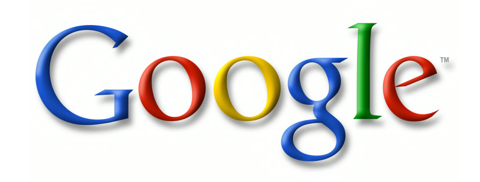
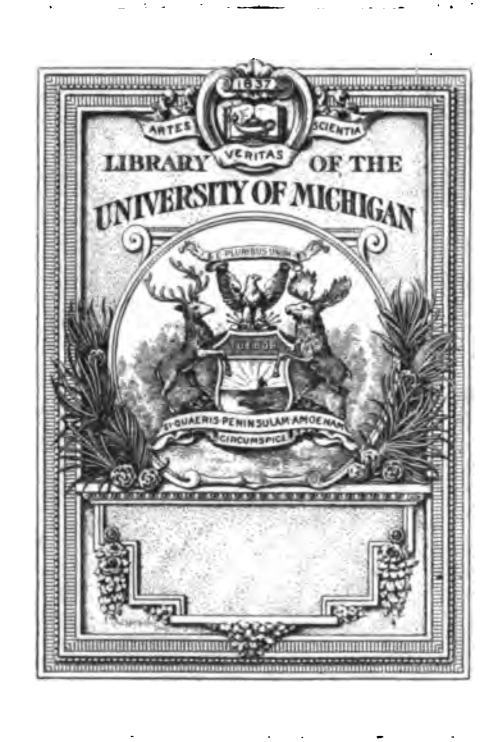
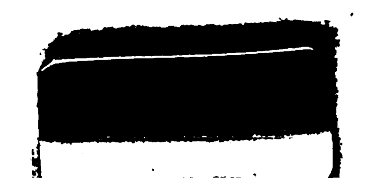



00016827 1b


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE DE FRANCE.

5.

PARIS. — IMPRIMERIE FÉLIX LOCQUIN,
Rue N.-D. des Victoires, 16.

HISTOIRE

DE FRANCE

D'ANQUETIL,

CONTINUÉE, DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A CELLE DE 1830,

PAR LÉONARD GALLOIS.

ÉDITION PERMANENTE,

AUGMENTÉE D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

ET ORNÉE DE QUARANTE GRAVURES EN TAILLE-DOUCE.

> Il faut surtout s'attacher à l'histoire de sa patrie, étudier, la posséder, et réserver pour elle les détails.
>
> (ENCYCLOPÉDIE, article Histoire.)

5.

PARIS,

AU BUREAU CENTRAL DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DES ENFANTS-ROUGES, 2.

1845.

1842.

Il y a quelques années, en achevant, jusqu'en 1830, la *suite à l'Histoire de France d'Anquetil,* j'adressai à mes lecteurs ces quelques mots :

« La tâche que je me suis imposée est maintenant remplie; la pousser plus « loin, ce serait entreprendre une œuvre bien difficile à exécuter aujourd'hui. « Si j'eusse abordé la grande révolution des trois immortelles journées qui sui- « virent les ordonnances de juillet, je me serais trouvé dans la nécessité d'en « dire les déplorables résultats; et c'eut été trop peu de ces trois jours de dé- « vouement, d'abnégation, d'enthousiasme, de gloire, de grandeur du peuple, à « opposer aux sept années de défections, d'égoïsme, de cupidité, de trahisons, « de bassesses et de lâchetés qui les ont suivies; il faut attendre que le souffle « salutaire de la liberté ait purifié la sentine de corruption, dans laquelle les « doctrinaires et leurs amis nous ont plongés. »

Cette phrase, qu'on m'a tant reprochée, indigna les gens du juste-milieu, et cela devait être : d'un autre côté, quelques patriotes la blâmèrent comme trop violente, tandis que d'autres la regardaient comme atteinte de boursoufflure, de mauvais goût, et tout le monde la condamna. Personne ne voulut comprendre que cette diatribe m'avait été arrachée par l'exhubérence de l'indignation qui remplissait mon ame; de cette indignation chaleureuse que tout homme de

cœur, que tout ami de sa patrie, doit éprouver, en voyant la grande révolution, l'immense bouleversement consommé par le peuple français, réduit, par les coupables intrigues de ses ennemis, aux proportions d'une misérable révolte de sérail.

Quel est le combattant de juillet, quel est le Français digne de ce nom, qui, après avoir chassé, pour la troisième fois, la famille que les ennemis de notre belle patrie nous avaient imposée, n'ait senti son ame soulagée d'un grand poids? Quel est l'homme généreux qui, en voyant le lever du soleil du lendemain, n'ait aperçu, des hauteurs où la France venait d'être replacée par l'héroïsme de ses plus nobles enfants, un horizon plus vaste et plus pur? Quel est le patriote qui, ce jour-là, n'ait cru que la première nation du monde allait enfin être débarrassée des langes dans lesquels l'étreignaient à la fois et la Charte octroyée et les honteux traités de 1814 et de 1815, et le cercle de fer qui resserrait ses frontières?

N'avons-nous pas cru, simples que nous étions, que la salutaire commotion du 29 juillet devait briser les chaînes de tous ces peuples intéressants, que l'inique congrès de Vienne avait livrés et parqués comme de vils animaux? Et, en effet, ne les avons-nous pas vus saluer avec enthousiasme la réapparition des couleurs de la liberté? N'ont-ils pas levé leurs mains suppliantes vers cette noble France, qui leur offrait de si héroïques exemples? N'ont-ils pas joint leurs efforts aux nôtres, pour la délivrance du genre humain? Les patriotes Belges, les Polonais, nos frères, ces ardents Italiens qui rêvaient encore l'expulsion des barbares, ces peuples du Rhin, qui gravitent sans cesse vers le foyer des lumières, n'ont-ils pas répondu à l'appel que le peuple français leur avait fait? N'ont-ils pas tous combattu pour la même cause?

Hélas! ils sont morts, morts en nous maudissant! et du fond de leurs cercueils, ils nous lancent avec amertume ces paroles prophétiques de l'austère Saint-Just: « Ceux qui font des révolutions à demi se creusent leurs tombeaux! »

Et en présence de tant et de si cruelles déceptions, de tant de malheurs publics, on exigerait que la plume d'un historien du peuple restât soumise au compas de la froide raison!....

Je vais la reprendre, cette plume qui vous paraît si exaltée; je vais remplir le cadre que m'offrent les turpitudes et les ignominies des douze années qui suivirent de si près les trois journées du peuple; mais ce sera pour flétrir tous les traîtres, et pour démasquer ces intrigants « qui, suivant les expressions d'un homme que le peuple appela l'*incorruptible*, ne lièrent jamais le patriotisme à aucune idée morale; qui marchèrent dans la révolution à la suite de quelques personnages importants et ambitieux, à la suite de je ne sais quel prince méprisé, comme jadis nos laquais sur les pas de leurs maîtres. »

Ne sont-ce pas ces intrigants en habits brodés, en toges, en soutanes, qui ont ravi au peuple ces libertés, pour lesquelles il avait donné le plus pur de son sang? Ne sont-ce pas tous ces êtres dégradés, apparus le lendemain du combats qui ont détourné le cours d'une révolution gigantesque, destinée à féconder tou, les germes de ce bonheur dont le peuple ne connaît que le nom? Que de haine ne devons-nous pas à ces hommes pervers pour nous avoir empêché de saisir un moment, unique dans l'histoire des hommes, pour fonder la liberté? Se sont-ils enquis si leurs menées contre-révolutionnaires n'auraient pas pour résultat de léguer à notre patrie et à l'Europe entière un siècle de guerres civiles et de calamités?.... Ils n'ont pensé qu'à eux, qu'à eux et à leurs familles, qu'aux moyens de satisfaire leur ambition, et d'assouvir leur cupidité.

Peuple trop confiant, qui pouvais d'un seul mot anéantir tous tes ennemis, que la leçon te serve!



CONTINUATION

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

D'ANQUETIL,

Par M. Léonard Gallois.

RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE I[er].

Coup d'œil rétrospectif sur les projets de la faction contre-révolutionnaire. — Influence et vœux des journaux qui l'appuient. — Insuffisance des enquêtes ordonnées par les Chambres sur le coup d'état. — But que devaient se proposer les commissions d'enquête. — Préliminaires des ordonnances. — Résolution prise au conseil des ministres. — Mesures arrêtées pour l'exécution du coup d'état. — Situation militaire de la capitale. — Physionomie de la Cour dans la journée du 25 juillet.

Le grand coup d'état est frappé ; la contre-révolution va s'opérer : le *Moniteur* publie, le 26 au matin, les ordonnances liberticides, et les courriers, partis le soir de Paris, comme à l'ordinaire, vont les faire connaître aux départemens, où des fonctionnaires et des agens appartenant à la faction contre-révolutionnaire, les attendent avec impatience [1].

Reportons-nous un moment en arrière, et pénétrons, autant que cela est possible, dans les mystères dont le gouvernement de Charles X s'est entouré au moment de lancer son imprudent défi à la nation.

Je l'ai déjà dit : la preuve officielle que le complot organisé contre les libertés publiques l'eût été de longue-main, n'a pu résulter ni du rapport fait à la chambre des députés par M. Béranger, ni de celui lu au palais du Luxembourg par M. de Bastard. En effet, ces deux rapports démontrent que les commissions nommées pour rechercher la vérité n'ont pas osé se livrer à toutes les investigations qu'un aussi grand crime nécessitait. Cela se conçoit : la grande majorité des pairs était intentionnellement complice du ministère Polignac, et aurait applaudi à ses actes, quelque coupables qu'ils fussent, si le succès eût couronné l'audace des contre-révolutionnaires. Dans la chambre des députés siégeaient encore en grand nombre les amis, les obligés des ministres mis en accusation. Les débats du procès, les plus nuls, les plus dérisoires qui aient jamais occupé un tribunal, n'ont fait connaître que ce que le vulgaire savait ; car on a respecté scrupuleusement le silence que chacun des accusés s'est imposé toutes les fois qu'il

1 Les préfets, sous-préfets et secrétaires-généraux, absents du siége de leurs fonctions, avaient reçu, le 25 au matin, l'ordre d'y retourner immédiatement.

s'est manifesté quelques velléités de déchirer le voile dans lequel on les a laissé s'envelopper.

« Quels étaient donc ceux qui, dans cette paix profonde où nous vivions, poussaient le roi à de telles mesures, s'écrie le rapporteur de la chambre des députés? Quels étaient les conseillers secrets qui l'engageaient à se mettre en guerre avec tout un peuple? Hélas! leurs noms échappent à nos investigations : l'accusation, d'ailleurs, trouve déjà assez de coupables sans qu'il soit utile de chercher à en augmenter le nombre. Disons, toutefois, que M. le prince de Polignac paraît être le confident le plus zélé des projets de Charles X; disons que, dans l'opinion de la France, il représente à lui seul toute la faction contre-révolutionnaire, et que, chaque fois que cette faction avait menacé de saisir le pouvoir, c'était lui et toujours lui qu'elle offrait aux espérances des ennemis de l'ordre et des lois. »

Voilà tout ce que sait la commission nommée pour dévoiler à la France le plus grand complot qui ait jamais été conçu par les ennemis du peuple français. Aussi, à la lecture de ce pauvre rapport, un député ne craint pas de laisser éclater l'indignation qui le maîtrise :

Une chose nous a frappé, en écoutant le rapport sur l'accusation du dernier ministère, dit aussitôt M. Enouf, et nous n'avons pas changé de sentiment en le lisant; c'est une sorte de faiblesse dans les investigations, peu de portée dans les recherches, nuls faits, nuls noms nouveaux..... on savait d'avance tout ce qu'il contient. Il nous a paru en outre comme dominé par un secret redoutable au-delà duquel votre commission n'a pu porter ses regards; j'aurais presque dit, n'a pas osé, si le courage et la haute probité politique de ses membres ne devaient nous rassurer entièrement. Une sorte de fatalité inexplicable semble dérober encore à tous les yeux les premiers auteurs, les instigateurs invisibles de ces terribles mesures, qui devaient river nos fers et consommer cette contre-révolution préparée de si longuemain avec tant d'hypocrisie, et tentée enfin avec d'aussi épouvantables moyens.

» Entre le ministre Polignac et Charles X il ne paraît point d'intermédiaire, ajoutait M. Enouf; mais après eux, autour d'eux, les fils de leur trame odieuse paraissent ou insaisissables ou rompus par une main bien perfidement exercée.... Charles X et son ministre favori ne faisaient donc pas à eux seuls ce funeste gouvernement occulte qui, depuis seize années, pesait sur la France et l'a couverte de deuil et de proscriptions. D'autres artisans de fraude et de despotisme, d'autres violateurs de la sainteté des lois, à l'ombre de ce voile impénétrable qu'ils ont su fabriquer, se rient peut-être de nos vains efforts, et, chargés de nos propres couleurs, méditent en ce moment de nouveaux attentats. Non, je le répète, sous ce rapport, le travail de votre commission n'est pas suffisant; on n'a point battu, on n'a point assez fouillé le pays; et, je ne crains pas de le dire, nos plus dangereux ennemis ne sont ni vaincus, ni saisis. Ne comptez point sur la chambre des pairs pour arriver à des découvertes qui ont échappé à votre commission; c'est d'un supplément d'enquête qu'il s'agit et que je demande formellement. »

Le supplément d'enquête sollicité par Enouf n'eut pas lieu, et l'on ne pénétra pas plus avant dans ce dédale, dont le fil conducteur échappait, disait-on, aux investigations officielles.

Mais, s'il paraissait si difficile aux commissions d'enquête d'ajouter d'autres noms à la liste des conseillers contre-révolutionnaires de Charles X, la trame ourdie était tellement transparente que tout le monde n'avait cessé, depuis ce qu'on appelle la restauration, d'en suivre les développements. Attribuer à quelques hommes isolés le projet d'effacer les dernières traces de la révolution française, et de rétablir l'ancien régime dans toute sa vicieuse organisation, serait une grande erreur. Ce projet a été réimporté en France avec le retour de la famille dispersée en 1789 : le comte d'Artois et ses amis de la première émigration n'avaient-ils pas été les promoteurs de la déclaration du 23 juin 1789, qui fut aussi un grand complot contre la liberté? Le comte d'Artois et ses amis avaient-ils oublié leurs projets contre-révolutionnaires le jour où ils foulèrent le sol français à la suite des rois que la révolution avait si long-temps vaincus et humiliés? N'est-ce pas du moment où la nécessité arracha à Louis XVIII une charte fallacieuse, que se forma ce gouvernement occulte qui tourmenta si long-temps la France? Qui ne reconnaît les séides de ce gouvernement dans la plupart des membres de la chambre de 1815? Les catégories, les cours prévôtales, les égorgements du Midi, ne les décèlent-ils pas assez? N'a-t-il pas fallu que le ministre Decaze lui-même, effrayé de la marche si imprudemment audacieuse de la contre-révolution, lui intimât un temps d'arrêt par l'ordonnance du 5 septembre? Qui a oublié la courageuse dénonciation de M. Madier de Montjau contre le gouvernement occulte, et les divulgations de M. Montlosier sur les projets du parti-prêtre?

Non, le coup d'état qui devait consommer cette contre-révolution, tentée vainement tant de fois, n'est pas l'œuvre de quelques hommes isolés; il fut et n'a cessé d'être la pensée collective de toute l'émigration, de quelques nobles ignorants, du

clergé tout entier, et surtout la pensée intime et constante du prince, autour duquel se sont toujours serrés les plus hardis comme les plus hypocrites des contre-révolutionnaires qui couvrent encore le sol de la France.

Pour les hommes rétrogrades, le regne de Louis XVIII ne fut qu'un régime de transition : ils ne supportèrent qu'avec une impatience, que trahissaient tous leurs actes, ce semblant de gouvernement constitutionnel. Déjà cette impatience s'était manifestée, dès 1815, quand le Midi se couvrit de cocardes et d'uniformes verts : elle s'était manifestée par la présentation de la *note secrète*; elle fut complètement dévoilée à l'occasion de la mort du duc de Berry; elle éclata en maintes autres circonstances. et surtout lors de l'avènement du ministère Villèle. Alors les contre-révolutionnaires de toutes les classes se pressèrent autour du triumvirat auquel on croyait le courage de prendre corps à corps la révolution pour l'étouffer d'un seul coup. Les encouragements ne lui manquèrent pas : Qui ne se rappelle les opinions si franchement émises alors par les Clausel de Coussergue, les Sallaberry, les Sesmaisons, les Saint-Chamans, les Pardessus, les Bouville, les Vaublanc, les La Boëssière, les Blangy, les Cursay, les Moustier, les Puymaurin, les Conny, les Berbis, les Dudon et toute la phalange contre-révolutionnaire? Qui ne croit encore entendre avec stupeur ce comte de Frénilly déclarant, avec une sorte d'orgueil, qu'il n'avait point marché avec le siècle; qu'il n'avait rien vu, rien écouté de ce qui s'était dit ou fait depuis quarante ans? Et le livre de Madrolle, si effrontément contre-révolutionnaire, qui l'avait inspiré? Et la brochure du conseiller Cottu, à quoi tendait-elle? Que voulait cette phalange de contre-révolutionnaires avoués, appuyés par les congrégations et le clergé, si ce n'est l'abolition de la Charte et le rétablissement de l'ancien régime? Il ne faut pas remonter bien loin dans l'histoire de la restauration pour trouver la preuve que cette faction antinationale voulut saisir toutes les occasions pour frapper le coup qui devait effacer les dernières traces de la révolution française, en rétablissant la monarchie sur ses anciennes bases.

En 1828, après le combat de Navarin, comme en 1830, après la prise d'Alger, les rêves de l'émigration faillirent à se réaliser. Pendant le voyage que Charles X, le dauphin, les ministres de la guerre et de l'intérieur firent à Saint-Omer, où on avait formé un camp considérable; le projet d'annuler la charte, en déclarant que le gouvernement constitutionnel était un mensonge, fut au moment d'être mis à exécution : le ministre de l'intérieur, Corbière, était prêt à signer les ordonnances préparées à cet effet, et le ministre de la guerre les aurait appuyées par les baïonnettes réunies au camp, si le cœur n'avait failli à M. de Villèle : il représenta que le terrain ne lui paraissait pas assez préparé, et qu'il ne serait pas sans danger de rompre en visière avec les niais qui tenaient encore au gouvernement constitutionnel. Villèle l'emporta alors; mais il laissa sur le champ de bataille, où furent disputés les derniers lambeaux de la révolution, toute l'influence dont il avait joui jusqu'alors sur la phalange contre-révolutionnaire. La division se mit un instant dans les rangs des royalistes : les uns reprochèrent au ministre des finances d'avoir compromis la royauté en ne mettant pas à profit une circonstance unique, et qui ne se représenterait plus; les autres l'applaudirent d'avoir su prendre un chemin plus sûr pour arriver au même but. Il ne faut que jeter les yeux sur les journaux franchement royalistes de cette époque pour y trouver l'expression des regrets, du désappointement et même de la colère que le tâtonnement du ministre fit éprouver à ceux qui auraient voulu brusquer le dénouement de la comédie qui se jouait en France depuis la restauration. M. de Villèle fut dès-lors jugé incapable de conduire la monarchie vers les destinées brillantes que les royalistes lui préparaient, et il tomba.

De ce moment, le parti contre-révolutionnaire jeta les yeux sur d'autres chefs. Il savait qu'à Londres se trouvait un ambassadeur de Charles X, ennemi irréconciliable de la révolution et de son esprit; il savait qu'il existait dans l'armée un général vendéen dont le dévouement était assuré à la royauté, telle que ce parti l'entendait : il se serra auprès de ces nouveaux chefs; et, tout en réorganisant ses forces, il attendit la chute du ministère Martignac, qui essayait encore de galvaniser le gouvernement créé par la charte.

Avec quels transports de joie la faction contre-révolutionnaire ne salua-t-elle pas l'avènement du cabinet qu'elle rêvait depuis si long-temps? Que d'actions de grâces n'offrit-t-elle pas à Charles X pour ces choix si significatifs? Les royalistes se serraient la main, et dans l'excès de leur enivrement, ils auraient voulu que le programme du nouveau ministère fût l'abolition de la charte, avec laquelle il était, disaient-ils, désormais impossible que le roi pût régner plus long-temps sans déshonorer sa couronne.

Mais quoique le but auquel on voulait arriver fut dès-lors tellement marqué que personne ne put s'y tromper, le premier ministre dissimula quelque temps, parce qu'il avait besoin de l'armée, à laquelle il offrait une expédition gigantesque : le succès de cette expédition contre un

repaire de pirates jusque-là réputé inattaquable, devait, selon les prévisions du ministère Polignac, faciliter le coup d'état contre les libertés publiques, parce que tout aurait été possible à un gouvernement qui disposerait d'une armée couverte des lauriers tressés par la Victoire sur le sol africain [1].

Le monde entier sait comment ce projet liberticide, tramé de si longue main contre le peuple français, fut mis à exécution.

Aujourd'hui, il importe peu de constater si les fameuses ordonnances du 25 juillet furent préparées longtemps à l'avance, ou si, comme l'ont prétendu Polignac et ses collègues, on ne pensa à les rédiger que quelques jours avant leur publication. Je viens de démontrer, ce que personne au monde ne peut mettre en doute, que la pensée de cette tentative de contre-révolution complète a été rapportée en France par l'émigration; que cette pensée n'est jamais sortie de la tête des hommes de 1814 et de 1815; qu'elle a été le point de mire vers lequel ils ont constamment fixé leurs regards; que tous leurs écrits, leurs paroles, leurs actes, ont exprimé hautement le désir de rétablir le régime détruit par la révolution de 1789; que la faction contre-révolutionnaire avait ses écrivains, ses journalistes, ses orateurs, ses hommes d'action, ses trésoriers; qu'elle a toujours obéi au gouvernement occulte dont le comte d'Artois fut longtemps le chef, avant de monter sur le trône; et enfin, qu'elle a conseillé, provoqué, en mainte occasion, le grand coup d'état contre la liberté, et n'a été satisfaite que le jour où les ordonnances du 25 juillet ont paru dans le *Moniteur*.

Si, après l'héroïque victoire du peuple, il y avait un procès à intenter, ce n'était donc pas contre quelques ministres, instruments de la faction, qu'il fallait le diriger, mais bien contre cette faction, ennemie irréconciliable du peuple français, de sa gloire, de ses libertés, de ses hautes destinées; c'était cette faction incorrigible tout entière qu'il fallait mettre en cause, en présence du peuple qu'elle avait voulu écraser; c'était sur cette phalange d'éternels conspirateurs que l'on devait attirer l'attention et la haine du peuple, afin qu'il ne cessât de les surveiller; car, en chassant Charles, et son fils, et son petit-fils; en mettant en prison trois ou quatre de leurs ministres, on n'étouffait pas le foyer de la conspiration permanente contre les libertés cimentées par tant de sang; on ne faisait qu'y jeter quelques cendres propres à entretenir et à aviver plus tard ce redoutable foyer.

Et, en effet, les mêmes hommes qui conspiraient avec Charles X et sa famille, n'ont pas tardé à reparaître sur la scène politique, protégés par les couleurs chères à la nation, et à l'abri desquelles ils ont renoué leurs intrigues contre-révolutionnaires.

La commission d'enquête a donc failli à la haute mission qui lui avait été confiée, en n'embrassant pas, dans tout son ensemble, l'attentat commis contre la nation française par les amis et les pensionnaires de la royauté: elle a réduit aux misérables proportions d'un obscur et impénétrable complot, justiciable tout au plus d'une cour d'assises, cette vaste et flagrante conspiration de la royauté et de ses complices contre les principes chers au peuple français, et contre ce peuple si digne de la liberté qu'on a toujours voulu lui ravir. Il fallait, enfin, ne pas laisser croire à ce peuple magnanime et confiant qu'il n'aurait plus rien à redouter, quand trois ou quatre hommes, ni plus ni moins coupables que tant d'autres, seraient punis. Voilà ce que la commission d'enquête aurait dû faire; voilà les régions vers lesquelles elle devait diriger ses investigations.

Mais déjà elle subissait l'influence de la réaction qui suivit de si près la révolution des trois jours; déjà la situation des choses imposait aux commissaires de grands ménagemens pour les complices de Charles X; et, n'osant plus heurter le dogme stupide de l'inviolabilité des rois, ils trompèrent le peuple, qu'ils étaient chargés de venger et de rassurer.

Après avoir protesté contre la direction donnée à l'enquête sur l'attentat liberticide du 25 juillet, force est de reprendre mon rôle de narrateur fidèle, et de raconter les événements et les faits avérés qui sont désormais du domaine de l'histoire.

Lorsque Charles X, sa famille, ses confidents et ses ministres jugèrent que le moment était arrivé d'exécuter les plans de la contre-révolution, un premier conseil eut lieu à Saint-Cloud; le roi le présida, le dauphin y assista, tous les membres du cabinet s'y trouvèrent. Dans leur défense, les ministres de Charles X, voulant faire croire que l'idée du coup d'état naquit des circonstances, ont cherché à établir que l'époque de ce premier conseil devait être fixée vers le 15 juillet; mais le simple bon sens indique qu'un projet aussi hardi, et dont toutes les parties étaient si bien liées ensemble, a exigé de grands travaux préparatoires et de nombreuses réunions car si aucun

1 Ce fut en présentant cette expédition comme un moyen infaillible d'arriver hardiment au coup d'état, que M. de Polignac obtint du ministère torie, dirigé par Wellington, la permission d'aller venger l'affront fait par le dey d'Alger au consul de France. Cela a été si hautement avoué depuis, tant par les ministres du roi d'Angleterre, que par le parti rétrograde, qu'il serait fastidieux d'en mettre les preuves sous les yeux du public. Voyez d'ailleurs l'ouvrage de M. Sarrans, intitulé: *Louis-Philippe et la Contre-Révolution de* 1830.

des membres du cabinet ne m[illegible] doute la nécessité de briser la charte et de gouverner par ordonnances, il est difficile de croire qu'il y ait eu d'abord un ensemble parfait sur les moyens d'atteindre le but que se proposaient les contre-révolutionnaires, et principalement sur la question d'opportunité. Ni l'enquête, ni les débats n'ont complètement éclairci ces faits de peu d'importance relative, quand, d'ailleurs, tout le monde était d'accord sur le fond.

Charles X, irrité de la résistance qu'il rencontrait dans la chambre des députés, déclara qu'il ne voulait plus déshonorer la couronne qu'il tenait de Dieu et de ses ancêtres, en se soumettant aux exigences d'une majorité qu'il regardait comme factieuse : se livrant en aveugle aux suggestions de ses vieux amis de l'émigration et de quelques prêtres incorrigibles, autant qu'à ses propres inspirations, ce vieillard, entêté comme tous les hommes bornés, se montra impatient de braver l'opinion publique. Le dauphin, encore plus borné que son père, et professant, d'ailleurs, la plus humble soumission aux volontés du roi, opina dans le plus absolu mutisme ; mais on put juger, aux signes approbatifs exprimés par les mouvements de sa tête, qu'il pensait absolument comme son père. Le prince de Polignac n'avait pas pour habitude de contredire le roi ; et, comme la pensée de Charles X était la sienne, il ne parla que pour ajouter de nouveaux motifs à ceux qui résultaient déjà de l'état de choses. Le ministre de l'intérieur, Peyronnet, trouvait le projet mis en délibération trop en rapport avec ses opinions personnelles et la hardiesse de son caractère, pour ne pas l'appuyer de toutes ses forces [1]. Le ministre de la justice, de Chantelauze, celui de la marine, d'Haussez, celui des travaux publics, Capelle, n'étaient entrés au ministère que pour concourir aux mesures vigoureuses projetées depuis longtemps, et ne pouvaient qu'applaudir à la détermination du roi; et M. de Montbel, dont on avait fait un ministre des finances, n'était pas un homme à avoir une volonté personnelle sur les grandes questions mises à l'ordre du jour. Un seul ministre, M. Guernon-Ranville, auquel avait été confiée l'instruction publique, présenta quelques objections sur l'opportunité des grands moyens mis en délibération : dans son opinion, il aurait voulu que le coup d'état n'eut lieu qu'après que l'hostilité des chambres se serait manifestée de nouveau ; il pensait qu'il leur fallait laisser le tort de rendre le gouvernement représentatif impossible.

Toutefois, ces légères différences d'opinion sur la forme et sur le moment de la proclamation des grandes mesures, n'empêchèrent pas qu'il n'y eût unanimité dans leur adoption.

Dès lors, chacun se mit à l'œuvre : M. de Chantelauze se chargea de rédiger le rapport au roi contre la presse, rapport qui devait être, en quelque sorte, l'exposé des motifs du coup d'état [1]. M. de Peyronnet prépara le projet d'ordonnance pour dissoudre la nouvelle chambre, ainsi que celui relatif au nouveau système d'élection. Les autres rôles furent partagés suivant la position et l'aptitude de chacun des ministres. Mais celui des affaires étrangères, ayant aussi par intérim le portefeuille de la guerre, prit sur lui d'embrasser l'ensemble du coup d'état, et se chargea spécialement des précautions militaires.

Il fallut plusieurs jours pour que les diverses parties qui devaient compléter ce système fussent prêtes, adoptées, et combinées avec l'ensemble des mesures : d'autres réunions des ministres y furent encore consacrées. Le 21, les ordonnances furent enfin définitivement libellées et arrêtées, et l'on s'occupa des dispositions à prendre au moment de leur publication. Ce jour-là, M. de Polignac fut interpellé par ses collègues sur les moyens militaires qui devaient appuyer le coup d'état : le ministre présenta un tableau de situation, duquel il résultait que la seule garnison de Paris, quoique récemment affaiblie par l'envoi d'un régiment de la garde en Normandie, et par le détachement d'un bataillon de Suisses à Saint-Cloud, présentait un effectif de 14 mille hommes, lesquels auraient pu être renforcés, au besoin, par 25 à 30 mille hommes de troupes diverses disséminées non loin de la capitale. Le ministre de la marine et celui de l'instruction publique auraient désiré qu'une partie de ces dernières troupes fussent rapprochées de Paris, et même qu'elles arrivassent à en augmenter la garnison, dont l'effectif, présent sous les armes, leur paraissait trop faible [2]; mais le ministre qui dirigeait le dépar-

1 Dans les débats du procès, M. de Peyronnet a laissé croire qu'il avait manifesté une autre opinion que celle exprimée ici; mais tous les doutes s'effacent devant cette déclaration précise de M. de Polignac : « Les membres du conseil ont pu émettre des idées différentes, mais tous les ministres furent *unanimes* sur la nécessité des ordonnances et sur le droit de les rendre. »

1 Le rapport, ainsi que les ordonnances se trouvent à la fin du 4e vol. de l'Histoire de France.

2 Un écrit publié par un officier employé à l'état-major général, et intitulé : *La Garde Royale pendant les événements du 26 juillet au 5 août 1830*, écrit destiné à faire l'apologie de cette garde, contient un état détaillé d'après lequel l'effectif de la garnison, tout compris, n'aurait été que de 11,550 hommes. L'auteur prétend que cet effectif, déduction faite de tous les corps qui ne combattirent pas, ne s'élevait réellement qu'à 4,200 combattants. Comme personne ne conteste la bravoure que la garde royale a si malheureusement déployée dans cette grande circonstance, je ne crois pas qu'il soit digne de l'histoire de chercher à obscurcir la vérité : il y a dans cet écrit une erreur évidente ; c'est que les bataillons de la garde

tement de la guerre, fit observer que ce mouvement de troupes, au moment où les esprits attentifs observaient tout, pourrait trahir le secret des grandes mesures : il affirma qu'il n'y aurait rien à craindre du peuple de la capitale, en présence de la seule garnison, et il ajouta que, le cas échéant, dans une journée ou deux, cette garnison recevrait les renforts nécessaires pour en imposer à la population. Ces assurances fermèrent la bouche aux collègues de M. Polignac, et ils se livrèrent tous sans crainte aux préparatifs qu'exigeait l'ensemble de la détermination.

Dans leur opinion, le peuple pouvait bien former quelques attroupements, pousser quelques cris mal sonnants, briser des réverbères, jeter des pierres aux troupes; mais il ne paraissait pas probable qu'il opposât plus de résistance que lors des fusillades de la rue Saint-Denis : que, s'il arrivait qu'on élevât quelques barricades et que des coups d'armes à feu fussent tirés sur les soldats, les ministres n'en seraient pas fâchés, parce qu'il ne leur paraissait pas sans avantage pour la royauté que les choses fussent poussées au point de commettre le peuple avec l'armée. Enfin, s'il devait y avoir un combat, l'opinion des ministres de Charles X était que les citoyens et les troupes devaient en venir aux mains au premier moment de stupeur, et avant que l'agitation fût devenue générale : la résistance, calculaient-ils, en sera moins longue, le succès moins sanglant, la soumission plus prompte; et Paris dompté, les départements ne devaient plus donner aucun souci. En un mot, les ministres étaient si complètement rassurés sur le succès de leur entreprise liberticide, qu'ils négligèrent toute précaution extraordinaire, dans la crainte de compromettre le secret qu'ils s'étaient mutuellement engagés à garder : ils se bornèrent à faire renouveler un ordre d'alerte, qui fut communiqué seulement aux troupes de la garnison, le 20 juillet [1].

Quelques historiens ont affirmé que cet important secret, duquel les ministres faisaient dépendre le prompt succès de leurs désastreuses mesures, avait été livré au fameux Ouvrard, qui en profita pour jouer à la baisse des fonds publics [1], et qu'il fut aussi pénétré par Talleyrand; d'où l'on a conclu que le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, avait dû le connaître.

J'ai tout lieu de croire que ces assertions sont hasardées. Que Talleyrand, qui n'était pas à Paris au moment où le coup d'état se tramait, ait pu apprendre par ses espions que de grandes mesures se préparaient; qu'il ait conseillé à ses amis de jouer à la baisse; qu'Ouvrard en ait su autant, cela se conçoit, parce que cela pouvait se deviner, aux fréquens et solennels conseils qui se tenaient à Saint-Cloud; mais qu'ils aient eu connaissance de la nature du travail qui se préparait, et de l'époque où le plan contre-révolutionnaire serait mis à exécution, cela ne paraît pas exactement vrai, et se trouve d'ailleurs démenti par les témoignages des ministres eux-mêmes, corroborés par la déposition du commissaire de la Bourse [2]. Là, dans cet infernal tripot, où les *habiles* sont toujours sûrs de dépouiller leurs victimes sans craindre les tribunaux; dans cette Bourse où les messages télégraphiques même sont constamment connus par quelques privilégiés, la veille du jour où la tourbe stupéfaite les lit dans le *Moniteur*, on y jouait, les yeux fermés, les uns à la baisse, et d'autres à la hausse : Ouvrard y opérait, il est vrai, à la baisse; mais il y avait plus de deux mois qu'il jouait en ce sens; et quoique en dernier lieu le bruit d'un prochain coup d'état se fut répandu parmi les joueurs, la distribution des lettres closes aux pairs et aux députés avait fait revenir vers la hausse ceux-là même qui, la veille, pariaient pour la baisse.

Quoiqu'il en soit de cette discrétion, qui dans le fond ne pouvait surprendre personne, les ministres de Charles X, assemblés à Saint-Cloud le dimanche 25 juillet, sous la présidence du roi et de son fils, jugèrent ce jour-là, que le moment était arrivé de se débarrasser de ce terrible secret : le rapport et les ordonnances y furent lus, médités, corrigés pour la dernière fois : le roi les signa

royale présents ne sont calculés que sur le pied de 460 hommes d'effectif, tandis que les cadres de cette garde, étant toujours à peu près au grand complet, devaient présenter au moins 750 hommes présents par bataillon : Il en est de même des bataillons de la ligne, comptés à raison de 440 hommes, lorsqu'ils devaient être de 600 au moins.

Ainsi, en admettant le tableau de l'officier, exact quant au nombre des corps en garnison à Paris, il reste démontré que les 14.000 hommes annoncés par M de Polignac comme étant présents sous les armes, s'y trouvaient réellement.

Que si l'on ajoute à ces 14,000 soldats qui se trouvaient dans la capitale, la division Bordesoulle. casernée à Versailles, le bataillon de Saint-Cloud, les deux bataillons de Saint-Denis, les troupes de toutes armes renfermées à Vincennes, on arrivera aisément à obtenir le chiffre de 20,000 hommes de bonnes troupes, tant à Paris qu'à une demi-marche.

1 Dans le procès des ministres de Charles X, on a cherché à présenter la prétendue absence de ces précautions comme une preuve que le Gouvernement n'avait pas prémédité la guerre civile. Mais si on réfléchit à la discipline militaire d'aujourd'hui, qui exige la présence des soldats aux quartiers, au moins deux fois par jour, et qui les astreint à avoir le sac sur le dos toutes les fois qu'ils prennent les armes, on reconnaîtra qu'il a dû paraître inutile aux ministres de donner publiquement l'alarme, quand, à tout instant du jour, les soldats étaient prêts à marcher. Et d'ailleurs l'ordre du jour du 20 juillet, ne prescrivait-il pas des dispositions telles qu'on n'en prend guère qu'en présence de l'ennemi, ou dans les circonstances les plus critiques : Et cet ordre du jour, n'avait-il pas tout prévu?

1 Voyez *l'Histoire des dix ans*, par M. Louis Blanc, et *Lafayette et la Révolution de* 1830, par M. Sarrans jeune

2 Voyez la déposition de M. Baudesson de Richebourg dans le procès des ministres de Charles X.

sans sourciller ; le dauphin se frotta les mains ; M. de Polignac prit la plume, apposa gaîment sa signature, et passa cette même plume au garde des sceaux, qui la remit à son voisin de droite, et ainsi de suite jusqu'à M. Capelle : tous les scrupules avaient disparus ; aucune observation sur la question d'opportunité ne fut renouvelée, et l'on peut affirmer, qu'en ce moment suprême, il y eut non seulement unanimité, mais encore empressement à signer. Le garde des sceaux prit aussitôt les ordonnances et les emporta à Paris.

Pendant toute la journée Charles X se montra plus gai, plus affable envers les courtisans qu'à l'ordinaire ; rien sur son front n'indiqua qu'il venait de jouer sa couronne : le secret continua d'être aussi bien gardé à Saint-Cloud qu'il l'avait été à Paris, et la chasse de Charles X fut commandée, comme à l'ordinaire, dans la forêt de Rambouillet. On soupçonna si peu la nature des mesures arrêtées dans ce dernier conseil, que le prince de Condé réunit, ce soir-là, au château de Saint-Leu, une grande foule de gens de la cour, pour y assister au bal que ce prince donnait au duc d'Orléans. On a assuré même que le préfet de police étant, dans cette soirée, chez le ministre de l'intérieur, n'y reçut qu'un avis vague, sans aucune instruction sur les mesures de surveillance ou de répression qu'il devait prendre ; mais tant de mystère entre des complices me paraît peu probable.

Mes lecteurs savent déjà, comment et à quelle heure les expéditions du rapport et des ordonnances furent remises au rédacteur en chef du *Moniteur :* on s'était bien gardé de les livrer à l'impression dans le courant de la journée ; ce fut à minuit, à l'heure où ordinairement tous les journaux sont faits, que les compositeurs du journal officiel durent se mettre à l'œuvre ; aussi ce journal ne parut-il que long-temps après les autres feuilles quotidiennes.

CHAPITRE II.

Publication des ordonnances. — Premier effet qu'elles produisent sur la population — Attitude de la presse libérale. — Conseils de M. Dupin aîné ; il déclare qu'il ne se regarde plus comme député. — Réunion des électeurs. — Effroi à la Bourse. — Séance de l'Institut. — Physionomie inquiète et menaçante de Paris. — Quelques députés se réunissent chez Alexandre Delaborde — Opinions qu'ils y manifestent. — Les journalistes se réunissent dans les bureaux du *National.* — Ils délibèrent et signent une protestation contre les ordonnances. — Nouvelle et stérile réunion des députés. — Situation de Paris et de Saint-Cloud dans la journée du 26. — Marmont est appelé au commandement supérieur de la capitale et de la division. — Les ministres regardent leur tentative comme assurée.

Le lundi, 26 juillet, les journaux annoncèrent au public que, la veille, après la messe, le roi vaait présidé le conseil des ministres.

Ils n'en savaient pas davantage.

Mais, quelques heures après, le *Moniteur* apprit au petit nombre de ses abonnés, presque tous fonctionnaires, les résolutions extrêmes qui avaient été arrêtées dans ce conseil de cabinet. Insensiblement les salons de lecture se remplirent d'une foule de citoyens avides de connaître les ordonnances contre-révolutionnaires lancées comme une sorte de défi aux électeurs et à la nation en masse : pour satisfaire la foule impatiente, ces actes, qui décélaient une conspiration ourdie de longue-main, furent lus partout à haute voix, non sans que cette lecture ne fût souvent interrompue par des marques éclatantes de l'indignation qui remplissait toutes les ames.

L'ordonnance qui frappait la Presse fut d'abord celle qui produisit l'effet le plus immédiat. D'après ses dispositions, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y étaient traitées, ne pouvait plus paraître, dans toute l'étendue de la France, qu'en vertu d'une autorisation obtenue du roi et séparément, tant par les auteurs que par les imprimeurs. Cette autorisation devait être renouvelée tous les trois mois, et pouvait être révoquée.

Il n'y eut personne qui ne comprit aussitôt que ce seul article contenait la ruine instantanée et complète du commerce de la librairie, de tout ce qui se rattachait à l'imprimerie et principalement à ces nombreuses entreprises de journaux et de feuilles périodiques, à l'existence desquelles tenait celle de tant de milliers d'ouvriers instruits, de tant de centaines de familles dignes d'intérêt. Aussi, dès ce premier jour, les ouvriers typographes de la capitale se montrèrent-ils par bandes dans les rues et dans les lieux publics, laissant éclater, par leurs propos et leurs cris contre les ministres, la colère qui les animait. Les journalistes surtout, mûs par le danger que courait la plus féconde des libertés publiques, autant que par l'intérêt mercantile de leurs entreprises, s'agitèrent dès le matin : on les voyait courir d'un journal à un autre pour savoir ce qu'il fallait faire dans une occurrence aussi décisive.

Plusieurs de ces journalistes, et entre autres Évariste Dumoulin, le seul patriote énergique qui fit partie de la rédaction du *Constitutionnel*, étaient encore à la campagne : il fallut perdre la moitié de la journée avant que la réunion des journalistes et des gérants pût prendre quelque consistance. Plus malheureusement encore, les rédacteurs-propriétaires des *Débats* et du *Constitutionnel*, alors si puissants sur les masses, se montrèrent plus commerçants que libéraux, plus touchés du danger qui menaçait leur propriété,

que de ceux qué courait la liberté de la Presse ; et, quand le pouvoir foulait aux pieds la légalité, ils ne trouvèrent rien de mieux à faire que de se placer sur ce même terrain de la légalité, pour ne pas compromettre l'existence d'entreprises qui rapportaient, à chacun des actionnaires, de 25 à 30,000 francs par an [1]. Et, tandis que les rédacteurs et les gérants des autres journaux cherchaient à former un faisceau de résistance, les rédacteurs-propriétaires du *Constitutionnel*, accouraient chez M. Dupin, entraînant avec eux quelques autres propriétaires de journaux, pour que leur avocat trouvât dans le Code les moyens de les sortir d'embarras.

Cependant d'autres journalistes, parmi lesquels les rédacteurs du *Nouveau Journal de Paris*, du *Courrier des Electeurs*, du *Journal du Commerce*, du *Temps*, du *Globe*, de la *Révolution*, du *Courrier Français*, de la *Tribune des Départements*, présumant déjà que les conseils de M. Dupin seraient empreints d'une grande timidité, accoururent à cette première réunion, accompagnés d'autres hommes de loi, sur l'énergie desquels ils comptaient. Ce fut ainsi que MM. Barthe, Odilon-Barrot et Mérilhou se trouvèrent à cette conférence. Elle n'eut d'autre résultat que de laisser à ceux qui voulaient publier leurs journaux sans se soumettre à l'autorisation exigée, la triste certitude qu'ils ne devaient prendre conseil que de leur courage. On se sépara sans avoir pu obtenir de M. Dupin d'autre avis que de rester dans la *légalité*. Ce fut vainement que le gérant du *Journal de Paris* fit observer qu'en venant dans le cabinet d'un légiste qui marquait parmi les libéraux, on avait eu en vue de prendre également et les conseils de l'homme de loi et ceux de l'homme politique : M. Dupin déclara qu'il ne se prêterait pas à une consultation politique, attendu, dit-il, que la Chambre étant dissoute, *il n'était plus député*.

En sortant de cette puérile réunion, les gérants du *Journal des Débats* et du *Constitutionnel* se soumirent par crainte et par intérêt : ils sollicitèrent l'autorisation de paraître, que les journaux royalistes, tels que la *Quotidienne*, la *Gazette de France* et l'*Universel* avaient déjà demandée. Ainsi des journalistes, par esprit de parti ou par frayeur, semblaient aller au-devant des mesures qui devaient ruiner d'autres journalistes, et détruire la liberté de la Presse. C'en était fait de cette précieuse liberté s'il ne se fut trouvé quelques écrivains assez courageux pour donner l'exemple de la résistance contre ceux qui violaient ouvertement la Charte et les lois.

Ceux-là, que les conseils de M. Dupin n'avaient pas complètement démoralisés, se donnèrent rendez-vous dans le bureau du *National*, pour y arrêter les moyens que les circonstances réclamaient si impérieusement : ils savaient que les moments étaient précieux, et que, si la journée se passait sans aucune protestation contre les mesures du gouvernement, le lendemain les ministres se croiraient assurés de la soumission de toute la France.

D'un autre côté, de nombreux électeurs de Paris s'étaient aussi réunis pour aviser aux mesures à prendre. Là, fut agitée et arrêtée la question du refus de l'impôt ; mais des propositions plus hardies y furent faites et applaudies. De Schonen, Barthe, Mérilhou, Bavoux y parlèrent avec exaltation. « Le refus de l'impôt, disaient-ils, est bon pour les temps où la légalité sert de règle à tout le monde ; mais quand le pouvoir se révolte aussi brutalement contre la nation, il n'y a plus de mesure légale à employer ; chacun ne doit prendre conseil que de ses sentiments, de son courage et de son civisme. »

Avec de telles paroles, il aurait été facile d'entraîner des ames courroucées ; mais il se trouvait aussi à cette réunion de ces hommes que le peuple qualifie si pittoresquement du nom d'*Endormeurs* ; et, ceux-là, comme tous ceux que la peur domine ou qui ne trouvent pas en eux l'énergie nécessaire, cherchaient à calmer l'effervescence générale en demandant ce que l'on opposerait aux canons et aux baïonnettes dont le pouvoir disposait. On se sépara sans avoir adopté aucun plan de conduite ; mais il était facile de juger que, cette fois du moins, la bourgeoisie ne se renfermerait pas dans son égoïsme habituel.

Ce jour-là tout fut en émoi dans Paris : la Bourse, cette grande caverne de spéculateurs où toutes les calamités nationales avaient été successivement saluées par la hausse des fonds publics ; la Bourse elle-même, quoique fréquentée par des hommes à qui l'argent tient lieu de patrie et de liberté, s'effraya de l'audace du ministère, et une baisse de cinq à six francs, dans cette seule journée du 26, apprit au monde que les hommes de finance, toujours dévoués au gouvernement qui

1 Pendant que les journalistes-propriétaires du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats* allaient tendre le cou, le Directeur-gérant du *Temps*, Jacques Coste, ne prenant conseil que de ses propres sentiments, faisait paraître, dans une seconde édition de son journal, un court manifeste qui faisait présager la conduite courageuse dont ses rédacteurs donnèrent l'exemple le 26 et le 27. « Nous ne pouvons prévoir, disait Jacques Coste, quelle conduite sera conseillée par nos associés, nos collaborateurs, nos amis politiques, et surtout par les intérêts du pays ; mais cette conduite, quels que soient les événements, sera digne des principes que nous avons proclamés, des honorables citoyens qui nous ont prêté leur appui, et du pays qui avait si bien récompensé nos efforts. C'est un vif besoin pour nous d'en donner l'assurance, lorsqu'il nous reste encore un moment de liberté. »

leur garantit le paisible exercice de leur négoce, trouvaient que le ministère allait trop vite et trop loin.

Il n'y eut pas jusqu'au paisible Institut qui ne ressentit la secousse que les ordonnances venaient de donner à toute la capitale. Ce jour-là, 26, avait été fixé, par avance, pour une grande solennité : M. Arago devait prononcer l'éloge de Fresnel, et une foule brillante s'était, de bonne heure, emparée des avenues du palais. Là, en attendant le moment d'entrer, les esprits s'échauffaient en parlant des ordonnances, et les ministres trouvaient quelques apologistes au milieu des rangs de ce que l'on appelle la bonne société. A l'intérieur, des colloques animés s'établissaient entre les membres divers de l'Institut. Les uns, parmi lesquels se faisaient remarquer Népomécène Lemercier, Villemain, voulaient que la séance publique fût ajournée, et que cet ajournement fût motivé sur la gravité des circonstances. Arago était de cet avis ; il remettait son discours dans sa poche, quand le parti ministériel s'écria qu'une pareille résolution ferait intervenir la science dans la politique. Cette opinion, appuyée par Cuvier, devenu si malheureusement l'homme du pouvoir, prévalut : Arago se décida à lire son discours, et les portes s'ouvrirent.

Arago fut admirable : il se montra à la fois homme de talent, de goût et de cœur, par l'art avec lequel il mêla à l'éloge de son ancien collègue de nombreuses allusions aux circonstances : ces allusions furent saisies avec avidité ; l'homme de la science et l'homme politique furent également applaudis ; et ceux qui sortirent de l'Institut se sentirent électrisés par le feu sacré que venait de leur communiquer l'orateur populaire.

Cependant Paris prenait d'heure en heure une physionomie inquiète et menaçante ; la moindre étincelle pouvait causer une terrible explosion : Dans les quartiers populeux, sur les boulevarts, on voyait une foule d'ouvriers errans sans direction, mais se réunissant, se serrant aussitôt près de l'homme influent qui parlait avec animation. Le peuple écoutait avidement tout ce que la colère arrachait de paroles de mépris contre les ministres. Au Palais-Royal, on était monté sur des chaises pour lire à haute voix les ordonnances liberticides ; et, si un nouveau Camille Desmoulins n'y criait pas encore *aux armes !* du moins s'encourageait-on déjà à la résistance. Sur le boulevart des Capucines, il s'était formé des attroupements d'où éclatait la manifestation non équivoque de la haine du peuple contre les ministres de Charles X. A la porte Saint-Martin, la foule des ouvriers et des jeunes gens du commerce, qui s'y réunit vers le soir, menaçait du regard et du geste les gendarmes arrivés pour assurer la circulation : au faubourg Saint-Germain, les étudiants rassemblés sur divers points, avaient envoyé une députation à M. Alexandre Delaborde, pour savoir de ce député populaire ce qu'ils avaient à faire en ce jour de deuil pour la patrie. M. Delaborde, n'écoutant que son chaleureux patriotisme, les avait exhortés à la résistance et même à la révolte contre ceux qui violaient les lois [1].

Au milieu de tout ce mouvement, de toutes ces réunions, les députés présents à Paris ne pouvaient, sans abdiquer leur mandat, comme M. Dupin l'avait fait le matin, rester étrangers à la secousse générale que les ordonnances venaient d'imprimer à la population. Quoique peu nombreux, ils se réunirent, dans la soirée, chez M. Delaborde, l'un d'eux. Là, Audry de Puyraveau, Mauguin, Bavoux, Daunou, Chardel, de Schonen, Labbey de Pompierre, Bérard, Villemain [2], firent entendre des paroles d'indignation. Reprenant toute l'ardeur juvénile, Labbey de Pompierre voulait que les députés présents et ceux qui allaient arriver à chaque instant, se rendissent à la Chambre pour y renouveler la séance du *jeu de paume*. Quelques uns, plus résolus encore, opinaient pour que les représentants du peuple fissent appel à ce même peuple que le gouvernement voulait opprimer. Delaborde, aussi ardent qu'Audry de Puyraveau, voulait tout simplement qu'on se mît à la tête des jeunes gens et que l'on criât : *aux armes !*

Mais, s'il se trouvait parmi cette vingtaine de députés présents à la réunion, une majorité d'hommes de cœur et d'action, une minorité sans énergie, ou prête à pactiser avec le gouvernement de Charles X, s'y était aussi introduite, non pas pour pousser à la résistance, et encore moins à l'insurrection, mais pour amortir l'ardeur des hommes de résolution. Bertin de Vaux qui, en qualité de

1 Dans cette journée du 26, comme dans les suivantes, la conduite politique de M. Alexandre Delaborde fut des plus courageuses : Suivant M. Sarrans, c'est M. Delaborde qui aurait répondu à la députation des écoles prêtes à prendre les armes. « Vous avez raison, Messieurs ; ce ne sont plus de vaines paroles que le pays réclame de nous : une action unanime, forte et puissante peut seule sauver ses libertés. Allez dire à vos camarades que vous nous avez trouvés prêts à remplir les mêmes devoirs et à courir les mêmes dangers : Allez, Messieurs, réunissez-vous en plus grand nombre ; ce soir à dix heures, nous vous ferons connaître ce que nous aurons résolu »

Ce fut encore M. Delaborde qui, dans la soirée, présida successivement la réunion des journalistes et celle des députés. Personne n'avait encore joué sa tête avec autant de résolution. Pourquoi faut-il que cet homme généreux ait ensuite échangé sa belle popularité contre un habit de courtisan !

2 Ni le général Lafayette, ni Laffitte n'étaient encore arrivés : le premier apprit le coup d'état à La Grange, d'où il partit immédiatement pour Paris ; le second était à 35 lieues de la capitale, quand il reçut un courrier de sa maison ; il n'arriva que le 27 au matin.

propriétaire et rédacteur en chef du *Journal des Débats*, s'était déjà soumis aux ordonnances; Guizot, Méchain, libéraux de circonstance; Sébastiani, qui, avec Casimir Perrier, convoitait déjà un portefeuille; les deux Dupin, hardis dans le sénat, faibles dans le danger, s'efforcèrent de calmer la généreuse ardeur de leurs collègues. Sébastiani opinait par son mot favori; il fallait, disait-il, se montrer sages, en présence d'un ministère en délire; pousser à l'insurrection n'était pas, selon lui, le rôle que les députés devaient prendre; il fallait chercher les moyens de désiller les yeux du roi, et l'amener au retrait des ordonnances, conséquemment au renvoi des ministres.

Ce mot renfermait toute la politique et toutes les espérances de ces hommes qui depuis ont justifié la réputation indélébile que leur firent les grandes journées. De Schonen combattit ces avis pusillanimes, et déclara que le moment était décisif; qu'il fallait se prononcer sur le champ, faire abnégation de tout intérêt personnel, et donner au peuple l'exemple d'un dévouement sans bornes à la cause de la liberté, si on ne voulait pas la voir périr sous les coups du despotisme.

En ce moment entra Casimir Perrier. Cet homme ambitieux plutôt que libéral, avait, depuis deux ans, déserté la tribune et la cause du peuple, par lesquels il était devenu quelque chose : tout le monde savait que cet ancien tribun était entré dans les bonnes grâces de Charles X et de la cour : il avait donc en perspective un portefeuille, et il l'aurait infailliblement saisi le jour où, par un de ces jeux de la bascule sur laquelle est toujours placé le gouvernement monarchique constitutionnel, un ministère moins royaliste serait devenu nécessaire. L'occasion paraissait belle à Casimir Perrier. Les ministres allaient soulever toute la France contre eux; il fallait entreprendre assez pour les faire tomber, mais se bien garder de soulever le peuple, qui, disait-il, pourrait pousser la chose à l'extrême, dès qu'il serait maître de la rue. En somme, Casimir Perrier ne se regardait plus comme député, et il déclara que si on voulait prendre l'initiative de l'insurrection, il se retirerait aussitôt [1].

Tels furent les avis émis dans cette première réunion des députés : rien n'y fut décidé, car les traîtres à la cause du peuple n'étant pas encore démasqués, purent y exercer la déplorable influence que leur avaient donnée quelques discours de tribune : on se borna à envoyer une députation auprès des journalistes, nouvellement réunis dans les bureaux du *National*. Alexandre Delaborde, de Schonen et Villemain furent chargés d'aller pressentir les résolutions de la presse.

Ils trouvèrent les abords de la maison circonvenus par une grande foule de jeunes gens, et les bureaux remplis d'électeurs et d'hommes de lettres. Menacés de perdre leur propriété et le plus cher de leur droits, les journalistes voulaient faire acte de virilité. Mais, là aussi, au milieu de quelques hommes de résolution, il s'en trouva de tièdes : tous sentaient que le pouvoir venait de jeter à la presse le plus arrogant défi; mais on n'était pas d'accord sur la manière dont les hommes de la presse y répondraient. Auguste Fabre, Carrel, Sarrans, Rolle, Chatelain, Cauchois-Lemaire, Évariste Dumoulin, Fazy, Dupont, Billard, Coste, Baude, pensaient qu'il fallait répondre à ce défi par une désobéissance formelle aux ordonnances, ne céder qu'à la force, et, si elle était employée, comme on devait s'y attendre, se mettre à la tête de huit ou dix mille ouvriers typographes, tous libéraux et vivant de la presse, et appeler le peuple aux armes.

Mais d'autres journalistes, moins résolus, repoussèrent ces moyens extrêmes comme dangereux, et d'un succès problématique : « le peuple ne bouge pas, disaient-ils; et d'ailleurs, si vous prêchez l'insurrection, si vous en appelez à la force brutale, où sont vos arsenaux? où sont les canons et les baïonnettes que vous opposerez à la mitraille et aux balles de la garde et des Suisses; car ne pensez pas que les ministres aient joué si gros jeu sans être en mesure de soutenir leur coup d'état? » Et ceux qui parlaient ainsi étaient des hommes aussi influents parmi les écrivains périodiques, que Casimir Perrier, Sébastiani, Dupin et quelques autres députés étaient puissants parmi les libéraux de la chambre. Ce ne fut donc pas sans peine que l'on s'entendit sur la protestation que la France attendait de la presse parisienne; et après quelques résistances sur lesquelles l'historien *des Choses et des Hommes de juillet* [1], a cru devoir jeter un voile officieux, sans doute en faveur du résultat, cette solennelle protestation fut enfin arrêtée telle que venaient de la rédiger Chatelain, Cauchois-Lemaire et Thiers, assistés de Dupont et Mérilhou. Elle était faite au nom de la Charte violée par les ministres, c'est-à-dire, qu'elle avait pour base cette même légalité invoquée par ceux qui ne voulaient pas rompre avec le gouvernement de Charles X.

Quelques rédacteurs, parmi lesquels figurait Auguste Fabre, tout en approuvant le projet,

1 Ainsi, le tribun qui naguère disait au ministère Villèle : « Si la chambre des députés ne compte que dix libéraux, ces dix représentants de la nation ont derrière eux 28 millions de citoyens prêts à les appuyer; » Ce fougeux orateur, dont les discours étaient si audacieux, abandonnait la cause de ces 28 millions de Français, pour courir après un portefeuille qu'il convoitait depuis deux ans.

1 Sarrans.

comme discussion de droit, auraient voulu y ajouter quelques mots qui pussent agir sur les sentiments du peuple, et pousser les citoyens à cette résistance qu'on leur faisait seulement entrevoir; mais M. Thiers répondit que chaque journal, en insérant la protestation collective, pourrait y joindre, de son chef, les avis et les exhortations qu'il jugerait convenables. Le manifeste des journalistes fut donc généralement adopté en faveur de sa forme; toutefois, l'énergie de sa rédaction l'emportait tellement sur cette forme, qu'au fond, la déclaration de la presse parisienne fut, dès qu'elle parut, considérée comme un appel aux armes.

Voici comment s'exprimèrent les représentants de la presse libérale, présents à cette réunion.

« On a souvent annoncé, depuis six mois, que « les lois seraient violées, qu'un coup d'état serait « frappé : Le bon sens public se refusait à le croire. « Le ministère repoussait cette supposition comme » une calomnie. Cependant le *Moniteur* a publié « enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la « plus éclatante violation des lois. Le régime lé« gal est donc interrompu; celui de la force est « commencé.

« Dans la situation où nous sommes placés, « l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens « appelés les premiers à obéir sont les écrivains « des journaux; ils doivent donner les premiers « l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est « dépouillée du caractère de la loi.

« Les matières qui règlent les ordonnances « publiées aujourd'hui, sont de celles sur les« quelles l'autorité royale ne peut, d'après la « Charte, prononcer toute seule. La Charte (art. 8) « dit que les Français, en matière de presse, se« ront tenus de se conformer *aux lois*; elle ne dit « pas aux ordonnances. La Charte (art. 35) dit « que l'organisation des colléges électoraux sera « réglée *par les lois;* elle ne dit point par les or« donnances.

« La couronne avait elle-même, jusqu'ici, re« connu ces articles; elle n'avait point songé à « s'armer contre eux, soit d'un prétendu pouvoir « constituant, soit du pouvoir faussement attri« bué à l'article 14.

« Toutes les fois, en effet, que des circonstan« ces, prétendues graves, lui ont paru exiger une « modification, soit au régime de la presse, soit « au régime électoral, elle a eu recours aux deux « Chambres. Lorsqu'il a fallu modifier la Charte « pour établir la septennalité et le renouvelle« ment intégral, elle a eu recours, non à elle« même comme auteur de cette Charte, mais « aux Chambres.

« La royauté a donc reconnu, pratiqué elle« même ces articles 8 et 35, et ne s'est arrogé, à « leur égard, ni une autorité constituante, ni une « autorité dictatoriale, qui n'existent nulle part.

« Les tribunaux qui ont droit d'interprétation « ont solennellement reconnu ces principes. La « Cour royale de Paris, et plusieurs autres, ont « condamné les publicateurs de l'association bre« tonne, comme auteurs d'outrages envers le gou« vernement : elles ont considéré comme un ou« trage la supposition que le gouvernement pût « employer l'autorité des ordonnances, là où « l'autorité de la loi peut seule être admise.

« Ainsi, le texte formel de la Charte, la prati« que suivie jusqu'ici par la couronne, les déci« sions des tribunaux, établissent qu'en matière « de presse et d'organisation électorale, les lois, « c'est-à-dire le roi et les Chambres peuvent « seuls statuer.

« Aujourd'hui donc, le gouvernement a violé « la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir. « Nous essayons de publier nos feuilles sans de« mander l'autorisation qui nous est imposée. « Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, « au moins, elles puissent arriver à toute la « France.

« Voilà ce que notre devoir de citoyens nous « impose, et nous le remplissons.

« Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la « Chambre illégalement dissoute; mais nous pou« vons la supplier, au nom de la France, de s'ap« puyer sur son droit évident, et de résister, au« tant qu'il sera possible en elle, à la violation des « lois. Ce droit est aussi certain que celui sur le« quel nous nous appuyons. La Charte dit, arti« cle 50, que le roi peut dissoudre la Chambre; « mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, « constituée en chambre, qu'elle ait soutenu en« fin un système capable de provoquer sa disso« lution. Mais, avant la réunion, la constitution « de la Chambre, il n'y a que des élections faites : « Or, nulle part la Charte ne dit que le Roi peut « casser les élections. Les ordonnances publiées « aujourd'hui ne font que casser les élections; « elles sont donc illégales, car elles font une « chose que le Charte n'autorise pas.

« Les députés élus, convoqués pour le 3 août, « sont donc bien et dûment élus et convoqués. « Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La « France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce « qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils » le doivent.

« Le Gouvernement a perdu aujourd'hui le « caractère de légalité qui commande l'obéissance. « Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; « c'est à la France à juger jusqu'où doit s'éten« dre sa propre résistance. »

Cette forme légale réunit l'assentiment général. Mais il restait encore un point important à résoudre : Au nom de qui devait être lancé ce hardi manifeste ? Les uns opinaient pour que cette déclaration solennelle fut signée par les rédacteurs collectifs de chaque journal, c'est-à-dire par le journal lui-même : ils appuyaient leur avis en invoquant la puissance d'opinion que chaque feuille exerçait, et qui, disaient-ils, serait inévitablement atténuée, si, au lieu d'un nom qui avait la confiance publique, on mettait en scène de simples individus, la plupart inconnus à la France.[1]

Évariste Dumoulin qui, par sa position excentrique au milieu de la plupart des autres rédacteurs-propriétaires du *Constitutionnel*, pouvait craindre un désaveu, représenta qu'il serait plus franc, plus loyal et plus courageux pour chacun de ceux qui approuvaient la protestation, d'en subir la responsabilité personnelle. Thiers appuya l'opinion hardie de Dumoulin, et la fit prévaloir : cela devait être, car les actes qui portent le cachet du courage et de l'abnégation, obtiennent toujours l'approbation des assemblées nombreuses, lors même qu'ils froissent les opinions individuelles des membres timides. Il y eut donc, en ce moment solennel, une unanimité qu'il n'est par permis de contester ; chacun prit la plume et signa résolument, sachant bien qu'il engageait sa tête dans la lutte entre la liberté et le despotisme.

Ces signataires furent MM :

GAUJA, gérant du *National* ; THIERS, MIGNET, CARREL, CHAMBOLLE, ALBERT STAPHER, DUBOCHET, ROLLE, rédacteurs du *National* ;

LEROUX, gérant du *Globe*; de GUIZARD, B. DEJEAN, CHARLES de RÉMUZAT, rédacteurs du *Globe* ;

CHATELAIN, gérant du *Courrier français*; GUYET, MOUSSETTE, AVENEL, ALEXIS DE JUSSIEU, J. F. DUPONT, avocat; rédacteurs du *Courrier français* ; V. DE LAPELOUZE, l'un des gérants du *Courrier français* ;

AUGUSTE FABRE, rédacteur en chef de la *Tribune des Départements* ; ADER, rédacteur de la *Tribune des Départements*[2] ;

ANNÉE, CAUCHOIS-LEMAIRE, ÉVARISTE DUMOULIN[1], rédacteurs du *Constitutionnel*;

G. G. BAUDE, SENTY, HAUSSEMAN, CHALAS, A. BILLARD, DUSSARD, BUSONI, BARBAROUX, rédacteurs du *Temps*; COSTE, gérant du *Temps* ;

BERT, gérant du *Journal du Commerce* ; LARRÉGUY, rédacteur du *Journal du Commerce*;

SARRANS jeune, gérant du *Courrier des Electeurs* ;

FAZY, PLAGNIOL, LEVASSEUR, rédacteurs de la *Révolution* ;

LÉON PILLET, gérant du *Journal de Paris* ;

BOHAIN, ROQUEPLAN, rédacteurs du *Figaro* ;

VAILLANT, gérant du *Sylphe*.

« L'histoire offre peu d'exemples d'une abnégation aussi absolue, d'un dévouement aussi impétueux, aussi désintéressé, que celui dont la généralité de la presse périodique fit preuve, dans cette décisive et terrible conjoncture, dit l'un des témoins et acteurs de cette scène mémorable. Certes, au moment où les ordonnances vinrent *stupéfier* Paris, nul n'eût osé prévoir le résultat de cette attaque audacieuse contre les droits de la nation ; nul même n'eût pu affirmer, à la vue de la puissance formidable de la cour, que les amis de la liberté oseraient engager contre elle une lutte sanglante. Et, de plus, si la fortune venait à trahir leur courage, quel est celui d'entre eux qui pouvait se flatter d'échapper au gibet de la légitimité triomphante ? Et cependant, ce furent ces hommes de cabinet, ces publicistes familiarisés avec l'étude des vengeances contre-révolutionnaires qui, les premiers, jetèrent leur fortune et leur tête dans le conflit de quelques patriotes désarmés contre une monarchie bardée de fer et altérée de sang. »

Mais ce n'était pas tout que d'avoir rédigé et signé cette protestation, il fallait encore la rendre publique et la répandre avec profusion, au mépris des dispositions contenues dans les ordonnances. La plupart des imprimeurs des journaux étaient des hommes de conviction, des libéraux aussi déterminés que les journalistes; mais l'entreprise était périlleuse, à cause de la surveillance que la police exerçait dans toutes les imprimeries; et quoique chacun voulût déjà faire preuve de zèle et de dévouement, peu d'imprimeurs osèrent se prêter à cette impression clandestine. Néanmoins, le matin de bonne heure, les presses de M. Hingray fournirent, au service des porteurs de journaux, des masses de feuilles sur lesquelles le public lut cette célèbre protestation. Il n'en sortit pas des presses du *Constitutionnel*, car la grande majorité des propriétaires de ce journal, alors si répandu,

[1] Cette opinion était d'autant plus soutenable que, parmi les 43 signataires de la protestation des journalistes, le tiers à peine était plus ou moins connu du public ou seulement des lecteurs habitués de chaque journal ; le nom de quelques uns n'avait jamais été révélé ; d'autres appartenaient à des journaux aussi ignorés que leurs rédacteurs ; et enfin plusieurs de ces signataires n'avaient jamais été considérés comme franchement alliés du parti libéral.

[2] *Victorin Fabre*, et *Mané*, gérants de la *Tribune* étaient tous deux alités et très malades.

[1] Ce dernier signe son nom seulement, sans y ajouter sa qualité.

eurent peur de compromettre leur fonds commercial. Le *Courrier français* ne put pas non plus en faire paraître, son imprimeur, Gauthier-Laguionie, ayant refusé sa coopération; mais dès le lendemain matin, Valentin de la Pelouze, l'un des gérants de ce journal, assigna son imprimeur devant le tribunal de commerce, qui rendit contre lui un des jugements les plus courageux dont les annales de la justice fassent mention [1].

Le rédacteur en chef de la *Tribune des départements* reçut aussi un refus formel de son imprimeur, Pihan-Delaforest; Auguste Fabre s'adressa alors à l'un des principaux rédacteurs du *National* pour lui demander une de leurs presses: on la lui promit; mais le tirage de la *Tribune* ne fut pas exécuté. M. Jules Didot s'offrit courageusement pour imprimer toutes les feuilles auxquelles leurs imprimeurs avaient fait défaut; mais l'heure avancée n'ayant plus permis l'envoi au ministère de la déclaration voulue, on ne put utiliser son patriotique dévouement [2].

Cependant, les trois députés délégués vers les journalistes étaient retournés chez M. Delaborde, où une partie de leurs collègues les avaient attendus pour savoir ce qui se faisait dans les bureaux du *National*. M. Delaborde, que l'attitude des gérants et rédacteurs des journaux libéraux avait fortifié dans sa courageuse opinion, rendit compte, à la réunion, du généreux élan dont il venait d'être témoin: il peignit l'enthousiasme avec lequel ces jeunes écrivains avaient pris la détermination d'opposer la plus vive résistance aux aberrations du pouvoir, et déclara qu'à ses yeux les députés ne pouvaient plus hésiter à faire cause commune avec la presse, sous peine de manquer à leur devoir de représentants de la France. Son avis, conforme d'ailleurs à ce qui venait d'être convenu dans les bureaux du *National*, était que les députés présents à Paris devaient se rendre sur le champ au milieu de la réunion des journalistes, s'y déclarer en permanence, et se lier intimément avec la presse parisienne, jusqu'à ce que, par leur nombre, ils pussent se constituer légalement: leur premier acte serait alors de mettre en accusation les ministres signataires des ordonnances.

En ce moment, arrivaient Mérilhou, Boulay de la Meurthe, Féron, Gisquet, Hubert, désignés par les journalistes pour déclarer aux députés présents que, la chambre ne pouvant être dissoute par des ordonnances contraires à la Charte, ils attendaient, du patriotisme des députés présents, une protestation solennelle, par laquelle ils déclareraient que, loin d'obéir aux prescriptions illégales de ces ordonnances, ils hâteraient le retour des absents pour se constituer. Un instant après, Jacques Coste apportait aux députés la première épreuve de la protestation de la presse parisienne.

Mais, ni le message des journalistes, appuyé par les paroles chaleureuses des membres de cette députation, ni les patriotiques exhortations de Delaborde et de Schonen, ni la lecture de la protestation communiquée par Coste, ne purent arracher rien de décisif à ces députés qu'influençait si fortement encore Casimir Périer. Cet homme si véhément, dont l'historien *des dix ans* [1] a dit, avec tant de vérité, que personne n'était plus propre que lui à faire prévaloir de pusillanimes desseins, car il les imposait; cet homme, que l'idée seule d'une résistance nationale effrayait, tant il craignait le peuple, ne sut proposer autre chose que d'essayer s'il ne serait pas possible de ramener Charles X dans de *meilleures voies*. Mais, n'ayant pu réussir à faire goûter cette opinion devant des hommes tels que ceux qui venaient d'arriver, il fit observer que les députés réunis ne représentant pas la majorité de ceux que Paris renfermait, il serait aussi inconvenant qu'irrégulier de prendre une détermination importante sans l'avis de ceux des membres de la Chambre qui ne s'étaient pas rendus chez M. Delaborde: en conséquence, il proposa de les convoquer pour une nouvelle réunion, qui aurait lieu chez lui le lendemain.

En sortant de la séance, Casimir Périer disait à quelques-uns de ses collègues: « Il n'est pas possible que les ordonnances ne soient pas retirées; vous sentez bien que le développement d'opinion qu'elles vont produire ouvrira enfin les yeux à tous ces gens-là. Soyez sûrs *qu'ils viendront à nous*... C'est, au reste, dans ce sens, qu'il faut rédiger une déclaration, si toutefois l'on en fait une [2]. »

« Ce fut un triste spectacle, dit l'auteur *des Hommes et des Choses de juillet*, que celui qui s'offrit alors aux yeux de la députation des journalistes; la représentation nationale était réduite à dix ou douze membres, la plupart sans plan, sans résolution, et qui se séparaient sans avoir arrêté autre chose que leur réunion du lendemain chez Casimir Périer. »

En effet, ces députés, dont quelques-uns étaient individuellement mus par des sentiments patriotiques; ces tribuns, qui devaient comprendre com-

1 On trouvera ce jugement dans la relation des événements de la journée du 27 juillet.

2 Voyez l'ouvrage intitulé: *La Révolution de 1830*, par Auguste Fabre.

LÉONARD GALLOIS.

1 M. Louis Blanc.

2 A. Marrast, *Histoire des Trois Jours*, insérée dans la *Tribune* du 12 juin 1831.

bien les moments étaient précieux pour attaquer le despotisme, perdirent leur soirée en contestations puériles, ou en conversations insignifiantes, et regagnèrent leur domicile pour prendre conseil de leur oreiller, tandis que les journalistes venaient d'engager leur tête.

Telle fut l'attitude de Paris, durant la journée du 26 juillet 1830.

Chez les ultra-royalistes et les hommes dévoués au ministère Polignac, une satisfaction pleine d'anxiété; parmi la bourgeoisie et le commerce, la stupéfaction, la terreur; chez les libéraux de la presse, la colère, l'indignation; chez d'autres libéraux ou républicains, ennemis irréconciliables des Bourbons, et chez des hommes d'énergie, la joie de voir arriver le jour de la dernière lutte; dans le peuple, peu instruit encore de la portée des ordonnances, une rage concentrée, des bras croisés, une attitude morne chez quelques-uns, dédaigneuse ou bruyante chez d'autres; personne qui ne fût ému; mais point d'autre mouvement encore que quelques cris de *Vive la Charte!* ou *à bas les ministres*, [1] quelques injures adressées à la force publique, des pierres lancées, vers le soir, contre la voiture du premier ministre, et enfin des réverbères cassés.

A Saint-Cloud, une affectation de sérénité offerte aux courtisans sur la figure de Charles X et de son fils; des félicitations parmi les traîneurs de sabres; des chuchottemens dans la haute domesticité; [2] les parties de chasse et de plaisir comme à l'ordinaire.

Ce fut à Saint-Cloud, et par un de ses aides-de-camp, que le maréchal Marmont, qui était de service auprès du roi en qualité de major-général de la garde royale, apprit la publication, et à peu près le contenu des ordonnances, car il ne put s'y procurer le *Moniteur*. Marmont devait se rendre à Paris pour y assister à la séance solennelle de l'Institut, dont il était membre. A son arrivée, il put juger de toute la gravité des circonstances: il manifesta vivement à Arago la douleur que lui causaient les ordonnances: « Eh bien! vous le voyez, lui dit-il, les insensés, ainsi que je le prévoyais, ont poussé les choses à l'extrême. Du moins, vous n'aurez à vous affliger que comme citoyen et comme bon Français; mais combien ne suis-je pas plus à plaindre, moi qui, en ma qualité de militaire, serai peut-être obligé de me faire tuer pour des actes que j'abhorre, et pour des personnes qui, depuis long-temps, semblent s'étudier à m'abreuver de dégoûts. »

En effet, au moment où le duc de Raguse se plaignait si amèrement de la position dans laquelle on le plaçait, le président du conseil lui faisait expédier sa nomination au commandement supérieur de la ville de Paris et de la première division militaire, ainsi que des troupes de toutes armes qui s'y trouvaient. Mais aucune autre disposition ne fut prise par le titulaire du portefeuille de la guerre, et les troupes ne furent pas même consignées ce jour-là.

Comme mesure administrative, on se borna, pour le moment, à prescrire aux deux préfets de la Seine et de police d'avoir à prendre toutes les précautions propres à assurer l'exécution des ordonnances: les mêmes ordres furent donnés au procureur-général et au procureur du roi. Quant au commandant de la place, la règle de sa conduite se trouvait tracée par l'ordre du jour militaire du 20 juillet: cet ordre du jour indiquait les divers lieux, où, en cas d'alerte, les troupes devaient se rendre avec leurs armes, leurs bagages, l'artillerie et les munitions nécessaires, et dès lors, il était défendu aux militaires de tous grades de quitter leur poste et de communiquer avec les citoyens. C'était, en effet, tout ce qu'il fallait prescrire en attendant les événements: la confiance du roi et des ministres était si complète, qu'ils croyaient n'avoir besoin tout au plus que de faire promener quelques bataillons dans les rues, pour dissiper les factieux, s'il s'en montrait.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que les ministres eussent joué si gros jeu sans tenir en réserve les grands moyens pour soumettre la population, si elle s'insurgeait: ces grands moyens avaient été débattus et arrêtés; mais on ne devait les déployer qu'en cas de révolte sérieuse: jusqu'alors ces mesures extrêmes devaient rester le secret des ministres; car ils ne voulaient pas seulement laisser supposer qu'ils pussent craindre quelque chose de sérieux de la part de la population.

Cette journée du 26 confirma les ministres dans leur opinion. « Vous le voyez, disait, dans la soirée, le prince de Polignac à ses collègues; vous le voyez, messieurs, tout est calme, personne ne bouge; le peuple se montre indifférent: ni les journalistes, ni les députés, ne peuvent s'entendre [1]; la

1 On lit dans une relation publiée plus tard par le *Courrier Français*, que, dès le 26 au soir, des cris de *à bas Charles X!* s'étaient fait entendre: cela est probable; car il y avait bien près du cri *à bas Polignac*, à celui dont parle le *Courrier Français*.

2 Expression dont se servit le général Lafayette, en 1789, pour désigner les courtisans.

1 Les rapports, parvenus aux ministres dans cette journée étaient exacts. Ils avaient appris que les journalistes, ainsi que les députés réunis, avaient vainement voulu prendre quelque détermination virile; mais que les *honnêtes gens* les avaient maintenus dans la légalité. Il y avait parmi les journalistes, comme parmi les députés, des traîtres à leur patrie, dont la mission était de paralyser tout élan généreux; ces traîtres se dévoileront eux-mêmes dans le cours des événements.

Au reste, quand M. de Polignac parlait ainsi à ses collè-

première commotion s'est passée sans émeute ; la soumission ne coûtera pas une goutte de sang[1] ». Et les ministres se couchèrent tranquillement, après avoir transmis à Saint-Cloud le bulletin le plus rassurant sur la situation des choses. Le même soir, Marmont, qui venait d'apprendre sa nomination au commandement supérieur de la ville de Paris et de toute la division militaire, reçut du prince de Polignac une lettre ainsi conçue :

« V. E. a connaissance des mesures extraordinaires que le Roi, dans sa sagesse et dans *ses sentiments d'amour pour son peuple*, a jugé nécessaire de prendre pour le maintien des droits de sa couronne et de l'ordre public. Dans ces importantes circonstances, S. M. compte sur votre zèle pour assurer l'ordre et la tranquillité dans toute l'étendue de votre commandement. »

Ainsi le ministère, après avoir tout bouleversé, allait faire peser l'immense responsabilité des événements sur la tête d'un général déjà gravement compromis avec la population libérale de la France ; d'un général auquel l'obéissance militaire ne laissait aucun libre arbitre, et qui, par conséquent, ne devenait que l'instrument passif de la faction contre-révolutionnaire. Marmont retourna coucher à Saint-Cloud, ne sachant pas même ce qui s'était passé dans Paris, pendant la soirée.

CHAPITRE III.

Retour de Marmont à Paris.—Distribution du *National* et de la Protestation des journalistes. — Mesures prises par les autorités.—Saisie des journaux libéraux.—Vive opposition des gérants. — Attitude du gouvernement, de ses agents et de ses journaux. — Système d'intimidation employé contre les ouvriers et les jeunes gens des Écoles. — Ensemble des mesures prises par l'autorité. — Célèbre jugement du Tribunal de Commerce. — Réunion des électeurs et des députés. — Première charge des gendarmes contre les jeunes gens — Stérile délibération des députés.—Ils s'ajournent au lendemain. —Évènements du Palais Royal. — Premiers coups de fusil tirés sur le peuple — Victimes promenées dans Paris. — Indignation et résistance des masses populaires.

Dans la matinée du 27 juillet, le commandant supérieur de la capitale allait quitter Saint-Cloud pour se rendre paisiblement à la campagne, quand un de ses aides-de-camp lui apprit que, la veille au soir, il y avait eu quelques mouvements à Paris. Cette nouvelle décida le maréchal Marmont à rester à Saint-Cloud. Peu après il reçut l'ordre d'aller chez le roi, *aussitôt la messe finie*. Charles X, qui venait d'être informé des émeutes de la veille, prescrivit au maréchal de se rendre à Paris pour y prendre le commandement supérieur de la division, et arrêter les mesures qui lui paraîtraient nécessaires ; il lui permettait, si le calme était rétabli, de retourner coucher à Saint-Cloud. En quittant le roi, Marmont partit aussitôt pour Paris, descendit chez le prince de Polignac, où lui fut communiqué le manifeste des journalistes ; et, prévoyant que la journée ne se passerait pas tranquillement, il établit son quartier-général dans la galerie neuve des Tuileries ; il s'y renferma, afin de donner les ordres nécessaires pour que les troupes fussent prêtes à agir.

Dès le matin, le prince de Polignac, que les rapports de la nuit commençaient à inquiéter pour son hôtel et pour sa personne, avait écrit un billet au comte de Wall, commandant la place (le maréchal n'était pas encore arrivé de Saint-Cloud), pour lui demander une garde suffisante. A neuf heures le général Wall lui écrivait :

« Mon cher prince, d'après votre billet, je viens de demander à Foucault cent gendarmes ; je fais venir, en outre, un bataillon de la garde, caserne de la rue Verte, et un bataillon du 5e de ligne ; avec cela nous serons en mesure, et il est indispensable d'être prêts d'avance. »

Déjà, dans la même matinée, les porteurs de journaux avaient mis une sorte d'ostentation à répandre dans toute la ville, et en présence même des agents de la police qui les poursuivaient, le manifeste de la presse parisienne. Bientôt cet appel à la résistance fut connu de tout le monde, car on le lisait à haute voix dans tous les quartiers de la ville. Alors les ouvriers commencèrent à quitter les ateliers de travail, et se répandirent sur tous les points importants, où ils formèrent des groupes animés.

Cependant la police, qui n'avait pu prévenir la distribution du *National* ni des feuilles volantes contenant la protestation des journalistes, se dis-

gues, il ne connaissait encore ni le résultat de la dernière réunion des journalistes, ni la protestation qu'ils avaient signée. La seule chose qui les inquiétât sérieusement, c'était la baisse énorme que les fonds publics avaient éprouvée dans ce jour ; mais, s'il faut en croire la déclaration du commissaire près la Bourse, cette baisse ne fut considérée par M. de Polignac que comme un accident momentané : le président des ministres était tellement assuré que la dépréciation des fonds publics ne se maintiendrait pas, qu'il aurait volontiers joué lui-même à la hausse, s'il eût eu des capitaux disponibles. (*Voyez la déposition de M. Baudesson de Richebourg.*)

[1] On trouve dans l'*Histoire des Dix ans*, par M. Louis Blanc, une anecdote qui, dit cet historien, fut transmise à M. de Polignac, sans doute par un employé des postes qui voulait faire sa cour et son chemin. Suivant le rédacteur de cette note, le postillon venant de Paris dans la soirée du 26 aurait dit à l'un de ses camarades que les Parisiens étaient *joliment vexés* ; qu'il n'y aurait plus ni chambres, ni journaux, ni liberté de la presse : à quoi ce camarade aurait répondu : « Tant mieux ! Moi, pourvu que le pain soit à deux sous et le vin à quatre, je me moque du reste. » M. de Polignac, charmé de cette réponse d'un homme du peuple, écrivit, en marge de ce chef-d'œuvre : « C'est que la Charte, pour le peuple, se réduit, avant tout, à avoir du travail, du pain à bon marché et à payer peu d'impôts. »

posait à faire exécuter les ordonnances par la force des baïonnettes. Des ordres positifs arrivaient, à chaque instant, du président du conseil et du ministre de l'intérieur, au préfet de police, Mangin, l'un des chefs de la faction contre-révolutionnaire, et que le peuple désignait aussi comme un chef influent de la congrégation.

Mangin n'était pas homme à reculer : les sanglants lauriers que son prédécesseur, Delaveau, avait cueillis dans la rue Saint-Denis, semblaient devoir se tresser encore pour son front : il était d'ailleurs de ceux qui attendaient avec impatience que le conflit s'établît entre les citoyens et les troupes; car il y avait parmi les royalistes un parti extrême pour lequel le jour d'agir avec vigueur était venu [1]. Ce parti, aussi terroriste envers le peuple que les hommes de 93 l'avaient été envers ses ennemis; ce parti anti-français, qui avait toujours attribué la chute de Louis XVI à son manque d'énergie, criait tout haut que, pour sauver la monarchie, il n'y avait qu'un moyen, celui *de faucher dans le champ des factions anarchistes;* et le moment marqué dans l'histoire de la monarchie lui paraissait arrivé.

Le chef de la police, le préfet de la Seine, le procureur du roi, Billot, le colonel de la gendarmerie, Foucault, se réunirent aussitôt pour arrêter les mesures propres à assurer l'exécution complète des ordonnances, et principalement de celle relative à la presse périodique, dont, à leurs yeux, l'attitude insolente prenait le caractère d'une révolte ouverte, telle que les royalistes aveuglés la désiraient.

Tandis que le préfet de police rédigeait une proclamation contre les anarchistes qui, disait-il, cherchaient à compromettre les citoyens paisibles, il donnait l'ordre à divers commissaires de police d'aller saisir les presses des journaux publiés sans autorisation. De ce nombre étaient le *National*, le *Temps*, le *Globe*, le *Figaro*, le *Journal du Commerce*. [1] D'un autre côté, le procureur du roi allait lancer des mandats d'arrêt contre les signataires de la protestation; et enfin des ordres étaient donnés pour que des postes de gendarmerie occupassent tous les lieux où l'on pouvait craindre des rassemblements.

Vers les onze heures, le préfet de police adressa le rapport suivant au président du conseil des ministres :

« *Presses libérales :* — On les saisit, et quoi qu'on fasse, j'en serai le maître; la gendarmerie et la ligne tiendront la main à l'exécution [2].

« *Journaux :* — Toutes les messageries seront visitées; tout ballot d'imprimés saisi et examiné.

« *Palais-Royal :* — J'ai fait établir des postes de gendarmerie partout où je pouvais craindre.

« Une partie de ces mesures aurait pu être prise plus tôt, si j'avais trouvé partout l'activité désirable.

« Une partie des commissaires de police ne vaut rien.

27 juillet. M.

En effet, toutes ces mesures violentes étaient alors en voie d'exécution : des détachements de gendarmerie à pied et à cheval s'étaient dirigés vers les bureaux des divers journaux qui avaient paru, et, après en avoir établi le blocus, les commissaires de police avaient mis les scellés sur les presses qui servaient habituellement au tirage de ces feuilles publiques. Déjà cette saisie avait été pratiquée de cette manière sur les presses du *Journal, du Commerce* [3], et du *Figaro*, mais non sans une vive protestation de la part du gérant,

1 Voici un échantillon du langage tenu, dans le mois de juillet 1830, par les journaux de la faction qui poussaient au coup d'État.

« Au point où en sont venues les choses, disait, le 20 juillet, une feuille dévouée à M. de Polignac, toute la question se réduit à savoir si le gouvernement prendra l'offensive, ou s'il restera sur la défensive, c'est-à-dire dans l'inaction Les paroles ont été dites ; le moment des faits est venu.... L'offensive est donc le seul parti possible....... Il faut songer qu'on a engagé la royauté par un discours et une proclamation ; il est donc nécessaire de soutenir les engagements pris, sous peine d'avoir compromis la couronne. Dans l'état où sont les choses, c'est reculer que de ne pas avancer, et reculer c'est se perdre, puisqu'il y a un abîme derrière. »

Au surplus, tous les journaux royalistes de cette époque conseillaient au gouvernement de tirer le glaive et de commencer les hostilités : « Viennent les *coups de fusil*, s'écriait cyniquement le journal de Martainville, et l'on verra de quel côté est la majorité. »

1 D'autres journaux avaient aussi paru comme à l'ordinaire : c'étaient la *Gazette de France*, l'*Universel*, la *Quotidienne*, le *Messager*, etc. tous ministériels ou royalistes ardents : ni le *Journal des Débats*, ni le *Constitutionnel*, ne furent publiés ce jour-là 27 ; ils étaient en instance pour obtenir l'autorisation prescrite par les ordonnances : ces deux feuilles, importantes par le nombre de leurs souscripteurs, furent loin d'imiter le *Temps* et le *National*, qui venaient de faire le sacrifice de leur propriété et de leur avenir.

2 On réservait la garde royale pour ce que les meneurs appelaient les *coups de collier*.

3 Dans la journée du 26, M. Selligue, imprimeur du *Journal du Commerce*, avait refusé ses presses au gérant; mais celui-ci en appela aussitôt en référé au président du tribunal civil, et M. Debelleyme décida que, « attendu que l'ordonnance relative à la presse n'avait point été promulguée selon les formes prescrites ; attendu qu'il convenait de donner aux journaux le temps de se pourvoir, conformément à l'article 2 de l'ordonnance du 25 juillet, l'imprimeur Selligue serait tenu d'imprimer le *Journal du Commerce* le lendemain. »

Cette décision, quoique basée sur un prétendu défaut de formes, n'en fut pas moins accueillie avec joie par tous les libéraux, parce qu'elle indiquait les dispositions de la magistrature. Le lendemain, le bruit courut que M. le premier président Séguier et M. Debelleyme avaient été arrêtés et conduits à Vincennes; mais ces arrestations individuelles n'avaient

non sans occasionner des rassemblements tumultueux comme ceux du Palais-Royal.

La saisie des presses du *National* ne fut pas aussi facile à exécuter que l'avait été celle des deux autres journaux. La maison où ce journal s'imprimait était située sur la place des Italiens, non loin du boulevart le plus fréquenté de Paris : la présence de la troupe, qui, depuis neuf heures du matin, cernait l'imprimerie, avait attiré sur les lieux une grande foule de jeunes gens et d'ouvriers, qui se mirent à applaudir à la résistance que le gérant, M. Gauja, et quelques-uns des rédacteurs de ce journal [1] opposaient au commissaire de police et à ses agents, en se refusant à leur ouvrir les portes de leurs bureaux. En présence de cette résistance passive, le commissaire fut obligé de faire enfoncer ces portes, et aussitôt les presses du *National* furent démontées ou mises sous les scellés, les cartons de la rédaction fouillés et enlevés, les bureaux fermés. Ces actes de violence se passaient au milieu des protestations du gérant et des rédacteurs, qui appelaient sur la tête des agents de la police la responsabilité que faisait peser sur eux cette violation brutale des lois et des garanties de la propriété, et en présence d'une foule d'ouvriers indignés, qui ne cessaient de crier : *vive la Charte ! à bas les ministres !*

La saisie du *Temps*, dont le gérant et les rédacteurs s'étaient, pour ainsi dire, placés à la tête de la résistance, fut opérée avec des circonstances encore plus graves. Vers le midi, un détachement de gendarmerie à cheval parut au bout de la rue de Richelieu, du côté des boulevarts, où étaient l'imprimerie et les bureaux de ce journal. Le gérant et les rédacteurs étaient à leur poste, au milieu des ouvriers et des employés attachés à cette publication. A l'arrivée du commissaire de police, ce fonctionnaire trouva tout ce monde rangé dans la cour et dans l'attitude de gens décidés à opposer toute la résistance légale possible.

« Des hommes, que nous ne connaissons point, pâles, défaits, abattus, malheureux déjà du crime qu'ils allaient commettre, ont commis aujourd'hui, dans notre domicile, porte la relation du *Temps*, un vol avec effraction. L'un d'eux, il est vrai, s'est décoré d'une écharpe de magistrat qui ne pouvait être qu'une imposture, car un magistrat ne se présente et n'agit qu'au nom de la loi. D'autres hommes, revêtus d'un habit respectable, celui de soldat français, ont assisté, plutôt que participé, à une opération nouvelle pour eux, et dont ils semblaient aussi affligés que nous-mêmes. A jeûn depuis une heure du matin, ils souffraient moins de leurs privations que de leur ministère : nous leur avons offert des rafraîchissements. . . . .

« Sept heures ont été employées par les agents de la violence à tenter tous les moyens de pénétrer dans notre demeure. Des ouvriers ont appris à des magistrats le respect dû à la loi. Un d'eux, M. Pein, maître serrurier, se découvrant à la lecture d'un article du code, a refusé de concourir à l'effraction qu'un homme revêtu d'une écharpe lui commandait ; un second, plus jeune, a résisté également à des obsessions de tout genre, mises en usage, pendant deux heures, pour le séduire ou l'intimider. Enfin, on n'a pu trouver dans le quartier un ouvrier qui voulût violer un domicile et se rendre complice d'un vol.

« On est alors allé demander à celui qui a mission spéciale de protéger la propriété, au Préfet de police, les moyens d'y attenter. Il a envoyé pour crocheter nos portes, qui ? celui-là même qui a pour charge de river les fers des forçats. Digne instrument d'une semblable mission !... Le reste s'est passé en formalités, copiées sur les opérations judiciaires.... Une nombreuse réunion de citoyens nous a, pendant ce débat, soutenu de son approbation calme et de ses exemples de fermeté. Nos ouvriers, dont on venait

pas eu lieu. Le ministère fut plus hardi, il convoqua la Cour royale et les tribunaux aux Tuileries, où il les aurait retenus prisonniers.

1 *L'historien des hommes et des choses de juillet*, M. Sarrans, et l'auteur de l'*Histoire de Dix ans*, M. Louis Blanc, s'accordent à dire que MM. Thiers et Mignet, les deux (principaux rédacteurs du *National*, quittèrent Paris dans la matinée du 28 et n'y rentrèrent que lorsque le combat des trois immortelles journées eut cessé.

2 Voici l'extrait de la relation de ces événements, faite par le *National*.

« A onze heures, deux commissaires de police, M. Colin du quartier de la Cité, et Béraud, chargé des délégations judiciaires, se sont présentés avec les formes les plus douces, au bureau du *National*, et ont signifié l'ordre de M. Mangin, en vertu duquel ils venaient saisir nos presses, par suite de notre refus de nous soumettre aux ordonnances du roi.

« Nous avons déclaré à MM. les commissaires que le pouvoir qui les envoyait étant tout à fait sorti de la légalité, nous ne devions point obéissance à ce pouvoir : qu'eux-mêmes, officiers civils, établis tels par les lois en vigueur sous la Charte, étaient en rébellion contre la légalité, en se faisant porteurs et exécuteurs d'un mandat attentatoire à la Charte.... que, dans l'impossibilité où nous étions d'opposer la force à la force, il ne nous restait qu'à protester contre la violence... ....

« MM. les commissaires, sur notre refus d'ouvrir les portes du lieu où sont établies nos presses, ont dû recourir à l'effraction : la porte a été enfoncée. On n'a point enlevé nos presses, mais on les a fait démonter, et on a emporté les pièces les plus importantes du mécanisme afin de les mettre *hors d'état de servir*. Ce que l'on ne peut pas emporter, on le détruit, on le brise : il n'y a plus de garantie pour la propriété des citoyens.....

« Nous étions placés à l'avant-garde ; nous avons fait pour notre part ce que nous n'avions cessé de conseiller au pays en ce cas suspension de la légalité. Que le refus d'obéissance descende maintenant jusqu'au dernier des contribuables, et cet échaffaudage monstrueux tombera....... si l'on ne s'est pas porté contre nous à des extrémités sanglantes, si nous n'avons pas été assassinés en plein jour chez nous par des soldats, c'est que nous avons cru que notre devoir, comme citoyens et comme écrivains, devait se borner au refus d'obéissance.

arracher le pain, ont contenu leur indignation... »

Ainsi les presses libérales sont saisies, la première et la plus importante partie du programme des ministres est exécutée : le drame va se développer.

Examinons maintenant quelle fut l'attitude du gouvernement et de ses organes avoués, ainsi que celle de la faction royaliste contre-révolutionnaire pendant la journée du 27 juillet.

La veille, le conseil des ministres s'était de nouveau réuni à Saint-Cloud, et les délibérations s'y prolongèrent jusqu'à 4 heures et demie. Si le voile que les ministres ont jeté sur leurs actes et sur les volontés du roi ne nous permet pas de préciser les déterminations qui furent arrêtées dans ce conseil, les mesures d'intimidation que l'autorité va prendre nous dévoileront assez qu'on s'y occupa sérieusement de prévenir ou de réprimer toute tentative de résistance ou de révolte.

Dès la matinée du 27, les journaux du ministère publièrent un avis sémi-officiel, que l'on put regarder comme l'expression de la pensée du pouvoir.

« Les mesures que le gouvernement vient d'être obligé de prendre, y était-il dit, dérangent trop les projets de quelques hommes, pour qu'on ne s'attende pas à les voir essayer d'en arrêter l'exécution. A la suite des protestations, des actes de résistance pourront être tentés : nul doute qu'on ne s'efforce d'y associer les classes laborieuses de la société ; peut-être même voudra-t-on leur persuader de se charger seules de réaliser les pensées de désordre et de perturbation.

« Rien ne serait plus mal calculé que leur adhésion à de semblables projets. Il faut d'abord que l'on sache bien que *le pouvoir a mesuré toutes les conséquences de ses décisions*, qu'il regarde comme indispensables à la sûreté de l'avenir ; qu'*il saura les faire respecter ; qu'il en a la volonté*, *qu'il en a les moyens*.

« Il faut ensuite que les hommes dont on chercherait à égarer les esprits se persuadent qu'aucun de leurs intérêts ne sont compromis. Il arriverait donc qu'en se résignant aux périls d'un dévouement sans motifs, ils joueraient véritablement le rôle de dupes ; car en supposant que des essais de violence pussent tourner à bien, d'autres qu'eux en recueilleraient les bénéfices. . . . . .

« Ce n'est donc pas seulement aux hommes amis de l'ordre, aux hommes dévoués antérieurement aux doctrines monarchiques qu'il convient aujourd'hui de se rallier au pouvoir, mais aussi à tous les hommes sincèrement amis de leur repos et de leur avenir.

« Ces conseils, nous les donnons avec un entier désintéressement, concluaient les organes du ministère ; car plus que personne, nous sommes persuadés, comme le disaient les ministres en parlant au Roi, que, *quelque chose qui arrive, force restera à justice.* »

A cet avis, que l'on regardait comme devant arrêter toute manifestation hostile de la part du peuple de Paris, les journaux du gouvernement joignirent quelques menaces indirectes : c'est ainsi que l'arrivée du général Bourmont fut annoncée pour ce même jour, et que l'on apprit au public l'ordre qui avait été donné au régiment d'infanterie et à divers escadrons de la garde royale détachés à Caen, de retourner immédiatement à Paris, où, assurait-on, ils devaient arriver le premier août.

D'un autre côté, la *Quotidienne*, et toujours dans la même intention, annonçait que plusieurs journaux de l'opposition avaient essayé de répandre, dans la matinée, quelques-uns de leurs numéros contenant une protestation signée, disait ce journal, d'un grand nombre de gérants et de rédacteurs de ces différents journaux ; mais il ajoutait qu'on avait remarqué que les gérants et les rédacteurs du *Journal des Débats* n'avaient point adhéré à cet acte. « Nous savons encore, poursuivait la feuille royaliste, que le ministre de l'Intérieur a reçu une demande d'autorisation du *Journal des Débats*, qui n'a point protesté avec ses collègues, et une du *Constitutionnel*, malgré l'adhésion de trois de ses rédateurs. Le *Messager des chambres*, disait encore la même feuille, a déjà obtenu son autorisation, et a paru ce soir, comme à l'ordinaire. »

Suivait ensuite la justification et même l'apologie des déterminations extrêmes que le gouvernement venait de prendre par la publication des fameuses ordonnances.

« Depuis long-temps la révolution tendait trop visiblement à renverser le pouvoir du roi, disait encore la *Quotidienne*, pour que le gouvernement ne sentît pas, comme tout le monde, la nécessité de l'arrêter dans ses hostilités. La révolution a été trop confiante ; elle a cru trop facilement qu'il lui était donné de renverser une autorité défendue par les vertus d'une glorieuse dynastie et par la fidélité de ses peuples. Dès que la révolution s'est trouvée face à face avec la royauté, il a été permis à la royauté de chercher en elle-même les moyens d'échapper aux derniers dangers........

« La révolution sera vaincue, disions-nous depuis long-temps ; la révolution est vaincue aujourd'hui, concluait l'écrivain ministériel. La liberté vivra, mais la liberté réglée par des lois fortes et tutélaires, qui empêcheront les factions de faire

de la société une arène, des discussions un combat, et de la constitution un instrument de désordre et de renversement. »

La *Gazette de France*, autre journal dévoué à la royauté suivant les ordonnances, ne daigna seulement pas s'occuper du coup de grâce que le ministère venait de donner à la presse libérale. Dans son opinion, le droit, que l'article 14 de la charte donnait au roi, ne pouvait être mis en doute. « Et d'ailleurs, *disait ce journal*, le système représentatif n'est pas atteint. L'ordonnance nous dit que la liberté de la presse n'est que suspendue. L'impôt sera voté par des députés élus aux conditions de la charte. Enfin toutes les mesures extraordinaires sont contresignées par sept ministres responsables...

« La pensée principale de cette ordonnance, ajoutait le journaliste, en ne s'occupant toujours que de celle relative au nouveau mode d'élection des députés; la pensée principale a été de nous ramener à l'esprit et à la lettre de la charte... Cette législation nouvelle n'est pas complète, mais nous espérons qu'elle sera suffisante pour produire le concours du patriotisme, de la modération, de la sagesse, et nous faire rentrer dans les voies d'où nous sommes sortis.

« Au reste, concluait la feuille royaliste, notre situation a été définie par un ministre du roi, M. de Serre, lorsqu'il disait : « Dans les conseils qui précèdent les combats, je conçois que chacun donne son avis sur les moyens d'attaque et de défense; mais quand le plan est arrêté, je ne comprends pas comment, le jour du combat, on refuse son secours à celui sous les ordres duquel on doit marcher [1]. »

Ainsi, les actes contre-révolutionnaires du pouvoir furent non-seulement défendus par les journaux royalistes, mais approuvés, préconisés, exaltés comme un monument de la haute sagesse du monarque et de son conseil : Le ministère trouva des dévouements tout prêts, et les encouragements à persister dans la voie où il était entré, ne lui manquèrent pas de la part de ceux qui se disaient les amis de la monarchie.

Quant aux mesures, que l'autorité civile prit ce jour-là pour empêcher toute fermentation populaire, elles consistèrent en une proclamation du préfet de police, suivie d'un arrêté que la distribution des journaux libéraux parut nécessiter.

1 Il est à remarquer que, malgré leur belliqueuse résolution, les journaux les plus dévoués au ministère Polignac et à la monarchie, cessèrent de paraître dès le lendemain, et que la capitale ne sût plus ce que devinrent ces fameux champions du coup d'état, tant que dura le combat. On les vit cependant se soumettre aux faits accomplis, dès qu'il n'y eût plus de danger à reparaître sur la scène politique : la *Gazette* ressuscita le 31 juillet au soir, et la *Quotidienne*, le lendemain.

« Tout individu, y était-il dit, qui distribuera des écrits périodiques dans lesquels ne se trouveront pas l'indication des vrais noms, profession et demeure de l'auteur ou de l'imprimeur, ou qui donnera à lire au public les mêmes écrits, sera immédiatement conduit devant le commissaire de police du quartier où les écrits auront été saisis.

« Tout individu tenant cabinet de lecture, café, etc., etc., qui y donnera à lire des journaux ou autres écrits imprimés en contravention à l'ordonnance du roi du 25 de ce mois, sur la presse, sera poursuivi comme complice du délit que ces journaux ou écrits pourraient constituer, et son établissement sera provisoirement fermé. »

On comprend aisément tout ce que contenaient de germes d'intimidation ces quelques lignes; car le préfet de police allait bien au-delà des dispositions de l'ordonnance sur la presse.

Mais ce n'était pas tout encore; le préfet ne menaçait que les porteurs et distributeurs de journaux, que les propriétaires des cabinets de lecture et autres lieux publics; le ministre de l'instruction publique s'occupa d'intimider tous les jeunes gens des écoles, dont le chaleureux dévouement à la cause des libertés nationales s'était manifesté dès la veille. Il provoqua, à cet effet, une décision du conseil royal de l'instruction publique remarquable per les motifs qui y étaient déduits, autant que par ses principales dispositions :

« Informé que quelques étudiants paraissent se disposer à prendre part à des rassemblements qui peuvent compromettre le bon ordre et la tranquillité, portait cette décision, le conseil royal de l'instruction publique, voulant éviter aux jeunes gens les suites fâcheuses qui résulteraient nécessairement des désordres auxquels ces rassemblements illégaux auraient donné lieu, et des peines de discipline que l'autorité universitaire se verrait forcée de prendre contre les délinquants, rappelle aux étudiants de toutes les écoles de l'Université, dans l'intérêt de leurs études, de leur avenir et de leurs familles, les articles qui suivent (*Ordonnance du* 5 *juillet* 1820) [1] :

« Tout étudiant convaincu d'avoir, hors des écoles, excité des troubles, ou pris part à des désordres publics, ou à des rassemblements illégaux, pourra encourir des peines disciplinaires, qui seront prononcées par le conseil royal.

« Il est défendu aux étudiants, soit d'une faculté, soit de diverses facultés du même ordre,

1 Cette ordonnance avait été rendue à la suite des événements du mois de juin 1820, événements graves, assez analogues à ceux qui se reproduisaient, et durant lesquels la jeunesse des écoles s'était montrée hardiment sur la place publique, pendant plusieurs jours.

soit de diverses facultés de différents ordres, de former entre eux aucune association, sans en avoir obtenu la permission. Il leur est pareillement défendu d'agir ou d'écrire en nom collectif comme s'ils formaient corporation ou association légalement reconnue. »

On exhumait ainsi des dispositions tyranniques et tracassières qui ne décelaient que trop la crainte de voir la jeunesse des écoles, cette partie si impressionnable de la population de Paris, se jeter généreusement au milieu des classes ouvrières, dont le pouvoir commençait à redouter le soulèvement.

C'est donc bien à tort que l'on a présenté les autorités de Paris comme surprises par les ordonnances et n'ayant pris aucune mesure pour en appuyer l'exécution : il reste aujourd'hui avéré que rien n'a été négligé par ces autorités pour empêcher toute résistance au coup d'état. Les presses des journaux qui avaient protesté furent saisies aussitôt ; les porteurs de journaux, et tous ceux qui concourent à la publication des écrits périodiques, furent menacés dans leurs personnes et dans leurs propriétés ; les journalistes libéraux, les plus redoutables au pouvoir, allaient être arrêtés ; les jeunes gens des écoles furent intimidés ; les classes ouvrières reçurent des avis qui devaient les contenir ; les bureaux des journaux et les lieux publics furent fermés ; la gendarmerie et la troupe de ligne occupèrent, dès le matin, les principaux postes de la ville, et protégèrent les hôtels des ministres ; de fortes et nombreuses patrouilles balayaient sans cesse les rassemblements que formaient les curieux, ou les hommes résolus criant à la violation des lois ; enfin des bataillons, des régiments entiers, des canons, occupèrent les points stratégiques les plus importants, prêts à exterminer quiconque oserait lever l'étendart de la révolte : d'autres troupes se rapprochaient ; les ministres étaient à leur poste, les chefs militaires y étaient aussi ; les autorités, le procureur du roi, s'y trouvaient également ; les chefs de la faction contre-révolutionnaire se pressaient derrière ces autorités ; les écrivains et les journalistes du parti royaliste extrême concourraient au même but. Que fallait-il donc de plus pour se montrer en mesure de réprimer tout mouvement qui n'aurait pas été fait par la population tout entière ?

Ajoutons que les faiseurs de coup d'état tenaient en réserve d'autres moyens bien plus propres encore à semer la terreur parmi des citoyens sans chefs, sans armes, sans direction ; moyens extrêmes dont ils essayèrent de faire usage dès le lendemain, comme étant le développement complet du plan arrêté à Saint-Cloud. Ce serait donc une grande erreur de croire que les ministres de Charles X aient tenté la contre-révolution sans avoir tous les moyens jugés nécessaires pour réussir : il ne faut pas perdre de vue que depuis l'avènement du ministère Polignac, et même avant l'arrivée au pouvoir des derniers ministères de Charles X, les hommes et les choses, tout était préparé pour cela. Nul doute que la faction contre-révolutionnaire n'eût réussi, momentanément du moins, à détruire le reste des libertés-publiques, si le peuple de Paris tout entier ne s'était soulevé, et n'avait anéanti en un seul jour tous ses ennemis.

Mais n'anticipons pas sur les événements mémorables qu'il nous reste à décrire, et suivons, autant que leur multiplicité le permet, un ordre de narration qui puisse satisfaire le lecteur.

N'oublions pas surtout le célèbre jugement rendu ce jour-là par le tribunal consulaire, jugement bien autrement important, et bien plus courageux que la décision prise par le président du tribunal civil.

Le 27, le palais de la Bourse avait été ouvert, comme à l'ordinaire, mais il ne s'y fit aucune affaire : le tribunal de commerce seulement s'était assemblé pour prononcer sur la question qui lui avait été soumise par les gérants du *Courrier Français*. Sur le refus fait par Gauthier Laguionie d'imprimer ce journal en présence de la législation nouvellement créée, les gérants l'avaient assigné devant ce tribunal pour avoir à remplir les obligations à lui imposées par un traité existant. La première section du tribunal, présidé par M. Ganneron, ayant à ses côtés MM. Lemoine-Tacherat, Gisquet, Lafond et Truelle, juges, prononça, sans désemparer, et au bruit de la fusillade que l'on entendait très-distinctement (il était alors 3 heures), un jugement ainsi motivé :

« Considérant que cette ordonnance (celle du « 25 juillet sur la presse), contraire à la Charte, « ne saurait être obligatoire ni pour la personne « sacrée et inviolable du roi, ni pour les ci- « toyens, aux droits desquels elle porte atteinte ;

« Considérant, au surplus, qu'aux termes même « de la Charte, les ordonnances ne peuvent être « faites que pour l'exécution et la conservation « des lois, et que l'ordonnance précitée a, au « contraire, pour effet la violation des disposi- « tions de la loi du 28 juillet 1828 ;

« Ordonnons que les conventions d'entre les « parties recevront leur effet.

« Condamnons en conséquence, et par corps, « Gauthier-Laguionie à imprimer le *Courrier*

« *Français* dans les 24 heures, etc. ; ordonnons « l'exécution provisoire et sur minute du pré- « sent jugement, et ce nonobstant appel, etc. »

Ce n'était plus le défaut de formes invoqué par le président Debelleyme, c'était la résistance, la désobéissance légale que le tribunal de commerce invoquait contre les destructeurs de la charte : aussi ce jugement eût-il une grande portée, dès qu'il fut connu.

Au même instant, plusieurs réunions d'électeurs, de jeunes gens et de députés se tenaient dans divers quartiers de Paris.

Dès le matin, quelques députés s'étaient de nouveau réunis chez M. Delaborde, pour s'y entretenir des événements, et de la part qu'eux et leurs collègues devaient prendre dans le conflit qui paraissait inévitable. Parmi ces députés, quelques-uns regrettaient déjà le rendez-vous pris chez Casimir-Périer, et motivaient leur répugnance tant sur la conduite politique tortueuse qu'il tenait depuis quelque temps, que sur l'opinion méticuleuse qu'il avait professée la veille. D'autres, sans nier que l'ancien tribun du parti libéral n'eut encouru ces reproches, pensaient que les dangers dont les libertés nationales étaient menacées, retremperaient son patriotisme : tous attendaient avec impatience l'heure de ce rendez-vous, fixé pour midi, dans la rue Neuve de Luxembourg, bien près du siége du gouvernement.

Pendant ce temps, Casimir Périer se trouvait en proie à la plus vive agitation; flottant entre la crainte de se compromettre, et celle d'irriter ceux de ses collègues qui voulaient faire acte de présence dans le mouvement, il avait, dès le matin, envoyé des lettres de convocation à tous les députés domiciliés à Paris; mais, peu après, cette convocation était déjà contremandée, effrayé qu'il était de l'agitation profonde qui remuait toutes les classes de la société : ces dernières lettres n'ayant pu être toutes remises, vers midi, quelques députés commencèrent à arriver au rendez-vous.

A l'autre extrémité de Paris, dans les 11e et 12e arrondissements, des comités s'étaient formés par les soins de M. Boulay, afin de régulariser la proposition faite la veille pour le refus de l'impôt.

Une cinquantaine d'électeurs, connus par leurs sentiments patriotiques, s'étaient aussi rendus chez M. Cadet de Gassicourt, dans la rue St-Honoré, où ils trouvèrent réunies les mêmes personnes que l'on avait remarquées la veille dans les bureaux du *National*; là, sous la présidence de M. Chardel, ils s'occupèrent non seulement des mesures nécessaires pour généraliser ce refus, mais encore ils délibérèrent s'ils ne devaient pas se jeter dans le mouvement, et concourir à soulever les masses : l'un de ces hommes de résolution, M. Féline, eut le courage de dire qu'il fallait mettre *hors la loi* tous les ennemis du peuple, roi et gendarmes. Mais M. Thiers, que les violences du pouvoir n'avaient pas assez indigné, insistait toujours pour qu'on se bornât à une résistance légale, et surtout pour qu'on ne fit point intervenir le nom du roi dans ces brûlantes discussions. Il pensait d'ailleurs que la lutte serait trop inégale entre des troupes d'élite, telles que la garde royale, agissant avec des fusils et du canon, et des masses sans discipline et sans armes, qu'une seule décharge devait nécessairement mettre en fuite [1].

Sachant que les députés libéraux, en qui l'on avait encore une si déplorable confiance, allaient se réunir chez Casimir Périer, les électeurs, sans tenir aucun compte de l'opinion de M. Thiers, décidèrent qu'une députation de cinq d'entre eux irait trouver les députés pour leur représenter toute la gravité des circonstances, et les engager à prendre enfin une détermination telle que les intérêts de la patrie la réclamaient de ceux qui se regardaient encore comme les représentants du pays.

D'un autre côté, un grand nombre de jeunes gens des écoles de médecine et de droit, avertis qu'une réunion de députés devait avoir lieu chez Casimir Périer, et ayant entendu dire que ces députés devaient être arrêtés dès qu'ils seraient réunis, accoururent dans la rue Neuve-de-Luxembourg, tant pour servir de garde à ces députés, que pour les encourager de leur présence à prendre une détermination extrême, telle que la concevaient ces chaleureux jeunes hommes.

Mais à peine quelques députés, salués par les acclamations des jeunes gens et par les cris de *vive la charte !* furent-ils entrés, qu'il se passa, à la porte de l'hôtel, un événement grave. Un fort détachement de gendarmerie, parti du ministère de la justice, et un autre détachement de la même arme s'ébranlant en même temps de l'hôtel des affaires étrangères, entrèrent par les deux bouts de la rue Neuve-de-Luxembourg, qui n'a aucune issue, et la parcoururent *ventre à terre*, dans toute sa longueur, en sabrant et foulant aux pieds des chevaux tout ce qu'ils rencontrèrent [2]. « Un assez grand nombre de jeunes gens parvinrent à éviter les chevaux;

1 Louis Blanc, *Histoire de Dix-Ans*.

2 Déposition de Rayez, portier de l'hôtel de Casimir Périer.

mais ceux qui se trouvaient vers le milieu du rassemblement, n'ayant d'asile que dans les maisons, voulurent se réfugier dans la cour de M. Périer. Celui-ci, averti par le bruit, les cris, les clameurs de toute espèce, descendit sur-le-champ, et fit fermer impitoyablement ses portes. Dix-huit jeunes gens furent sabrés, blessés, écrasés : on les porta dans un corps-de-garde du ministère des affaires étrangères [1]. »

Pendant cette scène de désolation, les députés arrivaient successivement chez Casimir Périer; mais ce ne fut que vers une heure que son hôtel en renferma une trentaine [2]; je dis renferma, car le maître de la maison avait donné l'ordre de n'ouvrir sa porte qu'aux seules personnes qui s'annonceraient en qualité de députés : il avait craint sans doute l'introduction des hommes ardents, qu'il appelait les *brouillons*; et le huis-clos fut ainsi assuré à ceux qui auraient dû délibérer en face du ciel et du peuple.

La séance s'ouvrit sous la présidence de Labbey de Pompierres, ou plutôt la conversation s'engagea aussitôt.

Comme la veille, M. Dupin soutint que l'ordonnance de dissolution ôtait, à lui et à ses collègues, leur qualité de députés. « Comme citoyens, ajouta-t-il, nous avons le droit de nous réunir, d'user de notre influence, de notre crédit auprès de la population ; mais nous ne pouvons agir légalement comme députés. — Est-ce bien sérieusement que l'on invoque la légalité, s'écria aussitôt Mauguin; Est-ce pour nous seuls qu'elle serait obligatoire, tandis que le pouvoir la viole à son gré? Serions-nous réduits à discuter encore de pareilles niaiseries, quand il s'agit de la vie ou de la mort, de la liberté ou de la servitude? [3] » Plusieurs députés appuyèrent Mauguin ou parlèrent à peu près dans le même sens. Mais Sébastiani était là pour répéter que, dans son âme et conscience, la qualité de député étant détruite par l'ordonnance, tout ce que l'on pouvait faire, c'était d'écrire au roi une lettre respectueuse, ou de lui demander une audience.

1 A. Marrast, *Histoire des Trois Jours*.

2 Voici d'après la relation de la *Tribune*, les noms des députés qui se rendirent chez Casimir Périer : — MM. Mauguin, Bavoux, Chardel, Lobau, Voisin de Gartempe, Persil, Louis, Dupin aîné, Charles Dupin, Bérard, Méchain, Camille Périer, Casimir Périer, Odier, Lefèvre, Vassal, Audry de Puyraveau, Sébastiani, Gérard, Villemain, Guizot, Saint-Aignan (Auguste), Delaborde, Labbey de Pompierres, Baillot, Bertin-de-Vaux, Delessert, Marschal, Duchaffault, Mathieu Dumas, Salverte, de Schonen.

3 A. Marrast.

La réunion allait prendre le caractère d'une querelle, et déjà on s'y agitait en sens divers, quand on avertit Casimir Périer qu'une députation du comité électoral demandait à être admise. Celui-ci s'emporta contre l'éclat que, disait-il, on allait donner à une réunion de famille, à laquelle la prudence ne permettait pas d'imprimer un autre caractère. « Si nous recevons la députation, s'écria-t-il, on le saura aux Tuileries, et qui sait les mesures que l'on arrêtera contre nous? Si la députation n'est pas admise, elle se plaindra, et dans l'état d'exaspération où sont les têtes, qui peut répondre... [1] »

« — Vous nommez un président, vous allez recevoir une députation, ajouta Dupin; vous vous constituez donc en assemblée délibérante... alors... — Puisque on attaque la présidence, s'écria Labbey de Pompierres, je ne dois pas la garder plus long-temps..... En vérité, je croyais qu'il était question d'autre chose que de vaines formalités... »

Toutefois, Labbey de Pompierres continua à présider, et la députation fut admise.

MM. Mérilhou et Boulay en faisaient partie : ils venaient, dirent-ils, annoncer aux députés que plusieurs fabricants lançaient leurs ouvriers dans la rue; que bientôt le peuple des ateliers et celui du commerce et des écoles seraient sur la place publique; qu'eux-mêmes étaient décidés à entrer corps et biens dans le mouvement; mais qu'il fallait une main puissante pour le diriger. « C'est à vous, Messieurs, à vous montrer dignes de la confiance que nous vous avons témoignée. »

La plupart des députés, étonnés d'une sommation aussi positive, se regardèrent stupéfaits ; ils ne trouvèrent rien de mieux à répondre, si non, qu'ils allaient en délibérer; et la députation se retira douloureusement affectée de cette molle attitude.

En ce moment, Casimir Périer éprouvait chez lui une nouvelle contrariété : une députation de jeunes gens avait forcé la consigne et voulait voir les députés pour leur dire que toute la jeunesse des écoles était décidée à prendre les armes. » Casimir Périer avait retenu cette nouvelle députation au haut de l'escalier, en la conjurant de s'en rapporter à la prudence des députés, « car, leur

1 J'emprunte tous les détails relatifs à ces réunions de députés à une piquante relation publiée dans le journal la *Tribune*, par M. A. Marrast : j'engage les lecteurs, auxquels le résumé que j'en donne ne paraîtrait pas suffisant, à lire le numéro de ce journal du 16 juin 1841 ; ils y trouveront de curieuses révélations sur l'attitude des députés libéraux dans les journées des 26, 27, 28, 29 et 30 juillet 1830.

disait-il, vous ne gagnerez pas votre bataille dans la rue. »

Tant d'indécision, tant de lâchetés indignèrent et les envoyés des électeurs et ceux des jeunes gens, qui venaient de se rencontrer en sortant de l'hôtel Périer. « Il n'y a pas à compter sur eux, s'écriaient-ils ; ils trahissent la cause de la liberté : il faut les dévoiler ; il faut désiller les yeux du peuple, et les dépopulariser : c'est le seul moyen de salut qui nous reste. » Cette résolution fut néanmoins abandonnée, parce qu'on craignit de décourager ceux qui jouaient leur tête dans ce conflit.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les députés n'avaient encore rien décidé; plusieurs même étaient déjà sortis clandestinement de la réunion, quand deux nouveaux commissaires envoyés par les électeurs arrivèrent encore : c'étaient MM. Thiers [1] et Chevallier Lemore : leur mission, remplie au milieu des dangers que présentait le passage de la rue Saint-Honoré, était encore de presser les députés, et de leur dire qu'il n'y avait plus à reculer, sous peine de perdre à jamais la confiance d'un peuple généreux, dont le sang était versé sans aucun profit pour la cause de la liberté.

Ces nouveaux commissaires ne furent pas plus heureux que les premiers; rien ne put décider les *meneurs* à prendre la résolution que les électeurs, les journalistes les jeunes gens des écoles et les ouvriers de toutes les classes, attendaient de ceux qu'ils étaient habitués à regarder comme les chefs du parti libéral.

« Qu'a-t-on décidé? demandèrent avec empressement les jeunes gens à M. Persil qu'ils rencontrèrent dans la rue. — Ils n'ont rien osé, leur répondit Persil; ils ont décidé qu'ils se réuniraient *secrètement* demain pour aviser. — Demain nous n'aurons plus besoin d'eux. »

Et en effet, tout annonçait déjà que le peuple entier allait se lever : les ouvriers désertaient en foule leurs ateliers; les jeunes gens des écoles se mêlaient aux rassemblements que la troupe contenait avec peine; ceux du commerce fermaient leurs boutiques, leurs magasins, et couraient les rues en criant *vive la charte! à bas les ministres!* Les élèves de l'école polytechnique, qui devaient jouer un rôle si glorieux dans les journées suivantes, quittaient leurs salles d'études, malgré les représentations de leurs chefs; et on pouvait prévoir déjà qu'ils ne tarderaient pas à se jeter dans l'insurrection. L'agitation se généralisait.

Au même instant où les députés s'étaient réunis dans le quartier des Tuileries, celui du Palais-Royal offrait le spectacle d'une animation, qui devait dégénérer bientôt en violences extrêmes.

A cette époque, il y avait, dans une boutique des galeries de ce palais, un singulier établissement de librairie, créé par un ancien noble, M. de Chabannes : ce vieux gentilhomme, contrarié par le ministère pour des publications volantes auxquelles il se livrait depuis quelque temps, avait déjà attaqué les ministres si non avec éloquence, du moins avec une hardiesse qui le faisait considérer comme un extravagant. Ce jour là 27 juillet, M. de Chabannes avait trouvé le moyen de faire imprimer son petit pamphlet, intitulé le *Régénérateur*, et il se mit à en distribuer un si grand nombre, que de toutes parts on accourait vers sa boutique : il se forma bientôt un grand rassemblement au Palais-Royal : la gendarmerie voulut le dissiper; mais elle fut mal accueillie, et les cris de *vive la charte ! à bas les ministres !* résonnèrent long-temps sous l'immense voûte vitrée de cette galerie. La foule augmentant sans cesse vers ce premier *forum* de la révolution française, M. Mangin se vit contraint de donner l'ordre de faire occuper la boutique de M. Chabannes, d'évacuer le jardin et les cours du Palais-Royal, et d'en fermer les grilles; ce qui fut exécuté à coups de crosses de fusil [1].

Le président du conseil fut aussitôt prévenu de cette mesure par le préfet de police, qui, vers une heure, lui apprenait que les presses du *National*, du *Figaro* et du *Journal du Commerce* avaient été saisies à midi. « Monseigneur, écrivait en même temps M. Mangin, les rassemblements se continuent au Palais-Royal; les marchands ferment leurs boutiques; des orateurs y déclament et y lisent à haute voix des journaux séditieux. Dans cet état de choses, je viens de signer l'ordre de faire évacuer ce lieu public. »

Déjà des gendarmes et des troupes de ligne occupaient les abords de l'hôtel du ministre des affaires étrangères, les boulevarts, l'Hôtel-de-ville, la place du Palais-Royal et divers autres points : de fortes réserves stationnaient sur la

1 C'est pour la dernière fois que l'on voit figurer le nom de M. Thiers pendant la révolution. Deux auteurs dont la véracité ne peut être contestée assurent que, ce soir même, il quitta Paris et courut dans la vallée de Montmorency soustraire sa tête à la responsabilité qui pesait sur elle. Heureusement la grande majorité des hommes de lettres resta parmi le peuple : plusieurs furent blessés, et l'un des rédacteurs du *Globe*, le jeune Farcy, se fit tuer par les Suisses, à l'attaque des Tuileries

1 Depuis long-temps la gendarmerie de Paris, que le peuple appelait les gendarmes de Charles X, s'était acquis une réputation de brutalité qui avait soulevé contre elle la haine du peuple : le pouvoir le savait ; aussi, c'était cette gendarmerie qu'il employait de préférence, quand il devait commander quelque acte de violence, persuadé que les gendarmes s'en acquitteraient sans scrupule.

place du Carrousel et sur celle de la Concorde, prêtes à se porter là où leur présence deviendrait nécessaire; mais, jusqu'à ce moment, on s'était borné à faire circuler quelques patrouilles de gendarmerie et de soldats de la ligne.

Cependant la foule, chassée du Palais-Royal, avait reflué sur la place de ce palais, et dans les rues de Richelieu et Saint-Honoré : elle se grossissait, à chaque instant de longues files d'ouvriers, de jeunes gens et de citoyens de tous les états, de tous les âges, attirés vers ces lieux des autres quartiers de Paris. De ces masses, encore inoffensives, sortaient de longues clameurs contre les gendarmes, qu'elles avaient en face, et déjà les citoyens et les troupes se menaçaient du regard : *à bas les ministres! vive la charte!* étaient les cris de défi proférés par le peuple.

Au milieu de cette agitation et de ces clameurs, les détachements qui barraient la rue Saint-Honoré, au coin du café de la Régence, n'avaient pas encore bougé, et nul acte d'hostilité n'avait été commis, quand, tout-à-coup, un fort détachement de gendarmerie à cheval déboucha de la rue de Chartres sur la place du Palais-Royal, et se jeta sur les citoyens qui criaient *vive la charte!* sabrant les uns et foulant les autres sous les pieds de leurs chevaux : plusieurs personnes furent blessées; un assez grand nombre furent arrêtées et traînées brutalement au poste de gendarmerie, et de là à l'état-major, où on les enferma dans les caves en attendant de les juger militairement : [1] Un malheureux jeune homme renversé par un maréchal-des-logis de gendarmerie, gisait sur la place; il vivait encore; mais, au retour de la charge, un officier de gendarmerie l'acheva à coups de talon de botte, et lui enfonça son sabre dans le corps [2]. Le cadavre resta long-temps sur la place, qui fut déblayée pour un instant.

Mais cette scène venait d'exciter un cri général d'indignation parmi les nombreux spectateurs; les têtes s'échauffèrent, et les citoyens, armés de pierres ou de bâtons, reparurent bientôt sur les lieux en masses compactes : des pierres furent lancées sur la gendarmerie qui se dirigeait alors dans la rue Croix-des-Petits-Champs.

Cependant la place du Palais-Royal était restée occupée par deux détachements du 3e d'infanterie

1 Déposition de M. Féret, libraire au Palais-Royal.—*D.* A-t-il été fait des sommations? — *R.* Aucune. — *D.* Avez-vous vu des hommes armés dans les rassemblements, sur lesquels la garde royale a fait feu? — *R.* Il n'y a eu dans le groupe aucun homme armé que vers le soir. »

Voyez aussi le rapport de M. Béranger, et celui de M. Bastard.

2 Déposition de MM. Crespo et Joly, dans le procès des ministres.

de la garde, et par un autre détachement de la ligne. En tête de ces détachements, vers la rue de Valois, se trouvaient, en avant-postes, un sergent de la garde et quelques fusiliers; le sergent couchait sans cesse en joue les personnes qui s'étaient abritées dans les allées, ou dans les coins formés par les maisons de la rue Saint-Honoré, du côté de la rue du Coq; ce sergent finit par lâcher son coup de fusil, *sans aucune provocation* [1] : et son exemple fut aussitôt imité par les soldats qui étaient à côté de lui : immédiatement, la troupe se mit en mouvement et fit plusieurs décharges, tant dans la rue de Valois que dans la rue Croix-des-Petits-Champs : plusieurs personnes y furent tuées, parmi lesquelles une femme qui tomba dans cette dernière rue [2]. Aussitôt quelques jeunes gens chargent ce cadavre sur leurs bras, et vont le porter au poste de la Banque occupé par des soldats de la ligne. De toutes parts on criait *vengeance!*—Voilà comme la garde royale traite le peuple, dit un jeune homme en s'adressant aux soldats; voilà comme on en agit envers des citoyens inoffensifs qui n'ont d'autre tort que celui de crier *vive la charte!* en ferez-vous autant? — Les soldats, émus par ce spectacle, répondirent qu'ils ne tireraient pas sur les citoyens, qu'ils leur livreraient même le poste; mais ajoutèrent-ils, venez en armes!.... Ils ne voulaient céder en apparence qu'à la force.

De la Banque, le sanglant cortége se dirigea sur la place de la Bourse, criant sans cesse vengeance; là, une foule considérable chassa du poste les troupes, peu nombreuses qui l'occupaient, et mit le feu au corps-de-garde [3].

1 Voyez la déposition si précise de M. de Mauroy, dans le même procès.

2 Déposition de MM. de Mauroy, Delsporte, Crespo, Perusset, Boniface, ancien commissaire de police, et Joly.

3 Tel est le récit exact de ces premiers engagements entre les troupes et les citoyens. Il reste avéré que les gendarmes furent les premiers à charger sur la foule sans armes; ce qui était dans les habitudes de ce corps : D'un autre côté, les premiers coups de fusil partirent aussi des soldats de la garde royale, et sans aucune sommation préalable. Il s'est trouvé plus tard, des personnes, qui, pour atténuer les torts de l'autorité et de la troupe, ont prétendu que les premiers coups de fusil avaient été tirés du côté du peuple, et que la troupe avait montré, ce jour-là, une modération extrême. Enfin on a été jusqu'à affirmer que les cartouches ne renfermaient que de la poudre sans balles. Toutefois, ces allégations sont tombées devant l'instruction et les faits.

Des officiers, attachés au maréchal Marmont, ont déclaré encore que la troupe avait ordre de ne tirer qu'après avoir essuyé jusqu'à 50 coups de fusil; je ne conteste pas l'existence de cet ordre; mais il me serait facile de prouver qu'il était inexécutable parce que, ni la gendarmerie, ni la garde royale n'étaient dans une position assez calme pour s'y conformer D'ailleurs, cette disposition, avant les hostilités, ne fut elle pas changée immédiatement? Des témoins ont déposé avoir vu un chef d'escadron lire à des officiers l'ordre de tirer sur les rassemblements.

Sur quelques points, il est vrai, des officiers, principalement

De pareilles scènes et des désarmements partiels se renouvelèrent, vers la fin de la journée, au poste du Châtelet et à celui du jardin de Beaumarchais, vers la Bastille; mais sur tous les autres points les troupes avaient momentanément balayé les places et les rues à coups de fusil, ou à coups de sabre; de sorte que plusieurs rues du centre de Paris étaient ensanglantées avant que les citoyens eussent pu se procurer quelques armes et un peu de poudre.

CHAPITRE IV.

Le peuple court aux armes. — Dispositions militaires prises par Marmont. — Excitations des chefs de la troupe: Distribution d'argent. — Les troupes parviennent à dissiper les rassemblements. — Ils se reforment plus nombreux et plus menaçants. — Première barricade. — Mesures ordonnées pour l'enlever. — Premiers coups de feu tirés sur la troupe. — Bruits de proscription qui se répandent parmi la population. — Première proclamation des insurgés — Le combat cesse au milieu de la nuit. — Attitude des ministres dans cette journée. — Mesures extrêmes qu'ils arrêtent dans la soirée. — Elles sont appuyées par les journaux contre-révolutionnaires. — Nuit du 27 au 28 juillet. — Arrivée à Paris de Lafayette et de Laffitte. — Courageuse détermination de la jeunesse et du peuple. — Lâcheté du parti royaliste.

Cependant la résistance s'organisait et prenait un caractère alarmant pour l'autorité: ce n'était pas seulement quelques ouvriers imprimeurs, quelques jeunes gens libéraux qui poussaient des cris de rage et de vengeance; toute la population libérale, hommes, femmes, lançaient des imprécations contre les ministres, et leurs satellites; tous cherchaient à se procurer les moyens de ne pas laisser impunis les sanglants attentats sur lesquels les parisiens gémissaient. De toutes parts se formaient de nouveaux et nombreux rassemblements, parmi lesquels se montrèrent, vers le soir, quelques jeunes gens armés de fusils de chasse et de pistolets, pris, en partie, chez les armuriers les plus voisins de la lutte; mais très peu avaient de la poudre et des balles.

Le maréchal Marmont, instruit de l'extrême irritation des Parisiens, donna, vers les quatre heures, l'ordre aux troupes consignées dans leurs casernes depuis la veille, de prendre les armes, et d'aller stationner soit au Carrousel, soit sur la place de la Concorde, soit sur les boulevarts. Une heure après, un régiment de la ligne occupait le Pont-Neuf; trois bataillons de la garde se déployèrent sur le Carrousel et la place du Palais-Royal; deux autres bataillons, aussi de la garde, se mirent en bataille à l'entrée des Champs-Élysées, et trois bataillons de la ligne se placèrent sur les boulevarts, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la Bastille. Déjà le boulevart de la Madeleine était occupé par un bataillon venu de la rue Verte, un détachement du 5e de ligne et par un escadron de gendarmerie; on y ajouta deux pièces d'artillerie pour défendre l'hôtel de M. de Polignac: quatre autres pièces de canon furent aussi amenées, par des soldats d'artillerie, sur la place du Carrousel. Enfin deux escadrons de cavalerie de la garde, lanciers et cuirassiers, furent chargés conjointement avec la gendarmerie à cheval, de faire de fortes patrouilles depuis la place Vendôme et les boulevarts jusqu'à la rue Montmartre et au Palais-Royal.

De ce moment la troupe ne garde plus aucun ménagement: partout où passe l'infanterie de la garde, française ou suisse, elle se fait précéder par une fusillade tirée principalement aux fenêtres, où un grand nombre de curieux trouvèrent la mort: partout où la cavalerie est lancée, elle sabre ou tue à coups de pistolets ceux des citoyens surpris dans les rues: l'autorité veut réduire par la force ceux qui osent protester contre ses actes liberticides, et tous les moyens lui sont bons. Aux excitations des chefs, on joint les récompenses anticipées; de l'argent est distribué aux soldats de la garde [1]; on gorge les Suisses de vin [2]. On vit le chef d'escadron le gendarmerie Reiche, après avoir chargé, sans aucune sommation préalable, la foule inoffensive, ordonner à un officier de la ligne de tirer sur le peuple [3]; on vit un capitaine de la garde saisir

de la ligne, moins exaltés que d'autres, ont invité les citoyens à se retirer; sur d'autres points, les premières aggressions sont parties du peuple; mais ce ne fut que, lorsque le combat était engagé depuis plusieurs heures. Au reste, il résulte aujourd'hui de toutes les révélations faites, que le peuple resta sans armes à feu, jusque vers 5 heures; que ce ne fut qu'alors que les boutiques des armuriers furent assaillies, et les armes distribuées, et encore manquait-on de poudre.

1 Déposition de M. Joly, marchand de vins, rue de Chartres. — *D.* Le témoin n'a-t-il pas vu distribuer de l'argent aux troupes? — *R.* On en a distribué sur la place même du Palais-Royal: j'ai changé plus de 150 fr. en pièces de cent sous, aux soldats et sous-officiers qui venaient de les recevoir (très vive sensation). *D.* Qui distribuait cet argent? — *R.* C'étaient les sergents-majors et les fourriers. — *D.* Quel jour et à quelle heure? — Le mardi 27, après midi (nouveau mouvement.) — *D.* A quelle troupe? — *R.* A la garde royale. — *D.* N'en a-t-on pas distribué à la ligne? — *R.* Non. » (Cette dernière partie de la déposition du témoin excite un mouvement prolongé dans l'assemblée, et même parmi les accusés, qui s'entretiennent vivement entre eux.) *Extrait du procès des ministres de Charles X.*

2 Déposition de M. Pérusset, négociant. « Dans la journée du 28, on a distribué beaucoup de vin aux troupes; j'ai même contribué à saisir dix pièces de vin qui leur étaient destinées. Nous avons trouvé dans une maison plusieurs soldats suisses ivres morts. (Mouvement dans l'assemblée.) *Extrait du Procès des ministres de Charles X.*

3 Déposition de M. Joly. « J'ai entendu un chef d'esca-

le fusil d'un de ses soldats, et ajuster la foule [1]. On entendit un autre officier de ce même corps, répondre à un citoyen qui criait *vive la garde*, « Coquin! je t'en donnerai tout-à-l'heure de *vive la garde!* » et il brandissait son sabre [2]. On entendit partout les chefs des détachements de lanciers, de cuirassiers et de gendarmes commander la charge avec une sorte de satisfaction, sans s'inquiéter s'il avait été fait des sommations: On vit un autre chef prendre au collet un commissaire de police, revêtu de ses insignes, pour le forcer à faire des sommations dérisoires, après la charge et la fusillade exécutées [3]. La fureur de la garde française et suisse, la brutalité des gendarmes, l'acharnement des lanciers et des cuirassiers se manifestèrent, en ce jour de deuil pour les habitants de Paris, d'une manière effrayante.

Les troupes de ligne ne se montrèrent pas aussi avides du sang de leurs concitoyens; quelques postes, soit parce qu'ils furent assaillis par de fortes masses, soit qu'ils éprouvassent de la répugnance à tirer sur leurs concitoyens, se laissèrent désarmer; d'autres prirent une attitude passive; mais tous les bataillons et les forts détachements qu'on avait mêlés avec de la garde, furent entraînés et firent comme elle.

Heureusement pour l'historien, obligé de retracer ces scènes d'horreurs, il pourra présenter quelques traits de modération, épars çà et là comme pour faire ombre à ce tableau de carnage.

Au moyen de ce grand appareil de forces, l'autorité était parvenue à établir une espèce de trêve entre les troupes et le peuple; pendant près de deux heures les patrouilles n'éprouvèrent pas de grands obstacles à circuler dans les quartiers du Palais-Royal, du boulevart Montmartre et de la rue Saint-Honoré: Les courriers et quelques-unes des diligences qui sortent vers les six heures de la capitale, purent partir.

dron de gendarmerie intimer à un jeune officier d'un régiment de la ligne l'ordre de tirer sur le peuple. Cet officier répondit qu'il n'avait point reçu d'instructions: un papier fut alors exhibé par le chef d'escadron: l'officier répliqua par un signe négatif et en inclinant son épée vers la terre. »

1 Déposition de M. Féret: « Ayant éprouvé de la résistance (l'officier), il s'emporta au point de saisir le fusil d'un de ses sergents, avec lequel il mit la foule en joue; mais un de ses soldats l'arrêta en lui disant: capitaine, que faites-vous? »

2 Déposition de M. Letourneur, marchand de nouveautés, rue Saint-Honoré, 247.

3 Déposition de M. Boniface, ancien commissaire de police: « Je n'ai pas jugé à propos de rendre compte des violences et des injures de cet homme (le chef d'escadron), qui, dans ce moment, était extrêmement irrité. Il ne m'a pas précisément pris au collet; mais il m'a poussé, entraîné au milieu ces rassemblements, en voulant m'obliger à faire des sommations, que les charges précédentes avaient rendues inutiles. »

Mais du côté du peuple, ce moment de répit fut mis à profit pour se procurer des armes: Des fusils de l'ancienne garde nationale licenciée, mais non désarmée; des fusils de chasse, des pistolets, des sabres pris chez les armuriers de divers quartiers; commencèrent à paraître entre les mains de ceux qui voulaient venger leurs amis, leurs concitoyens tombés sous le feu de la garde royale: tout était bon à saisir dans ce moment de rage; fourches, bâtons, pavés, pierres, pots de fleurs; et quoique fort peu de ceux qui possédaient des armes à feu eussent de la poudre et des balles, les masses se présentèrent de nouveau dans les lieux naguère ensanglantés par la troupe.

Bientôt les patrouilles, les détachements furent insuffisants pour conserver leurs postes; il fallut employer des escadrons et des bataillons entiers. Le combat s'engagea des deux côtés et sur divers points: on se fusillait à la fois dans la rue des Pyramides, dans la rue Traversière, dans la rue Saint-Honoré, dans la rue Saint-Denis, sur le boulevart Poissonnière, du côté du Châtelet; car partout où les troupes s'engageaient, il se trouvait des citoyens pour leur disputer le passage.

Cette fois, aux charges de la cavalerie et aux fusillades de la garde, des jeunes gens, des ouvriers ripostèrent par des coups de fusil ou de pistolet: L'infanterie tirant toujours aux fenêtres et devant elle, on lui répondit des fenêtres et des toits par des coups de fusil, des pierres, des tuiles, et même en jetant sur les soldats des pots de fleurs. La révolte prenait un caractère que ni les ministres, ni les chefs militaires, ni les libéraux n'avaient pu prévoir: toute la population libérale s'agitait; les femmes excitaient les hommes au combat; des adolescents allaient insulter de vieux soldats; et, tandis que la troupe restait exposée à toutes ces attaques, les citoyens commençaient à élever des barricades pour se mettre à l'abri.

La première de ces barricades, dont Paris allait être hérissé, fut formée, le soir, dans la rue Saint-Honoré, au coin de la rue Richelieu; elle fut construite avec un *omnibus* renversé, des pièces de bois et de planches arrachées à une maison en démolition près de la galerie de Nemours. Aussitôt l'autorité militaire prit des mesures vigoureuses pour faire enlever cette barricade et pour empêcher qu'on n'en construisît d'autres. Un ordre fut donné par le marquis de Choiseul au comte de Wall, pour qu'il eût à faire mettre en mouvement le 13e régiment de ligne, stationné au Pont-Neuf; ce régiment, sous les ordres du colonel Perrégaux, devait suivre le quai de l'Horloge, passer le pont au Change et se porter à la hauteur du marché des Innocents: là, le colonel devait

détacher un bataillon qui, passant par la rue Saint-Honoré, aurait été prendre à revers la barricade, attaquée en même temps par un bataillon de la garde et d'autres troupes, sortis du Carrousel, sous le commandement d'un général.

Le colonel Perrégaux avait ordre de suivre aussitôt la rue Saint-Denis jusqu'au boulevart avec le reste de son régiment, les gendarmes à pied qui *étaient* avec lui, et un autre détachement de gendarmerie d'élite qu'on devait lui adjoindre. Dans la rue Saint-Denis, cette colonne devait en rencontrer une autre envoyée à sa rencontre par les boulevarts : après s'être croisés, ces deux détachements devaient suivre leur route, le premier pour descendre les boulevarts, le second pour aller stationner au Pont-Neuf. « Ces troupes, portait l'ordre de l'aide-major-général, balaieront tout ce qu'elles rencontreront sur leur passage : elles emploieront la baïonnette, si on leur résiste, et ne feront feu que dans les cas où l'on ferait feu sur elles ; elles tireront cependant des coups de fusil aux fenêtres d'où on leur jetterait des pierres [1]; elles marcheront avec résolution et en battant la charge. Il est important que ce mouvement ait lieu avant la nuit » [2].

Cet ordre fut exécuté dans toute sa teneur. Le régiment du colonel Perrégaux, parti du Pont-Neuf, s'arrêta un moment au marché des Innocents, où sa troupe se divisa. Jusque-là, quelques coups de fusil tirés sur la place du Châtelet suffirent pour assurer la marche de la colonne ; mais, dans la rue Saint-Denis, ainsi que dans la rue Saint-Honoré, les troupes firent feu constamment soit sur les croisées, soit sur les rues perpendiculaires ; elles eurent à subir quelques coups de feu, et on leur jeta, des balcons, des pierres et des pots de fleurs [3].

Tandis que ce bataillon descendait ainsi la rue Saint-Honoré, l'autre colonne d'attaque débouchait de la rue de l'Échelle : en ce moment un coup de fusil tiré, dit-on, d'un hôtel garni par un Anglais provoqua une décharge meurtrière qui tua trois personnes aux fenêtres de cet hôtel. Cependant le peuple, sur le passage de cette troupe, criait *vive la charte ! vive la garde royale !* un officier, sorti des rangs, dit à la foule, qui grossissait à tout instant : « Retirez-vous, je vous en conjure ; nous avons des ordres précis ; nos armes sont chargées ; retirez-vous. » Mais l'espèce de sommation faite par cet officier fut infructueuse ; le rassemblement était trop considérable pour se dissiper sur une simple invitation : la troupe tira d'abord aux fenêtres ; puis elle fit feu sur la foule, qui lui répondit à coups de pierres, et se retira ensuite dans les rues perpendiculaires.

En ce moment la barricade fut attaquée par les deux côtés opposés, et ne tarda pas d'être enlevée et détruite ; mais ce ne fut pas sans résistance, ni sans effusion de sang. Au reste, ces avantages remportés par les troupes, n'avaient rien de décisif; car, à peine les rassemblements étaient-ils dissipés sur un point, qu'ils se reformaient aussitôt non loin de là. Après avoir enlevé la barricade et avoir balayé pour la troisième ou quatrième fois la place du Palais-Royal, il fallut chasser le peuple du Théâtre Français, où ses tirailleurs s'abritaient derrière l'angle formé par le bâtiment ; il fallut le chasser successivement de la rue Traversière, de la rue des Frondeurs, du carrefour Saint-Guillaume et des autres petites rues qui aboutissent à la Butte des Moulins.

De l'autre côté du Palais-Royal, la troupe dût aussi déblayer les rues du Coq, de la Bibliothèque, Croix-des-Petits-Champs et de Grenelle, d'où d'autres rassemblements commençaient à tirer des coups de fusil sur les soldats. De fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie, lancées dans toutes ces diverses directions, et se croisant sans cesse, furent occupées toute la soirée à ce service pénible autant que dangereux ; ces patrouilles se relevaient de demi-heure en demi-heure, de sorte que les soldats n'eurent pas un instant de repos ; car le combat se renouvelait toutes les fois que les citoyens avaient pu se procurer quelques munitions. Du moment où le peuple jugea qu'il ne devait plus se laisser sabrer ou tuer par le plomb de la garde royale ; du moment où il reconnut

1 Dans la situation respective des deux partis au moment où cet ordre fut donné, il était évident que des coups de fusils ou des coups de pierres seraient tirés sur la troupe ; ainsi cette dernière prescription n'était ici que pour la forme. Au reste, des troupes qui marchent au pas de charge au milieu d'une rue hostile, devaient nécessairement s'éclairer ou se faire précéder par des coups de fusils : ce qu'elles firent sur toute leur route.

2 Je transcris ici le texte de l'ordre de marche donné par le maréchal Marmont, parce qu'il servira à expliquer toutes les manœuvres prescrites le 27 et le 28 : elles consistaient à placer entre deux feux les citoyens que l'on devait chasser, ou les points à enlever : les troupes en marche devaient s'ouvrir la route, et s'éclairer en faisant feu devant elles. C'était ainsi que, quelques heures plus tôt, on avait placé entre deux détachements de cavalerie les jeunes gens assemblés devant la porte de Casimir Périer

3 « J'ai vu un bataillon, parti du marché des Innocents porte la déposition de M. Pilloy, bijoutier, faire des décharges dans la rue de l'Oratoire, de Grenelle, du Coq et Croix-des Petits-Champs. Après l'une de ces décharges, je vis deux jeunes gens tirer deux coups de pistolet sur la troupe, qui leur tournait le dos ; je vis aussi jeter des pots de fleurs des croisées sur les soldats, qui ripostèrent par des coups de fusil. — *D.* A-t-il été fait des sommations ? — *R* Aucune. — *D.* Des officiers ont-ils du moins engagé les citoyens à se séparer ? — *R.* Non ; ils ne s'arrêtaient même pas ; les soldats, en tirant, marchaient au pas accéléré. »

qu'il fallait opposer à la brutalité des troupes autre chose que des bras inoffensifs, ou de simples bâtons ou des pierres, l'agression des citoyens devint aussi vive et aussi prompte que leur indignation était profonde. Cette indignation venait de soulever rapidement les classes les plus énergiques qui habitent la capitale; et la force militaire, quoique déployée presque en entier dans cette soirée, fut partout assaillie avec une opiniâtreté qui déroutait toutes les prévisions. Malgré la présence des soldats et les feux de peloton qui ensanglantaient tout le quartier du Palais-Royal jusqu'aux boulevarts, les attroupements augmentaient à chaque instant : chacun cherchait à se procurer des armes; on en prenait partout, chez les anciens gardes nationaux, chez les armuriers, aux théâtres, aux musées, sur les champs de bataille : chacun put comprendre dès lors qu'une guerre d'extermination commençait entre les citoyens et la troupe.

Vers le soir, des bruits de proscription se répandirent; on assurait que des députés, des magistrats et un grand nombre de journalistes allaient être arrêtés. Mais ces bruits, au lieu d'abattre le courage des citoyens, enflammèrent l'indignation que le ministère voulait étouffer par la terreur.

En effet, ces combats de postes, au milieu des rues, se prolongèrent toute la soirée; mais, à chaque instant, les champs de bataille changeaient; les troupes faisant feu en marchant, et les citoyens les suivant, les entourant sans cesse. « On se débandait, on fuyait, on se ralliait, on résistait, on attaquait même sous les feux de peloton, porte une relation écrite le lendemain; ici on parvenait à arrêter la troupe à coups de pierres et de bâton; là, on l'assaillissait à coups de fusil ou de pistolet; on la démoralisait en faisant feu des fenêtres; plus loin on l'empêchait d'avancer avec des barricades à peine ébauchées. »

A dix heures du soir, une espèce de proclamation manuscrite circula parmi les groupes. « — On se bat encore dans la rue Saint-Honoré, y était-il dit; on se bat dans toutes les rues voisines du Palais-Royal. — Beaucoup de monde a péri..... Le peuple s'anime à chaque instant davantage : cependant la journée a été malheureuse; un grand nombre de blessés sont transportés dans des ambulances... Des barricades ont été essayées en divers endroits; mais la troupe de ligne et la garde royale les empêchent... Courage! le sang de nos frères crie vengeance! A demain, au point du jour. Nous n'avons pas d'armes : mais nos ennemis en ont; plusieurs postes ont été désarmés; ne nous laissons pas abattre! »

C'était ainsi que les combattants allaient se séparer au milieu de cette nuit de désolation.

« A minuit, porte une relation de témoin oculaire, tout paraissait tranquille; mais une forte odeur de poudre était encore répandue dans toutes les rues qui avoisinent le Palais-Royal; elles étaient jonchées de cadavres : des pierres confusément amoncelées, les réverbères brisés, le corps-de-garde de la Bourse réduit en cendres, et le sang des victimes empreint sur les pavés, annonçaient qu'une lutte avait eu lieu; que des masses, sans défense, avec des pierres et des bâtons, avaient bravement soutenu le feu de la garde. D'ailleurs Paris était obscur et désert [1]; chacun, retiré dans sa maison, y préparait ses armes pour le lendemain. Au coin des rues, des citoyens essayaient dans l'ombre leurs fusils et leurs pistolets; d'autres poussaient des cris de guerre et de vengeance. La garde, concentrée au Carrousel et dans les environs, paraissait échauffée par le combat autant que par des suggestions infâmes; mais la ligne avait généralement refusé de tirer [2]. Les citoyens, poursuivis par des Suisses et des gardes royaux, trouvaient protection derrière les rangs de la ligne : quelques jeunes gens parcouraient les rangs du 15me, adjurant les soldats d'épargner des Français comme eux. »

1 Dans cette soirée, une voiture fut arrêtée, rue de Clichy, par une bande d'ouvriers armés de bâtons :

— C'est un ministre qui s'enfuit, « crièrent ces ouvriers d'une voix terrible. » Dans la voiture se trouvait madame Damremont, ses deux enfants et un inconnu. La portière s'ouvre, l'inconnu s'élance à terre : il aurait peut-être été tué, car il n'osait livrer le secret de son nom, lorsqu'un passant l'ayant reconnu s'écria : Casimir Périer! A ces mots l'enthousiasme succède à la menace, et on porte en triomphe, comme un des plus implacables adversaires de Charles X, celui qui, dans ce moment même, ne réfléchissait qu'aux moyens de lui sauver une couronne. »

Cette anecdote, que j'extrais littéralement de l'*Histoire de Dix-Ans*, par M. Louis Blanc, n'est pas le seul indice des menées de Casimir Périer, dans ces jours d'incertitude. Des personnes bien informées m'ont assuré que plusieurs messagers secrets ont été expédiés à Saint-Cloud par ce chef du parti libéral : On va jusqu'à affirmer que des billets, apportant à Charles X des conseils et l'assurance d'un *dévouement sincère*, ont été vus à Saint-Cloud par quelques-uns des personnages qui approchaient du vieux roi. Tout cela est très probable. Ah! si le peuple avait pu fouiller dans l'armoire de fer de Charles X, que de traîtres auraient été démasqués!

2 Ceci n'était pas exactement vrai : le 27, la troupe de ligne, fit feu comme la garde royale, dans tous les lieux où elle se trouva aux prises : le colonel Perrégaux, à la tête du 15e de ligne, fit feu partout où il passa : d'autres détachements, mêlés à la garde, tirèrent aussi : et si les trois autres régiments de la ligne ne firent pas usage de leurs armes à feu, dans cette soirée, c'est qu'ils furent moins commis avec le peuple. Quelques officiers, quelques postes isolés de la ligne, montrèrent, il est vrai, des dispositions moins hostiles : d'autres ne firent feu qu'après y avoir été pour ainsi dire forcés; mais, nulle part, il n'y eût de refus formel. Cependant on le disait, et on avait raison; car c'était une tactique habile que celle qui avait pour but d'encourager les combattants citoyens, en même temps qu'on travaillait à séparer la troupe de ligne des régiments de la garde.

Que faisaient les ministres de Charles X pendant que leurs satellites, gorgés d'or et de vin, ensanglantaient les rues de la capitale, frappaient aveuglément leurs concitoyens et leurs frères, et répandaient la terreur parmi la population?

Dès le matin, ils étaient allés se féliciter, à Saint-Cloud, de ce que, dans la journée de la veille, qui avait été tant redoutée, le peuple de Paris n'avait pas bougé; car ils comptaient pour rien quelques agitations partielles, quelques cris de *vive la charte!* et quelques injures adressées à eux-mêmes. Quant aux journalistes signataires de la protestation, l'ordre avait été donné au préfet de police de les faire arrêter tous, et les mandats venaient d'être lancés par le procureur du roi, Billot, sur le zèle duquel la faction contre-révolutionnaire pouvait compter.

Dans la journée, les ministres, laissant à Marmont le soin de conduire les opérations militaires, s'étaient bornés à prescrire au préfet de police une proclamation pour empêcher les ouvriers de quitter leurs travaux. Mais quand ils virent les rassemblements devenir si nombreux et si menaçants, la peur commença d'assaillir ces hommes si impassibles; des ordres furent donnés aux deux bataillons de la garde casernés à Saint-Denis, de se rendre immédiatement à Paris, où ils arrivèrent fort avant dans la soirée, ayant leurs gibernes garnies de cartouches.

Vers les huit heures, les ministres se réunirent en conseil, à l'hôtel des affaires étrangères; et quoique leur course fût rapide et les abords bien gardés, ils dûrent traverser plus d'un groupe, et furent même assaillis à coups de pierres.

Les questions qui furent agitées dans ce conseil, quoique enveloppées alors d'un voile épais, ne sont plus aujourd'hui un secret pour personne. Les ministres y passèrent tout simplement à la seconde partie de leur plan : la mise en état de siége de la capitale de la France y fut adoptée sans qu'il s'élevât la moindre objection [1], et comme une mesure arrêtée par avance, pour des circonstances prévues.

« Ainsi, la première ville de France, la capitale du premier des empires, porte le réquisitoire de M. Persil, était mise hors la loi : un million de citoyens de tout sexe, de tout âge, de tous rangs, ne devaient plus trouver de protection que dans l'autorité militaire : les magistrats de la cité étaient dépouillés de leur influence et de leur autorité : la vie et la fortune des citoyens allaient être confiées à des commissions extraordinaires ou à des conseils de guerre ; et pourquoi? Pour s'être révoltés contre le parjure ; pour avoir rempli le plus sacré des devoirs, en empêchant le renversement des lois fondamentales du royaume. »

La formation des conseil de guerre étant la conséquence de l'état de siége, on devait s'en occuper aussitôt que cette ordonnance serait signée par le roi.

En attendant, des ordres plus pressants furent donnés pour la prompte arrivée à Paris du régiment suisse de la garde qui se trouvait à Orléans. On enjoignit aussi au général Bordesoulle, commandant la division de Versailles, de faire partir dans la nuit trois escadrons de cavalerie de la garde, et on prescrivit à ce général de tenir le reste des troupes prêtes [1]; on fit venir de Vincennes 500 hommes de diverses armes, mais toujours de la garde, parce que l'attitude de la ligne pendant la journée n'avait pas satisfait complètement les autorités. Au moyen de ce supplément de forces, et de celles déployées dans la soirée, les ministres ne doutaient pas un seul instant de réduire la population. Au reste, dès ordres étaient donnés pour que le canon fût employé le lendemain, si le canon devenait nécessaire. Ils comptaient aussi sur la terreur que devait produire l'arrestation de *quarante-quatre* journalistes; et, pour qu'elle fût plus efficace, ils décidèrent qu'on ajouterait, à la proscription des hommes de lettres, celle de quelques-uns des plus marquants parmi les députés [2]. Enfin, il entrait dans leurs vues, qu'aussitôt l'organisation des commissions militaires achevée, on jugeât sans désemparer, et on fît fusiller sur-le-champ ceux des citoyens qui avaient été pris ou qui le seraient les jours suivants les armes à la main.

Avec de pareils moyens, et avec des hommes aussi dévoués que le préfet de police, Mangin, le procureur du roi, Billot, et les militaires de tous grades, les ministres de Charles X se crurent assurés de la soumission du peuple de Paris.

Mais qu'on ne croie pas qu'en déclarant cette ville en état de siége ils eussent eu l'idée de re-

1 Déposition de M. de Chantelauze.

1 La division de Versailles se composait de quelques détachements de la gendarmerie de Paris, tant à pied qu'à cheval, d'une compagnie d'artillerie à cheval, ayant sa batterie; d'un bataillon d'infanterie de la garde royale; d'un régiment de grenadiers à cheval, et d'un régiment de cuirassiers également de la garde. Toutes ces troupes formaient un total d'environ 2,500 hommes. Il y avait aussi à Versailles un détachement de gardes-du-corps, et les pages.

2 On n'a jamais su le nombre ni le nom des députés contre lesquels furent lancés des mandats d'arrestation : le colonel de gendarmerie Foucault en a désigné trois : M. Eusèbe Salverte, Lafayette, Laffitte. M. Louis Blanc y a ajouté le nom de M. de Marchais, secrétaire-caissier du comité électoral : M. Audry de Puyraveau a été aussi positivement désigné par les témoins. Un sixième nom manque encore : M. Delaborde ou M. Mauguin avaient bien mérité cet honneur.

mettre leurs pouvoirs entre les mains de l'autorité militaire : à elle la tâche ingrate, douloureuse, de mitrailler la population, d'épouvanter la France ; à eux celle d'exercer la dictature la plus absolue : et, pour être plus à portée de prescrire les ordres que chaque instant de la journée nécessiterait, les ministres décidèrent que, dès le lendemain matin, ils s'assembleraient en permanence, à l'état-major général.

Telles furent les mesures que ces ministres arrêtèrent froidement pour la journée du lendemain : ils se réservaient les troupes assemblées aux camps de Lunéville et de Saint-Omer, ainsi que l'artillerie de Vincennes, dans le cas où la révolte ne serait pas comprimée dans la journée décisive qui se préparait. Mais leur aveuglement sur l'état de choses ne leur permit pas d'en apercevoir toute la gravité : ils ne pouvaient pas croire que des rassemblements sans armes, sans chefs, sans direction, pussent lutter long-temps contre les meilleures troupes de l'Europe et contre la mitraille.

Ce fut dans ce sens que les journaux de la faction contre-révolutionnaire entretinrent le public dans la soirée même du 27.

« Le parti révolutionnaire, disait la *Quotidienne*, veut pousser les choses à l'extrême, c'est-à-dire, qu'il voudrait faire de Paris le centre de ses fureurs, soulever la population, armer les citoyens, et enfin *renouveler les saturnales de* 93. Chose étonnante ! des hommes à écus, des banquiers et des industriels, dont toute la politique devrait être dans leur caisse, ne craignent pas de se jouer avec les passions populaires, et de chercher un appui dans le mécontentement qu'ils ont d'abord excité. En voilà plusieurs qui aujourd'hui ont fermé leurs ateliers, qui jettent sur le pavé de Paris une multitude d'ouvriers que leur état ne devrait point mêler aux tumultes : ces grands amis du peuple voudraient affamer le peuple. C'est une machination infernale ! »

Et plus bas, le même journal ajoutait : « Nous avons la douleur d'annoncer que des désordres d'une nature grave ont éclaté aujourd'hui dans Paris : des bataillons de la ligne et des gendarmes se sont portés sur les lieux, et les rassemblements ont été dispersés par la force. On assure que plusieurs personnes ont péri dans ces luttes déplorables. *Toutes les mesures sont prises pour prévenir le retour de ces désordres.* »

C'est ainsi que le ministère faisait rassurer ses amis de la capitale et des départements, en même temps qu'il rassurait la cour de Saint-Cloud. Le même soir, le maréchal Marmont rendit au roi un compte détaillé des événements de la journée : il terminait son rapport en disant que, la tranquillité lui paraissant rétablie pour le reste de la nuit, il avait fait rentrer toutes les troupes au Carousel et dans les environs.

Parce que l'obscurité de la nuit enveloppa l'agitation du peuple, on crut le calme rétabli, on crut avoir vaincu [1].

« Au milieu d'un profond silence qu'aucune voiture ne troublait, dit Auguste Fabre [2], au milieu d'une obscurité profonde, éclataient d'intervalles en intervalles les détonations et les éclairs de feux de peloton exécutés sur le marché des Innocents et les rues adjacentes où le peuple harcelait les soldats. »

Dans cette nuit qui fut si courte et si morne en apparence, peu d'hommes de cœur se livrèrent au repos.

Les élèves de l'école Polytechnique, contenus pendant cette journée d'anxiété, avaient entendu la fusillade vers les six heures du soir, et plus tard ils apprenaient, par quelques-uns de leurs collègues gradés qui avaient pu sortir, que la cavalerie avait chargé, que l'infanterie avait fait feu sur les rassemblements, qu'il y avait eu beaucoup de victimes, et que, selon toutes les apparences, la journée du lendemain éclairerait des combats plus meurtriers encore.

A ce récit, l'effervescence la plus vive gagne toutes ces jeunes têtes d'élite ; quatre d'entre ces élèves sont chargés d'aller en députation auprès des chefs du parti libéral : ils forcent la consigne, et se rendent chez un de leurs camarades, Charras, naguère expulsé de l'école pour avoir manifesté librement ses sentiments patriotiques. Là, les quatre députés de cette école célèbre, MM. Tourneux, Berthelin, Pinsonnière et Lothon, revêtent des habits bourgeois, et se dirigent au milieu de la nuit, vers l'hôtel Laffitte.

Le célèbre banquier venait d'arriver à Paris : fatigué d'une longue route faite avec la plus grande célérité, il s'était mis au lit, et ses gens ne voulurent pas le réveiller.

Sans se rebuter, les élèves se rendent dans la rue d'Anjou, en évitant les boulevards, et vont frapper à la porte de Lafayette. Le vénérable général, parti de la Grange aussitôt après avoir lu le *Moniteur* du 26, avait pris la poste et n'avait dû peut-être qu'à la rapidité de sa course, dit l'*historien des hommes et des choses de juillet*, de ne point-être arrêté en route [3]. Il était quatre

1 « Polignac se croit vainqueur... *Gloire à vous!* lui disent les courtisans ; *Malheur aux libéraux !*... On se félicite, on s'embrasse à Saint-Cloud... Laissez faire le reste au maréchal Marmont... » (Relation du *Journal des Débats*).

2 *Révolution de* 1830 *et le véritable parti républicain.*

3 Les ministres avaient déjà pensé à faire arrêter Lafayette ;

heures du matin, lorsque les élèves se présentèrent à lui.

Lafayette était considéré comme le fondateur de la liberté en France; sa lutte courageuse contre la restauration avait fait oublier les griefs que les Jacobins et les Montagnards lui avaient si durement reprochés : on ne se rappelait que les sentiments nationaux qui l'avaient honoré durant sa longue captivité, et ses nobles efforts pour sauver la France de la déplorable invasion de 1815 : les années qui venaient de s'écouler avaient grandi sa réputation ; personne ne doutait plus ni de son chaleureux patriotisme, ni de l'élévation de son ame, ni de son énergie, ni de la pénétration et de la finesse de son esprit. En un mot, Lafayette était le drapeau vivant que les libéraux de toutes les nuances, depuis le républicain le plus austère jusqu'à l'électeur commerçant, avaient adopté : le peuple savait que toutes les conspirations dirigées contre les Bourbons avaient été appuyées par lui de ses conseils et de sa bourse : il savait que Lafayette professait les principes républicains, si chers aux hommes de cœur et d'intelligence, et déjà il avait invoqué l'autorité de son nom, tout en criant *vive la Charte!*

Il était donc naturel que tous ceux qui voulaient se jeter dans le mouvement cherchassent à se placer sous l'égide du grand citoyen, regardé par le peuple comme le symbole de la révolution.

Lafayette ne trompa point l'attente de la jeunesse française. Son premier soin, en arrivant à Paris, avait été de dire à ses amis qu'il était prêt à faire cause commune avec le peuple : ce qu'il apprit de la mollesse montrée en cette circonstance par les députés ses collègues l'avait vivement affecté. Il répondit à la députation des élèves de l'école Polytechnique, qu'il serait fier d'offrir aux patriotes insurgés contre les violateurs des lois l'appui de son nom et de son épée. Forts de cette assurance, les élèves retournèrent à l'école Polytechnique. Quelques heures après, on voyait, partout où il y avait du danger, des jeunes hommes, portant un uniforme honorable et glorieux, se mêler aux combattants de juillet.

Gardons-nous cependant de croire et de dire à la postérité que les élèves de l'école Polytechnique sont les seuls jeunes hommes qui aient montré du courage, du dévouement et du patriotisme dans ces immortelles journées : les élèves des écoles de droit et de médecine ne dormirent pas, eux non plus, dans cette terrible nuit du 27. Réunis en grande partie et à huis-clos dans les lieux publics, les cafés, les estaminets, les restaurants de ce qu'on appelle le *pays latin*, eux aussi se préparaient à la journée du lendemain. Indignés de n'avoir pu trouver aucun appui chez les députés dont ils avaient si vainement sollicité les conseils, ces jeunes gens, qui sentaient battre dans leur poitrine un cœur brûlant de patriotisme, s'excitaient à répondre aux sanglantes provocations de la soirée : on les voyait aller de porte en porte quêter des armes et des munitions pour le lendemain ; car leur résolution de se jeter parmi le peuple était arrêtée même avant d'avoir été sabrés en face de l'hôtel Périer ; et s'ils furent moins remarqués parmi les combattants de la soirée et des deux jours suivants, c'est qu'ils n'avaient point sur eux d'uniformes propres à frapper les regards, au milieu des blouses et des vestes du peuple.

Il faudrait des volumes pour écrire tout ce qui fut fait dans cette nuit mémorable par les libéraux de tous les âges et de tous les états, pour se préparer à la journée du lendemain : il suffira de dire que chacun s'étudia à apporter son contingent de dévouement.

Dans la rue Saint-Honoré, c'étaient des hommes de lettres, Cauchois-Lemaire, Béranger, le poète national, Lasteyrie, Duroizoir, le professeur, Boulay de la Meurthe, Sarrans, E. Dumoulin, Gadet de Gassicourt, Chevallier, Bastide, Dupont, Charles Teste, Anfous et autres citoyens de professions paisibles, qui passaient une partie de la nuit, pour ainsi-dire, sur le champ de bataille, afin d'organiser la résistance. Mais déjà la marche rapide des événements faisait prévoir à la plupart de ces hommes de lettres qu'il ne pouvait plus être question de s'en tenir aux moyens légaux : « La tyrannie ayant tiré le glaive, et le peuple s'armant pour lui résister, il était temps, disait-on, que l'on avisât aux moyens d'armer la garde nationale. » On décida, dans cette nuit, que les comités seraient chargés de l'exécution de cette mesure ; et tous leurs membres prirent l'engagement de se présenter eux-mêmes en uniforme, munis de leurs armes [1].

Quelques militaires gradés, tous hommes de l'empire, s'étaient aussi réunis, dans la nuit, chez le général Gourgaud : on y remarquait Gaubert, ancien aide-de-camp du général Bertrand, les colonels Dufays et Gauchais, Laborde, chef du bataillon de l'île d'Elbe, Dumoulin, que Napoléon avait fait son officier d'ordonnance dans les cent jours, le commandant Bacheville, les capitaines Catuffe, Séran, et plusieurs autres hommes de résolution. Ceux-là n'eurent pas besoin de délibérer long-temps : leur parti était pris d'avance : ils avaient, pour la plupart, quelques armes ; ils se donnèrent rendez-vous sur la place des Petits-

mais ils voulaient envelopper du même coup de filet quelques autres citoyens qui leur portaient ombrage.

1 Sarrans. *Histoire des Hommes et des Choses de Juillet.*

Pères pour le lendemain matin : chacun de ces officiers prit l'engagement d'y conduire ceux des anciens sous-officiers et soldats qu'il connaissait.

Sur cette même place des Petits-Pères, devaient se réunir aussi, le matin de bonne heure, quelques jeunes gens appartenant au parti républicain, dont la *Tribune départementale* était l'organe : c'étaient des hommes de cœur et d'action : Sabbatier, Sempoil, Delaunay, Ader, Petit-Mangin, Danton : ce dernier avait, dans la journée du 27, essayé de soulever le faubourg Saint-Marceau, et il lui restait la certitude de faire sortir de ce faubourg populeux un grand nombre de combattants.

Au milieu de cette explosion de l'indignation publique, de cet élan généreux de la jeunesse des écoles, de ces déterminations vigoureuses des hommes de lettres et des journalistes, le peuple seul n'eut point de réunions préparatoires : à l'exception des imprimeurs qui s'étaient montrés les premiers en bandes dans les rues, aucune des classes laborieuses ne s'était consultée pour savoir ce qu'elle ferait le lendemain. Mais ces milliers d'ouvriers que renferme la capitale portaient à la dynastie des Bourbons et à ceux qui la soutenaient une vieille haine, nourrie long-temps par les nombreux mécomptes que la restauration avait fait éprouver à la nation française, et principalement à ces mêmes classes productives. Aussi, le lendemain, ces bras vigoureux ne faillirent point à la cause de la liberté.

Que faisaient cependant tous ces hardis promoteurs de coups-d'état, tous ces Don Quichotte de la vielle royauté, tous ces vaillants champions de l'autel et du trône ? Les uns fuyaient, les autres se cachaient !

« Provocateurs de coups-d'état, prédicateurs du pouvoir constituant, leur disait quelques jours après une voix éloquente[1], ou êtes-vous ? *Vous vous cachez dans la boue*, du fond de laquelle vous leviez vaillamment la tête pour calomnier les vrais serviteurs du roi. Votre silence d'aujourd'hui est digne de votre langage d'hier. Que tous ces preux, dont les exploits projetés ont fait chasser les descendants de Henri IV à coups de fourche, tremblent maintenant, accroupis sous la cocarde tricolore, c'est tout naturel : les nobles couleur dont ils se parent protégeront leurs personnes, et *ne couvriront pas leur lâcheté.* »

1 Chateaubriand. Chambre des Pairs du 10 août.

CHAPITRE V.

Aspect de Paris dans la matinée du 28. — Distribution d'armes et de poudre. — Effroi du préfet de la Seine. — Le peuple s'empare de divers établissements publics. — Il occupe l'hôtel-de-ville. — Polignac fait signer au roi la mise en état de siége, et le licenciement de l'École Polytechnique. — Lettre de Marmont au roi. — Le peuple sonne le tocsin. — Destruction des emblêmes de la royauté. — Apparition des couleurs nationales. — Le peuple se prépare à la lutte. — Barricades, abatis d arbres, tranchées dont il embarrasse les rues. — La révolution se caractérise. — Division qui éclate parmi les libéraux. — Nuances qui les divisent. — Les hommes de la résistance légale. — Les ministres se retirent à l'état-major général. — Proclamation de l'état de siége. — M. de Polignac s'occupe de la formation des conseils de guerre. — Il prescrit l'arrestation des principaux députés. — Difficulté d'arrêter les journalistes.

Voici le soleil du 28 juillet : il se lève radieux et ardent sur cette ville naguère si sombre, et ses premiers rayons éclairent déjà des rassemblements ; car il est peu d'hommes de cœur que l'agitation de la veille, l'inquiétude ou l'espérance du lendemain n'aient tenus sur pied le reste de la nuit : les uns l'ont passée à confectionner des cartouches avec la poudre enlevée aux débitants ou offerte volontairement par eux ; les autres ont travaillé à fondre des balles ; ceux-ci à nettoyer leur fusils rouillés, ceux-là à essayer les armes prises dans les boutiques des arquebusiers.

Mais quelques heures n'ont pu suffire pour en fournir à tous les bras qui en attendaient, et les masses sont réduites à se faire des piques ou des lances avec des tringles et des flèches de rideaux ou avec des bâtons ferrés. Un grand nombre de jeunes gens du commerce ou des écoles, mêlés avec des hommes du peuple, arrivent avec des pinces ou des pioches pour arracher les pavés, et des haches pour abattre les arbres. D'autres se présentent les bras croisés, à la suite des insurgés en armes ; ceux-là ramasseront les fusils sur les champs de bataille et remplaceront les citoyens mis hors de combat, ou bien ils iront désarmer les postes militaires isolés.

On voyait, au milieu des bras nus et des vestes des ouvriers, quelques jeunes gens élégamment vêtus, stimulant tous ceux qui les entouraient, et donnant l'exemple d'un courageux dévouement à la cause de la liberté. Des femmes, des adolescents, des enfants faisaient retentir les airs des cris de *vive la Charte !* qui étaient pour eux le synonyme de *vive la liberté*, mêlé souvent à ce premier cri.

Presque tous les hommes qui, la veille, ont poussé à l'insurrection, sont à leur poste : les jeunes rédacteurs du *National*, ceux du *Temps*, de la *Tribune des départements*, courent les rues pour réunir les groupes encore épars.

Dans des quartiers divers, Gauja, E. Arago, Joubert, Charles Teste, Sempoil, Marchais, s'occupent à distribuer les armes qu'ils ont pu ramasser, soit dans les théâtres, soit chez quelques gardes nationaux licenciés. Audry de Puyraveau réunissait les ouvriers du faubourg Poissonnière, et leur donnait aussi des armes [1] : les chefs des ateliers, presque tous libéraux, péroraient les ouvriers rassemblés à leur porte.

Quelques autres libéraux, mais en petit nombre, se montraient en uniforme de garde national; ils étaient à l'instant suivis des groupes, sur lesquels cet habit leur donnait aussitôt un certain commandement. Enfin on aperçut à la tête d'un rassemblement qui criait *vive l'Empereur!* le colonel Dufays, si connu par ses luttes avec les royalistes, et Dumoulin : ce dernier portait l'habit d'officier d'ordonnance de l'Empereur.

Tel est l'aspect général que présentait la ville de Paris le 28 au matin: partout le même mouvement, partout des rassemblements d'ouvriers et de jeunes gens, partout les même dispositions.

A l'exception du marché des Innocents et des environs du Palais-Royal, gardés par de forts détachements qui y avaient bivouaqué, et des postes ordinaires, nulle part on ne voyait un soldat. Vers le milieu de la nuit, Marmont avait fait rentrer toutes les troupes, et leur laissait prendre quelques momens de repos avant de les engager de nouveau.

Ainsi le pavé était libre. Le peuple put donc se rassembler dans tous les quartiers et sur tous les points : à la porte Saint-Denis, sur le boulevard du Château-d'Eau, à la porte Saint-Martin, sur la place de la Bourse, sur celle des Petits-Pères et celle des Victoires, à la place de Grève, dans la rue Saint-Denis, sur les quais, à la rue et au passage Dauphine, au carrefour de Bussy, à la place de l'Ecole-de-Médecine, à celle du Panthéon, à l'Odéon, partout enfin des masses importantes s'aggloméraient de bonne heure, et annonçaient, par leur attitude, que la journée serait vivement disputée aux troupes royales.

Vers les sept heures du matin, le préfet de la Seine, M. de Chabrol, effrayé du mouvement qui se manifestait sous ses yeux, courut chez le ministre de l'Intérieur pour lui faire connaître ce qui se passait autour de l'Hôtel-de-Ville : le préfet craignait que les insurgés ne voulussent établir une *Commune*, comme aux temps de la révolution. M. de Peyronnet le rassura, en lui disant que la ville allait être mise en état de siége, et que cette mesure, jointe aux dispositions militaires que le maréchal Marmont prenait pour la journée, suffirait pour faire rentrer les factieux dans l'ordre.

En ce moment, le peuple, se voyant libre de ses mouvements, s'ébranla sur tous les points à la fois et comme s'il eût obéi aux ordres d'un seul homme.

Une troupe d'ouvriers, conduits par MM. Degoussée, Sempoil, Higonnet, Sabbatier, Laperche et quelques-uns de leurs amis, force la mairie des Petits-Pères, et s'empare des armes qui s'y trouvent; d'autres troupes d'hommes du peuple fondent sur la plupart des mairies des quartiers populeux, en désarment la garde, et enlèvent tous les fusils, bons ou mauvais, qui y étaient renfermés : les haches des sapeurs et les caisses des tambours tombent aussi entre les mains des insurgés. En moins d'une heure le peuple était maître de ces points importants, qui lui fournirent quelques armes à feu. Des mairies, et toujours avec cet ensemble et cette rapidité que le même instinct devait produire, les rassemblements se dirigent sur diverses casernes de pompiers et fusiliers sédentaires, qui livrent leurs armes : en même temps, d'autres rassemblements couraient à l'arsenal, au dépôt d'armes et d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin, à la poudrière des Deux-Moulins, et s'en emparent aux cris de *vive la charte! à bas les ministres!*

Vers les huit heures, et au moment où le préfet de la Seine revenait du ministère de l'Intérieur, un grand rassemblement de peuple se présentait devant l'Hôtel-de-Ville : ce poste important n'était gardé que par quelques soldats, qui le cédèrent aux assaillants; mais les portes en étaient fermées : il fallut les enfoncer; ce qui fut exécuté en un instant. Quelques jeunes gens s'y installèrent, pendant que le gros des assaillants se tenait sur la place. On laissa rentrer le préfet dans ses appartements, car aucun désordre ne fut commis durant cette première occupation : il put même mettre en sûreté la caisse de la ville, qui contenait cinq millions : il se retira ensuite bien paisiblement dans la bibliothèque, où il resta tant que dura le combat, sans que personne songeât à le molester.

Voyons maintenant quelle fut, en ce jour, l'attitude des ministres de Charles X et du maréchal?

Dès le matin de bonne heure, le prince de Polignac était accouru à Saint-Cloud pour présenter à la signature du roi l'ordonnance qui déclarait Paris en état de siége, ainsi qu'une autre ordonnance qui licenciait l'école Polytechni-

[1] Ce courageux citoyen prévenait en même temps tous ces ouvriers qu'il y aurait, à midi, une réunion de députés chez lui, et les engageait à se montrer, afin, disait-il, de faire peur à ses collègues, et de les forcer par là à prendre une détermination virile.

que. En moins de deux heures, le premier ministre était de retour à Paris; ce qui fait supposer que Charles X était déjà converti à cette nouvelle violation des lois.

Pendant que le ministre favori était à Saint-Cloud pour engager la couronne toujours plus avant dans son conflit avec la nation, le maréchal Marmont, instruit de la disposition des esprits, mais retenu par un fatal point d'honneur, essayait du moins de faire connaître au roi la véritable situation des choses. Il venait d'écrire à Charles X une longue lettre, dans laquelle il ne dissimulait rien. Cette lettre ayant été perdue par le gendarme à qui elle avait été confiée [1], et le maréchal ayant été instruit de ce contre-temps, vers les neuf heures, il se hâta de suppléer à ce rapport par un billet plus laconique où il exprimait ses craintes et ses vœux.

» Ce matin, disait Marmont, les groupes se « reforment plus nombreux et plus menaçants « qu'hier. Ce n'est plus une émeute, c'est une « révolution. Il est urgent que V. M. prenne des « moyens de pacification. L'honneur de sa cou« ronne peut encore être sauvé; demain peut« être il n'en serait plus temps. Je prends pour « la journée d'aujourd'hui les mêmes mesures « que pour celle d'hier. Les troupes seront prê« tes à midi; mais j'attends avec impatience « les ordres de V. M. »

Marmont prévoyait très bien la situation dans laquelle il allait se trouver, car, à l'heure même où il adressait cette lettre à Charles X, les forces et la position des insurgés étaient déjà formidables: ils étaient maîtres de l'Hôtel-de-Ville et de tous les points importants du centre de Paris; ils s'étaient procuré des armes et des munitions, dont ils manquaient absolument la veille. Déjà les tambours pris aux mairies battaient le rappel dans plusieurs quartiers; déjà le tocsin se faisait entendre sur les clochers de l'église des Petits-Pères, sur ceux de Saint-Séverin, à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, et le bourdon de Notre-Dame mêlait ses sons lugubres à celui des cloches et des tambours: à cet appel de l'insurrection, les ouvriers des faubourgs accouraient en masse: l'émeute de la veille allait, en effet, faire place à une révolution.

Et, pour qu'on ne se méprît pas sur ses intentions, le peuple, au même instant, arrachait, brisait, traînait dans le ruisseau toutes les enseignes sur lesquelles se trouvaient les armoiries des rois de France; des feux de joie éclairaient la destruction des fleurs de lys, des emblêmes de la Royauté; et cette proscription des signes qui rappelaient la restauration des Bourbons avait lieu sous les yeux des soldats de la ligne qui gardaient encore paisiblement quelques postes, et en présence d'un peuple immense qui applaudissait à ces joyeuses exécutions, et qui les encourageait en criant: *à bas Charles X! vive la nation! vive la liberté*[1]!

A ces emblêmes, à ces signes de la restauration, le peuple substitua aussitôt le drapeau national, les couleurs de la liberté: elles reparurent au milieu des rassemblements, qui les saluaient avec enthousiasme, d'abord, sous la forme de rubans et de morceaux d'étoffes formant les trois couleurs, que des jeunes gens promenaient au bout de leurs fusils ou de leurs cannes[2]: bientôt des drapeaux improvisés flottèrent sur l'Hôtel-de-Ville, et jusques sur les tours de Notre-Dame.

Mais il fallait faire triompher la cause de la liberté de ses redoutables ennemis. Le peuple en prend l'engagement: il se charge de repousser les soldats de Charles X, de Polignac, de Marmont. Le peuple n'a point de chefs, point de guides, point d'ingénieurs, point de cavalerie ni d'artilleries; mais son courage et son intelligence suppléeront à tout [3].

Prévoyant que les troupes ne tarderaient pas à lui disputer ses faciles conquêtes de la matinée, le peuple se mit à l'œuvre pour les défendre: en un instant on vit s'élever sur tous les points qu'il avait intérêt à conserver, de nombreuses barricades: ici, on renversait de grosses voitures chargées de moëllons; là on entassait les pavés arrachés au sol; plus loin on barrait la rue avec des tonneaux qu'on remplissait de terre, de plâtre ou même de pavés, et dont on faisait ainsi une forte muraille de quatre à six pieds d'élévation.

1 C'est du moins ce qui résulte des déclarations faites par les aides-de-camp du maréchal; mais il est permis de supposer que cette lettre fut interceptée par ceux qui avaient intérêt à cacher la vérité, ou à se faire illusion sur la gravité des circonstances.

1 «Tout cela se passait sous les yeux des soldats de Charles X et sans résistance, porte une relation peu suspecte; tout cela se passait dans le voisinage du palais de Justice et jusque sous les yeux des deux magistrats chargés de l'administration de la police de la capitale. Les agens de celle-ci ne se montraient nulle part: » (M. Mangin les avait concentrés dans les cours et aux abords de la préfecture de police).

2 « Dans ces trois lambeaux d'étoffes diverses, a dit si poétiquement l'auteur de *l'Histoire de Dix Ans*, il y avait, pour le peuple, toute une histoire héroïque et touchante: c'était la France qui allait redevenir la première nation du monde.. »

3 « Dans ces grands mouvements qui changent le monde, disait quelques jours après un journal converti à la révolution, *rien n'est sage comme l'instinct du peuple*: une fois qu'il s'est jeté dans la lice, *laissés-le faire*: ne l'arrêtez pas par vos prévisions menaçantes, par vos conseils intempestifs; faites lui grâce de votre expérience inutile: le peuple saura bien y avoir recours, quand il en aura besoin.» — Les traîtres savent bien le forcer à recourir à cette vieille expérience des renégats de tous les régimes!...

Dans d'autres rues ou carrefours on amoncelait des bois de construction, ou bien l'on dressait des chevrons et des planches comme chevaux de frise : partout on montait dans les maisons le surplus des pavés pour les jeter sur les soldats de Charles X. Sur les boulevards, outre les murs élevés avec les pavés qu'on arrachait à la chaussée, on creusait de profondes tranchées, aux bords desquelles on abattait de gros arbres. [1]

C'est ainsi que le peuple se préparait à recevoir les troupes royales. Les couleurs de la révolution française étaient déployées sur chaque barricade, et les cris *à bas Charles X* ! *vive la nation* ! que l'on entendait partout annonçaient que le peuple savait très-bien pour quelle cause il allait verser son sang.

Alors la révolution se montra toute caractérisée, mais alors aussi la division se mit parmi les libéraux : car ce parti, uni contre le ministère Polignac, se composait de nuances infinies.

Les uns, en très grand nombre à Paris, n'aimaient pas la restauration, seulement parce que elle les avait menacés plusieurs fois de leur enlever les droits politiques qu'ils exerçaient au moyen de leur patente, et parce qu'elle les avait privés de l'amusement de parader en uniforme militaire : c'étaient les épiciers, les bonnetiers, les marchands de vin, les bouchers, les boulangers, les fruitiers, tous les commerçants en détail. Peu instruits, en général, ne lisant rien, ne s'occupant que de supputations, ne professant d'autre opinion que celle de leur journal, n'ayant aucune idée des hautes questions sociales à l'ordre du jour, mais tenant aux petites choses; égoïstes par tempérament, craintifs par état, tous ces gens-là étaient à peu près restés ce que la révolution de 1789 les avait trouvés : ayant acquis trop facilement l'aisance et même la richesse par leur trafic, étant devenus propriétaires, ces prétendus libéraux n'avaient rien de libéral dans leur caractère, et, comme tous les hommes mal élevés, ils témoignaient un grand mépris pour les classes ouvrières et pour ceux qui, disaient-ils, n'avaient rien à perdre, en même temps qu'ils s'inclinaient encore devant cette noblesse si maltraitée par leurs pères.

Telle se présentait, vers la fin de la restauration, cette masse de petits bourgeois dont le vote anti-ministériel avait été d'un si grand secours au scrutin des élections : pour ces libéraux de circonstance, la charte octroyée et un ministère pris dans la nuance *centre gauche* étaient tout ce qu'ils concevaient de mieux; mais, avant tout, ces trafiqueurs voulaient la tranquillité ; car ils calculaient ce qu'une émeute de quelques heures leur ferait manquer de gagner. C'était pourtant de leurs rangs qu'étaient sortis les cris sans conséquence de : *à bas les ministres* ! *vive la charte* ! qui avaient si fortement troublé le ministère Villèle.

Lorsque les ordonnances de juillet parurent, ces patentés ne s'en émurent que parce qu'elles allaient leur enlever la qualité d'électeurs, dont ils se montraient si fiers : ils crièrent d'abord *vive la charte* ! *à bas les ministres* ! car là se bornaient tous leurs vœux ; mais quand les coups de fusil commencèrent à se faire entendre; ils se hâtèrent de fermer leurs boutiques, en s'écriant : *le commerce est perdu* !

Il est pourtant juste de dire que quelques-uns de ces détaillants, hommes de cœur et d'action comme il s'en trouve partout, se montrèrent dans la rue un fusil à la main, et firent preuve de courage et de dévouement dans ces journées mémorables; mais la masse ne fit rien pour résister au despotisme; et lorsqu'enfin ces anciens gardes nationaux reparurent en uniforme et en armes, ce ne fut guère que pour monter la garde autour des établissements publics, et pour préserver, disaient-ils, les propriétés d'un pillage auquel aucun des combattants n'avait jamais songé.

Quand, dans la matinée du 28, ces *boutiquiers* (comme les appelaient les aristocrates) virent l'élan du peuple, ils s'effrayèrent, pour eux, pour leurs boutiques et pour la France ; car l'idée d'une révolte sérieuse ou celle d'une révolution leur aurait probablement mis les armes à la main pour défendre Charles X, s'ils eussent conservé leur organisation semi-militaire : ils ne virent, dans ceux qui s'armaient contre les soldats, que des factieux ou des écervelés qui allaient les exposer à la colère du gouvernement. Le rôle de ces hommes fut donc marqué, dès l'instant où la Révolution s'annonça : si le pouvoir eût eu le dessus,

[1] « Bien des gens se sont vantés d'avoir dirigé les manœuvres du peuple, dit Aug. Fabre. dans son livre intitulé *la Révolution de* 1830 ; j'avoue que je n'en crois pas la possibilité. Quelques hommes ont aidé à mettre la population sur pied ; mais une fois en mouvement, la population patriote a tout fait de son chef, chacun inspiré par les circonstances et le lieu où il se trouvait : l'idée générale du genre de défense, des barricades, de la destruction des réverbères, etc., pourrait seule avoir été suggérée par quelqu'un; mais elle est venue peut-être à cent hommes à la fois. »

Ajoutons que le peuple ne triompha que parce qu'il fut complètement livré à lui-même ; en ce jour mémorable, il n'eut d'autre plan que de fatiguer, d'harrasser, de démoraliser les troupes ; d'autre but que celui de leur faire tout le mal possible ; d'autre tactique que celle de se retirer devant les bataillons, et de se reformer après leur passage : chacun se battit pour son compte, sans s'inquiéter de ce que faisait son voisin, ni des dispositions qu'on prenait ailleurs. Ces moyens réussirent complétement, durant cette sanglante journée ; le lendemain le plus difficile était fait.

ils se seraient déchaînés contre les *agents de désordres*.

Au-dessus de ces marchands se trouvait cette fraction de libéraux appartenant au haut commerce, aux fabricants et à la banque : ceux-ci avaient pris au sérieux les atteintes portées à l'honneur national sous le règne des Bourbons ; aussi les détestaient-ils : généralement plus instruits que les *boutiquiers*, ils savaient très-bien que la charte de Louis XVIII était toute empreinte d'aristocratisme, et qu'elle était peu en rapport avec les lumières du siècle, l'esprit et les opinions de la France. Quelques-uns de ces hauts commerçants professaient les principes de liberté les plus larges, sans toutefois aspirer au-delà du gouvernement monarchique constitutionnel : d'autres, sortant des armées de l'empire, sans s'inquiéter des principes, trouvaient que tout était mauvais sous les Bourbons, et auraient volontiers fait table rase : c'étaient ces hommes-là qui avaient pris une part active à toutes les conspirations avortées sous la restauration. Une autre fraction de cette classe, mais peu nombreuse, rêvait le gouvernement républicain, tout en croyant que la France était un état trop vaste pour vivre en république, ou bien en déplorant que sa population ne fût pas assez avancée dans son éducation politique.

Il y avait donc parmi ces *grands libéraux*, comme on les appelait alors, une hostilité patente contre les Bourbons, et du mépris pour leur charte ; mais aucune idée arrêtée sur ce qui pourrait les remplacer. Ce furent ceux-là qui poussèrent à la résistance ouverte tant par leurs paroles et leurs exemples, qu'en lançant les jeunes gens et les ouvriers qu'ils occupaient au milieu de l'émeute. Mais le défaut de principes leur fit bientôt craindre que le peuple n'allât trop loin, et plus d'un de ces libéraux, effrayés de l'énergie des masses, quittèrent aussitôt la partie et se mirent à reculer.

De ces deux fractions du parti libéral dont je viens d'esquisser les traits caractéristiques, la première ne fit rien dans les journées de juillet, et l'autre, après avoir poussé à la résistance, serait encore entrée en accommodement avec les Bourbons, ainsi qu'on le verra bientôt.

Heureusement pour la sainte cause de la liberté, si fortement compromise, il existait à Paris, comme dans toute la France, une autre nuance du parti libéral, aussi redoutable par le nombre des hommes qu'elle comptait dans ses rangs, que par l'intelligence, l'énergie et le dévouement des masses qui la composaient. Cette nuance embrassait presque tout le barreau, si considérable dans cette ville, tous les hommes qui s'occupent de l'instruction, tous ceux qui professent l'art de guérir ou soulager l'humanité souffrante, la plupart des hommes de lettres et des journalistes, les jeunes gens des écoles, les artistes, et enfin toutes les classes ouvrières. A elle seule, cette division du parti libéral formait les deux tiers de la population virile de la capitale ; car les seuls ouvriers pouvaient lancer soixante mille hommes vigoureux et déterminés sur le champ de bataille. Il ne faut pas oublier surtout que les ouvriers de 1830 n'étaient plus les manœuvres ou les corvéables de l'ancien régime ; mais bien des hommes sentant toute leur dignité, et généralement plus instruits que les classes commerçantes ; car presque tous exercent des états qui exigent aujourd'hui ou de bonnes études ou une grande intelligence [1]. Ce parti formidable devait nécessairement faire pencher la balance de son côté, dès l'instant où il se serait jeté dans la lutte.

En effet, ce fut cette seule nuance du parti libéral qui se montra sur les champs de bataille, et qui attaqua héroïquement, tantôt avec des bâtons ou des pierres, tantôt avec de mauvais fusils, les meilleures troupes de l'Europe. Ce parti se jeta dans le mouvement avec l'énergie et l'enthousiasme qui caractérisent les classes auxquelles il appartient. La haine qu'il portait aux Bourbons éclata sans contrainte, ainsi que le démontraient ses cris ; et, si tous ceux qui se battirent ne savaient pas au juste jusqu'où pourrait aller leur révolte, si leurs idées n'étaient pas encore bien arrêtées sur ce qu'ils voulaient, ils n'en étaient pas moins d'accord sur ce qu'ils ne voulaient plus ; car ce parti national était celui qui n'avait accepté la restauration qu'avec répugnance et douleur, et comme lui étant imposée par les baïonnettes ennemies ; c'était aussi celui qui avait le plus souffert pour la cause de la liberté,

1 Vivant moi-même au milieu de la population ouvrière, j'ai été à portée d'apprécier toute la supériorité intellectuelle de ces classes sur celles qui se livrent au commerce et au trafic, et même sur celles qui les occupent ; je me suis convaincu que les ouvriers français, ceux de Paris surtout, feraient honte à une foule d'*hommes de loisir*. Enfants, ils veulent tout voir, ils devinent tout ; en apprentissage, ils observent et écoutent tout ; ouvriers, ils entendent parler de tout dans leurs ateliers, et s'instruisent sur tout. On n'a, dans le monde, aucune idée de toute la portée de l'éducation quotidienne qui se fait dans les ateliers : très peu d'ouvriers, à l'exception de quelques typographes, savent, il est vrai, le grec et le latin ; mais, en général, ils possèdent leur langue mieux que certains professeurs, et peu de choses leur sont étrangères : la politique principalement est la science sur laquelle ils s'exercent à tout instant, et il serait difficile de leur en remontrer. On rapporte qu'un souverain du nord, voyant de loin l'immense ville de Paris, s'écria que, s'il en avait une pareille dans ses états, il la livrerait aux flammes, tant une si nombreuse agglomération d'hommes lui paraissait redoutable. Si j'étais roi, j'entends roi impopulaire, comme il y en a beaucoup, je redouterais plus un atelier occupant deux cents ouvriers intelligents qu'un régiment de vieilles troupes.

celui qui s'était toujours montré à découvert toutes les fois que l'on avait essayé de renverser les Bourbons.

Mais à côté de ces hommes de cœur qui allaient affronter mille morts pour faire triompher leurs opinions politiques, combien d'autres ne sentirent-ils pas faillir leur libéralisme, lorsque le tocsin les appela autour du drapeau tricolore flottant sur les débris des emblêmes de la royauté?

« Non, s'écriait avec force l'un des hommes de lettres qui avait fait preuve de courage tant qu'il ne s'était agi que d'une résistance légale; non, ce n'est pas une révolution que nous avons prétendu faire [1]. — Vous êtes des fous, disaient ceux qui ne travaillaient qu'à faire capituler Charles X ; vous êtes des extravagants qui perdrez tout par votre faute. — Ce n'est pas dans la rue que nous gagnerons la bataille, répétait sans cesse Casimir Périer. — Ils ont du canon et vous n'en avez pas, ajoutait M. Thiers. — Nous protestons contre tout ce qui sortirait de la légalité, était la devise adoptée par M. Dupin. — Soyons sages, balbutiait le général Sébastiani. — La moindre imprudence peut compromettre notre bon droit et nous perdre, disait encore M. Guizot. — Que faites-vous? on va nous croire hostiles, clamaient quelques gardes nationaux honteux, à qui l'on ôtait leurs cocardes blanches. »

Et la plupart de ceux qui décourageaient ainsi les hommes de cœur, désertaient déjà la cause de la liberté; quelques-uns même fuyaient loin du bruit du canon.

Mais laissons parler lui-même un de ces hommes de la résistance légale, M. Bertin de Vaux; il va nous faire la confidence de ce qui se passait en ce moment-là dans son ame et dans celle de ses amis [2].

« Pendant que le peuple allait recommencer le combat, il y avait dans la ville des hommes qui passaient d'horribles moments : c'étaient les *prévoyants et les sages*. Ils se rappelaient les maux qu'entraînent les guerres civiles, le sang, l'*anarchie*, la famine, les *excès* de toutes sortes; ils se rappelaient aussi les *violences des cours*, les réactions, les *commissions militaires*, les prisons, l'exil, l'échafaud ; ils se figuraient la cour de Saint-Cloud arrivant avec toutes ses forces, et mettant la ville à feu et à sang; ils *tremblaient* que le peuple ne fût vaincu ce jour-là; car, s'il était vaincu, ils voyaient toutes les lois perdues, le pouvoir absolu *à la place de la charte*, tous les fruits de la révolution détruits à jamais, la France déshonorée et méprisée comme un peuple conquis, le vieux despotisme des courtisans et des prêtres pesant sur elle; tant de grands intérêts livrés à quelques heures de combats! »

Voilà comment, le lendemain, on a cherché à excuser toutes les lâchetés de la veille. Le peuple a donc eu tort de ne pas suivre les conseils que lui donnaient les hommes de la légalité; il a eu tort de ne pas applanir les voies à Charles X ; car le roi et ses ministres ne voulaient probablement que le bien de la France.

Voyons leurs actes.

J'ai déjà dit que le prince de Polignac avait fait rapidement le voyage de Saint-Cloud, et avait rapporté à Paris l'ordonnance qui déclarait cette ville en état de siége approuvée par le roi. Pendant qu'il revenait du château, deux de ses collègues, Peyronnet et Capelle, s'y rendaient de leur côté, croyant que le conseil des ministres allait s'y tenir comme à l'ordinaire. Mais les autres ministres, arrêtés par les rapports qui leur arrivaient successivement de tous les points, et effrayés surtout de la destruction des emblêmes de la royauté, prirent la détermination de chercher à l'état-major général un refuge contre l'exaspération dont ils craignaient d'être victimes dans leurs hôtels.

Lors du procès qui leur fut fait plus tard, MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et Guernon-Ranville ont cherché à établir que, l'état de siége ayant annulé leurs fonctions ministérielles, ils ne s'étaient rendus à l'état-major que comme simples particuliers. C'est un mensonge ajouté à tous les autres qui ont déshonoré ces débats; car les actes des ministres eux-mêmes ont démontré de la manière la plus évidente qu'ils s'y étaient réunis pour exercer, en sûreté, la dictature la plus absolue. Un de leurs collègues, M. de Montbel, a été plus franc : il a déclaré hautement, dans sa protestation datée de Vienne, que les ministres s'étaient rendus auprès du maréchal pour y remplir leur devoir, et non pour y chercher un asyle.

En effet après avoir prévenu le roi de la détermination que les circonstances exigeaient de leur part, ils se constituèrent en permanence auprès du duc de Raguse, et s'établirent à côté de ce maréchal, dans un appartement qui fut mis à leurs dispositions par le gouverneur des Tuileries, M. de Glandevès.

1 M. de Rémusat, *Histoire de Dix Ans*, par M. Louis Blanc.

2 Ceci est l'extrait d'un article inséré dans le journal des Débats, après la victoire du peuple ; il était destiné à colorer les lâchetés dont les hommes de la résistance constitutionnelle s'étaient rendus coupables dans cette grande circonstance.

Leur premier soin fut de notifier l'état de siége aux autorités civiles, judiciaires et militaires : une expédition de l'ordonnance royale qui le déclarait fut expédiée, par l'entremise du garde-des-sceaux, au procureur général, qui devait en donner communication à la cour royale, au procureur du roi et au président du tribunal de première instance. D'autres expéditions furent adressées au préfet de police et à celui de la Seine : le premier de ces deux préfets la reçut et sy conforma aussitôt ; mais celui de la Seine n'en eut connaissance que par la voix publique.

Peu de personnes eurent, ce jour-là, une connaissance exacte de cette résolution extrême : on se battait partout, et le préfet de police, invité par le maréchal à faire imprimer et afficher une proclamation qui apprendrait à la capitale qu'elle était en état de siége, se trouva dans l'impossibilité de satisfaire aux ordres de l'autorité militaire, et ne put faire afficher sa proclamation qu'aux environs de sa résidence. [1]

Voici le texte de cet acte de terreur, l'un des derniers qu'ait signés Charles X :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Vu les articles 53, 101, 102, et 103, du décret du 24 décembre 1811.

« Considérant qu'une sédition intérieure a troublé, dans la journée du 27 de ce mois, la tranquillité de la ville de Paris ;

« Notre conseil entendu,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1. La ville de Paris est mise en état de siége.

« Art. 2. Cette disposition sera publiée et exécutée immédiatement.

« Art. 3. Notre ministre secrétaire d'état de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Donné en notre château de Saint-Cloud, le 28e jour de juillet de l'an de grâce 1830, de notre règne le sixième. »

Signé CHARLES.

Le président du conseil des ministres, chargé par intérim du portefeuille de la guerre,

Signé Prince de POLIGNAC.

Pour ampliation : *Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'état de la justice,*

Signé CHANTELAUZE.

En transmettant au procureur général l'ordonnance qui mettait la capitale de la France hors de la loi commune, le garde des sceaux lui mandait qu'il lui ferait connaître les dispositions ultérieures qui seraient prises relativement à l'ordre judiciaire.

Il n'était pas difficile de deviner ces dispositions ; elles découlaient naturellement de l'état de siége lui-même : c'était la suspension du cours de la justice ordinaire, que l'on allait remplacer par l'atroce et expéditive justice des commissions militaires.

En effet, le président du conseil, pendant sa course rapide à Saint-Cloud, s'était empressé de demander à M. de Champagny, sous-secrétaire d'état de la guerre, une note détaillée sur les conséquences de l'état de siége, et sur la formation des conseils de guerre qui devaient être organisés. M. de Champagny, n'étant pas en mesure de donner, à Saint-Cloud même, les renseignements dont M. de Polignac avait besoin, dut se rendre à Paris, où le chef du bureau de la justice militaire, M. Musset, mit sous ses yeux les règles à suivre pour la formation de ces conseils de guerre : on s'occupa même de la désignation des officiers qui devaient en faire partie. Heureusement, la rapidité de l'insurrection, et la prompte défaite des soldats de Charles X, empêchèrent les ministres de donner suite à ces organisations ; et ceux que M. de Polignac voulait faire juger par ces redoutables commissions [1] ne connurent le danger qu'ils avaient couru que lorsque ce danger n'existait plus, et ne tardèrent pas à juger eux-mêmes les coupables ministres.

Chose étrange, et que l'on aurait de la peine à croire si plusieurs témoignages dignes de foi ne l'avaient démontré, le maréchal Marmont lui-même, lui que l'état de siége de Paris devait investir des pouvoirs les plus étendus, fut un des derniers intéressés à connaître l'ordonnance que M. de Polignac avait rapportée de Saint-Cloud : il n'apprit ce qui avait été arrêté au conseil de la veille, que lorsqu'il plut à M. de Polignac de le faire appeler pour lui remettre une expédition de cette ordonnance.

Il paraît que ce fut en ce même moment que les ministres prescrivirent au maréchal de faire

1 Le préfet de police avait aussi rédigé une autre proclamation pour inviter les habitants de Paris à rester chez eux, en les avertissant que des désordres graves, commis la veille, signalaient *la présence d'un grand nombre de brigands dans la capitale* ; mais cette proclamation, mensongère autant qu'offensante envers les hommes généreux qui versaient leur sang pour la cause de la liberté, ne put être imprimée, les événements marchant trop vite ; on la trouva dans son cabinet, après sa fuite.

1 Il a été produit au procès des pièces écrites de la main de M. de Polignac, qui ont révélé sa pensée : il voulait que tous ceux que l'on avait arrêtés, ou que l'on arrêterait, dans les circonstances, fussent jugés militairement, c'est-à-dire fusillés.

arrêter les six ou huit principaux députés de l'opposition, parmi lesquels se trouvaient Lafayette, Laffitte, Audry de Puyraveau, Eusèbe Salverte. Cet ordre fut remis aussitôt au colonel de la gendarmerie de Paris, qui s'empressa de l'emporter à l'état-major de la place, où les copies nécessaires furent faites par des officiers, et les adresses mises à côté de chaque nom.

Mais déjà ce même colonel Foucault avait rencontré bien des obstacles, lorsque le préfet de police lui avait remis les quarante-cinq mandats d'arrêt lancés la veille par le procureur du roi, Billot, contre les signataires et l'imprimeur de la protestation des journalistes : la nécessité de connaître exactement toutes les adresses de ces signataires obligea le chef de division, Crosnier, chargé de faire exécuter ces nombreuses arrestations, à les différer jusqu'au lendemain ; et lorsqu'enfin les mandats furent remis au colonel de la gendarmerie, celui-ci se plaignit de la corvée qu'on lui donnait au moment où tous ses gendarmes étaient si fortement occupés : il en référa même au président du conseil, qui le rendit personnellement responsable de ces arrestations. Mais les événements avaient marché avec tant de rapidité que, le 27 au soir et le 28 au matin, il aurait fallu aller saisir parmi les combattants, la plupart de ces signataires : on dut renoncer définitivement à les arrêter, ou plutôt, on les oublia pour s'occuper de choses bien autrement importantes.



CHAPITRE VI.

Marmont réunit ses forces autour du quartier-général.— Composition des troupes qui doivent agir — Premières reconnaissances sur l'Hôtel-de-Ville.—Elles échouent.—Le combat s'engage sur tous les points. — Licenciement de l'école Polytechnique — Détermination des élèves. — Rapport et proclamation du préfet de police. — Marmont met ses colonnes d'attaque en mouvement. — Leur composition — Séance des Députés chez Audry de Puyraveau — Ils envoient des négociateurs auprès de Marmont. — Démarche d'Arago au Carrousel. — Il échoue.—Entrevue des Députés avec Marmont. — Résultat négatif de cette négociation — Marmont retire l'ordre d'arrêter les Députés. — Sa lettre à Charles X. — Effroyable réponse qu'il en reçoit.

Il était près de dix heures quand le maréchal Marmont se décida à commencer les opérations militaires de la journée : il avait cru ne mettre ses troupes en mouvement que vers les midi; mais il reçut de tous les points de la ville des rapports qui l'obligèrent à devancer ce moment, et plusieurs corps se trouvèrent dans la nécessité de se mettre en marche avant d'avoir reçu la distribution des vivres nécessaires pour la journée.

Une partie de la matinée avait été employée à réunir des forces respectables autour du quartier-général, afin de les avoir sous la main : ce fut ainsi que cinq bataillons français de la garde se rangèrent sur la place du Carrousel, ayant à leurs côtés trois escadrons de lanciers, et deux batteries d'artillerie avec huit pièces de 8[1]; sur les derrières, à la place de la Concorde, arrivèrent aussi deux bataillons de Suisses et trois escadrons de cuirassiers. Un peu plus loin, dans l'avenue des Champs-Elysées, furent placés les deux bataillons de la garde venus de Saint-Denis, ainsi qu'un autre bataillon fourni par la caserne de Rueil; on leur donna pour auxiliaires trois escadrons de grenadiers de la garde arrivés de Versailles.

En avant de cette position, un autre bataillon de la garde occupait le Palais-Royal, et se liait avec un détachement de cent hommes qui gardait la Banque; et enfin un bataillon de Suisses occupait le Louvre.

Toutes ces troupes formaient pour ainsi dire le corps de bataille; mais une foule d'autres positions étaient occupées ou devaient l'être, afin d'assurer les grandes communications que le maréchal voulait conserver, tant avec la Bastille, par les boulevards, qu'avec l'Hôtel-de-Ville, par les halles et le pont du Châtelet, et encore avec le Panthéon, par le Pont-Neuf et l'Odéon. La gendarmerie de Paris et les quatre régiments de la ligne furent destinés à stationner sur ces divers points : les 5e, 50e et 53e de ligne bivouaquèrent partie sur la place Vendôme, partie sur les boulevards, et principalement à la Madeleine et à l'entrée de la rue de la Paix : ces régiments avaient laissé de forts détachements à leurs diverses casernes, dont les portes étaient fermées. Le 15e régiment d'infanterie légère devait occuper les positions du Palais-de-Justice, de l'Odéon et du Panthéon. Enfin, la gendarmerie de Paris, tant de pied qu'à cheval, fut placée sur le quai des Orfèvres, au marché des Innocents, sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, et sur celle du Châtelet.

Les pièces d'artillerie étaient approvisionnées pour une cinquantaine de coups, dont plusieurs à mitraille; quant aux soldats d'infanterie tant de la garde que de la ligne, on leur avait distribué, dès la veille, deux paquets de cartouches, c'est-à-dire de quoi tirer 40 coups chacun ; mais comme plusieurs bataillons avait fait feu, bien des gibernes exigeaient un complément. [2]

1 On avait laissé à l'école militaire les quatre obusiers qui complétaient les deux batteries.

2 Une pièce authentique trouvée, après la défaite des trou-

Le 15e régiment d'infanterie légère fut le premier corps mis en mouvement : on lui prescrivit d'aller occuper le Palais-de-Justice, et de là détacher deux bataillons, dont un devait garder l'Odéon et l'autre la place du Panthéon. Mais déjà d'immenses rassemblements de citoyens occupaient les rues principales de la rive gauche par lesquelles ces deux détachements devaient passer, en même tems que d'autres rassemblements s'étaient établis tant à l'Odéon que devant le Panthéon : les soldats du 15me léger, entourés, pressés par les citoyens, et étourdis par les cris de : *vive le 15e, vive la ligne! à bas Polignac! à bas les Bourbons!* jugèrent à propos de rebrousser chemin, et de retourner auprès de leurs camarades restés devant le Palais-de-Justice : ces deux bataillons se placèrent sur le quai aux Fleurs.

En ce moment, Marmont, inquiet de ce qui se passait sur la place de Grève, voulut y diriger une forte patrouille de soldats de la garde. Mais à peine cette patrouille eut-elle quitté le Louvre, qu'elle fut attaquée à coups de pierres et de fusil : elle s'avança néanmoins jusqu'à l'entrée de la place de Grève ; mais là elle se trouva si fortement compromise, que les soldats qui la composaient, menacés d'être mis en pièces, allaient rendre leurs armes, quand un bataillon de la garde, envoyé en reconnaissance sur l'Hôtel-de-Ville, un quart d'heure après, parvint à les dégager, mais non sans avoir été lui-même vivement attaqué et maltraité. Reconnaissant l'impossibilité de reprendre et d'occuper l'Hôtel-de-Ville, le commandant de ce corps prit le parti de retourner au quartier-général, amenant avec peine ses blessés : toujours harcelé, il arriva enfin aux Tuileries ; et le maréchal ne retira de cette reconnaissance que la certitude de l'occupation du Palais-de-Justice et du quai aux Fleurs par le 15e léger.

Il était près de onze heures, et la fusillade se faisait entendre partout où il y avait soit de la gendarmerie, soit des Suisses, soit des détachements français de la garde ; tous ces corps montraient un acharnement, une fureur contre les citoyens qui contrastait assez avec l'attitude résignée des troupes de ligne. Celles-ci, placées en grande partie loin du foyer de la guerre civile, n'avaient pas encore été dans la nécessité de tirer sur le peuple : le seul régiment qui fût engagé au milieu des masses de combattants, le 15e léger, stationnait sans être attaqué ; les combattants, qui ne cessaient de crier *vive la charte! à bas Polignac!* criaient aussi *vive la ligne!*

Mais il y avait encore bien loin de cette espèce de suspension d'armes, entre ces soldats et le peuple, à une fraternisation franche telle qu'elle eut lieu ce jour-là même dans plusieurs casernements du corps des pompiers de la ville de Paris.

Cette défection avait été prévue par le préfet de police : on a trouvé de lui, après l'évacuation de l'Etat-major général, une lettre par laquelle il engageait le maréchal à faire désarmer les pompiers qui étaient casernés près de la préfecture de police, ainsi que ceux qui occupaient la caserne de la rue Culture-Sainte-Catherine et celle de la rue de la Paix. Le préfet avait lieu de se méfier beaucoup de ces soldats citoyens, qui, en effet, n'avaient cessé de fraterniser avec le peuple, et qui ne tardèrent pas à lui livrer leurs armes.

Cette espèce de rapport du préfet de police est la seule pièce qui ait indiqué l'existence de l'autorité civile dans la journée du 28. Ce préfet, en apprenant la mise en état de siége de la ville de Paris, crut que ses fonctions, ayant cessé de droit, devaient aussi cesser de fait ; et après avoir fait afficher aux alentours de la Préfecture une proclamation indigne [1], il renvoya, dès le matin, ses employés, ses commissaires [2], et ne songea bientôt plus qu'à sa sûreté personnelle.

Ce fut en ce moment que l'on signifia aux élèves de l'école Polytechnique l'ordonnance qui les licenciait. Se voyant libres de tout frein, ces jeunes hommes quittèrent aussitôt l'école, et défilèrent, la plupart en uniforme de grande tenue, par la rue Saint-Jacques et par celle de la Montagne-Sainte-Geneviève. Accueillis sur leur passage aux cris de *vive l'école Polytechnique!* les élèves y répondaient en criant *vive la liberté!*

pes, et qui était restée entre les mains de feu Evariste Dumoulin, portait ces mots : « Il faut demander au ministre un supplément calculé de manière à ce que chaque régiment, en comptant ce ce qui lui reste, soit pourvu de cinquante cartouches par homme. »

1 Voici cette pièce curieuse, sur laquelle j'ai eu déjà l'occasion d'exprimer mon opinion.

« Depuis avant-hier soir des désordres graves ont été commis dans Paris, par des attroupements séditieux. *Le pillage, l'incendie, les coups de poignard paraissent signaler la présence d'un grand nombre de brigands dans la capitale.*

« Habitants de Paris, éloignez-vous de ces *misérables*. Qu'une curiosité indiscrète ne vous porte pas à vous réunir aux rassemblements Restez dans vos demeures Placez, le soir, sur vos croisées, des lampions qui éclairent la voie publique. Prouvez, par la prudence, par la sagesse de votre conduite, que vous êtes étrangers à des excès qui vous déshonoreraient si vous y preniez part. *Des mesures sévères de répression ont été prises hier; des mesures plus sévères seront prises aujourd'hui.* Rassurez vous, la force restera toujours à l'autorité.

« Paris, 28 juillet 1830. MANGIN. »

2 Voyez la déposition de M. Galleton, ancien commissaire de police.

à bas Charles X! à bas les Bourbons! En même temps, ceux des élèves qui avaient des cocardes blanches à leurs chapeaux les en arrachèrent et les foulèrent aux pieds. De ce moment, beaucoup de ces jeunes gens coururent se placer parmi les combattants, et y firent preuve de courage, d'aptitude et de dévouement[1], soit en dirigeant les masses, soit en se battant individuellement avec les armes qu'ils purent se procurer, le droit de porter l'épée leur ayant été retiré depuis quelque temps.

Cependant, le maréchal Marmont, dont la position devenait aussi critique qu'elle était douloureuse pour lui, attendait impatiemment le retour de l'officier porteur de sa dernière lettre au roi : il espérait encore que Charles X, effrayé par le soulèvement des citoyens de Paris, prendrait quelques mesures propres à satisfaire l'opinion publique, et que l'autorité militaire se trouverait allégée d'une partie des pénibles devoirs que lui imposait l'état de siége. Mais ne recevant aucune réponse du roi, et étant, au contraire, pressé d'agir par le conseil des ministres qui siégeait au quartier-général, il se décida enfin à faire marcher les troupes rassemblées autour de lui.

Quatre fortes colonnes furent formées aussitôt, et reçurent l'ordre de se mettre en mouvement.

La première, sous les ordres du maréchal de camp Talon, fut composée d'un bataillon français de la garde, d'un détachement d'artillerie traînant deux pièces de canons de 8, et de quelques gendarmes à cheval : elle reçut l'ordre de longer les quais de la rive droite de la Seine jusqu'à la place du Châtelet, d'où il lui était prescrit de se diriger vers le Palais-de-Justice, pour s'y réunir au 15e léger : ainsi renforcée, cette colonne devait aller s'emparer de l'Hôtel-de-Ville.

La seconde colonne, placée sous les ordres du maréchal de camp de Quinsonnas, fut formée de deux bataillons suisses, d'un autre détachement de gendarmes et de quelques artilleurs à pied accompagnant deux pièces de campagne. Cette seconde brigade devait se diriger sur le marché des Innocents, par la rue Saint-Honoré, qu'elle devait balayer. Les ordres donnés au général Quinsonnas lui prescrivaient de se tenir en communication avec le Palais-Royal, ainsi qu'avec les boulevards, par la rue Saint-Denis.

Une troisième brigade confiée au général Saint-Chamans, et composée de deux bataillons de la garde française, de deux escadrons de cuirassiers et lanciers, d'un détachement d'artillerie, avec deux pièces de canon, et de quelques gendarmes, avait reçu l'ordre de parcourir la rue de Richelieu, et ensuite les boulevards, jusqu'à la place de la Bastille : elle devait rencontrer, au château d'Eau, le 50me régiment de ligne, auquel on avait prescrit de longer les boulevards du Nord. Après avoir chassé les insurgés de tous les points de cette longue route où ils se seraient montrés, le général Saint-Chamans devait se rabattre sur l'Hôtel-de-Ville, par la rue Saint-Antoine : tout était calculé de manière à ce que cette colonne et celle venue directement par les quais de la rive droite pussent agir simultanément contre les citoyens qui occupaient l'Hôtel-de-Ville et la place de Grève.

Enfin, la quatrième brigade, forte d'un bataillon d'infanterie de la garde, de deux escadrons de grenadiers, d'un détachement d'artilleurs conduisant deux pièces de 8, devait, sous les ordres du général Saint-Hilaire, quitter les Champs-Élysées pour se porter à la Madeleine, par l'avenue de Marigny et le faubourg Saint-Honoré ; de là, le général aurait suivi les boulevards jusqu'à la rue de Richelieu, et serait retourné ensuite à la Madeleine et aux Champs-Elysées.

Telles étaient les dispositions d'attaque prises par le maréchal Marmont : il voulait isoler l'insurrection au centre de la ville, la priver du secours des faubourgs, la resserrer entre deux colonnes, occuper l'Hôtel-de-Ville et le marché des Innocents, et conserver, par le moyen des rues Saint-Denis et de Richelieu, des communications perpendiculaires avec les boulevards et les quais. Ces combinaisons auraient laissé peu à désirer si elles eussent été déployées contre un ennemi dont les forces et les positions auraient été connues ; mais elles n'eurent que des résultats désastreux, parce que l'insurrection était partout, s'étendait partout, sans pouvoir être saisie nulle part. On verra bientôt comment l'audace et la tactique improvisée du peuple firent échouer toutes les dispositions stratégiques du général en chef, et défirent ces colonnes formidables, composées des soldats les mieux disciplinés et les plus braves du monde.

Laissons ces troupes se mettre en mouvement, et reportons-nous au faubourg Poissonnière, dans l'établissement de roulage que dirigeait le député Audry-de-Puyraveau ; car là étaient toutes les espérances de ceux qui avaient pris les armes ; et, dans leur opinion, de la décision que les députés

1 Ce serait contraire à la vérité si nous répétions ici ce qu'ont dit quelques écrivains mal informés, quand ils ont assuré que toute l'école Polytechnique prit part au combat : c'est tout au plus si une soixantaine de ces jeunes gens se mêlèrent, ce jour-là, parmi les hommes du peuple ; car tous n'étaient pas libéraux ; et la plupart de ceux qui avaient leurs familles ou des correspondants à Paris, furent retenus loin des coups de fusil.

allaient prendre dépendait la gloire ou l'humiliation du peuple français.

Il était midi; un soleil ardent embrasait de ses feux un ciel sans nuages, et ses rayons perpendiculaires éclairaient les sanglants combats qui se livraient à la fois sur divers points de la capitale de la France. On ne percevait plus ce bruit importun que font ordinairement plusieurs mille voitures roulant avec fracas dans les rues de Paris; la ville était pour ainsi dire taciturne: mais, au milieu de ce silence sinistre, on entendait au loin le lugubre tintement du tocsin, qui annonçait le danger aux citoyens et les appelait aux armes: de temps en temps quelque hardi tambour battait un rappel furtif, que couvraient aussitôt les détonations du canon et le pétillement prolongé de la fusillade engagée autour des postes isolés et des casernes. Le moment était solennel: un grand nombre de citoyens diversement armés, dont les uns avaient les mains et la figure noircies par la poudre, tandis que d'autres essuyaient sur leur front une sueur ruisselante, entouraient la maison d'Audry et remplissaient la vaste cour du bâtiment. Les députés, pour entrer dans la salle où allait se tenir la séance, étaient obligés de traverser cette foule de citoyens résolus, s'étudiant à deviner ce qui se passait dans l'ame de chacun de ces hommes régardés comme les arbitres suprêmes des destinées de la patrie.

Lafayette et Laffitte furent des premiers à arriver; le peuple les salua avec les plus vives acclamations : quelques-uns de leurs collègues furent aussi reçus avec des marques de satisfaction; mais d'autres ne trouvèrent qu'un accueil silencieux, ou n'entendirent sur leur passage que des murmures peu flatteurs: c'est que, parmi ces spectateurs remplis d'anxiété, quelques-uns savaient déjà combien était décevant l'espoir que les amis de la liberté fondaient sur ces libéraux de circonstance.

La séance souvrit enfin: une vingtaine d'élus des censitaires s'y trouvaient: c'étaient, suivant les détails donnés par M. Marrast, MM. Lafayette, Laffitte, Casimir Périer, Mauguin, Delaborde, Bavoux, Sébastiani, Villemain, Daunou, Chardel, de Schonen, Lobau, Louis, Guizot, Dupin (Charles), [1] Odier, Vassal, Marschal, Labbey de Pompierre et Audry de Puyraveau. Plusieurs de leurs collègues convoqués la veille chez Casimir Périer, avaient manqué au rendez-vous. Quelques hommes de lettres et quelques jeunes gens voulurent entrer dans la salle; mais on les invita à se tenir au dehors: toutefois, comme le lieu de la réunion des députés se trouvait situé au rez-de-chaussée, et que les fenêtres de cette salle étaient ouvertes sur la cour, les citoyens, accourus pour garder la maison, purent observer ce qui se passait à l'intérieur, et entendre même ce que l'on y disait.

La délibération devait avoir pour objet la protestation ou l'adresse proposée dans la précédente réunion; mais avant de s'en occuper, on s'entretint beaucoup de ce qui s'était passé la veille, ainsi que des événements de la journée.

Mauguin, qui dans cette circonstance donna tant de preuves de patriotisme et d'énergie, prit enfin la parole:

« Les événements que vous vouliez attendre, dit-il, en se tournant vers Sébastiani et Casimir Périer, parlent désormais assez haut. On s'est battu long-temps hier au soir; on se bat depuis 5 heures du matin aujourd'hui. Le peuple s'est enfin réveillé; vous avez vu sur votre passage tous les citoyens pleins de colère prendre les armes et marcher au combat; vous entendez d'ici le bruit du canon et de la fusillade: il n'y a plus à hésiter; c'est une révolution que nous avons à conduire ».

A ce mot de révolution MM. Sébastiani, Villemain, Dupin, Guizot et quelques autres interrompent l'orateur pour se récrier. « Nous ne sommes pas ici pour parler bataille, s'écrie Sébastiani, tout rouge de colère, mais pour assurer l'ordre légal. » — « Je me retire à l'instant, ajoute Charles Dupin, si l'on fait le moindre acte qui sorte de la légalité. »

— « J'avoue, dit aussitôt Lafayette en souriant, j'avoue que je comprens mal la légalité avec le *Moniteur* d'avant-hier, et les fusillades qui durent depuis deux jours. Oui, messieurs, continue le vétéran de la sainte cause, c'est une révolution qui s'annonce; et puisque beaucoup d'entre nous l'ont longtemps appelée de leurs vœux, il faut maintenant la diriger en créant un gouvernement provisoire. » A cette proposition si tranchante, les membres qui venaient de se récrier au seul mot de *révolution* se regardent stupéfaits. » Oui, messieurs, reprend aussitôt Mauguin, c'est d'une révolution que Paris est en travail, et je pense que le moment de prendre parti entre le peuple et les soldats du prince de Polignac est arrivé.

— « Messieurs, dit alors Guizot d'un ton doctoral, il y a deux choses que je demande la permission de vous faire prendre en considération: l'une, c'est qu'il est extrêment urgent de ne pas compromettre par la moindre imprudence sortie d'hommes politiques, la situation de bon droit dans laquelle nous sommes placées; l'autre, c'est qu'il n'importe pas moins de faire au plutôt acte

1 M. Dupin aîné ne parut pas; on le chercha vainement des yeux, sa place resta vide.

de présence au milieu de la population, non pas, comme l'a dit notre honorable collègue, en prenant parti pour l'un ou l'autre, mais au contraire en nous plaçant comme médiateurs entre les uns et les autres. » Et M. Guizot développa alors, comme s'il eût été à la chaire de la Sorbonne, sa proposition, qui tendait, d'un côté, à arrêter le mouvement populaire, et de l'autre, à éclairer le roi.

Quelques uns de ses collègues écoutaient impatiemment le professeur, quand on vint apprendre à M Audry de Puyraveau que le peuple était resté maître de l'Hotel-de-Ville après un grand carnage; [1] mais, ajoutait-on, de nouveaux régiments allaient arriver, et il faudrait probablement recommencer le combat.

Encouragé par ces nouvelles, M. Guizot qui, jusque-là, n'avait parlé que d'une lettre au roi, sortit de sa poche une protestation, et offrit à ses collègues de leur en donner lecture. [2]

Cette pièce produisit des sensations différentes: les plus décidés parmi les membres de la réunion trouvèrent ce projet bien pâle, et sentirent qu'il ne remplirait pas le but que l'on se proposait, attendu, disaient-ils, que le peuple, qui versait si courageusement son sang, avait droit d'être exigeant. — « Hier, cette protestation aurait suffi, observa M. Laffitte; aujourd'hui je ne sais si on ne la trouvera pas insuffisante. — Il importe peu comment on la trouvera, répondit Sébastiani, pourvu que nous ne sortions pas de la légalité. »

Casimir Périer, qui jusqu'alors avait gardé le silence, le rompit pour dire que ce qui lui paraissait plus pressant que toutes les proclamations, c'était d'arrêter l'effusion du sang. Il émit l'avis, en attendant que les députés pussent porter leurs *doléances* au roi, d'entrer en *négociation* avec le maréchal Marmont, et à cet effet, de lui envoyer une députation de cinq membres.

Cette idée ayant été appuyée, on chargea M. Laffitte de se mettre à la tête de cette députation, et on lui laissa le choix des membres qui devaient la composer. M. Laffitte désigna Casimir Périer, Mauguin, les généraux Gérard et Lobau.

En même temps les députés décidèrent que la protestation dont M. Guizot venait de donner lecture serait livrée à l'impression, et l'on s'ajourna, à quatre heures chez M. Bérard, pour entendre le rapport des commissaires.

— « Il n'y a plus rien à délibérer, s'écria Labbey de Pompierres. — Non, répondit Sébastiani, *il faut voir les événements.* » — « Mais les circonstances sont très pressantes, ne cessait de dire Lafayette; il faudrait prendre une décision plus importante: nous délibérons et ne décidons rien. » — « En attendant, s'écriait douloureusement Mauguin, on se bat, on tue, on meurt dans tous les coins de la ville !........ »

Et les députés s'en allaient au milieu des murmures des jeunes gens et des ouvriers, qui s'étaient attendus à une résolution digne du courage et du dévouement dont le peuple donnait les plus éclatantes preuves en ce moment même.

Pendant que les cinq députés désignés pour aller parlementer avec le maréchal Marmont se rendaient à l'hôtel Laffitte pour s'y concerter sur la démarche périlleuse qu'ils allaient faire, le maréchal recevait la visite d'un personnage éminent parmi les libéraux et les illustrations dont la France s'honore.

M. Arago avait eu l'occasion de voir souvent Marmont à l'Institut; il avait parlé avec ce général des événements de 1814, qui avaient flétri sa belle réputation militaire, et Arago était resté convaincu que les torts reprochés si durement au chef du 1er corps de l'armée impériale par l'empereur lui-même avaient été exagérés: Arago avait donc rendu au maréchal Marmont l'immense service de redresser l'opinion publique sur la convention de Chevilly, si funeste aux intérêts dynastiques de Napoléon; car déjà les hommes instruits regardaient ce maréchal avec moins de défaveur. Des relations d'amitié s'étaient donc établies entre le savant chéri du peuple et le général à qui Charles X venait de confier une mission aussi grande que pénible.

Pressé par quelques amis, Arago s'était décidé à se rendre au quartier-général, où il voulait employer l'ascendant qu'il exerçait sur le maréchal pour épargner aux habitants de Paris les calamités dont ils étaient menacés. Accompagné de son fils, Arago s'était courageusement dirigé vers les Tuileries, au travers de mille dangers, et il était parvenu au quartier-général.

Tout s'agitait auprès du maréchal: la salle de billard, dans laquelle Arago pénétra d'abord, se trouvait encombrée de militaires de tous grades, dont la plupart exhalaient leur rage contre les libéraux qui, disaient-ils, avaient soudoyé la *canaille:* les aides-de-camp du maréchal, couverts de sueur et de poussière, étaient toujours en mouvement, car des ordres partaient à chaque instant, et des

1 Cette nouvelle avait pour base l'engagement soutenu par le peuple, vers midi, contre le détachement de troupes de la garde, et successivement contre le bataillon envoyé en reconnaissance vers l'Hôtel-de-Ville, engagement que nous avons déjà fait connaître, et qui eut pour résultat la retraite forcée de ces deux corps. Mais il n'était pas exact de dire que l'Hôtel-de-Ville était tombé au pouvoir du peuple; car le peuple n'avait cessé de l'occuper depuis le matin

2 Nous mettrons plus loin cette protestation sous les yeux de nos lecteurs.

nouvelles apportées du dehors arrivaient incessamment de tous les points où l'on se battait.

A l'aspect du savant si connu, et que sa taille élevée et sa figure si remarquable firent aussitôt reconnaître au milieu des gens pour lesquels il était en ce moment-là un audacieux ennemi, un mouvement de colère se manifesta autour de lui : déjà quelques officiers supérieurs se permettaient des menaces, quand l'aide-de-camp polonais Komierowski, accourant auprès de l'étranger, lui crie : « Si quelqu'un porte la main sur vous, je la lui fais tomber d'un coup de sabre. » Arago, qui conservait le calme du courage, jette un regard de pitié sur tous les satellites du despotisme, et se fait introduire près du duc de Raguse.

Marmont était dans une agitation visible. « Ne me proposez rien qui puisse me déshonorer, cria-t-il, en voyant entrer son collègue de l'Institut. — Ce que je viens vous proposer vous honorerait aux yeux de la France et de la postérité, lui répondit Arago. »

« Entrant tout de suite en matière, porte la déclaration de M. Arago, je lui parlai tant en mon propre nom qu'au nom de ses meilleurs amis ; j'essayai de lui faire reconnaître que le principe de l'obéissance passive ne pouvait pas concerner un maréchal de France, un commandant en chef, surtout en temps de révolution ; j'insistai sur le droit inconstestable qu'avait le peuple de Paris de recourir à la force, quand l'autorité employait, pour le dépouiller de ses droits, des moyens dont rien ne saurait légitimer l'emploi ; je proposai enfin, comme conséquence, au duc de Raguse, d'aller sans retard à Saint-Cloud, et de déclarer au roi qu'il lui était impossible de conserver le commandement des troupes, à moins qu'on ne retirât les odieuses ordonnances, et que le ministère ne fût renvoyé. Cette double mesure, ajouta M. Arago, me paraissait propre à mettre fin au combat ; car à deux heures, le mercredi, on était encore dans un de ces courts instants où, pendant les troubles civils, chaque parti peut croire gagner beaucoup, tout en faisant de larges concessions. »

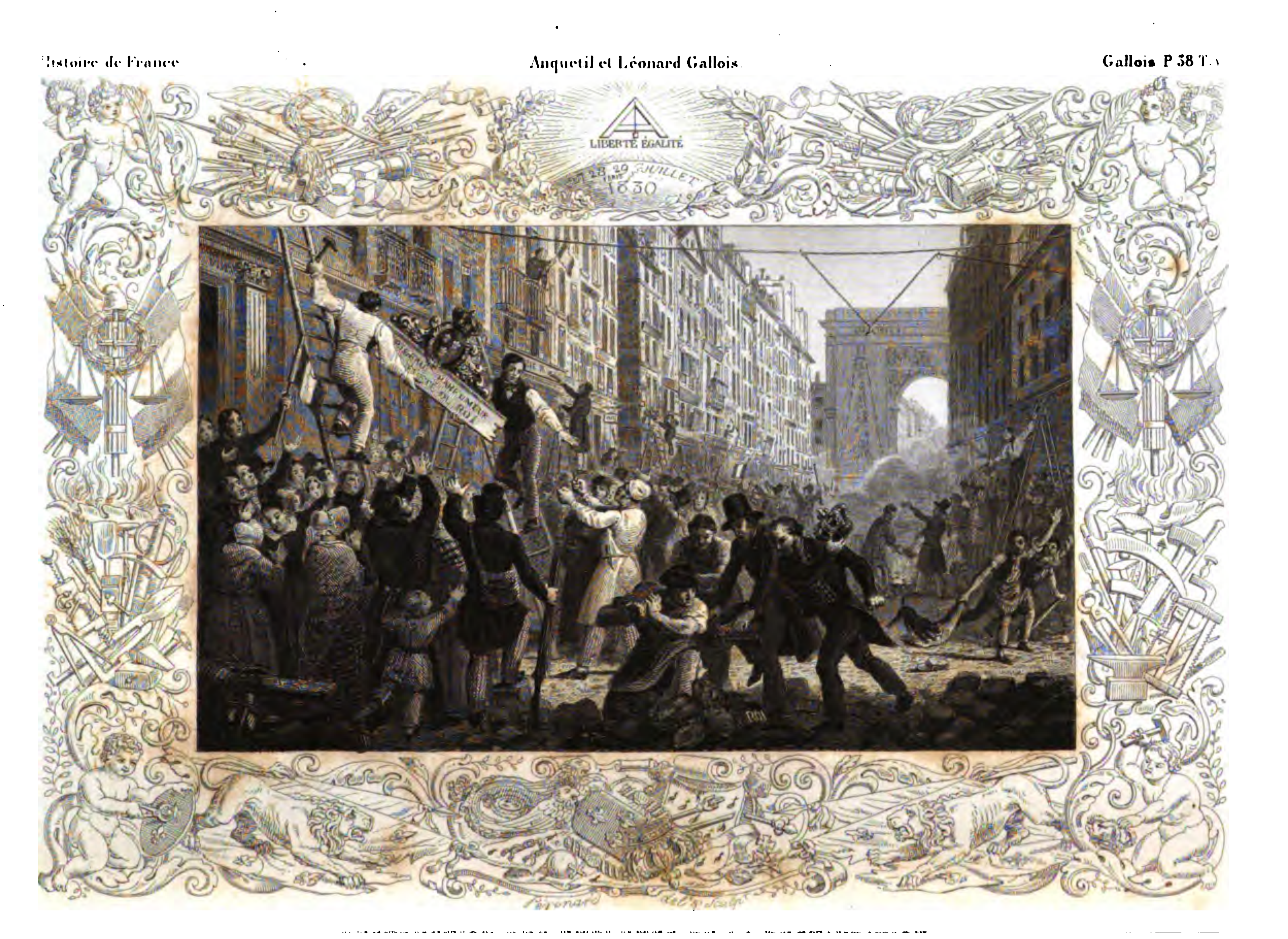
Le maréchal écouta jusqu'au bout M. Arago ; mais il était facile d'apercevoir qu'il se sentait dans une situation affreuse : il se trouvait en effet dans des circonstances telles qu'il lui était impossible d'en sortir sans encourir les reproches d'un roi qui lui témoignait tant de confiance, ou bien de se faire exécrer de la population de Paris. La démarche que M. Arago conseillait, lui paraissait juste, car les opinions du maréchal sur les ordonnances n'étaient point changées ; mais un sentiment indéfinissable, puisé dans les habitudes militaires, lui faisait croire que le moment n'était pas encore arrivé pour se rendre au vœu exprimé par ses amis. Dans son opinion, un maréchal de France, un vieux soldat, ne devait pas proposer des concessions tant que les chances du combat étaient incertaines.

Au moment où M. Arago redoublait ses efforts pour engager le maréchal à partir sans retard pour Saint-Cloud, on introduisait dans le salon un aide-de-camp du général Quinsonnas, qui, pour remplir sa mission, avait été obligé de couper ses moustaches et de se cacher sous des habits du peuple. Il venait rendre compte au maréchal de la situation fâcheuse où se trouvait son général au marché des Innocents : sa colonne avait déjà beaucoup souffert, et un renfort lui était devenu nécessaire. « Partout des barricades, partout des ennemis, disait l'aide-de-camp : on fait feu sur nous des allées, des fenêtres ; on jette sur les soldats des pavés et des meubles ; nous ne pouvons résister à cette guerre désastreuse pour les troupes. » — « Eh ! n'avez-vous pas des canons ? s'écria le maréchal, en se promenant à grand pas. — « On ne dresse pas le canon en l'air, lui répondit l'officier. » Le maréchal lui fit signe d'aller attendre ses ordres dans la pièce voisine.

Aussitôt Arago voulut profiter des dispositions dans lesquelles le maréchal se trouvait pour renouveler ses instances. « Eh bien ! ce soir.... je verrai.... » lui répondit le maréchal. Arago essaya alors de lui démontrer que ce serait trop tard ; que, s'il était victorieux, l'autorité ministérielle serait redevenue toute puissante, et qu'il n'aurait plus de crédit. « Ce soir, ajouta Arago, tout sera fini ; des milliers de famille seront en deuil, et le sang répandu retombera sur votre tête......... »

On vint alors prévenir qu'une députation composée de MM. Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Lobau et Mauguin, demandait instamment à être introduite près du maréchal. M. Arago se retira dans la pièce voisine, d'où on lui fit voir le prince de Polignac, MM. d'Haussez, Guernon-Ranville et de Montbel, se promenant dans un salon contigu.

La députation ayant été introduite aussitôt, et accueillie avec un empressement marqué, M. Laffitte, chargé de porter la parole, peignit en termes énergiques l'état affreux de la capitale, et les dangers qui en résultaient pour la tranquillité du pays, et même pour la sûreté du trône : il représenta au maréchal tout ce qu'il y avait de cruel à massacer le peuple pour faire triompher un système réprouvé par les lois. Le maréchal, qui avait écouté M. Laffitte avec une grande bienveillance, lui repondit que ce n'était pas à un mili-


LIBERTÉ ÉGALITÉ
28, 29 JUILLET 1830
DU ROI

taire à juger de l'inconstitutionnalité des ordonnances; que son devoir, à lui, était d'assurer la tranquillité publique par tous les moyens mis en son pouvoir; qu'il devait obéir aux *ordres positifs* qu'il avait reçus, et que l'honneur l'obligeait d'exécuter. Le seul moyen qu'il entrevoyait d'arrêter l'effusion du sang était, ajouta-t-il, d'obtenir d'abord de la population de Paris l'obéissance à l'autorité, c'est-à-dire lui faire mettre bas les armes. « Il n'est au pouvoir de personne, répliqua M. Laffitte, d'imposer ces conditions à un peuple levé tout entier pour la défense de ses droits, si manifestement violés: le peuple pourrait peut-être encore déposer les armes, mais ce ne serait que lorsque les iniques ordonnances seraient retirées et le ministère changé. »

Le maréchal, persistant à dire que son devoir et son honneur l'empêchait de faire retirer les troupes, M. Laffitte lui répliqua qu'il n'y avait pas deux sortes d'honneur, et qu'il ne connaissait pas de plus grand crime que de verser le sang de ses concitoyens, si effrontément provoqués. « Que voulez-vous, s'écria le maréchal d'une voix pénétrée, la position dans laquelle je me trouve aujourd'hui est une des fatalités de ma vie; vous connaissez mes sentimens, vous, M. Laffitte; je partage les vôtres; mais je suis enchaîné, et il faut que je me résigne... » Et, sur le désir que les membres de la députation lui exprimèrent de faire connaître à Charles X leur démarche, ainsi que la situation de Paris, le maréchal répondit qu'il allait écrire immédiatement au roi; mais qu'il n'espérait rien. « Dans ce cas, dit M. Laffitte, nous sommes tous décidés à nous jeter corps et bien dans le mouvement. » L'entrevue se termina par la promesse du maréchal de faire connaître à M. Laffitte la réponse de Saint-Cloud, aussitôt qu'elle serait arrivée.

Un officier entra alors, et remit un billet au maréchal, qui, après l'avoir lu, demanda aux membres de la députation s'ils auraient de la répugnance à voir le prince de Polignac: sur leur réponse négative, Marmont les quitta un instant pour passer dans une autre pièce; mais peu de temps après il revint leur dire qu'ayant fait connaître à M. de Polignac l'objet de leur démarche ainsi que leur proposition, ce dernier jugeait inutile de les voir. Les députés se retirèrent navrés de douleur, mais bien décidés à prendre part au mouvement populaire, si la réponse de Charles X ne laissait aucun espoir de faire cesser l'effusion du sang. En traversant les appartements où se tenaient les officiers, MM. Laffitte et ses collègues purent remarquer, à l'air de tristesse de quelques militaires et de quelques employés présents, qu'à l'état-major même tout le monde n'était pas insensible aux malheurs publics.

Pendant cette entrevue, M. Arago s'était tenu dans une pièce voisine où se trouvaient quelques aides-de-camp. Désespérant de voir Marmont, alors occupé d'écrire au roi, et accablé par les soins qu'exigeaient les affaires, Arago pria l'un des aides-de-camp, M. Delarue, de dire au maréchal qu'il reviendrait le lendemain matin, si les soldats de la ligne, qui fraternisaient déjà avec le peuple, ne passaient pas de son côté, et si tout n'était pas fini. Frappé par ces paroles, M. Delarue s'empressa de se rendre auprès du prince de Polignac pour lui faire connaître ce que l'on disait des troupes de ligne. Un instant après cet aide-de-camp retourna près de M. Arago. « Nous sommes perdus, lui dit-il avec l'accent « de la douleur; notre premier ministre n'en- « tend pas même le français; quand on lui a dit, « en vous citant, que la troupe passait du côté « du peuple, il a répondu : *Eh bien*! il faut tirer « *aussi sur la troupe*. » Tous les deux levèrent les yeux au ciel et se quittèrent pénétrés de la plus profonde affliction.

En ce moment, les coupables ministres de Charles X, couchés nonchalamment sur des ottomanes, s'étudiaient à trouver les moyens de vaincre l'insurrection, dont ils étaient loin de soupçonner les forces et la ténacité. Le ministre de l'Intérieur de Peyronnet essayait de prouver à l'avocat général Bayeux, parvenu aux Tuileries, au milieu de mille dangers, pour éclairer les ministres, que les insurgés étaient les anciens fédérés qui avaient conservé leur organisation. Quant au prince de Polignac, persuadé que le déploiement des forces sorties du quartier-général suffirait pour réduire les perturbateurs, il ne s'occupait qu'à encourager les troupes par de fortes distributions de vin. Une lettre adressée aux colonels les autorisait à faire donner à leurs soldats, pour le service du roi, la quantité de vin qu'ils jugeraient nécessaire ou qu'ils pourraient se procurer; on les prévenait que l'argent déboursé pour ces distributions extraordinaires leur serait remboursé.

« Ainsi, dit le journal qui a publié cette lettre, « aux excitations des chefs, les ministres ajoutent « l'argent pour séduire les soldats, et le vin pour « troubler leur raison. »

M. de Polignac ne s'en tint pas là; jugeant le peuple sur les soldats qu'il a démoralisés, il compte le corrompre en lui jetant de l'argent. En conséquence, il écrit au maréchal le billet suivant : « Vous ferez bien, je crois, Monsieur le « Maréchal, de faire dire à M. de Saint-Chamans

« que le roi donnera de l'argent *aux ouvriers qui* « *ont faim*, *si ils* quittent les révoltés, *et qu'il* « le fasse crier partout, *et que*, d'un autre côté, « un conseil de guerre doit juger les coupables. « — POLIGNAC. »

Cependant Marmont, que la démarche des députés n'avait pas trouvé insensible, s'était rappelé aussitôt que, peu de temps avant, il avait donné au colonel de gendarmerie Foucault l'ordre d'arrêter M. Laffitte et quelques-uns de ses collègues: cet ordre émanait des ministres; mais on lui en avait confié l'exécution, car toutes les tâches les plus ingrates étaient pour lui. Après la visite des députés et le langage de M. Laffitte, il sentait que l'arrestation de ces chefs de l'opposition serait aussi déloyale qu'impolitique. Marmont prit donc sur lui de retirer cet ordre, et il le fit avec empressement. « Envoyez à la recherche du colonel Foucault, pour lui retirer l'ordre que je lui ai donné il y a quelques instants, dit le maréchal à son premier aide-de-camp; envoyez un, deux, trois officiers, et s'il le faut, allez-y vous-même. » On courut après le colonel, et on ne tarda pas à le trouver à l'hôtel du ministre de la justice, occupé à faire faire les extraits de l'ordre d'arrestation qu'on venait lui retirer.

Le maréchal tint aussi parole à la députation : une demi-heure s'était à peine écoulée, et déjà M. de Komierowski, son premier aide-de-camp, était en route pour aller remettre au roi la lettre convenue : cet officier avait aussi la mission de faire connaître verbalement à Charles X la véritable situation de Paris : on lui avait prescrit de faire la plus grande diligence. Arrivé en peu de temps à Saint-Cloud, et ayant été introduit dans le cabinet du roi, M. de Komierowski lui remit la lettre du maréchal, et y ajouta, de vive voix, tout ce qu'il savait de l'état de choses. Il raconta que ce n'étaient pas seulement les gens du peuple qui couraient aux armes, mais encore toutes les classes; ce dont il avait pu juger par lui-même, en passant à Chaillot, où des coups de fusil avaient été tirés sur lui par des hommes fort bien mis.

Le roi reçut très froidement ces communications, prit la lettre et se borna à dire qu'il la lirait. L'aide-de-camp se retira pour attendre les ordres qu'il supposait devoir lui être remis très promptement. « Impatienté de voir que ces ordres n'arrivaient pas, je priai M. le duc de Duras d'aller chez le roi pour les lui demander, porte la déposition de M. de Komierowski; mais il me répondit *que, d'après l'étiquette, il lui était impossible d'y entrer au bout de vingt minutes*. Je fus enfin rappelé dans le cabinet du roi, qui ne me remit aucune dépêche; mais il me chargea seulement de dire au maréchal *de tenir bon, de réunir ses forces sur le Carousel* et à la place Louis XV, ET D'AGIR AVEC DES MASSES; il répéta deux fois ces derniers mots. Madame la duchesse de Berri et M. le dauphin étaient alors dans le cabinet du roi. Je revins apporter cette réponse au maréchal. »



CHAPITRE VII.

Complication des événements. — Difficultés qui s'offrent à l'historien des trois journées. Les quatre brigades de troupes se mettent en mouvement. — On se bat sur divers points. — Tactique des combattants de juillet. — Reconnaissance faite par Marmont lui-même. — Marches et combats de la brigade Saint-Hilaire. — Vicissitudes éprouvées par le général Quinsonnas. — Situation désastreuse dans laquelle il se trouve. — Sa retraite vers le Louvre. — Course et combat de la colonne dirigée à la Bastille. — Cette colonne est mise en déroute dans la rue Saint-Antoine — Succès obtenus par la brigade du général Talon. — Le peuple est forcé d'évacuer l'Hôtel-de-ville.

Au moment où Charles X faisait dire au maréchal Marmont *d'agir avec les masses*, les masses agissaient en effet dans les rues de Paris, mais d'après des combinaisons différentes de celles indiquées par le roi. Le plan du maréchal est déjà connu de mes lecteurs; il me reste à raconter comment il fut exécuté.

Ici la complication des événements, leur simultanéité, les phases diverses de succès et de revers qui vont se présenter si rapidement, me font comprendre combien la tâche imposée à l'historien des *trois journées* est difficile. Comment assister à la fois à vingt combats qui se livrent au même instant sur vingt champs de batailles différents, isolés l'un de l'autre, et où chacun se bat pour ainsi dire personnellement, corps-à-corps avec l'ennemi que le hasard a placé devant lui? Comment dire tous ces traits de courage, d'héroïsme, d'abnégation, de désintéressement qui jailliront au milieu de ces cinquante mille combattants acharnés les uns contre les autres? Comment décrire ces scènes de carnage ou d'humanité, de fureur ou d'abattement, de terreur ou d'enthousiasme dont chaque point attaqué ou défendu va être le théâtre? et quel moyen de surmonter toutes les difficutés amoncelées sur la route qu'il me reste à parcourir pour arriver jusqu'à la nuit sans repos qui va suivre cette grande journée?

Heureusement, mes lecteurs m'ont habitué à une grande indulgence; leur perspicacité suppléera à l'insuffisance de l'écrivain; et à défaut de peintre capable de colorier le poétique et terrible tableau que va éclairerle soleil du 28 juillet, ils sauront se contenter d'une monotone et didactiquerelation, que tous mes efforts tendront à rendre véridique et compréhensible.

Pendant que les quatre brigades parties du

quartier-général commençaient à suivre l'itinéraire qui leur était tracé, on se battait dans toutes les rues voisines du Palais-Royal, ainsi qu'aux alentours des divers postes qui ne s'étaient point encore retirés : près du Louvre et du Palais-Royal, les gendarmes chargeaient indistinctement toutes les personnes qui s'y trouvaient, et les fantassins tiraient à toutes les fenêtres, provoquant ainsi jusqu'aux hommes les plus pacifiques à rendre la mort à ceux qui la leur envoyaient si imprudemment chez eux. La tâche des gendarmes était devenue aussi périlleuse qu'ingrate; car ils n'avaient pas plutôt déblayé un point de réunion, que les combattants citoyens se reformaient non loin de là.

Dans ces combats de guérillas, les troupes avaient le désavantage de se présenter à découvert, tandis que les insurgés choisissaient individuellement les positions les plus abritées pour faire feu; ajoutons encore que les pertes faites par les troupes devenaient irréparables pour elles, tandis que, de la part du peuple, un homme mis hors de combat était aussitôt remplacé par plusieurs autres nouveaux combattants. Quand les charges de cavalerie ou les feux de peloton avaient lieu sur un point occupé par les rassemblements populaires, ces rassemblements se dispersaient aussitôt, et chacun des combattants ne se sentant pas lié par la discipline militaire, avisait à sa propre sûreté : aussi voyait-on des rassemblements considérables se dissiper comme la fumée de leurs fusils, dès que la troupe s'avançait contre eux : les uns se cachaient dans le fond des allées, les autres se faisaient ouvrir les portes cochères; ceux-ci disparaissaient dans les passages ignorés des soldats, ceux-là s'abritaient derrière les colonnes, les pilliers, les renfoncements, les angles des rues; c'était à désespérer les chefs et les soldats.

Le maréchal voulut juger par lui-même de cette guerre si nouvelle pour lui, que les jeunes gens et les hommes du peuple faisaient à ses troupes.

Aussitôt après avoir expédié le colonel Komierowski à Saint-Cloud, le maréchal quitta son quartier-général, se mit à la tête d'une forte escorte, placée sous les ordres du général de Wall, et se diriga vers les postes du Louvre et de la Banque.

Le Louvre venait d'être occupé par un bataillon Suisse, que le général d'Autichamp avait fait placer dans la colonnade, en face de Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais, quoique postés dans une position des plus fortes de la ville, ces Suisses n'en étaient pas moins exposés à une vive fusillade, habilement dirigée sur eux des petites rues qui embrassent l'église et de celles perpendiculaires aux quais, qui permettaient aux assaillants de prendre le bataillon par son flanc gauche : le général commandant les Suisses, vieux, maladif, mais brave, s'était fait placer sur un fauteuil d'où il encourageait ses soldats; mais ceux-ci, quoique faisant un feu nourri, tiraient pour ainsi dire au hasard, puisqu'ils n'apercevaient presque point d'ennemis, et recevaient la mort sans savoir d'où elle leur venait.

Quand le maréchal arriva au Louvre avec son état-major et son escorte, les tirailleurs du peuple firent une de leurs manœuvres d'instinct : ils disparurent; mais ils se représentèrent aussitôt en face de la rue du Coq, où le maréchal fut obligé de soutenir une espèce de combat, qui se prolongea jusqu'au bout de la rue Croix-des-Petits-Champs.

Au poste de la Banque, occupé par cent hommes de la ligne, il s'était passé une de ces scènes si communes ce jour-là. Deux à trois cents jeunes gens, ouvriers ou gardes nationaux, partis des Petits-Pères, où ils avaient pris quelques armes [1], s'étaient présentés tout-à-coup devant cette garnison isolée, l'avaient entourée et amenée à une sorte de capitulation consistant à souffrir que le poste serait gardé en commun. A cette condition les jeunes gens promirent de point commettre d'hostilités contre les soldats, et ceux-ci conservèrent leurs armes. La fraternisation était complète, et les citoyens montaient la garde concurremment avec les militaires, quand on fut informé, par les fuyards de la rue du Coq, que le maréchal Marmont s'avançait sur la Banque avec des forces considérables : en même temps, on aperçut une forêt de baïonnettes reluire au milieu de la rue Neuve-des-Petits-Champs. En effet, un bataillon du 53[e] de ligne, parti de la place Vendome, venait à la rencontre de la reconnaissance faite par le général en en chef, et le poste de la Banque allait se trouver entre deux feux.

En un instant, et sans coup férir, le poste fut évacué par le peuple, et le maréchal n'y trouva plus que des soldats; mais dès que Marmont et son escorte eurent repris le chemin du Carousel, ils furent de nouveau assaillis par les mêmes hommes qui avaient si promptement disparu un quart d'heure auparavant.

Marmont put juger alors combien était redoutable cette guerre des rues, car il aurait lui-même couru de grands dangers, si le 53[e] ne s'était chargé de repousser, par des feux de peloton, les rassemblements qui se reformaient sur les derrières de l'état-major. Dans cette pointe, le maréchal perdit plusieurs hommes de son escorte.

Peu après, on faisait courir le bruit que Mar-

1 Ils avaient aussi enlevé tous les fusils, les pistolets et le sabres qui s'étaient trouvés chez un armurier de a rue des Fossés-Montmartre.

mont venait d'être tué, et l'on promenait dans les rues un chapeau à plumes qu'on assurait être le sien.

Entre temps les colonnes mises en mouvement s'efforçaient de remplir leur mission.

La quatrième, dans l'ordre que nous lui avons donné au précédent chapitre, avait quitté les Champs-Elysées et s'était mise en marche par deux routes diverses; leur point de réunion était à la Madeleine : un bataillon prit l'avenue de Marigny, d'où il entra dans la rue du Faubourg-St-Honoré; le second bataillon suivit les Champs-Elysées pour déboucher par la rue Royale.

Quand le premier détachement, commandé par M. de Sala, fut arrivé à la hauteur de la mairie du 1er arrondissement, il trouva ce poste occupé par une foule de gardes nationaux : les troupes firent halte; elles se préparaient à chasser ces citoyens, quand on entra en pourparler. On s'expliqua : les gardes nationaux déclarèrent qu'ils n'avaient point pris les armes pour attaquer les troupes, mais seulement pour empêcher le pillage dont ils croyaient leurs boutiques ou leurs propriétés menacées [1]. L'officier affirma aussi que les troupes n'étaient là que pour maintenir l'ordre; et il ajouta qu'il n'avait pas besoin d'auxiliaires pour atteindre ce but. Les gardes nationaux cédèrent, et M. de Sala, qui avait ordre de les enfermer dans la mairie, les laissa libres de retourner chez eux; ce qu'ils firent en toute hâte, pressés qu'ils étaient de finir la campagne.

Mais le bataillon qui déboucha par la rue Royale eut affaire à des hommes moins pacifiques. Autour de l'église de la Madeleine se trouvait un rassemblement d'ouvriers entremêlés de jeunes gens : à peine aperçurent-ils les troupes de la garde royale, qu'ils se placèrent derrière les planches dont l'église, non encore achevée, était entourée du côté de sa façade; de là ils engagèrent une vive fusillade avec ce bataillon, et lui firent éprouver des pertes. Mais une compagnie de voltigeurs franchit enfin les barricades et mit en fuite les insurgés. Ce bataillon stationna sur la place de la Madeleine, où il fut rejoint par le reste de la colonne aux ordres du général Saint-Hilaire. Là les troupes firent halte pour se rafraîchir et pour manger un peu de pain que les soldats avaient sur eux.

La situation dans laquelle se trouvaient ces soldats, traînant avec eux des blessés, était triste; mais cédant à l'impulsion du caractère national, ils assaisonnèrent leur mince repas de grosses plaisanteries : on les entendit, raconte M. Louis Blanc, se récrier sur l'absence de leurs cuisiniers qui, disaient-ils, étaient restés à Saint-Denis avec leurs marmites.

Quelque temps après, le général Saint-Hilaire se remit en marche, longea les boulevards jusqu'à la rue de la Paix, et retourna au poste qui lui avait été assigné, sans être obligé de faire battre ses troupes.

Ce n'était pas dans ces riches et brillants quartiers que l'insurrection avait ses grands foyers. Les autres colonnes ne tardèrent pas de l'apprendre à leurs dépens.

Pendant que la 4e brigade accomplissait ainsi sa mission, la seconde colonne, commandée par le général Quinsonnas, éprouvait des vicissitudes cruelles pour remplir celle qui lui avait été confiée. Cette colonne, presque toute composée de Suisses, devait, comme on sait déjà, occuper le marché des Innocents, et maintenir les communications entre les quais et les boulevards, par la rue Saint-Denis.

Déjà, en remontant la rue Saint-Honoré, les Suisses avaient rencontré quelques barricades; elles furent faiblement défendues, et la colonne put arriver jusqu'au marché. Mais avant de pouvoir s'y établir, elle essuya une fusillade assez vive partie principalement des fenêtres, d'où l'on jetait aussi sur les soldats des meubles et des pavés qui blessèrent ou tuèrent quelques Suisses. Mais le feu nourri que les soldats dirigèrent contre ces fenêtres, obligea enfin le peuple à évacuer le marché. En disputant ce lieu ouvert aux troupes royales, les hommes du peuple avaient montré une audace et un courage propres à irriter les soldats.

Ce fut bien mieux encore dans la rue Saint-Denis : quand le général Quinsonnas voulut accomplir la seconde partie de sa mission, par l'envoi d'un bataillon jusqu'aux boulevards, il rencontra des difficultés de toute espèce. La rue Saint-Denis se trouvait obstruée par une foule de barricades, et la plupart des allées et des maisons étaient occupées par des hommes décidés à disputer le passage. Aussi, à peine le colonel Pleineselve, qui conduisait ce bataillon, fut-il arrivé devant la cour Batave, qu'il eut à essuyer

[1] C'est ici le moment de faire comprendre la différence qui fut remarquée ce jour-là entre les divers citoyens apparus en uniforme de la garde nationale. Les uns étaient des journalistes, des gens de lettres, de jeunes avocats, des médecins, des artistes et autres hommes de cœur, appartenant aux professions libérales : ceux-ci ne craignirent point de mettre à leurs bonnets la cocarde nationale, et on les vit toujours parmi les combattants. Les autres gardes nationaux étaient des marchands en détail, des propriétaires et rentiers, qui ne s'étaient décidés à se montrer dans la rue que pour empêcher le pillage dont ils se croyaient sans cesse menacés : ceux-là ne sortirent pas de leur quartier, gardèrent la cocarde blanche, et se bornèrent à faire la police de quelques postes abandonnés par les troupes. Ce furent des combattants de cette espèce, croyant voir des pillards, qui s'arrogèrent le droit de punir deux ou trois malheureux, accusés de s'être emparés de quelques objets de peu de valeur, et qui les fusillèrent impitoyablement : cela leur fut plus facile que de tuer des Suisses.

des décharges meurtrières, parties; tant de cette cour que de la barricade élevée en avant de l'église Saint-Leu : plusieurs de ses soldats furent tués ou blessés, et lui-même, après avoir perdu son cheval, fut mortellement atteint. Les deux pièces de canon que ce bataillon menait ne purent lui être d'aucun secours, non seulement parce qu'il fut impossible de les mettre en batterie dans une rue aussi resserrée et embarrassée de pavés entassés, mais encore parce que, ainsi que le disait l'aide-de-camp du général Quinsonnas au maréchal Marmont, on ne pouvait dresser les canons en l'air.

Malgré sa blessure et les obstacles qu'il rencontrait à chaque pas, le colonel Pleineselve, brave militaire qui avait fait toutes les campagnes de l'empire, ne renonça point à atteindre les boulevards; s'étant fait placer sur un brancard, il continua de diriger sa troupe, qui parvint enfin à la porte Saint-Denis, non sans avoir été souvent arrêtée par des obtacles de toute nature. Là, le bataillon fit halte, espérant d'être rejoint bientôt par quelqu'un des régiments de la ligne chargés de parcourir les boulevards du nord; mais il ne vit d'autres troupes qu'une forte patrouille laissée par la brigade Saint-Chamans : il la rallia.

Après avoir fait descendre quelques hommes du peuple placés en haut de la porte Saint-Denis, d'où ils avaient inquiété les patrouilles pendant toute la matinée, le colonel profita de ce moment de repos pour faire mettre un appareil sur les blessures de ceux de ses soldats qui avaient pu le suivre, et sur les siennes. [1]

Mais bientôt, les combattants de la rue Saint-Denis se rapprochèrent des Suisses, et commencèrent à les incommoder par des coups de fusil tirés des maisons ou partis des barricades que l'on relevait dans la rue : les rassemblements sur le boulevard se reformaient plus compactes, et les Suisses allaient courir le risque d'être cernés. Déjà, il ne leur était plus possible de songer à retourner au marché des Innocents : d'un autre côté, les boulevards se couvraient de barricades, et d'abattis des arbres qui tombaient sous la hache des ouvriers. Dans cette pénible conjoncture, le colonel prit le parti de remonter le faubourg Saint-Denis pour regagner ensuite les Champs-Elysées, en longeant les boulevards extérieurs. Par cette détermination, le colonel Pleineselve sauvait son bataillon d'une perte infaillible ; mais il laissait son général dans une situation fort embarrassante.

Effectivement, Quinsonnas, qu'avait enhardi la prise de possession du marché des Innocents, l'un des points stratégiques de la ville les plus importants, ne tarda pas à s'apercevoir que ce poste ne serait pas longtemps tenable si le maréchal ne lui envoyait des renfort. Dans la rue Saint-Honoré et celles qui y aboutissent, dans les rues Montmartre et Montorgueil, du côté de la Halle-aux-Blés, le peuple travaillait avec ardeur à élever des barricades, et tout autour de lui le général commandant les Suisses entendait résonner les outils qui servaient pour ainsi dire à l'emprisonner : ajoutons que le peuple ne lui laissait pas occuper paisiblement le marché où il s'était établi, et l'on se fera une idée de la situation de ces sept à huit cents soldats, qu'entouraient plusieurs milliers d'insurgés, aussi braves, aussi exaltés que les Suisses paraissaient déjà abattus.

Ce fut dans ces circonstances que le général Quinsonnas fit déguiser l'aide-de-camp dont la mission est déjà connue par le lecteur. La première réponse que le maréchal fit au message de ce général avait été décourageante : Marmont, dans un accès de mauvaise humeur, fit annoncer au chef de la brigade suisse qu'il n'avait pas de bataillons disponibles pour lui porter secours, et qu'il *se tirât de là comme il le pourrait;* mais ayant repris le calme dont il avait besoin, le maréchal ordonna à l'un des bataillons Suisses qu'il gardait en réserve autour du Louvre, de se porter auprès du général Quinsonnas, afin de le mettre en état d'opérer sa retraite.

Le lieutenant-colonel de Maillardoz partit aussitôt à la tête de ce bataillon, et se diriga vers la pointe Saint-Eustache par les rues de la Monnaie et des Prouvaires. Arrivé à ce point, le bataillon fut arrêté par une barricade qu'il ensanglanta sans pouvoir la franchir. Pressé d'arriver auprès du général Quinsonnas, M. de Maillardoz, qui connaissait peu ce quartier de la ville, se décida à faire un circuit; mais ayant tourné à gauche au lieu de prendre à droite, il s'engagea dans la rue Montorgueil, et donna sur une nouvelle barricade élevée au bout de la rue Mandar. Il fallut combattre encore, et le pavé resta couvert de morts. Enfin, le bataillon de Suisses, contre lequel les combattants de juillet montraient un grand acharnement, parvint à la rue Montmartre, et de là, le colonel Maillardoz, quoiqu'incessamment assailli par des coups de fusil partis de toutes les maisons, ainsi que du passage du Saumon, put enfin se porter sur le marché des Innocents.

La jonction s'étant opérée, le général Quinsonnas se hâta de quitter une position découverte

[1] Ce colonel mourut quelques jours après, à la suite de l'amputation de sa cuisse.

dans laquelle il lui était impossible de tenir plus longtemps. Mais comment rentrer autour du quartier-général! Il eût été imprudent de s'engager de nouveau dans les rues où M. de Maillardoz avait tant souffert; la pointe Saint-Eustache eût été bien difficile à franchir, car le peuple ne cessait d'élever des barricades tout autour des soldats Suisses. Le général se décida à passer par les quais, en suivant l'angle que la rue Saint-Denis forme au Châtelet: mais là encore les Suisses furent obligés de combattre, et de passer sur des barricades ensanglantées: c'est ainsi qu'ils atteignirent les quais, et qu'ils allèrent prendre position sur celui de l'École, situé à la descente du Pont-Neuf.

En ce moment, des rues Daupline et de Seine sortaient une foule de jeunes gens et d'ouviers à qui l'on venait de donner des armes: ces nouveaux combattants les essayèrent contre les Suisses qu'ils voyaient en face d'eux, placés de front sur l'autre rive de la Seine: une vive fusillade, partie de derrière les parapets du fleuve, apprit aux Suisses qu'ils ne pouvaient pas espérer un moment de tranquillité, et le combat recommença des deux côtés. Les Suisses répondirent d'abord par des feux de file aux tirailleurs de la rive gauche; puis ils employèrent le canon: plusieurs coups tant à boulet qu'à mitraille furent tirés sur le peuple [1], que l'on crut avoir ainsi dispersé, parce qu'on le vit s'écouler par le quai des Augustins [2].

Pendant que ces événements se passaient dans le quartier des Halles, la troisième brigade, sous les ordres du général Saint-Chamans, avait parcouru son long itinéraire.

Sortie du Carousel vers les midi, elle suivit, ainsi que cela lui avait été prescrit, la rue de Richelieu et les boulevards Montmartre et Bonne-Nouvelle, marchant l'arme au bras: elle rencontra partout une grande foule de curieux et n'éprouva aucun acte d'hostilité. Mais arrivée à la porte Saint-Denis, quelques coups de fusil furent tirés sur les lanciers formant la tête de la colonne, par de jeunes ouvriers qui étaient montés au faîte du monument: un de leurs officiers fut grièvement blessé. Mais comme le général Saint-Chamans était pressé d'arriver à la Bastille pour se rabattre sur l'Hôtel-de-Ville, il se borna à repousser la foule avec l'arme blanche, et continua sa route, après avoir laissé un fort détachement destiné à attendre le bataillon qui s'avançait par la rue Saint-Denis.

A la porte Saint-Martin, le général Saint-Chamans trouva le boulevard fermé par une large barricade, derrière laquelle s'abritaient des tirailleurs du peuple, la plupart en blouses ou même sans vestes, mais dirigés par des jeunes gens élégamment vêtus. Une fusillade très vive accueillit les soldats, qui ripostèrent aussitôt par des feux de peloton. Cette fois il ne tomba personne sous les balles des soldats, et les curieux qui avaient pris la fuite, retournèrent sur les lieux du combat en faisant entendre de grands éclats de rire. C'était ainsi qu'une partie de la population de Paris jouait avec la mort.

La fusillade recommença de part et d'autre, et bientôt le général, qui voulait en finir avec l'obstacle qui l'arrêtait, fit avancer les canons qui tirèrent à mitraille sur la barricade. Ceux qui la défendaient, trop peu nombreux pour lutter plus longtemps contre une colonne aussi formidable [1], se mirent à fuir dans la rue de Bondy, et la troupe passa outre, laissant sur la place quelques morts, parmi lesquels se trouva un officier tué d'un coup de pistolet qui lui fut tiré à bout portant par un *gamin*.

De ce moment, le général, qui avait à parcourir des quartiers habités par de nombreux ouvriers, reconnut la nécessité de faire éclairer sa colonne par des tirailleurs: deux compagnies de voltigeurs furent lancées en avant; elles devaient marcher dans les contre-allées, et faire feu devant elles: ces voltigeurs avaient aussi l'ordre de tirer sur les fenêtres qui resteraient ouvertes pendant le passage des troupes.

Ce fut ainsi que la brigade parvint au poste du Château-d'Eau, où elle devait trouver le 50e de ligne. Mais déjà ce régiment, ayant appris que la caserne de l'*Ave Maria*, qui était la sienne, avait été envahie par le peuple, s'était dirigé du côté de Saint-Paul, pour la reprendre, et se porter ensuite sur l'Hôtel-de-Ville.

M. de Saint-Chamans continua sa route, chassant toujours devant lui une foule d'ouvriers: sa colonne fut peu molestée jusqu'à la Bastille, parce que les ouvriers de ces quartiers avaient très peu d'armes à feu [2]: quelques coups de fusil

1 L'hôtel de la Monnaie, et surtout le palais de l'Institut conservèrent longtemps les traces de ces coups de canon. Mais, plus tard, la même main qui efface partout les souvenirs des journées de Juillet, a fait gratter ces marques.

2 Les combattants qui sortaient du passage Dauphine devaient se diriger sur l'Hôtel-de-Ville, à la conservation duquel les insurgés attachaient la plus grande importance. Ce ne fut que par hasard qu'ils engagèrent la fusillade contre les Suisses; mais aussitôt on cria: *à l'Hôtel-de-Ville*, et les Suisses ne furent plus inquiétés sur le point qu'ils occupaient.

1 La colonne du général Saint-Chamans ne comptait pas moins de 2,400 combattants, et elle était toute composée de troupes d'élite.

2 Tous ceux qui avaient pu s'en procurer dans la matinée étaient ou à l'Hôtel-de-Ville ou à la porte Saint-Martin.

seulement furent tirés sur la troupe des rues du Faubourg-du-Temple, d'Angoulême et de Ménilmontant, perpendiculaires au boulevard; mais les tirailleurs disparaissaient aussitôt.

Ainsi la brigade arriva presque intacte sur la place de la Bastille, et s'y déploya.

Un nombre considérable d'hommes du peuple venaient d'être refoulés sur ce point, et s'y trouvaient mêlés avec des habitants du faubourg Saint-Antoine, jeunes et vieux, femmes et enfants, attirés par les coups de fusil des éclaireurs de la troupe. Mais là, comme sur les boulevards du Temple, le peuple était sans armes et se bornait à crier, en face des soldats : *vive la charte!* ou *vive la liberté! à bas les ministres,* ou *à bas les Bourbons*[1].

Mais à peine les troupes furent-elles formées que des coups de fusil, tirés des fenêtres de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, apprirent au général qu'il n'occuperait pas tranquillement sa position. En effet, ces premiers coups furent comme le signal d'une vive fusillade qui partit à la fois des angles de toutes les rues qui, du faubourg, aboutissent sur la place. Déjà deux barricades avaient été élevées sur la petite place de Birague et à l'extrêmité de la rue Saint-Antoine; en même temps on entendait très distinctement la chute des arbres que le peuple abattait sur les derrières de la colonne, et on voyait s'amonceler les pavés sur toute la largeur du boulevard que les troupes venaient de suivre.

Le général Saint-Chamans, assailli sur le front de ses bataillons, ordonna aussitôt des feux de peloton et des feux de file, qui furent dirigés sur les premières maisons du faubourg. Voulant refouler plus loin les masses d'ouvriers qui s'aggloméraient à l'entrée du faubourg, il détacha un bataillon et un escadron auxquels il donna la mission de pousser devant eux ces masses avant qu'elles devinssent hostiles. Ce détachement, marchant en colonne serrée, pénétra en effet jusqu'à la rue Traversière-Saint-Antoine, toujours en tiraillant devant lui. Là, il se trouva en communication avec un détachement de la garde, venu de Vincennes. Mais le but de cette pointe fut loin d'être atteint. Les ouvriers, au lieu de fuir devant la colonne, se retiraient, en sa présence, dans cette foule de passages qui existent tant à droite qu'à gauche de la grande rue du faubourg; d'autres se cachaient dans les allées ou au fond des ateliers; mais la colonne n'était pas plutôt passée qu'ils sortaient en foule, quelques-uns armés de fusils, de sabres, de pistolets, les autres munis d'instruments propres à arracher les pavés. Des barricades s'élevaient aussitôt comme par enchantement sur les derrières des troupes, et il était urgent qu'elles fissent leur retraite, car le bataillon ne pouvait pas aller plus avant sans se compromettre. De la rue Traversière et des fenêtres du faubourg partait déjà une fusillade assez vive; et comme, à chaque instant, le nombre des combattants augmentait d'une manière effrayante pour la troupe, il fallut penser à aller rejoindre promptement la brigade. La retraite se fit par la rue Traversière et la rue de Charenton.

Mais les combattants ne tardèrent pas à suivre les soldats de la garde et à se trouver en face du général. Alors le combat devint très vif. D'un côté il était nourri par des feux de peloton et des feux de file qui n'avaient point d'intervalles, et au milieu desquels on entendait fréquemment les détonations du canon. De l'autre coté, on voyait sortir de la fumée de toutes les fenêtres, de tous les passages, de toutes les allées, depuis le canal jusqu'à la dernière des maisons qui approchent de l'emplacement masqué par l'éléphant. Les troupes, exécutant leurs feux sans viser, ne faisaient que très peu de mal aux citoyens; tandis que ceux-ci, tirant sur le front des bataillons à découvert, ravageaient leurs rangs.

Au bout d'une demi-heure, la position n'était plus tenable pour les troupes; et à moins de vouloir les sacrifier sans aucune utilité, il fallait songer à la retraite.

Elle eut lieu d'abord par la rue Saint-Antoine; mais les soldats trouvaient des obstacles à chaque pas : ici, c'était une barricade; plus loin, ils étaient fusillés des fenêtres; et quand la tête de colonne fut parvenue à l'endroit où la rue se rétrécit, il lui fut impossible d'aller plus avant, tant il tombait sur les soldats de projectiles de toutes les espèces lancés des fenêtres et des toits : aux lourds pavés qui écrasaient les hommes et les chevaux, les habitants de la rue mêlaient les tuiles de leurs toitures et de grosses bûches; d'autres lançaient, sur les soldats, des bouteilles qui, brisées en tombant, rendaient la route impraticable pour les chevaux. Ajoutons encore que les masses de combattants sortis du faubourg faisaient un feu meurtrier sur les derrières de la brigade, et on aura une idée de la situation affreuse dans laquelle se trouvaient les troupes

1 Plusieurs historiens, induits en erreur par une relation carliste, ont assuré qu'à la Bastille le peuple avait crié : *du pain! du travail!* et qu'il avait même crié : *vive le roi!* en recevant de l'argent que le général Saint-Chamans distribua. Cette assertion est erronée : le général Saint-Chamans, voyant que le peuple le laissait passer tranquillement, crut le gagner à sa cause en jetant quelque argent, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre; mais cet argent fut ramassé par des enfants qui criaient eux-mêmes *vive la charte? à bas les ministres!* Si quelqu'un se fût permis en ce moment de crier *vive le roi!* il eût été infailliblement mis en pièces.

du général Saint-Chamans, naguère si fier. Le pavé était jonché de morts et de blessés; les cavaliers surtout avaient beaucoup souffert: il restait donc démontré qu'on ne pourrait jamais forcer le reste de la rue jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, sans faire massacrer jusqu'au dernier soldat.

Le général ne balança pas à prendre le seul parti qui se présentait encore; il commanda un mouvement par la gauche, et ses troupes disparurent dans la rue des Nonaindières et autres ruelles qui aboutissent aux quais: ce fut une espèce de sauve qui peut, salué par les cris de joie des habitants.

Arrivé ainsi sur le quai Saint-Paul, le général divisa sa brigade: les fantassins, l'artillerie et une petite partie de la cavalerie remontèrent le cours du fleuve, et allèrent passer la Seine au pont d'Austerlitz, pour retourner ensuite aux Tuileries par les boulevards du sud; détour immense, qui mit pour ainsi dire hors de combat, tout le reste de la journée, ces troupes, encore nombreuses, et dont l'emploi sur d'autres points aurait pu rendre de grands services. Quant à l'autre partie de la cavalerie, consistant en un escadron de cuirassiers, il reçut l'ordre d'aller à la recherche du 50e de ligne, et de se diriger ensuite par le quai de la Grève sur l'Hôtel-de-Ville, afin d'avertir les troupes, qui devaient l'avoir occupé, de ne pas compter sur la brigade Saint-Chamans.

Tel était, vers les trois heures, le résultat des mouvements faits par les colonnes des généraux Saint-Hilaire, Quinsonnas et Saint-Chamans.

Jusqu'alors le général Talon avait été plus heureux: nous allons le suivre dans sa marche avec la première colonne.

Ayant quitté le Carousel et débouché sur le quai des Tuileries par les guichets, cette colonne s'était avancée le long de la rive droite de la Seine, jusqu'au pont Neuf; elle y trouva deux des bataillons du 15e léger, qui venaient de faire une reconnaissance assez pacifique sur les rues Dauphine et de la Monnaie. Ces soldats n'avaient eu aucun engagement avec le peuple; ils avaient même été accueillis aux cris de *Vive la ligne!* car le peuple cherchait à s'en faire des auxiliaires: mais, entraînés par la garde royale, ces mêmes soldats ne tardèrent pas à faire comme elle.

Cette colonne, renforcée par l'un de ces deux bataillons, suivit ensuite le quai de l'Horloge, et se réunit au 3e bataillon du 15e qui stationnait depuis longtemps sur le quai aux Fleurs.

Mais il fallait marcher contre l'Hôtel-de-Ville, et cela n'était pas facile en présence des nombreux insurgés qui couvraient la place de Grève, et occupaient en forces toutes les petites rues qui l'avoisinaient[1].

Le général fit ses dispositions. Il ordonna à un fort détachement de la garde de monter le long du quai de la rive gauche jusqu'au nouveau pont suspendu, qui porte aujourd'hui le nom d'*Arcole*; ce détachement devait passer ce pont et déboucher sur la place de l'Hôtel-de-Ville, qu'il allait ainsi attaquer de front. Le restant de la brigade, après avoir passé le pont de Notre-Dame, allait se porter sur la place, par les quais de la rive droite: enfin, deux pelotons du 15e léger devaient rester sur la rive gauche, pour barrer la rue de la Juiverie, tandis qu'un bataillon du même régiment continuerait de stationner sur le quai aux Fleurs, afin des garder les derrières de la colonne d'attaque.

En ce moment le bourdon de Notre-Dame sonnait ses glas, le tocsin se faisait entendre, les tambours du peuple battaient la générale dans les rues Planche-Mibray et des Arcis, et les hommes du 28 juillet s'ébranlaient en masses, conduits par des jeunes gens et d'anciens militaires: ils se dirigeaient sur le Palais-de-Justice, et se proposaient de prendre la préfecture de police. Une certaine organisation se montrait dans ces masses, et déjà des relations officieuses s'étaient établies entre les insurgés de quelques quartiers voisins.

On avait appris, à la Grève, que la rue Dauphine était pleine d'hommes prêts à combattre, et que des armes se distribuaient dans le passage qui porte ce nom, par les soins du libraire Joubert. On avait donc pensé qu'en allant à la rencontre de ces nouveaux combattants, on placerait la préfecture de police entre deux feux, et qu'on l'enlèverait: cet espoir était d'autant plus fondé que la plus grande partie des soldats qui gardaient cet hôtel, étaient des pompiers, presque tous libéraux.

Mais à l'intant même où les colonnes du peuple se présentaient, tambours en tête, au débouché de la rue Planche-Mibray, en face du pont de Notre-Dame, les troupes du général Talon se montraient de l'autre côté de ce même pont.

Les deux partis firent halte aussitôt: les troupes se formèrent en colonnes serrées, et placèrent devant elles, au milieu du pont même, les deux pièces de canon qu'elles emmenaient. De leur

1 La majeure partie de ces petites rues n'existent plus aujourd'hui, la place de l'Hôtel-de-Ville ayant été considérablement agrandie à leurs dépens: l'Hôtel-de-Ville lui même, devenu un des plus grands et des plus beaux monuments de la capitale, a été aussi agrandi des deux tiers. Ce que l'on appelait l'arcade Saint-Jean était une voûte percée sous la grande porte de gauche, sur la façade de l'ouest, et cette voûte, sous laquelle le public et les voitures passaient, aboutissait à deux rues qui ont disparu.

côté, les combattants de juillet cherchaient à s'abriter ; beaucoup se refugièrent dans les allées ou montèrent aux fenêtres; mais deux coups de canon à mitraille tirés sur l'autre côté du pont et dans la rue Planche-Mibray, firent d'affreux ravages parmi les rangs épais des hommes du peuple qui se trouvaient encore sur le quai ou dans cette rue; le tambour se tut, et l'on n'entendit plus que les cris des insurgés ou les plaintes des mourants dont le sol resta couvert.

La garde royale, profitant du désordre que ses canons viennent de produire, traverse le pont et débouche sur le quai Pelletier.

Mais, à l'autre extrémité de ce quai, quatre à cinq mille hommes du peuple occupent la place de Grève; et quoique le plus grand nombre d'entre eux soient sans armes, le général qui commande la colonne de la garde hésite à avancer, et reste longtemps exposé à la fusillade dirigée sur ses soldats tant des fenêtres qui donnent sur le quai, que de la place de Grève. Sa position n'aurait pas tardé à devenir des plus fâcheuses, si les détachements qui s'étaient dirigés par les quais de la rive gauche ne lui eussent aplani les difficultés.

Ces détachements, arrivés au pont suspendu, qu'ils devaient passer, y restèrent quelque temps exposés au feu meurtrier que le peuple dirigeait sur eux des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville ainsi que de la place: ils rispostaient vivement quoiqu'ils n'osassent pas s'engager sur ce pont si étroit. Les troupes arrêtées sur le quai de la rive gauche, jugeant que cette diversion devait faciliter leur marche en avant, exécutèrent des feux de peloton; et employant aussitôt la baïonnette, ces troupes arrivèrent jusque sur la place : là des coups de canon à mitraille tirés sur les masses achevèrent de mettre le peuple en fuite : le champ de bataille, si vaillamment défendu, resta couvert de morts et de mourants. Les combattants citoyens se retirèrent dans les rues étroites dont l'Hôtel-de-Ville était alors entouré, ou allèrent se placer derrière une barricade élevée dans la rue du Mouton; d'autres s'abritèrent sous l'arcade Saint-Jean, qui traversait l'Hôtel-de-Ville, tandis que les jeunes gens qui occupaient l'intérieur se sauvèrent par les portes de derrière : l'Hôtel-de-Ville resta au pouvoir de la garde royale.

CHAPITRE VIII.

Nouvelle réunion des députés.—État des affaires en ce moment-là. — Stérile délibération des députés. Ils signent leur protestation. — Mécontentement que leur conduite fait éclater. — Dévouement et héroïsme du peuple —L'Hôtel-de-Ville est disputé aux troupes. — Vicissitudes qu'éprouvent tour-à-tour les deux partis. — Arrivée de renforts. — Situation pénible de la garde royale. — Arrivée d'un autre bataillon suisse. — Acharnement des combattants. — Affaire du pont d'Arcole. — Les troupes sont resserrées dans l'Hôtel-de-Ville. —Combats sur divers autres points — Aspect de Paris vers le soir.

Au moment où les troupes du général Talon forçaient les patriotes d'abandonner l'Hôtel-de-Ville, une quinzaine de députés [1] venaient de se réunir chez un de leurs collègues, M. Bérard, pour entendre le rapport de la députation envoyée peu auparant près du maréchal Marmont.

L'état des affaires avait bien changé d'aspect, dans le court intervalle de temps qui s'était écoulé depuis la précédente assemblée de ces députés; sans savoir au juste ce qui se passait dans Paris, tous les cœurs patriotes se serraient : on avait vu sortir du quartier-général de Marmont de nombreuses et redoutables colonnes de troupes, et l'on s'était douloureusement demandé comment *ces braves gens qui se faisaient tuer* pourraient résister à cette infanterie de la garde, si brave et si disciplinée, à cette cavalerie d'élite, à ces Suisses impitoyables, et aux canons qui roulaient sur le pavé. Une vive anxiété se peignait sur tous les visages, car on redoutait à tout instant d'apprendre la défaite des homm généreux qui versaient leur sang pour la cause de la liberté ; on craignait que l'énergie des combattants du peuple ne s'épuisât en efforts stériles, et que, faute de chefs et de direction, l'insurrection ne fût comprimée par les baïonnettes du despotisme, et qu'elle n'avortât. L'inquiétude des patriotes sincères, qui n'étaient pas parmi les combattants, était extrême. [2]

Quant à ces prétendus libéraux que l'idée seule d'une révolution effrayait, comme ils plaçaient tout leur espoir dans le retrait des ordonnances, et que leurs vœux n'allaient pas au-delà d'un changement de ministère, ils pensaient que la manifestation de l'opinion publique amènerait toujours ces concessions. « Ce qu'il nous faut, di-

1 D'après la *Tribune*, ces députés étaient MM. Mauguin, Laffitte, Audry de Puyraveau, Lafayette, Gérard, Bavoux, Sébastiani, Villemain, Lobeau, Casimir Périer, Marschal, Duchaffault, Delaborde, Vassal et Bérard.

2 Dans son *Histoire de Dix Ans*, M. Louis Blanc raconte qu'Armand Carrel fut vu sur une table, s'efforçant de contenir les jeunes gens et les hommes du peuple qui couraient au feu : tant il était persuadé que ce généreux dévouement serait stérile; un jeune homme se vit contraint de lui appuyer son pistolet sur la poitrine pour lui imposer silence. Combien d'autres patriotes qui désespéraient aussi du peuple !

sait Casimir Périer, au moment où le peuple criait *à bas les Bourbons!* ce qu'il nous faudrait, ce sont les Bourbons, moins les ultra. »

Ce fut dans ces dispositions d'esprit que les députés allèrent au rendez-vous indiqué: aussi la moitié à peine de ceux qui s'étaient trouvés chez Audry de Puyraveau se rendirent-ils chez Bérard.

M. Laffitte fit part à ses collègues de la réponse du maréchal: avant tout il exigeait la soumission et le désarmement du peuple: quant au retrait des ordonnances, il ne fallait pas l'espérer tant que le ministère Polignac serait debout; et M. de Polignac se croyait tellement fort qu'il avait refusé d'entendre parler de toute espèce d'accommodement.

A ce récit, la plupart des députés présents chez M. Bérard se récrient contre l'insolence de Marmont et l'aveuglement des ministres; car si les hommes du coup-d'état ont pour eux quelques milliers de soldats, ceux qui n'ont pas voulu se soumettre aux ordonnances se sentent appuyés par tout ce que la capitale de la France renferme d'hommes de cœur et d'action. Les députés patriotes le savent; car en ce même moment ils entendent autour d'eux des cris de mort contre les soldats du despotisme; ils entendent le tocsin, que la main du peuple fait vibrer, et le tambour qui rassemble les combattants, et les coups de fusil par lesquels des citoyens de toutes les classes et de tous les âges répondent aux coups de fusil des Suisses. Ces députés savent que le bon droit est du côté des insurgés, et que la force n'est pas seulement entre les mains de Marmont: la plupart d'entre ceux présents à la réunion voudraient ne prendre conseil que de leur courage et de l'indignation qui les transporte; mais là, comme chez Audry de Puyraveau, se trouvent encore ces hommes que la peur maîtrise, et dont l'ame retrécie ne conçoit point qu'on puisse vouloir autre chose que Charles X sans Polignac.

A quel parti vont s'arrêter ces hommes qui tiennent encore de l'opinion publique le droit de disposer des destinées du peuple français! Bérard, Mauguin, Delaborde, Laffitte et quelques uns de leurs amis voudraient que l'on se décidât immédiatement à se mettre à la tête de l'insurrection; mais d'autres députés, parmi lesquels se font remarquer Sébastiani, Bertin-de-Vaux et Méchin, s'efforcent de prouver que leur rôle doit consister à intervenir entre les insurgés et l'autorité. C'est envain que deux journalistes, Barbaroux et Audra, accourus dans la salle, les adjurent de ne pas laisser sans chefs ce peuple héroïque qui affronte mille morts pour défendre des droits qui lui sont étrangers; leurs pressantes sollicitations ne peuvent émouvoir les hommes enveloppés du manteau de légalité.

En ce moment, le gérant du *Temps*, M. Jacques Coste, dont l'ardeur ne s'était pas démentie, apportait une épreuve de la protestation adoptée peu avant, de laquelle il avait lui-même fait disparaître les expressions de servilité, ainsi que les mensonges officieux tendant à laisser supposer que Charles X était trompé par ses conseillers: Coste déclara qu'il ne ferait imprimer la protestation qu'autant qu'elle serait revêtue des signatures des députés.

Cette prétention du gérant du *Temps* paraît juste à tout le monde, et aussitôt plusieurs membres de la réunion se disposent à signer; mais d'autres ont peur de se compromettre, et ne trouvent rien de mieux à faire que de quitter la salle, afin d'échapper aux dangers auxquels les exposerait leur signature. Ce fut là le parti que prirent MM. Bertin de Vaux, Sébastiani, Gérard et Villemain; ils se retirèrent malgré les instances de leurs collègues, que cette lâche conduite indignait.

Aussitôt Lafayette se lève, et déclare que sa ferme résolution est d'entrer corps et bien dans le mouvement: il annonce formellement que, dès le lendemain matin, il ira établir son quartier-général au milieu des insurgés.

Cette triste délibération se traînait ainsi depuis une heure, quand des nouvelles plus favorables furent apportées aux députés: on assurait que les habitants du quartier de la Bastille avaient fait éprouver de grandes pertes aux troupes qui s'y étaient montrées, et que les combattants des environs de la Grève revenaient vigoureusement à la charge contre l'Hôtel-de-Ville; on disait que les troupes ne pourraient résister au nombre des soldats improvisés qui, de toutes parts, arrivaient sur ce point; on exaltait la bravoure du peuple, et celle des jeunes gens qui marchaient à sa tête; on parlait avec enthousiasme des traits d'héroïsme de quelques enfants de Paris; enfin on donnait l'assurance que les soldats de Marmont ne tarderaient pas à être repoussés.

Les députés n'étaient plus qu'une dizaine quand ces bonnes nouvelles leur arrivèrent; mais on ne tarda pas à voir rentrer Sébastiani dans le salon: le patriotisme, qui s'éteignait au milieu de cette atmosphère si tiède, parut se réveiller: M. Guizot proposa d'apposer, au bas de la protestation, les noms de tous les députés dont les opinions libérales étaient connues, afin, disait-il avec raison, de donner à cette pièce une importance qu'elle perdrait si l'on n'y voyait que quelques signatures isolées. Mais Sébastiani protesta

contre cette proposition qui, suivant lui, pourrait compromettre des députés peu disposés à courir ces chances; et le moyen imaginé par M. Guizot allait encore être ajourné, quand M. Laffitte trancha la difficulté : « Messieurs, dit-il d'un ton railleur, adoptons ce parti : si nous sommes vaincus, il sera facile aux absents de prouver qu'ils n'étaient pas avec nous et que nous n'étions que huit; si nous sommes vainqueurs, soyez tranquilles, chacun nous remerciera de ne pas l'avoir oublié, car il y aura émulation pour avoir signé. » On choisit aussitôt, au milieu de quatre cent trente membres dont la chambre des députés se composait, les noms de ceux que l'on pouvait présumer assez patriotes pour ratifier leur signature; ce fut avec peine que l'on en trouva soixante-et-treize. [1]

La déclaration fut donc revêtue de ce nombre de signatures, et livrée ainsi à l'impression; mais elle ne fut publiée que le lendemain, alors que le peuple pouvait déjà se passer d'encouragements.

Au reste, l'œuvre de M. Guizot n'était qu'une pâle et servile imitation de la protestation des journalistes, moins l'énergie du style : au lieu de cette phrase primitive : « Les soussignés, inviolablement *fidèles à leur serment au roi et à la charte constitutionnelle*, » M. Coste avait mis tout simplement : « Les soussignés, *inviolablement fidèles à leur serment.* » Mais, dans tout le reste, c'était le même thème : les députés y parlaient de l'illégalité de leur dissolution, des droits des électeurs, et de la charte constitutionnelle, qu'ils regardaient encore comme leur évangile politique. [2] Ils y déclaraient que, s'ils n'exerçaient pas effectivement les droits et s'ils ne s'acquittaient pas de tous les devoirs qu'ils tenaient de leur élection légale, c'est qu'ils en seraient empêchés par une violence matérielle, contre laquelle ils ne cesseraientde protester.

Du reste, pas un mot sur la sainte insurrection du peuple, pas l'ombre d'une approbation à ceux qui versaient leur sang depuis deux jours, pas même l'indice de cette résolution que le peuple attendait si impatiemment de ses députés.

Aussi, lorsqu'en se retirant ils traversèrent la foule, ils purent recueillir de tous côtés l'expression du mépris que les hommes de cœur laissaient éclater sur leur passage : Sébastiani fut poursuivi par des clameurs peu bienveillantes, qui l'accompagnèrent longtemps; mais déjà ce ministre surnuméraire s'habituait à la honte que sa conduite politique subséquente devait imprimer sur son front.

Heureusement, les combattants s'inquiétaient peu des résolutions prises loin des champs de bataille; leur instinct les guidait mieux que n'auraient su le faire tous les députés et tous les généraux du monde : ces combattants avaient devant eux les satellites du despotisme, les ennemis de la liberté, si chère au peuple de France; ils savaient que, de la sanglante lutte commencée avec les troupes royales, allait dépendre l'asservissement ou la délivrance de la grande nation, et ils se battaient sans compter les ennemis qu'ils avaient à vaincre : aux baïonnettes des troupes, ces hommes indomptables opposaient leur courage; ils balançaient la discipline militaire par un généreux élan, et ils répondaient aux coups de canon par des pavés.

Plus heureusement encore, le découragement qui s'était emparé de la plupart des libéraux en apprenant l'occupation de l'Hôtel-de-Ville par les troupes, n'avait point atteint les hommes de juillet; et l'ardeur avec laquelle ils couraient vers les lieux du danger, ne s'était pas attiédie par un échec qu'ils allaient bientôt reparer

En effet, les troupes royales ne restèrent pas paisibles possesseurs de leur conquête : à peine y étaient-elles établies, qu'il fallut la défendre contre les impétueuses et incessantes attaques de ces mêmes hommes que l'on croyait battus et dispersés.

Ainsi que je l'ai déjà dit, une partie des combattants à la place de Grève s'étaient retirés derrière la barricade élevée à l'entrée de la rue du Mouton, tandis que d'autres s'étaient écoulés par l'arcade Saint-Jean. Les premiers ne tardèrent pas à diriger sur les troupes une fusillade meurtrière, tandis que les autres, de nouveau réunis sur le quai de la Grève, les attaquaient sur leur flanc.

Bientôt, à ces hommes d'un courage si opiniâtre, se joignirent d'autres combattants, que le faubourg Saint-Germain envoyait à l'Hôtel-de-Ville : c'étaient ceux qui, armés et organisés au passage Dauphine, venaient d'essayer leurs fusils contre les Suisses du général Quinsonnas : à ceux-là se joignirent encore une foule de jeunes gens descendus du faubourg Saint-Jacques. Tous ces

1 On avait compris au nombre des signataires présumés le nom de M. Dupin aîné, qui n'était pas à la réunion ; mais M. Mauguin fit observer que ce serait s'exposer à un violent démenti, et ce nom fut rayé. M. Dupin réclama plus tard contre cette radiation qui, dit-il, avait été faite par une main ennemie : on lui répondit qu'on n'avait pas assez présumé de son patriotisme.

2 Je crois pouvoir me dispenser de donner ici le texte de cette pièce, parce qu'elle n'eut aucune portée : quand elle parut, tout était fini ; la révolution était victorieuse, et la déclaration des députés, publiée seulement le 29, ne fut plus qu'un pitoyable anachronisme.

jeunes hommes des écoles, entremêlés d'artistes, d'avocats, de médecins et d'ouvriers, étaient accourus vers le lieu où le canon grondait, les uns en passant par les rues étroites de la Cité, les autres en traversant la place du Palais-de-Justice et le quai aux Fleurs, que gardait le 15e régiment d'infanterie légère.

Ce régiment, laissé sur ce point pour assurer les derrières de la brigade Talon, alors sur la place de Grève, stationnait impassiblement, l'arme au pied : il aurait pu barrer le passage à ceux qui défilaient derrière son front de bataille, mais ses chefs ne crurent pas devoir engager le combat avec les nombreux citoyens dont ils étaient entourés : ils se bornèrent à inviter les jeunes gens à ne point aller s'exposer.

Mais il n'était plus au pouvoir de personne d'empêcher ceux qui avaient des armes de se montrer en face de la garde royale : bientôt le quai de la Cité se couvrit d'insurgés, qui, abrités par la hauteur du parapet de la Seine, commencèrent à diriger leur feu sur le front des troupes placées à la place de Grève.

Ainsi, la faible brigade du général Talon se trouvait attaquée à la fois sur ses derrières, par ceux qui occupaient la barricade de la rue du Mouton ; sur son flanc gauche, par les rassemblements formés sur le quai de la Grève ; et sur son front, par les patriotes venus du faubourg Saint-Germain.

La situation de ces troupes devenait cruelle, car le pavé se jonchait de leurs morts ou de leurs blessés. Il fallait prendre un parti ; le général ordonna l'attaque de la barricade qui inquiétait ses soldats ; deux compagnies de la garde furent chargées d'aller l'enlever ; mais elles n'y réussirent qu'après avoir perdu plusieurs soldats. Comme les troupes ne pouvaient rester-là, elles détruisirent cette barricade, et allèrent aussitot en attaquer une autre élevée dans la rue des Arcis : les soldats l'enlevèrent et la détruisirent de même ; mais une heure après, ces barricades étaient relevées, et inquiétaient encore les troupes qui venaient de les détruire.

Cependant, la fusillade qui partait du quai de la Cité devenait à chaque instant plus vive et plus meurtrière, et le nombre des combattants sur la rive gauche de la Seine augmentait sans cesse : c'étaient pour la plupart des étudiants et des imprimeurs, au milieu desquels on apercevait quelques élèves de l'école Polytechnique. Déjà ces jeunes gens avaient essayé de passer le pont suspendu ; mais une pièce de canon, placée à l'autre bout de ce pont, avait vomi sur eux plusieurs décharges à mitraille ; le pont était resté couvert de cadavres, et les jeunes gens avaient dû chercher un refuge derrière le parapet.

Ainsi, les troupes se défendaient vigoureusement de tous les côtés ; mais leur situation ne s'améliorait pas, car elles avaient affaire à des ennemis que rien ne rebutait. Trois fois les jeunes gens du quai de la Cité essayèrent de passer le pont, et trois fois il fut horriblement balayé par la mitraille..

Les choses en étaient là lorsqu'il se fit un grand mouvement sur le quai de Grève : on vit les hommes du peuple qui combattaient de ce côté le quitter rapidement et disparaître dans les petites rues qui aboutissent à l'église de Saint-Gervais. En même temps, on entendit un grand bruit de chevaux : c'était l'escadron de cuirassiers détaché sur l'Hôtel-de-Ville par le général Saint-Chamans, suivi d'un bataillon du 50e de ligne qu'il avait réussi à rallier près de la caserne de *l'Ave Maria*. Ce renfort était un bien faible secours pour des troupes assaillies depuis si longtemps, car les cuirassiers, si maltraités dans la rue Saint-Antoine, étaient accablés par la chaleur, par la fatigue, et découragés par les souffrances. Le bataillon du 50e n'avait point éprouvé les mêmes vicissitudes ; mais il ne montrait pas la même ardeur que la garde royale pour combattre contre les citoyens.

En ce moment, un fort peloton de soldats de la garde reçut l'ordre de traverser le pont et de prendre position sur le quai de la Cité : il parut en effet sur ce pont si étroit ; mais le passage lui en fut si vivement disputé, qu'il se vit contraint de retourner sur la place de Grève, où les soldats de la garde royale restèrent longtemps exposés aux balles qui arrivaient de toute part.

Déjà les cartouches de la garde royale s'épuisaient, car il y avait cinq heures que le combat durait sans interruption sur ce point ; on fut obligé de prendre celles que le 50e avait dans ses gibernes ; et comme ce bataillon ne montrait pas un grand empressement à alimenter la guerre civile, le général commandant la brigade le fit ranger dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, ne se réservant que ses deux compagnies d'élite : d'autres dispositions furent prises pour soustraire la cavalerie aux coups de fusil du peuple : on la fit entrer dans les remises de l'Hôtel, et enfin on plaça la plupart des soldats de la garde aux fenêtres de cet antique bâtiment, et principalement à celles de la façade [1]. Ces troupes allaient se borner à la défense de ce poste, quand un autre renfort leur arriva.

1 A cette époque, l'Hôtel-de-Ville n'avait qu'une seule façade, celle de l'horloge qui donne sur sa place ; le reste de

C'était un bataillon de Suisses qui venait du Louvre presque sans coup férir. Aussitôt le combat se ranima ; mais alors tous les alentours de la place de Grève et de l'Hôtel-de-Ville étaient occupés par des milliers de jeunes gens, d'ouvriers et de citoyens de toutes les classes, dont la plupart s'étaient armés des dépouilles des casernes et des postes isolés ; car à mesure que des rassemblements s'emparaient des fusils trouvés dans les casernes ou les mairies, les hommes auxquels ces armes étaient échues se dirigeaient par peloton sur l'Hôtel-de-Ville, où les détonations du canon et le bruit de la fusillade les appelaient.

A la vue des habits rouges, l'exaltation du peuple se change en fureur : la fusillade redouble : les barricades du Mouton et des Arcis lancent la mort sur les Suisses qui se présentent, soutenus par les deux compagnies d'élite du 50e, pour les enlever de nouveau : cette fois, les soldats royaux sont forcés d'y renoncer, après avoir perdu beaucoup de monde.

Du côté du quai de Grève, les masses de combattants, un instant disparues sur le passage des cuirassiers, font pleuvoir des balles sur toute la longueur du quai, et inquiètent vivement un détachement de voltigeurs de la ligne chargé de barrer le pont suspendu.

De l'autre côté du pont, les combattants du peuple redoublent leur feu. Là, comme partout où l'on se battait, se trouvaient beaucoup de jeunes gens des écoles et du commerce, et l'on remarquait quelques élèves de l'école Polytechnique en uniforme. L'un de ces jeunes hommes, M. Charras, le sabre à la main, était au milieu d'un groupe de soldats du peuple dont quelques uns avaient des fusils. Ce jour-là, un fusil ou un paquet de cartouches étaient des choses précieuses : un homme du peuple, qui venait de tirer sur les Suisses, tombe percé d'une balle. M. Charras s'empare de son fusil ; mais il ne peut utiliser cette arme faute de munitions. Un de ces héroïques enfants de Paris que l'on voyait partout où il y avait du danger, venait de fouiller dans les gibernes des soldats étendus devant les barricades, et il rapportait un parquet de cartouches : il le montre à l'élève de l'école Polytechnique : « Je vous le donne, lui dit-il, si *vous me laisser tirer ma part.* Le marché fut conclu, et l'intrépide enfant se place sur le parapet et fait feu.

cet ancien bâtiment se trouvait adossé à des maisons démolies depuis et remplacées par la prolongation de cette même façade : mais tel qu'il était, ce vieil édifice ne ressemblait pas mal à une forteresse dans laquelle des troupes pouvaient se défendre long-temps.

Déjà, à plusieurs reprises, les combattants du quai de la Cité avaient essayé de passer le pont ; mais le défaut d'ensemble et de précision nécessaires pour exécuter de pareilles opérations, en face d'un ennemi vigilant, avaient fait échouer ces tentatives hardies. Une troisième fois le peuple s'élance sur le pont jonché de cadavres ; un jeune homme marche le premier sous le feu de la garde ; il porte à la main un drapeau tricolore : « Mes amis, dit-il, suivez-moi, et si je meurs rappelez-vous que je m'appelle *Arcole.* » A quelques pas de là le jeune homme tomba frappé mortellement par une balle des Suisses. Mais celui-là ne périt pas obscurément pour la sainte cause de la liberté : le peuple a donné son nom au pont qui rappelle à la fois et le jeune héros de juillet 1830, et celui de 1796.

Tant de bravoure de la part des troupes, tant d'intrépidité du côté du peuple, restèrent stériles durant cette longue et sanglante lutte : le peuple ne fut point chassé des positions qu'il occupait, et les troupes royales ne le furent pas non plus de l'Hôtel-de-Ville. Mais plusieurs heures d'un combat sans repos avaient fait éprouver aux troupes des pertes irréparables, tant en hommes qu'en munitions. Ajoutons que l'extrême chaleur de la journée avait accablé ces soldats privés de nourriture depuis le matin : leur situation était donc cruelle.

Le peuple avait fait aussi des pertes nombreuses, tant en blessés qu'en tués ; mais ses rangs n'en étaient pas moins compactes et plus menaçants que jamais : le peuple était mieux fourni d'armes et de munitions vers la fin de la journée, qu'au commencement du combat. Aussi, la position des patriotes autour de l'Hôtel-de-Ville était-elle redoutable.

Le peuple savait que les Suisses avaient été chassés du marché des Innocents ; que les troupes envoyées à la Bastille s'étaient dispersées, et enfin que l'insurrection gagnait tous les quartiers de Paris ; tout cela encourageait les insurgés à combattre : tandis que les troupes royales, resserrées à l'Hôtel-de-Ville, ne pouvaient présumer que des désastres, puisqu'on les laissait livrées à elles-mêmes, quand des renforts considérables eussent été nécessaires pour conserver la position.

Ainsi, tout concourait à décourager les troupes, au moment où les patriotes avaient mille motifs de se réjouir de l'état de choses.

Néanmoins, quoique les troupes du général Talon fussent pour ainsi dire bloquées à l'Hôtel-de-Ville, elles continuèrent à se battre avec une résolution digne d'une meilleure cause ; et toutes les fois que le peuple essayait de s'établir sur la place de Grève, seul point d'où il pût

combattre les soldats placés dans le bâtiment, une fusillade meurtrière plongeait aussitôt sur les assaillants, et les forçait de renoncer à leur entreprise.

Mais comme le peuple n'avait point de chefs, il résultait de cela même qu'il ne regardait jamais comme une défaite les tentatives avortées ; et quelques moments après il recommençait ses essais : il suffisait alors de deux ou trois braves en habit, en veste ou en blouse, s'élançant en avant, pour que tous les autres combattants les suivissent aussitôt; tant il y avait de l'émulation parmi ces hommes indomptables et généreux.

Le combat de l'Hôtel-de-Ville fut donc incessant pendant la journée, et n'eut de terme que la nuit. « Nous n'oublierons de longtemps, disait à ce sujet un homme de lettres qui s'était trouvé au nombre des combattants; nous n'oublierons de longtemps cette épouvantable fusillade et ces décharges d'artillerie qui durèrent *douze heures* sans interruption, et pendant lesquelles l'Hôtel-de-Ville fut pris et repris plusieurs fois[1]. La perte fut considérable dans l'armée: elle fut nombreuse du côté du peuple, nous avons vu transporter les blessés et les morts par charretées; et si quelque chose pouvait adoucir l'horreur du spectacle, dans une ville telle que Paris, c'est ce respect dont la population environnait les victimes quelles qu'elles fussent : les blessés n'étaient plus des ennemis, c'étaient des Français. »

Qu'on ne croie pas que le peuple ne se montra persévérant et brave qu'à l'Hôtel-de-Ville seulement; là, en effet, les deux partis firent preuve d'une intrépidité rare, d'un acharnement qu'on ne voit jamais sur les champs de bataille où luttent des soldats, et tel que nous en présentent à peine quelques unes des sanglantes pages de notre histoire quand la guerre civile désola la patrie commune. Mais sur tous les autres points où il y eut des rencontres momentanées entre les troupes et le peuple, autour de toutes les casernes et postes militaires, les patriotes montrèrent la même hardiesse, la même intrépidité, le même dévouement à la cause de la liberté: partout où passèrent les soldats de la garde, il eut combat; partout où se montrèrent des gendarmes, il eut de terribles engagements: et cela avait lieu à la même heure et au même instant dans plus de vingt endroits divers et séparés : guerre sans exemples, dans laquelle chaque groupe, chaque combattant, livré à lui-même, n'agissait que d'après ses propres inspirations et les circonstances où il se trouvait, tantôt attaquant avec fureur, tantôt se dérobant à l'ennemi par la fuite, ou le poursuivait de rue en rue, de quartier en quartier; se montrant aux fenêtres et jusque sur les toits, faisant une arme de tout ce qui se présentait sous sa main, et ne cessant de faire du mal aux troupes que lorsqu'une balle ou un éclat de mitraille l'étendait lui-même sur le pavé.

Par ces divers combats, toutes les communications se trouvèrent interrompues entre les divers quartiers de la ville, et il était bien difficile, aux troupes surtout, de conserver des rapports avec le quartier-général; de sorte que l'on ignora longtemps ce qui se passait sur tel ou tel point; ce qui permit aux colporteurs de nouvelles d'accréditer les bruits les plus mensongers : tantôt c'étaient les troupes qui venaient d'écraser le peuple; tantôt le peuple qui triomphait partout, et cela au gré des passions déchaînées : ce fut ainsi que l'on annonça plusieurs fois la prise de l'Hotel-de-Ville, et que, dans une autre région, on fut longtemps convaincu que le peuple ne résisterait nulle part aux colonnes sorties du quartier-général : cette nouvelle fut même apportée à Saint-Cloud.

Il est impossible de peindre l'aspect de Paris vers les six heures du soir de cette mémorable journée : tout ce qu'elle renfermait d'hommes de cœur s'était jeté dans le mouvement; et l'on peut affirmer que, si tous les combattants armés ou non qui étaient à cette heure sur les divers champs de bataille, se fussent trouvés réunis, ils eussent présenté une masse de plus de soixante mille hommes.

Ni les malles-postes, ni les diligences, ni même les courriers particuliers ne purent quitter Paris ce soir-là ; la correspondance des télégraphes se trouvait interrompue ; le champ des conjectures resta libre dans les départements, car peu de personnes, à Paris, pensèrent à prendre la plume ce jour-là.

1 Les barricades furent, en effet, prises et reprises plusieurs fois; la place de Grève elle-même fut successivement occupée par les troupes ou par le peuple; mais l'Hôtel-de-Ville ne fut pas repris aux troupes dès l'instant où elles s'y établirent. Cependant on en faisait courir le bruit, afin d'encourager ceux qui combattaient sur les autres points.

CHAPITRE IX.

Rapport fait à Marmont sur la situation des troupes de l'Hôtel-de-Ville. — Il ordonne leur retraite sur le Carousel. — Difficultés pour procurer du pain aux troupes. — La fusillade cesse autour de l'Hôtel-de-Ville. — Moyens employés par les insurgés pour avoir des munitions. — Fabrication de cartouches et de balles. — Divers combats que le peuple livre sur plusieurs points. — Travaux des barricades. — Bruits mensongers que les insurgés font circuler. — Mouvement général des habitants — Impassibilité des ministres de Charles X — Ordres impitoyables donnés par le prince de Polignac. — Motif de la sécurité des ministres. — Attitude de Charles X. — Messages qu'il reçoit. — Sa tranquillité. — Motifs qui lui donnent tant de confiance. — Dispositions prises pour garder Saint-Cloud.

Six heures de l'après-midi sonnaient à l'Hôtel-de-Ville; la chaleur était encore étouffante. Un homme, couvert de poussière et de sueur, se glissait dans les petites rues parallèles au quai, et se dirigeait, avec de grandes précautions, du côté des Tuileries; une blouse et une casquette composaient une partie de son habillement; au-dessous de cette blouse il portait un pantalon blanc et des bottes. Cet homme était un brave lieutenant de la garde qui s'était dévoué pour aller faire connaître au maréchal Marmont ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville : quand il fut arrivé au quai de l'École, où se trouvaient les débris de la colonne du général Quinsonnas, il se fit reconnaître, et put ainsi traverser le Louvre et gagner le Carousel.

Introduit aussitôt auprès du maréchal, cet officier lui fit le récit de ce que la brigade avait fait depuis sa sortie du Carousel; il lui peignit les combats incessants qu'elle soutenait avec tant d'intrépidité depuis plusieurs heures, donna au maréchal tous les renseignements sur la force des insurgés qui entouraient les troupes, et finit par lui dire que, si l'on voulait conserver le poste important de l'Hôtel-de-Ville, et ne pas exposer les troupes à une retraite qui serait désastreuse, il fallait leur faire parvenir, sans délai, des renforts, des munitions de guerre et du pain. Au moyen de ce ravitaillement, les troupes, disait l'officier, ne seront pas forcées dans leur position.

En écoutant ce récit, le maréchal paraissait très agité.

Pour bien comprendre sa situation, il faut se rappeler que Marmont n'avait accepté qu'avec une extrême répugnance la position que le ministère Polignac lui avait faite, et que, tout en remplissant les devoirs que lui imposait le haut commandement militaire dont il était revêtu, il avait improuvé les mesures politiques adoptées par les ministres, et déploré l'aveuglement de Charles X. Déjà il maudissait la responsabilité que l'on faisait peser sur sa tête, sans lui laisser le bénéfice de la direction réelle des affaires : il sentait que les ministres ne l'avaient considéré que comme le bras chargé d'exécuter leurs desseins, et il ne lui fallait pas de grands efforts de mémoire pour se rappeler qu'il n'avait été ni consulté sur la mise en état de siége de la ville de Paris, ni instruit le premier, ainsi que cela devait être, de l'ordonnance qui proclamait cette mesure extrême.

Marmont se trouvait donc dans une situation désolante : il s'était compromis avec la population de Paris, qui ne parlait de lui qu'avec horreur; la seule compensation qui s'offrait à ses yeux dépendait d'un succès liberticide, et ce succès lui était vivement contesté : cependant il était encore loin de penser à une défaite; car il croyait, ainsi qu'il l'avait écrit au roi, qu'en tout état de cause il pouvait tenir *un mois*, s'il concentrait ses troupes autour du Louvre et des Tuileries.

Ce fut à cette mesure qu'il s'arrêta; elle venait d'ailleurs de lui être prescrite par le roi, et le maréchal ne fut pas fâché de s'y conformer : ainsi, au lieu des renforts qui lui étaient demandés par la colonne de l'Hôtel-de-Ville, il lui envoya l'ordre de faire sa retraite sur le Carousel; mais il lui prescrivit de ne l'opérer qu'au moment où la lassitude forcerait les insurgés à rentrer chez eux, ne voulant pas qu'ils pussent supposer que ces troupes avaient cédé à la force.

Après s'être débarrassé du soin de rappeler les troupes au quartier-général, le maréchal se livra tout entier au chagrin que lui causait l'état des affaires. « Des renforts, des munitions, du pain, s'écriait-il en se promenant à grands pas...... Mais je ne sais plus où en prendre..... Rien n'a été prévu, rien n'a été préparé...:. Quelle terrible affaire on m'a jetée sur les bras..... »

En effet, le maréchal ne pouvait plus envoyer des renforts, car toutes ses troupes avaient été engagées, et très peu étaient revenues au quartier-général : à l'heure qu'il était alors, on se battait encore partout. Les munitions, on n'en pouvait tirer que de Vincennes ou de l'École militaire; mais les moyens de les faire arriver au Carousel sans les exposer à tomber entre les mains du peuple! Quant au pain dont les troupes manquaient absolument, on s'était bien occupé de leur en faire préparer, et le sous-secrétaire d'état de la guerre, M. de Champagny, avait pris toutes les mesures pour en faire cuire soit à l'École militaire, soit à la manutention générale des vivres; mais quand ce pain fut prêt, les routes pour le faire parvenir au quartier-général se trouvèrent interceptées par des rassemblements armés, qui s'en seraient infailliblement emparés.

En ce moment là de fortes masses d'insurgés

se trouvaient sur la place du palais Bourbon près la rue Grenelle, prêtes à se porter aux Invalides et à l'École militaire. Les cris que ces patriotes poussaient autour de l'hôtel du ministre de la guerre effrayèrent tellement madame de Bourmont, qu'elle s'empressa de faire placer un drapeau aux trois couleurs à la porte de l'hôtel; quelque temps après, ce drapeau avait disparu par les soins de M. de Champagny, royaliste dévoué, qui fit preuve d'un grand zèle pour servir le ministère.

Ce fut encore par ses soins que deux compagnies de fusiliers sédentaires furent envoyées à la manutention des vivres. Mais à peine arrivés, ces vétérans se virent entourés par de grands rassemblements de peuple qui s'emparèrent des armes : informé de ces contre-temps, le maréchal envoya une ordonnance à Saint-Cloud pour prévenir le roi de l'impossibilité de procurer du pain aux troupes, tant que le peuple occuperait les rues de Paris. On lui répondit aussitôt que le Chambellan de service avait mis ses employés en course, tant à Saint-Cloud qu'à Sèvres et Boulogne, pour faire confectionner le pain dont les troupes avaient besoin, c'est-à-dire trente mille rations; mais comme on craignait beaucoup de ne pas pouvoir réunir promptement ce nombre, on venait, disait-on au maréchal, d'en commander vingt-cinq mille autres à Versailles. Malgré ces deux commandes, on le prévenait que le pain ne pourrait être prêt avant dix heures du matin du lendemain.

Ainsi les soldats de Charles X, exposés à une insupportable chaleur qui les avait accablés tant dans leurs marches que dans les combats; ces soldats, dont les rangs venaient d'être éclaircis par les balles et les projectiles divers lancés contre eux par le peuple, n'avaient ni mangé ni bu durant cette longue et pénible journée, et l'on ne savait pas encore, à sept heures du soir, s'il serait possible de leur donner du pain, dès qu'ils seraient concentrés autour du quartier-général.

Il est pourtant juste de dire que, lorsqu'à l'état-major-général on fut prévenu de l'impossibilité de tirer des vivres de la manutention militaire ou des Invalides, le maréchal ne négligea rien pour que les troupes pussent avoir du pain et du vin. Dix barriques de vin furent demandées à un commerçant royaliste; elles furent dirigées sur le Carousel, mais le peuple s'en empara. Les soldats, ceux de la garde surtout, ne manquaient pas d'argent pour en acheter, mais les boutiques des marchands de vin étaient fermées; et d'ailleurs aucun soldat ne pouvait quitter les rangs sans s'exposer aux coups de fusil qui seraient aussitôt partis des fenêtres.

Quant au pain qu'il fallait de toute nécessité donner aux troupes, non pas le lendemain, comme on l'annonçait de Saint-Cloud au maréchal, mais dans la soirée même, les officiers qui étaient autour du maréchal, accompagnés de quelques soldats, coururent frapper aux portes de tous les boulangers des quartiers occupés par les troupes, ou de ceux restés tranquilles, et parvinrent ainsi à rapporter au quartier-général assez de pain pour donner une demi-ration à la plupart des bataillons qui s'y trouvaient déjà réunis. On avait intimé à tous les boulangers l'ordre formel de ne pas discontinuer de cuire du pain, et de l'envoyer aussitôt à l'état-major-général: ce fut ainsi que, le lendemain au matin, le maréchal put faire une nouvelle distribution partielle.

Cependant, la fusillade continuait sur tous les points où se trouvaient encore des troupes ou des patrouilles, et principalement autour des casernes et des postes que ces soldats occupaient encore.

A l'Hôtel-de-Ville, la brigade du général Talon, disposée en partie dans les cours et le reste dans les appartements, continuait à se défendre vaillamment contre des milliers de patriotes qui se renouvelaient sans cesse: les troupes placées aux fenêtres n'avaient pas cessé un seul instant de diriger sur les masses du peuple un feu plongeant et meurtrier qui avait couvert la place de Grève et ses alentours de morts et de mourants. Et les efforts des insurgés, pour reprendre cet antique bâtiment, disposé comme une forteresse, avaient toujours échoué; mais l'ardeur de ces hommes intrépides ne s'était point ralentie, car ils avaient le sentiment de leur force.

Cependant, entre six et sept heures du soir, le nombre des assaillants parut diminuer autour de l'Hôtel-de-Ville: un grand nombre de ces Parisiens qui, suivant l'expression d'une femme célèbre, ne savent pas se *désheurer*, étaient retournés chez eux, les uns pour y prendre quelque nourriture, les autres pour se désaltérer, et beaucoup pour renouveler leurs munitions épuisées. La poudre ne manquait plus; la prise de deux poudrières avait permis d'en distribuer avec profusion; mais cette distribution se faisait avec une imprudence qui rappelait ce qui avait eu lieu le 14 juillet 1789, dans des circons-

1 *Histoire de Dix Ans*, par M. Louis Blanc. *Relation des journées de juillet* 1830, publiée par le libraire Brissot-Thivars.

tances analogues. Sur le boulevard de l'Hôpital, des hommes du peuple et des enfants, forçaient les employés de la poudrière d'Ivry à leur jeter par les fenêtres des paquets de poudre, qu'ils emportaient en courant, et la pipe à la bouche, dans leurs bras ou dansleurs chapeaux. D'autres patriotes plaçaient des barils de poudre sur des petites voitures et les conduisaient, souvent au milieu des coups de fusil, là où étaient les grands rassemblements de combattants, auxquels cette poudre était aussitôt distribuée, soit dans du papier, soit dans des mouchoirs. A la place de la Bourse, à l'Odéon, dans le passage Dauphine, à la place Saint-Sulpice, et à cent autres endroits, des jeunes gens, revenus du combat, ou se disposant à y aller, fabriquaient des cartouches. Devant le péristyle de l'Odéon, deux barils de poudre, placés sur une charrête étaient défoncés, et deux élèves de l'ecole Polytechnique, ne cessaient d'y plonger leurs chapeaux, qu'ils retiraient pleins. Cette poudre était aussitôt remise à d'autres jeunes gens occupés à confectionner des cartouches avec les balles que les étudiants, dirigés par d'anciens militaires, fondaient non loin de là.

Malgré tout le zèle et l'activité déployés par les insurgés, et malgré les diverses fonderies établies, partout les balles manquaient, et c'était pour s'en procurer que les combattants quittaient de temps en temps les champs de bataille, où ils étaient incessamment remplacés par d'autres combattants, qui arrivaient munis d'armes et de cartouches. Au moyen de ces renouvellements partiels, plus de vingt mille jeunes gens ou hommes du peuple avaient successivement combattu autour de l'Hôtel-de-Ville; mais en ce moment-là beaucoup de ces infatigables combattants étaient disparus.

Les troupes, n'apercevant plus la même vivacité dans la fusillade dirigée contre elles, cessèrent de tirer, autant pour ménager le restant de leurs cartouches, que pour prendre un instant de repos. Une espèce de trêve s'établit alors sur la place de Grève : les troupes laissèrent les citoyens libres d'entrer et de sortir des maisons situées sur la place; et, de leur côté, les patriotes cessèrent leur feu, sans discontinuer leurs travaux. Les soldats profitèrent de ce moment pour se procurer chez les cabaretiers établis sur la place, quelques bouteilles de vin; c'est le seul aliment qu'ils eussent pris depuis le matin.

Ce fut en ce moment que le commandant de cette colonne reçut, par un sous-officier déguisé, l'ordre d'opérer sa retraite sur le Carrousel *comme il le pourrait*. Mais, quoique la place de Grève fût presque libre, il était facile de juger que le peuple ne laisserait pas retirer tranquillement les troupes qu'il avait, pour ainsi dire, bloquées là où elles se trouvaient. Comment faire franchir les barricades élevées à chaque pas, à la cavalerie et surtout à l'artillerie? Comment emporter les nombreux blessés que chaque bataillon comptait dans ses rangs? Le général jugea prudent d'attendre que la lassitude et l'obscurité de la nuit eussent forcé le peuple à quitter les rues. Il fit donc ses dispositions pour évacuer l'Hôtel-de-Ville quand il y aurait moins de danger; et, voulant donner le change, il fit semblant de fortifier sa position : les soldats se mirent à retrancher les portes du bâtiment.

Laissons maintenant les troupes de l'Hôtel-de-Ville se préparer à abandonner cette position, et jetons, autant que cela est possible, un coup d'œil sur les autres quartiers de Paris.

Quoique les plus grands efforts des insurgés eussent eu, ce jour-là, l'Hôtel-de-Ville pour but, ils n'en avaient pas moins continué à débusquer les autres troupes de tous les points qu'elles occupaient, et d'attaquer les patrouilles qui circulaient aux alentours du quartier général.

A la Madeleine, les patriotes, après avoir fait prendre la fuite à deux compagnies de la ligne qui y stationnaient, délivrèrent les ouvriers que la colonne du général Saint-Hilaire avait enfermés dans ce bâtiment. Le rassemblement occupa alors ce poste, d'où il tirailla souvent contre les détachements de troupes qui traversaient la place de la Concorde ou la rue Royale.

Les boulevards étaient toujours parcourus par des bataillons de la ligne, et souvent encore par des détachements de gendarmerie : Le peuple n'attaquait pas les soldats de la ligne, qui, de leur côté, se bornaient à faire des patrouilles l'arme au bras; mais, toutes les fois qu'un détachement de gendarmerie paraissait, les insurgés se ruaient sur cette troupe de toutes les manières. Déjà plusieurs de ces détachements avaient été obligés de prendre la fuite, après avoir eu des morts et des blessés.

A la porte Saint-Denis, le détachement de la ligne que le colonel Pleinselve y avait laissé, fut entouré et sommé de rendre ses armes; mais le peuple qui criait *vive la ligne!* finit par ne plus exiger son désarmement, à condition que le détachement se retirerait par les faubourgs. Cela fut exécuté, et le peuple resta maître de cette position qui coupait la communication par les boulevards.

Une autre compagnie de la ligne, envoyée en patrouille du côté de la Bourse, y trouva un immense rassemblement destiné à défendre ce

monument dans lequel on faisait alors des cartouches, et où des jeunes gens fondaient des balles avec le plomb et le zing enlevés aux terrasses de ce quartier. En voyant approcher les soldats, un jeune ouvrier, armé d'une longue barre de fer, courut droit à l'officier et lui en asséna audacieusement un grand coup sur la tête; cela eût lieu au milieu de cent baïonnettes prêtes à fondre sur ce hardi assommeur. Mais l'officier, étourdi du coup, se releva pour empêcher ses soldats de le venger; car il prévoyait que la lutte serait inégale entre une poignée de fusilliers et plus de mille hommes déterminés qui occupaient la place. Le détachement rebroussa chemin, et le peuple le dédommagea en criant *vive la ligne!*

Dans la rue de Richelieu, autour du monument sur lequel brilla le premier drapeau tricolore arboré ce jour-là, se trouvaient aussi des troupes d'insurgés qui s'étaient battues deux à trois fois contre les colonnes sorties du Carrousel, et contre les patrouilles de gendarmerie : il y avait autour d'eux du sang de la veille sur le pavé, et du sang répandu dans la journée; car les insurgés n'avaient pas discontinué de tirer sur l'autre bout de la rue de Richelieu, d'où un bataillon de suisses leur envoyait aussi la mort.

La place du Palais-Royal, fortement occupée, n'en était pas moins le théâtre d'un engagement incessant entre la garde royale qui y stationnait, et les patriotes retranchés derrière une large barricade élevée au milieu de la rue Saint-Honoré : il y avait partout des morts et des blessés.

Indépendamment de ces points où le combat dura une partie de la journée, on entendait encore la fusillade dans cinquante autres endroits, depuis la place du Palais-Bourbon et la rue de Belle-Chasse, sur la rive gauche de la Seine, jusqu'à la rue de la Pépinière, dans la partie ouest de la ville, et à la rue du faubourg Saint-Martin, du côté du nord; car il ne faut pas oublier que Paris renferme plus de cinquante casernes, soit d'infanterie ou de cavalerie, soit de gendarmerie ou de fusilliers sédentaires, ou enfin de pompiers, et que les patriotes les attaquaient toutes à la fois, afin de se procurer de bonnes armes : chaque colonne d'insurgés voulant apporter son contingent de trophées, s'efforçait de se signaler contre l'ennemi qu'elle choisissait, et le harcelait jusqu'à ce qu'elle l'eût forcé à fuir ou à rendre ses armes.

D'autres groupes plus nombreux encore s'occupaient à élever des barricades, et cela se faisait comme par enchantement : des jeunes gens parcouraient leur quartier et désignaient l'endroit où il fallait opposer un obstacle aux troupes. Aussitôt, les pinces, les pioches, les pelles du quartier, étaient mises en réquisition; les jeunes gens donnaient l'exemple, cent bras vigoureux se mettaient à l'œuvre; en un quart d'heure la rue était dépavée et la barricade dressée. Des femmes s'emparaient de l'excédant des pavés et les montaient aux étages les plus élevés, pour les jeter ensuite sur les soldats qui passeraient sous leurs fenêtres.

Les patriotes ne négligeaient rien pour encourager les insurgés à démoraliser les troupes. Ce fut ainsi que, vers la fin de la journée, on placarda sur les murs des quartiers où l'on se battait, une affiche annonçant qu'un gouvernement provisoire, composé du général Lafayette, du duc de Choiseul et du général Gérard, venait d'être établi et installé. On crut, un instant, à cette nouvelle, et ce mensonge fut très utile pour soutenir le courage, en inspirant la confiance aux combattants.

D'un autre côté, les insurgés faisaient circuler autour des troupes de ligne un petit imprimé sur lequel on lisait ces mots : « La patrie tient un » bâton de maréchal en réserve pour le premier » colonel qui fera cause commune avec le peu» ple. [1] » Enfin, les simples spectateurs, les

1 Je crois que mes lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici quelques-unes des proclamations et affiches qui parurent, sous diverses formes, dans la journée du 28 juillet.

Voici les plus originales, placées dans l'ordre de leur distribution.

Placard affiché dans toutes les rues, le 28 juillet.

« L'HOTEL-DE-VILLE EST PRIS!.... Les Suisses sont battus; un gouvernement provisoire vient d'être formé : il se compose de Lafayette, Gérard et le duc de Choiseul. — *A bas les Bourbons! Vive le gouvernement provisoire!* »

Placard affiché au coin de la rue Montmartre, le 28, à deux heures de l'après midi.

« Amis! portons des pavés au haut des maisons.... Faisons-nous ouvrir les portes bon gré, mal gré : il s'agit de vaincre ou de mourir. »

Placard écrit au crayon, et affiché, à trois heures, au coin de la place des Victoires.

« La ligne nous trahit! quelques gardes nationaux, à la tête du peuple, viennent d'essuyer un feu de peloton, rue des Prouvaires. La fusillade continue toujours. — *Vive la liberté!* »

Ecrit à la main affiché sur le boulevard Bonne-Nouvelle, à trois heures.

« Enfoncé les cuirassiers! à la porte Saint-Denis, un feu très nourri a poursuivi le peuple; Il s'est vaillamment défendu : les maçons sont montés sur le haut de la Porte; ils ont laissé venir les cuirassiers au galop; aussitôt ils ont fait pleuvoir sur eux une grêle de pavés : hommes et chevaux sont restés par terre : le peuple prend les cuirasses et les armes. La cavalerie est repoussée partout. Mais la mitraille continue toujours sur les boulevards et à la place de Grève. »

Bulletin distribué à cinq heures.

« Victoire! Victoire! la ligne a refusé de tirer. Un officier du 5e a brisé son sabre. Tous les postes sont à nous. L'en-

femmes placées aux fenêtres, et les enfants qui couraient partout où ils entendaient des coups de fusil, criaient *vive la ligne!* toutes les fois que des soldats de cette arme se montraient; les combattants eux-mêmes, tout en cherchant à faire rendre les armes aux détachements de ces militaires qu'ils attaquaient, ne cessaient de crier *vive la ligne!* afin d'amener ces troupes à crier *vive le peuple!*

Tous ces combats, ces travaux, ces dispositions, indiquaient combien le peuple, livré à lui-même, était fertile en ressources et en heureuses combinaisons; en effet, son instinct lui tint lieu de tout, et ses conceptions furent admirables.

Au milieu de ce mouvement général, de cet élan sublime, quelques hommes restaient impassibles : c'étaient les dignes ministres de Charles X. Cachés derrière l'état-major général, et ne communiquant avec les Tuileries que par des souterrains, ces hommes ne partageaient point l'anxiété du maréchal; ils affectaient, au contraire, une sérénité et une confiance qui contrastaient avec les angoisses dont Marmont était assailli en présence d'une révolte aussi générale et aussi impétueuse. Non-seulement le prince de Polignac avait toujours rassuré le roi sur les suites de ces émeutes, mais encore il l'avait empêché d'ajouter foi aux rapports qui arrivaient à Saint-Cloud par divers personnages qui s'y rendaient à chaque instant. Au plus fort du combat, et lorsque les détonnations du canon faisaient trembler les vitres de l'appartement où les ministres siégeaient à demi-habillés, on les avait vus prendre très tranquillement leur café. Ils paraissaient tellement assurés de jeter la terreur parmi la population insurgée, qu'on avait entendu le même prince de Polignac dire à un officier qui lui demandait sur quoi il fallait faire feu : *Tirez par tout et sur tout*[1] !

Seulement, et comme mesures de précaution, ils venaient de donner l'ordre aux troupes composant les camps de Lunéville et de Saint-Omer, de se diriger, à marches forcées, sur Paris ou Saint-Cloud. Le même ordre avait été donné aux corps de la garde royale qui tenaient garnison à Orléans, à Beauvais, à Caen et à Rouen. Mais déjà les habitants de Montmartre s'étaient emparés du poste télégraphique situé sur la butte, et ils avaient ainsi coupé la ligne de correspondance avec l'ouest et le nord : il fallut expédier un militaire à Saint-Ouen, d'où le guetteur transmit aux deux camps l'ordre ministériel.

Et comment les ministres n'auraient-ils pas été rassurés sur les suites du mouvement du peuple? ce peuple leur paraissait plongé dans l'anarchie, car personne ne se présentait pour le diriger. Avait-on vu, au milieu des rassemblements, un seul de ces généraux de l'empire dont Paris fourmillait, se montrer en uniforme à la tête des combattants? La plupart assiégeaient, au contraire, l'état-major de la place, sollicitant des commissions *pour aller mettre la canaille à la raison*. Ainsi, il était démontré aux ministres qu'aucun de ces militaires, considérés comme de grands libéraux, n'avait confiance dans l'insurrection du peuple

Et les députés patriotes qu'avaient-ils fait dans toutes leurs réunions, pour laisser croire qu'ils approuvaient l'élan généreux de la jeunesse et des ouvriers? N'était-il pas évident pour des hommes aussi aveuglés que l'étaient les conseillers de Charles X, que l'insurrection, fomentée seulement par quelques brouillons et quelques écervelés, et ne comptant dans ses rangs que les hommes qui n'avaient rien à perdre, serait étouffée dès l'instant où les commissions militaires auraient fait justice des journalistes signataires de la protestation, ainsi que de quelques hommes dangereux?

— « Les Parisiens sont dans l'anarchie, disait

nemi fuit de tous côtés. Nous avons pris deux canons! *Vive la ligne! à bas la garde royale!* »

Placards écrits à la main et affichés au coin du boulevard Montmartre, à cinq heures.

« Gardes nationaux, qui avez des uniformes, sortez, si vous ne voulez être brûlés dans vos maisons. »

— Les gardes nationaux sont invités à se réunir pour veiller à la sûreté de leurs propriétés. »

Placard affiché au coin de la rue Richelieu, à six heures du soir.

« Aux barricades! aux barricades! Coupez les arbres, dépavez les rues.... Portez des pavés dans les maisons, et mettez vos uniformes. . . Marmont redouble d'ardeur. La mitraille continue de donner sur les boulevards, sur les quais; mais la troupe déserte..... Encore un effort, et nous sommes vainqueurs.

Vive la liberté! Plus de fleurs-de-lys! Vive le peuple! Les fleurs-de-lys à la lanterne!

Placard écrit à la main et affiché place des Victoires, à neuf heures du soir.

« Ne *pasé* pas dans les rues voisines du Palais-Royal, *tel* que des Bons-Enfants et autres *aboutissan* semblables; les *Suise assasine tou se* qui *pase*, et *on* tué déjà *fame* et enfants..... *Venjanse!* »

1 Dans son *Histoire de Dix Ans*, M. Louis Blanc rapporte un propos atroce tenu ce jour-là par le président du conseil, suivant cet auteur, si digne de foi. M. de Polignac aurait dit à un officier dont il avait eu l'occasion d'entendre la belle voix, et qui venait de faire tirer le canon sur le peuple : « M. Blanchard, j'ai souvent admiré votre belle voix, mais jamais elle « ne m'a été au cœur comme aujourd'hui. »

Charles X au général Vincent, qui s'était rendu à Saint-Cloud pour éclairer le roi; l'anarchie les ramènera à mes pieds. » Ce fut en vain que ce général peignit la situation des affaires sous les sombres couleurs qui se présentaient à son imagination; ses efforts furent impuissants pour faire comprendre au roi que l'état de choses était des plus alarmants; que les colonnes du général Quinsonnas et Saint-Chamans étaient fortement compromises, et que les troupes, harrassées de fatigue, ne trouvaient sur leur chemin que des visages menaçants. Charles X ne reçut qu'avec une froideur marquée les avis que lui donnait un militaire dévoué à sa dynastie.

Cependant un autre royaliste bien connu du roi, M. de Vitrolles, arrivait aussi à Saint-Cloud. Charles X avait une grande estime pour le talent que M. de Vitrolles avait déployé dans toutes les missions délicates qui lui avaient été confiées; et celui-ci espérait qu'il lui serait facile de prouver au roi que le meilleur parti à prendre c'était de traiter avec les *factieux*. Mais il fut lui-même tellement rassuré par Charles X, qu'il crut un instant le triomphe de la cour assuré.

Non seulement le roi puisait la sécurité qu'il montrait dans ses propres inspirations, mais encore dans tout ce qui se passait autour de lui. Ses courtisans, habitués à le flatter, ne cessaient de l'assurer qu'on exagérait le mal; que les troupes l'avaient emporté sur les perturbateurs, et que plusieurs députés, journalistes et généraux, qui voulaient se jeter dans le mouvement, étaient arrêtés et allaient être traduits devant une commission militaire qui en ferait prompte justice.

D'un autre côté, le roi voyait affluer au château plusieurs des anciens généraux de l'empire, accourant offrir leur épée [1] contre ce qu'ils appelaient la *populace ameutée par les anarchistes*. Ces gens-là ne doutaient de rien, et traitaient avec pitié ces *émeutiers* qu'ils voulaient aller châtier. Et quoique ces offres fussent rejetées dédaigneusement par Charles X et son fils, elles n'en étaient pas moins pour eux une preuve que les ministres devaient sortir triomphants de la lutte, et que le gouvernement serait plus fort que jamais.

Des démarches d'une autre nature contribuaient encore à entretenir le roi dans son immuable opinion. Casimir Périer, que la cour regardait comme l'homme le plus influent sur le parti libéral; Casimir Périer donnait secrètement et faisait donner des avis à Charles X. A l'instant même, Alexandre de Girardin arrivait de Paris, après s'être concerté avec l'homme à qui il fallait les Bourbons moins les ultrà. Le grand veneur était chargé d'adjurer le roi de rapporter les ordonnances et de changer le ministère, comme le seul moyen de mettre un terme à la lutte qui sanglantait la capitale, lutte dont personne ne pouvait prévoir le résultat. Mais le roi n'aperçut, dans cette nouvelle démarche, qu'une intrigue ourdie par ceux qui aspiraient au ministère: il se montra inébranlable.

Et qu'on ne croie pas que Charles X fut le seul de sa famille qui se montrât aussi intraitable lorqu'on lui parlait de transaction avec le peuple: le dauphin et la duchesse de Berry partageaient complètement les sentiments du roi. Lorsqu'on parlait au duc d'Angoulême de la nécessité de faire quelques concessions, il répondait qu'étant le premier sujet du royaume, il devait le premier montrer sa soumission aux volontés du roi. Quant à la duchesse de Berry, elle ne cessait de s'exprimer vivement sur le danger qu'il y aurait à ne pas faire triompher les principes monarchiques contenus dans les ordonnances: suivant cette femme emportée, tous ceux qui parlaient de faire fléchir la majesté royale devant quelques bandes de perturbateurs, n'étaient pas les vrais serviteurs du roi et de la royauté.

Il était donc bien difficile de rien obtenir du roi, lorsque tant de motifs se présentaient à son esprit pour fortifier ses opinions personnelles.

La soirée se passa donc à Saint-Cloud sans qu'on conçut aucune crainte sur les événements de Paris; le dauphin se borna à prescrire quelques mesures de précaution.

Comme on avait retiré les troupes qui occupaient le poste de la barrière des Bons-Hommes, et que rien ne protégeait plus les communications entre le quartier-général et la résidence du roi, le capitaine des gardes-du-corps reçut l'ordre de réunir à Saint-Cloud les quatre compagnies: il devait en échelonner deux entre le château et Paris, et placer, en outre, un escadron au pont de Sèvres pour éclairer la rive gauche de la Seine; les escadrons de Sèvres et de Saint-Cloud devaient ainsi communiquer avec le pont de Grenelle; enfin, on allait éclairer le bois de Boulogne, la route de Neuilly et même celle de Versailles, où il y avait eu quelques rassemblements dès le matin.

Mais pour que les gardes-du-corps pussent suffire à ce que l'on exigeait d'eux, le roi prescrivit

[1] Plusieurs de ces ignobles militaires firent, ce jour-là, des démarches semblables: ils voulaient du service, n'importe la cause pour laquelle ils tireraient leur épée. Trois de ces généraux, auxquels le gouvernement de Louis-Philippe confia aussitôt des inspections, m'étaient connus: je tais ici leurs noms, parce qu'ils sont morts, et que d'ailleurs leur honteuse et stérile prostitution au pouvoir d'alors importe peu à l'histoire de notre patrie.

au commandant de l'école militaire de Saint-Cyr d'envoyer à Saint-Cloud un bataillon d'élèves munis de six pièces de canon : ce bataillon devait être rendu à la résidence royale le 29, à trois heures du matin : l'artillerie appartenant à l'infanterie de la garde, mêlée à celle des élèves, allait servir à la défense des ponts.

Ces ordres expédiés, le restant de la soirée se passa fort tranquillement à Saint-Cloud, et le *jeu du roi eût lieu comme à l'ordinaire.*

CHAPITRE X.

Le combat recommence dans la journée. — Le peuple quitte la place de Grève. — Nouvelle réunion des Députés. — Débats qui s'y engagent. — MM. Sébastiani et Méchin — MM. Audry de Puyraveau, Delaborde et Mauguin. — Le peuple veut emmener Lafayette à l'Hôtel de-Ville. — Anecdote caractéristique de cette journée. — L'obscurité et la fatigue mettent fin au combat. — Pertes faites des deux côtés. — Les troupes évacuent l'Hôtel-de-Ville à minuit. — Désappointement qu'elles éprouvent. — Le maréchal Marmont passe la nuit à faire ses dispositions pour le lendemain. — Le peuple la passe à élever des barricades.

Le soleil qui venait de mettre en relief toute l'intrépidité, tout l'héroïsme du peuple, avait cessé d'éclairer des scènes de carnage, et les combats continuaient encore entre les troupes de Charles X et les patriotes parisiens : le canon ne grondait plus, mais la fusillade avait repris une nouvelle intensité vers la chute du jour ; car des bataillons de la garde, des détachements de la ligne et des compagnies de gendarmerie parcouraient encore les rues des environs du Palais-Royal.

A l'Hôtel-de-Ville, le peuple avait de nouveau attaqué les troupes qui l'occupaient : les patriotes s'excitaient à reprendre ce poste ; mais le feu plongeant des soldats placés aux fenêtres les tenaient en respect. La place de Grève etait couverte de cadavres, quoique l'on en eût déjà enlevé des charretées ; le peuple y faisait de grandes pertes : il fallut enfin renoncer à chasser de vive force les soldats qui s'y étaient enfermés, et remettre au lendemain un combat qui avait duré près de douze heures. Insensiblement les assaillants ralentirent leur feu et finirent par se retirer, laissant aux troupes, épuisées de faim et de fatigue, le loisir de compter ses pertes, et de donner quelques soins aux blessés qu'elles allaient emmener avec elles.

Il était alors huit heures du soir : quelques députés se dirigeaient vers la maison d'Audry de Puyraveau ; mais ils y arrivaient lentement, car il leur fallait franchir bien des barricades et prendre des rues détournées. Le bruit courait que les troupes avaient reçu l'ordre de se porter sur le lieu assigné pour cette réunion, afin de la dissoudre et d'arrêter tout ce qui s'y trouverait : aussi, plus de la moitié de ceux qui avaient fait acte de présence dans les précédentes assemblées, manquèrent-ils à celle-ci [1].

Cependant la maison de M. Audry était gardée par des combattants, presque tous armés alors, et accourus de tous les points pour protéger les députés contre la surprise dont on les disait menacés : on s'empressait de construire ou de fortifier des barricades propres à défendre les abords de cette maison.

Vers les neuf heures, une douzaine de ces élus de censitaires se trouvèrent réunis : c'étaient MM. Lafayette, Mauguin, Bérard, Chardel, Delaborde, Bavoux, Sébastiani, Guizot, Louis, Laffitte, Gérard, Méchin, Bertin-de-Vaux. Ils entrèrent enfin en délibération, à la lueur de deux chandelles, et au bruit du tocsin qui n'avait cessé de sonner, et de la fusillad.

Là se reproduisirent tous les traits de courage ou de pusillanimité que les précédentes réunions avaient déjà mis en rélief : une lutte s'engagea entre MM. Laffitte, Lafayette, Mauguin, Audry, Delaborde et Bavoux d'un côté, contre MM. Sébastiani, Guizot, Méchin, Bertin-de-Vaux et Louis de l'autre. Les premiers voulaient mettre un terme à toutes les incertitudes qui les avaient rendus impuissants jusqu'alors : ils opinaient fortement pour que, coupant court à tant de honteuses tergiversations, les députés présents à Paris, se montrassent, revêtus de leur costume et parés de la cocarde tricolore, à la tête des combattants du peuple, et qu'ils prissent la direction du mouvement.

Il n'y avait plus rien de hardi dans cette proposition faite après la journée qui venait de s'écouler, car la révolution que les députés ne faisaient qu'entrevoir de loin, s'était à moitié opérée sans leur intervention ; et il était déjà très-probable que cette révolution s'accomplirait le lendemain, quelles que fussent les déterminations prises par eux. Cependant, il se trouva dans cette réunion des hommes qui n'avaient pas encore épuisé le répertoire de toutes les lâchetés qu'ils étaient capables de conseiller

« Nous ne sommes ici, dit gravement le général Sébastiani, que des citoyens réunis par l'amour de l'ordre, et pour nous opposer à toute

[1] Il est juste de dire que quelques-uns furent empêchés par des obstacles physiques insurmontables. De ce nombre fut Labbey de Pompières, à qui son grand âge ne permit pas de sauter par dessus les barricades élevées dans toutes les rues.

démonstration qui pourrait faire échouer les négociations entamées, il y a quelques heures. — « Ces négociations sont rompues interrompit Laffitte; nous n'avons reçu aucune réponse, et certes le maréchal Marmont n'aurait pas gardé le silence sur le résultat de son message à Saint-Cloud, si le roi lui eût permis de nous laisser espérer le retrait des funestes ordonnances..... Quant à moi, ajouta-t-il, j'ai prévenu le duc de Raguse que j'allais me jeter corps et biens dans la résistance; je crois que le moment est venu de montrer que nous sommes aussi des hommes. »

—« Dans des circonstances aussi graves, je crois au contraire, reprit Sébastiani, que notre devoir et d'attendre et de nous abstenir; je ne puis donc que m'opposer de toutes mes forces à l'intention de quelques-uns de nos collègues de se placer, demain matin, à la tête de l'insurrection, et encore moins en habit de député; nous ne devons pas sortir de cette légalité dans laquelle nous sommes encore, sans nous exposer à être considérés comme des conspirateurs. »

—« Ce serait une grande erreur de croire que vous êtes ici dans la légalité, s'écria Mauguin: si j'étais procureur du roi, il ne me serait pas difficile d'établir et de prouver que vous êtes au contraire, en conspiration flagrante..... Oui messieurs, nous sommes ici tous des conspirateurs: et pourquoi le nier? pour moi, je conspire avec le peuple, et comme il conspire lui-même. »

—« Et nous aussi nous conspirons avec le peuple, s'écrièrent à la fois MM. Delaborde, Audry de Puyraveau et Bavoux; et il est temps que nous conspirions à la face du ciel. »

Pendant cette discussion, dont je ne reproduis ici que les traits saillants, des nouvelles diverses avaient été apportées sur l'état des affaires: on disait que le pavé était jonché de morts, et que l'on comptait par centaines les blessés recueillis dans les maisons ou dans les ambulances créées spontanément par les soins de quelques médecins.

Vivement émus à ce récit, Lafayette, Delaborde, Audry et Laffitte s'écrient qu'il fallait diriger les efforts du peuple, et s'associer à ses périls; mais d'autres députés laissent voir dans toute leur attitude, la répugnance qu'ils éprouvent pour une détermination qui aurait pu les compromettre. M. Sébastiani s'était prononcé; M. Guizot n'osait s'expliquer, et il gardait un silence qu'il était facile de traduire, en observant l'embarras avec lequel M. Méchin lui parlait à voix basse : on voyait aussi a la contenance de MM. Bertin-de-Vaux et Louis, que les résolutions proposées n'allaient pas à leur taille.

En ce moment, l'un des combattants de l'Hôtel-de-Ville, M. Dumoulin, arrivait chez M. Audry pour annoncer que les troupes évacuaient ce poste, et qu'elles prenaient la direction du Carrousel. « Les soldats de Charles X, dit l'ancien officier d'ordonnance des Cent-Jours, se retirent paisiblement. Le peuple, qui à versé son sang pour la cause de la liberté, élève partout d'innombrables barricades en vue des événements décisifs qui se préparent: il vous supplie d'aller vous établir à l'Hôtel-de-Ville, et de vous y constituer en gouvernement provisoire. Demain matin le drapeau tricolore flottera sur l'horloge; mais il faudra encore le défendre. »

—« Ceci est trop grave, s'écrie brusquement Sébastiani; messieurs, nous ne devons reconnaître que le drapeau du gouvernement. »

A ces mots un mouvement d'indignation éclata parmi les combattants entrés dans la salle avec Dumoulin; et comme Sébastiani déclarait qu'il allait se retirer, si la délibération s'engageait sur la demande des insurgés, on entendit plusieurs voix crier: « Eh bien! Allez vous-en! » — « Je partage entièrement l'avis de mon collègue Sébastiani, dit alors Méchin; et d'ailleurs il est tard, nous devrions nous retirer. »—« Venez-vous, » dit Sébastiani à Guizot, Bertin et Gérard, qui étaient tous les trois debout: ces messieurs prirent leurs chapeaux et quittèrent la salle.

Les dissidents s'étaient éloignés, et les députés patriotes se trouvaient réduits à six ou sept; mais ils ne crurent pas devoir lever la séance.

— « C'est assez de tant de vaines paroles, de tant de tergiversations, s'écria alors Audry de Puyraveau; il est temps d'agir. Prenons les armes et montrons-nous au peuple, dont le généreux dévouement fait honte à nos stériles délibérations; allons nous serrer autour du drapeau national; et, s'il le faut, sachons mourir en défendant la sainte cause de la liberté. »

Lafayette se lève aussitôt et demande à ses collègues quel est le poste qu'ils lui assignent. — « A l'Hôtel-de-Ville! » lui crient les combattants; et ils s'offrent tous pour l'y accompagner à l'instant même. « Le moment est favorable, lui disent les jeunes gens; les troupes viennent d'évacuer ce point important: Allez vous y installer, général, et nous vous y garderons jusqu'à ce que des milliers de bras armés pour une cause qui est la vôtre viennent prendre vos ordres. »

La proposition souriait au général Lafayette, et il se serait volontiers laissé conduire par le peuple; mais les amis qui l'entouraient craignirent qu'il ne s'exposât intempestivement; ils refrénèrent le courage du vieux républicain, et le forcèrent, pour ainsi dire, à remettre l'exécution de sa résolution patriotique. On s'ajourna

donc au lendemain matin, à cinq heures, chez M. Laffitte, et on se sépara encore sans rien arrêter.

Il était minuit quand les députés libéraux quittèrent la maison d'Audry de Puyraveau : les rues de ce quartier étaient désertes, et aucune voiture ne troublait le silence qui avait succédé aux détonnations des armes. Seulement, de distance en distance on trouvait des citoyens occupés à élever des barricades ; d'autres étaient couchés sur les trottoirs, leurs fusils près d'eux : d'autres enfin gardaient les postes, dont ils s'étaient emparés dans la journée.

Le général Lafayette marchait péniblement au milieu de l'obscurité, s'appuyant tantôt sur le bras de son petit-fils, Jules de Lasteyrie, tantôt se faisant soutenir par M. Carbonnel : un domestique lui applanissait les obstacles, lorsqu'il fallait traverser ces amas de pavés qui obstruaient quelques rues. Le général admirait ces fortifications improvisées, que l'instinct du peuple venait d'élever avec tant de rapidité, lorsque arrivé dans le faubourg Montmartre, à la hauteur de la rue Cadet, une voix, sortie de derrière la large barricade qui fermait cette dernière rue, lui cria : « halte-là ! »

C'était une sentinelle du peuple qui éclairait le poste de la rue Cadet, occupé par quelques ouvriers en armes. — « Caporal, viens reconnaître. » Le caporal était un ouvrier, dit M. Marrast, « à qui j'emprunte textuellement ce pittoresque « récit. — « Vous allez venir au poste, dit ce caporal en blouse, et vous nous direz, vous autres *clampins*, ce que vous avez à faire à vous promener si tard. (Il était une heure du matin). »

« Le groupe marche vers le poste. Là on examine chacun de ces inconnus. Un homme d'un certain âge, figure vénérable, et devant lequel l avait fallu ébrécher deux ou trois barricades, puis trois autres personnes, qui semblaient à ses ordres comme aides-de-camp ; tout cela parut fort suspect au commandant, qui interpella vivement le vieillard. Celui-ci lui répondit : « mon capi« taine, vous me voyez ému jusqu'au fond du cœur « du spectacle dont vous me rendez témoin ; venez « m'embrasser, et vous saurez que je suis un de » vos vieux camarades, » Le commandant hésitait.... « C'est le général, Lafayette dit quel« qu'un. » Tous se jettent dans ses bras. Mais le commandant, reprenant tout son sérieux. « Mes« sieurs, dit-il, *aux armes !* » Et alors on se mit en bataille, et le général passe le poste en revue, comme à l'armée la plus régulière. »

L'obscurité, le besoin de repos, après une journée si accablante pour tout le monde, et la faim, avaient fini par séparer les combattants. Alors chacun compta ses pertes : elles étaient immenses du côté du peuple, toujours exposé en masse à la mitraille et aux feux de peleton des troupes. Sur tous les points gisaient des cadavres entassés les uns sur les autres ; le marché des Innocents, la rue Saint-Denis et celles Montorgueil et Montmartre étaient, dans la partie qui approche de Saint-Eustache, couvertes de soldats suisses, mêlés avec des hommes du peuple ; à la place de Grève et autour du Palais-Royal, on voyait étendu sur le carreau beaucoup plus d'ouvriers et de jeunes gens du commerce que de soldats. Sur tous les autres points on trouvait des militaires jetés sur le pavé, à côté de ceux qui les avaient combattus : ici l'on rencontrait une voiture chargée de blessés, qu'escortaient un chef de poste bourgeois, accompagné de quelques citoyens ou même de soldats sans uniforme. Là, on portait d'autres blessés aux hôpitaux ou dans les ambulances organisées à la hâte par les soins des hommes voués à l'art de guérir. Non loin de ces ambulances, des voitures à bras transportaient des cadavres à la Morgue. Combien de mères qui attendirent dans les angoisses un fils qui ne revint plus ! Combien d'épouses couraient chercher un mari qu'elles ne devaient plus trouver ! Que de familles en deuil à la fin de cette sanglante journée !

Les troupes avaient, elles aussi, fait des pertes considérables : la colonne du général Saint-Chamans avait laissé des blessés et des morts, tant sur la place de la Bastille, que dans la rue Saint-Antoine ; celle du général Quinsonnas comptait des pertes plus grandes encore dans la rue Saint-Denis, et surtout au marché des Innocents. Après douze heures de combats, les troupes de l'Hôtel-de-Ville n'avaient pas moins de quatre cents hommes tués ou blessé..

Ce ne fut qu'à minuit que cette dernière colonne crut pouvoir opérer sa retraite sur le Carrousel : les soldats avaient épuisé leurs cartouches ; à peine si l'on pût en réunir une cinquantaine, que le général fit distribuer à son avant-garde. Les troupes défilèrent silencieusement par les quais ; elles emportaient leurs blessés ; aussi leur marche fut-elle lente. A chaque instant, il fallait détruire une barricade, si l'on voulait ramener l'artillerie. Heureusement ces barricades étaient abandonnées, et la colonne ne rencontra d'autres obstacles à sa marche que quelques coups de fusil tirés de la rive gauche par des insurgés qui s'y étaient cantonnés.

« En repassant sous les murs du Palais-de-Justice et au Pont-Neuf, la garde royale retrouva, dans la même position que le matin, porte une relation militaire, les bataillons du 15e léger : il y

avait eu là, de même que sur les boulevards, inaction complète, et comme une sorte de neutralité tacite entre la ligne et le peuple. Quelques officiers de la garde royale ne purent en dissimuler leur ressentiment, et leurs soldats, dont la plupart montraient de la répugnance en faisant leur devoir, en furent découragés. »

Entrées aux Tuileries après tant de vicissitudes, ces troupes n'y trouvèrent point de vivres préparés ; et ce ne fut qu'avec peine que l'état-major parvint à leur faire distribuer une demi-ration avec le pain pris chez les boulangers du quartier. Les soldats se dédommagèrent de cette privation avec du vin qui leur fut donné en abondance *pour le service du roi.*

On avait encouragé les troupes en leur disant que le roi et le dauphin étaient arrivés à Paris ; mais elles furent bien désappointées, lorsque, arrivant au Carrousel, elles n'aperçurent point le drapeau qui flottait sur le pavillon des Tuileries quand le roi se trouvait dans ce château.

Les troupes royales bivouaquèrent, soit dans la cour du Louvre, soit dans celles des Tuileries et du Palais-Royal, soit dans le jardin, soit enfin dans les rues Castiglione, de la Paix et Royale.

Le maréchal passa la nuit à prendre les dispositions que nécessitait l'état des affaires.

De son côté, le peuple ne quitta pas tout-à-fait la partie : la nuit fut employée à chercher des armes, ou à fondre des balles et à fabriquer des cartouches, ou enfin à élever des barricades, à monter les pavés dans les maisons, et à abattre les vieux arbres qui ornaient alors tous les boulevards du Nord.

Voici comment un témoin oculaire, M. Marrast, à résumé cette nuit : si la nuit est le repos, le 28 juillet n'en eut point. Le combat avait cessé, c'était le moment du travail aux barricades.... Quel témoin pourra jamais l'oublier !... Tout ce peuple si plein d'ardeur ; savants, artisans, jeunes hommes de toutes les classes, unis, confondus, n'ayant qu'une bourse, ou n'en ayant pas, mangeant du pain, buvant le vin fort trempé que donnait par patriotisme un honnête marchand, dont la maison était la seule table commune..... Tout le monde travaillait.... Et de quel cœur !... « Quelques-uns faisaient sentinelle... Les *qui vive !* se succédaient rapidement, et la réponse était souvent bien triste... C'étaient des blessés que l'on rapportait à bras ou sur un brancard ; alors les questions devenaient pressantes. — Où a-t-il été frappé ?... Qu'à-t-on fait ?... A *demain la vengeance* ! disaient les jeunes gens : *Demain il fera chaud*, répondaient les ouvriers. »

Quand le jour parut, les rues de tous les quartiers de Paris, excepté celles qui étaient occupées par les troupes royales, se trouvaient dans un état de défense tellement formidable, que *cent mille hommes* n'auraient pu y pénétrer.



CHAPITRE XI.

Résumé des événements du 28 juillet. — Quels furent les héros de cette journée. — Conduite prudente des généraux de l'empire. — Résolution hardie du général Dubourg. — Il établit son quartier général à la Bourse. — Sa proclamation. — Dispositions militaires prises par Marmont. — Il resserre ses troupes. — Fortes positions qu'il leur fait occuper. — Espoir dont se berce le maréchal Marmont. — Confiance des ministres — Ils mandent aux Tuileries la Cour royale. — Argent distribué aux troupes. — Mouvement général et ardeur du peuple de Paris. — Arrivée du général Dubourg à l'Hôtel de-Ville. — Destitution de l'hôtel Laffitte. — Événements des faubourgs Saint-Germain, Saint Jacques et Saint-Marceau. — Événements de la Place-Royale. — Refus des gardes nationaux de marcher au combat.

Avant de raconter les événements prodigieux de la journée du 29 juillet 1830, il serait peut-être nécessaire de résumer ceux qui signalèrent le jour précédent, afin de suppléer au récit diffus que leur multiplicité m'a forcé d'en faire.

Ce résumé peut se borner à quelques mots :

Combats nombreux et incessants : bravoure disciplinée et constance des troupes : acharnement de la garde royale et de la gendarmerie ; résignation de la troupe de ligne ; intrépidité, héroïsme, dévouement sublime des hommes du peuple et de la jeunesse de Paris ; attitude timide et craintive de la bourgeoisie ; résolution extrême chez les ministres ; lâcheté dans le parti royaliste ministériel ; incertitude, tergiversation et mollesse parmi les députés ; entêtement aveugle chez le roi.

Le beau rôle, dans cette mémorable journée, fut pour le peuple et les jeunes gens libéraux.

Quels furent les combattants du 28, ceux qui soutinrent le choc des troupes, ceux qui ont tout fait ?

« La presse patriote, bravant les ordonnances et les menaces, dit M. Cabet [1], donne l'exemple de la résistance, et provoque courageusement à l'insurrection.

« Les ouvriers, ceux en imprimerie surtout ; le peuple, qui compte dans ses rangs tant de vieux soldats, et chez lequel on trouve cent fois plus de patriotisme ou d'honneur que chez les aristocrates de naissance et de fortune ; les étudiants, et surtout l'école de Droit, l'école de Médecine et l'école Polytechnique ; la jeunesse, et notamment celle du Commerce ; les patriotes,

[1] *Révolution de 1830 et situation présente.*

et principalement les *Carbonari*, prennent spontanément les armes, sans concert, sans direction, sans chefs.

« Quelques hommes entrés depuis dans la résistance, M. Barthe, par exemple, et M. de Schonen, prennent part au mouvement; d'autres approuvent et laissent faire. »

Tout le monde sait que le peuple a tout fait; aussi, que d'éloges!

Écoutons ce que disent du peuple des écrivains qui, quelques jours plus tard, travailleront à lui ravir les fruits de sa victoire [1] :

« Il n'y a point de termes qui puissent rendre l'impression qu'à produite la conduite du *peuple de Paris* sur ceux qui l'ont observé dans les journées d'hier et d'aujourd'hui (28 et 29 juillet).

Injustes que nous étions! nous le croyions désintéressé dans les questions constitutionnelles qui, depuis quinze ans, s'agitent entre nous et la contre-révolution... Mais le peuple, exclu des colléges électoraux et condamné à l'ilotisme politique par la trop prudente timidité de nos institutions; ce peuple avait merveilleusement compris qu'une chambre de députés n'est pas faite pour recevoir les lois de la royauté, mais au contraire pour soumettre cette royauté aux volontés nationales.....

« Il faut ajouter qu'on a bien vu que ce peuple n'était plus celui de l'ancien régime, mais celui que la révolution a formé. Le peuple n'a point égorgé ceux qui tombaient entre ses mains; il a été clément autant que brave..... En un mot, c'est le peuple qui a tout fait: il a été puissant et sublime; c'est lui qui a vaincu; c'est pour lui que devront être tous les résultats de la lutte. »

Tout le monde reconnaît que c'est aux classes laborieuses, encouragées par les hommes de lettres, que la sainte cause de la liberté doit cette admirable résistance du 28 juillet, tout le monde alors se plaisait à le proclamer avec une sorte d'enthousiasme.

« Mais c'est vous surtout, dont on ne peut assez faire l'éloge et protéger les intérêts, disait le préfet de Paris, le lendemain de la victoire du peuple; c'est vous, *citoyens industrieux de toutes les professions*, vous, dont les efforts spontanés, sans guide, sans plan, ont su trouver les moyens de résister à l'oppression, et de ne pas souiller d'une seule tache une si belle victoire. »

–« Quelle journée! s'écrie l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*, Paris n'en avait pas eu de plus terrible, même durant les sauvages querelles des Armagnacs et des Bourguignons..... Pourquoi tout ce sang versé! On avait crié : *vive la charte!* Mais quels étaient les combattants? c'étaient quelques jeunes bourgeois, hommes de résolution et de cœur, qui ne voyaient dans la charte qu'un despotisme habilement déguisé; c'étaient des prolétaires à qui la charte était inconnue, et qui, la connaissant, l'auraient maudite; c'étaient enfin, et surtout, les enfants des rues de Paris, race étourdie et bruyante, héroïque à force d'insouciance, avide d'amusements, et par cela même guerrière, parceque les combats sont une manière de jeu..... »

[1] MM. Thiers et Mignet, alors rédacteurs en chefs du *National*.

Disons-le encore, pour que la postérité ne l'oublie jamais; au *peuple* seul, sans chefs, et sans autre guide que son infaillible instinct, appartient la terrible journée du 28 juillet 1830; journée immortelle, page toujours vivante dans les annales du monde, et qui servira d'exemple aux générations futures.

Il ne manquait pourtant pas de chefs militaires dans cette grande capitale de la France; car Paris comptait par centaines les généraux de l'empire qui détestaient la restauration.

Mais, comment se fait-il que parmi ces nombreux généraux, autrefois braves jusqu'à la témérité, et ayant gagné tous leurs grades sur les champs de bataille, il ne s'en soit pas présenté un seul en uniforme, pour se placer à la tête du peuple?

C'est qu'une longue habitude de commander à des soldats, inspirait à tous une sorte de mépris pour des hommes qui n'auraient pas voulu se plier à la discipline militaire: c'est encore, et principalement, parce que le peuple ne distribue ni les grades, ni les honneurs, ni les gros traitements, ni les pensions: le peuple n'a à sa disposition que des couronnes civiques, et ces récompences n'avaient rien qui pût tenter les hommes du métier.

Aussi, à la honte de tous ces militaires, ne s'en trouva-t-il aucun tenté de se dévouer à la cause de la liberté. Et pourtant, quel beau rôle le général des combattants de juillet eût pu jouer? Beaucoup d'entre ces libéraux ne trouvèrent rien de mieux à faire que d'aller à Saint-Cloud solliciter du service *pour mettre la canaille à la raison*. Pajol seul courait les rues, visitait les barricades, encourageait les combattants et les travailleurs; mais il ne se mit pas à leur tête; et certes ce n'était pas le cœur qui lui manquait.

Ce qu'aucun de ces généraux renommés n'osa faire, un militaire assez obscur, le tenta avec un immense succès; mais ce ne fut qu'après la journée du 28.

Ce militaire, du nom de Dubourg, était parvenu au grade de colonel, sous la restauration :

il avait même commandé *par interim* la subdivision du Pas-de-Calais, qu'il crût être le marchepied pour arriver au grade de maréchal-de-camp. Déçu dans ses espérances, il s'était plaint si vivement que le ministre de la guerre lui avait ôté son commandement provisoire et l'avait mis en expectative.

Il n'en fallait pas tant alors pour se *faire libéral.*

Dubourg, revenu à Paris, vivait dans l'intimité de quelques hommes de lettres et acteurs qui se réunissaient au café de la Bourse, au coin de la place de ce nom : Evariste Dumoulin était de ce nombre, ainsi que quelques autres rédacteurs du *Constitutionnel*, journal tout puissant de l'époque.

La place de la Bourse avait été, dès le 27, le théâtre d'événements graves : Le poste qui le gardait fut forcé de rendre ses armes, et le peuple brûla le corps-de-garde.

Le 28, sur cette même place, occupée par le peuple, s'étaient encore livrés divers combats partiels, tantôt contre de détachements des gendarmerie, tantôt contre des patrouilles d'infanterie. Dans cette journée, la Bourse fut érigée en une sorte de quartier-général des insurgés ; on y avait distribué des armes dès le matin, et depuis, on y fondait des balles et on y fabriquait des cartouches.

A même de tout voir, de tout observer Dubourg comprit la portée de l'insurrection; et comme il y avait en lui du Dumouriez, il se laissa encourager par ses amis du café de la Bourse pour se faire général des insurgés de ce quartier.

Dans la soirée du 28, et alors que la nuit avait mis fin au combat, Dubourg, rentrant chez lui, passa sur la place des Petits-Pères : il y trouva, raconte M. Louis Blanc, deux des jeunes patriotes qui avaient montré le plus d'énergie : c'étaient MM. Degoussée et Higonnet. » Je viens de la Bourse, leur dit Dubourg en les abordant ; on s'y prépare pour la journée de demain : le combat va recommencer. Voulez-vous un général ? »—« Un général !.... Lui répondit l'un de ces patriotes ; mais on s'en est bien passé jusqu'ici.... D'ailleurs, pour en faire un en temps de révolution, il suffit de prendre un tailleur ou un cordonnier. »— « Je sais cela, répondit Dubourg ; mais je vous demande si vous voulez un général tout fait. » « —Eh bien ! reprit Higonnet, prenez votre uniforme, et montrez-vous au milieu des combattants. »

Le lendemain, Dubourg était de bonne heure sur la place de la Bourse, mais il n'avait pas à sa disposition d'habit brodé ; car il n'en avait jamais porté. Évariste Dumoulin lui en procura un, qui fut pris chez un fripier ; un acteur aimé du public, Perlet, lui prêta des épaulettes du grade, et Dubourg fit sa toilette militaire dans le café même, au milieu de plusieurs patriotes qui stimulaient son ambition.

« Je ne me dissimule pas le sort qui m'attend, dit alors le *général* Dubourg ; si j'échoue, l'échafaud ; si je réussis, on me peindra comme un intriguant. »

Revêtu de son uniforme d'emprunt, et portant une large cocarde tricolore à son chapeau, Dubourg parut sur la place de la Bourse, le sabre à la main : il fut aussitôt entouré d'une foule immense, qui s'emblait attendre la direction qu'on lui donnerait. Agréablement surpris de voir parmi eux un homme portant l'uniforme brodé, les combattants de la veille se demandaient quel était ce hardi militaire : on leur apprit qu'il se nommait Dubourg ; et aussitôt on cria de toutes parts : *vive le général Dubourg !*

Il y eut alors un quartier-général des patriotes, et l'on fit distribuer et afficher la proclamation suivante, sortie de l'imprimerie du *Temps :*

» Concitoyens, vous m'avez par une universelle acclamation élu votre général ; je serai digne du choix du peuple de Paris : nous combattons pour nos lois et la liberté ; concitoyens, notre triomphe est certain.

« Je vous engage à respecter les ordres des chefs qui vont vous être donnés, et à leur obéir.

« Des troupes de ligne se sont déjà rendues, des troupes de la garde royale sont prêtes à se rendre ; les traîtres qui ont excité la guerre civile, et qui croyaient impunément faire massacrer le peuple, seront bientôt forcés de rendre compte devant les tribunaux de la violation des lois et de leurs complots sanguinaires.

» Au quartier-général, place de la Bourse, où est le rendez-vous pour marcher contre les ennemis de la liberté. *Signé :* le général DUBOURG. »

Aussitôt que cette proclamation fut connue, le peuple courut en masse sur la place de la Bourse, et le général Dubourg ne tarda pas de se trouver à la tête de cinq à six mille hommes, parmi lesquels on en voyait plusieurs en habit de gardes nationaux.

Le peuple avait trouvé beaucoup de facilité à se répandre, en armes, sur plusieurs points, car la ville lui était presque entièrement abandonnée ; le maréchal Marmont ayant concentré ses troupes autour du quartier-général : les ordres du roi et le sort éprouvé par les colonnes détachées dans la précédente journée, lui avaient imposé l'obligation de resserrer ses positions et d'agglomérer ses régiments.

Voici les dispositions militaires qu'il avait prises, dès le matin du 29.

Un bataillon de la garde française, ayant de l'artillerie, fut chargé de défendre l'École-Militaire : il devait pousser des reconnaissances jusqu'au pont de Jéna, afin d'assurer les communications entre Paris et Saint-Cloud : ce bataillon devait aussi communiquer avec l'Hotel-des-Invalides, confié à la bravoure de ses vétérans et des élèves de l'école d'État-Major.

Deux compagnies de la ligne occupaient le Palais-Bourbon, et devaient garder le pont de la Concorde, comme point de communication entre les Tuileries et la rive gauche de la Seine.

A la caserne de la rue de Babylone, se trouvaient une centaine de soldats suisses appartenant au dépôt; on y ajouta un détachement de cent cinquante hommes du même corps, et on plaça ce poste sous le commandement du major Dufay.

Ce furent là les seules troupes laissées sur la rive gauche de la Seine, si l'on en excepte les divers dépôts, casernes et postes occupés par les hommes de service et les ouvriers des différents corps: le maréchal avait reservé le gros de ses forces pour défendre des points plus importants, et où il se croyait inattaquable.

Ce fut dans cet ordre de dispositions que les troupes se placèrent:

Deux bataillons suisses, sous les ordres de M. Salis, gardèrent la forte position du Louvre, et un détachement de gendarmerie stationna au débouché du Pont-Neuf. Le Louvre, par sa forme quadrangulaire, par la solidité de sa construction et sa position presque isolée sur la rivière, pouvait être regardé comme une forteresse imprenable pour des assaillants sans grosse artillerie: là tous les avantages étaient pour la défense ; et il ne vint à l'idée d'aucun ancien militaire que ce palais, ainsi défendu, pût-être forcé par le peuple.

Derrière le Louvre, un autre bataillon suisse avait été placé dans la cour et sur la place du Palais-Royal, communiquant avec le poste de la Banque occupé par cent soldats de la ligne : un second bataillon suisse stationnait dans la rue Saint-Honoré, et un troisième était en bataille sur le Carrousel, avec quatre pièces de canon, qu'on devait placer au débouché des rues de Rohan et de l'Echelle, et devant les guichets qui ouvrent près du Pont-Royal.

Trois bataillons de la garde française, joints au 50e régiment de ligne et au 15e léger, bivouaquaient dans le jardin des Tuileries.

Les rues de Castiglione, de la Paix et la place Vendôme, furent gardées par les 5e et 53e de ligne, moins les détachements; et ces deux régiments furent appuyés par ce qui restait de la gendarmerie tant à pied qu'à cheval.

Enfin la cavalerie, composée de divers escadrons de chasseurs, lanciers et cuirassiers de la garde, fut placée sur le boulevard des Capucines et aux Champs-Elysées, avec deux autres bataillons d'infanterie de la garde, chargés d'occuper la rue Royale et la place de la Concorde.

C'était une immense réunion de troupes, qui ne s'élevait pas à moins de sept mille hommes d'infanterie de la garde, quatre mille soldats de la ligne et environ quinze cents chevaux, non compris les détachements laissés sur la rive gauche et les dépôts des casernes [1]. Marmont avait ainsi sous la main une armée entière, occupant des positions choisies, que l'on pouvait regarder comme inexpugnables, garanties sur toute leur longueur par un grand fleuve, et ne présentant, de l'autre côté, que deux points vulnérables, mais fortement gardés, bien éloignés d'ailleurs des autres parties populeuses de la ville.

Ajoutons que des ordres avaient été donnés, dans la nuit, pour que toute l'artillerie de campagne qui se trouvait à Vincennes fut dirigée en toute hâte vers le quartier-général : seulement on avait prescrit aux artilleurs de tourner Paris à une grande distance, et d'y entrer par la barrière de l'Étoile. Personne, à l'État-Major comme aux Tuileries, ne doutait que l'intrépidité du peuple ne se brisât contre ces troupes ainsi soutenues les unes par les autres : les ministres contemplaient avec confiance ces bataillons, au milieu desquels ils étaient descendus; et le maréchal Marmont lui-même, remis des anxiétés qui l'avaient assailli la veille, croyait fermement, ainsi qu'il l'avait écrit au roi, tenir assez long-temps dans cette position pour lasser et démoraliser les combattants du peuple.

Au surplus, il espérait toujours que quelques modifications aux ordonnances, peut-être même leur retrait, ou enfin un changement de ministère, amènerait la soumission des Parisiens. Les ministres devaient partir bientôt pour Saint-Cloud, où le roi les avait mandés : mieux informé des résultats de la terrible journée du 28, Charles X ne pouvait-il pas prendre quelques déterminations propres à calmer l'irritation du peuple ? le maréchal se berçait encore de cet espoir, tout en prenant les dispositions que je viens de faire connaître à mes lecteurs.

Mais les ministres ne songeaient alors qu'à profiter de la force de leur position pour réduire le peuple de Paris à accepter la nouvelle législation créée par les ordonnances : ils voulaient que force restât au gouvernement.

[1] Les pertes de la veille avaient été plus que compensées par l'arrivée des trois bataillons de Saint-Denis, Vincennes et Rueil, et d'un régiment de cavalerie.

Ce fut dans ce but qu'il pensèrent à réunir autour d'eux toutes les autorités civiles, et principalement la Cour royale, à laquelle ils prescrivirent d'aller siéger aux Tuileries, soit pour empêcher qu'elle ne donnât le signal d'une révolution, soit pour la forcer d'instruire, en attendant l'organisation des commissions militaires, contre une cinquantaine de prisonniers faits dans les rassemblements des jours précédents.

Mais ces dispositions ne purent recevoir leur exécution, parce que les juges de la restauration se trouvaient dispersés ou cachés en ce moment là, et parceque la rapidité des événements ne leur permit pas de se rendre aux ordres des ministres.

Il était sept heures du matin, quand on lut aux troupes qui occupaient le Carrousel et les environs, un ordre du jour que le roi leur avait adressé dans la nuit. Les troupes y étaient félicitées sur la conduite tenue par elles dans les journées précédentes, la veille surtout; et pour les encourager, le roi accordait à chaque officier, sous-officier et soldat une gratification d'un mois et demi de leur solde : il leur faisait espérer aussi d'autres récompenses.

Et, pour que les soldats pussent jouir sans retard de cet encouragement pécuniaire, M. de Montbel tira aussitôt un mandat de 411,000 fr. sur le trésor: cent soldats furent employés à porter des sacs d'argent au Carrousel, et la distribution se fit sur le champ. [1]

Pendant qu'au quartier-général on prenait toutes les mesures pour encourager les troupes à bien défendre les fortes positions qui venaient de leur être assignées, les libéraux et le peuple montraient une ardeur qui était une garantie du succés de la journée. Ils apprenaient à la fois qu'il y avait un *gouvernement provisoire*; car, dans la nuit, des jeunes gens avaient affiché partout que ce gouvernement provisoire, composé, comme je l'ai déjà dit, des généraux Lafayette et Gérard et du duc de Choiseul, existait; on disait encore que les troupes de ligne rendaient leurs armes, et enfin que le peuple allait avoir à sa tête un général de l'empire : et quoiqu'il n'y eût de réel alors que l'habit brodé du général Dubourg, les insurgés crurent à ce gouvernement, ainsi qu'à la fraternisation des troupes de ligne, et leur confiance n'eût plus de bornes.

Aussi, quand le général Dubourg eut annoncé que l'on allait marcher à l'Hôtel-de-Ville, entendit-on une immense acclamation, et le peuple se mit aussitôt en marche, aux cris incessants de: *vive la charte! à bas les Bourbons! vive le général Dubourg!*

Arrivé au marché des Prouvaires et des Innocents, le général y plaça de forts détachements pour défendre les barricades, dans le cas où les troupes reviendraient les attaquer. La colonne continua sa marche triomphale jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où elle arriva sans aucune opposition.

La place de Grève et les rues voisines offraient un spectable horrible : le pavé était couvert de sang, et l'on voyait encore des cadavres entassés contre les murs.

Le général Dubourg et quelques jeunes gens s'installèrent à la *Commune :* un drapeau *noir* fut placé sur l'horloge, d'après les ordres du général, qui voulait que la France prit cette couleur de deuil jusqu'à ce qu'elle eut reconquis ses libertés.

Pendant que cette scène se passait à l'Hôtel-de-Ville, tout était en mouvement dans Paris. Le tocsin sonnait de nouveau à la plupart des églises; des tambours battaient sans cesse le rappel ou la générale dans tous les quartiers; le peuple des faubourgs arrivait par longues files sur les boulevards; et, n'y trouvant plus d'ennemis à combattre, il se dirigeait vers le Palais-Royal, ou les halles, ou sur l'Hôtel-de-Ville.

Du faubourg Saint-Antoine descendait à la Place-Royale une longue colonne d'ouvriers armés, entremêlés de gardes nationaux en uniforme; plusieurs drapeaux tricolores flottaient au milieu de cette légion de peuple.

Les rues Saint-Denis et Saint-Martin offraient des milliers de bras prêts à recommencer le combat : les uns travaillaient à construire de nouvelles barricades, les autres perfectionnaient celles élevées la veille ou dans la nuit : ici l'on fondait des balles, là on fabriquait des cartouches.

Un autre quartier de Paris, celui de la Chaussée-d'Antin, offrait un mouvement inaccoutumé. Dès le point du jour, l'hôtel de M. Laffitte était devenu le lieu de réunion d'un grand nombre de patriotes : une sorte de comité dirigeant s'y était installé, en attendant que les députés s'y fussent rendus : là, une foule de jeunes gens, d'ouvriers, de gardes nationaux, encombraient et la cour et les riches appartements de l'hôtel, demandant des chefs et des armes : là aboutissaient tous les patriotes des départements voisins, désireux d'apporter chez eux des instructions adaptées aux circonstances,

A ceux-ci, M. Laffitte répondait ces quelques mots : « Poussez à l'insurrection, et si besoin

1 L'instruction du procés des ministres a fait connaître que, p'us de 900 mille francs avaient été destinés à encourager les troupes : 411,000 fr. furent pris dans le trésor national; le reste fut fourni par la liste civile : mais on n'eut pas le temps de distribuer toute cette énorme somme.

est, venez au secours de Paris. » Ce fut de l'hôtel Laffitte que le maire de Rouen, accouru à Paris, reçut la mission d'aller, de concert avec Armand Carrel, insurrectionner la ville de Rouen, dont le mouvement patriotique fut si spontané et si fécond.

Aux autres, on leur distribua quelques armes, ainsi que des paquets de cartouches provenant de la caserne de la rue Verte, que les ouvriers du faubourg du Roule venaient de prendre.

Mais, si les préparatifs du combat agitaient tous les libéraux et le peuple de la rive droite de la Seine, les jeunes gens des Écoles, unis aux ouvriers du faubourg Saint-Jacques, donnaient, sur la rive gauche, le spectacle d'une grande activité soutenue par la plus généreuse exaltation.

Dès l'aube du jour, les élèves des écoles de Droit et de Médecine, auxquels s'étaient joints des jeunes gens de l'école Polytechnique, avaient occupé les places du Panthéon, de l'Odéon et de l'École-de-Médecine : un grand nombre d'hommes du peuple étaient accourus se placer sous les ordres de ces jeunes gens. On élevait des barricades, on fondait des balles et l'on préparait des cartouches sur tous les points. Mais les armes manquaient à la plupart de ces nouveaux soldats de la liberté : il fallut recourir aux moyens employés la veille par les combattants des autres quartiers.

Les rues étaient libres : en un instant, de grands rassemblements entourèrent la caserne de gendarmerie de la rue de Tournon et le poste de la mairie situé dans la rue Garancière. Les gendarmes se sauvèrent, et la caserne, restée au pouvoir des patriotes, leur fournit des armes et quelques munitions : on prit aussi quelques fusils à la mairie, qui furent distribués aussitôt à la foule qui s'en montrait avide. Un instant après les insurgés possédaient aussi les armes des pompiers casernés dans la rue du Colombier : ces braves gens n'avaient fait aucune difficulté de les donner à ceux qui allaient combattre les soldats de Charles X.

Il était alors près de huit heures du matin ; partout le peuple se mettait en mouvement. Les jeunes gens du faubourg Saint-Germain, dont la plupart étaient déjà munis de fusils, coururent au poste de Saint-Thomas-d'Aquin, gardé par quelques Suisses : ces soldats étrangers, trop peu nombreux pour opposer quelque résistance, se sauvèrent, et le peuple resta maître du poste : on y prit des fusils, et une petite pièce de canon de bronze : quelques heures après, ce canon était tourné contre la garde royale.

D'un autre côté le rassemblement, qui occupait la place du Panthéon, se porta sur un dépôt d'ouvriers de la garde, établi à la place de l'Estrapade : ces soldats coururent se placer aux fenêtres, le fusil à la main. Mais la colonne des patriotes était considérable ; les soldats hésitèrent à faire feu : un jeune homme entra en conférence avec l'officier, et bientôt les ouvriers de la garde fraternisèrent avec le peuple, qui resta maître du poste et des armes qui s'y trouvaient.

En même temps, d'autres ouvriers du faubourg Saint-Marceau, ayant à leur tête le brasseur Maës, fraternisaient avec les soldats qui gardaient la prison de Montaigu, ainsi qu'avec ceux du poste de Sainte-Pélagie. Les détenus pour dettes se délivrèrent eux-mêmes : plusieurs se joignirent aux combattants ; mais les autres prêtèrent leur appui à la garde et aux geôliers pour contenir les malfaiteurs renfermés dans une partie de ce même bâtiment.

Aussitôt ces expéditions terminées, ceux qui s'étaient procuré des armes se dirigèrent vers les bords de la Seine.

Pendant que les jeunes gens et les ouvriers du faubourg Saint-Jacques et du faubourg Saint-Marceau s'armaient ainsi et s'organisaient, le peuple de la Cité saccageait l'archevêché, d'où, disait-on, on avait tiré sur les patriotes : tout ce que ce somptueux palais renfermait de meubles et d'objets précieux fut impitoyablement jeté dans la Seine, qui les charria devant Saint-Cloud.

Non loin de là, des bandes armées forçaient la Conciergerie, où l'on supposait qu'étaient enfermés les prisonniers faits la veille par les troupes : Il n'y avait que des détenus pour crimes et délits non politiques, qui s'évadèrent [1].

Du côté de la rue Saint-Antoine, pendant que des rassemblements cherchaient à se procurer des armes en fouillant la caserne de l'Arsenal et celle de l'*Ave-Maria*, livrées à la garde de quelques ouvriers des corps de troupes, un autre rassemblement plus considérable fondait sur la caserne de gendarmerie de la rue des Minimes : beaucoup de gendarmes s'y trouvaient renfermés ; la terreur les saisit, et, au lieu de défendre ce bâtiment, dont l'accès n'était pas facile, ils ne songèrent qu'à prendre la fuite : on les voyait, en vestes ou en manches de chemises, s'échapper par les portes de derrière, emportant leurs malles ou leurs effets. La prise de cette caserne ne coûta pas une goutte de sang, et fut fort utile par la quantité de carabines, de pistolets de combat et de sabres que le peuple y trouva.

Chose étrange, et qui confirme ce que j'ai

[1] La plupart furent ensuite repris et jugés.

déjà dit de l'attitude des petits commerçants pendant ces journées! une compagnie d'anciens gardes nationaux, habillés et armés, stationnait sur la place Royale, pendant que le peuple, en blouse et en veste, assiégeait la caserne de la gendarmerie, et aucun de ces gardes nationaux ne voulut se commettre avec les gendarmes : leur mission, disaient-ils, était d'empêcher les désordres, le vol et le pillage des propriétés; et, quand on voulut les entraîner du côté de l'Hôtel-de-Ville, ils s'y refusèrent avec une obstination propre à laisser des doutes sur leur courage.

Ce furent ces gardes nationaux qui fusillèrent sur la place Royale un malheureux chiffonnier, accusé d'avoir volé quelques effets d'habillement dans la caserne de gendarmerie. Là se bornèrent les exploits de cette troupe en uniforme : elle resta toute la journée rangée en bataille devant la mairie.

Heureusement tous les citoyens qui avaient endossé ce noble habit, et qui étaient en grand nombre, ce jour-là, n'eurent pas le même souci des propriétés privées, et se dévouèrent un peu plus efficacement à la chose publique.



CHAPITRE XII.

Horribles moments que passent les fonctionnaires de Charles X. — Aucun d'eux ne seconde les troupes. — Les juges, le clergé et les pairs de Charles X. — Démarches de M. de Sémonville auprès des ministres. — Sa dispute avec M. de Polignac. — Sa conversation avec le roi. — Charles X consent au retrait des ordonnances. — Intrigues dont Saint-Cloud est le théâtre. — Mesures prises par le maréchal, en l'absence des ministres. — Le gouvernement provisoire fictif. — M. Baude et le général Dubourg installés à l'Hôtel-de-Ville. — Mesures qu'ils y prennent. — Effet moral que produit cette prise de possession du gouvernement. — Réunion des députés chez M. Laffitte. — Affluence qui s'y porte. — Mesures qui y sont proposées. — Arrivée du général Lafayette. — Le peuple se dispose à attaquer les troupes.

Pendant que, de part et d'autre, on se préparait à un nouveau combat, qui devait être le dernier, les fonctionnaires de Charles X passaient d'horribles moments : Ils voyaient, de leurs fenêtres, des drapeaux et des cocardes tricolores; ils entendaient crier *à bas Charles X! à bas les Bourbons!* Et, sans savoir positivement s'ils assistaient à des émeutes d'un jour, ou à une grande révolution, tous ces gens-là vivaient dans des transes mortelles. Nul d'entre ces fonctionnaires les plus dévoués à la royauté, nul parmi les complices du ministère Polignac ne se montrait pour seconder les troupes; car, aux premiers coups de fusil, tous ces vaillants champions de l'autel et du trône s'étaient cachés [1].

Dès la veille, il avait été impossible de trouver des magistrats au Palais-de-Justice : Personne ne s'était présenté pour recevoir l'ordonnance qui plaçait Paris en état de siége [2], et l'on n'aurait trouvé personne encore pour mettre à exécution l'ordonnance qui appelait la Cour royale à siéger aux Tuileries : Les juges et les autres magistrats de Charles X se rendaient justice eux-mêmes.

Un seul membre du parquet, le procureur du roi, Billot, avait fait preuve de zèle en faveur de la plus détestable des causes; il avait lancé les mandats d'arrêt contre les journalistes, et en avait requis l'exécution.

Un autre membre du parquet, l'avocat général Bayeux, s'était exposé deux fois pour aller éclairer les ministres sur la nature de l'insurrection du peuple : on avait reçu ses renseignements; mais, pour toute réponse, le ministre de la justice venait de lui remettre l'ordonnance qui mandait la Cour royale aux Tuileries, et il le chargeait de la faire exécuter.

Quant au clergé, si avide de richesses, d'honneurs et de domination politique, le peuple, qui le haïssait pour ses actes comme pour ses intentions, venait déjà de le punir de ses intrigues et de ses vœux liberticides, en saccageant le somptueux palais de l'archevêque.

Mais quel sort allait être réservé à la pairie, sur laquelle Charles X et ses ministres avaient tant compté, si le peuple restait le maître du champ de bataille?

C'était là le sujet des inquiétudes les plus vives que laissaient percer le petit nombre des Pairs restés à Paris : Ces inquiétudes, quelques-uns de ces Pairs les avaient déjà exprimées dès la veille : « N'était-il pas à craindre que le lion déchaîné, qui rugissait non loin du Luxembourg, ne s'abattit sur ce palais et qu'il n'en fît sa proie? Et si les Pairs venaient à être chassés, que deviendraient tous les honneurs, toutes les dotations que la plupart d'entre eux avaient su hériter des divers gouvernements disparus depuis trente ans? Leurs richesses, leurs jouissances, n'étaient-elles pas compromises dans cette lutte si mal engagée? »

1 « Ce jour-là, disait si spirituellement un journaliste, il faisait 30 dégres de chaleur, et pourtant bien des gens tremblaient dans leurs caves. »

2 Le gendarme, qui porta l'ordonnance de la mise en état de siége, parcourut vainement tout le palais pour trouver un magistrat à qui il put remettre son paquet : il fut obligé de le laisser enfin au président de la cour d'Assises, qui était M. Girod (de l'Ain), réputé très-libéral : le reçu portait son nom; ce qui contraria beaucoup les ministres. (Voyez la déposition de M. Bayeux, dans le procès des ministres)

C'était ainsi que s'en exprimait le grand référendaire, Sémonville, qui, en l'absence du chancelier, s'agitait beaucoup pour réunir quelques-uns de ses collègues. Mais presque tous attendaient *dans leurs terres*, que plus de quatre-vingt-dix d'entre eux possédaient dans un rayon de quarante lieues, le jour fixé pour l'ouverture des Chambres [1]. Quinze à dix-huit seulement étaient à Paris, et encóre la plupart se trouvaient-ils à Saint-Cloud, où leurs fonctions à la cour de Charles X les retenaient.

Désespérant de réunir ces quelques Pairs, et effrayé plus que jamais de l'attitude des patriotes, M. de Sémonville prit la résolution d'aller porter quelque remède *aux malheurs* de la capitale. Sorti de bonne heure avec un autre Pair, M. d'Argout, qui partageait ses craintes, ce vieillard, dont toute la longue carrière politique avait été semée de palinodies, crut qu'il devait se dévouer, non pas pour faire triompher la cause de la liberté, qu'il avait jadis servie avec enthousiasme, mais pour essayer de sauver l'existence des pairs et de la pairie.

Laissons parler M. de Sémonville lui-même: quoique sa longue déposition dans le procès des ministres, ait paru arrangée pour faire de l'effet, quelques parties de son récit appartiennent à l'histoire :

« Je sortis du Luxembourg avec M. d'Argout, mon voisin, dit-il; la route que nous avions à parcourir n'était pas longue, mais elle présentait de grands obstacles: les forces parisiennes s'approchaient déjà du Pont-Neuf; elles attaquaient le dépôt de Saint-Thomas-d'Aquin; la rue Saint-Honoré était en partie occupée.

« Parvenu, après beaucoup de détours, à l'État-Major, vers les sept heures et demie, je trouvai le maréchal dans une grande agitation. Nous lui demandâmes où étaient les ministres : il nous répondit qu'ils se trouvaient dans une pièce voisine, et je puis même affirmer qu'il nous dit être réunis en conseil. Je demande à parler à M. de Polignac; le maréchal entre lui-même dans la pièce voisine pour l'avertir, et, un instant après, M. de Polignac en sort d'un air calme, et m'aborde avec la politesse que vous lui connaissez.

« J'eus le tort de l'interpeller avec une violence voisine de l'outrage : Je demandai avec chaleur le retrait des ordonnaces et la dissolution du ministère, comme le seul moyen, qui restait aux amis du roi, de conjurer la tempête si imprudemment soulevée par ces fatales ordonnances. Je parlais avec animation; l'élévation de ma voix, attira bientôt dans la pièce où nous trouvions, plusieurs officiers généraux et les autres ministres. Une discussion, je pourrais même dire une dispute des plus vives s'engage; d'un côté, M. d'Argout, et le maréchal qui m'appuyait aussi de toutes ses forces, et de l'autre, les ministres : Je dois ajouter que M. de Polignac supportait avec calme et presque seul cette lutte inégale; il se retranchait derrière l'autorité du roi. Les autres ministres ne paraissaient pas partager sa sécurité, mais il gardaient le silence. On pria les généraux de se retirer; il ne resta avec nous que M. Alexandre de Girardin.

« Je continuais à parler avec chaleur; mais je ne pus obtenir d'autre réponse sinon que les ministres allaient délibérer sur ma demande. Ils se retirèrent dans une autre pièce.

« Pendant cet intervalle, et bien convaicus que notre démarche auprès des ministres n'aurait aucun résultat, nous nous décidâmes, M. d'Argout et moi, à nous rendre sur-le-champ auprès du roi. M. de Glandevès, gouverneur des Tuileries, commanda aussitôt une chaise de poste pour nous: une autre voiture attendait M. de Polignac dans la cour.

« Le reste du temps que nous laissa la délibération fut employé par nous à supplier le maréchal de mettre fin lui-même aux sanglantes catastrophes qui affligeaient la capitale. Le maréchal, quoique visiblement agité, ne pouvait, disait-il, qu'obéir aux ordres rigoureux qu'il recevait de Saint-Cloud, et qui, depuis le matin, se succédaient de minute en minute. Nous osâmes lui proposer d'arrêter les ministres et de les retenir prisonniers, sous la garde du gouverneur du Palais, qui consentait à consacrer son épée à cet usage. M. d'Argout se serait chargé d'aller faire suspendre les hostilités, tandis que le maréchal et moi aurions été porter nos têtes à Saint-Cloud pour gage de nos intentions.

« Le maréchal, qui jusqu'alors avait balancé entre ses devoirs militaires et ses sentiments, semblait enfin se rendre à nos désirs, quand M. de Peyronnet, sorti le premier du cabinet, courut vers moi, en s'écriant: « Quoi! vous n'êtes pas encore parti! » Ce peu de mots me parurent avoir une grande signification, après les désirs exprimés par M. de Polignac que nous n'allassions pas à Saint-Cloud. Aussitôt le maréchal se mit à écrire quelques lignes, que M. de Girardin s'offrit de porter au roi; le maréchal pressait Charles X d'accéder aux vœux manifestés par les pairs, pendant qu'il en était encore temps.

« Nous nous jetâmes dans la voiture qui nous attendait sur la terrasse du jardin, et nous partîmes au galop. Dans la rapidité de notre marche,

1 Déposition de M. de Sémonville, dans le procès des ministres.

au milieu de la grande allée, nous passons près d'un homme à pied, au risque de le blesser: cet homme, c'est M. de Peyronnet : il nous crie : *allez vite ! allez vite !* en montrant d'une main Saint-Cloud, et de l'autre une voiture qui cherchait à nous dépasser. »

Dans cette seconde voiture, se trouvaient les autres ministres : sur le désir que le roi leur avait exprimé, ils devaient se rendre à Saint-Cloud pour y tenir conseil : mais leur départ pour cette résidence venait d'être hâté par la démarche des Pairs. M. de Polignac voulait être à Saint-Cloud avant M. de Sémonville ; aussi les deux voitures lancées au galop se suivirent-elles de très-près jusqu'à Saint-Cloud.

L'entrée de plusieurs voitures à la fois dans la cour du château, l'arrivée des ministres et des pairs, le désordre dans lequel ils étaient tous, avaient attiré sur le perron un grand nombre de courtisans, dont les visages exprimaient l'inquiétude.

En descendant, M. de Sémonville aborda M. de Polignac, et lui dit qu'il ne prétendait pas le devancer chez le roi ; que lui et son collègue allaient attendre, chez le duc de Luxembourg, qu'il eût lui-même demandé le retrait des ordonnances ; mais qu'ils n'attendraient pas long-temps.

Un instant après, le roi fit demander les deux pairs. Les ministres s'étaient bornés à faire connaître au roi les vœux du maréchal. Quant à M. de Polignac, il voulait que ceux qui allaient l'accuser parlassent les premiers. « Dès que j'eus connu ce qui s'était passé, tout ce qui se faisait et tout ce qui se projétait encore, je vis l'abîme ouvert sous mes pas, a dit ce favori de Charles X, et je déclarai que j'étais prêt à donner ma démission, si on la croyait utile au pays. »

En parlant ainsi, M. de Polignac faisait allusion aux intrigues dont Saint-Cloud était le théâtre en ce moment-là : en effet, la plupart des personnages qui s'y trouvaient ne s'étaient rendus à la cour que pour recueillir, pour eux ou pour leurs amis, quelques portions du pouvoir qui, allait échapper des mains des ministres.

Quand M. de Sémonville entra chez le roi, l'idée du retrait des ordonnances était déjà arrêtée ; et M. de Polignac lui-même avait demandé l'autorisation de charger M. de Sémonville, avant que le conseil se fut rassemblé, de porter les ordres du roi au maréchal. Mais Charles X à qui l'on avait arraché avec peine cette concession douloureuse pour lui, ne voulait pas sacrifier ses ministres, qu'il se croyait encore le maître de conserver.

Je crois, et j'ai toujours cru, porte la déposition de M. de Sémonville, que la résolution du roi, que je venais combattre, en entrant dans son cabinet, était personnelle, ancienne, profonde, méditée ; qu'elle était le résultat d'un système tout-à-fait politique et religieux. Si j'avais pu conserver quelques doutes à ce sujet, ces doutes auraient été entièrement dissipés par le douloureux entretien que j'eus avec le roi.

« Toutes les fois que je voulus aborder son système, je fus repoussé par son inébranlable fermeté : il détournait les yeux de dessus les désordres de Paris, qu'il croyait exagérés ; il détournait les yeux de l'orage qui menaçait sa tête et sa dynastie ; je ne parvins à combattre ses résolutions qu'en passant par son cœur : après avoir tout tenté, j'osai le rendre responsable envers lui-même du sort qu'il pouvait réserver à madame la Dauphine : « songez, sire, lui ai-je dit, à ce qui peut arriver, si les désordres de Paris s'étendent aux communes qui se trouvent sur son passage ! l'autorité pourra-t-elle la protéger ?

« A ces mots, ajoute M. de Sémonville, la fermeté du roi disparut ; des larmes mouillèrent ses yeux [1] ; sa tête tomba sur sa poitrine, et il me dit, d'une voix basse et très-émue : « Je vais dire à mon fils d'écrire, et j'assemblerai le conseil. »

Il y avait, à Saint-Cloud, une foule de généraux, dont les bravades avaient beaucoup contribué à entretenir la cour dans la sécurité. D'autres personnages s'y étaient montrés aussi pour donner des avis officieux, que l'on n'avait pas écoutés. M. de Vitrolles, qui, la veille, avait sollicité du roi le retrait des ordonnances et la dissolution du ministère, venait encore d'arriver. Cette fois, il apportait à Charles X le vœu formé par le parti de Casimir Périer et les députés qui voulaient les Bourbons, gouvernés par des ministres de leur opinion. Ce parti n'était pas celui de M. de Vitrolles ; mais la gravité des événements le forçait d'appuyer les prétentions de ses ennemis politiques.

Les intrigues ourdies, depuis trois jours, pour recueillir les porte-feuilles que la peur allait arracher aux mains des ministres du *Huit Août*, allaient donc se dénouer à Saint-Cloud.

Laissons maintenant les intriguants s'agiter toute la journée, et suivons les grands événements dont la capitale va être le théâtre.

Dès que les ministres eurent quitté Paris, le maréchal se livra aux sentiments qui l'agitaient : il donna de nouveaux ordres aux troupes pour qu'elles se bornassent à défendre les postes qui leur avaient été assignés. Dès le matin, de très-bonne heure, les maires de Paris avaient été

1 Ainsi, Charles X versait des larmes en pensant aux dangers que la dauphine pouvait courir, et il voyait d'un œil sec des milliers d'hommes massacrés par ses ordres. Voilà bien la sensibilité des rois !

convoqués à l'Etat-Major général : on y appela aussi tous les commissaires de police. L'intention du maréchal était de se concerter avec ces magistrats sur les moyens de ramener le calme dans Paris.

En attendant cette réunion, le maréchal rédigea une proclamation, dans laquelle il prévenait les habitants que les troupes ne tireraient plus que pour se défendre ; en conséquence, il les engageait à mettre un terme à la guerre civile, les assurant que des démarches étaient faites en ce moment pour pacifier la ville.

Cette proclamation fut aussitôt copiée par les sous-officiers qui se trouvaient au Carrousel, et l'on prit tous les moyens possibles pour la répandre. Ce fut pour atteindre ce but que le maréchal fit mettre en liberté une cinquantaine de prisonniers, que l'on avait renfermés dans les caves, au-dessous de l'État-Major général : les prisonniers furent chargés d'aller répandre cette proclamation du maréchal parmi les insurgés.

On comprend déjà que, dans la situation où se trouvait la capitale, il était bien difficile de mettre à exécution les ordres que le maréchal donnait. Aussi la convocation des maires n'eût-elle d'autre résultat que de faire arriver aux Tuileries deux de ces magistrats, celui du deuxième arrondissement et celui du dixième, dont les demeures se trouvaient près des Tuileries. Quant aux autres maires, soit qu'ils n'eussent pas reçu la lettre de convocation, soit que le duc de Raguse, si détesté pendant ces mémorables journées, ne leur inspirât pas de confiance, ils ne se rendirent point à l'invitation de ce maréchal. Un seul membre du conseil-général se joignit aux deux maires réunis à l'État-Major : deux ou trois commissaires de police y parurent aussi ; mais, comme leur intervention n'avait fait qu'irriter d'avantage le peuple, le maréchal ne crut pas devoir leur confier de mission.

Quant aux deux maires, ils firent preuve de courage et de dévouement, en se jetant entre les soldats qui occupaient les environs du Palais-Royal et les citoyens qui les attaquaient. Ces maires, décorés de leur écharpe, avaient obtenu quelques succès auprès d'une foule de curieux qui encombrait la rue de l'Echelle : le maréchal et ses aides-de-camp, qui suivaient des yeux ces magistrats, avaient cru un instant que cette intervention amènerait de bons résultats. Mais que pouvaient deux hommes isolés au milieu de ces masses de combattants courroucés qui, en ce moment-là, n'obéissaient qu'à leur propre inspiration et à la haine dont ils étaient animés contre les soldats ? Comment se faire entendre au milieu de ces vagues populaires qui s'agitaient à la fois sur cent points divers, sans communications et sans aucun concert entre elles ?

Aussi, ces tentatives de pacification échouèrent elles, malgré tous les efforts des maires.

Avant le départ des ministres pour Saint-Cloud, la question de la réorganisation de la garde nationale et de son intervention avait été agitée ; mais cette mesure qui, deux jours avant, aurait infailliblement sauvé Charles X et même ses ministres, eût été une faute de plus dans un moment où les citoyens qui en faisaient partie cédaient déjà à l'impulsion du peuple, et se montraient, en uniforme et en armes, au milieu des ennemis du pouvoir.

Tandis que le maréchal vivait dans la perplexité, attendant d'un côté le résultat de la démarche des ministres auprès du roi, et, d'un autre côté, se livrant à l'espoir que sa proclamation, jointe aux efforts conciliateurs des maires, obtiendraient une suspension d'hostilités de la part des troupes, les événements se déroulaient avec rapidité dans les autres parties de la ville dont le peuple se trouvait le maître.

A l'Hôtel-de-Ville, des journalistes, des avocats, des jeunes gens des Écoles, s'organisaient eux-mêmes en une sorte de gouvernement provisoire, établi sous la protection du général Dubourg et de trois à quatre mille hommes en armes.

L'un des rédacteurs du journal le *Temps*, M. Baude, qui avait montré tant de fermeté lors de la saisie des presses, après avoir parcouru une partie des quartiers populeux, était allé s'installer à l'Hôtel-de-Ville, où, secondé par quelques jeunes patriotes, il faisait preuve de témérité en se constituant le secrétaire de ce gouvernement provisoire fictif, qui n'avait existé que sur une affiche audacieusement mensongère. Il y eût des mesures d'urgence ordonnées pour assurer l'approvisionnement de Paris pendant la crise ; on travailla aussi à mettre un peu d'ordre au milieu de l'admirable anarchie qui régnait depuis trois jours, et l'on s'occupa même de rédiger une proclamation, dans laquelle le *gouvernement provisoire* formulait les vœux du peuple.

Et, pour que la salutaire fiction qui encourageait les combattants parut une réalité pour ceux qui étaient autour de l'Hôtel-de-Ville, des factionnaires en blouses écartaient les indiscrets qui auraient voulu voir les trois membres du gouvernement indiqués au peuple : toutes les fois que quelque citoyen voulait faire une communication au pouvoir national, les sentinelles leur disaient : « On ne passe pas, le *gouvernement provisoire est en conférence* [1]. »

[1] *Histoire des Hommes et des Choses de juillet*

De son côté le général Dubourg se créait un état-major, dont le chef fut le vieux colonel Zimmer qui devint plus tard le chef de l'état-major général de Lafayette. On travaillait à une organisation militaire, et l'on cherchait à procurer des munitions de guerre aux combattants : déjà quelques militaires accouraient à l'Hôtel-de-Ville.

L'effet moral de cette prise de possession du gouvernement fut immense : le peuple se croyant appuyé par un pouvoir public ne douta plus du résultat de la lutte. De toutes parts l'insurrection s'organisait : les colonnes se rassemblaient et marchaient contre les soldats, après s'être donné des chefs, dont la plupart étaient des hommes des lettres, de élèves de l'école Polytechnique, des artistes, d'anciens militaires, ou des ouvriers : des compagnies de gardes nationaux en uniforme ou en habit bourgeois défilaient dans toutes les rues, drapeaux déployés et tambours en tête; des masses compactes d'ouvriers en blouses, en vestes, ou les bras nus, sortaient de tous les quartiers populeux : les jeunes gens des Écoles et du commerce, en armes, couraient se placer dans les rangs des combattants : partout on entendait ces cris, que les enfants clamaient sans cesse dans les rues : *à bas Charles X ! à bas Polignac ! à bas Raguse !*

Et, pour qu'il ne manquât rien à ce merveilleux gouvernement fictif, qui régit la capitale dans cette journée décisive, il fut, en quelque sorte, reconnu par deux ambassadeurs étrangers. Un diplomate attaché à l'ambassade de Prusse, M. Cloprote, et l'ambassadeur de Suède lui-même visitèrent successivement le *Gouvernement provisoire* dans la personne de M. Baude, et déclarèrent qu'ils avaient été pénétrés d'admiration pour le peuple de Paris[1] : ils assurèrent le secrétaire de ce gouvernement que leurs dépêches étaient conçues de manière à faire connaître à leurs souverains toute l'estime dont ils étaient pénétrés eux-mêmes pour ce peuple à la fois si intrépide et si modéré.

Mais, pendant que les véritables promoteurs de l'insurrection du peuple accouraient à la Commune pour y former un faisceau de force morale propre à seconder les efforts des combattants, des députés, qui jusque-là n'avaient pas même osé protester contre la violation des lois, se rendaient dans la rue d'Artois, à l'hôtel de M. Laffitte : la plupart d'entre eux avaient eu la facilité de parcourir les rues et les places où se réunissaient les citoyens en armes; ils avaient été témoins de l'ardeur que les jeunes gens et les classes laborieuses montraient pour aller recommencer le combat : ils avaient pu voir enlever quelques postes de soldats par des ouvriers que dirigeaient des élèves de l'école Polytechnique ou d'anciens militaires : ils avaient dû se convaincre que Paris renfermait, ce jour-là, une innombrable armée d'hommes de cœur et d'action, dont l'intrépidité éprouvée ne laissait plus de doutes sur l'issue de la lutte; ces députés, qui jusqu'alors appartenaient tous au gouvernement de Charles X, avaient entendu ces cris incessants des combattants : *à bas les Bourbons ! vive la nation ! vive la liberté !*

Convaincus, cette fois, qu'ils assistaient à une grande révolution, ces hommes, arrivaient avec des opinions bien différentes de celles émises par eux les jours précédents, Ils comprenaient enfin qu'ils avaient autre chose à faire qu'à adresser *de respectueuses doléances au roi.* Aussi les vit-on accourir à ce nouveau *quartier général de la révolution.* La veille au soir, la réunion chez M. Audry-de-Puyraveau n'avait compté qu'une douzaine de membres, dont près de la moitié s'étaient lâchement retirés; le 29 juillet, à onze heures du matin, il s'en trouvait chez M. Laffitte plus de quarante. là avaient reparu les Sébastiani, les Dupin, les Guizot, les Méchin, les Gérard, les Bertin-de-Vaux et autres chauds partisans de la *légalité :* ils se montraient alors très-ardents à diriger ce peuple qui avait tout fait sans eux; car ils ne doutaient plus que la fortune ne se tournât de son côté.

Quelques personnages qui, durant la restauration, avaient montré des velléités de libéralisme, s'étaient aussi présentés chez M. Laffitte : ils prévoyaient qu'il pourrait y avoir des portefeuilles et de hautes fonctions publiques à recueillir en prenant le chemin de cet hôtel.

Toutefois deux chefs manquaient encore à cette réunion : c'étaient le général Lafayette et Casimir Périer. Le premier sortant de son hôtel, rue d'Anjou, s'était trouvé bloqué dans la rue de Suresne par un détachement du corps qui occupait la Madeleine : il eut beaucoup de peine à sortir de cette rue, sur laquelle les soldats tiraient incessamment, et à atteindre la rue d'Artois.

Quant à M. Casimir Périer, sa matinée avait, dit-on, été employée à envoyer des messages à Saint-Cloud, et il se trouvait alors dans une maison de la rue de la Paix, très à portée de voir par lui-même les événements qui allaient marquer cette journée.

Quand cette réunion fut assez nombreuse, on se mit à délibérer. M. Laffitte, blessé au pied d'une entorse qui le faisait beaucoup souffrir, était assis dans un fauteuil, la jambe placée sur un tabouret : il exposa chaleureusement la situation des

1 Louis Blanc. *Histoire de Dix Ans.*

choses, et la nécessité de diriger le mouvement. Mauguin parla avec l'énergie qui le caractérisait; il démontra que le peuple avait laissé bien loin derrière lui ceux qui se considéraient comme ses élus, et que, pour le rattraper, il fallait organiser sur-le-champ ce *gouvernement provisoire* que, par un très-heureux mensonge, disait-il, les combattants avaient proclamé depuis la veille.

Cette proposition étonna quelques députés qui arrivaient de la campagne: « Quoi! sitôt, s'écria l'un d'eux; mais messieurs il faut y réfléchir.... » — « Il n'est question que d'une mesure de sûreté, leur dit Sébastiani à voix basse. »

En ce moment quelques hommes du peuple entrèrent sans façon dans la salle où les députés délibéraient. Ils demandaient le général Lafayette, et, en son absence, ils s'adressèrent au général Gérard.

« L'Hôtel-de-Ville est nettoyé maintenant [1]; il y vient beaucoup de monde, dirent ces hommes du peuple; on ne cesse de demander le gouvernement provisoire. Jusqu'à présent nous avons dit: *on ne passe pas*, bien entendu parce qu'il n'y a personne..... Nous venons donc vous prier d'y venir pour donner des ordres, faire porter du secours; car, voyez-vous, général, l'affaire n'est pas encore finie. » — « Je ne suis point du gouvernement provisoire, leur répondit le général Gérard, et je ne sais pas pourquoi on a répandu ce faux bruit.... Au reste, pour me mettre à la tête du peuple, je n'en ferai rien sans mes collègues... Voyez le général Lafayette. »

Pendant que le général Gérard résistait à toutes les instances de ces braves gens et même à celles de quelques-uns de ses collègues, Lafayette arriva: il était, pour ainsi dire, porté en triomphe par la foule qui l'accompagnait, et fut salué avec ivresse par la foule plus grande encore qui occupait les environs de l'hôtel Laffitte, sa cour et ses appartements [2]? On s'adresse à lui. « Mes amis, leur répondit-il en leur prenant la main, je ne demande pas mieux que de recommencer ce que j'ai fait en 89. Votre courage ne m'étonne pas, mais il me touche et m'anime..... Je vais en dire deux mots à mes collègues [1]. »

[1] Cette députation d'hommes du peuple faisait partie de ceux qui avaient occupé l'Hôtel-de-Ville aussitôt que la garde royale l'eût abandonné. Au moment où ils l'avaient quitté, le général Dubourg n'y était pas encore arrivé; de là l'impatience que témoignaient les combattants de la veille de voir quelque *général* s'y établir.

[2] « C'était un spectacle inouï, dit l'auteur *des Hommes et des Choses de juillet*, que celui de ces somptueux appartements encombrés de richesses, de ces tables couvertes d'argenterie, de cette caisse à millions, de cette foule sans cesse renouvelée d'inconnus, d'ouvriers, de soldats, de riches, de pauvres, circulant autour de tout cela, le jour, la nuit, et dans un moment où la société paraissait en dissolution, sans qu'un écu, une cuiller à café, aient été soustraits par des hommes que protégeait l'impunité la plus assurée. Harassés de fatigue, les soldats de la liberté demandaient des cartouches, des chefs, quelquefois un morceau de pain; mais ils ne voyaient ni l'or, ni les objets précieux qui étaient sous leurs mains.

Au même instant arrivait M. Degousée: il venait demander à MM. les députés une autorisation sollicitée par le général Pajol pour se mettre à la tête des citoyens qui combattaient. Elle lui fut accordée, et M. Dupin aîné, qui montrait beaucoup de zèle ce jour-là, la rédigea. M. Mauguin et huit à dix autres députés la signèrent; un autre député, appartenant à la cathégorie des *prudents*, déchira ces signatures.

Mais déjà le peuple avait prouvé qu'il pouvait se passer de général, et qu'il n'avait plus besoin d'être encouragé par des hommes dont la plupart n'avaient eu aucune foi dans le succès.

En ce même moment, et durant la délibération des députés, le peuple se disposait à faire un dernier effort pour repousser les troupes qui gardaient le quartier-général, et pour renverser le trône de Charles X.



CHAPITRE XIII.

Considérations sur le succès du peuple. — Forces déployées par les insurgés dans la matinée du 29. — Le peuple attaque le Louvre. — Ce palais est investi. — Le combat s'engage au Louvre. — On se bat vers le Palais-Royal, autour du Carrousel, et jusqu'à la Madeleine. — Physionomie de cette journée. — Les trois siéges du gouvernement. — Evènements de la rue de la Paix. — Marmont retire un bataillon du Louvre. — Suites de ce mouvement. — Le peuple pénètre dans le Louvre. — Déroute des Suisses. — Combats sur le Carrousel et aux Tuileries — Menées des royalistes pour arrêter l'élan du peuple. — Négociations avec un régiment de la ligne. — Déroute des troupes aux Tuileries.

Si nos enfants lisent jamais les relations qui ont été publiées sur la prise du Louvre, sur celle des Tuileries et sur la déroute des troupes royales, ils pourront croire que ces grands événements ont été accomplis comme par enchantement; qu'il a suffi de quelques bandes d'enfants pour mettre en fuite les bataillons suisses et ceux de la garde royale française, et que quelques paroles adressées aux troupes de ligne ont eu le mystérieux pouvoir de gagner ces troupes à la cause du peuple, qui est toujours celle de la liberté: en un mot, ils resteront convaincus que le peuple n'a eu qu'à paraître pour que la victoire lui restât.

Ce serait une grande erreur de croire que cela s'est passé ainsi. Je n'ai pas eu le bonheur d'assister aux combats livrés dans ces mémorables

[1] Tous ces détails ont été publiés par M. A. Marrast, dans le journal la *Tribune*. Leur véracité n'a pas été contestée.

journées; je n'ai pu me trouver ni à l'Hôtel-de-Ville, ni au Louvre, ni autour du Carrousel[1]; mais les renseignements que j'ai recueillis me mettent dans la nécessité de redresser l'opinion que se sont fait les lecteurs de ces rélations sur la prétendue facilité avec laquelle les combattants de juillet auraient pris sur les troupes ces postes importants et dicisifs.

Sans doute que la résistance héroïque de la veille avait préparé le triomphe du lendemain : évidemment le plus fort était fait, puisque le peuple avait passé d'une défensive désespérée à une offensive pleine de confiance; mais admettre, par cela seulement, que les troupes royales devaient être forcées sans peine, ce serait se tromper étrangement.

Les dispositions du maréchal par lesquelles il avait concentré ses troupes autour du quartier-général, étaient aussi sages que fortement combinées: les soldats qu'il avait ainsi réunis sous sa main, autant et plus nombreux que la veille au matin, n'étaient pas aussi démoralisés qu'on le suppose; d'ailleurs, qui ne sait que l'odeur de la poudre et le sifflement des balles retrempent toujours le courage des militaires. Marmont disposait d'une armée entière, numériquement beaucoup plus forte et aussi brave que la division avec laquelle le général Bonaparte, dans la même position, repoussa cinquante à soixante mille sectionnaires armés, habillés et organisés. Marmont était sans contredit l'un des bons généraux sortis de l'école formée par le premier capitaine du monde: Marmont était propre à faire triompher des troupes qui n'auraient eu à combattre que d'autres soldats; Il eût aussi victorieusement repoussé les sectionnaires de l'an 4, eussent-ils été deux fois plus nombreux, parceque ces sectionnaires n'avaient pas le feu sacré qui animait alors les bataillons du faubourg Antoine et des patriotes.

Qui à donc vaincu ce général si éprouvé, et ses soldats si braves et si disciplinés? C'est le génie de la liberté, qui enfante tant de prodiges ; c'est l'élan généreux de tout un peuple défendant ses droits, élan auquel les troupes réglées n'ont jamais résisté; c'est l'apparition du drapeau tricolore, entouré de tant de souvenirs glorieux; c'est enfin la force irrésistible de l'opinion, et cette foi vive qui produit l'héroïsme, et que le soldat sent rarement en lui.

Cette foi ardente, cet élan sublime, en réunissant tous les hommes de cœur que la capitale renfermait, et en les dirigeant tous vers un même but, amenèrent naturellement ces combinaisons que le plus habile capitaine aurait eu de la peine à concevoir, et auxquelles ni l'expérience de Marmont ni la bravoure de ses troupes ne purent résister.

Je vais les exposer, telles qu'elles résultent de l'ensemble des événements.

J'ai déjà fait connaître tous les mouvements du peuple dans la matinée de ce jour mémorable. Vers les neuf heures du matin, des masses considérables de combattants, presque tous diversement armés, se trouvaient disponibles partout; à l'Hôtel-de-Ville, comme sur la place de la Bourse; au marché des Innocents, comme dans la rue Saint-Honoré; aux Petits-Pères et à la place des Victoires, comme du côté de l'hôtel Laffitte; sur les boulevards des Italiens, comme dans la rue de Richelieu; dans la rue de la Paix, etc. : ce n'étaient plus des bandes de quelques centaines d'ouvriers et de jeunes gens, ainsi qu'on l'avait vu l'avant-veille et la veille; c'étaient des troupes de plusieurs milliers d'individus qui encombraient tous les points; c'étaient de fortes colonnes, de longues files de vigoureux citoyens de tous les rangs qui arrivaient tambours battants, drapeaux déployés, en faisant retentir l'air de leurs cris contre les Bourbons et contre les troupes de Charles X. C'étaient encore les jeunes hommes les plus distingués par leurs lumières et leur position, qui accouraient se placer au milieu des ouvriers et des gardes nationaux rassemblés : une sorte d'organisation se faisait remarquer; on se rangeait, par pelotons, sous un chef qui n'était souvent qu'un ouvrier audacieux, ou un élève des Écoles, et chaque quartier était resté sous le commandement d'un des combattants de la veille. Ce jour-là, les faubourgs Saint-Marcel, Saint-Jacques et Saint-Germain avaient mis sur pied cet essaim de combattants dont j'ai parlé, et ces colonnes se rapprochaient déjà des bords de la Seine.

A neuf heures, un cri se fit entendre du côté de l'Hôtel-de-Ville et du marché des Innocents : *au Louvre!* clamait le peuple de la rive droite; *au Louvre!* répondaient les colonnes descendues du Panthéon et du Luxembourg.

1 A cette époque, j'étais privé de l'usage de mes jambes, et tellement souffrant, qu'il m'était impossible de changer de place sans des secours étrangers. Mais comme l'appartement que j'occupais avait ses croisées sur le boulevard Beaumarchais, et que je me trouvais au premier, je ne pus m'empêcher de me faire porter à une de ces fenêtres, où je passai soixante-douze heures, presque sans interruption. Quoique ma vue ne s'étendit pas plus loin que la place de la Bastille et le boulevard des Filles-du-Calvaire, je vis ou j'entendis des choses assez importantes pour être publiées le surlendemain, et je livrai au public, une brochure dans laquelle je racontai, heure par heure, tout ce qui, dans ces mémorables journées, s'était passé sous ma portée. Si tous les écrivains qui ont pris part au combat, ou qui ont agi en d'autres lieux, eussent laissé des relations partielles, la tache de l'historien serait aujourd'hui plus facile, et on n'en serait pas à déplorer ces erreurs grossières qui passent déjà pour des faits acquis à l'histoire

De toutes parts on s'ébranle : une longue file d'ouvriers en armes, entremêlés de gardes nationaux en uniforme, éclairée et flanquée de ces audacieux enfants que la veille l'on avait vus partout, et ayant de nombreux drapeaux et des tambours, quitta la place de Grève. Cette colonne ne tarda pas à occuper le quai de l'Ecole, en même temps qu'une autre colonne venue de l'Odéon se plaçait sur le Pont-Neuf. Le quai de la Monnaie se couvrit de tirailleurs sortant de la rue Dauphine, tandis que le flot populaire, descendant la rue de Seine, déboucha par l'Institut et le quai Malaquais. Un peu plus bas, de la rue des Saints-Pères et de la rue du Bac arrivaient sur le quai Voltaire d'autres détachements de jeunes gens mêlés avec quelques gardes nationaux. Plus bas encore, les quais se couvraient de tirailleurs sortis de la rue Bellechasse ; ceux-là venaient de s'armer avec les trois cents mousquetons trouvés dans la caserne des gardes-du-corps. Enfin, un fort rassemblement, composé d'habitants des rues de Sèvres et de Vaugirard, des boulevards extérieurs du Sud et du Gros-Caillou, s'était présenté devant le poste du Palais-Bourbon : le commandant de ce poste, effrayé en voyant le nombre de patriotes qu'il allait avoir sur les bras, se retira dans le jardin sur la foi d'une espèce de convention qui neutralisa ses soldats ; de sorte que le peuple resta maître de ce palais, et qu'il put s'établir sur la place de la Chambre des Députés, où il éleva, à l'entrée du pont de la Concorde, une longue barricade.

Ainsi, du côté de l'est, le Louvre se trouvait investi par les colonnes venues de l'Hôtel-de-Ville, qui s'étaient éparpillées dans toutes les rues aboutissant à la colonnade : du côté du sud, les combattants, placés sur le Pont-Neuf et sur les quais de la Monnaie et de l'Institut, l'investissaient aussi ; tandis que vers le nord, il allait se trouver resserré par les colonnes sorties du marché des Innocents et de la Halle-aux-Blés.

Dire à quel nombre d'assaillants s'élevaient les diverses masses qui se présentaient à la fois devant le Louvre, serait chose aussi impossible que de nommer les chefs qui conduisaient ces masses, et de faire connaître tous les combats partiels qui eurent lieu dans ces journées : il suffira d'exposer que tous les débouchés des quais et des rues qui environnent le Louvre, depuis la rue du Coq jusqu'au quai de l'Ecole, étaient fortement occupés, non plus comme la veille par quelques groupes de tirailleurs, mais par des colonnes profondes : tous les hommes qui composaient ces colonnes ne combattaient pas sans doute, mais ils faisaient nombre, et ceux qui n'étaient pas assez bien placés pour tirer sur les Suisses, n'en formaient pas moins une sorte de réserve destinée à remplacer les morts et les blessés.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le Louvre était gardé par deux bataillons de Suisses, commandés par M. de Salis. Un bataillon avait été placé dans la colonnade, ainsi qu'aux fenêtres qui donnent, du côté du nord, sur la rue du Coq et la rue Bailleul. L'autre bataillon occupait les appartements du rez-de-chaussée de la façade du bord de l'eau : quelques pelotons étaient dans la cour pour défendre l'entrée des grilles, qui étaient fermées : Les communications de M. de Salis avec le Carrousel étaient assurées par la rue Royale. La position du Louvre, si fortement défendue, pouvait-être considérée comme inexpugnable ; elle aurait arrêté les troupes les plus aguerries : Et si elle n'arrêta pas les combattants de juillet, c'est qu'une foule de circonstances particulières se joignirent à l'intrépidité des assaillants.

La fusillade s'engagea aussitôt l'arrivée des premières colonnes ; et ce fut le peuple qui attaqua : les Suisses, placés dans la colonnade, ripostèrent vivement par un feu plongeant et très-meurtrier. En un instant la fusillade devint générale sur les points occupés par les patriotes : les Suisses y répondaient par des feux de file partis de la colonnade et du jardin de l'Infante : ceux-ci, peu exposés puisqu'ils étaient garantis par les embrasures des fenêtres et par les parapets du jardin, portaient impunément la mort dans les rangs du peuple : les cadavres gisaient déjà en grand nombre sur le pavé, et, à tout instant, on enlevait des blessés, qui étaient portés dans les maisons voisines.

Pendant qu'on se battait ainsi au Louvre, un autre combat non moins acharné avait lieu sur la place du Palais-Royal, au bout de la rue Richelieu, et dans celle des Frondeurs faisant face à la rue de l'Echelle, où se trouvaient de la troupe et deux pièces de canon.

Le poste de la Banque ayant été obligé de se retirer devant les nombreux insurgés qui se trouvaient aux Petits-Pères et à la place des Victoires, le Palais-Royal resta investi, tant par ces colonnes que par celles accourues de la Bourse : le détachement de Suisses qui se trouvait sur la place de ce palais, l'évacua pour aller se retrancher dans les maisons de la rue Saint-Honoré, qui forment l'angle avec la place du Palais-Royal et celui de la rue de Rohan. En un instant ces maisons furent transformées en forteresses crénelées, d'où les soldats suisses firent un feu plongeant, tant sur la place du Palais-Royal que sur la rue Richelieu, occupées par des masses de combattants. Là, le peuple éprouva des pertes

considérables, car, pendant plus de trois heures, il s'obstina vainement à déloger les Suisses de l'excellente position qu'ils occupaient, et pendant trois heures ces Suisses ne cessèrent de repousser les assaillants par le feu le plus meurtrier. Ce fut en vain que les patriotes élevèrent plusieurs barricades au bout de la rue Richelieu, et dans la rue Saint-Honoré, au coin de la rue du Lycée, ils ne purent jamais chasser les Suisses.

Mais, comme il y avait des combattants partout, des patriotes s'étaient glissés, par un détour, jusqu'à l'angle que la rue de Rohan forme avec la galerie non achevée du Carrousel : de là, ces hommes intrépides, qui s'avançaient audacieusement jusqu'à la maison isolée de l'hôtel de Nantes, tiraient sur les troupes placées au Carrousel et jusque dans les appartements de la duchesse d'Angoulême; ils attaquaient ainsi le quartier-général lui-même par la place, tandis que des groupes de tirailleurs placés dans la rue des Frondeurs, tiraient sur les guichets qui font face à la rue de l'Echelle.

Un peu plus loin, au marché des Jacobins, une forte colonne de patriotes, venue du boulevard des Italiens, tirait aussi sur les soldats placés dans la rue de Rivoli, et déjà cette colonne s'était avancée jusqu'à la rue qu'on appelle aujourd'hui du *Vingt-Neuf Juillet*; elle menaçait par là les derrières des troupes occupant le Louvre et le Carrousel.

Enfin, à l'extrémité du boulevard intérieur, du côté de la Madeleine et de l'hôtel des Affaires-Etrangères, le combat s'était engagé entre les hommes du peuple descendus des rues Saint-Lazare, du Rocher et de la Pépinière, et les troupes qui occupaient ces positions avec du canon.

Ainsi, sur toute cette immense ligne, qui s'étend depuis le Pont-Neuf et le Louvre jusqu'à la rue Caumartin et la place de la Madeleine, le combat était engagé en même temps.

Dix heures sonnaient; le ciel était sans nuages, le soleil radieux, la chaleur étouffante; c'était un spectacle à la fois horrible et sublime que celui de ces soixante mille citoyens diversement armés, en blouses, en habits, en vestes, en manche de chemise, en uniforme de l'ancienne garde nationale, tous ces combattants couverts de poussière et de sueur, les mains et les lèvres noircies par la poudre, attaquant avec enthousiasme les Suisses, les troupes de la garde royale, les gendarmes partout où ils en apercevaient, et s'encourageant au combat par les cris sans cesse répétés: *à bas Polignac! à bas Raguse! à bas Charles X! à bas les Bourbons!* ou par ceux-ci : *vive la charte! vive la nation! vive la liberté!* [1]

Et ces milliers de curieux qui affluaient sur tous ces champs de bataille, assistant d'abord passivement à ce grand spectacle, s'exaltant peu à peu par l'odeur de la poudre, puis prenant le fusil du premier homme tombé à leurs côtés, et faisant feu comme les autres!

Et ces téméraires enfants de Paris qui escortaient, flanquaient ou éclairaient les combattants, courant au feu avec une bruyante gaîté, fouillant dans les gibernes des morts et s'affublant de leurs dépouilles; l'un disparaissant sous un énorme bonnet à poil, l'autre endossant une lourde cuirasse, celui-ci portant un casque de dragon, celui-là un chapeau de gendarme, un autre se parant de l'habit rouge d'un Suisse, d'autres enfin brandissant des lances ou de grands sabres ramassés au milieu des chevaux, et tous faisant sans cesse retentir l'air de leurs cris aigus!

Et ces nombreux guidons tricolores qui flottaient au milieu des rangs des insurgés; et ces tambours et ce tocsin qui appelaient sans cesse les citoyens au combat; et ces morts qui gisaient entassés sur un pavé ensanglanté; et ces blessés que l'on enlevait à tout instant; et ces ambulances improvisées où les femmes apportaient leurs offrandes, et où les soins des hommes de l'art étaient prodigués avec tant d'empressement!

Et ces travailleurs élevant des barricades à chaque pas, obstruant les rues avec des tonneaux remplis de pavés ou avec des fiacres et des omnibus renversés sur le flanc; et ces beaux arbres, l'ornement des boulevards de la capitale, tombant avec fracas sous la hâche d'ingénieurs d'un jour, et servant aussitôt à faire des retranchements que Vauban aurait admirés et qui rendaient les communications dans Paris impraticables aux troupes; et ces femmes d'insurgés montant des pavés jusqu'aux étages supérieurs, jusque sur les toits de leurs habitations!

Et ces fonderies en plein vent, d'où sortaient des balles de tous calibres, excepté du calibre de munition; et ces ateliers élevés chez les marchands de vin, sous les colonnades, dans les grands vestibules pour la confection des cartouches; et ces mairies, ces casernes dépouillées des fusils qu'elles renfermaient; et comme pour attester la vengeance du peuple, ce somptueux palais archiépiscopal saccagé de fond en comble; et ces siéges, qu'avaient occupés les juges nommés par Charles X, renversés; et ces corps-de-garde incendiés!

[1] Le cri de *vive la charte!* avait été celui de la résistance : celui de *vive la liberté!* fut le cri poussé par les combattants victorieux. « A mesure que le combat était devenu plus général et plus décisif, les sentimens politiques des insurgés, dit Auguste Fabre, s'étaient prononcés d'avantage : le 29, les cris de *vive la liberté!* couvraient ceux de *vive la charte!* qui avait servi de ralliement aux hommes de la résistance ; souvent même on n'entendait, au milieu de la fusillade, que le cri positif de *vive la République!*

Tout cela semé de mille traits de désintéressement, de probité, d'héroïsme, d'humanité, passés presque inaperçus au milieu de cette abnégation générale qui fut la vertu dominante des intrépides vainqueurs de juillet!

Et toute cette population de libéraux travaillant, s'agitant, courant partout où les coups de fusil se faisaient entendre, et contrastant avec le morne silence qui régnait dans les rangs des soldats : là on voyait la garde royale exécuter ses feux de file et de peloton, tout en gémissant sur les malheurs qu'entraîne une guerre civile: mais les Suisses faisaient leur terrible métier avec cette froide impassibilité qui distingue les soldats mercenaires étrangers au pays; quant aux gendarmes, depuis long-temps l'objet de la haine du peuple de Paris, ils justifiaient cette haine par une fureur aveugle.

Et, comme s'il eût manqué à cette grande journée le cachet de l'originalité qui doit à jamais la distinguer, Paris avait à la fois trois gouvernements différents, siégeant dans trois quartiers divers : au Carrousel, le gouvernement de Charles X et de ses ministres, passé un instant entre les mains d'un militaire : à l'Hôtel-de-Ville, l'idéal *gouvernement provisoire*, auquel la présence du général Dubourg et de quelques jeunes gens était venue donner une sorte de réalité salutaire: à l'hôtel Laffitte, un pouvoir de fait que tout le monde s'empressait de reconnaître.

Ce fut dans ce quartier qu'eût lieu l'un des événements les plus décisifs de la journée.

Le 53e régiment de ligne avait été placé dans la rue de la Paix, s'appuyant au 5e régiment de la même arme, en bataille sur la place Vendôme, avec les débris de la gendarmerie de Paris : ces troupes étaient sous les ordres du général Wall, qui, la veille, avait montré de l'humanité à la place des Victoires : une foule immense de citoyens encombrait la rue de la Paix : le peuple ne tirait pas sur les troupes; il avait toujours fait une distinction entre ces corps et ceux de la garde royale, et il criait : *vive la ligne*! le régiment se montrait fatigué de cette guerre fratricide, et, dans la position qu'il occupait, il gardait une attitude passive, qui contrastait avec celle des gendarmes.

Le général Wall, craignant une fraternisation avec le peuple, ordonna aux troupes de la ligne de faire feu sur les rassemblements, afin de les éloigner d'elles : les soldats refusèrent d'obéir, et conservèrent leur impassibilité; quelques-uns même levèrent leurs crosses en l'air. Désespéré de cette désobéissance, dont il prévit aussitôt les suites, le général Wall envoya son aide-de-camp auprès du maréchal pour le prévenir de ce qui se passait; il lui demandait un bataillon de Suisses, pour former sa tête de colonne.

Quand cette nouvelle parvint à l'Etat-Major, on se battait avec acharnement au Louvre, autour du Carrousel et des Tuileries, ainsi qu'à la Madeleine : les cadavres s'entassaient partout sous les coups des Suisses et des soldats de la garde royale. [1] Le maréchal ne croyait pas pouvoir être forcé dans les positions très-fortes qu'il occupait. Il savait que les Suisses enfermés dans le Louvre, se défendaient vigoureusement; et, comme il n'avait aucune crainte pour ce poste important, il fit dire à M. de Salis de lui envoyer un des deux bataillons que ce colonnel avait sous ses ordres; « un seul bataillon doit lui suffire, » dit-il à l'aide-de-camp porteur de cet ordre; tant le maréchal était persuadé que le Louvre ne pouvait être pris!

M. de Salis obéit aussitôt, car il avait la même opinion que le maréchal. Jusque-là ses soldats avaient fait de grands ravages dans les rangs du peuple; mais ce mouvement ne put s'opérer sans dégarnir une partie des fenêtres d'où les soldats tiraient impunément.

C'en fut assez pour encourager le peuple à redoubler d'efforts : ses attaques devinrent plus vives, plus pressantes : les fenêtres des maisons qui entourent le Louvre se garnirent de tirailleurs patriotes, qui, à leur tour, lancèrent la mort sur cette redoutable colonnade.

En ce moment-là, les autres tirailleurs du peuple qui occupaient les quais de la rive gauche et l'Institut, se formèrent en colonne pour passer le pont des Arts. M. de Salis crut devoir faire sortir trois compagnies par la grille qui fait face à ce pont, afin de repousser ces nouveaux assaillants: le feu des Suisses cessa du côté de la colonnade : le peuple s'approcha du Louvre; d'audacieux enfants escaladèrent la grille, tandis que l'on enfonçait les petites portes qui livrent un accès dans le musée de sculpture : bientôt des coups de fusil partis des fenêtres qui donnent sur la cour, apprirent aux Suisses étonnés qu'ils n'y étaient plus en sûreté.

Toutefois, les soldats ripostèrent d'abord; mais les assaillants entraient en foule dans les appartements, et leur feu plongeant devenait très-inquiétant pour le bataillon d'étrangers; alors l'idée que les affaires devaient aller mal sur les autres points, puisqu'on leur enlevait une partie de leurs forces, frappa ces soldats, chez lesquels les souvenirs du Dix Août s'étaient conservés par tradition : leur courage fut ébranlé : quelques coups de fusil, qu'ils entendirent en ce moment

1 Sur un seul point, à l'angle que la rue de Rohan forme avec la galerie neuve du Carrousel, il y avait plus de 80 cadavres du peuple et de jeunes gens : M. Féret, libraire au Palais-Royal, les fit enlever et placer sous la remise des voitures de Saint-Germain, dans le haut de la rue de Rivoli.

sur leurs derrières, achevèrent de les démoraliser; et, sans attendre les ordres de leur chef, ils se précipitèrent vers la grille de l'ouest, qui ouvre du côté du Carrousel.

Cependant les patriotes étaient parvenus à briser les serrures de la grille de l'est et à s'introduire en masses dans la galerie de sculpture, et de là dans les appartements du premier étage; plusieurs jeunes gens, qui connaissaient les localités, étaient même accourus dans les grandes galeries de peinture, d'où ils se mirent à faire feu sur la rue Royale et la place du Carrousel. D'un autre côté, une petite colonne de jeunes gens, conduite par l'élève de l'école Polytechnique, Lothon, arrivait du faubourg Saint-Germain, jusqu'à la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Ainsi les Suisses de M. de Salis se trouvaient, au même instant, entre les coups de fusil des masses populaires qui inondaient la cour du Louvre, ceux qu'on tirait sur eux de la galerie du Musée, et le feu des jeunes gens postés dans la rue Saint-Thomas : ils entendaient en outre la fusillade engagée dans la rue de Rohan, vers la rue de l'Echelle et jusque dans la rue de Rivoli.

Pour se soustraire aux balles qui pleuvaient sur eux de tous côtés, les Suisses se mirent à courir vers le Carrousel. Là se trouvaient d'autres bataillons qui soutenaient le feu contre les insurgés placés au bout de la rue de Rohan, dans la rue Traversière et dans celle des Frondeurs. En voyant les Suisses du Louvre arriver en désordre, ces troupes s'imaginèrent que tout était perdu. En un moment il n'y eut plus que trouble et confusion sur la place du Carrousel.

Le maréchal Marmont voit le désordre; il accourt avec son état-major pour raffermir ses troupes, les rallie un instant dans la cour des Tuileries, et le feu recommence. Mais les vainqueurs du Louvre se montrent en nombre; ils arrivent, exaltés par un succès inespéré, sur les traces des Suisses, débouchent en masses par la rue Royale, et engagent le feu contre les troupes amoncelées dans la cour des Tuileries. En même temps, ceux des combattants patriotes qui avaient pénétré dans la grande galerie du Musée, se montrent aux fenêtres d'où ils font un feu plongeant sur les Tuileries. D'autres insurgés, suivant le mouvement de ceux qui viennent de traverser le Louvre, paraissent au bout de la rue Saint-Thomas : d'autres encore débouchent par la rue de Chartres et vont se lier à ceux qui depuis long-temps s'étaient postés au coin de la rue de Rohan, et tous ensemble tirent sur les troupes.

Assailli de tous les côtés, le maréchal, placé lui-même dans la cour des Tuileries, s'efforce de raffermir ses troupes : les canons placés dans la rue de l'Echelle, sont ramenés aux Tuileries et tournés contre les patriotes. De part et d'autre le feu devient très-vif: les troupes perdent du monde; mais les patriotes qui ont débouché sur la place du Carrousel voient tomber un grand nombre d'entre eux : là périt un jeune homme de lettres appartenant à la rédaction du *Globe*[1]; son nom restera gravé sur le marbre, à l'endroit où l'atteignit la balle lancée par les soldats de la garde royale; mais combien d'autres hommes du peuple trouvèrent aussi une mort obscure, quoique glorieuse, devant le palais des Tuileries!

Le maréchal tenait bon dans cette position fâcheuse, car il n'y avait plus d'autre moyen de salut pour ses troupes que celui de chasser le peuple de la place, ou bien d'opérer une retraite désastreuse par l'unique guichet du pavillon de l'Horloge, le seul qui fut à la disposition des troupes, comme aussi le seul qui put les mettre en communications avec les bataillons qui stationnaient dans le jardin des Tuileries, et, plus loin, avec ceux qui occupaient la place de la Concorde et la Madeleine : les généraux se multipliaient pour encourager les troupes; les aides-de-camp couraient partout portant les ordres nécessaires pour raffermir les soldats; mais la dernière heure du règne de Charles X allait sonner.

Il était alors près de midi : depuis deux heures le Louvre et les Tuileries étaient les témoins d'un combat des plus acharnés : le peuple se trouvait exalté par ses succès; les troupes semblaient frappées de stupeur. Il était facile de prévoir alors l'issue de la lutte terrible qui, depuis trois jours, ensanglantait toutes les rues de la capitale.

Pendant que le maréchal Marmont faisait un dernier effort pour se maintenir aux Tuileries, les Suisses placés dans les maisons de la rue Saint-Honoré continuaient à repousser les insurgés qui se présentaient par la place du Palais-Royal et par la rue Richelieu.

A la Madeleine, la fusillade avait cessé; mais un combat des plus meurtriers s'engageait autour de la caserne de la rue Babylone, occupée par des Suisses. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce dernier combat; car, pour ne pas sortir de l'ordre chronologique des événements de cette journée, il faut maintenant jeter un coup d'œil sur ceux dont la rue de la Paix était le théâtre.

Depuis le moment où le général de Wall avait vainement ordonné aux soldats du 53ᵉ de ligne de repoussr les rassemblemens formés dans la rue de la Paix, ce régiment avait conservé une attitude passive; mais, travaillés par les citoyens et par

[1] M. R. Farcy, dont on voit encore la tombe toujours ombragée par des drapeaux tricolores, en face du palais des Tuileries.

quelques-uns de leurs officiers et sous-officiers, les soldats de ce régiment, quoique contenus par leur colonel et les chefs-de-bataillon, avaient député le sergent Richemont vers la réunion de l'hôtel Laffitte pour faire connaître au général Gérard que la troupe ne demandait pas mieux que d'abandonner la cause de Charles X.

Cette cause paraissait tellement compromise aux amis de la dynastie, qu'ils s'efforçaient, en ce moment-là, de faire courir le bruit d'un armistice conclu entre le maréchal et les représentants du peuple : cet armistice avait effectivement été désiré par le maréchal, et le lecteur se rapelle les efforts faits vainement par les deux maires pour le faire accepter; mais les partisans de Charles X, voulant empêcher la catastrophe qu'ils prévoyaient, essayaient encore d'arrêter l'élan du peuple par ce dernier moyen: des officiers, des agents, parcouraient la rue de la Paix et les boulevards disant partout qu'une suspension d'armes venait d'être signée : l'un de ces agents, monté sur un cheval, agitait un mouchoir blanc en criant que la paix était faite. [1]

Pour toute réponse, le peuple arrêta ces officiers et ces agents et les conduisit à l'hôtel Laffitte, où ils furent heureux de trouver une hospitalité protectrice : Deux de ces officiers, MM. Roux et de Séran, avouèrent à M. Laffitte qu'au moment où ils étaient sortis du Carrousel, on y délibérait d'envoyer deux cents soldats, sous des habits bourgeois, pour l'enlever lui-même et aller le fusiller au pied de la colonne.

Cependant, le sergent Richemont était arrivé sans danger jusqu'à la réunion des députés, auxquels il avait exposé l'objet de sa mission. On comprit aussitôt de quelle importance serait pour la cause du peuple la défection d'un régiment; car, malgré tous les bruits qu'on avait fait courir depuis deux jours sur la fraternisation des troupes de ligne avec les patriotes, aucun corps n'avait réellement quitté son poste. Le général Gérard envoya aussitôt le colonel Heymès, ancien aide-de-camp au maréchal Ney, pour achever la conversion du 53ᵉ de ligne.

En ce moment, M. J.-B. Laffitte, ancien capitaine dans la deuxième légion de la garde nationale licenciée, était au marché des Jacobins, en uniforme, chose rare alors parmi les officiers; il s'occupait de réunir sa compagnie : le colonel Heymès l'engagea à l'accompagner avec ses hommes. Ils se dirigèrent tous ensemble vers le 53ᵉ, guidés par le sergent Richemont.

Mais il s'était écoulé plus d'une heure depuis le moment où les soldats avaient député le sergent vers l'hôtel Laffitte, et cette heure avait suffi pour amener des événements décisifs du côté des Tuileries.

Là, le canon, la mitraille et les feux de ploton avaient contenu pendant quelque temps les patriotes sortis du Louvre, sur les traces des Suisses, ainsi que ceux arrivés au Carrousel par les rues Saint-Thomas, de Chartres et de Rohan. Mais ceux des insurgés qui étaient entrés dans le Musée par le Louvre, et dont le nombre augmentait sans cesse, continuaient à faire feu sur les troupes. En même temps les patriotes, arrêtés long-temps par le canon de la rue de l'Echelle, s'avançaient insensiblement jusqu'aux guichets du Carrousel et des Tuileries, tandis que d'autres troupes de jeunes gens, qui venaient de passer le Pont-Royal, se montraient sur les quais, tirant dans la cour des Tuileries à travers les guichets du sud.

La position des troupes amoncelées dans la cour du château était cruelle; elle le devint encore d'avantage quand deux des fenêtres du pavillon de Flore, aux Tuileries, s'ouvrirent tout-à-coup et laissèrent voir des insurgés qui lâchèrent des coups de fusil. Ce n'était qu'une demi-douzaine de patriotes qui, ayant trouvé la porte de communication entre le Musée et le palais, avaient eu la témérité de l'ouvrir et de pénétrer dans les appartements de Charles X ; mais la route qui y conduisait pouvait laisser pénétrer des colonnes de citoyens sur les derrières des bataillons qui défendaient ce palais.

Ces coups de fusil, tirés sur la tête des soldats, jetèrent la consternation et la terreur parmi les troupes : ce fut à qui se précipiterait le premier sous la voûte qui donne accès dans le jardin : cavalerie, infanterie, artillerie, voulurent passer par le même vestibule : la mêlée devint affreuse, et elle dura long-temps, car le passage était trop étroit pour permettre à tant de bataillons de s'écouler avec la rapidité exigée par les circonstances. Dans ce trouble extrême, des officiers, entraînés par le flot irrésistible qui cher-

[1] Quels étaient les personnages qui faisaient agir ces hommes si empressés de paralyser l'élan du peuple, et de lui faire perdre les fruits de la victoire? Ne pourrait-on pas croire que ceux qui avaient frémi à l'idée d'une révolution, travaillaient en secret à faire avorter le mouvement si bien caractérisé depuis la veille : Il est constant que Casimir Périer s'était mis en relation directe avec Charles X, et que ses messagers ne cessèrent d'aller à Saint-Cloud et d'en revenir pendant les journées du mercredi, du jeudi et même du jour suivant. Casimir Périer n'était pas encore à la réunion de l'hôtel Laffitte ; il se tenait dans une maison située près de Péndrot où ces agents s'étaient montrés. Il est prouvé aujourd'hui que le général de Wall le cherchait et le faisait chercher partout, et que Charles X demandait à le voir. Il y avait donc des traitres parmi les hommes qui semblaient avoir pris la défense de la cause du peuple? leur conduite après la révolution n'a fait que confirmer cette opinion.

chait une issue dans le jardin, brisaient leurs épées; d'autres arrachaient leurs épaulettes; ceux-ci jetaient leurs bonnets à poil; d'autres encore abandonnaient leurs chevaux.

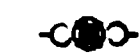
Heureusement pour cette troupe en déroute, la grille qui entoure la cour des Tuileries venait d'être fermée, et cette circonstance, jointe à quelques décharges tirées sur la rue Royale par les détachements forcés d'attendre leur tour pour passer, retinrent les insurgés et les empêchèrent de faire des prisonniers. Le maréchal, qui était loin de s'attendre à cette bagarre, se vit dans la nécessité de fuir aussi; il quitta le quartier-général où il était rentré depuis peu, laissant une partie de l'argent destiné à la gratification des troupes; il passa par la rue de Rivoli, et entra dans le jardin des Tuileries. Là, il parvint à reformer ses bataillons, sous la protection de deux pièces de canon, qui empêchèrent les insurgés de déboucher par le vestibule.

Le peuple était maître du Louvre et des Tuileries: plusieurs de ces hommes de cœur, chers aux patriotes, Bastide, Guinard, Thomas, le libraire Joubert, le gérant du *National*, Gauja, venaient d'y entrer les premiers par les guichets de la Seine, à la tête de la colonne qui avait combattu du côté du Pont-Royal: leur premier soin, en prenant possession de ce palais des rois, fut de faire flotter le drapeau de la révolution sur le dôme de l'Horloge; Thomas et Gauja l'y placèrent.

Aussitôt la foule des combattants se précipita dans ce château tant par la galerie du Musée, par où avaient passé en grande partie les vainqueurs du Louvre, que par les rues Royale, de Chartres, de Rohan et de l'Echelle. En un instant le château fut envahi par des citoyens de tout état, faisant retentir les voûtes de leurs chants de victoire, et ne cessant de crier: *à bas les Bourbons! vive la liberté!* Ces hommes qui arrivaient exaltés par le combat, brisèrent aussitôt les statues et les bustes des rois: les grands tableaux qui représentaient des princes ou des personnages détestés par le peuple, furent déchirés à coups de sabre ou de baïonnette, et les lambeaux servirent de trophées aux vainqueurs.

Quelques-uns d'entre eux commençaient à briser les panneaux et les glaces, lorsqu'un citoyen leur cria: « Respect aux propriétés nationales! » — Brisez, brisez tout, clamaient d'autres; nous ne voulons plus que personne puisse demeurer ici. — « Si, si; nous y logerons Lafayette, président de la république française! » et la foule cria: « *Vive Lafayette! vive la république! à bas les rois!* »

Arrivés à la salle du trône, la première intention des hommes du peuple fut de tout briser; mais on contint leur colère: ils se bornèrent à déchirer à coups de baïonnette les riches tentures fleurdelysées, qui décoraient cette salle. Quant à ce grand fauteuil qu'on appelle le trône, chacun des combattants voulut s'y asseoir un instant, comme pour faire acte de souveraineté; et lorsque cette scène burlesque fut terminée, on y mit le cadavre d'un officier. « Plaçons-le sur le trône, s'écrièrent les vainqueurs, et que désormais on n'y voie plus personne de vivant. [1] »



CHAPITRE XIV.

Retraite du maréchal. — Deux régiments l'abandonnent. — Combat de la caserne de Babylone.—Dernier combat contre les Suisses postés dans la rue Saint-Honoré. — Vengeance du peuple.—Sa magnanimité dans ces journées. — Marmont sort de Paris, et réunit ses troupes à Boulogne. — Ascendant que la réuion Laffitte prend sur la révolution. — L'hôtel-de-Ville et l'hôtel Laffitte. — Actes du prétendu gouvernement provisoire. — Le général Lafayette est investi du commandement supérieur. — Quelques traits caractéristiques de cette journée. — Marche triomphale du général Lafayette — Son arrivée à l'hôtel-de-Ville. — Il est le maître de Paris

Pendant que les portes des Tuileries, ouvertes à tout le monde, attiraient de toute part une foule immense, le maréchal Marmont, que la déroute imprévue du Louvre et du Carrousel avait laissé dans une position désespérée, prit le parti de sortir aussitôt du jardin des Tuileries, et de faire sa retraite sur Saint-Cloud par les Champs-Elysées: il n'était plus possible de tenir nulle part dans Paris avec des troupes aussi démoralisées que l'étaient les bataillons du Louvre et du Carrousel. Des ordres furent donnés partout où il y avait encore des soldats, pour que chaque corps eût à suivre le mouvement du quartier-général. Le bataillon qui occupait la cour du Palais-Royal, prévenu en temps utile, fit sa retraite sous la protection des deux compagnies qui occupaient les maisons de la rue Saint-Honoré; mais celles-ci, soit qu'elles eussent été oubliées, soit qu'il fut impossible aux soldats de se réunir, continuèrent à se défendre, et restèrent ainsi abandonnées.

Les autres troupes défilèrent sur-le-champ. Les bataillons, la cavalerie et l'artillerie, qui occupaient la place de la Concorde et la Madeleine, se mirent en mouvement les premiers par l'avenue des Champs-Elysées: ils furent suivis

1 Auguste Fabre. Révolution de 1830.

à peu de distance par les bataillons suisses qui sortaient du jardin des Tuileries. D'autres bataillons de la garde, ainsi que ceux du 15e léger et du 50e de ligne, défilèrent aussi par la place; mais il leur était enjoint de suivre le cours de la Seine, et de sortir de Paris par les quais.

Quant aux deux régiments de ligne qui occupaient la place Vendôme et la rue de la Paix, le lecteur sait déjà que l'un de ces régiments, le 53e, était entré en négociations avec les patriotes. Mais ces troupes étaient encore sous la domination du général de Wall, qui ne cessait de parcourir leur front. Ce général venait d'apprendre les événements du Louvre et des Tuileries; il faisait chercher partout Casimir Périer, pour lequel il avait reçu un message de Saint-Cloud; mais ce dernier était alors introuvable.

En ce même instant, le colonel Heymès et M. J.-B. Laffitte arrivaient dans la rue de la Paix, par la rue des Petits-Champs, ayant avec eux un détachement de gardes nationaux. M. Laffitte remit le commandement de son peloton à un autre officier de la garde nationale, et se dirigea, avec M. Heymès et le sergent Richemont, vers le front du 53e: déjà la majeure partie des officiers de ce corps s'étaient prononcés en faveur de la cause que le peuple défendait, entre autres les capitaines Gillant, Henrion et Lefaucheux: les sous-officiers et les soldats, entraînés par les sollicitations amicales que leurs adressaient les hommes du peuple débouchant en masses de la rue Saint-Augustin, et par les harangues énergiques d'un citoyen [1] qui les adjurait de se rappeler qu'ils étaient les enfants de ce même peuple que la garde royale avait assassiné; la troupe, dis-je, après avoir refusé de tirer sur les citoyens, était aussi disposée à passer du côté du peuple.

Il ne fallait plus qu'entraîner les chefs-de-bataillon et le colonel: M. Laffitte et M. Heymès les abordent, leur apprennent ce qui se passe ailleurs, et leur font comprendre que, persister à se séparer des citoyens et à se mettre dans la nécessité de faire usage de leurs armes contre eux, ce serait se placer dans une fausse position à l'égard du peuple; que la troupe de ligne, en se détachant de la cause des ministres, amènerait nécessairement la pacification de la capitale. Entraînés par ces considérations, et peut-être par la tournure que prenaient les affaires, les chefs se rendirent aux vœux des officiers et des soldats; mais ils exigèrent que les négociateurs des patriotes garantissent à la troupe des conditions honorables.

Il fut convenu que le régiment ne serait pas obligé de faire feu sur les troupes; que ses insignes seraient respectés; que les armes resteraient entre les mains des soldats, et qu'aucune tentative ne serait faite contre leur existence.

Ces conditions, M. J.-B. Laffitte et le colonel Heymès s'engagèrent à les faire ratifier immédiatement par les députés réunis chez le frère de l'un d'eux; aussitôt M. Laffitte et son peloton de gardes nationaux se placèrent en tête du 53e, et, au milieu des acclamations d'un peuple immense, l'on se mit en marche par les boulevards vers ce que l'on appelait le quartier-général de la révolution.

Pendant que ce mouvement s'opérait, le 5e de ligne, rangé en bataille sur la place Vendôme, se montrait inquiet: d'un côté il voyait l'autre régiment défiler par les boulevards, tandis que d'un autre côté il pouvait apercevoir la retraite précipitée que faisaient les troupes campées dans le jardin des Tuileries. Le colonel Heymès ne laissa pas long-temps ce régiment dans l'incertitude: il courut vers les officiers; apercevant le lieutenant-colonel, il lui fit part de la situation des affaires, et l'engagea vivement à contribuer au succès de la cause du peuple, en se détachant de celle que les ministres de Charles X venaient de compromettre. Le vieux soldat comprit aussitôt la situation critique des troupes; il prit sur lui de suivre le mouvement du 53e; et les deux régiments se dirigèrent presque à la fois vers l'hôtel Laffitte.

Telle fut ce que les royalistes appelèrent la défection des troupes de la ligne: jusqu'alors ces troupes avaient marché à côté de la garde royale et des Suisses; et quoique l'on eût annoncé plusieurs fois que les soldats de la ligne avaient *fraternisé* avec le peuple, la vérité est que ces soldats, à quelques légères exceptions près relatives à des espèces de conventions tacites entre quelques postes et les citoyens, avaient fait ce que les militaires appellent *leur devoir*.

Lorsque les 5e et 53e régiments consentirent à se retirer de la lutte (car toute leur défection se borna à cet acte), il ne leur restait plus d'autre alternative que celle de suivre le mouvement de retraite qui s'opérait alors avec un désordre désolant, ou bien de rentrer dans leurs casernes.

L'état de choses leur fit comprendre que ce dernier parti était le plus sage, comme le plus propre à mettre un terme à la guerre civile.

Mais, quand ces deux régiments quittèrent le général de Wall, le peuple n'avait plus besoin d'auxiliaires, car il ne lui restait presque plus rien à faire pour délivrer entièrement la capitale des soldats du despotisme: partout les troupes étaient alors en retraite.

1 M. Foussard qui, depuis long-temps, ne cessait de parler aux troupes, et qui avait même menacé le général de Wall.

Sur la rive droite de la Seine, il n'y avait plus que les Suisses placés dans les maisons de la rue Saint-Honoré, et quelques postes de gendarmerie. Sur la rive gauche, le bataillon qui gardait l'École-Militaire, prévenu à temps, fit sa retraite par la barrière Desaix et le pont de Grenelle: il rejoignit ainsi les troupes du maréchal dans le bois de Boulogne, sans avoir éprouvé des pertes.

Mais il n'en fut pas de même des Suisses qui occupaient la caserne de la rue de Babylone. Attaqués, depuis le matin, par les rassemblements partis de l'Odéon, ces Suisses se défendaient, depuis plusieurs heures, de manière à rebuter d'autres combattants que ceux auxquels ils avaient affaire: ces combattants, presque tous ouvriers ou jeunes gens des Écoles, et ayant avec eux plusieurs élèves de l'école Polytechnique, avaient d'abord dirigé leur feu contre la façade de la caserne; mais ne pouvant s'en approcher sans éprouver de grandes pertes, ils se divisèrent pour attaquer par les jardins: un détachement de patriotes que conduisait un élève de l'école Polytechnique, M. Charras, s'engagea dans une allée, d'où il espérait escalader les murs et tomber sur les derrières de la caserne; mais le major Dufay avait fait placer un peloton de ses Suisses dans une maison en construction qui dominait les jardins: le détachement eût à subir une fusillade des plus vives, qui mit le désordre dans ses rangs et lui fit perdre trois ou quatre combattants.

On comprit alors qu'il fallait employer un autre genre d'attaque: des tirailleurs du peuple montèrent à leur tour dans une maison, s'y placèrent aux fenêtres et jusque sur les toits, et firent sur les Suisses un feu qui les inquiéta fortement: en même temps, le reste du détachement rallié par l'élève de l'école Polytechnique Charras, revenait à la charge, ayant à sa tête un ouvrier nommé Bernard, qui ne cessait d'agiter un drapeau tricolore: le feu des Suisses redoubla un instant; mais on s'aperçut bientôt qu'ils avaient abandonné leur position pour se retirer dans la caserne. Les tirailleurs du peuple s'en rapprochèrent alors par ce côté: plusieurs s'emparèrent d'une maison qui dominait les jardins; d'autres escaladèrent les murs et se placèrent dans le jardin même: on se fusilla long-temps sans aucun résultat décisif.

Vers la porte d'entrée, un autre rassemblement d'hommes du peuple et de jeunes gens, parmi lesquels se trouvaient trois autres élèves de l'école Polytechnique, avait dû aussi renoncer à l'attaque de vive force: les Suisses placés aux fenêtres de la façade, faisaient un feu terrible qui causait de grands ravages parmi les assaillants: on dût penser alors à prendre des positions: une maison située presque en face de la caserne fut occupée par des tirailleurs; d'autres se placèrent dans un jardin d'où ils pouvaient atteindre aux fenêtres de la caserne; mais les Suisses les avaient matelassées; ce qui leur permettait de lancer la mort sur les masses populaires presque sans aucun danger pour eux.

Déjà le peuple comptait de grandes pertes: un élève de l'école Polytechnique, le jeune Vanneau, avait été tué, deux autres élèves de la même École, Ouvrier et Lacroix étaient blessés; des professeurs, des étudiants, gisaient parmi les morts et les blessés, à côté d'ouvriers frappés également par les balles des Suisses.

L'attaque de la caserne, commencée vers les dix heures, n'avait encore produit que des traits d'héroïsme du côté du peuple, et une défense opiniâtre de la part des Suisses. Mais de nouveaux combattants venaient sans cesse augmenter le nombre des assaillants. On s'irritait des pertes qu'une poignée de soldats étrangers faisait éprouver aux masses populaires, lorsqu'un jeune homme, se rappelant comment, en 1789, le peuple avait fait tomber les ponts-levis de la Bastille, proposa de mettre le feu à la grande porte de la caserne.

On s'occupa aussitôt de l'exécution de cette heureuse idée: des recherches furent faites pour avoir du foin ou de la paille, et l'on ne tarda pas à découvrir sous une remise une voiture chargée de paille. Pendant que les tirailleurs placés aux croisées des maisons et dans les jardins occupaient les soldats du major Dufay, des ouvriers s'attelèrent à cette voiture, et la conduisirent contre la grande porte d'entrée de la caserne: en un instant cette paille brula, et la porte ne tarda pas à céder.

Mais déjà les Suisses épouvantés quittaient leurs meurtrières pour se précipiter dans la cour: le major, voyant que la caserne ne pouvait plus être défendue, rassemblait ses soldats pour opérer sa retraite par les derrières; mais là aussi il aurait rencontré des insurgés. D'un autre côté, les assaillants de la façade se pressaient à l'entrée, et la cour fut envahie avant que les Suisses l'eussent quittée. Là s'engagea de nouveau une mêlée sanglante, dans laquelle périrent un grand nombre de Suisses, ainsi que leur chef; les autres soldats s'échappèrent en escaladant les murs: quelques-uns rejoignirent leur corps, après un long détour; d'autres qui n'avaient pu se sauver et qui ne voulurent pas se rendre, furent tués; la caserne fut saccagée.

Un heure après, on voyait descendre par les rues Bellechasse et du Bac deux colonnes de jeunes gens et d'hommes du peuple, tambours en tête,

drapeaux déployés, traînant un vieux canon de fer, et faisant retentir sur leur passage des chants de victoire, mêlés aux cris de *vive la liberté! à bas les Bourbons!* Plusieurs de ces vainqueurs des Suisses, portaient en triomphe, au bout de leurs fusils, les habits rouges des soldats qu'ils avaient tués. Les pertes que le peuple avait éprouvées aux environs de la caserne Babylone étaient saignantes.

Ces deux colonnes accouraient rejoindre les combattants du Louvre et des Tuileries; mais alors ces deux Palais étaient pris, et les troupes royales en fuite ne tenaient plus nul part.

Le seul détachement de Suisses postés dans les maisons de la rue Saint-Honoré, en face de la rue Richelieu et la rue des Frondeurs, tenait encore : sur ce point, le combat avait été plus long même qu'à la caserne de Babylone, et le peuple y avait éprouvé de grandes pertes. Beaucoup de jeunes gens, ayant voulu s'approcher de ces maisons, étaient restés sur le pavé, les Suisses possédant tout l'avantage d'une position retranchée et, pour ainsi dire, crénelée. Ce ne fut que lorsque Marmont opérait sa retraite que les maisons furent enfin forcées par ces assaillants irrités. Il s'y passa une scène épouvantable : ceux des Suisses qui se défendirent d'étage en étage, et que l'on prit enfin les armes à la main, furent égorgés; leur capitaine fut jeté d'une fenêtre et resta sur le pavé; deux autres officiers furent percés de coups, mais on prit soin d'eux; les autres soldats qui se rendirent trouvèrent grâce devant le peuple, et furent conduits à la Bourse.

Si l'histoire doit enregistrer quelques actes d'implacable vengeance commis par des combattants qui venaient de perdre leurs amis, leurs parents, leurs frères, il ne faut pas oublier que partout ailleurs le peuple se montra généreux et magnanime; partout, après le combat, les soldats blessés ou pris furent traités comme des frères malheureux.

Achevons maintenant de suivre les troupes dans leur retraite, avant de raconter ce qui se passait chez M. Laffitte et à l'Hôtel-de-Ville, au moment où Marmont quittait Paris.

Les deux colonnes de troupes, dont j'ai déjà parlé, suivirent, l'une, l'avenue de Neuilly jusqu'à la barrière; l'autre, le cours la Reine et les quais: la première trouva peu d'opposition à sa sortie de la ville; mais la seconde fut harcelée dans sa marche par les habitants de Chaillot, qui lui tuèrent quelques hommes, parmi lesquels se trouva le capitaine Lefaucheux de la garde royale. [1]

L'autre colonne se divisa à la barrière de l'Etoile: la cavalerie marcha droit devant elle pour passer la Seine au pont de Neuilly; et l'infanterie prit, à droite, la nouvelle route dite de Charles X: l'arrière garde de celle-ci fut attaquée par quelques tirailleurs sortis de la commune des Thernes; les troupes répondirent à ces tirailleurs par des coups de fusil; et ayant rencontré sur leur route un cabaret dans lequel quelques ouvriers s'étaient rassemblés, les soldats tirèrent sur ces hommes inoffensifs et en tuèrent quelques-uns : ce furent là les dernières victimes tombées sous les coups de la garde royale.

Quant à la cavalerie, ayant trouvé le pont de Neuilly barricadé, elle ne voulut pas s'exposer à forcer ce passage, que défendaient des habitants de Neuilly et de Courbevoie ; en conséquence les escadrons retournèrent sur leur pas et entrèrent au bois de Boulogne par la porte Maillot. Là fut rencontrée l'artillerie qui arrivait de Vincennes par la route de la Révolte. Vers les cinq heures, toutes les troupes sorties de Paris arrivèrent au rond point que forme le bois à l'entrée de Boulogne : ces malheureuses troupes étaient harrassées de fatigue, accablées par la chaleur, abattues par le souvenir de ce qui venait de se passer, et désolées des pertes qu'elles avaient éprouvées; ajoutons qu'elles se mouraient de faim et de soif, et qu'elles ne trouvèrent rien, pas même de l'eau pour se désaltérer.

Pendant que les troupes s'éloignaient de Paris, les députés réunis chez M. Laffitte prenaient, sur les événements, un ascendant que le peuple, trop occupé à vaincre, ne put ni ne voulut leur contester : attirant à eux le pouvoir qui n'était plus nulle part, ces hommes si craintifs la veille, retrouvaient du courage quand le danger était passé; ceux qui avaient fait preuve de plus de couardise, étaient précisément ceux qui montraient le plus de zèle. C'était un spectacle curieux que cette réunion où paraissaient successivement tant de personnages divers, venant faire acte de présence, et tant de députations en habits, en vestes, en blouses ou en uniformes. Casimir Périer venait de rentrer chez M. Laffitte; il avait vu la déroute des troupes royales, et l'entraînement des régiments de la ligne vers le peuple : il pouvait entrevoir quelques changements, et il se présentait.

Cependant, ces hommes qui s'érigeaient en arbitres d'une révolution faite sans eux et malgré eux, étaient encore à délibérer s'ils pouvaient prendre la direction des affaires publiques, quand ils apprirent, par Evariste Dumoulin,

[1] C'était un des plus braves officiers de la garde royale : il avait vivement déploré les ordonnances, parce qu'il était libéral : on trouva sur lui une lettre par laquelle il donnait sa démission motivée; mais il ne voulait quitter le service qu'après le combat. En mourant il ne cessait de dire : « J'étais pourtant un bon français ! »

qu'une sorte de gouvernement insurrectionnel, appuyé par un chef militaire, s'organisait à l'Hôtel-de-Ville. Cette nouvelle leur fit comprendre qu'il était temps de se montrer, s'ils ne voulaient pas être devancés par quelques audacieux combattants.

En effet, il se passait à l'Hôtel-de-Ville des choses propres à alarmer ceux qui visaient alors à dominer la révolution. Une espèce de gouvernement s'y organisait ; et si les membres de ce gouvernement n'existaient pas, il avait du moins un secrétaire patent dans M. Baude. Le général Dubourg, assisté du colonel Zimmer, y créait un état-major. On y distribuait les emplois ; c'est dire que beaucoup de monde y accourait pour piller la victoire du peuple. Il en sortit même une proclamation qui, cette fois, portait des signatures réelles. La voici :

Ordre du jour.

3 heures du soir.

« L'autorité qui a déchiré la Charte qui était son titre, s'est jugée elle-même ; elle a abandonné tous ses postes ; les bons citoyens n'ont à prendre conseil que de leur courage et de leur conscience.

« Le peuple a pris les armes, il a maintenu l'ordre ; il est prêt à reconquérir tous ses droits ; mais de tous côtés on réclame une organisation.

« Pour la donner, sont priés :

« 1° MM. les députés des départements réunis à Paris, de se rendre sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville, qui devient le centre d'organisation, pour y conférer sur les mesures à prendre ;

« 2° MM. les maires de Paris sont tenus de se rendre à l'instant même à leurs mairies respectives, pour y attendre les instructions qui leur seront données pour le maintien de l'ordre, la défense des personnes et des propriétés ;

« 3° Chacun des maires enverra à l'Hôtel-de-Ville un de ses adjoints, pour y former une commission consultative sur les intérêts de Paris ;

« 4° Les membres des bureaux définitifs des colléges de Paris, aux dernières élections, se réuniront aux chefs-lieux de leurs mairies respectives, pour y former, près des maires, un conseil permanent ;

« 5° Les députés de Paris sont spécialement invités, au nom des devoirs que leur impose le mandat de leurs concitoyens, à se rendre sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville ;

« 6° Tous les employés de la Préfecture sont requis de se rendre à leur poste pour exécuter les ordres de l'autorité ;

« 7° Les légions de la garde nationale se réuniront dans leurs arrondissements respectifs, à l'effet de protéger, par les moyens accoutumés, la sûreté des personnes et des propriétés.

« Pour le gouvernement provisoire,

J. BAUDE.

« Par ordre du général Dubourg,

« Le colonel ZIMMER. »

Mais le pouvoir qui s'établissait à l'Hôtel-de-Ville était ignoré ou méconnu de la plupart des hommes qui avaient participé à la révolution ; aussi plusieurs députations continuaient-elles à solliciter de la réunion Laffitte un gouvernement provisoire : de nombreux citoyens assemblés rue Sainte-Avoye, dans la cour de la maison qu'habitait le secrétaire de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, avaient exprimé le vœu pour que le général Lafayette, assisté de deux autres libéraux, prît entre ses mains la direction de la force publique, et les deux frères Garnier-Pagès étaient accourus à l'hôtel Laffitte pour décider les députés à voter cette mesure urgente. D'un autre côté, les chefs du peuple réunis à la Bourse et dans les bureaux du *National*, émettaient le même vœu, et indiquaient également comme membres du gouvernement provisoire les mêmes hommes qui avaient été désignés par l'affiche mensongère placardée sur les murs de Paris : ces membres étaient, comme on sait déjà, le général Lafayette, le duc de Choiseul et le général Gérard.

Malheureusement, ceux qui voulaient la réalité du gouvernement provisoire promis aux combattants, n'avaient pas consulté les hommes à qui ils faisaient l'honneur de confier cette haute mission et de supposer ce dévouement à la chose publique. Il arriva que, lorsqu'on comptait sur le duc de Choiseul, ce grand seigneur réputé *libéral* se rendait chez M. Laffitte pour protester contre l'abus qu'on avait fait de son nom, et déclarer qu'il n'occuperait jamais la mission révolutionnaire qu'on voulait lui imposer [1].

Un autre des membres désignés, le général Gérard, déclinait aussi cette responsabilité, et se refusait même de se montrer comme chef militaire.

Lafayette seul fit preuve de patriotisme et d'abnégation. Il s'offrit spontanément pour prendre le commandement supérieur de Paris et de toutes les forces militaires.

Comme il fallait enfin que les députés fissent quelque cas des vœux que la population leur

1 Le duc de Choiseul ne se fit pas moins un mérite d'avoir figuré parmi les membres de ce gouvernement provisoire fictif. Dans une lettre qu'il publia, il prétendit qu'il avait accepté en silence tous les dangers auxquels cette désignation l'avait associé sans sa participation.

adressait; ils décidèrent que le général Lafayette se rendrait à l'Hôtel-de-Ville pour s'emparer de la direction du mouvement, et qu'il aurait pour lieutenant le général Gérard, que l'on investissait du commandement des opérations actives. Ce dernier déclara alors qu'il ne demandait pas mieux que de servir sous les ordres du général Lafayette; mais on eût encore de la peine à lui faire revêtir son uniforme; il fallut bien des instances pour le décider à se montrer sur le boulevard en habit de général. Et pourtant, lorsqu'il consentit enfin à monter à cheval, le peuple salua de ses plus vives acclamations le militaire qu'il n'avait pas vu durant le combat! Et on regarda son apparition au milieu des citoyens comme une preuve que la révolution, qui s'accomplissait, trouvait enfin des chefs dignes de la cause, pour laquelle le peuple versait son sang!

La nomination du général Lafayette au commandement supérieur de Paris ne fut pas plutôt arrêtée, que la plupart des députés s'effrayèrent de l'étendue des pouvoirs qu'ils venaient de conférer à un homme dont les opinions républicaines étaient bien connues: ils cherchèrent aussitôt à pondérer ce pouvoir et à le restreindre dans des attributions spéciales qui l'éloignassent de la partie politique gouvernementale, que les habiles se réservaient.

Ce fut dans ce but que fut aussitôt créée une commission de cinq membres chargés de la direction des affaires générales. Mais ici encore, la délibération fit voir combien étaient peu arrêtées les opinions de ceux qui se montraient alors si empressés de diriger ces affaires générales. M. Mauguin voulait que ce pouvoir civil prit le titre, déjà consacré par le peuple, de *gouvernement provisoire*. Les hommes de la légalité, et surtout M. Guizot, opinaient pour que l'on ne créât qu'une *commission municipale*. C'était remettre en question ce que le peuple venait de décider à coups de fusil; mais, comme il ne pouvait sortir des fameux *deux-cent-vingt-un*, que représentait la réunion Laffitte, rien qui ne fut empreint de cet esprit d'indécision qui avait caractérisé jusque alors la conduite des députés; ce dernier avis prévalut. On procéda à la nomination des membres qui devaient composer cette commission municipale, et les noms qui sortirent du scrutin ne changèrent rien à cette tendance. Ce furent les députés Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Lobau et Odier. [1]

Parmi ces cinq membres un seul, M. Laffitte, pouvait être regardé comme ayant désiré le succès du peuple; tous les autres s'étaient montrés fort tièdes, et ne laissaient pas espérer des mesures propres à faire oublier leur pusillanimité pendant l'insurrection. Aussi, l'acte officiel qui fit connaître au peuple l'installation de ce pouvoir sans caractère, fût-il une injure adressée collectivement à tous ces hommes généreux qui venaient de verser leur sang pour le triomphe de la liberté, et un affront fait à ce peuple, dont l'excellente conduite, en ces jours d'anarchie et de désordre, avait fait l'admiration de tout le monde.

« Les députés présents à Paris, portait cette proclamation, ont dû se réunir *pour remédier aux graves désordres qui menacent la sûreté des personnes et des propriétés*. Une commission a été nommée pour veiller aux intérêts de tous, en *l'absence* de toute organisation régulière. »

Cette étrange déclaration, dont les termes semblaient avoir été dictés par ceux qui négociaient alors avec Charles X, ne laissait que trop apercevoir toute la distance qui séparait les vainqueurs des troupes royales, tous ces combattants qui criaient *à bas les Bourbons!* de ces députés sans énergie qui ne comprenaient pas la portée de la révolution opérée par le peuple seul.

Quelques traits caractéristiques de cette journée serviront à faire comprendre combien les idées des députés étaient peu en harmonie avec les circonstances qu'ils voulaient maîtriser: on aura de la peine à croire que lorsque, depuis la veille, le drapeau tricolore avait flotté sur les monuments publics et au milieu des combattants, dont la plupart portaient à leurs chapeaux ou à leurs boutonnières de rubans tricolores, ces députés non seulement s'abstinssent de prendre ces couleurs, mais encore qu'ils s'efforçassent de proscrire *tout signe extérieur, tout emblême révolutionnaire*.

Quand le général Gérard parut sur les boulevards avec son uniforme militaire, on remarqua avec peine qu'il avait encore à son chapeau la cocarde blanche: il ne l'ôta que sur les représentations que M. Sarrans lui fit; mais il ne la remplaça pas aussitôt par la cocarde de la révolution. Le général Lafayette lui-même n'était point paré des couleurs nationales, lorsqu'il sortit de l'hôtel Laffitte pour aller prendre possession de l'Hôtel-de-Ville au nom du peuple. On rapporte [1]

[1] Quelques heures après, la composition de la commission municipale se trouva considérablement modifiée. M. Odier ayant refusé d'en faire partie, fut remplacé par M. Audry-de-Puyraveau: d'un autre côté, le général Gérard, reconnaissant que les opérations militaires exigeaient l'emploi de tout son temps, fut aussi remplacé par M. Mauguin. Cette commission, ainsi définitivement composée, pouvait trouver des ressources; mais on eut soin d'absorber son énergie dans les affaires de détail.

[1] M. Louis Blanc, *Histoire de Dix Ans.*

qu'ayant rencontré près de la Bourse M. Etienne Arago toujours empressé de donner des preuves de courage et de dévouement, et s'étant aperçu que ce jeune combattant portait à son chapeau une cocarde tricolore, le général le fit inviter à l'ôter, en lui disant : « Pas encore, mon ami, pas encore. »

Mais, quand Lafayette, qui poursuivait avec peine sa marche triomphale[1], fut arrivé à la rue aux Fers, tantôt appuyé sur le bras de M. Audry-de-Puyraveau, tantôt sur celui de M. de Carbonnel ou du capitaine Poque, « un nuage de rubans tricolores, dit M. Sarrans, couvrit tout le groupe qui l'entourait. Le général se hâta d'arborer les trois couleurs, que prirent aussi toutes les personnes qui purent obtenir une part quelconque à ce patriotique cadeau. »

Le cortége continua de s'avancer très-lentement, car sur son passage il était nécessaire d'applanir, à chaque pas, les obstacles que présentaient les barricades élevées partout. Il fallut plus de deux heures pour que le général Lafayette arriva enfin à la place de Grève.

Là, le peuple qui couvrait cette place, fit entendre de longues acclamations, et lui présenta quelques blessés, que le général embrassa. Le général Dubourg, prévenu de l'arrivée de M. de Lafayette, courut au-devant du vieux général, s'inclina profondément, comme pour faire acte de soumission, et le conduisit dans la salle Saint-Jean, où s'était installé le secrétaire du *gouvernement provisoire*, M. Baude. M. Dumoulin, que nous avons déjà vu parmi les hommes du mouvement, remplissait les fonctions de commandant de l'Hôtel-de-Ville ; couvert de son uniforme d'officier d'ordonnance de l'empereur et portant un chapeau à plumes, il présenta au général Lafayette un drapeau tricolore, qui fut aussitôt arboré à l'une des fenêtres de la façade, en remplacement du drapeau noir. En ce moment, Lafayette était le maître de Paris.

« Mes chers concitoyens et braves camarades, « dit-il aux habitants de cette capitale, la con-« fiance du peuple de Paris m'appelle encore « une fois au commandement de la force publi-« que ; j'ai accepté avec dévouement et avec « joie les pouvoirs qui me sont confiés, et, de « même qu'en 1789, je me sens fort de l'appro-« bation de mes honorables collègues, aujour-« d'hui réunis à Paris : je ne ferai point de pro-« fession de foi, mes sentiments sont connus. La « conduite de la population parisienne, dans ces « jours d'épreuve, me rend plus que jamais fier « d'être à sa tête.

« La liberté triomphera, ou nous périrons en-« semble.

« *Vive la liberté! vive la patrie!*

« LAFAYETTE. »

CHAPITRE XV.

Scène d'effroi qui a lieu à l'hôtel Laffitte. — Installation de la commission municipale à l'Hôtel-de-Ville. — Prétentions de la réunion Laffitte. — Méfiance dont les députés sont l'objet. — Le peuple les laisse faire. — Le général Lafayette réorganise la garde nationale. — Faute qu'il commet. — Premières mesures prises par la commission municipale. — Aspect étrange de la ville de Paris, après le combat. — Occupations des combattants, pendant la soirée. — Concessions arrachées à Charles X. — Retrait des ordonnances et changement des ministres. — Le dauphin placé à la tête des troupes. — Événements de Versailles. — Mesures prises par le dauphin. — La tranquillité se rétablit à Saint-Cloud. — Jeu du roi. — Message de MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles. — Leur réception à l'Hôtel-de-Ville. — Il est trop tard.

Tandis que le général Lafayette s'installait à l'Hôtel-de-Ville, une scène singulière avait lieu dans ce tardif quartier-général établi chez M. Laffitte. La cour de son hôtel s'était remplie de militaires du 53ᵉ, et les officiers étaient alors dans le salon où se tenait la séance : M. Laffitte, qui les avait accueillis fraternellement, recevait leur serment de ne jamais tourner contre les citoyens les armes que la patrie leur laissait, quand tout-à-coup on entendit, non loin de l'hôtel, des feux de peleton qui effrayèrent bien du monde. Il était difficile de se rendre compte comment on pouvait se battre sur ce point, lorsque déjà la garde royale avait pris la direction des Champs-Elysées : on supposa que, par une manœuvre habile, Marmont envoyait des troupes sur les derrières des insurgés pour enlever les députés. Les officiers coururent se placer dans les rangs de leurs soldats : quant aux collègues de M. Laffitte, ce fut à qui se sauverait le plus tôt : quelques-uns, n'osant sortir par la rue, sautèrent dans le jardin ; d'autres cherchèrent un refuge

[1] « La marche du général Lafayette vers l'Hôtel-de-Ville, raconte un témoin oculaire, M. Sarrans, présenta un des plus grands spectacles offerts à l'admiration des hommes. Qu'on se figure une foule immense de citoyens armés, ou sans armes, portant dans leurs bras le vétéran de la liberté : les cris confus de : *vive la Nation! vive Lafayette!* se mêlant au bruit des derniers combats qui se livraient encore ; qu'on se représente les acclamations d'un peuple qui, abandonné pendant trois jours à lui-même, voit apparaître un généralissime qui lui rappelle cinquante ans de luttes soutenues pour la liberté ; qu'on imagine cinq cent mille hommes, femmes, enfants, bordant les rues, ou suspendus aux croisées, sur les toits, agitant leurs mouchoirs, et faisant retentir la capitale de cris de bonheur et d'espérance ; qu'on se figure tout cela, et l'on n'aura qu'une imparfaite idée du délire populaire qui salua le passage de Lafayette. »

[illegible] L'HÔTEL DE VILLE.

dans les remises; de sorte que M. Laffitte resta presque seul sur son fauteuil. Un instant après, ses collègues rentraient honteusement un à un dans le salon : les décharges de mousqueterie qui avaient tant effrayé M. Méchin, M. Sébastiani, M. Dupin, M. Bertin de Vaux et leurs autres collègues, étaient expliquées : on venait d'apprendre que le 5e de ligne arrivait sur les traces du 53e, et que les soldats avaient déchargé en l'air leurs fusils, pour donner au peuple une preuve de leurs sentiments pacifiques.

Cette alerte ne dura qu'un instant; mais elle donna la mesure de la couardise personnelle et collective des hommes qui ne montraient de l'audace que pour s'emparer des résultats obtenus par l'intrépidité et le dévouement du peuple. Les députés furent bientôt rassurés, et la *commission municipale*, dont deux des membres, Audry-de-Puyraveau et Mauguin, se trouvaient déjà à l'Hôtel-de-Ville, se mit en route pour aller se constituer. Elle y arriva, escortée par un grand nombre de notabilités du parti libéral, et au milieu d'une foule immense, qui faisait retentir la place de Grève des cris mille fois répétés : *vive la liberté ! à bas les Bourbons !* Sa constitution eût lieu entre des canons enlevés à l'Arsenal et à l'École-Militaire, des ruines et des cadavres amoncelés sur la place.

Les députés continuèrent à rester assemblés chez M. Laffitte; car ils entendaient prendre la haute direction des affaires; et ils ne regardaient la commission municipale et les pouvoirs, dont le général Lafayette était investi, que comme des émanations de leur souveraineté. Craignant que quelque nouveau pouvoir ne s'établît au sortir de la lutte, ces députés se serraient après le danger, afin de former un faisceau assez fort pour résister aux attaques auxquelles leur conduite pusillanime pendant le combat allait nécessairement les exposer.

Ainsi, cette révolution inespérée, étonnante, admirable, complète, mais achetée par le sang le plus pur des patriotes de Paris, allait tomber entre les mains d'hommes qui, durant le combat, n'avaient pas seulement osé faire acte de présence; d'hommes dont la plupart auraient pactisé avec ces Bourbons que la France repoussait de son sein, et avec ce roi qui, loin du danger, ordonnait si froidement le massacre de ceux qu'il appelait ses sujets; car plusieurs, parmi ces hommes, n'avaient en eux-mêmes aucun sentiment qui se rapportât à la patrie, et se seraient prostitués au service du chef de la contre-révolution, si Charles X eût laissé tomber entre leurs mains ces portefeuilles qu'ils convoitaient depuis long-temps.

LÉONARD GALLOIS.

On rapporte [1] que, dans cette même soirée, le général Pajol, indigné de toutes les lâchetés dont il avait été témoin, et voyant ce qui se passait après la victoire du peuple, proposa à l'un des chefs des combattants, M. Degoussée, de faire arrêter les députés; mais que celui-ci lui ayant répondu qu'il ne pouvait pas répondre d'être obéi par ses hommes, s'il leur donnait un pareil ordre, le général Pajol aurait alors fait entendre ces paroles prophétiques : « Si nous n'arrêtons pas ces J... F..., la révolution est avortée. »

Pajol n'était pas le seul qui entrevit déjà quel serait le sort de la révolution, si la direction des affaires restait entre les mains des députés convoqués par Charles X : au moment où ces députés disposaient de la victoire du peuple, un placard, sorti de la *Tribune*, et affiché jusqu'aux portes de l'Hôtel-de-Ville, engageait le peuple à ne donner sa confiance qu'aux vrais patriotes.

« Il faut, disait-on aux combattants, que toutes les mesures tendent à soutenir l'enthousiasme de la nation; il faut surtout que rien ne vienne le ralentir. Le nom du grand citoyen qui est à la tête du *gouvernement provisoire* [2], nous est un sûr garant que les droits du peuple ne seront point sacrifiés à de misérables considérations... C'est un devoir pour tous les patriotes de défendre les vrais principes. Empêchons les intrigants de venir recueillir le fruit des efforts des braves. Les intrigants, qui s'appelaient les *habiles*, ont largement exploité, pendant quinze années, tous les avantages que leur donnait un système de concessions et d'amalgames. La question qu'ils embrouillaient s'est éclaircie; le brouillard s'est dissipé au bruit du canon : leur rôle doit être fini; qu'ils cèdent le champs aux sincères amis de la liberté. Le moment est venu où le talent et le caractère pourront se faire connaître et marquer leur place. Hommes de la génération nouvelle, encore inconnus dans la foule, montrez-vous aux destins; sortez des rangs; voici votre jour ! »

Malheureusement pour la France, ces députés possédaient, aux yeux du peuple, un vernis de patriotisme qui leur assurait, pour quelques temps encore, la confiance publique : les uns, tels que MM. Laffitte, Casimir Périer, Audry-de-Puyraveau, Delaborde, Bavoux, de Schonen, Labbey de Pompierres, Salverte, étaient considérés comme des patriotes à toute épreuve. Laffitte, et surtout Lafayette, possédaient sur les masses une influence sans borne. D'autres députés, tels que Sébastiani, Gérard, Lobau, Dumas,

1 M. Louis Blanc.

2 On ne connaissait pas encore la nature du pouvoir qui s'installait à l'Hôtel-de-Ville.

Méchin, Viennet, par cela seulement qu'ils avaient appartenu à l'armée ou à l'administration impériale, passaient pour de grands libéraux, de même que les banquiers Odier, Lefevre, Vassal, Delessert, Milleret, etc., choisis par les électeurs commerçants pour leurs représentants à la Chambre. D'autres députés encore, sortis du barreau ou de la magistrature, tels que les deux Dupin, Chardel, Bérard, ainsi qu'une foule d'avocats arrivés à la députation, se recommandaient auprès des amis de la liberté par une vive opposition au gouvernement de Charles X; et le peuple avait salué de ses vives acclamations leur récente réélection à la Chambre législative.

Il est vrai que, parmi ces membres de l'opposition, il s'en trouvait depuis peu qui auraient servi chaleureusement la restauration : de ce nombre étaient le baron Louis, Guizot, Villemain, Bertin-de-Vaux, Agier et autres, dont le libéralisme tout nouveau, avait néanmoins servi à renverser l'administration Villèle.

Tous ces députés jouissaient, quoique à divers titres et à divers degrés, de la confiance publique, et il était difficile qu'ils la perdissent tout-à-coup, malgré la lâcheté dont la plupart avaient fait preuve durant la crise. Le peuple les laissa donc faire, persuadé que ses intérêts étaient en bonnes mains, et que la cause de la liberté ne pourrait que gagner à être servie par de tels hommes. Si parmi les combattants, quelques-uns commençaient à être inquiets sur le sort de la révolution, ces inquiétudes n'avaient pas encore pénétré dans les masses, car des impressions nourries longtemps ne s'effacent en un instant que chez les esprits élevés; et quiconque eut proposé en ce moment-là de porter la main sur un membre de la réunion Laffitte, eut été regardé comme un contre-révolutionnaire.

Tout concourut donc à laisser entre les mains de ces députés les rènes de la révolution. Mais on était loin de prévoir combien ces hommes abuseraient de la confiance du peuple.

A peine installé, le général Lafayette s'occupa du rétablissement de la garde nationale : les anciens colonels et officiers furent invités à réorganiser immédiatement le service, dans l'intérêt du bon ordre ; et, à cet effet, il leur fut prescrit d'envoyer sur-le-champ des commissaires à l'Hôtel-de-Ville pour recevoir les ordres du général.

Ce fut là une grande faute ; car la plupart des chefs supérieurs de cette garde nationale étaient des fonctionnaires ou d'employés attachés au gouvernement des Bourbons : tous ces gens-là mirent un grand empressement à seconder le général Lafayette dans la réorganisation de l'ancienne garde nationale, et se trouvèrent enchantés d'être encore quelque chose, eux qui s'attendaient à rentrer dans l'obscurité de la vie privée. Ce fut sur leurs chapeaux que brillèrent aussitôt les plus larges cocardes tricolores qui aient parues.

Et comme le séjour des rues et des places publiques était devenu sans danger; comme on ne craignait plus d'y rencontrer les escadrons de la gendarmerie ou de la garde, ou d'y être frappé à l'improviste par les balles des Suisses, une autre population que celle des vrais combattants, envahit, dès le lendemain, les abords du pouvoir et la ville : des bataillons frais de trois jours de repos et de retraite remplacèrent ces insurgés accablés par trois jours de combats, et une sorte de force contre-révolutionnaire, parée des couleurs de la révolution, se montra alors pour arrêter l'élan des hommes qui venaient de faire triompher la liberté.

Tandis que le général Lafayette s'occupait un peu trop promptement de réorganiser la garde nationale, les généraux Gérard et Pajol parcouraient les boulevards et les casernes pour rassembler les soldats épars, et former une force militaire propre à déjouer les attaques auxquelles on croyait Paris encore exposé.

Quant à la *commission municipale*, M. Mauguin fit encore quelque tentative pour la transformer en *gouvernement provisoire* ; mais il échoua: la volonté de MM. Laffitte, Casimir Périer et Lobau, prévalut. Elle fut donc obligée de se constituer sous ce titre insignifiant, qui ne lui confiait que des fonctions de détail. Un instant après M. Odilon-Barrot arrivait à l'Hôtel-de-Ville pour remplir les fonctions de secrétaire de la commission.

Il serait difficile de dire quel trouble régnait alors à cet Hôtel-de-Ville, théâtre de combats acharnés, et dont les murs étaient sillonnés par les balles et la mitraille : une foule immense l'encombrait, allant, venant sans cesse, et demandant des ordres, sans trouver personne qui put en donner. La commission municipale employa les premiers moments de son existence à prendre des mesures que les circonstances paraissaient exiger. M. Delaborde fut provisoirement chargé des fonctions de prefet de Paris et du département de la Seine : on confia la police de la capitale à M. Bavoux; les postes furent données à M. Chardel, et M. Marschal prit la direction des télégraphes. On pourvoyait par là aux premiers besoins des services urgents, et les courriers ainsi que les diligences purent partir ce soir-là. Un *Moniteur*, imprimé à la hâte et contenant une relation sommaire des prodigieux événements dont Paris venait d'être le théâtre, fut en-

voyé aux départements, qui, depuis trois jours, étaient dans les angoisses de l'incertitude : ces courriers et ces diligences, ornés de drapeaux tricolores, apprirent aux populations que les couleurs de la liberté avaient remplacé celles de l'ancien régime.

D'un autre côté, des ordres étaient expédiés sur tous les points voisins de la capitale pour exciter les communes à harceler les troupes royales, afin de les mettre hors d'état de rien entreprendre contre Paris. Des postes nombreux de garde nationale furent placés immédiatement à la Banque, au Trésor, à la Halle et aux grands magasins d'approvisionnement de la capitale : les établissements publics furent mis sous la sauve-garde des bons citoyens.

Comme on savait que la plupart des combattants avaient quitté leurs travaux depuis trois jours, on pensa aussi à pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles : la commission municipale, d'accord en cela avec la réunion Laffitte, fit distribuer à tous les ouvriers qui voulurent les recevoir, des secours en argent et en vivres [1], afin d'assurer la subsistance de ceux qui étaient les maîtres des trésors enfermés dans les caves de la Banque et dans l'hôtel des Finances.

Enfin la commission, invita les habitants de Paris à reprendre leurs occupations et à illuminer le devant de leurs maisons jusqu'à ce que les réverbères eussent été remplacés ; les marchands furent également invités à ouvrir leurs boutiques.

Mais déjà la ville de Paris avait pris un aspect des plus animés. A peine avait-on appris la fuite des troupes de Charles X, que toute la population, hommes, femmes, vieillards, enfants, s'étaient répandus sur les boulevards, dans les promenades publiques, et surtout dans les lieux où avaient été livrés les combats. On s'embrassait, on se serrait la main, on se félicitait comme au sortir d'un de ces tremblements de terre qui frappent de terreur les habitants des pays que les volcans bouleversent : la joie, l'énivrement de la victoire se peignaient sur tous les visages que l'on rencontrait : c'était à qui exalterait le plus le courage et l'intrépidité du peuple, son dévouement, sa loyauté, son désintéressement, toutes les vertus qu'il avait montrées ; c'était à qui raconterait quelques-uns de ces mille traits de valeur ou d'humanité dont les champs de bataille avaient été témoins. Tout le monde convenait avec bonheur que jamais le peuple, qui avait seul soutenu cette lutte meurtrière, n'avait montré, dans aucune révolution et dans aucun pays, plus de valeur pendant le combat, plus de modération dans le désordre, plus de générosité, plus d'abnégation après la victoire. On racontait avec attendrissement qu'on avait vu des combattants, dont la mise attestait la misère la plus profonde, rejeter avec mépris l'argent qui leur était offert ; ces hommes du peuple, couverts de sueur, épuisés de fatigue, de faim et de soif, ne demandaient qu'un morceau de pain et un peu de vin fortement trempé d'eau ; ils ne voulaient que des armes ou de la poudre pour retourner au combat.

Comment peindre l'air de fête et de bonheur qui se fit remarquer dans Paris, au moment où ses habitants eurent la certitude d'une victoire aussi grande qu'inespérée ? C'étaient des milliers de drapeaux tricolores flottant à toutes les fenêtres ; c'étaient des chants de triomphe qui retentissaient par tout ; c'étaient les combattants noircis par la poudre et la fumée, qui déchargeaient leurs fusils en l'air en signe de joie ; c'étaient des promenades civiques du côté des champs de bataille et autour des barricades. Ici l'on rencontrait des combattants, couverts de sueur, traînant à l'Hôtel-de-Ville des canons ou des caissons qu'ils venaient de prendre ; là on voyait des jeunes gens montés sur les chevaux enlevés aux troupes, ou portant avec orgueil quelques lambeaux de tentures fleurdelisées, ou quelque partie d'uniformes militaires arrachés aux soldats.

D'un autre côté, on se disputait les soins que les blessés réclamaient : les femmes couraient apporter de la charpie aux ambulances, où les élèves de l'école de Médecine, revenus du combat, faisaient preuve de dévouement ; les hommes rendaient de pieux devoirs aux cadavres, que l'on portait à la Morgue ou dans des bateaux destinés à leur servir de tombereaux. Sous les fenêtres du Louvre, où gisaient tant de martyrs de la liberté, on creusait des fosses, sur lesquelles s'agenouillaient des femmes en pleurs.

Et, au milieu de ces scènes diverses, de longues files d'habitants de tout âge et de tout sexe, parés de rubans tricolores, accouraient ou à l'Hôtel-de-Ville, ou au Louvre, ou aux Tuileries, ou à l'hôtel Laffitte, ou à la Bourse. Tous ces palais étaient ouverts à la foule, qui s'y précipitait sans autre désir que de faire acte de possession ; car personne n'aurait touché à aucun objet de valeur, la garde en étant confiée à l'intégrité d'un homme du peuple aux bras nus et aux habits en lambeaux.

Vers les sept heures du soir, une pluie bienfaisante vint abattre la poussière, rafraîchir l'air,

1 Lorsqu'il fut question de trouver l'argent nécessaire pour ces secours, Casimir Périer répondit qu'étant quatre heures passées, la caisse de sa maison était fermée : M. Laffitte puisa cinq cent mille francs dans la sienne, et en fit l'avance, fort hasardée alors, à la commission municipale.

et laver le sang dont les pavés étaient rougis: un coup de tonnerre retentit sur Paris; le ciel était satisfait.

A l'entrée de la nuit, l'orage se dissipa, et quelques rayons de soleil éclairèrent encore les bivouacs des combattants placés près des barricades déjà élevées, ou autour de celles qu'ils élevaient encore: peu d'arbres des boulevards restèrent debout. On faisait courir le bruit que les troupes sorties de Paris en ayant rallié d'autres, allaient assayer un nouvel effort contre la capitale: il fallait donc coucher dans la rue; mais alors Paris était inabordable.

Revenons à Saint-Cloud.

On sait déjà combien il avait fallu de sollicitations et de prières pour amener Charles X à entendre parler du retrait des ordonnances: le conseil, tenu à cet effet, n'avait pas délibéré long-temps, car, en ce moment-là, tous les ministres montraient un égal empressement à résigner le pouvoir. Il y fut décidé que les ordonnances seraient retirées, et que de nouveaux ministres remplaceraient ceux qui emportaient les regrets de la famille royale.

Mais ces nouveaux ministres, où les prendrait-on?

Le duc de Mortemart, alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg, était arrivé à Saint-Cloud depuis la veille. C'était un de ces grands seigneurs qui avaient servi sous l'empire, il s'était même trouvé à Waterloo dans les rangs français. Il n'était pas aimé à la cour de Charles X; mais la franchise de son caractère lui avait conquis l'estime de l'empereur de Russie, et on avait pour lui de la considération aux Tuileries. Le roi pensa à en faire son nouveau ministre des affaires étrangères. Il lui en parla aussitôt: M. de Mortemart s'excusa d'abord sur son éloignement pour les affaires; mais il finit par céder aux instances de Charles X, qui s'estimait heureux si on ne lui imposait pas d'autres hommes, pour lesquels il n'aurait point eu la même estime.

On se mit alors à rédiger les ordonnances nécessaires. M. de Chantelauze contre-signa celle qui appelait M. de Mortemart au ministère des affaires étrangères: ce dernier signa, à son tour, deux autres ordonnances, par lesquelles le département des finances était donné à M. Casimir Périer, et celui de la guerre, au général Gérard. [1] Une quatrième ordonnance fut en outre rédigée et signée: elle rapportait celles du 25 juillet, et rétablissait l'ouverture des Chambres au 3 août.[1]

Mais ces pourparlers et ces actes avaient demandé du temps, et avant que le roi eût signé, les grands événements de Paris s'étaient accomplis, et la nouvelle de la retraite des troupes royales arriva à Saint-Cloud.

Un trouble inexprimable se répandit dans le château, au moment où l'on y apprit que les soldats avaient été chassés de la capitale: bien des courtisans s'esquivèrent, et l'on vit des domestiques prendre en courant la route de Versailles. Cependant, comme on n'avait reçu aucun détail, le roi décida son fils à monter à cheval et à aller au devant des troupes pour voir ce qu'il conviendrait de faire dans les circonstances où l'on se trouvait. Et, pour que le dauphin put agir suivant le cas, Charles X lui donna le commandement supérieur de toutes les troupes, le substituant ainsi au maréchal Marmont.

Le dauphin partit aussitôt, accompagné de ses aides-de-camp et de deux généraux: il trouva les troupes rassemblées au-delà de Boulogne; elles se formèrent en bataille pour le recevoir. On crut un instant que le prince allait haranguer les divers corps et les ramener à Paris; mais, en proie à la colère, il ne put trouver une seule parole d'encouragement; et, après avoir passe rapidement et dans un morne silence devant le front des bataillons et des escadrons décimés, il reprit le chemin de Saint-Cloud, et fit donner aux troupes l'ordre de s'y rendre.

Le plan adopté par le dauphin, consistait à réunir sur cette position choisie toutes les troupes revenues de Paris, celles de Saint-Cloud et de Versailles, l'artillerie de Vincennes, celle de Saint-Cyr, et d'attendre les troupes des camps de Saint-Omer et de Lunéville, pour forcer les Parisiens à rentrer dans le *devoir*.

Déjà le dauphin avait lui-même ordonné au général Bordesoulle de se rendre à Saint-Cloud avec toutes les troupes sous ses ordres: il ne devait laisser à Versailles que les gardes-du-corps et les pages. Ce général balança à se conformer aux ordres du duc d'Angoulême, car les habitants de Versailles montraient, depuis la veille, la plus grande agitation, et une insurrection était imminente si les troupes quittaient la ville. Mais les ordres ayant été réitérés, il se mit en marche vers Saint-Cloud.

A peine ce général eût-il dépassé l'avenue, que la ville de Versailles s'insurgea et ferma les

[1] C'étaient les deux membres de l'opposition que M. de Vitrolles et le comte de Girardin avaient officieusement désignés à Charles X comme des hommes en qui il devait avoir confiance.

[1] Les journaux du temps nous apprennent que ce nouveau ministère de Charles X avait encore deux membres, M. Dupin aîné et M. le duc de Broglie; mais ces nominations ne résultent pas des pièces officielles que j'ai sous les yeux.

grilles sur les troupes. Cet événement parut assez grave au général Bordesoulle pour l'empêcher de continuer sa route sur Saint-Cloud. Il fit connaître sa position au dauphin, qui lui prescrivit de rentrer dans Versailles. Mais déjà les habitants gardaient en forces la barrière ; et, lorsque les troupes se présentèrent de nouveau, l'entrée de la ville leur fut refusée ; la division Bordesoulle fut obligée de bivouaquer sur la route de Saint-Cloud.

Malgré ce désapointement, les troupes qui se réunirent à Saint-Cloud formaient encore des forces considérables ; mais elles étaient accablées par le découragement et la fatigue, et elles se mouraient de faim.

Néanmoins, le dauphin retourna à Saint-Cloud plein de confiance, et la cour reprit la sécurité qui ne l'avait abandonnée qu'un instant.

En ce moment, le roi, pressé par les deux pairs qui s'étaient rendus à Saint-Cloud et par M. de Vitrolles, avait déjà autorisé ces trois personnages à retourner à Paris pour y porter la nouvelle du retrait des ordonnances et du changement de ministère. Ces trois messagers étaient partis quand le dauphin rentra de son inspection : il témoigna de la mauvaise humeur de ce départ ; et, pour qu'il n'existât plus aucune communication entre la résidence royale et la ville rebelle, il donna les ordres les plus positifs pour que personne ne put traverser le pont de Saint-Cloud ou celui de Sèvres sans son autorisation formelle.

Les troupes furent distribuées de manière à intercepter toute communication entre les deux rives de la Seine. Les élèves de l'école de Saint-Cyr avec leur artillerie, quelques bataillons de la garde et les débris de la gendarmerie de Paris, furent placés au pont de Saint-Cloud et dans la grande avenue du parc intérieur : d'autres bataillons prirent position dans la grande rue de Sèvres et sur les hauteurs de Meudon ; quatre pièces de campagne fermèrent le pont de Sèvres.

Mais aucune mesure n'avait été prise pour faire vivre ce grand nombre de soldats ; rien n'avait été prévu pour leur subsistance : on fut obligé de frapper des réquisitions à Boulogne, à Saint-Cloud, à Sèvres et à Meudon, et l'on parvint ainsi à fournir quelques rations aux soldats qui n'avaient point reçu la gratification : les autres pourvurent eux-mêmes à leur subsistance. Mais cela ne se fit pas sans quelques désordres qui irritèrent les habitants de ces communes déjà fort mal disposés pour leurs hôtes.

Le reste de la soirée se passa assez tranquillement à Saint-Cloud : on vit même le roi faire sa partie de whist avec la duchesse de Berry et deux des principaux fonctionnaires de la cour.

Le duc de Mortemart, seul parmi tous ces courtisans habitués à composer leur visage sur celui de leur maître, parut inquiet : il avait été convenu qu'il se rendrait à Paris pour s'y entendre avec les chefs de l'insurrection ; mais la consigne donnée par le duc d'Angoulême, l'empêchait de remplir ce devoir. Ce fut en vain qu'il pria ce prince de lever, pour lui, seul cette consigne ; il ne put en obtenir d'autre réponse que ces mots si familiers au dauphin : *nous verrons*!..... Le duc s'adressa alors directement au roi ; mais il le trouva dans des dispositions bien différentes de celles où il était peu d'heures auparavant : toutes les fois que M. de Mortemart faisait observer à Charles X que le temps pressait, le roi lui répondait : « Attendons les nouvelles de Paris ! »

Le roi se flattait que les insurgés parisiens auraient reçu avec joie l'assurance que les ministres étaient renvoyés et les ordonnances rapportées. Mais l'état de choses était bien changé depuis la veille. Alors, si les ministres ou le maréchal Marmont eussent fait connaître une pareille détermination, on pouvait encore espérer de faire déposer les armes aux insurgés. Mais, depuis, beaucoup de sang avait été versé aux cris de : *vive la liberté ! à bas les Bourbons !* La victoire avait couronné les efforts du peuple, et une grande révolution venait de s'accomplir.

MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles, sortis le matin de Paris, purent se convaincre, en y rentrant le soir, qu'il s'agissait alors d'autre chose que d'un changement de ministres : les drapeaux tricolores qui flottaient à toutes les fenêtres, leur montrèrent la révolution dans toute sa force ; et, dès-lors, ils augurèrent mal de leur tardive mission.

Toutefois ils se hâterent d'arriver à l'Hôtel-de-Ville, où ils apprirent que siégeait le pouvoir : sur la route, ils répandaient la nouvelle du retrait des ordonnances et du renvoi des ministres. Mais cette transaction trouva le peuple très-froid, et c'est à peine si les combattants, qui encombraient les quais et la place de Grève, firent attention à ces trois messagers royaux.

Arrivés à la place de Grève, les négociateurs sentirent faiblir leur courage : à l'aspect de ce camp où bivouaquaient tant d'hommes indomptables, le fusil à la main et la figure encore noircie par les combats, MM. d'Argout et de Sémonville tressaillirent. La commission municipale les reçut pourtant avec politesse ; mais elle ne voulut les écouter qu'en présence du général Lafayette, dans l'appartement duquel on se rendit.

Les envoyés de Charles X ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils avaient entre leurs mains le sort de ce prince et de sa dynastie : ils plaidèrent chaleureusement la cause de cette royauté qui, disaient-ils, avait été si déplorablement compromise par de coupables ministres, et firent sentir que le gouvernement constitutionnel serait à l'avenir une réalité, puisque le roi en confiait le maintien et le développement à des ministres choisis parmi les plus ardents libéraux.

La reponse ne se fit pas attendre : « Le peuple, leur dit M. de Schonen, a combattu en criant : *à bas Charles X! à bas les Bourbons!* les Bourbons ont cessé de régner. » — « Il est trop tard, ajouta Audry de Puyraveau, le trône de Charles X s'est écroulé dans le sang! » — « Il est trop tard, » dit aussi le général Lafayette.

Et comme M. de Sémonville insistait, Audry s'approcha d'une fenêtre, et déclara que si les négociations continuaient, il allait y mettre un terme en faisant monter les combattants, qui frémissaient de colère en apprenant que des ambassadeurs de Charles X étaient reçus par la commission municipale.

Pendant que cette scène violente avait lieu entre deux à trois membres de la commission et les envoyés de Charles X, Casimir Périer pâle, immobile, avait gardé un silence qu'il était facile d'interprêter; aussi était-il l'objet d'une méfiance peu dissimulée de la part de MM. de Schonen et Audry de Puyraveau [1]. Mais, quand le ministre désigné par Charles X s'aperçut que les négociateurs perdaient tout espoir, il rompit ce silence pour leur conseiller d'aller voir M. Laffitte, afin de tenter auprès de ce président des députés un dernier effort en faveur de Charles X. M. de Sémonville, qui se sentait très-fatigué, demanda à se retirer chez lui : les deux autres négociateurs consentirent à cette nouvelle démarche; et comme ils eurent besoin d'un sauf-conduit pour circuler dans Paris, Casimir Périer leur en donna un signé de sa main. M. de Vitrolles, se rendant la justice de croire que sa présence serait peu agréable au chef des libéraux, laissa à M. d'Argout seul le soin de faire cette dernière tentative : ce pair s'en acquitta avec le zèle et l'aplomb qu'il mettait alors à servir les intérêts du roi, son maître.

Introduit chez M. Laffitte, vers les dix heures du soir, M. d'Argout annonça qu'il venait, au nom de Charles X, faire connaître à MM. les députés que le roi *s'était empressé* de retirer les ordonnances qui avaient causé tout le *désordre*, dont Paris venait d'être le témoin; qu'il avait aussi changé le ministère et qu'il avait choisi les nouveaux ministres parmi les hommes les plus agréables à l'opinion publique. « Je pense, ajouta M. d'Argout, que vous voudrez bien, messieurs, user de votre influence sur la population pour faire cesser les troubles, et retablir les choses dans l'état où la violation de la charte les avait laissées [1]. Je vous prie, messieurs, de vouloir bien me faire une reponse : j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis obligé de la rapporter au roi. »

— « Monsieur, lui repondit M. Laffitte, au nom des députés présents, nous avons fait nous-mêmes toutes les démarches qui étaient dans notre devoir pour empêcher la guerre civile : hier nous nous sommes présentés à l'état-major général, où étaient les ministres; nous avons demandé avec instance quelques concessions à l'opinion publique : nous n'avons pu rien obtenir. On a voulu vider la querelle par les armes; la querelle est maintenant vidée : la victoire est restée au peuple : les troupes de Charles X ont été chassées de la capitale aux cris de : *plus de Bourbons!* que vous devez avoir entendus aussi bien que nous.... Les événements de la journée ont changé la face de la question. Désormais il n'y a plus de Charles X, roi de France : il n'y a plus d'ordonnances à retirer, et, puisque vous êtes chargé, monsieur, de lui faire connaître notre réponse, la voici : *il n'est plus temps.* »

Quoique l'accueil, que les envoyés de Charles X avaient reçu à l'Hôtel-de-Ville, eut préparé M. d'Argout à la réception qui lui était faite chez M. Laffitte, il lui parut dur d'être éconduit ainsi, lui, messager du roi de France, par un simple banquier, qui n'était pas même gentilhomme : aussi le négociateur ne se tint-il pas pour battu. Il fit observer aux députés que, dans l'ordre constitutionnel, le roi ne pouvait être responsable des actes des ministres, qu'il avait pu être trompé; mais que ce n'était pas là le cas d'une déchéance......

En ce moment la porte du salon de M. Laffitte s'ouvrit brusquement, et laissa voir une foule d'hommes du peuple ayant encore les armes à la main. On venait de leur dire que Charles X avait envoyé un négociateur auprès des députés, et ces braves gens, qui ne comprenaient pas qu'on put avoir de secrets pour eux, voulaient donner leur avis ; ils l'exprimèrent en répétant

1 Casimir Périer venait de recevoir une lettre du comte de Girardin arrivé de Saint-Cloud avec M. de Sémonville et M. d'Argout; ce message, qu'il se garda bien de communiquer à ses collègues, fit soupçonner sa connivence avec la cour.

1 En entendant parler ainsi l'envoyé de Charles X, on rapporte que M. Bertin-de-Vaux s'écria : « Nous pourrons donc enfin négocier ! »

ce cri des combattants : *plus de Bourbons ! plus de Bourbons !*

« Vous les entendez, dit alors M. Laffitte au négociateur ; vous pouvez rapporter à Saint-Cloud la reponse du peuple de Paris. »

M. d'Argout était à peine sorti de l'hôtel Laffitte, qu'un autre personnage, arrivant de Saint-Cloud, s'y presenta : c'était M. Forbin-Janson, beau-frère de M. de Mortemart. Il venait réclamer, pour le nouveau président du conseil nommé par Charles X, un sauf-conduit afin de pouvoir pénétrer dans Paris et se rendre auprès des députés.

M. Sébastiani, qui, depuis quelques heures, avait retrouvé cet air empressé et joyeux qui l'avait abandonné pendant la crise, voulut faire voir qu'il disposait de la révolution ; entrant aussitôt dans la salle à manger, où se trouvaient les gardes de corps aux bras nus, il demanda deux hommes de bonne volonté pour aller avec M. Forbin, jusqu'à la barrière de la Conférence. Les députés décidèrent qu'ils attendraient M. de Mortemart[1]. Néanmoins, à minuit une grande partie de ces députés quittèrent l'hôtel Laffitte, laissant à leur président l'autorité nécessaire pour recevoir M. de Mortemart, mais ce personnage ne parut pas ; il n'avait pu quitter Saint-Cloud, le roi ayant différé de signer les ordonnances.

Pendant que les députés s'emparaient ainsi de l'autorité supérieure, le peuple de Paris, attiré dans les rues par les illuminations spontanées qui éclairaient toutes les fenêtres, et par des milliers de lampions qu'on avait placés sur les barricades, exprimait sa volonté par de bruyantes manifestations. Partout on entendait crier : *à bas les Bourbons ! à bas les Jésuites ! vive la Nation ! vive la liberté !* Quelques jeunes gens, tout en criant aussi *à bas les Bourbons !* faisaient entendre des vœux pour la république ; d'autres encore prononçaient le nom de Napoléon II ; mais la plupart de ceux des habitants qui sortaient de chez eux pour la première fois, et qui par conséquent n'avaient pas marché avec les événements, criaient encore *vive la charte !*

Bientôt, une communication circulaire adressée par le colonel Zimmer, chef de l'état-major du général Lafayette, à tous les chefs des postes de Paris et de la banlieue, apprit à ces derniers que le cri de *vive la charte!* était un anachronisme ; que ce cri, proféré dans le premier élan de la résistance, ne pouvait plus être celui de la victoire, et que le véritable cri des citoyens devait être celui de *vive la France ! vive la Nation !* Le lendemain, la charte, au nom de laquelle s'était organisée la résistance, était oubliée par tout le monde, et les combattants, en criant *vive la liberté !* faisaient entendre qu'ils n'avaient pas versé leur sang pour retomber sous le joug.

Vers les onze heures du soir, il y eût dans Paris une espèce d'alerte : on répandit le bruit que le maréchal Marmont était prêt à attaquer la ville avec des troupes fraîches et toute l'artillerie de Vincennes : les *qui vive !* se succédèrent alors avec rapidité ; des milliers de patrouilles parcoururent aussitôt les rues avec ordre d'arrêter tout homme en armes qui n'aurait pas le mot d'ordre donné par le général Lafayette. On avait voulu faire preuve de sollicitude pour la tranquillité publique ; mais comme les gardes nationaux nouvellement sortis de chez eux s'étaient emparés des postes, il arriva qu'au lieu de saisir les émissaires du duc de Raguse, ces patrouilles arrêtèrent une foule de bons citoyens qui venaient de combattre pendant les trois jours. Et, tandis que les agents de Charles X, MM. d'Argout, de Vitrolles, Forbin-Janson circulaient dans Paris, sous la protection de sauf-conduits émanés de Casimir Périer ou de Sébastiani, Guinard, Cavaignac et quelques autres chefs de combattants étaient arrêtés comme suspects !

A minuit on fut rassuré ; les nouvelles reçues du côté de Boulogne apprirent, à ceux qui veillaient, que les troupes étaient en pleine déroute, et que les paysans donnaient la chasse aux soldats de Charles X. Le reste de la nuit se passa tranquillement.

CHAPITRE XVI.

Le duc de Mortemart arrive au Luxembourg. — Démarche de Glandevés en faveur de Charles X. — Comment M Laffitte pensa au duc d'Orléans pour en faire un roi. — Premières intrigues en faveur de ce prince. — Son attitude pendant la crise. — M. Laffitte prononce le nom du duc d'Orléans. — M. Laffitte, M. Thiers, M. Mignet et M. Béranger. — Démarches de MM. Thiers et Mignet. — Proclamation en faveur du duc d'Orléans — Indignation des patriotes. — Proclamation contre les Bourbons. — Indécision des Députés. — Proclamation de la réunion Lointier. — Plus de royauté, plus de Bourbons. — Adresse des patriotes à la commission municipale et au général Lafayette.

Le 30 juillet, vers les sept heures du matin, et alors que la fatigue de la veille tenait encore la ville de Paris dans ce calme qui suit les tem-

[1] On ne comprend pas comment des hommes qui venaient de congédier M. d'Argout, en lui disant qu'il était arrivé trop tard, aient pu consentir à attendre M. de Mortemart qui s'annonçait comme le président du nouveau ministère de Charles X : Il est impossible d'expliquer cette contradiction autrement que par l'indécision dans laquelle plusieurs députés étaient encore.

pêtes, trois voyageurs, portant leurs habits sur le bras, arrivaient à la place de la Concorde : ils avaient marché long-temps à pied au milieu d'hommes du peuple qui venaient à Paris offrir aux patriotes le secours de leurs bras contre les soldats de Charles X ; et pour ne pas laisser soupçonner qu'ils étaient des serviteurs de ce roi, ils avaient été forcés de tenir, pendant la route, un langage qui ne partait pas du fond de leur cœur. Ces voyageurs étaient le duc de Mortemart, le comte d'Argout et M. Mazas, secrétaire du président des ministres nouvellement nommé par Charles X.

Que venaient faire à Paris MM. de Mortemart et d'Argout ? M. d'Argout qui, la veille au soir, s'était présenté comme négociateur, sans pouvoir montrer aucuns pouvoirs, retournait auprès de son collègue Sémonville, pour faire prononcer les pairs en faveur de la famille que les révolutionnaires voulaient chasser de nouveau. Quant à M. de Mortemart, il apportait les actes officiels par lesquels Charles X avait retiré les ordonnances du 25 juillet et nommé de nouveaux ministres. S'il parvenait à faire accepter ces actes et à se faire reconnaître comme président du nouveau ministère, la royauté de Charles X était sauvée. Tout dépendait donc encore de ce nouveau négociateur ; mais il fallait beaucoup d'habileté pour faire révoquer la sentence prononcée la veille contre les Bourbons. M. de Mortemart compta sur la coopération des pairs, de quelques députés influents, et principalement sur celle des nouveaux collègues que le roi lui avait donnés, qui étaient, comme on sait déjà, MM. Casimir Périer, le général Gérard, Dupin aîné et le duc de Broglie.

A peine arrivés à Paris, MM. de Mortemart et d'Argout allèrent au Luxembourg préparer leurs batteries.

Déjà l'ex-gouverneur des Tuileries, M. de Glandevès, était chez M. Laffitte, qu'il regardait avec raison comme le maître des événements. M. de Glandevès, organe d'une foule de personnages qui croyaient avoir tout à perdre si la monarchie périssait, venait offrir à M. Laffitte une combinaison propre, selon lui, à satisfaire les exigences du peuple. Elle consistait à continuer la monarchie constitutionnelle, en conservant la couronne pour le duc de Bordeaux. Il proposait même un conseil de régence, dont les chefs de l'opposition libérale auraient fait partie ; c'étaient-là, aux yeux des royalistes, dont M. de Glandevès était le missionnaire, d'immenses concessions, qu'il fallait se hâter d'accepter comme le seul moyen de mettre un terme à la guerre civile, ou de prévenir la proclamation de la République.

Mais, quel fut l'étonnement de M. de Glandevès, quand M. Laffitte, après l'avoir écouté silencieusement, lui répondit, que pour sauver la monarchie constitutionnelle, il n'y avait d'autre moyen que de placer la couronne sur la tête du duc d'Orléans ! « Le duc d'Orléans ! s'écria le serviteur des Bourbons ; le duc d'Orléans, Monsieur ! mais qui le connaît ? Son nom a-t-il été prononcé une seule fois dans ces terribles moments [1] ? Le peuple a-t-il invoqué son patronage pendant le combat ? Et vous-même, M. Laffitte, connaissez-vous l'homme à qui vous voudriez donner la couronne de France ? » M. Laffitte répondit qu'il connaissait ce prince depuis long-temps ; qu'il l'avait toujours considéré comme entièrement libre des préjugés qui dominaient la famille de Charles X, et que ses vertus privées étaient une garantie de la loyauté qu'il pourrait déployer sur le trône.

M. de Glandevès sortit de l'hôtel Laffitte avec la conviction qu'une intrigue obscure allait disputer la couronne aux descendants de Henri IV, en même temps qu'elle enlèverait au peuple le prix qu'il avait le droit d'attendre des sacrifices faits par lui à la cause de la liberté.

On rapporte que, dans cette même journée, des hommes dévoués à la dynastie de Charles X, conseillèrent fortement à ce roi de faire arrêter le duc d'Orléans, et de le garder prisonnier à Saint-Cloud : « La place de ce prince, disait-on, n'est-elle pas auprès du roi dans un moment comme celui-ci ? » Mais Charles X était tellement persuadé que le duc d'Orléans n'entreprendrait rien de contraire à la reconnaissance et aux liens qui attachaient ce prince à la branche aînée, qu'il avait déjà blâmé hautement un officier des gardes-du-corps pour s'être permis de parler tout haut de la nécessité de s'assurer du duc.

Comment M. Laffitte a-t-il pensé au duc d'Orléans pour en faire un roi, quand ce prince lui-même etait si loin d'y songer en ce moment-là, c'est ce que l'historien de la révolution de 1830 ne peut faire comprendre qu'en remontant beaucoup plus haut.

Le projet que Dumouriez conçut, au mois de mars 1793, de rétablir la monarchie en France, projet insensé, qui eut pour résultat de mettre la patrie à deux doigts de sa perte, avait familiarisé le jeune duc de Chartres avec l'idée de s'asseoir un jour sur le trône de Louis XVI. Obligé de fuir à l'étranger avec le général qui avait trahi la république, les vicissitudes qui assaillirent la vie de Philippe d'Orléans, pendant

1 Ce nom, M. Laffitte seul l'avait prononcé une fois, la veille au soir ; mais il n'avait produit que de l'étonnement.

son émigration, lui laissèrent peu d'espoir de porter une couronne. Plus tard, des circonstances imprévues lui ayant permis de reparaître sur la scène politique, il voulut se faire un nom qui put lui servir à tout événement. Mais, soit orgueil de la part des Espagnols, soit que sa démarche eût porté ombrage à la branche aînée des Bourbons, alors reléguée à Hartwell, l'offre de ses services contre les Français fut rejetée.

Les événements de 1814, en lui ouvrant les portes de la France, semblaient lui avoir ôté à jamais des espérances qui s'éloignaient toujours davantage; aussi, durant la première restauration des Bourbons, le duc d'Orléans parut-il ne s'occuper que du soin de rétablir la fortune de sa maison.

Après les Cent-Jours, les royalistes l'accusèrent d'avoir gardé à Londres une attitude propre à lui faire perdre les bonnes grâces de Louis XVIII. En effet, il paraîtrait que des offres de placer la couronne sur sa tête lui furent faites, vers la fin de juillet 1815, par quelques intrigants français. Il n'est pas difficile de savoir quelle fût alors la pensée du duc d'Orléans : un de ses amis, M. de Valence, envoyé par le gouvernement provisoire au quartier-général de l'armée anglo-prussienne, le présenta comme celui des princes de la maison de Bourbon qui offrait le plus de gages de stabilité pour la France [1]; mais les alliés, qui prétendaient ne faire la guerre qu'à un usurpateur parvenu, déclarèrent que le duc d'Orléans sur le trône ne serait qu'*un usurpateur de bonne famille.*

Il est vrai de dire que ce prince, habitué à ménager tous les partis, afin de se réserver toutes les chances quelconques, s'empressa, à son retour de Londres, de protester auprès de Louis XVIII, contre les intentions qu'on lui prêtait; ce qui lui valut la disposition éventuelle de son apanage, recueilli contrairement aux lois existantes.

Tant que Louis XVIII régna, le duc d'Orléans ne cessa de rester en expectative, c'est-à-dire qu'il se montra bon parent à la cour, et bon libéral au milieu des libéraux qu'il recevait chez lui; « car c'est le propre des ames vulgaires, dit à ce sujet l'historien de la restauration, de n'avoir jamais une volonté franche, une parole hautement sincère. M. le duc d'Orléans, ajoute le même historien, sans prendre d'engagement avec personne, fort bien en cour, fort bien avec l'opposition, caressait les espérances d'une couronne; mais ses tentatives n'allaient pas au-delà [1] : le parti orléaniste manquait d'organisation précise, par cela seul que son chef ne se dessinait pas, et qu'il jouait un rôle tout-à-fait négatif. »

Les préventions que la branche aînée entretenait contre le duc d'Orléans s'effacèrent peu à peu lors du mariage du duc de Berry et à sa mort. A cette dernière époque, le duc d'Orléans n'oubliait pas qu'il était rapproché du trône; aussi, s'efforçait-il de témoigner, par des démonstrations d'affection très-vives et très-multipliées, ses sentiments pour le roi et pour le dauphin. C'était le moment où les dîners de famille se répétaient souvent aux Tuileries; il fallait voir quels témoignages de sensibilité le duc d'Orléans donnait alors à la famille royale.

Mais, quand la duchesse de Berry accoucha de ce prince posthume qu'on appela *l'enfant du miracle*, *l'enfant de l'Europe*, la scission entre la famille royale et le duc d'Orléans se dessina plus que jamais.

Dès lors le duc fit plus ouvertement de l'opposition, sans pour cela se compromettre : le parti d'Orléans s'organisa, dans l'ombre, contre la branche aînée. « Dans ses épanchements intimes avec quelques chefs des libéraux, raconte M. Capefigue, on se permettait d'attaquer les actes et les tendances du gouvernement : on profitait des fautes qu'il faisait, et elles étaient nombreuses. » — « Si la branche aînée, dit M. Sarrans, oubliait un homme de lettres, un artiste populaire, un poète utile, on agréait une dédicace, on achetait un tableau; cela ornait les galeries du Palais-Royal, compromettait peu, et faisait de la popularité. Mais allait-on à la cour, ce n'était qu'expressions de dévouement. »

Si, dans sa conduite ostensible, le duc d'Orléans se montrait timoré et peu soucieux de changer de position, dans ses réunions intimes il affichait le plus grand enthousiasme pour les principes conformes à ceux de la révolution : aussi, les prôneurs du prince ne cessaient-ils de le représenter comme un fervent apôtre de la liberté, dont les hésitations ne devaient être attribuées qu'aux jalouses méfiances de la cour.

Dans l'espoir qu'une fois engagé dans la lutte le prince se montrerait ce qu'on croyait qu'il était au fond de son cœur, quelques membres de

[1] Nous sommes entourés d'intrigants, disait Boulay de la Meurthe à la chambre des Représentants, de factieux qui voudraient faire déclarer le trône vacant pour réussir à y planter les Bourbons.... Je veux mettre le doigt sur la plaie : oui, il existe une faction imperceptible, une faction purement royaliste, qui voudrait nous donner le duc d'Orléans pour roi.... »

[1] Ce que l'on disait de son père, « qu'il fit assez pour se faire accuser et jamais assez pour réussir, » pouvait parfaitement s'appliquer à la conduite du fils, durant la Restauration. Il est probable que si, en 1830, M. Laffitte n'eût pas osé parler pour lui, ce prince serait en ce moment à Palerme ou à Gratz.

l'opposition se groupèrent autour de lui : le général Foy, MM. Laffitte, Stanislas de Girardin, le duc d'Alberg et même Talleyrand, furent au nombre de ces personnages qui comptèrent sur lui. M. Laffitte surtout croyait que ce qui pourrait arriver de plus heureux pour la France serait l'événement qui porterait le duc d'Orléans sur le trône.

On crut, un instant, que la guerre liberticide faite aux Espagnols par le ministère Villèle, pourrait servir les projets de ces quelques hommes dévoués au duc d'Orléans ; mais leurs prévisions ne se réalisèrent pas.

Après la mort de Louis XVIII, ce parti prit un peu plus de consistance, sans cependant s'étendre au-delà du cercle de quelques amis ou de quelques notabilités tombées dans la disgrace de la Restauration ; car jamais il n'eut de racines parmi le peuple.

Mais Charles X accabla de tant de faveurs et de bienfaits la famille du duc d'Orléans[1], et ce dernier donna alors tant de preuves patentes de son dévouement à la branche aînée, que le nouveau roi n'eût plus de doutes sur la fidélité de son ambitieux cousin : aussi le duc d'Orléans se montra-t-il indigné quand un écrivain patriote, M. Cauchois-Lemaire manifesta l'opinion que le moment était venu pour ce prince de ramasser la couronne chancelante sur la tête de Charles X ; l'audacieux écrivain, qui croyait formuler la pensée du parti orléaniste, alla expier en prison ses intempestifs conseils.

Quand les ordonnances liberticides parurent, le duc d'Orléans était à son château de Neuilly : il ne connut ces mesures que par le *Moniteur* : mais, comme depuis quinze ans il guettait un moment favorable pour en profiter, il est probable que cet événement le mit en émoi.

M. Sarrans, à qui l'on doit des détails précieux sur la conduite de ce prince avant et pendant la révolution de 1830, affirme que, dans la nuit du mardi au mercredi, le duc d'Orléans fut prévenu par Madame de Bondy, que l'ordre venait d'être donné à un bataillon de la garde d'aller s'emparer de sa personne. Il reçut cet avis à trois heures du matin, quitta aussitôt son appartement et courut se réfugier dans un petit pavillon perdu au milieu du parc : il resta caché jusqu'au moment où la victoire du peuple permit à tous ceux qui s'étaient enfermés dans les caves, d'en sortir avec de larges cocardes tricolores. Au reste, il put y rester fort tranquillement, car personne, parmi les combattants, ne pensa un seul instant à lui.

D'un autre côté, Charles X repoussa tous les conseils qui lui furent donnés pour appeler le duc d'Orléans à Saint-Cloud, ou l'y faire aller par la force, s'il s'y refusait. Le roi ne cessait de répondre à ceux qui lui représentaient le parti que les insurgés pourraient tirer de ce prince : « il nous est attaché, et d'ailleurs son nom n'est pas prononcé à Paris. »

Ainsi le duc d'Orléans put continuer, durant les événements, à suivre son système de temporisation, et à se ménager également la faveur de la cour et celle des Parisiens. Sa place, comme membre de la famille des Bourbons, était marquée auprès du roi : en s'y rendant, il aurait justifié la confiance que le chef de la famille avait en lui, et ceux qui le calomniaient à la cour eussent été forcés de se taire. Mais, si le ministère Polignac échouait, le duc voyait s'écrouler aussitôt l'échafaudage sur lequel ses amis voulaient élever sa popularité : il pouvait aussi compromettre sa fortune, et enfin courir même les risques d'un nouvel exil. Ces considérations ne durent pas lui échapper, et contribuèrent sans doute à le retenir à Neuilly.

Il y avait encore un autre parti à prendre pour un prince qui ne parlait que de son attachement à la charte et à la liberté : c'était d'accourir à Paris, empêcher l'effusion du sang ; et, s'il ne pouvait y parvenir, déclarer que les liens qui l'attachaient à la branche aînée venaient d'être rompus par ceux qui violaient si ouvertement le pacte fondamental. Dès-lors un grand rôle lui était destiné : avec quel enthousiasme le peuple, qui n'avait pas de chef, eut crié *vive le duc d'Orléans!* si ce prince se fut montré à la place de Grève, au milieu des combattants ! alors, ce général du peuple eut conquis la couronne à la pointe de son épée, et des souvenirs glorieux seraient restés attachés à son nom.

Mais, entre ces deux partis, il n'y avait pas de milieu honorable. Et cependant le duc d'Orléans ne se rendit ni à Saint-Cloud, ni à Paris, il resta caché dans son kiosque, à égale distance de ces deux dangers ; et personne ne songea à troubler sa retraite. « C'était, dit M. Sarrans, une position admirable entre la légitimité et la révolution. Paris battu, droit à Saint-Cloud : Saint-Cloud battu, droit à Paris. »

On raconte que dès le matin du mercredi, M. Laffitte, à peine de retour à Paris, fit appeler le secrétaire de madame la duchesse d'Or-

1 Charles X accorda d'abord au duc d'Orléans le titre d'Altesse Royale qu'il ambitionnait depuis long-temps, et que Louis XVIII n'avait jamais voulu lui concéder. Puis il donna au jeune duc de Chartres le cordon bleu, et le nomma colonel d'un régiment de hussards. Lors de la fixation de la liste civile, Charles X fit sanctionner la restitution de l'apanage dont le duc d'Orléans ne jouissait, depuis 1814, que contrairement aux lois. Enfin il le fit admettre pour SEIZE MILLIONS dans la liquidation du milliard d'indemnité accordé aux émigrés.

léans, M. Oudart; il le chargea d'aller prévenir le prince que les députés devaient se réunir; que les circonstances étaient très-graves, et qu'il eût surtout à se garder des *filets de Saint-Cloud*. Le duc d'Orléans comprit tout ce que ce mot spirituel de M. Laffitte cachait d'avertissements utiles; mais il ne trouva d'autre réponse à ce message que des remercîments pour la sollicitude de M. Laffitte; comme s'il ne se fut agi que d'un simple intérêt pour la sûreté de sa personne!

Dans la matinée du jeudi, M. Laffitte chargea de nouveau M. Oudart d'aller informer le duc d'Orléans de l'exaspération du peuple contre la branche aînée, et du développement de l'insurrection. Mais le prince fut introuvable ce jour-là : après avoir passé vingt-quatre heures au kiosque de Neuilly, il s'était retiré au Raincy; sa famille seule savait où il était.

Jusqu'au lendemain de la bataille, le nom du duc d'Orléans n'avait été prononcé par personne dans Paris [1]; M. Laffitte seulement, après avoir déclaré aux envoyés de Charles X qu'il n'était plus temps de négocier avec leur maître, s'était ouvert à quelques discrets amis sur le projet qu'il méditait de porter le duc d'Orléans au trône. Quelques-uns des confidents de M. Laffitte n'accueillirent pas cette ouverture avec l'empressement que mettait le président des députés à faire adopter son idée : d'autres pensaient qu'avant de se prononcer, il fallait savoir à quoi s'en tenir sur les intentions du prince : et quoique M. Laffitte se portât fort de l'acceptation du duc d'Orléans, il fut décidé, à huis-clos, que l'on enverrait une députation à Neuilly avec mission de dire au duc qu'il fallait opter tout de suite entre une couronne et un passeport : le message fut expédié.

Ceci se passait le matin de bonne heure chez M. Laffitte, où se trouvaient déjà quelques intimes, et où reparurent peu après MM. Thiers et Mignet, avec deux autres journalistes; Béranger, le poëte national, s'y trouvait aussi.

Il est bien difficile d'expliquer comment ces quatre ou cinq personnages, qui professaient tous les principes de liberté les plus larges, se trouvèrent aussitôt d'accord pour faire revivre la monarchie dans la famille du duc d'Orléans, lorsqu'ils l'auraient volontiers laissée périr sur la tête de Charles X et de sa dynastie.

M. Laffitte, fils de ses œuvres, enfant de la révolution, idolâtre de la liberté comme tous les Basques, ne pouvait être et ne fut dans sa jeunesse qu'un républicain de conviction, dont, au milieu de sa grande fortune, il conserva la simplicité de mœurs et les vertus civiques. Durant sa longue carrière, M. Laffitte, maître d'une immense popularité, acquise par un grand attachement à sa patrie, autant que par le noble usage qu'il faisait de ses richesses, ne montra jamais d'autre ambition que celle de se dévouer entièrement à la prospérité et à la gloire de son pays. M. Laffitte était donc considéré comme un *bon citoyen*, dans toutes les acceptions de ce mot.

Mais, tout en conservant l'activité, la vigueur d'esprit de la jeunesse, M. Laffitte pouvait, à soixante ans révolus, ne plus avoir des opinions aussi franches, aussi décidées qu'autrefois. A cet âge, quelle que soit l'énergie du tempérament, on ne se lance pas d'un seul bond dans la carrière des révolutions; et d'ailleurs M. Laffitte était à la tête d'une forte maison de banque.

Ces circonstances ont sans doute contribué beaucoup dans sa résolution de présenter à la France le duc d'Orléans : il le fit sans y être porté par aucun motif personnel, sans y mêler aucun calcul d'ambition, et seulement parce qu'il croyait que ce prince offrait à la Nation toutes les garanties désirables et toutes les qualités nécessaires, à défaut d'une république sans orages.

MM. Thiers et Mignet étaient aussi deux républicains par principes; mais ils appartenaient tous les deux à cette opinion girondine qui aurait souffert un roi, plutôt que d'affronter les tourmentes qui accompagnent la fondation d'une république au milieu d'états monarchiques. Ils auraient servi utilement cette république, s'ils l'eussent trouvée établie; mais le courage leur manqua pour la proclamer, quoique le premier passât pour un homme audacieux. M. Thiers, avec un talent prodigieux qui le rendait propre à tout, ne doutait de rien, et lorsque le nom du duc d'Orléans fut prononcé, il crut aussitôt à la possibilité de faire adopter ce prince par les hommes qui avaient encore le fusil à la main; car il voyait très-bien que, si l'on paraissait d'accord pour repousser Charles X et sa famille, il s'en fallait de beaucoup que l'on fut fixé sur ce qu'on leur substituerait. M. Thiers pensa avec raison, que, pour faire réussir la combinaison sortie de la tête de M. Laffitte, il suffirait de se hâter, afin de ne pas laisser aux combattants le temps de réfléchir, et à la France, celui de se prononcer.

Ajoutons encore que M. Thiers, habitué à vivre en Épicurien, se serait peu accommodé du régime républicain : l'économie, qui fait la base

[1] Dès la matinée du jeudi, on avait entendu M. Chatelain, rédacteur en chef du *Courrier Français*, dire hautement que la partie était belle pour le duc d'Orléans, s'il avait le courage de l'engager. Mais Chatelain n'était pas un Orléaniste; il était patriote avant tout, et les opinions qu'il émit dans son journal le prouvèrent assez.

de cette sorte de gouvernement, n'allait pas à son tempérament : les républiques rémunèrent peu ceux qui les servent; et, sous ce rapport, M. Thiers, qui avait sa fortune à faire, devait préférer les gaspillages des monarchies.

Cette dernière considération entra pour beaucoup dans sa prompte résolution de seconder les intentions de M. Laffitte, son patron; et ces calculs de l'égoïsme ravirent à la cause de la liberté un homme éminent qui eût pu la servir très-bien.

Quant à M. Mignet, écrivain élégant comme sa personne, il s'était posé en admirateur de ces beaux parleurs de la Gironde : d'un caractère doux et bienveillant, il se trouvait mieux à l'aise dans son cabinet de travail qu'au milieu des agitations populaires, et le *forum* l'eût trouvé timide; aussi, ne se sentit-il pas de taille à prendre, dans la révolution, la place que lui assignaient son talent et la considération dont il jouissait parmi les journalistes. Quoique plus âgé que son ami, M. Thiers, il n'en subissait pas moins l'influence que le caractère tranché de ce dernier lui donnait sur tout ce qui l'entourait; et s'il se décida à mettre son dévouement au service du duc d'Orléans, ce fut moins par ses sentiments personnels, que parce que M. Laffitte et M. Thiers pensaient à ce prince.

Un autre journaliste, M. Larréguy, se trouvait aussi dans ce petit comité, où se décidèrent de si grandes choses : il était rédacteur du *Journal du Commerce;* mais peu influent, parce que, avant la signature de la protestation de la presse parisienne, il ne s'était jamais mis en évidence, et que l'on ne connaissait guère ni sa personne, ni ses opinions. Mais, dans cette circonstance, M. Larréguy représentait un journal, organe de l'opinion du commerce libéral, et cette qualité lui donnait de l'importance : M. Larréguy mit sa personne et son journal à la disposition de la cotterie qui s'arrogeait le droit de disposer de la victoire du peuple.

On a dit que le poète Béranger, l'ami et le confident de M. Laffitte, avait été l'ame de ce complot orléaniste [1] : je crois qu'on s'est trompé sur la nature de sa participation à cet événement. Béranger avait trop spirituellement frondé les rois et l'aristocratie, pour conseiller de relever un trône que la main du peuple venait de briser : malheureusement, l'écrivain le plus populaire, le plus national de la France, n'avait aucune influence comme homme politique [2], parce que sa modestie l'avait toujours tenu éloigné de la scène où luttent les partis. Béranger, consulté par M. Laffitte, et voyant que la détermination de son ami était fortement arrêtée, rompit enfin le silence que semblait lui imposer la volubilité criarde de M. Thiers. « Vous voulez le duc d'Orléans, dit-il à M. Laffitte; prenez-le donc, puisque vous êtes engoué de sa personne : *s'il faut un roi*, autant vaut lui qu'un autre; mais ayez toujours bien soin de le garroter, et surtout ne vous laissez jamais faire son ministre : réservez-vous pour une nouvelle révolution; elle pourrait devenir nécessaire, car la république se hâte de chasser toutes les têtes couronnées : aujourd'hui, c'est Charles X, demain, ce sera le tour de son remplaçant : faites en sorte qu'elle vous trouve disponible. »

Fort de l'appui de quelques journalistes populaires, et prenant pour un consentement la résignation de Béranger, M. Laffitte se mit à travailler avec ardeur à l'exécution de son projet.

En ce moment, M. Laffitte venait de recevoir d'un de ses agents envoyés auprès du duc d'Orléans, un billet par lequel on lui traçait la conduite qu'il devait tenir envers ce prince, alors invisible. On insinuait à ses partisans d'engager les autorités constituées à aller lui offrir la couronne, et, s'il opposait des scrupules pour prendre la place de son parent, on devait le menacer de l'amener à Paris de vive force, en prétextant que la tranquillité de la France exigeait qu'on fit violence à ses sentiments. « On peut compter sur l'infaillibilité de cette mesure, écrivait-on à M. Laffitte, et on peut-être certain que le duc d'Orléans ne tardera pas de s'associer aux vœux de la Nation. »

Tel était l'avis adroit que M. Laffitte recevait; mais cet avis officieux n'était-ce que l'opinion du messager envoyé à Neuilly, ou exprimait-il la pensée intime des habitants du château? on ne savait trop que penser à ce sujet, puisque personne n'avait pu parler au prince.

Dans cette incertitude, M. Thiers s'offrit pour aller sonder le terrain, et pressentir le duc lui-même, ne doutant pas d'être reçu par lui, s'il se présentait de la part des députés réunis chez M. Laffitte. En ce même instant, quelques-uns de ces députés arrivaient : M. Sébastiani, qui, depuis la veille, se montrait partout, entra aussi à l'hôtel appelé le *quartier-général de la révolution :* M. Thiers se fit donner, par ce dernier député, une autorisation d'aller à Neuilly.

Mais, avant de partir, il courut, avec M. Mignet et M. Larréguy, s'assurer de l'appui de quelques autres journalistes; chacun de ces partisans du duc d'Orléans se chargea d'entraîner

1 M. Louis Blanc, dans son *Histoire de Dix Ans.*

2 Béranger n'aurait pu être député : *il ne payait pas le cens.*

quelque rédacteur; presque tous réussirent. On se rendit aussitôt dans les bureaux du *National*, où fut rédigée et imprimée sur-le-champ la proclamation suivante :

— « Charles X ne peut plus rentrer dans « Paris; il a fait couler le sang du peuple.

« La république nous exposerait à d'affreuses « divisions; elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la « cause de la révolution.

« Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu con- « tre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans est un roi citoyen.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs « tricolores; le duc d'Orléans peut seul les por- « ter encore. Nous n'en voulons point d'autres.

« Le duc d'Orléans ne se prononce pas : il at- « tend notre vœu. Proclamons ce vœu, et il ac- « ceptera *la charte* comme nous l'avons toujours « entendue et voulue. C'est du peuple français « qu'il tiendra sa couronne. »

Cette proclamation, dans laquelle on avait entremêlé la charte de Louis XVIII et la souveraineté du peuple, afin d'attirer également et ceux qui avaient crié *vive la charte!* et ceux qui criaient *vive la nation!* fut aussitôt distribuée dans tous les lieux publics, et placardée sur les murs de Paris. Elle produisit des impressions diverses : les hommes nouveaux qui sortaient de chez eux tout frais, et qui criaient encore *vive la charte!* se montrèrent ébahis de l'idée qu'on leur suggérait d'appeler au trône le duc d'Orléans; et comme ces hommes étaient de ceux qui ne professent aucuns principes, ils ne tardèrent pas à se placer à la remorque des habiles, qui cherchaient à diriger l'opinion publique vers quelque chose de nouveau.

Mais la plupart des patriotes énergiques qui avaient combattu durant les trois jours, s'indignèrent de ce que, après avoir chassé un roi parjure, il y eût des hommes assez lâches pour oser proposer à une grande nation rendue à sa dignité, de plier encore le genou devant un autre roi. Les affiches en faveur du duc d'Orléans furent mises en pièces par ceux qui voulaient réserver à la patrie tous les droits qu'elle venait de reconquérir : MM. Thiers et Mignet, qui s'efforçaient de distribuer la proclamation sur la place de la Bourse, y furent sifflés : un des crieurs de cette pièce fut même poursuivi et battu; enfin, les patriotes qui se trouvaient à la Bourse décidèrent qu'ils se rendraient aussitôt à l'Hôtel-de-Ville pour demander au général Lafayette si cette proclamation orléaniste avait eu son assentiment.

La même indignation se manifesta parmi les jeunes gens réunis au passage Dauphine, lorsqu'ils eurent connaissance de cette affiche : ce ne fut qu'un cri de fureur parmi ces combattants contre le complot orléaniste, dont la proclamation lui révélait l'existence audacieuse. Ces jeunes gens avaient encore les armes à la main : ils déclarèrent que, si l'on voulait imposer à la France un gouvernement quelconque sans l'avoir solennellement consultée, ils allaient recommencer à faire des cartouches, afin de purger la patrie des traîtres qu'elle nourrissait dans son sein.

L'agitation était extrême : d'un côté, le parti orléaniste qui, par cela même qu'il se montrait appuyé par des hommes jouissant d'une grande popularité, semblait se présenter sous le patronage de ceux qui avaient fait la révolution; d'un autre côté, les hommes d'énergie, tous les combattants de la veille et la jeunesse des Écoles, protestant contre les prétentions des députés qui voulaient imposer un autre roi à la France; et enfin, les agents de Charles X cherchant à s'emparer de la chambre des Pairs, et à faire accepter les dernières ordonnances de ce roi. Que d'intrigues le lendemain de la victoire du peuple!

Il était près de onze heures : M. Thiers se mettait en route, accompagné d'un autre rédacteur du *National*, M. Schœffer, pour aller s'assurer des dispositions du duc d'Orléans. MM. Mignet, Larréguy et Guilleminot, couraient chez les journalistes pour arracher leur adhésion aux combinaisons orléanistes arrangées chez M. Laffitte; les députés se rendaient à l'hôtel qui les avait réunis la veille; tandis que les jeunes gens et les républicains se portaient à l'Hôtel-de-Ville : d'autres patriotes encore allaient se réunir dans les salons du restaurateur Lointier; d'autres enfin allaient chez Auguste Mie, jeune imprimeur patriote, pour y faire paraître une proclamation propre à balancer l'effet de celle que les orléanistes venaient de publier.

Un instant après, les murs de Paris se couvraient d'un énorme placard imprimé sur papier blanc, et sur lequel on lisait les phrases suivantes, que venaient de tracer à la hâte l'un des signataires de la protestation des journalistes, Plagniol :

« *Plus de Bourbons!*

« Le parti de l'étranger est vaincu; mais tant « que la présence d'*un seul Bourbon* souillera « notre patrie, l'étranger aura en lui un espion « et un complice : il n'y a plus de traité possi- « ble entre eux et nous.

« Voilà quarante ans, que nous combattons « pour nous débarrasser de cette race méprisable « et odieuse; hier, nous lui avons arraché la

« couronne à la pointe de nos baïonnettes : c'est « le peuple qui a tout fait ; il faut que désormais « le gouvernement soit pour le peuple, non pour » les prêtres, les aristocrates et l'étranger.

« Nous avons payé de notre sang le drapeau « tricolore, nous voulons le conserver.

« Nous voulons que nos officiers municipaux, « que nos officiers de la garde nationale soient « élus par nous...

« *Nous ne voulons plus de Bourbons,* car « tout est là : grandeur, repos, prospérité publi- « que, liberté. »

Tandis que quelques patriotes cherchaient ainsi à détruire l'effet produit par la proclamation sortie du *National*, d'autres, amis de la liberté, se réunissaient dans la rue Richelieu, 104, pour se concerter sur les mesures à prendre, dans les circonstances imprévues où la faction qui se révélait par son drapeau plaçait la révolution à peine accomplie : mais là aussi on voyait les partisans de la combinaison orléaniste s'efforçant de faire adopter ce prince : MM. Larréguy, Isambert et Combes-Siéyès péroraient tout haut pour amener les patriotes à accueillir favorablement le projet de donner la couronne au duc d'Orléans. Ceux-ci se montraient intraitables : ils déclaraient que ce serait trahir indignement le peuple français, si on disposait des fruits de la victoire des Parisiens avec tant de précipitation, et sans avoir consulté la nation sur la nature du gouvernement qu'elle voulait, et sur le choix d'un roi, dans le cas où les formes monarchiques seraient conservées. Cette réunion de patriotes était nombreuse ; ils avaient encore les armes à la main ; il fallait donc ou abandonner le projet soutenu par les députés, ou se hâter de le mettre à exécution avant que le parti patriote eut eu le temps de se reconnaître. Les partisans du duc d'Orléans se rendirent aussitôt chez M. Laffitte, où les députés se trouvaient réunis.

On venait de leur communiquer la proclamation sortie des bureaux du *National* : l'éloge si souvent répété du duc d'Orléans gagna quelques voix à ce parti ; mais d'autres députés accueillirent froidement l'idée de remplacer la branche aînée par la branche cadette : quelques-uns de ceux-ci ne croyaient pas avoir reçu le mandat de changer la dynastie ; un petit nombre voulait que l'on consultât la Nation.

On apprenait que les patriotes s'agitaient ; qu'ils criaient à la trahison ; que l'Hôtel-de-Ville ne paraissait pas disposé à entrer dans la combinaison émanée de l'hôtel Laffitte ; enfin on n'avait aucune nouvelle du prince à qui l'on voulait donner la couronne. Tout restait indécis, et les orléanistes commençaient à craindre que leur complot n'échouât, quand des circonstances qui devaient décourager entièrement ce parti, lui servirent pour agir efficacement sur tous les esprits que la crainte de nouveaux troubles dominait.

On apprit à la fois que les patriotes de la réunion Lointier venaient de délibérer une adresse à la commission municipale par laquelle ils repoussaient avec indignation le projet de reporter la couronne sur la tête du duc d'Orléans ; que les combattants rassemblés au passage Dauphine avaient aussi envoyé une députation au général Lafayette, chargée de lui déclarer formellement que les hommes qui avaient fait la révolution s'opposeraient, les armes à la main, à ce que des députés, sans mandat, disposassent des fruits de la victoire du peuple : enfin, on apprit en même temps que les murs de Paris se couvraient de proclamations respirant le républicanisme. [1]

1 Voici deux de principales affiches qui furent placardées dans Paris pendant la journée du 30 La première eut une grande importance en ce qu'elle fut imprimée du consentement formel de la commission municipale, avant que les intrigues ourdies en faveur du duc d'Orléans fussent connues de cette commission !

« La France est libre, portait cette déclaration.

« Elle veut une constitution.

« Elle n'accorde au gouvernement provisoire que le droit de la consulter !

« En attendant qu'elle ait exprimé sa volonté par de nouvelles élections, respect aux principes suivants :

PLUS DE ROYAUTÉ !

« — Le gouvernement exercé par les seuls mandataires élus « de la nation ; — Le pouvoir exécutif confié à un président « temporaire ; — Le concours médiat ou immédiat de tous les « citoyens à l'élection des députés ; — La liberté des cultes. « Plus de culte de l'État ! — Les emplois de l'armée de terre « et de mer garantis contre toute destitution arbitraire ; — « Etablissement des gardes nationales sur tous les points de « la France. La garde de la constitution leur est confiée. — — Les principes, pour lesquels nous venons de verser notre sang, nous les soutiendrons par la voie de l'insurrection légale. »

Appel fait au peuple par les citoyens réunis dans les salons de Lointier, *et motivé par les intrigues des orléanistes.*

« Citoyens, nous sommes aujourd'hui ce que nous étions « hier.

« Vous avez conquis la liberté par votre courage et au prix de « votre sang. On veut profiter de la lassitude qu'on vous sup- « pose après trois jours de glorieux travaux, pour vous impo- « ser un autre gouvernement, sans consulter ni vos vœux » ni ceux de la France.

« On vous montre un Bourbon comme lieutenant-général « du royaume, et autour de lui des ministres qui n'ont pas « votre confiance. C'est un moyen de vous ramener dans six « mois Charles X, l'auteur des massacres qui viennent d'en- « sanglanter Paris. Et, dans tous les cas, n'aurez vous donc « conquis qu'un homme par trois journées de carnage ? ce « sont des garanties qu'il nous faut, mais des garanties qui « assurent à jamais notre mémorable conquête.

« Ne songeons, en ce moment qu'à affermir notre triomphe, « respectons le droit du peuple de constituer le gouvernement « qui lui convient.

« Que tous les citoyens assurent aujourd'hui la liberté qu'ils « viennent de conquérir, en remettant par acclamation la « présidence à Lafayette. »

En effet, les patriotes assemblés dans la rue Richelieu venaient d'adresser au peuple des conseils qui avaient pour but de repousser les manœuvres de ceux qui voulaient disposer du gouvernement ; et en même temps, ils avaient envoyé auprès du général Lafayette et de la commission municipale une députation chargée de leur porter la déclaration suivante :

Adresse à MM. les Membres de la Commission municipale, composant le Gouvernement provisoire.

« Le peuple, hier, a reconquis ses droits sacrés au prix de son sang. Le plus précieux de ses droits est de choisir librement son gouvernement. La reconnaissance due aux braves citoyens qui ont repoussé des soldats égarés par des ordres sacriléges, impose le devoir de les soustraire eux-mêmes à toute influence qui pourrait égarer leur opinion et refroidir leur zèle pour la véritable cause, la liberté. Il faut donc, messieurs, empêcher qu'aucune proclamation ne soit faite qui déjà désigne un chef, lors même que la forme du gouvernement ne puisse être déterminée.

« Il existe une représentation provisoire de la nation : qu'elle reste en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité des Français ait pu être connu.

« Dans toutes sel circonstances, ce vœu a pu être consulté : ne faisons pas aujourd'hui un pas retrograde dans la carrière que quarante ans de sacrifices et de gloire nous ont ouverte, et que les immortelles journées des 27, 28 et 29 juillet ont immensément agrandie. Que la représentation provisoire s'occupe de suite des moyens de consulter ces vœux. Toute autre mesure serait intempestive.

« Le 5 juillet 1815, la chambre des représentants, sous le feu des étrangers, en présence des baïonnettes ennemies, a proclamé des principes conservateurs des droits des citoyens, et a protesté contre tout ce qui imposerait à la France un gouvernement et des institutions qui ne sympatiseraient pas avec ses vœux et ses intérêts.

« Ce sont ces principes qu'il faut adopter aujourd'hui. Qu'ils nous servent de ralliement. La Chambre de 1815 les a légués à un avenir qui nous appartient. Recueillons cet héritage, et sachons le faire tourner au profit de la liberté.

« Les membres de la commission nommés par un grand nombre de citoyens de divers arrondissements de Paris, réunis rue Richelieu, 104.

« *Signés* : Chevallier, président ; Lecomte, Poissan, Hovelt, Trélat, Teste, Félix Lepelletier, Poubelle, Rouen aîné, Hubert, E. R. Thierry, Bonnias, Guinard, A. Roche, Delormel, Dumont. Lafleur, Ch. Hingray, Lefranc, Cauchois-Lemaire, etc., etc., etc. »

En présence de cette agitation, de ces actes et des cris que les patriotes faisaient retentir partout contre les *Bourbons*, il n'y avait qu'une résolution énergique et prompte qui put faire réussir le complot tramé en faveur du duc d'Orléans, et sauver de la colère du peuple ceux en qui il avait placé sa confiance, et qui n'auraient pas tardé à passer pour des traîtres, si le succès ne mettait promptement la force de leur côté. Il importait donc de réunir dans les mains des députés assemblés chez M. Laffitte au moins la force morale, puisque les forces insurrectionnelles se déclaraient contre eux. Les plus compromis, M. Dupin aîné, entre autres, qui avait parlé chaleureusement en faveur du duc d'Orléans, dont il était l'avocat et le conseil depuis long-temps, représentèrent que, pour acquérir cette force morale, il fallait aller siéger au palais de la Chambre des députés, et non chez un particulier ; attendu, dit M. Dupin, qu'il ne convenait pas aux représentants de la France de délibérer dans un cabinet, d'où le premier chef des combattants pourrait les chasser.

Cette proposition fut acceptée avec d'autant plus d'empressement que l'on faisait courir le bruit que le général Dubourg était sorti de l'Hôtel-de-Ville, avec une colonne de jeunes gens dont les intentions étaient, disait-on, de s'emparer de tous ceux qui prononceraient le nom du duc d'Orléans. [1]

Une heure après, les députés présents à Paris, au nombre de quarante environ, s'étaient établis au palais de la représentation nationale, et, par cela seul, ils étaient devenus le centre d'un pouvoir propre à balancer celui établi à l'Hôtel-de-Ville, si la scission éclatait.

[1] Le général Dubourg se présenta, en effet, à la réunion des députés chez M Laffitte, mais il y arriva seul : on ne le reçut pas, parceque l'on connaissait la mission dont l'avaient chargé les patriotes de la place de Grève.

CHAPITRE XVII.

Travaux de la commission municipale. — Autorité qu'exerce le général Lafayette. — Réunion des Pairs au Luxembourg. — Démarches qu'ils font en faveur de Charles X. — Députation de la réunion Lointier auprès du général Lafayette. —Sa réponse aux agents de Charles X. — Les républicains haranguent le peuple. — Réunion des Députés au Palais-Bourbon. — Séance secrète. —Discussions oiseuses qui occupent les Députés.— Pouvoirs donnés à la commission municipale. — Rapport du général Gérard. — Députation envoyée aux Pairs par les Députés. — Le peuple veut assister à la séance. — Lettre de Lafayette aux Députés. — Il envoie M. Odilon Barrot pour qu'ils aient à consulter la Nation. — Embarras des orléanistes.—Leurs intrigues. —Rapport de la députation envoyée vers les Pairs. — Les députés appellent le duc d'Orléans à exercer les fonctions de lieutenant-général. — Débats à ce sujet.

Retournons un moment à l'Hôtel-de-Ville, car là aussi les événements se succèdent et se compliquent au gré des passions populaires qui s'agitent sur le seuil.

Et d'abord rappelons les travaux et les actes de la *commission municipale*, à laquelle M. Mauguin donne l'impulsion de l'activité qui le dévore.

Dès la veille cette commission, que le peuple s'obstinait à regarder comme un *gouvernement provisoire*, s'était empressée de nommer à quelques fonctions dont la vacance eut pu nuire aux intérêts de la révolution. La nuit du 29 au 30 fut employé à réorganiser les autorités de la ville de Paris. Le rétablissement des mairies fut un des premiers soins de la commission; car cette magistrature populaire était nécessaire pour empêcher les désordres, veiller à la police locale, distribuer des secours aux blessés et faciliter le service de la garde nationale. Voulant laisser la nomination des maires à l'élection, il fut arrêté par la commission que les scrutateurs définitifs des derniers colléges rempliraient les fonctions municipales; que celle de maire devrait être exercée par le scrutateur qui avait eu le plus de voix. Le zèle des citoyens fit des prodiges : dès le 30, des municipalités soudaines, [1] actives, intelligentes, dévouées, agirent avec tout l'à-propos et toute la ponctualité d'une administration régulière, et suffirent à tout.

Par les mêmes motifs, la commission reconstitua le conseil général du département de la Seine. Dans l'ancien conseil plusieurs des membres n'avaient jamais voulu céder aux prétentions du pouvoir absolu; on les conserva avec d'autant plus de raison qu'ils avaient la tradition des affaires, et on leur joignit de nouveaux collègues, pris parmi les hommes éprouvés.

L'approvisionnement de la capitale ayant causé quelques craintes, la commission y porta toute sa sollicitude. Heureusement il fut constaté que la réserve contenait pour un mois de subsistances. Néanmoins et dans l'incertitude des événements, la commission pensa qu'il pouvait être utile de s'assurer de plus grandes ressources, et des dispositions furent prises pour que les principales voies de communications fussent débarrassées par l'autorité militaire, autant que les précautions à prendre le permettraient.

La commission n'ayant point à sa disposition de magasins d'approvisionnement, et sentant la nécessité d'assurer la subsistance d'un grand nombre de citoyens qui, se battant depuis trois jours, avaient quitté leurs ateliers, leur envoya de l'argent. « Ces braves refusèrent : — Nous ne nous battons pas pour de l'argent, répondirent-ils; nous nous battons pour la liberté : la patrie nous doit du pain, non de l'argent. — Il semblait que l'argent dût souiller leurs mains victorieuses; ils ne voulaient toucher que leurs armes! [1] »

Le lendemain la commission municipale prit un arrêté pour proroger à dix jours les échéances d'effets de commerce, et défendit toutes poursuites : cette mesure sollicitée par le président du tribunal consulaire, avait pour motif d'empêcher que le commerce de la capitale souffrît de la révolution qui venait de s'opérer : on était à la fin du mois, époque de grandes échéances; chacun veillait à la défense commune; les relations étaient interrompues; les paiemens presque impossibles; les protêts auraient ébranlé le crédit d'un grand nombre de maisons; les circonstances et l'intérêt général des commerçants réclamaient ce sursis. Mais la Banque de France, dont les caves remplies d'or avaient été respectées par des hommes qui n'avaient pas de pain à manger, se montra, ce qu'elle fut toujours, très-dure envers ses débiteurs : non-seulement elle fit présenter tous les billets échéant le 31 juillet, qui étaient entre ses mains, mais encore elle envoya au remboursement ceux qui ne furent pas payés. Le mal qu'on voulait éviter la Banque le provoqua.

Dans la journée du 30, on s'aperçut que les diamants de la couronne, évalués à un prix énorme, avaient été enlevés. La commission, de concert avec le général Lafayette, chargea un des aides-de-camp de ce général de la mission périlleuse de faire rentrer au trésor cette propriété nationale.

Les employés supérieurs des télégraphes n'ayant pas voulu obéir aux ordres qui leur furent donnés, la commission les destitua sur-le-champ.

Mais ce qui, en ce jour, occupa le plus la com-

[1] Les maires qui entrèrent en fonctions par ce moyen, sont : M. Lecordier, pour le 1er arrondissement; M. Maine Glatigny, pour le 2e; M. Rousseau, pour le 3e; M. Odilon Barrot, pour le 4e; M. Villemain, pour le 5e; M. Nau, pour le 6e; M. Marchand, pour le 7e; M. Bouvattier, pour le 8e; M. Crosnier, pour le 9e; M. Lamy, pour le 10e; M. Renouard père, pour le 11e; M. Salleron aîné, pour le 12e.

[1] Rapport de la commission municipale.

mission, fut cette masse de députations arrivant sans cesse à l'Hôtel-de-Ville de tous les points de Paris et des lieux rapprochés. Une foule de patriotes s'y présentaient aussi à chaque instant, soit pour exprimer leurs vœux sur la forme du gouvernement, soit pour dénoncer les manœuvres des ennemis de la liberté, soit enfin pour exercer une sorte de surveillance sur la commission elle-même. Tous ces patriotes, tous ces combattants, se montraient fort exigeants sur les mesures de précaution que l'établissement de la liberté leur paraissait nécessiter; ils étaient soupçonneux, parce qu'ils savaient que les traîtres s'agitaient en tous sens, que les pairs osaient encore se réunir, et que toutes les négociations avec les Bourbons n'étaient pas abandonnées, puisqu'on parlait de nouveaux émissaires. Ces patriotes, encore en armes, sollicitaient l'arrestation de quelques hommes qui leur étaient suspects, et entre autres celle de Casimir Périer, dont la conduite, dans ces grandes circonstances, leur avait paru tortueuse : on venait tout récemment d'annoncer qu'on l'avait vu dans un cabriolet se dirigeant vers Saint-Cloud; deux personnes affirmaient le fai : un membre de la commission s'écria que cela n'était pas possible, attendu que ce serait une trahison. Une de ces personnes qui l'avaient vu, passa dans le salon de l'état-major et rapporta ce même fait. Là se trouvaient de jeunes hommes qui prirent la chose au sérieux, et l'ordre fut donné sur-le-champ d'arrêter Casimir Périer, et de le conduire à l'Hôtel-de-Ville [1].

Une autre autorité régnait alors à l'Hôtel-de-Ville, autorité qui planait même sur le gouvernement provisoire et sur tous les actes politiques qui en émanèrent. Cette autorité, c'était celle du général Lafayette, investi par les députés du commandement supérieur de Paris et des forces militaires, mais exerçant, par la volonté et la confiance du peuple, une magistrature dictatoriale, dont il fit, en faveur de la liberté, un usage empreint de trop de modération; magistrature qu'il ne sut pas conserver au moment décisif.

Siégeant à côté de la commission municipale [2], qui le consultait sur tout, le général Lafayette, quoique absorbé par l'organisation si intempestive de la garde nationale et par les mesures militaires que l'état de choses exigeait, n'en était pas moins constamment entouré d'une partie des jeunes gens et des hommes énergiques qui avaient encore le fusil à la main. C'était à qui lui donnerait les preuves les plus évidentes de la confiance illimitée que les patriotes avaient en lui. Et, comme le peuple croyait avoir un *gouvernement provisoire* avec Lafayette pour président, de tous côtés il arrivait au général des députations pour lui déclarer qu'on ne reconnaissait d'autre pouvoir que le sien. Dans cette matinée, les adresses se succédèrent sans interruption, et toutes lui exprimaient le vœu que le gouvernement provisoire restât en permanence, tant que la France n'aurait pas été consultée sur la forme du gouvernement qu'elle s'imposerait.

D'autres députations de patriotes allaient même plus loin dans leur confiance en ce général; on voulait lui remettre par acclamation la présidence de la république et même la dictature.

— « Vous tous qui avez versé votre sang, portait une proclamation émanant des patriotes, courez à l'Hôtel-de-Ville, et que le nom de Lafayette sorte de vos bouches comme il est écrit dans vos cœurs. Lafayette c'est la liberté à son aurore, c'est la tyrannie abaissée, c'est notre glorieuse révolution tout entière. Lafayette président, et la liberté, ce matin compromise, ce soir sera sauvée. »

C'était ainsi que les hommes de la révolution exprimaient leur confiance à Lafayette, et qu'il recevait de la part du peuple l'investiture de l'autorité souveraine.

Le général Lafayette avait déjà répondu à cette confiance, dont il était fier, en déclarant que la liberté triompherait, ou qu'il périrait avec elle. Dans ses ordres du jour, il continuait à proclamer qu'il n'y avait de *définitif* que la victoire du peuple et le triomphe de la liberté.

Ainsi, tous les regards se tournaient vers l'Hôtel-de-Ville; « là, était le droit, là, était la force, a dit, plus tard, M. Laffitte lui-même; le peuple, Lafayette, la garde nationale, tout était là. »

— « Alors commença pour le général Lafayette, raconte un des rédacteurs du *Constitutionnel*, un de ces moments d'épreuves auxquelles on a peine à croire que les forces et le sang froid d'un homme puissent suffire. Les messages, les nouvelles vraies ou fausses se succédaient sans interruption. — « Général, la garde royale débouche en masse

[1] Cet ordre ne fut pas exécuté parce que M. Laffitte réclama sévèrement *l'inviolabilité* des députés.

[2] Voici, d'après M. Marrast, comment étaient disposées les autorités révolutionnaires qui siégeaient à l'Hôtel-de-Ville. D'abord la grande salle, appelée du trône, où le peuple entrait confusément : la tenture fleurdelisée avait été déchirée du haut en bas : un buste de Louis XVIII était renversé : celui de Charles X mis en pièces. A gauche de cette vaste salle, deux pièces où se tenait la commission municipale; à droite, un assez grand salon pour le colonel Zimmer, chef d'état-major; plus loin le général Lafayette et ses aides-de camp. M. Delaborde, en qualité de préfet de Paris, occupait un appartement voisin de celui du général. Enfin, Dumoulin (de Grenoble), qui s'était proclamé gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, avait pris possession d'un appartement du second étage.

par l'arc de l'Etoile! — Général, que fera-t-on des prisonniers? — Général, on pille le trésor. — Général, on manquera de pain demain dans Paris. — Général, le duc de Chartres vient d'être arrêté à Montrouge. Et chaque nouvelle était accompagnée de ces mots : qu'ordonnez-vous? Et l'ordre précis, prudent, décisif, ne se faisait jamais attendre. »

Tandis que le général Lafayette et la commission municipale se livraient à tous ces travaux et aux précautions à prendre dans l'intérêt de la liberté, il se passait au palais du Luxembourg une de ces scènes propres à caractériser les hommes qui allaient disposer de la victoire du peuple. Réunis au nombre de dix-huit à vingt [1], les pairs de Charles X se serraient près de M. de Mortemart, porteur des dernières ordonnances désignant de nouveaux ministres d'un roi qui avait déjà perdu sa couronne : là, MM. de Pastoret, de la Roche-Aymon, de Coigny, de Dreux-Brézé, de Sussy, de Chateaubriand, se concertaient pour sauver la monarchie, qui leur paraissait près de *sombrer sous voiles*. M. de Chateaubriand surtout insistait pour que la pairie restât fidèle à son roi. « Sauvons le roi, s'écriait-il, et, s'il le faut, sortons tous de Paris [2], et confions-nous à toutes les bonnes chances du courage. »

Comme il n'y avait pas un instant à perdre, les Pairs décidèrent que l'un d'eux, M. de Sussy, irait présenter à la commission municipale et au général Lafayette, les ordonnances dont M. de Mortemart était porteur, et qu'il insisterait par tous les moyens pour amener l'Hôtel-de-Ville à accepter les nouveaux ministres de Charles X. On voulait, par l'envoi de M. de Sussy, éviter à M. de Mortemart l'affront d'être éconduit, comme l'avaient été, la veille, les premiers négociateurs de la famille des Bourbons; si M. de Sussy échouait, on se réservait de plaider la cause de cette famille auprès des députés, que l'on savait mieux disposés.

M. de Sussy arriva à l'Hôtel-de-Ville en même temps qu'une députation envoyée par les patriotes de la réunion Lointier, présidée par l'ancien notaire Hubert [3]; Bastide, Guinard, Teste, Trélat et quelques autres citoyens énergiques faisant partie de cette députation, qui dût fendre les flots populaires pour aller remplir sa mission.

Hubert lut l'adresse : c'était celle que jai déjà mise sous les yeux des lecteurs; commençant par ces mots : — « le peuple, hier, a reconquis ses droits sacrés au prix de son sang. Le plus précieux de ses droits est de choisir librement son gouvernement. »

Après avoir remis cette adresse au général Lafayette, Hubert, Guinard et Trélat, insistèrent vivement auprès de ce général, en qui les patriotes avaient placé toutes leurs espérances, pour qu'il prît entre ses mains la dictature provisoire, comme le seul moyen d'empêcher les intrigans de disposer des fruits de la victoire des patriotes [1]. Le général protesta longuement de son respect pour la souveraineté du peuple et pour la liberté la plus entière. C'étaient là les sentiments qui animaient aussi la majorité des membres de la commission municipale ainsi que le préfet provisoire M. Delaborde.

Malheureusement, on ne formulait rien à l'Hôtel-de-Ville ! le général Lafayette, absorbé par ses organisations de gardes nationaux, pensait que tout serait constitué dès que la garde nationale fonctionnerait régulièrement; la commission municipale était occupée, nuit et jour, aux mesures urgentes qu'il fallait prendre à chaque instant, et tout se passait en affaires de détail ou en réceptions.

La proposition que faisaient les patriotes au général Lafayette ne fut pas adoptée par lui, parce qu'il était dans sa nature de ne se décider jamais, lorsqu'il s'agissait de sa personne.

Les patriotes en étaient encore à presser le général de prendre une grande détermination pour sauver la liberté, quand on annonça mystérieusement qu'un pair de France désirait l'entretenir en particulier. « Qu'il entre, répondit le général se doutant de l'objet de cette visite, qu'il entre; je suis ici avec des amis pour qui je n'ai point de secrets; nous n'avons pas besoin de nous gêner. »

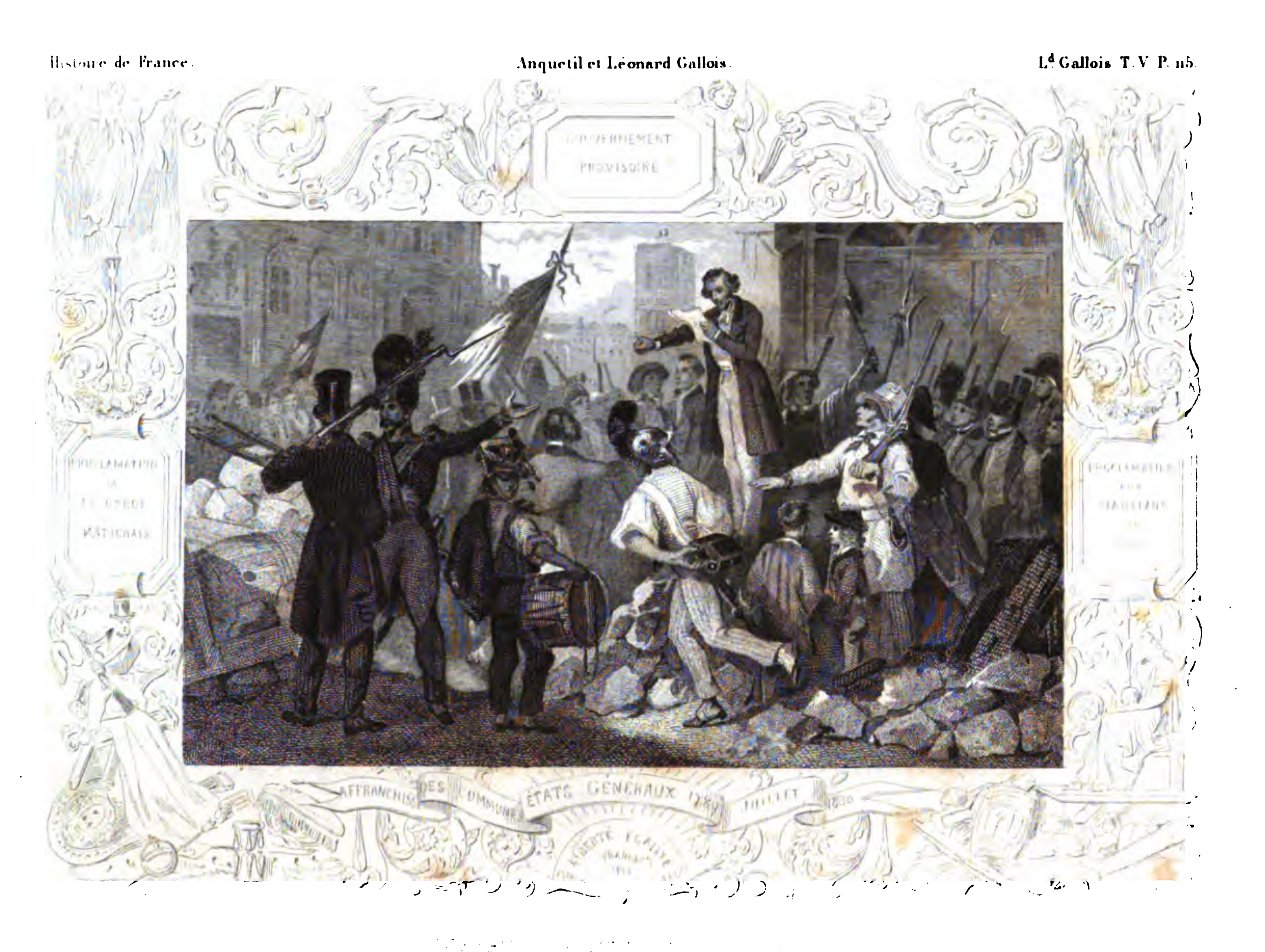
M. de Sussy fut introduit : il présenta au général une lettre de M. de Mortemart, accompagnée d'un pli renfermant les ordonnances nouvelles en minute autographe. Lafayette les prit et les lut à haute voix, au milieu de l'indignation qui se manifestait sur la figure des patriotes. « Charles X se croit donc encore roi de France! s'écrièrent ces combattants; il ignore sans doute

1 On comptait parmi ces pairs, M. le duc de Choiseul, en uniforme de la garde nationale; ce qui scandalisa les fidèles sujets de Charles X.

2 On avait proposé aux pairs de se rendre en corps à Saint-Cloud, afin de transporter le siége du gouvernement là où serait le roi.

3 Il fut plus tard l'objet de poursuites comme président de la société des Amis du Peuple. C'est lui qui apostropha si durement ses juges. Je parlerai plus loin de ce procès.

1 « Les représentations ne lui manquèrent pas, rapporte M. Marrast en parlant de la conduite du général Lafayette, et s'il vint à l'Hôtel de-Ville des députés de Charles X, il y vint aussi des députés des barricades, braves amis, camarades du peuple, à peine reposés des fatigues des trois jours, et qui apportaient d'une voix si franche et d'un cœur si noble le vœu de cette *canaille héroïque* à laquelle ils s'étaient mêlés. Ils savaient, eux aussi, toute la lâcheté de ces députés; ils craignaient leur adresse après la victoire.... Ils parlèrent haut, ils avaient l'arme au poing: on les ménagea, on leur fit des promesses. Et qui pourrait leur reprocher d'avoir placé leur confiance dans le général Lafayette.... »


GOUVERNEMENT PROVISOIRE
PROCLAMATION A LA GARDE NATIONALE
AFFRANCHIS DES COMMUNES
ÉTATS GÉNÉRAUX 1789
JUILLET 1830

que ses satellites ont été repoussés aux cris de : *à bas les Bourbons!* et qu'il n'y a plus de Bourbons possibles pour les soldats de la liberté ! » — « Non, non criaient à la fois tous les citoyens qui entouraient Lafayette; *plus de Bourbons! plus de Bourbons!* »

L'exaspération des patriotes était au comble, et déjà des menaces étaient proférées contre le pair de France qui avait eu la témérité de se charger de cette mission, quand le général Lafayette les calma en disant à M. de Sussy ; « vous l'entendez, Monsieur, *il est trop tard!* »

Mais, habitué à mettre des formes même dans ses refus, le général Lafayette crut devoir donner à M. de Sussy une réponse à la lettre personnelle du duc de Mortemart, dans laquelle il lui exprimait tous les sentiments personnels qu'il professait pour son caractère. « J'ai rempli vos intentions, disait le général au nouveau ministre de Charles X ; j'ai lu à beaucoup de personnes qui m'entouraient ce que vous m'avez adressé; j'ai engagé M. de Sussy à passer à la commission municipale..... Si vous veniez à l'Hôtel-de-Ville, j'aurais l'honneur de vous y recevoir, mais sans utilité pour l'objet de cette conversation, puisque vos communications ont été faites à mes collègues. »

Ainsi éconduit, M. de Sussy se fit accompagner pour se rendre auprès de la commission municipale : le général Lobau fut son introducteur. Mais là aussi le négociateur de Charles X fut suivi par les républicains qui étaient auprès du général Lafayette : le patriotisme soupçonneux qui tourmentait ces hommes leur faisait craindre quelque trahison ; ils voulurent voir par eux-mêmes comment les membres de cette commission accueilleraient les actes que la peur venait d'arracher à ce roi parjure.

En ce moment la commission était réduite à trois de ses membres, le général Lobeau, M. Mauguin et M. Audry-de-Puyraveau. Ils eurent la maladresse de recevoir M. de Sussy à huis-clos; mais la porte du cabinet où ils délibéraient dût s'ouvrir pour Hubert et ses collègues ; les patriotes se méfiaient du comte Lobau [1], parce qu'il n'avait pas montré, dans les moments décisifs, l'énergie d'un brave tel que lui; mais il y avait aussi dans ce cabinet M. Audry-de-Puyraveau qui ne cessait de dire à M. de Sussy : « nous ne connaissons plus Charles X ; vous pouvez remporter vos ordonnances. » M. Odilon Barrot se prononça aussi dans le même sens, et le négociateur légitimiste dût retourner, découragé, au Luxembourg.

1 M. Louis Blanc raconte qu'un élève de l'école Polytechnique osa proposer de faire fusiller ce général par cela seulement qu'on disait de lui *qu'il reculait*.

La députation républicaine quitta alors l'Hôtel-de-Ville ; mais arrivé sur la place de Grève, Hubert monta sur une borne pour lire au peuple l'adresse de la réunion des patriotes : cette adresse fut vivement applaudie, ainsi qu'une autre proclamation remise à Hubert par Audry-de-Puyraveau, avec invitation de la faire connaître aux citoyens, puisque la commission, qui l'avait approuvée le matin, se refusait alors à la faire imprimer. Cette proclamation, que j'ai déjà fait connaître, était celle commençant par cette phrase : — « La France est libre, elle veut une constitution ; » Et contenant ces mots expressifs : « *plus de royauté.* » —

Peu de temps après le général Lafayette apprit que le chef des troupes qui couvraient la cour, désirait que l'on s'expliquât cathégoriquement à Paris sur les derniers actes de Charles X ; il voulait savoir si l'on acceptait oui ou non, le retrait des ordonnances, pour agir suivant le cas. Au bout de cette invitation se trouvait une menace : mais le général Lafayette n'hésita pas : il répondit au message de Saint-Cloud par le billet suivant :

« On me demande une réponse explicite sur la situation de la famille royale depuis sa dernière agression contre les libertés publiques, et la victoire de la population parisienne; je la donnerai franchement : c'est que toute conciliation est désormais impossible, et que la famille royale a cessé de régner. » LAFAYETTE.

Pendant que ceci se passait à l'Hôtel-de-Ville et à la place de Grève, les députés de la restauration, au nombre de trente-quatre, se réunissaient au palais législatif : il n'y avait plus de Suisses dans les rues; seulement il existait des barricades plus nombreuses que jamais, ce qui obligea M. Laffitte, que de vives souffrances empêchaient de marcher, de se faire transporter en chaise à porteur.

La séance ayant été indiquée pour midi, presque tous les députés furent exacts au rendez-vous. Là se trouvaient MM. Laffitte, Bérard, Salverte, Sébastiani, Mauguin, Louis, Gérard, de Corcelles, de Schonen, Persil, Méchin, Lobau, Auguste Périer [1]. Guizot, Marschal, B. Delessert, Dupin aîné, B. Constant, Labbey de Pompières, Delaborde Kératry, Vassal, Bertin-de-Vaux, Lefebvre, Odier, de Lameth, Villemain, d'Harcourt, Hyde de Neuville et cinq à six autres anciens députés. [2]

1 Son frére, M. Casimir Périer ne se montra ni à la Chambre, ni à la commission municipale. On a affirmé qu'il avait été vu sur la route de Saint-Cloud.

2 Le général Lafayette crut devoir se dispenser d'assister à cette séance ; il se contenta de transmettre ses idées dans une lettre qui fut apportée à la Chambre par M. Odilon Barrot. Ce fut une grande faute ; mais il ne pouvait pas prévoir qu'une

Depuis le 21 septembre 1792, jamais une décision plus importante n'avait occupé des hommes chargés de représenter les intérêts de la patrie; et pourtant, en arrivant au palais législatif, il n'y avait pas trois membres parmi ces trente-quatre députés, qui se doutassent que cette réunion, honteuse de se montrer au grand jour, allait décider des destinées de la France.

Avant d'entrer en séance, on s'entretint de diverses combinaisons : on y parla successivement de Charles X, du duc d'Angoulême, de l'enfant du duc de Berry, du duc d'Orléans, de Napoléon II et même de la république, sujet d'effroi pour la plupart de ces prétendus libéraux. Les uns disaient que Casimir Périer, nommé par Charles X, son ministre des finances, avait été aperçu, naguère, allant à Saint-Cloud [1]; d'autres assuraient qu'un projet de régence pour Henri V avait été débattu dans la matinée chez M. Sébastiani, et que Talleyrand cherchait à ménager un accommodement entre les chambres et la branche aînée : il s'en fallait de beaucoup que les partisans du duc d'Orléans fussent assurés de faire agréer leur combinaison [2]. M. Lefèvre soutenait dans les coulisses de la chambre, à M. Guillemot, rédacteur en chef du *Journal du Commerce*, qu'il fallait être fou pour songer au duc d'Orléans [3].

Tels étaient les sentiments qui se partageaient ces représentants des fameux *Deux Cent Vingt-un*, lorsqu'ils se trouvèrent réunis, non pas en séance publique, ils eurent peur d'agir en présence du peuple, mais en comité secret; personne ne prévoyait comment ce comité se terminerait.

Celui des députés qui parla le premier, M. Bérard, prit la parole pour annoncer qu'il avait rencontré, dans la matinée, MM. d'Argout, de Forbin-Janson et le duc de Mortemart, se rendant chez M. Laffitte, où ils croyaient trouver les députés encore réunis. Il dit qu'il les avait engagés à se rendre au Palais-Bourbon, et qu'il ne doutait pas que M. de Mortemart ne se présentât au sein des députés. » Nous nous sommes entretenus de la situation des choses, ajouta M. Bérard; j'ai dit à ces messieurs que tout ce qu'ils regardaient comme possible était impraticable. M. de Mortemart m'a répondu qu'il avait un blanc seing, que le roi consentait à tout. Je lui ai fait observer qu'il y avait désormais une barrière infranchissable entre le roi et la nation; mais que du reste je n'avais ni le droit, ni la volonté de m'opposer aux communications qu'il était chargé de faire. »

Une vive discussion s'engagea aussitôt pour savoir si l'on recevrait ou non les chargés de pouvoir de Charles X [1]. D'une part, on s'écriait qu'il ne fallait pas reconnaître le négociateur de Saint-Cloud; d'autre part, on voulait ajourner cette discussion jusqu'au moment où le duc de Mortemart se présenterait. « D'immenses intérêts réclament tous nos moments, disaient M. Bérard et M. Mauguin; les minutes brûlent; nous sommes peut-être menacés de nouvelles attaques; nous ne pouvons pas dépendre du bon plaisir de M. de Mortemart : quand il se fera annoncer, nous verrons ce qu'il convient de faire. »

— « Si M. de Mortemart se présente, dit M. Sébastiani, nous devons le recevoir. Pourquoi le faire attendre? il s'agit de graves, d'immenses intérêts; il faut examiner quel sera le *parti le plus sage* et le plus utile à suivre : pour choisir il faut connaître la situation [2]. »

— « La discussion est ouverte sur la proposition de M. Mauguin, dit alors le président; en attendant M. de Mortemart, nous allons nous occuper de la chose publique. »

M. Mauguin expose aussitôt que toutes les administrations sont abandonnées, et qu'il est nécessaire, urgent, indispensable qu'il soit pris des moyens pour réorganiser tous les services. » Des mesures conservatrices, ajouta-t-il,

poignée de députés, sans mandat et sans s'être seulement constitués, se permettraient de prendre, à huis clos, une détermination aussi décisive que celle qui appela le duc d'Orléans, pour exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Ajoutons que M. Audry-de Puyraveau avait aussi été retenu à l'Hôtel-de-Ville comme unique représentant de la commission municipale, MM. de Schonen, Mauguin et Lobeau, s'étant rendus à la Chambre Ainsi il a peut-être suffi de l'absence du général Lafayette et de celle de l'austère Audry-de-Puyraveau pour qu'on disposât des destinées de la France, sans la consulter préalablement.

1 Le voyage de Casimir Périer à Saint-Cloud a dû avoir lieu au sortir de la réunion du matin chez M. Laffitte : il y avait été question du duc d'Orléans. « Mettons à la place de la branche aînée la branche cadette, et le pays est sauvé, avait dit M Laffitte. Gérard dit oui, Lobau ne dit pas non : Périer *ne dit mot* : la personne importait peu à Mauguin : il ne voyait que les institutions. » Celui qui n'avait dit mot fut effrayé de ce projet, et courut le dévoiler sur-le-champ à Charles X.

2 « La majorité des membres réunis le matin chez moi, raconte M. Laffitte, aurait bien encore proposé de se rallier à Charles X, si elle l'eut osé; mais ce qui la retint, c'est qu'il y avait encore trop de bruit dans la rue, et trop de monde dans mes salons : »

3 Lettre de M. Laffitte livrée à la publicité.

1 On aura de la peine à croire que, dans de pareilles circonstances, il se soit trouvé des hommes qui aient pu s'occuper de questions d'étiquette relativement à la réception de M de Mortemart. Cela eut lieu pourtant dans cette réunion de députés de la restauration. — Préparerait-on une pièce d'attente pour le ministre selon Charles X? les huissiers iraient-ils au-devant de lui? seraient-ils chargés de l'introduire? voilà les questions qui furent agitées, le 30 juillet 1830! on s'en remit aux soins des questeurs, qui n'eurent pas la peine de se casser la tête, car M. de Mortemart ne daigna seulement pas se rendre au sein de la réunion.

2 *La situation* n'était pas encore assez dessinée aux yeux de ce prétendu libéral!

ont déja été prises : les finances, les postes, l'intérieur, la police, ont été l'objet de la sollicitude de la commission municipale; mais il reste encore beaucoup à faire, et il est urgent surtout de bien préciser les attributions que vous avez voulu conférer à la commission. »

— « La commission municipale, répond M. Laffitte, est un véritable gouvernement; elle en exerce du moins les attributions; mais il faut aller plus loin : dans des circonstance saussi graves, la réunion des députés ne doit reculer devant aucune responsabilité. »

Cependant M. Laffitte n'osa pas aller plus loin lui-même; l'incertitude des députés lui faisait craindre que toutes les combinaison arrangées le matin dans son salon entre quelques journalistes et lui, ne fussent rejetées. Déjà beaucoup de membres voulaient que l'on étendît les pouvoirs de la commission municipale, et qu'on lui donnât le titre de *gouvernement provisoire*. Si ce titre était accordé au pouvoir qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, le plan des orléanistes avortait aussitôt; car il serait devenu difficile de démontrer que l'autorité temporaire, remise entre les mains de plusieurs hommes éprouvés, avait besoin, pour être plus rassurante, de passer entre les mains d'un seul homme, dont on ne connaissait nullement la capacité.

On allait délibérer sur ce titre et sur l'étendue des attributions que les députés voulaient conférer à leurs collègues, lorsque le général Gérard entra dans la salle. Invité par le président à donner les renseignements nécessaires pour que la chambre connût l'état des affaires, il dit savoir de bonne source qu'il y avait dix ou douze mille hommes du côté de Sèvres, qu'une nombreuse artillerie était réunie à Saint-Cloud; mais que ces troupes paraissaient peu disposées à se battre. Que, dans la matinée même, le duc d'Angoulême avait passé la revue de ces troupes, à Boulogne, qu'il les avait haranguées; mais qu'elles avaient accueilli d'une manière fort peu équivoque la proposition de revenir sur Paris. « La cavalerie, ajouta le général Gérard, montre des dispositions plus hostiles. Mais, peu importe, on ne pourra tout au plus que s'emparer des Tuileries : la défense de la capitale est maintenant assurée. «

« Le roi est encore à Saint-Cloud, dit M. Bérard; M. d'Argout m'a dit que si l'on se portait sur ce point, des flots de sang seraient répandus. «

Le rapport du général Gérard effraya la plupart des députés [1]; ils voyaient déjà la garde royale, appuyée des troupes, accourant des camps de Saint-Omer et de Lunéville, fondre sur Paris, et mettre cette ville à feu et à sang. Si, pour quelques-uns la crainte de retomber sous le joug de Charles X n'avait rien de répugnant, beaucoup d'autres se croyaient déjà trop compromis pour pouvoir reculer, et leur intérêt personnel leur fit à l'instant même abandonner l'intérêt de la liberté.

« Du rapport de M. le général Gérard, reprit aussitôt M. Mauguin, il résulte que nous ne pouvons trop nous hâter : il faut ou traiter ou combattre, mais de suite, sans délai, sans hésitation. »

On parla alors des dispositions favorables dans lesquelles se trouvaient la plupart des villes à proximité de Paris. M. de Corcelles, arrivé peu avant du Hâvre et de Rouen, annonça que dans ces deux villes la révolution s'était opérée malgré les efforts des autorités; M. Laffitte ajouta qu'il avait envoyé des émissaires à Rouen, et que des forces considérables viendraient se joindre au peuple de Paris [1].

Ce fut vainement que MM. de Schonen et Salverte rappelèrent à l'assemblée la nécessité de s'emparer des affaires et de nommer un gouvernement provisoire pour les diriger; les députés étaient trop absorbés par les images de guerre qu'on venait de leur présenter pour savoir ce qu'ils devaient faire.

« Soit que l'on veuille traiter ou combattre, s'écriait M. Salverte, il faut nommer un gouvernement provisoire : pour que les troupes viennent à nous, il faut leur tendre une main ferme; il faut leur présenter les choses comme faites d'avance; il faut surtout, et dès à présent, déclarer que les citoyens sont rentrés dans leurs droits. »

— « Je demande que, sous le titre de gouvernement provisoire, une commission de cinq membres soit chargée de mettre en ordre toutes les parties de l'administration, ajoutait M. Bérard. »

— « Il faut une décision immédiate ne cessait de répéter M. Mauguin. »

[1] Il ne faut pas oublier que Gérard était l'un des députés qui se prononcèrent ouvertement pour la combinaison orléaniste. Il y eut donc, de la part du président de la chambre, une grande adresse à donner la parole au général Gérard, avant de mettre en délibération le gouvernement provisoire. Tout cela avait été combiné : M. Laffitte connaissait son monde, il ne doutait pas qu'en faisant peur à ceux des députés qu n'auraient pas goûté son plan, il les amènerait à accepter tout ce qui leur offrirait l'apparence de quelque garantie d'ordre et de tranquillité. Que de mal s'est donné M. Laffitte pour courir au-devant des reproches amers que lui adressent, depuis 12 ans. les amis de la liberté, et pour se préparer à lui-même les cuisants regrets qui empoisonnent le reste de sa carrière politique !

[1] Un instant après le général Gérard vint annoncer à l'assemblée que 1.500 Rouennais conduisant vingt pièces de canons, étaient entrés dans Paris, et qu'il avait donné des ordres pour que cette artillerie fut placée sur les hauteurs de Montmartre.

Mais ce n'était pas là ce que voulait la faction qui appelait le duc d'Orléans à Paris. Aussi, vit-on M. Persil repousser l'idée de toute institution provisoire. « Une opinion a déjà été émise, dit ce député orléaniste; elle est l'expression du vœu général: c'est qu'il faut un *gouvernement définitif.* On vous le demande du dehors. » [1]

— « On a proposé de changer le titre de la commission, et d'en renouveler les membres, dit alors le président; la question est donc de savoir si vous voulez un gouvernement provisoire. »

En effet, toute la question était là, car on aurait eu bien de la peine à comprendre la nécessité d'un lieutenant-général du royaume, si la France eût eu un gouvernement d'attente, mais fixe et déterminé; tandis que le titre, sous lequel siégeait à l'Hôtel-de-Ville la commission municipale, ne semblait impliquer qu'une délégation de pouvoirs pour Paris seulement, et bornée à l'administration locale. Deux des trois membres de la commission qui s'étaient rendus à la Chambre, de Schonen et Mauguin, auraient voulu que cette orgnisation reçût le titre de gouvernement provisoire, et qu'elle en eût les pouvoirs: mais le général Lobau, que l'on accusait de tiédeur, et qui se refusait de signer la plupart des actes de ses collègues, se prononça différemment.

« Je désire, et je crois que mes collègues désirent comme moi, que la commission conserve le titre de commission municipale, dit-il; mais nous voudrions que les membres en fussent changés, ou que du moins ils pussent s'adjoindre d'autres collègues. » On lui répondit que cette dernière faculté avait déjà été donnée à la commission.

Le président fut charmé de voir qu'un des membres de la commission elle-même opinait pour que le titre insignifiant que les partisans de la légalité lui avaient fait donner, ne fût pas changé; il s'empara habilement de la déclaration du général Lobau pour se dispenser de mettre aux voix la proposition faite par d'autres membres de transformer cette commission en gouvernement provisoire.

« Je me crois autorisé à conclure de ce qui vient d'être dit, reprit M. Laffitte, que la *volonté générale* est de conserver à la commission municipale le titre qui lui a été donné, en lui conférant tous les pouvoirs d'un gouvernement provisoire. »

Et l'on se mit aussitôt à résumer les attibutions que la Chambre entendait lui donner. La déclation suivante, fut rédigée à l'instant même:

« La *réunion actuelle* des députés confirme
« l'existence de la commission provisoire insti-
« tuée sous le nom de *commission municipale.*

« Cette commission reste composée des mêmes
« membres.

« Ils auront la faculté de s'adjoindre les col-
« lègues dont le concours leur paraîtra néces-
« saire.

« En l'absence de tout gouvernement dans la
« capitale, la commission est chargée de veiller
« à la sûreté, à l'approvisionnement de la ville, à
« la conservation du trésor et des intérêts pu-
« blics.

« Elle est, en outre, autorisée à prendre pro-
« visoirement toutes les mesures nécessaires pour
« assurer la marche et l'expédition des affaires
« dans toutes les parties de l'administration, et
« pour organiser tous les moyens de défense. »

Ainsi la réunion des députés se débarrassait du poids de toutes les affaires publiques, sans abdiquer le pouvoir suprême qu'elle s'arrogeait de fait.

Rien de décisif relativement à l'attitude des vainqueurs envers les vaincus n'était donc prononcé, car l'on attendait toujours le duc de Mortemart.

Alors le seul membre de cette réunion qui ait eu le courage de se prononcer pour les Bourbons, M. Hyde de Neuville, se leva, à l'extrémité du côté droit où il siégeait seul, et, d'une voix émue, il demanda qu'une commission de six députés fût nommée pour aller se réunir officieusement à un nombre égal de pairs de France, à l'effet, dit-il, d'examiner en commun ce qu'il conviendrait de faire pour concilier tous les intérêts et *toutes les consciences.*

— « Je m'oppose à cette proposition, s'écria M. Salverte, parce qu'on semblerait attribuer et reconnaître à la Chambre des pairs une prééminence d'autorité qu'elle n'a point, dans des circonstances et au milieu d'événements qui ont prononcé d'une manière décisive sur les pouvoirs existants. »

M. Salverte tranchait dans le vif; mais il y avait encore tant de ses collègues qui auraient volontiers rattaché le passé avec la révolution qui venait de s'accomplir! Aussi la proposition de M. Hyde de Neuville fut-elle adoptée par la majorité, qui désigna pour commissaires des membres dont les opinions étaient propres à inspirer des craintes sérieuses aux partisans de du duc d'Orléans. Ces commissaires furent MM. Augustin Périer, Sébastiani, Guizot, B. Delessert et Hyde de Neuville.

[1] M. Persil s'abusait étrangement ou voulait tromper grossièrement ses collègues: s'il eût paru à l'Hôtel-de-Ville et dans tous les lieux où se réunissaient les combattants des trois jours, il aurait su que le vœu du *déhors* était pour un gouvernement provisoire, en attendant que la France fut consultée sur ce qu'elle voulait définitivement. Cela était très-rationnel, et le peuple le comprenait à merveille.

Cette nomination, donna la mesure de l'opinion des députés. M. Laffitte et ses amis politiques en furent effrayés.

Mais ils furent bien plus désappointés encore, quand ils virent que la plupart des membres qui venaient de voter se disposaient à lever la séance, et à sortir en même temps que les cinq commissaires.

« Je m'oppose à ce que la séance soit levée, s'écria M. Bérard : il ne nous est pas possible de sortir de cette enceinte sans avoir pris une délibération qui puisse calmer la multitude; nous devons au public des mesures propres à le rassurer. » Et aussitôt on proposa, et il fut décidé, que la réunion des députés serait permanente.

En ce moment-là, il se passait autour du Palais-Bourbon des choses propres à retenir les députés sur leurs bancs : une foule immense de peuple et de jeunes gens, indignés que l'on osât délibérer en secret sur les affaires publiques, parlaient tout haut de trahison. Déjà la proposition de forcer la consigne et d'aller s'installer dans les tribunes circulait au milieu des groupes; on voulait savoir ce qui se passait dans cette réunion mystérieuse dont on cachait au peuple les résolutions; on voulait surveiller ces hommes qui, n'ayant rien fait pour seconder les généreux soldats de la liberté, semblaient vouloir disposer des fruits de la victoire, sans se donner seulement la peine de consulter les vainqueurs. La foule fut contenue par cette simple observation, qu'il fallait respecter ce que l'on aimait encore à considérer comme la représentation nationale. Le peuple se borna alors à adresser une lettre au président pour lui demander d'être admis dans les tribunes : M. Laffitte répondit aussitôt qu'il ne s'agissait pas d'une séance publique, mais d'une simple réunion de députés. Ce fut le moyen de conjurer l'orage qui aurait infailliblement éclaté sur la chambre des députés si les combattants de la veille eussent pu s'assurer de ce qui s'y passait.

Au même instant où l'entrée des tribunes était refusée aux vainqueurs de la garde royale, M. de Sussy, déjà éconduit par le général Lafayette et par Audry-de-Puyraveau, était introduit, pour annoncer aux députés que le duc de Mortemart venait de remettre à quelques pairs réunis au Luxembourg une lettre que M. de Sussy demandait la permission de communiquer à la réunion. Cette lettre, adressée à M. Casimir Périer, qu'on n'avait pu trouver, ou au général Gérard, alors en tournée, était ainsi conçue :

« Monsieur, parti de Saint-Cloud dans la nuit, je cherche vainement à vous rencontrer; veuillez me dire où je pourrai vous voir. Je vous prie de donner connaissance des ordonnances dont je suis porteur depuis hier. »

M. de Sussy ajouta que ces ordonnances n'étant qu'autographes, M. de Mortemart réclamait l'intervention du général Gérard pour les faire imprimer.

« Entendons toujours la lecture, » dit alors un député que le peuple aimait, Benjamin Constant; et M. de Sussy s'empressa d'accéder à cette invitation, en lisant les actes émanés de Charles X pour le retrait des ordonnances et le changement de ministère[1].

Une vive agitation succéda à cette lecture, et la cause de Charles X aurait sans doute trouvé des défenseurs parmi les représentants des *deux cent vingt-un*, quand le président, invité par M. de Sussy à faire parvenir ces ordonnances aux deux députés qui en étaient l'objet, déclara formellement qu'il refusait de les recevoir[2].

En ce moment, le général Lafayette, pressé par les députations des patriotes, et craignant, lui aussi, que la réunion des députés ne prît des résolutions intempestives ou contraires au vœu du peuple, venait d'adresser au président une lettre dont M. Laffitte donna lecture. Le général priait la chambre de ne point aller trop vite dans ce qu'elle avait à faire : il pensait qu'un *gouvernement provisoire* était nécessaire en attendant que *la nation fût consultée pour savoir ce qu'elle voulait faire.*

M. Odilon Barrot, porteur de cette lettre, demanda à développer la pensée du général : il fut introduit en habit d'officier de la garde nationale, et monta pour la première fois à cette tribune qui devait bientôt lui offrir le moyen de révéler à la France son admirable talent comme orateur.

« Messieurs, dit ce secrétaire de la commission municipale, je ne suis chargé d'aucune explication particulière; mais ayant reçu les épanchements de l'homme à qui était réservée la gloire de présider deux fois à notre regénération politique, épanchements conformes à ses principes et à son caractère, j'ai cru devoir venir vous soumettre quelques observations.

« Le général Lafayette est préoccupé d'une crainte; c'est que la population parisienne ne soit pas unanime sur ce qui sera décidé sans l'intervention des chambres. Il craint que si l'on proclamait *à priori* un chef qui ferait des concessions plus ou moins larges, on ne rentrât dans

1 J'ai déjà fait connaître la teneur de ces ordonnances.

2 Je ne suis pas la petite poste de Charles X, repondit M. Laffitte à M. de Sussy; et les ordonnances restèrent entre les mains de ce dernier.

les théories du droit divin. Le général pense que pour faire cesser tout dissentiment et donner à la révolution ce caractère qui seul peut en assurer la force et la durée; il pense qu'avant de prendre un parti décisif, il faudrait commencer par stipuler, en assemblée générale, les conditions du peuple, et ne déférer la couronne que lorsque ces garanties auraient été proclamées. C'est à vous, messieurs, de juger dans votre sagesse. Si quelque chose peut nous consoler de la perte de ceux de nos amis qui ont succombé les armes à la main pour la défense de la liberté, ce sera l'imposante unanimité avec laquelle se sera complétée notre glorieuse révolution. »

Ainsi, celui à qui le peuple aurait volontiers confié la dictature provisoire, signifiait déjà, quoique avec des formes, que la nation devait être consultée avant de rien établir de définitif.

L'embarras des orléanistes augmentait à chaque instant. D'un côté, l'Hôtel-de-Ville, qui ne voulait pas qu'on se hâtât; de l'autre côté, le peuple du dehors, qui à chaque instant renouvelait ses messagers au président pour avoir connaissance de ce qui se passait à la chambre. Pour comble de tribulations, le président venait d'apprendre que des discussions très-vives avaient lieu entre les pairs et les commissaires qu'on leur avait envoyés : la plupart des pairs ne voulaient pas entendre parler de changement de dynastie; ils auraient tout au plus consenti à prendre pour base des arrangements à faire, l'abdication de Charles X et celle du duc d'Angoulême. Mais rien ne se décidait, et la réunion des députés témoignait la plus vive impatience de ne pas voir retourner les commissaires.

« Nous devons user de nos droits, s'écria Labbey de Pompières, et nous déclarer dès aujourd'hui les députés de la France. Ne voyez-vous pas que l'on veut gagner du temps parce l'on attend des troupes?

— « Nous savons d'avance ce que la chambre des pairs nous dira, ajoutait B. Constant; elle acceptera purement et simplement le retrait des ordonnances. Quant à moi, je ne me prononce pas positivement sur la question de dynastie; je dirai seulement qu'il serait trop commode pour un roi de faire mitrailler son peuple, et d'en être quitte pour dire ensuite : *Il n'y a rien de fait.* »

— « Quoi! nous perdrions encore notre temps à discuter s'il convient d'accepter ce qui était? » disait M. Delaborde avec l'accent de l'indignation.

Et de toutes parts on demandait que les commissaires fussent rappelés. Alors M. Denis Lagarde, secrétaire-rédacteur de la chambre, reçut la mission de monter à cheval et d'aller dire aux cinq commissaires que la réunion des députés les priait de retourner à l'instant même.

Cependant le parti qui aurait voulu proclamer sur-le-champ le changement de dynastie, et conférer la couronne au duc d'Orléans, fit un dernier effort par l'organe de M. Dupin, effort honteux, où le nom de ce prince ne fut pas même prononcé, et où les changements désirés par ce même parti ne furent sollicités qu'au milieu d'une foule de précautions oratoires.

« Paris est dans un état violent, héroïque, mais qui ne peut pas durer. Qui oserait assurer que dans sept jours vous pourrez maintenir la population? dit l'avocat du duc d'Orléans. Les rues sont encombrées de barricades; la circulation est devenue impossible; la stagnation des eaux peut devenir une cause active d'insalubrité; et d'ailleurs les séditions peuvent éclater, les partis se former. Il n'y a donc pas un instant à perdre; il faut qu'aujourd'hui même quelque chose soit décidé sur l'état de la France; il faut à tout prix sortir du vague et de l'incertitude dans laquelle on se traîne péniblement. Vous êtes sans gouvernement; il vous en faut un. »

— « Si vous ne décidez rien aujourd'hui, ajouta M. Kératry, je ne reviens pas demain. »

— « Avant tout, repliqua M. Salverte, qui voulait ramener la question sur son véritable terrain; avant tout, vous devez une réponse précise au général Lafayette. »

— « Il y a je ne sais quoi d'embarrassé et d'équivoque dans ce qui se passe autour de nous, reprit alors le président; on ne se conduit pas nettement. Moi je pense qu'il faut une délibération immédiate. »

Mais personne n'osait formuler ce que les amis du duc d'Orléans avaient proposé dans la réunion du matin. On se bornait à faire courir les bruits les plus alarmants sur les projets de Charles X, sur ceux des pairs; l'on disait aussi que les républicains voulaient proclamer la république, et que les officiers de l'empire allaient faire crier par le peuple : *Vive Napoléon II!*

Les députés étaient dans la plus grande perplexité, lorsque les commissaires envoyés auprès des pairs rentrèrent dans la salle.

Aussitôt on les entoure, on les presse de questions; mais le président donne la parole à M. Sébastiani, qui, au nom de ses quatre collègues, et au milieu du plus profond silence, s'exprime en ces termes :

« Nous nous sommes rendus au Luxembourg, chez M. le grand référendaire; nous y avons trouvé une réunion de pairs plus nombreuse que nous ne l'avions espéré; ils étaient vingt ou

vingt-cinq. M. le duc de Mortemart était présent. Là, nous avons exposé tout ce qu'a cru devoir faire la réunion des députés; nous avons insisté sur la nécessité d'aviser promptement à des combinaisons qui, en assurant à la France les garanties sur lesquelles elle a droit de compter, puissent ramener et affermir l'ordre, la sécurité et la confiance publiques. Une longue discussion s'est engagée. Nous avons rencontré chez MM. les pairs une grande affinité d'opinions et de sentiments; chacun a apporté dans la discussion le désir sincère de rétablir l'*ordre* et le *calme* : le duc de Mortemart s'est surtout fait remarquer par la pureté et la noblesse de ses intentions; il est impossible de se mieux dépouiller de la position personnelle dans laquelle il se trouve, pour entrer dans l'examen des moyens propres à assurer la liberté et la paix : toutes les combinaisons, toutes les difficultés ont été envisagées. Nous avons fait sentir que, de toutes les mesures, la plus indispensable, la plus urgente était la réunion des chambres; mais qu'elle ne pouvait s'opérer avec le chef que les derniers événements ont placé dans une position si fâcheuse.

« Nous avons cherché une solution. La réunion des pairs l'a trouvée, comme nous, dans une invitation à M. le duc d'Orléans de se rendre à Paris, pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Nous espérons que cette mesure aura votre assentiment. »

Ainsi, le sort de la révolution, cimentée par le sang du peuple, venait d'être remis entre les mains des complices de Charles X, de ces pairs, dont l'immense majorité aurait félicité ce roi et ses ministres si le coup d'état liberticide du 25 juillet eut réussi: ce sont ces pairs, presque tous arrivés à ce qu'ils appelent la *chambre haute* pour appuyer quelques combinaisons contre les libertés publiques; ce sont ces pairs, réunis à cinq des députés les plus hostiles à la révolution qui vient de s'accomplir, et avec lesquels ils ont une si touchante *affinité d'opinions et de sentiments*, qui décident d'appeler le duc d'Orléans à exercer la lieutenance-générale du royaume, afin, disent-ils, de rétablir l'*ordre* et le *calme* : comme si un ordre admirable ne régnait pas par les soins du peuple seul! comme si le *calme* que les pairs veulent rétablir était autre chose que la mort de l'enthousiasme qui venait d'enfanter tant de miracles! Ce qu'ils veulent, c'est que le marasme politique gagne les hommes qui viennent de faire passer de si mauvais moments à la pairie; ce qu'ils veulent, c'est que les armes tombent des mains des combattants de la veille pour passer dans celles de ces gardes nationaux dont la poudre n'a pas noirci les habits; ce qu'ils veulent, c'est le rétablissement de ce qui était avant les trois journées, un roi parjure et une charte octroyée. Pas un mot, dans ce rapport, qui révèle si bien les intentions de ces hommes professant entre eux une si complète affinité d'opinions; pas un mot sur la victoire du peuple, sur les fruits que le peuple doit en retirer, sur les garanties qu'il est en droit d'exiger; pas un mot enfin qui décèle l'immense révolution qui vient d'avoir lieu.

Et ce rapport n'indigne pas les députés! et Lafayette ne se met pas à la tête des combattants qui bivouaquent encore sur la place de Grève! et il ne va pas faire un patriotique *Dix-huit Brumaire* de ces pairs et de ces députés disposant ainsi du prix du sang versé par le peuple!

Lafayette venait de manifester ses intentions ou plutôt celles du peuple qui avait mis en lui toute sa confiance; il devait croire qu'une poignée d'hommes, n'ayant nul mandat, n'oserait jamais prendre aucune décision importante sans avoir consulté l'Hôtel-de-Ville, où était la for, ce : absorbé par ses travaux d'organisation et par les affaires courantes, il crut pouvoir se dispenser de paraître à cette séance clandestine; et lorsqu'il fallait exercer la plus active surveillance sur ces députés qu'entourait encore le prestige de la popularité, il se contenta d'envoyer parmi eux un jeune orateur qui employa les formes les plus douces pour dire aux députés : « Lafayette, à qui le peuple veut donner la dictature, vous défend de prendre aucun parti décisif avant d'avoir consulté la volonté de la nation. »

Mais déjà les députés et les pairs de Charles X craignent l'Hôtel-de-Ville; déjà la peur leur sert de véhicule; et au moment où Sébastiani proclamait l'unanimité avec laquelle les pairs et les commissaires de la Chambre étaient convenus d'offrir la lieutenance générale du royaume au duc d'Orléans, les *habiles* s'écriaient : « si nous ne prenons pas une décision radicale aujourd'hui même, demain matin la république sera proclamée; demain on criera vive Napoléon II; demain les troubles recommenceront; demain vous ne pourrez plus contenir le peuple; demain vous aurez la guerre civile dans la Vendée; demain vous serez attaqués par les troupes royales; demain vous aurez les cosaques aux portes de Paris! »

Il n'en fallut pas davantage pour décider ces trente et quelques députés de Charles X à en finir avec une révolution qui les avait tant effrayés: haletants d'ambition et de servilité, les meneurs de cette combinaison [1] montrèrent toute l'impa-

[1] On aurait tort de confondre le parti qui appela le duc d'Or-

tience de la peur. A peine M. Sébastiani eût-il fini son rapport, que de toutes parts on criait : aux voix ! aux voix !

Le président ne put se dispenser de mettre la proposition en délibération ; et la totalité des députés présents, moins trois, déclarèrent que la réunion ne reconnaissait d'autre moyen de rétablir l'ordre et la paix qu'en appelant le duc d'Orléans à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

A quelles conditions la Chambre confiait-elle ces suprêmes fonctions ?

Il n'y en eût pas de stipulées, ni seulement d'indiquées, parce que, dans la pensée des auteurs de la proposition, le prince, appelé à exercer les fonctions de lieutenant-général, ne devait être qu'une pierre d'attente pour reconstituer l'édifice que la révolution venait de détruire de fond en comble. On prenait le duc d'Orléans pour lieutenant-général du royaume, parce qu'il était de la famille des Bourbons et le plus proche parent du roi ; parce qu'on espérait, quand le *calme*, auquel les députés et les pairs de Charles X voulaient arriver, serait rétabli, reconstituer la monarchie sur les bases du 24 juillet 1830. Il n'entrait dans les combinaisons d'aucun de ces membres du gouvernement de Charles X, que la dynastie fut mise en jeu : c'est tout au plus si quelques-uns pensaient que l'on pût arriver à l'abdication du vieux roi en faveur de son fils ou de son petit-fils.

C'était ainsi que ces serviteurs de la famille des Bourbons disposaient des fruits de la victoire du peuple : ils commençaient à se rassurer sur les suites de la révolution ; et tel de ces pairs qui, quelques heures auparavant, regardait la monarchie, la pairie et la charte octroyée comme ayant péri dans le combat, se sentait déjà la force de rendre la couronne à Charles X, grâce à la popularité de quelques-uns des hommes qui siégeaient au Palais-Bourbon ; car la pairie isolée eût été impuissante et n'aurait seulement pas osé se réunir en corps, si les députés ne lui en eussent donné l'exemple.

Dès cette première séance, le gouvernement monarchique, tel qu'il était établi par la charte, se trouva reconstitué. Les députés et les pairs n'allaient pas au-delà.

Écoutons plutôt les diverses propositions qui complétèrent la délibération, telles qu'elles ont été conservées par le rédacteur officiel de la chambre des députés.

léans à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume, avec celui qui voulait substituer la branche cadette des Bourbons à la branche aînée ; les vues de chacun de ces partis étaient bien différentes, ainsi que je vais l'expliquer.

Après avoir reconnu l'urgence de conférer les fonctions de lieutenant-général du royaume au duc d'Orléans, l'un des députés émet le vœu pour que les couleurs nationales, qui flottent partout, soient conservées en remplacement du drapeau blanc.

« Il n'y a de national que le drapeau blanc, ose s'écrier le commissaire Sébastiani. »

— « Il importe de savoir si le lieutenant-général est appelé sans condition, ou si l'on ajoutera un article additionnel à la charte, « dit M. de Corcelles, que tant de servilité indigne.

— « J'ai la conviction intime que les stipulations demandées par M. de Corcelles sont complètement inutiles, reprend aussitôt un membre que le peuple avait considéré jusqu'alors comme un de ses défenseurs[1] : j'ai voté avec bonheur la proposition que nous venons d'accepter, et je suis persuadé que le prince que vous investissez de la lieutenance-générale sera, comme il l'a toujours été, fidèle à la cause de la liberté : j'en crois Jemmapes et Valmy. » Cependant, pour rassurer toutes les consciences, B. Constant ajouta qu'il serait peut-être utile qu'on indiquât quelques-unes des garanties réclamées par la nation.

Et aussitôt Benjamin Constant et Sébastiani sont chargés de rédiger immédiatement la déclaration qui devra être portée au duc d'Orléans, déclaration dont le président ne tarde pas à donner lecture dans les termes suivants :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale *pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume*, et lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de *la charte.* »

Cet acte sans dignité, n'exprimant aucunes réserves, ne stipulant aucune garantie, insultant le peuple qui avait vaincu à l'ombre des couleurs nationales, n'émettant d'autre vœu que l'entière exécution d'une charte élastique et fallacieuse tant de fois déchirée par le pouvoir, ne mentionnant pas même la révolution qui vient de s'accomplir, est accueilli par la plupart des députés comme un chef-d'œuvre d'habileté : c'est à peine si quelques voix osent demander qu'il soit plus conforme aux circonstances. M. de Corcelles voudrait que le duc d'Orléans n'acceptât les fonc-

1 Benjamin Constant. *Et tu quoque, Brute!*

tions auxquelles la chambre va l'élever que pour concourir avec l'assemblée. — « Dites que vous lui confiez l'exercice du pouvoir jusqu'à ce que les chambres aient fait une constitution, ajouta Labbey de Pompierres. »

— « Que parlez-vous de constitution ! s'écrie Bertin de Vaux : c'est au cri de *vive la charte* que la population a combattu et triomphé ; la charte ne saurait être remise en question ? »

— « Je désire qu'il soit ajouté à la déclaration, reprend M. Delaborde, que M. le duc d'Orléans est appelé pour donner à la France les garanties qu'elle réclame. »

M. Lefèvre demande aussi une addition conçue en ces termes : « Les chambres, dans leur prochaine session, s'occuperont à instituer les garanties jugées nécessaires. »

Mais aucun de ces amendements n'est admis, et la déclaration est votée telle qu'elle est sortie des mains de ses rédacteurs.

Alors se présente une question de la plus haute importance : le président invite les députés qui viennent de voter cette déclaration à la signer, attendu, dit-il, qu'un pareil acte doit nécessairement porter la signature de ceux de qui il émane. M. Salverte ajoute que les signatures sont indispensables.

Mais beaucoup de ces députés sentent faillir leur courage ; ils ne voudraient pas signer. « Dans l'intérêt de mes collègues, dit M. de Lameth[1], je m'oppose à ce que les signatures soient données : j'ai traversé tous les orages politiques, et j'ai pu apprécier le danger des signatures ; elles ont mille inconvénients sans un seul avantage. »

M. Kératry croit avoir trouvé le moyen de tout concilier en proposant de mettre les noms en tête de l'acte, afin que les signatures ne soient plus nécessaires. — « Si vous mettez les noms sans signatures, la déclaration n'aura aucun signe d'authenticité, fait observer le président ; les signatures sont indispensables. » — « C'est précisément parce qu'il peut y avoir du danger, s'écrie M. de Corcelles, que nous demandons à signer. »

Cette dure apostrophe met fin à ce déplorable débat, et la question des signatures, mise aux voix, est enfin résolue affirmativement.

Mais, en prenant la plume, M. Villemain déclare qu'en descendant dans sa conscience, il n'y trouve pas la conviction que le droit de changer une dynastie lui ait été conféré par ses commettants. — « Qui vous parle de cela ? lui répond Sébastiani ; la question de dynastie est étrangère à l'acte que la réunion vient de voter : l'intention des commissaires n'a pas été de la soulever ; il n'y a point lieu quant à présent de la traiter ; on ne s'est occupé que des moyens de faire cesser le désordre et le carnage. »

La déclaration est enfin signée, et une députation de douze membres, présidée par M. Gallot, et de laquelle MM. Sébastiani, Dupin, Persil, Eugène d'Harcourt, Delessert, etc., font partie, s'empare aussitôt de cette pièce[1] pour aller faire connaître au duc d'Orléans le vœu des pairs et des députés de Charles X.



CHAPITRE XVIII.

—Erreurs accréditées par les écrivains à la solde de la cour. — Preuves officielles de l'opposition que l'installation de Louis-Philippe rencontra parmi les masses. — Intentions qu'avaient les pairs et les députés en appelant le duc d'Orléans à Paris. — Lafayette n'est pas même consulté sur la démarche des députés auprès du duc d'Orléans. — Funeste confiance des combattants dans les libéraux de la Chambre. — Indifférence des classes commerçantes. — Lafayette est regardé comme l'arbitre de la France.—Efforts faits par les contre révolutionnaires pour l'entraîner dans leurs combinaisons. — Arrestation du duc de Chartres. —Suites qu'elle pouvait avoir. — Lafayette apprend la résolution des députés. — Il veut s'y opposer. — Intrigues pour lui faire adopter le duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume. — Il laisse échapper l'occasion unique de fonder en France le règne de la liberté.

Depuis que la branche cadette a supplanté la branche aînée des Bourbons sur le trône de Louis XVI, les amis et les courtisans de la nouvelle dynastie se sont efforcés de prouver que cette révolution de sérail reçut, dès le premier jour, l'assentiment général, et qu'elle fut adoptée avec enthousiasme par tous les partis. « A cette époque, disent les courtisans[2], il ne fut point besoin d'efforts pour obtenir du peuple l'installation de Louis Philippe, *approuvée d'avance* ; et les contradicteurs, s'il y en eût, se cachaient dans l'ombre. »

Ce serait mentir à la postérité que de laisser s'accréditer de pareilles erreurs, combattues d'ailleurs par les actes officiels de ces jours mémorables. Le procès-verbal de la séance secrète des députés constate, il est vrai, qu'il y eut unanimité, moins trois à quatre opposans, par-

1 M. de Lameth avait été de la *Constituante*, où il s'était d'abord fait remarquer, ainsi que son frère Alexandre, par le plus chaleureux patriotisme. Quand Mirabeau déserta les rangs des patriotes, les deux Lameth luttèrent long-temps contre lui ; mais lors de la révision ils se réunirent aux amis de la cour, et perdirent ainsi leur belle popularité. Un peu plus tard ils furent obligés d'émigrer.

1 « Les signatures n'ayant été apposées que sur une seule copie qu'ont immédiatement emportée les membres de la députation, dit le procès-verbal officiel de cette fameuse séance, il est impossible au secrétaire-rédacteur de reproduire les noms des membres qui ont adhéré à cette déclaration. »

2 *Deux Ans de Règne.*

mi les trente à trente-cinq membres de la réunion qui invitèrent le duc d'Orléans à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Mais, pour peu que l'on veuille analyser cette semi-unanimité, on se convaincra facilement qu'elle fut négative, dans le sens d'interprétation qu'ont voulu leur donner les écrivains chargés de proclamer ce qu'ils appellent le *vœu général* de ceux qui venaient de faire la révolution.

Et d'abord, il n'est pas permis de mettre en doute les intentions des Pairs réunis : tous leurs désirs se bornaient à trouver le moyen de rétablir *l'ordre et le calme*, et ce fut dans ce seul but qu'ils consentirent à ce que le duc d'Orléans fût invité à se rendre à Paris pour y exercer les fonctions de lieutenant-général de Charles X ou de son successeur naturel. Il n'entra dans la pensée d'aucun de ces pairs de reconnaître que le trône fût vacant, eux qui venaient d'accueillir dans leur sein le nouveau président du conseil de ce roi. La plupart de ces pairs avaient accepté la combinaison qui allait appeler le duc d'Orléans à exercer les fonctions de régent, comme pouvant ramener le règne de la légitimité; d'autres, sans conserver cet espoir, se résignèrent à subir un changement de personnes, le seul propre à sauver encore les fictions du gouvernement dit représentatif, et, par conséquent, leur existence politique.

Les membres de la commission envoyée au Luxembourg par la réunion du Palais-Bourbon avaient une trop grande *affinité d'opinions et de sentiments* avec les pairs de Charles X pour ne pas penser comme eux: et il ne faut que se rappeler les paroles du général Sébastiani, président de la commission, pour apprécier les motifs qui portèrent la députation à proposer cette mesure, dans l'intérêt de *la tranquillité*. Il est même avéré aujourd'hui que les cinq membres délégués, réunis aux pairs du Luxembourg, avaient longtemps agité la question d'appeler au trône le duc d'Angoulême ou le duc de Bordeaux, et que ce fut pour mettre fin à ces intrigues contre-révolutionnaires que le président de la chambre des députés fit monter à cheval le secrétaire-rédacteur, afin d'aller enjoindre à la députation de rentrer immédiatement au Palais-Bourbon. Toutes ces circonstances démontrent assez quelle fut la pensée des amis de la restauration en invitant un membre de la famille royale à remplir, par *intérim*, des fonctions qui impliquent un roi absent ou mineur.

Quant aux députés qui votèrent l'invitation sans oser même la signer, la grande majorité n'avait aucun parti pris ni pour le duc d'Orléans, ni pour la branche aînée; ils votèrent cette mesure pour se débarrasser de la responsabilité qui pesait sur eux, sauf ensuite à agir suivant les circonstances: les uns croyaient encore à la possiblité de renouer avec Charles X ou ses successeurs légitimes; d'autres ne crurent pas frustrer la nation du droit d'être consultée en appelant un prince à exercer provisoirement le pouvoir exécutif, pendant l'absence de toute autre autorité. Les opinions émises à ce sujet par Labbey de Pompierre, de Corcelles, Delaborde, Salverte et autres députés ne laissent aucun doute sur les intentions qui dirigèrent la conduite de ceux qui pensaient comme eux.

Le duc d'Orléans ne fut donc invité à se rendre à Paris que pour y exercer un *intérim*, en attendant qu'il fût pris un parti décisif. Deux à trois députés seulement ayant abondé dans la combinaison proposée le matin par M. Laffitte, pensaient au duc d'Orléans pour en faire un roi. mais aucun de ces orléanistes n'osa émettre son opinion en présence du rapport fait par M. Sébastiani; ils craignirent de s'ôter les moyens de servir les intérêts de ce prince en manifestant leurs projets intempestivement. Ceux-là auraient bien voulu qu'au lieu d'une invitation adressée au duc d'Orléans, la réunion des députés l'eût mis dans l'impossibilité de refuser, en l'élevant aux fonctions suprêmes de lieutenant-général; mais ils furent obligés de se contenter de la rédaction confiée au général Sébastiani et à Benjamin Constant [1], se promettant bien de tirer tout le parti possible de cette offre, si le prince se rendait aux désirs qu'on lui exprimait. Il leur suffit, pour le moment, que son nom eût été prononcé et qu'on travaillât à le mettre en évidence.

Aucune de ces fractions des chambres de Charles X n'avait donc approuvé d'avance *l'installation* de Louis-Philippe, ainsi que l'ont prétendu les courtisans de ce roi.

Que si l'on sort du cercle des chambres, on arrive aussitôt sur un terrain encore bien moins favorable à la version des écrivains du château. Le général Lafayette venait de se prononcer : il avait déclaré, à la réunion des députés, par l'organe de M. Odilon Barrot, « que la révolution qui venait de s'accomplir n'avait pas été faite dans un intérêt personnel, mais pour assurer au pays les garanties qui lui manquaient [2]; que puisque la chambre se trouvait investie, dans cette grande crise, du

[1] Benjamin Constant ne fut pour rien dans la rédaction de cette pièce historique, vrai modèle de servilité ; elle appartient exclusivement au général Sébastiani.

[2] Lettre de M. Odilon Barrot à M. Sarrans.

droit de représenter la France 1, c'était en faveur de la France qu'elle devait *avant tout* stipuler. »

Lafayette ne fut pas même consulté sur la démarche que les hommes du Luxembourg et ceux du Palais-Bourbon allaient faire auprès du duc d'Orléans; car s'il l'eût été, elle n'eût pas eu alors son assentiment. Il ne faut pas oublier que la délibération des députés fut prise, en séance secrète, par une trentaine de membres, qui n'eurent pas même le courage de la proclamer pendant la soirée, et que la commission municipale, ou plutôt le gouvernement provisoire, ne connut cet acte que lorsqu'il n'était plus possible de s'y opposer.

Et d'ailleurs, cette commission municipale était elle-même fort divisée : Casimir Périer pensait encore à la branche aînée; Lobau et Gérard entraient volontiers dans la combinaison Laffitte, tandis que de Schonen, Mauguin et Audry de Puyraveau professaient les opinions de Lafayette, et voulaient que la France fût consultée avant qu'on lui imposât un gouvernement quelconque.

Quant aux combattants des Trois-Jours, à la tête desquels se trouvaient les patriotes les plus sincères et les plus énergiques de la capitale, ils étaient bien loin de penser à relever un trône qu'ils venaient de briser : ce qu'ils voulaient avant tout, c'était que la nation entière fut *consultée*, et qu'elle pût émettre solennellement son vœu sur le gouvernement et les institutions qu'elle voulait se donner.

Tout le monde devait comprendre cela. Cependant cette idée si simple, si nette, si rationnelle, ne frappa que les esprits éclairés et généreux. L'empire et la restauration avaient tellement façonné des classes nombreuses à oublier que la souveraineté réside dans la nation; on les avait si longtemps habituées à vivre sans institutions et à ne s'occuper que des hommes, qu'il était difficile de leur faire comprendre tout-à-coup qu'il y avait autre chose à faire, dans les circonstances, que d'agiter des questions de personnes. Non pas que ces masses eussent de la répugnance à admettre le régime que les patriotes souhaitaient à la France; mais elles n'avaient aucune habitude d'émettre un vœu : elles l'auraient fait si on leur eût laissé le temps de formuler leur opinion : étourdies et surprises par une révolution dont la veille on ne soupçonnait guère la portée, ces masses aimèrent mieux s'en rapporter aux hommes de choix qui, depuis longtemps étaient investis de leur confiance : elles se laissèrent abuser.

Comment ces classes de libéraux auraient-elles pu penser que les députés qui, depuis longues années, luttaient en faveur de la liberté contre le mauvais vouloir du gouvernement des Bourbons, seraient, du jour au lendemain, infidèles à la cause qu'ils avaient embrassée avec tant d'ardeur? Qui aurait osé soupçonner en ce moment le patriotisme de la plupart de ces fameux *deux cent vingt-un*, élus plusieurs fois aux acclamations publiques? Qui ne se serait pas livré aveuglément à la patriotique sollicitude de ces députés si populaires alors, et de ces journalistes qu'on s'était habitué à regarder comme les plus fermes soutiens des libertés nationales? Et d'ailleurs, MM. Laffitte, Mauguin, Delaborde, Audry-de-Puyraveau, Gérard, Lobau, de Schonen, n'étaient-ils pas là ? Lafayette ne semblait-il pas le maître des événements? qu'avait-on donc à redouter pour le sort de la révolution ?

C'est ainsi que raisonnaient ces libéraux de toutes les classes qui regardaient faire : ils ne concevaient pas les craintes que les esprits élevés laissaient percer ; et l'agitation inquiète des combattants les plus énergiques, des patriotes les plus chaleureux, paraissait, à ces libéraux confiants ou inertes, un excès de zèle plus propre à nuire aux affaires du pays qu'à les mener à bonne fin. Ce que voulaient ardemment les commerçants si nombreux de la capitale, ce que voulaient la plupart de ces gardes nationaux qui encombraient les rues et les lieux publics depuis qu'on n'y rencontrait plus de soldats suisses, c'étaient la tranquillité, la quiétude, qui conviennent tant à leurs habitudes et à la prospérité de leurs affaires mercantiles. Et, pour qui connaît l'égoïsme de ces libéraux de la restauration, il est évident que, dans ces circonstances, ils eussent eu le courage de tirer sur les patriotes qui venaient de faire la révolution, si on eût accusé ces combattants de la veille de s'opposer à ce que les commerçants appelaient le rétablissement de l'ordre. On leur disait que leurs députés travaillaient à la tranquillité de la capitale, qu'ils veillaient à la sûreté des personnes et de propriétés : ils n'en voulaient pas davantage, persuadés que ces députés savaient mieux que ceux qui avaient versé leur sang, ce qu'il fallait faire pour atteindre ce double but.

Il est vrai de dire que Lafayette avait toute leur confiance, comme il avait également celle de tous les partis professant des opinions plus avancées ou plus radicales : on savait ce général à l'hôtel-de-Ville à la tête de ce que le peuple

1 Qui donc l'avait investie de ce droit? Certes, ce n'étaient pas les hommes qui venaient de combattre, eux, qui témoignaient déjà la plus extrême méfiance contre les députés de la restauration.

s'obstinait à appeler le *gouvernement provisoire;* on savait que Lafayette était le maître de diriger les affaires publiques à son gré [1], et tout le monde était tranquille [2], parce que peu de personnes connaissaient les intrigues de l'hôtel Laffitte et du Palais-Bourbon.

Tout le monde comprenait la puissance dont Lafayette se trouvait investi; les amis de la branche aînée, comme ceux du duc d'Orléans, savaient que tout dépendait de lui, malgré l'initiative que les députés venaient de prendre; de toutes parts on était convaincu qu'il ne se ferait rien d'important sans l'assentiment de Lafayette: aussi ce fut pour entraîner ce général, que l'on savait peu disposé à mettre un autre Bourbon à la tête des affaires de la France délivrée, que se dirigèrent tous les efforts des partisans du duc d'Orléans et ceux des hommes influents qui, sans intriguer pour ce prince, pensaient que la révolution et la France pouvaient être sauvées honorablement par lui.

Mais avant de raconter les démarches des émissaires qui se succédèrent, toute la nuit, auprès du général Lafayette pour décider cet arbitre de la révolution à accepter le duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume, il faut faire connaître un des événements importants de cette journée, événement dont la solution a été d'une grande portée dans les circonstances. Je veux parler de l'arrestation du duc de Chartres, fils aîné du duc d'Orléans, opérée par les soins des habitants de Montrouge.

Depuis peu de temps, ce jeune prince avait obtenu de Charles X le commandement d'un régiment de hussards, alors en garnison à Joigny. A la nouvelle des combats dont Paris était le théâtre, le duc de Chartres s'était décidé à laisser son régiment sous les ordres de l'officier supérier qui le commandait de fait, et, dans la nuit du 29, il était parti pour Paris. Après les événements de la capitale, il s'est trouvé des courtisans qui ont essayé de faire croire que le jeune colonel venait à Paris pour y mettre son régiment à la disposition des patriotes insurgés: cette assertion ne mérite pas seulement qu'on se donne la peine de la réfuter. D'autres prétendirent que le duc de Chartres, dans un moment aussi critique, avait cru devoir se réunir à sa famille, à Neuilly. Les patriotes et les combattants ne doutèrent pas un instant que la démarche du jeune colonel n'eût eu un but bien différent: ils pensèrent, avec raison, que le fils de celui qui s'efforçait de donner journellement de si grandes preuves de gratitude et d'attachement à Charles X, venait offrir à ce roi son dévouement et celui de sa troupe, c'est-à-dire, gagner le grade de maréchal-de-camp. Les confidents de son projet ont depuis confirmé l'opinion des patriotes, qui était la seule probable. Il n'est plus douteux aujourd'hui que le duc de Chartres avait devancé son régiment pour faire preuve de zèle auprès de Charles X.

Mais en quittant Joigny, il ne connaissait pas les événements de la journée décisive du 29; et lorsqu'il arriva dans la commune de Montrouge, il fut fort étonné de se voir entouré d'une foule de paysans portant des rubans tricolores à leur chapeau. Il crut devoir se faire connaître; mais son nom et sa qualité le rendirent encore plus suspect aux habitants de Montrouge, qui le forcèrent de les suivre à la mairie. Le maire, M. Lhuillier, céda aux vœux de ses administrés, et retint le prince prisonnier.

On apprit bientôt à Paris cette arrestation. C'était un Bourbon, c'était un prince que le hasard avait mis sous la main du peuple, et le peuple irrité applaudit à la mesure prise par le maire de Montrouge. Il fit plus, il voulut aller chercher le prisonnier, à qui bien de ces hommes audacieux, décidés à mettre un abîme entre eux et les Bourbons, voulaient faire un mauvais parti. Une forte bande de combattants de la veille se mit en route pour se rendre à Montrouge; mais le jeune patriote que ces hommes regardaient comme leur chef, Étienne Arago, employa tous les moyens en son pouvoir pour gagner du temps, et par là il sauva des mains des vainqueurs des Suisses, celui que quelques jours après on vit sur les marches du trône.

Sans connaître au juste les dangers qu'il courait, le prisonnier de Montrouge se montrait inquiet et tremblant; il envoyait des messagers partout. M. de Boismilon se chargea d'aller demander à Lafayette que le fils du duc d'Orléans fût rendu à la liberté. Il arriva à l'hôtel-de-Ville dans un moment où Lafayette, tiraillé par tous les intrigants, se trouvait dans une de ces situations où l'incertitude vient paralyser la volonté la plus prononcée. Le premier mouve-

1 « Au reste, tous les partis s'accordaient alors à reconnaître dans le général Lafayette l'arbitre suprême: c'est à lui aussi que les républicains adressaient leurs députations pour le presser de se déclarer Dictateur. J'ai assité à ce grand mouvement dégagé de tout intérêt, de toutes affections, de toute vue personnelle, et par conséquent avec assez de sang froid pour le bien juger, et je déclare sur mon âme et conscience, qu'à ce moment le général Lafayette a été maître du dénouement de la révolution. » (Lettre de M. Odilon Barrot à M. Sarrans jeune.)

2 Il ne vint à l'idée de personne que les royalistes fussent à craindre, car pas un seul ne se montra pour soutenir la cause de leur roi. Ce sont cependant ces carlistes qui, n'ayant pu combattre les révolutionnaires, firent avorter la révolution, en se plaçant aussitôt dans les rangs des contre révolutionnaires.

ment du général fut d'ordonner que le duc de Chartres resterait en état d'arrestation jusqu'à nouvel ordre, et déjà le colonel Zimmer, chef de l'état-major de l'Hôtel-de-Ville, avait tracé au maire de Montrouge la conduite qu'il devait tenir à l'égard du prince [1], Mais M. de Boismilon ne fut pas le seul solliciteur pour le jeune colonel; M. Odilon Barrot et quelques autres personnes qui approchaient le général, demandèrent la mise en liberté, s'appuyant sur ce que, à la suite d'une révolution provoquée par des arctes illégaux, il ne fallait pas marcher sur les errements du despotisme. Le général Lafayette se montrait indécis; car s'il était bien aise d'appliquer le principe de la liberté à cette arrestation arbitraire, il devait aussi ménager la susceptibilité des hommes qui avaient cru rendre service à la cause nationale en gardant en ôtage le fils d'un Bourbon : quelques jeunes gens priaient le général de ne point s'occuper de cet incident dans un moment où la patrie exigeait toute sa sollicitude ; et le duc de Chartres serait resté prisonnier des habitants de Montrouge, si en ce moment on n'eût pas appris à l'Hôtel-de-Ville que les jours du jeune prince étaient menacés par des hommes partis de la place de la Bourse. La crainte de voir se renouveler une de ces vengeances populaires qui, trente ans auparavant avaient indigné Lafayette [2], décidèrent ce général à envoyer aussitôt à Montrouge M. Comte, avec les ordres nécessaires pour faire rendre la liberté au prisonnier. On eut bien de la peine à faire exécuter cet ordre, et plus encore à trouver des chevaux pour assurer la fuite du jeune colonel, tant il y avait de l'irritation contre les Bourbons, même dans les villages voisins de Paris.

Que serait-il arrivé si le duc de Chartres eût été retenu plus long-temps à Montrouge! Bien certainement sa vie n'eût couru aucun danger, lors même qu'il serait tombé entre les mains de cette troupe de révolutionnaires qu'Etienne Arago avait eu tant de peine à contenir. On n'en voulait pas à ce jeune homme, qui comptait tant de camarades de collége parmi les jeunes patriotes. Mais il est probable que ces insurgés auraient ramené avec eux le prisonnier du maire de Montrouge, et que leur entrée à Paris eût provoqué une manifestation éclatante contre la famille capétienne de la part de tous ceux qui criaient : *à bas les Bourbons, plus de Bourbons!* et il ne peut pas être mis en doute qu'en ce moment la population ne se fût associée à cette inévitable démonstration. Dès lors toute combinaison, dans laquelle aurait été compris un membre quelconque de cette famille devenait impossible, et la révolution suivait son cours irrésistible.

Malheureusement pour ceux qui voulaient que la France fut libre dans ses choix, Lafayette, après avoir montré du courage et de la résolution, lorsqu'il ne s'agissait encore que de s'associer aux efforts du peuple contre le gouvernement de Charles X, laissa apercevoir une funeste indécision dans la circonstance la plus décisive. En apprenant la résolution des députés, il s'indigne d'abord de l'impudence avec laquelle cette poignée d'individus, sans mandat, prétend disposer de la victoire du peuple, sans même avoir consulté le chef à qui ce même peuple offre la dictature ; il a de la peine à croire à une pareille *étourderie*, quand il vient de faire connaître ses intentions, si clairement manifestées dans son message au Palais-Bourbon. N'avait-il pas émis le vœu qu'il fût établi un *gouvernement provisoire* en attendant que les assemblées primaires pussent être convoquées et que la nation eût exprimé sa volonté sur la nature du gouvernement qui lui convenait? Et ce vœu n'était-il pas celui de tous les combattants de la veille, de tous les patriotes, de tous les républicains? Toute autre détermination n'était-elle pas intempestive et même contre-révolutionnaire?

Le vieux général, ne pouvant croire à la démarche des députés, se rendit à la hâte auprès de la commission municipale pour savoir ce qu'il y avait de vrai dans les bruits arrivés jusqu'à lui. Il ne trouva qu'Audry de Puyraveau, le seul des membres qui fut resté à son poste. — Ce serait un acte contre-révolutionnaire, s'écria Audry ; ce serait une trahison ! »

On attendit avec anxiété le retour de Mauguin : tous ceux qui se trouvaient à l'Hôtel-de-Ville, Barthe et Mérilhou entre autres, soutenaient que les députés auraient méconnu les devoirs que les circonstances leur imposaient, s'ils avaient pris en effet la détermination dont on parlait si vaguement. Ils ne cessaient de répéter que ce serait un acte illégal commis par les mêmes hom-

1 Voici cette pièce historique bien peu connue :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

« Le maire de Montrouge gardera à la mairie le duc de
» Chartres, pendant toute la nuit, jusqu'à ce qu'il reçoive de
» nouveaux ordres ON NE SAIT PAS ENCORE CE QU'IL
» SERA FAIT DE LA FAMILLE DES BOURBONS. »
» Le colonel, chef d'état-major du général Lafayette,

ZIMMER.

2 Le meurtre atroce de Berthier et de Foulon, que Lafayette ne put empêcher, se présenta alors à la mémoire du vieux général : il craignit que la seconde révolution ne fut souillée comme la première, et ce fut cette crainte, plus encore que les sollicitations des envoyés de Montrouge, qui le déterminèrent à prendre ce parti.

mes qui venaient de se placer sous le manteau de la légalité. « Si la disposition dont on parle s'exécute, disait-on, si Lafayette ou la commission municipale n'en empêche l'effet, la révolution avorte, les combattants perdent le prix du sang répandu, et le peuple est joué. »

Cependant Mauguin arrive : on l'entoure, on le presse de questions. Mais il avait quitté le Palais-Bourbon avant que la députation envoyée à la chambre des pairs fut de retour, et il ne savait de la résolution prise par ses collègues que ce qu'il en avait transpiré dans le public.

La soirée était fort avancée quand arriva enfin à l'Hôtel-de-Ville un message du président de la réunion des députés à la commission municipale : on lui transmettait, pour la faire imprimer, une copie de la résolution par laquelle le duc d'Orléans était invité à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Cette pièce fut vivement commentée : on la trouva tellement avilissante pour la nation, et en même temps si propre à rallumer la fureur populaire, que Mauguin refusa de la livrer à l'impression : il se fonda surtout sur ce qu'elle n'était vêtue d'aucune signature.

Malgré la démarche des députés, Lafayette était encore le maître du dénouement de la révolution [1] : « Il pouvait, a dit Auguste Fabre, en employant à l'instant même toutes les forces que la confiance publique mettait dans ses mains, en se hâtant de tout organiser avec l'assurance d'une nation qui se personnifiait pour ainsi dire en lui, frapper de stupeur quelques hommes convaincus au fond de leur conscience qu'ils n'étaient forts que de l'appui des coteries; il pouvait empêcher l'effet des intrigues de la chambre, en déclarant qu'il n'y avait plus en France d'autorités politiques que le gouvernement sorti de l'insurrection. En commandant surtout, il aurait été obéi ; en faisant tout promptement et hardiment il n'aurait trouvé d'opposition sérieuse à aucune de ses œuvres. »

Personne aujourd'hui, si ce n'est les écrivains à la solde de la cour, personne ne met en doute qu'il ne fût facile à Lafayette de profiter des circonstances favorables pour donner à la France le gouvernement qu'il avait lui-même regardé comme le meilleur. Fort de son immense renommée, du souvenir des services rendus à la cause des peuples, du respect concilié à son nom par tant de vertus publiques et privées, de l'ascendant que son âge et l'aménité de son caractère lui avaient donné sur tous ceux qui avaient pu l'approcher; Lafayette, que rendait encore plus fort la confiance illimitée qu'avaient en lui tous les combattants, tous les patriotes, jeunes et vieux ; Lafayette pouvait, d'un seul mot, annihiler la résolution des députés : il lui aurait suffi pour cela d'annoncer, le lendemain matin, la convocation des assemblées primaires sur les bases déterminées par la *Constituante*, et de déclarer que tout resterait à l'état de provisoire jusqu'à leur réunion. Le lendemain, républicains, patriotes de toutes les nuances, gardes nationaux de toutes les classes, auraient applaudi à cette sage résolution; et ceux-là même qui venaient de s'arroger le droit de donner un tuteur à la révolution, se seraient rangés à l'avis du général; car personne ne connaissait le duc d'Orléans, personne, si ce n'est quelques amis particuliers, ne pensait à lui pour le mettre à la tête du gouvernement; et lui-même était bien loin de savoir s'il quitterait sa retraite pour se rendre à Paris ou pour suivre Charles X.

Le premier mouvement du général Lafayette fut de s'opposer à l'acte de servilisme dont on venait de lui donner officiellement connaissance : la rectitude de son jugement lui fit comprendre combien la révolution qui venait de s'accomplir perdrait de sa force et du prestige qui l'entourait, si au lieu d'en laisser la consolidation à la sagesse de ce même peuple qui l'avait faite, on la livrait aux mains de ceux qui l'avaient tant redoutée. La postérité lui reprochera de n'avoir pas suivi les impulsions de son cœur, car il a dépendu de lui que le règne de la liberté ne recommençât en France sous les auspices les plus favorables : il pouvait saisir un de ces moments, si rares dans l'histoire des nations, où il en coûte peu pour fonder des institutions conformes aux vœux des peuples. Lafayette ne l'a pas fait; il n'a pas profité des circonstances pour établir en France le gouvernement qui sied aux peuples libres; il a laissé échapper l'occasion unique qui lui était offerte de réaliser les illusions de son jeune âge et ses plus douces espérances, parce qu'il se trouvait mal entouré; parce qu'il resta, pendant toute la nuit, livré aux obsessions de quelques faux patriotes; parce qu'il ne sut pas résister à l'influence de quelques réputations usurpées; parce qu'il ne sut pas se soustraire aux sollicitations intéressées de quelques anciens amis depuis long-temps façonnés aux fictions mensongères du gouvernement monarchique représentatif, dans lequel ils se trouvaient à leur aise.

Quels hommes se succédèrent tour-à-tour à

1 « Je crois même qu'il lui aurait été plus aisé de faire » chorus avec le peuple et de crier *plus de Bourbons !* que de » persuader à ce même peuple que le duc d'Orléans *n'était pas un Bourbon.* » (ODILON BARROT.)

l'hôtel-de-Ville, dans cette nuit décisive du 30 juillet! Quels combats ne livrèrent-ils pas à ce vieillard, dont ils redoutaient tant la droiture et le patriotisme, pour l'amener à transiger avec les principes et les devoirs que lui imposait la révolution qui venait de se personnifier en lui !

Et d'abord n'oublions pas quel était l'entourage du général. Mathieu Dumas, les colonels Carbonel et Feisthamel étaient sans cesse avec lui. D'autres officiers supérieurs l'assiégeaient à tout instant; et l'on sait combien les militaires font bon marché des principes : pour eux le meilleur gouvernement est celui qui emploie le plus de soldats. Quelques jeunes gens, tels que MM. de Lasteyrie, Marchais, Sarrans, étaient aussi auprès de l'arbitre de la révolution ; mais tous n'avaient pas des opinions politiques bien arrêtées : les uns poussaient le général à la république, dont ils lui offraient la présidence ; les autres croyaient encore à la possibilité d'un gouvernement monarchique constitutionnel, et au système mensonger de la pondération des pouvoirs. Ainsi rien de fixe autour de Lafayette. Seul, il avait des principes arrêtés; mais il tâtonnait pour les appliquer à la circonstance.

Toute la nuit fut employée à discuter la question que les députés venaient de résoudre déjà : aux hommes qui entouraient le vieillard se joignirent d'autres hommes déjà gagnés à la combinaison sortie de l'hôtel Laffitte, et protégée ouvertement par des journalistes regardés jusqu'alors comme les plus fermes soutiens de la liberté. La chambre de Lafayette reçut successivement, dans la nuit du 30, la plus grande partie de ceux des députés qui avaient applaudi à l'idée de remettre la révolution entre les mains du duc d'Orléans. Dupin, Sébastiani, Guizot, Méchin, Persil et plusieurs autres de ces libéraux qui n'avaient pas même eu le courage de protester contre les actes du ministère Polignac, mirent une ardeur extrême à persuader le général Lafayette, de qui toute résolution dépendait encore, qu'il fallait s'empresser de ratifier la démarche des députés auprès du duc d'Orléans. M. Laffitte, qu'une entorse retenait chez lui, ne put se rendre à l'Hôtel-de-Ville ; il y envoya M. Thiers, revenu de Neuilly avec M. Schœffer.

Mais la personne qui influença le plus fortement le vieux général, ce fut son jeune ami, Odilon-Barrot, installé, depuis le matin, auprès de lui. M. Barrot n'était encore alors qu'un de ces hommes d'esprit que des opinions très-libérales, comme celles de presque tout le barreau de Paris, recommandaient au choix des électeurs. Aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient personnellement, il avait vu s'ouvrir pour lui les salons de tous les chefs du parti libéral, avec lesquels une affinité de principes l'avait mis en rapports fréquens et intimes. La société : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, l'avait nommé son président. Dans les journées qui venaient de s'écouler, il avait fait preuve d'ardeur et de courage en poussant à l'insurrection comme tous les cœurs que faisait battre l'amour de la patrie et de la liberté. On l'avait vu, dès le matin du 29, en uniforme d'officier de la garde nationale, partout où il pouvait y avoir du danger à se montrer. Mais, quoique républicain par ses principesr par son éducation et par son instinct, il était encore de ces libéraux, alors si nombreux, qui croyaient la république impossible en France, et qui se soumettaient volontiers à faire de nouveaux essais du système monarchique constitutionnel. Comme toute la génération dont il faisait partie par son âge, il avait été élevé dans la crainte de la révolution française, qu'il ne connaissait que par les écrits des contre-révolutionnaires, et qu'il n'avait considérée qu'au travers des mensonges thermidoriens si long-temps admis comme des vérités incontestables. La place d'un homme tel que M. Barrot se trouvait marquée dans une révolution de la nature de celle que le peuple venait d'opérer si miraculeusement. Aussi, la réunion de l'hôtel Laffitte envoya-t-elle M. Barrot à la commune pour y remplir les fonctions de secrétaire de la commission municipale.

En arrivant à l'Hôtel-de-Ville, il trouva ces fonctions remplies par deux hommes de lettres, Messieurs Baude et H. Bonnellier, qui s'y étaient installés et qui y avaient déjà rendu des services utiles [1]. Le général Dubourg et le colonel Zimmer d'abord, et ensuite la commission municipale, s'étaient attachés ces deux secrétaires collaborateurs; et quand M. Odilon-Barrot se présenta, la place que les députés lui avaient assignée appartenait aux premiers occupans. La commission le dédommagea en se l'adjoignant. Mais M. Barrot s'installa de préférence auprès du général Lafayette, et lui servit à la fois de conseil et d'aide-de-camp. Nous avons déjà vu M. Odilon-Barrot chargé par le général de la mission d'aller faire connaître ses intentions aux députés réunis au Palais-Bourbon. M. Odilon-Barrot, après

(1) Même avant l'arrivée des membres de la commission municipale, MM. Baude et Bonnellier s'étaient occupés de la réorganisation des services les plus urgens, et principalement des mairies : ils avaient déjà pris des mesures pour les subsistances de la capitale, et pour les secours à donner tant aux blessés qu'aux combattants privés de ressources : des proclamations et des arrêtés émanaient de ces audacieux insurgés.

avoir remis à M. Laffitte la lettre dont il était porteur, avait développé la pensée du général et l'avait vivement et éloquemment appuyée. On pensait, à l'Hôtel-de-Ville, qu'il fallait que la nation fût libre d'émettre son vœu sur le gouvernement qu'elle voulait se donner, et, dans tous les cas, stipuler formellement toutes les garanties qu'elle pouvait exiger du pouvoir qui succéderait à celui de Charles X.

Mais déjà la réunion du Palais-Bourbon, mue par la crainte, avait proposé de remettre les rênes de la révolution entre les mains d'un des princes de la famille expulsée, et cette inspiration, empreinte de tant de servilité, avait trouvé accès dans l'esprit de M. Barrot : il usa de toute l'habileté de sa parole pour prouver au général Lafayette, déjà assailli par tant de contre-révolutionnaires, que la combinaison sortie des deux Chambres était la seule qui put rétablir l'ordre, et donner à la France les institutions pour lesquelles elle luttait depuis quarante ans. « La question, a dit plus tard M. Odilon-Barrot, fut long-temps discutée sous toutes les faces, et résolue enfin en faveur du duc d'Orléans.(1) »

C'est que les intrigants seuls s'agitaient en ce moment-là auprès du général Lafayette ; c'est qu'eux seuls avaient intérêt de se hâter ; c'est qu'ils voulaient profiter du sommeil des hommes qui avaient relevé le drapeau tricolore aux cris d'*à bas les Bourbons ! Plus de Bourbons ! Vive la liberté ! Vive la république !* (2) Ces intrigants, ces traîtres à la cause de la liberté l'emportèrent auprès de l'arbitre suprême de la révolution : (3) il consentit enfin à ce que le duc d'Orléans fût investi des fonctions de lieutenant-général du royaume.

Ce fut, de la part de Lafayette, une abdication du pouvoir que le peuple lui avait confié ; ce fut une véritable désertion du poste que la révolution lui avait assigné ; ce fut un acte de faiblesse que les amis de la liberté ne pourront guère lui pardonner, quoique la détermination qu'il adopta ait été présentée, par ses amis, comme une preuve de patriotisme et de désintéressement digne d'éloge. « Lafayette, a dit Auguste Fabre, s'est exagéré la puissance des ennemis du système républicain ; il n'a pas vu comment il pourrait faire entendre raison à cette bourgeoisie nourrie quinze ans dans l'adoration de la charte et dans l'admiration des héros de l'opposition : il a craint que l'influence de ces députés n'amenât des troubles, des déchirements dont l'étranger ne saurait profiter. Il n'avait pu se soustraire à ces réputations sorties de l'officine doctrinaire : il n'avait pas mesuré la taille de ces prétendus grands hommes : il n'a pas eu assez de confiance dans ses forces : il ne savait pas tout ce qu'il y avait de distingué parmi les patriotes tenus dans l'ombre. Lafayette a commis une faute irréparable et impardonnable. »

Voyons comment il explique lui-même les motifs de sa conduite :

« Je connaissais à peine le duc d'Orléans, écrivait le général à Joseph Bonaparte, sous la date du 26 novembre 1830 (1) ; de vives inimitiés avaient existé entre son père et moi. Quelques rapports de parenté et de bons procédés ne m'avaient pas même conduit jusqu'à l'entrée du Palais-Royal ; et néanmoins, je savais, comme tout le monde, qu'il y avait dans cette famille des vertus domestiques, des goûts simples, peu d'ambition et un sentiment français auquel l'empereur lui-même avait rendu justice. Je me rappelai le jeune républicain de 89, le soldat de Valmy et de Jemmapes, le professeur en Suisse et le voyageur aux Etats-Unis. Il s'appelait Bourbon, et c'est un nom fâcheux ; mais ce nom était

(1) En parlant des services rendus par M. Odilon-Barrot, M. Bérard raconte naïvement combien le jeune ami du général Lafayette mit de persistance à le détourner de l'offre que lui avaient faite les combattants et les patriotes réunis chez Lointier d'accepter la présidence provisoire de la république. « M Odilon-Barrot, dit M. Bérard, obtint du général de ne prendre une détermination que le lendemain.... Odilon-Barrot s'empara du général à son réveil, et lui faisant entendre le langage d'une raison sévère, il lui montra dans quel abime son acceptation pouvait nous plonger. Le général Lafayette promit, non sans quelque regret peut être, de refuser.... Honneur au général Lafayette qui, dans cette circonstance, a fait le sacrifice de ses vœux les plus chers ! Honneur à M. Odilon-Barrot qui a obtenu de lui un pareil sacrifice ! »

C'est ainsi que tous ces déserteurs de la cause des peuples et de la liberté croient sincèrement avoir bien mérité de la patrie en la privant des fruits de la révolution la plus nationale qui ait jamais eu lieu !

(2) On lit dans un ouvrage peu suspect, puisqu'il a été écrit par un des serviteurs des plus dévoués de la branche aînée, M. Mazas, que tous les hommes en armes qui remplissaient les rues de Paris et les lieux publics, dans la journée du 30 juillet, ne cessaient de crier : *vive la liberté ! vive la république ! à bas les Bourbons !* La république était donc le vœu de ceux qui venaient de renverser le trône de Charles X.

(3) Les intrigants de la faction orléaniste avaient, pour ainsi dire, séquestré Lafayette : M. Carbonnel ne laissait entrer personne dans le cabinet où on avait relégué le général, à l'autre extrémité du siége de la Commission. Durant cette nuit longue et pénible pour Lafayette, les orléanistes ne cessèrent de l'obséder, et il n'avait autour de lui ni les membres de la commission que les projets du Palais-Bourbon avaient transportés d'indignation, ni ces jeunes hommes de cœur, ces francs patriotes, ces braves dont les paroles généreuses auraient pu l'empêcher de succomber. — « Un factionnaire placé à la porte de son cabinet, rapporte M. Louis Blanc, avait pour consigne de ne laisser parvenir jusqu'à lui que les hommes d'une petite Camarilla dont M. Carbonnel était l'âme, M. Joubert l'homme d'affaires, et M. Odilon Barrot l'orateur. »

(1) En écrivant cette lettre, le général Lafayette était encore sous le prestige qui l'aveugla pendant les premiers mois de la révolution : la crise du procès des ministres n'était pas passée : on le caressait encore parce qu'on avait besoin de lui. Plus tard il fit son *meâ culpâ*.

plus que le vôtre, plus que celui de république, une garantie contre la guerre. Il n'empêchait point de constater, d'exercer le principe de la souveraineté du peuple, de mettre les armes aux mains de trois millions de Français nommant leurs officiers, de rendre complète la liberté de la presse, et d'avoir des institutions populaires. Il m'a donc paru utile, dans les circonstances où nous étions, pour la paix du dedans et du dehors, que les diverses nuances d'opinions politiques, à l'exception du parti de Charles X, se réunissent sur cette combinaison. *Mon adhésion* n'a pu être l'effet d'aucune prévention ou affection antérieure. »

Il eût été bien extraordinaire que, dans cette nuit d'intrigues de toute espèce qui se nouaient et se dénouaient pendant le sommeil des hommes des Trois-Jours, le parti de Charles X ou de sa famille fut resté oisif. Ce parti qui, ce jour-là, se réduisait à quelques pairs et aux hommes désignés pour composer le ministère de Saint-Cloud, ne se tint pas pour battu par l'accueil qui lui avait été fait à l'Hôtel-de-Ville : il comprit, de ce qui avait transpiré de la séance des députés, que la question de dynastie n'était pas tranchée et qu'on pouvait encore sauver la légitimité en plaidant sa cause à l'Hôtel Laffitte (1). Aussitôt quelques-unes des notabilités de la restauration s'y rendirent au nombre de cinq, et renouvelèrent en faveur du duc de Bordeaux les instances que M. de Glandevès avait faites le matin même. — « Le sort de la France est entre vos mains, dirent-ils à M. Laffitte; vous pouvez sauver notre antique dynastie et asseoir le trône sur les libertés publiques. Une mer de sang vous sépare, dites-vous, de Charles X; mais cet enfant, auquel vous pouvez conserver la couronne de ses ancêtres, est pur de tout antécédent fâcheux.... Une régence, organisée sous vos auspices, ne peut manquer d'être favorable à la liberté. Placez à la tête du conseil trois patriotes éprouvés, et tout sera concilié (2). « Et comme M. Laffitte repoussait cette combinaison pour faire prévaloir celle qu'il avait enfantée, les royalistes ne cessaient de lui en faire remarquer les inconvénients. — « Songez, lui disaient-ils, que vous n'aurez pour vous ni le peuple, qui ne connaît pas votre duc d'Orléans; ni l'armée, qui le connaît encore moins; ni les royalistes, qui le détestent; ni les républicains, qui vous regarderaient comme des traîtres à la cause de la liberté.... Avec le duc d'Orléans vous pouvez vous attendre à la guerre étrangère, et peut-être même à la guerre civile : avec Henri V la paix du monde ne sera pas troublée. » M. Laffitte se montra inébranlable dans l'opinion qu'il fallait en finir avec la branche aînée des Bourbons, et que le meilleur moyen pour arriver à ce grand résultat, et pour garantir à la France les institutions pour lesquelles elle luttait depuis si long-temps, c'était de poser la couronne sur la tête du duc d'Orléans.

Une dernière tentative fut faite, dans cette même nuit, par d'autres serviteurs de Charles X. M. le duc de Mortemart n'ayant fait parvenir aucune nouvelle à Saint-Cloud pendant toute la journée du 30, la famille royale, inquiète, chargea M. Arthur de Labourdonnaye de se rendre à Paris, et de savoir si le retrait des ordonnances avait été accepté, ainsi que le dernier ministère dont M. Casimir Périer devait faire partie. M. de Labourdonnaye quitta Saint-Cloud dans la soirée, et arriva chez M. Périer bien avant dans la nuit. Ce dernier ne put que lui témoigner tout le chagrin qu'il éprouvait en voyant le cours irrésistible des événements : tous les deux jugèrent utile de faire un dernier effort auprès du général Lafayette et de la commission municipale afin de déjouer les intrigues des orléanistes. Ils arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville vers les trois heures du matin. Casimir Périer fit lever le général pour entendre, dit-il, un commissaire arrivé de Saint-Cloud. Le membre de la commission municipale en permanence cette nuit-là, le général Lobau et M. Odilon-Barrot, furent également appelés. On s'enferma dans une pièce écartée. Là, M. de Labourdonnaye fit connaître l'incertitude dans laquelle vivait la famille royale, et s'informa de ce qu'était devenu M. de Mortemart, porteur du retrait des ordonnances et de la nomination d'un ministère de concession. Le nouveau messager de Charles X demandait si M. de Mortemart avait été reconnu comme président du conseil des ministres : il désirait aussi savoir s'il était vrai que quelques députés sans mandat eussent manifesté le vœu d'investir le duc d'Orléans des fonctions de lieutenant-général du royaume, ainsi que le bruit s'en était répandu à Saint-Cloud.

A propos de cette dernière question M. de Labourdonnaye, appuyé en cela par Casimir Périer, s'efforçait de faire comprendre combien une pareille nomination pourrait attirer de malheurs sur la France, en mettant Charles X dans la nécessité de défendre l'honneur de sa cou-

(1) Le 30 au soir, M. de Mortemart disait qu'il avait encore quelque espoir de traiter, à l'aide de la chambre des pairs. (Mazas.)

(2) Sarrans jeune. Louis-Philippe et la contre-révolution.

ronne jusqu'à la dernière extrémité. Le général Lafayette et Lobau répondirent à ce nouvel ambassadeur de Saint-Cloud comme ils avaient répondu aux précédents : Néanmoins, Casimir Périer ne désespérait pas d'amener l'Hôtel-de-Ville à d'autres combinaisons que celles sorties du Palais-Bourbon, quand Audry de Puyraveau se présenta dans le cabinet, et mit fin, par sa seule présence, à ce conciliabule (1) : Tout fut dit alors pour la légitimité.

Restait encore le parti qui voulait rendre à la France le système impérial, si éclatant de gloire, et remettre la couronne au fils de l'homme étonnant dont le nom était resté en grande vénération, tant pour ses immenses talents et ses qualités personnelles, que pour le cachet de nationalité dont il avait empreint tous ses actes. Le régime impérial avait laissé de profondes racines sur le sol de la France : il avait pour lui les masses populaires, qui, en haine des Bourbons, le confondaient assez avec leurs idées de liberté. A Paris, le plus grand nombre de ceux qui passaient pour libéraux auraient volontiers pactisé avec les Bonapartistes, et presque tous les ouvriers de la capitale les auraient appuyés. Mais jusqu'alors aucun général en renom ne s'était présenté pour marcher à la tête de ce parti.

Cependant quelques officiers de l'Empire songeaient sérieusement à déployer les aigles impériales sur le drapeau d'Arcole et des barricades : la veille au soir, on avait vu le général Gourgaud faire partager à des groupes nombreux de combattants son indignation pour les menées des orléanistes et son enthousiasme pour le nom de Napoléon : on avait crié, sur la place de la Bourse et même sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, *Vive Napoléon II!* et les hommes des barricades, ceux-là même qui voulaient la république, n'avaient point imposé silence aux partisans de la dynastie napoléonienne, comme ils l'auraient fait pour toute manifestation dont le duc d'Orléans aurait été l'objet. Les hommes de l'empire crurent donc qu'il leur serait facile de proclamer Napoléon II, et agirent en conséquence.

Mais ils avaient contre eux et le général Lafayette, et les jeunes gens des écoles, et les patriotes de la réunion Lointier, qui tous désiraient quelque chose de mieux que la résurrection d'un système qui avait relevé l'aristocratie nobiliaire sous les débris de la liberté publique : ils n'ignoraient pas d'ailleurs que l'intéressant rejeton de la race du grand capitaine était entre les mains de l'Autriche, habituée à ne faire à la France que de funestes cadeaux ; qu'il avait été élevé au milieu d'une cour orgueilleuse qui professa toujours la haine la plus aveugle pour la révolution française et ses principes ; et enfin que les autres membres de la famille Bonaparte, instruits à l'école de l'adversité, étaient trop loin de la France pour qu'on pût faire un appel immédiat à leur patriotisme. Toutes ces considérations nuisirent beaucoup aux projets de ceux qui voulaient reconstituer l'empire français.

Ajoutons encore que les masses, qui auraient volontiers crié *vive Napoléon II!* Si un Ney, un Davoust, un Macdonald, un Gouvyon, eussent proclamé ce jeune prince, ne prirent guère au sérieux les démonstrations de ces quelques officiers assez obscurs qui s'étaient mis à la tête du parti napoléonien. Il est néanmoins juste de dire que quelques-uns de ces militaires montrèrent dans l'exécution de leurs projets, une ardeur et un courage qui auraient pu obtenir de meilleurs résultats si le temps ne leur eût manqué, et si le peuple, pris à l'improviste, eût eu celui de formuler son opinion. Les mesures qu'avaient prises le général Gourgaud, le lieutenant-colonel Ladvocat, le colonel Dufays, et principalement l'ancien officier d'ordonnance, Dumoulin de Grenoble, cheville ouvrière de ce parti, étaient de la nature de celles qu'une exécution vigoureuse fait toujours réussir. Ces chefs avaient arrêté à la hâte, que le 30 juillet même, des émissaires auraient fait descendre les citoyens des faubourgs sur la place de Grève, et que là, soit avec l'assentiment du général Lafayette, soit malgré lui, on aurait proclamé Napoléon II, et livré aux acclamations du peuple ces aigles que tant de souvenirs chers aux Français rendaient le symbole de la gloire et de la puissance de la grande nation.

Déjà une proclamation, datée de l'Hôtel-de-Ville et paraissant publiée par le gouvernement provisoire, était imprimée et distribuée (1); déjà Dumoulin faisait les dispositions nécessaires pour

(1) « Je m'introduisis, la nuit, dans un lieu où se tenait un conciliabule entre gens que j'étais loin de croire là et qui ne devaient pas se trouver ensemble ; je l'annulai par ma seule présence. » (Lettre imprimée de M. Audry de Puyraveau.)

(1) GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Français! citoyens de Paris! Les Bourbons ont à jamais cessé de régner. Vous venez de reconquérir cette constitution délibérée dans les *Cent-Jours* sous le feu de l'ennemi, et que vos représentants assemblés avaient confiée à votre courage et à votre énergie.

« Citoyens de la grande nation! Parisiens! vous avez justifié l'espoir des amis de l'indépendance et de la liberté; dépositaires du feu sacré et de toutes les gloires de l'empire. vous avez bien mérité de la France.

rester le maître du quartier-général, quand, à la suite d'une altercation qu'il eut avec l'entourage du général Lafayette, le colonel Carbonnel le poussa dans une pièce sans issue et l'y enferma. Pour se débarrasser également du colonel Dufays, homme d'action et d'une énergie peu commune, on lui donna la mission d'aller chasser l'avant-garde des troupes royales qui, lui dit-on, s'était avancée jusqu'au pont de Grenelle. Dufays se laissa prendre à ce piége, et dans l'espoir d'aller faire le dernier coup de fusil contre les troupes de Charles X, il remit, à son retour, la proclamation de Napoléon II. Odilon-Barrot et le général Lafayette n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre aux autres chefs du parti bonapartiste qu'avant de proclamer un gouvernement quelconque, il fallait consulter le vœu de la nation, et que, jusqu'à la manifestation la plus formelle de ce vœu, tout devait rester sous la forme provisoire. Beaucoup d'entre les partisans de Napoléon II et de l'empire se rendirent à ces observations présentées de bonne foi. Le lendemain il était déjà trop tard pour parler de Napoléon : les orléanistes avaient joué serré; et malgré le général Lafayette, et malgré le duc d'Orléans lui-même, ils avaient gagné une partie dont l'enjeu était la plus belle couronne du monde.

CHAPITRE XIX.

Indécision que montre le duc d'Orléans. — Sa conduite à Neuilly. — Angoisses de ses amis. — Il se décide enfin à quitter sa retraite. — Son entrée à Paris et ses conférences secrètes. — Paroles qu'il adresse à M. de Mortemart. — Démarches de M. Dupin aîné. — Le duc d'Orléans reçoit l'adresse des députés. — Sa réponse à la députation. — Il consulte Sébastiani et Talleyrand. — Sa proclamation aux habitants de Paris. — Effets de la proclamation du duc d'Orléans sur le peuple. — Députations patriotiques envoyées à l'Hôtel-de-Ville. — Proclamation du gouvernement provisoire contre les Bourbons. — Programme de la Chambre des députés. — Le duc d'Orléans se rend à l'Hôtel-de-Ville.

Tandis que quelques hommes populaires s'agitaient à Paris pour substituer à la branche aînée des Bourbons la branche cadette, et que ces hommes qui se croyaient de bons patriotes, des amis de la liberté, travaillaient si activement et sans s'en douter peut-être, à réduire aux misérables proportions d'une révolte de sérail la grande révolution que le peuple venait d'accomplir et de cimenter avec son sang, le prince, entre les mains duquel quelques députés sans mandat se hâtaient si servilement de remettre les destinées de la nation, ne se montrait guère empressé de paraître au milieu de ses amis, et encore moins en face de ce peuple héroïque, qui croyait avoir débarrassé à jamais la France d'une famille détestée.

On sait déjà les réponses laconiques faites par le duc d'Orléans aux avis que M. Laffitte se donna la peine de lui faire parvenir pendant les trois journées : aucun des émissaires envoyés à ce prince, excepté son conseiller, M. Dupin, n'avait pu le voir ; ainsi personne ne connaissait ce qu'il se proposait de faire dans les circonstances qui s'offraient à lui : il est même naturel de croire qu'il n'avait aucun plan d'arrêté, et qu'il se serait aussi bien dirigé du côté de Saint-Cloud que du côté opposé. En attendant il se cachait à tout le monde, et non seulement il se *gardait des filets de Saint-Cloud*, mais encore il se montrait très défiant de ses propres amis de Paris.

Quand la victoire du peuple lui fut connue, il éprouva une velléité d'ambition contenue bientôt par la crainte de se trop compromettre avec la branche aînée : « s'emparer des dépouilles des siens, en jouant sa tête dans la partie, était, dit l'auteur de *l'Histoire de Dix Ans*, un attentat trop au-dessus de son cœur : » Il se borna à faire donner un avis à ses amis pour qu'ils n'oubliassent pas qu'il serait à eux, s'ils voulaient avoir l'air de forcer ses inclinations. Il fallut donc qu'on le priât instamment de se dévouer, pour qu'il daignât concourir à *sauver la France de l'anarchie*. Mais, comme on ne connaissait pas encore à Neuilly jusqu'où pouvait aller l'audace des amis du prince, il continua de se séquestrer. Tel ce Claude que des soldats révoltés trouvèrent caché au fond du palais des Césars, et qu'ils proclamèrent César lui-même.

Ce fut en vain que M. Thiers se rendit à Neuilly, accompagné d'un autre journaliste, pour

« Achevons notre ouvrage : la constitution de 1815, amendée, le 5 juillet, par la protestation de nos représentants, renferme tous nos droits. Plus de priviléges, plus de noblesse ; la loi, l'égalité, la liberté, tel est aujourd'hui notre cri de ralliement.

« Napoléon II, cet héritier de tant de gloire, cet enfant de Paris, proclamé le 22 juin, est notre empereur ; il est le chef de la grande nation; parce qu il en est le premier citoyen ; parce qu'il n'y a plus de droit divin; parce qu'il n'y a plus de noblesse il le devient enfin, parce qu'à la France seule il appartient de choisir son chef, de faire ses lois, et d'en confier l'exécution à Napoléon II.

« Braves citoyens, soyez confiants dans votre gouvernement provisoire ; il s'occupe de régulariser la glorieuse révolution que l'on doit à vos héroïques efforts.

« Français, soyons unis, nous serons invincibles.

« *Vive Napoléon II ! vive la liberté !* »

Hôtel-de-Ville, 30 juillet 1830.

montrer au duc l'occasion que les orléanistes attendaient depuis les *Cent-Jours ;* ce fut en vain que les officiers d'ordonnance de l'hôtel Laffitte exhibèrent la signature d'un ami de la maison (1) ; ils ne purent voir que madame la duchesse, ses enfants et madame Adélaïde. Le prince, à qui ils venaient dire qu'une couronne l'attendait au-delà des barricades, craignait trop de franchir la première, parce qu'elle aurait mis un abîme entre Charles X et lui. Les messagers volontaires ne rapportèrent de leur course qu'incertitude sur la détermination que le duc prendrait. La sœur du prince, âme virile, qui s'exaltait facilement, consentait bien à ce que l'on fit de son frère tout ce que l'on voudrait, pourvu que l'on n'en fit pas un *ém: ré* ; mais la duchesse d'Orléans parut indignée de la proposition qu'on osait faire au cousin de Charles X : Arracher à un vieillard qui s'était montré si bon parent une couronne qui tenait encore sur sa tête royale, lui semblait une action propre à indigner toute l'Europe (2).

Toutefois la famille du duc promit aux messagers qu'elle allait faire prévenir ce prince de ce qui se passait à Paris. M. de Montesquiou courut au Raincy, où le duc s'était réfugié : On lui fit part de la démarche des journalistes, organes de ses amis de Paris : on le pressa de se dévouer au salut de la monarchie, menacée de sombrer avec la légitimité, et on le décida enfin à se rendre au milieu de la capitale. Mais à peine sorti du Raincy, que le prince y rentre au galop, et laisse apercevoir à son compagnon de voyage les tiraillements qui l'assaillissent et l'irrésolution qui le maîtrise.

Les moments étaient précieux ; encore quelques heures d'indécision, et le duc d'Orléans aurait pu recevoir du général Lafayette la même réponse que l'on avait fait, la veille, aux négociateurs de Charles X. Les orléanistes commencent à craindre de s'être trop avancés ; et déjà on entend murmurer dans leurs rangs le mot que Mirabeau en colère lança contre le père de celui pour lequel on se compromettait en 1830 (3).

Il est bien difficile de peindre les angoisses de ceux qui conspiraient pour le duc d'Orléans en voyant les résultats négatifs de leurs démarches auprès de lui. Quoique M. Laffitte s'efforçât de rassurer ses amis, et que M. Thiers courût de l'un à l'autre pour les entretenir dans leurs bonnes dispositions, on commençait à désespérer de voir arriver le prince : Il y eut même une espèce de panique parmi les orléanistes sur le bruit que l'on fit courir que l'ordre de déménager les objets précieux du Palais-Royal était arrivé : l'hôtel Laffitte se désemplit en un clin d'œil : il n'y resta plus que le maître de la maison, Benjamin Constant, qui étant malade ne pouvait marcher, et deux à trois autres orléanistes. On savait que les républicains s'organisaient, et que le lendemain serait une journée décisive. — « Que deviendrons-nous? se disaient entr'eux ceux qui avaient trahi la cause du peuple. »

Cependant d'autres messagers s'étaient aussi mis en route pour aller instruire le duc d'Orléans de la résolution prise par la réunion du Palais-Bourbon, de concert avec les pairs : La députation que présidait le député Gallot, n'ayant trouvé au Palais-Royal que quelques serviteurs effrayés, s'était empressée d'envoyer au duc une copie de la délibération ; Sébastiani crut devoir l'accompagner d'une lettre écrite au nom de tous, qui fut portée aussitôt au prince par un employé du Palais-Royal. On avait prescrit à cet employé de rapporter la réponse chez M. Laffitte, ce qu'il fit dans la soirée. Le duc d'Orléans ne répondait pas lui-même au message des députés, mais il leur faisait annoncer qu'il se rendrait dans la capitale *le lendemain.*

Cette réponse fut un coup de foudre pour les orléanistes. — « Ce n'est pas demain que le prince doit venir, s'écria M. Laffitte, c'est à l'instant même ; il n'y a pas un moment à perdre. — Demain nous n'aurons plus besoin de lui, disaient d'autres orléanistes : tout sera fini, et au lieu d'un lieutenant-général du royaume, nous aurons un président de la république. — Demain nous serons pendus, ajoutait Benjamin Constant (1). Retournez vite, reprit M. Laffitte, en s'adressant au messager; dites au duc qu'il faut qu'il vienne ce soir même, ou bien qu'il s'attende à ne plus entrer dans Paris. » Le messager repartit aussitôt, accompagné du colonel Hey-

(1) On se rappelle qu'en partant pour Neuilly M. Thiers s'était fait donner, en guise de lettre d'introduction, la signature du général Sébastiani.

(2) Voyez la relation du voyage de M. Thiers à Neuilly, dans *l'Histoire de Dix Ans.*

(3) Lorsque Mirabeau lut le billet par lequel on lui annonçait que le duc d'Orléans, cédant aux menaces du général Lafayette, allait quitter la France; il dit à ses amis, en leur mettant sous les yeux l'avis qu'il recevait : *« ce J... F... -là est lâche comme un laquais ; il ne vaut pas la peine qu'on se donne pour lui. »*

(1) Au moment où quelques orléanistes honteux rentraient et sortaient pour apprendre des nouvelles du duc, les républicains et les jeunes hommes des barricades, indignés des bruits qui circulaient sur la conspiration orléaniste, arrêtaient que la république serait proclamée le lendemain, avec ou même sans Lafayette. Ces patriotes ne voulaient plus différer, dans la crainte de voir la révolution avortée.

mès (1), qui se chargea d'aller décider le prince à paraître enfin au milieu de ceux qui travaillaient pour lui.

L'heure étant convenable pour entrer dans la ville en révolution, le prince se mit en route : il allait au devant d'une couronne à laquelle il était loin de penser la veille, et qui lui serait inévitablement échappée le lendemain.

A onze heures et demie du soir, le duc d'Orléans arrivait enfin au Palais-Royal, accompagné du colonel Berthois, son aide-de-camp, et du colonel Heymès. M. Laffitte fut aussitôt prévenu de cet événement si désiré, et fit avertir ceux de ses amis qui logeaient à sa portée. M. Bérard courut chez les membres de la députation chargée de présenter l'adresse, et l'on convint que, sans perdre un seul moment, cette députation se rendrait au Palais-Royal ; mais on eut beaucoup de peine à en rassembler les divers membres épars. Dans la nuit même, M. Laffitte se fit porter auprès du prince ; le général Sébastiani s'y rendit aussi. M. Laffitte fut accueilli par le duc comme l'ami le plus dévoué ; on lui savait un gré infini de tout ce qu'il avait fait.

Toutefois, le duc d'Orléans ne se montra point empressé d'accéder aux vœux de ses partisans : il voyait bien des obstacles à accepter *la lieutenance-générale du royaume* que lui offraient quelques députés : l'affaire fut même débattue, et le prince finit par déclarer qu'avant de prendre une détermination, il serait bien aise d'avoir l'avis de quelques personnages dont l'expérience pouvait lui être utile. Le général Sébastiani, vieil ami et dépositaire des pensées intimes du duc, fut aussitôt envoyé chez le prince de Bénévent : on voulait savoir quel conseil donnerait dans la circonstance un diplomate *aussi consommé* que l'était Talleyrand. Celui-ci, qui, la veille, en voyant fuir la garde royale, avait écrit sur ses tablettes cette note : — « Aujourd'hui, 29 juillet 1830, à midi trois quarts, Charles X et sa dynastie ont cessé de régner : » — se borna, dit-on, à envoyer copie de ses tablettes au duc d'Orléans.

Le reste de la nuit fut passé en délibération. Le duc insistait toujours pour qu'il fût constaté aux yeux de l'Europe, qu'on lui avait fait une violence morale en le conduisant à Paris, et en le forçant d'accepter une délégation qui le substituait provisoirement à Charles X.

On rapporte qu'au moment où tout se combinait pour conférer l'investiture des hautes fonctions de lieutenant-général du royaume, le duc fit prier M. de Mortemart de passer au Palais-Royal, *dans l'intérêt de la cause du roi*. Le président du ministère de Saint-Cloud se rendit aussitôt à cette étrange invitation ; il arriva chez le prince vers les trois heures du matin.

« Les approches du Palais-Royal, raconte M. Mazas, alors secrétaire de M. de Mortemart, étaient encombrées de bandes armées, bivouaquant sur la place, dans les cours et dans les rues adjacentes ; tout ce quartier, éclairé par des lampions placés aux fenêtres des maisons et sur les barricades, offrait un spectacle horrible et singulier. Le jour commençait à poindre. M. de Mortemart a raconté à ses collègues de la chambre des Pairs, qu'il fut introduit d'abord dans l'appartement de M. Oudart, secrétaire du prince ; tout y avait été brisé par les balles : puis, M. Berthois, aide-de-camp, vint prendre M. de Mortemart et l'introduisit, après bien des détours, dans une pièce où se tenait le prince, qu'ils trouvèrent exténué de fatigue, accablé de chaleur et à moitié vêtu. Le duc d'Orléans, en apercevant M. de Mortemart, lui dit vivement : « duc de Mortemart, si vous voyez le roi avant » moi, dites-lui qu'ils m'ont amené de force à » Paris ; mais que je me ferai mettre en pièces » plutôt que de me laisser poser la couronne sur la » tête. Le roi m'accuse sans doute de ce que je » ne suis pas allé à Saint-Cloud. J'en suis fâché ; » mais j'ai été instruit que, dès mardi soir, l'on » excitait le roi à me faire arrêter, et je vous » avouerai que je n'ai pas voulu aller me jeter » dans un guêpier. D'une autre part, je redoutais également que les Parisiens ne vinssent me chercher ; je me suis renfermé dans » une retraite sûre, connue seulement de ma » famille. Mais, hier au soir, une foule d'hommes » ont envahi Neuilly et m'ont demandé, au nom » de la réunion des députés. Sur la réponse que » j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la » duchesse qu'elle allait être conduite à Paris, » avec tous ses enfants, et qu'elle resterait prisonnière jusqu'à ce que j'eusse paru. La » duchesse, effrayée de sa position, tremblant » pour ses enfants, m'a écrit un billet très-pressant afin de revenir le plus tôt qu'il me serait » possible : cette lettre m'a été portée par un » homme dévoué ; je n'ai plus balancé, et je suis » arrivé pour délivrer ma famille ; ils m'ont » amené ici fort avant dans la soirée. »

(1) Le colonel Heymès, dont il a déjà été parlé dans ce livre, était depuis quelque temps surnuméraire pour entrer dans la conservation des forêts de Villiers-Cotterets ; il connaissait particulièrement le duc d'Orléans, et l'on assure qu'il n'a pas médiocrement influé sur son voyage à Paris. (Bérard.)

Et après avoir débité cette fable, qui s'harmonisait si bien avec l'avis qu'il avait fait donner la veille à ses amis, le duc d'Orléans assura M. de Mortemart qu'il était arrivé à Paris pour empêcher que Lafayette ne proclamât la république. Qu'à cet effet, la réunion des députés lui ayant offert les fonctions suprêmes de lieutenant-général du royaume, il désirait savoir si lui, duc de Mortemart, plénipotentiaire de Charles X, pourrait le reconnaître en cette qualité. — « Comme français, lui répondit le ministre de Charles X, j'applaudirai de toutes mes forces aux mesures qui pourront sauver la France de l'anarchie qui la menace; mais, comme chargé des pouvoirs du roi, j'ai dû protester déjà, dans la chambre des pairs, contre cet acte : il n'appartient qu'au roi de nommer à des fonctions qui impliqueraient son absence du royaume, et le roi est à Saint-Cloud, à la tête d'une armée fidèle et dévouée à sa dynastie. »

— « Il se passa ensuite, ajoute le secrétaire de M. de Mortemart, des choses fort importantes et même honorables pour le duc d'Orléans; mais des considérations d'un ordre supérieur m'empêchent de les révéler (1). » —

Il est fort difficile de deviner quelle dut être la conversation du duc d'Orléans avec le dernier ministre de Charles X; mais, si l'on ajoute foi aux paroles que M. Mazas a mises dans la bouche du prince, on doit en conclure qu'on voulait toujours se ménager la possibilité de conserver les bonnes grâces de la famille royale, que bien des gens ne regardaient pas comme déchue à jamais; car il faut bien le répéter ici, si les amis de M. Laffitte avaient arrêté un plan pour substituer la branche cadette des Bourbons à la branche aînée, le duc d'Orléans arrivait à Paris sans savoir au juste ce qu'il allait faire : il laissa apercevoir, jusqu'au dernier moment, toute l'irrésolution qui le maîtrisait, et ne se dirigea que par ses amis et les doctrinaires.

Au nombre des amis il fallait compter, en première ligne peut-être, M. Dupin aîné, qui, depuis 1814, était le conseil et l'avocat de la famille d'Orléans. Quoique d'abord M. Dupin eût eu peur de se compromettre dans une révolution qu'il ne désirait pas aussi complète, le courage lui était revenu, comme à tant d'autres de ses collègues, après la journée du 28; et déjà, le 29, il avait poussé chaleureusement au renversement des Bourbons. Lorsque M. Laffitte et quelques autres députés eurent prononcé le nom du prince que, seul, ils jugeaient propre à sauver la chose publique, M. Dupin n'eut pas de peine à se ranger du côté de ce parti. Il connaissait trop, disait-il (1), les vertus privées de cette famille, et le patriotisme du chef pour ne pas être convaincu que le duc d'Orléans pouvait sauver la France des horreurs de l'anarchie qui allait la dévorer, si on proclamait la république; il croyait fermement que ce prince seul pouvait faire jouir la nation des institutions pour lesquelles le peuple venait de répandre son sang. Ces institutions, c'étaient pour M. Dupin, la *charte* octroyée de Louis XVIII.

Le 30 juillet dans la matinée, et au sortir de la réunion qui eut lieu chez M. Laffitte, M. Dupin s'offrit pour aller voir le duc d'Orléans, et pressentir son opinion sur les démarches dans lesquelles ses amis allaient s'engager en son nom. Accompagné de M. Persil, M. Dupin arriva à Neuilly, et trouva le moyen de voir le Prince. A son retour, M. Dupin avait fait à la réunion du Palais-Bourbon, et en séance secrète, le rapport de sa mission officieuse : il assura que le duc d'Orléans ne demandait pas mieux que de s'associer aux vœux de la nation, qui, disait M. Dupin, pouvait trouver en ce prince un gage de sécurité et de liberté; mais que des scrupules de famille s'opposaient à ce qu'il prît une initiative qui lui serait reprochée plus tard. M. Dupin proposait de faire une sorte de violence aux affections de famille que le duc invoquait, en le forçant, en quelque sorte, de se rendre à Paris, dans l'intérêt de la tranquillité publique.

C'était là la marche que le duc avait indiquée lui-même, et le thême sur lequel tous les or-

(1) M. Mazas veut probablement parler d'une lettre que le duc d'Orléans écrivit à Charles X, en présence de M. de Mortemart, lettre que ce dernier fut prié de faire parvenir au roi.

(1) M. Dupin a publié un écrit intitulé : *Réponse aux Calomnies des journaux*, dans lequel il raconte tout ce qu'il a fait, pendant la révolution de 1830, en faveur de la cause de la liberté et de celle du duc d'Orléans : il y repousse le reproche de lâcheté que des journalistes lui avaient adressé à l'occasion de sa conduite, et se fait un grand mérite d'avoir osé, dans la matinée du 30 juillet, aller jusqu'à Neuilly, *à pied* avec M. Persil, pour apprendre au duc d'Orléans que les députés réunis à l'hôtel Laffitte avaient prononcé son nom, et qu'un grand rôle lui paraissait destiné. Comme son collégue M. Bérard et comme tant d'autres orléanistes, M. Dupin prétend avoir des droits à la reconnaissance nationale parce qu'il a puissamment contribué à empêcher que la France fût consultée sur le choix des institutions et du gouvernement que, libre de toute entrave, elle voulait se donner.

Dans une autre publication beaucoup plus considérable, M. Dupin raconte minutieusement et avec une sorte d'orgueil, la part toute contre-révolutionnaire, qu'il a prise aux affaires publiques durant la première période du règne de Louis-Philippe. Il remet sous les yeux du lecteur tous ses discours, opinions, projets de loi, etc. Il étale tous ses titres à l'admiration des Français, et reconnaît franchement que, sans lui, la magistrature de Charles X descendait de ses siéges; que sans lui, les citoyens n'auraient pas perdu le droit de se réunir, etc. Et tous ces gens-là se regardent comme de bons citoyens, comme des patriotes sincères, comme les admirateurs de la révolution de 1789 et de celle de 1830!

léanistes, d'ancienne comme de nouvelle date, brodaient dans tous leurs discours. Les députés ne trouvèrent rien de mieux à faire que de se prêter à cette comédie.

Quand le prince eut enfin franchi les barricades pour entrer au Palais-Royal, le rôle de M. Dupin aîné, homme d'affaires et légiste d'un talent incontestable, fut marqué aussitôt. Le prince ne fit rien sans consulter son ancien conseiller.

Dès 6 heures du matin, M. Dupin était déjà au Palais-Royal, occupé, avec le duc, à rédiger la réponse à l'adresse honteuse que les députés allaient bientôt lui présenter. Le général Sébastiani entrait et sortait à chaque instant du palais : il s'était constitué le messager secret du prince, et s'acquittait de ces fonctions en homme dévoué.

D'un autre côté, M. Bérard cherchait à réunir les membres de la commission dont il faisait partie lui-même, et, malgré tous ses émissaires et tous ses soins, plusieurs heures s'étaient écoulées sans pouvoir rencontrer plus de la moitié de ces membres. L'impatience gagna enfin M. Bérard, l'un des anciens patriotes les plus empressés de se mettre aux genoux d'un nouveau maître, et, à huit heures du matin, il entra, lui sixième, au Palais-Royal, pour y lire l'acte émané, la veille, de la réunion des députés.

Entre-temps, il s'était passé à l'Hôtel-de-Ville quelque chose de très-grave relativement à cette même adresse : la commission municipale, à qui l'on venait enfin d'en envoyer une copie, avec invitation de la faire imprimer, avait trouvé cet acte si peu digne des députés d'une nation qui venait de reconquérir ses droits, qu'elle s'était refusée à la rendre publique. Mauguin avait manifesté son mépris pour les formules serviles qui y étaient employées, et il s'était plaint vivement de l'absence totale de stipulations en faveur de la liberté. On y avait remarqué, avec autant de surprise que d'indignation, la permission demandée par les députés au futur lieutenant-général de conserver les couleurs nationales.

Une pareille pièce, livrée à la publicité au moment où le peuple en armes témoignait déjà tant de craintes sur le sort de la révolution, eût été propre à soulever contre la chambre des députés tout ce que la population de Paris renfermait d'hommes de cœur.

Et cependant le zèle de quelques orléanistes les avait déjà poussés à tapisser les murs de Paris de placards contenant cette inexplicable adresse. Le peuple les arrachait avec colère, et semblait attendre les ordres du gouvernement provisoire (1) pour aller punir les auteurs de ce qu'il regardait comme une trahison. Mauguin sentit aussitôt que de nouveaux troubles allaient éclater, si cette pièce était publiée avec l'assentiment du gouvernement provisoire : il s'empressa d'écrire à M. Laffitte pour lui déclarer que la délibération des députés ne serait imprimée qu'autant qu'elle porterait au bas les signatures des députés de qui elle émanait. Les signatures ne se trouvant apposées que sur la seule minute qu'avait aussitôt emportée la députation, M. Laffitte ne put les faire placer au bas des copies.

Les orléanistes étaient si pressés d'en finir, qu'au moment même où le gouvernement provisoire déclarait ne pas vouloir laisser publier la déclaration des députés, la moitié à peu près des membres de la députation au duc (2) venait de lui porter officiellement cette pièce, et de lui en faire une lecture solennelle.

L'un des membres de cette députation, M. Bérard, raconte qu'à cette lecture le duc d'Orléans laissa paraître tout l'embarras qu'il éprouvait : il parla longuement des liens de famille qui l'attachaient à Charles X, et de ceux de la reconnaissance qui lui faisaient un devoir de ne point déplaire à celui qu'il regardait encore comme le roi de la France. Il aurait bien voulu accepter l'invitation qui lui était adressée; mais il ne pouvait, disait-il, y mettre une précipitation qui lui serait reprochée. M. Bérard, que les tergiversations du prince impatientaient, se permit de lui faire observer qu'une pareille hésitation de sa part, alors qu'il paraissait s'être rendu au vœu des députés, aurait pour résultat immédiat d'encourager encore plus les hommes qui rêvaient la république et de compromettre le salut de la France ; que les mêmes motifs qui avaient porté les députés à le revêtir des fonctions suprêmes de lieutenant-général du royaume, lui imposaient, à lui-même duc d'Orléans, la loi d'acquiescer à l'offre des députés, et qu'il n'y avait pas un moment à perdre si on voulait préserver la France de l'anarchie, et peut-être d'une nouvelle guerre civile entre les partis déjà en présence.

(1) « Le lendemain samedi, raconte M. Odilon-Barrot, on vint nous apporter, à l'Hôtel-de-Ville, l'adresse de la Chambre au duc d'Orléans. Le peuple en avait déchiré les placards, et on attendait les ordres de Lafayette et du gouvernement provisoire...... »

(2) Des douze membres désignés la veille, on n'avait pu en réunir, pour présenter l'adresse au prince, que six : c'étaient MM. Gallot, Bérard, le général Dumas, le général Sébastiani, le général Duchaffault et Benjamin Delessert. Quoique M. Gallot eût été désigné comme président, ce fut l'empressé Sébastiani qui porta la parole.

Au grand étonnement de tout le monde, le général Sébastiani, qui avait le secret des tergiversations du duc, ouvrit l'avis contraire. Il soutint que le prince devait refuser l'offre qu'on lui faisait : il parla de légitimité, de l'état précaire des choses, de la possibilité du retour de Charles X, qui, étant à deux pas de sa capitale et ayant encore à ses ordres une armée entière, pourrait bien faire repentir ceux qui montraient une si grande hâte à le considérer, lui et sa dynastie, comme déchus. Sébastiani parla aussi des puissances qui, dit-il, ne manqueraient pas de voir d'un œil courroucé les dispositions faites au détriment du roi, leur allié. M. Delessert prit alors la parole pour combattre l'opinion du général Sébastiani et pour appuyer les motifs impérieux développés par son collègue, M. Bérard ; il démontra chaleureusement au prince qu'un retard quelconque mis à son acception aurait inévitablement pour résultat immédiat la ruine de la monarchie, que seul il pouvait encore sauver. Le duc d'Orléans parut céder : mais il déclara qu'il n'accepterait qu'après avoir consulté une personne qui n'était pas là : il rentra aussitôt dans son cabinet, où se trouvait encore M. Dupin, et où M. Sébastiani suivit le prince.

Quelques instants après, ce même général Sébastiani accourait de nouveau dans la rue Saint-Florentin. Là, dans un somptueux palais, résidait un homme à qui la sottise humaine avait fait une réputation colossale d'habileté en affaires politiques ; un de ces hommes que Machiavel conseille aux rois d'utiliser. On le regardait en France, comme l'incarnation de la trahison, et comme le plus cyniquement corrompu de tous les agens de la royauté. Talleyrand, que je n'avais guère besoin de nommer, avait déjà été prévenu de l'arrivée à Paris du duc d'Orléans; mais on croyait avoir encore besoin de son approbation pour accepter l'offre des députés. C'était placer bien bas l'héroïque révolution, que le peuple venait d'accomplir, que d'en faire dépendre les résultats de la volonté d'un homme plus près d'être chassé de la France que d'en devenir l'arbitre. Et cependant ce fut Talleyrand qui permit au duc d'Orléans d'accepter. Cette fois l'oracle daigna parler.— « C'est bien, répondit le grand pontife de la légitimité au général Sébastiani, qui lui donnait communication de la déclaration des députés ; c'est bien ; *il faut accepter.* » —

A quelles conditions et sous quelles restrictions ce conseil était-il donné ? C'est ce qu'il n'est pas permis de savoir au juste; car il est des secrets que les *armoires de fer* seules connaissent. Ce que l'on sait, c'est que l'influence du diplomate fut si grande et si complète, qu'aussitôt après le retour du messager, le duc d'Orléans rentra dans la salle où l'attendaient impatiemment les membres de la députation : il leur déclara qu'il se dévouait et qu'il acceptait. A l'instant même les membres députés eurent connaissance de l'acte destiné à apprendre cette acceptation aux Parisiens. C'était une proclamation conçue en ces termes :

« Habitants de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises (1) et que j'avais même long-temps portées.

« Les chambres vont se réunir : elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Cette proclamation, si habilement rédigée et dont chaque mot semblait avoir été pesé de manière à ne jamais compromettre celui de qui elle émanait, n'en fut pas moins saluée par les applaudissements de tous les personnages qui assistaient à sa première lecture, et la députation s'empressa d'aller la communiquer aux députés réunis de nouveau au Palais-Bourbon, toujours en séance secrète.

Là, le général Sébastiani raconta ce qui s'était passé au Palais-Royal. — « Les paroles que nous avons recueillies de la bouche de S. A. R., dit-il, respiraient l'amour de l'ordre et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère, la ferme intention d'assurer la liberté du pays; et, comme S. A. R. l'a dit elle-même dans sa proclamation, la volonté de faire enfin une vérité de cette charte qui ne fut trop long-temps

(1) Plusieurs écrivains ont assuré que le duc d'Orléans était rentré à Paris portant encore la cocarde blanche à son chapeau ; on a été jusqu'à désigner la personne qui, lors du voyage à l'Hôtel-de-Ville, lui en prêta une tricolore. M. Dupin assure, au contraire, que c'est sa propre cocarde qui figura au chapeau du prince, dans cette cérémonie ; mais il l'y mit à la place des rubans tricolores qui y avait attachés la prévoyante sœur, du prince, Madame Adélaïde : bien certainement le duc ne serait pas entré dans Paris avec la cocarde blanche.

qu'un mensonge. » De bruyantes démonstrations de joie et des marques de satisfaction éclatèrent à la nouvelle lecture qui fut faite de la proclamation du prince; et l'on arrêta que l'acte, émané du lieutenant-général du royaume, serait aussitôt livré à l'impression, tiré à dix mille exemplaires, affiché et répandu dans tout Paris.

Néanmoins, quelques membres plus réfléchis s'étaient aperçus du vide que renfermaient les quelques phrases jetées aux habitants de Paris; ils firent remarquer qu'il n'y était question ni de la grande révolution qui venait de s'opérer, ni des institutions que le peuple attendait, en retour de ses efforts pour la cause de la liberté: seulement on y promettait l'exécution de la *charte*. Tout cela parut insignifiant à ces quelques amis du peuple, qui siégeaient au Palais-Bourbon, et ils demandèrent que la chambre des députés formulât elle-même les garanties que la nation avait le droit d'exiger. « Je pense qu'il convient de tout exposer et de tout préciser avec netteté, dit alors M. Laffitte. » On parla d'une déclaration qui serait l'expression des besoins de la nation. MM. Labbey de Pompierres et de Corcelles demandèrent aussitôt qu'on y stipulât les garanties nécessaires pour assurer à la France le règne des principes et de la liberté. MM. Bérard et Benjamin Constant émirent le vœu pour que la rédaction de la chambre servît de programme à la révolution et à son esprit, et que l'on déclarât formellement que le peuple venait de reconquérir la liberté. D'autres membres, parmi lesquels on remarquait l'un des frères de Casimir Périer, prétendirent que ce n'était pas le moment d'aborder une discussion de principes. M. Salverte dit que ce que l'on avait de mieux à faire dans la circonstance, tant pour calmer les alarmes des patriotes que pour fixer les droits de chacun, c'était d'adopter sur-le-champ la déclaration de la chambre des représentants de 1815, sauf quelques légères modifications. Mais cette patriotique proposition fut écartée par ceux qui voulaient se créer des titres auprès du nouveau gouvernement, et l'on décida qu'une commission, composée de MM. Benjamin Constant, Guizot, Villemain et Bérard, s'occuperait de rédiger et de présenter, séance tenante, le programme que les orléanistes voulaient publier sur-le-champ, afin de détruire le mauvais effet de leur déclaration de la veille.

Pendant que l'on s'occupait, au Palais-Bourbon, de rédiger la nouvelle déclaration des députés, ou plutôt le programme de la Chambre, la proclamation du duc d'Orléans excitait dans tout Paris le plus vif mécontentement. Les uns la commentaient avec colère; les autres la couvraient des marques non équivoques de leur mépris; d'autres levaient les épaules en apprenant que le prince accourait, le 31, partager des dangers qui avaient cessé dès le 29. — « Quoi! s'écriaient avec indignation les hommes des barricades, c'est bien sérieusement que l'on nous parle de désordres, quand un ordre admirable règne dans Paris depuis que le peuple en fait seul la police? C'est bien sérieusement que l'on invoque le monstre de l'anarchie, quand nous avons un gouvernement provisoire investi de la confiance du peuple et qui marche avec lui? Ces mots, qu'ont employés successivement tous les tyrans des peuples, ces mots qui se sont toujours trouvés dans la bouche des contre-révolutionnaires, ces mots seuls devraient suffire pour exciter notre défiance. » —

Et aussitôt de nombreuses députations improvisées se transportèrent à l'Hôtel-de-Ville pour adjurer le général Lafayette et les membres de la commission municipale de repousser le funeste présent que quelques députés voulaient faire à la France. — « Nous avons confiance en vous, dirent ces députations à MM. Audry, de Schonen et Mauguin; gardez-vous de vous dessaisir des pouvoirs qui vous ont été confiés, ou vous nous forceriez à nommer un autre gouvernement provisoire qui serait appuyé sur les baïonnettes de nos fusils. » —

Ceux qui entouraient le général Lafayette le suppliaient, au nom de la patrie, de ne rien laisser proclamer de définitif, qu'après que la nation entière aurait fait connaître solennellement sa volonté souveraine sur le gouve qu'elle voulait se donner.

D'autres patriotes enfin s'agitaient pour proclamer la république, avec Lafayette pour président provisoire, avant que les députés eussent pu consommer ce que ces patriotes regardaient comme un attentat liberticide, et comme une grande déception pour les hommes qui venaient de chasser la famille des Bourbons.

L'agitation qui régnait en ce moment-là dans tous les lieux publics de la capitale et surtout à l'Hôtel-de-Ville, parut, au général Lafayette et aux membres du gouvernement provisoire, assez grave pour qu'il fût nécessaire de prendre sur-le-champ les moyens de calmer les esprits. L'avocat Barthe qui, avec son collègue Mérilhou et plusieurs autres patriotes de longue date, s'était déjà mis à la disposition du gouvernement provisoire, proposa d'adresser au peuple de Paris une proclamation propre à le convaincre que ses magistrats de l'Hôtel-de-Ville s'identi-

fiaient avec lui, et qu'ils partageaient ses opinions. Cet avis fut adopté; et, peu après, la commission municipale faisait distribuer sur la place de Grève, et afficher dans Paris, la déclaration suivante :

PROCLAMATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE.

« Habitants de Paris, Charles X a cessé de » régner sur la France! ne pouvant oublier l'o» rigine de son autorité, il s'est toujours regardé » comme l'ennemi de notre patrie et de nos » libertés qu'il ne pouvait comprendre. Après » avoir sourdement attaqué nos institutions par » tout ce que l'hyprocrisie et la fraude lui prê» taient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez » fort pour les détruire ouvertement, il avait » résolu de les noyer dans le sang des Français. » Grâce à votre héroïsme, les crimes de son » pouvoir sont finis.

« Quelques instants ont suffi pour anéantir » ce gouvernement corrompu, qui n'avait été » qu'une conspiration permanente contre la li» berté et la prospérité de la France. La nation » seule est debout, parée de ses couleurs natio» nales qu'elle a conquises au prix de son sang : » elle veut un gouvernement et des lois dignes » d'elle.

« Les sentiments et les principes des membres » de la commission sont les vôtres. Au lieu d'un » pouvoir imposé par les armes étrangères, vous » aurez un gouvernement qui vous devra son » origine. Les vertus sont dans toutes les classes; » toutes les classes ont les mêmes droits; ces » droits sont sacrés.

« *Vive la France! vive le peuple de Paris!* » *vive la liberté!* » « Paris, ce 31 juillet 1830.

« MAUGUIN, AUDRY DE PUYRAVEAU, DE « SCHONEN, LOBAU. (1)

Mais déjà M. Laffitte était prévenu de ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville. La proclamation du duc d'Orléans, lui rapportait-on, ne cause pas moins d'agitation que la malencontreuse adresse des députés; les patriotes sont exaspérés, et il est à craindre qu'ils ne prennent quelque détermination de nature à détruire tout ce que les députés ont cru devoir faire. Comme on s'abuse, au Palais-Bourbon, jusqu'à supposer que l'omission du contre-seing de la commission municipale peut être l'une des causes de la défaveur qui accueille partout l'adresse du prince aux Parisiens, M. Persil demande que la commission soit invitée à remplir cette formalité, ou que le général Lafayette soit prié de contre-signer lui-même cette proclamation. — « Il est urgent, ajoute ce député orléaniste, que le lieutenant-général du royaume, assisté d'une députation de la Chambre, parcoure la capitale. » — « Dans mon opinion, dit M. Alexandre Delaborde, il suffit que les députés se rendent au Palais-Royal. » — « Partons tout de suite, s'écrie-t-on de toutes parts : Allons-y tous. »

Mais le président fait remarquer que, dans d'aussi graves circonstances, la précipitation pourrait nuire à la chose publique : il engage ses collègues à attendre que l'adresse soit rédigée.

La commission chargée de libeller cette déclaration rentre enfin, et M. Guizot lit la pièce suivante :

« Français, la France est libre; le pouvoir » absolu levait son drapeau; l'héroïque popula» tion de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait » triompher par les armes la cause sacrée qui » venait de triompher en vain dans les élections. » Un pouvoir usurpateur de nos droits, pertur» bateur de notre repos, menaçait à la fois la li» berté et l'ordre : Nous rentrons en possession » de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour » les droits acquis; plus de barrière entre nous » et les droits qui nous manquent encore.

« Un gouvernement, qui sans délai nous ga» rantisse ces biens, est aujourd'hui le premier » besoin de la patrie.

« Français, ceux de vos députés qui se trou» vent déjà à Paris se sont réunis, et, en atten» dant l'intervention régulière des Chambres, » ils ont invité un Français qui n'a jamais com» battu que pour la France, M. le duc d'Orléans, » à venir exercer les fonctions de lieutenant» général du royaume. C'est à leurs yeux le plus » sûr moyen d'accomplir promptement, par la » paix, le succès de la plus légitime défense.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause na» tionale et constitutionnelle; il en a toujours » défendu les intérêts et professé les principes : » il respectera nos droits, car il tiendra de nous » les siens.

« Nous nous assurerons par les lois toutes les » garanties nécessaires pour rendre la liberté » forte et durable.

« Le rétablissement de la garde nationale avec » l'intervention des gardes nationaux dans le » choix des officiers; l'intervention des citoyens

(1) Forcé de signer cette proclamation, le général Lobau qui avait toujours reculé pour donner sa signature, prit les deux pistolets qu'il portait sur lui, et, en présentant un à M. de Schonen, il dit : « ceci vous servira, car nous venons de signer l'arrêt de notre mort. — Le général Lobau ne brillait pas du côté du courage civil. — Quant à Casimir Périer, il refusa nettement de signer la déchéance des Bourbons : il fut même au *Moniteur* pour s'assucr que sa signature n'y serait pas.

» dans la formation des administrations départe-
» mentales et municipales; le jury pour les délits de la presse; la responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration; l'état des militaires légalement assuré; la réélection des députés promus à des fonctions publiques.

« Nous donnerons à nos institutions, de concert avec le chef de l'Etat, les développements dont elles ont besoin.

« Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre: les Chambres vont se réunir, vous dit-il; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

Etaient présents MM.... (Suivent les noms des quatre-vingt-neuf députés.) (1)

Cette adresse, dans laquelle on transformait la révolution en une simple défense; cette adresse, si pâle, qui ne faisait pressentir aucun changement important; cette adresse toute contre-révolutionnaire, puisqu'elle ne parlait que des chambres de Charles X et de la charte de Louis XVIII, est accueillie comme un chef-d'œuvre par la grande majorité des députés présents: aussi se hâtent-ils de l'adopter sans discussion.

Aussitôt un député, qui jusqu'alors avait été considéré comme un bon patriote, M. Girod (de l'Ain), demande avec chaleur que ce programme soit imprimé et immédiatement porté, par tous les députés, au lieutenant-général. Tous se lèvent à l'instant même; mais le président déclare qu'il ne peut accompagner la députation, étant dans l'impossibilité de marcher. — « Vous êtes l'homme populaire du jour, lui crie-t-on, vous serez notre *paratonnerre;* venez en chaise à porteurs; venez, venez! » — M. Laffitte se décida, et l'on se mit en route pour le Palais-Royal.

Mais déjà M. Bérard avait devancé ses collègues auprès du lieutenant-général: il lui avait annoncé l'arrivée des députés en masse porteurs d'une pièce propre à avancer les affaires des orléanistes. M. Bérard prévenait le duc qu'il fallait se disposer à partir avec les députés pour aller fraterniser avec le général Lafayette, afin, disait-il, d'empêcher l'Hôtel-de-Ville de se livrer aux républicains qui l'assiégeaient. Le prince était dans une agitation visible. — « Ah! mon cher Bérard, s'écria-t-il, en portant la main sur son cœur, que je souffre là; c'est moi qui vais tuer la république, moi qui suis républicain!.. » — Bérard insista fortement sur la nécessité de se montrer vers la place de Grève, où bivouaquaient encore en armes les vainqueurs des troupes de Charles X; il fallait, disait-il, faire acte de présence à l'Hôtel-de-Ville; cette démarche lui semblait le seul moyen de confondre les deux camps qui commençaient à diviser Paris: M. Bérard voulait qu'on ne perdît pas un seul instant, si on voulait empêcher les républicains de l'emporter.

Pendant cette conversation, M. Bérard avait aidé le duc à faire sa toilette: bien décidé alors à faire le voyage à l'Hôtel-de-Ville, le prince venait d'envoyer des messagers au général Lafayette: le général Gérard voulut se rendre lui-même auprès de l'arbitre de la révolution: il lui demanda, de la part du duc, s'il approuvait la démarche que ce dernier se proposait de faire, et s'il s'opposait à ce que les amis du duc d'Orléans travaillassent pour ce prince. Lafayette répondit que son devoir était de se conformer au vœu de la majorité; que le duc pouvait se présenter en toute confiance à l'Hôtel-de-Ville; mais que lui, Lafayette, tirerait le meilleur parti des circonstances dans l'intérêt de la liberté. (1) Le général cédait ainsi aux instances des orléanistes; les réserves qu'il faisait en faveur des libertés publiques furent stériles.

Quant à la commission municipale, on sait déjà qu'elle se trouvait déplorablement paralysée par la diversité des opinions politiques de ses membres. MM. Audry de Puyraveau et Mauguin voyaient avec douleur la précipitation des événements; mais ils n'étaient déjà plus en position d'y poser des digues. Casimir Périer se tenait prudemment à l'écart; Lobau aurait mieux aimé se trouver sur un champ de bataille qu'au milieu de toutes les intrigues qu'il voyait se nouer autour de lui; et de Schonen s'occupait plus de suivre les impulsions de la chambre des députés que celles de l'ardent patriotisme qu'il avait professé jusqu'alors. La cause de la liberté ne pouvait donc plus être sauvée que par ceux qui venaient de verser leur sang pour la défendre.

Cependant les députés, ayant à leur tête un tambour des vétérans, et précédés par les huissiers de la Chambre, s'étaient mis en marche vers l'Hôtel-de-Ville. Sans trop savoir quel était le but de cette promenade civique, les citoyens qui formaient la haie et la foule qui s'agglomérait sur le passage de ces hommes entourés

(1) Quoique le *Moniteur* ait mis au bas de cette adresse les noms des 89 députés comme présents, il est certain que plusieurs députés patriotes, qui voulaient mieux que la Charte, refusèrent de signer.

(1) M. Sarrans.

encore du prestige de la popularité, criaient : *vive les députés! vive Laffitte!* Mais, à ces cris se mêlait souvent ceux de : *à bas les Bourbons! vive la liberté!* Ces derniers étaient de mauvais augure. Aussi M. Delessert craignait-il que le cortége ne fût bientôt assailli à coups de pierres, et l'un des députés disait tout bas : « à notre retour ceux qui crient vive les députés nous jetteront à l'eau. »

Au milieu de cette ovation, à laquelle se mêlaient tant de craintes, le cortége arriva au Palais-Royal et fut aussitôt admis auprès du duc. M. Laffitte, une jambe moitié nue, moitié enveloppée de linges, et ayant des pantoufles à ses pieds, s'avance pour lire l'adresse ; mais le prince jette un regard sur l'accoutrement du président, et paraît prêt à éclater de rire. « Ne regardez pas à mes pieds, lui dit tout bas Laffitte, ne voyez que mes mains : ce que je tiens est bien beau; c'est une couronne. » Et en disant cela M. Laffitte montrait le papier qui contenait l'adresse. — « Si la *Quotidienne* me voyait, ajouta-t-il, elle dirait que c'est un *sans-culotte* qui vous la donne. »

M. Laffitte lut alors solennellement l'adresse, à laquelle le prince répondit en ces termes :

« Comme Français, je déplore le mal fait au pays et le sang qui a été versé; comme prince, je suis heureux de contribuer au bonheur de la nation. » — Réponse innocente, descendue au diapason de l'adresse, qui ne disait rien, n'engageait à rien et ne pouvait compromettre personne. « Messieurs, ajouta le duc d'Orléans, nous allons aller à l'Hôtel-de-Ville, où nous sommes attendus. »

Mais, avant de partir, M. Bérard conseille au lieutenant-général du royaume de se montrer au peuple. On avait déjà eu soin de convoquer, dans les cours et le jardin du Palais-Royal, tous les dévouements nouveaux, tous les hommes prêts à se tourner vers le soleil levant, tous les subalternes sans opinions, et ces lieux se trouvaient remplis par une foule considérable, qui, en voyant le prince appuyé sur le bras de M. Laffitte, cria de toutes ses forces, *vive le duc d'Orléans! vive M. Laffitte!*

Quand tout fut prêt pour donner à la marche vers l'Hôtel-de-Ville un air d'ovation populaire, le cortége se déploya, en se dirigeant par le Carrousel et les quais. « *Cela va bien!* » disait M. Laffitte au duc, en lui faisant remarquer les chapeaux que les spectateurs agitaient; — « *cela ne va pas mal*, » répondait le prince, en s'efforçant de paraître tranquille.

CHAPITRE XX.

Importance de la visite du duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville. — Situation des esprits au moment de cette démarche. — Cortége du prince. — Mission d'Odilon-Barrot près la chambre des députés — Il rencontre le duc d'Orléans en route. — Mécontentement du peuple et de la commission municipale. — Accueil que le peuple fait au cortége. — Son arrivée sur la place de Grève et à l'Hôtel-de-Ville. — M. Viennet lit la déclaration des députés — Lafayette présente le duc d'Orléans au peuple. — L'accolade de Lafayette fut le *sacre* du prince. — Revirement de l'opinion flottante. — Interpellation du général Dubourg au duc d'Orléans. — Réflexions qui assiégent les créateurs de la royauté citoyenne.

La prise de possession de l'Hôtel-de-Ville par le duc d'Orléans fut un acte si important; ceux de ses amis, qui conseillèrent cette démarche, se montrèrent si habiles à profiter du seul moment qui leur restait encore pour faire tourner la révolution au profit d'une famille; ils surent si bien étourdir la population de Paris par l'audace de leurs projets contre-révolutionnaires, qu'on doit ranger cette visite au nombre des événements les plus décisifs de toute la période révolutionnaire de juillet 1830.

Quand les députés inspirèrent au prince l'idée de recevoir une sorte d'investiture du général Lafayette, et d'aller fraterniser avec les hommes des barricades, il n'y avait rien de changé dans l'aspect des partis. Les amis du duc, en très-petit nombre alors, avaient leur quartier-général à l'hôtel Laffitte; ils occupaient le Palais-Bourbon et ses abords, le Palais-Royal et ses cours. Mais, hors de ces deux ou trois foyers d'intrigues, on ne voyait ni n'entendait nulle autre part des orléanistes; tout le reste de la ville appartenait soit aux combattants des trois jours, qui bivouaquaient encore sur les places publiques et principalement à la Bourse et à l'Hôtel-de-Ville, soit aux hommes parés de l'habit national, que l'on voyait partout.

La journée du 30 juillet avait été marquée par une sorte de temps d'arrêt pendant lequel on oublia un moment, pour se livrer à d'autres émotions, la sanglante bataille des trois jours. Les uns s'étaient enquis du sort de leurs amis : on se rendait avec anxiété à la morgue, au Louvre, aux dépôts, aux ambulances, dans les hôpitaux; d'autres, trop certains des malheurs individuels qui les avaient atteints dans leurs affections, rendaient les derniers devoirs aux martyrs de la liberté, et l'on rencontrait, à chaque pas, de longues files de citoyens suivant les nombreux convois funèbres qui se dirigeaient au même instant vers les cimetières du Nord, du Sud et de l'Est. Mais les masses de la population parisienne, hommes, femmes, vieillards, en-

fants, se livraient à la joie que leur causait le grand événement, joie que partageaient bruyamment les habitants des communes voisines accourus dans la capitale. Ce fut la célébration de la victoire.

Le lendemain 31, les opinions politiques, assoupies la veille, se réveillèrent avec plus d'exaltation; les grandes questions sociales qui surgirent occupaient tous les esprits méditatifs. Le peuple de Paris connut à la fois et l'adresse de la réunion des deputés au duc d'Orléans, et l'entrée à Paris de ce prince, et son élévation aux éminentes fonctions de lieutenant-général du royaume. Beaucoup de citoyens et surtout bien des gardes nationaux, plus aveuglément confiants en leurs députés, regardaient faire, persuadés que ce que les élus des libéraux décidaient dans leur sagesse et leur patriotisme, ce que Lafayette n'empêchait pas, devait être rassurant pour les amis de la patrie, pour la liberté et la prospérité de la France : ceux-là étaient prêts à crier *vive le duc d'Orléans* ! *vive le lieutenant-général !*

Mais il n'en était pas de même de la plupart des jeunes hommes qui avaient pris part au combat et des intrépides patriotes qui les y avaient conduits. Tous ceux-ci, étonnés de la rapidité avec laquelle la conspiration orléaniste se déroulait, se montraient profondément indignés et s'excitaient à la résistance. — « Est-ce un vertige qui s'est emparé des députés? disaient-ils; sommes-nous les dupes de quelques intrigants? Et le général Lafayette, pourquoi ne parle-t-il pas? Et le gouvernement provisoire, pourquoi n'agit-il pas? Serions-nous trahis par tout le monde? La révolution, que le peuple vient de cimenter de son sang, la liberté, que nous croyions avoir conquise, seront-elles sacrifiées à quelques lâches ambitieux? Quelles raisons peuvent-ils avoir les hommes que nous avions naguère investis de notre confiance, pour être si pressés d'en finir avec une révolution aussi pure d'excès? Pourquoi ne consulte-t-on pas la nation avant de disposer du gouvernement? Faudra-t-il que nous chargions de nouveau nos fusils?... » —Et tous ces hommes énergiques, maîtres encore du pavé, mettaient en pièces l'adresse de la Chambre et les proclamations en faveur du duc d'Orléans ; et ils ne cessaient de crier : *à bas les Bourbons!*

Déjà de nombreux patriotes se réunissaient pour s'opposer, par la force, à l'arrivée du duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville et à sa réception comme lieutenant-général. « De grands événements pouvaient se passer dans le trajet du Palais-Royal à l'Hôtel-de-Ville, a dit plus tard M. Laffitte lui-même : trois à quatre mille jeunes gens voulaient enlever le prince au milieu du trajet, et le conduire à Cherbourg. Ils entendirent la voix de Lafayette qui refusa de signer l'ordre. D'autres voulaient poignarder les membres de la commission municipale, si elle ne conservait pas le pouvoir. Audry de Puyraveau et Mauguin, tranquilles au milieu de ces menaces, ne cessaient de dire à ces patriotes irrités qu'il fallait tout attendre de la sagesse du pays.

« On était furieux surtout, ajoute M. Laffitte, de l'audace de la chambre des pairs. Un autre moyen plus terrible et plus sûr fut mis en délibération : cinquante personnes bien soutenues, montées sur les bornes de la rue de Tournon et de la rue de Vaugirard, criant : *les Pairs viennent de proclamer Henri V*; les portes étaient enfoncées, et il n'en restait pas un en vie. Ce projet fut communiqué à M. Mauguin. — Qu'en dit Lafayette, répondit le courageux membre de la commission municipale? — On ne l'a pas consulté. — Eh bien ! voici sa réponse, la mienne, celle de tous mes amis : — une goutte de sang répandue, et nous maudissons tous en nous retirant une pareille révolution. »

« De ces dangers, a dit encore le même narrateur, un seul menaçait encore le prince au moment où il se rendait à l'Hôtel-de-Ville. Vingt jeunes gens des plus ardents s'étaient embusqués dans une petite rue donnant sur le quai de la Ferraille, moins large alors qu'il ne l'est aujourd'hui. A son passage, *feu sur trois rangs*, et il était perdu. Qui le sauva? Ceux que le lâche juste-milieu persécute aujourd'hui, et d'un seul mot : « vous tuerez en même temps Laffitte, Pajol, Gérard et Benjamin Constant... » —

Mais, si ces résolutions extrêmes, enfantées par quelques têtes en délire, furent à peu près abandonnées, les républicains et tous les combattants des Trois-Jours, qui avaient encore les armes à la main, ne renoncèrent pas à demander, à l'Hôtel-de-Ville, le prix que la France devait attendre de leurs fatigues, des dangers qu'ils avaient affrontés, du sang qui avait coulé : tous manifestaient leurs vœux en faisant retentir la place de Grève de ces cris, qui y trouvaient tant d'échos : *plus de Bourbons ! vive la république !*

Ce fut dans de pareilles dispositions de la part des patriotes irrités que le lieutenant général se mit en route pour l'Hôtel-de-Ville (1). Son cor-

(1) M. Dupin a voulu faire un mérite au duc d'Orléans d'être allé à l'Hôtel-de Ville *seul et sans escorte*. Il n'est que trop vrai qu'aucune escorte ne faisait partie de ce cortége;

tége se composait d'environ quatre-vingts députés, de trois à quatre officiers-généraux et de deux à trois cents bourgeois ou gardes nationaux frais de trois jours de repos. Le duc d'Orléans marchait le premier, monté sur un cheval blanc: Il portait un habit de lieutenant-général, et il ne se distinguait guère que par son chapeau sur lequel flottait un pyramidal panache aux trois couleurs : à ses côtés, quoique un peu en arrière, marchaient les généraux Pajol et Gérard; puis, M. Laffitte, président de la Chambre, et Benjamin Constant, tous les deux en chaises à porteurs ; le prince avait le soin de régler la marche de son cheval sur les pas des quatre Savoyards employés à porter les deux chefs des orléanistes. Venait ensuite la masse des députés, au milieu desquels se faisaient remarquer, raconte M. Sarrans, MM. Méchin et Viennet (1) étouffés, haletants, essuyant sans cesse la sueur qui ruisselait sur leur front, se querellant avec les porteurs de M. Laffitte pour conserver leur place entre le coursier de la royauté citoyenne et la brouette du président, et poussant des cris à faire vibrer le dôme d'une cathédrale. Et puis, ces acclamations qui, assez bruyantes dans la cour du palais Égalité, allaient mourant à mesure que le cortége s'éloignait du foyer officiel du dévouement naissant! Et puis encore le héros de Jemmapes, ranimant l'enthousiasme du geste et de la voix; notifiant au public son intimité avec M. Laffitte par des démonstrations de toutes les minutes; envoyant des signes d'intelligence au général Gérard; souriant à M. Viennet; faisant un signe de tête à M. Méchin, et présentant son chapeau panaché aux trois couleurs aux regards mornes et dédaigneux du peuple : un tambour chancelant, quatre huissiers, quatre-vingt-neuf tribuns à la remorque, et des spectateurs muets : qui oubliera jamais ce cérémonial si burlesque à côté des grandes scènes des trois jours précédents? »

Lorsqu'on annonça au général Lafayette que le duc d'Orléans se rendait à l'Hôtel-de-Ville, il répondit: « ne me dites rien d'officiel, car je me trouverais dans la nécessité d'aller moi-même au-devant du lieutenant-général du royaume. » Néanmoins il écrivit aussitôt aux membres de la commission municipale pour les prévenir de cette visite, « qui, leur disait le général, est aussi bien pour vous que pour moi. » En conséquence, il engageait la commission à se rendre auprès de lui, afin de recevoir ensemble l'élu des députés.

Mais en même temps, M. Odilon-Barrot, témoin de l'indignation des hommes qui se présentaient à chaque instant pour engager le général et la commission à ne pas recevoir le duc d'Orléans; témoin des menaces que ces hommes, si justement irrités, faisaient à la commission si elle était, disaient-ils, assez lâche pour abdiquer, et de celles, plus redoutables encore, dont l'Hôtel-de-Ville et la place de Grève retentissaient contre le duc d'Orléans lui-même; M. Odilon-Barrot, disons-nous, reçut de Lafayette et de MM. Audry de Puyraveau et Mauguin l'importante mission de se rendre en toute hâte auprès de la chambre des députés, pour protester énergiquement contre l'adresse qui invitait le duc d'Orléans à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. On attachait, à l'Hôtel-de-Ville, une grande importance au retrait de cette pièce, dont la rédaction servile était de nature à blesser la dignité nationale; et on croyait, à défaut d'autres palliatifs, calmer par là les jeunes gens patriotes dont l'exaspération faisait craindre une catastrophe. Quelques-uns des combattants des trois journées avaient encore confiance dans le patriotisme de Lafayette et des principaux membres de la commission municipale; d'autres maudissaient déjà l'influence liberticide des chefs auxquels la révolution s'était si aveuglément livrée; d'autres enfin, voulaient se venger des cruelles déceptions qu'ils éprouvaient, sur ceux qui avaient eu mission de les leur éviter.

« Bouillants de haine contre le nom de Bourbon, raconte un témoin oculaire, exaltés par l'enthousiasme de la liberté, et ne calculant point, au milieu du délire de la victoire, les malheurs possibles d'une réaction contraire à l'état des esprits, les jeunes combattants de juillet voulaient indubitablement ressaisir leurs armes pour briser ce pouvoir naissant, dans lequel ils voyaient un invincible obstacle à l'établissement de la liberté.... »

Les membres de la commission eux-mêmes étaient arrivés à partager l'extrême mécontentement des patriotes qui encombraient la place et les salons de l'Hôtel-de-Ville : on venait d'entendre le général Lobau dire avec emportement, au milieu d'un groupe de personnages criant : *plus de Bourbon!* — « Je ne veux pas plus de celui de

car tous les citoyens qui avaient des armes ce jour-là eussent paru dangereux : il ne s'en trouva point d'ailleurs pour rendre les honneurs à un membre de la famille des Bourbons.

(1) On fit remarquer, le lendemain, que ces deux estimables champions du parti orléaniste figuraient merveilleusement dans ce cortége : l'un, M. Viennet, grand et fluet, fut comparé au célèbre chevalier de la triste figure; l'autre, M. Méchin, court, trapu et d'une obésité qui rendait pour lui une marche à pied très-méritoire, ressemblait assez, disait-on, au fidèle écuyer du seigneur Don Quichotte.

Neuilly que de ceux de Saint-Cloud. » — L'Hôtel-de-Ville était un véritable volcan dont la lave brûlante pouvait incendier tout Paris; et déjà les hommes du lendemain quittaient ce séjour, croyant entendre des coups de fusil, et persuadés qu'il se préparait un terrible épisode à la révolution des Trois-Journées.

On a assuré qu'en ce moment décisif, le général Lafayette se montrait grandement fâché de ne pas avoir empêché la réunion des députés au Palais-Bourbon : il voyait arriver l'orage, et il ne trouvait plus d'autre moyen de le conjurer qu'en s'opposant au dénouement des intrigues orléanistes. Ce fut dans ce but qu'au moment où M. Odilon-Barrot montait à cheval, avec M. Marchais, pour aller remplir sa mission, le général Lafayette lui en donna, dit-on, une autre plus urgente : « allez vite au-devant du duc d'Orléans, lui aurait dit le général, et faites en sorte qu'il ne vienne pas ici. Vous lui ferez connaître les graves motifs qui s'y opposent. » (1) — « Je montai à cheval, accompagné de M. Marchais, un des aides-de-camp du général, a dit plus tard M. Odilon-Barrot. Nous nous rendions par le quai à la Chambre, lorsque nous rencontrâmes le duc d'Orléans et les députés venant à l'Hôtel-de-Ville, à travers les barricades. Je tournai bride et revins sur mes pas. »

Le cortége continua donc sa marche; mais, à mesure qu'il s'éloignait de la région du Palais-Royal, l'attitude et les démonstrations de la population changeaient sensiblement. Aux cris de *vive Laffitte! vive les députés! vive le duc d'Orléans!* qui s'étaient fait entendre vers le Carrousel, succéda le silence des spectateurs qui formaient la haie sur les quais; et, aux approches de la place de Grève, on ne criait plus que *vive Lafayette! vive la liberté!* Le duc entendit aussi retentir souvent à ses oreilles : *plus de Bourbons! vive la république!* (2)

Il fallait du courage pour affronter ces cris et cette mer populaire si agitée : le duc, dont la pâleur laissait apercevoir les émotions intérieures, n'en montra pas moins toute la résolution nécessaire pour atteindre le but de son voyage. La moindre indécision eût suffi pour faire échouer tous les efforts de ses amis; il n'y en eut pas de sa part. Il monta les marches de l'Hôtel-de-Ville, appuyé sur le bras de M. Laffitte, et le général Lafayette se présenta sur le palier du grand escalier, accompagné des membres de la commission municipale, pour les recevoir. En abordant le général, le duc d'Orléans lui tendit la main, se jeta à son cou et l'embrassa affectueusement. Lafayette se prêta de bonne grâce à ces embrassements « et dès lors il déploya envers son royal visiteur, dit M. Louis Blanc, toute la politesse d'un gentilhomme charmé de faire à un prince les honneurs d'une souveraineté toute populaire. » Quand le duc et le général entrèrent dans la grande salle du trône, elle était encombrée de combattants et de blessés. « Des cris prolongés de *vive Lafayette! vive la liberté! plus de Bourbons!* semblèrent alors altérer l'assurance du prince, raconte M. Sarrans. » Mais ce fut bien autre chose lorsque quelques cris officieux de *vive le duc d'Orléans!* se firent entendre; une explosion de murmures couvrit aussitôt ces voix isolées.

Tout n'était pas encore fini : la place de Grève ne cessait de retentir de cris hostiles aux Bourbons. M. Laffitte crut qu'il fallait se hâter de lire solennellement la dernière déclaration de ce qu'on appelait la chambre des Députés (1). Il tenait entre ses mains le papier, et n'attendait qu'un instant de silence pour commencer cette lecture, quand le député Viennet lui enleva l'adresse, en lui disant : *donnez, donnez, j'ai une voix superbe.* Et il lut en effet, d'une voix retentissante l'acte qui allait donner une couronne au duc d'Orléans. (2)

On raconte que, lorsque M. Viennet fut arrivé à cette phrase : — *le jury pour les délits de la presse,* — le duc d'Orléans interrompit la lec-

(1) Cette tardive détermination est racontée par M. Louis Blanc, dans son *Histoire de Dix Ans*, ouvrage digne d'estime par sa grande véracité et le talent que son auteur y a déployé. Mais je dois faire observer que M. Odilon-Barrot, dans sa longue lettre à M. Sarrans, se borne à dire qu'il partit pour aller protester contre l'adresse de la Chambre au duc d'Orléans.

(2) Au moment où le lieutenant-général du royaume arriva sur la place de Grève, les tambours, qui étaient dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, commencèrent à battre aux champs; mais ils cessèrent presque aussitôt. Qui leur imposa silence?

(1) Aux termes même de la charte octroyée, pour que la chambre des Députés fut valablement constituée, il fallait qu'il s'y trouvât au moins la moitié de ses membres : le 31 juillet on n'en comptait pas le quart de présents, et leurs pouvoirs n'avaient pas été vérifiés!

(2) L'historien est souvent obligé de raconter des choses qui, à force d'avoir été répétées, sont devenues fastidieuses pour le lecteur : ainsi, par exemple, l'anecdote du grand tableau, commandé pour transmettre à la postérité cette scène d'intérieur de l'Hôtel-de-Ville. M. Laffitte, en sa qualité de président des députés, devait figurer sur le premier plan dans ce tableau, et cela aurait été ainsi, si le peintre eût exécuté son œuvre sous l'inspiration des événements. Mais, avant que le tableau fût achevé, M. Laffitte n'était plus l'ami intime de Louis-Philippe : pour se venger de son opposition au système immuable, on donna l'ordre au peintre de remplacer le personnage de M. Laffitte par celui de M. Viennet. C'était ainsi que, sous la restauration, on substituait, dans tous les tableaux représentant les batailles de la république et de l'empire, les cocardes et le drapeau blancs au drapeau et aux cocardes tricolores.

ture pour dire hautement : *Oh! pour les délits de la presse, il n'y en aura plus.*

La déclaration achevée, sans que la voix de M. Viennet eût pu arracher la moindre marque d'approbation de la part des assistants, M. de Schonen fit entendre le cri de : *vive le duc d'Orléans!* Il fut alors imité par la plupart des députés; mais les jeunes gens y répondirent en criant plus fort que jamais : *vive Lafayette! vive la nation!* « Le mécontentement, ajoute un témoin oculaire, s'exprimait sans détours, et la situation devenait à chaque instant plus critique : les députés se regardaient avec une inquiétude visible ; encore quelques instants d'incertitude, et c'en était fait de la royauté de 1830. » Ce fut dans ce moment que le général Lafayette, à qui de pareilles scènes étaient depuis long-temps familières, saisit l'un des drapeaux tricolores qui ornaient la salle, et prenant le duc d'Orléans par la main ; il le conduisit au balcon de l'Hôtel-de-Ville, lui remit le drapeau que le duc s'empressa d'agiter, et embrassa le prince, aux yeux de la foule attentive. Cette accolade fut le *sacre* de Louis-Philippe.

L'accueil que le patriarche de la liberté venait de faire publiquement à l'homme dont le nom seul nourrissait tant de haines, apaisa les flots populaires ; et, tandis que les députés tremblaient encore en voyant frémir d'indignation les patriotes de l'intérieur, ceux du dehors se réjouissaient de l'union intime qui paraissait régner entre le général Lafayette et le duc d'Orléans. Les masses de citoyens qui remplissaient la place de Grève, se figurant qu'il venait de se passer, dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, quelque chose de rassurant pour la liberté, ne balancèrent plus à mêler à leurs cris de *vive Lafayette!* celui de *vive le duc d'Orléans!* et il se fit aussitôt un revirement dans l'opinion flottante.

— « Si l'aberration des esprits pressés d'en finir frayait la route du trône à Louis-Philippe, raconte un témoin oculaire de ces scènes, il est incontestable que le discernement des braves qui avaient encore les armes à la main la lui fermait : il ne fallut rien moins que la toute puissante autorité du général Lafayette pour vaincre ces patriotiques préventions, et arrêter la colère du peuple prête à éclater sur la tête du duc. »

— « C'est bien vraiment à l'Hôtel-de-Ville, ajoute M. Odilon-Barrot, que le duc a reçu la couronne; mais, pour moi qui ai assisté à ce grand mouvement, il me reste démontré que le duc n'y serait pas venu s'il n'avait su d'avance par ses amis que Lafayette l'adoptait; et s'il y était venu contre le vœu du général, *il n'en serait pas sorti roi des Français.* » — « *Il n'en serait pas sorti du tout,* » — a ajouté un témoin oculaire et irrécusable.

Le duc d'Orléans venait de répondre par quelques phrases banales (1) à la proclamation des députés, quand le général Dubourg, s'approchant d'une fenêtre et montrant le peuple en armes qui frémissait sur la place, interpella durement le nouveau lieutenant-général du royaume. — « Monseigneur, lui dit-il, vous connaissez les » droits du peuple; tenez vos serments, ou bien » nous vous les rappellerons, et vous voyez comme » nous traitons ceux qui s'en jouent (2). » — « Ah! monsieur, lui répondit le duc, avec l'ac- » cent de l'indignation et en portant la main sur » son cœur, si vous me connaissiez vous ne me » parleriez pas ainsi. — Je vous connais bien, » repliqua le général, pendant que quelques amis l'entraînaient loin du prince.

— « Sans vous, disaient en même temps des patriotes irrités au général Lafayette et à M. Laffitte ; sans vous, rien de ce qui vient de se passer n'aurait eu lieu. C'est vous seuls qui nous imposez un Bourbon : vous êtes responsables envers le peuple de ce que vous venez de faire, et, si le duc d'Orléans pouvait l'oublier, nous espérons que vous ne l'oublierez jamais vous-mêmes. »

Le lieutenant-général ne tarda pas à quitter l'Hôtel-de-Ville ; ni lui, ni les députés ne s'y trouvaient à leur aise. Le prince était loin d'être rassuré ; et quoique, pendant le trajet de la place de Grève au Palais-Royal, il entendît souvent crier : *Vive le duc d'Orléans!* sa figure fut loin d'exprimer la satisfaction.

M. Laffitte se fit porter à son hôtel, où le suivirent quelques amis : — « Je sentais un grand serrement de cœur, a raconté lui-même ce citoyen ; j'éprouvais un regret confus des événements : il me tardait d'être chez moi. »

Quant aux députés, ne se sentant plus excités, le courage leur aurait assurément manqué pour recommencer la journée : ils retournaient de l'Hôtel-de-Ville aussi soucieux que s'ils eussent échoué ; et, suivant l'expression d'un citoyen qui les voyait passer, *on aurait dit qu'ils venaient de faire un mauvais coup.*

(1) Les mêmes qu'il avait prononcées au Palais-Royal, au moment où M. Laffitte lui lut, pour la première fois, la proclamation des députés.

(2) Les paroles du général Dubourg ont été rapportées diversement : je tiens cette version d'un citoyen qui se trouvait très-près de ce général quand il interpella le duc d'Orléans, et qui a retenu toutes les expressions dont on se servit; il les a toujours reproduites sans aucune variation.

CHAPITRE XXI.

Regrets de Lafayette. — Il descend de la position la plus élevée. — Reproches que lui adressent les républicains. — Lafayette veut stipuler les garanties nationales. — Sa conversation avec le duc d'Orléans. — Le trône populaire entouré d'institutions républicaines. — Démarche des chefs républicains auprès du duc d'Orléans. — Conversation entre eux et ce prince. — Ils se séparent également mécontents. — La révolution tombe entre les mains des contre-révolutionnaires. — Concentration des pouvoirs entre les mains du lieutenant-général du royaume. — Les doctrinaires s'emparent du gouvernement.

Le sentiment que le général Lafayette éprouva dès qu'il se vit seul, fut pénible; il venait de reconnaître qu'on l'avait entraîné bien loin des devoirs qui lui étaient imposés par sa haute mission populaire.

A un âge où l'enthousiasme s'éteint, son ancien dévouement à la cause des peuples lui avait fait désirer encore une fois un poste éminent d'où il pût servir utilement la liberté : les circonstances le favorisèrent au-delà de toutes ses prévisions : il se trouva tout-à-coup investi de la confiance illimitée de tous les hommes qui venaient de faire la révolution, ou qui l'avaient applaudie, c'est-à-dire de toute la France virile ; les pouvoirs qu'il tint d'une position mille fois plus élevée que la royauté, l'avaient rendu le maître des destinées de la France, l'arbitre de l'avenir du monde. Disposant des forces immenses que la voix tonnante de la révolution venait de faire surgir comme par enchantement; assuré de la sympathie des nations les plus civilisées et les plus braves de l'Europe; Lafayette pouvait, du haut de l'Hôtel-de-Ville, défier les rois; il pouvait les tenir en respect devant la révolution qui venait de s'accomplir; il pouvait poser son pied sur le premier qui aurait osé se déclarer contre le peuple français.

Il eut le malheur de ne pas comprendre tout ce que sa position lui donnait de force et de prépondérance, et le malheur plus déplorable encore de ne pas avoir su se servir du puissant levier que le peuple venait de mettre dans ses mains.

Ajoutons que son entourage, tout contre-révolutionnaire, l'empêcha toujours de retremper son âme au contact des hommes énergiques dont le sang généreux aurait dû féconder la terre de la liberté. Aussi ne montra-t-il que de la circonspection là où il aurait fallu déployer de l'audace. A la place du général Lafayette, un autre Danton aurait, en un jour, poussé la révolution jusqu'à ses dernières limites: Lafayette, avec de bonnes intentions, mais dépourvu de ce génie qui inspire les grandes choses, enraya un mouvement de projection destiné à ne s'arrêter qu'aux confins du monde. Le peuple français lui avait remis le pouvoir pour qu'il eût à consolider le règne de la liberté sortie des barricades; il s'en servit pour relever un trône noyé dans le sang.

Aussi, que de reproches Lafayette ne s'adressa-t-il pas, quand il put réfléchir à ce qu'il venait de permettre! Comment avait-il pu se prêter à une combinaison qui devait avoir pour résultat l'intronisation d'un nouveau roi, à la place de celui qui fuyait les vengeances populaires! Comment lui, républicain par principes et par conviction, avait-il pu faire servir son influence pour relever une monarchie écrasée, la veille, sous les pavés! Comment lui, qui n'avait jamais fait un mystère de l'aversion profonde qu'il éprouvait pour la famille des Bourbons, venait-il d'adopter aussi aveuglément un de ses membres! Et comment, après avoir déclaré aux députés qu'il fallait, avant tout, stipuler les garanties nationales, avait-il, au moment le plus opportun, oublié de parler de ces garanties.

Ce fut ce dernier reproche que les républicains adressèrent au général Lafayette aussitôt que le duc d'Orléans eut quitté l'Hôtel-de-Ville: ils le firent avec une vivacité qui dut convaincre le général de l'immensité de la faute qu'il venait de commettre. — « Quoi! s'écriaient ces jeunes hommes, quand les Français viennent de conquérir le droit de dicter leurs volontés au pouvoir, on ose encore ne leur offrir d'autres institutions en perspective que celles contenues dans la charte octroyée? Général, il n'en sera pas ainsi; nous le jurons sur le sang de nos frères qui rougit encore les pavés; nous le jurons sur ces cadavres qu'on va livrer aux flots de l'Océan.... (1) » Et tous ces patriotes déclaraient qu'ils étaient prêts à recommencer le combat s'ils n'obtenaient pas les garanties nécessaires pour assurer le règne de la liberté en France.

Lafayette, tremblant pour sa popularité, s'efforça de calmer ces jeunes gens : il leur donna sa parole que l'événement du jour ne pourrait rien ôter à la force des choses, et que tout resterait provisoire. Néanmoins, comme il apercevait une grande irritation autour de lui, il

(1) Au même instant on apercevait sur le bras de la Seine qui passe au pied de la morgue, un grand bateau plat, portant à son mât un ample drapeau noir. On chargeait ce bateau de cadavres que l'on descendait sur des civières, en présence de la foule consternée : ces cadavres devaient avoir la mer pour sépulture.

songea sérieusement à réparer le mal, et promit que, dans la soirée même, il irait au Palais-Royal pour y stipuler les conditions les plus positives : il ne doutait pas un instant que le programme des institutions populaires qu'il allait offrir à la sanction du lieutenant-général ne fut accueilli avec empressement : « Le prince, disait-il, professe ouvertement des opinions républicaines ; il acceptera volontiers tout ce qu'on lui présentera de propre à rassurer les patriotes les plus exigeants. »

Et, de concert avec quelques républicains, le général Lafayette se mit à rédiger aussitôt les bases sur lesquelles il croyait pouvoir asseoir la nouvelle monarchie.

Ce résumé stipulait :

« La souveraineté nationale reconnue en tête de la constitution comme dogme fondamental du gouvernement. — L'abolition de la pairie héréditaire ; deux chambres homogènes. — Renouvellement complet de la magistrature. — Lois municipale et communale sur le principe d'élection le plus large. — Abolition du cens d'éligibilité. — Cens électoral réduit à 50 fr. — L'élection applicable à toutes les magistratures, notamment aux juges de paix. — Abolition complète de tout privilége ou monopole. — Liberté entière des cultes et de l'enseignement. - Une école primaire dans chaque commune. — Liberté entière de la presse, sans timbre, ni cautionnement, ni droit de transport des journaux. — Jury pour les délits de la presse ; Jury d'accusation. — Garde nationale nommant directement tous ses officiers sans exception. — Responsabilité des agents secondaires, sans l'autorisation du conseil d'état.

« Tout cela adopté provisoirement, portait ce programme, et devant être soumis à la sanction de la nation, seule capable de s'imposer le système de gouvernement qui lui conviendra. »

Ces conditions, si elles eussent été adoptées, auraient en quelque sorte remis en vigueur la constitution de 1791 et la déclaration des représentants de 1815, et tout serait, en effet, resté provisoire jusqu'à ce que le peuple français eût émis son vœu. Mais il n'était plus temps de le formuler; car le prince était déjà entouré de ces courtisans toujours empressés de sacrifier les intérêts de la nation à ceux du maître sous lequel ils consentent à ramper : la lutte allait s'ouvrir entre ceux des *deux cent vingt-un* qui voulaient une monarchie fondée sur la charte de Louis XVIII, ou sur les bases qu'ils venaient de formuler dans leur proclamation, et les patriotes qui, frustrés de l'espoir de vivre en république, voulaient avoir les institutions les plus républicaines.

Mais ceux-ci, quoique ayant encore la force matérielle entre leurs mains, commençaient à éprouver le dégoût que les déceptions inspirent à tous les cœurs élevés. Ils se voyaient joués, trahis par tout le monde ; aussi n'attendaient-ils plus rien de conforme à l'esprit de la révolution qu'autant qu'ils se débarrasseraient eux-mêmes de tous les obstacles qu'ils voyaient déjà à l'établissement de la liberté. Le reste ne les occupait que faiblement ; et ils laissèrent le général Lafayette aller débattre son programme au Palais-Royal, persuadés qu'un autre dénouement allait devenir nécessaire.

En arrivant auprès du lieutenant-général, Lafayette, porteur des conditions que les patriotes voulaient imposer au pouvoir, se vit accueilli avec tant d'empressement et des paroles si flatteuses, qu'il se laissa prendre à ces démonstrations fallacieuses : il oublia l'importante mission qu'il venait remplir, pour se livrer aux épanchements de l'intimité. Au lieu d'exposer au prince l'objet de sa démarche, qui devait être toute officielle, le général se borna à *causer*.

— « Vous savez, dit-il au duc d'Orléans, que je suis républicain, et que je regarde la constitution des Etats-Unis comme la plus parfaite qui existe. — Je pense comme vous, lui répondit le duc ; il est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique et de n'être pas de cet avis ; mais croyez-vous, général, que, dans la situation de la France et d'après l'opinion générale de l'Europe, il nous convienne de l'adopter ? — Non, reprit Lafayette : ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, c'est un trône populaire entouré d'institutions républicaines. — *C'est bien ainsi que je l'entends*, repartit le prince (1). »

Et Lafayette, enchanté d'apprendre que le duc professait les opinions républicaines les plus franches, ne crut plus nécessaire de faire adopter son programme écrit. Le prince venait de dire qu'il voulait entourer le trône d'institutions républicaines, et cette promesse parut suffisante au général, qui s'empressa de la faire connaître, afin, dit-il, de rallier à la combinaison qu'il avait désormais adoptée, « et ceux qui ne voulaient pas de monarque, et ceux qui en voulaient un tout autre qu'un Bourbon (2). »

Pendant que le général Lafayette se laissait prendre aux cajoleries du Palais-Royal, quelques-uns des principaux d'entre les républicains, cédant aux instances de M. Thiers, se réunissaient dans les bureaux du *National*, pour aller

(1) Lettre de Lafayette à ses commettants, en date du 13 juin 1831.

(2) Expressions du général Lafayette.

juger par eux-mêmes des intentions du lieutenant-général : c'étaient MM. Trélat, Bastide, Cavaignac, Etienne Arago, Boinvilliers, Chevallier, Guinard, Marchais, Joubert, Degoussée et quelques autres patriotes éprouvés. Quoique les républicains eussent tous le courage de leurs opinions, quelques-uns laissaient apercevoir la crainte qu'une tentative faite en ce moment pour proclamer la république n'eût d'autre résultat que de réveiller la guerre civile, et de retarder le triomphe des idées libérales. — « Mettons-y de la bonne volonté, disait l'un d'eux ; voyons le duc d'Orléans ; et s'il est tel que Thiers l'assure, tel qu'on le représente, cédons, à condition qu'il donnera préalablement toutes les garanties que le peuple est en droit d'exiger. »

Ils se rendirent au Palais-Royal, ayant pour introducteur M. Thiers, qui se donnait beaucoup de mal pour faire fléchir leurs principes. On les fit attendre assez long-temps pour les indisposer; mais, quand le duc entra, il crut les dédommager en les recevant cordialement, le sourire à ses lèvres. Il leur dit qu'il avait beaucoup de plaisir à les voir, et leur demanda d'une manière empressée quel était l'objet de leur visite.

A cette interpellation, les républicains se regardent et interrogent des yeux celui qui les avait si fortement engagés *à se rendre aux désirs du prince*. — « Monseigneur, lui répondit l'un d'eux, nous avions cru que vous nous aviez fait appeler pour nous entretenir des affaires publiques avec le lieutenant-général du royaume. — Soit, repartit le duc ; je suis bien aise d'en parler avec vous, messieurs. » Et il se mit alors à passer en revue tous les systèmes de gouvernement qui s'étaient succédé depuis la révolution de 1789 ; il ne manqua pas d'émettre son opinion sur la Convention, dont il attaquait les actes, quand Cavaignac lui fit observer qu'il parlait de cette assemblée devant le fils d'un de ses membres. — « Le mien aussi en était, reprit aussitôt Louis-Philippe ; et je n'ai jamais connu d'homme plus respectable. » Il se plaignit alors des calomnies répandues contre sa famille, dont il fit lui-même le plus grand éloge.

Les républicains écoutaient depuis long-temps cette discussion banale, dans laquelle le prince faisait parade de la plus verbeuse élocution ; mais ils ne perdaient point de vue que le but de leur visite était de faire connaître au lieutenant-général le peu de sympathie qu'ils éprouvaient pour le système monarchique.

« — A la tournure que l'on donne aux choses, dit alors Bastide, vous serez bientôt roi, et ne manquerez pas de flatteurs ; en attendant, écoutez la vérité. Le peuple est le maître ; les fonctions que viennent de vous confier les députés sont provisoires ; sa volonté ne peut être interprétée ; il faut qu'il s'exprime : le consulterez-vous? oui ou non ! — Je ne puis me laisser guider que par les Chambres, répondit le duc. — Quelle est votre opinion sur les traités de 1815 ? ajouta M. Boinvilliers. Ce n'est pas une révolution sans portée que celle qui vient de s'opérer ; elle a eu pour motif non une nouvelle violation d'une charte tant de fois violée, mais les blessures faites à la dignité et à l'orgueil national : le déploiement du drapeau tricolore par les hommes des barricades a eu une grande signification aux yeux du peuple ; il serait plus facile de le pousser sur le Rhin que sur Saint-Cloud. — Monsieur, répondit le prince, je n'ai jamais approuvé les traités dont vous parlez ; mais, dans les circonstances où la France se trouve, il faut montrer beaucoup de prudence ; il est des choses qu'il ne faut pas dire tout haut, ajouta-t-il en baissant lui-même le ton de sa voix jusqu'alors éclatant. » — Monsieur Thiers, qui s'apercevait de l'embarras que le prince éprouvait à répondre à ces questions brûlantes, s'avisa alors de faire prendre une autre tournure aux débats sérieux qui s'agitaient. — « N'est-ce pas, Monseigneur, interrompit-il ; n'est-ce pas que voilà l'étoffe d'un beau colonel. » — Et en disant cela, il frappait sur l'épaule de M. Thomas, que sa taille élevée rendait si remarquable. — « Qu'est-ce qu'il dit donc, s'écria celui-ci ; est-ce qu'il nous prend pour des catins qui viennent se vendre ?... » — « C'est vrai, continua Louis-Philippe ; sa personne, son courage et sa position l'auraient bien aidé à porter les épaulettes ; mais il paraît chatouilleux en diable.... »

En ce moment d'autres républicains entrèrent dans le salon, et se mêlèrent à la conversation. Comme les précédents, ces derniers demandent un congrès national, et le duc ne répond pas. — « La pairie, disent les uns, n'a plus de racine en France : il faut l'effacer de nos institutions. — Il faut renouveler toute la magistrature, ajoutent d'autres ; elle s'est trop servilement prostituée aux ministres de la restauration. — La pairie, suivant la charte, répondait Louis-Philippe, me paraît offrir des garanties à un bon système politique. Quant aux juges, je vous les abandonne, *ils m'ont fait perdre tous mes procès*. — Si vous ne vous tenez en garde, lui disait-on encore, les carlistes et le clergé ne tarderont pas à vous entourer, et à faire dévier votre gouvernement vers les tendances de la restauration. — Oh ! ne craignez rien, répondait le prince, nous nous détestons trop cordialement, les carlistes et moi, pour

que nous puissions jamais nous rencontrer ensemble. »

Et au milieu de toutes ces interpellations hardies, de toutes ces réponses ambiguës, on ne formulait rien, et on ne savait à quoi s'en tenir sur les sentiments du lieutenant-général du royaume. — « Et on appelle cela un roi-citoyen, murmurait-on d'un côté; » — gouvernez avec des républicains, » disait-on tout bas de l'autre côté. Puis, élevant la voix : — « j'espère, Messieurs, que vous reviendrez à moi, » disait le duc, en frappant sur l'épaule de Cavaignac. — « Cet homme-là se dit républicain, observait Trélat en sortant du salon, il s'exprime comme *un deux cent vingt-un!* »

Les républicains se retirèrent fâchés de la démarche qu'on leur avait fait faire, et bien convaincus que la révolution allait tomber en de mauvaises mains.

En effet, la contre-révolution se montra aussitôt. Les acclamations qui avaient accueilli le duc à son retour de l'Hôtel-de-Ville, l'empressement que montraient tant de personnages et de fonctionnaires libéraux à faire acte de présence au Palais-Royal, commencèrent à persuader les conseillers du prince que la force passait de son côté; et dès le soir même on ébaucha les actes qui devaient concentrer tout le gouvernement entre les mains du lieutenant-général du royaume.

« De retour au palais, raconte M. Dupin aîné, il fallut s'occuper du gouvernement. La commission, ne prenant conseil que de son zèle, avait un peu étendu ses attributions. Au lieu de rester simplement commission municipale, titre sous lequel elle avait été constituée, elle avait pris celui de gouvernement provisoire; et il était émané d'elle des actes qui sortaient du cercle de ses attributions. Tout cela devait évidemment disparaître devant l'autorité confiée par les chambres au lieutenant-général; et le gouvernement devait désormais cesser d'être à l'Hôtel-de-Ville, pour se montrer au Palais-Royal. »

Ajoutons que le gouvernement passa aussitôt entre les mains des doctrinaires et de tous les hommes qui s'étaient opposés le plus ouvertement à la révolution. M. le duc de Broglie, grand seigneur et libéral sous la restauration, mais qui s'était prudemment tenu à l'écart les jours où il aurait fallu se prononcer; M. le duc de Broglie, qui ne commença à se montrer sur la scène politique que le 29 juillet, lorsque tout était fini, et qui, même ce jour-là, garda une attitude silencieuse propre à faire douter de son adhésion à la révolution; M. le duc de Broglie, dont le premier mouvement avait eu pour but d'entraver la liberté de la presse (1), fut un des personnages les plus empressés à se rendre au Palais-Royal. Dès la soirée du 31, il s'y trouva en compagnie de M. Guizot, du baron Louis, de M. Dupin aîné, de M. Molé, de M. Bertin-Devaux, de M. Sébastiani et de tous ces hommes qui avaient hautement gémi sur l'issue de la révolte du peuple; qui auraient empêché l'insurrection, si cela eût été en leur pouvoir, et qui, le lendemain de la victoire remportée sur Charles X, seraient volontiers entrés en accommodement avec ce roi parjure.

Ainsi, pendant que les vrais révolutionnaires sortaient du Palais-Royal par une porte, les chefs de la contre-révolution y entraient par l'autre. Cela commençait à promettre.



CHAPITRE XXII.

Revirement qui s'opère dans l'opinion flottante de Paris. — Pouvoirs qui restent encore debout. — Les hommes des barricades; la commission municipale. — Sa conduite. — Elle désigne les ministres provisoires. — Refus de Dupin et de Casimir Périer. — Mauvaise humeur du Palais-Royal. — Comment on entend amuser le général Lafayette. — Système adopté envers les républicains. — Les ambitieux s'emparent du Palais-Royal. — Embarras que cause Charles X aux conseillers de Louis-Philippe. — Charles X le nomme son lieutenant-général. — Soupçons que fait naître la conduite de Louis-Philippe. — Ses ministres provisoires. — Le Palais-Royal veut dissoudre la commission municipale. — Efforts des patriotes pour qu'elle conserve ses pouvoirs. — On lui insinue de donner sa démission. — Discussion à ce sujet. — Sa démission est donnée à l'insu de Mauguin. — Le gouvernement provisoire résigne ses pouvoirs politiques.

Au milieu de ce courant qui emportait déjà tous les hommes légers, tous les esprits changeants, tous les ambitieux vers le Palais-Royal, après avoir successivement passé par l'hôtel Laffitte et l'Hôtel-de-Ville; au milieu de ce revirement de l'opinion flottante de Paris et de l'abdication volontaire du général Lafayette, deux puissances pouvaient encore disputer au duc d'Orléans les pouvoirs dont il s'était trouvé investi.

La première de ces puissances, c'était la force matérielle restée entre les mains des hommes des barricades: eux seuls étaient en armes; eux seuls auraient pu commander long-temps sur la place

(1) Le 30 et le 31 juillet, les républicains essayèrent de répondre par des proclamations à celles publiées par les orléanistes; mais tous les imprimeurs à qui ils s'adressèrent, répondirent que M. le duc de Broglie leur avait donné l'ordre de n'imprimer aucun placard ou proclamation qu'autant qu'il en aurait donné l'autorisation. Ce fait étrange est pourtant authentique.

publique; eux seuls pouvaient faires rentrer dans le néant les contre-révolutionnaires qui se montraient à découvert, de quelques couleurs qu'ils fussent parés. Mais Lafayette venait de leur faire promettre de ne pas troubler la capitale pendant trois jours, et ils avaient bien voulu donner cette dernière marque de déférence au grand citoyen que les hommes des barricades s'obstinaient encore à regarder comme le palladium des libertés publiques. Le Palais-Royal fut donc rassuré de ce côté, et se promit d'utiliser si bien la trève consentie par les républicains, qu'au bout de ces trois jours ils seraient hors d'état de rien entreprendre.

Restait la commission municipale, ou plutôt le gouvernement provisoire. Mais ce pouvoir, autour duquel tout le monde se serait rallié s'il eût osé se manifester par des actes virils, n'avait rien fait pour laisser croire à sa force. Amoindri par les députés, qui lui avaient refusé ce titre de *gouvernement provisoire*, que le peuple continuait à lui donner, et n'ayant su se placer qu'à l'ombre du général Lafayette; ce pouvoir s'était toujours montré incertain sur ses attributions et vacillant dans sa marche, et, par cela même, bien au-dessous de sa grande mission. Quoique les citoyens qui le composaient fussent tous connus pour des hommes énergiques, ils ne firent collectivement aucun acte de vigueur, tiraillés qu'ils étaient par leurs divisions intestines.

Mauguin, Audry de Puyraveau, de Schonen, avaient fait preuve d'un grand courage civique, dans le cours des trois journées; mais Lobau, mais Casimir Périer, avaient, en quelque sorte, reculé en présence de la révolution, et ne contribuèrent pas peu à paralyser leurs collègues de l'Hôtel-de-Ville. (1)

Dans la soirée du 29 et les journées des 30 et 31, une foule de villes et communes, plus à portée de Paris, avaient envoyé des députés ou des dépêches à l'Hôtel-de-Ville pour adhérer au gouvernement provisoire et pour lui demander des ordres. La commission municipale se borna à donner de timides conseils; elle indiqua seulement ce qu'elle avait fait pour la réorganisation des autorités, en invitant les citoyens à l'imiter. Mauguin ayant fait la proposition d'expédier des commissaires extraordinaires pour les départements, avec pouvoir de les organiser dans le sens de la révolution qui venait de s'accomplir à Paris, cette proposition fut rejetée par la crainte de dépasser les attributions conférées à la commission. Et cependant cette commission exerçait de fait une autorité sans contrôle et qui ne relevait que d'elle-même. Que de grandes choses elle eût pu faire, dans l'intérêt de la révolution et de la liberté, si elle se fût débarrassée des langes dans lesquels des hommes qui ne comprenaient pas la portée des événements avaient cherché à l'envelopper! Avec un arrêté en deux lignes, le gouvernement provisoire, auquel tout le monde croyait, et en qui le peuple des barricades avait placé sa confiance, pouvait convoquer les assemblées primaires; et la nation tout entière, moins les intrigants, eût applaudi à cette salutaire détermination.

Dès le premier moment de son existence, la commission municipale avait fait croire qu'elle saurait prendre toutes les grandes mesures nécessaires à la réorganisation politique de la France: elle avait pourvu d'urgence aux fonctions de préfet de police, de préfet de la Seine, de directeur des postes, et de directeur des télégraphes. Mais elle n'avait pas nommé des commissaires aux divers départements ministériels, quoique les services publics l'exigeassent impérieusement; elle s'était bornée à désigner le baron Louis comme ministre provisoire du trésor public. Ce choix avait étonné les patriotes; mais, comme il s'agissait d'une *spécialité*, ceux qui murmuraient s'inclinèrent devant la haute réputation financière faite sur parole à l'ancien ministre de Louis XVIII et de Charles X. (1)

La journée du 30 se passa sans que la commission songeât à pourvoir aux ministères: elle s'en occupa, mais aucune liste ne fut définitivement arrêtée. Ce ne fut que dans la soirée du lendemain, et alors que le lieutenant-général du royaume avait déjà reçu l'investiture de ses fonctions à l'Hôtel-de-Ville, que la commission se sentit quelques velléités de manifester son règne expirant: elle voulut nommer aux fonctions de ministres.

Mais cet enfantement fut bien laborieux. Toutefois il faut se hâter de dire que chacun des membres de la commission fit preuve de modestie et de désintéressement en rejetant, à l'unanimité de ceux présents, l'idée que quelques patriotes avaient émise de prendre les nouveaux ministres dans le sein de la commission elle-mê-

(1) Le lecteur sait déjà combien on eut de la peine à arracher quelques signatures au général Lobau: quant à Casimir Périer, il n'en voulut donner aucune pour des objets importants; et si quelques-uns des actes de la commission portent son nom, c'est qu'il y fut mis par ses collègues.

(1) Dans le monde officiel de la restauration, on disait que MM. Roy et Louis devaient être de très-habiles administrateurs de la fortune publique par la seule raison qu'ils avaient admirablement conduit leurs affaires privées: Dans ce même monde officiel, Cambon et Robert Lindet, qui étaient restés pauvres après avoir disposé des milliards de la république, auraient passé pour d'ineptes administrateurs.

me, ou plutôt de partager les diverses branches de l'administration supérieure du royaume entre les six membres. Certes, un ministère, qui eût compté dans son sein Mauguin, de Schonen, Lobau, Audry-de-Puyraveau, Casimir Périer, Odilon-Barrot, eût offert des garanties aux patriotes; mais la seule, l'unique préoccupation des membres du gouvernement provisoire, en désignant aux fonctions ministérielles, fut d'assurer à leur combinaison la majorité dans les Chambres : aussi, cette combinaison fut-elle détestable. La commission, influencée en cela par MM. Mérilhou, Barthe, Baude et d'autres anciens libéraux qui s'étaient identifiés avec elle, désigna :

Sébastiani, pour les affaires étrangères; Louis, pour les finances; Casimir Périer, pour l'intérieur; Gérard à la guerre; de Rigny à la marine; Dupin à la justice; Guizot à l'instruction publique.

M. Dupin refusa nettement; et il se rendait justice : sa conduite dans les trois journées avait laissé de fâcheuses impressions contre lui. Mauguin proposa alors M. Dupont de l'Eure pour la justice, et ce nom populaire fut porté sur la liste. Quant au général Sébastiani, que l'on avait d'abord cru *indispensable*, on le raya, sur l'observation que le peuple se croirait trahi, dès qu'il saurait que l'homme qui intriguait encore pour Henri V, faisait partie du premier ministère sorti de la révolution. On le remplaça par M. Bignon, regardé comme au courant des affaires diplomatiques de l'Europe, et qui s'était fait une réputation de patriotisme.

Cette liste, ainsi arrêtée, fut enfin envoyée au *Moniteur*.

Mais tout n'était pas fini : Casimir Périer, arrivant à l'Hôtel-de-Ville, y apprit, par l'un des secrétaires de la commission, que son nom se trouvait sur la liste des ministres nommés par elle : (1) il en parut désolé : il ne pouvait, disait-il, sans se deshonorer, accepter les fonctions de ministre de la révolution, après avoir été nommé, deux jours auparavant, le ministre de Charles X. Ce motif était louable; mais la suite des événements prouva que Casimir Périer, dont l'ambition n'avait point de bornes, ne refusait de se rendre aux désirs d'un gouvernement provisoire déjà dépossédé, que pour se réserver un rôle plus important sous le nouveau roi que les députés allaient donner à la France. Quoiqu'il en fût alors, il supplia si vivement le secrétaire de la commission, que ce dernier prit sur lui d'écrire au rédacteur en chef du *Moniteur* pour qu'il eût à ne pas comprendre le nom de M. Périer sur la liste des ministres. Muni de ce billet, Casimir Périer se rendit auprès de M. Sauvo pour s'assurer que son nom ne figurerait pas dans la nomination que le *Moniteur* devait révéler le lendemain. (1)

Quand la *Camarilla*, qui se formait déjà au Palais-Royal, apprit cette nomination de ministres provisoires, elle trouva que la commission aurait pu laisser ce soin au lieutenant-général du royaume. Toutefois, le Palais-Royal dissimula sa mauvaise humeur, parce que, d'un côté, le ministère désigné par la commission ne pouvait pas lui être désagréable, et que, d'un autre côté, il se proposait de dissoudre bientôt un gouvernement qui ne lui paraissait plus compatible avec les fonctions dont le duc d'Orléans se trouvait investi.

Ainsi, tout semblait favoriser le pouvoir que les députés venaient de créer. Restait, il est vrai, l'autorité toute populaire du général Lafayette; mais ce dictateur, si puissant le matin, ne venait-il pas d'abdiquer d'assez bonne grâce? On espérait d'ailleurs, en lui laissant le commandement général des gardes nationales de France, et en le chargeant des détails de cette vaste organisation, ménager son amour-propre, absorber ses facultés, et s'en faire à la fois un bouclier. On était loin de redouter les classes commerçantes; on pouvait même compter sur leur tendance naturelle à ne s'occuper que des intérêts matériels. Afin de satisfaire d'autres classes un peu plus exigeantes, on se serait présenté à elles avec le drapeau tricolore à la main, la *Marseillaise* dans la bouche, des coups de chapeau pour ceux qui crieraient de loin, et des poignées de main pour les Lazzaroni (2) qui se trouvaient plus rapprochés. Pour les Brutus du lendemain, on aurait eu facilement raison de leur récent et facile républicanisme, en leur donnant quelques-uns des nombreux emplois qui allaient se trouver disponibles; et ces grands aboyeurs n'eussent plus crié, dès qu'ils auraient eu la bouche pleine.

(1) Dans la journée, le ministère de l'intérieur lui avait été offert, et il l'avait accepté sinon bien formellement du moins sans opposition.

(1) M. Bonnellier raconte l'étonnement et l'indignation qui s'empara des membres de la commission lorsqu'ils s'aperçurent que le nom de Casimir Périer ne figurait pas officiellement sur la liste de leurs ministres. Mauguin s'emporta contre son collègue qui, disait-il, voulait encore se réserver la faveur de Charles X, le cas échéant. M. Bonnellier avoua ce qui s'était passé et ne dissimula pas sa faute Mais la conduite de Casimir Périer n'en fut pas moins énergiquement flétrie par la commission.

(2) Expression dont on ne tarda pas à se servir au Palais-Royal, pour désigner les hommes du peuple qui avaient chassé Charles X.

Quant aux vrais patriotes, à ces républicains de sentiments et de conviction, on espérait que leur fougue ne tarderait pas à s'user, et qu'ils seraient bientôt découragés. Et d'ailleurs n'avait-t-on pas les moyens de les diviser entre eux et de les faire calomnier auprès de la population? (1) La nouvelle royauté n'aurait-elle pas à sa dévotion autant de journalistes et de journaux qu'elle voudrait en payer?

Tel fut, pour l'intérieur, le plan ébauché au Palais-Royal, le jour même, par tous ces ambitieux dont toutes les facultés venaient d'être mises au service du lieutenant-général du royaume. Beaucoup d'entre ces nouveaux conseillers du prince avaient crié, le 30 juillet, de toute la force de leurs poumons : *Plus de Bourbons! vive la nation! vive la liberté!* Le lendemain, ces mêmes hommes s'étaient enroués à crier : *vive le duc d'Orléans!* (quoique Bourbon) *! vive le lieutenant-général!* Il n'était déjà plus question chez eux ni de la nation, ni de la liberté; seulement on avait obtenu de conserver les glorieuses couleurs, à l'ombre desquelles ces nouveaux courtisans complotaient leurs trahisons envers la patrie, envers ce peuple qu'on encensait toujours pour mieux le tromper.

On ne reportait pas encore la pensée plus loin que la France, parce que l'intérieur donnait assez de sollicitude, et qu'il fallait commencer par s'asseoir sur le trône de Charles X avant de s'inquiéter de l'opinion des rois légitimes.

La seule chose qui rendait soucieux les intimes du Palais-Royal, c'était la conduite que l'on avait à tenir envers Charles X et sa famille. Ce roi de France n'avait encore perdu qu'une bataille, et il lui restait les moyens de recommencer la lutte, sinon avec un succès immédiat, du moins avec la certitude de faire accepter des transactions qui pouvaient conserver la couronne à ses descendants. Les pairs n'auraient pas mieux demandé que de sauver la légitimité, et le plus grand nombre des députés se seraient assurément rangés à cette combinaison, pour peu qu'elle eût été soutenue par les armes ou par des négociateurs habiles. M. de Mortemart avait dû quitter Paris, le matin de bonne heure, pour aller porter à Charles X une lettre que Louis-Philippe s'était empressé de lui écrire; et quoiqu'on n'ait jamais connu le contenu de cette missive, on ne peut pas mettre en doute qu'elle ne renfermât des protestations de fidélité et de dévouement (2).

Mais ce n'était pas de pareils arrangements qu'il fallait aux hommes accourus au Palais-Royal, et qui s'y étaient, pour ainsi dire, installés. Quoique la plupart de ces hommes n'eussent rien fait pour la liberté, ils avaient, depuis la veille, marché si précipitamment vers la révolution de palais qui convenait tant à la servilité de leur caractère; ils s'étaient déjà si fortement compromis envers la branche aînée des Bourbons, qu'il ne leur était plus possible de reculer. Si Charles X ou quelqu'un de ses descendants revenait, les abords de la cour et la porte des faveurs leur eussent été à jamais fermés: ils devenaient les fondateurs d'une nouvelle dynastie et les soutiens d'un trône nouveau, si le duc d'Orléans posait la couronne sur sa tête.

Aussi, plus Louis-Philippe montrait de la répugnance à se laisser porter sur le trône de Charles X, plus il manifestait de l'irrésolution, plus ses nouveaux conseillers le pressaient d'en finir avec la branche aînée et avec la révolution. Cela était tout naturel de la part de ceux qui rapportent tout à eux et à leurs familles. Charles X les aurait inévitablement chassés; la république ne rénumère guère que les services rendus à la patrie et à la cause de la liberté; peut-être même aurait-elle puni leurs méfaits: le duc d'Orléans pouvait donc seul payer leurs services: c'était à qui montrerait le dévouement le plus entier, c'était à qui crierait le plus fort: *vive le duc d'Orléans!*

On se sépara bien avant dans la nuit, et l'on remit au lendemain matin les soins à prendre pour gouverner la France : M. Laffitte devait avoir un rendez-vous avec le duc d'Orléans; l'heure fut indiquée.

Mais, à 3 heures du matin, il arriva, au Palais-Royal, une ordonnance de Charles X nommant le duc d'Orléans aux mêmes fonctions de lieutenant-général du royaume qui lui avaient été confiées par la première réunion des députés. Toutes les sommités, mises en évidence la veille, furent aussitôt convoquées en conseil extraordinaire : aussi, quand Laffitte arriva, se trouva-t-il devancé chez le duc d'Orléans par la foule des nouveaux intimes à divers degrés : là, se montraient déjà le duc de Broglie, Casimir Périer, Dupin aîné, Sébastiani, Molé, Guizot, Gérard et autres contre-révolutionnaires qu'on aurait tout aussi bien rencontrés dans les salons de M. Peyronnet ou de M. de Polignac. M. Laffitte fut un peu décontenancé en

(1) Ce dernier moyen fut bientôt mis en usage, ainsi qu'on le verra bientôt.

(2) « Dites au roi, s'était écrié Louis-Philippe en voyant M. de Mortemart, dites-lui bien qu'on m'a amené de force, et que je me ferai plutôt hacher que de me laisser poser la couronne sur la tête. » (Mazas.)

se voyant confondu au milieu de la tourbe des doctrinaires ; mais le duc d'Orléans l'accueillit avec des démonstrations d'amitié si vives, que l'*ami de quinze ans* en fut ébloui.

La première affaire dont il fut question dans ce conseil parut assez étrange. Le duc annonça mystérieusement à ses confidents que le général Girardin, grand-veneur de Charles X, venait de lui apporter sa nomination, *de par le roi*, à la lieutenance-générale du royaume. — « C'est une perfidie, s'écria le prince ; je connais la famille ; ils veulent faire croire que je suis d'accord avec eux. » (1) — Les conseillers se montrèrent émus, et plus d'un d'entre eux cherchaient à deviner laquelle des deux nominations serait la bonne. Quelques-uns émirent le vœu de tenir secrète l'ordonnance de Charles X ; mais M. Laffitte pensa qu'il fallait la livrer à la publicité, tout en la considérant comme une superfétation non avenue. Ce conseil fut suivi.

Le lendemain, on lisait dans la partie non officielle du *Moniteur* l'article suivant :

— *On parle d'une pièce ainsi conçue:*

« Le roi voulant mettre fin aux troubles qui » existent dans la capitale et dans une autre » partie de la France, *comptant d'ailleurs* sur » le sincère attachement *de son cousin, le duc* » *d'Orléans* (2), le nomme lieutenant-général » du royaume.

« Le roi, ayant jugé convenable de retirer » les ordonnances du 25 juillet, approuve que » les chambres se réunissent le 3 août, et veut » espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en » France.

« Le roi attendra ici le retour de la personne » chargée de porter cette déclaration.

« Si on cherchait à attenter à la vie du roi et » de sa famille, ou à sa liberté, il se défendra » jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet le 1er août.

Signé Charles. »

Cette pièce, calquée sur la première déclaration des députés, semblait n'être que la confirmation de cet acte par un prince qui, après avoir joué et perdu sa couronne, se croyait encore roi de France. Elle fut diversement interprétée dans le public : les uns la regardèrent comme ridicule en présence des événements accomplis ; d'autres crurent, avec apparence de raison, qu'il y avait quelque chose de louche dans la conduite du duc d'Orléans. Les carlistes, qui commençaient à reparaître, accueillirent avec joie cette supposition, et quelques-uns se rallièrent à celui qu'ils regardaient déjà comme un nouveau Monck. Ils furent bientôt confirmés dans cette opinion en voyant la composition du nouveau ministère choisi par le lieutenant-général de Charles X.

C'est, en effet, dans ce même conseil que fut agitée la question du ministère. Louis-Philippe avait réuni au Palais-Royal les hommes sur lesquels il allait faire tomber son choix : M. Laffitte se croyait quelques droits à être consulté ; mais il fut bien étonné de voir le général Sébastiani prendre le ton et les allures d'un protecteur.

— « Que voulez-vous, mon ami ? dit à M. Laffitte celui qui se considérait comme le distributeur des faveurs du lieutenant-général ; que souhaitez-vous ? — Moi ! répondit M. Laffitte d'un air étonné, je ne veux rien. Mais que veut-on de moi ? je viens pour m'en informer. — Il faut, mon cher, reprit Sébastiani, que vous preniez les finances. — Je ne veux rien, vous dis-je, et je n'accepterai rien. — Il est impossible que vous ne soyez pas ministre, ne cessait de lui dire celui qui avait tant de bonheur en pensant qu'il allait enfin le devenir lui-même ; il faut aussi que votre gendre, le prince de la Moscowa, soit avec nous.......... » (1)

On se borna, ce jour-là, à quelques légères modifications au ministère désigné par la commission municipale. On ôta les affaires étrangères à M. Bignon pour les confier au maréchal Jourdan, et on donna à M. Bignon l'instruction publique : M. Guizot fut chargé de l'intérieur, et le département de la marine fut donné à M. Tupinier. Enfin, on retira la préfecture de police à M. Bavoux pour la donner à M. Girod de l'Ain.

Comme cet arrangement n'était encore que provisoire on n'y attacha que peu d'importance ; les patriotes seuls se plaignirent de voir tomber la révolution dans les mains d'hommes dont la plupart leurs inspiraient une juste défiance : ils ne concevaient point comment le nouveau gouvernement avait pu accoler les noms de Guizot et

(1) Sarrans jeune. *Louis-Philippe et la contre-révolution de* 1830.

(2) On sait aujourd'hui que le duc d'Orléans avait, depuis son entrée à Paris, renouvelé ses protestations de dévouement à Charles X et à sa famille. On assure même que, lors de l'arrivée de l'ordonnance de Charles X, M. Dupin avait rédigé une réponse propre à faire sentir à la famille en fuite, qu'elle avait perdu tous ses droits à gouverner la France ; mais que le duc d'Orléans substitua à la lettre écrite par son conseiller un billet rempli d'affection et de témoignages de fidélité. (Voyez : pour *la réponse de M. Dupin*, Louis Blanc, Cabet, etc.)

(1) Sarrans jeune. *Louis-Philippe et la contre-révolution de* 1830.

de Louis à ceux vénérés de Jourdan et de Dupont de l'Eure. Ces patriotes n'étaient pas dans le secret du Palais-Royal. Au reste les hommes des barricades n'étaient pas plus satisfaits des choix présentés par la commission municipale.

J'ai déjà laissé entrevoir les intentions des nouveaux conseillers du duc d'Orléans relativement à cette commission : plusieurs courtisans avaient émis l'avis que ce pouvoir disparût devant les attributions conférées par les députés au lieutenant-général du royaume (1). Il fut question de dissoudre la commission : mais, comme cette mesure eût pu être fortement blâmée par les citoyens, on tourna la position ; et, au lieu de marcher droit au but que l'on se proposait, on manœuvra pour obtenir la démission des membres qui composaient cette ombre de gouvernement provisoire dont l'existence effrayait encore le Palais-Royal.

Depuis le départ de l'Hôtel-de-Ville du lieutenant-général, il s'y était passé deux événements propres à laisser croire que l'on comptait encore le gouvernement provisoire pour quelque chose. Et d'abord, M. de Sussy, envoyé par M. de Mortemart, s'y était de nouveau présenté pour déposer entre les mains de la commission municipale les ordonnances par lesquelles Charles X avait retiré celles du 25 juillet, et recomposé son ministère. M. de Sussy insistait vivement pour que ce dépôt eût lieu, quand une députation de patriotes, présidée par Hubert, se présenta : M. de Sussy fut engagé à entendre le vœu des combattants des trois journées, afin, lui dit-on, de pouvoir rendre compte à Charles X de l'opinion des hommes qui avaient encore les armes à la main : M. Odilon-Barrot assistait aussi à cette réception, comme représentant le général Lafayette (2).

Hubert parla avec l'énergie qu'il n'avait cessé de déployer : il reporta ses regards sur les combats que le peuple avait soutenus, sur le sang qui rougissait encore les pavés, et sur les nombreuses victimes tombées sous la mitraille de la garde royale et des Suisses. Puis, montrant à l'envoyé de Charles X les plafonds de la salle, sillonnés par les balles, il lui demanda s'il pouvait croire que le roi parjure dont l'ambition avait fait répandre tant de sang, eût assez expié son crime par un simple changement de ministère. — « Ni Charles X, ni aucun des siens ne peuvent plus se présenter à Paris sans exciter la colère du peuple, disait Hubert ; et s'ils y venaient, sachez bien qu'ils n'en sortiraient plus. Qu'il se résigne à sa destinée ce roi qui a voulu jouer sa couronne ; la partie est irrévocablement perdue pour lui. » —

Hubert s'abstint de parler de la république et de la royauté ; il ne dit pas un mot du lieutenant-général du royaume ; mais il adjura les membres du gouvernement provisoire de ne point résigner le pouvoir avant d'avoir organisé le pays et assuré les libertés publiques. — « Le peuple de Paris, celui qui a combattu dans les trois immortelles journées, dit encore Hubert en s'adressant aux membres de la commission, attend de vous la jouissance des droits pour lesquels il a versé son sang ; il est prêt, au besoin, à vous appuyer de toutes ses forces et de l'énergie de sa volonté. »

Audry de Puyraveau devait répondre à cette harangue ; mais Odilon Barrot prit aussitôt la parole, comme l'interprète du général Lafayette et de la commission municipale. Il se retrancha dans ces généralités qui ne disent rien de positif et qui promettent encore moins. Il parla de l'héroïsme du peuple, des droits imprescriptibles qu'il avait reconquis, de la volonté du gouvernement de préserver la révolution de tout mouvement rétrograde, et de la nécessité de lui conserver toute sa pureté (1).

La députation se retirait peu satisfaite du résultat de sa démarche, quand une voix, partie du milieu de la foule, s'écria, en s'adressant aux membres de la commission : — « Vous abandonnez la révolution ; vous livrez la cause de la liberté ; nous vous attendons à deux années d'ici. » — Et un silence, exprimant les pénibles réflexions qui remplissaient l'âme de tous les patriotes présents à cette scène, régna longtemps encore dans la salle du gouvernement provisoire.

A quelques instants de là, un des membres de ce gouvernement, de Schonen, provoqua une délibération sur le devoir que leur imposait la reconnaissance d'une autorité régulière ; il pensait que la commission devait envoyer sa démission au lieutenant-général du royaume. Cette proposition pouvait être logique ; mais c'était bien se hâter de déserter un poste que la commission tenait bien plus de la volonté du peuple, que du choix de quelques députés. Déjà Lobau, à qui le fardeau avait toujours paru bien lourd, se prononçait en faveur de la proposition ; déjà

(1) Voyez *la réponse de M. Dupin aux journalistes.*

(2) *Louis-Philippe et la contre-révolution de 1830.*

(1) « Un geste d'incrédulité échappé à M. Mauguin, rapporte M. Sarrans, fut remarqué de tout le monde : il semblait indiquer que de toutes les précautions promises on n'en prendrait aucune. » — Mauguin fut, ce jour-là, un prophète de malheur.

Mérilhou (1) appuyait cette mesure, quand Mauguin se prononça chaleureusement pour que la commission conservât son attitude. — « Une pareille proposition, dit-il, me paraît au moins intempestive; et, dans tous les cas, elle devrait être délibérée avec la plus grande maturité. Nous ne tenons pas nos pouvoirs du lieutenant-général, mais de la révolution elle-même : quand nous croirons notre mission remplie, nous en rendrons compte à la nation ou à ses représentants. Un lieutenant-général du royaume vient, il est vrai, d'être reconnu ; mais rien n'est encore créé par lui ni autour de lui. Je pense qu'en continuant nos fonctions encore quelques jours, nous pouvons être très-utiles au pays, ne serait-ce qu'en nous conservant le droit de faire des représentations. — On nous accusera d'ambition, » s'écriait le loyal Audry de Puyraveau : — et, par sa délicatesse, il allait ainsi au-devant des désirs de ceux qui voulaient être débarrassés du contrôle d'un pouvoir autre que celui dont ils s'emparaient.

Néanmoins, Mauguin obtint que la délibération serait renvoyée au lendemain.

Mais, dès six heures du matin du 1[er] août, la démission, rédigée par de Schonen et signée par trois des membres de la commission, Lobau, de Schonen et Audry de Puyraveau, était envoyée au Palais-Royal, en l'absence de Mauguin (2), et déjà, à sept heures, on en avait accusé la réception. Quand Mauguin arriva à l'Hôtel-de-Ville, il apprit que la commission n'existait plus, et qu'elle avait remis ses pouvoirs entre les mains du lieutenant-général, à peine reconnu.

Le général Lafayette ayant reçu à bras ouverts le lieutenant-général du royaume (3), et le seul pouvoir populaire que le Palais-Royal eût encore à redouter, la commission, s'étant suicidée d'elle-même, l'Hôtel-de-Ville, n'était plus à craindre. Cependant on crut devoir montrer quelques égards pour l'ombre du gouvernement provisoire. Le duc d'Orléans écrivit à la commission municipale une lettre conçue en ces termes, rédigée, dit-on, par M. Guizot :

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que, les circonstances graves qui avaient nécessité la création du pouvoir temporaire, dont vous avez été investis, n'existant plus, vous attendrez mes instructions pour résigner les fonctions qui vous ont été confiées. En vous remerciant du patriotisme et du zèle avec lesquels vous avez exercé de si difficiles et si honorables fonctions, je verrais un grand avantage à ce que vous consentissiez à conserver provisoirement celles de ces fonctions qui se rapportent à l'état intérieur, à la sûreté et aux intérêts municipaux de la ville de Paris (1). Je vous prie donc de continuer à vous en occuper, en renvoyant les autres aux différents départements ministériels qu'elles concernent. »

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Voilà donc le gouvernement provisoire, dont l'ombre effrayait encore les intimes du Palais-Royal, réduit à un simple bureau de police municipale ! Et les hommes qui ont eu entre les mains tous les pouvoirs que pouvait confier la plus grande des révolutions du monde, abaissent leur patriotisme et leur caractère jusqu'à accepter ces modestes fonctions !

N'en faisons pas un reproche à MM. Audry de Puyraveau, Mauguin, Lobau et de Schonen ; cette abnégation était encore un acte de patriotisme. « Les intérêts municipaux de la ville de Paris, répondirent-ils au lieutenant-général, tiennent de trop près à ceux de la France entière, au milieu des graves circonstances où nous sommes placés, pour que nous n'apportions pas à leur protection et à leur défense le zèle et le patriotisme que les conjonctures réclament. »

(1) Mérilhou, admis au sein de la commission comme secrétaire, avait voix consultative, sans pouvoir voter.

(2) « Les membres de la commission municipale de Paris, portait cette lettre, ont l'honneur d'exposer à V. A. R. que les circonstance graves qui avaient nécessité la création de ce pouvoir temporaire n'existant plus depuis votre avènement à la lieutenance-générale du royaume, ils attendent les instructions de V. A. R. pour remettre entre les mains qu'elle voudra bien désigner, les fonctions qui lui ont été confiées.

« Nous sommes avec respect, etc. » DE SCHONEN, comte LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU.

(3) Il sera peut-être curieux, un jour, de savoir quels reproches s'adressaient plus tard entre eux, les hommes qui avaient le plus contribué à porter sur le trône Louis Philippe d'Orléans, quoique Bourbon : voici un échantillon de la profession de foi de l'un de ces hommes, bon citoyen, patriote et libéral éprouvé, mais qui fut un moment sous le prestige des illusions qu'il s'était créées lui-même :

« Quant à vous, écrivait M. Laffitte à l'un de ses collègues, à vous qui n'êtes pas de ceux qui n'en ont jamais voulu, vous pouvez n'en vouloir plus, si cela vous plaît ; mais c'est bien à tort que vous m'adressez des reproches.

« Je vous le demande, où était le droit ? à l'Hôtel-de-Ville. Où était la force ? à l'Hôtel-de-Ville. Peuple, Lafayette, garde nationale, tout était là. Comment s'y est il présenté ? Seul, avec quatre-vingt-neuf députés ; point de soldats, une seule arme : ma béquille. Que lui avez-vous dit ? et que vous a-t-il répondu ? *Soyez le bien-venu*, comme s'il arrivait de Chaillot ou de Pontoise. Je vous l'ai présenté ? soit ; mais vous l'avez reçu. Si vous n'en vouliez pas, cela dépendait de vous. Rien de plus aisé que de jeter prince, députés et moi dans la rivière. Napoléonistes, vous ne vous êtes pas présentés ; républicains, vous vous êtes retirés ; patriotes, vous l'avez accepté. Ne venez donc plus faire des reproches. Mais il vous a trompé ! Et moi donc !..... »

(1) On rapporte que, dans la première rédaction de cette lettre, le lieutenant-général invitait la commission à rester à son poste, en attendant les nouveaux *ordres* qui lui seraient donnés. — Mauguin, indigné d'une pareille prétention, s'en plaignit vivement, et ces expressions furent adoucies.

Mais tout n'en était pas moins fini pour l'autorité révolutionnaire sortie des barricades, et, de ce moment, les délibérations de la commission n'eurent plus aucun intérêt politique.

Cependant, une question d'étiquette faillit à ramener la commission municipale sur ce même terrain politique qu'elle venait de céder à l'autorité du lieutenant-général. Les membres de cette commission devaient accompagner, en corps, le général Lafayette au Palais-Royal, pour rendre au duc d'Orléans la visite qu'ils en avaient reçue. Mauguin et Audry de Puyraveau, qui défendaient encore pied à pied la mémoire du gouvernement provisoire, crurent utile de profiter de l'occasion pour laisser un testament politique de ce gouvernement éphémère, mais qui rappelait une des époques les plus mémorables des annales de la France. Les autres membres pensèrent comme ces deux citoyens, et l'on chargea Odilon-Barrot et Mérilhou de rédiger un discours destiné à être lu au lieutenant-général. Il fut convenu que la commission, organe du peuple, ferait connaître au duc les principes qui l'avaient dirigée et le but qu'elle voulait atteindre. Née de la révolution, ayant pu apprécier le mouvement qui avait eu lieu sous ses yeux, elle se croyait chargée d'en préciser la nature, et d'indiquer la marche à suivre. Tout cela paraissait avoir été compris par les rédacteurs du discours.

Mais, quand ils donnèrent connaissance de leur projet de rédaction, on s'aperçut qu'il ne contenait guère que des félicitations. Mauguin, Audry de Puyraveau et Lobau se récrièrent sur cet étrange discours : ils avaient entendu qu'on entretiendrait le lieutenant-général de principes, et on ne lui parlait que de dévouement : ils déclarèrent qu'ils n'acceptaient pas cette rédaction. Et, comme l'heure de se rendre au Palais-Royal était arrivée, on abandonna l'idée d'une déclaration de principes.

« C'est ainsi, dit un historien, que cette commission municipale de la révolution, considérée comme étant, avec Lafayette, la seule autorité populaire, se laissa jouer et désarmer, ou plutôt abandonna son poste sans rien dire, et livra le pouvoir sans rien stipuler. »

CHAPITRE XXIII

La révolution est enrayée. — Nouvelle physionomie de Paris. — Menaces faites à la presse libérale. — Calomnies répandues contre les républicains. — Le duc d'Orléans n'est pas un Bourbon. — Il est Capet et Bourbon. — Système de dénégations. — La charte sera une vérité. — Protestations contre la charte octroyée. — Une charte sera une vérité. — Célèbre erratum du *Moniteur*. — Second erratum du *Moniteur*. — Système que les doctrinaires adoptent. — Ordre du jour du général Lafayette. — Il n'y a de définitif que la souveraineté du peuple. — Les conseillers du Palais-Royal se hâtent d'édifier. — Appuis qu'ils trouvent. — Devise du général Lafayette. — Les doctrinaires en effacent le mot ÉGALITÉ. — Détails de ce qui se passa à Saint-Cloud. — Fuite de Charles X de cette résidence.

Nous ne sommes encore arrivés qu'au premier du mois d'août ; trois jours nous séparent à peine de celui qu'éclaira le soleil du 29 juillet, et déjà la révolution, cimentée par le sang du peuple, court les plus grands dangers, et la noble cause de la liberté est compromise. Abandonnée par les uns, trahie par les autres, mal appréciée par le plus grand nombre, cette prodigieuse révolution, qui devait changer la face du monde, va se trouver réduite aux misérables proportions d'une révolte de palais, et les fruits que le peuple attendait de sa victoire paraissent perdus pour lui. « Que d'événements se sont succédé depuis une semaine ! que de courage et d'énergie consommés ! que de sang répandu pour arriver tout au plus à un changement de dynastie, disent les patriotes ! que d'intrigues ourdies, pour nous ramener au point de départ ! »

Il n'était que trop vrai ; la révolution avait déjà décrit un cercle entier : Paris n'avait plus la même physionomie ; une autre population remplaçait partout celle qui avait montré tant d'héroïsme, tant d'intrépidité. Aux *hommes des trois jours* venaient de succéder les *hommes du lendemain*. Le patriotisme le plus chaleureux semblait remplacé par le plus froid égoïsme ; le désintéressement, l'abnégation s'étaient effacés devant les plus viles passions : Aux nobles sentiments, aux vertus éclatantes que le peuple des barricades avait mis en relief dans les trois journées, une autre race avait substitué tous les vices que les monarchies traînent à leur suite, la servilité, la bassesse, la cupidité.

Dès la veille, on avait vu une foule d'aboyeurs officiels, en habit de gardes nationaux, assaillir les bureaux de la *Tribune des Départements*, seul journal qui défendît encore la cause du peuple et les principes. Ces gardes nationaux voulaient assassiner les rédacteurs et l'imprimeur du journal républicain, parce qu'ils s'étaient permis de protester contre la précipitation avec laquelle on disposait de la victoire du peuple.

Ce soir-là la *Tribune* ne put paraître. Mais ses courageux rédacteurs, qui avaient tous poussé à l'insurrection et qu'on avait vus constamment au milieu des combattants, ne reculèrent pas devant les menaces de ceux qu'ils regardaient comme de vils stipendiés. Le lendemain, après s'être demandé si la troisième restauration aurait ses *Trestaillons* comme la seconde, ces rédacteurs continuèrent à défendre la cause de la liberté. Ils disaient :

« Nous ne voyons encore que des autorités provisoires : l'établissement définitif de ces autorités est donc encore une question que tous les citoyens ont le droit de discuter ; et nous sommes persuadés que le prince, dont quelques énergumènes invoquent le nom, serait le premier à blâmer leur frénésie. En 1814, sous la lieutenance-générale du comte d'Artois lui-même, la liberté de la presse fut respectée : elle le sera encore. »

Des patriotes s'étaient offerts pour aller garder, en armes, les bureaux de la *Tribune* et ses rédacteurs : mais ceux-ci refusèrent cette offre généreuse, afin de ne point amener une collision.

C'était déjà contre la presse patriote, contre cette presse qui avait tant contribué à sauver la liberté, que se déployait le zèle des partisans du duc d'Orléans, des agents du Palais-Royal ; ils allaient chez tous les maîtres imprimeurs les effrayer sur leur responsabilité, et les menacer du retrait de leurs brevets, s'ils prêtaient leurs presses à ceux qui voulaient protester contre ce qui se faisait. Plusieurs imprimeurs furent intimidés et refusèrent de faire paraître non-seulement les placards sans signatures, mais encore les proclamations qui en étaient couvertes. De ce nombre fut la déclaration présentée au général Lafayette et à la commission municipale par les patriotes de la réunion Lointier. Lorsqu'ils voulurent la livrer à la publicité, aucun imprimeur ne consentit à la faire paraître : ils alléguaient tous que le duc de Broglie leur avait fait intimer, par des agents de police, la défense expresse de rien imprimer sans son autorisation. — « Ainsi, dit M. Sarrans qui a raconté ces détails, le lendemain même de la révolution, l'intrigue enlevait déjà au peuple l'un des plus importants résultats de la victoire. »

Tous les moyens qu'emploie ordinairement la basse police, quand elle est dirigée par des hommes qui ne reculent point devant ce qui est immoral, furent employés, en ces jours qui suivirent la victoire du peuple, pour pervertir encore davantage les hommes du lendemain : des émissaires habiles se mêlaient aux groupes des gardes nationaux que l'on voyait partout : ils leur vantaient le patriotisme du duc d'Orléans qui, disaient-ils, était le seul qui eût épousé la cause de la Révolution, le seul qui pût assurer à la France l'ordre et la tranquillité. Il n'y avait, ajoutaient-ils, que les partisans de la dynastie déchue, ou bien ces républicains qui ne respirent que le sang et le pillage, qui pussent ne pas se réjouir, comme toute la France, des changements qui venaient de s'opérer.

Et comme parmi les gardes nationaux et les commerçants il s'en trouvait beaucoup encore qui, tout en prêtant une oreille facile à ces émissaires, laissaient toujours apercevoir leur haine pour les Bourbons, des affiches officieuses, placardées partout, assuraient le peuple de Paris que le duc d'Orléans n'était pas un Bourbon.

« Louis-Philippe d'Orléans, *proclamé par la nation* lieutenant-général du royaume, portait cette affiche mensongère, n'appartient pas à la famille des CAPETS, à laquelle appartenait le roi parjure, mais bien à celle des VALOIS, qui ont long-temps régné sur la France.

« Deux gouvernements sont admissibles : celui de la république auquel il a été reconnu que la France ne pouvait être soumise, et celui d'une monarchie à laquelle on *imposerait* la charte constitutionnelle avec des modifications en faveur de la liberté.

« Philippe d'Orléans a combattu à Jemmapes sous la bannière tricolore qu'il s'empresse d'adopter aujourd'hui. Confiant dans la dignité du peuple français, il est resté dans son sein : son administration intérieure, son caractère et ses précieux antécédents l'appellent à gouverner constitutionnellement notre belle patrie. Lui seul peut prévenir la guerre civile ; lui seul donnera les garanties nécessaires au commerce et au monde entier.

« PLUS DE CAPETS. *Vive Louis-Philippe d'Orléans ! vive la charte ! vive la liberté !* (1)

Le système d'employer la dissimulation et le

(1) Les patriotes ne manquèrent pas de relever le grossier mensonge qui était la base de cette affiche, à côté de laquelle ils firent placer le placard suivant :

— « On trompe le peuple français : Louis-Philippe d'Orléans, nommé lieutenant-général de France,

« EST UN BOURBON ;

« Il est de la branche cadette ; il est fils de Louis-Philippe-Joseph (dit Égalité), mort en 1793 ; lequel était fils de Louis-Philippe, mort en 1785 ; lequel était fils de Louis, mort en 1752 ; lequel était fils de Philippe II (régent), mort en 1749 ; lequel était fils de Philippe Ier, mort en 1701 ; lequel était frère cadet de Louis XIV ;

« Et l'on ose publier qu'il est un *Valois !*

« Il est CAPET et BOURBON. »

mensonge, toutes les fois qu'une dénégation devenait nécessaire, se dévoila d'une manière bien plus ostensible à l'égard de la déclaration du duc d'Orléans en réponse à l'adresse que les députés lui avaient présentée. La *charte*, portaient ces deux pièces officielles, *sera désormais une vérité*.

Mais, en lisant cette promesse, qui ne laissait espérer d'autres institutions que celles octroyées par la restauration, un cri de surprise, parti de toute la presse et principalement des journaux patriotes, s'était fait entendre : il avait trouvé de l'écho soit dans la garde nationale, soit même dans les feuilles les plus dévouées à la nouvelle dynastie. L'indignation gagnait toutes les classes, et, de tous côtés, l'on entendait des réclamations très-vives contre le dessein avoué de replacer la France sous le pacte tout aristocratique qu'elle venait de déchirer. Le comité centrale du 12e arrondissement de Paris fut le premier à protester par une délibération dans laquelle il s'exprimait en ces termes :

— « Une proclamation vient d'être répandue au nom du duc d'Orléans qui se présente comme lieutenant-général du royaume, et qui, pour tout avantage, offre la charte *octroyée* sans améliorations, ni garanties préliminaires. Le peuple français doit protester contre un acte attentatoire à ses véritables intérêts, et doit l'annuler.... Ses intérêts sont violés ; car les principes essentiellement conservateurs des droits du citoyen n'ont point été proclamés, et ils doivent l'être avant qu'aucun pouvoir soit constitué. Ces principes ont été consacrés par la déclaration de la chambre des représentants du 5 juillet 1815, et toute mesure qui tendrait à un autre but que d'assurer d'abord, comme condition vitale, l'observation de ces principes, *serait une insigne trahison envers* le peuple français..... »

A cette protestation se joignirent aussitôt les réclamations de toute la presse.

— « Hier, disait le *Courrier-Français*, la chambre des députés a fait une proclamation contenant, comme base du nouvel ordre de choses, les mêmes garanties qu'on réclamait sous le ministère Martignac, garanties qu'avec la chambre actuelle on eût inévitablement obtenues du ministère Polignac lui-même, s'il s'était fait une loi de rester dans la charte. Est-ce là un prix suffisant d'un triomphe si beau et si chèrement acheté ? La charte n'est plus ce qui nous convient ; une constitution sous laquelle on a pu nous amener au point où nous en étions il y a quinze jours, sous laquelle le gouvernement a pu commettre avec une longue impunité tant d'attentats, de crimes, de prodigalités monstrueuses, n'est point une constitution qui puisse rassurer la France ; Charles X l'a anéantie le 25 juillet ; ce n'est point à nous de la ressusciter..... La Chambre a trop l'air de croire qu'une révolution ne doit pas porter d'autres fruits que n'en porterait un changement de ministère, et que la secousse qui vient d'ébranler la société jusques dans ses fondements doit laisser intact tout ce que la restauration avait arrangé pour la commodité de ses courtisans.... »

— « On parle de LA *charte*, s'écriait encore le *Temps* ; nous comprendrions mieux ce que l'on veut dire si l'on parlait d'UNE *charte*. Car prétend-on parler de la charte que nous avions, qui était octroyée, qui renferme dans son préambule la contradiction de ses articles ; qui est empreinte, dans la rédaction de ses articles eux-mêmes, d'un double esprit à l'aide duquel on s'arme d'une disposition contre une autre ! Cette charte, tant et si souvent violée, a été déchirée le 26 juillet, par le gouvernement qu'elle soutenait, et nous avons fait des cartouches avec ses lambeaux.... Il ne s'agit donc plus de *la* charte, mais d'*une* charte nouvelle.... »

En présence de tant et de si vives réclamations, les conseillers du prince s'émurent ; et le soir même, dans une deuxième impression du *Moniteur*, ce journal officiel publia la réponse du duc d'Orléans aux députés avec cet *erratum* : UNE *charte sera désormais une vérité*.

C'était une grande satisfaction donnée à l'opinion publique ; c'était un encouragement accordé aux journaux qui soutenaient le lieutenant-général ; on ouvrait ainsi la porte des améliorations. Mais les patriotes qui voulaient plus que la charte octroyée, n'eurent pas le temps de se féliciter : le *Moniteur* du lendemain contint encore un autre *erratum* gros d'avenir, quoiqu'il ne portât que sur un seul mot :

— « C'est par erreur, disait le journal aux ordres de M. Guizot ; c'est par erreur que la dernière phrase de la proclamation de son Altesse Royale Monseigneur le lieutenant-général du royaume a été imprimée en ces mots : *Une* charte sera désormais une vérité. Cette phrase est ainsi conçue : *La* charte sera désormais une vérité ; et c'est ainsi qu'elle se trouve dans la première édition publiée et affichée sur tous les murs de Paris. (1) » —

(1) M. Bérard affirme que ce second *erratum* était un mensonge, et que la proclamation signée par le duc d'Orléans, la même qui fut portée à la chambre des députés, parlait d'UNE CHARTE.

Grande fut la stupeur de tous ces patriotes qui s'étaient tant réjouis en lisant le premier *erratum*; eux qui criaient alors partout que le duc d'Orléans valait bien mieux que la chambre des députés.

— « Nous applaudîmes à la rectification, s'écriait le rédacteur du *Temps*; nous applaudîmes, car nous sommes prêts à soutenir *le bien* comme à combattre *le mal*. Nous saluâmes l'espérance d'une constitution neuve, franche, discutée, syllanagmatique.

« Ce n'est plus cela: le *Moniteur* d'aujourd'hui revient sur son erreur. Il ne s'est pas trompé en disant LA *charte*; il se repent d'avoir dit UNE *charte*. C'est-à-dire qu'il veut le maintien de l'octroi, des 25 ans de règne, du préambule, des cours prévôtales, de la religion privilégiée, de l'initiative exclusive pour le chef de l'État, du droit de paix et de guerre dénié aux Chambres.

« Que croire? qu'espérer? que craindre? Français! ce n'est point là une question de mots, c'est la plus sérieuse question de principes qui puisse s'agiter en ce moment: nous ne pouvons l'abandonner avec légèreté; nous devons la défendre avec courage. C'est la question de l'origine du pouvoir; c'est la question de l'initiative des lois; c'est la question du jésuitisme; c'est la question de la paix et de la guerre; c'est la question constituante.

« Et ce n'est pas pour tout cela, Français, que vous avez combattu les 27, 28 et 29 juillet. » —

Les personnes qui, en ce jour d'aveuglement et de funeste confiance, s'occupaient encore de principes, cherchèrent à deviner l'énigme cachée sous tous ces mensonges officiels; Ils crurent en avoir trouvé le mot dans la conduite du duc d'Orléans, qui jusqu'alors semblait ne se regarder que comme le délégué de Charles X. D'autres pensèrent que le lieutenant-général du royaume subissait déjà l'influence des doctrinaires qui se trouvaient en majorité dans le conseil du Palais-Royal. D'autres enfin, jugeant de l'esprit qui allait régner autour du duc d'Orléans par la récente nomination de M. Guizot aux fonctions de ministre de l'intérieur, pressentaient ce qui allait arriver à la révolution. — « Pour les doctrinaires, disaient ces derniers, la révolution de juillet, c'est *la charte* et rien que *la* charte, c'est-à-dire la restauration qu'il s'agit de maintenir. Telle est leur prétention, tel est leur désir, telle sera leur volonté. Voyez aussi avec quel soin le *Journal des Débats*, le plus fidèle organe des doctrinaires, a mis *la* charte et constamment *la* charte dans toutes les adresses et proclamations qu'il a insérées, et cela, lorsque tous les autres journaux imprimaient *une* charte? Cette insistance est une indication précieuse à recueillir de la ligne que l'on se propose de suivre, ligne dans laquelle on persistera jusqu'à ce qu'elle ait conduit le gouvernement aux plus fâcheuses conséquences. » —

Déjà les républicains cherchaient à ouvrir les yeux au général Lafayette, qui, étourdi de ce qu'on lui rapportait (1), avait de la peine à se rendre compte de la marche toute rétrograde d'un gouvernement que la moindre secousse pouvait encore renverser. Malheureusement, il se regardait toujours comme le régulateur de la révolution, et il croyait pouvoir remédier à tout par un ordre du jour. Celui qu'il publia, le premier août, pour annoncer qu'il prenait le commandement général des gardes nationales de France, contenait la phrase suivante:

« Dans la glorieuse crise où l'énergie parisienne a reconquis nos droits, tout reste encore provisoire; il n'y a de définitif que la souveraineté de ces droits nationaux, et l'éternel souvenir de la grande semaine du peuple, au milieu des divers pouvoirs improvisés par les nécessités de notre situation. »

C'était une protestation contre tout ce qui se faisait ailleurs qu'à l'Hôtel-de-Ville. C'étaient les mêmes réserves qu'il avait déjà faites; réserves stériles, dont les conseillers du Palais-Royal se moquèrent. Plus le général Lafayette voulait que tout restât provisoire jusqu'à ce que les droits de la nation fussent assurés, plus les nouveaux courtisans se hâtaient d'en finir et de rendre tout définitif.

Leur funeste habileté était à cet égard secondée au-delà de leurs espérances par les événements qui se succédaient. Non-seulement les conseillers du duc d'Orléans voyaient les députés qui arrivaient journellement à Paris fort disposés à soutenir tout système qui tendrait à enrayer la révolution, mais encore ils trouvaient dans l'appui d'une partie de la garde nationale des forces improvisées pour seconder la contre-révolution, sous le masque de l'*ordre public*.

Lafayette avait pris pour devise ces mots magiques: *Liberté*, *Égalité*, *Ordre public*. (2) Il

(1) Le général Lafayette, absorbé par les détails de ses organisations, semblait de pas savoir ce qui se passait ailleurs; et, quand on lui montrait la contre-révolution, il répondait: — « soyez tranquilles, le duc d'Orléans est aussi républicain que moi. » —

(2) Pendant plusieurs jours les actes émanés de l'Hôtel-de-Ville portèrent en tête: LIBERTÉ, ÉGALITÉ. Ces grands mots étaient des garanties pour les hommes des barricades; mais après, on substitua la devise ORDRE PUBLIC à l'Égalité. Restait encore *Liberté*; ce n'était qu'une idée chère aux Français; les doctrinaires en ont fait un non-sens.

avait fait connaître ce programme par un ordre du jour du 31 juillet; il avait même prescrit aux légions de garde nationale, qui s'organisaient comme par enchantement, d'avoir à écrire cette devise sur leurs drapeaux ; et déjà les colonels s'étaient conformés à cette invitation. Mais le Palais-Royal s'en émut : il fit prier le général Lafayette, par le nouveau préfet de police, M. Girod, de faire effacer ce mot d'*égalité*, si mal sonnant pour les doctrinaires, et qui d'ailleurs, dirent-ils, rappelait un surnom pénible pour le duc d'Orléans; et Lafayette eut la faiblesse d'y consentir. Ce mot renfermait toute la révolution de 1789 et celle de 1830 ; et le général Lafayette, qui se considérait comme la personnification de ces deux grandes époques de rédemption; le général Lafayette qui, la veille encore, déclarait qu'il serait fidèle à la devise de toute sa vie, permit que le mot *égalité* fût effacé de son programme !

Tout semblait donc sourire aux projets des contre-révolutionnaires. Charles X, dont la position aux portes de Paris devait être un grand obstacle au développement des intrigues du Palais-royal, venait par une retraite honteuse de consommer lui-même la ruine de sa dynastie.

Ce prince qui, au milieu de toutes les vicissitudes de sa longue vie, n'avait su montrer que de l'obstination et jamais du vrai courage ; ce prince que, deux jours auparavant, on avait vu si calme au milieu de la sanglante bataille qui se livrait loin de lui, et qui, le 29 au soir, faisait tranquillement sa partie de whist ; ce prince que les courtisans montraient comme un modèle des anciens chevaliers français, ne laissa plus apercevoir que de la faiblesse et de l'indécision, dès qu'il fut bien convaincu que la catastrophe qu'on lui avait prédite avait irrévocablement eu lieu : il lui fut impossible d'ordonner ni même de laisser prendre la moindre mesure salutaire : il ne sut plus que s'en rapporter à son fils ; et l'on sait en quelles mains inhabiles se trouvaient dès lors les destinées de la monarchie de Louis XIV.

J'ai déjà fait connaître les dispositions prises à Saint-Cloud, pour concentrer sur ce point les troupes revenues de Paris, l'artillerie de Vincennes et les élèves de l'école de Saint-Cyr. Comme rien n'avait été préparé, on eut bien de la peine à donner du pain à ces malheureux soldats, et ils avaient été obligés de vivre de réquisitions.

Néanmoins, le 30 au matin, ces troupes encore très-nombreuses offraient de grandes ressources ; car, si les journées précédentes les avaient abattues, une nuit de repos avait suffi pour relever leur moral. On chercha à les encourager par un ordre du jour dans lequel le roi témoignait aux officiers et soldats sa satisfaction de leur conduite : On fit plus encore, on leur fit distribuer quelque argent ; mais cette distribution fut incomplète par l'impossibilité où se trouvèrent les chefs de se procurer de l'argent en échange des billets de banque. Enfin, on leur apprit officiellement que le dauphin allait se placer à leur tête. La garde royale, et principalement la cavalerie, se montrèrent disposées à suivre les ordres qui leur seraient donnés. Mais les soldats de la ligne, c'est-à-dire ce qui restait encore du 15e léger et du 50e de ligne, désertaient en masses. Le 50e surtout, cantonné sur les derrières de la ligne, à Ville-d'Avray, ne présentait déjà plus que des cadres et des compagnies à peine composés de quelques hommes.

Les communications entre Paris et le camp étant interceptées, on fit courir, dans la matinée du 30, mille bruits divers sur la situation de Paris : tantôt, c'était Paris livré aux horreurs du pillage ; tantôt, c'étaient les républicains qui, maîtres de l'Hôtel-de-Ville, y avaient proclamé la république ; tantôt c'étaient Laffitte et Lafayette, divisés en deux camps, et prêts à recommencer la guerre civile ; tantôt enfin, on flattait les troupes de l'espoir de rentrer à Paris, au moyen d'un arrangement avec les insurgés.

Au château se trouvaient encore une foule d'officiers généraux, présentant tous des plans d'attaque, ou des projets pour tenir la campagne. Tous s'empressaient de faire prévaloir leurs idées en les soumettant soit au roi, soit à son fils. Mais, quand on parlait de ces projets au roi, Charles X disait qu'il fallait s'adresser au dauphin ; et ce généralissime, peu propre à juger les divers plans qu'on lui soumettait, répondait toujours : *nous verrons !*

Cependant, il faut rendre au duc d'Angoulême la justice de dire qu'il se montra bien décidé à marcher sur Paris ; et, quoique cette détermination fût peut-être la seule impraticable, le prince insista beaucoup pour la mettre à exécution. Trois fois, dans la matinée, il s'était présenté aux troupes pour sonder leurs dispositions et les encourager. Mais le duc d'Angoulême ne possédait pas l'art d'entraîner les soldats : il n'avait ni l'éloquence, ni l'énergie, ni les talents nécessaires pour émouvoir des hommes déjà mal disposés, et

que chaque instant d'hésitation laissait en proie aux réflexions les plus décourageantes.

En ce même moment, il se passait à Ville-d'Avray un de ces événements propres à caractériser les dispositions dans lesquelles les troupes royales se trouvaient. Le colonel Maussion, commandant le 50e de ligne, voyait le régiment se fondre par la désertion : désolé de ne pouvoir retenir ses soldats, et ne voulant pas qu'on pût croire un instant qu'il manquait à ses devoirs militaires, ce colonel prit le parti d'assembler ses officiers et sous-officiers, et, suivi de ceux de ses soldats qui étaient encore sous ses ordres, il se mit en route pour aller rendre au roi le drapeau du régiment.

En voyant ce mouvement, la compagnie des gardes du corps de Croï, placée sur les derrières du parc de Saint-Cloud, croit que les soldats de la ligne vont attaquer les troupes fidèles au roi : un cri d'alarme se fait entendre ; les gardes montent à cheval, tirent leur sabre, et marchent contre la ligne. Arrivés à l'entrée de Ville-d'Avray, et au moment d'en venir aux mains, un lieutenant s'avance seul pour haranguer le 50e; alors tout fut expliqué, les rangs des gardes du corps s'ouvrirent, et les débris du 50e allèrent reporter leur drapeau à Saint-Cloud.

Ce n'était rien pour les forces numériques de l'armée de Charles X que le départ d'un corps qui n'offrait presque plus de soldats présents; mais cette désertion donnait la mesure de l'esprit de la ligne; et l'on devait craindre que les régiments appelés de Saint-Omer et de Lunéville, obligés de traverser des populations libérales, ne fussent entraînés.

Dans la journée, les insurgés se montrèrent de l'autre côté du pont de Sèvres et sur les hauteurs de Meudon : Des émissaires sortis de Paris répandaient le bruit que Versailles avait aussi chassé les troupes royales, et que tous les habitants des communes populeuses qui entourent la capitale, du côté de l'ouest, allaient couper la retraite à la garde royale, en même temps que des masses d'insurgés de Paris, joints à ceux de la Seine-Inférieure, se présenteraient à Saint-Cloud pour chasser la famille royale de cette résidence. Enfin, on disait que les troupes de la ligne fraternisaient partout avec les populations soulevées.

Tout cela était vrai, quoique exagéré. On tint conseil dans l'appartement du dauphin; quelques généraux émirent l'avis que l'on s'éloignât un peu plus de Paris, afin de soustraire les troupes à l'influence de la capitale, de recueillir plus tôt celles que l'on attendait de Saint-Omer, et de pourvoir plus facilement à la nourriture des soldats, en attendant une réorganisation. Le dauphin insista pour marcher sur Paris ; car le faible des hommes sans caractère est de vouloir tenir à leurs idées, même les plus absurdes, pour faire croire qu'ils ont une volonté; mais il trouva de l'opposition à ce projet aventureux: les généraux firent observer que, vouloir rentrer dans une ville comme Paris au moment où elle était dans le délire de la victoire, serait s'exposer à sacrifier les troupes fidèles sans aucun espoir de succès. Le roi lui-même, dont l'abattement était devenu extrême, n'approuvait pas cette détermination : il comptait beaucoup plus sur la mission du duc de Mortemart, et pensait que, jusqu'à ce que l'on apprît le résultat de la démarche faite à Paris, il fallait s'abstenir de toute attaque.

Le dauphin parut fort contrarié. Il rentra dans son appartement, et jeta, dit-on, son épée sur le parquet : il aimait à se livrer à des boutades qui ordinairement n'avaient point de suite. Une heure après, il faisait préparer une proclamation pour encourager les troupes à persévérer dans les sentiments de fidélité et de dévouement dont elles avaient donné tant de preuves au roi. M. Champagny avait à peine rédigé cette pièce, que le général Talon annonça au prince qu'on venait de lire aux troupes un ordre du jour émanant du maréchal Marmont, dans lequel on leur annonçait que le roi ayant retiré les ordonnances et changé le ministère Polignac, tout allait rentrer dans l'ordre. En faisant connaître aux troupes cet arrangement comme une heureuse nouvelle, le maréchal, interprète des intentions du roi, avait cru rendre service à la cause de la dynastie : il voyait les troupes démoralisées; il jugeait le mouvement sur Paris impraticable; il crut donc convenable d'apprendre à l'armée qu'il commandait encore de fait les négociations entamées avec les habitants de la capitale, comme une mesure propre à mettre un terme à une guerre fratricide. Le maréchal avait mis d'autant plus d'empressement à faire connaître le retrait des ordonnances, qu'il l'avait lui-même sollicité long-temps sans succès. Les soldats accueillirent ces nouvelles avec de grandes démonstrations de joie : ils déchargèrent et nettoyèrent leurs armes; ils ne s'occupèrent plus que de faire leur soupe et de s'abriter contre la fraîcheur de la nuit. La bruyante gaîté militaire, indice de leurs dispositions, reparut un instant dans leurs rangs.

Mais quelques-uns de ces officiers supérieurs qui ne comprenaient ni le mouvement de Paris, ni la défaite de la garde royale, trouvèrent que le maréchal déshonorait les troupes en leur

parlant d'arrangement avec les insurgés, et coururent s'en plaindre au dauphin.

Ce prince, qui voyait et pensait comme les officiers de la garde, se montra indigné de ce que cet ordre du jour ne lui avait pas été communiqué : il fit chercher le duc de Raguse, et eut avec ce maréchal une scène très-vive, dans laquelle le dauphin, lui reprochant sa conduite pendant les trois jours, s'emporta jusqu'à lui dire : *vous nous avez trahis comme l'*AUTRE. Le maréchal, qui croyait avoir fait pour les Bourbons plus que ses devoirs de militaire n'exigeaient, se sentit vivement blessé; il fut au moment de se jeter sur le dauphin; mais le respect qu'il devait encore au fils du roi le contint : il se borna à protester vivement contre ce qu'il appela les lâches insinuations des courtisans. Le dauphin dont la colère ne connaissait plus de bornes, criait toujours plus fort; il s'avance sur le maréchal, qui se met à reculer : le dauphin le poursuit jusque dans la pièce des gardes; un mouvement convulsif s'était emparé de toute sa personne; ses yeux sortaient de leur orbite : Tout-à-coup il s'élance sur l'épée du maréchal et veut l'arracher de son fourreau; il se blesse, le sang coule de sa main : — *gardes à moi !* — s'écrie le prince; et aussitôt les gardes-du-corps se jettent sur le maréchal et le conduisent dans son appartement, où le dauphin le mit aux arrêts jusqu'à ce que, disait-il, *justice fût faite de ce traître.*

Que d'amères réflexions dût faire Marmont en se voyant traiter ainsi par un généralissime, que, dans ses beaux jours, le général de la république, le brave lieutenant de Napoléon n'aurait peut-être pas voulu avoir pour son officier d'ordonnance! Quelle récompense il recevait de ceux auxquels sans sympathie, sans affection, il avait sacrifié plus que sa vie! Avec quelle ignorance et quelle brutalité on le déshonorait publiquement!

En effet, trop de militaires avaient été témoins de cette scène scandaleuse pour qu'elle ne fût pas aussitôt connue de tout le château et des troupes. Les hommes du métier, ceux qui avaient pu apprécier les mesures ordonnées dans Paris par le maréchal Marmont, furent affligés de ce qui arrivait à leur chef. Mais les royalistes exagérés, les émigrés, qui avaient toujours vu de mauvais œil la faveur dont le général de la république jouissait à la cour des Bourbons, montrèrent une joie maligne en apprenant le traitement que le dauphin avait infligé au maréchal vaincu. Le roi, à qui l'on rendit compte de ce qui venait de se passer, en parut affligé : le moment lui semblait mal choisi pour jeter la désunion parmi les militaires; aussi fit-il tout ce que la dignité royale lui permit pour calmer les justes ressentiments du duc de Raguse : les arrêts furent levés; Charles X fit appeler auprès de lui le maréchal, lui témoigna ses regrets de la vivacité du dauphin, et lui fit promettre de voir ce prince : des excuses furent échangées entre le dauphin et le maréchal : le prince lui tendit la main; mais le maréchal se recula comme pour s'incliner. Le soir, le couvert du maréchal fut mis, comme à l'ordinaire, à la table du roi : le dauphin se montra prévenant. Les apparences d'une réconciliation avaient donc été déployées en présence de plusieurs militaires; mais au-dessous de ce replâtrage de cour, il resta de vifs ressentiments dans le cœur du maréchal Marmont.

En ce moment-là le château de Saint-Cloud offrait un spectacle propre à suggérer des réflexions bien pénibles au roi : de tous ces nombreux dignitaires et courtisans chargés de broderies qui remplissaient ordinairement le château, et dont la foule avait été plus considérable, qu'à l'ordinaire le dimanche à jamais mémorable par la signature des ordonnances liberticides, on ne voyait plus que quelques rares serviteurs de Charles X, l'air consterné et donnant à cette cour, naguère si brillante, une physionomie étrange. « Ils avaient douté long-temps, raconte un témoin oculaire, de la victoire du peuple : ils la comprirent à peine en voyant arriver à Saint-Cloud les troupes royales décimées par trois jours de combats, et dénuées de tout. Le lendemain ils placèrent leurs espérances dans le succès des négociations ; mais lorsqu'ils virent la journée s'écouler sans qu'on reçût la moindre nouvelle, les voitures commencèrent à filer ; les antichambres se vidèrent; l'étiquette diminua sensiblement; la défection fit de rapides progrès, et, peu d'heures après, la cour était presque déserte : il n'y restait que quelques officiers-généraux ou gentilshommes de service (1), et les anciens ministres, mal vus de tout le monde.

Charles X, effrayé de cette solitude; ne recevant aucune nouvelle du duc de Mortemart; bien informé dès lors de la nature des événements de Paris; ayant appris l'adresse des députés au duc d'Orléans, et sachant que des bandes d'insurgés commençaient à se montrer autour de Saint-Cloud, parut se rendre à l'avis des généraux qui voulaient que l'on s'éloignât de

(1) « Tout désertait, a ajouté un autre témoin, et jusqu'à ces lâches valets qui quittaient leur maître, en volant ses chevaux. On les voyait partir au galop dans toutes les directions : beaucoup ne s'en allaient pas les mains vides »

Paris. Un nouveau conseil fut tenu dans la soirée : l'on y décida que le roi quitterait sa résidence pour aller s'établir à Trianon ; mais que le dauphin et les troupes resteraient à Saint-Cloud, tant que les circonstances le rendraient utile.

Quelques conseillers de Charles X auraient voulu que le départ du roi n'eût lieu que le lendemain, en plein jour et au milieu de toutes les troupes, afin de ne pas faire croire à une fuite ; mais on fit observer que la ville de Versailles ayant fait sa révolution malgré le général Bordesoulle et sa division, ce serait exposer la famille royale à se trouver au milieu d'une collision entre les troupes et les habitants. — « Ce qui sera facile cette nuit, disait-on, pourrait devenir très-difficile demain. » — Ce dernier avis ayant prévalu, les ordres furent donnés aussitôt pour que le cortége royal pût se mettre en route sans le moindre retard. On avait calculé que le roi pourrait traverser Versailles avant le jour. C'était une fuite clandestine.

CHAPITRE XXIV.

Craintes qui assiégent les partisans du duc d'Orléans. — Espérances des royalistes. — Retraite de Charles X sur Trianon. — Événements du pont de Sèvres. — Le dauphin évacue Saint-Cloud. — Retraite des troupes sur Trianon. — Démonstrations des soldats de Charles X. — Projets de la famille royale. — Elle abandonne Trianon. — Retraite sur Rambouillet. — Arrivée de la duchesse d'Angoulême. — Charles X nomme le duc d'Orléans Lieutenant-général du royaume. — Nouveaux projets de la famille royale. — Mécontentement des troupes. — Abdication du roi et du dauphin en faveur du duc de Bordeaux. — Motifs qui ont amené cette détermination.

La présence du chef de la famille des Bourbons aux portes de Paris; ce que l'on savait des dispositions de la garde royale ; ce que l'on disait des conciliabules tenus par les pairs chez M. de Mortemart, et jusqu'à la conduite du duc d'Orléans lui-même, laissaient toujours les partisans de ce prince dans une grande perplexité. On n'ignorait pas que les ambassadeurs des puissances étrangères, tout en rendant justice à l'héroïsme du peuple de Paris, cherchassent à influencer le dénouement de la révolution ; et quoique l'Hôtel-de-Ville eût dit à l'envoyé de Charles X qu'il arrivait *trop tard* (1), les royalistes ne doutaient pas de pouvoir conserver la couronne sinon à Charles X, du moins à son petit-fils.

C'était dans ce sens que, le 30 au soir, M. de Mortemart avait écrit au roi : il lui conseillait de ne pas quitter Saint-Cloud, s'il voulait favoriser les négociations entamées à ce sujet, tant avec les pairs qu'avec une partie des députés qui siégeaient au côté droit de la salle. Dans la nuit même, le secrétaire de M. de Mortemart partit pour aller porter au roi la lettre que lui adressait son chargé de pouvoirs ; et l'on assure que le duc rassurait complètement Charles X sur les intentions de son cousin.

La missive de M. de Mortemart arriva trop tard : Charles X et sa famille, à l'exception du dauphin, avaient quitté la résidence royale et abandonné la garde vers le milieu de la nuit. Ainsi, Charles X semblait, par son éloignement, favoriser lui-même les combinaisons des orléanistes.

La route de Saint-Cloud aux barrières de Versailles se fit avec une extrême lenteur, à cause du grand nombre de voitures et de fourgons que l'on emmenait, et aussi pour ne pas trop fatiguer les gardes du corps, au milieu desquels marchaient Charles X, la duchesse de Berry, le duc de Bordeaux et les dignitaires attachés à ces trois personnages (1). Mais arrivés à l'entrée de cette ville, on jugea à propos, quoiqu'il fût encore de très-bonne heure et qu'il y eût peu d'habitants levés, de la traverser avec rapidité. Déjà Charles X avait pu remarquer, sur toute l'avenue de Saint-Cloud, de nombreux drapeaux tricolores, et partout les emblêmes de la royauté étaient effacés. Versailles avait suivi l'exemple de Paris, malgré la forte

(1) Bien des versions ont été publiées sur la sentence prononcée, le 29 juillet, contre les Bourbons, par l'un des membres de la commission municipale : j'ai moi-même commis une erreur en rapportant ces mots célèbres tels que je les avais trouvé répétés dans une foule d'ouvrages, et surtout en attribuant cette réponse à M. Audry de Puyraveau. Je dois rétablir ici les faits et les mots tels qu'ils sont racontés par celui des secrétaires du gouvernement provisoire qui assistait à l'entrevue. Voici ce que M. Bonnellier a entendu. — « Il est trop tard, s'écria M. de Schonen, *il* a glissé dans le sang ; qu'*il* y reste. » — « Vous n'êtes pas les maîtres de disposer du peuple et de traiter sans son aveu, ajouta Audry de Puyraveau avec un accent de colère vraiment redoutable. Si vous osiez entrer en accommodement, je descendrais à l'instant sur la place pour lui dénoncer vos projets. » — « Dans ces instants suprêmes, continue le même témoin, pendant cette crise d'incertitudes et d'alarmes répandues sur la place et dans l'Hôtel, les hommes qui compromettaient leurs têtes devant des vengeances encore possibles, montrèrent un calme, une dignité, une résolution qui les élevaient vraiment à la hauteur du *gouvernement populaire*. L'impassibilité du général *Mouton* (Lobau) rappelait bien la force d'un des braves défenseurs du grand Aigle ; M. de Schonen avait des larmes que faisait jaillir l'enthousiasme (il était alors franc républicain) ; M. de Puyraveau exprimait énergiquement le mépris de tout danger ; et M. Mauguin, dont la physionomie fine et mobile souriait aux récits alarmants, se préoccupait de tous les soins à sa portée, qui pouvaient défendre, contre les caprices du sort, la bien jeune existence de la révolution. »

(1) Les anciens ministres, le maréchal Marmont et un bon nombre d'officiers généraux faisaient partie du cortége : on y voyait bien peu de ces dignitaires et officiers civils qui peuplaient Saint-Cloud quelques jours auparavant.

division de troupes royales qui s'y trouvait, et la révolution y était déjà complète. Toutefois, Charles X et sa famille purent traverser la ville sans y être insultés. Dans la situation où était le roi de France, on considéra comme un bonheur de se trouver au-delà de la résidence de Louis XIV sans avoir rencontré les obstacles que l'on redoutait. Charles X et sa famille, entourés de tous les gardes du corps, entrèrent à Trianon le 31 juillet, vers les cinq heures du matin.

Le roi comptait s'établir à Trianon, en attendant l'issue des négociations, que sa fuite venait de rendre plus difficiles que jamais : il espérait que le dauphin se maintiendrait aussi à Saint-Cloud, position considérée comme excellente tant à cause du cours de la Seine, qu'en raison des nombreux accidents de terrain qui entourent ce point.

Mais à chaque instant la situation des troupes royales empirait. Quoique la veille au soir, la garde eût beaucoup crié : *vive le roi! vive le dauphin !* et que l'on pût compter non seulement sur la fidélité des officiers mais encore sur celle de chacun des soldats qui faisaient partie de ces beaux régiments, le départ du roi et de sa famille avait produit sur ces militaires le plus mauvais effet. — « Hier, disaient les soldats, on voulait nous pousser sur Paris; nous aurions marché contre cette ville, si on l'avait voulu ; et dans la nuit, le roi et la plupart de nos chefs nous abandonnent ! — Hier au soir, ajoutaient d'autres militaires, on nous annonçait que tout était arrangé, et ce matin nous ne savons plus ce que nous allons devenir ? Que se passe-t-il donc ? «

Et un abattement communicatif gagnait toute l'armée ; et les plus intrépides sentaient leur courage faiblir; et ceux que l'on avait fait battre à regret commençaient à jeter leurs fusils !

Ce fut en vain que le duc d'Angoulême, accompagné de plusieurs officiers-généraux, parcourut les cantonnements; l'accueil qu'il reçut des soldats dût lui faire comprendre qu'il ne serait guère plus possible de rien tenter contre les révolutionnaires.

La cavalerie ayant continué à montrer de la bonne volonté, on ordonna à un escadron de lanciers, commandé par le duc d'Esclignac, de traverser le pont : cet escadron poussa facilement une reconnaissance jusqu'au Point-du-Jour : il était de très-bonne heure ; les masses de citoyens sortis de Paris ou accourus des environs bivouaquaient dans ce village : mais, avertis de l'approche des troupes royales, les insurgés firent feu sur les cavaliers, en mirent plusieurs hors de combat, et blessèrent grièvement au pied le chef de l'escadron. Les lanciers furent obligés de se replier à la hâte au-delà du pont. Alors les libéraux s'approchèrent de Sèvres : ils étaient fort nombreux (1), et possédaient une pièce de canon.

Déjà les troupes chargées de défendre le pont de Sèvres se trouvaient exposées aux coups de fusil que les insurgés, placés de l'autre côté du fleuve, tiraient à chaque instant : la veille, les troupes royales avaient répondu à cette attaque par quelques coups de canon ; mais, en ce moment-là, on ne ripostait plus. Le dauphin envoya l'ordre à l'officier qui occupait la tête du pont de faire feu sur les patriotes : l'officier se montra impassible et resta les bras croisés au milieu du pont. C'était pourtant à une compagnie de la garde royale que la défense de ce pont se trouvait confiée. Que pouvait signifier l'attitude de cette troupe ? On court prévenir le dauphin de ce qui se passe à l'entrée de Sèvres; le prince s'y rend aussitôt : il veut haranguer les troupes ; mais aucun cri ne s'échappe des rangs devant lesquels il exprime sa colère. Il essaie alors d'entraîner les soldats en s'avançant lui-même sur le pont ; et les soldats ne bougent pas !...

Le dauphin reconnut alors que la position de Saint-Cloud n'était plus tenable avec des troupes ainsi démoralisées ; il se décida à donner l'ordre du départ pour Versailles. Il paraissait lui-même en proie au plus grand désordre physique et moral ; tantôt il se montrait découragé, abattu ; tantôt il entrait dans des transports de colère propres à faire croire qu'il avait perdu la raison: aussi les mesures qu'il prescrivit pour cette retraite, portèrent-elles le cachet d'une grande aberration d'esprit. Aucune disposition ne fut prise pour assurer les derrières de l'armée et donner le temps à la nombreuse artillerie de filer ; les ponts même se trouvèrent abandonnés avant que la retraite fut commencée.

(1) M. Mazas raconte qu'ayant reçu la mission du duc de Mortemart de se rendre à Saint-Cloud, au milieu de la nuit du 30 au 31 juillet, il fut obligé d'attendre très-long-temps pour sortir de la barrière, à cause de la foule d'hommes du peuple en armes, qui entraient ou qui sortaient de Paris : « Pendant trois heures, dit-il, j'avais vu filer des bandes sur le quai d'Orsay. Le pont de Grenelle était couvert d'hommes de tout âge, la plupart armés de fusils ou de sabres. Sur la route de Sèvres, je fus arrêté par un corps de cinq à six cents insurgés.... Les rez-de-chaussée, les cabarets que l'on rencontre sur cette route en étaient remplis : le devant de toutes les maisons était illuminé avec des chandelles ou des quinquets ... Un peu plus loin des groupes nombreux se reposaient le long des haies ... Je rencontrai encore une bande considérable traînant une pièce de canon.... Tout le village du Point-du-Jour était occupé par les insurgés.... »

Fort heureusement l'armée royale n'avait en face d'elle que des bandes d'insurgés, qui, n'ayant aucun plan, aucun ordre et point de chefs capables de profiter des fautes de l'armée royale, se bornèrent à suivre de près les soldats de Charles X, et à les harceler jusqu'à leur sortie du parc de Saint-Cloud. Ceux des patriotes qui tiraillaient en face du pont de Sèvres s'emparèrent de la seule pièce de canon que la garde eût placée à la tête de ce pont; les autres insurgés sortant de Passy, de Boulogne et même de Saint-Cloud, coururent au château, sur lequel ils placèrent aussitôt un drapeau tricolore. Cela avait lieu quand l'arrière-garde du 6e régiment occupait encore les abords du palais.

Les patriotes s'étant bornés à prendre possession de Sèvres et du château de Saint-Cloud, la retraite des troupes ne fut pas inquiétée sérieusement. Et néanmoins, rien ne ressemblait plus à une déroute que cette marche sur Versailles: les divers régiments de la garde, infanterie, cavalerie, artillerie, semblaient fuir pêle-mêle par les diverses routes qui s'offraient devant eux: les officiers gardaient un morne silence; ils étaient honteux de céder le terrain à quelques bandes de paysans; quelques-uns versaient des larmes de rage : les soldats ne tenaient plus leurs rangs; plusieurs restaient en arrière pour ne plus reparaître. Le dauphin ayant dû traverser quelques régiments, ne trouva aucune parole d'encouragement; il ne sut adresser aux chefs que des questions oiseuses, dont, suivant son habitude, il n'attendait pas même la réponse; et toutes les fois qu'il parla aux soldats, ce ne fut que pour achever de détruire l'idée de la supériorité des princes sur le vulgaire.

Vers midi, les troupes royales commencèrent à arriver sur la place d'armes de Versailles. Quelques régiments, venus par la route de Sèvres, ne s'arrêtèrent qu'à la grille du Dragon : l'artillerie et la cavalerie ne tardèrent pas à entrer par l'avenue de Saint-Cloud : toutes les troupes se trouvèrent bientôt entassées au milieu de la population de Versailles, qui les voyait arriver avec une inquiète et silencieuse curiosité. Comme rien n'avait été préparé pour fournir du pain à tous ces hommes affamés, on eut beaucoup de peine à leur distribuer une mince ration. Les soldats apprirent avec joie que des ordres avaient été donnés pour que des distributions régulières leur fussent faites dans la soirée : ils comptaient se reposer quelque temps à Versailles, et s'attendaient à être favorisés de la présence du roi, ou au moins de celle du dauphin; mais le reste de la journée se passa sans qu'ils vissent personne; les généraux eux-mêmes étaient à Trianon.

Le soir, une mauvaise nouvelle circula dans les rangs : l'ordre venait d'arriver de se mettre de nouveau en route pour Rambouillet.

— « Que fait-on à Trianon ? se demandaient les officiers. Pourquoi ne voyons-nous personne qui vienne ranimer l'ardeur éteinte de nos soldats? Que veut-on faire de nous ? »

Il eût été difficile que quelqu'un pût répondre cathégoriquement à ces questions pressantes. A Trianon, on ne faisait rien, ou plutôt on prenait à chaque instant les déterminations les plus opposées. Les ministres du coup d'état ne cessaient de tenir conseil avec le roi : tantôt on arrêtait que la famille royale et la garde prendraient la route de la Vendée, et aussitôt des instructions étaient envoyées aux généraux qui commandaient dans ce pays. Une heure après, il paraissait décidé que Charles X transporterait le siége de son gouvernement à Tours, où commandait le général Donadieu, et alors l'on écrivait au général Canuel, qui était à Bourges, de se rendre à Tours, et d'y amener les deux régiments d'infanterie qui étaient sous sa main.

Après avoir discuté une foule de projets tour-à-tour appuyés et abandonnés, on avait renvoyé au lendemain la décision du conseil, quand le général Bordesoulle courut prévenir le roi que le séjour de Trianon ne serait pas sans danger pour la famille royale. En effet, la présence des troupes n'avait pas empêché les habitants de Versailles de manifester les sentiments qui les animaient. A la réception silencieuse et peu amicale qui avait été faite à la garde royale, venait de succéder une grande fermentation. Les chefs des révolutionnaires de Versailles persuadèrent au peuple qu'il fallait effrayer Charles X, afin de le forcer à s'éloigner avec ses soldats. Des bandes considérables d'hommes armés de fusils et de pistolets filèrent aussitôt sur les derrières de Versailles, et firent quelques décharges vers Trianon (1). Le but de cette excursion fut atteint aussitôt. Le roi n'ayant vu sur sa route que des visages menaçants, et croyant que les Parisiens le suivaient de près, prit immédiatement la détermination d'abandonner Trianon pour s'établir à Rambouillet.

(1) « Les paysans des environs de Versailles, raconte M. Mazas, vinrent tirailler avec les avant-postes : quelques balles tombées dans les allées de Trianon blessèrent des chevaux et des palfreniers. Cet incident fit prendre au roi la détermination d'abandonner Trianon pour gagner Rambouillet. »

« Dès que cette détermination fut connue, raconte un royaliste, le peu de courtisans qui avaient poussé le dévouement jusqu'à suivre le roi pendant quelques heures, disparurent : plusieurs d'entre eux passèrent la nuit cachés dans les taillis du parc; ils gagnèrent ensuite Paris, où on les vit se promener dans les principales rues, avec des floches de rubans tricolores. »

Au moment de quitter Trianon, le roi se sépara de ses derniers ministres ; mais il ne s'y résigna qu'avec peine, et d'après l'avis qui lui fut donné que leur présence autour de sa personne serait un obstacle à tout arrangement avec les Parisiens. Charles X aurait bien voulu garder auprès de lui M. de Polignac, pour lequel il avait la plus vive affection ; mais ce ministre préféra se livrer au hasard des dangers qu'il allait courir, plutôt que de nuire aux affaires de la dynastie et de la royauté. On assure néanmoins qu'il suivit encore quelques jours le roi, après avoir fait annoncer son départ et s'être déguisé.

Vers les quatre heures du soir, la famille royale et son cortége, déjà bien réduit, se mirent en route, accompagnés par les gardes du corps et les gendarmes des chasses.

Le général Bordesoulle, dont les avis avaient beaucoup contribué au départ du roi, fut chargé de rester à Versailles, avec sa division, afin de servir d'arrière-garde à l'armée royale, et d'arrêter, au besoin, la marche de Parisiens, que l'on disait sur les traces de la garde.

Près de Saint-Cyr, le fameux colonel de la gendarmerie de Paris, qui, avec quelques centaines de cavaliers, se trouvait déjà bien loin de la capitale, se présenta pour offrir au roi ses services et ceux de ses soldats. Mais Charles X n'ignorait pas que cette troupe avait toujours été l'objet de la haine des habitants de Paris, et cette considération l'engagea à remercier le colonel Foucault (1). On venait d'ailleurs de réunir aux gardes du corps les gendarmes des chasses, et l'escorte à cheval de la famille royale paraissait déjà trop nombreuse.

Quant à l'armée qui suivait Charles X, elle reçut l'ordre du départ avec un dépit très-marqué : à l'appel, les officiers reconnurent qu'un grand nombre de leurs soldats manquaient. A Versailles, les troupes avaient eu connaissance de l'ordre du jour, publié le 30, par les généraux Gérard et Pajol, par lequel il était enjoint à la garde royale et à la ligne de se rendre, dans les 48 heures, au camp de Vaugirard. Beaucoup d'entre les sous-officiers et soldats crurent qu'ils avaient assez fait pour la famille royale, et se dirigèrent sur Paris ou Vaugirard : la plupart avaient jeté leur fusil et leur giberne, d'autres s'étaient défaits de leur uniforme; on trouvait des armes et des effets militaires à chaque pas, et on dut les jeter dans le canal de Versailles, faute de moyens de transport.

Lorsque l'heure de se mettre en route fut arrivée, il ne fallut rien moins que l'autorité des officiers et l'habitude de la discipline pour faire former les rangs : la nuit arrivait, les régiments de la garde défilèrent sans aucun ordre : quant au 15e léger, seule troupe de la ligne qui eut suivi la garde jusqu'à Versailles, il ne bougea pas; et, dès que l'armée de Charles X eut quitté Versailles, ce régiment, dans lequel la désertion avait déjà fait de grands ravages, se mit en marche pour retourner à Paris : le colonel et quelques soldats suivirent seuls la garde.

Il avait été décidé que, pour se rendre à Rambouillet, Charles X marcherait à cheval à la tête des gardes du corps; que la duchesse de Berry, en costume d'homme, et ayant avec elle ses deux enfants, ferait le voyage dans une voiture de la cour, mais par une autre route aboutissant près de Rambouillet ; et enfin que le dauphin conduirait la garde royale. Le roi, la duchesse et l'escorte des gardes du corps arrivèrent très-promptement au château; ils s'y trouvèrent réunis vers les dix heures du soir.

Mais les troupes, déjà fatiguées en arrivant à Versailles, furent obligées de marcher presque toute la nuit pour atteindre seulement le village de Trappes. Cette marche, faite dans les ténèbres et au milieu du plus déplorable désordre, se ressentit de la situation d'esprit dans laquelle se trouvaient les soldats : en regardant passer ces régiments, naguère si beaux, et alors désorganisés; en voyant défiler, dans le plus morne silence, l'artillerie, la cavalerie et l'infanterie, confondues ensemble par un affreux pêle-mêle, on aurait cru que l'armée de Charles X venait d'éprouver la plus complète des déroutes. En effet, le moral des officiers et des soldats était fortement attaqué.

Ce ne fut qu'en arrivant à Trappes que les régiments se reformèrent, et que les diverses armes dont se composait la garde royale ces-

(1) Cette gendarmerie de Paris, dont presque tous les sous-officiers et soldats étaient mariés, se fondit alors, et la plupart des hommes qui la composaient ne tardèrent pas à se présenter, *munis de certificats constatant leur civisme*, pour entrer dans la nouvelle organisation du corps que l'on nomma *garde municipale*, afin de changer quelque chose. Un bon nombre de ces militaires, auxquels le peuple de Paris avait donné par dérision la qualification de *bons gendarmes*, furent ensuite admis parmi les sergents de ville : aussi, que de ressentiments vit-on satisfaire par ces hommes devenus les maîtres de ceux qui les avaient chassés de Paris !

sèrent d'être confondues. Là on s'établit, tant bien que mal, sur plusieurs lignes, à droite et à gauche de la chaussée. Le dauphin occupa une maison de ce village. Comme rien n'avait été préparé pour faire vivre tant d'hommes réunis sur ce point, et que le village n'offrait aucunes ressources, les soldats furent obligés d'aller marauder pour se procurer de quoi manger ; mais les paysans des environs de Trappes tirèrent sur les maraudeurs, dont quelques-uns furent tués.

Il fallait quitter promptement un pareil gîte; la garde se remit en route de grand matin. Au jour, les chefs parvinrent à réorganiser les corps qu'ils commandaient, et l'on put retablir l'ordre dans la marche des troupes : l'armée de Charles X arriva successivement à la résidence royale de Rambouillet vers la fin de la journée. Des ordres furent donnés pour que la position se trouvât occupée militairement.

En conséquence, les régiments d'infanterie furent placés en avant de Rambouillet, ayant devant eux les étangs qui couvrent le village du Péray. L'artillerie, composée de sept batteries complètes et attelées, fut parquée en arrière du Péray, au hameau appelé la rue Verte. Les six régiments de cavalerie furent cantonnés dans les environs. Quant aux gardes du corps, aux gendarmes des chasses et aux gardes à pied, on les laissa dans les avenues du château ; et, pour la plus grande tranquillité de la famille royale, on ajouta à ces troupes d'élite le 7e régiment d'infanterie suisse, et le 2e de grenadiers à cheval : on plaça aussi des avant-postes.

Toutes ces troupes ainsi réunies formaient encore une masse de plus de onze mille hommes, dont trois mille d'excellente cavalerie. Un superbe régiment d'artillerie, traînant 42 pièces de canon, ajoutait beaucoup à la force de cette armée, dont un général habile aurait pu tirer encore un grand parti dans l'intérêt de la dynastie des Bourbons.

Cette famille infortunée se trouvait alors toute réunie dans le château de Rambouillet; la duchesse d'Angoulême venait d'y arriver déguisée en femme de chambre. Cette princesse était aux eaux de Vichy au moment où le coup d'état devait éclater. Comme elle était dans le secret de la conspiration (1), elle crut devoir alors se rapprocher de Paris. Le 29 juillet, elle arriva à Dijon pour s'y entretenir avec le préfet, qui lui parut *un fier trembleur :* Les autres préfets qu'elle vit lui manifestèrent aussi des craintes. Le soir, la duchesse d'Angoulême se rendit au théâtre : on venait de recevoir, à Dijon, la nouvelle des ordonnances; tout le monde était indigné : aussi la duchesse reçut-elle un accueil qui l'obligea de quitter la salle afin de ne pas s'exposer à des injures graves. Le lendemain, elle apprenait, à Tonnerre, l'insurrection des Parisiens : En proie à la plus grande anxiété, et craignant de ne pouvoir traverser les départements de la Bourgogne dans les voitures de la cour, elle se déguisa en femme de chambre, et se jeta dans une chaise de poste. C'est ainsi que la dauphine de France put rejoindre, sans accidents, son oncle et son mari.

L'arrivée de la duchesse d'Angoulême à Rambouillet après les événements qui venaient de frapper sa royale famille, fut un spectacle pénible et déchirant. Cela se conçoit : le chagrin, la honte, l'orgueil irrité durent partager les premiers instants de cette douloureuse réunion dans l'exil ; et si quelque chose put adoucir le calice d'amertume dont cette princesse si altière dut s'abreuver, ce fut l'accueil que lui firent les gardes du corps, pour lesquels elle avait toujours montré une grande sollicitude. En se jetant dans les bras de Charles X , la dauphine s'écria : — « Nous voilà enfin réunis ! » — paroles décélant toutes les angoisses qui avaient marqué chaque pas de sa route depuis Dijon. Le roi pleura; car il pleurait beaucoup depuis trois jours. Le 26 juillet, Charles X, suivi d'une cour nombreuse, avait été faire une partie de chasse dans la forêt de Rambouillet ; cinq jours s'étaient à peine écoulés, et ce puissant roi de France, ce successeur de tant d'autres rois, retournait à Rambouillet en fugitif, maudit par ceux qu'il appelait ses sujets, et abandonné par ceux qu'il avait daigné admettre à sa cour.

Et, comme pour ajouter encore aux regrets et à l'humiliation de ce monarque, des diligences et des malles-postes ne cessaient de passer sous ses yeux, surmontées de plusieurs drapeaux tricolores.

C'était le premier du mois d'août que la royauté de Charles X se trouvait concentrée dans le parc de Rambouillet. L'avant-veille de ce même jour, il s'était passé à Paris des événements graves, dont le roi venait d'apprendre les détails. On sut presque à la fois, à Rambouillet, que la chambre des députés avait offert au duc d'Orléans les hautes fonctions de lieutenant-général du royaume ; que ce prince s'était rendu au vœu des députés, et que le général Lafayette et le gouvernement provisoire l'avaient reconnu en cette qualité.

(1) Il est impossible de nier encore la connivence de la duchese d'Angoulême avec les faiseurs de coups-d'état : s'il pouvait rester quelque doute, il disparaîtrait en lisant la lettre que cette princesse écrivit d'Autun à son mari, sous la date du 28 juillet. (Voyez SARRANS. Louis-Philippe et la contre-révolution.)

On comprit aussitôt qu'il ne fallait plus compter ni sur le retrait des ordonnances, ni sur le ministère Mortemart. Que faire en pareil cas? Charles X se décida à suivre le conseil qu'on lui donnait de Paris, conseil qui consistait à investir de sa propre autorité royale le duc d'Orléans des fonctions qui lui avaient été conférées par une poignée de députés, que l'on considérait comme des usurpateurs de l'autorité du roi. Charles X et sa famille aimèrent à se persuader que le duc d'Orléans serait touché de cette marque de confiance, et qu'elle resserrerait les liens qui unissaient les deux branches de la maison de Bourbon. Il ne vint à l'idée de personne que le cousin de Charles X pût songer à usurper la couronne. Comment penser que le duc pût se rendre coupable d'une pareille ingratitude, après tout ce que l'on avait fait pour lui et pour sa famille, et sourtout après les récentes assurances de fidélité et de dévouement qu'il avait fait parvenir au roi ?... M. de Mortemart n'avait-il pas transmis à son maître les paroles recueillies par lui même de la bouche du duc d'Orléans?

C'était donc montrer de l'autorité et de l'habileté que de conférer, de par le roi, les rênes de l'État à l'un des membres le moins compromis de sa famille, en attendant que *l'ordre* fût rétabli.

Ainsi raisonnaient Charles X et ses conseillers. Aussitôt l'ordonnance d'investiture, en forme de lettre, fut rédigée, expédiée et apportée au duc d'Orléans par le grand-veneur de la couronne, comte de Girardin, qui avait déjà fait plusieurs voyages à Paris.

Le lecteur sait déjà comment ce message fut reçu au Palais-Royal.

On raconte que, dans ce même jour et au moment où Charles X prenait un instant de repos, l'ambassadeur d'une grande puissance fut aperçu à Rambouillet, quoiqu'il s'y enveloppât du plus grand incognito, et que cet ambassadeur eut avec le roi un long et mystérieux entretien. On a ajouté qu'à la suite de cette entrevue, Charles X réunit autour de lui un conseil intime, auquel assistèrent M. de Damas et le duc de Luxembourg; que, dans cette réunion, on mit en délibération si l'on devait envoyer sur-le champ le jeune duc de Bordeaux à Saumur, ainsi que paraissait l'avoir conseillé M. de Mortemart. « Il fut décidé, raconte le secrétaire de ce même duc de Mortemart, que le jeune prince serait porté en croupe ou sur le devant de la selle soit par M. de Damas, soit par M. de Lavillate, soit par un officier supérieur; que, pour lui servir d'escorte et le défendre au besoin, on composerait un fort détachement de gardes du corps de tous les hommes d'action et les mieux montés qu'on pourrait réunir, et qu'on leur adjoindrait les meilleurs cavaliers de la garde royale. La duchesse de Berry, ayant déclaré qu'elle suivrait son fils partout, on lui avait permis d'être du cortége.

« Et, afin de mettre à exécution ce projet sans le moindre retard, on se hâta d'expédier à Saumur, vers le commandant de la citadelle, un officier d'état-major, fort intelligent, qui devait en même temps s'assurer des dispositions de l'École de Saumur. »

Cette détermination était-elle indépendante de celle qui conférait les fonctions de lieutenant-général au duc d'Orléans, ou bien venait-elle d'être prise à la suite d'autres nouvelles reçues de Paris?

On remarqua que, dans le courant de la soirée de ce même jour, le dauphin, la dauphine et la duchesse de Berry s'étaient souvent renfermés dans la même pièce, et, qu'à la suite de ces conférences de famille, le projet d'envoyer le duc de Bordeaux à Saumur avait été abandonné immédiatement. On disait tout bas à Rambouillet que la duchesse de Berry irait très-prochainement à Paris pour y présenter son fils aux habitants, et le placer sous la protection du peuple.

Le nom de Henri V commençait à être dans toutes les bouches.

Mais rien ne pouvait plus relever le découragement des soldats. Chaque instant apportait un nouvel aliment à la démoralisation des troupes. Tantôt c'était le colonel du 15e léger que l'on voyait passer, suivi d'un mince peloton, pour aller rendre au roi un drapeau qui n'avait plus aucun prestige pour ses soldats : un instant après, on disait que l'arrière-garde retournait à Versailles, et il ne fallait rien moins que l'autorité du général Larochefoucault et celle de ses paroles, pour retenir à leur poste des hommes à qui l'idée de quitter leurs étendards eût naguère paru un crime énorme.

C'est qu'on ne s'occupait guère de l'armée; c'est que les généraux avaient abandonné les corps à eux-mêmes; c'est qu'on tenait les soldats dans l'ignorance complète de ce qui se passait: c'était encore parce que la famille royale, trop absorbée par ses propres affaires, semblait ne pas daigner apporter une parole de consolation à ces militaires que le chagrin dévorait. C'était enfin parce que ces soldats démoralisés craignaient jusqu'à l'ombre des hommes des barricades, et qu'on ne cessait d'entendre dire : — « les Parisiens vont nous attaquer. » — Singulier effet de la peur sur les esprits mal disposés ! Tandis que les

partisans des Bourbons effrayaient les Parisiens et principalement *les hommes du lendemain* sur les projets belliqueux de Charles X et du dauphin; tandis que l'on répandait le bruit d'une prochaine attaque de la capitale par la garde royale réorganisée et renforcée, les émissaires des Parisiens achevaient de décourager les troupes royales en leur montrant toute la population virile de Paris prête à les envelopper !

Divers messages étaient arrivés à Rambouillet dans cette même journée du 1er août : quelques serviteurs dévoués du roi s'y étaient également rendus de Paris. Charles X s'éclairait à chaque instant sur le véritable état de choses. Il n'y avait plus qu'une grande détermination qui pût prévenir l'établissement de la république ou un changement de dynastie. Charles X et le dauphin se résignèrent à abdiquer en faveur du jeune duc de Bordeaux. L'acte suivant fut rédigé dans la nuit même et signé le lendemain matin. Il était écrit en forme de lettre adressée au duc d'Orléans, de même que l'avait été l'ordonnance royale qui conférait à ce prince les fonctions de lieutenant-général du royaume.

« Mon cousin, portait cette lettre, je suis » profondément peiné des maux qui affligent et » qui pourraient menacer mes peuples, pour » n'avoir pas cherché un moyen de les préve- » nir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer » la couronne en faveur de mon petit-fils le » duc de Bordeaux.

« Le dauphin, qui partage mes sentiments, » renonce aussi à ses droits en faveur de son » neveu.

» Vous aurez donc, en votre qualité de lieu- » tenant-général du royaume, à faire procla- » mer l'avènement de Henri V à la couronne. » Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures » qui vous concernent pour régler les formes » du gouvernement pendant la minorité du » nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître » ces dispositions. — C'est le moyen d'éviter » encore bien des maux.

» Vous communiquerez mes intentions au » corps diplomatique, et vous me ferez con- » naître le plus tôt possible la proclamation par » laquelle mon petit-fils sera reconnu sous le » nom de Henri V.

» Je charge le lieutenant-général vicomte » Froissac-Latour de vous remettre cette lettre. » Il a ordre de s'entendre avec vous pour les » arrangements à prendre en faveur des per- » sonnes qui m'ont accompagné, ainsi que les » arrangements convenables pour ce qui con- » cerne le reste de ma famille.

« Nous réglerons ensuite les autres mesures » qui seront la conséquence du changement de » règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assuran- » ce de mes sentiments avec lesquels je suis » votre affectionné cousin.

« Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Signé : CHARLES ; LOUIS-ANTOINE. »

On n'a jamais pu expliquer par quels motifs Charles X n'avait fait de son abdication que l'objet d'une simple lettre, dont le contenu semblait indiquer l'envoi d'un acte officiel qui n'existait pas. On doit supposer que la famille royale, en remettant entre les mains du duc d'Orléans une abdication conditionnelle, comme le fut celle de l'empereur Napoléon après les *Cent-Jours*, voulait faire comprendre à ce membre de la famille des Bourbons que cette grande détermination n'avait été prise que parce qu'on avait la plus grande confiance dans sa fidélité; et que, le voyant placé de manière à pouvoir diriger le mouvement de Paris, on ne doutait pas qu'il n'employât son influence à contenir la révolution dans les limites tracées par cette même abdication.

En effet, la confiance que la famille royale avait puisée dans les récentes protestations du duc d'Orléans; l'assurance qu'elle avait reçue de M. le duc de Mortemart, que ce prince re poussait comme une injure le soupçon de travailler à mettre la couronne sur son front; la répugnance avec laquelle il s'était, disait-il, laissé emmener à Paris, tout contribuait à laisser croire à Charles X que la présence de leur cousin à Paris devait être regardée comme l'événement le plus favorable à sa dynastie. La proclamation de la république par les révolutionnaires était la seule chose que la famille royale redoutât de l'effervescence populaire; mais le duc d'Orléans, tuant la république par sa seule présence à Paris, et ralliant autour de lui tous les royalistes constitutionnels ou non, la monarchie n'avait plus rien à craindre, et la couronne se conservait dans la dynastie. Charles X croyait que l'ambition de son cousin serait grandement satisfaite par la régence qui lui était offerte.

Ce fut dans ces sentiments que Charles X s'empressa de faire parvenir au duc d'Orléans la lettre contenant l'abdication ; et, afin de donner à cet envoi le caractère d'une grande mission politique, on chargea un lieutenant-général, portant un nom connu, d'aller remettre cet acte au lieutenant-général du royaume nommé par le roi.

Le général Froissac-Latour devait s'entendre avec le duc d'Orléans pour tout ce qui serait

relatif à la proclamation de Henri V, et déjà Charles X prescrivait de Rambouillet les cérémonies et l'étiquette à observer pour l'entrée du nouveau roi dans la capitale de *son royaume.* Ainsi Charles X ordonnait toujours, en vertu de ce droit qu'il croyait tenir encore de ses ancêtres : la monarchie de droit divin et la royauté légitime se montraient comme s'il ne s'était rien passé depuis le 25 juillet. On s'inquiétait peu, à Rambouillet, si une immense révolution, ayant renversé la monarchie et la légitimité, s'était opérée en France depuis quelques jours. Aussi ne se donnait-on aucun souci de consulter la nation, ni même la peine de lui annoncer les arrangements que l'on combinait. Quant aux chambres, ne les considérant pas légalement assemblées, on agissait envers elles comme si elles n'eussent pas existé. C'était procéder assez cavalièrement : avec un peu plus d'habileté, les conseillers de Charles X auraient pu rattacher à Henri V la chambre des pairs, qui ne demandait pas mieux, et la grande majorité de la chambre des députés, dont les prétentions libérales n'allaient pas au-delà de cette combinaison, avec la charte de Louis XVIII et ses conséquences.

Mais dans cette importante circonstance, comme dans tant d'autres, les conseillers de Charles X manquèrent totalement de tact, et ils ne justifièrent que trop ce que l'on disait de cette famille : « qu'en traversant la révolution elle n'avait rien oublié ni rien appris. »

CHAPITRE XXV.

Mission du général Froissac près du duc d'Orléans. — Le duc refuse de recevoir l'envoyé de Charles X. — M. de Mortemart remet la lettre d'abdication. — Commissaires envoyés à Rambouillet. — Sentiments exprimés par le duc d'Orléans à l'égard du duc de Bordeaux. — Mesures pour faire sortir de France la famille royale. — Mission du colonel Poque-Beauvais. — Charles X refuse de recevoir les envoyés du Palais-Royal. — Communication de l'abdication au conseil du duc d'Orléans. — Débats à ce sujet. — Opinion des doctrinaires. — Expédition de Rambouillet. — Son but, son caractère, sa composition. — Ouverture de la session des Chambres. — Discours du duc d'Orléans. — Irritation des jeunes gens. — Ils veulent chasser les Députés. — Intervention du général Lafayette.

Le général Froissac, porteur de l'abdication de Charles X et du dauphin, et muni de diverses autres lettres de la famille royale pour celle du duc d'Orléans, arriva à Paris dans la soirée du 2 août. Le Palais-Royal était rempli de personnages de toutes les nuances, et une foule d'hommes des barricades en gardaient les cours : ils semblaient bivouaquer dans les antichambres et jusque dans les salons: on entrait et sortait de la demeure du prince comme si l'on eût été en pleine rue. Il fut donc facile à l'envoyé de Charles X de pénétrer, sans se faire annoncer, jusqu'au salon des aides-de-camp. Mais là des ordres paraissaient avoir été donnés pour ne pas laisser entrer le messager de Rambouillet dans le cabinet dont les orléanistes avaient seuls le libre accès. Ce fut en vain que le général Froissac parla de l'importance de sa mission ; il ne put obtenir de voir le lieutenant-général du royaume pour lui remettre l'acte dont il était porteur.

Un pareil accueil, qui semblait prémédité, fit croire à l'envoyé de Charles X que l'on n'agissait pas franchement au Palais-Royal, et que la confiance du roi pourrait bien être trompée : il prit aussitôt le parti d'aller savoir de M. de Mortemart ce qu'il fallait penser, et le prier de faire ensemble une dernière tentative pour remettre à son adresse la lettre de Charles X. M. de Mortemart s'empressa de monter en fiacre, car il n'aurait pas été prudent en ces jours-là de traverser Paris dans des voitures armoiriées, et les deux ambassadeurs de la monarchie de Rambouillet se rendirent au Palais-Royal. Le duc d'Orléans fut accessible pour M. de Mortemart; il reçut même de ses mains la lettre d'abdication de Charles X: mais il se refusa à accorder au général Froissac l'entretien que M. de Mortemart sollicitait pour l'envoyé de la famille royale : tout ce que ce dernier put obtenir, ce fut de voir la duchesse d'Orléans et de lui remettre les missives dont on l'avait chargé pour cette princesse.

Que se passait-il donc au Palais-Royal? et quelles étaient les intentions du duc d'Orléans relativement à la famille de Charles X? Telle était l'énigme que le général Froissac chercha à deviner. Il était évident, pour l'envoyé du roi, que des intrigues s'ourdissaient en faveur du duc et au préjudice de la famille royale : les hommes qu'il avait vu entrer et sortir des salons du prince devaient tous désirer que le principe de la légitimité fût foulé aux pieds, parce qu'ils s'étaient trop compromis avec les Bourbons : nécessairement ces hommes, admis dans le conseil du Palais-Royal, ne pouvaient que presser le duc d'Orléans de poser la couronne sur sa tête. Le général Froissac vit avec peine qu'on semblait n'avoir tenu aucun compte de l'acte par lequel Charles X avait nommé le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume ;

car on avait relégué cette pièce dans la partie la moins officielle du *Moniteur*, et comme une nouvelle sans importance.

L'envoyé de Charles X ne douta plus que le refus du duc de recevoir officiellement la lettre d'abdication ne fût la conséquence d'intrigues qui, par l'éloignement de la famille royale et des troupes, pouvaient devenir dangereuses pour le principe de la légitimité des rois de la France. Quoique la duchesse d'Orléans lui eût manifesté le plus sincère et le plus vif attachement pour la famille royale, et qu'elle l'eût assurée que cette famille pouvait compter sur la délicatesse et la probité de son mari, ce général jugea que l'importante mission dont il était chargé courait le risque d'échouer devant les menées des orléanistes. Une autre circonstance vint le confirmer dans ses craintes : il venait d'apprendre que des commissaires envoyés par le Palais-Royal auprès de Charles X, étaient en route pour Rambouillet; et quoique l'objet de leur démarche eût été tenu secret, le général sut qu'ils avaient reçu la mission d'engager Charles X à s'éloigner de la capitale. L'envoyé du roi crut dès lors qu'il était de son devoir de retourner à Rambouillet, afin d'instruire la famille royale de ce qui se passait, et l'engager à montrer de la fermeté. Il se mit en route, après s'être concerté avec le duc de Mortemart.

Ce que l'on avait dit au général Froissac du départ de commissaires pour Rambouillet ne fut bientôt plus un mystère pour personne : cette mesure, arrêtée en conseil, avait pour objet de notifier à Charles X que son autorité ne pouvant plus être reconnue dans Paris, il devait s'éloigner de la capitale, afin de ne pas ajouter aux embarras que les républicains causaient à ceux qui voulaient sauver la royauté. On devait lui faire comprendre combien sa position allait devenir périlleuse au milieu des populations soulevées, et surtout si les habitants de Paris mettaient à exécution leur menace de se jeter sur Rambouillet; les commissaires devaient aussi peindre au roi les malheurs qui pourraient résulter d'un plus long séjour près de la capitale, et enfin s'offrir à lui servir de sauve-garde, s'il consentait à quitter la France.

Cette démarche, en apparence toute officieuse, n'avait d'autre but que de calmer les inquiétudes et l'irritation des Parisiens; elle ne devait nullement préjuger la question de la dynastie : aussi choisit-on les commissaires de manière à ce que Charles X ne pût pas considérer cette députation comme hostile ni à sa personne ni à sa famille : le duc d'Orléans désigna M. le maréchal Mortier pour représenter la chambre des pairs; M. de Schonen pour celle des députés, et MM. Jaqueminot et Odillon Barrot pour organes de la population de Paris. Comme il fallait que cette députation n'inspirât aucune répugnance à Charles X, on convint que M. le duc de Coigny, dont le royalisme était bien connu, serait adjoint aux membres déjà désignés; on pensait que le nom de ce pair de France servirait en quelque sorte à protéger les commissaires eux-mêmes dans une autre région, et qu'il faciliterait leur introduction auprès du roi.

La députation s'était mise en route à quatre heures de l'après-midi : le duc d'Orléans avait recommandé aux envoyés d'avoir pour le chef de la famille des Bourbons tous les égards respectueux qui étaient, disait-il, dans son propre cœur. L'un des commissaires, M. de Schonen, ayant demandé au lieutenant-général ce qu'ils feraient du duc de Bordeaux, si on le leur remettait; le prince, raconte l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*, répondit avec une chaleur qui semblait puisée dans son âme ; « le duc de Bordeaux! mais c'est votre roi! » — La duchesse d'Orléans, présente à cet entretien, se jeta au cou de son mari, en l'entendant parler ainsi du jeune duc de Bordeaux, et lui dit avec émotion ; — « Ah! vous êtes le plus honnête homme du royaume ! (1) » La duchesse d'Orléans ne pouvait supporter l'idée d'une usurpation des droits que la branche aînée des Bourbons tenait du principe de la légitimité : elle s'en était toujours expliquée ainsi ; et quelques instants après, elle donnait au général Froissac l'assurance que, dans les conjonctures délicates où l'on avait placé son mari, Charles X pouvait être sûr que son cousin se conduirait en *honnête homme*.

C'est que madame la duchesse d'Orléans ne savait pas toutes les obsessions auxquelles le lieutenant-général du royaume était en butte depuis deux jours; c'est qu'elle ne connaissait que bien imparfaitement tout ce qui se passait dans son propre palais, et qu'elle ne pouvait se rendre compte des revirements qui s'opéraient à chaque instant dans les opinions et les desseins de son mari.

Et il fallait bien que le duc d'Orléans eût senti diminuer en lui la vive répugnance qu'il avait toujours manifestée pour monter sur le trône de Charles X, puisqu'au même instant où il envoyait des commissaires pour garantir ce roi

(1) Louis Blanc.

du courroux des populations, il donnait l'ordre à M. Dumont d'Urville de se rendre en toute hâte au Hâvre pour y fréter deux grands bâtiments propres à transporter la famille royale hors de France. Une autre mission secrète, mais devant concourir à ce même but, était aussi confiée, ce même jour, au général Hulot : il lui fut ordonné d'aller prendre le commandement des quatre départements qui aboutissent de Versailles à la Manche, et on lui confia des pouvoirs illimités, dont il devait user suivant les circonstances.

Pendant que le gouvernement du lieutenant-général se hâtait ainsi d'user de son pouvoir naissant, quelques mesures prises précédemment par la commission municipale et le général Lafayette s'exécutaient. L'organisation de vingt régiments de garde nationale mobile, décrétée par le gouvernement provisoire pour soutenir la révolution, se poursuivait avec une grande activité (1), et l'on travaillait aussi à utiliser tous les soldats de la ligne et autres qui arrivaient par bandes à Paris et à Vaugirard.

L'enlèvement des diamants de la couronne, évalués à 80 millions de francs, ayant été connu et constaté, le général Lafayette avait donné ordre au colonel Poque-Beauvais d'aller les réclamer, à la famille de Charles X, au nom de la nation à qui les diamants appartenaient. Les instructions données à ce brave colonel l'autorisaient à insurrectionner toute la contrée autour de Charles X, afin d'obliger le roi et ses troupes à une retraite sans effusion de sang. Le 31, dans l'après-midi, M. Poque avait quitté Paris, à la tête de quelques ardents patriotes : dans la soirée ils étaient à Versailles, où, après avoir sommé le général Bordesoulle d'évacuer la ville, le colonel Poque avait obtenu que les troupes sous les ordres de ce général resteraient neutres et occuperaient leurs casernes jusqu'à ce qu'elles eussent reçu de nouveaux ordres : leur général attendait une lettre de convocation comme pair de France ; il la sollicitait même. Ainsi se trouvait déjà paralysée, entraînée la division de troupes laissée à Versailles. Le lendemain, M. Poque et ses hommes suivirent la garde royale ; et le 2 août, ce colonel se trouvait en face du 7e régiment suisse : il s'était avancé en parlementaire et suivi d'un seul brigadier, jusqu'aux avant-postes de la garde royale, et là il réclamait les diamants de la couronne, quand le général Vincent donna l'ordre aux suisses de faire feu : M. Poque fut grièvement blessé au pied, presque à bout portant ; le cheval du brigadier fut tué : on porta le blessé aux communs du château. Cet événement, considéré comme une violation du droit des gens, mit tout le château de Rambouillet en émoi : le roi fit témoigner au colonel le regret qu'il éprouvait de voir encore du sang répandu : il envoya son chirurgien pour panser la blessure.

Quand on parla à Charles X de la mission du colonel Poque, il se récria vivement sur l'intention qu'on lui prêtait de garder les diamants : il déclara qu'il était prêt à les renvoyer à Paris, ne voulant pas priver ni la nation, ni son petit-fils des riches objets renfermés dans le fourgon.

Ainsi, le 2 août au soir, Charles X ne doutait pas que le duc de Bordeaux ne fût proclamé roi de France, en vertu de l'abdication faite en faveur de ce jeune prince.

Il était nuit quand MM. de Schonen et Odilon-Barrot arrivèrent aux avant-postes de la garde : à la lueur des feux du bivouac, ils purent apercevoir que leur présence au milieu de l'armée royale, et surtout la vue des cocardes tricolores attachées à leurs chapeaux, n'excitaient point la sympathie ; mais, grâces au nom royaliste du duc de Coigny, ils purent arriver, sans insultes, jusqu'à une auberge placée en face du château. Aussitôt ces commissaires demandèrent à entrer en communication avec le roi : Charles X leur fit répondre que l'heure avancée ne lui permettait pas de donner audience ; mais qu'ils pouvaient passer la nuit au château. Ayant alors exposé l'objet de leur voyage, le maréchal Marmont, après avoir fait connaître le but de la mission de ces envoyés, leur répondit : — « le roi ne vous recevra pas... Il n'a pas à écouter la proposition d'évacuer... il a trente-six pièces de canon, quinze mille vieux soldats, c'est une armée,.. le roi reste à Rambouillet. » —

Cette réponse, à laquelle on devait s'attendre, détermina les commissaires à retourner immédiatement à Paris. Ils étaient de retour au Palais-Royal avant le jour : le duc d'Orléans était encore au lit ; mais il se leva et les reçut en caleçon. La réponse qu'ils rapportaient, la nouvelle de ce qui était arrivé au colonel Poque, et la connaissance qu'on avait alors de l'abdication conditionnelle du roi et du dauphin, firent comprendre au duc d'Orléans que l'espoir de laisser le trône au duc de Bordeaux était la cause de l'attitude que Charles X prenait.

Or, il s'était passé bien des choses au Palais-Royal, depuis l'heure du départ des commissaires pour Rambouillet ; de nouvelles déter-

(1) Les doctrinaires ne tardèrent pas à faire suspendre et à renoncer ensuite à une organisation qui les effrayait : il leur semblait déjà voir l'armée dite révolutionnaire exécuter les ordres d'un nouveau comité de salut public.

minations avaient fait place aux motifs de délicatesse que le duc d'Orléans opposait jusqu'alors à ceux de ses conseillers qui lui offraient la couronne. Il ne se serait peut-être pas senti le courage de détrôner le vieillard de qui il n'avait reçu que des bienfaits; mais les mêmes scrupules ne pouvaient pas le retenir lorsqu'il s'agissait de prendre la place d'un enfant, dont la naissance posthume avait été l'objet de tant de doutes et de si vives protestations (1) ; d'un enfant que le peuple avait compris dans son anathème contre les Bourbons et la légitimité.

L'abdication communiquée au même conseil intime, à qui le prince avait déjà soumis sa nomination, de par le roi, aux fonctions dont l'avaient investi les députés, provoqua une longue délibération. La question de la régence fut long-temps débattue et vivement appuyée par Sébastiani : elle offrait au duc d'Orléans les avantages de la royauté, sans le brouiller avec la branche aînée des Bourbons : le principe de la légitimité, disait-on, serait ainsi conservé, et le duc d'Orléans pouvait espérer de le transporter dans sa propre famille, en cas de mort du duc de Bordeaux. Ainsi parlaient les doctrinaires et beaucoup de ces hommes usurpateurs d'une réputation de patriotisme qui les avait mis à même de pouvoir trahir impunément la cause de la liberté. — « J'ai même la certitude, dit M. Bérard, que parmi les personnes qui environnaient le duc d'Orléans, il en est plusieurs qui désireraient vivement que l'on acceptât les conditions dictées par Charles X, sauf à laisser croire au pays que l'on gouvernait à un autre titre. De cette manière, on aurait eu la royauté de *fait* du duc d'Orléans, car la régence n'eût pas été autre chose; on aurait conservé la chance de lui voir arriver la royauté de *droit* par les voies naturelles, c'est-à-dire par la mort du duc de Bordeaux; et enfin, on se serait trouvé en bonne position à l'égard du successeur légitime, dans le cas où il serait monté sur le trône (1). »

Mais l'idée d'une régence effrayait tous ceux qui réfléchissaient aux inconvénients et aux malheurs qu'elle traîne à sa suite. Le duc d'Orléans pensait comme ces derniers opinants; seulement les raisons qu'il donnait pour repousser la régence lui étaient toutes personnelles; car, tout en affichant une grande répugnance pour le pouvoir suprême, il n'aurait pas voulu le tenir provisoirement, et moins encore par délégation d'un enfant. — « Henri V n'aurait qu'à avoir une douleur d'entrailles, disait-il, et je passerai en Europe pour un empoisonneur (2). »

D'autres conseillers du prince, ceux surtout qui se sentaient compromis avec la famille des Bourbons aînés, voulaient que l'on considérât la révolution du peuple et la proscription de cette famille comme des faits accomplis qu'il fallait loyalement accepter : ils soutenaient, qu'à moins de se constituer en état de trahison envers la cause nationale, on ne pouvait faire autrement que de livrer au ridicule les actes par lesquels Charles X prétendait encore imposer ses volontés à la France; que ces actes d'une puissance déchue à jamais ne pouvaient avoir aucune valeur; que, dans l'état de la question, ni Charles X, ni sa dynastie ne pouvaient y être d'aucun poids; que le peuple ayant broyé la légitimité sous les pavés, et s'étant fait des cartouches avec les institutions octroyées, il ne restait plus de tout cela que le souvenir de quinze années de honte, qu'il fallait s'empresser d'effacer. Ceux-là disaient que le duc d'Orléans n'avait d'autre parti à prendre que de placer la couronne sur sa tête, avec le concours des députés, ou de laisser proclamer la république, par la volonté du peuple. Ce parti, dont les opinions différaient beaucoup avec celles des doctrinaires, conseillait une

(1) Le lecteur se rappelle qu'à l'époque de la naissance de *l'enfant du miracle*, une protestation, extraite des journaux anglais, fut répandue dans toute la France, comme émanant du duc d'Orléans. Le *Courrier Français* du 8 août 1830, croyant que les circonstances donnaient un intérêt nouveau à cette pièce, propre, disait-il, à éclairer l'opinion publique sur une question qui n'avait jamais pu être examinée librement, l'inséra en entier dans ses colonnes.

« S. A. R., portait ce document, déclare par les présentes qu'il proteste formellement contre le procès-verbal en date du 29 septembre dernier, lequel acte prétend établir que l'enfant, nommé Charles-Ferdinand-Dieudonné, est fils légitime de S. A. R. Madame la duchesse de Berry.

« Le duc d'Orléans produira, en temps et lieu, les témoins qui peuvent faire connaître l'origine de l'enfant et de sa mère; il produira toutes les pièces nécessaires pour rendre manifeste que la duchesse de Berry n'a jamais été enceinte depuis la mort infortunée de son époux, et il signalera les auteurs de la machination dont cette très-faible princesse a été l'instrument.

« En attendant qu'il arrive un moment favorable pour dévoiler toute cette intrigue, le duc d'Orléans ne peut s'empêcher d'appeler l'attention sur la scène fantastique qui, d'après le susdit procès-verbal, a été jouée au pavillon Marsan..... »

A la suite de ce préambule se trouvent énumérés tous les faits qui semblent venir à l'appui de la déclaration. On peut les lire dans le *Courrier Français* du 8 août 1830. Il est du devoir de l'historien de dire que cette protestation fut désavouée par le duc d'Orléans.

(1) — « On a été jusqu'à affirmer, ajoute le même député Bérard, que des lettres furent écrites dans le sens de cette combinaison, à diverses puissances étrangères, et que ces lettres ont été depuis l'une des causes les plus directes de nos embarras diplomatiques, et de la fausse situation dans laquelle nous sommes placés à l'égard du reste de l'Europe. »

(2) Histoire de Dix Ans.


OMNIBUS
EXPEDITION
DE
RAMBOUILLET
1830

détermination décisive, radicale, comme le seul moyen de mettre un terme à l'anxiété générale, et de réunir autour de quelqu'un ou de quelque chose, l'opinion flottante de la France : il appuyait son vœu sur la nécessité de rétablir l'ordre qu'une plus longue irrésolution compromettrait gravement.

Le duc d'Orléans ne se prononça pas positivement; mais insensiblement ses scrupules s'affaiblissaient : il commençait à reconnaître qu'*il devait se sacrifier*.

Aussi se montra-t-il désolé en apprenant, de la bouche des commissaires, que Charles X ne voulait pas quitter Rambouillet. — « Il faut l'y contraindre, s'écria le duc. — » Pour cela, le Palais-Royal n'eut besoin que de laisser faire le peuple de Paris.

Déjà, dès la veille, une grande effervescence régnait dans la capitale sur le bruit répandu que Charles X se fortifiait à Rambouillet, et qu'il menaçait d'attaquer Paris : de toutes parts on disait qu'il fallait aller chasser les Bourbons de vive force, et leur faire un mauvais parti, s'ils résistaient. On imagina donc d'utiliser cette ardeur pour combiner un mouvement contre Charles X. Lafayette fut consulté : il promit de mettre sur pied une division de six mille hommes, composée de cinq cents gardes nationaux par arrondissement, et de la placer sous les ordres du général Pajol, que l'on considérait comme très-propre à exécuter un *coup de main*. On pensa aussi que les commissaires officieux, envoyés la veille à Charles X, devaient revêtir le caractère plus ample et plus incontestable de commissaires de la nation; et que, chargés de remplir une mission plus énergique, ils précéderaient la colonne parisienne, pour aller *sommer* le roi déchu de se retirer devant cette nouvelle protestation armée. Le maréchal Maison, dont la présence devait être agréable à Charles X, fut adjoint à la députation de la veille, pour remplacer le maréchal Mortier, qui avait décliné l'honneur de cette pénible ambassade.

En conséquence, le rappel battit dès le matin dans tous les quartiers; Paris s'émut, et offrit en ce moment-là le reflet des trois journées : il arriva que le peuple des barricades voulut être de la partie, et, au lieu de six mille gardes nationaux que Lafayette voulait appeler, il se présenta plus de vingt mille hommes en armes pour marcher sur Rambouillet, et pour, disaient-ils, en finir une bonne fois avec tous les Bourbons. Les doctrinaires furent donc obligés de subir l'intervention du peuple (1); mais ils se proposèrent de surveiller ses mouvements. En attendant ils se montrèrent enchantés de penser que tous les esprits effervescents allaient sortir de la capitale pour quelques jours, et qu'ils leur laisseraient le champ libre. Ce jour-là même, devait se faire l'ouverture des Chambres par le lieutenant-général du royaume : le discours qu'il allait prononcer pouvait ne pas être goûté par les révolutionnaires; le Palais-Royal poussa donc aussi à l'insurrection contre Rambouillet. Dans les cours de ce même palais, les aides-de-camp du duc d'Orléans distribuaient des armes et des munitions.

Le colonel Jaqueminot, qui avait été désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major du général Pajol (1), utilisait le zèle d'un grand nombre d'élèves de l'Ecole Polytechnique, et les avait répandus sur plusieurs points de Paris, soit pour enlever deux pièces de canon à l'Ecole Militaire, soit pour réunir des munitions de guerre et des chevaux, soit enfin pour régulariser l'ardeur des citoyens de Paris.

Au même instant, le général Pajol, commandant en chef l'expédition, revêtait, chez M. Laffitte, son uniforme et empruntait à M. Rotschild ses épaulettes de consul général d'Autriche, auxquelles on dut enlever les aigles impériales. Le général Excelmans voulut être de l'expédition, il se mit dans les rangs de l'état-major. On y voyait aussi Georges Washington Lafayette, avec les épaulettes de chef de bataillon; il devait servir d'aide-de-camp au général Pajol. Plusieurs des chefs du peuple pendant les trois jours reparurent dans les rangs des leurs hommes.

Quand le général Lafayette se présenta aux Champs-Elysées pour passer en revue l'armée d'expédition, il la trouva trois fois plus nombreuse, qu'il ne s'y attendait (2). Lafayette était de bonne foi en secondant ainsi ce qu'il regardait comme un mouvement national; aussi fit-

(1) « On aurait tort de croire, rapporte un ancien orléaniste, que cette réunion de citoyens armés se composait uniquement de ce qu'on appelle habituellement le peuple, c'est-à-dire la classe la moins riche de la société : des citoyens de toutes les classes en faisaient partie, et j'ai entendu des hommes fort riches exprimer la pensée que ne justifiaient pas même les circonstances, qu'*il ne fallait pas qu'un seul Bourbon en réchappât*. Ces hommes-là sont aujourd'hui du *juste-milieu*. » (Bérard.)

(1). M. Louis Blanc suppose qu'en donnant le commandement de la colonne au général Pajol, le Palais-Royal voulait à la fois éloigner et compromettre un général dont les orléanistes se méfiaient : il ajoute que le colonel Jaqueminot fut donné à Pajol, comme chef de son état-major, pour le surveiller.

(2) « En dénombrant par la pensée, l'effectif de cette armée, à laquelle je ne devais faire livrer, d'après les ordres de la commission municipale, que *six mille rations*, raconte M. Bonnellier, je demandai à Dieu *le miracle des pains* : c'était le cas. » (Mém. de l'Hôtel-de-Ville.)

il avec franchise tout ce qui dépendait de lui pour assurer le succès de cette expédition populaire. L'ordre fut envoyé aux volontaires de Rouen, de Louviers et d'Elbeuf, qui allaient arriver à Paris, de se porter sur la gauche, afin de rejoindre l'expédition : on prescrivit à la garde nationale d'Amiens et d'Arras, qui se levait sous les ordres de Frédéric Degeorge, de marcher aussi à la rencontre des Parisiens : en même temps le général Lafayette ordonnait à M. Degoussée de se détacher sur Saint-Cyr, afin d'aller s'emparer de l'artillerie de lÉ'cole. Enfin on mettait en réquisition toutes les voitures de place, dont le service se trouvait interrompu à cause des barricades (1).

Il est impossible de décrire l'aspect que cette armée présentait, tant à cause de la diversité des costumes et des armes, que par le nombre de voitures de toutes sortes qui devaient servir à transporter les soldats volontaires : ici, c'étaient des jeunes gens, des avocats en habit noir sur lequel ils avaient placé un baudrier de sabre ou une giberne; là, se montraient des masses d'ouvriers en vestes ou en blouses, ayant sur leur tête un casque ou un schako militaire; plus loin, on rencontrait des pelotons de citoyens en habit de gardes nationaux; à côté de ceux-ci on voyait des soldats de toutes armes confondus ensemble : des élèves de l'École Polytechnique se faisaient remarquer dans les rangs et surtout près des pièces de canon. Tous faisaient retentir l'air de leurs cris de joie et de leurs chants nationaux; tous montraient une ardeur et un patriotisme propres à inspirer la plus grande confiance aux chefs qui les conduisaient dans cette expédition aventureuse. « Dire la poussière, le soleil, la foule, les cris, le bruit des armes, les appels, le fracas des voitures de toutes grandeurs, de toutes les formes; la variété des costumes, leur singularité, l'expression des physionomies; raconte un témoin oculaire de cette échauffourée; décrire enfin l'aspect de cette nouvelle levée en masse, je dois y renoncer, parce que cela est impossible. » Tous les combattants des trois journées, hommes de tous les âges, de toutes les conditions, la plupart braves jusqu'à la témérité, tous éminemment généreux, étaient dans les rangs de l'expédition; mais derrière ces hommes d'action s'étaient glissés les hommes du lendemain et les aventuriers, nuée de fuyards si le canon eût grondé; nuée que les boulets auraient aussitôt ramené dans Paris pour y semer l'épouvante ; tous ces gens-là n'allaient en avant que parce qu'on leur disait que la famille royale fuyait : ils ne couraient sus au roi que dans l'espoir de rapporter de cette chasse un certificat de présence qui pût les mettre bien avec le nouveau gouvernement.

Quoiqu'il en fût de ce mélange inévitable que les coups de fusil auraient trié, l'expédition se mit en route au moment même où le duc d'Orléans allait ouvrir la session législative. Ceux des orléanistes qui voulaient rompre avec le passé, avaient insisté pour que l'ouverture des Chambres eût lieu un jour autre que celui fixé précédemment par Charles X; mais les doctrinaires, aux yeux desquels la révolution ne devait avoir déplacé qu'un seul homme, décidèrent que l'ouverture se ferait ce jour-là même (1) : c'était en quelque sorte suivre les prescriptions de Charles X.

La cérémonie fut à peu près ce qu'elle était sous Charles X. Le duc d'Orléans invita les pairs, en très-petit nombre, qui étaient dans la salle, et les députés à s'asseoir; il lut alors un discours dans lequel il parlait beaucoup des *troubles* de Paris, de la nécessité d'y mettre un terme, et de rétablir l'ordre social exposé aux plus graves dangers. Il annonçait que le vœu de ses concitoyens s'étant tourné vers lui, il allait se dévouer à tout ce que les circonstances exigeraient de lui pour rétablir le règne des lois, et assurer à jamais l'exécution de la charte. Il déclarait que le passé lui était douloureux, et qu'il déplorait des infortunes qu'il aurait voulu prévenir.

« Messieurs les pairs et Messieurs les députés,
» disait le duc d'Orléans en finissant, aussitôt
» que les chambres seront constituées, je ferai
» porter à leur connaissance l'acte d'abdication
» de S. M. le roi Charles X; par ce même acte
» S. A. R. Louis-Antoine de France, dauphin,
» renonce également à ses droits : cet acte a été
» remis entre mes mains, hier 2 août, à onze
» heures du soir. J'en ordonne ce matin le dé-
» pôt dans les archives de la Chambre des Pairs,

(1) On a évalué à plus de quatre mille le nombre de barricades qui obstruaient les rues de Paris le lendemain du combat; la Ville a dépensé plus de 200,000 francs pour faire rétablir les pavés.

(1) « Deux actes datés de ce même jour, 3 août, avaient excité, dit M. Bérard, l'un, une désapprobation générale, l'autre, la moquerie. Le premier était la nomination de Pasquier à la présidence de la chambre des Pairs ; et le second, la faculté accordée aux ducs de Chartres et de Nemours d'assister aux séances de cette Chambre. Le choix de l'*inévitable* ministre de Louis XVIII, de celui qui avait trouvé moyen de surgir dans un si grand nombre de combinaisons politiques sous le régime déchu, annonçait une tendance rétrograde que l'on ne pouvait trop blâmer : c'était une nomination de coterie à la fois doctrinaire et légitimiste. L'espèce d'état politique conféré à deux princes dont l'un était encore enfant, et dont l'autre échappait à peine à l'enfance, ne parut qu'un enfantillage. Il paraissait difficile d'expliquer le sens de ces actes, dans un moment où les mesures les plus importantes étaient négligées. »

» et je le fais insérer dans la partie officielle » du *Moniteur.* »

Les députés applaudirent et crièrent *vive le duc d'Orléans!* mais le petit nombre d'entre eux qui professaient véritablement les principes libéraux laissèrent percer l'étonnement que leur causait un pareil discours. « Le duc d'Orléans, disaient les patriotes, ne se fait donc aucune idée de la situation du pays: il ne parle de la plus grande et la plus glorieuse des révolutions que comme d'un événement qui aurait troublé le repos de Paris: il ne dit pas un mot de la marche que suivra le gouvernement; et, pour toute institution libérale, il promet seulement l'exécution de la charte de Louis XVIII. Il semble n'attacher de l'importance qu'à l'abdication de Charles X et du dauphin... Tout cela est mesquin, pitoyable, maladroit. » Mais, suivant les habitudes de la monarchie, on n'osait pas faire peser sur le duc d'Orléans le blâme encouru par le premier pas du lieutenant-général dans la carrière politique; on se rejetait sur les ministres et sur les hommes dont ce prince était environné.

D'un autre côté, les membres de l'extrême droite, parmi lesquels on comptait Berryer fils, Martignac, Jacquinot de Pampelune, Roger, A. de la Bourdonnaie, de Bois-Bertraud, Hyde de Neuville, Mestadier, de Montigny, de Conny, de Lezardière, etc., paraissaient indignés de ce qu'en parlant de l'abdication de Charles X et de son fils, le duc d'Orléans n'eût pas dit un mot des réserves faites en faveur du duc de Bordeaux.

Le discours d'ouverture des Chambres fut aussi commenté dans le public, il produisit une grande irritation parmi les jeunes gens et les républicains. Dans la soirée, des marques d'un vif mécontentement éclatèrent jusque sous les fenêtres du duc d'Orléans: les patriotes imposèrent silence à ceux qui criaient *vive le duc d'Orléans!* Du Palais-Royal, des groupes menaçants se portèrent à la chambre des députés, et la séance du soir fut troublée par les cris que faisaient entendre les hommes des barricades sur le passage des membres qui entraient dans la salle. « La Chambre nous trahit, disaient les jeunes gens, et elle nous laisse trahir. Il faut chasser tous ces députés de Charles X. » — Et il se manifestait au dehors des symptômes propres à faire craindre une violente dissolution de l'assemblée, quand Lafayette arriva par les cours et se présenta aussitôt sur le perron. Là, dominant la foule qui faisait retentir l'air de ses cris, il parla aux mécontents.

« Mes amis, leur dit-il, il était de mon devoir de prendre des mesures pour défendre la chambre des députés de toute attaque dirigée contre son indépendance; je ne l'ai point fait, et j'ai eu tort; mais je n'avais point prévu, après tout ce qui s'est passé pendant la révolution, la violence que l'on exerce aujourd'hui. Je n'ai aucune force à vous opposer; mais si la liberté de la Chambre est violée, le déshonneur en retombera sur moi: je mets donc mon honneur entre vos mains, et je compte assez sur votre amitié pour être sûr que vous vous retirerez paisiblement. »

Tel était le prestige qu'exerçait sur les masses du peuple l'homme que l'on regardait comme le patriarche de la liberté, que les jeunes gens se calmèrent à sa voix, crièrent *vive Lafayette!* et se retirèrent insensiblement. Lafayette était encore le maître des destinées de la France; il pouvait arrêter la contre-révolution à son premier pas; il pouvait rendre à la révolution son caractère, sa pureté, sa force; il dépensa toute la popularité dont il jouissait à énerver l'opinion, à décourager ceux qui avaient renversé Charles X, et à aplanir ainsi les voies aux ennemis de la liberté.



CHAPITRE XXVI.

Marche des Parisiens sur Rambouillet. — Dispositions prises à Versailles. — La colonne se grossit immensément en route. — Halte au village de Coignères. — Situation pénible de l'armée parisienne. — Fausses opinions sur l'armée royale. — Événements militaires de Rambouillet. — Le roi apprend la marche des Parisiens. — Il reçoit les commissaires. — Sa conversation avec eux. — Charles X se décide à quitter Rambouillet. — Motifs qui l'y décident. — Il se met en route pour Maintenon. — L'armée parisienne reçoit la nouvelle du départ du roi. — Dispositions de cette armée. — Charles X se sépare de la garde royale. — Son ordre du jour. — Licenciement de l'armée parisienne. — Son retour à Paris. — Ordre du jour du général Lafayette.

Au moment où la séance de la chambre des députés s'ouvrait, vingt mille citoyens de Paris (1), presque tous armés de fusils, prenaient leurs rangs, formaient la colonne de marche et se mettaient en route sur Rambouillet,

(1) Le général Lafayette n'avait demandé, pour l'expédition de Rambouillet, que *six mille* gardes nationaux: les patriotes jugèrent mieux que le général la nature de cette démonstration; ils comprirent qu'elle devait être toute populaire; qu'il ne s'agissait pas d'aller faire la guerre aux troupes de la garde, mais bien d'effrayer la famille royale. Le peuple voulut s'en mêler; et quand la colonne sortit de la capitale, on pouvait déjà dire que tout Paris allait se lancer sur Rambouillet.

en faisant retentir l'air de leurs chants nationaux. Comme s'il ne s'agissait que d'une *démonstration*, cette masse courait au-devant d'une armée disciplinée et aguerrie, sans qu'il eût été pris aucune de ces précautions que le simple bon sens indiquait : on s'embarquait sans biscuit, comme disent les marins : aussi, ne put-on pourvoir aux divers besoins de ces vingt mille hommes qu'au moyen de réquisitions (1). Ajoutons qu'on n'emportait presque point d'argent, et que le *payeur-général de l'armée*, le jeune Armand Cassan, ne fut en mesure de liquider les réquisitions qu'après le licenciement.

Quoique la colonne fût placée sous les ordres d'un général qui avait fait ses preuves, on marchait comme s'il se fût agi d'une promenade.

En tête, le général Pajol, commandant en chef; à ses côtés, le général Excelmans, si propre aux coups de mains ; puis, le colonel Jacqueminot, en costume de député : à leur suite, Georges Lafayette, le brave Degoussée, le colonel Dufays, quelques aides-de-camp et officiers d'ordonnance improvisés, quelques élèves de l'École Polytechnique, une quinzaine de cavaliers volontaires, des hommes de lettres, des avocats, des médecins, le fusil ou le sabre à la main.

Point d'avant-garde.

Et une immense colonne formée tant des volontaires portés dans les voitures que de ceux qui marchaient à pied : la chaleur et la poussière étouffaient tout le monde.

Une espèce d'organisation des corps se fit en route. Quand une centaine de citoyens avaient défilé, on leur disait : « vous êtes une compagnie ; » et ils se donnaient un capitaine. Lorsqu'on jugeait qu'il y avait dix de ces compagnies, on déclarait que leur réunion formait un bataillon, et aussitôt un chef se présentait.

En arrivant à Versailles, vers les trois heures, ce n'était déjà plus une cohue : les rangs s'étaient formés, *et l'armée parisienne* tint à honneur de se déployer sur la place d'armes et dans la grande avenue du château. La population de Versailles accueillit les Parisiens avec de grandes démonstrations de joie : ceux des habitants qui étaient en armes leur rendirent le salut en tirant leurs fusils en l'air. « Le peuple de Versailles, raconte M. Bonnellier, en était encore à *la charte*; il croyait s'engager beaucoup en criant à tue-tête : *vive la charte!* Le général Pajol eut l'esprit de sentir l'in-à-propos de cette acclamation, et avec non moins d'énergie que le peuple, il criait : *vive la liberté*, mes amis, *c'est plus sûr !* »

A Versailles, le général en chef commença à prendre quelques dispositions. On enjoignit à la municipalité, d'après les ordres de l'intendant militaire de Paris, d'avoir à fournir, dans la soirée, les *six mille* rations que l'on devait distribuer à ces *vingt mille bouches* déjà affamées : Les municipaux promirent que le convoi partirait dans quelques heures.

Avant même d'arriver à Versailles, un homme de lettres qui connaissait les localités, Dupoty, fit dire au général en chef qu'il restait encore dans les quartiers beaucoup de troupes de la division Bordesoulle, et qu'il fallait s'en assurer avant de passer outre. L'avis fut accueilli ; et aussitôt le général Pajol, un élève de l'École Polytechnique et Dupoty se dirigèrent sur la caserne d'infanterie. L'arrivée de *l'armée parisienne* à Versailles avait tellement effrayé les fantassins, qu'ils ne firent aucune difficulté de livrer leurs armes; elles furent d'un grand secours. Ces soldats promirent de retourner dans leur première garnison pour y attendre les ordres du nouveau gouvernement.

En même temps que le général Pajol s'était présenté, lui troisième, au quartier de l'infanterie, Excelmans, suivi de quelques jeunes gens, avait été sonder les dispositions du régiment de carabiniers : comme toute la cavalerie de la garde, ce corps n'avait cessé de montrer des dispositions hostiles à la révolution : aussi la harangue du général Excelmans ne produisit-elle pas sur ces hommes l'effet qu'on attendait : ils refusèrent de marcher avec le peuple; mais ils promirent de rester dans leur caserne et de ne plus tirer le sabre : c'était tout ce que l'on pouvait exiger.

Entre-temps la colonne avait continué sa marche ; déjà les rangs se grossissaient à tout instant soit des patriotes de Versailles, qui voulurent aller contribuer à mettre en fuite Charle X et son armée, soit des paysans des environs. La marche des Parisiens commença dès lors à être embarrassée par la foule de gens de la campagne, arrivant par toutes les routes, par tous les chemins de traverse. « Ces nouveaux venus étaient dans des dispositions tellement redoutables, ra-

(1) C'était ainsi que les chefs de ces masses populaires mirent en réquisition des chevaux du manége Kuntzmann ; que des chevaux et des voitures rencontrés en route furent également frappés de réquisition ; que le vin distribué à Versailles fut aussi livré sur un simple bon. Le général Pajol, n'ayant plus chez lui son uniforme, plusieurs objets furent empruntés, et principalement ses grosses épaulettes. Enfin, on prit en route une carte topographique, car l'état-major de l'expédition n'en avait aucune. Chevaux, voitures, armes, équipement, furent religieusement rendus ou payés, excepté les épaulettes que M. de Rotschild ne voulut pas reprendre, disant au général qu'elles avaient été trop bien portées par lui, pour qu'un autre pût oser les mettre.

conte un des volontaires parisiens, qu'il fallut que nous fissions souvent le pénible office de gendarme, pour arracher de leurs mains des soldats de la garde qui retournaient à Paris sans armes ni fourniment : il nous fallut dégager plusieurs diligences chargées de ces militaires......... Ces forcenés, que malgré nous nous ramassions depuis Versailles, se conduisaient avec tant de violence, croyant donner des preuves de leur patriotisme, que nous devions redouter un combat dans lequel nous aurions eu de pareils auxiliaires. »

Un peu avant Saint-Cyr, M. Degoussée et une poignée de braves des trois journées se détachèrent de la colonne pour marcher sur l'Ecole. La plupart des élèves, que leur commandant, M. de Broglie, avait compromis malgré eux, s'étaient enfuis ; mais, comme ils avaient ramené de Saint-Cloud la batterie de l'Ecole, M. Degoussée s'empara de ces huit pièces de canon ; elles suivirent aussitôt les Parisiens.

Aux environs du village de Trappes, la colonne, qui ne cessait de ramasser des fusils dont la route était jonchée, fut atteinte par une voiture à quatre chevaux : c'étaient les commissaires Maison, de Schonen et Odilon-Barrot, qui retournaient vers Charles X pour l'engager à quitter la France : cette fois la proposition était appuyée par une levée en masse propre à produire plus d'effet sur Charles X que toutes les considérations que l'on pouvait faire valoir. Les commissaires remirent au général Pajol des instructions du général Lafayette, échangèrent quelques mots avec les volontaires de leur connaissance, et continuèrent leur route avec rapidité, après avoir donné l'ordre de ne laisser passer personne pour Rambouillet.

Le général Pajol apprenait de Paris que le bataillon des volontaires de Rouen, Louviers et Elbeuf, fort de deux mille hommes, avait quitté Saint-Germain, sous la conduite de M. Laperche, l'un des officiers d'ordonnance de ce même général, pour se diriger sur la colonne parisienne. Aussitôt le général Excelmans fut détaché pour aller à la rencontre de ce bataillon, destiné dès lors à former l'arrière-garde, sous son commandement.

A la nuit, la tête de la colonne arriva près du village de Coignères. On approchait ainsi de Rambouillet : le commandant de l'expédition se montrait inquiet, soucieux. Les vivres que la municipalité de Versailles devait envoyer, n'étaient pas arrivés, et l'on entendait de toutes parts des hommes qui demandaient du pain. La faim et la fatigue se faisaient déjà sentir dans cette campagne d'un jour ; et cela se comprendra facilement si l'on réfléchit que la plupart des citoyens composant la colonne sortie de Paris étaient sur pied depuis cinq heures du matin, et qu'ils avaient fait plus de dix lieues, sous les ardeurs du soleil, sans avoir rien mangé.

Etait-il prudent de pousser plus loin avant d'avoir pu donner quelques vivres et d'avoir laissé prendre quelque repos à ces hommes si peu habitués aux marches forcées et aux privations ? Telle était la question que le général Pajol s'adressait : il la soumit à son état-major. L'idée de s'arrêter en route ne fut pas goutée par les hommes qui voulaient en finir avec Charles X : ceux-là pensaient qu'arrivant à Rambouillet au milieu de la nuit, et surprenant la garde royale avant qu'elle sût à qui elle avait affaire, ils auraient un immense avantage. Mais le général Pajol jugeait avec raison qu'il fallait laisser aux troupes royales le temps d'apprendre qu'elles allaient avoir à se défendre contre toute la population de Paris et des environs ; que l'idée de cette armée d'hommes des barricades suffirait pour achever de démoraliser les troupes royales. — « Troupes démoralisées, disait-il, troupes battues. » —

L'ordre fut donc donné de faire halte avant l'entrée du village : l'immense colonne murmura, mais elle s'arrêta. Aussitôt fiacres, omnibus, calèches, cabriolets, tapissières furent conduits dans un champ à gauche de la route, et rangés en carré : on plaça l'artillerie et l'on distribua des cartouches à ceux qui n'en avaient pas. Le général prit aussi toutes les dispositions militaires que les circonstances commandaient : des postes et des patrouilles furent placés tout autour du camp : une grand'garde de cinq cents hommes des plus braves fut confiée au colonel Dufays, qui dut occuper l'autre extrémité du village : il établit son bivouac à la maison du poste. Le général en chef, le colonel Jacqueminot, Georges Lafayette, Degoussée et le reste de l'état-major se logèrent dans une maison du village, et les ordres les plus sévères furent donnés de ne laisser passer personne.

Les instructions transmises au commandant de l'avant-garde, lui prescrivaient de se mettre en route à deux heures ; d'être avant le jour à la portée de fusil de la ligne royale ; de disperser alors ses hommes dans le bois, et de leur faire commencer un feu tellement nourri que l'armée de Charles X crût à des forces imposantes, et renonçât à l'idée d'attaquer.

Mais, si l'on avait garanti la colonne de toute surprise, pendant la nuit, de la part des troupes royales, on n'avait pu encore rassurer sur

les subsistances tous ceux qui ne cessaient de crier : *du pain! du pain!* Le village de Coignères, que venaient de traverser les régiments de la garde royale, n'offrait plus aucune ressource, et le général était dans une grande inquiétude pour la journée du lendemain. Comme on avait défendu d'entrer dans le village et d'aller marauder (1), il n'y avait qu'une distribution régulière qui pût rendre la gaîté à ces innombrables volontaires ; et rien n'arrivait de Versailles. Le général chargea l'un des élèves de l'École Polytechnique qui avaient montré le plus de bravoure dans les trois journées, M. Charras, de retourner en toute hâte à Versailles pour presser l'envoi des rations de pain que la municipalité s'était engagée à livrer dans la soirée. Arrivé au milieu de l'arrière-garde, M. Charras fit connaître au général Excelmans la pénurie dans laquelle la colonne se trouvait par suite de la négligence des autorités de Versailles. — « Si avant le jour, s'écria ce général, le convoi n'est pas en route, vous ferez fusiller le préfet de Versailles. » — En apprenant la responsabilité qui pesait sur sa tête, le préfet quitta son lit, et le convoi ne tarda pas à se mettre en route : mais il n'arriva au quartier-général que le lendemain à midi. La nuit fut donc cruelle pour ceux des volontaires que la faim empêcha de dormir.

Cependant le général Lafayette, qui n'avait considéré cette expédition que comme l'élan d'un louable patriotisme, parce qu'il n'avait pas vu la poitrine des doctrinaires se dilater à l'idée d'éloigner ces patriotes qui leur portaient ombrage ; le général Lafayette, dont la participation à cette marche sur Rambouillet avait été empreinte de tant de bonne foi, suivait des yeux la colonne, et ne cessait de faire parvenir au général les avis qui pouvaient lui être utiles. Ayant appris de source certaine, que Charles X avait encore avec lui près de 12,000 hommes de bonnes troupes et 40 pièces de canon, il s'était empressé de transmettre ces renseignements au commandant de la colonne parisienne, en l'engageant, en cas d'attaque, à gagner les bois qui entourent Rambouillet, comme le moyen de rendre aux volontaires une supériorité qu'ils perdraient immanquablement dans la plaine. C'était le parti qui avait déjà été indiqué par les personnes qui connaissaient les localités ; elles pensaient qu'à l'abri des bois, on pourrait facilement s'approcher de Rambouillet, et inquiéter le château.

Heureusement que l'on était à Paris, comme à Coignères, dans de fausses idées sur la situation de l'armée royale.

En effet, il s'était passé à Rambouillet des événements de la plus haute importance, et qui avaient achevé de décourager les troupes.

Le lecteur connaît déjà les positions des divers corps à Rambouillet. Tous les régiments d'infanterie de la garde s'y trouvaient réunis moins le cinquième, en garnison à Rouen, et trop éloigné pour suivre le mouvement ; ils avaient avec eux une artillerie formidable, et près de 3,000 hommes de cavalerie, sans compter les gardes du corps et les gendarmes des chasses. Dans la nuit du 1er au 2 août, le général Mongardé avait amené de Chartres un régiment de hussards. Les royalistes comptaient encore sur le camp de Saint-Omer, comme le plus rapproché.

Mais dans cette même nuit la brigade de grosse cavalerie de la garde, appartenant à la division Bordesoulle, quitta son cantonnement, traversa la brigade de cavalerie légère et se mit en route pour les garnisons que chacun de ces trois régiments occupaient auparant. Cela se fit, porte une relation, comme si on en eût donné l'ordre, et sans qu'aucun chef pût arrêter ces régiments. Le lendemain on s'estima heureux, à Rambouillet, de ce que la division de cavalerie légère n'avait pas suivi l'exemple de la grosse cavalerie.

Cet événement ne fut pas le seul que l'on eut à déplorer : dans la journée du 3, le régiment d'infanterie de la garde qu'on avait laissé en avant du village du Péray, eut une fausse alerte : il crut que l'armée parisienne allait l'enveloper, et se disposait à quitter le poste qu'il occupait, quand le dauphin, accompagné de plusieurs généraux, coururent arrêter ce mouvement rétrograde. Le régiment fut ramené au village du Péray : mais on venait d'acquérir la preuve que la démoralisation gagnait celles des troupes sur la fidélité desquelles on se reposait. La nouvelle de l'abdication commençait à circuler ; elle produisait le plus mauvais effet parmi les chefs et les soldats.

Ce fut dans ces circonstances que, vers les sept heures du soir, à l'issue du dîner de la famille royale, arriva en toute hâte, à Rambouillet, une estaffette apportant la nouvelle positive de la marche des Parisiens. On annonçait en même temps au roi que des commissaires du *gouvernement provisoire* précédaient de quelques lieues seulement l'armée parisienne.

(1) Les seuls hommes de la grand'garde eurent de quoi manger, grâces à quelques moutons qu'ils égorgèrent et firent rôtir au feu de leur bivouac : ceux-là passèrent la nuit à rire et à chanter : c'était, dit M. Bonnellier, la véritable élite des manches retroussées.

L'approche des Parisiens mit dans la consternation tous ceux qui habitaient le château de Rambouillet. — « Une terreur panique, dit un royaliste, gagna à l'instant tous les hauts employés civils de la maison du roi. Ceux qui avaient eu l'héroïsme d'accompagner le prince jusqu'à cette résidence disparurent comme par enchantement ; dans leur précipitation, plusieurs oublièrent leurs chapeaux à plumes blanches, avec ganse plate brodée sur velours noir : ceci est très-exact. »

Cette fois Charles X se décida à recevoir les commissaires ; mais on voulut affecter un air d'assurance à leur égard, et on leur fit même traverser le parc très-lentement pour qu'ils pussent juger des forces qui restaient encore autour de la famille royale.

— « Que me voulez-vous ? dit le roi d'un ton brusque, en voyant entrer les commissaires. J'ai abdiqué et le dauphin aussi en faveur de mon petit-fils. Tout est arrangé maintenant ; je viens d'envoyer mes instructions à mon cousin, je l'ai nommé lieutenant-général du royaume.

Les commissaires furent un moment interdits ; ils ne savaient comment s'y prendre pour désabuser le roi. Le maréchal Maison se hasarda enfin à dire que c'était le lieutenant-général lui-même qui les envoyait auprès de la famille royale pour lui annoncer que tout Paris marchait sur Rambouillet, et pour la supplier de ne pas s'exposer à une attaque qui pourrait avoir des suites à jamais regrettables. — « On veut donc que je fuie, s'écria Charles X ; mon cousin a donc trompé ma confiance......Cela n'est pas possible, répétait le roi en se promenant à grand pas ; cela n'est pas possible ! Le lieutenant-général a reçu mes instructions pour faire proclamer Henri V ; j'attendrai ici que son autorité soit reconnue. » — « Mais, sire, répondait le maréchal Maison, soixante mille hommes vont se précipiter demain sur Rambouillet ; nous avons entendu leurs imprécations contre la famille royale ; il serait imprudent de les attendre. » — « S'ils en veulent à mes jours, je saurai mourir. » — « Je ne doute pas, sire, que vous ne soyez prêt à faire le sacrifice de votre vie, reprit M. Odilon-Barrot ; mais, au nom de ces serviteurs qui les derniers vous sont restés fidèles, et qui, par ce motif, doivent vous être plus chers, évitez une catastrophe dans laquelle ils périraient sans aucune utilité ; vous avez renoncé à la couronne ; votre fils a abdiqué... — « Et mon petit-fils, interrompit vivement Charles X ; j'ai réservé ses droits ; je les défendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang. » — « Quels que soient les droits de votre petit-fils, poursuivit Odilon-Barrot, quelles que soient vos espérances d'avenir pour lui, soyez bien convaincu que, dans l'intérêt même de ces espérances, vous devez éviter que son nom soit souillé du sang français. » — « Que faut-il faire ? demanda alors le roi en s'adressant au duc de Raguse. » — « Consommer votre sacrifice, ne cessait de lui dire Odilon-Barrot, en pressant les mains du roi ; et à *l'instant même*, sire. »

Vivement ému, Charles X tira alors à l'écart le maréchal Maison, et faisant un appel à sa loyauté, il lui demanda s'il était bien vrai que soixante mille Parisiens fussent en marche. — « Sire, lui répondit le maréchal, ils campent en ce moment à trois lieues d'ici, et demain matin vous serez attaqué par soixante mille furieux, auxquels rien ne peut résister. » (1)

Le roi se retira, en disant aux commissaires qu'il leur ferait connaître sa détermination.

A peine Charles X eût-il quitté le salon, que les commissaires furent entourés par un grand nombre d'officiers-généraux qui témoignèrent leur empressement de savoir ce qui se passait à Paris. M. Maison, Odilon-Barrot et de Schonen se montrèrent très-réservés ; mais, prenant à l'écart le maréchal Marmont et le baron de Damas, ils les prièrent d'user de toute leur influence sur la famille royale pour l'engager à ne pas attendre les malheurs qui pouvaient fondre sur elle.

— « Une demi-heure, après raconte M. Odilon-Barrot, nous étions avertis que Charles X se mettait en route sur Maintenon ; nous mettions les scellés sur les diamants de la couronne ; nous écrivions à Pajol d'arrêter et de faire rétrogader sa colonne, et nous nous acheminions à la suite du convoi royal, dans une voiture attelée de quatre mules, emblême assez

(1) Plus tard, les amis de la branche aînée des Bourbons ont reproché au maréchal Maison d'avoir trompé Charles X, en lui affirmant que la colonne des Parisiens se composait de soixante mille hommes. Quelque habitué que fut ce maréchal à dénombrer un corps d'armée sur le terrain, il lui aurait été difficile de calculer exactement le nombre de volontaires réunis à Coignères : ce nombre a dû lui paraître immense, car la route en était couverte sur une étendue de plus de deux lieues. Le maréchal Maison n'a pas trompé le roi ; il a rendu service à la famille royale en la décidant à s'éloigner de Rambouillet ; car, le lendemain, cette résidence eût inévitablement été le théâtre de sanglants événements. Un tiers des volontaires serait peut être resté sur le champ de bataille ; mais les deux autres tiers auraient suffi pour décider la question. Il ne s'agissait pas de bataille régulière, mais de combats où le courage individuel eût suppléé à tout, même au génie des chefs.

fidèle du caractère de notre mission toute pacifique. » —

Mais, avant de suivre Charles X, les commissaires s'empressèrent d'informer le duc d'Orléans, de l'heureux succès de cette seconde mission. « Le roi se détermine à partir avec toute sa famille, écrivirent-ils au lieutenant-général du royaume. Nous vous apporterons avec la plus grande exactitude tous les détails, tous les incidents de ce voyage. Puisse-t-il se terminer heureusement ! Nous suivons la route de Cherbourg; nous partons dans une demi-heure : toutes les troupes sont dirigées sur Epernon, et demain matin, on déterminera quelles sont celles qui suivront définitivement le roi. » —

En se décidant à quitter Rambouillet, Charles X avait mis pour condition qu'il marcherait à petites journées et entouré de sa garde. Il voulait, avant de quitter la France, s'assurer que le duc de Bordeaux avait été proclamé roi, car il ne doutait pas que son petit-fils, Henri V, ne dût lui succéder sur le trône : un ordre du jour fut même publié pour annoncer aux troupes de toutes armes que leur position ne serait pas changée. Charles X ne pouvait pas croire qu'un autre que *l'enfant de l'Europe* pût prétendre à la couronne de France, et il avait repoussé avec indignation l'idée d'une usurpation par son cousin le duc d'Orléans, à l'ambition duquel il avait d'ailleurs lui-même fait la part la plus large.

Charles X ne prit que deux voitures pour son service personnel, le gros des équipages fut abandonné à Rambouillet. Dans la première de ces voitures se trouvaient la duchesse de Berry, son fils et le baron de Damas, gouverneur du jeune prince. Dans l'autre étaient le roi le dauphin et la dauphine. Le cortége partit vers les 10 heures du soir, escorté par toutes les troupes; la cavalerie légère marchait en tête; les gardes du corps, les gendarmes des chasses et les gardes à pied entouraient les voitures, à la suite desquelles on voyait deux régiments d'infanterie de la garde suivis de l'artillerie légère, puis les deux autres régiments d'infanterie : un régiment de dragon fermait la marche. Si presque tous les officiers civils de la maison du roi, et de celle du dauphin avaient quitté leur poste, il n'en était pas de même des chefs militaires : presque tous précédaient ou suivaient à cheval les voitures du roi, et l'on remarquait parmi ces officiers-généraux le maréchal Marmont, à qui le roi avait assigné le premier rang : afin de le soustraire aux dangers qu'il pouvait courir en France, il avait été décidé que ce maréchal s'embarquerait avec le roi.

Pendant que la famille royale et les troupes de Charles X évacuaient Rambouillet, l'avant-garde de l'armée parisienne se mettait en route pour marcher sur cette résidence ; mais à peine avait-elle quitté le village de Coignères, qu'un cavalier courant de toute la vitesse de son cheval, se jeta au milieu de ses rangs : on le prit pour un espion venant de Rambouillet; des coups de fusil lui furent tirés, et quand on le tint, c'était à qui le maltraiterait le plus : ce malheureux parvint enfin à faire comprendre qu'il était le domestique du maréchal Maison, et que les commissaires du gouvernement provisoire l'envoyaient, en courrier, auprès du général Pajol. On le conduisit devant ce général, à qui il remit la dépêche annonçant la remise des diamants de la couronne entre les mains du sous-préfet de Rambouillet, et le départ de Charles X et des troupes royales.

Cette nouvelle fut reçue avec une vive satisfaction par le général en chef et son état-major. La plupart des volontaires crurent avoir remporté une victoire : mais d'autres se montrèrent fâchés de ne pas pouvoir se mesurer de nouveau avec les soldats de Charles X, et ils se plaignirent hautement d'avoir manqué l'occasion d'en finir avec le roi qui les avait fait mitrailler pendant trois jours; car il entrait dans leur projet de se débarrasser à tout jamais *des Bourbons*. Aussi, quand le général Pajol eut-il annoncé qu'on allait rentrer à Paris, il s'éleva de grandes clameurs dans le camp; il y eut un moment d'effervescence : tandis que beaucoup de gardes nationaux déchargeaient leurs armes, et que l'on entendait au loin comme une vive fusillade, d'autres volontaires traversaient le village pour courir sur Rambouillet.

En ce moment-là le général Pajol, placé sous le portail de la maison de la poste, cherchait à contenir ce fleuve débordé. — « Qu'avez-vous donc, général ? » — « Comment ! ce que j'ai ! Je vais leur dire que nous retournons sur nos pas, et ils me tirent des coups de fusils ! (1) j'aimerais mieux commander à des conscrits qu'à ces hommes-là.... Il faut pourtant que je suive ces forcenés ; ils mettraient tout Rambouillet à sang. » —

Et, après avoir chargé un volontaire portant

(1) Ces décharges, faites dans la nuit et au milieu d'une foule immense, occasionnèrent bien des accidents ; plusieurs volontaires furent blessés à côté du général Pajol ; ce qui fit croire à ce général qu'on tirait sur lui : au jour, on trouva sur le revers des fossés, des hommes tués et d'autres blessés

écharpe tricolore, d'aller dire à la commission du gouvernement du duc d'Orléans que Charles X avait quitté Rambouillet, le général Pajol se plaça à la tête de l'avant-garde, et arriva à Rambouillet vers les six heures du matin.

Deux heures après, les diamants de la couronne, remis à M. Degoussée par le maire de Rambouillet, étaient en route pour Paris, sous l'escorte de quelques gardes nationaux en blouse.

Cependant Charles X, sa famille et son armée, cheminaient lentement vers Maintenon, où ils arrivèrent à deux heures du matin. — « Sur la route qu'avait tenue la famille royale depuis Saint-Cloud, dit M. Mazas, il s'était trouvé une quantité de châteaux dont les maîtres occupaient à la cour des places éminentes, ou qui tenaient leur fortune de la restauration; toutes leurs portes restèrent soigneusement fermées: personne ne parut sur le seuil pour offrir quel que hommage. Ainsi n'agit pas M. le duc de Noailles: il accueillit le monarque fugitif comme si le prince eût été entouré de toute sa pompe royale... Les princes et leur suite trouvèrent dans l'habitation de M. de Noailles les ressources qui leur manquaient depuis Saint-Cloud; mais ils ne purent y rester que huit heures. Les commissaires surent déterminer Charles X à se séparer de sa garde, et à ne conserver pour escorte jusqu'à Cherbourg, que sa maison militaire; la présence des commissaires avait atterré les sentiments des soldats.... »

La confusion, le désordre, le défaut des subsistances, les plaintes des soldats, avaient effectivement fait comprendre à tous les chefs militaires, que Charles X quittant la France, ne pouvait pas être escorté par une armée entière. De leur côté, les commissaires ayant acquis la certitude qu'il existait un plan, d'après lequel le roi et sa garde se seraient jetés dans la Vendée, insistèrent fortement pour que ces troupes fussent renvoyées dans leurs garnisons, déclarant qu'à ce prix seul ils pouvaient répondre de la sûreté de la famille royale. Le projet de se rendre sur l'ancien théâtre de la guerre civile souriait à une foule de ces militaires gradés qui suivaient le roi. Mais, ni Charles X, ni le dauphin ne trouvèrent en eux assez de résolution pour tenter le hasard d'une guerre qui exige tant de courage et d'abnégation. Ce fut en vain que des généraux s'offrirent pour aller préparer le pays, tandis que d'autres se chargeaient d'y conduire le roi, au milieu de ses troupes; ce fut en vain que l'on montra à Charles X le général Donadieu, le général Canuel et le général Despinois, prêts à se rendre au devant de la royauté avec les troupes sous leurs ordres, et le château de Saumur ouvrant avec empressement ses portes au roi de France; Charles X laissa apercevoir la même indécision qui avait perdu l'expédition de l'Ile-Dieu; et le dauphin ne se montra que trop résigné aux volontés de son père.

« Le parti de se retirer dans la Vendée, a dit l'un des créateurs de la royauté citoyenne, était le seul qui restât à Charles X, et s'il l'eût pris, il nous eût créé les plus grands embarras. Il est évident qu'avec ce qu'il avait de troupes, et un peu de courage personnel, il eût pu arriver facilement dans un pays déjà façonné pour la guerre civile. Nous sommes réduits à nous féliciter de la *lâcheté* de ceux qui ont régné sur nous pendant seize ans. » (1)

Il est pourtant bien difficile de croire que le roi et son fils, vivant dans cette atmosphère où Montesquieu fait résider l'honneur, n'aient pu montrer que de la lâcheté au milieu d'hommes qui mettaient leur vie à la disposition de la dynastie de Louis XIV. Il faut penser plustôt que Charles X prit pour règle de sa conduite son abdication et la proclamation de Henri V. L'ordre du jour par lequel le vieux roi de France se sépara de sa garde, révèle toute la confiance qu'il plaçait en son cousin le duc d'Orléans.

Après avoir annoncé à sa garde qu'il se voyait forcé de se séparer d'elle, et lui avoir prescrit de se rendre à Chartres, où, leur disait-il, les troupes recevraient les vivres nécessaires, Charles leur disait: « Le roi transmet pour la dernière » fois ses ordres aux braves de sa garde qui » l'ont accompagné avec tant de dévouement; c'est » de se rendre à Paris, *où ils feront leur soumis-* » *sion au lieutenant-général du royaume, qui a* » *pris toutes les mesures pour leur sûreté, et leur* » *bien-être à venir.* »

Qui n'aurait cru que Charles X et son cousin le duc d'Orléans étaient alors parfaitement d'accord, et que tout se faisait à l'amiable entre eux. Les officiers, frappés de cette dernière phrase de la proclamation royale, se sentirent rassurés sur leur avenir; ils crurent aussi que leur dévouement pourrait être encore utilisé par la famille de Charles X, et ils se résignèrent.

« Le 4 août, vers les 10 heures du matin, les princes, porte une relation royaliste, quittèrent le château de Maintenon; la jeune duchesse de Noailles versait des larmes sur le seuil de la porte.

« Toute la garde se trouvait rangée en bataille sur le chemin de Dreux. Le roi et les princes lui firent de touchants adieux. Il y eut dans ce moment, parmi les soldats, une explosion d'en-

(1) Bérard.

thousiasme dont les commissaires eux-mêmes parurent fort émus. Beaucoup d'officiers s'approchèrent des voitures pour baiser la main des princes. Plusieurs d'entre eux brisèrent leur épée sur des bornes, en jurant de ne jamais servir d'autre souverain. Madame la dauphine ne pouvait retenir ses pleurs. — « Soyez heureux, mes bons amis, disait-elle à plusieurs reprises aux officiers qui se pressaient autour de sa voiture, soyez heureux ! » — Le dauphin fit présent au colonel du 6ᵉ de la garde, baron Revel, d'un beau cheval blanc. »

Le cortége prit enfin la route de Dreux.

Dès que le général Pajol connut le départ du roi, et le renvoi de la garde royale, il jugea sa mission terminée, et apprit à la colonne qu'on allait retourner à Paris : des salves de mousqueterie saluèrent cette nouvelle. En ce moment, le vivres, si impatiemment attendus de Versailles, étant enfin arrivés, on put faire quelques distributions, et la gaîté revint dans le camp de Coignères. Peu après, le général annonça à l'armée parisienne qu'elle était licenciée, et tout se débanda.

Il paraissait plus dans l'ordre que le général Pajol eût ramené sa colonne jusqu'à Paris, et que le licenciement ne se fût effectué qu'au lieu du départ. Mais les partisans de la monarchie et de la charte, les doctrinaires, qui entouraient le duc d'Orléans, auraient cru que tout était perdu si cette formidable colonne, composée des têtes les plus exaltées de la capitale, fût retournée en masse dans Paris : aussi avaient-ils donné des instructions pour la licencier; aimant mieux apprendre quelques désordres loin de la capitale, que de trembler pour leurs combinaisons liberticides.

Ils furent merveilleusement servis, et avec une opportunité propre à leur laisser croire que la providence protégeait leurs desseins. Nul doute que si ces masses, formées de la partie la plus libérale et la plus énergique de la population de Paris, fussent rentrées toutes à la fois, des événements de la plus haute importance pouvaient avoir lieu ; car déjà les jeunes gens, les élèves de l'École Polytechnique et les républicains prononcés avaient formé le projet de chasser les députés, de s'emparer de l'Hôtel-de-Ville et d'y proclamer la république, avec ou sans le général Lafayette. Mais ce projet, d'une exécution si facile, au milieu de l'exaltation générale, avorta par la dispersion des volontaires ; il ne fut plus possible de s'entendre.

« Le spectacle qu'offrait la route de Versailles, après le *licenciement* de cette armée, rapporte un témoin oculaire, ne peut se décrire : ici c'étaient des bandes couchées dans les fossés faisant de fréquentes décharges de leurs fusils ; là c'étaient des troupes, en manches de chemise, l'habit sur l'épaule, se dirigeant vers Paris, en faisant retentir l'air de leurs chants révolutionnaires; plus loin, on rencontrait à chaque pas des *sociétés* très-nombreuses, attablées chez tous les marchands de boissons, ou dans les auberges; la route était couverte de voitures de toutes les espèces et de toutes les dimensions démesurément remplies de volontaires qui voyagaient ainsi le plus bruyamment du monde. » Enfin une foule de chasseurs s'étaient répandus dans les forêts, les bois, les parcs réservés, pour se procurer le plaisir de tuer le royal gibier, afin, disaient-ils, que Charles X ne trouvât plus rien à chasser, s'il revenait jamais.

Mais la partie la plus curieuse et la plus pittoresque de la colonne de retour, fut, sans contredit, celle qui avait poussé jusqu'à Rambouillet avec le colonel Dufays et M. Degoussée : là se trouvaient les hommes les plus hardis, les plus turbulents, les plus révolutionnaires. Cependant ces gens-là respectèrent tout à Rambouillet, excepté les fleurs de lys et les insignes de la royauté. Ayant trouvé toutes les voitures de la cour surchargées des armoiries des Bourbons, ils se disposaient à les briser, quand M. Degoussée conçut l'idée de faire monter ses hommes dans les carrosses du roi: c'était le seul moyen de conserver ces valeurs nobiliaires; et ce singulier moyen réussit complètement.

A six heures du soir entrait dans Paris ce grotesque cortége: les belles voitures de la cour, les fourgons royaux de toute espèce, pavoisés aux trois couleurs, défilèrent, remplis et surchargés jusque sur l'impériale, d'hommes du peuple, la plupart en manches retroussées ou en blouses : ils se faisaient traîner à huit chevaux, conduits par la grande livrée royale ; cochers, piqueurs, valets de toute espèce, galonnés sur toutes les coutures, menaient à grandes guides les vainqueurs de la royauté.

Une immense acclamation, partie de toutes les fenêtres et de la place de grève salua le retour des volontaires. Le lendemain le général Lafayette publiait un ordre du jour commençant par ces mots:

« Tant de prodiges ont signalé la dernière
» semaine, que, lorsqu'il s'agit de courage et de
» dévouement, on ne peut plus s'étonner de rien.
» Le général en chef croit néanmoins devoir ex-
» primer la reconnaissance publique et la sienne,
» pour la promptitude et le zèle avec lesquels la
» garde nationale et les corps volontaires se sont
» précipités sur la route de Rambouillet, pour

» mettre fin à la dernière résistance de l'ex-famille » royale. Il doit aussi des remercîments aux « braves de Rouen, Louviers et Elbeuf, qui, ve- » nant fraterniser avec nous, n'ont pas cru pou- » voir mieux remplir cet objet qu'en s'unissant à » l'armée d'expédition, sous les ordres du gé- » néral Pajol et du colonel Jacqueminot. »



CHAPITRE XXVII.

Motifs qui déterminent Charles X à quitter la France. — La révolution est générale et spontanée dans tout le royaume. — Comment elle s'opère dans les environs de Paris. — Événements de Rouen, du Hâvre et de la Seine Inférieure. —Attitude d'Arras, d'Amiens, d'Abbeville. — Dissolution du camp de Saint-Omer — Evreux, Chartres. — Garde royale. — Le Mans, Alençon, Mortagne. — Événements de Caen, de Rennes, de Brest — Opposition royaliste de Vitry. — Révolution d'Orléans, Blois, Tours, Angers. — Événements de Nantes. Le général Despinois. — Poitiers, Angoulême, etc. — Événements de Bordeaux. — Limoges, Bourges, Tulle, Brives, Montauban. — Événements de Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Perpignan, Béziers, Montpellier, Nîmes. — Marseille. — Événements de Lyon. — Grenoble, Dijon, Besançon, Troyes, Auxerre. — Départements du Centre. — Moulins, Clermont. — Metz, Nancy, Verdun. — Dissolution du camp de Lunéville. — Strasbourg. — Mezières, Réthel, Givet. — Douai, Valenciennes, Lille.

L'un des principaux motifs qui déterminèrent Charles X à abdiquer et ensuite à quitter la France, fut sans contredit la généralité du mouvement révolutionnaire. La promptitude avec laquelle il se propagea sur toute la surface de la France, malgré les autorités dévouées à la famille des Bourbons, malgré les chefs et commandants militaires, et malgré toutes les ressources qu'offrait un gouvernement établi depuis long-temps, ne dut laisser à Charles X aucun doute sur la nationalité de ce grand mouvement, dès que la vérité lui fut enfin dévoilée.

Comme les événements qui eurent lieu dans chaque ville, et les vicissitudes éprouvées par les populations des départements ne sont pas la partie la moins instructive de l'histoire de cette grande époque, la tâche que je me suis imposée ne me paraîtrait que fort incomplètement remplie si je pouvais négliger de faire connaître comment chaque grande ville, chaque localité opéra sa révolution libératrice.

Le lecteur sait déjà l'accueil fait aux ordonnances dans toutes les villes et communes à proximité de la capitale. La résistance s'y organisa spontanément; et partout l'exemple de Paris fut suivi, jour par jour, sans autre stimulant que le patriotisme des populations et leur dévouement à la cause de la liberté. Dans toutes les localités où la garde nationale existait, elle se mit sur pied; mais ce ne fut pas de ses rangs que partit la première impulsion révolutionnaire : comme à Paris, le peuple, les jeunes gens, les hommes instruits se mirent partout à la tête de la résistance, encouragés qu'ils y furent par les journaux libéraux. Toutes les villes, voisines du foyer de la révolution, s'empressèrent d'envoyer à Paris des citoyens zélés pour aller demander des instructions : personne ne leur en donna durant les trois immortelles journées; mais les envoyés avaient vu par eux-mêmes le mouvement de la capitale, et ils en firent connaître la nature à leurs concitoyens. Partout la population libérale couvrait les avenues des villes pour tâcher d'apprendre quelques nouvelles de Paris : les patriotes passaient les nuits sur les grandes routes pour attendre des courriers officiels qui n'arrivaient point : l'anxiété était grande : on ne savait rien, si ce n'est qu'*on se battait à Paris*; et les patriotes apprêtaient leurs armes, se procuraient de la poudre et attendaient les événements.

Quand, le 29, les émissaires partis de l'hôtel Laffitte firent entendre, sur leur route, ces seuls mots : *Poussez à l'insurrection*! les populations des environs de Paris étaient déjà insurgées. Mais, comme il y avait partout des préfets, des sous-préfets, des procureurs du roi et des maires dévoués au gouvernement de Charles X, et que ces fonctionnaires joints aux commandants des corps, là où il en existait, cherchaient à cacher les nouvelles de Paris et à contenir le peuple, ce peuple commença par chasser ces fonctionnaires, et il les remplaça par des magistrats improvisés, ou par des commissions municipales, à l'instar de celle de Paris. Nulle part, il n'y eut résistance au mouvement des citoyens par d'autres citoyens.

Voilà, en peu de mots, le résumé historique des événements généraux qui eurent lieu autour de Paris. Le lecteur connaît la conduite patriotique des habitants de Versailles : ils ne craignirent pas de se prononcer en présence de la division de troupes qui occupait cette ville, et leur exemple fut suivi par toutes les communes des environs. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable encore, ce fut l'audace révolutionnaire avec laquelle les libéraux et le peuple de Sèvres, Boulogne et Saint-Cloud, se prononcèrent au milieu de l'armée de Charles X. A Sèvres, le drapeau tricolore fut planté en face d'un régiment de la garde : à Boulogne, des

pelotons d'hommes du peuple tiraient sur le pont de Saint-Cloud, lorsqu'il était gardé par une batterie et par de nombreux bataillons : à Saint-Cloud, tandis que l'armée de Charles X occupait en forces le parc, d'audacieux tirailleurs du peuple faisaient des hauteurs dominantes, un feu tres-vif sur les troupes.

A Saint-Germain, le peuple s'empara de la caserne des gardes-du-corps, et se servit des pistolets et des mousquetons qu'elle renfermait pour armer un détachement destiné à secourir les Parisiens.

Les habitants de Courbevoie et de Puteaux, n'ayant pour toutes armes que des bâtons, chassèrent de la caserne le dépôt du 3e régiment de la garde, et s'emparèrent d'un bon nombre de fusils : le même désarmement avait lieu presque en même temps à Rueil, où se se trouvait aussi le dépôt d'un régiment suisse de la garde.

Le même jour, les habitants de Bercy forçaient l'escadron de soldats d'artillerie, caserné parmi eux, à leur remettre les armes : la terreur qui s'était emparée des détachements isolés était si grande qu'aucun soldat n'eût osé se servir de son fusil!

Ce qui restait, à Saint-Denis, de troupes soit de la garde royale, soit de la gendarmerie, au nombre de près de 400 hommes, fut obligé, dans la soirée du jeudi 29, de rendre les armes aux habitants ; et ces armes furent aussitôt distribuées aux patriotes, organisés en garde nationale par les soins du maire lui-même.

Un peu plus loin, les habitants de Corbeil prenaient la poudrière d'Echarcon, située sur la petite rivière d'Essonne, et envoyaient de la poudre au Parisiens.

Du côté opposé se trouvait le château de Vincennes renfermant un régiment d'artillerie légère, un bataillon de la garde royale, des soldats du train et autres militaires : le commandant du château, M. de Puyvert, était un émigré dévoué aux Bourbons. Mais les événements de Paris l'avaient pris à l'improviste : il n'avait dans la forteresse, ni assez de vivres pour nourrir ses troupes, ni assez d'argent pour payer le prêt. L'ordre qu'il reçut, le mercredi 28 juillet, de diriger sur Paris l'artillerie légère, le soulagea sous le rapport des subsistances et de l'argent. Il crut alors qu'il lui serait facile de se conformer aux ordres du dauphin, qui lui faisait dire de *tenir jusqu'à la dernière extrémité*. Mais il ne tarda pas à se trouver comme bloqué par les habitants des communes voisines ; et, pour comble d'embarras, ses soldats, prêtant l'oreille aux sollicitations des habitants et aux exhortations du général Gourgaud, ne tardèrent pas à donner au gouverneur les craintes les plus vives. Le 31 juillet, la place de Vincennes se rendit au général Gourgaud, qui s'y était rendu accompagné de M. de Las Cases fils et d'un élève de l'École Polytechnique : le 5, elle était remise au brave général Daumesnil, qui l'avait si énergiquement conservée en 1815.

Il serait trop long et trop monotone le récit des événements qui eurent lieu dans toutes les villes rapprochées de Paris : après les quelques exemples présentés ici, il suffira de dire que le mouvement de la capitale y fut suivi avec une rapidité électrique, et la révolution s'y opéra comme par enchantement.

Mais les localités plus éloignées subirent de plus longues angoisses : plusieurs de ces localités eurent à éprouver de grandes vicissitudes soit par l'absence totale des nouvelles de Paris, soit à cause des dispositions prises par les autorités et les fonctionnaires dévoués aux Bourbons.

Je parlerai d'abord de Rouen, de cette ville de près de cent mille habitants, dont les deux tiers sont des artisans ou des ouvriers ; de cette ville qu'une seule nuit séparait de Paris, et qui se rattache aujourd'hui à la capitale par la lignede fer qui rapproche tout ; quoique une espace de 30 lieues éloigne Rouen de Paris, les moyens de communication entre ces deux villes étaient si fréquents et si accélérés que Rouen semblait aux portes de la capitale. Le courrier, parti le 26 au soir, transmit, le lendemain avant le jour, aux Rouennais, les ordonnances du 25 ; de sorte que le coup d'état y fut connu et apprécié presqu'aussitôt qu'à Paris. Le mouvement de résistance y fut spontané ; l'impulsion partit de la presse patriote de cette ville; c'était contre la liberté de la presse qu'étaient principalement dirigées les batteries de la contre révolution; la presse accepta le défi.

Dès le 27 au soir, le *journal de Rouen* protestait contre les ordonnances ; le lendemain la résistance était organisée. — « Il résulte des rapports unanimement recueillis jusqu'à minuit, écrivait le préfet de la Seine-Inférieure, baron Murat, au prince de Polignac, que l'exaspération est portée au plus haut degré, et qu'elle est de nature à donner les plus graves inquiétudes : une grande quantité de gardes nationaux et d'autres habitants sont en armes ; ils paraissent décidés à repousser la force par la force. On peut évaluer de 80 à 100 le nombre des hommes armés qui sont dans l'intérieur de la maison pour défendre les

presses, et de deux à trois cents ceux qui sont dans les différentes maisons de la rue avec des armes et des munitions, indépendamment de ceux qui surviendraient de l'extérieur. De plus, les masses considérables d'ouvriers occupés dans les différentes vallées qui avoisinent Rouen sont prêtes à se mettre en mouvement, et il est arrivé d'Elbeuf même des hommes venant demander si l'on avait besoin de secours.

« Il a paru incontestable à toutes les personnes réunies à moi, que l'envahissement à force ouverte de la maison de l'imprimeur ne pourrait avoir lieu qu'avec une effusion de sang dont il était difficile de calculer les suites; que d'ailleurs, au succès obtenu à pareil prix, un désordre impossible à réprimer succèderait immédiatement; que quatre à cinq cents hommes de la garde royale seraient évidemment insuffisants et gravement compromis, surtout si l'on considère que des milliers d'ouvriers seraient en un clin-d'œil réunis à la population de la ville..... Il y a donc eu unanimité dans l'avis d'attendre des instructions nouvelles, et surtout des moyens suffisants d'exécution. »

Ainsi s'exprimait le préfet de Rouen, dans la dépêche confidentielle qu'il adressait au président du ministère de Charles X, sous la date du 29 juillet, à une heure du matin.

En effet, la journée du 28 avait offert, dans la ville, le spectacle d'une irritation contre l'autorité, propre à lui inspirer les craintes les plus sérieuses. Non-seulement le *journal de Rouen* avait donné le signal de la résistance ouverte, mais les rédacteurs en avaient appelé encore aux tribunaux de la violation de la charte. Pendant que les rédacteurs et les imprimeurs de cette feuille barricadaient l'entrée de leurs ateliers et celle de la rue, le gérant assignait le préfet et le maire pour les sommer de faire protéger son domicile, menacé d'être envahi par les troupes, et la Cour royale rendait un mandement conforme à la requête.

La journée du 29 fut marquée à Rouen par l'armement général de la garde nationale et du peuple, et par l'accord qui régna entre la population et le régiment de la garde royale en garnison dans cette ville : tous criaient: *vive la charte! vive la liberté!* Il fut dès lors démontré aux fonctionnaires du gouvernement de Charles X que leur intervention n'aurait que de mauvais résultats, et ils durent laisser le champ libre aux insurgés. Le maire de Rouen, M. Martainville et ses deux adjoints donnèrent aussitôt leur démission : Une commission administrative provisoire fut installée : elle se trouva composée de M. A. Barbet, manufacturier, président; de MM. Aroux, avocat; Levavasseur, armateur; Sénard, avocat; Lemarchand de la Flaverie, propriétaire; Quesné. manufacturier à Elbeuf; Estancelin, propriétaire à Dieppe; Baudin, négociant au Hâvre; Debuc, fabricant à Yvetot; Desjobert, propriétaire à Neufchâtel : M. Lepasquier en fut élu secrétaire.

Le premier soin de cette commission fut de convoquer tous les citoyens de 20 à 60 ans à l'effet de prendre les armes. Une partie de cette garde nationale improvisée occupa les postes, et veilla au maintien de l'ordre; une autre partie fut mise en route pour aller au secours des Parisiens. Cette dernière mesure fut imitée par les villes d'Elbeuf, de Gisors, Louviers, etc.

Cependant, les couleurs nationales n'avaient point été déployées à Rouen : par une sorte de transaction, on avait laissé flotter le drapeau blanc, entouré d'un crêpe noir. Mais, quand les habitants virent arriver le courrier parti de Paris le 29, et dont la voiture était surmontée d'un drapeau tricolore, il ne fut plus au pouvoir de personne d'empêcher la manifestation de l'opinion publique : des drapeaux tricolores parurent aussitôt à toutes les fenêtres, et flottèrent sur les monuments publics; l'archevêque lui-même en fit placer un sur son hôtel : le soir, il y eut illumination générale et spontanée.

Déjà 500 volontaires du Hâvre étaient arrivés à Rouen par les bateaux à vapeur : d'Yvetot, de Bolbec, de Caudebec, d'Elbeuf, de Gisors, des Andelys et de divers autres endroits, partaient de forts détachements de garde nationale et d'ouvriers qui s'empressaient d'aller offrir leurs services au gouvernement provisoire de Paris. Pour régulariser cet élan, on décida que la ville de Mantes serait le lieu du rendez-vous de tous les volontaires de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Là, se trouvèrent bientôt réunis les 2000 hommes qui allèrent former l'arrière-garde de l'expédition de Rambouillet; les volontaires du Hâvre et de Dieppe n'arrivèrent à Paris que le lendemain.

Deux jours après, le gouvernement du lieutenant-général envoyait à Rouen le comte Treilhard, pour préfet, et le général Teste pour commandant de la division militaire. La révolution se trouvait ainsi accomplie à Rouen, sans qu'il eût été versé une seule goutte de sang.

La presse patriote du Hâvre et les habitants de cette ville s'étaient aussi mon trés à la hauteur des circonstances où le coup d'état du 25 juillet avait placé tous les bons français.

Un commissaire de police ayant signifié à

l'imprimeur du *journal du Hâvre* d'en cesser la publication, l'imprimeur et les édacteurrs refusèrent de se soumettre aux ordonnances liberticides : le commissaire déclara alors qu'il avait l'ordre du sous-préfet de recourir à la force ; et bientôt des détachements de gendarmes et de soldats de la ligne se présentèrent dans la rue de la Gaffe, où était l'imprimerie, et cernèrent les bureaux du journal. Les rédacteurs, aidés par les ouvriers imprimeurs, se barricadèrent, et le journal fut distribué par la fenêtre, aux cris de *vive la charte! vive la liberté de la presse! vive la ligne!* Le colonel du 43e de ligne, ce comte de d'Ivonne qui avait acquis une triste célébrité dans les affaires de la rue Saint-Denis, voulut forcer sa troupe à violer le domicile de l'imprimeur : les soldats l'auraient fait peut-être, si le maire et le procureur du roi eussent voulu donner l'autorisation nécessaire ; mais ces deux magistrats s'y refusèrent. La troupe, ne cessant d'entendre crier *vive la ligne!* et voyant des barricades s'élever dans la rue, fut obligée de se retirer devant la manifestation de l'opinion publique ; et après avoir stationné deux heures autour des bureaux du journal, le colonel, dévoré par la rage, courut se renfermer dans la citadelle.

Après cet échec, le sous-préfet crut devoir remettre son autorité au maire. Mais déjà une commission municipale s'était installée à l'Hôtel-de-Ville ; le maire, M. Bégouen, et ses adjoints voulurent résigner leurs fonctions entre les mains de l'autorité populaire, qui les leur conserva. Cependant le peuple en armes ne voulait pas commencer l'attaque contre les troupes, espérant toujours qu'elles se prononceraient. Dans la nuit, le colonel rassembla son régiment et lui fit distribuer des cartouches pour s'en servir si le peuple s'opposait à leur sortie de la citadelle. La troupe, qui venait de connaître la proclamation du général Gérard, refusa de marcher. Le colonel menaça de faire sauter la poudrière. Mais, quelques instants après, M. d'Ivonne, le commandant de la place et un très-petit nombre d'officiers se virent dans la nécessité de fuir, après avoir arraché leurs épaulettes et dépouillé leur uniforme. Le sous-préfet partit aussi, déguisé. Le lendemain, les soldats fraternisaient complètement avec le peuple, et les postes étaient gardés en commun : la citadelle était remise à la garde nationale, alors complètement réorganisée et équipée au moyen d'une souscription à laquelle prit part toute la marine américaine. Le 30, le drapeau tricolore flottait sur tous les édifices du Hâvre, et cette ville envoyait cinq cents volontaires au secours des Parisiens.

A Dieppe, le même élan avait mis les armes à la main à la plus grande partie de la population, et le bataillon du 43e, qui se trouvait dans cette ville, ne tarda pas à prendre la cocarde tricolore.

Le rédacteur en chef du *Propagateur du Pas-du-Calais*, F. Degeorge, refusa courageusement de se conformer aux ordres de l'autorité. Le 27, il protestait contre les ordonnances, et la population d'Arras applaudissait. Deux jours après, les autorités royalistes étaient renversées ; une commission populaire s'était formée, et la garde nationale faisait le service concurremment avec le 2e régiment de mineurs, qui s'était rangé du côté du peuple. Un corps de jeunes volontaires s'organisait pour aller seconder les révolutionnaires de Paris, et M. Degeorge se rendait dans la capitale. Il trouvait Abbeville, Doulens, Amiens, Beauvais, dans les mêmes dispositions.

A Amiens, dès le 29, des attroupements nombreux s'étaient portés à Saint-Acheul et avaient saccagé le quartier-général des jésuites : la force armée, en n'employant que des moyens d'exhortation, parvint à faire rentrer dans la ville ces masses d'insurgés. Le 30, la garde nationale était mise sur pied et faisait le service de la ville : elle était parvenue à rallier à la cause de la liberté un escadron de carabiniers envoyé contre elle. Le 31, à deux heures de l'après-midi, le drapeau tricolore flottait à l'Hôtel-de-Ville, où s'installait un commissaire populaire, le maire et ses adjoints s'étant démis de leurs fonctions.

Le 30 juillet, on ignorait encore à Calais les événements de Paris, cependant l'absence des nouvelles tenait toute la population sur pied. Le lendemain tous les ateliers furent fermés, et le plus grand enthousiasme éclata quand on apprit la victoire des Parisiens et l'établissement du gouvernement provisoire. Le général commandant la place, ayant réuni les officiers pour savoir quel fonds on pouvait faire sur leur dévouement à Charles X, il lui fut répondu que le roi ne pouvait plus compter sur les troupes. La garde nationale s'organisa aussitôt ; le lendemain, le drapeau tricolore fut déployé sur le phare et arboré à toutes les fenêtres : la troupe, commandée par l'oncle de M. de Polignac, conservait encore la cocarde blanche ; mais elle ne tarda pas à la quitter.

Le camp de Saint-Omer, qu'un ordre du général Rothenbourg avait dissous, s'était mis en marche sur Paris. Le général en chef d'Alton

voulait arriver à Saint-Cloud par Abbeville; mais le soulèvement de toutes les populations mit obstacle à ses desseins. Les troupes elles-mêmes ne tardèrent pas à manifester de la répugnance pour aller se battre contre les vainqueurs de la garde royale ; et, après deux jours de marche, tous les régiments se débandèrent: Il fallut les ramener dans leurs garnisons respectives, avec la cocarde tricolore. Dunkerque, Boulogne, Montreuil et toutes les populations des environs saluèrent avec des transports de joie le déploiement des couleurs nationales : les soldats ne tardèrent pas à les porter.

La ville d'Evreux avait été une des premières à faire éclater ses sentiments en faveur de la liberté ; une des premières elle avait renversé les autorités de la restauration, formé son administration populaire, mis sur pied sa garde nationale, et envoyé 600 volontaires pour seconder les Parisiens.

Le drapeau national flottait depuis plusieurs jours à Chartres lorsque la garde royale, renvoyée de Maintenon, y entra. Un ordre du jour du lieutenant-général Maurin, commandant la 1re division militaire, prescrivit aussitôt au général Colbert de prendre le commandement de toute la cavalerie de la garde, et de procéder à la réunion des corps. Le général Renaud dut réunir les chasseurs à Melun, les dragons à Fontainebleau, et les hussards à Provins. Le général Alphonse Colbert fut chargé de ramener à Versailles les deux régiments de grenadiers, et à Meaux le 1er régiment de cuirassiers: le général Delaître dut réorganiser, à l'Ecole militaire, les détachements de gendarmerie et les cavaliers isolés. Enfin le général Wolff reçut l'ordre de ramener les lanciers à Compiègne, et de réunir le 2e de cuirassiers à Beauvais.

Ainsi disséminée et placée sous les ordres de nouveaux chefs, la garde ne fut plus à craindre pour personne.

Le pays, entre la Loire et la Seine, avait vu ses populations faire explosion à la première nouvelle des événements de Paris : à Alençon, le peuple réuni devant l'hôtel des Postes au moment de l'arrivée du courrier, avait effacé les fleurs de lis et couru aux armes. Le préfet, Kersaint, ayant voulu empêcher les démonstrations populaires en faveur de la révolution, fut pris et conduit jusqu'aux limites du département. Quant au maire d'Alençon, il en fut quitte pour résigner son autorité entre les mains d'une commission révolutionnaire. Aussitôt, la 10e compagnie de sous-officiers sédentaires, sous les ordres du commandant Delaborde (1), se mit en route pour Paris, ralliant une quantité considérable de volontaires, empressés d'aller offrir leurs services aux Parisiens.

Les jeunes gens de Laval prirent spontanément les armes : ceux du Mans parcouraient les rues en criant : *vive la charte ! vive la liberté !*

A Mortagne seulement, les royalistes accompagnèrent le courrier aux cris de *vive le roi!* Mais, le lendemain, le peuple criait : *vive la liberté !* et le drapeau tricolore flottait au cœur de la Vendée. Les habitants de Mayenne s'étaient organisés en volontaires, et, malgré les autorités, ils avaient arboré les couleurs des barricades.

La ville de Caen avait reçu les ordonnances avec le même sentiment pénible qui s'était manifesté partout ailleurs.

Le *Pilote du Calvados* fit aussitôt sa protestation, et une grande inquiétude se manifesta dans tous les esprits : cette inquiétude dégénéra en émeute, quand on ne vit point arriver le courrier de Paris. Les autorités seules avaient reçu des dépêches télégraphiques qui leur enjoignaient de faire partir à la hâte, pour Paris, les grenadiers à cheval de la garde royale: convaincu qu'un soulèvement allait avoir lieu, le préfet voulut cacher aux habitants les nouvelles que lui apportait le courrier de Paris. En même temps, le commandant des troupes, général Hautefeuille, sous prétexte de passer une revue des soldats, s'était, par une fausse manœuvre, emparé de la citadelle. Mais déjà la garde nationale et le peuple étaient en armes; ils occupaient l'Hôtel-de-Ville et tous les postes importants : le 31 juillet ils arborèrent le drapeau tricolore sur tous les monuments. Le lendemain, dimanche, les habitants parlementèrent avec le général. Celui-ci, voyant que ses soldats manifestaient des dispositions pacifiques, se décida à remettre le château entre les mains de la garde nationale, et sortit lui-même de la ville. Les soldats du 12e de ligne et du 6e léger fraternisèrent aussitôt avec le peuple ; ils prirent la cocarde nationale, et la révolution fut accomplie, dans cette grande ville, aux acclamations générales. Lizieux, plus rapproché de Paris, avait devancé Caen ; le drapeau tricolore y flottait déjà.

Vitré fut la seule ville de ces contrées qui refusa d'arborer le drapeau tricolore : les prêtres parcouraient les rues en criant *vive le roi* ! Ils ne voulurent pas descendre du clocher le drapeau blanc : le procureur du roi menaçait de faire fusiller le courrier parce qu'il

(1) Le même qui figura plus tard dans le mouvement bonapartiste échoué à Boulogne.

arrivait avec des rubans tricolores. Mais, quand les événements de Paris furent bien connus, les patriotes de cette ville prirent leur revanche, et le drapeau blanc fut abattu.

Quant au régiment de grenadiers qui s'était mis en route de Caen pour Paris, aucune ville ne voulut le recevoir ; et, après avoir été obligé de bivouaquer dans les champs, il se rendit aux ordres du général Colbert.

Les ordonnances avaient produit à Brest et à Rennes le même effet que partout ailleurs. L'anxiété devint générale, dans ces deux villes, quand les courriers de la capitale manquèrent. De nombreux rassemblements se formèrent, et donnèrent les plus vives inquiétudes à l'autorité. Enfin la nouvelle des événements de Paris transpira dans Rennes. Aussitôt toute la ville fut en armes : le régiment d'artillerie se joignit au peuple, et les couleurs nationales furent arborées : le général Bigarré se mit à la tête du mouvement révolutionnaire, qui fut complet en peu de temps.

Brest, plus éloigné, avait eu ses moments de stupeur ; mais, à l'arrivée du premier courrier parti de Paris, la joie des habitants et des marins éclata : les jeunes gens firent aussitôt réimprimer, distribuer et afficher les nouvelles de la capitale : ils se formèrent en corps de volontaires prêts à marcher vers Paris. Le sous-préfet et le maire quittèrent leurs fonctions, et une commission municipale fut installée à l'Hôtel-de-Ville. Le général Avizard, commandant la place, fit partir son aide-de-camp pour Rennes, afin de savoir ce qu'il devait faire; mais le colonel du 11e de ligne s'étant retiré, les troupes fraternisèrent avec les habitants : il ne fut plus possible de s'opposer à la révolution. Les couleurs nationales furent prises par les citoyens et flottèrent à toutes les fenêtres : le peuple, les marins, les soldats promenèrent ces nobles couleurs par toute la ville. Les jours qui suivirent se passèrent en fêtes et en réjouissances publiques. Peu après, les bâtiments de guerre des ports de Brest et de Lorient arborèrent le pavillon tricolore, aux acclamations des marins et des ouvriers.

A Morlaix, Landernau, Vannes, Saint-Brieux, la révolution s'opéra sans aucune effusion de sang; les autorités de Charles X résilièrent leurs fonctions ou s'enfuirent, et la population put se livrer à la joie que lui faisaient éprouver les événements de Paris.

Les villes situées le long des bords de la Loire ne montrèrent ni moins de répugnance pour la législation contre-révolutionnaire, ni moins d'enthousiasme à la nouvelle des événements de Paris. Orléans, plus à portée de la capitale, s'était insurgé presque en même temps qu'elle; et quand le préfet reçut l'ordre de diriger sur Paris le régiment suisse de la garde en garnison à Orléans, il répondit à la dépêche par ces mots très-significatifs : — « Vous me demandez des secours; nous sommes menacés ici des plus grands malheurs. » — Néanmoins, ce régiment fut dirigé sur la capitale ; mais il fut obligé de traverser des populations très-irritées contre les habits rouges. A Etampes, on distribua aux Suisses la proclamation suivante, qui produisit le plus grand effet sur les soldats :

« Enfants de la Suisse ! souvenez-vous de » votre Gessler ; souvenez-vous de votre Guil- » laume Tell ! Respectez des citoyens combat- » tant pour des lois violées : au-delà d'Arpa- » jon, vous marcherez sur un volcan. »

« *Vive la charte ! à bas le ministère !* »

Déjà les nouvelles de Paris avaient transporté de joie et d'enthousiasme les habitants des villes et des villages qui se trouvaient sur la route de ce régiment; et quand il arriva à Etampes, la révolution était consommée dans la capitale de la France. Les soldats suisses découragés prirent alors la route de traverse pour se diriger du côté de Versailles, et se retirèrent à Orsay, déclarant qu'ils ne voulaient plus servir les Bourbons, et demandant à quitter la France.

Cependant les habitants d'Orléans s'étaient organisés en garde nationale, sous les ordres du général Roche, et les citoyens sous les armes avaient pris possession de tous les postes, ainsi que de l'Hôtel-de-Ville : ils s'étaient aussi emparé de la caserne des Suisses, après avoir fait mettre bas les armes aux soldats du dépôt. Déjà les fonctionnaires de Charles X s'étaient éloignés de la ville, ou avaient remis leurs pouvoirs entre les mains de l'autorité populaire établie spontanément, quand le courrier de Paris arriva pavoisé aux couleurs nationales. Les habitants laissèrent éclater leur joie; tous prirent aussitôt la cocarde aux trois couleurs, et des milliers de drapeaux furent arborés aux fenêtres. Le *journal du Loiret*, dont les rédacteurs n'avaient cessé de donner des preuves de courage et de patriotisme durant ces jours de crise, s'empressa de faire connaître les obligations que le dévouement héroïque des citoyens de Paris imposait aux habitants des départements : le matin du 1er août, parut l'ordre de jour suivant, émané du général Roche.

« Des jeunes gens m'ayant témoigné le désir

» de partir pour Paris, la garde nationale d'Orléans est convoquée aujourd'hui sur le mail, » à onze heures, pour l'organisation du bataillon de volontaires. »

Ainsi de toutes parts des secours seraient arrivés aux Parisiens, s'ils eussent pu en avoir besoin.

A Blois, après deux jours d'anxiété pendant lesquels la garde nationale avait fait retentir les cris de *vive la charte! vive la liberté!* le préfet s'était exécuté d'assez bonne grâce, et le drapeau tricolore avait été arboré par ses ordres.

Les partisans du coup d'État avaient beaucoup compté sur le concours des préfets, sous-préfets, et procureurs du roi, appartenant tous à l'opinion la plus royaliste; ils avaient compté surtout sur les généraux commandant les divisions militaires et les départements, et principalement sur ceux de ces généraux dont les noms étaient pour ainsi dire un drapeau. Dans ce nombre figuraient le général Canuel, commandant la division de Bourges, et le général Donadieu, commandant celle de Tours. Ce dernier trompa les prévisions des royalistes.

Par l'absence des nouvelles de la capitale pendant les journées des 29, 30 et 31 juillet, il se manifesta à Tours une agitation telle que ce général jugea à propos de ne pas faire intervenir les troupes: on permit donc à la garde nationale d'occuper tous les postes; et aussitôt que la révolution de Paris fut connue, les habitants prirent spontanément la cocarde tricolore et arborèrent ces couleurs à leurs fenêtres. Le général Donadieu ne se crut pas en mesure de pouvoir réprimer cet élan patriotique de la population; et lorsque, le 31, le général Gérard prescrivit aux commandants des divisions militaires de faire flotter les couleurs des barricades, le général Donadieu répondit aussitôt: « Vos ordres sont exécutés; je vais faire prendre aux troupes la cocarde tricolore. » C'est que le général Donadieu n'avait pu oublier tout-à-fait qu'il etait un des enfants de la révolution de 1789, et l'un des vaillants soldats de la liberté.

Ce fut à Tours que deux des ministres de Charles X, Chantelauze et Peyronnet, furent arrêtés le 3 août, malgré leur déguisement.

La ville d'Angers n'avait pas été une des dernières à manifester son opinion contre les ordonnances: l'absence des nouvelles de Paris y avait produit une fermentation propre à éveiller les craintes des autorités. Dès le 30, les événements de Paris commencèrent à être connus des habitants; la joie se peignit sur tous les visages, toute la population se mit sur pied, et la route de Paris se couvrit d'une foule innombrable qui attendait les nouvelles officielles. Le lendemain 31, la première malle-poste, sortie de Paris le 30 au soir, fut saluée par les applaudissements d'une population en délire. Le préfet, M. Frotier, appela le courrier chez lui, et quoiqu'il reçût verbalement tous les détails de la révolution qui venait de s'opérer à Paris, il parut se raidir contre les événements. Le peuple voulait que le drapeau tricolore fut déployé sur l'Hôtel-de-Ville; mais le maire, M. de Villemoroges, s'y refusa, et demanda 24 heures de répit. Alors le peuple prend spontanément la cocarde nationale, efface les insignes de la royauté, et il orne de lauriers et de rubans tricolores la voiture du courrier. Avant les 24 heures demandées, le préfet était en fuite, le maire avait résigné ses fonctions entre les mains d'une commission municipale, et le colonel de la gendarmerie, Cadoudal, était arrêté.

Arrivé près de Saint-Georges, le même courrier interrogé par un royaliste, M. de Séran, lui apprend la révolution de Paris et la fuite de Charles X. Ce royaliste entre aussitôt en fureur, et veut arracher les lauriers et les rubans qui décorent la malle. Le peuple se jette sur lui, et il ne doit la vie qu'au courage et à l'humanité du courrier lui-même.

Ce fut là la seule démonstration royaliste qu'offrit toute la route de Paris à Nantes.

Mais cette dernière ville venait d'être le théâtre de malheurs résumant les événements de Paris.

Les ordonnances avaient trouvé la population de Nantes et la presse de la Loire-Inférieure, ayant à sa tête M. Mangin, très-peu disposées à se soumettre. La résistance fut organisée aussitôt. Mais la ville de Nantes était sous les ordres du général Despinois, militaire d'une dureté proverbiale; les ordres les plus impitoyables furent aussitôt donnés aux troupes; et comme la population se soulevait, les troupes, et principalement celles du 10e léger, crurent pouvoir étouffer toute manifestation en traitant les citoyens comme on les avait traités deux ans auparavant dans la rue Saint-Denis, à Paris. Le peuple excité par les provocations des soldats, s'arma, éleva des barricades, et se défendit: il y avait déjà bien des morts et des blessés de part et d'autre le 30 au soir. Le lendemain, la révolte prit un caractère plus sérieux encore: la garde nationale fut sur pied et se mêla parmi les combattants de la veille: successivement tous les postes occupés par la troupe tombèrent au pouvoir des citoyens, et les soldats se trouvèrent heureux de rentrer dans leurs casernes.

Les habitants demandaient l'expulsion des troupes, quand arriva le courrier parti de Paris

le 30 au soir. Cependant le préfet, M. de Vanssay, avait envoyé un conseiller de préfecture sur la route de Paris pour s'emparer de toutes les dépêches quelconques : le courrier refusa de les remettre, et les déposa à la direction. A la vue des rubans tricolores qui flottaient sur la malle, les Nantais laissèrent éclater toute leur joie. Les nouvelles de Paris circulèrent aussitôt : tout le monde prit spontanément la cocarde tricolore, et le drapeau national fut arboré à toutes les fenêtres. Force fut alors aux autorités de Charles X de se résigner et de remettre leurs pouvoirs aux citoyens investis de la confiance publique. Le préfet et le général Despinois ne tardèrent pas à prendre la fuite, au milieu des malédictions du peuple. M. de Vanssay fut aussitôt remplacé par M. de Saint-Aignan, ancien préfet destitué sous la restauration, et membre de la chambre des députés.

Quelques jours après, le général Despinois, retiré dans le Bocage, était parvenu à réunir d'abord autour de lui, à Beaupréau, quelques bandes de paysans ou de déserteurs; mais ces royalistes égarés, voyant le drapeau tricolore flotter partout autour d'eux, et ne doutant plus que la révolution qui venait d'expulser les Bourbons aînés ne fût nationale, abandonnèrent successivement ce général, déclarant qu'ils ne voulaient pas marcher à la suite d'un brouillon qui n'avait d'autre but que de rallumer la guerre civile dans ces paisibles contrées. Despinois battit encore la campagne à la tête d'une centaine de déserteurs, et finit par être obligé de se cacher.

Plus on s'éloignait de Paris, plus les populations avaient éprouvé d'anxiété par le défaut de nouvelles de la capitale, plus la crise avait été longue, et plus l'explosion fut violente. Trompés par les proclamations mensongères des autorités civiles, comprimés par les commandants militaires, les habitants de toutes les villes au-delà de la Loire jusqu'à Bordeaux n'avaient pas moins laissé éclater leurs sentiments à la réception des ordonnances; et la presse libérale avait partout protesté énergiquement contre la législation liberticide.

Dès le 29, les citoyens de Poitiers avaient pris les armes, malgré la présence de la gendarmerie lancée contre les rassemblements : le 30, le peuple avait forcé les autorités de Charles X à résigner leurs fonctions; une commission révolutionnaire provisoire s'installa; la garde nationale et les jeunes gens s'emparèrent de tous les postes, que les troupes leur abandonnèrent; et, le 31, le drapeau tricolore fut arboré aux acclamations de tout un peuple ivre de joie, faisant retentir l'air des cris de *vive la charte! vive la liberté!*

Angoulême, restée dans la stupeur par l'arrivée des ordonnances, se réveilla le lendemain : des rassemblements nombreux se mirent à parcourir la ville ; d'autres se portèrent au-devant des courriers, qui n'arrivaient pas : tous criaient sous les fenêtres des autorités, *vive la charte! vive la liberté de la presse!* Quand les dépêches de Paris du 30 parvinrent enfin dans cette ville, les insignes de la royauté en disparurent en un instant ; les habitants prirent la cocarde tricolore, arborèrent le drapeau national à toutes les fenêtres et le firent flotter sur l'Hôtel-de-Ville, aux acclamations d'une foule immense, qui ne cessait de crier *vive la liberté! vive les Parisiens!*

Sur toute cette longue route d'Orléans à Bordeaux, le mouvement patriotique eut lieu comme par enchantement, et sans autre résistance que celle qu'opposèrent les autorités de Charles X, tant que dura l'absence des nouvelles de Paris; mais il ne leur fut plus possible de contenir l'élan des populations, dès qu'elles commencèrent à connaître ce qui se passait à Paris : l'explosion de l'enthousiasme eut lieu partout immédiatement, et la révolution s'opéra par la volonté générale et sans effusion de sang.

Mais il n'en fut pas de même à Bordeaux : Les habitants de la ville du *treize mars* avaient éprouvé tant de déceptions durant les quinze dernières années, que, de l'exaltation d'un royalisme irréfléchi, ils étaient successivement revenus au culte de la liberté, si cher aux enfants de la Gironde. La nouvelle des ordonnances, parvenue à Bordeaux par dépêche télégraphique, avait produit dans cette ville, dès le 27, une stupeur générale. Il n'y eut qu'un cri d'indignation parmi tous les journaux ; et le *Mémorial Bordelais* lui-même, quoique ministériel, accueillit cette législation liberticide avec toute la crainte qu'elle inspirait. « Le ministère se place sur un terrain périlleux pour lui et pour la monarchie, disait le rédacteur de cette feuille ; quel que soit le résultat, il n'en est pas moins blâmable d'avoir compromis l'avenir de la France. »

Aussitôt que le texte officiel fut connu, l'indignation générale se manifesta par des signes non équivoques : la Bourse et tous les magasins se fermèrent; les chargements des navires furent suspendus, et des milliers d'ouvriers, auxquels se joignirent les jeunes gens du commerce, parcoururent les quais en criant *vive la charte! vive la liberté de la presse!* Cependant, l'autorité civile voulut faire preuve de zèle et de

dévouement au roi : les journaux patriotes de Bordeaux n'ayant pas voulu se soumettre et ayant protesté contre les ordonnances, le préfet donna l'ordre de saisir les presses et de les mettre hors de service : la force armée et la gendarmerie, mises à la disposition de la police, exécutèrent cet ordre, au milieu d'une population stupéfaite. Mais, le lendemain 29, un rassemblement de jeunes gens se porta à l'imprimerie du *Défenseur de la Monarchie*, le seul journal qui eût applaudi au coup d'Etat, et en brisa les presses, aux cris de *vive la charte* ! *vive la liberté !* En un instant la ville est dans une agitation redoutable : de nombreux attroupements parcourent les principales rues et se portent au-devant de l'hôtel de la Préfecture, en criant *vive la charte ! à bas le préfet !* Bientôt le poste est désarmé : Le préfet, M. de Curzay, l'épée à la main, se jète au milieu des insurgés et en blesse quelques-uns ; on s'empare de sa personne, on le désarme et on veut le jeter dans la rivière : il ne doit la vie qu'à l'influence d'un patriote aimé du public. Au milieu de ce mouvement, le général Janin, commandant le département, ordonne au 55e de ligne de rentrer dans son quartier, et la ville reste au pouvoir des libéraux. Le soir, on apprit à Bordeaux, que l'on se battait à Paris : Les jeunes gens et les ouvriers s'arment spontanément, aux cris de *vive la charte ! vive la liberté!* Le lendemain matin, les citoyens demandent au maire l'autorisation de se constituer en garde nationale ; le maire hésite et semble encore vouloir s'opposer à la volonté générale, mais les habitants s'organisent d'eux-mêmes.

En ce moment arrivait de Libourne un escadron du 10e des chasseurs à cheval : un membre du parquet donne l'ordre à ces cavaliers, de dissiper le rassemblement qui s'était formé devant l'Hôtel-de-Ville : les soldats tirent le sabre, se jettent sur les citoyens, en tuent trois et en blessent plusieurs autres. A la vue du sang répandu toute la population crie *aux armes !* Des malheurs plus grands encore auraient été à redouter si le général n'eût ordonné aux chasseurs d'entrer dans les quartiers. La garde nationale et les jeunes gens restèrent maîtres de la ville.

Le 1er août arrivèrent à Bordeaux les premières nouvelles de la victoire des Parisiens sur les troupes de Charles X ; elles y furent reçues avec de grands transports de joie. La garde nationale occupant tous les postes et les troupes étant consignées, la ville prit un air de fête; les habitants adoptèrent la cocarde tricolore, mais ce ne fut que le lendemain qu'eût lieu le déploiement du drapeau national à l'Hôtel-de-ville, les autorités de Charles X ayant voulu s'assurer de la vérité des événements de Paris. Une commission municipale fut alors organisée, et remplaça aussitôt les anciennes autorités; la population de Bordeaux fut transportée de joie et d'admiration en apprenant ce qui s'était passé à Paris pendant les trois immortelles journées.

Peu de temps après, le préfet de Bordeaux, M. de Curzay, était remplacé par M. de Preyssac, ancien préfet destitué ; le procureur-général près la cour royale, M. Rateau, cédait ses fonctions à M. Feuillade de Chauvin, et le maire, M. le vicomte de Hamel, quittait l'Hôtel-de-Ville, où s'installait à sa place le marquis de Bryas. La révolution fut ainsi accomplie à Bordeaux, quoique ces nominations indiquassent déjà la tendance du nouveau gouvernement. N'oublions pas de dire que les habitants de la commune où M. de Peyronnet possédait une terre, mirent le feu à son château.

En suivant le méridien de Paris jusqu'à Toulouse, la nouvelle des ordonnances avait été accueillie sur toute cette route avec le sentiment des orages qu'elles allaient soulever sur le pays. Les habitants de Limoges exprimèrent aussitôt leurs craintes en fermant instantanément les deux grandes fabriques de porcelaine qui occupent tant d'ouvriers : le barreau, si libéral partout, refusa ce jour-là de plaider à la Cour royale : une grande fermentation se fit remarquer dans toutes les classes, et l'absence des nouvelles de Paris jeta la population dans le champ de conjectures : la garde nationale s'y réorganisa spontanément, et les jeunes gens protestèrent contre la législation liberticide en criant : *vive la charte ! à bas les ordonnances !* Un corps de plus de 3,000 volontaires, composé de tous les jeunes gens libéraux et d'ouvriers, s'était emparé des avenues de la ville, afin qu'on ne pût soustraire aux habitants les premières nouvelles qui arriveraient de Paris. La joie, l'enthousiasme succédèrent aux angoisses quand la malle-poste, sortie de la capitale le 30 au soir, arriva enfin à Limoges, parée des couleurs nationales. La cocarde tricolore fut prise à l'instant même par tous les habitants, et le drapeau des barricades flotta sans opposition, tant sur les monuments publics qu'à toutes les fenêtres. Aucune collision n'eut lieu entre les citoyens et les troupes, les chefs militaires les ayant tenues consignées, et les soldats n'ayant pas mieux demandé que de fraterniser avec les habitants.

Non loin d'Angoulême, à Bourges, se trouvait

le général Canuel : prévenu de ce qui se passait à Paris, il se plaça à la tête des deux régiments qu'il avait sous la main, et se mit en route pour aller rejoindre la garde royale. Mais, ce général était loin de penser que le mouvement de Paris ébranlerait toute la France : il ne tarda pas à l'apprendre. Les populations qu'il eut à traverser s'opposèrent vigoureusement à son passage, et ses soldats l'abandonnèrent bientôt. Canuel fut obligé de se soustraire à la haine des citoyens en se déguisant.

Tulle, Brives, Cahors, Montauban, Caussade, eurent aussi leurs moments de stupeur lors de l'arrivée des ordonnances, et leurs jours d'anxiété par le manque total des nouvelles de Paris. Mais les habitants montrèrent partout la même aversion pour la législation du 25 juillet ; partout ils protestèrent en criant *vive la charte! vive la liberté de la presse!* Les citoyens s'organisèrent en garde nationale, et ils se préparèrent aux événements. Heureusement cette situation des choses fut de courte durée ; après deux jours d'inquiétude, le courrier de Paris leur apporta la proclamation du gouvernement provisoire et les détails des événements glorieux dont la capitale de la France avait été le théâtre. Alors l'ivresse de la joie succéda aux terreurs : les autorités de Charles X tombèrent d'elles-mêmes, et des commissions populaires les remplacèrent aussitôt. Les couleurs nationales furent arborées aux acclamations de toutes les populations, car nul opposant ne se montra ; la révolution s'opéra, dans toutes ces localités, sans la moindre effusion de sang et aux applaudissements de la troupe elle-même.

Mais à Toulouse, les opinions très-libérales du commerce, des jeunes gens et des ouvriers se manifestèrent dès le 29, jour où les ordonnances furent affichées ; il y eut une explosion de colère qui fit trembler les autorités. Deux jours s'écoulèrent sans que la moindre nouvelle de Paris arrivât à Toulouse ; rien de ce qui se passait dans la capitale n'était connu à cette extrémité de la France. Le préfet, pour calmer l'agitation populaire, publia un avis par lequel il annonçait que le retard du courrier de Paris ne provenait que des obstacles que la circulation éprouvait du côté de Limoges. Les patriotes jugeaient que des événements graves devaient être la cause de ce retard ; et ils se préparaient à tout, comptant que la bonne harmonie qui régnait entre la garnison et les habitants ne serait troublée dans aucun cas.

Bientôt la nouvelle des combats dont les rues de Paris venaient d'être le théâtre fut transmise à Toulouse par la voie de Bordeaux, où le télégraphe l'avait fait connaître. A la stupeur produite par les ordonnances succéda l'espoir ; mais cet espoir fut encore trompé : au lieu de faire publier franchement ce qui se passait à Paris, le préfet eut l'idée de lancer une nouvelle proclamation qui ne fit qu'irriter le peuple. Plusieurs citoyens notables se rendirent alors chez M. Camus du Martroy pour le prier de calmer l'effervescence de la population en publiant ce qu'il savait, et en n'entravant plus la circulation des journaux de Paris. Le préfet le promit ; mais il ne tint pas parole. Alors se formèrent de nombreux rassemblements tant dans les faubourgs de la ville qu'au centre ; les rues furent parcourues par de longues files d'hommes criant *vive la charte! vive la liberté!* Des drapeaux tricolores furent promenés au milieu des cris de joie de toute la population.

Cependant l'autorité avait cru devoir faire sortir les troupes de leurs casernes, et de forts détachements se trouvaient placés sur tous les points importants de la ville. L'artillerie et la troupe de ligne fraternisaient avec les citoyens. En ce moment, le préfet et les autorités se montrèrent sur la place du Capitole, entourés de la force armée et principalement de la gendarmerie ; le bruit se répandit aussitôt que, prenant pour base l'abdication de Charles X, le préfet allait proclamer roi le duc d'Angoulême. Des cris et des injures accueillirent le cortége ; on lança même sur les gendarmes quelques projectiles. Alors la scène change, le commandant de cette arme s'élance sur le groupe qui promenait le drapeau, et sabre ceux qui l'environnent. Les patriotes opposent une vigoureuse résistance ; mais, pour se garantir des chevaux lancés contre eux, ils sont obligés de se jeter dans les nombreux cafés qui occupent un des côtés de la place. Les gendarmes veulent les y poursuivre ; à défaut d'armes à feu, les citoyens se défendent avec les débris des chaises et des tables. Bientôt les assaillants sont eux-mêmes chargés à coups de pierres et de débris ; des coups de feu sont échangés, et l'on emporte quelques blessés. Les circonstances étaient graves, un sanglant conflit paraissait inévitable pour peu que les troupes eussent soutenu la gendarmerie. Il n'en fut pas ainsi, grâce à l'attitude de l'artillerie et de la ligne : ces deux corps, au lieu de se jeter sur le peuple, comme l'auraient voulu les autorités de Charles X, restèrent impassibles, et montrèrent par là combien on aurait de la peine à les faire agir contre les citoyens.

Cependant le peuple courait chercher des armes; ceux qui avaient pu se procurer des pistolets les avaient déchargés contre les gendarmes et principalement contre leur chef: déjà on apercevait sur les toits de nombreux insurgés prêts à lancer sur les troupes les tuiles qu'ils empilaient ; d'autres s'armaient avec les débris des tables; d'autres enfin arrivaient avec des fusils. La foule devenait menaçante, quand, vers les cinq heures, arriva le courrier de Paris dont la voiture était ornée de plusieurs drapeaux ; ce courrier apportait la proclamation du duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume. Les dépêches furent lues publiquement sur la place même; les habitants, assurés dès lors qu'il ne pouvait plus être question du duc d'Angoulême, applaudirent; les autorités se retirèrent; les troupes rentrèrent aussi dans leurs casernes, et les Toulousains placèrent aussitôt le drapeau aux trois couleurs sur le Capitole. Une heure après toutes les fenêtres de la ville étaient pavoisées, les insignes de la royauté avaient disparu, et tout le monde avait pris la cocarde tricolore; la joie la plus franche avait succédé à la terreur: la nuit, il y eut illumination générale, et des promenades civiques eurent lieu aux flambeaux, au milieu des cris mille fois répétés de *vive la charte! vive Lafayette! vive le duc d'Orléans! vive la liberté!* On entendait aussi crier *vive la république!* et ce cri trouvait de l'écho dans la ville de Toulouse.

Le lendemain, la révolution était complète à Toulouse, l'ordre était rétabli et le peuple se livrait à son enthousiasme. Peu de jours après, le préfet de Charles X, M. Camus du Martroy, était remplacé par M. de Barennes, conseiller de préfecture de ce même département.

Toutes les villes du Bas-Languedoc, contrée si populeuse, si riche et si libérale, eurent comme Toulouse, leurs jours de stupeur, auxquels succéda l'espoir, et ensuite l'enivrement de la joie. La révolution s'opéra à Carcassonne, Narbonne, Foix, Perpignan, Beziers, Montpellier, comme elle s'était opérée à Toulouse. Dans ces villes, comme partout ailleurs, l'abscence de nouvelles de Paris, occasionna des tuumultes, des rassemblements, des cris; mais on n'eut à déplorer aucune effusion de sang. Nulle part, dans toute cette contrée où le duc d'Angoulême avait pour ainsi dire régné en 1815 et 1816, on ne vit un seul royaliste s'opposer à la révolution.

A Nîmes seulement, quelques bandes de ces hommes qui avaient été aux ordres des Trestaillon et des Truphémy, essayèrent de se montrer dans les rues le jour où les ordonnances furent publiées et de crier *vive le roi!* mais l'attitude de la population presque entière força bientôt ces restes des *verdets* à se cacher.

Les habitants d'Avignon et même ceux d'Aix laissèrent éclater la plus grande joie à la nouvelle du renversement des Bourbons: tant était grand le changement qui s'était opéré dans les opinions des habitants de ces villes, depuis le second retour de cette famille détestée.

Les restes impurs des hommes de 1815 essayèrent aussi de faire une démonstration ultrà-royaliste à Marseille le jour de la publication des ordonnances; ils parcoururent les rues en promenant le buste de Charles X, et en criant beaucoup *vive le roi!* mais cette poignée d'hommes féroces n'occupa pas long-temps le pavé: dès le lendemain, l'absence de toute nouvelle de ce qui se passait à Paris, refroidit leur ardeur. Deux jours après ils avaient disparu, et l'immense population de Marseille se livrait à la joie que lui causaient les événements de la capitale. Le préfet, M. d'Arbaud, fit bien tout ce qui était en son pouvoir pour cacher, tant qu'il le put, à ses administrés la fuite de Charles X; mais il lui fut impossible de contenir l'élan des patriotes du moment où ils apprirent la bataille et la victoire de Paris. Le drapeau tricolore fut arboré le 5 août, et avec un enthousiasme difficile à reproduire, par la ville et par les bâtiments. Les troupes, après avoir voulu dissiper les rassemblements de citoyens, furent obligées de rentrer dans leurs casernes. Le général Parthouneaux, militaire de mœurs douces, se trouva fort à propos malade, et ne tarda pas à quitter la ville. Au surplus, le 58e de ligne et le régimen, d'Hohenlohe, formant la garnison de Marseille, fraternisèrent volontiers avec les habitants. Quant à M. d'Arbaud-Jouques, il fut aussitôt remplacé par M. Thomas, l'un des députés libéraux du département des Bouches-du-Rhône; et le maire, marquis de Montgrand, céda l'Hôtel-de-Ville à M. Rostand, patriote connu. Peu après le gouvernement du lieutenant-général du royaume envoyait à Marseille M. Larréguy, rédacteur en chef *du journal du Commerce*, en qualité de commissaire extraordinaire.

La seconde ville de France, Lyon, eut à subir de longues vicissitudes avant de voir flotter le drapeau tricolore sur ses monuments. Le télégraphe avait, dès le 27 juillet, fait connaître aux autorités la publication des ordonnances, en leur enjoignant d'en faire exécuter les dispositions contre la presse par tous les moyens: ainsi le préfet et le général eurent le temps de concerter leurs mesures avant que le peuple connût la législation liberticide qu'on lui préparait. Le lendemain,

la nouvelle transpira dans le public, et le 29, les ordonnances furent affichées. En un instant les ateliers furent déserts, et de nombreux rassemblements occupèrent les quais ainsi que la place des Terreaux.

La journée du 30 se passa, à Lyon, dans une grande anxiété. Du côté du peuple, de nombreux rassemblements, des cris de *vive la charte ! vive la liberté de la presse !* Du côté de l'autorité, déploiement des forces militaires aux Bretteaux, à la place de Bellecourt, sur celle de la Comédie et principalement aux Terreaux ; beaucoup de patrouilles circulèrent pour contenir le peuple. Enfin des réunions de patriotes influents eurent lieu pour conjurer l'orage. Mais, à Lyon, comme à Paris, il n'était sorti de ces réunions que des protestations de respect pour une charte qui n'existait plus, et de fidélité pour un roi parjure. Le roi, disait-on, avait été trompé ; il fallait lui faire connaître la vérité dans les formes légales : et les membres de la commission ne trouvaient rien de mieux à faire que de signer une pétition.

Mais déjà la presse libérale de Lyon suivait l'exemple de celle de Paris. M. Maurin, rédacteur en chef du *Precurseur*, ayant refusé de se soumettre aux ordonnances, l'autorité avait fait saisir ses presses, non sans éprouver quelque résistance. Cet écrivain courageux en appela aux masses ; et, sous la protection d'une troupe de véritables insurgés en armes, il fit paraître son journal, dans lequel il protestait de toutes ses forces contre la violation de la charte.

Cependant le préfet et le général ne laissaient rien transpirer de ce que le télégraphe de Paris leur avait appris dans la journée du 28 ; les libéraux en auguraient bien, et leurs conjectures furent réalisées par les nouvelles que des voyageurs, sortis de la capitale le 28 au matin, apportèrent à Lyon. — « On se bat à Paris. » Tel fut le cri qui se fit entendre au milieu des masses, le 31 au matin ; aussitôt le quai de Retz se couvrit de jeunes gens en armes, et d'une foule d'ouvriers qui en cherchaient.

Le préfet accéda alors à la demande de plusieurs autres citoyens libéraux parmi lesquels figuraient le médecin Prunelle, l'avocat Duplan, Thomas, Tissot, Mornand, de se réunir à l'Hôtel-de-Ville pour contenir le peuple et faire cesser les rassemblements. Mais cette commission ne put rien sur la détermination du peuple, à la tête duquel s'étaient placés les hommes les plus énergiques. La révolte prenait un caractère alarmant pour les autorités : quelques coups de fusil ayant été tirés du côté de l'arsenal gardé par les artilleurs, le préfet lance alors une proclamation qui ne fait qu'irriter le peuple : il ordonne aux insurgés de se dissoudre sous peine d'être passés par les armes. Les ordres du préfet sont méprisés : il les fait appuyer par de forts détachements de soldats appartenant au 10ᵉ et au 47ᵉ de ligne, qui semblent prêts à fraterniser avec le peuple. Les chasseurs à cheval, envoyés pour dissiper les rassemblements, ne peuvent pénétrer au travers des masses, et remettent le sabre au fourreau. Des ordres partent alors de Lyon pour appeler au secours de l'autorité royale les troupes qui se trouvent à Clermont, au Puy, à Vienne, où elles sont déjà insuffisantes.

Cependant les insurgés, auxquels se joignait successivement toute la garde nationale de Lyon, composée de plus de 8,000 citoyens, s'étaient procurés des armes ; ils venaient de se donner pour chef le capitaine Zindel, homme d'un grand courage et très-influent sur les masses populaires. Déjà l'on parlait d'aller forcer l'arsenal et de se porter ensuite sur la préfecture. Le général Paultre de Lamotte, commandant les troupes, n'avait que 4,000 soldats, fort mal disposés, à opposer à plus de 20,000 insurgés rassemblés tant sur le quai de Saône, que sur les Terreaux et autres places : il commencait à sentir la nécessité d'entrer en arrangement avec les habitants ; mais le préfet, Debrosses, s'y refusait. Ayant réuni à l'Hôtel-de-Ville toutes les autorités et y ayant concentré les troupes, le préfet croyait pouvoir commander aux événements. De concert avec la commission établie autour de lui, il fit encore engager les insurgés à se retirer. Pour toute réponse, ceux-ci députèrent à l'Hôtel-de-Ville l'un de leurs chefs, M. Prévost, qu'ils chargèrent de faire accepter à l'autorité les volontés du peuple. Le peuple ne demandait autre chose, en attendant de connaître les événements de Paris, que de partager avec les troupes la garde de tous les postes importants, et principalement ceux de l'Hôtel-de-Ville et de l'arsenal. Ces conditions furent refusées ; le préfet exigeait, avant tout, la dispersion des rassemblements. Les insurgés crurent donc qu'il fallait songer à s'emparer de force des postes qu'on ne voulait pas leur confier ; ils se disposèrent au combat. Des barricades furent élevées avec des voitures renversées ; les pavés furent arrachés aux rues et montés dans les maisons ; on se mit à faire des cartouches. De son côté le général fit charger les armes à ses soldats.

Une dernière tentative fut faite alors par les citoyens afin de prévenir l'effusion du sang. Le même chef Prévost rentra à l'Hôtel-de-Ville, et, déposant sa montre sur la table autour de

laquelle siégaient les autorités et la commission, il leur dit : « Il est cinq heures et demie ; si dans cinq minutes le peuple n'est pas admis à garder les postes concurremment avec vos troupes, attendez-vous à être attaqués. » — Le préfet refusa de recevoir la loi des insurgés ; mais le général et les autres autorités finirent par accepter les conditions du peuple : on fit aussitôt connaître cette acceptation aux chefs des insurgés, et à l'instant même ils furent introduits dans l'Hôtel-de-Ville, où la troupe ne laissa qu'un détachement, qui garda ce poste concurremment avec les citoyens en armes. Il en fut successivement de même de l'arsenal et des autres postes. Les insurgés, voulant s'assurer que les nouvelles de Paris ne leur seraient plus cachées, prirent possession du télégraphe, et envoyèrent sur la route de Paris un détachement de patriotes, chargé d'escorter les courriers qui pourraient arriver. En un instant la ville changea d'aspect ; les troupes rentrèrent dans leurs casernes, et les patriotes, parés des couleurs nationales, parcoururent toutes les rues, en faisant entendre les cris de *vive la charte! à bas les Bourbons !* D'autres criaient déjà *vive la république !* d'autres enfin *vive l'empereur* ; car les Lyonnais avaient conservé un grand attachement pour la famille de Napoléon.

Quand le courrier, parti de Paris le 30 au soir, apprit aux Lyonnais la victoire des Parisiens et la fuite des Bourbons, la révolution était déjà opérée à Lyon ; mais le peuple ne paraissait pas aussi pressé qu'à Paris de remettre les nouvelles destinées de la France entre les mains du duc d'Orléans: à Lyon, après la victoire, on cria longtemps et exclusivement, *vive Lafayette! vive la nation ! vive la liberté !* Peu de jours après, le préfet Debrosses était remplacé par M. Paulze d'Ivoy, et M. Prunelle devenait maire de Lyon.

Pendant que Lyon faisait ainsi sa révolution d'instinct, Grenoble ne pouvait rester en arrière. Malgré son éloignement de la capitale, la ville patriote par excellence, Grenoble, qui avait su conserver sa belle réputation, ressentit la commotion électrique que les ordonnances avaient communiquée à toute la France : Dès le 28, les ateliers s'étaient spontanément fermés, et le peuple semblait s'attendre à de grands événements. Deux jours se passèrent sans nouvelles de Paris ; la garde nationale en profita pour se réorganiser et pour faire le service de la ville, conjointement avec la garnison, peu disposée à disputer aux citoyens l'honneur de faire régner le bon ordre au milieu d'une aussi grande crise. Le régiment d'artillerie surtout fraternisait complètement avec les habitants. Ce fut en vain que le préfet, excité par ce qui se passait à Lyon, voulut faire exécuter les ordonnances contre la presse, dès le jour où il les reçut officiellement, il ne trouva aucune sympathie parmi les troupes ; il fut alors obligé de les laisser dans leurs casernes, et de livrer la ville aux citoyens en armes, qui l'occupaient déjà. Quand la nouvelle des événements de Paris fut connue à Grenoble, les habitants n'éprouvèrent aucun obstable à faire flotter les couleurs nationales ; la joie y fut générale, comme dans tout le reste du département de l'Isère. Mais Grenoble n'avait pas perdu le souvenir des événements de 1815, les habitants portaient une vive affection à l'homme étonnant devant lequel les portes de la ville étaient tombées comme d'elles-mêmes (1), et, après la révolution de Paris, on cria beaucoup, à Grenoble, *vive l'Empereur !* La déception y fut grande, pour les amis de la liberté et les partisans de l'empire, quand on apprit que les destinées de la France allaient être confiées au duc d'Orléans.

Dans le centre de la France, à Clermont-Ferrand, à Riom, à Moulins, à Nevers, à Mâcon, à Châlons, à Autun, la révolution ne trouva pas une seule opposition, si ce n'est de la part des autorités de Charles X, et l'on n'eut d'autre peine que celle de contenir l'élan des populations en faveur de la liberté. La ville de Clermont fut seule le théâtre de quelques événements que la connaissance des nouvelles de Paris rendit sans portée aucune. L'agitation produite par les ordonnances s'y était calmée devant l'organisation de 2,000 jeunes gens en garde nationale : les postes étaient occupés concurremment par ces jeunes gens et par les troupes, lesquelles fraternisaient avec les habitants, et l'on attendait le dénouement de la révolution de Paris, quand le bruit courut, à Clermont, que le général Sainte-Suzanne venait de diriger quelques compagnies sur Riom pour en ramener des canons. Aussitôt les têtes fermentent, et les jeunes gens s'emparent des soldats avec lesquels ils font cause commune. Le général Sainte-Suzanne voulut alors reprendre les postes de la ville confiés aux habitants; mais, n'ayant pu se faire obéir par les troupes, il se brûla la cervelle.

Le lendemain, le drapeau tricolore flottait dans tout le département du Puy-de-Dôme, aux acclamations des habitants.

(1) Les habitants de Grenoble, n'ayant pu offrir à l'empereur Napoléon, lors de son retour de l'île d'Elbe, les clefs de leur ville, jetèrent les portes à terre, et les lui présentèrent, en lui disant : « Nous ne pouvons t'apporter les clefs les portes de Grenoble, mais voici les portes elles-mêmes. »

Les populations de tous les départements de l'est de la France, dont le patriotisme ne s'était jamais démenti, s'empressèrent d'en donner de nouvelles preuves en cette grande circonstance.

Les ordonnances de Charles X n'avaient été affichées, à Besançon, que le 30 juillet, et aussitôt la plus vive inquiétude se manifesta parmi les habitants. Le défaut de toute nouvelle de Paris entretint cet état d'anxiété jusqu'au 1er août. Ce jour-là on apprit que l'on se battait à Paris. C'en fut assez pour que les citoyens songeassent à s'armer. Le lendemain, de nombreux rassemblements parcouraient les rues en criant : *vive la charte! vive la liberté de la presse!* Mais comme le préfet ne laissait rien transpirer de ce qui se passait dans la capitale, ces démonstrations cessèrent dans la soirée, sur les représentations amicales du colonel de gendarmerie. Il fut plus difficile de contenir les habitants dans la journée du premier août : la statue de Pichegru fut renversée et brisée, et l'autorité civile fit disparaître le drapeau blanc. Les soldats ne s'opposèrent à aucun de ces actes. Le 2 août, le préfet, qui continuait à cacher les événements de Paris, différait toujours de laisser arborer le drapeau tricolore. Mais, le lendemain, les habitants plaçaient eux-mêmes, à la préfecture et à l'Hôtel-de-Ville, les couleurs nationales; en même temps, ils donnaient deux heures au préfet pour quitter la ville. Après le départ de ce fonctionnaire, les habitants laissèrent éclater leur joie et leur enthousiasme, et ils eurent le bonheur de les voir partager par les militaires de tous les grades.

Le mouvement patriotique et la révolution de Dôle avaient déjà eu lieu, et les citoyens se montraient dans l'ivresse du bonheur en se parant des couleurs qui avaient flotté sur les barricades de la capitale.

Dijon, plus rapproché de Paris, avait devancé les autres villes de la Franche-Comté. Déjà la population s'était mise en état d'insurrection contre l'autorité royale à l'occasion du passage dans ses murs de la duchesse d'Angoulême. Le lecteur sait comment cette princesse avait été accueillie au théâtre de Dijon, dans la soirée du 28 : en sortant, les mêmes cris de *vive la charte! vive la liberté!* dont avait retenti la salle, poursuivirent la dauphine jusqu'à l'hôtel de la Préfecture, et l'on fut obligé de lancer les troupes dans les rues. Cette mesure produisit une grande irritation : les troupes éprouvèrent de la résistance, et furent même forcées de rentrer dans leurs casernes pour ne pas être accablées par le nombre des jeunes gens : il y avait eu quelques personnes blessées.

Ce fut dans ces dispositions très-hostiles de la part des habitants que le préfet fit afficher les ordonnances : il y eut aussitôt une explosion des sentiments d'indignation que ces mesures liberticides provoquaient. De ce moment, la garde nationale se mit en permanence, et les autres citoyens s'armèrent. Le 31, le préfet laissait encore ignorer aux habitants les événements de Paris. Il redoutait le moment où la révolution serait connue. Cependant l'on savait, par des voyageurs du commerce, que le 27 et le 28 on s'était battu à Paris, et cette nouvelle, toute vague qu'elle fût, suffisait pour entretenir l'irritation dans les esprits. Dans la journée, les citoyens obtinrent de l'autorité que le service des postes de la ville serait fait concurremment par les soldats et par la garde nationale; la tranquillité parut dès lors assurée. Arriva enfin le courrier expédié par le gouvernement provisoire, et les habitants laissèrent éclater leur enthousiasme : tous prirent, avec le plus grand empressement, la cocarde tricolore et effacèrent les insignes de la royauté. Mais le général se refusa à arborer le drapeau national; il répondit que n'ayant point reçu d'ordre pour enlever le drapeau blanc, il ne pouvait en laisser placer deux; mais que du reste il se soumettrait dès que l'ordre lui en serait transmis. Le lendemain le vœu des habitants de Dijon était rempli : le drapeau des barricades flottait sur l'hôtel de la Préfecture et à toutes les fenêtres ; les troupes fraternisaient avec le peuple, et la joie la plus bruyante se manifestait dans toute la ville ; on criait : *vive la charte! vive la liberté!* M. de Courtivron, préfet de Charles X, fut aussitôt remplacé par M. Hernoux.

Langres, Auxerre, Caumont, Châlons avaient déjà fait leur révolution. La garde nationale de cette dernière ville n'avait pu empêcher le sac du séminaire et la dispersion des élèves.

A Troyes, le rédacteur du journal de cette ville s'était refusé de se soumettre aux ordonnances : le 31, soixante électeurs et notables de la ville se réunirent chez M. Vernier, juge au tribunal, pour procéder à l'élection de sept membres destinés à s'adjoindre au conseil municipal. Le maire ayant accueilli avec satisfaction cette mesure d'ordre, on se transporta chez le préfet, M. de Brancas, pour lui exprimer le désir de voir régner la bonne harmonie entre les autorités et les habitants. Mais le préfet répondit que son devoir et ses serments lui imposant la loi de quitter l'administration, il venait de désigner, pour le remplacer, M. Angenoust, conseiller de préfecture. De ce moment il n'y eut plus d'obstacle au déploiement des cou-

leurs nationales, et le drapeau des barricades fut aussitôt arboré, au milieu des applaudissements de toute la population. Les citoyens en armes occupèrent seuls les postes de la ville; les troupes étaient restées dans leurs casernes.

A Metz, la garnison n'avait cessé de montrer le meilleur esprit, et de fraterniser avec les habitants. Lorsque les couleurs nationales furent arborées, des citoyens se présentèrent à la municipalité pour réclamer l'organisation de la garde nationale, si brutalement dissoute. Le maire s'exécuta de bonne grâce : des armes furent livrées et des munitions distribuées pendant la nuit. Le lendemain, la garde nationale était sur pied. On n'éprouva pas plus de difficulté de la part du général et du préfet; la force eût été déployée en vain; la fraternité des habitants de cette mâle cité avec la garnison était cimentée depuis long-temps, et l'ordre de faire feu sur les citoyens n'eût pas tardé à retomber sur ceux qui auraient osé en assumer la responsabilité. Les officiers du génie furent des premiers à promener le drapeau tricolore, et à faire exécuter, par leur musique, les airs nationaux. Avec de pareils auxiliaires, il fut facile à cette patriotique population d'opérer la révolution. Pour seconder le zèle des habitants de Metz, le nouveau gouvernement envoya aussitôt dans cette ville M. Sers, qui était préfet du Puy-de-Dôme, et qui avait vivement blâmé les ordonnances dès qu'elles lui étaient parvenues. M. Vandœuvre fut mis de côté, quoiqu'il n'eût pas opposé une grande résistance aux vœux de la population. Le patriote Bouchotte fut aussi donné pour maire à la ville de Metz.

Les garnisons de Nancy, Verdun, Lunéville, Toul, Longwy, Thionville, etc., imitèrent celle de Metz, et montrèrent le meilleur esprit. Il eût été impossible de les mettre en opposition avec les habitants. Les autorités elles-mêmes ne voulurent ou n'osèrent faire preuve de zèle. Verdun et Toul fermèrent leurs portes sur l'avis que les troupes du camp de Lunéville se mettaient en route pour Paris, et ces soldats, après deux jours de marche, rentrèrent au camp d'eux-mêmes. D'un autre côté, le général Villate, commandant la division, mit un grand empressement à renforcer les garnisons des villes-frontières, d'après la nouvelle que les Prussiens allaient entrer en France. Partout les troupes et les citoyens rivalisèrent de zèle pour armer et approvisionner les places. A Phalsbourg et Sarrebourg, les habitants, aidés par les pionniers, plaçaient eux-mêmes les canons sur les remparts.

Enfin Strasbourg, cette ville si importante, mettait sur pied sa garde nationale, le lendemain même de la publication des ordonnances. De ce moment le service de la ville fut partagé entre les troupes de la garnison et les citoyens; la plus touchante fraternité régnait parmi ces deux corps armés, et la révolution s'y opéra comme par enchantement et par une acclamation unanime. Les autorités civiles et militaires ne crurent pas devoir quitter leur poste; et le dépoiement des couleurs nationales n'éprouva aucun obstacle. Partout, du côté de l'Est, on ne cessa de crier *vive la liberté! vive Lafayette!* et l'idée de l'élévation au trône du duc de Bordeaux ou de tout autre membre de la famille des Bourbons y fut long-temps repoussée.

Les habitants et les troupes du département des Ardennes montrèrent le même esprit national, les mêmes opinions patriotiques. A Mézières, le préfet, M. de Lascours, avait donné sa démission en recevant les ordonnances (1). Mais, dès le premier moment, le 44e de ligne et les autres troupes de la garnison avaient fait cause commune avec les habitants. Aussi, dès l'arrivée du courrier de Paris, citoyens et soldats s'empressèrent de se parer des couleurs nationales, et le drapeau des barricades flotta partout au milieu des cris de joie qui retentirent dans la ville. Un seul officier, le lieutenant-colonel Lacretelle, voulut contenir le patriotisme de ses soldats; mais son autorité fut méconnue, et la révolution s'opéra au milieu de l'enthousiasme général.

La population de Mézières se porta aussitôt dans Charleville pour y planter les couleurs de la liberté et s'emparer des fusils qui se trouvaient à la manufacture, afin de les expédier aux Soissonnais, qui en demandaient.

Rhétel arbora aussi le drapeau tricolore; mais là les gendarmes et le sous-préfet voulurent s'y opposer: un instant après, sous-préfet et gend'armes étaient en fuite, et les couleurs nationales flottaient sur les remparts.

(1) Le ministère Polignac comptait, avec raison, sur le concours de ses préfets pour faire exécuter la contre-révolution; et en effet, sur quatre-vingt-quatre hauts fonctionnaires il ne s'en trouva que deux seuls qui eurent le courage de donner leur démission à la réception des ordonnances: ce furent M. de Lascours, préfet des Ardennes, et M. de Brancas, préfet du département de l'Aube. Trois ou quatre autres préfets, parmi lesquels se firent remarquer M. Sers, préfet du Puy-de-Dôme; de Villeneuve, préfet du Nord, et Lézay-Marnésia, préfet de Loir-et-Cher, les désapprouvèrent dans leur correspondance confidentielle; mais ils les auraient fait exécuter sans l'attitude des populations. On sait déjà que des ordres avaient été donnés, le 25 juillet, pour que tous les préfets fussent à leur poste. Les ministres de Charles X comptaient aussi sur les sous-préfets, les membres des parquets, les maires et les chefs militaires: leur confiance ne fut pas trompée; mais le dévouement de toutes ces autorités se brisa contre la volonté du peuple.

A Givet, les officiers-supérieurs de la garnison désertent seuls leurs postes; mais les soldats se forment en escadrons, prennent la cocarde nationale, et se mettent en route, sous le commandement d'un maréchal-des-logis, pour aller offrir leurs services aux Parisiens.

Le département du Nord, qui, en 1815, s'était montré plus royaliste que ceux de l'Est, prouva que l'on ne fixe pas plus les opinions des hommes qui veulent marcher avec leur siècle, qu'on ne fixe les astres. A Douai, les rédacteurs du *Mémorial de la Scarpe*, n'ayant pas voulu se soumettre aux ordonnances, le sous-préfet avait fait saisir les presses. Mais ces rédacteurs trouvèrent moyen de faire paraître leur feuille pour protester contre la violation de la charte. Le mouvement de résistance ainsi donné, le patriotisme des populations fit le reste. Ajoutons que Douai, à portée de connaître les événements de la capitale en peu de temps, ne tarda pas à mettre sur pied sa garde nationale, et à chasser les autorités de Charles X. Dès le 30 au soir, le drapeau tricolore flottait sur les remparts de cette place de guerre, et les habitants s'étaient parés des couleurs nationales avec une joie qui tenait du délire. Non-seulement les troupes s'étaient abstenues de provoquer des collisions avec le peuple, mais encore elles n'avaient cessé de fraterniser avec les habitants : le régiment d'artillerie surtout laissa éclater, dès le premier moment, le patriotisme le plus chaleureux.

Valenciennes ne resta pas au-dessous des exemples que lui donnèrent les villes les plus rapprochées de Paris, telles que Cambrai, Saint-Quentin, Péronne, etc. Dès la réception des ordonnances, les gérants et les imprimeurs des feuilles périodiques se réunirent pour s'opposer à la tyrannie que le gouvernement voulait établir. En même temps M. Michel, procureur du roi à Valenciennes, donnait sa démission ; ce fut un encouragement pour les patriotes. Aussitôt la garde nationale se mit sur pied, et obtint de partager le service de la place avec les troupes de ligne, qui ne cessèrent de fraterniser avec le peuple. A la nouvelle des événements de Paris, le drapeau tricolore fut déployé sur l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, les habitants et les troupes prirent aussitôt les couleurs nationales, et la révolution s'opéra sans qu'il fut répandu une goutte de sang.

Malheureusement, il n'en fut pas de même à Lille.

Le 25, on connut, dans cette ville, les ordonnances liberticides ; elles produisirent une consternation générale : c'était le calme de la stupeur, et non celui de la résignation. La presse patriote donna le signal de la résistance, en refusant de se soumettre à la nouvelle législation, mais le lendemain matin, le préfet, M. de Villeneuve, fit saisir les presses de l'*Echo du Nord*, avec un déploiement de forces qui ne permit pas aux rédacteurs de s'y opposer d'abord. Il était cinq heures du matin ; une heure après, les bureaux du journal et la rue où était l'imprimerie se trouvèrent inondés par une foule de patriotes accourus au secours de M. Leleux, gérant et rédacteur en chef. Cette foule, qui ne cessait de crier *vive la charte ! vive la liberté de la presse!* voulut s'opposer à l'exécution du mandat décerné par le commissaire central de la police de Lille. Ce commissaire en appela aux troupes du poste de la grand'garde, qui refusèrent d'obéir. Les soldats furent alors accueillis aux cris de *vive la ligne !* mais les presses n'en furent pas moins enlevées par les agents de la police appuyés des gendarmes, et malgré les plus vives réclamations des rédacteurs du journal.

Cependant, les rassemblements grossissaient à chaque instant, et vers les dix heures, plus de six mille citoyens étaient réunis dans les rues voisines du journal, ne cessant de crier : *vive la charte ! vive la liberté de la presse ! vive la ligne !* l'autorité crut alors devoir essayer de dissoudre ces rassemblements, et elle y employa un escadron de cuirassiers d'Orléans qui arriva sur la place ayant à sa tête le colonel. Ce chef se mit à faire manœuvrer ses cavali rs au milieu de la foule qui les accablait de huées et d'imprécations : beaucoup de personnes furent renversées et foulées aux pieds des chevaux. Ces charges de cavalerie tuèrent un vieillard et blessèrent plusieurs citoyens. L'irritation des habitants devint alors extrême : de toutes parts on courut aux armes, et la garde nationale se mit spontanément sur pied : la nuit se passa dans la prévision de grands malheurs.

La journée du 30 s'écoula encore dans une grande perplexité. On n'avait aucune nouvelle de Paris, et le préfet s'emblait vouloir employer la force pour dissiper les rassemblements qui s'étaient formés plus nombreux, plus menaçants que la veille. Toutefois la garde nationale obtint qu'elle occuperait les postes concurremment avec les troupes de ligne. Les négociants, voulant contribuer à ramener le calme, promirent de rappeler leurs ouvriers dans les ateliers déserts depuis la veille. De nombreux électeurs se réunirent aussi afin d'offrir leur concours à la municipalité. Mais le peuple gardait une attitude menaçante, et ne cessait de crier : *vive la charte! vive la liberté!* On craignait que le sang ne

coulât le lendemain : le peuple était très-exalté ; et si la troupe de ligne avait mis de la modération en obéissant aux ordres de l'autorité, la cavalerie se montrait très-irritée ; le colonel et quelques officiers paraissaient furieux de l'accueil qu'ils avaient reçu.

Heureusement le courrier, parti de Paris le 30 au soir, arriva à Lille le lendemain : des cuirassiers et des gendarmes avaient été envoyés à sa rencontre ; ils l'escortèrent jusqu'à l'hôtel des Postes, où les dépêches de la capitale furent lues. La nouvelle de la révolution que le peuple de Paris venait d'opérer fut accueillie à Lille avec des transports de joie inexprimables : elle calma aussitôt l'irritation du peuple ; et, dans la journée, les troupes de ligne fraternisèrent complètement avec les habitants. Quant aux cuirassiers, qui s'étaient si fortement compromis avec la population, on eut beaucoup de peine à les ramener à des sentiments plus pacifiques. Le général crut devoir donner une satisfaction au peuple en ordonnant les arrêts au colonel et à ceux des officiers qui avaient montré le plus d'exaltation. Le soir, le pavillon national fut déployé à l'Hôtel-de-Ville et à la Préfecture ; déjà les citoyens s'étaient parés de rubans tricolores, et avaient mis de petits drapeaux aux trois couleurs à toutes leurs fenêtres. Les jours suivants se passèrent en fêtes, dans lesquelles les troupes fraternisèrent avec les habitants de la manière la plus cordiale. Les autorités de Lille ne quittèrent pas leur poste.

Telle est en résumé la série des événements que la révolution de la capitale provoqua dans les villes des départements. Jamais la France n'avait offert une aussi imposante unité d'opinions et de vues ; jamais on n'avait vu toute une population de trente-cinq millions d'habitants se prononcer aussi spontanément. C'est que les Français avaient encore sur le cœur cette restauration d'une famille imposée par les baïonnettes étrangères, d'une famille étrangère à leurs mœurs, à leurs idées, et qui s'était toujours montrée l'ennemie des libertés publiques et de la gloire nationale.

CHAPITRE XXVIII.

Effets de la révolution de juillet sur les peuples. — Les journaux anglais blâment énergiquement les ordonnances de Charles X. — Enthousiasme du peuple anglais pour les Parisiens. — Wellington se défend d'avoir poussé au coup d'etat. — Conseils que le cabinet anglais donne au nouveau gouvernement français. — Question de l'intervention dans les affaires de France. — Souscription ouverte en Angleterre pour les blessés de juillet. — Enthousiasme des départements du Rhin. — La révolution de Paris électrise les peuples belges. — Effets de cette revolution sur les Espagnols, les Piemontais, les Italiens. — La victoire du peuple de Paris trouve une grande sympathie en Amérique, et principalement aux États-Unis. — Souscription des Américains en faveur des blessés de juillet. — Tous les peuples de l'Europe placent leurs espérances dans la nation française.

Il y a chez tous les peuples libres, et même chez ceux qui étant opprimés par la tyrannie n'ont pas encore perdu le sentiment de la dignité humaine, un instinct infaillible qui leur donne la faculté d'apprécier instantanément la nature des événements politiques dont le monde est le théâtre : quoiqu'on fasse pour obscurcir leur intelligence et tromper leur bon sens, ces peuples mesurent d'un coup d'œil, et avec une admirable précision, la portée de ces événements : ils comprennent à merveille ceux qui peuvent être favorables au développement de l'esprit humain, et ils s'en réjouissent ; ils jugent, avec une juste sévérité, et ils les déplorent sincèrement, ceux qui peuvent être funestes à la cause de la liberté chère à tous les cœurs généreux. Attentifs à tout ce qui se passe dans cette France, foyer des lumières du monde, ayant toujours les yeux fixés sur la ville qu'ils regardent comme le berceau de la liberté de l'Europe moderne, rien de ce qui survient d'important à Paris ne leur est indifférent, parce que Paris appartient à toutes les nations et que chacune d'elles y a ses représentants.

Tous les peuples de l'Europe avaient suivi avec le plus vif intérêt la longue lutte engagée sous la restauration entre le despotisme et les amis de la liberté ; ils avaient vu avec effroi la France courbée de nouveau sous le joug qu'elle avait brisé lors de sa première révolution ; et depuis, ils avaient applaudi aux succès obtenus par le parti libéral.

Quand le coup d'état provoqué par les esprits rétrogrades fut connu, les libéraux de toutes les nations jugèrent aussitôt que la lutte touchait à son dénouement, et que la dynastie des Bourbons allait livrer son dernier combat à la révolution.

Les journaux anglais furent les premiers a exprimer leur opinion.

Oubliant les élections générales, qui ordinairement occupent toute la population de ce pays,

les feuilles de Londres ne parlèrent plus que du coup d'état tenté par le ministère Polignac ; il y eut unanimité dans la presse anglaise à blâmer les ordonnances liberticides.

Le *Courrier* (*The Courrier)* du 28 juillet, après avoir publié les nouvelles de France qu'il recevait par exprès extraordinaire, s'exprimait en ces termes :

« Le ministère français et le roi ont justifié les plus sinistres prédictions de leurs adversaires. Ils ont essayé d'anéantir la liberté de la presse, et de refondre le système électoral. C'est là vraiment un coup d'état. Nous justifierons l'incrédulité où nous étions à ce sujet par le fait que ceux qui le prédisaient ne paraissaient pas eux-mêmes le croire si près d'éclater.

« Les raisonnements qui, dans le rapport des ministres, justifient ces mesures, sont dignes d'être lus, comme l'indication de l'esprit qui anime ces hommes. Ce sera une pièce importante pour l'histoire; mais rien ne s'y trouve qui soit digne de réfutation. On y pose en principe que le vœu des autres pouvoirs de la constitution doit être conforme à la volonté du roi ; et que, lorsque la volonté du roi, fortement exprimée, ne reçoit pas l'assentiment du peuple et des députés, il en résulte la nécessité de sortir des limites de l'ordre légal, afin de violer les lois pour renverser, par la force et l'usurpation, les autorités légalement constituées.

« En fait, le roi a porté le premier coup : lui et ses ministres seront responsables des conséquences des représailles qu'ils provoquent. C'est au peuple français, dont les droits sont foulés aux pieds, à juger de quelle manière il résistera à l'usurpation commençante : nous ne pouvons mettre en doute qu'il ne le fasse efficacement. »

Cette réprobation éclatante du coup d'état tenté par le roi de France, ce cri d'alarme fut général en Angleterre. La Bourse s'en émut; les fonds anglais baissèrent sur-le-champ.

« Si la faiblesse de la cour de France est proportionnée à sa témérité, s'écriait le *Globe*, l'usurpation dont elle s'est rendue coupable ne tardera pas à être écrasée sous le poids de l'indignation et du mépris publics. Les conseillers du roi seront chassés, et le règne des lois se rétablira. Mais nous ne pouvons dissimuler que ce fait peut n'être que le premier d'une série d'événements qui mettraient l'Europe en convulsion. »

— « Nous n'étions pas préparés à l'événement extraordinaire, et nous le craignons, bien triste, qui vient d'avoir lieu en France, disait un autre journal anglais..... Les reproches faits à la presse périodique sont d'une exagération évidente; en tout cas, la répression n'a jamais manqué aux délits, et par conséquent rien ne justifie les mesures extrêmes prises à cet égard. »

— « Depuis nombre d'années, ajoutait le *Morning-Chronicle*, la cause des rois n'a reçu un choc aussi formidable que celui qu'elle éprouve maintenant en France. »

Enfin le *Morning Hérald*, feuille de l'aristocratie anglaise, s'exprimait ainsi sur les ordonnances de Charles X :

« Les nouvelles de Paris sont d'une triste importance. Tout-à-coup, et par la simple manifestation d'une volonté arbitraire, Charles X a annulé la charte, et avec elles les conditions de la restauration..... Les ordonnances ont changé une monarchie modérée en un état despotique. Charles, à l'imitation de Gustave III, a voulu, par un acte de violence, en finir, en un seul jour, avec les libertés de son peuple... Il a fait complètement le révolutionnaire; car les révolutions viennent aussi bien du pouvoir que du peuple. Les Bourbons, qui sont si jaloux de la conservation de leur pouvoir, ont été bien imprudents de donner l'exemple de la subversion de la loi, qui fait leur titre. »

Non-seulement les journaux anglais blâmaient fortement le coup d'état tenté par le roi de France et ses ministres, mais encore les feuilles ministérielles, telles que le *Courrier* et le *Times*, s'efforçaient de repousser l'idée qu'il y eût eu connivence, dans ces mesures contre les libertés publiques des Français, entre le gouvernement anglais et le ministre Polignac.

« On a dit à l'Europe, ajoutait le *Courrier Anglais*, que sans le cabinet Wellington, le prince de Polignac n'aurait pas été mis à la tête des affaires de la France ; on lui a dit encore que sans le duc de Wellington il n'y aurait eu, pour M. de Polignac, aucune chance d'élévation. On a dit à l'Europe un mensonge. Le duc de Wellington n'est pas plus que le kan de Tartarie dans la nomination de M. de Polignac. Apercevant le danger dans lequel le libéralisme précipitait la France, le duc de Wellington peut avoir vu sans déplaisir l'avènement de M. de Polignac; mais il ne pouvait pas prévoir que la *destruction du libéralisme* (nous prenons ce mot dans le mauvais sens) serait opérée par l'établissement *d'un pur despotisme.* »

Ainsi, dès la première nouvelle du coup d'état frappé par ses complices, Wellington cherchait à se défendre de toute participation dans les mesures prises de l'autre côté de la Manche, et même de toute influence directe. Tout le monde savait le contraire. Aussi le *Globe*, en abordant cette question, laissa-t-il percer le soupçon de cette connivence.

« Des mesures aussi violentes et aussi décidées de la part du gouvernement français, disait ce journal, ont-elles été prises sans s'être concerté préalablement avec les autres cours ? Est-il présumable qu'un nombreux conseil de ministres, ayant de l'habileté et de l'expérience, se soit hasardé, sans quelque assurance d'un appui étranger, à mépriser ainsi les opinions, non-seulement de la masse du peuple, mais encore celles de la masse des grands propriétaires du pays ? Il est jusqu'à présent impossible de répondre à cette question, ajoutait le journaliste ; mais que la réponse soit positive ou négative, la question doit être méditée par les Anglais ; il est de leur devoir de veiller à ce que le gouvernement anglais ne soit pas assez *infâme* pour intervenir en faveur de cette tentative de renversement de l'ordre constitutionnel en France. »

C'était à la date du 28 juillet que les journaux anglais s'exprimaient ainsi ; à peine connaissait-on, en Angleterre, le coup d'état, que déjà on en mesurait la portée : Les uns demandaient au ministère de la Grande-Bretagne s'il était le complice du ministère Polignac, et Wellington répondait, par l'organe de son journal : « qu'il n'avait pas pu prévoir que la *destruction du libéralisme* serait opérée par l'établissement *d'un pur despotisme.* » Les autres journaux sommaient le cabinet de Londres de déclarer s'il était dans l'intention d'intervenir dans les affaires de la France. »

A cette question impérative, et que la presse tout entière adressa spontanément aux ministres d'Angleterre, le *Courrier Anglais* répondait par ces mots :

« Le roi de France et son ministère ne peuvent pas faire croire aux peuples que, même au prix de sa constitution, le gouvernement anglais désire conserver leur propre gouvernement, et que le peuple anglais sacrifiera ses trésors, son sang, son honneur, pour appuyer les mesures qu'il a plu au roi de France d'adopter. Le principe de la non-intervention sera, sans aucun doute, appliqué à la circonstance actuelle aussi rigoureusement qu'il l'a été pendant toute l'administration du duc de Wellington, et aux applaudissements de la nation anglaise. »

« Des événements peuvent arriver, ajoutait néanmoins la même feuille ministérielle, qui exigeraient, mais dans un avenir éloigné, l'intervention de l'Angleterre en France. Le salut des autres nations pourrait être compromis dans la querelle de la France, et alors les autres nations interviendraient ; mais, si les Français évitent les excès, et se gouvernent eux-mêmes sans recourir à des actes qui, comme dans la première révolution ont placé les gouvernements de l'Europe dans un état voisin de trouble, comment pourrions-nous y intervenir ? » (1)

Le *Times* était un peu plus explicite. Il affirmait que les conseillers de la couronne française ne recevraient, en Angleterre, l'appui d'aucun parti, wigh ou tory, dans le pouvoir ni hors le pouvoir.

Mais, pendant que Wellington reniait ses amis de Paris, et que les journaux anglais blâmaient énergiquement le ministère Polignac pour avoir remis en question l'excellence du gouvernement monarchique constitutionnel, le peuple de Paris avait renversé du même coup et le ministère, et la dynastie, et le système représentatif. Ce dénouement si imprévu, si miraculeux, obtenu par trois jours de combats héroïques, fut célébré en Angleterre avec un enthousiasme qui tint du délire et de l'extravagance : les citoyens et les spéculateurs furent électrisés en apprenant la victoire des Parisiens : les fonds publics haussèrent aussitôt et de toutes parts on livra le ministère Polignac, et même la famille royale, à l'exécration de tous les peuples.

« Charles X a voulu justifier son attentat contre l'honneur et les lois par un appel fait au glaive et au canon, il ne mérite la pitié d'aucun souverain, s'écriait le *Times*.... Le roi de France peut réclamer pour lui et pour ses ministres tout le mérite du mal.... Toutes les autres nations doivent souffrir dans leurs relations civiles et commerciales de l'état de trouble où se trouve la France : elles ont donc le droit de dire que Charles X est leur ennemi. »

— « On mande de Paris, ajoutait le *Courrier*, que le roi marchera sur la Vendée, où il restera jusqu'à ce qu'il puisse obtenir du secours des puissances étrangères. Mais quel état de l'Europe s'interposera dans une querelle qui, à présent, est purement personnelle ?.... Suivant toute probabilité, Charles X sera banni.... Il est bien à regretter, concluait le journal du ministère anglais, que l'obstination de M. de Polignac ait eu des conséquences aussi

(1) Le jour même où la publication des ordonnances fut connue à Londres, il y eut un conseil de cabinet auquel assistèrent le duc de Wellington, les comtes Bathurst, Rosslyn et d'Aberdeen, les vicomtes Melville, Murray, lord Ellenborough, sir Robert Peel, le chancelier de l'Echiquier et M. Herries. Ce conseil dura plus de trois heures. Le lendemain, l'ambassadeur d'Autriche eut avec M. d'Aberdeen une longue conférence au sujet des événements de Paris, que l'on commençait à connaître à Londres. On peut, avec raison, supposer que l'on s'occupa, dans toutes ces conférences, du cas que le *Courrier* faisait prévoir.

désastreuses pour la famille royale; mais, pour ce qui nous concerne, il ne se présente aucune difficulté à laquelle ne puissent obvier la prudence et l'habileté du cabinet britannique. »

Le *Globe and Traveller*, le *Morning Chronicle* et tous les autres journaux de Londres, firent aussitôt les plus pompeux éloges de la conduite des Français à l'occasion des événements; ils portèrent aux nues le peuple de Paris, pour lequel ils professèrent long-temps la plus vive sympathie et la plus juste admiration. « Tous les anglais, disaient ces feuilles, s'enorgueillissent, avec la nation française, de ce qu'elle s'est conduite si courageusement: ils applaudissent de toutes leurs forces au résultat obtenu par le peuple de Paris. L'admiration que professent les Anglais résidant à Paris, ne peut surpasser celle qu'éprouvent ici leurs concitoyens pour les obligations que la liberté et le gouvernement constitutionnel doivent à la France, et surtout à la population de Paris.... La bataille, la victoire furent celles des seuls citoyens. Les feuilles de Paris ne disent pas combien d'individus ont été tués; mais certes, la perte, quelle qu'elle soit, ne saurait être grande comparativement à celles qu'on a essuyées dans beaucoup d'autres victoires moins utiles. »

Mais, à côté des éloges donnés au peuple de Paris par la presse anglaise, le ministère Wellington semblait ne pas renoncer à diriger la révolution opérée dans la capitale de la France. Dans ce but, il se hâta de féliciter le gouvernement provisoire de la France d'avoir su choisir, pour consolider la révolution, un ministère propre à entrer dans un *système de modération*, et un prince qui, disait le *Courrier*, est aussi partisan de la liberté constitutionnelle qu'il est l'ennemi de la liberté poussée jusqu'à la licence. Ces choix, ajoutait le même journal, indiquent le désir qu'a le peuple français de s'abstenir de tout excès.... Si les états de l'Europe, concluait-il sous la forme de menace, devaient se mêler des affaires de la France, ce ne serait que dans le cas où le peuple tenterait d'introduire quelque système de gouvernement dangereux pour ses voisins et incompatible avec la détermination bien connue des grandes puissances européennes de perpétuer les bienfaits de cette paix dont elles jouissent depuis si long-temps. Nous ne craignons pas que l'une d'entre elles cherche à dicter à la France les modifications *précises que* sa constitution doit subir; et nous espérons que la France ne désire pas adopter un système de gouvernement qui ne repose pas sur les *principes reconnus par les autres puissances*. Selon toute probabilité, l'ordre de la dynastie pourra être changé; mais il ne s'ensuit pas pour cela que les Français ne voient point la nécessité de s'établir sous une monarchie limitée. »

Tels étaient les conseils que, dès le 1er août, le ministère anglais donnait à la France et à son nouveau gouvernement

Mais le *Morning Chronicle* s'écriait: « qu'on ne devait pas s'interposer ni directement, ni indirectement dans les affaires d'une nation qui était tout entière en armes. Il fallait, disait ce journal, que les puissances renonçassent à toute idée d'influencer, de quelque manière que ce fût, une nation qui venait de montrer tant d'unanimité et tant de spontanéité dans son mouvement en faveur de la liberté. »

Pendant que les journaux anglais discutaient ainsi la haute question que la révolution de France faisait surgir, les libéraux de Londres organisaient une souscription nationale, à laquelle devaient prendre part toutes les villes de la Grande-Bretagne: cette souscription, ouverte avec un grand empressement, avait pour but de soulager les blessés et les familles des Français morts en défendant la cause de la liberté. « Une telle souscription, disait-on, nous semble devoir être honorable pour l'Angleterre, flatteuse pour la France et utile à toute l'Europe, en ce qu'elle montrera l'unité d'esprit qui existera dans les plus sérieux événements entre la population des deux grandes monarchies constitutionnelles. Les hommes libres de toute l'Europe devraient aussi acquitter leur dette de reconnaissance, afin qu'il ne reste pas une seule trace du deuil qu'a occasioné le sang versé. Une souscription digne de la circonstance, et placée à la disposition de la municipalité de Paris, ajoutaient les libéraux anglais, aura aussi pour objet de faire disparaître le soupçon que peu de membres indignes de la nation ont conçu contre elle; soupçon manifesté par le plaisir avec lequel ils ont envisagé les récentes et exécrables tentatives qui ont été si promptement annulées. »

En ce moment d'enthousiasme produit par la conduite héroïque et exemplaire des citoyens de Paris, bien des villes de l'Angleterre, parmi lesquelles se firent remarquer Birmingham et Manchester, ouvrirent aussi des souscriptions pour les blessés et les familles des morts de juillet, et ces souscriptions atteignirent bientôt le chiffre de près de 160 mille francs.

Plusieurs des Anglais résidant à Paris souscrivirent aussi avec un empressement honorable : le célèbre lord Cochrane fit remettre au général Lafayette cinq mille francs pour cette même destination.

« Notre révolution de juillet, dit M. Sarrans, fut le signal des événements les plus prodigieux en tous genres: les peuples en tressaillirent de joie et d'espérance; les despotes, de crainte et de fureur : le monde entier se sentit ému d'un sentiment irrésistible de liberté. Mais de tous ces phénomènes, le plus remarquable fut l'accord des sympathies populaires qui éclatèrent de toute parts en faveur des Parisiens. Oubliant tout motif de division et de rivalité avec l'ancienne France, tous les peuples, sans exception, confondirent leurs vœux pour le succès de la sainte cause qui venait de triompher aux barricades : on eût dit une famille de nations solidaires et également appelées à participer aux avantages d'une immense rénovation sociale et politique. Enfin la révolution de juillet apparaissait comme un bienfait ressenti par l'espèce humaine, et pour lequel le monde civilisé témoignait une reconnaissance profonde au peuple le plus avancé dans la civilisation... »

En effet, qui ne se rappelle ces nombreuses députations accourues de toutes les parties de l'Ecosse, de l'Irlande et de l'Angleterre, pour féliciter le grand peuple et le grand citoyen. Ecoutons un instant le chef de la députation de Londres, apportant à l'Hôtel-de-Ville les vœux et les offrandes de cette cité :

« Le monde vous doit une dette immense de gratitude, disait ce député. Pour nous, nous le reconnaissons et nous tâcherons de le faire reconnaître, la victoire que vous avez remportée est celle de l'humanité tout entière, et nous sommes fiers de vous qui avez si noblement établi ses droits et rempli ses devoirs... »

— « Vous avez bravement combattu pour la liberté, portait encore l'adresse des habitants de plusieurs villes de l'Angleterre, vous avez noblement usé de la victoire; nous vous félicitons sincèrement : l'histoire a peu de pages dont la gloire ne soit pas ternie : elle n'en a pas de plus brillantes que celle de votre glorieuse révolution, à transmettre aux siècles futurs... »

Aux élections de l'Angleterre, il ne fut question que de la révolution et de la conduite héroïque de la population de Paris : tous les candidats, M. Brougham à Yorck, sir Francis Burdett à Westminster, et cent autres rivalisèrent pour en faire l'éloge.

Enfin, le contre-coup de juillet renversa le ministère Wellington, et produisit en Angleterre cette heureuse fermentation qui fit accorder au peuple anglais le bill de réforme, si long-temps refusé par le parlement.

Mais ce fut surtout dans les départements détachés de la France en 1814 que la révolution de Paris excita au plus haut degré l'admiration et la sympathie des populations : elles s'y livrèrent à des réjouissances publiques, que leur gouvernement ne put empêcher. Tous ces anciens Français ne doutaient pas que la conséquence immédiate de la révolution de Paris, ne fût l'anéantissement des odieux traités de 1814 et 1815, et ils se bercèrent long-temps de l'espoir de faire encore partie de la grande nation.

En Belgique, les événements de Paris y produisirent une grande sensation ; on ne s'y entretenait que des nouvelles de la France; et l'enthousiasme que fit naître le noble dévouement et l'héroïque intrépidité du peuple de Paris, contribua puissamment à amener la révolution belge, qui suivit de si près celle de la France.

Les Espagnols, quoique replacés momentanément sous le joug du despotisme et des prêtres, se sentirent électrisés par la nouvelle des événements de Paris : la Catalogne surtout, plus rapprochée de la France, laissa éclater son enthousiasme et sa sympathie pour le peuple français. Cette province, peuplée d'hommes idolâtres de la liberté, donna, à cette occasion, de vives inquiétudes au gouvernement de Madrid, et des troupes y furent envoyées bien plus pour contenir les Catalans, que pour observer les frontières de la France.

Malgré toute la sévérité déployée par l'ombrageux gouvernement piémontais, la Savoie et l'ancien département des Alpes-Maritimes, laissèrent éclater toute la joie que leur causa la révolution de France. Le roi de Sardaigne, qui se trouvait à Chambéry lorsque la nouvelle des événements de Paris fut connue dans ses états, quitta immédiatement cette ville pour se rendre à Turin. On craignait que l'Italie entière ne se soulevât en faveur des principes qui avaient amené la révolution de Paris, et pendant long-temps tous les souverains de cette belle contrée vécurent dans les angoisses. Il leur semblait voir déjà les Français descendre les Alpes pour aller aider les Italiens à briser le joug de l'Autriche, et celui non moins odieux que font peser sur eux les petits tyrans qui oppriment ces contrées. A Gênes surtout, le peuple salua de ses acclamations le premier pavillon tricolore qui parut dans son port Livourne, CivittaVecchia, Naples, Venise, tressaillirent de joie en revoyant les couleurs d'Ar-

cole et de Rivoli flotter aux mâts des bâtiments arrivés de France: l'apparition du pavillon tricolore fut pour la plupart des villes et ports de l'Italie un grand et heureux événement. Les Italiens crurent que l'heure de leur délivrance allait sonner.

Mais ce ne fut pas seulement en Europe que la révolution de juillet trouva de la sympathie: les diverses contrées de l'Amérique la saluèrent avec joie, et les Etats-Unis laissèrent éclater tout l'enthousiasme que leur inspira l'intrépidité déployée par les patriotes de Paris. Chaque ville voulut faire son adresse de félicitation au peuple français, et chaque contrée s'empressa d'envoyer son offrande aux blessés de la grande semaine. Les souscriptions des citoyens de l'Union Américaine du nord s'élevèrent à un total de près de soixante mille francs, qui grossirent le chiffre de la souscription nationale de France.

A peine eut-on appris à New-Yorck la nouvelle de la révolution de Paris et la nomination de Lafayette au commandement général de la garde nationale de France, que toute la ville se livra aux démonstrations d'une joie délirante. Toutes les cloches sonnèrent, toutes les maisons furent illuminées et pavoisées par des drapeaux tricolores : une fête improvisée, aussi brillante, aussi solennelle, aussi nombreuse qu'aucune de celles qui furent célébrées pour les triomphes de l'Amérique elle-même, fut organisée en l'honneur de la victoire des Parisiens. Il en fut de même à Boston, à Philadelphie, à Baltimore, à Richmond, à Charlestown, à la Nouvelle-Orléans et dans toute l'étendue des États-Unis; de toutes parts on s'empressa d'envoyer des adresses et des députations au peuple français.

Enfin, ce grand événement retentit jusque dans l'Inde. A Delhi, la ville sainte, le peuple et les autorités indiennes et anglaises le célébrèrent par un magnifique banquet, auquel fut invité un naturaliste français, M. Jacquemont; et les habitants du Gange portèrent des toasts au peuple français et au général Lafayette.

Ainsi, tous les peuples de l'Europe avaient manifesté une vive sympathie pour la conduite des Parisiens; tous avaient laissé éclater leur joie de l'immense événement dont la France avait été le théâtre, et qu'ils jugeaient devoir être d'un grand poids dans la balance des destinées des nations. Ces peuples s'attendaient à voir les bienfaits de la révolution de juillet s'étendre jusqu'à eux; ils ne doutaient pas qu'elle n'eût pour premier résultat d'anéantir les dispositions de l'inique congrès de Vienne; et, cette fois encore, ils placèrent toutes leurs espérances dans la grande nation.

CHAPITRE XXIX.

Usage que les libéraux font de la victoire du peuple. — Faction qui veut marcher sur les traces de la restauration. — Ses actes, ses nominations. — Opposition qu'elle rencontre. — Bouleversement d'idées amené par la révolution. — Nécessité du provisoire. — Obstacles qui s'opposent à la marche du nouveau gouvernement. — Les patriotes blâment ce qui se fait. — Cri d'alarme jeté par la presse à l'aspect de la contre-révolution. — Prétentions des juges de la restauration — Le peuple au palais de Justice. — Grande question du renouvellement de la magistrature. — Opinion de la *Gazette des Tribunaux* et du barreau. — Tentative d'ouverture des séances des tribunaux. — Refus du barreau de se présenter. — Guerre déclarée aux juges de Charles X. — Délibération de l'ordre des avocats. — Le gouvernement diffère de se prononcer.

En m'éloignant du théâtre des intrigues pour jeter un coup d'œil rapide sur le reste de la France et sur l'extérieur, je n'ai eu d'autre but que celui de démontrer combien la révolution opérée par le peuple de Paris trouva de sympathie dans les départements, dans toute l'Europe, dans les deux hémisphères. Les Français de toutes les contrées, de toutes les villes, applaudirent avec transport à ce qu'avait fait le peuple de la capitale; ils l'imitèrent spontanément et sans aucune opposition de la part des citoyens. Les étrangers, pénétrés d'admiration pour la conduite héroïque des habitants de Paris, laissèrent éclater leur enthousiasme pour cette grande et valeureuse population. Personne ne plaignit Charles X, et personne ne s'avisa sérieusement de prendre son parti, tant l'unanimité d'opinions du peuple français et des autres peuples en imposa à ceux qui auraient eu quelques velléités de songer à secourir ce roi détrôné (1).

Ainsi Charles X avait bien et irrévocablement perdu sa couronne.

Mais quel usage les Français allaient-ils faire de leur victoire sur le despotisme?

On a déjà vu avec quelle habileté la plupart des hommes sur lesquels la France et la liberté avaient eu la bonhomie de compter, s'étaient emparé de la révolution pour l'enrayer: tous ces gens-là, après s'être proclamés eux-mêmes les *sauveurs* de la patrie, n'avaient trouvé rien de mieux à faire que suivre les errements du gouvernement représentatif,

(1) Un des journaux anglais les mieux informés des secrets de la diplomatie, assura que l'Autriche et la Prusse s'étaient engagées à mettre 150 mille hommes à la disposition du gouvernement français pour l'aider à soutenir ses projets contre-révolutionnaires: ce même journal ajoute que le duc de Wellington, consulté sur cette intervention, répondit que, si la France se soulevait, 150 mille hommes seraient une goutte d'eau jetée dans la mer. Le but de ces révélations des journaux anglais était de démontrer que Wellington n'avait pas poussé au coup d'état de Charles X.

tel que la charte de Louis XVIII et ses diverses modifications l'avaient établi.

Nous les avons déjà vus s'obstiner à reconnaître, dans la chambre des députés de Charles X, produite par le double vote et par un cens électoral tout aristocratique, les représentants de ce même peuple qui venait de chasser Charles X et de fouler aux pieds cette charte tant de fois violée par le pouvoir. Nous les avons vus nommer pour ministres de la France révolutionnée des hommes que Charles X avait déjà appelés dans son conseil, ou qu'il aurait pu y appeler sans le moindre inconvénient pour ses projets. Ces hommes ont persisté dans l'idée de se perpétuer au poste où leur réputation de libéralisme les avait fait arriver, sans tenir aucun compte de l'immense révolution qui venait de s'opérer : ils ont voulu suivre tous les errements de la monarchie renversée, comme si elle eût été encore debout et puissante; ils se sont même fait un mérite d'obéir à la convocation qu'ils avaient reçue de Charles X, en ouvrant la session le jour qu'il avait lui-même fixé pour cette cérémonie. Enfin, ces hommes habitués à se tenir courbés devant les rois, se sont montrés empressés de ployer le genou devant un autre prince pris au hasard, oubliant ainsi la rude leçon que le peuple venait de leur donner. Charles X était encore aux portes de Paris que déjà ses députés avaient élevé sur le pavois le prince qu'ils appelaient sur le trône de France.

Cependant, les hommes des barricades, les combattants des trois journées, tous ceux qui avaient vaincu et chassé les troupes de Charles X, s'étaient opposés de toutes leurs forces à cette réorganisation de l'ordre de choses qu'ils venaient de renverser : ils avaient demandé que tout restât à l'état de provisoire jusqu'à ce que la nation eût été solennellement consultée. Mais la commission municipale avait manqué d'énergie, et le général Lafayette, en qui tous les patriotes avaient placé leur confiance, s'était laissé entraîner. Pour comble de désappointement, ceux des journaux qui possédaient une grande puissance sur l'opinion publique, ou s'étaient livrés sans réflexion, ou bien avaient laissé apercevoir que les hommes les touchaient plus que les principes. Quand le moment suprême fut arrivé, ils faillirent tous à la haute mission qui leur était dévolue.

Du bouleversement d'idées que la révolution du 29 juillet amena, il ne pouvait sortir que le chaos. Car, si tout le monde était d'accord pour renverser les Bourbons et tout ce qui se rattachait à leur restauration, il s'en fallait de beaucoup que l'opinion publique fut préparée pour un pareil cas. Les uns, se croyant de bons patriotes, n'allaient guère au-delà des institutions qui régissaient la France, quoiqu'ils fussent persuadés qu'elles n'étaient ni en harmonie avec les lumières du siècle, ni assez libérales pour les Français; d'autres, habitués aux douceurs de la paix et du repos, auraient craint de compromettre cette quiétude nécessaire à la prospérité de leurs affaires, et lui sacrifièrent volontiers leur instinct de liberté; d'autres enfin, convaincus qu'il fallait aux Français un gouvernement qui leur garantât les libertés les plus larges, se trouvaient déplorablement divisés sur la forme de ce gouvernement : et tels d'entre eux qui plaçaient toutes leurs affections dans le système républicain, auraient, comme Lafayette, renoncé à leurs opinions par la crainte de compromettre intempestivement leurs idées et leurs principes, ou d'amener des déchirements intestins. Un petit nombre d'esprits, éclairés et positifs, rêvaient quelque chose de mieux que le régime dit réprésentatif; mais ils ne se trouvèrent pas en position de se faire comprendre immédiatement, et on ne leur laissa pas le temps de formuler leurs idées.

Dans ces dispositions des esprits, il était bien difficile qu'il sortît à l'instant même de la révolution un système gouvernemental bien arrêté : il fallait laisser à l'opinion publique le temps de se remettre de la secousse qu'elle venait de recevoir, afin de pouvoir se prononcer avec toute la maturité et la réflexion qu'exigeait l'importante affaire du gouvernement à adopter.

Il n'en fut pas ainsi : ceux-là même sur lesquels le peuple comptait le plus pour assurer le règne de la liberté et les institutions qui en découlent, s'effrayèrent ou firent semblant d'être effrayés des dangers qu'une plus longue durée de l'état provisoire offrait à leur imagination troublée; et, dès le jour même de la victoire du peuple sur la royauté et sur la dynastie des Bourbons, les prétendus libéraux s'étaient empressés d'entrer dans la voie qui devait conduire la France droit à la contre-révolution.

En invitant le duc d'Orléans à remplir les fonctions de lieutenant-général du royaume, les députés qui s'étaient prononcés pour cette combinaison, ne doutaient pas que leur première démarche en faveur du duc d'Orléans, n'eût pour résultat de le porter sur le trône de Charles X : mais les amis du duc avaient ét

contrariés par la répugnance qu'il montra d'abord à s'emparer de la couronne de son parent, et par les tergiversations qu'il laissa apercevoir quand on croyait avoir vaincu cette répugnance.

On était ainsi arrivé au 5 du mois d'août, sans que rien de définitif eût été arrêté, et les partisans du prince, ceux qui redoutaient la proclamation de la république se désolaient de voir que l'on perdait un temps précieux à ne rien adopter de définitif; ils craignaient que l'occasion offerte au duc d'Orléans ne se perdît par ces tâtonnements.

« Il y a six jours que nous avons un lieutenant-général, disaient ces orléanistes (1); il y en a cinq que des ministres sont nommés; que s'est-il donc passé depuis cette époque ? Le ministère n'est pas encore définitivement constitué; aucune mesure importante n'a été ni prise ni seulement ébauchée : les hommes qui environnent le duc d'Orléans, ou qui paraissent avoir sa confiance sont d'opinions diverses et même opposées, une imperceptible minorité voudrait marcher selon les principes de la révolution, c'est-à-dire en évitant les fautes qui l'ont produite; mais la majorité ou s'est opposée à cette révolution, ou l'a vue arriver avec peine, ou tout au moins veut la restreindre à un simple changement de dynastie. De là naît l'indécision, l'incertitude; et alors qu'il faudrait marcher d'un pas assuré dans les voies nouvelles, une stagnation désolante, une apathie funeste paralysent les efforts des citoyens.

« A côté de ce fantôme de gouvernement, qui ne sait ce qu'il veut, le peuple a une volonté ferme et arrêtée; il sait ce qu'il lui faut; et ce qu'il lui faut, c'est d'être gouverné d'après les principes d'une saine et large liberté. Si les hommes que le hasard a placés à sa tête ne savent pas lui donner ce qu'il désire, ce dont il a besoin, il ira le demander à n'importe qui, à la république peut-être, s'il croit qu'avec elle sa tranquillité puisse être définitivement assurée. »

Ainsi parlaient les anciens libéraux qui voulaient que l'état provisoire cessât sur-le-champ, afin d'ôter tout prétexte à ce qu'ils appelaient les factions de s'agiter autour d'un gouvernement sans force.

Ces orléanistes avaient raison de vouloir en finir avec les incertitudes, car le peuple se réveillait: aux jours passés à célébrer la victoire, ou à saluer l'élu des députés, succédaient les moments de la réflexion.

Déjà les journaux qui avaient applaudi aux combinaisons sorties de l'hôtel Laffitte et du palais Bourbon, attaquaient avec vivacité la marche que les députés imprimaient à la révolution.

Le *Courrier Français*, l'une des feuilles les plus estimées de la France, semblait regretter d'avoir appuyé les députés: la situation des affaires publiques lui inspirait de douloureuses réflexions; et, quoique les rédacteurs de ce journal fussent encore de ceux qui croyaient que la première nécessité du moment fut une autorité qui inspirât de la confiance, qui ralliât les opinions éparses, qui imposât à l'Europe et qui pût prévenir les déchirements (1), ils ne se montraient pas moins affligés en voyant la marche éhontée de la contre-révolution.

« Quelles qu'aient pu être nos espérances, disait le *Courrier*, quelles que soient nos opinions personnelles, notre conviction sur le mode de gouvernement qui convient le mieux à l'espèce humaine (2), oublions-les un moment pour ne voir qu'une nécessité qui prime toutes les autres, celle de l'ordre, de l'union et de la confiance. »

« Nous le savons, beaucoup de cœurs généreux se résignent péniblement à ce sacrifice: la liberté, pour laquelle ils ont combattu, leur paraît menacée; ils craignent que le sang versé pour elle ne produise pas tous les fruits que la France doit en attendre. Cette crainte, il faut la calmer; car il ne faut pas plus sacrifier la liberté au besoin d'ordre, que l'ordre au besoin de la liberté. Les hommes qu'une position acquise sous le gouvernement précédent a placés presque naturellement à la tête des affaires, peuvent dissiper les appréhensions qui préoccupent beaucoup d'esprits. Il faut bien le dire, l'attitude qu'ils ont eue jusqu'ici n'a point été propre à produire cet effet. La chambre des députés a semblé se croire encore sous le règne de Charles X. Elle a émis humblement le vœu que les couleurs nationales fussent conservées, comme si un fait accompli, cimenté du sang de dix mille citoyens, pouvait être remis à la volonté de qui que ce soit.... Au lieu de nous promettre quelques

(1) Voyez *les Souvenirs historiques* de M. Bérard.

(1) *Courrier Français* du 2 août 1830.

(2) Le rédacteur en chef du *Courrier-Français*, Chatelain, de regrettable mémoire, était un écrivain loyal, consciencieux et vraiment libéral : il professait les principes républicains les plus larges : cependant son journal avait été un des premiers à publier la proclamation de MM. Thiers et Mignet en faveur du duc d'Orléans. Il faut croire que Chatelain n'avait pas été consulté; car, dès le 31 juillet, il protesta en ces termes : « La proclamation en faveur du duc d'Orléans n'exprime en rien les opinions des rédacteurs de ce journal, qui ne doivent prendre sur eux l'initiative d'aucun acte de ce genre. »

développements des dispositions de la charte, il fallait montrer l'intention de balayer impitoyablement tous les abus du régime détruit. La chambre, ajoutait le rédacteur du *Courrier-Français*, a trop l'air de croire qu'une révolution ne doit porter d'autres fruits que n'en porterait un changement de ministère, et que la secousse qui vient d'ébranler la société jusque dans ses fondements doit laisser intact tout ce que la restauration avait arrangé pour arriver à son but : elle a l'air de se croire encore sous le règne de Charles X; elle n'a pas voulu délibérer dans les formes ordinaires avant le 3 août, jour où elle était convoquée par l'ex-roi; il ne lui manquerait que d'aller, le 15 août, à la procession du vœu de Louis XIII. »

— « On voit déjà se rapprocher du pouvoir, disait encore, à la même date, un autre journal gagné d'abord à la combinaison des députés, une foule de sycophantes qui ont été les instruments des Villèle et des Polignac; ils se flattent de conserver leur position; ils sont prêts à parodier un fameux mot (1) et à dire : il n'y a rien de changé en France, il n'y a que dix mille citoyens de moins. Il n'y aurait pas d'extrémité qui ne fût préférable à la consécration d'un pareil scandale : les dignités les plus élevées n'ont été que trop long-temps le prix de la bassesse, de la corruption, des attentats à nos droits, d'une haine implacable contre la France. Nous ne voulons de vengeances contre personne : que ceux qu'une déplorable notoriété signale à la haine et au mépris publics se rendent justice, qu'ils disparaissent de la scène politique : alors paix à leurs personnes, protection à leurs richesses, silence sur leurs turpitudes passées; mais s'ils veulent rester hommes publics, guerre acharnée, guerre à mort. »

Le cri d'alarme, jeté en présence de la contre-révolution qui se manifestait par tous les actes et par les tendances des hommes placés auprès du duc d'Orléans, devint alors général non-seulement parmi les patriotes qui s'étaient prononcés contre la combinaison des députés, mais encore parmi les organes de la presse la plus populaire. « Tous les actes d'une révolution, disait encore un des journalistes qui avaient d'abord applaudi à l'idée d'appeler le duc d'Orléans, doivent être conformes à son principe; or, l'administration a été dirigée, jusqu'à ce jour, dans un sens évidemment en opposition avec les glorieux événements qui nous rendent la liberté. Que conclure? Que cette administration ne peut exister, si les ministres ne se sentent pas le bras assez fort pour frapper des coups décisifs et porter la coignée dans toute la bureaucratie, ils ne devraient point se dissimuler qu'ils ne sont pas à la hauteur de leur mission : la révolution veut autre chose que des professions de foi : le despotisme de ce gouvernement, de misérable mémoire, qui vient de tomber, provenait moins de sa charte incomplète, que de l'administration organisée par les ordonnances ministérielles, et de tout ce personnel livré à la congrégation : prenez les préfectures et les sous-préfectures, les mairies, partout vous y verrez le même esprit, la même direction; et tel est le pouvoir de cette hiérarchie, que nous posons comme un fait l'impossibilité à tout gouvernement constitutionnellement organisé de marcher avec elle dans le sens de la révolution et de la liberté. »

Ainsi, le duc d'Orléans était à peine entré dans l'exercice du pouvoir exécutif, que déjà on reprochait à son administration de s'écarter du but que la révolution venait de lui indiquer; et ces reproches étaient d'autant plus fâcheux, qu'ils partaient des journaux qui, peu de jours auparavant, avaient concouru à le placer à la tête du gouvernement, ou bien, des écrivains qui avaient fait le sacrifice de leurs opinions à ce que l'on appelait le retour de l'ordre et de la tranquillité. L'indignation produite par les premiers actes du gouvernement du duc d'Orléans, était générale parmi tous les hommes capables de les apprécier. On avait vu avec peine le général Subervic, le seul de tous les militaires et les députés de la réunion Laffitte, qui eût montré de l'opposition au système monarchique, éloigné sur-le-champ du commandement de la 1re division militaire, qui lui avait été déféré le 29 juillet : les hommes en état de calculer la portée de certaines nominations, s'étaient émus en voyant remplacer à la préfecture de police un patriote énergique, tel que M. Bavoux, par M. Girod (de l'Ain), qui n'était pas à beaucoup près sur la même ligne : ils avaient été frappés de stupeur en apprenant que l'un des anciens ministres de la restauration, M. Pasquier, était nommé *chancelier* de la chambre des pairs. Enfin, ils s'étaient montrés indignés de l'audace qu'avaient eue les juges de la restauration de monter sur leurs sièges pour rendre encore la justice au nom de Charles X.

Ce dernier trait d'effronterie contre-révolutionnaire avait révolté non-seulement les hommes disposés à blâmer la marche de l'ad-

(1) Ce mot était celui prêté au comte d'Artois, au moment de sa rentrée en France : « Il n'y a rien de changé en France; il n'y a qu'un Français de plus. »

ministration, mais encore tout le barreau de Paris.

Et ici il faut rappeler la présence du peuple en armes au Palais-de-Justice, peu de jours avant cette audacieuse résurrection de la magistrature de Charles X.

On sait déjà que, pendant la journée du 28 juillet, la place du Palais-de-Justice, gardée par la troupe de ligne, avait offert le spectacle d'une sorte de fraternisation tacite entre ces soldats et la population insurgée. Le lendemain, à l'aube du jour, tout était calme autour de ce palais, et on ne voyait plus un seul soldat ni sur la place ni sur le quai aux Fleurs : dans la prévision des événements que la journée pouvait amener, une foule de bras nerveux et de mains calleuses élevait des barricades dans les rues qui entourent le Palais-de-Justice, et ces barricades étaient aussitôt décorées de petits drapeaux tricolores. Les grilles du palais étaient fermées : un homme du peuple prend un de ces drapeaux et montrant le dôme du palais : — « C'est là qu'il faut faire flotter les couleurs nationales, s'écrie-t-il ; c'est le sanctuaire de la justice qu'il faut aller purifier. » — Et aussitôt les combattants de la veille courent à la grille, grimpent au chapiteau, brisent les emblêmes de la restauration, attachent les fleurs de lis à la corde d'une lanterne, foulent aux pieds les autres attributs de la royauté, parviennent à ouvrir les grilles et pénètrent dans le palais, en demandant les armes qu'ils savent y être déposées.

Aussitôt les bustes du roi, les armoiries de la famille des Bourbons, le sceptre, les mains de justice sont partout renversés, brisés ou effacés. Le peuple respecte les greffes, les archives, les bibliothèques. Mais les masses se dirigent vers la Cour de cassation : la chambre du conseil, le cabinet du président, la chambre civile sont envahis ; les fauteuils, les bureaux, sont mis en pièces : les ceintures et les robes rouges sont déchirées en lambeaux pour servir à faire des drapeaux. Le peuple commet les mêmes dévastations à la Cour royale, dans le cabinet des juges d'instructions et dans celui du président de Première Instance : partout il foule aux pieds les robes et les bonnets des juges de Charles X ; partout il brise ou efface les emblêmes de la royauté : mais rien de précieux n'est distrait, rien n'est enlevé, si ce n'est les armes renfermées aux greffes et celles que leur rendent les soldats de la ligne et les gendarmes de faction dans l'intérieur.

Satisfait d'avoir brisé les bustes du roi et d'avoir déchiré les robes de ses juges, ce même peuple évacue le palais, à la voix d'un vénérable magistrat, M. de Berny, et va se mêler parmi les patriotes qui se disposent à attaquer le Louvre.

Mais sa vengeance s'était exercée sur les sièges et sur les robes des juges de la restauration, et il croyait qu'il n'entendrait plus parler de cette magistrature complice de tous les mauvais ministres qui avaient pesé sur la France.

Cependant, dès le 31 juillet, le premier président de la Cour royale avait eu l'idée de convoquer toutes les chambres, au nom de *Sa Majesté*. Beaucoup de juges s'étaient rendus au Palais. Deux des chambres de la Cour avaient même ouvert l'audience ; mais aucun avocat ne s'était présenté ; on n'y avait vu qu'un seul avoué. Le premier président fut donc obligé de renvoyer à la huitaine toutes les causes appelées par les huissiers. Avant de quitter son siége, ce même président avait annoncé que le lundi suivant, à *neuf heures* du matin, la Cour reprendrait ses travaux. « Il faut que la justice marche, avait-il dit ; *la justice est indépendante de la politique* ; c'est rendre un service réel au gouvernement et à la société entière que de continuer à administrer la justice. Ainsi, lundi, quoiqu'il arrive, on appellera les causes du rôle. »

La *Gazette des Tribunaux*, dont la publication avait été interrompue pendant six j urs, la plupart de ses rédacteurs ayant pris les armes, rapporta, le lendemain, ce qui s'était passé au palais. Ce journal avait cru, comme le peuple, que la révolution ayant renversé Charles X de son trône, devait avoir aussi fait descendre de leurs siéges les magistrats de la restauration. Ce jour-là même le rédacteur en chef, M. Darmaing, qui venait de reprendre la plume sans quitter son fusil, publia sur la réorganisation du personnel des tribunaux un article propre à produire un grand effet.

« Pour ne parler que de la magistrature et du barreau, disait la *Gazette des Tribunaux*, que d'améliorations, que de bienfaits vont découler abondamment de ces trois immortelles journées, en faveur de notre organisation judiciaire !.... L'ordre des avocats, en joignant ses patriotiques efforts à ceux du peuple, en l'aidant à sauver la patrie, a lui-même glorieusement recouvré son éclat, sa dignité, son indépendance.

» Et dans la magistrature, qui chaque jour se recrutait avec la congrégation, n'était-il pas temps enfin d'arrêter ce débordement jésuitique, et de comprimer la fatale influence du ministère *déplorable* et du ministère du 8 août ? N'était-ce

pas un vrai scandale que cette Cour de cassation, où, depuis plusieurs années, chaque ministère envoyait ses créatures et ses commis pour les récompenser de la servilité de leurs votes législatifs, de leurs délations de cabinet ou de la cruelle véhémence de leurs réquisitoires ? »

Et à l'appui de ces énergiques récriminations la *Gazette des Tribunaux* rappelait une foule de faits propres à justifier la haine du peuple pour la magistrature telle que le règne de Charles X l'avait faite. Elle citait principalement le préfet de police, Mangin, entré à la Cour de cassation en récompense de ses réquisitoires sanguinaires: le président Amy, instrument infatigable de la faction, et convaincu d'avoir usurpé les droits d'électeur ; le conseiller Cottu, que ce journal appelait un libelliste insensé, provoquant à haute voix le gouvernement à la violation des lois, qu'en sa qualité de magistrat de la cour suprême il était chargé d'appliquer. Le rédacteur du journal rappelait en outre avec quel mépris des convenances un jeune président de police correctionnelle, Meslin, avait été jeté dans la cour royale, après sept à huit condamnations consécutives prononcées par lui contre des journaux.

« Mais ce qui n'exige pas moins de prompts remèdes appliqués d'une main ferme et sévère, ajoutait le rédacteur en chef de ce même journal, c'est la magistrature du parquet, infectée d'ambition, d'incapacité, de sentiments hostiles au barreau, de servilité envers la chancellerie. De quels scandales n'avons-nous pas été témoins? Quel ignoble langage n'avons-nous pas entendu sortir de la bouche des organes du ministère public! Quelle partialité révoltante dans les poursuites, dans le choix des victimes! Réjouissez-vous, avocats du barreau de Toulouse, mes compatriotes, disait Darmaing, réjouissez-vous, le jour de la justice est enfin arrivé : vous allez être à jamais délivré de M. Cavalié, de ce procureur-général *par intérim* qui vous a si long-temps poursuivi de sa haine et de ses persécutions.

« Et vous, barreau de Metz, de quel poids n'allez-vous pas enfin être débarrassé, et quelle sera l'explosion de votre joie, en apprenant que le jour du châtiment est enfin arrivé pour M. Pinaud, pour cet avocat-général qui, dans un langage de forcené, outragea la représentation nationale et fit condamner un de vos confrères à six mois de suspension pour quelques inexactitudes, en rendant compte de son réquisitoire dans un journal, et qui plus récemment encore demanda que le huis-clos fût ordonné pour toutes les causes de la presse sans exception!... Et ce procureur du roi de Niort, cet ardent panégyriste de Bourmont, ce Brunet, de risible mémoire, qui proclama du haut de son siège que les soldats de Waterloo avaient été des traîtres, et outragea ignominieusement les cendres du maréchal Ney; croit-on qu'un pareil homme puisse être maintenu dans les rangs de la magistrature par un gouvernement qui se respecte?..... »

Le rédacteur de la *Gazette des Tribunaux* terminait son article, ou plutôt sa déclaration de guerre à la magistrature de Charles X, en affirmant que M. Jacquinot de Pampelune, procureur-général près la Cour royale de Paris, avait manqué à cette impartialité qui est le premier devoir du vrai magistrat, en faisant poursuivre à outrance les journaux qui défendaient les lois. — « Le moment sans doute est venu, ajoutait-il, où l'on demandera compte à M. Frayssinous de sa conduite dans certaines instructions, où l'on appréciera à sa juste valeur et la lettre de M. Colomb, avocat-général, et le langage plus qu'inconvenant de M. le substitut Boudet contre toute une classe de citoyens honorables (les avocats). Sans doute aussi l'on s'empressera de relever d'une sorte d'interdiction et ce jeune substitut de Paris, plein de noblesse, d'âme et de talent, M. de Baumont, éloigné des audiences pour avoir conclu contre l'archevêque de Paris dans l'affaire du *bréviaire parisien;* et ce jeune substitut de Nancy, qui, pour avoir conclu en faveur du mariage des prêtres, fut privé de tout avancement... Le moment est venu de restituer au ministère public toute sa liberté de conscience, toute la dignité de ses fonctions, de le faire sortir en un mot des antichambres de la chancellerie pour l'installer dans le sanctuaire de la justice.... »

Comme on le voit, l'acte d'accusation formulé par la *Gazette des Tribunaux*, feuille jusqu'alors très-tolérante sur le chapitre des opinions politiques, fut complet : aussi cet article produisit-il une grande effervescence dans la magistrature, le barreau de toute la France, et même dans le public qui prenait à cœur le renouvellement des juges de Charles X.

Le lendemain, une foule immense, composée d'avocats, d'avoués et d'autres citoyens, encombrait de bonne heure les vastes salles du Palais, en attendant l'ouverture de l'audience des chambres de la Cour royale : quelques avocats s'étaient présentés en robe; mais ils la quittèrent aussitôt, sur l'observation de quelques-uns de leurs collègues qui leur firent sentir

l'impossibilité de plaider avant que la Cour fût légalement instituée, et que l'on connût au nom de quel gouvernement elle se préparait à rendre la justice.

Enfin les deux chambres s'ouvrirent : la foule se précipita dans l'auditoire; mais la place du barreau resta entièrement vide, les avocats et les avoués se tenant en habit de ville au milieu des spectateurs. On remarqua que le président de la première Chambre, M. Amy, s'était dispensé de paraître, et que celui de la deuxième Chambre, M. d'Haranguier de Quincerot, était remplacé par M. Baron, doyen des conseillers : un seul conseiller portait le ruban tricolore à sa boutonnière. Les magistrats paraissaient fort embarrassés de leur isolement. M. Seguier, premier président, témoigna son mécontentement de ce qu'il ne se présentait ni avocats ni avoués, quoiqu'il eût fait prévenir chacun de ces ordres. « Nous sommes venus avec nos robes, dit-il; les avocats et les avoués auraient bien pu en faire autant. » — « Nous ne pouvons plaider devant la Cour, lui répondent aussitôt une foule de voix, tant que nous ne saurons pas au nom de qui elle entend rendre la justice. »

Néanmoins le premier président fit appeler les causes; mais voyant que personne ne se présentait, il leva aussitôt la séance.

Des groupes très animés se formèrent alors dans les diverses salles du palais : les avocats se réunirent dans leur bibliothèque, où ils prirent à l'unanimité, la résolution de ne se présenter devant les tribunaux qu'autant que la Cour royale aurait fait connaître en vertu de quel pouvoir elle rendrait la justice. Les avoués déclarèrent aussi qu'ils ne mettraient leurs robes et ne prendraient de conclusions qu'autant que la justice serait rendue au nom du lieutenant-général du royaume. « Nous ne pouvons croire, disaient tous les hommes de lois assemblés au palais, que des magistrats voudraient insulter à la France entière en rendant, aujourd'hui, la justice au nom du roi parjure. Un pareil scandale ne serait-il pas aussi révoltant que cruel, s'il avait lieu dans Paris, dans cette ville fumant encore du sang de nos concitoyens, de ce sang qui doit retomber sur les têtes des signataires des ordonnances du 25 juillet ? »

Et en effet, quelques indiscrétions commises sur la délibération en chambre du conseil, avaient appris qu'un certain nombre de conseillers opinèrent pour que la Cour continuât à rendre ses arrêts au nom de Charles X ; un seul fut d'avis que l'intitulé des arrêts portât le nom du lieutenant-général du royaume; mais la grande majorité avait proposé un moyen jésuitique pour sortir d'embarras : cette majorité s'était prononcée pour que la Cour continuât à rendre la justice, sans s'inquiéter du nom qui figurerait en tête des arrêts, laissant le soin de remplir l'intitulé au greffier, chargé d'expédier les jugements.

Mais la grande question qui agitait la magistrature, le barreau et le public, n'était pas celle-là : on allait bien plus loin, car on voulait la réorganisation de toutes les cours et tribunaux, et le renouvellement de la magistrature de Charles X. Le barreau était fortement intéressé dans ce renouvellement, parcequ'il ne pourrait se faire qu'en prenant les nouveaux magistrats dans ses rangs. Aussi insista-t-il de toutes ses forces pour que ce renouvellement, si impérieusement exigé par les circonstances actuelles et le passé, eût lieu avant que le cours de la justice fût régulièrement repris.

Une ordonnance du lieutenant-général du royaume intervint alors; elle portait que, jusqu'à ce qu'une loi eût fixé définitivement la formule exécutoire, les arrêts, jugements, mandats de justice et autres actes seraient intitulés au nom de Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant-général du royaume : cette ordonnance, rendue sous la date du 3 août, parut devoir mettre un terme aux discussions de formes qui occupaient le palais, sans néanmoins toucher à la grande question du renouvellement, qui prit à chaque instant un caractère plus grave et plus national.

« La question relative à la nécessité d'une réorganisation judiciaire n'est nullement résolue par l'ordonnance sur l'intitulé du jugement et des actes judiciaires, disait-on; cette ordonnance ne peut s'appliquer qu'aux décisions rendues avant la chute de Charles X, et qui avaient besoin d'une formule exécutoire. Mais, à l'égard des jugements à rendre, comment pourraient-ils l'être par des magistrats déliés de leur serment envers un souverain qui n'existe plus? Tant qu'ils n'auront pas été installés de nouveau par le gouvernement actuel, ils sont sans qualité, et les avocats ainsi que les avoués croient devoir s'abstenir de se présenter devant eux. »

Malgré la répugnance unanime de ces deux corps de barreau à paraître aux audiences, le tribunal de première instance continuait à ouvrir ses séances tous les jours : il semblait que ce fût de sa part un acte de possession pour empêcher la déchéance d'un droit. Les avocats persistèrent à ne point participer à ce qu'ils appelaient une illégalité, et s'abstinrent. On remarqua que les juges de la 5e chambre tenaient leurs audiences en habit de ville, leurs robes ayant été déchirées par le peuple le 29 juillet.

Le tribunal de commerce seul continuait à juger à l'abri du drapeau tricolore et sans s'inquiéter de ce que faisaient ou voulaient faire les autres corps judiciaires.

Cette question du renouvellement de la magistrature était tellement à l'ordre du jour que tous les organes de la presse s'en occupèrent chaleureusement.

« Quoi ! s'écriait le *Courrier Français*, après avoir applaudi à la conduite du barreau, dix mille de nos concitoyens auraient versé leur sang pour que les gens du parquet qui ont lancé les foudres d'une inspiration mercenaire contre nos écrivains les plus distingués gardassent leurs honneurs et leurs traitements: Quoi! certains magistrats si dévoués à la légitimité, à laquelle ils appartenaient, puisqu'elle les avait achetés; certains magistrats garderaient leurs robes rouges, qu'ils n'ont pas su porter dignement ! Ce ne sont plus les corps de magistrature voulus par la loi, que ces assemblages de notabilités perverses d'où émanaient trop souvent des déterminations subversives de toute justice et de toute raison, contre lesquelles quelques magistrats intègres élevaient inutilement la voix. Les dernières élections nous ont montré ce que c'était que la cour de Cassation : les procès de la presse ont révélé de longue main dans quels rangs se recrutaient ces Jeffries en herbe qui se disputaient la palme de la violence. La restauration en tombant doit entraîner avec elle les juges qui ont contribué à sa perte en faisant de la justice un instrument de parti. »

— « Accoutumés à ne pas rougir, disait un autre journal, les juges de Charles X osent encore se présenter pour remplir des fonctions qu'ils ont déshonorées ; mais qu'ils le sachent bien, leur temps est passé. »

— « Plus d'inamovibilité pour les juges nommés par Charles X, s'écriait-on de toute part, sauf à conserver le principe pour l'appliquer aux juges institués par le nouveau gouvernement. Nous n'aurons rien fait et le sang de nos concitoyens aura coulé sans fruit pour la liberté, si nous n'obtenons pas une nomination nouvelle de la chambre des pairs, et une institution nouvelle de la magistrature.

« Par qui, depuis plus de six ans, ont été nommés en si grand nombre des magistrats inamovibles ? Par les mêmes ministres qui ont nommé les membres des parquets; par le ministère *déplorable !* et celui du 8 août ; par des ministres chargés de préparer ou de consommer la contre-révolution. Sous quelle influence sont-ils entrés dans la magistrature? Sous l'influence de la congrégation qui a peuplé nos cours et nos tribunaux de ses affidés et de ses partisants. Et voilà les hommes qui seraient chargés de rendre la justice au nom du gouvernement sorti de la révolution, et dans la société que cette révolution va produire? C'est chose impossible. Entre eux et l'ordre de choses nouveau, il y a incompatibilité évidente : il y aurait bientôt combat; et quel inconvénient, quelles entraves, quels dangers n'en résulteraient pas?

« N'y aurait-il pas une sorte d'immoralité à laisser les sièges de la justice occupés par certains magistrats qu'on a vus servir d'instruments à la faction vaincue, et qui viendraient aujourd'hui juger les vainqueurs ? On l'a dit souvent et avec raison : le respect pour les organes de la justice est un des premiers fondements de l'ordre social. Or, ce respect serait désormais impossible..... »

Ainsi la magistrature de la restauration était l'objet d'une répulsion générale, et les arguments ne manquaient pas à ceux qui voulaient son renouvellement. Le corps des avocats se réunit dans sa chambre des conférences pour délibérer s'ils continueraient ou non à plaider devant la magistrature, telle qu'elle était constituée, et sans attendre son organisation provisoire ou définitive. Quelques-uns d'entre eux, tels que MM. Hennequin, Parquin, Méchin fils soutinrent qu'il était du devoir des avocats de ne pas laisser plus long-temps le cours de la justice suspendu, attendu, disaient-ils, que la magistrature ne suivait pas les oscillations et les déplacements des pouvoirs politiques. Ces défenseurs de la magistrature de la restauration cherchèrent à prouver que le nouveau gouvernement s'était prononcé en fait par la nomination aux fonctions de procureur-général et de procureur du roi, de MM. Bernard (de Rennes) et Barthe.

Mais ces arguments furent pulvérisés par l'avocat Berville, l'un des plus éloquents et des plus purs membres de l'ordre.

« Tout le monde sait que la justice est le premier besoin des peuples, dit M. Berville ; personne n'en doute; mais la magistrature actuelle peut-elle la rendre avant d'avoir reçu une institution soit provisoire soit définitive ? — Je crois que non ; et ma démonstration est bien simple.

« Quel fait s'est opéré par la révolution du 27 juillet ? La monarchie a été renversée ; l'institution de la magistrature est tombée avec elle. En effet, elle en était l'émanation, elle en recevait la vie ; elle était inamovible comme le roi lui-même, dont la puissance s'est évanouie en présence de la volonté nationale. Entre le

passé et le présent, il y a eu solution de continuité. Tout l'ancien état de choses a disparu.... Le gouvernement provisoire peut seul désormais donner une vie provisoire à ce qui a cessé d'être. Qu'on ne parle pas de l'inamovibilité garantie par la charte : toutes les inamovibilités ont été frappées du même coup. Une institution nouvelle est donc nécessaire ; c'est là d'ailleurs la conséquence de tout changement fondamental du pouvoir....

— « On parle de désordre et d'anarchie si les fonctionnaires cessaient de remplir leurs fonctions respectives, s'écriait l'avocat Foy, en répondant particulièrement à M. Méchin fils. Mais, qu'est-ce qu'une révolution ? Le comprend-on bien ? ne sait-on pas qu'il faut qu'elle déracine les maux qui l'ont enfantée, sous peine de recommencer bientôt ? La nôtre a détruit de fond en comble la monarchie, la dynastie et tout ce qui en était l'émanation. Par ce seul fait tous les pouvoirs ont été détruits : mais là où un fonctionnaire a fui, ou s'est résigné, ou a été renversé, n'avez-vous pas vu des citoyens sortir des événements même pour remplacer ces fonctionnaires, rétablir l'ordre et maintenir la paix publique ?... »

M. Renouard ajouta que tous les avocats étaient unanimes pour distinguer le provisoire du définitif, et que tous convenaient que le définitif n'était nullement engagé dans la question. « Quant au provisoire, disait-il, il est manifeste que la magistrature actuelle veut le conserver par le fait de la possession ; et notre présence à l'audience aurait pour effet infaillible de conférer, autant qu'il serait en nous, le provisoire à la magistrature. Le gouvernement, parce qu'il est embarrassé pour prendre un parti, veut reporter sur nous la responsabilité de la discussion. C'est vouloir nous faire sortir de notre rôle.... Qu'on prenne une décision, mais une décision expresse, nous nous y rangerons, pourvu que ce soit le gouvernement qui la prenne. »

Cette conférence eut pour résultat de faire connaître que 27 avocats étaient d'avis de plaider, tandis que plus de 300 furent d'un avis opposé. En conséquence, l'ordre s'abstint de se présenter aux audiences. Et quoique le même jour, les avoués eussent résolu la même question différemment, la décision de la chambre des avocats eut un grand retentissement dans la capitale. On pensait, dans le public, que la question de la rénovation des juges était décidée; et on le croyait d'autant plus fermement que la *Gazette des Tribunaux* avait assuré que les commissaires établis près de chaque ministère partageaient cette opinion, qui, disait on, était aussi celle de la chambre des députés. On se rappelait en outre, qu'en parlant des juges de Charles X avec les républicains, le duc d'Orléans avait dit que, quant à cette magistrature, il la leur livrerait volontiers. Ceux qui voulaient que la révolution produisit autre chose qu'un changement de roi étaient donc fondés à croire que les juges de la restauration seraient renouvelés.

Mais on était loin de se douter qu'au moment décisif, cette magistrature trouverait des défenseurs chaleureux parmi les hommes qui s'étaient emparés des abords du pouvoir, et que les abus du régime écroulé seraient presque tous conservés par la faction contre-révolutionnaire qui se montrait autour du gouvernement. Cette faction, placée en travers de la marche de la révolution, suscitait déjà les plus grands tiraillements au gouvernement du Palais-Royal. Ce que le patriotisme du rigide Dupont (de l'Eure) lui inspirait, était repoussé par Guizot et autres conseillers intimes du duc d'Orléans.

« Nous sommes envahis par une faction aristocratico-doctrinaire, disait à ce sujet ce même Dupont (de l'Eure,) qui emploie tous ses efforts pour faire avorter les germes de liberté semés par la révolution qu'il serait de notre devoir de féconder. Je n'ai d'espoir, pour déjouer les projets de cette faction, que dans la loyauté du prince, qui me paraît animé des meilleures intentions, mais qui n'a pas toujours le degré de lumières que l'on pourrait désirer. Ce que nous faisons, ce que nous projetons d'utile et de conforme à l'esprit de la révolution, est aussitôt dénaturé, gâté, abandonné par cette faction. Je suis au milieu de gens dont presque aucun ne comprend la liberté, et parmi lesquels il y en a qui seraient au besoin nos ennemis : si on les laissait faire, ils nous ramèneraient une nouvelle et sanglante révolution. (1) »

On verra bientôt comment la réorganisation de la magistrature, que tout le monde croyait résolue, fut décidée dans un sens différent, lors de la discussion qui eut lieu dans la chambre des députés de la charte modifiée.

Cependant la réorganisation de la magistrature occupa non-seulement le barreau de Paris, mais encore celui de toutes les villes de la France : partout le même principe du renouvellement des tribunaux par l'effet de la révolution, fut soutenu avec force ; le barreau de toutes les cours royales, de tous les tribunaux l'adopta chaleureusement, et ne douta pas qu'il ne fût proclamé

(1) Souvenirs de la Révolution de 1830 par M. Bérard.

par le nouveau gouvernement. Les avocats de Rouen, de Lille, de Douai, de Bordeaux, de Pau, de Limoges ; ceux qui plaidaient devant les tribunaux d'Amiens, de Reims, de Châteauroux, de Saint-Quentin, de Soissons, de Cherbourg, de Pithiviers, de Dreux, de Bayonne, de Montdidier, et généralement tout le barreau de France se refusa à plaider devant la magistrature considérée comme complice de Charles X ; et si, dans quelques villes, le cours de la justice ne fut pas interrompu, on le dut à la conduite honorable et exceptionnelle des magistrats et à leur empressement à adopter les conséquences de la révolution de Paris. Partout on demandait à grands cris que les juges de la restauration descendissent de leurs siéges, qu'ils ne pouvaient plus occuper sans danger pour les libertés publiques et pour eux ; partout on était convaincu que le premier soin du gouvernement serait de nommer des magistrats en qui le peuple pût avoir confiance et qu'il pût respecter.

Mais déjà les hommes qui s'étaient emparés du gouvernement de la France faisaient prévaloir auprès du duc d'Orléans le principe de l'inamovibilité des organes de la justice, qu'ils voulaient appliquer aux juges de la restauration : n'osant pas se prononcer immédiatement, en présence de la formidable opposition qu'ils rencontraient, ils remirent la solution de cette question brûlante à un autre moment; ceux-là aimèrent mieux laisser le cours de la justice suspendu que de céder aux exigeances des hommes qui pensaient que la révolution ayant entraîné la chute du trône de Charles X, devait aussi entraîner dans son cours tout ce qui tenait son institution ou son organisation du retour des Bourbons en France.



CHAPITRE XXX.

Autres questions qui embarrassent le nouveau gouvernement. La pairie, la chambre des députés — Histoire de la pairie pendant la révolution de 1830. — Ses intrigues en faveur de la légitimité. — Sa première séance. — Projets hostiles des jeunes gens contre cette institution. — Démarches des agents du Palais-Royal pour empêcher ce mouvement. — M. Laffitte, M. Mauguin — Faiblesse du général Lafayette. — Conversation de M. Mauguin avec le duc d'Orléans. — Politique du lieutenant général. — Sa déférence pour la chambre des députés — Question du renouvellement de cette Chambre — Elle perd toute sa popularité. — Empressement des députés à livrer la victoire du peuple. — Les députés ne se montrent point à la hauteur de la révolution.

D'autres questions non moins épineuses pour ceux qui voulaient enrayer le char de la révolution ou le traîner dans les ornières de la restauration, se présentaient en même temps, et ne contribuaient pas peu à rendre vacillante la marche du pouvoir confié provisoirement au lieutenant-général.

De ce nombre était celle relative à la pairie, que les patriotes voulaient détruire, ou tout au moins réorganiser sur d'autres bases et sans l'hérédité; celle du renouvellement de la chambre des députés, dont les pouvoirs contestés n'étaient tout au plus considérés que comme provisoires; celle du Conseil-d'État, attaqué dans son existence même comme illégale, et enfin celle des changements personnels que l'organisation de l'administration de la France nécessitait si impérieusement.

Toutes ces questions n'auraient nullement embarrassé le nouveau gouvernement, s'il fût tombé entre les mains d'hommes qui eussent apprécié toute la portée de la revolution : un pareil gouvernement eût compris aussitôt que, tout ce qui existait sous les ministères Villèle et Polignac avait été imaginé ou organisé en haine des libertés nationales, et que tous hommes qui occupaient des fonctions publiques, étant par position, opinion ou faiblesse, les instruments dont un gouvernement pervers s'était servi pour arriver à son but, il fallait non-seulement donner à la France les institutions et les libertés qu'elle exigeait, mais encore ne confier les fonctions et les emplois publics qu'à des citoyens purs de tout antécédent contre-révolutionnaire.

Malheureusement pour la France, il n'en fut pas ainsi : La plupart des hommes que le hasard ou les intrigues venaient de porter à la tête des affaires du pays, semblaient avoir été choisis exprès pour faire avorter la révolution et pour reconstituer ce que le peuple venait de détruire : ils s'y appliquèrent avec une infatigable activité, et avec une persévérence propre à leur mériter la bienveillance de tous les ennemis de la liberté.

Tout le monde convenait que la pairie, telle que l'avaient faite les diverses ordonnances de la restauration, n'était plus qu'un corps sans volonté et sans considération ; personne n'en voulait plus, et on la croyait enterrée à tout jamais sous les pavés des barricades : on était loin de croire qu'elle aurait l'audace de donner signe d'existence pour intriguer contre les résultats de la révolution. C'est qu'on avait oublié combien les corps aristocratiques ont de tendance à se reconstituer même après avoir été brisés et anéantis. L'histoire de la pairie, durant les premiers temps de la révolution de 1830, viendra le démontrer.

Le lecteur connaît déjà la terreur que le peuple en armes porta dans les rangs des pairs: les angoisses dans lesquelles vécurent le petit nombre de ceux qui se trouvaient à Paris pendant les journées de juillet, ont été dévoilées par leur propre conduite : il connaît aussi les démarches intéressées de MM. Sémonville et d'Argout pour sauver la pairie, qui était toute leur patrie. Dès que le canon du 29 juillet eut prononcé la déchéance des Bourbons, les pairs se crurent perdus.

Mais la démarche faite auprès d'eux par la première réunion des députés, leur rendit l'existence; et de ce moment-là, ils cherchèrent à amortir le coup que la révolution venait de leur porter.

Du 30 juillet au 5 août, les pairs, sortis de leurs retraites, et enhardis par la tournure inespérée que la révolution prenait, ne cessèrent de conspirer contre cette même révolution. On les vit accueillir avec empressement le dernier président des ministres nommés par Charles X, M. de Mortemart. Toute leur sollicitude n'eut d'autre mobile que la conservation de leur corps; et ce fut dans ce but qu'ils appuyèrent de toutes leurs forces les démarches du plénipotentiaire de Charles X pour conserver la couronne sur la tête de ce roi parjure. C'est au sein de la chambre des pairs que M. de Mortemart protesta contre la délibération des députés par laquelle ils appelaient le duc d'Orléans à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

Quand tout espoir de replacer sur le trône le chef de la dynastie des Bourbons fut perdu, on vit les pairs s'agiter en tous sens pour faire conserver le principe de la légitimité. Prenant pour base de leur conduite la double abdication de Charles X et du duc d'Angoulême, ils s'efforcèrent de placer la couronne sur la tête du jeune duc de Bordeaux : ce fut là l'objet de toutes leurs réunions, de tous leurs conciliabules, de toutes leurs intrigues.

Lors de leur première séance qui eut lieu le 4 août, on vit arriver au milieu des pairs le duc de Maillé, l'un des gentilshommes de la chambre de Charles X, et le duc de Mouchy, capitaine des gardes du corps, qui venaient de Rambouillet, par ordre de Charles X, pour soutenir les prétendus droits du duc de Bordeaux à la couronne. A entendre la plupart de ces pairs, l'immense révolution des trois jours ne devait être qu'un évènement sans portée aucune sur les destinées du royaume : le combat fini, tout devait rentrer dans l'ordre établi par la charte et les lois de la restauration. Lors de la discussion qui s'éleva dans la chambre des pairs, au sujet des formalités suivies jusqu'alors pour répondre au discours d'ouverture des Chambres, plusieurs pairs eurent le triste courage d'invoquer la légitimité et le droit d'hérédité. Il est vrai que cela eut lieu en séance secrète, et que quelques autres pairs de Charles X firent comprendre à leurs amis qu'une pareille question, si elle était débattue, pourrait produire, en dehors de la Chambre, quelque manifestation populaire dangereuse pour la pairie elle-même. La peur imposa silence aux légitimistes, et ils n'osèrent plus formuler leur vœu hautement; mais ils n'en continuèrent pas moins à intriguer pour que la couronne de France fût réservée au duc de Bordeaux, qui était le résumé du principe invoqué par la plupart des pairs.

Et, afin de ne pas trop s'éloigner des *traditions de la monarchie*, ces pairs allaient procéder suivant les formes établies, quand l'un d'eux, le duc Choiseul, leur fit sentir que, dans les graves circonstances où l'on se trouvait, les pairs avaient de grands devoirs à remplir, s'ils voulaient prouver à la France que la pairie pouvait être encore utile.

« Après ces journées si glorieuses, si historiques qui ont changé la face des choses, dit M. de Choiseul, après les abdications qui nous ont été lues, après les évènements de la nuit dernière (1), nous ne pouvons rester dans l'attente, ni dans une incertitude qui me semblerait honteuse. Je crois le concours des deux chambres nécessaire; je crois la chambre des pairs d'une nécessité incontestable, mais il faut qu'elle le démontre; il faut qu'elle soit à la tête de l'esprit public, qu'elle rappelle les jours heureux et glorieux de cette Chambre, qui fut si honorée, si populaire, et qui au lieu de se traîner à la suite du pouvoir, le combattit dans l'intérêt national.... Les temps sont changés; je n'en rappellerai pas ici les causes; elles sont malheureusement trop connues, et le système de tout paralyser, de tout dénationaliser, s'est fait sentir jusque parmi nous.

« Une révolution, ajoutait le duc de Choiseul, ne s'est pas faite pour conserver les principes destructeurs qui l'ont provoquée.... Je me borne, pour aujourd'hui, à demander que la commission de l'adresse laisse de côté ces protestations banales d'un zèle sans efficacité pour la France ; mais qu'elle prenne l'initiative; qu'elle s'exprime avec netteté sur les mesures urgentes à proposer pour la stabilité du gouvernement,

(1) M. de Choiseul voulait parler de la fuite de Charles X et de toute sa famille.

et sur les nouvelles lois que l'état actuel des choses rend nécessaires. »

Pendant que la chambre des pairs s'efforçait de se relever au rang des pouvoirs de l'Etat, et que les nouveaux conseillers du lieutenant-général lui prêtaient leur appui, le peuple de Paris la poursuivait de toute sa haine. Voyant cette Chambre se reconstituer et s'occuper encore de la légitimité enterrée sous les barricades, les hommes d'action et d'énergie qui voulaient que l'anéantissement de cette institution fût complet et instantané, se montrèrent irrités de l'audace de ceux qu'ils regardaient comme des conspirateurs contre le peuple et la liberté reconquise. Les volontaires de l'expédition de Rambouillet étaient rentrés à Paris; en eux résidait encore la force, car jusqu'alors la partie énergique de la garde nationale était restée confondue avec les combattants des trois journées. Les républicains, les patriotes de presque toutes les nuances n'avaient qu'une même opinion sur cette chambre des pairs, complice de tous les méfaits de la restauration : tous voulaient qu'elle fût détruite. Mais s'apercevant qu'ils n'obtiendraient pas cette concession du gouvernement que venaient de fonder les députés ces hommes, que trop de déceptions aigrissaient déjà, se décidèrent à se débarrasser eux-mêmes de la pairie.

Il fut convenu que le lendemain, 5 août, les jeunes gens et les autres combattants des trois jours se réuniraient sur la place de Grève, et que, de l'Hôtel-de-Ville, le rassemblement se porterait au palais du Luxembourg pour en chasser les pairs, jeter leur sièges par les fenêtres et fermer la salle de leurs délibérations. Cette détermination, accueillie avec empressement comme le seul moyen d'en finir avec les pairs de Charles X, fut communiquée au général Lafayette. Il se montra effrayé d'un pareil mouvement; il parut en craindre les résultats imprévus. Mais, quand on l'eût assuré que *l'expédition* sur la pairie aurait lieu sans armes, il commença à écouter plus favorablement les hommes qui lui offraient le moyen de retremper sa popularité compromise par des actes récents. De tous les temps Lafayette s'était prononcé contre la chambre des pairs, dans laquelle il ne voyait que le fantôme mensonger d'une portion de la représentation nationale : celle de Charles X lui était antipathique, à cause de sa composition toute contre-révolutionnaire. Lafayette aurait vu tomber avec plaisir une institution contraire aux principes de la révolution de 1789 et à ceux que les journées de juillet venaient de remettre en vigueur. Ce disciple de l'Ecole américaine aurait voulu conserver deux chambres dans le gouvernement représentatif; mais il voulait qu'elles tirassent également leur origine de l'élection, afin d'ôter au pouvoir exécutif un de ses plus puissants moyens de paralyser la volonté nationale. Dans l'état de choses, Lafayette ne pouvait, sans renier les opinions qu'il professait, couvrir de sa protection un corps aristocratique que la dernière révolution avait dû entraîner avec la chute du trône de Charles X, et qui persistait à rester debout au milieu des ruines qui l'entouraient. Il promit donc de ne pas s'opposer au mouvement. C'était tout ce que les républicains voulaient.

Mais le Palais-Royal avait déjà sa police, et les projets contre la pairie lui furent connus aussitôt. Comment conjurer l'orage qui allait gronder sur la chambre des pairs? Ce n'était ni M. Guizot, ni M. de Broglie, ni M. Sébastiani, ni le duc d'Orléans lui-même qui pouvaient couvrir de leur popularité une institution et des hommes pour lesquels ils avaient tous de la sympathie, mais qu'ils n'auraient pu protéger hautement sous les yeux d'un peuple ombrageux. Le gouvernement nouveau ne pouvait pas même compter en cela sur cette portion de la garde nationale qui s'était déjà séparée du peuple; la haine qu'inspirait la pairie de Charles X était trop générale. Les conseillers du duc d'Orléans prirent l'alarme.

On songea alors à M. Laffitte, qui, ne se sentant plus l'influence nécessaire sur les patriotes les plus exigeants, en parla à M. Mauguin. La popularité de ce membre de la commission municipale était alors grande et méritée; il pouvait tout sur les masses : on se décida à sonder ses dispositions. M. Laffitte le vit : il lui exprima les craintes du gouvernement sur les suites du projet des jeunes gens : « Nous savons, dit M. Laffitte, que six mille révolutionnaires doivent se porter demain sur le Luxembourg, et nous forcer à leur sacrifier la pairie. Dieu sait même s'ils s'arrêteront là. Nous n'avons pas les moyens de leur résister. Pouvons-nous compter sur vous? » Etonné de cette interrogation, M. Mauguin demanda en quoi il pourrait être utile. — « Vous exercez une grande influence sur la jeunesse, ajouta alors M. Laffitte; vous pouvez nous rendre un immense service en empêchant le mouvement. » — « Mais n'avez-vous pas le général Lafayette? » — « Sans doute, mais..... enfin pouvons-nous compter sur vous? (1) » M. Mauguin, ne voulant pas être

(1) Sarrans jeune. *Louis-Philippe et la contre-révolution de 1830.*

accusé d'entraver le gouvernement, promit de faire tout ce qui dépendrait de lui afin de dissuader les jeunes gens du *coup de main* contre la pairie.

Tandis que M. Laffitte obtenait de son collègue qu'il interviendrait pour calmer les républicains, les amis du duc d'Orléans agissaient dans le même sens auprès du général Lafayette. Ils connaissaient son opinion bien arrêtée sur la chambre des pairs de la restauration; mais ils savaient aussi que ce général était vulnérable à l'endroit de son amour-propre. Ils lui firent sentir qu'un mouvement populaire contre la pairie aurait pour résultat de mettre la force brutale à la place de son autorité, et qu'une fois cette autorité méconnue, personne ne pouvait calculer où l'on s'arrêterait. « Les jeunes gens, lui dit-on, vous ont promis de ne se porter à aucun mouvement contre les chambres; c'est à vous, général, à les rappeler à leur promesse. — « Mais que ferez-vous de la chambre des pairs et de la magistrature de la restauration ? répondit Lafayette. » — « Nous nous occupons sérieusement de ces questions, répliquèrent les émissaires du Palais-Royal : elles seront résolues légalement en faveur des exigences de la révolution. » —

Le général Lafayette avait déjà cédé sur tant de choses aux contre-révolutionnaires, qu'il lui était difficile de ne pas leur céder encore : et quoiqu'il eût promis aux républicains de leur abandonner la chambre des pairs, il promit aussi de s'opposer à la démonstration qu'il avait déjà autorisée.

C'était dans la nuit du 5 au 6 août, que les *Conservateurs* avaient obtenu l'intervention des deux puissances populaires du jour auprès des jeunes gens qui voulaient chasser les pairs : il n'y avait pas un instant à perdre pour empêcher le mouvement projeté. Le temps fut utilisé par le général Lafayette et par M. Mauguin : tandis que ce dernier voyait lui-même les principaux d entre les républicains, et qu'il leur déclarait que la démonstration ne pouvait avoir lieu le lendemain, le gouvernement ayant promis une proposition immédiate sur la pairie, le général Lafayette appelait auprès de lui les mêmes patriotes qui devaient marcher à la tête du mouvement, et leur annonçait que le projet arrêté ne pouvait être mis à exécution. Marchais et Charles Teste témoignèrent au général leur surprise et leur désappointement; ils se récrièrent sur la facilité avec laquelle on abandonnait aux contre-révolutionnaires toutes les espérances des amis de la liberté. — « Que voulez-vous ? leur répondit Lafayette; j'ai promis de ne pas livrer Paris aux hasards d'une révolution nouvelle. » — « Vous nous avez promis aussi, lui répliqua avec emportement Charles Teste, de ne pas laisser la révolution se perdre dans une intrigue (1)...., nous ne pouvons plus compter sur personne.... » Et Teste quitta le général d'une manière propre à lui faire comprendre qu'à force de faire des concessions il finirait par sacrifier sa propre popularité.

De ce moment les républicains commencèrent à se convaincre que le général Lafayette n'était pas l'homme destiné à conduire la révolution dans les larges voies que le peuple lui avait tracées avec son sang; et, s'ils continuèrent à donner au vieux patriote des marques de leur respectueuse déférence, *ils* cessèrent de le considérer comme leur chef naturel.

Le matin de bonne heure, Mauguin se rendait au Palais-Royal : le duc d'Orléans et ses conseillers avaient passé la nuit dans de mortelles inquiétudes : Mauguin les rassura : il leur annonça que la démonstration hostile des jeunes gens contre la chambre des pairs n'aurait pas lieu, et que tout était tranquille. — « Je crois pouvoir garantir à Votre Altesse, dit Mauguin en s'adressant au duc d'Orléans, que rien ne sera tenté, du moins pour aujourd'hui, par les combattants de la révolution, contre la chambre des pairs. » — « Je ne vous cacherai pas, ajouta M. de Rumigny, qui se trouvait seul dans la chambre du prince, que j'ai fait délivrer des cartouches à la garde nationale, et qu'on tirera sur eux. » — « Quoi déjà ! s'écria vivement Mauguin.... Mais c'est la guerre civile ! y songez-vous ? » — « C'est peut-être nécessaire, répondit avec embarras M. de Rumigny. » — « Allons, Rumigny, taisez-vous donc, reprit le duc d'Orléans. (2) Et s'adressant à Mauguin, le prince lui demanda s'il savait ce que les jeunes gens voulaient, — « Ils veulent ce qui leur paraît devoir être les premières conséquences de la révolution qu'ils ont faite, répondit Mauguin ; ils veulent l'abolition de l'hérédité de la Pairie et sa réorganisation : ils veulent le renouvellement de la magistrature de la restauration. » Le duc d'Orléans déclara qu'il ne pouvait consentir ni à l'une ni à l'autre de ces mesures : il s'étendit longuement alors sur la nécessité d'appuyer le trône sur une chambre des pairs fortement constituée; que pour cela, l'hérédité lui paraissait nécessaire; que d'ailleurs il aimait mieux tenir sous sa dépendance et rallier à son gouvernement les pairs de Charles X. que de les irriter et les mettre par là dans la nécessité de créer des embarras à son gouvernement.

(1) Louis Blanc. — (2) Sarrans.

Etonné d'un pareil langage de la part d'un prince qui avait affiché tant de libéralisme, M. Mauguin ne craignit pas de s'élever contre les opinions qu'on venait d'émettre; il exprima la crainte de nouvelles perturbations si l'on ne sacrifiait pas à l'opinion publique les deux institutions qu'elle poursuivait de sa haine. Le duc d'Orléans répondit alors que c'était aux députés à régler cela.

La politique de ce prince commençait à se dévoiler : avide de popularité, il la recherchait avec empressement; mais il ne voulait l'acheter par aucun sacrifice personnel, et ne la payer qu'en fausse monnaie. Avec les républicains, il se disait plus républicain qu'eux, et il ne trouvait pas mauvais qu'on le publiât partout: en présence du peuple, il chantait la Marseillaise et offrait sa main aux hommes des barricades; tous les gardes nationaux de Paris étaient ses *chers camarades* : il appelait Lafayette *son protecteur*, et Laffitte *son meilleur ami*. Par ces démonstrations, le futur roi des français était parvenu, en peu de jours, à se créer de chauds partisans : on le regardait comme plus révolutionnaire que la plupart des chefs de la révolution, plus patriote que Lafayette et Laffitte, plus constitutionnel que ses ministres, plus libéral que les fameux *deux-cent-vingt-un*.

Mais, quand le prince était dans son for intérieur, en présence de ses conseillers intimes, vis-à-vis des doctrinaires, ce n'était plus le même homme, Là on ne parlait déjà plus que d'en finir avec les révolutionnaires; on se montrait impatient de nettoyer les rues de la présence des *Lazzaroni*. Là, on laissait apercevoir combien la popularité de Lafayette portait d'ombrage, combien les services de Laffitte étaient à charge; là, on prenait la détermination de s'en tenir à la charte octroyée, de conserver les institutions de la monarchie, et de ne céder à aucune des exigences du peuple. Mais on se gardait bien d'assumer sur soi la responsabilité d'une pareille résistance; on la laissait peser sur la tête des ministres ou sur la chambre des députés.

Ce fut ainsi que le lieutenant-général en agit dans les graves questions de la pairie et de la magistrature, qui préoccupaient tous les esprits: il s'en était expliqué; on connaissait ses intentions, et ceux des députés qui voulaient faire la cour au pouvoir savaient à quelles conditions ils obtiendraient les faveurs du nouveau gouvernement. Les hommes qui avaient fait la révolution; le peuple, dont les vœux se manifestaient avec tant d'unanimité sur ces deux questions, comme sur une foule d'autres non moins essentielles, et même le patriotisme d'une partie des députés, trouvèrent dès lors des obstacles insurmontables dans les volontés réunies du lieutenant-général, de son conseil et de la majorité des membres de la Chambre : et tout ce qui fut demandé, sollicité, proposé conforme à l'esprit de la révolution, à l'opinion des masses, fut impitoyablement amendé, dénaturé, rejeté, ainsi qu'on le verra bientôt.

A côté de la question de la pairie, et même avant celle-là, se présentait celle de la durée des pouvoirs que, suivant les républicains, la chambre des députés venait d'usurper. Plusieurs journaux, une foule de publicistes s'étaient prononcés à ce sujet et avaient fourni, à ceux qui voulaient aussi le renouvellement de la représentation nationale, des arguments qu'il était bien difficile de combattre autrement que par les faits accomplis.

« En supposant que la Chambre actuelle eût été nommée par tous les citoyens actifs, au lieu d'avoir été élue par un si petit nombre de français, disait la *Tribune des Départements*, elle ne pourrait établir un gouvernement, faire une constitution sans un nouveau mandat..... Quelquefois les circonstances peuvent agrandir le mandat, pourvu cependant qu'on ne le tourne pas contre celui qui l'a donné. Si dès le premier moment de l'insurrection parisienne, les députés présents à Paris se fussent déclarés *assemblée nationale* (1), et se fussent hardiment réunis aux combattants, personne n'aurait songé à leur dire qu'ils outre-passaient leurs pouvoirs. Et c'eût été avec raison qu'on n'y eût pas songé; car alors les députés auraient participé de la souveraineté des insurgés; souveraineté incontestable et légale, puisque dans ce moment les insurgés étaient les seuls français libres, les seuls représentants de la France. »

Ici le journaliste rappelait la conduite plus que timorée des députés pendant la lutte du peuple avec les troupes de Charles X, conduite qui, selon lui, leur avait enlevé tout mandat populaire, toute intervention dans les affaires publiques. Il démontrait que, si le peuple eût alors considéré de pareils députés comme les représentants de la France, la révolution n'aurait pas eu lieu, et le ministère Polignac l'eût emporté.

« Aujourd'hui, concluait le rédacteur du journal patriote, les élus, qui alors *ne se*

(1) On se rappelle que cette proposition fut faite et soutenue, dès le 27 au soir, par quelques députés patriotes, tels que L'abbey de Pompières, Daunon, de Schonen, Bavoux et Bernard : on sait avec quelle frayeur les hommes de la résistance legale l'entendirent et la repoussèrent

croyaient pas même députés, se regardent comme investis du pouvoir constituant, et ceux qui voulaient s'en investir alors pour imposer à la troupe égarée, déclarent maintenant que, les circonstances étant changées, ils ne peuvent plus prétendre à ce pouvoir..... Mais déjà le lieutenant général du royaume a, comme Charles X avait il y a dix jours, des amis empressés à le compromettre pour satisfaire les petits calculs de leur petite ambition. Ils veulent tout faire par eux mêmes, afin de réclamer le salaire de tout. Espérons que les députés, une fois réunis, ne sacrifieront pas les droits du peuple et la dignité de la représentation nationale à l'avidité de quelques intrigants ; espérons qu'ils seront les premiers à proclamer qu'une nouvelle constitution de la France ne peut être définitivement réglée que par une assemblée nouvelle, nommée spécialement pour cela, et à la nomination de laquelle tous les citoyens auront concouru d'une manière directe ou indirecte. »

Et qu'on ne croie pas que ce vœu n'eût que l'assentiment des seuls journaux représentant les opinions les plus avancées ; *le Courrier Français*, *le Constitutionnel* et jusqu'à la *Gazette des Tribunaux* soutenaient chaleureusement la même thèse ; ils demandaient aussi une nouvelle chambre des députés, en même temps qu'ils se prononçaient avec force pour le renouvellement de la chambre des pairs et de la magistrature de la restauration.

Une foule de brochures, écrites avec autant de talent que de conviction, vinrent révéler à tout le monde combien la question d'une nouvelle représentation nationale avait de partisans parmi les hommes instruits, parmi le peuple et même dans la bourgeoisie éclairée.

« Les Chambres actuelles, disait-on, ne sauraient exercer le pouvoir législatif en vertu de la charte, parce que la charte n'existe plus..... Les Chambres peuvent s'occuper immédiatement de tracer le mode suivant lequel la nation sera consultée sur le choix de ses mandataires : ce doit être là le principal, on peut même dire l'unique objet de leurs délibérations. Sur toute autre matière, leurs décisions, quelque sages qu'elles puissent être, ne sauraient avoir qu'un caractère provisoire..... Il serait à désirer que la réponse au discours du lieutenant-général contînt une déclaration positive à cet égard. Cette assurance calmerait beaucoup d'inquiétudes, et apaiserait des mécontentements prêts à éclater. »

Sur un terrain aussi brûlant, le gouvenement nouveau aurait trouvé des obstacles insurmontables à son système contre-révolutionnaire, si la plupart des députés n'eussent montré le plus déplorable empressement à entrer dans ses vues conservatrices de l'ordre de choses renversé. Mais le Palais-Royal était sûr de l'appui de cette majorité mue par la peur et l'intérêt ; il savait que la chambre des députés irait au-devant de tous ses désirs, lors même qu'ils tendraient à enrayer la révolution, à en réduire les effets à quelques misérables changements de personnes, à priver la nation de tous les droits qu'elle croyait avoir ressaisis, et à lui ôter jusqu'à l'espérance. Aussi, que de prédilections pour cette Chambre ! que de déférence ne semblait-on pas avoir pour elle et pour ses décisions ! avec quel raffinement de politique n'avait-on pas l'air de se soumettre à sa volonté suprême, tout en dirigeant d'une manière aussi adroite qu'occulte cette volonté !

— « C'est aux Chambres à régler tout cela, » — avait dit le lieutenant-général à M. Mauguin, en parlant des exigences du peuple pour le renouvellement de la pairie et de la magistrature. Et il semblait dire par là, qu'il s'en rapportait à la sagesse des décisions que les députés croiraient devoir prendre, alors même que les volontés du Palais-Royal étaient imposées à la chambre des députés par les meneurs de cette même assemblée. Mais lorsque les députés, entraînés un instant dans les voies que leur indiquait l'opinion publique, montraient quelques velléités de marcher avec cette opinion, on voyait aussitôt les agens des conservateurs rappeler la Chambre à la soumission dont elle s'était empressée de donner plus d'une preuve au pouvoir naissant, et arrêter tout élan qui aurait eu pour résultat de suivre une impulsion autre que celle que les députés s'habituaient déjà à recevoir.

Lorsque M. Mauguin, convaincu que le peuple ne recevrait aucune satisfaction du lieutenant général sur les questions du renouvellement de la pairie et de la magistrature, eut conçu l'idée de faire admettre dans la nouvelle charte une disposition pour obliger les juges à quitter leurs fonctions, si, dans le délai de six mois, ils ne recevaient point une nouvelle investiture, et que cette disposition eut reçu l'assentiment de M. Laffitte et de tous ceux qui votaient avec lui, on entendit le duc d'Orléans s'élever contre cet amendement et le regarder comme une calamité (1). Et ce même amendement, sanctionné par la grande majorité des députés, fut rejeté par cette même majorité lors du vote des articles de la charte révisée.

(1) « Quel malheur ! » s'écria le duc d'Orléans, en apprenant que l'amendement de M. Mauguin avait été admis par la commission. (Sarrans.)

Indigné de toutes ces complaisances, considérées comme des trahisons, un journal patriote s'écriait alors : « qu'espérer de la chambre des députés ?..... Quand on a porté à cette chambre des hommes habitués à ne voir dans les luttes de la tribune que des questions de personnes au lieu de questions de principes, on n'a guère le droit de se plaindre si ces hommes ne voient dans notre glorieuse révolution qu'un changement d'hommes et non de constitution. »

Les députés, et principalement les *deux cent vingt-un*, perdaient ainsi la popularité que leur avaient acquise les luttes du libéralisme contre la restauration ; ils perdaient la confiance publique pour acquérir les bonnes grâces du nouveau gouvernement, et sacrifiaient les intérêts de la liberté à leur intérêt privé. Aussi, que de haines ne commençaient-ils pas à assumer sur leurs têtes ! que de nouveaux arguments ne fournissaient-ils pas eux-mêmes à ceux qui leur criaient de toutes parts de mettre un terme à leur usurpation ! Quel avenir promettaient à la France révolutionnaire ces hommes dont les premiers actes étaient autant de démentis donnés à cette glorieuse révolution, autant de trahisons envers le peuple !

« A voir les dispositions que la chambre des députés a manifestées dans la séance de ce jour (5 août), et surtout à entendre quelques députés, disait le *Courrier Français*, il semblerait que tout s'est fait pour leur honneur et gloire ; que la population de Paris n'a bravé les balles et la mitraille qu'afin de leur donner un roi qui eût pour eux la même affection que Charles X avait pour les émigrés. Déjà ils jouent auprès du duc d'Orléans le même rôle que jouait l'émigration auprès du roi déchu par le peuple.... Le peuple de Paris a tout fait, et cependant il ne prétend s'arroger aucun droit ; il demande seulement que la France soit consultée. Quelques députés, quelques pairs qui n'ont rien fait, viennent imposer silence aux vainqueurs, repousser le noble appel que la victoire faisait à la volonté nationale, et, nommés les uns par quatre-vingt mille privilégiés, les autres par les agents du roi vaincu, ils nous disent effrontément : « nous sommes la France. »

De toutes parts, l'opinion publique se déchaînait avec violence contre ces mêmes députés portés naguère sur le pavois. C'est que l'opinion publique avait, depuis quelques jours, marché vers la liberté à pas de géant, et que la grande majorité de ces élus des censitaires étaient restés, après la révolution, ce qu'ils étaient avant, des hommes sans principes, sans direction arrêtée, sans énergie et propres tout au plus à faire parade d'un libéralisme sans portée ; c'est qu'il y en avait peu parmi eux qui fussent à la hauteur des circonstances où la révolution les avait placés.

Nous allons nous en convaincre par leurs propres actes.



CHAPITRE XXXI.

Les députés se déclarent en permanence. — Elections annulées. — Constitution de l'assemblée. — Nomination du président. — Laffitte et Casimir Périer. — Esprit de la majorité de la Chambre. — Proposition de M. Bérard pour décerner la couronne au duc d'Orléans. — Les contre-révolutionnaires s'emparent de cette idee. — Ils la dénaturent complètement. Projet du duc de Broglie. — M. Berard refait son travail — Agitation autour de la Chambre. — Salverte demande la mise en accusation des ex-ministres.— Adresse du comité central de Paris. — Petition en faveur de la declaration des représentants de 1815. — Bérard développe sa nouvelle proposition. —Effets et opposition qu'elle produit. — La charte amendée. — Addition à la proposition Bérard. — La Chambre assiégée par les jeunes gens. — Dépôt aux archives de l'abdication de Charles X — Lafayette sauve la Chambre aux dépens de la liberté.

Après l'assaut que la chambre des députés avait reçu de la part des jeunes gens, lors de sa première séance, on devait croire qu'elle se montrerait moins pressée d'en finir avec la révolution, et que ses nouveaux actes seraient plus en harmonie avec l'opinion publique. Mais les députés, craignant sans doute qu'on ne leur contestât plus sérieusement encore leur mandat, commencèrent par se déclarer en permanence jusqu'à ce que la vérification des pouvoirs fût achevée : cette vérification commença à l'instant même, et continua sans interruption jusqu'au surlendemain. Elle eut pour résultat l'annulation pour infraction manifeste au secret des votes de plusieurs élections royalistes, telles que celles de M. Bastoulh, nommé par le collége de Villefranche (Haute-Garonne) qu'il présidait ; de MM. Seguy et de Lentillac, élus par le collége départemental du Lot ; de M. Mieulle, nommé dans les Basses-Alpes, et de M. Vaulchier, élu par le collége de Dôle. D'autres élections, parmi lesquelles figuraient celles de M. Dudon et de M. Conen, furent ajournées jusqu'à ce que ces élus eussent répondu aux protestations envoyées contre leur élection.

Dans la séance du 5 août, on proposa de compléter la constitution de la Chambre par la nomination du président et des secrétaires. « Pressés par les circonstances, dit alors M. de Corcelles, nous devons désirer que nos opérations soient terminées le plus promptement

possible. Pour atteindre ce but, je crois que le meilleur moyen serait de nommer nous-mêmes un président : nous éviterons par là les embarras que le gouvernement pourrait avoir. » Mais cette innovation effraie la plupart des députés. « Et la charte ! et la charte ! » s'écrient à la fois Martignac et ses amis du côté droit, Bertin de Vaux, Viennet et les autres libéraux qui ne veulent aucun changement. —« Le premier anneau de la charte nous a échappé, leur répond M. de Corcelles; nous en avons reconstruit un autre. Vous voyez que tout est nouveau pour nous. » De vives réclamations accueillent ces paroles ; et la Chambre se montre effarouchée d'une proposition si simple. —« Que vous demande-t-on ici ? s'écrie M. Viennet ; de donner l'exemple de la violation des lois ! Certes, ce ne sera pas dans cette enceinte qu'un pareil exemple sera donné. Le peuple a combattu pour le règne des lois : les députés du peuple ne doivent pas lui donner l'exemple de les enfreindre. » — « La charte ! la charte ! criaient toujours une foule de députés, pami lesquels se faisaient remarquer les membres qui siégeaient au côté droit. — « La révolution du 29 juillet a anéanti la charte que vous invoquez, répondaient quelques voix ; le peuple a reconquis tous les droits que la charte lui avait ravis, et la Chambre est rentrée dans la plénitude de ces libertés. » — « Dans les circonstances présentes, ajoutait M. de Demarçay, tout ce que nous faisons est dicté par le salut public. Personne n'a le pouvoir d'accorder ou d'ôter à la Chambre le droit de nommer son président. Ce droit vous appartient ; il faut le respecter, le maintenir. » — « Et la charte ! criait M. Charles Dupin. »—« Je crois, comme l'immense majorité des membres de la Chambre, dit alors M. Villemain, que des modifications dans la charte sont nécessaires, inévitables, salutaires. Ces modifications doivent être faites avec promptitude et solennité ; mais je ne puis croire que nous devions débuter dans cette carrière d'innovations heureuses par une innovation qui ne regarde que nous. Nos réformes doivent avoir pour objet l'intérêt public et non des questions de préséances. » Le raisonnement, si faux, de M. de Villemain est vivement applaudi par la majorité qui ne comprend pas ou ne veut point comprendre la portée de la question soulevée par M. de Corcelles : et la Chambre décide, malgré la protestation de M. de Corcelles, que son président continuera d'être nommé par le chef du gouvernement, sur la présentation d'une liste de cinq candidats. Seulement elle arrête, pour éviter les lenteurs des scrutins, que ceux de ses candidats sur lesquels ne se sera pas porté le choix du lieutenant-général du royaume, seront de droit les vice-présidents.

C'est ainsi que la Chambre des députés débute dans sa carrière politique : cela avait lieu le lendemain d'une révolution qui aurait dû ne laisser debout aucune des prérogatives que la royauté avait usurpée sur la représentation nationale. Mais la grande majorité de ces députés était restée étrangère à cette révolution ; plusieurs d'entre eux la déploraient, et ceux qui avaient été à portée d'y participer ne cessaient de la considérer que comme une résistance légale.

Le choix du président de la Chambre devait nécessairement se ressentir de ces dispositions. Deux hommes parmi les élus de l'opposition, étaient naturellement indiqués, par leurs antécédents, à présider le seul des pouvoirs selon la charte qui fût resté debout : c'étaient Laffitte et Casimir Périer. Le premier homme de mœurs douces, doué d'un tact exercé, d'un esprit fin et pénétrant, libéral sincère et rapportant tout à la patrie commune, s'appuyait sur une vie entière vouée à la cause de la liberté. Il était du petit nombre des députés que la crise révolutionnaire avait trouvés prêts à faire le sacrifice de leur position et de leurs personnes au succès des principes qu'ils professaient.

L'autre, en débutant dans la carrière politique, s'était fait remarquer par des opinions plus tranchées, par des discours véhéments qui lui firent aussitôt la réputation d'un tribun du peuple. Mais dès l'instant où il eut acquis la certitude que le pouvoir le craignait, son ambition se dirigea vers ce même pouvoir ; et, sûr dès lors d'arriver au ministère, objet de toutes ses convoitises, il s'était tenu en expectative, pour être prêt à saisir le premier portefeuille qui tomberait des mains des ultrà-royalistes. Surpris par une révolution qui semblait déjouer les calculs de son amour-propre, Casimir Périer s'était montré plus disposé à entrer en accommodement avec les violateurs des lois et du pacte fondamental, qu'à soutenir ceux qui versaient leur sang pour défendre les libertés nationales.

Les titres respectifs de ces deux citoyens à la présidence de la chambre des députés étaient connus et appréciés de tout le monde. M. Laffitte représentait la révolution des trois jours dans toute sa force, dans tous les résultats qu'elle devait avoir, et si, après la crise, quelque chose avait pu atteindre sa popularité, on ne pouvait pas du moins lui reprocher d'avoir dévié au profit de son ambition. M. Casimir Périer apparaissait comme un homme que la révolution

avait entraîné à sa suite malgré lui, et comme un de ces nombreux libéraux dont elle avait dépassé toutes les prévisions, tous les désirs; il s'était complu à l'idée de devenir le ministre du roi qui avait voulu réaliser la contre-révolution, et sa résistance aux voies extrêmes dans lesquelles le peuple s'était trouvé conduit n'était un secret pour personne.

En choisissant M. Laffitte pour la présidence de la Chambre, les députés auraient indiqué qu'ils voulaient marcher avec la révolution; en appelant à la présidence M. Casimir Périer, ils démontraient clairement que cette révolution ne sortirait pas du cercle étroit dans lequel ils allaient l'enfermer.

M. Casimir Périer eut 174 voix sur 218 votans, et M. Laffitte n'en put obtenir que 160. C'était oublier bientôt les services qu'il avait rendus. Le choix des autres candidats, devenus les vice-présidents, répondit à l'esprit qui dirigeait la majorité des députés : le baron Delessert, Dupin aîné et Royer Collard furent les vice-présidents élus par la Chambre, et ce ne fut qu'avec bien de la peine que Benjamin Constant fut désigné par le scrutin, à la suite de l'un des plus anciens serviteurs de la dynastie renversée. La chambre des députés fut dès lors jugée par ceux qui venaient de faire la révolution.

On avait encore quelque espoir dans le lieutenant-général, que ses partisans proclamaient comme plus patriote et plus libéral que les ministres et les députés; on croyait que, ne pouvant mettre en parallèle la conduite récente de M. Laffitte avec celle de son compétiteur, le duc d'Orléans ne balancerait pas à donner à l'opinion publique une première preuve de sa déférence. Les patriotes furent désappointés; le duc d'Orléans, sous prétexte de se soumettre à la majorité, désigna Casimir Périer pour président de la Chambre. Mais il saisit avec empressement l'occasion que ses partisans semblaient lui avoir procurée pour déclarer que, s'il nommait lui-même le président de la représentation nationale, c'était pour donner l'exemple de la soumission aux lois; il espérait, disait-il, qu'à l'avenir la Chambre ferait ses affaires elle-même. Les députés se montrèrent extasiés de se trouver en présence d'un prince qui les gourmandait de ne pas savoir user de leurs droits.

L'esprit qui dominait la majorité de la Chambre des députés perça encore lorsqu'il fallut s'occuper des questeurs. Ces officiers, tenant leurs fonctions d'un ordre de choses qui n'existait plus, devaient nécessairement être renouvelés : la Chambre pensa différemment, et les questeurs, appartenant tous à la catégorie des députés protégés par le ministère Polignac, furent conservés jusqu'à ce qu'une loi vint réorganiser la Chambre elle-même.

Pendant que cette Chambre se dessinait aussi déplorablement, l'un de ses membres, M. Bérard, tourmenté par l'idée des dangers qui pouvaient résulter de l'état provisoire dans lequel on laissait le gouvernement de la France, conçut l'idée d'y mettre un terme, et de fermer la porte ouverte aux intrigues qui s'ourdissaient encore au Luxembourg en faveur de la légitimité. M. Bérard communiqua son projet à quelques-uns de ses amis, et fut encouragé par M. Laffitte, Etienne, Cauchois-Lemaire, auxquels il s'était ouvert.

Dans la nuit du 3 au 4 août, M. Bérard rédigea la proposition suivante, qu'il se proposait de lire dans la séance où serait déposé à la chambre l'acte d'abdication de Charles X et la renonciation du dauphin.

« Un pacte solennel, disait M. Bérard, unissait le peuple français à son monarque, ce pacte vient d'être brisé. Les droits auxquels il avait donné naissance ont cessé d'exister. Le violateur du contrat ne peut à aucun titre en réclamer l'exécution.

« Charles X et son fils prétendent en vain transmettre un pouvoir qu'ils ne possèdent plus; ce pouvoir s'est éteint dans le sang de plusieurs milliers de victimes.

« L'acte dont vous venez d'entendre la lecture est une nouvelle perfidie : l'apparence de légalité dont il est revêtu n'est qu'une déception. C'est un brandon de discorde que l'on voudrait lancer contre nous.

« Les ennemis de notre pays s'agitent de toutes les manières; ils revêtent toutes les couleurs; ils affectent toutes les opinions. Un désir anticipé de liberté indéfinie s'empare-t-il de quelques esprits généreux, ces ennemis s'empressent d'exploiter un sentiment qu'ils sont incapables de comprendre. Des ultrà-royalistes se présentent sous la livrée des républicains rigides; quelques autres affectent pour le fils du vainqueur de l'Europe un hypocrite attachement, qui se changerait bientôt en haine s'il pouvait être sérieusement question d'en faire le chef de la France.

« L'inévitable instabilité des moyens actuels du gouvernement encourage les fauteurs de discorde; faisons-la cesser. Une loi suprême, celle de la nécessité, a mis au peuple de Paris les armes à la main afin de repousser l'oppression. Cette loi nous a fait adopter pour chef provisoire, et comme moyen de salut, un prince ami sincère des institutions constitutionnelles.

La même loi veut que nous adoptions ce prince pour chef définitif de notre gouvernement. »

« Mais quelle que soit la confiance qu'il nous inspire, les droits que nous sommes appelés à défendre exigent que nous établissions les conditions auxquelles il obtiendra le pouvoir. Odieusement trompés à plusieurs reprises, il nous est permis de stipuler des garanties sévères. Nos institutions sont incomplètes, vicieuses même sous divers rapports; il nous importe de les étendre et de les perfectionner. Le prince qui se trouve à notre tête a été au-devant de notre juste exigence (1). Les principes de plusieurs lois ont été proposés par la Chambre et reconnus par lui. »

« Le rétablissement de la garde nationale avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des affaires; l'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales; le jury pour les délits de la presse; la responsabilité des ministres et des agents secondaires de l'administration; l'état des militaires légalement fixé; la réélection des députés promus à des fonctions publiques, nous sont déja assurés (2) : l'opinion publique réclame, en outre, non plus une vaine tolérance de tous les cultes, mais leur égalité la plus complète devant la loi; l'expulsion des troupes étrangères de l'armée nationale; l'abolition de la noblesse ancienne et nouvelle; l'initiative des lois attribuée également aux trois pouvoirs; la suppression du double vote électoral; l'âge et le cens d'éligibilité convenablement réduits; enfin la reconstitution totale de la pairie, dont les bases fondamentales ont été faussement viciées par des ministres prévaricateurs. »

« Messieurs, nous sommes les élus du peuple; il nous a confié la défense de ses intérêts et l'expression de ses besoins. Ses premiers besoins, ses plus chers intérêts sont la liberté et le repos. Il a conquis sa liberté sur la tyrannie; c'est à nous à assurer son repos; et nous ne le pouvons qu'en lui donnant un gouvernement stable et juste. Vainement on voudrait prétendre qu'en agissant ainsi nous outrepasserions nos droits; je répondrai à cette objection futile par la loi que j'ai déjà indiquée, celle de l'impérieuse et invincible nécessité.

« Sous la foi de l'exécution stricte et rigoureuse des conditions qui viennent d'être énumérées, lesquelles devront préalablement être stipulées, et jurées par le monarque je vous propose, Messieurs, de proclamer immédiatement roi des Français le prince lieutenant-général, Philippe d'Orléans. »

Tel fut le plan conçu par M. Bérard, l'un des députés qui s'étaient prononcés pour la résistance du peuple et qui avaient poussé à la révolution. Communiqué par son auteur à plusieurs de ses amis politiques, ce plan reçut leur assentiment, et l'on décida que M. Bérard ferait à la chambre sa proposition dès qu'elle aurait été communiquée aux ministres provisoires. M. Bérard s'empressa donc de la soumettre à M. Laffitte, qui la fit connaître à M. Dupont de l'Eure, ainsi qu'aux autres membres du conseil, et au général Lafayette.

Au point de vue monarchique, le plan de M. Bérard contenait des améliorations notables aux anciennes institutions; et si, d'un côté, il tranchait la grande question qui occupait les esprits éclairés, celle de consulter la nation; si M. Bérard disposait précipitamment de la victoire du peuple, on trouvait du moins dans son projet quelques idées en harmonie avec la révolution, telles que celles de prononcer radicalement la déchéance de la branche aînée des Bourbons, de garantir quelques-unes des libertés publiques, de modifier libéralement la loi des élections en abaissant le cens et l'âge, et de soumettre la pairie à une nouvelle institution. M. Bérard suppléait en quelque sorte à ce qu'aurait dû faire le général Lafayette le jour où il avait reconnu le duc d'Orléans pour lieutenant-général du royaume. Mais M. Bérard n'avait pas consulté toutes les parties intéressées, et son plan devait subir des modifications si importantes qu'il ne serait plus reconnaissable en sortant des mains des *Conservateurs.*

Toutefois, on commença par annoncer à M. Bérard que son projet avait reçu l'assentiment du conseil. Mais on le priait, de la part du duc d'Orléans, de retarder sa présentation, afin de lui donner de plus grands développements *dans l'intérêt de la liberté.* On lui dit que le prince avait conçu la pensée d'appliquer à la charte les principes posés dans sa proposition, et qu'il serait appelé, le soir, au conseil, pour y discuter, avec les membres du cabinet, les modifications que l'on reconnaîtrait nécessaires de faire subir à ce plan.

Flatté d'attacher son nom à un acte qui allait avoir une aussi grande portée, M. Bérard attendit avec impatience l'heure à laquelle le conseil devait s'assembler; mais la soirée s'écoula sans qu'il fût appelé. Que s'était-il donc passé? Le

(1) Cela n'était pas exact; le duc d'Orléans n'avait promis de lui même que la Charte.

(2) Pas plus assurés que les institutions réclamées par M. Bérard lui-même.

voici : le duc d'Orléans et ses conseillers intimes, Guizot, de Broglie, Sébastiani, Dupin, avaient jugé sur-le-champ le projet de Bérard, et ils avaient reconnu avec peine combien sa proposition, telle qu'elle était conçue, allait contrarier leurs idées, tant sur la vacance du trône que sur les institutions politiques qu'ils réservaient à la France; ces idées, les conservateurs les avaient dévoilées par le fameux *erratum* du Moniteur. Ce qu'ils voulaient, c'était d'abord la constatation de l'abdication de Charles X et de la renonciation du Dauphin, et ensuite la charte octroyée, moins l'article 14; la pairie héréditaire, et les privilèges des électeurs à trois cents francs : c'est-à-dire, que tous leurs efforts tendaient à reconstruire l'édifice élevé par la restauration contre les libertés du peuple, sans s'inquiéter de l'opinion de la France : les vues des conservateurs n'allaient pas au-delà; et sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, leurs idées ne différaient guère de celles du duc d'Orléans.

On comprend déjà combien la proposition de M. Bérard devait contrarier la coterie contre-révolutionnaire : Aussi mit-elle tout en usage pour dénaturer le plan indiqué, et lui enlever tout ce qu'il contenait de libéral : Elle tenait surtout à ce que M. Bérard continuât à se montrer l'éditeur responsable d'une œuvre qui ne serait plus la sienne. Les contre-révolutionnaires avaient besoin de couvrir de la popularité de son nom, l'impopularité de leurs conceptions anti-libérales. M. de Broglie se chargea de refaire complètement la proposition que M. Bérard avait soumise au conseil du duc d'Orléans. Quand, dans la matinée du lendemain, ce député s'expliqua en termes très-vifs sur le retard qu'on lui faisait éprouver, M. Guizot lui répondit que le conseil n'avait pu encore se mettre d'accord sur quelques points; mais que, dans la soirée, il serait appelé. Cette seconde promesse eut le même sort que la première.

M. Bérard n'y tint plus; le 5 août, il courut chez M. Guizot pour se plaindre de l'inconvenance des procédés dont on usait envers lui. Ce fut alors que M. Guizot lui remit, avec un visible embarras, la nouvelle rédaction de la proposition communiquée : elle était écrite en entier de la main de M. de Broglie, sauf une note relative aux pairs nommés par Charles X, qui avait été ajoutée par M. Guizot. Le plan de M. Bérard s'y trouvait totalement changé. Voici le préambule que les conservateurs avaient rédigé pour être placé en tête de leur charte; on y aperçoit l'expression de la pensée qui les dominait déjà, et qui depuis a toujours dirigé la politique de tous les mauvais ministres qui ont pesé sur la France. C'est dans ce document curieux qu'il faut aller chercher l'origine de cette anomalie que M. Guizot introduisit bientôt dans le gouvernement de la France, sous la ridicule dénomination de *quasi-légitimité*.

« La chambre des députés, prenant en considération, dans l'intérêt public, l'impérieuse nécessité qui résulte des évènements des 26, 27, 28, 29 juillet dernier et jours suivants, et de la situation générale de la France ;

« Vu l'acte d'abdication de S. M. Charles X, en date du 2 août, et la renonciation de S. A. R. Louis-Antoine, dauphin, du même jour ;

« Considérant, en outre, que S. M. Charles X, et S. A. R. Louis-Antoine, Dauphin, et tous les membres de la branche aînée de la maison royale sortent en ce moment du territoire français ;

« Déclare que le trône est vacant, et qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir.

« La chambre des députés déclare, en outre, que, selon le vœu, et dans l'intérêt du peuple français, le préambule et les articles suivants de la charte constitutionnelle doivent être supprimés ou modifiés de la manière qui va être indiquée. »

A la suite de cette déclaration se trouvaient les divers articles de la charte octroyée que les auteurs de ce nouveau projet consentaient à supprimer ou à modifier. C'était la même charte de Louis XVIII, moins quelques dispositions insignifiantes : Du reste, aucune modification vers l'esprit de la révolution que le peuple venait de faire : Le cens électoral et le cens d'éligibilité étaient conservés à leur taux de 300 et de 1000 francs : On ne touchait pas à la constitution aristocratique de la pairie ; seulement M. Guizot avait cru devoir annuler toutes les nominations et créations de pairs faites sous le règne de *Sa Majesté* Charles X.

On conçoit quel dut être l'étonnement et le chagrin de M. Bérard en voyant le projet qu'il avait enfanté et auquel il attachait tant d'importance, réduit à d'aussi minces résultats. Il s'en expliqua vivement avec M. Guizot; lui déclara que la rédaction nouvelle exprimait des idées auxquelles il ne pouvait servir d'organe, et il annonça l'intention où il était à son tour de modifier de nouveau la proposition.

Mais le temps pressait; la Chambre devait s'assembler à midi pour recevoir communication de cette malencontreuse proposition, et M. Bérard, découragé, n'osa pas corriger et reproduire son plan primitif : obligé de retoucher le travail de M. de Broglie et d'en adopter les idées principales, il ne présenta plus qu'une œuvre informe, dont les parties incohérentes n'eurent

plus entre elles ni l'unité de vues qui avait dicté le premier projet, ni l'ensemble des dispositions contre-révolutionnaires que renfermait celui des conservateurs.

M. Bérard allait monter à la tribune pour lire son travail, quand il rencontra M. Guizot, qui semblait s'être rendu à la Chambre pour s'assurer si M. Bérard avait adopté le plan et les dispositions du duc de Broglie. — « J'ai beaucoup changé à votre rédaction, lui dit franchement M. Bérard. » — « Tant pis, lui répondit le conseiller du futur roi des Français, car *on ne vous le pardonnera jamais.* »

Quand la séance de la chambre des députés s'ouvrit, les tribunes publiques étaient envahies depuis long-temps : une foule de jeunes gens, attirés par le bruit qui avait couru d'une communication de la plus haute importance, s'en étaient emparés : les avenues du Palais-Bourbon étaient obstruées par des rassemblements considérables qui s'étendaient jusque sur la place de la Concorde. Des orateurs de la société *des Amis du Peuple*, qui avait succédé à la réunion Lointier, des jeunes gens, une foule de combattants des trois jours discutaient chaleureusement les plus graves questions. Dans ces rassemblements, on s'élevait avec force contre la mission que des députés, élus sous l'empire d'une charte que la révolution avait brisée, prétendaient s'arroger. « C'était déjà trop, disait-on, que d'avoir, en si petite minorité, livré provisoirement le gouvernement aux mains du duc d'Orléans, alors que le peuple avait chassé le reste de la famille des Bourbons. Les élus du privilège, ajoutaient ces orateurs, ne peuvent aller plus loin sans attenter aux droits de la nation, qui seule est apte à leur donner un nouveau mandat. Il faut que la Chambre actuelle se retire, et que de nouvelles élections, faites en conformité de la constitution de 1791, donnent à la France de véritables représentants, propres à reconstituer le gouvernement. »

Ainsi s'exprimaient les républicains et tous les patriotes qui voyaient avec douleur en quelles mains la victoire du peuple était tombée. On s'excitait à surveiller les députés, et jusqu'aux portes de la chambre, on parlait hautement de les chasser de la salle de leurs délibérations.

Du dehors, cette agitation s'était propagée dans l'intérieur; au milieu des groupes de députés s'étaient engagées des conversations très-animées et des discussions très-vives sur la situation des affaires publiques; les députés se montraient fort alarmés.

Tout-à-coup une voix se fait entendre dans la salle; c'est celle de M. Pavée de Vandœuvre : il s'écrie, de manière à se faire entendre de toute l'assemblée : « la première chose que nous ayons à faire, c'est de proclamer la déchéance. » En cela M. Pavée se rendait l'organe de toutes les nuances de l'opinion libérale des membres de la Chambre : il voulait, d'un seul trait, mettre un terme aux intrigues des pairs, à celles des députés qui siégeaient à l'extrême droite, et ôter aux hommes des barricades des motifs de crier contre l'assemblée. Mais la proposition de ce membre, quoique appuyée par M. Demarçay et d'autres députés de la gauche, fut encore éludée.

Ce jour-là, la Chambre constituée définitivement devait cesser d'être présidée par le doyen d'âge, Labbey de Pompierres : on attendait Casimir Périer; il écrivit à M. Laffitte une lettre dans laquelle il le priait de le remplacer au fauteuil. Etant malade, disait-il, il se serait démis des honorables fonctions qui lui avaient été confiées, sans la crainte de faire perdre à la Chambre un temps précieux qu'elle devait avoir hâte d'employer à satisfaire les véritables vœux et les besoins publics.

M. Laffitte monta alors au fauteuil, où l'accueillirent les applaudissements de presque toute la salle. Jamais séance n'avait présenté un tel intérêt : il s'agissait des destinées de la France : il fallait se presser, car l'impatience populaire grondait au dehors.

M. Salverte ouvrit cette séance par la proposition de mettre en accusation les ex-ministres de Charles X, comme auteurs des ordonnances du 25 juillet, et comme ayant provoqué la guerre civile en France : M. Salverte se disposait à développer sa proposition; mais s'apercevant que la Chambre avait des affaires plus urgentes à traiter, il se borna à déposer son projet sur le bureau, et il en remit le développement à huit jours.

En même temps que M. Salverte demandait la mise en jugement des membres du ministère Polignac, une députation de vingt membres délégués par le comité central des douze arrondissements de Paris, se présentait sur la place du corps législatif, et demandait à être introduite à la barre pour lire à la Chambre des députés provisoires une adresse délibérée par ce même comité central. Grande fut la frayeur de l'assemblée en entendant parler d'admettre des députations à sa barre : elle se figura voir déjà les jacobins, ou les sections, ou la commune venir lui imposer leur volonté. Mais les délégués, cédant aux observations qui leur furent faites par le général Thiard et par le député patriote Duris-Dufresne, consentirent à leur re-

mettre l'adresse dont ils étaient porteurs, sur la promesse que firent ces deux députés d'en donner connaissance à l'assemblée.

La lecture de cette adresse fut repoussée, et l'on se contenta de la déposer sur le bureau comme une simple pétition dont le rapport serait fait en son temps. Il eût été cependant convenable et même nécessaire d'entendre le vœu des patriotes de Paris avant de disposer de la victoire du peuple.

« La nation s'est affranchie de ses ennemis pour jouir de ses droits, disaient-ils : après ses généreux sacrifices et les preuves de raison qu'elle a données dans son éclatante victoire, elle ne peut reconnaître, comme *pouvoir constitutionnel*, ni une Chambre élective nommée durant l'existence et sous l'influence de la royauté qu'elle a renversée, ni une chambre aristocratique dont l'institution est en opposition directe avec les sentiments et les principes qui ont mis les armes à la main à tous les français.

« N'accordant comme nécessité révolutionnaire, qu'un pouvoir de fait et très-provisoire à la chambre des députés actuels pour aviser sur le champ à toute mesure d'urgence, la nation appelle de tous ses vœux l'élection libre et populaire d'autres mandataires qui représentent réellement les besoins du peuple; les assemblées primaires seules peuvent amener ce résultat.

« S'il en était autrement, la nation frapperait de nullité tout ce qui tendrait à la gêner dans l'exercice de ses droits conquis et scellés de son sang; elle protesterait de toutes *ses forces* contre cet attentat : en conséquence elle engage les députés à ne pas perdre de vue ni les sacrifices faits, ni leurs résultats mérités, ni les conséquences possibles de toute usurpation de leur part sur la plus légitime de toutes les conquêtes.

« Paris, le 6 août 1830. »

Cette adresse, couverte de nombreuses et imposantes signatures, aurait pu être d'un grand poids sur les décisions de la chambre des députés, si cette assemblée eût été en état d'écouter les vœux des hommes qui avaient fait la révolution. Mais elle se trouvait dominée par l'esprit étroit d'un libéralisme sans portée, et la peur du peuple l'aiguillonnait; elle avait hâte de s'abriter derrière l'autorité d'un pouvoir exécutif qui eût intérêt à lui assurer une longue et paisible existence. Rien ne put donc changer sa détermination d'en finir au plus tôt avec la révolution et ceux qui l'avaient faite. Et par cela même la proposition qu'allait faire M. Bérard paraissait, à la majorité des députés, devoir amener des résultats prompts et décisifs. La Chambre se montra disposée à ne s'occuper, ce jour-là, que de la grande affaire qui devait, disait elle, fixer toutes les incertitudes.

Ce fut vainement encore qu'une autre pétition fut adressée ce même jour à l'assemblée par d'autres patriotes qui la suppliaient de laisser *la charte* sous les pavés, pour lui substituer provisoirement la déclaration de la chambre des représentants en date du 5 juillet 1815; rien ne put distraire les élus du privilège de leur seule et unique préoccupation.

Cependant la proposition primitive de M. Bérard se rapprochait beaucoup de cette déclaration de 1815, et ces mêmes députés qui ne voulaient entendre parler que de la charte, eussent très probablement adopté la résolution de leur collègue si on n'eût pas eu la déplorable idée de la soumettre aux investigations des contre-révolutionnaires du conseil. Mais après ce remaniement et les tendances qu'il indiquait, l'auteur de la fameuse proposition s'était vu entraîné bien loin du terrain qu'il avait choisi ; et au lieu de poser les bases d'un nouveau pacte entre le roi et la nation, il se trouva réduit à conserver cette même charte qu'il voulait laisser de côté, et à borner ses vœux à quelques modifications qu'on aurait facilement obtenues de Charles X lui-même.

M. Bérard parut enfin à la tribune; on l'écouta avec la plus religieuse attention. Il avait changé peu de chose au préambule de sa proposition, mais il avait remplacé l'un des *considérants* que M. de Broglie avait basé sur la double abdication, par celui-ci :

« La chambre des députés, prenant en considération, dans l'intérêt public, l'impérieuse nécessité qui résulte des évènements des 26, 27, 28 et 29 juillet derniers et jours suivants, et de la situation générale de la France, déclare : 1° que le trône est vacant et qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir; 2° que, selon le vœu et dans l'intérêt du peuple français, le préambule et les articles suivants de la charte constitutionnelle doivent être supprimés ou modifiés de la manière qui va être indiquée. »

Ici M. Bérard exposait les changements, suppressions ou modifications qu'il jugeait convenable de faire subir à la charte de 1814.

Les principaux de ces changements consistaient :

En la suppression de l'art. 6 de la charte, article qui déclarait la religion catholique religion de l'État ;

En une modification de l'art. 14, dans lequel M. Bérard proposait de remplacer les mots : *et la sureté de l'État*, d'où les ministres de Charles X avaient fait découler le droit de rendre les ordonnances du 25 juillet, par ceux-ci : *le tout sous la responsabilité de ses ministres;*

En l'attribution de l'initiative des lois à chacune des deux chambres, comme au roi;

En l'admission des pairs à voix délibérative à l'âge de 25 ans, au lieu de 30 ans exigé par l'art. 28;

En l'abrogation de l'article 31, qui ne permettait aux princes du sang de prendre séance à la chambre des pairs que de l'ordre du roi;

En la publicité de séances de la chambre des pairs, sauf la formation en comité secret, sur la demande de cinq membres; disposition applicable aussi à la chambre des députés;

En la suppression de l'art. 36, sur le nombre des députés;

En l'élection des députés pour cinq ans. (Art. 37;)

En leur admission à l'âge de 25 ans au lieu de 40;

En la réduction de l'âge des électeurs à 25 ans, au lieu de 30.

M. Bérard proposait deux autres modifications ayant pour objet, quant au cens de l'électeur et de l'éligible, de laisser à la loi le soin de déterminer les conditions variables de leur nature. Mais ces deux modifications furent accueillies par une défaveur marquée.

La proposition portait en outre :

Sur le droit accordé aux colléges électoraux de nommer leur président;

Sur le droit des députés à élire directement le président de la chambre pour toute la durée de la législature;

Sur la suppression du droit accordé à la couronne de créer des tribunaux ou commissions extraordinaires sur la dénomination de *cours prévôtales.*

A ces modifications de la charte, dont on ne fait connaître ici que les plus importantes, M. Bérard proposait d'ajouter une déclaration qui rappelait en partie ce qu'on regardait comme le programme de l'Hôtel-de-Ville : cette nouvelle proposition paraissait avoir pour but de réclamer d'une manière détournée une grande partie des garanties que M. Bérard avait déterminées dans son travail primitif : elles consistaient à demander :

1° L'extension du jury aux délits correctionnels, et notamment à ceux de la presse;

2° La responsabilité des ministres et agents secondaires du pouvoir;

3° La réélection des députés promus à des fonctions publiques;

4° Le vote annuel du contingent de l'armée;

5° L'organisation de la garde nationale nommant ses officiers;

6° Un code militaire assurant d'une manière légale l'état des officiers de tous grades;

7° L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales;

8° La liberté de l'enseignement et une instruction publique;

9° L'abolition du double vote, et une nouvelle fixation du cens électoral et de l'éligibilité;

Et en outre à l'annulation de toutes les nominations et créations nouvelles de pairs de France faites sous le règne de Charles X. Cette dernière proposition avait été consentie facilement par les conservateurs, qui la considéraient comme un moyen de relever la pairie, et de se faire des créatures obligées.

La persistance de M. Bérard à demander les garanties qu'il avait comprises dans son premier projet, honorait le caractère de ce député : malheureusement la charte, qui allait être votée à la course, ne les contenait que par addition; et des promesses ainsi détachées du pacte fondamental n'engageaient pas beaucoup un gouvernement mal disposé en faveur des libertés publiques.

Ce fut cependant à ces conditions et moyennant leur acceptation que M. Bérard proposait à la chambre des députés de déclarer que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelait au trône Louis-Philippe d'Orléans, ses descendants à perpétuité de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants.

« En conséquence, portait la proposition, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant-général du royaume, sera invité à accepter et jurer les clauses et engagements ci-dessus énoncés, l'observation de la charte constitutionnelle et des modifications indiquées; et, après l'avoir fait, à prendre le titre de roi des Français. »

Quoique déjà connue de beaucoup de membres, cette proposition n'en excita pas moins d'intérêt et de vifs dissentiments.

M. A. Périer, faisant observer que la Chambre ne pouvait se livrer sans examen à une discussion aussi grave, demanda que la proposition de M. Bérard fût renvoyée à la commission déjà nommée pour rédiger la réponse au dis-

cours d'ouverture. D'autres membres voulaient une commission *ad hoc*. Mais le général Demarçay s'éleva contre la proposition elle-même, par la raison qu'elle tendait à conserver la charte.

« Je vois, disait-il, quelques modifications à cette charte octroyée; mais il y a des changements bien plus importants à introduire dans notre droit public : quoique l'on fasse, avec la charte de la restauration, il y restera toujours des principes antipathiques au peuple français, à ses opinions, à ses intérêts. Ce fait seul de conserver la charte suffit, dans mon esprit, pour faire rejeter la proposition. Qu'on vienne en ce moment proposer la rédaction d'une suite de principes, de vérités fondamentales sur lesquels devra reposer notre ordre social, j'y souscris volontiers; j'en vois la raison, la nécessité : qu'après l'adoption de ces conditions, le lieutenant-général du royaume soit appelé à les accepter, et qu'ensuite il soit proclamé roi de France.... (Ici de nombreuses voix du côté gauche crient à l'orateur : *roi des Français*, *roi des Français!*) Oui, messieurs, répond M. Demarçay, roi des Français.... J'y consens; mais adopter une proposition qui a pour objet le maintien de la charte, avec plusieurs dispositions antipathiques à l'opinion publique, contraires à l'intérêt du pays, voilà ce que nous ne devons pas faire. »

— « Et votre serment à la charte! lui crie-t-on. » — « Et votre serment à Charles X? répond le général; vous voulez donc conserver l'un et l'autre, car ils sont inséparables? »

Mais la majorité adopte avec empressement la proposition qui conserve la charte, et, foulant aux pieds son réglement, qu'elle invoque toujours contre les motions patriotiques, elle nomme de suite une commission de neuf membres, appartenant tous, excepté l'auteur de la proposition, à ce que l'on regardait comme la partie modérée de la Chambre (1), et décide qu'en raison de la gravité des circonstances, il y aura une séance du soir, dans laquelle sera entendu le rapporteur de cette même proposition.

Ce n'était pas sans raison que les députés, pressés d'en finir, invoquaient la gravité des circonstances : la Chambre n'avait pas cessé d'être pour ainsi dire assiégée par la foule avide de connaître ce qui allait s'y passer, et cette foule se montrait tellement hostile envers les députés, qu'on avait craint plusieurs fois, durant le cours de la séance, que l'assemblée ne fût assaillie.

Mais ce fut bien pire le soir. Le bruit s'étant répandu dans Paris que les députés allaient disposer de la couronne sans y mettre d'autres conditions que le maintien de *la charte*, tous les jeunes gens qui avaient combattu les troupes de Charles X, tous ceux qui revenaient de Rambouillet se portèrent vers le palais Bourbon: on remarquait parmi ces patriotes un grand nombre de personnes très-bien mises, qui, après avoir parcouru les quais de la rive gauche de la Seine, s'étaient placées aux avenues de la Chambre, d'où elles ne cessaient de crier : *la chambre des députés nous trahit! à bas les pairs! à bas l'hérédité! à bas les privilèges!* Une foule d'ouvriers les imitaient; et tout annonçait qu'un orage était près d'éclater sur le Palais-Bourbon.

Quand les députés arrivèrent à la Chambre, ils se montrèrent effrayés de l'effervescence qui régnait autour d'eux. On regardait déjà comme impossible de continuer la séance sans exposer la Chambre elle-même à des outrages sanglants. Déjà plusieurs membres, et entre autres M. Aug. Périer, demandaient que toute délibération fût suspendue jusqu'à ce que les rassemblements et le tumulte fussent dissipés. Mais le tumulte redoublait, et la plupart des députés, accablés de fatigue, commençaient à perdre la tête. Ils sortaient de la salle et y rentraient aussitôt sans savoir ce qu'ils faisaient : tantôt promettant aux jeunes gens que la nation serait consultée, tantôt les engageant à leur laisser terminer la séance. On en voyait beaucoup se presser auprès des membres populaires et les supplier de protéger l'assemblée, qui, disaient-ils, n'avait que de bonnes intentions.

Cet état de choses durait depuis une heure, et la foule grossissait toujours : On attendait impatiemment le rapport sur la proposition Bérard, auquel M. Dupin aîné travaillait sans relâche : il était près de neuf heures et la situation de la Chambre n'avait point changé.

Pour comble d'embarras, le lieutenant-général du royaume venait de choisir ce moment si critique pour envoyer à la Chambre l'acte d'abdication de Charles X et du dauphin, destiné à être déposé dans les archives du Palais-Bourbon. Ce fut un nouvel aliment jeté au milieu de ce foyer incandescent. — « Nous n'en voulons pas, crièrent à la fois les députés qui siégeaient au côté gauche; nous n'en voulons pas! C'est un acte

(1) Ces membres représentaient la quintessence des hommes de la résistance légale et de la charte octroyée. C'étaient MM. Bérard, Augustin Périer, Humann, Benjamin Delessert, de Sade, Sébastiani, Bertin de Vaux, de Bondy, de Tracy. Ils devaient s'adjoindre aux membres de la commission de l'adresse; c'est ainsi que la proposition Bérard eut pour rapporteur M. Dupin aîné.

non avenu. » — « Le dépôt! clamaient les royalistes, auxquels se joignaient les voix du centre : le dépôt! » — « Non! non! » — Oui! oui! » — Au milieu de cette confusion, le président se vit dans la nécessité de consulter l'assemblée pour faire constater la volonté de la majorité. Mauguin s'y opposa chaleureusement.

« Ordonner le dépôt dans vos archives de l'acte d'abdication qu'on vient de lire, s'écria le député patriote, ce serait reconnaître implicitement que Charles X avait encore des droits comme roi. Charles X a voulu la guerre; la guerre a prononcé sa déchéance.... Il n'avait plus rien à abdiquer : Par conséquent l'acte d'abdication est nul, est vous n'avez rien à déposer dans vos archives. »

Mais malgré la force de cette opinion, et malgré la vive adhésion qu'elle reçut du côté gauche, l'ordre du jour que M. Mauguin demandait fut rejeté, à la grande surprise des patriotes de la Chambre, qui ne comprenaient rien à une pareille résolution, et au mécontentement marqué des tribunes publiques: Il fut résolu, par une majorité composée du côté droit occupé par les royalistes et des deux centres, que l'acte d'abdication resterait déposé aux archives de la Chambre.

Ce vote fut suivi d'un grand tumulte au sein même de l'assemblée; les membres du côté gauche disaient tout haut, qu'ils commençaient à comprendre la colère du peuple. Cependant ce furent encore quelques-uns de ces membres qui conjurèrent l'orage prêt à fondre sur la Chambre. Déjà Benjamin Constant et le vénérable Labbey de Pompierres s'étaient présentés plusieurs fois sur le perron pour engager les jeunes gens à ne pas gêner les délibérations de l'assemblée, et ils n'avaient obtenu d'autre réponse que les cris à l'ordre du jour : *à bas la pairie! à bas les privilèges! vive la liberté*. Lafayette se montra à son tour sous le péristyle, et supplia les jeunes gens de se retirer. — « Mes amis, mes enfants, leur dit le général, nous nous occupons de vos intérêts : soyez sans inquiétude; tenez-vous tranquilles, retirez-vous. » Et cette fois encore, le général Lafayette sauva la Chambre, et avec elle la royauté; mais la révolution fut perdue.

CHAPITRE XXXII.

Reprise de la séance.—Physionomie de la Chambre.—M. Dupin lit le rapport de la proposition Bérard — Esprit de ce rapport — Les centres en demandent la discussion immédiate. — Elle est ajournée au lendemain matin. — L'heure indiquée pour la séance est devancée. — Discours de M. de Conny. — Opinion de la majorité. — Réponse de Benjamin Constant à M. de Conny. — Discours de MM. Hyde de Neuville, Delaborde, de Lezardières, Salverte, etc — Opinion de M. Berryer. — Vote et amendement du préambule — Discours de M. de Podénas. — Réponse de M. de Martignac — Proposition de M. Persil. —Efforts de M. de Demarçay.—Il veut qu'au moins on lise tous les articles de la charte. — Votes des divers articles amendés. — Esprit de la majorité.

Il était près de dix heures du soir quand le rapporteur de la proposition faite à la Chambre par M. Bérard fut prêt à lire son travail. La plupart des jeunes gens et des ouvriers qui encombraient les alentours de la salle s'étaient retirés ou se disposaient à le faire, les uns par déférence pour le général Lafayette et Benjamin Constant, les autres parce qu'on était parvenu à leur faire accroire que la séance allait être renvoyée au jour suivant; d'autres enfin étaient rentrés chez eux comme d'habitude, satisfaits d'ailleurs d'avoir appris que, sur la proposition de M. Bavoux, la Chambre venait de voter un momument destiné à transmettre à la postérité le souvenir des trois immortelles journées, et de déclarer que les habitants de Paris avaient mérité les remercîments de toute la France pour leur conduite dans ces journées.

Les tribunes seules étaient restées occupées par des citoyens avides d'émotions et désireux de connaître le dénouement de cette séance. Les députés étaient aussi restés à leur poste, malgré la fatigue et l'impatience : ils sentaient que, de la détermination qu'on allait prendre sur l'objet de la proposition Bérard, dépendait leur existence politique. S'ils créaient un roi, nul doute que la chambre des députés ne restât encore debout avec ce roi, quoiqu'ils eussent tous le sentiment du terme de leur mandat. Si au contraire ils ne sortaient pas du provisoire, la Chambre, perdant par cela seulement le peu de forces vitales qu'elle avait reçues de sa galvanisation, ne pouvait manquer de succomber sous les coups que lui portaient à tout instant les républicains joints à ceux des constitutionnels qui s'étaient prononcés pour le renouvellement du mandat des députés.

L'anxiété était grande pour tout le monde et le moment solennel. Aussi quand M. Dupin parut à la tribune, les huissiers n'eurent aucune peine à faire faire silence. M, Dupin n'avait eu

que quelques heures pour rédiger son rapport, et ces quelques heures lui avaient suffi pour présenter un travail concis, substantiel et plein de données lumineuses, quoique empreint d'une trop grande circonspection.

« Je n'ai point à revenir, dit ce rapporteur, sur tous les articles qui ont fait l'objet de la proposition si habilement développée par notre honorable collègue M. Bérard, mais vous entretenir seulement de ceux qui, dans le sein de la commission, ont reçu de nouvelles modifications.

« La nécessité de proclamer la vacance du trône a été reconnue à l'unanimité (1); mais votre commission a pensé qu'il ne suffisait pas de la constater comme *un fait*, qu'il fallait aussi la déclarer comme *un droit* résultant de la violation de la charte et de la légitime résistance apportée par le peuple à cette violation.

« Le préambule de la charte est supprimé, non comme une rédaction qui ne serait qu'inutile, mais parce qu'il blesse la dignité nationale, en paraissant octroyer aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement.

« Depuis quinze ans nous souffrons des violations partielles de la charte, depuis quinze ans nous avons été en butte aux subterfuges et aux subtilités à l'aide desquels on a successivement abusé tantôt de son texte, tantôt de son esprit.

« Le mal étant si bien connu, il a été facile d'y apporter le remède, en supprimant, d'accord avec l'expérience, certaines dispositions tout-à-fait défectueuses, en effaçant les termes dont on avait abusé, enfin en suppléant les dispositions omises, et en complétant celles dont l'insuffisance s'était fait sentir. »

Arrivant aussitôt aux articles sur lesquels il devait fixer l'attention de la Chambre, M. Dupin annonçait que la commission avait dû supprimer l'art. 6, parce que c'était celui dont on avait le plus abusé (2); mais cette suppression, disait-il, ne peut porter la plus légère atteinte à la religion catholique, puisque l'art. 5 proclame que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection. Nous avons d'ailleurs reconnu, par l'art. 7, que cette religion catholique était *la religion de la majorité des Français*, termes qui ont paru suffisants aux auteurs du concordat de l'an IX.

L'art. 8 qui consacrait le droit qu'ont les Français de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois *qui doivent réprimer les abus de cette liberté*, fournissait, par cette dernière disposition, de grands prétextes à toutes les lois d'exceptions qui avaient entravé ou opprimé la presse. La commission supprima ces dernières expressions.

On faisait subir au fameux art. 14, texte éternel des plus étranges interprétations et des plus coupables tentatives, une modification propre à en réduire la portée. Tout en laissant à la couronne le droit de faire les réglements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, la commission avait ajouté ces mots explicatifs : « *sans pouvoir jamais ni suspendre les lois, ni dispenser aucunement de leur exécution.* »

Les séances de la chambre des pairs étaient secrètes : la commission pensa qu'elles devaient être publiques, comme celle de la chambre des députés, dans l'intérêt même de la pairie.

Voulant ouvrir une plus large voie pour l'exercice des droits politiques à cette jeunesse que l'on considérait comme l'espoir de la patrie, le rapporteur proposait de réduire à 30 ans l'âge exigé pour être député; et à 25 ans l'âge requis pour être électeur.

Le président de la chambre des députés nommé par le roi, le serait, à l'avenir, par la Chambre elle-même, et à l'ouverture de chaque session.

L'art. 63 disait bien qu'il ne pourrait être créé de commissions et tribunaux extraordinaires : mais pour prévenir tout abus possible avec des noms trompeurs, la commission ajouta ces mots : *à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.*

Les colonies, soumises à l'instabilité des réglements, devaient entrer dans la voie de la légalité, *et être régies par des lois particulières*; afin que leurs besoins et leurs griefs ne fussent plus soustraits à l'impartiale investigation du législateur.

A l'avenir ce devait être devant les pairs du royaume et les députés de la nation que le roi jurerait de respecter les droits de la nation et d'observer fidèlement la constitution de l'État : c'était là leur sacre.

Une cruelle mais salutaire épreuve avait fait sentir la nécessité de confier la nouvelle charte et tous les droits qu'elle consacrait au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

(1) Ce fut aussi à l'unanimité que les 750 membres de la convention nationale décrétèrent, le 21 septembre 1792, que les Bourbons avaient cessé de régner sur la France, et qu'ils proclamèrent la république. Leur mandat ne fut jamais contesté.

(2) Cet article proclamait la religion catholique, apostolique et romaine, comme seule religion de l'État; la commission en fit la *religion de la majorité*. On jouait sur les mots.

L'état de la chambre des pairs appela aussi l'attention de la commission. Se rappelant que les promotions faites sous le dernier règne l'avaient été en vue de préparer la ruine des libertés de la nation, le rapporteur proposait de déclarer nulles et comme non avenues toutes les nominations et créations de pairs qui avaient eu lieu sous le règne de Charles X. Il réservait les autres questions relatives à la pairie à un nouvel examen qui devait avoir lieu dans la session suivante.

« Après ces modifications, la plupart faciles, et dont la nécessité était d'avance empreinte dans tous les esprits, disait en terminant M. Dupin, viennent les lois dont la rédaction n'a pu être instantanément préparée, et qui exigeront de votre part une discussion approfondie, mais dont la promesse qui, cette fois, ne pourra être éludée, fait partie des conditions dans lesquelles devra s'accomplir le dernier objet de la proposition.

« Cette proposition a pour but d'asseoir et de fonder un établissement nouveau; nouveau quant à la personne appelée, et surtout quant au mode de vocation. Ici la loi constitutionnelle n'est pas un octroi du pouvoir qui croit se dessaisir; c'est tout le contraire : c'est une nation en pleine possession de ses droits, qui dit avec autant de dignité que d'indépendance au noble prince auquel il s'agit de déférer la couronne : *A ces conditions, écrites dans la loi, voulez-vous régner sur nous?*

« Messieurs, avant tout ce prince est honnête homme; il en a parmi nous l'éclatante réputation : s'il vous dit qu'il accepte, si, par cette acception, le contrat est une fois formé; s'il en jure l'observation en présence des Chambres, à la face de la nation, nous pourrons compter sur sa parole; il vous l'a dit : *La charte*, TELLE QU'IL L'AURA ACCEPTÉE, *sera désormais une vérité* (1).

« Vous savez tous, Messieurs, concluait le rapporteur, et votre commission l'a senti elle-même, que nous agissons sous l'empire d'un besoin pressant, d'une urgence déclarée, d'une impérieuse nécessité. Puissent les efforts et le travail de votre commission obtenir faveur devant vous! Ralliez promptement les esprits dans une détermination commune, vivement désirée par nos commettants, et qui, nous ne saurions en douter, sera saluée par la reconnaissance et les acclamations de la nation entière. »

M. Dupin avait à peine achevé la lecture de son rapport, écouté dans un morne silence par le côté droit de la Chambre, que M. de Rambuteau demanda qu'afin de pourvoir sans délais à la vacance du trône, et de calmer les inquiétudes que cette discussion excitait, la Chambre s'occupât immédiatement de la discussion du rapport. L'avis de M. de Rambuteau fut appuyé par les centres; mais il trouva une vive opposition de la part du côté gauche.

L'un des membres de la commission elle-même, Benjamin Constant, s'éleva chaleureusement contre une pareille précipitation. « Je n'ai pas entendu, dit-il, qu'immédiatement après un rapport qui offre à traiter tant et de si graves questions, ayant, par la nécessité des circonstances, la mission critique de faire peut-être plus que nos mandats ne nous le permettent, nous ne puissions le discuter..... Vous ne pouvez pas l'adopter de confiance et d'urgence, car on ne manquerait pas de dire que nous commettons une espèce d'usurpation par la précipitation avec laquelle nous imposerons des conditions qu'on n'aurait pas le temps de juger. Je demande donc que le rapport soit imprimé et que la discussion soit ce qu'elle doit être, grave, digne, courageuse, indépendante, approfondie. »

Malgré les raisons sur lesquelles Benjamin Constant s'appuyait pour que la Chambre ordonnât l'impression du rapport avant de passer à sa discussion, M. de Rambuteau ne cessait d'insister sur la nécessité de passer sur-le-champ et sans désemparer à cette discussion. Il ne fallut rien moins que l'autorité de MM. Salverte, Mauguin et Demarçay pour faire comprendre aux centres qu'ils ne pouvaient agir avec tant de précipitation sans risquer de graves erreurs, propres à jeter dans les esprits des semences de troubles, que l'on aurait ensuite à déplorer, mais qui n'en seraient pas moins l'ouvrage de la Chambre. M. Guizot lui-même ne voyait point d'inconvénients sérieux à faire imprimer et distribuer le rapport dans la nuit : « De cette manière, disait-il, la Chambre pourra reprendre les importantes questions dont elle s'occupe; et demain, comme aujourd'hui, elle sera libre de juger comme elle l'entendra, après avoir eu le temps de réfléchir sur ces questions. »

Les centres cédèrent alors : il était près de minuit; la Chambre remit la discussion du rapport de M. Dupin au lendemain matin à dix heures.

Mais, dès 8 heures, le président occupait le fauteuil, et la séance se trouvait anticipée ; les tribunes publiques étaient vides, et les journa-

(1) M. Dupin donnait ici une interprétation jésuitique au célèbre *erratum* du *Moniteur*.

listes absents ; c'était le résultat des intrigues de la nuit, pendant laquelle les meneurs de l'assemblée avaient fait distribuer le rapport de M. Dupin, en prévenant les députés, par une nouvelle convocation, que l'ouverture de la séance aurait lieu de bonne heure. Malgré cet avis, les membres du côté droit semblaient s'être concertés pour ne pas paraître à leur poste, et ce fut à peine si l'on en remarqua quelques-uns venus exprès pour lancer d'insolentes protestations contre la révolution et ses conséquences.

Avant l'ouverture de la délibération, des groupes se forment au milieu de la salle ; de vives discussions s'engagent entre les députés pressés d'en finir et ceux qui les rappellent à la pudeur : on entend le général Demarçay s'écrier avec l'accent de l'indignation : « Que signifie cette séance subreptice ? que prétend-on faire loin des regards du public ? Est-ce en cachette que l'on veut donner un roi à la France ? » Un autre membre du côté gauche, M. Cormenin, protestait contre la souveraineté que la Chambre s'arrogeait, et il le faisait avec cette logique serrée qui devait plus tard donner tant de soucis à la royauté citoyenne.

« Des députés ont été nommés en vertu de la charte de Louis XVIII pour concourir au gouvernement de Charles X, disait-il ; Charles X est en fuite, et la charte a été déchirée par les baïonnettes du peuple. Le mandat de ces députés n'existe plus : ils ont perdu l'occasion de s'en donner un autre, le plus légitime, le plus glorieux de tous, en prenant part à l'insurrection avant que la victoire fût assurée ; et maintenant les mêmes hommes qui doutaient s'ils avaient encore le mandat de voter un budget, s'investissent eux-mêmes du pouvoir constituant ; ils agissent comme si quinze millions de Français leur avaient cédé la souveraineté nationale.... Quant à moi personnellement, je déclare qu'en descendant dans ma conscience, je n'y trouve pas le mandat de créer un roi et de changer une constitution ; je vais en appeler à mes commettants. »

Et aussitôt M. de Cormenin donna sa démission motivée. Quelques autres membres de la Chambre, appartenant presque tous au côté droit, imitèrent ce citoyen, et déposèrent sur le bureau le mandat qu'ils tenaient de la charte violée et déchirée.

Au milieu de l'agitation qui se manifestait dans le sein même de l'assemblée, le président avait fait prévenir les journalistes, et le public s'était, comme la veille, emparé des tribunes et des abords du palais législatif. La séance s'ouvrit, et l'un des députés de l'extrême droite, celui-là même qui avait été porter les conseils de la fidélité jusqu'à Trianon, M. de Conny, prit la parole, et s'exprima avec une franchise que la Chambre respecta.

« Dans les circonstances terribles où nous nous trouvons, dit M. de Conny, la liberté des délibérations est une loi plus sacrée encore : je l'invoquai toujours ; et lorsque de nos bancs déserts s'élèvent à peine quelques voix, vous ne refuserez pas de nous entendre.

« Je me présente à la tribune pressé par le cri de ma conscience, le silence serait une lâcheté. N'attendez pas de moi de longs discours, les devoirs que nous devons remplir sont tracés avec une trop vive clarté. »

Et après avoir déploré ces évènements tumultueux qui suspendent tout-à-coup l'action des pouvoirs légitimes, institués, selon M. de Conny, pour établir l'ordre dans la société ; après avoir considéré comme des époques calamiteuses ces jours de douleur et d'effroi dans lesquels la *force* se substitue au *droit*, l'orateur, tout en invoquant la liberté, regardait l'expression de la pensée comme ayant cessé d'être libre en présence de ces cris sanglants qui, disait-il, portent partout l'effroi et la terreur.

« Vous ne vous laisserez pas subjuguer par les cris qui retentissent autour de vous, s'écriait le défenseur de la branche aînée des Bourbons ; les hommes d'Etat restent calmes au milieu des périls ; et lorsque des voix confuses appellent au trône le fils de Napoleon, invoquent la république, ou proclament le duc d'Orléans, inébranlables dans vos devoirs, vous vous rappellerez vos serments, et vous reconnaîtrez les droits sacrés de l'enfant royal qu'après tant de malheurs la Providence a donné à la France....

« En restant fidèles à vos devoirs, ajoutait M. de Conny, vous épargnerez à notre patrie tout ce que l'usurpation traîne après elle de calamités et de crimes. La consécration du principe de la légitimité, de ce principe reconnu par la charte, peut seule préserver notre pays du plus redoutable avenir.... C'est là qu'est l'ancre de salut. Rappelons-nous le, messieurs, la France est enchaînée par ses serments. Ses serments la lient au trône où doit monter celui que deux abdications y appellent ; nulle puissance n'a le droit de nous délivrer de nos serments.... En présence du droit sacré du duc de Bordeaux, l'acte qui élèverait au trône le duc d'Orléans serait la violation de toutes les lois humaines....

« Si le principe de la légitimité n'était point reconnu par la Chambre, je dois déclarer que

je ne me crois plus le droit d'assister aux délibérations qui vous sont soumises. »

C'était sur ce terrain que les roylistes, les partisans de la légitimité voulaient amener la Chambre. Ils disaient aux députés : « Vous n'existez que par la charte ; la charte a proclamé le principe en vertu duquel la dynastie des Bourbons règne sur la France ; ce principe c'est la légitimité. Si vous détruisez ce dogme, vous n'êtes plus rien ; la révolution vous a entraînés avec la dynastie. » Ce raisonnement aurait paru concluant à d'autres hommes que ceux arrivés à la Chambre par les votes des libéraux : Ils auraient senti qu'il n'y avait pas pour eux d'autre parti à prendre que de soutenir le principe de la légitimité dans le duc de Bordeaux, ou bien de demander un nouveau mandat aux électeurs. Les députés de 1830 aimèrent mieux se montrer inconséquents. Après avoir sacrifié la légitimité, ils usurpèrent un mandat qu'ils n'avaient plus.

Mais qu'on ne pense pas que la Chambre de Charles X ait changé la dynastie par haine contre la branche aînée ou par affection pour la branche cadette. Les députés de 1830 auraient aussi facilement conservé sur le trône quelqu'un des membres de la famille des aînés, s'ils n'eussent pas craint le peuple. Ecoutons les révélations de l'un de ces députés, M. Bérard, qui avait dû tant sacrifier aux exigences rétrogrades de cette chambre : — « Dans la disposition d'esprit où elle se trouvait, avoue-t-il, *avec la majorité réelle de ses opinions*, il eût été certainement beaucoup plus facile de faire adopter à la Chambre la royauté de Henri V, que celle du duc d'Orléans. Une proposition faite en ce sens aurait réuni, *j'en suis convaincu*, un plus grand nombre de suffrages que la mienne; mais elle n'eût pas été ratifiée par le peuple. Celui-ci ne voulait plus de la branche aînée des Bourbons; et ceux qui furent à cette époque en contact avec lui, savent combien même on eut de peine à lui faire accepter la branche cadette. »

Ces dispositions d'esprit des députés leur firent écouter avec une sorte de faveur l'orateur légitimiste, qui, pour faire parade de sa *fidélité au malheur*, fidélité dont personne ne doutait, venait de se déchaîner contre la révolution : beaucoup de membres auraient même applaudi le discours emphatique de M. de Conny, s'ils n'eussent pas craint d'indigner les tribunes publiques. Personne parmi les députés du centre n'aurait eu l'idée de réfuter les opinions du défenseur de la légitimité et de la famille exilée. Cette tâche, Benjamin Constant se l'imposa aussitôt.

« Je suis heureux, dit-il, de voir consacrer à la tribune, par l'attention que vous avez prêtée au discours du préopinant, la liberté la plus complète de toutes les opinions. Nous la réclamons tous, et nous saurons la faire respecter. Ce respect, nous devons l'avoir surtout dans cette circonstance, où bien peu de personnes sans doute feront entendre ici des opinions semblables à celles de l'orateur qui m'a précédé (1).

« Si les mouvements tumultueux ont quelquefois des epoques funestes, reprenait Benjamin Constant, ces mouvements n'en sont pas moins justes et nécessaires alors que les serments les plus solennels ont été violés. Quand les garanties d'une nation ont été brisées, quand, par des mesures iniques, épouvantables, on a voulu étouffer les libertés publiques, un peuple digne de la liberté, doit se soulever contre la violation de ses droits; et certes, quand le gouvernement lui-même a rompu les liens de l'ordre social, ce n'est point une époque funeste que celle où la liberté reprend son empire, où la vie des citoyens est défendue contre une force brutale.

« L'orateur a dit que la force ne constituait pas le droit... Est-ce nous qui, pour faire prévaloir d'épouvantables principes, avons mitraillé dans les rues? Est-ce nous qui avons pris les armes pour détruire la charte?... D'autres invoquaient la force quand nous invoquions le droit. C'est pour faire prévaloir le droit sur la force que le peuple de Paris s'est armé, quand s'élevait contre lui une force menaçante qui, ne respectant ni la vie des hommes, ni leurs droits, voulait réduire notre France à l'état du Portugal.... Nous avons défendu le droit, et nous le défendrons toujours avec modération, avec générosité, parce que c'est notre mandat comme députés. Nous le défendrons par les moyens légaux, tant que la voie légale nous sera ouverte; mais nous recourrons à la force, si la force est invoquée. Loin donc que les mouvements qui ont eu lieu soient une époque funeste, je les proclame une époque heureuse, qui a fait de la nation française le peuple le plus beau, le plus héroïque du monde. Vous connaissez tous sa conduite; vous lui rendez tous hommage, et vous jugez comme moi que son mouvement est la plus belle page de notre histoire.

« J'aborde un autre point, poursuivait Benjamin Constant; c'est la partie du discours où le préopinant a parlé du principe de la légitimité. J'ai toujours cru que, dans un état pai-

(1) Benjamin Constant se trompa; les opinions émises par M. de Conny furent embrassées par beaucoup d'autres députés, sans compter les trois quarts des pairs.

sible, la transmission paisible du trône, écartant tous les concurrents, faisant taire toutes les ambitions, était une institution heureuse pour l'Etat. Mais la soumission d'un peuple à une famille qui le traite selon son bon plaisir ; le pouvoir absolu d'enchaîner les citoyens, de violer ce qu'ils ont de cher et de sacré ; ce pouvoir de mitrailler celui qui tenterait de résister, si c'est là la légitimité, je la déteste et la repousse. La légitimité que je défends émane d'une nation qui donne à une famille un pouvoir protecteur, sous la foi des serments, et dans la sphère des lois consenties par le peuple : J'abjure et j'abjure pour jamais toute autre légitimité.

« On vient nous dire que nous méconnaissons la légitimité, que nous violons nos serments, en portant sur le trône un prince nouveau. Je vous le demande ? Y a-t-il une imagination qui puisse se représenter Charles X rentrant dans cette ville dont les pavés sont encore teints du sang qu'il a fait répandre ?....

« Je me résume, disait l'orateur en achevant sa brillante improvisation : non, les évènements n'ont pas été funestes ; sans ces évènements vous ne seriez pas ici, et la nation serait peut-être avilie pour long-temps. La doctrine de la légitimité ne peut plus être tolérée. Dans les circonstances actuelles, c'est le vœu du peuple, exprimé par ses représentants, qui doit donner le trône.

« Et pour répondre à une réflexion de l'orateur, je dirai que l'Europe n'est point menaçante : tous les cabinets savent que nous voulons être libres chez nous..... L'Europe, qui s'est prononcée en désapprobation des absurdes et criminelles ordonnances, source de trouble en ce pays, l'Europe admirera la noblesse de notre résistance et ne craindra rien de notre ambition.

« Je conclus donc, au contraire du préopinant, qu'il faut pourvoir au trône vacant, en stipulant toutes les libertés qu'il est possible de donner à une nation sage ; et je repousse cette doctrine de la légitimité au nom de laquelle on a inondé de sang le pavé de Paris. »

Il était difficile de répondre aux attaques des royalistes avec plus de raison, d'énergie et de convenances que venait de le faire M. Benjamin Constant : aussi son improvisation remua-t-elle toute la Chambre. Le côté gauche et les centres applaudirent, par des motifs divers, les paroles de l'orateur, et le côté droit y trouva une leçon qu'il ne se sentit pas de force de se faire donner une autre fois : ceux de ses organes qui prirent la parole dans la suite de cet important débat furent forcés de parler avec modération de la révolte et de la victoire du peuple.

Ainsi fit le député Hyde de Neuville, qui parut à la tribune sous l'impression du discours de Benjamin Constant.

» J'ai fait tout ce qu'un homme de cœur et d'honneur, tout ce qu'un bon Français pouvait faire pour éviter à la patrie d'épouvantables calamités, dit-il ; j'ai été fidèle à mes serments comme à mes affections, et certes je n'ai jamais trompé cette famille royale que de faux amis, des insensés, des êtres bien perfides, bien coupables viennent de précipiter dans l'abîme. Je n'ai point trahi la fortune de ceux que j'ai servis depuis mon enfance avec un zèle que rien n'a pu décourager ; je ne trahirai point leur malheur ; ce serait trahir ma vie et me déshonorer à vos propres yeux. C'est vous dire, messieurs, que lors même que je pourrais croire que j'ai mission de briser un trône et de faire un roi, je laisserais à d'autres le soin de fixer par d'aussi grands changements les nouvelles destinées de la France. Mais, Messieurs, je ne me reconnais pas un tel droit, et je ne puis donc que repousser la souveraineté dangereuse que votre commission m'appelle à exercer.

« Je crois, en outre, que la mesure que vous allez prendre est bien grande ; qu'elle aurait dû, dans l'intérêt même de ces libertés nationales que je chéris et dont je fus toujours le défenseur, être soumise à un examen plus long, plus approfondi, du patriotisme et de la raison. Je crois qu'il peut y avoir péril à vouloir fonder l'avenir, tout l'avenir d'un peuple et surtout d'un grand peuple, sur les impressions et les préventions du moment. Mais enfin je n'ai pas reçu du ciel le pouvoir d'arrêter la foudre ; je je puis rien contre un torrent qui déborde : je n'opposerai donc à ces actes, que je ne puis seconder, approuver, que mon silence et ma douleur !... J'adresse au ciel des vœux aussi ardents que sincères pour le repos, le bonheur et la liberté de ma patrie... »

En prononçant ces dernier mots, Hyde de Neuville cacha sa figure entre ses mains et descendit lentement de la tribune : Les applaudissements de tous les côtés de la salle accompagnèrent à sa place ce royaliste patriote ; et la séance fut un instant suspendue.

Le député Delaborde, celui-là même qui avait si généreusement exposé sa tête pour pousser le peuple à l'insurrection, voulut répondre à l'ancien ministre de Charles X. « J'ai entendu avec émotion, dit-il, les sentiments que vient d'exprimer le préopinant : ils nous étaient déjà connus ; ils n'ont jamais varié en

lui : ils sont honorables pour son cœur. Mais il est des bornes à tout. Que peut-il demander au pays dont on a provoqué les vengeances? Que peut-il lui demander autre chose que la pitié pour le malheur? Cette pitié, il l'accorde.

« Que vient-on parler de légitimité? Savez-vous quelle serait la conséquence de la légitimité d'un enfant? Ce serait d'obliger le prince vertueux que nous voulons mettre à la tête du pays, à courber le front devant un simulacre de roi qui ne nous rappellerait que des crimes et des malheurs. Promenez-le dans ces murs, que lui montrerez-vous? des cadavres, des hôpitaux obstrués de blessés, des veuves, des orphelins... La légitimité que l'on invoque a péri dans le sang des Français. Une seule légitimité subsiste, l'intervention du peuple dans ses propres affaires.... »

La discussion générale prenait une bien grande extension pour des gens aussi pressés d'en finir que l'étaient la plupart des députés : Ils auraient voulu arriver tout d'un coup à la revue des articles et au point le plus important de la proposition ; mais il leur fallut subir encore une foule de professions de foi, de protestations, de remontrances, dont la Chambre aurait volontiers fait grâce à leurs auteurs. Comme cette séance fut le miroir le plus fidèle des divers partis qui s'agitaient, il faut bien que l'historien la fasse connaître sous tous les aspects qu'elle prit successivement.

A M. Delaborde, à qui l'on reprochait déjà quelques phrases de courtisan, succéda, à la tribune, M. de Lézardières, jaloux de faire connaître, à son tour, l'engagement qu'il avait pris d'être fidèle au roi et à la charte constitutionnelle, et sa résolution de tenir son serment. « Ma conscience, dit-il, me défend d'intervertir le mandat que j'ai reçu des électeurs qui m'ont honoré de leurs suffrages. Les indignes conseillers de la couronne ont, le 25 juillet, légitimé peut-être les événements qui ont suivi cette journée. J'applaudis de tout mon cœur aux mesures par lesquelles l'ordre a été maintenu; mais je ne puis aller plus loin. Je ne me crois pas autorisé à renverser les lois que j'ai juré d'observer, à détruire l'ordre de la société sous l'empire duquel nous avons été envoyés dans cette enceinte.

« Je crois, ajouta-t-il, que la France est menacée d'interminables malheurs si le droit de détrôner le roi, de changer la forme du gouvernement établi, devient notre droit public; c'est une désorganisation sociale. Telle est ma conviction bien arrêtée; j'en ai cru devoir la manifestation à la Chambre et à la France. Je vote contre la proposition. »

— « Déja les points principaux de la question, dit alors M. Eusèbe Salverte, ont été traités d'une manière lumineuse par mon honorable collègue M. Benjamin Constant; je n'ajouterai que peu de mots pour répondre aux orateurs qui, depuis, ont défendu l'opinion contraire à la nôtre.

« On a prétendu que nous n'avions pas le droit de faire les actes qui vous sont proposés par M. Bérard, ou plutôt par la commission : et moi, je ne parlerai pas de vos droits, je parlerai de vos devoirs : ils sont très grands, ils sont immenses. La nation françaises attend de vous son salut dans les circonstances où vous seuls pouvez l'assurer, où vous seuls pouvez prévenir des troubles, des divisions, des déchirements. Ces devoirs sont la mesure de vos droits; vous n'avez nul pouvoir pour mal faire, vous avez tout pouvoir pour faire le bien..... Quant à moi, je crois que mes pouvoirs se sont agrandis par les évènements, et d'ailleurs je prends sur ma tête la responsabilité de tous mes votes. »

Puis abordant la question des serments faits à la charte, M. Salverte déclarait que ces serments avaient été brisés par le roi violateur de la charte. Quant à la légitimité, il citait à ce sujet une époque analogue de l'histoire de l'Angleterre. « Là aussi, dit-il, était un enfant représentant la légitimité ; mais le parlement s'empara du droit qui lui appartenait de donner à l'Etat un chef conforme au vœu du peuple. C'est ce que vous êtes appelés à faire, après avoir énoncé toutes les conditions auxquelles la monarchie héréditaire peut être acceptée par la nation.... Je consens à ce que la discussion soit fermée quand on aura entendu les orateurs qui veulent parler contre la proposition. »

M. Pas de Beaulieu, après avoir reconnu que nul homme plus que le duc d'Orléans n'était en état de sauver la France, déclarait qu'il n'avait pas reçu le mandat nécessaire pour prendre part à une pareille délibération.

M. Anisson Dupeyron disait que les glorieux habitants de Paris ayant trouvé dans leurs patriotiques inspirations le droit de briser la tyrannie, les députés devaient trouver dans des sentiments semblables le droit de sauver leur pays. « Le cœur n'a pas manqué aux habitants de Paris, disait-il; notre conscience ne nous fera pas faute pour achever leur ouvrage. Sauvons le pays, messieurs; nous nous présenterons ensuite devant nos juges. »

M. Arthur de Labourdonnaie, voulant établir la ligne de conduite que les hommes qui pensaient comme lui devaient tenir dans la circonstance, déclarait d'abord qu'il partageait l'avis de ceux qui voulaient créer promptement un pouvoir fort et conservateur; mais il ne pensait pas que ce sentiment pût leur donner le droit de consacrer instantanément la série d'illégalités qui étaient proposées à la Chambre. « Je crois encore moins, disait-il, que nous puissions placer le principe de la société ailleurs que sur les bases de notre pacte social... Plus les modifications qui doivent être faites à ce pacte sont importantes, plus nous devons éviter de les faire sans être légalement constitués, de les imposer au pays sans mandat spécial. Je déclare que, si la discussion devait marcher ainsi, nous ne pourrions pas y prendre part. »

— « Vous devriez alors donner votre démission, lui crie M. de Grammont. » — « Et moi aussi j'ai fait serment à la charte et au roi, dit M. Petou; mais quand j'ai vu cette charte violée avec tout l'appareil de la tyrannie, je n'ai pu me croire lié par un serment prêté de bonne foi à un gouvernement qui méconnaissait le sien. »

Jusque-là les orateurs s'étaient pour ainsi dire divisés eux-mêmes en deux catégories : ceux qui se croyaient le mandat de *sauver la France*, et qu'on appela ensuite les *sauveurs*, et ceux qui, par des considérations diverses, déclaraient qu'ils n'avaient pas reçu le mandat de faire un nouveau roi et de changer le pacte fondamental. A un député qui voulait voter la proposition Bérard, succédait aussitôt un député qui ne voulait pas participer à ce vote illégal selon lui : cette alternance, à la tribune, d'orateurs qui disaient successivement *oui* et *non*, commençait à donner à la séance un air de monotonie propre à en amoindrir l'intérêt, quand M. Berryer essaya de déplacer la question.

Après avoir déclaré que, dans un autre état des affaires du royaume, il aurait fermement défendu les droits de la couronne, mais toujours de manière à prouver son attachement sincère aux libertés publiques, il déclarait qu'en ce moment il n'était inspiré que par l'amour du pays, par le besoin d'ordre et de repos, par la nécessité de trouver des garanties quelconques de sécurité pour l'avenir : M. Berryer rendait hommage à la sagesse, à la prudence de la proposition et du rapport ; s'il avait cru devoir monter à la tribune, c'était, disait-il, pour demander la division de la proposition.

« Il ne s'agit pas, en ce moment de troubles, de disputer sur des principes de droit, dit l'orateur; il ne s'agit pas d'examiner quelle est la nature et l'étendue de nos pouvoirs, et je comprends que dans les circonstances présentes, nous devons, et que je puis, comme député, avec le pouvoir dont je suis investi par mes concitoyens, délibérer sur les modifications proposées à la charte. Je sais et reconnais qu'un grand nombre de ces modifications, déjà jugées utiles, sont devenues nécessaires dans le moment où nous nous trouvons. Je me crois en droit de délibérer avec vous sur la proposition quant aux modifications demandées. Je me crois parfaitement en droit de voter sur les différents projets que le gouvernement présentera sur les matières indiquées : j'écarte toutes les questions sur la nature des pouvoirs, dans le seul but d'assurer les garanties de l'avenir. Mais je comprends aussi que cette sécurité, quant aux établissements que nous pouvons faire, et surtout quant à l'exercice du pouvoir suprême, ne peut se trouver que dans l'autorité de ceux qui nous ont constitués ; et c'est à cet égard qu'interrogeant ma conscience, le besoin que j'ai d'affermir le repos de mon pays, je ne crois pas répondre aux intentions, aux volontés, aux droits qui m'ont été confiés, en votant premièrement sur la déclaration que le trône est vacant en droit et en fait; deuxièmement, sur l'annulation des actes faits par la volonté royale, conformément aux lois, et sur lesquels une autre Chambre que la nôtre était appelée à délibérer ; troisièmement enfin, d'élire un roi de France. Sous ces trois rapports, je ne puis prendre part à la délibération. »

La distinction que M. Berryer tentait d'établir était aussi logique qu'habile : il voulait que l'on s'occupât d'abord des modifications de la charte, afin de pouvoir dire ensuite aux députés : « Maintenant que le pacte fondamental a été amélioré, il importe peu par qui il sera exécuté. Respectez donc des droits dont vous ne pouvez nier l'existence, et n'adoptez pas un changement devenu inutile et dont les conséquences pourraient être fâcheuses. » C'était sur ce terrein que M. Berryer voulait placer la Chambre. Mais toutes ces subtilités d'avocat (1) ne pouvaient avoir aucune influence sur la résolution bien arrêtée de la majorité. Et

(1) Personne ne rend plus de justice que moi aux sentiments et à l'admirable talent de M. Berryer . Je suis convaincu que M. Berryer est, dans le fond de son cœur, plus républicain que ses opinions politiques ne semblent l'indiquer : qu il était né pour être le défenseur de la cau e de la liberté, j'en ai pour garant ses propres discours. M. Berryer est beau, il est sublime quand il suit les nobles élans de son âme, les inspirations de sa haute intelligence, quand il se montre tribun populaire : il tombe de toute a hauteur de son talent, lorsqu'il défend la royauté et les pr ncipes sur lesquels elle s'appuie.

d'ailleurs le peuple s'était prononcé; la famille des Bourbons avait cessé de régner; il n'était plus au pouvoir des hommes de la replacer sur le trône de France.

M. Villemain s'éleva aussitôt contre la division que les royalistes voulaient établir. Celui qui, peu de jours avant, soutenait que la Chambre n'avait pas le droit de faire du duc d'Orléans un lieutenant-général du royaume, insistait alors pour qu'on en fît sur-le-champ un roi des Français. « L'intérêt premier, disait M. Villemain, est à la fois que le trône soit occupé et que les libertés publiques soient garanties. Ces deux premiers besoins doivent être indispensablement satisfaits si l'on veut arriver à rétablir promptement l'ordre et le règne des lois. Proclamez un principe dans un acte public où toutes les garanties soient prises, où toutes les précautions, toutes les conditions contre les réactions, contre les abus et les vengeances possibles soient en même temps stipulées. C'est ainsi seulement qu'un trône peut être sûrement et noblement offert. »

Il était temps que la discussion générale fût close: elle n'avait encore produit aucun résultat profitable, et l'impatience des centres ne tenait plus contre cette série de discours et de professions de foi devenus monotones. Sur la demande de M. Alexis de Noailles, le président de la Chambre déclara que cette discussion générale était fermée.

« Il y a plusieurs divisions principales à faire à la proposition, dit alors le président : la déchéance, la vacance au trône, les améliorations à la charte, les lois organiques et la proclamation du roi. »

M. Berryer reproduisit alors ses modifications, et demanda que l'on votât séparément sur les trois points de sa proposition: la vacance en fait et en droit; l'annulation des actes de l'autorité royale faits pendant la durée du règne précédent; l'élection du roi et l'offre de la couronne au duc d'Orléans; déclarant qu'il se croyait appelé à concourir sur tous les objets de la proposition Bérard, à l'exception de ces trois points particuliers.

M. Laffitte donna lecture de la première partie de la proposition, celle relative à la vacance du trône par les motifs exprimés. M. Podenas proposa d'ajouter, à la rédaction de la commission, un paragraphe ainsi conçu: — « Par suite de la violation de la charte constitutionnelle et des lois du pays par le dernier roi. » — Il fit sentir qu'on ne pouvait négliger d'ajouter cette cause aux autres motifs invoqués pour la vacance du trône, et il appuya sa demande par la nécessité de consacrer en principe, que, si un peuple qui viole ses serments et trahit la foi promise au chef du gouvernement se met par là en état de rebellion, de même lorsqu'un roi brise les institutions jurées et rompt le pacte fondamental qui le lie au peuple, il encourt la déchéance et rend le trône vacant. « Sans cette violation du pacte fondamental, concluait M. de Podenas, tout serait resté dans l'ordre accoutumé, et nous n'aurions pas à gémir aujourd'hui sur les épouvantables massacres commandés au nom d'un roi qui, héritier de la férocité de Charles IX, n'a pas eu comme lui le courage de se montrer au jour du danger. »

A ces mots, le côté droit de la Chambre se lève et adresse à l'orrateur de véhémentes interpellations : les royalistes, protestent avec force contre les expressions de M. de Podenas et l'assemblée éprouve une grande agitation.

« Les paroles que je viens d'entendre, s'écrie Martignac, m'ont dit que le silence que je m'étais imposé ne m'est plus permis : moi qui, dans l'intimité, ai connu le caractère d'un homme malheureux aujourd'hui ; moi qui l'ai vu dans les moments les plus critiques, je ne puis l'entendre accuser de férocité en présence de la Chambre. Non, messieurs, croyez-moi, cet homme n'était pas féroce. Non, certes, ce n'est pas son cœur qui a dicté les funestes ordonnances qui ont plongé la France dans le deuil; ce sont des conseillers perfides, des conseillers que je vous abandonne, contre lesquels je partage votre indignation, qui l'ont égaré. Mais lui féroce! lui cruel! non, l'amour de la patrie brûlait dans son cœur..... »

Les expressions dont M. de Podenas s'était servi pouvaient sembler dures aux amis de Charles X ; mais il paraissait, à ce député méridional, bien difficile de caractériser autrement ce roi qui, lorsque des flots de sang coulaient par ses ordres dans la capitale, faisait tranquillement sa partie aux cartes, et ordonnait, à ceux qui lui parlaient de l'exaspération du peuple, de *faire donner les masses* contre les citoyens. Les royalistes attendaient l'occasion de justifier Charles X, et l'accusation portée contre ce roi déchu par M. de Podenas servit admirablement M. de Martignac pour *jouer un air de sensibilité* (1). Mais, quand cet orateur osa affirmer que « l'amour de la patrie brûlait dans le cœur de Charles X, » il provoqua, à son tour, une explosion de mécontentement dans

(1) Expression originale avec laquelle Benjamin Constant caractérisa l'improvisation de son collègue.

la grande majorité de la Chambre, et les tribunes publiques ne purent plus contenir leur indignation. M. Bérard, protesta hautement contre cet éloge inattendu des sentiments de Charles X.

Après cet incident et la déclaration faite par le général Bonnemains qu'il ne croyait pas avoir reçu le mandat de voter les mesures proposées, le rapporteur de la commission, M. Dupin, prit la parole pour déclarer que l'omission indiquée par M. de Podenas provenait d'une erreur du copiste, et que la commission rétablissait d'elle-même le paragraphe. Il fit alors une nouvelle lecture de ce préambule, qui fut adopté par l'immense majorité de la Chambre: les membres de l'extrême droite s'abstinrent de voter.

Quand on passa au deuxième considérant du préambule, le député Persil qui, simple avocat alors, avait montré du courage pendant les trois journées, déclara que la rédaction de la commission ne lui paraissait pas satisfaisante: il voulait que non-seulement on supprimât le préambule de la charte octroyée, mais encore qu'on expliquât bien clairement que la souveraineté résidait dans le peuple. M. Persil proposait donc d'ajouter ces deux amendements, littéralement pris de la constitution de 1791 :

« La souveraineté appartient à la nation : elle est inaliénable et imprescriptible.

« La nation, de qui émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation. »

« Il faut dire bien explicitement, ajoutait M. Persil, que c'est du peuple et du peuple seul que part la souveraineté; il faut le dire surtout au moment où le peuple se choisit un chef, et délègue à une nouvelle dynastie l'exercice d'une partie de sa souveraineté : il faut le dire pour expliquer notre conduite, et légitimer la translation de la couronne : il faut le dire surtout pour qu'à l'avenir nul ne puisse se dire roi *par droit divin*, et se croire autorisé à offrir des concessions à nos descendants. »

Le rapporteur, n'osant pas faire connaître que la majorité de la commission avait déjà refusé de proclamer ainsi la souveraineté du peuple, rétablit, à la fin du deuxième considérant, le paragraphe par lequel la Chambre déclarait que le préambule de la charte était supprimé, comme blessant la dignité nationale, en *paraissant octroyer aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement.* »

— « Vous voyez d'après cela, dit alors M. Dupin, que la proposition de M. Persil n'a plus d'objet. » Et la nouvelle disposition de la commission, ainsi rétablie, fut mise aux voix et adoptée. Il y avait loin de la proposition de M. Persil à la rédaction de la commission : ce que demandait ce dernier était plus net, plus explicite, mais il n'est pas certain que la Chambre l'eût adoptée (1).

Toutefois, M. Persil venait de rendre service à la cause des libertés nationales, en fournissant à M. Dupin l'occasion de rétablir le passage repoussé par la commission.

La Chambre allait enfin se prononcer sur les divers articles supprimés ou modifiés. Mais M. Demarçay, qui défendait pied à pied la liberté contre ses ennemis cachés ou patents, demanda instamment que tous les articles de la charte fussent généralement lus.

« En ce moment où il s'agit de refaire la charte pour lui donner une nouvelle vie, disait ce député patriote, il me semble qu'il est indispensable d'en lire tous les articles; votre approbation n'en sera que plus authentique. Il arrive souvent que, dans la chaleur de la discussion, on oublie les choses indispensables; la lecture des articles pourra nous les rappeler. Mais pour ne pas perdre inutilement le temps de la Chambre, les articles sur lesquels il ne sera point fait de réclamations passeront sans qu'il soit nécessaire de les mettre aux voix. »

La demande de M. Demarçay était si raisonnable; il se montrait même si accommodant aux circonstances, qu'on ne doutait pas que sa proposition n'eût l'adhésion de la Chambre entière. Mais les centres commençaient à se discipliner sous les impulsions du nouveau ministère; et comme les conservateurs trouvaient qu'on avait déjà fait assez de modifications à la charte, ils se mirent à trembler à l'idée de l'exposer à de nouveaux changements, et ils firent rejeter la proposition : ce fut un scandale de plus donné à la France attentive.

De vives discussions s'élevèrent sur la rédaction de quelques-uns des articles modifiés. MM. Viennet, Eusèbe Salverte, Berryer et Benjamin Constant demandaient que l'on supprimât ces mots, *professée par la majorité des Français*, de l'article destiné à remplacer le sixième, qui était annulé. Ils se fondaient sur ce qu'une pareille déclaration, au moins inutile dans leur opinion, tendait à établir une distinction entre les différents cultes professés par des Français.

Mais l'addition proposée par la commission fut conservée sur les instances de MM. Charles Dupin, Kératry et Madier de Montjau, qui firent

(1) Révélations de M. Bérard.

craindre que les ennemis de la révolution ne s'emparassent de ce prétexte pour signaler les députés comme des hommes sans morale et sans religion. Ce fut en vain que M. Marschal fit observer que la loi du concordat contenait cette même déclaration, où elle était à sa place véritable; l'addition fut votée et adoptée (1).

Voyez comme l'esprit de cette majorité se montrait en tout!

La commission, en parlant du trésor, avait laissé subsister les mots *trésor royal;* M. Marschal proposa de l'appeler *trésor public*, et le général Thiard pensait qu'il serait plus convenable de dire *trésor national*, afin, disait-il, que la Chambre parlât français. La proposition de ce dernier député fut rejetée, et ce ne fut pas sans peine que M. Marschal fit adopter sa propre rédaction.

La commission avait proposé d'ajouter à l'article sur la liberté qu'ont les citoyens de publier et de faire imprimer leurs opinions, ces mots : *en se conformant aux lois*, et de supprimer ceux qui, dans la charte octroyée, suivaient cette disposition — qui doivent réprimer les abus de cette liberté. — M. Devaux trouva que le changement introduit par la commission n'était pas heureux : « il est trop vague, disait M. Devaux, et avec un pareil article, on pourrait faire *une loi* de censure. Ajoutez : *sans que la censure puisse jamais être rétablie*, et alors vous aurez réellement assuré la liberté d'émettre vos opinions. »

La Chambre devait cet hommage à la presse, qui venait de rendre de si grands services; cependant elle se montra indécise; et il ne fallut rien moins que plusieurs épreuves et contre-épreuves pour faire adopter le paragraphe proposé par M. Devaux (2).

Quand vint le tour du fameux article 14, M. Devaux demanda qu'il fût ajouté à l'amendement de la commission ainsi conçu : « Sans pouvoir jamais suspendre les lois, ni dispenser de leur exécution : — le mot *interpréter*. C'était une proposition raisonnable et qui offrait de nouvelles garanties de l'exécution rigoureuse des lois : elle fut repoussée.

M. Sapey voulait que les traités de paix, d'alliance et de commerce fussent *soumis* à l'approbation des Chambres. M. Sapey s'était montré très modéré à l'égard de ceux qui voulaient ce que le simple bon sens indiquait, c'est-à-dire que la nation eût le droit de faire la paix et la guerre. Personne ne se leva pour appuyer ce député, et sa proposition tomba d'elle-même!

La Chambre adopta cependant un amendement du colonel Jacqueminot, qui défendait l'incorporation de troupes étrangères dans l'armée française. La conduite des soldats mercenaires était trop présente à toutes les imaginations pour que les députés conservateurs pussent faire autrement (1).

Diverses autres modifications proposées par la commission furent adoptées sans opposition.

Mais, lorsqu'il fut question de l'article qui conférait à la chambre des pairs la connaissance des crimes de haute trahison et d'attentats contre la sureté de l'État, définis par les lois, une légère modification proposée par M. Mauguin, provoqua, de la part du rapporteur, des explications que l'histoire doit recueillir. M. Mauguin voulait que l'on supprimât les mots : *définis par les lois*.

« Je m'oppose à la suppression de ces mots, dit M. Dupin, parce qu'il en résulterait qu'une foule de crimes et d'attentats, dont les tribunaux ordinaires doivent connaître, pourraient être portés à la chambre des pairs, et qu'il faudrait qu'elle fût en permanence pour faire le triage de toutes ces affaires; tandis que la *chambre des pairs ne doit s'assembler que dans des cas extrêmement rares, où la sûreté de l'État tout entière est en péril.* »

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les nouveaux royalistes furent les premiers à demander l'abaissement de l'âge auquel les électeurs et les éligibles pouvaient voter ou être nommés députés. On vit même M. Villemain insister pour que l'on pût être admis dans la Chambre dès l'âge de 25 ans. C'est que les conservateurs savaient très bien que cette modification serait toute à l'avantage de l'aristocratie ou de la richesse, elles seules pouvant conférer les droits d'électeurs et d'éligibles à des hommes de 25 ans.

Mais quand on fut arrivé au cens électoral et d'éligibilité, on trouva ces mêmes conservateurs bien décidés à les maintenir au taux exigé sous la restauration.

La commission proposait l'ancienne rédaction portant : « qu'aucun député ne pouvait être admis *avant l'âge de* 30 *ans*, s'il ne réunissait *les autres conditions déterminées par la loi.* »

(1) « On voit ici, a dit l'auteur de la proposition, M. Bérard, combien les idées de la majorité de la Chambre sont mesquines, étroites et peu philosophiques : mais je ne saurai trop répéter qu'il était impossible d'obtenir d'elle mieux que ce qui en a été obtenu. » (Bérard. *Mémoires sur la Révolution de* 1830.)

(2) Il ne faut pas confondre ce député patriote avec Bertin-Devaux.

(1) Les nouveaux royalistes savaient d'ailleurs qu'avec dix sous par jour on pourrait transformer en *Suisses* certains Français.

M. Gaëtan de Larochefoucault fit observer qu'il n'existait aucune loi à ce sujet, et que le cens de *mille francs* ne se trouvait nulle part: par conséquent il demandait qu'on pourvût sur-le-champ à cette lacune.

— « Nul doute qu'une loi d'éligibilité soit indispensable, répondit M. Duverger de Hauranne ; mais jusque-là nous devons rester sous l'empire des lois existantes, sans quoi l'on serait entraîné par une foule de difficultés : c'est à tort que M. de Larochefoucault a dit qu'il n'y avait aucune loi qui réglât le cens pour l'élection; il existe celle du 25 mars 1818. » — « C'est une loi portée pour un cas particulier, répliqua M. de Larochefoucault; elle a été faite pour M. Casimir Périer ; elle n'est pas générale. »

— « Je demande que le cens d'éligibilité exigé jusqu'ici soit maintenu, ajouta M. de Berbis ; je considère comme très-utile à la chose publique qu'une chambre des députés soit composée des propriétaires dont la fortune offre des garanties par leur indépendance : Je regarde le cens de *mille francs* comme utile et indispensable. »

— « Et la révolution! lui crient des voix de la gauche, et la révolution ! vous la regarderez donc comme non avenue ! »

— « Il est nécessaire, urgent de faire une nouvelle loi, dit alors Benjamin Constant ; il faut dire que vous la ferez ; mais jusqu'alors, je reconnais que nous devons nous conformer à celle du 25 mars 1818. »

— « Pour rassurer l'opinion publique, ajouta M. Bernard, il faut que vous insériez les mots *qui seront*. » — « Si l'on mettait le présent *qui sont*, répliqua le rapporteur, vous n'auriez pas d'avenir ; et si vous mettiez l'avenir *qui seront* vous n'auriez pas d'élections possibles pour un cas présent. Voilà ce qui nous a fait mettre seulement *déterminées*. » — « Cela ne laisse pas moins une lacune et de l'incertitude, reprit M. Bernard ; il faut que vous mettiez une disposition transitoire à la fin de la charte afin de donner quelques satisfactions à l'opinion publique. »

Mais, au grand étonnement du côté gauche, la chambre vota la rédaction de la commission, sans rien y ajouter.

Il en fut de même pour le cens électoral, qui resta conservé.

Ainsi la chambre des députés ne voulait tenir aucun compte de la révolution qui venait d'avoir lieu; elle se montrait décidée à ne donner aucune satisfaction au peuple; elle ne voulait pas même dire qu'une nouvelle loi des élections était nécessaire, et toute sa sollicitude eut pour but de conserver le cens d'éligibilité et celui exigé pour être électeur, tels qu'il avait plu à la restauration de les fixer pour assurer son système aristocratique.

Ce fut un nouveau scandale, ajouté à tous ceux qu'elle avait déjà donnés ; et ce scandale irrita d'autant plus les citoyens, que la Chambre le donnait au monde pour se perpétuer elle-même au pouvoir.

« Si vous touchez au cens, ce ne pourra être que pour l'abaisser, dirent les conservateurs aux députés contre-révolutionnaires ; et dès que vous aurez prononcé, la France demandera de nouvelles élections faites sur les nouvelles bases. Nous n'aurons plus de motif pour nous y opposer, et les choix qui seront faits nous causeront les plus grands embarras. Vous aurez probablement la guerre. En laissant les choses en l'état où elles sont aujourd'hui, et en ne prenant aucun engagement pour l'avenir, vous mettez les révolutionnaires dans la nécessité de vous subir long-temps encore ; car ils ne voudront pas de nouvelles élections faites dans les conditions existantes. »

Tels furent les motifs qui dirigèrent les centres de la chambre des députés et les membres de la commission chargée de prendre en considération la proposition mutilée de M. Bérard.

Cela ne pouvait pas être différemment si l'on réfléchit que cette commission se trouva composée d'hommes qui sympatisaient avec MM. Guizot et de Broglie ; d'hommes disposés à enrayer la révolution et à ne tenir aucun compte de ses exigences ; en un mot, d'hommes qui, après cette immense révolution, se seraient encore soumis à Charles X, ou au duc de Bordeaux et à la charte octroyée. M. Bérard se trouva le seul, dans cette commission, qui eût la volonté de faire quelque chose de mieux que ce qui existait ; mais il fut la dupe de MM. Guizot et de Broglie, qui changèrent radicalement son premier travail, et ne lui laissèrent que la tâche ingrate et décourageante de devenir en quelque sorte l'éditeur responsable de l'œuvre des contre-révolutionnaires.

On va voir, dans le chapitre suivant, comment furent résolues les grandes questions de la pairie et de la magistrature de Charles X.

CHAPITRE XXXIII.

Question du renouvellement de la magistrature. — Efforts de ceux qui veulent ce renouvellement — Amendement de M de Brigode. — Discours de M Dupin en faveur des juges. — Opinion de M. Salverte. — Discours de M. Villemain. — M. Mauguin. — Madier de Montjau défend la magistrature. — Elle est conservée. — Impopularité qui en rejaillit sur la Chambre. — Question de la pairie. — Projet de M. Guizot; son but. — Lutte de M Bérard — Discours de M. Laffitte. — M. Berryer défend la pairie.— Discours de M. Pétou. — Opinion du général Sebastiani. —Amendement de M Bernard. — Il est adopté. — Vote sur l'acte supplémentaire. — M. Fleury de l'Orme s'oppose à l'érection du nouveau roi — *Allons donc!* de Casimir Périer. — Article omis dans la charte. — Les couleurs nationales. — Vote de la charte modifiée. — La Chambre se rend au Palais-Royal. — Réponse du duc d'Orléans. — *La meilleure des républiques.*

Aiguillonnés par les conseillers du duc d'Orléans; stimulés par leur propre intérêt et par la peur que leur causait le peuple des barricades (1); guidés par des idées rétrécies, les députés de 1830 venaient, en moins de trois heures, de corriger et modifier une partie de la charte de Louis XVIII; et, pour aller plus vite, ils avaient refusé de lire et de voter les articles conservés par la commission, c'est-à-dire les deux tiers de cette même charte. Dans cette délibération morcelée, la majorité de la Chambre s'était montrée systématiquement opposée à ce que l'on cédât en rien aux exigences de la révolution. « Avec la commission à laquelle nous avions affaire, et surtout avec la Chambre qui devait prononcer en définitive, a dit l'auteur de la proposition, il n'y avait aucune chance de faire accueillir ce que le ministère n'approuvait pas, et à plus forte raison ce qu'il aurait probablement combattu. »

On devait dès lors s'attendre à ce qui arriva.

Dans sa proposition primitive, M. Bérard avait demandé l'abolition de la noblesse tant ancienne que nouvelle: c'était l'une des principales dispositions de la déclaration des représentants de 1815, déclaration que M. Bérard voulait prendre pour base de son travail; mais au milieu de l'atmosphère aristocratique dans laquelle il se trouvait enveloppé, l'auteur de la proposition recula lui-même devant ses propres principes politiques, et crut devoir sacrifier son opinion sur la noblesse à la crainte de susciter trop d'ennemis puissants au nouvel ordre de choses qu'il voulait édifier.

Le même motif qui avait porté M. Bérard à rayer l'article contre la noblesse, l'avait empêché de toucher à l'inamovibilité de la magistrature ; Il craignait, a-t-il dit, l'influence défavorable du grand nombre de magistrats qui siégeaient dans la Chambre; et quoique le renouvellement des juges fût réclamé de toutes parts, l'auteur de la proposition s'abstint d'en parler dans son projet. Mais ayant appris que beaucoup de députés blâmaient cette dernière omission, M. Bérard voulut réparer sa faute en tâchant d'obtenir, par un moyen détourné, qu'une nouvelle investiture fût imposée aux magistrats de Louis XVIII et de Charles X. D'accord en cela avec M. Dupont de l'Eure, qui remplissait les fonctions de ministre de la justice, et avec M. Mauguin, M. Bérard chargea son ami Kératry de faire, dans ce sens, une proposition additionnelle.

Personne ne pouvait se dissimuler que la pairie était tombée dans un état de déconsidération et d'avilissement tels qu'il y avait bien peu de chose à faire pour l'anéantir complètement. M. Bérard avait d'abord proposé sa reconstitution totale; il jugeait cette mesure propre à sauver l'institution elle-même : M. de Broglie voulut la conserver intacte.

C'était dans cet état que se présentèrent ces graves discussions lorsque la Chambre eut à s'en occuper.

On se rappelle avec quelle vivacité la question du renouvellement de la magistrature de la restauration avait été traitée par la presse. M. Duris-Dufresne crut devoir proposer un amendement pour que cette magistrature fût soumise à une institution nouvelle. Mais à peine eut-il lu sa proposition, qu'une foule de voix demandèrent la question préalable; et l'amendement fut écarté, sans même que son auteur pût le développer.

Cependant ceux qui ne voulaient plus que les juges de Charles X devinssent les juges des hommes qui l'avaient renversé, ne se découragèrent pas : un nouvel article additionnel fut présenté par M. de Brigode : il était conçu en ces termes :

« Les juges recevront une nouvelle institution avant le premier janvier 1831. »

C'était, à peu de chose près, l'amendement concerté entre MM. Bérard, Mauguin et Laffitte. La question préalable ayant aussitôt été demandée par le centre, M. de Brigode déclara que

(1) « La présence des jeunes gens et du peuple, raconte M. Bérard, avait inspiré une grande terreur à beaucoup de nos collègues : sans cette terreur, il est probable que le projet aurait éprouvé plus d'opposition, et que la discussion eût duré plus long-temps.... L'effet de la terreur sur certains de nos collègues était tout-à-fait singulier : ils disaient que si l'on prétendait les violenter, ils feraient le contraire de ce qu'ils avaient l'intention de faire, et voteraient dans un sens opposé. On voit par ce trait, ajoute M. Bérard, à quelle espèce d'hommes nous avions affaire. »

réunissait sa proposition à celle de M. Mauguin. Toutes les forces du côté gauche et des autres députés qui voulaient le renouvellement se concentrèrent alors sur cet amendement, conçu dans les termes suivants :

« Les magistrats actuels cesseront leurs fonctions dans le délai de six mois, s'ils ne reçoivent d'ici à cette époque une nouvelle institution. »

M. de Brigode développa sa pensée. Après avoir reconnu que, dans un état monarchique héréditaire, l'inamovibilité des juges est un principe qui ne peut se séparer de l'hérédité de la couronne, où tout se continue, il déclarait qu'il n'en était plus de même lorsqu'il survenait un changement de dynastie. « Alors, disait-il, il y a interruption, discontinuité : Il n'est pas possible d'admettre que le nouveau roi reconnaisse (sauf, bien entendu, conditions particulières) ce qui a été fait par son prédécesseur.

« C'est en vertu de ce principe, qu'à l'époque de la restauration, l'institution des juges fut différée d'un an. Napoléon, en revenant de l'île d'Elbe, se réserva, à son tour, de la conférer; et Louis XVIII, en 1815, différa de nouveau.

« Aujourd'hui nous nous trouvons dans des circonstances absolument identiques : il semble donc conforme aux règles les plus naturelles du raisonnement et aux antécédants que je viens de citer, que l'inamovibilité des juges soit soumise à une nouvelle institution.

« Cette disposition ne peut suspendre sans doute le cours de la justice : les magistrats continueront à exercer les fonctions dont ils sont actuellement investis; mais le caractère d'inamovibilité, si nécessaire à l'indépendance de la magistrature, ne peut leur être réellement attribué que lorsqu'ils l'auront reçu du nouveau roi des Français. »

M. de Brigode avait à peine cessé de parler, que M. Dupin aîné s'élance à la tribune pour s'élever, avec toute l'impétuosité de son caractère, contre l'idée si simple, si rationnelle, de soumettre les juges de Charles X à une nouvelle investiture. En s'opposant au renouvellement des tribunaux, M. Dupin était conséquent avec lui-même; car il voulait que la révolution n'eût d'autre résultat que le changement du chef de la nation.

« Il serait étonnant, lorsque nous cherchons à conserver les situations sociales (1), dit M. Dupin, qu'on voulût porter la réforme sur ce qui semble demander le plus de stabilité.

« Je ne le nierai pas, et souvent je l'ai dit, il y a eu de mauvais choix dans l'organisation judiciaire : trop souvent l'esprit de parti, le désir d'y introduire une politique funeste et une solidarité fâcheuse, ont inspiré ces choix aux différents ministres. Je sais qu'en matière criminelle, on aurait voulu des juges pour opprimer, et en matière civile des juges disposés à consommer la ruine du parti contraire..... Je n'ignore pas non plus qu'à chaque mutation de gouvernement on a voulu s'emparer du pouvoir judiciaire pour le faire servir à l'intérêt d'un parti (1). Sans doute le mouvement qui s'opère aujourd'hui n'a pas ce caractère : il a, au contraire, quelque chose d'immuable; car nons ne voulons pas refaire la société, mais seulement faire cesser une perturbation violente, et en prévenir le retour pour l'avenir.....

« Remarquez quelle force vous donnez à l'ordre judiciaire en maintenant la magistrature malgré ses vices !

« C'est sur le parquet, qui est inamovible, que doivent porter les réformes (2). Qu'on y fasse entrer les talents qui étaient restés dans l'oubli, ou bien qu'on avait redoutés et écartés d'une carrière qui devait être ouverte à toutes les capacités du barreau : S'il y a des places vacantes parmi les juges, remplissez-les convenablement. Rappelez-vous que, sous l'ancien ministère, la magistrature a donné de nobles exemples, et que souvent nous avons eu l'occasion de louer ses arrêts.

« Nous allons fonder un gouvernement régulier, concluait M. Dupin; maintenons ce qui existe et qui est organisé; songeons qu'il faut marcher à l'avenir. Si vous avez porté la main sur la pairie, c'est que vous y avez été forcés par la loi d'une impérieuse nécessité (3). Vous

(1) Et les préfets, et les sous-préfets, et les receveurs-généraux, et les payeurs, et les membres du parquet, et les agents de toutes les administrations, et les juges-de-paix, et ces cinquante mille fonctionnaires ou employés que vous destituâtes pour donner leurs places à vos amis, n'avaient-ils pas aussi une *position sociale* sous la restauration !

(1) En présence de ces faits, il fallait être bien délicat, ou bien niais, ou bien ennemi de la révolution pour ne pas faire servir la magistrature tout entière à consolider le nouvel ordre de choses.

(2) Ce n'étaient pas les parquets qui jugeaient.

(3) Il n'y avait pas moins de nécessité à déclarer qu'une partie des juges de la restauration était indigne de siéger à côté de l'autre partie. Mais ce ne sont pas les nécessités résultant de la révolution qui firent élaguer la pairie ; ce fut le besoin de laisser de la place pour les créateurs et les créatures de la royauté nouvelle, qui suggéra à M. Guizot l'idée de son addition à la charte remaniée. Ni les principes de la révolution, ni les exigences des révolutionnaires ne furent pour rien dans cette détermination. M. Guizot et M. de Broglie n'attachaient d'importance qu'à créer le plus de partisans possible au gouvernement qu'ils dirigeaient, sans s'inquiéter des opinions précédentes de ces partisans.

avez dû déclarer une partie de la pairie déchue; car si vous l'aviez laissée dans le gouvernement, vous auriez rendu sa marche impossible. Il n'en est pas de même de la magistrature. Comptez sur l'atmosphère qui environne les juges; et s'il s'est trouvé des hommes assez lâches pour faire le mal parce qu'on le leur commandait, croyez que, dans un autre ordre de choses, ils sauront à plus forte raison faire le bien. »

M. Dupin était sans doute convaincu qu'il plaidait une cause juste; mais ses arguments furent pitoyables, et ses comparaisons fort maladroites: son plaidoyer aurait même pu fournir des armes puissantes aux adversaires de la magistrature de Charles X, si déjà cette majorité de la Chambre qui avait voulu conserver tant de mauvaises choses, ne se fût montrée prête à soutenir l'opinion du plus intime des conseillers du duc d'Orléans.

Ce fut en vain que M. Salverte fit succéder aux paroles incohérentes de M. Dupin, des paroles fortes de raison, de logique et de patriotisme; le parti de la majorité était pris, et elle réserva ses applaudissements pour les seuls orateurs qui défendirent les juges de Charles X.

« L'honorable préopinant, dit M. Salverte, est allé au devant d'une objection que je voulais faire. Depuis quelques années, il en est convenu, les nominations dans la magistrature ont été faites pour placer la justice entre les mains du pouvoir, et pour seconder cette conspiration flagrante qui ne date pas seulement du dernier ministère: tous les actes du ministère Peyronnet et Villèle appartiennent à cette conspiration. Si vous avez pu frapper soixante-treize pairs et même davantage, vous pouvez, vous devez frapper, pour arriver au même but, les nominations faites dans les tribunaux.

« Tous les tribunaux, ajoutait M Salverte, après avoir cité une foule de condamnations politiques comme iniques; tous les tribunaux ont été souillés dans le but d'arriver à des mesures contre-révolutionnaires, et de rendre toute résistance impossible. L'objection la plus forte en leur faveur est de dire qu'il y a des hommes honorables. Mais s'il y a des hommes honorables et consciencieux, n'avez-vous pas la faculté de les maintenir dans la nouvelle organisation? Il est très-aisé de faire cette opération sans nuire au cours de la justice, d'autant mieux que nous touchons aux vacances. Je persiste donc dans mon opinion, qui a pour objet de compléter la mesure que vous venez de prendre pour la pairie. »

Il était difficile de combattre les raisons que M. Salverte invoquait en faveur de son opinion; aussi M. Villemain, qui lui succéda à la tribune, se borna-t-il à parler de la considération due aux tribunaux, du respect pour les grands principes, et des avantages qu'offrait la doctrine de l'inamovibilité soutenue par M. Dupin.

« En Angleterre, disait l'historien de Cromwel, ce sont les tribunaux qui ont résisté, qui ont refusé les taxes arbitraires à Cromwel, à Charles II. C'est en eux qu'on a trouvé le principe de la résistance à l'injustice, de quelque part qu'elle vienne. Si les tribunaux n'avaient été que des commissions provisoires, s'ils n'eussent pas joui de l'inamovibilité, ils n'auraient pas montré cette salutaire fermeté.

» Ne décidez pas à l'instant, concluait M. Villemain, cette grande question de l'inamovibilité judiciaire, que je ne puis, avec mon inexpérience, aborder sans frémir, que je n'oserais pas juger en ce moment sans frissonner de tout mon corps. »

— « Quand vous vous occupez de choses aussi graves, répliqua aussitôt M. Mauguin, ce n'est pas par des motifs de sentiment que vous devez décider; vous devez vous mettre à la hauteur de votre mission. Vous organisez un État; car il ne faut pas vous tromper sur ce que vous faites. Vous êtes maintenant le produit d'une révolution, et vous la consacrez. Quel est le premier principe qui doit vous guider? Lorsque vous partez d'un principe, il faut le suivre dans toutes ses conséquences. Or, le principe d'après lequel vous agissez, c'est la souveraineté nationale, c'est la couronne déléguée par le pays à un prince que vous jugez digne de la porter. Il y a quinze jours, vous étiez sous le principe de la légitimité du droit divin. Combien votre position est changée!.... Que devez-vous faire? Vous devez tout organiser, en partant du principe de la souveraineté nationale; et, dans l'intérêt même de ce que vous faites, vous devez partout lui chercher des appuis.

« Quand vous placez ce principe à la sommité nationale, laisserez-vous des ennemis secrets qui ne chercheront qu'à vous entraver, qu'à vous opposer des résistances d'autant plus dangereuses que vous ne pourrez plus les briser alors? Pensez-vous que les corps constitués sous l'empire du droit divin et de la congrégation vont vous aider à soutenir le principe de la souveraineté nationale? Ce serait ne pas connaître les hommes. Non, ceux qui ont reçu des fonctions sous un système, les exerceront toujours conformément à ce système. De là ce principe, applicable dans tous les temps, que lorsqu'une révolution s'accomplit, il faut qu'elle

descende dans toutes les parties inférieures.....

« Je dis que si vous voulez établir un gouvernement solide, reprit M. Mauguin d'une voix à dominer les murmures des centres, il faut que partout vous trouviez des appuis; partout il faut faire cesser les résistances. Dans l'ordre administratif, vous mettez des gens du nouveau pouvoir.

« Mais l'autorité judiciaire est, dites-vous, placée à l'abri de l'inamovibilité. Quel est donc le principe de cette inamovibilité ? La certitude pour le juge de rester en fonctions tant que le gouvernement qui l'a institué subsistera ; mais il n'y en a plus dès que le gouvernement est renversé. Un gouvernement renversé ne peut promettre l'effet du gouvernement qui renverse, il ne peut donner l'inamovibilité, qu'il n'a plus lui-même, pour un autre ordre de choses. La charte qui, sous Louis XVIII et Charles X, rendait les juges inamovibles, est renversée... »

A ces mots, de vives protestations, partant des centres de la Chambre, se font entendre : plusieurs membres adressent des interpellations à l'orateur, qui paraît étonné de ces réclamations.

« Ne nous querellons pas sur les mots, reprend M. Mauguin en regardant les nouveaux ministériels. Quand vous venez de faire un acte tout nouveau, irez-vous dire que c'est encore *la charte?* Il y a tant de différences essentielles que vous ne pouvez prendre l'une pour l'autre.

« Je le répète donc, quand vous réorganisez, réorganisez partout. Le principe de l'inamovibilité tombe avec le gouvernement qui l'a constitué.... Vous ne voulez pas de réactions, dites-vous; mais le gouvernement de la restauration a-t-il tenu ce langage? Les Bourbons vous ont-ils appris à ne rien changer ? Avez-vous déjà oublié 1814 et 1815 ? Avez-vous oublié ce qu'ils appelaient les épurations? Maintenant qu'avez-vous à faire ? A vous remettre de la réaction dont vous avez été les victimes. Quoi! vous avez vu placer partout les ennemis de vos principes, les partisans d'un système dont les fauteurs ont donné au prince de tels conseils qu'il est tombé lui-même avec eux, et vous voulez conserver ces agents? Nous changerons les parquets, avez-vous dit. A la bonne heure; mais c'est la magistrature assise qui rend les arrêts ?...

« Je vous en conjure, concluait M. Mauguin, quand vous réorganisez, partez du principe que vous réorganisez partout : il faut que la révolution, partie du sommet, redescende jusqu'à la base; sinon vous vous donnez vous-mêmes des ennemis, vous leur laissez le pouvoir, et vous vous exposez à de nouvelles commotions, ou du moins à des obstacles. »

M. Mauguin venait d'exposer des principes incontestables; mais il avait parlé à des gens à qui l'on avait dit : « Ne vous laissez pas entraîner dans les voies révolutionnaires, vous ne pourriez plus vous arrêter. » Et ces gens-là se montraient dociles aux conseils des conservateurs. Aussi étaient-ils pressés d'en finir sur cette question toute révolutionnaire. Et tels de ces députés qui, dix jours auparavant, auraient jeté les juges de la restauration dans la Seine, se sentaient subitement épris d'une grande tendresse pour ces mêmes magistrats, et ne voulaient pas entendre parler de leur reconstitution ; seulement ils écoutèrent encore M. Madier de Montjau, parce qu'il leur vint en aide.

Sa courageuse dénonciation des crimes commis à Nîmes par les ultrà-royalistes avait fait à ce magistrat une réputation de patriotisme et d'indépendance qui l'avait amené à siéger sur les bancs de l'opposition libérale ; on voulut savoir comment il justifierait à la tribune l'excellente opinion que les libéraux concevaient de celui qu'ils regardaient comme animé d'une haine généreuse contre les oppresseurs de la liberté. M. Madier trompa toutes ces belles espérances, la première fois qu'il parla comme député (1).

« Sans le vouloir, dit M. Madier, ce n'est pas seulement l'inamovibilité qu'on attaque, c'est aussi la réputation de tous les magistrats. » — « Oh! oh! s'écrient les membres du côté gauche, voici du nouveau, écoutons ! »

« On calomnie sans le vouloir, continue l'orateur, et par la douleur que l'on ressent encore de quelques arrêts.... Si l'on veut être fort, avez-vous dit, il faut que la révolution, partie d'en haut, descende jusqu'à la base : c'est-à-dire qu'elle ébranle tout le monde dans son existence et dans son état. (Dénégations à gauche.) C'est ainsi que le comprendront tous les magistrats de la France. Je vous dirai, au contraire : — Voulez-vous être forts? soyez généreux... » Ici les éclats de rire des membres du côté gauche et les rumeurs de toute la Chambre em-

(1) « Je m'attendais à voir M. Madier de Montjau ce qu'il avait toujours été à mes yeux, dit M. Bérard dans ses *Souvenirs de la Révolution de* 1830, c'est-à-dire intrépide défenseur de nos libertés et fonctionnaire indépendant du pouvoir : je le croyais aussi destiné à jouer un rôle important à la tribune et à remplacer en quelque sorte Manuel. Que d'illusions m'ont été ravies en un jour ! » (Bérard.) — Pour être juste, il faut dire que M. Madier de Montjau prit une éclatante revanche lors du procès des ministres. Nous y reviendrons en temps utile.

pêchent M. Madier de Montjau de continuer; il paraît lui-même déconcerté.

« Un grand nombre de nos collègues, accablés par les événements, reprend M. Madier, n'en sont pas moins venus dans cette enceinte pour être témoins de ce qui pourrait s'y passer, pour prendre part à vos délibérations. Eh bien! vaincus par votre longanimité, on les voit prêter la sanction de leur vote à des mesures si éminemment utiles, et prouver la liberté de nos délibérations par leur vive opposition. C'est un spectacle non moins admirable que celui qu'a offert la ville de Paris... (Oh! oh! c'est trop fort, s'écrient un grand nombre de membres : l'exemple est bien choisi.)

« Vous ne me comprenez pas, reprend M. Madier. — Oui, oui. Non, non. »

« Je dis que notre condition sera sans doute plus laborieuse avec des collègues, avec des magistrats tels que ceux qu'on a signalés; mais la révolution la plus complète ne la rendrait que plus pénible. Un homme, rentré en France il y a quinze ans, avait dit, et sans doute il le pensait: Il n'y a qu'un Français de plus. Il se trompait, il n'y avait parmi nous qu'un insensé de plus. Le Français, nous l'avons trouvé; tous nos maux vont être réparés. Vous avez fait de grands changements à la charte; mais, je vous conjure de ne pas porter atteinte à l'inamovibilité : vous renverseriez la société dans ses fondements. »

Après ce discours, moitié contre-révolutionnaire, moitié sentimental, la Chambre demanda à voter sur les amendements proposés.

Celui de M. Mauguin fut rejeté à une grande majorité.

Une seconde proposition, faite par M. Salverte, ayant pour objet de soumettre à une nouvelle institution les seuls juges nommés sous le règne de Charles X, fut également rejetée. Dès lors la Chambre se trouva jugée; et il est probable que si elle ne se fût hâtée de se placer sous la protection du nouveau roi qu'elle appelait au trône ce jour-là même, l'effet de cette séance sur les hommes des barricades eût pu devenir désastreux pour cette assemblée.

Effectivement il était impossible de se montrer plus contre-révolutionnaire que la majorité de cette Chambre, qui devait cependant son existence à la révolution dont elle reniait les principes : cette majorité se déclarait la protectrice de toutes les mauvaises institutions, de toutes les mauvaises lois de la restauration : elle en eût conservé tous les abus; et s'il émana de cette réunion d'élus du privilége et du double vote quelques améliorations, on les dut autant à la persévérance des députés de l'extrême gauche, qu'à la peur que le peuple causait encore. Au reste, ces améliorations à la charte octroyée étaient bien restreintes; elles ne portaient guère que sur des objets de forme; le fond resta le même : c'est ce que voulaient MM. Guizot, de Broglie, Sébastiani et les autres conseillers intimes du duc d'Orléans, ainsi que le duc d'Orléans lui-même.

Ce fut dans cet esprit qu'on aborda la question de la pairie, dont M. Guizot avait fait l'objet d'une des dispositions particulières placées à la suite de la charte.

Dans le seul but d'amortir le coup que la pairie venait de recevoir jusque dans ses fondements, M. Guizot avait lui-même proposé l'amendement que l'on connaît déjà : M. Guizot voulait, qu'après la bataille, les rangs de la pairie fussent dégarnis, afin qu'il y eût plus de places vides; c'était le moyen de faire perdre de vue la question principale, celle de la réorganisation complète de ce corps aristocratique sur de nouvelles bases.

« Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs faites sous le règne du roi Charles X, sont déclarées nulles et non avenues, » portait la proposition additionnelle de M. Guizot. La commission y avait ajouté la disposition suivante:

« Et pour prévenir le retour de graves abus qui ont altéré le principe de la pairie, l'art. 27 de la charte, *qui donne au roi la faculté illimitée de nommer des pairs,* sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831. »

M. Bérard s'éleva contre cette rédaction, qui semblait confirmer ce droit que l'on contestait, et demanda que l'examen de l'art. 27 fût aussi complet que possible et sans aucune espèce de restriction. « J'avais remarqué, a dit l'auteur de la fameuse proposition, de telles dispositions dans diverses parties de la Chambre, que je me déterminai à présenter cet amendement. Les doctrinaires, à qui se joignaient, contre toutes les tentatives d'innovation, les hommes de la droite, voulaient restreindre notre droit d'examen à la seule question de savoir si la faculté donnée au roi de nommer des pairs devait être illimitée ou non. Je ne voulais pas que l'on pût lier l'avenir. Dans la situation où nous nous trouvions, on pouvait craindre que la Chambre, cédant aux sentiments de la majorité, ne rendît toute amélioration future impossible dans l'institution de la pairie.... Si j'avais connu l'avenir qu'on nous réservait, ajoute M. Bérard, j'aurais peut-être pensé que ce n'était pas la peine de retarder une décision que le temps n'a pas ren-

due meilleure. Mais qui aurait pu croire alors que la Chambre de 1831 ne vaudrait pas mieux que celle du double vote!

Ainsi toute la sollicitude des patriotes de la Chambre n'avait déjà plus d'autre objet que de laisser la porte ouverte aux améliorations futures : le présent était engagé, perdu.

En vain le général Lafayette monta-t-il à la tribune pour émettre ses idées sur la pairie: il en fut de son opinion comme de ses ordres du jour.

Lafayette, qui avait assisté à la lecture rapide du projet de refonte de la charte conçu par le duc d'Orléans et rédigé par le duc de Broglie, avait été frappé de l'impopularité de ce projet. N'ayant pu faire ses observations, puisqu'elles auraient exigé de grands développements, il s'était réservé de les présenter à la tribune. Mais l'esprit de la Chambre confondit ses propres idées. Cependant il ne voulut pas laisser passer la discussion qui s'élevait sur la pairie sans faire connaître ses sentiments sur ce sujet. Frappé de l'ambiguité et de l'insuffisance de l'amendement, et voulant se réserver au moins la possibilité de demander plus tard l'abolition de l'hérédité des pairs, si vivement réclamée par l'Hôtel-de-Ville et par les hommes des trois journées, Lafayette s'exprima en ces termes :

« Lorsque je viens énoncer une opinion contestée par beaucoup d'amis de la liberté, dit-il, on ne me soupçonnera pas d'être entraîné par un sentiment d'effervescence, ou de courtiser une popularité que je ne préférerai jamais à mes devoirs. *Les sentiments républicains que j'ai manifestés dans tous les temps et devant tous les pouvoirs ne m'ont pas empêché d'être le défenseur d'un trône constitutionnel...* (1)

« Disciple de l'école américaine, j'ai toujours pensé que le corps législatif devait être divisé en deux Chambres, avec des différences dans leur organisation (2); cependant je n'ai pas compris qu'on pût avoir des législateurs et des juges héréditaires. L'aristocratie, Messieurs, est un mauvais ingrédient dans les institutions publiques. J'exprime donc aussi fortement que je le puis mon vœu pour l'abolition de la pairie héréditaire, et, en même temps, je prie mes collègues de ne pas oublier que, si j'ai toujours été l'homme de la liberté, je n'ai jamais cessé d'être l'homme de l'ordre public. »

Des bravos émanés de toutes les parties de la salle accueillirent le discours du général Lafayette, dans lequel chaque opinion crut trouver des garanties. Nul doute que, si l'abolition de la pairie eût été mise aux voix sous l'impression des paroles de l'homme sur lequel les regards de la France étaient fixés, cette abolition n'eût été prononcée à une très grande majorité; mais les doctrinaires avaient su remettre cette question à une autre époque; et les royalistes se joignirent à eux pour contester à la révolution le droit d'annuler les actes émanés de la volonté royale en vertu de la charte.

M. Berryer, jugeant sur-le-champ la portée de l'opinion que venait d'émettre le général Lafayette, s'empressa de demander que la discussion fût renfermée dans les limites de la proposition de M. Bérard, et invoqua à l'appui de sa demande les délibérations précédentes de la Chambre elle-même.

« La pairie, dit cet orateur, semble se lier essentiellement à la monarchie constitutionnelle.... Il ne s'agit pas en ce moment de savoir si l'on maintiendra ou non l'hérédité de la pairie. Nous n'avons pas à soulever une question d'une aussi haute importance, et capable à elle seule d'absorber toutes nos facultés. Quant à la question principale qui s'agite, j'ai déjà déclaré qu'il n'était pas possible de voter l'annulation des actes émanés de la volonté royale et faits en vertu de la charte. N'entrons pas dans la voie de la rétroactivité : n'anéantissons pas ce qui fut fait légalement; ne donnons pas un exemple funeste: il s'agit pour nous de conquérir les garanties de l'avenir. N'autorisons pas nos descendants à détruire en un jour ce que nous faisons dans ce moment sous l'inspiration de nos consciences, en faisant violence aux tourments de nos âmes. »

— « Comme le préopinant, répondit M. Petou, je suis dévoré de l'amour du bien public; comme lui j'éprouve des émotions qui troublent mon esprit; mais il est des choses qu'il faut dire, parce que c'est l'amour du bien public qui les dicte. J'applaudis de toutes mes forces à la disposition particulière qui concerne les nominations et créations nouvelles de pairs, faites sous le règne de Charles X. La pairie, la véritable pairie s'indignait de cette odieuse

(1) Cette déclaration donnait la clef de toute la vie politique de Lafayette, républicain par principes, par convictions, royaliste par entraînement et par déference pour les opinions des autres. Si le général Lafayette n'eût pas sacrifié aussi facilement ses opinions à celles de gens qui n'agissaient que dans la crainte du peuple, le duc d'Orléans n'aurait pas succédé au comte d'Artois sur le trône de Louis XVIII.

(2) Ce n'étaient pas là les principes de 1789, ni ceux de l'immense majorité de l'assemblée constituante, majorité dont Lafayette fut un des membres les plus remarquables par ses opinions. La Constituante, après de longs et lumineux débats, adopta une seule Chambre; et l'un des plus grands griefs reprochés plus tard aux *réviseurs*, fut d'avoir voulu introduire deux chambres dans le gouvernement monarchique constitutionnel, afin de fortifier le pouvoir royal aux dépens de la représentation nationale.

intrusion. On a vu des membres de la Chambre vénale, pour obtenir le salaire de leur basse servilité, voter à découvert les lois désastreuses qui faisaient le désespoir du pays ; sûrs d'échapper à la vindicte électorale, et de trouver dans la chambre des pairs de l'impunité pour leur conduite parlementaire, ils bravaient là, comme dans un refuge assuré, l'opinion publique justement déchaînée contre eux. C'est donc un acte de bonne justice que de purger la chambre des pairs de ces hommes qui avilissaient sa dignité.

« Mais, pour rehausser cette dignité, ajoutait M. Petou, ne serait-il pas nécessaire de supprimer cette hérédité qui, selon moi, est un contre-sens pour un gouvernement constitutionnel?.... Je juge par l'agitation qui se manifeste autour de nous, qu'il fallait que l'article 27 de la charte, en ce qui concerne l'hérédité, fût sacrifié en holocauste sur l'autel de la patrie, en compensation du sang versé pour la défense de nos droits les plus chers, et pour la conservation des jours des membres de cette chambre par cette héroïque population de Paris....

— « Vous calomniez la population de Paris, lui crie M. Arthur de Labourdonnaie. »

— « Assez, assez, lui disaient des voix de la gauche ; descendez de la tribune. »

— « La nomination des pairs sous le règne de Charles X, dit à son tour le général Sébastiani, fut une usurpation du pouvoir sur la Chambre, une usurpation flagrante ; elle a brisé le pacte social. On se récrie contre la proposition qui vous est faite de déclarer ces nominations nulles et non avenues. L'exemple n'est pas nouveau. Louis XVIII, en rentrant, n'a-t-il pas éliminé vingt pairs? la chambre des pairs est-elle moins puissante ? a-t-elle moins contribué à la conservation de l'ordre en France? Lorsque vous venez de prendre une délibération qui déclare le trône vacant en fait et en droit, vous pouvez certainement compléter cette opération en écartant les pairs qui ont osé travailler à la destruction du pacte social. Quant à la question de l'hérédité de la pairie, j'appuie encore l'amendement de M. Bérard, parce que c'est une question difficile, ardue, qui a besoin de toutes nos méditations. »

— « De quel droit, disait toujours M. Berryer, la chambre des députés interviendrait-elle dans la question de savoir si des pairs nommés par le roi doivent être éliminés ou non? Qu'elle les accuse ; alors c'est un procès fait aux personnes; qu'ils soient jugés indignes de ce que l'autorité royale a fait pour eux, à la bonne heure; mais c'est au roi seul, au pouvoir royal à les exclure. »

— « Le préopinant me semble se tromper sur l'atmosphère de cette Chambre, reprit alors M. Bernard. En présence des événements qui viennent de se passer, quand le trône a été brisé, quand la légitimité n'existe plus, quand, il y a quatre jours, un immense bateau pavoisé de couleurs funèbres descendait la Seine et que la population en pleurs l'escortait, où voulez-vous aller chercher la légitimité ? N'est-elle pas tout entière enterrée sous les cadavres des martyrs de la liberté ?

« Quant à l'hérédité de la pairie, comme les meilleurs esprits sont partagés sur cette question (1), et qu'elle demande à être examinée avec maturité, je propose de remplacer la seconde partie de l'article de la commission par celui-ci :

« L'art 27 de la charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831. »

Benjamin Constant se rangea aussitôt à cette nouvelle rédaction, et sacrifia momentanément ses opinions contre l'hérédité de la pairie. L'article, ainsi amendé, fut enfin adopté par la majorité de la Chambre, charmée d'avoir pu faire ajourner, sans la préjuger, la question des *dynasties* des pairs.

On s'occupa alors de l'acte supplémentaire, par lequel la Chambre devait déclarer la nécessité de pourvoir, par des lois séparées et dans le plus court délai possible, à divers objets additionnels à la charte, qui devaient fixer les lois organiques de la constitution.

M. de Podenas fit ajouter au paragraphe relatif aux délits de la presse, qu'on déclarait devoir être soumis au jury, les délits politiques.

Tout le reste fut voté avec une hâte et une négligence extrêmes. Cette série d'énonciations épuisées, M. de Corcelles proposa de déclarer que « tous les décrets de l'empire, ordonnances royales, de police et municipales, contraires aux lois constitutionnelles étaient abrogés. »

— « Ils le sont de droit, lui répondent les centres. »

— « Mais on les invoque sans cesse. »

Et, en effet, on les verra invoquer pour affer-

(1) M. Bernard se trompait; les meilleurs esprits de la Chambre voulaient tous l'abolition de l'hérédité de la pairie, mais le Palais-Royal ne la voulait pas, et les membres des centres, alliés en cela avec les royalistes du côté droit, firent tout ce qui dépendait d'eux pour faire ajourner cette question. Car si on l'eût agitée dans ce moment-là et que la Chambre eût conservé l'hérédité, il n'est pas douteux que la population presque entière aurait protesté contre un pareil vote. L'ajournement eut pour résultat d'écarter les dangers que la Chambre pouvait courir.

mir le pouvoir aux dépens des libertés publiques.

Le président allait mettre aux voix la proposition concluante, celle d'appeler au trône Louis-Philippe d'Orléans, moyennant l'acceptation de la charte amendée et des dispositions additionnelles, quand M. Fleury de l'Orne s'y opposa.

« D'après les explications que vient de me fournir la discussion, dit-il, je ne balance pas à monter à la tribune.

« Les motifs d'urgence ont toujours été mis en avant dans les circonstances les plus difficiles de notre révolution. Aujourd'hui, Messieurs, en nous résumant, les évènements passés ont ramené les choses au point de l'abdication de Charles X et de son fils.

« Il y a nomination d'un lieutenant-général, par les députés de la France et par les princes qui ont abdiqué. Des deux côtés le duc d'Orléans est investi de la lieutenance-générale.

« Tout se trouve donc rassuré aujourd'hui comme par enchantement, tandis que naguère tout était compromis.

« Ainsi donc, point de précipitation; point d'allégations d'urgence : suivons, Messieurs, la marche tracée par nos intérêts intérieurs et extérieurs, par nos intérêts les plus précieux, les plus chers, ceux de la patrie avant tout.

« Qu'on ne m'allègue point qu'il y a péril; dans la demeure que l'affection en faveur de la famille d'Orléans serait de nature à se refroidir; rien de tout cela : je soutiendrai, au contraire, que l'exercice de la lieutenance-générale ne fera que l'accroître tous les jours jusqu'à l'enthousiasme.

« Modifions la charte; perfectionnons nos institutions; votons les impôts, faisons, en un mot, tout ce qu'il faut pour que l'administration marche et marche bien, tout est bien, tout est au mieux. Mais, pour décider une question aussi importante que l'érection d'un roi, que le lieutenant-général convoque de suite ou dans quelque temps, suivant qu'il le jugera à propos, les colléges électoraux pour envoyer un député ayant un mandat *ad hoc* pour une circonstance aussi majeure.

« Je crois, Messieurs, qu'en consultant ainsi vos commettants, vous aurez satisfait à un devoir rigoureux, vous vous serez assuré à toujours, en conservant votre estime à vous-même, celle de la France et de l'Europe. »

Ce que demandait le député de l'Orne n'était qu'une partie de ce que voulaient ceux qui avaient fait la révolution; c'était le *provisoire*, quant au chef de l'État, que n'avaient cessé de réclamer ceux qui voulaint que la nation fût consultée, le *provisoire* que Lafayette lui-même avait promis par son ordre du jour de l'avant-veille; et pourtant cette proposition mit les centres de la Chambre dans une grande colère.

Pour toute réponse aux considérations invoquées par M. Fleury, Casimir Périer, qui avait laissé la présidence à Laffitte, fit entendre ces mots de mépris : *Allons donc!*

Indigné de la manière dont on accueillait le vœu des hommes dont la voix tonnante résonnait jusqu'aux portes du Palais-Bourbon, M. de Corcelles proposa de soumettre l'invitation au duc d'Orléans *à prendre le titre de roi des Français* à l'acceptation du peuple; mais son amendement ne fut seulement pas appuyé.

Quand on arriva au scrutin secret, Labbey de Pompierres demanda que chaque votant écrivît son nom sur un registre. Cette proposition, vivement appuyée par M. Petou, M. Bérard, et une foule de membres du côté gauche, fut combattue comme contraire au réglement.

« Ce que nous venons de faire est assurément plus qu'un article du réglement; nous sommes hors des circonstances ordinaires, » s'écria l'auteur de la proposition, qui attachait lui-même une grande importance à ce mode de voter : il lui semblait qu'en général, rien ne devait être secret dans les opérations quelconques du gouvernement représentatif. A plus forte raison, pensait-il, quand il s'agissait de déférer la couronne.

Mais il parlait à ces mêmes hommes qui s'étaient refusés à signer leur première adresse au duc d'Orléans, et les mêmes prétextes leur firent repousser la proposition de M. Labbey de Pompierres.

L'appel nominal était presque terminé quand M. Dupin s'aperçut qu'il avait oublié un article essentiel.

« Déjà nous avons tous un ruban tricolore à la boutonnière, dit ce rapporteur; déjà la garde nationale et toute la France ont pris ces couleurs, et le lieutenant-général du royaume a déclaré qu'il n'en serait point porté d'autres; mais il est nécessaire de faire cesser, en point de droit, les dispositions des lois qui fixeraient un autre mode de ralliement. » Et M. Dupin *s'empressa* de proposer un article additionnel ainsi conçu :

« La France reprend ses couleurs : à l'avenir il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore. »

Cette proposition fut adoptée par acclamation.

Le dépouillement du scrutin constata que 252 députés avaient voté, et que sur ce nombre 219 adoptaient la proposition, tandis que 33 seulement la rejetaient.

Mais il ne faut pas perdre de vue que plus de 310 membres avaient paru à la séance, et que, indépendamment de ceux qui déclarèrent hautement ne pas vouloir participer à la proclamation de la royauté nouvelle, près de 80 autres s'abstinrent de voter (1).

Le scrutin terminé et son résultat proclamé, le vice-président proposa à la Chambre, non d'envoyer une députation, mais de se rendre tout entière au Palais-Royal pour porter, en corps, au duc d'Orléans, l'acte par lequel les députés venaient lui offrir la couronne. Cette proposition ayant été acceptée avec empressement, les *deux cent dix-neuf* qui l'avaient votée (2) se mirent en marche, sur quatre de front, et se dirigèrent vers la demeure du prince, où ils arrivèrent vers les cinq heures, au milieu d'une foule considérable, qui les accueillit avec la plus grande réserve.

Le duc d'Orléans, entouré de toute sa nombreuse famille, reçut les députés dans un vaste salon préparé à la hâte : tout se montrait joyeux autour de lui ; et les 219 croyaient avoir assuré pour long-temps la tranquillité du pays sur des bases convenables.

Lorsque M. Laffitte eût lu à haute voix la déclaration de la chambre des députés, les suppressions, additions et modifications faites à la charte, ainsi que la résolution par laquelle ils offraient la couronne de France au lieutenant-général du royaume, le duc d'Orléans s'exprima en ces termes :

« Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez; je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie.

« Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition, et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture : mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays; je sens ce qu'il me prescrit, et je le ferai. »

En terminant cette réponse convenable, mais qui ne l'engageait pas beaucoup, le prince se jeta dans les bras de M. Laffitte, et les spectateurs se mirent à crier : *Vive le roi! vive la reine! vive la famille royale!*

Le soir il y eut illumination générale et spontanée dans Paris : les Parisiens pensaient être débarrassés à jamais de la famille que la France chassait pour la troisième fois; tout cédait à l'entraînement.

La foule qui remplissait le jardin du Palais-Royal demandait à voir le prince : il parut sur son balcon, accompagné du général Lafayette, dans les bras duquel le nouveau roi se précipita plusieurs fois, comme dans ceux de la nation personnifiée. Ce fut en ce moment, a-t-on dit, que le vétéran de la révolution dit au peuple, en montrant le duc d'Orléans : Voici le prince qu'il vous fallait ; *c'est la meilleure des républiques*; » mots qui ont fort bien pu être prononcés par le général Lafayette, qu'on a ensuite désavoués en son nom, « mais qui n'en donnaient pas moins, dit un partisan du nouveau gouvernement, une idée assez juste de la puissance du parti populaire, de ses exigences, des concessions qu'on croyait lui faire. »

CHAPITRE XXXIV.

Attitude de la Chambre des pairs pendant la révolution. — Elle reçoit la communication de la résolution des députés. — Discours de M. de Châteaubriand. — Effet qu'il produit. — Déclaration de M. d'Andelaw — Opinion de M. de Castelbajac. — Discours de M. Decazes. — Vote de la chambre des pairs. —Son adhésion est portée au duc d'Orléans. — Discours à cette occasion. — On oublie la révolution. — Enthousiasme des hommes du lendemain. — Calomnies et voies de fait contre les patriotes. — Vives réclamations de la TRIBUNE. — Quel nom portera le nouveau roi ? — Séance royale. —Serments et discours qui y sont prononcés. — La France a un nouveau roi.

Jusqu'à ce moment, la chambre des pairs était restée tout-à-fait en dehors de ce que faisait celle des députés : complétement étrangère à la révolution opérée par le peuple de Paris, tous les efforts de ceux des pairs qui se trouvaient dans la capitale avaient eu pour but de sauver la dynastie de Charles X, ou tout au moins d'enrayer la révolution.

Les membres réunis à Paris accueillirent avec empressement le duc de Mortemart, et, d'accord avec ce dernier président des ministres de

(1) « Parmi ces derniers, racontait deux ans après un député à portée d'être bien informé, il en est qu'il a déjà été question plusieurs fois d'appeler au ministère, et dont on a fait des pairs de France. »

(2) Les membres du côté droit refusèrent d'accompagner la députation ; ceux qui s'étaient abstenus de voter s'étaient retirés. Mais plusieurs des membres de ces deux catégories ne tardèrent pas à se rapprocher du gouvernement de Louis-Philippe, et l'on en vit solliciter des audiences peu de jours après.

ce roi, ils firent tout ce qui était en leur pouvoir pour conserver la couronne dans la famille aînée des Bourbons : le bruit courut même bien des fois que la chambre des pairs allait proclamer Henri V. La conduite de ce corps aristocratique fut ce que sa nature exigeait de lui; il se montra contre-révolutionnaire dans ses démarches, dans ses intentions, dans ses vœux, dans ses actes; aussi son impopularité devint-elle extrême.

Pendant la révolution, le palais du Luxembourg ne reçut point la visite des vainqueurs de la garde royale, comme l'avaient reçue l'Archevêché, le Palais-de-Justice et les Tuileries; fort heureusement pour la pairie, le peuple ne s'enquit point si elle existait encore, ou plutôt il la crut morte, et la laissa sous les pavés; mais lorsqu'il la vit donner signe d'existence, il comprit que tous ses ennemis n'étaient pas restés sur le champ de bataille et qu'il aurait bientôt à recommencer le combat. Sa haine pour la chambre des pairs s'en accrut encore, et l'on entendit souvent mêler à ses cris de guerre contre les Bourbons, le cri non moins révolutionnaire de : *A bas les pairs ! à bas la pairie !*

Le sentiment de son impopularité tint la chambre des pairs dans une réserve égale à sa frayeur : elle laissa tout faire à la chambre des députés, et ne se permit ni approbation ni désapprobation.

Mais lorsque la pudeur eut forcé son président, M. Pastoret, à résigner ses fonctions, et que l'*inévitable* M. Pasquier fut désigné par le lieutenant-général du royaume pour remplir ces mêmes fonctions, ce nouveau président, quoique non moins contre-révolutionnaire que celui de Charles X, crut devoir imprimer une direction politique à ce que l'on appelait la haute Chambre. On la vit s'occuper clandestinement de la formation de ses bureaux.

Le bruit courut alors, raconte l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*, que M. de Châteaubriand, pour relever le courage de la chambre des pairs et protester une dernière fois de son attachement à la royauté vaincue, préparait un discours accusateur contre les imprudents amis qui avaient égaré Charles X, et contre les parents ingrats qui avaient trahi sa famille. Le Palais-Royal s'en alarma au point de solliciter l'intervention d'un homme éminent pour aller conjurer l'orage. M. Arago obtint de l'illustre écrivain que la forme des paroles qu'il devait jeter à la face de ceux qui avaient trompé ou trahi la famille exilée seraient adoucies, dans le seul but de ne point jeter des ferments de haine propres à irriter les factions (1). M. de Châteaubriand tint parole.

Le 7 août, après avoir voté la charte amendée et la proposition d'offrir la couronne au duc d'Orléans, la chambre des députés, sans attendre le concours de celle des pairs, avait été porter sa déclaration au prince. Mais quand les députés furent de retour, ils comprirent que, pour rester dans les convenances avec l'autre Chambre, il fallait au moins communiquer aux pairs de France l'importante résolution que la Chambre législative venait de prendre. Et quoique cette communication n'eût pas été votée, le message n'en fut pas moins envoyé : le président de la chambre des pairs annonça alors une séance du soir.

Elle s'ouvrit à neuf heures. Cent quatorze membres s'y trouvèrent. C'était bien moins que le tiers exigé pour délibérer, si l'on comptait encore les pairs de Charles X comme aptes à voter; c'était un peu plus que ce tiers, si on les considérait déjà comme éliminés; ce qui ne pouvait être que par une anticipation illégale. Mais la question était ailleurs.

M. Pasquier s'empressa de lire la déclaration de la chambre des députés, et consulta celle de pairs pour savoir comment elle entendait se prononcer à cet égard. M. de Choiseul opina pour qu'on passât immédiatement et sans discussion au scrutin, ainsi que cela avait été pratiqué deux fois, affirmait-il, dans deux occasions graves, où le salut de l'État et l'intérêt de la Chambre se trouvaient engagés. Mais les pairs décidèrent que la discussion serait ouverte.

M. de Châteaubriand demanda alors si la pairie croyait encore convenable de délibérer, lorsque déjà les députés avaient agi sans le concours de cette Chambre, et comme si elle n'eût pas existé. M. de Broglie répondit qu'il était impossible de ne pas mettre en délibération le message transmis au président dans les formes accoutumées ; que cette communication de la part des députés était la meilleure preuve qu'ils n'avaient pas voulu prendre sur eux seuls la détermination soumise à la pairie. Il ajouta encore que le lieutenant-général du royaume n'avait ni refusé ni accepté positivement, et qu'il ne le ferait qu'après que la Chambre des pairs se serait prononcée. Les pairs, qui ne demandaient pas mieux que de faire acte de puis-

(1) On a dit que le Palais-Royal avait fait offrir le ministère de l'instruction publique à M. de Châteaubriand ; mais les considérations que M. Arago fit valoir touchèrent beaucoup plus le grand poëte que des offres maladroites, qui lui firent lever les épaules.

sance, acceptèrent les excuses, et la délibération s'ouvrit.

Ce fut M. de Châteaubriand qui, le premier, occupa la tribune : on s'y attendait, et on prêta à ses paroles éloquentes une attention religieuse.

Aux yeux de l'orateur, la déclaration communiquée à la chambre des pairs lui paraissait moins compliquée pour lui que pour ceux de ses collègues qui ne partageaient point ses opinions. Sans se prononcer sur la forme, il approuvait le fond des changements introduits dans la charte ; mais il s'étonnait qu'on eût pu entretenir la Chambre de la mesure relative aux pairs de la création de Charles X. Rayer du tableau de la pairie les membres qu'on voudrait retrancher toutes les fois qu'on serait le plus fort, paraissait trop sentir la proscription. M. de Châteaubriand aimait mieux écarter de la déclaration de la Chambre élective tout ce qui lui paraissait d'un intérêt secondaire pour ne s'occuper que du seul fait qui dominait tout : la vacance du trône.

« Si le trône est vacant, disait M. de Châteaubriand, nous sommes libres de choisir la forme de gouvernement qui nous conviendra; mais il est bon de savoir, avant d'offrir la couronne à quelqu'un, si l'on établira une république ou une monarchie nouvelle, et si l'une ou l'autre de ces deux formes de gouvernement offrirait à la France des garanties suffisantes de durée, de force et de repos. »

Ici l'orateur passait en revue les avantages et les inconvénients que chacun de ces deux systèmes politiques lui semblaient présenter. Selon lui, la république avait contre elle les souvenirs de la république elle-même ; il assurait que l'état des mœurs de la France, et ses rapports avec les autres États qui l'environnent rendaient, *sauf erreur*, cette forme de gouvernement impossible. « La république représentative, disait à ce sujet l'auteur des *Essais sur les Révolutions*, est peut-être l'état futur du monde; mais son temps n'est pas venu. »

Arrivant à la monarchie nouvellement élue, l'orateur la regardait comme inséparable de la liberté de la presse, et par cela même exposée à tomber. « La liberté de la presse, disait-il, ne vit en sûreté qu'avec un gouvernement dont les racines sont déjà profondes. Une monarchie bâtarde d'une nuit sanglante n'aurait-elle rien à redouter de l'indépendance des opinions? Si ceux-ci peuvent prêcher la république, ceux-là un autre système, ne craignez-vous pas d'être bientôt obligés de recourir à des lois d'exception, malgré les huit mots supprimés dans l'article 8 de la charte? Alors, amis de la liberté réglée, qu'aurez-vous gagné au changement qu'on vous propose? Vous tomberez de force dans la république ou dans la servitude légale (1) : la monarchie sera débordée et emportée par le torrent des lois démocratiques, ou le monarque par le mouvement des factions...

« Si l'une et l'autre de ces deux formes de gouvernement ont des périls, il restait un troisième parti, continuait-il, et ce parti valait bien la peine qu'on en eût dit quelques mots.

« D'affreux ministres ont souillé la couronne; ils ont soutenu la violation de la foi par le meurtre ; ils se sont joués des serments faits au ciel, des lois jurées à la terre.... Jamais défense ne fut plus juste et plus héroïque que celle du peuple de Paris. Il ne s'est point soulevé contre la loi, mais pour la loi : tant qu'on a respecté le pacte social, le peuple est demeuré paisible : il a supporté sans se plaindre les insultes, les provocations, les menaces : il devait son argent et son sang en échange de la charte, il a prodigué l'un et l'autre. Mais, lorsqu'après avoir menti jusqu'à la dernière heure, on a tout-à-coup sonné la servitude ; quand la conspiration de la bêtise et de l'hypocrisie a soudainement éclaté ; quand une terreur de château, organisée par des eunuques, a cru devoir remplacer la terreur de la république et le joug de fer de l'empire, alors ce peuple s'est armé de son intelligence et de son courage ; il s'est trouvé que ces *boutiquiers* respiraient assez facilement l'odeur de la poudre, et qu'il fallait plus de quatre hommes et un caporal pour les réduire. Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France. Un grand crime a eu lieu; il a produit l'énergique explosion d'un principe : devait-on, à cause de ce crime et du triomphe moral et politique qui en a été la suite, renverser l'ordre de choses établi?

« Charles X et son fils sont déchus ou ont abdiqué, comme il vous plaira de l'entendre; mais le trône n'est pas vacant. Après eux venait un enfant : devait-on condamner son innocence? » Et M. de Châteaubriand ne craignait pas d'affirmer que cet enfant, élevé désormais aux écoles de la patrie et du gouvernement représentatif, et dans les idées de son siècle, pourrait devenir un roi en rapport avec les besoins de la France et de l'avenir. « Le

(1) C'est la pire de toutes les servitudes, et Montesquieu en donne les raisons.

roi présent, ajoutait ce pair de France, le roi actuel aurait été le duc d'Orléans, régent du royaume, prince qui a vécu près du peuple, et qui sait que la monarchie aujourd'hui ne peut être qu'une monarchie de consentement et de raison. Cette combinaison naturelle m'eût semblé un grand moyen de conciliation, et aurait peut-être sauvé à la France ces agitations qui sont la conséquence des violents changements d'un état...

« Ce n'est ni par un dévouement sentimental, ni par un attendrissement de nourrice transmis de maillot en maillot, depuis le berceau de saint Louis jusqu'à celui du jeune Henri, que je plaide une cause où tout se tournerait de nouveau contre moi si elle triomphait. Je ne vise ni au roman, ni à la chevalerie, ni au martyre. Je ne crois pas au droit divin de la royauté, et je crois à la puissance des révolutions et des faits. Je n'invoque pas même la charte; je prends mes idées plus haut. Je les tire de la sphère philosophique, de l'époque où ma vie expire. Je propose le duc de Bordeaux tout simplement comme une nécessité d'un meilleur aloi que celle dont on argumente.

« Je sais, ajoutait l'orateur, qu'en éloignant cet enfant, on veut établir le principe de la souveraineté du peuple, niaiserie de l'ancienne école, qui prouve que, sous le rapport politique, nos vieux démocrates n'ont pas fait plus de progrès que les vétérans de la royauté.... Une monarchie peut être libre et beaucoup plus libre qu'une république. Je me contenterai de remarquer que, lorsque le peuple a disposé des trônes, il a aussi disposé de sa liberté...

« Nous ne voulons plus de la branche aînée des Bourbons, dites-vous. Et pourquoi n'en voulez-vous plus? — Parce que nous sommes victorieux. Nous avons triomphé dans une cause juste et sainte, nous usons d'un double droit de conquête. — Mais alors vous proclamez le droit de la force. Alors gardez soigneusement cette force, car si dans quelques mois elle vous échappe, vous serez mal venus à vous plaindre.

« J'ai transporté le combat sur le terrain de mes adversaires; je ne suis point allé bivouaquer dans le passé sous le vieux drapeau des morts, drapeau qui n'est pas sans gloire, mais qui pend le long du bâton qui le porte parce qu'aucun souffle de vie ne le soulève. Quand je remuerais la poussière des trente-cinq Capets, je n'en tirerais pas un seul argument qu'on voulût seulement écouter. L'idolâtrie d'un nom est abolie; la monarchie n'est plus une religion: c'est une forme politique préférable, dans ce moment, à toute autre, parce qu'elle fait mieux entrer l'ordre dans la liberté..... Je vote contre le projet de déclaration. »

Ce discours, beaucoup plus étendu, et dont j'ai dû supprimer ici des passages bien remarquables, fit une grande impression sur la Chambre. Dans d'autres circonstances, il eût assuré auprès des pairs le succès de la cause que M. de Châteaubriand venait d'appuyer de toute la puissance de sa parole, et mieux encore avec la profonde conviction de sa conscience. Mais la chambre des pairs savait alors que cette cause était définitivement perdue, et elle se résigna à faire le sacrifice de ses opinions. La Chambre se borna à ordonner l'impression de l'éloquent discours qu'elle venait d'entendre et d'applaudir, comme une dernière protestation en faveur de la légitimité. Aucun autre pair ne parla pour le duc de Bordeaux, et le reste de la discussion ne roula guère que sur les nominations faites par Charles X.

L'un des pairs dont la chambre des députés avait proclamé d'annuler la promotion, M. d'Andelaw, fit à cet égard une déclaration remplie de convenance et de dignité.

« Les sentiments généreux dont la Chambre est animée, dit-il en substance, me font pressentir ce qu'elle doit éprouver lorsqu'on lui demande de se séparer d'une partie d'elle-même. Mais puisque les circonstances imposent cette dure nécessité, il appartient à ceux qu'elle frappe d'en prendre sans honte l'initiative. Les sacrifices sont faciles toutes les fois qu'il s'agit du bien public. Je désire exprimer ici plus qu'un sentiment personnel; j'espère qu'il sera partagé par les nobles collègues qui se trouvent avec moi dans une position commune: je déclare, en ce qui me concerne, adhérer à la notification faite par la chambre des députés, et me retirer de la chambre des pairs, où m'avait appelé à siéger une ordonnance de Charles X. »

Quelques autres pairs, parmi lesquels se firent remarquer MM. de Bouillé, de Groisbois, d'Imécourt, Hocquart et Forbin des Issarts, donnèrent leur adhésion à cette déclaration, aimant mieux sacrifier leurs positions personnelles que d'être un obstacle à la tranquillité du pays.

Mais plusieurs autres ne pensaient pas qu'il fût de la dignité de la pairie d'accepter de pareilles conditions. M. de Barante dit que la Chambre ne pouvait pas même délibérer sur cette partie de la déclaration des députés. M. de Pontécoulant appuya M. de Barante; il refusa de voter sur une mesure attentatoire à l'honneur de la Chambre, et il déclara qu'il résignerait plutôt son titre de pair de France

que de prononcer la déchéance de ses collègues. Le seul parti à prendre dans la circonstance était, selon M. de Pontécoulant, que tous les pairs qui tenaient leur nomination de la branche des Bourbons exclue du trône remissent leurs pouvoirs entre les mains du nouveau roi, qui, disait l'orateur, aviserait, dans l'intérêt de l'état, à former une chambre des pairs conformément aux dispositions de la charte constitutionnelle.

Il était difficile de prévoir le résultat de cette discussion : on aima mieux la laisser indécise jusqu'après le vote des amendements ajoutés à la charte, et le président ouvrit la discussion sur ces articles.

Le comte Tascher reconnaissait bien la vacance du trône ; mais il ne se croyait pas assez éclairé sur la question de droit pour se prononcer.

« Je ne voudrais pas que mon silence fût interprété, dit alors M. de Castelbajac, l'un des membres frappés par la décision de l'autre chambre : pair nommé par le roi dans toute la plénitude de ses prérogatives, tenant uniquement mes pouvoirs de lui, lui ayant prêté serment de fidélité, et, d'après les anciennes lois de la monarchie, le roi ne mourant jamais en France, monseigneur le duc de Bordeaux existant, je déclare sur mon honneur et ma conscience, que je ne me reconnais pas, que je ne reconnais à personne le droit de déclarer le trône vacant, ni de disposer de la couronne en faveur de qui que ce soit, et je vais me retirer. »

Quelques autres pairs, MM. de Rougé, de Sainte-Maur-Montansier, de Lorges, d'Aubigné, donnèrent hautement leur adhésion aux sentiments manifestés par M. de Castelbajac, et l'imitèrent. M. de Châteaubriand renouvela son opposition à l'ensemble de la déclaration des députés.

Néanmoins, la charte amendée fut votée en masse, jusqu'à l'article relatif à la pairie.

Là se renouvelèrent les débats sur la rédaction de la délibération.

M. Decazes émit à cet égard une opinion qui exprimait bien des regrets.

« Si la Chambre adoptait la proposition, dit-il, il importerait qu'il fût bien constaté qu'elle n'y a été déterminée que par l'adhésion des pairs qui viennent de donner un si noble exemple d'abnégation de leurs intérêts personnels. Cet exemple, ils l'ont reçu eux-mêmes des deux princes qui ont cru devoir sacrifier tout au salut du pays. Spectatrice d'une lutte si généreuse, la Chambre n'a point à concourir elle-même à des sacrifices déjà consommés. Dans son premier acte, elle n'a fait que reconnaître une nécessité impérieuse de se soumettre à un fait accompli. C'est, si je comprends bien les intérêts de la Chambre, la seule chose qu'elle ait à faire en ce moment. Quant à moi, à qui la reconnaissance et un auguste souvenir imposent des devoirs qui seront appréciés par toutes les âmes élevées, quelque déterminé que je sois à ne jamais désespérer du salut de mon pays, et à me dévouer, comme je l'ai fait long-temps, à la défense de ses intérêts et de sa liberté, je ne veux pas plus participer à la disposition qui frappe mes nobles collègues qu'à celle qui a proclamé une catastrophe qu'il n'a pas dépendu de moi d'empêcher, et que j'eusse voulu prévenir de tout mon sang (1). »

M. le duc de Choiseul fit observer alors que, pour pouvoir adopter le motif de l'adhésion de la Chambre sur le sacrifice volontaire de ceux qu'elle concernait, il était nécessaire que ce consentement fût donné par tous. Or, disait-il, il ne se trouve aujourd'hui dans le sein de la Chambre qu'une douzaine des pairs nommés par Charles X, et nous ne pouvons pas préjuger la détermination que prendront les autres. Il faut donc que la Chambre dise, quant à présent, qu'elle ne peut délibérer sur la proposition d'annuler les nominations et créations de pairs faite sous le règne de Charles X, et qu'elle déclare s'en rapporter, sur ce sujet seulement, à la haute prudence du prince lieutenant-général.

Ce moyen ayant été adopté, la Chambre procéda au scrutin sur l'ensemble de la déclaration des députés, et le dépouillement donna 89 voix en faveur de cet acte, et 10 voix contre ; on constata en outre qu'il s'était trouvé 14 bulletins en blanc et 1 nul, ce qui présenta un total de 114 votants. Ainsi, en adoptant la déclaration des 189 députés, la Chambre des pairs n'était pas en nombre suffisant pour délibérer; car son réglement voulait qu'elle offrît au moins le tiers de ses membres, dont le nombre total s'élevait, à l'époque du 7 août, à 392. La Chambre ne pouvait pas considérer comme exclus déjà des pairs sur le sort desquelles elle déclarait s'en rapporter à la sagesse du lieutenant-général du royaume, et qui venaient eux-

(1) Malgré son opposition à la déclaration de vacance du trône, M. Decazes ne tarda pas à se rallier au nouveau gouvernement, qui, enchanté d'avoir *enrôlé* sous ses drapeaux l'ancien favori de Louis XVIII et le serviteur le plus dévoué de la branche aînée, lui donna bientôt une preuve de sa confiance et de son estime en lui accordant la place de grand référendaire de la chambre des pairs Il y a une grande solidarité parmi les contre-révolutionnaires.

mêmes de déposer leur vote dans l'urne du scrutin.

Au reste les questions légales étaient hors de propos en ce moment-là, et l'on avait raison de ne pas s'en inquiéter ; on se serait même passé du concours de la chambre des pairs, et l'on eût bien fait. Le fond devait l'emporter sur la forme, et le fond l'emporta en effet.

A dix heures du soir, une grande députation de la chambre des pairs arriva au Palais-Royal, ayant à sa tête le nouveau président, M. Pasquier. « Quoiqu'elle ne fût pas attendue, elle n'en fut pas moins bien reçue, a dit un témoin de cette démarche, et le duc d'Orléans lui fit la même réception qu'aux députés. »

— « La chambre des pairs vient présenter à votre Altesse Royale, dit M. Pasquier, l'acte qui doit assurer nos destinées. Vous avez défendu, les armes à la main, nos libertés encore nouvelles et inexpérimentées ; aujourd'hui vous allez les consacrer par les institutions et les lois. Votre haute raison, vos penchants, le souvenir de votre vie entière nous promettent un roi citoyen : vous respecterez nos garanties, qui sont aussi les vôtres. Cette noble famille que nous voyons autour de vous, élevée dans l'amour de la patrie, de la justice et de la vérité, assure à nos enfants la paisible jouissance de cette charte que vous aller jurer et les bienfaits d'un gouvernement à la fois stable et libre. »

— « Messieurs, répondit le lieutenant-général, en me présentant cette déclaration vous me témoignez une confiance qui me touche profondément. Attaché de conviction aux principes constitutionnels, je ne désire rien tant que la bonne intelligence entre les deux Chambres ; je vous remercie de me donner le droit d'y compter. Vous m'imposez une grande tâche ; je m'efforcerai de m'en rendre digne. »

En entendant ces deux discours, on aurait pu croire d'assister à une de ces cérémonies banales qui ont lieu dans les temps ordinaires à l'époque du jour de l'an. Il était impossible d'y trouver seulement l'indice qu'une grande révolution venait de remuer profondément toute la France et changer ses destinées ; pas un mot qui rappelât ce grand événement ; pas une expression qui pût indiquer qu'on l'avait même présent dans la mémoire. La chambre des pairs semblait vouloir l'oublier, et elle agissait et parlait comme s'il n'y eût pas eu une bataille de trois jours, et un trône renversé.

De son côté le nouveau roi avait paru n'attacher de l'importance qu'à la confiance que la chambre des pairs lui témoignait, et qu'à l'espoir que la bonne harmonie régnerait entre elle et la chambre des députés : l'héroïque dévouement du peuple, le sang qu'il avait versé, le désintéressement dont il avait donné un si noble exemple, et le prix qu'il attendait de sa victoire, tout cela n'était déjà plus digne d'être rappelé dans les intimes communications des pouvoirs de l'État. Aussi ceux qui avaient fait la révolution en haine du gouvernement imposteur et parjure sous lequel ils se trouvaient si mal à leur aise ; ceux qui avaient frappé les Suisses en haine de tout ce qui se rattachait à ce gouvernement, se montrèrent-ils peu touchés de l'empressement que la chambre des pairs mit à se grouper autour du nouveau roi, et à placer son impopularité sous l'aile de la royauté sortie de l'autre Chambre.

Mais, il faut le reconnaître, il n'en fut pas de même des hommes du lendemain. Ceux-ci acceptèrent comme un immense bienfait, digne de toute leur reconnaissance, la résolution de la chambre des députés ; ils surent un gré infini à ces mêmes pairs de France, qu'ils voulaient jeter dans la Seine deux jours auparavant, de ne pas avoir proclamé Henri V, et se mirent à genoux devant le duc d'Orléans qui daignait se sacrifier pour les sauver de *l'anarchie*, hydre sans cesse présente à leur imagination effrayée, et pour leur garantir la tranquillité nécessaire à leurs affaires mercantiles. Ces gens-là, habitués à tout rapporter à la prospérité de leurs affaires personnelles, auxquelles ils auraient volontiers sacrifié *la liberté*, *l'égalité* et tous les grands principes politiques dont ils n'avaient jamais compris ni la portée, ni les bienfaits ; ces gens-là, dis-je, montrèrent la plus grande joie de ce qui venait de se passer : ils avaient retrouvé leurs députés ; ils voyaient la chambre des pairs soumise ; on venait de leur donner un nouveau roi, un roi-citoyen, qui chantait la *Marseillaise* avec eux, qui leur ouvrait les portes de son palais et leur donnait la main en les appelant ses *chers camarades* ; que de motifs de se réjouir !

Aussi le jardin et les cours du Palais-Royal furent-ils témoins, pendant ce jour-là et ceux qui suivirent, des transports de l'enthousiasme de ces militants du lendemain. Le dimanche fut pour eux une journée de fête ; ils la célébrèrent par leur empressement à s'approcher de la demeure du prince, et le Palais-Royal ne cessa de retentir de leurs acclamations en faveur du duc d'Orléans et de sa famille. Et comme rien n'est aussi exclusif que les hommes sans principes, ces anciens libéraux, devenus tout-à-coup des ultrà-royalistes, trouvaient déjà mauvais que les combattants des trois

jours et les vrais patriotes vinssent troubler l'harmonie de leurs acclamations par les cris discordants de : *Vive la liberté! vive Lafayette!* Ces nouveaux royalistes, en grande majorité autour du Palais-Royal, se portèrent, contre les meilleurs citoyens, à des accusations infâmes et à des voies de fait qui permirent de croire que tous les ignobles agents de la police Mangin n'avaient pas purgé le pavé de Paris de leur présence malfaisante, et que beaucoup d'entre eux n'avaient fait que changer de maître et de livrée.

« La chambre des députés, disait à ce sujet le journal rédigé par les vrais combattants de la grande semaine, a cru convenable de s'autoriser elle-même à disposer de la France; elle a repoussé l'appel au peuple ou à des représentants *ad hoc*; au lieu d'une constitution, nous avons une seconde édition de la charte. On connaît notre opinion à ce sujet, ce n'est pas le moment d'y revenir.

« Mais on nous apprend qu'hier une foule d'excellents citoyens qui se sont distingués au premier rang dans les glorieuses journées du mois dernier, ont été insultés, menacés, calomniés, maltraités dans les rues et sur les places publiques, parce qu'ils exprimaient le désir que le vœu national fût consulté. Cela est déjà fort grave; voici qui l'est mille fois plus encore. Ces vainqueurs des Suisses ont été traités d'agents de l'étranger; ces promoteurs de l'insurrection contre Charles X et sa famille ont été traités de partisans du duc de Bordeaux : sur tous les points les mêmes calomnies leur ont été adressées; on ne peut douter qu'elles ne fussent un mot d'ordre.

« Certainement ni le prince qu'on appelle au trône, ni la majorité de la chambre des députés, ni celle des ministres, n'ont ordonné rien de pareil. Mais il est des hommes qui portent au patriotisme une haîne d'autant plus ardente qu'ils ont feint long-temps d'aimer la patrie; des hommes qui, ne s'étant pas trouvés en position d'être les *ultrà* de Charles X, veulent se montrer les *ultrà* de Philippe VII, et qui méconnaissent assez ce prince pour s'imaginer que tout attentat contre la liberté sera dans leurs mains un *effet* sur le nouveau trésor royal.

« Vendez notre liberté, ajoutait ce journal, vendez notre sang, c'est votre métier, Messieurs; opprimez, dénoncez, mais ne calomniez pas. Au lieu de fournir quelques secours à nos blessés, aux veuves de nos morts, payez quelques bandits pour assommer les frères de ces héros; mais ne dites pas que les amis de la liberté sont les agents de l'étranger; ne donnez pas un pareil mot d'ordre à vos sicaires: cela surpasserait en infamie et en impudence tout ce qu'a pu tenter le gouvernement déchu. Vous deviez un peu plus de ménagement à ceux qui, en renversant une cour où toutes les places étaient prises, vous ont permis d'en élever une autre où toutes les places sont à prendre. Successeurs des émigrés, élancez-vous comme eux à la curée de la France; dévorez le milliard; mais n'outragez pas ceux qui n'ont voulu pour eux que les périls... »

Ce fut dans ces dispositions des esprits que l'on se prépara à la cérémonie du lendemain, lundi 9 août. Le duc d'Orléans devait recevoir le pacte fondamental et la couronne des mains des représentants de la nation, et prêter serment de régner suivant la constitution; cérémonie destinée à remplacer le *sacre*, qu'on laissait désormais aux rois qui croient régner par droit divin.

Mais une difficulté se présentait : les conservateurs du conseil proposaient au duc d'Orléans de prendre le nom de PHILIPPE VII, roi de France : c'était, à leurs yeux, renouer la chaîne des temps et continuer la monarchie des Valois et des Capets. D'autres membres, qui auraient désiré une royauté nouvelle sous tous les rapports, demandaient qu'il s'appelât PHILIPPE Ier. Le général Lafayette s'opposa à la première dénomination, comme indigne d'une monarchie élue par la volonté nationale et qui ne devait avoir rien de commun avec les prétentions des anciens rois de France. Toutefois la discussion sur ce point devint sérieuse, et ce ne fut qu'avec bien de la peine que le duc d'Orléans et les doctrinaires se rendirent aux raisons présentées par le général Lafayette. « *You see you have carried you point*, » écrivait le soir le lieutenant-général du royaume au général Lafayette: *Vous voyez que vous l'avez emporté.*

Mais on trouva encore moyen de choisir un juste milieu entre *Philippe VII, roi de France*, et *Philippe Ier roi, des Français;* ce juste milieu on le plaça dans l'adjonction du nom de *Louis*, que les derniers rois de France avaient tous porté, à celui de *Philippe*, qui se perpétuait dans la famille d'Orléans. On appela le nouveau roi *Louis-Philippe Ier*.

Pendant qu'au Palais-Royal on s'occupait à résoudre cette question, les abords de la chambre des députés et ceux du Palais-Royal se remplissaient de bonne heure d'une foule immense, avide de jouir du spectacle qu'allait offrir la cérémonie. Point de troupes, point de gendarmes, point de sergents de ville; et pourtant il n'arriva rien de ce qui arrive ordinairement

lorsque la force armée est chargée de protéger l'ordre et les citoyens. La garde nationale seule avait été invitée à fournir un poste d'honneur au Palais-Bourbon.

A l'intérieur, on n'avait pas eu le temps de prendre des dispositions nouvelles, et tout se trouva préparé comme pour les séances royales ordinaires, sauf les fleurs de lis que l'on fit disparaître des rideaux et que l'on remplaça par des drapeaux tricolores déployés des deux côtés du trône. Devant ce trône, surmonté d'un dais de velours cramoisi, se trouvaient trois pliants; entre le trône et les pliants, deux tables recouvertes de riches tapis. Sur l'une de ces tables étaient déposés le sceptre, la main de justice, et autres oripeaux de l'ancienne royauté; sur l'autre se trouvaient un encrier et une plume. Un petit nombre de tribunes furent réservées pour les personnes favorisées qui purent avoir des billets. Les autres tribunes étaient destinées à la famille d'Orléans et au corps diplomatique; les coulisses à droite et à gauche du bureau avaient été transformées en amphithéâtres pour recevoir quelques personnes de choix : on n'avait pas songé au peuple.

Vers une heure, les députés commencent à arriver à travers les flots de la population; les membres du côté gauche, y compris le général Lafayette, sont des premiers à entrer : les centres se montrent moins exacts; les membres de l'extrême droite, à l'exception de MM. Berryer, Jacquinot et de Martignac, laissent leurs bancs vides. Les tribunes du corps diplomatique se remplissent de femmes élégantes : on n'y voit d'autres personnages que des agens inférieurs; aucun des ambassadeurs des grandes puissances ne s'y montre.

Les pairs de France, sur lesquels sont fixés tous les regards à mesure qu'ils entrent, laissent beaucoup de places inoccupées sur les bancs qui leur sont assignés; c'est tout au plus si l'on en compte quatre-vingts. Quant aux députés, ils sont au nombre de trois cents. La plupart des pairs portent leur petit costume; les députés sont tous en habit de ville.

La duchesse d'Orléans, mise de la manière la plus simple, entre dans la tribune, avec ses jeunes enfants, un peu avant l'arrivée du duc; elle paraît émue des vives acclamations dont elle est l'objet.

Enfin, vers les deux heures, le canon des Invalides annonce l'arrivée du cortége semi-royal : une députation de vingt membres va au-devant du prince et le conduit jusqu'à l'estrade : la musique joue la *Marseillaise*, et les spectateurs crient : *vive le duc d'Orléans! vive le roi!*

Le prince monte jusqu'aux pliants, salue à diverses reprises l'assemblée, et s'assied, avec ses deux fils aînés. Les maréchaux Oudinot, Mortier, Macdonald et Molitor, placés à côté, prennent sur la table les insignes qui y sont déposés. Les commissaires aux divers départements, maréchal Jourdan, général Gérard, Dupont de l'Eure, Guizot, Bignon et Louis, se placent des deux côtés du trône, et les aides-de-camp en arrière.

Casimir Périer, qui jusque-là avait abandonné la présidence de la Chambre à M. Laffitte, occupe le fauteuil.

Le duc d'Orléans, assis et couvert, invite les pairs et les députés à s'asseoir, et dit au président de lire la déclaration du 7 août.

Casimir Périer lut alors, d'une voix éclatante, mais tant soit peu déclamatoire, la déclaration. Arrivé à ces mots : « l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Philippe d'Orléans; le lieutenant-général l'interrompt en disant : *Louis-Philippe, Louis-Philippe!*

Cette lecture faite, et la pièce remise entre les mains du prince, il demande au président de la chambre des pairs de lui remettre l'acte d'adhésion de cette Chambre.

« Messieurs les Pairs, Messieurs les Députés, dit alors le futur roi, toujours assis et couvert, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la chambre des députés et l'acte d'adhésion de la chambre des pairs; j'en ai pesé et médité toutes les expressions.

« J'accepte sans *restriction* ni réserve les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et le titre de *roi des Français* qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. »

Le duc d'Orléans se leva alors et se découvrit; l'assemblée se leva aussi, et M. Dupont de l'Eure, faisant fonctions de garde des sceaux, remit entre les mains du nouveau roi le serment, qu'il prononça d'une voix sonore en levant la main droite :

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Le commissaire provisoire au département

de la justice présenta alors la plume au duc d'Orléans, qui signa, en triple expédition, le procès-verbal.

« Alors, dit le *Moniteur*, S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français, s'est placée sur le trône, où elle a été saluée par les cris mille fois répétés de *vive le roi !*

« Le silence s'étant rétabli, S. M. a prononcé le discours suivant :

« Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés,

« Je viens de consommer un grand acte : je » sens profondément toute l'étendue des de- » voirs qu'il m'impose ; j'ai la conscience que » je les remplirai. C'est avec pleine conviction » que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était » proposé.

« J'aurais vivement désiré ne jamais occuper » le trône auquel le vœu national vient de m'ap- » peler ; mais la France, attaquée dans ses liber- » tés, voyait l'*ordre public* en péril (1) ; la vio- » lation de la charte avait tout ébranlé ; il fallait » rétablir l'action des lois, et c'était aux Cham- » bres qu'il appartenait d'y pourvoir. Vous » l'avez fait, Messieurs ; les sages modifications » que nous venons de faire à la charte garan- » tissent la sécurité de l'avenir ; la France, je » l'espère, sera heureuse au dedans, respec- » tée au dehors, et la paix de l'Europe de plus » en plus affermie. »

Le roi ayant cessé de parler, le commissaire au département de la justice invita les pairs et les députés à se retirer dans leurs bureaux pour y prêter serment de fidélité au roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

La séance fut levée.

« Le roi sortit, raconte un témoin, en donnant de nombreuses poignées de mains aux députés, aux pairs, aux citoyens, dont il traversa la foule pour rejoindre le cortége. »

Un grand dîner eut lieu au Palais-Royal : bien des personnages divers y assistèrent : les hommes des barricades, les vrais acteurs de la révolution montaient la garde aux portes du palais. La France avait un nouveau roi.

(1) On aperçoit déjà ici les indices du système du nouveau gouvernement : on a toujours essayé de faire croire que la France ne s'était soulevée que pour une misérable question de légalité.



CHAPITRE XXXV.

Charles X et son cortége quittent Maintenon.—Accueil désagréable que la famille royale reçoit à Dreux. — Les commissaires exigent le renvoi de l'artillerie du cortége. — Situation difficile des commissaires. — Démonstration significative des habitants de Laigle. — Charles X reçoit la nouvelle de l'éretion du duc d'Orléans. — Séjour à Argentan et arrivée de M. de Lapommeraie.—Émeute de Condé sur-Noireau.—Concessions faites à l'opinion publique.—Mission du général Hullot. — Soulèvement des habitants de Cherbourg et des environs —Effroi des exilés. — Les gardes-du-corps remettent leurs étendarts au roi.—Séjour à Valognes. —Panique de l'escorte —Arrivée à Cherbourg.—Dispositions faites au port.— Embarquement de la famille royale. — Affronts qu'elle reçoit en Angleterre.

Pendant que la chambre des députés élevait sur le pavoi un roi à son image ; que la chambre des pairs, inquiète sur son avenir, adhérait à ce grand acte, et que les anciens libéraux, unis aux *hommes du lendemain*, applaudissaient de toutes leurs forces à ce changement de dynastie, croyant avoir réalisé le gouvernement monarchique représentatif dans toute sa vérité, la dynastie déchue s'acheminait lentement vers la terre d'exil. Après avoir fait ses adieux à la garde royale, la famille de Charles X venait de quitter Maintenon pour prendre la route de Dreux.

Trois voitures, les gardes-du-corps, les gardes à pied, les gendarmes des chasses et l'artillerie de la garde, formaient alors tout le cortége royal. Dans la première de ces voitures étaient deux des commissaires de Paris, de Schonen et Odilon Barrot ; dans la seconde, attelée de huit chevaux, se trouvaient le roi, le duc et la duchesse d'Angoulême et le maréchal Maison ; la troisième renfermait la duchesse de Berry, ses deux enfants, Mme de Gontaud et M. de Damas. Quelques autres voitures, dans l'une desquelles s'était caché le prince de Polignac, suivaient à distance ; les gardes-du-corps précédaient et entouraient les voitures du roi, autour desquelles marchaient à cheval une foule de généraux et d'officiers supérieurs : cette troupe, naguère si brillante, se ressentait des fatigues et des peines qu'elle avait éprouvées. On marchait à petites journées, et la famille royale traversait à chaque pas des populations déjà parées des couleurs dont la vue contrariait beaucoup Charles X et la dauphine surtout ; mais ces populations rendirent un dernier hommage au malheur en s'abstenant de toute démonstration qui aurait pu blesser l'ancien roi.

Jusqu'à Dreux, les populations que l'on avait traversées, quoique parées des couleurs nationales, s'étaient tenues dans une attitude très réservée à l'égard de la famille déchue, soit qu'elles eussent en cela obéi aux autorités populaires, soit qu'elles n'eussent pas voulu ajouter aux chagrins de cette famille, alors si digne de

pitié; on avait même vu quelques royalistes se précipiter sur le passage des princes pour leur donner la dernière assurance de leurs sentiments de fidélité.

Mais à Dreux, la population accueillit fort mal Charles X.

« Les habitants, parés avec profusion de rubans tricolores, porte une relation royaliste, sortirent au devant des princes, et annoncèrent hautement vouloir s'opposer au passage du roi. M. le maréchal Maison ne put contenir son indignation en voyant élever de pareilles difficultés : il traita fort militairement ceux des gardes nationaux qui paraissaient les plus exaltés, et l'on s'apaisa enfin de part et d'autre. Il fut permis au roi de passer la nuit dans la petite ville de Dreux : les gardes-du-corps bivouaquèrent autour de la maison où fut reçue la famille royale, et le service d'intérieur se fit aussi avec le même zèle et la même sévérité qu'aux Tuileries. »

A Dreux, les commissaires demandèrent au maréchal Marmont que le régiment d'artillerie de la garde fut renvoyé dans sa garnison.

Il y eut à ce sujet de longues négociations; les commissaires, convaincus qu'il existait un plan pour conduire la famille royale dans la Vendée, insistèrent vivement pour que les 40 pièces de canon attelées qui suivaient le cortege fussent renvoyées à Vincennes : le roi voulait les conserver parmi son escorte. Il était évident que l'on nourrissait encore des projets dont il fallait empêcher l'exécution. MM. de Schonen et Odilon Barrot déclarèrent qu'ils se retireraient et laisseraient la famille royale livrée à elle-même si l'artillerie faisait un pas de plus. Charles X céda : les canons furent renvoyés, à l'exception de deux pièces que l'on garda à la suite du cortége.

On quitta Dreux, le 5 au matin, pour aller coucher à Verneuil. Le lendemain la famille royale arriva dans la petite ville de Laigle. La lenteur de cette marche, les prétextes que l'on semblait chercher pour la rendre plus lente encore, quelques paroles inconsidérées prononcées par des chefs militaires et répétées par les gardes-du-corps, avaient laissé croire que la famille royale n'abandonnait pas son projet de se rendre dans la Vendée (1). D'un autre côté, on affirmait que le roi ne quitterait la France qu'après que son petit-fils aurait été proclamé à sa place. La position des commissaires devenait difficile : ils ne disposaient d'aucune force; ils n'avaient aucune autorité sur l'escorte; le roi les traitait avec une grande réserve; la dauphine ne leur adressait que des paroles hautaines et pleines d'amertume. Leur responsabilité devenait chaque jour plus grande.

Depuis Dreux et Verneuil les populations paraissaient très-animées : il fallait beaucoup de prudence et de fermeté pour empêcher des désordres. A Laigle, la famille royale reçut un accueil semblable à celui que lui avait fait la population de Dreux et de Verneuil : les gardes-du-corps furent obligés de veiller sur les princes; mais ils ne purent empêcher une démonstration très-significative : dans la nuit, les gardes nationaux de la ville effacèrent les fleurs-de-lis peintes sur les panneaux des voitures royales.

Les commissaires ne furent pas très-fâchés de cette manifestation ; ils la regardaient comme propre à faire comprendre au roi qu'un plus long séjour en France ne serait pas sans danger pour lui et pour sa famille. En effet, à mesure que l'on s'éloignait de Paris, la révolution, mieux connue, était célébrée partout; l'esprit révolutionnaire se propageait sans obstacles et avec une force irrésistible. Les drapeaux et les cocardes tricolores se faisaient apercevoir à toutes les fenêtres, sur tous les chapeaux. Les gardes nationaux se présentaient pour former la haie; mais de leurs rangs partaient des cris propres à blesser la famille royale s'acheminant vers l'exil. Les troupes de ligne se montraient parées de la cocarde nationale, et les soldats refusaient de rendre les honneurs militaires à l'ex-roi.

Pour comble d'affliction, les nouvelles de Paris détruisaient à chaque instant les illusions que Charles X conservait encore. Il ne lui en resta plus à la réception du *Moniteur* du 9 août : Charles y lut la déclaration des députés, l'offre de la couronne au duc d'Orléans, l'adhésion de la chambre des pairs, et l'acceptation du prince, son cousin. C'est à Argentan, où il avait demandé à séjourner le dimanche, et d'où il repartit le lendemain, après avoir entendu la messe, que Charles X apprit toutes ces nouvelles : elles produisirent sur ce vieillard un effet douloureux. La dauphine, qui avait tant pleuré, retrouva encore des larmes, et sa figure, devenue livide, décela à tous les regards les chagrins cuisants qu'elle éprouvait et le dépit qu'elle ressentait de la conduite du duc d'Orléans. Le dauphin parut ne s'occuper que des futilités du service, et la duchesse de Berry laissa apercevoir toute l'étourderie de son caractère.

Les commissaires, que le séjour à Argentan avait contrariés, se montrèrent dès lors plus

(1) La famille royale venait d'apprendre que le général Despinois soulevait les Vendéens.

impatients a atteindre le terme de leur mission, et pressèrent Charles X, qui se plaignit de cette sorte de violence morale qu'on cherchait à lui faire; car il voulait conserver jusqu'à la fin les apparences de l'autorité. Mais de nouvelles contrariétés surgirent à sa sortie d'Argentan. M. de la Pommeraie, député du Calvados, venait d'arriver en qualité de commissaire du lieutenant-général pour hâter le voyage de la famille royale, et lui faire prendre la direction de Caen. C'était éloigner le cortége royal de la vieille Vendée, sur laquelle on fondait encore des espérances secrètes, et l'obliger à traverser une grande ville, objet de l'appréhension de la famille déchue. Charles X reçut très-froidement l'envoyé du Palais-Royal, et lui déclara qu'il ne changerait rien à l'itinéraire qu'il s'était tracé, ni quant à la route à prendre, ni quant à sa manière de voyager. On assure qu'il s'emporta même contre le duc d'Orléans, lui reprochant d'avoir trompé sa confiance. Cette fois les commissaires durent céder, et le cortége continua sa route par Condé-sur-Noireau, Vire et Saint-Lô.

Les scènes qui avaient eu lieu à Dreux, et qui s'étaient déjà reproduites en plusieurs autres endroits, se renouvelèrent à Condé-sur-Noireau: l'attitude de la population, portée en masse au-devant du cortége, donna de vives inquiétudes à la famille royale ainsi qu'aux commissaires: on ne voulait pas laisser entrer le roi et son escorte dans la ville; les commissaires furent obligés de parlementer long-temps pour obtenir le passage. Il ne fut accordé qu'à une condition imposée par les gardes nationaux eux-mêmes: c'est que la garde citoyenne resterait l'arme au pied pendant le passage du roi et qu'elle ne rendrait aucun honneur militaire.

Mais, à peine la famille royale eut-elle pris gîte dans une maison particulière, qu'une violente rumeur se fit entendre: le maréchal Marmont venait d'être reconnu par un ancien officier blessé à la bataille de Salamanque, perdue par ce maréchal. Une foule considérable s'était ameutée devant la maison où il logeait; on voulait y mettre le feu. Les commissaires firent sortir secrètement le maréchal; mais ils eurent beaucoup de peine à dissiper le rassemblement. La nuit entière se passa dans une grande fermentation, et les gardes-du-corps demeurèrent sur pied.

Le lendemain, on devait traverser un pays qui venait d'être désolé par les incendies: les habitants se montraient exaspérés contre tout ce qui tenait au gouvernement déchu; il fallait se hâter de leur faire des concessions: il fut décidé que les domestiques de la famille royale quitteraient la livrée galonnée dont la vue pouvait offusquer les passants. Les gens de la maison du roi et des princes furent obligés de se procurer des vêtements bourgeois. En sortant de Condé-sur-Noireau, l'escorte marcha par pelotons et en colonnes serrées afin de pouvoir protéger la famille royale en cas d'attaque.

Le habitants de Vire se montrèrent moins irrités, et les autorités n'eurent pas beaucoup de peine à faire régner l'ordre. Là on crut s'apercevoir que les militaires qui entouraient le roi et la famille royale n'abandonnaient pas encore le projet de se jeter dans la Vendée. Mais tout avait été combiné de longue main pour vaincre la résistance de Charles X, dans le cas où cela serait devenu nécessaire, ou pour le forcer à hâter sa marche.

Le lecteur connaît déjà la mission que le gouvernement du lieutenant-général avait donnée au général Hullot, et celle confiée à M. Dumont-Durville. Le premier n'était pas plutôt arrivé à Cherbourg qu'il avait, conformément à ses instructions, soulevé les populations des environs de cette ville, dans le but d'aller à la rencontre du cortége, et de donner par là aux commissaires une force coërcitive qu'ils n'avaient pas. Organiser des bataillons de volontaires, leur donner des armes, des munitions et de l'artillerie, et les mettre en route fut, pour le général Hullot, l'affaire de peu de jours. Les commissaires furent aussitôt prévenus de ce mouvement par le colonel Trobriand, envoyé à leur rencontre. Ils répondirent au général Hullot : — « Nous apprenons avec satisfaction le mouvement que vous faites vers nous ; vous ne vous reployerez sur Cherbourg, avec vos troupes et votre artillerie, que lorsque nous nous serons concertés ensemble : » — En même temps le général Gérard, commissaire près le département de la guerre, écrivait à ce même général Hullot pour lui donner les ordres que nécessitait ce mouvement. Le général et ses troupes étaient déjà à Carentan quand Charles X entrait à saint-Lô.

La nouvelle se répandit alors, dans le cortége, qu'un soulèvement général des habitants de Cherbourg et des environs venait d'avoir lieu, et que les populations en armes allaient arriver au-devant de la famille royale avec des intentions hostiles. Le nombre des gardes nationaux réunis à Carentan n'était pas aussi considérable qu'on l'affirmait, et ils n'avaient avec eux que deux pièces de canon; mais l'effroi qu'ils causaient au cortége transforma cette réunion de volontaires en une armée entière : il

circula des bruits si alarmants sur la sécurité du roi et de sa famille, que Charles X dut renoncer à dicter ses volontés. Il s'abandonna dès-lors à la sollicitude du maréchal Maison et de ses autres collègues, qui s'empressèrent d'envoyer M. de Lapommeraie auprès du général Hullot pour l'engager à faire rentrer dans leurs foyers les volontaires soulevés. Dans la matinée du 13, ce général quitta Carentan, emmenant avec lui les gardes nationaux et l'artillerie mis en réquisition pour cette expédition : le but que l'on se proposait était atteint. On était parvenu à effrayer la famille royale, et à lui faire désirer un prompt embarquement. Déjà M. Dumont d'Urville était arrivé à Cherbourg avec les deux navires qu'il avait nolisés au Hâvre; il devait les mettre à la disposition de Charles X et de sa famille, soit qu'ils voulussent se faire transporter aux États-Unis, soit qu'il leur convînt de débarquer en Angleterre.

Le 13 août, Charles X et son cortége (1) arrivèrent à Carentan, où ils ne trouvèrent plus qu'une agitation qui commençait à se calmer.

Les commissaires s'étant assurés que le passage de Carentan n'offrait plus de dangers, l'annoncèrent au roi, qui, après les avoir remerciés de leur zèle, consentit à entrer dans la place, où le commandant lui fit rendre les honneurs militaires; mais il fallut continuer à prendre des précautions pour éviter du désagrément au maréchal Marmont, et le roi voulut qu'il fût logé dans la même maison que la famille royale.

Le lendemain, le roi désira s'arrêter un jour à Valogne; les commissaires rassurés par les sentiments de toutes les populations, y consentirent facilement, et profitèrent de cette journée pour faire accélérer, à Cherbourg, les préparatifs de l'embarquement. Charles X se livra, dans la journée du 15, à toutes les pratiques religieuses qui avaient caractérisé les dernières années de son règne; il assista à tous les offices en commémoration de l'anniversaire du vœu de Louis XIII, que la cour célébrait naguère avec tant d'éclat.

Ce même jour, Charles X écrivit au roi d'Angleterre pour lui demander un asile; le duc de Wellington, chef du cabinet torie, lui offrit à peu de chose près l'hospitalité du *Bellérophon.*

(1) Ce cortége ne se composait plus que de quelques officiers du service militaire ou civil de la maison du roi et des princes et princesses. « Voilà, dit l'un des gardes-du-corps, M. Théodore Anne, à qui l'on doit la relation du voyage de Charles X, tout ce qui restait de cette cour pompeuse, de cette foule de courtisans chamarrés qui entouraient le roi, qui remplissaient les salons des Tuileries et de Saint-Cloud. »

Ce fut à Valogne que les gardes-du-corps remirent leurs étendards au roi (1). Douze des plus anciens gardes de chaque compagnie, entourant chacun leurs drapeaux, se présentèrent à l'hôtel où le roi était descendu. Après s'être rangés en bataille dans la cour, les représentants de chaque compagnie défilèrent sous les yeux de Charles X, et lui présentèrent leurs riches étendards. On en ôta le drapeau; Charles X toucha les cravattes, et fit ses adieux aux gardes : « je reçois, leur dit-il, vos étendards sans taches; j'espère que mon petit-fils vous les rendra de même. » Le roi voulut parler; mais sa voix se perdit dans ses propres sanglots : tout le monde pleurait; et cette cérémonie fut une des plus tristes et des plus désolantes de toutes celles que la famille royale avait eues à souffrir. Le soir, on remit à chacun des gardes-du-corps un ordre du jour, signé de la main du roi et par le maréchal Marmont, qui exprimait les mêmes sentiments et les mêmes espérances.

Jusqu'à Valogne, Charles X avait toujours conservé l'habit qu'il portait habituellement depuis son avènement au trône : c'était un habit bleu, moitié civil, moitié militaire, décoré de deux grosses épaulettes en or, sur lesquelles, au lieu des étoiles affectées aux divers grades, brillait une couronne royale. Le roi portait, en outre, les croix de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, la plaque du Saint-Esprit et le grand cordon bleu. Ce jour-là, regardé comme celui de son exil, Charles X quitta cet habit et les décorations, et se montra avec un simple frac bleu sans aucun insigne; le dauphin se dépouilla aussi de son uniforme militaire pour porter une redingotte bleue, sans autres décorations qu'un simple ruban rouge à sa boutonnière. Le jeune duc de Bordeaux était en petite veste bleu clair, et en pantalon blanc; les princesses conservèrent le plus simple négligé, n'ayant rien emporté avec elles, pas même du linge.

Avant de quitter son dernier gîte, Charles X se présenta sur le perron, entouré de sa famille : il voulut parler à la foule qui se pressait dans la cour; ses paroles expirèrent sur ses lèvres.

Depuis Rambouillet, et surtout depuis le licenciement de la garde royale, l'escorte de l'ex-roi avait l'aspect d'un convoi; mais ce fut surtout aux approches de Cherbourg que cette comparaison acquit une grande vérité : C'étaient en effet trois générations de rois que l'on accompagnait à leur dernière demeure.

(2) C'est aussi à Valogne que M. de Polignac quitta le cortége pour se rendre à Graville où il fut reconnu et arrêté.

Sur les hauteurs qui séparent Valogne de Cherbourg, le cotége fit halte. On voyait au loin des bâtiments qui semblaient attendre la famille royale ; cette idée produisit une émotion pénible parmi tous les royalistes de l'escorte.

Tout-à-coup le bruit se répand qu'une foule d'ouvriers du port, mêlés avec des pionniers et des marins, s'avançait au-devant du cortége en manifestant des intentions très-hostiles à la famille royale. On ne tarda pas à entendre les cris que poussait cette foule, qui se trouva bientôt en face de la tête de la colonne : le roi et le dauphin descendirent de voiture et montèrent à cheval ; ils se placèrent au milieu des gardes-du-corps. Les ouvriers, ayant pris le prince de Croï pour Charles X, le menaçaient, quand les commissaires se présentèrent pour haranguer la foule. Le cortége passa au grand trot, et arriva aux portes de Cherbourg. Une proclamation du maire avait engagé les habitants à ne faire aucune manifestation contraire aux convenances. Peu de cris révolutionnaires accueillirent l'ex-roi ; mais toute la population se montrait parée des couleurs nationales, et chaque fenêtre portait son drapeau tricolore. A l'entrée de la ville les officiers du 54ᵉ baissèrent leurs épées devant la famille des Bourbons, et les soldats présentèrent les armes dans le plus grand silence. Le cortége traversa la ville très-rapidement et arriva à l'arsenal de la marine.

Le port, devant lequel on était alors, présentait un aspect propre à suggérer à la famille royale d'amères réflexions. Une foule de bâtiments s'y montraient pavoisés aux trois couleurs ; parmi ces navires on apercevait les deux vaisseaux américains, *le Great-Britain* et *le Charles-Caroll*, frétés par M. Dumont d'Urville pour recevoir à leur bord Charles X et sa suite. Ces deux bâtiments étaient placés près du quai, avec lequel ils communiquaient par un petit port recouvert d'une étoffe bleue. Un peu plus loin, on voyait deux bâtiments de guerre, une corvette et un brick, destinés à convoyer les deux transports. Tout autour du port, et accolés à la grille circulaire qui le sépare de la ville, paraissaient des milliers d'hommes et de femmes de tous les âges, de toutes les professions, qui offraient le spectacle d'une animation extraordinaire. La grille s'était refermée sur le dernier homme et le dernier fourgon de l'escorte, et les gardes-du-corps avaient dû se placer en bataille en face du port, separés seulement par la grille de la population de Cherbourg et des environs. Il avait été convenu que les gardes-du-corps conserveraient la cocarde blanche jusqu'au moment où Charles X aurait mis le pied sur le bâtiment américain ; mais la vue de ces cavaliers et de leur cocarde irrita les spectateurs, qui ne cessèrent de crier : *A bas la cocarde blanche !*

En descendant de voiture, Charles X, sa famille et leurs officiers passèrent aussitôt à bord du *Great-Britain* : Le cortége se composait d'une cinquantaine de personnes. Charles X monta le premier ; il avait les apparences d'un homme calme et résigné ; le dauphin paraissait indifférent ; mais la dauphine était éperdue et n'aurait pas eu la force de quitter la France si M. de Larochejaquelin ne l'eût soutenue : La duchesse de Berry s'appuyait sur M. de Charette : M. de Damas portait dans ses bras le duc de Bordeaux, pour lequel il avait conçu des craintes ; ce jeune prince ne voulait pas monter sur le bâtiment. On se hâta de charger les caisses, les malles et une immense quantité d'objets amenés dans le fourgon.

Pendant l'embarquement et les apprêts du départ, qui durèrent deux heures, la foule curieuse ne cessa de rester collée à la grille ou de border la jetée. Charles X accueillit avec distinction M. Dumont d'Urville, et lui dit que son intention était d'aller d'abord à Spithead, dans l'île de Wight, en face de Portsmouth. Des ordres furent donnés en conséquence à tous les bâtiments du convoi.

Un moment avant le départ, les commissaires allèrent prendre congé du roi et de sa famille, qui leur témoignèrent leur satisfaction des égards qu'ils avaient montrés pour eux pendant ce voyage si critique ; et, sur le désir qu'en témoigna M. Odilon Barrot, Charles X lui remit un écrit dans lequel il rendait justice à leurs procédés. Le roi recommanda ensuite à la générosité de la France ses pensionnaires de la liste civile ; il reçut encore une fois les officiers de ses gardes-du-corps, fit ses derniers adieux aux troupes, et se disposa à partir.

Vers les deux heures et demie un bateau à vapeur prit à la remorque le *Great-Britain* et le traîna hors de la passe. Charles X, debout sur le pont semblait s'efforcer de rester maître de lui-même, mais il était visiblement ému. Cependant les voiles se déployaient, les bâtiments de l'escorte sortaient de la rade, et le convoi s'éloigna rapidement des côtes de France : alors Charles X et sa famille se livrèrent à toute leur douleur.

Les gardes-du-corps restés en bataille en face des vaisseaux jusqu'au moment de leur départ, eurent alors un moment de crise à passer : les ouvriers du port et les marins n'avaient

cessé de pousser des cris contre la cocarde blanche; les gardes venaient de l'ôter; mais le peuple se montrait toujours irrité contre eux. On crut qu'il serait imprudent de laisser ce corps dans la ville, et on décida qu'il partirait immédiatement, et sans mettre pied à terre, pour Valogne et Saint-Lô, où ils ne furent guère mieux reçus. Là les commissaires remirent aux gardes-du-corps un certificat de la conduite loyale et honorable qu'ils avaient tenue dans cette grande circonstance; et après avoir reçu leur solde ils furent licenciés et renvoyés dans leurs foyers, avec promesse de la demi-solde jusqu'à ce qu'ils fussent rappelés au service ou admis à la retraite.

Cependant Charles X et sa famille n'avaient point épuisé la coupe de l'adversité. Il leur restait bien des affronts à subir. Arrivé en rade de Portsmouth, après une traversée de vingt-quatre heures, Charles X ne connaissait ni les intentions du gouvernement anglais, ni les dispositions du peuple. Le gouverneur du port, amiral Foley, se rendit à bord du paquebot royal; mais n'ayant aucune instruction au sujet de la famille royale de France, il craignait de se compromettre s'il la laissait débarquer. Il fut convenu que le duc de Luxembourg et le marquis de Choiseul iraient sur le champ à Londres pour s'entendre avec les ministres, et obtenir l'autorisation nécessaire pour le débarquement de Charles X. Il fallut attendre deux jours à bord.

Pendant ce temps, les habitants de Porstmouth et ceux des environs ne cessèrent de se porter en foule sur le rivage et autour du *Great-Britain;* la rade était incessamment couverte de canots chargés de curieux. Mais ce qui affligea sensiblement Charles X et sa famille furent les dispositions malveillantes de ces curieux de toutes les classes, et l'affectation avec laquelle ils se paraient des couleurs nationales de France, afin de faire comprendre aux célèbres exilés qu'ils ne trouveraient aucune sympathie sur la terre de la Grande-Bretagne. Les inconvénients de ces grossières démonstrations, de cette curiosité irrespectueuse, obligèrent le commandant de la flotille de lever l'ancre pour aller mouiller devant Cowes, dans l'île de Wight.

Ce fut à ce mouillage que Charles X apprit l'*ultimatum* du ministère anglais. On ne voulait recevoir l'ex-roi sur le sol britannique qu'à condition qu'il consentirait à y descendre comme un simple particulier. Ce n'était pas ainsi que Louis XIV avait reçu un roi d'Angleterre qui se trouvait aussi expulsé par une révolution; mais, aux yeux des Anglais, Louis XIV avait voulu lutter contre les révolutionnaires d'Angleterre, et le ministère Wellington ne voulait pas se brouiller avec les révolutionnaires de France. Charles X fut donc obligé de prendre le titre de comte de Ponthieu. Un riche particulier, M. Weld, fit alors pour l'ex-roi de France ce que le gouvernement ne se montrait pas disposé à faire : il lui offrit le château de Lulwort, dans le Dorsetshire, non loin de Plimouth. La famille royale s'y installa; mais elle fut obligée d'y vivre dans la solitude, les populations ne lui ayant fait qu'un accueil insultant ou glacial. Quelques semaines après, le roi d'Angleterre mit à la disposition de Charles X le château royal d'Edimbourg, connu sous le nom d'Holy-Rood, qui avait été l'ancienne habitation des Stuarts. C'était renvoyer le roi de France dans le même lieu d'exil où le comte d'Artois avait déjà passé plusieurs années lors de la révolution de 1789. Le cercle était parcouru.

FIN DE LA RÉVOLUTION DE 1830.

APPENDICE

A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1830.

L'histoire de la Révolution de Juillet ne serait pas complète si nous ne faisions connaître le nombre et les noms des citoyens morts glorieusement pour la sainte cause de la liberté, ou blessés pendant les trois immortelles journées. Les noms des hommes généreux qui ont payé de leur vie ou de leur sang la victoire du peuple de Paris doivent être transmis à la postérité. Les titres que leurs familles, hélas! pour la plupart obscures, ont acquis à la reconnaissance de la nation française, sont là. Nous publierons donc leurs noms comme un hommage dû à la mémoire des uns et au dévouement des autres.

Nous avions eu la pensée d'ajouter aussi à cet *Appendice* toutes les actions d'éclat, tous les traits de courage, de générosité, d'abnégation, d'humanité, dont fourmille l'histoire de la triple journée; mais nous avons été retenus par la crainte de servir d'écho aux fanfaronnades des *hommes du lendemain*, auxquelles les journaux de l'époque ont donné, avec trop de complaisance, plus d'une place dans leurs colonnes.

Qui ne se rappelle ce débordement de *réclames* dont les feuilles publiques furent inondées après le combat! Que d'états de services plus ou moins faux, les uns éhontés, les autres ridicules, ne furent-ils pas étalés par des hommes qui cherchaient à s'en faire des moyens d'obtenir la faveur du gouvernement? C'était à qui aurait tué le plus de Suisses, à qui aurait pris le plus de pièces de canon, ou fait mettre bas les armes à un plus grand nombre de soldats de la garde royale. A entendre ces hommes, eux seuls avaient tout fait; eux-seuls avaient pris, tué ou chassé les soldats de Marmont.

« C'est contre ces hommes coupables, porte le rapport de la commission de la *souscription nationale*, que nos divers comités eurent à se défendre constamment; c'est contre eux qu'il leur a fallu une persistance infatigable.... Mais, à côté de ces fourbes, qui virent une proie facile dans l'argent distribué par nos mains (1), combien d'ouvriers pauvres et malheureux donnèrent de nobles exemples de générosité et de désintéressement! Combien en vîmes-nous refuser l'offrande qui leur était due, nous priant de la réserver pour des victimes encore plus infortunées! »

Les fanfarons *du lendemain* et les solliciteurs de places furent sans contredit les deux fléaux de cette révolution que le peuple avait faite si belle et si pure : c'est là la partie honteuse de l'histoire de 1830. Couvrons-la du voile de l'oubli pour ne nous occuper ici que des hommes qui ont réellement payé leur dette à la patrie.

D'après le tableau nominatif des victimes de juillet, que nous publions ici, le nombre des morts, tant sur les champs de bataille qu'à la suite de leurs blessures, s'élève, pour les 14 arrondissements de la Seine, à un total de CINQ CENT QUATRE. Tout le monde sait que les trois journées ont coûté beaucoup plus de citoyens à la France que ne le porte le tableau officiel. On comprendra aisément que, quelques soins qui aient été apportés à faire ce dénombrement, une foule de victimes ont dû rester ignorées. Combien Paris ne renferme-t-il pas d'ouvriers et d'autres personnes étrangères à la ville, vivant dans l'isolement le plus absolu, n'étant connus de qui que ce soit, dont la disparution ne pouvait être remarquée, ou que l'on a pu croire s'être éloignés de la capitale, tandis que leurs cadavres avaient été amoncelés dans le

(1) La commission ne parle ici que des spéculateurs de bas étage; elle n'a point eu à s'occuper de tous les intrigants qui ont assailli les ministères, et dont la plupart ont arraché aux ministres les récompenses méritées par les vrais auteurs ou acteurs de la révolution de juillet.

bateau qui fut les livrer à la mer! Que de jeunes gens étrangers à la France même; que de commis-voyageurs ont trouvé une mort obscure et ignorée dans les rangs des Parisiens!

Quand on réfléchit que, devant les Tuileries seulement, *quatre-vingts* cadavres se trouvaient entassés dans les seules remises des voitures de Saint-Germain, et que les caveaux de Saint-Sulpice renfermaient encore, long-temps après la révolution, *quarante-deux* cadavres qui avaient pu disparaître sans qu'on s'en aperçût, on peut affirmer que le nombre des citoyens morts dans les trois journées n'est connu que *très imparfaitement.*

Il n'est que trop vrai, la colonne de Juillet ne contient pas, à beaucoup près, tous les noms des hommes tombés sous les balles ou la mitraille des soldats de Charles X.

Quant aux blessés des trois journées, ceux-là on a pu beaucoup plus facilement les compter. Ils restaient, et on a dû les retrouver, soit dans les ambulances, soit chez eux, soit aux hospices. Les investigations de la commission de la *souscription nationale* en ont fait découvrir TROIS MILLE moins DEUX : mais cette commission n'a pu s'occuper que de ceux qui ont pris part à la répartition des fonds versés pour eux. Les tableaux que nous mettons plus bas sous les yeux de nos lecteurs ont nécessairement encore des lacunes, laissées par ceux des blessés étrangers à la capitale et même à la France, qui, atteints légèrement, ont pu quitter aussitôt Paris pour aller vaquer à leurs affaires, ou pour aller montrer à leurs compatriotes les stygmates, alors si glorieuses, qu'ils rapportaient de la révolution du grand peuple, à laquelle ils étaient fiers d'avoir contribué.

On sait qu'un grand nombre d'ambulances furent improvisées pendant et immédiatement après le combat. On en comptait une dans la rue des Pyramides; une à la Bourse; une à la mairie du 3e arrondissement, dans le local des Petits-Pères; une autre dans le passage du Saumon; une cinquième dans la rue de Grenelle Saint-Honoré; une sixième à la halle aux draps; une septième dans la maison 128 de la rue Saint-Honoré; une huitième dans la rue des Bourdonnais; une neuvième et une dixième à la Cité d'Orléans et dans la rue Bonne-Nouvelle; une onzième dans la maison de santé de la rue du faubourg Saint-Denis.

Le sixième arrondissement en comptait six à sept : au Temple; rue Sainte-Appoline, rue Notre-Dame de Nazareth; dans la maison de roulage, rue Saint-Martin, nº 245; rue Quincampoix, et chez plusieurs pharmaciens.

L'ancien tribunal de Commerce de la rue Saint-Merry reçut près de 150 blessés.

Deux autres ambulances furent établies à la mairie du neuvième arrondissement et au passage Charlemagne; et si on ne comptait point d'ambulances provisoires dans le dixième arrondissement, c'est qu'il renferme beaucoup d'hôpitaux.

Bientôt il fallut entasser tous les citoyens que contenaient ces diverses ambulances dans les nombreux hospices que renferme la ville de Paris : ils se trouvèrent tous remplis de blessés qui, confondus avec les autres malades, respiraient une atmosphère peu propre à hâter leur guérison. La mortalité parmi ces blessés devint effrayante; elle exaspéra le peuple, et des bruits sinistres circulèrent dans Paris : on disait publiquement que les religieuses chargées, dans ces hôpitaux, de soigner les blessés de juillet, se vengeaient de la défaite de Charles X en accordant toutes leurs attentions aux soldats de la garde royale. Le peuple irrité alla plus loin : il prétendit que les sœurs *empoisonnaient* les blessés patriotes. Sans doute cette horrible imputation était fausse; mais on n'en dut pas moins faire droit aux réclamations des blessés eux-mêmes et de leurs parents, inquiets de voir la vie des défenseurs de la liberté entre les mains d'ennemis de la cause du peuple.

« Parmi tous les édifices somptueux que la royauté déchue avait laissés déserts, dit la commission de la *souscription nationale*, l'ancien hôtel des gardes-du-corps, à Saint-Cloud, situé au lieu même d'où le vieux monarque contemplait froidement le massacre de Paris, fut choisi par une idée heureuse, pour servir d'asile à ceux que ses mitraillades avaient mutilé. Aucun lieu ne réunissait à un plus haut degré les conditions de salubrité et d'hygiène qu'exige un pareil établissement. En vingt-quatre heures, par les soins de M. Odilon Barrot, alors préfet de la Seine, les réparations les plus urgentes furent faites, les préparatifs les plus indispensables furent achevés, et, le dimanche 5 septembre, cette maison commença à recevoir nos blessés. Depuis ce moment jusqu'au 15 décembre, quatre cent quarante-un y furent successivement reçus, et presque tous y recouvrèrent la santé, ou y obtinrent au moins un soulagement à leurs maux. »

A cette époque, cent trente-quatre blessés, qui n'avaient point encore été guéris, quittèrent Saint-Cloud pour aller dans la maison de santé de la rue du faubourg Saint-Denis. Plusieurs furent envoyés aux eaux dans la saison suivante, et aux frais de la souscription nationale.

Cette souscription, qui avait produit la somme énorme de plus de QUATRE MILLIONS de francs, fut ensuite répartie, d'une manière aussi équitable que prévoyante, entre les blessés des diverses catégories adoptées par la commision, les veuves, les orphelins et descendants des morts.

Les blessés de juillet furent divisés en *huit classes*, et rétribués suivant la gravité de leurs blessures.

On rangea dans la 1re *classe* tous ceux dont les blessures n'avaient entraîné d'empêchement que pendant la durée de la guérison : ceux-ci eurent, sur les fonds de la souscription nationale, appartenant à tous les blessés, et indépendamment des pensions votées par la loi des 15 septembre et 13 décembre, un secours de *cent vingt francs* en sus de ceux qui avaient pu leur être distribués antérieurement.

La 2e *classe* comprit ceux des blessés qui avaient éprouvé une incapacité de travail temporaire. On leur accorda TROIS CENTS FRANCS de secours.

Une deuxième catégorie de cette classe reçut SIX CENTS FRANCS de secours.

La 3e *classe*, celle des blessures qui ont entraîné une incapacité durable, mais incomplète, d'un membre ou d'un organe, reçut 75 fr. de rente 5 p. 0/0, au capital de 1,500 fr.

La 4e *classe*, dans laquelle se trouvaient rangées les blessures qui avaient entraîné une incapacité durable et complète d'un membre, obtint 100 fr. de rente 5 p. 0/0, au capital de 2,000 fr.

La 5e *classe*, celle des blessures qui ont entraîné la perte partielle d'un membre ou d'un organe, eut 125 fr. de rente, au capital de 2,500 fr.

La 6e *classe*, comprenant les blessures qui ont entraîné la perte totale d'un membre ou d'un organe, obtint 150 fr. de rente au capital de 3,000 fr.

La 7e *classe*, dans laquelle furent placés les blessés qui avaient perdu deux membres ou deux organes importants, eut 175 fr. de rente, au capital de 3,500 fr.

Et enfin la 8e *classe*, qui réunit les blessures ayant entraîné des infirmités ou difformations tant internes qu'externes, équivalant aux suites de quelques-unes des blessures précédentes, eut 200 fr. de rente, au capital de 4,000 fr.

Ainsi la souscription nationale adoucit bien des malheurs individuels.

Mais il ne faut pas oublier de dire que la sympathie nationale pour les blessés de juillet avait produit d'autres résultats. Pendant long-temps les nombreuses ambulances établies dans Paris avaient subsisté au moyen de dons de toute nature : argent déposé dans les troncs ou aux mairies, ou provenant des quêtes; dons en nature; linge, charpie, effets d'habillements, avaient été prodigués aux blessés, dont la loi des récompenses nationales vint enfin assurer l'existence.

TABLEAU DES CITOYENS MORTS

DANS LES JOURNÉES DES 27, 28 ET 29 JUILLET 1830,

OU A LA SUITE DE LEURS BLESSURES.

A

Ader.—Albert.—André.—Anselin.—Artus.—Aubry.—Audé.—Audry.

B

Ballet.—Barbette.—Barbier.—N. Barbier.—Bareau.—Barette.—Barquand.—Barthélemy.—Bastélica.—Baudet.—Baudin.—Beaubien.—Beaudoin.—Beaumet.—Béguin.—Belle.—Bengnot.—Benoît.—Bercher.—Berger.—Bergeret.—Berrieux.—Bertin.—Bertrand.—T. Bertrand.—Besange.—Besson.—Bessaunaud.—Beurier.—Bimon.—Biron.—A. Biron,—Blin.—Bois.—Boissel.—Bonnecaze.—Bonnal.—Bonnet.—Borde.—G. Borde, Bordeaux.—Bossonnier.—Boucot.—Bougeard.—Boullée.—Bourdillat.—J.-A. Bourdillat.—F. Bourdillat.—Bourdy.—Bourgoin.—Bousquet.—Boutreux.—Bouvenot.—Brasseux.—Braun.—Briand.—Brizevin.—Brossolette.—Brotel.—Broust.—Brout.—Brunet.—Burtaire.—Buzenot.

C

Cabart.—Callenge.—Camus.—Candellier.—Canlet.—Caroujat.—Carty.—Castiaux.—Cathala.—Catherine.—Cattin.—Caurière.—Causin.—Cavée.—Cazot.—Cedelle.—Cézar.—Chabot.—Chalamont.—Chandepie-de-Boiviers.—Chappe.—Chappus.—Charité.—Chenette.—Chéron.—Chevalier.—A. Chevallier.—F. Chevallier.—Chevassieux.—Cheviron.—Clément.—Cléry.—Corbel.—Cordouant.—Cornier.—Cortilleux.—Cottin.—Coudère.—Coudray.—Cousin.—Couve.—Crabay.—Crampon.—Crespel.—Crouillié.—Crozel.—Curier.—Cuvier.

D

Dablin.—Daisay.—Dalifar.—Damas.—E. Damas.—Danse.—Darbour.—Dartois.—Daubert.—Dauphin.—Dauteuil.—David.—H.—David.—Deblond.—Deboves.—Decourty.—Dedieu.—Degoutte.—Deheurles.—Dehon.—Delacourt.—Delamotte.—Delattre.—Delmas.—Denance.—Denant.—Denoyers.—Deroche.—Desportes.—Despréaux.—Desrondeaux.—Desveaux.—Diard.—Didier.—Dimanche.—Dœnnel.—Dommain.—Donaldson.—D'Orcy-Montz.—Doupagne.—Drouet.—Dubarry.—Dubray.—Duchemin.—Ducroquet.—Ducroux.—Dufournaux.—Dugard.—Dumergue.—Duomete.—Dupont.—Durand.—F. Durand.—Duroure.—Dutet.—Duvin.

E

Estivin.

F

Faglin.—Farcy.—Farnet.—Fauve.—Fiacre—Fondary.—Forgeron.—Forient.—Fountange.—Fourguiand.—Fournier.—De Defranzemberg.—Frémeau.—Fréville.—Froment.—Fuhrer.

G

Gabdin.—Gagna.—Gaillard.—Gallois.—Gambaré.—Gamsie.—Garreau.—Gassion.—Gatineau.—Gaubert.—Gaudin.—Gautier.—Gauvenet.—Gaveau.—Geneste.—Genon.—Genouille.—Gibert.—Giraldon.—Girard.—Glasse.—Gobillot.—Goichot.—Goubrit.—Grand.—Gravelle.—Greffe.—Grenat.—Grosjean.—Gruière.—Guépratte.—Guérin.—L. Guérin.—Guériot.—Guignet-Emo.—Guillemot.—Guillot.—Guis.

H

Hallais.—Hallard.—Hapel.—Hell.—Hérault.—Herbé.—Hérisson.—Hérochamp.—Hervieux.—Houdoin.—Humbert.—Hytier.

J

Jacquet.—Jacquier.—Janelle.—Janin.—Jarnet.—Jaudier.—Jean.—Jeannisson.—Jeansonne.—Jobet.—Joquet.—Joly.—P-D. Joly.—Josse.—Jouvencel.—Jouvente.—Julien.—Jung.

K

Kesselmeyer.

L

Labarbe.—Labarthe.—Labosse. — Labsolu. Lacheaux.—Lafond.—Lafrance.—Lagrion. — Lallemant.—Lambert. — Lamolière.— Lamy. —Landemaine.—Langlois.—J. Langlois.—Lanoy.—Laplace.—Larchevêque.—Lasauvagère —Laugier.—Laurin.—Lavenue.— Lavigne. — Leblanc.—Lecronier.—Ledoux.—Leduc. — C. Leduc.—Legé.—Legoult.—Legoux.—Legrain. — Legrier. — Lemonier. — Lenormand.—Lepas.—Lepetit.—Lerouge.— Leroux. — Leroy. —A. Leroy.—Letellier. — Lethin.—Leypoldt. —Lhuguet.—Libert.—Lidière.—Lièvre.—Loiraud. — Lombard. — Lompy. — Lontreuil. — Lootens.—Lorcet.—Louvet.—Lurier.

M

Mahot. — Maillard. — Maison.—Maisse. — Mallabre.—Manchon.—Mandarou.—Marigny. —Marion. —Marnet. — Marotte. — Marre. — Martin.—Massé.—Maubant.—Mauviel. — Megevend.—Ménard.—Mercier.—Mesnil.—Meunier. — Michelon. — Middendorp. — Miel. — Mignon. — Mignot. — Millon. — Miltgen. — Mion.—Mondon. — Mondot.— Monmarqué.— Monpansier.—Monsarrat. —Monsimier.—Morand.—Morel.—Morin. —Morisot. —Moroy.— Mortier. —Munier. — A. Munier. — Murgier. —Muzy.

N

Nancy.—Nicolle.—Nicot.—Nilles.—Noël.

O

Occident.—Ollivier.—Ouarroqui.—Ozanne

P

Pacraud.—Papu.—Paquet.—Paris.— Parsy. —Pascot.— Pasquet. — Pasquin. —Passedoué. Passenaud.— Paturaud. — Paupe.— Paymier. Pelletier.—Pellicier. —Peltier.—Perin.—Perrin. — Petermann. — Petitpas. — Peuvret. — Peymier. — Peynaud. — Pezet.—Picard. —Picot.—Pignol.—Pinart.—Pineau.—Pinloche.— Pinot. — Piquot. —Plataret. — Pléchot. —Postansque. —Pottier. —Pottin. —Prévost. —Pronier.—Prudhomme.

Q

Quizy.—Quriot.

R

Rabut.—Raillard. —Renal. —Renaud.—Renevier.— Revêche.— Richer.— Rigoine.— Rigot. — Rocton. — Rodillon. — Rossignol. — M. Rossignol.—Rouches.—Roulin.—Rousseau.— S. Rousseau. —Rousselet. —Rousselot.—Rouzée.—Royer.

S

Saché, *dit* Charles Sal.—Salmon.— Sancy.— Sanlot. — Sauce. — Sauer. — Saulnier. — Saunier.—Savinas.— Savy.— Schmitd.—Schmutter-Maier.—Schram.—Sené. —Sénéchal.—Senelle.--Senger.—Seroupsal.—Serrot.—Sidrat. — Simon.— J. Simon.— Simonneau.— Simonnot.—Surmont.—Suisse.

T

Talet. —Tardif. —Teigneux. —Testu. —Thébert. — Thibault. — Thomas. — Thomassé. — Thory.—Tison.—Trébutin.—Tridon.—Trouillard.—Trouvé.—Turlure.

V

Valette. — Valluche. — Vandeuvre. — Vanesse. —Vanneau. — Vannier. —Varenne. — Vasselin.—Vauflair.—Veau. —Veiller.—Verdin.—Verheye.—Veschambres.—Vial.—Vicq. Vidalène.—Vieille-Marchiset. —Vieux.—Vieville. —Vignon. —Viray. —Virvoudet. —Vollée.

W

Weisskillian.—Willhelm.

LISTE NOMINATIVE DES BLESSÉS DE JUILLET

DANS LES QUATORZE ARRONDISSEMENTS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Aboudalker. — Alban. — Ancelin. — Bador. — Bailly. — Barbier. — Barbin. — Baudouin. — Bertrand. — Beury. — Blandin. — Bourset. — Boursin de Méry. — Brandon. — Chollet. — Clément. — Collet. — Collignon. — Collot. — Crétenant. — D'Acéto. — Davarand. — Dax. — Delavigne (Lamarre veuve). — Denise. — Deron. — Desgodin. — Félix. — Fleury. — Florange. — Flot. — Foulon. — Frechon. — Galland. — Gallerand. — Garrie. — Gavier. — Genest. — Genot. — Germain. — Gire. — Gleitz. — Godfroy. — Godey. — Godin. — Guittard. — Guimbal. — Hardy. — Hennequin. — Hubert. — Humbert. — Jeannot. — Launay. — Laurent. — Lechargnat. — Leclerc. — Lécluse. — Léger. — C. Léger. — Lemaire. — Leroy. — Lolivielle. — Macé. — Mallet. — Mignot. — Maréchal. — Millet. — Mocquant. — Montenat. — Pinteur. — Pécot. — Pépin. — Pépin *dit* Bellemont. — Plat. — Poirier. — Porte. — Quémard. — Ratillon. — Riquet. — Robin. — Roussel. — Royer. — Saint-Aubert. — Sidot. — Thevelin. — Thibert. — Vacquery. — Vasseur. — Warcolier. — Gayet. — Moriset. — Rabuteau. — Rondonnet. — Riel. — Riquet. — Testa.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Chevrier. — Deschez. — Lainé. — Monnier. — Ribet.

2e *Catégorie.*

Balmet. — Chapon. — Coulon. — Dallisson. — David. — Debry. — Duché. — Labarre. — Martin (Groux veuve). — Moiton. — Thiry. — Tissandier.

3e CLASSE.

Beaudet. — Belmont. — Bonazi. — Bottet. — Chastelus. — Coréa. — Dapensca *dit* Alphonseca. — D'Hivers. — Tellier. — Judée. — Mouart. — Rancillon. — Thibert. — Favotte. — Dethuin. — Sunleithner. — Maillard.

4e CLASSE.

Crottet. — Haubner. — Mercou.

5e CLASSE.

Ferlet. — Mutelle.

6e CLASSE.

Baillache. — Nardin. — Poutrait.

7e CLASSE.

Mondidier. — Lehot. — Truc.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Alban. — André. — Archambault. — Auguste, *dit* Polonais. — Bachelard. — Bailly. — Blasmes. — Blot. — Beaufils. — Beauquesne. — Benard. — Benoît. — Bernard. — Bernardet. — Berthier. — Bossu. — Boucheron. — Bouvié. — Bouchard. — Bourset. — Bourgis. — Brevet. — Bricheteau. — Bridoux. — Brieu. — N. Bouchard. — Bouchet. — Bougardier. — Bourlois. — Boyer. — Burette. — Bevert. — Cabourdin. — Clément. — Cheval. — Chirac. — Chalot. — Chabonnier. — Collet. — Colléon. — Cotou. — Despiot. — Desroche. — Dré. — Dauchel. — Dehesdin. — Delamarre (veuve). — Doussin. — Dujardin. — Dupart. — Duny. — Fayer. — Favry. — Fiacre. — Fleurant. — Fort. — Fontaine. — Frichmann. — Froment. — Fouquet. — Galbot. — Goelzer. — Galibert. — Gazu. — Gagneri. — Gaix de Mansour. — Gaucher. — Gauvenet. — Garançhon. — Gondré. — Guerrier. — Gumery. — Hatey. — Hertz. — Hubert. — Jacnon. — Keller. — Lavadou. — Lacombe. — Leroy. — Lemoine. — Lidon. — Lévêque. — Leredde. — Leborne. — Ledoit. — Lauban. — Lefèvre. — Lemaître. — Loiselle. — Lalligan. — Manigot. — Mailly. — Mulot. — Merlin. — Morchain. — Malle. — Martin. — Mermoux. — Millet. — Minoret. — Morin. — Nepveu. — Nidriche. — Nourry. — Odot. — Perroux. — Planchon. — Poujot. — Planty. — Prevel. — Pottenot. — Pepin. — Ratillon. — Ravet. — Rebière. — Ribière. — Routhmann. — Riotte. — Robillard. — Roignan. — Roger. — Royer. — Richard. — Roche. — Sauty. — Sevin. — Simon. — M. Simon. — Stroskoph. — Telifor. — Thurin. — Tournu. — Thibert. — Toussaint. — Vanier. — Vaillant. — Vau. — Veny. — Viéville. — Villasser. — Vanaker.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Ménard. —Suzan.

2e *Catégorie.*

Allaignon. --Chevalier. --Clérambault. --Delaquit. —Ducamp. --Duclos. --Froissent. —Gobert. —Guillouet. —Guiotton. — Hérambert. — Holfeld. —Jalbert. —Jonet. — Magnin. — Mancelle. — Quinsier. — Serullas. — Solbach. —Thiéhault (demoiselle). —Willaumez.

3e CLASSE.

Dray. — Marie. — Sauron. — Toussaint. — Payard. —Ollé. — Chambiron. — Alcan. — Charbonnier. — Cassaigne. — Deguingattes. — Dedidier. — Guilhemané. — Besse. — Grujard. — Fourmaux. — Leclaire. — Mathiot. — Léon. — Édouard. — Lapillon. — Cablé. — L'Homme. — Menessier. —Dargeavel.

4e CLASSE.

Domer. — Maury. — Moutardier. — Fonchin. — Flizet. —Duvignaud. — Delavaux. — Delacombe. — Daret. — Colonge. — Calame. —Martinon.

5e CLASSE.

Remond. —Levallois. —Hamel.

6e CLASSE.

Montessuy. — Poque. — Thomas. — Pacot d'Yenne. —Gentil. —Boissonnade. — Greverath.

CAS EXCEPTIONNELS.

Bouchart. — Gaucher. — Goelzer. — Pacot d'Yenne. —Toussaint (demoiselle), nièce de Jeannisson. —Broust. —Roignan. —Planchon.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Monense. — Geybel. — Ancelot. — Aretz. — Bara. —Bernet (veuve Pichon.) — Bourdon. — Bouvier. — Brandenberger. — Buffle. — Chercuite. — Connaissant. — Cornilleau. — Delachâtre. — Cordier. —Delaquis. —Deschamps. — Cavellier. — Detanne. — Dieulin. — Dumas. — Dumotier. — Fasquelle. — Fontaine. —Garnier. —Gex. — Girod. — Goldstein. — Bois. — Bellardel. — Koller. — Herndel. — Lafond. — Leloup. — Latties. — Lemaire. — Lambert. —Merlier. —Michel. —Ouvrier. —Pernet. —Pottier. — Revenaz. —Verrier. —Fauvelle. —Bernard. —Burandof. —Cordier. —Trodoux. —Lutz. —Lefrançois. — Caraquin. — Félines. — Wild. — Desbordes. —Morbin. — Benoist. — Boufflet. —Clément. — Reiser. — Boullet. — Tocques. —Desmolliens. — Millet. — Fleurand. — Colsoul. — Fascenoz. — Magloire. —Nouvel. — Tiskenne. — Hulin. — Godfroy-Bourrion. — Lamarre. — Dailly. —Munier. —Levillain (veuve). —Gaillard Guedon. —Biour (veuve). —Ducrêtet. —Demorlain (demoiselle). --Josselin. --Bénard. —Champs. —Noël. — Altroff. —Gauffre. —Prost. — Rastignac. — Devirclode. —Bled. —Verdet. —Basset. — Bartout. —Danton. — Maréchal. —Rigauld. — Lalloud. — Décamps. — Desalle. —Convenance. Schaffenberger. —Haueur. —Vigney. —Béni (demoiselle). —Compère. —Lebécel. —Mercier. — Boucault. —Jeannot-Crochard.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Adam. —Boucheron. —Parent.

2e *Catégorie.*

Mosseau. — Souyeux. —Bachelet. —Kingold. —Scarany. — Lefort. — Jalbert. — Graimbelle. —Vanlumputten. — Gallot. — Souyeux. —Goujon. —Pellerin. —Leraux. — Moque. —Robin. — Audigé.

3e CLASSE.

Vergne. — Abrial. — Grognet. —Max. —Duheront. —Prouteau. —Vidalène—Vignol. —Dujardin. — Dumesnil. — Binet. —Cléry. —Lartigue. — Vallon. — Kohler. — Perroud. —Beaufrère. —Isambard. —Loinard.

4e CLASSE.

Guillaume. — Béguin. — Pépin. — Deleymerie. —Lahollande. —Hamelet.

5e CLASSE.

Consigny. —Mainières.

6e CLASSE.

Naré. —Drier. —Dupont. —Cortès.

7e CLASSE.

Déglise. —Bailly. —Sébire, *dit* Beaupré.

CAS EXCEPTIONNELS.

Barroud. —Gilbert. — Maurel. —Biour (veuve, née Louise Morin). —Pennellier. —Connaissant. — Mallet. — Demorlain (demoiselle.) — Vorms, *dit* Cusset. — Schaffenberger (veuve, née Louise-Jeanne Roth). —Damars.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Angelin. — Antoine (demoiselle). — Barriol. (demoiselle)--Baud. --Baudot. --Belhote. --Belly. —Bergot. — Besacier. —Besson. — Billom. — Bizeau. —Boimy. —Bonneau. —Bonneville. —Bougon. — Bresnu. — Briquet. — Brousse. —Browarniouck. —Brunet. —C. Brunet. —Burel. —Buva. — Caen. — Canon. — Cayeux. — Charpentier. — Charton. —Chaudesaigues. —Chauvin. —Cochon. —Collat. —Cottar. —Cotton. —Chevance. —Cougoul. —Coullaud. — Coulon. —Courtray. —Couturier. — Dazy. —Decaux. —Delannoy. —Dela-

val. — Delmart (demoiselle). — Deschamps. — Desgrey. — Desnoyer. — Dombert. — Domice (demoiselle, *dite* veuve Chevassieux). — Dossabide. — Douet. — Droit. — Drouet. — Ducastel. — Duclos. — Dupont. — Duteil. — Duvernel. — Fabre. — Faucon. — Fontaine. — Fourcade. — François. — Galilée. — Gaudron. — Gavot. — Genaille. — Gérard. — Gillard. — Gourdin. — Grange. — Grandpierre. — Gravet. — Guédon. — Guilloteau. — Hanus. — Hardelin. — Hoffmann. — Houpin. — Humbert. — Jacob. — Janin. — Javon. — Joniaux. — Joublin. — Julien. — Kalmer. — Labarthe (demoiselle). — Laloux. — Lagravière. — Langlet. — Lapotaire. — Lataye (demoiselle). — Lattier. — Leclair. — Lefèvre. — X. Lefèvre. — Legrand. — Legrand (demoiselle, *dite* veuve Lecoq). — P. Legrand — Lejeune. — Leloup. — Lesieur. — Levée. — Ligarde. — Lizet. — Lobin. — Maillet. — Mailly. — Marchand. — Marcotte. — Marre (demoiselle). — Martin. — Mauguin. — Meyer. — Mongey. — Montaugerand. — Morizot. — Moulinet. — Moussard. — Oget. — Piermé. — Pion. — Pirouelle. — Prou. — Ranson. — Reinhald. — Renauld. — Revel. — Romanson. — Roubaud. — Rouge. — Saint-Georges. — Salfray. — Sautray. — Saxechames. — Seguier. — Sinet. — Soret (veuve). — Soubre. — Thome. — Thomin. — Tiremarche. — Tourtay. — Tricot. — Vaissière. — Vergne. — Voisin. — Yves. — Arrachart. — Azur. — Bois. — Collot. — Dufour. — Frœlicher. — Goutard. — Héroult. — Lagarie. — Launoy. — Lechantens — Lepage. — Mangin. — Martin. — Pannier. — Balbergue. — Desorgerie. — Genot. — Grosses. — Monin. — Poncelet. — Sauty. — Nepveu.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Brancha. — Butant. — Cabrol. — Ternay. — Gendret. — Lamarc. — Langolff. — Lebrun. — Lecharpentier. — Pampy.

2e *Catégorie.*

Alibert. — André. — Baisson. — Couder. — Crampes. — Dangers. — Decrucq. — Fradelizi. — Hoin. — Lamel. — Lapie. — Luquet. — Mérigault. — Soudre. — Thiberge. — Thomas.

3e CLASSE.

Morand. — Renaudin. — Courtade. — Appert. — Dupont. — Durand. — Aly-Hamet. — Boucher. — Boulouse. — Crespin. — D'Hallu. — Geoffroy. — Giguet. — Delafosse. — Malsergent. — Moreau. — Moulin. — Prod'homme. — Quenot. — Sermet.

4e CLASSE.

Aubois. — Bailly. — Leblond. — Leclerc. — Leharenger. — Mons. — Pauchet. — Samin. — James. — Poard. — Cieutat.

5e CLASSE.

Louchelart. — Miguel. — Moinet. — Rebour.

6e CLASSE.

Fribourg. — Hamot. — Thery. — Dutillieul. — Pontier. — Maubrey.

7e CLASSE.

Basteau.

CAS EXCEPTIONNELS.

Angelvi. — Brousse. — Clochez. — Lataye. — Lepage. — Mangin. — Miquel. — Moreau. — Salfray.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Audebert. — Adam. — Agez. — Auzolles. — Badoux. — Béchet. — Beni. — Bernard. — Berthier. — Bertin. — Bertrand. — Blaise. — Boisnay. — Bonnet. — Borlée. — Bouchand. — Bournadet. — Charoy. -- Chinouffre. -- Claser. -- Calba. -- Courtin. — Courtray. — Coutard. — Cressonnier. — Croizat. — Chabert. — Déare. — Degosse. — Delbosse. — Delaforge. — Dufay. — Delvigne. — Devaux. — Douvry. — Dozières. — J. Dozières. — Dutertre. — Dochot. — Dubray. — Duguet. — Darche. — Dupont. — Élêne. — Faure. — Fayot. — Fenet. — Ferrière. — Fredelezy. — Foinrau. — Fouillaud. — Fourrier. — Galendrin. — Génuit. — Gilbert. — Gillot. — Godard. — Goret. — Grignon. — Guénin de Saint-More. — Haleitz. — Henry. — Hyan. — Hettier. — Huchot. — Hudelot. — Huot. — Joulain. — Joseph. — Kertz. — Lague. — Laincy. — Lacoas. — Lanié. — Laroche. — Lasale. — B. Lasale. — Laurent. — Lebleu. — Lecouflet. — Lefin. — Legendre. — Legris. — Lessard. — Lelièvre. — Lemaître. — Leroy. — Lhopital. — Loquet. — Louchet. — Louessard. — J. Louessard —. Lourdel. — Macot. — Mansuy. — Massue. — Mats. — Mouchy. — Mutel. — Mouton. — Namont. — Nidenger. — Noblet. — Nogué. — Noirfalisse. — Nowé. — Ortion. — Petit. — Picadeau. — Pignoux. — Plain. — Pochot. — Poisson. -- Pornay. — Poullailler. — Prose. — Rasquin. — Rebès. — Remy. — Renost. — Ricard. — Rivière. — Robiquet. — Roche. — Rouloy. — Révérend. — Ruivard. — Sainpère. — Schairs. — Schlagel. — Simouillard. — Steyer. — Suisser. — Tessier. — Textor. — Thiébaut. -- Tosoni. — Treffont. — Vavasseur. — Viéville. — Villers. — Vioménil.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Binot. — Bruscaille. — Caby. — Clément. — Maillant.

2e *Catégorie.*

Allègre. — Barbet. — Beaugeois. — Bordier. — Denoyon. — Gentien. — Hotteaux. — Launay. — Ledin. — Leroy. — Grindel. — Letellier. — Louet. — Martin. — Mayer. — Perrier. — Poirot. — Richet. — Thévenot. — Vaissade. — Voillemont.

3e CLASSE.

Beausse. — Besnard. — Cochard. — Delaunay. Goyon.--Joly.—L. Joly.--Lechallier.—Moussu. —Patrice.—Sagniez.—Couturieux.—Deligny. —Corvée.—Laine.—Lecomte.

4e CLASSE.

Adam.—Alexandre.— Bonafous.— Bruillon. —Jullian.—Leclerc.—Mèche.—Pepin.

5e CLASSE.

Martin. - Brocard. —Delaporte.—Élie.—Lesage.—Mugnier.—Nativelle.—Lasalle.

6e CLASSE.

Tirbaque.—Raviquet.—Quillier.—Lepoidevin.—Lebreton.—Herbinière.—Cana.—Blanc. — Bienvenu.

8e CLASSE.

Aubry.

CAS EXCEPTIONNELS.

Beaugeois. — Béchet (veuve). — Beni. — Grignon. —Huchot. — Huot. — Loquet. — Markel. — Pornay. — Renoir-Lavadou (demoiselle). — Viénot. —Vioménil.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Piétrequin. —Lecoq.—Roussel.— Lelièvre. —Messire.— Missemblé.—Delante.—Pigny. — Mascureau.—Degaast.—Michaut.—Pierrard.— Gervais.—Giguet.—Lepreu.—Stocx.— Gattez. —Devray.—Massé.—Muzy.—Lesserré.--Melle. —Boucher (Mélanie).—Devergie.— Bonissent. — Moiron. — Spits. — Boullot. -- Rojau. — Paillet. — Heuzet. — Peschong. — Combres. —Lelièvre.— Langlet. — Besson (demoiselle). — Mary.— Masson.— Deschamps.— Perceval. — Minet. — Compiègne. — Delangre. — Boucher (Marie-Ernestine). —Vermet.—Chausse.— Palvassier.—Lepreu.—Sibert.--Welchenger.— Leforestier.— Langlois.— Girin.— Grosjean.— Prat.—Geant.--Pussieux.—Godefroy.--Pichot. —Zammaretti.— Guémard.—Vilain.—Desvarennes.— Duterne.—Delamarre.—Meiniel.— Legros.—Clément.—Duthoit.—Godel.—Charles.— Thuvin. — Baudouin. — Charpentier. — Gibault.—Arsonneau. — Godefroy.— Petit. — Dubois.—Grosmond.— Guérard. — Neidenger. — Berlet.— Moinet.—Roche.— Bonnet.— Dozières.—Gillette.—Weisse.—Gorlier.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Rockenstroh. — Marecal. — Laurent.—Philippe.—Nicolas.—Tany.

2e *Catégorie.*

Becker. — Cresson. — Protain. — Leroy. — François.—Bertemy.—Salomon.— Garbelotte. —Dumas.—Chartier.—Vauquelin.— Macagno. —Delliers (dame, née Gilles).—Rongeat.—Jourdan.—Lebourgeois.—Welchinger.—Thilly. — Cotin.—Bruitte.—Lebrun (demoiselle).—Loiselle.—Roy.

3e CLASSE.

Corbin.— Bruant.— Jasseret.— Lejeune.— Bouquerelle.— Chenet.—Morin.— Ciatone. — Pétreau.--Labbé.--Compère.--Porquier.--Baillet.—Leclerc.— Chapeau.— Boivin.— Lavialle. —Tourcaty. —Talour-Guy.— Simon.—Henri-Coul.— Botte. —Warin.— Landry. — Couvrechel.—Simon.—Mayer.

4e CLASSE.

Grenier.— Leroy.— Marguerie.— Focard.— Juguénoux.—Candellier.— Perrodin.—Kelsch. —Caselli.— Dutour. — Raout. — Hervieux. — Sexe.—Faudois.

5e CLASSE.

Prouteau.—Chevallier (veuve, née Cochard).

6e CLASSE.

Vavasseur.—Citerne-Norbet.--Marsil.--Moucheur-Oudart, *dit* Charles.—Pichot.

CAS EXCEPTIONNELS.

Girin. — Heuzet. — Marguerie (femme, née Lérisseau). — Bertemy. — Duthoit. — Georges (demoiselle).— Petreau.— Focard.— Combres. — Lecoq. — Messire.— Grosmond. — Boullée (veuve, née Bise).—Graud.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Artus.—Auboyer.— Baudoux.—Beauvais.— Bidault. —Blier.— Bloehmann. — Boensky. — Bonnelet.—Bordenet père. —Boucher. — Boudreau.—Boursier.—Bousselin.—Brian.—Buisson. — Bussière. — Caulier. — Chalumeau. — Charles.— Chartron. —Choiseau. — Cibiel. — Commargnac.—Cottry.—Cressonnier.—Cresté. —Troppi. — Davesne. —Defaut, lieutenant au 6e de ligne. —Delaunoy.—Deshayes.—Dulieux. —Dorsin. — Douzon. — Fauché.—Fauquet. — Feval.— Flobert. —Foulon. —Fouquet.—Gaudin.--Gazet.--Graux.--Hedou.--Hettier.—Husson. —Jacquin. —Jeannin.—Lacombe. — Landry. — Lamolet. —Latier. — Lavie. —Lauvergnat. —Leclerc. — Lefèvre.— Legrand. —Lemercier. — Lemoine.— Lescalier.— Lesot.— Letheux.—Letombe. —Letourneur. — Macon. — Magonet. — Magrimaud. —Mardelle.—Maricot.—Mazure.—Marteau.—Martin.—Mauduit.

— Mermont. —Michel.—Monnot.—Monticelle. — Moulin. —Noël.—Nider. —Noury.—Paint. — Pascal. — Poifol. —Pottier. — Quintof. — Rheims. —Rippomonty. —Robert. —Rocher. —Roudaire Ducontans. —Royer. — Salvet. — Schwartz. — Serbourse. —Sidel. — Sterbel. — Taigny. —Thérin (femme).—Thiron.—Renaud. (veuve, née Thuilon).—Tourblain.—Villomicer. — Jambois. —Pilloux. — André. —Magnat. — Martin Lafont.—Mafaret.—Fixari.—Longchamp.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Bataille. — Copé.—Croizat.—Homann.—Lefoulon. —Perard.—Simonin.

2e *Catégorie.*

Allamand. —Batolde.—Bayon.—Bertrand.—Bordenet fils. — Bridé. — Burckard. — Cahen Hesse. — Cottin. — Dampoux. —Deravet.—Detaille.—Duc.—François.—Gerbonne.—Gonet. — Hitzberger. —Janson. —Joubert.—Lahoche (femme).—Marque. —Medzger. —Mesy.—Petit-Jean. — P. Petit-Jean. —Porson. —Roquet (dame, née Thomines).—Roumier (demoiselle). —Richoux.—Schaubruner.—Vacousin.

3e CLASSE.

Debaye. — Dubocq. — Dufour. —Hureau.— Jeanne.—Joly.—D'Eugine (veuve, née Morlet.) — Saint-Romain. — Sarrat. — Tarrade. — Vingtrinier. —Cordier. —Tixier.—Sauvage.— Cusat.—Rouillon.—Doublet.

4e CLASSE.

Quinot (veuve, née Dupont). — Jouffroy. — Agnès. —Lepreux. —Bicheroux. —Chaudière. —Chavois.—Jeanniau.—Laurent.--Martinaud. —Mazet. — Michel. —Quillier. —Truffier.— Haeberlès.

5e CLASSE.

Blondé. — Tavernier.—Giffard.—Jouillet.— Roy.—Dumas.—Dellort.

6e CLASSE.

Hinet. —Trouvé.—Leporcher.—Moreau.— Videcocq.

CAS EXCEPTIONNELS.

Laurent. — Pérard. — Huraux. — Tarrade. —Sarrat. — Magnat. — Cothery. — Roumier (demoiselle). —Pillioux. —Simonin. —Graux. —Dufour. —Campion.— Delaunay. — Royer. —Monticelly. —Doublet. —Leclabard. —Maroge. — Maricot. — Moulins. — Bordenet.— Denoyer (demoiselle).

HUITIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Alix.—Bachelet.—Baicry.—Beaufils.— Belleville. — Benneteux.— Bertrand. — Binet.— Bizet.—Blanc.—Blondeau.—Boggio.—Boin.— Boisselier.—Bonnet.—Bony père.—Bony fils.— Borne.—Boulmet.—Bourdeau (veuve, née Couturier).—Branchard.—Brassier.—Burel. —Burodeau.—Caillet.—Calmus.--Camus.--Carmoy. —Carpentier.—Cassin.—Cattin.--Charpentier. —Chaumont.—Chivanier.—Clairet.—Commènes.—Corret.—Couderc.--Crépion.—Danel.— Daré.--Daubier.—Daullé.—Deblond.— Dedidier.—Degrains.—Delaube.— Deleuze.—Desclaux.— Devienne. — Donfeld.— Dortenset.— Douchet.—Ducert.—Duclos.— Ducrey.— Dufoix.—Duny.—Dupin.--Duthoit.—Duvivier.— Egasse.—Faudin.—Ferrière.—Feltz-Ferrière. —Fichel.—Follet.—Fourcy.—Fourot.—François.--P.-J. François--Franck.--Friche.--Fritz. —Gaab.—Gilain.—Goubet.--Goudrant.—Gouliart.—Granier.—Grégy.—Gremel.— Grenier. — Guebbard.— N. Guerin — Guerin.— Guignasse.—Guyard.—Hastroffer.— Hauty.—Hébé. —Henry.—Héroghier.— Houard.— Jardy. —Jeancolas.—Jeandé. —Jolivet. —Jonnon. — Joriman.—Julien.—Krantz.—Labbé.—Lalain. —Lallemant. — Lambert.—Laoût.—Larme.— Laurent.— Lebachelier.— Lebègue.— Leclerc. Lecointre.—Lecomte.—Lecourt.—Leduc.—Legros.—Lejupon (veuve, née Charlot.)—Lemoine. —Letemple.—Lobjoit (femme).—Lucien.—Marcotte.—Martin.— Marzolff.—Ch. Michel—Michel.—P. Millet.—Millet.—Mohlan.— Morand. —Moreau.—P. Moreau—Motteau.—Mougey.— Mulloteau.—Nicolas.—Noël père.—Noël fils, *dit* Larivière.— Nolin.— Ouvrard. — Papelard.— Patoux.—Paul.—Petit.—Phalip.— Pharaon.— Plais.—Poilliot.—Poinsot.— Ragonnet. — Renaud. —Ribout.—Robert.—Roblot.—Rosse.— Roughol.— Roussel.— Saint-Oyant.— Sallé.— Sauty.—Sédille.—Séel.— Septien.— Sérouge. —Simon.—Tabary.—Tesson.— Théry. —Thibaut.—Thouet.—Tillier.—Vaguener.— Varin. — Varlet. — Vergnol. — Virtel. —Vuillemain. —Viradoux.—Weisser.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Brunet.—David.—Dubois.—Engéser.— Gibert.—Gomot.—Migette.—Papaillou.—Schneiners.—Suttin.—Tripet.

2e *Catégorie.*

Aubrée. — Benard.— Bonnet. — Cavarot.— Chabaud.— Chauffard. —Chavignot.— Coiffier (femme, née Laurence).—Delorme.—Echalie. Gallerand.—Gentilhomme.—Gravant.—Jue.—

Largillière.— Largillière (femme).—Lecomte. —Lefort.—Paut.—Plaque.—Ridoux.—Sotter. —Thenlot.

3e CLASSE.

Alexis.—Borgnet.—Bornand.— Bulcourt.— Caudrillier.—Cochot.—Colarde.— Duchâteau. —Féart.—Froger.—Gallais.—Gavot.— Gillet. —Gaudry-Duvernet.--Masson.--Richer(femme, née Alzy).— Schaffe. — Séneca. — Séguin. — Vezy.

4e CLASSE.

Desjardins, (femme Grout).—Villain.— Berens.—Bourgogne.—Dhuot.—Huguenin.—Julien.—Meunier.—Mourette.—Ramousse.

5e CLASSE.

Rollin.

6e CLASSE.

Velliger.—Drouard.—Caravet.— Burkel.— Dobanton.—Frétigny.—Pavelack.—Thenadey.

CAS EXCEPTIONNELS.

Vielle (veuve). — Bénard. — Motteau. — Jacquet (veuve).—Cavarot.—Rosse. —Ridoux. —Nancy (veuve).--Bourgogne.--Grout (femme). — Paut. — Gremel. — Lebachelier. — Froger. — Gentilhomme. — Cottin (veuve). — Ster (veuve).

NEUVIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Alis.—Aubry.— Avinant.— Bagniol.—Balitout.—Bayard.—Bellanger.— Barassat.— Bellorgé.—Beret.— Bergeron. — Bertrand.— N. Bertrand.—Bicquet.—Binet.— Blanchefort.— Bonnefoy.— Bonnet. — Bouchard Masson. — Bouché Appé.— Boucher.— Boulaud.— Bougeard.— Bourgeois.—Braconnier.—Bridou.— Brunet.—Buferrat.—Buhelferd.—Buis.— Caron.—Cauzier.—Cavallier.—Cellier.--Charles. —Chaumonté (veuve, née Bersault).— Chausson.—Chauvin.— Chenet.—Chevrier (femme, née Petit). — Cinget. — Civé. — C. Civé. — Claudion.—Cligny.— Colas.—Collot.— Coste. —Cottin.— Coullaud.— Croué.— Dantant.— Dary.—Deffauchaud.— Defranc.—Delarue.— Delattre.—Denis.—Deroudot.— Desplintes.— Devillaz.—Dixmier.—Dubiez.—Dubois.—Dubos.—Dugat.— Duhamel.— Dumont —L. Dumont.— Dupin.— Durantin.— Ferrand.— Filian.— Fleschel. — Fleury.— Flocon.— Fontaine.— Freuzet.— Gandonnière.—Gautier.— Gavet.— Genot.— Georges.— Gérard.— Germain.—Ginesty.—Giroud.—Gœury.— Gohin. —Gorce.— Grenier.— Gruat.— Guillemin.— Guitter.—Hardy.—Henri.— Hordé.—Huet.— Humbert.— Jacquart.— Jouhanneau.— Isambart (veuve).—Jugand.—Lavergne.—Leblanc. —Leblaye.—Leclerc.—Lecoq.—Lefebure—Lefèvre.—J. Lefèvre.—L. Lefèvre.—Legendre.— Legras.—Leleu.—Leloi.—Leneveu.—Leroy.— A. Leroy.—J. Leroy.—Lincourt.—Lourdereau. —Lucas.—Magnac.—Magnier.—Mallet.—Maréchal.—Marquet.—Masson.—Mégret.—Michel. —Miller.—Millet.—Miné.— Moreau.—P. Moreau.—Morin—P. Morin.—Moté.—Muret.--Nicolle.—Normand.—Paris.—Perrier.—Pierrat. —Pinaigre.—Pinson.—Ponsardin.—Poulain.— Prévost.— G. Prévost.— Porcher.— Pellart. — Rassencourt. —Rigal.— Rioult.—Rousseau.— Rivaud.—Riboule.—Saint-Denis.—Sauton.— Sauvageot.— Schwaertzel. — Serrefontaine.— Serre.—Servajean- Desgouttes.— Sinet.—Sornet.—Soulier.—Targe.—Tamant.— Tarmine. — Thomas.— Trajet.— Tripet.— Turmine.— Vaujois.— Legé.— Fessy. — Guichemerre. — Daigremont (veuve, née Rivière). — Stoff. — Begand. — Cherot. — Fournier.— Desprez.— Gamory.— Goulard.— Jacquemin. — Jolly.— Lizerand.—Mailly.—Cazan.—Lanne.—Bénard. —Bourjot.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Chorrié.—Couthon.—Delfosse.—Lavigne.— Maran.—Rohaut.

2e *Catégorie.*

Adam.—Alexandre.— Aubin.— Brabant.— Caillard.—Deroussy.— D'Étienne.—Druet.— Duchâteau.—Duluc.—Genette.—Gros.—Gueniot.-- Guichemerre.—Julin.—Lefort.— Maltaire.—Marescot.—Monnot.—Papon.—Plauque.—Poilliot. —Rigaut (veuve). —Roux.— Hudry.

3e CLASSE.

Ramel.—Carelly.—Duez.—Cabillet. —Cremier. — Lavergne. —Soucherat. — Perrin. — Mazard.—Pagnons.—Lebois.—Laporte.—Lafontaine.—Fleurant.—Dony.—Dionis.—Desnoyers.—Castagne.—Artreux.

4e CLASSE.

Ruelle. — Moreau. — Moigneau. — Galard. —Martin.—Remy.

5e CLASSE.

Togno.—Lassagne.

6e CLASSE.

Delachappelle. —Gougibus. —Gauthier. — Brivois.—Brehmer.—Delaune.

7e CLASSE.

Fay.—Petit.

8e CLASSE.

Bisson.—Rigault.

CAS EXCEPTIONNELS.

Masson.— Gaulard.— Lecoq.— Riboulle. — Marie.—Adam.—Besson.— Parigot. — Rigaut (veuve).—Roux.—Schwartzel.—Paris.—Miné. —Gavet.—Julin. —Jouanneau. —Granger.— Chauvin.— Bouchard. — Pruvost. — Megevent (veuve).—Robichet.—Gallois.—Bagnos.—Despréaux. — Maret. — Servajean-Desgouttes. — Texerat.—Rochet.—Musset.—Fleury (veuve). —Bouteiller (veuve). — Fourré. — Milleret.— Dubus (veuve).—Ravier (femme).

DIXIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Audinet.—Adnet.— Adolphe.—Allaire (demoiselle).— Anfonso. — Aubert. — Aeuvrard (veuve).— Angellier.— Bellavoine.— Bellay.— Blonde. — Bacoff-Montmachou. — Bouilon.— Breuillé. — Bourgoin. — Bury. — Bidault. — Champet. — Chaslin. — Chevron.— Conan.— Cormont.— Coulon.— Dauvergne.—Debont.— Defer. — Délage.— Delaruelle.— Delamare.— Deruelle. — Delgrey. — Despax. — Detilly. — Deutsch.—Digard.— Doudoux.— Duchêne.— Duchesne.—Duheron *dit* Morillon.—Dupuis.— Fabre.—Favry.—Fournière.— Frazé.— Gaillard.— Gasnier.— Gautier.— Goury.— Goussard.—Gélinon.—Gouvrit.—Granger.—Harpé. —Hauplon.—Henrion.— Hildebrand.— Huot. — Jamois.— Jacquin.— Keller. — Lacour.— Laurain.—Laveau.—Lawandowski.—Lecellier. —Leclerc (dame, née Flogny).—Ledier.— Lefort. — Lemarchand. — Levron. — Lepage.— Lignot.—Ligué.—Lucien.—Maher.— Marsan. —Martel.—Mathias.—Mathieu.—Midi.—Mourant.—Naulin.—Noël.—Patrix.—Petit.—Petit-Jean. —Pignot. —Polliot. — Parent. — Pradeau.— Quemain.—Radu.—Roger.—Ratery — Reny.—Roizard.—Rousselot.—Roy.— Roy J.-B.—Salin.—Schrember.— Séguin.—Tabellion. — Torcapel.— Totel.— Tournecuiller.— Vimont.—Viéni.

2e CLASSE.

1re Catégorie.

Mathelin.—Benoist.— Debooz.—Andriot.— Chignard.—Poinsard.

2e Catégorie.

André.—Chrétien.—Collet.—Caron.—Blondin.—Delétré.—Guilman.—Tampucci.—Cholot.—Levieil.—Raffron.—Lamarche (Augustine) —Auvray.—Laroche.—Guennebault. —Delalaisse.— Letur.—Leneveu.—Brun.— Canque. —Lecomte.—Sisco.—Donard.—Aernoudt.— Roulot (femme, née Labbé).—Pipard.

3e CLASSE.

Devillier.—Angoulevant.— Bellaire. — Bonhomme.—Énaux.—Dagnelie.—Dupont.—Fardouin.—Frohlich.—Jouvey.—Levatton.— Lelièvre.—Pauvret.—Noiseux.—Pax (Marie-Catherine).—Pommeret.—Raach.—Schœnberger. —Villecocq.—Bauez.—Guilbert. — Chiotin.— Phelouzat.—Duval.—Guillaumet.

4e CLASSE.

Roulin.—Levasseur.—Dupuis.—Foursin.— Tessier.

5e CLASSE.

Quevrin.—Vessière.—Levauffre.

6e CLASSE.

Chatrerre.—Desprez.—Évrard.— Harpin.— Naulon.—Tellier (Annette-Catherine-Barbe).

CAS EXCEPTIONNELS.

Anfonso. — Brun. — Chrétien. — Guennebault. — Lecomte. — Aeuvrard (dame). — Prévost. —Seguin. — Tampucci.

ONZIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Almes. — Antoine.— Audras.— Bacarisse.— Babon.—Bain.—Barbay.—Bardy.—Benaris.— Bertrand.—J.Bertrand—P. Bertrand—Benard. — Berrier.— Billard.— Blanc.— Blondeau.— Boivoileau.—Boudon.—Bourdon.—Bourderon. —Braquehay.—Brunot.—Canguilhem.—Chardon.—Charadâme.—Carbonnier.—Cardiou.— Cassan.—Cazeau.—Chignard.—Chotin.— Clément.—Clérambault.— Cochin.— Constant.— Corrot. — Couturier. — Damery. — Danger.— Delaître.—Delahalle.—David.—Dasy.—Delaunay.—Douchet.—Faivre.— Faure.— Fayal.— Fontan.—Fortier.—Frémont.—Fréville.—Girard.—Glatz.—Goastalla.—Gombert.—Goubé. —Guyot-Lagrange.—Granger (veuve).—Granger.—Gruaz.—Hotelin.— Havrez.—Huard.— Imbert (Marguerite).—Jacquemin.—Keercher. —Koschwitz.— Lafosse.— Lafon.— Lallemant. —Lambert.—Landry.— Lavigne.— Lasnier.— Lauvel.—Leblanc.— Lelièvre.—Lépine.— Leriche.—Luquet.—Mailly.—Mangeard.—Maréchal.—Marie.—Martau.—Mauger.— Menard. —Menessier.—Meret.—Michaud.— Moncelet.

—Mony.—Moret.— Nadaillac. — Noël.— Naudot. — Obriot.—Olivier. —Paquet. —Paufart. — Pecota. —Pelart. —Pellissier. —Petel. —Petit.— Petithomme. —Philippe. —Poisson. — Postel. — Quiervel. —Rémond. —Renaudin. —Rey. —Ricaud. — Richard. —Roubeaux.— Roubé.— Rodier.—Sainval.—Savary.—Scellier.—Schwember.— Sevestre. — Saint-Remy.— Richeux. — Tailland.—Taverne.—Touvenin.— Tourneur. —Vasselin.—Viccharelly. — Grosse-Durocher. —Alois.—Boyard.— Chancelle.— Calmette.— Foliot. — Michel. — Cugny. — Ferdinand.— Frich.—Lepesteur. —Lorquet.— Lafond.—Offmann. — Lambert. — Menessier.—Bonnard.— Terchou.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Ambroisiny.—Bison.—Cuinat (Alexandrine-Jeanne.—Chevreton.— Eymond.— Grusse.— Lair.—Lemercier (Joséphine).— Marchand.— Ruelle.

2e *Catégorie.*

André.—Aubert.— Auvrest.— Bécriaux.— Bailly.—Devigny-Tesson.—Duheltz(Henriette). —Delatre.—Duroché.— Espagnac.— Gaud.— Granger.— Gauthié.— Gournay.— Joubert.— Lemar.—Lecordier.—Léger.— Mayr.— Marin. —Neisse.—Olary.—Plessis.—Radiguel.— Roquet (demoiselle).—Saussay.—Sicart.— Volpilhac.—Verneuil.

3e CLASSE.

Ferrié. —Moutardier. — Bader. — Lenoir. — Pommerat. —Brisset. —Romagnesy. —Girardin. — Longin (demoiselle).— Baux. — Richard. — Denis. —Viau. —Rouyère. — Gliamas.

4e CLASSE.

Niogret. —Cardin. —Moinet.

5e CLASSE.

Roux. —Pruvost.

6e CLASSE.

Petit-Peret.

7e CLASSE.

Lespinasse.

CAS EXCEPTIONNELS.

Ambroisiny.—Bécriaux. —Bacarisse.—Coup (veuve).—Chenon (veuve).—David.—Duroché. —Danger.—Eymond.—Labarbe (dame).—Moret.— Mayr. — Olary.— Philippe.— Plessis.— Radiguel.—Richard.—Roquet.—Sicard.—Tesson-Devigny.—Verneuil.—Volpilhac.

DOUZIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Antonie. — Augier. — Aubert. — Buhaillon. —Berger. — Berson. —Brunel. —Chéry.—Crevel. — Caillot. — Curot. —Clément. —Cordier. — Bayard. — Cugney. — Carrier. — Rabaud. — Thouillot. —Fontaine. —Hamel.—Deboulogne-Lavertu. — Picard (veuve , née Bernard). — Abraham. — Baronot. — Brossel.—Chiniard.— Amovic. — Duval. — Boucher. —Abgras. —André. — Bénard. — Brossard. —Carriero.—Boisseau. —Bévalet. — Cormery. —Chauvin.—Cohindet. — Planquet. — Duguet. —Coquelin.— Charles. — Rouget. — Salmon. — Gallas. —Lefèvre. — Léger. — Rietsch. — Jacquet. —Gaspard.—Lombard.—Couturier. — Thiebault.— Rochrig. — Hesdé. — Defer. — Vesnat. —Germain. —Lecoq.—Clairambault.—Derré. —Larcher. — Noala. — Lavaine. — Coquel. — Vinelli. — Duban. — Lamirault. — Dubourg.— Roblin. — P. Lamirault. — Kaudapain. — Demangeot. —Storr. —Desprez. —Got.—Lemaire.—Duval. — Fontalive.—Huet. —Gautier.—Guichard.— Fréchon.—Malifait. —Trétrel.—Lecomte (Françoise). —Lallemand. —Roussel. —Prévost. —Fénérolle.—Gosse.—Vincent. — Vaudavyver. —Debuire. —Crémier.—Lenoir.—Barbier.—Vandenhorik.—Sautol.—Deshayes. —Tripet. —Hérisson.— Laurent. — Toussard. — Grignon. — Virlon. — Sassey. — Smagge. — Houbert. —Mousseaux.— Poupard. —Pignol. — Plisson. — Mercier. — Planquet. — Prévost.— Victor. — Legrand. — Marc. — Maulvaux. — Michel. — Bertrand. — Perrot.—Gérard.—Laval.—Manuel.—Leconte. —Rocmart. —Langlumé.—Salegny.—Gilles.— Guénebault.— Pouard.— Prudhomme. —Marchand(Marie-Louise). —Leroy.—Laporte.—Pigeon.—Lambert. —Samson.—Chertier.—Châtelain.—Noyal. —Vaillant.—Maugras. — Thierré. —Descharnes.—André.—Rousselet.—Hernu.— Poirier. — Grelle. — Ythier. — Petit. —Billard. —Bienloin. — Brulard. — Dumas. —Lefèvre. — Somny. — Soyer.—Duthoit. —Bernier.—Gros. —Jacquinet. — Busson.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Proux (femme, née Chaudron).—Certain.— Carbonnet.— Ennebecque.— Fraizy.— Félizat. —Faurot.—Gachedarize.—Grégoire.— Imbert (Marguerite-Victoire).—Kramel.—Lanternier. — Ménager.— Martinet. — Montpellier.— Pécourt.—Poirson.—Renard.

2e *Catégorie.*

André. — Aurouze. — Borgmann. — Barrois (Aurélie-Sophie). — Bildé.— Bachelier. —Chanonat.— Coquet.— Chartier.— Clément.—David. — Deshayes. — Guéroult. — Heurtoux. — Jolly.—Larcher.—Larry.—Mesure.—Mongin.

— Putos. — Raboulin. — Rogé. — Rouland. — Ternwsky. — Thibault. — Tranchant. — Wirth. — Lévêque.

3e CLASSE.

Chataigné. — Bardou. — Bricourt. — Deboulogne. — Darcourt. — Goujon. — Henri. — Humblot (femme Gauthier). — Juhel. — Lucas. — Legras. — Lecesne. — Millet (Louise-Françoise). — Marion. — Moritz. — Pérignon. — Lecomte.

4e CLASSE.

Cheval. — Cautin. — Vincent.

5e CLASSE.

Guillier. — Eloy. — Bontems (Madeleine-Elisabeth). — Bourgaux.

6e CLASSE.

Kramel. — Lugné. — Lafabry. — Picard. — Paris. — Burtaire. — Bardon. — Godin. — Gaudron. — Gervais. — Gruet. — Hauchecorne. — Jobert.

8e CLASSE.

Guedret.

CAS EXCEPTIONNELS.

Carlier. — Châtelain. — Giroux. — Kramel. — Lebal (Caroline). — Maupin (Marie-Clémentine). — Guet (Joséphine-Françoise). — Rocmort. — Voisin.

TREIZIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Barbier. — Bourgadier. — Bouvier. — Claude. — Corberon. — Ducher. — Duvalet. — Gérard. — Godard (veuve). — Gouillard. — Hérodier. — Hussof. — Yecolmann. — Yvan. — Lainé. — Laplace. — Latour. — Leblanc. — Lecomte. — Lefèvre. — Laurent (veuve, née Leguay). — Lesur. — Petit. — P. Petit. — Pinon. — Protais. — Robinet. — Stoskoff. — Berlet. — Borand. — Boucher. — Collet. — Davarond. — Duchemin. — Forgeur. — Guillaume. — Guillon. — Lallemand. — Leclair. — Lechargnat. — Lheureux. — Marque. — Petlot. — Simonet. — Giscard. — Hugues. — Varsch. — Decaux. — Taché. — Dauchel. — Renault. — Belmont. — Bellay (demoiselle, née des Rivières). — Chaperon. — Chapotin. — Delahay. — Dury. — Grunerberg. — Guillemin. — Jammet. — Job. — Mandel. — Martin. — Muller. — Paris. — Servais. — Baussieu. — Bourdel. — Doussin. — Ledoux. — Belay fils. — Bihoain. — Paillard. — Belay père. — Bouvier. — Fanot. — Gabiroux. — Graffet. — Kirsek. — Picard. — Riolet. — Schenhers. — Tranchon (dame). — Texier. — Billiet. — Chartier. — Gillet. — Surain. — Robert. — Laugeard. — Richard. — Pasquier. — Deare. — Dumas. — Chatard. — Lavallée. — Teyssier.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Boulonnier.

2e *Catégorie.*

Briex. — Ducloy. — Durant. — Hanry. — Henry. — Lemoine. — Koslosky, *dit* Chevrier. — Pinteur. — Renout. — Roy. — Roger. — Pavy. — Veron. — Vogèle.

3e CLASSE.

Carsamiglia. — Clause. — Cotard. — Dely. — Eeinselin. — Latour. — Lefebvre. — Leisibach. — Lepesteur. — Margra. — Pauchon. — Poinquier. — Lefèvre.

4e CLASSE.

Dorlotte (Alexandrine). — Lagache.

5e CLASSE.

Gravey. — Tacherat. — Tassin (Sophie).

6e CLASSE.

Bisson.

CAS EXCEPTIONNELS.

Belay père. — Belay fils. — A. Belay. — Boutillier (veuve, née Guillemin. — Chef. — Camus (dame, née Julien). — Dauteuil (dame, née de Gournay). — Frary-David. — Lambert (Anne-Marguerite). — Leconte. — Lefèvre. — Mariage (dame, née Laborie.) — Tranchoy (femme).

QUATORZIÈME ARRONDISSEMENT.

BLESSÉS DE 1re CLASSE.

Coulon. — Gache. — Valto. — Mathias. — Simon. — Gruat. — Davaguier. — Legris. — Hubert. — Tournecuillert. — Gillain. — Bouchez. — Pasquier. — Lusia. — Willem. — Sallé. — Landoin. — Siès. — Voillard. — Utinet. — Chavoin. — Julien. — Lesage. — Mielleau. — Mathié. — Rigoux. — Cailtiau. — Raganeau. — Gautier. — Lamy. — Jauret. — Michel. — Desclays. — Marchand. — Faccony. — Demonteil. — Schwend. — Houssel. — Auvray. — Bazin. — Dallet. — Vasselin. — Bouchez. — Villecoq. — Samson. — Hubert. —

Bezières. —Destauret. —Chomergue. —Jouquenoux. — Sonnette. — Desfemmes. — Godard. — Deschamps. —Dumaulet. —Delamarre. —Saint-Denis. —Boudin. —Tampicy. —Fechaux. —Merisnée. — David. — Trouvé. —Abeil. —Colin. — Cornet. —Barroin. —Truelle. —Gautier.

2e CLASSE.

1re *Catégorie.*

Davagnier. —Heurteau. --Personnet. --André.

2e *Catégorie.*

Chanu. — Devillers. — Gallois. — Jamin. — Lurienne. — Lucquet. — Pichon. — Peigné. — Prost. —Salamitte. — Verbois.

3e CLASSE.

Chottin. — Siés. — Norwach. — Potin (née Mondoux). — Thiery. —Crepin. —Philippon,

5e CLASSE.

Alis. — Fillioux. — Mauger. — Miguel.

7e CLASSE.

Pigagnol.

CAS EXCEPTIONNELS.

Dufaut. — Mauger. — Sciès.

TROISIÈME RESTAURATION.

TROISIÈME RESTAURATION.

CHAPITRE PREMIER.

Résumé de l'Histoire de France de 1830. — Dernière expérience de la monarchie constitutionnelle. — Attente des patriotes trompée. — Ils s'abusent. — Exemples qu'auraient dû avoir sous les yeux les députés. — Résultats négatifs de la révolution de juillet. — Ce que l'on aurait pu obtenir de Charles X et de Louis-Philippe. — Attitude du nouveau gouvernement. — Ce qu'il avait à faire. — Enfantement du premier ministère de Louis-Philippe. — Conversation du roi avec M. Dupont de l'Eure. — M. Dupont est *enrôlé*. — Mauvais effet que produit la composition de ce ministère.

Je viens d'écrire L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1830, second accès de la fièvre politique qui travaille le corps social depuis près d'un siècle; accès terrible, propre à amener des résultats salutaires, mais qui, faute de moyens énergiques, resta impuissant, et laissa la société se débattre dans le malaise qui la tourmente.

La révolution de juillet n'a duré qu'un instant. Pour s'être livrée à des hommes qui l'ont trahie, elle n'a eu aucun des résultats que cet immense événement devait produire : elle a trompé les prévisions de tous les esprits animés de l'amour de la liberté et de l'humanité; elle a trompé les espérances de la nation française, l'attente des peuples. L'imprudente confiance des vainqueurs de la garde royale a remis en question tout ce que la prise du Louvre et la chûte du trône des Bourbons semblaient avoir à jamais décidé (1). A dix jours de distance de cette grande victoire, il ne restait déjà plus de cet événement gigantesque que le souvenir de l'héroïsme du peuple de Paris, les marques des balles, les traces du sang répandu et des tombes nombreuses recouvertes d'un peu de terre. Le corps social, retombé dans le marasme, était réduit à attendre la vie d'une nouvelle crise.

Tel est le résumé de cette grande histoire (2). J'ai cru devoir la tracer sur une large échelle; j'ai pensé que les détails, fastidieux peut-être pour ceux qui ont assisté à ce drame, seront lus avec intérêt par la génération qui succédera aux hommes des barricades : j'en ai pour garant l'empressement avec lequel nous voyons recueillir aujourd'hui les moindres particularités de l'histoire de notre première révolution, après cinquante années d'oubli et d'indifférence. Les annales de la grande nation qui embrassent l'époque régénératrice de 1789 et celle non

(1) « Laissez flotter un instant les rênes de la révolution, vous verrez le despotisme s'en emparer... Un siècle de guerres civiles et de calamités désolera notre patrie, et nous péririons pour n'avoir pas voulu saisir un moment marqué dans l'histoire des hommes pour fonder la liberté; nous livrerons notre patrie à un siècle de perturbation; et les malédictions du peuple s'attacheront à notre mémoire, qui devait être chère au genre humain! Nous n'aurons pas même le mérite d'avoir entrepris de grandes choses pour des motifs vertueux; on nous confondra avec les indignes mandataires du peuple qui ont déshonoré la représentation nationale, et nous partagerons leurs forfaits en les laissant impunis. L'immortalité s'ouvrait devant nous; nous périrons avec ignominie. »

(*Dernier discours de* ROBESPIERRE.)

(2) « Les événements se heurtent, se pressent, se confondent, disait le défenseur de M. de Polignac devant la chambre des pairs, en parlant de la révolution des *trois journées*; l'imagination a peine à les suivre; l'esprit ne peut les classer avec ordre. Je ne puis rappeler aujourd'hui que ceux des faits généraux qui dominent, et qu'on peut apercevoir et signaler au-dessus de cette masse confuse et de cet immense mouvement. »

(MARTIGNAC.)

moins mémorable de 1830, ne cesseront d'offrir au monde les plus utiles enseignements : c'est dans cette période que le peuple le plus civilisé de la terre a parcouru toute la distance qui le sépare aujourd'hui des autres peuples et s'est placé à la tête des nations qui marchent vers un meilleur avenir. Les principes bienfaisants proclamés dans nos jours d'enthousiasme et de liberté, et adoptés par tous les esprits généreux, ne sont pas de la nature de ceux que l'on étouffe et qui périssent : ils serviront un jour de base au code du genre humain. Tout ce que l'antiquité nous offre de modèles disparaît devant les perfections apportées par nos pères à l'ordre social. Saint-Just disait avec raison, que depuis la république romaine jusqu'à la république française, il n'y avait qu'un gouffre qu'il fallait franchir d'un seul bond. Nous dirons, nous, avec le général Foy, que l'ordre de choses établi par la restauration ne fut qu'une *halte dans la boue*. La révolution de la grande semaine devait mettre un terme à cette halte honteuse : elle eut le pouvoir, la volonté de marcher en avant et de continuer l'œuvre de la première révolution. L'inexpérience d'une génération trompée par un système mensonger, le déplorable désintéressement du peuple, ont remis les destinées de la patrie et du monde dans des mains habituées à corrompre tout ce qu'elles touchent ; et les intérêts de ce peuple, si grand dans ces grandes journées, furent sacrifiés en présence de la tombe encore tiède des martyrs de la liberté. Il était dans les destinées de la France de subir *une troisième restauration*.

Devant les faits accomplis le 9 août 1830, nous dirons donc, comme la *Tribune* le disait dans les premiers jours de ce même mois d'août :

« On a déjà fait parmi nous bon nombre d'expériences de la royauté. Sans parler de cette longue suite de rois fainéants, féodaux, absolus, constitutionnels, que le 1er vendémiaire de l'an 1er vint interrompre, nous avons eu l'expérience de cet empire qui nous fit perdre avec la liberté elle-même toutes les conquêtes de la liberté, et nous mit sous les pieds de tous les rois que la république avait mis à nos genoux. Nous avons eu l'expérience de la monarchie selon la charte : on s'en apercevait depuis longtemps à nos bourses, on s'en aperçoit aujourd'hui à ces tombes creusées devant le Louvre, à ces milliers de blessés qui encombrent nos hôpitaux, à ces crêpes funèbres qui entourent, dans la capitale, le front de tant de citoyens.

» On veut cependant faire une nouvelle épreuve : à la bonne heure. Mais qu'on songe bien à prendre ses mesures ; car si cette expérience allait encore manquer, ce serait la dernière. On regarderait une monarchie supportable comme une autre pierre philosophale, dont on laisserait la recherche à quelques honnêtes fous. »

Ainsi parlaient ceux qui auraient voulu que la nation tout entière fût consultée sur la forme du gouvernement qu'elle entendait s'imposer et sur les institutions qu'elle voulait se donner.

Après le 9 août, ces hommes, indignés de la précipitation avec laquelle les députés avaient disposé de la victoire du peuple, durent courber le front devant les faits accomplis : quelques-uns firent même le sacrifice de leurs opinions généreuses et désintéressées à la tranquillité publique. Ils ne cherchèrent pas à rendre impossible le *dernier essai* d'une royauté constitutionnelle et du gouvernement monarchique représentatif. Ils voyaient une majorité apparente consacrer par ses acclamations les actes de la chambre des députés ; on leur parlait de la *meilleure des républiques*, d'un *roi-citoyen*, *d'un gouvernement à bon marché*, d'un *programme de l'Hôtel-de-Ville*, propre à donner une grande extension aux libertés reconquises : ils attendirent les effets de toutes les magnifiques promesses que l'on faisait à la nation, persuadés qu'ils étaient que si l'on trompait encore une fois ses espérances, le peuple saurait bien recommencer ce qu'il venait de faire. Cette confiance dans l'intelligence, la force et l'intrépidité du peuple français était telle, qu'aucun des hommes qui avaient marché à sa tête dans les trois journées et dans la démonstration sur Rambouillet ne doutait nullement qu'un souffle populaire ne suffît pour jeter par terre le gouvernement qui venait de s'intaller, s'il ne marchait pas dans le sens de la révolution.

C'est ainsi que les républicains et les hommes des trois journées s'abusèrent. Ils oublièrent ce précepte si vrai de Saint-Just : — « Ceux qui font des révolutions à demi creusent leur tombeau. » — Et cet axiôme que venait de proclamer l'auteur de l'*Essai sur les révolutions*(1). — « Lorsque le peuple a disposé des trônes, il a disposé aussi de ses libertés. — »

Il ne fallait cependant que jeter les yeux sur l'histoire des divers peuples de l'Europe pour trouver à chaque page la démonstration de ces vérités.

S'il m'était permis, j'ajouterais aux pensées

(1) M. de Châteaubriand, dans son discours à la chambre des pairs.

de ces deux hommes supérieurs une idée qui n'est pas neuve, mais que je formulerai ainsi : — « Ceux qui confient les révolutions faites par le peuple à des princes sont ou des traîtres, ou des niais qui s'abusent. — »

Que d'exemples déplorables n'offrent pas les annales du monde, des regrets que se préparent ceux qui craignent de laisser aux révolutions le caractère quelles doivent avoir! Il ne faut pas remonter bien haut dans l'histoire pour en trouver de terribles.

Dix ans avant le soulèvement de Paris, une grande révolution éclate en Espagne contre l'atroce et despotique gouvernement de Ferdinand VII. On oblige ce prince ingrat à rétablir la constitution des Cortès de Cadix, et, moyennant quelques serments, on lui laisse la couronne. Peu de temps après, ce même Ferdinand appelle l'étranger au secours de son pouvoir absolu : les Bourbons de France sont chargés, par la sainte-alliance, d'aller replacer les Espagnols sous le joug qu'ils avaient brisé : cent cinquante mille Français, mis sous les ordres du duc d'Angoulême, vont faire la guerre à la liberté des Espagnols. Les patriotes de ce pays, trahis par Ferdinand, trahis par leurs généraux, succombent. L'immortel Riégo, en qui la révolution d'Espagne s'était personnifiée, est traîné sur la claie et conduit à une mort ignominieuse; tous les autres patriotes espagnols ou sont passés par les armes, ou envoyés aux galères de Ceuta, ou forcés de fuir leur malheureuse patrie.

Séduits par l'exemple que leur donne l'Espagne, les Napolitains se révoltent contre le pouvoir absolu : ils obligent leur roi à régner par une constitution, et un parlement national pose les bases de ce nouveau gouvernement. Le roi de Naples fait alors ce que tenta Louis XVI; il sort de son royaume et va solliciter l'intervention de la *sainte-alliance*; mais son fils reste afin d'empêcher les révolutionnaires de son pays de profiter de la résistance du roi aux améliorations demandées pour changer la forme du gouvernement. Le prince royal semble alors se mettre à la tête des constitutionnels, fait grande parade de ses sentiments libéraux, et prête tous les serments qu'on exige de lui. Peu de temps après le roi père rentre dans son royaume, à la suite d'une armée autrichienne : l'armée napolitaine qu'on lui oppose est trahie, et le roi reçoit de son fils l'accueil d'un complice. Les prisons se remplirent des meilleurs citoyens, et les vengeances royales eurent un cours effroyable. L'armée avait été décimée; les généraux et les députés les plus illustres furent tous mis à mort ou proscrits : le pouvoir absolu avait triomphé de la révolution parce que le prince royal l'avait trahie. Alors seulement les Napolitains s'aperçurent de leur faute.

A la même époque les Piémontais, exaltés par ce qui se passait à l'autre extrémité de la Péninsule italique, se soulèvent aussi contre leur gouvernement. Un prince, placé sur les marches du trône, s'empare de la confiance des jeunes gens et de l'armée ; ces imprudents révolutionnaires le mettent à leur tête : il les trahit indignement, et les principaux d'entre ces hommes généreux sont fusillés ou proscrits pour avoir cru qu'une révolution politique pouvait se faire avec le concours des princes contre lesquels elle avait été dirigée.

Comment peut-on croire qu'après tous ces exemples de trahison, il se soit trouvé des hommes qui aient voulu imiter l'imprudente confiance des Napolitains, des Piémontais et des Espagnols? C'est pourtant ce que l'on vit en France, le lendemain de la révolution de juillet.

Cette révolution avait été faite contre tout ce qui existait : famille des Bourbons, charte octroyée et violée vingt fois, traités de 1814 et 1815, gouvernement des émigrés, influence des prêtres, pairie, noblesse, troupes mercenaires, dilapidation de la fortune publique, système politique, tout avait été compris dans la haine du peuple; car on ne le passionne pas pour de petits intérêts. Tout ce qui existait devait donc être remplacé par un ordre de choses émanant de la révolution, en ayant l'esprit, les idées, et allant droit au but qu'elle avait indiqué.

Au lieu de ce résultat, les *habiles*, ceux qui ne comprirent pas la portée du grand évènement destiné à tout changer en France, ceux qui firent semblant de ne pas la comprendre ou qui s'en montrèrent effrayés, crurent avoir fait beaucoup en prenant un nouveau roi dans cette même famille que l'on venait de chasser, et en conservant, à peu de choses près, la charte donnée par cette même famille. Aucune des grandes questions pour lesquelles le peuple s'était battu ne fut seulement agitée par ceux qui disposèrent avec tant de précipitation de sa victoire.

Si ce ne fut pas là une trahison bien caractérisée, ce fut du moins une imprudence et une négligence impardonnables à des hommes qui n'avaient plus d'autre mandat que celui qu'ils tenaient des circonstances et de la révolution elle-même.

Nul doute que si les députés, à qui il fallait un roi, eussent voulu traiter avec la famille

vaincue, ils auraient obtenu pour la France la constitution de 1791: Charles X se serait trouvé trop heureux de conserver à ce prix la couronne royale sur sa tête ou sur celle de son petit-fils; et quoique c'eût été préparer à la nation, dans un temps plus ou moins éloigné, les mêmes déceptions qu'éprouvèrent les Espagnols et les Napolitains après avoir fait jurer à leurs rois la constitution des Cortès, on aurait au moins excusé les intentions de ces députés.

Nul doute encore qu'en changeant de dynastie, il n'eût été facile de faire adopter à un nouveau roi, créé en vertu de la souveraineté de la nation, cette même constitution de 1791, ou bien la déclaration provisoire de la Chambre des représentants de 1815. Si au lieu de ces courtisans empressés à livrer les libertés publiques et la révolution, et à se mettre aux genoux d'un autre roi il se fût trouvé une majorité de députés pénétrés de la haute mission dont cette assemblée s'emparait, on eût au moins assis la nouvelle royauté sur des bases plus larges et plus propres à assurer la durée du nouvel ordre de choses.

Et quoique dans cette circonstance décisive la grande majorité de cette assemblée ait fait preuve d'imprévoyance pour l'avenir, d'indifférence pour les intérêts de la nation, et de mépris pour les exigences de la révolution, les députés célèbrent et font célébrer dans toute la France la sagesse de leurs déterminations; ils se proclament les *sauveurs de la patrie*, eux qui viennent de lui léguer vingt années de déceptions de toute espèce, vingt années de malaise, de troubles, de dilapidations, de servitude et de honte!

Si du moins le gouvernement que les députés viennent d'imposer aux Français laissait apercevoir de la bonne volonté; s'il essayait de donner quelque satisfaction aux amis de la liberté; s'il se montrait jaloux de la dignité de la France; si l'on pouvait croire un instant qu'il prend à cœur l'honneur national si profondément blessé par les actes de la sainte-alliance; on lui aurait su gré de ses intentions, et on lui tiendrait compte des circonstances. Mais, dès le premier jour, il se proclame le continuateur de la restauration : sous prétexte de rétablir l'ordre à l'intérieur, il comprime partout les principes généreux et les idées de liberté que la révolution revendiquait; il se pose ouvertement comme contre-révolutionnaire : une seule pensée l'occupe, c'est celle de sa conservation.

Jamais prince ne fut placé à la tête d'une grande nation dans des circonstances plus favorables pour assurer à son règne cette popularité que les rois même les plus despotiques recherchent aujourd'hui.

Il dépendait de lui que ce règne fût fécond en évènements glorieux pour la France et pour lui-même.

A l'intérieur, tout avait été arrangé pour favoriser la contre-révolution et pour étouffer toutes les idées généreuses : Il était donc facile de faire le bien en portant une main hardie sur ce qui était mauvais.

A l'extérieur, les rois n'avaient pas osé regarder en face la révolution de France : sans sonder toute la profondeur des blessures qu'elle avait faites à l'ordre de choses établi par le congrès de Vienne, les rois ne doutaient pas que cette redoutable révolution n'eût anéanti les traités de 1815, qui avaient tant humilié la France et si vivement blessé l'orgueil national des Français. Le gouvernement du *neuf août* pouvait donc facilement réparer les iniquités de ces traités, sans craindre que la paix de l'Europe fût troublée : les peuples eux-mêmes lui seraient venus en aide, si cela fût devenu nécessaire.

Qu'a fait ce gouvernement pour l'intérieur comme pour l'extérieur?

Nous allons l'apprendre par ses propres actes.

Après la proclamation du nouveau roi, la composition de son ministère devait donner la mesure de ses intentions, et indiquer la ligne qu'il se proposait de suivre.

Ce fut un enfantement laborieux que celui qui créa le premier cabinet de la royauté citoyenne ; une partie de la journée du 9 et toute celle du 10 août furent consacrées à cette composition; et, à cet effet, il y eut, au Palais-Royal, une foule d'allées et de venues et plusieurs conciliabules desquels on eut déjà le soin d'écarter le général Lafayette et M. Dupont de l'Eure, quoique ce dernier remplît alors les fonctions de ministre de la justice. On craignait ses *brusqueries républicaines*, et d'un autre côté, on voulait se soustraire à l'influence de l'ex-dictateur. On s'était bien aperçu que M. Laffitte n'avait aucun penchant pour les conservateurs-doctrinaires; mais on le savait plus facile à entraîner. Il était d'ailleurs impossible de se séparer d'une pareille notabilité révolutionnaire. Le roi chargea donc l'*ami de quinze ans* de former le ministère.

On se rappelle que, lors de la lieutenance-générale, M. Laffitte avait été sollicité pour entrer dans le ministère provisoire, et qu'il avait refusé d'en faire partie : les mêmes motifs de délicatesse et de désintéressement existaient

encore pour M. Laffitte. Il n'avait pas tant poussé à la révolution ; il n'avait pas contribué de toutes ses facultés à placer le duc d'Orléans sur le trône pour arriver à être ministre; une pareille supposition l'eût indigné. M. Laffitte voulait se ménager le droit de faire de l'opposition, si le gouvernement ne marchait pas dans la ligne que la révolution semblait lui avoir tracée. Aussi refusa-t-il une seconde fois la proposition que lui fit Louis-Philippe, et cela malgré les instances de tous les postulants de portefeuilles qui se trouvaient réunis au Palais-Royal.

« Une vive sensation, raconte M. Sarrans (1), se peignit sur tous les visages au moment où le nouveau roi voulut confier à M. Laffitte le soin de composer le ministère. Quel tableau de mœurs que celui de ces physionomies enluminées d'ambition, de crainte et d'espérance ! C'était à qui se grouperait plus près de l'honnête citoyen pour lui arracher un portefeuille, une place, une promesse. Que des hommes des barricades, ou des tribuns de tout temps dévoués à la défense des libertés publiques se fussent trouvés là, réclamant une part des bénéfices de la victoire populaire, on le concevrait ; mais, quels étaient les hommes qui se présentaient si hardiment à la curée du pouvoir ?

« C'étaient ceux-là même qui, dans vingt circonstances, s'étaient déclarés les ennemis de la liberté, de l'indépendance et des lois de la France, qui avaient attaqué sa gloire dans tous les souvenirs qui pouvaient lui plaire et la consoler, qui s'étaient assis au foyer de l'étranger, qui s'étaient proclamés les partisans des lois d'exception, les exécuteurs devoués des vengeances de la restauration, les suppôts de la haute et basse police.

— « Vous allez me composer un ministère, avait dit le roi à M. Laffitte. — A ces mots, joie franche et vive de la part du général Gérard; regard prompt et inquisitif de M. Périer : *et pourtant je suis là*, semblait dire l'œil fixe et morne de M. Guizot; le duc de Broglie sourit en braquant son lorgnon sur M. Laffitte; Je suis votre ami de quinze ans, semblait dire le geste approbatif du général Sébatiani; l'humeur était peinte sur la figure de M. Dupin ; celle de M. Molé n'exprimait rien. Quant à M. Laffitte, qu'on se mette à sa place, et qu'on se représente le délire de son imagination. »

Cependant M. Laffitte refusa d'entrer au ministère, quoiqu'il y eût parmi les personnages rassemblés autour de lui unanimité à proclamer qu'aucune combinaison ministérielle n'était possible sans lui. L'un lui disait qu'il fallait se dévouer jusqu'au bout ; l'autre l'engageait à faire encore ce sacrifice à la cause de la liberté ; M. Sébastiani allait jusqu'à dire qu'il n'y aurait point de roi possible si M. Laffitte n'était son ministre. C'était là l'avis de tous les personnages réunis au Palais-Royal, moins les doctrinaires, qui ne disaient mot.

Ceci se passait le 9 août. Cette première réunion n'eut aucun résultat.

Mais le lendemain, le roi attendait M. Laffitte pour mettre un terme à cet enfantement : les doctrinaires l'avaient de nouveau devancé. Pour ne blesser la susceptibilité de personne, M. Laffitte, Casimir Périer et le duc de Broglie passèrent dans un cabinet. Avant de se renfermer, Casimir Périer avait dit ces mots à M. Laffitte : « Ni vous, ni moi ne voulant entrer dans le ministère, arrangeons-nous de manière à ce que la porte ne soit ni fermée ni ouverte. Quatre ministres *in partibus ;* mais il nous faut Dupont, et c'est à vous à nous le conserver. »

En sortant du cabinet, M. Laffitte lut la liste des ministres qu'il venait de désigner, sur l'avis de Casimir Périer et du duc de Broglie : c'était à peu de chose près les mêmes combinaisons qui avaient décidé la commission municipale à former un ministère de majorité dans les Chambres ; ce qui indiquait déjà que le fond des choses serait peu changé.

Le général Gérard fut désigné pour le département de la guerre, M. Dupont de l'Eure resta à la justice, le baron Louis fut chargé des finances, M. Guizot eut le département de l'intérieur, le duc de Broglie prit l'instruction publique, M. Molé les affaires étrangères, M. Tupinier fut désigné, par *intérim*, pour le ministère de la marine.

Indépendamment de ces ministres, on en présenta quatre autres sans portefeuille, mais ayant voix délibérative. Jamais on n'avait imaginé une combinaison plus bizarre; mais M. Laffitte y vit le moyen de sortir d'embarras ; M. Casimir Périer se mit en expectative pour saisir un portefeuille lorsque l'occasion lui paraîtrait favorable. M. Dupin, qui ne voulut pas faire partie du ministère, resta en position de continuer à diriger le conseil privé du roi. Quant à M. Bignon, comme on ne pouvait pas le renvoyer, après l'avoir trouvé bon pour en faire un ministre provisoire, on le conserva parmi les conseillers sans responsabilité.

Le Palais-Royal parut enchanté d'un arrangement qui créait onze ministres au lieu de sept. Le général Sébastiani seul fut vivement contrarié d'avoir été oublié : Ses droits valaient bien

(1) Louis-Philippe et la Contre-Révolution de 1830.

ceux de M. Louis, de M. de Broglie, de M. Guizot et de M. Molé. Il se plaignit aussitôt à M. Laffitte : « Il est bien difficile de réparer cet oubli, lui répondit ce dernier ; tous les portefeuilles sont donnés ; il n'y a plus de vacant que la marine. » — « Je la prendrai, mon cher, répondit vivement le général de dragons (1). » Et ce ne fut pas là une des moindres anomalies de ce cabinet selon les désirs des conservateurs.

Cependant cette liste avait été formée sans qu'on l'eût communiquée à M. Dupont de l'Eure ; on pouvait craindre, qu'effrayé de se trouver entouré de tant de contre-révolutionnaires, ce vrai patriote ne refusât de faire partie de ce singulier cabinet, M. Laffitte fut chargé de vaincre sa répugnance.

M. Dupont, désigné à son insu par la commission municipale pour remplir les fonctions de commissaire au département de la justice, avait accepté cette tâche alors qu'il fallait seconder le mouvement imprimé par la révolution. C'était en quelque sorte le peuple qui l'appelait à ce poste ; M. Dupont fit acte de patriotisme et de courage en s'y rendant ; mais il s'était trouvé mal à son aise au milieu des collègues qu'on lui avait donnés, et il n'avait pas dissimulé son dégoût pour siéger à côté d'hommes qui lui paraissaient déjà employer tous leurs efforts pour faire avorter les germes de liberté semés par la révolution, et qu'il se croyait, lui, appelé à féconder (2). Les circonstances n'étaient d'ailleurs plus les mêmes. La chambre des députés avait donné à la France un nouveau roi, et M. Dupont se sentait peu de vocation pour être le ministre de ce roi. — « Quelques méfiances puisées dans l'histoire contemporaine, un soupçon vague que la nouvelle monarchie portait dans son sein autre chose que les destinées de la révolution de juillet, le tenaient sur la réserve, quoiqu'il regardât cette révolution comme un fait consommé et si immense que l'individualité royale lui en paraissait le plus petit coin (3). » Jusque-là le dévouement aux intérêts nationaux étant prodigué sans mesure, il avait été impossible au discernement d'un homme droit et plein de franchise de démêler, dans ce déluge de protestations libérales, les desseins d'une royauté qui renchérissait sur les professions de patriotisme des plus ardents amis de la révolution.

(1) SARRANS. Louis-Philippe et la Contre-Révolution de 1830.

(2) BÉRARD. Souvenirs de la Révolution de 1830.

(3) M. SARRANS.

C'est dans ces dispositions flottantes que M. Laffitte trouva son ancien ami. Les instances de l'amitié l'emportèrent sur les antipathies instinctives de M. Dupont de l'Eure. Il accepta, et se rendit au Palais-royal pour remercier le roi de la bonne opinion qu'il avait de lui.

Ici je dois encore emprunter à M. Sarrans le dialogue piquant qu'il raconte dans sa réponse au livre de M. Pépin.

— « Je n'ai pu résister aux instances de mon ami M. Laffitte, dit Dupont de l'Eure à Louis-Philippe ; mais je ne crois pas qu'en vous donnant l'idée de me faire ministre, on vous ait donné un bon conseil. D'abord je ne m'aveugle pas sur ma capacité ; et puis franchement, il n'entre pas dans mon goût d'être ministre. — M. Dupont, lui répondit le nouveau roi, me serai-je trompé ? J'avoue que, sur votre réputation, je vous ai cru assez bon citoyen pour ne point refuser le portefeuille que je vous offre dans l'intérêt de la révolution et de la liberté. — Bon citoyen, dites-vous ? oh ! quant à cela je le cède à peu de monde ; mais je suis tout franc, dissimulant peu ce que je pense, et si je me connais bien, très-peu propre à faire un homme de cour. — Que parlez-vous de cour ? est-ce que je veux de cour ? — A la bonne heure, c'est plus convenable dans le temps où nous vivons ; mais je vous dois ma pensée tout entière. Ce n'est point la forme seule qui me répugne : le pouvoir en lui-même ne va pas à mes habitudes populaires, et, au fond, mes idées et mes affections sont républicaines. — Vous ne connaissez donc pas les miennes ? Vous ignorez donc qu'avec un cœur droit et un esprit sain, on ne peut pas avoir habité les États-Unis d'Amérique sans être devenu républicain. Ah ! M. Dupont, si vous saviez combien je regrette de ne pouvoir vivre citoyen de la république française... — Ah ! permettez ; les choses ne se présentent pas de la même manière dans des situations différentes. Nous pourrions jouer sur les mots sans nous en douter. Par exemple, je me suis reporté d'un seul bon à 1789. Je veux bien renouveler l'épreuve faite à cette époque ; j'ai tort peut-être, car elle n'a pas été heureuse ; mais c'est dans l'espérance qu'on travaillera franchement non pas à royaliser la France, mais a nationaliser la royauté, si cela est encore possible. » —

« Un peu piqué de ce qu'on ne lui rendait pas plus de justice, ajoute M. Sarrans, Louis-Philippe répliqua du ton le plus aimable : — est-ce que par hasard vous auriez la prétention de vous croire plus patriote que moi ? Apprenez, M. Dupont, que je le suis plus que vous. —

Plus, ce serait difficile; autant, je m'en contente. — Vous n'en doutez pas, j'espère? — Je le désire; bien des personnes me l'assurent; mais, je puis le dire sans vous offenser, il y a certitude d'un côté et seulement l'espoir de l'autre : En un mot, je me connais, et je n'ai pas l'honneur de vous connaître. »

La conversation dura sur ce ton : assaut de franchise de part et d'autre; et, comme le dit un témoin oculaire, *Dupont de l'Eure fut enrôlé.*

Le lendemain, le *Moniteur* fit connaître à la France régénérée qu'elle avait de nouveaux ministres. Mais les noms qui furent révélés étaient loin de rassurer les amis de la liberté. En vain leur montrait-on parmi ces ministres M. Dupont de l'Eure; en vain leur faisait-on remarquer que M. Laffitte et M. Bignon faisaient aussi partie du conseil du nouveau roi; on se demandait avec étonnement ce qu'il pouvait y avoir de commun entre la révolution et des hommes tels que MM. Molé, de Broglie, Guizot, Louis, Sébastiani et autres contre-révolutionnaires ou aristocrates propres à figurer dans le conseil de Charles X; on s'étonnait avec raison de ne point voir figurer, parmi les hauts fonctionnaires du nouveau gouvernement, d'autres notabilités révolutionnaires qui avaient joué les premiers rôles dans le mouvement du peuple; on se demandait pourquoi le maréchal Jourdan, à qui l'on avait donné le département des affaires étrangères quelques jours avant, était déjà relégué à l'hôtel des Invalides. En un mot, on augurait mal d'une révolution placée entre les mains d'hommes qui l'avaient combattue et qui semblaient n'être arrivés au pouvoir que pour l'enrayer ou la faire dévier de sa route.

CHAPITRE II.

Systèmes qui s'offrent au nouveau gouvernement. — Celui du mouvement; celui de la résistance. — Effets que l'on en attend. — Le gouvernement adopte celui de la résistance. — Il fait publier la nouvelle charte sans les considérants. — Préoccupations futiles du nouveau roi. — Changements dans le personnel des administrations — Distribution des fonctions publiques. — Ministère de l'intérieur. — Département de la guerre. — On ne touche pas aux finances ni à l'instruction publique. — Réserve apportée aux affaires étrangères. — Conseil d'État. — Il est renouvelé en entier. — M. de Broglie y place tous ses protégés. — Mécontentement des révolutionnaires. — L'opposition se constitue. — Proclamation du roi en faveur de l'ordre légal.

Deux systèmes se présentaient au gouvernement que la chambre des députés venait de donner à la France : L'un tendait à laisser la révolution de juillet parcourir librement la carrière qu'elle s'était ouverte, et à profiter du moment favorable pour lui faire porter ses fruits; l'autre consistait à ne la considérer que comme un évènement accidentel qui ne devait changer que le moins possible à l'état de choses existant avant, et que le retour de l'ordre devait bientôt faire perdre de vue.

Les partisans de ce premier système pensaient que, dans l'intérêt de la France, de sa liberté et de son avenir, il fallait déchirer les honteux traités de 1814 et de 1815; balayer jusqu'au Rhin et au versant des Alpes les ignominies de ces traités; reprendre les départements de la rive gauche du grand fleuve, la Savoie et les Alpes maritimes, afin de rendre à la France les frontières que la nature lui a tracées, et de là attendre de pied ferme la détermination que prendraient les rois.

Rien ne paraissait plus facile que d'arriver à ce grand résultat : les Français n'avaient pas besoin d'aller faire la guerre pour l'obtenir; il leur aurait suffi de se présenter un drapeau tricolore à la main pour être reçus avec enthousiasme par les habitants des départements enlevés à la France. Les dispositions de ces peuples, après la révolution de juillet, étaient telles qu'ils seraient venus se rattacher d'eux-mêmes à la grande nation, si on ne les eût pas repoussés. Il fallait donc leur tendre la main, disaient ceux qui voulaient toutes les conséquences de la révolution, et ne pas s'inquiéter de ce que diraient ou feraient les puissances du Nord. L'œuvre du congrès de Vienne était, aux yeux des patriotes, l'œuvre de la violence et de l'iniquité : les peuples que ce congrès avait opprimés, vendus ou livrés à des alliances contre nature, avaient le droit d'annuler ses décisions lorsque la force serait de leur côté. Ces patriotes pensaient que le meilleur moyen d'établir ce que les diplomates appellent l'équilibre européen, c'était de commencer par rendre à la France toute sa force, toute sa puissance morale, en la montrant toujours prête à protéger les faibles et à empêcher toute injustice de la nature de celles consommées en 1815. Ceux qui comprenaient ainsi la portée de la révolution de juillet, disaient avec raison qu'en se soulevant contre les Bourbons, les hommes des barricades s'étaient aussi soulevés contre les traités imposés en 1815, éternels sujets d'affliction et de honte pour la France. Ils disaient enfin que la révolution ayant brisé tous les liens qui attachaient la France au giron de la Sainte-Alliance, on ne devait pas craindre de briser un système d'oppression réprouvé par le droit public des nations, et de proclamer hautement les doctrines propres à garantir aux peuples qui voudraient

être libres le droit de s'affranchir eux-mêmes du joug.

Ce système, considéré comme la conséquence de la révolution, était chaleureusement embrassé et vivement soutenu par tous les esprits éclairés, par tous les hommes généreux, par les patriotes de toutes les nuances, et par la plupart des gardes nationaux. Dans leur opinion, loin d'aller au-devant de la guerre, en prenant cette attitude, la France éloignait la guerre et la rendait sinon impossible du moins très peu probable. « Les rois, disaient-ils, y regarderont à deux fois avant d'attaquer la France révolutionnaire; ils n'ont pas perdu le souvenir de ce que peut l'enthousiasme d'un grand peuple combattant pour son indépendance et sa liberté. D'ailleurs les circonstances seraient plus avantageuses pour la France qu'elles ne l'étaient en 1792; car, si les rois tentaient de nous faire la guerre, il nous serait facile de leur susciter une guerre de peuples. A notre exemple, l'amour de la liberté et le besoin d'indépendance soulèveront toutes les nations opprimées par ces mêmes traités que nous voulons déchirer. Voyez la Pologne et la Belgique prêtes à nous imiter; voyez l'Italie, honteuse de sa dégradation, se parsemant de complots, et fixant les yeux vers les Alpes pour voir si le drapeau tricolore ne s'y montre pas; voyez l'Allemagne réclamant avec force les engagements pris envers elle par ses souverains, et la Suisse s'essayant à secouer le joug d'une oligarchie républicaine, mais insolente comme le sont toutes les aristocraties; voyez l'Espagne et le Portugal n'attendant qu'une main secourable pour préluder à leur régénération. Partout les peuples se mesurant du regard avec le despotisme, et l'Europe n'attendant qu'un signe de la France pour entrer dans la lice que nous avons ouverte. Ne craignez donc pas la guerre, elle ne nous sera pas faite, et dans tous les cas, nous prouverions aux puissances que nous n'avons pas dégénéré. »

Mais, à côté de ces hommes de cœur, rapportant tout à la gloire de la patrie, il existait une autre classe d'individus égoïstes, dont la politique étroite consistait à ne s'occuper que de leurs propres intérêts : cette classe comprenait ce qu'on appelle la bourgeoisie, c'est-à-dire ceux qui vivent de leurs rentes, de leur commerce ou de leurs capitaux. Ceux-là n'avaient point fait la révolution; mais il leur semblait qu'elle n'avait eu lieu que pour leur en laisser les fruits. Dans l'opinion de ces gens-là, la révolution ne devait aboutir qu'à un changement de personnes : aussi s'empressaient-ils de prendre toutes les places qu'elle avait laissées vacantes, tous les emplois publics. Cela opéré, ils se trouvaient satisfaits : maîtres de la direction du gouvernement par les élections dont ils avaient le monopole; maîtres de la force publique par leurs grades dans la garde nationale, toute leur sollicitude n'avait d'autre objet que la conservation et la perpétuation dans leurs familles de ces avantages; tout le reste les touchait peu; et quoique, en leur qualité de libéraux, ils eussent, durant la restauration, beaucoup crié contre les traités de 1815, ils n'osaient plus y toucher, depuis qu'ils avaient fait un nouveau roi, dans la crainte de voir passer le pouvoir et la force du côté du peuple et des hommes professant des idées plus avancées.

De là cette résistance qu'ils commençaient à apporter à la marche de la révolution. Pour eux, toute tentative contre ces traités, toute idée de recouvrer les places fortes et les départements détachés de la France, les effrayait parce qu'elles pouvaient amener la guerre; et que tout ce qui était de nature à troubler la paisible jouissance des avantages de leur position leur était antipathique. Aussi ne tardèrent-ils à considérer ce que l'on appelait les conséquences naturelles de la révolution, comme le rêve de cerveaux en délire.

C'était ainsi, qu'après la victoire, les vainqueurs et ceux qui avaient applaudi à leur triomphe se trouvaient déjà divisés en deux camps, celui du *mouvement* et celui de la *résistance*.

Si le gouvernement fut resté entre les mains de vrais patriotes, nul doute que le premier de ces deux systèmes n'eût été embrassé chaleureusement : mais avec un ministère, tel que celui qu'on venait de donner à la royauté nouvelle, il n'y avait que trop de certitude que tous les efforts des hommes placés au timon de l'état allaient avoir pour objet de refréner l'ardeur belliqueuse du peuple, d'enrayer la révolution et de borner ses effets à une troisième restauration.

Déjà ils avaient un roi à la place de charles X : la charte venait d'être réadoptée avec des modifications si légères qu'elles ne touchaient point au fond. On avait relégué à d'autres temps la nouvelle loi d'élection réclamée par l'opinion publique : la chambre des pairs n'avait subi aucune altération dans sa constitution; la magistrature de Charles X était restée sur ses sièges; et, pour compléter l'identité entre le gouvernement de Charles X et celui qui lui succédait, la France avait un ministère, qu'à une ou deux exceptions près, Charles X n'eût pas désavoué. La *Sainte-Alliance* pouvait dormir tranquille; on respecterait ses actes,

et les traités qu'elle avait imposés à la France, trahie et vaincue, seraient maintenus.

La chambre des députés avait, il est vrai, montré quelque susceptibilité à l'égard du préambule de la charte octroyée : elle l'avait supprimé « comme blessant la dignité nationale en paraissant octroyer aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement (1). » Et, au lieu du préambule de l'octroi royal, elle avait adopté des considérants dans lesquels la souveraineté de la nation se trouvait rétablie. Ces considérants faisaient partie intégrante de la nouvelle charte; ils avaient été votés avec elle; dans cette sorte de préambule étaient exposés les motifs sur lesquels on s'était fondé pour déclarer le trône vacant.

Eh bien! lorsque, le 14 août, M. Guizot, en sa qualité de ministre de l'intérieur, fit publier officiellement la nouvelle charte, les considérants furent supprimés, et l'on ne trouva rien de mieux que l'ancienne formule : « Avons ordonné et ordonnons que la *charte constitutionnelle de* 1814, telle qu'elle a été amendée par les deux Chambres, et acceptée par nous, sera de *nouveau* publiée en les termes suivants. » C'était le moyen de faire disparaître, dans un temps plus ou moins reculé, ce qui aurait pu indiquer que la branche cadette des Bourbons ne tenait ses droits que de la souveraineté de la nation.

A en juger par les préoccupations du nouveau roi, on aurait dit qu'il n'avait d'autres sollicitudes que celles de renouer, comme on le disait ouvertement plus tard, la chaîne des temps, que la révolution venait de rompre si violemment, et de réconcilier la France avec les rois qu'elle avait fait trembler sur leurs trônes. Jamais on n'avait vu un gouvernement établi dans d'aussi graves conjonctures oublier si vite son origine et les grandes questions qu'il était appelé à appronfondir, pour ne s'occuper que de petites choses.

On se rappelle que le premier acte du lieutenant-général du royaume avait été d'autoriser ses deux fils aînés, le duc de Chartres et le duc de Nemours, à prendre, dans la chambre des pairs, *le rang et les places qui leur appartenaient.* Louis-Philippe se montrait en cela bon père de famille ; mais il donnait une idée bien singulière de ses préoccupations.

Quelques jours après il rendait une ordonnance qui conférait à ces deux jeunes gens, dont l'un atteignait à peine sa majorité et l'autre sortait de l'enfance, le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Il y avait au moins de l'inconvenance à prodiguer ainsi le signe de la valeur et la récompense des grands services (1) à de jeunes princes qui n'avaient encore rien fait ni pour l'honneur ni pour la patrie.

Après s'être donné le droit de rétablir, par ordonnance, les couleurs nationales, sous lesquelles le peuple avait vaincu les troupes de Charles X, le nouveau roi voulut que le coq gaulois surmontât les drapeaux. Les aigles auraient mieux convenu à la nation : on lui imposa ce que le peuple appelait *le chapon.* Louis-Philippe détermina ensuite que le sceau de l'État serait les *armes d'Orléans*, c'est-à-dire les fleurs-de-lis, derrière lesquelles il serait placé des drapeaux tricolores (2). Puis, il décida que l'étoile de la Légion-d'Honneur continuerait à porter l'effigie de Henri IV; que sa propre effigie remplacerait celle de Charles X sur les monnaies de l'État, et qu'au lieu de l'exergue : *domine salvum fac regem*, on y placerait celui trouvé par Napoléon : *Dieu protège la France.*

Suivant les *traditions de l'ancienne monarchie*, l'avènement du roi rendait nécessaire de déterminer les noms et les titres que devaient prendre les enfants du duc d'Orléans; une autre ordonnance déclara qu'ils continueraient de porter leurs titres avec les armes d'Orléans; mais que le duc de Chartres prendrait le titre de duc d'Orléans, et que les filles et la sœur de Louis-Philippe n'en porteraient pas d'autres que celui *de princesse d'Orléans*, en se distinguant entre elles par leurs prénoms.

Enfin, une ordonnance du même jour supprima le titre de *Monseigneur* que prenaient les ministres des rois de France. — « Mais elle ne disait rien, ajoute gravement un écrivain orléaniste, du titre d'*excellence*, qu'ils continuèrent à garder dans leurs relations privées. »

Les hommes de sens s'étonnaient à bon droit qu'un gouvernement issu d'une révolution qui venait d'ébranler le monde, et dont les conséquences devaient être incalculables, pût révéler son existence par de pareilles futilités. Mais, aux yeux de ceux qui examinaient attentivement la marche des personnages placés à la tête de ce

(1) Voyez le chapitre XXXII.

(1) On ne manqua pas de dire que le nouveau roi récompensait magnifiquement le duc de Chartres des services qu'il avait rendus à la duchesse d'Angoulême, et de l'empressement qu'il avait montré à mettre *son* régiment à la disposition du ministère Polignac.

(2) Ces dispositions ne purent recevoir leur exécution. Le peuple n'ayant pas brisé les armoiries des rois de France et effacé partout les fleurs-de-lis pour les voir reparaître ombragées du drapeau des barricades : il les effaça lui-même sur les propres voitures du nouveau roi, et force fut alors de faire disparaître ces fleurs-de-lis des armes de la France et de celles des princes.

gouvernement, ces actes, quoique peu importants en eux-mêmes, indiquaient une tendance prononcée à sortir complètement des voies de la révolution, pour entrer dans celles de la restauration.

En effet, les changements que l'on faisait à l'ancien ordre de choses ne portaient guère que sur le personnel; et encore en cela, les intentions des conservateurs se montraient partout. Ils n'avaient pas osé reconstituer sur de nouvelles bases la chambre des pairs; ils avaient voulu conserver la magistrature de Charles X. Ils venaient, il est vrai, de toucher au personnel de l'administration du royaume, mais c'était pour la remettre entre les mains d'hommes de leur choix, et se faire ainsi des créatures. Jamais on n'avait vu distribuer les fonctions les plus importantes avec autant de mépris pour l'opinion publique: il suffisait d'être membre de la majorité de la Chambre pour obtenir de M. Guizot les plus hauts emplois; il suffisait d'être le frère, le parent ou le protégé de ces députés, pour être nommé préfet, receveur-général, payeur, conseiller à la cour des comptes, etc., etc. Tous les choix faits par le premier ministre de l'intérieur furent tellement mauvais, qu'ils excitèrent de vives réclamations de la part des départements. Sur cent fonctionnaires, appelés à remplacer ceux de Charles X, c'était à peine si l'on en comptait un ou deux reconnus pour des hommes de la révolution, ou seulement pour des patriotes indépendants. M. Guizot se montrait heureux de gratifier le dévouement au nouveau roi, et même la servilité. Les patriotes, et surtout les républicains, furent exclus des emplois publics, qu'ils croyaient avoir le droit de revendiquer, à la suite d'une révolution faite par eux. Etonnés d'un pareil débordement, indignés de voir appeler aux premières fonctions de l'Etat des hommes qui, pour la plupart, s'étaient montrés les séides de la restauration, les vrais révolutionnaires se tinrent à l'écart, ne voulant pas que l'on pût dire qu'ils s'étaient battus pour des places ou des distinctions honorifiques.

Quel exemple de patriotisme et de désintéressement ne reçurent-ils pas ces hommes qui se jetaient ainsi à la curée des places, de la part des jeunes gens des écoles, dont la conduite, dans les trois immortelles journées, avait décélé autant d'intrépidité que d'abnégation?

Il était difficile de ne pas reconnaître les services rendus à la cause de la liberté par la plupart des élèves de l'École Polytechnique et des Écoles de Droit et de Médecine. On voulut récompenser ces jeunes hommes, et dix croix de la Légion-d'Honneur pour chacune de ces écoles, furent destinées à ceux des élèves qui s'étaient le plus distingués; on en laissait la désignation aux élèves eux-mêmes. Il y eut unanimité parmi ces jeunes gens pour ne pas accepter ces distinctions honorifiques, quand des milliers d'hommes du peuple y avaient le même droit qu'eux. Ceux de l'École Polytechnique remercièrent le nouveau roi en déclarant qu'ils ne croyaient avoir accompli que leur devoir, et lui renvoyèrent les dix croix. Les étudiants en médecine, ne voulant ou ne pouvant désigner parmi eux des élèves qui se fussent distingués plus que les autres, décidèrent que les dix étoiles de la Légion-d'Honneur seraient suspendues dans la salle de leurs études. Cette généreuse délicatesse trouva des imitateurs dans les rangs de la garde nationale, parmi les chefs populaires.

M. Guizot s'acquit une célébrité impérissable, mais peu flatteuse, par les choix qu'il fit pour pourvoir aux sous-préfectures de tous les départements: il les donna presque toutes à des avocats sans causes, à d'obscurs hommes de lettres, à d'anciens militaires, à quelques bourgeois orgueilleux, à la seule condition qu'ils fussent les parents des députés, ou bien les camarades de collége de quelques jeunes pairs de France, ou enfin les fils de quelques-uns des personnages marquants de la restauration. Il n'était pas nécessaire d'avoir fait preuve de patriotisme pour être promu à ces fonctions autrefois si recherchées; il suffisait d'être présenté au ministre par quelques-uns des libéraux qui se rattachaient au nouveau gouvernement, ou bien de se présenter hardiment soi-même, quelque livrée politique que l'on eût endossée dans le cours de sa vie. Aussi les *sous-préfets Guizot* devinrent-ils l'objet de toutes les railleries de la presse indépendante.

Dans le département de la guerre, le général Gérard, récemment élevé à la dignité de maréchal de France, mit d'abord un peu plus de circonspection dans ses choix: la plupart des généraux à qui Charles X avait confié le commandement des troupes, des divisions militaires et de départements, furent remplacés par ceux des généraux que la restauration avait mis de côté comme suspects de Bonapartisme ou de patriotisme. Malheureusement il s'en glissa de ceux qui auraient servi les Bourbons avec autant de dévouement qu'ils en mirent après à faire leur cour au nouveau roi. Le général Gérard montra de bonnes intentions; mais sa religion fut trompée par les chefs de ses bureaux, presque tous légitimistes; et le général, qui le 28 ou le 29 juillet avait fait le voyage de Saint-Cloud pour aller solliciter la permission de

mettre *la canaille* à la raison, se trouva, les jours suivants, sur la liste des nouveaux commandants des divisions militaires, ou sur celle des inspecteurs-généraux des troupes, qu'ils devaient réorganiser.

Quelques-uns des colonels, qui jouissaient de la confiance et de la faveur du gouvernement renversé, donnèrent leur démission, et eurent quelques imitateurs dans les rangs inférieurs. D'autres furent mis en disponibilité : parmi ceux-ci se trouvèrent d'abord presque tous les officiers de la garde-royale ; on les remplaça par d'anciens officiers laissés longtemps à la demi-solde, ou par quelques-uns des combattants de juillet pourvus de brevets de sous-lieutenant. Mais la grande majorité de ces officiers de la restauration, et presque tous ceux de l'ex-garde royale furent remis en activité par le maréchal Soult, lorsqu'il augmenta le nombre des régiments et des bataillons de l'armée : ce qui explique ce mélange d'officiers de toutes les opinions qui sont encore aujourd'hui chargés de conduire et de diriger les jeunes soldats de la France. Ajoutons que ceux des sous-officiers et soldats de la garde royale et des autres corps privilégiés de la restauration qui voulurent rester au service trouvèrent non-seulement à reprendre leur rang, mais encore un avancement auquel ils ne s'attendaient guère. Par ces moyens, il fut facile de créer une nombreuse armée dévouée au nouveau gouvernement, mais n'ayant aucune idée de ce qu'elle devait au pays, qui leur mettait les armes à la main pour la défense de ses libertés.

Deux des choix les plus remarquables du général Gérard, furent celui du général Lamarque, à la prudence, à la fermeté et aux talents duquel on confia le commandement des cinq départements de l'Ouest, désignés sous le nom de Vendée ; et celui du général Clauzel, à qui l'on donna le commandement en chef des forces françaises en Algérie, en remplacement du général Bourmont. On avait quelques inquiétudes sur les sentiments de cette armée qui venait de vaincre sous le drapeau blanc ; mais elle reprit les couleurs nationales avec satisfaction.

L'armée de mer, confiée aux soins du général Sébastiani, resta, dans son personnel, à peu-près ce qu'elle était sous Charles X. Mais les officiers de marine, généralement plus instruits et plus libres dans leurs opinions que ceux de l'armée de terre, montraient aussi un esprit plus libéral ; ils avaient applaudi à la victoire du peuple, et ils arborèrent avec enthousiasme les couleurs nationales. Les grades et récompenses acquis dans la courte mais glorieuse campagne d'Alger furent accordés comme l'aurait fait la restauration, et le vice-amiral Duperré, fut élevé à l'une des quatre places d'amiral, créées dans la marine pour correspondre au grade de maréchal.

Que si l'on jette les yeux sur les administrations civiles dépendantes des ministères des finances, de l'instruction publique et des affaires étrangères, on trouvera que la très-grande majorité des fonctions ou des emplois qui s'y rattachaient furent conservés aux titulaires de Charles X : toutefois quelques-uns des députés de l'ancien côté gauche ou des deux cent vingt-un furent désignés pour des postes importants. On rendit à M. de Calmon, destitué par le dernier ministère, la direction des domaines : M. Dupin aîné remplaça M. Mourre comme procureur-général près la cour de Cassation · M. de Schonen fut nommé procureur-général à la cour des Comptes ; on confia la direction des archives du royaume à M. Daunou ; M. Villemain fut nommé président du conseil de l'instruction publique en l'absence du ministre ; et enfin on donna la préfecture du département de la Seine à M. Odilon-Barrot. Le peu de changements opérés dans les ambassades ou consulats furent faits dans un esprit propre à flatter les puissances qui avaient vu la révolution avec chagrin.

Le seul ministre de la justice, M. Dupont de l'Eure, s'occupa sérieusement de remplacer tous les membres des parquets où se trouvaient les magistrats les plus aveuglément dévoués aux ministères Villèle et Polignac ; il fit de patriotiques et persévérants efforts pour rendre à ces parquets, à la magistrature et aux justices de paix le caractère qu'ils devaient avoir pour commander le respect des peuples. Mais il eut à lutter souvent contre quelques-uns de ses collègues et même contre le roi, qui conservait autant de tendresse pour certains magistrats de la restauration que de rancune pour certains autres.

Quelles que fussent déjà les tendances contre-révolutionnaires du gouvernement du Palais-Royal, il ne pouvait se dispenser de confier quelques-unes des fonctions importantes aux écrivains et journalistes qui avaient joué leur tête au moment des ordonnances de Charles X. On réserva aux plus marquants d'entre eux, et principalement à ceux qui s'étaient dévoués au parti orléaniste, quelques-unes des places qui allaient rester vacantes dans le conseil d'État, les préfectures ou la cour des Comptes, par suite des démissions données ou des destitutions prononcées.

En attendant une nouvelle organisation du

conseil d'État, que l'on reconnaissait assis sur des bases défectueuses, le ministre de l'instruction publique proposa des statuts sur les changements que le personnel de ce conseil exigeait dans l'intérêt du service.

En conséquence, on institua aussitôt une commission chargée de préparer un projet de loi sur les reformes à introduire dans l'organisation et les attributions du conseil d'État. M. Benjamin Constant, nommé président de la section de législature et de justice, fut désigné pour présider cette commission, qui fut composée de MM. d'Argout, Bérenger, Devaux, Vatimesnil, Zangiaccomi, de Fréville, Macarel, Charles Rémusat, et Taillandier.

Il y avait, dans cette importante commission, quatre légitimistes: d'Argout, Vatimesnil, Zangiaccomi et de Fréville; un membre du côté gauche de la chambre des députés, M. Bérenger; deux avocats libéraux et des journalistes de la rédaction du *Globe*. Ainsi, partout les contre-révolutionnaires se trouvaient déjà en majorité dans les fonctions publiques.

Quant à l'ancien conseil d'État, comme il avait fini par être presque entièrement composé de créatures de MM. Villèle et Polignac, M. de Broglie se trouva à son aise pour donner leurs places aux amis de la nouvelle dynastie, et fit, comme on dit, maison nette.

Au moyen du serment imposé aux anciens membres du conseil d'État, il y eut beaucoup de démissions données. Treize conseillers parmi lesquels figuraient M. Jacquinot de Pampelune, M. de Saint-Chamans, M. de Coëtlosquet, M. de Floirac, M. de Loverdo, M. Amy et M. de St.-Gery, furent admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Il en fut de même de quatorze maîtres des requêtes, au nombre desquels se trouvaient les fils ou les parents des principaux d'entre les courtisans de Charles X, tels que le baron Desèze, Alphonse de Labouillerie, vicomte de Conny, Hutteau d'Origny, de Resseguier, Desbassyns de Richemont, Audibert, etc.

On rayait aussi du tableau des conseillers d'État en service extraordinaire, une foule de personnages qui y avaient été placés par les deux derniers ministères : on retrouvait là les noms de Berthier, de Vaulchier, de Boisbertrand, de Peyronnet, de Rives, de Mangin, de Ravez, de Trinquelague, de Labourdonnaie Blossac, de Dudon, de Capelle, de Castelbajac, de Forbin des Issarts, de Delaveau, de Frénilly, de Sirieys de Marinhac, de d'Arbaud Jougues, de Desbassyns de Richemont, de Cornet d'Incourt, et de plusieurs autres serviteurs de Charles X, représentant la quintessence des contre-révolutionnaires et légitimistes.

Venaient ensuite ceux des maîtres des requêtes qui étaient aussi rayés du tableau de l'extraordinaire : on y voyait figurer les noms de de Broé, de Lantivy, de Juigné, de Freslon, de Curzay, de Trouvé.

Enfin, cette même ordonnance révoquait l'autorisation accordée à un grand nombre de royalistes d'assister aux délibérations du conseil d'État. On remarquait parmi ces personnages, l'archevêque de Bordeaux, M. de Cheverus, Lepape, évêque de Strasbourg, baron de Crouseilhes, comte de Pastoret, Bacot de Romans, Favard de Langlade, baron Zangiaccomi, baron de Balzac, baron de Villebois, etc.

Que de places importantes à donner! que de familles à rattacher au nouveau gouvernement!

La distribution d'une partie de ces places fut faite par M. de Broglie dans le même esprit qui dictait les actes de la majorité du ministère. Il nomma aussitôt une quinzaine de conseillers d'État appartenant presque tous à ce que l'on appelait l'opinion modérée : M. de Salvandy, ancien conseiller d'État de la création Martignac, fut le premier ; il parut sur la liste en société de MM. Kératry, Jacqueminot, comte de Ham, Rénouard, d'Helly d'Oissel : deux des journalistes signataires de la fameuse protestation faisaient aussi partie de cette promotion : c'étaient MM. Thiers et Baude : on y trouvait encore un des rédacteurs du *Globe*, M. Tanneguy Duchâtel.

Puis venait une douzaine de maîtres des requêtes, presque tous enlevés à la rédactiou du journal *des Débats :* c'étaient MM. Saint-Marc Girardin, Vincent d'Haubersaërt, Macarel, etc. On remarquait dans cette liste le nom de M. Poiferré de Cère, qui fut longtemps le point de mire des sarcasmes de la presse libérale.

Parmi les nouveaux conseillers d'État en service extraordinaire, mais autorisés à participer aux délibérations, on distinguait encore MM. Delaire, Mignet, Odilon-Barrot, récemment nommé préfet de la Seine; Girod de l'Ain, Villemain, Calmon, Mérilhou, général Haxo.

Enfin, on accordait le titre de conseiller d'État en service extraordinaire à MM. Dupin père, Bertin de Vaux, Costaz, Maurice Duval, Méchin, Bérenger, Fleury, de Chaboulon, etc., et l'on désignait comme maîtres des requêtes en service extraordinaire MM. Guizot (J.-J.) Boigne de Faye, Fumeron d'Ardeuil, Paulze d'Ivoy.

Les noms de tous ces nouveaux conseillers d'État et maîtres des requêtes s'étaient présentés sans doute à la suite l'un de l'autre dans l'esprit de M. le duc de Broglie; car il était impossible qu'il eût eu le temps de peser les droits et le

mérite de chacun de ses protégés. Il était difficile que M. de Broglie comprît sur cette longue liste quelques-uns des hommes qui avaient pris le fusil pour chasser les Suisses de Charles X; il ne les connaissait guère, et il était d'ailleurs trop grand seigneur pour faire entrer au conseil d'État de pareils révolutionnaires.

Aussi quand cette ordonnance, dans laquelle se trouvaient tant de noms propres, parut, elle souleva, contre le minstre qui l'avait contresignée et contre le gouvernement, tous ceux des hommes des trois journées qui purent apprécier l'influence de ces noms. L'opposition, un instant étouffée sous les bruyantes acclamations de la bourgeoisie triomphante, se reconstituait non-seulement des républicains francs, mais encore de tous les patriotes qui, tout en adoptant la royauté, auraient voulu une royauté selon la révolution. Écoutons un instant l'un des organes de cette opposition :

« Dans les premiers jours qui suivirent la révolution de juillet, nous recevions de tous les départements des hymnes en l'honneur des héros de Paris; plusieurs de nos correspondants y joignaient des hymnes en l'honneur du pouvoir nouveau; quelques-uns même blâmaient notre opposition. Voilà maintenant que tout est changé; tout, excepté l'enthousiasme pour les braves dont le dévouement avait préparé à la France un heureux avenir, que l'intrigue s'efforce de lui arracher. De tous les points de la France, nous ne recevons plus que des plaintes : ici, l'on se plaint des nouveaux fonctionnaires envoyés par nos ministres; là, de ce que nos ministres n'ont fait aucun changement dans l'administration locale. Partout on est confondu de ne sentir aucun des effets de la révolution.

« Nous répondrons à ces questions : — Les intrigants, qui redoutaient toujours la puissance que d'éminents services venaient de donner aux patriotes, n'ont pu trouver un instant de repos jusqu'à ce qu'ils aient eu de leur côté un gouvernement définitivement constitué..... Quand on se plaint devant eux des nominations du jour, ils s'écrient avec franchise : « Que voulez-vous? nous ne connaissons pas toute la France! » On pourrait leur répondre : Vous connaissez du moins ceux que vous nommez.... »

Comme cela arrive toujours, l'opposition aux personnes prit aussitôt un caractère grave, et donna au nouveau gouvernement des craintes assez fondées pour la tranquillité publique.

Le roi crut devoir adresser aux Français une proclamation dans laquelle se trouvaient les passages suivants (1) :

« Vous avez sauvé vos libertés; vous m'avez « appelé à vous gouverner selon les lois. Votre » tâche est glorieusement accomplie : la mienne » commence. C'est à moi de faire respecter » l'*ordre légal* que vous avez conquis. Je ne puis » permettre à personne de s'en affranchir; car » j'y suis moi-même soumis.... Je demande à » tous les bons citoyens d'entourer leurs magis» trats et de les aider à maintenir, au profit de » tous, l'ordre et la liberté....; que tous les » hommes de bien emploient leur influence à » convaincre leurs concitoyens qu'obéissance » est due aux lois en vigueur.

« Français, l'Europe contemple, avec une » admiration mêlée de quelque surprise, notre » glorieuse révolution; elle se demande si telle » est la puissance de la civilisation et du travail, » que de tels évènements se puissent accomplir » sans que la société en soit ébranlée. Dissipons » ces derniers doutes...., nous aurons, en quel» ques jours, assuré pour des siècles le bonheur » et la gloire de la France. »

Cette proclamation, qui apprenait aux vainqueurs des troupes de Charles X qu'ils avaient versé leur sang pour l'*ordre légal*, ne put calmer l'agitation du peuple; elle prenait sa source dans des causes trop graves.



CHAPITRE III.

Question du serment. — Démission de beaucoup de députés — Restrictions des autres. — Projet de loi pour compléter la Chambre. — Motifs qui portent M. Guizot à le présenter. — Vive opposition qu'il rencontre. — Discours remarquable de M Mauguin. — Effet qu'il produit. — Réponse de M. de Rambuteau. — Eloge de la Chambre par M. Dupin. — Amendements de MM. Podénas, Corcelles, Salverte, etc. — Le projet de loi est adopté à une forte majorité. — La Chambre est jugée par la nation.

Avant d'approfondir les diverses causes du mécontentement et du malaise du peuple au milieu des jubilations de la bourgeoisie, reportons-nous un moment vers la chambre des députés, sur laquelle tout le monde avait les regards attachés.

Dans le but de se débarrasser naturellement des fonctionnaires quelconques que l'on n'osait atteindre par des destitutions, le nouveau gouvernement leur avait imposé le serment de fidélité au roi et à la charte constitutionnelle

(1) Cette proclamation, publiée dans le *Moniteur* du 16 août, se trouve tellement dénaturée dans le livre de M. Pepin, que l'on a longtemps attribué à Louis-Philippe lui même, qu'il est impossible de se méprendre sur les intentions qui ont porté le panégiriste du règne de ce roi à la travestir ainsi.

révisée : c'était en effet le moyen d'éloigner des affaires publiques tous ceux à qui ce nouveau serment répugnait. On fut donc très-attentif à ce qui allait se passer dans les deux Chambres.

Celle des députés, un instant affaissée sous le poids de ses réédifications, parut reprendre une vie nouvelle dans les séances consacrées à des questions personnelles. On supposait que les bancs du côté droit allaient se dégarnir tout à la fois ; ce dont les centres auraient été fâchés, dans la crainte qu'une pareille désertion ne nécessitât de nouvelles élections générales, qui, faites sous l'impression des évènements, auraient amené à la chambre législative d'autres membres que ceux qui se cramponnaient au pouvoir.

Les craintes des centres ne se réalisèrent pas: quelques membres, au nombre desquels on remarqua MM. de Cordoue, Syrieys de Marinhac, Pas-de-Beaulieu, de Casteja et Hyde de Neuville, donnèrent leur démission sur-le-champ : ils furent imités en peu de jours par plusieurs autres légitimistes arrivés à la Chambre au moyen du double vote ou de l'appui du ministère Polignac.

D'autres royalistes, après s'être glorifiés des sentiments qui les attachaient à la famille exilée, déclarèrent que, cédant à la nécessité des circonstances, et pleins de confiance dans la sagesse du prince placé sur le trône, ils ne balançaient pas à prêter le serment exigé, afin, disaient-ils, de contribuer à raffermir l'ordre. On remarqua parmi ceux-ci MM. Agier, d'Hautpoul, Becquey, Jacquinot de Pampelune, d'Abancourt, Bizien du Lézard, et ce même de Berbis qui avait refusé de voter sur la vacance du trône. On les désigna sous le nom de royalistes *ralliés*. M. Berryer déclara qu'il cédait à la force des circonstances pour éviter de plus grands maux. Un ancien ministre de la restauration, M. Bourdeau, se contenta de dire : « J'ai servi fidèlement ; j'ai dit la vérité ; je déplore les malheurs passés ; *je jure*. » Un autre ex-ministre, M. de Caux, exprima les mêmes sentiments. Enfin, M. de Martignac parut à la tribune et s'y exprima avec une réserve que l'on aurait pu regarder comme des *restrictions mentales*. « Il est des époques et des circonstances, dit-il, où la ligne du devoir est difficile à suivre. J'ai longtemps et mûrement réfléchi sur le parti que, dans ma position particulière, il me convenait de prendre. J'ose espérer qu'en France personne ne se méprendra sur la nature des motifs qui m'ont guidé. *Je jure*. »

La Chambre se vit dans la nécessité de mettre un terme à toutes ces déclarations, à toutes ces réserves, à tous ces scrupules, en déclarant que le serment serait prêté tout simplement par ces mots : *Je le jure*. Force fut alors aux membres du côté droit de jurer ou de se retirer sans autre alternative.

Mais des membres du côté gauche voulurent aussi apporter au serment exigé les modifications que leur conscience réclamait. Ainsi, M. de Corcelles ne voulait jurer que *sauf ou en attendant la ratification de la nation* ; ce qui excita de vives réclamations de la part des centres. M. Mercier aurait désiré qu'on eût ajouté à l'ancienne formule, après les mots *fidélité au roi*, ceux-ci, *des Français* ; il en fit même la proposition formelle, comme une conséquence de la déclaration qui avait appelé le duc d'Orléans au trône ; mais les centres, qu'irritait tout ce qui tendait à consacrer les principes de la révolution, firent rejeter cette addition.

La séance du lendemain, 12 août, offrit des démissions beaucoup plus nombreuses que celles de la veille ; une quarantaine de royalistes résignèrent leurs fonctions. D'un autre côté, l'élection de l'un des députés ajournés, M. Dudon, fut annulée, sur le rapport de M. Girod de l'Ain, comme entachée de fraude et de manœuvres coupables.

La Chambre se trouva alors définitivement constituée ; mais il y avait de grands vides à combler, et, dans la circonstance où l'on était, il paraissait nécessaire de pourvoir immédiatement à tous ces remplacements.

M. Labbey de Pompierres se disposait à en faire la proposition formelle ; mais déjà le ministre de l'intérieur, M. Guizot, avait préparé deux projets de loi sur cet objet : il les développa le 14 août.

Le premier de ces projets de loi retardait d'un mois la révision des listes électorales, qui, d'après la loi portée sous le ministère Martignac, devait avoir lieu du 12 au 20 de ce même mois d'août.

Le second projet de loi faisait pourvoir par les seuls colléges d'arrondissement aux vacances occasionées dans la Chambre par suite des annulations, démissions, ou promotions à des fonctions publiques. A cet effet, il devait être procédé, dans la Chambre même et en séance publique, à un tirage au sort entre les divers arrondissements électoraux du département où la vacance aurait lieu, pour déterminer quels arrondissements devaient pourvoir au remplacement des députés élus par le collége du département, et de telle sorte que nul arrondissement n'eût plus d'un de ces députés à nommer. Les dispositions de la loi présentée ne devaient

être que purement transitoires et ne servir que jusqu'à l'adoption légale des modifications désirées:

Voici sur quels motifs M. Guizot appuyait ses deux projets de loi.

« Il importe, disait-il, qu'une assemblée qui a déjà si bien mérité de la patrie en coopérant et consommant en un jour, avec une fermeté rapide et prudente, l'œuvre glorieuse de la résistance nationale, ne voie point de vide dans son sein.

« Pour la compléter, une question grave se présente : d'importantes modifications à notre législation électorale sont annoncées ; elles ne pourront être assez promptement accomplies pour que les élections aujourd'hui vacantes aient lieu sous leur empire. Ces élections se trouvent nécessairement placées sous l'empire des lois actuellement subsistantes, car les lois subsistent tant qu'elles ne sont pas formellement abrogées ou changées ; et c'est un des plus impérieux besoins de la société que, partout où ne vient pas frapper une nécessité absolue, irrésistible, sa vie légale continue sans interruption ; mais les lois électorales encore en vigueur contiennent un principe si fortement réprouvé par la conscience publique, et dont la prochaine abolition a été si hautement proclamée, qu'il y aurait une sorte d'inconséquence choquante à en autoriser l'application : c'est le principe du double vote. Quoique leur prompte solution soit désirable, les autres questions peuvent et doivent être ajournées à la discussion générale et approfondie des lois annoncées. Le double vote n'est plus une question : aboli en principe par la charte, nous pensons qu'en fait il doit disparaître.

« Il faut donc prendre une mesure qui, sans rien compromettre, sans reconstituer précipitamment et au hasard notre législature électorale, en expulse immédiatement le double vote et affranchisse les élections qui vont avoir lieu de la nécessité de le subir. »

Ce fut ainsi que M. Guizot justifia son empressement à présenter ces deux projets de loi, dont les combinaisons, en apparence fort simples, semblaient en quelque sorte avoir été puisées dans l'esprit des fameuses ordonnances de Charles X.

Il est ici nécessaire de scruter la pensée de M. Guizot et des autres membres conservateurs du cabinet du Palais-Royal, parce que ces projets de loi vont fournir à la chambre des députés une arène où se présenteront tour-à-tour et ceux qui veulent les conséquences de la révolution et ceux qui les contesteront. Lorsque M. Labbey de Pompières annonça sa proposition, les membres qui connaissaient la pensée du gouvernement empêchèrent ce député de développer ses idées, en assurant que le ministère s'occupait de cette question, et qu'un projet de loi serait présenté le lendemain. Par ce moyen, les intimes des ministres leur épargnèrent de grands embarras. Nul doute que le vieux patriote dont on redoutait les principes n'eût présenté un projet de loi conforme au vœu de tous les libéraux ; qu'il n'eût proposé l'abaissement du cens électoral, l'abolition du cens d'éligibilité et du double vote. De pareilles innovations eussent paru trop populaires pour qu'on osât les combattre quelques jours après la révolution, et il était même à craindre que les hommes des barricades ne les appuyassent de la rue.

M. Guizot se hâta donc de conjurer le danger, et, sous les apparences d'un projet transitoire, destiné seulement à paralyser la loi du double vote, il avait présenté une suite de combinaisons machiavéliques propres à rendre illusoires les exigences des révolutionnaires, et à ajourner bien loin l'une des plus importantes dispositions particulières de la charte amendée.

L'arrière-pensée du ministre conservateur se montrait à nu par son premier projet de loi : il voulait des élections faites avec les mêmes éléments qui avaient produit la Chambre tant vantée par lui.

En proposant un moyen de soustraire ces élections au double vote, M. Guizot satisfaisait, il est vrai, à une des plus pressantes améliorations réclamées dans le système électoral de la restauration ; mais, par cette modification partielle, il laissait de côté les autres changements indiqués par la charte, et surtout ceux relatifs aux conditions électorales et d'éligibilité.

Les patriotes de la Chambre comprirent aussitôt les intentions du ministre de l'intérieur, et la discussion de ses projets de loi, en apparence peu importants, prit le caractère qu'elle devait avoir. Ce fut sur ce terrain que se trouvèrent en présence les deux partis du *mouvement* et de la *résistance* qui divisaient déjà les *sauveurs de la patrie*.

Malheureusement pour les libertés publiques, la commission nommée par la Chambre pour examiner les combinaisons de M. Guizot se trouva composée d'une majorité déjà ministérielle, et eut pour son rapporteur M. de Vatimesnil. Il était aisé de prévoir d'avance que le ministre ne trouverait point d'opposition sérieuse dans le bureau.

Ce rapporteur reconnaissait la nécessité de faire dans le système électoral des changements qui le missent en harmonie avec la charte; mais il déclarait qu'il était urgent de compléter la Chambre avant de s'occuper d'une loi définitive : « Tout ce que l'on peut faire dans la circonstance, disait-il, c'est de soustraire les élections complémentaires à l'action du double vote. »

En conséquence, la commission proposait l'adoption des deux projets de loi, auxquels elle n'avait fait subir que quelques légers changements, consentis d'ailleurs par le ministre.

Mais telle ne fut pas l'opinion de ceux des membres qui voulaient que la révolution portât au moins quelques fruits populaires. M. Salverte, le premier, s'éleva contre le projet ministériel, qui, disait-il, était loin d'être en harmonie avec la charte nouvelle, les vœux de la nation et les exigences du moment. Ce n'était pas assez, ajoutait-il, de supprimer le double vote, il fallait ne point remettre aux chances de l'avenir la condition de la possession annale, toujours exigée, l'abaissement du cens électoral et du cens de l'éligibilité; il voulait que l'on élargît autant que possible le droit d'élire et d'être élu, si restreints par les dégrèvements successifs et la division incessante des propriétés. Il fallait au moins prouver à la France, concluait-il, que tous les fruits d'une lutte de quinze ans et d'une révolution sans exemple n'étaient pas perdus.

A M. Salverte succéda à la tribune un homme qui, depuis le premier jour de la révolution, s'était annoncé comme le seul, le vrai tribun du peuple. Son improvisation, si pleine d'arguments irréfutables, le grandit encore aux yeux des patriotes. Il faut rapporter ses paroles, car il serait difficile à l'historien de les analyser avec succès. L'opinion, émise ce jour-là par M. Mauguin résume d'ailleurs celle que tous les bons citoyens avaient de la situation des choses et des remèdes qu'elle exigeait.

« Le ministère vous propose, dit M. Mauguin, d'adopter des mesures qui lui permettent de conserver la Chambre. Ainsi, conserver la Chambre, voilà la pensée du ministère, voilà le but de son projet; et dès-lors la question est aujourd'hui de savoir si la conservation de la Chambre est légale, si elle n'est pas contraire à l'intérêt public. Des doutes graves s'élèvent: quelques esprits pensent que la Chambre peut seule consolider l'ordre de choses qu'elle a créé; d'autres pensent qu'il lui faut un nouveau mandat pour acquérir la force qu'elle doit prêter au pouvoir. Choisir entre ces deux points est difficile; mais c'est précisément parce que la question est grave qu'elle doit être soigneusement discutée, et c'est parce qu'il s'agit de sa propre destinée que la Chambre doit apporter aux débats plus d'attention.

« Tout ce que la Chambre a fait, sans aucun doute elle a eu le droit de le faire. Seul pouvoir subsistant au milieu de la perturbation universelle, elle a dû pourvoir au salut de la patrie. Le trône était vacant; une dynastie parjure avait été violemment expulsée; la Chambre a pu nommer au trône, en recevoir des serments qui pour cette fois ne seront pas violés. Elle doit maintenant au pouvoir établi la loi de l'impôt nécessaire à son existence, et au pays un système électoral en harmonie avec la nouvelle organisation politique.

« Là, suivant moi, finissent ses droits, parce que là finissent ses devoirs : elle devait obéir à la nécessité, et la nécessité est le seul titre qui a justifié et légalisé tous ses actes; mais par là même elle ne saurait aller au-delà. Si elle voulait pousser plus loin sa marche, où puiserait-elle alors le principe de ses droits ? Serait-ce dans les opinions des derniers colléges? mais quel mandat avions-nous donc reçu ? n'était-ce pas de concourir avec une chambre des pairs maintenant mutilée, avec une chambre émanée d'un roi maintenant renversé? Ne devions-nous pas, en un mot, faire partie d'un gouvernement qui formait un tout indivisible, et qui maintenant n'existe plus ?

« Et une partie subsisterait-elle quand le tout est détruit! Non, ne nous abusons pas; notre mandat est mort avec le gouvernement près duquel il devait s'exercer: et si la révolution de juillet nous a créés comme pouvoir nécessaire, elle nous a renversés comme pouvoir légal. Voyez donc à quelles bizarres conséquences vous conduirait l'opinion contraire! Vous avez implicitement aboli le double vote, et le projet actuel consacre cette abolition; vous avez fixé l'éligibilité à trente ans, et la capacité électorale à vingt-cinq. Ainsi vous l'avez déclaré vous-mêmes: point de Chambre qui rende la pensée nationale; point de Chambre qui soit la véritable expression du pays si on y paraît le produit du double vote, si les électeurs de vingt-cinq ans n'ont pas été admis dans les colléges, n'ont pu choisir parmi les éligibles de trente ans. Et, en présence de ces règles, dont vous avez vous-mêmes proclamé la sagesse, resterez-vous comme un démenti donné par vous-mêmes aux principes réparateurs que vous avez consacrés ? Ainsi, dans cette enceinte, sur les mêmes siéges, on verrait assis le député de la loi proscrite, et le député du

droit nouveau; ainsi la Chambre ne serait pas composée d'éléments homogènes. Vous établirez des privilèges, vous les établirez dans cette enceinte, vous les établirez à votre profit! Les départements n'auront donc pas tous les mêmes droits; et, tandis que tous les Français sont égaux devant la loi civile, tous les départements ne le seront pas devant la loi politique! Que direz-vous si l'un d'eux élevait la voix? s'il se plaignait de n'être pas également représenté? si, sous ce prétexte, dont la malveillance pourrait s'emparer, il refusait de payer l'impôt?

» L'opinion que je viens de développer, poursuivit M. Mauguin au milieu d'interruptions et de la rumeur fréquente des nouveaux ministériels, me paraît si vraie, que j'entrevois à peine quelques objections qu'on peut y faire. On craint la fermentation électorale, on redoute une Chambre trop inquiète et trop vive...... — Non, non, personne ne le dit, interrompent les centres, honteux d'être devinés. » — Si personne ne le dit, répliqua vivement M. Mauguin, beaucoup le pensent; et je ne vois qu'un moyen d'éclaircir la question, c'est de tout dire.

» Quoi! vous redouteriez la nation! vous la redouteriez après cette modération sublime qu'elle vient de montrer! Ne venons-nous pas de la voir, pendant plusieurs jours, sans gouvernement et sans chef, modérée après le combat, ou plutôt dans le combat même? Sachez donc lire dans ce grand fait; partout règne un esprit d'ordre et de conservation. Et vous voulez que cette nation, si sage au milieu du trouble de la guerre, quand la paix est rétablie, s'emporte et s'égare? Non, non, une telle pensée ne serait-elle pas pour elle une injure?

» Mais, disait-on, l'opinion sera trop ardente, les choix trop énergiques; entendons-nous. Qu'entendez-vous par une opinion trop ardente? Ne serait-ce point, par hasard, une opinion qui dépasserait la vôtre? Mais, prenez-y garde; vous devez gouverner selon l'opinion nationale; et si l'opinion nationale va plus loin que vous, c'est vous qui devez changer; car nous ne changerons point la nation. La patrie vient de recevoir une nouvelle vie: avec un trône jeune, il faut une Chambre jeune et forte; car, loin d'être ce que nous devons être, la vive et puissante image du pays, voulons-nous rester les débris d'un gouvernement que le pays a rejeté? Non, certes, il n'est aucun de vous que l'amour du pouvoir retienne dans cette enceinte. Nous voulons tous la prospérité de la patrie. Eh bien donc! ne craignons pas d'aller de nouveau nous soumettre à ses suffrages. Si elle nous juge tels qu'elle nous a jugés, nous reviendrons forts de notre conscience et de la double élection. Que si d'autres nous remplacent, nous nous écrierons, comme à Sparte: « heureuse notre patrie, elle a de meilleurs citoyens que nous! »

L'improvisation de M. Mauguin venait de produire un effet immense dans toute la salle: les ministériels n'avaient cessé de s'agiter et de se récrier, car M. Mauguin avait mis le doigt sur la plaie. Les patriotes avaient approuvé, applaudi chacun des arguments du spirituel et incisif orateur, et on avait remarqué que les tribunes publiques s'étaient levées en signe d'adhésion. Il était difficile de répondre à de pareilles raisons. Un membre des deux-cent-vingt-un, celui-là même qui avait déjà insisté pour que la Chambre votât sur-le-champ la proposition de M. Bérard, M. de Rambuteau essaya de le faire. Selon cet extrême modéré du centre gauche, la Chambre se trouvait investie d'un mandat aussi large que légal: elle avait sauvé la France, et elle pouvait la sauver encore avec le mandat qu'elle possédait. « Au roi seul, disait-il, appartient le droit de dissoudre la Chambre, et nul ici n'a la puissance ni de provoquer, ni de conseiller cette mesure. Permis à chacun de se juger et de se conduire en conséquence. Quant à vous, Messieurs, qui avez déjà disposé d'un trône, qui avez touché, modifié, agrandi la charte, vous n'auriez plus la mission de vous occuper d'une loi électorale? Et vous admettriez une telle conséquence? non, sans doute. Et ceux-là ne sont-ils pas réellement les élus de la nation, qui, sur quatre-vingt mille suffrages, en ont obtenu soixante-quinze mille?»

— « Je suis persuadé qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention de la part de l'honorable M. Mauguin, reprit M. Agier; mais, je l'avouerai avec franchise, j'ai trouvé dans son discours quelque chose de pire que des conseils: j'y ai trouvé une accusation directe contre nous, contre lui-même, contre tout ce que la Chambre a fait; car il résulte évidemment de son discours que tout ce que la Chambre a fait, elle l'a fait sans avoir mandat de le faire. »

Faute de bons arguments pour combattre M. Mauguin sur le terrain où il s'était placé, M. Agier s'avisa de lui faire dire ce qui avait été loin de sa pensée, que tout ce que la Chambre avait fait était illégal.

Forcé de remonter à la tribune pour se défendre d'avoir été mal compris, M. Mauguin y résuma son premier discours avec une grande lucidité:

« Il est, dit-il, des droits qui naissent de la

loi, d'autres qui naissent de l'empire des circonstances. Vous avez trouvé le trône renversé, la nation sans gouvernement et sans chef; vous avez relevé le trône, vous l'avez assis sur les libertés publiques; vous avez rendu à la nation le bienfait des lois aussi promptement qu'elle avait reconquis sa liberté. Gloire immortelle à vous! vos noms seront recueillis par l'histoire, et la France reconnaissante vous remerciera un jour d'avoir remplacé par un contrat les concessions dont s'offensait sa dignité.... Mais j'ai dit et je répète que la nécessité qui faisait votre droit limitait aussi vos pouvoirs. Il ne s'agit donc aujourd'hui que de satisfaire à ses dernières conséquences. Donner la loi de l'impôt, et, par une loi transitoire ou définitive, peu importe, fixer le cens électoral et d'éligibilité, rappeler l'âge fixé par la charte, en un mot, organiser le mode électoral; voilà ce qui vous reste à faire. Hors de là vous n'avez plus de mandat.... Oui, vous avez servi la France; mais résignez vos pouvoirs, car elle pourrait vous demander de qui vous les tenez. »

Il était impossible que la Chambre, toute décidée qu'elle le paraissait à voter les projets de loi, restât sous l'impression de ces dernières paroles : M. Dupin aîné se décida à monter à la tribune.

Il commença par glorifier et ceux qui avaient repoussé par la force les agressions du pouvoir déchu, et ceux qui avaient *travaillé, dans le silence*, à l'établissement d'un ordre meilleur; il donna même à comprendre que la France devait beaucoup plus à ces derniers, « car, disait-il, ils avaient aussi du danger à courir; leurs têtes étaient proscrites : on n'aurait pas retrouvé les combattants, mais certes le pouvoir vainqueur aurait bien retrouvé les délibérants.

« Ne prenant conseil que de la nécessité, ajouta-t-il, nous avons fait tout ce qui pouvait sauver la France : nous avions compté sur sa ratification, et elle ne nous a pas manqué. » Puis, s'étendant longuement sur tout le bien que la Chambre avait fait, il voulait qu'elle pût continuer à mériter les bénédictions de la France et de l'Europe. « Ne ferons-nous donc pas mentir ce proverbe, ajoutait l'orateur : que les sottises des pères sont perdues pour les enfants? Imiterons-nous l'assemblée constituante, qui ne sut pas achever son propre ouvrage?.. Puisque les trésors de la liberté nous sont ouverts, sachons y puiser toute celle qui nous est nécessaire, mais sans aller au-delà, de peur de compromettre la liberté elle-même. Nous avons reconnu que des lois étaient utiles, indispensables, occupons-nous sans relâche du soin d'en doter le pays; et si quelques clameurs s'élevaient autour de nous, la France entière et la postérité nous vengeront. »

M. Dupin était loin d'avoir combattu les irrésistibles arguments de son adversaire, et pourtant les centres se montrèrent enchantés du grand orateur auquel la France devait déjà le maintien de la magistrature de Charles X. La discussion générale fut fermée.

Quelques députés patriotes voulurent faire subir des amendements à la loi présentée aux Chambres; M. de Podenas demanda que l'on n'imposât à l'éligibilité d'autres conditions que celles de l'âge et de la qualité de citoyen français; son amendement fut rejeté, ainsi que ceux proposés par MM. Demarçay, Salverte et de Corcelles, qui avaient pour but d'abaisser le cens électoral et celui d'éligibilité : une immense majorité repoussa ces améliorations; et le projet de loi de M. Guizot, légèrement modifié par la commission, fut adopté par 234 boules blanches sur 256 votants!

Après cette épreuve décisive, la chambre des députés fut définitivement jugée.



CHAPITRE IV.

Adresse de la chambre des pairs au nouveau roi.— Sa première séance publique. — Aspect de cette Chambre. — M. de Fitz-James fait l'éloge de Charles X. — La bourgeoisie s'empare de la révolution. — Projet de loi sur le nouveau serment. — Proposition de M. de Lapinsonnière. — Déclaration de M. de Martignac.— Boutade de M. Benjamin Constant.— Opinion de M. Dupin sur le serment des pairs. — Amendement de M. Guizot. — Discussion de la loi à la chambre des pairs.—Elle est combattue par M. Dubouchage seul.—Discours de M. Decazes.— Adoption de la loi.— Elle nécessite beaucoup de démissions.— Guerre des places. — Désintéressement des patriotes.— Solliciteurs des départements. — Les royalistes conservent les emplois supérieurs.

Il faut bien parler de la chambre des pairs. Déjà on a pu apprécier sa conduite pendant la révolution et surtout dans les premiers jours qui la suivirent. Laissée pour morte sous les pavés des barricades, cette chambre aristocratique ne conserva la vie qu'aux dépens d'une partie d'elle-même : ce qui resta de ses membres, décimés par M. Guizot, se montra docile aux volontés de son nouveau président, M. Pasquier. Quatre-vingt-trois pairs de France crurent devoir présenter une adresse au nouveau roi, dans laquelle ils faisait des vœux pour sa personne, comme on en faisait naguère pour Charles X; ils exposaient le mal que la pairie avait empêché en amendant la loi du sa-

crilége, en repoussant la conversion des rentes, et les lois sur la presse et sur le droit d'aînesse: ils rappelaient le bien qu'elle avait fait en votant diverses autres lois regardées comme des améliorations, telles que celle du jury, celle de l'intervention des tiers en matière électorale, enfin, en repoussant les jésuites. C'était en quelque sorte demander grâce pour son impopularité actuelle: elle lui fut accordée avec empressement par le gouvernement nouveau; mais la nation lui garda une rancune mortelle.

Conformément à l'une des nouvelles dispositions de la charte révisée, les séances de la Chambre aristocratique furent ouvertes au public dès le 10 août. Des tribunes furent disposées pour les journalistes. Ce jour-là, la *haute*, la *noble Chambre*, comme on l'appelait avant, parut réduite à un tiers de ses membres, tant à cause des éliminations, que par l'absence d'un grand nombre d'entre ceux qui, trop éloignés de la capitale au moment de la révolution, attendirent, avant de se rendre à leur poste, de connaître le résultat définitif du grand tremblement de terre politique dont la secousse les avait effrayés à deux cents lieues.

Combien cette assemblée, qui avait à peine seize années d'existence, parut vieille aux yeux du public qui la vit au grand jour pour la première fois! Que de tristes réflexions firent ces jeunes hommes placés aux tribunes, eux si pleins de vigueur et d'énergie, en voyant entrer ces pairs, dont la plupart, courbés sous le poids des années, laissaient apercevoir des têtes chauves, quand d'autres, soutenus par leurs domestiques, avaient tant de peine pour arriver jusqu'à leurs sièges! Quelle décrépitude anticipée! Et encore, si ces vieillards sans expérience eussent eu en partage la sagesse!

Telles étaient les préoccupations du public en examinant de près cette gérontocratie qu'il ne connaissait jusqu'alors que par ses actes. Hélas! la première innovation faite sur ce corps usé fut loin d'être heureuse; on lui adjoignait deux enfants; et quand on n'osait pas toucher à la question si brûlante de l'hérédité de la pairie, on semblait la résoudre, en envoyant dans cette Chambre, par droit de naissance, deux jeunes princes, qui n'avaient ni l'âge, ni les autres conditions voulues pour siéger.

Quelle détermination vont prendre les pairs de France privés de leur roi légitime? Le passé répond pour eux.

Beaucoup d'entre eux ont déjà siégé à la Convention nationale, aux conseils du Directoire, dans le Sénat de l'empire, dans la Chambre des pairs qui prononça la déchéance de Napoléon, au milieu des émigrés de la première restauration, dans le Sénat des *cent jours*, parmi les pairs créés par tous les mauvais ministres que la France a vus se succéder depuis quinze ans. On renonce difficilement aux habitudes de toute une vie passée à encenser le pouvoir et à aller au-devant de ses moindres désirs, surtout quand ce métier rapporte les richesses et les honneurs. Un seul pair, le vicomte d'Ambray, eut le courage de refuser franchement de siéger dans cette Chambre, en invoquant sa conscience et ses affections. Les autres royalistes ou émigrés ne crurent pas devoir se retirer; mais ils ne prêtèrent l'ancien serment d'*être fidèles au roi, à la charte constitutionnelle, aux lois du royaume, et de se conduire en tout comme il appartient à de bons et loyaux pairs de France*, qu'avec une répugnance marquée.

« Absent de France depuis quelques jours, dit M. de Fitz-James, dont la profession de foi fut regardée comme l'expression des sentiments de ses amis politiques, j'apprends tout-à-coup qu'un effroyable coup de tonnerre a éclaté sur la France, et que la famille de *nos rois* a disparu dans la tempête............ On sait ce que c'est, dans ma famille, de rester fidèle à une cause désespérée (1)..... Je plains et je pleurerai toujours sur le sort de Charles X.... j'attesterai toujours ne lui avoir jamais entendu exprimer que des vœux pour le bonheur des Français et la prospérité de la France....... Je dirai qu'il ne méritait pas son sort, et que les Français, qui ne l'ont jamais connu, ont été injustes envers lui... Mais, en ce moment, je me dois tout entier à mon pays. Cette grande considération du salut de la France est sans doute la seule qui ait pu porter tant d'esprits sages à promulguer, avec une telle précipitation, les actes qui depuis six jours, ont décidé des destins de la France. Tout était consommé, et vous avez vu l'*anarchie prête à nous ressaisir et à nous dévorer*. De tels motifs ne pouvaient me trouver sourd à leur influence. »

Le public, stupéfait d'entendre faire l'éloge de la bonté de Charles X, s'attendait à ce que quelque voix protestât contre cette témérité déplacée; il n'en fut rien: après cet étalage des sentiments qu'ils proclamaient, les royalistes prirent leurs places ordinaires et se dévouèrent pour sauver la France d'une *anarchie* qu'ils

(1) La famille des Fitz-James, d'origine anglaise, comme l'indique son nom, vint en France à la suite de Jacques II, proscrit par les Anglais, et qui ne put jamais recouvrer sa couronne, malgré la protection de Louis XIV. Les Fitz-James restèrent les amis du roi détrône

étaient plus propres à faire naître qu'à étouffer, si elle eût effectivement régné.

Mais cette bourgeoisie de robe, de finance et de trafic, qui croyait que la révolution s'était faite à son profit; cette bourgeoisie qui, par cela seul qu'elle avait contribué à créer un nouveau roi, voulait n'admettre qu'elle seule au partage des droits politiques et des fonctions publiques, trouva mauvais qu'un grand nombre des fonctionnaires de Charles X cherchât à se perpétuer au pouvoir ou dans les places. Elle résolut d'obliger ces fonctionnaires à se retirer; et pour cela elle imagina de leur imposer un serment que, dans l'opinion de ceux qui le proposaient, beaucoup d'entre ces royalistes n'auraient pas prêté. Le député Mercier demanda qu'on exigeât un nouveau serment de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire, ainsi que de tous les officiers employés ou en disponibilité dans les armées de terre et de mer. La commission, chargée d'examiner cette proposition voulait que ce serment fût prêté en ces termes : « Je jure fidélité *au roi des Français*, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. »

Mais, lorsque le projet de loi relatif au serment fut discuté et voté, un autre député, M. de Lapinsonnière, scandalisé de voir les bancs du côté droit de l'assemblée dégarnis des membres qui n'avaient ni envoyé leur démission, ni prêté serment, demanda que tous les députés qui n'auraient pas prêté ce serment ou donné leur adhésion avant l'expiration des quinze jours qui suivraient la promulgation de la loi, fussent considérés comme démissionnaires, sauf le cas d'empêchement légitime dûment constaté.

On voit, par ces propositions, avec quelle vigueur on allait attaquer les retardataires, et forcer bien des fonctionnaires à donner leur démission. Les royalistes se sentirent menacés; et, pour parer ce coup, M. de Martignac essaya d'excuser les hésitations politiques que pouvaient éprouver beaucoup de ses collègues, et justifier les siennes.

« Nous ne tenons pas notre mandat de députés de la royauté, dit-il; c'est du pays que nous le tenons : il nous a été donné, il est vrai, dans d'autres circonstances et pour un état de choses plus légal et plus régulier. Mais devons-nous le déserter, parce que les circonstances sont devenues plus graves, plus menaçantes, plus difficiles? Le sol de notre pays est encore ébranlé par une violente secousse qui a renversé le trône; devons-nous abandonner ceux qui travaillent à le raffermir, au risque de livrer la société elle-même à des secousses nouvelles?

» Convaincus comme nous devons l'être, puisque nous les professons, que nos principes sont les plus sages, devons-nous renoncer à en faire entendre l'expression lorsque nous en avons reçu la mission expresse? Des lois, sur lesquelles repose notre avenir tout entier vont être soumises à cette Chambre, où nous avons le droit d'émettre un avis et de donner ou refuser notre suffrage. Laisserons-nous sans organe, dans un moment décisif, la contrée qui nous a nommés, l'opinion que nous représentons, les intérêts de toute espèce qui nous ont été confiés? Et si des malheurs que nous aurions pu éviter étaient la suite de cette résolution irréfléchie, ne serions-nous pas responsables à nos propres yeux, aux yeux de nos concitoyens, du mal que nous aurions laissé faire? Et si notre exemple était suivi par les électeurs qui nous ont investis de notre mandat, pourrions-nous calculer les conséquences d'une pareille imprudence? Pour moi, Messieurs, le doute n'existe plus, et le devoir m'est apparu clair comme la lumière. »

Le lendemain, 19 août, de vifs débats s'élevèrent sur la formule du serment et sur la nécessité de l'imposer tant aux fonctionnaires publics quelconques, qu'aux officiers de l'armée de terre et de mer. Cette question du serment se compliquait à chaque instant : le colonel Paixans voulait assujétir les militaires à un serment beaucoup plus large; M. Bavoux demandait s'il y aurait un serment séparé pour les pairs et les députés : il voulait prescrire un terme, au-delà duquel un pair ou un député qui ne se serait pas soumis à cette formalité fut réputé démissionnaire.

M. Berryer combattit cette dernière disposition : selon cet orateur, le serment obligatoire des députés lui paraissait sans inconvénients; mais il soutenait qu'on ne pouvait appliquer aux pairs la pénalité de la démission supposée par refus de serment, sans faire tomber du même coup l'hérédité de la pairie. « Dans un pays voisin, ajoutait M. Berryer, des pairs, qui s'étaient refusés pendant plusieurs années à prêter un serment qui blessait leur conscience, ne perdirent pas leur dignité, seulement ils s'abstinrent de siéger dans la Chambre. »

Impatienté de toutes ces subtibilités, M. Benjamin Constant monta à la tribune pour attaquer sans ménagements tous ceux qui, dans les deux Chambres, laissaient apercevoir de la répugnance à se conformer aux exigences du nouvel ordre de choses.

« Nous avons voulu et nous voulons, dit-il, un gouvernement national, plein d'intentions loyales, et ne cherchant point, comme le pouvoir tombé, à reprendre par ses actes ce qu'il avait concédé en vaines paroles. Nous voulons et nous aurons des institutions libres, populaires, fondées sur le vœu du peuple, et qui assurent les droits, les garanties, le bien-être du peuple.

Que ceux qui veulent ce que nous voulons s'associent à nous; que leurs paroles soient explicites, leurs intentions sincères.

» Ceux qui ne veulent pas ces choses sont libres de se retirer; mais ne leur laissons pas de faux-fuyants ni de subterfuges. Que le serment soit sans restriction, sans possibilité d'interprétations astucieuses, qu'on ne nous étourdisse plus de déclamations et de regrets; qu'on nous fasse grace de lamentations sur les prétendues erreurs de l'un et sur l'innocence de l'autre (1): innocent, je le veux; mais représentant des prétentions d'une dynastie qui se fonde sur les principes que nous repoussons.....

» Il faut que le serment qui nous lie, reprend B. Constant, au milieu des murmures du côté droit et des applaudissements du reste de la salle, exprime notre adhésion à ce régime de justice et de droit. Il faut que ce serment lie MM. les pairs comme les députés. Nul ne doit exercer un pouvoir politique, s'il se refuse à un tel serment. »

M. de Martignac répondit à ces attaques que lui et ses amis avaient prêté sans aucune restriction le serment qui leur avait été demandé; qu'il ne trouvait pas d'objection à le prêter suivant la nouvelle formule; mais qu'il ne pouvait qu'insister sur les objections présentées par M. Berryer, et faire remarquer les graves conséquences du retard dans la prestation du serment par les pairs.

A la tournure que M. Bavoux avait donnée à la discussion, il était évident, qu'en privant de leur dignité les pairs qui auraient refusé de prêter le nouveau serment, on préjugeait cette grande question de l'hérédité de la pairie, que les conservateurs n'avaient osé agiter en remaniant la charte : on connaissait, à ce sujet, leur opinion et celle du nouveau roi ; aussi, ne fut-on pas étonné d'entendre M. Dupin aîné plaider d'une manière détournée la cause si impopulaire de l'hérédité. M. Dupin ne voulait pas que l'on posât, quant aux pairs, le principe de l'obligation du serment comme règle absolue. Dans son opinion, les pairs devaient se hâter de déclarer franchement s'ils voulaient entrer dans le système du gouvernement; mais il pensait qu'il y aurait de graves inconvénients à les placer dans une situation où, en s'abstenant de concourir, ils pourraient entraver toutes les opérations des autres pouvoirs. M. Dupin proposait de décider, qu'en cas de refus d'un pair, la pairie passerait à son successeur. Quant aux députés, il voulait qu'on les contraignît ou à jurer ou à quitter leurs fonctions.

C'était décider d'avance que les pairs auraient des successeurs héréditaires; c'etait assumer sur la chambre des députés la responsabilité d'une solution contraire au vœu de presque toute la France et d'une grande partie de ses propres membres. Aussi la proposition de M. Dupin fut-elle vivement combattue par une foule de ses anciens amis politiques.

M. Guizot, qui assistait passivement à cette séance, jugea aussitôt que le contre-coup de l'idée émise par M. Dupin pouvait amener la Chambre à voter dans un sens inverse, c'est-à-dire lui faire adopter les conclusions de M. Benjamin Constant, qui aurait pour résultat de trancher la question comme si l'hérédité n'existait déjà plus. M. Guizot chercha à éviter ce vote; et, à cet effet, il proposa, en sa qualité de simple député, une nouvelle rédaction de l'article, et fit décider que tout pair qui n'aurait pas prêté le serment exigé, dans le délai d'un mois, serait considéré comme *personnellement* déchu du droit de siéger dans la chambre des pairs. Il n'était accordé que quinze jours aux députés, qui, après ce délai, devaient-être considérés comme démissionnaires. Il en était de même pour tous les fonctionnaires dans l'ordre administratif et judiciaire, ainsi que pour les officiers de tous grades, employés ou disponibles, des armées de terre et de mer.

Le projet de loi, ainsi adopté par la chambre des députés, fut aussitôt envoyé à celle des pairs: Il y arriva au milieu des nombreuses démissions que le refus de prêter le premier serment avait déjà fait donner. Ce fut un nouveau sujet d'affliction pour la pairie; mais elle se soumit; et le projet de loi, confié aux investigations d'une commission, qui eut pour rapporteur M. de Saint-Aulaire, fut mis en délibération dans un délai très court. On pensait assez généralement que la commission refuserait de souscrire à la pénalité de la loi proposée; mais la crainte qu'on ne soupçonnât la pairie de vouloir refuser son concours au nouveau gouvernement, fit conclure le rapporteur à l'adop-

(1) Il est aisé de comprendre que ces reproches s'adressaient tant à M. de Fitz-James qu'à M. de Châteaubriand, dont la bouche avait fait en quelque sorte le panégirique de Charles X, et proclamé l innocence du duc de Bordeaux.

tion pure et simple du projet, tout en s'affligeant profondément des atteintes portées aux droits de la Chambre.

La discussion ne fut pas longue. M. Dubouchage fut le seul qui parla contre quelques-unes des dispositions adoptées par les députés, quoiqu'il trouvât la loi en elle-même nécessaire et juste; suivant ce pair, le serment étant un acte essentiellement religieux, pouvait être remplacé par une simple promesse de fidélité et d'obéissance, excepté, disait-il, pour les militaires dont le serment devait-être spécial. Quant à la disposition de déchéance, M. Dubouchage la trouvait inique, inutile, et funeste, et il appuyait son opinion par des raisons qui ne manquaient pas de justesse à certains égards. « Je comprendrais, disait-il, que la loi privât un pair du droit de siéger tant qu'il n'aura pas satisfait à l'obligation qu'elle lui impose; mais le priver à tout jamais de sa qualité de pair de France, parce qu'il aura voulu avoir le temps d'éclairer sa religion, me paraît une sévérité excessive : ce serait mettre les pairs hors de la loi commune. Voyez où cela vous conduirait. Un député démissionnaire aux yeux de la loi, pour avoir refusé le serment, pourra être réélu député, s'il lui convenait de se présenter de nouveau aux suffrages des électeurs; et un pair serait, pour la même cause, perpétuellement exclu et même déchu!... Il y a des circonstances difficiles, je le sais; mais aucune ne peut autoriser l'injustice. ».

Le duc de Broglie répondit aux objections de M. Dubouchage : il dit que le serment n'avait rien d'incompatible avec la liberté; que ce serment étant imposé à tous, depuis le rang le plus élevé jusqu'au dernier échelon de l'ordre social, la pairie ne pouvait s'en exempter qu'en se créant elle-même un privilège. Quant à ce que l'on appelait la pénalité, expression que le ministre de l'instruction publique trouvait mal choisie, il disait que le serment était une condition nécessaire, et il donnait à entendre que si un pair venait à se soumettre au serment, après l'avoir refusé, il pourrait aussi être réadmis ou renommé à cette dignité.

C'était encourager le parjure et lui offrir une prime ; aussi la phrase, par laquelle le ministre de Louis-Philippe avait laissé entrevoir la pensée du gouvernement, fut-elle très-mal accueillie par cette chambre des pairs si déchue dans l'opinion publique.

M. Decazes parla alors longuement sur la necessité du serment, plus sacré à ses yeux pour un pair de France que pour un simple citoyen. Cet ancien ministre des Bourbons avait à se faire pardonner quelques regrets exprimés, peu de jours avant, sur le sort, selon lui, peu mérité de l'ancienne famille royale; aussi s'empressa-t-il d'établir que le pair de France devait prêcher l'exemple de l'obéissance aux lois. » Et lorsque le malheur voulait que l'intérêt de l'État fût divisé, disait-il; lorsque le serviteur avait à choisir entre le pays et le prince, il fallait se rappeler, avant tout, qu'on était citoyen. »

Répondant ensuite à ce qu'avait dit M. Dubouchage, que le serment imposé aux pairs était une violation des privilèges de la Chambre, M. Decazes disait que, réclamer des privilèges pour s'affranchir du devoir, c'était vouloir placer la Chambre au-dessus de la loi commune; que la pairie avait d'autres privilèges à réclamer; mais que les tenant de la charte, il était impossible de les invoquer lorsqu'on aurait refusé le serment à cette charte. M. Decazes terminait son discours en exprimant le regret de s'être éloigné de Paris au moment où avait éclaté l'évènement terrible dont la capitale avait été témoin : « imitant de nobles exemples, disait-il, nous nous serions tous jetés entre nos princes et les conseillers funestes qui les ont perdus ; et si nous n'avions pu sauver le trône, nous aurions du moins contribué à sauver nos libertés. »

La discussion des articles souleva encore la question de l'hérédité : il fut entendu que cette disposition de l'ancienne charte serait conservée jusqu'à la révision de l'art. 23 de la charte nouvelle; et, pour consacrer au moins ce droit provisoire, la Chambre admit M. Donatien de Sesmaisons, qui succédait à son père.

La loi du serment fut enfin votée par les pairs à une majorité de 87 boules blanches contre 11 boules noires; il y eut 7 billets blancs. Ce fut un second coup de foudre pour un grand nombre de royalistes : et quoique la nouvelle formule du serment ne changeât rien au fond, bien des députés et des pairs de France envoyèrent leur démission motivée sur leur précédent serment à la famille exilée. Les premiers membres de la chambre des pairs, qui refusèrent le serment de fidélité au *roi des Français*, furent MM. de Châteaubriand, Pastoret, d'Ambray, Laval-Montmorency, Victor de Latour-Maubourg, de la Tour-du-Pin, d'Havré et de Croï.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, presque tous les fonctionnaires publics de l'ordre administratif se soumirent au serment pour conserver leurs places; beaucoup furent même remplacés après avoir juré; mais un grand nombre de magistrats, membres de la cour de Cassation,

des cours royales, des parquets ou des tribunaux, refusèrent le serment. Le *Moniteur* fut bientôt rempli des nominations nécessitées par ces refus.

Ce fut ainsi, qu'à peu d'exceptions près, la bourgeoisie se trouva en possession de toutes les fonctions et emplois publics. Quant aux patriotes qui avaient versé leur sang pour la cause de la liberté, la plupart se tinrent éloignés d'un gouvernement qui répondait si mal à son origine; d'autres refusèrent les fonctions qui leur furent offertes; de sorte qu'il y eut peu d'hommes de la révolution substitués aux fonctionnaires du gouvernement renversé par les patriotes.

Mais, si ces hommes de cœur et d'action se montrèrent aussi désintéressés après la victoire qu'ils avaient fait preuve d'intrépidité pendant le combat, les hommes du lendemain affichèrent de grandes prétentions et un empressement sans exemple à s'emparer pour eux, pour leurs parents, pour leurs amis, de toutes les fonctions et emplois publics. Cette avidité se fit apercevoir partout, chez le riche comme chez celui qui voulait le devenir aux dépens de la nation; elle fut la plaie la plus honteuse de la révolution de juillet.

Comme si ce n'eût pas été assez de tous ces postulants pour leur compte ou pour celui de leurs clients qui encombraient déjà les antichambres de tous les ministres, de tous les chefs d'administration quelconques; comme s'il n'y eût pas eu déjà trop de ces légions de mendiants de places qui s'agitaient en tous sens et battaient le pavé de la capitale du matin au soir, on vit arriver de toutes les villes, de toutes les communes où il existait un emploi du gouvernement, des milliers de solliciteurs, se présentant comme députés de leurs localités pour complimenter le nouveau roi et trouver bon ce que la chambre des députés avait fait. Un grand nombre d'entre ces quêteurs de places, ceux qui venaient de bien loin, étaient même partis avec la mission, demandée par eux, d'adhérer au *gouvernement provisoire*, ou bien de reconnaître le général Lafayette, ou encore le lieutenant-général du royaume. Ils n'eurent, à leur arrivée, qu'à changer l'adresse de leur compliment, et le discours préparé pour féliciter le président de la république française leur servit à offrir l'assurance de leur dévouement au roi-citoyen. Il fallait voir avec quel empressement ces députations, arrivées de tous les points de la France, se jetaient à la curée des places, le lendemain de leur réception au Palais-Royal! Jamais on n'afficha un pareil dévergondage; il faisait monter la rougeur au front des hommes qui avaient fait la révolution; et si ceux-ci se tinrent à l'écart, ce fut autant par modestie et désintéressement que pour ne pas être confondus avec ces essaims de frelons qui venaient sucer les fruits de la victoire du peuple. Chacun présentait ses titres, et il n'y en avait pas de plus méritoire que celui d'avoir été mis de côté par tel ou tel ministre de la restauration, après l'avoir servie avec zèle et dévouement pendant longtemps. Tous ces anciens légitimistes, tous ces hommes de 1814 et 1815, trouvaient, auprès de la plupart des ministres de Louis-Philippe, un patronage naturel qui leur faisait obtenir la préférence sur les meilleurs patriotes, sur ceux qui avaient lutté quinze ans contre les hommes et les choses de la restauration.

On proclamait bien haut que la France était redevable de sa rédemption à ces écrivains qui n'avaient cessé d'attaquer les préjugés sur lesquels les Bourbons s'appuyaient, à ceux dont la vie s'était usée à préparer le triomphe de la liberté; on reconnaissait que la triple journée, à jamais glorieuse, était le fruit du courage et du dévouement des patriotes de tous les états; on glorifiait le peuple sur tous les tons; mais on se gardait bien de confier à ceux qui l'avaient faite les destinées de la révolution: on les remettait de préférence entre les mains des hommes qui s'étaient opposés à l'élan du peuple, de ceux qui avaient déploré *l'évenement*, ou de ceux qui n'y avaient vu qu'une secousse propre à les pousser aux fonctions publiques. On vit de ces mendiants éhontés s'attacher avec la même persévérance à toute espèce de fonctions ou d'emplois divers: Tel était arrivé de son département, présenté par ses collègues de la députation ou par ses commettants, pour obtenir une recette particulière, qui s'attacha ensuite à une sous-préfecture; quand l'un de ces emplois lui eut échappé, on le vit se rabattre sur la première place de juge vacante dans son département: à défaut d'une toge, il se contentait même de remplacer le capitaine ou le lieutenant de la gendarmerie, son ancien ami politique, ou bien un conseiller de préfecture, ou bien encore l'inspecteur des contributions directes ou indirectes n'importe, ou bien le garde-général des eaux et forêts, ou un bureau de loterie, et finir par se contenter d'un emploi d'infirmier-major dans le dépôt de mendicité; car il fallait une place quelconque à ces gens-là, et les ministres ne pouvaient renvoyer sans leur rien accorder, ceux qui venaient faire acte d'adhésion au nouveau gouvernement.

Heureux encore lorsque les chefs de l'administration de la France n'avaient à satisfaire que l'appétit du membre de la députation. Mais aussitôt que celui-ci était pourvu, il recommençait à solliciter pour ceux de ses amis de qui il tenait son mandat éphémère; car il existait, entre tous ces solliciteurs de places, une sorte d'assurance mutuelle pour s'emparer de tous les emplois disponibles de l'arrondissement, et même de ceux qui ne l'étaient pas: d'une main ils apportaient la dénonciation contre tel fonctionnaire, et de l'autre ils présentaient leur demande apostillée pour avoir sa place.

Ce fut ainsi qu'une partie des fonctions et des emplois administratifs de la France passèrent entre les mains de ces solliciteurs déterminés qui vinrent fondre sur la capitale quelques jours après la révolution de juillet, et qui firent de la France la proie de leur voracité.

Il faut dire encore que ces quêteurs de places trouvèrent un mur d'airain quand ils voulurent s'attaquer aux emplois supérieurs dans les ministères et les hautes administrations de la capitale; ces sinécures, ces emplois si grassement rétribués se trouvaient tous occupés par d'anciens amis des derniers ministres de la restauration; ils étaient distribués entre les protégés de M. de Villèle et Corbières, ceux de M. Martignac, ceux de M. Louis et ceux de M. Peyronnet; chacun des quarante ministres qui s'étaient succédés au pouvoir y avait mis quelques-unes de ses créatures privilégiées, et l'ensemble de ces fonctionnaires supérieurs des ministères de l'intérieur et de ses dépendances, de celui des finances et administrations qui en découlent, de l'instruction publique, de l'université et des affaires étrangères, formait une masse inattaquable de royalistes dévoués à la famille expulsée.

Quand on voulut porter dans leurs rangs compactes la main régénératrice de la révolution, ils se mirent à crier si haut à la désorganisation qu'on n'osa pas enlever une seule pierre de tout cet édifice administratif: les protégés des anciens ministres de la restauration retrouvant au pouvoir quelques-uns de leurs anciens patrons, se mirent sous leur aile tutélaire, et conservèrent ce qu'on appelait *la position sociale qu'ils avaient acquise*.

Cet ignoble assaut de places n'eut donc, assez généralement, pour compétiteurs que les solliciteurs arrivés des départements, patriotes de toutes les dates, et les anciens royalistes ralliés ou prêts à se rallier.

Quant aux vrais amis de la liberté, à ceux qui s'étaient dévoués si généreusement pour repousser la restauration et son cortège, ils regardaient, stupéfaits, ce combat moins périlleux que ceux de trois jours, et se demandaient si c'était pour arriver à ce résultat insultant que le peuple de Paris avait laissé sur les pavés cinq à six mille de ses meilleurs amis. Quelques-uns de ces révolutionnaires se consolaient des désappointements que la nation éprouvait, en pensant que le nouveau roi, dont la renommée vantait encore les sentiments libéraux, se rapprocherait des patriotes, dès que l'opinion publique aurait forcé deux ou trois des nouveaux ministres à quitter des fonctions que la France régénérée n'aurait jamais dû placer en de pareilles mains.



CHAPITRE V.

Situation faite à la France par la victoire du peuple. — L'élan de la révolution est comprimé aussitôt. — La bourgeoisie s'approprie les fruits de la victoire. — Lafayette commandant-général des gardes nationales de France.— Ses occupations.—Le peuple se trouve exclus de la garde nationale. — Malaise du commerce et de l'industrie. — Ses causes. — Sollicitude du gouvernement pour les joueurs de la Bourse. — Alarmes du commerce. — Branches qui souffrent. — Ruine de l'imprimerie et de la librairie. — Souffrances des ouvriers — Travaux ordonnés par le gouvernement. — Proclamation pour calmer les ouvriers — Les journaux ministériels les calomnient. — La *Tribune* les défend. — Lois présentées dans le mois d'août.

En chassant, pour la troisième fois, la famille des Bourbons, en mettant en fuite ses troupes et en obligeant ses partisans à se cacher, le peuple des barricades avait rendu à la patrie un immense service; il l'avait débarrassée de toutes les entraves qui gênaient sa gravitation vers un meilleur avenir; elle pouvait reprendre son noble essor, en criant aux peuples: suivez-moi! et les peuples l'auraient suivie; car ce n'était plus, comme en 1792, sur une mer inconnue pour eux, et dont la profondeur insondée effrayait encore les plus hardis, que la France pouvait les conduire; mais dans des régions qu'ils avaient déjà entrevues, et vers lesquelles l'instinct du bonheur et les progrès de l'esprit humain les entraînaient sans efforts. La nation qui s'est placée à la tête de la civilisation européenne n'avait plus besoin de la victoire pour semer ses principes sur la terre étrangère; les germes qu'elle avait déposés tour-à-tour sur le sol que féconde le ciel de l'Italie et de l'Espagne, sur les bords de l'Escaut et du Rhin, comme sur ceux de la Vistule, y avaient porté

des fruits qu'un rayon du soleil de juillet pouvait faire mûrir en un instant.

Malheureusement, l'élan du peuple français vers la liberté du monde fut comprimé aussitôt : toutes les mauvaises passions, l'égoïsme, la cupidité, la peur, la bassesse, la servilité se liguèrent pour faire avorter ses généreux efforts. A quinze jours de distance du grand événement qui devait régénérer la France et changer la situation politique et morale de l'Europe, il ne restait plus de la révolution de Paris que le souvenir du dévouement du peuple; et déjà l'on parlait en *haut lieu* d'en finir avec l'*héroïsme:* à quinze jours de distance du renversement de l'ordre de choses établi par les deux restaurations bourbonniennes, la France se trouvait entraînée malgré elle vers une troisième restauration, qu'elle subissait, cette fois, sous les couleurs de la révolution et de la liberté.

Un personnage considérable, jugeant la France d'après la portée du libéralisme qu'il affichait, avait dit autrefois : « Ce qu'il faut à la France, c'est la charte moins les émigrés (1). » Ce vœu se trouvait exaucé, vers le milieu du mois d'août 1830; mais à la place des émigrés on avait cru devoir appeler au soutien du trône la bourgeoisie : c'était le juste-milieu entre les hommes de Coblentz et les hommes des barricades.

Nous avons déjà vu ces bourgeois de toutes les conditions se jeter sur la victoire du peuple, se l'approprier, en dévorer les fruits dès le lendemain même de la révolution, et agir comme s'ils eussent tout fait, non pour la sainte cause de la liberté, mais dans leur seul intérêt. Ces bourgeois avaient été merveilleusement secondés en cela tant par les députés, la plupart contre-révolutionnaires avérés, que par les premiers ministres du nouveau roi et par le roi lui-même : Lafayette avait aussi contribué à déshériter le peuple en faveur de la bourgeoisie par son empressement à organiser dans toute la France une garde nationale privilégiée.

La garde nationale, née de la prise de la Bastille, avait été le rêve de toute la vie du patriarche de la liberté constitutionnelle : c'était avec elle que Lafayette avait régné dans Paris pendant les trois premières années de la révolution ; c'était avec cette force publique qu'il croyait maîtriser le pouvoir né de la révolution de 1830. Lafayette s'occupa donc, à peu près exclusivement, de la réorganisation semi-militaire des citoyens, dès l'instant où la chambre des députés eut donné pour mentor à la révolution de la triple journée un lieutenant-général du royaume.

Voulant se concilier un homme tout puissant, dont la popularité pouvait être redoutable pour un trône nouveau, le duc d'Orléans avait, lors de sa visite à l'Hôtel-de-Ville, insisté beaucoup pour que le général Lafayette prît le commandement de toutes les gardes nationales de France : cette offre lui fut réitérée le 9 août, jour de l'intronisation de Louis-Philippe 1er. C'était une compensation que l'on offrait au dictateur évincé ; on le priait d'accepter ces vastes fonctions comme le moyen de consolider son ouvrage, lui disait-on ; mais au fond, ce commandement ne lui était donné que pour absorber tous ses moments, et pour l'empêcher de s'occuper de la marche du gouvernement.

A quarante ans de distance, Lafayette avait refusé ce pouvoir exorbitant ; mais dans ses vieux jours, il se trouva flatté de l'exercer du moins provisoirement; et dès-lors toutes ses facultés, tout son temps furent acquis aux soins qu'exigeait cet immense armement.

« La réorganisation des gardes nationales est un besoin de défense et d'ordre public réclamé de toutes parts, dit le général Lafayette, en annonçant sa nomination ; je m'étais refusé, en 1790, au vœu de trois millions de mes camarades, parce que cette fonction eût été permanente, et pouvait un jour devenir dangereuse. Aujourd'hui que les circonstances sont différentes, je crois devoir, pour servir la liberté et la patrie, accepter l'emploi de commandant-général des gardes nationales de France. »

Toutes ses veilles, toute sa sollicitude furent dès-lors acquises à ce réarmement général de la nation, hors duquel il avait toujours pensé qu'il n'existait point de garantie pour la liberté. « Une grande partie de son temps, dit M. Sarrans (1), était absorbée par la correspondance immense qu'il se hâta d'établir entre son quartier-général et les états-majors de toutes les gardes nationales du royaume. Il attacha surtout une grande importance à la création d'une artillerie citoyenne, dont un grand nombre de compagnies étaient déja organisées et en possession de 350 pièces de canon, au moment de sa retraite. Obligé de nommer lui-même les premiers chefs de légions, afin qu'ils pussent servir de noyau à l'organisation ultérieure, il se hâta de rendre ces nominations à l'élection des citoyens aussitôt que les circonstances le permirent. Ce droit, essentiellement national, Lafayette le défendit plus

(1) Voyez M. SARRANS. Histoire des Hommes et des Choses de Juillet.

(1) Lafayette et la Révolution de 1830.

Heureux encore lorsque les chefs de l'administration de la France n'avaient à satisfaire que l'appétit du membre de la députation. Mais aussitôt que celui-ci était pourvu, il recommençait à solliciter pour ceux de ses amis de qui il tenait son mandat éphémère; car il existait, entre tous ces solliciteurs de places, une sorte d'assurance mutuelle pour s'emparer de tous les emplois disponibles de l'arrondissement, et même de ceux qui ne l'étaient pas: d'une main ils apportaient la dénonciation contre tel fonctionnaire, et de l'autre ils présentaient leur demande apostillée pour avoi[illegible] sa place.

Ce fut ainsi qu'une partie des fonctic[illegible]
des emplois administratifs de la Fran[illegible]
sèrent entre les mains de ces sollicite[illegible]
minés qui vinrent fondre sur la ca[illegible]
ques jours après la révolution de
firent de la France la proie de [illegible]

Il faut dire encore que ces [illegible]
trouvèrent un mur d'airai[illegible]
s'attaquer aux emplois [illegible] .»
nistères et les hautes [illegible] .ieva de
pitale; ces sinécure[illegible] qui donnent
rétribués se trou[illegible] .ion; car presque
ciens amis des [illegible] .iers de tous grades dans
ration; ils ét[illegible] .ie lui échurent.
de M. de Vi[illegible] .ue, dans le commencement, il était
tignac, c[illegible] même à Paris, de monter la garde en
ronnet [illegible] bourgeois, pourvu qu'on eût un fusil, un
s'étai[illegible] .tte et une giberne: alors, les ouvriers, les
que [illegible] hommes du peuple purent faire nombre dans
s[illegible] compagnies; mais bientôt on les en éloigna
par l'obligation qu'on leur imposa de revêtir
un uniforme coûteux, et la garde nationale ne
se composa plus que de ce qu'on appellait les gens établis: eux seuls eurent les armes à la main; eux seuls furent chargés de maintenir l'ordre; eux seuls nommèrent leurs officiers.

De ce moment, les ouvriers, le peuple, tous ces hommes riches seulement en courage et en patriotisme, se demandèrent ce qu'ils avaient gagné à renverser une dynastie, et le découragement s'empara de tous ceux qui avaient affronté sans sourciller les balles des Suisses et la mitraille de la garde royale.

Pendant que les *hommes du lendemain* étaient dans la jubilation, qu'ils assistaient à tous les banquets officiels ou privés, qu'ils allaient applaudir dans tous les théâtres la *Marseillaise* et la *Parisienne*, chantées par des acteurs aimés du public (1), qu'ils affluaient dans la demeure du

qui s'étaient dévoués [illegible]
repousser la restaura[illegible]
gardaient, stupéfait[illegible]
que ceux de tr[illegible]
si c'était pour [illegible]
que le peupl[illegible]
cinq à six [illegible]
ques-un[illegible]
des d[illegible]
en r[illegible]
m[illegible]

[illegible] ient ouvertes, un
[illegible] offert aux yeux de
[illegible] es files d'ouvriers
[illegible] et principalement
[illegible] s d'objets de luxe,
[illegible] t silencieux, pour
[illegible] e de police, au
[illegible] lu roi, les uns
[illegible] depuis plusi[illegible]
[illegible] des mach[illegible]
[illegible] ement d[illegible]
[illegible] ar la m[illegible]
[illegible] uisse
[illegible] f[illegible]

[illegible] o avait la[illegible]
[illegible] quait ce que l'on app[illegible]
[illegible] e de la France. Mais, quand les journées de juillet vinrent frapper à la fois et les princes qui disposaient d'une immense liste civile, et cette riche aristocratie, possédant par suite de la loi dite d'*indemnité* la majeure partie des capitaux qui circulaient sur la place, le crédit se resserra tout-à-coup, les bourses se fermèrent, et les grands industriels qui, en escomptant leurs portefeuilles, salariaient toutes les semaines de nombreux ouvriers, furent obligés de suspendre ou au moins de ralentir les travaux de leurs ateliers. Dès-lors la crise de 1828 reparut avec des symptômes plus graves encore; le commerce s'en effraya, et la peur augmenta le mal réel. Les capitalistes, toujours prêts à prendre l'alarme, retirèrent les fonds qu'ils avaient livrés à la circulation, et presque toutes les industries souffrirent.

Le gouvernement disposait de grands moyens; il pouvait ranimer la confiance en venant au secours des fabricants et chefs d'ateliers obligés de suspendre entièrement les travaux qui alimentaient les familles des ouvriers: il n'en eut pas la pensée, et toute sa sollicitude fut absorbée par le soin de protéger de riches banquiers, dont les fortunes se trouvaient compromises par les jeux de la Bourse. De même qu'il avait été accordé par la commission municipale une prolongation de dix jours aux échéances de la fin de juillet, on prolongea aussi jusqu'au dix du mois d'août la liquidation des spéculations sur les fonds publics du mois de juillet. Ce délai suffit pour raffermir le

(1) La *Marseillaise* était chantée, tous les soirs à l'Opéra, par Adolphe Nourrit de regrettable mémoire: la salle tout entière se levait et l'accompagnait en chœur. La *Parisienne*, chant de victoire, composé par notre poète, Casimir Delavigne, était aussi fort applaudie; mais, plus tard, le peuple en supprima un couplet, et finit par ne plus chanter que l'hymne de Rouget de l'Isle.

cours des rentes, qui
la publication des ord
nt les maisons que ce
inées, en furent qu
ables; les joueu
ne Ouvrard, ava
secret du cou
nivence ou de
ncomparabl
faits si
ordina
donc
for
m.

s violées, et celles
légitimiste. Des
remonte bien
membres se
conspiré
nt de
ur-
s

importa.
ent avec leurs sou...
12 août, M. Gaëtan de Laroch...
ault, pénétré de la situation pénible dans laquelle il apercevait le commerce de la capitale, fit, à la chambre des députés, une proposition tendant à appeler le gouvernement au secours du commerce et de l'industrie, menacés déjà par de nombreuses suspensions de paiement. M. Laffitte quitta le fauteuil de la présidence pour essayer de calmer les alarmes que la proposition elle-même ne pouvait manquer de répandre. Une funeste confiance dans le patriotisme de la Banque de France et des autres banquiers de la capitale, confiance dont il devait être lui-même victime, lui faisait croire que le commerce se suffirait à lui-même: M. Laffitte repoussa donc la proposition de M. de Larochefoucault, ne doutant pas, disait-il, de la bonne volonté des principales maisons et de la patriotique intervention de la Banque de France.

M. Laffitte jugeait trop favorablement et la Banque et les banquiers: au lieu d'ouvrir ses trésors aux industriels, la Banque laissa enfouis dans ses caves les millions qui y sont enterrés; elle refusa ses escomptes, et livra au désespoir les commerçants dont les ressources étaient uniquement dans leurs valeurs de portefeuille: des faillites nombreuses attestèrent alors toute la gravité et l'ancienneté du mal. La plupart des ateliers se fermèrent; d'autres ne donnèrent plus de travail qu'à la moitié ou aux tiers des ouvriers qui y étaient précédemment employés, et le pavé de la capitale se couvrit d'hommes inquiets sur le sort de leurs familles.

Ce n'est pas que toutes les branches de commerce de la capitale eussent eu à souffrir du même coup: plusieurs des industries parisien-

« Il n'est pas de calomnie si odieuse, que de prétendus amis de l'ordre ne se permettent contre les vrais amis de la liberté disait à ce sujet le seul journal qui professât encore les opinions républicaines; il n'est pas de calomnie si absurde que n'accueillent quelques lâches dont la raison est déménagée depuis qu'ils ont entendu des coups de fusil. Il y a quelques jours, les patriotes étaient des carlistes déguisés, des
missaires de l'étranger, des stipendiés de Char-
X. Tel était le mot d'ordre: les mendiants du
le répandaient dans les places publiques,
nes *boutiquiers*, comme les appelaient
nt les hommes dont nous les avons
pétaient en tremblant dans leurs

ant une autre manœuvre: les
s les partisans du roi déchu,
Suisses, des gendarmes
et grands, écoutez:
ne tout cela; ce sont

L'ind...
guerre éternelle
suites de la révol...
iété, à la pro-
avait le plus contribué à ...
de pillage et
L'imprimerie et tout ce qui se ra...
manufac-
merce de la librairie, reçurent de rudes ...
'avaient
tes; toutes les publications importantes ...
lequel
suspendues; la vente des livres diminua consi-
dérablement, par cela même qu'on ne lit guère
que les nouvelles politiques dans les temps où les affaires publiques absorbent l'attention de tout le monde. De nombreuses catastrophes éclatèrent dans ces deux importantes industries, et les ouvriers qu'elles occupaient, ceux-là même qui, les premiers, s'étaient jetés dans la résistance au coup d'état, ne tardèrent pas de se trouver sans ressources eux et leurs familles. Dans leur mauvaise humeur, et ne voulant pas accuser la révolution de leurs souffrances, ils s'en prirent aux mécaniques nouvellement introduites dans les imprimeries, et auxquelles ils attribuaient et le défaut d'ouvrage qui les ruinait, et la réduction des salaires.

La plupart des nombreux maîtres imprimeurs de la capitale n'occupant plus que la moitié ou le tiers des ouvriers qui peuplaient ces ateliers, il en résulta une oisiveté forcée de plusieurs milliers d'hommes qui vivaient, soit dans les imprimeries, soit dans les fabriques de papier, soit dans les fonderies de caractères, soit enfin du commerce de la librairie. Mais ces hommes, plus instruits généralement que diverses autres classes d'ouvriers, étaient du nombre de ceux que le gouvernement redoutait le plus et qu'il n'aimait guère en leur qualité de *raisonneurs*. Aussi, ne voulut-il rien faire pour assurer

tard contre l'opinion de la commission, qui en a fait une prérogative de la couronne. »

Ce que le Palais-Royal voulait, le général Lafayette le réalisa, sans se douter qu'il allait au-devant des désirs de ceux qui seraient bientôt ses ennemis. Tout son temps se trouva pris, soit à donner des ordres, soit à recevoir les députations des gardes nationales et des municipalités qui affluaient de toutes parts pour lui présenter leurs hommages et leurs vœux, et solliciter des armes, dont la délivrance ne manquait jamais de lui coûter des démarches et des luttes avec les ministres.

« Enfin, ajoute M. Sarrans, grace à la confiance sans bornes qu'il inspirait au pays, à ses soins assidus, à sa patriotique obstination, et peut-être aussi à la crainte que le gouvernement avait de lui résister, dans un moment où l'héritier du trône venait lui demander la permission de servir comme simple artilleur dans la garde nationale, la France comptait déjà dix-sept cent mille gardes nationaux organisés, armés, la plupart habillés, et nommant leurs officiers. »

Ce fut ainsi que la bourgeoisie acheva de s'emparer de toutes les fonctions qui donnent le pouvoir et la considération; car presque toutes les places d'officiers de tous grades dans cette garde nationale lui échurent.

Ajoutons que, dans le commencement, il était permis, même à Paris, de monter la garde en habit bourgeois, pourvu qu'on eût un fusil, un sabre et une giberne : alors, les ouvriers, les hommes du peuple purent faire nombre dans les compagnies ; mais bientôt on les en éloigna par l'obligation qu'on leur imposa de revêtir un uniforme coûteux, et la garde nationale ne se composa plus que de ce qu'on appellait les gens établis : eux seuls eurent les armes à la main ; eux seuls furent chargés de maintenir l'ordre ; eux seuls nommèrent leurs officiers.

De ce moment, les ouvriers, le peuple, tous ces hommes riches seulement en courage et en patriotisme, se demandèrent ce qu'ils avaient gagné à renverser une dynastie, et le découragement s'empara de tous ceux qui avaient affronté sans sourciller les balles des Suisses et la mitraille de la garde royale.

Pendant que les *hommes du lendemain* étaient dans la jubilation, qu'ils assistaient à tous les banquets officiels ou privés, qu'ils allaient applaudir dans tous les théâtres la *Marseillaise* et la *Parisienne*, chantées par des acteurs aimés du public (1), qu'ils affluaient dans la demeure du roi, dont les portes leur étaient ouvertes, un spectacle douloureux était offert aux yeux de tous les habitants. De longues files d'ouvriers de beaucoup de professions, et principalement d'imprimeurs et de fabricants d'objets de luxe, parcouraient les rues, tristes et silencieux, pour aller demander à la Préfecture de police, aux ministères et jusqu'au palais du roi, les uns du travail dont ils manquaient depuis plusieurs jours, d'autres la suppression des machines à vapeur, d'autres enfin l'éloignement des ouvriers étrangers à la France ; car la misère, en atteignant les vainqueurs des Suisses, les rendait injustes.

Une grande révolution ne se fait jamais sans que quelques industries n'en souffrent au moins momentanément. A Paris, comme dans les autres villes, le commerce eut à subir de rudes épreuves. La crise de 1828 avait laissé bien des embarras que masquait ce que l'on appelait la *prospérité* de la France. Mais, quand les journées de juillet vinrent frapper à la fois et les princes qui disposaient d'une immense liste civile, et cette riche aristocratie, possédant par suite de la loi dite d'*indemnité* la majeure partie des capitaux qui circulaient sur la place, le crédit se resserra tout-à-coup, les bourses se fermèrent, et les grands industriels qui, en escomptant leurs portefeuilles, salariaient toutes les semaines de nombreux ouvriers, furent obligés de suspendre ou au moins de ralentir les travaux de leurs ateliers. Dès-lors la crise de 1828 reparut avec des symptômes plus graves encore ; le commerce s'en effraya, et la peur augmenta le mal réel. Les capitalistes, toujours prêts à prendre l'alarme, retirèrent les fonds qu'ils avaient livrés à la circulation, et presque toutes les industries souffrirent.

Le gouvernement disposait de grands moyens; il pouvait ranimer la confiance en venant au secours des fabricants et chefs d'ateliers obligés de suspendre entièrement les travaux qui alimentaient les familles des ouvriers : il n'en eut pas la pensée, et toute sa sollicitude fut absorbée par le soin de protéger de riches banquiers, dont les fortunes se trouvaient compromises par les jeux de la Bourse. De même qu'il avait été accordé par la commission municipale une prolongation de dix jours aux échéances de la fin de juillet, on prolongea aussi jusqu'au dix du mois d'août la liquidation des spéculations sur les fonds publics du mois de juillet. Ce délai suffit pour raffermir le

(1) La *Marseillaise* était chantée, tous les soirs à l'Opéra, par Adolphe Nourrit de regrettable mémoire : la salle tout entière se levait et l'accompagnait en chœur. La *Parisienne*, chant de victoire, composé par notre poète, Casimir Delavigne, était aussi fort applaudie ; mais, plus tard, le peuple en supprima un couplet, et finit par ne plus chanter que l'hymne de Rouget de l'Isle.

cours des rentes, qui avait tant baissé depuis la publication des ordonnances de Charles X, et les maisons que cette baisse énorme aurait ruinées, en furent quittes pour des pertes supportables; les joueurs à la baisse, ceux qui, comme Ouvrard, avaient, disait-on, été mis dans le secret du coup d'État, ne retirèrent de leur connivence ou de leur perspicacité que des bénéfices incomparablement moindres de ceux qu'ils eussent faits si la liquidation eût eu lieu dans le temps ordinaire. La prolongation de la liquidation eut donc d'heureux résultats pour plusieurs maisons fortement engagées dans les jeux de la Bourse; mais elle fut stérile pour le commerce et l'industrie qui ne compromettent guère leurs capitaux aux chances ruineuses de la hausse et de la baisse des fonds publics. Ces deux branches importantes de la fortune publique restèrent avec leurs souffrances.

Dès le 12 août, M. Gaëtan de Larochefoucault, pénétré de la situation pénible dans laquelle il apercevait le commerce de la capitale, fit, à la chambre des députés, une proposition tendant à appeler le gouvernement au secours du commerce et de l'industrie, menacés déjà par de nombreuses suspensions de paiement. M. Laffitte quitta le fauteuil de la présidence pour essayer de calmer les alarmes que la proposition elle-même ne pouvait manquer de répandre. Une funeste confiance dans le patriotisme de la Banque de France et des autres banquiers de la capitale, confiance dont il devait être lui-même victime, lui faisait croire que le commerce se suffirait à lui-même: M. Laffitte repoussa donc la proposition de M. de Larochefoucault, ne doutant pas, disait-il, de la bonne volonté des principales maisons et de la patriotique intervention de la Banque de France.

M. Laffitte jugeait trop favorablement et la Banque et les banquiers: au lieu d'ouvrir ses trésors aux industriels, la Banque laissa enfouis dans ses caves les millions qui y sont enterrés; elle refusa ses escomptes, et livra au désespoir les commerçants dont les ressources étaient uniquement dans leurs valeurs de portefeuille: des faillites nombreuses attestèrent alors toute la gravité et l'ancienneté du mal. La plupart des ateliers se fermèrent; d'autres ne donnèrent plus de travail qu'à la moitié ou aux tiers des ouvriers qui y étaient précédemment employés, et le pavé de la capitale se couvrit d'hommes inquiets sur le sort de leurs familles.

Ce n'est pas que toutes les branches de commerce de la capitale eussent eu à souffrir du même coup: plusieurs des industries parisiennes prirent au contraire un développement inattendu: tout ce qui a quelque rapport avec l'armement, l'habillement et l'équippement militaires put à peine suffire aux demandes urgentes, soit de la capitale, soit des départements. Les tailleurs, par exemple, qui sont si nombreux à Paris, et qui n'occupent pas moins de vingt mille ouvriers, ne purent satisfaire aux commandes qui leur furent faites: les marchands de draps et les objets de mercerie nécessaires aux tailleurs trouvèrent de grands débouchés; il en fut de même de la chapellerie, de la buffleterie, de la sellerie et des diverses parties du harnachement des chevaux. Beaucoup d'autres industries prirent aussi un nouveau et immense développement. Mais les fabriques d'objets de luxe que fournissait la capitale, toutes celles qui travaillaient pour l'exportation virent leurs débouchés ordinaires un instant fermés par le ralentissement des expéditions maritimes, que la crainte de la guerre retint dans les ports.

L'industrie parisienne qui souffrit le plus des suites de la révolution fut précisément celle qui avait le plus contribué à cette même révolution. L'imprimerie et tout ce qui se rattache au commerce de la librairie, reçurent de rudes atteintes; toutes les publications importantes furent suspendues; la vente des livres diminua considérablement, par cela même qu'on ne lit guère que les nouvelles politiques dans les temps où les affaires publiques absorbent l'attention de tout le monde. De nombreuses catastrophes éclatèrent dans ces deux importantes industries, et les ouvriers qu'elles occupaient, ceux-là même qui, les premiers, s'étaient jetés dans la résistance au coup d'état, ne tardèrent pas de se trouver sans ressources eux et leurs familles. Dans leur mauvaise humeur, et ne voulant pas accuser la révolution de leurs souffrances, ils s'en prirent aux mécaniques nouvellement introduites dans les imprimeries, et auxquelles ils attribuaient et le défaut d'ouvrage qui les ruinait, et la réduction des salaires.

La plupart des nombreux maîtres imprimeurs de la capitale n'occupant plus que la moitié ou le tiers des ouvriers qui peuplaient ces ateliers, il en résulta une oisiveté forcée de plusieurs milliers d'hommes qui vivaient, soit dans les imprimeries, soit dans les fabriques de papier, soit dans les fonderies de caractères, soit enfin du commerce de la librairie. Mais ces hommes, plus instruits généralement que diverses autres classes d'ouvriers, étaient du nombre de ceux que le gouvernement redoutait le plus et qu'il n'aimait guère en leur qualité de *raisonneurs*. Aussi, ne voulut-il rien faire pour assurer

leurs moyens d'existence. Ce fut en vain que des philantropes proposèrent divers plans pour ouvrir de vastes ateliers propres à rendre la vie à ces branches intéressantes de l'industrie de la France; le ministre de l'intérieur, qui devait lui-même son élévation à la presse, rejeta ces propositions. Tout ce que M. Guizot trouva de mieux à faire ce fut de demander un crédit de cinq millions, qui devait être employé à des travaux publics urgents.

« En déposant les armes, disait le ministre, le peuple de Paris est revenu à ses travaux; mais tous ne les ont pas retrouvés, et une interruption de travail de quinze jours laisse après elle bien des besoins. La nécessité de diriger vers des emplois utiles une activité qui pourrait compromettre de grands intérêts, si elle manquait d'élément, s'applique à toute la France; mais elle est plus pressante à Paris, où la commotion a été si forte, la lutte si terrible et si glorieuse. L'énergique élan des journées de juillet s'arrête aujourd'hui sur les débris des obstacles qu'il a renversés, et ce n'est pas la moindre gloire de la population de Paris. Mais l'ébranlement ne peut cesser en un jour, et la rumeur est forte encore après le péril. Le bon sens du peuple le reconnaît, et demande au travail un refuge contre de nouvelles agitations. »

Ainsi M. Guizot offrait le travail comme un frein nécessaire. Mais la nature des travaux, auxquels allaient être appliqués les cinq millions demandés, ne devait satisfaire qu'une faible partie des ouvriers sans travail; cet argent ne pouvait être employé qu'à des constructions inachevées de monuments publics; et il était même à craindre que cet appât, jeté aux entrepreneurs de travaux de ce genre, n'attirât à Paris un plus grand nombre d'ouvriers nomades, comme le sont généralement ceux qui travaillent à ces constructions, sans satisfaire les besoins des autres classes : c'étaient les ouvriers imprimeurs, les ouvriers ébénistes, ceux qui fabriquent les objets de fonte, les cuivres; ceux qui les dorent, qui manquaient de travail : on leur ouvrait des ateliers de maçons, de tailleurs de pierre, de charpentiers.

Aussi les ouvriers sans occupation continuèrent-ils à se montrer en grand nombre dans les rues, et à aller en corps considérables assiéger journellement les autorités supérieures pour les intéresser à leur sort. On leur répondit avec des proclamations et des ordres du jour, par lesquels on les invitait à se tenir tranquilles.

Tranquilles, quand eux et leurs familles étaient en proie aux besoins les plus pressants! Tranquilles, quand ils voyaient le fruit de leurs combats, de leur courage, de leur victoire passer entre les mains ennemies de cette liberté que les ouvriers croyaient avoir donné à la France! Tranquilles, lorsque chaque jour leur préparait une nouvelle déception, et ajoutait ainsi aux déceptions de la veille! Tranquilles, lorsqu'ils voyaient reconstruire pièce à pièce l'édifice qu'ils avaient cru détruire à jamais! « Le peuple a des entrailles, il s'émeut facilement, » a dit Napoléon. Et le peuple de Paris justifiait en ce moment-là l'opinion de l'empereur.

Dans les premiers jours, on avait largement concédé au peuple de la capitale toutes les vertus qui constituent les bons citoyens; on convenait qu'il n'était pas resté étranger au mouvement progressif de notre époque : Vingt jours après, les repus du jour calomniaient ce même peuple, et lui refusaient toute amélioration de son sort.

« Qu'avait-on fait depuis un mois pour lui faire bénir l'évènement du 9 août? Quel avantage national lui avait-on accordé? Quelle satisfaction morale lui a-t-on donnée, s'écrie avec raison M. Cabet? Une aristocratie bourgeoise ou financière, liardeuse et avare, plus étroite, plus mesquine, plus dédaigneuse et plus inhumaine que l'aristocratie de naissance elle-même, semble vouloir lui refuser tout absolument. Pour lui, aucun droit politique, aucune participation quelconque aux lois, et par conséquent en réalité l'esclavage. Toujours des impôts qui l'accablent; presque plus de travail; l'industrie paralysée par un système qui offre la guerre en perspective. Pour lui, la misère au dedans; au dehors, l'humiliation, à laquelle il est plus sensible que ses détracteurs. »

Le peuple des barricades, celui qui vit dans les ateliers ne pouvait pas être tranquille; et si, par moments, il écoutait la voix de Lafayette, le lendemain, les mêmes besoins, les mêmes motifs le poussaient encore sur la place publique.

Fatigués de sa persistance à troubler ce qu'ils appelaient *l'ordre public*, les hommes arrivés au pouvoir firent calomnier les ouvriers par leurs journaux; ils mirent d'abord sur le compte de la *société des Amis du Peuple* l'agitation qui se manifestait dans Paris et qui troublait les jouissances de toute espèce que le nouvel ordre de choses venait de procurer à eux et à leurs amis. « *Les honnêtes gens*, disaient ces écrivains soldés, ont à déplorer chaque jour les agitations qu'excite l'opinion républicaine, peu satisfaite de l'ordre de choses qui a rendu à la

France son repos et ses lois violées, et celles qu'essaie de soulever l'opinion légitimiste. Des sociétés populaires, dont l'origine remonte bien avant la révolution, et dont les membres se vantent de l'avoir préparée, d'avoir conspiré pendant toute la restauration, ne cessent de faire des prédications, des placards, des journaux incendiaires publiés sans timbre et sans cautionnement, d'exciter les passions populaires sous prétexte d'améliorer la condition des classes inférieures, d'obtenir la réforme des abus et des impôts de la restauration, et d'appeler le jugement du peuple sur tous les hommes qui aspirent à régir, à diriger ses forces et à le représenter. »

On attaquait ainsi du même coup tout ce qui croyait tenir la vie de la révolution, les sociétés populaires, la presse qui s'affranchissait des entraves du cautionnement, et les placards affichés sans autorisation de la police : on allait plus loin : on reprochait aux sociétés secrètes du temps de la restauration leur action sur le peuple et leurs prédications en faveur de la liberté.

Ce thême posé, les journaux qui cherchaient à se faire *une position* auprès du nouveau gouvernement, ceux mêmes qui la veille avaient exalté les vertus du peuple, s'efforcèrent de diviser les patriotes, en les mettant en garde, disaient-ils, contre de perfides instigations qui entraient dans les vues des carlistes. M. Charles Dupin, se donnait la peine d'adresser une brochure aux ouvriers dans laquelle il les engageait à se séparer des artisans des troubles qui alarmaient la capitale et nuisaient au développement de sa prospérité. On vit même le *National* établir une distinction propre à diviser les citoyens, en ce qu'elle tendait à rompre le faisceau des forces populaires qui avait fait triompher la révolution : « la population ouvrière de Paris, disait-il avec une intention à laquelle personne ne pouvait se méprendre, n'est pas le peuple ; elle n'est comme les artistes, comme les marchands, qu'une partie du peuple... »

On poussa les choses beaucoup plus loin : de même que le préfet de police, Mangin, avait signalé, dans sa dernière proclamation, comme une bande d'assassins et de *forcats libérés*, les hommes qui commençaient la dernière lutte avec les Bourbons, les écrivains vendus au nouveau pouvoir représentèrent comme des provocateurs soudoyés, comme des *forçats libérés*, les ouvriers qui se plaignaient de leur misérable situation, quand les hommes qui s'étaient emparés de la révolution s'asseyaient journellement à de splendides banquets.

« Il n'est pas de calomnie si odieuse, que de prétendus amis de l'ordre ne se permettent contre les vrais amis de la liberté disait à ce sujet le seul journal qui professât encore les opinions républicaines; il n'est pas de calomnie si absurde que n'accueillent quelques lâches dont la raison est déménagée depuis qu'ils ont entendu des coups de fusil. Il y a quelques jours, les patriotes étaient des carlistes déguisés, des émissaires de l'étranger, des stipendiés de Charles X. Tel était le mot d'ordre : les mendiants du trésor le répandaient dans les places publiques, et quelques *boutiquiers*, comme les appelaient insolemment les hommes dont nous les avons délivrés, le répétaient en tremblant dans leurs comptoirs.

« Voici maintenant une autre manœuvre : les patriotes ne sont plus les partisans du roi déchu, des congréganistes, des Suisses, des gendarmes déguisés. Écoutez, petits et grands, écoutez : les patriotes sont bien pis que tout cela; ce sont des hommes qui ont voué une guerre éternelle à l'ordre public, à l'état de société, à la propriété qui en fait la base ; affamés de pillage et de ruines, ils incendieraient déjà les manufactures, spolieraient les boutiques, s'ils n'avaient en poche un projet de *loi agraire* d'après lequel ils se partageront, au premier jour, non-seulement les champs, mais les usines, mais les madras, mais les calicots.

« En vérité, bonnes gens, il faut qu'on compte furieusement sur votre niaiserie, ou bien qu'on veuille à toute force faire naître des troubles....... Quoi ! ils veulent le pillage, ces hommes qui, dans trois jours de guerre civile, n'ont pas pris de force un morceau de pain ; ces hommes qui n'ont pas même enlevé au soldat mort l'argent qu'on lui avait donné pour l'exciter au massacre !...... Ils rêvent des lois spoliatrices, ceux qui n'ont recueilli de leur victoire que les calomnies des pervers et des sots! Ils aiment les troubles, ceux qui ont fait à la tranquillité publique des sacrifices que l'intérêt de la France leur défendait peut-être ! »

Mais les calomnies contre les patriotes, contre les ouvriers se répandaient partout chez les hommes timorés, et bientôt, la plupart de ceux qui avaient fait la révolution ou qui avaient applaudi les vainqueurs se trouvèrent divisés, et ne tardèrent pas à former deux camps ennemis. Cependant rien n'était plus facile que de maintenir l'union parmi tous ces hommes qui, le 29 juillet, s'embrassaient avec une effusion égale à l'enthousiasme de tous les patriotes; il eût suffi que le gouvernement marchât dans une voie vraiment nationale. Malheureusement

cela était impossible avec les hommes qui le dirigeaient.

On fit cependant quelque chose pour laisser croire aux bonnes intentions de ceux qui s'étaient placés à la tête des affaires. Une première ordonnance du roi rendit le Panthéon à sa destination primitive, et prescrivit le rétablissement sur son fronton de l'inscription : *aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Une autre ordonnance déclara nulles et de nul effet les condamnations politiques antérieures aux glorieuses journées des 27, 28 et 29 juillet, et ordonna la cessation des poursuites qui pourraient avoir été commencées à raison de ces mêmes faits politiques.

Une loi, rendue sur le rapport de M. Jars, accorda des récompenses à tous ceux qui avaient été blessés en défendant la cause nationale, à Paris, dans les immortelles journées des 26, 27, 28 et 29 juillet. Les pères, mères, veuves et enfants de ceux qui avaient succombé ou qui succomberaient, devaient recevoir des pensions ou des secours (1). L'etat nominatif des citoyens qui avaient mérité des récompenses nationales, ainsi que la liste de ceux qui avaient succombé, devaient être insérés au bulletin des lois et publiés dans le *Moniteur* (2).

Le gouvernement fit proposer aussi une loi qui avait pour objet l'abrogation partielle de celle du 15 janvier 1816, dite *loi d'amnistie;* mais elle ne s'appliquait qu'aux bannis en exécution des articles 3 et 7, et non à la famille des Bonaparte.

Cette loi ne fut combattue que par M. Berryer seul, qui la trouvait dangereuse et inutile.

« Comment n'a-t-on pas vu, dit cet orateur légitimiste, tout ce que ce projet renferme de ferments de discorde. Après quarante années de dissensions politiques, il existe parmi nous des sentiments qu'il ne faut pas remuer, si l'on veut nous rendre la paix. Ignore-t-on qu'il est des cœurs qui frémissent à la pensée du sanglant évènement dont on vient de rappeler le souvenir (3) ? Qu'il en est d'autres qui battent noblement au seul nom du grand homme, dont, après quinze années, on veut que nous déclarions la famille proscrite.

« Certes, aux yeux du plus grand nombre, le partage du pardon et de l'exil paraîtra fait d'étrange sorte. Les noms de ceux qu'il s'agit de ramener au milieu de nous réveilleront la mémoire d'un temps de calamités et de crimes; le nom de ceux qu'il faut proscrire se rattachait au moins à des jours signalés par le retour de l'ordre, l'aurore de la prospérité publiqu et l'éclat d'une gloire immense. »

Malgré cette protestation, le projet de loi fut adopté, tel que le gouvernement l'avait présenté, et le maintien de l'article 4 de celle de 1816, relatif à la famille de l'empereur Napoléon, fut voté en faveur de ce que l'on appelait des motifs de haute politique.

Enfin, le gouvernement présenta une loi tendant à soumettre au vote des Chambres, et dans chaque session, la force du contingent à appeler pour le recrutement des armées de terre et de mer ; attribution vivement et inutilement demandée à plusieurs époques par les libéraux, dans l'opinion desquels à la nation seule appartenait le droit de voter de pareils sacrifices, que le général Foy appelait si justement l'*impôt du sang.*

Cette loi passa sans difficulté aucune, quoiqu'elle fût une sorte de contradiction avec le droit de faire la paix et la guerre, que la charte conférait au roi.



CHAPITRE VI.

Développement de l'accusation des ministres de Charles X. — Discours et conclusions de M. Salverte. — Prise en considération de sa proposition. — Singulière lettre de M. de Polignac au président de la chambre des pairs. — Extension des pouvoirs accordés à la commission d'enquête. — Arrivée à Vincennes de MM. de Polignac, Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville. — Proposition de M. de Tracy pour l'abolition de la peine de mort. — Opinion du général Lafayette. — La Chambre prend cette proposition en considération. — Le roi et ses ministres se déclarent pour cet adoucissement aux lois pénales de la France. — Arrière-pensée que le peuple leur suppose. — Il craint l'impunité des ministres de Charles X. — Anecdote du conseil du Palais-Royal. — Trait de sensibilité du roi.

On sait déjà que, dès le 6 août, M. Eusèbe Salverte avait déposé sur le bureau du président une proposition tendant à mettre en accusation les ex-ministres, auteurs des ordonnances du 25 juillet : M. Salverte avait dû ajourner les développements de sa motion à un autre jour, afin de laisser à la Chambre le temps de s'occuper d'affaires plus urgentes. Le 13 du même mois, M. Salverte lut à l'assemblée les motifs sur lesquels il fondait sa demande, après

(1) Je mettrai plus loin, sous les yeux du lecteur, l'extrait du rapport de la commission des récompenses nationales.

(2) Plus tard, les noms des martyrs de la liberté furent inscrits sur la colonne, appelée de Juillet, élevée au milieu de la place de la Bastille.

(3) M. Berryer voulait parler de la mort de Louis XVI.

avoir jeté un regard en arrière, l'orateur traçait l'historique de l'avènement du ministère du *huit août :* il parla des inquiétudes de la France en voyant arriver aux affaires des hommes regardés comme les ennemis des libertés publiques; de l'effet produit par l'adresse des *deux-cent-vingt-un*; de la dissolution violente de la Chambre, comme indice des projets liberticides de ces ministres : de la patriotique manifestation de l'esprit public. malgré toutes les fraudes du pouvoir lors des dernières élections; et enfin de ce coup d'état contre la charte, complément des vues de ce ministère. M. Salverte considérait les ordonnances du 25 juillet comme la violation la plus brutale de toutes les lois de la France, et il accusait les ministres d'avoir donné le signal des massacres qui avaient ensanglanté Paris pendant trois jours, massacres qu'ils auraient pu faire cesser, disait-il, s'ils avaient eu égard aux représentations et aux prières des représentants de la population. M. Salverte concluait à ce que les signataires du rapport au roi et des ordonnances en date du 25 juillet 1830, fussent mis en accusation, par la chambre des députés, comme prévensu de haute trahison.

Le discours très remarquable de M. Salverte fut fortement applaudi, et sa proposition fut prise en considération par la Chambre tout entière, moins les membres du côté droit, qui s'étaient absentes : une commission, composée de MM. Bérenger, Daunou, Caumartin, Madier de Montjau, Pelet, Lepelletier d'Aulnay, Bertin de Vaux, Mauguin et Salverte, fut aussitôt désignée pour l'examen de la proposition : elle nomma pour son rapporteur M. Bérenger.

Tandis qu'à Paris on préparait ainsi les éléments d'un procès sans exemple, la responsabilité ministérielle n'ayant été qu'un vain mot, depuis le renvoi devant la haute cour nationale du ministre des affaires étrangères, Delessart, ordonné par l'assemblée législative, plusieurs des accusés, arrêtés dans leur fuite, étaient détenus loin de Paris : M. de Polignac avait été pris à Grandville, au moment où, déguisé en domestique, il cherchait à passer dans l'île de Jersey : reconnu malgré son déguisement, il n'avait opposé aucune résistance, et s'était constitué prisonnier de la commission provisoire, qui remplaçait le préfet de la Manche : pour le soustraire à la fureur du peuple, cette commission l'avait fait enfermer dans la prison de Saint-Lô.

M. de Peyronnet, arrêté à Tours, sous le déguisement d'un courrier, y était resté détenu et surveillé par la garde nationale. Ce dernier attendait le sort qu'on lui destinait, heureux déjà d'avoir échappé au courroux des habitants. Mais M. de Polignac écrivit de sa prison de Saint-Lô, à M. Pasquier, président de la chambre des pairs, une lettre contenant des demandes et des prétentions au moins singulières, dans la position de celui qui les écrivait.

M. de Polignac commençait par informer la chambre des pairs de son arrestation, illégale, selon lui, puisque aucun pair ne pouvait être détenu qu'après que la chambre des pairs elle-même l'aurait autorisé. « Je ne sais, disait-il, ce que la chambre fera à ce sujet, et si elle mettra sur mon compte les tristes évènements de deux jours, que j'ai déplorés plus que qui que ce soit; qui sont arrivés avec la rapidité de la foudre au sein de la tempête, et qu'aucune force, aucune prudence humaine ne pouvait arrêter, puisqu'on ne savait, dans ces terribles moments, à qui entendre ni à qui s'adresser, et qu'on ne pouvait tout au plus que défendre ses jours.

« Mon désir, M. le baron, serait qu'on me permît de me retirer chez moi, pour y reprendre les habitudes d'une vie paisible, les seules qui soient conformes à mes goûts, et auxquelles j'ai été arraché malgré moi, comme le savent tous ceux qui me connaissent.... Où en serions-nous, tous tant que nous sommes, au milieu de ces changements continuels que présente ce siècle où nous vivons, si les opinions politiques de ceux qui sont frappés par la tempête devenaient des délits ou des crimes aux yeux de ceux qui embrassent des opinions politiques plus heureuses?

« Si je ne pouvais obtenir la permission de me retirer tranquillement dans mes foyers, je désirerais qu'il me fût permis de me retirer à l'étranger avec ma femme et mes enfants. Si enfin la chambre des pairs voulait prononcer mon arrestation, je désirerais qu'elle fixât le lieu où je serais détenu, au fort de Ham..... Ce lieu conviendrait mieux que tout autre à l'état de ma santé, affaiblie depuis quelque temps, et altérée surtout depuis les derniers évènements qui se sont passés. Les malheurs de l'honnête homme doivent mériter quelques égards en France; mais dans tous les cas, M. le baron, il y aurait, j'oserais presque dire, quelque chose de barbare à me faire amener dans la capitale, en un moment où tant de préventions ont été soulevées contre moi, préventions que le temps seul peut calmer. Depuis longtemps je ne suis que trop accoutumé à voir toutes mes intentions représentées sous le jour le plus odieux. »

La lecture de cette lettre. si extraordinaire

par les opinions pleines de confiance qu'elle exprimait, plus extraordinaire encore par un style qui ne montrait que trop en quelles mains les destinées de la grande nation avaient été remises; cette lecture, dis-je, produisit quelque agitation dans la chambre des pairs. Une discussion s'engagea aussitôt pour savoir s'il serait nommé une commission chargée d'examiner la lettre de M. de Polignac, ainsi que le parti que l'on devrait prendre. Plusieurs pairs pensaient que la Chambre ne pouvait ordonner l'arrestation d'un de ses membres, ou prononcer sur la validité de cette arrestation, qu'autant qu'elle serait constituée en cour judiciaire; ce qui, disaient-ils, ne pourrait avoir lieu qu'après la délibération de la chambre des députés sur la mise en accusation.

Mais, pendant que les pairs discutaient encore cette question, le ministre de la justice, M. Dupont de l'Eure, écrivait aussi au président, M. Pasquier, une lettre conçue en ces termes:

« J'ai appris, non par des rapports officiels, mais par des bruits divers, que plusieurs des derniers ministres, notamment M. le prince de Polignac et M. le comte de Peyronnet, ont été arrêtés et détenus à Saint-Lô et à Tours. Dans les circonstances actuelles, et en présence de l'accusation pendante à la chambre des députés, je crois qu'il est indispensable d'informer la chambre des pairs qu'ils sont détenus à Saint-Lô et à Tours, afin que, dans sa sagesse, elle décide ce qu'elle jugera convenable. »

Sur cette lettre, la chambre des pairs se borna à autoriser l'arrestation du prince de Polignac faite à Saint-Lô; mais elle déclara qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur celle de M. de Peyronnet, attendu qu'il n'était plus pair de France.

En même temps que la chambre des pairs rendait cette décision, celle des députés entendait le rapport de la commission saisie de la proposition de M. Salverte. Cette commission admettait l'accusation; mais elle demandait d'être investie du pouvoir conféré par le code d'instruction criminelle aux juges d'instruction et aux Chambres des mises en accusation; c'est-à-dire, le droit d'interroger les prévenus, d'entendre des témoins, de décerner des mandats d'amener, de dépôt et d'arrêt.

M. Persil, qui devait être plus tard l'un des commissaires chargés de poursuivre l'accusation devant la cour des pairs, combattit ces prétentions: il disait que les seuls pouvoirs déférés à la Chambre étaient ceux de la partie publique; qu'aller au-delà, ce serait s'ériger en corps judiciaire, et consacrer une véritable usurpation. Dans l'opinion de M. Persil, il suffisait, pour mettre en accusation les ex-ministres, que la conscience de la Chambre fût éclairée sur leur culpabilité.

Cette opinion fut soutenue par quelques députés, et adoptée par M. Dupin aîné, sauf de légères restrictions. Mais d'autres membres la combattirent vivement. MM. Thil, Bavoux, Salverte et Mauguin soutinrent que la Chambre, ayant le droit d'accuser, devait avoir celui d'instruire.

« On a invoqué les privilèges des pairs, dit M. Mauguin; c'est une erreur grave. Quand, pour faire un ministre, le gouvernement prend un membre de la chambre des pairs, sa qualité de ministre absorbe son titre de pair: il devient dès-lors responsable, et, devant nous, il ne peut invoquer de privilèges pour échapper à cette responsabilité.

» On réclame encore contre les droits que la chambre élective prétend s'arroger; mais si la Chambre n'use pas des pouvoirs qui lui appartiennent, si elle méconnaît ces droits, autant vaudrait décider que l'accusation est inutile, car elle serait impossible, et la commission aurait la douleur de déclarer qu'elle s'est trouvée dans l'impuissance d'accomplir sa mission. »

La Chambre, votant sous l'impression des paroles de M. Mauguin, décida, à une forte majorité, que la commission interrogerait les prévenus et les témoins, en un mot qu'elle procéderait comme les juges d'instruction.

De ce moment, la commission entama une enquête sévère, appela les témoins devant elle, et procéda à l'interrogatoire des accusés. Mais il fallut plus d'un mois avant que l'instruction de ce grand procès fût complète, et que le rapport pût en être fait à la chambre des députés.

Pendant ce temps, des ordres furent donnés pour faire conduire à Paris ceux des anciens ministres qui avaient été arrêtés. Mais la nouvelle de leur arrivée ayant mis toute la population de la capitale dans une grande agitation, on décida, pour prévenir des troubles, que ces prisonniers d'État seraient enfermés dans le château de Vincennes, en attendant leur mise en jugement devant la chambre des pairs.

D'après ces dernières dispositions, M. de Polignac fut conduit à ce château, dans le commencement de septembre et pendant la nuit. Il y arriva, enfermé dans une modeste voiture de poste, escorté d'un fort détachement de gardes nationaux des départements. Le lendemain matin arrivèrent, sous une escorte pareille, MM. de Peyronnet, de Chantelauze et Guernon-Ran-

ville. Le gouverneur de Vincennes, général Daumesnil, les logea provisoirement dans quatre petites chambres du pavillon dit de la *Reine*; il fit aussitôt prévenir le gouvernement de l'arrivée des prisonniers : trois cents gardes nationaux de Paris furent envoyés à Vincennes pour y remplacer ceux des départements, et veiller à la sûreté des détenus. Ce fut au milieu de ces gardes nationaux que les quatre ministres de Charles X passèrent pour aller occuper les quatre tourelles, où ils restèrent jusqu'au jour de leur translation au Luxembourg. « Courbés sous le poids de l'exécration publique, dit un témoin oculaire, M. Boltz, ces ruines d'un gouvernement parjure s'acheminèrent lentement, au milieu d'une double haie de gardes citoyennes, vers le donjon. J'ai vu la terreur flétrir les traits décomposés de MM. de Polignac, de Guernon-Ranville et de Chantelauze; j'ai pu remarquer l'air hautain et presque provocateur de M. de Peyronnet. » *Chapeau bas!* lui cria-t-on ; et il l'ôta.

Les mandats d'amener furent aussitôt convertis en mandats de dépôt, et la commission procéda à leur interrogatoire.

Au milieu des préparatifs du plus mémorable procès intenté à des ministres, la chambre des députés fut saisie d'une question de la plus haute gravité, question mise à l'ordre du jour par les philantropes de l'assemblée constituante, et qui, malheureusement pour la France et l'humanité, ne fut point résolue à cette époque de grandes et utiles réformes : M. de Tracy demanda l'abolition de la peine de mort, comme la conséquence inévitable et nécessaire du principe fondamental de la société, celui de l'inviolabilité de la vie de l'homme.

« Pour juger la vérité de ce principe, dit ce député, le meilleur, le plus sûr moyen est de descendre dans nos consciences et d'interroger les habitudes qui nous ont entourés dès nos plus jeunes ans. Un mouvement d'horreur nous soulève à l'idée de la destruction d'un de nos semblables, hors le cas de défense personnelle. Ce sentiment n'a pas été placé en vain dans notre cœur; il nous fait connaître le vœu de la nature, et nous n'avons pu entendre parler sans frémir des supplices infligés même aux criminels dont les attentats étaient les moins contestés. Ce principe, que je voudrais voir inscrit en quelques sorte sur le frontispice de toute législation et de toute constitution, c'est l'abolition de la peine de mort. Je n'ai pas besoin de traiter ici la question d'utilité; car ce n'est pas devant vous qu'on pourrait vanter comme utile ce qui est injuste. Cependant, si je voulais embrasser la question sous un autre point de vue, je ne serais embarrassé que dans le choix des arguments. Les preuves de l'utilité de l'abolition de la peine de mort sont déposées dans les travaux des hommes les plus illustres, des philosophes les plus réservés de tous les temps, de tous les pays, parmi les anciens et parmi les modernes : tous ceux qui se sont occupés de cette immense question l'ont résolue affirmativement.

« Je ne vous parlerai pas des heureux essais qui ont eu lieu en Toscane, et qui ont été approuvés par plusieurs têtes couronnées. Une tâche bien douce me serait imposée, celle de dérouler à vos yeux les sublimes conséquences, les heureux résultats de l'abolition de la peine de mort, tant pour les mœurs privées que pour les mœurs publiques.

« Je pourrais vous citer, sur les dangers de la peine de mort, les travaux d'un membre célèbre de l'assemblée constituante, d'Adrien Duport, qui semblait déjà prévoir l'usage terrible que les partis pourraient faire de la peine capitale pour détruire leurs adversaires.

« L'argument principal contre la peine de mort, c'est surtout son irréparabilité. Nous savons que l'année dernière onze condamnés à mort ont dû la vie au recours en cassation. Ces hommes étaient innocents, et cependant ils n'ont dû la vie qu'à un léger vice de forme dans le prononcé de l'arrêt...

« Permettez, Messieurs, qu'avant de descendre de cette tribune, je me félicite d'avoir à vous exposer solennellement ces principes, dans les circonstances actuelles. Est-il un moment plus favorable pour vous soumettre la solution d'un pareil principe, que celui où des prodiges de valeur nous ont rendu la liberté! Quelles circonstances plus favorables pour une pareille amélioration à nos lois pénales, que celle où une douce pitié, au milieu de l'enivrement de la victoire, a présenté le plus beau spectacle, celui du vainqueur compatissant aux malheurs des vaincus, et se plaisant à adoucir les coups d'une juste vengeance! Jamais conjoncture plus belle ne s'est rencontrée pour développer la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre. »

Le vœu de M. de Tracy fut accueilli avec une grande faveur par tout le côté gauche et par une grande partie des centres : bien des membres influents de la Chambre lui donnèrent aussitôt leur adhésion, et on pouvait croire que la prise en considération n'éprouverait aucune difficulté.

Cependant, M. Crignon de Montigny s'y opposa, et demanda son ajournement, se fondant sur ce qu'une question aussi grave, aussi remplie de difficultés ne pouvait être abordée au

moment où la France était encore palpitante de sa révolution. Suivant ce député, il fallait attendre des moments plus calmes pour relâcher les moyens de discipline sociale : il conjurait donc la Chambre de se prémunir contre les élans de sa philantropie, en ajournant la proposition.

Lafayette prit alors la parole pour appuyer, ainsi qu'on devait s'y attendre, l'abolition demandée par son ami de Tracy : il fournit à l'auteur de la proposition de nouveaux arguments en faveur de la grande réforme qu'il sollicitait.

« Je pense, contre l'opinion de mon honorable collègue, dit le vieux patriote, que l'abolition de la peine de mort est un principe, ou, pour mieux dire, un sentiment isolé qui reste indépendant d'une amélioration judiciaire, dont je sens, comme lui, la nécessité. Je persisterai à la demander, tant qu'on ne m'aura pas prouvé l'infaillibilité des jugements humains. Cette question, Messieurs, n'est pas nouvelle : l'abolition de la peine de mort a été demandée, dans tous les temps, par les publicistes les plus respectables ; elle le fut, dans l'assemblée constituante, par beaucoup de députés ; je n'en citerai que trois : Adrien Duport, un des magistrats les plus éclairés ; M. de Tracy, le père de mon honorable ami, l'auteur de l'admirable commentaire sur Montesquieu ; enfin le vertueux Larochefoucault, ce vrai type du grand, de l'excellent citoyen, si déplorablement, si lâchement assassiné à Gisors, après le 10 août.

« Cette question occupe à présent le sénat des États-Unis. Elle y a été portée par ce même Edward Livington qui acheva l'œuvre commencée par lui dans la législature de l'état de la Louisiane.

« Quel malheur, Messieurs, que l'abolition de la peine de mort n'ait pas été adoptée par l'assemblée constituante ! que d'irréparables douleurs nous eussent été épargnées ! Et la plupart de ceux même qui ont concouru à cette foule de condamnations diverses, que n'auraient-ils donné, peu de temps après, pour racheter, fût-ce de leur sang même, la part qu'ils y avaient prise !

« Je vous avoue que, depuis nos orages politiques, j'éprouve une invincible horreur pour la peine de mort. Notre révolution actuelle a eu un tout autre caractère que les révolutions précédentes : on y a vu, réunie au patriotisme et au courage, la plus haute générosité. Il est digne de cette dernière révolution de se marquer, dès le premier jour, par le grand acte d'humanité que mon honorable ami vient vous demander. Je vote pour la prise en considération. »

L'opinion du général Lafayette fut d'un grand poids dans cette question essentielle, non-seulement à cause de l'autorité qu'il exerçait, mais encore parce qu'on savait qu'il avait longtemps médité les réformes à introduire dans l'ordre social. Aussi, la proposition ne fut-elle plus combattue que sous le rapport de l'opportunité. M. Lepelletier d'Aulnay, tout en partageant les vues de M. de Tracy, dit que, pour faire disparaître de nos lois la peine capitale, il fallait s'occuper en même temps de réformer le code pénal, afin d'en coordonner les dispositions. « Il faudrait, disait-il, que l'auteur de la proposition commençât par établir lui-même une gradation toute nouvelle des crimes et des peines qu'ils doivent encourir. »

Malgré la justesse de ces observations, la Chambre renvoya la proposition à l'examen d'une commission spéciale chargée de lui faire, dans le plus court délai, un rapport sur les vues exposées par M. de Tracy, et de lui présenter un projet de loi, pour reconnaître et appliquer le principe de l'inviolabilité de la vie de l'homme.

M. de Tracy et le général Lafayette étaient de bonne foi ; ils n'avaient eu aucune arrière-pensée en demandant l'abolition de la peine de mort. Ils voulaient cette abolition, *abstraction faite* de tout intérêt individuel.

Malheureusement, l'arrestation et la mise en jugement des ministres accusés de haute trahison, circonstances qui survinrent après la proposition de M. de Tracy, nuisirent beaucoup à l'adoption de ce grand principe. Plus malheureusement encore, le nouveau roi et ses ministres, ceux-là même qui avaient coopéré jadis à l'établissement des cours prévôtales et des tribunaux exceptionnels de 1815 et 1816, se montrèrent si subitement épris de tels accès de philantropie ; ils embrassèrent avec tant de chaleur le principe de l'abolition de la peine de mort sans distinction de cas, que le peuple crut à une arrière-pensée, celle de vouloir sauver la vie des ministres de Charles X.

Comment en effet penser que les mêmes hommes, les mêmes journaux, qui parlaient déjà de fusiller les ouvriers parce qu'ils s'agitaient pour obtenir du travail et du pain ; que ceux-là même qui voulaient envoyer devant les cours d'assises les patriotes qui se rassemblaient, en nombre de plus de *vingt-un*, dans la *société des Amis du Peuple*, cédassent à des inspirations philantropiques pour faire adopter la proposition de M. de Tracy ? N'était-il pas permis de se méfier d'une amélioration si fortement appuyée par les anciens amis et complices de MM. de Polignac et consorts ? Il était bien difficile de distinguer ce qu'il pouvait y avoir,

dans cet empressement à embrasser la grande réforme demandée par M. Tracy, de sincèrement dictée par l'amour de l'humanité, d'avec les combinaisons imaginées par les amis cachés des grands coupables qu'on voulait sauver; et l'on se demandait par quels motifs ces mêmes députés, ces mêmes ministres qui, dans un autre moment, se seraient élevés avec le plus de violence contre la motion de M. de Tracy, sans même vouloir reconnaître ce qu'il y avait de juste et de noble dans les raisons dont il l'appuyait, se déclaraient alors pour qu'elle fût prise en considération par la Chambre?

Ces énigmes indisposèrent vivement les esprits: « bien des gens qui voyaient sans colère la Chambre et le gouvernement détruire un à un les droits de la nation, dit Auguste Fabre, devinrent furieux, en la voyant se prêter à sauver quatre grands coupables. Le peuple s'émut aussi, et avec plus de raison. Il n'avait pas été sûr, jusque-là, de pouvoir bien saisir la portée des mesures du nouveau gouvernement, et il avait suspendu son jugement; mais alors un instinct admirable l'avertissait qu'on ne pouvait attacher tant de prix à sauver les quatre ministres de Charles X, que pour complaire à l'étranger, ou parce qu'on n'était pas loin d'approuver leur conduite. Dans l'un comme dans l'autre cas, il voyait l'honneur de la révolution blessé, et ses intérêts mis en péril.

« Bientôt des propos sinistres circulèrent; on parla de massacrer les grands coupables si la chambre des pairs les absolvait. On appelait cela la justice du peuple! ce n'étaient pas, on le pense bien, les républicains qui tenaient ce langage; c'étaient ceux qui taxaient les républicains d'hommes violents et sanguinaires; c'étaient les partisans de la *légalité*. D'un autre côté, quelques patriotes sincères, mais peu éclairés, croyaient que c'était là une question de reponsabilité ministérielle, et tenaient, par ce motif, à voir tomber sous le glaive de la loi, quatre misérables têtes de coupables en sous ordres.... »

Ces divers motifs furent cause que la proposition d'abolir la peine de mort, adoptée avec empressement par les neuf dixièmes de la Chambre, quoique par des motifs différents entre eux, fut ensuite négligée; la commission, chargée de l'examiner ne présenta son rapport que plus d'un mois après.

Néanmoins, il fut enjoint à tous les parquets de suspendre provisoirement les exécutions capitales, et le roi parut fort satisfait de cette mesure.

« Cependant, raconte M. Sarrans, un crime hideux, atroce, avait été commis dans le département de la Drôme: une mère et sa fille étaient depuis longtemps condamnées à mort pour avoir attiré dans un piège et assassiné un malheureux vieillard, mari de l'une et père de l'autre: le motif de ce crime, les circonstances qui l'avaient précédé et celles qui l'avaient suivi étaient de la nature la plus révoltante: la cour souveraine avait rejeté le pourvoi des coupables; leur impunité exaspérait les populations; la prison qui renfermait ces deux malheureuses était menacée, et le procureur-général écrivait au ministre de la justice que, si l'exécution de la sentence était plus longtemps différée, il ne pourrait point répondre de la tranquillité publique.

« Le ministre de la justice soumit cette affaire à la délibération du conseil, qui fut unanime sur la terrible nécessité de ne pas tenir plus longtemps le glaive de la loi suspendu sur des têtes qu'il devait atteindre. Mais le roi demanda un délai avant de signer, disant qu'il lui en coûterait moins de perdre sa couronne que de signer un ordre de mort. Ce délai expiré, et la question ayant été de nouveau rappelée dans le conseil, les ministres déclarèrent qu'il fallait faire exécuter la condamnation: « Je connais mon devoir, dit alors Louis-Philippe; vous êtes unanimes; je me soumets. » Mais, en signant, il ne put maîtriser l'émotion qu'il éprouvait; et, se jetant dans les bras de M. Laffitte, il fit entendre ces paroles! « Mon père est mort sur l'échafaud! »

Combien une pareille sensibilité honorait celui chez qui elle se manifestait! combien elle promettait à la France des moyens de gouvernement doux et modérés! Quelle touchante similitude avec cet empereur romain qui regrettait de savoir signer son nom lorsqu'il devait sanctionner la condamnation d'un coupable! Mais les circonstances changent les hommes; n'avons-nous pas vu des membres de l'assemblée constituante solliciter chaleureusement l'abolition de la peine de mort, et demander ensuite l'application de cette peine barbare à cent délits nouveaux!

Ces exemples de philantropes, emportés bien loin de leur opinion par le débordement des passions politiques, nous expliqueront comment le nouveau roi des Français s'est ensuite trouvé forcé de changer d'avis sur l'abolition de la peine de mort. Mais alors il se montrait désolé de ne pouvoir introduire immédiatement ce principe d'humanité dans les lois pénales de la France, et son cœur paraissait souffrir beaucoup de l'opposition qui se manifestait parmi

le peuple contre l'application de cette législation plus douce au crime de haute trahison, pour lequel les anciens ministres de Charles X allaient comparaître devant la justice du pays.

Au milieu des difficultés qui assiégeaient et attendaient le nouveau gouvernement, une catastrophe particulière vint ajouter aux peines qu'éprouvait déjà la famille royale : je veux parler de la mort tragique du duc de Bourbon; mort mystérieuse, dont les circonstances méritent d'être mentionnées dans l'histoire de notre pays, parce qu'elles influèrent beaucoup sur la direction de l'opinion publique, et parce qu'elles furent recueillies avec avidité par les partis qui se formaient en dehors du gouvernement. Je vais tâcher de les exposer dans le chapitre suivant.



CHAPITRE VII.

L'opinion publique s'empare de la mort du duc de Bourbon. — Histoire des mystères de Chantilly et de Saint-Leu. — Relations du prince avec miss Dawes. — Largesses dont elle est l'objet. — Son projet de s'abriter derrière une famille puissante. — Ses intrigues en faveur du duc d'Aumale. — Répugnance du prince de Condé pour adopter ce jeune fils du duc d'Orléans. — Scènes violentes à ce sujet. — Madame de Feuchères l'emporte. — Testament du prince en faveur du duc d'Aumale et de madame de Feuchères. — La révolution de juillet arrive. — Le prince ne veut point quitter la France. — Il y reçoit des marques d'affection Son projet de voyage. — Sa mort — On constate qu'il s'est suicidé. — L'opinion publique prétend qu'il a été assassiné. — Preuves sur lesquelles se fondent les accusations portées contre madame de Feuchères. — La famille de Louis-Philippe ne rejette pas la succession. — Elle frustre la nation des biens composant la fortune personnelle du duc d'Orléans. — La France s'indigne.

La mort d'un vieux prince, vivant éloigné de la cour, des affaires publiques et du monde, ne pouvait être, dans des circonstances ordinaires, qu'un évènement sans aucune portée et sans retentissement; mais dans ce prince s'éteignait la brillante race des Condé; sa fin était annoncée comme misérable, et ses immenses richesses, convoitées par des familles puissantes, allaient, disait-on, devenir la proie d'une étrangère, ou augmenter encore les richesses non moins colossales de la famille dans laquelle les députés venaient de choisir le nouveau roi de la France. Aussi, le peu de détails que les journaux donnèrent d'abord sur la mort mystérieuse du duc de Bourbon et sur le testament qui détournait sa succession pour la partager entre une Anglaise et l'un des fils de Louis-Philippe d'Orléans, éveillèrent-ils au plus haut degré la curiosité publique, en même temps qu'ils fournirent de nouveaux aliments aux passions des deux partis politiques qui avaient vu avec peine l'avènement de la branche cadette des Bourbons.

Bientôt des bruits de captation du testament dont on parlait circulèrent dans tous les salons, et se répandirent jusque dans les ateliers : on pensa dès-lors que la mort tragique du dernier des Condés pouvait ne pas avoir été naturelle, et on s'enquit avec avidité des moindres détails relatifs à un évènement qui, plus tard, devait avoir tant de retentissement dans le temple de la justice. L'œil scrutateur du public perça à travers l'obscurité qui avait longtemps enveloppé la résidence princière de Chantilly, et ce qu'il ne lui fut pas donné de voir au grand jour, il le devina. Les mystères de Saint-Leu lui furent dévoilés.

La mort déplorable du duc d'Enghien, seul rejeton de l'illustre race des Condé, avait laissé le prince Louis-Henri-Joseph de Bourbon sans héritier direct d'un nom qu'il pouvait croire avoir porté dignement. Après sa longue lutte contre les armées républicaines, ce prince était enfin rentré en France à la chute de l'empire, et y avait retrouvé une grande partie de son ancien patrimoine, resté presque en entier entre les mains de la nation. Bientôt sa part de l'indemnité donnée aux émigrés vint encore augmenter sa fortune qui ne s'éleva pas à moins de soixante millions de francs. Le prince de Condé se trouva ainsi le plus opulent de tous les Bourbons. Quelle succession pour un collatéral ! Et le prince était vieux et infirme !

Mais il avait emmené avec lui de l'Angleterre, qu'il avait habitée longtemps, une jeune et jolie personne, douée d'autant d'esprit que de grâce. Miss Sophie Dawes, comme on l'appelait dans le commencement, avait d'abord régné sur le cœur seulement du riche vieillard; elle avait fini par le soumettre à l'un de ces jougs qu'il est bien difficile de rompre. Non seulement miss Dawes s'était emparée de la personne de son opulent amant, mais encore elle l'avait entouré de ses propres créatures; et, à l'exception de quelques serviteurs dévoués, le duc de Bourbon dut souffrir que l'intérieur de ses châteaux fut peuplé de parents et de protégés de sa protégée.

Comme il fallait sauver les apparences, miss Dawes, qui passait pour la filleule orpheline du prince, se laissa marier à un brave et loyal militaire, remplissant les fonctions d'aide-de-camp auprès du vieux généralissime de l'émigration. Trompé par cette femme ambitieuse et avide, l'époux de miss Dawes ne tarda pas à soupçonner le rôle qu'on lui faisait jouer; il s'en indigna, et prouva qu'il connaissait les

devoirs que l'honneur lui imposait en se séparant de sa femme, et en abandonnant tous les avantages qu'un homme moins délicat que lui aurait pu attendre de sa position.

Madame de Feuchères continua de cohabiter avec le duc de Bourbon, et plus ce prince vieillissait, plus l'empire que cette femme à la fois soumise et impérieuse exerçait sur lui devenait despotique.

Déjà elle avait obtenu, par dispositions testamentaires du prince, la donation du château de Saint-Leu et des terres qui en dépendaient, ainsi que celle du domaine de Boissy. On évaluait ce don généreux à plusieurs millions de francs.

Quelques années après, elle se fit encore donner la forêt d'Enghien. Tout cela était indépendant des dons manuels qu'elle recevait, et qui, joints aux bénéfices qu'elle avait retirés du jeu de la Bourse, avaient déjà fait de cette étrangère l'un des plus riches capitalistes de la France.

Cependant madame de Feuchères n'était pas tranquille sur les dons testamentaires qu'elle tenait de son amant. Elle craignait les procès que pourraient lui intenter plus tard les héritiers.

Ce fut alors qu'elle imagina, dit-on, d'amener le prince à instituer pour son légataire universel le jeune duc d'Aumale, fils du duc d'Orléans, persuadée que la reconnaissance de cette famille puissante non-seulement ne lui disputerait pas la part qu'elle se serait faite dans l'héritage des Condé, mais encore qu'elle la protègerait contre ses ennemis, quels qu'ils fussent. En un mot, elle voulait lier ses intérêts à ceux de la famille d'Orléans, dont elle se proposait de doubler la fortune fabuleuse.

Le prince de Condé vivait avec cette famille dans des rapports assez froids, cachés par les dehors d'une grande politesse : ils se voyaient peu, et ne s'écrivaient, à de rares intervalles, que pour des objets d'étiquette. Une seule fois, les deux familles s'étaient rapprochées ; c'était à l'occasion de la naissance de l'un des fils du duc d'Orléans, le jeune d'Aumale, que le prince de Condé consentit à tenir sur les fonds baptismaux ; mais aussitôt après chacun des deux cousins continua de vivre sur le ton de l'indifférence envers l'autre, et il n'était jamais venu à l'idée du duc de Bourbon de laisser passer l'héritage des Condés dans la famille des d'Orléans. Le vieux prince éprouvait une sorte de répugnance pour une maison dont le chef, son contemporain, avait voté la mort de Louis XVI, et dont le chef actuel avait combattu, à Valmy, contre la noblesse restée fidèle à son souverain.

Ce qu'une femme de la trempe de madame de Feuchères combine dans l'intérêt de son ambition échoue difficilement, parce que la persévérance ne lui fait jamais défaut, et que tous les moyens lui servent. Madame de Feuchères, tour-à-tour tendre, caressante, impérieuse, exigeante avec le prince, devait le maîtriser complètement. Cependant elle eut à soutenir une longue lutte. Le vieillard s'obstina longtemps à ne pas lui céder sur ce point.

Il résulte d'une correspondance rendue publique par les débats des divers procès qui eurent lieu plus tard, que, dès 1827, la famille d'Orléans connaissait par madame de Feuchères les démarches que celle-ci faisait déjà pour faire instituer le filleul du prince son légataire : la duchesse d'Orléans en témoignait sa reconnaissance à l'étrangère, et elle l'assurait que si le jeune duc d'Aumale devenait le fils adoptif du duc de Bourbon, *madame de Feuchères trouverait dans la famille d'Orléans, en tous temps et dans toutes les circonstances, pour elle (madame de Feuchères) et pour les siens, l'appui qu'elle solliciterait et la reconnaissance d'une mère.* Néanmoins la famille d'Orléans s'abstint longtemps de toute démarche qui pourrait avoir l'air de solliciter, en faveur d'un de ses membres, le choix du prince. Madame de Feuchères se chargea de ce soin.

Après avoir fait connaître à son amant que le roi et la famille royale verraient avec plaisir qu'il se décidât à choisir pour l'héritier de son nom et de sa fortune un prince de la famille des Bourbons, elle le suppliait de faire cesser toute incertitude à cet égard. « Par cette détermination, lui disait-elle fort adroitement, vous vous assurerez la bienveillance de la famille royale, et rendrez la tranquillité à votre *pauvre Sophie ;* car on dit que c'est moi qui mets obstacle à votre choix. »

Malgré les raisons alléguées par madame de Feuchères, le duc de Bourbon se montra peu disposé à faire ce qu'on sollicitait de lui avec d'aussi pressantes instances ; il se plaignit même d'être obsédé à cause de ce testament, et déclara qu'il trouverait mauvais qu'on lui en parlât encore. Mais déjà madame de Feuchères avait prévenu le duc d'Orléans de sa démarche, et l'avait assuré que l'affaire était en bon train ; car, pour madame de Feuchères, la négociation étant ouverte, elle avait la certitude de la faire réussir. Aussi le duc d'Orléans s'empressa-t-il d'écrire à son cousin pour lui exprimer sa gratitude envers madame de Feu-

chères, et la reconnaissance dont lui et sa famille étaient pénétrés pour un aussi bon parent.

Cette lettre fut un coup de foudre pour le duc de Bourbon : il ne comprenait autre chose de ces remercîments sans objet sinon que madame de Feuchères voulait disposer par anticipation de l'héritage de la maison de Condé. Quoiqu'il redoutât les emportements de sa maîtresse, cette fois encore il lui résista : des scènes très vives eurent lieu au château de Chantilly : quelques serviteurs du duc se trouvèrent par là dans la confidence des poursuites de madame de Feuchères, et l'on entendit même le prince s'écrier plus d'une fois qu'on voulait sa mort.

Madame de Feuchères en était quitte alors pour cesser, pendant quelques jours, d'obséder son protecteur; mais elle n'abandonnait point la partie, et, à la première occasion favorable, elle gagnait du terrain.

Le duc d'Orléans était sur le point de faire un voyage en Angleterre; madame de Feuchères l'invita à déjeuner à Chantilly. Le prince de Condé fut prévenu qu'il aurait pour commensal son cousin; mais il fut convenu qu'on ne parlerait point de l'affaire du testament. Néanmoins, en quittant Chantilly, le duc d'Orléans, charmé de l'accueil que lui avait fait son cousin, et plus encore des espérances qu'il reçut de madame de Feuchères, crut la négociation assez avancée pour prier secrètement M. Dupin, son conseil, de rédiger un projet de contrat d'adoption du jeune d'Aumale par le duc de Bourbon. Ce projet fut remis au duc d'Orléans, lors de son retour de Londres. M. Dupin avait cru le rendre inattaquable par des tiers, en ajoutant à la disposition relative à l'adoption, celle d'une institution formelle d'héritier. On n'avait ainsi qu'à offrir cet acte à la signature du duc de Bourbon pour arriver à la réalisation du plan conçu par madame de Feuchères.

Mais on s'était trop pressé; le prince était revenu aussitôt à toute sa répugnance, et le 20 du mois d'août 1829, le duc d'Orléans reçut de son cousin une lettre dans laquelle se trouvait le passage ci-après:

« L'affaire qui nous occupe, monsieur, entamée à mon insçu et un peu légèrement par madame de Feuchères, m'est infiniment pénible, vous avez pu le remarquer. » Le prince allait plus loin encore, il priait le duc d'Orléans de voir la baronne de Feuchères pour l'engager à ne plus se mêler du testament, promettant de ne pas oublier son filleul. Le duc d'Orléans, répondant à la supplique confiante du prince, vit madame de Feuchères et la pria, en présence d'un tiers, de ne plus parler du duc d'Aumale. C'était une comédie arrangée pour faire parade de désintéressement; car, au lieu de cesser ses poursuites, la baronne les reprit avec plus d'insistance que jamais. Irritée de voir que le vieux duc lui résistait si longtemps, elle ne lui laissa plus de répit: chaque instant amenait une nouvelle scène. M. de Surval, intendant du prince, fut témoin, peu de jours après, des violences morales que la baronne continuait d'exercer à tout instant sur le prince, « c'est une chose épouvantable, s'écriait le vieillard, que de me mettre ainsi le couteau sur la gorge pour me faire faire un acte pour lequel vous me connaissez tant de répugnance. » Et en disant ces mots il paraissait si violemment agité, qu'on fut obligé de lui donner des soins pour empêcher qu'il se trouvât mal.

Mais, après ce dernier effort, ne voyant plus de repos possible pour lui tant qu'il n'aurait pas accédé aux désirs de sa maîtresse, le prince se résigna. Le lendemain même il appela auprès de lui M. de Surval, en qui il avait toute confiance, et lui dicta, en quelque sorte et sous le plus grand secret, un testament, que M. de Surval rédigea (1), par lequel le duc de Bourbon instituait pour son légataire universel le jeune duc d'Aumale, au préjudice de ses héritiers naturels, sous la réserve de douze à quinze millions que la baronne de Feuchères s'était fait assurer, et des pensions laissées aux serviteurs du prince. La baronne avait ainsi prélevé son droit de courtage.

Ce fut à ce prix que le duc de Bourbon retrouva quelque tranquillité dans son intérieur, d'où le repos avait fui depuis longtemps: le calme parut rétabli dans la retraite de Chantilly; mais les rapports entre les deux familles restèrent ce qu'ils étaient auparavant, peu fréquents et toujours assez froids, quoique ce fond d'indifférence fut masqué par des protestations d'amitié. On crut s'apercevoir au château que les relations intimes du prince avec la baronne étaient altérées; mais, en compensation, celles qui existaient déjà entre la famille d'Orléans et madame de Feuchères devinrent plus actives, plus empressées : la baronne recevait fréquem-

(1) « Toute ma vie, a dit plus tard M. de Surval, je regretterai d'avoir été l'instrument forcé de ce testament, qui fait aujourd'hui la joie de madame de Feuchères, tant je suis convaincu que, d'une manière ou d'autre, il a causé la mort du malheureux prince. » (Lettre de M. de Surval à M. Lavaux, avocat de mad. de Feuchères.) »

ment des nouvelles du *petit d'Aumale*, accompagnées de l'assurance des sentiments affectueux du duc et de la duchesse d'Orléans.

Peu de jours avant le défi porté par Charles X à la nation française, le duc de Bourbon donnait, à Saint-Leu, une grande fête pour rendre au duc d'Orléans celle qui avait eu lieu au Palais-Royal en commémoration de la prise d'Alger, et dont les honneurs avaient été pour le prince de Condé.

Ce fut dans ces circonstances qu'éclata la révolution de juillet. Les évènements qui la suivirent affectèrent profondément le vieux Bourbon. On le vit pleurer sur le sort de Charles X, et s'écrier que c'était trop de voir deux révolutions, qu'il avait assez vécu. Cependant il ne put se décider à quitter sa solitude de Chantilly et le tombeau de son fils, pour aller mourir en Angleterre. Son dévouement à la famille des rois de France, à laquelle il tenait par le sang, ne pouvait être mis en doute par personne, il en avait donné assez de preuves; mais il ne put se résoudre à partager de nouveau l'exil du vieux roi. A son âge, le duc de Bourbon ne pouvait plus faire à la famille exilée que de stériles sacrifices; il forma des vœux pour un meilleur avenir.

En restant en France, ce prince y fut assailli par des inquiétudes qui ne le quittaient guère : se rappelant avec effroi la première révolution, il croyait, à tout instant, voir des bandes de brigands dévaster ses propriétés et brûler ses châteaux : aussi, pendant plusieurs jours, tout resta disposé pour une fuite, si elle devenait nécessaire. Rassuré par le rétablissement subit de la tranquillité, par l'usage plein de modération que le peuple faisait de sa victoire, et par l'attachement qu'avaient pour lui les habitants de Chantilly et de Saint-Leu, le prince se soumit aux faits accomplis : il prit et fit prendre par ses gens la cocarde tricolore, et il envoya même une somme de dix mille francs pour les blessés.

Mais il devait trouver d'autres motifs de chagrin dans les tracasseries incessantes que lui suscitait à tout propos madame de Feuchères : il paraît même que des scènes violentes se succédèrent souvent dans le courant du mois d'août. Un jour, le valet de chambre de confiance, Manoury, trouva le prince blessé à l'œil; et quoique son maître attribuât cette blessure à un accident, il fut aisé de voir quelles secrètes terreurs régnaient dans l'âme du prince : il les manifesta en témoignant à son serviteur le désir de le voir coucher à la porte de sa chambre; cependant le prince avait autour de lui le valet de chambre Lecomte; mais Lecomte lui avait été donné par madame de Feuchères, et tout ce qui venait d'elle ou la lui rappelait lui paraissait suspect, depuis que ses rapports avec cette femme s'étaient altérés. On le voyait souvent montrer de l'humeur quand le nom de madame de Feuchères était prononcé devant lui.

Il fallait qu'il se fût passé des choses bien graves dans l'intérieur du château de Saint-Leu pour obliger le prince à prendre la résolution de quitter la France. Il s'en ouvrit à M. de Choulot, capitaine de ses chasses, et à son fidèle Manoury; mais ce fut en leur recommandant de ne pas parler de son projet à madame de Feuchères : en même temps, M. de Surval reçut l'ordre de se procurer onze cent mille francs en or. On parla alors d'un voyage aux eaux de Bourbon, et les préparatifs de départ se firent sous ce prétexte.

Ce fut en vain que la nouvelle reine se rendit à Saint-Leu pour lui apporter le grand cordon de la Légion-d'Honneur, et pour le rassurer contre le soulèvement des paysans, dont il était d'ailleurs fort aimé; ce fut vainement encore que les habitants de Saint-Leu lui donnèrent, le 25 août, à l'occasion de sa fête, des témoignages d'un respectueux attachement, auxquels il parut extrêmement sensible : sa résolution de fuir de Saint-Leu fut dès-lors inébranlable : il voulait se soustraire à un joug insupportable, et aller rejoindre la famille royale, qu'il se reprochait d'avoir abandonnée. « Mon parti est pris, dit le prince à M. de Choulot; on veut que je figure à la chambre des pairs; cela est impossible! »

Madame de Feuchères s'était-elle doutée de cette fuite? Il est difficile de croire qu'elle n'en ait pas eu au moins le pressentiment, et que ses craintes ne lui aient pas donné l'éveil sur un voyage peu propre à la rassurer. Nul doute qu'elle ne voulût se tenir prête à tout évènement, et on a cru trouver la preuve qu'elle voulait se mettre en mesure de suivre le duc, dans ce fait, garanti par M. Louis Blanc, que, le 25 août, elle s'était fait délivrer, par la maison de banque Rotschild, une traite de cinq cents mille francs sur l'Angleterre. Une idée devait dominer cette femme, la réalisation complète des legs immenses que lui avait faits son amant. S'il fuyait, s'il quittait la France dans les dispositions où il se trouvait à l'égard de sa protégée, ne pouvait-il pas arriver qu'un autre testament ne détruisît l'effet de celui qu'elle avait eu tant de peine à obtenir?

Il ne faut pas perdre de vue que les rapports entre le prince et sa maîtresse devenaient

chaque jour plus désagréables. Aux scènes qui se passaient entre madame de Feuchères et le duc, et que personne ne connaissait, vint s'en joindre une nouvelle dans la confidence de laquelle furent mis quelques domestiques. Le lendemain de sa fête, les gens de service dans les appartements entendirent une vive discussion entre la baronne et le duc; et quand ce dernier appela, on le trouva en proie à un tremblement nerveux qui nécessita des soins. Un instant après un courrier était expédié à M. de Choulot, pour qu'il se rendît immédiatement à Saint-Leu, où sa présence était vivement désirée par le prince. Tout le monde savait qu'il allait quitter Saint-Leu; et pour qu'on ne soupçonnât pas la nature de son voyage, il avait lui-même prescrit à son architecte de hâter les préparatifs qu'il faisait faire à Chantilly.

Tandis que madame de Feuchères devait être dans des transes mortelles, le prince affectait devant le monde un visage serein: ce même jour, il retint à dîner M. de Cossé-Brissac, et causa des évènements du jour. Le soir, à neuf heures, il fit sa partie de whist avec madame de Feuchères et deux hôtes de Saint-Leu. On remarqua qu'il fut très gai pendant que le jeu dura, et qu'ayant perdu de l'argent, il se leva sans payer, en disant: *à demain.* Ses gens reçurent du prince un signe amical de la main, qu'ils rappelèrent le lendemain, comme un adieu muet qu'ils auraient reçu de sa part. Le reste de la soirée se passa comme à l'ordinaire: son chirurgien, M. Bonnie, l'accompagna dans sa chambre, où, avec l'aide du valet de chambre Lecomte, il le pansa: puis Lecomte ayant demandé à quelle heure il devait entrer le lendemain au matin, le prince lui répondit tranquillement: à huit heures. Lecomte ferma, dit-il, la porte du cabinet de toilette ouvrant sur le grand corridor et aboutissant, par un escalier dérobé, aux appartements de madame de Feuchères; et cependant, le chirurgien Bonnie affirma que le verrou du cabinet de toilette n'était point fermé le lendemain quand il entra dans la chambre du prince!

Que s'est-il donc passé dans cette chambre pendant cette nuit terrible qui fut la dernière pour le dernier des Condés?

Les garde-chasses, qui faisaient des rondes fréquentes dans le parc et autour du château n'entendirent rien: l'abbé Briant, secrétaire de madame de Feuchères, et trois autres personnes attachées au service de la baronne, couchant tous immédiatement au-dessous de la chambre du prince, n'entendirent rien non plus; la nièce de la baronne, madame de Flassans, qui écrivit jusqu'à deux heures, n'entendit aucun bruit: cependant le lendemain, à huit heures, quand le valet de chambre de service, ce même Lecomte, qui prétendait avoir tiré le verrou du cabinet de communication et emporté la clef, frappa à la porte de la chambre du prince, aucune voix ne lui répondit. Etonné de ce silence inaccoutumé à cette heure-là, Lecomte alla chercher M. Bonnie, et tous les deux retournèrent frapper encore. Inquiets de ne recevoir aucune réponse, il se rendirent chez madame de Feuchères, qui se mit à courir, à moitié habillée, jusqu'à la porte de la chambre: « C'est moi, monseigneur, dit-elle en frappant; ouvrez, c'est moi! » n'obtenant aucune réponse et n'entendant aucun bruit, l'alarme se répandit sur-le-champ dans tout le château; huit à dix personnes accoururent à la porte du prince; Manoury en brisa un panneau et pénétra dans l'intérieur: il y régnait une grande obscurité, quoiqu'une bougie déposée au fond de la cheminée brulât encore derrière le garde-feu, et éclairât le plafond. Manoury ouvrit la croisée de l'est, et le jour qui envahit aussitôt la chambre offrit à tous les yeux un spectacle misérable. Le prince était suspendu à l'espagnolette de la croisée du nord par deux mouchoirs passés l'un dans l'autre; le premier tenait fortement à l'espagnolette, et l'autre soutenait la mâchoire inférieure du duc; sa tête tombait sur sa poitrine, ses genoux étaient ployés, et la pointe de ses pieds touchait le tapis. Sa figure cadavéreuse indiquait assez qu'il était mort. Un long cri d'effroi et de douleur retentit alors parmi les assistants, et fut répété dans le château: « monseigneur est mort!... » Tout le monde se porta dans la chambre mortuaire; mais on avait retenu madame de Feuchères dans le cabinet de toilette où elle s'était laissé tomber sur une chaise.

Les autorités du lieu furent appelées aussitôt pour constater l'état du cadavre et de la chambre; un courrier fut envoyé en toute hâte à Paris, pour prévenir le roi de ce triste évènement (1); et, en attendant l'arrivée des hommes de l'art de la capitale, le juge-de-paix d'Enghien et le juge d'instruction de Pontoise dressèrent procès-verbal de la situation des choses.

Une seule pensée préoccupa les organes de

(1) Madame de Feuchères ne daigna pas faire prévenir de cette mort le prince de Rohan, et cet héritier naturel du duc de Bourbon n'apprit la mort de son parent que par les journaux!

la justice : Le prince s'était, disait-on, suicidé pour se punir de ne pas avoir suivi Charles X dans son exil ! Ce fut là la seule explication que l'on donna d'abord de cette catastrophe. Madame de Feuchères et ses créatures cherchaient à l'accréditer par tous les moyens ; ils en trouvaient la preuve dans tout ce qui était sous leurs yeux, et dans l'impossibilité qu'il en fût autrement, le prince étant enfermé dans sa chambre.

Bientôt arrivèrent de Paris M. Guillaume, secrétaire du roi, M. de Rumigny, les docteurs Marc, Pasquier et Marjolin, et enfin M. Pasquier, chancelier, M. de Sémonville, grand reférendaire, et M. Cauchy, archiviste de la chambre des pairs. On constata de nouveau l'état de la chambre et celui du mort ; et tous les procès-verbaux rédigés ce jour-là conclurent, vu l'impossibilité matérielle d'un assassinat, à un suicide par strangulation.

Néanmoins, une opinion contraire se manifesta aussitôt, non-seulement parmi les habitants de Saint-Leu et de Chantilly, mais encore dans les journaux de la capitale, et jusque parmi la plupart des personnes attachées au malheureux prince ; et cette opinion se fortifia de jour en jour davantage à mesure que les circonstances de sa mort furent mieux connues.

Ceux qui admettaient un assassinat basaient leur raisonnement sur une foule de faits concluants suivant eux.

Et d'abord ils repoussaient fortement l'idée d'une mort volontaire, en se fondant sur l'âge, sur le caractère irrésolu et sur les sentiments chrétiens du prince, qui, disaient-ils, avait toujours montré de l'horreur pour le suicide. Ils rapprochaient entre elles les diverses circonstances qu'on avait remarquées dans les derniers jours ; on se demandait s'il était possible d'admettre que le prince eût choisi, pour se donner la mort, le lendemain d'une fête pendant laquelle il avait reçu des marques si touchantes de l'affection de tout ce qui l'entourait ; s'il n'y avait pas incompatibilité entre l'acte de désespoir dont on accusait sa mémoire, et ses dispositions de voyage près de recevoir son exécution ; s'il était présumable qu'en se donnant la mort, il n'eût pas laissé un seul mot pour faire taire tous les soupçons : on se fondait encore sur diverses autres circonstances propres à donner de la force à l'opinion de ceux qui regardaient l'idée du suicide comme absurde. Ainsi, par exemple, on faisait remarquer la gaîté d'esprit avec laquelle il avait fait sa partie dans la soirée du 26 ; ce mot *à demain!* par lequel il s'était dispensé de payer sa dette de jeu, lui, toujours si exact ; l'ordre donné à Lecomte de l'habiller le lendemain à huit heures, et une foule d'autres indices plus ou moins probants contre le suicide du prince.

On examina aussi les diverses preuves matérielles invoquées dans les procès-verbaux ; on les commenta, et on en indiqua d'autres mal appréciées ou négligées.

La situation, dans laquelle fut trouvé le cadavre, servit à faire ressortir les erreurs des hommes de loi et des hommes de l'art appelés. Le prince, disait-on, n'a pu s'étrangler avec les mouchoirs auxquels on l'a trouvé suspendu, parce que ces liens ne lui serraient pas le cou ; et en effet, on les avait trouvés si lâches, qu'un des domestiques du château avait pu passer aisément le doigt entre le cadavre et le second mouchoir ; et, d'ailleurs, était-il présumable que le patient, pouvant toucher le sol, n'eût pas essayé de se dresser sur ses jambes en éprouvant les angoisses de la mort ? On faisait remarquer que le prince ne pouvant pas lever la main droite à la hauteur de sa tête, par suite d'une ancienne blessure, il était impossible qu'il eût attaché lui-même le mouchoir à l'espagnolette ; que le nœud de ce mouchoir, nœud très bien fait et très serré, n'avait pu être fait par lui, n'ayant pas assez de force pour cela, et étant d'une maladresse telle qu'il ne savait pas même nouer les cordons de ses souliers. Des domestiques du prince, qui avaient vu beaucoup de pendus en Asie et en Angleterre, assuraient qu'ils avaient tous la figure violacée et non décolorée comme l'était celle du cadavre ; que tous avaient les yeux ouverts et remplis de sang, et la langue pendante, attendu que l'étreinte du cou devait amener ces résultats, qui ne se trouvaient pas caractérisés sur leur malheureux maître.

On se demandait s'il était vraisemblable, qu'au moment de se donner la mort, le prince eût songé à éteindre deux bougies qui avaient dû brûler sur la cheminée, et à en placer une autre dans l'âtre du foyer. Enfin, on excipait encore de l'état du lit qui ne se trouva pas dans la situation ordinaire, et surtout d'un nœud qui existait au mouchoir du prince trouvé sous son oreiller, comme pour indiquer qu'il avait quelque chose à faire le lendemain.

Quant à la chaise, sur laquelle on avait prétendu d'abord que le prince avait dû monter pour se donner la mort, M. Bonnie reconnut lui-même qu'elle n'avait pu servir à cet objet ; tout le monde savait d'ailleurs que le duc de Bourbon ne montait que très difficilement les marches, appuyé sur sa canne et sur la rampe ;

comment aurait-il pu, livré à lui-même, monter sur une chaise?

Une autre circonstance plus décisive encore pour ceux qui croyaient à un assassinat, c'était cette issue du cabinet de toilette, par le corridor, et pouvant donner accès aux personnes venant du pallier ou des appartements de madame de Feuchères. Quoique le valet de chambre, Lecomte, eût assuré qu'il avait fermé la porte de ce cabinet et emporté la clef, M. Bonnie affirmait au contraire que le verrou n'était point poussé : on démontra au surplus combien il était facile de ramener ce verrou du dehors avec un simple bout de ruban.

A toutes ces preuves matérielles s'accumulant ainsi contre l'opinion du suicide, se joignirent bientôt des mots prononcés, des inconséquences échappées, des inconvenances commises par des personnes dévouées à madame de Feuchères; c'en fut assez pour que le public se prononçât contre cette cohéritière de la succession du prince. On disait à Saint-Leu, qu'en présence du cadavre gîsant au milieu de la chapelle ardente, le valet de chambre Lecomte s'était exprimé comme quelqu'un dont la conscience n'était pas en repos; on faisait remarquer l'empressement du secrétaire de madame de Feuchères à proclamer que le château de Saint-Leu et tout ce qui s'y trouvait appartenait à sa patrone; on s'étonnait de ce qu'en un moment aussi solennel et en présence d'un cadavre à peine refroidi, madame de Feuchères et ses créatures pussent s'occuper d'affaires d'intérêt. On avait vu cette dame fouiller dans tous les papiers du duc de Bourbon comme pour y trouver quelque indice de la déplorable résolution du duc.

Tout-à-coup le bruit se répand qu'on a enfin découvert un écrit émanant du prince, qui va jeter une vive lumière sur sa mort. En effet, le secrétaire du roi Louis-Philippe, M. Guillaume, venait de ramasser dans les cendres de la cheminée quelques fragments écrits de la main du prince, dans lesquels on crut trouver l'explication de sa funeste détermination. On fouille aussitôt dans le foyer, et au milieu des cendres, le valet de chambre Lecomte trouve d'autres fragments que l'on remet aussitôt au procureur du roi Bernard. On s'empresse de réunir ces morceaux, et on arrive à former l'ensemble suivant :

« Saint-Leu appartient au roi Philippe. Ne « *pillés* ni ne *brulés* le château ni le village; « ne faite de mal à personne, ni à mes amis, « ni à mes gens. On vous a égarés sur mon « compte. Je n'ai qu'à mourir en souhaitant « bonheur et prospérité au peuple français et à « ma patrie.

« L.-J. Henri de Bourbon,
« Prince de Condé.

« *P. S.* Je demande à être enterré à Vincennes, près de mon malheureux fils. »

On ne pouvait douter que cet écrit ne fut de la main du prince, et on crut y trouver la clef de l'évènement. Tous ceux qui s'étaient efforcés de faire croire au suicide semblaient triomphants, et les autres se montraient confus de leurs soupçons.

Cependant on se demandait si cet écrit pouvait détruire les nombreuses preuves matérielles qui s'élevaient contre l'impossibilité d'une mort volontaire; et, arrivant jusqu'à l'examen de l'écrit lui-même, on s'étonnait d'abord comment ces fragments, aperçus seulement le soir dans la cheminée par M. Guillaume et Lecomte, avaient échappé, pendant plusieurs heures, aux recherches minutieuses dont cette même cheminée avait été l'objet de la part de plusieurs autres personnes, et notamment de Manoury et de M. Choulot. Cette circonstance tourmentait beaucoup les serviteurs du prince. On trouvait d'ailleurs quelque chose d'étrange dans cette espèce d'ordre du jour militaire et sans date, qui paraissait s'appliquer à d'autres circonstances, aux frayeurs causées par la révolution, devenues depuis lors sans objet. A chaque nouvel examen de cette pièce, beaucoup d'autres réflexions affaiblissaient, dans l'esprit de ceux qui admettaient une mort involontaire, l'effet produit d'abord par cet écrit; et il acheva de perdre toute créance quand on sut que, vers les premiers jours du mois, et alors que le duc de Bourbon pouvait craindre que la révolution ne suivît son cours, il avait rédigé un projet de proclamation qu'il voulait adresser aux paysans de Saint-Leu et des environs, dont il semblait redouter l'effervescence. Il resta dès-lors démontré que ces fragments de papier, furtivement jetés dans la cheminée de la chambre mortuaire par une main intéressée à faire croire au suicide, étaient une nouvelle preuve qu'on voulait tromper la justice et l'opinion publique.

La mort mystérieuse du duc de Bourbon, le partage de son immense fortune que se firent, d'un côté, celle qui fut longtemps sa tyrannique et avide maîtresse; de l'autre, la famille d'Orléans, produisit sur les esprits l'impression la plus fâcheuse pour le nouveau roi. On semblait lui

reprocher d'avoir accepté pour l'un de ses fils une fortune enlevée aux héritiers naturels du vieux prince, et qu'il ne devait qu'à ce que l'on considérait comme une captation de testament et à une mort violente diversement qualifiée. Cet évènement et ses suites furent saisis avec empressement par les partis, et fournirent un nouvel aliment aux passions prêtes à se déchaîner contre le nouveau roi. Son nom, mêlé partout à celui de madame de Feuchères, se trouva livré à la malignité publique, qui se montra de plus en plus incrédule à l'égard du suicide du dernier des Condés. On reprocha au roi de n'avoir envoyé à Saint-Leu, pour dévoiler la vérité, que des personnes soldées par sa maison. On fit un crime à son ministre, M. de Broglie, d'avoir empêché la publication du discours prononcé à Chantilly par l'abbé Pélier, dans lequel cet ecclésiastique, longtemps attaché au duc de Bourbon, déclarait hautement que ce prince n'était point responsable de sa mort devant l'Éternel. On accusa le gouvernement d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour étouffer cette déplorable affaire, sur laquelle l'opinion publique réclamait une enquête sévère. En un mot, on chercha à peindre le nouveau roi sous les couleurs les plus défavorables, comme un homme dominé par l'avarice et prêt à tout sacrifier à la prospérité et au bien-être de sa famille.

Et, comme une mauvaise affaire n'arrive jamais seule, le public apprit, à peu près dans le même moment, que la première sollicitude du duc d'Orléans en montant sur le trône, avait eu pour objet de soustraire à la nation, par une donation subreptice faite à ses enfants, les cinquante et quelques millions composant alors la fortune personnelle du nouveau roi, et qui, suivant l'usage et les lois, devaient appartenir à la couronne, c'est-à-dire au domaine public.

Quelques jours après, les journaux annoncèrent aux défenseurs de la morale monarchique, que madame la baronne de Feuchères avait été invitée à la nouvelle cour, et que la famille royale lui avait fait un accueil protecteur. Cette nouvelle remplit la France de stupeur et d'indignation.

CHAPITRE VIII.

Insurrection de Bruxelles. — Ses causes. — Soirée du 25 août. — Exaltation des jeunes gens et du peuple. — Journée du 26 août — Combat dans les rues. — Intrépidité des jeunes gens et des ouvriers. — Ils soutiennent seuls la bataille. — Intervention de la régence et de la bourgeoisie. — Premier acte de la révolution belge. — Effets que produisent à Paris les nouvelles de Bruxelles. — Revue de la garde nationale de Paris. — Enthousiasme de la population parisienne. — Effets que cette revue doit produire. — Louis-Philippe sollicite sa reconnaissance par les souverains de l'Europe. — Il est reconnu par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, etc. — Protestation de l'Espagne et du duc de Modène. — Lettre de Louis-Philippe à l'empereur de Russie. — Réponse de Nicolas.

Au milieu de la joie intime que le testament du duc de Bourbon faisait éprouver à la famille de Louis-Philippe, joie qui n'était pas encore troublée par le cri des passions que souleva plus tard la mort mystérieuse de ce prince, une nouvelle, propre à causer de grands embarras aux *conservateurs* du ministère, circula dans Paris. — Une insurrection vient d'éclater à Bruxelles, disait-on partout, dans la journée du 27 août. —Les esprits éclairés mesurèrent aussitôt la portée de cet évènement, qu'ils regardaient comme le contre-coup de la révolution de juillet; et on se demanda aussitôt si des ministres, tels que ceux que la France avait depuis l'avènement du nouveau roi, possédaient les qualités qu'exigeait la gravité des circonstances dans lesquelles l'Europe allait se trouver. « Lorsque d'un moment à l'autre on peut voir tous les intérêts, toutes les passions, toutes les doctrines se heurter sur tous les points, disait un journal patriote, chacun hausse les épaules en mesurant la taille de la plupart des ministres du gouvernement français. Heureusement que le bruit s'est répandu aujourd'hui d'un changement prochain dans le conseil; on a cité particulièrement comme devant en sortir bientôt M. le ministre de l'intérieur (Guizot), et M. le ministre de l'instruction publique (de Broglie) : soudain tous les visages se sont épanouis; quelques camarades seuls se pinçaient les lèvres. »

De ces deux nouvelles, la première, celle qui annonçait une insurrection en Belgique, fut confirmée, le soir, par le télégraphe : l'autre aurait comblé de joie tous les hommes qui avaient pris au sérieux la révolution; mais elle se trouva controuvée, et la France dut subir encore pendant deux mois, les hommes qui chaque jour compromettaient les intérêts de la patrie.

Il serait superflu de rappeler ici les griefs des Belges contre leur gouvernement. La ville de Bruxelles, récemment émue par un procès intenté à trois de ses meilleurs citoyens, de Potter, Tiélemann et Barthels, qu'un arrêt de la cour supérieure venait de bannir, s'était agitée à la nouvelle de la révolution de Paris; les symptômes de quelque grand évènement se dévoilèrent bientôt aux yeux de tout le monde: L'idée d'une nouvelle réunion de la Belgique à la France, ou tout au moins d'une séparation avec la Hollande germait dans toutes les têtes; les refrains de la *Marseillaise* et de la *Parisienne* étaient murmurés dans tous les lieux publics; enfin les Belges semblaient être arrivés à cet état d'exaltation où une étincelle suffit pour produire un embrasement général. Ajoutons que ceux des révolutionnaires français qui voulaient les limites du Rhin, avaient entamé, par correspondance et par des émissaires, des relations suivies avec plusieurs libéraux belges, dans le but de pousser à une rupture avec la Hollande et de secouer le joug imposé aux Brabançons, aux Flamands, aux Wallons par le congrès de Vienne.

Le 25 août, on avait représenté sur le grand théâtre de Bruxelles l'opéra français la *Muette*, ou plutôt *Masaniello;* toutes les allusions politiques en avaient été saisies avec des transports d'enthousiasme. En sortant de cette représentation, des groupes nombreux de jeunes gens se forment sur la place: encore tout échauffés par les prestiges des scènes révolutionnaires qu'ils viennent d'applaudir, ces jeunes gens s'excitent à aller donner une leçon au rédacteur du *National*, journal ministériel, rédigé par Libri-Bagnano, et dont la polémique, richement rétribuée par le ministère pour injurier les patriotes belges (1), était devenue l'objet de l'animadversion publique. A ces jeunes gens se joignent de nombreux ouvriers, des hommes du peuple, enchantés de faire comme les Parisiens. Les bureaux du journal ministériel sont aussitôt envahis; on brise les presses, on détruit le matériel de l'imprimerie, on jette le reste dans la rue pour servir à un feu de joie. De l'imprimerie, ceux qui s'essayaient aux jeux dangereux des révolutions, se portent au domicile du journaliste ministériel, qui fort heureusement ne se trouvait pas chez lui: tout fut enlevé, brisé, saccagé, lacéré et jeté dans la rue, excepté les rideaux des fenêtres dont les ouvriers se firent un drapeau aux couleurs nationales françaises, qu'ils promenèrent dans le quartier, en criant: *imitons les Français!*

La révolution belge était commencée; il fallait la soutenir: on force aussitôt les boutiques de quelques armuriers, on enlève les armes qui s'y trouvent; puis, les jeunes gens et les hommes du peuple se divisent en plusieurs bandes et vont assaillir le Palais-de-Justice, l'hôtel du ministre Van Maanen, celui du directeur de la police Kniff, ainsi que les maisons des magistrats qui avaient condamné de Potter et ses amis. Les fenêtres, les vitres des maisons habitées par les magistrats, objets de la haine publique, sont brisés; la cour d'assises reçoit aussi la visite des patriotes belges, qui assiègent encore l'hôtel du ministre de la justice, Van Maanen, le saccagent, après avoir désarmé la garde qui veillait à ses portes, y mettent le feu aux cris: *à bas Van Maanen! vive de Potter! vive la liberté!* et ne se retirent que lorsque l'hôtel est consumé jusqu'aux fondements. Les pompiers, accourus avec leurs pompes, furent réduits à rester spectateurs impassibles d'un incendie qui dévora, sous leurs yeux, un des plus beaux édifices de Bruxelles.

En vain le général Wauthier, commandant la place de Bruxelles, voulut arrêter cette émeute; le détachement qu'il conduisit sur le lieu des désordres fut désarmé, et lui-même fut privé de son épée et forcé de crier *vive la liberté!* Il se trouva heureux d'être recueilli à l'Hôtel-de-Ville.

Pendant que les jeunes gens et les ouvriers préludaient ainsi à une révolution, les marchands, les bourgeois, cherchaient à s'armer aussi: mais, s'ils regardaient faire, s'ils applaudissaient même aux vengeances nationales, peu d'entre eux se mêlaient parmi les révolutionnaires décidés: satisfaits par cette manifestation de la haine des Belges contre ceux qu'ils regardaient comme leurs dominateurs, les commerçants de Bruxelles, liés d'alleurs d'affaires avec les Hollandais, n'allaient pas au-delà d'une séparation amiable avec la Hollande: ils auraient même accepté pour roi ou pour vice-roi le prince d'Orange, brave soldat, homme d'esprit, mais auquel on reprochait de grands vices.

Heureusement, le peuple belge, avec son infaillible instinct, comprenait déjà qu'il fallait aller plus loin, si on voulait éviter les incon-

(1) On a calculé que ce journaliste mercenaire avait touché, en moins d'un an, plus de 160,000 francs sur les fonds destinés à encourager l'industrie. Ce fait ne paraîtrait pas croyable si on n'en voyait pas d'autres exemples en France. seulement, en France, on prend l'argent destiné à faire injurier les bons citoyens sur les fonds alloues pour la police secrète: on n'en change pas la destination.

vénients attachés aux révolutions qui avortent; et il était décidé à faire comme le peuple de Paris, à ne pas s'inquiéter des étroits calculs de la bourgeoisie. Aussi vit-on les nombreux ouvriers et tous les artisans chercher à s'armer; car la nuit du 25 août devait avoir un lendemain; il s'agissait de savoir si ceux qui venaient de renverser Van Maanen et de mettre en fuite la police de Kniff, seraient châtiés comme des enfants perdus du désordre et de l'émeute, ou si la Belgique les avouerait comme les plus courageux de ses libérateurs. Ils se posèrent fièrement sous le drapeau tricolore; et, encouragés par le clergé catholico-libéral, ils se mirent en mesure pour la journée qui allait éclairer la manifestation de la nuit

Vers les 5 heures du matin du 26 août, les troupes, ainsi que le peuple s'y attendait, sortirent de leur casernes pour aller réprimer l'émeute. Deux bataillons d'élite furent dirigés sur la place du Sablon, où était situé l'hôtel Van Maanen; d'autres compagnies furent envoyées dans les rues voisines, et, presque toutes les forces dont les chefs militaires pouvaient disposer se trouvèrent concentrées autour du foyer de la révolte: le peuple ne l'avait pas quitté, et une foule immense s'y montrait encore plus animée que la veille. En arrivant près de la place, les grenadiers et les chasseurs commencèrent à faire quelques feux de peloton qui tuèrent ou blessèrent plusieurs hommes du peuple. C'était fournir un nouvel aliment à la révolte. Aussi, dès ce moment, la lutte devint acharnée et sanglante; des milliers d'hommes, diversement armés, parurent dans les rues en faisant retentir l'air de leurs cris de vengeance. Les boutiques et les portes des maisons se fermèrent. La ville prit un aspect sombre et agité. Le combat s'engagea partout où se montraient des soldats: tantôt les rues se remplissaient de gens armés de fusils, de sabres, de bâtons ferrés; tantôt elles devenaient désertes en un instant: les rangs du peuple s'ouvraient devant les troupes; mais ceux qui semblaient fuir, revenaient à la charge dès que les colonnes étaient passées, ou allaient de nouveau leur disputer le terrain dans d'autres positions. Bientôt les principales rues de la ville n'offrirent plus que le spectacle de cadavres disséminés partout et de débris. C'était un reflet de Paris dans la journée du 28 juillet; même impuissance de la part des troupes chargées de réduire les révoltés; mêmes manœuvres, désespérantes pour les militaires, de la part du peuple. Partout les chefs des troupes trouvaient des obstacles devant eux, sur leurs derrières, sur leurs flancs; partout les soldats étaient assaillis par des ennemis cachés ou difficiles à atteindre.

Pendant le combat, ceux des hommes du peuple qui n'avaient pu se procurer des armes, avaient saccagé et dévasté l'hôtel du gouvernement et celui de la police. D'autres bandes d'ouvriers, conduites par quelques chefs d'ateliers, avaient même brisé des machines à vapeur, et menaçaient de détruire les métiers mécaniques. Il n'en fallut pas davantage pour alarmer les industriels et les commerçants; la bourgeoisie comprit que c'était à elle à arrêter ce mouvement de destruction. Une garde bourgeoise se forme aussitôt de tous les marchands, industriels et propriétaires qui purent se procurer des armes quelconques, non pas pour aller au combat, mais pour s'interposer entre les troupes et le peuple, et pour protéger les propriétés, que les vrais combattants ne songeaient nullement à attaquer. Cette garde bourgeoise se met à parcourir les rues, promettant aux uns le redressement de leurs griefs, représentant aux militaires toute l'horreur que devait leur inspirer la guerre civile, et les engageant à rentrer dans leurs casernes afin de ne plus s'exposer à verser le sang de leurs concitoyens.

Vers le milieu de la journée, les membres de la régence, réunis à l'Hôtel-de-Ville, publièrent une proclamation annonçant l'abolition du droit de mouture, sorte d'impôt municipal qui avait fortement indisposé les habitants: elle invitait aussi les bourgeois à organiser une garde provisoire dans chaque rue pour maintenir l'ordre, et à illuminer la façade de leur maison pendant la nuit, afin de suppléer aux réverbères presque tous brisés; quelques heures après, de nombreuses patrouilles de gardes civiques parcouraient les rues dans tous les sens. Le combat s'était ralenti sur tous les points: les troupes se retiraient vers le Parc-Royal, autour du palais du roi ou dans leurs casernes, et l'on n'entendait plus que quelques coups de fusil tirés de loin en loin.

Le soir, la régence annonça aux habitants que les troupes ne sortiraient point de leurs casernes: elle engageait ceux qui avaient pris part au combat à cesser toute provocation, et elle chargeait la garde bourgeoise de veiller à la sûreté de la ville, des personnes et des propriétés, promettant d'appuyer toutes les demandes légitimes, et de ne quitter son poste que

lorsque le calme serait entièrement rétabli. La régence reprenait ainsi le rôle que les députés avaient joué, en France, pendant la révolution de juillet; et tant de sang versé dans cette terrible journée n'aurait probablement obtenu d'autre prix que la suppression de quelques-unes des entraves mises à la prospérité de la Belgique, et tout au plus à la convocation des états généraux, si le roi n'eût lui-même poussé la révolte jusqu'aux dernières extrémités, ainsi qu'on le verra plus loin.

Là s'arrêta, ou plutôt fut arrêté, par la bourgeoisie de Bruxelles, le premier acte de la révolution faite sous les couleurs nationales françaises. Toutefois l'insurrection des habitants de cette ville occasiona des mouvements dans le même sens tant à Louvain, qu'à Liége, à Namur et dans toute la partie méridionale du royaume, beaucoup mieux disposée à suivre l'exemple de la France que la partie baignée par l'Escaut.

Ces nouvelles, que l'on colporta à Paris pendant la soirée du 27, produisirent une grande exaltation dans la capitale. Les sympathies, que tous les révolutionnaires français éprouvèrent pour ceux de la Belgique, éclatèrent aussitôt parmi le peuple et les vrais patriotes. Tout le monde applaudit à l'élan des Belges vers la liberté et vers la France; car on croyait que la Belgique ne se révoltait contre les Hollandais que pour se réunir à nous. Les républicains, les patriotes français oublièrent un instant qu'ils avaient pour ministres des hommes pusillanimes que les évènements de la Belgique déconcertaient.

Quelle était donc cette politique qui semblait sacrifier les intérêts de la France, ceux des peuples soulevés à son exemple, pour complaire aux rois?

C'était cette même pensée qui avait attaché une haute importance à faire reconnaître par les souverains de l'Europe le nouveau roi donné aux Français. Cette pensée, que depuis l'on appela *immuable*, n'avait déjà qu'un seul but, celui de *réconcilier* la France avec les puissances signataires des traités de 1815; obtenir en quelque sorte l'*exequatur* des rois, et leur garantir, en échange, malgré les protestations énergiques des peuples, la conservation de tout ce qui existait en Europe. Ce fut cette pensée de tout sacrifier à l'affermissement sur le trône de la nouvelle dynastie, qui dirigea le gouvernement français dans la route toute contre-révolutionnaire, que nous allons lui voir suivre avec une obstination sans exemple.

Mais avant d'aborder la politique sans nom contre laquelle se soulevaient déjà tout ce que la France contenait d'hommes de cœur et de dévouement, parlons un instant de cette première revue de la garde nationale de Paris, passée par le roi et le général Lafayette le 29 du mois d'août, revue propre à inspirer du courage aux plus couards, revue qui dut donner aux étrangers qui y assistèrent l'idée la plus haute de la force que la France allait puiser dans son énergie révolutionnaire.

La garde nationale de Paris, si brutalement licenciée par le ministère Villèle, n'existait plus depuis trois ans, quand la révolution de juillet eut lieu. Cependant, la plupart des gardes nationaux avaient conservé leur uniforme, et tous possédaient encore leur fusil et leur sabre, qu'on n'osa pas leur retirer. Dès la journée du 28 juillet, on aperçut dans les rangs des combattants quelques citoyens avec l'ancien habit de garde national. Le 29, on en vit un plus grand nombre. Après la victoire du peuple, le pavé des rues appartint à une foule d'hommes revêtus de cet habit; on ne vit plus que des gardes nationaux. L'empressement que le général Lafayette mit à réorganiser cette garde civique eut des résultats qui tinrent du prodige: en peu de jours les légions se reconstituèrent, les bataillons et les compagnies se formèrent, les officiers furent nommés par les gardes nationaux eux-mêmes: ceux des citoyens qui n'avaient point d'armes en reçurent par les soins de l'état-major général; chacun mit un grand empressement à nettoyer sa buffleterie, à arranger son habit, à se procurer des bonnets à poil ou des schakos; ceux qui n'avaient point d'uniforme s'en firent faire. Quinze jours après la révolution, la garde nationale de Paris, plus nombreuse, plus zélée qu'à aucune autre époque, se trouvait réorganisée comme par enchantement. Le général Lafayette, qui mettait tout son amour-propre à donner à l'Europe les preuves palpables des prodiges opérés par la liberté, ordonna une revue générale de toute la garde nationale de Paris: elle avait d'abord été indiquée pour le 20 du mois d'août; mais, sur l'observation des colonels que beaucoup de leurs soldats-citoyens n'avaient pu s'habiller, tous les tailleurs de la capitale n'ayant pu suffire aux travaux de confectionnement, la grande revue fut remise au 29 août.

Ce jour-là, le Champ-de-Mars offrit un spectacle sans exemple depuis le jour de la première fédération. Cinquante-deux bataillons ou escadrons de soldats-citoyens, formant une armée de plus de soixante mille hommes, organisés, armés, équipés et pourvus d'une artillerie re-

doutable (1), en un mot, dignes de rivaliser de tenue avec les troupes les mieux disciplinées, arrivèrent successivement dans l'esplanade, tandis que trois cent mille spectateurs, favorisés par un temps superbe, garnissaient tous les talus, couronnaient les hauteurs de Chaillot, et bordaient les quais en face de l'École-Militaire : au-devant de cette école, avait été élevé un amphithéâtre, dont les vastes gradins contenaient la reine, les princes et les princesses d'Orléans, les ministres, et la plupart des autorités. Le roi, ayant le général Lafayette à ses côtés, entourés l'un et l'autre d'un nombreux et brillant état-major, passèrent devant les rangs des treize légions du département de la Seine, au milieu des cris de : *Vive le roi! vive Lafayette! vive la liberté! vive les Belges!* répétés par trois cent mille bouches.

Cette revue achevée, Louis-Philippe et le général Lafayette se placèrent sur l'estrade, au pied de laquelle les chefs des légions, entourés de leur état-major, allèrent recevoir tour-à-tour les drapeaux que le roi présenta à Lafayette et que ce généralissime remit successivement à chacun des chefs de légion.

« Mes chers camarades, leur dit le roi, c'est avec plaisir que je vous confie ces drapeaux, et c'est avec une vive satisfaction que je les remets à celui qui était, il y a quarante ans, à la tête de vos pères dans cette même enceinte. Ces couleurs ont marqué parmi nous l'aurore de la liberté ; leur vue me rappelle avec délices mes premières années. Symbole de la victoire contre les ennemis de l'État, que ces drapeaux soient, à l'intérieur, la sauve-garde de l'ordre public et de la liberté! que ces glorieuses couleurs, confiées à votre fidélité, soient notre signe de ralliement. *Vive la France!* »

Ce petit discours, dont chaque phrase semblait avoir été soumise au compas des doctrinaires, où les mots de patrie et de patriotisme n'avaient pu trouver leur place naturelle, fut vivement commenté le lendemain ; mais ce jour-là, on ne pensa qu'au spectacle sublime et rassurant que la ville de Paris offrait à tous les yeux. Que de garanties, que de gloire promettait ce tableau de soixante mille soldats improvisés dans moins d'un mois! Et cette autre revue passée peu de jours après, dans laquelle figurèrent dix à douze mille hommes de plus ; puis encore ces vingt mille gardes nationaux du département de Seine-et-Oise, que le roi et Lafayette allèrent inspecter à Versailles ! Et derrière ces phalanges civiques, cent mille valeureux ouvriers prêts à sauver la patrie comme ils avaient sauvé la capitale, prêts à se dévouer pour soutenir la cause de la liberté et défendre la révolution ! et dans le reste de la France, trois millions de citoyens s'armant et s'organisant à l'envi contre les ennemis de l'indépendance nationale et pour la liberté que la France venait de reconquérir ! Qui oubliera jamais ce spectacle fait pour inspirer l'orgueil à tout ce qui sentait battre dans sa poitrine un cœur français ; qui oubliera jamais cette manifestation de l'opinion publique si propre à atterer les ennemis de la révolution, et à remplir ses amis d'enthousiasme et de confiance ! Que d'applaudissements saluèrent le nouveau roi, quand, se jetant dans les bras de Lafayette, il s'écria, tout ému : « *ceci vaut mieux pour moi que le sacre de Reims!* »

Le roi se sentit tellement transporté d'admiration pour ce qu'il voyait, qu'en rentrant au Palais-Royal il prit la plume et écrivit à Lafayette une lettre toute remplie des sentiments qui l'animaient : « dites à la garde nationale, mon cher général, que non-seulement elle a surpassé mon attente, mais qu'il n'est pas en mon pouvoir de lui exprimer ce qu'elle m'a fait éprouver de joie et de bonheur. Témoin de la grande fédération de 1790, dans ce même Champ-de-Mars ; témoin aussi de ce grand élan de 1792, lorsque je vis arriver à notre armée de Champagne quarante-huit bataillons que la ville de Paris avait mis sur pied en trois jours, et qui contribuèrent si éminemment à repousser l'invasion que nous eûmes le bonheur d'arrêter à Valmy, je puis faire la comparaison, et c'est avec transport que je vous dis que ce que je viens de voir est bien supérieur à ce qu'alors j'ai trouvé si beau, et que *nos ennemis trouvèrent si redoutable.* »

— « La belle revue d'hier, disait le lendemain le général Lafayette, dans son ordre du jour adressé à la garde nationale ; l'admirable apparence de l'armée citoyenne, dont la rapide formation est en harmonie avec la rapidité du triomphe de la liberté ; la manière dont la garde nationale s'est présentée sous les armes et a défilé devant le roi, ont excité l'enthousiasme de l'immense population qui nous entourait, et les justes éloges des généraux que la victoire a depuis longtemps qualifiés comme étant les meilleurs juges militaires. La présence de nos braves blessés de la grande semaine et de plusieurs dé-

(1) L'artillerie de la garde nationale parisienne, dans laquelle s'étaient placés les jeunes gens et les patriotes les plus dévoués à la cause de la liberté, et qui comptait dans ses rangs, comme simple artilleur, le fils aîné du roi, se composait de quatre batteries, ou deux pièces pour chaque légion. Nous aurons l'occasion de parler encore de ce corps qui donna tant d'inquiétudes au gouvernement de Louis-Philippe, et qu'on finit par licencier.

putations de nos frères d'armes des départements, complétait les jouissances de cette mémorable journée. »

Qui pourrait croire que c'était au moment où la révolution déployait ainsi ses forces, où la Belgique se soulevait pour briser l'un des anneaux de la chaîne imposée aux peuples par le congrès de Vienne, où tous les peuples de l'Europe semblaient n'attendre qu'un signe de la France pour déchirer les protocoles de la Sainte-Alliance; qui pourrait croire que c'était en ce moment-là que le cabinet du Palais-Royal s'humiliait devant les rois.

Ce cabinet, que dirigeaient MM. Guizot, de Broglie, Sébastiani, Périer et Dupin; ce cabinet, dans lequel Dupont de l'Eure et Laffitte étaient toujours seuls de leur avis, mit d'abord au premier rang des devoirs que lui imposait la nouvelle dynastie, la reconnaissance, par les autres cabinets, du roi des Français issu de la révolution. Au lieu de dire aux souverains de l'Europe, comme le général Bonaparte à Léoben : « Le gouvernement de la France n'a pas besoin de votre consécration; il existe par ce qu'il est; il brille comme le soleil; le nier, ce serait nier l'existence du soleil lui-même. » Au lieu de tenir ce langage auquel la France aurait applaudi et qui eût obtenu l'admiration de la postérité, le cabinet du Palais-Royal aima mieux mendier les bonnes grâces des souverains; toute sa sollicitude, à l'extérieur, n'eut d'autre objet que d'obtenir une reconnaissance monarchique pour le roi issu de la révolution.

La première pensée du cabinet de Louis-Philippe fut donc de notifier son avènement au trône aux cours étrangères. Tous les aides-de-camp du nouveau roi, devenus généraux le lendemain de la victoire du peuple, furent envoyés en mission extraordinaire auprès des divers potentats auxquels on voulait donner des preuves de déférence: les autres souverains reçurent des lettres autographes.

Le général Baudrand, envoyé en Angleterre, obtint de Guillaume IV un accueil amical. Ce même Wellington qui avait précipité Charles X dans le gouffre; qui avait ensuite désavoué sa participation au coup d'État; qui avait abreuvé d'outrages les ambassadeurs du roi détrôné, implorant un asile que Louis XIV avait si fastueusement offert au roi Jacques et aux jacobites; Wellington se montra charmé des avances que la France lui faisait.

Après les assurances qui lui furent données verbalement par le messager dépositaire de la pensée de Louis-Philippe, que les traités de 1815, dont Wellington lui-même avait dicté les articles les plus honteux pour la France (1), seraient maintenus, et que le nouveau roi des Français rendrait Alger au Grand-Turc, il ne marchanda plus la reconnaissance que Louis-Philippe sollicitait. Aux conditions offertes, le cabinet torie consentit à cimenter l'alliance des deux nations dont l'union devait garantir la paix à l'Europe.

Quant à l'Autriche et à la Prusse, leur intérêt commun leur prescrivait les plus grands ménagements envers la France révolutionnaire : ces deux puissances tremblaient pour leurs possessions excentriques : l'Autriche pour la Lombardie, la Prusse pour les anciens départements de la rive gauche du Rhin ; ces deux cours eussent peut-être fait la guerre à la France, si elle eût mis le pied en Italie, ou si elle eût déployé son drapeau magique aux yeux des habitants de Mayence, ou sur les rives de la Meuse; mais elles devaient se trouver heureuses, après la commotion de juillet, de rencontrer un gouvernement qui n'osât rien de ce qu'il était en son pouvoir de faire ; et la reconnaissance sollicitée ne se fit pas attendre longtemps : le cabinet du Palais-Royal reçut tout à la fois une réponse satisfaisante des deux cours de Vienne et de Berlin. La Saxe, le Vurtemberg, la Bavière, le grand duc de Bade et les autres souverains de l'Allemagne imitèrent l'Autriche et la Prusse.

Ainsi les cabinets intéressés à ce que la France restât dans les limites de 1815 se montrèrent aussi bienveillants pour Louis-Philippe, qu'ils l'avaient été, par les mêmes motifs, pour Louis XVIII et Charles X.

Mais, à côté de ces parties intéressées au *statu quo*, se trouvaient l'Espagne, qui n'avait rien à perdre ni à gagner dans l'annulation des traités de 1815. Ferdinand VII était d'ailleurs l'obligé des Bourbons déchus; et tout ce qui ressemblait à une révolution libérale lui était antipathique : aussi ajourna-t-il sa réponse à la lettre de notification, et bientôt après, le chef du cabinet de l'Escurial, M. Calomarde, publia, au nom de son maître, une circulaire aussi injurieuse pour la nation française que pour son nouveau roi (2).

Le cabinet du Palais-Royal reçut encore un affront bien plus direct du duc de Modène : non-seulement ce petit prince accueillit insolem-

(1) Ce fut le généralissime de 1815, Wellington, qui fit spolier nos musées, malgré les conventions contraires ; ce fut lui qui exigea le licenciement de l'armée française et le désarmement de nos vaisseaux; ce fut encore lui qui voulut ruiner la France.

(2) On verra plus tard comment Louis-Philippe essaya de se venger de cet affront.

ment la notification de l'avènement de Louis-Philippe d'Orléans au trône de France; mais encore il protesta contre ce qu'il appelait une *usurpation*. Cela ne méritait pas la colère de la dynastie, et moins encore celle de la grande nation.

De plus graves soucis inquiétaient alors le roi. Il venait d'apprendre qu'à la première nouvelle des évènements de Paris, l'empereur de Russie avait laissé éclater une grande colère, et que, sans perdre un seul instant, le sénat dirigeant avait donné les ordres les plus pressants pour mettre l'armée russe sur le pied de guerre, et la tenir prête à entrer en campagne. En même temps l'empereur Nicolas avait fait faire des ouvertures à la Prusse pour la déterminer à une alliance offensive contre la France. Enfin, le maréchal Diébitch venait de partir lui-même pour Berlin : il devait se rendre ensuite en Pologne où allait se trouver réunie l'avant-garde de l'armée russe, composée en partie de corps polonais. Toutes les mesures financières pour l'entrée en campagne des troupes russes venaient d'être prises.

Ces nouvelles alarmèrent Louis-Philippe : l'idée d'une guerre quelconque contrariait beaucoup le nouveau roi, parce qu'il craignait que le peuple français ne se jetât dans les bras des républicains, qui seuls possédaient l'énergie nécessaire pour rendre la lutte nationale, et sauver la France.

Louis-Philippe se décida donc à envoyer, en dehors de la correspondance diplomatique, un de ses aides-de-camp, le général Athalin, à Saint-Pétersbourg. M. Athalin, qui possédait la confiance de toute la famille royale, fut chargé de remettre à l'empereur Nicolas une lettre particulière du roi des Français. Il est difficile de préciser la mission verbale dont fut chargé cet aide-de-camp; mais on peut en trouver les indices par le contenu de la lettre elle-même.

Louis-Philippe disait d'abord à Nicolas qu'après lui avoir annoncé son avènement au trône, il éprouvait le besoin de s'ouvrir avec une entière confiance sur les suites de la *catastrophe* qu'il aurait tant voulu prévenir.

Puis, faisant l'historique des fautes de Charles X et de son ministère du 8 août, il assurait l'empereur que les Français ne seraient jamais sortis des bornes d'une résistance parlementaire, si ce ministère n'eût pas donné lui-même le fatal signal de la plus odieuse violation de la charte et des garanties nationales, pour lesquelles, disait-il, il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Au reste, il avait soin d'assurer sa majesté impériale qu'aucun excès n'avait suivi cette lutte terrible.

« Mais il était difficile, continuait le roi dans son expansion, qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement à notre état social, et cette même exaltation des esprits, qui les avait détournés de tant de désordres, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi. Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut. Je l'étais encore plus peut-être pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. Le titre de lieutenant-général, qui laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette charte si essentielle à conserver, dont feu l'empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance, et qui aurait été compromise, si on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits.

« Il n'échappera ni à la perspicacité de V. M., ni à sa haute sagesse que, pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que, tant que le roi Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis, le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment où j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national, en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la France surtout a les yeux fixés. Elle aime à voir, dans la Russie, son allié le plus naturel et le plus puissant. J'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté impériale.

« Je la prie d'agréer les assurances de la

haute estime et de l'inaltérable amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère, etc.

LOUIS-PHILIPPE (1).

Comment fut reçu, à Saint-Pétersbourg, l'envoyé du Palais-Royal? Personne ne le sait, autre que Louis-Philippe et M. Athalin. Mais on se fera aisément une idée de l'insolence que Nicolas mit dans ses premiers rapports avec le nouveau roi des Français par la réponse qu'il daigna faire à tant d'humiliation: réponse qui fut longtemps attendue, et qui serait restée ignorée du public, si un journal allemand, la *Gazette de Necker*, ne l'eût publiée, à la plus grande gloire de la royauté-citoyenne.

L'autocrate se dispensa même d'user envers le roi Louis-Philippe de la formule usitée. — *Monsieur mon frère:* — il répondit sans préambule :

« J'ai reçu des mains du général Athalin la missive dont il était porteur. Des évènements à jamais déplorables ont placé Votre Majesté dans une cruelle alternative. Votre Majesté a pris une résolution qui seule lui paraissait propre à épargner à la France les plus grands maux, et je ne dirai rien des motifs qui ont conduit Votre Majesté dans cette occasion; mais j'adresse les vœux les plus ardents à la divine providence pour qu'il lui plaise de bénir les desseins de Votre Majesté, et vos efforts pour le bien-être du peuple français. De concert avec mes alliés, je reçois avec satisfaction le désir exprimé par Votre Majesté d'entretenir des relations de paix avec tous les États européens. Aussi longtemps que ces relations *seront fondées sur les traités existants* et sur la ferme volonté de maintenir les droits et les obligations solennellement reconnus par ceux-ci, ainsi que les propriétés territoriales, l'Europe y verra une garantie de la paix qui est si nécessaire, même pour le repos de la France. Appelé conjointement avec mes alliés à continuer avec la France, sous son nouveau gouvernement, ces relations conservatrices, je m'empresserai, de mon côté, de mettre non-seulement tous les soins qu'elles exigent, mais je manifesterai encore sans cesse les sentiments de la sincérité desquels je me fais un plaisir d'assurer Votre Majesté en échange de ceux qu'elle m'a exprimés. Que Votre Majesté veuille agréer, etc.

NICOLAS.

« Zarshoé-Sélo, 18 septembre 1830. »

(1) Voici comment un des *petits* journaux de Paris analysa, dans le temps, cette longue lettre. « Je vous assure, Monsieur mon frère, que je me suis sacrifié pour sauver tous les ennemis de la liberté, y compris la charte que nous tenons de votre frère Alexandre. Si vous ne me laissez tranquille, vous aurez affaire aux républicains. »

Quelle lettre! quel coup terrible pour ceux qui s'étaient tant humiliés!

« Avant la journée de Denain, dit M. Sarrans, alors que le sort de sa couronne dépendait des hasards d'une bataille, Louis XIV écrivait à Villars :

— « Si vous êtes battu, je traverserai Paris » avec les infâmes propositions de nos ennemis » à la main, et la nation française me suivra; » nous irons nous ensevelir ensemble sous les » débris de la monarchie. » —

» Ce roi-là, ajoute M. Sarrans, connaissait » au moins son pays! »



CHAPITRE IX.

Derniers travaux de la commission municipale. — Elle se suicide. — Société des Amis du Peuple. — Calomnies répandues contre ses membres. — Débats du conseil à ce sujet. — Guerre entre les Amis du Peuple et le ministère. — Moyens employés pour détruire cette société. — Cérémonie expiatoire faite sur la place de Grève. — La Société des Amis du Peuple est attaquée dans la chambre des députés. — Long réquisitoire de M. Guizot contre cette société. — Grands débats à ce sujet. — Discours de MM. de Tracy et Benjamin Constant. — M. Mauguin attaque le gouvernement. — Réponse de M. Dupin — Troubles organisés dans la société des Amis du Peuple. — La salle est fermée. — Mise en jugement de son président. — Il attaque la magistrature de Charles X. — Vengeance de cette magistrature. — Le gouvernement ne trouve plus d'obstacle à sa marche contre-révolutionnaire.

Le lecteur s'attend sans doute à connaître les derniers travaux et la fin de la carrière politique parcourue par la commission municipale. Malheureusement l'intérêt, qui s'attachait à cette première émanation de la révolution de juillet, a cessé d'exister depuis le déplacement de l'autorité qu'elle avait exercé. Réduit aux modestes fonctions d'un bureau d'administration locale, ce *gouvernement provisoire*, sur lequel les hommes des trois journées avaient fondé toutes les espérances de la patrie et de la liberté, s'était lentement suicidé, après avoir fait l'aveu de son impuissance à poser des digues à la contre-révolution. L'histoire de ce pouvoir, à dater de sa soumission au lieutenant-général du royaume, n'offrirait plus rien de remarquable si elle ne devait servir d'exemple à l'avenir.

Nous avons déjà fait connaître combien la composition de ce gouvernement provisoire offrait d'éléments hétérogènes : le scrutin de l'hôtel Laffitte avait mis à la tête de la révolution du peuple des hommes qui ne possédaient pas tous au même degré le patriotisme, le courage

civil et l'abnégation qu'exigeaient des fonctions aussi éminentes que périlleuses. On s'en aperçut dès la première séance. Audry de Puyraveau, Mauguin, de Schonen, voulaient marcher avec l'opinion publique : Lobau montrait de la répugnance à s'engager dans les voies que la révolution croyait avoir ouvertes. Laffitte, tout entier à ses combinaisons orléanistes, ne mit presque pas les pieds à l'Hôtel-de-Ville, et Casimir Périer, regrettant toujours le portefeuille que Charles X lui avait confié, ne voulut participer à aucun des actes énergiques du gouvernement provisoire.

Ce désaccord se manifesta plus fortement encore dès l'instant où la chambre des députés fut réunie au Palais-Bourbon : ce fut alors que l'inconvénient d'avoir confié la direction de la chose publique à des personnes obligées de se partager entre des fonctions diverses, se fit encore mieux sentir. M. Laffitte, président de la Chambre, abandonna la commission municipale à elle-même : MM. Mauguin, Audry de Puyraveau, de Schonen et Lobau étaient tantôt à la Chambre, tantôt à l'Hôtel-de-Ville; M. Casimir Périer, sous prétexte de maladie, ne se montrait nulle part; et la commission municipale n'exista, pour ainsi dire plus que dans les doublures de ses membres, qui étaient les avocats Barthe, Mérilhou, Isambert, Plougoulm, Aylies, MM. Baude et Lecomte. Nous ne parlerons pas de M. Odilon Barrot, car il s'était attaché plutôt au général Lafayette qu'à la commission, et d'ailleurs on le vit presque toujours en mission.

Ce fut en vain que, dans la seconde phase parcourue par cette commission municipale, M. Mauguin déploya toute son activité et M. Audry de Puyraveau tout son zèle patriotique; il fut impossible de rendre la vie à ce corps condamné à périr lentement. Tout ce que purent faire ses membres présents se borna à laisser un testament propre à témoigner de leurs bonnes intentions.

Quoique la commission municipale eût désigné des commissaires provisoires pour prendre la direction des divers départements ministériels, la plupart des hommes auxquels elle crut devoir confier ces fonctions se montrèrent peu empressés d'aller expédier les affaires de leur ministère, qui restèrent plusieurs jours dans un abandon tel qu'on n'y lisait pas même les dépêches qui s'y entassaient. On comprendra cela, en songeant que c'était du Palais-Royal qu'allaient sortir toutes les faveurs. Aussi était-ce dans les salons de ce palais, que les hommes désignés pour faire reprendre aux affaires administratives leur cours ordinaire passaient leur temps. L'abandon des départements ministériels, à l'exception de celui de la justice, fut tel, que la commission municipale se vit obligée de déléguer des secrétaires-généraux pour aller expédier les affaires les plus urgentes.

Ce fut par le même motif qu'elle réorganisa le conseil général du département de la Seine.

« Des soins empressés, porte son rapport au roi, étaient dus à ceux qui venaient de verser leur sang pour leur pays. Les mairies ont pourvu aux premiers besoins. Nous avons établi une commission pour régulariser ce service. Les secours venus de toutes parts sont immenses (1). Tous ont donné, riches et pauvres, Français et étrangers; et pour qu'il ne manquât rien à notre triomphe, l'Angleterre même s'est déclarée l'amie, l'admiratrice de la population parisienne, et veut partager l'honneur de secourir nos blessés. »

Mais, à l'occasion de cet acte de juste rémunération envers ceux que les balles des Suisses avaient atteints, il s'éleva un conflit entre le ministre de l'intérieur et la commission municipale. M. Guizot, dans l'intention de se faire un mérite de ces secours, prit un arrêté portant que quatre commissaires par arrondissement municipal seraient chargés de recueillir les noms des victimes des derniers évènements, et de dresser un tableau propre à mettre le gouvernement en état d'acquitter les dettes de la patrie. Le ministre laissait au préfet le soin de désigner ces commissaires.

La commission se fâcha, car elle avait déjà fait une partie de ce que M. Guizot proposait : elle lui écrivit sèchement : « les attributions de la commission municipale embrassent la mesure qui fait l'objet de votre arrêté, et nous sommes, sur ce point, d'autant plus jaloux d'éviter tout conflit de pouvoir, qu'il s'agit de soulager des infortunes nées dans les mêmes circonstances que notre mission. »

Non seulement la commission persista à vouloir prendre les moyens de secourir les blessés, les veuves et les enfants des morts; mais elle décida encore que les noms des martyrs de la cause nationale seraient recueillis et gravés sur un monument destiné à perpétuer le souvenir

(1) Les souscriptions en faveur des blessés de juillet s'élevèrent à la somme énorme de trois millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize francs, soixante-trois centimes. Dans cette somme l'Angleterre figure pour celle de cent cinquante-six mille deux cent huit francs; et les États-Unis, pour celle de quarante-huit mille cinq cent douze francs.

de leur dévouement. En attendant, elle fit distribuer des secours provisoires aux familles que la perte de leur chef laissait dans le besoin.

Déjà les trois journaux patriotes, le *Constitutionnel*, le *National* et le *Temps*, avaient donné, sur les souscriptions reçues par eux, des secours d'argent s'élevant à près de deux cent cinquante mille francs : il avait aussi été payé, par les maires des quatorze arrondissements de Paris, une autre somme de près de quatre cent cinquante mille francs pour premiers secours; la préfecture était comprise, dans cette distribution, pour trente-un mille francs, et la commission municipale se trouvait avoir ordonnancé aussi pour quatre mille cinq cents francs de secours d'urgence.

A l'occasion du paiement d'une somme de trois cents francs ordonnancée par la commission municipale, il s'éleva des difficultés qui firent croire à ses membres que l'administration voulait en finir avec tout ce qui ressemblait aux mesures révolutionnaires. La commission venait de fournir ce mandat sur la caisse de l'Hôtel-de-Ville; le caissier refusa de payer. Appelé sur-le-champ et interrogé sur le motif de son refus, le caissier répondit que le préfet provisoire, M. Delaborde, lui avait prescrit de ne plus reconnaître à l'avenir d'autres ordres que les siens. « Si le mandat n'est pas payé dans dix minutes, lui dit M. Mauguin, vous et le préfet serez destitués dans un quart-d'heure. Allez le lui dire. »

Le mandat fut payé, dit M. Sarrans, qui me soumit ces détails. La commission s'était fait obéir; elle avait défendu ses droits et ses attributions jusqu'au dernier moment; mais la lutte était commencée entre l'autorité issue de la révolution et celle qui résidait au Palais-Royal. Les membres, qui faisaient encore partie effective de la commission, jugèrent dès-lors qu'il serait dangereux de prolonger cette lutte, et ils se décidèrent à donner leur démission.

Mais, avant de mettre un terme à son existence politique et administrative, la commission municipale arrêta que les faits mémorables des trois journées seraient recueillis et publiés, et enfin qu'il serait fait une relation officielle des évènements de juillet, et elle confia le soin d'écrire l'histoire de la révolution de 1830 à un homme de talent, M. Plougoulm, qui avait sollicité cet honneur.

Ces diverses mesures trouvèrent peu d'approbation dans un ministre de l'intérieur qui voulait en finir promptement avec l'*héroïsme*; aussi les deux dernières, les plus importantes, celles qui devaient transmettre à la postérité les moindres détails d'une révolution sans exemple, n'eurent pas de suite. Ce fut une honte de plus pour le gouvernement qui succéda à la commission municipale.

Le 9 août, le nouveau roi avait prêté son serment. Le lendemain, la commission municipale crut sa mission légalement expirée, et elle se retira. Dans trois jours d'existence politique et dans neuf jours d'existence administrative, ce pouvoir révolutionnaire avait, par lui-même ou par ses délégués, manié tous les ressorts de l'État : il avait pu disposer de toutes les caisses publiques, et cependant il n'avait ordonnancé que pour 50,000 fr. de dépenses.

La commission tenait beaucoup à rendre compte de ses actes à la chambre des députés; mais elle dut se contenter d'adresser au roi un rapport sur l'usage qu'elle avait fait des pouvoirs extraordinaires dont elle avait été investie par les circonstances et par le consentement du peuple.

« Les graves conjonctures d'où sort la patrie, disait-elle, ont donné naissance à un pouvoir extraordinaire, qui, de même que tout autre, doit compte de ses actes : ce compte, la commission municipale s'empresse de vous le rendre, non seulement parce qu'elle est responsable, mais aussi parce que son autorité, qui a passé vite comme les grandes choses qui viennent de s'accomplir, doit cependant laisser quelques traces (1). »

Chose étrange et que la postérité aura de la peine à croire, cette commission municipale, ce gouvernement provisoire qui, dix jours avant, disposait de tout Paris, de toute la France, et dont la plupart des membres firent au duc d'Orléans le sacrifice de leurs opinions personnelles, de l'autorité illimitée qu'ils tenaient plus du peuple que de quelques timides députés, ne fut pas consulté une seule fois par le gouvernement du lieutenant-général, ni par ses ministres; jamais on ne daigna lui demander un avis ou un renseignement sur l'état de l'opinion publique, sur ses exigences, sur ses besoins; et pour combler la mesure de l'ingratitude monarchique, on ne voulut seulement pas lui apprendre que le roi avait reçu le rapport qu'on lui avait adressé directement.

Le suicide de la commission municipale ne laissait plus d'autres gardiens de l'esprit et des institutions de juillet que le général Lafayette, placé à la tête d'un vaste commandement, mais, absorbé par les soins qu'exigeaient ses nom-

(1) Voyez le rapport que la commission municipale a adressé au roi en quittant ses fonctions.

breuses organisations, et M. Dupont de l'Eure, relégué dans son département de la justice, où tout était à faire. Quant à M. Laffitte, il était ce qu'au Palais-Royal on appelait *enrôlé* sous la bannière du nouveau roi; et d'ailleurs les fonctions de président de la chambre des députés, qui lui étaient échues définitivement par suite de la démission de Casimir Périer, ne lui laissaient guère le temps de surveiller la marche du gouvernement. Les autres membres de la commission municipale s'étaient ou fondus dans la masse des députés qui soutenaient le ministère, ou placés dans les rangs de l'opposition, qui se formait déjà vive et passionnée comme sous la restauration.

Mais les jeunes hommes des barricades n'avaient point renoncé au droit qu'ils croyaient tenir de la révolution accomplie par eux, celui de surveiller le gouvernement dans l'intérêt de la liberté. Pensant que la presse devait se trouver affranchie de toutes les entraves, de toutes les mauvaises lois imaginées par les ministres de la restauration, plusieurs se mirent à publier des journaux, dans lesquels ils faisaient revivre l'esprit de la révolution; d'autres, en plus grand nombre, avaient organisé une grande réunion patriotique, sous le nom de *Société des Amis du Peuple*, dans laquelle ceux qui voulaient que la révolution portât quelques fruits demandaient instamment une nouvelle loi électorale et le renouvellement de la chambre des députés elle-même, tandis que d'autres membres blâmaient ouvertement le gouvernement de la marche oblique qu'il adoptait. Ces assemblées de jeunes gens exaltés, d'hommes énergiques, tenues au milieu d'un des quartiers les plus populeux de Paris, à quelques pas du Palais-Royal (1), ne tardèrent pas à devenir très nombreuses, et d'effrayer le gouvernement. Les doctrinaires du conseil en prirent l'alarme; et, suivant l'usage de la restauration, ils firent calomnier par leurs journaux et par les agents de leur police les intentions des *Amis du Peuple*. « Ces jeunes gens, disait-on partout, sont des écervelés qui compromettent la tranquillité publique et paralysent toutes les affaires commerciales, pour faire prévaloir leurs folles et coupables théories. Ils ne rêvent qu'*anarchie*, que *loi agraire*; ils se disent les disciples de Marat et de Robespierre. S'ils demandent la liberté entière de la presse, c'est pour prêcher le renversement de l'ordre de choses établi par les hommes les plus sages de la France; s'ils veulent le renouvellement de la chambre des députés, c'est pour donner à la France une nouvelle convention nationale, avec ses comités de salut public et de sûreté générale, avec son tribunal révolutionnaire, sa guillotine et ses spoliations. Tous les *bons citoyens* doivent donc se réunir pour empêcher que le règne des clubs ne revienne en France. »

A ces conseils, adressés aux gens timides, aux commerçants, aux industriels, les ministres cherchaient à ajouter d'autres mesures plus efficaces; ils voulaient appliquer à la société des *Amis du Peuple* l'art. 291 du code pénal de l'empire, et faire poursuivre juridiquement le président, Hubert, et les membres du bureau de cette société. M. Guizot et M. de Broglie osèrent même en faire la proposition au conseil, sûrs qu'ils étaient d'être appuyés par la majorité des ministres et par le roi lui-même. Dans une séance où M. Dupont de l'Eure insistait sur la nécessité de donner à la France une nouvelle loi électorale, comme le moyen de calmer l'irritation des patriotes, M. Guizot se leva pour opposer à cette demande une nécessité bien plus impérieuse, celle, disait-il, d'armer le pouvoir contre les émeutes, les excès de la presse et les dangers dont la *société des Amis du Peuple* menaçait le gouvernement. M. Dupont répondit à ces craintes, qu'en accordant quelque satisfaction à l'opinion publique, on arriverait, bien plus sûrement que par les voies de rigueur, à calmer les journalistes et à contenir l'effervescence des jeunes têtes qui péroraient au manège Pellier.

Mais déjà la majorité du conseil, appuyée par le roi, avait chargé M. Guizot de rédiger un projet de loi sur les sociétés populaires. Ce projet, soumis au conseil, y obtint de guerre lasse l'assentiment du ministre de la justice, parce qu'il consacrait le principe du droit d'association des citoyens, quoiqu'il soumît à l'action et à la surveillance du gouvernement toutes les sociétés politiques. Dès que la rédaction définitive de ce projet eut été arrêtée, les doctrinaires en revinrent à leur idée contre les associations, et demandèrent que leur propre projet de loi ne fût exécutoire que dans deux ans : en attendant, ils demandaient que l'article 291 du code pénal continuât à régir la matière. M. Guizot et M. de Broglie soutinrent chaleureusement la nécessité de cet ajournement, se fondant sur ce que le club qu'ils voulaient faire fermer se montrait tous les jours plus dangereux pour le gouvernement et pour la tranquillité publique. En effet, on avait parlé dans la *société des Amis du Peuple* de la néces-

(1) La société des Amis du Peuple tenait ses séances dans le manège Pellier, situé rue Montmartre, n. 131.

sité de briser les traités de 1815 et de faire de la propagande; crime affreux aux yeux des conservateurs : on y avait développé des sentiments propres à faire peur à tous ceux qui voulaient la paix à tout prix; ces débats avaient alarmé le gouvernement de Louis-Philippe, et la fermeture du club avait été décidée.

Mais M. Dupont de l'Eure s'éleva avec énergie contre l'opinion de faire régir les associations par les lois tyranniques de l'empire. « Y pensez-vous, s'écria le ministre patriote? Quoi! le peuple de juillet aura besoin de vous demander la permission pour se réunir au nombre de plus de vingt-un ? Mais cela est absurde, impossible! » — « Il faut cependant que le gouvernement se défende, dit le roi. » — « Il faut qu'il marche dans les voies que la révolution lui a tracées; il faut qu'il veuille ce qu'a voulu l'opinion publique en renversant la restauration, et alors le gouvernement n'aura nul besoin de se défendre. » — « Nous voulons tous la même chose, ajouta Louis-Philippe. » — « C'est possible, répliqua brusquement M. Dupont; mais pas de la même manière; et si par hasard votre majesté croit avoir un ministère populaire, son erreur serait grande; je l'en avertis. » — « Mais, monsieur Dupont..... »— « Mais, vous-même, sire, ce n'est pas comme dans les premières semaines, et si vous n'y prenez garde..... (1). » Le roi chercha à apaiser son ministre de la justice, et la proposition de M. Guizot fut ajournée.

Mais les doctrinaires n'étaient pas gens à reculer, et ils s'y prirent d'une manière détournée pour arriver à leur but relativement aux sociétés populaires.

D'abord M. Guizot présenta à la Chambre un long rapport sur l'état de la France, ou plutôt sur les changements opérés depuis la révolution de juillet, dans l'armée, dans la marine, dans la partie amovible de l'ordre judiciaire, ainsi que dans toutes les branches de l'administration du royaume. C'était une réponse timide aux journaux et aux sociétés populaires qui accusaient le pouvoir de ne pas entrer assez avant dans les voies de la révolution. M. Guizot leur répondait en récapitulant les nominations ou promotions que l'on avait déjà pu lire dans les colonnes du *Moniteur*.

A cet exposé, à cette froide analyse de la partie officielle de ce journal, les *Amis du Peuple* répondaient : « Vous avez changé beaucoup de fonctionnaires, vous avez destitué beaucoup de gens, depuis des pairs de France jusqu'à des garde-champêtres, cela est vrai; mais par qui avez-vous remplacé ces hommes dévoués à la restauration, à qui avez-vous confié toutes ces places? A vos amis, à vos créatures, à ceux qui professent les mêmes opinions que vous. Est-ce pour arriver à ce résultat que le peuple a versé le plus pur de son sang? »

La querelle s'envenimait entre le club et le ministère; elle prit un caractère plus grave le jour où le président de la société et son secrétaire furent traduits devant la police correctionnelle pour contravention à l'art. 291 du code pénal, et pour avoir soumis à la discussion un projet d'affiche dans lequel on provoquait, disait l'arrêt de renvoi, au renversement de l'un des pouvoirs constitutionnels, la chambre des députés.

Il était aisé de voir que le caractère de la force qu'acquérait journellement la société des *Amis du Peuple*, faisait le supplice des doctrinaires.

En effet, le 21 septembre, jour choisi par les républicains, les sociétés populaires, auxquelles se joignirent les loges maçonniques de la capitale, célébrèrent une cérémonie funèbre en commémoration de la mort des quatre sous-officiers de la Rochelle, Bories, Raoulx, Goubin et Pommier, exécutés à pareil jour, sur la place de Grève, à la suite de l'affaire dite la *conspiration de la Rochelle*. Cette cérémonie, à laquelle assistèrent, en procession, plus de quatre mille citoyens, presque tous membres des diverses sociétés populaires, avait été autorisée par le Préfet de police. Mais les agents du Palais-Royal avaient cru pouvoir en tirer parti pour alarmer les marchands; et en effet, les craintes semées par ces agents provoquèrent d'abord la fermeture des boutiques. Mais quand ceux qu'on avait alarmés virent par eux-mêmes l'ordre admirable qui régna dans cette immense procession; lorsqu'ils surent qu'elle avait eu pour résultat une pétition signée sur l'autel même pour l'abolition de la peine de mort; lorsqu'ils virent les divers postes de la garde nationale rendre les honneurs militaires à ceux qui rendaient ce pieux hommage à quatre jeunes martyrs de la liberté, la frayeur se calma et les marchands ne craignirent plus le pillage qu'on leur avait fait redouter de la part des *anarchistes*. Alors le gouvernement crut que les *Amis du Peuple* avaient voulu faire un essai de leurs forces, et la perte de la société fut résolue.

Ajoutons que cette société populaire eut bientôt un autre tort aux yeux de M. Guizot, de Broglie et Molé : elle avait osé organiser,

(1) M. Sarrans.

armer, équiper et mettre en route pour aller secourir les patriotes belges, un beau bataillon de jeunes volontaires patriotes; elle leur avait donné un commandant et un drapeau, sans en demander la permission au gouvernement! Décidément, il y avait en France, aux yeux des doctrinaires, deux gouvernements.

Deux jours après, un obscur député, M. Benjamin Morel, fit à la Chambre, contre les sociétés populaires, une proposition dont il n'était très probablement que l'éditeur responsable.

A propos d'une pétition de quelques commissaires-priseurs qui se plaignaient de l'état des affaires commerciales, M. Morel ne craignit pas d'attacher le grelot, en se déchaînant contre ces sociétés qui, disait-il, étaient la cause des craintes et des souffrances du commerce de la capitale. Dans un discours préparé, ce député ministériel signalait particulièrement la *société des Amis du Peuple*, qu'il appelait *désorganisatrice*, et comme se vantant de conspirer *à ciel ouvert*. M. Morel s'étonnait de ce que le gouvernement souffrait qu'il se formât, au mépris des lois existantes, des réunions qui, disait-il, voulaient ébranler les bases de la société, et il demandait aux ministres des explications à cet égard.

Comme on le pense bien, ces explications ne se firent pas attendre longtemps. M. Guizot profita de l'occasion pour entretenir la Chambre de ces sociétés, dont l'existence lui était antipathique; il demanda aussitôt la parole.

Mais MM. Demarçay et de Corcelles voulurent, avant d'écouter le ministre de l'intérieur, protester contre le discours et les insinuations du premier orateur. Il leur semblait malséant qu'un député vînt accuser la conduite de citoyens tandis qu'ils étaient sous le poids d'une poursuite judiciaire; et surtout qu'il eût désigné comme faisant partie de ces réunions, si coupables à ses yeux, plusieurs de ses propres collègues.

M. de Tracy se joignit à ses deux amis politiques pour défendre les sociétés populaires: « Je ne nie pas, dit-il, qu'elles n'aient pu être le prétexte de quelques émotions, car il y a des hommes qui sont toujours prêts à s'alarmer; mais ces émotions sont inséparables d'un grand changement politique. Il y a des améliorations à faire dans la législation criminelle, surtout dans le code pénal, à la suite d'une révolution qui a rendu aux Français tous leurs droits et au gouvernement toute sa dignité, et je regrette que ces améliorations n'aient pas encore été proposées. »

M. Guizot parut alors à la tribune: il débuta par reconnaître que les craintes excitées par les sociétés populaires étaient exagérées; que, jusque-là, ces sociétés ne lui paraissaient pas avoir fait grand mal, ni déployé une grande puissance. « Cependant, disait-il, l'agitation est réelle, les craintes sont vraies..... Voyez partout les capitaux se retirer, l'industrie se resserrer elle-même: l'alarme est générale dans les professions laborieuses, dans celles qui font la force et le fonds de notre société.... Le grand mal des sociétés populaires, c'est qu'elles exaltent, qu'elles redoublent de jour en jour l'état révolutionnaire. Nous avons fait une révolution, une heureuse, une glorieuse révolution; mais nous n'avons pas prétendu mettre la France en état de révolution, la maintenir dans le trouble qui accompagne une telle situation. Dans l'état révolutionnaire, toutes les choses sont mises en question, toutes les prétentions sont indéfinies; des appels continuels sont faits à la force, à la violence: voilà le grand, le véritable caractère de l'état révolutionnaire. Eh bien! cet état existe dans les sociétés populaires, dans l'action qu'elles exercent, dans l'impulsion qu'elles s'efforcent de donner.....

« Il ne s'agit pas, dans ces sociétés, continuait M. Guizot, de telle ou telle réforme, de tel ou tel but à atteindre; il s'agit d'un véritable travail politique, de prétentions indéfinies, hors d'état de se limiter elles-mêmes, d'ambitions qui ne connaissent pas leur propre objet; c'est, en un mot, un état continuel de fermentation vague et croissante; c'est l'appel continu au trouble, à la force, à la violence; c'est le recours aux moyens les plus hasardeux; c'est la menace sans cesse adressée à tous les pouvoirs de la société; c'est la guerre déclarée à toutes les existences, à toutes les idées qui ne s'accordent pas avec celles de la faction à laquelle on voudrait donner l'empire.......; ce ne sont pas des mouvements, des progrès qu'on demande: on provoque des changements; et voilà ce qu'on appelle demander les conséquences de la révolution qui vient de s'accomplir.

« Nous aimons le progrès, nous désirons le mouvement progressif, nous souhaitons les développements de l'esprit public; mais, quand nous considérons le péril où de pareilles agitations peuvent jeter la société, nous n'y voyons plus un mouvement proprement dit, nous y voyons un mouvement désordonné.

« On parle des vœux du peuple, ajoutait M. Guizot, des vœux de la nation: messieurs, l'état de choses que je viens de dépeindre n'est

pas le désir de la France; l'état dans lequel les sociétés populaires entretiennent la France est un état contraire non seulement à ses besoins, à ses intérêts, mais à ses vœux. Quand on essaie de la jeter dans cette perturbation, non seulement on lui fait tort, mais on lui fait violence. Voilà le mal des sociétés populaires : elles font violence à la France, elles la troublent, l'échauffent, la font fermenter malgré elle. »

Puis, passant à l'effet que les clubs devaient produire en Europe, M. Guizot assurait qu'ils nuisaient à la France et à son gouvernement.

« Il ne faut pas se tromper sur le jugement que l'Europe porte de notre révolution, ajoutait-il. Je n'hésite pas à dire le fond de ma pensée, sincère, sérieuse. L'Europe approuve notre révolution ; elle trouve que nous avons eu raison, que ce qui s'est passé en France s'est passé par de bons motifs, par des motifs suffisants. L'Europe pense que la France a bien fait de changer son gouvernement. Mais en même temps que l'Europe approuve notre révolution, elle l'observe avec réserve et peut-être avec méfiance. L'Europe aussi se souvient du passé et des sociétés populaires (1), et des guerres de la révolution. L'Europe n'a pas, plus que nous, perdu la mémoire ; l'Europe se demande si du milieu de nous, si du sein de cette révolution qu'elle approuve (2), ne naîtra pas une nouvelle propagande révolutionnaire. C'est à nous, messieurs, de prouver à l'Europe qu'elle a eu raison dans son approbation et qu'elle a eu tort dans ses craintes. Mais il faut dès à présent le reconnaître : le mouvement que les sociétés populaires entretiennent ébranle l'Europe; il nourrit les défiances, affaiblit les relations qui font le bonheur des peuples. La société européenne croit voir le plus grand danger, en apercevant au milieu de nous un foyer permanent de désordre, et des germes perpétuels de défiance. »

(1) Il était assez naturel que les rois de l'Europe se souvinssent des sociétés populaires de la première révolution, car ces sociétés leur firent passer de bien mauvais moments. Les alliés de Louis XVI avaient déclaré la guerre aux Jacobins; les Jacobins relevèrent le gant et déclarèrent la guerre aux rois. Les sociétés populaires de 1792, 93 et 94 sauvèrent la France par l'exaltation salutaire qu'elles entretinrent dans la république, et par les sacrifices de toute espèce qu'elles firent pour le triomphe de la liberté. Il était donc dans l'ordre, après la seconde révolution, que les souverains, ennemis de la liberté, vissent renaître avec effroi les sociétés populaires. Ils devaient s'en alarmer; mais ce n'était pas au gouvernement français à leur donner satisfaction. C'était réaliser la fable des moutons, du chien et du loup.

(2) Non, les rois de l'Europe n'approuvaient pas la révolution de 1830; ils la subirent comme une catastrophe qu'ils ne pouvaient plus empêcher. Les rois auraient attaqué la France révolutionnaire s'ils n'eussent été contenus par l'opinion des peuples, et si le gouvernement du Palais-Royal n'eût travaillé lui-même à étouffer les principes que la révolution venait de faire triompher, principes antipathiques à tous les rois, et contre lesquels ils auraient joué leur dernier soldat et leur dernier écu.

Examinant, à ce sujet, l'état de la législation de la France et les remèdes qu'elle offrait au mal qu'il venait de signaler avec tant d'inquiétude, le ministre de l'intérieur n'hésitait pas à convenir que les art. 291 et 292 du code pénal ne pouvaient servir de règle dans un pays libre : mais qu'il fallait en attendre l'abrogation légale (1).

« Vous réformerez donc cet article, disait-il, mais seulement lorsque le danger de l'art. 291 sera reconnu plus grand que le danger des sociétés populaires. Ce que vous avez à réprimer aujourd'hui, ce n'est pas le danger de l'art. 291 c'est le danger des sociétés populaires. Le pouvoir connaît le danger, il le contiendra ; il l'a déjà fait : il a, contre ces périls, dans l'art. 291, une arme assurée; non seulement il ne doit pas s'en desssaisir, mais il doit s'en servir. »

Tel fut le long, l'incohérent manifeste lancé par M. Guizot contre les sociétés populaires, dans la séance du 25 septembre, deux mois après la révolution qui devait avoir rendu au peuple ses droits les plus précieux. Le ministre de Louis-Philippe avait eu le soin, suivant l'usage adopté par cet orateur, de le saupoudrer de ces grandes phrases déclamatoires qui obtenaient toujours l'approbation des députés ministériels: mais, à travers toutes ces déblatérations sur les dangers qu'il signalait, il était facile de saisir le fond de la pensée du ministre de l'intérieur, et on pouvait la formuler ainsi : « Les sociétés populaires, sentinelles avancées des libertés publiques, gênent l'action d'un gouvernement qui répudie ces libertés; elles font peur aux puissances étrangères; nous ne pouvons pas tolérer leur existence. Nous les frapperons donc au moyen de l'art. 291 du code pénal, quoique nous regardions les dispositions de cet article comme indignes d'un peuple libre. »

Pour ne pas assumer l'odieux d'une guerre faite aussi déloyalement à l'élite de la nation, et par des motifs honteux à mettre au jour, le ministre de l'intérieur se réservait d'autres moyens, qui ne tardèrent pas à produire l'effet que les contre-révolutionnaires du conseil s'en

(1) Ce fut toujours là le langage de ceux qui voulaient mettre en réserve l'arsenal de toutes les mauvaises lois de l'empire et de la restauration contre les hommes qui s'en croyaient débarrassés. On faisait semblant de reconnaître que telle loi était détestable, qu'elle devait être rapportée sans délai; mais on ne la rapportait jamais, et on continuait à s'en servir au gré des passions.

promettaient. En attendant, M. Guizot faisait lui-même ce qu'il reprochait aux amis du peuple : il semait l'alarme.

Mais si les centres s'étaient extasiés devant les déclamations pédantesques de M. Guizot, le côté gauche se montra indigné du langage qu'osait tenir le ministre d'un roi issu naguère de la plus grande révolution de principes qui eût jamais eu lieu. Plusieurs fois le ministre avait été interrompu en prononçant ce long réquisitoire, lancé au milieu de la Chambre à propos d'une pétition, mais que l'on regardait, avec raison, comme une attaque préméditée contre les sociétés populaires.

A peine M. Guizot eut-il fini, que plusieurs des députés animés de l'amour de la liberté se précipitèrent vers la tribune pour répondre au ministre de Louis-Philippe. M. Eusèbe Salverte prit le premier la parole pour défendre des sociétés dont le zèle pouvait, disait-il, aller trop loin et paraître importun à certains hommes, mais non pas dangereux à la société.

« Les hommes dont vous parlez, ajouta M. Salverte, peuvent avoir des opinions exaltées : gardez-vous, pour cela, de les traiter comme des ennemis ; craignez d'exciter vous-mêmes des discordes dont les conséquences vous feraient longtemps gémir... Je n'ai point assisté aux séances des sociétés populaires ; mais je connais quelques-uns des membres qui les composent ; je connais leurs intentions, leur esprit, les garanties qu'ils donnent à l'ordre public, leur caractère, leur capacité, leur probité ; je ne pense pas que des actes isolés de la part de quelques particuliers réunis puissent exciter l'animadversion publique. Souvenez-vous que les hommes dont on vous parle ont combattu avec vous... (Ici l'orateur est interrompu par MM. Demarçay, de Corcelles et autres de leurs amis, qui s'écrient, en s'adressant au centre gauche de la Chambre : *Sans vous! malgré vous!*) Voilà les hommes contre lesquels on manifeste tant de terreur, reprend M. Salverte ; voilà les hommes contre lesquels on élève cet échafaudage d'accusations ridicules. Un vieux proverbe dit qu'il ne faut pas avoir peur de son ombre ; je vous dirai, moi, n'ayez pas peur de vos amis ! »

— « Au lieu de s'occuper à exhumer les lois les plus tyranniques de l'empire, ajouta aussitôt M. Delaborde, le gouvernement ferait bien mieux de nous proposer le projet de loi qui, d'après la charte, doit attribuer au jury le jugement des délits de la presse et des délits politiques. »

— « S'il est étonnant de voir le gouvernement attacher tant de prix à une loi qu'il regarde comme mauvaise, reprit Benjamin Constant, il l'est bien plus encore de le trouver si sévère envers les patriotes, lorsqu'il se montre si tolérant pour des écrivains factieux qui provoquent chaque jour au renversement de l'ordre de choses actuel. Ai-je besoin de rappeler les articles de certains journaux, ces manifestes des factions qui tendent à saper toutes les bases de notre gouvernement : qui portent leurs sourdes menées jusqu'à la racine du trône ; qui prêchent ouvertement le retour d'une dynastie déchue ; qui déclarent l'illégitimité du prince qui nous gouverne ; qui s'étudient à inventer, à préconiser, à suggérer des moyens de parjure et de secrètes trahisons ? (Écoutez ! écoutez ! criait-on du côté gauche.)

« Si Messieurs les ministres veulent bien lire les articles des journaux dont je parle, ils verront qu'ils sont bien moins excusables, beaucoup plus dangereux que rien de ce qui a pu être dit dans les sociétés populaires.

« Or, je le demande, par quelle bizarrerie, lorsqu'ils lisent froidement ces provocations au renversement de la dynastie actuelle, peuvent-ils concevoir tant de fureur contre des hommes dont les intentions sont pures, et dont le désintéressement n'a été mis jusqu'à présent en doute par qui que ce soit ; contre des hommes qui ont déployé, dans les derniers combats, plus de vertus que jamais un peuple n'en a manifesté ?

« Faut-il leur faire un crime de quelques mots hasardés, de quelques insinuations même contre des pouvoirs existants, contre des pouvoirs incomplets..... (Ah ! voilà le mot, s'écrient les centres.) Oui, répond Benjamin Constant, contre des pouvoirs qui n'ont pas encore acquis toute la force que leur rendrait une réélection en les complétant ?

« Pourquoi tant de colère contre ces généreux citoyens, qui, pour vous rendre libres, ne se sont pas seulement exposés eux-mêmes, mais qui ont perdu leurs frères, leurs enfants, leurs femmes ; qui les ont vu mitrailler sans désespérer de la cause sacrée qu'ils défendaient ? Et pourquoi tant de tolérance envers les machinateurs de toutes ces manœuvres qui tendent à ébranler le trône et à renverser nos institutions ?..... Je dis donc aux ministres, d'après le cri de ma conscience, qu'ils donnent trop d'importance à ce qui n'en a pas, à ce qui ne sera que passager : il est bon que tous les citoyens soient appelés à coopérer de tous leurs moyens au bien public ; il ne faut rien craindre de ce qui peut les éclairer. »

Un pareil discours, prononcé par un homme

qui tenait une haute position dans l'État, était propre à inspirer des réflexions au ministre de l'intérieur : il entrevit que la suppression des sociétés populaires par les voies qu'il appelait légales offrirait bien des difficultés, surtout si les délits politiques devenaient de la compétence du jury. Mais les doctrinaires n'étaient pas hommes à reculer quand il s'agissait d'étouffer quelques-unes des libertés que la France croyait avoir reconquises par la révolution de juillet.

Jusque-là ces débats inattendus, mais qui indiquaient qu'une opposition redoutable se dessinait dans la chambre des députés, s'étaient concentrés sur les sociétés populaires. M. Mauguin agrandit le cercle dans lequel le ministre de l'intérieur semblait avoir voulu circonscrire la discussion : il attaqua le ministère dans tous ses actes, dans ses intentions, et le rendit responsable du malaise général, de la détresse du commerce, de l'irritation des amis de la révolution.

« On vous parle aujourd'hui des sociétés dites *populaires*, s'écria M. Mauguin, ce n'est là qu'un des éléments de notre situation. Vous parlez de leurs effets, il faut s'occuper de leurs causes.

« A quoi tient l'existence de ces sociétés? Sont-elles un mal, sont-elles un bien? Je n'ai pas à prononcer là-dessus. Mais à quoi tend leur existence? à la condamnation de la conduite du ministère........ (A ces mots les centres interrompent l'orateur par ces mêmes cris que poussaient autrefois les *trois cents* de M. de Villèle.)

« Il y a une cause générale qui agit sur tout, reprend M. Mauguin ; cette cause générale, je la dénonce : c'est la conduite des ministres..... Oui, toutes les fois que les peuples commettent des fautes, reprend l'orateur au milieu des exclamations des centres, ce sont les gouvernements qui en sont cause.

« Il faut donc examiner la conduite des ministres. Vous pensez bien que je ne veux pas l'examiner aujourd'hui à l'occasion d'une question de commissaires-priseurs ; je n'aime pas les discussions qui n'aboutissent à aucun résultat. Il faut qu'une proposition soit faite au sujet de laquelle tous les débats s'élèvent et la question se vide. La France est maintenant, je le déclare, en guerre contre son administration.—A l'ordre! à l'ordre! s'écrient les centres. — Expliquez-vous de suite, crient à l'orateur les ministres de la marine et de l'instruction publique.

— «Voilà cette proposition, reprend M. Mauguin sans s'émouvoir : je la dépose sur le bureau. Si j'ai tort, la Chambre la rejettera ; tout ce que je désire, c'est que les ministres justifient leur administration. Je vais la lire.

— « Vous n'avez pas le droit de la lire, s'écrient les centres, qui montrent une grande exaltation. Descendez! descendez!....— Lisez-la, lisez-la, lui crient d'autres voix, parmi lesquelles on remarque celles de MM. Demarçay et de Corcelles. — Renvoyez votre proposition dans les bureaux, dit Casimir Périer.

— « Je ne la lirai pas, continue M. Mauguin après avoir obtenu quelques moments de silence ; je ne la lirai pas, ne vous effrayez point : je dirai seulement qu'il est utile que la Chambre intervienne ; qu'il me paraît du plus haut intérêt pour nos destinées de faire cesser les inquiétudes qui nous agitent. Je désire qu'un comité d'enquête se forme, et qu'il réunisse les documents pour faire un rapport sur la situation du pays. En conséquence, ma proposition tendra à ce qu'un rapport soit fait sur la situation du pays. »

Ici les cris : *à l'ordre! à l'ordre!* empêchent longtemps l'orateur de se faire entendre, et le président est obligé d'agiter sa sonnette pour laisser à M. Mauguin la possibilité d'expliquer la phrase qui a blessé la Chambre.

« La phrase que j'ai prononcée, reprend l'orateur, s'adresse aux ministres; elle est toute constitutionnelle. S'il s'agit seulement de conserver l'ordre, je suis d'accord avec vous ; nous sommes tous d'accord sur cet objet. Mais nous ne sommes pas d'accord sur les moyens de le consolider. Ainsi, je le déclare, le système de l'administration actuelle ne me paraît pas propre à consolider ; et comme nous sortons d'un mouvement révolutionnaire, toute faute qui, dans un temps de tranquillité, disparaîtrait, peut prendre aujourd'hui un caractère de gravité et peut-être avoir des suites que, tous, nous voulons éviter, que nous chercherons à prévenir. Eh bien! c'est précisément pour prévenir ces maux, pour faire qu'on s'entendît sur les moyens d'exécution, que j'ai dit que le système de l'administration est en opposition avec nos principes, avec nos idées, avec notre manière de voir sur les moyens de consolidation. »

— « Parlez de vous, de vos principes, lui crie M. Guizot; ne dites pas *la France.* » — « Vous aussi, vous dites *la France*, en parlant de vous, lui répond M. Mauguin ; et quand vous le dites, vous vous trompez peut-être plus que moi. »

Jamais, depuis que le ministère de Louis-Philippe existait, son administration n'avait été

attaquée avec tant de raison et de sévérité : les centres, soulevés contre l'orateur, voulaient qu'il fût rappelé à l'ordre pour avoir, disaient-ils, calomnié la France. Le président s'y refusait, parce que, dans son opinion, M. Mauguin s'était borné à exprimer ses idées sur la question soulevée et sur la conduite du ministère.

M. Dupin, regardant le discours de l'orateur qui descendait de la tribune comme une accusation formelle contre la majorité du conseil dont il faisait partie, crut ne pas devoir laisser la Chambre sous l'impression des paroles accablantes de M. Mauguin. Il releva le gant; et une séance qui semblait n'offrir d'abord qu'un intérêt très secondaire, devint ainsi l'une des plus intéressantes qui eussent encore eu lieu.

« Non, messieurs, dit le membre *in partibus* du cabinet de Louis-Philippe; non, jamais le ministère ne craindra de rendre compte de sa conduite et de ses actes, comme de ses pensées et de ses intentions. Le ministère n'a pas perdu et il ne perdra jamais de vue la pensée qui a présidé à la révolution du mois de juillet. »

Puis M. Dupin passait en revue, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois, tout ce que la Chambre et le ministère avaient, selon lui, procuré de bienfaits à la France. « Nous avons dit au peuple, poursuivit M. Dupin : vous voulez la tranquillité, nous vous la donnerons, et nous la lui avons donnée; et, le niera qui voudra, nous avons bien mérité de la France. Si notre conduite mérite quelque blâme, la France jugera; elle prononcera entre ceux qui veulent accomplir dans son esprit cette mémorable révolution de juillet, et ceux qui voudraient en faire une autre; car c'est vouloir une autre révolution que de condamner la France à se jeter dans le mouvement perpétuel.

« On parle de l'existence prétendue provisoire de la Chambre, ajoutait M. Dupin en répondant à M. Benjamin Constant. Ah! si le mandat vous avait manqué, vous en auriez reçu la ratification la plus solennelle par l'approbation générale qu'a donnée à vos actes le peuple tout entier. C'est une maxime de droit que la ratification équivaut au mandat. »

Arrivant ensuite aux sociétés populaires, M. Dupin énumérait tous les maux qui résultent des troubles permanents. « Si on parle toujours de continuer la révolution, disait-il; si l'on parle sans cesse de perpétuer le mouvement; si l'on veut de nouveau mettre en pratique les théories les plus imaginaires, théories qui sont usées depuis quarante ans, vous jetez l'inquiétude partout : personne n'achète, personne ne ait fabriquer, et les ouvriers sont sans travail. Nous sommes arrivés à ce qu'on peut considérer comme le dernier résultat des efforts de l'esprit humain. Véritablement nous tenons les tables de miséricorde; car après avoir traversé tant de révolutions, nous sommes arrivés à un gouvernement qui est le résultat de la volonté nationale. Interrogez la capitale, tout vous répondra que la société est inquiète, agitée, qu'elle est comme un fleuve qui coule à pleins bords et qui bat les deux côtés de ses rives. Peut-on entrer dans une boutique pour acheter quand chacun, effrayé, se range en voyant des rassemblements parcourir les rues : le marchand craint pour ses carreaux et ferme sa boutique. Voilà un des effets des agitations populaires. La France a besoin de la paix et du repos : il faut que son gouvernement ait une législation forte et compressive. »

Après le combat que venaient de se livrer à la tribune le parti de la *résistance*, qui se qualifiait de *modéré*, et celui du *mouvement*, que les ministériels désignaient sous la dénomination d'*exalté* ou de *républicain*, il fallait que la majorité du ministère succombât ou qu'elle se trouvât raffermie. Les événements de la soirée, auxquels le ministre de l'intérieur et la police du Palais-Royal ne furent pas étrangers, donnèrent gain de cause aux contre-révolutionnaires.

Quoique le président, le secrétaire, l'imprimeur de la société *des Amis du Peuple*, et jusqu'au propriétaire du local, eussent été renvoyés devant la police correctionnelle en vertu de l'article 291 et pour les motifs développés plus haut, cette société n'en continuait pas moins ses séances; et, dans cette même soirée, elle s'était réunie comme à l'ordinaire. Mais déjà les agents de la police avaient travaillé à alarmer les hommes de la Bourse et les marchands du quartier sur ces réunions qu'on leur peignait comme turbulentes et comme prêchant le désordre et le pillage : suivant l'usage, les agents subalternes de la police avaient encore renchéri sur les accusations lancées à la tribune par le ministre, et ils avaient ainsi indisposé les trafiquants de la rue Montmartre contre les jeunes gens qui discutaient entre eux les grandes questions politiques sur lesquelles les esprits étaient divisés.

La société s'occupait d'un bazar d'échange pour la classe ouvrière, lorsque des sifflets interrompirent l'orateur à plusieurs reprises, et jetèrent du trouble dans l'assemblée : c'était là que la police voulait en venir. Aussitôt il se forme des rassemblements tumultueux à la porte du manège; quelques marchands, alarmés par les agents de la police, ferment leurs bou-

tiques; les autres marchands, sans trop savoir de quoi il s'agit, en font autant; la rue se remplit de curieux, au milieu desquels s'élèvent des voix accusatrices contre la *société des Amis du Peuple*, que l'on représente comme la cause des désordres qui troublent le commerce; car, à Paris, tout se réduit, pour les marchands, à ces conditions : — *Le commerce va*, ou *le commerce ne va pas*. — En ce moment on voyait accourir sur les lieux, avec leurs habits de gardes nationaux, les *hommes du lendemain*, prêts à prendre leur fusil contre les jeunes gens. Deux officiers de la garde nationale s'interposent entre les gardes nationaux, les agents de la police et les membres de la société. Le président proteste contre les troubles que des étrangers sont venus exciter; des orateurs se plaignent des odieuses manœuvres employées pour nuire à la société; et, pour donner la preuve qu'ils n'ont nullement l'intention de compromettre la tranquillité publique, le président et les membres des bureaux cèdent aux vœux des officiers de la garde nationale, et déclarent la séance levée. En sortant, les jeunes gens, ceux-là même que l'on portait en triomphe peu de jours avant, sont sifflés, hués, insultés par des bandes d'agents de police ou par les marchands.

Le lendemain, les chefs de la société se présentèrent pour faire connaître aux divers membres les dangers que leur réunion courait de la part des agents de la police et des gardes nationaux contre-révolutionnaires : ils trouvèrent les portes fermées, et le passage leur fut barré par des piquets de la garde nationale, envoyés sans la participation de leur commandant-général. La *société des Amis du Peuple* se trouva ainsi supprimée par la force. Tout ce que purent faire les membres du bureau, ce fut de protester contre la violence dont ils étaient l'objet.

Cependant, ils ne désespéraient pas de pouvoir reprendre leurs séances légalement : ils comptaient sur l'acquittement de leur président et des autres membres traduits devant le tribunal correctionnel; et un acquittement juridique eût été, pour la société, le signal de sa réouverture. Les amis du peuple fondaient leurs espérances sur la conviction qu'ils avaient qu'aucun des juges de la restauration n'aurait osé condamner les hommes qui venaient de faire la révolution, pour s'être assemblés au nombre de plus de vingt-un, sans en avoir demandé l'autorisation au gouvernement. Ils espéraient encore que la cause de leur société ne serait jugée qu'après l'adoption du projet de loi destiné à soumettre au jury les délits politiques; mais il ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils allaient être jugés par leurs ennemis.

Malheureusement pour la liberté de la discussion, la majorité du ministère, ébranlée avant l'attaque de M. Guizot contre les sociétés populaires, s'était consolidée par la suppression de celle des *Amis du Peuple*, et la politique de cette majorité venait de prendre de nouvelles forces par quelques nominations à des places importantes confiées à des hommes que le peuple regardait comme d'anciens contre-révolutionnaires, ou à ceux qui avaient renié la révolution de juillet et ses principes. Au nombre de ces derniers on remarquait le député Persil, récemment appelé aux fonctions de procureur-général près la Cour royale de Paris, en remplacement de M. Bernard (de Rennes), nommé conseiller à la Cour de cassation.

M. Persil s'était fortement prononcé dans les premiers jours de la révolution; mais le libéralisme qui l'avait fait arriver à la chambre des députés n'allait pas au-delà du changement de dynastie. Aussitôt qu'il y eut un nouveau roi enté sur la révolution de juillet, M. Persil se déclara l'un des plus violents champions du nouvel ordre de choses. Il ne tarda pas, par son acharnement à poursuivre la presse patriote et les républicains, à se faire une réputation qui lui valut de terribles comparaisons; et il justifia bientôt cet axiôme : que rien n'est plus à redouter pour un parti politique ou religieux que ses propres renégats.

M. Persil signala son arrivée au parquet de la Cour royale par la sévérité qu'il déploya dans toutes les affaires politiques. Celle de la *société des Amis du Peuple*, instruite en peu de jours, fut appelée le 2 octobre devant le tribunal correctionnel, présidé par le juge de la restauration, Dufour. Le président de la société, Hubert, son secrétaire, le trésorier et le propriétaire de la salle, se considérèrent dès-lors comme condamnés par avance.

Accusés d'avoir attaqué l'autorité constitutionnelle de la chambre des députés dans une discussion publique, et d'avoir persisté à tenir des séances au mépris des art. 291 et suivants du code pénal, Hubert déploya devant les juges de Charles X une audace qui les frappa de stupeur.

« C'est un étrange spectacle, dit-il, que de voir citer devant vous, deux mois après la révolution du 29 juillet, des personnes qui n'ont pas été étrangères au succès de nos grandes journées. Que ceux qui n'ont pas reculé devant cette funeste anomalie en portent la peine! Quant à moi, je n'aurai point l'inconcevable fai-

blesse de vous accepter pour juges et de me défendre devant vous. Ami de l'ordre nouveau, lié par la révolution, je ne dois pas compte de mes opinions aux hommes que nous avons vaincus, et assez longtemps vous n'avez pas laissé passer de semaine sans envoyer en prison au moins un ami de la liberté ; mais les temps sont changés.

« Juges de Charles X, récusez-vous. Le peuple vous a dépouillés de la toge en rendant la liberté à vos victimes. Vous-mêmes avez sanctionné la sentence, en fuyant pendant qu'il se battait !

« Voyez ces rubans tricolores dont nous sommes parés ! Il y a deux mois encore vous les eussiez flétris comme des signes de sédition. Oserez-vous, avec la même confiance, juger ceux qui les ont portés au mépris de vos vengeances? Comment osez-vous affronter, sur les sièges dont les fleurs de lis ont été arrachées, ceux qui ont chassé l'idole à laquelle ont été sacrifiés tant de proscrits ?

« Si, à défaut de justice, un sentiment de pudique convenance ne vous porte pas à vous abstenir, condamnez-moi; mais au moins vous ne me jugerez pas; car je me respecte trop pour reconnaître en vous un tribunal légitime. Je puis aller en prison par vos ordres ; je ne puis me dégrader jusqu'à vous soumettre une justification que vos antécédents vous mettent hors d'état de comprendre. »

Hubert fut condamné à trois mois de prison et à trois cents francs d'amende; deux de ses coaccusés à des peines moindres, et la *société des Amis du Peuple* fut dissoute légalement, après l'avoir été par la violence. Hubert appela de ce jugement, qui fut confirmé par la Cour royale.

Mais cette affaire avait blessé profondément tous les juges de la restauration ; ils en éprouvèrent de vifs ressentiments contre les patriotes. Et comme ils prétendirent que le président du tribunal avait manqué à ses devoirs en laissant outrager la magistrature, ils le déférèrent à la Cour royale, devant laquelle M. Dufour fut obligé d'expliquer sa conduite.

L'attaque du président des *Amis du Peuple* contre la magistrature conservée irrita le nouveau procureur-général Persil : il voulut se venger en ordonnant l'emprisonnement des condamnés sans aucun délai. Le procureur du roi Comte, que les patriotes comptaient dans leurs rangs, représenta à son supérieur que l'exécution immédiate du jugement, sans attendre le délai d'appel accordé au ministère public, serait un fait sans exemple. Ne voulant pas se prêter à un acte que l'on ne manquerait pas de regarder comme entaché de partialité, M. Comte prit le parti de s'adresser aux condamnés eux-mêmes (1). Ceux-ci avaient d'abord résolu de se laisser conduire en prison par la force armée et en costume de gardes nationaux ; mais, sur les instances de leur ami, ils consentirent à demander l'exécution de leur jugement, et se constituèrent en prison sans scandale.

Ainsi finit l'existence patente d'une société qui avait tant effrayé le nouveau gouvernement, et dans laquelle les contre-révolutionnaires du conseil crurent voir ressusciter la célèbre *société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, dite des *Jacobins*. De ce moment, le gouvernement de Louis-Philippe ne rencontra plus aucun obstacle pour l'application du système politique que l'on ne tarda pas à qualifier d'*immuable*, parce qu'il n'eut d'autre but que celui d'affermir le trône nouveau et de consolider la *dynastie du neuf août*. Ce système ne tarda pas à se développer complètement.



CHAPITRE X.

Conversation du général Lafayette avec M. de Humboldt. — La non-intervention de la France. — Idées des révolutionnaires français. — Dispositions des peuples après la révolution de juillet. — Troubles en Allemagne. — — Révolution en Saxe. — Le cabinet du Palais-Royal encourage les réfugiés espagnols. — Préparatifs d'invasion de l'Espagne. — Le ministère trahit les réfugiés espagnols. — Situation désespérante dans laquelle il les laisse. — Ils se décident à tenter l'invasion. — Leurs efforts pour faire triompher la cause de la liberté. — Déplorable résultat de leur dévouement. — Ils en accusent la perfidie du ministère de Louis-Philippe.

Pendant que le gouvernement français s'efforçait journellement de ravir au peuple les libertés reconquises; que tous ses actes tendaient à faire avorter l'immense révolution des trois jours, et que, pour arriver plus sûrement à ses desseins, non seulement il différait sans cesse la présentation des projets de lois promis par les dispositions supplémentaires de la charte, mais encore il faisait revivre toutes les lois tyranniques de l'empire ; les peuples de l'Europe, exaltés par l'exemple de la France, s'agitaient dans leurs fers, et cherchaient à s'élancer vers la liberté. Tous les jours arrivaient des émissaires envoyés par les patriotes de tous les pays au général Lafayette, que l'on s'obstinait à regarder comme le régulateur de la révolution française et le maître des destinées des nations.

(1) Lettre de M. Comte au ministre de la justice.

Voulant connaître les dispositions de la France et ses principes politiques à l'égard des autres puissances, le cabinet de Berlin, inquiet pour ses provinces du Rhin, avait chargé M. de Humboldt de sonder les intentions personnelles du général Lafayette. Ce diplomate se présenta donc au quartier-général de la rue du Montblanc, et là il fit connaître sa mission. Le général lui répondit d'abord que les affaires extérieures ne le regardaient pas, et qu'il fallait s'adresser au ministre chargé de ce département. Mais M. de Humboldt ayant insisté pour connaître au moins l'opinion personnelle de Lafayette, ce général lui répondit que la France ayant fait une révolution populaire et ayant élevé un trône entouré d'institutions républicaines (1), elle ne permettrait à qui que ce fût de se mêler de ses affaires. Mais il déclarait aussi que le gouvernement français ne s'immiscerait nullement dans celles des autres nations. « Si vos peuples sont contents de leurs gouvernements, ajouta Lafayette, tant mieux pour vous; s'il survient des discussions entre vos peuples et vous, il ne nous appartient pas d'y intervenir; mais si d'autres peuples veulent imiter notre exemple et conquérir leur liberté, nous ne souffrirons pas que des gouvernements étrangers y envoient leur gendarmerie contre-révolutionnaire; et, à cet égard, nous ne regardons pas la Pologne comme formant la même nation avec la Russie. Vous sentez que nous ne pouvons pas laisser attaquer, par des étrangers, chez d'autres peuples, le principe vital de notre existence, celui de la souveraineté nationale; qu'il nous est impossible de laisser écraser des nations qui deviendraient nos alliées en cas de guerre avec les gouvernements arbitraires..... Nous souhaitons de rester en paix avec tous nos voisins, ajouta Lafayette; nous n'avons apporté dans notre révolution aucune sorte d'ambition, quelques réclamations que nous eussions à faire, quelque revanche que nous eussions à prendre. Mais, si malgré notre modération, vous formez encore une coalition contre nous, alors il est de notre devoir de vous combattre avec les armes de la liberté, de soulever vos peuples contre vous, autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire, et si vos trônes ne pouvaient se concilier avec l'indépendance et la liberté de la France, il serait de notre intérêt de ne poser les armes que lorsque ces trônes auraient été brisés et anéantis. (2) »

Telle fut la réponse que M. Sarrans, à portée d'être bien informé, assure avoir été faite par le général Lafayette à l'envoyé de plusieurs cabinets, et principalement de ceux du nord. Il y avait loin des principes politiques émis par le général Lafayette aux idées des révolutionnaires français; ceux-ci auraient voulu déchirer les traités de 1814 et 1815; ils voulaient, comme le seul moyen de consolider la révolution en France, que l'élan du peuple français vers la liberté fût laissé libre; qu'il s'étendît d'abord jusqu'au Rhin et au versant des Alpes, et que, de là, on fut prêt à faire de la propagande révolutionnaire, soit en Allemagne, soit en Italie, soit même en Espagne et en Portugal. Non seulement ceux qui pensaient ainsi auraient voulu que la révolution effaçât toutes les traces que les deux invasions avaient laissées sur le territoire naturel de la France, mais encore qu'elle prêtât son redoutable appui aux peuples sur lesquels pesait, depuis quinze ans, la main inique du congrès de Vienne. Les hommes qui formaient ce vœu étaient sans contredit les plus braves, les plus généreux, les plus éclairés de la France; leur opinion avait autant de partisans qu'il existait de gens blessés au cœur par l'humiliation de leur patrie: ces vrais libéraux s'indignaient en voyant l'attitude que le cabinet du Palais-Royal prenait avec les puissances : ils ne comprenaient pas que le gouvernement qui succédait à la révolution de juillet ne cherchât pas à rendre à la France le rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Suivant eux, c'était là le seul moyen de tenir les rois en respect. Toute autre politique leur semblait indigne de la grande nation, et ils la repoussaient comme devant être funeste à la France le jour où les rois pourraient contempler d'un œil moins alarmé le volcan qu'ils avaient tant d'intérêt personnel à étouffer.

Les hommes qui voulaient déchirer les actes du congrès de Vienne et souffler l'esprit de propagande révolutionnaire, appuyaient leur opinion sur les dispositions des peuples.

En effet, on ne pouvait mettre en doute l'enthousiasme que le mouvement de la France avait produit chez tous nos voisins : les départements de la rive gauche du Rhin n'attendaient que l'apparition d'un drapeau tricolore pour se réunir à nous; et déjà des troubles sérieux avaient éclaté à Aix-la-Chapelle. La Savoie, les Alpes maritimes, se croyaient déjà redevenues françaises.

Les Piémontais, malgré les efforts de leur gouvernement, avaient poussé un cri de joie en pensant qu'ils allaient enfin pouvoir compléter leur révolution de 1820. Les habitants de Gênes

(1) Le général Lafayette compta longtemps sur les institutions républicaines. Sa loyauté se refusait à croire qu'on voulût l'abuser et tromper les vœux d'une nation aussi confiante.

(2) C'était là la politique du directoire; le général Bonaparte enfreignit ses prescriptions.

et du littoral, peuples nés pour la liberté, avaient senti battre vivement leur cœur à la nouvelle de l'affranchissement de la France. Eux aussi conspiraient depuis longtemps pour secouer le joug détesté du roi de Sardaigne : des insurrections comprimées avaient attesté plusieurs fois leur inébranlable résolution de briser les liens qui les attachaient à un gouvernement pour lequel ils avaient la plus grande aversion. Le premier pavillon tricolore qui se montra dans le golfe de Gênes avait été salué avec enthousiasme par toute la population d'une ville qui se souvenait avec orgueil d'avoir chassé les Autrichiens. Les marins des Etats génois agitaient leurs bonnets phrygiens en voyant se refléter sur la Méditerranée les nobles couleurs de Millesimo et de Montenotte ; ils n'attendaient, suivant leur expression pittoresque, qu'un peu de vent du Ponent pour chasser la *mal'aria*. Les sentiments que laissèrent éclater les Lombards, les Bolognais et les peuples divers qui habitent les bords de l'Adige et les légations, ne peuvent se décrire. A défaut de journaux, ils interrogeaient avec avidité tout ce qui venait de France : ils croyaient entendre sonner l'heure de leur délivrance des *Tudesques*; et leurs regards, sans cesse tournés vers les Alpes, cherchaient à y apercevoir les couleurs de Lodi, d'Arcole et de Rivoli, dont l'apparition eût été le signal de grands événements dans la Péninsule italique. Le seul duc de Modène fit, de son petit état, le foyer des intrigues d'une partie des carlistes français : c'était ajouter les actes aux paroles outrageantes pour Louis-Philippe. Enfin, les Grecs des îles ioniennes, si durement traités par l'Angleterre, se demandaient s'ils devaient se tenir prêts à chasser l'orgueilleux proconsul qui régnait si despotiquement sur leur patrie.

De l'autre côté des Pyrénées, les patriotes espagnols croyaient que le gouvernement sorti de la révolution de juillet devait à leur patrie une réparation du mal que lui avait fait l'invasion liberticide de 1823. Ils s'attendaient à une expiation propre à satisfaire les mânes de l'immortel Riégo ; et, sans avoir encore aucune idée bien arrêtée sur ce qu'ils voulaient, les Espagnols de 1812, comme ceux de 1820, étaient unanimes pour repousser la tyrannie stupide et sanguinaire qu'exerçait Ferdinand VII sur cette nation de braves.

Dans diverses contrées de l'Allemagne rhénane, des troubles avaient éclaté à la suite de la révolution de Paris. Quoiqu'ils eussent eu pour cause apparente des mécontentements locaux, il était difficile de ne pas y apercevoir l'influence des *idées françaises*. Les habitants du duché de Brunswick venaient de chasser leur duc, qui, à l'exemple de Charles X, avait fait braquer des canons dans les rues de sa capitale, pour répondre par la mitraille aux griefs du peuple.

L'électorat de Hesse-Darmstadt eut aussi ses émeutes; elles servirent à arracher au grand-duc quelques concessions réclamées depuis longtemps par le peuple, et qui n'auraient jamais été accordées sans ce contre-coup de la révolution de Paris.

Les premiers jours de septembre furent marqués, dans la Saxe royale, par des troubles très graves. A Leipsick, le peuple indigné de quelques mesures jugées trop rigoureuses, attaqua la maison du chef de la police, et, malgré les troupes envoyées pour rétablir l'ordre, la maison de ce chef et celles de ses principaux agents furent saccagées.

A Dresde, les agitations produites par les abus de la police prirent, dans la nuit du 9 au 10 septembre, le caractère d'une révolution. Déjà on se parait publiquement des couleurs françaises; on les voyait étalées chez tous les marchands, et les jeunes gens les portaient en cravatte ou en écharpe. Dans les théâtres et les autres lieux publics, la *Marseillaise* et la *Parisienne* étaient chantées en présence des agents de la police qu'on narguait impunément. Ces chants de liberté exaltèrent toutes les têtes ; des rassemblements se formèrent, les réverbères furent brisés, les bureaux de la douane et ceux de la police saccagés aux cris de *vive la liberté ! à bas la police ! vive les Français ! vive Lafayette !* L'Hôtel-de-Ville tomba au pouvoir des insurgés, malgré les troupes qui chargèrent le peuple : le sang coula des deux côtés. On aurait eu à déplorer des malheurs bien plus grands si l'artillerie n'eût refusé son service. Le lendemain une garde bourgeoise fut organisée, et le mouvement révolutionnaire de Dresde se termina par l'abdication du roi en faveur de son neveu, le prince Frédérick ; par la réforme de divers abus et par un changement complet du ministère.

La nouvelle des événements de juillet fit beaucoup d'impression à Munich. La cour, inquiète pour ses possessions d'outre-Rhin, laissa percer son mécontentement et ses craintes. Le peuple bavarois était dans de mauvaises dispositions envers son gouvernement. La révolte d'un régiment de cavalerie, soutenu par le peuple contre les autres troupes royales, eut pour résultat des combats sanglants dans les rues de cette capitale, à la suite desquels le roi changea son ministère.

Telles étaient les secousses imprimées sur

tous les points de l'Europe par la révolution de France. Il n'y eut pas jusqu'à la paisible ville de Hambourg qui n'en ressentît les oscillations.

Quant à la Belgique, ses habitants avaient commencé à imiter ceux de Paris, et nous verrons bientôt comment ils achevèrent leur révolution.

Aucun peuple ne doutait de l'appui que la France révolutionnaire semblait lui devoir pour s'affranchir. L'illusion dura même très longtemps ; longtemps les patriotes de toutes les nations de l'Europe crurent que le soleil qui avait éclairé la France le 29 juillet, devait faire luire un meilleur avenir pour leur patrie et pour eux. Aucun de ces patriotes étrangers ne mettait en doute que les ministres du nouveau roi des Français ne comprissent la portée de la Révolution française, et les obligations qu'elle semblait leur imposer à l'égard des nations qui voulaient l'imiter. Ils ne savaient pas, ces patriotes prêts à se dévouer pour la cause de la France, tout ce qu'il y avait de couardise et d'égoïsme dans l'âme de la plupart des hommes que les intrigues avaient placés à la tête du gouvernement d'une nation héroïque. Dans l'éloignement, les Italiens, les Espagnols, les Polonais, les Belges, confondirent longtemps M. Guizot, M. de Broglie, M. Molé, M. Sébastiani et leurs amis, avec le général Lafayette, M. Dupont de l'Eure, M. Laffitte, M. Mauguin, et autres membres actifs de la révolution. Et lorsqu'enfin ces peuples, désabusés, furent forcés de reconnaître leur erreur, ils accablèrent de leur mépris et de leurs malédictions ces mêmes ministres, ce même gouvernement auxquels, dans leur premier enthousiasme, ils auraient sacrifié le plus pur de leur sang.

Heureux encore ceux des étrangers qui avaient pu contenir leur impatience et ne pas compromettre leurs familles, leur fortune et leurs personnes par une levée de boucliers, comme celle que tentèrent les patriotes espagnols et italiens qui se trouvaient en France ! Ceux-là payèrent chèrement les machiavéliques combinaisons des ministres de Louis-Philippe.

Le lecteur connaît déjà les insultes que le nouveau roi des Français reçut de Ferdinand VII, du duc de Modène et de l'empereur de Russie, en réponse à la notification de son avénement au trône. Nicolas, prenant pour prétexte les vides que la guerre de Turquie et les maladies avaient faits dans les cadres de son armée, ajouta à ces insultes une levée extraordinaire de soldats. Mais personne ne se méprit à ses intentions : il avait vu avec colère la révolution de Paris ; celle de la Belgique acheva de le rendre furieux, et il ne pensa plus qu'à renouer l'alliance impie des souverains du nord contre le peuple français. Le cabinet du Palais-Royal se garda bien de manifester son ressentiment au puissant autocrate du nord ; le seul acte qu'il se permit fut de rechercher une alliance plus étroite avec le roi d'Angleterre, persuadé que l'union des deux gouvernements, des deux peuples anglais et français suffirait pour rendre impuissante la rage qui dévorait Nicolas. Cela était assez bien imaginé ; car l'alliance anglo-francaise devait empêcher la Russie de troubler cette paix que le gouvernement francais voulait conserver à tout prix.

Mais, ainsi rassuré du côté du nord, le cabinet du Palais-Royal crut pouvoir se venger du roi d'Espagne et du duc de Modène, non pas en les menaçant franchement de sa colère, mais en leur suscitant des embarras.

Déjà de nombreux et illustres Espagnols, victimes de leur attachement à la cause de la liberté, avaient formé, à Londres et à Paris, des juntes patriotiques d'où émanaient des proclamations appelant les Espagnols aux armes contre le gouvernement de Ferdinand VII, représenté comme un tyran ombrageux et cruel, ayant appauvri, opprimé, dégradé la nation : la junte de Londres y préconisait l'insurrection comme un des principes fondamentaux des anciennes lois du royaume, comme le *sinon non*, de l'Aragon. La junte se déclarait elle même régence provisoire.

Le cabinet de Madrid se plaignit à celui de Londres des enrôlements et des armements faits en Angleterre par les émigrés espagnols, et l'Angleterre remit en vigueur quelques dispositions de l'*allien-bill.* Alors la plupart des chefs espagnols se rendirent à Paris, où, de concert avec un second *comité espagnol*, dont faisaient partie les patriotes français Marchais, Étienne Arago, Garnier-Pagès, Dupont, Viardot, Périer fils et autres révolutionnaires, l'on travailla activement au projet de révolutionner l'Espagne.

Le cabinet du Palais-Royal, pour se venger de celui de l'Escurial, protégea ouvertement les patriotes espagnols. Le ministre de l'intérieur fit plus encore : il déclara que la France ferait à l'Espagne *une réparation éclatante* de ce qu'il appelait le crime politique de 1823. Ces paroles et les sympathies de la nation, moins le ministre des affaires étrangères, Sébastiani, qui se prononça contre tout ce qui pourrait avoir pour résultat un conflit européen, encouragèrent les réfugiés ; et malgré l'opposition que ce ministre manifesta, le comité continua ses enrôlements, ses armements et ses souscrip-

tions, qui s'élevèrent à près d'un million. Il eut encore le contentement d'apprendre que le roi lui-même avait fait remettre cent mille francs au général Lafayette, pour concourir aux frais de l'expédition qui devait avoir lieu contre le gouvernement de Ferdinand, qualifié bien durement par Louis-Philippe (1).

Ces encouragements eurent pour résultat d'attirer en France non seulement les réfugiés espagnols, mais encore une foule de volontaires et de soldats recrutés, que le comité dirigea par troupes de 20, 30 et 40, vers les Basses-Pyrénées. Le préfet de police, M. Girod de l'Ain, leur fit fournir des feuilles de route, avec étapes et solde, depuis Calais, Boulogne et le Havre. Des volontaires parisiens se joignirent en assez grand nombre à ces enrôlés, qui se rendirent ainsi à Bayonne. Les chefs ne manquaient pas : Miranda, San Miguel, Milans, Quiroga, Jaregui, Valdès, Vigo et divers autres généraux furent dirigés successivement vers les Pyrénées, avec de l'argent pour procurer des armes et des munitions aux volontaires. Enfin, on fit venir Mina d'Angleterre.

Ce fameux général de guérillas eut avec le ministre de la guerre, général Gérard, une longue entrevue dans laquelle le ministre de Louis-Philippe témoigna beaucoup d'intérêt au général espagnol : on lui promit l'appui du gouvernement français, et M. Guizot remit à l'un des réfugiés cent quatre-vingt quadruples d'or pour porter au général Valdès ; enfin, ce même ministre de l'intérieur promit de destituer quelques sous-préfets dont on suspectait les opinions défavorables à l'expédition.

Vers les premiers jours d'octobre, environ deux mille cinq cents à trois mille volontaires se trouvèrent sur les frontières, prêts à entrer en Espagne : ils avaient à leur tête un grand nombre de généraux et officiers supérieurs qui avaient été obligés de fuir leur patrie à diverses époques, et principalement lors de l'occupation de la Péninsule par l'armée du duc d'Angoulême.

Le gouvernement espagnol savait tout ce qui se passait à Paris et aux Pyrénées, et il avait remis en vigueur les décrets de 1825 contre les rebelles pris les armes à la main, et contre ceux qui leur donneraient asile ou entretiendraient des correspondances avec eux. La peine de mort atteignait les premiers, et les galères les seconds. D'un autre côté, des troupes nombreuses avaient été dirigées tant sur la Catalogne, où commandait le comte d'Espagne, que dans l'Aragon, où était Llander, la Navarre et la Biscaye. Enfin, le gouvernement avait mis à la disposition de ses généraux les milices locales, connues sous le nom de *tercios* ; de sorte que les frontières de l'Espagne se trouvaient gardées par des forces décuples de celles des réfugiés. Mais ceux-ci comptaient bien plus sur le bon effet de la révolution française, sur les proclamations qu'ils allaient lancer, sur le drapeau constitutionnel qu'ils allaient déployer, et sur leur propre présence, que sur leur nombre. Aussi se montraient-ils pleins d'ardeur, de courage et d'espérance.

Malgré toutes les mesures répressives que prenait le gouvernement espagnol, il n'était pas sans inquiétude sur le résultat de l'invasion. Il se rappelait les événements de l'île de Léon, et craignait l'effet de la propagande et des noms propres. Aussi fit-il faire des représentations énergiques au cabinet du Palais-Royal. Mais rien ne toucha aussi fortement ce cabinet que l'offre faite par Ferdinand de reconnaître Louis-Philippe comme roi des Français, s'il consentait à arrêter les réfugiés espagnols.

La veille, M. Montalivet assurait aux membres du comité espagnol qu'il venait d'expédier par le télégraphe l'ordre de favoriser les expéditions de Mina, de Valdès, de Torrijos. Le lendemain matin le *Moniteur* contenait l'ordre de faire interner, même par la force, les réfugiés espagnols réunis sur la frontière avec l'assentiment du gouvernement ! Que s'était-il donc passé ? « C'est que, dans l'intervalle de quelques heures, dit M. Sarrans, l'injonction diplomatique de réprimer les tentatives patriotiques des constitutionnels espagnols était parvenue au Palais-Royal avec la reconnaissance menaçante et ignominieuse de Ferdinand VII, et que, enorgueillie par cette adoption bâtarde, la royauté des barricades n'avait point balancé à la payer d'une perfidie. »

Il faut aimer sa patrie et la liberté comme l'aimaient la plupart des réfugiés espagnols pour comprendre la douleur qu'ils éprouvèrent en apprenant la nouvelle disposition du gouvernement français. Ils se virent tout-à-coup dispersés avec brutalité ; leurs moindres démarches furent signalées aux autorités de Ferdinand ; le ministère ne laissa plus passer ni secours en argent, ni hommes, ni objets d'armement : la plupart des dépôts de fusils furent saisis, ainsi que les munitions amassées avec tant de peine.

Alors ces généraux, ces hommes de cœur et d'action, qu'on allait parquer dans quelque dépôt de l'intérieur, ne consultèrent plus que leur

(1) « Quant à Ferdinand VII, avait dit le roi aux membres du comité espagnol, je vous l'abandonne ; c'est le plus grand coquin qui ait jamais existé. »

désespoir et leur courage ; ils résolurent de passer les frontières.

Malheureusement l'ensemble de leurs combinaisons n'existait plus. Tel chef qui devait pénétrer en Espagne en même temps et par un autre point que tel autre, se trouva sans armes ou sans munitions pour sa troupe. Ce fut là le sort des colonnes sous les ordres du général Vigo et du général Gurrea. Cinq cents fusils et six mille cartouches que le premier allait distribuer à ses hommes lui furent pris à Meulian ; on confisqua, à Bagnères, les armes que Gurrea y avait réunies. Les fusils du général Placencia, qui devait pénétrer par la frontière de l'Aragon, furent également saisis par l'autorité française. Milans et San-Miguel, destinés à envahir la Cerdagne, ne purent accomplir leur projet le capitaine-général ayant été instruit par le préfet des Pyrénées-Orientales de tous les mouvements des réfugiés; « car le gouvernement français, dit M. Louis Blanc, mettait à faire échouer les efforts des patriotes espagnols, autant d'ardeur qu'il en avait mis d'abord à les exciter. »

Tout le poids et tous les périls de l'expédition tombèrent donc sur les troupes qui se trouvaient dans les Basses-Pyrénées. Le colonel Valdès, déjà fameux par son coup de main sur Tarifa, fut le premier à se sacrifier. Le 13 octobre, il franchit les Pyrénées avec une colonne de quatre à cinq cents hommes. Arrivé au village d'Urdach, il fit ouvrir les caisses et distribua les armes à sa troupe. Deux petites pièces de campagne furent montées et attelées. En mettant le pied sur le territoire d'Espagne, ce chef, qui marchait aux cris de *vive la constitution!* ne trouva d'abord aucune résistance. Il fit distribuer une proclamation dans laquelle il engageait les soldats espagnols à passer sous ses drapeaux, à imiter les Français, et à délivrer leur patrie du joug qui l'opprimait. Quelques habitants crièrent *vive la constitution!* Le 15 octobre, Valdès poussa jusqu'à Zuggaramurdi, après s'être renforcé d'une soixantaine d'hommes. Jusque-là les *tercios* s'étaient retirés, pour se concentrer, du côté de Vira, avec les carabiniers que commandait le général royaliste Juanito.

Valdès s'approcha de Vira ; il voulait sonder les dispositions des troupes, qu'on lui disait n'attendre qu'une occasion pour se prononcer en faveur de la constitution. Arrivé devant les royalistes, Valdès trouva un piquet de carabiniers avec lequel il fraternisa. Mais les autres carabiniers, retranchés au nombre de trois cents dans un couvent qui couvrait la ville, l'accueillirent avec une vive fusillade, qui lui tua quelques hommes. Au même instant, Valdès aperçut une colonne considérable qui venait au secours des assiégés. Force fut de retourner à Zuggaramurdi. Le 18, Juanito attaqua lui-même Valdès, qui se défendit vaillamment sans être forcé, quoiqu'il eût affaire à des forces bien supérieures aux siennes. Mais l'espoir qu'il fondait sur la défection des troupes royales s'évanouissait. Un succès eût été nécessaire pour rallier à lui les carabiniers ; ce succès lui était échappé sous les murs d'un couvent.

Pour comble d'infortune, un autre chef, Chapalangara, entré en Espagne peu après Valdès, venait de se faire tuer par un excès de confiance, et sa troupe se retirait en désordre sur le territoire français. Le général Vigo, chargé de suivre Valdès, se trouva sans armes pour sa troupe, et cet intrépide officier manqua son mouvement. Dès-lors la position de Valdès devint des plus critiques.

A cette nouvelle, Mina, qui, disaient les réfugiés, trahissait la cause de la liberté par son inaction à Bayonne; Mina, que d'autres assuraient être enchaîné par sa parole sur la rive droite de la Bidassoa, n'hésite plus : il quitte Bayonne, emmenant tout ce qu'il a de troupes sous la main, marche la nuit pour tromper les autorités, et arrive, le 21 octobre, au lever du soleil, dans Véra : sa colonne, forte d'environ six cents hommes, dont une compagnie de lanciers et un *bataillon sacré* d'officiers, s'était grossie en route de tous les réfugiés retardataires et des débris de Chapalangara. Il met en fuite la garnison de Véra, dont une partie se range sous ses drapeaux. Ne voyant point arriver Valdès, que des forces supérieures cernaient, Mina se décide à marcher sur Irun. Il s'y trouvait des miliciens, que le colonel Jauregui mit en fuite. Mina, espérant toujours opérer sa jonction avec Valdès, reprit la position de Véra. Mais, le 27, il aperçut un corps considérable de troupes qui manœuvrait pour couper la retraite de Valdès. Ce corps, appartenait au général Llander, commandant l'Aragon : certain que ses troupes n'étaient plus nécessaires de ce côté, Llander se portait dans la Navarre. Valdès, qui s'était avancé, en fuyant, jusqu'à Véra, allait se trouver cerné ; il se défendit bravement et fut enfin dégagé par un renfort que lui envoya son général. Après avoir perdu une partie de sa troupe, Valdès fut forcé de faire sa retraite, et parvint enfin sur le territoire français, où il fut sauvé de la poursuite des royalistes par un corps d'observation français; mais la plupart de ses hommes furent pris et fusillés, en France même, par les carabiniers.

Après avoir protégé la retraite de ses compa-

gnons d'infortune, Mina se trouva pressé, traqué comme une bête fauve, obligé de gravir des montagnes très élevées pendant la nuit; il n'arriva enfin sur le territoire français que les pieds et les mains ensanglantés. Les troupes royalistes furent au moment de le prendre sur le territoire français; mais l'autorité française intervint pour réprimer l'acharnement féroce des royalistes, qui fusillaient leurs prisonniers en criant : *vive le roi absolu! mort aux rebelles!*

De tous ces trois mille réfugiés ou volontaires rassemblés pour entrer en Espagne, il ne restait plus, à la fin d'octobre, que quatre à cinq cents hommes que le gouvernement de Louis-Philippe envoya dans les dépôts de Bourges, de Périgueux et de Limoges.

De ce moment, Ferdinand VII ne refusa plus d'entretenir un ambassadeur près de la cour de Louis-Philippe; mais le parti libéral de cette nation, si digne de la liberté, jura à la France une haine qui s'est plus tard traduite par les cris : *mort aux Français!*

CHAPITRE XI.

Suite de la révolution de Belgique. — Vœux transmis à La Haye par les notables de Bruxelles. — Le peuple brise les insignes de la royauté. — Concentration des troupes autour de Bruxelles. — La garde bourgeoise tire sur le peuple. —Détermination du peuple. — Irritation des Hollandais contre les Belges. — Réponse du roi à la députation. — Arrivée des princes à Vilvorde. — Le peuple élève des barricades. — Le prince d'Orange est reçu à Bruxelles. — Demande de séparation des deux États. — Le peuple veut davantage. — Considérations sur cette séparation. — Le peuple belge compte sur le gouvernement français. — Louis-Philippe nomme Talleyrand à l'ambassade de Londres. — Discussion dans le conseil à ce sujet. — Effet de cette nomination sur le public. — Talleyrand dans les salons de Lafayette.

L'historien qui raconte des faits aussi prodigieux que ceux qui ont caractérisé ou qui résultèrent de la mémorable révolution de 1830, est souvent dans la nécessité d'intervertir l'ordre chronologique de ces faits, surtout lorsqu'il doit embrasser à la fois plusieurs événements arrivés à la même époque dans des contrées diverses. Il ne peut alors faire autrement que d'anticiper sa narration, s'il veut que l'on apprécie la portée et les résultats de tel événement accompli; et quand il a dû pousuivre son sujet et l'épuiser avant d'en reprendre un autre, force lui est de revenir sur ses pas pour continuer le récit des faits momentanément négligés par lui. Ainsi, quand des armées diverses livrent au même instant des combats sur différents points, comme cela s'est présenté plusieurs fois dans les premières années de la république française et sous l'empire, ce serait nuire à la clarté du récit que d'entremêler, dans le seul intérêt de l'ordre des dates, des faits distincts et séparés, avant d'avoir mis le lecteur à même de connaître les résultats de chacune de ces batailles.

C'est ainsi que j'ai cru devoir comprendre dans un même chapitre le commencement et la fin de l'invasion projetée par les réfugiés espagnols, avant de suivre les diverses phases de la révolution des Belges, quoique ces phases se soient déroulées antérieurement au dénouement des affaires qui eurent lieu du côté des Pyrénées.

Nous avons laissé la bourgeoisie de Bruxelles s'emparer des premiers événements accomplis par les jeunes gens et les ouvriers.

De même que les classes marchandes ou propriétaires de Paris, la bourgeoisie bruxelloise aurait fait avorter la révolution commencée par les hommes du peuple, si cela eût été en son pouvoir, et si les Hollandais ne l'eussent forcée à tourner contre eux les armes que, dans leur frayeur première, ils employaient déjà contre le peuple qui venait de verser son sang pour la cause de l'indépendance et de la liberté de la patrie commune.

Les jeunes gens et les ouvriers avaient combattu deux jours sous les couleurs françaises; ils avaient annoncé qu'ils voulaient *imiter les Parisiens.* C'était donc une révolution complète qu'ils entendaient faire. Les bourgeois, au contraire, n'avaient pris les armes que pour rétablir l'ordre : au lieu du drapeau français, si expressif dans l'esprit de ceux qui l'avaient arboré, la garde bourgeoise avait pris les couleurs brabançonnes, et elle parcourait les rues non pas pour en chasser les soldats hollandais, le peuple s'était chargé de ce soin, mais pour empêcher tout rassemblement et toute manifestation populaires : de sorte qu'après la journée du 26 le peuple resta sans chefs et sans appui; car la régence de Bruxelles joua à peu près le même rôle que ceux de nos députés rassemblés à Paris, les 27 et 28 juillet. Ce fut dans ce sens que, le lendemain de la première victoire du peuple, la régence donna le commandement de la garde bourgeoise au baron d'Hoogworst; ce fut encore dans l'espoir d'amener le roi des Pays-Bas au *redressement des griefs* de la nation belge, que des officiers de la garde bourgeoise, des membres des états-généraux et provinciaux, des avocats, des négociants ou fabricants, et des propriétaires réunis à l'Hôtel-de-Ville,

décidèrent qu'une députation serait envoyée à La Haye pour porter au roi les *doléances* du peuple belge. Tous les bourgeois accourus à l'Hôtel-de-Ville étaient loin de penser à répudier la maison de Nassau, ni même d'aspirer à la séparation des deux états réunis sous le même sceptre; leurs vœux se bornaient à implorer :

« 1o L'exécution franche et sincère de la loi fondamentale, sans restriction, ni interprétation au profit du pouvoir, soit par arrêtés, circulaires ministérielles ou rescrits de cabinet; — 2o L'éloignement du ministre de l'intérieur et de l'odieux Van-Maänen ; — 3o La suspension provisoire de l'abattage jusqu'à la prochaine session des états-généraux; — 4o Un nouveau système électoral établi par une loi où l'élection fût plus directe pour le peuple; — 5o Le rétablissement du jury; —6o Une loi de l'organisation judiciaire; — 7o La responsabilité pénale des ministres établie par une loi;—8o Une loi qui fixât le siége de la haute cour dans les provinces méridionales; — 9o La cessation des poursuites intentées aux écrivains libéraux; — 10o L'annulation de toutes les condamnations en matière politique;— 11o Qu'il fût distribué à tous les ouvriers infortunés du pain pour subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils pussent reprendre leurs travaux. »

« Pleins de confiance dans la loyauté et la justice de votre majesté, portait cette adresse, les citoyens de Bruxelles n'ont député vers vous leurs concitoyens que pour acquérir la douce certitude que les maux dont on se plaint seront aussitôt réparés que connus. Les soussignés sont convaincus qu'un des meilleurs moyens de parvenir à ce but si désiré sera la prompte convocation des états-généraux. »

Tels furent les vœux què la bourgeoisie belge adressa au roi le 27 juillet au soir. Et aussitôt une grande députation, composée de MM. d'Hoogvorst, l'ancien maire de Bruxelles, Félix de Mérode-Westerloo, Gendebien, de Sécus et Palmaërt père, se mit en route pour La Haye.

Mais le peuple n'était pas resté tranquille : dès le matin des troupes d'ouvriers, après avoir assisté aux dernières lueurs de l'incendie de l'hôtel Van Maanen, s'étaient portées dans le parc, où des échafaudages et des arcs d'illuminations étaient préparés pour célébrer la fête du roi : le peuple brisa tous ces échafaudages et en fit des feux de joie, en présence des troupes stationnées devant le palais du roi. Les généraux Vauthier et de Bylaudt, renfermés dans le palais, ne prirent aucune disposition pour empêcher cette manifestation populaire. Mais, quand le commandant de la garde bourgeoise, M. d'Hoogvorst, leur demanda de faire retirer le poste qui restait toujours à l'entrée du palais, afin d'éviter tout prétexte de nouvelles collisions, les généraux, tout en accédant à cette demande, ne laissèrent pas ignorer à ce commandant qu'ils attendaient des renforts considérables, et que leur intention était de reprendre le service ordinaire des postes de la ville, occupés alors par la garde bourgeoise.

En effet, on apprit que de nombreux bataillons, venant d'Anvers et de Gand, s'approchaient de Bruxelles. Aussitôt toute la ville prit l'alarme. Des députations furent envoyées au palais du roi, pour déclarer aux généraux que, si ces troupes tentaient d'entrer, on armerait le peuple et l'on s'opposerait par la force à l'arrivée de ces nouveaux soldats. Déjà on parlait d'élever des barricades en face des principales avenues de la ville. Après de longs pourparlers, il fut convenu, entre le général Bylaudt et quelques membres de la régence, qu'en attendant la réponse du gouvernement aux réclamations des Belges, les troupes qui étaient dans la ville ne feraient aucun service et laisseraient ce soin à la garde bourgeoise; cette garde devait faire régner l'ordre et veiller à la tranquillité publique. Quant aux troupes attendues, le général Bylaudt publia une proclamation, dans laquelle il assurait qu'elles n'entreraient point dans la ville, aussi longtemps que les habitants respecteraient les autorités civiles y établies, et maintiendraient le bon ordre.

Mais, pendant qu'on prenait ces arrangements dans la haute ville, un événement grave venait de se passer dans la partie basse. Des patrouilles bourgeoises n'ayant pu dissiper un grand rassemblement populaire, ne trouvèrent pas de meilleur moyen de se faire obéir que de tirer sur le peuple. Plusieurs des personnes rassemblées furent tuées ou blessées. Le peuple se retira; mais cet acte de brutalité fut au moment d'allumer la guerre civile entre les habitants eux-mêmes.

Toutefois la tranquillité ne fut pas sérieusement troublée durant les trois premiers jours qui suivirent le départ de la députation pour La Haye; seulement les ouvriers et les hommes du peuple ne rentrèrent pas dans leurs ateliers, et, au lieu de suivre les conseils qui leur étaient donnés par la régence, ils continuèrent à se procurer des armes et des munitions. Ils prévoyaient que tout n'etait pas fini; car le mouvement populaire s'était étendu rapidement dans presque toute la Belgique, et principalement vers les contrées méridionales. Louvain,

Namur et la plupart des villes du sud avaient imité Bruxelles. Le peuple de Liége surtout, dont le patriotisme avait toujours lutté contre la tyrannie, s'était empressé d'arborer le drapeau tricolore de France, et cet exemple trouva des imitateurs dans les provinces des bords de la Meuse et de la Sambre; mais, dès que la bourgeoisie eut pris les armes pour s'interposer entre le peuple et les troupes, les couleurs de chaque ville furent substituées à celles des barricades. Les citoyens de la province de Liégo désignèrent aussitôt une commission de sûreté, et résolurent aussi d'envoyer à La Haye des représentations fondées sur les griefs articulés par les Bruxellois. Mais les ouvriers de la ville Liége allèrent plus loin; ils organisèrent un fort bataillon de volontaires et le mirent en route pour Bruxelles, où il ne tarda pas à rendre d'éminents services à la cause de la liberté.

Pendant que la révolte se généralisait ainsi dans la Belgique et prenait une gravité propre à fixer l'attention des Français et celle des puissances du Nord, les Hollandais, irrités contre leurs voisins, ne pensaient qu'à les soumettre. Les commissaires envoyés à La Haye n'avaient entendu, au-delà du grand fleuve, que des cris de rage contre la Belgique. Les troupes nombreuses qu'ils avaient rencontrées en route, se dirigeant sur Anvers et Malines, s'exprimaient avec mépris sur *les rebelles qu'on allait châtier*. Les feuilles publiques de la Hollande prêchaient une croisade contre ces *rebelles*, et le roi lui-même, oubliant qu'il est des circonstances où il faut user de ménagements et faire la part des peuples, avait répondu à la députation : « qu'il ne pourrait prendre « aucune détermination aussi longtemps qu'il y « paraîtrait contraint; qu'il tenait trop à l'hon« neur de conserver sa dignité royale, pour « paraître céder comme celui à qui l'on de« mande quelque chose *le pistolet sur la gorge*. » Tout ce que la députation obtint, se borna à la convocation des états-généraux pour le 13 septembre, et à l'assurance qui lui fut donnée par le roi de la nomination d'une commission chargée du soin d'examiner les demandes des Belges.

Quant à l'entrée des troupes dans Bruxelles, le roi engagea les commissaires à s'entendre à ce sujet avec les princes ses fils, qui étaient à la tête de l'armée; et ceux-ci assurèrent la députation qu'ils se constitueraient volontiers les intermédiaires entre le roi et les habitants du midi, et qu'ils appuieraient leurs demandes de manière à obtenir le succès le plus prompt et le plus complet. Mais, au milieu de toutes ces promesses, la députation n'avait pu rapporter à Bruxelles aucune assurance positive, de la part du roi, que les troupes qu'il faisait rassembler entre Anvers et Bruxelles ne seraient pas employées contre cette dernière ville.

Le 31 août, qui était le lendemain de l'entrevue de la députation avec le roi, on apprit à Bruxelles que le prince d'Orange et son frère, le prince Frédéric, venaient d'établir leur quartier-général à Vilvorde, entre Malines et Bruxelles, et que des troupes nombreuses s'y trouvaient déjà réunies.

A cette nouvelle, le peuple s'émeut, et, cette fois, la bourgeoisie semble partager l'indignation des jeunes gens et des ouvriers. La régence et les notables décident, pour éviter les malheurs qu'ils redoutent, d'envoyer aux princes une députation pour leur faire sentir les graves inconvénients qui résulteraient de l'entrée des troupes dans la ville, au milieu de l'exaspération populaire. Cette députation devait engager les princes à se rendre au Palais-Royal, pourvu qu'ils entrassent à Bruxelles sans troupes : on leur offrait la garde bourgeoise pour escorte et pour garde d'honneur.

Les princes répondirent qu'ils étaient aux portes de Bruxelles, ouvrant les bras à tous ceux qui voulaient venir à eux, et disposés à entrer dans la ville, entourés de la bourgeoisie et suivis des forces militaires destinées à soulager cette même bourgeoisie dans le service pénible qu'elle faisait; mais ils y mettaient pour condition que les couleurs et les drapeaux *qui n'étaient pas légaux* seraient déposés et que les insignes qu'une multitude égarée avait fait disparaître, seraient remplacés.

A cette réponse, le peuple se porte en foule vers l'avenue de Laëken et les boulevards; il se met avec ardeur à construire des barricades à toutes les portes, depuis celle de Laëken jusqu'à celle de Namur. Les arbres des boulevarts tombent pour fermer aussitôt les communications; on dépave les rues afin de multiplier les obstacles; on monte des pavés aux plus hauts étages des maisons; hommes, femmes, enfants, passent la nuit à fortifier la ville, et, le lendemain matin, les avenues et les rues par lesquelles les troupes pouvaient pénétrer dans la capitale de la Belgique, offraient partout des retranchements formidables : Bruxelles eut sa nuit du 28 au 29 juillet!

En apprenant ces dispositions de résistance, le prince d'Orange céda aux prières d'une nouvelle députation chargée de lui faire connaître la détermination des habitants à ne point quitter

les couleurs brabançonnes et à ne laisser pénétrer les troupes qu'après avoir obtenu satisfaction. Il consentit à entrer dans la ville à la tête seulement de son état-major; mais en se livrant ainsi à la loyauté des habitants, il exigeait que la garde bourgeoise fût à sa rencontre et qu'elle garantît le bon ordre : il stipula en outre qu'il aurait la liberté de se retirer, s'il le jugeait convenable.

A onze heures du matin, sept à huit mille hommes de garde bourgeoise se dirigeaient sur la route de Laëken. Le prince d'Orange arriva au pont vers une heure, accompagné seulement de quatre officiers; il fut reçu par l'état-major des gardes bourgeoises, avec tous les honneurs militaires. Il marcha vers la ville, en parcourant le front des huit sections, qui lui présentèrent tour-à-tour les armes et inclinèrent leurs drapeaux. La garde bourgeoise cria : *vive le prince!* Mais elle s'abstint de toute démonstration en faveur du roi.

Jusqu'aux portes de Bruxelles, le fils de Guillaume put croire qu'il se trouvait au milieu d'amis; mais la traversée des boulevards jusqu'à l'Hôtel-de-Ville dut lui inspirer d'autres sentiments : un peuple immense et des barricades à chaque pas lui barraient pour ainsi dire le passage; à ses oreilles retentissaient les cris: *à bas Van Maanen! vive la liberté!*—« Oui, mes amis, répondait le prince, troublé par le spectacle qu'il avait sous les yeux : *vive la liberté! vous l'aurez.* » Et alors le peuple fit entendre le cri de *vive le prince!* Ce fut au milieu de cette multitude, plus menaçante qu'amicale, que le prince arriva enfin à l'Hôtel-de-Ville. Là, il donna l'assurance que les troupes du camp de Vilvorde n'entreraient pas, et qu'il ferait tout ce que les circonstances exigeaient pour rendre le calme à la Belgique.

Malgré la confiance que le prince témoignait à la garde bourgeoise, le fils de Guillaume avait hâte d'arriver au palais-royal. « L'aspect des couleurs ennemies de la maison de Nassau et d'une révolution qui n'était contenue que par quelques promesses peut-être impossibles à tenir, raconte un historien de ces événements, mettait le prince d'Orange mal à son aise; et quoique sa bravoure personnelle ne pût être l'objet d'aucun doute, il n'en quitta pas moins avec plaisir le siège de la révolution. La même foule et les mêmes cris l'accompagnèrent jusqu'au palais; et l'on rapporte que, séparé un instant de ses aides-de-camp, il reçut même quelques insultes sur la place du Palais-de-Justice.

Retiré dans son palais, où au moins il était sous la protection des troupes qui s'y trouvaient encore et avec des généraux de confiance, le prince d'Orange s'empressa de publier une proclamation dans laquelle il donnait à la garde bourgeoise des marques publiques de la confiance qu'il avait en elle. « Joignez-vous à moi, lui disait-il, pour consolider la tranquillité; *alors* aucune troupe n'entrera en ville, et, de concert avec vos autorités, je prendrai les mesures nécessaires pour ramener le calme et la confiance. »

Il fallait établir une sorte de gouvernement pour inspirer cette confiance; le prince nomma une commission de laquelle firent partie des personnages considérables, et par cela même trop éloignés du peuple. Elle s'occupa de formuler les désirs de la Belgique. Alors arrivèrent de toutes parts des députations chargées d'exprimer le vœu des diverses villes. On forma ainsi une sorte de congrès, dans lequel furent consultés les membres des états-généraux qui étaient à Bruxelles, les officiers de la garde bourgeoise et les commissaires des autres villes. Le 3 septembre, cette commission tint une séance solennelle, dans laquelle fut émis l'avis unanime d'une séparation de la Belgique avec la Hollande, et l'éloignement des troupes. Ce vœu fut exprimé au prince, qui parut d'autant mieux disposé à le faire accueillir par le roi, que la séparation des deux états lui laissait l'espoir de régner sur la Belgique. « Si mon père adhère à cette séparation, dit alors le prince en s'adressant à l'assemblée, promettez-vous de rester fidèle à la dynastie? — Nous le jurons, répondirent les assistants. — Et si les Français entraient en Belgique, vous joindriez-vous à eux? — Non, non. — Marcheriez-vous avec moi pour votre défense? — Oui, oui; nous le jurons. » Alors le prince déclara qu'il allait partir pour La Haye afin de solliciter lui-même cette séparation. Mais ayant crié *vive le roi!* les spectateurs ne lui répondirent que par les mêmes cris qui l'avaient accueilli le jour de son entrée à Bruxelles : *vive le prince! vive la liberté! vive la Belgique!* Le prince partit aussitôt après, pour aller rendre compte au roi de ce qu'il avait vu et entendu à Bruxelles. Dans la soirée, les troupes qui, depuis sept jours étaient restées enfermées, quittèrent aussi Bruxelles et se retirèrent sur le camp de Vilvorde. Les citoyens restèrent ainsi les maîtres de la ville, où arrivaient à chaque instant, et de toutes parts, des détachements de volontaires accourant au secours des Bruxellois.

La séparation de la Belgique avec la Hollande, si vivement sollicitée par ceux qui vou-

laient enrayer la révolution commencée par le peuple, était selon eux, un moyen de faire perdre de vue l'idée d'une réunion à la France qui germait dans la tête de tous ceux dont les chapeaux avaient été ornés de cocardes tricolores françaises ; car, si le clergé, la bourgeoisie et la plupart des marchands étaient peu portés pour cette réunion, le peuple belge, les ouvriers, les grands industriels, les cultivateurs, les propriétaires territoriaux, pénétrés de tous les avantages que cette réunion offrirait à la Belgique, avaient pensé à la demander dès le moment où la révolte eut pris quelque consistance. Le peuple, exalté par les grands événements de la capitale de la France, plein d'enthousiasme pour les Parisiens, ne trouvait rien de plus honorable et de plus beau que le titre de citoyen de la grande nation, et il aurait sacrifié sa vie et tout ce qu'il possédait pour le reprendre. Alors les Français étaient, aux yeux des Belges comme à ceux des autres peuples, entourés d'une auréole radieuse; les doctrinaires n'avaient pas encore détruit les illusions des admirateurs du grand peuple, et la dénomination méprisante de *Fransquillons* ne nous était pas encore appliquée en Belgique.

Le peuple belge, avec le bon sens et l'instinct qui guident tous les peuples, ne voyait, dans la séparation administrative des deux états, qu'un juste-milieu entre l'incorporation à la Hollande et la réunion à la France : il ne comprenait guère, avec tous les moyens d'influence et de corruption laissés au gouvernement, ce que la Belgique pourrait gagner à changer de livrée sans changer de maître. L'exemple de la Pologne et de la république de Gênes n'était pas séduisant, et le peuple ne voyait dans cet arrangement, si vanté par la bourgeoisie, la noblesse et le clergé, qu'une de ces combinaisons propres à produire deux cours au lieu d'une ; ce qui ne pouvait être qu'une charge de plus pour la nation. Dès que la Belgique se trouvait mal à son aise de son union avec la Hollande, il n'y avait que deux combinaisons propres à lui donner de la consistance et à assurer sa prospérité : son organisation en république, ou sa réunion à la France. Les habiles du pays ne goûtèrent ni l'une ni l'autre.

Aussi le peuple parut-il peu touché du bonheur qu'on lui promettait avec un vice-roi placé sous ce même sceptre des Nassau, que les Belges avaient trouvé si dur. Le peuple, n'ayant pas été consulté dans cet arrangement, ne croyait pas avoir dit son dernier mot. Il se flattait que la France ne laisserait pas échapper l'occasion qui se présentait si naturellement pour ouvrir ses bras à ceux qui voulaient s'y précipiter avec tant d'effusion et de confiance ; il ne doutait pas que le cabinet du Palais-Royal n'appliquât, à l'égard de la Belgique, les principes que le général Lafayette avait proclamés dans ses rapports avec la diplomatie des cours du Nord. Les Belges étaient loin de se douter que le gouvernement de Louis-Philippe ne voyait la révolution qui s'opérait chez eux que comme un surcroît d'embarras, et qu'au lieu de l'appuyer, il ne s'occuperait qu'à rassurer les puissances, et principalement l'Angleterre, sur les intentions qu'on pouvait supposer à la France.

Un événement comme celui dont la Belgique était alors le théâtre, devait nécessairement détacher un lambeau des actes du congrès de Vienne ; l'échafaudage élevé avec tant de peine par les Metternich, les Nesselrode et les Castlereagh, les Wellington, les Hardenberg, les Talleyrand, pouvait crouler sous les coups redoublés des peuples. Les conservateurs du conseil de Louis-Philippe jugèrent qu'ils devaient l'étayer, en donnant à ce même Talleyrand la mission d'aller rassurer l'Angleterre, et d'offrir la garantie de son nom aux membres de la *Sainte-Alliance*.

On connaissait à Paris l'entrée du prince d'Orange à Bruxelles et la demande d'une séparation entre les Belges et les Hollandais, demande que ce prince s'était chargé d'aller faire accueillir par son père. Louis-Philippe sentit toute la gravité des circonstances où l'Europe allait se trouver. Se fondant sur la nécessité de resserrer l'alliance de la France avec l'Angleterre afin de contrebalancer les mauvaises intentions de la Russie, il comptait que son gouvernement devait avoir auprès du cabinet de Londres un diplomate habile, et surtout un ambassadeur qui possédât la pensée intime du chef de ce gouvernement. Louis-Philippe jeta les yeux sur un homme dont l'immoralité politique n'avait d'égale que son impopularité. Cet homme, c'était le symbole incarné de la trahison, le grand pontife de la légitimité, le mystifié du congrès de Vienne, Charles-Maurice Talleyrand de Périgord, prince de Bénévent.

Un pareil choix, fait un mois après la révolution de juillet, eut paru impossible à tout autre qu'au nouveau roi des Français ; Louis-Philippe en fit une réalité. Ses motifs apparents, je viens de les dire ; les motifs secrets de cette préférence sont au nombre de ces mystères que le temps seul ou les *armoires de fer* dévoilent. Le roi n'eut pas beaucoup de peine à faire

adopter son choix par la majorité de son ministère. Entre M. Guizot, M. Molé, M. Sébastiani, M. de Broglie et le prince de Talleyrand, il existait une *touchante* conformité d'opinions; mais il n'en fallait pas moins faire approuver ce choix par M. Laffitte, M. Dupont et M. Bignon, ou tout au moins le leur soumettre. Le roi eut ce courage. Il saisit son conseil de cette grande affaire, dans la séance du 4 septembre. A ce nom prononcé par le roi, les membres formant la majorité du cabinet éprouvèrent un mouvement involontaire de honte qui leur fit baisser les yeux. MM. Laffitte, Dupont et Bignon se regardèrent avec étonnement. M. Laffitte, qu'on aimait encore à consulter dans le conseil, se récria sur l'impopularité d'un pareil choix, qu'il considérait comme de nature à faire le plus grand tort au gouvernement et au roi dans l'opinion publique de la France. M. Dupont de l'Eure renchérit encore sur la répugnance de son ami, et M. Bignon, qu'une longue pratique dans la diplomatie européenne rendait juge compétent, déclara que la nomination à un poste aussi important de l'un des membres du congrès de Vienne, non seulement exciterait la désapprobation de toute la nation, mais encore qu'il aurait pour premier résultat de mettre le gouvernement dans l'impossibilité de s'affranchir en quoique ce fût des liens imposés à la France par les actes de cet inique congrès.

Mais Louis-Philippe commençait l'essai de ce système que plus tard il déclara lui appartenir tout entier (1). Le lendemain les membres du conseil qui s'étaient opposés à la nomination de M. Talleyrand, dans la seule intention de ne pas nuire à la royauté naissante, apprirent du roi lui-même que le prince de Bénévent était nommé ambassadeur de Louis-Philippe auprès du gouvernement anglais.

Cette nomination fut l'un des événements les plus caractéristiques du commencement du règne de Louis-Philippe. Elle étonna tellement les libéraux de toutes les classes qu'ils ne voulaient pas y croire; les journaux furent unanimes pour la désapprouver. Il y eut, pendant plusieurs jours, un concert de réprobation contre ce choix; on se demandait avec stupeur si le peuple qui avait fait la révolution des trois immortelles journées était déjà tombé si bas qu'il ne pût avoir d'autres représentants que le vieux rénégat de tous les régimes. L'envoi du prince de Talleyrand à Londres, pour y remplir les fonctions délicates d'ambassadeur de la nation française, fut aussi le sujet de toutes les conversations, et pendant longtemps on ne s'entretint que du *vieux renard*. Mais il paya d'audace.

A l'époque de la nomination de M. de Talleyrand à l'ambassade d'Angleterre, le général Lafayette avait quitté l'Hôtel-de-Ville, pour transporter son quartier-général dans l'un des plus vastes hôtels de la rue du Mont-Blanc. Là, entouré d'un nombreux état-major, le commandant-général des gardes nationales de France jouissait du plaisir de recevoir pendant le jour les nombreuses députations, tant françaises qu'étrangères, qui venaient féliciter en lui la révolution et le peuple de juillet. Le soir, ses vastes salons étaient ouverts à tous les personnages en évidence. Deux à trois mille patriotes des deux sexes se pressaient autour du patriarche de la liberté, qui faisait les honneurs de son vaste quartier-général avec un tact et une courtoisie admirables. Au milieu de nombreux et brillants uniformes de toutes les nations, au milieu d'un essaim de jolies femmes, jalouses de figurer dans ce panorama vivant, on apercevait de simples gardes nationaux, de modestes gens de lettres; puis des ministres avec portefeuille, des ministres passés et futurs. C'était, dans toute l'acception du mot, une cour citoyenne, auprès de laquelle la cour du Palais-Royal pâlissait.

Au milieu de tous ces patriotes, on vit se glisser, dans la soirée du 6 septembre, un vieillard petit et boiteux, habillé d'un frac à la française, couleur d'évêque, avec boutons d'acier. Personne ne fit d'abord attention à ce personnage, qui s'efforçait de se faire jour à travers la foule compacte pour pénétrer jusqu'au troisième salon, où le général Lafayette se trouvait. Mais un nom fut tout-à-coup prononcé, et aussitôt le petit vieillard fut l'objet d'une curiosité railleuse; on le montrait au doigt, et il n'eut plus aucune peine pour se faire jour, tant chacun mit de l'empressement à lui tourner le dos et à s'éloigner de lui. Ce petit vieillard était l'homme qui allait représenter la France de juillet auprès du gouvernement anglais; c'était l'ambassadeur de Louis-Philippe. Le lendemain, tous les journaux parlèrent de l'effet que sa présence chez le général Lafayette avait produit. Le petit vieillard en fut blessé au vif, et il ne tarda pas à prendre à Londres une éclatante revanche contre les révolutionnaires de Paris et même contre Lafayette.

(1) « Le système que nous suivons aujourd'hui, disait le roi le 6 juin 1832, est celui que j'adoptai, après de sérieuses réflexions, en montant sur le trône. C'est à tort que vous appelez le système de gouvernement du 13 mars, système de Périer, cette dénomination est impropre. »

CHAPITRE XII.

Avances au commerce et à l'industrie. — M. Mauguin accuse les ministres, et demande une enquête sur la situation de la France. — Grands débats à ce sujet. — M. Salverte, M. Audry de Puyraveau, M. Delaborde, M. Benjamin Constant, appuient M. Mauguin. — M. Dupin et M. Casimir Périer defendent le ministère. — Délits politiques soumis au jury. — Droits-réunis. — Lois sur les récompenses nationales. — Suppression des juges auditeurs. — Proposition de M. de Tracy. — Rapport de la commission sur l'abolition de la peine de mort. — Débats à ce sujet. — Pétition pour appuyer cette réforme. — Méfiance du peuple et de la garde nationale. — Adresse au roi pour l'abolition de la peine mort. — Sa réponse. — Ajournement de la chambre des députés.

Pendant que la Belgique flottait entre l'espoir de se séparer de la Hollande ou la nécessité de se jeter dans les bras de la France, le premier ministère de Louis-Philippe se montrait toujours plus en désaccord, non seulement avec les hommes qui avaient fait la révolution de juillet et qui en voulaient les conséquences, mais encore avec ceux des membres de la chambre des députés qui siégeaient au côté gauche. L'opposition se dessinait. M. Mauguin surtout s'emparait du plus beau rôle, celui de pousser le gouvernement dans les voies que le peuple lui avait ouvertes.

Nous l'avons vu déjà menacer les ministres d'une enquête sur la situation de la France. M. Mauguin n'était pas homme à renoncer à ce qu'il regardait comme un devoir. Dans son opinion, le malaise que le commerce et l'industrie éprouvaient, la situation déplorable des classes laborieuses, n'avaient point d'autre cause que la marche contre-révolutionnaire du gouvernement.

Le 29 septembre, M. Persil fit un rapport sur la proposition faite par le ministre des finances, de prêter au commerce et à l'industrie une somme de soixante millions, dans l'espoir d'arrêter la crise qui avait frappé ces deux branches de la prospérité publique.

A la grande surprise de l'assemblée, la commission se prononça contre ce prêt, comme étant contraire aux vrais principes de l'économie publique.

« Vous donneriez au commerce des millions, disait le rapporteur, que vous ne lui imprimeriez aucune activité. Tous vos prêts, toutes vos garanties n'auraient pour résultat que d'arranger quelques affaires particulières. C'est la confiance qu'il faut lui inspirer ; pour cela éloignons les causes des troubles ; montrons qu'après nous être battus pour le maintien des lois, nous savons les respecter et nous y soumettre. Donnons à l'autorité, et surtout exigeons qu'elle prenne le degré de force et de puissance dont la loi l'investit pour nous protéger et nous défendre, et pour consolider l'œuvre d'une révolution qui doit être la dernière. En suivant cette marche, l'administration n'aura pas besoin de chercher à secourir le commerce, qui nous remerciera d'avoir conclu au rejet de la loi. » M. Persil voyait un moyen plus efficace de mettre le commerce à même de reprendre son activité ; c'était, disait-il, de lui rendre la confiance, et pour cela, il voulait que le gouvernement s'armât de toute la rigueur des lois contre les perturbateurs, contre les sociétés illicites, et surtout contre les clubs (1).

Étonné d'un pareil langage dans la bouche d'un homme qui s'était si fortement prononcé pour la révolution, M. Mauguin, que ce rapport semblait provoquer, monta aussitôt à la tribune pour développer sa proposition d'une enquête sur la situation du pays, de laquelle devait, selon lui, résulter la preuve de l'incapacité de l'administration.

M. Mauguin commença par jeter un coup-d'œil général sur les révolutions dont les effets, disait-il, dépendent toujours de la direction qui leur est donnée. Il ne voyait pas de meilleur moyen d'inspirer de la confiance à toutes les classes, que de faire prendre à la nation l'attitude forte et rassurante qu'elle aurait dû offrir tant à ses amis qu'à ses ennemis, le lendemain même du grand exemple qu'elle venait de donner au monde.

A l'extérieur, il fallait, selon l'orateur, faire tenir à la France un langage digne du peuple français, et, au lieu de mendier la reconnaissance et les bonnes graces des souverains étrangers, leur imposer la paix par la crainte que la France aurait dû inspirer, et non par sa soumission. M. Mauguin voulait que, sans s'occuper des dispositions des puissances, la France se créât une armée forte et prête à entrer en campagne ; que cette armée fût appuyée par un million de gardes nationaux prêts à voler à la défense du pays, s'il était attaqué ; que l'on mît les places fortes en bon état de défense ; que les arsenaux fussent approvisionnés ; en un mot, que le gouvernement se tînt prêt pour la guerre, comme le meilleur moyen de commander la paix. Il voulait aussi qu'il se mît en mesure de seconder la Belgique, dans le cas d'une invasion déguisée,

(1) A la suite de ce rapport, le projet de loi pour secourir le commerce fut ajourné ; et lorsque, à la suite de vives réclamations contre les conclusions de ce rapporteur, cette affaire fut remise en discussion, le prêt proposé par le ministre fut réduit de moitié, c'est-à-dire à trente millions. Ce prêt empêcha bien des catastrophes ; mais il ne put les prévenir toutes.

et si elle invoquait le secours de la France pour se soustraire au joug de la Hollande.

Quant à l'intérieur, M. Mauguin indiquait les moyens à prendre pour vivifier les affaires commerciales, et rendre aux commerçants la confiance nécessaire. Ces moyens étaient d'abord les lois promises par la charte, et surtout celle qui devait établir le nouveau système électoral; puis, entrer dans une large voie de travaux publics, en ouvrant des canaux et en vivifiant toutes les branches de l'industrie nationale, afin d'occuper les ouvriers.

Après avoir développé ses vues sur les moyens qu'il regardait comme les plus propres à faire respecter la France révolutionnaire et assurer sa prospérité, M. Mauguin faisait la critique des actes de l'administration.

« On a voulu tout faire à Paris, continuait-il; aussi a-t-on vu fondre sur la capitale une nuée de solliciteurs ; on leur a jeté la France comme une proie; honteuse curée, ombre malfaisante du soleil de notre révolution ! Mais ici s'est marquée la division qui existe dans le ministère : l'un a tout changé (1); un autre a changé à moitié (2); un troisième n'a rien voulu changer (3). Sous lui l'impôt s'est désorganisé, et l'ancienne administration s'est montrée étonnée de rester à sa place.

« Dans les choix, même différence : le premier, aimé de tous par sa probité politique, a choisi dans l'opinion nationale, et a établi des parquets qui seront appelés l'année prochaine à lutter contre la magistrature assise; l'autre s'est laissé aller aux coteries; le troisième prend ceux que son administration lui présente, c'est-à-dire ceux que le ministère Polignac eût nommés.

« Un fait plus grave a frappé tous les esprits: deux principes se combattent sans cesse et se disputent l'empire du monde : la souveraineté nationale et le droit divin. La souveraineté nationale vient enfin de triompher en France, et cependant l'on a vu avec étonnement appelé à la plus haute mission le créateur de la légitimité, le patriarche du droit divin.... — (Talleyrand! Talleyrand! s'écrient plusieurs voix du côté gauche.)

« Voulez-vous que je vous dise les effets de ce système? reprend l'orateur : quand on ne sait pas aller au devant des besoins du peuple, ils se font justice eux-mêmes. Les réformes se faisaient attendre; des régiments ont chassé leurs officiers, des communes leurs maires et des départements leurs préfets.

En même temps ont éclaté sur plusieurs points du royaume des mouvements de la classe ouvrière. Je vous parle du passé, du mois d'août. Alors chacun a été frappé de l'inaction du gouvernement. On a commencé à craindre; le malaise général a frappé tous les esprits; le crédit s'est ébranlé; l'inquiétude s'en est suivie, et de ce moment sont nées des sociétés populaires. — Oh! nous y voilà, s'écrient les centres; écoutons! — On leur a donné de l'importance en paraissant les craindre, continue M. Mauguin. On a parlé d'un parti républicain! Mais oublie-t-on que ce parti a fait, il y a deux mois, le sacrifice de ses doctrines? Peut-il vouloir aujourd'hui, par le désordre et l'anarchie, ce qu'il n'a pas voulu les armes à la main? Comment soupçonnerait-on des sentiments hostiles contre notre nouveau gouvernement à ceux là même qui l'ont établi? » — Ici les centres se récrient vivement: « Ce ne sont pas eux, disent-ils, c'est la population de Paris? — Soit, ce ne sont pas eux, reprend M. Mauguin; je me suis trompé et je le reconnais pour eux. Mais au moins me permettrez-vous de dire qu'ils ont fait la partie la plus difficile, et qu'il n'a tenu qu'à eux que ce qui est n'existât pas. Certes, ce n'est pas moi qui nierai ce qu'a fait l'héroïque population de Paris ; mais je dirai au ministère qu'il n'aurait jamais dû parler de ceux qu'il accuse aujourd'hui avec tant d'ingratitude de prétendre à la république, que pour rendre hommage à leur modération et à leur désintéressement.

« On s'est occupé de jeunes gens qui discutaient avec toute l'ardeur de leur âge, et l'on a oublié le parti qui nous observe en silence, prêt à fomenter le moindre dissentiment. A Paris, une secte demi-religieuse, demi-philosophique, s'est formée (1); elle a tout ce qui accompagne l'enthousiasme, les idées généreuses et les erreurs ; elle a notamment sur la propriété des idées qui lui sont propres.

« Certes, ce qu'il y a de moins à craindre en France, c'est d'y voir prévaloir le principe de la communauté des biens. Fraction à peine aperçue dans la société, on a fait de cette secte l'ojet d'un effroi criminel, et sur ce qu'en a dit le ministre, et sur ce qu'en ont dit les écrivains, chacun a pu trembler pour sa propriété. Chacun a cru voir la loi agraire à sa porte. Est-ce un service rendu par le ministère que d'avoir créé ainsi des dangers imagi-

(1) Le ministre de la justice, M. Dupont de l'Eure.
(2) Le ministre de l'intérieur, M. Guizot.
(3) Le ministre des finances, baron Louis.

(1) Les Saint-Simoniens.

naires, et donné de l'importance à des erreurs qui comptent à peine quelques partisans, et dont le temps fera prompte justice?

« La grande faute de l'administration est de n'avoir vu dans notre glorieuse révolution qu'une révolution de palais, ou, comme on l'a dit, un amendement à la charte......

« Il y a donc, au dedans comme au dehors, des mesures à prendre, concluait M. Mauguin; le ministère ne les prend pas : soyez ses conseils et ses guides. Voyez le mal, recherchez-le: indiquez le remède, et qu'il assure le salut de la patrie. Voilà tout ce que lui demande cette opposition qu'il trouve si vive, et dont il ne doit pas plus suspecter les intentions qu'elle ne suspecte les siennes. Je conclus à ce qu'il soit nommé une commission de neuf membres, chargée de procéder à une enquête sur l'état de la France. »

Cet acte d'accusation contre le ministère, qui comprenait, dans son étendue, une foule de griefs, avait été écouté par les centres avec une extrême impatience, et lorsque M. Mauguin descendit de la tribune, la salle resta longtemps dans une grande agitation. Les centres voulaient que l'on votât sur-le-champ, afin, disaient-ils, de faire prompte justice d'une proposition dont la Chambre ne pouvait s'occuper sans danger pour la chose publique. D'un autre côté, les membres de l'extrême gauche demandaient le renvoi au lendemain, attendu, disaient-ils, qu'on ne pouvait accorder un bill d'indemnité au ministère sans avoir au moins entendu ceux qui auraient voulu soutenir l'opinion de M. Mauguin. Il ne fallut rien moins que l'autorité du ministre de l'intérieur sur la majorité pour faire remettre la discussion au lendemain. M. Guizot voulait répondre à M. Mauguin, sûr qu'il était que la dernière raison des centres, les boules, lui serait toujours en aide.

L'arène allait s'ouvrir pour les partis. Comme naguère, sous la restauration, le gouvernement allait avoir devant lui une opposition vigoureuse, ardente, passionnée, et, malheureusement pour lui, cette nouvelle opposition se composait déjà de presque tous les hommes qui s'étaient jetés dans la révolution, se flattant qu'elle aurait des résultats évidents, palpables pour tout le monde. Ces députés croyaient que la révolution avait été faite pour des changements bien plus importants, bien plus radicaux que ceux obtenus jusqu'à ce jour. Aux yeux de cette opposition, le gouvernement s'était trompé en croyant que les Français devaient se contenter d'une quasi-restauration, d'une quasi-légitimité avec quelques légères modifications à la charte de Louis XVIII; et le reproche que M. Mauguin adressait aux ministres de n'avoir voulu qu'une révolution de palais leur paraissait fondé. Ils pensaient, comme M. Mauguin, que les embarras que le gouvernement éprouvait provenaient plutôt de la marche des affaires que des ennemis du ministère. Enfin, ils voulaient que la France sût qu'ils n'approuvaient pas les idées de la majorité du conseil, relativement au système adopté.

M. Salverte monta le premier à la tribune. Dans son opinion, la chaleur avec laquelle M. Mauguin avait attaqué le ministère lui semblait excusable. Il reconnaissait, comme son collègue, que la manière dont le ministère croyait servir la révolution et le pays lui paraissait remplie de dangers, tant du côté de l'extérieur que de l'intérieur. Comme M. Mauguin, il voulait que la politique du cabinet vis-à-vis des puissances, fût généreuse, mais grande; pacifique, mais prudente; et il croyait que les ministres n'avaient pas fait parler à la France le langage qu'elle devait tenir.

Sous le rapport de l'intérieur, M. Salverte indiquait plusieurs causes du malaise que le gouvernement aurait pu éviter à la France. Au nombre de ces causes, M. Salverte comptait la composition actuelle de la magistrature, recrutée, selon lui, pour servir les projets liberticides de la restauration; puis celle de l'instruction publique, recélant encore les débris de certaines corporations religieuses, organisées, en 1816, sous l'influence des passions contre-révolutionnaires, et celle des congrégations religieuses de femmes, qu'il considérait comme le véritable foyer des idées les plus opposées aux progrès de l'opinion publique. M. Salverte se plaignait de ce que le principe du droit divin était impunément proclamé par certains journaux, dont quelques-uns parlaient du prochain retour de Charles X. « Voilà, disait-il, les véritables causes de la difficulté que le gouvernement de juillet éprouve à se consolider. N'allez pas croire que ses plus grands obstacles proviennent de quelques rassemblements d'ouvriers, de quelques réunions de jeunes gens. Ces ouvriers, ces jeunes gens font la force du nouvel ordre de choses, gardez-vous d'en douter; mais sachez diriger leur généreuse ardeur, et ne les traitez pas en ennemis, comme le ferait Charles X..... La liberté, concluait M. Salverte, triomphera; nous ne nous diviserons pas, j'en atteste le patriotisme, la raison du peuple que nous avons l'honneur de représenter; j'en atteste la raison, le patriotisme du roi qui possède et mérite la confiance de la nation. Nous

sommes tous amis des lumières; nous invoquons tous le grand jour. L'enquête répondra, je l'espère, à ce besoin : elle nous fera découvrir le bien qui reste à faire; et s'il faut combattre, nous nous disputerons l'honneur des premiers sacrifices et des premiers devoirs, de la première mort ou de la première victoire. »

Une enquête appuyée par un homme aussi grave, aussi sage que M. Salverte, parut assez dangereuse au ministère pour que l'arrière-ban du cabinet fût appelé à la conjurer. M. Dupin et M. Casimir Périer vinrent en aide à M. Guizot.

« Non, Messieurs, s'écria M. Dupin, le ministère n'a pas vu dans la glorieuse révolution de 1830 une simple révolution de palais. Le seul changement qui s'est opéré dans la personne du chef de l'État, avec ses maximes populaires et son dévouement aux intérêts nationaux, est déjà un changement tout entier. Ce prince a compris lui-même que la révolution de 1830 n'était pas un simple amendement à la charte...; mais n'en concluez pas que la révolution de 1830 doive avoir pour effet de remuer la société jusque dans ses fondements. Cette première révolution a eu lieu en 1789. Elle a été totale; elle a porté sur l'état civil et politique des personnes, sur les propriétés, sur l'état social tout entier. Tout fut changé, tout fut renouvelé; le privilége fut remplacé par l'égalité, l'arbitraire par la loi. Voilà quels furent les résultats de cette révolution de 1789, et toutes ces conquêtes entreprises au nom des droits de la justice nous sont demeurées acquises. Vainement on a voulu en priver la nation; malgré de criminels efforts, 1789 a prévalu avec ses bienfaits. (1) » Et M. Dupin en donnait pour preuve la condescendance de Louis-Philippe à modifier la charte, à s'intituler *Louis-Philippe Ier* au lieu de *Philippe VII*, à accepter les conditions qui lui ont été présentées par la chambre des députés, et enfin à déclarer qu'il tenait la couronne du vœu national.

Passant aux affaires étrangères, M. Dupin déclarait que la France n'avait point de guerre à redouter. « Nous avons posé nous-mêmes le principe de la non-intervention dans les affaires de l'étranger, ajoutait l'orateur; nous avons gémi, pendant longues années, de voir les souverains abuser de leurs forces militaires pour se ruer sur les états qui voulaient la liberté et y établir les formes du gouvernement absolu; nous n'interviendrons pas nous-mêmes dans les affaires des autres, mais nous ne souffrirons pas qu'on intervienne dans nos propres affaires. »

M. Dupin déplorait la violation de lois existantes. Suivant lui, la presse périodique avait donné l'exemple de ces violations. « On a vu, s'écriait avec chaleur l'homme de la légalité, on a vu des journaux s'affranchir du timbre, paraître sans signature, sans cautionnement; on en a vu s'afficher sur le mur et s'offrir ainsi aux regards des passants! » M. Dupin oubliait que parmi les bienfaits de 1789, on trouvait l'affranchissement complet des journaux; qu'à cette époque, des écrivains recommandables, Mirabeau, Camille Desmoulins, Louvet de Couvray, publiaient des feuilles périodiques ou quotidiennes sans timbre ni cautionnement, ni signature du gérant, et même qu'on en affichait sur les murs, et que personne n'y voyait un délit. La conséquence de ce rapprochement aurait donc dû être tout en faveur des délinquants de 1830; mais M. Dupin ne le pensait pas ainsi: il concevait que le gouvernement eût usé d'*indulgence* envers les coupables, eu égard aux services immenses que la presse avait rendus contre le despotisme; mais il pensait que cette indulgence devait avoir un terme, et que tout devait rentrer dans *l'ordre accoutumé*, c'est-à-dire dans l'ordre établi par la restauration et pour son utilité. Il espérait que le jury ferait bientôt bonne justice de la presse.

M. Dupin allait plus loin; il ne craignait pas de répéter quelques-unes de ces accusations calomnieuses que la police lançait alors contre les patriotes.

« On a loué les ouvriers de leur courage, ajoutait-il; moi je les louerai surtout de leur raison, de leur probité, de leur bon sens. Ils n'ont pas tardé à comprendre qu'on abusait du prétexte de leur intérêt pour alarmer la tranquillité publique, et que des agitateurs se plaçaient à leur tête ou les excitaient sous main pour se faire valoir à leurs dépens. Les ouvriers ne veulent que vivre de leur travail honorablement. Ils demandent des places..... dans les ateliers; ils sont plus honorables que ceux qui ne les réunissent que pour pouvoir dire: j'ai tant de soldats, et s'en prévaloir afin d'obtenir des emplois...... »

Enfin M. Dupin se flattait que le vote prochain d'une liste civile permettrait bientôt de reprendre toutes les entreprises. « Sous un

(1) M. Dupin savait mieux que tout autre que presque tous les bienfaits de la révolution de 1789 avaient été arrachés un à un à la France par l'empire et la restauration, et qu'en juillet 1830, on était revenu, à peu de chose près, à juillet 1789. Il fallait donc que la dernière révolution fût aussi complète que la première pour nous rendre les bienfaits de celle-ci.

prince ami des arts, qui peut douter, disait-il, *si la nation lui en donne les moyens*, de voir déverser sur les artistes, sur les gens de lettres, sur tous ceux qui cultivent les beaux-arts, le superflu que vous aurez mis dans ses mains? » Et les centres de s'extasier en apercevant la brillante perspective que M. Dupin fondait sur la liste civile. « Accordons-la bien grosse cette liste civile qui doit faire tant de bien, disaient la plupart des deux-cent-vingt-un. »

M. Dupin terminait sa défense du gouvernement en disant que le ministère ayant fait du bien et ayant surtout empêché beaucoup de mal, ne craignait ni l'accusation de M. Mauguin, ni l'enquête demandée.

A M. Dupin, succéda à la tribune M. Casimir Périer, et ce nouvel apologiste du ministère ne parla ni moins longuement, ni plus logiquement que l'orateur qui l'avait précédé.

« Que s'est il donc passé, depuis trois mois, entre notre adversaire et nous, s'écriait Casimir Périer, pour qu'il désavoue si brusquement des œuvres qui ne lui sont pas étrangères, et dont il partage moralement la responsabilité? Comment se fait-il que ceux qui bivouaquaient ensemble à l'Hôtel-de-Ville se livrent un combat dans le sein de cette Chambre? que dis-je? que l'un d'eux déclare aux autres *la guerre au nom de la France?* Ce n'est pas à un orateur aussi habile que nous ferons remarquer qu'en parlant ainsi pour tout le monde, on a l'air de ne parler pour personne.

« Nous n'avons pas su comprendre le mouvement, ni le système qui devait en résulter, dites-vous? Nos actes sont incomplets ou contradictoires !.....

« Nous ne voyons pas, nous ne devons pas voir dans notre glorieuse révolution une usurpation qui amène avec elle des intérêts tout-à-fait nouveaux, prêts à envahir le pays, comme une terre nouvellement découverte, sur laquelle tout serait à créer, ou comme une province conquise, dans laquelle tout serait à détruire. Ce qui devait être détruit l'a été dans les trois jours de gloire, et si complètement, qu'une fois le changement de dynastie consommé, les combattants sont retournés de la victoire au travail, et tous les vœux se sont tournés vers cette Chambre pour lui demander des institutions! »

M. Casimir Périer ne voulait pas que l'opposition parlât de vaincus, de loi électorale, de dissolution de la Chambre, de destitutions.

« Les hommes d'état qui veulent honorer et affermir la victoire, disait-il en reprochant à M. Mauguin de vouloir établir des catégories de vainqueurs et de vaincus, ne doivent frapper les vaincus que d'impuissance; ils doivent leur assurer la protection des lois, s'ils s'en rendent dignes par une résignation que leur intérêt leur commande, et sur laquelle nous veillerons; voilà un hommage digne des vainqueurs! »

Arrivant ensuite aux autres inculpations de M. Mauguin, et surtout à ce qu'il avait dit de l'état stationnaire du gouvernement, M. Périer lui répondait ainsi :

« Quand trois jours ont donné plus qu'on ne demandait à plusieurs années; quand des lois organiques qu'on réservait pour l'avenir s'improvisent en quelque sorte; quand un tout nouvel ordre de choses s'élève avec des Chambres modifiées, et non plus seulement sous la garantie passagère de ministres bien intentionnés, mais sous la garantie durable d'une dynastie élue et d'un roi honnête homme, on devient d'autant plus exigeant qu'on est plus satisfait; on demande plus de gages à un pouvoir confiant qu'on n'en réclamait d'un pouvoir jaloux!... »

M. Casimir Périer terminait son manifeste par cette phrase qui renfermait tout son système, celui qu'il fit peser plus tard sur la France.

« Nous acceptons un reproche que l'auteur de la proposition a oublié de nous adresser: celui de n'avoir peut-être pas saisi aussitôt, avec assez de résolution, l'autorité nécessaire pour prévenir des incertitudes, des doutes, des hésitations. Toutefois il en est résulté un bien : c'est que le besoin de cette autorité tutélaire s'est fait sentir à tout le monde, et le pouvoir que nous n'avions pas pris est venu se donner de lui-même. Nous en connaissons le poids et la valeur; nous en remplirons les devoirs.... Prouvons aux ennemis de nos libertés que, s'ils n'ont pas su avec du pouvoir faire de la liberté, nous, avec de la liberté, et dans son intérêt, nous saurons faire du pouvoir. » Le despote venait de se montrer sous le manteau de la liberté.

Le reste de la discussion n'offrit plus autant d'intérêt, quoique MM. Audry de Puyraveau, Delaborde, Benjamin Constant et plusieurs ministériels aient encore parlé dans ces débats. M. Audry de Puyraveau défendit les sociétés populaires des torts qu'on leur reprochait, et insista sur la nécessité de l'enquête proposée par M. Mauguin, afin, disait-il, de ne pas laisser de doutes sur la volonté publique. Il fut appuyé par M. Delaborde, qui ne voyait rien que de très parlementaire dans l'enquête demandée; M. Benjamin Constant ne se prononça pas aussi catégoriquement sur la proposition de M. Mauguin; mais il n'en blâma pas moins le ministère de la marche qu'il semblait avoir adoptée, et surtout d'avoir eu recours à des

lois condamnées par l'opinion publique pour frapper les amis de la révolution, lorsqu'il semblait assurer l'impunité à ses ennemis. M. de Tracy, tout en rejetant la demande d'enquête, fut loin d'approuver le système du cabinet; il insista pour que le ministère changeât de direction.

M. Mauguin, s'apercevant qu'il n'avait pu faire partager son opinion sur le ministère à la majorité de la Chambre, déclara qu'il retirait sa proposition. Mais il ne le fit qu'après avoir répliqué de la manière la plus spirituelle et la plus logique aux trois ministres qui avaient défendu le gouvernement.

Le lendemain, on s'étonnait dans tout Paris de la solution inattendue que l'auteur de la demande d'enquête avait donnée lui-même à sa proposition; on disait que M. Mauguin avait articulé assez de faits contre le ministère pour légitimer l'enquête, et que le ministère qui l'avait combattue aurait dû la provoquer lui-même. Les bruits de quelques changements dans le cabinet des ministres prit de la consistance; on disait, ou plutôt le Palais-Royal faisait publier que le roi n'était pas bien d'accord avec ses ministres de l'intérieur et des affaires étrangères. Le public fut dupe de ces bruits; et pendant longtemps les ministres de Louis-Philippe furent regardés comme faisant violence à ses opinions libérales et *presque républicaines.*

Mais bientôt d'autres circonstances, d'autres événements, que nous ferons connaître, achevèrent de dessiller les yeux à ces patriotes constitutionnels qui croyaient encore possible l'alliance du trône et de la liberté.

Cependant le ministère, voulant faire quelque chose pour satisfaire l'opinion publique, avait engagé la chambre des pairs à se saisir de l'une des institutions supplémentaires promises par la nouvelle charte, celle qui devait attribuer au jury les délits de la presse et les délits politiques. M. Siméon s'était chargé de présenter à cette Chambre un rapport dont les conclusions furent adoptées avec empressement, tant les pairs avaient hâte de faire quelque chose qui pût plaire aux amis de la révolution et de la liberté.

Porté à la Chambre élective, le 4 du mois d'octobre, ce projet y éprouva d'importantes modifications, et les députés y firent revivre quelques-unes des dispositions les plus sévères de la loi de 1822. La Chambre voulut aussi définir la nature des délits politiques qui devaient être soumis au jury. Ces changements nécessitèrent le renvoi du projet devant les pairs. Ceux-ci auraient bien voulu sanctionner le projet tel qu'ils l'avaient adopté d'abord, mais la crainte de voir cette loi utile et vivement réclamée ajournée à l'autre session, les décida à approuver les changements qui y avaient été introduits par les députés.

Les troubles occasionés dans plusieurs localités, et principalement à Bordeaux, par la perception des droits-réunis de circulation, de détail et de consommation sur les boissons, impôts dont le peuple se croyait débarrassé par l'effet de la révolution de juillet, força aussi le ministre des finances à proposer un projet de loi tendant à supprimer ces droits, ainsi que ceux d'entrée sur les boissons dans les communes au-dessous de quatre mille habitants. Cependant ces droits produisaient au gouvernement près de cent millions annuels, et la situation financière de l'exercice de 1830 n'était pas assez favorable pour que le gouvernement pût se passer tout-à-coup d'une ressource aussi importante. Dans le but de concilier le désir de soulager les populations vinicoles avec l'intérêt du trésor, le ministre proposait de remplacer les droits dont la perception nécessitait l'exercice, par des taxes d'entrée, d'octroi ou d'abonnement qui, tout en soulageant les débitants et les consommateurs d'une réduction évaluée à cinquante millions, n'en feraient pas moins rentrer au trésor la moitié de la totalité des anciens droits-réunis, c'est-à-dire cinquante millions.

Pour le surplus du déficit qui allait résulter sur cette branche des produits nationaux, le ministre proposait un impôt sur le roulage ou transport des marchandises par terre et par eau, dont le produit était évalué par approximation à vingt millions.

Mais ce plan ne pouvait recevoir son exécution que dans l'exercice suivant, et le surcroît de dépenses qui se présentait pour l'année courante imposait l'obligation au gouvernement de prendre des mesures transitoires pour faire percevoir les impôts arriérés sur les boissons. Le ministre proposa donc de faire appliquer d'office l'abonnement général, laissé facultatif jusqu'alors. Les Chambres montrèrent une grande répugnance à voter cette dernière proposition; et comme elle avait été mal combinée, son exécution ne put avoir lieu qu'avec de notables modifications; le trésor eut beaucoup de peine à recouvrer une faible partie des droits qui n'avaient pu être perçus dans les premiers mois de la révolution de juillet.

Un autre projet de loi, dont l'idée avait été fournie par la commission municipale, fut aussi présenté par le ministre de l'intérieur. Il s'agissait de payer la dette de la patrie envers les


CALAS
Socrate
Regulus
Sabinus
Seneque
d'Enghien
mallet
ney
Berton
Bailly
malsherbes
A Chenier
Vergniaud
Lavoisier
Danton
Babeuf
Gouyon
1822
1830
Marie Stuart
Jeanne d'Arc
REPENTIR
SOLITUDE
REMORDS

veuves, les orphelins et les blessés de juillet. Le ministre exposait que les trois immortelles journées avaient fait, du côté du peuple, plus de cinq cents orphelins et de cinq cents veuves, et qu'il y avait eu trois mille huit cent cinquante blessés; il demandait sept millions, dont quatre millions six cent mille francs devaient être convertis en rentes annuelles et viagères pour le service des pensions.

La Chambre ne fit subir aucune modification importante à la loi proposée pour les secours aux victimes de la révolution; mais il s'éleva des débats assez vifs sur la nature de la décoration à accorder à ceux qui s'étaient distingués. La commission, qui eut pour son organe M. Kératry, n'aurait pas voulu qu'il fût créé de décoration spéciale, ainsi que le portait le projet ministériel; elle craignait qu'une pareille décoration ne devînt un motif de rivalité, soit pour 'armée, soit pour l'ordre civil. La commission proposait de substituer à la décoration spéciale celle de la Légion-d'Honneur, qui, disait-elle, destinée à récompenser tous les services, n'excitait partout qu'une noble et salutaire émulation.

MM. Audry de Puyraveau, le général Lamarque, le général Lafayette, Alexandre Delaborde et plusieurs autres députés patriotes appuyèrent la proposition du gouvernement. Ils se fondaient sur ce que cette victoire, offrant un caractère particulier, il fallait aussi une distinction particulière.

« Je réclame pour les héros de juillet, dit le général Lafayette, une décoration spéciale, et je le fais d'autant plus vivement qu'ils la désirent eux-mêmes. J'y vois un moyen d'ordre public; car ils se rappelleront toujours cet axiôme d'un de leurs vieux amis (1), axiôme que la malveillance a singulièrement mutilé pendant quarante ans, et qui consiste à dire que si, « sous un gouvernement despotique, l'in» surrection est le plus saint de tous les devoirs, » sous un gouvernement libre et vraiment con» stitutionnel, le plus saint des devoirs est » l'obéissance aux lois. »

La décoration spéciale fut adoptée, malgré la conclusion de la commission; mais une autre proposition du général Lamarque, par laquelle il demandait que l'arc de triomphe du Carrousel fût consacré à la mémoire des glorieux événements de juillet 1830, fut rejetée, et la Chambre décida, conformément à la proposition du ministère, qu'un monument serait élevé pour transmettre à la postérité le glorieux exemple d'une révolution dont le souvenir importunait déjà la plupart des ministres de Louis-Philippe.

(1) Lafayette lui-même.

Ce fut encore pour satisfaire l'opinion publique que le ministère présenta à la Chambre un projet de loi tendant à supprimer les juges-auditeurs près des tribunaux et cours royales. Ces jeunes magistrats devaient la création de leurs fonctions au besoin qu'avaient eu les avant-derniers ministres de Charles X de se faire des appuis parmi les nombreuses familles qui destinaient leurs enfants à porter la robe. Les juges-auditeurs avaient été l'objet de vives attaques par les journaux libéraux du temps de la restauration; aussi le ministre de la justice, Dupont de l'Eure, s'empressa-t-il de demander la suppression de cette institution aristocratique, créant une sorte de privilége au détriment du barreau.

Ce projet de loi, présenté à la Chambre dans les premiers jours d'octobre, y ramena la question si ardente de l'inamovibilité des juges, question que les journaux n'avaient point cessé d'agiter sous toutes les faces, quoiqu'elle eût été résolue lors du vote de la charte modifiée. M. Daunant, rapporteur du projet dont la Chambre était saisie, eut la maladresse de vanter la grande mesure prise à l'instigation de M. Dupin, dans le but, dit-il, de ne pas déconsidérer la magistrature. Il s'attira, de la part de M. de Tracy, une leçon propre à lui prouver qu'on ne devait point jeter des matières inflammables sur des incendies. M. de Tracy, rappelant ce qui venait de se passer devant un tribunal de Paris, à l'occasion du procès intenté à la *société des Amis du Peuple*, demanda au rapporteur s'il pensait qu'un pareil scandale serait arrivé devant des juges nouvellement institués, et lui prouva, par cet exemple et par divers autres, que ceux qui avaient voulu conserver les juges de Charles X pour ne pas déconsidérer les organes de la justice étaient précisément tombés dans le mal qu'ils voulaient éviter.

Au surplus, le projet de loi portant suppression des juges-auditeurs fut adopté par la Chambre à une grande majorité.

Vint enfin le tour de la proposition faite par M. de Tracy pour l'abolition de la peine de mort Cette idée philanthropique avait été accueillie par la Chambre, par le ministère et par le roi lui-même; on l'avait renvoyée à une commission qui avait désigné pour son rapporteur M. Bérenger, l'un des commissaires désignés par la chambre des députés pour instruire le procès des ministres de Charles X. Mais, ainsi que je l'ai déjà dit, le peuple de Paris crut que cette proposition, présentée au moment où la France devait juger de grands coupables, n'avait été faite que dans le but de les sauver. Et quoique en toute autre occasion le peuple se fût associé à cette

grande réforme de nos codes, la circonstance le rendit méfiant, et il repoussa ce bienfait par cela seulement qu'il lui parut destiné à assurer l'impunité de ses plus grands ennemis.

En présence de ces manifestations populaires, dans lesquelles on avait entendu les cris : *mort aux ministres !* la commission chargée de faire son rapport avait longtemps différé à le présenter; ce ne fut qu'au bout de deux mois que M. Bérenger, cédant aux instances de l'auteur de la proposition et de plusieurs de ses amis politiques, monta à la tribune pour y faire connaître l'opinion de ses collègues sur une réforme qui avait acquis une importance plus grande encore de l'état de choses.

La commission n'ayant pu examiner, sous tous ses rapports avec notre système pénal, une question qui tendait à le modifier complètement, s'était bornée à n'envisager que la proposition en elle-même. Elle s'était d'abord occupé de méditer sur l'opportunité de cette réforme et sur l'application immédiate du principe de l'abolition, se bornant, quant au surplus, à émettre le vœu que le gouvernement s'occupât d'introduire graduellement ce principe dans la législation.

Comme tous les criminalistes qui avaient médité cette même question, la commission reconnaissait que la peine de mort n'avait jamais été d'aucune efficacité pour prévenir les crimes; elle n'hésitait pas à déclarer que l'état des mœurs de la France et de sa civilisation réclamaient un adoucissement aux peines extrêmes prononcées par le code pénal contre les délits politiques surtout.

« La peine de mort, disait le rapporteur, a pu être nécessaire dans les temps de barbarie, à l'époque où on ne pouvait se délivrer d'un tyran qu'en lui ôtant la vie; où la mort d'un ambitieux était le seul moyen d'assurer la tranquillité, de garantir le pays des entreprises de ses satellites. Mais l'état de la société n'est plus le même; il ne comporte plus l'existence de ces hommes menaçants par leur immense clientèle.

« Les crimes politiques parmi nous changent donc de nature, autant par leurs moyens que par leurs résultats. Cela posé, le coupable, une fois mis hors d'état de nuire, et son existence cessant d'être alarmante pour la société, sa mort n'est plus nécessaire. Dès-lors elle devient dangereuse. Dans les révolutions, on l'a dit souvent à cette tribune, les hommes se partagent en vainqueurs et vaincus. Si les vainqueurs s'abandonnent à un sentiment de vengeance, s'il abusent de la victoire, au lieu de clore la révolution, ils préparent des germes de troubles nouveaux. Il n'est pas de parti vaincu que le supplice des siens n'irrite, n'exaspère; la réconciliation devient impossible. On se soumet à la force; mais, dès que l'instant est favorable, la guerre recommence. D'un autre côté, l'infliction de la peine capitale pour un crime qui, à la vérité, peut avoir de grands résultats, mais qui annonce rarement la dépravation de l'âme, et qui, aux yeux du public, n'est point déshonorant, jette toujours un doute sur sa légitimité. »

M. Bérenger rappelait à l'appui de son opinion l'immolation faite à la fureur des partis de Ney, de Mouton-Duvernet et d'autres illustres guerriers, exécution, disait-il, que la France eût voulu racheter, peu de temps après, au prix des plus grands sacrifices. Il démontrait facilement que, nulle part, les échafauds dressés au nom de la liberté ne l'avaient affermie; de même que le sang versé pour consolider le trône et les dynasties n'avait souvent eu d'autres résultats que de les renverser plus promptement. « Les révolutions, disait-il, ne parviennent à affermir la liberté que par la modération dans la victoire, par la justice à l'égard de tous. Qu'est-il besoin de supplices cruels, s'écriait M. Bérenger, quand une révolution a le bonheur d'être nationale?

« Sans doute, ajoutait cet éloquent rapporteur, les hommes qui troublent la paix de l'État et violent ses lois politiques méritent une punition : elle doit être sévère, grave, dure même; mais il faut aussi qu'elle soit digne de la nation qui l'inflige. Si on empruntait quelque chose aux temps de barbarie, si on croyait devoir continuer à offrir à un peuple humain, éclairé, l'horrible spectacle dont d'autres temps et d'autres mœurs auraient pu ne pas être révoltés, on l'abaisserait à ses propres yeux, et il serait en droit de se plaindre du retard qu'on aurait mis à réformer ses lois. Il est donc urgent, messieurs, d'y pourvoir. »

La commission ne s'était pas bornée à se prononcer pour l'abolition de la peine de mort, elle émettait aussi le vœu que d'autres améliorations à la législation pénale de la France fussent proposées par le gouvernement. De ce nombre étaient la suppression de la mutilation du poing, la marque, le carcan, et même la perpétuité des peines, comme n'offrant que des spectacles horribles, plus propres à endurcir les hommes qu'à les rendre meilleurs.

C'était ainsi une réforme complète que la commission sollicitait; mais, par cela même, elle demandait plus que M. de Tracy. Ne pouvant présenter immédiatement un projet de loi propre à réaliser ses vues, la commission proposait à regret l'ajournement de la proposition, en appe-

tant de tous ses vœux le moment où le gouvernement s'occuperait de réaliser ces réformes.

Les idées de la commission trouvèrent une grande sympathie dans tous les côtés de la Chambre. Son rapport fut accueilli par des marques nombreuses et non équivoques de la satisfaction donnée enfin aux mœurs d'un peuple doux et humain, dont les nobles sentiments s'étaient manifestés avec tant d'unanimité au milieu même de la plus sanglante des révolutions.

Mais M. de Tracy s'opposa à l'ajournement, en disant que la commission s'était trompée en ne considérant la proposition que comme l'énonciation d'un principe; il déclara qu'il avait fait formellement la proposition d'une loi, et que la Chambre avait à se prononcer sur l'adoption de son projet ou sur son rejet. On remit alors en discussion, à l'ordre du jour du surlendemain, le projet tel que M. de Tracy le présentait.

La proposition d'abolir une peine barbare et toujours inefficace acquit un caractère plus touchant encore par l'appui qu'elle reçut du dehors de la Chambre. Les membres de la *société des Amis du Peuple* avaient signé, au milieu même des honneurs funèbres rendus aux mânes des jeunes sous-officiers de la Rochelle, une pétition pour demander la suppression de la peine de mort; et des blessés de juillet venaient d'en signer une autre, dans laquelle on lisait les paroles suivantes:

« Le caractère de notre révolution, c'est l'humanité du peuple.... La vengeance ne doit pas se mêler à des sentiments élevés.... Les mânes de nos frères n'ont pas besoin de sang pour être apaisées. »

Malheureusement la garde nationale et le peuple crurent voir un concert entre la chambre des députés et le gouvernement pour sauver la vie à MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et Guernon-Ranville. On répandit le bruit que la pétition des blessés de juillet avait été rédigée et présentée à leur signature par des amis des ex-ministres; et l'on se demandait dans Paris, si le premier bienfait sollicité par l'humanité devait profiter à ceux qui avaient fait mitrailler les habitants de cette capitale.

La proposition allait donc se réduire à une question d'opportunité, puisque tout le monde semblait d'accord sur le fond. Aussi la discussion sur la question en elle-même ne fut-elle pas longue.

M. de Tracy, déniant à la société le droit de disposer de la vie de ses semblables dans aucun cas et pour quelque cause que ce fût, demanda que la peine de mort fût déclarée abolie immédiatement. Ce principe adopté, il laissait au gouvernement le soin de l'appliquer. Jusque-là, les criminels condamnés à mort devaient rester dans un état de sursis indéfini, de même qu'ils restent enfermés jusqu'au moment où ils attendent l'effet de leur recours en cassation ou d'une demande en commutation de peine.

M. Kératry allait plus loin : il voulait l'abolition et ses effets immédiats. « La peine de mort en matière politique, disait-il, n'est pas destinée à subsister longtemps dans la législation de l'Europe. Encore un peu de temps, et peut-être sera-t-elle abolie pour tous les cas. Mais si vous différez votre décision, si vous l'ajournez de quelques semaines, de quelques mois, que dira-t-on de nous? Je vais vous l'apprendre : que le peuple le plus humain de la terre a eu soif de sang, et que nous avons eu peur de le lui disputer; double calomnie que je repousse vers vos ennemis, pour votre honneur et pour celui de ce peuple qui a été si grand, si magnanime dans sa victoire.

« Notre commission, par son beau travail, ajoutait M. Kératry, après avoir fait un appel aux mânes des victimes de juillet, est entièrement entrée dans leurs vues; mais le travail est resté incomplet, puisqu'il n'aboutit pas à une proposition qui en serait la conséquence. Je demande que, séance tenante, elle soit appelée à la terminer d'une manière digne d'elle, de la nation et de vous, en s'occupant d'une adresse au roi, par laquelle nous solliciterons doublement S. M. de nous présenter, dans le plus bref délai possible, une loi d'abolition de la peine de mort pour les crimes politiques, si ce n'est dans le cas où leurs auteurs auraient contribué à l'introduction de l'étranger à main armée en France; de plus, pour les crimes d'infanticide, de fausse monnaie et d'incendie des édifices non habités, avec une nouvelle graduation des peines pour les crimes spécifiés ci-dessus. »

— « Pour bien juger les sentiments qui ont dicté les pétitions qui viennent de vous être lues, ajouta le général Lafayette, il faut avoir respiré l'atmosphère des barricades et s'être trouvé à côté du lit de chaque blessé; alors, on ne s'étonne de rien et l'on ne craint rien. D'après ces considérations, j'appuie de tout mon pouvoir la proposition que vous a faite mon honorable ami, et je déclare que les développements que je viens d'entendre resserrent encore les liens étroits qui m'unissent à lui. Ceux qui ont demandé l'ajournement n'ont pas eu le malheur de voir traîner à l'échafaud leur famille, leurs amis, les premiers citoyens de la France. »

La prise en considération de la proposition de M. de Tracy fut aussi appuyée par M. Girod de l'Ain, qui déclara qu'une expérience de trente

années, d'exercice dans la magistrature lui avait donné la conviction que la peine de mort n'était nécessaire dans aucun cas.

Le général Lamarque et M. Duvergier de Hauranne s'opposèrent à l'abolition générale. Le premier se fondant sur la nécessité de maintenir la discipline dans l'armée et d'assurer son salut dans certaines circonstances; le second dans l'intérêt de la police des bagnes, où les condamnés à perpétuité, n'ayant plus rien à craindre, se porteraient à tous les excès.

M. Dupont de l'Eure, tout en se flattant de voir bientôt la peine de mort effacée de nos codes, ne pensait pas que l'on pût prendre une résolution absolue. Il appuya l'adresse au roi pour lui manifester le désir d'un projet de loi ayant pour objet de supprimer la peine de mort dans certains cas, et surtout en matière politique. « De cette manière, dit il, rien ne sera préjugé, et pendant la prorogation de la Chambre, le gouvernement sera à portée de vous présenter un projet de loi rédigé avec la maturité désirable. »

Cet avis ayant réuni tous les suffrages, la commission présenta à la Chambre le projet d'adresse suivant, lu et adopté dans la séance du soir, malgré l'opposition de M. de Tracy, qui considérait cette adresse comme un ajournement de sa proposition, et malgré l'opinion de M. Salverte. Ce dernier pensait que certains criminels politiques étaient plus coupables que les meurtriers de grand chemin.

« La révolution, qui a consacré tant de droits « jusqu'ici méconnus, portait l'adresse au roi, a « besoin, pour que ces bienfaits soient à jamais « assurés, d'institutions sages et d'un système de « lois en harmonie avec l'état avancé de notre « civilisation.

« Déjà, par un contrat solennel, les libertés « publiques sont garanties.

« Mais il est un grand principe qui peut, « en imprimant à cette belle époque de no« tre vie sociale le caractère d'une généreuse « modération, la signaler à l'admiration du « monde.

« Ce principe est celui qui consacre et forti« fie le respect pour la vie de l'homme; gra« duellement et progressivement introduit dans « notre législation pénale, il la rendra digne « d'un siècle éclairé, témoin de si mémorables « événements.

« Sire, la chambre des députés eût recher« ché l'honneur d'accepter cette belle tâche : « elle eût voulu entrer la première dans la voie « des améliorations, et proposer d'appliquer im« médiatement l'abolition de la peine de mort « aux cas indiqués par le travail de la commis« sion, et sur lesquels il y a accord de senti« ments.

« Elle eût désiré retrancher de nos codes les « peines excessives.

« Mais la Chambre ne pouvait embrasser un « sujet si grave dans toute son étendue. Privée « de temps et de documents, elle a craint, en « manquant ou en dépassant le but, de nuire à « une cause qui est celle de l'humanité.

« Sire, la Chambre appelle sur cette salu« taire réforme l'initiative de V. M. Trop de « gloire y est attachée, trop d'avantages doi« vent en résulter, pour que la nation veuille « la devoir à d'autres qu'à son roi. »

Le lendemain, cette adresse, qui avait reçu l'assentiment de toute la Chambre, fut présentée au roi par une députation à laquelle il fit cette réponse :

« Je reçois avec une grande satisfaction l'adresse que vous me présentez. Le vœu que vous m'y exprimez était depuis bien longtemps dans mon cœur.

« Témoin, dans mes jeunes années, de l'épouvantable abus qui a été fait de la peine de mort en matière politique, et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et bien vivement désiré l'abolition. Le souvenir de ce temps de désastres, et les sentiments douloureux qui m'oppressent quand j'y reporte ma pensée, vous sont un sûr garant de l'empressement que je vais mettre à vous faire présenter un projet de loi qui soit conforme à ce vœu.

« Quant au mien, il ne sera complètement rempli que quand nous aurons effacé de notre législation toutes les peines et les rigueurs que repousse l'état actuel de la société. »

Ce fut par cette adresse au roi que la chambre des députés termina les travaux de ce que l'on peut considérer comme sa première session après la révolution de juillet.

Cette Chambre, dont l'existence n'avait point cessé d'être attaquée comme illégale; cette Chambre, antipathique à tous ceux qui avaient contribué à la révolution ou qui l'avaient désirée; qui, collectivement parlant, n'avait montré du courage que pour dénaturer et enrayer la révolution de juillet, et qui, malgré l'appui du ministère, ne pouvait dissimuler la frayeur que lui causaient ses propres actes; cette Chambre, dis-je, sentit le besoin de se retremper par l'adjonction du tiers de ses membres qui lui manquait par suite de démissions, d'annulations d'élection, ou par les nominations à des fonctions du gouvernement. Tout-à-coup un de ses mem-

bres, M. Jacques Lefèvre, lui propose de s'ajourner; et elle accepte avec empressement cette résolution qui, dans tout autre moment, eût ressemblé à une désertion du poste dont les députés s'étaient emparés.

La chambre élective s'ajourna donc, le 10 octobre, sans déterminer le jour où elle se réunirait de nouveau. Toutefois elle eut la précaution de décider que cet ajournement ne pourrait se prolonger au-delà du 10 du mois de novembre. Alors ses membres se séparèrent, après avoir reçu du ministre des affaires étrangères l'assurance que la guere n'était pas à craindre, et après avoir entendu celui de la guerre, qui fit un rapport très rassurant sur la réorganisation de l'armée et sur celle des gardes nationales mobiles. Le rapport du maréchal Gérard se terminait par ces mots : « La France veut la paix ; mais elle ne craint pas la guerre. »

CHAPITRE XIII.

Situation de la France lors de la séparation des députés.— Griefs de la presse contre cette Chambre. — Le peuple se méfie des amis des ex-ministres. — Emeute du 27 octobre. — Système de diviser la garde nationale d'avec le peuple. — Aveux du préfet de la Seine. – Sa proclamation. — Rassemblements du 18 octobre. — Effroi qu'ils causent au Palais-Royal. — Expédition nocturne de Vincennes. — Retour de l'expédition au Palais-Royal. — Le roi remercie la garde nationale. — Guerre entre M. Guizot et M. Odilon Barrot. — Elections complémentaires. — Dissolution du ministère. — Scènes intimes. — M. Dupont de l'Eure et le roi. — Démarches pour la recomposition du ministère. — Obstacles apportés par les doctrinaires. — M. Laffitte chargé de recomposer le cabinet. — Ministère du 3 novembre 1830.

Le gouvernement de Louis-Philippe avait à peine trois mois d'existence, et déjà il recueillait le fruit de son système contre-révolutionnaire. La Chambre qui l'avait créé et soutenu dans la funeste voie où il était entré, avait elle-même été obligée de s'ajourner afin de mettre un terme aux attaques dont elle était l'objet de la part des hommes de l'Hôtel-de-Ville et de la presse patriote.

Malgré les assurances données par le ministère, la situation des affaires extérieures paraissait se compliquer, et la France restait dans un état d'anxiété qui, n'étant ni la paix ni la guerre, empêchait tout élan du commerce et de l'industrie française. Les classes ouvrières, plus que jamais travaillées par le malaise général et par le défaut de travail, s'agitaient sans cesse et se livraient à des rassemblements et à des émeutes que les ministériels mettaient sur le compte des sociétés populaires et des jeunes gens. Enfin le gouvernement, c'est-à-dire, le roi et ses ministres, perdaient l'espoir de marcher d'accord entre eux, et une dissolution du cabinet paraissait inévitable.

Telle était la situation des choses vers l'époque où la chambre des députés se sépara. On croyait que cet ajournement aboutirait à des élections générales, et on s'en félicitait. Mais le ministre de l'intérieur, M. Guizot, avait trop d'intérêt à conserver cette Chambre, si docile à ses vues, pour se séparer d'elle; aussi se borna-t-il à prescrire les seules élections des cent trente-cinq membres à remplacer par les cinquante-cinq départements dont la représentation se trouvait incomplète par les causes déjà connues.

Ce désappointement de l'opinion patriote ne refroidit pas ceux des journalistes qui auraient voulu que la totalité de la Chambre fût renouvelée, et les plaintes contre la majorité des députés n'en devinrent que plus vives.

« La crise du commerce et de l'industrie, disait la *Tribune* dans un article qui peignait la situation où la France se trouvait, devient tous les jours plus terrible et plus insupportable ; le mécontentement croît avec la misère, les esprits s'aigrissent par la souffrance, et la patience s'épuise avec l'espoir. Or, cet état de la France est uniquement l'ouvrage de la Chambre ; il tient essentiellement à cet instinct qui montre à tout homme doué de quelque bon sens, la fragilité d'un gouvernement qui, né d'une révolution, travaille, dès sa naissance, à une contre-révolution; se montre contre-révolutionnaire dans ses choix, dans ses lois, dans ses haines, dans ses affections, dans ses craintes, dans ses espérances ; s'allie avec les vaincus contre les vainqueurs, et ramasse dans la boue les lambeaux de l'ancien régime encore humides de notre sang.

« Or, cette marche funeste, qui l'a imposée à l'administration ? Est-ce le roi ? Non, s'il eût été bien entouré. Sont-ce les ministres ? Oui, pour la plupart. Mais qui donc a porté au pouvoir les ministres doctrinaires ? La chambre. Qui a conservé ce mot odieux de *charte* devenu le honteux synonyme d'invasion et de contre-révolution ? La Chambre. Qui a gardé les juges de Charles X ? La Chambre. Qui a maintenu toutes les lois de Charles X contre l'industrie ? La Chambre. Qui a redonné la vie à toutes ces mesures préventives, dont le premier effet est de déclarer à l'univers que le gouvernement veut aller en sens contraire à l'opinion publique, et la regarde comme une ennemie ? La Chambre. Qui a provoqué la persécution des patriotes dont le zèle pouvait seul imposer à nos ennemis extérieurs ? La Chambre. Qui soutient dans le conseil les ministres révolutionnaires ? La Chambre. Qui es

venu, après avoir fait fermer les sociétés patriotiques au moment où elles allaient obtenir du peuple de ne pas demander d'autres victimes que les mauvaises institutions, bouleverser notre législation criminelle pour emporter une impunité qui, demandée par de telles bouches et de tels moyens, deviendra sans doute impossible ? La Chambre.

« Tous les embarras de notre situation présente, concluait ce journal, viennent donc de la Chambre, et l'influence de la Chambre n'est maintenue que par l'idée que l'on se forme des électeurs........ C'est aux colléges électoraux, maintenant convoqués, qu'il appartient, par l'exemple qu'ils sont appelés à donner, de mettre un terme à une situation intolérable. »

Il n'était que trop vrai; les députés contre-révolutionnaires avaient gâté la situation la plus belle où un roi et une nation se fussent jamais trouvés ; mais il faut dire aussi que la Chambre n'avait pas fait le mal à elle seule : le roi et plusieurs de ses ministres avaient beaucoup contribué à amener les choses au point où elles se trouvaient vers le milieu du mois d'octobre. A force de faire éprouver aux patriotes des désappointements, la méfiance était devenue telle qu'ils n'acceptaient plus qu'avec réserve les réformes qu'ils réclamaient, parce qu'ils croyaient y voir toujours une arrière-pensée contre-révolutionnaire.

La proposition de M. de Tracy pour l'abolition de la peine de mort fut un exemple frappant des dispositions du peuple. Elle avait été inspirée à ce député philanthrope par un mouvement généreux et très honorable; les patriotes avaient donné aussitôt leur assentiment à cette réforme; les sociétés populaires avaient applaudi à l'idée de voir consacrer ce grand principe de l'inviolabilité de la vie de l'homme, et l'on avait vu les membres de la société des *Amis du Peuple* et ceux des loges maçonniques de la capitale couvrir de leur signature la pétition signée sur la place de Grève; enfin les blessés de juillet venaient eux-mêmes d'appuyer la proposition pendante alors devant la Chambre. « Mais dès que les doctrinaires et leurs amis s'avisèrent, eux aussi, de demander l'abolition de la peine de mort, dit M. Odilon Barrot, sur cette intervention officieuse d'une coterie qui ne dissimulait pas qu'elle n'était mue que par le désir de sauver les ministres de Charles X, le peuple, qui était calme et paraissait disposé à respecter les arrêts de la justice, s'émut et fit entendre le cri : *à bas les ministres! Mort à Polignac!* »

Non seulement le peuple crut voir un concert entre les amis des ex-ministres et ceux du parti doctrinaire qui demandaient la suppression du dernier supplice, mais encore il parut indigné en apprenant que M. de Polignac et ses collègues allaient être jugés par cette même chambre des pairs dans laquelle ils comptaient tant de complices. Le peuple se crut joué, et, en un instant, on le vit passer des sentiments les plus humains à un grand besoin de vengeance. Des placards couvrirent les murs de Paris pour réclamer, au nom du peuple, l'expiation qu'il attendait.

Le 17 octobre, le roi et le général Lafayette venaient de passer la revue des gardes nationales du département de Seine-et-Oise, quand tout-à-coup le Palais-Royal fut investi par une foule de citoyens en habit de gardes nationaux et par des hommes du peuple qui demandaient à grands cris la mort des ministres. C'était le prélude d'une longue et profonde agitation qui s'empara de la capitale. En effet, tout faisait présager que la journée du lendemain serait marquée par quelque grande émeute. Aussitôt le conseil des ministres s'assemble à la Chancellerie; le roi, la famille royale se montrent d'autant plus inquiets que la garde nationale paraissait aussi agitée que le peuple.

On pensa à conjurer l'orage. Cette fois les ministres ne s'adressèrent pas à la popularité de M. Mauguin, il n'était déjà plus aux yeux des doctrinaires et du roi qu'un révolutionnaire dangereux et intraitable, mais à M. Odilon Barrot. On considérait, au Palais-Royal, le jeune préfet de la Seine comme un homme destiné à jouer un grand rôle. On savait qu'il exerçait une grande influence sur le peuple, et cela suffisait pour le rendre antipathique aux doctrinaires; mais on avait besoin de lui, et, dans la nuit, on l'appela au conseil pour l'engager à faire une proclamation propre à calmer l'effervescence populaire. M. Odilon Barrot offre de la rédiger sous les yeux des ministres; mais, pressés de se retirer, ils déclarent s'en rapporter à lui. Rentré à l'Hôtel-de-Ville, le préfet s'occupe de cette proclamation, qui est envoyée à l'imprimerie le lendemain matin.

Cependant les troubles de la soirée s'étaient prolongés bien avant dans la nuit. L'autorité ne possédait presque aucun moyen de répression, si ce n'est par l'emploi de la garde nationale ; mais beaucoup de gardes nationaux s'étaient trouvés dans les cours et le jardin du Palais-Royal, mêlés avec les habits bourgeois. On voulait bien diviser le peuple d'avec la garde nationale, mais non pas diviser la garde nationale elle-même (1). L'embarras du pouvoir était très

(1) « Le projet de mettre la garde nationale aux prises

grand. « Les ministres de Charles X, a dit M. Odilon Barrot, avaient compromis pour longtemps les agents de la force publique et brisé les ressorts du gouvernement, en en abusant. Il n'y avait plus possibilité de montrer un gendarme dans les rues. On fut obligé de déguiser la gendarmerie de Paris sous un autre nom et sous un autre uniforme; et, même pour la gendarmerie départementale, nous nous vîmes forcés de remplacer son schako par des bonnets à poils. Quand on se hasardait à faire sortir une patrouille de troupe de ligne, c'était en la mettant à la suite d'un piquet de garde nationale, et jamais seule. Les choses ont bien changé depuis, je le sais, et l'on serait plus disposé à mettre la garde nationale à la suite des soldats de la ligne ou des gendarmes; mais il faut se reporter à la fin de 1830 (2). »

Comme on vient de le voir par l'opinion de l'ancien préfet de la Seine, il eût été fort imprudent de faire agir les bayonnettes; on voulut connaître l'effet que la proclamation produirait, et on attendait avec anxiété cette publication.

Dans la matinée du 18, le roi, tourmenté par la situation des choses, écrivit le billet suivant à M. Laffitte:

« La proclamation du préfet n'a point paru; je suis tourmenté de ce silence et de cet acquiescement au désordre. Faites-moi le plaisir de venir à onze heures chez moi. J'envoie chercher M. O. Barrot, et je ne vous tiendrai pas longtemps. »

La proclamation du préfet de Paris parut enfin, en même temps qu'une autre proclamation du préfet de police. Ces deux magistrats déploraient les désordres qui avaient éclaté et invitaient le peuple à attendre avec calme le jugement des ministres. Le préfet du département annonçait aux habitants qu'une *démarche inopportune* avait pu faire supposer qu'il existait un concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice et occasionné ainsi cette émotion populaire; mais que, pour les hommes de bonne foi, les bons citoyens, cette émotion n'avait d'autre cause qu'un malentendu. M. Barrot y qualifiait de *lâcheté* toute violence commise sur des accusés.

Ces proclamations produisirent quelque effet; mais ce n'était pas seulement la question de l peine de mort qui agitait les masses populaires; cette occasion avait été saisie pour faire éclater les manifestations du mécontentement qu'éprouvaient tous les patriotes, tous les bons citoyens, et principalement les jeunes gens et les ouvriers. Aussi, malgré les espérances données au peuple que le cours de la justice ne serait pas interrompu, la journée du 18 offrit-elle une longue série de mouvements populaires, propres à faire enfin comprendre au gouvernement la gravité de la situation qu'il s'était créée.

Dès le matin, de nombreuses bandes d'ouvriers, mêlées avec des jeunes gens, étaient descendues du faubourg Saint-Jacques vers le Palais Royal; d'autres groupes parcouraient la rue Saint-Honoré; les uns chantaient la *Marseillaise* et la *Parisienne;* d'autres criaient: *à bas les ministres! mort aux ministres!* d'autres, enfin, proféraient des menaces contre le gouvernement de Louis-Philippe. On en entendait même crier: *vive la république!* En un instant le peuple fut debout; on le voyait défiler ou s'attrouper dans tous les lieux publics, comme il l'avait fait le 27 juillet. A midi, une troupe assez nombreuse remplit les cours et le jardin du Palais-Royal; elle y déploya un drapeau tricolore sur lequel se lisaient ces mots, écrits en grosses lettres pour pouvoir être aperçus de plus loin: *Désir du peuple : mort des ministres!*

Le roi était au palais; il donna l'ordre à la garde nationale de service de prendre les armes et de dissiper le rassemblement, qui, ne voulant faire qu'une simple démonstration, se retira pour aller promener son drapeau dans d'autres parties de la ville.

Mais, vers le soir, des groupes beaucoup plus nombreux se portèrent au Palais-Royal, où ils firent entendre les mêmes cris. Bientôt les cours et les jardins se trouvèrent pleins d'une foule immense dont les cris contre la personne du roi effrayèrent les habitants du palais. Les marchands fermèrent leurs boutiques; la garde nationale prit les armes; le poste fut renforcé; et, après bien de la peine, on parvint à fermer les grilles

avec la population de Paris, dit M. Sarrans, se révéla tout entier à l'occasion des troubles qui précédèrent le jugement des ministres. Une police occulte s'était organisée au Palais-Royal sous la direction d'un officier général, M. de Rumigny, qui s'était chargé de cette triste fonction, et se rendait souvent au parquet du procureur du roi pour imposer à ce magistrat des poursuites contre les patriotes. C'est ainsi qu'à l'issue d'un rassemblement qui s'était formé dans les cours du Palais-Royal, à propos des fleurs de lis conservées sur les armoiries du prince, l'aide-de-camp vint enjoindre à l'organe du ministère public d'entamer une procédure criminelle. — « Mais, lui répondit l'honorable M. Comte, il n'y avait là qu'une cinquantaine d'ouvriers qui se sont dissipés sans résistance devant le premier peloton de garde nationale qui s'est présenté — Eh! Monsieur, je ne le sais que trop, répliqua M. de Rumigny; il aurait mieux valu qu'ils résistassent; car ce que nous devons désirer, c'est que la garde nationale en finisse avec les hommes des rues: la sécurité publique et l'affermissement du trône sont à ce prix. Incapable de se prêter à un pareil machiavélisme, M. Comte déclara à M. de Rumigny qu'on ne devait pas compter sur lui pour appuyer des manœuvres de cette espèce.... » (SARRANS. Louis-Philippe et la Contre-Révolution de 1830.)

(2) Lettre de M. Odilon Barrot à M. Sarrans, en date du mois de novembre 1832.

du jardin et à faire évacuer les cours. Alors quelques bandes d'hommes du peuple conduits par des jeunes gens, se dirigèrent vers la Bastille et se grossirent en route d'une foule d'ouvriers. Un homme à cheval semblait diriger cette cohue, qui prit la route de Vincennes, où elle arriva vers les dix heures du soir. La plupart des hommes qui faisaient partie de cette bande nombreuse s'étaient armés de fusils et de sabres. La garnison prit les armes, et le général Daumesnil, qui commandait le château, fit ouvrir la porte et se présenta seul au devant de cette foule, dont les cris retentissaient jusque dans les cours du château. Il demanda ce qu'on voulait ; mais lorsqu'il apprit qu'on venait lui demander ses prisonniers, il répondit qu'il ferait plutôt sauter le donjon que de livrer des hommes dont il devait compte à l'État et à la France entière ; puis il engagea les Parisiens à se retirer, et leur donna même un tambour pour marcher à leur tête jusqu'à la barrière du Trône. La bande ne tarda pas à reprendre le chemin de Paris, en criant : *vive la jambe de bois* (1) ! *vive les braves ! à bas les ministres !*

Il était deux heures du matin lorsque cette troupe rentra dans Paris, tambour battant, et ne cessant de proférer des cris, des clameurs diverses propres à alarmer les citoyens paisibles. Elle alla droit au Palais-Royal, dans l'intention de demander la mise en liberté des personnes arrêtées dans la journée. Grande fut l'alarme des habitants du palais quand ils entendirent, au milieu de la nuit, gronder la voix tonnante du peuple. Tout le monde fut sur pied ; on s'empressa de donner des ordres pour que le poste fût renforcé. Mais déjà le colonel Marmier, commandant la première légion, avait réuni de forts détachements de gardes nationaux, et se portait sur le Palais-Royal ; d'un autre côté, plusieurs compagnies de la sixième légion n'avaient pas perdu de vue le rassemblement et venaient de le suivre ; de sorte que les hommes de Vincennes se trouvèrent cernés dans les cours du Palais-Royal. Les ministres, accourus à la hâte, s'étaient rassemblés autour du roi, où se trouvaient aussi le préfet de police et celui de la Seine. Ils se promenaient tous sur la terrasse, et le peuple ayant reconnu M. Odilon Barrot, le salua de ses cris. Au milieu des clameurs diverses qui partaient de la foule, le roi entendit : *vive Barrot !* « Autrefois, dit le roi, en se tournant vers le fonctionnaire aimé du peuple, j'ai entendu bien souvent crier *Pétion ou la mort !.....* »

La garde du palais n'eut pas beaucoup de peine à remplir son devoir ; personne ne chercha à entrer dans la demeure du roi, et bientôt après le rassemblement se dissipa. Les gardes nationaux arrivés avec M. Marmier, et ceux qui venaient du boulevart du Temple, arrêtèrent une foule de ces hommes, et entre autres le porte-étendard, qui était de Rouen. Une centaine furent livrés aux tribunaux ; mais deux seulement furent condamnés à des peines légères, comme coupables de provocation à la désobéissance aux lois.

Le matin il ne restait plus personne autour du Palais-Royal ; mais il résulta de toutes ces émeutes la triste certitude que le procès des ministres serait une époque de grande crise pour le gouvernement. Il fallait donc rallier autour du roi la garde nationale, qui se montrait si divisée. On saisit avec empressement toutes les occasions qui se présentèrent, et le général Lafayette, quoique mécontent de la marche des affaires publiques, contribua beaucoup à grouper autour du roi les soldats-citoyens, seule force publique que l'on pût opposer au peuple.

Vers les neuf heures, au moment où la garde du palais allait être relevée, le roi, accompagné du duc d'Orléans, du général Lafayette et du maréchal Gérard, descendit dans la cour, et, faisant rassembler les gardes nationaux autour de lui, il les remercia du zèle qu'ils avaient déployé et du bon esprit qu'ils avaient montré pour réprimer, dit-il, les ridicules tentatives d'une bande d'agitateurs insensés. « Ce que je veux, ajouta-t-il, ce que nous voulons tous, c'est que l'ordre public cesse d'être troublé par les ennemis de cette liberté réelle, de ces institutions que la France a conquises, et qui peuvent seules nous préserver de l'anarchie et de tous les maux qu'elle entraîne à sa suite. » Les gardes nationaux, dont la plupart avaient crié la veille : *mort aux ministres!* crièrent : *vive le roi!*

L'émeute du 17 octobre n'en laissa pas moins de terribles souvenirs. Le gouvernement, pour ôter tout prétexte d'agitation, fit publier le lendemain, dans le *Moniteur*, un article qui donnait en quelque sorte satisfaction à ceux qui avaient contribué à cette manifestation : on y déclarait que l'abolition universelle et immédiate de la peine de mort n'était pas possible, et qu'il fallait du temps pour amener cette réforme dans nos codes. C'était annoncer que la proposition de M. de Tracy était ajournée indéfiniment. Le peuple se calma, et la ville de Paris put jouir de quelque temps de tranquillité.

Mais l'échauffourée de Vincennes servit à faire éclater encore plus fortement les dissensions qui existaient déjà entre le ministre de l'intérieur, M. Guizot, et le préfet de la Seine, M. Odilon Barrot. Le ministre et ses journaux blamèrent

(1) Le général Daumesnil avait perdu une jambe sur le champ de bataille de Wagram.

amèrement l'expression *inopportune* dont le préfet s'était servi dans sa proclamation, comme jetant un blâme sur la chambre des députés et jusque sur le roi. Ils prétendirent que M. Barrot fomentait les émeutes dans le but de forcer quelques-uns des ministres à se retirer; et M. Guizot croyait voir dans son subordonné un compétiteur d'autant plus redoutable qu'il avait l'appui du général Lafayette, du ministre de la justice, et même de M. Laffitte. M. Barrot fut obligé de justifier son expression, et il le fit en la comparant aux termes employés par le gouvernement lui-même dans l'article qu'il avait fait insérer au *Moniteur*. Il se rendit chez le ministre pour lui déclarer, qu'étant entré aux affaires pour fortifier le gouvernement et non pour l'affaiblir, si l'on pensait qu'il pût entraver en rien la marche du cabinet, il était prêt à donner sa démission. M. Guizot ne voulut pas accepter cette retraite; il pensait que la question était bien plus grande, et il voulut en saisir le conseil des ministres, comme l'occasion qui lui était offerte de se prononcer entre les deux systèmes qui divisaient déjà le ministère lui-même.

Entretemps les élections furent faites. Les libéraux l'emportèrent partout: les membres soumis à la réélection, comme ayant été investis de fonctions publiques salariées, furent généralement renvoyés à la Chambre; à Paris seulement, M. Bavoux ne fut pas réélu; mais M. Villemain ne le fut pas non plus à Evreux. Les autres élus représentaient assez l'opinion de ceux qui croyaient avoir fondé une monarchie entourée d'institutions républicaines. De tous les députés dont l'élection avait été annulée ou qui avaient donné leur démission, il n'en retourna que très peu à la Chambre; presque tous furent remplacés par des hommes dont les opinions semblaient devoir renforcer le côté gauche, et le ministère ne paraissait plus assuré de la majorité.

Dans ces circonstances, le cabinet, déjà divisé sur plusieurs questions importantes, prêtant le flanc aux attaques quotidiennes de la presse patriote, et reconnaissant enfin que son système pouvait être pour beaucoup dans les agitations du peuple, sentit que le moment était arrivé de se reconstituer d'une manière homogène.

Deux combinaisons se présentaient. L'une c'était la réorganisation du ministère du *onze août*, sous la présidence de Casimir Périer. MM. Guizot et de Broglie seraient alors restés; mais ils demandaient la destitution de M. Odilon Barrot, et le général Lafayette et son ami Dupont de l'Eure avaient déclaré qu'ils se retireraient si M. Barrot était renvoyé. Le roi penchait pour conserver au conseil les doctrinaires et pour changer le préfet de la Seine, qu'il n'aimait pas. Il aurait volontiers donné la présidence du conseil à Casimir Périer, dont les idées étaient plus en harmonie avec son système; mais il sentait combien il serait imprudent de se séparer déjà de Lafayette et de Dupont de l'Eure: il voulut amener ces deux puissances populaires à consentir au changement du préfet.

Il se passa à ce sujet des scènes intimes qui révélèrent les sympathies et les répugnances du roi. Déjà l'on accusait à la cour, car une cour se formait déjà, M. Dupont de l'Eure d'afficher souvent des *brusqueries républicaines;* on racontait que, dans certains moments d'humeur, il avait voulu quitter la *galère* où ses amis l'avaient forcé d'entrer, et qu'il avait dit au roi que, du train dont son gouvernement allait, il devenait douteux que son règne eût une longue durée. A l'occasion de M. Barrot et des intrigues ourdies pour obtenir sa démission, il se passa au Palais-Royal des choses assez curieuses, que M. Sarrans raconte ainsi:

« Pour rendre possible la composition d'un ministère doctrinaire sous la présidence de M. Casimir Périer, dit cet historien, on eut recours à des voies détournées. MM. Sébastiani et Gérard furent chargés d'obtenir le consentement de M. Lafayette à l'éloignement du préfet. En conséquence, ils se rendirent ensemble chez le général pour lui faire sentir que sans la destitution du préfet de la Seine, il n'y avait plus de gouvernement possible. Cette nécessité, ajoutait-on, ne devait être que passagère, et le roi réservait le plus brillant avenir à M. Barrot, des talents duque il ne voulait pas se priver définitivement. M. Lafayette refusant obstinément l'adhésion qu'on sollicitait de lui, M. Sébastiani s'écria: — « Mais au fait, pourquoi une destitution? J'ai un moyen d'arranger tout cela: je suis l'ami personnel de Barrot, et je suis sûr qu'il ne me refusera pas d'offrir sa démission. Je vais l'en prier. — Vous pouvez ajouter, reprit Lafayette, que s'il a la faiblesse d'y consentir, je ne le reverrai de ma vie. » M. Dupont de l'Eure, qui venait d'entrer chez Lafayette, pria M. Sébastiani de vouloir bien en dire autant de sa part à M. Barrot.

« Cependant on convint de se trouver au conseil pour y traiter de nouveau cette affaire. Lafayette s'y rendait lorsque le roi, prévenu de son arrivée, vint le recevoir dans un salon voisin. Le roi reçut du général l'assurance qu'il ne consentirait jamais à la disgrâce sans motifs du préfet de la Seine; il parla ensuite d'autres affaires, et rentra seul dans la salle du conseil, en disant: — J'ai causé avec M. de Lafayette; la destitution de M. Barrot lui fait de la peine, mais enfin il en comprend la nécessité et il y consentira, pourvu

qu'il ne paraisse point s'en mêler. — Vous vous trompez, sire, s'écria aussitôt M. Dupont de l'Eure; M. de Lafayette n'a point dit cela. — Quoi! Monsieur, vous me donnez un démenti! — Je ne vous donne point un démenti, mais j'affirme que M. de Lafayette n'a dit ni pu dire cela, car il y a deux heures tout au plus il a dit le contraire en ma présence, et M. de Lafayette n'est pas homme à changer de la sorte. — M. Dupont, vous me donnez un démenti. — Non, sire, mais je soutiens la vérité. Du reste, brisons là, je me retire. — Mais, M. Dupont, j'apprendrai à tout le monde pourquoi vous vous retirez; je dirai que vous m'avez manqué. — J'affirmerai le contraire, sire. — Je vous démentirai. — Prenez garde à qui l'on croira de vous ou de moi.

« M. Dupont, debout et son chapeau à la main, ajoute M. Sarrans, allait sortir du conseil pour n'y plus rentrer, lorsque l'intervention de ses collègues, les sollicitations du roi, et l'abandon momentané du projet de destituer M. Barrot, ajournèrent une rupture que cette nouvelle brusquerie républicaine semblait rendre inévitable (1). » Le duc d'Orléans, qui assistait à cette scène, rapporte M. Louis Blanc, prit les mains de M. Dupont, et le conduisant vers son père : — « M. Dupont est un honnête homme, dit-il au roi, il ne peut y avoir dans tout ceci qu'un malentendu. » — Le roi, attendri, se jeta dans les bras de M. Dupont, qui consentit à garder le portefeuille de la justice jusqu'à la fin du procès des ministres.

Le roi aurait bien voulu conserver tout le ministère tel qu'il se trouvait composé; mais les approches d'un procès dont personne ne pouvait calculer ni l'issue, ni les résultats, lui firent enfin comprendre qu'il fallait renoncer, du moins pour quelque temps, aux services des doctrinaires. Ceux-ci, ne voulant consentir à conserver leurs portefeuilles qu'à certaines conditions que leurs collègues repoussaient, et, jugeant d'ailleurs qu'ils ne seraient jamais tout-à-fait les maîtres de faire prévaloir leurs idées tant qu'ils se trouveraient placés sous le contrôle du général Lafayette, de M. Dupont de l'Eure et de M. Laffitte, reconnurent enfin qu'ils devaient se retirer; ils déclarèrent même qu'ils ne signeraient plus rien à dater du lendemain, 2 novembre. Tout avait été calculé de la part de MM. Guizot, de Broglie et Louis de manière à laisser le gouvernement dans l'embarras.

Le roi, que la retraite des doctrinaires plaçait dans une pénible extrémité, consentit à une modification dans le cabinet; il désirait seulement qu'un ministère de *coalition* remplaçât celui du *onze août*. Il aurait voulu retenir M. de Broglie, à qui il avait l'obligation de la charte conservée; mais ce noble duc ne voulait pas d'un banquier pour président du conseil.

Bien des moments s'étaient écoulés dans ces négociations sans résultat. Dupont de l'Eure et M. Laffitte auraient volontiers quitté le ministère si M. Périer et M. Molé eussent voulu en composer un tout entier de leur choix; mais ces deux notabilités semblaient se faire un plaisir de déranger toutes les combinaisons proposées.

Le roi, impatienté, avait fait entendre qu'il ne s'opposerait pas à ce que M. Laffitte composât un ministère d'une seule nuance (1), et le général Lafayette écrivait le 1er novembre à ce futur président du conseil, pour le presser d'en finir, et de former un ministère compacte et homogène pris totalement dans ses propres opinions. « Je suis persuadé, disait le général à son ami Laffitte, qu'un pouvoir franchement patriote, et une marche digne de la révolution de juillet, rassureraient, dès le premier jour, les amis de la liberté et de l'ordre public; les timides, une fois rassurés, vous en béniraient. »

Le conseil du 2 novembre, quoiqu'il se fût prolongé depuis onze heures jusqu'à six heures passées, n'avait rien produit de définitif. Le roi paraissait vivement contrarié; il montrait de la colère contre ceux qui faisaient avorter toutes les combinaisons proposées, et qui allaient rendre le gouvernement impossible par leur retraite concertée. Prenant à l'écart M. Laffitte : « Les doctrinaires m'ont trahi, lui dit-il; vous m'avez mis sur le trône malgré moi; si vous ne me faites pas de suite un ministère, j'abdique ce soir même et vous aurez fait le malheur de ma vie. — Je prends les sept portefeuilles, répondit M. Laffitte (2). »

On rentre dans le conseil, où le roi annonce que M. Laffitte va lui donner un nouveau gage de son dévouement en se chargeant, dans la soirée même, de la composition d'un ministère. « J'aurais voulu, dit le roi, qu'il pût vous réunir tous; mais si, à mon grand regret, cela est impossible, M. Laffitte

(1) SARRANS Louis-Philippe et la Contre-Révolution de 1830.

(1) « M. Laffitte, raconte M. Sarrans à qui j'emprunte ces détails curieux, voulait faire arriver au pouvoir des hommes patriotes et dévoués à la révolution de juillet. Mais le roi jouait, dans toute cette affaire, un rôle très propre à rendre inextricables les difficultes de la situation M. Laffitte n'était chargé qu'en apparence de la formation du ministère : le véritable ordonnateur c'était Louis-Philippe, qui, en particulier, lui indiquait les hommes les plus douteux de la restauration.... »

(2) SARRANS. Louis-Philippe et la Contre-révolution de 1830.

est chargé de me présenter un nouveau ministère. »

Tout le reste de la nuit fut employé par M. Laffitte à aller de porte en porte offrir des portefeuilles dont personne ne se souciait, tant on redoutait le procès des ministres. Cependant le roi, vaincu par la nécessité, consentait à tout, et M. Dupont de l'Eure se prêtait à tout. Louis-Philippe ne se montrait plus intraitable que sur un seul point : il ne voulut jamais consentir à donner le portefeuille de l'intérieur à M. Odilon Barrot, que M. Laffitte et M. Dupont lui présentaient comme l'homme nécessaire à ce poste. Force fut donc de composer un ministère à tour de roue, comme l'a dit M. Laffitte lui-même.

Le lendemain matin, M. Laffitte se rendit de bonne heure au Palais-Royal. Le roi et sa famille avaient passé la nuit dans des angoisses inexprimables ; la sœur de Louis-Philippe était éplorée : on ne voyait que dangers et que malheurs si la France, dans la situation où elle se trouvait, restait un moment sans gouvernement.

M. Laffitte arriva avec sa liste arrêtée.

Il avait composé son ministère comme il suit :

Laffitte, ministre des finances, président du conseil ;
Maison, ministre des affaires étrangères ;
Dupont de l'Eure, ministre de la justice ;
Montalivet, ministre de l'intérieur ;
Gérard, ministre de la guerre ;
Sébastiani, ministre de la marine ;
Mérilhou, ministre de l'instruction publique.

La famille royale ne tarissait pas d'éloges pour l'*ami* qui venait de se dévouer encore une fois, et qui venait, disait-on, de sacrifier ses goûts, son repos, sa fortune, pour consolider la couronne sur le front de Louis-Philippe. « Nous n'oublierons jamais celui qui vient de s'immoler pour nous ; comme jamais non plus nous ne pardonnerons à ceux qui nous ont abandonnés (1). — Entre lui et nous, ajoutait le roi en poussant M. Laffitte dans les bras de Madame Adélaïde, c'est désormais à la vie et à la mort (2). »

— « En présence d'événements graves, disait, ce jour-là même, M. Laffitte à la chambre des députés, les meilleurs citoyens, les plus habiles se défiaient de leurs forces ; je ne me défie pas moins des miennes ; *mais il fallait des ministres, et je me suis dévoué.* »

(1) Les membres qui s'étaient retirés du ministère étaient : MM. de Broglie, Guizot, Molé et Louis, ministres avec portefeuille ; MM. Dupin, Casimir Périer et Bignon, ministres sans portefeuille.

(2) SARRANS. Louis-Philippe et la Contre-Révolution de 1830.

CHAPITRE XIV.

Le ministère Laffitte est accueilli avec faveur par la nation. — La majorité de la Chambre le voit avec peine. — Choix du président de la Chambre. — Proposition de M. Mauguin. — Discours du roi d'Angleterre. — Préparatifs de guerre de la Russie. — M. Guizot expose sa politique. — Réponse de M. Barrot. — Le *quoique* de M. Dupin. — Ce que veut le peuple. — Discussion de la loi des journaux. — On proclame les services de la presse. — Comme on la récompense — Benjamin Constant veut affranchir les professions d'imprimeur et de libraire. — Sort de sa proposition. — Désappointement de ce député patriote. — Sa mort. — Ses funérailles.

L'avénement du ministère Laffitte fut généralement regardé comme une grande amélioration à l'état de choses. Le peuple entier le salua de ses acclamations ; les patriotes crurent que le gouvernement allait enfin marcher dans le sens de la révolution, et ils s'en applaudirent. Tous les amis de la liberté virent avec plaisir arriver aux affaires ce jeune pair de France, Montalivet, qui avait déjà fait preuve de libéralisme à la Chambre des pairs ; on savait que le nouveau ministre de l'instruction publique, Mérilhou, avait, sous la restauration, appartenu aux sociétés secrètes : c'était un gage qu'il semblait donner de sa conduite future. Et puis, l'on était débarrassé des doctrinaires, de MM. Guizot et de Broglie surtout, et cela suffisait pour rendre l'espoir à tous ceux qui, croyant fermement qu'il s'était opéré une grande révolution, en attendaient les conséquences.

On supposait que jusqu'alors M. Laffitte avait été impuissant à faire le bien. On était loin de se douter que, derrière les ministres, se trouvait cette pensée immuable qui travaillait avec tant de ténacité à faire perdre de vue la révolution accomplie par le peuple, et à l'absorber tout entière dans un intérêt de dynastie. Le public et la presse patriote auguraient donc bien du nouveau cabinet.

Mais la majorité de la chambre des députés fut loin de partager l'entraînement de l'opinion publique. L'éloignement du conseil de l'homme avec lequel elle sympathisait tant lui causa de la peine ; elle s'était trop engagée, trop compromise avec M. Guizot, pour voir d'un bon œil l'arrivée au ministère de noms qui annonçaient un changement complet de système.

Cependant, les premières paroles que le nouveau président du conseil prononça pour exposer la marche du nouveau cabinet, devant la Chambre reconstituée, laissèrent beaucoup à désirer, parce qu'elles furent très peu explicites.

« Consolider l'ordre, sans lequel il n'y a pas de véritable liberté, dit M. Laffitte, compléter, perfectionner et surtout faire respecter les lois, conserver la bonne intelligence de la France avec

l'Europe, et prévenir tout ce qui pourrait la troubler, tel est le devoir et le vœu de ceux auxquels le roi a confié l'administration du royaume : heureux ceux qui auront contribué, même pour une faible part, à une œuvre si belle et si noble. »

Sans perdre de temps, la Chambre se mit à l'œuvre. Comme l'autorité ne s'était point mêlée des élections qui venaient d'être faites, la vérification des pouvoirs n'offrit aucun de ces scandales auxquels le gouvernement de la restauration avait habitué la France. La Chambre venait de se renforcer de plusieurs hommes habiles à manier la parole. MM. Odilon Barrot et Thiers allaient aborder, pour la première fois, la tribune publique, ce qui promettait des séances intéressantes. Les réélections de la fin de 1830 rendirent aussi au parti patriote M. Voyer d'Argenson, digne en tout de représenter le peuple français.

A l'occasion de son admission, il s'éleva un incident de peu d'importance en lui-même, mais qui en eut aux yeux du gouvernement, parce qu'il y vit l'arrière-pensée de retoucher à la Charte. Ce député, appelé à prêter serment, répondit : « Je le jure, *sauf les progrès de la raison publique.* » Les centres se récrièrent contre cette restriction. M. d'Argenson répondit qu'il n'avait pas cru porter atteinte à la régularité du serment par une réserve que la Charte elle-même impliquait naturellement. « Personne, dans cette Chambre, disait-il, n'a sans doute la prétention d'avoir donné à la France une œuvre irréprochable ; or, comme on doit toujours admettre le droit ou la faculté de réviser, d'améliorer toute constitution fondée sur la souveraineté du peuple, ma réserve ne peut changer en rien le fond du serment. » Mais la majorité ne pensa pas ainsi ; et, sur les observations de M. Dupin aîné, qui se prononça chaleureusement contre les réserves que plusieurs membres avaient voulu faire, la Chambre invita M. d'Argenson à jurer simplement. « *Je le jure,* dit-il alors, mais j'entends que le serment que je prête ne peut porter aucune atteinte directe ou indirecte à la souveraineté du peuple. »

La nomination du président, en remplacement de M. Laffitte, fournit aussitôt à la Chambre l'occasion de manifester les opinions de sa majorité. Sur 271 votans, M. Casimir Périer obtint 180 voix pour la présidence, et M. Dupin 182 pour la vice-présidence ; et quoique tous les nouveaux membres ne fussent pas encore à Paris, il n'en resta pas moins démontré que l'opinion de l'assemblée n'avait pas changé, puisque des conservateurs tels que Casimir Périer et Dupin venaient de l'emporter sur Benjamin Constant.

« Attentif à me pénétrer de vos intentions, dit Casimir Périer en entrant en fonctions, j'y resterai fidèle, comme le pays l'a été lui-même à cette Chambre, en fortifiant par cent trente élections nouvelles son patriotisme et son dévouement. Tous mes devoirs me sont tracés par votre inébranlable volonté de maintenir pure et intacte la Charte qui unit à jamais la nation au roi des Français ; cette Charte, notre plus beau titre de gloire, dans laquelle votre prévoyance a placé le germe de toute amélioration progressive que le pays a droit d'attendre de notre glorieuse révolution. » C'est ainsi que M. Périer proclama ses intentions et qu'il planta son drapeau (1).

La Chambre était à peine réunie que M. Mauguin, alarmé par les expressions dont le roi d'Angleterre venait de se servir dans son discours d'ouverture du parlement, annonça qu'il se proposait de demander des explications au gouvernement français, sur l'état des rapports de la France avec les étrangers.

« Je ne viens pas faire un acte d'opposition, dit-il; je le déclare même, si les ministres actuels marchent dans la ligne que leurs noms semblent indiquer d'avance, ils peuvent, comme tout ministère qui marchera avec fermeté et bonne foi, compter sur mon appui et sur celui de mes amis politiques. Tout ce que je veux aujourd'hui, c'est que la France soit éclairée sur les choses qu'elle ne doit pas ignorer. » Le général Sébastiani, nouveau ministre des affaires étrangères, répondit que le ministère s'empresserait toujours de donner à la Chambre toutes les explications qui pouvaient intéresser le repos et la dignité de la France, mais qu'il était heureux de pouvoir annoncer à l'avance que tout présageait un avenir pacifique.

En donnant une pareille assurance à la Chambre, le ministre des affaires étrangères voulait ou tromper la France, ou prouver qu'il ne savait pas ce qui se passait en Europe, et qu'il s'était laissé tromper par quelques-unes de ces assurances banales que la diplomatie prodigue jusqu'au moment de lever le masque. M. Sébastiani aurait dû savoir que, si la révolution de 1830 avait forcé le cabinet de Londres à dissimuler ses antipathies pour ne pas encourir la haine du peuple anglais, il avait bien vite cherché un prétexte pour se déchaîner contre la France, et ce prétexte, la révolution de Belgique le lui avait offert. Persuadé que les Belges ne s'étaient sou-

(1) Un journaliste fit remarquer, à propos de ce discours, qu'il s'y trouvait une phrase entière prononcée par Louis XVIII, l'avant-dernière année de son règne, et que cette phrase était littérale dans les deux discours, sauf cinq mots que M. Périer avait changés. Or, comme il n'était pas probable que Casimir Périer eût voulu copier Louis XVIII, on en concluait que les mêmes idées avaient été rendues à peu près par les mêmes mots.

levés que pour se jeter dans les bras de la France, le cabinet de Londres déclara aussitôt que son intention était de maintenir les traités existants, c'est-à-dire ceux de 1814 et 1815.

« J'ai appris avec un profond regret la situation des affaires des Pays-Bas, disait le roi d'Angleterre à son parlement. Je déplore que l'administration éclairée du roi n'ait pu préserver ses domaines de la révolte, et que la sage et prudente mesure d'avoir soumis les vœux et les griefs de son peuple aux délibérations d'une assemblée extraordinaire des états-généraux n'ait pu produire de résultat satisfaisant.

« Je m'efforce, de concert avec mes alliés, d'aviser à tous les moyens compatibles avec le bien-être des Pays-Bas et la sécurité des autres États pour ramener le calme dans ce pays.....

» Convaincu de la nécessité de respecter la foi des engagements nationaux, je suis persuadé que ma détermination de maintenir, avec mes alliés, *les traités généraux en vertu desquels le système politique de l'Europe a été établi*, offrira la meilleure garantie pour le repos du monde. »

Non seulement le cabinet de Londres parlait de faire exécuter les traités existants relativement à la Belgique, ce qui impliquait une intervention dans les affaires de ce pays, mais encore, à la même époque, la Russie mettait ses armées sur le pied de guerre pour les pousser contre la France.

L'intention de faire la guerre à la France avait été manifestée par l'empereur Nicolas dès le mois d'août, et les mesures nécessaires furent ordonnées et suivies avec persévérance. Il résulte des pièces officielles trouvées dans le portefeuille du grand-duc Constantin lors de la révolution de Varsovie, que, non seulement la Russie poussait avec activité tous les préparatifs de la campagne qu'elle comptait ouvrir sur le Rhin, mais encore qu'elle faisait engager le roi de Prusse, par le maréchal Diébitsch, à contracter une alliance offensive avec le cabinet de Saint-Pétersbourg.

« Informé, aujourd'hui même, par S. E. l'aide-de-camp Tschernichoff, que l'ordre vient d'être donné à S. A. I. le Césarewitsch, de mettre sur le pied de guerre toutes les troupes qui sont sous ses ordres, sans excepter celles du royaume de Pologne, et que cette mesure doit être effectuée pour le 22 du mois de décembre, écrivait, sous la date du 18 octobre, le ministre d'état Grabowski au prince Lubecki ministre des finances en Pologne, j'ai l'honneur, mon prince, de vous en prévenir par l'ordre de S. M., pour que les fonds nécessaires puissent être fournis sans délai au ministre de la guerre. »

On lisait dans une autre dépêche des mêmes personnages, la phrase suivante :

« Le retour du feld-maréchal Diébitsch décidera des mesures qu'il faudra prendre. Il a reçu l'ordre d'aller, à son retour de Berlin, par Varsovie, pour consulter le grand-duc Constantin sur tout ce qui est relatif à la mobilisation de l'armée et à ses subsistances.....

« S. M. m'ordonne enfin de vous inviter à venir à Saint-Pétersbourg aussitôt que l'armée sera mise en mouvement et que la *guerre générale* sera déclarée, pour prendre en personne les ordres de S. M. »

Ainsi, non seulement la France se trouvait menacée d'une guerre imminente avec la Russie, mais encore, il y avait à craindre, au moment où le général Sébastiani annonçait que tout semblait présager un avenir pacifique, que la Prusse ne fût entraînée dans cette guerre, et que l'Angleterre ne la déclarât aussi à la France par suite des événements de la Belgique.

M. Mauguin n'avait donc pas tort de se montrer alarmé et de demander des explications franches; mais il ne se dissimulait pas que ses questions sur les affaires de l'extérieur allaient lui attirer à lui-même une guerre de tribune avec les plus influents des ministres démissionnaires. Ces ministres ne pouvaient justifier la conduite inconcevable qu'ils avaient tenue au sortir d'une révolution qui offrait tant de ressources en patriotisme et en dévouement, qu'en montrant la paix de l'Europe assurée. Dès l'instant que cette paix devenait problématique, l'opposition pouvait les réduire au silence en leur demandant à quoi avaient abouti tous les sacrifices et toutes les humiliations que le gouvernement s'était imposées pour ne pas avoir la guerre.

Déjà M. Guizot avait profité d'une discussion sur le timbre des journaux pour exposer la politique que lui et ses amis avaient soutenue au conseil.

« La révolution qui vient de s'accomplir, dit-il, est considérée sous deux points de vue tout-à-fait différents. On l'entend, de part et d'autre, de deux manières différentes. On nous a plus d'une fois accusés de ne pas comprendre la révolution de juillet, de ne pas entrer dans le mouvement, de ne pas le pousser jusqu'au bout, tel qu'il avait été commencé. C'est là, Messieurs, que se trouve la question. »

Entrant ensuite dans des raisonnements au moyen desquels il voulait prouver que ses amis et lui avaient seuls bien compris le caractère et le but de la révolution de 1830, M. Guizot se demandait quel avait été le véritable objet de la révolution de juillet. « Cette révolution, disait-il, a changé une dynastie, mais en resserrant ce changement dans les plus étroites limites. Elle a

cherché le remplacement de la dynastie changée *aussi près d'elle qu'elle le pouvait*, et ce n'est pas sans intention....

« Ce qui s'est fait quant à la dynastie, quant aux personnes, s'est fait également quant aux institutions... L'opinion des personnes qui voulaient une constitution toute nouvelle n'a point prévalu; le fait est décidé contre elles. Je n'en ferai honneur à personne: ce sont des événements supérieurs à toutes les combinaisons individuelles. Il a été dans la raison universelle, dans l'intérêt général de la France, que la révolution se fît comme elle s'est faite, c'est-à-dire qu'elle acceptât le passé; qu'elle ne se jetât point en aveugle dans une carrière inconnue; qu'elle respectât tous les faits consommés; qu'elle transigeât avec tous les intérêts, se représentât à l'Europe sous les formes les plus raisonnables, les plus douces; qu'elle se modérât elle-même, et se contînt au moment où elle s'accomplissait. »

C'était ainsi que M. Guizot avait compris la grande révolution de 1830, et c'était dans ce sens qu'il l'avait dirigée tant qu'il était resté au pouvoir. M. Guizot ne craignait pas d'affirmer, avec cet aplomb qui ne l'abandonnait jamais, que lui et ses amis étaient les seuls hommes d'État qui eussent bien apprécié le mouvement de juillet : peu s'en fallut qu'ils ne se décernassent des couronnes civiques pour avoir réduit cette immense révolution aux plus minces proportions et aux résultats les plus négatifs. Il semblait, d'après leur manière de voir, que la France, après les journées de juillet, dût s'estimer très heureuse de se trouver au niveau de la restauration.

Il était facile de combattre les arguments de M. Guizot, arguments qu'il fondait sur des faits accomplis. M. Odilon Barrot se chargea non seulement de réfuter les paroles de l'ex-ministre de l'intérieur, mais encore de lui prouver que la révolution exigeait autre chose que ce qu'elle avait obtenu sous son ministère.

« La question qu'on vient d'élever inopinément, dit ce nouvel orateur, est une question de vitalité et d'avenir...

« On a dit que la révolution n'avait été bien comprise que par les seuls membres du conseil qui s'étaient retirés; qu'eux seuls en avaient bien saisi les principes; qu'eux seuls en comprennent bien toute la portée; qu'eux seuls pouvaient tirer parti de toutes les conséquences heureuses qu'elle renferme. Eh bien! je le déclare avec franchise, je crois que les membres qui se sont retirés du conseil ont eu le tort de se méprendre sur les principes et la portée de la révolution, et que c'est pour cela qu'avec des éléments immenses de force ils n'ont pu faire marcher et diriger cette révolution.

« En effet, lorsqu'on nous a dit que la dynastie nouvelle n'avait été choisie que parce qu'elle était la plus rapprochée de la dynastie qui occupait le trône, on a reculé ou révélé le principe de ce système et de cette doctrine. Oui, on ne veut voir, dans le nouvel état de choses, qu'une espèce de continuation de la restauration. Mon opinion, au contraire, est que c'est par ses dissemblances que notre nouvelle dynastie se recommande à l'estime, à la confiance, à l'amour du pays; c'est parce qu'elle est séparée de l'ancienne dynastie par l'immense distance qui sépare une dynastie nationale, qui a son principe dans le vœu de tous, qui a sa force dans un contrat libre et réciproque, c'est parce qu'elle n'a son principe ni dans la force étrangère ni dans un droit divin, qu'on ne fera jamais comprendre au peuple aujourd'hui; c'est parce qu'elle a sa force dans la volonté de la nation, dans son intérêt, dans son avenir, dans l'inviolabilité d'un contrat, que cette nouvelle dynastie est forte.... Les uns prétendent lui apporter la force de la restauration, avec ses restrictions, avec sa vieille organisation aristocratique. Nous, au contraire, nous prétendons lui apporter les forces vives de la nation.... Nous voulons retrouver dans le jury, dans la garde nationale, dans le corps électoral, dans l'administration municipale, toujours présente, toujours agissante, cette classe moyenne qui est la véritable force du pays.... »

M. Barrot, d'accord en cela avec M. Guizot, convenait qu'il fallait que le pouvoir eût la force nécessaire pour se défendre, pour se consolider largement; mais il voulait aussi que l'on accordât à la nation toute la liberté qui ne pouvait nuire à personne; il admettait la liberté de la presse, sans autres restrictions que les garanties nécessaires dans l'intérêt du pays.

« Quant à l'autre parti extrême, disait-il, à ce parti républicain dont on nous fait un monstre, avec lequel on veut motiver devant vous toutes les mesures restrictives, avec lequel on voudrait vous entraîner dans une voie qui ne peut pas être la vôtre, c'est à vous à le désintéresser, et vous le pouvez ; c'est à vous à réduire cette grande question de la république à une vaine question de mots, qui n'attirera plus que quelques écervelés. La république est là où est la chose publique; la république est là où est la loi; la république est là où le gouvernement est établi dans l'intérêt de tous, où tous concourent, dans les proportions déterminées par la loi, à la confection des lois du pays. Ne vous inquiétez donc pas de ces

dangers imaginaires! ne voyez, vous, mandataires de la France, vous, législateurs, dans les circonstances si graves où le pays se trouve placé, que la révolution morale qui s'est faite. Ne vous occupez plus de l'élément aristocratique qui a été détruit en France ; restez convaincus qu'il faut asseoir votre société sur d'autres bases qui sont vives.... »

A M. Barrot succéda M. Dupin aîné. Il venait aussi de sortir du ministère, et il se trouva blessé du conseil que le préfet de la Seine donnait à ses anciens supérieurs. Aussi commença-t-il par déclarer que le ministère n'avait pas trouvé dans tous ses agents la subordination nécessaire pour assurer le succès de son système, accusation qui allait droit à M. Barrot, dont le ministre de l'intérieur avait souvent blâmé la manière d'envisager ses fonctions.

« Vainement la tête délibère, disait M. Dupin, si le bras n'agit pas; vainement le ministre de l'intérieur combinerait un sage système d'administration si les préfets n'agissaient pas en conformité.

« Quant à la dynastie, poursuivait M. Dupin, c'est un accident heureux sans doute qui a placé le prince près du trône ; mais entre lui et le trône il y avait assez d'intermission pour que son avénement soit votre ouvrage et ne soit pas celui de l'hérédité. J'ai entendu dire au prince, autant qu'homme puisse s'écouter soi-même : « On vous choisit, non parce que vous êtes de la famille, mais *quoique* vous soyez de la famille, et à la charge, non pas de lui ressembler, mais d'en différer essentiellement.... » Le roi a juré de ne gouverner que dans le seul intérêt de la gloire et du bonheur du peuple français, ajoutait M. Dupin ; de ne régner que par les lois et selon les lois, et de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit. Ce serment renferme tous les intérêts nationaux; son accomplissement était confié au ministère, et sa politique était facile à tracer. Au dehors la paix était dans son vœu, et il y a tout lieu de croire qu'elle est pleinement assurée; mais une paix honorable et sans craindre la guerre. Au dedans la liberté, une liberté sage, une liberté vraie, fondée sur l'ordre public et par conséquent sur les lois. »

Tout cela, M. Dupin l'avait dit plusieurs fois, et il n'était jamais monté à la tribune que pour prêcher l'ordre légal, la soumission aux lois. Dupin oubliait que la révolution avait été faite autant contre l'arsenal de mauvaises lois auxquelles la restauration exigeait obéissance, que contre les principes du droit divin; que c'était la réforme de toutes les lois de circonstance, de toutes ces lois liberticides que les auteurs de la révolution demandaient sans pouvoir l'obtenir, et que vouloir rendre la vie à des lois frappées de mort par les pavés des barricades, ou déchirées par les bayonnettes du peuple, c'était reconstituer la restauration dans ce qu'elle avait de plus antipathique aux Français, de plus odieux aux amis de la liberté.

Qu'importaient au peuple ces misérables débats où des hommes qui vantaient eux-mêmes leur bon sens et leur sagesse traitaient, avec tant de solennité, les questions les plus niaises! Qu'importait à ce peuple que le nouveau roi eût été élu comme s'étant trouvé sur les marches du trône, ou parce qu'il en était moralement le plus éloigné; qu'il eût été choisi *quoique* Bourbon ou *parce qu'il* était de la famille? Ce que le peuple demandait au gouvernement que les habiles et les sages lui avaient donné, c'était de faire honorer et respecter la France révolutionnaire au dehors, et de lui laisser, au dedans, toutes les libertés qu'elle croyait avoir reconquises par deux révolutions mémorables. Quand le peuple voyait cette noble France du 29 juillet, si unie, si compacte, si forte, si applaudie par tous les peuples, mendier la reconnaissance de quelques têtes couronnées, ne revenant de la frayeur que leur avait causée la révolution de Paris que pour se liguer de nouveau contre la grande nation, ce peuple pouvait bien croire que son élan vers un meilleur ordre de choses était comprimé par ceux qui devaient le seconder.

Une des libertés les plus chères au peuple français, c'était sans contredit celle de la presse, celle qui permettait de contrôler journellement le pouvoir et l'usage qu'il faisait de l'honneur, du sang et de l'or de la France. La presse s'était acquis des droits à l'attachement du peuple, parce que, à quelques honteuses exceptions près, les journaux avaient toujours défendu les droits de la nation contre le pouvoir, les libertés publiques contre le mauvais vouloir des gouvernements. Le peuple croyait que toutes les mauvaises lois inventées par les ministres de la restauration pour entraver de mille manières la liberté de la presse, devaient être tombées avec les ordonnances du 25 juillet, qui en étaient le complément. Il croyait avoir le droit de s'assembler pour discuter toutes les questions qui intéressaient son bien-être.

Mais lorsqu'il vit condamner les membres d'une société de jeunes gens, l'élite de la France, comme coupables de s'être réunis sans permission pour s'occuper des questions à l'ordre du jour, il crut que la restauration recommençait son règne détesté.

Un député patriote, du petit nombre de ceux

qui avaient montré de l'énergie pendant la crise de juillet, s'était avisé de présenter un projet de loi ayant pour objet, non pas d'affranchir complétement les journaux des énormes cautionnements qui en faisaient une sorte d'entreprise privilégiée, non pas de les décharger en entier des droits écrasants imposés sur la pensée sous le nom de timbre et de poste, mais seulement de réduire le chiffre de ces cautionnements et de ces droits. Après bien des ajournements, cette proposition venait enfin d'être mise à l'ordre du jour dans la chambre des députés; et c'était même à cette occasion que la guerre entre les ministres et le préfet de la Seine avait éclaté.

Mais quand la Chambre pénétra au fond de l'amélioration sollicitée par M. Bavoux, l'assemblée se montra très peu édifiée sur la nécessité d'affranchir la presse; beaucoup de ses membres l'auraient baillonnée encore davantage, si la pudeur ne les eût empêchés d'émettre leur opinion. Le projet éprouva donc tant de mauvaise volonté que son auteur en fut indigné. Il demandait la réduction des cautionnements énormes auxquels la restauration avait soumis les feuilles publiques, à un quart de leur taux; la commission, tout en reconnaissant la modération de la demande, proposait seulement une réduction de la moitié. M. Bavoux avait demandé une forte diminution des droits de timbre et de poste; la commission, sous prétexte que cette réduction occasionnerait un déficit d'un million, rejeta la réduction proposée.

Ainsi, il ne restait presque plus rien du projet primitif quand il sortit des mains de la commission.

Néanmoins, MM. Audry de Puyraveau et Delaborde soutinrent encore la proposition primitive de M. Bavoux, comme devant avoir pour but la manifestation des vérités utiles et des vœux du pays. A leurs yeux, les journaux avaient non seulement la mission de défendre la cause des libertés publiques, mais encore celle de contribuer à l'amélioration de toutes les industries et aux progrès des sciences, « La publicité, disaient ces deux députés patriotes, est le meilleur moyen de rassurer la population dans les temps de crise. »

Ce fut avec un sentiment pénible que l'on vit un des frères Lameth, célèbres au commencement de la révolution par l'esprit de liberté qu'ils soutinrent dans l'assemblée constituante, faire, à quarante ans de distance, le procès à cette liberté de la presse pour laquelle ils avaient lutté avec tant de courage et de patriotisme contre la minorité de cette assemblée. Dans la discussion générale on entendit encore en faveur de la proposition M. Bernard de Renne et Benjamin Constant.

« Après le mémorable exemple que le peuple vient de donner, dit ce dernier orateur, ne craignez pas de vous fier aux lumières nationales; n'interceptez pas, par des conditions exagérées, la manifestation de ces lumières; n'entravez pas l'action de ces organes de l'opinion publique qui ont fait si admirablement leur devoir.... La république qui vous effraie tant, la république, que je déclare impossible, a pourtant ses côtés généreux, ceux qui peuvent séduire des hommes irréprochables. Ces hommes, lorsque rien n'était fait, ont pu exprimer leurs désirs; rien de plus innocent, de plus naturel; et il est déplacé d'arguer de là qu'actuellement encore ces hommes veulent une république. »

Le général Sébastiani fit aussi un éloge pompeux des services que la presse avait rendus à la France. « Le gouvernement ne méconnaît pas, dit ce ministre, il n'oubliera jamais les services rendus par la presse périodique; le principal rôle lui appartient dans la lutte glorieuse dont vous avez consacré l'heureux événement. Après avoir combattu avec toute la puissance du talent les coupables projets du dernier gouvernement, les rédacteurs des journaux ont spontanément pris l'initiative de la résistance par un acte généreux qui exposait leurs têtes à la proscription; après l'avoir scellé de leurs noms, ils ont pris les armes et ont combattu avec notre héroïque population : leurs efforts, unis à ceux de tous les citoyens, nous ont valu la liberté; songeons à la conserver. »

Mais, ainsi que cela arrivait souvent au général Sébastiani, après avoir fait l'éloge de quelqu'une des libertés publiques il concluait toujours à sa destruction. C'est ce qu'il fit encore dans cette discussion sur les entraves de la presse. « Nous repoussons tout moyen préventif, » ajouta-t-il, comme s'il s'était agi d'une loi de censure; et quand on demandait l'abrogation de toutes les lois sur la matière, quand on réclamait au moins un adoucissement à l'excessive rigueur de cette législation, M. Sébastiani concluait ainsi : « Les lois existantes nous suffisent; elles recevront une complète et sincère exécution. »

Lorsqu'on passa à la discussion des articles du projet présenté par M. Bavoux, et après quelques opinions sur le taux du cautionnement, le général Lafayette en demanda la suppression totale, et l'appuya sur des considérations concluantes de la part d'un citoyen qui avait mis en pratique ses opinions sur la liberté de la presse. Il fut secondé par M. de Tracy, qui voulait aussi faire disparaître le privilége créé par le caution-

nement. Mais M. Guizot en demanda le maintien intégral. La proposition de la commission, qui ne réduisait les cautionnements qu'à la moitié, fut adoptée par la majorité de la Chambre.

L'opinion de la commission sur l'impossibilité de réduire l'impôt du timbre auquel étaient soumises les feuilles périodiques, opinion que M. Laffitte appuya par des raisons purement financières, fut aussi adoptée; c'est-à-dire, que les journaux ne purent obtenir aucun allégement à cet impôt onéreux, cause de la ruine d'une grande partie de ces publications. Quant au droit de transport, M. Bavoux voulait que les feuilles publiques pussent circuler avec entière franchise; mais ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que M. Viennet fit adopter une réduction *d'un centime* par feuille, sorte d'aumône jetée à la presse par une Chambre contre-révolutionnaire, de laquelle il eût été difficile d'obtenir mieux.

Ainsi, la loi des journaux, provoquée par M. Bavoux, et dont ce député se promettait de bons résultats pour la presse périodique, n'eut, en définitive, d'autres résultats que la suppression de la moitié du cautionnement énorme exigé par le gouvernement de la restauration, et la diminution d'un centime sur les droits de poste ; et encore cette mince amélioration fut-elle combattue par 95 boules noires sur 237 votants.

Le lendemain, les journaux se récrièrent vivement sur ce résultat, et ils en témoignèrent moins de reconnaissance que de ressentiment à une assemblée qu'ils comparèrent à la montagne accouchant de la souris.

Pour se faire une juste idée de l'esprit qui animait la majorité de cette Chambre, il faut rappeler encore que, depuis longtemps, M. Benjamin Constant avait fait une proposition, développée par lui, et tendant à affranchir les professions d'imprimeur et de libraire des brevets qui leur étaient imposés par la législation existante. La commission chargée d'examiner cette question, si fortement liée avec l'affranchissement de la presse, ne voyait point de difficulté à rendre libres ces deux professions; mais elle pensait néanmoins qu'il était nécessaire d'exiger, à la place de brevets très coûteux, un cautionnement propre à servir de garantie contre les abus de l'imprimerie. Deux opinions se formèrent : ceux qui voulaient l'affranchissement instantané, et ceux qui proposaient de soumettre les imprimeurs qui s'établiraient en vertu de cet affranchissement, à payer une indemnité, graduée sur la population des villes, dont on ferait une sorte de fonds commun destiné à indemniser les anciens imprimeurs, qui, presque tous, avaient acheté leurs brevets fort chèrement. M. Firmin Didot pensait que cette indemnité était équitable. Mais les débats sur cette loi d'affranchissement s'engagèrent si mal, qu'après des modifications introduites à chaque article, comme pour détruire l'ensemble du projet conçu par Benjamin Constant, la majorité de la Chambre rejeta, au scrutin secret, la proposition entière, au milieu des éclats de rire des centres, dont l'indécence irrita le côté gauche, et principalement l'auteur de la proposition, Benjamin Constant.

Quelques jours après, 8 décembre, le premier publiciste de notre époque mourait de chagrin et presque de misère dans sa maison de la rue d'Anjou. Pendant toute sa vie, Benjamin Constant avait rêvé le gouvernement monarchique constitutionnel dans sa vérité et sa pureté. Le choix qu'il avait fait de cette forme de gouvernement était en harmonie avec son talent. Puissant par la parole, par ses vastes études, il lui fallait une tribune et des controverses pour qu'il fût à sa place, et là il brillait par un esprit incisif et par une logique serrée. A la révolution de juillet il crut que son rêve allait se réaliser, et il adopta avec enthousiasme l'idée de placer sur le trône une dynastie qui devrait la couronne à la nation. Mais il voulait que le roi appelé à régner sur la France fût lié par un contrat solennel, où toutes les libertés publiques fussent stipulées et garanties. Benjamin Constant aspirait à devenir l'un des ministres du roi-citoyen. Sa place était marquée à l'instruction publique ; les intrigues des doctrinaires, qu'il n'aimait pas, l'en éloignèrent. Mais on lui donna la présidence du conseil d'Etat, avec un traitement de trente mille francs. Il faut rendre à Benjamin Constant la justice de dire que, quoique devenu l'un des principaux fonctionnaires du gouvernement du *neuf août*, il ne lui sacrifia aucune de ses doctrines; il se retrouva dans l'opposition, dès qu'une opposition lui parut nécessaire. Tous ses efforts tendirent à faire obtenir à la nation quelques-unes des conséquences de la révolution de juillet : il échoua souvent, et cela devait être, avec la composition et les vues étroites de la majorité de la Chambre élective.

Les derniers jours de sa vie avaient été remplis d'amertume. Aux désappointements que lui faisaient éprouver les affaires publiques, se joignirent des déceptions personnelles qui le frappèrent au cœur. Dans moins d'un mois, il avait éprouvé

deux échecs sensibles. L'Académie française lui avait préféré, à deux reprises différentes, d'abord M. Cousin, puis M. Viennet; et comme il avait la conscience de son mérite et des services rendus par lui à la France et aux lettres, ces deux injustices l'avaient profondément affecté; elles contribuèrent beaucoup à sa mort anticipée, car il n'avait encore que 65 ans. D'une haute stature et d'une constitution robuste, Benjamin Constant avait longtemps paru beaucoup plus jeune; de longs cheveux blonds, qu'il laissait flotter sur ses épaules, dissimulaient son âge. Mais depuis quelques années, et à la suite d'une chûte qui le rendait boiteux, il avait paru cassé tout-à-coup, au physique seulement, car aucune de ses facultés intellectuelles n'avait vieilli chez lui.

Benjamin Constant, considéré de tous les temps comme l'un des plus fermes appuis de la nationalité française et l'un des plus chaleureux défenseurs de la liberté, jouissait d'une popularité immense et méritée; il était l'idole des jeunes gens, avec lesquels il sympathisait de toute son âme, et dont il avait toujours pris le parti à la tribune publique; aussi ses obsèques furent-elles célébrées avec une sorte de culte. Plus de cent mille citoyens de toutes les classes assistèrent respectueusement à ses funérailles; la ville tout entière se pressait sur le passage du cercueil, et les douze légions de la garde nationale l'accompagnèrent à sa dernière demeure.

Des jeunes gens s'étaient attelés au char funèbre, qu'entouraient toutes les sommités de la capitale. Au sortir du temple protestant, ces jeunes gens crièrent : *Au Panthéon!* et ils en prirent la route; mais la police intervint et s'opposa à l'apothéose populaire. On calma les jeunes gens, en leur donnant l'assurance que la loi présentée la veille, pour les honneurs à rendre aux grands citoyens, *au nom de la France reconnaissante*, ne tarderait pas d'être appliquée à Benjamin Constant, à Manuel et à Foy. Le cortége, que la nuit atteignait, se dirigea alors vers le cimetière de l'Est, où, en attendant la place promise au Panthéon, les restes mortels du publiciste patriote furent déposés dans un monument provisoire élevé par souscription. Au moment du dernier adieu, Lafayette s'avança, à la lueur des flambeaux, vers le cercueil. Là, l'émotion profonde qui avait gagné tous les spectateurs ôta la parole au vieux général, et on le vit chanceler sur le bord de la tombe de son ami. La foule silencieuse s'écoula lentement, après avoir jeté des lauriers et des couronnes de chêne sur le cercueil du grand citoyen que la France venait de perdre.

CHAPITRE XV.

Suite de la révolution de Belgique. — Proclamation du roi. — Effet qu'elle produit. — Discours du roi aux États-généraux. — L'irritation des Belges s'accroît. — Arrêté de la commission de sûreté. — Armement du peuple. — Manifeste du prince Frédéric. — Barricades, tocsin, générale. — Les Hollandais attaquent la ville. — Ils s'emparent du Parc-Royal. — Combats acharnés des 24, 25, 26 et 27 septembre. — Retraite des Hollandais. — Délivrance de la Belgique. — Arrivée de de Potter à Bruxelles. — Premier acte du gouvernement provisoire. — La Belgique déclarée état indépendant.

Il ne faut pas perdre de vue la Belgique; car l'histoire de ce pays, à l'époque où nous sommes arrivés, n'est autre chose que la suite de la révolution de France. Il convient donc de suivre les diverses phases du soulèvement de Bruxelles, dont les conséquences vont se faire sentir jusque chez nous.

Pendant une quinzaine de jours, la révolution belge était restée stationnaire; on attendait, à Bruxelles, la réponse du message envoyé au roi des Pays-Bas, et le résultat de l'intervention du Prince d'Orange auprès de son père. Le prince avait vu, par lui-même, la situation des choses, et l'on espérait beaucoup de ses bons offices pour faire agréer le vœu de la bourgeoisie belge. Le mot de *séparation* avait été prononcé; le prince d'Orange semblait avoir un intérêt personnel à ce qu'elle s'accomplît, et les désirs des personnages les plus influents de la Belgique n'allaient pas au-delà de cet arrangement bâtard.

Le roi, après avoir écouté son fils, publia une proclamation par laquelle il annonçait la convocation immédiate des États-Généraux, « à l'effet d'examiner si les maux dont gémit la patrie, disait Guillaume, tiennent à quelques vices dans les institutions nationales, et s'il y aurait lieu de modifier celles-ci, et principalement si les relations établies par les traités et la loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume, devraient, dans l'intérêt commun, changer de forme et de nature. Nous désirons que ces importantes questions soient examinées avec soin et une entière liberté, ajoutait le roi, et aucun sacrifice ne coûtera à notre cœur lorsqu'il s'agira de remplir les vœux et d'assurer le bonheur d'un peuple dont la félicité a fait, de notre part, l'objet des soins les plus constants et les plus assidus. »

Mais à ces phrases, dictées par des sentiments conciliateurs, se trouvaient jointes des expressions de blâme contre ceux que Guillaume appelait les agents des troubles, les fauteurs de l'anarchie. « Que les bons citoyens, concluait le roi, séparent partout leur cause de celle des *agitateurs*, et que leurs efforts généreux pour

le rétablissement de la tranquillité publique mettent enfin un terme à des maux si grands, et permettent d'en effacer, s'il se peut, les traces. »

En même temps le roi des Pays-Bas faisait annoncer, par le journal officiel, la démission du ministre de la justice Van-Maanen, qui recevait, comme témoignage de l'estime du roi, les fonctions de président de la haute cour de La Haye.

Les Belges se sentirent blessés des qualifications données à ceux d'entre eux qui avaient fait la révolution ; ils crurent voir, dans les dernières expressions de la proclamation royale, l'intention de diviser les citoyens de la Belgique.

Si les révolutionnaires de Bruxelles et des autres villes méridionales se montrèrent mécontents des expressions dont le roi se servait envers eux, ils le furent bien plus de savoir que les troupes hollandaises, restées à Vilvorde, sous les ordres du prince Frédéric, se renforçaient journellement. Ce second fils du roi de Hollande paraissait moins favorable aux Belges que son frère : il avait même déclaré qu'un *obstacle légal* s'opposait à la séparation, et il avait défendu toute communication entre la partie de la Belgique qu'il occupait et les villes insurgées.

La présence des troupes hollandaises sous les murs de Bruxelles était propre à entretenir l'agitation dans cette ville, où ne cessaient d'arriver des volontaires de toutes les autres parties des provinces méridionales. Voulant rétablir le calme, la régence de Bruxelles, organe des assemblées de sections, fit des représentations pressantes au prince Frédéric pour l'engager à éloigner son quartier-général. Le prince s'y refusa d'abord; mais, quelques jours après, il fit semblant de vouloir donner satisfaction aux craintes des Bruxellois, et se retira sur Malines. Il occupa ainsi un point intermédiaire qui offrait plus de ressources à son armée, sans pour cela être moins à portée de fondre sur Bruxelles quand il le jugerait convenable.

Le 13 septembre, le roi des Pays-Bas ouvrit les États-Généraux. La veille, ce prince avait resserré les liens qui l'unissaient déjà au roi de Prusse, par le mariage de sa fille avec le prince Albert de Brandebourg. Ce mariage, contracté dans les circonstances où le royaume des Provinces-Unies se trouvait, parut de mauvais augure aux Belges.

En effet, Guillaume, dans son discours aux États-Généraux, s'exprimait sur les événements de Bruxelles en des termes propres à irriter les patriotes de la Belgique.

Après avoir fait le tableau de la prospérité de ses peuples et des améliorations dont il voulait les doter, le roi parlait de la révolution belge en ces termes :

« Tout-à-coup, disait-il, une émeute éclate à Bruxelles, et cet exemple est imité dans quelques autres localités; l'incendie et le pillage signalèrent ces désordres, trop affligeants pour mon cœur, la nation et l'humanité, pour que j'en offre à cette assemblée le triste tableau.....

« J'invoque donc toute votre sagesse, tout votre calme, toute votre fermeté, afin que, fort de l'assentiment des représentants de la nation, je puisse prendre, de concert avec eux, les mesures que réclame le salut de la patrie....

« De plus d'une part s'est manifestée l'opinion que, pour atteindre ce but, il conviendrait de procéder à une révision de la loi fondamentale, et même à une séparation des provinces que les traités et la constitution ont unies. Cette question ne peut être résolue que dans les formes prescrites par cette même loi fondamentale, que nous avons solennellement juré d'observer.

« Entièrement disposé à satisfaire à des vœux raisonnables, concluait Guillaume, je n'accorderai rien à l'esprit de faction, et ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation aux passions ou à la violence. »

Ce discours produisit chez les Belges un effet tout contraire à celui qu'on s'en promettait à La Haye; dès le surlendemain, la Belgique tout entière s'émut. A Bruxelles surtout, le manifeste du roi des Pays-Bas fut commenté avec aigreur, et l'on n'y vit autre chose que le dessein clairement exprimé de rétablir, par tous les moyens, ce qu'en Hollande on appelait l'ordre et la tranquillité. Les sections se réunirent aussitôt, et nommèrent chacune quatre représentants, auxquels elles donnèrent la mission de prendre, de concert avec l'état-major de la garde bourgeoise et la commission de sûreté, toutes les mesures que les circonstances exigeaient.

Une heure après, il émanait de cette nombreuse réunion une délibération pour qu'il fût envoyé sur-le-champ une adresse aux députés des provinces méridionales rassemblés à La Haye pour leur enjoindre, au nom du peuple belge, de refuser leur concours à toute mesure hostile envers la Belgique.

« Le discours de la couronne aux États-Généraux, portait cette adresse, loin de satisfaire et de rassurer les habitants de Bruxelles, a excité au plus haut degré l'effervescence et le mécon-

tentement populaires. Ce discours que l'on attendait avec anxiété, semble prouver que le gouvernement continue à ne pas comprendre sa situation vis-à-vis de nos provinces, et la nécessité d'y ramener enfin, par un système de loyauté et de franchise évidente, le calme et la confiance. »

Ici l'adresse contenait le résumé des événements de Bruxelles, ainsi que la longue énumération des services rendus par la garde bourgeoise pour faire régner l'ordre et empêcher l'incendie des palais des princes et de celui du roi lui-même.

« Des villes considérables, ajoutaient les délégués des habitants de Bruxelles, inquiétées par le voisinage de troupes nombreuses dont elles ignorent les projets, sont dans un état continuel d'alarmes, et verront croître rapidement la misère et le désespoir des classes ouvrières. Le but réparateur que nous poursuivons ne peut être atteint qu'autant que vous obtiendrez immédiatement du trône une mesure rassurante et décisive, qui fasse renaître de suite le calme dans les esprits, et la confiance indispensable au commerce et à l'industrie. Que les démonstrations hostiles dont nous sommes menacés cessent; que les troupes venues du nord, et qui nous environnent, se retirent dans leurs garnisons: la tranquillité se rétablira, et les apparences de la guerre civile, que le gouvernement craint de voir éclater, se dissiperont d'elles-mêmes.

« Tels sont les vœux que nous désirons voir porter au pied du trône. Si vous ne pouviez obtenir ces garanties indispensables dans la crise actuelle, nous osons croire, messieurs, que vous refuseriez hautement de légaliser, par votre présence à La Haye, les vues et les actes hostiles qui consommeraient la ruine de notre patrie. »

Ainsi, la bourgeoisie commençait à prendre une attitude imposante. Elle intimait aux représentants belges siégeant dans les États-Généraux, l'ordre de se retirer, s'ils n'obtenaient pas immédiatement le renvoi des troupes hollandaises dans leurs garnisons. C'était une déclaration de guerre, dans le cas où le gouvernement ne ferait pas droit aux réclamations des Bruxellois, et l'on devait s'attendre à un refus, d'après le langage des journaux de La Haye; car le parti hollandais poussait le gouvernement à des mesures de rigueur contre ce qu'il appelait les *rebelles*, les *anarchistes*. Les troupes hollandaises, au lieu de se dissoudre, se renforçaient journellement, et l'on comptait déjà, à Malines ou dans les environs, plus de 15,000 soldats pourvus d'une artillerie formidable.

La situation des affaires s'embrouillait donc toujours davantage, et malgré les efforts de la bourgeoisie, il paraissait de plus en plus probable que les questions soulevées par le mouvement de Bruxelles seraient résolues par la force des bayonnettes.

Un événement imprévu vint précipiter le dénouement. Dans la nuit du 18 au 19 novembre, quelques reconnaissances furent faites du côté de Vilvorde par des volontaires bruxellois. Ces patrouilles belges, craignant que la diligence d'Anvers ne donnât l'éveil aux avant-postes hollandais, l'avaient forcée de rentrer à Bruxelles; puis elles étaient allé s'emparer des chevaux de la maréchaussée hollandaise, placée sur la route de Vilvorde, et elles avaient ramené ces chevaux comme une prise faite sur l'ennemi.

Le cas était grave; c'était en quelque sorte le commencement des hostilités. La commission de sûreté le comprit et fit tout ce qui dépendait d'elle pour atténuer les effets de cette imprudente agression : elle ordonna, par une proclamation publiée à l'instant même, que les chevaux enlevés seraient renvoyés au quartier-général du prince Frédéric, et qu'un conseil de discipline serait institué pour appliquer aux individus qui, à l'avenir, se rendraient coupables de pareils délits, la rigueur des lois militaires.

La commission crut, en outre, de son devoir d'écrire au prince Frédéric une lettre dans laquelle elle désavouait la conduite des volontaires.

Après avoir forcé les troupes à quitter Bruxelles, les masses populaires, tous ces nombreux ouvriers que renferme une ville aussi commerçante et aussi industrieuse, les hommes du peuple, ceux qui jettent leur vie dans tous les mouvements des nations, et qu'il est si facile d'émouvoir, d'entraîner, parce que leur détermination est toujours exempte de tout calcul étroit; le peuple, dis-je, était resté spectateur inquiet de tout ce qui se faisait autour de lui. Mais la proclamation du 19 septembre mit un terme à sa patience : il crut s'apercevoir que la commission de sûreté ne marchait pas franchement; il l'accusa même de trahison. La proclamation fut arrachée des murs et foulée aux pieds. Aussitôt une foule irritée, et qu'excitaient encore les volontaires liégeois, se porte à l'Hôtel-de-Ville, et y pénètre comme à l'assaut, tambour battant; cette foule se présente dans la salle où siégeait la commission, demande des armes et s'empare de toutes celles qui s'offrent

à ses yeux. En même temps, une autre foule courait en prendre à la caserne de Sainte-Élisabeth. Partout le peuple s'armait.

Une circonstance déplorable vint achever de mettre les armes dans les mains du peuple. Dans cette même nuit, un poste de garde bourgeoise, se croyant provoqué par des hommes du peuple, fit sur eux une décharge qui tua l'un de ces ouvriers et en blessa grièvement plusieurs autres. C'était le second ou le troisième abus que les bourgeois faisaient de leurs armes: le peuple résolut de les leur arracher des mains. En peu d'instants la plupart des postes occupés par la garde bourgeoise furent forcés, désarmés, chassés; mais comme il n'y avait pas de fusils pour tous les bras qui en attendaient, on enfonça les boutiques des armuriers et le peuple s'empara de toutes les armes qu'il y trouva.

Le lendemain matin, les portes de l'Hôtel-de-Ville furent enfoncées, parce qu'on disait qu'il renfermait encore beaucoup d'armes que la commission n'avait pas voulu livrer la veille. En effet, on y trouva un grand nombre de fusils et de sabres dont le peuple s'empara.

De ce moment, le peuple joua le premier rôle. La commission de sûreté n'existait plus, le peuple l'avait fait disparaître de l'Hôtel-de-Ville; Bruxelles n'avait plus aucune autorité qui inspirât de la confiance aux hommes décidés à faire triompher la révolution. Une commission administrative, élue par le peuple, remplaça la commission de sûreté. Cette nouvelle autorité révolutionnaire, composée de MM. d'Hoogvorst, Charles Rogier, Jolly, de Coppin, Van de Weyer, Félix de Mérode, Gendebien et de plusieurs autres citoyens généreux, pensa que le moment était arrivé d'avoir confiance dans le peuple; elle s'occupa donc de le diriger et de lui donner toutes les armes qu'elle pourrait réunir.

Un autre soin absorba ses premiers moments. Une déplorable division existait entre la garde bourgeoise et les ouvriers; elle aurait pu amener la guerre civile en présence de l'ennemi, et la nationalité belge était perdue. La commission administrative engagea ceux des gardes bourgeois qui avaient des relations avec les ouvriers à fraterniser avec le peuple, et comme une grande partie de cette garde bourgeoise repoussait les combinaisons de ceux qui auraient pactisé avec les Nassau, cette fraternisation eut lieu, et toutes les forces populaires de Bruxelles, mêlées aux volontaires wallons et à ceux de Namur, se trouvèrent réunies vers un but commun, celui d'assurer l'indépendance de la Belgique.

Le moment approchait où cet accord entre toutes les classes des habitants de Bruxelles allait devenir nécessaire. Dès le lendemain, 21 septembre, le prince Frédéric, quittant son quartier général, annonça qu'il allait marcher contre cette ville. La proclamation que ce prince adressa aux Bruxellois contenait les conditions qu'il leur imposait.

« Tandis qu'avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges, disait le général des troupes hollandaises à la garde bourgeoise de Bruxelles, vous veillez à la défense des propriétés publiques et particulières, un petit nombre de factieux cachés parmi vous excite la populace au pillage, le peuple à la révolte, l'armée au déshonneur; les intentions royales sont dénaturées, les autorités sans force, la liberté opprimée.

« Les légions nationales vont entrer dans vos murs au nom des lois, conformément aux ordres du roi et à la demande des meilleurs citoyens, pourront les soulager tous d'un service pénible, et leur prêter aide et protection... Un généreux oubli s'étendra sur les fautes et les démarches irrégulières que les circonstances ont produites. Les auteurs principaux d'actes trop criminels pourront espérer d'échapper à la sévérité des lois; des étrangers, qui, abusant de l'hospitalité, sont venus organiser parmi vous le désordre, seront seuls et justement frappés: leur cause n'a rien de commun avec la vôtre. »

En conséquence, le prince invitait la garde bourgeoise, l'autorité municipale, et ceux qu'il appelait les bons citoyens, à aplanir tout obstacle à la marche des troupes; il ordonnait qu'on déposât les couleurs adoptées par les révolutionnaires, et que les individus armés, étrangers à la ville, en fussent chassés; il rendait la commission municipale responsable de l'exécution de ses ordres, comme aussi de l'emploi illégal des deniers publics ou municipaux, armes et munitions.

La lecture de cette proclamation acheva d'exaspérer le peuple. Tous les cœurs généreux se soulevèrent d'indignation, et la ville de Bruxelles offrit ce jour-là un de ces spectacles sublimes qu'il est impossible de peindre. Les partisans des Nassau, les égoïstes, s'étaient cachés; on ne rencontrait plus dans les rues que des hommes décidés à sacrifier leur vie pour la cause de l'indépendance, qui leur paraissait celle de la liberté; on s'embrassait, on jurait de ne pas laisser entrer les troupes hollandaises. Toute la

population, hommes, femmes, enfants, se mirent aussitôt à renforcer les barricades déjà construites, à en élever d'autres, et à multiplier les obstacles sur les points par où les troupes pouvaient se présenter.

Vers le milieu de la journée, et alors que toute la population répondait aux sommations du prince Frédéric en se préparant à la plus vive résistance, le bruit se répandit que les dragons hollandais se montraient sur la chaussée de Schaërbeck, aux portes de la ville. Aussitôt le tocsin se fit entendre à Sainte-Gudule; la générale battit dans toutes les rues; le peuple et la garde bourgeoise se mirent sous les armes. Les volontaires liégeois, dont l'ardeur et la bravoure furent si utiles, accourent au-devant des dragons et mettent en fuite cette reconnaissance. Dans la nuit, le comte Vadermeeren fit prendre les précautions nécessaires pour éviter toute surprise nocturne; mais cette nuit s'écoula sans attaque de la part des Hollandais. Le prince Frédéric avait commis la faute d'annoncer son arrivée deux jours à l'avance; et au lieu de surprendre les Bruxellois, ce qui lui eût été facile, il leur avait laissé le temps de compléter leurs moyens de défense. A cette faute, il ajouta celle de faire précéder son armée par des reconnaissances anticipées, qui servirent à aguerrir les volontaires; car, pour celui qui n'a pas l'habitude de la guerre, quelque brave qu'il soit, le premier coup de fusil l'étonne toujours.

Le lendemain 22, les volontaires sortirent de Bruxelles, et allèrent tirailler avec l'avant-garde hollandaise, près de Dieghem. Pendant ces deux jours de nombreux volontaires étaient arrivés à Bruxelles de toutes les communes environnantes, et chaque instant voyait s'augmenter les forces nationales.

Néanmoins, les bourgeois pensaient encore à une conciliation; ils avaient même député vers le prince deux citoyens pour aller le détourner de ses desseins. C'était lui donner l'assurance qu'il pouvait tout tenter; aussi ces deux députés furent-ils arrêtés et conduits à Anvers, au mépris du droit des gens.

Ce dernier acte du prince Frédéric confirma le peuple dans l'opinion où il était déjà de ne plus compter que sur son énergie; et la détermination de repousser l'agression des Hollandais partous les moyens que suggèrent le courage et le désespoir fut alors générale parmi le peuple, les jeunes gens et une grande partie de la garde bourgeoise.

Le 23, au point du jour, les Hollandais s'approchèrent enfin de Bruxelles; ils voulaient pénétrer à la fois par les portes de Schaërbeck et Louvain, et par celle de Flandre. Mais partout la défense avait préparé ses moyens: d'énormes barricades formaient autant de retranchements, derrière lesquels les volontaires avaient pris position; les maisons voisines étaient occupées par des tirailleurs, et l'artillerie, placée aussi avantageusement que le permirent les localités, devait défendre les avenues.

Vers les sept heures, les portes de Louvain et de Schaërbeck furent attaquées à la fois par deux bataillons de troupes d'élite. L'artillerie des Bruxellois commença son feu sur les assaillants: celle des Hollandais entra alors en ligne, et, mieux servie, elle ne tarda pas à faire taire les canons du peuple. Les boulets hollandais tombaient sur la haute ville. Néanmoins, les deux portes furent vigoureusement défendues jusqu'au soir par les volontaires, et principalement par les Wallons, qui, postés à l'observatoire, tirèrent toute la journée sur les glacis extérieurs, et se maintinrent dans leurs positions jusqu'au soir.

Ce ne fut qu'à la nuit close que les portes de Louvain et de Schaërbeck furent enfin forcées. Les troupes hollandaises franchirent les barricades et pénétrèrent dans la ville haute par les boulevards, la rue Royale-Neuve et la rue de Louvain; un bataillon de grenadiers s'empara, en passant, de la caserne des Annonciades et s'y retrancha; mais ces avantages coûtèrent cher aux Hollandais, obligés de passer partout sous le feu des tirailleurs du peuple; et avant de parvenir au parc, la barricade de Treuremberg les arrêta encore et leur fit éprouver des pertes propres à les irriter.

On disait à Bruxelles que le prince Frédéric, encourageant ses artilleurs à bombarder la capitale de la Belgique, leur promettait le pillage de la ville; aussi ses soldats s'y comportèrent-ils comme dans une place prise d'assaut: le meurtre, la dévastation et l'incendie signalèrent leur entrée dans plusieurs des maisons et hôtels qu'ils occupèrent, après en avoir assommé les propriétaires et les habitants. On racontait des atrocités dignes des temps les plus barbares: des citoyens paisibles avaient été attachés à la queue des chevaux et traînés ainsi jusqu'au parc; des pensionnats de jeunes filles avaient été envahis brutalement: on avait trouvé dans un fossé un Belge à qui les Hollandais avaient coupé les bras et les jambes. La haine entre les deux peuples s'était changée en fureur, en rage. La nuit se passa en préparatifs de combat pour le lendemain, car le prince Frédéric s'était borné à prendre possession du parc, occupant les boulevards depuis la porte de Namur jusqu'à

celle de Schaërbeck; il était par conséquent maître des grandes communications qui commandent la ville haute, moins la place Royale, restée au pouvoir du peuple. Le prince craignait d'engager ses soldats sur les autres points, qui restèrent au pouvoir du peuple, et l'attaque faite du côté de la porte de Flandre ayant été repoussée; il avait remis au lendemain la prise de possession de l'Hôtel-de-Ville et des autres positions importantes.

Mais dans la nuit, le peuple et ceux des bourgeois qui ne s'étaient point découragés, combinèrent les moyens d'attaquer les troupes; ils avaient pour eux l'expérience de la veille, et ils la mirent à profit.

Dès le matin, ils commencèrent par déloger les tirailleurs hollandais placés dans les maisons de la rue Royale, et cela se fit assez facilement, les soldats ayant passé la nuit à boire le vin et l'eau-de-vie trouvés dans les caves. Puis les tirailleurs wallons et les jeunes gens s'emparèrent de l'hôtel de Bellevue, de la maison où est situé le café de l'Empereur, de l'hôtel de Galles, au coin de la rue de la Loi; et, des fenêtres de ces hôtels, ils dirigèrent un feu très meurtrier sur les troupes du parc : un peu plus loin, les volontaires postés aux fenêtres de plusieurs maisons de la rue Isabelle firent, pendant toute la journée, un feu très inquiétant sur le corps hollandais qui occupait le palais des États-Généraux. Enfin, l'artillerie bourgeoise, placée sur la place Royale, ne cessa de faire des décharges sur le parc. De leur côté les Hollandais ripostaient avec leur artillerie, et principalement avec leurs obusiers; ce qui occasionna l'incendie du manége et de quelques autres maisons.

Mais déjà les Hollandais, acculés au parc, et n'ayant pu gagner un pouce de terrain dans toute cette longue et sanglante journée, semblaient avoir renoncé à l'offensive et paraissaient se borner à conserver leurs positions de la ville haute. Ainsi la journée du 24 septembre avait été, pour les Belges et les Hollandais, celle du 28 juillet à Paris.

Les Hollandais comptaient près de dix mille hommes d'infanterie, plus de quinze cents chevaux, vingt-six pièces de campagne et deux obusiers. Mais si le peuple de Bruxelles n'avait ni cavalerie, ni une artillerie aussi formidable, et si une partie des combattants ne possédaient que des armes de chasse et peu de munitions, le nombre des hommes qui, de ce côté, prirent successivement part au combat, quoique difficile à calculer, pouvait être évalué à plus de trente mille. Ajoutons qu'à la première nouvelle de l'attaque de Bruxelles et de la belle résistance du peuple, des secours d'hommes armés arrivèrent de toutes les villes voisines : les pertes des Hollandais ne pouvaient pas se réparer; un homme du peuple mis hors de combat trouvait aussitôt son remplaçant.

La situation des Hollandais devenait critique; les Belges, pleins d'ardeur et d'enthousiasme, ne doutaient déjà plus de leur victoire. On venait d'apprendre, à Bruxelles, que l'attaque des Hollandais contre la ville de Louvain avait complétement échoué, que les troupes avaient été repoussées, et qu'elles étaient poursuivies dans la direction de Tirlemont, ce qui ôtait au prince Frédéric les moyens de renforcer son propre corps d'armée.

D'un autre côté, les Bruxellois s'organisaient au milieu du combat. Dans la journée du 24, la commission administrative prit la direction de toutes les affaires, sous le titre de *gouvernement provisoire*, s'adjoignit plusieurs citoyens dont les noms devaient inspirer de la confiance, et fit preuve de zèle et d'énergie dans ses difficiles fonctions (1).

Le 25 septembre, le peuple recommença le combat avec plus de fureur : les Hollandais ne défendaient plus que le parc et les environs. Plusieurs fois les volontaires entrèrent dans la principale allée du parc et y plantèrent le drapeau brabançon; mais il était impossible de s'y maintenir, exposé comme on l'était sans abri au feu des Hollandais. Toute la journée se passa ainsi, le peuple ne pouvant avancer et les Hollandais ne reculant pas. Les choses en étaient au point où le moindre événement pouvait décider du sort de la Belgique.

Jusque-là le peuple de Bruxelles, comme celui de Paris, avait combattu sans chefs, sans plan, sans ordre; il avait fait des prodiges par cela seul que chacun combattait pour soi et ne prenait conseil que de son courage et des circonstances au milieu desquelles il se trouvait. Aucun chef populaire ne s'était présenté, et si plusieurs des membres du gouvernement provisoire avaient personnellement pris part au combat, ce n'avait été qu'en se mêlant aux hommes du peuple et aux volontaires. Mais vers la fin de la journée du 25, un ancien aide-de-camp du général espagnol Mina, Juan Van Halen, se présenta au gouvernement provisoire pour prendre la direction des forces actives

(1) Le gouvernement provisoire fut définitivement composé de M. Vanderlinden d'Hoogworst; Charles Rogier (de Liége), avocat; Felix de Mérode; Jolly, ancien officier du génie; Van de Weyer, avocat; Gendebien, avocat; J. Vanderlinden, trésorier; de Coppin et Nicolaï, secrétaires.

nationales. Van Halen, originaire de Belgique, n'était que chef de bataillon; mais la manière dont il avait écrit les guerres d'Espagne de 1808 à 1814, avait fait connaître en lui un militaire distingué. Le gouvernement provisoire, le jugeant digne de marcher à la tête du peuple en armes, le nomma général en chef de l'insurrection belge.

Il était facile de prévoir que la journée du lendemain, 26, serait décisive. Trois jours de combat stériles pour les troupes avaient ébranlé leur courage; trois jours de défense héroïque de la part du peuple lui avaient révélé le sentiment de ses forces, et sa confiance allait jusqu'à la témérité. Les routes qui conduisent à Bruxelles, du côté du midi et de l'est, se couvraient de volontaires, accourant sur le champ de bataille. Aussi l'attaque faite par les volontaires dans la matinée eut-elle pour résultat de déloger des maisons qu'ils occupaient depuis leur entrée à Bruxelles les tirailleurs hollandais. Il ne s'agissait plus que de forcer les troupes à évacuer la position du parc et des palais qui l'entourent. Toute la journée y fut employée; de part et d'autre on fit un dernier effort; mais cette fois l'attaque des volontaires était mieux dirigée, et une de leurs batteries, enfilant l'avenue du palais du prince d'Orange, eut l'avantage de démonter et de faire taire celle de l'ennemi.

A six heures du soir, les Hollandais quittaient les palais qu'ils occupaient encore pour se retirer dans la direction des portes par lesquelles ils étaient entrés. Comme le prince Frédéric avait eu le soin de faire garder fortement les points intermédiaires, sa retraite était libre. Aussi fit-il encore une halte à la Madeleine, où il se fortifia. Le peuple poursuivit les troupes avec une vive fusillade; mais leur dernière position ne put leur être enlevée. Elle servit à couvrir la retraite de l'armée hollandaise, qui s'opéra, dans cette même nuit, par les portes de Schaërbeck et de Louvain; les Hollandais traînaient à leur suite des charriots remplis de leurs blessés.

Le prince Frédéric, étonné de la résistance inattendue qu'il venait d'éprouver, et ne comprenant pas encore comment douze mille hommes de troupes braves et disciplinées, munies d'une artillerie formidable, avaient pu être tenues en échec pendant quatre jours de combat et vaincues ensuite par une population de paisibles citoyens, la veille encore sans canons, sans fusils et sans munitions, se retira tout confus à Vilvorde. Le peuple de Bruxelles et les volontaires du midi restèrent les maîtres de la ville.

En peu de jours, toutes les places fortes de la Belgique, avec leur matériel, à l'exception d'Anvers et de Luxembourg, furent acquises à la révolution; partout le peuple avait voulu imiter celui de Bruxelles, et les gouverneurs de ces places, ne commandant, pour la plupart, qu'à des soldats belges, furent obligés de se rendre ou de reconnaître la domination des autorités populaires organisées instantanément dans toutes les villes.

La victoire avait prononcé. La dynastie des Nassau venait de perdre le plus beau fleuron de sa couronne. Non seulement la séparation des deux états, qui eût probablement été le terme des prétentions des Belges, n'allait plus satisfaire personne, mais encore il était à craindre que, pour se mettre à l'abri des réactions royales, les Belges ne se jetassent dans les bras de la France. Déjà le drapeau tricolore avait été déployé en Belgique, comme indice des sentiments de ce peuple qui venait de vaincre. Que de motifs de regrets pour le roi de Hollande! Nul doute que, faisant droit aux griefs des Belges, il n'eût conservé ses provinces méridionales sous sa domination, s'il ne se fût pas hâté d'employer la force. Il crut facile de châtier ceux qu'il appelait les rebelles, les anarchistes. L'exemple de Charles X ne l'effraya pas; il était juste que la Providence lui réservât la même leçon.

Désormais toute réconciliation entre les Belges et la maison d'Orange était impossible: agresseurs et vaincus, les princes de cette maison ne pouvaient plus reparaître en Belgique sans y exciter l'indignation publique. Et comment auraient-ils osé se montrer dans ces palais dont les boulets et la mitraille venaient de briser les frontons? Comment auraient-ils eu le courage de se promener au milieu de ce parc dont chaque arbre, chaque statue mutilée attestaient les ravages de la guerre allumée par eux?

Tel était le spectacle que le parc et ses environs offraient aux yeux de toute la population de Bruxelles, le 27 au matin. Le champ de bataille était couvert de débris d'arbres, de statues, de grilles; à chaque pas, des cadavres horriblement défigurés; puis des hôtels détruits par l'incendie, d'autres dévastés par les obus; les pavés arrachés du sol, la terre labourée par les projectiles. Quelle belle, quelle affreuse journée que celle du 27 septembre!

Et pour que rien ne manquât aux émotions du peuple, un illustre proscrit, de Potter,

l'homme le plus populaire de la Belgique, arrivant d'un exil au milieu de ses concitoyens, dans une chaise de poste surmontée d'un large drapeau brabançon, s'arrêtant à la porte de l'Hôtel-de-Ville, où le peuple le monta en triomphe! M. de Potter, nommé par acclamations membre du gouvernement provisoire, imprima de suite aux affaires le cachet de la nationalité belge, et contribua de toutes ses forces à faire organiser un comité central de salut public, dont le premier acte fut l'arrêté suivant, aussi remarquable par sa concision que par tous les germes régénérateurs qu'il renfermait dans quelques lignes:

« Considérant qu'il importe, avant toute chose, de fixer l'état futur de la Belgique, arrête : Les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, constitueront un *état indépendant;* le comité central s'occupera au plus tôt d'un projet de constitution ; un congrès national, où seront représentés tous les intérêts des provinces sera convoqué ; il examinera le projet de constitution belge, le modifiera en ce qu'il jugera convenable, et le rendra, comme constitution définitive, exécutoire dans toute la Belgique

« Bruxelles, 3 octobre 1830. De Potter, Sylvain Van de Weyer, Ch. Rogier, Félix de Mérode, et Vanderlinden, secrétaire. »

C'était là le seul parti logique et raisonnable à adopter. Dans une circonstance semblable, le gouvernement provisoire de la France avait eu le malheur de ne pas comprendre sa mission ; c'est qu'il manqua à la France un homme comme de Potter, un patriote pratique qui la guidât au sortir de sa glorieuse et immortelle révolution.

CHAPITRE XVI.

Similitude et dissemblances entre la révolution française et celle des Belges. — Actes du gouvernement provisoire belge. — Actes du roi de Hollande. — Armée belge. — Mouvement des volontaires sur Anvers. — Le prince d'Orange quitte cette ville. — Révolte des Anversois. — Entrée des Belges. — Anvers bombardé par la citadelle. — Armistice. — Partis qui divisent la Belgique. — Conférences de Londres.

Je viens de faire connaître, dans les détails que comporte ce livre, toutes les phases de la révolution de Belgique; révolution sanglante, et qui ne se serait jamais accomplie sans la généreuse intervention du peuple. Le peuple seul se jeta entre la bourgeoisie et les Hollandais, et le résultat obtenu par les cinq journées de combats fut l'œuvre de son intrépidité, de sa constance, de son abnégation. Comme à Paris, on ne tarissait pas en éloges pour ce peuple ; et tandis qu'à La Haye, le roi et les journaux hollandais qualifiaient les révolutionnaires belges de *rebelles*, d'*anarchistes*, de *fauteurs de pillage*, de ce côté du Moërdik on célébrait les vertus qu'ils avaient déployées pour affranchir la patrie.

Jusqu'à ce moment les événements de Paris et ceux de Bruxelles avaient offert de frappantes ressemblances. En France, comme en Belgique, mêmes motifs de résistance à l'autorité établie ; dans les deux pays, le pouvoir avait employé les mêmes moyens pour être obéi; le peuple s'était également dévoué pour faire triompher la sainte cause de la liberté. A Paris comme à Bruxelles, la victoire était restée au peuple, et il en avait usé avec humanité envers les vaincus, avec modération envers tout le monde.

Mais du moment où la révolution, opérée par la force et l'énergie du peuple, s'était trouvée matériellement accomplie, les deux pays avaient pris des moyens bien différents pour obtenir les résultats politiques attendus par les peuples. En France, la contre-révolution s'était montrée à découvert dès le lendemain du triomphe des principes révolutionnaires; et, malgré les obstacles que ne cessèrent de lui opposer les patriotes et le peuple, elle marcha droit à une troisième restauration, d'autant plus redoutable pour la liberté qu'elle s'opéra sous les couleurs de la révolution et en son nom.

La Belgique, profitant des fautes de la France, évita de les commettre ; et comme les Belges eurent le bonheur de placer leur confiance en un gouvernement provisoire digne de sa mission, la révolution belge ne se borna pas à quelques changements de personnes; elle poursuivit sa marche vers l'indépendance et la liberté, jusqu'au moment où elle se trouva enlacée dans les liens de la diplomatie.

La domination du gouvernement provisoire offrit une foule d'actes et de mesures marquées au coin de l'énergie et des principes les plus libéraux. Informé que le roi de Hollande venait de donner à son fils, le prince d'Orange, la mission d'aller gouverner temporairement les provinces de la Belgique encore occupées par les troupes hollandaises; qu'il lui avait été adjoint un conseil d'État composé entièrement de citoyens belges, et que le prince, arrivé à An-

vers, avait publié une proclamation par laquelle il annonçait aux Belges une administration toute nationale, toute paternelle, qui s'empresserait de répondre aux vœux du peuple, le gouvernement provisoire déclara aussitôt nuls et attentatoires à l'indépendance et à la sûreté de l'État, tous actes ou transactions que des Belges ou tous autres, non munis de ses pouvoirs, pourraient s'ingérer de conclure. « Le gouvernement provisoire, auquel le peuple belge a confié ses destinées jusqu'à ce qu'il ait lui-même déterminé, par l'organe de ses représentants, de quelle manière à l'avenir il se gouvernera, portait cette publication, proteste contre les assertions par lesquelles le prince d'Orange annonce qu'il exerce un pouvoir et qu'il gouverne des provinces belges.

« Les villes d'Anvers et de Maëstricht, et la citadelle de Termonde, momentanément occupées par l'*ennemi*, obéiront au gouvernement provisoire seul, aussitôt que la force des choses les aura rendues à elles-mêmes....

« C'est le peuple qui a fait la révolution; c'est le peuple qui a chassé les Hollandais de la Belgique; lui seul, et non le prince d'Orange, est à la tête du mouvement qui lui a assuré son indépendance et qui établira sa nationalité politique.

« Lorsque le gouvernement provisoire aura aidé le brave et généreux peuple belge à tirer de sa régénération sociale tous les avantages qu'il a droit d'en attendre, ses membres seront fiers de se confondre de nouveau dans les rangs du peuple, pour jouir avec lui de la liberté qu'il a reconquise au prix de son sang. »

Mais ce n'était pas tout que de tenir un pareil langage, il fallait se mettre en mesure de le soutenir. Tout était dans une désorganisation complète en Belgique, à la suite d'une crise épouvantable qui avait duré plus d'un mois. Le gouvernement provisoire pourvut aux besoins les plus urgents avec un zèle et un patriotisme au-dessus de tout éloge. Il commença par faire jouir le pays des améliorations matérielles et sociales réclamées depuis longtemps. L'impôt odieux de l'abattage fut aboli; il ordonna que les procédures criminelles seraient rendues à la publicité que le précédent gouvernement leur avait enlevée; il annonça la prochaine institution du jury et de nouvelles garanties aux prévenus envoyés devant les cours d'assises; il déclara dégradante la punition de la bastonnade; il supprima les directions générales de la police et de la haute police; il rendit à l'élection populaire la nomination des bourgmestres et des régences; il se prononça pour l'élection directe des députés au congrès national; il déclara liberté pleine et entière pour la presse, pour l'art dramatique, pour l'enseignement, pour les cultes, pour les opinions et les associations de toute espèce; enfin il abolit les loteries comme immorales et ruineuses pour le peuple.

Le gouvernement provisoire pourvut aussi à la réorganisation de l'administration intérieure, de la magistrature et des finances; il porta toute son attention sur l'armée, et principalement sur la garde citoyenne, qui, selon lui, devait être désormais l'appui de tous les gouvernements.

Le roi de Hollande ayant adressé à ses provinces du nord, ainsi qu'à celles qu'il occupait encore dans la Belgique, une proclamation par laquelle, en s'appuyant sur la loi fondamentale et sur les circonstances, il appelait les habitants du royaume à prendre les armes, le gouvernement provisoire belge y répondit en ordonnant la levée des trois bancs de la garde communale, et en déliant les officiers belges de tout serment de fidélité à l'ancien gouvernement; il prononça la séparation des troupes belges d'avec les hollandaises, qui s'opéra par de grandes défections dans l'armée hollandaise; enfin il autorisa la levée de nombreux corps francs, qui se recrutèrent aussitôt d'un grand nombre de volontaires belges et même français.

Quant aux relations avec l'étranger, le gouvernement provisoire n'avait pas cru devoir en établir dans la circonstance; mais il avait reçu l'assurance que le principe de la non-intervention serait strictement maintenu à l'égard de la Belgique. Le roi de Hollande, après avoir appelé de la révolte des Belges aux puissances signataires des traités de 1815, venait d'adresser un message pressant aux cabinets de Berlin, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, et principalement au roi d'Angleterre, pour réclamer de ses alliés l'envoi immédiat de troupes en Belgique, afin, disait-il, de soutenir le souverain des Pays-Bas et l'état actuel du royaume. Mais l'Angleterre refusa cette intervention armée comme tardive, et annonça la réunion des représentants des cinq puissances, pour s'occuper des affaires de la Belgique.

Bientôt la Belgique se trouva avoir trois corps d'armée, plus nombreux que disciplinés. Van-Halen, le seul héros à grosses épaulettes qui eût paru à la tête des insurgés, venait de donner sa démission, fondée sur des difficultés graves qui s'étaient élevées entre lui et le gou-

vernement provisoire (1). Le commissaire provisoire de la guerre, M. Jolly, donna le commandement des troupes et volontaires belges de Bruxelles et de Liége au général de brigade Nypels, qui se mit bientôt sur les traces de l'armée hollandaise. Un autre corps, sous les ordres du général Duvivier, et dans lequel fut incorporée la légion de volontaires belges amenés de France par le vicomte de Pontécoulant, avait marché sur Gand et s'était emparé de la citadelle. Enfin un troisième corps, réuni par le général Daine, devait prendre possession des villes et places fortes du Limbourg.

Partout les troupes et les volontaires belges se montraient pleins d'ardeur ; ils étaient encore dans l'enthousiasme de la victoire. Les Hollandais, au contraire, paraissaient découragés, et non seulement ils avaient à combattre ces nuées de volontaires qui les assaillissaient de toutes parts, mais encore à maintenir une partie de la population des villes belges qu'ils occupaient, populations toujours prêtes à se tourner contre eux.

Les tentatives de conciliation faites directement par le prince d'Orange n'ayant pas été accueillies par le gouvernement provisoire, qui se borna à les renvoyer au congrès, ce gouvernement voulut mettre à profit les circonstances. En conséquence, il prescrivit au nouveau général en chef, Nypels, de poursuivre les Hollandais et de les chasser de leur quartier-général d'Anvers, ainsi que des autres points du territoire des Flandres qu'ils occupaient encore. Le général Nypels donna alors l'ordre au général Mellinet, Français d'origine, et l'un des bannis par la restauration, d'exécuter les ordres du gouvernement. Aussitôt Mellinet marcha sur Malines ; mais avant d'occuper cette ville, les volontaires de Bruxelles et de Liége, qui formaient l'avant-garde, eurent à soutenir un combat fort vif au pont de Walhen. Partout où les troupes nationales entraient, on eut à déplorer des vengeances exercées contre des habitants désignés comme orangistes ; des mines, des fabriques, des établissements furent détruits à Malines, comme à Bruges et dans d'autres localités des frontières de la France, par la population, qui se porta à ces excès au moment de sa délivrance. Le 19 octobre, les volontaires se battirent encore à Lierre et à Berghem. Dans ce dernier combat fut mortellement blessé le comte Frédéric de Mérode, qui succomba quinze jours après, regretté de tous ses compatriotes. A la suite de ce dernier engagement, les Belges firent capituler Termonde, de sorte qu'au bout de quelques jours de campagne, il ne restait plus aux Hollandais qu'Anvers, Maëstricht et Venloo, Luxembourg étant occupé par les troupes de la confédération germanique.

Il fallait chasser les Hollandais de la ville et de la citadelle d'Anvers, et cela n'était rien moins que facile. Heureusement les dispositions que crut devoir prendre le roi de Hollande facilitèrent l'entrée de la ville aux volontaires belges. Après avoir fait connaître aux États-Généraux assemblés à La Haye que la nation hollandaise avait répondu avec empressement à l'appel qui lui avait été fait, le roi, considérant que son pouvoir légal avait entièrement cessé dans les provinces du midi, crut devoir révoquer la mission dont il avait investi son fils aîné ; et ce prince, n'ayant pu obtenir un armistice du gouvernement provisoire belge, s'était décidé à quitter son quartier-général pour aller attendre à La Haye l'issue des affaires de la Belgique (1). « Je reviendrai, j'espère, dans des temps plus calmes, disait le prince aux habitants d'Anvers ; je tâcherai toujours de contribuer au bien-être des Belges, et de concourir avec vous à l'accroissement de la prospérité de votre belle cité (2). »

Les troupes hollandaises, celles qui avaient occupé Bruxelles, étaient rentrées à Anvers, et les généraux ne doutaient pas de pouvoir conserver cette ville, tant par la force de leurs bataillons que par l'attachement que les habitants paraissaient professer pour la famille des Nassau. Mais à peine le prince eut-il quitté les murs d'Anvers que des mouvements insurrectionnels éclatèrent. Sur la nouvelle de l'approche des volontaires belges, le peuple d'Anvers désarma un régiment de lanciers, de même que plusieurs postes, et préluda ainsi aux combats qui allaient se livrer dans la ville. Toute la journée du 26 octobre se passa en fusillades entre le peuple et les troupes placées sur divers points de la ville, et principalement à la grande place. Cette place fut enfin évacuée par les troupes ; le soir, l'insurrection avait fait de grands progrès, et l'on s'attendait à une journée décisive pour le lendemain.

(1) Il fut plus tard arrêté à Mons : on disait qu'il avait entretenu des intrigues avec le prince d'Orange.

(1) Avant d'aller à La Haye, le prince d'Orange se rendit à Londres, où il eut une entrevue avec M. Van de Weyer, envoyé par le gouvernement provisoire pour suivre les conférences des diplomates.

(2) Le surlendemain, le lieutenant du prince d'Orange, général Chassé, bombardait et incendiait cette belle et riche cité.

Avant le jour, le peuple, assuré que les Belges étaient aux portes de la ville, recommença le combat avec les armes enlevées la veille aux soldats; et pendant que les troupes étaient attaquées sur tous les points de l'intérieur, il redoublait d'efforts pour se rendre maître des portes de la ville : il prit successivement la porte de Borgerhoot et celle dite la porte Rouge; mais ce ne fut qu'à dix heures, et après un long combat, qu'il put s'emparer de celle de Malines. Le pont-levis fut aussitôt abattu et les volontaires belges se précipitèrent sur les remparts : au même instant les chasseurs de Chasteler, arrivés par la route de Boom, entraient aussi par la porte que les bourgeois leur avaient ouverte. Alors s'établirent dans diverses rues des combats sanglants, que les troupes hollandaises ne purent soutenir longtemps, affaiblies comme elles l'étaient en tout sens : elles se retirèrent successivement sous la citadelle. Il ne restait plus que le poste de l'arsenal : les deux partis se le disputèrent longtemps, et, lorsque les Hollandais furent obligés de le céder, ils laissèrent entre les mains du peuple plus de quatre cents prisonniers. Le pavé était tout couvert de morts et de blessés.

Les troupes s'étaient en totalité retirées dans la citadelle ou sous les glacis; le peuple d'Anvers, aidé par les volontaires, se regardait comme vainqueur, et, dans son ardeur, il voulut attaquer la citadelle afin de l'enlever par un coup de main. L'entreprise n'était plus possible. Le général Chassé s'y était enfermé avec une nombreuse garnison, et bientôt plus de cent canons ou mortiers tirèrent sur la ville, incendièrent ou détruisirent une foule de maisons et de monuments et occasionnèrent des dommages considérables du côté des bassins et de l'entrepôt. Le commerce d'Anvers en éprouva une perte de plus de douze millions de francs.

Dans la soirée arrivèrent à Anvers M. Charles Rogier, délégué par le gouvernement provisoire, et le comte de Robiano, nouveau gouverneur de la province d'Anvers; ils trouvèrent les habitants dans un état d'irritation contre les Hollandais et de consternation difficiles à décrire. La position de la ville d'Anvers, entre la citadelle et les bâtiments de guerre mouillés sur l'Escaut, qui bombardaient également les quartiers voisins du fleuve, était affreuse; l'armée belge, à peine organisée, n'avait avec elle que quelques pièces de campagne, elle ne pouvait répondre ni au feu de la citadelle, ni à celui des bâtiments portant tous des canons de gros calibre. La crainte de voir la ville entièrement détruite engagea les Belges à cesser le combat. Il était alors près de neuf heures du soir : à la sollicitation des habitants, M. Rogier s'empressa de négocier un armistice avec le général Chassé. Il en résulta une convention en vertu de laquelle les Belges restaient en possession de la ville, et le général hollandais gardait la citadelle, l'arsenal et l'escadre, jusqu'à ce qu'il reçût de nouveaux ordres du roi; les hostilités devaient aussi cesser de part et d'autre.

Mais l'incendie d'une ville aussi riche qu'Anvers, incendie qu'on avait aperçu longtemps de la ville haute de Bruxelles, avait achevé d'irriter les Belges contre les Hollandais, et aucun arrangement avec les Nassau n'était plus possible. L'espoir que le prince d'Orange conservait encore la veille venait de s'éteindre avec les dernières lueurs des flammes qui avaient dévoré la partie la plus riche et la plus commerçante de la capitale de la Flandre occidentale. Par cet acte de vandalisme, la cause de l'indépendance de la Belgique venait d'être complètement gagnée aux yeux de tout le monde, et même à ceux des diplomates rassemblés à Londres.

Malheureusement la Belgique, au sortir de sa révolution, se trouvait divisée en plusieurs partis : celui qui voulait la réunion à la France, nombreux, mais peu représenté; celui qui n'allait pas au-delà d'une séparation administrative, et qui aurait encore accepté le prince d'Orange pour vice-roi; le parti qui désirait l'indépendance avec un roi constitutionnel, et enfin le parti qui voulait une indépendance absolue sous une organisation républicaine. M. de Potter était à la tête de cette dernière nuance d'opinion. Mais, malgré cette diversité de vues, tous ceux des Belges qui ne voulaient plus entendre parler de la dynastie des Nassau semblaient disposés à se soumettre à la décision du congrès convoqué pour constituer la nation : de Potter lui-même, quoique en position de faire pencher la balance du côté de son parti, paraissait prêt à sacrifier son opinion personnelle au vœu de la nation. Ainsi la Belgique, moins le parti orangiste disposé encore à conserver la légitimité, reconnaissait la souveraineté nationale dans toute sa puissance.

Une pareille révolution, enfantant de pareils principes, devait nécessairement porter ombrage aux puissances signataires des traités qui liaient la Belgique à la Hollande. Le roi des Pays-Bas venait de leur soumettre l'affaire de la séparation, en les invitant à délibérer, de concert avec lui, sur les meilleurs moyens de mettre un terme aux troubles qui avaient éclaté dans

des États qu'il regardait toujours comme lui appartenant.

Ce fut alors que, sous le nom de *conférences diplomatiques*, se réunit à Londres cette suite des congrès de Vienne, de Vérone, de Troppau, de Laybach, etc., congrès dans lesquels furent raffermis les liens qui unissaient les têtes couronnées contre les peuples. Les cinq puissances se firent représenter à Londres, savoir : l'Autriche, par le prince *Esterhazy;* la France, par M. de *Talleyrand;* l'Angleterre, par lord *Aberdeen;* la Prusse, par M. *Bulow*, et la Russie, par M. *Matuschevitch*. Cette fois, l'Angleterre devait jouer le premier rôle; car il s'agissait pour elle d'empêcher que la Belgique ne se réunît à la France, sujet de toutes ses appréhensions, de toutes les insomnies du cabinet de Londres.

Le 2 novembre, le roi d'Angleterre ouvrit son parlement par un discours dans lequel tout le monde remarqua la phrase qui porta M. Mauguin à interpeller le ministère sur les intentions des puissances à l'égard de la Belgique et de la Hollande.

Le surlendemain, la conférence de Londres publia son premier *protocole*, mot sous lequel on cachait la mission que les cinq puissances s'arrogeaient de régler, par les moyens de la diplomatie, les affaires des peuples qui avaient secoué le joug des traités de 1814. Habiles à dissimuler leur but, les représentants des cinq souverains se montrèrent d'abord mus par les sentiments les plus philanthropiques; leur premier soin fut d'imposer un armistice de part et d'autre, armistice qui, disaient-ils, ne devait préjuger en rien la question dont les cinq cours auraient à faciliter la solution.

Cette cessation des hostilités était établie sur les bases suivantes : les troupes belligérantes devaient se retirer des deux côtés de la ligne qui séparait la Hollande de la Belgique avant l'époque du 30 mai 1814. Les troupes respectives devaient aussi évacuer les places et territoires qu'elles occupaient mutuellement au-delà de ladite ligne, et ce dans l'espace de dix jours.

Ces propositions furent aussitôt soumises au roi des Pays-Bas et à la Belgique.

Elles étaient momentanément tout en faveur des Belges; aussi le gouvernement provisoire en fit-il des remerciements à la *conférence*. En effet, ces conventions allaient rendre à la Belgique la citadelle d'Anvers et les places de Maëstrich et de Venloo; mais pour éviter tout équivoque, le gouvernement provisoire fit observer, dans sa réponse, que par la ligne désignée il entendait les limites qui, conformément à l'article 10 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des provinces méridionales du pays, y compris la rive gauche de l'Escaut. Cette explication étant admise de bonne foi, la Belgique s'engageait, sauf réciprocité de la part de la Hollande, à exécuter les prescriptions de la *conférence*. On verra plus tard comment le roi de Hollande accueillit les propositions de ses *alliés*.

Les affaires de la Belgique, de l'intervention ou de la non-intervention, en étaient à ce point quand M. Mauguin parut à la tribune (13 novembre), pour adresser ses interpellations au ministère sur l'état des rapports de la France avec les puissances alliées. Plusieurs fois, sous la restauration, des députés de l'opposition avaient ainsi interpellé les ministres, qui s'étaient toujours retranchés dans un dédaigneux silence. Cette fois, on savait que le ministère ne reculerait pas pour donner à la Chambre tous les renseignements compatibles avec le secret des négociations. On s'attendait donc à une séance des plus intéressantes, et chacun était à son poste, même le public, qui s'était emparé de bonne heure de ses tribunes.

Après des considérations générales sur l'influence que la révolution française venait d'exercer en Europe, M. Mauguin établissait que cette révolution avait de nouveau mis en présence les deux principes qui se disputent le monde, celui de la légitimité des rois et celui de la souveraineté des nations. Le premier de ces principes, disait l'orateur, après avoir momentanément prévalu sur les buttes Saint-Chaumont et à Waterloo, venait d'être vaincu en France par la révolution de juillet; mais les souverains alliés le soutenaient encore de toutes leurs forces, non seulement chez eux, mais encore partout où il recevait des atteintes; et, aux yeux de ces gouvernements, la France ne devait apparaître que comme un volcan dont la lave brulante incendierait le monde, si on n'y opposait des digues puissantes. Dans l'opinion de M. Mauguin, et en dépit de quelques reconnaissances douteuses du nouveau roi des Français par les autres monarques, la France devait s'attendre à ne trouver que des ennemis dans les puissances signataires des traités de 1814 et de 1815. A l'appui de ses craintes, l'orateur citait le discours que venait de prononcer le roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement.

« On lit dans ce discours, ajoutait M. Mauguin, que le roi de la Grande-Bretagne est dé-

terminé, avec ses alliés, à maintenir les traités généraux en vertu desquels le système politique de l'Europe a été établi; or, ces traités sont ceux de 1814, et ils sont inséparables dans leur exécution des décisions du congrès de Vienne, inséparables du droit d'intervention et du système de la *Sainte-alliance*, qui fait partie du système politique de l'Europe....

« Mais les traités de 1814 assurent la possession de la Belgique à la maison d'Orange. Nou voilà donc logiquement conduits à prendre le parti du Hollandais contre le Belge. Que ferons-nous donc au congrès? Les intentions de l'Angleterre ne sont pas douteuses, et l'on connaît la ténacité du ministre qui est à la tête des affaires de ce pays. Si nous prenons le parti de la Belgique contre la Hollande, nous manquons aux traités de 1814, dont nous avons promis l'observation. Si, au contraire, nous exécutons la loi diplomatique, si nous prenons le parti de la maison d'Orange, qu'arrivera-t-il? La Belgique refusera de se soumettre. Faudra-t-il, par hasard, que nous lui déclarions la guerre? La France tout entière se révolterait à cette idée. Triste position où nous a placés la politique imprévoyante de la dernière administration, qui, ainsi que le disait naguère un de ses membres, n'a voulu s'écarter que le moins possible de la restauration et des traités de 1814. Nous allons donc nous trouver dans l'alternative ou de compromettre la paix de l'Europe, ou de combattre nos plus chers voisins. »

M. Mauguin accusait encore le dernier ministère d'avoir compromis les intérêts et l'influence de la France en Espagne par une politique sans suite comme sans dignité.

« La dernière administration, continuait-il, a tout compromis en n'adoptant que des demi-mesures là où il fallait prendre un parti net et décisif. Sous elle, les constitutionnels espagnols ont pu lever, organiser des troupes, acheter des armes et préparer la guerre; sous elle aussi, au moment marqué pour leur expédition, ils ont vu leurs armes saisies et leurs troupes dispersées. Obligés d'essayer une fortune inégale ou de renoncer au glorieux projet de délivrer leur patrie, ils ont mieux aimé être vaincus que de ne pas tenter la victoire. Le résultat est connu, ils ont succombé; et des hommes généreux errent en ce moment sur le sommet des Pyrénées, accusant la France de sa politique indécise.

« Veut-on connaître les résultats de cette politique déplorable, disait M. Mauguin à la Chambre émue? Nous ne comptons plus en Espagne que des ennemis: l'absolutiste nous craint et le constitutionnel nous accuse. »

L'orateur, après avoir jeté un coup d'œil sur la conquête d'Alger, à la conservation de laquelle il considérait l'honneur de la France attaché, demandait dans quelles dispositions étaient la Prusse, la Russie et l'Autriche, non seulement à l'égard de la France, mais encore à l'égard de la révolution belge.

« Une question grave, continuait M. Mauguin en résumant son long et lumineux discours, préoccupe maintenant tous les esprits. Aurons-nous la paix? aurons-nous la guerre? La paix, nous la désirons tous; la guerre, qui connaît la France sait qu'elle ne l'a jamais redoutée. Que le gouvernement prenne de la force; qu'il entre franchement et nettement dans les principes de notre révolution, et qu'il laisse agir l'Europe en faveur du droit divin. Nous ne voulons pas l'attaquer, mais nous n'avons pas à la craindre.

« Sommes-nous enchaînés par les traités de 1814? Adopterions-nous par hasard la politique de la Sainte-Alliance? Que faisons-nous, que ferons-nous dans la question belge? Quelle est notre position vis-à-vis de l'Espagne? Que veut-on faire de la partie de l'Afrique que notre jeune armée a conquise? Voilà les divers points, concluait M. Mauguin, sur lesquels je provoque des explications de la part des ministres. Je demande aussi qu'ils déposent sur le bureau de la Chambre les pièces relatives à la reconnaissance par les puissances étrangères du roi que nous avons élu pour la gloire et pour le bonheur de la patrie. »

Ainsi provoqué, le ministère Laffitte ne pouvait se dispenser de donner quelques satisfactions aux membres de l'opposition. Le nouveau ministre des affaires étrangères, le maréchal Maison, monta à la tribune pour déclarer qu'en ce qui touchait la politique extérieure, il ne pouvait s'expliquer que sur des faits accomplis; réponse évasive, dans les termes de laquelle les ministres qui ne voulaient rien dire s'étaient constamment enveloppés.

« Retranché dans la stricte défense de nos justes droits, dit-il, nous serons en toute occasion d'autant plus sûrs de les préserver de toute atteinte, que nous aurons plus respecté ceux des autres, et que nous aurons rempli nos engagements. Cette conduite de la France, que j'appellerai une haute moralité de nation, sera appréciée par l'Europe.

« Le discours du roi d'Angleterre, poursuivait le ministre, déjà mieux expliqué dans le parlement, ne pouvait donner lieu à des alarmes fondées. L'intervention armée dans les affaires de la Belgique, n'est point assurément

dans l'intention du cabinet anglais; l'intervention de conseil et d'avis est d'une nature qui n'a rien que de rassurant. C'est en vain qu'on verrait dans les conférences de Londres quelque chose de pareil à la Sainte-Alliance; l'Angleterre s'est toujours tenue en dehors de ces principes; et dans les conférences dont il s'agit on ne veut que tenter de concilier des intérêts qui affectent l'équilibre établi par des traités, dans lesquels nous sommes partie. Tout porte à croire que ce but sera atteint.

« Au milieu de cette délicate affaire des Pays-Bas, qui affectait plus directement les intérêts et les sollicitudes de famille d'une autre puissance, nous avons éprouvé son bon esprit : une loyale sagesse a retenu la Prusse dans des voies pacifiques, et la mesure parfaite qui existe dans nos rapports nous autorise à espérer que cette sagesse ne cessera pas de présider à ses conseils.

« Le changement seul du ministère a empêché le départ de notre ambassadeur à Vienne; mais nos relations s'entretiennent avec ce cabinet et celui de la Russie.

« Tous nos rapports avec les puissances étrangères ont donc suivi la voie ouverte par la reconnaissance de Louis-Philippe Ier; tout nous confirme ainsi dans la confiance que l'Europe pourra conserver le plus grand des bienfaits, la paix.... La France peut se glorifier d'un aussi rare exemple de modération et de désintéressement dans la question belge; elle a pensé que le principe moral de la non-intervention valait mieux que la tentative des souvenirs : elle a voulu fonder sur la droiture et la loyauté sa nouvelle politique. C'est aussi une influence que la justice, et celle-là est durable; elle aura son poids dans nos destinées....

« Nous ne voulons pas que d'autres interviennent dans nos affaires, disait en terminant le ministre des affaires étrangères ; n'intervenons pas dans les leurs. Notre glorieuse révolution ne perdra rien à garder la foi des traités : sa pureté et sa modération lui donneraient une force et une énergie invincibles, si jamais elle était menacée.

« Tel est, Messieurs, le caractère que nous imprimerons à tous nos actes, tant que notre participation sera jugée utile aux affaires du pays. »

Cette réponse tout-à-fait diplomatique n'avait d'autre but que de rassurer le pays sur les craintes de la guerre et sur les intentions de ce nouveau congrès des puissances ouvert à Londres. Mais c'était en vain que le ministre des affaires étrangères avait cherché à dissimuler l'effet produit à l'étranger comme en France par le discours du roi d'Angleterre ; les intentions du gouvernement anglais étaient bien celles que M. Mauguin avait cru reconnaître. Il n'avait fallu rien moins que la vive opposition rencontrée par le ministère Wellington dans le parlement, pour l'obliger à donner un autre sens au discours de la couronne. Il ne faut que jeter les yeux sur les débats qui eurent lieu dans la chambre des lords, comme dans celle des communes, pour se convaincre que M. Mauguin ne s'était pas trompé; on y verra le discours du roi devenir l'objet de vives alarmes et d'un blâme sévère (1).

Quant à la Prusse, le maréchal Maison s'était bien gardé de dire qu'on n'avait pu l'empêcher de faire intervenir ses troupes en Belgique, qu'en lui déclarant qu'une armée française irait secourir les Belges, si un soldat prussien mettait le pied sur leur territoire.

La colère de l'empereur Nicolas contre les révolutions de France et de Belgique, n'était un secret pour personne, et l'on s'attendait à en voir les effets. On se garda bien aussi de déposer les pièces relatives à la reconnaissance de Louis-Philippe ; toutes les lettres reçues n'étaient pas sur le même ton, celles entre autres de la Russie, de l'Espagne et du duc de Modène auraient fait monter la rougeur au front de tous les députés qui sentaient battre dans leur poitrine un cœur français; mais alors ces insolentes réponses n'étaient pas connues du public. Il était donc évident que l'ancien ministère avait montré une faiblesse impardonnable, et qu'il avait administré en haine des principes que la révolution de juillet avait fait prévaloir.

Un ancien diplomate, M. Bignon, vint, par un discours fort remarquable, appuyer en quelque sorte les appréhensions de M. Mauguin.

Comme M. Mauguin, ce dernier orateur ne voyait autre chose dans les conférences de Londres que la continuation des opinions qui avaient réuni les congrès de Troppau et de Laybach; comme lui, il avait conçu de vives alarmes pour la paix du monde en méditant le discours du ministère Wellington.

(1) « De quel droit, s'était écrié lord Grey, le gouvernement exprime-t-il son opinion sur la conduite des Belges ? et de quel droit vient-il louer le gouvernement qu'ils ont renversé, et les signaler comme des sujets révoltés. » — « Il m'est impossible de dissimuler mes alarmes, ajoutait lord Brougham... Je maintiens qu'il y a de fait commencement d'intervention. Et si la chambre se laissait engourdir, si elle ne se pressait pas d'exprimer son opinion sur ce sujet; si le peuple, dans le cas où la chambre trahirait son devoir, ne faisait pas entendre sa grande voix comme une éloquente protestation; s'il ne forçait pas le gouvernement à la prudence par la peur, j'affirme que la paix de l'Angleterre, la paix de l'Europe n'en aurait pas pour six mois. »

« Notre gouvernement a proclamé le principe de non-intervention, dit M. Bignon : on nous a dit que ce principe avait été adopté par les grandes puissances ; quel est donc l'objet de la délibération dont on parle ? N'est-ce pas déjà un oubli, une violation du principe consacré, qu'un concert à établir sur les bases posées par le gouvernement anglais, qu'un concert qui se permettrait toute l'étendue d'action que comportent les termes du discours royal ? L'objection en a été faite en Angleterre, et on y a répondu que l'on n'a point l'intention d'intervenir par la force des armes. Il ne s'agirait donc que d'une médiation toute de bienveillance et d'humanité, toute d'ordre et de paix. Mais alors pourquoi n'être pas resté dans ce rôle honorable et salutaire ?..... Dès qu'on invoque des traités, ce n'est plus là de la bienveillance, de la philanthropie ; on nous ramène dans un monde positif, dans le domaine des faits.....

« Que veulent donc les cabinets qui vont délibérer sur la Belgique. Ils savent fort bien qu'ils n'ont pas titre à intervenir, et ils interviennent en disant qu'ils n'interviennent pas ; ils préparent, ils commencent même une intervention, sans savoir jusqu'où elle ira.... ; ils font de cette affaire une de ces questions élastiques, d'où, plus tard, ils pourront faire sortir le calme ou la tempête. Il y a donc une véritable chance de guerre. »

M. Bignon signalait ici une autre chance de guerre, la prétention mal fondée, selon lui, que les Belges affichaient sur le Luxembourg.

« Que la Belgique devienne un État indépendant, sous quelque forme que ce soit, la France respectera cet État nouveau, comme elle respecte les possessions de la Sardaigne et autres contigues à son territoire.

« Supposez que la révolution de juillet eût enfanté une république, ou qu'elle eût porté au pouvoir un soldat heureux, plus jaloux de grandeur pour lui-même que de bonheur pour la France ; qui eût empêché un chef téméraire de république ou de monarchie, le jour où le tocsin de la guerre a sonné dans la Belgique, de s'y précipiter à la tête de troupes proclamant la liberté du genre humain, de jeter d'autres détachements sur les provinces du Rhin qui ont été des départements français, d'exciter ou plutôt de seconder le mouvement des peuples contre leurs souverains actuels, en leur promettant des constitutions libres ?

« Sans doute, c'eût été livrer la France à de terribles hasards ; mais enfin la fortune couronne souvent l'audace ; et qui sait si à l'heure où je parle la France, poussée par un chef entreprenant dans la voie des conquêtes, et ressaisissant un territoire à sa portée, qui eût été empressé de se réunir à elle, ne serait pas déjà en état, avec son nom, ses milliers de gardes nationales, de braver les vains efforts de l'Europe derrière son triple rempart du Rhin, des Alpes et des Pyrénées ?

« Certes, je rends grâces au roi Louis-Philippe de n'avoir point eu ces gigantesques idées ; je lui rends grâces de n'avoir point cherché, au risque de retours funestes pour nous, à incendier l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ; mais enfin ce qu'il n'a point fait, il eût pu le tenter, et même, en admettant qu'il n'eût pas réussi, il eût cependant porté un coup sensible à la sûreté des dynasties et ébranlé les fondements des trônes......

« Que les cabinets y prennent garde, concluait M. Bignon, le drapeau tricolore n'est en ce moment qu'un emblême de paix ; qu'on ne nous force point à le planter sur une terre étrangère : il ne s'y présenterait plus en ennemi pour annoncer des démembrements d'États, il y flotterait comme un signe de délivrance autour duquel se rallieraient les peuples pour conquérir la liberté sur leurs gouvernements. »

M. Bignon terminait son discours en disant qu'il fallait attendre les bienfaits de la révolution sans les précipiter.

Il venait de faire, pour ainsi dire, perdre de vue les interpellations de M. Mauguin, et la Chambre se montra peu disposée à les rappeler.



CHAPITRE XVII.

Modifications du ministère Laffitte. — Le maréchal Soult ministre de la guerre. — M. d'Argout ministre de la marine. — Anecdotes à ce sujet. — Activité déployée par le maréchal Soult. — Lois financières. — Fonds commun des émigrés — Loi contre l'affichage. — Bruits de guerre. — Exposé de la situation de la France fait par le ministre. — Accueil fait aux paroles de M. Laffitte. — Levée de *quatre-vingt mille* hommes. — M. Audry de Puyraveau demande la prompte organisation de la garde nationale. — Discours belliqueux du général Richemont. — Effet qu'il produit. — Premières nouvelles de l'insurrection polonaise. — Enthousiasme de la population de Paris. — Toast porté par le général Lafayette.

Les explications données par le gouvernement, la confiance que le nouveau ministère inspirait à la nation, et la reconnaissance du principe de la non-intervention, seul et mince avantage que les peuples eussent à attendre de la révolution française, laissèrent quelque répit

aux hommes chargés de la direction des affaires publiques. Les patriotes de toutes nuances s'imposèrent la plus grande réserve et attendirent de connaître la marche politique du nouveau cabinet avant de le combattre, ou de l'appuyer s'il entrait dans la bonne route.

On était loin de s'attendre à ce que le ministère Laffitte, si laborieusement formé et comptant à peine quinze jours d'existence, serait aussitôt modifié.

L'histoire de ce remaniement, qui fit arriver à la direction de la révolution de juillet deux hommes qui auraient donné leur vie pour qu'elle n'eût pas eu lieu, est assez curieuse pour qu'elle puisse tenir sa place dans les annales de notre pays.

Quelques jours après cette révolution, un militaire en renom parmi les lieutenants de Napoléon, le maréchal Soult, passait à Limoges pour se rendre sur le théâtre des événements. La population de la France s'agitait partout ; c'était à qui raconterait quelques-uns des mille faits extraordinaires qu'avait enfantés la guerre des trois immortelles journées. Le maréchal Soult écoutait, dans la salle de l'hôtel où il s'était arrêté, des voyageurs arrivant de Paris, et apportant la nouvelle de la nomination d'un lieutenant-général du royaume. — « Et qu'a-t-on fait de Charles X, demanda le maréchal? — On l'a chassé. — Ah ! nous verrons !.... Et la famille royale, qu'en a-t-on fait ? — On l'a chassée également. — Ah ! nous verrons !... Et la légitimité ? — On l'a enterrée sous les pavés. — Ah ! nous verrons ! (1) »

Quand le général de la république, le maréchal de l'empire arriva à Paris, tout était consommé..... Charles X, sa famille et son droit divin prenaient ensemble la route de l'exil; et celui qui semblait arriver dans la capitale pour soutenir la dynastie des Bourbons et leur légitimité, changea encore une fois d'avis.

Dévoré d'ambition, il épia toutes les occasions pour jouer un rôle ; mais jusqu'à la formation du ministère Laffitte il n'avait pu se faire agréer. A peine ce cabinet fut-il formé que la démission du général Gérard laissa vacant le portefeuille de la guerre. « Le maréchal Soult qui, depuis quatre mois, se consumait en vains efforts pour arriver au pouvoir, raconte M. Sarrans, se présenta aux chefs de la révolution comme le meilleur instrument pour atteindre le but qu'ils se proposaient. Il fit demander à M. Dupont de l'Eure, qui ne le connaissait point, de lui donner à dîner avec M. Laffitte, dont une mésintelligence domestique le tenait éloigné depuis longtemps. Dupont de l'Eure se rendit aux sollicitations de M. Bérard, chargé de cette négociation, et l'entrevue fut accordée. Là, jouant la franchise des camps, le maréchal déclara aux amis de la liberté qu'il désertait toute autre alliance pour se ranger au parti de la révolution.

« Il était évident, disait-il, que les doctri« naires n'avaient point accepté la révolution « de juillet, dont la nouvelle royauté semblait « elle-même méconnaître les droits et les for« ces. D'un autre côté, la défaite de l'ancien « régime n'avait point amené sa résignation ; il « fallait le forcer à accepter son sort; tout le « mal venait de la faute énorme qu'on avait « commise en conservant la chambre des pairs « et la chambre des députés, au lieu de briser « immédiatement ces deux foyers de privilèges « et d'aristocratie. Le sol français était ouvert « aux étrangers, qui ne manqueraient pas de « vouloir démolir la révolution de juillet. D'ail« leurs l'occasion était belle pour affranchir le « pays des ignominieux traités de 1815 et lui « rendre ses frontières naturelles ; il fallait en « profiter, ou c'en était fait de nouveau, et « Dieu sait pour combien de temps, de l'indé« pendance de la France. En un mot, la guerre « était si inévitable et même si nécessaire aux « yeux du maréchal, que tout lui paraissait bon « pour engager la lutte. Mais pour faire la « guerre avec succès, ou même pour l'attendre « sans crainte, il fallait une nouvelle, prompte « et formidable organisation de l'armée. Cette « éventualité de guerre, cette constitution ex« traordinaire de la force publique avaient de « sa part été l'objet des plus profondes médi« tations : il ne demandait pas mieux que de « clore sa longue carrière militaire par l'exé« cution d'un plan qui sauverait la France et « peut-être l'Europe; mais le temps pressait, « et pour employer les bons moyens, il ne fal« lait point attendre d'avoir épuisé les mau« vais. »

« Ainsi parla le maréchal Soult, continue M. Sarrans, à qui j'emprunte ces détails curieux; mais à la cour il tenait un autre langage. Néanmoins, cette profession de foi, la haute opinion qu'on avait généralement de sa capacité, prévalurent sur les souvenirs de la restauration ; le héros de Toulouse fut admis au conseil avec l'assentiment de tout le monde. »

Ce ne fut pas là le seul changement opéré à la même époque dans ce qu'on appelait le cabinet du *trois novembre*. Le maréchal Maison,

(1) Mazas.

qui avait accepté le portefeuille des affaires étrangères, préféra l'ambassade de Vienne, à lui offerte par le roi, à un poste qui exigeait une prodigieuse activité d'esprit. Le général Sébastiani, devenu ministre de la marine, avait toujours voulu passer pour un diplomate habile; il saisit l'occasion, et s'empara du département que laissait le maréchal Maison. Nous verrons bientôt en quelles mains le portefeuille des affaires étrangères tomba en échéant au général Sébastiani.

Enfin il fallut trouver un ministre de la marine. Le roi jeta les yeux sur le dernier négociateur de Charles X, sur un homme qui avait joué un rôle fort peu méritoire en 1815, et dont la restauration avait fait successivement un préfet et un pair de France. Quand le roi eut prononcé le nom de M. d'Argout devant M. Dupont de l'Eure, celui-ci lui déclara qu'un pareil choix serait une insulte à la révolution de juillet; et comme le roi paraissait ne pas comprendre son ministre, M. Dupont lui rappela, ce que personne n'ignorait en France, que M. d'Argout, étant préfet des Landes, en 1815, avait fait brûler publiquement, et par les mains de l'exécuteur des hautes œuvres, le drapeau de Valmy, de Jemmappes, d'Arcole et des barricades, le drapeau devant lequel tous les peuples se levaient respectueusement. Et puis, ajouta M. Dupont, comment nommer ministre de la révolution de juillet le messager de Saint-Cloud, le chargé d'affaires de Charles X! Loin de se rendre à ces hautes raisons, le roi répondit qu'en se montrant aussi susceptible, on se priverait du concours de tous les hommes capables. — « Sire, lui répondit Dupont de l'Eure, les consciences doivent marcher avant les capacités (1). » Et il continua de s'opposer à la proposition que le roi faisait en faveur de M. d'Argout; ce qui n'empêcha pas que le dernier courrier de Charles X ne fût nommé ministre de la marine de ce que l'on appelait *le gouvernement de juillet* (2). Ce fut une autre *capacité*, ajoutée à la capacité de M. Sébastiani et à celles de MM. Montalivet et Mérilhou. Pauvre révolution de juillet, qui portait dans ses flancs tant de jeunes hommes supérieurs!

Le maréchal Soult, il faut le dire, imprima à l'administration de la guerre une activité prodigieuse; il imposa d'abord à tous ses subordonnés un travail *effectif*, qui se prolongeait journellement bien avant dans les soirées. Il donna lui-même l'exemple d'un zèle et d'une application qu'on n'attendait guère d'un vieux général; et, s'il remit en activité une foule d'officiers contre-révolutionnaires, s'il confia des commandements importants à des généraux que la restauration avait comblés de ses faveurs et qui devaient nécessairement détester la révolution de juillet, il eut au moins le mérite de réorganiser promptement une armée respectable, à laquelle il ne manqua que de meilleurs chefs. La plupart des officiers étaient mauvais; mais les sous-officiers et les soldats avaient tous un excellent esprit, et l'on pouvait se promettre de très bons résultats de l'action de ces troupes soldées, mêlées avec les bataillons de volontaires nationaux que l'on aurait dû nécessairement extraire de la garde nationale sédentaire.

Quant à la marine, elle ne reçut pas le même élan. Tombée entre les mains d'un ministre contre-révolutionnaire, elle resta à peu près placée sous les chefs choisis par la restauration.

Quelques projets de loi de finances présentés ou votés sous l'influence de M. Laffitte, firent d'abord bien augurer des intentions de ce nouveau ministère.

La discussion du projet de loi, portant règlement définitif du budget de 1828, fournit à M. Delaborde l'occasion de faire ressortir tous les abus introduits par le gouvernement de la restauration en matière de finances. Il signala surtout l'exagération des traitements du haut clergé, censura l'emploi des dépenses secrètes du ministère de l'intérieur, et demanda que la Chambre portât une attention sérieuse sur ces objets. M. Cormenin parla contre le cumul, et cita des exemples propres à mettre au jour les dilapidations de l'ancien gouvernement.

La discussion des articles amena d'autres observations. M. Marschal proposa de nouveau la révision des pensions accordées depuis le 1er janvier 1828, révision que les pairs avaient déjà rejetée. M. Marschal demandait que le ministère mît sous les yeux de la Chambre le tableau de toutes les pensions accordées par la restauration, afin qu'on pût les réviser dans le délai de six mois. Il fondait sa demande, fortement appuyée par M. Salverte, sur ce que la plupart de ces pensions avaient été accordées sans droits légitimes et par la seule faveur. M. Salverte ajouta que toutes les pensions données dans les derniers temps l'avaient été pour attentats contre la liberté; il pensait donc que le canon de

(1) M. SARRANS. Louis-Philippe et la Contre Révolution de 1830.

(2) M. Dupont de l'Eure voulait quitter le ministère; mais, dit M. Sarrans, il s'était engagé avec ses amis à rester jusqu'à la fin du procès des ministres.

juillet en avait donné quittance. Il était bien entendu que les titulaires ne devaient, dans aucun cas, être soumis à aucune restitution.

Cette fois, la proposition de réviser, adoptée par une grande majorité de la chambre des députés, reçut la sanction de celle des pairs. M. Mollien fit comprendre à ses collègues que le projet ne menaçait que les abus, et la Chambre se décida à ne plus les prendre sous sa protection. Heureuse encore d'en être quitte pour la révision des pensions depuis 1828 ; car un membre, M. Linetière, avait proposé de soumettre à la révision, dans le délai d'un an, toutes les pensions accordées, à quelque titre que ce fût, depuis la loi du 11 septembre 1807 ; et cette disposition avait été appuyée par la majorité des députés. M. Salverte fit même une autre proposition ayant pour objet de réviser les pensions et les dotations de la pairie elle-même, proposition qui eût probablement été adoptée par la chambre élective, si M. Mérilhou, nouveau ministre de l'instruction publique, n'eût fait remarquer que cette question se rattachant à celle de l'hérédité de la pairie, devait être renvoyée à l'époque où l'on s'occuperait de cette hérédité.

Il faut rendre à la chambre des députés la justice de dire que, si elle se montrait pusillanime lorsqu'il s'agissait de marcher dans la voie politique ouverte par la révolution, sous le rapport financier, elle se montrait assez révolutionnaire : elle faisait volontiers la guerre aux abus, et ils étaient nombreux.

Dans le but de créer à l'État les ressources que les circonstances nécessitaient, le nouveau ministre des finances présenta un projet de loi ayant pour objet de faire restituer à la nation le *fonds commun* de l'indemnité accordée aux émigrés. Il ne s'agissait de rien moins que de près de cent millions, reliquat du milliard partagé entre les émigrés ; ce reliquat devait, d'après les dispositions de la loi de 1825, être distribué à ceux des indemnisés moins favorisées que les autres dans la répartition opérée. Le ministre, en déclarant qu'il n'était point dans les intentions du gouvernement de revenir sur les liquidations consommées, ni de suspendre celles qui restaient encore à arrêter, faisait remarquer que l'on ne pouvait avoir les mêmes scrupules en ce qui concernait le *fonds commun*, ce fonds n'ayant jamais été considéré que comme une ressource éventuelle, sur laquelle personne n'avait jamais pu fonder que des espérances vagues, et non une certitude de partage ; que, par l'institution de ce fonds de réserve, l'ancien gouvernement avait voulu prévoir le cas où le surplus du milliard aurait été insuffisant pour dédommager les émigrés ; mais qu'il était notoire que la répartition les avait tous rendus plus riches qu'ils ne l'étaient réellement à l'époque de leur sortie de France. Par conséquent, le but de la loi de 1825 ayant été rempli, le *fonds commun*, que les besoins de l'État réclamaient, devait faire retour à l'État, sans blesser l'équité. Le ministre des finances proposait donc d'appliquer ces ressources aux dépenses extraordinaires des exercices 1830 et 1831.

Cette proposition allait blesser trop profondément les anciens royalistes pour ne pas exciter de vifs débats ; elle eut pour résultat de réveiller les querelles entre les émigrés et les nationaux. Mais cette fois l'émigration se trouva impuissante dans la chambre des députés.

Après avoir écouté les récriminations de M. de Clarac contre le projet de loi, qu'il regardait comme une spoliation et comme l'annulation d'un des actes les plus équitables de cette dynastie à laquelle, selon ce député royaliste, la France avait dû quinze années de prospérité et de *gloire ;* après avoir successivement entendu M. Berryer, qui voulut soutenir les droits de tous les émigrés, de leurs créanciers, et même ceux de la famille déchue ; puis M. Alexis de Noailles, qui se soumettait à la force des circonstances, quoiqu'il pensât que le fonds commun fût bien acquis aux émigrés, la Chambre entendit aussi les défenseurs de la proposition ministérielle. M. Thiers, en sa nouvelle qualité de sous-secrétaire d'État au ministère des finances, se trouva chargé d'appuyer le projet de loi : il le présenta comme une faible réparation des dilapidations commises sous prétexte d'indemniser les émigrés ; il soutint que les lois portées par nos assemblées nationales, et principalement par la Législative, n'avaient été qu'une juste punition de la conduite parricide des émigrés, et qu'en récompensant les hommes qui avaient suscité à leur patrie les guerres de la révolution, qui avaient pris les armes contre elle, le ministère Villèle avait donné au monde l'exemple d'une grande immoralité.

M. Salverte rappela toute la réprobation que la France déversa sur la mesure inique proposée et exécutée par un ministère réprouvé de la nation, et que la Chambre de la restauration avait elle-même qualifié de l'épithète indélébile de *déplorable ;* il démontra que la loi dite *d'indemnité* avait été flétrie par un peuple généreux mais susceptible dans son honneur foulé aux pieds par cette loi ; il peignit cette Chambre de 1825, dans laquelle se trouvaient les fameux

trois cents inféodés au pouvoir et presque tous anciens émigrés, se partageant les dépouilles de la France, comme celles d'un pays conquis.

« Pourquoi, dans les ruines communes de la patrie, au milieu de tant de désastres, la restauration a-t-elle choisi seulement les émigrés pour les doter d'une riche indemnité? s'écriait M. Barthe, l'un des nouveaux députés envoyés à la Chambre : c'est qu'elle a voulu les récompenser de ce qu'ils avaient porté les armes contre la patrie et appelé le secours des étrangers. L'émigration regardait les citoyens comme en état de révolte ; il a fallu récompenser les émigrés. Aujourd'hui vous êtes animés d'un esprit tout contraire ; vous avez consacré le principe de l'indépendance nationale et celui qui repousserait l'étranger si jamais il osait reparaître sur nos frontières. »

Malgré les derniers efforts des anciens royalistes, la loi fut votée à l'immense majorité de 189 voix contre 57, et la chambre des pairs l'adopta peu de temps après.

Mais cette même assemblée de députés qui se montrait si décidée à réformer les abus de la restauration en matière de finances, semblait avoir peur de l'ombre de la révolution quand il s'agissait de lois politiques. Ne pouvant toucher à la liberté de la presse, elle venait de montrer, à l'occasion de la loi sur les journaux, comment elle entendait conserver, autant que les circonstances le permettaient, les mauvaises lois dans tout ce qui était relatif aux prétendus excès de la publicité. A la même époque, elle eut à s'occuper d'un projet de loi conçu et présenté par M. Guizot, ayant pour objet de prohiber l'affichage sur les murs des villes de tout imprimé ou écrit contenant ou traitant de matières politiques. C'était une atteinte portée à la Charte, qui avait assuré à chacun la liberté de publier ses opinions. L'auteur du projet de loi la motiva sur la multiplicité des placards affichés dans les lieux publics, et qu'il appelait séditieux. En effet quelques-unes de ces affiches prêchaient le renversement de l'ordre de choses établi par les députés; d'autres parlaient au peuple de trahison ; et quoique quelques-uns de ces écrits ainsi publiés portassent un cachet propre à les faire reconnaître comme sortant de la rue de Jérusalem (1), la Chambre, feignant d'être alarmée sur les provocations affichées, vota, à la presque unanimité, cette loi restrictive de la liberté de la presse.

(1) C'est dans cette rue que se trouve l'imprimerie de la préfecture de police.

Cependant, des bruits d'une guerre prochaine, guerre que les placards affichés regardaient comme imminente, se répandaient dans le public et y causaient des agitations. On parlait de la prochaine entrée en Belgique d'une armée prussienne ; on se livrait à mille conjectures sur le voyage à Berlin du maréchal russe Diebitsch ; on s'occupait avec inquiétude des préparatifs qui se faisaient sur les bords de la Vistule (1); on se demandait si la résistance du roi de Hollande à se soumettre aux décisions de la conférence, et ses protestations contre les arrêts de ce nouveau congrès n'étaient pas provoquées et soutenues par les puissances que les révolutions de France et de Belgique chagrinaient. L'opinion publique réclamait une communication franche de l'état des affaires à l'extérieur. Le cabinet se décida à parler.

Un discours important fut, dit-on, préparé par M. Laffitte et M. Thiers, et soumis au conseil. Pour la première fois, on y tenait un langage digne du peuple de juillet. Le roi en écouta la lecture avec de grandes démonstrations de satisfaction ; il en approuva tous les passages belliqueux. Mais, tout en déclarant qu'il était très satisfait de ce manifeste, il se le fit remettre pour le méditer encore. Le lendemain, il était arrivé au discours que M. Laffitte devait lire ce qu'il était advenu à la proposition de M. Bérard; le roi avait tellement corrigé, modifié, raturé le discours, qu'il en était resté méconnaissable. M. Dupont de l'Eure se récria vivement et déclara que si l'exposé n'était pas lu tel qu'il avait été approuvé la veille par le conseil, il quitterait le ministère. Le roi, qui avait encore besoin de ses ministres populaires, consentit à laisser prononcer le discours considéré comme un manifeste propre à indiquer les dispositions du cabinet.

On discutait à la chambre des députés le projet de loi sur le *fonds commun* de l'indemnité, quand on apprit qu'une communication importante devait être faite par le gouvernement ; l'affluence des curieux fut immense, et les tribunes diplomatiques furent bientôt remplies.

Le président du conseil saisit l'occasion que lui offrit la discussion sur les ressources des exercices 1830 et 1831, pour paraître à la tribune.

(1) Le public ne connaissait alors ni la réponse de l'empereur Nicolas à la lettre de notification de Louis-Philippe, ni les pièces officielles trouvées dans le portefeuille du grand-duc Constantin, et jusqu'alors les ministres avaient toujours parlé de l'accord qui existait entre les puissances et le nouveau gouvernement de la France.

« Des craintes de guerre, dit M. Laffitte, à qui l'on prêtait la plus grande attention, circulent autour de nous ; elles sont conçues à la vue d'armements considérables, et ont acquis assez de consistance pour influer sur l'état commercial du pays, sans toutefois ébranler son courage.

« Nous concevons toujours l'espoir que la paix du monde sera maintenue. Les divers cabinets continuent à nous donner les assurances les plus pacifiques : nos liens d'amitié se sont resserrés davantage encore avec un pays qui nous a précédés dans la carrière de la liberté, et qui a applaudi à nos efforts, partagé la joie de notre victoire, admiré notre modération, et qui est avec nous en communauté d'intérêts et de civilisation (1). »

Le président du conseil était obligé de convenir que partout on ne pouvait pas espérer une sympathie aussi vive ; mais que la modération présente de la France avait été saluée par la modération éclairée de l'Europe.

« Il ne faut cependant point être surpris, continuait-il, que la grande commotion qui a eu lieu chez nous ait, en retentissant ailleurs, inspiré des craintes et fait prendre des précautions. Les événements accomplis dans un état voisin ont pu faire appréhender une crise générale, et cette appréhension vous explique les armements faits dans des vues de sécurité et non d'attaque. Nous vous attestons, Messieurs, et nous serons crus de vous et de la France, que nous avons reçu relativement à ces armements les explications les plus rassurantes et les plus positives.

« Ces explications ne nous empêchent point de nous mettre en mesure ; vous en aurez la preuve tout à l'heure ; mais elles nous porteront à mettre plus de prudence dans nos rapports et à la conseiller à tous ceux dont les principes sont communs avec les nôtres. La guerre, Messieurs, est un triste et sinistre avenir, les chances en seraient terribles. Nous n'en craignons pas les résultats pour nous : il nous semble même, à l'ardeur qui anime les Français, que la cause de la liberté leur devrait encore son salut ; mais cette manière de faire triompher la liberté coûterait des trésors et des flots de sang : mieux vaut encore la faire triompher par la paix.

« La France ne permettra pas que le principe de la non-intervention soit violé ; mais elle s'efforcera aussi d'empêcher que l'on compromette une paix qui aurait pu être conservée. Si la guerre devient inévitable, disait M. Laffitte, il faut qu'il soit bien prouvé à la face du monde que nous ne l'avons pas voulue, et que nous ne l'avons faite que parce qu'on nous mettait entre la guerre et l'abandon de nos principes.

« Nous continuerons donc à négocier, et tout nous fait espérer que ces négociations seront heureuses ; mais tout en négociant, nous armerons. »

M. Laffitte venait de faire vibrer la fibre nationale, et de nombreuses marques d'assentiment accueillirent chacune de ses phrases. Les applaudissements devinrent frénétiques quand il annonça que la France aurait sous peu de temps une armée de cinq cent mille hommes en bataille, bien organisés, bien armés, bien commandés, ses places fortes réparées et approvisionnées, et enfin un million de gardes nationaux prêts à soutenir l'armée de ligne. « Nous marcherons serrés, ajoutait M. Laffitte, forts de notre droit et de la puissance de nos principes. Si les tempêtes éclataient à la vue des trois couleurs et se faisaient nos auxiliaires, tant pis pour ceux qui les auraient appelées ; nous n'en serions pas comptables à l'univers ! »

M. Laffitte terminait son discours en assurant la Chambre que la France possédait des ressources immenses pour faire la guerre : « Quand la France et l'Angleterre veulent la paix, quand d'autres puissances la désirent, concluait-il, nous ne savons comment elle pourrait être troublée. Nous continuerons donc à négocier, mais nous négocierons appuyés sur cinq cent mille soldats et sur un million de gardes nationales. »

L'exposé de la situation de la France que venait de faire le président du conseil excita des transports d'enthousiasme dans toute la salle et parmi la population virile de Paris ; il produisit une grande impression sur le corps diplomatique, dont plusieurs membres assistaient à la séance (1). Pour la première fois depuis la révolution de juillet, les ministres prononçaient à la tribune de la chambre des députés des paroles propres à satisfaire l'orgueil national. M. Laffitte avait mis une grande adresse à faire valoir, en présence des ambassadeurs étrangers, l'alliance étroite de l'Angleterre et de la France. On crut

(1) Le ministère Wellington venait de tomber devant une démonstration populaire, à l'occasion d'un dîner d'usage offert par la ville à la famille royale : ce ministère aristocratique avait vu son impopularité s'accroître à la suite de la révolution de Paris, et plus encore par ses déclarations au sujet d'une réforme parlementaire devenue depuis longtemps le vœu le plus prononcé des wighs d'Angleterre. La France révolutionnaire devait profiter de ce changement de cabinet.

(1) M. Talleyrand fit connaître à M. Laffitte que son discours lui avait été fort utile. C'étaient les premiers mots que le président du conseil recevait de l'ambassadeur de Louis-Philippe à Londres.

à la possibilité d'une confraternité d'opinions et de vues entre les cabinets de Paris et de Londres, et l'effet de cette croyance fut prodigieux.

Quand le ministre de la guerre se présenta pour proposer une levée de quatre-vingt mille hommes sur la classe de 1830, un magistrat très pacifique, M. Madier de Montjau, se leva pour demander que cette levée fût portée à cent vingt mille hommes. « Le développement de toutes nos forces, s'écria ce député, peut seul convenir désormais à de si graves conjonctures et à la grande mission que nous sommes chargés d'accomplir. Un seul reproche semblerait pouvoir être adressé aux demandes d'hommes et d'argent du ministère, c'est de n'avoir pas pourvu d'une manière plus large peut-être à tous nos besoins. En effet, nous avons à reprendre des soins abandonnés pendant quinze ans de dilapidations et d'incurie, non moins funestes que la trahison.... Dès à présent, nous consentons, nous demandons à supporter de la guerre tout ce qu'elle peut consumer de notre temps et de nos trésors, et si l'Europe rend inévitables des sacrifices de notre sang, elle ne nous trouvera pas moins préparés pour ceux-là que pour les premiers. »

Le ministre remercia l'orateur, mais il déclara, au nom du gouvernement, qu'il ne croyait pas avoir besoin des quarante mille hommes d'augmentation qu'on proposait. « L'enthousiasme est tel dans les départements que le chiffre proposé, dit-il, sera dépassé par les enrôlements volontaires. » Mais il continua de déclarer que le gouvernement ne cessait de recevoir les assurances les plus formelles du désir des puissances de conserver la paix.

M. Audry de Puyraveau prit alors la parole pour demander la prompte et complète organisation des gardes nationales dans toute la France. « La garde nationale sera le plus sûr moyen de défense contre toute agression étrangère, dit-il; là, il n'y a point de trahison à craindre; il n'y a point à craindre que le zèle manque; chacun y est pour son compte; chacun, en courant à la défense de tous, y trouve la sienne. La garde nationale offre toujours une force disponible et qui ne coûte rien à l'État. Je n'accuse pas l'administration si elle ne l'a pas fait jusqu'ici; je lui rends justice : cette conduite de sa part ne tient qu'à son amour de la paix; mais doit-elle espérer cette paix quand tous les potentats de l'Europe sont en mouvement pour nous anéantir? Pourquoi ne nous y mettons-nous pas aussi? Ne vaudrait-il pas aussi bien nous défendre sur nos frontières naturelles que dans cette cité? Pourquoi éluderions-nous la nécessité qui nous presse? Nous nous déciderons peut-être quand il n'en sera plus temps. Attendrons-nous que nos *alliés* naturels, nos amis, nos anciens frères, soient envahis pour courir à leur secours? Quel est celui qui a le cœur français et libre qui pourrait les voir asservir sans courir à leur défense? Croyons-nous que le despotisme nous tiendra compte de notre modération? Croyons-nous qu'il oubliera que, de 1789 à 1830, toutes ses inquiétudes lui viennent de nous? Croyons-nous qu'il n'en veut pas à nous avant d'en vouloir aux Belges? Mais il veut peut-être nous diviser pour mieux nous anéantir après, pour nous rayer, s'il le pouvait, de *la liste des* nations. N'est-ce pas nous qui avons donné l'exemple, et qui le donnerons toujours quand il s'agira de liberté?... Dépêchons-nous donc, Messieurs, d'organiser la garde nationale; c'est par ce seul moyen que nous pouvons conserver la paix. Ce qui paraît aujourd'hui intempestif sera une prophétie dans quelques jours. »

M. de Brigode parla dans le même sens. Selon lui, il fallait se hâter de se mettre en mesure. Mais M. Jars assura que la guerre n'aurait pas lieu, parce que les rois devaient être avertis de ce qui leur arriverait.

Alors parut à la tribune un militaire, le général Richemont, qui, dans un discours aussi remarquable qu'étendu, essaya de peindre la véritable situation dans laquelle la France se trouvait à l'égard des autres puissances de l'Europe.

« Il faut bien se pénétrer de cette vérité, dit-il, c'est que la restauration n'a été que le triomphe de la coalition contre les principes de notre première révolution. C'est dans ce sens que les étrangers ont usé de leur victoire. Il n'ont consenti à flatter la France de l'apparence d'un gouvernement constitutionnel, que comme moyen de déception. C'est comme moyen d'oppression, c'est comme obstacle à notre puissance et à notre prospérité qu'ils nous ont donné cette malheureuse famille de la branche aînée des Bourbons.

« Ainsi le mouvement de juillet n'est que le retour à ces vrais principes de liberté qui, aux beaux jours de 89, avaient évoqué la France du tombeau de la servitude pour la rappeler à la vie politique....

« Mais si la nation, courbée de nouveau sous le joug d'un despotisme domestique complice de la jalousie de l'étranger, s'est relevée encore une fois avec fierté et s'est replacée d'un seul bond au rang qui lui appartient dans le monde,

elle s'est remise du même coup en présence de tous les dangers qu'elle avait surmontés, de tous les ennemis qu'elle avait vaincus. Il faut donc qu'elle s'apprête à leur résister de nouveau et à les combattre avec courage.

« Toutefois, si le 29 juillet nous a replacés vis-à-vis de l'Europe dans la position où nous nous sommes trouvés au 20 mars, l'Europe se présente à nous sous un aspect bien différent. Tous les peuples, alors entraînés par un aveugle ressentiment et par l'appât d'une liberté promise, sont aujourd'hui désabusés et prêts à demander compte de la foi jurée. Déjà l'insurrection de la Belgique et des diverses républiques de la Suisse a prouvé que la patience des peuples, comme un corps élastique comprimé, finit par se débarrasser du fardeau qui l'opprime.

« La révolution qui s'est opérée, reprenait l'orateur après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'intérieur de la France, menace, malgré nous, tous les gouvernements despotiques, toutes les autorités fondées sur le droit divin. Elle agira d'autant plus puissamment sur les peuples, qu'elle s'est exécutée avec une rapidité merveilleuse, et qu'elle n'a laissé après elle aucune trace de désordre. Elle paraîtra d'autant plus redoutable que la première tentative d'imitation a eu le même succès. De là, disposition inévitable de la part des princes à comprimer, à étouffer tout élan national qui pourrait éclater au dehors.

« Qu'on ne suppose pas que l'exemple de Paris et de Bruxelles puisse devenir un avertissement utile : ce serait mal connaître les rois. Ils n'ont rien de commun avec les autres hommes. La raison et l'expérience ne les éclairent jamais. Fascinés par les illusions d'un pouvoir qu'ils sont habitués à regarder comme une délégation divine qui commande un respect religieux, ils ne peuvent comprendre qu'il soit l'objet d'un doute sacrilége. Comment leur esprit remonterait-il à la source d'où il dérive? Par quelles chaînes de raisonnements et de conséquences iraient-ils rattacher les intérêts de leur couronne à ceux des peuples de qui ils la tiennent? Leur intelligence et leur raison ne sauraient découvrir la vérité à travers le voile épais qui les sépare des réalités.

« Ainsi, toute tentative d'affranchissement est à leurs yeux un crime de lèse-majesté divine ; car ils se croient les représentants de Dieu sur la terre. N'espérez donc rien des leçons qui leur sont offertes : ils n'y verront que les fautes commises par la faiblesse ou par l'imprévoyance, et cette erreur funeste ne fera que fortifier leur résistance et leur inflexibilité. Comptez qu'ils essaieront de défendre l'intégrité du pouvoir royal par tous les moyens qu'il met entre leurs mains : tous les trônes sont pour eux solidaires ; chacun exposera le sien pour conserver celui de tous. »

Après ces considérations générales, l'orateur abordait la question de la Belgique, qu'il regardait comme la cause la plus vraisemblable et la plus prochaine d'une guerre, par l'impossibilité de fonder, d'un commun accord, un nouvel état indépendant.

« La Belgique, indépendante, disait-il, enveloppée de toutes parts, ne peut être qu'un État de transition ; elle se fondra plus tard dans l'un des États voisins. Supposez qu'elle devienne la proie de l'Angleterre ou de la Prusse, et calculez la position où se trouverait la France.

« Il est, à mon sens, un moyen d'échapper aux dangers de l'avenir; c'est de bien embrasser toutes les nécessités de notre position, et de les accepter avec courage et résolution. Le premier de nos devoirs est de ne point laisser à ceux que nous aurions le droit de redouter comme ennemis, les avantages de l'initiative. L'occupation de la Belgique les introduirait chez nous; elle favoriserait les lignes d'opérations qu'ils se sont ménagées pour pénétrer en France à leur gré. Honte à celui qui a osé consacrer de son nom les frontières qui nous ont été imposées par les traités de Vienne et de Paris! Elles ont été tracées non dans l'intention équitable d'assurer réciproquement les états qu'elles séparent; mais dans le dessein perfide de favoriser les invasions jusqu'au cœur de la France ; soit sur l'Aisne et Paris, par la trouée de Philippeville et de Marienbourg ; soit sur Lyon, par la Savoie et le Dauphiné; soit en Provence, par le comté de Nice.

« Dans cet état, pouvons-nous balancer à prendre la position que requiert notre sûreté? Qu'on n'allègue point la violation d'un traité! La suprême loi de tous les gouvernements, c'est le salut de l'état.... Je sais qu'il est dans le cours de la vie politique des nations des jours de péril; mais je sais aussi que le courage est meilleur conseiller que la peur. »

Le discours du général Richemont, dans lequel il avait exposé, avec une lucidité peu commune, la politique de chacune des puissances formant jadis la *Sainte-Alliance*, produisit un grand effet sur la chambre des députés. En vain le général Sébastiani, nouveau ministre des affaires étrangères, essaya-t-il de répondre au raisonnement logique exposé par ce député; on

commençait à comprendre que le temps d'agir pour ne pas être prévenu était arrivé. En lisant le discours du général Richemont, le public ne pouvait s'empêcher de dire : « Il a raison, c'est ainsi qu'il faut que la France se conduise, si elle ne veut pas passer sous les fourches caudines. »

On était encore, à Paris, sous l'impression des paroles prononcées par M. Laffitte le 1er décembre, et sous l'influence du discours belliqueux du général Richemont, quand on apprit, en France, les premiers succès de l'insurrection de la Pologne. Il est difficile de peindre les sentiments de sympathie que cette nouvelle fit éclater parmi la population, et principalement chez les patriotes de toutes les nuances qui avaient contribué aux journées de juillet. Les drapeaux tricolores reparurent à toutes les fenêtres comme dans les jours de fête; les chants nationaux retentirent plus fortement que jamais dans tous les lieux publics, sur tous les théâtres; le peuple bondissait de bonheur en apprenant la délivrance des Français du Nord.

Le soir, dans un banquet des artilleurs de la garde nationale de Paris auquel assistaient le général Lafayette, le duc d'Orléans, alors simple canonnier de la 1re batterie, et une foule de notabilités de la révolution de juillet, Lafayette se leva pour porter un toast aux artilleurs de France, de Belgique et de Pologne : « *Puisse la grande batterie des droits du genre humain*, dit le vétéran de la liberté, *lancer ses projectiles partout où ses droits sont méconnus !* »

Et un tonnerre d'applaudissements accueillirent ces paroles audacieuses de l'homme le plus réservé de la France.

CHAPITRE XVIII.

Aperçu de la révolution de Pologne. — Causes qui l'ont précipitée. — Nuit du 29 novembre. — Fuite de Constantin. — Combats nocturnes. — Retraite des troupes russes. — Le peuple de Varsovie chasse le gouvernement russo-polonais. — Commission provisoire. — Chlopicki général en chef. — Députation envoyée à Constantin. — Convention qui en résulte. — Première faute des Polonais. — Vues des clubs. — Parti modéré. — Chlopicki dictateur. — Aveux des généraux. — Attila prépare ses hordes.

Avant d'arriver au procès célèbre fait aux derniers ministres de Charles X, nous devons donner un aperçu de l'insurrection qui venait d'éclater à Varsovie contre la domination des Russes.

Cette domination, de plus en plus tyrannique, n'avait été acceptée par les Polonais qu'en frémissant. Le despotisme brutal que le grand-duc Constantin faisait peser sur cette malheureuse nation avait ulcéré tous les cœurs généreux, et depuis longtemps l'esprit révolutionnaire, propagé par les sociétés secrètes, s'était emparé de toutes les têtes et fermentait sous la couche épaisse de servitude dont l'empereur Nicolas avait couvert le pays.

La révolution de France fit tressaillir de joie tous les Polonais ; ils en reçurent la nouvelle comme présage de leur délivrance; et le drapeau tricolore, arboré au consulat de France, y fut salué comme un signe de rédemption. Dès lors l'ardente inquiétude des nationaux suivit la direction que lui imprimait la jeunesse de Varsovie. Nobles et ouvriers se préparèrent à un événement dont on n'avait encore que le vague pressentiment, mais que diverses circonstances précipitèrent.

L'ordre venait d'être donné de Saint-Pétersbourg de mettre l'armée polonaise sur le pied de guerre et de la tenir prête à entrer en campagne contre les Français. L'idée d'être traînés à une guerre fratricide exaspéra tous les militaires, et principalement la jeunesse de l'école dite *des Enseignes*, composée de nobles polonais. Quelques-uns de ces jeunes officiers, réunis dans un banquet, avaient laissé éclater les sentiments qui les animaient; un toast fut porté à la mémoire de Kosciusko et accueilli avec des transports d'enthousiasme. La police russe, dirigée par Rosniecki, prit de l'ombrage, et sur l'ordre donné par Constantin, plusieurs des élèves qui avaient assisté au banquet furent jetés dans les cachots des Carmes; ils y subirent bien des tortures morales sans divulguer un secret que la police aurait dû deviner depuis longtemps. Le bruit courut que, dans sa justice aussi barbare qu'expéditive, Constantin voulait faire administrer le supplice atroce du *knout* à ces nobles jeunes gens; l'indignation saisit tous leurs camarades, et ils résolurent de précipiter un mouvement dont ils n'avaient préparé l'explosion que pour la fin du mois de février.

Les conjurés serrèrent leurs rangs ; on comptait parmi eux, outre les élèves de l'école, plusieurs officiers des régiments composant la garnison de Varsovie, la plupart des jeunes nobles de la ville, et de nombreux ouvriers déterminés à donner leur sang pour le triomphe de la liberté. A leur tête se montraient les sous-lieutenants Wysocki et Zaliwski; le premier dominant ses camarades par l'ascendant de son courage et la supériorité de son intelligence; le second, di-

recteur de l'école de natation établie à Myramont, près Varsovie, admiré par sa force et son adresse, et plus encore par la patriotique exaltation de son caractère. Les destinées de la Pologne se trouvèrent entre leurs mains.

On comptait, à Varsovie, plusieurs corps de troupes russes et polonaises, tant d'infanterie que de cavalerie. Les troupes russes étaient sous les ordres du général Gendre, et les régiments polonais sous ceux du général Zymirski. Les régiments des gardes de Volhynie et de la Lithuanie étaient casernés près de l'arsenal. La cavalerie occupait les casernes à portée du Belvéder, où le grand-duc Constantin faisait sa résidence.

Les conjurés décidèrent de s'emparer d'abord du Belvéder et du grand-duc, et ensuite de l'arsenal; ils espéraient rallier à eux les troupes polonaises, et principalement le 4e d'infanterie de ligne, dont la plupart des officiers étaient initiés au secret de la conspiration. Le signal de l'insurrection devait être donné du nord au midi de la ville par des incendies.

Le 29 novembre, quand la nuit eut couvere de ses voiles la capitale de la Pologne, la police russe, qui s'exerçait avec tant d'activité à surprendre les démarches des élèves, fut mise en défaut. Dix-huit jeunes gens de l'école, armér de fusils, de pistolets et de sabres, forcent la consigne, et se portent précipitamment, sous la conduite de Wysocki, sur le palais du Belvéder, où ils pénètrent à l'arme blanche, après avoir passé sur le corps des sentinelles. En un instant l'alarme et la confusion règnent dans la demeure du Cézarwitch. Les domestiques, saisis d'effroi, courent dans les appartements en cherchant à se cacher. Le lieutenant-général Gendre, le sous-directeur de la police Lubowiski, le colonel Sass, attaché à la personne de Constantin, tombent sous les coups des conjurés; le grand-duc lui-même est au moment d'être pris. Une issue secrète favorise sa fuite; il sort du palais n'ayant eu que le temps de s'envelopper dans son manteau, et cherche son salut au milieu de ses gardes. En un instant le palais reste au pouvoir des conjurés, qui, désolés de n'avoir pu s'emparer du prince, se dirigent sur les casernes de la cavalerie.

Le reste de l'école, suivi d'un foule de jeunes gens et d'ouvriers, s'était déjà présenté devant la caserne des hulans de la garde, sans avoir pu entraîner ces cavaliers. Les insurgés marchent alors vers la rue du *Nouveau-Monde*, où les attendent les officiers du 4e de ligne.

Mais déjà les cuirassiers russes se mettaient en bataille sur la grande place; un escadron de lanciers se montrait à la poursuite de la phalange révolutionnaire, et le signal convenu avec Zaliwski ne s'apercevait pas; il y eut un moment d'angoisse parmi les conjurés. Au milieu de la nuit, ne sachant pas ce qui se passait sur les autres points, et redoutant quelque trahison, les jeunes gens craignent un instant pour le succès de la cause qu'ils ont embrassée avec tant de dévouement et d'intrépidité. Pour ne pas être sabrés par les lanciers, ils se réfugient dans le bâtiment des écuries Radziwill, et ainsi retranchés, ils font feu sur les lanciers et parviennent enfin à les mettre en fuite.

De ce moment la révolte gagne du terrain. Le cri *aux armes !* retentit dans toute la ville. Le peuple accourt en aide à ses généreux libérateurs. Les rues se remplissent d'hommes prêts à donner leur vie pour conquérir l'indépendance et la liberté. La foule se porte vers le 4e régiment de ligne en faisant retentir l'hymne de Kosciusko; ce régiment se soulève contre ses officiers supérieurs, et crie : *vive la liberté! vive la Pologne!* Un instant après, la plus grande partie du régiment de grenadiers et l'artillerie à cheval s'étaient aussi prononcées pour la cause nationale.

Il était neuf heures du soir. Au milieu des ténèbres épaisses qui enveloppaient Varsovie, on aperçoit une grande lueur du côté du nord: c'est le signal de l'insurrection que Zaliwski donne ; il est accompagné du bruit de la fusillade que l'on entend à l'autre extrémité de la ville. Un cri de joie y répond, et les élèves, suivis du peuple , continuent leur marche victorieuse.

Mais un régiment de hussards leur barrent la rue du *Nouveau-Monde :* il est enfoncé aux cris de *vive la liberté ! vive la Pologne !*

Alors les troupes qui avaient embrassé la cause nationale se dirigent vers l'arsenal, suivies d'un peuple immense qui demande des armes. Les grenadiers, à la tête desquels s'était placé le sous-lieutenant Lipowski, en assuraient déjà les abords. Deux bataillons d'infanterie de Volhynie s'avancent contre ces grenadiers et contre le 4e de ligne. Un combat sanglant s'engage entre les Volhyniens et les soldats polonais ; mais le peuple arrivait en colonnes formidables sur ce champ de bataille, et les élèves de l'école d'artillerie y conduisaient deux pièces de canon. Le vieux général Potocki, chef de toute l'infanterie, se présente à cheval pour haranguer les grenadiers; le peuple indigné se jette sur lui et le frappe mortellement.

Le même sort est réservé au général polonais Trzembicki, attaché à l'état-major général du grand-duc. Le chef de l'état-major de l'armée polonaise, Séméutowski, et le commandant de la 2e brigade, Blumer, périssent dans la mêlée, ainsi que le colonel d'état-major de l'artillerie polonaise Micizewski. Enfin, le général d'artillerie et ministre, Hauke, est tué d'un coup de pistolet, au moment où il accourait vers ses artilleurs. Les gardes de la Volhynie, après avoir eu une trentaine de morts et un grand nombre de blessés, sont forcés de se retirer hors de la ville, au Champ-de-Mars, où le général polonais, Zymirski, avait déjà conduit les corps polonais restés neutres. L'arsenal tomba alors au pouvoir des insurgés, qui y trouvèrent quarante mille fusils, dont le peuple s'empara.

L'insurrection triomphait partout : seulement la garde à cheval polonaise, placée sous les ordres du général Kurnatwiski, tenait encore pour le gouvernement vers le centre de la ville, et empêchait le peuple de se réunir sur ce point. Mais les efforts de cette garde, si déplorablement engagée contre ses opinions et sa patrie, durent céder à la force ; le peuple et les sapeurs l'obligèrent à faire sa retraite sur le faubourg de Cracovie. La ville fut alors complètement débarrassée des troupes qui n'avaient pas fait cause commune avec les révolutionnaires.

Constantin, sauvé miraculeusement de son palais, s'était rendu au Champ-de-Mars, où il se trouvait à la tête de huit mille soldats russes ou polonais ; il pouvait encore tenter le sort des combats, essayer de reprendre la ville sur des insurgés sans organisation et qui devaient en ce moment-là se trouver embarrassés de leur propre victoire. Mais comment engager des soldats polonais contre leurs frères d'armes sans s'exposer à une défection qui aurait compromis les troupes russes et le prince lui-même?

Et d'ailleurs le nombre était déjà du côté des insurgés ; outre les troupes polonaises qui s'étaient rangées de leur côté, ils avaient pour eux toute une population exaltée par la victoire, spontanément armée et déjà aguerrie par une nuit de combats acharnés. Constantin se montra accablé par le sort : il se décida, dès que le jour parut, à évacuer les points qu'il occupait encore, et à se retirer au village de Wirzba, où il établit son bivouac au milieu des troupes qui l'avaient suivi, laissant dans Varsovie un millier de soldats russes isolés, qui jetaient leurs armes et cherchaient à sauver leurs jours.

Quand le soleil du 30 novembre éclaira de ses pâles rayons les scènes terribles de la nuit, la capitale de la Pologne était libre. Le peuple courait les rues en promenant ensemble le drapeau tricolore français et l'étendard de la Pologne ; il inondait les places publiques en faisant entendre des cris d'indépendance et de liberté, et en se préparant à défendre la révolution qui venait de lui rendre une patrie ; on s'embrassait, on pleurait de joie. L'aigle blanc de Russie disparaissait de toutes les façades des monuments. En un mot, la nuit du 29 novembre avait porté dans ses flancs ténébreux une grande révolution.

Mais à Varsovie comme à Paris, comme à Bruxelles, tout le monde n'avait pas également contribué à la délivrance de la capitale. Les riches avaient montré un grand effroi d'un événement qui allait troubler leurs jouissances ; et la classe commerçante, les juifs surtout, si nombreux et si lâches, avaient fermé leurs boutiques et s'étaient barricadés chez eux dans la crainte d'un pillage auquel les vainqueurs ne pensaient pas.

Jusqu'à ce moment l'insurrection n'avait encore pour chefs que de jeunes officiers subalternes. Le conseil d'administration du royaume crut devoir se réunir pour préserver la ville du *pillage et de l'anarchie* ; il publia une proclamation dans laquelle, après avoir annoncé au peuple que le grand-duc Constantin venait de défendre à ses troupes toute intervention, il disait :

« Vous ne voudrez pas donner au monde le spectacle d'une guerre civile. La modération peut seule éloigner de vous les maux qui vous menacent. *Rentrez dans l'ordre, dans le repos*, et puissent toutes les agitations cesser avec la nuit fatale qui les a couvertes de son voile. »

A la lecture de cette proclamation, dont le moindre défaut était un anachronisme de vingt-quatre heures, les hommes qui venaient d'exposer leur vie pour la liberté de la Pologne foulèrent aux pieds les affiches ; ils restaient confondus de l'audace couarde du gouvernement russo-polonais ; ils ne comprenaient pas comment ce pouvoir osait donner signe de vie pour proposer tant de lâchetés. Le peuple exaspéré, ayant à sa tête les combattants de la nuit, se porta au palais du gouvernement et força les membres de l'ancien conseil à céder la place à des citoyens plus populaires.

Une administration nouvelle, composée des nonces Ostrowski et Malachowski, du républicain Lelewel, l'un des chefs les plus influents sur la jeunesse polonaise, et du prince Lubecki, fut aussitôt installée sous la présidence du prince Adam Czartoryski.

Mais le peuple cherchait quelque chef dont le

courage et la résolution fussent en harmonie avec ses propres sentiments; il voulait un homme qui sût habilement profiter des circonstances pour achever la délivrance de la Pologne, en mettant à profit les forces et l'enthousiasme que la révolution venait de créer. Il jeta les yeux sur un ancien général en retraite, Chlopicki, dont la haute stature et les allures martiales avaient séduit la multitude.

Le général Chlopicki, encore dans la force de l'âge, était un de ces braves Polonais qui avaient longtemps servi au milieu des armées françaises. Il s'était distingué sur plusieurs champs de bataille, et, en dernier lieu, en Espagne, sous les ordres du maréchal Suchet. C'était Chlopicki qui, en 1814, avait ramené en France les nobles débris de ces légions polonaises que l'Europe avait vues sans cesse combattre à côté des bataillons français, depuis l'émigration polonaise de 1793.

Chlopicki passait pour un brave patriote, et les révolutionnaires de Varsovie criaient : » *Nous voulons Chlopicki ! vive Chlopicki !* Mais ce général ne répondit guère à la confiance des patriotes polonais ; il se fit attendre longtemps avant de se présenter, et lorsqu'enfin il se rendit aux acclamations du peuple brave et loyal qui lui confiait ses destinées, ce fut pour négocier et non pour tirer parti des circonstances en faveur de son pays.

La première pensée des hommes qui avaient pris part à la révolution avait été de poursuivre Constantin et ses troupes, et de leur faire déposer les armes. Rien n'était plus facile que d'obtenir ce grand résultat. Constantin n'était qu'à deux ou trois werstes de Varsovie; on pouvait lancer sur lui, outre les corps polonais qui s'étaient déclarés pour l'insurrection, plusieurs milliers d'intrépides volontaires; et comme les paysans des environs de la capitale s'étaient soulevés, Constantin, placé entre deux feux, et ayant encore avec lui le régiment des gardes polonaises, ainsi que les corps de la même nation commandés par les généreux patriotes Skrzynecki et Szembeck, devait s'attendre à tous les malheurs possibles. Chlopicki, influencé par Lubecki, préféra négocier.

Une députation, composée de tous les membres de l'administration provisoire, fut donc envoyée au quartier-général de Constantin pour lui proposer une convention au moyen de laquelle on croyait pouvoir répondre du rétablissement de la tranquillité. La députation, arrivée à Wirzba, fut accueillie par Constantin, qui écouta, sans se mettre en colère, les vœux qui lui furent exprimés : c'était le rétablissement de la constitution telle qu'elle avait été donnée par Alexandre, et, par conséquent, la suppression de l'acte additionnel de 1825; la réunion à la Pologne des provinces de Lithuanie et de Volhynie; la sortie de toutes les troupes russes du royaume de Pologne ; l'oubli du passé et une amnistie entière.

Le prince répondit qu'il ne pouvait pas décider les questions qu'il appartenait à l'empereur seul de résoudre ; mais il autorisa la députation à annoncer qu'il n'était pas dans l'intention d'attaquer Varsovie, et que, si les hostilités devaient recommencer, on se préviendrait quarante-huit heures d'avance; il donna l'assurance de n'envoyer aucun ordre au corps d'armée de Lithuanie de s'avancer vers la Pologne ; il promit de solliciter auprès de l'empereur le *pardon* et l'oubli de ce qui venait de se passer ; il consentit à laisser retourner à Varsovie le régiment de chasseurs polonais, les détachements d'infanterie et l'artillerie polonaise qui l'avaient suivi ; enfin il déclara qu'il quitterait lui-même le territoire polonais avec les troupes russes.

Ces conditions acceptées par la députation furent suivies d'une proclamation émanée du prince, et datée du 3 décembre, dans laquelle il était dit :

« Je permets aux troupes polonaises qui sont restées fidèles jusqu'au dernier moment auprès de moi, de rejoindre les leurs.

« Je me mets en marche avec les troupes impériales pour m'éloigner de la capitale, et j'espère de la loyauté polonaise qu'elles ne seront point inquiétées dans leurs mouvements pour rejoindre l'empire. »

Cette convention, regardée comme une faute grave de la part des Polonais, fut accueillie diversement à Varsovie. Les hommes timorés, qui craignaient déjà le ressentiment de la Russie, en acceptèrent avec joie les conditions comme éloignant les dangers ; mais les révolutionnaires la regardèrent comme devant être funeste à la cause de la nationalité polonaise. Ces hommes ardents, à qui plus d'une triste expérience avait prouvé que les révolutions qui s'arrêtent en route avant d'avoir atteint leur but sont des révolutions avortées, pensaient que, puisque les Polonais avaient tiré l'épée contre la Russie, il fallait profiter de toutes les chances favorables qu'offraient les circonstances et le généreux dévouement de tous les patriotes polonais, pour arriver le plus tôt possible à l'indépendance et à la liberté. Dans leur opinion, il aurait fallu aller attaquer la Russie jusqu'en Lithuanie, rassembler tous les membres épars de la grande famille polonaise,

et se placer ensuite sous la protection du bon droit et du courage de tous les Polonais. Dans les clubs nombreux qui s'étaient ouverts à Varsovie, on n'entendait qu'un cri : *en Lithuanie!* qu'un vœu, l'indépendance; qu'un désir, celui de vivre libre, ou de mourir les armes à la main.

La convention qui laissait échapper le frère de l'empereur de Russie, ôtage précieux, et qui défendait de l'inquiéter dans sa retraite, fut considérée par les chefs du peuple, sinon comme une trahison, du moins comme une faiblesse impardonnable.

Mais déjà l'opinion *modérée* s'emparait du gouvernement, sous l'influence de Lubecki et de Chlopicki, et on louvoyait dans une sorte de juste-milieu qui devait perdre la révolution et la nationalité polonaises.

Cependant, Constantin, voulant se faire un mérite lorsqu'il ne faisait que céder à la force des choses, renvoya aussitôt les soldats polonais qui avaient été entraînés sur ses pas. Ils rentrèrent tous à Varsovie le 4 décembre, avec leurs armes, leurs chevaux et leur artillerie. Ce fut un spectacle mémorable que celui du retour dans les bras de la patrie de ces hommes que la discipline ou des chefs surpris par les terribles événements de la nuit du 29 avaient momentanément séparés de leurs frères. Ils défilèrent au milieu de la foule victorieuse, en faisant entendre, eux aussi, les cris de : *vive la patrie! vive la liberté!*

Avec ces soldats rentrèrent aussi dans la grande famille polonaise les généraux Skrzynecki, à qui la guerre de l'indépendance réservait tant de gloire; puis Zymirski, prêt à payer de sa vie l'erreur d'un moment. A tous ceux-là, la population de Varsovie fit un accueil consolateur; mais quand elle aperçut Krasinski, l'un des plus parricides enfants de la Pologne, peu s'en fallut qu'il ne fût immolé à la fureur populaire. Il ne dut grâce de la vie qu'à la protection dont Chlopicki couvrit sa tête.

Alors se forma, autour du général en chef des troupes et des gardes nationales polonaises, un parti militaire qui se mit à lutter aussitôt contre les hommes qui défendaient, à la tribune des clubs, l'indépendance et la liberté : ce parti, effrayé de l'audace des clubs, crut que la nouvelle Pologne, peu façonnée à la liberté, ne pourrait pas en supporter les écarts inséparables des premiers essais, et que le gouvernement sorti de la révolution serait par trop embarrassé et tiraillé, si on ne mettait pas un frein aux excès du patriotisme. On s'efforça donc de faire comprendre à Chlopicki qu'une dictature momentanée était nécessaire pour imposer silence à toutes les opinions excentriques ou discordantes. Le général en chef ne se fit pas beaucoup prier pour l'accepter.

Le 5 décembre, à six jours de distance seulement d'une révolution faite sans lui et peut-être poussée plus loin qu'il ne l'aurait voulu, cet homme, qui n'avait encore d'autre droit à la confiance du peuple que quelques services militaires, eut l'audace de déclarer à la commission du gouvernement que le pouvoir militaire le plus vaste qu'une nation pût offrir ne lui suffisait pas dans une crise que son imagination lui représentait sous les couleurs les plus noires; il croyait nécessaire, dit-il, pour le salut de la Pologne, de s'emparer de la dictature, jusqu'à la réunion de la diète.

« La dictature se prend et ne se confère pas, disait Louvet dans son accusation passionnée contre Robespierre; Chlopicki sentit qu'il ne fallait pas qu'elle lui fût conférée, car les clubs s'y seraient opposés. Il entraîne la commission du gouvernement au Champ-de-Mars, où il devait passer une grande revue de troupes et de volontaires, et se fait reconnaître par les soldats, en qualité de dictateur suprême.

Tel fut le premier acte de cette révolution de Pologne, qui étonna le monde par la hardiesse et la résolution de ses premiers promoteurs, par leur intrépidité, et par le succès inouï qui couronna l'audace héroïque de quelques jeunes patriotes. Elle réveilla les vives sympathies de la France pour cette nation, à laquelle les Français étaient unis par les liens d'une longue confraternité et par l'estime réciproque des deux peuples. Mais elle devait nécessairement alarmer les têtes couronnées.

La Russie qui, tout en déclarant qu'elle voulait maintenir la paix du monde, poussait depuis quelque temps l'Autriche et la Prusse à la conclusion d'une nouvelle *Sainte-Alliance*, paraissait décidée à prendre l'initiative de la guerre; mais elle se trouva arrêtée à la fois par le choléra et par la révolution polonaise, et fut obligée de différer l'exécution de ses desseins.

« Eh bien! disait quelque temps après le » feld-maréchal russe, Diébitsch, au colonel polonais Wylezinski, envoyé par le dictateur » auprès de l'empereur Nicolas, votre révolution » n'a pas même le mérite de l'à-propos. Vous » vous êtes soulevés au moment où toutes les » forces de l'empire étaient en marche vers vos » frontières, pour mettre à la raison les révolutionnaires de la France et de la Belgique. Et, » comme le colonel observa que la Pologne se « croyait en mesure d'arrêter ce torrent assez

« longtemps pour donner l'éveil à l'Europe et « la préparer à cette lutte : « Eh bien! répondit le maréchal Diébitsch, qu'en résultera-t-il « pour vous? Nous comptions faire une cam- « pagne sur le Rhin ; nous la ferons sur l'Elbe, « ou même sur l'Oder, après vous avoir écrasés. « Faites donc vos réflexions. »

En effet, Attila préparait ses hordes, et les barbares du Nord menaçaient de nouveau la civilisation, le foyer des lumières, des sciences et des beaux-arts, dans l'intérêt des trônes! La Pologne fut assez heureuse pour arrêter ce nouveau *fléau de Dieu;* mais elle y perdit ses plus généreux défenseurs, sa liberté qu'elle venait de conquérir, et jusqu'à sa nationalité, que la France et l'Angleterre avaient garantie!

Ces malheurs, elle les doit aux hommes qui s'emparèrent de sa glorieuse révolution, et qui, par impéritie, et par défaut d'énergie, ou par trahison, négligèrent de tirer de ce grand événement tous les avantages qu'ils pouvaient en prétendre. Ce ne fut pas le peuple polonais qui faillit à sa noble mission; la postérité racontera avec admiration ses héroïques efforts, sa bravoure dans les combats et sa persévérance jusqu'au jour où il tomba épuisé en tournant ses regards vers la France.



CHAPITRE XIX.

Procès des ministres de Charles X. — Chefs d'accusation portés contre eux. — Débats au sujet de cette accusation. — Opinion de M. Berryer et des royalistes. — Discours de M. de Podenas. — Déclaration de M. Enouf. — Opinion de MM. Labbey de Pompierres et de Tracy. — Remplacement de M. Mauguin dans la commission. — Commissaires nommés par les pairs. — Procès Kergorlay. — Sa lettre au président de la chambre des pairs. — Sa défense. — Sa condamnation. — Rapport fait à la chambre des pairs, par M. de Bastard, sur l'instruction du procès des ministres. — Il met le Code pénal en dehors du procès. — Ses conclusions. — Ajournement des débats au 15 décembre.

Le lecteur connaît déjà la résolution de la chambre des députés qui mettait en jugement les derniers ministres de Charles X, et l'extension des pouvoirs donnés à la commission d'enquête pour informer contre ces ministres et dresser l'acte d'accusation qui devait les renvoyer devant la chambre des pairs, constituée en haute cour de justice.

Des interrogatoires que la commission avait fait subir aux quatre ministres détenus à Vincennes et de l'audition des témoins résulta le rapport lu à la chambre des députés le 23 septembre, par M. Bérenger (1), à la suite duquel chacun de ces quatre ex-ministres fut accusé de trahison sur les chefs suivants :

1° Pour avoir abusé de son pouvoir, afin de fausser les élections et de priver les citoyens du libre exercice de leurs droits civiques;

2° Pour avoir changé arbitrairement et violemment les institutions du royaume;

3° Pour s'être rendu coupable d'un complot attentatoire à la sûreté intérieure de l'État;

4° Pour avoir excité la guerre civile en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, et porté la dévastation et le massacre dans la capitale et dans plusieurs autres communes.

Crimes prévus par l'art. 56 de la Charte de 1814, et par les articles 91, 109, 110, 113 et 125 du Code pénal (2).

On sait déjà à quelle immense majorité cette accusation fut votée dans la chambre des députés; sept à huit membres du côté droit, parmi lesquels on aperçut MM. Berryer, Arthur de Labourdonnais, Chevalier Lemore et Alexis de Noailles, furent les seuls qui se levèrent contre la proposition; les autres membres du côté droit ne prirent aucune part à la délibération, et se bornèrent à déposer leur boule noire dans l'urne du scrutin.

Mais plusieurs députés parlèrent en faveur de quelques-uns des ministres accusés. D'abord, M. de Martignac, à qui M. de Polignac venait de confier sa défense, déclara vouloir rester étranger à la délibération.

M. Gaëtan de Larochefoucault proposa de déclarer les ministres accusés des crimes prévus par les articles 109, 110 et 113; mais non pas de ceux que punissent les articles 91 et 125. Il voulait par conséquent écarter la peine de mort. « En rendant Charles X responsable, dit-il, vous avez rendu passible de la peine celui qui l'avait encourue. La justice a été satisfaite, et vous avez en même temps absous les coupables intermédiaires. »

Cette opinion quoique accueillie par des murmures très négatifs, fut reproduite avec beaucoup d'habileté par M. Berryer. « Une nouvelle et complète révolution, disait cet éloquent orateur, s'est opérée au milieu de nous; le peuple, en combattant, a tiré une éclatante vengeance de ceux qui régnaient sur lui. Tous les pouvoirs

(1) L'histoire de France que nous publions, contenant déjà plusieurs extraits importants de ce rapport, nous croyons pouvoir nous dispenser de l'analyser ici.

(2) Le premier et le dernier de ces articles du Code pénal entraînent la peine de mort.

de la société sont passés aux mains du parti contraire; les opinions attaquées triomphent, et vous penseriez qu'il y aurait dignité, mesure, liberté, garantie de justice, dans les rigueurs exercées désormais contre les auteurs des actes politiques qui ont précédé cet immense changement!......

« L'exercice du droit d'accusation, en vertu de la responsabilité des ministres est légitime et nécessaire dans le cours naturel du gouvernement constitutionnel, dans le cercle du mouvement régulier des lois politiques; il est injuste, exorbitant, après les commotions violentes où l'ordre de l'État a été changé, où les lois ont péri, où le sceptre est tombé des mains qui le portaient. En déclarant la vacance du trône, en frappant le roi lui-même par la perte de ses droits, en le frappant jusque dans sa postérité, vous avez réputé qu'il avait voulu, commandé, exigé, et vous ne pouvez désormais punir ses ministres de leur obéissance. »

— « Voudrait-on chercher à pallier ces crimes en les rejetant sur la volonté personnelle du roi déchu, répondait M. de Podenas, après avoir retracé avec énergie les attentats du dernier gouvernement? Prétendrait-on qu'après l'avoir frappé par sa déchéance et celle de sa famille, il y aurait excès de rigueur à poursuivre les instruments de ses volontés arbitraires?....

« Le trône n'était plus protecteur; il déchaîna les tempêtes; il disparut au milieu d'elles. Mais en quoi cette épouvantable catastrophe pourrait-elle atténuer la culpabilité des hommes, conseillers du parjure royal, et qui, gardiens de l'inviolabilité de la couronne, se sont constitués librement ses complices?

« Il aurait une présomption révoltante, continuait M. de Podenas, celui qui, après s'être joué de ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes, les serments, les libertés publiques, les constitutions de l'État; après avoir de sang froid fait massacrer des milliers de citoyens, se croirait affranchi de toute responsabilité en disant : le roi l'a voulu...

« Quoi! vous espériez, à l'aide de ces actes criminels, vous perpétuer dans un pouvoir sans limites, à l'ombre d'un trône absolu, en courbant votre pays sous un joug ignominieux! Déjà vous vous en partagiez les dépouilles; vous trompiez la bonne foi des mandataires de la nation, en les appelant autour du trône au moment où vous vouliez les briser; vous anéantissiez la presse; dans vos prévisions, vos satellites avaient reçu l'ordre d'écraser les citoyens par le feu des boulets et de la mitraille; les cours martiales devaient immoler ceux que les balles auraient épargnés; votre froide inhumanité a refusé d'écouter les paroles de paix quand il en était encore temps; vous avez continué les massacres, et maintenant que l'héroïsme du peuple de cette capitale a mis un terme à vos fureurs calculées, qu'il a rompu le glaive dans vos mains, vous demanderiez où est votre crime! et vous vous croiriez affranchis de toute responsabilité en disant : le roi l'a voulu!...

« Il faut apprendre aux ministres qui seraient tentés de fouler aux pieds les lois de leur pays, s'il pouvait s'en rencontrer encore, concluait M. de Podenas, qu'ils n'échapperont pas à sa justice. On ne saurait assez le dire, dans un moment surtout où la direction politique imprimée aux affaires, direction que je crois pure, sans doute, mais inhabile de la part de la majorité du ministère (1), serait de nature à le conduire facilement à commettre des fautes, la responsabilité des dépositaires du pouvoir ne peut être un vain mot. »

A ce discours qui renfermait toute l'accusation, M. Lardemelle répondit que la conscience se refusait à penser que les conseillers de Charles X eussent eu l'intention de se rendre coupables de trahison envers le pays. Mais des marques non équivoques d'incrédulité engagèrent ce député royaliste à descendre de la tribune.

M. Enouf déclara au contraire qu'il avait été frappé de l'insuffisance du travail de la commission, et il demanda un supplément d'enquête. « Le rapport sur l'accusation, dit-il, nous a paru dominé par un secret redoutable, au-delà duquel votre commission n'a pu porter ses regards; j'aurais presque dit n'a pas osé, si le courage et la haute probité politique de ses membres ne devaient nous rassurer entièrement. On y aperçoit une sorte de faiblesse dans les investigations, peu de portée dans les recherches, nuls faits nouveaux, nuls noms nouveaux : on savait d'avance tout ce qu'il contient.... Une sorte de fatalité inexplicable semble dérober encore à tous les yeux les premiers auteurs, les instigateurs invisibles de ces terribles mesures qui devaient river nos fers et consommer cette contre-révolution préparée de si longue main, avec tant d'hypocrisie, et tentée enfin avec d'aussi épouvantables moyens (2). Il faut l'avouer,

(1) La date de ces débats explique les paroles de M. de Podenas : il s'agissait du ministère dominé par MM. Guizot, de Broglie, Louis, etc.

(2) Si au moment du triomphe du peuple on eût eu l'idée si simple d'apposer les scellés sur les papiers que contenaient les bureaux intimes de chaque ministère, et principalement celui des affaires étrangères, on aurait proba-

Messieurs, cette obscurité qui couvre encore aujourd'hui, au moins en partie, l'intrigue détestable qui a failli nous perdre; cette fatale adresse avec laquelle les plus iniques auteurs échappent à nos recherches, ont quelque chose de bien sérieusement inquiétant. On nous dit : cette pensée, cette influence étrangère, M. de Polignac en avait seul le secret..... Je ne crains pas de le dire, concluait M. Enouf, nos plus dangereux ennemis ne sont ni vaincus, ni saisis.... ne comptez point sur la chambre des pairs pour arriver à des découvertes qui ont échappé à votre commission.... »

Plusieurs des députés de l'ancienne Normandie, récemment désolée par les incendies qui avaient effrayé la population de ce pays, s'étonnèrent de ce que la commission n'avait point soulevé le voile qui couvrait encore ces crimes. M. Mercier cita une foule de lettres et de faits propres à faire admettre comme une vérité la supposition que ces incendies avaient été, entre les mains du gouvernement déchu, un moyen employé pour troubler et alarmer ces départements, et pour en rejeter l'odieux sur les *Jacobins*.

M. Labbey de Pompierres s'étonnait d'avoir pu entendre dire par des jurisconsultes que les ministres n'étaient point accusables, parce qu'aucune loi n'avait défini les mots *trahison* et *accusation*. « C'est lorsqu'après dix ans de conspiration contre la liberté, dit-il, après dix ans de dilapidation de la fortune publique, de mépris pour le pacte social, d'attentat contre la sûreté et la vie des citoyens, par un ministère encore sous le poids d'une accusation; c'est lorsqu'un autre ministère, à la tête des phalanges destinées à protéger le citoyen qui les solde, s'est rué sur l'habitant paisible, a inondé de sang nos rues et nos demeures; c'est sur la tombe de tant de braves, morts en défendant la liberté; c'est au milieu de dix mille familles en pleurs, qu'on ose demander qu'on définisse la trahison! C'est lorsque ce ministère a puisé dans le trésor public les sommes distribuées à ses sicaires, qu'on feint d'ignorer ce qui constitue une concussion! Messieurs, le sang des citoyens a imprimé ces définitions en caractères indélébiles sur les murs du Louvre. »

Répondant à M. de Lamezan et autres royalistes qui soutenaient que les ministres n'étaient plus punissables, puisqu'on avait puni leur supérieur, M. de Tracy, tout en faisant des vœux pour que la nation française reconnût *l'inviolabilité de l'homme*, s'écriait : « Si les ministres ne sont pas coupables, qui donc devait être puni? car on ne niera pas que de grands crimes n'aient été commis! J'ai peine à comprendre, ajoutait-il, que, cédant à la préoccupation que cause le souvenir d'une grande infortune, on ait affecté de ne parler que d'une chute fameuse; de la perte d'une couronne, et de passer sous silence ces milliers d'hommes immolés, quand ils étaient dans leur droit, quand le plus épouvantable complot était tramé contre eux. Ils avaient pourtant aussi des droits à notre sympathie. »

Quelques membres de la Chambre parlèrent encore en faveur de MM. de Peyronnet, d'Haussez et de Chantelauze, dans le but d'atténuer les crimes qu'on leur reprochait; M. Crémieux, avocat de M. Guernon-Ranville, adressa même un mémoire à la Chambre, dans lequel il s'efforçait de prouver que l'accusation de trahison n'était pas établie à l'égard de cet ex-ministre; mais cette accusation capitale fut également portée par la chambre des députés contre tous les ministres signataires des ordonnances.

Par cette délibération, la chambre des députés terminait sa tâche et renvoyait les accusés devant la chambre des pairs. Le président de la chambre élective en prévint aussitôt le président de celle des pairs; il lui annonça que trois commissaires, MM. Bérenger, Persil et Madier de Montjau, venaient d'être désignés pour suivre, soutenir et mettre à fin l'accusation devant la haute cour de justice nationale.

On se rappelle que la chambre des députés avait d'abord investi de ces fonctions, pour instruire le procès, MM. Bérenger, Mauguin et Madier de Montjau; il paraissait tout naturel que les mêmes membres qui avaient déjà entendu les accusés et les témoins, et à qui toutes les pièces du procès étaient devenues familières, fussent chargés de soutenir l'accusation devant les pairs. Mais M. Mauguin, par ses allures révolutionnaires et par son opinion bien connue sur la punition que les coupables avaient méritée (1), se trouva en désaccord avec ses deux autres collègues. Le roi, et ceux des membres du conseil qui voulaient sauver les ministres, afin de prouver aux puissances que le gouvernement était assez fort pour dominer la révolution, obtinrent que M. Mauguin ne serait pas chargé d'accuser les prévenus devant la Cour

plement appris ce secret dont parle M. Enouf; mais ainsi que le dit le rapport sur l'accusation, « les documents obtenus des divers ministères sont peu complets. Il est certain, ajoute-t-il, qu'au moment de la catastrophe les plus importants ont été détruits. »

(1) M. Mauguin n'avait pas dissimulé que s'il avait à prononcer comme juge, il condamnerait les ministres de Charles X à la mort. Le Palais-Royal s'inquiéta de cette opinion, et demanda qu'un autre commissaire fût désigné à la place de M. Mauguin.

des pairs. La Chambre prit donc pour prétexte la fin des fonctions qui avaient été attribuées à ce commissaire, et un nouveau scrutin ne lui donna plus que *quatre* voix, tandis que M. Persil, son compétiteur, en réunit deux cent une. M. Mauguin s'était déclaré l'un des plus rudes adversaires du gouvernement nouveau; il n'avait cessé de l'attaquer avec énergie; le Palais-Royal le faisait punir de ses opinions, en le remplaçant dans des fonctions qui pouvaient lui offrir une occasion solennelle de se prononcer, par un homme, dont les apparences de rudesse cachaient un fond souple. M. Persil ne tarda pas à prouver que les contre-révolutionnaires pouvaient compter sur lui.

Le 1er octobre, la chambre des pairs étant réunie, reçut, de son président, la communication de la chambre des députés. M. Pasquier proposa aussitôt à ses collègues de se réunir en Cour de justice le 4 du même mois. M. d'Haubersaert prétendit qu'au roi seul, de qui émanait toute justice, appartenait le droit de citer les ex-ministres devant les pairs. Il y eut à ce sujet quelques débats dans lesquels M. de Pontécoulant combattit avantageusement l'opinion de son collègue. La Chambre décida qu'elle se constituerait en Cour de justice le 4 octobre; elle chargea son président de l'instruction de la procédure, et M. Pasquier s'adjoignit trois autres pairs, qui furent MM. de Bastard, de Pontécoulant et Séguier. Les accusés n'avaient pas à craindre une grande sévérité de la part de leurs juges instructeurs.

Pendant que ces pairs procédaient à une nouvelle instruction, la Chambre fut appelée à juger une affaire qui servit, en quelque sorte, de prélude au grand procès.

Parmi ceux des membres de cette Chambre qui avaient refusé de prêter le nouveau serment, et même qui avaient motivé leur refus, dans des lettres qui furent passées sous silence, l'un d'eux, M. Florian de Kergorlay, s'était fait remarquer par les termes avec lesquels il avait qualifié tout ce qui s'était fait de contraire à l'institution de l'hérédité du trône. Il avait signalé comme un acte de violence le remplacement de la dynastie de Charles X.

« Les Chambres, disait ce pair, sans pouvoir rien alléguer contre le droit de monseigneur le duc de Bordeaux, ont transféré, le 7 du mois d'août, sa couronne à son premier sujet. Je ne m'associerai pas par un serment à un acte auquel je me serais cru coupable de concourir.

« A défaut d'aucun droit, on a allégué, en faveur du roi qu'ont élu les Chambres, que lui seul pouvait sauver la France. Je pense, au contraire, qu'il était, de tous les Français, le plus incapable de la sauver, parce que, de tous les Français, il est celui à qui l'usurpation à laquelle on le convia dut sembler la plus criminelle.

« Quant à la Charte modifiée, ajoutait M. de Kergorlay, j'attendrai, avant de lui prêter serment, que les modifications qu'y pourraient désirer les Français apparaissent à leurs vœux sous l'autorité du roi légitime. »

La longue lettre de M. de Kergorlay, dont chaque expression renfermait une injure pour le nouveau roi, contenait encore une protestation violente contre l'élimination des pairs, et contre le mode adopté pour le jugement des ministres de Charles X; il ne pouvait, disait-il, s'associer à un système qui donnait à des ministres pour juges des hommes qui s'étaient créés à à eux-mêmes un intérêt apparent à les condamner.

Il était évident que M. de Kergorlay avait eu l'intention de publier une violente protestation contre les principaux actes émanés des deux Chambres et contre l'élection du nouveau roi. C'était le manifeste que les anciens royalistes, encouragés par la marche du gouvernement, lançaient par l'intermédiaire de M. de Kergorlay. Le président de la chambre des pairs avait cru devoir étouffer cette déclaration de guerre, en refusant d'ordonner l'insertion de la lettre dans le procès-verbal de la Chambre, ainsi que M. de Kergorlay le demandait; mais les anciens royalistes trouvèrent moyen de donner à cette pièce une publicité plus grande encore; ils la firent insérer dans la *Gazette de France* et la *Quotidienne;* le scandale que l'auteur de la lettre s'en promettait fut ainsi complet. Les royalistes semblaient défier le nouveau gouvernement: le ministère public releva le gant, et des poursuites furent aussitôt intentées contre l'auteur de la lettre et contre les éditeurs des deux journaux.

Après une question d'incompétence élevée par M. de Kergorlay, qui, en sa qualité de pair de France, récusa la juridiction des tribunaux ordinaires, question que la Cour royale décida conformément aux prétentions de ce pair, une ordonnance royale renvoya M. de Kergorlay, auteur de la lettre, et MM. de Genoude et de Briant, éditeurs, devant la Cour des pairs.

Le 22 novembre, cette affaire qui occupait tant les anciens royalistes, fut enfin appelée devant la haute Cour. Le nouveau procureur-général près la Cour royale de Paris, M. Persil, assisté de M. Berville, premier avocat-général, fut chargé de soutenir l'accusation. L'un et l'autre s'acquittèrent de leur tâche suivant les

impulsions de leur caractère : M. Persil se montra passionné, vindicatif contre l'écrivain qui avait osé s'attaquer aux actes auxquels ce procureur-général avait pris une part si active; M. Berville fit preuve de cette douce éloquence qui puise ses arguments dans la raison et non dans les passions.

« Que vient-on nous parler du prétendant auquel la fidélité des sujets serait engagée, s'écriait M. Persil, en défendant les principes de la révolution? C'est un véritable crime de le prétendre; c'est surtout le fait d'un mauvais citoyen de le publier. C'était bon dans le temps où les rois osaient prétendre qu'ils ne relevaient que de *Dieu et de leur épée,* et où l'on regardait les peuples comme le patrimoine de leurs familles. La civilisation a rendu leurs droits aux nations : si elles savent tout ce qu'elles doivent de vénération et d'obéissance aux rois qui *se dévouent pour elles,* elles n'ignorent pas que, dans des cas bien rares, et lorsque par le malheur de leur position elles sont poussées à bout, elles ont en elles de quoi reconquérir leur indépendance. » M. Persil basa ensuite le chef d'offense à la personne royale sur le passage dans lequel M. de Kergorlay parlait de la criminelle usurpation à laquelle Louis-Philippe avait été convié. Le procureur-général concluait à ce que l'auteur de la lettre fût condamné en deux années de prison et dix mille francs d'amende, maximum de la peine encourue, et MM. de Genoude et de Briant, chacun en un an de prison et deux mille francs d'amende.

On devait s'attendre que, fidèle à son système, M. de Kergorlay accuserait au lieu de se défendre. En effet, il ajouta de nouvelles insultes à celles contenues dans sa lettre. Il prétendit que les provinces avaient reçu la nouvelle de la révolution avec un silence improbateur; que, moins généreux que Bonaparte, Louis-Philippe n'avait pas osé consulter la nation sur son élévation au trône. Si le peuple eût été appelé à choisir son roi entre *Henri Dieudonné* et *le fils du régicide,* y a-t-il quelqu'un ici, s'écria M. de Kergorlay, qui ose mettre en doute sur lequel des deux le choix de la nation se fût arrêté? »

M. de Kergorlay compléta son système de défense en accusant ses juges, les pairs de France, devant lesquels il était traduit, d'avoir trahi leurs serments. Il protesta contre la Cour des pairs telle qu'elle se trouvait par suite de sa mutilation. M. de Kergorlay semblait aller au devant d'une condamnation; son avocat, M. Berryer voulut la lui épargner; il se montra plus prudent; mais il n'en soutint pas moins les mêmes opinions sur la déclaration du 7 août, qu'il considéra, lui aussi, comme une usurpation sur la souveraineté du peuple. M. Berryer prétendait, en outre, que M. de Kergorlay ne pouvait être recherché pour une lettre ni plus ni moins coupable que tant d'autres refus de serment basés sur les mêmes motifs, refus qui avaient été déposés aux archives de la pairie. Selon l'avocat, M. de Kergorlay n'avait à se justifier que d'une opinion parlementaire, émise en qualité de pair de France, et dont personne ne pouvait lui demander compte sans attaquer le principe de l'indépendance de la pairie. Ce fut ainsi que les deux gérants se justifièrent de la publicité donnée par eux à l'opinion d'un membre de la chambre des pairs.

Mais la haute Cour n'admit pas ce système, et M. de Kergorlay fut condamné à six mois de prison et cinq cent francs d'amende, minimum de la peine portée par la loi nouvelle contre les offenses faites au roi. Les deux gérants furent aussi condamnés, chacun en un mois de prison et cent cinquante francs d'amende. Mais ce procès eut tout le retentissement que les anciens royalistes avaient voulu lui donner, et M. de Kergorlay devint le héros de la légitimité.

Quelques jours après, et à l'occasion des débats qui eurent lieu dans cette même chambre des pairs sur la levée des 80,000 soldats, M. de Fitz-James prononça un discours pour répondre aux personnes qui doutaient de sa franchise, lorsqu'il avait annoncé avoir fait à l'intérêt de la patrie le sacrifice de ses opinions politiques et de ses affections pour la famille exilée; mais il n'en exprimait pas moins la haine qu'il portait à l'ordre de choses issu de la déclaration du 7 août. Ces sentiments hostiles, mal déguisés à la tribune, et étalés avec une sorte d'orgueil dans les journaux légitimistes; l'insolence avec laquelle les anciens royalistes raillaient déjà le peuple des barricades, obligea le président du conseil à exprimer publiquement la pensée du gouvernement. M. Laffitte profita de l'occasion que venait de lui offrir M. de Fitz-James, pour annoncer que l'autorité n'ignorait pas les sentiments et les projets des anciens royalistes.

« Les ministres, dit-il en parlant à la chambre des pairs, ne se dissimulent pas les embarras qu'ils éprouvent; ils savent qu'il existe, non des ennemis, mais des hommes égarés; qu'il peut y avoir dans le pays deux systèmes différents, et que quelques hommes peuvent tenter de coupables manœuvres. Mais le gouvernement surveille toutes leurs actions : s'il y a des coupa-

bles, il saura sévir contre eux. Nous voulons la paix au dedans comme au dehors, et nous devons dire à la Chambre que notre langage sincère a été entendu (1). »

Le 29 novembre, jour fixé pour la lecture du rapport que M. le comte de Bastard, l'un des pairs désignés pour assister le président, avait été chargé de présenter à la haute Cour, arriva enfin.

Comme on s'y attendait, l'instruction faite par MM. Pasquier, de Bastard, Séguier et de Pontécoulant, n'apprit rien de nouveau; et le rapport de M. de Bastard, beaucoup plus décoloré que celui fait à la chambre des députés, fut plus remarquable par sa bénignité et par son indulgence envers les accusés que par les résultats des investigations auxquelles les pairs instructeurs avaient dû se livrer.

Suivant l'usage, M. de Bastard commençait son long acte d'accusation par l'éloge de la pairie; il parla des services qu'elle avait rendus et de ceux que, par son *indépendance et sa stabilité*, elle pouvait rendre à l'Etat. Dans l'opinion de ce rapporteur, la chambre des pairs seule pouvait, par son caractère politique et judiciaire, constituer cette magistrature d'un ordre supérieur, capable de comprendre, de juger les grands procès, et de rassurer à la fois le pays et les accusés : seule elle avait le pouvoir de s'affranchir des prescriptions étroites de la lettre écrite, et de n'écouter, disait M. de Bastard, que les règles de l'équité et de la raison; de résister aux exigences de l'autorité et à l'entraînement des partis.

On comprenait déjà, par ce langage, que la haute cour allait mettre le Code pénal de côté; c'est en effet ce qui lui fut proposé plus loin par son rapporteur, et ce qu'elle fit dans l'application de la peine.

M. de Bastard consacrait la première partie de son travail à faire l'historique du ministère du *huit août* 1829; il répétait en cela ce que M. Bérenger avait déjà dit, ce que tout le monde savait depuis longtemps; il rappela la retraite de MM. Courvoisier et de Chabrol comme indiquant les dissensions qui divisèrent ce ministère sur la marche de la contre-révolution; il peignit l'arrivée au conseil de MM. Peyronnet et de Chantelauze et l'adjonction de M. Capelle comme dévoilant la pensée des contre-révolutionnaires. Néanmoins M. de Bastard s'appliqua à faire à chacun des ministres accusés la part de leurs répugnances à entrer dans les projets de M. de Polignac; il cita même un mémoire de M. Guernon-Ranville, dans lequel ce dernier avait émis l'avis qu'il fallait observer fidèlement la charte; il parla de plusieurs lettres dans lesquelles M. de Chantelauze annonçait n'avoir cédé qu'à l'ordre du roi pour prendre un portefeuille par lui refusé deux fois peu de temps avant. « M. le comte de Peyronnet, disait le rapporteur, était signalé depuis longtemps comme un homme capable autant que résolu, et *qui marcherait d'un pas ferme au but qu'il se serait proposé d'atteindre*. M. Capelle passait pour avoir souvent exercé une active influence sur les élections. M. de Chantelauze, plus étranger jusque-là aux grandes mesures politiques, sembla aussi, par son habitude de la parole, pouvoir être d'un utile secours. » Mais M. de Bastard oubliait de flétrir, comme l'avait fait M. Bérenger, la *coupable* influence que M. Capelle avait exercée sur les élections; il oublia de parler du *cinq septembre monarchique*, déjà provoqué par M. de Chantelauze; il ne dit pas que ce fut cette opinion, bien plus que son talent oratoire, qui fixa sur ce député le choix de Charles X.

Quant à M. de Polignac, aucune considération atténuante ne fut invoquée en sa faveur; mais on le représenta comme un homme convaincu qu'en armant le roi des dispositions élastiques de l'art. 14 de la charte; en modifiant, par ordonnances, les lois du pays et la constitution, le roi ne faisait qu'user d'un droit que lui donnait la charte elle-même, droit que personne dans le conseil ne mit en doute, et sur lequel il n'y eut point de dissension.

M. Bérenger avait fait remonter jusqu'au commencement du règne de Louis XVIII, l'idée du plan contre-révolutionnaire médité par les Bourbons depuis leur rentrée en France. M. de Bastard se bornait à émettre timidement l'avis que la pensée du coup d'État ne se dévoila que du 10 au 12 juillet 1830. Enfin il admettait qu'une sorte de violence morale avait pu être faite à quelques-uns des ministres pour les amener à signer les ordonnances. MM. de Polignac et de Montbel se chargèrent d'apprendre à M. de Bastard qu'il y avait eu *unanimité* parmi les membres du conseil pour rendre et pour signer ces actes suspensifs du régime établi par la charte.

« Les accusés se reconnaissent auteurs des ordonnances qui portent leurs signatures, disait plus loin le rapporteur de la chambre des pairs; mais ils repoussent unanimement l'accusation d'avoir antérieurement, et depuis longtemps, formé le complot de détruire nos institutions et de changer la forme de notre gouvernement. »

(1) Allusion au discours qu'il avait lu à la chambre des députés, et qui avait produit un si grand effet dans toute la France, ainsi qu'à l'étranger.

M. de Bastard se livrait ensuite à un examen légal des conséquences qui auraient été le résultat des ordonnances; il déclarait qu'en réalité elles déchiraient les lois, changeaient les formes du gouvernement et en déplaçaient les bases; ce qui constituait, disait-il, la violation du pacte fondamental qui unissait la nation française à la famille des Bourbons. « Il suffit d'avoir soumis de tels actes à l'analyse, et de les avoir rapprochés de la charte et des lois, pour les qualifier, poursuivait le rapporteur. Ils contenaient une révolution; faut-il s'étonner qu'ils l'aient enfantée? »

M. de Bastard laissait supposer que ceux qui avaient conçu un projet si hardi n'avaient rien prévu, rien préparé pour appuyer tant de violence. Ce rapporteur était du nombre de ceux qui croyaient que le ministère Polignac s'était engagé en aveugle et sans avoir réuni les moyens propres à assurer le succès du coup d'État, opinion que les ex-ministres ont cherché à faire prévaloir dans l'intérêt de leur défense; tandis qu'il est resté démontré, plus tard, que toutes les mesures de prévoyance qui avaient pu paraître nécessaires, sans éventer le secret du coup d'État, avaient été combinées avec beaucoup d'habileté. M. de Bastard allait jusqu'à déclarer que le fameux ordre du jour du 20 juillet lui avait paru n'avoir aucun rapport immédiat avec les ordonnances projetées. Il n'admettait pas que le commandement donné le 25 juillet au maréchal Marmont pût être une des combinaisons rattachées au coup d'État; il reproduisait cette autre erreur, longtemps accréditée, qu'aucun des hauts fonctionnaires de la capitale n'avait été prévenu. Ces derniers faits reçurent des débats un démenti éclatant. Ces débats ont prouvé que le projet de placer toutes les troupes de la division sous les ordres directs du maréchal Marmont était entré dans l'esprit de M. Polignac comme complément des mesures arrêtées; ils ont prouvé aussi que le préfet de police avait reçu, dans la soirée du samedi, la confidence de l'événement qui allait éclater.

M. de Bastard racontait l'effet produit par les ordonnances, la résistance du peuple, son dévouement et sa victoire. Il convenait qu'aucune sommation n'avait été faite avant les premiers coups de fusils tirés par la troupe; il s'élevait avec force contre la mise en état de siége, proposée et discutée en conseil des ministres, et proclamée comme un moyen de mettre le peuple à la raison. Il rendait compte de la démarche infructueuse faite par MM. Laffitte, Mauguin, Casimir Périer, le général Gérard et le général Lobau, auprès du maréchal Marmont et des ministres pour faire cesser le carnage dont la capitale était le théâtre depuis deux jours, et il racontait le refus fait par M. de Polignac de voir ces députés; il parlait de l'ordre transmis à la Cour royale d'aller siéger aux Tuileries; de la distribution d'argent faite aux soldats de la garde dans la journée du 28 et la matinée du 29 juillet; il répétait la déposition de M. de Sémonville relative aux démarches de ce pair auprès des ministres et même auprès de la famille royale. En un mot, M. de Bastard avait suivi pas à pas le résultat des investigations de la commission des députés; mais de manière à atténuer toujours la culpabilité des prévenus et à rendre moins difficile leur défense. M. de Bastard, quoique animé du désir de faire connaître la vérité, semblait avoir été mu par l'idée de soustraire à la peine capitale des hommes qu'il regardait comme bien coupables, mais dont l'immolation après les premiers moments de colère pouvait lui paraître un acte de froide vengeance, sans utilité pour la cause qui venait de triompher.

Dans la seconde partie de son rapport, M. de Bastard se livra à des recherches minutieuses sur les nombreux incendies qui, quelques mois avant le coup d'État, avaient désolé les départements de l'ancienne Normandie. Plusieurs députés s'étaient étonnés de ne pas trouver, dans le rapport de M. Bérenger, quelques lumières nouvelles sur ces événements mystérieux, placés par les habitants du pays au nombre des crimes commis par le gouvernement renversé. M. de Bastard voulut satisfaire le désir du peuple; mais s'il fit connaître une foule de détails échappés à la commission de l'autre Chambre ou négligés dans son rapport, le fil conducteur qui devait le mettre sur les traces des vrais auteurs de ces méfaits lui échappa aussi; et il fut obligé de conclure que, non seulement il n'existait aucune preuve que l'ancien gouvernement eût, comme on le disait, employé cet odieux moyen de terreur pour influencer les élections (1), mais encore qu'il résultait de diverses cor-

(1) « Une observation qui ne laissera aucun doute dans vos esprits sur la réalité de ce système de terreur exercé par le feu, disait le député Enouf, c'est que, du point où le fléau a envahi le pays, une succession effrayante d'incendies, une ligne de flamme et de fumée semblait tracée comme la marche funeste d'un être malfaisant, invisible, insaisissable. Rien n'égale l'anxiété et la terreur dont les malheureux habitants des campagnes étaient frappés à l'approche de ce pouvoir destructeur, ambulant, auquel on ne pouvait rien opposer. *Trois cents* incendies et plus ont dévasté la province : le mal était si général, une volonté, une direction étaient si manifestes, les malfaiteurs enfin étaient si visiblement protégés, qu'on accusa bientôt ce pouvoir caché, ennemi de nos institutions, qui évidemment voulait par la crainte du feu retenir chez eux nos élec-

respondances, que toutes les mesures que le cas nécessitait avaient été prises par l'ancien ministre de la justice, pour connaître les coupables et le but qu'ils se proposaient.

Arrivant enfin à la conclusion de son rapport, M. de Bastard passait rapidement en revue les objections élevées contre la compétence et ne s'y arrêtait même pas ; mais il mit beaucoup de soin à établir sous l'empire de quelle loi l'accusation allait se trouver soumise. Il pensait que les faits dont les derniers ministres étaient accusés d'être les auteurs ayant eu lieu sous la charte de 1814, c'était uniquement dans cette charte qu'il fallait rechercher les éléments légaux de l'accusation. Mais l'art. 55 de cette charte n'avait fait qu'annoncer les crimes qui pouvaient motiver cette accusation, et aucune loi ne les avait définis : devait-on en conclure qu'une telle accusation était impossible? Le rapporteur ne pensait pas que l'on pût raisonner ainsi.

« Il est impossible, disait-il, qu'il n'y ait pas accusation quand il y a eu péril pour la patrie, et qu'il n'y ait pas jugement quand il y a eu accusation. Il n'en saurait être autrement, lorsque la liberté et la sûreté du pays ont été mises en danger par ceux-là même qui doivent veiller à leur conservation ; de si audacieux abus de la puissance publique sont souvent irréparables. Ceux qui les commettent se mettent en guerre avec la société ; elle ne peut demeurer désarmée contre leura attaques. La justice politique n'est pas seulement du droit public, elle est du droit des gens ; elle est inhérente au droit naturel qui appartient à chaque peuple de veiller à sa propre conservation ; elle ne doit, elle ne peut donc jamais manquer ni de tribunaux, ni de lois.....

« Les actes d'un tel procès, ajoutait le rapporteur, ne sont pas seulement judiciaires ; ils participent nécessairement du caractère législatif ; et, en effet, la puissance qui, en cette matière, règle la procédure, qualifie les faits, détermine la peine, en même temps qu'elle statue sur toutes choses en principe, et qui fait aussitôt et presque simultanément, l'application du principe, crée la loi, en use à l'instant même pour prononcer le jugement. Ainsi le commande la nécessité, qui proroge tous les pouvoirs et qui est la plus impérieuse et la plus irréfragable des lois..... *Le Code pénal est hors du procès*, disait M. de Bastard ; pour être équitable et conséquent, *il faut écarter ses dispositions*, puisqu'on ne tient aucun compte de son silence.

« Vous aurez donc à examiner, Messieurs, si les faits constatés par l'instruction, constituent, non pas aux termes de telle ou telle loi, mais selon la raison et le sens naturel des mots, le crime de *trahison.* »

En présence des ordonnances du 25 juillet, signées par les ministres mis en accusation ; en présence des actes qui transportaient, sans partage, la plénitude du pouvoir législatif au roi et à son conseil, sans respect pour la division des pouvoirs publics établie par la charte constitutionnelle ; qui dépouillaient arbitrairement, et sans jugement, un nombre considérable de citoyens de leurs droits politiques ; qui annulaient les élections générales du royaume légalement et régulièrement faites ; qui détruisaient la liberté de la presse, et qui remplaçaient par des rescrits du prince ou de ses ministres les lois fondamentales qu'elles abrogaient, la trahison était flagrante, et M. de Bastard le reconnaissait. Aussi pensait-il que la haute Cour ne pouvait balancer de porter contre les ministres qui avaient signé ces actes, lors même qu'ils ne les auraient pas conseillés, l'accusation de trahison. Etre accusé de les avoir contresignées, après les avoir conseillées, était, à son avis, être accusé d'avoir commis le crime prévu par l'article 56 de la charte de 1814. « Ce délit, dont les pièces de conviction sont sous les yeux de l'Europe entière, ajoutait le rapporteur, ne serait prévu par aucune loi, s'il n'était l'un de ceux que l'article 56 de la charte énonce ; et cependant c'est un des plus graves délits politiques qui puissent autoriser l'accusation des ministres. Vous n'hésiterez donc pas, indépendamment de toutes les circonstances qui peuvent l'environner, à le qualifier légalement de trahison. »

A la suite de ce rapport, la cour des pairs ordonna que Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, ancien ministre des affaires étrangères, président du conseil, âgé de 50 ans, né à Paris ; Pierre-Denis, comte de Peyronnet, ancien ministre de l'intérieur, âgé de 52 ans, né à Bordeaux ; Jean-Claude-Balthazar-Victor de Chantelauze, ancien ministre de la justice, âgé de 43 ans, né à Montbrison ; Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville, ancien ministre de l'instruction publique, âgé de 43 ans, né à Caen ; d'Haussez, ancien ministre de la marine ; Capelle, ancien ministre des travaux publics, et de Montbel, ancien ministre des finances, seraient pris au corps et traduits dans la maison du Petit-Luxembourg, que la Cour désignait pour servir de maison de

leurs de campagne, dont il redoutait le vote indépendant... « En 90, disaient les paysans, on brûlait les châteaux ; en 1830, c'est le tour de nos chaumières... Ce n'est pas le roi qui nous fait brûler, c'est cet autre gouvernement qu'on ne voit pas... »

justice près d'elle, sur les registres de laquelle maison ils devaient être écroués par tout huissier de la Cour, sur ce requis.

La Cour ordonna que les débats s'ouvriraient un jour qui serait ultérieurement indiqué par son président; mais, le lendemain, M. Pasquier fixa l'ouverture de ces débats au 15 décembre suivant, à dix heures du matin.



CHAPITRE XX.

Pensée du Palais-Royal en se livrant au ministère Laffitte. — Pouvoirs exorbitants donnés au général Lafayette. — Il répond de la vie des ministres et de celle des pairs — Précautions qu'il ordonne. — Mesures de sûreté prises au Luxembourg. — Translation des prisonniers de Vincennes au Petit-Luxembourg. — Tranquillité apparente du peuple. — Terreurs du Palais-Royal. — Ouverture des débats — Attitude des accusés. — Réquisitoire de M. Bérenger. — Interrogatoire des prévenus. — Leur système de défense. — Ils refusent de rejeter le mal sur le roi. — Interpellations de M. Persil. — Déposition des témoins. — Deux anciens ministres rendent témoignage des bonnes intentions de leurs collègues. — Récit fait par des témoins des premières scènes de la révolution. — On demande compte aux anciens ministres du sang répandu par leurs ordres.

Dans la pensée du Palais-Royal, c'est-à-dire du roi et de ceux de ses conseillers intimes qui partageaient sa manière de voir, l'avénement du ministère Laffitte avait été plutôt une concession faite aux circonstances qu'une satisfaction donnée à l'opinion publique. Les embarras que le procès des ministres allait susciter au gouvernement s'étaient annoncés par des placards exprimant la colère du peuple, par des cris de mort contre les ministres, et par l'émeute dite de *Vincennes*. En présence de ces éléments de troubles, le Palais-Royal avait enfin reconnu l'impossibilité de traverser, avec les doctrinaires, un procès qui allait mettre en ébullition toutes les passions populaires. On s'était jeté dans les bras de M. Laffitte, ou plutôt le Palais-Royal avait reconnu le besoin de se placer sous l'égide de noms populaires, et il avait amené les représentants des puissances à comprendre cette nécessité; car les cabinets étrangers avaient pris sous leur protection la tête des coupables conseillers de Charles X, et ils avaient reçu l'assurance que leur vie n'aurait rien à craindre du jugement à intervenir.

De son côté M. Laffitte, quoique déjà bien refroidi pour le gouvernement qu'il avait tant contribué à fonder, voulut bien concourir de toutes ses forces à le soutenir au milieu de la crise qui se préparait; et M. Dupont de l'Eure, qui avait voulu quitter le ministère, consentit à ne pas en sortir avant l'issue du malencontreux procès. Avec des hommes tels que ceux-là; avec un préfet de la Seine aimé des jeunes gens et du peuple (1), et surtout avec l'appui tout puissant du général Lafayette, le Palais-Royal crut pouvoir affronter le danger.

Mais on n'en prit pas moins les plus grandes précautions pour soustraire les coupables au courroux du peuple, et pour empêcher les républicains, dont les rangs se grossissaient sans cesse, de profiter de l'occasion qui allait se présenter pour renverser le gouvernement.

Quoique le roi, ses conseillers intimes, une partie des députés, et surtout les cabinets étrangers ne supportassent déjà qu'avec peine le commandement exhorbitant dont le général Lafayette se trouvait investi et la puissance populaire qu'il exerçait sur toute la France; quoiqu'on eût déjà voulu effrayer le roi des conséquences qui pouvaient résulter pour son gouvernement des vastes attributions conférées à ce général, et qu'on lui eût souvent montré Lafayette comme un *maire du palais*, maître de le détrôner, Louis-Philippe crut pouvoir ajouter au commandement supérieur des gardes nationales de France, dont Lafayette était investi, le commandement temporaire des troupes soldées qui se trouvaient dans Paris et dans sa division. La nouvelle cour qui se formait sentit que Lafayette seul pouvait braver les tempêtes qui allaient éclater, et conjurer les éléments prêts à se déchaîner sur le gouvernement de Louis-Philippe.

« Aussitôt, dit M. Sarrans, la confiance la plus entière, l'abandon le plus touchant, le respect le plus filial, succédèrent aux soupçons, aux ombrages, à l'absurde jalousie et aux sarcasmes furtifs qui déjà poursuivaient le noble général. » Le roi lui-même mit beaucoup d'empressement à apprendre au général que le conseil l'avait investi de tous les pouvoirs militaires pendant la durée du procès, et que la police du Palais-Royal, du Luxembourg, de la chambre des députés, et la sûreté de la capitale lui étaient exclusivement confiées. C'était s'effacer derrière le commandant-général et lui remettre en quelque sorte le sceptre.

Pour tout autre que Lafayette, le projet de sauver quelques hommes détestés, dont les mains dégouttaient encore du sang de tant de patriotes, eût été une insurmontable difficulté.

(1) La direction de l'École polytechnique venait d'être confiée au général Bertrand.

Le nom des ministres qu'on voulait soustraire aux vengeances du peuple par un semblant de jugement souverain, rappelait trop à la France une guerre à mort jurée contre ses libertés, pour qu'on pût se flatter de changer les dispositions du peuple, des jeunes gens et de la majorité de la garde nationale. Le général Lafayette admirait la révolution de 1830, il aimait avec prédilection le peuple qui l'avait faite; il croyait sauver l'honneur de l'une et de l'autre en empêchant tout mouvement qui aurait pour résultat d'influencer le jugement de la chambre des pairs ou de laisser exercer les vengeances populaires sur les accusés. « Il résolut donc, dit M. Sarrans, de sacrifier sa popularité, si cela devenait nécessaire, pour empêcher tout excès qui pourrait ternir la pureté de la révolution. Là où son devoir était clairement tracé, sa résolution ne pouvait être douteuse ; il accepta volontiers toutes les responsabilités qu'on accumulait sur sa tête septuagénaire, et se porta fort envers la France d'assurer le cours régulier de la justice et l'exécution stricte de son arrêt, quel qu'il pût être. » — « Il fallait plus que du courage au général pour prendre sous l'égide de son immense popularité les accusés et les juges, a dit M. Odilon Barrot; il n'hésita cependant pas. »

Mais il avait à déployer à la fois et les forces les plus imposantes, et la prudence la plus consommée.

Par un ordre du jour, publié le 8 décembre, Lafayette apprit à la garde nationale le commandement nouveau qui venait de lui être confié, et ordonna les mesures que les circonstances allaient nécessiter.

« Le chef d'état-major de la garde nationale et le général Fabvier (commandant de la place de Paris), portait cet ordre du jour, se concerteront entre eux pour l'exécution des mesures ordonnées par le général en chef, relativement à la translation des prisonniers au Luxembourg, et pour assurer le maintien de l'ordre public. Les généraux Fabvier et Carbonnel pourront transmettre les ordres du général en chef aux troupes, soit de la garde nationale, soit de la ligne, ainsi qu'au colonel Feisthamel, commandant supérieur et au lieutenant-colonel Lavocat, commandant en second du Luxembourg.

« En l'absence du chef d'état-major général, messieurs les aides-de-camp G. W. Lafayette et Joubert rempliront les fonctions de sous-chefs d'état-major, et l'un d'eux restera à l'état-major général, auprès du général en chef, pour la signature des ordres.

« A compter du 14 de ce mois, et jusqu'à nouvel ordre, MM. les aides-majors généraux, colonels, officiers supérieurs d'état-major ou des légions et tous les citoyens composant la garde nationale de Paris et de la banlieue, ne pourront, sous aucun prétexte, quitter leur uniforme.

« Les gardes nationaux de service au Luxembourg ne pourront quitter leur poste sans une permission écrite du commandant supérieur. »

Depuis longtemps on travaillait à préparer le Petit-Luxembourg pour recevoir les prisonniers; de grandes dépenses avaient été faites, bien plus dans le but de garantir la vie des accusés que pour s'assurer de leurs personnes. Des corps de garde avaient été établis à l'entrée de ce local, et il fallait les traverser pour arriver jusqu'aux chambres destinées aux accusés : ces chambres étaient très confortablement meublées ; sans les verroux placés aux portes, et sans les grilles de fer et les abat-jours mis aux fenêtres, on aurait pu ne pas se croire en prison. La seule précaution contre laquelle les ex-ministres se récrièrent fut une espèce de tambour ou de guérite vitrée, munie de deux lucarnes, placée au coin de chaque chambre, du côté de l'intérieur; de cette guérite, un factionnaire devait observer tous leurs mouvements, sans cependant pouvoir entendre ce qui se disait. Ces chambres ne communiquaient point ensemble; chacun des prisonniers était séparé des autres par des corridors. La salle destinée aux visites avait été disposée en forme de parloir ; elle était partagée en trois compartiments par des grillages de bois régnant depuis le parquet jusqu'au plafond; entre ces grilles était un espace libre, gardé par un porte-clefs et un factionnaire. La partie la plus spacieuse se trouvait réservée pour les personnes venant du dehors; ces personnes étaient limitées à quelques amis des détenus: nul ne devait avoir la permission d'entrer dans les chambres des détenus; leurs femmes, leurs avocats et les ecclésiastiques, avec lesquels ils auraient pu témoigner le désir de conférer en secret, étaient seuls exceptés de cet ordre.

Pour communiquer du Petit-Luxembourg au palais où siégeait la Cour des pairs, on avait pratiqué un prolongement au moyen de hautes clôtures en planches sur toute la largeur de la cour dite de *Marengo;* et, pour que les mouvements de l'intérieur ne pussent être aperçus du public, une autre clôture extérieure, embrassant tout le terrain qui sépare les deux bâtiments, avait été élevée, afin de tenir le public à distance. Les enclos devaient être gardés par des gardes municipaux, placés sous les ordres du colonel Feisthamel. Enfin, les anciens jardins

des directeurs furent transformés en vastes corps-de-garde qu'occupèrent le bataillon de la garde nationale de service et un escadron de cette garde à cheval.

Telles furent les premières dispositions prises pour la sûreté des prisonniers et de leurs juges. Des corps nombreux de garde nationale devaient aussi stationner au Palais-Royal, et devant la chambre des députés. Lafayette ayant inspecté le terrain, quitta son quartier-général de la rue du Montblanc, et fut s'installer, avec son état-major, au Luxembourg, où le préfet de la Seine le suivit.

On s'occupa aussitôt de la translation des prévenus. Le gouvernement aurait désiré qu'elle se fît de nuit. Le général Lafayette, qui voulait familiariser le peuple avec la présence des ex-ministres, fit décider que cette translation aurait lieu en plein jour.

Le 10 décembre, à cinq heures du matin, le ministre de l'intérieur, M. Montalivet, le général Fabvier, M. Lavocat, commandant en second du Luxembourg, et les commissaires Alphonse Foy, Joubert et Thomas, tous officiers supérieurs de l'état-major de la garde nationale, se rendirent à Vincennes, où arriva aussitôt un détachement de cavalerie destiné à former l'escorte, qui fut placée sous les ordres du général Carbonnel. Les formalités de l'extradition ayant été remplies par les huissiers de la chambre des pairs, le général Daumesnil livra les prisonniers, excepté M. de Chantelauze qui, étant malade, ne put être transporté (1). A sept heures, deux voitures contenant MM. de Polignac, de Peyronnet, Guernon-Ranville et les commissaires, sortaient de Vincennes, escortées par un piquet de garde nationale à cheval, par quatre-vingts chasseurs du 8e et par vingt artilleurs. M. Montalivet et M. Carbonnel marchaient à la portière des voitures. Le trajet se fit rapidement par la barrière du Trône, le faubourg Saint-Antoine, le boulevart de la Bastille, le pont d'Austerlitz et les boulevarts extérieurs, jusqu'à la grille du jardin du Luxembourg. Quoique cette translation eût été faite à une heure à laquelle le jour pointe à peine, le cortége trouva sur sa route un assez grand nombre de ces hommes laborieux qui peuplent les ateliers du faubourg Saint-Antoine; mais leur attitude fut calme et silencieuse : aussi le *Journal des Débats* du lendemain fit-il l'éloge du peuple qui, disait-il, venait de prouver que le sentiment des convenances ne lui était pas étranger.

Du moment où les ex-ministres furent au Luxembourg, une surveillance active régna autour de leur prison. Un bataillon de garde nationale bivouaqua dans le jardin du Petit-Luxembourg, tandis que des hommes d'élite choisis parmi les gardes municipaux occupaient, concurremment avec les gardes nationaux, la salle d'armes qui précédait les chambres des accusés.

Le général Lafayette avait fait d'autres dispositions au moyen desquelles quinze mille hommes de la garde nationale pouvaient, à toute heure, se trouver réunis en armes, sur les points désignés d'avance, et dont les intervalles étaient occupés par des troupes de ligne. Mais cet appareil militaire ne fut pas déployé dans les premiers jours de la translation, le peuple et les jeunes gens se montrant calmes.

Depuis quelques jours la même tranquillité se faisait remarquer dans la population; les cris de mort contre les ministres avaient cessé de se faire entendre; les placards qui excitaient le peuple à la vengeance ne tapissaient plus les murs de la capitale, et on ne voyait plus d'attroupements. A l'approche du jugement, le peuple s'était décidé à attendre la fin du spectacle qu'on lui offrait; il voulait juger par lui-même s'il assistait à un drame ou à une comédie.

Mais, pendant que le peuple abandonnait la rue aux patrouilles de la garde nationale, la terreur s'emparait du Palais-Royal ; des ordres secrets étaient donnés pour tenir les fourgons prêts, dans le cas où une fuite deviendrait nécessaire (1). Les précautions les plus minutieuses étaient prises par la police du château, et la garde des postes avait été doublée partout. La méfiance était devenue extrême.

Arriva enfin le 15 décembre, jour fixé pour l'ouverture des débats. Dès sept heures du matin, la garde nationale, les troupes de ligne et la garde municipale se croisèrent en tous sens et se rendirent aux divers postes qui leur étaient assignés. Le général Lafayette avait pourvu à la sûreté du Palais-Royal, de l'Hôtel-de-Ville, de la chambre des députés et de tous les établissements publics; les postes des prisons étaient renforcés, ainsi que celui de la Banque.

Quant au Luxembourg, on en avait confié la garde à trois bataillons de la milice citoyenne, dont deux surveillaient les diverses grilles intérieures du jardin et du palais, et le troisième

(1) Le général Daumesnil emmena lui-même, dans sa propre voiture, M. de Chantelauze au Luxembourg; aucune escorte ne l'accompagna; mais la frayeur de cet ex-ministre fut extrême quand il se vit au milieu du Faubourg Saint-Antoine et des rues de Paris. Heureusement personne ne connaissait ses traits.

(1) Louis Blanc, *Histoire de Dix Ans*.

stationnait dans la cour de *Marengo*, entre le Petit-Luxembourg et la cour des pairs. De nombreux postes de troupes de ligne et de garde municipale gardaient extérieurement la rue de Vaugirard et les appartements des détenus.

Cependant tout paraissait calme dans la capitale, et la foule de curieux qui se portait près du Luxembourg, en ayant trouvé toutes les avenues libres, ne forma pas un seul attroupement.

A neuf heures les portes de la salle s'ouvrirent devant le petit nombre de citoyens munis de billets; on avait réservé des places pour la Cour royale, la chambre des députés, la Cour de cassation et la Cour des comptes, pour les journalistes, pour le barreau, et même pour quelques élèves des écoles; il n'y en eut pas une seule pour les hommes des barricades : aucune dame ne fut admise dans le prétoire. L'intérieur de la salle des séances avait été l'objet d'une foule de dispositions transitoires. Une estrade, divisée en trois compartiments, avait été élevée en face de la Cour et dans l'espace occupé ordinairement par la tribune des orateurs et le bureau du président; l'extrémité de cette estrade la plus rapprochée du siége du président, était destinée aux acccusés et à leurs défenseurs; l'autre extrémité contenait les siéges destinés aux commissaires de la chambre des députés: le milieu formait une tribune publique. Immédiatement derrière les accusés se trouvait une autre tribune publique, la plus grande de toutes, de sorte que les citoyens touchaient presque aux siéges des avocats, et avaient les ex-ministres sous leurs yeux. Des fauteuils étaient préparés devant les pairs; on y vit arriver successivement le général Daumesnil, MM. Laffitte, Casimir Périer et autres personnages occupant des positions élevées dans le gouvernement.

A dix heures, quatre hommes en habit noir, précédés par quatre gardes municipaux, entrèrent dans la salle, sous la conduite du capitaine Bailly (1). C'étaient les derniers ministres de Charles X. On remarqua l'extrême maigreur du prince de Polignac, dont les traits paraissaient altérés; sa contenance était humble; celle de M. de Peyronnet annonçait la fierté; M. de Chantelauze paraissait souffrant et abattu; l'on aurait pris M. Guernon-Ranville pour un jeune homme, si son maintien ne lui eût donné quelque chose de grave et de sérieux.

Les témoins, parmi lesquels le public remarqua MM. Laffitte, Casimir Périer, Gérard, de Chabrol, de Courvoisier, de Sémonville, Arago père et fils, Bayeux, Plougoulm, etc., sont introduits aussitôt après. MM. de Martignac, défenseur du prince de Polignac; Sauzet, défenseur de M. de Chantelauze; Hennequin, avocat de M. de Peyronnet, et Mandaroux-Vertamy, avocat de M. Guernon-Ranville, prennent place derrière leurs clients respectifs.

MM. Bérenger, Madier de Montjau et Persil, commissaires de la chambre des députés chargés de poursuivre l'accusation, prennent les places qui leur sont réservées.

La Cour des pairs entre enfin, précédée de son président, M. Pasquier. Les commissaires de cette Cour, MM. Bastard, de Pontécoulant et Séguier s'asseoient à côté du bureau du président, où vont se placer MM. Decazes et Portalis.

L'appel nominal constate la présence de cent soixante-trois pairs ; une vingtaine sont absents pour cause de santé ou d'affaires ; ils sont excusés.

L'audience s'ouvre par les questions d'usage, sur les noms, âge et qualités. La réponse des ex-ministres est calme; mais on s'aperçoit que la présence d'un pareil auditoire leur impose d'abord une certaine timidité.

Le greffier donne lecture de la résolution de la chambre des députés, qui accuse de haute trahison les anciens ministres de Charles X, signataires des ordonnances du 25 juillet. Il lit ensuite aux accusés l'arrêt de la Cour des pairs.

M. Bérenger, rapporteur de la commission, prend la parole pour demander justice de la violation des lois (1), du renversement des institutions de la France et du sang répandu, quand nulle provocation, dit-il, ne justifiait ces attentats.

« La presse périodique détruite, ajoute M. Bérenger; la censure rétablie; les opérations des colléges électoraux audacieusement annulées sous la forme d'une dissolution de la chambre des députés; nos lois électorales abrogées et remplacées par un vain simulacre d'élections; la force des armes inhumainement employée pour comprimer l'indignation et pour assurer le succès de ces désastreuses mesures, voilà les crimes dont la réparation est due au pays.

« Mais plus la nation a droit à ce que la réparation soit éclatante, plus il lui importe que

(1) Dix ans auparavant MM. Lavocat et Bailly avaient été traduits devant la Cour des pairs. Le premier fut condamné à mort pour la conspiration militaire de 1820. En 1830, c'étaient MM. Lavocat et Bailly qui protégeaient cette même Cour des pairs.

(1) Il était convenu dans le monde officiel que le peuple de Paris ne s'était soulevé que pour défendre la charte de Louis XVIII. Ce pauvre mensonge se trouvait donc répété partout.

le tribunal qui est appelé à la prononcer, soit indépendant et libre..... Le grand acte qui se prépare va clore notre révolution, et ce sera un spectacle imposant à offrir au monde, que celui d'une nation qui, après avoir montré le plus sublime courage dans la conquête de ses droits, apparaît calme, confiante et pleine de dignité lorsque le moment est venu de demander à la loi et d'obtenir des magistrats la punition de ses offenses. »

Alors commença l'interrogatoire des prévenus. Ils n'eurent rien à craindre des questions qui leur furent faites par le président de la Cour des pairs, qui ne chercha à connaître que le fond des accusations secondaires. Quant à celles plus graves, M. Pasquier, sans le vouloir peut-être, parut amener les accusés dans une voie où il leur aurait été possible de rejeter sur le roi seul les actes capitaux qui avaient eu pour objet le renversement de la constitution, et qui occasionnèrent la guerre civile.

Mais les ex-ministres de Charles X se refusèrent à ce mensonge, et chacun d'eux fit connaître la part qu'il avait eue aux ordonnances, ainsi qu'aux autres mesures arbitraires qu'ils durent prendre pour soutenir et faire triompher le système avoué. Toutefois, si chacun d'eux fit l'aveu de ce qui lui était personnel, on n'en put obtenir aucune charge individuelle pour ses collègues. Chaque accusé répondait aux questions, qu'il était lié par son serment de ne rien divulguer de ce qui s'était passé dans le conseil des ministres. Leurs moyens de défense, plus amplement développés ensuite par leurs avocats, consistaient à dire, quant à l'accusation secondaire relative aux élections, que la prorogation, et la dissolution de la chambre des députés, ordonnées en vertu des droits que le roi tenait de la charte, avaient eu pour but de calmer les esprits et d'obtenir une Chambre qui entrât mieux dans les intentions du ministère; que l'arrivée au conseil de MM. de Peyronnet, Guernon-Ranville et Chantelauze, n'eut d'autre objet que de renforcer le ministère d'orateurs propres à se présenter devant les Chambres. M. de Polignac nia formellement d'avoir cherché à influencer les élections; M. de Peyronnet déclara avoir écrit des articles de journal pour ramener les électeurs au soutien du gouvernement; mais il repoussa le reproche d'avoir violenté la conscience des agents de l'administration, et principalement celui d'avoir autorisé la violation du secret du scrutin ou tout autre manœuvre propre à nuire à la liberté des électeurs. M. de Chantelauze avoua avoir employé des *moyens légaux* pour diriger les votes des membres de l'ordre judiciaire; mais il nia avoir mis quelque prix à cet acte de conscience. Enfin M. Guernon-Ranville protesta n'avoir appelé à l'aide du gouvernement l'influence des évêques et des recteurs des académies, que dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur ses intentions (1).

Relativement à la pensée qui avait inspiré les ordonnances, les quatre accusés affirmaient qu'elle n'était pas la conséquence d'un système ni d'un plan combiné par avance, mais l'effet de la situation dans laquelle le gouvernement se trouva à la suite des nouvelles élections. Tous s'accordèrent à repousser l'idée d'un projet contre-révolutionnaire médité depuis longtemps et dont l'exécution devait être confiée au ministère Polignac. Tous déclarèrent que l'intention de conférer au roi la faculté que lui donnait l'art. 14 de la charte de Louis XVIII, ne se manifesta au conseil que dix à douze jours avant la publication des ordonnances. Les ex-ministres déclarèrent, en outre, qu'à leurs yeux, l'exercice du pouvoir suprême conféré au roi par l'art 14, rentrait dans l'esprit de la charte elle-même, et que d'ailleurs il ne s'agissait de sortir de la légalité que momentanément. « Nos intentions étaient pures, dirent-ils; mais nous voulions sauver le trône et la patrie. » C'est ainsi qu'ils justifièrent la violation de la charte. Toutefois, MM. de Peyronnet et Guernon-Ranville, sans vouloir déclarer par qui fut faite la proposition du système dont les ordonnances furent la conséquence, affirmèrent qu'ils s'étaient tous les deux opposés à ces mesures, et que, s'ils n'étaient pas sortis alors du ministère c'est que les circonstances, dont il était impossible de se dissimuler la gravité, auraient imprimé le cachet d'une lâcheté à celui qui, au moment du danger, aurait déserté le poste où la confiance du roi l'avait placé.

M. de Polignac, sur qui, en sa double qualité de président du conseil et de ministre de la guerre, pesaient les charges les plus terribles et les plus compliquées, nia avoir donné à la garnison les ordres que devait nécessiter le soulèvement de la population : il nia également avoir

(1) Pour bien faire apprécier cette défense des ministres, il suffit de rappeler les paroles de M. Bérenger. « La commission, a-t-il dit dans son rapport, a parcouru cette correspondance de la haute administration avec ses agents, et des agents avec l'administration : le sentiment qu'elle a éprouvé est celui d'un *dégoût profond*, lorsqu'elle a vu le dégré de perversité du ministère et le degré d'avilissement dans lequel un grand nombre de fonctionnaires de tous les ordres sont tombés. Elle n'hésite pas à le reconnaître : c'en était fait de la morale publique parmi nous, si cet odieux système se fût prolongé. »

ordonné la saisie des presses ; il nia d'avoir provoqué l'arrestation des journalistes signataires de la protestation. Il se défendit également d'avoir fait dissiper les rassemblements par la force, et sans sommations préalables.

« Ainsi donc, lui dit le président, vous repoussez toute participation aux ordres militaires qui auraient été donnés. Vous repoussez sans doute aussi un autre ordre donné au 1er bataillon du 1er régiment de la garde royale, et qui portait ces mots : *Tirez partout où vous voudrez et où vous pourrez* (1). — R. « De même que je n'ai pu donner aucun ordre rigoureux, de même je n'en ai pas donné qui ne le fût pas. »

Le même système de réticence ou de dénégation fut employé par M. de Polignac sur toutes les autres questions relatives à la part qu'il avait prise aux mesures nécessitées par le soulèvement du peuple. Quand le président lui demanda par qui avait été proposée la mise en état de siége dans le conseil des ministres, convoqué par lui et tenu à son hôtel, le mardi au soir, M. de Polignac se borna à répondre : — Je ne puis le dire — D. Cette mesure n'a-t-elle pas été l'objet d'une longue discussion ? — R. Elle a été discutée en conseil. — D. Quels sont les membres qui s'y sont opposés ? — R. Elle a été adoptée. — D. A-t-il été question, dans ce conseil, de l'établissement des conseils de guerre, comme conséquence de l'état de siége? — R. Non. — — D. Les autorités civiles ont-elles été prévenues à l'instant même de la mise en état de siége? Avez-vous pris les mesures nécessaires pour que cette ordonnance fût portée à la connaissance des habitants de Paris ? — R. Je me suis borné à remettre l'ordonnance entre les mains du maréchal. — D. Est-ce avec vous seul ou avec le conseil, que le maréchal de Raguse devait se mettre en rapport ? — R. Ni avec moi, ni avec le conseil. — D. Avez-vous conféré, dans le jour, avec les autres ministres sur les événements qui se passaient ? — R. Nous n'étions plus réunis en conseil. J'ai déjà dit qu'il y avait des ministres, mais plus de ministère. — D. Le maréchal vous a-t-il rendu un compte exact de l'objet de la visite des députés ? — R. Le maréchal vint me dire quel était le but de la visite des députés et leurs conditions, qui étaient le retrait immédiat des ordonnances et la démission du conseil. Je répondis que je ne pouvais pas prendre sur moi de retirer les ordonnances ; mais que j'en référerais au roi. Ces messieurs désiraient me voir ; comme je n'avais point d'autre réponse à leur faire et qu'il m'eût été désagréable de la leur donner moi-même, je ne les vis pas.... — D. Le conseil n'a-t-il pas délibéré dans ces instants critiques sur ce qu'il avait à faire ? — R. Le conseil ne put délibérer, puisque nous étions séparés les uns des autres. — D. N'est-ce pas vous qui avez donné l'ordre d'arrêter un certain nombre de personnes ? — R. L'ordre fut donné par le maréchal. — R. N'est-il pas étonnant que le maréchal ait pris cette résolution sans avoir, en quelque sorte, obtenu votre approbation ? — R. Il n'en avait pas besoin. — D. N'avez-vous pas dit, en apprenant que des troupes de ligne commençaient à prendre parti pour le peuple, que dans ce cas il faudrait tirer sur la ligne ? — R. Je n'ai pas tenu ce propos, qui ne se trouve que dans la déposition de M. Arago (1). — R. Avez-vous fait part à vos collègues et au roi de la démarche des députés ? — R. Nous en avons parlé avec mes collègues ; j'ai envoyé ces détails au roi. — D. Avez-vous reçu une réponse ? — R. Des sentiments d'honneur et de respect m'empêchent de répondre. — D. Est-ce par votre ordre que la Cour royale fut mandée aux Tuileries ? — R. Non. — D. Cette mesure n'avait-elle pas été arrêtée en conseil ou dans les conversations dont vous parliez tout à l'heure ? — R. Non. »

Tel fut le système de défense de M. de Polignac. Il voulut mettre sur le compte du maréchal Marmont, absent, tout ce que la force armée avait fait avant la mise en état de siége, et à plus forte raison toutes les mesures prises à dater de cet état de siége ; mais les dépositions des témoins, que le président semblait ignorer, vinrent donner de terribles démentis au chef du conseil de Charles X.

Après toutes les charges capitales qui résultaient déjà contre M. de Polignac, on ne s'arrêta guère à la distribution d'argent faite aux troupes pour les encourager à tirer sur le peuple, ni à la résistance que le ministre aurait opposée au rapport des ordonnances et à la retraite du ministère, ni à l'ordre transmis à Saint-Omer et à Lunéville, de dissoudre les camps et d'en diriger les troupes sur Paris, à marches forcées.

L'interrogatoire de M. Peyronnet, rempli de réticences, et, sur plusieurs points, de dénéga-

(1) A ces mots, que le président de la haute Cour avait oublié de qualifier, un frémissement s'empara de l'auditoire, et M. de Polignac ne put que balbutier sa réponse négative ; car c'était bien lui qui avait donné cet ordre aussi inepte qu'atroce. Le président n'insista pas.

(1) Le témoignage de M. Arago qui, présent à l'état-major dans la matinée du 28, avait vu et entendu des choses fort graves, parut contestable à M. de Polignac et à son avocat. Mais les débats prouvèrent que M. Arago n'avait fait que répéter ce que d'autres témoins déclarèrent aussi. D'après quelques explications entre ce savant et M. de Martignac, ce défenseur se convainquit que le témoin avait bien voulu taire d'autres circonstances très graves et qui auraient pu décider peut-être la condamnation à mort du favori de Charles X.

tions, n'apprit rien de remarquable, si ce n'est qu'il avait en effet informé le préfet de police, dans la soirée du 25, du contenu des ordonnances que le *Moniteur* du lendemain matin devait publier. Il est dès-lors hors de doute que le préfet de police a été à même de prendre toutes les mesures qu'il put juger utiles au succès de la contre-révolution. M. de Peyronnet ne put nier avoir donné l'ordre de saisir les presses, cet ordre lui ayant été représenté signé de sa main; mais il prétendit avoir été très mal informé de ce qui se passait le mardi et le mercredi. Ce fut par sa déposition que le public apprit que, pendant une grande partie de la journée du mercredi, il chercha ses autres collègues, cachés dans le palais des Tuileries, sans pouvoir les trouver. « Vous voyez, dit-il, que ce n'est que fort tard que j'ai pu les rejoindre. Comment supposer que, dans ma position, j'eusse eu les moyens de communiquer avec le préfet de police qui, depuis le mercredi matin, *n'était plus dans son hôtel?* » Au surplus, M. de Peyronnet déclarait que, ayant reçu, dans la matinée du jeudi, les confidences du maréchal sur la situation des choses et sur la nécessité de prendre promptement une mesure définitive, il lui promit d'être l'interprète de son opinion auprès du roi; et, qu'après avoir échangé quelques mots avec MM. d'Argout et de Sémonville, il accepta une voiture que M. de Glandevès mit à sa disposition, et se rendit à Saint-Cloud, où lui et ses collègues, réunis en conseil, obtinrent de Charles X la révocation des ordonnances et un changement de ministère.

Le fait le plus important de l'interrogatoire de M. Guernon-Ranville fut l'aveu explicite qu'il fit d'avoir repoussé les ordonnances lorsqu'elles furent débattues en conseil; il paraîtrait même qu'il ne les signa que parce que la majorité les avait adoptées, et parce qu'il crut que ses collègues, ayant plus d'expérience des affaires que lui, pouvaient avoir mieux jugé la situation et les remèdes qu'elle nécessitait. « N'avez-vous pas cédé à une puissante autorité? lui demanda le président. — Le respect que je dois à la personne du roi devrait m'imposer un silence entier sur cette question; mais je crois de mon devoir de déclarer que le roi n'a jamais exercé sur moi aucune autorité dont ma conscience dût avoir à se plaindre. » Du reste, mêmes réponses que ses autres collègues sur l'annulation de leurs pouvoirs par la mise en état de siége, et mêmes déclarations qu'à partir de ce moment le conseil ne délibéra plus; ce qui était un mensonge permis peut-être lorsqu'il ne s'agissait pas de son seul intérêt.

Mais, à peine ces interrogatoires furent-ils achevés, que M. Persil, l'un des commissaires de la commission de la chambre des députés, interpella vivement M. de Polignac et M. de Peyronnet sur diverses contradictions ou invraisemblances qu'il avait remarquées dans les réponses de ces deux accusés. M. Persil montrait de l'étonnement de ce que l'on eût mis la ville en état de siége, sans qu'au préalable le ministre de l'intérieur eût fait un rapport sur les événements de la soirée du 27. « Sur quoi a-t-on fondé cette mise en état de siége, cette mesure inouïe, qui devait livrer les citoyens d'une ville de neuf cent mille habitants à la discrétion du sabre? Cela paraît d'autant moins vraisemblable, ajoutait M. Persil avec une logique âpre et serrée, que le président du conseil nous a déclaré qu'il n'avait connu que très imparfaitement les événements de la journée du 27. » Cette question, et les autres que le commissaire avait annoncées, firent bondir la défense sur ses siéges, et embarrassèrent beaucoup les accusés.

« Bien qu'il n'y ait pas eu de rapport officiel, répondit timidement M. de Polignac, chacun apportait au conseil le tribut des informations qu'il avait recueillies dans le cours de cette journée; or, ces informations nous firent croire qu'il était utile de mettre la ville en état de siége. » — « M. de Polignac vient de dire que chaque ministre apportait au conseil le tribut de ses informations; je demande (et je ne m'adresse qu'à M. de Polignac) comment M. de Polignac avait recueilli ces renseignements? Il avait l'*intérim* de la guerre, recevait-il les renseignements de la police militaire? »

A la manière dont ces questions si pressantes étaient adressées à M. de Polignac, il était aisé de comprendre que c'était l'ex-ministre de l'intérieur que le commissaire interpellait. Et en effet le bruit courait que la mise en état de siége avait été déclarée sur un rapport fait par M. de Peyronnet, rapport qui paraissait avoir été provoqué par les renseignements qu'avait donnés le préfet de police. On disait que ces deux pièces auraient jeté un grand jour sur la part que chacun des deux ministres de l'intérieur et de la guerre auraient eue dans les grandes mesures du 28 juillet. M. de Peyronnet comprit si bien que M. Persil s'adressait à lui, qu'il se leva pour contester au commissaire de la chambre des députés le droit d'interpeller les accusés; un débat personnel s'engagea alors entre ces deux hommes irascibles, et le reste du procès s'en ressentit.

Mais le président ayant maintenu aux com-

missaires un droit qu'ils voulaient établir, la lutte continua.

« Il est important de fixer l'attention de la Cour, reprit M. Persil, sur le point de savoir si c'est M. de Polignac ou le duc de Raguse qui a donné l'ordre d'arrêter un certain nombre de personnes? — L'ordre a été signé par le maréchal, répondit M. de Polignac, qui voulait éviter de dire un mensonge. — Sans doute, M. le maréchal a signé l'ordre; mais n'est-ce pas vous qui l'avez donné? — Je l'ai déjà dit, je n'ai pas donné cet ordre. »

Les questions de M. Persil étaient si pressantes, il étreignait, il enveloppait si fortement les accusés dans les replis de sa logique d'audience, que M. de Martignac crut devoir parler sur les devoirs de l'accusation envers les accusés, afin de laisser un peu de répit à son client. Mais M. Persil n'était pas homme à abandonner si facilement sa proie. Continuant à s'adresser au prince de Polignac, déjà tout troublé : « Vous avez dit, monsieur, qu'il n'y avait pas eu de conseil depuis mardi soir, poursuivit-il. Pourquoi les ministres se sont-ils trouvés réunis le mercredi aux Tuileries? pourquoi y sont-ils restés toute la journée et jusqu'au lendemain ? — Il me semble avoir expliqué à la Cour que j'avais été forcé de quitter l'hôtel des affaires étrangères et de me rendre aux Tuileries, répliqua M. de Polignac. Deux ou trois de mes collègues se sont réunis à moi, les autres s'y sont successivement rendus. — Ainsi, voilà fortuitement une réunion qui ressemble assez à *un conseil en permanence*, s'écria M. Persil. » Et comme cette argumentation excitait de vives réclamations au banc des défenseurs. — « Je veux fixer le fait de l'accusation, dit M. Persil en s'asseyant, et rien ne m'empêchera de remplir mon devoir. »

Le président fit alors diversion à l'aigreur de ces débats, en annonçant que l'interrogatoire était terminé, et qu'on allait entendre les témoins.

Parurent alors les deux ministres, Chabrol et Courvoisier, que l'accusation disait s'être retirés du ministère pour ne point participer aux projets de ceux de leurs collègues qui voulaient violer la charte. Tous les deux déclarèrent qu'ils n'avaient quitté le ministère que parce que leur avis fut que, si les nouvelles élections amenaient une opposition plus violente, une majorité plus hostile, le ministère devait se retirer. « Cette opinion n'ayant pas été adoptée par la majorité, et le duc d'Angoulême, de retour de Toulon, ne l'ayant pas partagée, la retraite de M. de Chabrol et la mienne, dit M. de Courvoisier, fut dès lors chose convenue. » Néanmoins ces deux ministres se plurent à rendre hommage aux opinions sages, modérées et constitutionnelles de M. de Montbel et de M. Guernon-Ranville.

Interpellé par le président, M. Courvoisier déclara que, revenant de Saint-Cloud avec M. de Polignac, dans la même voiture, il l'avait trouvé animé des sentiments les plus sincères pour le maintien de la charte, que plusieurs fois le prince lui avait exprimé les mêmes opinions. « Mais, ajoutait cet ancien garde des sceaux, le lendemain il hésitait; sa ferme résolution paraissait rencontrer des obstacles qu'il ne pouvait vaincre. » (M. de Polignac fait ici un signe négatif). Quant à M. Guernon-Ranville, continua M. Courvoisier, je me rappelle qu'un jour, au conseil du roi, il peignit ainsi l'opinion de la France : *la France*, dit il, *est centre gauche.*

M. de Chabrol dit qu'il connaissait depuis quatorze ans M. de Chantelauze, et qu'il l'avait toujours trouvé dans la même ligne de sagesse et de modération, et bien convaincu que le trône et la charte devaient s'appuyer l'un sur l'autre.

Le lendemain, 16 décembre, l'audience offrit le récit des premières scènes de la révolution, des premiers combats entre les troupes de Charles X et le peuple de Paris, récit encore palpitant d'intérêt, et que les spectateurs écoutèrent, de la bouche de témoins ou d'acteurs, tantôt avec indignation, tantôt avec attendrissement.

Ces dépositions établirent ce que le lecteur sait déjà, à savoir, que les premières hostilités partirent de la troupe qui, tant à la porte de M. Casimir Périer, que devant le Palais-Royal et la rue Saint-Honoré, fit usage de ses armes, sans aucune sommation préalable, et quand le peuple ne faisait encore que crier *vive la charte! vive la liberté!* Ce ne fut que plus tard, alors que l'on comptait déjà beaucoup de victimes de la brutalité des soldats de la garde, et principalement des gendarmes, que le peuple commença à se défendre à coups de pierres, et successivement, à coups de pistolet et de fusil.

Ce fait établi, l'un des témoins racontait comment la troupe avait tiré, sans provocation et sans sommations, sur la foule, dont tout le tort était de crier *vive la charte! à bas les gendarmes!* Il avait vu les victimes tomber devant sa porte. Ce malheureux témoin avait vu aussi son propre fils frappé mortellement et expirer à la fenêtre même où la curiosité l'avait attiré. « Quelques coups de fusil auraient-ils été tirés

de votre maison sur la troupe, lui dit le président. — Aucun coup de feu n'était parti de nos fenêtres ni de notre maison, répondit le père de la victime; mais, à cette heure-là, le peuple commençait à faire feu sur les soldats, et nous venions de voir passer une patrouille de gendarmerie qui nous parut avoir été abimée du côté de l'Oratoire, où l'on se battait déjà assez vivement. »

Un autre témoin disait comment il avait vu un bataillon de la garde tirer aux fenêtres, et des jeunes gens leur riposter en jetant sur les soldats des *pots de fleurs*. Un troisième rappelait ce malheureux vieillard foulé aux pieds des chevaux de la gendarmerie, au moment où il cherchait à se refugier à *la Civette*, puis achevé à coups de talon de bottes. Un quatrième parlait des charges qu'il avait vu exécuter sur le peuple, encore inoffensif, et des feux de peloton qui poursuivaient la foule. Celui-là avait vu, le lendemain, distribuer beaucoup d'argent et de vin aux soldats, afin de les animer contre les citoyens.

Le concierge de M. Casimir Périer vint raconter les charges faites dans la rue Neuve-de-Luxembourg sur les jeunes gens réunis pour protéger les députés. Il dit combien il y avait eu de blessés. Un commissaire de police déclarait qu'un chef d'escadron de la gendarmerie l'avait pris au collet, quoiqu'il fût revêtu de ses insignes, et l'avait traîné au devant de son cheval pour le forcer à faire des sommations, devenues dérisoires, puisque des charges avaient déjà été faites. Un autre témoin raconta comment fut tuée la femme dont le cadavre fut porté sur la place de la Bourse, aux cris de *vengeance!* Un libraire avait vu un officier s'emparer du fusil de son sergent, et, après avoir inutilement ordonné de tirer sur le peuple, faire feu lui-même. « Les soldats tirèrent enfin, dit le témoin; dans la décharge un homme est atteint et tué; on transporte ce malheureux au poste du Palais-Royal. — « Qu'avez-vous fait, capitaine, » crie-t-on à cet officier! Pour toute réponse, il va chercher d'autres hommes au poste.... — C'est moi, ajoute ce témoin qui, le 29, ai fait mettre les morts sous la remise des voitures de Passy, rue de Rohan. — Combien y en avait-il? — Quatre-vingts, monsieur le président. » — Et le frisson gagna tout l'auditoire; et MM. de Polignac et consorts entendirent longtemps murmurer à leurs oreilles : « *Quatre-vingts cadavres* sur un seul point! » Quelles terribles épreuves pour ces accusés, placés ainsi en face de ceux qu'ils avaient fait mitrailler, et qui venaient leur demander compte d'un fils, d'un frère, des flots de sang versés par leurs ordres!



CHAPITRE XXI.

Suite des dépositions des témoins.—Témoignages de M. Laffitte et des aides-de-camp du maréchal Marmont.— Effet qu'ils produisent sur l'auditoire. — Déposition de M. Arago. — Récit fait par M. de Sémonville. — Protestation de MM. de Peyronnet et de Polignac. — Situation des accusés après ces dépositions. — Réquisitoire de M. Persil commissaire de la chambre des députés. — Son langage acerbe contre les ex-ministres. — Il requiert une condamnation sévère contre chacun des accusés, et proportionnée à l'énormité de leurs crimes.—Effet de ce long réquisitoire sur les ex-ministres.

Tout n'était pas fini pour les accusés; aux nombreuses dépositions qui établissaient la provocation des troupes et la conduite atroce de la gendarmerie; aux déclarations unanimes qu'aucune sommation n'avait été faite avant les charges et les coups de fusil, déclarations qui firent comprendre le régime que le ministère réservait à la France, se joignirent bientôt les témoignages accablants des députés qui s'étaient présentés au Carrousel pour obtenir la cessation du carnage, et ceux, plus accablants encore, des aides-de-camp du maréchal Marmont et de M. Arago.

Le général Gérard, M. Casimir Périer et M. Laffitte racontèrent leur démarche infructueuse aux Tuileries.

« Je peignis en termes énergiques, dit M. Laffitte, l'état affreux de la capitale, les dangers qui en résultaient pour la tranquillité du pays et même pour la sûreté du trône; M. le duc de Raguse m'écouta avec bienveillance; il nous montra des sentiments honorables, en nous parlant de la difficulté de sa position, de ce qu'il regardait comme une fatalité de sa vie; il nous dit qu'il partageait nos sentiments, mais qu'il était enchaîné par le devoir. Je lui demandai s'il n'avait pas un moyen certain et prompt de faire connaître au roi l'état des choses et la démarche que nous avions faite. Il nous répondit qu'il s'en chargeait avec empressement; qu'il en désirait le succès de tout son cœur; mais il ne nous dissimula pas qu'il n'espérait rien de la démarche qu'il allait faire.

« Un officier étant venu lui apporter un billet, M. le maréchal nous demanda alors si nous aurions de la répugnance à voir M. de Polignac, et sur notre réponse affirmative, il nous quitta

pour passer dans un appartement voisin. Quelques minutes après il revint et nous dit qu'il avait fait part à M. de Polignac des moyens que nous avions proposés, qu'il lui avait rapporté fidèlement notre conversation ; mais que M. de Polignac lui avait répondu qu'il était inutile de le voir. »

Le défenseur de cet ex-ministre fit remarquer que, si M. de Polignac refusa alors d'écouter ces mêmes députés, qu'un instant auparavant il désirait voir, ce fut par la connaissance qu'il eut de leurs propositions, qu'il n'appartenait qu'au roi d'accepter ou de refuser.

Puis vinrent les aides-de-camp du maréchal Marmont déclarer que les lettres de service par lesquelles le roi lui conférait le commandement supérieur des troupes, ne furent remises au duc de Raguse que le 27 juillet, et lorsqu'on crut avoir besoin de lui pour appuyer la contre-révolution. Le chef de bataillon de Guise établit que tout se faisait sous l'inspiration du prince de Polignac et de ses collègues, même après la mise en état de siége de la ville de Paris. « Les ministres réunis aux Tuileries y tenaient-ils conseil ? demanda le président. — Je l'ignore, répondit l'aide-de-camp ; mais ce que je puis affirmer, c'est que j'ai vu très souvent le maréchal avec les ministres... J'ajouterai que, dans le cours de la journée du mercredi, une proclamation fut rédigée par l'un des ministres et communiquée à un autre ministre qui était là : on me chargea de la faire imprimer. » Ce témoin raconta comment le maréchal n'apprit la grande mesure de la mise en état de siége que par hasard, et lorsque le préfet de police la connaissait déjà. La défense voulait établir que, de ce moment-là, les ministres avaient abdiqué leurs pouvoirs, et que le maréchal n'avait plus eu de relations qu'avec le roi. Mais quand on demanda au témoin si le maréchal n'avait pas écrit aussi à M. de Polignac, il répondit : « Je ne vois pas pourquoi il aurait écrit à M. de Polignac, puisque M. de Polignac était auprès de lui, et qu'ils s'entretenaient à chaque instant ensemble. » Il était évident pour tout le monde que M. de Polignac, même après la mise en état de siége, dirigeait la conduite du maréchal. Vainement l'ex-président du conseil voulut-il assurer qu'il n'avait plus eu avec le maréchal d'autres relations que celles si naturelles de chercher à connaître les événements ; vainement déclara-t-il qu'en écrivant au roi, dans la journée du mercredi, c'était simplement sous forme de renseignements ; ces explications confirmèrent l'opinion que le maréchal Marmont n'avait été que l'instrument dont les faiseurs de coups d'État s'étaient servi.

Après M. de Guise, vint le lieutenant-colonel polonais Komiérowski, autre aide-de-camp du maréchal Marmont. Il dit comment ce maréchal avait appris l'ordonnance qui mettait Paris en état de siége ; ce témoin ajouta que le mercredi les ministres restèrent réunis aux Tuileries, où il les vit souvent dans la même pièce que le maréchal.

« Vers les quatre heures, dit encore M. Komiérowski, je fus envoyé par le maréchal à Saint-Cloud, avec une dépêche pour le roi (le maréchal y apprenait au roi la démarche des députés) ; j'avais ordre de faire la plus grande diligence, ce que je fis en effet, comme on a pu le reconnaître par la fatigue qui m'accablait à mon arrivée. M. le maréchal m'avait de plus recommandé de dire au roi ce que j'avais vu de l'état de Paris. Je rapportai au roi que la population de Paris tout entière s'était soulevée, et que j'avais pu en juger moi-même en passant à Chaillot, où des coups de fusil avaient été tirés contre moi, non par la populace, mais par des gens d'une classe plus élevée. Le roi me répondit qu'il lirait la dépêche, et je me retirai pour attendre. Voyant que la réponse n'arrivait pas, je priai M. le duc de Duras d'aller chez le roi pour lui parler de la gravité des événements ; mais il me répondit que, d'après l'étiquette, il était impossible d'entrer dans le cabinet du roi avant vingt minutes...... Je fus enfin appelé dans le cabinet ; le roi ne me remit aucune dépêche écrite ; mais il me chargea de dire au maréchal de tenir bon, de réunir ses forces sur le Carrousel et à la place Louis XV, et d'*agir avec des masses* ; il répéta même deux fois le dernier mot. »

L'effet produit sur l'auditoire par cette déposition fut immense : les tribunes publiques laissèrent échapper de longs murmures ; mais ceux des pairs qui connaissaient les vues du Palais-Royal furent enchantés de pouvoir rejeter sur Charles X une partie de l'odieux jaillissant de cette déclaration.

Comme M. Persil pressait de questions l'ex-colonel de la gendarmerie, Foucault, pour savoir si l'ordre d'arrêter MM. Lafayette, Laffitte, Salverte, Audry de Puyraveau, et deux autres patriotes émanait du duc de Raguse ou de M. de Polignac, et que ce colonel répondait simplement l'avoir reçu des mains du maréchal, l'aide-de-camp Komiérowski s'écria : « M. le duc de Raguse n'est point l'auteur de l'acte d'arrestation. A défaut de preuves, j'en ai pour gage son empressement à le faire retirer ; il me dit, avec

un accent que je ne peux pas oublier : « Envoyez à la recherche du colonel Foucault pour lui retirer l'ordre que je lui ai donné il y a quelques instants; envoyez un, deux, trois officiers, et allez-y vous-même, s'il le faut. » — « J'ai passé auprès du maréchal la plus grande partie de ma vie, ajouta l'aide-de-camp de Guise; jamais je ne lui ai entendu prononcer les noms de MM. Eusèbe Salverte et Audry de Puyraveau... Seul j'écrivais sous la dictée du maréchal, et j'affirme que jamais il ne m'a dicté un ordre semblable à celui dont on vient de parler. »

Ces déclarations, faites avec un ton de vérité propre à porter la conviction dans tous les esprits, confirmèrent ce que l'on savait déjà, que M. de Polignac et ses collègues n'avaient point cessé de diriger les affaires, ainsi que la conduite du maréchal Marmont.

On savait, par avance, que M. Arago s'étant rendu auprès du maréchal Marmont, dans la matinée du mercredi, pour essayer de lui persuader que son honneur ne pouvait pas l'obliger à se battre contre les citoyens, avait à faire des révélations de la plus haute importance. Quand son tour vint de déposer, une vive curiosité se manifesta dans toute la salle. M. Arago raconta l'accueil qu'il reçut à l'état-major, où il remarqua que le pouvoir qui y siégeait n'était pas purement militaire, car il trouva dans les salons, mêlés aux officiers, plusieurs employés des affaires étrangères et même des journalistes (1). « Une partie des militaires, dit-il, étaient très exaltés; d'autres donnaient des conseils plus sages, et parmi ces derniers je remarquai le général Tromelin. Je pris le maréchal à l'écart, et je lui dis qu'il n'y avait pour lui qu'un seul parti à prendre, c'était de se rendre aussitôt à Saint-Cloud, et de déclarer au roi qu'il ne pouvait plus conserver le commandement, s'il ne retirait les ordonnances et ne renvoyait le ministère. M. le maréchal était dans un état de malaise difficile à exprimer. Ses idées sur les ordonnances n'avaient pas changé : il les trouvait criminelles; mais il était retenu par des sentiments indéfinissables; il ne croyait pas pouvoir abandonner la partie pendant le combat. Je crois qu'il éprouvait aussi quelque honte de voir que les meilleures troupes de l'Europe étaient battues, dans presque tous les quartiers de Paris, par un peuple pris à l'improviste. »

En quittant le maréchal, M. Arago avait lié la conversation avec un des aides-de-camp, M. Delarue, à qui il dit qu'il avait vu des troupes fraterniser avec le peuple. M. Delarue, jugeant cette nouvelle de la plus haute importance, fut la commiquer à M. de Polignac, dans l'intention de le mieux éclairer. « Un moment après, M. Delarue revint, ajouta M. Arago ; il avait la figure toute décomposée. — Nous sommes perdus, me dit-il en m'abordant! notre premier ministre n'entend même pas le français! Lorsqu'on lui a dit que les troupes fraternisaient avec le peuple, il a répondu : *eh bien! il faut aussi tirer sur les troupes!* »

M. de Martignac s'efforça aussitôt d'atténuer l'effet produit par ces paroles accusatrices. « Le bonheur a voulu qu'aucun témoin jusqu'ici ne déposât d'un fait parvenu à sa connaissance personnelle qui se rattachât à la participation immédiate de M. le prince de Polignac aux malheurs sanglants qu'il déplore plus que personne; et voilà que, pour la première fois, on lui attribue des paroles criminelles, prononcées sans aucune nécessité, et la fatalité ne lui permet pas d'éclaircir ce fait. Le témoin est trop honnête homme, trop loyal pour dire qu'il a entendu lui-même ce propos ; il le tient d'un autre, et le malheur veut que cette personne se trouve en pays étranger. Je recommande cette observation à la conscience de l'homme. »

La pairie et le Palais-Royal attachaient une importance majeure à faire connaître la part que MM. Sémonville et d'Argout avaient prise au retrait des ordonnances par Charles X, et au renvoi du ministère Polignac. Quoique cette mission n'eût eu aucun résultat, pour avoir été faite trop tard, on voulait, d'une part, glorifier deux pairs de France, et leur prêter des intentions qu'ils n'avaient pas eues ; et, d'autre part, rejeter tout sur l'obstination du roi, vaincue enfin par un pair de France. On avait porté bien haut, dans le monde officiel, les services que MM. de Sémonville et d'Argout croyaient avoir rendus au pays. Un vif intérêt se manifesta dans l'enceinte de la Cour, quand le vieux référendaire de la chambre des pairs, Sémonville, que l'on appelait le *sauveur de la pairie*, se présenta pour déposer.

Il raconta longuement la détermination qu'il prit avec son *voisin*, M. d'Argout, d'aller conjurer les événements qui se préparaient pour la journée (celle du 28) ; leur démarche auprès du maréchal; leur vive querelle aux Tuileries avec M. de Polignac, à qui ils demandaient instamment le retrait des ordonnances et la dissolution d'un ministère qui, à leurs yeux, avait tout compromis, même la pairie. M. de Sémonville déclara que les ministres s'étant

(1) On a assuré que l'un des rédacteurs de la *Quotidienne* rédigeait, sur le billard même et sous l'inspiration des ministres, un article pour son journal.

retirés pour délibérer, il profita de ce moment pour déterminer le maréchal à mettre fin aux terribles catastrophes qui ensanglantaient la capitale. « Le maréchal, dit le témoin, se retranchait constamment dans la sévérité rigoureuse des ordres qu'il recevait, et qui, depuis le matin, se succédaient de minute en minute (1). Mais il paraissait ému, et nous le vîmes en proie à un mouvement convulsif d'horreur quand on vint lui demander l'ordre de tirer à mitraille pour repousser des attaques dangereuses. Nous essayâmes de profiter de cette disposition pour lui conseiller d'arrêter les ministres... Le conseil des ministres n'ayant rien décidé, il ne nous restait plus qu'à partir pour Saint-Cloud. »

M. de Sémonville fit connaître à la Cour quelques mots que M. de Peyronnet leur aurait adressés, tels que ceux-ci : *Quoi! vous n'êtes pas encore partis! Allez vite! allez vite!* phrases regardées comme indiquant la nécessité de devancer à Saint-Cloud M. de Polignac, qui allait s'y rendre aussi.

Arrivé enfin à sa conversation avec Charles X, M. de Sémonville, après s'être fait prier pour la raconter, s'exprima en ces termes, au milieu de l'attention soutenue que lui prêtaient et la cour et le public :

« J'ai toujours cru, dit-il, que les résolutions du roi, que je venais combattre en entrant dans son cabinet, étaient personnelles, anciennes, profondes, méditées ; qu'elles étaient le résultat d'un système tout à la fois politique et religieux. Si j'avais eu un doute à cet égard, il aurait été entièrement dissipé par ce douloureux entretien. Toutes les fois que j'ai approché du système du roi, j'ai toujours été repoussé par son inébranlable fermeté ; il détournait les yeux des désastres de Paris, qu'il croyait exagérés dans ma bouche ; il les détournait de l'orage qui menaçait sa tête et sa dynastie. Je ne suis parvenu à ébranler sa résolution qu'après avoir passé par son cœur, lorsqu'après avoir tout épuisé, j'ai osé le rendre responsable envers lui-même du sort qu'il pouvait réserver à madame la Dauphine, peut-être éloignée à dessein dans ce moment ; lorsque je le forçai d'entendre qu'une heure, une minute d'hésitation pouvait tout compromettre, si les désastres de Paris parvenaient sur son passage dans une commune ou une cité, et que les autorités ne pussent pas la protéger ; je le forcai d'entendre que lui-même la condamnait au seul malheur qu'elle n'eût pas éprouvé, celui des outrages d'une population irritée, dans une vie coulée au milieu des larmes. Des pleurs ont mouillé alors les yeux du roi ; au même instant sa sévérité a disparu ; ses résolutions ont changé ; sa tête s'est baissée sur sa poitrine ; il m'a dit d'une voix basse, mais très émue : « Je vais dire à mon fils d'écrire et d'assembler le conseil. »

M. de Sémonville terminait sa longue déposition en déclarant que jamais M. de Polignac ne lui avait parlé directement ou indirectement de ce coup d'État ; qu'il s'efforça toujours de le rassurer.

Tout avait été étudié pour que les révélations qu'avait à faire M. de Sémonville produisissent une grande sensation : une partie du public se laissa prendre aux fanfaronnades débitées par la mouche du coche. Mais celui qui se proclamait le *conservateur de la pairie* fournit à MM. de Peyronnet et de Polignac l'occasion de réduire à sa juste valeur le rôle important que le vieux comédien s'était attribué.

« Un temps assez court, il est vrai, répondit M. de Peyronnet, s'est écoulé entre le moment de notre arrivée et celui où M. de Sémonville a été introduit auprès du roi ; mais je puis garantir que M. le prince de Polignac et moi l'avions précédé auprès du roi ; que les explications que nous devions soumettre au roi, lui ont été adressées par le prince de Polignac et moi. Tout ce que M. le duc de Raguse voulait que le roi apprît, le roi l'a entendu de notre bouche. Nous lui avons déclaré la nécessité, que nous avions reconnue, de cesser immédiatement nos fonctions. »

M. de Polignac déclara à son tour que M. de Sémonville avait peut-être fortifié le roi dans la détermination de retirer les ordonnances et de changer le ministère ; mais que la décision en était déjà arrêtée lorsque le référendaire était entré dans le cabinet du roi. « La mémoire du témoin que vous venez d'entendre, dit cet ancien ministre, n'a pas été tout-à-fait fidèle ; il semble laisser croire qu'il n'y a eu que cinq à six minutes entre le moment auquel j'entrai chez le roi et celui auquel je l'y fis appeler. J'entrai chez le roi immédiatement après mon arrivée, accompagné de M. de Peyronnet. Je fis au roi le récit de tout ce que j'avais entendu ; je lui indiquai les personnes qui étaient là, et j'ajoutai qu'il était important, nécessaire, indispensable, non seulement de retirer les ordonnances, mais de changer le ministère. »

« Nobles pairs, devant qui je dois rendre

(1) Qu'est devenue cette correspondance si active entre Saint-Cloud et le ministère, ou plutôt M. de Polignac ? Combien elle eût été propre à jeter du jour sur la part que le roi, le dauphin et M. de Polignac prirent aux sanglantes catastrophes du 28 juillet et du lendemain ?

compte de toutes mes actions, ajouta alors M. de Polignac avec chaleur, si la charte ne vous eût pas indiqué comme étant le tribunal devant lequel je devais paraître, je n'eusse pas craint de me montrer devant cette population parisienne, pendant trois jours toute de soldats; au milieu même des passions et de l'exaltation qui surgissent à la suite des événements politiques, la vérité aurait toujours triomphé. Je crois connaître assez bien mon pays pour être certain que tout Français, comme juge, ne se laisserait jamais dominer par la passion du citoyen, et que, comme soldat, il ne connaît d'ennemi que sur le champ de bataille. » L'assemblée se sentit émue, attendrie; quelques applaudissements se firent entendre dans les tribunes publiques. M. de Peyronnet essuya les larmes qui coulaient de ses yeux; M. de Martignac s'était vivement retourné vers M. de Polignac et lui avait serré la main avec effusion. Le beau côté de cet épisode du procès resta à M. de Polignac.

Au milieu de cette scène imprévue, on introduisit M. Mauguin, que les commissaires avaient voulu faire entendre. Les accusés redoutaient une déposition dont ils ne pouvaient juger l'importance, mais qu'ils supposaient hostile. La défense fit remarquer que M. Mauguin, ayant fait partie de la commission d'accusation, ne pouvait déposer comme témoin. — « J'allais moi-même me récuser, dit aussitôt M. Mauguin. J'ai été réellement juge instructeur dans l'affaire, et dès lors je ne puis légalement être témoin. Si cependant la Cour me l'ordonne, je suis à ses ordres. » Mais le président n'usa pas de son pouvoir discrétionnaire, et M. Mauguin se retira, au grand désappointement du public.

Les dépositions que la Cour des pairs venait d'entendre rendaient la situation des accusés plus grave qu'ils ne l'avaient jugée eux-mêmes; l'échafaudage sur lequel ils comptaient élever le système de leur défense, à l'égard des crimes les plus irritants, les plus odieux dont on les accusait, avait craqué par avance. Il était évident dès lors que les ministres de Charles X n'avaient jamais déposé leur autorité entre les mains du maréchal Marmont; et que, s'ils ne s'étaient pas mêlés des opérations militaires, ils n'en avaient pas moins dirigé la conduite du maréchal et celle des autres fonctionnaires publics. C'était par leurs ordres que les presses des journaux libéraux avaient été saisies; et quoique le procureur du roi Billot ait cherché à prendre sous sa responsabilité les mandats d'arrêt lancés contre les journalistes signataires de la protestation, personne ne doutait plus qu'il n'en eût reçu l'ordre des ministres; c'étaient aussi les ministres qui avaient fait venir à Paris les troupes des environs; et, à ce sujet, l'un des témoins déclara avoir intercepté une dépêche du préfet du Loiret au ministre de l'intérieur, dans laquelle ce préfet annonçait le départ du régiment suisse d'Orléans, sur l'ordre que lui en avait transmis son supérieur. C'étaient les ministres qui avaient décidé la mise en état de siége de la capitale; c'étaient bien eux encore qui avaient donné l'ordre d'arrêter les députés, et qui avaient refusé, alors qu'il en était temps encore, d'arrêter l'effusion du sang. Et quand la bataille leur avait paru compromise, n'était-ce pas eux encore qui avaient cru pouvoir la rétablir en ordonnant aux camps de Saint-Omer et de Lunéville d'accourir à Paris?

Ce fut en vain qu'ils firent entendre quelques témoins à décharge, dont les uns déclarèrent que jamais ils n'avaient entendu M. de Polignac parler de coups d'État, et les autres cherchèrent à établir qu'à partir de la soirée du 27, les ministres n'avaient plus communiqué ni reçu des rapports des fonctionnaires de Paris; ce fut vainement encore qu'un ou deux de ces témoins déclarèrent que, sur quelques points, les premières hostilités avaient été commises par le peuple, et qu'un banquier royaliste alla jusqu'à jouer, dans ce drame, le rôle de niais (1), pour amoindrir une partie des charges qui pesaient sur la tête des conseillers de Charles X; la conviction de leur culpabilité intentionnelle et matérielle resta établie.

Quand, le lendemain, M. Persil prit la parole au nom de la Chambre qui avait lancé l'accusation, on ne croyait plus à la possibilité de sauver la tête de M. de Polignac surtout.

M. Persil remonta jusqu'à la restauration et à l'octroi de la charte. Il prétendit que la charte avait été acceptée par la France, et que les Français s'attachèrent de bonne foi à la nouvelle dynastie, comme aux institutions que la famille ramenée par une humiliante invasion avait daigné donner. « Oublieuse à la fois et de l'origine de ce qu'on avait appelé la restauration, et du principe faux du droit divin sur lequel reposait la charte, la France, dit-il, aurait tout sacrifié

(1) M. Jauge se présenta pour déclarer à la Cour qu'il avait vu, le mercredi ou le jeudi, un homme montrant des cartouches sans balles, enlevées à un soldat du 5e de ligne; « d'où je conclus, dit-il, que l'autorité ne voulait apparemment que faire peur au peuple et le forcer de se retirer. » La fameuse cartouche sans balle circula dans les mains d'une foule de pairs, fort disposés à laisser accréditer l'opinion du témoin.

pour la défense de son roi et de sa nouvelle constitution. » Les cent-jours avaient déjà donné un démenti formel aux assertions de M. Persil. Néanmoins il n'hésita point à admettre que Louis XVIII était resté loyalement dévoué à la charte; autre opinion non moins contestable.

Mais M. Persil avait son plan ; il voulait démontrer que la France, fatiguée de révolutions, se serait résignée au sort que lui avait fait la restauration, si elle n'eût trouvé dans le successeur de Louis XVIII un prince qui avait toujours marché à la tête du parti absolutiste. M. Persil voulait arriver à soutenir que le peuple de Paris ne s'était soulevé que parce qu'on avait voulu lui ravir sa constitution, objet de son culte. Le commissaire prouvait en cela qu'il ne connaissait pas lui-même l'opinion, l'esprit de la nation française, ni les progrès de la raison publique.

Arrivé à la formation du ministère Polignac et à la dissolution de la Chambre, M. Persil affirmait, sans néanmoins pouvoir le prouver, que tout avait été préparé pour persévérer dans la voie contre-révolutionnaire, si le pays renvoyait à la Chambre les députés que le parti absolutiste voulait éloigner. Suivant l'accusation, il était incontestable que Charles X et ses ministres avaient des idées arrêtées, et qu'ils n'auraient reculé devant aucun obstacle pour les faire prévaloir. Aussi montrait-il la retraite de MM. de Courvoisier et de Chabrol, et leur remplacement par MM. de Peyronnet et Capelle, comme la preuve qu'on voulait refouler brutalement l'esprit démocratique qui s'emparait de la France.

« Cette détermination, ajouta M. Persil, produisit les ordonnances du 25 juillet, dont il était facile de démontrer le but, indiqué d'ailleurs dans le rapport qui les avait précédées; c'était se placer en dehors de l'ordre légal et s'emparer de l'exercice du pouvoir suprême. »

Ici le commissaire racontait comment la capitale de la France, frappée de stupeur et apprenant la législation que Charles X et ses conseillers lui préparaient, se leva pour résister à un pareil despotisme. Il raconta tout ce qui s'était passé dans les journées des 27, 28 et 29 juillet ; il fit ressortir la conduite des ministres pendant ce carnage, les peignit comme des hommes décidés à ne pas reculer : « Périsse la France, tombe la monarchie, plutôt que de reculer sur leurs pas. » Aussi les vit-on occupés, dit-il, à prendre les mesures les plus impitoyables et à diriger constamment la conduite du maréchal Marmont. Combattant le système adopté par M. de Polignac, d'après lequel il cherchai à s'abriter derrière le commandant militaire, à partir du moment de la mise en état de siége, M. Persil n'admettait pas que les ministres fussent restés étrangers aux affaires, et que, suivant leur déclaration, ils n'eussent eu d'autre pouvoir que celui de déplorer les événements qui se passaient sous leurs yeux. « Sanglante ironie! s'écriait le commissaire. Ils avaient eu le pouvoir de faire commencer le feu en envoyant des troupes contre la population désarmée; ils avaient encore celui de le nourrir en faisant venir d'autres soldats et du canon, et ils n'avaient pas la puissance de faire cesser le carnage !... et ils n'allaient pas trouver leur maître pour savoir si le canon de Paris ne retentissait pas jusqu'à Saint-Cloud! »

S'attaquant ensuite à Charles X, M. Persil rappelait sa réponse verbale à la lettre du maréchal : « Dites au maréchal de tenir bon, avait dit Charles X ; dites-lui de réunir ses forces sur le Carrousel et à la place Louis XV, et d'agir avec des masses! »

« Après l'affreuse journée du 28, ajoutait M. Persil, la nuit restait; elle aurait dû porter conseil. Délibérer était un besoin autant qu'un devoir ; l'intérêt du ministère, celui de la monarchie, de l'humanité, ne permettaient pas de croire qu'il pût en être autrement. Dans ces conjonctures, le ministère devait être en permanence ; son devoir l'appelait à Saint-Cloud pour arracher au monarque la révocation des fatales ordonnances, ou pour lui faire agréer une démission que quelques heures plus tard il pouvait juger lui-même indispensable. Il n'en fut pas ainsi : les ministres restèrent paisiblement aux Tuileries; ils y passèrent tous la nuit, sans rien tenter, sans rien arrêter ; ils attendirent, dans les douceurs du sommeil, ce que le lendemain devait apporter de nouveaux malheurs à la patrie. »

M. Persil s'arrêtait peu à l'objection tirée de ce que les lois postérieures à la charte n'ayant point spécifié les faits qui pouvaient constituer la trahison, il n'existait aucun moyen de la reconnaître, de la dénoncer, de la punir. Il combattait aussi l'opinion émise par le rapporteur de la Cour des pairs, lorsqu'il avait dit que cette Cour pouvait suppléer à l'absence de la loi, en qualifiant elle-même les faits, en déterminant la peine, en créant la loi, et en l'appliquant dans son jugement. M. Persil soutenait que les ministres étaient responsables en vertu de toutes les constitutions qui avaient régi la France et principalement de celle de l'an VIII, dans laquelle

les faits imputés à crime aux ministres se trouvaient bien définis. « Cette loi, disait-il, était en pleine vigueur au moment de la promulgation de la charte. La promesse d'une définition nouvelle des faits qui doivent constituer la responsabilité, ne peut, en attendant, rendre innocent ce qui était coupable. » Dans son opinion, judiciairement motivée, M. Persil voulait que la Cour s'en rapportât à la constitution de l'an VIII, et au Code pénal, qui regardent comme faits de trahison la violation des lois constitutionnelles et tout ce qui tend à troubler l'État par la guerre civile et l'illégal emploi de la force armée. « Ces lois, continuait M. Persil, régissent les ministres comme les particuliers, et plutôt que de se livrer à l'arbitraire par l'adoption de certaines règles créées après l'événement, et que le mot magique de *politique* ne peut excuser, c'est leur disposition qu'il faut appliquer, ainsi que le demande la résolution de la chambre des députés. »

Le commissaire de cette Chambre ne voulait pas, comme l'avait dit le rapporteur de celle des pairs, que le Code pénal restât en dehors de ce procès.

Abordant ensuite l'autre objection faite sur le droit d'accusation et résultant de ce que la responsabilité ministérielle ne serait motivée que sur l'inviolabilité de la personne du roi, M. Persil répondait à ceux qui soutenaient qu'on ne pouvait plus demander compte aux ministres, dès l'instant où l'on avait reporté la peine sur celui pour lequel seul ils étaient responsables, que cette objection ne pouvait être fondée ni en morale, ni en politique, ni en raison, ni en droit.

« La morale la plus commune, disait-il, exige que tous ceux qui ont commis la faute en supportent les conséquences. La faute est toute entière dans la signature des ordonnances, dans le changement arbitraire et violent des institutions du royaume; dans les ordres sanguinaires qui ont été donnés à la troupe; dans l'état de siége de la ville de Paris; dans l'excitation enfin à la guerre civile, qui, pendant trois jours, a ensanglanté la première ville de France, et laissé après elle des traces si lamentables.

« Qui a fait tout cela, sinon les ministres de Charles X? Sans eux, sans leur intervention indispensable, sans leur signature, l'impuissance du monarque eût fait taire sa volonté, et sauvé, malgré lui, la France de ces épouvantables calamités.

« Qu'importe, après cela, le sort réservé au roi et à sa dynastie? Les ministres en seront-ils moins personnellement coupables pour avoir vu périr, par leur faute, une monarchie de huit siècles qu'ils avaient pris l'engagement de diriger et de conduire....

« La politique et le droit sont ici d'accord avec la morale la plus vulgaire, concluait sur ce point le commissaire de l'accusation : l'un et l'autre ne permettent pas de confondre ce qui est distinct, ni d'absoudre des coupables ou des complices parce que l'auteur principal du fait imputé à crime aura déjà subi la peine due à sa témérité.... Les ministres seront punis parce qu'ils auront criminellement administré; les Bourbons auront cessé de régner parce qu'ils n'étaient à la hauteur ni des besoins ni des lumières de leur siècle. »

Quant aux preuves de l'accusation, objet de la dernière partie du réquisitoire du commissaire de la chambre des députés, M. Persil les trouvait partout. Sur le chef d'abus de pouvoir pour fausser les élections, il citait les circulaires émanées des ministres eux-mêmes dans lesquelles on trouvait largement organisé ce système de flatteries, de promesses trompeuses, de menaces incessantes et de terreur avec lequel ils avaient voulu égarer l'opinion publique et faire des élections menteuses, produit de la corruption. « L'Église elle-même, qui devait rester étrangère aux passions de ce monde, disait M. Persil, s'y était dévouée en faisant du vote électoral, en faveur du ministère, *un devoir de conscience très positif.* Il n'est pas jusqu'à la personne du souverain qu'on n'ait fait descendre à ces basses intrigues, dans une proclamation qui ne pouvait que lui aliéner l'amour et le respect des peuples. »

Le second chef d'accusation, celui d'avoir voulu changer arbitrairement et violemment les institutions du royaume, M. Persil le trouvait justifié par la publication des ordonnances. « La violation de la charte, disait-il, l'abrogation des lois existantes sont évidentes; nous n'avons pas même à craindre qu'on le nie; ce serait un effort surnaturel. On s'en défendra seulement en invoquant l'art. 14, que la contre-révolution torture en tous les sens depuis quinze ans pour en faire sortir le pouvoir absolu... Le roi, considéré séparément des Chambres, n'a que le pouvoir exécutif; et l'art. 14 entend si peu l'investir du pouvoir législatif, même sous prétexte de la sûreté de l'État, qu'immédiatement l'article qui le suit dispose d'une manière absolue que le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le roi et les Chambres.

« Ce n'est pas que nous voulions aller jusqu'à prétendre que s'il se présentait quelque

danger, le roi n'eût pas le droit de s'emparer momentanément de tous les pouvoirs de l'État, ajoutait maladroitement, et pour faire sa cour au pouvoir, l'avocat Persil; mais nous disons que ce ne serait pas en vertu de l'art. 14, qui suppose l'usage des moyens légaux; mais en vertu de la nécessité, cette loi suprême, qui ne connaît ni temps, ni lieux, ni conditions. » En soutenant cette doctrine, M. Persil fournissait des armes puissantes à la défense, car elle pouvait dire : « Ce que nous avons conseillé à la couronne, était le conseil que les circonstances les plus impérieuses indiquaient à la monarchie prête à disparaître sous les efforts de la démocratie. » Aussi chacun des défenseurs s'empara-t-il de cette nécessité ; il y trouva le droit que le roi et les ministres y avaient puisé pour éloigner du trône les périls qui l'entouraient.

M. Persil n'eut pas besoin de beaucoup d'efforts pour prouver que le troisième chef d'accusation, celui qui constituait le crime de trahison et d'excitation à la guerre civile, était grandement justifié; mais il saisit l'occasion que ces deux crimes lui offrirent pour se livrer à une véhémence de langage propre à satisfaire ses passions et à accabler les accusés.

« Partout la lâcheté, s'écria ce commissaire, est le caractère dominant de cet horrible attentat; c'est contre des citoyens désarmés, des
tat; c'est contre des citoyens désarmés, des
femmes, des enfants, qu'on envoie des troupes résolues, qui répondent au cri de *vive la charte !* par le fer et le feu; et comme si l'on avait craint que la pitié pour des frères massacrés ne vînt amollir l'âme du soldat français, on le fait appuyer par l'étranger mercenaire, que la perte de la liberté a rendu insensible à tout mouvement généreux.

« Les anciens ministres de Charles X se défendent de ces crimes et en rejettent la provocation sur le peuple; ils disent n'avoir pas commandé le feu et être restés étrangers à tout ce qui s'est passé dans Paris. La provocation, messieurs, est dans les criminelles ordonnances que les ministres de Charles X ont consenti à revêtir de leurs signatures.... Mais ces hommes coupables ne peuvent pas même se rattacher à cette excuse. Dès qu'ils ont eu pris leur détermination de gouverner sans la charte et contre ses dispositions, ils n'ont pas balancé à l'appuyer par la force des armes; on ne croyait pas, sans doute, que la résistance irait aussi loin. L'esprit encore plein des meurtriers avantages que l'autorité avait obtenus, quelques années auparavant, dans la rue Saint-Denis, ils pensaient qu'il leur aurait suffi de montrer du canon, cette *dernière raison des rois*, et de faire tirer quelques coups de fusil pour réduire cette population mutinée. En conséquence, ils ont envoyé des canons et des troupes dans les rues de la capitale; ils ont donné l'ordre de tirer sur la population, de la tuer, de la massacrer. Le peuple s'est défendu d'abord, il n'a eu d'armes dans le premier moment que celles qu'il a prises à la troupe. L'offensive, de sa part, n'a été que le résultat, la conséquence de ces premiers avantages. L'attaque s'est manifestée par des charges de cavalerie et par le feu des troupes..... Avant le commandement barbare qui doit porter l'épouvante et la mort au sein de la capitale, nul officier civil ne paraît; aucun avertissement n'est donné, aucune sommation n'est faite, et la foudre apporte le plomb homicide avant qu'on se soit aperçu du danger auquel on est exposé.

« Que faisaient les ministres, tandis que leurs agents exécutaient si cruellement leurs ordres sanguinaires, eux qui ne veulent pas avoir provoqué à la guerre *civile*? Le mardi soir, au moment où il était encore temps de pacifier, ils n'hésitaient pas à aggraver la situation des choses. Le fer et le feu ne leur donnaient pas assez de victimes, ils en demandent de nouvelles à l'administration de la cité: ils déclarent Paris en état de siége, et se disposent ainsi,
Paris en état de siége, et se disposent ainsi,
par les tribunaux militaires, à décimer ce que le fer et le feu auraient épargné. Deux dépositions vous ont appris, Messieurs, que l'ordre avait été donné d'arrêter plusieurs personnes notables, parmi lesquelles se trouvaient des députés; et, si la rumeur publique, si les révélations qui nous sont parvenues de Saint-Cloud sont exactes, sans la victoire du mercredi, ils eussent été fusillés le jour même ou le lendemain.

« Dès le mercredi matin, ils sont tous réunis aux Tuileries avec le duc de Raguse, qu'ils ont investi du commandement supérieur de la place; ils voient sur le Carrousel tous les préparatifs d'une bataille : infanterie, cavalerie, artillerie, caissons, tout est réuni là; ils voient partir cette armée parricide pour réduire ces Parisiens qui ont la témérité de demander leurs lois, leur constitution, la fidélité aux serments. Pendant une journée entière, ils entendent les armes meurtrières qui amoncèlent les victimes et portent la consternation dans les âmes. Les ministres seuls restent impassibles et comme sourds à tout sentiment d'humanité. Un mot, un seul mot de leur part arrêterait l'effusion du sang; il ferait cesser le combat à outrance que

se livrent les enfants d'une même patrie ; ils ne le prononcent pas : que dis-je ? ils soutiennent l'action par l'envoi de nouvelles troupes ; ils excitent les soldats par des distributions d'argent et de liqueurs spiritueuses ; et lorsque de généreux citoyens, au péril de leur vie, viennent demander la suspension des hostilités, ils refusent de les recevoir et de les entendre !....... »

Après avoir ainsi déroulé les preuves de la culpabilité des ministres, M. Persil arrivait à faire la part de chacun d'eux. Dans son opinion, il trouvait que toute la conduite de M. de Polignac n'offrait qu'une aggravation de crime. Retraçant les paroles que M. Delarue avait rapportées à M. Arago, ce commissaire s'écriait : « Le cœur de M. de Polignac ne battait plus aux accents de la patrie en pleurs ; il ne comprenait ni la douleur de celui à qui il donnait l'ordre de tirer, ni les gémissements de celui qui tombait sous ses coups. Politique froid et endurci, il aurait souscrit à tourner le canon contre le peuple et la troupe en même temps, pourvu qu'en définitive les ordonnances fussent respectées et son pouvoir reconnu... Tant qu'il aurait eu un homme à sa disposition, tant qu'un canon lui serait resté, M. de Polignac aurait persisté, dût la première ville du monde être rasée et ses habitants anéantis jusqu'au dernier, plutôt que de renoncer au gouvernement arbitraire qu'il s'était préparé.

« Vous l'avez vu, le jeudi matin, ne pas reculer encore devant un combat évidemment inégal. Le sang qui va couler ne l'émeut pas ; il résiste aux supplications, aux menaces de ceux qui l'entourent : réussir est encore son espérance, quelque affreux que soient les moyens à employer pour atteindre le succès.

« Messieurs, si l'immense culpabilité d'un ministre se juge par le caractère de ses actes et l'atrocité de ses ordres, vous reconnaîtrez celle de M. de Polignac, et vous le condamnerez. Par une décision éclatante de justice, vous montrerez au monde, qui vous observe, ce qu'il en coûte pour conspirer contre les institutions de son pays, les renverser, et pour avoir attaqué la vie des citoyens qu'on s'était chargé de protéger et de défendre. »

Examinant ensuite le degré de culpabilité des collègues de M. de Polignac, sur lequel il avait fait peser toute l'implacabilité d'un procureur du roi, M. Persil déclarait, qu'à ses yeux, M. de Peyronnet lui paraissait aussi coupable. Il reconnaissait que ce dernier ministre pouvait bien ne pas s'être prononcé en faveur des ordonnances, et même les avoir combattues jusqu'au dernier moment ; mais il ne pouvait admettre ce fait comme une excuse ; il le regardait au contraire comme une circonstance aggravante. « Celui qui aura sainement jugé la portée des ordonnances, qui les aura même combattues, disait l'accusateur, et qui, sachant qu'il se prêtait à la violation des lois et de la charte, se sera néanmoins rendu, celui-là est coupable. Il ne lui est pas permis de dire qu'il a cédé par déférence, par sentiment d'honneur, ou qu'il s'est rendu à la majorité. Il n'y a jamais, il ne peut pas y avoir de déférence pour le crime ; on est aussi coupable de s'y laisser entraîner qu'à le commettre de son propre mouvement.

« M. de Chantelauze, continuait M. Persil, n'a pour excuse des crimes qui lui sont communs avec les autres ministres, que sa répugnance à entrer au ministère. Mais cette répugnance ne peut rien sur la moralité des actions du ministère ; elle aurait dû le rendre plus circonspect, l'éclairer sur la nécessité de rester dans la charte. Mais quel avertissement pouvait profiter à celui qui avait demandé un *cinq septembre monarchique ?* »

Quant à M. Guernon-Ranville, quels que fussent les sentiments honorables et les opinions constitutionnelles qu'il eût montrés avant son entrée au ministère, M. Persil ne balançait pas à le considérer comme aussi coupable que ses collègues. « Il est convaincu, comme les autres ministres, disait M. Persil, d'avoir attenté à la charte, de l'avoir sciemment violée ; il faut qu'il soit puni ; il faut, qu'avec les autres ministres, il réponde de cette désastreuse violation et des conséquences, plus désastreuses encore, qui en ont été la suite.

« Il est temps que l'on apprenne qu'il y a autre chose que des faveurs dans les ministères ; à côté sont aussi des devoirs dont l'inobservation est un crime. Ces devoirs ont été méconnus par les derniers ministres de Charles X. Nous vous demandons, messieurs, leur condamnation, parce qu'ils ont trahi les intérêts de la France, parce qu'ils ont livré toutes ses libertés, parce qu'ils ont déchiré son sein en y portant la guerre civile.

« On vous dira que la magnanimité de notre révolution commande un généreux pardon ; qu'il faut imiter les vainqueurs de juillet, et tendre comme eux la main aux hommes abattus. Gardez-vous, messieurs, de prêter l'oreille à d'aussi perfides insinuations ; vous confondriez la vengeance avec la justice.... Messieurs, vous répondrez à la demande de la France en deuil, à la plainte des citoyens, à l'accusation de leurs

députés par une condamnation éclatante, égale à l'énormité du forfait. »

Si M. Persil ne s'était pas montré fort logicien, s'il n'avait pas été très éloquent, il n'en avait pas moins écrasé les accusés par le tableau de ce qu'il appelait sans cesse leurs crimes, leurs forfaits odieux ; il avait fait passer de mauvais moments à ces hommes vaincus et terrassés, et principalement à M. de Polignac, qui, les yeux attachés sur son accusateur, paraissait étonné de la gravité des charges que le commissaire faisait ressortir avec un langage acerbe. M. de Chantelauze, toujours absorbé, et la tête baissée sur sa poitrine, avait ainsi caché à tous les yeux les douloureuses impressions que faisaient sur lui les conclusions de son accusateur ; on crut même un instant qu'il se sentait défaillir; mais son courage impassible ne l'abandonna pas. M. Guernon-Ranville, la tête haute, écouta très attentivement le réquisitoire sans manifester aucune émotion. Mais il n'en fut pas de même de M. de Peyronnet ; renversé en arrière, et fixant sur son accusateur un œil fier et dédaigneux, il ne cessait, par des gestes fréquents et par le mouvement de sa physionomie, de laisser apercevoir combien l'amertume qui découlait de la bouche du commissaire l'irritait et lui donnait de l'humeur.

Aussi, dès que M. Persil eût fini, se leva-t-il pour réclamer contre une erreur matérielle contenue dans le réquisitoire, erreur qui mettait sur son compte une circulaire émanée de son prédécesseur, M. de Montbel.

« Vous accusez et vous provoquez de grands châtiments, s'écria-t-il en s'adressant au commissaire de la chambre des députés ; je crois que la vérité est un droit pour moi, et pour vous un devoir..... Cette circulaire est du 13 avril, ajouta M. Peyronnet après l'avoir examinée, et je ne suis entré au ministère que le 19 mai. » En achevant ces mots, l'ex-ministre de l'intérieur se jeta sur sa chaise en croisant les bras.

CHAPITRE XXII.

Défense de M. de Polignac présentée par M. de Martignac. — Il embrasse les faits généraux de l'accusation. — Eloquents efforts du défenseur pour atténuer les charges morales et judiciaires qui pèsent sur les accusés. — Effet favorable produit par la plaidoirie de M. de Martignac. — M. de Peyronnet fait l'apologie de sa vie. — M. Hennequin complète la défense de cet accusé. — M. Sauzet peint la vie de M. de Chantelauze. — Tournure nouvelle qu'il donne à la défense. — Il fait souvent l'éloge de la restauration. — Éclat de sa plaidoirie — M. Crémieux présente la défense de M. Guernon-Ranville — Incident.

Après les impressions fâcheuses que la séance venait de laisser dans les esprits contre les ex-ministres de Charles X, et surtout contre M. de Polignac, ce fut une bien douce satisfaction pour les accusés de voir M. de Martignac, défenseur de celui d'entre eux que l'accusation considérait comme le plus coupable, prendre la parole immédiatement. M. de Martignac avait annoncé, la veille, qu'il lui serait impossible d'être prêt pour ce même jour ; mais il sentit qu'il ne fallait pas laisser la Cour et l'auditoire sous l'influence des dépositions entendues le matin, et moins encore sous celle du réquisitoire de M. Persil.

On était sûr que l'éloquence douce et persuasive, l'aménité du langage de M. de Martignac, comparées au langage acerbe de M. Persil, produiraient un bon effet, et qu'il pourrait ramener l'intérêt sur des hommes peints par le commissaire de la chambre des députés sous des couleurs si sombres, et, malheureusement pour ces hommes, si vraies. M. de Martignac remplit parfaitement l'attente de son client, et surpassa l'opinion qu'on avait de son talent oratoire.

Comme la défense embrassait, indépendamment des faits personnels à chaque accusé, des points généraux communs à la cause de tous, M. de Martignac s'était réservé de les traiter : il y mit un ordre, une lucidité, un esprit qui rendirent facile et même inutile la tâche des autres défenseurs. Il parla quatre heures et demie, et l'auditoire ne s'aperçut pas de la longueur de son plaidoyer, semé de traits brillants, de citations heureuses. Quoique j'aie sous les yeux le plaidoyer dont M. de Martignac a relu lui-même les épreuves, il m'est impossible d'analyser cette longue brochure, reproduite d'ailleurs en entier dans la plupart des éditions de ce célèbre procès (1) ; je ne puis que me borner à l'effleurer.

(1) La plus exacte et la plus complète est celle publiée par M. Alexandre Boux, en deux forts volumes in-8°.

M. de Martignac commença par un exorde touchant, adressé à la Cour, dans lequel il parlait de la catastrophe qui avait renversé le trône de Charles X comme d'une de ces grandes crises que la Providence permettait quelquefois pour l'instruction des peuples et des rois. « Au milieu de tant d'éléments passagers et mobiles, disait-il, de tant de choses qui naissent de l'action et que la réaction détruit, une seule reste immuable, éternelle, inaccessible aux passions, indépendante du temps et des événements, c'est la justice..... C'est cette justice que viennent invoquer ces hommes qui parlèrent devant vous au nom de la puissance souveraine, et qui y comparaissent aujourd'hui, poursuivis et accusés. Je remplis le mandat du malheur. »

M. de Martignac avait divisé son plaidoyer en plusieurs parties : dans la première, il jetait un coup-d'œil rapide jusque sur la révolution de 1789, et il rappelait tous les obstacles que les Bourbons, à leur retour en France, éprouvèrent, tant de la part des anciens révolutionnaires que de celle des émigrés, pour implanter leur règne au milieu d'une France nouvelle pour eux. Il montrait Louis XVIII descendant au tombeau sans avoir pu concilier les divers intérêts, et laissant une guerre sourde entre la nation et la dynastie.

Pour expliquer l'opiniâtreté qui engagea son client dans les voies périlleuses dans lesquelles on le vit persister, M. de Martignac exposa les malheurs de la jeunesse de M. de Polignac, son dévouement et son attachement religieux à Charles X. Selon le défenseur, M. de Polignac, homme d'une piété sincère, de mœurs pures, de manières affables, n'en était pas moins capable de résolution et de ténacité quand il s'agissait de son devoir.

« C'est avec ces sentiments, disait M. de Martignac, que mon client a accepté l'ambassade d'Angleterre, où, pendant six mois, il étudia les institutions constitutionnelles de ce pays, dans lequel il laissa une réputation de loyauté que personne ne saurait lui contester.

« Déjà plusieurs fois Charles X avait eu la pensée d'introduire M. de Polignac dans ses conseils ; Charles X sentait le besoin d'avoir pour intermédiaire, pour organe entre ses ministres et lui, un homme sûr et éprouvé, avec lequel il pût s'ouvrir librement et sans réserve, dans le cœur duquel il pût épancher ses craintes et ses désirs, ses mécontentements et ses joies rares et courtes; il avait voulu lui confier les affaires de l'extérieur, dès le commencement de 1829; mais les résistances qu'il éprouva dans le conseil, et que les circonstances expliquaient suffisamment, firent abandonner ce projet. Le 8 août, M. Jules de Polignac fut appelé au ministère des affaires étrangères. Vous savez, messieurs, quels hommes lui furent donnés pour collègues, et quel cri de surprise accueillit ces noms inattendus. »

Ici M. de Martignac racontait les diverses modifications subies par le ministère du *huit août*, et comment MM. de Chabrol et Courvoisier furent remplacés par MM. de Chantelauze, Capelle et de Peyronnet,

A ce dernier nom, que M. de Martignac disait ne pouvoir prononcer sans émotion, le défenseur rappelait d'une manière touchante les liens d'amitié qui l'avaient longtemps uni à celui qu'il retrouvait captif, poursuivi, obligé de défendre sa vie et sa mémoire menacées.

« Nés dans la même ville, dans la même année, disait M. de Martignac, nous avons vu s'écouler, au milieu des plaisirs et des peines, notre enfance, notre jeunesse, et bientôt notre âge mûr. Au collége, au barreau, dans la magistrature, dans les Chambres, partout nous nous sommes retrouvés; et aujourd'hui, après avoir passé tous les deux au travers des grandeurs humaines, nous nous retrouvons encore, moi, comme autre fois, prêtant à un accusé le secours de ma parole, et lui assis sur le banc des prévenus.

« Cette longue confraternité que tant d'événements avaient respectée, les tristes effets des dissentiments politiques l'interrompirent un moment. Cette enceinte où nous sommes a vu nos débats quelquefois empreints d'amertume; mais de tous ces souvenirs, celui de notre ancienne amitié s'est retrouvé seul au donjon de Vincennes. »

M. de Martignac, qui se bornait alors à raconter, exposa la situation où les dernières élections, essayées par le ministère Polignac après la dissolution de la Chambre, avaient conduit le gouvernement. « Il n'était plus possible de tenter un nouvel essai, continuait-il. Deux partis s'offraient entre lesquels il fallait choisir, et choisir sans délai : l'un, pris dans les conditions du gouvernement représentatif, et qui consistait à mettre le ministère en harmonie avec les exigences parlementaires; l'autre, pris en dehors de ces conditions, et qui substituait la dangereuse épreuve des coups d'Etat à l'action régulière, mais devenue bien difficile, de la charte constitutionnelle. On dut hésiter sans doute; mais les jours de la restauration étaient comptés..... »

M. de Martignac, ne s'occupant encore qu'à exposer les faits généraux, raconta toute la lutte qui suivit la publication des ordonnances. « Les événements se pressent, se heurtent et se confondent, disait-il; l'imagination a peine à les suivre; l'esprit ne peut les classer avec ordre. Je ne puis rappeler aujourd'hui que ceux des faits généraux qui dominent et qu'on peut apercevoir et signaler au-dessus de cette masse confuse et de cet immense mouvement. » Il se borna donc à une revue rapide des événements qui se succédèrent dans les journées des 26, 27, 28 et 29 juillet; il parla de la nécessité où se trouvèrent les ministres, en apprenant que la ville de Paris était sans magistrats, par la cessation des pouvoirs constitués, de mettre cette ville en état de siége, afin de concentrer l'autorité là où était la force. « Mais le mouvement, dit-il, n'attendait pas; il marchait entraînant tout après lui, et la menace impuissante expirait sans avoir été entendue.

« Pour la troisième fois, continua M. de Martignac, la famille royale s'éloigna de ce sol de la patrie, qu'il doit être si douloureux de quitter, pour aller porter sur la terre étrangère des souvenirs qui doivent être amers et le malheur qui, depuis quarante ans, s'est attaché à sa poursuite. »

Rendant hommage au peuple qui avait fait la révolution, le défenseur rappelait l'ordre admirable qui avait brillé dans l'anarchie, la merveilleuse discipline du peuple vainqueur, l'humanité qu'il avait montrée dans le massacre. « Étonnés de leur sécurité, de la liberté dont ils jouissaient, de la paisible possession de leurs propriétés, les hommes dont ces événements froissaient les affections, blessaient les sentiments et les intérêts, furent contraints, ajoutait M. de Martignac, de rendre au peuple qui avait vaincu, cette rare et éclatante justice. »

Le défenseur de M. de Polignac terminait cette introduction en rappelant l'arrestation des ministres et l'instruction de leur procès, instruction qu'il regardait comme entachée de plusieurs vices, au nombre desquels il faisait remarquer l'absence de toute législation applicable, cause, disait-il, de toutes les étranges irrégularités qu'elle présente.

M. de Martignac, tout en rendant justice à l'homme consciencieux qui avait présenté le rapport de la commission d'accusation à la chambre des députés, crut devoir faire remarquer combien ce rapport se ressentait, à ses yeux, de cette prévention involontaire dont les esprits les plus justes ne sont pas exempts, disait-il, et dont il est si difficile de se défendre, lorsqu'il faut juger les faits et les hommes sous l'influence d'une crise immense et de l'exaltation qu'elle a produite. « Nous apprécierons bientôt, ajoutait-il, l'exactitude de ce récit funèbre, où M. de Polignac est représenté comme présidant à tous ces désastres, insensible à tous ces malheurs, prescrivant le meurtre, cachant au roi la terrible vérité, repoussant, sans les voir, de généreux citoyens, d'honorables députés qui s'offrent pour médiateurs, et qui ne demandent, au nom de la paix publique, que le renvoi de ces ministres dont la présence fait couler le sang, et appelant enfin des troupes nouvelles pour recommencer le combat....

« De pareils débats, poursuivait le défenseur après avoir rappelé la décision des députés, des débats placés si près des événements qui les ont produits, avaient dû réveiller les passions à peine assoupies, et ranimer une exaltation que le temps seul peut éteindre. Des amis du désordre et des fauteurs de troubles profitèrent de cette disposition des esprits pour pousser le peuple dans ces voies funestes qui conduisent à l'anarchie et au crime. Vous n'avez pas oublié, et ces affiches cruelles qui vouaient à la mort ceux qui n'appartiennent qu'à la justice, et ces rassemblements tumultueux qui demandaient du sang et des supplices, et cette nuit terrible où la sédition en armes alla sommer la loyauté de livrer des prisonniers confiés à sa garde... Les accusés ont calmé de douloureuses alarmes, de sinistres pressentiments, et n'ont pas, au milieu des terreurs dont ils étaient environnés, décliné le prétoire où la justice les attendait...

« Enfin ces grands débats se sont ouverts : vous avez écouté les témoins et recherché la vérité avec cette ardeur que donne le besoin d'être éclairé pour être juste ; les accusateurs ont fait entendre leur voix grave et austère.... A leur tour les accusés peuvent maintenant parler à leurs juges, et, pour la première fois depuis longtemps, quelques voix amies vont enfin se mêler à tant de voix accusatrices.... »

Entrant alors dans la discussion, M. de Martignac annonça qu'il allait établir que l'accusation portée contre les anciens ministres était inadmissible :

1° Parce que la chute de la dynastie ayant détruit les conditions du procès, l'avait laissé sans cause légale, sans objet et sans intérêt;

2° Parce que les accusés ne trouvaient plus, dans l'état actuel des institutions de la France, les garanties formelles que la charte leur avait promises en soumettant leur responsabilité à

un gujement, et qu'aucune condamnation ne pouvait être prononcée contre eux, à titre judiciaire;

3° Parce qu'il n'existait aucune loi écrite, antérieure aux faits dénoncés, qui pût leur être applicable.

Le défenseur se proposait en outre de prouver que l'accusation était mal fondée sur tous les points; et enfin que la chambre des députés avait commis une erreur évidente en invoquant, comme applicables aux accusés, les articles du Code qui punissent les crimes qu'elle avait énumérés, et qu'aucune loi ne punissant la trahison, la Cour des pairs ne pourrait prononcer une peine qu'en vertu d'un pouvoir extraordinaire dont il était permis de ne pas reconnaître la source.

Tel fut le plan de défense adopté par M. de Martignac, et qu'il développa aussitôt.

Pour prouver que l'action intentée contre les anciens ministres était inadmissible, M. de Martignac s'efforça de démontrer que la chute de la dynastie n'avait pu laisser de place à aucun procès. « Vous le savez, disait-il, un événement immense a tout changé; une lutte terrible s'est engagée, et dans trois jours, le roi, son fils, sa dynastie tout entière, ont disparu; le trône a été renversé, la pairie morcelée, la charte même, détruite et renouvelée. Comment l'art. 13 survivrait-il à tant de destructions? Comment y retrouverait-on écrit encore le principe de la responsabilité sur laquelle l'accusation se fonde, lorsque celui de l'inviolabilité du roi, dont il n'était que la conséquence, ne laisse plus d'autre trace que le souvenir?

« Une loi disait: le roi est sacré, ses ministres sont responsables. La première moitié de cette loi est déchirée; et c'est, un lambeau à la main, qu'on réclame l'exécution rigoureuse, l'exécution sanglante de la seconde!

« L'Angleterre a vu périr sur l'échafaud l'archevêque de Cantorbéry, convaincu d'avoir traîtreusement cherché à renverser la constitution anglaise; mais Charles 1er régnait encore, et la grande charte, au nom de laquelle on poursuivait son ministre, était toujours là, debout, intacte, respectée.... Qu'aurait dit l'Angleterre et le monde entier si, après la chute de Jacques II et l'avénement de Guillaume, les ministres du roi déchu avaient été poursuivis par les Communes et condamnés par les pairs, comme coupables d'avoir préparé la ruine des Stuarts et le triomphe de leurs successeurs?

« Mais, nous dit-on, le sang a coulé, il demande vengeance. Oui, le sang a coulé; mais comment a-t-il été répandu? n'est-ce pas dans une lutte immense élevée entre ce pouvoir royal, engagé dans des voies funestes, et le pouvoir populaire, pouvoir terrible, pouvoir contre lequel la force des rois ne peut rien? Cette lutte a duré trois jours, et puis.... *la guerre a prononcé*. L'entendez-vous, messieurs, *la guerre a prononcé*. »

Passant ensuite à la seconde proposition, celle qui tendait à prouver qu'aucune condamnation judiciaire ne pouvait être prononcée contre les anciens ministres, parce que ces accusés ne retrouvaient plus les garanties que la charte leur avait promises, le défenseur cherchait à établir que les prévenus n'étaient plus devant les juges qui leur avaient été promis; et pour cela, il examinait la pairie telle qu'elle se trouvait au moment des débats. « Dans une Cour où les trois huitièmes des voix suffisent pour absoudre, disait-il, plus des trois huitièmes de nos juges nous sont enlevés lorsque notre mise en accusation était déjà proposée. Une immense récusation a donc été exercée à notre préjudice. Que si nous réclamions et nous obtenions, à notre tour, le droit d'en exercer une semblable, il ne nous resterait plus pour juges que quelques hommes isolés, et non le grand corps politique à qui cette haute mission avait été confiée.... Ainsi, messieurs, les juges manquent à l'accusation. »

M. de Martignac voulut aussi prouver que si les juges manquaient, la loi manquait aussi, et qu'il n'existait aucune disposition légale antérieure aux faits dénoncés, qui pût être appliquée aux accusés.

« En matière criminelle, où tout doit être formel et littéral, où chacun doit avoir connu d'avance la peine réservée à l'action qu'il commet, disait le défenseur, rien ne doit être livré à l'arbitraire; aucune condamnation ne peut être prononcée, sans que le texte précis de la loi soit appliqué par le juge à un fait positif qualifié crime ou délit. Cette absence de toute loi devrait suffire aux accusés pour repousser l'accusation. — Nulle contravention, nul délit, nul crime, dit formellement l'art. 4 du Code pénal, ne pourront être punis des peines qui n'étaient pas prononcées par la loi avant qu'ils fussent commis. — Le crime de trahison n'est pas défini par nos lois pénales, et par conséquent aucune peine n'est prononcée contre ce crime; les lois particulières qui devaient le spécifier n'ont pas été faites... Pour suppléer à la loi absente, pour rattacher l'accusation de trahison,

qui n'est pas la base légale, et qui est cependant la seule admissible, à des dispositions pénales qui s'appliquent à d'autres crimes, on a été obligé de construire le fait de trahison à l'aide d'autres faits; c'est-à-dire qu'on a supposé faite en ce sens la loi particulière annoncée par la charte, ou qu'on a fait un projet de loi en même temps qu'une accusation... En France, où la législation criminelle est plus régulière encore, ajoutait M. de Martignac après avoir cité plusieurs exemples tirés de l'histoire de l'Angleterre, en France, où les principes protecteurs de la vie et de l'honneur des hommes sont plus rigoureux qu'en aucun autre pays du monde, où tout vient et doit venir de la loi, il est impossible de suppléer à son silence et d'arriver à une condamnation par des analogies et des raisonnements, il faut un texte précis qui puisse être appliqué par le juge à un fait caractérisé; ce texte n'existe point, et aucune condamnation judiciaire ne saurait être prononcée. »

Les raisonnements de M. de Martignac ne manquaient pas de force et de logique; ils auraient pu être pris en considération par des tribunaux et dans un procès ordinaires; mais il était impossible que les anciens ministres fussent renvoyés de l'accusation intentée contre eux devant la chambre des pairs, par les divers motifs qu'invoquait le défenseur. Il n'y comptait pas; aussi s'appliqua-t-il, dans la deuxième partie de son plaidoyer, à examiner tous les faits sur lesquels reposait l'accusation elle-même, afin d'arriver à soutenir que cette accusation était mal fondée. Ici la tâche du défenseur devenait plus laborieuse, plus difficile; il avait à combattre, l'une après l'autre, toutes les charges morales ou juridiques qui pesaient sur les accusés, et particulièrement sur M. de Polignac. Le défenseur ne recula pas devant les difficultés amoncelées sur ses pas; car il comprenait la nécessité de détruire ou tout au moins d'atténuer ces charges terribles.

Il commença donc par examiner l'accusation odieuse d'avoir prêté aux incendies qui avaient dévasté l'ancienne Normandie le secours de l'impunité. Le rapport de M. Bérenger, sans avoir rien précisé, à l'égard du reproche fait aux anciens ministres d'avoir été les fauteurs ou les instigateurs secrets de ces crimes mystérieux, avait laissé le soupçon planer encore sur leur tête. M. de Bastard s'était occupé de détruire complètement ce soupçon; mais des paroles accusatrices avaient été de nouveau prononcées à la chambre des députés, et l'ancien ministère s'était ainsi retrouvé sous le coup des premières préventions. M. de Martignac ne voulut plus laisser le doute possible; il démontra, par une foule de pièces, que chacun des ex-ministres avait fait, dans ses attributions, tout ce qu'on devait attendre de lui pour découvrir l'origine de ces manœuvres criminelles, pour en saisir et en faire punir les auteurs.

Abordant ensuite les divers chefs de l'accusation juridique qui formaient les éléments du crime de la haute trahison, M. de Martignac passait rapidement sur les manœuvres reprochées aux ministres de Charles X pour fausser les élections. « Les menaces, les promesses, les destitutions, tous ces moyens de succès, qui sont bien vieux *sans être usés*, disait-il, ont été employés par d'autres que les ministres accusés, et les partis qui s'en sont plaint lorsqu'ils leur ont été contraires, n'ont pas reculé devant eux lorsqu'ils ont pu s'en servir à leur tour. Je laisse d'ailleurs aux défenseurs de ceux des accusés que ce grief touche plus particulièrement, le soin de le traiter avec les développements qu'il comporte; je ne m'en occupe qu'en ce qui concerne M. de Polignac. J'ai tant à m'occuper de lui! s'écriait son défenseur; tant de coups l'ont frappé! tant de soins ont été pris pour réunir sur sa tête le poids énorme sous lequel il gémit encore, qu'il a le droit de réclamer tous mes efforts, et d'exiger que toutes mes forces lui soient réservées! » D'ailleurs, le seul fait important que l'on pouvait reprocher à M. de Polignac, relativement aux élections, c'était la proclamation du roi. M. de Martignac blâmait lui-même cette intervention de la couronne; mais il pensait que ce n'était pas là un abus de pouvoir qui eût privé les citoyens du libre exercice de leurs droits civiques.

Le défenseur ne se dissimulait pas quelles difficultés l'attendaient sur les autres chefs. « Je touche à la cause d'un grand désastre, disait-il; ici je rencontre une responsabilité réelle, des actes positifs et des conséquences terribles. Je ne veux rien me dissimuler de la gravité du chef d'accusation qui pèse particulièrement sur M. de Polignac pour avoir changé arbitrairement et violemment les institutions du royaume. »

M. de Martignac laissait, à ce sujet, les ministres eux-mêmes justifier la mesure extrême qu'ils avaient prise; il se borna donc à lire divers passages d'un mémoire publié par eux, dans lequel ils établissaient que le premier devoir d'un gouvernement quel qu'il soit, c'est de veiller à sa propre conservation, à celle de la société qu'il est chargé de protéger et de défendre.

En conséquence, les anciens ministres déclaraient qu'ils avaient trouvé le droit et le pouvoir de sauver l'État dans l'art. 14 de la charte. « Les termes généraux et absolus dans lesquels cet article est conçu, disaient-ils, réservent jusqu'à la dictature pour les cas où la sûreté de l'État pourrait l'exiger; et si quelque doute peut rester sur le sens de ses termes, malgré cette généralité sans limites, ce doute serait levé par l'origine de la charte, par l'esprit qui a présidé à sa rédaction, par l'interprétation qui leur a été donnée et par l'usage qui en a été fait. »

Ils rappelaient que Louis XVIII avait usé du droit que lui conférait l'art. 14, en publiant, dans la grande crise du mois de mars 1815, des ordonnances qui pourvoyaient à la sûreté de l'État, en ordonnant des poursuites, en prononçant et appliquant des peines extraordinaires. « Cela eut lieu, ajoutaient les ministres de Charles X, en présence des grands corps de l'État, qui, loin de se plaindre de l'usurpation de leur autorité, l'approuvèrent, et félicitèrent le roi d'avoir adopté ces mesures.

« Plus tard, disaient-ils encore, des ordonnances, puisées dans l'esprit de l'art. 14, substituèrent tout un système électoral à celui établi par la loi; elles changèrent même les conditions de l'éligibilité, contrairement aux dispositions précises et textuelles de la charte.... Nous avons pu et dû croire, d'après ces exemples, que cet article réservait à la couronne, pour les circonstances extraordinaires par lesquelles la sûreté de l'État serait menacée, un pouvoir extraordinaire supérieur à tout autre, et qui lui permettait d'agir en dehors des lois... Est-ce là un crime?... Si votre conscience de uge répond oui...., frappez. »

Tout ce que les anciens ministres puisaient d'excuses dans les dispositions de l'art. 14 de la charte et dans les antécédents de la restauration était incontestablement vrai, et l'accusation, pour avoir voulu tourner dans le cercle de la légalité, aurait pu être réduite au silence, sur ce point du moins, car toute la question se réduisait à examiner si l'art. 14 était tellement clair qu'il eût été impossible de se méprendre sur son interprétation, et à démontrer que les ministres étaient coupables du crime de haute trahison pour avoir entendu cet article autrement que l'accusation.

Répondant à l'objection présentée par l'accusation, que les circonstances ne nécessitaient pas le recours à la dictature qu'avaient voulu donner au roi ses ministres, M. de Martignac se bornait à dire, comme M. Royer Collard : « Le gouvernement légitime a des ennemis; ces ennemis s'agitent; ils s'agiteront, ils fatigueront la nation aussi longtemps qu'ils nourriront la folle espérance de la ramener sous leur joug. Pour être assuré qu'ils se connaissent, qu'ils s'unissent, qu'ils concertent leur action, je n'ai pas besoin de documents; *quoique je ne le sache pas, je l'affirme* avec non moins d'autorité que si j'en avais la preuve certaine; je l'affirme sur la foi de l'histoire, de l'expérience universelle, des lois immuables de l'esprit humain. »

Après avoir prouvé que le gouvernement des Bourbons était toujours plus vivement attaqué par ses ennemis, « le roi, disait M. de Polignac « dans un mémoire écrit depuis sa captivité, « jugea convenable de se retrancher derrière « les prérogatives constitutionnelles, et de se « défendre contre les attaques vives et ouvertes « dont son gouvernement était l'objet. La tâche « qu'imposait ce nouveau plan à ceux qui se« raient chargés de son exécution, offrait des « difficultés graves, peut-être même des dan« gers: il fallait du dévouement, du zèle, quel« que courage. Le roi, pour mon malheur, jeta « les yeux sur moi..... On m'assurait que la « France bénirait l'acte de fermeté qui la sau« verait; que le parti contre lequel il fallait « défendre le trône était désavoué par elle; « qu'un acte de fermeté suffirait pour rendre « à la couronne l'autorité dont elle avait be« soin pour le bonheur même de la France; que « c'était le seul moyen de conserver la charte « elle-même, attaquée comme la royauté...

« Si je disais, ajoutait encore M. de Polignac, « quels conseils me furent donnés; si je nom« mais ceux qui les donnaient (1), et qui depuis « ont sans doute joint leurs voix à tant d'autres « voix accusatrices (2); si je pouvais montrer « en faisceau à ceux qui me jugent avec tant « de sévérité, toutes les craintes, toutes les il« lusions, toutes les influences, toutes les vio« lences morales qui ont maîtrisé à la fois ma « raison, peut-être, en comprenant ma situation, « serait-on moins inexorable pour mes actes! »

« Voilà, messieurs, reprenait le défenseur, ce que répond l'ancien serviteur de la famille bannie à ce reproche si grave d'avoir violemment changé les institutions du royaume. Qui

(1) Il est hors de doute aujourd'hui que le coup d'État du 25 juillet 1830 fut conseillé par une foule d'*ultra-royalistes*, comme on les appelait alors, et que les ministres ne furent pas les seuls hommes coupables. Nous nous sommes déjà expliqués à ce sujet. C'est sous ce rapport que le procès intenté aux seuls conseillers officiels de Charles X nous a toujours paru dérisoire.

(2) Ceci paraissait s'adresser particulièrement à M. de Sémonville.

oserait lui dire aujourd'hui que le danger qu'il redoutait était une chimère; que le trône, reposant sur la charte même, n'avait à craindre aucun ébranlement; que tout était dans le pays, calme, régulier, soumis; qu'au point où l'on était parvenu, on pouvait y marcher hardiment dans la voie constitutionnelle? Sur ce point le doute n'est plus permis. Depuis quatre mois, trop de voix, trop d'écrits ont pris soin de le dissiper.

« Non, s'écriait M. de Martignac après avoir passé en revue tous les aveux, tous les écrits dans lesquels on s'était vanté d'avoir sans cesse conspiré contre les Bourbons; non, le danger de la dynastie n'était point une chimère. Les circonstances où se trouvait la France à la fin de juillet, étaient de nature à inquiéter le dévouement et à alarmer la responsabilité de ceux qui, en recevant de leur souverain le dépôt de son autorité, avaient juré de le conserver intact et de le garder fidèlement. »

M. de Martignac concluait de la situation où s'était trouvé le ministère, qu'il n'y avait pas eu crime d'avoir saisi, pour défendre la monarchie en péril, les armes qui paraissaient les plus sûres.

Le défenseur déclarait ensuite qu'il avait de la peine à comprendre l'accusation de trahison portée contre son client pour avoir formé un complot attentatoire à la sûreté de l'État. Ce complot, disait-il, ne peut être autre chose que celui qui aurait eu pour but la violation de la charte et l'atteinte portée à son institution; mais, dans ce cas, ce grief est identiquement le même que le précédent; il se confond avec lui, et ne peut former une accusation séparée; car le fait de la signature apposée aux ordonnances du 25 juillet, et celui de la préparation de ces actes, ne sauraient faire deux crimes distincts et différents.

Néanmoins, le défenseur examinait en elle-même l'imputation, et s'efforçait de prouver, par une série de remarques judicieuses, qu'il n'était pas vrai que M. de Polignac eût formé depuis longtemps le projet de violer la charte, de détruire les institutions constitutionnelles, et qu'il eût marché, pendant une année, vers ce but. Il démontrait, au contraire, que ce principal accusé avait été amené par les circonstances au parti fatal qui avait été pris le 25 juillet.

Cela était peu important, dans le système de l'accusation. Mais, ce qui l'était extrêmement, c'était le grief suivant, celui de trahison pour avoir excité la guerre civile et porté la désolation et le massacre dans la capitale de la France.

Le défenseur convenait de la gravité de ce reproche. A ses yeux, jamais imputation plus cruelle, plus flétrissante n'avait été portée contre un ministre; jamais homme n'avait été plus ouvertement livré à la haine publique et signalé à l'animadversion universelle. Mais, plus l'accusation était grave et terrible, plus M. de Martignac sentait la nécessité qu'elle fût rigoureusement prouvée; et, dans son opinion, l'accusation avait démontré de grands malheurs, de grandes fautes peut-être; mais elle n'avait point prouvé de crimes.

« Nos accusateurs, s'écriait M. de Martignac, ont essayé vainement de faire de celui qu'ils accusent, un homme féroce qui voit de sang-froid couler le sang et tomber les victimes, qui repousse la paix, qui excite au meurtre, qui ordonne le massacre et qui prépare les supplices... Non, le zèle le plus aveugle, le fanatisme le plus insensé ne dénatureraient pas à ce point le cœur et le caractère. Non, messieurs, l'accusation se trompe; suspendez votre jugement; écoutez-moi, et voyez qui d'elle ou de nous il est plus doux, plus juste, plus naturel de croire.

Ici M. de Martignac passait en revue la vie entière de son client, afin de démontrer combien étaient injustes et cruelles ces préventions qui avaient fait de M. de Polignac, aux yeux de la multitude qui le poursuivait de ses cris de mort, un fanatique ultramontain, protecteur de cette société dangereuse, mortelle ennemie de nos libertés; un homme intolérant en matière religieuse comme en matière politique; un adversaire constant de nos institutions, implacable pour tous ceux qui avaient suivi d'autres drapeaux, étranger enfin à tout sentiment de patriotisme et d'honneur national. M. de Martignac défendit son client de presque tous ces reproches, en l'offrant tel qu'il apparaissait aux yeux de ses amis: il n'était pas difficile de trouver, dans la vie d'un homme tel que M. de Polignac, des traits propres, sinon à détruire complètement les préventions, du moins à révéler en lui quelques qualités, quelques vertus privées.

Le défenseur eut beaucoup plus de peine quand il aborda les faits particuliers, sur lesquels l'accusation se fondait. Il y avait contre M. de Polignac une série de graves imputations qui l'enveloppaient depuis le moment où il avait donné le commandement militaire au duc de Raguse, jusqu'à celui où il apparaissait soutenant seul une lutte désespérée, et

donnant les ordres pour faire arriver, à marches forcées, les troupes rassemblées aux camps de Saint-Omer et de Lunéville.

M. de Martignac chercha d'abord à établir que la nomination du duc de Raguse fut un acte fortuit, nécessité par la maladie du comte Coutard. Il essaya de reproduire cette défaite qui consistait à dire que rien n'avait été préparé pour combattre une résistance populaire, et pour se disposer à la guerre civile. Puis, se fondant sur les déclarations de quelques témoins, il soutenait qu'il ne résultait point des débats la certitude que la force armée eût tiré sur le peuple, sans provocations et autrement que pour sa défense. « Ce point fût-il constaté, disait le défenseur, où trouverait-on la preuve que l'ordre de tirer sur le peuple ait été donné par M. de Polignac? Il faut toutes ces certitudes pour justifier l'accusation, et nous n'apercevons que doutes et incertitudes... La différence des jours, des lieux, des heures, rend à peu près impossible la concordance des témoignages, sans laquelle il n'y a pas de conviction ni de preuve. »

M. de Martignac chercha au contraire à établir que, pour la population, la défense était évidemment l'attaque, attendu que ce n'était ni par le calme, ni par l'inertie que le seul but qu'elle devait avoir pouvait être atteint. Qu'au contraire, pour le gouvernement, le maintien de la tranquillité et de l'ordre était nécessaire; « car, ajoutait le défenseur, il n'avait rien à gagner dans une violente émeute (1), et l'expérience a prouvé qu'il pouvait tout perdre. Au surplus, pour que l'accusation fût fondée, ce n'eût pas été assez de prouver que la force armée avait commis des violences; il faudrait encore établir qu'elle en avait reçu l'ordre, et que cet ordre émanait de M. de Polignac. Or, cela est formellement démenti par la procédure. »

La défense ne se dissimulait pas que la plus sérieuse imputation dirigée contre M. de Polignac, c'était d'avoir tout dirigé. « On s'est plu à le représenter comme le directeur de tous les mouvements, disait à ce sujet M. de Martignac, comme le centre où aboutissaient toutes les communications. Et de tout cela que rapporte-t-on? Deux notes de police du 27 juillet, trouvées chez lui, qu'il affirme n'avoir jamais vues. »

Arrivant à la mesure extraordinaire de l'état de siége, M. de Martignac la considéra comme nécessitée par les circonstances : « Elle parut de nature, dit-il, à effrayer et à contenir les révoltés...... Je sais tout ce qu'a dû produire d'exaspération dans les esprits ce moyen extrême; je comprends tout ce qu'il y a de déplorable dans la situation d'un gouvernement obligé d'y recourir au sein de la capitale, et je ne puis m'étonner de l'irritation qu'il a laissée dans les esprits. Toutefois il faut reconnaître que la mesure en elle-même n'a rien d'illégal; le décret impérial du 23 décembre 1811 règle les cas où l'état de siége peut être ordonné par un décret; ces cas sont : l'investissement, une attaque de vive force ou par surprise, *une sédition intérieure* (1). Ce dernier cas se présentait suffisamment caractérisé pour justifier légalement la mesure. »

Quant à l'intention odieuse que l'accusation avait prêtée à M. de Polignac d'enlever les citoyens à leurs juges naturels, son défenseur démontrait que celui qui venait de concourir à cet acte en ignorait les conséquences, puisqu'il avait été obligé de demander des renseignements sur ce que la législation avait fixé relativement à l'état de siége (2). M. de Martignac soutenait que les ordres d'arrestations arbitraires imputés à l'ex-président du conseil de Charles X ne pouvaient émaner de lui; et il en trouvait la preuve dans le fait que ces ordres avaient été contremandés par le maréchal.

Quant à la tentative conciliatrice faite par les députés que M. de Polignac aurait, suivant l'accusation, repoussée dédaigneusement, le défenseur expliquait la conduite de son client. « Il n'avait pas le droit, disait-il, d'accepter les propositions qui étaient faites et qui pouvaient être rejetées ailleurs. Un entretien avec les députés dont les résolutions lui étaient connues, ne devait donc arriver à aucun résultat possible, et il pouvait avoir, dans un intérêt plus élevé, les inconvénients les plus fâcheux en faisant comprendre où pouvait être l'obstacle. Le maréchal écrivit au roi ce qui venait de se passer, et M. de Polignac lui en rendit, de son côté, le compte le plus fidèle (3). »

(1) M. de Martignac se garda bien de parler de ce propos rapporté par le général Tromelin, et par lequel M. de Polignac avait manifesté ses vues : « Que craignez-vous? les révoltés, une fois réunis sur la place Vendôme, sont perdus. Je les paierais pour faire ce qu'ils font. »

(1) Mais ces cas ne s'appliquaient qu'aux places de guerre et non aux villes ouvertes.

(2) M. de Polignac pouvait très bien ne pas connaître les formalités que l'État de siége exigeait; mais il ne lui était pas permis d'en ignorer les conséquences.

(3) Il résulte de la déposition même de M. de Polignac qu'il ne fit connaître au roi l'objet de la visite au maréchal, de MM. Laffitte, Casimir Périer, Mauguin, Gérard et Lobau, que le lendemain matin, lors de son arrivée à Saint-Cloud. M. de Polignac avait pensé que le roi serait toujours à temps d'accepter les propositions de ces députés.

Passant à la distribution d'argent faite à la troupe le 29 (1), sans prétendre en nier l'importance, M. de Martignac reproduisait la déclaration de l'ex-président du conseil. « M. de Polignac, disait-il, a ouï dire que quelques distributions d'argent avaient été faites aux soldats; il l'a su; mais il lui serait difficile de dire comment, par quels ordres et sur quels fonds cette distribution fut faite.... Au surplus, ajouta le défenseur, les soldats manquaient de tout; ils souffraient de la soif et de la faim; on leur donna de l'argent pour se procurer eux-mêmes ce qu'on ne pouvait pas leur fournir en nature (2). »

M. de Martignac ne pouvait se dispenser de parler de la lutte qui s'était établie entre son client et M. de Sémonville; il pouvait contester à ce dernier une partie du mérite qu'il s'était attribué; il aima mieux regarder les faits comme constants. « Mais pensez-vous qu'en montrant cette tenacité qu'on lui reproche, son intérêt personnel fût en jeu? poursuivt-il. Est-ce donc sur son portefeuille, sur son titre, sur ses honneurs que M. de Polignac aurait veillé avec tant de zèle et de chaleur? Pensez-vous que le jeudi 29 juillet, lorsque la population de Paris était en possession de tous les points de défense, et que le nuage qui cachait le terrible avenir se dissipait déjà à tous les yeux, pensez-vous qu'il fût question de l'orgueil du ministère, ou de la nécessité de maintenir le coup-d'État?... A Saint-Cloud, c'est par M. de Polignac que tous les obstacles, que toutes les difficultés furent applanis; c'est par lui que M. de Sémonville fut introduit dans le cabinet du roi; c'est hors de sa présence qu'eût lieu cette scène douloureuse où son nom ne fut pas même prononcé. Déjà sa démission formelle était donnée; déjà il cherchait à voir M. de Mortemart et à vaincre sa répugnance. »

C'est ainsi que M. de Martignac expliquait d'abord la résistance et ensuite l'entraînement de son client; et il croyait avoir détruit les charges qui pesaient sur cet accusé.

« Les événements de Paris, s'écriait le défenseur en terminant son examen des faits de l'accusation, n'ont point eu pour cause l'excitation à la guerre civile de la part du gouvernement, crime impossible et qu'on ne saurait concevoir; ils ont pour cause première, ou au moins pour cause déterminante les ordonnances du 25 juillet. Ces ordonnances ont provoqué le mécontentement et l'irritation : du mécontentement et de l'irritation sont nés d'abord l'émeute, et progressivement la révolution. Le gouvernement a été amené par la force des choses à se défendre, à opposer ses soldats aux citoyens, et cette lutte, à jamais déplorable, a produit ces désastres sanglants dont nos annales conserveront le triste souvenir avec moins de fidélité que le cœur de ceux à qui on les reproche.... »

Il restait au défenseur de M. de Polignac à démontrer que la Cour des pairs ne pouvait appliquer à aucun des quatre chefs d'accusation, les articles du Code pénal rappelés par la résolution de la Chambre. Il répéta alors, en l'analysant, une partie de son système de défense. « Les anciens ministres, disait M. de Martignac, ne sont et ne peuvent être accusés que de trahison; c'est un point déjà reconnu. Le crime de trahison n'étant pas défini, la chambre des députés a cru pouvoir le construire à l'aide de quatre faits déjà qualifiés par le Code pénal. Mais chacun des faits indiqués forme, non un crime séparé, pour lequel les anciens ministres pourraient être accusés et punis en vertu du texte de la loi; mais un élément distinct du crime de trahison, le seul sur lequel l'arrêt puisse statuer.

« Ainsi, la Cour des pairs ne peut avoir à prononcer sur chacun des faits et à lui appliquer, s'il y a lieu, la peine portée par le code: ce serait dénaturer l'accusation et violer la charte; elle a à déclarer si les ministres signataires des ordonnances du 25 juillet sont ou non coupables de trahison.... Si, malgré tant de motifs qui repoussent toute idée de crime, votre voix sévère proclamait la culpabilité, vous auriez encore à déterminer la peine. »

M. de Martignac, tout en se refusant à comprendre comment la Cour des pairs aurait le droit immense et terrible de faire, pour un homme, la loi dont elle le frapperait, se résignait, au nom de son client, à accepter les conséquences de ce pouvoir exorbitant, parce qu'il était loin d'en redouter l'abus. « Ce n'est pas par la mort, par un acte irréparable qui ne laisse à la conscience ni repos, ni refuge, disait-il, que s'essayerait un pouvoir douteux placé entre des mains pures et généreuses.... La chambre des députés n'a-t-elle pas reconnu que

(1) Des témoignages précis, irrécusables, ont établi que, dès le 27 au soir, des distributions d'argent avaient été faites à des sous-officiers et soldats de la garde placés près du Carrousel. Il est probable que c'est de cette première distribution que M. de Polignac a entendu parler quand il a dit qu'il croyait qu'une somme de 8 à 10,000 fr. lui paraissait avoir été employée à cet usage.

(2) La résolution du roi, par laquelle il accordait une gratification d'un mois de solde aux troupes qui avaient combattu, résolution nécessairement provoquée ou conseillée de Paris, portait que ces distributions d'argent seraient faites à titre de *gratification*, et non pour procurer du pain aux soldats.

nulle part les échafauds dressés au nom de la liberté n'ont affermi la liberté.... Je repousse donc comme indigne de vous, comme indigne de la France, tout sinistre pressentiment, toute terreur mensongère ; et, à l'aspect des accusateurs et des juges, j'aurais garanti à mon pays qu'il n'y a pas de sang ici pour nos discordes civiles.... Le coup que vous frapperiez ouvrirait un abîme, et ces quatre têtes ne le combleraient pas. »

Pendant plus de quatre heures, M. de Martignac avait été écouté avec une attention soutenue et avec une bienveillance qu'il dut beaucoup plus à la douceur de sa parole qu'à l'intérêt qu'il s'efforça, quelquefois avec bonheur, de ramener sur l'accusé qu'il défendait. Sous l'impression de ce plaidoyer, les juges se regardaient, et le public paraissait désarmé. Mais, aux yeux des personnes habituées aux effets de l'audience, la position de M. de Polignac n'était point changée; et les commissaires de la chambre des députés ne tardèrent pas à ramener le procès sur son véritable terrain.

Mais, avant de répondre à la défense générale et à celle de M. de Polignac en particulier, on dut encore entendre les autres prévenus par eux-mêmes ou par la bouche de leurs défenseurs.

M. Hennequin s'était levé et allait prendre la parole pour M. de Peyronnet, quand cet ancien ministre de l'intérieur la demanda lui-même.

« Ce n'est point une défense que je me propose de présenter à *vos seigneuries*, dit-il; ce soin conviendra mieux à d'autres qu'à moi..... Un homme qui s'attache par le malheur vous dira mon procès. Mes sentiments sont la seule part que je me sois réservée : témoignage difficile à rendre par soi-même, et que nul cependant ne peut rendre aussi bien que moi.... La justice qui frappe l'homme tout entier a besoin de le connaître tout entier, pour en porter un bon jugement.

« Deux hommes fameux dans l'antiquité furent accusés d'avoir transgressé les lois. Le fait était véritable. L'un d'eux se défendit avec timidité, et il s'en fallut de peu qu'il ne succombât; l'autre se défendit sans déguisement et sans faiblesse; il fut absous avec de grandes acclamations. »

Après ce court exorde qui peignait l'homme tout entier, M. de Peyronnet se mit à raconter sa vie; et il le fit de manière à justifier le proverbe (1).

Bien jeune encore quand la révolution éclata, le premier spectacle auquel il avait assisté fut, dit-il, celui de l'anarchie et des proscriptions, et le premier bienfait qu'il reçut de la puissance publique fut l'exil et l'indigence pour lui, la captivité et l'échafaud pour son père; il expliquait ainsi sa haine pour la révolution populaire. Quand la France lui parut avoir obtenu un peu de relâche, il était déjà l'un de ces jeunes hommes dont l'indignation, disait-il, et les entreprises hardies empêchèrent le retour de ce qu'il appelait une *ignoble oppression* et sauvèrent encore des proscrits. A vingt ans, il alla demander asile à la profession d'avocat, et son premier essai sauva treize royalistes traduits devant un conseil de guerre. Sous l'empire, tout en restant fidèle à lui-même, il accepta un emploi: mais il avouait aussi que son cœur s'émut, et ses plus chers sentiments furent satisfaits lorsque le sceptre revint à la race de ses anciens rois. Les cent jours le trouvèrent partagé entre ses regrets et ses espérances ; il vécut dans la retraite, ce qui ne l'empêcha pas d'être poursuivi par la gendarmerie qui lui notifia, malgré ses trente-quatre ans et ses quatre enfants, l'ordre de rejoindre, comme soldat, le corps sur les contrôles duquel il devait être porté comme réfractaire depuis bien longtemps. Il fut un des premiers à relever le drapeau blanc dans sa ville natale.

A la seconde restauration il entra pour la première fois, continuait-il, dans les fonctions publiques. Son ardent royalisme lui valut la présidence du tribunal civil de Bordeaux, fonction qu'il avait, disait-il lui-même, remplie dignement; il raconta comment il eut le bonheur de sauver, par son témoignage, une tête compromise dans une conspiration.

Deux ans après, les fonctions de procureur-général lui furent confiées, sur le bon témoignage que rendit de ses services M. Pasquier, assis en ce jour, disait M. de Peyronnet, au premier rang de ses juges. A tant de faveurs, dues nécessairement à son mérite et à son ardent amour pour la dynastie restaurée, vint alors se joindre la députation, et enfin la direction du parquet de la capitale. Ce fut lui qui soutint l'accusation lors du fameux procès jugé par la Cour des pairs dans la conspiration dite militaire. « Je n'ignore point, continuait-il, que des préventions se sont formées alors contre moi. Il est vrai que dans les discussions publiques, comme l'exigeait si malheureusement l'état des affaires, j'affectais, sans m'écarter jamais ni de la vérité ni de la loi, une grande apparence de rigueur ; mais la conduite et le langage extérieur ne répondaient pas à ces apparences.

(1) On n'est jamais mieux loué que par soi-même.

Ce fut à la suite de ce procès que la faveur du roi vint le trouver pour le faire entrer au conseil des ministres. Quelque chose que l'on pensât de son administration, on ne pouvait, suivant lui, refuser de reconnaître qu'il n'était pas appelé à la défense du principe qui servait de base aux combinaisons des ennemis de la restauration, et qu'il était, au contraire, opposé à celui qu'il était chargé de défendre; que celui-ci était consacré par la constitution de l'État, tandis que l'autre était condamné par elle, et, qu'en prêtant appui au premier, et repoussant celui que le droit public de son pays repoussait, il remplissait un devoir d'honneur, devenu pour lui un sentiment dicté par la conviction.

Après avoir reconnu qu'il avait peuplé les cours et les tribunaux de magistrats attachés au dogme politique dont il était l'organe, M. de Peyronnet convenait que des *lois difficiles* (1) furent successivement présentées pendant le cours de ce ministère, « et chose bizarre, s'écriait-il avec un étonnement naïf, l'animadversion qu'elles excitèrent s'est attachée à moi seul, qui n'y avais peut-être que la moindre part. »

Après avoir fait l'historique de toutes ces lois, qu'il proposa avec chaleur, avec trop de chaleur, disait-il, il se plaignait du triste honneur d'avoir eu des ennemis de bonne heure; mais il regardait cet honneur comme l'effet inévitable d'une vie toute extérieure, d'une humeur trop franche et d'un caractère trop indépendant. « Mal observé et trop mal connu, poursuivait-il, condamné rudement et obstinément par l'esprit de parti, qui n'écoute rien, personne n'a pu apprendre mieux que moi comment un homme enclin à la sincérité et à la loyauté, jaloux de faire le bien, et qui en a fait beaucoup, même à des adversaires et à des ennemis, aimé jusqu'au dévouement le plus généreux et le plus rare par les hommes de bien qui ont vécu dans sa familiarité, peut cependant être jugé, par ceux qui jugent de loin, comme un homme effréné et impitoyable. »

M. de Peyronnet dont la voix sonore vibrait fortement en prononçant ces mots, et laissait apercevoir l'agitation de son âme, rappela ensuite tous les services qu'il avait rendus à un grand nombre de condamnés politiques dont il citait les noms, en invoquant leur témoignage ou celui de leurs parents. Et, sur ce point, M. de Peyronnet disait vrai; aussi se vantait-il du reproche qui lui avait été adressé alors d'avoir fait abus du droit de grace. « Oui, Messieurs, s'écriait-il avec cet orgueil qui le caractérisait, cet accusé qui est devant vous, cet homme sans commisération et sans indulgence, il y a plus de trois cents condamnés politiques qui lui sont redevables de la liberté ou de la vie. Prisonnier dans un événement militaire, s'il ne faut qu'une rançon, elle est payée d'avance; j'ai rendu à l'ennemi trois cents têtes des siens pour la mienne. »

Ce beau mouvement oratoire, accueilli avec une faveur très marquée par un auditoire si impressionnable, aurait pu sauver la tête de M. de Peyronnet, si elle eût été sérieusement menacée. L'ex-ministre de Charles X aurait dû s'arrêter là; mais il voulut encore défendre des efforts de la calomnie sa probité; il fut obligé d'entrer à ce sujet dans des questions de chiffres, qui refroidirent beaucoup l'auditoire et les juges. Il lut aussi des articles de journaux dans lesquels il avait déduit les motifs qui, selon lui, pouvaient légitimer un coup d'État.

« Et malgré ce que je pensais et ce que je disais, ajouta-t-il en parlant de la résolution prise le 25 juillet, les ordonnances ont été faites, et elles ont été signées, et mon nom s'y trouve. Pourquoi les ai-je signées? Le secret en est dans mon cœur et ne doit pas en sortir. Il est accompagné d'amertume et de souvenirs douloureux....

« Le sang a coulé, disait M. de Peyronnet en terminant sa défense; voilà le souvenir qui pèse à mon cœur.... Rien ne peut m'empêcher de verser des larmes sur le sang qui a été versé. J'en devrais davantage si j'avais été cause de ces malheurs; j'en dois encore beaucoup, quoique je ne me les reproche point. Que les amis et les ennemis acceptent également ce triste et légitime tribut que je leur paie à tous, et que je leur paierais encore quand même ils le repousseraient. Un malheureux, frappé comme moi, n'a guère plus que des larmes, et l'on doit peut-être lui tenir compte de celles qu'il ne garde pas pour lui-même. »

M. de Peyronnet venait de se montrer tel qu'il avait été, successivement *muscadin*, *incroyable* (1), contre-révolutionnaire, l'un des

(1) M. de Peyronnet entendait désigner ces projets de loi si impopulaires qui achevèrent une réputation illibérale si bien acquise. Au nombre de ces lois il faut rappeler celle dite du sacrilége; la loi des majorats et des successions; la loi contre la presse, que l'on qualifia, par dérision, du nom de *loi d'amour*, etc.

(1) Ces deux dénominations furent alternativement données aux jeunes gens qui avaient déserté le poste de l'honneur dans les premières guerres de la révolution, et qui ensuite figurèrent dans la réaction contre-révolutionnaire,

hommes du *douze mars*, l'un des serviteurs ultra-royaliste de la dynastie des Bourbons; il avait parlé avec cette vanterie qui lui était propre, et qu'il tenait de son genre et de son pays. S'il n'avait pas détruit, dans l'opinion du public, les vives préventions qui existaient contre lui pour tous les projets de lois liberticides ou aristocratiques dont il avait été l'éditeur, il était au moins parvenu à faire croire qu'il avait aussi fait un peu de bien; et quelques mouvements éloquents, mêlés à tout ce que sa biographie contenait d'original, l'avaient fait écouter avec intérêt.

Comme il ne s'était pas défendu sur le fond du procès actuel, M. Hennequin, son avocat, essaya de le faire.

Après avoir peint l'état où la France se trouvait au moment où il fut question, dans le conseil, du système des ordonnances, M. Hennequin présentait son client comme opposé à ce système; mais ne voulant pas condamner, par une éclatante séparation, les efforts que l'on allait tenter dans l'intérêt du trône et de l'État. « Il était impossible, disait le défenseur, qu'un homme engagé depuis plusieurs années dans la lutte politique dont l'origine remonte à la restauration, ne fût point dans la conviction que l'apparition des ordonnances produirait dans Paris une sensation profonde; mais il était permis d'espérer, et il y a preuve irrécusable que ce fut là l'opinion du ministère, que l'agitation se renfermerait dans le cercle où la lutte politique se concentrait...... L'agitation qui se faisait remarquer depuis quelques années, ajoutait-il, semblait ne pas avoir pénétré dans les masses; les Français, heureux du bien-être qui se manifestait dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, ne pouvaient pas mettre au hasard le bonheur réel dont ils jouissaient.... Jamais il n'offrit à la pensée des ministres l'idée de cette guerre cruelle, qui joint à tous les malheurs de la guerre étrangère des douleurs et des regrets que la terre étrangère ne connaît pas.

« Le caractère de préméditation, poursuivait le défenseur de M. de Peyronnet, n'existe ici pour personne...; mais quand le moment du danger est arrivé, M. de Peyronnet ne se renferma pas dans son hôtel, il se rendit aux Tuileries. Enchaîné par sa signature, celui qui avait combattu le système adopté ne put arrêter les évènements dans leur marche, dépossédé qu'il était, par la puissance même des choses, de toute influence, même administrative. Le ministre qui conjura de tout son zèle et de tout son courage ces crises redoutables pour les peuples et pour les rois; le ministre qui veut rester dans l'ordre habituel des lois, alors même qu'il n'aurait pas triomphé, a-t-il donc mérité des châtiments ou des couronnes? »

A ce mot de couronnes tressées par la défense pour le front de l'un des membres du ministère Polignac, un mouvement prononcé de défaveur se manifesta dans l'auditoire. Le défenseur de M. de Peyronnet comprit qu'il s'abusait étrangement sur la position de son client. M. Hennequin saisit l'occasion, qui se présenta bientôt, pour modérer son zèle. « Je sens qu'emporté par la chaleur de la défense, reprit-il, j'ai pu quelquefois oublier qu'elle ne devait pas être une apologie. J'ai parlé de couronnes.... des couronnes... malheureux! quand la patrie est en deuil... ah! des couronnes! c'est aux tombes qui sont ouvertes qu'il faut les offrir, et non pas à l'homme malheureux, si profondément malheureux de les avoir vu s'ouvrir! »

M. Hennequin avait peu de choses nouvelles à dire pour la défense de l'ex-ministre de l'intérieur; les faits généraux du procès avaient été expliqués par le défenseur de M. de Polignac. M. de Peyronnet avait lui-même exposé sa conduite; aucune charge particulière, autre que celles résultant de l'ensemble de l'accusation ne s'était élevée contre celui qui disait avoir combattu longtemps le système des ordonnances; M. Hennequin dut se borner à répéter que les ministres avaient pu raisonnablement croire au sens qu'ils donnaient à l'art. 14 de la charte, et se servir de cette latitude pour éviter à la couronne les dangers qu'elle courait. « Comment dès-lors comprendre un crime, s'écriait M. Hennequin, sans la volonté des coupables, lorsqu'il n'exista dans la pensée de ceux que l'on accuse que la volonté de rester fidèles au mandat qu'ils avaient reçu? »

Le plus grave des chefs d'accusation, l'excitation à la guerre civile, arrêtait peu le défenseur; selon lui, il était constant que les ministres ne s'attendaient qu'à une résistance passive, et qu'ils étaient convaincus que *l'agitation n'avait pas pénétré dans les masses*. « Les ministres se sont abusés, dit-il; mais du moins n'ont-ils pas eu pour but de provoquer une guerre à laquelle il ne croyaient pas.

« Pairs du royaume, concluait le défenseur

ou qui firent partie des diverses sociétés qui avaient déclaré la guerre aux patriotes. M. de Peyronnet, à Bordeaux, s'était fait remarquer, bien jeune, parmi les royalistes.

de M. de Peyronnet, je ne dirai plus qu'un mot : il existe sur cette terre de France des hommes à qui l'ancien ordre de choses a laissé de profonds regrets ; voulez-vous qu'ils s'éloignent au bruit d'un redoutable arrêt ? serait-ce donc le moyen d'opérer parmi nous une réconciliation si nécessaire ? serait-ce donc donner à l'Europe l'exemple qu'elle attend de nous ? »

L'intérêt avec lequel on avait écouté le premier défenseur, dont la tâche avait été de tout embrasser, et qui l'avait remplie de manière à ne laisser à ses collègues que le soin de parcourir la même voie, s'éteignait quand le jeune défenseur de M. de Chantelauze, M. Sauzet, prit la parole et sut rappeler, par ses paroles éloquentes et passionnées, l'attention fatiguée de la cour et du public.

Il commença par peindre l'homme qui, s'étant souvenu des jeunes travaux de l'avocat dont il fut l'appui, avait jeté ses regards sur lui pour lui imposer, comme dette de reconnaissance, un immense fardeau.

« Consacrant dans la retraite sa vie paisible à l'étude des lois, dit M. Sauzet, M. de Chantelauze, éloigné des tempêtes politiques, n'avait jamais entrevu dans ses rêves d'avenir ni de telles splendeurs ni de tels désastres. Jeté par la fatalité au faîte des honneurs, et presque en même temps dans l'abîme, il vit la même époque contemporaine de sa grandeur et de sa chute ; il ne put éviter ni l'une ni l'autre. Singulier jeu de la fortune, qui fait du moins savourer à d'autres, pendant quelques instants, les bords emmiellés de la coupe lui n'en a connu que l'amertume ! A peine a-t-il passé par le pouvoir qu'il tombe dans les fers ; et aujourd'hui, messieurs, il ne lui reste plus, de sa courte existence ministérielle, que le sanglant souvenir d'affreux malheurs accomplis en si peu de temps. La fortune lui a compté moins d'heures dans les palais ministériels que le temps ne lui en a mesuré depuis dans le donjon de Vincennes ! »

Après cet exorde, M. Sauzet disait comment le barreau de Lyon l'avait encouragé à porter le secours de toutes les opinions politiques dans un procès dont l'ancienne monarchie eût gémi, disait-il, et que la révolution de 1830 désavouait. Il parla de son émotion en pensant qu'il trahirait peut-être par sa faiblesse celui qui fut son protecteur et son patron au barreau : « Ce ne serait pas une erreur, disait-il, ce serait une impiété parricide dont gémirait ma vie tout entière.....

« Heureusement, continuait le jeune avocat lyonnais, ma tâche est allégée ; déjà le tableau de ces vastes débats vous a été esquissé à grands traits ; ce n'est plus qu'un portrait qui me reste à tracer. N'attendez pas de moi des couleurs brillantes ; ce portrait sera simple et modeste comme celui dont il offre l'image. » Et M. Sauzet raconta la vie de son client, magistrat aimé et admiré pour sa haute impartialité. « Dans un temps où le monopole pesait encore sur les parquets, disait le défenseur, nous l'avons vu se constituer l'avocat de la société et non celui de l'accusation, prendre la défense des accusés et couvrir ainsi de son égide l'innocence traduite devant les tribunaux. Jamais, je l'avouerai, je ne me suis fait une idée plus parfaite et plus noble du ministère public. Je m'arrête. Est-ce le moment d'un panégyrique ? »

« Appelé à représenter son pays, M. de Chantelauze, continuait le jeune avocat, y débuta par un rapport devenu célèbre sur la proposition de réélire les députés promus à des emplois publics, et dont l'adoption fut un progrès dans nos institutions *constitutionnelles*. M. de Chantelauze aimait la charte, il avait confiance dans les intentions droites de l'administration : mais il lui apparaissait que derrière elle, et même derrière l'opposition parlementaire, se trouvait une agitation sourde, secrète dans les classes inférieures, qui tendait à désarmer la royauté pour le jour du péril, et à confisquer, au profit de la démocratie, toutes les institutions constitutionnelles.. ... La session de 1830 venait de s'ouvrir sous de fâcheux auspices. Vous connaissez l'adresse dont le drapeau tricolore est le résultat. M. de Chantelauze la combattit avec sa conviction et par son sincère attachement à la prérogative royale ; ce fut alors que, dans une improvisation chaleureuse, il laissa tomber ces mots : *cinq septembre monarchique*, dont on lui a fait depuis un sujet d'accusation, bien qu'à l'instant même il eût déclaré que le cinq septembre monarchique n'était à ses yeux que l'exercice du droit incontestable de dissolution qui appartient à la prérogative royale. »

Après avoir ainsi expliqué la vie et les opinions de M. de Chantelauze, son défenseur raconta la répugnance de son client pour entrer au ministère, et son chagrin d'avoir enfin été obligé, malgré lui, d'en faire partie. Ceci était incontestable, comme l'était aussi la simplicité de mœurs et la modestie de l'ancien procureur général de Riom.

Ainsi que l'avaient fait les autres défenseurs, M. Sauzet, arrivé au résultat des élections de 1830, examinait les partis qu'avait à prendre le

ministère : se retirer ou affermir la couronne par des moyens extraordinaires. « Se retirer, disait-il, eût été le désir de M. de Chantelauze, vous n'en doutez pas, messieurs. Mais il ne pouvait pas dire au roi, qui se croyait insulté, menacé : — Vous ne voulez pas rendre votre épée; eh bien! vous combattrez seul.... Nous ne viendrons pas à votre aide; nous vous déserterons au jour de vos disgraces. » —

« Voilà quelle était la position des ministres.... Leur esprit ne voyait d'autre remède que leur démission, et leur cœur croyait désobéir à une volonté auguste en se retirant devant elle. Qu'on dise avec le langage sincère du gouvernement représentatif que le devoir du ministère était de se retirer. Mais ce n'est pas dans les théories, c'est dans les cœurs que vous êtes appelés à descendre, et ce n'est pas en France que les erreurs et le fanatisme de la fidélité ne trouveront pas d'excuse.

« Les ordonnances survinrent, continua le défenseur, après un court repos pendant lequel on avait vu M. de Polignac lui serrer affectueusement la main; leur résultat est connu de la France et du monde. Le peuple s'insurgea; il vainquit; il pardonna au moment de la victoire à tout excepté à la dynastie. Les derniers liens qui attachaient cette ancienne famille à la terre de France, déjà depuis longtemps altérés, se rompirent, et la révolution française, deux fois interrompue, reprit enfin sa marche. Elle dispersa les conseillers de la couronne.... Pense-t-on que, dans l'ivresse de la victoire, s'écriait M. Sauzet, le peuple eût désigné ses victimes? Et lorsqu'à Rambouillet une force imposante environnait encore le roi et jurait d'appuyer sa vie et sa liberté, pensez-vous que le salut des conseillers de la couronne eût été trouvé trop cher au prix de deux abdications et d'une retraite volontaire? Le malheur voulut que cette idée ne vînt pas à ceux qui entouraient le roi; car il n'eût pas manqué de protéger ceux qui tombaient sous le trône et avec le trône, et que le trône pouvait encore couvrir de ses débris. »

M. Sauzet venait de provoquer à plusieurs reprises les murmures de l'auditoire. La plupart des jeunes hommes qui l'écoutaient des tribunes publiques avaient trouvé mauvais qu'on pût admettre, qu'après sa fuite de Saint-Cloud, Charles X dût encore être considéré comme une puissance en position de traiter avec ceux qui l'avaient chassé. Le public se fâcha encore quand il entendit M. Sauzet affirmer qu'il restait un autre espoir à la royauté dans l'enfant qui, dit-il, se montra seul au milieu de ces flots populaires *hésitant encore ;* il ne voulait pas qu'on pût penser que les hommes des trois journées auraient traité avec la dynastie qu'ils avaient renversée.

Mais si le jeune avocat lyonnais manqua de tact sous ce rapport, il est juste de dire qu'il en mit beaucoup dans l'appréciation des causes qui avaient rendu le gouvernement de la restauration laborieux à fonctionner, et presque impossible à se maintenir; c'est par ce tableau, d'une vérité frappante, qu'il arrivait à expliquer le coup d'État.

Nous allons laisser parler M. Sauzet, parce que ce qu'il a dit de la situation des esprits appartient à l'histoire, et qu'il serait bien difficile de mieux saisir qu'il ne l'a fait la direction et les progrès de l'opinion publique au milieu des diverses classes de la société.

« Dans la séance d'hier, disait-il, on vous a peint le torrent des idées démocratiques débordant la société et menaçant le trône; cette peinture est vraie sans doute; la philosophie la méditera, l'histoire s'en souviendra. Toutefois, il faut le dire avec courage, ces attaques seules n'eussent jamais produit la révolution de 1830, ni les nécessités du coup d'Etat.

« La démocratie dans les classes élevées vivant de doctrines, s'appuyant sur des systèmes, visant à quelques conquêtes sur le pouvoir, n'eût jamais ébranlé les sympathies des masses populaires; et ceux qui ne verront la cause de la révolution de 1830 que dans des querelles d'initiative, dans des principes originels, dans des questions de cens électoral, ceux-là ne se souviendront que des débats parlementaires; ils ne verront la France que dans les Chambres, dans les salons brillants où se réunissent ce qu'il y a d'éclatant et d'illustre. Mais ils ne la verront qu'aux tribunes; ils s'arrêteront à la surface de la société; ils n'en auront pas pénétré toutes les profondeurs. C'est là qu'était le danger qu'il est inutile de nier aujourd'hui, après les aveux les plus éclatants de la victoire.

« Oui, messieurs, la dynastie royale était en péril, non pas par l'effet d'une conspiration ourdie, dont je n'accuserai jamais la loyauté de la nation française. Non, ce n'est pas moi qui viendrai dire à cette barre qu'elle trompa la famille de nos rois par une comédie. Mais d'autres éléments de discorde ne se révélèrent-ils pas dans la société?... Certes, ou je me trompe fort, ou l'on peut justifier l'incrédulité de celui qui, foulant un sol tranquille, ignore la lave

brûlante enfermée dans les flancs mystérieux du volcan; mais il faut venir s'asseoir sur les ruines pour juger les ravages. Eh quoi! vous doutez des dangers de la couronne, et vous en doutez en présence d'un trône nouveau, quand flotte de toutes parts le drapeau d'une autre maison, d'une autre époque! Pensera-t-on, par hasard, à présenter ce tableau imaginaire d'une révolution éclatée tout-à-coup sans avoir été préparée, non pas par des complots, mais par l'ancienne direction des esprits? Quoi! vous croyez qu'on pourra dire et faire croire à la France que le 24 juillet le roi et le pays s'étaient endormis avec sécurité, qu'aucune barrière ne les séparait l'un de l'autre; que la confiance du trône égalait l'amour du pays; que trois jours ont tout fait, et que la nation, au lieu de s'en prendre aux conseillers de la couronne, est venue briser le trône lui-même, et expulser non seulement le prince régnant, mais encore toute sa dynastie!

« Certes, s'il eût existé dans le cœur français cet antique amour qui unissait la France à ses rois, pensez-vous que les fautes des conseillers de la couronne, une violation éphémère de la constitution du pays; pensez-vous que les attentats des subordonnés eussent arraché cet amour de tous les cœurs? Et non, messieurs; vous eussiez vu la France se soulever d'indignation, sacrifier les ministres au pied du trône, et s'écrier, en finissant la querelle, que l'expulsion d'un étranger rétablit la paix entre le père et ses enfants.

« Voilà ce que vous eussiez vu si les ordonnances eussent été la seule cause de la révolution de juillet; mais on confond sans cesse la cause et l'occasion. Trois jours sans doute ont exprimé la révolution, mais quinze ans l'avaient faite; et, ou je me trompe fort, ou en enfermant la révolution dans des proportions si mesquines, on ne lui assure pas un long avenir, et une révolution qui ne serait due qu'au hasard et qui n'aurait brisé que par un accident fortuit le trône de nos anciens rois, une révolution qui n'aurait pas de veille, serait assurée de ne pas avoir de lendemain.

« M. le commissaire de la chambre des députés a dit hier, continuait M. Sauzet, que la France s'était résignée à accepter la restauration des Bourbons; elle s'est résignée, je le veux, mais la résignation du peuple est une menace pour les rois; la résignation c'est l'attente, et les peuples n'attendent pas toujours; et quand ils se sont lassés, les jours de révolution éclatent.

« Dire aussi que les motifs de cette résignation prétendue sont la crainte de l'étranger, ce seul mot dit tout à la nation française; c'est le mot qui, malgré d'importantes concessions, malgré l'éclat dont ont brillé quelques années de la restauration, car la restauration a eu aussi son éclat; c'est cette idée du contact avec les armes étrangères qui a fini par la précipiter, et qui formait pour elle en France non pas un crime, mais une irréparable calamité.

« Pensez-vous qu'à la veille du 1er mars 1815, il y eût quelqu'un en France qui soupçonnât les dangers du trône? Personne. Cependant le conquérant de l'Europe reparaît; vingt jours suffisent à sa marche triomphale, et dans trois mois la France était soumise et l'armée aux frontières de Prusse. Sans doute, cette révolution fut en partie militaire; mais on se tromperait si on refusait d'y voir l'adhésion de la plus grande et de la plus importante partie de la population. Rappelez-vous ces nombreuses fédérations qui enlaçaient les départements jusque dans leurs hameaux. Rappelez-vous ce que 1815 a vu avant, pendant et après la victoire, de malheurs, de réactions et d'espérances trompées......

« Eh bien! pensez-vous que tant d'hommes compromis, tant de fonctionnaires destitués, tant de votants contre la dynastie royale; pensez-vous que les anciens amis de l'empire, que tous ceux qui avaient succombé dans cette lutte sanglante ne conservaient pas un douloureux souvenir? L'histoire de quinze ans est là: en déchirerez-vous les pages? Ne voyez-vous pas sans cesse ces deux partis en présence, s'attaquant, s'irritant? L'un accusait le parti vaincu de félonie, de conspirations, d'infidélité; l'autre reprochait au parti vainqueur sa connivence avec l'étranger, sa première origine.

« Ainsi, quand la dynastie adoptait nos gloires, on lui reprochait de les avoir déplorées; quand elle s'attendrissait sur nos désastres, on lui montrait au champ de Waterloo le lion britannique, qui lui avait ouvert le chemin de la France.....

« Il semble qu'en France l'amour de l'indépendance froissé soit plus susceptible encore que l'amour de la liberté. Allez dans les plus humbles chaumières, parlez au modeste cultivateur des droits de la liberté, il vous répondra à peine; il désirera le règne des lois, le respect du pouvoir; le reste il l'abandonnera, il ne se jettera pas dans des questions de théorie; mais allez seulement lui dire à demi mot qu'un orgueilleux étranger, à une tribune parlemen-

tire, ose humilier la France et lui dire qu'elle obéit au sceptre britannique et qu'elle n'a ses rois que parce que les étrangers l'ont voulu, que parce qu'ils les trouvent bons pour eux; allez lui dire que le chef du royaume de France est regardé par l'Angleterre comme son vassal; allez lui dire que ses frontières sont rétrécies, son pavillon déchiré, son ascendant perdu : il n'est que cultivateur, mais vous verrez ses yeux s'enflammer, se porter sur l'arme que peut-être il rapporta des champs de bataille, et ses sympathies toutes françaises éclater dans tous ses mouvements. »

Afin de prouver que le soupçon seulement de l'intervention étrangère dans le gouvernement des Bourbons avait suffi pour lancer un arrêt fatal contre cette dynastie, M. Sauzet ouvrait notre histoire et citait des faits propres à faire comprendre toute la susceptibilité française. « Rien ne fut plus populaire que la ligue, disait-il : elle était toutes les idées du siècle. Mais le jour où l'on introduisit derrière elle l'appui de Philippe II et la menaçante Espagne, la France résista, parce qu'elle ne voulut pas appeler alliée la nation qu'elle avait toujours appelée ennemie. »

Le défenseur trouvait aussi la condamnation de la restauration dans la sympathie qui éclata pour les victimes de tant de conspirations et dans les honneurs funèbres rendus à l'orateur qui avait parlé de *répugnance.* « Quelques hommes honorables, sans doute, mais poursuivis par une prévention fâcheuse, que la restauration employa, la discréditèrent, ajouta-t-il, et son sort fut compromis dès l'instant où le clergé, si révéré sous l'empire, tonna dans les chaires contre les ennemis de la dynastie. L'émigration se vit attaquée de toutes parts dès qu'on crut qu'elle reparaissait avec la dix-neuvième année d'un règne et avec une charte octroyée. »

Et après toutes ces preuves des dangers réels que la restauration courait au moment où les ministres résolurent de la sauver par un coup d'Etat, M. Sauzet résumait ainsi les trois actes de la révolution française : « Le premier, disait-il, dura quatre ans ; il fallut vingt jours, en 1815, pour consommer le second ; quinze ans plus tard trois jours ont suffi. »

Le défenseur de M. de Chantelauze s'était étendu longuement et avec un rare bonheur sur les dispositions de la France, à l'égard du gouvernement renversé, parce qu'à ses yeux tout le procès était là.

« Vous l'entendez, disait-il après avoir pénétré dans les intentions de la presse avant le 25 juillet et recueilli ses aveux après la révolution ; vous l'entendez, messieurs, le gouvernement était devenu impossible ; les sacrifices de tous genres étaient devenus inutiles ; le ministère n'était pas prophète en disant que le gouvernement n'était plus possible ; il ne faisait que constater un fait. La presse l'avouait : elle disait qu'il fallait rendre le gouvernement impossible afin qu'il tombât....

« Non, ni le pays, ni le trône n'ont été trahis : la guerre était imminente ; chacun s'est jeté dans les rangs où il voyait ses amis. Il n'a pas trahi celui qui, séduit par des prestiges de fidélité, a résigné sa volonté au pied du trône, s'est traîné en victime aux bancs du ministère, pour passer de là aux bancs des accusés..... Si vous pensez qu'il s'est dévoué à défendre le pouvoir monarchique auquel il avait juré fidélité ; si vous pensez qu'il n'a écouté que la voix et les conseils d'une fidélité erronée, qui n'a aucune des couleurs de la lâcheté, vous ne le condamnerez pas...... Prenez-y garde, l'effet moral de ce procès est immense, et chaque parole de blâme que vous faites tomber sur les ministres est une justification pour Charles X ; autant vous frapperez les détenus de Vincennes, autant vous inspirerez de l'intérêt pour les exilés d'Écosse. »

M. Sauzet avait captivé, étonné son auditoire par la hardiesse de sa parole et la physionomie nouvelle qu'il avait imprimée aux débats ; aussi l'effet produit par sa plaidoierie fut-il immense. Malgré l'usage et les prescriptions du président de la Cour, de nombreux applaudissements lui avaient appris que, quoiqu'il eût parfois blessé, lui aussi, les susceptibilités des hommes de juillet, l'admirable talent qu'il venait de dévoiler à la capitale l'avait absous de ses erreurs.

Il faut le dire aussi, la cause de son client était infiniment moins difficile à défendre que celle de M. de Polignac : il n'avait pas non plus, comme M. de Peyronnet, des antécédents fâcheux, et l'on devait considérer la tête de M. de Chantelauze comme sauvée, lors même que la Cour se serait décidée à condamner l'ex-président du conseil, sur lequel pesaient les charges les plus graves et les plus odieuses.

Restait encore à défendre M. Guernon-Ranville, regardé comme le moins coupable des quatre accusés à cause des circonstances atténuantes. Mais la tâche de son avocat, M. Crémieux, n'en paraissait que plus difficile, venant après M. Sauzet. Le défenseur de M. Guernon le comprit.

« J'écoute encore, et il faut que je parle, dit-

il ; mon âme encore tout émue des impressions que vous avez tous partagées, doit chercher à faire naître en vous de nouvelles impressions et appeler votre justice sur d'autres infortunes; vous concevrez ma position, mes hésitations. Je ne sais, mais il me semble que tout a été dit, tout présenté, tout développé, et avec cette force de talent, cet éclat de conviction qui ne laissent plus de place, ni au raisonnement, ni au doute. Et c'est là que je dois commencer! Que ferais-je, si j'avais à défendre un homme qui fût coupable, si je n'avais entre mes mains le sort d'un ministre à qui l'on ne peut reprocher qu'une erreur passagère? Si, comme je l'espère, vous avez déjà jugé ceux qui siégent à côté de lui avec cette équité qui n'est pas de l'indulgence, que pourrais-je craindre pour lui? Je me rassure donc sur mon client, et mon client me rassure pour moi. Je sens que je puis sans crainte aborder l'accusation.

« Mais comment cette haute confiance est-elle venue me trouver, moi que tout devait séparer de celui pour qui j'élève la voix! comment, moi qui n'aimais pas la dynastie déchue, viens-je défendre devant vous un des ministres qui l'ont servie? Vous avez pu comprendre aisément le choix des défenseurs qui m'ont précédé. Le choix du premier est une de ces inspirations que la Providence accorde aux accusés comme l'espérance au malheur. Le second manqua-t-il jamais d'offrir l'appui de son noble talent aux victimes des tourmentes politiques? Quant au troisième, M. de Chantelauze l'avait entendu plaider... Qui vouliez-vous qu'il cherchât? Cette nuit, je l'avoue, les trophées de Miltiade m'ont empêché de dormir; mais que cette insomnie était douce! C'est me servir, me disais-je, que de triompher ainsi, et si une glorieuse défense est parvenue à détruire toutes les charges, l'avocat est sauvé et son client avec lui.

« L'accusation, continuait M. Crémieux, était grave, majestueuse comme le peuple français; mais, je puis le dire et je ne serai pas suspect, mes amis savent que je ne voudrais pas mentir à ma conscience même pour le besoin de ma cause, cette accusation est aujourd'hui resserrée dans un étroit espace, et tellement sapée dans ses bases, qu'il ne faut pas moins que la nécessité d'une défense pour me donner le courage de l'examiner encore devant vous. »

M. Crémieux exposait ensuite la vie de son client, d'abord engagé dans les vélites de la garde impériale, puis avocat, se livrant à des travaux consciencieux et sollicitant dans ses écrits les améliorations les plus populaires. Le défenseur établissait, en fait, que M. Guernon-Ranville n'avait pas conseillé les ordonnances; qu'il les avait au contraire combattues : « Il est vrai qu'il les a signées, disait-il; mais l'arrêt de la Cour des pairs, ainsi que la résolution des députés renvoient les ministres devant la Cour comme ayant tout à la fois conseillé et signé les ordonnances; et puisque M. Guernon-Ranville ne les a pas conseillées, il manquait donc au délit qu'on lui impute une condition nécessaire pour qu'on puisse lui appliquer les termes de l'arrêt qui l'a mis en accusation. »

Tout en montrant son étonnement des attaques dont M. Guernon-Ranville avait été l'objet de la part de la presse, M. *Crémieux* les concevait, disait-il, par ce seul mot lancé dans un journal : « M. Guernon-Ranville appelé au ministère, avait-on dit, est l'homme « de la contre-révolution. » L'homme de la contre-révolution! s'écriait son *défenseur*; lui qui dans un discours à la *Cour royale de Lyon* se disait l'homme du parti de la royauté, *il* est vrai, mais l'homme du parti qui voulait l'ordre légal! lui qui déclarait de nouveau son attachement à nos institutions! lui qui proclamait la charte le *palladium* des franchises nationales, et le plus solide appui du trône! lui qui, arrivé au ministère, écrivait à l'homme qui avait été chargé de lui faire connaître la volonté du roi, que la charte était son *évangile politique!* L'homme de la contre-révolution! lui qui disait au milieu du conseil que la France était *centre gauche!*.....

« Que s'est-il donc passé dans les conseils du roi, le jour où la main de M. Guernon-Ranville signa les fatales....... j'allais dire les heureuses ordonnances, si le sang n'avait pas été répandu? Ici la défense, ajoutait M. Crémieux, est forcément restreinte; elle se lie à des incidents qui se cachent sous un voile que je ne saurais soulever. Il est des engagements d'honneur qu'au péril même de la vie, il n'est pas permis de rompre...... » Rappelez-vous l'inébranlable volonté du roi qui voyait son trône menacé; représentez-vous l'unanimité du conseil luttant contre M. Guernon-Ranville, et jugez s'il n'a pas pu croire que seul il se trompait. Il a cédé, il a donné sa signature; mais toute sa vie dépose que cette fatale signature ne fut qu'un moment d'erreur de son esprit ou une confusion de son cœur.

« Que reste-t-il maintenant? s'écriait M. Crémieux. Les suites funestes des ordonnances! C'est là que l'accusation triomphe; elle fait crier

contre nous le sang versé et toute la capitale mise en état de siège. Mais ici la conduite de M. Guernon-Ranville porte sa justification : il propose des proclamations; il réunit les maires; il veut faire révoquer les ordonnances qu'il a tant combattues; et quand tout est fini : « Plût « au ciel, écrit-il à M. Courvoisier, que moi « aussi j'eusse été frappé d'une balle! » Ainsi il eût préféré mourir que d'avoir assisté à tant de scènes de douleurs......

« Je n'avais qu'un seul point à faire valoir, tout ayant été examiné et approfondi par les illustres défenseurs qui ont parlé avant moi, concluait le défenseur de M. Guernon-Ranville ; je vous l'ai soumis, nobles pairs; vous avez entendu l'accusation et la défense ; le moment est bientôt venu de délibérer si l'accusation est fondée ou si la défense l'a anéantie.... je n'ose pénétrer dans le sanctuaire de vos consciences; mais s'il m'est permis de pressentir votre disposition, j'ai lieu d'espérer que vous ne penserez pas que mon client ait enfermé dans son cœur des projets de trahison ; un instant de faiblesse, sinon justifiée, au moins excusée par les circonstances qui l'ont accompagné, mérite non pas votre indulgence, mais une justice entière. Non, M. Guernon-Ranville n'est pas dans la position où l'accusation a voulu le placer. »

Au moment où le défenseur allait attirer l'attention de la Cour sur les conséquences de l'arrêt, sa voix s'affaiblit, ses genoux fléchissent, il tombe évanoui sur son banc. On s'empresse autour de lui, on le transporte hors de la salle et l'audience reste suspendue.



CHAPITRE XXIII.

Attitude de la population durant ces débats — Opinion des journaux sur ce procès. — Présentation de la liste civile. — Accueil qu'elle reçoit. — Bruits de conspiration. — Angoisses du Palais-Royal. — Appui qu'il trouve dans la presse. — Conditions qu'elle y met. — Réplique de M Bérenger. — Situation de Paris. — Renseignements donnés par les ministres. — Emportements de M. Dupin. — Journée du 21 décembre. — Grandes précautions. — Réplique de M. Madier de Montjau. — Moment critique. — Translation des accusés à Vincennes — Jugement rendu par la Cour des pairs.

Afin de ne pas scinder les débats du procès des ministres de Charles X, j'ai cru ne point devoir interrompre les plaidoiries pour jeter les yeux sur ce qui se passait ailleurs au moment où la défense essayait, par des paroles éloquentes, de combattre l'accusation ; j'ai pensé que c'était le moyen de faire comprendre l'ensemble de cette défense, devenue pour ainsi dire une attaque.

Il reste néanmoins à l'historien un autre devoir à remplir : non seulement il faut qu'il fasse assister ses lecteurs aux séances de la Cour des pairs, mais encore qu'il rende compte de l'effet que ce procès produisait en dehors du Luxembourg.

Dans les premiers jours, le peuple de Paris se montra assez tranquille; les citoyens circulaient librement tout autour du palais, et ne laissaient apercevoir qu'une curiosité naturelle. Mais à mesure que les débats se caractérisaient et que la défense semblait faire des progrès, le peuple crut s'apercevoir qu'on jouait la comédie à la Cour des pairs, et il ne tarda pas à se montrer de mauvaise humeur.

Ajoutons que quelques journaux patriotes, tels que le *Courrier français*, abondaient dans les idées que le peuple commençait à se faire de ce procès. Dès la seconde séance, ce journal avait apprécié sévèrement ce qui se passait au Luxembourg.

« Après des préparatifs aussi solennels, disait son rédacteur, on ne trouve rien dans ce grand procès que l'attentat sur lequel il se fonde. Tout est mesquin dans le ton de l'accusation, dans le système de défense, dans la direction des débats. Quand on compare l'énormité du crime avec les dimensions de tout ce qui s'y rattache, on demeure étonné de la disproportion. Le bruit a couru que Charles X avait écrit au président de la chambre des pairs que c'était lui, lui seul qui était l'auteur, le promoteur des ordonnances. Peut-être est-ce pour donner suite à cette générosité sans dangers que les débats ont paru un moment dirigés vers le but de faire tout rejeter sur Charles X. C'est un système tout comme un autre; mais ce qui peut paraître étrange, c'est que par moments le procès ait l'air d'être dirigé contre le peuple de Paris. — N'avait-on pas tiré sur les troupes avant qu'elles fissent feu ? N'y a-t-il pas eu des soldats tués ?— On croirait à ces questions, auxquelles certains pairs semblent attacher beaucoup d'importance, que c'est le peuple qui est sur la sellette et qui va être puni de ses méfaits. Voudrait-on par hasard qu'il demandât grâce.

« M. le baron Pasquier, ajoutait ce même journal, a l'air embarrassé de sa position, et cela se conçoit. M. Persil est là dans une sphère au-dessus de sa portée ; aussi la cause se rapetisse-t-elle toutes les fois qu'il parle. M. de Martignac veut probablement montrer du zèle,

de la fermeté; il est rogue, pointilleux, tranchant; il prétend imposer silence aux commissaires; il ne s'épargne pas un mouvement d'impatience. Aujourd'hui vient un témoin qui s'intéresse nécessairement aux ministres puisqu'il consentait à se faire l'exécuteur de leurs rigueurs (1); il ne sait prendre, pour les servir, que le ton de l'arrogance et de la bravade. On dirait qu'il y a émulation pour irriter les esprits. C'est bien comprendre la position! Si on ne craint pas de heurter la susceptibilité du public, on ne se met guère en peine non plus de ménager son bon sens. N'a-t-il pas fallu entendre dire hier sérieusement que quand une localité était mise en état de siège, le chef militaire devenait maître absolu, n'ayant plus ni communications à faire au gouvernement, ni ordres à recevoir de lui? On n'a jamais rien vu de si misérable! »

Et ces réflexions si justes, ces sarcasmes amers ne contribuaient pas peu à rendre la population attentive et à l'agiter.

Ajoutons qu'il venait de se passer dans la chambre élective des choses propres à augmenter la mauvaise humeur de tous les hommes qui n'étaient pas déjà inféodés au pouvoir. La loi qui devait fixer la liste civile pour la durée du règne de Louis-Philippe 1er venait d'être présentée. Elaborée *en famille*, cette loi avait été remise au conseil toute préparée : on y demandait DIX-HUIT MILLIONS pour le gouvernement à *bon marché*, comme on disait alors.

A la vue de cette étrange exigence de la part d'une royauté qui avait déclaré ne pas vouloir de cour ; de la part d'un roi qui, dans les premiers jours du mois d'août, n'élevait pas ses prétentions au-delà de *cinq millions* (2), un cri unanime de réprobation se fit entendre au milieu de la chambre des députés. Les plus chauds partisans de la nouvelle dynastie se montrèrent confus à la vue de ce témoignage de désintéressement de la royauté citoyenne (3) : on assure même que M. Etienne et M. Jacques Lefèvre, dont les opinions étaient loin de se montrer hostiles au nouveau gouvernement, parurent aussi embarrassés qu'indignés. Malgré la réprobation éclatante que ce malencontreux projet de loi souleva dans la chambre des députés, M. Laffitte n'en avait pas moins eu le triste courage et le tort grave de couvrir de sa popularité des prétentions aussi impopulaires. Le Palais-Royal avait même calculé que, si cette demande était faite au moment où tous les esprits se trouvaient absorbés par le procès des ministres, elle passerait inaperçue : il ne s'attendait pas à tant de réprobation.

Il y avait en effet bien de l'impudence dans les combinaisons financières élaborées par les intendants de la nouvelle royauté; l'on peut s'en convaincre en examinant toute la portée de ce projet de loi; car non seulement il tendait à prélever sur la nation la somme ronde et annuelle de dix-huit millions, mais encore à accorder au roi *douze millions* pour les six premiers mois de sa royauté; et cela indépendamment de la dotation, de l'apanage et des usufruits accordés à la couronne, qui, d'après les calculs incontestables de M. de Cormenin, l'un des membres de la commission, ne s'élevaient pas à moins de huit millions annuels.

Au milieu de l'étonnement général produit par la communication du gouvernement, une voix s'éleva pour s'écrier qu'en présentant un pareil projet de loi à la chambre des députés, les ministres contrevenaient aux dispositions formelles de la charte, qui voulait que la liste civile d'un roi monté sur le trône fût votée par la législation qui suivrait cet événement. « Vous violez la charte! ne cessait de crier M. de Corcelles; vous la violez sciemment; ses prescriptions sont formelles. La fixation de la liste civile ne peut être faite que par la législature qui suivra. » Le président se vit dans la nécessité de lire l'article de la charte que citait M. de Corcelles, et, au moyen d'une interprétation douteuse, on imposa silence à ce courageux député (1).

Mais l'effet produit par cette demande inattendue et qui parut exorbitante, n'en contribua pas moins à irriter les esprits déjà très agités

(1) Il faut lire la déposition de l'ancien procureur du roi, Billot, pour se faire une idée de la manière dont les exécuteurs du coup d'État se posaient vis-à-vis de la révolution.

(2) Suivant M. Sarrans, le roi Louis-Philippe aurait témoigné plusieurs fois le désir de se contenter de cinq millions; il s'en était expliqué avec plusieurs personnes et entre autres avec M. Bavoux.

(3) Louis-Philippe avait même élevé ses prétentions à un chiffre beaucoup plus fort : une note fut communiquée à M. Laffitte, dans laquelle la somme nécessaire pour les divers besoins de la maison du roi se montait, d'après le détail fourni par le roi lui même, à vingt millions. M. Laffitte refusa de faire connaître cette note au conseil, dont tous les membres, moins M. Dupont de l'Eure, restèrent d'accord pour demander dix-huit millions. J'engage le lecteur à jeter les yeux sur les révélations faites par M. Sarrans au sujet de cette liste civile; il y trouvera des détails curieux et caractéristiques.

(1) C'est qu'on voulait emporter la dotation : on savait bien que la Chambre de 1830 crierait; mais on ne redoutait pas le scrutin secret. On voulut se hâter, dans la crainte de la législature suivante, dont on redoutait par avance l'esprit.

par la tournure que semblait prendre le procès des ministres.

Aussi, dès le 19 décembre, des bruits alarmants avaient amené, au milieu de la population parisienne, un état d'anxiété difficile à décrire; on parlait de conspiration, de complots ourdis pour mettre à mort les ex-ministres, pour renverser la chambre des pairs, la chambre des députés, le roi lui-même. Cette situation, qui empirait à chaque instant, nécessitait des explications publiques. Le général Lafayette s'empressa de publier un ordre du jour dans lequel il parlait des circonstances critiques que diverses passions et divers intérêts faisaient naître aux dépens, disait-il, de la paix publique et de l'ordre légal. Il s'adressait aux citoyens bien intentionnés, et leur laissait entrevoir les résultats déplorables pour la capitale, pour la France, pour la révolution, qu'aurait immanquablement toute tentative contre les juges ou contre les accusés.

« S'il existait, disait-il, dans cette population des hommes qui crussent servir la liberté, qui est la souveraine justice, en employant des moyens que cette liberté réprouve, ou qui, par des mécontentements partiels, voulussent briser leur propre ouvrage, au risque de ce qui pourrait en advenir, je leur rappellerais que c'est ainsi qu'à une autre époque le peuple français est tombé successivement dans les horreurs d'une sanglante anarchie, mère de la tyrannie, de la banqueroute, de la famine et du maximum. »

Au reste, le général Lafayette comptait sur l'appui de la garde nationale, sur celui des vainqueurs de juillet et de la population tout entière, pour déjouer les complots de ce qu'il appelait la malveillance et l'égarement.

Quoique le dictateur momentané crût être en position de réprimer toute émeute et toute tentative plus sérieuse encore, le Palais-Royal se montra dans les plus vives alarmes. La royauté citoyenne, croyant que ses jours étaient comptés, se livra aux angoisses les plus poignantes; et quoique toutes les précautions intérieures et extérieures eussent été prises autour du Palais-Royal, la nuit y fut sans sommeil. Pendant que l'on se recommandait à la sollicitude du général en chef, des mesures de prévoyance étaient ordonnées secrètement : on chargeait les fourgons; les voitures étaient attelées, et les chevaux des écuries du nouveau roi restaient sellés.

Les journaux, même les plus hostiles à la marche du gouvernement, lui vinrent en aide.

« Qu'il y ait des mécontents, nous le concevons, disait le *Courrier français* en jugeant la crise; on a merveilleusement agi pour en faire, et nous avouons que nous sommes nous-mêmes aussi excédés que qui que ce soit de cette marche sans idée suivie, qui ménage l'ancien régime sans se le concilier, qui aliène les amis de la révolution sans contenter personne; nous déplorons cette absence de volonté qui, à la longue, devient plus funeste peut-être que la mauvaise volonté. Qu'on manque de confiance dans la chambre des pairs, qu'on soit las de la chambre des députés, nous le concevons encore, car il y a longtemps que nous éprouvons ce sentiment; mais que ce mécontentement, trop bien motivé, ait conduit à des projets de subversion totale, que dis-je? à des projets d'assassinats, d'assassinats en masse, c'est ce qu'il est difficile d'admettre. Des assassinats à Paris, s'écriait le rédacteur du *Courrier français!* des assassinats au milieu de la population du 29 juillet, sous les yeux de la France, qui ne veut que l'ordre et les lois, à la face de l'Europe qui nous admire et nous imite, c'est méconnaître les hommes, les faits, l'ordre d'idées, le siècle au milieu duquel on vit!......

« Sans doute il est fâcheux de voir un pays aussi mal conduit que l'est la France depuis quatre mois, d'attendre inutilement des lois importantes et sans cesse promises, de ne pouvoir guérir le ministère de sa partialité stupide pour les suppôts du dernier régime; d'assister, comme aujourd'hui, à un procès si misérablement conduit, à une accusation si mal soutenue; puis, quand dans un moment de crise et d'agitation, on voit le gouvernement arriver triomphant avec une proposition de *dix-huit millions* pour la liste civile, on éprouve un désappointement, un mélange de pitié et de colère qui peut aller jusqu'à l'irritation. Mais lorsqu'on met en balance de tels griefs avec les horreurs d'une subversion totale, avec les dangers d'une guerre civile, on s'arrête et l'on sent que mieux vaut demander des améliorations au temps, à la raison, que de chercher à les improviser par la violence..... Que le gouvernement prenne enfin cette allure que nous lui demandons depuis cinq mois, et il n'aura pas à s'inquiéter des complots, ni des insurrections. »

Tel était le langage que tenaient dans la crise et le général Lafayette, et la presse patriote : le premier menaçait; la presse entrait dans les causes du malaise et de l'irritation du peuple; mais elle désapprouvait toute tentative de révolution nouvelle; elle conservait encore l'espoir

que le gouvernement rentrerait dans les voies qui lui étaient indiquées par le renversement de la dynastie de Charles X. C'était bien mal connaître la pensée qui dirigeait les affaires publiques.

Retournons maintenant à la Cour des pairs, où se prépare le dénouement bien prévu du procès qui servait de prétexte à tant d'agitation.

La défense s'était fait entendre, et tant de voix éloquentes avaient donné au procès un aspect beaucoup moins défavorable aux anciens ministres que celui sous lequel l'accusation les avait placés dans les premières séances. Mais le dernier mot de l'accusation n'avait pas été dit : deux des commissaires de la chambre des députés, MM. Bérenger et Madier de Montjau devaient répondre à la défense.

M. Bérenger discuta les questions générales, politiques et préjudicielles qui avaient été soulevées dans le commun intérêt des ex-ministres. Le soin de restituer toute leur force aux preuves judiciaires de la culpabilité des accusés fut réservé à son collègue, M. Madier de Montjau.

« Devant un tribunal moins éclairé, devant des juges qui seraient plus susceptibles de s'abandonner à leurs premières impressions, dit M. Bérenger, nous pourrions redouter que le prodigieux éclat répandu sur la défense par le talent des orateurs n'eût distrait vos esprits du véritable caractère de cette accusation. Mais en présence d'événements sur lesquels il est impossible que vos pensées ne se reportent pas douloureusement et toujours, d'autres préoccupations pourraient-elles faire perdre de vue ce qu'il y a de réel dans les attentats auxquels ces débats ajoutent tant de gravité? Malgré les mouvements d'une si généreuse éloquence; malgré tant d'efforts pour atténuer des actes d'une criminalité si évidente, l'accusation, disait M. Bérenger, demeure ce qu'elle était; rien n'est changé dans la situation des anciens ministres envers le pays. »

Pour le prouver, M. Bérenger examinait une à une les considérations sur lesquelles la défense s'était appuyée.

Répondant à cet argument, si complètement développé par le défenseur de M. de Chantelauze, que les ordonnances du 25 juillet étaient le produit des circonstances dans lesquelles la couronne se trouvait vis-à-vis de la nation, et qu'elles avaient dû être considérées comme la seule planche de salut que l'hostilité du pays laissât à la royauté, M. Bérenger repoussait cette nécessité d'ériger la dictature, parce que, disait-il, les moyens que l'opposition se proposait d'employer étaient légaux.

« Est-ce le fer à la main, disait-il, est-ce par la révolte qu'elle annonçait vouloir défendre les libertés publiques? Non, c'est par les lois : vous nous imposerez des tributs arbitraires, nous recourrons aux magistrats pour en être dispensés; vous établirez, par ordonnance, un mode inconstitutionnel d'élections, nous n'irons pas aux comices; vous nous priverez illégalement de la liberté de publier nos pensées, nous réclamerons des tribunaux l'usage de cette liberté. »

M. Bérenger voulait prouver que le pays serait resté dans les voies pacifiques de la charte, si le pouvoir ne l'eût pas toujours menacé d'en sortir lui-même, et s'il n'en fût brutalement sorti en effet par le coup d'État du 25 juillet. Dans l'opinion de ce commissaire, tout se serait réduit à une question parlementaire de majorité, si les ministres accusés se fussent présentés devant les Chambres; « et j'affirme, disait-il, que chaque député, appréciant la gravité des circonstances, rapportait des *colléges électoraux* la recommandation de faire toutes les concessions, de tenter tous les moyens de conciliation qui pouvaient s'allier avec l'honneur du pays, plutôt que de l'exposer à des déchirements. Voilà quel était l'état du pays. Les anciens conseillers de la couronne savent bien que depuis huit à neuf ans, c'est-à-dire depuis les vingt-deux conspirations, ou vraies, ou fausses, ou provoquées dont ils nous ont entretenus, aucune tentative de ce genre n'avait été à déplorer. Et s'ils ont cru voir une conspiration universelle dans les craintes qu'ils avaient généralement inspirées, eux seuls en sont coupables.

« Et la victoire aurait-elle été aussi glorieuse, aussi pure, si elle eût été préparée, si d'avance elle eût apprêté ses armes, réuni ses phalanges? Où étaient donc ses chefs au moment du combat? Quels étaient donc ses mots d'ordre et de ralliement? Ses chefs! Chaque citoyen prenait-il conseil d'autre que de lui-même? Ses mots de ralliement! En avait-il d'autre que le nom du bien que vous vouliez lui ravir? la charte!... Renoncez à toute pensée de préméditation, s'écriait M. Bérenger, elle déshonorerait votre cause. »

Répondant ensuite à cette autre argumentation de la défense qui consistait à dire que les ministres avaient pu croire que l'art. 14 de la charte autorisait la couronne, dans les graves circonstances où elle se trouvait, à suspendre les lois et l'empire de la charte elle-même, M. Bérenger disait que sans s'en douter, peut-être, la défense expliquait en peu de mots le vice fondamental, la cause première qui, seize ans après l'octroi de

cette charte, devait renverser une monarchie fondée sur des bases aussi faibles que douteuses.

« On concevrait, poursuivait le commissaire, qu'une charte pût attribuer aux divers pouvoirs de l'État réunis, la faculté de suspendre l'empire de la constitution, de créer une dictature, de réviser les articles que l'expérience pourrait faire juger dangereux ou incomplets; les meilleures constitutions sont celles qui renferment à cet égard ces dispositions salutaires; mais elles exigent pour cela le concours des divers pouvoirs; elles soumettent même ces pouvoirs à l'observation de formes régulières qui garantissent au pays que la sagesse sera consultée, et que les institutions ne seront pas ébranlées par l'inexpérience, les passions ou les caprices du pouvoir et des partis.

« Mais admettre que l'un des trois pouvoirs reçoive d'un article obscur une faculté aussi extraordinaire; admettre qu'il sera juge de l'opportunité, de la nécessité, de l'usage qu'il en fera; admettre encore que ce sera précisément celui des trois pouvoirs chargé de l'autorité exécutive, celui conséquemment le plus intéressé à l'étendre, qui sera investi seul et exclusivement du droit d'apprécier cette opportunité et de se saisir lui-même de la dictature, ce serait, messieurs, admettre l'absurde; toute constitution qui renfermerait une disposition semblable serait un monument de déception; il porterait en lui-même le principe de sa destruction. L'événement l'a prouvé : il est là comme une grande leçon; les ministres de Charles X se sont chargés de la donner à tous les peuples. »

Arrivant ensuite à cette troisième objection, qui consistait à faire peser sur Charles X l'odieux de la violation de la charte, le commissaire consentait à faire entrer la défense dans cette voie nouvelle, quoique, par un sentiment qu'il aimait à reconnaître honorable, les anciens ministres eussent plutôt laissé deviner qu'ils n'avaient avoué la sévérité des ordres de leur maître, l'opiniâtreté qu'il avait mise à ce qu'ils fussent exécutés, et l'irrésistible influence qu'il avait exercée sur son conseil.

« Il est affligeant de le dire, s'écriait à ce sujet M. Bérenger, mais il faut que la France le sache; tout semble concourir à prouver que les ordonnances de juillet, et surtout les événements qui en furent la suite, étaient dans le cœur du dernier roi. Mais en admettant, mais en reconnaissant toute la part qu'il a personnellement prise aux événements; en admettant l'oppression morale qu'il a exercée sur ses ministres, ceux-ci seraient-ils moins coupables? Exécuteurs de ses ordres, instruments de ses volontés, pourraient-ils éviter le reproche de complicité et la peine qui y est attachée? Est-ce sous un gouvernement constitutionnel qu'on prétendrait faire substituer au principe de la responsabilité celui de l'obéissance passive?

« Le roi l'a voulu, dira-t-on; il l'a exigé; il n'était pas permis de l'abandonner dans ces fatales occurrences, l'honneur de ses ministres y était engagé. Mais pense-t-on que si ceux qui lui montraient un si aveugle dévouement, après lui avoir représenté qu'il violait ses serments et lui avoir fait connaître tous les maux qu'il allait attirer sur le pays, lui eussent rendu leurs portefeuilles, pense-t-on, dis-je, que cette démarche ne l'eût pas éclairé? Et si un seul d'entre eux, si celui même qui, jusqu'au dernier instant, paraît avoir combattu les ordonnances de juillet, eût eu le courage d'accomplir entièrement ses devoirs en se retirant, croit-on que la dislocation du conseil occasionnée par cette retraite n'eût pas détourné le coup funeste qu'on méditait contre nos institutions?

« Mais s'il y a eu victoire, nous dit-on, il y a eu guerre; il y a donc des vaincus? Pourriez-vous nous traiter autrement que comme des prisonniers faits dans le combat? Dites-nous à votre tour, si la fortune eût changé, si vous fussiez sortis victorieux de cette lutte terrible, quel sort nous eussiez-vous réservé? Avez-vous oublié ces conseils de guerre qui allaient s'organiser? ces quarante-cinq mandats lancés par vos parquets? ces ordres d'arrestation déjà donnés contre des hommes honorables et élevés dans l'estime de leurs concitoyens? C'est à regret que l'accusation se voit forcée de faire un pareil rapprochement, mais c'est vous qui le provoquez....

« Messieurs, concluait sur ce point le commissaire, le devoir de l'obéissance ne saurait justifier les ministres de Charles X; sous un gouvernement constitutionnel, cette obéissance a des bornes qu'un ministre ne peut franchir sans culpabilité; il est utile, il est salutaire qu'une grande leçon soit donnée, qu'un exemple sévère soit fait, pour que désormais nul ne soit tenté d'obéir lorsqu'on exige ce qui est contraire aux lois.... »

Pendant que M. Bérenger répondait aux défenseurs des accusés, l'intérieur de la salle où la Cour des pairs siégeait s'était ressenti des commotions du dehors; on avait entendu le tambour battre la générale; on avait vu le commandant du Luxembourg entrer et sortir plusieurs fois, puis s'approcher du président; on avait remarqué que le ministre de la guerre et le colonel Feisthamel avaient quitté la salle; enfin, on

s'était aperçu que des journalistes recevaient fréquemment des bulletins du dehors. Toutes ces circonstances avaient placé les pairs dans une situation remplie de malaise, je dirai même d'effroi; et ce n'était pas sans motifs.

Dès le milieu de la journée du 20, une population immense s'était approchée autant qu'elle l'avait pu du palais du Luxembourg : des cris de mort contre les ministres se faisaient entendre sur tous les points; la garde nationale, quoique très nombreuse, pouvait à peine contenir la foule qui se pressait dans toutes les rues aboutissant au Luxembourg. Les colonels des légions, les officiers de l'état-major général et Lafayette lui-même ne cessaient d'accourir là où les masses du peuple se montraient plus compactes, là où les cris proférés contre les ministres étaient plus tenaces. Heureusement que les ordres les plus formels avaient été donnés à la garde nationale et aux troupes de ne point faire usage de leurs armes, et qu'on leur avait même refusé des cartouches; car, si par malheur, un seul coup de fusil eût été tiré sur la population, il fût devenu le signal de la guerre civile. La garde nationale prouva qu'elle comprenait la situation des choses, ainsi que les ressentiments du peuple; elle montra une grande patience; elle se laissa même injurier et attaquer à coups de pierres, et, par son attitude pacifique, bien mieux que par le recours aux armes, elle contint pendant tout le reste de la journée ces masses d'hommes de tous les états et de tous les âges qui s'étaient agglomérés autour de la chambre des pairs.

Une proclamation du préfet de la Seine et une autre du préfet de police, publiées la veille, engageaient les bons citoyens à se séparer de ceux que l'autorité désignait comme des perturbateurs, des violateurs de l'ordre public et des lois; ces magistrats invoquaient le respect dû à la justice et à ses arrêts.

Mais ni la voix de M. Odilon Barrot, ni celle de M. de Treilhard, qui se vantaient tous les deux d'être restés avec le peuple dans les trois journées, ne produisirent pas un grand effet sur les hommes qui demandaient à grands cris la condamnation des ex-ministres de Charles X, et encore moins sur ceux qui voulaient profiter de l'occasion pour renverser le gouvernement et proclamer la république; car ce parti existait, et quoiqu'il lui fût très facile d'agir ouvertement et avec ensemble, il ne se disposait pas moins à arriver à son grand but, si le peuple s'en mêlait et le secondait.

Partout, dans cette journée du 20 décembre, régnait une inquiétude, une anxiété que les circonstances justifiaient. Le conseil des ministres s'assembla deux fois.

En présence de tous ces éléments de troubles, les pairs pensèrent qu'une séance qui se prolongerait dans la nuit serait au moins une imprudence, et après quelques moments d'hésitation, le président déclara que, sur ce qu'il apprenait de l'un de messieurs les commandants militaires, la séance était ajournée, et que M. Madier, l'un des commissaires de la chambre des députés, serait entendu le lendemain. La séance fut en effet levée au milieu d'une agitation difficile à décrire. Au dehors, la foule encombrait toute la rue de Tournon et les rues adjacentes; des cris confus se faisaient entendre, et plusieurs bataillons de garde nationale pouvaient à peine contenir ces masses de peuple, tellement compactes qu'il fallut attendre bien longtemps pour que la circulation pût être rétablie.

Pendant que la Cour des pairs, en proie à l'anxiété, quittait sa séance, au Palais-Bourbon M. Kératry interpellait les ministres pour connaître les motifs de toutes les proclamations parues la veille. M. Laffitte s'empressa de répondre au désir des députés.

« De vives inquiétudes, dit-il, se sont répandues; de toutes parts aujourd'hui on craint pour le roi, pour les Chambres, pour la justice, c'est-à-dire pour la France; car toutes ces choses se tiennent et n'en font qu'une également sacrée. Ces inquiétudes, messieurs, sont assurément exagérées, nous le déclarons hautement. Mais le gouvernement, ne voulant point assumer la responsabilité d'une erreur déplorable, s'il venait à se tromper par trop de confiance, agit comme si ces inquiétudes étaient fondées; il prend ses précautions comme si elles avaient pour obje des faits certains.... Force restera à la loi, ou tout le monde aura manqué à son devoir, ce qui est impossible. Le gouvernement est certain, au contraire, que tout le monde fera son devoir, parce que lui-même fera le sien dans toute son étendue.

« Il faut, messieurs, que Paris le sache; on n'en veut pas à l'existence des anciens ministres, mais à l'ordre de choses existant. Voilà le secret des troubles prémédités, s'ils sont réels. »

M. Dupin ne pouvait laisser passer cette occasion sans faire le procès aux hommes qui pouvaient désirer autre chose que ce qu'il avait tant contribué à ériger; il se laissa emporter à toute la véhémence de sa colère contre ce qu'il appela une poignée de factieux, une bande *d'assassins* et *de voleurs*; car messieurs, dit-il, je ne crains pas de le dire, telle est la qualification

que méritent les agitateurs qui aujourd'hui troublent la paix publique....

« Après avoir insulté la représentation nationale, ajoutait-il, ils iraient la torche à la main, attaquer la demeure du roi!.. de ce roi citoyen, populaire, constitutionnel, ami de toutes les libertés publiques, protecteur de tous les intérêts, défenseur de tous les droits; de ce roi dévoué à la France qu'il a toujours aimée, chérie, à laquelle il a fait le sacrifice de son repos, et celui de toute sa nombreuse famille! Eh quoi! messieurs, la pensée ne recule-t-elle pas épouvantée à l'aspect d'une semblable agression! Où en serions-nous aujourd'hui sans cette famille dévouée au salut de la France?... » M. Dupin aurait probablement ajouté d'autres titres à la reconnaissance que la France devait à son roi; mais il fut arrêté par un tonnerre d'applaudissements qui l'empêcha de continuer.

M. Odilon Barrot et M. Sébastiani achevèrent la pensée de M. Dupin : ils parlèrent l'un et l'autre de l'anarchie, du régime de 93, de l'affreux régime de la terreur comme étant le but ou le résultat des manœuvres des conspirateurs.

« Le gouvernement a les yeux sur les auteurs de ces machinations, s'écriait M. Sébastiani; quand il en sera temps, il frappera ceux qui conspirent audacieusement contre l'ordre social. »

Malgré toutes ces assurances, les députés quittèrent la salle assez alarmés d'apprendre qu'on en voulait à leur assemblée.

Ainsi que cela se voit toujours dans une ville immense comme Paris, les proclamations du général Lafayette et des deux préfets, proclamations que les journaux du 21 décembre firent bien mieux connaître que leur affichage, produisirent sur la population virile un effet tout opposé à celui que ces magistrats en avaient attendu. Tout le monde, en les lisant et en commentant ce qui s'était dit la veille à la chambre des députés, fut convaincu que la situation était des plus graves, et chacun sortit de bonne heure pour aller voir autour du Luxembourg ce qui allait s'y passer.

Quoique la nuit eût été tranquille, plusieurs bataillons de la garde nationale avaient bivouaqué dans le jardin et autour du palais. Ils furent relevés le matin par d'autres bataillons plus nombreux encore; toutes les légions furent mises sur pied; la troupe de ligne, les chasseurs de Nemours, la garde municipale ne tardèrent pas à arriver aux postes qui leur avaient été assignés par le général Lafayette; un bataillon d'infanterie campa dans la cour d'honneur du Palais-Royal, à côté d'un bataillon de gardes nationaux. Le Palais-Bourbon et le Louvre furent aussi entourés de troupes et de garde nationale, et les abords du Luxembourg furent fermés par des masses de gardes nationaux, encore plus imposantes que celles déployées la veille.

On supposait que l'arrêt de la Cour des pairs serait rendu dans la soirée, et l'on regardait le moment où cet arrêt serait connu comme le plus dangereux de la crise dans laquelle Paris et le gouvernement se trouvaient.

« Les circonstances appellent toute la surveillance du gouvernement, disaient les journaux du matin; elles lui demandent, outre une activité et une vigilance de tous les moments, quelques-unes de ces mesures populaires qui sont une des promesses de la révolution qu'il est chargé d'accomplir. » Les journaux ministériels ou de l'opposition furent unanimes pour prêter à l'autorité tout le concours qu'on pouvait attendre d'eux.

Mais il est de ces moments où le peuple se montre sourd même aux exhortations de ses amis les plus éprouvés : ses ressentiments contre le gouvernement, sa haine contre les anciens ministres de Charles X parlaient plus haut que toutes les proclamations et les avis officiels qu'on lui adressait. Aussi la journée du 21 s'annonça-t-elle sous l'aspect le plus alarmant.

Quand la séance de la Cour des pairs s'ouvrit, les avenues du Luxembourg étaient tellement encombrées de gardes nationaux et de troupes, que la circulation des voitures était devenue impossible, et que les personnes que leur devoir ou la curiosité appelaient dans l'intérieur du Luxembourg eurent beaucoup de peine à pénétrer dans les rangs compactes de ces citoyens en armes. Bientôt la foule s'aggloméra comme la veille, autour des bataillons, et les cris de *mort à Polignac! à bas les baïonnettes!* ne cessèrent de retentir tout autour de la Cour des pairs.

Ce fut dans ces circonstances que M. Madier de Montjau prit la parole pour soutenir l'accusation. L'aspect de la salle se ressentait de la situation des choses. Les pairs se montraient soucieux; ils ne cessaient de questionner les officiers qui entraient et sortaient à chaque instant de la salle. Les accusés laissaient apercevoir de l'inquiétude; les tribunes, jusqu'alors si encombrées, étaient à moitié vides.

« La nation, contrainte pour sa défense, à une révolution, dit M. Madier, a renversé un trône; elle a banni un roi; elle en a traduit les ministres devant vous; elle s'est cru le droit de leur demander compte du sang que lui a coûté sa victoire, des longs malheurs auxquels une défaite l'aurait livrée et du renversement subit de ses institutions.

« Eux, de leur côté, n'ont pas craint de lui reprocher son triomphe, les adhésions qui, de

toutes parts, sont venues les sanctionner, le châtiment qu'elle a infligé et jusqu'aux réformes qu'elle vient d'opérer dans ses lois. Ils vous ont représenté la rapidité d'un succès obtenu en tous lieux comme la preuve d'une immense conspiration : la déchéance prononcée contre la dynastie bannie comme la preuve d'une haine implacable.... Bravant à la fois la fortune qui a trahi leurs efforts et une accusation de laquelle ils ne redoutent rien, du moins pour leur renommée, ils ne manifestent en réalité d'autres regrets, d'autre repentir que celui d'avoir été vaincus.

« Nous l'avouons, un tel langage nous a surpris; nous avions cru qu'au souvenir de tant de faits dont un peuple entier fut témoin, leur bouche intimidée se refuserait à ces reproches.... Nous devons avertir ceux que leur admirable talent n'a pu prévenir de tant d'erreurs que, si l'infortune a des droits sacrés, l'honneur d'une grande nation et d'une révolution magnanime a aussi des droits qui ne devraient pas être méprisés. »

Entrant en matière, M. Madier de Montjau niait que la charte eût attribué au prince le despotisme légal. « La loi fondamentale de chaque peuple ne réclame pas, disait-il, un article perfide et dictatorial; cette sanction anticipée de toutes les entreprises du despotisme ne forme pas la base nécessaire et inévitable du droit public de toutes les nations.... Il n'est pas plus vrai que les deux-cent-vingt-un et la nouvelle Chambre eussent reçu la mission d'enlever à Charles X son épée, et de placer les conseillers du prince dans la nécessité de ne pas abandonner sa vieillesse à la révolte de la Chambre et de la nation... Le drapeau tricolore est sorti des ordonnances; elles seules nous ont rappelé à ce talisman le jour où nous eûmes perdu l'espérance de désarmer l'inimitié d'une incorrigible tyrannie. »

Examinant ensuite les écarts que la défense s'était permis, M. Madier lui reprochait d'avoir cherché à réhabiliter la Chambre de 1815, l'administration flétrie du nom de *déplorable*.

« L'ai-je bien entendu? s'écriait le commissaire; la France était frappée d'aveuglement quand elle s'effrayait de cette Chambre de 1815 qui déshonora la loi d'amnistie par des barbaries, qui créa des cours prévôtales, qui poussa des cris de désespoir à l'évasion de Lavalette, et qui traita de calomniateur le député courageux (1) qui la suppliait d'arrêter les poignards du midi? Vainement a-t-on pris soin de dire qu'elle fut à la fois furibonde et libérale ; nous l'avons trop appris, son libéralisme était un piége, ses ressentiments seuls une réalité.

« L'administration déplorable a reçu pareillement un tribut d'éloges. Cette administration déplorable.... Oh! ici je dois m'arrêter. Parmi les accusés, se trouve un des ministres de ces six longues années (M. de Peyronnet), et toute l'imprudence de la défense ne me fera pas oublier qu'il ne vous doit rendre compte que du 25 juillet.

« Vous avez entendu réhabiliter la *grande et belle loi* de l'indemnité. Ici plus d'une convenance enchaîne ma parole; mais un devoir impérieux m'oblige à répondre un seul mot à cette maxime : « l'indemnité était le seul enseignement qui pût inculquer l'horreur de la confiscation. » Eh bien! messieurs, cette maxime, comme cette imprudente loi, renferme trois erreurs : elle consacre un privilége dans l'infortune; elle dissipe les scrupules du confiscateur; elle dissipe aussi le remords de ceux qui eurent le malheur de combattre la patrie.

« Il a fallu encore subir les reproches faits à nos prévoyantes alarmes. Ah! s'écrie-t-on, que n'a pas tenté, que n'a pas fait la restauration pour se concilier la France; mais notre incalculable défiance a désespéré tous ses efforts. Messieurs, le talent et les accusés ont de grandes prérogatives, et nous les avons respectées; mais il est de notre devoir de protester contre de tels éloges. Qu'on cesse enfin d'attribuer des sentiments patriotiques à un prince dont le cœur ne fut attendri ni par les acclamations de son avénement, ni par les acclamations de l'Alsace. »

M. Madier s'attacha à faire comprendre les conspirations dont la défense avait parlé; il les peignit comme ayant retardé, sans le vouloir, le triomphe de la cause; ces conspirateurs, d'ailleurs dignes d'intérêt, se dévouaient. Il justifia ce qu'on appelait le *comité directeur* qui, disait-il, n'était jamais sorti de la légalité.

« Oui, messieurs, ajoutait M. Madier, depuis longtemps il n'y avait plus en France d'autres conspirateurs que les calomniateurs d'un peuple soumis aux lois : ces conspirateurs sont devant vous.

« Eh quoi! des hommes dont la criminelle présomption a donné le signal d'un bouleversement universel pourront-ils prétendre que la justice a perdu son empire sur eux, par cela seul qu'au milieu des calamités qu'ils ont déchaînées celui qui fut leur maître a vu sa vieillesse condamnée à s'éteindre dans l'exil? Qu'ils nous disent donc par quelle législation, par quelle conscience, par quelle morale l'impunité leur a été promise, s'ils parvenaient à rendre la complicité de leur roi assez évidente pour le faire envelopper dans cette réprobation qui les accable....

« Pairs de France, c'est à vous de décider si leur responsabilité a cessé par l'étendue des maux qu'ils ont causés.

(1) M. Voyer d'Argenson.

« Le crime du 25 juillet ; ce fait principal et que l'on pourrait appeler unique du procès, repose, messieurs, sur une preuve matérielle ; elles sont là ces fatales ordonnances ; elles y sont avec les signatures des accusés, sciemment et volontairement accordées. Que faut-il davantage ?

« En vous montrant que la pensée qui a conçu le crime n'a pas cessé un instant de veiller à son exécution, sans pitié pour les populations mitraillées, sans égard pour d'imposants négociateurs, dominant jusqu'aux remords et à la lassitude des soldats, il est de notre devoir de convenir que cette volonté, si froidement persévérante, a mérité tous les reproches, sans en excepter ceux dont il avait d'abord semblé naturel de charger ses agents.

« En présence de tant de preuves accablantes, si j'avais à prononcer sur le sort des accusés, je l'avoue, pressé par une profonde et invincible conviction, je me croirais obligé, concluait le commissaire, à faire taire la pitié qui s'attache à l'infortune, pour ne songer qu'aux maux soufferts par la patrie et à ceux qui peuvent l'atteindre encore.

« Mais, ajoutait-il, si au milieu des joies du triomphe, des cœurs généreux se sont ouverts à la clémence et ont solennellement provoqué celle du peuple, jamais des justifications n'ont entrepris de prouver l'innocence des accusés ; c'était au contraire en avouant l'énormité de leur faute qu'un adoucissement de leur punition était présenté comme une preuve évidente et glorieuse de la prééminence morale du peuple offensé sur tous les autres peuples de la terre.

« Un homme de cœur et d'un esprit élevé (1) a fait retentir la tribune de paroles miséricordieuses..... Il soutint que l'honneur historique de notre révolution était intéressé à la préserver des rigueurs accoutumées. Ces nobles accents étaient-ils déjà la voix de l'histoire ou d'honorables illusions ? Notre révolution, en tout surprenante et admirable, a-t-elle apporté au monde une politique et une justice nouvelles, dont la supériorité soit déjà tellement sentie que vous deviez réaliser dès *à présent* le vœu que l'un des grands pouvoirs a exprimé pour l'avenir ? C'est à votre arrêt, messieurs, qu'il appartient de décider. »

Comme on le voit, l'accusation s'était radoucie elle-même, et sa péroraison laissait assez apercevoir que les accents miséricordieux de M. Guizot prévaudraient sur les ressentiments du peuple.

(1) M. Madier de Montjau faisait ici allusion à un discours prononcé, à la chambre des députés, par M. Guizot, dans lequel l'ancien organisateur des cours prévôtales avait montré une grande sollicitude pour le sort des ministres de Charles X.

Dès qu'il s'agissait de se montrer indulgent, les défenseurs pouvaient se dispenser de répliquer ; mais ils voulurent repousser les reproches que l'accusation avait adressés à l'excès de leur zèle. MM. de Martignac, Sauzet, Hennequin, firent en quelque sorte une amende honorable, et abjurèrent l'idée d'avoir voulu braver la justice et l'opinion publique.

Les accusés ayant alors déclaré qu'ils n'avaient rien à ajouter aux paroles de leurs défenseurs, M. Bérenger résuma la cause par ce peu de mots :

« La cause a été entendue. Commissaires, notre mission est finie : pairs de France, la vôtre va commencer. La résolution de la Chambre des députés est devant vous, le livre des lois est sous vos yeux. Le pays attend, il espère, il obtiendra bonne et sévère justice. »

Il y eut alors un moment solennel, à la suite duquel le président de la Cour déclara que les débats étaient fermés, et qu'elle allait se retirer en chambre du conseil pour régler le mode et le moment de la délibération (1). Les accusés sortirent alors de la salle en s'inclinant. A deux heures la séance fut levée, et les spectateurs s'écoulèrent silencieusement et lentement.

Au moment où le public sortait de la Chambre des pairs, un mouvement irrésistible agita les masses populaires, jusqu'alors contenues dans le cercle qui leur avait été tracé ; on crut un instant que le Luxembourg allait être envahi. Le général Lafayette, prévenu du danger, voulut aller le conjurer de sa personne. On chercha à l'empêcher d'aller s'exposer au milieu d'une population courroucée ; mais il ne voulut tenir compte des conseils de la prudence : suivi seulement de quelques aides-de-camp, il se fit ouvrir les rangs de la garde nationale et se présenta devant le peuple. Il lui parla ; mais, pour la première fois peut-être, sa voix fut méconnue ; on l'apostropha même assez durement, en lui demandant pourquoi il voulait sauver les bourreaux du peuple. « Je ne veux pas les sauver, répondit le général, mais je veux empêcher que la révolution ne soit souillée par un assassinat ; car je ne reconnais pas ici les braves des barricades. — Je le crois bien, lui répondit assez durement l'un des hommes du peuple qui paraissait des plus exaltés, vous n'y étiez pas. » Lafayette dut comprendre que sa popularité s'usait, et qu'il était urgent de la retremper. Il fit rouvrir les rangs de la garde nationale et

(1) Par ces paroles, le président de la Cour avait voulu donner à entendre que le jugement ne serait pas prononcé dans la journée ; c'était un moyen de détourner les dangers de la journée.

retourna au Luxembourg où d'autres soins l'appelaient.

Il s'agissait de la translation des ministres à Vincennes : le gouvernement avait proposé de les enlever pendant la nuit; Lafayette et M. de Montalivet jugèrent qu'il fallait profiter du moment où l'arrêt n'était pas encore prononcé pour les soustraire au courroux populaire. Le général en chef et le ministre de l'intérieur arrêtèrent donc que les quatre accusés seraient ramenés à Vincennes à l'instant même.

En ce moment le bruit fut répandu que la Cour des pairs venait de prononcer une sentence de mort. La garde nationale, la troupe de ligne et le peuple accueillirent cette nouvelle avec satisfaction ; tout le monde, au dehors du Luxembourg, était sous l'impression de cette nouvelle, quand on signifia aux accusés l'ordre de leur translation à Vincennes. Ils crurent que leur dernier moment était arrivé, car ils redoutaient beaucoup moins la décision de la Cour que la colère du peuple. Le lieutenant-colonel Ladvocat les rassura en leur disant qu'il leur répondait de la vie.

En effet, toutes les mesures avaient été prises pour que ce voyage fût sans danger. L'exécution de l'ordre de translation venait d'être confié aux soins et à l'intelligence du colonel Feisthamel, de MM. Ladvocat et Bailly. M. Ladvocat devait faire descendre les prisonniers, le colonel Feisthamel s'était chargé de leur faire traverser les rangs de la garde nationale de service au Petit-Luxembourg, et le général Fabvier devait recevoir les prisonniers à la porte de la geôle et les conduire à Vincennes. Un escadron de cavalerie fut en conséquence placé à la porte de cette geôle, où la voiture du ministre de l'intérieur les attendait. MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et Guernon-Ranville quittèrent leurs chambres à quatre heures. En ce moment le colonel Feisthamel lisait aux deux postes assemblés l'ordre de translation et y ajoutait quelques paroles dictées par la circonstance. La porte s'ouvrit, M. Ladvocat s'avança, suivi des quatre ministres et du capitaine Bailly ; les rangs de la garde nationale stupéfaite sont aussitôt traversés par les six personnes, sans qu'aucune manifestation se produise, et en un instant la voiture de M. Montalivet reçoit les quatre accusés et le capitaine Bailly. Le général, M. de Montalivet, le colonel Feisthamel et Ladvocat, la voiture et l'escadron de l'escorte se dirigent, au grand trot, vers la barrière d'Enfer, sans que le public se doute que ce sont les prisonniers qu'on enlève. Une demie heure après, les anciens ministres de Charles X entraient dans le château de Vincennes; ils respiraient. « Je me trompe fort, dit M. Sarrans, si le moment où le pont-levis de cette antique citadelle se referma sur eux ne fut point regardé comme l'un des plus heureux de leur vie. »

Ils étaient effectivement hors de portée d'entendre l'orage qui allait accueillir l'arrêt de la Cour des pairs.

Cet arrêt ne fut rendu qu'à dix heures du soir. La délibération avait été longue.

La Cour avait décidé que, sans s'arrêter au réquisitoire des commissaires chargés de soutenir l'accusation, il ne serait pas posé d'autres questions que celle de *trahison*. Cette question fut posée séparément à l'égard de chaque accusé. La culpabilité fut reconnue, pour tous les quatre accusés, à une majorité de 132 à 138 voix contre 20 à 24. (Il n'y avait plus que 156 pairs votants.)

128 voix se prononcèrent contre M. de Polignac pour la déportation ; 4 voix pour la peine capitale ; le reste pour la prison perpétuelle.

Il y eut, à l'égard de M. Peyronnet, 87 voix pour la prison perpétuelle ; 68 pour la déportation ; 1 pour la détention limitée.

Relativement à M. de Chantelauze, 138 voix prononcèrent contre lui la prison perpétuelle ; 14 la déportation, et 4 la détention illimitée.

La prison perpétuelle fut aussi prononcée contre M. Guernon-Ranville par 140 voix ; 16 votèrent pour la déportation.

En conséquence, la Cour des pairs déclara les quatre ministres de Charles X coupables du crime de trahison. Mais, considérant qu'aucune loi n'avait déterminé la peine à appliquer, et ayant égard aux faits de la cause tels qu'ils étaient résultés des débats, la Cour condamna le prince de Polignac à la prison perpétuelle sur le continent du royaume, à défaut de lieu de déportation, et à la mort civile, tous les effets de la déportation subsistant. MM. de Peyronnet, de Chantelauze et Guernon-Ranville furent condamnés à la prison perpétuelle et déclarés en état d'interdiction ; ils furent pareillement déchus de leurs titres, grades et ordres.

Ainsi se termina le procès le plus grand, le plus important qui eût été jugé en France depuis celui de Louis XVI. Les ministres de Charles X durent à l'état des mœurs de ne pas avoir fini comme ce roi, car ils étaient plus coupables que lui. Ce que Louis XVI n'avait fait que désirer, peut-être, les conseillers de son frère l'avaient mis à exécution.

CHAPITRE XXIV.

Journée du 22 décembre 1830. — Lettre du roi et ordre du jour. — Irritation causée par le jugement de la chambre des pairs. — Danger que court le gouvernement de Louis-Philippe. — Attitude de l'artillerie parisienne. — Mesures prises contre elle. — Alarmes du Palais-Royal. — Considérations sur le complot républicain. — Conduite d'une partie des écoles. — Explications de M. Odilon Barrot à ce sujet. — La démonstration des élèves sauve le gouvernement. — Leurs proclamations. — Conduite de la chambre des députés. — Elle détruit l'artillerie parisienne. — Elle vote des remerciements à la garde nationale et aux écoles. — Les élèves dédaignent ces remercîments. — Dernier ordre du jour du général Lafayette. — Opinion des journaux sur la crise de décembre. — Conseils qu'ils donnent au gouvernement.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le moment le plus redouté était celui où la population apprendrait que, contrairement aux bruits répandus la veille au soir, la Cour des pairs n'avait pas condamné les ministres de Charles X à la peine encourue par eux ; aussi les précautions les plus minutieuses furent-elles prises pour le lendemain 22 décembre.

Le général Lafayette, qui se multipliait pour l'*ordre public*, espérant que la liberté gagnerait à conserver la révolution pure, comme il le disait, avait publié un ordre du jour pour remercier la garde nationale de son zèle et de son dévouement, et pour l'encourager à défendre la capitale de la malveillance et de l'*anarchie*.

Le lendemain au matin, le roi écrivit une lettre au général en chef pour le remercier du noble exemple de courage, de patriotisme et de respect pour les lois, que lui et sa troupe nationale avaient donné. « Je compte sur la continuation de ses efforts et des vôtres, lui disait Louis-Philippe, pour que rien ne trouble cette tranquillité publique dont Paris et la France ont un si grand besoin. » Le Palais-Royal était visiblement dans des transes mortelles, puisqu'il croyait devoir stimuler le zèle de ceux qui en avaient déjà tant déployé à son service. Le général Lafayette transmit la lettre du roi à la garde nationale par un nouvel ordre du jour apologétique, dans lequel on remarquait la phrase suivante : « La belle conduite de mes chers frères d'armes, en leur assurant des titres nouveaux à la reconnaissance publique, ne sera pas perdue pour la cause de la liberté. »

Malgré tous ces éloges, une grande partie de cette même garde nationale, à la conduite de laquelle le roi et le général en chef adressaient tant de compliments pour son zèle et sa constance, se montra fort irritée lorsqu'elle apprit que la peine de mort avait été écartée par la Cour des pairs. La plupart des gardes nationaux n'avaient jamais cru possible que les auteurs de tant de massacres, que ceux qui n'avaient cessé d'encourager leurs soldats à fouler aux pieds et à mitrailler les citoyens pussent échapper au châtiment que les lois du pays et les juges n'auraient pas manqué d'infliger à de moins grands criminels. La vie sauve pour les anciens ministres de Charles X était, dans l'opinion du peuple et de la grande majorité des soldats-citoyens, l'impunité. La prison perpétuelle pour les hommes qui avaient ensanglanté froidement Paris pendant trois jours parut une dérision ; aussi les bataillons qui venaient de faire un service si pénible dans les cours du Luxembourg, demandèrent-ils aussitôt à être relevés et déposèrent les armes. C'était donner à entendre qu'on ne devait plus compter sur eux.

Il y eut, dans les cours du Luxembourg même, une explosion de murmures propre à faire croire que, si l'arrêt eût été connu de la garde nationale de service lors de la translation des prisonniers, nulle autorité n'aurait pu protéger les coupables. Lafayette, qui était encore au Luxembourg, comprit aussitôt combien une pareille démonstration de la part de cette portion de la garde nationale pouvait avoir de gravité, si elle sortait de l'enceinte des cours ; il descendit aussitôt, s'adressa aux plus irrités et parvint à les calmer.

Mais au dehors, la population ouvrière, un grand nombre de jeunes gens rassemblés de bonne heure près du Luxembourg, laissèrent éclater leur vif mécontentement en lisant l'arrêt que les crieurs publics colportaient dans toutes les rues ; et comme ce mécontentement était aussi manifesté par une grande partie des gardes nationaux en uniforme et en armes, il était difficile de prévoir les événements de la journée. Le général Lafayette crut de son devoir d'appeler sous les armes un plus grand nombre de gardes nationaux (1). On savait que les plus irrités cesseraient d'être dangereux pour l'*ordre public* dès qu'ils seraient rangés dans leurs bataillons. C'est en effet ce qui arriva. Toutes les légions restèrent sur pied jusqu'au soir ; et ceux-là même qui avaient laissé éclater leur mauvaise humeur, se prêtèrent au service que l'on exigea d'eux pour faire respecter les arrêts d'une justice qui, à leurs yeux, s'était montrée bien indulgente.

Le danger n'était donc plus du côté de la garde nationale sous les armes ; on l'apercevait dans ces masses d'hommes du peuple qui poussaient des

(1) On a évalué à plus de trente mille les gardes nationaux qui furent mis sur pied dans la journée du 22 décembre.

cris de fureur contre les ministres de Charles X, contre leurs juges, contre les députés, contre le gouvernement, et qui injuriaient ou assaillissaient à coups de pierres la garde nationale. On parlait hautement, dans ces groupes, d'aller à Vincennes.

Mais à côté de ces hommes qui voulaient faire un exemple éclatant sur les auteurs des massacres des trois journées, d'autres hommes, attachant bien moins d'importance à la tête des quatre ministres qu'au renversement de l'ordre de choses établi le 9 août, visaient à une nouvelle révolution, et ils y préludaient en faisant entendre le cri de *Vive la république!* On disait que des postes venaient d'être désarmés, que la garde municipale (1) et la troupe de ligne se mettraient en tête du peuple pour renverser un gouvernement qui n'avait su que se traîner dans les sales ornières de la restauration; en un mot tout annonçait, de la part du peuple, l'intention d'achever ce que *juillet* n'avait pas su faire.

Tous les hommes décidés à se lancer dans un nouveau mouvement avaient les yeux fixés sur l'artillerie de la garde nationale campée dans la cour du Louvre. Cette belle légion, formée de l'élite des jeunes hommes de la capitale, comptait dans ses rangs une foule de membres de la *société des Amis du peuple*: Trélat, président de cette société, s'y était fait inscrire comme simple artilleur; Thomas avait été élu l'un des capitaines de la 1re compagnie; la 2e était sous les ordres de Guinard et Cavaignac; Bastide commandait la 3e batterie; Armand Carrel et Chauvin servaient dans ce corps comme sous-lieutenants; beaucoup d'autres combattants de juillet occupaient les fonctions de sous-officiers dans les quatre batteries dont se composait cette légion; presque tous étaient républicains; ils disposaient de vingt-quatre pièces de canon, qu'ils manœuvraient comme de vieux artilleurs; la force était donc entre leurs mains. Que d'inquiétudes pour le Palais-Royal!

Elles étaient justifiées par ce qui se passait au Louvre.

Le 20 décembre, environ deux cents artilleurs de piquet autour des batteries s'étaient réunis dans un banquet qui eut lieu à la galerie du Louvre; on y avait parlé ouvertement du projet d'achever ce que les journées de juillet avaient laissé incomplet; un artilleur avait même dit tout haut que *lorsqu'un roi ne convenait plus, il fallait s'en débarrasser*. Ces propos révolutionnaires, rapportés au Palais-Royal, y avaient jeté l'effroi. Les mesures les plus minutieuses furent donc prises pour empêcher tout mouvement de l'artillerie parisienne: les ordres les plus sévères furent donnés pour que les grilles du Louvre restassent fermées, et que, dans aucun cas, les pièces de canon ne pussent sortir de la cour où elles étaient parquées: on retint ainsi prisonnière l'artillerie de la garde nationale. On fit plus, d'après les ordres de M. de Rumigny, chef de la police militaire de Paris, on fit entrer dans la cour une compagnie de troupes de ligne, à laquelle on donna des cartouches. Le commandant du Louvre, le lieutenant-colonel Carrel, en fit distribuer aussi à ceux des artilleurs sur lesquels le gouvernement pouvait compter; un fort bataillon de gardes nationaux de la banlieue fut encore introduit dans la cour du Louvre, et enfin on plaça un bataillon de la 2e légion en face du pont des Arts, afin de surveiller l'intérieur du Louvre.

Comme on faisait courir le bruit que les artilleurs voulaient livrer les canons au peuple, M. de Rumigny crut devoir prendre des mesures pour que ces canons fussent encloués au moindre mouvement; et à cet effet, la police du Palais-Royal tint en réserve des hommes dévoués qui devaient, au premier signal, mettre les pièces hors d'état de servir. En attendant, on fit ôter les S des canons.

Toutes ces précautions insultantes irritèrent les artilleurs, et principalement ceux qui professaient des opinions républicaines. Les chefs, ceux de la 2e batterie surtout, convaincus qu'il existait un complot contre l'artillerie, firent des distributions de cartouches à leurs amis politiques, et les carabines de ces artilleurs furent chargées par les ordres du capitaine Guinard. Les apprêts de la guerre civile semblaient donc se faire de part et d'autre dans la cour du Louvre. Mais les républicains repoussaient comme injurieux et déshonorant le bruit répandu qu'ils devaient livrer leurs canons. « Ou nous ferons comme en juillet, nous nous joindrons au peuple, avec lequel nous avons combattu, disaient-ils, ou nous défendrons nos pièces contre ceux qui voudraient s'en emparer; mais les laisser prendre serait indigne de nous. »

Malgré les précautions prescrites pour empêcher tout mouvement de la part de l'artillerie, le commandant du Louvre, Carrel, passa la nuit du 22 dans les plus vives alarmes. A tout instant il envoyait des rapports au Palais-Royal: il avait commencé par dire qu'il ne redoutait pas le *dedans*, mais le *dehors*, parce qu'il craignait toujours que quelque attroupement redoutable ne

(1) Dans cette même journée, la garde municipale avait donné de vives inquiétudes à son chef, par l'attitude qu'elle avait montrée; il y eut même une espèce de soulèvement dans une caserne.

fondît sur le Louvre, et n'entraînât les artilleurs; mais, vers les trois heures du matin, il apprit à M. de Rumigny que le bataillon de la banlieue, enfermé dans la cour avec les artilleurs, s'insurgeait, et qu'il fallait le remplacer immédiatement si l'on voulait empêcher de grands malheurs. Aussitôt un aide-de-camp du roi, M. Delaborde, se rendit au Louvre, accompagné d'un des braves de juillet, M. Degoussée, pour s'assurer de l'état des choses; il se convainquit que les frayeurs du commandant étaient exagérées : néanmoins on remplaça ce bataillon de la banlieue par un fort bataillon de la 3e légion. Et comme on disait, au Louvre, que des artilleurs conspiraient en ce même moment sous le pont des Arts, M. Degoussée alla s'assurer que cette nouvelle était controuvée. Seulement quelques jeunes gens et des hommes du peuple furent aperçus parlant à des artilleurs.

Déjà plusieurs fois le commandant Carrel avait proposé l'arrestation du capitaine Cavaignac, auquel on reprochait la distribution des cartouches aux artilleurs de la 2e batterie. Dans cette même nuit, on délibéra, au Palais-Royal, si on ne s'assurerait pas des capitaines Guinard, Bastide, Thomas et Cavaignac; mais la crainte d'amener un soulèvement parmi les artilleurs citoyens fit rejeter cette proposition. « Il fallait, disait M. de Rumigny, agir avec une extrême prudence jusqu'à ce que le danger fût passé. »

Le Palais-Royal ne fut pas plustôt rassuré que ces chefs de l'artillerie parisienne furent arrêtés avec plusieurs autres officiers, sous-officiers et artilleurs, et le procureur-général Persil dénonça alors ce qu'il appelait le *complot de décembre*, où figurèrent ensemble les artilleurs Danton et Lenoble, arrêtés au faubourg Saint-Antoine, Sambuc, Rouhier, Pénard et autres membres de la *société de la liberté, de l'ordre et du progrès*; procès monstre, dans lequel le procureur-général demandait la tête d'une quinzaine de patriotes, que le jury acquitta aux applaudissements de la France (1).

Y avait-il, comme ont prétendu le démontrer plus tard les *gens du roi*, une conspiration ourdie pour renverser le gouvernement de Louis-Philippe et ses Chambres? Quoique rien ne l'ait prouvé judiciairement (2), on peut l'affirmer. Non pas qu'il ait existé une de ces conspirations secrètes dans lesquelles quelques individus concertent les moyens d'arriver à leur but, et cherchent à surprendre, à jour fixe, la vigilance du pouvoir pour agir. La conspiration du mois de décembre était partout et nulle part; elle se montrait à ciel ouvert, dans la rue; elle existait chez les républicains, dans la *société des Amis du peuple*, dans la société *Aide-toi*, parmi les jeunes gens des écoles et les ouvriers, et jusque dans une partie importante de la garde nationale, de la garde municipale et des troupes de ligne. Le mécontentement avait pénétré partout, excepté chez les nouveaux courtisans. Les républicains, devenus redoutables à cause de leur nombre et de leur courage, disaient que le dernier essai de la monarchie venait d'être fait en France, et qu'à moins d'avoir perdu le sens commun, il fallait renoncer à ces gouvernements qui ne vivent que de fictions et qui n'existent que pour opprimer les peuples et dévorer leurs richesses. Les *Amis du peuple*, quoique déjà divisés par les manœuvres de la police, étaient presque tous républicains ; la société *Aide-toi* paraissait fatiguée de se rattacher aux moyens légaux; la garde nationale, dans les rangs de laquelle figuraient alors les plus ardents promoteurs et acteurs du drame des trois jours, voulait montrer, qu'après avoir donné des preuves de son dévouement à l'ordre public, elle entendait servir aussi la cause de la liberté. On savait que l'artillerie de cette garde nationale comptait dans ses rangs les républicains les plus chaleureux ; et quoique le duc d'Orléans se fût fait inscrire, avec quelques autres jeunes gens dévoués à la famille royale, sur les contrôles des canonniers, les opinions de la grande majorité des hommes composant les quatre batteries étaient contraires au gouvernement.

Quant à la garde municipale, aux chasseurs de Nemours et à la troupe de ligne, ces corps s'étaient récemment recrutés d'un grand nombre de jeunes volontaires: séduits par l'espoir d'une carrière brillante, que l'humble attitude de la France leur ravissait, ces jeunes soldats auraient volontiers fait cause commune avec le peuple, si un mouvement sérieux eût éclaté.

Les éléments d'une grande révolution existaient donc dans Paris; la conspiration était presque générale : les chefs de la garde nationale, le commandant supérieur de l'artillerie, général Pernetti, les députés, les pairs, étaient seuls contraires à tout mouvement violent; ce qui n'empêchait pas le gouvernement de se méfier du préfet de la Seine, du préfet de police et jusque du commandant de la place; il s'en méfiait alors même que M. Odilon Barrot, M. Treilhard et le général Fabvier se dévouaient au maintien de l'ordre.

Quant au général Lafayette, on aurait dit qu'il

(1) Nous reviendrons sur ce procès fameux où les accusés et leurs avocats firent un grand nombre de prosélytes au parti républicain. On le trouve en entier dans les journaux des premiers jours d'avril 1831.

(2) Voyez le procès de Sambuc, Guinard, Cavaignac et autres, vidé dans les premiers jours du mois d'avril 1831.

se voyait déjà en présence des Jacobins, tant il mettait de zèle pour garantir le gouvernement et la Chambre de toute catastrophe : il usa beaucoup de sa grande popularité au service d'un gouvernement dont il désapprouvait la politique, croyant toujours, ainsi qu'il l'annonçait dans ses stériles ordres du jour, qu'après avoir tout fait pour l'ordre public, il lui serait permis d'espérer que tout allait être fait pour la liberté.

Ajoutons que le roi, fortement gardé dans son palais, ne se montrait pas ; que les pairs avaient peur ; que la chambre des députés, malgré les discours de M. Dupin, était loin d'être rassurée, et l'on n'aura encore qu'une faible idée de l'état de choses vers le milieu de la journée du 22 décembre. La révolution, que les uns souhaitaient et que d'autres redoutaient tant, tenait alors à un premier coup de fusil ou à la moindre circonstance fortuite.

Mais le gouvernement eut pour lui de puissants auxiliaires : le froid, la neige et l'exiguité des jours. Les éléments le garantirent mieux encore que l'appui inattendu qu'il trouva dans les jeunes gens des écoles.

Ici il faut laisser parler M. Odilon Barrot, alors préfet de la Seine et jouissant auprès de ces jeunes gens d'une grande popularité ; il expliquera ce qui pourrait paraître inexplicable.

« Dans la journée, a-t-il dit, nous étions vivement préoccupés au Luxembourg du parti que prendraient les jeunes gens des écoles, qui avaient alors une grande puissance d'action sur le peuple des faubourgs. On vint nous avertir qu'ils étaient réunis en grand nombre ; qu'ils délibéraient, et que les motions les plus violentes étaient faites. Nous leur fîmes exprimer le désir qu'une députation d'entre eux vînt conférer avec nous.

« Il vint en effet plusieurs jeunes gens très exaltés, et la conférence eut lieu en présence de tout l'état-major de la garde nationale : elle fut longue et vive. — Pourquoi leur disions-nous, vouloir souiller par le meurtre de quelques hommes une si belle révolution ? Leur sang est-il donc indispensable à la liberté conquise ? etc. — Ils nous répondirent : Il ne s'agit pas des accusés ; nous n'avons pas plus soif de leur sang que vous ; nous les protégerions même, s'il le fallait ; mais il s'agit d'un gouvernement qui a trahi la révolution : l'occasion de le renverser se présente, nous la saisissons. — C'est-à-dire, leur répliquions-nous, que vous voulez préluder à une nouvelle révolution ; est-elle nécessaire ? Désespérez-vous déjà de la force de l'opinion publique, de l'influence de la presse, de l'accord des patriotes dans les Chambres, hors des Chambres ? Sauvons le gouvernement de cette crise ; nous n'en aurons que plus de titres, plus de moyens pour le forcer ensuite à satisfaire à toutes les conditions de son origine. — Oui, nous disaient-ils, on a besoin de vous aujourd'hui, on vous subit ; demain, et le danger passé, on vous renverra, et la réaction vers le passé s'accomplira. —

« Cette discussion devenait trop vive, ajouta M. Odilon-Barrot ; nous voulûmes y mettre un terme en déclarant que notre parti était pris, et qu'on n'arriverait aux anciens ministres qu'en passant sur nos cadavres. Les jeunes gens parurent se rendre ; et en effet, les écoles défilèrent bientôt au milieu du peuple, portant sur leurs chapeaux pour devise, *ordre public*. Cette manifestation fit la plus heureuse diversion et contribua beaucoup à assurer l'issue de la journée (1). »

Telle est l'explication que l'ancien préfet de la Seine a donnée de la détermination prise, en cette circonstance difficile, par les jeunes gens des écoles. Mais le récit de M. Barrot ne me paraît pas avoir une suite logique : les jeunes gens ayant déclaré qu'ils n'en voulaient pas à la vie des ministres de Charles X, mais bien au gouvernement de Louis-Philippe et aux Chambres, il est naturel de penser qu'on ne les a détournés du projet qu'ils annonçaient de prendre part au mouvement ayant pour but de renverser l'ordre de choses existant, qu'en leur faisant de grandes promesses (2). On a dû surtout s'appliquer à leur faire croire qu'ils serviraient mieux la cause de la liberté en protégeant l'*ordre public*, qu'en se jetant de nouveau dans la carrière des révolutions. C'est en flattant ainsi l'amour-propre de ces jeunes hommes ; en exagérant, à leurs propres yeux, l'importance de la détermination que Lafayette et Odilon Barrot attendaient d'eux ; en leur laissant croire qu'ils tenaient entre leurs mains les destinées de la patrie, que l'on parvint à entraîner une partie des écoles vers la démonstration qu'elles firent ce jour-là pour garantir le gouvernement de la fureur populaire. La tête de ces jeunes gens, dont on implorait tant l'appui, leur tourna ; et sans trop savoir ce qu'ils allaient faire, on les vit accourir sur la place du Panthéon, les uns en uniforme de l'Ecole polytechnique, les autres étalant à tous les yeux leurs cartes d'étudiants en droit, en médecine, en pharmacie, et là se former en bataillons auxiliaires de la 12e lé-

(1) Lettre de M. Odilon Barrot à M. Sarrans. M. Barrot ajoute : qu'à tout événement et pour moyens extrêmes, il avait réuni à l'Hôtel-de-Ville tous les blessés de juillet, à la tête desquels il voulait s'avancer, en cas de combat afin de désarmer les furieux.

(2) Cela est si vrai que, le soir, les étudiants proclamèrent qu'ils n'avaient agi que sous des engagements d'honneur. (Voyez leur proclamation.)

gion, dans les rangs de laquelle ils se confondirent.

Comme le danger n'était plus du côté du Luxembourg, les jeunes gens des écoles, ceux du moins qui s'étaient si subitement déclarés les champions de l'*ordre public*, c'est-à-dire du gouvernement que soutenaient Lafayette et Odilon Barrot, se dirigèrent de l'autre côté de la Seine, et, mêlés à des gardes nationaux, ils parcoururent la rue Saint-Honoré, précédés d'un commissaire de police, de plusieurs officiers supérieurs de la 12e légion, et suivis d'une foule immense d'ouvriers ou d'hommes du peuple. Ces derniers, sans trop comprendre les intentions des écoles, marchaient sur les pas du glorieux uniforme qu'ils avaient vu au milieu du danger le 28 et le 29 juillet. On entendait sortir des rangs formés par les jeunes gens des cris en faveur de l'ordre, auxquels d'autres jeunes gens répondaient par des clameurs contre les ministres de Charles X et contre le gouvernement (1). Les hommes du peuple criaient tantôt *vive la liberté! vive la République!* tantôt *mort à Polignac!*

Malgré ces discordances dans les cris qui sortaient des rangs de cette immense colonne, la devise *ordre public* que les étudiants avaient écrite sur leurs chapeaux, imprima à cette promenade civique le cachet d'une manifestation formelle contre toute idée de bouleversement, et changea la direction des esprits les plus aventureux. Ceux qui voulaient profiter de l'occasion pour renverser le gouvernement sentirent qu'ils ne pouvaient plus compter sur l'appui des jeunes gens des écoles; et le peuple, qui s'était habitué à suivre les impulsions des élèves, pensa qu'ils devaient avoir de bonnes raisons pour faire ce qu'ils faisaient, et n'osa pas suspecter leurs sentiments patriotiques.

Quand la colonne fut arrivée sur la place du Palais-Royal, une députation des élèves fut admise chez le roi, à qui ils dirent qu'ils se dévouaient volontiers à l'ordre public, persuadés que la liberté y gagnerait. Louis-Philippe leur répondit par des remerciements et des protestations de dévouement aux principes de juillet : quelques élèves crièrent alors *vive le roi!* Mais ce cri trouva peu d'écho; car, au moment même où la députation sortait du Palais-Royal, la garde nationale de la banlieue arrêtait un sous-officier des artilleurs et des ouvriers qui faisaient entendre, aux portes même du palais, les cris de *vive la liberté! vive la République!*

(1) Le lendemain, M. Agier, colonel de la 12e légion dénonça à la chambre des députés, des jeunes hommes qui, dit-il, tenaient d'étranges propos derrière les masses des élèves; ce qui indiquait qu'il n'y avait pas eu unanimité pour la détermination dans laquelle les élèves avaient été entraînés.

Au même instant on arrêtait, au faubourg Saint-Antoine, l'un des rédacteurs de la *Tribune des départements*, Danton, ainsi qu'un autre homme de lettres, Lenoble, qui distribuaient des écrits contre le gouvernement, et cherchaient à soulever les ouvriers de ce faubourg. Ce jour-là, dès que la démarche des écoles eût rassuré les amis de l'ordre de choses, de nombreuses arrestations eurent lieu sur divers points de la capitale (1), et principalement par la garde nationale stationnée au Panthéon et au Luxembourg, qui fut plus d'une fois assaillie à coups de pierres.

Au sortir du Palais-Royal, les élèves des écoles continuèrent à parcourir les principales rues de la capitale, « donnant partout, disent les relations officielles, l'exemple de la modération unie à la fermeté, et animés du désir de combattre pour les lois, s'il le fallait, comme ils avaient combattu pour la liberté. »

Ce fut au retour de cette démonstration en faveur de l'ordre, que les jeunes gens des écoles rédigèrent et publièrent, de l'assentiment du préfet de la Seine, deux proclamations.

Dans l'un de ces avis, signé par un élève en droit, nommé Bruissart, au nom des écoles réunies, et placardé sur les murs de la capitale, dans cette même soirée, les étudiants disaient au peuple :

« Sans le prompt rétablissement de l'ordre, la liberté est perdue; avec le rétablissement de l'ordre, la certitude nous est donnée de la prospérité publique; car le roi, notre élu, Lafayette, Dupont de l'Eure, Odilon Barrot, nos amis et les vôtres, *se sont engagés sur l'honneur* à l'organisation complète de la liberté qu'on nous marchande, et qu'en juillet nous avons payée comptant. »

On remarquait la phrase suivante dans l'autre proclamation :

« Les patriotes veulent, comme vous, de larges concessions qui agrandissent cette liberté. Mais, pour les obtenir, la force n'est pas nécessaire: de l'ordre, et alors on demandera une base plus républicaine pour nos institutions.... Que si ces concessions n'étaient pas accordées, alors les patriotes, toujours les mêmes, et les écoles, qui marchent avec eux, nous appelleraient pour les conquérir. »

Ainsi, tout prouvait que les jeunes gens des écoles avaient reçu des promesses formelles de la part de Lafayette et d'Odilon Barrot, et même de la bouche du roi, et qu'ils ne s'étaient décidés

(1) « Il suffisait d'être dans la rue, a dit si pittoresquement un témoin, pour être arrêté par les *hommes du lendemain.* » Cela s'appliquait à ces gardes nationaux que leur zèle rendait furieux.

à se dévouer à l'*ordre public* que dans la croyance d'arriver sans secousses à ce qu'on appelait le programme de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire aux institutions républicaines, que les niais se flattaient encore de pouvoir obtenir d'un roi.

Le danger était conjuré: les jeunes gens des écoles avaient entraîné le peuple ; l'artillerie républicaine était contenue ; une grande partie de la garde nationale faisait preuve de zèle en arrêtant tous les jeunes gens qu'elle rencontrait dans les rues ; le roi saisit le moment où les bourgeois illuminaient leurs fenêtres , comme ils l'avaient fait la veille, pour sortir du Palais-Royal. Précédé par plusieurs laquais portant des torches, il descendit dans les cours de ce palais, où se trouvaient des gardes nationaux de Paris et de la banlieue, des troupes de ligne et une foule de curieux : là il passa une sorte de revue de tous ces hommes réunis près de sa demeure; la garde nationale cria beaucoup *vive le roi!* Le peuple se tint silencieux ; car déjà il se méfiait de tous ces hommes en uniforme, qu'il n'avait pas vus en face de la garde royale.

Le lendemain, 23 décembre, tout paraissant tranquille, une autre revue du roi eut lieu aux Champs-Elysées. L'artillerie dut y figurer ; mais, pour arriver à la rendre encore plus suspecte, on fit courir le bruit qu'elle allait se diriger vers le champs-de-Mars, pour soulever les ouvriers, et recommencer les troubles de la veille.

Déjà on avait trouvé le moyen d'amener sa dissolution sans recourir aux moyens qui laissent des mécontents.

Le lecteur sait que, pendant ces jours de crise, la chambre des députés discutait longuement le projet de loi sur l'organisation de la garde nationale. A chaque pas que cette Chambre faisait dans l'adoption des divers articles de ce projet, elle enlevait aux citoyens quelques-unes de leurs prérogatives pour en investir le pouvoir. C'était ainsi que, s'éloignant des bases posées par l'Assemblée constituante, la commission dont M. Charles Dupin se rendit l'organe, avait rejeté l'organisation de la garde nationale rurale par canton, et avait proposé et fait adopter celle par commune, malgré la vive opposition des membres du côté gauche. Cette commission avait aussi changé les dispositions du projet du gouvernement par lesquelles la garde nationale cantonnale, réunie sans distinction de lieu, était placée sous l'autorité civile du maire de la commune du chef-lieu. Elle donnait encore au roi la faculté de différer d'une année l'organisation des gardes nationaux de certaines localités , ainsi que le droit de dissoudre les gardes nationales des communes ou des villes, pourvu que leur réorganisation eût lieu dans le terme d'une année. La nomination aux grades, laissée à l'élection par la loi de 1791, avait paru à la commission une trop grande extension des principes démocratiques. Torturant le sens du mot *intervention* renfermé dans la charte de 1830, M. Ch. Dupin proposa d'attribuer à la couronne le choix des officiers supérieurs. C'était enlever aux gardes nationaux la principale des prérogatives que leur laissait le projet du gouvernement. Aussi la proposition de la commission fut-elle vivement combattue par une foule de membres du côté gauche , parmi lesquels se firent remarquer MM. Voyer d'Argenson, Lamarque, Dumas, Delaborde, Odilon Barrot, Lafayette et le colonel Jacqueminot. Ce dernier député lutta vigoureusement contre les amendements malfaisants de la commission. Il voulait le système d'élection le plus large : il trouvait mauvais qu'on donnât au roi la faculté de dissoudre la garde nationale des localités que le gouvernement voudrait priver de ses soldats-citoyens. Il soutint que, pour que la loi fût bonne , il fallait qu'elle consacrât le système d'élection à tous les grades ; qu'elle déterminât la séparation des pouvoirs, et qu'elle consacrât l'organisation cantonnale. C'était aussi l'avis du général Lafayette. Mais les centres l'emportèrent, et la nomination des officiers supérieurs fut enlevée aux gardes nationaux.

Le jour même où l'artillerie parisienne était en butte aux soupçons du pouvoir, la commission se hâtait de le débarrasser de ses appréhensions. Le projet du gouvernement adoptait la formation de compagnies d'artillerie isolées, soit à Paris, soit dans les places de guerre , soit dans les villes où ces compagnies seraient jugées utiles au service. La commission restreignit cette organisation particulière aux places de guerre, aux cantons voisins des côtes de la mer. Quant à Paris et aux autres villes, elle proposait la répartition des compagnies et de leurs pièces entre les diverses légions , à raison de deux pièces chacune , qui se trouveraient ainsi placées sous les ordres directs des chefs de légions. C'était détruire l'organisation des compagnies existantes et prononcer leur licenciement. Aussi cette proposition rencontra-t-elle une vive opposition de la part des membres du côté gauche ; mais ce fut en vain que le colonel Paixhans fit sentir l'importance de l'organisation par compagnie et la réunion des artilleurs en corps pour faciliter l'instruction ; la commission persista dans son opinion, et ne cacha pas même son animosité contre l'artillerie parisienne. En définitive, la Chambre, n'osant complètement détruire l'organisation de cette arme essentielle, adopta un amendement proposé par M. Agier, par lequel on laissa au roi la faculté

d'ordonner la formation, la réunion ou le fractionnement des compagnies de l'artillerie.

C'était ainsi que les nouveaux ministériels se vengeaient des sentiments patriotiques que l'artillerie parisienne avait manifestés ; et ils ne bornèrent pas leurs brutales destitutions à quelques officiers de cette arme, ils portèrent leurs coups plus haut, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant.

En même temps que les centres de la chambre des députés se déchaînaient ainsi contre tout ce qui parlait encore de ramener le gouvernement dans les voies de la révolution de juillet, ils se montraient touchés des services rendus à leur ordre public par la garde nationale; et quoique l'on sût très bien que la grande majorité des gardes nationaux de la capitale et de la banlieue se fussent prononcés individuellement pour l'affermissement de la liberté conquise en juillet, on exalta beaucoup, au sein de la Chambre, le zèle et ce qu'on appelait les bons sentiments de la garde nationale parisienne. M. Dupin l'aîné fit même la proposition formelle de lui voter des remerciements pour la noble fermeté, le dévouement et le patriotisme dont elle venait de faire preuve pour le maintien de l'ordre public.

La proposition de M. Dupin, accueillie avec empressement, fut étendue à la légion de la banlieue et aux troupes de ligne. M. Laffitte, reconnaissant les services bien plus importants rendus la veille par les jeunes gens des écoles, demanda, par amendement, que l'honneur de ce vote fût partagé par ces jeunes gens. — « Non, non ! s'écrièrent aussitôt plusieurs voix des centres; ils ont fait des conditions, il y a eu des proclamations. » Les nouveaux appuis du gouvernement voulaient faire aux étudiants un crime d'avoir dit qu'ils avaient cru se dévouer autant à l'ordre qu'à la liberté. Il fallut que M. Laffitte et plusieurs autres députés du côté gauche affirmassent que les jeunes gens n'avaient entendu faire aucune condition. M. Mérilhou, ex-ministre de l'instruction publique, assura même que les proclamations avaient été désavouées. La majorité de la Chambre vota alors les remerciements sollicités par M. Laffitte. Mais elle le fit d'assez mauvaise grâce; les termes même des remerciements qu'on adressait ainsi aux jeunes gens différaient de beaucoup de ceux adoptés pour la garde nationale.

Les élèves se sentirent blessés, et, dès le lendemain, ils renvoyèrent dédaigneusement à la Chambre ses remerciements. « Une portion de la chambre des députés, disaient les élèves de l'Ecole polytechnique, a daigné nous voter des remerciements sur des faits *bien fidèlement* rapportés. Ces faits, nous les démentons en partie, nous élèves soussignés, et nous ne voulons pas de remerciements. »

L'Ecole de droit fut encore plus âpre : « Nous avons rempli un devoir, disait-elle; mais l'avons-nous fait pour provoquer les battements de mains de la chambre des députés ? Ah ! sans doute, nous serions fiers et glorieux des remerciements de la France ; mais nous cherchons en vain la France dans la chambre des députés, et nous répudions des éloges dont la condition est le prétendu désaveu des proclamations dont nous déclarons adopter, de la manière la plus absolue, l'esprit et les termes. »

Les élèves en médecine acceptaient, revendiquaient même la solidarité des proclamations; ils répudiaient hautement les acclamations *antinationales* du centre de la chambre des députés.

Ainsi humiliée par ces jeunes patriotes, la chambre des députés ne trouva rien de mieux à faire que de demander une enquête sur les événements qui venaient de se passer. Le gouvernement voulut suivre le conseil que lui donnaient M. Agier et ses amis du centre, c'est-à-dire se montrer fort après le danger, et trois à quatre cents jeunes gens et ouvriers, presque tous blessés ou militants de juillet, furent jetés dans les prisons. Le ministre de la guerre fit mettre aux arrêts les quatre-vingt-neuf élèves de l'Ecole polytechnique signataires de la dernière protestation, et le conseil de l'instruction publique fut chargé d'instruire contre ceux des élèves rédacteurs ou signataires de leur lettre aux journaux. Ce fut ainsi que ceux qu'on appelait les modérés de la chambre élective, les soutiens de la nouvelle royauté, travaillaient, dans leur zèle immodéré, à faire des ennemis au gouvernement qu'ils avaient fondé.

Quant au général Lafayette, toujours aveuglé sur sa propre situation autant que sur celle de la France, il publia encore un long et pompeux ordre du jour, qui fut pour lui son dernier bulletin de la grande armée : il y félicitait tout le monde, sans en excepter la *révolution de juillet*, restée pourtant sur le champ de bataille : elle était sortie, disait-il, pure de cette nouvelle épreuve. « Tout a été fait pour l'ordre public, ajoutait le sauveur d'un ordre de choses qui lui était antipathique : notre récompense est *d'espérer* que tout va être fait pour la liberté. »

Le lendemain, comme on n'avait plus besoin de lui, on le récompensa en le destituant, et en lui prouvant que ses espérances ne se réaliseraient jamais.

Et cependant les conseils raisonnables ne

manquèrent pas au gouvernement : l'un des journaux qui avaient le plus contribué au maintien de l'ordre public en donnant au peuple et aux patriotes l'exemple du dévouement que les circonstances exigeaient, éleva le premier la voix. Dans un article du 25 décembre, intitulé : *On peut dire aujourd'hui la vérité*, le rédacteur du *Courrier Français* s'exprimait ainsi :

« Le gouvernement, l'ordre établi, violemment menacés, ont été sauvés par le dévouement des citoyens de toutes les classes : gardes nationaux, soldats, étudiants, ouvriers, tout le monde a voulu l'ordre, et l'ordre a été maintenu. Mais on se trompera étrangement si l'on croyait que cette masse de citoyens ne s'est dévouée que pour le maintien du système qui nous avait conduits à cette crise redoutable : loin de là, ils ont fait abnégation de leurs mécontentements, parce que le mal n'était point parvenu à un degré tel qu'il ôtât pour l'avenir l'espoir d'améliorations calmes et régulières. C'est cet espoir qu'il faut réaliser aujourd'hui sans retard, sans chicanes et sans mauvaise grâce. Reprendre la marche suivie précédemment, ce serait courir vers les mêmes dangers, avec la certitude de ne plus trouver les mêmes ressources : on ne renouvelle pas impunément une pareille expérience.... Nous ne sommes pas dans un temps où il faille espérer du dévouement par sentiment, du dévouement sans condition : chacun veut savoir et veut dire pourquoi, dans quel but, à quelle condition il donne son appui et sa coopération....

« Ne dirait-on pas qu'il y a un parti pris de tout brouiller ? La Chambre, décernant des éloges dont on ne se soucie guère, trouve encore le moyen de tout gâter par des chicanes intempestives : qu'en résulte-t-il ? Qu'on refuse ses éloges. C'était bien la peine de se mettre en frais. Elle rend un hommage éclatant au zèle de la garde nationale ; puis immédiatement, pour lui donner un témoignage *effectif* de sa reconnaissance, elle lui ôte le droit dont elle jouissait de nommer ses colonels et lieutenants-colonels. Hier, on proclame que les dispositions prises par le général Lafayette ont sauvé les lois menacées, et aujourd'hui, pour le récompenser, on le dépossède des fonctions de commandant-général, et on le croit suffisamment dédommagé en lui laissant, par amendement, un titre purement honoraire. Le grade de commandant-général peut offrir des inconvénients, nous le reconnaissons ; mais ne pouvait-on pas le laisser au créateur de la garde nationale en France ? Cet homme qu'on traite si légèrement n'est-il point un homme à part ? MM. Dupin ne pouvaient-ils pas permettre une exception en sa faveur ? Fallait-il donc lui faire expier la présence de son nom dans la proclamation des élèves ? Fallait-il donc répudier dans sa personne 89 et 1830 ? Voilà, après quatre jours de transes, le bouquet offert à la garde nationale et à la population de Paris ! Y a-t-il flegme capable de résister à de telles incartades ? Deux orateurs comme M. Dupin ne sont-ils pas capables de faire bouillonner l'irritation dans un peuple qui aurait dormi cinquante ans ?

« Entre l'esprit qui dicte les paroles, les actes auxquels nous assistons et l'esprit de la France, il y a une séparation absolue, irrévocable. Il y a chez nous des hommes qu'aucune expérience n'éclaire. L'ordre a été sauvé par le dévouement des citoyens ; eh bien ! c'est aux yeux de ces hommes une preuve que tout le monde est content, que le gouvernement marche à merveille, et qu'il doit persister dans sa marche. Tant que le gouvernement se mettra à la remorque de ces hommes, il marchera de secousse en secousse jusqu'à l'abîme *qui doit* tout engloutir.........

« Que le gouvernement sorte donc des voies équivoques dans lesquelles il trébuche depuis deux mois, concluait le *Courrier Français* ; qu'il soit le gouvernement de la révolution nouvelle ; qu'il remplisse largement les engagements qu'il a contractés envers la liberté ; nous l'en conjurons au nom du salut commun. »



CHAPITRE XXV.

La diplomatie et l'aristocratie se liguent contre Lafayette. — Son éloignement des affaires sollicité par l'étranger. — La chambre des députés saisit l'occasion de le destituer. — Elle vote la suppression des fonctions de commandant-général. — Acharnement des centres contre ce patriarche de la liberté. — Amendements proposés par ses amis et par les ministres. — M. Charles Dupin l'emporte. — Lafayette envoie sa démission au roi. — Réponse de Louis-Philippe. — Conversation. — Le roi annonce à la garde nationale la démission de son chef. — Suites de la retraite du général Lafayette. — Bruits injurieux qui circulent sur sa conduite et sur ses exigences. — Joie secrète de l'aristocratie. — Explications données par le général Lafayette à la chambre des députés.

La crise était passée, le danger éloigné, la peur dissipée, l'ordre paraissait régner de nouveau, la tranquillité semblait rétablie, rien ne s'opposait plus aux manœuvres des ennemis de la révolution : les intrigues de la diplomatie reprirent leur cours.

Depuis longtemps elles avaient pour but l'éloignement des affaires du général Lafayette, à qui

les rois ne pouvaient pardonner la guerre de principes qu'il leur avait faite. Depuis longtemps on s'efforçait de le montrer aux jalousies des courtisans comme un nouveau *maire du palais;* on effrayait le roi sur le danger d'avoir confié au créateur de la garde nationale le vaste commandement qu'il exerçait; sa popularité portait ombrage à tous les hommes qui entouraient Louis-Philippe; et quoique le général Lafayette eût déjà sacrifié une grande partie de cette immense popularité au service de l'ordre de choses établi, il fut décidé, entre les doctrinaires et les agents de l'étranger, que le commandement, qu'on avait été si heureux de voir entre ses mains aux jours du danger, lui serait ôté. A ce prix, les agents des cours étrangères laissaient espérer que la bienveillance de leurs cabinets serait acquise à la nouvelle dynastie. Ils osaient menacer la France de la colère des rois, si l'éloignement de Lafayette était refusé.

Aux intrigues, aux menaces de la Sainte-Alliance s'était jointe la haine que l'aristocratie française portait au disciple de Washington. La pairie détestait en Lafayette l'adversaire de l'hérédité, l'apôtre de l'égalité. Il avait en outre contre lui tous ceux des députés qui tenaient à la dynastie déchue, ceux qui reniaient le programme de l'Hôtel-de-Ville, et ceux, plus nombreux encore, qui s'étaient effrayés en lui entendant parler de la convocation des assemblées primaires et du renouvellement de la chambre élective. Tous ces gens-là poursuivaient en Lafayette le principe révolutionnaire de la souveraineté du peuple et les institutions républicaines.

D'autres, parmi lesquels on comptait les ministres du *trois novembre*, quoiqu'ils eussent avec celui qu'ils appelaient le *grand citoyen* une communauté de principes et de sentiments, supportaient avec peine le poids de sa puissance et de sa popularité; ils auraient été bien aises de s'affranchir de l'espèce de contrôle que sa position lui donnait sur la marche des affaires publiques, contrôle dont cependant il n'usait guère, absorbé qu'il était par les détails d'une grande organisation et par la responsabilité que lui imposaient ses hautes fonctions.

« Ainsi, dit M. Sarrans, à portée de bien connaître toutes les intrigues ourdies contre le général, la couronne, les deux Chambres, la diplomatie étrangère, l'aristocratie, le conseil du roi, et en général tous les intrigants de tous les régimes avaient conspiré l'éloignement de Lafayette des affaires publiques, afin, comme ils le disaient eux-mêmes, de mettre la révolution hors de cause. »

Malgré cet accord et malgré les menaces des cabinets étrangers, on n'eût pourtant jamais osé faire un affront à l'homme à qui la nouvelle dynastie devait tant de reconnaissance; on craignait de blesser, non pas sa propre susceptibilité, mais celle de toute la garde nationale, qui lui montrait une si vive et si respectueuse affection; on craignait que le contre-coup de la destitution du général en chef de cette garde citoyenne n'ébranlât le trône nouveau; et le Palais-Royal, quelque décidé qu'il fût à céder au vœu de tous les ennemis de la révolution, ne savait comment s'y prendre pour ôter au créateur de la garde nationale la possibilité d'exercer de l'influence sur les destinées de la patrie et de l'Europe.

Une circonstance qui se présenta naturellement vint tirer d'embarras les conseillers de Louis-Philippe. La nécessité d'une loi, ou plutôt d'un code qui soumît l'institution de la garde nationale à un ordre de choses légal et uniforme, était reconnu depuis les premiers jours de sa réorganisation. Le système de la loi de 1791, dont on ne pouvait guère s'écarter, repoussait, dans l'intérêt de la liberté, les fonctions d'un commandant-général, et Lafayette lui-même s'était de tout temps déclaré contre un pareil commandement. Il ne l'avait accepté, en 1830, que comme forcé par les circonstances et pour se soumettre à une nécessité qu'il ne considérait que comme momentanée. On résolut donc de faire prononcer par la loi elle-même la suppression du poste éminent de commandant-général des gardes nationales du royaume, persuadé que Lafayette, toujours fidèle aux principes de toute sa vie, serait le premier à appuyer cette suppression.

Cependant on jugea qu'on ne pouvait lui ôter les fonctions dont il était investi qu'après l'issue du procès des ministres. On croyait avoir encore besoin de ses services, de sa popularité, de son dévouement à l'ordre public, de son courageux sang-froid, pour traverser cette crise tant redoutée; et, en conséquence, l'on se garda bien de laisser transpirer un dessein qui aurait pu augmenter les embarras de la situation. Il fut même question alors, dans la première commission qui eut à s'occuper du projet de loi, de laisser à Lafayette la continuation du commandement général, tout en déclarant qu'il finirait avec lui. Quoique Lafayette attachât peu d'importance à ce qui lui était personnel, ses amis le pressèrent de se prêter à cet arrangement: ils auraient vu avec peine son éloignement des affaires publiques dans un moment où la révolution et ses principes leur paraissaient courir des

dangers. Ce fut par ces considérations qu'ils le décidèrent à souscrire à cette combinaison, en se réservant la faculté de donner sa démission aussitôt qu'il croirait la révolution consolidée.

Lafayette s'était rendu au désir de ses amis, et il avait été convenu, dans une réunion préparatoire, que M. Montalivet irait faire connaître à la commission de la chambre des députés dont M. Charles Dupin était le rapporteur, que le gouvernement considérait comme une nécessité absolue le maintien de Lafayette au commandement général de la nation armée (1). Mais, soit que le ministre de l'intérieur ait eu la main forcée ou qu'il fût bien aise lui-même d'éloigner une autorité qui le dominait, soit enfin que la commission eût cédé aux conseils de l'aristocratie, elle ne balança pas de proposer au projet de loi un amendement qui devait avoir pour résultat le retrait du commandement dont Lafayette se trouvait investi.

C'était le 24 décembre, le jour même où le général en chef félicitait la garde nationale et lui faisait connaître que la Chambre lui avait voté des remerciements pour sa belle conduite dans les journées précédentes : les députés avaient repris la discussion du projet d'organisation de la garde citoyenne. On aborda l'art. 50, auquel la commission proposait d'ajouter l'amendement suivant :

« Dans les communes où la garde nationale formera plusieurs légions, le roi pourra nommer un commandant supérieur; mais il ne pourra être nommé de commandant supérieur des gardes nationales de tout un département ou même d'un arrondissement de sous-préfecture »

C'était abolir les fonctions de commandant-général, et par conséquent destituer le général Lafayette. Cette mesure, proposée le lendemain d'une crise qui aurait emporté le trône et la dynastie si Lafayette ne se fût dévoué comme il venait de le faire à l'ordre de choses fondé le 9 août, parut à beaucoup de députés une insigne ingratitude. Personne ne contestait le principe posé par la commission; mais on se demandait s'il n'était pas possible de faire une exception en faveur du grand citoyen que l'on regardait comme le *sauveur* de la royauté et des Chambres.

Ce fut dans cette intention que M. de Vaucelles proposa d'ajouter à l'amendement de la commission une disposition portant : que le général Lafayette seul pourrait avoir le commandement général des gardes nationales de France. Mais sa proposition ne fut point appuyée, et il dut la réunir à un autre amendement présenté par M. Salverte, qui avait pour but de déclarer que les fonctions de commandant-général cesseraient en même temps que les circonstances qui les avaient rendues nécessaires; que ce vaste commandement ne pourrait jamais être rétabli, et que nul ne pourrait y être appelé qu'en vertu d'une loi spéciale. La crainte de blesser un grand caractère, de méconnaître d'immenses services, d'attaquer une puissance populaire, faisait qu'aucun orateur n'osait aborder nettement la question. Le rapporteur seul, M. Charles Dupin, prit enfin la parole pour formuler la pensée de la commission.

« Le projet de loi proposé par le gouvernement n'ayant fait aucune mention du commandant-général, dit-il, la commission n'a pu prendre à cet égard l'initiative. Au fond, sur la question en elle-même, et envisageant les principes sur lesquels la garde nationale est établie, il n'a pas été possible à la commission de comprendre ce que pourrait être un commandant-général des gardes nationales du royaume, autre que le roi.....

« Au dessus du ministre de l'intérieur, qui a sous son autorité toutes les gardes nationales du royaume, ajoutait le rapporteur, il est impossible qu'il y ait autre chose que la majesté du pouvoir royal. Si vous confiez le commandement de tous les Français qui ne font pas partie de l'armée à une personne quelle qu'elle soit, il faut que cette personne soit responsable en chef. C'est un ministre. Ainsi quand on vous demande de donner le commandement de la garde nationale à quelqu'un qui ne soit pas le ministre de l'intérieur, on vous demande de créer un ministre des gardes nationales.... Le général Lafayette, concluait le rapporteur, ne peut pas rester toute sa vie la loi vivante, à moins que la loi politique ne reste morte. »

Ces derniers mots résumaient la pensée des auteurs de l'amendement. M. Charles Dupin, n'osant avouer les intentions de ses collègues, s'était jeté dans une confusion peu propre à préciser la question : il confondait le commandement militaire avec les attributions civiles du ministre de l'intérieur. Il pouvait parfaitement y avoir un commandant supérieur des gardes nationales, sans pour cela que cette force armée sortît des attributions du ministère de l'intérieur, excepté dans le cas où cette garde nationale serait mise en activité sur le pied de guerre; car alors elle se fondait dans l'armée et passait non pas sous les ordres, mais bien dans les attributions du ministre de la guerre.

Mais la question ne se présentait pas sous le point de vue envisagé par M. Dupin. Il s'agissait d'établir qu'un commandant-général de plusieurs centaines de mille citoyens, armés et organisés militairement, était un pouvoir exorbitant, dan-

(1) SARRANS. Lafayette et la Révolution de 1830.

gereux : cela était évident, et personne ne le mettait en doute. Il fallait que la loi fût positive pour l'avenir, et cela dans l'intérêt de la liberté même.

Mais ne pouvait-on pas faire une exception en faveur du titulaire actuel, du grand citoyen qui, à la tête de cette garde citoyenne, si miraculeusement réorganisée, habillée et armée par ses soins, venait de rendre de si grands services à l'ordre public, au gouvernement et au roi qui avaient confié á Lafayette ce vaste commandement ?

C'est ce que sentirent très bien la plupart des députés du côté gauche de la Chambre, dont plusieurs proposèrent des amendements ayant pour objet le maintien exceptionnel de Lafayette au commandement supérieur des gardes nationales du royaume. Le ministre de l'intérieur, encore sous l'impression des services rendus par le général Lafayette, proposa lui-même une rédaction d'après laquelle « les fonctions de commandant-général seraient provisoirement maintenues jusqu'à ce que le roi jugeât qu'elles ne seraient plus nécessaires. »

Mais le rapporteur se montra impitoyable : plus les amis du général s'efforçaient de maintenir la Chambre dans le sentiment des convenances, plus ceux qui avaient résolu d'éloigner le patriarche de la liberté laissaient apercevoir le fond de leur pensée. M. Duvergier de Hauranne appuya fortement l'opinion de la commission, et ne laissa à ceux qui ne voulaient pas affliger l'illustre vieillard, d'autre espoir que de lui conserver un titre honorifique.

Ce fut dans ce sens que parla M. Laffitte : il dit que la loi ne pouvant admettre un commandant-général, les fonctions conférées au général Lafayette devaient cesser lorsque cette loi serait promulguée; mais il ajouta qu'il pouvait annoncer d'avance que le roi se ferait un plaisir de conférer au général Lafayette le titre de commandant honoraire C'était un moyen de chercher à pallier la honte que le ministère ressentait pour lui-même du rôle humiliant que la Chambre lui faisait jouer.

En dernier résultat, tous les amendements proposés ayant été repoussés par la majorité, l'article présenté par la commission fut adopté dans la soirée même, et le commandement conféré au général Lafayette se trouva supprimé.

Cette délibération, prise en l'absence du membre qui en devenait l'objet, fut une inconvenance de plus et un manque d'égards envers celui qui venait, pour la centième fois, de protéger la Chambre et le gouvernement aux dépens de sa propre popularité. La presse ne manqua pas de le faire remarquer avec amertume.

Quant au général Lafayette, à peine eût-il connu le vote de la Chambre qu'il se considéra comme destitué par elle ; ses yeux se dessillèrent, il compara les paroles emmiellées qui lui étaient adressées journellement avec les actes qui frappaient sa vieillesse ; et cette fois il ne douta plus d'avoir été pris pour dupe de sa bonne foi, de sa loyauté. Il se sentit profondément blessé, et sans attendre que la loi portée fût adoptée légalement, il envoya, le lendemain, sa démission au roi.

« Sire, écrivait-il à Louis-Philippe, le 25 décembre au matin, la résolution prise hier par la chambre des députés, avec l'assentiment des ministres du roi, pour la suppression du commandement général des gardes nationales, exprime déjà le sentiment de deux branches de la législature, et surtout de celle dont j'ai l'honneur d'être membre. Je croirais lui manquer de respect si j'attendais toute autre formalité pour envoyer au roi ma démission des pouvoirs que son ordonnance m'avait conférés....... Le président du conseil a bien voulu proposer de me donner le titre de commandant *honoraire ;* il sentira lui-même, et votre majesté jugera que ces décorations nominales ne conviennent ni aux institutions d'un pays libre, ni à moi. »

Mais tout en prenant cette résolution, Lafayette ne laissait encore que trop apercevoir qu'il n'avait pas le courage de rompre tout-à-fait avec ceux qui venaient de froisser si fortement son amour-propre. Sa lettre, qui aurait dû être courte et sèche, contenait des conseils que l'on n'écouta guère.

La réponse du roi eut cela de remarquable qu'il voulut faire croire au général que le 25, à midi, il ignorait encore ce qui s'était passé à la chambre des députés dans la journée précédente, quand tout le monde savait la part active que le roi prenait à toutes les affaires publiques.

« Je reçois à l'instant, écrivit aussitôt Louis-Philippe à son cher général, votre lettre qui m'a peiné autant que surpris par la décision que vous prenez ; *je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux.* Le conseil des ministres s'assemble à une heure; alors je serai libre, c'est-à-dire entre quatre et cinq, *que* j'espère vous voir et vous faire revenir sur votre détermination. »

Quoique la plupart des officiers-généraux de l'état-major général de Lafayette eussent dé-

claré le suivre, et qu'il ressentît plus vivement encore l'affront que la Chambre venait de lui faire en voyant la résolution de ses amis, le général démissionnaire n'eut pas la force de caractère que sa nouvelle position exigeait : il n'osa pas se dispenser de se rendre à l'invitation du roi. Il fut accueilli avec les plus grandes démonstrations d'affection et de regret de ce qui s'était passé au palais Bourbon. Le roi parla même de faire retirer l'article par la chambre des pairs. Mais le coup était porté, et à moins d'être complètement aveugle, le général destitué ne pouvait s'empêcher de comprendre qu'il devait cette destitution aux ombrages qui offusquaient ses collègues, autant qu'à la haine persévérante des ennemis de la révolution et de la liberté. Il lui répugnait surtout de contracter des obligations envers la pairie. Il résista donc aux sollicitations du roi ; et, s'il faut s'en rapporter à M. Sarrans, Lafayette aurait déclaré à Louis-Philippe qu'il saisissait volontiers l'occasion qui lui était offerte de s'éloigner des affaires publiques, « car, lui dit-il, votre système, sire, n'est plus le mien ; il me semble que la confiance publique m'a donné un mandat : je ne vous dirai pas où il est écrit ; il est dans l'opinion, dans l'air peut-être ; mais enfin, le peuple français et beaucoup de patriotes de tous les pays se persuadent que là où je suis la liberté ne souffre pas de dommage. Or, je vois que cette liberté est menacée, compromise, et je ne veux tromper personne. Il n'y aurait point de sincérité de ma part à rester plus longtemps, comme un corps opaque, entre le peuple et le pouvoir. Moi éloigné du gouvernement, chacun saura mieux à quoi s'en tenir. »

Ces paroles pleines de fierté et de sens étaient sans doute dans la pensée de Lafayette. Mais on peut douter qu'il les ait prononcées ce jour-là, quand on voit le général continuer à entretenir des relations avec le roi et ses ministres, et se laisser consulter sur la formation projetée d'un nouveau ministère. Il ne cessa même de réclamer l'exécution des promesses de l'Hôtel-de-Ville, ce qui fit dire aux courtisans que sa démission avait été provoquée par ses prétentions à régenter sans cesse le gouvernement : on mit sa retraite sur le compte de son obstination à vouloir diriger le roi, et sur son dépit à éprouver des obstacles à sa volonté.

Ce fut à peu près dans ce sens que Louis-Philippe apprit à la garde nationale la retraite de son chef.

« Braves gardes nationaux, mes chers compatriotes, leur disait le roi, vous partagerez mes regrets en apprenant que le général Lafayette a cru devoir donner sa démission. Je me flattais de le voir plus longtemps à votre tête, animant votre zèle par son exemple et par le souvenir des grands services qu'il a rendus à la cause de la liberté...... J'ai la consolation de penser que je n'ai rien négligé pour épargner à la garde nationale ce qui sera pour elle un sujet de vifs regrets, et pour moi une véritable peine. »

Qui n'aurait cru, d'après ce langage, que la résolution du général Lafayette était, de sa part, l'effet d'un coup de tête, et que le gouvernement en ressentait la plus vive affliction ? Mais quand on sut que M. Matthieu-Dumas, que M. Carbonnel, que M. de Tracy, que tous les aides-de-camp et officiers d'état-major donnaient aussi leur démission ; quand on vit, dès le lendemain, le commandement de la garde nationale de Paris donné au général Lobau ; quand on apprit surtout que M. Dupont de l'Eure venait de quitter un ministère où *il se trouvait si mal à son aise*, et que le préfet de police Treilhard était remplacé par M. Baude, le public comprit alors toute la portée de cet évènement ; et l'effet produit par la retraite de ces deux patriotes vénérés de tous les bons citoyens fut loin d'être tel que les commensaux du Palais-Royal l'espéraient.

Cependant on ne manqua point de faire courir les bruits les plus propres à détruire les impressions pénibles que la retraite de Lafayette avait produites dans toute la France, et principalement parmi les gardes nationales de Paris. On disait aux uns que Lafayette avait insisté près du roi pour qu'il brisât les Chambres et s'emparât de la dictature : on cherchait par là à augmenter le nombre des ennemis que le vieux patriote avait déjà dans ces deux corps. A ceux qui détestaient les principes révolutionnaires, on leur donnait à entendre que les exigences de Lafayette à cet égard avaient été telles qu'il n'était resté au roi d'autre parti à prendre que de les repousser ou de se retirer lui-même (1). On faisait circuler, dans les rangs de la garde nationale et jusque dans les corps-de-garde, des mensonges qui portaient leurs fruits : on y disait que Lafayette avait obstinément refusé le commandement de la garde nationale parisienne ; que le roi le lui avait offert avec les plus vives instances ; on blessait ainsi l'amour-propre des gardes nationaux, et on les amenait à penser que le général Lafayette s'était *mal conduit avec le roi*.

(1) SARRANS, Lafayette et la Révolution de 1830.

Dans une réunion qui eut lieu au Palais-Royal, où se trouvèrent les colonels et officiers-supérieurs de toutes les légions, Louis-Philippe, tout en paraissant regretter beaucoup la détermination du général, ne manqua pas de se plaindre de ses exigences excessives; et comme le roi parlait à des hommes dévoués à l'ordre public quel qu'il fût, tous ces chefs, naguère si empressés auprès de Lafayette, restèrent convaincus que l'*honneur de la couronne* aurait fini par être compromis par le général en chef. Les amis du gouvernement n'épargnèrent rien pour amortir la sensation que produisait l'éloignement de Lafayette et de Dupont de l'Eure, et, chose étrange, la générosité de l'homme dont ils calomniaient les intentions leur vint en aide. Lafayette, dit M. Sarrans, loin de se faire un mérite et un triomphe de sa retraite, mit tous ses soins à contenir l'explosion de mécontentements qu'elle pouvait produire, et à prévenir les démissions qu'on commençait à offrir de toutes parts. Après avoir eu avec le roi une explication dans laquelle Louis-Philippe se défendit de quelques bruits malveillants accrédités au Palais-Royal sur les exigences du général en chef, celui-ci adressa à la garde nationale quelques mots de regrets; il leur recommandait, comme un nouveau gage de leur affection pour lui, de redoubler de zèle et de ponctualité dans le service. Lafayette parut mettre sa satisfaction personnelle à ne point divulguer à ses anciens subordonnés le secret de sa retraite. Mais bientôt personne n'ignora plus qu'elle était le résultat des jalousies de la cour et des courtisans, des haines de la chambre des pairs, de la terreur que son nom inspirait à l'étranger, et des appréhensions du gouvernement. Bien des gens tremblaient en pensant qu'un révolutionnaire tel que Lafayette se trouvait à la tête de douze cent mille hommes, subissant presque tous l'influence de son immense popularité, et prêts à donner à leur chef toutes les preuves de dévouement qu'il aurait pu leur demander. Tous ceux qui redoutaient le pouvoir exercé par Lafayette n'eurent de repos que lorsqu'ils virent passer l'autorité qu'il puisait dans ses vastes fonctions entre les mains d'un chef moins dangereux et plus aveuglément dévoué à l'ordre de choses qu'ils soutenaient : ils ne furent rassurés que lorsque la garde nationale de Paris fut dirigée par M. Montalivet et par celui des membres de la commission municipale de juillet qui s'était le moins compromis pour la cause de la liberté.

Ils étaient loin de se douter, ces hommes envieux ou timorés, qu'ils faisaient commettre une grande faute au gouvernement. Nul n'était plus propre que Lafayette à rallier autour du même point, vers lequel convergeaient tous les intérêts de l'ordre et de la royauté nouvelle, toutes les opinions dissidentes de la garde nationale de Paris. Lafayette avait réuni en un seul faisceau les quatre-vingt mille citoyens armés qui obéissaient à ses ordres. Paris ne comptait, ainsi que l'avaient prouvé les derniers événements, que des gardes nationaux suivant les impulsions, très peu dangereuses pour la royauté, que leur imprimait leur chef. Dès qu'il ne fut plus à la tête de la garde citoyenne, le faisceau se rompit, et l'on retrouva, sous l'habit national, des légitimistes, des bonapartistes, des républicains, des patriotes qui voulaient une royauté entourée d'institutions républicaines, des hommes à qui les institutions importaient peu, et qui les auraient sacrifiées volontiers à celui qui leur aurait promis une tranquillité quelconque. L'étranger seul tira un avantage réel de l'éloignement de Lafayette des affaires publiques de la France.

Cependant tout le monde attendait impatiemment les explications qui devaient nécessairement avoir lieu dans la chambre des députés au sujet du *grand événement* dont on s'entretenait partout, dans les salons comme dans les corps-de-garde. La séance du 27 décembre satisfit l'impatience publique. Le général Lafayette parut à la tribune.

« Il est d'usage, dit-il au milieu de l'attention que la Chambre et le public prêtaient à ses paroles, il est d'usage dans un pays voisin que. lorsque les citoyens quittent les fonctions publiques, ils s'en expliquent à la Chambre avec leurs collègues ; permettez-moi d'user de ce privilége.

« J'ai longtemps pensé que la place de commandant en chef des gardes nationales du royaume n'était pas compatible, en principes généraux, avec les institutions d'une monarchie constitutionnelle. Aussi, lorsque trois millions de mes concitoyens, en 1790, se proposaient de me conférer cette place par les acclamations de leurs quatorze mille députés au champ de la fédération, je me hâtai d'en prévenir la possibilité, en obtenant de l'Assemblée constituante un décret prohibitif. Il n'en fut pas de même lorsqu'à l'Hôtel-de-Ville le lieutenant-général du royaume, et ensuite le roi, me proposa de rester chargé de ce commande-

ment; je crus devoir l'accepter, avec l'intention de m'en démettre, plus tôt dans la paix, plus tard en cas de guerre, dès que je n'en verrais plus la nécessité.

« L'opinion de la Chambre a devancé cette époque, et, par respect pour elle, je n'ai pas attendu que la loi fût soumise à d'autres pouvoirs. *C'est une affaire de date* fort simple; mais je serais profondément blessé si l'on croyait, et personne me connaissant ou ayant lu les cinquante-quatre dernières années de l'histoire ne peut le croire, qu'il soit entré dans ma conduite la moindre pensée de personnalité. J'irai plus loin; cette opinion de la Chambre a été une occasion pour moi. Le grand pouvoir dont j'étais investi donnait quelque ombrage; *vous en avez, messieurs, entendu parler*. Cet ombrage s'était surtout étendu dans les cercles diplomatiques; aujourd'hui le pouvoir est *brisé;* je n'ai plus que l'honneur d'être votre collègue.

« Encore un mot, messieurs. Cette démission, reçue par le roi avec tous les témoignages de sa bonté ordinaire pour moi, je ne l'aurais pas donnée avant la crise que nous venons de traverser (1). Aujourd'hui, *ma conscience d'ordre public* est pleinement satisfaite. J'avoue qu'il n'en est pas de même de *ma conscience de liberté*. Nous connaissons tous ce programme de l'Hôtel-de-Ville : *Un trône populaire entouré d'institutions républicaines*. Il a été accepté; mais nous ne l'entendons pas tous de même. Il ne l'a pas toujours été par les conseils du roi comme par moi, qui suis plus impatient que d'autres de le réaliser : et quelle qu'ait été toujours mon indépendance personnelle dans toutes les situations, je me sens, dans ma situation actuelle, plus à l'aise pour discuter mon opinion avec vous. »

Il était difficile de s'exprimer avec plus de franchise et de convenance que le fit le général Lafayette; aussi ses paroles firent-elles la plus vive impression dans la Chambre comme au dehors. Et malgré les vœux qu'il faisait, en finissant, pour l'emploi des moyens légaux, chacun comprit dès-lors que les amis de la révolution et de la liberté venaient de rouvrir ses rangs à un grand citoyen désabusé et profondément blessé.

(1) Dupont de l'Eure pensait aussi qu'il ne pouvait pas sortir du ministère au moment du danger; mais, dès qu'il le vit loin du gouvernement, il s'empressa de quitter un poste d'où il ne pouvait plus servir la liberté.

CHAPITRE XXVI.

Espoir fondé par les contre-révolutionnaires sur la retraite de Lafayette. — Le ministère Laffitte se complète. — Attaques dirigées contre Lafayette, Dupont de l'Eure et Odilon Barrot. — Manifestation des Écoles. — Craintes des députés. — Explications demandées par le général Lamarque. — Principes de la non-intervention. — Affaires de l'intérieur. — Réquisitoire de M. de Lameth contre les révolutionnaires. — Alliance carlo-républicaine dénoncée par M. Persil. — L'opposition des quinze ans reparaît dans la Chambre. — Grands débats politiques. — Profession de foi de Dupont de l'Eure. — Déclaration d'Audry de Puyraveau. — Interpellations du général Lamarque et de M. Mauguin. — M. Laffitte expose le système du gouvernement.

Dans les explications pleines de franchise que le général Lafayette avait données soit à la chambre des députés, soit à la garde nationale, il avait dit et répété qu'en remettant au roi le commandement des gardes civiques, il avait cédé non seulement aux volontés de ses collègues les députés, mais encore à des ombrages qui s'étaient élevés de *diverses parts,* et qui, disait-il, ne pouvaient être satisfaits que par un abandon de pouvoir total et sans réserve. « Et lors même, avait-il ajouté dans ses adieux à la garde nationale, que l'intervention royale, dans sa sollicitude, eût ensuite pris des moyens de prolonger mes services, un instinct de liberté, qui ne trompa jamais ma vie entière, m'a revélé qu'il fallait sacrifier ce pouvoir, ces jouissances, ces affections de tous les instants, à l'austère devoir de servir toutes les conséquences de la glorieuse révolution de 1830. »

Lafayette venait donc enfin de comprendre que la popularité dont il jouissait lui imposait un autre rôle que celui de servir de paratonnerre à un gouvernement qui trompait le peuple, et il brisait, quoiqu'un peu tard, les liens qui l'avaient pour ainsi dire rendu solidaire de tout ce qui s'était fait en France depuis le 31 juillet.

Mais il y mit encore tant de formes; il se montra si touché de l'attachement que le roi et la famille royale continuaient d'afficher pour celui qu'on appelait toujours *le cher général;* il fit lui-même tant d'efforts pour amortir le coup porté aux patriotes de la garde nationale, que sa retraite des affaires publiques fut loin de produire l'effet que les contre-révolutionnaires en redoutaient.

Ils crurent même que la crise qui amenait l'éloignement de Lafayette, de Dupont de l'Eure, de Treilhard et de quelques autres patriotes, pourrait ramener au ministère ceux de leurs amis qui en étaient sortis peu de temps avant; et dès-lors toutes leurs intrigues se dirigèrent vers ce but.

Mais M. Lafitte restait ministre; complète-

nent aveuglé sur le rôle que le roi lui faisait jouer, il convenait encore aux desseins du Palais-Royal. On n'eut pas alors la pensée de lui laisser suivre son ami Dupont de l'Eure. Avant de le renvoyer il fallait; suivant l'expression d'un haut personnage, *user sa popularité*, comme on avait compromis celle de Lafayette, afin qu'ils ne pussent plus être dangereux ni l'un ni l'autre. Le ministère Lafitte ne fut donc pas renversé, et les doctrinaires ne rentrèrent point encore au pouvoir: on se borna à donner le ministère de la justice à M. Mérilhou, et on le remplaça à l'instruction publique par M. Barthe, alors président de chambre à la Cour royale de Paris. Ces deux avocats passaient pour d'excellents patriotes parce que, sous la restauration, ils avaient fait partie des sociétés secrètes, et parce qu'ils avaient défendu les journaux libéraux devant les juges de Louis XVIII et de Charles X.

Les contre-révolutionnaires se vengèrent de leur désappointement en attaquant à la fois et le général Lafayette, et le préfet de la Seine et les membres patriotes du ministère.

Le 27 décembre au soir, les jeunes gens des écoles, auxquels se joignirent une foule d'autres patriotes, se rendirent à l'hôtel du général Lafayette, rue d'Anjou Saint-Honoré, pour lui offrir leurs félicitations à l'occasion de sa retraite. Le général les remercia en termes affectueux, et leur recommanda le calme et la modération.

Néanmoins cette manifestation des écoles, jointe aux lettres qu'elles avaient fait insérer dans les journaux pour répudier hautainement les éloges de la chambre des députés, accréditèrent le bruit que le lendemain les élèves devaient se porter en masse sur le Palais-Bourbon pour en chasser l'assemblée qui y siégeait. Soit que les députés redoutassent réellement cette contre-partie des événements de l'Orangerie, soit que les meneurs fussent bien aises de trouver une occasion de venger la Chambre des insultes qui lui avaient été faites, le lendemain matin, le président, Casimir Périer, fit entourer la chambre des députés d'une force armée considérable. De nombreux bataillons de toutes armes occupaient la cour et la place du Palais-Bourbon, ainsi que le pont, les quais et les rues adjacentes. Quand on demandait quel était l'objet de cette réunion de forces militaires, le président et les questeurs répondaient mystérieusement qu'on avait découvert un complot formé par les écoles et les républicains contre l'assemblée des députés: il ne s'agissait de rien moins, ajoutaient-ils, que de jeter dans la Seine tous les membres désignés comme des contre-révolutionnaires. Ces révélations agitèrent l'assemblée, et la séance s'en ressentit.

Le général Lamarque parut le premier à la tribune pour demander des explications sur l'appareil militaire qu'on avait développé autour de la Chambre. « Pourquoi fatiguer ainsi tant de bons citoyens qui, disait-il, tandis que nous sommes tranquillement assis sur nos banquettes, sont exposés à la pluie et aux intempéries de la saison? » — « Informé par le gouvernement que des rassemblements considérables devaient se porter sur la chambre des députés, répondit Casimir Périer, j'ai cru de mon devoir de garantir l'inviolabilité de la représentation nationale et assurer la liberté de ses délibérations. »

Mais ce que Casimir Périer ne dit pas, c'est que la situation des choses avait été calculée pour effrayer, par la perspective d'une nouvelle révolution, et l'opinion publique et ceux des députés qui n'apercevaient que la surface. Les centres devaient profiter de l'occasion pour exiger des explications du ministère, l'attaquer, et amener par là une situation violente qui pût le renverser, et remettre ensuite à la place des hommes qui ne plaisaient déjà plus aux contre-révolutionnaires, ceux des doctrinaires qui se montraient derrière la toile, depuis que la grande crise était passée.

M. de Rambuteau prévint les désirs des centres, en demandant aux ministres des renseignements sur les troubles des jours derniers, afin, disait-il, de rassurer les départements agités par la plus grande inquiétude; il interpella aussi le ministère sur la situation intérieure.

A la manière dont ces explications étaient demandées, on put se convaincre que M. de Rambuteau avait voulu mettre les ministres sur la voie; aussi M. Laffitte profita-t-il de l'occasion qui lui était offerte pour exposer et le système du gouvernement, et comme il entendait l'exécuter.

« Au dehors, dit-il, le ministère a adopté le principe de non-intervention; ce principe vrai, fécond, naissait de la situation même. La Sainte-Alliance avait pour but d'étouffer, par des efforts communs, la liberté du peuple partout où elle viendrait à se montrer; le principe nouveau, proclamé par la France, a dû être de laisser se déployer la liberté partout où elle viendrait à naître (1), mais à naître naturellement, ajoutait M. Laffitte...... Ce principe, qui conciliait no-

(1) On verra plus tard comment l'Autriche, la Prusse et la Russie ont fait cas du principe proclamé par le gouvernement de Louis-Philippe.

tre dignité avec la sécurité de l'Europe, qui n'était pas un expédient, mais une vérité profonde, ce principe a prévalu dans notre politique. Cependant son énonciation n'était rien encore; c'est son application qui était tout. Aujourd'hui cette application a commencé, et prouve d'une manière éclatante que le principe de non-intervention n'était pas un prétexte de la faiblesse, mais une sage maxime franchement et irrévocablement adoptée. Les cinq grandes puissances viennent de reconnaître et ont signé en commun l'indépendance de la Belgique.

« Pendant les négociations, ajoutait M. Laffitte, des puissances avaient armé dans des vues de sûreté plutôt que d'aggression. La France, pour ne pas rester en arrière en rien, pour être prête à tout, a sur-le-champ armé à son tour; ses préparatifs de guerre continuent, et ne seront suspendus que lorsque les armements, fort exagérés d'ailleurs, que l'on impute à certaines puissances, auront cessé. »

Passant à l'intérieur, et après avoir donné à la garde nationale de grands éloges, le président du conseil se vantait d'avoir prouvé, dans les dernières circonstances, comment il entendait faire l'application de la devise *liberté, ordre public.*

« Le ministère ne vous a demandé, ajoutait-il, aucune mesure extraordinaire; il s'est servi des lois accoutumées: dans ces moments, il a fait déployer l'appareil de la force; il a surtout pris et annoncé la résolution de faire respecter les lois, et les lois ont été respectées: la terreur inspirée par ce grand procès a été dissipée; l'anarchie a été vaincue avec les seules armes de la liberté. »

M. Laffitte ne pouvait s'empêcher de parler de la conspiration dont tout le monde s'entretenait, il le fit en ces termes:

« Le gouvernement vous avait dit que peut-être on conspirait; mais, qu'il prenait le doute pour une certitude, afin de n'être pas surpris. Il n'a pas dit, il n'a pas dû dire davantage. Aujourd'hui une impatience très concevable porte beaucoup d'honorables membres de cette Chambre à demander des éclaircissements. Ils seront donnés. Mais la justice légale procède lentement; elle recherche les faits avec scrupule; elle ne poursuit, ne dénonce, n'incarcère pas avec précipitation comme la justice des partis: il faut lui laisser sa conscience et ses délais. D'ailleurs une tentative de mouvement populaire ne se saisit pas, ne se constate pas avec la même précision qu'une conspiration tramée par plusieurs conjurés. Souvent ce sont des égarements bien plus que de mauvais desseins que l'on saisit, et, croyant approcher d'un crime, on ne trouve plus que des inconséquences. Le crime véritable reste aux perfides instigateurs, qui veulent profiter des égarements de certaines têtes.... Des documents écrits prouveront que les partisans de ce qui a péri en juillet, sont mêlés aux troubles des journées de décembre, et que seuls ils ne peuvent point alléguer pour excuse les emportements d'un amour exagéré de la liberté. Nous tenons ces mots écrits de leur main: *Il nous faut une république pour chasser la famille d'Orléans.*

Arrivant ensuite à la retraite du général Lafayette et de Dupont de l'Eure, M. Laffite répétait ce qui avait été dit, que le général avait fait seulement un peu plus tôt ce qu'il voulait faire plus tard; et, quant au ministre de la justice, M. Laffitte rappela que M. Dupont de l'Eure, ne voulant pas déposer sa part de pouvoir la veille du danger, il l'avait fait le lendemain, aux grands regrets de ses collègues et du roi. « Le ministère, quoiqu'affligé de cette séparation, ajouta le président du conseil, n'en a pas été décomposé; il a regardé dans le pays, si riche en vertus et en talents, il a trouvé un brave à mettre à la tête de la garde nationale; il a trouvé dans cette Chambre le moyen de se compléter dignement.

« Une douce répression, concluait M. Laffitte, a atteint des écarts que des jeunes gens de nos écoles avaient déjà rachetés d'avance par une noble conduite; mais la plus rigoureuse sévérité fera rentrer dans l'ordre et la légalité quiconque voudra en sortir. Nous voulons que Paris soit enfin tranquille; qu'il ne dépende point de quelques agitateurs ou égarés ou perfides de troubler le commerce, le crédit, la sécurité générale. » M. Laffitte terminait ses renseignements en annonçant la prochaine présentation d'une loi électorale, qui, disait-il, satisferait les amis de la liberté comme ceux de l'ordre (1).

L'exposé fait par le président du conseil, semblait avoir satisfait la grande majorité de la Chambre, car de nombreux applaudissements avaient accueilli le ministre de Louis-Philippe au moment où il descendait de la tribune. Mais le préfet de la Seine, M. Odilon-Barrot, crut devoir ajouter aux paroles de M. Laffitte quelques explications personnelles, sur des imputations qui lui avaient été adressées, par lesquelles on l'accusait d'avoir pactisé avec l'émeute et même d'avoir pris des engagements

(1) Cette loi fut en effet présentée peu de jours après. Nous en parlerons lorsqu'elle occupera la chambre des députés.

avec les jeunes gens pour forcer le roi à adopter le programme de l'Hôtel-de-Ville.

A ces mots d'institutions républicaines, on vit se traîner avec peine vers la tribune un vieillard qu'on aurait pris pour une *momie* (1). C'était le reste de ces trois frères Lameth si brillants, si populaires au commencement de la première révolution, et si célèbres par leurs luttes patriotiques contre le géant de la tribune française. M. de Lameth, autrefois si démocrate, étonna tous ses collègues par le violent réquisitoire qu'il prononça contre les *esprits pervers* qui, dit-il, voulaient arriver à la république, à ses guillotines, à ses suspects, à ses réquisitions, son maximum, ses assignats et ses guerres. Il dénonça l'existence d'une conspiration républicaine qui remontait au trente juillet. Selon M. de Lameth, les conspirateurs avaient un *directoire* qui cherchait à pervertir l'esprit public pour arriver à l'anarchie, c'est-à-dire au renversement des institutions dont la France jouissait sous son nouveau roi, « ce roi citoyen, disait-il, qui avait préservé le pays de tous les dangers d'une révolution. » L'orateur assurait que ce parti avait ses écrivains prêchant la dissolution de la chambre des députés pour mieux arriver à son but; mais M. de Lameth avait la confiance que le roi ne prononcerait pas cette dissolution, et que son gouvernement aurait le courage de poursuivre tous les écrits coupables des conspirateurs.

La haine que cet ancien *constituant* venait d'exhaler contre les républicains, il ne balança pas à l'étendre sur ces *institutions républicaines* que l'on avait *osé* proposer à l'Hôtel-de-Ville; il les frappait de sa réprobation, et les signalait comme incompatibles avec la monarchie. « Il faut, s'écriait-il, que nous conservions nos institutions dans toute leur pureté. » Ce qui, dans la pensée de l'orateur, signifiait conserver tout ce qu'a fait la restauration, moins la dynastie.

Depuis la révolution de juillet, personne, parmi les députés, n'avait osé tenir à la Chambre un langage aussi ouvertement contre-révolutionnaire que celui que les ministres du roi furent forcés d'entendre de la bouche du député de Pontoise. C'était le manifeste des centres, des *conservateurs*, des doctrinaires, exposé sans réticences, comme sans voile. Les centres applaudirent M. de Lameth de ce qu'ils appelaient son courage; les doctrinaires gardèrent le silence, dans la crainte de laisser deviner leur arrière-pensée. Mais le côté gauche se montra stupéfait d'entendre un pareil programme au moment où l'on croyait entrer franchement dans celui de l'Hôtel-de-Ville: M. Laffitte se vit dans la nécessité de reparaître à la tribune pour déclarer qu'il n'avait pas dit que telle ou telle conspiration existât, mais seulement que le gouvernement avait aperçu assez de symptômes de conspiration pour éveiller l'action des tribunaux. Relativement à la dissolution de la chambre élective, le président du conseil, tout en reconnaissant le droit de chacun d'émettre son opinion à ce sujet, déclara que le gouvernement n'avait pas à faire connaître sa détermination, ce qui fut regardé par M. de Lameth comme un aveu tacite que cette dissolution, objet de terreur pour ce député, était suspendue sur sa tête comme sur celle de ceux de ses collègues qui craignaient de ne point obtenir un nouveau mandat de leurs colléges électoraux.

Ainsi que cela arrive toujours lorsqu'on entame des questions vivaces dans les grandes assemblées, les efforts du président du conseil pour circonscrire les débats aux explications que le gouvernement avait dû donner, furent impuissants. Chacun voulut s'en mêler. M. Bignon, qui gardait rancune au ministère de l'avoir mis de côté, et qui paraissait flatté de pouvoir retourner aux affaires avec un ministère des centres, parla longuement pour examiner sérieusement la situation du pays et remonter aux causes des troubles qui avaient eu lieu. Selon ce diplomate, plusieurs factions avaient concouru à ces troubles. Selon lui, les partisans de l'enfant d'Holy-Rood, les admirateurs vrais ou simulés du système républicain, et une sorte de parti sans nom, composé d'ambitieux désappointés et d'esprits systématiques mais désintéressés, avaient contribué à troubler la tranquillité publique. A son avis, un gouvernement fort devait réduire tous ces partis au silence et à l'impuissance de nuire à l'ordre de choses établi.

« Jusqu'à ce jour, ajoutait M. Bignon, des hommes que j'honore, mais dont l'opinion n'est pas la mienne, ont pu croire que, par une sorte de reconnaissance pour les immenses services qu'ont rendus à la liberté toutes les classes de la population parisienne, il fallait sinon composer avec l'anarchie, du moins tolérer une certaine agitation dont ils se flattaient que les

(1) Qualification qui fut donnée à M. de Lameth dans cette étonnante production poétique connue sous le titre de *Némésis*, et publiée hebdomadairement par le jeune et grand poëte Barthélemy, si déplorablement ravi à la cause de la liberté par la corruption du gouvernement.

conséquences pourraient n'être pas funestes. Si l'on a pu être indécis sur ce point pour les mois qui viennent de s'écouler, il me semble qu'on ne peut plus l'être maintenant. A dater d'aujourd'hui il faut que la loi reprenne partout la plénitude de son empire ; que partout l'insubordination cesse, et qu'il y ait accord entre le pouvoir et ses agents. » Ceci s'adressait évidemment à M. Odilon Barrot, que le ministre de l'intérieur, M. Montalivet, peignait comme étant en état d'insurrection contre son supérieur immédiat.

Ces débats, ou plutôt cette querelle, dans laquelle les partis cherchaient à se dessiner, recommença le lendemain et se prolongea jusqu'au dernier jour de cette même année 1830 si féconde en événements majeurs. Il était évident que deux ordres d'idées et d'intérêts allaient se disputer de nouveau la France, et que les luttes des dernières années de la restauration allaient recommencer. On voyait l'opposition se reconstituer : mais avec des éléments nouveaux et des systèmes mieux formulés. Quant au parti qui soutenait le gouvernement, malgré sa déviation de la route que lui avait tracée la révolution à laquelle il devait son origine, ce parti se montrait sur le terrain avec la même livrée ; sa cocarde seule était changée ; mais son mot d'ordre était le même, ainsi qu'on a pu en juger par les opinions émises par M. de Lameth.

Pour rester convaincu qu'on allait avoir sous les yeux la seconde édition de l'histoire de la restauration, il faut lire et méditer les débats politiques qui absorbèrent la chambre des députés dans les cinq derniers jours de décembre, débats qui ont dévoilé le système politique du gouvernement, l'état des partis de la Chambre et la situation de la France. On y verra tour à tour M. Salverte et M. Guizot se combattre à outrance sur le terrain des principes qui devaient diriger le gouvernement né de la révolution, et indiquer le but que cette révolution devait atteindre, but qui était bien différent dans l'opinion de chacun de ces deux orateurs. L'un, M. Salverte, montrant du doigt les obstacles et les ennemis que cette grande révolution avait trouvés sur ses pas ; l'autre, M. Guizot, prétendant qu'elle ne devait les embarras qui l'assiégeaient qu'à des mécontentements difficiles à satisfaire, qu'à des ambitions déçues ; l'un, déclarant que la révolution avait pour mandat de changer tout ce qui existait, hommes et choses ; l'autre affirmant que le seul objet de cette révolution avait été de *changer de dynastie, mais en resserrant ce changement dans les limites les plus étroites; de toucher le moins possible aux institutions établies*, et soutenant qu'on devait accepter le passé, le ménager, respecter tous les faits, transiger avec tous les intérêts. C'était à ce misérable résultat que les doctrinaires et les amis du roi voulaient faire aboutir la révolution du peuple.

Au milieu de ces débats politiques, on vit monter à la tribune M. Persil, récemment appelé aux fonctions de procureur-général près la Cour royale de Paris : il allait, disait-il, donner des renseignements tirés de la procédure qui s'instruisait contre les conspirateurs de décembre, d'après lesquels la justice avait la conviction que les républicains et les carlistes s'étaient alliés pour renverser la famille d'Orléans ; que les carlistes, ne pouvant imposer tout de suite à la France le jeune prince qu'ils appelaient Henri V, travaillaient à seconder les républicains ; qu'ils consentaient même à laisser établir la république, afin d'arriver plus sûrement au règne du duc de Bordeaux. Selon M. Persil, qui ne se montrait pas difficile en fait de preuves, ce complot carlo-républicain résultait d'une lettre écrite par un royaliste subalterne, lettre qu'il produisit à la tribune, et qui, malgré l'absurdité des idées qu'elle renfermait, n'en servit pas moins à établir, aux yeux de tous les députés de mauvaise foi comme à ceux des niais que la France nourrit dans son sein, l'existence patente de l'alliance des républicains avec leurs plus mortels ennemis.

Et, chose plus absurde, plus incompréhensible encore ! le gouvernement et les divers ministères contre-révolutionnaires qu'il employa, vécurent plus de deux ans de l'effet que cette fable ridicule produisit sur une partie de la population de Paris et de la France !

A côté de ces rêves d'esprits malades, il faut lire le discours substantiel par lequel M. Mauguin répondit à M. de Lameth, à M. Guizot et à M. Persil ; il faut voir cet orateur déclarant que le gouvernement seul était la cause des troubles, des émeutes, du malaise, du discrédit général qui ruinait le commerce et l'industrie de la France, et énumérer une à une, avec une lucidité propre à ouvrir les yeux à bien des gens, toutes les fautes que le gouvernement de Louis Philippe avait faites depuis son établissement. Il lui reprochait d'avoir employé la peur du danger comme moyen de gouvernement. Dans ce discours, qui fut un acte d'accusation complet, M. Mauguin interpellait les ministres sur les rapports de la France avec les puissances étrangères ; sur la réponse de l'empereur Nicolas

à la notification de l'avènement de Louis-Philippe; sur le refus que le duc de Modène avait fait de recevoir cette notification, choses que le gouvernement tenait secrètes, et sur les affaires de la Belgique.

Depuis quelque temps, M. Mauguin avait l'habitude de placer le gouvernement sur la sellette et de l'y laisser tout meurtri: mais on commençait à s'habituer aux coups de ce rude antagoniste; et, faute de bonnes raisons, les centres criaient, *à l'anarchiste,* toutes les fois qu'on le voyait monter à la tribune.

Aux vives attaques de M. Mauguin se joignirent, ce jour-là, les paroles de dédain par lesquelles M. Dupont de l'Eure se décida enfin à répondre aux inculpations dont il croyait avoir été l'objet de la part des orateurs du centre.

« C'est une chose véritablement étrange, dit cet ancien ministre de la justice, et ce sera, je crois, un spectacle étonnant pour la France, que de voir trois de ses représentants connus, j'ose le dire, par d'honorables antécédents de patriotisme et de probité politique, amenés, sinon à votre barre, du moins à cette tribune, pour s'expliquer sur une accusation que l'on fait sourdement circuler contre eux, que personne ne veut et n'ose préciser, mais qui, dit-on, préoccupe tous les esprits. Placés de cette manière dans une sorte de nécessité de se justifier, par exemple, d'avoir affecté une puissance suprême dans les derniers troubles de Paris, en profitant de l'irritation des esprits, dans le procès des ex-ministres, pour soulever et apaiser alternativement les flots populaires, avec le dessein criminel de jeter l'effroi dans l'âme du roi, et de lui arracher des concessions politiques déjà promises à quelques centaines de jeunes élèves de nos écoles, secrètement dirigés par eux, et agissant en leur nom sur la multitude.

« Une pareille accusation est bien grave, messieurs, et valait bien la peine, ce me semble, d'être hautement apportée à la tribune, au lieu de s'y présenter avec les formes douteuses d'une simple insinuation. Mais, je ne crains pas de dire qu'elle serait encore plus absurde que grave, et j'avertis ceux qui en ont conçu la pensée que la honte en retombera sur eux; car jamais, j'ose le dire, la France ne croira que Lafayette, Odilon Barrot et Dupont de l'Eure, à qui, grâce à Dieu et en dépit de leurs secrets accusateurs, elle tient quelque compte de leur vie passée, soient devenus tout à coup les hommes de la trahison, ou, si l'on veut, des *Polignac populaires,* pour me servir de l'odieuse expression d'un journal, qui n'a pu nous pardonner la dissolution du premier ministère (1).

« Pour moi, messieurs, qui me croyais au-dessus d'aussi misérables imputations, j'aurais renoncé à prendre la parole, même dans le débat actuel, surtout depuis que la Chambre avait laissé tomber la proposition de M. Boissy d'Anglas (2)......

« La seule promesse que j'aie faite, ajoutait M. Dupont, non à des attroupements tumultueux, non pas même aux jeunes étudiants qui ont si puissamment contribué à les dissoudre par la voix si persuasive et l'ascendant de leur patriotisme, mais au pays, au roi et à ma conscience, c'est celle de rompre à tout jamais avec notre trompeuse restauration, avec ses traditions et les prétendus perfectionnements que l'on nous offre quelquefois en son nom, et de rester invariablement attaché à notre glorieuse révolution de juillet, à ses principes, à ses institutions. Voilà la seule promesse que j'aie faite, et j'ose dire que je ne l'ai pas faussée.

« Messieurs, disait en finissant son discours M. Dupont de l'Eure, je suis entré au ministère à mon corps défendant, et en faisant une extrême violence à mon goût pour la retraite; mais déterminé seulement par cette pensée patriotique, que tout homme populaire devait son concours et son appui au gouvernement issu de la révolution. Depuis lors, diverses circonstances m'ont fait éprouver plus d'une fois le besoin de me retirer des affaires, et plus d'une fois aussi, j'en ai exprimé la volonté. Cependant je ne l'ai pas fait, tant que j'ai été retenu par la crainte de susciter un nouvel embarras au milieu du danger que pouvait faire naître le procès des ministres.

« Mais ces dangers n'existent plus, et j'ai pensé que le moment était venu pour moi où je devais déposer un fardeau qui excédait la mesure de mes forces. Le roi, qui a compris mes motifs et apprécié mes intentions, a consenti à ma retraite, sans être moins convaincu de mon attachement à sa personne et à son trône constitutionnel. Je reviens parmi vous, mes chers collègues, et j'y reprends la place que j'y ai occupée de tous temps, avec la même indépen-

(1) C'était le *Temps* qui les avait ainsi qualifiés. Ce journal, si courageux pendant la révolution, avait aussitôt après passé sous l'influence des doctrinaires. Le nouveau préfet de police, M. Baude, appartenait à la rédaction de ce journal.

(2) M. Boissy d'Anglas avait déposé la proposition de faire une enquête sur les événements; mais il l'avait retirée, malgré les protestations du côté gauche de la Chambre.

dance et les sentiments que vous m'avez toujours connus. »

M. Dupont venait d'imposer silence à tous ceux qui avaient cru devoir se faire les échos des reproches que les courtisans adressaient à Lafayette, au ministre de la justice, aux deux préfets de la Seine et de la police ; il avait confondu les calomniateurs des hommes qui avaient tant contribué à sauver la nouvelle dynastie. Lafayette garda le silence, laissant à l'opinion publique le soin de faire justice d'imputations qui ne pouvaient l'atteindre (1). Chose étrange ! M. Odilon Barrot s'était vu accuser d'avoir fait espérer aux jeunes gens que le règne de la liberté arrivait, et que la France tranquille jouirait enfin de ces institutions républicaines qu'on lui avait promises ! Il fut obligé de déclarer qu'il n'avait point *conspiré* pour les conséquences de la révolution de juillet !

« Et moi, s'était écrié Audry de Puyraveau, que les haineuses accusations des conservateurs indiquaient ; et moi, j'ai conspiré les 27, 28 et 29 juillet : oui, j'ai conspiré pour renverser le trône qui trahissait notre patrie ; j'ai conspiré pour la liberté, et j'en suis fier ; jai conspiré pour rétablir l'ordre et faire ressortir le beau caractère de la grande nation et de la ville sans pareille ; j'ai conspiré pour établir le trône de Louis-Philippe à l'instant même où je renvoyais ceux qui venaient négocier pour Charles X, quand je refusais de recevoir le retrait des ordonnances, et alors surtout que la commission municipale déclarait que la branche aînée des Bourbons avait cessé de regner.

« Et depuis, lorsque les faits et l'ineptie sont venus conspirer contre tout ce que les hommes généreux avaient fait, j'ai conspiré encore, mais en suppliant de prendre espoir dans la raison publique, en prêchant l'ordre et son maintien ; en disant que cette liberté que nous avons conquise ne pourrait pas périr, et que notre sauvegarde à tous était dans le roi et dans les hommes forts de l'administration.

« Oui, nous avons conspiré et nous conspirons encore pour le bien public, et je me sens tout glorieux des attaques qui font ressortir notre conduite. Et ceux qui osent nous honorer de leurs outrages, voyez leurs actes, examinez les suites de leur conduite, et dites où sont les vrais conspirateurs. »

(1) Un des reproches que les courtisans adressaient avec plus de véhémence à Lafayette et à Odilon Barrot, c'était d'avoir exercé la puissance souveraine pendant les jours de crise. — « Il le fallait bien, avait répondu Lafayette à l'un de ses amis ; il fallait bien que le pouvoir résidât quelque part, puisque le roi et ses ministres s'étaient, pendant trois jours, effacés derrière nous. »

Pour démontrer que d'autres que les patriotes conspiraient contre les intérêts, contre l'honneur de la France et contre sa dernière révolution, le général Lamarque crut devoir interpeller le ministre des affaires étrangères sur les actes récents de cette *conférence* de Londres, sous laquelle se cachait la suite du congrès de Vienne et la queue de la *Sainte-Alliance.*

« Ne devez-vous pas craindre, en voyant figurer aux *conférences* les négociateurs du congrès de Vienne, dit ce loyal militaire, que les mêmes principes ne dirigent ces négociateurs ? Ces craintes, ces alarmes, ne seraient-elles pas légitimées, si, comme on l'assure, le protocole du traité de la reconnaissance de la Belgique porte : « qu'on s'éloignera le moins possible des bases et du but, de l'esprit et des dispositions des traités de 1814 et de 1815 ? Or, ces traités, dictés par la violence et par d'implacables ressentiments, acceptés sous la volée du canon de Waterloo par une nation qu'on faisait passer sous les fourches caudines, ne peuvent plus convenir à la France régénérée, qui, après avoir conquis sa liberté, a certes le droit de revendiquer son indépendance.

« Et l'on vous propose de vous rapprocher le plus possible de l'esprit et des dispositions de ces traités ! Oublie-t-on donc que non seulement ils nous ont privés de nos frontières naturelles, mais même des frontières que nous avait léguées Louis XIV ; qu'ils nous ont enlevé des places fortes qui fermaient les avenues de notre capitale, qu'à la simple apparence d'une guerre étrangère nous sommes dans la honteuse nécessité de couvrir de formidables retranchements ? Oublie-t-on donc qu'on voulut faire alors de la Belgique un rempart contre nous, une tête de pont pour l'Angleterre ? Le but des cinq grandes puissances serait-il de lui conserver cette destination première ? Viendront-elles placer une garnison autrichienne, prussienne ou de la confédération à Namur, à Mons, à Tournay, comme elles en ont une à Landau et à Luxembourg ; ou les Belges, ces enfants séparés de la grande famille, seront-ils obligés de nous surveiller et d'être toujours dans une position hostile envers la mère-patrie ?....

« Je croirais insulter nos ministres, poursuivit le général Lamarque, si j'ajoutais la moindre foi aux desseins qu'on leur suppose de placer un prince anglais sur le trône de la Belgique, et de tempérer cette honteuse concession en l'alliant à une jeune princesse qui le rattacherait à la France. Louis XIV, dans son orgueil et sa superbe, a bien pu sacrifier les intérêts

de la nation à ceux de sa famille, et préférer mettre son petit-fils sur le trône d'Espagne à réunir les Pays-Bas à la France, comme on le lui offrait; mais notre roi Philippe, s'il voulait suivre l'exemple de ses aïeux, marcherait bien plutôt sur les traces de Henri IV, qui ne soupirait qu'après cette réunion, et qui, ayant formé une armée et une épargne, allait l'effectuer, s'il faut en croire Sully, lorsque le poignard d'un assassin termina sa belle et patriotique vie.

« Je me borne donc à demander, concluait l'orateur, 1° s'il est vrai que le protocole signé par les grandes puissances porte qu'on se rapprochera le plus possible des traités de 1814 et de 1815; 2° si on comprend pour les limites du nouvel État celles qui ont servi de base à l'armistice conclu entre les Belges et les Hollandais. »

Ainsi interpellé directement, le ministre des affaires étrangères répondit que le protocole du 20 décembre avait reconnu le principe de la séparation de la Belgique, et que son indépendance y était proclamée sans restriction; qu'il avait bien été question, dans cette pièce, de l'ancienne destination de ce royaume, mais qu'aucune condition n'y avait été stipulée, et que la question des limites devait donner lieu à des négociations qui ne pouvaient pas encore être connues de la Chambre. Le ministre ajoutait que les pertes supportées par la France, lors de son invasion, étaient le résultat d'événements qui, en changeant la face de l'Europe, avaient assujéti les États à des obligations mutuelles, propres à dominer le sentiment national.

Revenant à la question de la Belgique, et tout en gardant les réserves dans lesquelles les diplomates ont l'habitude de se draper, M. Sébastiani s'exprimait ainsi :

« Des conférences sont ouvertes à Londres: la Belgique les a désirées; elles ne trompent pas ses espérances, et déjà elle en recueille les fruits... Quant aux difficultés relatives à l'ouverture de l'Escaut, je me bornerai à une observation : la libre navigation des mers est un principe que la France a proclamé et qu'elle saura faire respecter. Quelque réserve que j'aie dû mettre dans ces explications, elles seront, je l'espère, de nature à satisfaire et la France et la Belgique et l'Europe, avec laquelle nous n'avons que des relations amicales, et dont la paix sera honorablement maintenue et affermie. »

Ces explications par lesquelles M. Sébastiani n'avait répondu à aucune des questions adressées au gouvernement par le général Lamarque, furent loin de paraître satisfaisantes aux membres du côté gauche; aussi vit-on M. Mauguin s'élancer à la tribune, où, après avoir insisté pour obtenir des réponses catégoriques sur les diverses interpellations du général Lamarque, l'orateur s'écria :

« Penserait-on par hasard, faire de la Belgique une province anglaise, et voudrait-on lui donner pour roi un prince que la tribune française repoussait du trône de la Grèce? Que le ministère y pense, sa responsabilité y est gravement engagée.... Nous ne souffrirons jamais que cette ceinture de places fortes, qui est pour nous un danger ou un rempart, puisse passer sous l'influence d'une puissance, maintenant amie, mais qui peut cesser de l'être....

« On parle sans cesse du principe de non-intervention, qu'on veut rattacher aux principes de 1815. J'avoue, quant à moi, que je le conçois mal, et que j'ai besoin, pour le mieux concevoir, de quelques explications nouvelles.....

« Les traités de 1814 et 1815 existent encore diplomatiquement : ils admettent, au profit des cinq puissances, le principe d'intervention. Ces traités leur accordent le droit d'intervenir activement pour empêcher toute modification des états continentaux de l'Europe. Et nous, nous déclarons que nous n'interviendrons pas pour faire des changements dans les États, mais que nous nous opposerons à ce qu'une puissance étrangère vienne s'opposer, elle-même, à ces modifications.

« Ainsi, ajoutait M. Mauguin, dans notre principe de non-intervention, il y aurait vis-à-vis des autres puissances une espèce de droit de prohibition. Ce serait là le renversement diplomatique d'une partie du principe fondamental de la Sainte-Alliance et des traités de 1814 et de 1815. Cela posé, je demanderai au ministre s'il a fait part aux puissances de sa nouvelle doctrine; c'est lui demander ce qu'elles ont répondu. Cette question peut exciter les sourires, c'est possible; mais cette question, c'est la paix ou la guerre. »

Ainsi posée, la nouvelle question parut embarrasser les ministres; ils avouèrent même qu'ils ne pouvaient pas répondre explicitement, étant obligés, disaient-ils, de garder la plus grande réserve sur les négociations entamées. Tout ce que put faire le président du conseil, ce fut de rappeler les explications qu'il avait précédemment données sur la politique du gouvernement.

« Quant à la politique étrangère, dit M. Laffitte, il y a deux questions : les principes et la conquête. Les principes, c'est la non-interven-

tion, et les principes ont déjà triomphé en Europe, puisque j'ai annoncé qu'il y avait un traité signé par cinq grandes puissances qui avaient reconnu l'indépendance de la Belgique.

« On a rappelé de vieux souvenirs; on a exprimé des regrets auxquels se rattache le second principe qui est celui de la conquête..... La question qui en résulte est celle-ci : La France doit-elle préférer la guerre à la paix? Eh bien, je le déclare, si la France peut conserver la paix avec dignité; si elle peut faire respecter ses droits, je ne pense pas, prévoyant un avenir qui est peut-être loin de nous, qu'il faille s'occuper de faire la guerre. La paix est le besoin de la France. Sans doute le gouvernement ne sacrifiera jamais la dignité de la France au besoin de lui conserver la paix : nous avons tous les moyens de faire la guerre; et si nous étions dans le cas de la faire, nous la ferions d'une manière victorieuse, je n'en doute pas; mais je le répète, notre premier besoin, notre devoir est de conserver la paix. Voilà la politique du gouvernement. »

Ainsi se trouvait expliqué le système adopté par le cabinet de Louis-Philippe. Ce n'était pas encore celui de *la paix à tout prix*, mais c'était la paix achetée par le maintien des traités de 1814 et 1815, par l'égoïsme de la non-intervention et par l'abandon de la Belgique à l'influence de l'Angleterre. Nous ne tarderons pas à voir comment les puissances du Nord se jouèrent du principe de la non-intervention.

CHAPITRE XXVII.

Suite de l'expédition d'Alger. — Trésor du dey. — Sommes que la France en retire. — Soumission du bey de Titterie. — Occupation d'Oran et de Bone. — Expédition de Bélidéah. — Ses résultats déplorables. — Évacuation de Bone et d'Oran. — Situation de l'armée et de la colonie. — On apprend à Alger la révolution de juillet. — Arrivée en Afrique du général Clauzel. — Expédition contre le bey de Titterie. — Combat du col de Téniah — Entrée à Médéah. — Retour à Alger. — Brigandages des Kabyles.

Pour compléter l'histoire des événements si extraordinaires et si compliqués qui ont agité la France et l'Europe pendant les cinq derniers mois de la mémorable année 1830, il nous reste à jeter un coup-d'œil sur la Belgique et la Pologne, contrées où les principes de la révolution de juillet militent contre le vieux despotisme européen; nous reporterons aussi nos regards sur l'intéressante conquête de l'Algérie, tombeau des braves enfants de la France.

L'importance et la gravité des affaires politiques dont le continent a été le théâtre depuis la révolution de juillet, devaient nécessairement nous faire négliger ce qui s'était passé à Alger depuis le jour de la conquête. Nous allons y revenir pour tracer le résumé historique de cette première campagne d'Afrique.

Après la prise d'Alger, deux soins principaux occupèrent le général Bourmont, promu au grade de maréchal de France. Le premier de ces soins fut de faire reconnaître par une commission l'état du trésor de la régence, avec l'intention d'envoyer en France les valeurs qu'il renfermait. Des calculs accrédités en Europe élevaient à plus de 250 millions de francs les espèces métalliques que le dey possédait dans les caves de la Casauba. D'autres données réduisaient cette somme à une soixantaine de millions en or et en argent. Mais, pour qui connaît la passion qu'ont les Orientaux pour les pierreries, il y avait de grandes probabilités de trouver à Alger d'autres richesses que l'or et l'argent monnayés et les lingots.

Quoiqu'il en soit de tous ces calculs hypothétiques, un fait certain, constaté, c'est que le trésor public n'a reçu d'Alger que 41 millions de francs. Si, comme on le suppose, les richesses du dey étaient de beaucoup plus considérables, le surplus aura disparu. Cependant un historien royaliste de l'expédition d'Alger, M. de Quatrebarbes, a affirmé qu'en quittant sa conquête, M. le maréchal Bourmont n'emporta que les seuls effets qui lui appartenaient personnellement, et que deux domestiques transportèrent à bord du bâtiment marchand qui le conduisit à Malaga. Le désintéressement étant assez généralement l'une des vertus des braves, nous ne contesterons pas à M. de Bourmont son abnégation personnelle au milieu des trésors de la Casauba (1).

Jugeant les peuples de l'Afrique d'après ceux des autres contrées, on avait pensé un instant que la chute d'Alger amènerait la soumission des autres villes et peuplades de la régence. Et en effet, dans les premiers jours de

(1) Peu après le remplacement du maréchal Bourmont, des lettres de Nice, insérées dans plusieurs journaux de Paris, annoncèrent l'arrivée sur la rade de Villefranche d'un bâtiment de commerce, expédié d'Alger, à la consignation de la maison Carlone, et sur lequel, disait-on, se trouvaient d'immenses valeurs. Le fait ne fut pas contesté; mais il pouvait y avoir de l'exagération sur la valeur de cette cargaison. Au surplus, s'il était vrai que le général en chef de l'expédition eût, en apprenant le désastre de la famille royale, distrait quelque partie du trésor du dey, pour en faire monnaie à la dynastie exilée, peu de personnes pourraient l'en blâmer.

l'occupation, et aussitôt après le départ de l'ancien dey qui, touché des bons procédés des vainqueurs, leur donna des renseignements précieux sur la conduite qu'ils devaient tenir envers les indigènes, on vit arriver l'un des trois beys du royaume, celui de Titterie, pour jurer obéissance et fidélité au roi de France. Ce bey avait été désigné par l'ancien dey, comme un homme toujours prêt à trahir, comme un fourbe dont il fallait se méfier. Malgré ces renseignements, le général en chef crut devoir le confirmer dans le gouvernement de sa province. Ce fut une faute qui eut des résultats déplorables.

Avant de songer à s'établir dans l'intérieur de la régence, le maréchal Bourmont crut utile de prendre pied dans les deux villes du littoral de la mer, où il lui était plus facile d'envoyer des troupes et des munitions. Il chargea donc son fils aîné d'une missive pour le bey d'Oran, l'une des dernières possessions de l'Algérie, du côté de l'ouest et de Maroc. Le jeune Bourmont, arrivé à Oran avec deux bricks de guerre, y trouva le bey, en apparence disposé à reconnaître la domination française: il remit même le fort de Marsh-el-Kébir, entre les mains des Français; mais il se refusa à conserver l'autorité, dont le général en chef lui faisait offrir l'investiture. Ce bey avait été désigné au maréchal par l'ancien dey, comme un honnête et loyal mahométan, mais imbu des préjugés turcs contre les chrétiens qu'il n'aimait pas. On envoya à Oran une garnison française, composée du 24e régiment, placé sous les ordres du colonel Goutefrey qui, sur le refus du vieux bey, prit le titre de gouverneur de la province.

Tandis que le général en chef cherchait à étendre la domination française dans les provinces de l'ouest, les habitants de la ville de Bone, qui, par leur commerce avec les Européens de toutes les nations, se sentaient portés vers les Français, faisaient demander une garnison française, autant dans le but de montrer leurs bons sentiments pour les vainqueurs que pour se préserver eux-mêmes des excursions que les Kabyles faisaient souvent chez eux. Ces Kabyles, espèces de brigands montagnards, forment dans l'Algérie des peuplades considérables: guerriers par état, féroces par caractère, ils détestent les étrangers autant qu'ils se haïssent entre eux. Aussi les habitants de Bone montrèrent-ils de la joie en voyant arriver dans leurs murs une brigade de l'armée française, qui leur fut amenée par une division de la flotte sous les ordres du contre-amiral Rosamel. Le général Damrémont resta à Bone pour y commander les troupes et la province. Ce général fit aussitôt réparer la vieille citadelle; d'autres travaux de retranchement, propres à contenir les Kabyles, furent faits aussi autour de la ville, par les sapeurs et les artilleurs qui avaient accompagné la brigade.

L'harmonie paraissant régner entre les habitants des trois villes occupées et les troupes françaises, le général en chef crut devoir se rendre aux désirs que lui avait manifestés le bey de Titterie d'aller faire une reconnaissance jusqu'à la ville de Bélidéah, située à une journée d'Alger, au pied de l'Atlas. Le maréchal avait, dit-on, promis à ce bey, dont la résidence était à Médéah, ville assez bien peuplée, qu'on trouvait au sud d'Alger, au-delà du col de Téniah, d'ajouter à son gouvernement Bélidéah, dépendante autrefois de la province d'Alger et très importante par son commerce avec l'intérieur de l'Afrique.

Mais peu après, le général en chef avait pris d'autres engagements : il s'était décidé à confier le gouvernement de la ville convoitée par le bey de Titterie et son district à un aga; ce qui avait changé les dispositions amicales du bey en une haine dont les effets ne tardèrent pas à se faire sentir.

Le maréchal avait fait une faute de promettre au bey l'investiture du canton de Bélidéah; il en fit une plus grande encore de l'irriter et d'aller lui-même installer l'aga sans s'entourer de forces redoutables. Croyant n'avoir à faire qu'une promenade militaire, il quitta Alger vers la fin de juillet, n'emmenant avec lui que trois bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et trois pièces de campagne. Plusieurs généraux et une foule d'officiers d'état-major suivirent la colonne, qui franchit les hauteurs d'Alger et la plaine de la Métidja, sans d'autres obstacles que le mauvais état des routes.

Après douze heures d'une marche que la chaleur rendit pénible, la colonne arriva au pied de l'Atlas, dans des sites pittoresques et sur un territoire très bien cultivé. Avant la nuit, on aperçut, au travers des jardins, les minarets de Bélidéah, et l'on vit arriver au devant des troupes françaises toute la population mâle, apportant des fruits de toute espèce, que le général fit payer largement. L'accueil que les Français reçurent à Bélidéah leur fit croire que les populations agricoles se soumettraient facilement.

Le lendemain, le général en chef installa

l'aga, qu'il avait placé sous la protection d'une garde maure; et, comme le principal objet de cette excursion avait été de reconnaître le pays jusqu'à l'Atlas, M. de Bourmont se rendit au pied du versant du nord, et fit faire quelques relèvements topographiques : des négociations avec quelques chefs de tribus furent entamées.

Cependant le bey de Titterie avait soulevé les populations kabyles de l'Atlas, et, dans cette même soirée, on vit descendre, jusqu'aux portes de Bélidéah, des groupes nombreux de ces hommes indomptables; on les reçut même dans la ville, ce qui leur donna les moyens de s'arsurer des forces françaises et de leur position.

Au milieu de la nuit, les Kabyles attaquèrent nos bivouacs à l'improviste; des coups de fusils tirés jusqu'autour de la maison où se trouvait le général en chef, jetèrent l'alarme dans la ville et dans la colonne française : l'aide-de-camp, de Trélan, envoyé par le maréchal pour savoir ce qui se passait, fut atteint mortellement. Les troupes sortirent aussitôt de leurs bivouacs pour se mettre en état de défense; mais elles se virent entourées d'une nuée de Kabyles qui venaient les attaquer avec l'audace que leur donnait le sentiment de la faiblesse numérique des Français. Tout annonçait que la colonne expéditionnaire aurait à soutenir de rudes assauts. Le maréchal donna l'ordre de la retraite sur Alger.

Elle fut remplie de dangers : à chaque instant les Kabyles attaquaient la colonne, qui fut plusieurs fois dans la nécessité de se former en carré pour ne pas être entamée. A chaque pas les troupes faisaient des pertes et laissaient sur la route des morts et des blessés, auxquels les féroces Kabyles coupaient la tête aussitôt.

Pour comble de malheur, le général Bourmont n'avait pas eu l'idée d'échelonner des troupes sur sa route de sorte que la colonne, éloignée d'Alger, et entièrement isolée, était sans cesse menacée de voir ses communications coupées, sans pouvoir espérer aucun secours. L'artillerie, obligée de tirer sans cesse pour contenir les Arabes, avait épuisé ses gargousses bien avant de rentrer; et, sans la supériorité que la tactique européenne donnait à nos troupes, il eût été à craindre que pas un homme ne serait retourné à Alger. La colonne n'y arriva qu'après s'être battue toute la journée et avoir repoussé vingt fois les attaques acharnées des Kabyles : ils ne quittèrent la proie qui leur échappait qu'à la vue des avant-postes d'Alger.

Exaltés par leur succès, les Kabyles retournèrent alors à Bélidéah, qui fut livrée au pillage, pour punir les Maures et les Juifs d'avoir accueilli les Français.

De ce moment les environs d'Alger se trouvèrent infestés d'Arabes audacieux qui pillaient les convois et les caravanes, dépouillaient les cultivateurs et massacraient, jusqu'aux portes d'Alger même, les Français qui s'éloignaient de leurs cantonnements. L'imprudente et malheureuse excursion à Bélidéah et le mécontente- du bey de Titterie furent peut-être la cause de toutes les guerres qui ont désolé l'Algérie. Avant cet événement, les populations, frappées de terreur par la prise d'Alger et par ce que l'on disait de la supériorité des troupes françaises, semblaient disposées à se soumettre à un vainqueur qui usait de sa victoire avec tant de modération : elles commençaient à s'habituer au contact des chrétiens; et si, au lieu d'aller leur faire peur, on les eût laissées s'approcher d'elles-mêmes, il est probable qu'on serait arrivé à leur faire accepter les bienfaits de la civilisation. Certaines villes auraient vu même, dans la présence de troupes habituées à faire respecter l'ordre et les propriétés, une garantie contre les avanies auxquelles ses habitants étaient souvent exposés de la part des Arabes montagnards ou nomades.

Mais la déplorable issue de l'expédition de Bélidéah, en apprenant aux indigènes que les troupes françaises n'étaient pas invincibles, ranima la vieille haine que les mahométans conservent pour les chrétiens, apprit aux populations belliqueuses qu'elles pouvaient lutter avec les Français, et leur rendit l'espoir de chasser les infidèles des murs d'*Alghé-Zaïr* la glorieuse. Des relations secrètes s'établirent entre les mécontents dont on n'avait pu encore purger la ville et ceux du dehors; le bey de Titterie devint l'âme de tous les complots formés contre les Français. Une conspiration qui, disait-on, avait pour objet, d'ouvrir les portes de la ville aux Arabes et de massacrer tous les Français dans la même nuit, fut découverte; on saisit des armes, on arrêta une centaine de Turcs des plus riches et des plus influents de la ville, et le maréchal se crut dans la nécessité d'offrir des exemples sévères. On exigea des uns de fortes contributions, tandis que d'autres furent embarqués pour l'Asie; une trentaine de conspirateurs furent mis à mort, après avoir été jugés par un conseil de guerre.

Ces moyens extrêmes irritèrent encore les Arabes, qui jurèrent de venger leurs amis. Le bey de Titterie, principal instigateur de la guerre contre les Français, leva le masque :


L'ITALIE
traités de 1815
LA POLOGNE
ESPAGNE
PORTUGAL
SICILE
TURQUIE
GRECE
RUSSIE
ALLEMAGNE
PRUSSE
SUISSE
BELGIQUE

non seulement il prit le titre de dey d'Alger, mais encore il déclara ouvertement qu'il rompait toute relation avec les Français, et qu'il irait les chasser d'Alger.

D'un autre côté, les troupes envoyées à Bone, s'y trouvaient exposées aux attaques incessantes des Kabyles qu'encourageait le bey de Constantine, ce bey n'ayant jamais voulu entrer en relations avec le général en chef; et enfin, les Français laissés dans le port d'Oran, étaient menacés à tout instant de passer sous les fourches caudines.

Dans la situation où se trouvait réduit le général en chef, à quelques jours de distance de la conquête, il crut devoir retirer les garnisons de Bone et d'Oran, abandonner aux Arabes toutes les fortifications élevées du côté de Sidi-Ferruch, et concentrer toute l'armée dans le rayon d'Alger.

Alger offrit alors un spectacle pénible : les soldats ne pouvant s'éloigner qu'en courant le risque d'être massacrés, le découragement général avait remplacé l'enthousiasme de l'armée; les maladies faisaient de grands ravages parmi les soldats, qui ne trouvaient dans les hôpitaux improvisés, ni les soins, ni même les médicaments qui leur étaient nécessaires. Ceux qui croyaient avoir mérité des récompenses ou de l'avancement se plaignaient de ce qu'on semblait les oublier ; ils se montraient mécontents, de mauvaise humeur; aussi voyait-on souvent des querelles entre les militaires.

D'un autre côté, les spéculateurs de tous les points de la Méditerranée, accourus à Alger, soit pour y acheter des terres, soit pour y trafiquer, se voyaient frustrés dans toutes leurs espérances : une foule d'aventuriers sans loyauté, trompaient encore les Arabes dans toutes les relations commerciales qu'ils avaient avec eux, et faisaient aux Européens un tort immense en les montrant comme des gens de mauvaise foi.

Telle était la situation déplorablement compliquée dans laquelle les Français se trouvaient à Alger vers le milieu du mois d'août. Les relations entre la France et les côtes septentrionales de l'Afrique, si actives, si suivies, pendant le mois de juillet, s'étaient tout à coup trouvé arrêtées. Pendant quelques temps on attribua ce retard aux événements de mer. Quinze jours de privation de toute nouvelle de la mère-patrie venaient de jeter les officiers de tous les grades dans le vaste champ des conjectures, quand le 11 août, parut sur la rive d'Alger, une corvette de guerre avec le pavillon tricolore.

Il serait difficile de rendre compte de l'effet produit par l'apparition de ce pavillon. Les uns, et principalement quelques chefs, se montrèrent agités par les craintes les plus sinistres ; les autres, au nombre desquels on comptait la presque totalité des officiers et soldats, saluèrent le *vieux drapeau* avec des transports de joie. Le maréchal voulut tenir secrètes les dépêches que la corvette lui apportait ; mais les matelots eurent bientôt divulgué les événements de Paris ; quelques journaux de France furent aussi distribués, et la glorieuse, l'étonnante révolution de juillet fut aussitôt connue à Alger.

Le général en chef réunit alors les officiers supérieurs en conseil de guerre ; il leur proposa de retourner en France avec les régiments qu'il regardait comme les plus dévoués à la dynastie chassée de la capitale, et de tenter la fortune pour rétablir Charles X sur le trône. Peu de généraux appuyèrent cette détermination, et la majorité la repoussa ; elle devenait d'ailleurs impraticable, puisque le vice-amiral Duperré avait déjà fait arborer le pavillon tricolore. Et d'ailleurs, la plus grande partie des officiers et soldats de l'armée ayant montré de la joie des événements survenus en France, il eût été difficile d'obtenir d'eux une obéissance aveugle.

M. de Bourmont se résigna. Le drapeau tricolore fut arboré sur les forts et le château d'Alger ; les soldats prirent avec enthousiasme la cocarde nationale, et l'armée attendit les ordres du nouveau gouvernement.

Le 2 septembre, parut enfin en face d'Alger le vaisseau de guerre français l'*Algésiras*, dont le pavillon annonçait un commandant en chef. Il portait en Afrique le général Clauzel, que le gouvernement de Louis-Philippe envoyait pour remplacer le maréchal Bourmont. Le nouveau gouverneur se rendit chez M. de Bourmont, aussitôt après avoir conféré avec le vice-amiral Duperré. Une proclamation publiée ce même jour par le général Clauzel, apprit aux troupes et aux habitants le commandement qui lui avait été conféré; il assurait l'armée que tous ses droits seraient religieusement respectés, et qu'elle ne tarderait pas à recevoir les récompenses qu'elle avait méritées. Le maréchal fit ses adieux à ses compagnons d'armes par un ordre du jour annonçant qu'il remettait le commandement entre les mains du successeur que lui avait donné le nouveau gouvernement de la France.

« En s'éloignant de ces troupes, dont la direction lui avait été confiée dans une campagne qui n'a pas été sans gloire, portait cet ordre du jour, le maréchal éprouve des regrets qu'il a besoin de leur exprimer. Il eût été heureux

pour lui qu'avant son départ, ceux dont il a signalé le dévouement en eussent reçu le prix; mais le choix de son successeur leur garantit que cette dette sera acquittée. ».

M. de Bourmont demanda au ministre de la guerre la permission de passer quelque temps à l'étranger; mais le chef de la flotte ne s'étant pas cru autorisé à lui donner un bâtiment de l'État pour cette destination, l'ex-général en chef s'embarqua, avec ses deux fils, sur un bâtiment marchand de Trieste, qui le conduisit sur les côtes de l'Espagne.

Au moment où le général Clauzel était arrivé à Alger, les résultats de la campagne étaient réduits à la seule occupation d'Alger: l'armée était loin d'être aussi brillante qu'au mois de juillet, mais elle offrait néanmoins de grandes ressources. La situation de la ville, dans laquelle régnait le désordre, fut l'objet des premiers soins du gouverneur; il réorganisa les autorités et les tribunaux, confia la direction des affaires à quelques administrateurs et employés qu'il avait emmenés, et nomma une commission d'enquête chargée de dévoiler le pillage qu'on disait avoir eu lieu à la Casauba.

L'armée reçut aussi une nouvelle réorganisation, et l'on créa ce corps de zouaves, qui rendit de si éminents services.

Avant de mettre à exécution ses grands projets de colonisation et de culture de la plaine de Métidja, que l'on regardait comme propre à toutes les plantes de l'Europe et des Antilles, le général Clauzel sentit qu'il fallait rétablir la sécurité dans les environs d'Alger, et éloigner des alentours de cette ville les Arabes qui s'y montraient en grand nombre. Il voulut aller effacer la honte de Bélidéah et châtier le bey de Titterie, instigateur de toutes les hostilités qui s'étaient déclarées contre les Français.

Une nouvelle expédition vers l'Atlas eut donc lieu vers le milieu du mois de novembre. Mais cette fois, le général en chef ne s'éloigna d'Alger qu'avec des forces imposantes, une bonne artillerie de campagne, et des réserves en munitions et approvisionnements de toute espèce. Quatorze bataillons d'infanterie et trois escadrons de cavalerie, ayant avec eux douze pièces d'artillerie et leurs caissons bien garnis, sortirent d'Alger le 17 novembre. Le général en chef marchait à la tête de cette division, placée sous les ordres du lieutenant-général Boyer; les brigades étaient commandées par les généraux Achard, Monck-d'Uzer et Hurel; un nombreux état-major et des officiers de diverses armes spéciales accompagnaient l'expédition.

Le lendemain, la colonne arriva dans Bélidéah. Divers corps d'Arabes, formant une réunion de 2,000 hommes, se présentèrent devant les Français pour obtenir qu'ils n'entrassent pas dans la ville; mais les brigades Achard et Hurel les forcèrent à se retirer, et la troupe s'établit dans les rues. L'expédition séjourna à Bélidéah toute la journée du 19, pendant laquelle le général en chef fit détruire les habitations d'une tribu qui lui fut désignée comme la plus hostile aux Français; il reçut aussi la soumission de plusieurs familles qui avaient fui la ville à l'approche des Arabes et des chrétiens; des troupes suffisantes furent laissées à Bélidéah.

Le plan de campagne du général Clauzel était d'aller s'emparer de la résidence du bey de Titterie. Il fallait pour cela traverser l'Atlas, en passant par le col de Téniah, et s'avancer encore à trois journées au-delà de Bélidéah. On se mit en marche, se dirigeant vers l'ouest, en longeant les hauteurs qui bordent, au sud, la vaste plaine de la Mitidja. Au pied de l'Atlas, on s'arrêta dans une grande ferme dite de l'*Aga*, qui fut aussitôt retranchée et armée. On y laissa les bagages qui auraient pu gêner la marche; ils furent, ainsi que la position, confiés à la garde d'un bataillon. Un ordre du jour apprit aux soldats qu'ils allaient franchir la chaîne de l'Atlas et montrer le drapeau et les armes de la France dans l'intérieur de l'Afrique.

Mais des difficultés sérieuses attendaient les troupes françaises. Le bey de Titterie avait rassemblé, au col de Téniah, une armée de sept à huit mille Kabyles, ou Turcs ou Arabes: la bande d'Arabes repoussée de Bélidéah s'était jointe à ces forces, qui occupaient, avec deux pièces d'artillerie, les positions les plus avantageuses, pour défendre le passage; on voyait aussi au loin un corps de réserve indigène destiné à quelque diversion.

Le général en chef donna le signal de l'attaque, et aussitôt la brigade Achard se mit à gravir les ravins du front de bataille des Arabes; elle y fut accueillie par les décharges meurtrières d'un ennemi embusqué, et qui défendait vigoureusement le terrain: il fallut jeter des voltigeurs sur les flancs pour essayer de débusquer les Arabes; mais l'ennemi tint longtemps. Ce ne fut que lorsque la brigade Monk-d'Uzer arriva pour appuyer les premières troupes engagées dans le col, que celles du général Achard purent faire quelques progrès; elles atteignirent enfin le sommet du col, non sans avoir éprouvé des pertes.

Attaqués de front par la brigade Achard, et menacés sur leurs flancs par le général Monk-d'Uzer, les Turcs, étonnés de l'intrépidité des soldats chrétiens, se retirèrent pour ne pas être cernés, et firent précipitamment leur retraite par l'autre versant des monts.

Pendant que ce combat avait lieu sur les hauteurs, les Koubayles avaient voulu entamer l'arrière-garde formée par l'autre brigade. Mais les soldats du général Hurel les avaient facilement dispersés, et cette brigade put traverser le col sans être sérieusement inquiétée.

Le soir le général en chef adressa à la division un ordre du jour poétique qui parut calqué sur celui des Pyramides.

« Soldats, disait le général Clauzel, les feux de vos bivouacs, qui, des cimes de l'Atlas, semblent se confondre avec la lumière des étoiles, annoncent à l'Afrique la victoire que vous achevez de remporter sur ses barbares défenseurs, et le sort qui les attend. Vous avez combattu comme des géants, et la victoire vous est restée! Soldats, vous êtes de la race des braves, les dignes émules des armées de la révolution et de l'empire. »

Le lendemain (22) les brigades Achard et Hurel descendaient le col du Téniah et marchaient sur Médéah. Voulant assurer ses derrières, et conserver sa ligne de retraite, le général en chef laissa la brigade Monck-d'Uzer à la garde du passage.

Dans le reste de sa marche, la colonne d'expédition vit souvent les Arabes devant elle et sur ses flancs; mais ils se dispersèrent toujours à l'approche de nos troupes, qui arrivèrent enfin au chef-lieu du beylick de Titterie.

Médéah, éloignée de 25 lieues d'Alger, se montra aux yeux des Français comme une de ces villes si riantes de loin, dont les voyageurs aperçoivent avec tant de plaisir les hauts minarets et les frais jardins; elle leur parut renfermer 9 à 10 mille habitants, presque tous Maures, d'une race d'élite. Les dispositions de ces indigènes furent tellement amicales que le général les engagea à conserver leurs armes, qu'ils offraient de déposer. Un nouveau bey, que les Français avaient amené d'Alger, prit aussitôt la place de celui dont on avait eu tant à se plaindre. Et, chose étrange! le bey destitué, craignant plus les Koubayles qu'il avait si souvent trompés, que ceux qui venaient de le détrôner, aima mieux se rendre à Alger que de rester exposé aux vengeances de ses anciens sujets.

La division se reposa trois jours à Médéah, pendant lesquels les officiers d'état-major tracèrent des cartes et levèrent des plans: ceux du génie cherchèrent à utiliser le mur d'enceinte pour mettre la ville en état de défense contre les peuplades des montagnes. Deux bataillons et un détachement de la cavalerie indigène furent laissés à Médéah, sous les ordres du colonel Marion, qui reçut les pouvoirs nécessaires pour organiser des bataillons de milice locale. L'expédition reprit ensuite la route d'Alger.

Elle n'était restée qu'une douzaine de jours en route, et cependant plus d'un événement déplorable avait eu lieu sur ses derrières durant son éloignement.

Le jour du combat du col de Téniah, les Koubayles avaient surpris et massacré, dans la plaine de Mitidja, un détachement d'artilleurs français. La garnison de Bélidéah avait été attaquée par une nuée d'Arabes, qui avaient pénétré dans la ville même: on ne les en avait chassés qu'en les combattant à la baïonnette, et après avoir jonché les rues de leurs cadavres. Le général en chef lui-même fut obligé de repousser plusieurs attaques qui assaillirent, jusqu'aux portes d'Alger, tantôt son avant-garde, tantôt son arrière-garde.

Une pareille guerre, un tel acharnement contre les chrétiens firent dès-lors présager que les Français auraient bien de la peine à soumettre les Arabes par les armes. Ce qui ne se vérifia que trop.

CHAPITRE XXVIII.

Ouverture du congrès national belge. — Discours prononcé par de Potter. — Démission et réintégration du gouvernement provisoire. — Retraite de de Potter. — Motifs de cette retraite. — Grandes questions qui occupent le congrès. — Question de l'indépendance ou de la réunion à la France. — Débats à ce sujet. — Explications sur le Luxembourg. — L'indépendance est décrétée. — Débats sur la forme du gouvernement à établir. — Le congrès adopte la monarchie constitutionnelle. — Exclusion des Nassau du trône de Belgique. — Questions politiques adressées au gouvernement provisoire. — Ses réponses. — Il s'abuse sur tous les points.

Nous avons laissé les Belges prononçant, par l'organe de leur gouvernement provisoire, la déclaration de leur indépendance, acceptant avec joie l'armistice que leur imposait la conférence de Londres, et attendant impatiemment l'ouverture du congrès national dans lequel tous les partis qui divisaient ce pays allaient se trouver représentés, quoique dans des proportions numériquement inexactes.

Le gouvernement provisoire avait aussi chargé un comité central de présenter au plus tôt un

projet de constitution : c'était en quelque sorte laisser à ce comité la décision de la grande question qui divisait la Belgique, celle relative à la forme du gouvernement à établir. Il eût été plus rationnel d'attendre que le congrès eût déclaré adopter la monarchie ou la république, pour adapter ensuite la constitution à celui de ces deux états qui aurait été décrété, ainsi que l'avait fait la Convention nationale de France.

Mais l'heure des embarras intestins et des déceptions était sonnée pour les Belges au moment où la *conférence* de Londres avait tenu sa première séance.

Et d'abord, l'armistice leur fut totalement défavorable par plusieurs causes : le roi de Hollande, qui semblait l'avoir vivement désiré pour avoir le temps de réorganiser et d'augmenter son armée, entendait ne l'exécuter que militairement; et lorsque les Belges croyaient avoir obtenu, par cette suspension d'armes, le rétablissement des communications libres de peuple à peuple, le roi de Hollande les empêchait; lorsqu'on avait cru que la navigation de l'Escaut serait libre, le roi Guillaume maintenait le blocus établi à l'entrée de ce fleuve ; il se refusait également à reconnaître le nouveau pavillon de la Belgique; et enfin, la question de Wenloo et de Maëstricht restait indécise, et ces deux places continuaient à être gardées par des troupes hollandaises.

Voulant être éclairé sur les intentions de la France et de l'Angleterre, le gouvernement provisoire avait envoyé à Paris M. Gendebien, et à Londres M. Van de Weyer, deux de ses membres, que leurs opinions faisaient considérer comme très libéraux.

En attendant le résultat de leur mission, le congrès national s'ouvrit le 10 novembre. Le gouvernement provisoire, prévenu de sa réunion dans la salle, s'y rendit, et l'installa par ces mots sacramentels que M. de Potter, désigné par ses collègues pour porter la parole, prononça d'une voix solennelle :

« Au nom du peuple belge, le gouvernement provisoire ouvre l'assemblée des représentants de la nation.

« La nation a chargé ces représentants, ajouta ensuite l'orateur du gouvernement provisoire, de l'urgente mission de fonder, sur les bases larges et solides de la liberté, l'édifice du nouvel ordre social, qui sera pour la Belgique le principe et la garantie d'un bonheur durable. »

Puis invoquant le souvenir des quinze années du règne des Nassau sur la Belgique, il rappela la constitution de 1815 rejetée par le peuple belge et imposée à cette nation par la Hollande; il montra cette constitution sans cesse violée par le despotisme et l'arbitraire ministériels, les consciences violentées, l'enseignement enchaîné, la presse forcée au silence et condamnée à n'être que l'instrument du pouvoir. M. de Potter parla aussi du régime arbitraire des arrêtés, substitué au régime légal, du droit de pétition méconnu, de l'imposition despotique d'un langage privilégié, de la confusion de tous les pouvoirs, devenus le domaine d'un seul, de la justice violentée et privée de la garantie du jury et de celle de la publicité.

Passant ensuite à la dette et aux dépenses énormes que la Hollande avait apportées pour dot à l'union des deux pays, il en développait les résultats dans l'établissement d'impôts accablants répartis d'une manière impopulaire, et tout au détriment des classes pauvres. Il énumérait les lois nombreuses votées par les Hollandais toujours contre la Belgique, si inégalement représentée aux États-Généraux, et enfin il faisait ressortir la scandaleuse distraction des fonds destinés à favoriser l'industrie, et la partialité révoltante dans la distribution des emplois d'un gouvernement, qui, *disait-il*, après avoir attiré en Hollande tous les établissements importants à tous les grands corps constitués, traitait la Belgique comme une province conquise et les Belges comme des réprouvés.

« Tout nécessitait une révolution, poursuivit l'orateur du gouvernement; tout la rendait inévitable et en précipitait l'époque. Des griefs si réels devaient aussi en opérer le résultat.

« Nous nous étions insurgés contre la tyrannie pour reconquérir nos droits ; nous fûmes traités par la tyrannie comme des rebelles. Nos villes incendiées, les actes les plus barbares exercés jusque sur des vieillards et des femmes, les lois de l'humanité, les droits de la guerre foulés aux pieds, témoignent encore de la férocité de nos ennemis, en faisant bénir la victoire du peuple qui en a purgé notre sol.

« Le fruit de cette victoire était l'*indépendance*; le peuple l'a déclaré par notre organe. Interprète de ses vœux, le gouvernement provisoire vous a appelés, messieurs, vous, hommes choisis par la nation belge, pour constituer cette indépendance et la consolider à jamais.

« Messieurs, disait M. de Potter après avoir rendu compte de tous les actes du gouvernement provisoire, vous allez achever et consolider notre

ouvrage. Fondez l'édifice de notre prospérité future sur le principe de la liberté, de l'égalité de tous devant la loi, et de l'économie la plus sévère. Que le peuple soit appelé à profiter de notre révolution ; que les charges de l'État, diminuées dans la proportion de ses vrais besoins, le salaire des fonctionnaires publics réduit de manière à ne plus être que la juste indemnité du temps et des talents qu'ils consacrent à la patrie, enfin, la suppression des emplois inutiles et de ces nombreuses pensions accordées à la servilité, vous mettent à même de consommer l'œuvre de notre régénération... »

Dès le lendemain, le congrès se constitua en nommant, pour son président, M. Surlet de Chokier ; MM. de Guerlache et de Stassart furent élus vice-présidents.

M. de Celles demanda alors que le congrès commençât par déclarer l'indépendance du pays belge, déjà proclamée par le gouvernement provisoire. Un membre posa la question de savoir si le gouvernement provisoire devait encore exister après l'installation du congrès constituant. Cette question, en mettant en doute l'existence d'une autorité qui avait rendu tant de services à la cause nationale, blessa les membres de ce gouvernement. Ils chargèrent aussitôt l'un d'eux, M. Ch. Rogier, de remettre au congrès national, les pouvoirs qu'ils avaient exercés provisoirement depuis le 24 septembre, dans l'intérêt et avec l'assentiment du pays.

Cette démission produisit une impression pénible sur l'assemblée ; et, sur la proposition qu'en fit immédiatement M. de Stassart, le congrès s'empressa de déléguer de nouveau le pouvoir exécutif aux citoyens qui l'avaient exercé à la satisfaction générale, et il le fit d'une manière flatteuse pour ces citoyens.

« Le congrès national, portait le message, appréciant les grands services que le gouvernement provisoire a rendus au peuple belge, nous a chargé de vous en témoigner sa vive reconnaissance et celle de la nation dont il est l'organe ; il nous a chargé aussi, disait le président, de vous manifester son désir, sa volonté même de vous voir conserver le pouvoir exécutif, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu par le congrès. »

La réponse fut que le gouvernement provisoire, soumis à la volonté nationale, continuerait d'exercer le pouvoir exécutif jusqu'à ce que le congrès l'eût remplacé par un pouvoir définitif.

On avait remarqué avec surprise que, ni la démission offerte par le gouvernement provisoire, ni la réponse au congrès ne présentaient la signature de M. de Potter, qui jusqu'alors paraissait avoir eu beaucoup d'influence sur les affaires de la Belgique.

On savait déjà qu'une grande dissidence d'opinion existait entre M. de Potter et les autres membres du gouvernement provisoire sur des questions capitales, telles que celle de la forme du gouvernement qui convenait à la Belgique, et sa future constitution. M. de Potter voulait la forme républicaine, comme la seule qui convînt à un peuple devenu libre par la force de sa volonté : il avait désapprouvé publiquement le projet de constitution rédigé par le comité central, parce qu'il préjugeait la question de la forme du gouvernement et contenait des dispositions propres à anéantir la souveraineté de la nation. On avait entendu ce membre du gouvernement s'écrier, en écoutant une première lecture de ce projet de constitution : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose. »

M. Potter avait déclaré, dans une brochure publiée quelques jours avant, qu'il ne voudrait pas faire comme Lafayette, contribuer, même innocemment, à replacer le peuple belge sous le joug monarchique qu'il avait brisé, et enfin il s'était empressé d'annoncer qu'il ne ferait point partie des sujets d'un roi quel qu'il fût. Aussi radical dans ses opinions politiques et sociales que dans ses aversions, il avait voulu que le congrès commençât par proclamer l'indépendance de la Belgique et l'exclusion absolue des Nassau. M. de Potter avait bien retouvé dans le congrès quelques membres dont les opinions étaient conformes aux siennes, et un plus grand nombre encore qui auraient franchement adopté la république, si elle eût été proclamée ; mais il avait acquis la douloureuse conviction que la majorité ou ne portait pas ses vues au-delà d'un gouvernement monarchique constitutionnel, ou appelait de ses vœux la réunion à la France (1), ou enfin serait entrée en accomodement avec la famille des Nassau. Aux yeux de ce rigide patriote, la trahison lui apparaissait prête à l'emporter sur la cause de la liberté, et il en ressentait un dépit que sa franchise ne lui permettait pas de dissimuler. N'espérant plus pouvoir faire prévaloir ses principes, et ne voulant pas transiger avec eux, il se disposait à se

(1) M. de Potter s'était aussi opposé à l'envoi auprès du gouvernement français de M. Gendebien : non pas qu'il n'eût confiance dans le patriotisme éclairé de son collègue ; mais parce qu'il craignait que cette mission n'aboutît à mettre sur les rangs le duc de Nemours, dont on parlait comme aspirant au trône de la Belgique.

retirer des affaires publiques, quand une circonstance le força d'en hâter le moment.

Tous ses collègues au gouvernement provisoire ayant cru devoir faire hommage de leurs pouvoirs au congrès national, à peine installé, M. de Potter, qui considérait le pouvoir exercé par ce gouvernement comme antérieur et indépendant du congrès, émit une opinion contraire à cette démission : non pas qu'il crut son amour-propre froissé, mais parce qu'il pensait qu'un pouvoir qui avait rendu des services essentiels et qui pouvait être encore utile au pay en se plaçant au-dessus de tous les partis et comme modérateur du congrès, commettrait une faute capitale avant qu'il eût été statué sur les grandes questions qui allaient agiter le congrès et le pays. Il se refusa donc de signer la démission du gouvernement provisoire, et disparut d'une scène politique sur laquelle il avait jeté de l'éclat. Une lettre qu'il écrivit au congrès, et qui fut publiée, apprit aux nombreux amis que de Potter comptait parmi les jeunes gens et le peuple, les motifs qui l'avaient forcé à prendre cette détermination extrême. Le congrès passa à l'ordre du jour.

Les jours suivants le congrès eut à s'occuper de plusieurs questions fondamentales sur lesquelles il devait se prononcer sans délai, afin de rassurer les Belges.

La première de ces questions, posée par M. de Celles, tendait à faire déclarer par le congrès l'indépendance absolue de la Belgique. Cette proposition, renvoyée d'abord à l'examen des bureaux, fut développée par son auteur dans la séance du 10 novembre.

« L'indédendance du peuple, dit M. de Celles, est un fait, le gouvernement provisoire l'a déclaré; mais il n'est pas inutile que le congrès national fasse la même déclaration de la manière la plus solennelle. »

Cette grande question, si simple en apparence, en soulevait plusieurs autres non moins importantes : déclarer l'indépendance absolue, c'était non seulement se détacher de la Hollande, mais repousser la réunion à la France, si vivement sollicitée par les provinces méridionales, et fortement appuyée par la grande majorité des hommes qui avaient combattu les Hollandais. Parmi les membres même du congrès, beaucoup auraient opiné pour cette réunion sans la crainte d'une guerre générale; d'autres ne craignaient pas de soutenir que le seul parti raisonnable que la Belgique eût à prendre, sans s'inquiéter de ce qui arriverait, c'était de se jeter dans les bras de la France.

« Oui, je suis entièrement convaincu, disait M. Lardinois, que les intérêts commerciaux et industriels de la Belgique réclament impérieusement notre réunion *immédiate* ou *indirecte* à la France. Oui, ni l'agriculture, ni les manufactures de. notre pays ne trouveront jamais l'emploi de leurs produits nombreux avec la Belgique circonscrite dans les limites actuelles. Par ces considérations et par d'autres, qu'il serait surabondant de vous représenter, j'avais rédigé la proposition de réunir la Belgique à la France. Je ne l'ai pas soumise à la décision de l'assemblée, parce que je n'ai pas jugé le moment opportun pour la faire réussir; et d'un autre côté, ayant consulté un grand nombre de mes collègues, ils m'ont dit que c'était appeler l'intervention étrangère, et j'ai reculé devant l'idée d'une guerre générale, quand même l'issue de la victoire ne serait pas douteuse. »

Telles étaient les opinions de ceux qui considéraient la réunion de la Belgique à la France, comme le parti le plus sage et le plus utile à prendre, mais qui reculaient devant cette réunion dans la crainte de provoquer une guerre générale.

L'idée de la réunion avait été partagée par un grand nombre de membres du congrès; mais ils avaient fait le sacrifice de leurs sentiments, après avoir entendu les deux délégués du gouvernement provisoire envoyés à Londres et à Paris.

M. Van de Weyer avait annoncé que, de ses conversations avec lord Aberdeen et le duc de Wellington, il était résulté pour lui la certitude que l'Angleterre ne consentirait jamais à ce que la Belgique se réunît à la France; que toutes les autres puissances s'y opposeraient également, et que cette réunion serait le signal d'une guerre générale. Ce diplomate avait ajouté que l'intention des grandes puissances n'était pas d'intervenir; mais qu'elles désiraient que la forme du gouvernement futur de la Belgique fût telle qu'elle ne pût *compromettre* la sûreté du reste de l'Europe. Lord Aberdeen avait en outre déclaré que l'Angleterre se trouverait blessée si l'on songeait, en Belgique, à donner la couronne à un prince français. Et enfin que cette puissance, ainsi que celles représentées à la *conférence* de Londres, étaient résolues à faire respecter les traités qui garantissaient la paix et la stabilité de l'Europe, et que l'Angleterre n'interviendrait point tant que ses intérêts et son honneur ne seraient pas compromis (1).

(1) Extrait du rapport fait au congrès belge, par M. Van de Weyer.

De son côté, M. Gendebien avait rapporté à peu près les mêmes réponses du gouvernement de Louis-Philippe. Ce gouvernement refusait d'incorporer la Belgique à la France, parce que les puissances, et particulièrement l'Angleterre, n'y consentiraient jamais, et que ce serait un cas de guerre générale. Par les mêmes motifs, il refusait l'élection du duc de Nemours pour roi des Belges, dans le cas où le congrès aurait songé à ce jeune prince ; il ne voulait pas que la Belgique se constituât en république, parce que cette forme de gouvernement lui déplaisait.

Quant aux deux questions des territoires du Limbourg et du Luxembourg, l'Angleterre comme la France, sans vouloir s'expliquer, s'en rapportaient à ce que déciderait la *conférence* de Londres.

Ainsi, les puissances déclaraient ne pas intervenir à *main armée* dans les affaires de la Belgique, à condition que le congrès belge ne voterait ni la forme du gouvernement républicain, ni la monarchie avec le duc de Nemours, et encore moins la réunion à la France. A ces conditions essentielles, et sauf encore les importantes questions du Luxembourg et du Limbourg, de Maëstricht et de Luxembourg, on laissait le congrès libre de se mouvoir comme il le jugerait convenable dans le cercle qui lui était tracé.

C'était intervenir de la manière la plus formelle, la plus dangereuse et la plus humiliante pour un peuple qui venait de s'élever à une grande hauteur.

Quelques membres du congrès le comprirent et en parurent indignés.

« L'immense majorité qui, dans cette assemblée, va proclamer l'indépendance de la Belgique, dit M. Vilain XIV, rassurera sans doute les puissances étrangères sur la crainte de nous voir réunis à la France. Cependant je désire que cette sécurité ne soit pas complète. Nous ne nous réunirons point à la France, si on nous laisse tranquillement fonder et constituer notre indépendance à notre manière; mais si les puissances étrangères voulaient intervenir, si elles voulaient venir se mêler de notre ménage, qu'elles sachent bien que, dans ce cas, la déclaration d'indépendance que nous allons faire aujourd'hui ne nous lierait pas ; qu'elles sachent que, du moment où elles attaqueront notre indépendance, nous la répudierons nous-mêmes, ou plutôt nous en ferons acte en nous jetant dans les bras de la France. Elles auraient beau d'avance s'être entendues avec le ministère français; c'est à la nation que nous nous adresserons, et à l'instant même l'armée, la garde nationale, un peuple de volontaires répondront à notre cri d'alarme par un long cri de guerre. Alors le drapeau de la liberté sera déployé, et nous irons le planter sur le trône de ces hommes qui s'arrogent encore le droit de parquer les nations comme des troupeaux; alors nous convierons tous les peuples au renouvellement de la société, et l'Europe sera ébranlée jusque dans ses fondements. Que les puissances étrangères se pénètrent donc bien de cette idée, qu'en délibérant sur la Belgique, ce n'est point de notre sort qu'elles décideront, mais bien plutôt de leur propre avenir. »

L'auteur de la proposition mise en délibération, M. de Celles, répondit alors à quelques membres qui avaient nié l'importance de la déclaration d'une indépendance absolue : il réduisait la question à demander si les Belges voulaient reconquérir une patrie et se mettre hors de tutelle.

« L'Europe doit savoir que ce n'est pas nous qui avons manqué au contrat, ajouta-t-il; c'est le *préposé* des puissances qui a rompu le pacte. Que les rois ne s'y méprennent pas : si le canon est leur dernière raison, la dernière raison des peuples est dans les *barricades*. Décidons ce que nous voulons être : nous devons aussi dire ce que nous ne voulons pas être. Déclarons-le à la diplomatie : « nous ne voulons pas être Français; mais *gardez-vous de nous obliger à le devenir*. »

Tous les membres du congrès, ainsi que le prouva le vote de la proposition, voulaient ce que l'on appelait l'indépendance, c'est-à-dire la séparation absolue de la Hollande, la révision des traités de 1815, en ce qui concernait la Belgique; mais ils ne voulaient pas exposer la Belgique à se constituer en État isolé, parce qu'il leur semblait que la Belgique seule ne pouvait avoir la consistance et la force nécessaires pour prendre rang parmi les puissances de l'Europe. Et c'était autant par cette considération que par celle des débouchés que la France pouvait donner aux denrées et aux produits manufacturés des Belges, que l'on demandait la réunion.

Elle était d'ailleurs dans le vœu des hommes qui avaient fait la révolution, et elle aurait été appuyée par la majorité du congrès, si M. Gendebien n'eût pas rapporté de Paris la déclaration positive que le gouvernement de Louis-Philippe n'y consentirait jamais, et si l'on n'eût pas été généralement convaincu que cette réu-

nion aurait jeté l'Europe dans des guerres dont on ne pouvait prévoir les suites.

C'étaient ces considérations que faisait valoir M. de Broukère, quand il adjurait ses collègues de renoncer à l'idée de la réunion.

« Cette réunion, disait-il, est impossible, sans qu'il y ait une guerre générale; non parce qu'elle froisserait les intérêts des rois, car alors nous pourrions trouver un appui dans les peuples, mais parce qu'elle froisserait les intérêts des peuples eux-mêmes, et dès-lors, combat à mort entre eux. Croyez-vous que l'Angleterre, si susceptible quand il s'agit des intérêts de sa suprématie industrielle et commerciale, consentira jamais à remettre Anvers dans les mains des Français ? Messieurs, ajoutait ce profond orateur, depuis la révolution de juillet, et pour la première fois, les Anglais se sentent entraînés par un mouvement de sympathie vers leurs anciens-rivaux ; mais pensez-vous que les anciennes haines soient déjà tellement oubliées, qu'un accroissement de puissance et de richesse aussi considérable pour la France ne les réveille à l'instant? Gardons-nous, messieurs, de troubler les sentiments de paix et d'amitié qui rapprochent la France de l'Angleterre; l'union de ces deux peuples est peut-être le meilleur soutien de la liberté de l'Europe.....

« Restons donc Belges, et si l'on essayait de détruire notre indépendance par le fer, appelons la France à notre secours; alors, les deux peuples réunis sur le champ de bataille, quoique divisés par les frontières, sauront faire respecter, par la force, les principes qu'ils ont fait triompher, là en juillet, ici en septembre. »

Le parti populaire qui voulait la réunion à la France, ou tout au moins la république, comme moyen d'arriver à la réunion dans le cas où cette république n'aurait pu exister, perdait tout espoir, en présence des débats qui fixaient au plus haut point l'attention publique des Belges, et principalement du peuple de Bruxelles. Aussi vit-on se renouveler, dans cette grande ville, les émeutes et les symptômes d'insurrection qui avaient agité Paris dans la même occurence. A Bruxelles, les républicains et les partisans de la France cherchaient à soulever l'opinion publique contre la majorité du congrès qui, disait-il, trahissait la révolution et allait en perdre les fruits en replaçant la Belgique sous le giron de la Sainte-Alliance. Comme à Paris, dans les premiers jours du mois d'août, on disait, à Bruxelles, que les députés faussaient leur mission. Des placards, dans lesquels on poussait le peuple à intervenir, étaient affichés sur tous les murs; en un mot, les mécontents appelaient hautement un *supplément* de révolution, afin de consolider celle du mois de septembre.

C'est à quoi faisait allusion M. de Broukère, quand il disait, au sein du congrès : « Des esprits droits d'ailleurs, mais préoccupés par la pensée de sauver les intérêts matériels du pays, présentent la réunion à la France comme la seule chance de salut pour notre industrie et notre commerce — et aussi pour la liberté conquise en septembre, lui crient quelques voix. — Je l'admets volontiers, reprit l'orateur. Cependant leurs paroles s'impriment et se colportent, les chefs d'ateliers les répètent, et ainsi elles prennent racine dans la classe ouvrière. Il importe de rassurer cette classe, et de prouver d'abord que la réunion est impossible, sans qu'il y ait une guerre générale, et ensuite que notre commerce peut exister sans cette réunion....... Quand nous venons à peine de secouer le joug de la Hollande, irons-nous dire, nous qui habitons le pays le plus riche et le plus fertile, que nous ne pouvons pas exister nous-mêmes! »

La question de l'indépendance absolue paraissait n'éprouver aucune opposition sérieuse dans le congrès. Mais on y agita celle de l'état politique de la province du Luxembourg, sur la situation de laquelle un discours, prononcé à la tribune française par M. Bignon, venait de jeter quelques incertitudes. M. de Thorn, l'un des députés de cette province, dit qu'il n'aurait jamais douté que le Luxembourg ne fit pas partie de la Belgique, si un diplomate (Bignon) n'eût manifesté récemment ce doute. « Dans cet état de choses, ajouta M. de Thorn, on ne peut discuter la proposition, parce que si les députés de cette province votaient l'indépendance de la Belgique, et qu'après il fût prouvé, d'après les documents communiqués, que le Luxembourg ne fait pas partie de ce pays, leur vote serait illusoire. »

M. de Celles rassura ceux qui pouvaient avoir ce scrupule en affirmant que, dès 1816, les droits que l'on revendiquait sur le Luxembourg avaient été échangés légalement contre des domaines. M. de Nothomb, récemment adjoint au comité diplomatique, entra alors dans des éclaircissements propres à éclairer tout le monde sur cette question.

« La loi de 1816, citée par M. de Celles, dit M. Nothomb, est un acte de la plus haute importance, et qui renferme toute la question, telle que M. Bignon l'a posée.

« D'un côté, poursuivit-il, par une fiction po-

litique, le grand duché de Luxembourg a été considéré comme substitué aux états de Nassau; d'un autre côté, par tous les traités et la loi fondamentale de 1815, conçue dans le sens de ces traités, le grand duché était incorporé au royaume. Il fallait concilier ces deux ordres de choses et prévenir tout démembrement. Le système de succession renfermait une cause de démembrement; on la fit disparaître. D'après le pacte de famille, le prince Frédéric devait hériter du grand duché dès que son frère aîné parviendrait au trône des Pays-Bas; il fallait anéantir les effets du pacte de famille, et faire prévaloir le système de succession adopté par la loi fondamentale. L'art. 67 du traité de Vienne permettait au roi de faire ou de provoquer un arrangement en ce sens. Ce fut l'objet de la loi du 25 mai 1816 (1). Cette loi résout nettement la question. Si cette loi n'eût pas été rendue, on aurait pu soutenir que le grand duché forme une principauté patrimoniale distincte, soumise à des droits particuliers de succession par la fiction de la substitution. Cette loi est un droit acquis, et a irrévocablement mis le grand duché, à l'égard de la maison d'Orange, sur la même ligne que les autres provinces belges. Cette explication doit suffire puisqu'elle répond au seul argument que M. Bignon ait avancé (2). »

La question du Luxembourg, ainsi posée, ne resta plus douteuse pour personne, et la proposition de M. de Celles, à laquelle M. Robaulx fit ajouter par amendement : « Sauf les relations du Luxembourg avec la confédération germanique, » fut adoptée dans ces termes par les 188 votants qui assistaient au congrès.

Le congrès dut alors se prononcer sur la forme ou la nature du gouvernement. Le rapport fait à ce sujet par M. Barbanson, au nom de la section centrale, annonçait que la grande majorité de chacune des autres sections s'était prononcée en faveur de la monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire, et qu'il y avait eu même unanimité dans trois sections.

« Cependant, disait le rapporteur, quelques votes n'ont été que conditionnels. Quelques membres ont aussi suspendu leurs votes, et un autre a voté pour un gouvernement constitutionnel représentatif, dont le chef serait amovible et périodiquement rééligible.

« La section centrale, concluait le rapporteur, a adopté à l'unanimité l'avis de la majorité des sections; en conséquence, elle propose au congrès national de décréter, comme forme de gouvernement pour la Belgique indépendante, la monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire. Elle a entendu, comme plusieurs sections l'ont fait, que cette monarchie soit établie sur des bases libérales et fortes qui mettent à jamais hors d'atteinte les droits et les libertés de la nation. »

La discussion sur cette proposition commença aussitôt; elle fut longue, lumineuse et très vive. Fortement repoussé par les puissances étrangères, le système républicain, quoique appuyé par la grande majorité du peuple, n'avait plus aucune chance dans le congrès. Et cependant, la majeure partie des députés qui y votèrent professaient les principes de la liberté la plus large. Mais ceux de l'égalité des hommes n'étaient pas adoptés par tous; de là, leurs votes contre la république. Beaucoup d'entre eux déclarèrent qu'ils faisaient le sacrifice de leurs opinions républicaines à la paix du monde; d'autres ne se prononcèrent pour la monarchie qu'à condition qu'elle serait fondée sur les institutions les plus libérales et *presque républicaines*. On comptait parmi ces deux catégories de votants, MM. Nothomb, Gendebien, de Stassart, Vilain XIV, Robiano, Liedtz, Van de Weyer, de Meulnaëre et plusieurs autres députés marquants dans le congrès.

Quant aux républicains francs qui se trouvèrent en une minorité imperceptible lorsqu'on en vint au vote, ceux-là restèrent avec leurs principes, et les proclamèrent hautement sans se laisser influencer par les menaces des puissances étrangères. L'un d'eux, M. Seron, en votant pour la république, ne se dissimula pas que cette forme de gouvernement pourrait amener la guerre ; mais dans son opinion, cette guerre aurait pour résultat de *républicaniser l'Europe*.

Un prêtre, l'abbé de Haërne, se déclara aussi pour la république à laquelle l'Europe lui paraissait tendre ; il voyait, dans cette forme de

(1) La loi citée par M. de Nothomb porte : « Nous, Guillaume, etc...... comme nous avons trouvé convenable, pour l'intérêt général du royaume, d'y réunir le grand duché de Luxembourg, et de le placer sous les mêmes lois constitutionnelles, la justice exige d'affecter la sus dite indemnité (le grand duché cédé en compensation des Pays de Nassau) sur les biens de l'Etat, dont cette réunion a augmenté les revenus et la puissance. A ces causes... Les biens domaniaux, situés dans les arrondissements de Bréda, etc., et dont le revenu net, y compris le produit de rentes, cens et autres redevances, s'élève à 190 mille florins, sont cédés à notre bien-aimé fils, le prince Frédéric des Pays-Bas, etc. »

(2) Évidemment M. Bignon ne connaissait point la loi de compensation ci-dessus : il avait basé son opinion sur les actes du congrès de Vienne.

gouvernement, le salut du monde, qui, disait-il, s'il pouvait avoir lieu, serait sauvé par la république et la religion du Christ. Il aimait à penser que l'établissement d'un pareil gouvernement en Belgique serait un exemple utile à la France.

Mais aucun d'entre ceux des membres du congrès qui professaient le républicanisme ne se prononça avec autant de franchise et de vigueur que l'impétueux Robaulx.

« On nous a présenté la monarchie représentative comme une transaction, une heureuse combinaison d'éléments contraires, dit-il en faisant allusion aux paroles de M. de Nothomb. C'est, d'après moi, le plus mauvais gouvernement, un perpétuel conflit, une suite d'ébranlements. Il n'y a pas de parti possible entre le principe de l'absolutisme et celui de la liberté. La royauté a été vaincue dans les journées de septembre ; il ne faut pas la rétablir aujourd'hui. Il ne faut pas calomnier le peuple qui a vaincu et qui n'est pas aussi ignorant qu'on le suppose. On a pensé qu'il fallait l'apprentissage d'une liberté mixte ; cet apprentissage nous l'avons fait depuis 1815. Établir une monarchie représentative sous l'espoir néanmoins d'atteindre, plus tard, à la république, c'est compter sur une nouvelle révolution. Il y a une considération sur laquelle on n'a pas assez appuyé. La création d'une nouvelle monarchie rend impossible notre réunion à la France, et cette réunion peut devenir nécessaire, si la France nous refuse un traité de commerce. Nous ne voulons pas de république démagogique ; nous ne voulons renouveler, ni Sparte, ni Athènes. Si le chef temporaire convient à la nation, il sera maintenu à chaque élection nouvelle. L'élection ne sera pas accompagnée de si grandes discordes qu'on le dit : les désordres proviennent des vices du mode électif. Je ne suis pas fatigué de la liberté républicaine dont nous jouissons sous notre gouvernement provisoire. »

Comme M. de Robaulx voulait aussi les conséquences du gouvernement qui avait ses affections, il proposait de soumettre à l'appel du peuple, non seulement la forme du gouvernement que le congrès allait choisir, mais encore la constitution à établir. « Il faut que nous soyions sûrs, disait-il, que notre opinion est celle de la nation, et que la détermination que va prendre le congrès ne sera pas cassée. »

A ces derniers mots, les royalistes du congrès, qui n'avaient écouté M. de Robaulx qu'avec une impatience marquée, demandent que l'orateur soit rappelé à l'ordre, et le forcent, par leurs cris, à descendre de la tribune. M. Forgeur s'y précipite aussitôt.

« Vous avez entendu un langage inusité, le langage des passions, s'écrie-t-il. On a cherché un appui hors de cette enceinte ; on a fait un appel aux masses, à la force brutale, à la révolte. On vous a montré dans l'avenir vos décisions annulées ; on vous a contesté votre mandat ; on a refusé de vous reconnaître comme pouvoir constituant : on a traité avec une espèce de dédain tous les orateurs qui, à cette tribune, ont défendu la monarchie représentative ; on s'est obstiné avec une véritable mauvaise foi à ne comprendre aucun de leurs arguments ; on vous a parlé de cette jeunesse toute républicaine qui a fait la révolution. Je ne répondrai qu'à cette dernière partie de l'attaque. Par mon âge, par mes sentiments, par mes études, j'appartiens à cette génération nouvelle dont on vous a parlé ; je viens protester en son nom, à cette tribune. La république n'a qu'une faible minorité dans la nation, ainsi que dans cette assemblée. Cette génération ne regarde pas la progression comme incompatible avec le repos. Elle veut, comme on vous l'a dit, ce gouvernement qui associe la stabilité et le mouvement. La monarchie, telle que nous l'entendons, est bien préférable à la république, qui ne serait que le régime de quelques turbulentes incapacités... »

La vivacité de ces querelles se faisait sentir au dehors. Le lendemain dimanche, toute la ville parut dans une grande agitation, et la crainte de quelque émeute fit hâter le scrutin sur la forme du gouvernement que le congrès allait donner à la Belgique libre et indépendante. Sur 187 votants, 174 adoptèrent la monarchie dite constitutionnelle représentative, et 13 seulement persistèrent à voter la république. L'amendement proposé par MM. Robaulx et Seron pour l'appel au peuple fut écarté par la question préalable.

Ainsi finit la révolution de la Belgique. Ses plus généreux enfants avaient versé leur sang pour se soustraire au joug antipathique d'un roi qui les considérait comme un peuple conquis. Ils avaient entendu l'appel des Français dans leur glorieux élan vers la liberté : ils les avaient imités. Mais, si la révolution de la Belgique avait en tout été calquée sur celle de la France, les résultats en avaient été aussi les mêmes. Tombées entre les mains d'hommes qui n'avaient pas compris l'objet du dévouement et du culte des peuples de ces contrées, ces révolutions devaient nécessairement avorter ; et, en effet, on avait vu les députés des

deux pays s'empresser de réédifier ce que les peuples avaient détruit, et les ramener à peu près au point où ils étaient avant le combat.

Du moment où de Potter avait cru ne plus pouvoir lutter avec la contre-révolution; du jour où il s'était retiré d'un poste où les acclamations du peuple belge l'avaient porté, il fut facile de prévoir que la cause de la liberté serait perdue dans la Belgique, comme elle l'avait été en France. Les deux votes par lesquels le congrès venait de déclarer la nationalité de la Belgique et sa constitution sous une monarchie héréditaire, venaient de lui léguer bien des années de luttes intestines, de malaises et de déceptions. Malgré cette pompeuse déclaration d'indépendance, la Belgique s'était livrée à la diplomatie, qui, après lui avoir imposé indirectement ses volontés sur les deux questions les plus importantes, devait, plus tard, lui imposer ouvertement ses combinaisons liberticides sur tous les autres points que la révolution semblait avoir resolus. De ce moment les Belges, ralliés malgré eux au giron de la Sainte-Alliance, n'auront plus qu'à se soumettre aux décisions de la *conférence* de Londres, et leurs tardifs regrets, leurs stériles protestations ne pourront leur rendre la liberté que le congrès vient de sacrifier à une paix décevante.

La question de l'exclusion des Nassau, question qui devait encore occuper le congrès belge, avait été décidée par les armes; leur exclusion du trône que la Belgique allait élever était écrite sur les monuments et les pavés de Bruxelles avec le sang des patriotes brabançons et wallons. Néanmoins le congrès crut devoir prononcer légalement cette exclusion de tout pouvoir en Belgique, afin, disait-on, de mettre fin aux intrigues des rois et des orangistes; car la Belgique comptait encore des orangistes dans son sein, et même dans le congrès national.

La proposition faite par M. de Rodenbach, fut mise en délibération le 22 novembre, telle qu'elle avait été amendée par la section centrale : « Le congrès national déclare les membres de la famille d'Orange-Nassau exclus à perpétuité de tout pouvoir en Belgique. » Cette proposition était trop populaire pour trouver des contradicteurs.

« La famille des Nassau est à jamais déchue, dit l'auteur de la proposition; jamais un Belge digne de ce nom n'entrera en transaction avec la famille d'un roi sanguinaire. Le pacte qui nous unissait à la maison d'Orange a été rompu le jour où son chef a voulu substituer à la loi sa volonté et son *opinion* personnelle. Guillaume ne se montra jamais roi de la Hollande; il ne fut que l'oppresseur de la Belgique.

« Ceux qui admettent la possibilité de l'élection du prince d'Orange ont-ils réfléchi à la fâcheuse position où ce prince se trouverait? Comment viendrait-il dans cette capitale, au milieu de ce peuple trop confiant, envers lequel il a faussé toutes ses promesses? Comment fera-t-il son entrée? Sera-ce par la porte qui a été le témoin de la fuite honteuse de son frère et de ses lâches et barbares soldats? Rentrera-t-il dans ce palais où la mitraille a tracé contre sa famille l'arrêt fatal de sa déchéance? Relèvera-t-il les statues de son père mutilées, vilipendées par le peuple? Ramassera-t-il une couronne souillée de sang et de fange?.....

« Plus d'Orange! concluait M. de Rodenbach, c'est mon cri de guerre; jusqu'au dernier jour je les combattrai sinon avec succès, du moins avec persévérance. »

Quelques membres ayant demandé l'ajournement de la proposition comme pouvant, par sa solution intempestive, amener la guerre, ou du moins la ruine d'Anvers, M. de Nothomb leur répondit :

« Notre révolution nous a exposés à trois espèces de guerres : une guerre européenne, une guerre civile ou une guerre avec la Hollande. Une guerre générale est impossible dans l'état actuel de l'Europe; l'exclusion des Nassau préviendra la guerre civile, mais elle amènera la guerre contre la Hollande; quoique nous fassions, celle-ci est inévitable, et nous ne devons pas la craindre....

« La déchéance et l'exclusion des Nassau ne sont, ajoutait-il, que les conséquences de la proclamation d'indépendance : c'est le corollaire d'un principe déjà reconnu; c'est une mesure politique de la plus haute importance. Nous préviendrons beaucoup d'intrigues et nous dominerons la diplomatie.... »

M. de Broukère, qui avait été envoyé à Anvers pour entrer en relation avec le prince d'Orange, était soupçonné de travailler en secret pour ce prince. Il crut de son devoir d'expliquer ses sentiments.

Il fit connaître le conseil qu'il avait donné au prince de rompre avec sa famille, d'agir en citoyen belge, et de se soumettre aux décisions du congrès.

« Mais depuis, ajouta-t-il, les événements d'Anvers ont bouleversé toutes mes idées.... Aujourd'hui, je suis convaincu que le prince d'Orange ne peut pas plus que les autres membres de sa famille, aspirer à monter sur le

trône de la Belgique. *Tous les princes de la famille déchue seraient les hommes d'une nouvelle restauration....* Les peuples ne se font pas décimer sans vouloir recueillir les fruits de leur dévouement. Le sang belge qui a arrosé notre sol doit le fertiliser. »

La franchise de cette déclaration fut appréciée par le congrès, qui sut tenir compte à M. de Broukère du sacrifice qu'il faisait à la patrie de ses affections personnelles.

Il ne restait donc que les craintes qu'inspipirait la position d'Anvers. L'un des membres du gouvernement, M. Van de Weyer, déclara au nom de ce gouvernement, que ces craintes ne devaient pas empêcher le congrès de se prononcer sans retard. Et le comte de Robiano, récemment appelé au gouvernement de la ville et de la province d'Anvers, ne craignit pas d'appuyer fortement cette résolution.

« Il faut que nous tranchions la question des Nassau, s'écria-t-il ; il faut que nous nous prononcions, surtout pour les puissances étrangères : les rois cesseront leurs intrigues dès qu'ils seront certains que leurs intrigues ne peuvent plus servir à rien.... Les masses ont fait la révolution ; il faut tenir compte de leur opinion... La noblesse a la même répugnance pour la maison d'Orange que le peuple. La république avait toutes mes affections : dans l'intérêt du pays et du repos de l'Europe, je me suis décidé en faveur d'une monarchie républicaine. Le prince d'Orange ne peut être le chef d'un état semblable.... »

Après avoir abondé dans l'opinion que les Nassau ne pouvaient plus mettre le pied sur le sol belge, M. de Stassart déclarait que le peuple se lèverait en masse pour les repousser. « Eh ! qu'attendre de ces prétendues restaurations politiques, s'écriait-il ; on ne sait que trop ce qu'elles ont produit dans d'autres contrées : les méfiances, les haines, les persécutions toujours prêtes à renaître, des vengeances plus ou moins sourdes... Une restauration serait, chez nous, le signal d'une indomptable anarchie...

« Plus de Nassau, messieurs, plus de Nassau! c'est le cri général des Belges. Il est urgent que la diplomatie étrangère sache à quoi s'en tenir à ce sujet ; nous préviendrons de fâcheuses intrigues et nous détruirons de coupables espérances. La diplomatie ne voudra pas, par une opposition calculée, nous précipiter dans les bras d'auxiliaires qui ne demanderaient pas mieux que de faire cause commune avec nous. »

Une circonstance vint hâter cette décision en changeant les résolutions de quelques membres qui craignaient de se prononcer. Des écrits anonymes contenant des menaces contre ceux des députés qui voteraient l'exclusion des Nassau, venaient d'être adressés au président, qui, à l'ouverture de la séance du 24, demanda un comité secret pour en donner connaissance au congrès. La lecture de ces écrits produisit une grande impression sur tous les députés : après avoir passé à l'ordre du jour, ils se déclarèrent en permanence jusqu'à ce que la question eût été vidée. Les débats continuèrent, et quelques explications furent données par ceux des membres qui craignaient les effets de l'exclusion pour les malheureuses villes encore occupées par les troupes hollandaises : le scrutin présenta 168 voix pour la proposition et 28 contre ; on avait compté 189 votes.

Ce scrutin et le précédent donnèrent la juste mesure des opinions qui divisaient le congrès : 28 membres auraient encore pactisé avec les Nassau, tandis que la république n'avait obtenu que 13 voix ostensibles ; et cela à deux mois de distance de la révolution belge ! On aurait dit que cette révolution, calquée en tout sur celle de juillet, devait, de part et d'autre, tomber entre les mains d'hommes peu propres à en comprendre la portée. Comme les députés français, ceux de la Belgique prononçaient l'exclusion de la famille qui avait fait massacrer le peuple ; mais, comme les Chambres de Paris, le congrès de Bruxelles décidait aussitôt que l'on ployerait le genou devant un autre roi, et que les effets d'une grande révolution seraient bornés à un changement de dynastie !

Laissons maintenant la Belgique se débattre avec les diplomates de Londres ; leur funeste influence va se faire sentir non seulement dans les questions qui divisent ce pays avec la Hollande, mais encore dans les affaires intérieures de cette nation, telles que l'établissement de la constitution, le choix du roi qu'elle va appeler au trône, et jusque dans l'organisation de son armée. Tout cela n'a plus rien de commun avec la révolution belge, et l'histoire de la Belgique, placée sous une semi-restauration, n'a plus le même intérêt pour nous. Néanmoins, il faudra bien encore nous en occuper au moment de l'élection de son roi, et surtout à l'époque où les trésors et le sang de la France, qui, disaient nos ministres lorsqu'il s'agissait de la Pologne, ne devaient être prodigués que pour la France, le seront pour aller placer Anvers et l'Escaut

sous la domination du prince que l'Angleterre sut donner pour roi à la Belgique.

Maintenant nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les questions qu'à la fin du mois de décembre, l'un des plus remarquables parmi les membres de l'opposition, qui se reconstituait aussi dans le congrès belge, ce même M. de Robaulx, que l'on regardait, dans son pays, comme le digne émule de notre Mauguin, adressa au comité diplomatique formé dans le sein du congrès. Ces questions feront mieux connaître l'état du pays que toutes les dissertations de l'historien.

« Je prie le congrès, dit le républicain Robaulx, d'inviter le comité diplomatique à nous faire connaître :

« 1° L'état des relations diplomatiques, et sur quelles bases elles sont ouvertes avec les envoyés des cinq grandes puissances à Londres ;

« 2° Si le choix du chef de l'État entre ou est entré pour quelque chose dans les négociations ;

« 3° Si, en cas où la Hollande persévère à ne pas exécuter pleinement les conditions de la suspension d'armes, il a été pris des mesures et donné des ordres pour la reprise des hostilités dans un délai quelconque ;

« 4° Si le comité a ouvert ou s'il va ouvrir avec la France des négociations pour un traité de commerce qui facilite les échanges des produits réciproques.

« Il faut, ajouta l'orateur, que le comité diplomatique réponde, et j'espère qu'il nous dira que le choix du chef de l'État ne se traite ni directement, ni indirectement dans les conférences de Londres, et que, sur un objet d'une si haute importance, personne ne se sera permis d'empiéter sur la prérogative et les droits sacrés du congrès national. Voilà quels sont les deux premiers objets de ma proposition.

« Le troisième est relatif à l'armistice qui est venu suspendre les hostilités entre la Hollande et nous. S'il est vrai (et il ne nous est malheureusement pas permis d'en douter), que la Hollande persiste à ne pas exécuter les termes des traités, pourquoi les hostilités n'ont-elles pas déjà recommencé ? notre brave armée s'impatiente des délais de l'armistice; moins confiante que nos diplomates dans la bonne foi de l'ennemi, elle ne désire rien tant que de marcher à sa rencontre et de se mesurer avec lui. Profitons de sa bonne volonté et de son ardeur.

« J'arrive au dernier point de ma proposition. On nous a dit que la Belgique était devenue une puissance indépendante ; qu'enfin nous étions admis dans la grande famille européenne. S'il en est ainsi, messieurs, nous devons nous empresser d'y prendre rang, et demander que nos relations commerciales extérieures s'établissent. Vous savez que nos manufactures et notre commerce sont dans un état de marasme complet; de là ces bruits sinistres, qu'il est temps de faire cesser avec les craintes qu'ils font naître. Il faut que le comité diplomatique nous dise, s'il a commencé à faire des ouvertures aux nations voisines, et notamment avec la France, pour établir sur un bon pied nos relations commerciales; s'il s'est procuré des débouchés pour nos produits ; si nos charbons, nos fers, nos toiles, pourront enfin sortir de nos mains avec avantage, et si les prohibitions qui nous tuent cesseront bientôt.

« Voilà, messieurs, concluait M. de Robaulx, tout ce que j'avais à dire pour faire sentir l'opportunité de ma proposition. Elle est propre à rétablir le calme et la tranquillité dans les esprits, en nous faisant connaître notre véritable situation ; c'est pour cela que je l'ai présentée. »

M. de Celles, vice-président du *comité diplomatique* que le congrès venait de créer à Bruxelles, voulut repondre aussitôt; mais ses explications n'ayant pas été catégoriques, M. de Robaulx, aussi peu satisfait que beaucoup d'autres de ses collègues, demanda que sa proposition fût adressée au gouvernement provisoire ; ce qui fut voté par une grande majorité.

Le lendemain, un message du gouvernement apporta au congrès la note suivante :

« 1° Les relations diplomatiques avec les envoyés des cinq grandes puissances ont pour base le protocole du 4 novembre, et ont été suivies dans le but d'arriver à la conclusion d'un armistice dont la libre navigation de l'Escaut est pour nous une condition *sine quâ non*.

« L'état de ces relations est tel, que d'après l'annonce officielle qu'a faite à Paris M. le comte Sébastiani, et que vient de confirmer le président du conseil des ministres de France à la tribune de la chambre des députés, les cinq puissances ont reconnu en principe l'indépendance de la Belgique ;

« 2° Le choix du futur chef de l'État n'est entré pour rien dans les négociations;

« 3° Les positions que l'on a fait prendre successivement aux différents corps de l'armée sont combinées de manière à reprendre les hostilités avec avantage, si la Hollande persévère à ne pas exécuter pleinement les conditions de la suspension d'armes.

« Il n'a pas encore été donné d'ordre, ni fixé de délai pour la reprise des hostilités.

« 4° On s'occupe à réunir tous les matériaux indispensables à l'ouverture des négociations pour un traité de commerce avec la France. Des commissions y travaillent dans chaque province, et leurs rapports vont être l'objet de délibérations approfondies. »

Quoique ces réponses ne fussent pas de nature à satisfaire l'opposition, elle ne voulut pas pousser plus loin ses investigations par la crainte d'embarrasser le gouvernement, dont la situation devenait journellement plus difficile et plus pénible; mais il paraissait évident que le comité diplomatique s'abusait sur tous les points.

CHAPITRE XXIX.

Suite de la révolution de Pologne. — Comment Chlopicki use de la dictature. — Il fait fermer les clubs. — Il entre en négociation avec l'empereur de Russie — Dévouement des Polonais à la cause de la liberté. — Efforts faits par la Pologne. — Politique de juste-milieu. — La Pologne compte sur le gouvernement de Louis-Philippe, qui l'abandonne. — Causes de cet abandon. — Ambassade de M de Mortemart — Conversation des généraux russes avec l'envoyé polonais. — Chlopicki dépose la dictature. — Elle lui est confiée de nouveau. — Activité de la population de Varsovie. — Proclamation et manifeste de Nicolas. — Déclaration solennelle faite par les Polonais. — Le dictateur s'oppose à sa publication. — Ses différents avec la diète. — Il abdique la dictature. — Proposition d'exclure les Romanoff du trône. — Motifs qui la font adopter. — Grande joie du peuple de Varsovie.

Si la révolution des Belges, après avoir fait tressaillir la France, ne nous offre plus qu'un intérêt très secondaire du moment où elle s'est laissé dominer par les cabinets étrangers, il n'en est pas de même de cette autre révolution faite par un peuple aussi intéressant que brave et loyal, dans l'intérêt de la liberté et de la France. La Pologne, quoique *destinée à périr*, comme le disait avec un cynisme révoltant l'impassible ministre de Louis-Philippe, a acquis le droit de fixer les regards du monde. Nous la suivrons donc au milieu de ses patriotiques préparatifs pour résister à l'autocrate du Nord; nous retracerons ses succès inespérés, qui remplirent d'admiration et de joie l'âme de tous les vrais Français; nous rappellerons le lâche égoïsme qui livra les insurgés polonais à la dure nécessité de soutenir seuls le choc des armées russes; nous parlerons, pour la dernière fois peut-être, des héroïques efforts de ce peuple intrépide pour conquérir une patrie libre et indépendante; et quand enfin nous arriverons à l'heure fatale où le destin, trahissant le courage de nos frères du Nord, les aura forcés de succomber, pour justifier les Français du lâche abandon par lequel le gouvernement de Louis-Philippe amena la chute de la Pologne, nous dirons ces longs cris de douleur et de rage poussés en France à la nouvelle de la prise de Varsovie, et ce deuil général qui couvrit le front du peuple des barricades.

Nous avons laissé la révolution polonaise se livrant à la dictature du général Chlopicki. C'était un militaire brave de sa personne, aimant sa patrie, détestant la domination russe; mais d'un esprit étroit et borné. Autant il était propre à conduire vaillamment au feu des troupes disciplinées, autant il était incapable de tirer parti de l'enthousiasme des volontaires. Bon général divisionnaire, il ne voyait pas au-delà du champ de bataille qui lui était assigné.

Malheureusement pour la Pologne, Chlopicki ne comprit pas toute la portée du mouvement qu'il était chargé de diriger; il ne se rendit pas compte des exigences d'une révolution; il n'en vit pas le but. Aussi dépensa-t-il toute l'énergie et la tenacité de son caractère à refréner l'ardeur des Polonais, à énerver le patriotisme et à compromettre la cause sacrée d'un grand peuple luttant pour conquérir son antique indépendance et sa liberté.

La situation des révolutionnaires polonais, au moment où Chlopicki prit la dictature, était à peu près la même que celle où Napoléon s'était trouvé lors de son retour de l'île d'Elbe. Si à cette époque, et sans laisser refroidir l'enthousiasme, Napoléon eût suivi ses propres inspirations, qui le portaient à marcher aussitôt en Belgique et sur le Rhin, nul doute que la France n'aurait pas eu à passer sous les fourches caudines. Mais pour renouveler les prodiges du commencement de la révolution française, il eût fallu rendre au peuple français toutes ses libertés républicaines, et laisser aux fédérations populaires le soin d'exciter le patriotisme et de faire de la propagande. Napoléon craignit et le peuple et la liberté: il crut pouvoir défendre *sa couronne* avec des soldats seulement, sur la bravoure et le dévouement desquels il était trop habitué de compter. On sait ce qu'il advint.

Les clubs qui s'étaient formés à Varsovie depuis sa révolution avaient non seulement entretenu le feu sacré du patriotisme, mais encore ils étaient arrivés à pousser aux der-

nières limites l'ardeur révolutionnaire. Ils prêchaient la propagande; ils excitaient les Polonais à porter la liberté en Lithuanie, en Volhynie. Ils voulaient que Chlopicki allât planter le drapeau de l'indépendance jusques sur les bords du Niémen; ils disaient que la révolution devait électriser toutes les anciennes provinces polonaises fatiguées du joug; que, du moment où elle serait obligée de se défendre dans son foyer, cette révolution serait perdue. Les clubs allaient plus loin encore, ils blâmaient fortement Chlopicki de ne pas avoir coupé la retraite à Constantin, et de ne pas s'être emparé d'un ôtage si important.

Chlopicki, impatienté de se voir journellement régenté par ces turbulents clubistes, crut faire de la force en refrénant ce qu'il appelait *l'anarchie;* il ordonna que les clubs ne pourraient s'assembler sans son autorisation : c'était faire cesser le délire patriotique qui s'était emparé de la capitale de la Pologne en énervant le corps politique. Chlopicki plaisait au peuple par l'activité qu'il déployait, par ses allures militaires, par la trempe de son caractère, et enfin par ses efforts pour établir une discipline militaire propre à former de bons soldats. Il lui fut donc possible d'exécuter des mesures liberticides, sans que sa popularité en souffrit beaucoup; et si la fermeture des clubs lui aliéna les jeunes têtes et mécontenta la partie la plus exaltée du peuple, par cette mesure le dictateur se fit de nouveaux partisans de tous ceux qui redoutaient l'effervescence populaire; car Varsovie renfermait aussi des marchands toujours prêts à s'alarmer, toujours en garde contre le pillage, qu'ils redoutaient à chaque manifestation populaire.

Il y avait aussi à Varsovie un parti que nous qualifierons de juste-milieu; c'était le parti qui se serait contenté d'obtenir de l'empereur Nicolas quelques-unes des satisfactions que le royaume de Pologne demandait depuis plusieurs années. Ce parti n'allait pas au delà du retrait de l'acte additionnel qui avait enlevé la publicité aux débats des Chambres, et qui les avait ainsi privées de l'appui de l'opinion publique. Ceux-là auraient voulu l'exécution littérale de la charte donnée par Alexandre, et la cessation des actes arbitraires sous lesquels Nicolas accablait *ses sujets* du royaume de Pologne. D'autres Polonais du juste-milieu entre le despotisme et la liberté, la dépendance et l'affranchissement, semblaient exiger un peu plus; ils voulaient, indépendamment des garanties que leur assurait la charte, l'exécution de diverses promesses faites par Alexandre, telles que l'adjonction au royaume de Pologne des provinces incorporées à la Russie (1). La nationalité et la liberté de commerce réciproque qui avaient été promises à toutes les parties de l'ancienne Pologne; une instruction publique libérale; la langue polonaise rétablie officiellement; une tolérance complète pour les opinions religieuses persécutées en Pologne par le gouvernement de Nicolas, etc.

Mais, tout en désirant une amélioration à l'état politique de la Pologne, il n'entrait dans la pensée d'aucun de ces gens du *juste-milieu* de se soustraire à l'autorité de l'empereur de Russie; ils espéraient toujours l'amener à des concessions, et terminer les différents entre eux et Nicolas par des négociations. C'était méconnaître le caractère entier du czar et se créer des illusions décevantes.

Ce fut cependant ce parti qui s'empara de l'esprit du dictateur. Le voyant fermement convaincu que la Pologne révolutionnaire serait écrasée, le gouvernement provisoire et une partie de la noblesse s'engagèrent à ouvrir des négociations avec Saint-Pétersbourg. Le prince Lubecki, ancien ministre des finances de la Pologne, pour l'empereur, le comte Jewerski et le colonel Wilyzinski, furent chargés d'aller exposer à Nicolas les griefs du peuple, les cau-

(1) Si la Pologne existait encore comme corps de nation, elle serait, par l'etendue de son territoire et sa population, la cinquième puissance de l'Europe. Mais, si la grande république polonaise n'existe plus maintenant, la nation polonaise, quoique morcelée, existe toujours : elle conserve l'uniformité de son langage, l'ardeur de son patriotisme, ses mœurs élégantes et guerrières; et ses membres disjoints tendent toujours à se reunir. Napoléon a pu, deux fois, reconstituer la Pologne; il ne l'a pas voulu dans la crainte de blesser son beau-père, et cette faute lui a été fatale. Néanmoins les Polonais tinrent compte à sa mémoire du peu qu'il a fait pour eux. Aujourd'hui, la Pologne se trouve partagée comme il suit :

La Russie a pris les dix gouvernements de Wilna, Grodno, Byalistock, Mohilow, Minsk, Witepsk, Kiovie, Wolhynie, Podolie et Courlande, ayant ensemble une population de plus de onze millions d'habitants.

L'Autriche a pris la Gallicie, qui renferme à elle seule quatre millions trois cent mille habitants.

La Prusse a gardé les parties placées sur la Vistule, et le duché de Posen, qui comptent ensemble deux millions six cent mille habitants.

De sorte qu'il ne reste plus de l'ancienne république, et ayant encore une administration polonaise, que le petit état decoré du nom de royaume de Pologne, et la république de Cracovie. Mais cet avantage est illusoire pour le premier de ces états, car il est régi par l'empereur de Russie, qui fait tous ses efforts pour détruire toute espèce de nationalité. La république de Cracovie n'a guère qu'une population de cent mille habitants, et le royaume de Pologne n'atteint pas trois millions cinq cent mille âmes. C'est cependant cette seule fraction de la Pologne, ne formant guère que la septième partie de la population polonaise, qui a lutté si glorieusement contre le colosse russe. Si la Lithuanie avait pu s'en mêler sérieusement!

ses du soulèvement, et la nature des concessions au moyen desquelles les Polonais mettraient bas les armes.

Si ce ne fut pas là une trahison envers la révolution, ce fut au moins une grande faute politique, parce qu'elle accusait des idées peu arrêtées, et mettait à nu le sentiment de la faiblesse des Polonais, aveu pénible, qui exposait les négociateurs à être honteusement repoussés. Aussi, lorsque cette démarche auprès de Nicolas fut connue du public, elle souleva tous les patriotes contre le dictateur. Ils accusèrent ouvertement Chlopicki de trahir sa patrie ; et ceux des hommes qui comprenaient les exigences de la révolution, lui reprochèrent durement de faire tout l'opposé de ce qu'il fallait pour sauver la Pologne. Ceux-là, convaincus que l'autocrate, si jaloux de son autorité, ne voudrait jamais, ni reconnaître les justes griefs de la Pologne, ni traiter avec un peuple considéré par lui comme en état de rébellion, blâmaient une détermination qui, disaient-ils, ne pouvait avoir d'autre résultat que de paralyser l'élan patriotique de la population, humilier une nation fière et brave, et diriger vers la soumission l'ardeur guerrière des masses, seul garant du succès de la sainte cause pour laquelle les Polonais s'armaient.

Les ennemis que la fermeture des clubs et l'envoi des négociateurs à Pétersbourg avaient soulevés contre le dictateur, lui reprochaient de laisser passer l'occasion favorable de donner à l'insurrection les forces qui lui étaient nécessaires pour résister à l'ennemi. Dans leur opinion, la seule adaptée aux circonstances dans lesquelles le royaume de Pologne se trouvait, il fallait, disait-il, aller seconder les Lithuaniens et les autres membres de la grande famille polonaise; étendre l'insurrection dans toutes les provinces incorporées à la Russie; susciter partout des ennemis aux soldats russes, afin de forcer leurs généraux à diviser les forces que Nicolas ne manquerait pas d'envoyer contre le foyer de la révolution.

Ce conseil, ainsi que celui d'empêcher le grand-duc Constantin d'aller rejoindre le corps de troupes russes qui se trouvaient en Lithuanie, était facile à exécuter au moment où le czarewitsch fuyait du royaume, non sans craindre à chaque instant d'être suivi : il n'eût fallu que se mettre à sa poursuite pour amener les populations des pays qu'il avait à traverser à lui barrer le passage. Nul doute qu'on ne se fût facilement emparé de ses troupes et même de sa personne; et ce seul avantage eût suffi pour déterminer une insurrection générale de toutes les autres provinces, dans lesquelles des symptômes révolutionnaires se manifestaient journellement, malgré la présence des troupes russes. *En Lithuanie!* était le cri que poussaient les jeunes gens de Varsovie, ainsi que tous les hommes qui comprenaient la situation dans laquelle ils se trouvaient, et ce cri, répété dans les rues de la capitale, importunait le dictateur jusque dans son palais.

Il est juste de dire que, si Chlopicki et une partie des membres du gouvernement provisoire ne possédaient ni la sagacité ni le coup-d'œil exercé qu'on attendait d'eux ; s'ils ne tentaient pas de chercher des appuis à la révolution dans les autres parties de la Pologne, très bien disposées à imiter Varsovie, ils n'en déployaient pas moins une activité prodigieuse pour organiser l'armée de l'indépendance et pour fortifier la capitale, contre laquelle allaient être dirigés tous les efforts de l'ennemi, dès l'instant qu'il n'aurait eu à réduire que ce point.

On vit alors un de ces exemples rares dans l'histoire des peuples : le dévouement se manifesta spontanément, et il fournit au pays des ressources inespérées. Les offrandes volontaires couvrirent bientôt l'autel de la patrie. Des sénateurs engagés dans la révolution donnèrent des sommes considérables. Plusieurs s'engagèrent à lever des compagnies, des escadrons et même des régiments à leurs frais. Les dames, non contentes de se dépouiller de leurs bijoux, armaient et équipaient des cavaliers, des fantassins, et on en vit même se mettre à la tête de corps francs. Tout le monde voulait contribuer à la défense de la patrie et de la liberté, le pauvre comme le riche, et les dons nationaux s'élevèrent en peu de temps à une somme considérable, que l'on évalua à plusieurs millions de florins, sans compter les dons en nature qui furent immenses.

Grâce à ces secours et à la situation financière du royaume, il fut facile aux membres du gouvernement et au dictateur de réorganiser et de renforcer l'armée régulière. On espérait pouvoir la porter à 80,000 hommes de toutes armes; et, déjà on en comptait plus de la moitié sous les drapeaux. En peu de jours la ville de Varsovie eut dans ses murs 20,000 gardes nationaux armés, faisant le service concurremment avec 12,000 soldats de divers corps. Tous ces militaires, tous ces citoyens en armes montraient le plus grand enthousiasme et mettaient une ardeur extrême à se former au métier de la guerre.

D'après des calculs, qui pouvaient paraître exagérés, mais que l'élan de tout un peuple devait réaliser, on espérait pouvoir opposer aux Russes, au moyen de la levée générale, outre les 70 à 80,000 hommes de l'armée de ligne, 40,000 gardes nationaux de dix-sept à vingt ans, 120 à 130,000 de vingt-un ans à trente, considérés comme le premier ban, et 100,000 du second ban. On évaluait ces diverses levées, en état d'exécution alors, à un total de plus de 300,000 hommes : résultat prodigieux comparé à la seule population du royaume, et qui faisait espérer des masses considérables de combattants, si l'insurrection de Varsovie tendait la main à celle des autres provinces.

Comme l'arsenal ne renfermait pas à beaucoup près le nombre de fusils nécessaires pour armer tous les bras qui s'offraient, Chlopicki fit rentrer une partie des armes pillées dans la nuit du 29 novembre. Des ateliers furent établis pour fabriquer le plus grand nombre de fusils possible. En attendant, on arma, avec des piques, les paysans qui s'étaient formés en bataillons; il y eut des corps entiers qui s'armèrent de faulx, arme redoutable, maniée par des bras vigoureux.

La Pologne ne possédant dans ses arsenaux qu'un nombre de canons de campagne fort au-dessous de l'état militaire qu'elle formait, on fit, à Varsovie, ce qui avait eu lieu à Paris en 1792 et 1793, on fondit les cloches pour en faire des canons. Ce fut ainsi que l'on parvint à donner à l'armée polonaise 156 pièces de campagne.

Mais ce qui surpassa encore tous ces prodiges dus au dévouement patriotique d'une population très circonscrite, ce fut la promptitude avec laquelle l'armée et la population de Varsovie élevèrent les fortifications qui devaient faire de cette ville une place de guerre fortement défendue. En peu de jours, une tête de pont bien construite couvrit la Vistule; Praga fut fortifiée, et Varsovie se trouva entourée de batteries formidables. Tout cela avait été l'ouvrage de la population; chacun avait voulu mettre la main à ces remparts de la liberté, hommes, femmes, de tout âge, de tout rang, y avaient travaillé avec une ardeur que rien n'avait pu refroidir. D'un autre côté, on répara et approvisionna les autres forteresses, et on acheva de les armer.

Cette prodigieuse activité déployée pour concentrer dans Varsovie toutes les ressources et toutes les espérances de la Pologne révolutionnée, fit pour ainsi dire diversion aux reproches que la jeunesse des clubs adressait journellement au dictateur, qui, disaient ces jeunes hommes, ne pensait qu'à se mettre sur la défensive quand une résolution offensive pouvait seule sauver la Pologne et sa liberté. Mais, soutenu par l'armée, dont il était obéi aveuglément, et par la garde nationale, charmée de parader sous ses yeux, il brava longtemps encore l'opinion des hommes soupçonneux.

Toutefois, pour répondre à ceux qui lui supposaient le projet de vouloir garder l'autorité souveraine, il convoqua la diète pour le 18 décembre, et cette résolution, en augmentant encore sa popularité aux yeux des citoyens sous les armes, imposa silence à ses clairvoyants ennemis. Secondé par le gouvernement provisoire et par la noblesse, par l'armée et par la garde nationale, le dictateur parvint à faire régner dans Varsovie une sorte de tranquillité qui permit au crédit de la Banque de se relever; le cours des assignations se rétablit à un taux qui donnait la mesure de la confiance publique; et quoique cette amélioration fût l'un des effets naturels des réactions qui suivent les crises, après lesquelles les nations comme les individus se familiarisent avec les dangers de leur situation, les partisans de Chlopicki lui firent honneur d'avoir vaincu l'*hydre de l'anarchie*. Et lui, appelé à conduire une révolution violente qui ne pouvait triompher qu'à force d'exaltation et de moyens énergiques, se glorifia un instant d'avoir énervé la révolution.

Les résultats de la politique de juste milieu ne se firent pas attendre. Les deux négociateurs envoyés auprès de Nicolas furent, par les ordres de l'autocrate, consignés aux frontières : il fallut des négociations diplomatiques pour obtenir la permission de se rendre à Saint-Pétersbourg, et ces deux envoyés ne purent y paraître que comme agents de l'autorité impériale et après s'être dépouillés de leur qualité de négociateurs pour le dictateur et le gouvernement provisoire. Cet affront dut leur présager l'accueil qui les attendait.

Comme tous les Polonais, Chlopicki se fondant sur les liens d'estime et d'affection qui unissaient la France à la Pologne; ne doutant pas de la vive sympathie que les Français ressentaient pour leurs fidèles amis du Nord; Chlopicki, disons-nous, espérait que la France s'interposerait entre la révolution polonaise et le desposte de Saint-Pétersbourg: il allait jusqu'à croire que le gouvernement français pourrait bien vouloir profiter des circonstances pour aider les Polonais à effacer la honte imprimée au front de l'Europe par les deux derniers partages de cette antique nation, et appuyer de sa

volonté et de ses forces, s'il le fallait, la reconstitution de l'ancien royaume de Pologne. Tous les regards de ce peuple étaient donc fixés sur la France. On savait à Varsovie ce que Lafayette avait dit à Humboldt, relativement aux intentions où était le gouvernement de maintenir le principe de la non-intervention : « Si d'autres peuples veulent imiter notre exemple et conquérir leur liberté, avait dit le général à l'envoyé officieux du cabinet du Nord, nous ne souffrirons pas que des gouvernements étrangers y envoyent leur gendarmerie contre-révolutionnaire, et *nous ne regardons pas la Pologne et la Russie comme formant la même nation* (1). » Ces paroles de Lafayette avaient circulé en Pologne comme une garantie contre l'invasion des Russes : lorsqu'il les avait prononcées, il était tout puissant et on ne devait pas douter que cette explication n'eût eu un caractère sémi-officiel.

Chlopicki et ses braves compatriotes jugeaient trop bien le cabinet du Palais-Royal ; leur illusion fut de courte durée.

La confirmation à Varsovie du consul français, M. Durand, aussi hostile à la révolution de juillet que dévoué aux intérêts de la Russie, avait déjà été, antérieurement à la révolution polonaise, un sujet de méfiance pour les patriotes. La conservation à ce poste de ce même consul après cette révolution et alors qu'il devait être doublement défavorable aux Polonais libres, fut de leur part l'objet de réclamations, qui restèrent sans effet. On sut plus tard à Varsovie que l'empereur de Russie avait été charmé d'apprendre que M. Durand restait à son poste pour représenter la France auprès du nouveau gouvernement (2). Tous ces sujets de mécontentement et de méfiance inquiétèrent les esprits habitués à méditer sur la cause des effets ; mais ces soupçons n'avaient pu altérer la confiance que la population avait dans la sympathie des Français pour la Pologne.

Et pourtant si le cabinet du Palais-Royal laissait tomber à l'oreille du peuple français quelques paroles d'intérêt pour les Polonais, il se gardait bien, dans les instructions adressées à son consul, de s'exposer à la colère de Nicolas, et ce même consul déclarait froidement à un des membres de la diète que, dans aucun cas, même dans celui d'un succès obtenu par les Polonais, ils ne devaient attendre du gouvernement français ni encouragement, ni appui ; il osa même lui conseiller la soumission à l'autocrate.

Que s'était-il donc passé depuis la réponse humiliante faite par Nicolas à la notification de Louis-Philippe ?

La Russie armait ; elle voulait faire la guerre à la France. Mais, n'osant entrer en lice seule, elle avait envoyé le maréchal Diébitsch à Berlin, pour y négocier une alliance offensive avec la Prusse. Il était évident que les cabinets du Nord feraient la guerre à la France dès l'arrivée de la belle saison. Effrayé d'être obligé d'accepter la guerre extérieure dans les circonstances défavorables où son gouvernement se trouvait à l'intérieur, Louis-Philippe cherchait tous les moyens de fléchir la colère de l'autocrate. Ayant appris que l'ambassadeur de Russie, M. Pozzo di Borgo, avait reçu ses lettres de rappel, le cabinet du Palais-Royal s'adressa à M. de Mortemart, ex-président du dernier ministère nommé par Charles X. Louis-Philippe connaissait toute l'affection que l'empereur Nicolas avait pour M. de Mortemart. On résolut donc de tirer parti de cette circonstance pour le faire agréer ambassadeur de la France par la cour de Saint-Pétersbourg. Des négociations furent ouvertes à ce sujet avec M. Pozzo di Borgo, qui ne se montrait pas trop empressé de quitter Paris, où il avait toutes ses habitudes. Cet ambassadeur se prêta volontiers à ces négociations, et il ne tarda pas à recevoir de M. de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de l'empereur de Russie, la nouvelle, très importante pour le Palais-Royal, que l'empereur recevrait M. de Mortemart avec *la plus vive satisfaction.* L'ambassadeur de France se trouvait ainsi l'élu de Nicolas.

M. de Mortemart avait montré une grande répugnance pour aller représenter à Saint-Pétersbourg le gouvernement de Louis-Philippe, après avoir été appelé au même poste par Charles X. Mais tout avait été prévu pour vaincre ses scrupules, et une lettre très flatteuse que M. de Nesselrode écrivit, sur les sollicitations de Pozzo di Borgo, à M. de Mortemart, décida ce dernier à partir. « Après votre nomination et « son insertion au *Moniteur*, lui écrivait dans « les premiers jours de janvier M. Pozzo di « Borgo, je présenterai immédiatement mes « lettres de créance. »

Grande fut la joie du Palais-Royal en apprenant la résolution de Nicolas de recevoir un

(1) SARRANS. Lafayette et la révolution de 1830.

(2) Dans une lettre du grand duc Constantin au prince de Liéven, on trouve la phrase suivante, que Lafayette a signalée à la chambre des députés. « En déterminant le consul à prêter serment au nouveau gouvernement, disait Constantin, le grand duc a eu en vue d'empêcher que le gouvernement français ne le remplace par un individu imbu des idées qui sont maintenant à l'ordre du jour en France. Un tel agent ne manquerait pas de nous susciter de grands embarras. »

ambassadeur de Louis-Philippe. On ne comprit pas que cette détermination était due aux embarras que l'insurrection polonaise était venue donner à la Russie, qui, obligée d'entrer en campagne sur la Vistule, devait renoncer, du moins pour quelque temps, à faire approcher ses armées des bords du Rhin. Nicolas, qui n'ignorait pas l'élan guerrier de la Pologne, qui pouvait craindre une révolution en Lithuanie et dans ses autres provinces polonaises, jugea à propos de dissimuler sa haine contre Louis-Philippe, et la guerre entre la Russie et la France fut ajournée jusqu'après la soumission de la Pologne.

Nous rapporterons, à l'appui de cette version, la conversation que les généraux Diébitsch et Benkendorff eurent à ce sujet avec le colonel Wylizinski, l'un des envoyés du dictateur auprès de Nicolas, conversation qui, par la haute position de ces deux personnages initiés à la pensée intime des affaires de l'empire, pouvait être considérée comme dévoilant les intentions de la Russie.

« Eh bien! messieurs les Polonais, dit ironiquement Diébitsch au colonel, votre révolution n'a pas même le mérite de l'à-propos. Vous vous êtes soulevés au moment où toutes les forces de l'empire étaient en marche vers vos frontières pour mettre à la raison les révolutionnaires de la France et de la Belgique. » Et comme le colonel observa que la Pologne se croyait en mesure d'arrêter ce torrent assez longtemps pour donner l'éveil à l'Europe et la préparer à cette lutte. Eh bien! répondit le maréchal Diébitsh, qu'en résultera-t-il pour vous? nous comptions faire une campagne sur le Rhin; nous la ferons sur l'Elbe ou même sur l'Oder, après vous avoir écrasés. Faites donc vos réflexions. »

Pour achever le récit des intrigues qui précédèrent le départ de M. de Mortemart, nous dirons que l'une des principales clauses de l'admission de cet ambassadeur auprès de l'empereur Nicolas, fut que le cabinet du Palais-Royal s'engagerait à ne point s'immiscer directement ni indirectement dans les affaires du royaume de Pologne, et qu'il n'accorderait ni secours ni encouragements à ce peuple héroïque, destiné à périr pour préserver la France d'une nouvelle invasion des cosaques. Ceci résulte non seulement des faits eux-mêmes et de la conduite du consul de France à Varsovie, mais encore de la mission de M. de Mortemart lui-même; car on sait qu'arrivé à Berlin, il y conseilla, à un agent diplomatique polonais qui s'y trouvait, de ne point rompre avec l'empereur de Russie et de se soumettre : c'était conseiller la honte et le suicide à une nation de braves. Les instructions données à M. de Mortemart, par M. Sébastiani, lui prescrivaient de resserrer l'alliance entre les deux couronnes, sur les bases des traités de 1815, et d'implorer la pitié de Nicolas pour les Polonais insurgés.

Telle était la politique du Palais-Royal : l'intérêt de la nouvelle dynastie l'emportait sur tous les sentiments louables, sur tous les intérêts de la France et sur les avantages qu'elle pouvait tirer de la situation élevée où l'avait mise la révolution de juillet. Pour obtenir la reconnaiassance de Ferdinand VII, Louis-Philippe avait sacrifié les patriotes espagnols; pour obtenir celle de Nicolas Ier, il sacrifiait les Polonais.

Restait cependant quelque espoir pour la Pologne dans la proclamation de la non-intervention, telle que l'entendait Lafayette; mais déjà les principes émis par le commandant-général des gardes nationales de France n'avaient plus aucun cours au Palais-Royal, où on les considérait comme du *radotage*. Il était évident que la Russie serait la maîtresse d'intervenir librement en Pologne, et qu'elle pourrait châtier les *rebelles* comme il lui plairait, sous les yeux du représentant de la France de juillet.

Chlopicki, dont la fierté avait été blessée par quelques conseils qu'il repoussa et par des reproches que lui adressèrent divers réprésentants sur la manière dont il exerçait le pouvoir suprême, apprit le 20 décembre que les Chambres étaient constituées. Aussitôt il forme la résolution d'envoyer sa démission, et la fait parvenir à la diète. Mais tel était l'engouement des citoyens armés et de l'aristocratie, que la retraite du dictateur fut annoncée comme le plus grand malheur qui pût menacer la Pologne; et la diète, voulant rassurer la population, rendit aussitôt un décret par lequel elle investissait Joseph Chlopicki de l'autorité suprême la plus étendue, et dans l'exercice de laquelle il ne pouvait être astreint à aucune responsabilité. Cette autorité devait cesser lorsque le dictateur en ferait la remise lui-même, ou dès que la députation de la diète choisirait, à sa place, un autre commandant en chef. L'effet de cette dictature était de suspendre la tenue de la diète même, laquelle ne pouvait, pendant la durée des pouvoirs déférés, se réunir que sur la convocation du dictateur. La députation de la diète dut se composer du président du sénat, de cinq sénateurs, du maréchal de la chambre

des nonces et de huit membres de cette chambre. La mission de la représentation diétique était simplement de garantir l'état d'une usurpation.

Dans la soirée du même jour, les deux Chambres se réunirent pour faire connaître au général Chlopicki la résolution de la diète.

« Respectable dictateur, lui dit le prince Adam Czartoriski, président du sénat, les deux Chambres vous donnent une preuve de la confiance la plus flatteuse qu'aucun citoyen puisse jamais obtenir de la nation. Agissez pour le bien de la patrie; il ne peut exister dans nos cœurs aucun doute que toutes vos pensées, vos désirs n'aient pour but son bonheur. Nous nous abandonnons à vos lumières, à votre prudence, à la fermeté de votre caractère et à la parole d'un loyal Polonais. »

Cette mission lui ayant été confirmée par le maréchal de la chambre des nonces, le dictateur répondit quelques mots d'une voix émue :

« Messieurs, dit-il, je n'accepte ce pouvoir qu'avec la ferme intention de l'employer au bien de la patrie; je m'en servirai jusqu'à ce que vous jugiez devoir le reprendre... »

Les sénateurs, les nonces, le public se montrèrent ivres de joie : on cria : *Vive la Pologne ! vive l'indépendance! vive Chlopicki!* Des dons considérables faits par divers sénateurs et nonces furent déposés sur le bureau ; le dictateur, ne voulant pas rester en arrière de ces sacrifices, renonça au traitement que les Chambres voulaient affecter à ses hautes fonctions, et qui était de 200,000 florins.

Le lendemain parut une proclamation du dictateur, dans laquelle il faisait connaître à ses *compatriotes* le pouvoir qui lui avait été conféré par le vœu de la nation et par les deux Chambres : « M'étant chargé de la dictature par obéissance pour la volonté du peuple, disait-il, je demande, au nom de la patrie, la même obéissance... Je promets solennellement de ne m'écarter en rien des voies du devoir, de la justice et de l'honneur national, mais de diriger tout, par un ordre ferme et légal, vers un seul et même but, celui d'assurer les libertés de notre patrie, et d'être prêt à tout moment à vaincre ou mourir pour elle. »

L'activité qui n'avait cessé d'animer les populations parut redoubler alors; chacun s'efforça de donner de nouvelles preuves de dévouement : les offrandes continuèrent d'enrichir le trésor, et les dons en nature procurèrent une partie de ce qui était nécessaire à l'armée. Les paysans dévastaient leurs propriétés pour fournir du bois aux fortifications, et quand on voulait payer les arbres et le charroi, ils ne demandaient que des *armes et des Russes*; les moines vidaient les greniers et les coffres de leurs couvents. « Un jour, raconte un journal, arrivent à Varsovie les jeunes gens des premières maisons de la Pologne prussienne, laissant sous la main de l'ennemi leurs biens immenses et leurs familles : le lendemain, le conseil national reçut la lettre suivante : « Je prie le conseil « national d'employer les cent mille florins ci- « joints au service de la patrie; je n'en ai plus « besoin, car je viens d'entrer comme simple » soldat dans les rangs de ses défenseurs. » Et cette lettre n'était pas même signée; et celui qui l'a écrite n'a rien vu de remarquable dans cette détermination ! Quel utile parti une tête révolutionnaire n'eût pas tiré d'un mouvement aussi généreux et aussi national !

On était encore à Varsovie sous l'impression de ce qui venait de se passer au sein de la diète nationale, quand parut une proclamation adressée au Polonais par l'empereur de Russie, sous la date du 17 décembre.

Nicolas y parlait de l'indignation qui l'avait transporté en apprenant l'*odieux attentat* dont la capitale de la Pologne avait été le théâtre.

« Il est encore temps, disait-il, de remédier à ce qui s'est passé, et de prévenir d'immenses malheurs. Je ne confondrai pas ceux qui abjureront leur erreur d'un moment avec ceux qui persisteront dans le crime. »

En conséquence, l'autocrate ordonnait que les prisonniers russes fussent sur-le-champ mis en liberté; que le conseil d'administration du royaume reprît ses fonctions et son pouvoir; qu'il ne fût reconnu par les autorités aucun pouvoir illégalement établi; que toutes les troupes polonaises eussent à se rendre à Plock, rendez-vous fixé pour l'armée royale; que les armements faits à Varsovie par suite des troubles fussent dissous.

« Soldats de l'armée polonaise, ajoutait Nicolas, si des hommes sans foi et sans honneur ont cru, en prenant les armes, pouvoir se flatter d'obtenir des concessions pour prix de leurs crimes, leur espoir est chimérique. Ils ont trahi leur patrie : les malheurs qu'ils lui ont préparés retomberont sur eux. »

Les illusions, dont pouvaient se bercer encore ceux qui croyaient obtenir le redressement des griefs de la Pologne, étaient détruites par les menaces de l'empereur de Russie; il fallait que les Polonais implorassent leur pardon à genoux, ou bien qu'ils ne comptassent plus que sur leur courage.

Pour qu'il ne restât aucun doute sur les intentions de Nicolas, une semaine après l'apparition de cette brutale proclamation, le cabinet de Saint-Pétersbourg adressa aux Russes un manifeste dans lequel il expliquait longuement *l'infâme trahison* qui avait ébranlé le royaume de Pologne *uni à la Russie.* On y parlait beaucoup, et en style boursouflé, des *bienfaits* dont la Pologne était redevable au restaurateur de leur patrie, l'empereur Alexandre. Puis, s'adressant aux Russes, Nicolas leur disait :

« Des ramas d'êtres crédules, quoique déjà saisis d'effroi à la pensée du châtiment qui les attend, osent rêver quelques instants la victoire et nous proposer des conditions, à nous leur maître légitime ! Russes, vous savez que nous les repousserons avec indignation. ... Russes, l'exemple de votre empereur vous servira de règle de conduite : Demeurez en repos et en paix, mettant votre confiance en Dieu, le bienfaiteur éternel de la Russie, et dans votre monarque qui comprend la grandeur et la sainteté de la mission qu'il a reçue, de maintenir sans atteinte la dignité de son empire et la gloire du nom russe. »

Avant de connaître le manifeste de l'empereur de Russie, la diète avait décidé dans sa séance du 21, qu'une commission nommée dans les deux Chambres s'occuperait de rédiger une déclaration solennelle dans laquelle la Pologne exposerait au monde les causes, les principes et les conséquences de la révolution. Cette commission avait préparé un manifeste rempli de dignité et de patriotisme propre à justifier la révolution du 29 novembre. C'était un appel à toutes les nations généreuses, et principalement à la France, dans lequel étaient énumérés avec une grande modération tous les griefs de la Pologne contre ses oppresseurs ; les malheurs des Polonais y étaient présentés d'une manière touchante.

Remontant jusqu'aux démembrements de l'ancienne Pologne, la diète rappelait ces longs jours de deuil qui suivirent le *grand crime politique ;* l'émigration de ses plus nobles enfants, qui, disait-elle, n'avait cessé, en combattant pour la liberté, de combattre pour sa propre patrie.

« Elle s'est relevée, cette patrie, s'écriait la diète ; et, quoique restreinte dans des limites étroites, la Pologne a reçu des mains du héros du siècle sa langue, ses droits, ses libertés, dons précieux relevés encore par de plus grandes espérances.

« Les sentiments d'estime involontaire des vainqueurs eux-mêmes avaient produit une impression trop vive ; les souverains de l'Europe avaient promis, au milieu des combats, d'une manière trop solennelle, de donner au monde une paix durable, pour qu'en se partageant encore une fois nos dépouilles, le congrès de Vienne ne fît au moins en sorte d'adoucir les nouveaux outrages faits aux Polonais. »

Passant ensuite en revue toutes les transformations, toutes les déceptions qui avaient accablé le nouveau royaume de Pologne depuis la proclamation de la charte accordée par Alexandre jusqu'à la révolution du 29 novembre, les rédacteurs du manifeste remettaient sous les yeux de l'Europe le tableau des souffrances de la Pologne et des avanies qui lui avaient été faites ; ils démontraient l'excès des maux qui accablaient leur patrie au moment où on voulut contraindre leurs populations à marcher contre la France.

« Les moments étaient précieux, disaient-ils ; il y allait de notre armée, de notre trésor, de nos ressources, de notre honneur national, qui se refusait à porter aux autres peuples des fers dont il a lui-même horreur, et à combattre contre la liberté et ses anciens compagnons d'armes... Une étincelle électrique embrâsa dans un moment l'armée, la capitale, tout le pays. La nuit du 29 novembre fut éclairée par les feux de la liberté. Dans un seul jour la capitale délivrée ; dans quelques jours, toutes les divisions de l'armée unies par la même pensée.

« La nation polonaise s'est relevée de son abaissement et de sa dégradation avec la ferme résolution de ne plus se courber sous le joug de fer qu'elle vient de briser, et de ne déposer les armes de ses ancêtres qu'après avoir reconquis son indépendance et sa puissance, seules garanties de sa liberté.........

« Convaincus que notre liberté et notre indépendance, loin d'avoir jamais été hostiles vis-à-vis des États limitrophes, ont au contraire servi, dans tous les temps, de bouclier et d'équilibre à l'Europe, et peuvent lui être aujourd'hui plus utiles que jamais, nous comparaissons en présence des souverains et des nations avec la certitude que la voix de la politique et de l'humanité se feront également entendre en notre faveur.

« Si même, dans cette lutte, dont nous ne nous dissimulons pas les dangers, nous devions combattre seuls pour l'intérêt de tous, pleins de confiance dans la sainteté de notre cause, en notre propre valeur et en l'assistance de l'Éternel, nous combattrons jusqu'au dernier soupir pour la liberté. Et si la providence a destiné cette terre à un asservissement perpétuel, si

dans cette dernière lutte, la liberté de la Pologne doit succomber sous les ruines de ses villes et les cadavres de ses défenseurs, notre ennemi ne règnera que sur des déserts, et tout bon Polonais emportera en mourant cette consolation, que si le ciel ne lui a pas permis de sauver sa propre liberté et sa propre patrie, il a du moins, par ce combat à mort, mis à couvert pour un instant les libertés de l'Europe menacée. »

Quelle différence entre le manifeste de l'empereur Nicolas et celui des Polonais! Le premier, qu'un journaliste français comparaît au fameux factum publié en 1792 par le duc de Brunswick, ne contient que des menaces brutales, des invectives grossières et des mensonges éhontés, propres tout au plus à tromper la soldatesque russe. Nous ne parlons pas du style qui donne une bien triste idée de son rédacteur. Le manifeste des Polonais est noble, calme, vrai, pathétique: c'est un modèle de raison, de patriotisme et de rédaction. Tous les Polonais, à qui on le communique l'adoptent avec enthousiasme. Mais le dictateur, qui se considère toujours comme le chargé d'affaires du cabinet de Saint-Pétersbourg, s'oppose à sa publication. Il veut attendre, dit-il, le retour des négociateurs envoyés auprès de Nicolas. C'est en vain que la commission de la diète lui met sous les yeux la proclamation et le manifeste de l'autocrate: qu'elle lui en fait peser les expressions; qu'elle s'efforce de lui en faire comprendre le sens, la portée; Chlopicki se montre inébranlable dans son refus, et le manifeste rédigé par la commission ne circule dans Varsovie que manuscrit ou lithographié, comme une pièce apocryphe.

Cependant l'obstination du dictateur à ne pas rompre complètement avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, lorsqu'il ne lui restait plus que ce parti convenable à prendre; les lenteurs qu'il mettait à organiser l'armée; la haine qu'il manifestait contre les sociétés populaires et contre les hommes qui poussaient à une rupture ouverte avec la Russie; les actes arbitraires qu'il se permettait; les arrestations qu'il ordonnait, et qui venaient de frapper plusieurs jeunes gens distingués, après avoir frappé le républicain Joachim Lelevel, jouissant d'une grande popularité; tous ces actes portaient atteinte à celle du dictateur. Les hommes qui voulaient tenter le sort des armes reprochaient à Chlopicki de s'être opposé à la propagande qu'ils voulaient aller faire dans les autres provinces, et d'avoir, par là, privé la révolution de tous ses auxiliaires naturels. Enfin on expliquait diversement ses ménagements avec la Russie, ainsi qu'envers la Prusse et l'Autriche, évidemment hostiles à l'élan des Polonais vers la liberté et l'indépendance. Le système de temporisation et de timidité révolutionnaire adopté par le dictateur était, en effet, de nature à lui susciter de nombreux ennemis, et quoique ce système n'eût d'autre cause réelle que l'indécision de son caractère relativement à ce qui tenait aux grands moyens politiques, les ennemis du dictateur ne craignaient pas de l'attribuer à la trahison.

Le mauvais accueil que les députés auprès de Nicolas avaient reçu à Saint-Pétersbourg fut enfin connu à Varsovie; alors la commission de la diète ne balança plus à faire imprimer le manifeste des Polonais, et cet acte important fut enfin livré à la publicité le 10 janvier. Les Polonais n'y annonçaient point le dessein de se soustraire à la souveraineté de l'empereur de Russie comme roi de Pologne: ils y réclamaient seulement l'indépendance pour toutes les provinces polonaises encore soumises au joug du cabinet de Saint-Pétersbourg; ils demandaient la liberté et une nationalité. Nicolas leur avait répondu d'avance par des injures et par des menaces; et déjà l'armée russe qui, par une des fatalités de la Pologne, se trouvait prête à entrer en campagne, s'avançait en poussant devant elle le corps d'occupation de la Lithuanie. La réponse écrite que Nicolas fit au dictateur, se trouva calquée sur les termes de sa proclamation. Il entendait que la Pologne se soumît à discrétion, et il engageait le dictateur à coopérer à cette soumission, comme le seul moyen de salut pour les Polonais.

Chlopicki, dont le czar avait su flatter la vanité, exposa que la Pologne, abandonnée de la France et de tout le monde, cernée par les troupes de l'Autriche et de la Prusse prêtes à entrer en lice si cela devenait nécessaire, et allant être attaquée par une armée deux fois plus forte que celle des Polonais, ne pouvait pas tenter le sort des armes sans s'exposer aux plus affreux malheurs.

On s'attendait à cet avis de sa part. Mais les membres de la diète, qui étaient tous restés à Varsovie quoique leurs fonctions fussent suspendues, ne voulurent pas consentir à déshonorer le nom polonais, et à se déshonorer eux-mêmes: ils déclarèrent qu'il voulaient en appeler à l'épée de la vaillante Pologne, et courir toutes les chances de la guerre. Une rupture devait donc survenir entre le dictateur et les membres de la diète: elle éclata le 19 janvier. Une séance violente eut lieu ce jour-là; le dictateur s'emporta jusqu'à menacer la diète. Mais l'opinion

qu'elle soutenait était trop populaire pour que Chlopicki pût espérer de faire prévaloir la sienne. Il se démit donc de la dictature, et ne voulut pas même accepter le commandement de l'armée.

Ce fut un moment de crise pour la Pologne. Les hommes de résolution, les membres des clubs, se déchaînèrent contre l'ex-dictateur, tandis que les soldats paraissaient se disposer à le soutenir. Heureusement les principaux d'entre les membres de la diète réussirent à calmer l'irritation des partis, et tout s'arrangea enfin par l'élévation aux fonctions de généralissime du prince Radziwil, désigné par Chlopicki lui-même, qui promit de le seconder.

Il fallait rompre complètement avec un souverain qui ne voulait entendre aucune représentation et qui ne parlait que la menace à la bouche. Déjà le nonce du palatinat de Sandomir, M. Soltyk, avait fait la proposition de déclarer la Pologne indépendante, et la dynastie des Romanoff déchue et exclue à tout jamais du trône. Bien des membres de la diète repoussaient cette proposition; ils avaient même engagé Soltyk à la retirer; mais les circonstances devenant tous les jours plus imminentes, la diète, dans sa séance du 25 janvier, examina cette motion.

Quelques membres, parmi lesquels on remarqua le président du sénat Czartoryski, semblaient pencher pour un ajournement, se fondant sur ce que tout espoir d'arrangement n'était pas encore perdu; Nicolas, disaient-ils, ne paraît pas bien informé de la situation et des résolutions de la Pologne; lorsqu'il les connaîtra mieux, il reviendra à d'autres sentiments. Une partie de la diète se montrait indécise, lorsque l'un des négociateurs revenus de Saint-Pétersbourg, lut les notes écrites par Nicolas lui-même, en marge du mémoire qui lui avait été remis. Chacune de ces notes, portant le cachet du style employé dans le manifeste russe, était une insulte adressée à la nation polonaise ou une injure contre les auteurs et les continuateurs de la révolution. Une de ces notes, plus insolente encore que les précédentes, produisit sur la diète une indignation difficile à décrire, et fit décider par acclamation ce qui paraissait douteux au commencement de la séance. « Je suis roi de la Pologne, y était-il dit, je la *rouerai;* le premier coup de canon tiré par les « Polonais anéantira la Pologne. »

A ces mots, Roman Soltyk, portant la main sur la poignée de son sabre, demande depuis quand il est permis à un souverain d'insulter des hommes d'honneur, des gens de cœur et une nation héroïque. « Périr, plutôt que de se soumettre, ajouta-t-il; tel est le cri unanime du peuple. Il ne faut pas compter le nombre; il faut interroger les cœurs. » Le maréchal de la chambre des nonces se lève alors au milieu de l'agitation qui se manifeste dans l'assemblée: « le czar, s'écrie Ostrowski, veut de nouveau imposer à une nation qui ne respire que la liberté, les fers qu'elle vient de briser: le moment est décisif. Ce n'est pas la première fois que les Tartares ont blanchi cette terre de leurs os, et l'ont engraissée de leur sang. Est-ce que, tremblants de peur, ou subjugués par une ancienne habitude, nous regarderions encore Nicolas comme notre souverain légitime? » — « Qu'est-il besoin de délibérer, s'écrie le nonce Leduchowski; qu'est-il besoin de délibérer? Nicolas vient de prononcer lui-même son exclusion; il n'y a plus de roi de Pologne, plus de Nicolas. » Tous les sénateurs, tous les nonces se lèvent spontanément et s'écrient: « Non, plus de Nicolas! plus de roi de Pologne! » — « *Vive l'indépendance!* répètent aussitôt les spectateurs. Et la diète proclama en ces termes l'exclusion de la maison de Romanoff:

« La nation polonaise, réunie en diète, dé-
« clare qu'elle forme désormais un peuple
« indépendant; qu'elle a le droit de donner
« la couronne polonaise à celui qu'elle en ju-
« gera digne, à celui qu'elle jugera capable
« d'observer fidèlement la loi qu'il aura jurée,
« et de conserver intactes les libertés natio-
« nales. »

Cette grande résolution est à peine connue que la population de Varsovie l'accueille avec des transports de joie. Le peuple se répand dans les rues en criant: *Plus de Nicolas! vive la liberté! vive l'indépendance!* Les jeunes gens font des promenades civiques en répétant ces cris comme un chant de victoire; les vieux Polonais, croyant retrouver une patrie, s'embrassent en pleurant. L'enthousiasme a gagné toutes les classes, tout le monde applaudit la résolution de la diète.

Le soir la ville de Varsovie se para de ses habits de fête; une illumination spontanée et générale vint témoigner de son allégresse.

CHAPITRE XXX.

État de la France après la crise du procès des ministres. — Coalition contre le ministère Laffitte. — Conduite de Casimir Périer. — Mauvais accueil fait par la majorité aux projets de loi présentés par le ministère. — Question du jury. — Projet de loi sur la perception des impôts. — Sort qui lui est réservé. — Vive discussion sur les affaires de la Belgique et de la Pologne. — Harangue du général Lamarque. — Rôle imposé à l'opposition dans la Chambre de 1830.

Laissons maintenant les Polonais se préparer à la guerre à mort que vont leur faire les Russes, guerre dont nous parlerons plus loin, et reprenons le fil des événements qui se passaient alors en France.

Après la redoutable commotion occasionnée par le procès des ministres de Charles X, la nouvelle royauté commença de croire à sa force parce qu'on la félicita d'avoir vaincu l'*émeute* et l'*anarchie;* et quoiqu'elle ne dut d'avoir résisté à l'épreuve de cette crise qu'au concours franc et loyal que lui prêtèrent les patriotes Lafayette, Laffitte, Dupont de l'Eure et Odilon Barrot, et à l'appui inespéré qu'elle trouva dans les jeunes gens, la cour du Palais-Royal attribua exclusivement la victoire à la *courageuse et honorable* conduite des Chambres et au dévouement de la garde nationale (1).

Et comme les membres du corps diplomatique annoncèrent, par l'organe du nonce du pape, que l'état de paix et de bonne intelligence entre les puissances étrangères et la France tiendrait à la tranquillité intérieure de ce dernier état (2), Louis-Philippe déclara que tous ses efforts tendraient à comprimer les passions (ce qui signifiait qu'il enrayerait le char de la révolution), et à faire régner l'ordre. C'était promettre beaucoup plus qu'il ne lui était permis de tenir dans les circonstances où il était et dans les dispositions des esprits.

Chose étrange, et dont l'explication se trouve dans la composition de la chambre des députés, ce même triomphe de l'ordre légal et public qui semblait avoir fortifié le trône, et qui devait aussi raffermir le ministère Laffitte, servit à l'ébranler plus fortement encore et à accélérer sa chûte.

Ce ministère, porté aux affaires par l'opinion la plus libérale de la Chambre, avait été accepté, par le parti de la *résistance*, comme un moyen de traverser la crise qui se préparait. On avait permis à M. Laffitte d'user sa popularité pour sauver le gouvernement, et M. Laffitte s'était résigné à cette machiavélique combinaison. Le gouvernement, les Chambres, les ministres de Charles X, tout avait été sauvé sans danger pour la royauté nouvelle; mais M. Laffite s'était personnellement compromis, tant avec ses anciens amis politiques, qu'auprès de ceux qui le soutenaient au pouvoir ou qui l'y souffraient.

L'occasion parut donc favorable à ses ennemis de le faire tomber; c'est à quoi ne cessèrent de travailler les doctrinaires et les conservateurs des deux Chambres. Aussi les vit-on saisir toutes les occasions pour le forcer à quitter le ministère, où sa présence et son nom faisaient le désespoir des contre-révolutionnaires de tous les régimes.

Nous avons déjà vu M. Laffitte violemment attaqué le lendemain du rétablissement de la tranquillité publique. M. Guizot et ses partisans des centres avaient calculé que la retraite de M. Dupont de l'Eure devait amener le démembrement complet du ministère et son remplacement par les hommes qu'appuyaient de leurs vœux et de leur voix les diverses fractions contre-révolutionnaires de la Chambre, formant la majorité. Trompés cette fois dans leurs espérances par la prompte réorganisation du cabinet de Louis-Philippe, ces hommes n'en persévérèrent pas moins dans leur plan, qui était de placer à la tête des affaires celui qu'ils avaient déjà désigné pour présider la chambre des députés.

De son côté, non seulement Casimir Périer ne déclinait plus la responsabilité ministérielle, mais il croyait le moment arrivé pour donner à son ambition l'essor qu'elle cherchait à prendre depuis longtemps. Plusieurs motifs s'étaient jusqu'alors opposés à son entrée au ministère: il n'aurait pas voulu faire partie d'un cabinet dans lequel se trouverait M. Laffitte, parce qu'il n'eût pas osé disputer la présidence à son collègue, et qu'il redoutait des obstacles à sa volonté. Il avait craint aussi, s'il fût arrivé plus tôt à la direction des affaires, de rencontrer une opposition trop vive, et d'être obligé de se retirer; il voulait d'ailleurs, ainsi qu'il l'avait dit lui-même, que *Laffitte y passât* avant lui.

Maintenant que la majorité de la Chambre ne lui laissait plus aucune crainte de ce côté; que les vues du roi lui paraissaient plus conformes aux siennes qu'à celle de M. Laffitte; que la crise tant redoutée avait laissé entre les mains du gouvernement la force matérielle, à défaut de la force morale; maintenant enfin que *Laffitte y avait passé*, Casimir Périer voulait avoir l'air de se soummettre au vœu de ses

(1) Discours du roi à la députation de la pairie.

(2) Voyez le discours du nonce apostolique.

amis et de céder à la force des circonstances en se résignant à saisir le pouvoir.

Sa conduite fut dès-lors facile à apprécier. Sans se montrer ouvertement hostile au cabinet, on le vit souvent faire l'éloge du précédent ministère et laisser comprendre sa pensée sur la marche du gouvernement, qui, disait-il, montrait trop d'irrésolution et trop de ménagement pour les fauteurs d'anarchie. En parlant ainsi, Casimir Périer était sûr d'obtenir l'approbation de la majorité de la Chambre et de se faire considérer comme le seul homme capable de saisir les rênes du gouvernement avec toute la vigueur nécessaire pour comprimer les passions. C'était là le cri des centres : comprimer ce qu'ils appelaient l'anarchie, vaincre l'émeute par la force, étaient, suivant ces députés, le seul moyen de rétablir le crédit et de rendre la vie au commerce. Et quand M. Mauguin et ses amis leur répondaient qu'on arriverait bien plus promptement et plus sûrement au résultat que tout le monde voulait obtenir, en donnant quelque satisfaction aux justes exigences des patriotes, et en réalisant les promesses que le roi et la charte avaient faites, les centres répondaient, par l'organe de M. Dupin, que le roi n'avait rien promis, et que la charte révisée contenait toutes les concessions que la *couronne* pouvait faire.

La situation des partis se dessinait donc très clairement dans la chambre des députés. D'un côté, les membres qui trouvaient que le gouvernement n'avait encore rien fait pour consolider la révolution et pour donner satisfaction aux révolutionnaires : ceux-ci avaient derrière eux les affiliés aux sociétés populaires, les jeunes gens, le peuple, tous les hommes de cœur qui avaient fait la révolution. De l'autre côté, les députés qui voulaient borner la révolution à un changement de dynastie, avec la charte bâtarde qu'ils avaient votée : ceux-là redoutaient toute amélioration, tout progrès, tout changement dans le système politique qui leur assurait leurs priviléges ; ils s'appuyaient sur les opinions du Palais-Royal, et sur cette partie de la garde nationale qu'on désignait sous la dénomination de *soldats du lendemain*. On pouvait appeler ce parti celui de la contre-révolution ; il prit la qualification d'*hommes de la résistance*.

Le parti de la contre-révolution, ayant à sa tête Casimir Périer, Dupin et Guizot, voulait renverser le ministère Laffitte, c'est-à-dire le président du conseil, seul obstacle sérieux au développement du système de résistance et au déploiement de son drapeau. L'autre parti faisait, au contraire, des vœux pour que le président du conseil s'entourât de collègues qui eussent ses propres opinions ; et qu'ainsi fortifié, le ministère fît prononcer la dissolution de la chambre des députés, considérée comme le plus grand empêchement à la marche progressive de la révolution, dans les voies de liberté qu'elle s'était ouvertes.

La présentation d'une loi électorale, si impatiemment désirée par le parti du mouvement, avait fait comprendre aux membres des centres que l'heure de la dissolution sonnerait bientôt pour la chambre des députés, et la haine qu'ils portaient au président du conseil, naguère l'idole des fameux *deux-cent-vingt-un*, se montra à découvert. Dès-lors, le ministre des finances ne rencontra plus que de la mauvaise volonté et même de la mauvaise foi quand la Chambre eut à s'occuper de quelqu'un des projets de loi présentés par lui.

On se rappelle les modifications déplorables qu'avait déjà subies la loi destinée à régir les gardes nationales du royaume. Un autre projet de loi non moins important, émanant de la sollicitude de M. Dupont de l'Eure, projet dont la Chambre eut à s'occuper dans les premiers jours de janvier, vint montrer combien l'esprit de parti pouvait gâter les meilleures conceptions. Ce projet de loi avait pour objet d'ôter aux juges des cours d'assises le droit, que leur avaient conféré le Code pénal et la loi de 1821, de délibérer et de vider, par l'addition de leurs voix à celles des jurés, les déclarations sur lesquelles le jury se trouvait partagé : ce qui avait établi une confusion entre les juges du fait et les juges du droit.

M. Dupont de l'Eure exposa avec une grande clarté l'objet de la loi présentée.

« Le Code d'instruction criminelle, dit-il, a porté atteinte à cette distinction fondamentale, lorsqu'il a voulu que les juges du droit participassent à la déclaration du fait dans tous les cas où le jury ne se prononcerait sur la culpabilité de l'accusé, relativement au fait principal, qu'à une simple majorité de sept contre cinq.

« La combinaison de l'article 350 du Code d'instruction criminelle était fort bizarre, ajoutait le ministre ; elle consistait à additionner les voix des juges avec celles des jurés, en telle sorte que très fréquemment, après que le doute avait été solennellement proclamé par le partage des jurés, ce doute se résolvait ensuite contre l'accusé, bien que celui-ci eût en sa faveur l'opinion de la majorité des juges. En effet, l'on

recourait à compter les voix des juges, dans le cas de doute légal où les jurés ne se prononçaient pour la culpabilité qu'à une majorité de sept voix contre cinq; or, en additionnant les voix des juges avec celles des jurés, si deux voix de juges se prononçaient pour la culpabilité et trois pour l'innocence, l'accusé était déclaré coupable, parce que les deux voix de la minorité des juges formaient, avec celles des sept jurés, un total de neuf voix tandis que huit seulement proclamaient l'innocence. Ainsi l'on arrivait à ce résultat inconcevable de proclamer d'abord le doute et de prononcer ensuite la culpabilité, lorsqu'une grave présomption d'innocence était venue donner à ce doute un caractère plus problématique encore. »

Le ministre de la justice tenait compte des intentions qui avaient fait chercher un remède à cette désastreuse combinaison dans la loi de 1821, portant que, toutes les fois que les juges auraient à délibérer sur une déclaration du jury, formée à la simple majorité, l'avis favorable à l'accusé prévaudrait ; mais il lui était facile de démontrer que cette loi plus douce n'en portait pas moins atteinte à l'omnipotence du jury. « Par la loi de 1821, exposait le ministre, la délibération des juges forme un véritable jugement supplémentaire, indépendant du jury qui, par le fait d'un partage de sept voix contre cinq, n'arrive à d'autre résultat qu'à résigner et son pouvoir et son caractère pour en investir les juges. Ceux-ci, appelés seuls à juger lorsque le doute du jury le dessaisit et le constitue incapable, sont parce la seul, de fait comme de droit, les supérieurs du jury et les suprêmes arbitres. »

Pour remédier à tous ces inconvénients, le ministre sollicitait l'abrogation de la loi du 23 mai 1821, qui, elle-même, avait déjà abrogé l'art. 351 du Code, et il proposait de faire disparaître la confusion qui existait entre les attributions du jury et celles des juges, par une disposition aussi simple que favorable aux accusés : elle consistait à déclarer qu'à l'avenir la décision du jury se formerait à la majorité de huit voix contre quatre pour tous les cas de condamnation.

Un autre article de ce même projet de loi, dont la nécessité était basée, disait le ministre, autant sur le besoin de simplifier l'administration de la justice que sur l'opinion accréditée des magistrats, réduisait à trois le nombre des juges des cours d'assises. Cette réduction paraissait être la conséquence de la condition établie par cette même loi pour la condamnation, condition qui ne laissait plus aux magistrats que la simple application de la loi.

Quoique le projet ministériel apportât une immense amélioration aux dispositions du code pénal et de la loi de 1821, il n'en fut pas moins tiraillé par les deux partis qui divisaient la chambre des députés, ballotté d'une Chambre à l'autre. Les uns, parmi lesquels se firent remarquer MM. Dumont de Saint-Priest, Gaujal, de Tracy, Daunou, Laisné de Villevêque et Lafayette, voulaient étendre encore plus que ne le faisait le ministère les garanties de l'accusé.

Parmi les philanthropes, plusieurs, tels que MM. Daunou et Laisné de Villevêque, demandaient que la majorité pour la condamnation fût au moins des trois quarts des voix, c'est-à-dire de neuf contre trois; les autres, se rattachant à la proposition de M. Gaujal, vivement soutenue par MM. de Tracy, Dumont et Lafayette, voulaient que la peine de mort ne pût être prononcée qu'à l'unanimité des voix du jury, et que, dans le cas où la culpabilité serait reconnue, sans l'être à la majorité, la peine la plus forte, après la peine de mort, fût seulement appliquée pour les crimes entraînant la peine capitale suivant les dispositions du Code.

Mais cet amendement, qui impliquait une grande réforme, équivalant presque à l'abolition de la peine capitale, fut vivement combattu par M. Charles Dupin et Gaëtan de la Rochefoucault, et la majorité de la Chambre le rejeta.

Par opposition au ministère, dont M. Renouard défendait les vues, cette même majorité adopta un amendement présenté par MM. Daunou et Laisné de Villevêque, d'après lequel la majorité des voix exigée pour les condamnations restait fixée à neuf sur douze.

Quelques autres améliorations présentées par M. Amilhau, alors dans l'opposition, furent repoussées par les centres. L'une de ces améliorations, basée sur les circonstances qui pouvaient entourer le crime, avait pour objet d'autoriser le jury à déclarer qu'il existait dans la cause des *circonstances atténuantes;* dans ce cas, le juge du droit ne devait plus appliquer qu'une peine inférieure à celle prononcée par le Code.

L'idée de tenir compte aux accusés des circonstances qui pouvaient être favorables à leur cause, sans être neuve pour l'Europe, renfermait néanmoins un principe modérateur de l'inflexibilité de la loi, principe dont l'absence avait été bien des fois déplorée par les juges. Il paraissait tout naturel qu'en s'occupant de réformer quelques-unes des dispositions de notre Code criminel au profit de l'humanité, la Cham-

bre de 1830 s'empressât d'accueillir l'amendement de M. Amilhau, qui devait être plus tard si fécond en résultats. Mais la même majorité qui avait repoussé la proposition de M. Gaujal, rejeta celle de M. Amilhau.

Et pourtant M. Gaujal avait appuyé son amendement par de très bonnes raisons. « La nécessité seule, avait-il dit, peut légitimer la peine de mort. A qui s'adresse la justice pour constater cette nécessité? Aux jurés, c'est-à-dire au pays. Mais pour que le pays constate cette nécessité, il faut qu'il soit unanime; car s'il n'est pas unanime, il n'y aurait pas évidence, et s'il n'y avait pas évidence, il n'y aurait pas nécessité. »

Dans sa généreuse indignation, M. de Tracy fit entendre des paroles amères aux oreilles des membres qui rejetaient les améliorations réclamées par les criminalistes et les philanthropes de tous les pays.

« Ma raison se refuse, s'écria l'orateur de la célèbre proposition prise en considération avant le procès des ministres; ma raison se refuse à comprendre qu'une société bien organisée puisse souffrir qu'une peine irréparable, qu'une peine d'une gravité telle que son *inconnu* doit frapper d'étonnement, puisse être appliquée sur une simple probabilité. En vérité, quand je pense à un fait aussi extraordinaire, il me semble que j'entends la voix d'un fanatique du moyen-âge, qui, dans l'épouvantable guerre des Albigeois, s'écriait: « Tuez toujours, Dieu choisira les bons! »

« Eh! messieurs, quel est donc ce système! Comment! vous envoyez à la mort lorsque des hommes désintéressés hésitent sur la culpabilité? Je ne connais qu'un seul système qui puisse appuyer une pareille doctrine, c'est celui d'un publiciste moderne, malheureusement trop fameux, qui, dans les débats législatifs, a dit « qu'un jugement à mort n'était qu'un ju-« gement en première instance, et que l'on était « renvoyé en appel devant Dieu. »

Si le projet de loi sortait de la chambre des députés sans porter les germes de l'abolition de la peine de mort, il faut néanmoins constater que la majorité de la Chambre, par une sorte de surprise, s'était laissé entraîner envers quelque chose de plus favorable aux accusés que ne l'était le projet lui-même tel qu'il avait été présenté. Mais quand on le soumit à la sanction de la chambre des pairs, non seulement M. de Broglie fit retrancher de la loi le bénéfice de l'amendement qui avait proclamé nécessaire une majorité de *neuf* voix pour la condamnation, mais encore il modifia la rédaction primitive du ministère par ces mots: « La décision se formera à la majorité de *plus de sept voix*; » rédaction qui semblait exprimer le regret de ne pouvoir pas trouver un juste milieu entre huit et sept. C'est comme *dangereux pour l'ordre public* que M. de Broglie fit repousser l'amendement introduit par la chambre élective; mais dans le fond de sa pensée, cet ex-ministre n'était pas fâché de contrarier un cabinet dont il ne faisait plus partie.

Une autre loi, discutée à la même époque, et dont l'objet était de substituer des peines beaucoup plus dures que celles contenues dans la législation existante contre la traite des nègres, fut votée presque sans discussion par cette majorité, qui ne parlait que de modération.

Depuis plus d'un mois, et dans le but de consolider le crédit public, M. Laffitte avait présenté un projet de loi pour reconstituer l'amortissement de la dette publique sur des bases propres à donner de la confiance tant aux spéculateurs de la Bourse qu'aux porteurs sérieux de rentes sur l'État. Ce projet fut mis en discussion vers le milieu du mois de janvier, après avoir reçu quelques légères modifications dans le sein de la commission chargée de l'examiner; mais le plan de M. Laffitte ne sortit que mutilé et complètement dénaturé des débats animés auxquels il donna lieu dans la chambre des députés. Et quand enfin il fut soumis au rapporteur de la chambre des pairs, M. Roy renversa tellement de fond en comble les combinaisons de M. Laffitte, que force lui fut de retirer son projet. Les conservateurs aimèrent mieux ajourner pour longtemps l'organisation de l'amortissement, que d'obtenir ces améliorations d'un ministre qu'ils voulaient renverser.

Les embarras immenses qui assiégeaient le trésor public, embarras que l'on n'osait pas encore avouer, forcèrent M. Laffitte à présenter un autre projet de loi financière. Le but apparent de ce projet était d'établir un système de répartition des impôts directs plus équitable; la pensée dominante, que tout le monde comprit aussitôt, était de faire rendre à cette nature d'impôts un supplément de contributions propre à combler le vide que l'effet des circonstances avait laissé dans le trésor, vide qui provenait principalement de la difficulté où l'on s'était trouvé de percevoir la majeure partie des contributions indirectes.

M. Laffitte, à qui sa position de ministre des finances, dans un moment aussi critique, ne laissait que des tâches impopulaires et ingrates,

présenta donc, le 15 novembre, un projet de loi, qu'il accompagna d'un exposé des motifs très lucide, résumant son projet par ces seuls mots : « Il s'agit de convertir la contribution personnelle et mobiliaire et la contribution des portes et fenêtres, d'impôt de répartition en impôt de quotité. »

Le ministre expliquait ainsi ces deux natures de perceptions, et les motifs qui obligeaient le gouvernement à substituer l'une à l'autre.

« Le caractère de ces deux modes de perception est facile à saisir. L'impôt de répartition est un abonnement avec les localités. L'autorité législative traite à forfait avec les départements de la somme exigible pour chacun d'eux ; l'autorité départementale (les conseils généraux) répartit à son tour le contingent qui lui est échu entre les arrondissements, qui eux-mêmes imposent à chaque commune sa quote-part, laquelle est enfin répartie entre les individus par les conseils communaux. Le gouvernement traite donc à forfait avec les localités, en leur laissant le soin de répartir, comme elles l'entendent, la somme qu'on leur demande. Nécessairement, l'autorité qui abonne fait un sacrifice à la quantité du produit en faveur de la certitude de sa rentrée.

« L'impôt de quotité est l'opposé du précédent ; loin d'abonner, le gouvernement, dans ce cas, assied et lève l'impôt lui-même. Il a les avantages de la plus-value, et court toutes les chances de la perception. »

M. Laffitte disait ensuite que les patentes appartenaient à la classe des contributions directes levées par l'impôt de quotité ; mais que les autres natures de contributions, telles que celles appelées foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, étaient perçues au moyen de l'abonnement, moyen qu'il considérait comme peu équitable et rempli d'intolérables abus, dont un des principaux était l'inégalité des charges supportées par les divers départements de la France. Il citait le département du Bas-Rhin, l'un des plus riches du royaume, dans lequel la contribution personnelle et mobilière n'était payée que dans le rapport de 94 centimes par tête d'individu, tandis que celui du Loiret, bien inférieur en richesse, payait cette même contribution sur le pied de 1 fr. 87 c M. Laffitte signalait encore une foule d'inégalités choquantes : « Il y a des départements, assurait-il, où la contribution personnelle suffit seule pour payer le contingent assigné à la commune, et où, par conséquent, on se dispense de percevoir la contribution mobilière. Il y en a d'autres où cette contribution personnelle dépasse le contingent, et où l'on n'appelle dès-lors à la cotisation qu'un très petit nombre d'individus : dans les uns, un sur quatre, dans d'autres, un sur huit ou neuf. Il en est de même des portes et fenêtres, un quart au moins des ouvertures n'est pas porté au rôle, et il est des lieux où ces ouvertures ne paient qu'une partie de la taxe à laquelle la loi les a soumises. »

Tout cela était vrai pour tout le monde ; mais le remède que M. Laffitte proposait pour faire disparaître ces révoltantes inégalités paraissait d'une application bien difficile. Tout en reconnaissant que l'impôt de répartition était d'une perception beaucoup plus simple, qu'il était levé sans plaintes et comme en famille, le ministre croyait le moment arrivé de soumettre les contributions directes à l'impôt de quotité. Il disait que la contribution foncière ayant toujours été bien répartie, se trouvait disposée à être transformée en impôt de quotité, sans qu'il en résultât des inconvénients ; quant à la contribution personnelle, il fallait l'asseoir sur des bases plus équitables, de même que la contribution mobilière, qui devait être payée suivant la valeur locative des contribuables. « L'impôt de quotité aura l'avantage, disait le ministre, de saisir au fur et à mesure tous les individus arrivant à la qualité de contribuables, ainsi que toutes les constructions qui s'élèvent sur le sol, en même temps qu'il respecterait l'égalité des particuliers. »

A toutes ces raisons d'équité s'en joignait une autre bien plus déterminante aux yeux du ministre. Il annonçait que l'impôt ainsi réparti, les contributions personnelle et mobilière, et celle des portes et fenêtres, produiraient un accroissement de revenu de plus de 25 millions. Mais, pour fixer cet impôt de quotité, il fallait mettre de côté l'intervention paternelle des conseils municipaux, et placer les contribuables en présence des seuls agents du gouvernement, auxquels seuls appartiendrait la fixation de cet impôt sur chaque tête d'individu, sur chaque valeur locative, sur chaque maison. De là naissait la crainte de troubler tous les contribuables et de causer au gouvernement des embarras dont il était difficile de calculer les suites, dans des circonstances aussi délicates. Nul doute que l'impôt de quotité ne dût être mieux et plus également assis par les moyens indiqués : mais on se demandait si c'était le moment de faire des essais qui pouvaient amener des réclamations générales, et peut-être des troubles. A ces craintes, le ministre répondait que des expériences déjà faites prouvaient que la difficulté n'était pas aussi grave qu'on le supposait.

Malgre ces assurances, la Chambre hésitait à toucher au mode de perception des impôts. Elle se montra divisée, quoique le bénéfice que le gouvernement devait retirer de cette opération lui parût assez considérable pour la déterminer. La commission qu'elle nomma ne conclut à l'adoption du projet que sous la réserve de plusieurs amendements. La discussion en présenta d'autres. M. Lepelletier d'Aulnay combattit le système, comme tendant à ramener les choses au point où l'Assemblée constituante les avait trouvées. Il rappela que le mode de perception établi par cette Assemblée avait eu principalement pour objet de faire cesser celui qui existait, c'est-à-dire la répartition faite par des hommes choisis par les contribuables à la perception arbitraire, dure et tracassière des agents du fisc. Cependant, la nécessité lui faisait admettre l'impôt de quotité pour les contributions personnelle et des portes et fenêtres; mais il soutenait que l'impôt mobilier ne pouvait cesser d'être un impôt de répartition, sans qu'il en résultât de graves inconvénients pour les contribuables comme pour le gouvernement.

MM. Sapey, Gaujal, Berryer et Lascases repoussaient le projet de loi, qui fut soutenu par MM. Grouchy, Énouf, Rambuteau et Salverte. De part et d'autre on fit ressortir les inconvénients ou les avantages du projet; plusieurs députés se décidaient à l'essai proposé dans le seul but de créer des ressources au trésor; d'autres soutenaient qu'il fallait faire disparaître les inégalités et l'arbitraire de la répartition, et assuraient qu'au bout de deux ans la perturbation amenée par le projet de loi cesserait pour faire place à un système plus équitable.

Cette très longue discussion, soutenue par M. Thiers, commissaire du roi, se termina par un *mezzo termine* auquel le ministre donna son adhésion, et qui consistait à n'admettre l'impôt de quotité que pour les contributions personnelle et des portes et fenêtres.

Porté à la chambre des pairs, le projet de M. Laffitte y subit quelques amendements qui tendirent à le dénaturer encore davantage. En définitive, la proposition ministérielle, telle qu'elle sortait de l'examen des deux Chambres, ne remplissait plus le but du gouvernement, sans pour cela qu'on eût obvié aux inconvénients signalés. Plus tard, lorsqu'on voulut mettre à exécution le nouveau système, les inconvénients seuls se présentèrent, et il fallut que la Chambre revînt sur sa précédente détermination.

Au milieu de cette discussion aussi longue qu'animée, un incident ramena les esprits vers les affaires étrangères, et fit naître à ce sujet de très vifs débats.

Un homme de loi de la ville de Mons avait adressé une pétition à la chambre des députés, dans laquelle il exprimait le vœu que la Belgique fût réunie à la France. Le rapporteur de cette pétition proposait l'ordre du jour, basé sur ce que les représentants du peuple belge avait proclamé l'indépendance de leur pays, et que d'ailleurs il n'entrait pas dans les attributions des députés de la France de s'occuper d'une pareille question. La Chambre allait passer à l'ordre du jour, quand le général Lamarque s'élança à la tribune et rappela l'attention publique sur ces questions brûlantes, que M. Mauguin avait déjà agitées plusieurs fois.

« Si dans une des dernières sessions, dit-il, un ministre dépositaire de la confiance de Charles X fût monté à cette tribune et nous eût dit : « Quelques rebelles espagnols ont voulu reconquérir leur patrie, d'où les avait expulsés l'intervention française; mais nous les avons éloignés des frontières de leur pays, et des gendarmes surveillent leurs chefs. La Belgique a brisé les liens qui l'enchaînaient à la Hollande; branche violemment séparée de notre tronc social, elle voulait s'y rejoindre; elle nous offrait la ceinture de places fortes que la Sainte-Alliance a mise autour de nous; mais nous avons rejeté ses offres et oublié jusqu'aux noms si retentissants de Fleurus et de Jemmapes. La généreuse Pologne s'est lassée du régime du knout; réclamant sa nationalité si solennellement promise au congrès de Vienne, et dont toutes les puissances étaient garantes, elle tend ses bras suppliants vers la France son antique alliée; mais nous étoufferons les affections de la nation française, nous étoufferons ses souvenirs historiques et les flots de l'Elster, qui murmurent encore le nom de Poniatowski : elle s'est écriée: *la liberté ou la mort*, et nous lui répondrons *meurs;* et Praga et Varsovie verront un second Souvarow.

« A ces mots, de bruyantes acclamations se seraient soudain élevées de ce côté de la Chambre, poursuivait le général Lamarque, en indiquant le côté droit, et ce côté aurait applaudi à cet immense holocauste des amis de la liberté. Et nous, silencieux, désespérés, nous aurions reconnu que le ministre de Charles X était fidèle à ses antécédents, conséquent aux principes de son gouvernement, à ses intérêts dynastiques et à ses sentiments.

« Ne s'est-il donc rien passé en France depuis 1829? La coalition règne-t-elle encore sous le nom du prince qu'elle nous avait imposé? Le peuple

n'a-t-il pas ressaisi ses droits et fait expier en trois jours quinze années de honte et d'oppression? Pourquoi donc, quand tout est changé autour de nous, le langage du gouvernement ne change-t-il pas? Pourquoi les principes politiques qui réglaient la conduite des ministres de Charles X sont-ils encore suivis par les ministres de Louis-Philippe?... »

A ces mots, les centres, qui avaient écouté ces comparaisons avec un dépit marqué, éclatent et couvrent de leurs cris la voix de l'illustre général : « Vous bouleversez la France! » lui crie M. Duvergier de Hauranne.

Loin de moi, reprend alors Lamarque, loin de moi la pensée d'accuser le patriotisme et d'élever des doutes sur les intentions des ministres actuels. Comme nous, ils veulent que la France soit libre et prospère au dedans; comme nous ils la veulent considérée et puissante au dehors; comme nous ils voudraient pouvoir effacer les traces de ses malheurs; mais, arrivés trop tard au pouvoir, ils n'osent pas détourner le char de l'État de la fatale ornière où l'avaient engagé leurs prédécesseurs, et ces prédécesseurs avaient agi comme s'ils avaient été les successeurs naturels de leurs devanciers, comme si le principe de notre gouvernement n'était pas complètement changé. Ils ont cru que quelques lignes autographes enchaîneraient les souverains, et qu'à leurs yeux Louis-Philippe cesserait d'être un usurpateur, et notre révolution une rébellion! Ils ont cru qu'en abandonnant les peuples nous légitimerions notre cause aux yeux des rois, et ils n'ont pas vu que cet égoïsme étroit, qui nous empêchait de profiter du présent, créait un avenir chargé d'orages.......

« Quand l'esprit public, poursuivait le général Lamarque après avoir démontré que les révolutions belge et polonaise avaient seules empêché la guerre contre la France; quand l'esprit public sera éteint parmi nous, quand le sol qu'ébranlaient sous leurs pieds les soudaines et sympathiques commotions de la France se sera raffermi, les rois, qui vous ont accordé une trêve forcée, se présenteront avec le poids de leurs forces matérielles, et vous n'aurez plus, vous, de force morale à leur opposer; car les peuples, indignés de votre cruel abandon, ne répondront pas à l'appel que vous voudrez leur faire, et, trop tard, vous vous accuserez de n'avoir pas profité de ces circonstances fugitives que la Providence accorde aux nations comme aux individus, et qui ne renaissent plus quand on n'a pas su les saisir. »

Répondant ensuite à l'objection qu'on pouvait lui faire que les rois étaient enchaînés par les traités, liés par les promesses, Lamarque rappelait qu'aucun traité ne les avait jamais empêché de faire ce qu'ils regardaient comme étant dans leur intérêt.

« N'est-ce pas après tant de promesses, s'écriait l'orateur, qu'on nous imposa cette paix qui mutilait notre territoire, qui nous déshéritait de nos places fortes et ouvrait les avenues de notre capitale; cette paix honteuse que j'osai appeler *une halte dans la boue!* Et c'est pour continuer cette halte, pour rester dans ce déplorable *statu quo*, que nous repoussons les Belges et que nous fermons l'oreille aux cris de ces Polonais dont les ossements se sont mêlés aux nôtres sur tant de champs de bataille! C'est pour ce *statu quo* que notre ministre des relations extérieures aurait tenu l'étrange langage que lui prêtent les envoyés belges, et que je ne rappelle ici que pour lui fournir l'occasion solennelle de le démentir. Non, il n'a pas dit « *que nous refusions la Belgique, parce que l'Angleterre n'y consentirait pas...* » Quoi! l'Angleterre ne consentirait pas à nous voir sortir du cercle de fer que la coalition a tracé autour de nous! Mais le beffroi de Notre-Dame a sonné, le 29 juillet, l'heure de notre délivrance! Mais le canon de Paris a fait taire celui de Waterloo! Les liens de vasselage se sont rompus; car il eut quelque patriotisme ce ministre qui expie dans les fers ses attentats contre la liberté: et c'est sans le consentement de l'Angleterre, c'est en bravant avec fierté les menaces du cabinet de Saint-James, qu'il fit la conquête d'Alger et conserva sa conquête... »

Jamais la marche du gouvernement n'avait été attaquée avec tant de force, tant de logique et d'éloquence. Le discours de Lamarque venait de produire un effet immense; les centres de la Chambre s'en émurent, et le général Lamarque se vit accablé d'interpellations quand il descendit de la tribune. Comme il avait principalement blâmé l'ancien cabinet, et qu'il avait mis le ministre des affaires étrangères dans la nécessité d'expliquer ou de repousser les paroles qu'on lui prêtait, on vit MM. Guizot, Sébastiani, Périer et Dupin s'agiter au milieu de la salle avant d'essayer de répondre, et ce ne fut qu'après une longue interruption que le général Sébastiani monta à la tribune pour déclarer qu'il serait imprudent d'y traiter la question de la paix ou de la guerre à propos d'une pétition, et d'entretenir la Chambre de la Belgique et de la Pologne, lorsqu'il y avait des négociations pendantes qui allaient décider du sort de l'Europe.

« On m'a prêté un langage indigne d'un ministre du roi, ajouta-t-il; on a fait plus, on s'est

élevé jusqu'à cette personne auguste, pour lui prêter aussi un langage qui n'a jamais été dans sa pensée ni dans ses hauts sentiments. Quant à moi, messieurs, quant au ministère dont j'ai l'honneur de faire partie, il ne décline pas la responsabilité de ses actes, ni de ses paroles, ni de son silence. »

En bornant à ce peu de mots l'explication catégorique que le général Lamarque lui avait demandée, en s'enveloppant ainsi dans le système de la diplomatie, le ministre des affaires étrangères ne satisfit personne. Ses amis le sentirent; et aussitôt M. Casimir Périer quitta le fauteuil de la présidence pour s'élancer à la tribune.

« Si je ne me suis trompé, dit-il, M. le général Lamarque accuse le ministère actuel de suivre une politique contraire aux intérêts de la France. Il a cependant rendu justice à leurs intentions. Il n'en est pas de même de leurs prédécesseurs qu'il semblait associer par ses paroles à une politique coupable. C'est sur ces paroles que je prie l'orateur de s'expliquer... Je déclare que je me suis associé aux actes de ce ministère, jusqu'à ce que j'en sois sorti; que si quelques-uns de ses membres sont coupables, je le suis aussi. J'espère que M. Lamarque ne nous laissera pas sous le poids d'une accusation vague, à laquelle on ne peut répondre. »

— « Je crois que les anciens ministres ont erré dans leur route, reprit aussitôt Lamarque; je crois qu'ils n'ont pas suivi assez franchement le mouvement qui s'est manifesté à Paris ainsi que dans toute la France. Ils ont cru qu'on pouvait regarder Louis-Philippe presque comme légitime; ils ont tenu à cette *quasi-légitimité*, dont l'opinion publique a été tout à fait choquée. Je crois que c'est une erreur complète, et qui peut amener de graves perturbations. »

Lamarque venait de prononcer le mot *quasi-légitimité* inventé par M. Guizot; cet ex-ministre ne pouvait manquer de relever le gant. Il fit une longue apologie du système, des actes, des vues de l'ancien ministère, apologie qui se résuma par cette conclusion :

« Le gouvernement français sorti de la révolution de juillet, dit-il, s'est trouvé entre deux systèmes : d'une part le maintien de ses principes, le ferme et fier maintien de la révolution qui lui avait donné naissance, par les voies régulières, par l'influence constitutionnelle, par l'influence du spectacle de la liberté; d'autre part, le système de propagande révolutionnaire, d'une propagande par les armes, par la force, par les conquêtes. C'est entre ces deux systèmes que le dernier ministère s'est vu obligé de choisir. Il a eu à décider la question de savoir s'il entrerait dans les voies d'un salutaire exemple donné à l'Europe, ou s'il rentrerait dans celle de la conquête révolutionnaire. Il s'est prononcé pour le premier.....

« Nous n'avons pas voulu offrir à l'Europe la vue d'un état révolutionnaire en France. Nous avons craint l'effet que produirait ce spectacle, non seulement pour les souverains, mais pour les peuples. Nous craignons de les voir encore une fois effrayés, désabusés, dégoûtés en grande partie, comme ils l'ont déjà été... Nous voulons propager la liberté, mais non les révolutions : les révolutions, l'insurrection, sont un mauvais état dans un pays. Il faut souvent passer par là pour arriver à la liberté; mais rien ne se ressemble moins que le spectacle d'un pays en révolution et celui d'un pays libre. »

A toutes ces subtilités très peu claires, M. Mauguin répondit que l'ancien ministère avait complètement méconnu l'esprit de la révolution de 1830. Quant au principe de la non-intervention, derrière lequel les ministres s'abritaient, M. Mauguin prouvait qu'on n'avait su ni l'appliquer, ni le défendre. « Pourquoi, disait-il, ne pas laisser aux Belges la liberté de choisir un gouvernement ou un roi provisoire qui leur permît d'attendre? Pourquoi leur refuser un des fils de notre roi? Pourquoi ne pas les attacher à la France?... Si vous saviez profiter de votre position, vous n'auriez de guerre ni avec la Russie ni avec l'Angleterre, trop inquiétée par sa population même. Mais pour ne pas avoir la guerre, il faut avoir le sentiment de sa dignité et de sa force : il faut montrer qu'on ne craint pas la guerre. C'est toujours celui qui ne la craint pas qui ne l'a pas; elle poursuit celui qui la redoute et la fuit. »

M. Dupin aîné, en sa qualité de membre de l'ancien ministère, chercha aussi à défendre son système, et blâma beaucoup celui de propagande. Il se déchaîna contre les militaires qui, dit-il, ne voulaient la propagande et la guerre que pour avoir des épaulettes : assertion qui fut vivement relevée par Lamarque dans une autre séance, à laquelle celle-ci servit d'introduction.

Les débats furent clos par un discours du général Lafayette; il y posa nettement et le principe de la non-intervention et le droit des peuples.

« Toutes les fois qu'un pays de l'Europe où qu'il soit placé veut recouvrer ses droits, dit à ce sujet Lafayette, et qu'une intervention étrangère vient l'en empêcher, c'est une hostilité directe contre nous, non seulement parce que c'est ressusciter les principes de Pilnitz et de la soi-disant Sainte-Alliance, et justifier une

agression future contre notre liberté et notre indépendance, mais parce que le bon sens nous avertit que c'est comme si l'on nous disait : « Attendez, nous allons écraser vos auxiliaires naturels, les amis de la liberté dans les autres pays, et quand ils auront cessé d'exister, nous tomberons sur vous de tout notre poids. »

L'honneur de cette brillante discussion resta complètement aux membres de la minorité ; mais ils furent obligés d'en recommencer souvent de pareilles, car désormais cette minorité numérique n'a plus d'autre rôle à remplir dans les affaires publiques de la France, en présence d'une troisième restauration, que de se résigner à recommencer l'opposition de *quinze ans*.

CHAPITRE XXXI.

Nouveaux débats sur la politique du gouvernement. — Interpellations de M. Mauguin. — Réponse du ministre des affaires étrangères. — Discours du général Lamarque. — MM. Dupin, Salverte, Guizot et de Corcelles. — Opinion de M. Cunin-Gridaine contre la réunion de la Belgique. — Dissertation politique de M. Bignon. — Discours du général Lafayette. — Résultat de ces grands débats.

Les débats relatifs à la politique, au système du gouvernement, ne cessaient d'occuper la chambre des députés et d'interrompre souvent ses travaux législatifs. Aussi voyons-nous son enceinte devenir une arène où les deux partis du *mouvement* et de la *résistance* luttent sans cesse.

L'agitation produite par la séance où les questions de politique étrangère avaient été si chaleureusement embrassées par les partis, à l'occasion d'une pétition, était à peine refroidie que M. Mauguin crut devoir interpeller le ministre des affaires étrangères sur ce qui se passait d'étrange en Belgique et en Pologne. On savait que M. Sébastiani était l'exécuteur de la politique personnelle du roi, et que, contrairement aux prescriptions du système constitutionnel, le ministre des affaires étrangères ne suivait d'autre impulsion que celle qui lui était donnée par le roi lui-même ; l'opposition voulait forcer ce ministre à initier la Chambre à cette politique, dont les déplorables effets se révélaient journellement à ses yeux.

Au milieu d'une grande affluence que les interpellations de M. Mauguin, annoncées par avance, avaient attirée dans la Chambre, ce député s'exprima en ces termes :

« Des événements graves se passent autour de nous. Un peuple qui n'a eu qu'un tort, celui de suivre notre exemple, et que son voisinage et d'anciennes relations placent sous notre protection, se trouve le jouet d'une diplomatie qui malheureusement rappelle les antécédents de l'Œil-de-Bœuf et du cabinet de Versailles. » Rappelant ensuite la définition que le ministre avait donnée plusieurs fois de son fameux système de *non-intervention*, M. Mauguin déclarait que ce principe, à la manière dont la France l'appliquait, aurait pour résultat d'amener une intervention armée en Belgique.

« Il s'agit pour les Belges, continuait l'orateur, du choix d'un souverain ; et ce principe aboutit à leur faire choisir tout le monde, excepté tous ceux qu'ils ont voulu choisir... Je ne rappellerai pas ces débats où notre diplomatie a peut-être eu quelques reproches à se faire ; chacun a vu avec douleur que la dignité de la couronne de France pouvait être compromise ; chacun se rappelle, et a regardé comme une espèce d'outrage ces démentis donnés par le *Moniteur*, et rendus à la tribune belge (1). Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce sujet ; c'est avec douleur, je le répète, que j'ai vu les faits dont je parle.

« Depuis hier, un nouvel incident, une nouvelle pièce est intervenue dans ce grand procès. Nous avons vu et nous savions déjà que la Belgique voulait surtout se réunir à la France ; nous avons vu que le ministère déclarait qu'il ne consentirait jamais à cette réunion. Je viens demander au ministère comment il a pu faire une déclaration pareille ; comment il a pu croire qu'il avait le droit de refuser un accroissement de territoire, de lui-même, de son propre pouvoir, sans avoir consulté les Chambres ? Je viens lui demander de s'expliquer à cet égard. Je lui demanderai aussi de s'expliquer sur ces desseins cachés, inconnus, que la France et les puissances étrangères ont sur les Belges et sur leurs futures destinées.

« Je finirai par rappeler que la Pologne et la Russie doivent se livrer un combat à mort : le manifeste des Polonais, la déclaration de la Russie, tout indique que la lutte se terminera par les armes. Je demande au ministère de dire s'il abandonne les Polonais ; s'il veut les soutenir ; s'il y a quelque négociation entamée à ce sujet ; si enfin la France peut concevoir quelque espoir pour ce peuple qu'elle a toujours aimé ? »

(1) M. Mauguin faisait ici allusion à des conversations qui avaient eu lieu entre les envoyés de la Belgique à Paris, et le roi et son ministre des affaires étrangères. Les paroles, rapportées au congrès par MM. Gendebien et Firmin Rogier, furent en partie démenties par le *Moniteur*, et soutenues de nouveau comme vraies, à la tribune belge. Ce fut un scandale de plus ajouté à tous ceux que les affaires de la Belgique dévoilèrent.

Ces questions ainsi franchement posées, le ministre des affaires étrangères y répondit d'abord par un long exposé des motifs qui avaient empêché la France de répudier les traités de 1814 et 1815, consentis et garantis, disait-il, par tous les gouvernements. Le ministre de Louis-Philippe déclarait qu'en rompant ces traités, la France s'attirait sur les bras une guerre européenne, qu'elle n'était pas, dans le principe, en état de soutenir, étant restée sans forces militaires organisées, à la suite de la révolution de juillet.

Arrivant à la question de la Pologne, M. Sébastiani reconnaissait les vives et justes sympathies que la cause des Polonais excitait en France. « Les douleurs de la Pologne, disait-il, retentissent aux fond de nos âmes; mais que pouvons-nous pour elle? Quatre cents lieues nous séparent de ce peuple infortuné. Quand même l'intérêt de la France, premier devoir du gouvernement, lui permettrait de risquer en sa faveur tous les hasards de la guerre, et de violer le principe de non-intervention proclamé par elle, comment arriver jusqu'à lui? Pacifiquement? La Prusse s'y refuserait. Les armes à la main? il faudrait donc tenter la conquête de toute l'Europe? Ce sont les campagnes de Napoléon qu'on nous propose..... Disons-le avec douleur, nous ne pouvons rien pour la Pologne par la force des armes. » Et M. Sébastiani croyait ne pouvoir mieux faire pour les Polonais qu'en tenant la main à ce que le principe de la non-intervention ne fût pas violé à leur égard.

« Quant à la Belgique, poursuivait le ministre de Louis-Philippe, elle n'est point placée en dehors de la sphère de notre puissance..... Nous n'hésitâmes point à déclarer que si un seul soldat étranger violait le territoire de la Belgique, la France, à l'instant, prendrait fait et cause. Ne craignons donc point de dire que la France a sauvé la Belgique de l'invasion étrangère. Il s'agit maintenant de sauver la Belgique d'elle-même. Or, pour cela que faut-il faire?

« D'honorables orateurs vous ont dit qu'il fallait réunir la Belgique à la France. — La Belgique s'offrait, pourquoi l'avez-vous refusée? nous dit-on. — Je dirai d'abord que la Belgique ne s'est jamais offerte; qu'aucun vœu national, légalement exprimé, n'a été adressé au roi, et que, par conséquent, nous n'avons point refusé ce qui ne nous a point été offert. Mais loin de moi cet art mensonger de dissimuler une question de fond sous une question de forme. J'avouerai donc avec sincérité que, dans mon opinion, cette réunion est appelée par les vœux de la grande majorité des Belges; j'ajouterai même que, utile à la Belgique, elle est encore, selon moi, plus nécessaire au repos de l'Europe qu'à la grandeur de la France. Mais l'Europe, et je suis loin de m'en étonner, ne partage pas ma conviction. Le temps et l'expérience le lui apprendront peut-être un jour. En attendant, les anciens préjugés existent. Peuples et rois s'alarmeraient de cette réunion; et si, dans son effroi, un seul courait aux armes, c'en serait fait alors de la paix de l'Europe, et le monde entier serait encore une fois menacé de retomber dans le chaos.

« Quant à l'accusation de gêner la liberté des Belges, ajoutait M. Sébastiani, elle ne peut être sérieuse. Qu'a-t-on pu dire aux représentants de la Belgique? Vous voulez vous donner un chef héréditaire, et vous avez raison; mais, dans ce choix important, n'oubliez pas ce que vous devez à la France, qui vous a protegés et vous a défendus. Puisque vous ne pouvez pas être à elle, ne vous livrez pas à ses rivaux, qui peuvent un jour être ses ennemis. N'appelez pas non plus au trône un prince, quel qu'il soit, dont le nom seul pourrait servir de prétexte à la malveillance, à de ténébreuses intrigues, à des tracasseries sans cesse renaissantes. »

La réponse de M. Sébastiani, fort admirée des centres, ne produisit pas sur toute la Chambre la même impression; et il n'avait pas fallu de grands efforts de perspicacité pour faire comprendre à l'opposition que toute la politique du gouvernement se bornait à tout sacrifier au besoin de conserver la paix.

Le général Lamarque ne craignit pas d'exprimer cette opinion, en examinant et commentant les paroles du ministre des affaires étrangères.

« Vous voulez tous la paix, s'écria-t-il, quelques uns peut-être voudraient l'avoir *à tout prix*... » A la première phrase prononcée par Lamarque, les centres se récrièrent vivement; c'est que Lamarque avait dit le mot, qu'ils eussent été honteux de prononcer eux-mêmes. Mais il n'en continua pas moins à émettre son opinion sur les inconvénients qui résultaient de l'état de crainte dans lequel on laissait la France, crainte qui, selon lui, nuisait plus aux affaires commerciales et au développement de l'industrie, que le mal que l'on voulait éviter au prix de tant de sacrifices.

Quant à la Pologne, le général Lamarque affirmait que sa cause était celle de tous les peuples, et qu'il importait à la sécurité de toutes les puissances européennes de relever cet antique boulevart de la civilisation contre les barbares. « Ces vérités, ajoutait l'orateur, ont été

proclamees et reconnues par le congrès de Vienne lui-même, où étaient les ambassadeurs de l'Angleterre et de la France.

« Le 26 janvier 1815, poursuivait Lamarque, l'empereur d'Autriche déclarait au congrès que son vœu le plus ardent était le rétablissement d'un royaume de Pologne indépendant, et qu'il était prêt à faire tous les sacrifices pour rétablir l'ancien ordre de choses. Mais le traité du 3 mai 1815 portait : « que les Polonais, placés sous la sauve-garde des trois puissances, auraient une *organisation distincte et propre à conserver leur nationalité.* L'empereur Alexandre s'engageait dans ce traité, à gouverner la Pologne comme *État-Uni.* » Ainsi le czar Russe, ajoutait à cet égard Lamarque, n'est réellement que roi constitutionnel de la Pologne; ainsi ils sont dans un droit positif et garanti par les puissances, ces braves Polonais qui, dans leur immortel manifeste, se plaignent : que la nationalité qu'on leur avait promis, est une chimère, qu'on se joue chez eux de la liberté individuelle, de l'indépendance des tribunaux et de la sainteté des lois.

« Irons-nous braver le colosse du nord, ajoutait Lamarque en essayant de dissiper les craintes de ceux qui redoutaient les chances de la guerre? Mais ce colosse, redoutable chez lui, où les frimats le protégent, ne saurait longtemps se mouvoir sans le secours de l'Angleterre. Abandonné à lui-même, il connaît ses points vulnérables. Un langage ferme, d'habiles négociations pourraient le ramener à la justice, à la modération. Ces vertus ne sont pas étrangères au jeune conquérant des Balkans. Il sait d'ailleurs que la Suède songe encore à la Finlande; que la Turquie est toujours prête à repasser le Danube; que la Perse reviendrait bientôt sur l'Araxe; que les Circassiens, les peuplades belliqueuses du Caucase, les Tartares qui frémissent sous le joug, invoquent le moment de courir aux armes; et que si l'Angleterre et la France voulaient intervenir ensemble, quelques vaisseaux de ligne, quelques frégates franchissant les Dardanelles et le Bosphore pour entrer dans la mer Noire, porteraient la terreur sur ses rivages et détruiraient Sébastopol et son escadre, Odessa et ses magasins....

« Que les ministres du roi des Français songent bien, concluait Lamarque, que le salut de la Pologne est le vœu unanime de la France; que tous, sous quelque bannière que nous ayions combattu, dans quelque parti politique que nous nous soyions rangés, nous sentons nos cœurs battre avec force pour cette nation généreuse qui, dans tous les siècles, à toutes les époques, sous tous les climats, a prodigué pour nous le sang de ses enfants. Espérons que cette fois le ciel, que dans ses vœux elle confond avec la France, démentira le vieux et touchant proverbe qui lui fait dire : *Dieu est trop haut et le Français trop loin.* »

Le général Lamarque se joignait à son collègue Mauguin pour demander que la Chambre donnât communication de toutes les négociations relatives à la Belgique, et que les ministres fissent connaître par quels moyens ils comptaient sauver la nationalité de la Pologne, menacée par l'empereur Nicolas.

Avant de descendre de la tribune, le général Lamarque crut devoir relever une phrase malveillante pour les militaires, prononcée peu de jours avant par M. Dupin : cet ex-ministre avait dit que les militaires poussaient à la guerre, comme du temps de la première révolution, pour obtenir des épaulettes et des plumets. « Quoi! s'écria Lamarque, lorsque quatorze armées se précipitaient vers nos frontières, qu'un million de soldats-citoyens teignirent de leur sang, c'était pour des plumets et des épaulettes!... On pouvait du moins les satisfaire à bon marché, car ces plumets étaient de crin et ces épaulettes de laine! »

Cette dure apostrophe obligea M. Dupin à expliquer sa pensée : il assura qu'on l'avait mal compris et qu'il était le premier à rendre justice au patriotisme et au dévouement des hommes de guerre.

Abordant ensuite les questions à l'ordre du jour, M. Dupin pensait que la Pologne ne pouvait être secourue par la France qu'au moyen de négociations. Relativement à la Belgique, l'orateur soutenait qu'on ne devait pas faire un reproche au gouvernement d'avoir repoussé l'incorporation à la France de ce pays, attendu, disait-il, que cette offre n'avait jamais été faite sérieusement, le congrès ne s'étant point occupé de cette question, et l'ayant au contraire résolue négativement par le seul fait de la déclaration d'indépendance.

M. Salverte, que ni les explications du ministre des affaires étrangères ni les dissertations légales de M. Dupin n'avaient pu satisfaire, persista à soutenir que la conduite du ministère, lorsqu'il s'était permis de déclarer que la France n'accepterait pas la réunion de la Belgique, lui paraissait très blâmable et compromettante pour la nation. D'un autre côté, l'injonction faite aux Belges de ne point élire le duc de Leuchtenberg, n'était autre chose, aux yeux de l'orateur, que l'infraction du principe de non-intervention posé par la France elle-même.

M. Guizot, qui ne laissait passer aucune oc-

casion de faire l'apologie du ministère dont il avait été le membre le plus influent, et d'attaquer celui qui lui avait succédé, parla longtemps pour prouver que ni la dignité ni la sûreté de la France ne lui conseillaient l'incorporation de la Belgique. La réunion, disait-il, c'était la guerre en perspective, et la guerre, dans la situation des choses, lui paraissait dangereuse. Il signalait comme la plaie la plus grande de la France l'affaiblissement du pouvoir, dont l'inertie, assurait-il, laissait le champ libre aux passions désorganisatrices, aux idées extravagantes qui compromettaient sans cesse la tranquillité publique, en nuisant au développement du commerce et de l'industrie française. En présence du mal qui travaillait la société, la guerre eût été, selon lui, une chose funeste, dont il ne conseillait l'essai que lorsque la plus absolue nécessité le commanderait.

Les débats avaient duré toute la journée sans rien perdre du vif intérêt qu'ils présentaient. On avait entendu M. de Corcelles prononcer l'acte d'accusation le plus amer contre la politique suivie par le gouvernement dès le premier jour de son existence, politique qui, à ses yeux, n'avait reçu aucune modification importante malgré le changement des ministres du roi. Et comme les ministériels ne pouvaient pas laisser clore la discussion après un pareil discours, ils firent renvoyer au lendemain la réplique qu'il nécessitait.

Une nouvelle séance fut donc encore consacrée à la critique ou à l'apologie du système suivi par le cabinet de Louis-Philippe. Le public lisait avec avidité ces discours où était mise à nu la couardise d'un gouvernement qui osait écrire: « La France n'acceptera jamais la réunion de ses anciens départements de la Belgique, parce que ce serait un cas de guerre ; elle refusera un des fils de son roi à la Belgique, parce que l'Angleterre ne le permettrait pas ! »

Mais quand un député, fabricant de draps, eut déclaré à la tribune nationale que l'industrie française repoussait aussi la réunion, on comprit qu'indépendamment du gouvernement du roi, cette réunion rencontrait de grands obstacles de la part de quelques industriels français, et que la France ne recouvrerait pas cette riche et forte partie de ses frontières, parce que les draps de Verviers et les mines de Mons et de Namur pourraient faire baisser le prix des draps que fabriquait M. Cunin, celui du minerai d'Anzin et du fer que vendait le maréchal Soult; on comprit que les départements des bords de l'Escaut et de la Meuse, ainsi que les formidables places de guerre qui les protégent, seraient sacrifiés aux convenances de l'Angleterre et à celles de quelques industriels français.

Il y avait un sentiment national dans les paroles sévères que M. de Schonen fit entendre, pendant cette discussion solennelle, contre les communications faites au congrès belge par le ministre des affaires étrangères de Louis-Philippe, communications humiliantes, dont une tribune étrangère venait de retentir à la honte du gouvernement de la France. « Le refus de la Belgique, s'écriait cet ancien membre de la commission municipale, serait comme une nouvelle signature apposée par le gouvernement sorti de la révolution de juillet sur les traités qui ont fait si longtemps le désespoir de tout ce qui porte un cœur français. »

Ce fut en vain que le maréchal Soult développa tous les bienfaits dont la Belgique indépendante était redevable au gouvernement du Palais-Royal, et qu'il déclara que si, pendant quinze ans, la paix avait été *accordée* à la France soumise à l'influence étrangère, c'était désormais la France qui *exigeait* la paix ; on connaissait trop bien les sacrifices que coûtait cette paix pour savoir gré au gouvernement de ses efforts pour l'*imposer* au monde.

Dans l'opinion de M. Bignon, il n'était pas d'ailleurs nécessaire de recourir à la force des armes pour protéger efficacement la Pologne. Les deux puissances désintéressées, la France et l'Angleterre, avaient, d'après les traités de 1815, un devoir de surveillance et de protection à exercer envers la nation polonaise telle que ces traités l'avaient reconstituée. « C'est pour les cabinets de Paris et de Londres, ajoutait M. Bignon, une obligation impérieuse d'exercer en Pologne, à l'égard des traités de 1815, une garantie d'autant plus énergique, qu'en laissant la Russie, la Prusse et l'Autriche répartir entre elles les lambeaux de ce pays, ils ont, par le fait, pris l'engagement d'assurer au moins aux lambeaux isolés du corps polonais la part de nationalité qui leur était promise. Pour condition première de son assentiment à l'acquisition du grand-duché de Varsovie par l'empire russe, l'Angleterre de 1815 exigeait l'établissement d'un régime qui fît le bonheur de la nation polonaise. A ce prix seulement elle tolérait la réunion du duché à la Russie. Lorsque la Russie a oublié cette condition ; lorsque, voulant faire du royaume de Pologne une province russe, gouvernée selon la méthode russe, elle foule aux pieds la constitution donnée aux Polonais, l'Angleterre de 1830 serait-elle indifférente à ce mépris d'engagements contractés sous ses auspices ?

« Ce qui n'est qu'un devoir de politique pour l'Angleterre, poursuivait l'orateur, est en même temps une dette de reconnaissance pour nous. Comment, en effet, les intérêts des Polonais pourraient-ils jamais être séparés des nôtres? Quelle autre nation a jamais autant que la nation polonaise été unie à la France par la plus fidèle comme par la plus brillante confraternité d'armes? »

Quant aux affaires de la Belgique, M. Bignon faisait remarquer que l'intervention de la diplomatie n'avait fait jusqu'alors qu'accroître la confusion générale des idées et des systèmes dont les puissances représentées aux conférences de Londres faisaient un si déplorable essai sur ce pays. « Dans l'état où se trouve l'Europe, disait-il, et d'après la direction qu'ont prise les affaires de ce peuple, on intervient de tous côtés, tout en disant qu'on n'intervient pas. »

Tout cela paraissait pitoyable à M. Bignon, et il pensait qu'il était temps que le gouvernement français prît, à l'égard de ces deux peuples, l'attitude ferme et franche qui lui convenait.

Le ministre des affaires étrangères répondit que la France avait déjà fait beaucoup pour la Belgique; qu'elle avait fait reconnaître son indépendance; que c'était à sa médiation que les Belges devaient cet armistice qui avait mis un terme aux horreurs d'une guerre cruelle, et qu'enfin c'était encore la France qui venait d'obtenir l'ouverture de l'Escaut. Il promettait de continuer à la Belgique les conseils *sages* et *affectueux* qu'on lui avait prodigués jusqu'alors (1). Moins explicite au sujet de la Pologne, le ministre, en proclamant sans cesse la vive sympathie qui unissait les deux nations, laissait croire que d'importantes négociations, seul moyen de prouver cette sympathie, se suivaient pour soustraire les Polonais au sort qui les attendait. On sait déjà que toutes ces négociations n'avaient d'autre objet que d'amener l'empereur Nicolas à de meilleurs sentiments pour la dynastie de Louis-Philippe, et qu'on ne songea jamais sérieusement à intervenir, en aucune manière, en faveur du peuple héroïque que le gouvernement français laissa périr sans lui adresser un mot d'encouragement ou de consolation, *sans lui adresser un courrier.*

(1) En examinant ces assertions du ministre de Louis-Philippe, on arrive à reconnaître : que l'indépendance de la Belgique fut l'œuvre des Belges et non celle du cabinet de Paris; que l'armistice fut désastreux pour les Belges, et resta sans exécution de la part du roi de Hollande; que l'ouverture de l'Escaut ne fut réelle qu'après l'intervention des troupes françaises et la prise de la citadelle d'Anvers, et enfin que les conseils sages et affectueux du gouvernement français ont abouti à placer les Belges sous la domination d'un prince anglais. La Belgique ne doit pas une grande reconnaissance au cabinet du Palais-Royal d'une sollicitude si mal comprise.

Au milieu de ces explications, fort peu concluantes de la part du ministre des affaires étrangères, la voix de Lafayette se fit entendre pour ramener la question à son véritable point de vue. Examinant la situation de la Belgique et de la Pologne, il demanda s'il serait permis aux cabinets étrangers d'étouffer, par l'astuce ou la force, et sans que la France s'en mêlât, deux révolutions déterminées par notre exemple; il demanda encore si la France était condamnée à vivre éternellement dans l'effroi de son œuvre. Il soutint, malgré tout ce qu'on avait dit du respect dû aux traités existants, que certains articles des traités de 1814 et 1815 se trouvaient nécessairement annulés par l'effet de la révolution de juillet; que ceux de ces articles qui réunissaient la Belgique à la Hollande étaient pareillement déchirés. Et enfin il dit qu'à ses yeux, et comme conséquence du principe proclamé de la non-intervention, toute tentative faite contre un peuple qui voudrait exercer sa souveraineté devait être considérée comme équivalant à une déclaration de guerre formelle.

« Si la conséquence de ces faits, de ces principes amenait la guerre, continuait Lafayette, sans doute il faudrait l'accepter et la subir. »

Il reconnaissait que la conduite du gouvernement français, à l'égard de la Belgique, avait été franche et libérale jusqu'au moment où la reconnaissance de l'indépendance de ce peuple avait été proclamée. Mais il aurait désiré que l'intervention de la France se fût bornée là, et que l'on eût laissé à la Belgique la liberté de se constituer comme bon lui semblerait, et même de se réunir à la France, si tel était son vœu.

Si le général Lafayette se plaisait à reconnaître les bons offices rendus à la Belgique, il s'étonnait de voir un gouvernement, qui s'attachait à défendre les traités existants, ne pas réclamer avec l'énergie qui convient à une grande nation l'exécution de celui qui, par hasard, était sorti du congrès de Vienne pour établir et consacrer l'indépendance du royaume de Pologne.

« Comment, s'écriait-il, la nation française n'éprouverait-elle pas pour la cause de ce peuple la plus vive sympathie? Ce n'est pas seulement parce que le premier partage fut une honte pour la France; ce n'est pas même pour les intimes rapports existant entre les Polonais et les Français, pour tout ce que nous devons de reconnaissance et d'affection à cette brave nation dont le sang a coulé si abondamment, si généreusement pour la France; c'est surtout pour un fait que personne ne viendra démentir ici, car nous en avons la preuve matérielle.

Messieurs, la guerre était préparée contre nous ; l'armée polonaise était destinée à former l'avant-garde, l'avant-garde s'est retournée contre le corps de bataille. Et l'on s'étonnerait que l'avant-garde excitât tous nos vœux, toute notre reconnaissance, toute notre sympathie ! On s'étonnerait que nous crussions avoir des obligations envers elle ! »

A ces considérations particulières, Lafayette en joignit une autre d'intérêt général, et qu'il puisait dans le principe de la non-intervention.

« Supposez, disait-il, qu'il y ait une révolution dans le royaume de Hanovre (1); la confédération germanique ne regarderait-elle pas comme une intervention étrangère l'envoi d'une armée anglaise dans ce pays ? Eh bien ! messieurs, les Polonais et les Russes, quoique ayant aussi le même monarque, ne sont-ils pas aussi étrangers les uns aux autres que les Hanovriens et les Anglais ? »

Déjà Lafayette avait émis cette opinion dans sa conversation avec M. de Humboldt : l'exemple de la Hollande, à qui la *conférence* défendait d'attaquer les Belges, lui servait d'appui ; mais telles étaient les idées embrouillées que professaient les diplomates de Londres, que ce qu'ils défendaient aux faibles, ils le souffrirent de la part des grandes puissances. Nous ne tarderons pas à voir comment la Russie, la Prusse, l'Autriche et même la France foulèrent aux pieds ce principe que le cabinet de Louis-Philippe était si fier d'avoir fait accepter par les diplomates de la conférence.

Pressé par le général Lafayette, et plus encore par M. Mauguin, retourné à la tribune pour y parler des préparatifs de guerre que les puissances faisaient, et pour reprocher aux ministres de se laisser bercer par le faux langage pacifique qu'elles lui tenaient, M. Sébastiani déclara qu'il ne connaissait aucun des papiers saisis à Varsovie à la suite de la révolution, et que jamais le consul de France ne lui avait donné connaissance de ce fait.

« On vient de dire, ajouta le ministre, que la guerre était inévitable, que tous les cabinets étaient prêts, que de nombreux armements nous pressaient de toutes parts. Notre devoir, messieurs, est de vous déclarer que nous n'aurons la guerre que parce que nous l'aurons voulu. Sans doute les armements du nord ont été considérables, et la France ne s'y est pas montrée insensible. La France a déclaré que si une armée russe mettait le pied en Prusse, en Saxe ou en Allemagne, elle regarderait le *statu quo* comme rompu, et ne prendrait conseil que de son honneur (1). La France, qui veut la paix, est prête à la guerre : son gouvernement n'a pas sommeillé. »

Ces explications, beaucoup plus précises que n'avait l'habitude d'en donner le gouvernement, parurent satisfaire la Chambre, et les dernières paroles du ministre furent couvertes d'applaudissements. L'opposition était ainsi parvenue à son but, qui était de raffermir les espérances des peuples, et de donner à réfléchir aux rois. Nul doute qu'entraînés par la Russie, ces rois n'eussent eu le désir de se mesurer avec la France révolutionnaire ; mais l'attitude militaire qu'elle prenait, les dispositions des peuples, et par-dessus tout les insurrections belge et polonaise obligèrent les puissances à ajourner leurs projets contre la France et ses principes.

Plus tard, ne pouvant mettre en doute les intentions et les actes contre-révolutionnaires du gouvernement de Louis-Philippe, les rois de l'Europe crurent pouvoir se dispenser de courir les chances de la guerre, avec laquelle ils n'auraient obtenu que très imparfaitement, pour leur sécurité, les résultats et les satisfactions que leur offrait la continuation de la paix sous la dynastie d'Orléans : tous leurs efforts eurent dès-lors pour objet d'éviter eux-mêmes la guerre, afin de ne point réveiller le lion qui sommeillait.

(1) Quelques jours après, on connut à Paris les événements graves qui venaient de s'accomplir en Hanovre ; ce qui fit dire, raconte M. Sarrans, que Lafayette était initié au secret de l'insurrection de Goettingue.

(1) Le cabinet du Palais-Royal avait fait aussi la même déclaration à l'Autriche, relativement aux événements éventuels dont l'Italie pouvait être le théâtre. Lorsque le cas se présenta, l'Autriche se moqua du principe de la non-intervention, et jeta ses troupes dans les villes insurgées.

CHAPITRE XXXII.

Affaires de l'association des écoles. — Émeutes de la Sorbonne. — Projet de dissolution de la chambre des députés. — Loi sur les institutions municipales. — Débats à ce sujet. — Discours de M. Jars contre la dissolution.— Coup d'œil sur le parti légitimiste. — Sa conduite après la révolution. — Audace de ses journaux. — Comparaisons qu'ils font. — Instructions qu'ils reçoivent. — Cérémonie de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Manifestation carliste. — Le peuple se fâche. — Dévastation du presbytère et de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Dévastation et démolition de l'archevêché. — Tentative des jeunes gens contre la chambre des députés. — Débats à l'occasion de ces troubles. — Querelles entre le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine. — Remplacement de M. Odilon Barrot et de M. Baude.

A force d'entendre les doctrinaires et les Chambres crier qu'il fallait que le pouvoir se montrât fort et qu'il comprimât les *mauvaises passions*, le ministère avait cru qu'il devait céder à ce conseil.

Une association venait d'être projetée entre tous les étudiants de Paris, dans le but d'entretenir parmi eux la concorde, la fraternité et l'uniformité de principes. Sambuc et Morrhéry, auteurs de ce projet, avaient pensé que le corps des étudiants aurait pu exercer une heureuse influence, si le défaut d'ensemble ne s'y était opposé : ils songèrent à mettre en contact les énergiques et les faibles, les exaltés et les sages, afin que l'opinion des écoles pût devenir à la fois ferme et raisonnée. Les fondateurs de l'association croyaient que la voix des étudiants serait favorablement écoutée par le peuple, qui les avait vus combattre avec lui, et que c'était à eux à lui insinuer les idées d'une morale plus pure et d'une politique franche et mesurée.

Ce projet d'association fut donc publié dans le journal la *Tribune*, et il reçut aussitôt, non seulement l'assentiment d'un grand nombre d'étudiants de la capitale, mais encore l'adhésion de ceux des écoles de Montpellier, Strasbourg, etc.

« Les étudiants de toutes les écoles, y était-il dit, voulant resserrer autant que possible les liens de patriotisme et d'amitié dont ils ont toujours fait preuve, et qui les ont rendus si chers au peuple depuis le grand œuvre de juillet, scellé de leur sang, arrêtent le projet suivant, etc.... »

Aussitôt le gouvernement, qui voulait paraître fort, se montra très mécontent de cette association, et M. Barthe, devenu ministre de l'instruction publique, publia un avis dans lequel il rappelait les dispositions d'une ordonnance du 5 juillet 1820, portant défense aux étudiants soit d'une même faculté, soit de diverses facultés, de former entre eux aucune association et d'agir ou d'écrire en nom collectif, comme s'ils formaient une corporation ou une association légalement reconnue. C'était la même ordonnance exhumée par le conseil royal de l'instruction publique, dans la journée du 27 juillet 1830.

Les étudiants se sentirent blessés, et ils protestèrent par la voie de la publicité contre cette mise en vigueur des dispositions liberticides adoptées par la restauration. A son tour, le conseil royal renvoya devant le conseil académique les élèves signataires, pour leur appliquer les peines disciplinaires qu'ils avaient encourues d'après l'ordonnance de 1820.

Ces mesures irritèrent les écoles de Paris et mêmes les colléges ; et le jour où le conseil académique s'assembla pour juger les élèves, la rue et la place de la Sorbonne se trouvèrent remplies de jeunes gens : ils firent entendre des cris et des sifflets lorsqu'on sut que le conseil, s'étant déclaré compétent, malgré l'avis de M. Odilon Barrot, venait de condamner quelques uns de ces jeunes gens à perdre leurs inscriptions. Les sifflets et les cris redoublèrent au moment où l'on aperçut le ministre de l'instruction publique et le procureur général, qui arrivaient sur lieux. Il était difficile que le désordre n'éclatât pas au milieu de toutes ces jeunes têts déjà si exaltées. Les portes de la Sorbonne furent forcées au moment ou le ministre entrait. La foule des étudiants pénétra jusqu'à la salle des séances, mit en fuite le conseil, renversa les tables, brisa les chaises, et les registres, lacérés, furent jetés par les fenêtres. Un garçon de bureau qui voulut défendre ses livres fut même maltraité : M. Barthe et M. Persil essayèrent de se faire entendre au milieu de ce tapage ; mais les groupes, au lieu de se calmer, crièrent plus fortement encore, et ne permirent ni au ministre ni au procureur général de prendre la parole. On dit même qu'ils furent poursuivis jusqu'à leurs voitures, sur lesquelles les étudiants jetèrent des pierres et de la boue, et que les glaces en furent cassées. L'émeute des étudiants continua pendant toute la soirée ; l'ordre ne se rétablit que le lendemain.

On conçoit facilement la colère du ministre de l'instruction publique et celle du procureur général. De nombreuses arrestations furent ordonnées, et une instruction judiciaire fut commencée contre ces jeunes gens, dont la plupart ne tardèrent pas à recouvrer leur liberté. Mais Sambuc, Morrhéry et quelques autres furent renvoyés devant la Cour d'assises, comme ayant participé au complot républicain de la cour du

Louvre. Cette affaire, dans laquelle M. Persil procéda avec une rigueur inusitée, eut pour premier résultat de brouiller entre eux le procureur général et le procureur du roi, et elle irrita violemment les jeunes gens contre le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Barthe.

Or, voici comment les journaux parlèrent de ces arrestations et des actes arbitraires des agents du gouvernement:

« Les habiles de la trahison, disaient-ils, ont senti depuis longtemps combien il était important pour la réussite de leurs projets de ruiner dans l'opinion tout ce qui, soit individu, soit association, soit corporation, pourrait rallier le peuple autour de soi pour la défense nationale. Ils se sont mis à l'œuvre en toute hâte, comme gens qui savent qu'il n'y a pas bien loin du mois d'août 1830 au mois d'avril 1831. On a vu comment ils ont cherché à *démolir* plusieurs renommées populaires... Dans cette guerre contre les noyaux de résistance à la troisième invasion, les grandes écoles de Paris ne pouvaient être oubliées. L'association secrète formée dans leur sein il y a un an, leur noble conduite dans les journées de juillet, le sang des leurs mêlé à celui des ouvriers sur la place de Grève, sous la porte Saint-Denis, à la caserne de Babylone, au Louvre, aux Tuileries, au Palais-Royal, les désignaient comme l'avant-garde et, en quelque sorte, les guides de la population parisienne contre lés Hulans et les Baskirs à l'approche d'un nouveau 30 mars, d'un nouveau 3 juillet.

« On était parvenu, dans les derniers troubles, à opposer une fraction des écoles aux ouvriers; mais ce n'était point assez: le refus des remercîments de la Chambre avait rappelé les opinions des étudiants de juillet; l'association pouvait rendre aux écoles toute leur influence, toute leur force morale: on a voulu la détruire..... Courage, M. Barthe, instrumentez contre l'élite de la jeunesse française en vertu d'ordonnances illégales; faites un crime à cette jeunesse d'avoir appelé leurs condisciples à la jouissance d'un droit que les étudiants de toute l'Allemagne exercent sans trouble sous le régime absolu. Courage! la carrière de l'arbitraire est vaste; mais vous y débutez à pas de géant. »

Au milieu de ces embarras et de ceux que lui suscitaient les hommes de la *résistance*, le ministère Laffitte sentait qu'il n'acquerrait la force d'opinion nécessaire pour marcher dans une voie nationale qu'en renvoyant la chambre des députés et en faisant procéder à de nouvelles élections, sur lesquelles le chef du cabinet comptait pour donner aux affaires une impulsion nationale. M. Laffitte songeait depuis longtemps à cette dissolution; mais le moyen de la proposer sans attirer sur sa tête un orage épouvantable! Toucher à la Chambre de 1830, à l'assemblée qui avait fondé le trône du *neuf août* et enrayé la révolution, eût été, contre le chef du cabinet, le signal d'une ligue générale de tous les contre-révolutionnaires placés autour du pouvoir, et ils étaient nombreux. La chute du cabinet aurait pu précéder la dissolution, et cette Chambre si impopulaire, si opposée à la marche indiquée par l'opinion publique se fût perpétuée au pouvoir; c'en eût été fait alors de tout espoir de rentrer dans les voies de la révolution.

Malgré cette perspective, le chef du cabinet ne marcha pas moins à son but; mais il usa de tous les ménagements que les circonstances exigeaient. Comme on ne pouvait penser à une dissolution qu'après avoir fait adopter la loi électorale, et après avoir obtenu les subsides nécessaires jusqu'au vote du budget, M. Laffitte et M. Montalivet voulaient hâter la discussion de cette loi, si impatiemment attendue par la nation.

Mais les députés qui siégeaient aux centres s'appliquèrent à déjouer les vues du ministre: au lieu de mettre en délibération la loi électorale, présentée depuis près de deux mois, ils voulurent s'occuper d'une loi municipale, promise, il est vrai, mais dont l'urgence n'était pas aussi constatée que celle des élections.

La loi sur les institutions municipales, amalgame informe des dispositions sorties d'un projet présenté sous le ministère Martignac, et d'additions ou suppressions opérées par le bureau ou pendant la discussion, occupa la Chambre plus de quinze jours et donna lieu aux débats les plus vifs entre les centres, représentés par MM. Dupin, B. Delessert et Jars, et l'opposition, qui exprima ses opinions par l'organe de MM. Salverte, de Tracy, Touvenel, Marschal, Lamarque et Odilon Barrot. Ce fut une nouvelle arène ouverte aux partis, et dans laquelle s'agitèrent toutes les questions politiques qui divisaient la Chambre. Jamais on n'avait vu tant d'empressement, de la part des conservateurs, à sacrifier les droits des citoyens; jamais plus de défiance envers les populations. Non seulement la majorité de la Chambre enleva aux membres de la commune le droit d'élire le maire et les officiers municipaux, mais encore elle refusa à la plupart des citoyens le droit d'élire les conseillers municipaux.

Vainement M. Marschal avait-il posé pour

base de faire concourir tous les citoyens à la délégation du pouvoir municipal; vainement ce système, considéré par les patriotes comme le seul dont on pût avouer le but équitable, fut-il soutenu par les meilleurs arguments, l'opposition ne put obtenir rien de raisonnable. La résolution des centres de ne rien concéder à l'opinion publique, qu'ils appelaient *l'esprit révolutionnaire*, fut inébranlable. On ne dut donc pas s'étonner de voir M. Jars se montrer plus restrictif que la commission à l'égard des adjonctions, et soutenir que le système qui admettait ces adjonctions à la liste des électeurs communaux ne devait être accepté en principe qu'au moyen de nombreuses exceptions.

Le système de la commission de 1831, beaucoup moins libéral que celui présenté, en 1829, par M. Martignac, confondait, ainsi que le prouva M. Daunou, le pouvoir municipal avec le pouvoir central, et consacrait le privilége, en réservant aux plus imposés les droits électoraux de la commune.

Dans la discussion relative à la nomination des maires et officiers municipaux, l'un des conservateurs de la Chambre avait dit que, si le maire et les adjoints étaient nommés par le peuple, les communes deviendraient autant de petites républiques indépendantes. Cette argumentation, victorieusement combattue par M. Salverte, n'en resta pas moins comme règle de conduite de la majorité : on la vit non seulement refuser aux citoyens le droit d'élire leurs officiers municipaux, mais encore la faculté de présenter des candidats. Tous les amendements proposés à ce sujet furent repoussés.

« En accordant à la couronne le droit de nommer les maires, disait ensuite le général Lamarque, vous avez voulu donner quelques garanties de plus à l'ordre, sans lequel la liberté serait la licence. Je viens vous demander maintenant de donner quelques garanties à la liberté, sans laquelle l'ordre serait le despotisme. Ainsi, après avoir étendu et fortifié la prérogative royale, je vous propose d'étendre et de fortifier les droits des citoyens. Ces droits sont tellement méconnus dans le projet qu'on vous propose, que j'ai peine à m'en expliquer le but et les motifs....

« Morceler la société comme le fait l'article qui consacre le système des plus imposés, ajouta Lamarque, est un danger plus grand qu'on ne le pense, au moment où elle peut avoir besoin des efforts de tous. C'est surtout méconnaître, c'est violer le principe du gouvernement qu'ont créé les derniers jours de juillet. Vainement s'agite-t-on pour échapper à leur conséquence, le pouvoir ne descend plus d'en haut : il faut donc élargir la base sur laquelle il repose; il faut intéresser le plus de citoyens possible au maintien de notre nouvel ordre social.... »

Et citant ce qu'avait écrit M. Guizot, quelques années auparavant, sur les *moyens de gouverner;* rappelant avec un à-propos admirable les propres paroles de ses adversaires, il leur demandait ce qu'ils avaient entendu en traçant cette phrase imprimée en 1821 : « Des ministres, des préfets, des maires, des percepteurs, des soldats sont plutôt des machines de gouvernement que des moyens de gouverner; les vrais moyens sont au sein de la société elle-même ; c'est dans les masses, dans le peuple qu'il faut puiser la principale force et chercher les moyens de gouverner. »

A ces raisons, à ces exemples, M. Dupin répondit, avec une véhémence qui fit demander son rappel à l'ordre, qu'on poussait trop loin la maxime : « du moment où l'on a un devoir à remplir, on doit avoir un droit à exercer; » Qu'on traduirait ce droit à exercer par l'électorat, par l'éligibilité, et qu'avec ces mots *intérêt, capacité, droit*, on pouvait se perdre dans les régions du radicalisme et de la démocratie. M. Dupin, dont les allures contre-révolutionnaires se dessinaient tous les jours davantage, concluait en s'attachant à prouver qu'exiger des preuves de capacité pour l'exercice d'une fonction publique, n'était pas instituer un privilége. Il soutenait qu'il y aurait danger pour la société à renverser toutes les barrières que la loi élevait entre les citoyens.

Ces théories, vivement combattues par MM. de Tracy, Marschal, Salverte, Odilon Barrot, prévalurent devant la majorité de la Chambre, et l'article qui consacrait le privilége des plus imposés fut adopté, sans qu'aucun des amendements proposés par l'opposition pût en tempérer la rigueur. Ce fut vainement encore que M. Salverte proposa quelques modifications pour faire adjoindre aux plus imposés diverses classes de professions libérales; M. Benjamin Delessert les fit rejeter, et on préféra accorder cette faveur aux employés ou militaires jouissant d'une pension de retraite d'au moins 600 fr., plutôt qu'aux citoyens exerçant ces professions.

« Il faut bien que nous le sachions, nous qui sommes appelés à donner des lois qui doivent avoir tant d'importance pour l'avenir de notre pays, avait dit M. Odilon-Barrot en répondant à M. Delessert; il faut bien nous pénétrer que toute influence vive, énergique, que nous lais-

sons en dehors de notre organisation politique, deviendra une cause de perturbation ; que si, au contraire, nous la rattachons, nous la faisons concourir à cette organisation, elle sera un moyen de force et de sécurité. » Et les centres couvrirent de leurs murmures de défaveur, des paroles qui devraient être traduites en maximes de gouvernement.

De ce moment, l'opposition désespéra d'amener les centres à donner la moindre satisfaction à l'opinion publique, et prévit ce que serait une loi électorale faite par la même majorité qui venait de voter la loi communale.

Il fallait cependant que cette loi électorale fût votée avant la dissolution de la Chambre, mesure réclamée instamment par une partie des députés, et repoussée comme dangereuse par ceux qui craignaient de ne pas être réélus, et qui auraient voulu ne pas s'exposer aux chances d'une réélection.

Déjà, au commencement de la discussion de la loi municipale, M. Jars, l'un des principaux *conservateurs*, avait abordé cette question de manière à laisser comprendre la pensée de ses amis politiques.

« Le moment est venu, avait-il dit après quelques considérations sur la nécessité de rompre le silence que le ministère gardait à cet égard; le moment est venu où le cabinet ne peut plus hésiter ni laisser tomber sur la Chambre le reflet et la responsabilité de son hésitation : il doit s'expliquer nettement sur ces allégations d'insuffisance et d'illégalité qu'on oppose sans cesse, soit à la Chambre, soit à quelqu'un de ses membres en particulier.... On fait de la Chambre un prétexte à toutes sortes d'accusations, parce qu'elle est un obstacle à toutes sortes de prétentions.... Quant à moi, je le déclare hautement, parce que j'en suis convaincu, je déclare que la nécessité qui a fini pour quelques hommes subsiste encore puissante au milieu de vous, et qu'ainsi, dans mon opinion, la dissolution de la Chambre, si vivement réclamée par l'esprit de parti, serait, dans ce moment, une mesure impolitique et périlleuse....

« Il est impossible d'avoir oublié, ajoutait M. Jars, que depuis le mois de juillet, la chambre des députés et la garde nationale ont été les véritables forces du pays, les seules qui aient soutenu le gouvernement, et qui puissent le soutenir encore.

« Que les ministres y pensent donc sérieusement, concluait M. Jars, et que le roi lui-même, s'il m'est permis d'en parler, que le roi se persuade bien qu'avant de renvoyer la Chambre, il a besoin d'affermir son pouvoir, de le garantir, par une volonté ferme, de l'influence et de l'invasion des partis. »

Les nombreux applaudissements qui accueillirent les paroles de M. Jars ne laissèrent aucun doute sur l'opinion de la majorité : elle redoutait la dissolution, et semblait promettre son appui au ministère s'il renonçait à cette mesure.

Mais M. Laffitte avait le sentiment de l'impopularité de la Chambre; il voyait d'ailleurs l'impossibilité de marcher avec la majorité contre-révolutionnaire qu'elle renfermait dans son sein, et il était bien décidé à proposer cette dissolution, dès que les circonstances ne s'y opposeraient plus.

« La dissolution de la Chambre, répondit-il aux interpellations de M. Jars, est une prérogative royale. Ordinairement, ces grandes mesures ne se décident qu'au moment même, selon les événements, et il n'appartient pas à un ministre de les prévenir. Tout ce que je peux dire, c'est que les bruits qui peuvent s'être accrédités sur la dissolution n'appartiennent pas au ministère.... Nous ne pouvons, en conséquence, dire à la Chambre si nous devons conseiller au roi de dissoudre ou de ne pas dissoudre la Chambre.... »

Cette réponse si peu explicite, mais telle qu'il était permis à un ministre de la donner, laissa la question au même point.

Le ministère Laffitte aurait probablement ajourné la dissolution jusqu'à ce que le gouvernement fût en mesure de se passer du concours des Chambres, quand un événement imprévu vint, à la suite d'attaques dont M. Laffitte fut lui-même l'objet, le décider à hâter cette dissolution.

Le parti de la dynastie déchue qu'on n'avait pas aperçu pendant la lutte de juillet, qui s'était montré un moment après la victoire du peuple, pour chercher à lui en ravir les fruits par l'intrigue, et qui semblait s'être résigné après l'avènement de la *branche cadette*, avait recommencé à afficher effrontément et ses prétentions et ses espérances, dès qu'il eût cessé de craindre la révolution. Enhardis par la marche des affaires publiques, par la faiblesse du gouvernement, et plus encore par les ménagements et les avances que Louis-Philippe leur prodiguait, les *carlistes* étaient arrivés à ne plus dissimuler leurs désirs. Prenant pour base de leurs théories la double abdication de Charles X et de son fils, ils avaient reporté toutes leurs espérances et toute leur affection sur la tête du jeune duc de Bordeaux, que leurs journaux

avaient pour ainsi dire proclamé sous le nom de Henri de France, de *Henri V*.

Le gouvernement de Louis-Philippe, tout occupé de se faire reconnaître à l'extérieur, et ne travaillant, à l'intérieur, qu'à affaiblir le parti populaire et à combattre les républicains, avait laissé les carlistes maîtres de caresser leurs idées, de protester contre ce qui s'était passé depuis quelques mois, de formuler leurs vœux, et de se reconstituer publiquement. Quelques-uns d'entre eux, rapprochant une foule de bruits qui circulaient et commentant plusieurs circonstances propres à les accréditer, pensaient même que Louis-Philippe *travaillait* pour eux, et que, d'accord avec les puissances du Nord, il rendrait bientôt à la France les *bienfaits* dont l'avait fait jouir la Sainte-Alliance. Quoique le parti légitimiste ou de Henri V n'eût point de racines, ni parmi le peuple, ni parmi les jeunes gens, il avait acquis de nouveau quelque consistance. Il existait dans les anciens nobles, dans le clergé presque tout entier, dans la magistrature, dans les administrations, où les carlistes avaient été conservés, et jusque dans l'armée, par le rappel au service de presque tous les anciens officiers de la garde royale et de la gendarmerie. Quoiqu'il n'eût pas beaucoup de soldats, les chefs ne lui manquaient pas.

Cependant, si l'on en excepte quelques démonstrations extravagantes faites par les légitimistes de Nîmes, de Rhodès, de Collioure et de Marseille, et réprimées aussitôt par le reste des populations, jusqu'alors ce parti ne s'était guère signalé à Paris que par l'audace de ses journaux. Chaque jour la *Gazette de France* et la *Quotidienne* s'emparaient de la situation des affaires, des souffrances du commerce et de l'industrie pour en tirer des conséquences qui leur semblaient tout à l'avantage de l'ancien ordre de choses : ils comparaient la situation prospère des finances dans les derniers temps du règne de Charles X à la situation actuelle du Trésor; ils s'appliquaient surtout à montrer le déficit laissé par l'effet de la révolution dans le produit des impôts de la fin de 1830, déficit qui n'avait pas été moindre de 30 millions depuis juillet, quand l'excédant présumé des dépenses nécessitées par ces cinq mois était évalué à 54 millions.

La joie des carlistes fut au comble quand M. Laffitte, présentant le budget de 1831, fit connaître que, nonobstant 44 millions de réductions provenant de suppressions d'abus et de réformes administratives, l'État avait besoin, pour l'exercice de 1831, d'environ 960 millions de francs pour les dépenses ordinaires, et de 220 millions pour les dépenses extraordinaires.

En effet, le budget de la première année du règne de Louis-Philippe était effrayant; car malgré cette distinction entre les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires, le résultat n'en était pas moins un budget monstrueux de près d'un milliard deux cent millions, et cela quand la France faisait tant de sacrifices pour conserver la paix! De pareilles dépenses, lorsqu'une partie des revenus de l'État ne se percevaient plus, réduisaient le Trésor à revenir aux expédients indiqués déjà par la loi sur la perception de l'impôt et par la demande d'un crédit extraordinaire de 200 millions, crédit qui devait être couvert par la vente de trois cent mille hectares de bois de l'État.

On comprend facilement tout le parti que les organes des légitimistes tiraient de la situation financière de la France; ils se réjouissaient des embarras du Trésor, et en rejetaient la cause sur la révolution. Comme si, durant la restauration, la France n'eût pas été à même de savoir ce que lui coûtait la royauté légitime!

Aux yeux des rédacteurs des feuilles légitimistes, la France ne sortirait de l'anarchie, de la misère et des embarras où la révolution de juillet l'avait plongée, qu'en se jetant dans les bras de leur nouveau messie, *l'enfant du miracle*, Henri V.

Les légitimistes se gardaient bien de dire qu'ils ne cessaient de travailler dans l'ombre à aggraver, par tous les moyens en leur pouvoir, la triste situation où les contre-révolutionnaires du nouveau régime avaient placé la France. Leurs manœuvres consistaient, suivant les instructions émanées de leurs amis en Angleterre, à multiplier les ferments de troubles et de guerre civile qui n'existaient déjà que trop en France.

« Que l'on s'attache par dessus toute chose, portait le fragment de ces instructions lu à la Chambre par M. de Montalivet, dans la séance du 17 février; qu'on s'attache surtout à ne représenter ce qui existe que comme provisoire... D'Orléans n'a pour lui ni les puissances étrangères, ni les royalistes, ni les républicains, ni les masses... Établissez cette opinion que rien n'est fini... que le Midi peigne le Nord en insurrection... que le Nord peigne le Midi insurgé... *Les journaux que le roi a payés doivent encore le servir*... Que l'on agisse plus ouvertement en tant qu'on le pourra, sans se compromettre... Si la nation croyait à la stabilité de ce nouvel ordre de choses, tout serait perdu...

Agissez, agissez, vous seriez perdus par le repos... »

Ces instructions, dont il serait difficile de contester l'authenticité, tant elles expriment la pensée, les sentiments et la position des légitimistes, contribuèrent, autant que la situation des choses, à faire agir ce parti plus ouvertement qu'il ne l'avait osé jusqu'alors; aussi s'empressa-t-il de saisir la première occasion qui s'offrit pour faire acte de présence.

Le 14 février était le jour anniversaire de la mort du duc de Berry. Les journaux de la faction le rappelèrent à leurs amis par avance, et ils annoncèrent qu'un service funèbre aurait lieu à l'église Saint-Roch. L'autorité, ainsi prévenue, jugea prudent de faire connaître à l'archevêque que cette cérémonie ne pouvait avoir lieu sans exciter des troubles. Le curé de Saint-Roch le comprit et déclara qu'il ne la permettrait pas dans son église. Les carlistes s'adressèrent alors au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et tout fut préparé, dans cette paroisse de l'ancienne famille royale, pour la cérémonie. Comme les journaux n'avaient pas eu le temps d'apprendre aux légitimites cette nouvelle disposition, des hommes, placés dès le matin à l'entrée de Saint-Roch, furent chargés de distribuer un avis par lequel on prévenait les royalistes que le service du duc de Berry aurait lieu à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Tout avait été préparé pour cette cérémonie de deuil : l'église et son portail étaient tendus de noir, et un grand catafalque fleurdelisé occupait le milieu de la nef. Une foule de dames du noble faubourg, d'anciens serviteurs ou fournisseurs de la famille exilée, le personnel de la rédaction des journaux légitimistes, quelques anciens officiers et gardes du corps, quelques élèves de Saint-Cyr remplissaient l'église, dont les avenues étaient couvertes de brillants équipages. Le curé officia lui-même. A l'offrande, une quête fut faite pour soulager les soldats de la garde royale blessés en juillet.

Il était évident que l'anniversaire de la mort du duc de Berry avait servi de prétexte à une manifestation légitimiste, et que ce parti saisissait cette occasion pour narguer le gouvernement de Louis-Philippe, essayer ses forces et faire du scandale. Voyant que l'autorité les laissait libres et que le peuple ne disait rien, quelques légitimistes, enhardis, promenèrent dans l'église un portrait et un buste du duc de Bordeaux, puis un bandagiste de la rue du Coq attacha le portrait au catafalque. Des femmes s'agenouillèrent devant ce nouveau saint, qui reçut une couronne d'immortelles; les hommes ôtèrent leurs décorations pour les attacher audessous de l'effigie de *l'enfant du miracle*. On se partagea ensuite les immortelles qui avaient couronné son portrait, et l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois devint le théâtre d'un foule de démonstrations et d'extravagances légitimistes. Cela avait lieu en face des tombes du Louvre et en présence d'une foule de curieux qui commençaient à murmurer.

Cependant le ministre de l'intérieur, beaucoup plus occupé d'affaires de police et d'intrigues de palais que des grandes questions qui se rattachaient à son département, s'était empressé de prévenir le nouveau préfet de police, M. Baude, de ce qui allait se passer à Saint-Germain-l'Auxerrois; et celui-ci était accouru suivi d'un fort détachement de gardes municipaux. Ce déploiement de forces, et le bruit qui circula aussitôt dans Paris d'une manifestation carliste à Saint-Germain-l'Auxerrois, attira bientôt sur la place et le quai du Louvre, une foule immense de jeunes gens, de gardes nationaux et d'hommes du peuple. Et comme des menaces étaient proférées contre les carlistes et même contre l'autorité, qui, disait-on, les avait laissé faire et semblait les protéger, le préfet de police crut devoir faire évacuer l'église et fermer les grilles; il fit même arrêter dans la sacristie l'homme en habit de garde nationale qui avait attaché le portrait au catafalque. L'église resta placée sous la protection d'un piquet de gardes municipaux et d'un autre de gardes nationaux.

Mais tout n'était pas fini. De divers côtés arrivaient devant l'église des groupes de gardes nationaux, d'élèves des écoles, des hommes du peuple, indignés d'apprendre ce qui s'était fait publiquement. On parlait d'aller en demander compte au curé, à l'archevêque, à tous les ordonnateurs de la cérémonie. La foule s'agitait autour de l'église; elle préludait à l'explosion de sa colère en brisant les nombreuses fleurs de lis qui ornaient l'extérieur, et demandait en rugissant qu'on fît disparaître à tout jamais ces emblêmes de la dynastie chassée.

Vers les quatre heures, la multitude toujours plus irritée par ce qu'elle apprenait, envahit, malgré les efforts de la garde municipale, la demeure du curé, attenant à l'église même, et exerça sa vengeance sur les meubles et autres objets qui se trouvaient dans le presbytère : tout fut brisé, détruit, jeté par les fenêtres; en un instant le presbytère fut complètement saccagé; la vengeance populaire ne s'arrêta qu'au seuil de l'appartement de l'abbé Paravey; on respecta le prêtre qui avait béni les tombes entr'ouvertes des martyrs de la liberté et de-

mandé au ciel la récompense de leur dévouement à la cause de l'humanité.

Des appartements du curé la foule pénétra dans l'église témoin de la manifestation des carlistes, et commença par briser les nombreuses fleurs de lis en fer, en bronze, en marbre qui l'ornaient partout. Le premier coup porté donna le signal d'une destruction complète de tout ce qui s'y trouvait, objets d'art, objets du culte, ornements d'église, emblêmes de la dynastie déchue, tout fut brisé, lacéré, détruit. Et cela se faisait, porte une relation peu suspecte, en présence d'une foule de gardes nationaux, dont plusieurs aidaient les démolisseurs et dont les autres semblaient, par leur joie et leurs paroles, encourager la dévastation du théâtre des exploits légitimistes.

Une grande croix de fer, ornée de fleurs de lis dorées, surmontait la façade de l'église: on demanda à grands cris que ces fleurs de lis disparussent, et le maire du quatrième arrondissement se vit dans la nécessité de faire abattre la croix elle-même, ce qui eut lieu avec un grand fracas, et aux applaudissements de tous les spectateurs.

Cette fois du moins on ne pouvait pas reprocher ces exploits vandalesques à ceux que le *journal des Débats* désignait sous la dénomination de *barbares*. Ce n'étaient pas les hommes du peuple, les seuls ouvriers qui avaient donné l'exemple de la dévastation d'un édifice consacré au culte, et que les amateurs des beaux-arts considéraient comme le chef-d'œuvre de la *renaissance*. Les *barbares* étaient ces mêmes bourgeois sur lesquels le gouvernement de Louis-Philippe s'appuyait; c'étaient ces *boutiquiers*, ces *hommes établis* qui faisaient partie de la garde nationale; c'était la garde nationale elle-même, procédant à la dévastation sous les yeux du préfet de police et de l'autorité municipale, impuissants pour mettre des digues au courroux des bourgeois.

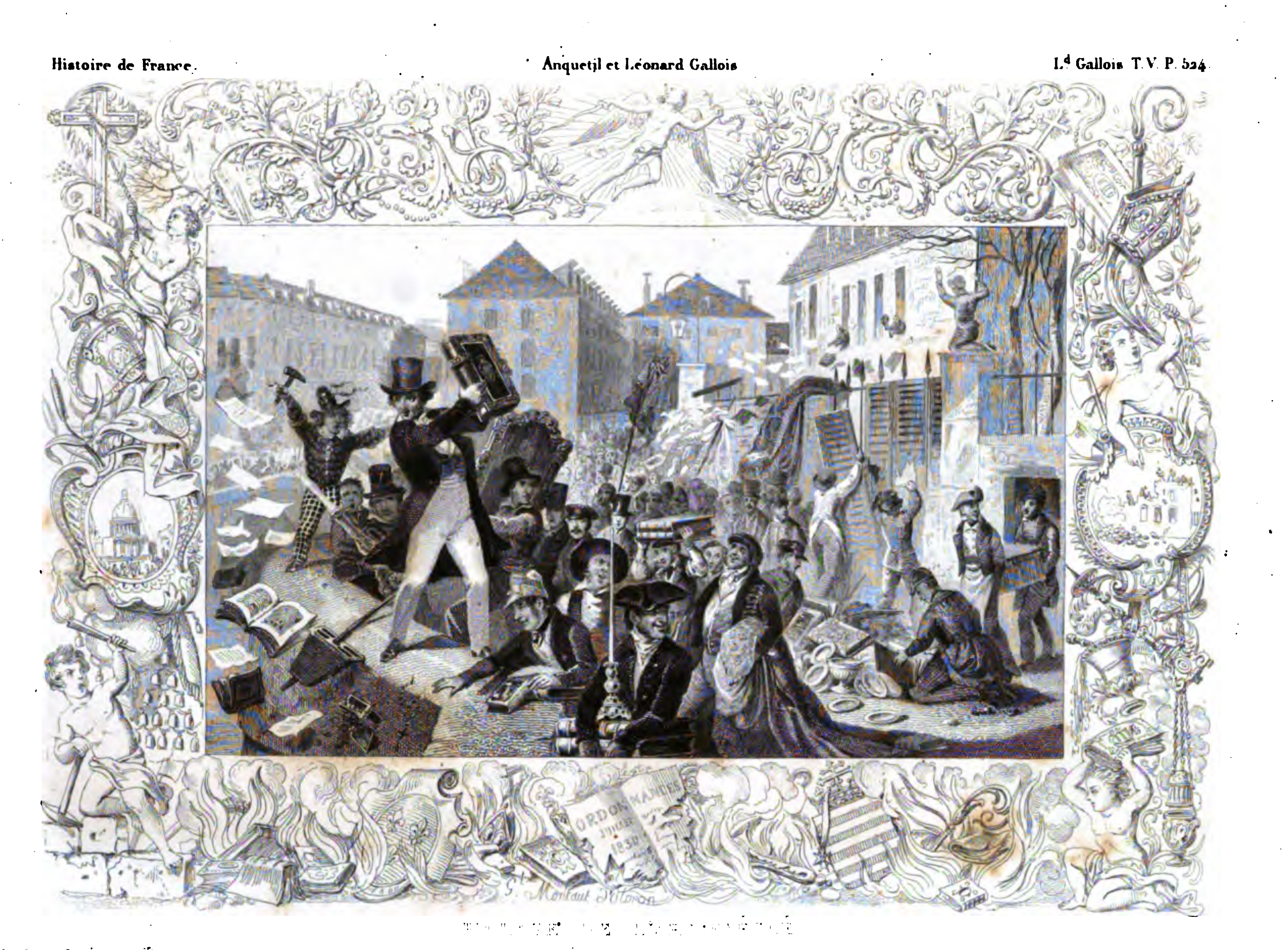
Ces événements se passaient le lundi, avant-dernier jour du carnaval. De pareils moments sont redoutables parce que les habitants les plus paisibles quittent leurs occupations habituelles, les ouvriers désertent leurs ateliers et les jeunes gens leurs études. Aussi, vers le soir, vit-on arriver aux environs de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois une foule nouvelle et plus compacte. Comme il n'y avait là plus rien à faire pour assouvir les vengeances populaires, on cria à l'*Archevêché !* et aussitôt un torrent impétueux, irrésistible, déborda les quais, franchit un bataillon de garde nationale qu'on voulait lui opposer et arriva au palais de *monseigneur de Paris*. Là le peuple préludait à de nouvelles dévastations, par des cris et des vociférations proférées contre l'archevêque. Mais la nuit arrivait, l'heure du repas et des divertissements appelait la population dans les restaurants, les guinguettes, les bals. La légion de la garde nationale, commandée par M. de Schonen, accourait sur les lieux. Le peuple se retira, après avoir lancé des pierres contre les fenêtres du prélat, et annonçant qu'il reviendrait le lendemain.

Le préfet de police, accouru au Palais-Royal, rendit compte au roi de ce qui se passait. D'après les rapports qui arrivaient directement à la police du palais, la journée du lendemain s'annonçait comme pouvant être beaucoup plus grave, les passions s'exaltaient, les sociétés populaires s'agitaient; au lieu d'une émeute contre les sacristies, on avait tout lieu de redouter des tentatives beaucoup plus sérieuses contre le gouvernement. Le conseil du roi, le ministre de l'intérieur, le préfet de police arrêtèrent les mesures jugées nécessaires pour garantir le gouvernement. On raconte que le roi, prévoyant des malheurs, ordonna au préfet de police de porter toute son attention à préserver le Palais-Royal, et de faire concentrer toutes les troupes de ligne autour de la demeure royale, livrant ainsi le point secondaire à la sollicitude fort douteuse de la garde nationale. *Il faut faire la part du feu*, avait dit le roi au préfet de police (1).

Quant au préfet de la Seine, que le ministre de l'intérieur voulait renfermer dans ses fonctions purement civiles, sa mission politique étant terminée, disait-on au Palais-Royal, il n'avait appris qu'à la chambre des députés les événements de Saint-Germain-l'Auxerrois; et quoiqu'il se fût dirigé d'abord sur le théâtre de l'émeute, il le quitta aussitôt pour aller prescrire aux maires d'ordonner à la garde nationale de protéger les églises. Dans la soirée, M. Odilon Barrot, après avoir parcouru la ville et s'être présenté au Palais-Royal, fit porter des vivres et des matelas à la légion de M. de Schonen, qui bivouaquait sur la place Notre-Dame.

La nuit ne fut pas tranquille : au milieu des saturnales du carnaval, plusieurs centaines d'hommes du peuple, mêlés avec des jeunes gens, se présentèrent dans la rue Coq-Héron, entourèrent l'hôtel de M. Dupin aîné, en poussant des cris de rage contre ce député si impopulaire alors. M. Dupin avait été prévenu de

(1) Louis Blanc, *Histoire de Dix Ans*.


ORDONNANCES
JUILLET
1830

cette attaque, et il l'avait bravée. Heureusement pour lui, sa demeure ne fut pas sérieusement attaquée, et l'arrivée d'un fort détachement de troupes dissipa le rassemblement.

Mais le lendemain, jour de folie pour les uns, de colère pour les autres, et de perturbation pour plusieurs quartiers de Paris, des milliers d'hommes se portèrent sur l'archevêché, à la garde duquel on n'avait laissé qu'une centaine de soldats citoyens. Cette garde ne pouvant lutter contre des masses aussi formidables et qui couvraient de leurs rangs épais toute la place, les rues adjacantes et les quais, se vit forcée de se réfugier dans la cathédrale même. L'archevêché, bâtiment immense, que les plus actifs entrepreneurs n'auraient pu faire démolir dans l'espace de plusieurs mois, fut à l'instant saccagé et livré à la destruction. Tout ce que le somptueux palais du prélat contenait, meubles, tableaux, livres de prix, objets d'arts, linge, objets de garde-robe, literie, tout généralement fut brisé, anéanti, jeté dans la rivière, qui, pendant toute la journée, charria ces débris, et présenta l'aspect d'un débordement destructeur. En peu d'heures le palais archiépiscopal de Paris fut dévasté, ruiné et presque entièrement démoli : « Les plafonds, les planchers, les gros murs furent attaqués, les toits percés, les rampes d'escalier enlevées, les grilles, les statues brisées, porte une relation digne de foi; le travail semblait distribué par atelier, et s'exécuta avec une méthode, avec une promptitude étonnantes ; jamais ouvriers payés à la tâche ne firent autant de besogne en aussi peu de temps, hommes, femmes, enfants, tout s'en mêla. Une des causes qui expliquaient cet acharnement destructeur, ajoute la même relation, c'est le bruit répandu que l'archevêque s'était refusé, dans un esprit d'opposition, à accepter un autre hôtel pour laisser exécuter le projet de débarrasser la voie publique, à la cathédrale, d'un amas de bâtiments hétérogènes qui les déparaient l'un et l'autre. »

Quand l'émeute quitta enfin le terrain, l'archevêché n'était plus (1) ; la *part du feu* était faite sans qu'on s'y opposât, car les démolisseurs ne furent pas inquiétés, grâce aux appréhensions qu'on eût ce jour-là pour le Palais-Royal et la chambre des députés.

Et en effet, pendant que les hommes aux bras nerveux déchargeaient leur colère sur l'habitation du chef du clergé de Paris, il se passait ailleurs des événements propres à faire craindre que l'émeute ne dégénérât en une révolte. Un grand nombre de jeunes gens des écoles, après avoir vainement essayé d'entraîner les élèves de l'Ecole polytechnique consignés, descendirent, vers midi, de la montagne Sainte-Geneviève, déployant au milieu de leurs rangs un drapeau tricolore pris à la porte d'un commissaire de police, et s'avancèrent vers le pont de l'Archevêché, en criant vive *la liberté!* Là, un bataillon de la garde nationale les arrêta : une lutte s'engagea entre les gardes nationaux et les jeunes gens, qui ne cessaient de crier *à bas les baïonnettes!* et les gardes nationaux obligèrent les jeunes gens à changer de direction. Leur but était de réunir à eux les ouvriers et hommes du peuple occupés à démolir le palais archiépiscopal, et de se porter tous ensemble contre la chambre des députés.

Quelque temps après, les rassemblements reparurent sur le quai des Grands-Augustins, après s'être recrutés en route d'une foule d'ouvriers; les cris de *vive la liberté! à bas la chambre des députés!* qu'ils ne cessaient de faire entendre, indiquaient clairement leur but. M. Mercier, colonel de la garde nationale, voulut marcher sur ces rassemblements; on commença par le désarmer. Mais sa légion ayant barré le passage des quais et du pont, les rassemblements prirent la rue du Bac et celle de Lille pour tomber sur le poste de la Légion d'Honneur qui fut désarmé.

Un bataillon arrivant de la chambre des députés parut alors à l'extrémité de la rue, et la crainte d'être cernés par la légion qui gardait le quai des Tuileries, obligea les jeunes gens à se retirer par la rue Bellechasse, en criant aux gardes nationaux : « Gredins! vous trahissez la cause de la révolution! mais ce soir nous reviendrons en armes! »

Enfin, dans la soirée, un nouveau rassemblement de jeunes gens, ayant à leur tête deux artilleurs de la garde nationale, sortit du quartier de l'Odéon, et se dirigea sur le poste de la place Saint-André-des-Arcs, qui fut désarmé. L'attroupement emporta le drapeau du corps de garde ainsi que les fusils du poste; déjà quelques-uns de ces jeunes gens avaient des sabres et des pistolets. Le poste de garde nationale qui stationnait à la place du Petit-Pont fut encore obligé d'abandonner le corps-de-garde. Mais un bataillon ayant couru sur ce rassemblement, il se dissipa après avoir eu un homme dangereu-

(1) Quelques-uns des démolisseurs allaient s'en prendre à la cathédrale elle même, et déjà ils essayaient de faire tomber l'énorme croix fleurdelisée qui surmontait le dôme, quand M. Arago leur fit lâcher prise en les effrayant sur les effets destructeurs que la chute de cette masse de fer ne manquerait pas de produire, et sur les malheurs qui pourraient en résulter.

sement blessé par un officier de la garde nationale.

Ainsi, pendant toute la journée le faubourg Saint-Jacques, les quartiers de l'Odéon, du Pont-Neuf et du Bac avaient été sillonnés tour à tour par des rassemblements de citoyens très exaltés, mais sans armes, ou par des bataillons de la garde nationale. Cependant, ni la chambre des députés, ni le Palais-Royal n'avaient été l'objet d'aucune attaque sérieuse, ces deux points étant fortement gardés. Le seul archevêché avait supporté les effets du mécontentement populaire; et cette concentration des efforts du peuple sur ce point si éloigné du Palais-Bourbon et du Palais-Royal, fut peut-être la seule cause du salut de la chambre des députés, non moins impopulaire que l'archevêque.

Dans la soirée, les feux des bivouacs de la garde nationale et des troupes de ligne annoncèrent que tous les points principaux étaient bien gardés, et aucune autre tentative n'eut lieu de la part des jeunes gens.

Mais des mouvements populaires aussi spontanés, aussi généraux ne se calment pas dans un seul jour; on eut encore à déplorer le sac et la dévastation du château que l'archevêque possédait aux environs de Paris, à Conflans, ainsi que d'autres désordres qui éclatèrent dans le *pays latin*. Le préfet de police crut devoir donner quelque satisfaction aux révolutionnaires contre les carlistes: on arrêta le baron de Vitrolles et M. Félix de Conny; un mandat d'amener fut même lancé contre l'archevêque. D'un autre côté, plusieurs jeunes gens arrêtés par la garde nationale furent renvoyés devant la cour d'assises, où le jury les acquitta. Du côté du gouvernement, l'émeute de Saint-Germain-l'Auxerrois eut pour résultat la proscription générale, par ordonnance, des fleurs de lis jusqu'alors conservées sur le sceau de l'État et dans les armoiries du roi: les croix sur lesquelles la restauration avait placé des fleurs de lis furent toutes abattues par les soins de l'autorité.

Le ministre de l'intérieur publia en outre une proclamation dans laquelle il prêchait le respect aux monuments publics; celui de la police se déchaîna contre les carlistes, et enfin M. Barthe donna, à la chambre des députés, quelques détails qui provoquèrent les interpellations les plus vives et les attaques les plus transparentes contre le ministère.

« En voyant les événements qui ont affligé depuis quelques jours la capitale, dit M. Benjamin Delessert dans la séance du 17 février, pouvons-nous nous empêcher de gémir sur l'incurie du ministère, qui ne sut ni prévenir ce qu'il était facile de prévoir, ni s'opposer aux suites qui devaient en être la conséquence.

« Comment concevoir que l'autorité qui a bien su empêcher le service funèbre à l'église Saint-Roch, ajouta l'orateur, n'ait pas su en faire autant pour celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, puisqu'elle était avertie à l'avance par les journaux de ce parti? Était-ce pour braver l'opinion que l'on a laissé faire une cérémonie plus politique que religieuse, et qui n'avait plus lieu depuis plusieurs années, et ce, dans un emplacement où des souvenirs palpitants et douloureux retraçaient la gloire immortelle des victimes de juillet? Tous les cœurs se soulèvent en pensant à ce rapprochement. Comment a-t-on pu le tolérer? Comment n'a-t-on pas prévu les suites qui ont affligé tous les amis de l'ordre....

« Pourquoi tout ne marche-t-il pas bien, poursuivit M. Benjamin Delessert, après avoir énuméré tous les motifs qui, selon lui, devaient rallier les Français autour de leur roi; pourquoi les souffrances du commerce et de l'industrie augmentent-elles journellement? pourquoi la confiance est-elle anéantie? Cela ne tient-il pas à la faiblesse du gouvernement? .....Que le ministère agisse avec fermeté contre les deux partis qui ne s'entendent que trop bien pour atteindre le but commun de leurs efforts, le renversement de l'ordre établi. Tous les désordres que nous déplorons n'étaient point seulement dirigés contre la religion, ils l'étaient surtout dans un but politique; on en voulait à la chambre des députés, à la représentation nationale. »

Le ministre de l'intérieur et le préfet de police, plus directement inculpés par M. Benjamin Delessert, s'empressèrent de se justifier.

M. de Montalivet y procéda en pesant les propres paroles de l'accusateur du pouvoir. « M. Delessert, dit le ministre, a lui-même caractérisé notre position, en disant que « dans « l'état d'irritation où étaient les esprits, il a « été impossible, malgré le zèle admirable de la « garde nationale et de ses dignes chefs, d'em- « pêcher les désordres qui ont été commis. » Il ne reste donc plus que le reproche de n'avoir pas prévenu, puisque, de son aveu, réprimer était impossible.

« Ce tort, messieurs, serait grave. Avant de nous l'imputer, je vous demande la permission de vous exposer les choses dans leur origine, et non dans les résultats que nous déplorons tous.

« Si, sur le simple avertissement d'un acte religieux, une église avait été occupée par la police et par la force publique, on se fût élevé, sans doute, contre cette mesure, qu'on eût appelée provocation d'un délit supposé à plaisir, ou suspension arbitraire d'une liberté ; et le même orateur nous dirait aujourd'hui avec la même véhémence peut-être : « Ministère imprudent! qu'avez-vous fait par vos précautions puériles! Infidèle au système de modération que nous vous prêchons chaque jour, vous avez transformé, à la face de l'Europe civilisée, un temple de paix en appareil de guerre; vous avez réveillé les terreurs religieuses de certaines provinces, semé des prétextes de guerre civile, et fait reculer la liberté devant une messe dont vous avez eu peur. »

« Oui, messieurs, je n'en doute pas, on aurait fait un crime au gouvernement d'avoir prévenu, et l'on nous aurait démontré qu'il eût été bien préférable de réprimer. Cette pensée, qui naissait du sentiment de la force et de la modération que la révolution de juillet avait montrée dans tous les actes d'un peuple aussi clément que brave, était sans doute celle de M. le préfet de police, qui va joindre quelques détails à nos explications. Connaissant toute l'impuissance du parti carliste ; supposant d'ailleurs, après avoir vu échouer les tentatives faites par ce parti auprès du curé de Saint-Roch, qu'il ne s'agissait, à Saint-Germain-l'Auxerrois, que de prières seulement à voix basse, et non de l'appareil d'une cérémonie, il avait cru devoir seulement profiter de cette occasion pour faire observer de près le parti anti-national, qui semblait s'être donné rendez-vous pour venir se dénoncer lui-même dans la personne de quelques-uns de ses chefs.

« Peu d'instants séparèrent les apparences d'un acte purement religieux de la démonstration politique qui eut lieu dans l'église, et nous apprîmes en même temps, et l'offense à la révolution de juillet, et les effets de l'indignation populaire; la foudre était déjà tombée sur Saint-Germain-l'Auxerrois. »

M. de Montalivet entrait ensuite dans le détail de tout ce que le gouvernement avait fait depuis ce moment ; il parlait des ordres nombreux qu'il avait transmis, tant aux autorités et aux chefs de la force armée de Paris, qu'aux autorités des départements, et il pensait qu'on avait fait tout ce que les circonstances prescrivaient et tout ce qui était possible.

« Le pouvoir a toute la force que la liberté et ses principes peuvent lui laisser, concluait le ministre de l'intérieur ; le peuple nous avait donné l'exemple de la modération et de la clémence ; comme lui, nous n'avons pas craint d'être généreux et confiant. Mais voici qu'un avertissement nous est donné par un parti que rien ne corrige, et par des excès dont l'ordre s'alarme ; ce ne sera point en vain. »

Ainsi que cela paraissait avoir été concerté, M. Baude parla après le ministre. Il exposa la gravité de la position dans laquelle le gouvernement se trouvait (1) et crut devoir indiquer les moyens d'en sortir. Soldat insubordonné, il ne craignit pas de faire de l'opposition contre le ministère lui-même, et de se déclarer en quelque sorte en état d'hostilité contre le cabinet et contre la chambre des députés ; aussi son long plaidoyer excita-t-il une grande surprise parmi les membres du côté gauche, et une vive agitation dans les centres.

« Ce qui est important dans les événements de février, dit le préfet de police, ce sont les dispositions préexistantes qui se sont manifestées à cette occasion, et qui, si elle leur avait manqué, auraient probablement éclaté avec plus de violence, et probablement avec de beaucoup plus grands maux, dans quelque circonstance tout aussi imprévue. Là est la véritable question : il faut, après les journées de février, faire ce qu'on aurait dû faire après celles de juillet et de décembre, étudier le secret de ces grands mouvements, celui des dispositions qui les produisent, et quand ces dispositions existent, croyez que les occasions ne manquent jamais à leur manifestation. Il faut le dire, si le gouvernement (et ici j'entends ce mot dans son acception la plus étendue, j'y comprends le ministère et les Chambres), si le gouvernement restait dans les errements qu'il a suivis depuis six mois, il laisserait notre pays à la merci des circonstances, et nul ne peut prévoir les conséquences qui en résulteraient.

« Je dois donc dire, et je demande la permission de m'exprimer avec franchise, je dois dire que, dans mon âme et conscience, la législature actuelle ne me paraît pas appelée à satisfaire tous les besoins moraux du pays... »

A ces mots, une explosion de murmures, partis des centres, couvre les paroles du préfet de police. — « Nous y voilà, s'écrie M. Royer

(1) « Un mot de M. Baude, a dit plus tard M. Odilon Barrot, eût pu mettre un terme à toutes ces récriminations contre les désordres de février et les dévastations de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché. Si l'ex-préfet de police fût venu déclarer à la tribune, comme il l'a déclaré à ses amis, qu'il avait reçu du roi l'ordre de porter toute sa sollicitude et toute l'action de la police sur le Palais-Royal, on eût su de suite pourquoi les moyens de répression avaient manqué sur tous les autres points. »

Collard. » — « Je demanderai deux choses au patriotisme de la Chambre, ajouta M. Baude; je lui demanderai de voter un supplément de douzièmes provisoires, qui permît d'aller jusqu'au 1er juillet, et après, une loi d'élection telle quelle; ce ne serait pas difficile, pourvu que le double vote fût supprimé... »

On conçoit comment les centres devaient accueillir le préfet de police, quand il leur parlait de l'impopularité de la Chambre et de la nécessité de la remplacer; l'explosion de murmures fut tel que ce nouveau préfet en parut déconcerté : il se mit alors à parler des intérêts matériels du peuple, du commerce, de l'industrie, des canaux, des routes, de la navigation, et finit par descendre de la tribune, ne pouvant plus se faire écouter.

M. Baude avait cependant soumis de bonnes idées au gouvernement, donné de sages conseils à la Chambre. Mais, par cela même, il avait autorisé les centres à dire que l'anarchie venait de passer des rues dans le gouvernement, ce que ne manqua pas de répéter M. Salvandy, dans un discours qui n'eut aucune portée.

M. Persil se hâta de protester contre les paroles de M. Baude.

« Tout est constitué chez nous, s'écria-t-il, avec la véhémence qui le caractérisait; tout est définitivement établi, gouvernement et institutions; c'est exciter à une révolution nouvelle que de demander autre chose que les conséquences de ces institutions.... Le gouvernement représentatif est un gouvernement d'essai et de progression : tout doit s'y faire progressivement et à mesure que les besoins s'en font sentir, à la différence du gouvernement républicain, où tout est livré au peuple, au risque de tout confondre et de tout tuer. La France en a fait la dure expérience.... »

Puis, au milieu des interruptions du côté gauche, M. Persil se mit à attaquer le préfet de la Seine. « Je ne doute pas, dit-il, qu'il ne se soit trouvé sur les lieux du désordre; qu'il n'ait parlé à cette multitude égarée, et que ce ne soit qu'après avoir passé sur son corps qu'on ait enlevé le premier meuble et arraché la première pièce de ce vieil édifice. Pour moi, je puis assurer la Chambre que les auteurs de ce délit, digne des temps d'ignorance et de barbarie, ne resteront pas impunis.... »

— « Je ne croyais pas avoir à me justifier devant vous sur un fait personnel, dit aussitôt M. Odilon Barrot; je ne croyais pas être accusé; je ne croyais pas qu'on eût à me demander compte de n'être pas sorti, cette fois, du cercle de mes attributions purement civiles, alors qu'on avait pu, dans un autre temps, me reprocher d'en être sorti. »

Puis M. Odilon Barrot raconta ce qu'il avait fait. « J'ai donné des ordres, dit-il en terminant, pour qu'à l'instant même les dévastations déplorables qui ont été commises dans les églises fussent réparées; j'ai fait en sorte que, à la face de toute la France, l'exercice du culte pût être repris, pour répondre de suite aux calomnies que nos ennemis ne manqueraient pas de répandre. »

Le ministre de l'intérieur, à qui M. Barrot adressait des reproches, répondit en témoignant son étonnement de ce que l'on agitait des questions d'étiquette dans de pareils moments. « C'est montrer trop de susceptibilité, dit-il; et cette susceptibilité ne pourrais-je pas, à mon tour, l'avoir avec plus de raison? Elle peut plutôt se concevoir de *haut en bas* que de *bas en haut.* »

— « Si la susceptibilité de M. le ministre de l'intérieur a été blessée, répliqua avec dédain M. Odilon Barrot, il est des moyens plus naturels et plus sûrs de se donner satisfaction. » Et il lui lançait ainsi sa démission au milieu de la Chambre.

Evidemment l'anarchie était dans le gouvernement; et ainsi qu'on devait s'y attendre, d'après les débats auxquels venait de donner lieu l'affaire de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché, la préfecture de police fut aussitôt retirée à M. Baude pour être confiée à M. Vivien, jeune magistrat de talent, qu'avait protégé Dupont de l'Eure; celle du département de la Seine passa entre les mains de M. de Bondy, l'un des députés du centre gauche; et la manifestation des carlistes fut punie par une loi proposée alors, quoique rendue plus tard, par laquelle la famille des Bourbons de la branche aînée fut déclarée bannie à jamais de la France.

CHAPITRE XXXIII.

Embarras que le gouvernement de Louis-Philippe se crée. — Coup d'œil intérieur et extérieur. — Effet des protocoles de la conférence. — Rapport fait par l'envoyé belge à Paris. — Indignation qu'il produit. — L'élection du duc de Leuchtemberg paraît assurée. — Intrigues pour la faire échouer. — Discussion au congrès sur le choix du chef de l'État. — Élection du duc de Nemours. — Réjouissances à Bruxelles. — Nouveaux protocoles contre cette élection. — Députation envoyée à Louis-Philippe. — Réponse qu'on en obtient. — Motifs du refus fait par Louis-Philippe. — Gouvernement de *juste-milieu*. — Insurrection en Italie. — Le duc de Modène et Menotti. — Insurrection de Bologne et de la Romagne. — Appel des patriotes italiens aux Lombards. — Premiers succès de l'insurrection italienne.

La situation du gouvernement de Louis-Philippe, telle que sa politique étroite et égoïste l'avait créée, était remplie d'embarras qu'il faut reconnaître.

Né d'un admirable élan populaire vers la liberté, cet élan l'avait trouvé froid, réservé, timoré, lorsqu'il fallait montrer de l'ardeur, déployer une grande résolution, adopter une détermination courageuse. Une voie large et sûre, conduisant à un but que la plus noble ambition pouvait avouer, s'était présentée devant lui; il pouvait y entrer facilement et la parcourir en semant les bienfaits qui découlaient de la révolution de juillet; la France entière y aurait marché à ses côtés, et les peuples civilisés l'y auraient suivi avec empressement : il aima mieux entrer dans les voies tortueuses de la diplomatie, se traîner dans les ornières de la restauration, adopter les errements de la Sainte-Alliance, tromper l'attente de tous les hommes généreux, de toutes les nations aspirant à la liberté, faire des concessions sans profit, s'humilier sans compensations et s'exposer à des périls sans gloire.

Aussi, que d'obstacles ne rencontra-t-il pas?

A l'intérieur, la désaffection, le mécontentement, l'irritation de tous les hommes qui avaient fait la révolution des classes les plus nombreuses et les plus redoutables, le mirent dans la nécessité de se mesurer journellement avec les émeutes, de chercher à puiser de la force dans la division des citoyens, d'user à son service la popularité des hommes les plus puissants sur l'opinion publique, de se méfier des forces nationales et de ses propres agents, et enfin de ne se soutenir qu'en évoquant sans cesse des fantômes propres à frapper l'imagination des égoïstes et des peureux. Obligé de ménager à la fois et la garde nationale et la chambre des députés, le gouvernement de Louis-Philippe, ballotté entre les hommes de la résistance et les hommes du mouvement, entre les doctrinaires et les patriotes, se vit obligé de changer souvent de ministres, suivant les exigences du moment, et sans pouvoir jamais satisfaire l'opinion publique.

A l'extérieur, reniant d'abord son origine, s'effrayant de l'insurrection des Belges, couvrant son égoïsme et sa couardise du fallacieux principe de la *non-intervention;* repoussant ensuite la réunion de la Belgique, dans la crainte d'allumer une guerre européenne, intervenant dans ses affaires par des notes offensantes, ne voulant pas laisser aux Belges le droit de se choisir librement un roi, leur en refusant un de sa main, et les mettant dans la nécessité de remettre ces anciens départements de la France entre les bras de l'Angleterre; puis envoyant des autographes et des ambassadeurs pour obtenir les bonnes grâces des rois; sacrifiant les nobles et héroïques enfants de la Pologne, et les réfugiés Espagnols, et les patriotes Italiens, aux menaces du czar, aux promesses de l'empereur d'Autriche, aux exigences du roi d'Espagne, naguère tremblants à la voix de la révolution française; et enfin subissant les humiliations les plus propres à blesser la fierté d'une grande nation, pour conserver à tout prix une paix toujours prête à lui échapper.

Telle était la position dans laquelle le gouvernement de la France se trouvait au bout des six premiers mois de son existence. Aussi la durée de cette existence était-elle devenue un problème pour tout le monde; car chaque jour amenait une nouvelle complication à l'extérieur, et de nouvelles résistances à l'intérieur.

La Belgique, mécontente de la conférence de Londres qui, après avoir déclaré ne s'attribuer d'autre mission que celle de faciliter la solution des questions que les circonstances amenaient, s'attribuait le droit de les résoudre définitivement; la Belgique, disons-nous, venait de protester énergiquement contre de pareilles prétentions, à l'occasion d'un nouveau protocole en date du 20 janvier, par lequel les représentants des puissances s'étaient permis de délimiter les deux États, de distraire le Luxembourg de la Belgique, et de lui imposer la moitié des dettes de la Hollande.

Il y eut, au sujet de ce protocole repoussé par la Belgique entière, des scènes très violentes dans le sein du congrès, qui eurent du retentissement jusque dans la rue.

Le congrès, à la presque unanimité des voix, déclara qu'il protestait contre toute délimitation de territoire et toute obligation quelconque qu'on voudrait imposer à la Belgique sans le consentement de sa représentation nationale,

s'en référant, disait-il, à son décret du 18 novembre, par lequel il avait proclamé l'indépendance de la Belgique, *sauf les relations du Luxembourg avec la confédération germanique*. Il déclara en outre qu'il n'abdiquerait dans aucun cas, en faveur des cabinets étrangers, l'exercice de la souveraineté que la nation belge lui avait confiée; qu'il ne se soumettrait jamais à une décision qui détruirait l'intégrité du territoire et mutilerait la représentation nationale, et enfin qu'il réclamerait toujours, de la part des puissances étrangères, le maintien du principe de la non-intervention.

Autant la Belgique avait mis de l'humeur à repousser les prescriptions de la conférence, autant le roi de Hollande s'était empressé de s'y conformer. Enchanté de reprendre le Luxembourg sans coup férir, et de faire supporter par la Belgique la majeure partie des dettes de la Hollande, le roi des Pays-Bas ouvrit l'Escaut, sans autres droits de passage et de visite que ceux qui existaient avant la réunion des deux pays. Mais, d'un autre côté, il sauvait Maëstricht, prêt à tomber entre les mains des Belges, et dont ils furent obligés de lever le blocus. Enfin le roi des Pays-Bas se disposait à prendre la direction des affaires du Luxembourg.

Un autre protocole, en date du 17 février, et répondant à la déclaration du congrès belge, vint encore annoncer que les arrangements arrêtés par celui du 20 janvier étaient *fondamentaux et irrévocables*.

Aussitôt le roi de Hollande nomma pour gouverneur de la province du Luxembourg le duc de Saxe-Weimar, et menaça les habitants de les forcer à obéir par l'intervention des troupes de la confédération germanique, que la diète de Francfort, hostile aux Belges, venait de mettre à la disposition du roi des Pays-Bas, en sa qualité de membre de la confédération.

Cette nouvelle produisit une grande effervescence en Belgique, et les Belges répondirent aux prétentions de la Hollande par une proclamation adressée aux habitants du Luxembourg, où, après leur avoir rappelé que leur intérêt comme leurs sentiments d'affection les attachait à la Belgique, on les engageait à repousser les promesses de la Hollande et à ne point s'effrayer de ses menaces; les Belges assuraient leurs concitoyens du Luxembourg qu'ils ne seraient point abandonnés.

Ainsi donc, les différends de la Belgique avec la Hollande allaient se terminer par la guerre entre ces deux rivales, malgré la conférence de Londres et malgré tous les efforts de la France pour empêcher cette guerre.

Ce fut dans ces circonstances difficiles, et comme moyen d'en finir, que le congrès belge s'occupa de l'élection du roi qu'il devait donner au pays, choix qui jeta la France et la Belgique dans des embarras inextricables, auxquels l'Angleterre, la Prusse et la Hollande ne manquèrent pas de sourire.

La section centrale ayant désiré connaître à cet égard les intentions de Louis-Philippe et de son cabinet, M. Rogier, commissaire belge à Paris, rapporta au congrès les explications obtenues du général Sébastiani, ministre des affaires étrangères. Il en résultait que le roi de France, heureux de voir la Belgique libre et indépendante, ne pouvait, lié qu'il était par des engagements antérieurs, et arrêté par la certitude d'une guerre générale, accorder son fils, le duc de Nemours, aux vœux des Belges; qu'il aurait vu avec plaisir l'élection du prince Othon de Bavière, auquel il n'aurait pas hésité à donner une de ses filles; qu'il ne comprenait pas les raisons de la préférence que les Belges semblaient donner au prince de Leuchtemberg; mais que, si le congrès croyait de l'intérêt de la Belgique de conserver la France pour amie; s'il voulait se réserver les moyens d'obtenir d'elle protection et appui, il ne devait pas se montrer favorable au petit-fils d'adoption de Napoléon. « Jamais la France, avait dit le ministre de Louis-Philippe, ne voudra reconnaître le duc de Leuchtemberg pour roi des Belges; jamais surtout le roi Philippe ne lui donnera une de ses filles pour femme. » De toutes les combinaisons possibles, celle qui aurait eu pour résultat l'élection du duc de Leuchtemberg paraissait être, de l'avis de M. Sébastiani, la plus désagréable au roi des Français, et la moins favorable au repos et à l'indépendance de la nation belge (1).

Grand fut l'étonnement, grande fut l'indignation des députés belges en écoutant ce rapport. Quoi! c'est ainsi que le gouvernement français entend le principe de la non-intervention? s'écriait-on au milieu du congrès. Que ferait-il de plus s'il intervenait ouvertement, puisqu'il prétend nous dicter son choix?

On demanda de nouvelles explications à Paris; et quoique le général Sébastiani protestât contre certaines expressions qui, en France comme en Europe, avaient paru blessantes pour l'honneur du gouvernement du roi; quoiqu'il se défendît d'avoir déclaré que son gouvernement n'accepterait ni la réunion des deux pays, ni la couronne de Belgique pour un des fils de

(1) Rapport fait par M. Rogier au congrès belge.

Louis-Philippe, *parce que l'Angleterre ne le permettrait pas* (1). Le ministre de Louis-Philippe n'en persista pas moins à déclarer que le roi ne consentirait point à la réunion de la Belgique à la France ; qu'il n'accepterait point la couronne pour le duc de Nemours, dans le cas où elle lui serait offerte, et enfin qu'il verrait dans le choix du duc de Leuchtemberg une combinaison de nature à troubler la tranquillité de la France ; qui ne voudra jamais le reconnaître, et ce, disait le ministre, par amour de la paix intérieure et extérieure (2).

La lecture de cette dépêche fut loin de calmer l'irritation des membres du congrès contre le cabinet du Palais-Royal. « La France veut être libre, s'écria M. Lebeau, elle veut être indépendante, et ne sait pas respecter la liberté et l'indépendance des autres nations. » — « Je demande l'impression de la pièce dont vous venez d'entendre la lecture, ajouta M. Devaux, afin que l'Europe entière, et surtout la nation française, sachent comment le gouvernement du roi entend la liberté des peuples, et afin que M. Sébastiani, qui a osé nier les communications officieuses, ne puisse pas nier les communications officielles. » — « Le congrès doit marcher à son but, sans se laisser dominer par aucune menace, ajouta M. Jottrand. » — « Ne voyez-vous pas, dit encore M. de Robaulx, que le gouvernement français est d'accord avec les puissances pour réduire le congrès à accepter le prince d'Orange ! » Et en effet, on savait que lord Ponsomby, chargé d'affaires du cabinet de Londres à Bruxelles, travaillait ouvertement non seulement à faire échouer toute combinaison qui aurait eu pour objet de placer la Belgique sous l'influence de la France, mais encore à créer des partisans au prince d'Orange.

Cependant les notes arrivées de Paris et les menaces du cabinet de Louis-Philippe venaient de produire, en Belgique, un effet tout opposé à celui que le gouvernement français s'était promis. Le parti du duc de Leuchtemberg se renforça au congrès; le peuple s'en mêla; il couronna le buste de ce jeune prince au milieu de la représentation qui avait lieu ce soir-là au grand théâtre, et pendant toute la soirée, on entendit retentir partout le cri de *vive Leuchtemberg !*

Nul doute que si le congrès n'eût passé au scrutin sous l'impression de cette séance et de la manifestation populaire, ce prince n'eût réuni sur-le-champ la grande majorité des voix. Mais le congrès se trouva lié par une précédente décision, qui fixait au 28 janvier la discussion relative au chef de l'État.

M. Bresson, chargé d'affaires du cabinet de Louis-Philippe, eut donc le temps de faire connaître à Paris ce qui se passait à Bruxelles, et ne dissimula pas le mauvais effet des prétentions de la France.

Grande fut la frayeur du gouvernement des Français ; il y eut aussitôt conseil, et l'on y décida que M. de Lœvestine, fort influent en Belgique, serait aussitôt envoyé à Bruxelles, pour y combattre par tous les moyens la candidature du fils d'Eugène.

Mais les efforts réunis de M. Bresson, de M. Lœvestine et de lord Ponsomby, qui ne voulait pas plus que le Palais-Royal d'un prince français, n'eurent d'autre résultat que de rendre inévitable l'élection du prince que la France et l'Angleterre repoussaient.

Force fut donc de changer de langage afin d'éviter ce que Louis-Philippe regardait comme une cause de guerre, et comme un affront fait à sa dignité. M. Bresson, qui s'était rendu précipitamment à Paris, rapporta l'autorisation d'annoncer au congrès que Louis-Philippe permettait à son fils d'accepter la couronne de Belgique, si les suffrages du congrès l'appelaient au trône (1).

Dès-lors ce qu'on appelait le *parti français* reprit courage, et les chances parurent de nouveau favorables au duc de Nemours, quoique l'Angleterre se préparât à protester contre cette élection.

Le 28, le congrès s'occupa donc du choix du chef de l'État. La discussion dura six jours. Elle fut vive, lumineuse, intéressante ; la Belgique entière, la France, l'Angleterre, toute l'Europe eut les yeux fixés sur l'assemblée nationale belge; car, de la décision qui allait en

(1) Il y eut, à ce sujet, des démentis formels donnés à la tribune belge, au général Sebastiani ; et M. Mauguin adressa de vives interpellations au ministre.

(2) Voyez la dépêche du ministre des affaires étrangères de France, communiquée au congrès dans la séance du 25 janvier.

(1) Un document curieux, communiqué au congrès, fait connaître le résultat du dépouillement des pétitions adressées au congrès, soit pour la réunion à la France, soit pour le choix du chef de l'État. Il y eut, pour la réunion, 2,720 pétitionnaires, la plupart appartenant aux provinces méridionales de la Belgique : cette réunion n'eut contre elle que 66 pétitionnaires. Quant au chef de l'État, les voix des pétitionnaires se trouvaient réparties, par unités, sur une foule de noms ; mais il y en eut un certain nombre en faveur d'un prince indigène, du duc de Reichstadt, du prince de Salm-Salm ; 644 voix appelaient le duc de Nemours ; 607, Louis-Philippe, c'est-à-dire la réunion déguisée, et 1,698 voulaient le duc de Leuchtemberg. L'immense majorité de pétitionnaires fut donc en faveur de ce dernier candidat. Le prince Léopold ne fut pas même désigné.

sortir, dépendait le maintien de la paix ou la guerre européenne.

Après avoir déterminé le mode d'élection, les orateurs firent valoir tour à tour les avantages et les inconvénients qui pourraient résulter pour la Belgique de l'élection de chacun des deux candidats sérieux sur lesquels le choix national s'était fixé. Le duc de Leucthemberg comptait parmi ses partisans les hommes les plus influents sur l'assemblée par leurs talents et leur patriotisme. Le duc de Nemours avait pour lui tous ceux qui applaudissaient à l'idée d'une réunion, ceux qui voulaient braver l'Angleterre et la conférence, tous ceux enfin qui ne voulaient pas rompre avec la France, quelle que fût d'ailleurs leur opinion personnelle sur la nature du gouvernement.

Dans un discours très remarquable, M. Lebeau examina les trois combinaisons qui seules pouvaient sérieusement occuper le congrès : « Avec le prince d'Orange, dit-il, vous préparez à la Belgique une guerre civile sans issue et l'opprobre national ; cette question est décidée ; avec le duc de Nemours, vous proclamez une guerre générale et immédiate ; avec le duc de Leuchtemberg, il y a tout au plus quelque probabilité de guerre, car le gouvernement français y regarderait à deux fois avant de faire la guerre à un peuple d'amis, de frères, pour avoir imité les Français, et s'être donné un roi de leur choix. »

Le discours de M. Lebeau avait produit un effet immense tant sur le congrès, que sur le public ; on lui opposa aussitôt les raisons de la diplomatie. Une dépêche du ministre des affaires étrangères, communiquée à l'instant même au congrès, annonçait que le gouvernement français regarderait le choix du duc de Leuchtemberg comme un cas d'hostilité envers la France, qui mettrait son chargé d'affaires dans l'obligation de demander immédiatement ses passeports, si le congrès continuait à s'en occuper.

Cette déclaration, sévèrement qualifiée par plusieurs membres du congrès, montre assez que la politique du Palais-Royal était réduite dans ses derniers retranchements ; et sans s'arrêter à ce qu'il y avait d'inconvenant à venir troubler ainsi les opérations de l'assemblée nationale belge, le congrès continua d'écouter ses orateurs.

Plusieurs députés, partisans, comme M. Lebeau, du duc de Leuchtemberg, assuraient, comme lui, que l'élection du fils d'Eugène serait vue avec moins de défaveur que celle du duc de Nemours par la Russie, l'Autriche et la Prusse : que le gouvernement de Louis-Philippe en serait seul blessé ; mais qu'il n'en résulterait pas la guerre, certaine si le duc de Nemours montait sur le trône de Belgique. « Pour faire échouer la candidature du fils d'Eugène, disaient les mêmes députés, on vous menace du rappel de l'agent français, et d'un autre côté, revenant subitement sur des déclarations officielles, positives, réitérées, on vous fait espérer clandestinement que Louis-Philippe permettra à son fils d'accepter la couronne. Mais quel garant avez-vous de cette détermination ? Aucun, si ce n'est les paroles de quelques hommes honorables d'ailleurs, mais qui peuvent être trompés eux-mêmes. Voyez dans quels inextricables embarras vous seriez jetés, si après avoir élu le fils de Louis-Philippe, il refusait de se rendre à vos vœux ? Quelle humiliation pour un peuple qui sent sa dignité ! Quelle joie pour l'Angleterre, qui tient toujours en réserve son prince d'Orange ! »

A ces raisons, M. Séron, l'un des républicains les plus prononcés de l'assemblée, répondait :

« Et si la France ne reconnaît pas le duc de Leuchtemberg, vous qui l'aurez imprudemment appelé ici, ferez-vous, pour l'y maintenir, une guerre impie à une nation amie, votre alliée nouvelle, votre unique soutien ! Appellerez-vous à votre secours les ennemis même de votre liberté, de la sienne et de toutes les libertés sans exception ? Oublierez-vous que c'est à cette nation que sont dûs les immenses progrès que vous avez faits depuis trente-six ans dans la carrière de la civilisation ? Oublierez-vous que sans le principe de la non-intervention proclamé par le gouvernement français, et signifié aux autres puissances, il y a trois mois que le Rhin eût été franchi par les troupes prussiennes, notre pays envahi et notre sainte insurrection punie ; et ceux qui calomnient ce même gouvernement ignorent-ils donc que, sans sa protection, ils seraient aujourd'hui pendus ou fugitifs ?

« Dans le dessein de faire détester la France, que naguère on bénissait, n'a-t-on pas dit qu'elle consentirait à ce qu'on vous imposât le prince d'Orange ?.... (1) Voulez-vous savoir par qui il serait agréé avec plaisir ? Par l'Angleterre, dont il deviendrait le vassal et le fermier, comme l'était son père. »

M. Séron, de même que plusieurs autres patriotes belges, pensait que, s'il fallait la

(1) L'ambassadeur d'Angleterre avait fait courir ce bruit. Il serait difficile de prouver que le gouvernement de Louis-Philippe n'eût pas eu cette idée, dans les premiers moments surtout, ou que Talleyrand ne l'eût suggérée.

guerre, il valait mieux la faire avec la France que contre la France, et par ces motifs il donnait son suffrage au duc de Nemours.

A ces arguments, par lesquels les hommes d'opinion indépendante tels que M. Séron appuyaient la candidature du duc de Nemours, s'en joignit un autre qui ramena dans les rangs des partisans de ce prince ceux des membres du congrès qui craignaient de s'humilier encore devant la France après ses refus. A l'ouverture de la séance décisive du 3 février, le président communiqua au congrès un message du gouvernement français par lequel le ministre des affaires étrangères de France annonçait que le fameux protocole du 20 janvier, objet de tant et de si vives réclamations de la part de la Belgique, ne recevrait point l'adhésion du gouvernement du roi, parce que la France avait toujours entendu qu'on ne déciderait, à Londres, aucune question de territoire ou de dette qu'avec le concours et le consentement de la Belgique comme de la Hollande. « La conférence de Londres, portait encore cette dépêche, est une médiation, et l'intention du gouvernement du roi est qu'elle n'en perde jamais le caractère. »

C'était une grande, une bonne nouvelle pour Belgique, qui pouvait espérer dès-lors que le Luxembourg ne lui serait pas arraché violemment, et qu'on ne la condamnerait pas à payer les dettes des Hollandais.

Peu après le congrès passa au scrutin, qui donna pour premier résultat 89 voix au duc de Nemours sur 181 votants. Le duc de Leuchtemberg, dont la nomination paraissait assurée trois jours avant, n'obtint que 67 voix; 35 furent données à l'archiduc Charles par les membres frappés des inconvénients qu'offraient également l'élection du duc de Nemours ou celle du fils d'Eugène; quelques orangistes comptèrent parmi ces derniers votants.

Aucun candidat n'ayant réuni le nombre des suffrages nécessaires pour valider la nomination de l'un d'eux, c'est-à-dire la moitié plus une des voix délibérantes, il fut aussitôt procédé à un second tour de scrutin, auquel prirent part 192 votants sur 200 membres que comptait le congrès. Le duc de Nemours obtint alors 97 voix; le duc de Leuchtemberg 74 et le prince Charles 21. En conséquence, le duc de Nemours, ayant réuni tout juste la majorité voulue, fut proclamé roi des Belges.

Comme tout le monde était d'accord sur la nécessité de mettre un terme à l'anxiété générale, la proclamation du duc de Nemours fut accueillie avec les plus vives démonstrations de joie. Le congrès tout entier, moins les quelques voix orangistes, les tribunes, le public partagèrent cette allégresse qui se manifesta au dehors par le bruit du canon et des cloches et par des chants nationaux. Car du moment où le congrès eut prononcé, tout le monde parut d'accord pour se réunir dans un sentiment commun; et ceux des membres du congrès qui auraient préféré le duc de Leuchtemberg, firent volontiers le sacrifice de leur opinion sur l'autel de la patrie.

Séance tenante, il fut nommé une grande députation, composée du président du congrès, M. Surlet de Chokier, et de neuf autres membres, pour aller annoncer au roi Louis-Philippe l'élection de son fils au trône de Belgique. Peu de personnes en Belgique mettaient en doute l'acceptation; on fondait cette opinion sur les déclarations positives faites par les agents français; on la fondait encore sur ce qu'il existait un fait accompli dont la ratification ne dépendait plus de personne, le congrès national ayant prononcé souverainement.

Mais déjà le gouvernement de Louis-Philippe était revenu à ses opinions, à ses craintes. Par les intrigues de ses agents, il avait obtenu que le duc de Leuchtemberg ne fût pas élu, et cela lui suffisait. Un protocole du 7 février vint tout à coup confirmer les dépêches officielles du général Sébastiani, lues au congrès avant l'élection. Il y était dit que : « S. M. le roi des Français ayant chargé son plénipotentiaire de réitérer ses déclarations précédentes au sujet de l'élection du duc de Nemours, les plénipotentiaires des puissances en prenaient acte. Comme aussi ils déclaraient que dans le cas où la même offre de souveraineté serait faite au duc de Leuchtemberg, ce choix ne répondant pas aux principes posés par la conférence, il était du devoir des plénipotentiaires de faire connaître que si la souveraineté de la Belgique était offerte par le congrès au duc de Leuchtemberg, et si ce prince l'acceptait, il ne serait reconnu par aucune des cinq cours. »

Ce protocole avait été évidemment rédigé par Talleyrand, sous la dictée du ministre des affaires étrangères de Louis-Philippe; mais les Belges purent croire qu'il était l'effet d'instructions antérieures aux ouvertures faites à leur gouvernement provisoire par les agents de la France. S'appuyant sur la récente déclaration émanée de la France, portant qu'elle ne considérait la conférence de Londres que comme une médiation, on ne tint aucun compte à Bruxelles de ce nouveau protocole, et la députation partit pour Paris.

Mais déjà une dépêche du ministre des affaires étrangères de France chargeait M. Bresson de réitérer le refus déjà exprimé, et cette fois il était formulé en termes blessants.

Cependant, la députation arrivait à Paris; elle y reçut, suivant les expressions des journaux du gouvernement, l'accueil le plus affable. Mais dans les conférences qu'elle eut d'abord avec le ministre des affaires étrangères de Louis-Philippe, elle dut s'apercevoir que les refus de son gouvernement subsistaient, et que la simple majorité obtenue par le duc de Nemours ne pouvait pas balancer cette résolution. La députation belge se récria : elle demanda si on s'était joué du congrès en lui faisant dire que l'on accepterait; M. Sébastiani s'en rapporta à ses dépêches écrites, et osa même désavouer ses agents, qui, dit-il, n'avaient jamais été autorisés à promettre l'acceptation. Les Belges montrèrent de l'indignation d'avoir été trompés si indignement : ils voulurent voir Louis-Philippe lui-même. « S. M. leur exprima, dans les termes les plus affectueux, dirent alors les journaux du gouvernement français, combien elle était profondément touchée que son constant dévouement à sa patrie eût inspiré au congrès de la Belgique le désir d'avoir pour roi le second de ses fils.—Son premier devoir, ajoutait S. M., était de consulter avant tout les intérêts de la France, et par conséquent, de ne point compromettre cette paix qu'il espérait conserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique et pour celui de tous les états de l'Europe, auxquels elle était si nécessaire. »

En parlant ainsi, Louis-Philippe assumait personnellement le mauvais effet que ce refus allait produire en Belgique et la haine qu'il allait soulever contre la France; car l'opinion qu'il émettait n'était que la sienne et celle de son ministre des affaires étrangères. Le restant du conseil, c'est-à-dire la grande majorité, fortement appuyé par le duc d'Orléans, ayant opiné pour que le roi acceptât.

Deux motifs avaient prévalu auprès du roi et de son ministre pour le refus. Le premier, c'était les circonstances qui avaient precédé et accompagné l'élection du duc de Nemours, élection qui n'eût probablement pas eu lieu sans les intrigues de toutes les espèces, mises en jeu pour faire échouer la candidature du jeune duc de Leuchtemberg. Puis l'élection elle-même du duc de Nemours, faite à la simple majorité d'une seule voix, lorsque huit membres du congrès ne purent prendre part au scrutin. On ne cachait pas, au Palais-Royal, que cette dernière circonstance ne parût la plus déterminante pour refuser; on y disait même tout haut, que si cette majorité eût été imposante, et telle qu'on pût la présenter à l'Europe comme un choix vraiment national, le roi aurait consenti à mettre la couronne de la Belgique sur la tête de son fils. Mais son amour-propre se trouva blessé de l'espèce de ballotage qui avait eu lieu dans le congrès. Il craignit d'ailleurs d'aller livrer l'inexpérience du duc de Nemours au milieu des partis qui ne tarderaient pas à se dessiner en Belgique.

L'autre motif du refus prenait sa source dans la crainte que l'Angleterre ne donnât le signal de la guerre, en voyant la Belgique entre les mains d'un prince français, et que cette guerre, qu'il faudrait dès-lors soutenir avec l'Europe, ne fût pas populaire en France, lorsqu'elle n'aurait été allumée que pour des intérêts de famille.

Mais le cabinet du Palais-Royal devait savoir, s'il était bien informé par son ambassadeur, que le gouvernement anglais, obéré dans ses finances, obligé de lutter contre les mauvais desseins que la misère dont les classes ouvrières étaient rongées ne cessait de leur suggérer, et n'ayant pas assez de ses forces épuisées pour entrer en lice, d'un côté avec l'Irlande qui commençait à demander le rappel de l'union par la voix tonnante d'O'Connel, d'un autre côté, avec les libéraux de l'Angleterre même qui voulaient arriver à la réforme parlementaire; le cabinet du Palais-Royal, disons-nous, devait savoir que l'Angleterre était hors d'état de faire la guerre.

Et d'ailleurs, cette guerre que Louis-Philippe redoutait tant; cette guerre à laquelle les peuples ne livrent leur repos et leur prospérité que lorsqu'ils y sont poussés par de grands motifs, n'existait-elle pas en Europe, au moment où on lui sacrifiait les intérêts de la France en repoussant toute réunion directe ou indirecte? N'était-ce pas la guerre qui apparaissait avec toutes ses fureurs sur les bords de la Vistule? N'était-ce pas encore la guerre que préparait le roi de Hollande, pendant que les Belges s'amusaient à élire un roi? N'était-ce pas la guerre qui éclatait en ce moment, et aux cris de *vive la France!* dans presque toute l'Italie? N'était-ce pas la guerre que l'Autriche provoquait hardiment, en déclarant, en ce même jour, que malgré la France et le principe de la non-intervention, elle allait intervenir à main armée dans les affaires des Italiens?

Puisque la guerre était déjà partout; qu'elle menaçait tous les peuples amis de la France; qu'elle attaquait partout les principes de notre révolution, bien autrement importants à défen-

être que quelques parcelles de territoire, ne fallait-il pas prendre le parti de l'accepter quand on pouvait encore la faire avec utilité pour la Pologne, la Belgique, l'Italie, avec honneur pour la France, avec succès pour la sainte cause à laquelle le peuple français s'était dévoué?

C'est ce que ne comprirent ni les conseillers intimes du Palais-Royal, ni Louis-Philippe lui-même; et pour ne pas avoir su tout au moins faire prendre à la France l'attitude fière et imposante qui lui appartenait, ils la jetèrent dans tous les embarras qu'amène ordinairement une politique étroite, vacillante, et ils s'attirèrent la haine de tous les peuples que cette politique égoïste trompa.

On conçoit déjà, par ce qui vient de se passer relativement à la Belgique, que la haine des Belges contre le gouvernement de Louis-Philippe lui fût déjà acquise. Malheureusement cette haine s'étendit bientôt à toute la France. Lord Ponsomby triomphait à Bruxelles; les fautes du gouvernement français avaient mieux servi les intérêts de l'Angleterre que toutes les intrigues de son ambassadeur. La réunion de la Belgique n'était plus à craindre; la France venait tout à coup de perdre ses nombreux partisans dans ce pays: l'Angleterre n'avait plus besoin de combattre l'élection d'un prince français; il n'aurait plus obtenu une seule voix. quel qu'il fût, par cela seulement qu'il serait Français. Lord Ponsomby se crut le diplomate le plus habile du monde; mais il fut assez équitable pour rendre à M. de Talleyrand la part qui lui revenait de la dépopularisation du nom et des principes de la France en Belgique, et le plénipotentiaire français reçut, en Angleterre, les éloges du cabinet de Londres; nouveau titre à ajouter à tous ceux qu'il possédait déjà à la gratitude et à l'affection des rois européens.

Quant à la Belgique, ainsi livrée à elle-même après tant de déceptions, elle prit le parti de ne plus se mettre à la recherche d'un roi. Comme sa constitution venait d'être terminée et adoptée, le congrès la déclara en vigueur. En conséquence, les fonctions du gouvernement provisoire cessèrent; un régent fut nommé, conformément à cette constitution, et le congrès désigna par acclamation son vénérable président, M. Surlet de Chockier. Ce noble vieillard accepta le pouvoir provisoire dans les circonstances les plus difficiles où jamais une nation pût se trouver, grâce aux *bons offices* de la diplomatie et à l'*affection* du gouvernement français.

La division devait nécessairement se mettre parmi les Belges; les partis se montrèrent, en effet, en s'accusant des maux qui accablaient leur pays. Des clubs s'organisèrent dans le but d'entretenir l'ardeur du patriotisme; le parti républicain demanda qu'on mît un terme aux prétentions de la diplomatie en proclamant la république. Mais ceux-là même qui s'étaient prononcés pour cette forme de gouvernement, se crurent liés par la constitution; et la Belgique se résigna à attendre du temps la solution des difficultés de la position pénible que la France avait tant contribué à lui créer.

Le gouvernement de Louis-Philippe recueillait les fruits de sa politique, qualifiée par le roi lui-même de *juste-milieu* (1): il en supportait tous les inconvénients, sans qu'aucun des mécomptes qui en résultaient pour la France pût lui faire ouvrir les yeux. Aussi, tout ce qui surgissait en Europe d'événements analogues à celui auquel il devait son existence, n'apparaissait, à ses yeux, que comme un surcroît d'embarras pour lui, et comme autant d'obstacles au développement de sa politique de *juste-milieu;* politique sans élévation, sans portée et sans avenir.

Nous avons déjà vu dans quels embarras cette politique l'avait jeté à l'égard de la Belgique, et à combien de reproches amers l'exposait journellement son inqualifiable conduite envers la Pologne. A son tour, l'Italie allait amener d'autres complications pour le cabinet du Palais-Royal. De grands événements, des événements qui auraient pu être considérés comme heureux pour la cause de la liberté et celle de la France, surgissaient de l'autre côté des Alpes. Un gouvernement imbu des principes qui avaient amené la révolution de juillet les aurait mis à profit dans l'intérêt de la France comme dans celui des peuples intéressants qui voulaient briser le joug. Le gouvernement français les considéra sous un autre point de vue. Et pourtant, il avait paru un instant s'intéresser au sort des Italiens; il avait même applaudi à l'idée de ceux qui voulaient se dévouer pour donner aux divers peuples de la Péninsule italique une nationalité compacte, fondée sur la liberté de tous.

(1) Ce fut à l'occasion d'une adresse que lui présenta la ville de Gaillac, le 27 janvier, que Louis-Philippe inaugura la politique dite de *juste-milieu*. « Sans doute la révolution de juillet doit porter ses fruits, avait répondu le roi; mais cette expression n'est que trop souvent employée dans un sens qui ne répond ni à l'esprit national ni aux besoins du siècle, ni au maintien de l'ordre public. C'est cela qui doit nous tracer notre marche. Nous chercherons à nous tenir dans un *juste-milieu* également éloigné des excès du pouvoir populaire et des abus du pouvoir royal. »

Beaucoup de ces hommes généreux, réfugiés en France depuis l'avortement des révolutions de 1821, n'avaient cessé de travailler à ce noble but, et d'entretenir à cet effet des relations avec d'autres patriotes de l'Italie. Forts de la vive sympathie qu'ils avaient toujours trouvée chez les membres les plus considérables de l'opposition française et dans la nation entière; rassurés, en dernier lieu, par les chances favorables que leur promettait le principe de la non-intervention proclamée par la France et adoptée par les autres puissances, les Italiens de l'extérieur, comme ceux du dedans, crurent enfin que le moment d'agir était arrivé.

Il existait chez les patriotes italiens un projet, caressé depuis longtemps, de rendre l'Italie indépendante de l'Autriche, et d'en réunir les membres épars, dans le double but de faire cesser les déplorables rivalités des diverses provinces et des villes italiennes, et de créer de cet ensemble une grande nation appuyée sur vingt millions de citoyens. François IV, duc de Modène, en qui l'on avait reconnu de l'ambition, fut désigné comme apte à devenir roi du royaume d'Italie; il avait accepté le rôle que les patriotes confiants lui réservaient, et promettait d'appuyer la révolution qui devait lui donner une couronne royale. Le duc de Modène fit même à ce sujet sonder les dispositions de Lafayette (1) et lui demanda l'appui de son crédit auprès des patriotes italiens pour affranchir l'Italie, disait-il, du joug autrichien et de la domination papale. Mais Lafayette, qui savait ce que produisent les révolutions dirigées par des princes, et qui d'ailleurs avait des motifs pour ne pas accorder sa confiance au duc de Modène, répondit à ses agents qu'il mésestimait trop Ferdinand IV pour jamais consentir à avoir quelque chose de commun avec lui, sous quelque prétexte et dans quelque intérêt que ce pût être (2).

Menotti, de Modène, négociant fort riche et patriote aussi ardent qu'éclairé, ne cessa cependant d'entretenir des relations suivies avec le duc, parce qu'il sentait combien pouvait être décisif l'appui d'un des princes de l'Italie pour l'exécution du plan projeté. Il ne tarda à se convaincre qu'il avait affaire à un *birbante* (véritable coquin) (3), et la certitude d'être trahis engagea les patriotes de Modène à avancer l'époque fixée pour l'insurrection de l'Italie, qui devait commencer par un mouvement opéré à Modène même. Tout fut préparé par Menotti et ses amis pour que l'insurrection dont ils devaient donner le signal, fût suivie aussitôt de l'insurrection de Bologne et des autres villes de la Romagne.

Le 3 février, Menotti et les autres conjurés se réunirent dans la maison du premier : ils n'étaient qu'une cinquantaine, mais tous résolus, tous déterminés à donner leur vie pour l'affranchissement de leur pays. Ils comptaient sur la population de la ville et sur celle des campagnes, dont l'appui leur avait été promis; et à cet effet ils allaient s'emparer des portes de la ville, quand le duc, instruit du mouvement qui s'annonçait, fit cerner la maison de Menotti: dès-lors les patriotes qui y étaient renfermés se trouvèrent dans l'impossibilité d'en sortir. Attaqués bientôt par les soldats, les conjurés se défendirent avec tant d'intrépidité que les troupes furent obligées de se retirer, laissant les escaliers inondés de sang. L'espérance rentra dans l'âme des patriotes : ils croyaient à tout instant entendre les paysans; mais les portes étaient fermées.

Cependant le duc, barricadé dans son palais, tenait conseil sur les moyens à prendre pour s'emparer des conjurés : il opinait pour qu'on fit sauter la maison. Mais il trouva de l'opposition à ce dessein ; on lui représenta que la maison, dont Menotti n'occupait qu'un étage, contenait plusieurs familles distinguées qu'il serait cruel de comprendre dans cette proscription en masse. On se borna donc à envoyer du canon ; la maison fut de nouveau attaquée et presque démolie; les conjurés furent enfin forcés de se rendre; plusieurs étaient blessés; d'autres le furent à coups de sabre ou de baïonnettes au moment où les soldats les conduisaient en prison. Menotti avait reçu un coup de feu, Ruffini deux coups de baïonnette.

Le lendemain la ville était en deuil; les prisonniers appartenaient tous aux principales familles; car, en Italie comme partout, ce sont les hommes d'élite qui gravitent vers la liberté. L'insurrection paraissait vaincue, lorsqu'on apprit que, ce jour-là même, elle avait triomphé à Bologne, et qu'elle s'étendait avec rapidité dans tous les États pontificaux.

C'était le 4 février que les patriotes de Bologne avaient deployé le drapeau de l'indépendance au milieu des soixante mille âmes dont se compose la population de Bologne; non seulement ils ne rencontrèrent aucune opposition mais dans cette nouvelle circonstance, la ville de Bologne se montra ce qu'elle n'avait cessé

(1) SARRANS. Lafayette et la Révolution de 1830.

(2) SARRANS. Lafayette et la Révolution de 1830.

(3) Lettre de Menotti à Misley, en date du 7 janvier 1831.

d'être, une cité éminemment patriote, idolâtre de la liberté. Les six à sept cents hommes qui formaient la garnison de cette grande ville n'osèrent pas se montrer, tant le mouvement fut spontané et général. Le prolégat, voyant que toute résistance serait inutile, assembla autour de lui quelques nobles et quelques notables parmi les citoyens, non pas pour s'opposer au mouvement des jeunes gens, mais pour prendre les mesures d'ordre que les circonstances paraissaient exiger. Les patriotes ne laissèrent pas à ce conseil le temps de délibérer; ils exigèrent du prolégat qu'il remît l'administration civile de sa circonscription à un gouvernement provisoire. Le lendemain, 5 février, le vice-légat partait pour Florence, et le gouvernement provisoire s'installait dans le palais. On comptait parmi ses membres les hommes les plus honorables de la ville et plusieurs anciens dignitaires du royaume d'Italie.

Le premier acte de ce nouveau pouvoir fut une déclaration solennelle par laquelle les Italiens de Bologne proclamaient l'autorité temporelle, que le pape exerçait sur la Romagne, abolie à jamais de fait et de droit. Un autre décret de ce même gouvernement provisoire ordonna la formation du peuple en garde nationale pour la défense de ses imprescriptibles droits, et la reconnaissance des couleurs nationales italiennes, bleue, blanche et verte. Tout le monde prit avec joie la nouvelle cocarde, et des réjouissances publiques eurent lieu à Bologne pour fêter l'ère de liberté qui s'ouvrait.

Cette grande révolution s'était opérée sans qu'il eût coulé une seule goutte de sang, sans qu'une seule rixe indiquât la moindre résistance; le peuple de Bologne se montra unanime pour secouer le joug du Saint-Siége.

L'exemple donné par cette grande ville fut aussitôt imité par les autres villes des légations : Reggio, Ferrare, Pérouse, Spoleti, Terni, Foligno, Cosimo, etc., arborèrent successivement le drapeau de la liberté italienne.

Il est difficile de peindre l'enthousiasme qui éclata en ce moment dans toutes les provinces et les villes qui virent flotter ce drapeau, regardé comme le symbole de la rédemption de l'Italie; les populations accouraient au-devant des insurgés, et les saluaient de leurs acclamations : les anciens militaires, qui avaient servi sous l'empereur, revêtaient leurs vieux uniformes, et les croix de la Légion-d'Honneur reparaissaient sur leurs poitrines, avec les couleurs de la révolution française, mêlées partout aux couleurs italiennes; partout retentissaient les cris de *vive la liberté! vive l'indépendance!* et l'on entendait ces ardents Italiens exprimer leur haine et leurs sympathies en criant : *vive la France! vive la Pologne! mort aux Tudesques! mort aux Russes!*

Ces succès inespérés, si facilement obtenus, rendirent le courage aux patriotes de Modène : sûrs dès-lors d'être appuyés par leurs voisins, ils bravèrent le courroux de Ferdinand IV, et un second mouvement éclata dans la ville le surlendemain de la prise de Menotti et de ses amis. Cette fois le duc reconnut qu'il ne lui était plus permis de tenir tête à l'orage; il quitta la capitale au milieu de la nuit, emportant ses trésors et emmenant à Mantoue le malheureux Menotti, qu'il devait livrer au bourreau. Mais, en s'éloignant, le duc de Modène voulut laisser une régence: les insurgés la chassèrent bientôt de la ville et délivrèrent les prisonniers de l'avant-veille que le duc n'avait pas eu le temps de faire condamner. Dans la soirée, le palais ducal fut saccagé, et l'on supprima aussitôt les bureaux des douanes qui gênaient la circulation. Enfin, un gouvernement provisoire et un conseil exécutif, composé de trois consuls et d'un dictateur, furent installés.

A quelques jours de distance, la duchesse de Parme, Marie-Louise, fut aussi obligée de quitter ses États, dont les habitants s'étaient empressés d'adhérer à la révolution de la Romagne et de déclarer qu'ils étaient prêts à faire cause commune avec les autres Italiens. Un gouvernement provisoire fut aussi organisé à Parme, et cette ville se mit en rapport avec le gouvernement provisoire de Bologne, regardé comme le centre de l'insurrection nationale.

Sans perdre de temps, les révolutionnaires des légations dirigèrent quelques bataillons de volontaires vers les Marches, afin de s'emparer de la place et du port d'Ancône. Les colonels Armandi et Sercognani furent chargés de conduire cette expédition, dont la présence suffit pour entraîner toutes les populations. Partout les soldats rendirent leurs armes ou furent désarmés sans effusion de sang. Ancône, que l'on regardait comme devant faire quelque résistance, ouvrit ses portes aux patriotes, qui occupèrent aussitôt la place et la citadelle.

En peu de jours le pouvoir du pape avait cessé d'être reconnu dans tous les États situés au nord de l'Apennin, et les révolutionnaires, enorgueillis de leurs faciles succès, ne doutaient plus de soulever toute l'Italie, persuadés qu'ils étaient que l'Autriche n'oserait intervenir. «Ou nous ne serons pas inquiétés par les troupes autrichiennes, disaient les chefs du mouve-

ment, et alors, il nous sera facile de détrôner le pape et de nous organiser largement et fortement, ou l'Autriche interviendra à main armée : dès lors les principes posés par les puissances sont violés, et la France ne pourra plus craindre de passer les Alpes pour se joindre à nous. »

Tel était le raisonnement logique que les patriotes italiens faisaient, en allant révolutionner les autres provinces transalpines soumises au pape.

Mais en même temps, ils songèrent à créer des embarras à l'Autriche dans ses possessions d'Italie. Une proclamation adressée aux habitants de la Lombardie, les appelait à se lever contre leurs oppresseurs.

« Citoyens de la Lombardie, leur disaient les patriotes de Bologne, suivez l'exemple de la France; imitez les patriotes de l'Italie centrale, brisez les chaînes honteuses dont la Sainte-Alliance vous a chargés. Nous étions esclaves et misérables sous le despotisme des prêtres; mais nos oppresseurs étaient au moins Italiens. Vous êtes esclaves d'étrangers qui s'enrichissent de vos dépouilles, et qui chaque jour vous rendent plus malheureux. Le jour où vous vous leverez contre eux, quarante mille de nos patriotes marcheront pour vous aider à écraser les Autrichiens. Ne tardez point, car il y a péril à hésiter. Déployez votre courage, concitoyens, et le despotisme fuira de nos belles contrées. Notre pays, notre liberté et notre indépendance avant tout. »

La nouvelle de ce qui se passait sur la rive droite du Pô, les proclamations du gouvernement provisoire, les opinions des patriotes de la Lombardie, mirent un instant cette contrée, ainsi que les autres possessions de l'Autriche en Italie, dans une grande agitation : Milan, Venise, Gènes, Turin, donnèrent de vives inquiétudes à l'Autriche et au roi de Sardaigne. Mais l'Italie du nord se trouvait occupée par une armée autrichienne, qui avait été tout récemment portée à cent mille hommes, dans la prévision d'une guerre contre la France. De son côté, le roi de Sardaigne avait également augmenté le nombre de ses troupes, et ni les Piémontais, ni les Génois, ni les Lombards, ni les Vénitiens ne purent se prononcer, malgré leurs sentiments bien connus.

Nul doute que la moindre démonstration belliqueuse de la France au pied des Alpes, n'eût opéré une diversion utile aux peuples de l'Italie centrale, en obligeant les forces autrichiennes à s'approcher des montagnes et du littoral des États génois. Malheureusement il n'en fut pas ainsi; et les patriotes italiens qui comptaient sur la France, *de loin comme de près*, acquirent bientôt la triste certitude que la royauté sortie de la révolution de juillet, quoique entourée d'une armée redoutable, d'un million de soldats citoyens, et disposant d'un budget de douze cent mille francs en *numéraire*, n'oserait pas tenter ce qu'entreprirent hardiment la Convention et le Directoire avec quelques bataillons de réquisitionnaires sans souliers, des généraux presque imberbes, et pour toute ressource pécuniaire, des assignats sans valeur. Ces temps héroïques, dont les Italiens avaient gardé le souvenir au fond de leur cœur; ces jours de délivrance qui avaient rendu à la péninsule son antique liberté et sa *nationalité*, ne devaient plus se reproduire, et l'Italie, comme la Pologne, était destinée à périr dans le plus lâche abandon.

CHAPITRE XXXIV.

La chambre des députés, considérée comme un obstacle au progrès. — Question de sa dissolution. — M. Dupin l'invoque. — M. Guizot attaque le ministère Laffitte. — Il proclame le système de l'impopularité. — Réponse incisive de M. Laffitte. — Définition du juste-milieu par Lafayette. — La chambre suscite des embarras au ministère. — Lois diverses : légion étrangère. — Communication à la Chambre de l'élection du duc de Nemours et du refus du roi. — Rapport fait sur la loi électorale. — Système de la majorité — Calculs curieux. — Désappointement de l'opposition et de l'opinion publique. — Colère de la presse. — Le cens électoral abaissé à 200 francs. — Le cens d'éligibilité réduit à 500 francs. — Efforts de l'opposition pour obtenir de meilleurs résultats. — Elle échoue. — Phrase échappée à M. Montalivet contre la restauration. — M. Laffitte interpellé sur la dissolution. — Sa réponse. — La question est nettement posée.

Si, aux embarras que le gouvernement de Louis-Philippe s'était créés à l'extérieur, on ajoute ceux non moins compliqués qui l'assaillaient à l'intérieur, on se convaincra facilement qu'il se trouvait dans un labyrinthe sans issues, pour avoir dévié de la route que lui avaient tracée les principes auxquels il devait son origine.

A l'époque où nous sommes arrivés, la chambre des députés était généralement considérée par la presse, et par le ministère lui-même, comme un obstacle à toute marche progressive dans ce que l'on appelait encore les voies de juillet. Le ministère, et principalement son président, était bien décidé, ainsi que nous l'avons déjà dit, à dissoudre cette assemblée, dont la

majorité ne se révélait que lorsqu'il s'agissait de voter des lois ou des mesures contre-révolutionnaires.

A la suite d'une séance dans laquelle M. Baude fut accusé d'avoir, comme préfet de police, employé envers l'archevêque de Paris des formes acerbes et menaçantes, M. Kératry, après avoir défendu la Chambre du reproche de vouloir se perpétuer, lança un violent manifeste contre les républicains, qui, disait-il, à l'occasion de l'émeute de Saint-Germain-l'Auxerrois, avaient eu l'audace de se montrer jusque dans la cour du palais de la représentation nationale, le poignard à la main et le bonnet rouge sur la tête. M. Kératry, dont la vue est extrêmement basse, s'était évidemment trompé, et son imagination troublée lui avait présenté des objets qui n'avaient point existé. Aussi M. Mauguin parut-il plus préoccupé des intrigues et de l'attitude des carlistes, sur lesquels il appelait toute l'attention du gouvernement, que des démonstrations républicaines. « Dans les derniers troubles, que l'on n'imputera certainement pas aux jeunes gens, demandait M. Mauguin en répondant à M. Kératry, quelqu'un a-t-il vu passer la république? Pour moi, j'ai cherché de toutes parts et je ne l'ai point vue. »

M. Dupin parla alors de l'attentat dont il avait été l'objet, et se plaignit des calomnies qui s'étaient répandues contre lui. « L'anarchie mise en pratique jusque dans ma maison, s'écria-t-il, n'est pas propre à me réconcilier avec ses funestes théories : j'ai combattu le désordre sous toutes les formes ; je le combattrai encore comme l'ennemi de la liberté ; j'ai détesté l'anarchie, je ne cesserai de la détester. »

Abordant ensuite la question qui préoccupait tout le monde, celle de la dissolution de la Chambre, M. Dupin se récriait vivement contre les attaques dont cette assemblée était l'objet de la part de la presse. — « On ne cesse d'accuser la Chambre de vouloir se perpétuer au pouvoir, et ce matin, dit-il, je lisais dans un journal (1), après une attaque dirigée contre un des membres de cette assemblée, la phrase suivante, que je vous laisse le soin de juger : « Oui la Chambre est un embarras : tous nos maux découlent d'elle, de la monstrueuse usurpation par laquelle elle s'est continuée envers et contre tous. —

« Quelle est donc cette usurpation, poursuivait M. Dupin? Cette Chambre a-t-elle résisté à une ordonnance de dissolution? s'est-elle maintenue bon gré malgré au pouvoir ? Renforcée de cent cinquante députés, n'a-t-elle pas continué ses fonctions avec l'aveu du gouvernement avec lequel elle marchait, avec l'aveu des ministres, dont l'opinion, sous le rapport du dévouement à la révolution de juillet, n'a pu être contestée ? Cette Chambre a-t-elle donc cherché à se perpétuer? N'a-t-elle pas dit constamment, quand il a été question de sa dissolution : « C'est à vous à nous dissoudre? »

« Eh bien ! je le dis le premier, prononcez-la cette dissolution ! non seulement la Chambre n'y résistera pas, mais elle le désire vivement ... » A ces mots, les centres s'écrient *oui! oui!* Mais le côté gauche semble douter de la sincérité de leur déclaration.... « Chacun de ses membres le désire individuellement, reprend M. Dupin *(oui! oui!)*; je le désire profondément, moi. Le pays répondra par de nouvelles élections ; et je souhaite, dans l'intérêt du pays, qu'il puisse trouver de meilleurs citoyens que ceux qui ont accompli la révolution de 1830, qui ont consacré Louis-Philippe, et qui ont modifié la charte jurée dans cette enceinte. On peut la dissoudre quand on voudra, concluait M. Dupin ; je suis de ceux qui se glorifient d'en avoir fait partie. »

Malgré la résignation apparente dont les centres venaient de donner l'exemple par l'organe de M. Dupin, il était aisé de se convaincre que la dissolution dont la Chambre était menacée faisait l'objet de la terreur d'un grand nombre de députés qui siégeaient sur les bancs ministériels. Aussi ce fut de ces bancs que sortirent les attaques contre le ministère, attaques préméditées, que dirigeait occultement M. Casimir Périer, et dont M. Guizot donna le signal.

Cet ex-ministre, certain de l'appui des centres, développa longuement une thèse qui avait pour objet de prouver que le gouvernement ne lui semblait pas réunir les conditions nécessaires de force et de volonté, pour défendre la société et se défendre lui-même au milieu des crises qui l'ébranlaient.

M. Guizot commençait par déterminer les conditions exigées pour qu'un gouvernement possédât les moyens de suffire à cette double tâche. Suivant lui, il fallait d'abord que le gouvernement gouvernât seul ; c'est-à-dire, qu'il ne fût influencé par aucune intervention étrangère, par aucune force extra-légale ; que les pouvoirs constitutionnels fussent pleinement libres. Il fallait encore qu'il y eût harmonie entre les pouvoirs constitutionnels ; « car, disait-il, ce n'est pas trop de cette harmonie de tous

(1) L'orateur entendait désigner le *Courrier Français*, qui, sortant de ses habitudes de modération, avait fait une véhémente sortie contre M. Dupin et contre la Chambre. (Voyez le *Courrier Français* du 18 février.)

les pouvoirs, de toutes leurs forces réunies, pour suffire aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. » M. Guizot voulait encore que le gouvernement fût à sa place, c'est-à-dire à la tête de la société et non pas à la queue; et enfin qu'il sût se faire obéir de tous ses subordonnés.

Après avoir établi magistralement ces théories, qui n'avaient rien de neuf pour personne, M. Guizot envisageait les missions dont les divers gouvernements, qui s'étaient succédés en France depuis la première révolution, s'étaient regardés comme investis ; il montra la république détruisant l'ancien régime, l'empire rétablissant l'ordre, et la restauration manquant au mandat qui lui avait été conféré de concilier l'ordre et la liberté.

« La restauration étant morte à la peine, embarrassée qu'elle était par le droit divin, c'est à nous, disait l'orateur, c'est à la révolution de juillet à remplir cette tâche aussi noble que difficile. Notre devoir et notre situation nous imposent l'obligation d'établir définitivement, non pas l'ordre seul, non pas la liberté seule, mais l'ordre et la liberté en même temps..... c'est là la promesse de juillet, le véritable programme de l'Hôtel-de-Ville.

« Il se peut, ajoutait-il, que des espérances, des pensées d'une autre nature soient entrées dans quelques têtes ; il se peut que les mots *un trône entouré d'institutions républicaines,* aient séduit des esprits généreux ; mais la pensée générale, l'espérance de la France a été que l'ordre et la liberté se réunissent sous la monarchie constitutionnelle. C'est là la vraie promesse de juillet. »

Ainsi, M. Guizot n'accordait au gouvernement né de la révolution de juillet d'autre mission que de continuer celle que la restauration n'avait pu remplir par la faute de son origine ; il niait tout autre but, et regardait le programme des institutions républicaines, autour d'un trône populaire, comme le rêve de quelques esprits généreux, mais abusés.

M. Guizot ne se dissimulait pas les obstacles que le gouvernement devait rencontrer pour opérer cette salutaire fusion de l'ordre avec la liberté; il reconnaissait même que la plus grande de ces difficultés avait pour cause l'origine du pouvoir nouveau, qui, par cela seulement qu'il était issu d'une révolution, qu'il devait son existence à une œuvre populaire, à l'œuvre de la force matérielle, devait subir les exigences populaires.

« L'œuvre que le gouvernement doit conduire à bonne fin, poursuivait l'orateur, est sans doute difficile, très difficile ; je suis loin de demander compte au ministère des embarras qu'il y trouve. Cependant il est impossible que nous ne lui demandions pas, que nous ne nous demandions pas à nous-mêmes, si nous sommes dans la bonne voie, si nous marchons hors de l'abîme, si nous nous guérissons peu à peu de ce mal contre lequel nous luttons (1), si nous avançons vers la conciliation de l'ordre et de la liberté, qui est le problême de notre temps. »

Et, répondant lui-même aux interpellations qu'il adressait au ministère, M. Guizot ne craignait pas de dire que ni la liberté ni l'ordre ne lui semblaient en progrès. Il attribuait au défaut d'union entre les pouvoirs, au défaut de sympathie entre le ministère et la majorité de la Chambre, et par conséquent à la marche vacillante du pouvoir, les embarras de la situation dans laquelle le gouvernement se trouvait.

« Est-ce la faute de la Chambre, s'écriait M. Guizot, est-ce la faute de la majorité, si nous ne recueillons pas les fruits politiques que nous avions le droit d'attendre ? Est-ce que la majorité de cette Chambre serait par hasard si exigeante, si intraitable, que de demander au gouvernement des efforts extraordinaires? La majorité de cette Chambre ne s'est-elle pas constamment offerte ? N'a-t-elle pas demandé qu'on marchât avec elle ? N'a-t-elle pas promis des secours d'hommes, d'argent, tout ce dont on aurait besoin ? Ne demande-t-elle pas la dissolution, si on ne veut pas marcher avec elle ? On n'a pas de motifs de dire que cette Chambre est exigeante ; jamais il n'y en eut de plus douce, de plus disposée à accueillir le pouvoir, à lui faire des conditions faciles... »

Ces assertions, dont une Chambre pénétrée de sa dignité et de son mandat se serait sentie blessée, furent au contraire bruyamment applaudies par les centres, et M. Guizot, assuré de cette sympathie qui, suivant lui, manquait au ministère, se crut autorisé à régenter le gouvernement et à lui conseiller de se rendre impopulaire, afin de se placer dans les conditions nécessaires pour gouverner un peuple libre.

« Dans les pays libres, dit-il, le meilleur gouvernement n'est jamais populaire ; il a toujours contre lui des espérances, des mécomptes, des illusions déçues : il trouve toujours dans la portion de la société la plus remuante, celle qui fait le plus de bruit, de quoi le faire paraître impopulaire, même au moment où il est le plus utile.

(1) Dans l'opinion de M. Guizot, ce mal était dans les exigences du parti populaire.

« La chambre des députés, continuait l'ex-ministre doctrinaire, a pris une tout autre position que celle qu'elle avait avant la révolution : elle est devenue le siége du gouvernement : c'est à elle qu'on s'en prendra de tout, parce que le pouvoir est né dans son enceinte. Par cela seul qu'elle a décidé directement le gouvernement ; qu'elle en répond, elle est destinée à n'être pas populaire.... Quiconque aura le pouvoir sera responsable des fautes faites ou pas faites, et sera impopulaire. On ne gouverne un peuple libre qu'à ce prix.

« Je dis que si on persiste dans cette voie, concluait M. Guizot, si c'est à la popularité qu'on demande un gouvernement, on n'aura pas de gouvernement ; l'ordre y perdra sa force, la liberté son avenir, les hommes qu'on y appellera leur popularité, et que nous ne serons pas plus avancés après. Pour mon compte, je ne crois pas qu'il soit possible de rester dans cette position. »

En écoutant ces étranges doctrines enveloppées dans des phrases aussi prétentieuses, les membres de l'opposition ne purent s'empêcher d'exprimer leurs sensations. « Écoutez ! écoutez ! criaient-ils à chaque nouveau développement de la proposition soutenue par M. Guizot, écoutez ! c'est du nouveau ! — A vous le pouvoir, disait M. de Corcelles, en s'adressant à l'orateur ; vous êtes dans les conditions voulues ! — C'est trop fort, ajoutait M. Audry de Puyraveau ; c'est trop fort, en vérité ! »

Cette fois, les centres ébahis n'osaient plus risquer leurs applaudissements, et il n'y eut guère que les plus déterminés d'entre les contre-révolutionnaires qui eurent encore le courage d'aller féliciter M. Guizot. Cependant les journaux de la *nuance* Dupin et Guizot ne manquèrent pas de proclamer, le lendemain matin, que le beau discours de ce dernier orateur avait produit un effet immense dans la Chambre. Il avait en effet produit un immense étonnement, sans avoir converti M. Laffitte, qui continua à ne pas dédaigner la popularité.

Il répondit même à M. Guizot par un discours aussi sensé qu'incisif.

M. Laffitte commençait par convenir de tout ce que la situation du gouvernement avait de grave ; mais il affirmait que cette gravité n'avait pas le caractère que M. Guizot avait voulu lui donner : il pensait que l'état des affaires publiques s'était amélioré depuis la retraite des anciens ministres. « La question, telle que l'a posée l'orateur auquel je réponds, disait le président du cabinet, est de savoir si c'est aux hommes ou aux choses qu'il faut s'en prendre des embarras et du malaise que nous éprouvons ; si c'est au pouvoir, à son défaut d'énergie, d'ensemble et d'action, ou à la situation, plus forte que les hommes. Si c'est au pouvoir, il faut sur-le-champ chercher, dans un changement d'hommes, le remède à nos maux ; si c'est à la situation, il faut se résigner, s'unir pour en conjurer les difficultés, et surtout ne pas en exagérer le péril, de peur de décourager les bons citoyens.

« Je demanderai à l'orateur, auquel je réponds, de consulter ses souvenirs ; je lui demanderai s'il croit possible, dans des temps de trouble et d'agitation, de prévoir, d'agir avec assez d'à-propos pour toujours empêcher une émeute. Il était ministre de l'intérieur en octobre : il avait la police, la garde nationale dans ses mains, et cependant le palais du roi fut troublé, au milieu de la nuit, par des cris de sang. Je suis loin de lui en faire un reproche, car j'étais membre du conseil, et s'il y avait faute, j'en serais le complice ; mais qu'il nous dise s'il connaissait alors le moyen d'empêcher une émeute d'éclater......

« Que disait-on le lendemain de ces événements, aussi déplorables que ceux dont nous venons d'être les témoins ? Tout ce que vous avez entendu hier : on disait que le pouvoir n'avait point agi ; qu'il avait laissé la garde nationale agir pour lui ; que l'anarchie était entre les autorités ; que le pouvoir était à la queue au lieu d'être à la tête ; car, après avoir parlé plusieurs jours de clémence, il parlait tout-à-coup de justice, à la suite du mouvement populaire. On était trop rigoureux ; on ne tenait aucun compte de la situation du pouvoir.

« Mais, je le demande à l'orateur qu'on attaquait en ces termes, trouvait-il ces attaques méritées ? et s'il les croyait injustes contre lui, comment a-t-il pu les employer à l'égard des collègues qui lui ont succédé ? Aujourd'hui comme alors, ou le pouvoir était coupable des troubles commis, ou il était dans une situation plus forte que les hommes.

« Mon honorable collègue, poursuivait M. Laffitte, sortit, il est vrai, du conseil ; mais pourquoi ? avait-il trouvé des moyens d'empêcher les troubles ? ces moyens, les proposa-t-il ? fut-il refusé dans sa proposition ? se retira-t-il pour l'avoir vu rejeter ? nous disait-il alors que la popularité était un moyen impuissant, éphémère de gouverner ; qu'il en fallait un autre plus réel et plus efficace ? Nous dit-il : il faut renoncer à satisfaire l'exigence de ce peuple ; il demandera toujours davantage ; il ne reste qu'à lui résister par la force, c'est-à-dire par les baïonnettes ?......

« Loin de là, ajoutait M. Laffitte, le pouvoir fut offert à lui et à ses amis; il ne le voulut pas, et ne crut pas possible d'appliquer son système. Il ne nous proposa pas la force; il ne ne nous conseilla point de renoncer à la popularité; car il nous dit, au contraire, que le pouvoir avait besoin d'une confiance qu'inspiraient mieux des hommes plus populaires que lui. On avait à traverser le procès des anciens ministres, et on ne nous dit pas de préparer des baïonnettes, mais de hasarder notre popularité. Nous n'acceptâmes pas le pouvoir, nous ne succédâmes pas à l'orateur parce que les moyens d'énergie découverts et proposés par lui avaient été refusés; mais parce qu'il crut lui-même que les moyens de persuasion étaient nécessaires; parce qu'il crut qu'il fallait une certaine popularité pour servir l'État.

« Il avait raison; il fallait non par de la popularité, puissance éphémère, il fallait par une longue et imperturbable opposition contre ce qui venait d'être détruit, inspirer une confiance entière. Je n'avais que cet avantage, ajoutait M. Laffitte mais je l'avais; car, étranger à la restauration, personne ne me soupçonnait d'attachement pour elle. »

Il était difficile de répondre avec plus de sens, de tact et d'esprit à l'attaque dont le ministère et principalement le président du conseil avait été l'objet de la part de M. Guizot. M. Laffitte ne récriminait pas; il rejetait les troubles d'octobre comme ceux de février sur la situation des choses et non sur les hommes. « J'ai essayé autant qu'il était en moi, ajoutait-il, de surmonter les embarras que la situation a présentés. Le ministère qui venait de finir n'avait point voulu aborder la grande difficulté du procès des anciens ministres; celui dont j'ai l'honneur de faire partie l'a traversée sans péril pour l'ordre social, sans déshonneur pour notre révolution. Il n'a pas dû cet heureux résultat à son habileté; il l'a dû au concours de tous les bons citoyens. »

De tout cela, M. Laffitte concluait, sur ce point, que le gouvernement ne devait pas entrer dans la voie des rigueurs: il devait seulement devenir énergique sans cesser d'être juste. « Le gouvernement, disait-il plus loin, a la force morale dans l'opinion publique; il a dans l'armée et la garde nationale une force matérielle immense et dont il connaît la puissance. Il a cherché, dans cette Chambre, l'appui qu'il devait en attendre, et qu'il en a toujours reçu. Cependant, ajoutait le président, au milieu de l'attention que lui prêtaient toutes les parties de l'assemblée, s'il a vu toujours accord et unanimité de sa part, quand il s'agissait d'obtenir d'elle les moyens ou de force, ou de finances, ou de gouvernement, il n'a pu s'empêcher de remarquer dans son sein, sur les importantes questions qui nous divisent, une grande diversité de sentiments; il a retrouvé ici un peu de cette agitation qui se voit au dehors..... Dans cette situation, nous n'avons pu voir distinctement une majorité : hier, messieurs, vous avez semblé croire qu'il en fallait demander une au pays. Si vous persistez dans ce sentiment, qui est le nôtre, je prendrai les ordres du roi (Oui! oui! s'écrient un grand nombre de voix). Nous réclamerons alors de vous les moyens de finances nécessaires; c'est-à-dire, des douzièmes provisoires, et le crédit extraordinaire de 200 millions. Nous demanmanderons au pays son vœu définitif, et nous jurons, messieurs, qu'il sera obéi, et que la majorité qu'il présentera sera écoutée et respectée..... J'aurai l'honneur de vous faire connaître demain, ajouta M. Laffitte en quittant la tribune, les ordres du roi. »

Le mot de dissolution venait d'être prononcé officiellement, et quoique les centres eussent cru devoir applaudir à une mesure à laquelle ils semblaient être préparés, l'effet produit par les paroles de M. Laffitte n'en fut pas moins grand, quoique en sens divers.

M. Guizot, à qui M. Laffitte venait de reprocher de ne pas avoir fait connaître ses moyens de gouvernement avant d'avoir proclamé l'impopularité comme le seul à suivre désormais, se hâta de répondre que sa conviction était qu'on pouvait marcher avec la Chambre actuelle. « Au reste, ajouta-t-il, puisque la Chambre invoque elle-même sa dissolution, c'est un remède dont nous attendrons les effets avec confiance. »

M. Guizot avait paru tourner en ridicule ce que l'on appelait le *programme de l'Hôtel-de-Ville, le trône populaire entouré d'institutions républicaines*. Il appartenait au général Lafayette d'en donner l'explication.

« La discussion élevée dans cette enceinte, dit-il, a, jusqu'à présent, porté principalement sur des personnalités ministérielles. Nous aurions mieux aimé, plusieurs de mes amis et moi, à nous expliquer sur des objets plus largement nationaux. Je pourrais réclamer le droit de parler, comme sur un fait personnel, à propos du programme présenté par l'Hôtel-de-Ville, d'un trône populaire entouré d'institutions républicaines. Je me bornerai à faire observer rapidement que notre mission n'a pas été *double*, comme l'a dit l'orateur que vous avez entendu hier, mais *simple*, parce que la liberté et l'ordre

public ne sont qu'une seule et même chose ; et si la formule de notre programme lui a paru l'illusion de quelques esprits généreux, la France ne sera pas fâchée de savoir que, parmi ces esprits généreux qui l'ont *positivement et en propres termes accepté*, se trouve le roi-citoyen que nous avons porté sur ce trône populaire qui devait être à jamais entouré d'institutions républicaines. »

Ici le général Lafayette parlait de quelques-unes de ces institutions consacrées depuis la révolution, au nombre desquelles il plaçait le trône fondé par la nation elle-même, le choix du prince élevé sur ce trône, « non certes, disait-il, par des motifs de *quasi-légitimité*, de *quasi-restauration*, les rapports de ce genre ne furent que des obstacles au choix national, mais parce qu'il offrait les antécédents d'un patriote de 89, d'un soldat tricolore, et la garantie de ses vertus domestiques.

« Ce ne furent pas des institutions républicaines, permettez-moi de le dire, ajoutait le général, que le refus aux communes d'élire leurs magistrats, comme ils sont élus non seulement en Amérique et en Angleterre, mais jusque dans plusieurs points de l'Allemagne et de l'Espagne. Ce n'est pas non plus une institution républicaine que le droit enlevé aux gardes nationaux d'élire leurs chefs supérieurs: que l'exclusion des deux tiers des citoyens de la nomination des conseils municipaux : C'est de l'aristocratie, messieurs; car il y a d'autres aristocraties que les aristocraties nobiliaires, et j'appelle ainsi tout privilége donné au petit nombre contre les majorités. »

Revenant à l'esprit de la révolution de juillet, Lafayette déclarait qu'il avait lui-même des amis *non seulement imprégnés*, mais *furieux de modération;* il demandait ce que l'on entendait par ces mots : *modération*, *juste-milieu*. « Est-ce cette modération qui consiste à se tenir au centre de deux points variables, et qui, lorsqu'on dit que quatre et quatre font huit, et qu'un exagéré prétend que cela fait dix, se croit plus raisonnable en soutenant que quatre et quatre font neuf? Je ne serais pas étonné qu'il y eût des hommes de l'exécrable époque de la terreur, qui, lorsqu'on assassinait cinquante innocents par jour, et tout est innocent lorsqu'il y a jugement arbitraire, se crussent modérés en disant qu'il ne fallait en assassiner que quarante.

« Messieurs, la vraie modération consiste à chercher ce qui est vrai, ce qui est juste, et à s'y tenir fermement. Et quant à ce *juste-milieu*, qui n'aime pas les déplacements, je lui demande pardon, mais le moment n'est pas éloigné où il faudra qu'il se place plus avant dans la carrière des institutions nationales. »

Lafayette terminait son piquant discours en jetant un coup d'œil sur la grande question qui préoccupait tous les esprits, celle de la dissolution prochaine de la Chambre. Il ne voulait pas croire, par respect pour l'assemblée et pour l'honneur de chacun de ses collègues, qu'aucun d'eux voulût se soustraire à l'agrandissement du cercle des électeurs que le gouvernement lui-même proposait. « Je demande que le rapport de votre commission soit fait demain, concluait Lafayette. »

Les membres du centre ne tardèrent pas à prouver au général Lafayette qu'il avait trop présumé de leur libéralisme.

La dissolution paraissant inévitable et arrêtée, le ministère se hâta de faire voter les mesures jugées nécessaires, dans les circonstances où on allait se trouver, en attendant la réunion des nouveaux députés. Aucune des lois financières n'étant rendue par la Chambre, M. Laffitte demanda, dès le lendemain, l'autorisation, pour le gouvernement, de percevoir encore quatre douzièmes provisoires des contributions payées par la France. Mais la majorité, qui ne pouvait pardonner au président du conseil d'avoir parlé de dissolution, chercha à lui susciter des embarras. L'accueil qu'elle fit à la proposition ministérielle ne laissa plus aucun doute sur les intentions des centres : ils cherchaient à renverser le ministère Laffitte avant qu'il eût fait prononcer la dissolution.

En vain ce ministère voulait-il hâter la discussion de la loi électorale, sans laquelle la dissolution ne pouvait remplir le but qu'il se proposait; la Chambre trouvait toujours le moyen de s'occuper d'autre chose. C'est ainsi qu'elle consacra ses séances des derniers jours du mois de février à des objets secondaires, qu'elle aurait dû renvoyer après la loi des élections.

Dans le but de régulariser la position de quelques corps de troupes étrangères, tel que celui des zouaves, organisé en Afrique, le ministre de la guerre avait présenté un projet de loi pour l'autoriser à créer une légion étrangère. « Nous avons pensé, disait le ministre, qu'en secourant les réfugiés, en leur procurant chez nous ce dont ils ne peuvent plus jouir dans leur pays, il était convenable et juste de leur offrir les moyens de reconnaître de généreux bienfaits par d'honorables services. Mais nous avons pensé aussi que, pour éviter les inconvénients qui peuvent résulter de l'emploi de troupes

étrangères sur le territoire continental, il convenait, en temps de paix, d'affecter les corps étrangers à un service hors du royaume. »

La loi proposée fut votée par les deux Chambres, dans lesquelles un amendement qui laissait au roi la faculté d'employer en France même la légion étrangère, fut écarté par la majorité contre-révolutionnaire. Les journaux de l'opposition s'emparèrent alors de cette loi; ils n'y virent que l'intention d'aller faire mourir sur des plages éloignées des réfugiés patriotes dont le gouvernement semblait redouter la présence sur le continent.

La Chambre s'occupa aussi du projet de loi sur la liquidation de la liste civile. Mais, comme ses dispositions offraient des difficultés d'exécution, la commission réduisit ce projet à une loi transitoire, qui permettait au gouvernement d'accorder des secours, en attendant que l'on pût prendre des mesures définitives à l'égard des anciens pensionnaires.

Ce fut dans ces circonstances, et toujours en attendant le rapport sur la loi des élections, que le ministre des affaires étrangères communiqua aux Chambres l'offre de la couronne de Belgique, faite par le congrès, au duc de Nemours, et le refus du roi d'accepter cette offre. Le ministre de Louis-Philippe expliqua les motifs de ce refus, motifs que nous avons déjà fait connaître en racontant les événements de la Belgique.

« Le roi, dit M. Sébastiani, pénétré de la sollicitude la plus vive pour le bien de la France, désireux de lui conserver une paix pleine d'avantages et de dignité, prêt à défendre ses institutions et son indépendance, si la nécessité l'exige, à lui apporter sa part aussi d'accroissement et de gloire, si l'occasion s'en présente, n'a pas hésité non plus à se prononcer contre l'élection du duc de Nemours. Il a préféré le bien de son pays aux avantages de sa famille. »

Le ministre fit part à la Chambre des instructions qu'il avait données au chargé d'affaires de France en Belgique; mais il se garda bien de parler des menaces et des intrigues au moyen desquelles le gouvernement français avait fait échouer la candidature du duc de Leuchtemberg.

Plusieurs membres de l'opposition, et particulièrement MM. Lamarque et Mauguin, non seulement contestèrent la solidité des raisons sur lesquelles on avait basé ce refus du roi, mais encore insistèrent-ils vivement pour obtenir communication des pièces diplomatiques relatives aux affaires de la Belgique. Cette démarche n'eut aucune suite; et quelques jours après, il y eut des membres de la majorité qui proposèrent une adresse au roi pour le féliciter de sa résolution. Mais la Chambre, après avoir pris en considération la proposition, finit par la mettre de côté. Une motion pareille, faite à la Chambre des pairs par le maréchal Jourdan, qui voulait féliciter le roi d'avoir si puissamment contribué à l'indépendance de la Belgique, eut le même sort (1).

La chambre des députés eut encore à s'occuper de la loi sur l'organisation de la garde nationale, qui revenait de celle des pairs avec une autre classification, et après avoir subi 91 amendements, portant presque tous sur les articles réglementaires. Il fallut donc la soumettre à un nouvel examen. La commission reconnut que la loi revenait améliorée; néanmoins, M. Ch. Dupin proposa encore quelques restrictions à certains amendements de l'autre Chambre, et il fallut l'y renvoyer une seconde fois. Ce ne fut que le 10 du mois de mars que cette loi essentielle, sur laquelle le gouvernement fondait la base de sa force matérielle, fut enfin définitivement adoptée, sans qu'il eût été rien changé aux dispositions principales que la première commission avait fait prévaloir.

Le 22 février, M. Bérenger, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi des élections présenté depuis longtemps par le ministre de l'intérieur, fit enfin son rapport.

Le ministère Laffitte, voulant doter la France d'une loi d'élection plus conforme aux institutions émanées de la révolution de juillet, n'avait pourtant pas osé ouvrir aux citoyens une large carrière politique, telle que l'auraient désirée les hommes de la révolution et même ceux de l'opposition parlementaire : il s'était borné à proposer quelques améliorations insuffisantes pour satisfaire l'opinion des hommes éclairés, et bien éloignées de ce que l'on appelait les institutions républicaines.

Ces améliorations consistaient :

1° En une extension de la capacité électorale qui allait doubler le nombre des électeurs, tant par la nature du cens exigé, que par l'adjonction de tous les citoyens portés sur la seconde liste du jury. Suivant le projet ministériel, ces extensions devaient élever le nombre des élections de la France à près de 200 mille. Mais le

(1) On avait appris, par quelques indiscrétions, commises en Belgique, que, même longtemps après la déclaration d'indépendance par le gouvernement provisoire, le gouvernement de Louis-Philippe avait travaillé à faire prévaloir les droits de la maison d'Orange. C'en fut assez pour ajourner indéfiniment l'adresse.

gouvernement n'admettait pas un cens fixe; il appelait au droit d'élire les plus imposés de chaque département;

2° En une réduction de 500 francs sur le cens d'éligibilité exigé par la restauration, c'est-à-dire, à l'abaissement de ce cens à la moitié de ce qu'il était;

3° En l'adoption de la circonscription d'arrondissement pour l'élection des députés, de manière à ce que chaque collége nommât son député;

4° A laisser aux électeurs le droit de désigner directement les présidents des colléges;

5° Enfin, à étendre le scrupule des incompatibilités, antérieurement restreint aux premiers fonctionnaires civils et militaires de chaque département ou arrondissement, jusqu'à tous les fonctionnaires en contact immédiat avec le gouvernement : de ce nombre étaient les procureurs-généraux et procureurs du roi, les receveurs-généraux et receveurs particuliers, les directeurs des contributions directes ou indirectes, des domaines et enregistrement et des douanes, à qui le projet de loi refusait désormais le droit d'être élus dans les colléges électoraux des départements ou arrondissements de leur siége.

Le projet ministériel pouvait être regardé comme un progrès, quoiqu'il consacrât les mêmes principes adoptés par la restauration, c'est-à-dire le privilége de la fortune; mais il était loin de satisfaire l'attente de la France.

Cependant ce projet de loi électorale, si prudent, si timide, fut encore trouvé trop libéral par une certaine majorité de la Chambre; il y eut même, dans le sein de la commission, de graves discussions, à la suite desquelles les bases déjà adoptées pour le cens électoral furent de nouveau rejetées par une nouvelle majorité, et le rapporteur de la commission, M. Bérenger, après avoir vu la première majorité se ranger à son avis, fut obligé, plus tard, d'adopter celui de la minorité, devenue elle-même majorité. Cela explique les retards que ce projet de loi éprouva dans les bureaux.

En conséquence, le rapporteur proposait :

1° De donner au signe de la capacité électorale un cens fixe, positif et facile à saisir; (la commission préférait le cens déterminé au système des plus imposés, parce que, disait-elle, avec ce dernier système nul n'était assuré de conserver le titre d'électeur; car toute nouvelle fortune qui s'élèverait, tout propriétaire nouveau qui s'introduirait dans un département, mettrait en péril les droits des derniers inscrits sur les listes. Le cens électoral, adopté par la majorité de la commission, était fixé à 240 francs;

2° De ne baisser le cens d'éligibilité qu'à 750 francs, au lieu de 500 francs admis par le gouvernement;

3° De borner les adjonctions à un très petit nombre de classes de citoyens.

Ainsi, il était évident que tous les efforts de la majorité de la commission avaient eu pour objet de s'éloigner le moins possible du système électoral fixé sous la restauration, sauf le double vote, la circonscription électorale et l'influence exercée par le gouvernement sur les élections par la désignation des présidents de collége.

Grand fut le désappointement des membres de l'opposition et de la presse libérale, quand M. Bérenger eut fait connaître le vœu de la majorité, rendu plus contre-révolutionnaire encore par les motifs sur lesquels elle s'était fondée pour remanier ainsi de fond en comble le projet ministériel, et en effacer le peu de concessions faites à l'opinion publique.

Ces motifs méritent d'être consignés dans les annales de notre pays, afin de justifier la qualification de *contre-révolutionnaire* donnée à la grande majorité des députés qui avaient créé le gouvernement du *sept août*.

« Diverses considérations, disait le rapporteur en traitant du cens électoral, avaient fait penser à la majorité qui s'était formée d'abord dans votre commission, que le cens destiné à établir la capacité politique pouvait, sans inconvénient, être abaissé à 200 francs. Dans ce système, les conditions de capacité étaient considérées en elles-mêmes, indépendamment du nombre d'électeurs qu'elles pouvaient produire. Une fois la condition de capacité reconnue, il paraissait peu importer quel nombre d'électeurs elle produirait. Les tableaux fournis par le ministre de l'intérieur, dont à la vérité il ne garantissait pas l'exactitude, n'élevaient pas ce nombre au-delà de cent soixante mille payant 200 francs de contributions directes.

« Mais des considérations nouvelles, d'autres motifs, ajoutait le rapporteur, ont, sur cette question, changé la majorité de la commission. On est parti du point que, les colléges créés par la charte de 1814 ayant été reconnus éminemment bons, il y aurait du danger à changer trop brusquement les conditions de capacité qui étaient alors exigées. On a craint de compromettre l'avenir de la France si, dédaignant une expérience de seize années, on se jetait dans un système dont il serait difficile de prévoir les effets.........

« Ce n'est pas non plus sans inquiétude, messieurs, que les membres qui ont formé cette nouvelle majorité ont porté leur attention sur le nombre d'électeurs que l'abaissement du cens à 200 francs pourrait produire.......... Ils appréhendent l'action des partis, qui se fait toujours plus vivement sentir sur les masses lorsqu'elle s'exerce sur un nombre plus limité et plus éclairé....... La nouvelle majorité a donc cru qu'il était plus prudent d'agir progressivement; c'est le motif qui l'a déterminée à vous proposer de fixer le cens électoral à 240 francs, avec cette combinaison que, dans tous les arrondissements électoraux où le nombre des électeurs produit par ce cens ne serait pas dans la proportion d'*un* par *deux cents* habitants, on l'éleverait jusqu'à cette proportion, en appelant les plus imposés. »

Ainsi, la majorité, satisfaite des résultats obtenus sous la restauration par son système électoral, s'y accrochait de toutes ses forces, évidemment pour se perpétuer au pouvoir, comme l'en accusaient les journaux; elle ne trouvait rien de mieux à faire qu'à maintenir le cens exigé par la charte octroyée; car il ne faut pas perdre de vue que le cens de 300 payé en 1814 et 1820 était, en 1830, représenté par 246 fr., à la suite des divers dégrèvements accordés à la contribution foncière.

Arrivant ensuite au cens d'éligibité, « la commission, disait M. Bérenger, n'a été d'accord que sur la nécessité d'un cens quelconque, et sur celle de l'abaissement du cens primitif.

« Deux opinions se sont formées sur la fixation du cens nouveau.

« L'une d'elle a cru trouver de graves inconvénients dans un abaissement qui serait excessif; elle n'a pu se résoudre à descendre audessous, d'abord de 800 francs, et en dernier lieu de 750 francs. Elle s'est fondée sur des raisons qui méritent toute l'attention de la Chambre.

« Selon cette opinion, le caractère de la dernière révolution est le triomphe de la démocratie; la Chambre a gagné tout ce que les autres pouvoirs ont perdu : de son organisation doit donc dépendre la nature et le sort du gouvernement. Si elle ne renferme pas certains éléments d'aristocratie, si elle n'appelle pas dans son sein des hommes qui aient intérêt à s'opposer à l'envahissement trop subit des idées démocratiques, on ne peut plus répondre de l'avenir. Il est d'ailleurs utile de n'appeler que des hommes auxquels leur position de fortune a donné assez de loisir et d'indépendance pour leur permettre de diriger leurs études et leurs réflexions vers les affaires publiques. Cette classe, qui existe abondamment en Angleterre, manque en France.....

« La nécessité de circonscrire les choix dans cette classe est même plus grande que par le passé, ajoutait le rapporteur, exprimant toujours l'opinion émise par la majorité de la commission; car les changements qu'a subis la charte française sont de nature à exiger, dans la Chambre élective, le concours de plus de lumières : le droit d'initiative qui lui est accordé fait un devoir à chacun de ses membres d'être plus instruit des intérêts généraux de la société.... La majorité de votre commission, que ces considérations ont touchée, a cru que la fixation du cens d'éligibilité à 750 fr. satisferait suffisamment à ce que l'on doit accorder aux nécessités du moment, sans trop affaiblir les conditions qui lui paraissent indispensables pour garantir de bons choix. »

Jamais on n'avait présenté des arguments aussi pitoyables, aussi propres à blesser l'élite de la France; c'était le même langage qu'avaient tenu les ultra-royalistes lors de la discussion de la loi électorale de 1820. Et cet insolent langage parut encore plus intolérable, aux yeux des hommes qui voulaient asseoir la liberté sur les bases les plus larges, en ce qu'il exprimait la pensée de la nouvelle aristocratie qui s'était élevée sur les épaules et par les efforts du peuple.

Après avoir exprimé l'opinion de la majorité, le rapporteur annonçait qu'il s'était pourtant trouvé dans le sein de la commission une minorité désirant l'abaissement du cens d'éligibilité à 500 fr. Pour appuyer cette opinion, M. Bérenger se livrait aux calculs suivants, curieux à méditer, en ce qu'ils font connaître jusqu'où allait le privilége accordé par la restauration aux censitaires de mille francs, indépendamment des doubles votes.

« Lorsque le cens de mille francs était exigé, disait-il, il ne se trouvait en France que seize mille éligibles : si l'on veut distraire de ce nombre les infirmes, les hommes peu capables, ceux dont la fortune est insuffisante ou embarrassée, ceux auxquels la nature de leurs affaires ou des soins de famille ne permettent pas de s'éloigner de leur domicile pendant la moitié de l'année; ceux enfin qui, par une multitude de causes aussi difficiles à saisir qu'à indiquer, ne peuvent jamais devenir, sous le point de vue politique, les objets de la confiance de leurs concitoyens, on trouvera que c'est beaucoup s'il existe un dixième des éligibles qui puissent réellement être élus. Sous l'ancienne charte,

les choix de toute la France étaient donc tenus de se circonscrire entre *quinze* ou *seize cents* personnes. Il faut ajouter encore que, si les éligibles se trouvaient en plus grand nombre, dans les grandes villes, les trois quarts des départements n'en comptaient pas cent; de sorte que, le plus souvent, le choix des électeurs de chacun des départements pouvait à peine se porter sur huit ou dix citoyens, et si leur députation se composait de trois ou quatre députés, la loi ne leur offrait réellemeut pour chacun d'eux qu'une canditature de deux ou trois personnes : on sent tout ce qu'un tel système avait de vicieux.

« En réduisant le cens à 750 francs, continuait le rapporteur, le nombre des éligibles serait augmenté de cinq à six mille, ce qui ne pourrait être suffisant; tandis qu'en l'abaissant à 500 francs, il serait porté à 42,000, c'est-à-dire au cinquième environ du nombre des électeurs, proportion semblable à celle qui existait précédemment. Mais en faisant sur ce nombre la déduction des neuf dixièmes incapables ou impropres aux fonctions de député, les choix des électeurs seraient réellement limités à quatre mille deux cents éligibles; ce qui n'offrirait guère que neuf ou dix candidats à chaque choix.

« La minorité avait donc puisé dans ces calculs de puissants motifs pour demander que le cens d'éligibilité fût abaissé à 500 francs ; mais cette opinion n'avait pas prévalu dans la commission, et le cens de 750 francs, auquel la majorité s'était arrêtée, est, disait le rapporteur, la condition qu'elle vous propose d'attribuer à l'éligibilité. »

Ainsi, la majorité de cette commission ne trouvait rien de mieux à faire que de s'en tenir, à l'égard du cens électoral et du cens d'éligibilité, aux prescriptions de la charte de 1814; car 240 francs et 750 francs de contributions directes payés en 1830, représentaient assez exactement 300 et 1,000 francs payés en 1815 et 1820.

Conséquente avec elle-même, cette majorité restreignait aussi le cercle des incompatibilités, élargi par le projet du gouvernement; et enfin elle repoussait la plupart des adjonctions proposées par le ministère lui-même. C'était ainsi qu'elle entendait réaliser les promesses de l'Hôtel-de-Ville et même celles de la charte!

On comprend tout ce qu'un pareil système dut soulever de colère et d'indignation dans la presse libérale. Il faut lire les journaux patriotes de cette époque pour se faire une idée des réflexions amères que tant de déceptions arrachaient à ceux des journaux qui jusqu'alors avaient soutenu la Chambre. La *Gazette de France* elle-même lui reprochait d'avoir refusé au pays les libertés communales et électorales, celle de l'enseignement et une organisation de la garde nationale, sans exception de parti : ce dernier journal appelait la loi électorale proposée par la commission, une *législation honteuse* et *méfiante*. Et quand le *Journal des Débats* assurait que la majorité de la Chambre, accusée de vouloir se perpétuer au pouvoir, demandait à être renvoyée devant le peuple, la *Tribune* lui répondait. « Oui les sauveurs du juste milieu veulent bien consentir à être dissous ; mais ils veulent se représenter devant les colléges électoraux de Charles X, devant leurs chers colléges électoraux de la légitimité tout entière. »

La discussion du projet de loi vint à l'appui de ces assertions.

Ce fut en vain que l'opposition, convaincue qu'il ne sortirait rien de bon, rien d'utile pour la nation du projet ainsi remanié, proposa, par l'organe de MM. Isambert et Enouf, de remplacer ce projet par une loi en peu d'articles, destinée à pourvoir aux plus pressants besoins. Cette proposition fut rejetée par la majorité de la Chambre; et l'on passa aux articles.

MM. André, Bernard et de Sade, appuyèrent l'abaissement du cens électoral, et, faute de mieux, ils proposèrent le taux de 200 francs, repoussant tout cens d'éligibilité, par la raison que les garanties exigées des électeurs leur paraissaient plus que suffisantes.

Le chiffre de 240 francs, adopté par M. Jars, fut proclamé par ce député comme le seul raisonnable; il se prononça contre tout abaissement au-dessous de ce taux par des considérations d'ordre et de stabilité.

« Nous venons d'entendre un éloquent discours, reprit le général Lafayette, en faisant allusion aux grandes phrases de M. Jars, et néanmoins il ne résulte de toutes ces fleurs, qu'un fruit unique, le maintien du chiffre de Louis XVIII et de sa charte octroyée. Mes principes sur le droit électoral ont été si souvent manifestés à cette tribune que je ne viens pas en répéter ici le développement. Le droit d'élire ne vient pas d'en haut; il appartient à tous les citoyens, et ne doit avoir d'exception que l'incapacité d'exercer ce droit. Mais la question se trouve en ce moment, entre le taux de 200 fr. et celui de 240 francs. Je n'ai pas besoin, comme le préopinant, de retourner chez moi pour savoir si mes voisins et amis, ne payant que 200 francs, sont en état de choisir un dé-

puté. Je suis assuré que, non seulement eux, mais une foule de citoyens qui payent beaucoup moins, sont aussi propres que nous à faire de bons choix. Aujourd'hui, dans l'alternative où nous sommes placés entre le cens de 240 et de 200 francs, je voterai pour l'amendement, ne fût-ce que pour sortir de ce chiffre malencontreux de Louis XVIII. Mais c'est avec une sorte d'embarras, je dirai même de honte, que je me trouve réduit à n'avoir à voter que pour un cens aussi élévé que celui de 200 fr. »

— « Aux voix ! aux voix ! crièrent les députés, après avoir écouté une réplique de M. Augustin Périer en faveur du cens proposé par la commission ; aux voix l'amendement ! » Et la Chambre dont, suivant les expressions de M. Laffitte, la majorité était *variable*, *insaisissable*, se montrait disposée à adopter le chiffre de 200 francs, quand M. Benjamin Delessert, qui présidait, crut devoir lever la séance, malgré les vives réclamations de l'opposition.

Par cette manœuvre déloyale et contraire au réglement, les partisans des restrictions évitèrent ce jour-là un vote qui les aurait contrariés. Ils fournirent à leurs adversaires l'occasion de protester contre le scandale auquel avait donné lieu la conduite arbitraire du vice-président, qui, le lendemain, fut attaqué avec vivacité. M. Odilon Barrot demanda la mention au procès-verbal de ce qui s'était passé, et M. de Tracy opina pour que le président fût blâmé. La majorité rejeta ces deux propositions.

Il fallut donc reprendre la discussion du cens électoral, ou plutôt de l'amendement de M. de Sade qui le baissait à 200 francs. Le taux proposé par la commission fut encore défendu avec force par M. Gauthier. Ce député du centre profita de l'occasion pour faire le plus pompeux éloge de la majorité, et pour reprocher à la fois au ministère sa violence et sa faiblesse.

Rentrant dans la discussion, M. Berryer parla contre l'établissement de tout cens, et demanda la convocation des assemblées primaires sur les bases de la loi de 1791. C'étaient là les nouveaux principes proclamés par les journaux légitimistes, et M. Berryer, auquel les inspirations de la liberté prêtent toujours ses plus éloquentes paroles, ne manqua pas d'excellentes raisons pour appuyer son opinion. De pareilles idées parurent *excentriques* à la Chambre de 1830, et la proposition de M. Berryer n'obtint pas plus d'un tiers des voix.

Cependant la réduction à 200 francs du chiffre proposé par la commission pour la capacité électorale fut enfin adoptée, au grand chagrin des centres.

Mais quand on aborda la question des adjonctions aux listes électorales des personnes exerçant les professions libérales, la majorité repoussa impitoyablement les professeurs des facultés de médecine, des sciences et des lettres, ceux du collége de France, du Jardin-des-Plantes et de l'École polytechnique ; les médecins, les juges, les avocats, les licenciés, les avoués, les notaires, les membres des conseils-généraux, les maires et adjoints, et les capitaines au long cours ; elle n'accordait la capacité électorale qu'à la seule aristocratie des richesses et de *la boutique*. Ce ne fut qu'à la majorité de très peu de voix qu'elle admit les membres de l'Institut, et les anciens militaires jouissant de 1,200 francs de pension ; et encore les soumit-elle à l'humiliante condition exigée par M. J. de Larochefoucault., de payer un *demi-cens*, c'est-à-dire 100 francs de contributions. Un seul des ministres de Louis-Philippe, M. Laffitte vota pour la plus grande extension des droits électoraux. Mais la majorité de la Chambre se montra, plus que la commission, restrictive des droits que les hommes des barricades croyaient avoir révendiqués pour tous les citoyens.

L'esprit de la majorité de la commission se révéla encore lorsque la Chambre eut à s'occuper des délégations ; cette majorité voulait que le *père*, une veuve ou une femme séparée de corps, pussent déléguer tout ou partie de leurs contributions à *leurs* fils, petits-fils, gendres ou petits-gendres, sans pour cela que le père perdît son propre droit d'électeur.

« Je cherche en vain sur quels principes le gouvernement et la commission ont pu se fonder pour attribuer à un homme qui exerce personnellement ses droits électoraux, disait à ce sujet M. Salverte, la faculté d'en déléguer une partie à ses enfants ou gendres, et de faire ainsi, tout en restant électeur, trois, quatre électeurs, s'il était assez riche ou s'il avait une famille assez nombreuse. » Et l'orateur faisait toucher du doigt les inconvénients d'un pareil système. Les intentions de la commission étaient bien claires : elle voulait favoriser, privilégier la grande propriété, en permettant aux riches contribuables de déléguer une partie de leurs contributions et conférer ainsi la capacité électorale à l'un ou à plusieurs de leurs enfants, gendres, petits-fils, etc. La majorité de la Chambre, éclairée par M. Salverte, réduisit le droit de délégation aux femmes, qui, disait-il, condamnées à une nullité politique, devaient au moins être représentées par leurs enfants ou par leurs gendres.

L'intérêt se ranima lorsque la Chambre eut à s'occuper du cens d'éligibilité. Trois systèmes se trouvèrent alors en présence : celui du gouvernement, celui de la commission et celui de l'opposition; le lecteur connaît déjà les deux premiers, et il devine le troisième. En effet, aucun homme de sens ne pouvait comprendre qu'après avoir choisi ses électeurs, le gouvernement voulût leur ôter le droit de choisir eux-mêmes ceux qu'ils pouvaient croire les plus dignes de représenter le pays dans les assemblées nationales. Exiger des conditions de cens pour être élu député, c'était, ainsi que le démontraient les calculs présentés par M. Bérenger, restreindre le choix des électeurs dans les bornes les plus resserrées, et il était dès-lors impossible de considérer l'élu des colléges électoraux comme le véritable représentant des électeurs. Les choix faits dans ce cercle devenaient dérisoires, puisqu'ils étaient en quelque sorte imposés. Les gens instruits se rappelèrent tout ce qu'avait excité de mécontentement et de réprobation le *marc d'argent* exigé par l'Assemblée constituante; ils virent avec peine que le gouvernement, issu d'une grande révolution dirigée contre le despotisme et l'aristocratie, et par conséquent opérée en faveur de la liberté et de la démocratie, se traînât dans les voies de la restauration. Ils firent donc tous leurs efforts, tant dans la presse qu'à la tribune, pour amener la Chambre à repousser tout cens d'éligibilité.

C'était méconnaître l'esprit aristocratique et égoïste qui animait cette assemblée de bourgeois et de fonctionnaires; aussi l'opposition ne put-elle faire prévaloir son système, quoique MM. Salverte, Odilon Barrot, Lafayette, de Tracy et plusieurs autres membres des plus distingués de la Chambre l'eussent appuyé par d'exellentes raisons, et qu'ils eussent démontré que le meilleur moyen qu'avait le gouvernement et les législateurs d'attirer la confiance du peuple, c'était de montrer de la confiance en lui, en ses lumières, en son intelligence et en son patriotisme. « Or, disait, l'opposition, serait-ce en donner la preuve si, après avoir resserré le cercle des capacités électorales, on voulait restreindre encore le cercle de l'éligibilité. »

— « Sans doute, il y a une première garantie dans le corps électoral, répondit M. Montalivet; mais cette garantie est-elle suffisante? Il n'y a aucun doute qu'au moment de l'élection, le corps électoral que vous avez constitué est suffisamment éclairé pour choisir un homme capable; mais il faut que le citoyen présente deux garanties, l'une pour le candidat et l'autre pour le député, dans un cens quelconque; car on ne conçoit guère qu'un citoyen puisse voter aucune augmentation d'impôts, sans qu'il ne s'en ressente lui-même.

« On a dit que la restauration avait déjà cherché à établir le contre-poids que nous demandons, ajoutait M. Montalivet, et que cependant on n'a pu parvenir à l'empêcher de tomber... Ce n'est pas ainsi que nous considérons la question; nous disons, au contraire, que la nation avait toujours conservé rancune à la restauration; la restauration lui faisait, en quelque sorte, *mal au cœur.* » Ici la voix du ministre est couverte par une explosion de murmures qui se font entendre du côté occupé par les légitimistes (1). « Ces expressions qui m'ont échappé, reprend le ministre, me paraissent les plus propres à bien caractériser les sentiments qui se trouvaient au fond de tous les cœurs français. » — « Oui, oui! s'écrie-t-on du côté gauche; ce sont les répugnances de Manuel. » — « C'est le sentiment que j'éprouve encore maintenant que mon esprit peut se reposer sur la révolution de juillet. Aujourd'hui plus de répugnance, concluait le ministre, nous n'avons plus à craindre ces mouvements soudains d'une population tout entière; aujourd'hui il ne s'agit plus d'un gouvernement de minorité. »

Les raisons du ministre de l'intérieur n'étaient pas bien concluantes; mais il en avait de meilleures à sa disposition, les boules noires des centres. Aussi quand on mit aux voix l'amendement de M. Salverte, que venait d'appuyer encore M. de Tracy, cet amendement fut-il rejeté à une grande majorité.

Le débat allait donc se circonscrire entre la proposition ministérielle et celle de la commission; et cette question de chiffres, qui, en résultat, ne pouvait changer le système aristocratique de la restauration, n'offrait déjà plus aucun intérêt pour le peuple français.

M. de Las Cases essaya encore de présenter un autre amendement pour faire donner l'apti-

(1) M. Arthur de Labourdonnaye releva l'expression du ministre de l'intérieur, en lui rappelant que, par son âge, il avait dû avoir, à l'époque de la restauration, à s'occuper d'autres choses que d'impressions politiques.

« Au moment où cette Chambre termine une mission qui a pour but de rapprocher plutôt que d'aigrir les esprits, dit ce député, il serait temps d'en finir avec ces expressions choquantes, amères, dédaigneuses, qui retentissent trop souvent dans cette enceinte. On conçoit qu'elles puissent être dictées par un sentiment élevé lorsqu'elles s'adressent à un ennemi fort, puissant, et qu'on peut regarder en face; mais elles sont trop peu généreuses, lorsqu'elles s'adressent à la vieillesse, à l'enfance, à l'exil, au malheur. »

tude de l'éligibilité à tout électeur âgé de 30 ans, amendement qu'il appuya sur de très bons arguments; mais il échoua devant l'inflexible volonté de la Chambre, qui crut faire beaucoup pour l'opinion publique en adoptant enfin le cens proposé par le ministère, c'est-à-dire, celui de 500 francs.

L'ensemble de la loi, tel qu'il venait de sortir de cette dernière épreuve, fut enfin voté: 290 députés l'adoptèrent par des motifs divers, et 62 la repoussèrent; elle passa donc à une grande majorité.

A la fin de cette longue discussion, un article transitoire sur les listes électorales avait fourni à M. Charles Dupin l'occasion de combiner une disposition dont le résultat pouvait permettre la prolongation de l'agonie de la Chambre pendant encore un mois. M. Laffitte, amené à s'expliquer sur la dissolution, déclara que le roi ne s'étant pas encore expliqué, le ministre n'avait dû faire autre chose, en attendant la décision royale, que de donner à la couronne les moyens nécessaires pour pouvoir user de sa prérogative. « Ces moyens, dit-il, la couronne ne pouvait les tenir que de la Chambre; il lui fallait, d'une part, une loi des quatre douzièmes pour percevoir les impôts, et de l'autre, un crédit extraordinaire pour faire respecter la France au dehors. Ces deux lois, messieurs, vous sont proposées; elles prouvent que le ministère avait confiance dans le patriotisme de la Chambre; mais ces lois une fois votées, il restera la question que je respecte. Le roi aura à se prononcer seul s'il lui convient de dissoudre la Chambre ou de renvoyer le ministère. »

La question se trouvait ainsi clairement posée.

CHAPITRE XXXV.

Cas d'application du système de la non-intervention. — L'Autriche veut intervenir en Italie. — La France déclare s'y opposer. — Réponse altière de l'Autriche. — La guerre paraît inévitable. — Conduite de l'ambassadeur de France à Vienne. — Le roi et son ministre des affaires étrangères cachent la dépêche de Vienne à M. Laffitte. — Il donne sa démission. — Efforts du roi pour le retenir. — Détails à ce sujet. — Ministère Périer. — Opinions des journaux sur ce ministère.

C'était le 9 du mois de mars que M. Laffitte posait la question de cabinet dans les termes que nous venons de rapporter, et déjà, ce jour-là même, le roi avait à méditer s'il conserverait M. Laffitte ou s'il placerait à la tête des affaires d'autres hommes plus propres à seconder la politique de *juste milieu* qu'il voulait faire prévaloir; car il s'était passé des choses bien graves, tant à l'étranger qu'en France, pendant les quelques jours consacrés à la discussion de la loi électorale.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, du noble élan de juillet vers l'émancipation des peuples, il ne restait plus que le principe de la non-intervention, auquel le ministère Laffitte avait donné plusieurs fois une saction solennelle. Ce principe, le général Lafayette l'avait défini de la manière la plus ample; le roi, le gouvernement s'étaient plu à le proclamer formellement, et les ministres de Louis-Philippe avaient annoncé plusieurs fois à la tribune nationale l'adhésion et l'acquiescement officiel que ce principe avait obtenus des puissances étrangères.

C'était sous l'égide de ce principe salutaire que les Belges avaient reconstitué leur patrie indépendante; que les Polonais s'étaient décidés à rompre complètement avec l'empereur de Russie, et enfin que les Italiens des légations et des duchés du centre s'étaient levés contre les gouvernements qui les opprimaient.

Mais à peine les patriotes italiens eurent-ils chassé le duc de Modène, la duchesse de Parme et les légats du pape des pays insurgés, que ces princes dépossédés s'adressèrent à l'Autriche et sollicitèrent son intervention. Cette puissance était prête à entrer en campagne du côté de l'Italie; et, sans être arrêtée par la crainte d'allumer un incendie général, comptant peut-être sur l'invincible répugnance du chef du gouvernement français à tirer l'épée, elle n'avait pas craint d'annoncer aux puissances alliées, et particulièrement à la France, que ses armées se proposaient d'entrer dans le duché de Modène, attendu, disait-elle, que le congrès de Vienne avait assuré à l'empereur la *réversibilité* de ce duché.

La note verbale, présentée à ce sujet au cabinet français par M. d'Appony, avait pour objet :

1° De permettre que l'Autriche occupât immédiatement le duché de Modène à titre de réversibilité de ce duché à la maison de Hapsbourg, après l'extinction de la famille ducale, actuellement régnante;

2° De concourir en commun à faire accorder par le Saint-Siége une constitution représentative aux États de l'Église;

3° D'aviser respectivement et d'un commun accord, aux moyens d'opérer un désarmement général sur le continent.

Ces propositions firent naître de vives discussions dans un conseil de cabinet auquel fut

appelé le général Lafayette. M. Laffitte, le général Lafayette et le maréchal Soult combattirent les prétentions de l'Autriche, par le motif que la succession du duché de Modène n'était pas ouverte, et que, lors même que le droit de réversibilité, invoqué par l'Autriche, lui serait acquis actuellement, la France ne pouvait ni ne devait souffrir l'occupation.

Sur le point des institutions constitutionnelles à solliciter pour la Romagne, M. Laffitte déclara que les Italiens n'obtiendraient rien aussi longtemps que le pouvoir temporel du pape ne serait pas séparé de son pouvoir spirituel: il ne vit, dans la proposition de désarmer qu'un leurre de la part de l'Autriche, ayant pour but de laisser la France dans une fausse sécurité.

En résumé, M. Laffitte et quelques uns de ses collègues furent d'avis qu'il fallait rejeter la première proposition de l'Autriche, et d'ajourner indéfiniment les autres.

Mais le roi qui, avant la question que faisait naître Modène, s'était prononcé pour l'occupation de ce duché, se fondant sur les droits éventuels donnés à l'Autriche par le congrès de Vienne; le roi, qui venait de faire parvenir au pape l'assurance de toute sa sollicitude pour le rétablissement de la tranquillité dans ses États, insista longtemps pour que la France fît cette concession à la paix de l'Europe, et il ne se rendit à l'avis de M. Laffitte et des autres membres du conseil que lorsque le général Lafayette eût déclaré que la France se déshonorerait si elle laissait violer le principe de la non-intervention, proclamé par elle comme la base de sa politique.

Tout le monde paraissant d'accord, le président du conseil pria M. Sébastiani de rédiger une note basée sur les motifs qu'on venait de déduire, afin qu'on pût faire connaître sur-le-champ à l'Autriche les intentions de la France. Le lendemain cette note fut lue et adoptée par le conseil, et le ministre des affaires étrangères fut chargé de la transmettre à l'ambassadeur de France, pour qu'il en donnât communication au cabinet de Vienne. Le gouvernement français prévenait l'Autriche qu'il ne pouvait consentir à ce que ses troupes occupassent le duché de Modène, par les raisons déjà exprimées, lui déclarant que si, malgré les représentations de la France, les armées impériales entraient dans les États indépendants de l'Italie centrale, la France considérerait cette infraction aux principes posés comme un cas de guerre, et qu'aussitôt, ne prenant conseil que de son honneur blessé et de ses intérêts, une armée française franchirait les Alpes.

Quelques mois auparavant, et en tenant à la Prusse un pareil langage, la France avait empêché que les armées prussiennes ne fondissent sur la Belgique; elle avait ainsi rendu un immense service aux peuples belges. Mais alors l'Europe était dans la stupeur où l'avait plongée la révolution française; les rois redoutaient la force et l'influence de cette grande révolution; et la Prusse, quoique poussée par la Russie, s'était arrêtée devant des menaces qui pouvaient amener une guerre générale, et, de la part de la France, une guerre de propagande.

Malheureusement, les situations respectives de la France et des puissances étrangères étaient bien changées depuis le développement du système que Louis-Philippe avait fait prévaloir dans ses divers cabinets; le prestige attaché à la révolution de juillet n'existait plus ni en France ni à l'étranger; et ces mêmes puissances qui tremblaient à l'idée des conséquences auxquelles les exposait l'élan du peuple français contre le vieux despotisme européen, non seulement ne craignaient plus d'accepter le duel dont elles s'étaient cru menacées de la part de la France, mais encore elles semblaient défier sa longanimité.

Le roi de Hollande, sans s'inquiéter des prétentions de la conférence de Londres ni de ses protocoles, continuait, avec une activité extraordinaire, ses préparatifs de guerre, et n'attendait qu'une occasion favorable pour envahir la Belgique, devenue le jouet de l'Europe. Le czar de Russie avait jeté, en deçà du Niémen, ses nombreuses divisions de troupes pour écraser les plus chers et les plus fidèles amis de la France. Le roi de Prusse, dont les armements étaient bien connus de l'Europe, intervenait en Pologne de la manière la plus nuisible à la cause de la liberté.

Quant à l'Autriche, ses dispositions contre la France n'étaient un secret pour personne, et on lisait, sous la date du 9 mars 1831, dans un journal ministériel français (1) les renseignements suivants, que la presse libérale livrait à nos hommes d'État.

« Un voyageur arrivant de Constantinople par terre, et qui a traversé toute la monarchie autrichienne, où il a vu un très grand développement de préparatifs militaires contre la France, d'après l'opinion universelle des officiers et des bourgeois, nous transmet des détails propres à fixer l'attention publique et celle du gouvernement.

« La landwer est mise sur pied et continuellement exercée, infanterie, cavalerie, artillerie. L'esprit des peuples est travaillé contre la na-

(1) *Le Messager.*

tion française avec beaucoup d'énergie et de succès. On nous représente comme livrés à toutes les horreurs de 93, moins son énergie salutaire, pillant les églises, abattant les croix, incarcérant les prêtres, voulant, non plus seulement, comme dans la première révolution, le renversement des trônes et des autels, mais encore celui de la propriété, et marchant enfin à la décomposition entière de tout ordre social. Ces monstruosités obtiennent un crédit complet dans les deux tiers des pays soumis à la domination autrichienne, où, comme on sait, il n'y a point de presse pour détromper les esprits. De là resulte une espèce d'enthousiasme patriotique parmi ces peuples pour la cause de leurs foyers, de leurs croyances et de leurs propriétés, qu'on leur dit menacés d'une épouvantable subversion, et le gouvernement opère ses levées d'hommes et d'impôts avec le plus grand succès (1). »

Dans ces dispositions des esprits en Autriche, il était permis au cabinet de Vienne de ne plus dissimuler sa haine pour la révolution française et de s'affranchir des liens dans lesquels le retenait le principe de la non-intervention. La réponse de M. de Metternich aux représentations du gouvernement de Louis-Philippe, fut telle que devaient l'attendre ceux qui avaient tant contribué à humilier la France.

« Jusqu'ici, avait dit M. de Metternich à l'ambassadeur français, nous avons laissé la France mettre en avant le principe de la non-intervention; mais il faut qu'elle sache que nous n'entendons pas le reconnaître en ce qui concerne l'Italie. Nous porterons nos armes partout où s'étendra l'insurrecion italienne. Si cette détermination doit amener la guerre, eh bien! ajoutait M. de Metternich, vienne la guerre! nous aimerions mieux en courir les chances que d'être exposés à périr au milieu des émeutes. »

Le maréchal Maison, qui avait eu le temps d'étudier les dispositions de l'Autriche, excitée par la Russie, était préparé à cette réponse; aussi, en transmettant la menace du ministre dirigeant au ministre des affaires étrangères de France, s'empressa-t-il, en homme qui comprend la portée des choses, de donner les conseils qu'il puisait dans son patriotisme et sa vieille expérience. Son avis était que le gouvernement français devait se hâter de jeter une armée au-delà des Alpes, s'il voulait que la guerre s'éloignât de ses frontières.

Il pensait que la vue du drapeau d'Arcole suffirait pour soulever les peuples italiens, qui n'osaient pas trop encore suivre les classes élevées ou instruites, les seules engagées jusqu'alors dans le soulèvement de l'Italie centrale; et que les Autrichiens, obligés de faire de grands efforts pour se maintenir dans quelques parties de la Péninsule, se trouveraient réduits à ne plus menacer la Pologne, qui, dès-lors pourrait ressentir les effets de la vive sympathie que les Hongrois montraient pour elle.

Ne doutant pas que le premier coup de fusil tiré du côté des Alpes n'allumât une guerre générale, l'ambassadeur français à Vienne écrivit aussitôt au général Guilleminot, ambassadeur à Constantinople, pour lui apprendre que la guerre était imminente, et qu'il fallait agir auprès du Divan afin de susciter des embarras à la Russie. L'opinion du maréchal Maison était que la Porte, ne pouvant rester neutre dans le conflit qui se préparait, devait saisir avec empressement l'occasion de rompre avec la Russie et de reprendre les territoires que lui avait fait perdre sa dernière campagne contre les Russes. Une pareille détermination de la part du Divan eût été une salutaire diversion pour la Pologne, et l'eût mise en état de rendre de grands services à la France.

C'est ainsi que le maréchal Maison comprenait son devoir. Nous verrons bientôt comment le général Guilleminot comprit ceux que sa position lui imposait, et comment il fut récompensé par le gouvernement de Louis-Philippe.

Déjà même le duc d'Orléans s'était expliqué avec le général Lafayette sur la possibilité de la guerre, et l'on en était venu à se faire la question suivante : « Comment pourrons-nous arriver en Italie, sans traverser les états neutres du roi de Sardaigne? » Question à laquelle le général Lafayette répondit par ces mots : « Veuillez seulement nous dire par où vous voulez passer? » Et le maréchal Gérard recevait l'ordre de se tenir prêt à aller prendre le commandement du corps d'armée sur les Alpes.

De son côté, le général Lafayette répondait à MM. Misley, Fossati, Maroncelli et Linati, réfu-

(1) « Ce que vos journaux appellent avec raison des monstruosités, disait à ce sujet un journal de l'opposition, en s'adressant aux journaux ministériels; c'est vous qui les avez propagées dès le mois d'août, c'est-à-dire à une époque où les prétextes donnés maintenant à la mauvaise foi, par l'irritation qu'ont produite sept mois de déception, n'existaient pas encore. Il est vraiment glorieux pour les ministériels du 7 août d'avoir devancé, dans leurs colonnes, les mensonges, que répandent nos ennemis pour irriter les peuples contre la France. Que voulez-vous que pense l'étranger, lorsque vous ne cessez de crier : « la France est remplie d'anarchistes et de *Barbares*. » Que voulaient les patriotes avant d'avoir été exaspérés? que l'on consultât le vœu de la nation légalement émis; et vous les avez désignés au monde comme des anarchistes! »

giés italiens, correspondant avec les insurgés de leur pays :

« Vous pouvez rendre vous-mêmes à vos compagnons un sincère témoignage de la vive et profonde sympathie du peuple français à votre égard ; vous avez été à portée de connaître son admiration pour vous, ses vœux pour vos succès, le besoin qu'il éprouve de voir la noble et classique Italie conquérir et consolider sa liberté, sa nationalité et son indépendance. Mes collègues d'opinion à la Chambre et ailleurs, nommément ceux que des circonstances particulières à la Pologne ont formés en comité spécial, partagent au plus haut degré ce sentiment et m'ont chargé de vous l'exprimer.

« Quant au gouvernement constitutionnel qui régit nos affaires intérieures, je ne puis que vous référer à ce qu'il a proclamé lui-même à la tribune; j'ajouterai que j'ai eu connaissance de lettres officielles qui étaient d'accord avec ces principes. »

Tout paraissait donc concourir à entretenir les Italiens dans l'espoir que la France accourrait à leur secours, le cas se présentant où l'Autriche interviendrait dans leurs affaires.

Les ministres de Louis-Philippe s'étaient prononcés pour que la France en appelât à sa vaillante épée, si l'Autriche persistait dans ses prétentions de faire la police de l'Italie centrale, et le roi avait paru comprendre la nécessité de se départir de son système, si la réponse de Vienne l'y contraignait.

On attendait donc avec anxiété le retour du courrier expédié au maréchal Maison.

Tout à coup M. Laffitte apprend par les journaux que la réponse du cabinet de Vienne était arrivée et qu'elle était conçue dans les termes les plus altiers. Depuis quelque temps M. Laffitte avait eu de graves motifs de présumer qu'il existait une correspondance occulte entre la diplomatie étrangère et le Palais-Royal. Des soupçons s'étaient élevés sur la conduite du général Sébastiani, qui disait-on, n'avait pas fait connaître au conseil toutes les pièces diplomatiques relatives à la Belgique. M. Laffitte se rendit aussitôt auprès du roi, pour lui demander s'il avait connaissance d'une dépêche de Vienne, dont on parlait dans le public, et que les journaux disaient être arrivée à Paris depuis trois jours. Le roi, visiblement embarrassé, répondit que cette dépêche était en effet entre ses mains, et qu'on avait dû la garder secrète afin de se prémunir contre les indiscrétions qui se commettaient souvent dans le conseil.

En ce moment le maréchal Soult arrivait chez le roi; M. Laffitte lui parla de la dépêche et lui demanda s'il en avait eu connaissance. Le ministre de la guerre s'emporta contre le général Sébastiani, qui, disait-il, venait de commettre une véritable trahison en laissant ignorer au conseil une dépêche d'une aussi grande importance. Le général Sébastiani entrait alors au Palais-Royal; il fut vivement interpellé par ses deux collègues et principalement par M. Laffitte, qui le somma de mettre sous les yeux du conseil la lettre du maréchal Maison. Le ministre des affaires étrangères avoua qu'en effet cette lettre lui était parvenue, mais qu'il n'avait pas eu l'occasion de la communiquer au conseil; que d'ailleurs il n'y avait pas attaché une très grande importance. M. Laffitte et le maréchal Soult insistèrent pour prendre immédiatement connaissance de la dépêche, et M. Sébastiani dut aller la chercher à l'hôtel des Capucines.

M. Laffitte acquit bientôt la preuve que cette dépêche, dont il apprécia la gravité, était arrivée à Paris le 5 ; que, ce même jour, le roi en avait reçu une copie faite par le gendre de M. Sébastiani, et que ce dernier, d'accord en cela avec le roi, avait, pendant trois jours, caché au président du conseil la lettre du maréchal Maison. L'opinion des autres collègues de M. Laffitte fut qu'on avait voulu leur dérober la connaissance de cette importante dépêche, dans laquelle, après avoir fait connaître la réponse de M. de Metternich, l'ambassadeur de France ajoutait :

« Vous savez que jusqu'à présent personne ne s'est prononcé pour la paix plus ouvertement que moi; mais je me suis convaincu aujourd'hui que pour détourner les dangers qui menacent la France, il faut prendre sans retard, et avant que les levées de l'Autriche soient organisées, l'initiative de la guerre, et jeter une armée dans le Piémont. »

Comprenant aussitôt les conséquences que pouvait entraîner pour les ministres le recel de pareilles pièces, et s'effrayant pour sa responsabilité autant que pour le rôle qu'on lui faisait jouer, à lui ministre responsable d'un roi constitutionnel, protégé par son inviolabilité, M. Laffitte s'empressa de sortir d'une position aussi fausse que peu digne de sa loyauté; il pria le roi de recevoir sa démission.

Dans la soirée de ce même jour, 10 mars, des troubles graves se manifestèrent dans Paris. Déjà on avait vu des troupes nombreuses d'ouvriers se présenter dans les cours du Palais-Royal en criant : de l'*ouvrage et du pain!* Une autre réunion avait voulu planter un arbre de la liberté dans le jardin de ce même palais : on avait été obligé d'employer la garde nationale

pour repousser ces troupes d'hommes, que la situation des choses rendait turbulents. Mais dans la soirée, sur la fausse nouvelle qui s'était répandue à Paris de la défaite des Polonais et de la prise de Varsovie, d'autres rassemblements beaucoup plus considérables parcoururent les rues de Paris promenant un drapeau tricolore couvert d'un crêpe noir. Beaucoup, parmi les jeunes gens composant ces rassemblements, avaient placé des immortelles à leurs boutonnières ou des crêpes à leurs bras. Ils ne cessaient de faire entendre des cris en faveur de la Pologne, auxquels ils ajoutaient ceux : d'*à bas les carlistes! vive les patriotes!* Quelques groupes d'hommes du peuple se dirigèrent vers l'hôtel de l'ambassadeur de Russie, sur lequel ils lancèrent des pierres qui cassèrent les vitres. Pendant toute la soirée, les rues les plus fréquentées de la capitale retentirent des cris : *vive la Pologne! guerre aux Russes!*

Ces démonstrations populaires, qu'il avait été impossible de prévenir ou de faire cesser, tant elles trouvaient de sympathie dans la population et même parmi la garde nationale, effrayèrent le Palais-Royal; et quoique Louis-Philippe eût d'abord paru peu fâché de la détermination prise par M. Laffitte, il en témoigna de grands regrets le lendemain, pensant qu'il pourrait encore avoir besoin de la popularité de ce bon citoyen. Tout fut donc mis en œuvre pour le faire revenir sur cette démission. Louis-Philippe donna même à entendre à son ancien ami qu'il lui ferait plus de mal par sa retraite qu'il ne lui avait fait de bien en l'aidant à placer la couronne sur sa tête. M. Laffitte se montra bien décidé à quitter le pouvoir. Il comprenait enfin qu'en se résignant à rester le ministre responsable d'un roi qui voulait gouverner, et dont le système politique était diamétralement opposé à celui que lui, M. Laffitte, aurait voulu suivre, il achèverait de compromettre sa popularité, sans utilité pour la cause qu'il avait embrassée avec dévouement.

A l'issue d'une audience particulière dans laquelle M. Laffitte avait reconnu toute la différence qui existait entre les opinions gouvernementales du roi et les siennes, ainsi que l'impossibilité de faire prévaloir son propre système, M. Laffitte renouvela l'offre qu'il faisait de sa démission.

Dans la journée, M. Laffitte réunit le conseil. Il annonça à ses collègues combien la marche suivie jusqu'alors lui avait paru contraire aux principes de la révolution et funeste aux intérêts, à l'honneur de la France. Il développa ses idées gouvernementales, et invita ses collègues à opter entre son système et sa retraite. Ses collègues ayant gardé le silence, et l'un d'eux, M. Montalivet, ayant même annoncé qu'il ne pourrait pas marcher d'accord avec le président du conseil, M. Laffitte déclara la séance levée, et apporta, pour la troisième fois, sa démission au roi : cette fois elle fut acceptée.

Seulement le roi fit promettre à M. Laffitte de garder son poste jusqu'à ce que son remplaçant fût désigné.

Par suite de cet arrangement, le président du conseil parut encore à la séance du 11 mars, pour y soutenir le projet de loi concernant la création de 200 millions de bons du trésor, et l'aliénation de 300 mille hectares de *bois de* l'État.

La commission avait conclu à l'adoption du projet, sauf quelques amendements. Plusieurs membres le combattirent; aucun ne le fit avec autant d'aigreur que M. Duvergier de Hauranne. Cet ami des doctrinaires attaqua le ministère qui, disait-il, avait laissé pénétrer l'anarchie jusque dans les esprits. « Le nouveau gouvernement, s'écriait-il, avait besoin d'être aidé; au contraire il était tracassé, affaibli par ceux-là même qui revendiquaient le mérite exclusif de l'avoir fondé. »

M. Laffitte dédaigna de répondre aux attaques de ceux qui croyaient nécessaire de lui donner le coup de grâce. Il se borna à dire ces mots :

« Messieurs, il serait pénible pour les ministres de demander une confiance que vous pourriez leur refuser; cette confiance, je ne la demande pas, moi, comme ministre, je la demande comme citoyen, parce que l'intérêt de l'État l'exige; *et ce n'est pas probablement pour moi que je la demande.* »

— « Vous en êtes bien digne, lui crièrent tous les membres de l'opposition. Vous avez toujours la nôtre et celle de la France! »

Le soir, une foule immense de jeunes gens des écoles, grossie en route par des centaines d'ouvriers, descendait du Panthéon dans un ordre admirable. Ils allaient féliciter le procureur du roi, Comte, et le ministre de la justice, Mérilhou, le premier, d'avoir été destitué à la sollicitation de M. Persil; le second pour avoir préféré quitter son portefeuille plutôt que de signer la destitution de M. Comte.

Le *Moniteur* du 13 mars apprit à la France qu'elle avait pour ministres de son roi, M. Casimir Périer, au département de l'intérieur, et président du conseil; M. Louis, au département des finances; M. Barthe, à la justice; M. de Montalivet, à l'instruction publique et

aux cultes ; M. d'Argout, au commerce et aux travaux publics ; M. de Rigny, à la marine.

« Il ne reste plus au ministère, disait, à l'occasion de ces nominations, le rédacteur de la *Tribune*, un seul, je ne dis pas des auteurs de la révolution de juillet, (on les a d'abord rejetés, ou ils se sont écartés eux-mêmes), mais un seul des hommes qui se sont opposés à ceux qui prétendaient s'en servir uniquement pour devenir les ministres de Charles X... Les progrès de la contre-révolution à l'intérieur coïncident avec la marche de la coalition... Il ne reste plus aux amis de la liberté et de l'indépendance nationale qu'à suivre le noble exemple que leur donnent les citoyens du département de la Moselle (1). »

CHAPITRE XXXVI.

Manifestation de la presse indépendante contre le ministère Périer. — Programme qu'il publie. — Association nationale contre la marche du gouvernement. — Circulaire de Casimir Périer contre cette association. — Caractère du nouveau président du conseil. — Il se pose comme l'expression de la majorité de la Chambre de 1830. — Sa haine contre les hommes de la révolution. — Grands débats à l'occasion du système adopté — Singulière définition du général Sébastiani. — Premier résultat de la politique nouvelle. — Mesures prises contre les réfugiés italiens. — Entrée des Autrichiens dans l'Italie centrale. — Ils étouffent les révolutions de ce pays. — Atroces vengeances du duc de Modène. — Manifeste laissé par le gouvernement provisoire italien. — — L'ambassadeur de Louis-Philippe accable les vaincus.

Sur le seul bruit qui avait couru quelques jours avant le 13 mars d'un changement de ministère favorable aux contre-révolutionnaires, les journaux patriotes avaient jeté leur cri d'alarme :

« Un ministère *Casimir Périer*, disait la *Tribune*, c'est-à-dire un ministère appuyé sur les centres, et composé ou dirigé par les doctrinaires, serait, dans les circonstances présentes, la ruine de la patrie. Ce serait une déclaration de guerre formelle à la révolution de juillet et à tous les hommes qui y ont pris part. Or, quand les ennemis s'avancent vers toutes nos frontières, de quel nom appeler une telle déclaration ? Il n'y en a que deux ; on peut choisir : *folie ou trahison.* »

Le *National*, après avoir dévoilé les intrigues qui s'ourdissaient pour donner aux contre-révolutionnaires de la Chambre la possibilité d'essayer de nouveau leur système anti-national, comparait le ministère dont on s'entretenait à celui du *huit août.* « Laissons-les faire, s'écriait ce journal ; le *juste-milieu* aura *son effet sans cause ;* et ce ne sera pas cette fois encore la nation qui perdra la partie. »

Toute la presse indépendante se montra unanime pour repousser les combinaisons dont on parlait dans le public, et pour les considérer comme les plus funestes qui fussent encore sorties de la contre-révolution. On ne croyait pas qu'il fût possible de livrer la France et sa révolution entre les mains de ce qu'on appelait les nouveaux Polignac.

Aussi, quand le *Moniteur* annonça officiellement la retraite de M. Laffitte et l'avénement de M. Casimir Périer, une immense clameur de réprobation, dont la presse indépendante se rendit l'organe, s'éleva dans Paris. Le *Courrier français*, le *National*, le *Journal du Commerce* et le *Journal de Paris* se déclarèrent aussitôt contre le ministère Périer, dans l'avénement duquel ils ne voyaient qu'un défi, qu'une insulte faite à la révolution de juillet, qu'un nouveau ministère Polignac, préparant à la France quelque chose de plus honteux, de plus oppressif que ce qu'avait tenté la restauration. « *Quoi ! déjà !* » s'écriait le *Journal du Commerce.* — « En de telles circonstances, ajoutait la *Tribune*, l'espoir des amis de l'indépendance nationale doit se porter sur les associations dont la Moselle vient de donner le noble exemple : que tous les patriotes en fassent autant. »

A ces sinistres prévisions, les journaux qui avaient pris sous leur patronage le nouveau ministère et ceux payés pour faire l'éloge du pouvoir répondirent qu'il était temps que le gouvernement se montrât fort et qu'il adoptât un système propre à mettre un terme à tous les tiraillements qui l'avaient tourmenté.

Le *Journal des Débats*, devenu l'organe du chef du cabinet, fit connaître le programme adopté par le nouveau conseil de Louis-Philippe. « L'avénement du nouveau ministère, disait ce journal, est un système. Quel est ce système ? C'est le parlementaire ; c'est de gouverner avec les Chambres, de les prendre pour l'expression légale des mœurs et des idées de la France, de ne pas chercher l'opinion publique hors des Chambres... Le ministère nouveau ne veut pas la guerre et ne s'y laissera pas entraîner ; mais il pourra la faire, et la faire régulièrement, ayant remis *l'ordre dans l'intérieur.* L'ordre, tel est le besoin impérieux de la France. Le crédit est ébranlé, le commerce mourant ; l'ordre peut seul tout rétablir.... La tyrannie n'est plus en haut ; elle vient d'en bas. »

Ce programme, dans lequel on ne daignait

(1) C'est le département de la Moselle qui, le premier, forma l'association patriotique dont nous aurons à nous occuper bientôt.

seulement pas mentionner la révolution et ses conquêtes, n'avait pas besoin de commentaires. Le nouveau ministre voulait gouverner suivant la majorité de la Chambre et pour le seul intérêt de l'ordre et de la paix : il y avait dans ces deux mots de quoi séduire tous les hommes que la fièvre révolutionnaire avait effrayés et qui en redoutaient encore les accès.

Mais aussi, on pouvait se demander où conduirait un pareil système si effrontément contre-révolutionnaire; et on ne voyait, au bout de la carrière où le gouvernement allait entrer, qu'une *troisième restauration*.

Dès le lendemain, les journaux patriotes répondirent au manifeste de la contre-révolution par une association formée à l'instar de celle dont le département de la Moselle avait donné l'exemple : c'était l'expression de la méfiance des patriotes. Elle était conçue en ces termes : « Un comité s'est formé à Paris et a arrêté l'acte d'association suivant, présenté à la signature des patriotes du département de la Seine. L'acte est déposé au *Constitutionnel*, au *Courrier Français*, au *National*, au *Journal du Commerce* et à la *Tribune* : la première liste des signataires sera publiée incessamment.

« Considérant que la révolution de juillet a « fait, de la souveraineté nationale, la base de « notre droit public;

« Que déjà, en 1789, le triomphe de ces « principes avait armé contre nous la plu- « part des souverains absolus de l'Europe, qui « n'ont posé les armes qu'après avoir deux « fois rétabli un gouvernement fondé sur le « droit divin;

« Considérant qu'il est naturel de craindre « que les mêmes intérêts ne dictent aux rois « de l'Europe la même conduite à l'égard de la « France;

« Considérant que cette nouvelle coalition « ne pourrait atteindre son but qu'en relevant le « trône de Charles X, ou en partageant la « France;

« Considérant que, en 1815, la France, livrée « à l'étranger par le fait de la trahison ou de la « lâcheté de quelques dépositaires du pouvoir, « n'eût pas succombé, s'il eût existé, dans cha- « que département, des centres d'action ralliant « tous les citoyens prêts à périr pour sauver la « patrie de l'invasion;

« Les patriotes du département de la Seine « applaudissant aux sentiments qui ont dicté à « leurs frères de la Moselle l'acte d'association « patriotique du département de la Moselle;

« Ont arrêté :

« Art. 1er. Une association est formée dans « le département de la Seine, pour assurer l'in- « dépendance du pays et l'expulsion perpétuelle « de la branche aînée des Bourbons.

« 2. Sont membres de cette société tous ceux « qui s'inscriront ou se feront inscrire sur l'une « des listes déposées aux journaux indiqués ci- « dessus;

« 3. Chaque associé s'engage à payer une coti- « sation de *vingt-cinq centimes par mois*;

« 4. Tous les associés s'engagent, sur la vie et « sur l'honneur, à combattre par tous les sacri- « fices personnels et pécuniaires l'étranger et les « Bourbons, et à ne jamais transiger avec eux, « à quelque extrémité que la patrie soit ré- « duite;

« 5. Une première liste de signataires sera « publiée incessamment. Les dix premiers signa- « taires inscrits à chacun des journaux ci-des- « sus nommés, se réuniront, au jour indiqué « par le comité, pour s'entendre sur les moyens « de propager l'association dans le département « de la Seine. »

Grande fut la colère du nouveau ministre en apprenant que cette association, regardée par le gouvernement de Louis-Philippe comme un acte de l'opposition la plus vive et la plus déclarée, avait obtenu immédiatement l'assentiment d'une foule de notabilités; qu'elle se couvrait de nombreuses et imposantes signatures, parmi lesquelles on remarqua, dès le premier jour, celles de beaucoup de députés, magistrats et fonctionnaires de tout rang; et enfin qu'elle s'annonçait comme une fédération qui allait envahir toute la France. Cette colère se manifesta aussitôt par des circulaires que chaque ministre adressa à ses subordonnés pour leur défendre de prendre des *engagements politiques* envers toute autre autorité que celle qui avait reçu leurs serments.

« La défense de la révolution est le premier des devoirs du gouvernement, disait à ce sujet le nouveau ministre de l'intérieur aux préfets; une fédération formée pour remplir ce devoir suppose que le gouvernement ne le remplit pas; elle manifeste une défiance offensante pour les pouvoirs publics, pour les forces régulières de la société, et les accuse indirectement de trahir la cause de la liberté et de l'indépendance.......

« Le roi a ordonné, de l'avis de son conseil, que l'improbation de toute participation des fonctionnaires civils ou militaires aux associations nationales, fût officiellement prononcée. »

M. Casimir Périer ne se méprenait pas sur les intentions de ceux qui s'empressaient de souscrire à l'association. La défiance du pouvoir y était patente; mais il pouvait la faire cesser

instantanément, en se plaçant à la tête de cette association patriotique. Le gouvernement pouvait en avouer le but; il le devait même, sous peine de laisser peser sur lui le soupçon de trahir la cause de la France révolutionnaire. Une pareille détermination aurait imposé silence à tous ceux qui accusaient ses intentions. Il aima mieux s'en montrer blessé, et afficher une susceptibilité qui le constitua aussitôt en lutte ouverte avec les patriotes de toute la France. C'est ainsi que l'administration de Casimir Périer débuta.

Pour comprendre le motif de cette détermination à se placer dès le premier moment en guerre ouverte avec tous les hommes qui avaient fait la révolution de juillet, ou qui y avaient applaudi, il ne faut que se rendre compte de la position dans laquelle le nouveau président du conseil s'était placé.

D'un caractère hautain, impérieux, indomptable, d'un tempéramment bilieux qui le rendait irascible, emporté, Casimir Périer, qu'une ambition effrénée avait toujours dominé, était parvenu à occuper un rang distingué parmi les principaux libéraux qui firent longtemps la guerre à la restauration. Nul n'avait tenu un langage plus propre à se concilier l'opinion des masses, et à arriver à la popularité. Tout ce que le peuple éprouvait d'éloignement et de répulsion pour les Bourbons; pour les signataires des humiliants traités de 1814 et 1815, Casimir Périer l'avait exprimé avec force. Il s'était fait la réputation d'un tribun fougueux, inflexible.

Mais tout-à-coup on le vit changer de conduite. Après avoir recherché la popularité, il parut sensible à quelques avances que la cour lui fit; il cessa de monter à la tribune, et laissa croire qu'il n'était pas éloigné de servir le gouvernement qu'il avait si longtemps harcelé et combattu de toute la violence de son tempéramment.

L'influence de son nom sur les masses libérales était bien déchue au moment où éclata la révolution de juillet, et sa conduite, pendant ces jours de crise, fut loin de lui rendre la popularité dont il avait joui. On sait que tout ce que Casimir Périer eût désiré obtenir du mouvement de Paris ne dépassait pas son arrivée au ministère; et ses désirs auraient été comblés si l'Hôtel-de-Ville et le général Lafayette n'eussent pas répondu aux messagers de Saint-Cloud qu'ils arrivaient trop tard.

Casimir Périer, convaincu qu'il ne pouvait plus y avoir de place pour lui dans un gouvernement qui aurait suivi la voie ouverte par la révolution, fut dès-lors du nombre de ceux qui travaillèrent à réduire l'immense bouleversement de juillet aux minces proportions d'un événement ordinaire, destiné seulement à quelques changements de personnes. Vivant encore sur ce que l'opinion de ses collègues à la Chambre lui avait laissé de sa réputation de libéralisme, il figura nominalement dans la commission municipale, où il se refusa à signer tout ce qui exprimait la révolution et ce qui pouvait annoncer une séparation infranchissable entre les vainqueurs et les vaincus. Membre du premier cabinet de Louis-Philippe, on le vit se ranger toujours du côté des doctrinaires, par cela seulement que Lafayette et Laffitte marchaient à la tête de l'autre opinion. Cette conduite lui valut l'appui des centres de la chambre des députés, qui dès-lors se personnifièrent en lui.

Casimir Périer n'avait jamais perdu l'espoir de remplacer Laffitte; mais il fallait pour cela que le *système immuable* pût se développer sans obstacles. Au moment où ce dernier président du ministère acquit la certitude que les infractions de l'Autriche au principe de la non-intervention seraient tolérées; au moment où l'*ami de quinze ans* comprit enfin qu'il n'était plus qu'un obstacle à la politique de *juste milieu* et de la *paix à tout prix;* au moment où Louis-Philippe faisant semblant de vouloir retenir le chef de son cabinet, Casimir Périer rendait le ministère Laffitte impossible, en le faisant attaquer par la majorité contre-révolutionnaire de la Chambre.

M. Laffitte sortit parce que l'honneur de la France et l'intérêt de la révolution lui paraissaient nécessiter la guerre, et que la dépêche du maréchal Maison allait lui imposer l'obligation de la proposer.

M. Périer le remplaça parce que le roi ne voulait pas faire la guerre pour quelque motif que ce fût, et parce que les centres de la Chambre, convaincus que la guerre aurait fait arriver à l'assemblée des représentants de la nation d'autres hommes que ceux qui s'y trouvaient, auraient plutôt fait la guerre à la révolution qu'à l'étranger.

M. Périer se présentait donc, ainsi que le disaient ses amis, comme l'expression de l'opinion de la majorité de ses collègues les députés, et comme sympathisant avec celle du roi.

Mais on se tromperait si l'on supposait que cette similitude d'opinions gouvernementales eût fait taire chez le roi et chez le reste de sa famille la répugnance que l'on avait, au Palais-Royal, pour la personne de Casimir Périer et pour son caractère irascible; le roi, la

reine, le duc d'Orléans redoutaient Casimir Périer, et ils ne dissimulaient pas leur antipathie pour cet homme entier et intraitable. Ainsi, le nouveau président du conseil n'était pas plus aimé au Palais-Royal, qu'il ne l'était de la presse indépendante, de l'opposition parlementaire et des patriotes.

On raconte que lors de sa première apparition au Palais-Royal, en sa qualité de président du conseil, Casimir Périer se sentit accablé par l'accueil glacial qu'il reçut de la famille royale, et qu'aussitôt arrivé dans le cabinet du roi, il offrit brusquement sa démission, en s'écriant : « Des ennemis dans la rue, des ennemis au château, c'est beaucoup trop ! » Le roi eut, dit-on, beaucoup de peine à le calmer et à lui faire conserver un portefeuille qui paraissait déjà si lourd à celui qui l'avait tant désiré.

Casimir Périer savait combien il était détesté ; aussi que de haine n'apporta-t-il pas avec lui au ministère ! haine contre la presse patriote ; haine contre ceux de ses collègues restés populaires ; haine contre les hommes qui avaient chassé Charles X ; haine contre les sociétés populaires et les associations de patriotes qui voulaient faire triompher la révolution de juillet ; haine contre les principes qu'il ne professait plus ; haine contre tout ce qui lui rappelait une révolution accomplie malgré lui ; haine enfin contre les révolutionnaires de tous les pays. Et quelle haine ! celle qui maîtrise le cœur d'un ambitieux dont l'amour-propre se trouve blessé ; celle que distille le renégat sur tout ce qui lui rappelle la honte de son abjuration.

Le passage au pouvoir de Casimir Périer ne pouvait donc s'accomplir que par une lutte de tous les instants. Cette lutte commença le lendemain même de sa nomination : elle ne devait lui donner aucun répit pendant sa vie, et ne pouvait finir qu'à sa mort.

Le 18 mars, la Chambre ayant mis à l'ordre du jour la proposition faite par M. Baude de décréter le bannissement de l'ex-roi Charles X et de sa famille, Casimir Périer, qui n'avait pas encore paru à la tribune, y monta pour appuyer cette proposition. Il avait voulu saisir cette occasion pour faire voir que le gouvernement ne reculait pas devant le but que se proposait l'association nationale, but qui se trouverait en quelque sorte atteint, sans qu'il y eût nécessité de lier la France par une fédération générale, dès-lors sans objet.

Le président du conseil s'empressa de déclarer qu'il adhérait au projet présenté par l'ex-préfet de police : selon lui, ce projet aurait pour résultat de mettre en harmonie la législation qui prononçait déjà l'exclusion d'une autre famille. « Vous adopterez la grande mesure politique qu'on vous propose, poursuivit-il en s'adressant à la Chambre, et la nation française, en la consacrant, ne l'accompagnera d'aucune disposition qui ferait revivre la confiscation abolie par votre pacte fondamental. »

Cette dernière phrase ayant reçu l'assentiment de la Chambre, le nouveau président du ministère profita de la demande des quatre douzièmes provisoires pour exposer la marche que le ministère se proposait de suivre. Il lut alors une longue profession de foi élaborée en conseil.

« Toute loi de subsides, dit-il, est une loi politique : le ministère vous demande un vote de confiance ; il importe donc que le cabinet nouvellement constitué vous fasse connaître les principes qui ont présidé à sa formation et qui dirigeront sa conduite. Il faut que vous votiez en connaissance de cause, et que vous sachiez à quel système de politique vous prêtez votre appui. »

Entrant ensuite en matière, Casimir Périer déclarait que le nouveau conseil s'était constitué sur des principes arrêtés et convenus entre tous ses membres, et que par conséquent il y avait solidarité entre les ministres, comme il devait y avoir concours *sans restriction* de la part de tous les agents du gouvernement.

« Les principes que nous professons, et hors desquels nous ne laisserons aucune autorité s'égarer, continuait le président du ministère, sont les principes même de notre révolution. Nous devons les établir nettement, sans les exagérer, sans les affaiblir. Le principe de la révolution de juillet, et par conséquent du gouvernement qui en dérive, ce n'est pas l'insurrection, c'est la résistance à l'agression du pouvoir, le respect de la foi jurée, le respect du bon droit ; voilà donc le principe de la révolution de juillet, voilà le principe du gouvernement qu'elle a fondé. Car elle a fondé un gouvernement et non pas inauguré l'anarchie ; elle n'a point bouleversé l'ordre social ; elle n'a touché que l'ordre politique. Ainsi la violence ne doit être, ni au dedans ni au dehors, le caractère de notre gouvernement. Au dedans, tout appel à la force, au dehors, toute provocation à l'insurrection populaire, est une violation de son principe. »

Après avoir ainsi exposé ce qu'il regardait comme le principe et les conséquences de la révolution, principe qu'il réduisait à très peu de chose, M. Casimir Périer assurait que le devoir du gouvernement était simple, attendu

qu'il n'avait pas de grandes expériences constitutionnelles à tenter, la charte de 1830 ayant, disait-il, satisfait à tous les besoins des Français. « Ce qu'il faut, poursuivait-il, c'est que l'ordre soit maintenu, les lois exécutées, le pouvoir respecté. C'est d'ordre légal et de pouvoir que la société a besoin. »

C'était là, selon M. Périer, les seuls besoins de la société, de cette France qui venait naguère de renverser, aux cris de *vive la liberté!* l'ordre existant, l'ordre que le ministère voulait reconstituer. Comme on le voit, M. Périer faisait bon marché de la révolution, de ses principes, de ses exigences; il pensait que la France devait se croire heureuse avec une *quasi-restauration*, une *quasi-légitimité*.

Quant à la politique étrangère, M. Périer la liait et la subordonnait à la politique intérieure; ce qui ne promettait pas beaucoup. « Le principe de la non-intervention, disait-il, a été posé: nous l'adoptons, c'est-à-dire, que nous soutenons que l'étranger n'a pas le droit d'intervenir à main armée dans les affaires intérieures. Est-ce à dire que nous nous engageons à porter nos armes partout où il ne sera pas respecté? Ce serait une intervention d'un autre genre. Nous soutiendrons le principe de non-intervention en tout lieu, par la voie des négociations; mais l'intérêt ou la dignité de la France pourraient seuls nous faire prendre les armes. Nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à combattre pour sa cause, et le sang français n'appartient qu'à la France. »

Le long et très positif manifeste du nouveau président du conseil pouvait se résumer à ces trois phrases: haine aux principes de la révolution, guerre au parti démocratique, paix *quand même* avec la Sainte-Alliance, abandon des peuples qui ont compté sur la nation française.

Ainsi le proclamait le mauvais génie de la France, et cette grande nation, dont la puissance morale centuplait les forces, parce que tous les peuples opprimés comptaient sur elle, M. Périer la replongeait au rang subalterne que lui avaient assigné les traités de 1815, en déclarant au monde que la France n'existait que pour elle-même! Et de pareils blasphêmes étaient applaudis par des hommes qui se disaient patriotes, qui s'appelaient les représentants du peuple français, du peuple le plus généreux de la terre!

Et encore, si M. Périer était venu déclarer que la France ne se résignait à ce rôle égoïste que pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État; mais, par une de ces contradictions choquantes, après avoir vanté les bienfaits que la France devrait au retour de l'ordre et de la paix, le ministre n'hésitait pas à annoncer que, pour que le pays eût confiance en lui-même, le gouvernement avait besoin de grandes ressources extraordinaires. En conséquence, il demandait l'autorisation de reprendre à l'impôt direct ce que le dégrèvement lui avait rendu, c'est-à-dire, de lever des contributions extraordinaires pour l'exercice de 1831; ce qui, ajouté aux 100 millions du fonds de réserve, aux 200 millions de bons du trésor, à l'excédant demandé à l'impôt par le système nouvellement adopté, et à plusieurs autres ressources accidentelles créées pendant le même exercice, ne laissait que trop deviner combien la *paix à tout prix* coûterait cher.

L'opposition comprit tout cela: elle s'indigna du langage que M. Périer faisait tenir à la France; elle s'indigna de toutes les lâchetés que contenait le manifeste du nouveau président du conseil, et elle protesta, au nom de la nation, contre le système pour lequel le gouvernement demandait l'appui de la Chambre.

M. Eusèbe Salverte blâma hautement la politique intérieure et extérieure que le cabinet adoptait; il reprocha aux ministres d'avoir très mal compris la position de la France, et de l'exposer à des mécomptes irréparables, si, malgré leurs prévisions, la guerre éclatait entre elle et les puissances du Nord, après que la France aurait laissé périr les peuples dont elle pouvait se faire de puissants et fidèles auxilliaires.

Plus étonné que personne de la manière dont le ministère venait d'expliquer ce qu'il entendait par la non-intervention, Lafayette, qui s'était plu à donner aux Italiens, comme aux Belges et aux Polonais, l'assurance que la France ne permettrait point l'intervention armée dans aucun état indépendant; Lafayette, qui avait ainsi exposé sa responsabilité personnelle avec les insurgés italiens, demanda la parole.

« Les déclarations que vous venez d'entendre sur la manière d'expliquer le système de non-intervention me paraissent, dit-il, fort différentes de celles qui avaient été proclamées dès les premiers temps à propos de la Belgique, qui, définies à cette tribune, ont eu l'assentiment du ministère, et qui enfin ont été dernièrement consignées dans des dépêches que le ministère ne désavouera pas. Il me semble donc, messieurs, qu'à cet égard le gouvernement du roi paraît avoir changé de *maximes*. C'est dans ces termes que s'exprimait le cardinal de Richelieu à son entrée dans le conseil de Louis XIII, avec la différence que ce changement de *maxi-*

mes avait pour but d'empêcher les Autrichiens d'entrer en Italie. »

Lafayette, à qui le général Sébastiani avait reproché d'avoir avancé des faits inexacts, lorsqu'il avait dit que la Russie se préparait à faire la guerre à la France et que l'avant-garde s'était retournée contre le corps de bataille; Lafayette, dis-je, qui voulait prouver de la manière la moins contestable que la Russie, la Prusse et l'Autriche se moquaient du principe établi par la France, quoiqu'elles l'eussent adopté, profita de l'occasion pour donner au ministère des renseignements importants. « Ces renseignements, ajouta-t-il, sont dans mes mains; et c'est une obligation que j'ai au grand duc Constantin qui, à son départ, a oublié chez lui beaucoup de papiers. »

Et alors Lafayette lut à la tribune la correspondance que nous avons déjà fait connaître au lecteur en racontant les événements de la Pologne. Cette correspondance prouvait que Lafayette n'avait dit que la pure vérité. « Voilà, messieurs, sur quoi je me suis fondé, ajouta le général, lorsque j'ai soupçonné sa majesté l'empereur de Russie d'avoir des intentions hostiles contre nous. Je vous en fais juges.

« Quant aux autres voisins de la Pologne, ajouta Lafayette, après avoir donné à M. Sébastiani le temps de lire les pièces citées, je me borne à dire qu'un agent russe est à Breslau, et que lui-même a dit qu'il déciderait à son gré de toutes les personnes qui traverseraient le pays pour aller en Pologne ou en venir. On y arrête tout le monde; on prend l'argent non seulement de la banque, mais des particuliers; on y exerce des vexations qui ne sont ni dans le droit des gens, ni dans les principes de non-intervention. »

Revenant ensuite aux affaires d'Italie, il s'étonnait qu'après avoir dit que si les Autrichiens entraient en Italie la France n'y consentirait pas, on laissât les Autrichiens aller où bon leur semblait. « Que veut donc dire cette expression pour un grand peuple? s'écriait le général. Ce mot: *non je n'y consens pas*, en laissant violer son honneur, peut se trouver dans un poëme burlesque, mais non dans la diplomatie du peuple vainqueur, du peuple de juillet.

« Je connais peu les prétextes que l'on donne pour l'occupation de Modène; tout ce que je sais, c'est que nous ne pouvons pas abandonner le principe vital de notre existence.... J'attendrai, messieurs, les explications précises que l'on voudra bien nous donner sur les intentions du gouvernement relativement à l'Italie. Je lui demande aussi quelles sont ses intentions et ses principes sur la discussion élevée à l'égard du Luxembourg. Enfin, je réclame encore une fois les efforts du gouvernement en faveur de la Pologne, de cette glorieuse Pologne qui a droit aux sympathies, à l'intérêt de l'Europe entière, et pour laquelle, en s'élevant jusqu'à la hauteur du gouvernement de Louis XV, ajoutait ironiquement l'orateur, le gouvernement ferait un peu plus qu'il n'a fait jusqu'à présent. »

Ainsi pressé, le ministre des affaires étrangères monta à la tribune pour répondre à la fois à M. Salverte et au général Lafayette.

« On nous reproche, dit-il, de ne pas avoir secouru la Pologne, c'est-à-dire de ne pas être intervenus, et d'un autre côté, on nous dit: Vous n'empêchez pas les Autrichiens d'intervenir à Modène; vous laissez porter atteinte au principe de non-intervention. Que nos adversaires se mettent donc d'accord... Veulent-ils l'intervention ou la non-intervention?

« Le même orateur nous a reproché d'avoir proclamé un principe que nous n'avons su faire respecter nulle part. A-t-il donc oublié qu'il est à nos portes une Belgique indépendante et libre? » Et le ministre racontait tout ce que la France avait fait pour que la Belgique restât libre et indépendante de la Hollande.

Quant aux pièces lues par le général Lafayette, le ministre n'y voyait pas la preuve que la Russie eût voulu faire la guerre à la France. Intervertissant les dates, le général Sébastiani disait que l'empereur avait bien déclaré au roi de Hollande qu'il était prêt à accorder des secours pour combattre *l'insurrection belge*; mais sous condition que ses alliés s'uniraient à lui.

« Or, ajoutait le ministre, ces alliés, quels étaient-ils? la Prusse et l'Autriche, dont il eût fallu traverser les Etats et combattre les armées pour se rendre en Belgique. Eh bien! ni l'Autriche, ni la Prusse n'ont adhéré au secours que réclamait le roi de Hollande. Ainsi a été conservée à l'Europe cette paix que l'empereur de Russie lui-même ne songeait à troubler que dans des intérêts de famille, dont il a été détourné par d'autres événements et par une politique mieux entendue (1).

« Les orateurs qui réclament la stricte observation du principe de non-intervention ont dit que la violation de ce principe, en Italie, ajoutait le général Sébastiani, était un cas de

(1) Ces autres événements, dont parlait M. Sébastiani c'était l'insurrection de Pologne. Le général Lafayette avait donc raison de dire que les Polonais s'étaient sacrifiés pour l'Europe et pour la France.

guerre : c'est donc la guerre qu'ils ont proposée. Eh bien! examinons si la guerre est en effet commandée par l'intérêt et par l'honneur de la France. »

Et après avoir cherché à prouver que ni l'honneur ni la dignité de la France n'étaient intéressés à ce que l'on fît la guerre, le ministre s'écriait : « Est-ce sur l'autorité de ce seul argument que nous devons nous tenir pour condamnés à une guerre offensive, à une initiative qui nous obligerait de demander ou de forcer le passage sur le territoire d'Etats avec lesquels nous sommes en paix? .... Qu'on ne vienne pas nous dire ici que toute nation insurgée contre l'autorité légale qui la régit a droit à notre appui; que toute peuplade qui aura proclamé l'insurrection peut exiger que nos trésors, notre sang soient prodigués pour sa cause. Non, certes, cette politique ne saurait être celle d'un gouvernement sage et éclairé; cette politique serait la guerre éternelle à toutes les nations; c'est dire assez que la Chambre ne voudra jamais s'y engager. »

— « La violence des reproches qu'on nous adresse, répliqua le général Lafayette, exige quelques explications de ma part. On parle de nous comme si nous étions avides de guerre, prodigues du sang français. Il est assez bizarre que ce reproche s'adresse aujourd'hui à l'homme qui, dans la force de l'âge, et se trouvant, par les circonstances de 1792, à la tête du plus grand commandement militaire, était du parti qui voulait attendre que la déclaration de guerre nous fût faite par les puissances étrangères. Mais il est vrai qu'alors nos principes, nos amis, nos auxiliaires naturels n'étaient pas compromis dans les autres pays.

« Et, par exemple, ajoutait-il, lorsqu'on nous reproche de vouloir la guerre à tout prix, d'en attirer tous les malheurs sur notre pays, tandis que nous ne voulons que défendre son indépendance, sa liberté, son principe vital et l'honneur de la nation, ne pourrions-nous pas accuser, à notre tour, bien injustement sans doute, les amis de la paix à tout prix, de vouloir se faire pardonner, par les cours de l'Europe, notre révolution de juillet, en calmant l'élan de la liberté dans l'intérieur, et le laissant étouffer dans les pays étrangers?

« Laissons ces accusations, injustes des deux parts; mais je persiste à demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il est vrai ou s'il n'est pas vrai qu'il a déclaré officiellement que le gouvernement français *ne consentirait jamais* à l'entrée des Autrichiens dans les pays actuellement insurgés de l'Italie..... »

—« *Entre ne pas consentir et faire la guerre*, s'écrie M. Sébastiani de sa place, *il y a une grande différence.* »

— « Et moi, répond aussitôt Lafayette, au milieu de l'hilarité que produisait cette distinction ministérielle; et moi, s'écrie-t-il d'une voix retentissante, je persiste à dire qu'après une déclaration officielle et aussi positive, laisser ainsi violer l'honneur de cette déclaration, en se contentant de s'écrier : « Non, je n'y consens pas, » n'est pas compatible avec la dignité et l'honneur du peuple français. »

De toute cette longue et intéressante discussion, soulevée par la profession de foi du nouveau ministère, il n'en résulta qu'un fait bien constaté; c'est qu'après avoir fait signifier à l'Autriche, par le maréchal Maison, que la France s'opposait à ce que les troupes autrichiennes missent le pied dans les états indépendants de l'Italie centrale, le gouvernement de Louis-Philippe répondait, quinze jours après : « qu'entre ne pas consentir et faire la guerre, il y avait une grande différence. »

D'où venait ce changement de *maximes?* comme disait le général Lafayette. C'est que M. Laffitte, qui s'était bien clairement expliqué à cet égard (1), n'était plus à la tête du conseil du roi; c'est que le changement de personnes qui s'était opéré au milieu du mois de mars avait amené un changement total dans la politique, déjà bien timorée, du gouvernement de Louis-Philippe; c'est que les doctrinaires du conseil, appuyant le système personnel du roi, avaient voulu l'abandon des insurgés italiens; c'est, enfin, que Casimir Périer, assuré du concours de la majorité des Chambres, et ne craignant plus les partis, qu'il voyait divisés et sans forces matérielles, entrait à pleines voiles, non pas dans ce que l'on appelait le *juste-milieu*, mais dans la résistance, dans la réaction contre-révolutionnaire, satisfait qu'il était de pouvoir appesantir sa main de fer sur les hommes qui avaient rompu avec lui.

Le premier résultat de la politique dans laquelle le gouvernement de Louis-Philippe se lançait ouvertement, fut déplorable pour la France et pour la sainte cause de la liberté. Les Italiens des légations, des marches, de Modène et de Parme s'étaient, ainsi que nous l'avons raconté, insurgés contre l'autorité du pape, du duc de Modène et de la duchesse de Parme; toutes les classes instruites ou d'une position éle-

(1) « Si les Autrichiens entrent dans le duché de Modène, avait dit ce président du ministère, il y a *probabilité* de guerre; s'ils mettent le pied dans les légations, il y a *certitude.* »

vée s'étant trouvées d'accord, la révolution s'était opérée dans toutes ces contrées avec une étonnante facilité, et sans qu'il eût été répandu une goutte de sang.

Mais il s'agissait de consolider cette œuvre nationale; et, si les Italiens étaient disposés à faire tous les sacrifices qu'exigeaient la patrie et la cause de la liberté, il leur était impossible d'improviser les ressources en armes et en munitions qui n'existaient point dans leur pays. Les bras ne manquaient pas, quoique le peuple ne se fût pas jeté dans la révolution avec la même ardeur que les jeunes gens et la noblesse; mais on n'avait que très peu de fusils et presque point d'artillerie. Il fallait cependant organiser les anciens militaires et les volontaires nationaux. Quelques centaines de fusils, apportés à Livourne par des commerçants, furent arrêtés et saisis avant d'avoir pu dépasser la Toscane; et les piques que fit fabriquer le général polonais Grabinski ne remplacèrent que très imparfaitement les armes à feu.

Cette difficulté n'avait point d'abord arrêté l'élan des premiers moteurs de la révolution italienne; ils avaient marché en avant, d'un côté, jusqu'à Ancône, qui leur offrait, sur l'Adriatique, un port propre à assurer leurs communications avec l'extérieur; de l'autre côté, jusqu'au versant méridional de l'Apennin. Leur projet était de marcher sur Rome et d'ôter au pape son gouvernement temporel. Mais, si les classes élevées qui habitent cette ville étaient bien disposées pour seconder les insurgès des légations, le peuple, ignorant et superstitieux, les marchands de cierges, aussi nombreux à Rome que les épiciers et les marchands de vin à Paris, vivaient sous la dépendance des prêtres et des moines, et étaient prêts à défendre la domination sacerdotale. Le gouvernement papal donna des armes à ces classes, réorganisa quelques forces, et les révolutionnaires italiens furent obligés de s'arrêter à Orticoli, remettant à d'autres moments plus favorables l'exécution de leurs desseins sur la ville éternelle.

Cependant les insurgés recevaient des encouragements de toutes parts. Ceux de leurs amis qui habitaient Paris leur annonçaient la prochaine entrée en Italie de tous les patriotes exilés depuis les événements de 1821. Le général Lafayette leur avait aussi donné l'assurance que le gouvernement français ne permettrait pas qu'un seul soldat autrichien foulât le sol de l'Italie indépendante. Du côté de Naples, les révolutionnaires s'attendaient à un mouvement insurrectionnel; enfin les agents du gouvernement provisoire de Bologne faisaient presser le cabinet anglais d'accorder sa protection à l'Italie soulevée, en faisant respecter le principe de non-intervention proclamé par la France et adopté par l'Angleterre.

Mais de toutes ces espérances, aucune ne se réalisa. Le Vatican, très effrayé d'abord des progrès de l'insurrection, se montra aussitôt rassuré, non pas tant par les dispositions que montrait le peuple de Rome, et surtout celui qui habite la rive droite du Tibre (transteverini), mais plus encore par l'assurance que Louis-Philippe venait de donner au pape de toute sa sollicitude pour maintenir les États du saint-siége sous le gouvernement pontifical. Cette nouvelle, solennellement publiée dans Rome, y fut d'un grand secours à la cause du pape.

Les Napolitains ne bougeaient pas, dans la crainte de voir encore chez eux les Autrichiens. L'Angleterre ne se prononçait pas, et laissait ainsi les révolutionnaires abandonnés à eux-mêmes au moment où le pape recevait des encouragements.

D'un autre côté, les patriotes italiens réunis à Lyon, où le peuple leur montrait la plus vive sympathie, et ceux qui s'étaient donné rendez-vous à Marseille, avaient mis peu d'ensemble dans leur plan de pénétrer en Italie, et trop de lenteur à l'exécuter. Ceux de Lyon, après avoir reçu quelques encouragements du préfet du Rhône, M. Paulze d'Yvoi, qui semblait fermer les yeux sur leurs projets, étaient parvenus à faire quelques enrôlements, secondés en cela par les patriotes lyonnais. Mais au moment où ils allaient pénétrer dans la Savoie, une dépêche télégraphique ordonna au préfet de dissoudre les rassemblements d'Italiens et ceux des enrôlés, et de les empêcher, par tous les moyens, de passer les Alpes. Le préfet, désolé de porter obstacle aux desseins qu'il avait approuvés, quitta Lyon aussitôt, et laissa à un conseiller de préfecture, M. Faye, le triste soin de désarmer et de dissiper les hommes généreux qui allaient reconquérir une patrie pour eux et pour tous les Italiens.

« Habitants de Lyon, disait le conseiller de préfecture dans une proclamation à ses administrés, quelques tentatives d'enrôlements ont été faites parmi vous : des hommes que vous avez accueillis dans le malheur, qui ont trouvé chez vous un asile que la patrie leur refusait, ont abusé du droit de l'hospitalité en entraînant quelques uns d'entre vous dans des démarches qui auraient pour but de mettre

la France en état de guerre avec ses voisins, et peut-être avec l'Europe.

« Le gouvernement de Louis-Philippe, qui respecte le droit sacré de non-intervention, comme il le fait respecter à son égard et à celui des autres nations, ne peut tolérer sur *son territoire* l'organisation de corps ou bandes qui se dirigeraient sur les frontières, pour les franchir à main armée....

« La garde nationale et la troupe de ligne ont reçu l'ordre de dissiper toutes les bandes qui se dirigeraient sur la frontière, et d'arrêter les individus qui en feraient partie....

« Seuls, et sans secours étrangers, nous avons conquis nos *franchises* dans la grande semaine, ajoutait le représentant du préfet; laissons les peuples voisins régler comme ils l'entendront leurs intérêts avec leurs gouvernements. »

Cette curieuse proclamation, dans laquelle le conseiller de préfecture de Lyon et le secrétaire-général parlaient du *territoire de Louis-Philippe* comme s'il se fût agi de son domaine de Neuilly, eut des coïncidences remarquables, en ce que, le *jour même* où l'on annonçait aux habitants de la seconde ville de France que le gouvernement du royaume ferait respecter, à l'égard de tout le monde, le principe de non-intervention, la diète de Francfort recevait du conseil suprême de la guerre l'avis d'une résolution portant : « qu'il n'y avait « pas lieu de maintenir le principe de la non-« intervention, et que le temps était venu de « prêter main-forte à tout souverain *menacé*. » Et des estafettes avaient été envoyées pour hâter la levée et l'organisation des contingents.

Le *même jour* où la préfecture de Lyon faisait arrêter les patriotes italiens qui se disposaient à entrer en Italie, les troupes autrichiennes passaient le Pô pour se diriger à la fois sur Parme, Modène et Bologne!

Les mesures dictées par le gouvernement de Louis-Philippe au préfet du Rhône eurent pour résultat de faire avorter complètement l'expédition des patriotes italiens : à peine ces réfugiés et les Français volontaires qui marchaient avec eux (1) eurent-ils quitté Lyon, pour se rendre, par petites bandes, sur les frontières de la Savoie, que la gendarmerie, la troupe de ligne et des détachements de cavalerie furent lancés à leur poursuite. Ils atteignirent les rassemblements d'Italiens et d'enrôlés près de Meximieux. Le commandant en second des ouvriers lyonnais enrôlés, M. Mollard-Lefèvre, fut arrêté, les rassemblements dissipés et obligés de rentrer dans Lyon. Le général itailen, Régis, qui avait pris le commandement en chef de l'expédition, ne fut point arrêté parce qu'il était en avant.

Du côté de la Provence, d'autres Italiens, parmi lesquels se trouvaient deux des membres du comité de Paris, MM. Misley et Linati, et le célèbre général napolitain Pépé, furent aussi arrêtés à Marseille au moment où ils allaient quitter cette ville sur un bâtiment frété par eux, où ils avaient embarqué un millier de fusils, deux canons en bronze et quelques barils de poudre. Le préfet des Bouches-du-Rhône, M. Thomas, leur fit signifier les ordres du gouvernement de Louis-Philippe, et tous ces généreux patriotes furent forcés de renoncer au bonheur d'aller revoir leur patrie et d'apporter des secours à leurs concitoyens (1).

Le mauvais succès de ces tentatives, l'indifférence que les agents de la France et de l'Angleterre, à Florence, montraient pour la cause des patriotes, firent comprendre à ceux-ci qu'ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes. Aussi pensèrent-ils à s'organiser du mieux qu'il leur serait possible.

Le ministère de la guerre fut confié au général Armandi ; sept à huit mille gardes civiques furent armés et placés sous les ordres du général Busi. Le gouvernement provisoire de Bologne fut définitivement composé de MM. Armandi, Orioli, Vicini, Silvani, Zanolini, Sarti, Bianchetti, Sturani et Mamiani. Bianchetti fut envoyé à Florence pour obtenir des représentants de la France et de l'Angleterre quelques encouragements. Un officier supérieur, attaché à l'état-major général de la confédération helvétique, Hubert, fut chargé de se rendre à Paris dans le but de solliciter la médiation de la France en faveur des patriotes italiens. Enfin les Modénois, organisés et armés, furent placés sous les ordres du général Zucchi.

Mais déjà l'Autriche, sans s'inquiéter des protestations ni de l'*ultimatum* que le cabinet du Palais-Royal lui avait fait présenter par le

(1) Des patriotes lyonnais avaient offert aux Italiens de les faire escorter jusqu'à la frontière par deux bataillons de la garde nationale lyonnaise, mais ces Italiens refusèrent : néanmoins quelques citoyens, en habit de garde national et en armes, les suivirent jusqu'au moment où ils furent cernés par les dragons et les gendarmes français.

(1) Les Italiens arrêtés à Marseille étaient au nombre d'une centaine : on comptait parmi eux, outre les chefs déjà mentionnés, le comte Grilenzoni, de Reggio; Franceschini, de Parme; Mantovani, de Pavie; le capitaine Mori, de Faenza; plusieurs officiers napolitains attachés au général Pépé, et quelques génois compromis dans les événements dont leur ville avait été le théâtre en 1831.

maréchal Maison, venait d'ordonner à deux de ses divisions de passer le Pô. Ces troupes sortirent de la Lombardie le 1er mars et traversèrent le fleuve deux jours après. Une division marcha sur Parme et sur Modène; l'autre, forte de 20 mille hommes et commandée par le général Frimont en personne, se dirigea sur Bologne.

A la nouvelle de cette agression, les Italiens se préparèrent à se défendre. Mais il leur avait été impossible, dans moins d'un mois et privés de toute espèce de ressources, d'organiser des forces capables de résister à des troupes aussi nombreuses et aussi disciplinées que celles qui allaient les attaquer. Tout leur espoir se réduisit alors à gagner du temps, ne doutant pas que la violation, par l'Autriche, du principe de non-intervention, ne forçât la France à intervenir aussi. Beaucoup de patriotes regardaient même comme un événement heureux pour leur patrie la détermination violente du cabinet de Vienne. « Nous reverrons enfin les Français! » s'écriait l'un des membres du gouvernement provisoire. Ces malheureux ne savaient pas tout ce que l'intérêt dynastique conseillait de lâchetés à un gouvernement dirigé par des doctrinaires!

Le 5 mars, la division de droite était à Novi. Les insurgés modénois essayèrent d'arrêter sa marche : ils furent mis en déroute et obligés de se retirer dans la direction de Bologne. Parme et Modène furent occupés : le duc de Modène et la duchesse de Parme rentrèrent dans leurs états, le premier, traînant avec lui Menotti et l'avocat Borella, et ne respirant que punitions, proscriptions, échafauds : il consacra le jour de sa rentrée dans sa capitale à des actes de dévotion, et assista au *Te Deum* qu'il fit chanter pour célébrer la victoire des baïonnettes autrichiennes. Mais, dès le lendemain, il institua des commissions militaires pour découvrir et juger les fauteurs de l'insurrection qui l'avait obligé de fuir; et comme il avait proclamé que son premier devoir était de punir ceux qui s'étaient jetés dans l'insurrection, il ne manqua ni de victimes, ni de juges pour condamner, ni d'exécuteurs pour assouvir sa vengeance. Menotti et Borella périrent par le supplice de la corde, avec des circonstances révoltantes : un grand nombre d'autres patriotes cimentèrent de leur sang cette restauration imposée par les baïonnettes de l'Autriche; d'autres patriotes encore ne durent leur salut qu'à la fuite. L'hôte et l'émule de Don Miguel se signala par l'ordonnation de toutes les cruautés dont les rives du Tage avaient été effrayées naguère.

La duchesse de Parme adopta un système tout différent : satisfaite de se retrouver dans son palais, elle s'empressa d'accorder une amnistie à tous ses sujets. Quelques membres du gouvernement provisoire furent seuls mis en jugement; mais le tribunal les acquitta comme n'ayant fait autre chose, dans leur mission révolutionnaire, que suppléer à l'oubli de la duchesse de créer une régence provisoire pendant son absence.

Restait la question des légations.

Les Autrichiens entreraient-ils à Bologne et dans les autres villes insurgées contre leur souverain, sans provoquer une rupture avec la France, et sans forcer cette puissance à intervenir aussi en Italie?

Telle était la question qui occupait non seulement les patriotes italiens, mais ceux de la France, mais ceux de l'Europe attentive. Le baron de Frimont avait probablement mission de ne point entrer dans les États du Saint-Siége avant d'en recevoir l'ordre positif : aussi se borna-t-il, pendant plusieurs jours, à exécuter quelques marches et contre-marches, et ce ne fut que vingt jours après avoir passé le Pô qu'il se présenta devant le chef-lieu de l'insurrection italienne.

Ici les patriotes s'étaient montrés décidés à combattre l'invasion; ils avaient même envoyé des troupes vers le fleuve et du côté de Ferrare, où les deux fils du frère de Napoléon s'étaient montrés aux avant-postes et y avaient déployé le courage le plus propre à attirer sur eux l'attention des Italiens. Mais les patriotes se retirèrent devant les soldats autrichiens beaucoup plus nombreux, et ceux-ci entrèrent à Bologne le 21 mars.

Le bruit se répandit alors en Italie que le gouvernement de Louis-Philippe, renonçant, en faveur de l'Autriche, au principe de non-intervention, et revenant sur les déclarations positives faites à la cour de Vienne par le ministère Laffitte, avait consenti à ce que les troupes autrichiennes, appelées par le pape en vertu du traité récemment conclu entre ces deux souverains, entrassent dans les États de l'Église pour y rétablir le gouvernement renversé par l'insurrection, à la seule condition que l'occupation serait momentanée, et que les troupes de l'empereur se retireraient aussitôt. Ces bruits étaient-ils fondés? ou bien l'Autriche, bravant un gouvernement dont elle connaissait le point vulnérable et les préoccupations, avait-elle poussé son dédain jusqu'à défier la France d'exécuter ses menaces? Ce secret nous sera révélé plus tard; on pourra même le deviner facilement à la conduite que le

cabinet du *treize mars* va tenir envers son ambassadeur à Constantinople, pour avoir cru que l'honneur et l'intérêt de la France se trouvaient engagés dans les affaires de l'Italie.

Nous pourrions aussi examiner de quel droit l'Autriche interposait ses baïonnettes dans les querelles des peuples avec leurs gouvernements, de quel droit elle allait replacer des hommes éclairés sous la domination de prêtres ignorants et fanatiques : nous pourrions lui demander compte de sa conduite sauvage envers un peuple civilisé; mais l'Autriche nous répondrait insolemment : « Je remplis la mission que les gouvernements absolus tiennent de leur position; je vais étouffer les insurrections populaires partout où elles éclatent; c'est la loi de ma propre conservation : j'aime mieux courir les chances de la guerre que de perdre par l'émeute mes possessions en Italie.... » L'Autriche pourrait encore ajouter : « C'est aux gouvernements nés des insurrections à défendre les peuples qui s'insurgent. »

Cependant le gouvernement provisoire de l'Italie centrale avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour ne pas provoquer l'Autriche et pour lui ôter tout prétexte à faire la guerre : il avait même poussé ses scrupules jusqu'à désarmer les insurgés modénois lorsque, sous la conduite du général Zucchi, ils s'étaient réfugiés sur le territoire des légations; d'un autre côté, ayant craint que la présence dans les rangs des patriotes des deux jeunes hommes qui portaient un nom propre à faire ombrage aux dominateurs de la Lombardie, ne fût regardée comme hostile à l'Autriche, le gouvernement central s'était empressé de les rappeler de l'armée.

Mais toutes ces condescendances n'obtinrent pas même un répit de quelques heures. Les patriotes italiens, les membres du gouvernement, les députés à la confédération italienne qui s'étaient déjà réunis à Bologne, furent obligés de prendre la fuite et de suivre les bataillons d'hommes d'élite et de gardes civiques, qui se retiraient précipitamment vers la Romagne.

Dans l'extrémité où ils allaient être réduits, tous ces nobles, tous ces généreux Italiens avaient formé le projet de se réfugier dans les montagnes, où ils espéraient pouvoir défendre encore la cause de la liberté italienne. Mais, poursuivis sans cesse par les troupes autrichiennes, et obligés de leur résister souvent pour couvrir la retraite, ils prirent la détermination de se replier sur Ancône, dont les remparts, quoique démantelés, pouvaient leur offrir un abri, ou leur permettre une fuite sur mer. Ils y arrivèrent enfin, après avoir livré encore deux combats, à Rimini et à Catolica, dans lesquels les volontaires italiens donnèrent des preuves d'une grande intrépidité.

La place d'Ancône se trouvait dans un tel état de délabrement, qu'il paraissait difficile de pouvoir s'y défendre avec quelque succès; néanmoins les patriotes travaillèrent aussitôt à la mettre à l'abri d'un coup de main : ils placèrent des batteries à l'entrée du port, car, suivant toute apparence, ils allaient être attaqués par terre et par mer.

Bientôt la division éclata entre les réfugiés et les habitants; les premiers parlaient de se défendre jusqu'à la dernière extrémité; les autres voulaient épargner à la ville les horreurs d'un bombardement. Au milieu de cette confusion, et au moment d'être cernés de tous côtés par l'armée autrichienne, quelques patriotes renouvelèrent la proposition d'aller se défendre sur l'Apennin, où les troupes régulières, disaient-ils, perdraient tous leurs avantages. Mais il n'était déjà plus temps; et, le 28 mars, il ne restait plus d'autre parti à prendre pour les malheureux patriotes que de traiter avec le gouvernement papal.

Un manifeste, dans lequel les membres du gouvernement provisoire exposaient à l'Europe les motifs de leur conduite, fut alors publié : c'était leur testament politique.

« Un principe proclamé par une grande nation, qui avait solennellement promis, disaient-ils, de ne pas permettre qu'il fût violé par aucune puissance européenne, et la déclaration de garantie donnée par un ministre de cette nation, nous ont déterminés à seconder le mouvement du peuple dans ces provinces. Nous fîmes tous nos efforts pour remplir la tâche difficile de maintenir l'ordre au milieu de l'agitation d'une insurrection, et nous éprouvâmes le plaisir, bien doux pour nos cœurs, en voyant la révolution s'accomplir avec toute la tranquillité d'un gouvernement constitué, et sans répandre une seule goutte de sang.

« Mais la violation de ce principe consenti par la nation qui l'avait promulgué et garanti; l'impossibilité de résister à une grande puissance qui avait déjà occupé la majeure partie de nos provinces avec ses troupes, et notre désir d'empêcher le désordre et une inutile effusion de sang, sont les motifs qui nous ont décidés, dans la vue du salut public, loi suprême de tout état, à traiter avec S. Em. le très révérend cardinal Gian-Antonio Benvenuto, légat *à latere* de S. S. Grégoire XVI, et à remettre entre ses mains le gouvernement de ces provinces; ce qui a été accepté aux conditions suivantes. »

D'après ces conditions, discutées et adoptées entre les parties contractantes, aucun insurgé ne devait être molesté, dans sa personne ou dans ses propriétés, pour sa conduite antérieure au traité; ceux qui étaient employés du gouvernement ne devaient point être lésés dans leurs droits; il devait être remis des passeports à ceux des Italiens qui en demanderaient dans la quinzaine; et, quant aux étrangers, on leur accordait la liberté de partir sans être inquiétés.

Le cardinal Benvenuto mit son nom au bas de cette convention, qui fut aussi signée par tous les membres du gouvernement provisoire, moins le noble Mamiani, qui refusa sa signature, et la ville d'Ancône rentra sous l'autorité du Saint-Siége. Le lendemain, 29 mars, les troupes autrichiennes occupèrent la place, après toutefois le départ des principaux chefs de l'insurrection, qui, au nombre de 98, s'embarquèrent sur un bâtiment du commerce.

Mais la convention ne fut pas plus tôt connue du Vatican, qu'il résolut de l'annuler; le pape refusa de la ratifier, donnant pour prétexte que le cardinal Benvenuto n'était pas libre et qu'on la lui avait imposée de force. Aussitôt des édits de proscription, de confiscation et de mort sortirent du Vatican. Un nombre considérable d'insurgés furent arrêtés, jetés dans les cachots, renvoyés devant les commissions spéciales investies du pouvoir de juger toutes les personnes accusées d'avoir signé la déchéance du pouvoir temporel, toutes celles qui auraient publié des écrits séditieux et irréligieux, principalement dans les provinces révoltées, et tous les militaires qui auraient trahi leur serment en s'enrôlant dans les gardes civiques.

A ces innombrables exceptions près, Sa Sainteté, *par un effet de sa clémence*, accordait une amnistie entière à tous ceux de ses sujets qui n'avaient été qu'égarés ou entraînés. La réaction commença aussitôt, et elle fut d'autant plus cruelle pour les patriotes de l'Italie centrale, qu'elle s'opéra, pour ainsi dire, au nom de la France. L'ambassadeur de Louis-Philippe eut le triste avantage d'accabler les vaincus en déclarant, au nom de son maître, qu'il n'avait pu voir sans un vif ressentiment les auteurs de l'insurrection aggraver leurs fautes, en cherchant à excuser leur conduite sur de prétendues promesses de protection que leur aurait faites le gouvernement français (1).

(1) Les chefs de l'insurrection n'avaient point parlé de promesses de protection; ils ne s'étaient plaints que de la violation du principe de non-intervention proclamé par la France.

Quant à l'Autriche, elle acquit de nouveaux titres à la haine des Italiens en faisant capturer, contre le droit des gens et des nations, les nobles débris de l'insurrection italienne qui s'étaient embarqués sur un bâtiment neutre, en vertu d'une convention régulière. Ces captifs furent conduits à Venise, et jetés dans les cachots occupés par les malfaiteurs.

Que de nouveaux motifs pour les peuples de l'Italie de maudire et leurs oppresseurs et les gouvernements qui, ayant pu contribuer à leur délivrance, les avaient si lâchement, si inhumainement sacrifiés!

CHAPITRE XXXVII.

Violation du principe de non intervention par les puissances. — La France le laisse violer. — Conséquences de cet abandon. — Le ministère veut paraître fort. — Bannissement des Bourbons. — Proposition contre le cumul. — Grands débats sur l'association nationale. — Discours du général Lafayette. — Réponse de M. Casimir Périer. — Destitutions nombreuses. — Budget de 1831. — Dissolution de la Chambre.

Le principe de non-intervention, posé par la France comme une digue propre à arrêter les entreprises liberticides des souverains contre les peuples, adopté par les puissances dans la crainte d'une guerre de propagande, et solennellement proclamé, n'existait plus; l'Autriche venait de le violer de la manière la plus humiliante pour la France; la Russie le violait en s'apprêtant à écraser la Pologne; la Prusse le violait ouvertement en transformant ses villes frontières en magasins de ravitaillement pour les armées russes; l'Allemagne le repoussait comme la gênant dans ses vues, et l'Angleterre, qui avait reconnu ce principe avec empressement, dans le seul but de mettre la France hors d'état d'entrer en Belgique, le laissait périr partout ailleurs. En France seulement le président du conseil, le ministre de la guerre et celui des affaires étrangères en parlaient encore à la tribune; mais, à l'interprétation que lui donnait alors M. Sébastiani, il était évident que ce texte n'avait plus d'autre objet que de cacher aux yeux des niais les lâchetés du gouvernement.

Nous venons de faire connaître les nouveaux effets de l'abandon de ce principe en Italie; les baïonnettes autrichiennes avaient, en toute liberté, étouffé les révolutions de ce pays et livré les révolutionnaires aux vengeances des princes : c'était cependant la révolution de

juillet que l'Autriche attaquait en Italie ; c'étaient nos principes qu'elle combattait, notre exemple qu'elle punissait ; et cela, sans que le gouvernement de Louis-Philippe fît la moindre protestation ; et cela, aux applaudissements de son ambassadeur à Rome, qui félicitait le pape du succès obtenu par les armes de l'Autriche!

L'abandon des Italiens, l'humiliation de la France n'étaient qu'une partie du triste programme présenté par le nouveau ministère, et applaudi par la majorité de la chambre des députés. Le ministère Périer, subissant au dehors la honte de l'impuissance dans laquelle le tenait sa détermination de conserver la paix à tout prix, réservait toute sa violence pour l'intérieur. Aussi, depuis quelques jours, ne parlait-on plus que de frapper de grands coups : on arrêtait une foule de patriotes ; et le procureur-général Persil, qui s'annonçait comme voulant faire pâlir l'ombre de son devancier Bellart, et autres ombres non moins sanglantes, ne cessait de dénoncer et de faire saisir les journaux hostiles au gouvernement et surtout au nouveau ministère : on ne parlait plus que de citations, de réquisitoires et de procès faits à la presse, contrairement à tant de belles promesses à ce sujet.

L'idée fixe du président du conseil de Louis-Philippe était de se montrer *fort* au dedans, et pour cela d'écraser le parti républicain, le seul qu'il craignît, le seul qui parût redoutable à un gouvernement contre-révolutionnaire. Aussi ce ministre s'effraya-t-il peu de l'insolente parade de regrets et d'affection que firent les députés carlistes à propos de la proposition de M. Baude, tendante au bannissement de la branche aînée des Bourbons, pour lesquels on osait encore demander le bénéfice de la qualité de citoyen français. Ce que voulait Casimir Périer de toute sa volonté, c'était d'en *finir avec les anarchistes*, ainsi qu'avec les associations.

Ce double but, il crut pouvoir l'atteindre en s'armant de la loi sur les émeutes que venait de présenter le ministre de la justice, loi remplie de menaces et de sang, et en dénonçant l'association nationale comme une réunion de conspirateurs se coalisant, en dehors du gouvernement, pour le renverser.

C'est sur ces deux objets que vont se concentrer et les passions du président du conseil et les débats des Chambres. A peine fit-on attention à deux propositions importantes présentées par M. de Cormenin : l'une destinée à empêcher le cumul scandaleux des traitements touchés par plusieurs fonctionnaires, l'autre relative à l'organisation du conseil d'état.

La première de ces deux propositions, celle par laquelle son auteur voulait empêcher que des fonctionnaires touchassent à la fois plusieurs traitements, fut discutée et adoptée par la chambre des députés. Mais lorsqu'elle fut soumise à celle des pairs, M. le duc de Broglie la fit rejeter. Cette Chambre se borna à émettre le vœu que le gouvernement fît imprimer et distribuer, chaque année, la liste des personnes titulaires de plusieurs fonctions, afin, disait son rapporteur, que la publicité fît justice des abus qui existaient. La proposition de M. de Cormenin était à la fois une question d'économie et de morale ; la chambre des pairs n'osa pas détruire le cumul, parce qu'il profitait à un grand nombre de personnages importants, dont plusieurs siégeaient dans ses propres rangs.

L'attention de la Chambre et du public se ranima lorsqu'il fut question de la loi sur les émeutes, de l'association nationale et des explications que le gouvernement du roi dut donner à l'occasion de l'occupation de la Romagne et de l'Italie centrale par les troupes autrichiennes.

En présentant le projet de loi contre les rassemblements, le ministre de la justice avait dit que, les émeutes étant une cause de désordres contre lesquels l'état de la législation n'offrait point de moyens de répression assez efficaces, il était nécessaire d'établir une échelle de pénalité *assez douce*, disait il, pour être applicable et pour atteindre toute personne que l'imprudence ou de mauvais desseins entraîneraient dans la violation de la paix publique : il exposait encore que les rassemblements nuisant à la liberté individuelle, aux transactions commerciales, aux développements de l'industrie et à la dignité nationale, il fallait que la législation vînt en aide au gouvernement.

Et cette législation *douce* que le ministre présentait n'était autre chose que la loi martiale de 1791, loi de sang, loi subversive de tous les principes de la liberté individuelle, et qui foulait aux pieds l'inviolabilité de l'homme.

Tout attroupement formé sur les places et voies publiques était tenu de se disperser à la première sommation des préfets, sous-préfets, maires, adjoints, ou de tous magistrats et *officiers civils* chargés de la police judiciaire, pourvu que celui qui ferait la sommation fût décoré d'une écharpe tricolore. Si l'attroupement ne se dissipait pas à la première sommation, il devait en être fait deux autres, précédées du roulement du tambour, et si les trois sommations restaient sans effet, la force publique pourrait être employée conformément à la

loi de 1791, c'est-à-dire en faisant feu sur le peuple.

Ce n'était pas tout encore : à ce dernier moyen de dissolution le projet de loi ajoutait des pénalités qui pouvaient atteindre tout le monde : la force armée devait arrêter toute personne qui, après la première sommation, ne se serait pas retirée. Cette catégorie de récalcitrants, qui embrassait nécessairement les curieux et les passants, devenait passible d'une condamnation de simple police; ceux qui ne se seraient pas retirés après la seconde sommation devaient être condamnés à trois mois de prison, et enfin ceux qui auraient persisté jusqu'après la troisième, et que les charges de la cavalerie et les coups de fusil auraient épargnés, pouvaient être condamnés à un an de prison. Cette peine pouvait s'élever à deux ans pour les chefs ou provocateurs de l'attroupement et pour ceux sur qui il serait trouvé des armes, même cachées. La loi prononçait en outre le bannissement et, en quelque sorte, la mise en surveillance des individus arrêtés dont le domicile ne serait pas dans le lieu de l'attroupement. Enfin, toute personne qui aurait continué à faire partie de l'attroupement après les trois sommations pouvait être déclarée civilement et solidairement responsable des condamnations pécuniaires; et tout cela sans préjudice des peines encourues, conformément au code pénal, par les auteurs et complices des crimes et délits commis par l'attroupement.

Une pareille loi devait soulever tout ce qui conservait dans son cœur le sentiment des libertés que la révolution de juillet avait rendues au peuple français. Aussi fut-elle vivement combattue dans toutes ses dispositions comme dangereuse pour la sûreté des citoyens. Toutefois, la loi sur les attroupements passa à une grande majorité, et fut adoptée dans son ensemble par la chambre des pairs, et même sans discussion. Les députés et les pairs ministériels crurent avoir donné par là une grande force au pouvoir.

La discussion générale de la loi sur les émeutes avait ramené les débats sur la question de l'association nationale, dont les immenses progrès faisaient le désespoir des doctrinaires, des députés du centre, et excitaient des accès de colère chez le président des ministres.

Un député ministériel, M. Pataille, attaquant ceux de ses collègues qui avaient apposé leur signature au bas de l'acte d'association, venait de pousser la violence de ses paroles jusqu'à dire que ces députés, non seulement réclamaient la franchise des émeutes, mais encore qu'ils entraient dans une véritable conspiration contre le gouvernement et le trône : qu'en organisant les associations, ils voulaient introduire dans les affaires publiques l'action des masses, et renouveler, sous une autre forme et avec d'autres termes, les dangers de la charte octroyée.

Il était impossible d'entendre des accusations pareilles sans que les membres de l'opposition en fussent irrités. Le général Lafayette se chargea de faire justice de toutes ces déclamations absurdes, et de replacer la question sur son véritable terrain.

« On a qualifié de conspiration, tout en faisant des compliments individuels, dit-il, l'association contre le retour de Charles X et l'invasion étrangère. J'avais déjà parcouru cette octave des circulaires ministérielles qui, montant graduellement jusqu'au ton le plus élevé, avaient pour but avoué de gourmander vigoureusement pour le passé et d'intimider pour l'avenir les signataires de cette association.

« Je ne connais le droit à personne, ajouta le général, de donner aux autres de si rudes leçons de liberté et d'ordre public, de dévouement à la patrie et de persévérance dans les principes, les engagements et les affections politiques; je crois même avoir le droit, à la fin de ma carrière, de n'en recevoir de personne.

« Je suis étonné aussi de ce que le gouvernement, au lieu de reconnaître ce nouveau témoignage de patriotisme, d'attachement à l'ordre actuel; au lieu de s'y associer même, ait voulu lui supposer de mauvaises intentions, établir, à ce propos, une séparation entre les fonctionnaires publics et la masse des citoyens. Serait-ce que le gouvernement a été piqué du soupçon d'une certaine méfiance, non de ses intentions, mais de sa prévoyance et de son énergie? Eh! Messieurs, notre diplomatie a-t-elle donc été si fière, si superbe, si influente qu'on ne puisse pas concevoir l'idée de dire une fois de plus aux ministres : « Ne craignez rien, nous vous soutiendrons de tous nos moyens, de toutes nos forces? »

Revenant à la politique suivie à l'égard de la Pologne, et relevant chaleureusement quelques paroles désolantes, prononcées, par le ministre des affaires étrangères, le général Lafayette s'écriait : « Non, la Pologne n'est pas destinée à périr; elle n'a pas péri : elle vivra, j'espère, comme un éternel monument du courage héroïque et de ce que peut le dévouement à l'indépendance de la patrie....

« Quant à l'Italie, je n'ai, depuis hier, qu'à féliciter le gouvernement de ce qu'il sent la nécessité de s'opposer à l'invasion autrichienne et

de prendre une marche conforme à notre dignité, à nos promesses.... »

A ces mots, Casimir Périer se leva avec vivacité, et s'écria : « Le roi n'a rien promis qu'à la France, et la France ne demande au roi rien de plus que ce qu'il a promis. Les promesses de politique intérieure sont dans la charte: s'agit-il des affaires du dehors? *Il n'y a de promesses que les traités.* »

— « Je m'abstiendrai d'entrer ici dans des détails particuliers, moins encore dans des détails confidentiels, répliqua Lafayette ; mais il me sera permis de rappeler à cette tribune les professions de foi faites par les ministres eux-mêmes, et surtout par celui des affaires étrangères, nommément lorsqu'il est convenu d'avoir déclaré à l'Autriche que nous ne consentirions jamais à son intervention dans les états insurgés de l'Italie. Mais aujourd'hui le ministère est disposé sans doute à soutenir cette déclaration ; et lorsqu'il nous demande à cet effet beaucoup d'argent, nous avons lieu d'attendre qu'il fera beaucoup de bonnes choses.

« Eh ! Messieurs, ajoutait-il, ne vous apercevez-vous pas que trop longtemps l'ambition, l'intrigue ont exploité la niaiserie et la peur? Unissons-nous pour faire cesser ces défiances mutuelles et pour servir l'indépendance, l'honneur de notre patrie, les principes de notre révolution...

« C'est parce que nous ne fûmes pas étrangers à ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-Ville, au Palais-Royal, à la Chambre, lors de notre glorieuse révolution, que nous avons, autant que personne, le droit de donner notre avis sur les engagements de ce nouvel ordre de choses pour le soutien duquel nous avons fait tout ce qui dépendait de nous.

« C'est aussi dans cet esprit que j'ai placé mon nom sur la liste d'une association dont on a voulu méconnaître la patriotique intention, mais dans laquelle, je le déclare hautement, je ne vois rien que d'utile et d'honorable. »

La question ainsi posée relativement à l'association nationale, la discussion s'anima jusqu'à la colère de la part du ministère et de ses amis ; tout le monde voulut s'en mêler. M. Dupin, qui ne le cédait à personne en violence de langage, attaqua le général Lafayette et l'association nationale, qu'il compara à la sainte ligue du bien public, et dont le but, dit-il, était de créer un État dans l'État.

« Que voulez-vous faire des fonds et des hommes que vous levez? s'écriait-il ; que voulez-vous faire de tout cela? L'argent, est-ce pour le laisser en caisse? Les hommes, car on embrigade, est-ce pour les laisser chez eux? On se réserve sans doute de les faire marcher ; mais dans quelle direction veut-on les faire agir? Ce sera pour assurer l'indépendance nationale! Vous ferez donc la guerre, vous la ferez au nom de l'association nationale, au nom du chef qui se révélera!...... »

Les murmures du côté gauche interrompirent ici le cours des suppositions que faisait M. Dupin ; il se mit alors à supputer le nombre des signataires, qui, selon ses calculs, n'était pas de nature à faire naître des inquiétudes sérieuses. « J'appliquerai aux associations, ajouta-t-il en terminant, ce que la loi de 1791 a appliqué aux émeutes ; je leur ferai des sommations, et je dirai : « que les bons citoyens se retirent. »

Les paroles de M. Dupin étaient peu propres à calmer l'agitation de la Chambre et l'irritation des partis; aussi une foule de membres demandèrent-ils à répondre aux interpellations de ce député.

« Avant de traiter la question de l'association, dit M. Mauguin, nous devons examiner les nouvelles mesures répressives demandées par le ministère : je ne les qualifierai pas, les expressions me manqueraient ; mais je crois pouvoir affirmer qu'il suffirait d'une loi pareille pour mettre la vie des citoyens à la discrétion du premier sergent de ville. »

Voulant essayer de prouver au ministre combien l'association nationale était considérée comme peu hostile au gouvernement, M. Bernard cita l'exemple d'un maire qui avait fait appeler tous ses concitoyens à la mairie pour les inviter à signer l'association. « Si cet exemple eût été suivi, ajouta M. Bernard, si les maires, les préfets, les généraux s'étaient mis à sa tête, que serait devenu le danger? Quand tout le monde conspire, personne ne conspire..... Si l'association n'était pas hostile, et il faut bien croire que la grande masse de ceux qui ont signé, que l'immense majorité des signataires n'avaient pas de pensées hostiles, il fallait s'en emparer, et, loin de la blâmer, de la poursuivre, de la calomnier, il fallait s'applaudir de retrouver cette étincelle du patriotisme de juillet.

« Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? qu'avons-nous vu? On a séparé, dans des circulaires, les fonctionnaires publics des simples citoyens ; ce qui est permis aux uns est défendu aux autres. On revient aux traditions du système Corbière, de ces temps odieux où les fonctionnaires ces-

saient de s'appartenir à eux-mêmes pour appartenir au gouvernement. »

Puis, arrivant aux mesures rigoureuses que le ministère allait employer contre les fonctionnaires qui avaient signé l'association, M. Bernard citait un collègue, M. Delaborde, qui, disait-il, avait ouvert sa maison à la première réunion où il fut question de résistance aux ordonnances de Charles X ; qui, le premier, avait engagé sa tête pour faire triompher la liberté, et qui était menacé de perdre ses emplois pour ne pas avoir voulu se rétracter. « Qu'il se console, s'écriait M. Bernard ; il lui restera la publique estime, sa conscience et une honorable pauvreté. »

Il était évident que, si l'association nationale n'avait rien d'hostile au gouvernement issu de la révolution de juillet, la pensée qui l'avait inspirée était une grande méfiance des intentions contre-révolutionnaires du cabinet qui succédait à celui de M. Laffitte. Les patriotes n'auguraient rien de bon, rien de conforme aux principes de la révolution de la part de M. Casimir Périer ; et cet homme si irascible s'était offensé de ce soupçon. Dès-lors il avait tout mis en œuvre pour faire partager sa manière de voir à ses collègues, aux fonctionnaires et aux centres de la Chambre.

Interpellé par M. Bernard sur la conduite que le gouvernement allait tenir à l'égard des fonctionnaires adhérants, Casimir Périer commença par répéter ce qu'il avait déjà dit de la volonté du pouvoir de s'assurer le concours de tous ses agents. « En expliquant nos vues, notre système, dit-il, nous avons fait un appel à la conscience de tous les agents du pouvoir, et nous avons accepté leur appui sur la foi de leur parole. S'il en est qui conçoivent de la méfiance (car on s'est servi de ce mot pour qualifier l'esprit de l'association), ceux-là, nous n'en doutons pas, ne croiront pas qu'ils doivent, comme on le leur conseille, tromper notre confiance... Il y a ici des membres de ces associations : qu'ils s'expliquent à leur tour ; qu'ils nous disent ce qu'ils veulent que nous ne voulions pas comme eux, si la charte le veut aussi..... Quelle lacune dans l'action du gouvernement se propose-t-on de remplir.....

« Qu'est-ce qu'un programme de l'Hôtel-de-Ville qui n'a pas été accepté ou exécuté ? reprenait le ministre en s'adressant au général Lafayette. Quel autre programme avons-nous que la charte, qui a été acceptée par le roi, et qui sera toujours exécutée par les hommes dignes de sa confiance ?.... S'agit-il de l'extérieur ? L'honneur français ne peut être intéressé que dans des questions qui le touchent, et, comme je l'ai déjà dit, le sang français n'appartient qu'à la France.

« Des secours ont été promis, dit-on ? Par qui ? à qui ? A l'insurrection ? Jamais ! jamais par le gouvernement ! Si quelqu'un a parlé au nom et à l'insu de la France, il est de son devoir d'accepter la responsabilité de ses promesses en les déclarant. Le principe de non-intervention proclamé à cette tribune n'était pas une protection offerte ou accordée aux peuples qui s'insurgent contre leur gouvernement ; c'était une garantie donnée aux intérêts bien entendus du pays, et aucun peuple étranger n'a le droit d'en réclamer l'application en sa faveur. »

Il était impossible d'écouter de telles paroles sans éprouver de l'indignation ; celle des membres de l'opposition se manifesta souvent pendant que les centres applaudissaient. Arrivé à cette dernière phrase, Casimir Périer sentit tout ce qu'il assumait sur sa tête de responsabilité. Mais un homme comme lui ne savait pas reculer, dût-il courir au-devant du précipice. Aussi s'empressa-t-il de repousser l'éloge que Lafayette avait fait de la détermination du gouvernement de prendre enfin à cœur les affaires de l'Italie. « On a tort, reprit-il, de persuader aujourd'hui à l'Europe qu'un crédit éventuel de cent millions, demandé par nous en présence de l'occupation de Bologne, puisse avoir pour motif, pour objet, aucune espèce de propagande. Le gouvernement n'a été préoccupé, dans ces propositions toutes de prévoyance, que des intérêts de l'indépendance et de l'honneur national de la France ; il n'a voulu qu'appuyer des négociations entamées sur les affaires de l'Italie. »

Revenant encore à l'association nationale, objet de toute sa colère, il s'écriait avec emportement : « On nous déclare, par des actes d'association, qu'on ne veut point partager la responsabilité de notre prudence ; nous avons besoin, nous, de déclarer que nous répudions toute autre responsabilité. Oui, nous regardons comme injurieuse la méfiance des associations qui usurpent nos devoirs, dont nous avons le sentiment ; oui nous repoussons de toutes nos forces la complicité d'aucune sanction donnée à des promesses, quelles qu'elles soient. »

Toutes ces répudiations, tous ces démentis, toutes ces déclarations, exprimés avec une grande violence de gestes et de ton, avaient placé la Chambre dans un état de fermentation difficile à décrire. Il était temps d'y mettre un terme.

M. Odilon Barrot résuma la discussion par ce dilemme :

« Ou l'association nationale est légitime, pa-

triotique, prévoyante, et alors il est du devoir du gouvernement non de la réprimer, de la flétrir, non de punir comme coupables les fonctionnaires qui la signent, mais de lui donner lui-même une éclatante adhésion;

« Ou cette association est coupable, et alors ce n'est pas assez pour le ministère de la flétrir, il faut qu'il la poursuive, qu'il appelle sur elle non seulement l'indignation de tous les bons citoyens, mais la juste répression des lois. »

La Chambre se sépara, péniblement affectée de ce qui venait de se passer dans son sein : l'irritation était telle que dans certains groupes on ne parlait que de *conspiration* et dans certains autres que de *trahison*. Bien des membres de l'opposition attribuaient à un paroxisme de folie le langage du président des ministres; et, certes, celui qui avait pu examiner la décomposition de ses traits, la lividité de son teint, la fixité de son regard pendant qu'il occupait la tribune, aurait bien pu supposer quelque chose d'analogue dans ce qui se passait en lui.

Le lendemain, le *Moniteur* apprit à la France que M. Alexandre Delaborde n'était plus aide-de-camp du roi; que le commandement supérieur de l'Ouest, confié au général Lamarque, lui était retiré; que M. Odilon Barrot n'était plus conseiller d'état; que MM. Stourm et Lebreton, substituts du procureur du roi, Dubois-Aymé, directeur des douanes, Voirhaye, premier avocat-général près la Cour royale de Metz, Bouchotte, maire de cette ville, et une foule d'autres fonctionnaires étaient révoqués.

Ces vives discussions avaient fait perdre de vue la dissolution de la Chambre, et l'on croyait même qu'avec le ministère Périer, et en présence de l'association nationale, cette dissolution n'aurait plus lieu. Mais le gouvernement s'était trop avancé pour pouvoir reculer à ce sujet, et la Chambre était trop impopulaire pour que sa conservation n'amenât pas encore des troubles, que le nouveau cabinet voulait éviter: il fut donc décidé que la Chambre serait, non pas dissoute immédiatement, mais seulement prorogée le 20 avril.

En attendant, le ministère eut le soin de l'occuper en lui soumettant plusieurs projets de loi financiers dont il avait déjà été question.

Elle commença par examiner le budget de 1831, budget monstrueux, qui grossissait à chaque instant. « Il y a deux mois, disait à ce sujet un journal patriote, nous n'avions qu'un tout petit budget de 1,200 et quelques millions; mais il grandit à vue d'œil, comme un enfant de belle espérance. Voilà tout au plus quinze jours qu'il comptait 1,300 millions : aujourd'hui, à quatre heures, M. Humann l'avait mesuré juste à 1,434 millions 655 mille francs, et, à quatre heures un quart, M. Casimir Périer nous a annoncé qu'il atteindrait demain 1,534 millions 655 mille francs.

« Voilà, si nous ne nous trompons, un budget triple de celui du consulat. »

En effet, le budget de 1831 était de nature à inspirer bien de la joie aux carlistes. Mais il faut dire que, dans la somme énorme à laquelle s'élevait son total, il fallait comprendre 160 millions 400 mille francs dont le gouvernement de Charles X avait laissé le trésor à découvert; puis encore 45 millions et demi du déficit des recettes de 1830; 26 millions prêtés au commerce, environ 18 millions de dépenses diverses, parmi lesquelles les voyages de Rambouillet et de Cherbourg figuraient pour 1500 mille francs, et les avances à la liste civile de Louis-Philippe, dans les cinq derniers mois de 1830, pour dix millions. C'était donc avec un déficit de 251 millions que se présentait l'exercice de 1831.

Cet exercice exigeait, tant en dépenses ordinaires qu'extraordinaires, 1,177 millions. Le total des besoins prévus était donc de 1,434,655 francs.

Mais comme les ressources ordinaires et extraordinaires, y compris les 200 millions de la vente des bois projetée et le fonds commun, ne s'élevaient ensemble qu'à 1,223 millions, il fallait encore ajouter 211 millions pour obtenir une recette égale à la dépense présumée.

Le gouvernement espérait les trouver:

1° En faisant supporter à l'impôt foncier 30 centimes par franc de contribution extraordinaire;

2° En exerçant une retenue proportionnelle sur les traitements et salaires, retenue proposée par M. Dubois-Aymé et votée par la Chambre;

3° En créant, pour le surplus, des obligations du trésor.

Ce budget des voies et moyens pour 1831 allait être voté, quand on apprit à Paris l'occupation de Bologne par les Autrichiens. Le ministère se vit dans la nécessité de demander un nouveau crédit de cent millions, qui pouvait être réalisé par voie de contribution extraordinaire ou d'emprunt en rentes. La Chambre ayant adhéré aux désirs du ministère, cet emprunt ne tarda pas à être négocié.

Ces travaux terminés, la Chambre fut prorogée, le 20 avril, par le roi lui-même, qui prononça un de ces discours vagues dans lequel il

s'efforçait d'assurer que la paix ne serait point troublée.

« De ce moment, dit un écrivain que la situation des choses indignait, une terrible responsabilité commença à peser sur les ministres qui avaient compromis l'honneur et peut-être l'avenir de la France. Il ne restait plus qu'à gémir sur le sort des hommes généreux qui avaient vu dans la révolution de juillet l'aurore de leur propre délivrance. En déclarant qu'elle voulait la paix à tout prix et qu'elle avait horreur de toute démonstration énergique de la nation, la royauté nouvelle ôtait toute efficacité à son action diplomatique.

« Que restait-il, en effet, à espérer des négociations timides d'un cabinet qui déclarait que, si ces négociations échouaient, il n'en appellerait jamais à la voie des armes? Rien autre chose que ce qui est arrivé, ce que tout le monde prévoyait, savoir, le mépris des puissances qu'il sollicitait, et la malédiction des peuples qu'il prétendait sauver. »



CHAPITRE XXXVIII.

Motifs qui font proroger la Chambre. — Système de concessions envers l'étranger. — Obstacles qui s'opposent à la consolidation de ce système. — Le ministère veut gouverner par la force. — Sa lutte contre l'association nationale. — Ce qu'aurait dû faire un ministère patriote. — Gravité de la situation des affaires extérieures — Résolution du cabinet à l'égard des peuples insurgés. — Système de division et de démoralisation à l'intérieur. — Guerre déloyale faite aux patriotes. — Intervention de la police. — Apparition des assommeurs. — Leurs premiers exploits. — Procès des republicains. — Ses résultats.

Le ministère Périer venait de proroger la chambre des députés au lieu de la dissoudre. Les motifs de cet atermoiement étaient faciles à saisir.

Quoique passablement rassurés sur les résultats probables des élections qui pouvaient être faites conformément à la nouvelle loi (1), le roi et son ministre ne s'étaient décidés qu'avec la plus grande peine à se séparer d'une assemblée à l'esprit de laquelle ils avaient donné tant d'éloges (1). Mais la prorogation au 15 juin permettait aux députés des centres d'aller s'assurer des dispositions des électeurs. Si ces dispositions leur paraissaient défavorables, le ministère pouvait trouver, dans la complication des événements que chaque jour amenait, la nécessité de rappeler la Chambre, et il se serait fait absoudre par les circonstances; si, au contraire, les députés de 1830 n'avaient rien à redouter de l'esprit des électeurs, ce qui était à peu près certain avec l'exclusion des capacités et des professions libérales, les anciens députés se seraient alors présentés hardiment devant leurs colléges. Le ministère, se retrouvant ainsi en face de ses amis, et plus fort de ce semblant d'appel fait à la nation, aurait proclamé cette manifestation de l'esprit des électeurs comme une éclatante approbation donnée à son système gouvernemental.

Ce système, Casimir Périer venait de le faire connaître, et il allait le développer à son aise en l'absence de tout contrôle, de toute opposition. Ce qu'il voulait, au-dessus de toute autre chose, c'était la réconciliation de la France révolutionnée avec les rois de l'Europe, l'admission de la nouvelle dynastie dans la *communion* de la Sainte-Alliance.

Bien des efforts, bien des concessions avaient déjà été faits par le gouvernement de Louis-Philippe pour atteindre ce double but; mais, si le langage de la plupart des puissances paraissait rassurant, leurs actes, leurs armements n'avaient point cessé de donner de vives inquiétudes à la royauté nouvelle. Humbles et soumis en présence de la révolution de juillet, les princes de l'Europe s'étaient montrés d'abord fort réservés, fort prudents, parce qu'ils connaissaient l'esprit des peuples et qu'ils redoutaient la propagande révolutionnaire. Mais dès qu'ils purent apprécier les dispositions peu belliqueuses du gouvernement français, ils changèrent d'attitude, commencèrent à devenir exigeants, et finirent par déclarer à la nouvelle

(1) La chambre des pairs avait fait subir à cette loi d'importantes modifications : elle avait cru trouver un remède à la variation tantôt restrictive, tantôt excessive que le cens électoral, basé sur toutes les contributions directes, présentait, par l'effet des impôts additionnels et transitoires ou locaux ; en conséquence elle avait adopté le *principal* foncier comme signe de la capacité électorale, et le chiffre de 200 francs se trouvait ainsi réduit à 150. C'était contrevenir aux dispositions de la charte qui n'avait fait aucune différence entre les diverses contributions directes conférant le droit électoral; c'était aussi retrancher, d'un seul trait de plume, trente ou quarante mille contribuables de la liste des électeurs. L'opinion publique et la presse patriote s'en émurent vivement; et le ministère, qui paraissait disposé à adopter les nouvelles combinaisons de la chambre des pairs, se trouva dans la nécessité de les repousser, sous prétexte que les rôles des contributions n'étaient pas disposés pour établir cette fixation. La loi dut encore être renvoyée à la chambre des pairs, qui, vu l'urgence, se départit de son système.

(1) Dans le discours de clôture que le roi prononça lui-même, il n'avait guère été question que des services rendus à l'État par la Chambre et par la garde nationale. Quant aux affaires de l'extérieur, la royauté nouvelle s'était exprimée avec cette formule surannée : « Nous recevons de toutes parts les meilleures assurances sur les dispositions pacifiques des puissances. » Qui trompait-on ?

dynastie qu'elle n'aurait la paix que lorsqu'elle se montrerait assez forte chez elle pour vaincre l'anarchie; ce qui, dans le langage des puissances, signifiait étouffer les principes de la révolution, diviser les Français, et tranquilliser les gouvernements despotiques.

Plus le cabinet du Palais-Royal s'efforçait de satisfaire les désirs des puissances, plus les événements venaient le contrarier. Non seulement il rencontrait de grands obstacles dans l'opposition patriotique de la chambre des députés, mais encore il était souvent obligé de lutter de vive force avec les hommes de la révolution, décidés à défendre l'œuvre de leur intrépidité envers et contre tous.

A chaque émeute, à chaque soulèvement du peuple, à chaque manifestation en faveur des Belges, ou des Polonais, ou des Italiens, le gouvernement de Louis-Philippe perdait aussitôt le fruit de toutes ses concessions, de tous ses efforts pour enchaîner l'esprit révolutionnaire, auquel les puissances avaient déclaré une guerre à mort, comme jadis aux jacobins. Alors les rois menaçaient de nouveau, et quoiqu'ils fussent bien éloignés de vouloir sérieusement une guerre dont les résultats étaient au moins douteux, ils déclaraient que la paix ne serait assurée que lorsque la dynastie nouvelle aurait dompté le lion de juillet, et garanti l'Europe de l'influence des idées contagieuses qui la menaçaient.

Ainsi, le gouvernement de Louis-Philippe, pour ne pas s'être appuyé sur les hommes de la révolution, et pour avoir renié son origine, se trouvait ballotté entre les exigences du peuple et celles des rois, qui le forçaient à déployer un système de violences contre les patriotes de l'intérieur et de concessions envers l'étranger propre à blesser les susceptibilités nationales; c'était le moyen de se faire des ennemis ardents, sans aucune compensation.

Le nouveau ministère se proclamait fort parce qu'il faisait saisir les journaux, poursuivre les journalistes restés fidèles à la cause de la liberté, emprisonner par centaines les patriotes, et parce que le procureur-général Persil se disposait à demander la tête des principaux républicains. Mais toutes ces persécutions n'amenaient d'autres résultats que de constituer plus fortement le parti que le gouvernement redoutait par-dessus tous les autres.

Casimir Périer était arrivé au pouvoir au moment où les Chambres venaient d'accorder au gouvernement, en prévision de la guerre, des sommes énormes pour faire face à tous les besoins ordinaires et extraordinaires; il avait aussi obtenu, d'un vote de confiance, quinze cent mille francs de supplément de fonds secrets, fonds destinés à acheter la conscience des uns, à corrompre les autres, et à donner une plus grande action aux rouages de la police politique. Casimir Périer trouvait une garde nationale dont la majorité se montrait aveuglément disposée à seconder le pouvoir, quelle que fût sa direction, il voyait les troupes soldées se réorganiser et perdre, sous la discipline militaire, l'esprit libéral et belliqueux qui venait de jeter dans les rangs de l'armée une foule de jeunes patriotes croyant aller franchir le Rhin et les Alpes. Avec tous ces moyens, il ne doutait pas d'enchaîner les émeutes, de dompter ce qu'il appelait l'anarchie, d'imposer silence aux passions révolutionnaires et d'obtenir enfin cette *réconciliation* de la France avec les puissances alliées, objet de tous les vœux de la monarchie.

Mais l'opinion agissante était plus forte que la volonté de ce ministre : lui et ses amis n'avaient cessé de reprocher au ministère Laffitte une faiblesse qui, disaient-ils, faisait la force des partis et leur permettait de harceler le pouvoir. Mais ils ne tardèrent pas à se convaincre que le malaise de la société avait une autre cause; car, sous le nouveau ministère, les émeutes, les attaques de toute espèce contre l'ordre de choses établi, devinrent, pour ainsi dire, permanentes, et ébranlèrent le gouvernement bien plus fortement qu'il ne l'avait été quand Lafayette et Lafitte usaient leur popularité à le soutenir.

A l'époque où nous sommes arrivés, le gouvernement entrait en lutte avec l'*association nationale*. Nous l'avons déjà vu se courroucer contre cette sorte d'assurance mutuelle qui laissait percer la méfiance envers le pouvoir; nous l'avons vu lancer ses circulaires pour défendre aux agents du gouvernement et conseiller aux *bons citoyens* de ne pas apposer leur signature sur l'acte d'association; nous venons de le voir frapper à tort et à travers sur les fonctionnaires qui avaient cru faire un acte louable de patriotisme en s'engageant à repousser les Bourbons et l'étranger. Et cependant, malgré cette désapprobation éclatante du gouvernement, des milliers de signatures couvraient journellement les listes de cette association, qui devenait ainsi une immense cause d'alarmes pour la diplomatie étrangère.

« Vous ne savez pas quel mal vous nous faites, disait à ce sujet Casimir Périer à un de ses subordonnés qu'il voulait détacher de l'association nationale; nous avions retrouvé les bonnes grâces des ambassadeurs des puissances étran-

gères; la révolution ministérielle du *treize mars* les avait presque satisfaits; ils consentaient à nous laisser nous débattre chez nous avec notre principe de souveraineté nationale, et nous pouvions nous dire assez forts pour leur garantir désormais toute espèce de sécurité de notre part dans les petites sévérités qu'ils jugeraient utiles à l'égard des peuples tourmentés de l'esprit révolutionnaire; et voilà que vos associations se jettent de nouveau en travers! Les ambassadeurs ne veulent point en entendre parler; ils nous disent que nous ne serons pas un gouvernement fort tant que nous supporterons ces associations, et que jusqu'à ce qu'il y ait un gouvernement fort en France, ils ne sauraient nous promettre la paix. » (1)

Un ministère qui dévoilait ainsi la pensée des éternels ennemis de la France n'avait qu'un seul parti à prendre. « Que devait-il faire, disaient les journaux les moins hostiles à la dynastie? Il fallait sur-le-champ se mettre à la tête de cette fédération et marcher avec elle. Par cette démarche, M. Périer se serait rendu fort de toute la puissance de l'opinion qui la provoquait; il se serait montré homme d'État. Maintenant qu'il l'a improuvée, ne peut-il pas craindre qu'on ne prête au gouvernement des arrière-pensées, qu'on ne l'accuse non seulement d'imprévoyance, mais même de quelque complicité criminelle? Le but de l'association est la défense de la patrie : le gouvernement ne devait pas hésiter à l'adopter. M. Casimir Périer n'a pas compris l'avantage qu'il pouvait en retirer.....

« Le voilà qui menace les fonctionnaires de sa colère et les destitue. Mais qu'y gagnera-t-il? De l'impopularité. Déjà on a rapproché sa circulaire aux préfets de celle de M. de Labourdonnaye : comme ce fougueux ministre de la restauration, il défend aux fonctionnaires d'avoir une opinion, sous peine d'être réduits à la misère. Il ne lui manquait plus que de ressembler au grand Polignac. Celui-ci s'offensait de la souscription faite pour le maintien de la charte; M. Périer se courrouce contre ceux qui s'engagent à garantir leurs foyers de l'invasion des Russes. Qui aurait cru que, sept mois après le 29 juillet, le patriotisme serait déclaré factieux? »

Tous les journaux, moins celui des *Débats* et le *Temps*, inféodés au cabinet Casimir Périer, se montraient d'accord pour proclamer que le ministère avait commis une faute énorme en se prononçant contre l'*association nationale*. « Cette occasion, disaient-ils, devait être la pierre de touche de la capacité du nouveau ministère; la gaucherie qu'il vient de commettre l'a déjà convaincu d'inhabileté. »

Il serait difficile d'exprimer la colère qu'éprouvait Casimir Périer en présence des désappointements que l'association nationale lui causait de la part de l'étranger, et en voyant les attaques redoublées dont il était l'objet de la part des journaux patriotes. Ces deux circonstances, qui auraient dû lui ouvrir les yeux, le poussèrent bien plus en avant dans le système contre-révolutionnaire qu'il avait proclamé, et remplirent son âme de haine contre ses anciens amis les patriotes. Non content d'avoir destitué les premiers signataires de l'association qui occupaient des fonctions, il destitua encore plusieurs députés indépendants qui devaient à leur dévouement à la révolution des places importantes. De ce nombre furent le procureur-général Joly, le chef de division Dulong, le directeur-général Bérard, fameux pour avoir attaché son nom à la charte de 1830, MM. Jousselin, Cordier, de Bryas, Laurence, etc., etc.

« Que l'on éloigne ou que l'on révoque les patriotes qui veulent rester fidèles à leurs principes, comme Lafayette, Dupont, Laffitte, Comte, etc., pour les remplacer par des hommes dévoués et serviles, disait, au sujet de ces brutales destitutions, l'un des députés frappés par le ministère Périer, c'est l'indice d'un système anti-national; mais que l'on révoque les fonctionnaires députés qui n'approuvent pas le système ministériel, n'est-ce pas une scandaleuse immoralité? N'est-ce pas dire aux députés qui sont fonctionnaires : « Sacrifiez-moi votre opinion, l'intérêt de vos électeurs, l'intérêt public, votre devoir et votre conscience, ou bien je vous dépouille de votre traitement, et je vous plonge peut-être dans la misère?... » Et si ceux qui se vendent ainsi sont des malheureux, ceux qui les corrompent ne sont-ils pas infâmes? Il y a des députés courageux qui savent braver la destitution; mais combien y en a-t-il qui n'ont pas la force de les imiter! Quels législateurs! Et quant on voit tant de députés indépendants frappés par le ministère, ne doit-on pas penser que tous ceux qui jouissent de sa faveur l'ont achetée par leur servitude? »

Il arriva alors ce que l'on voit toujours en de pareilles circonstances : plus le ministère montrait d'éloignement pour l'association nationale et frappait violemment tous ceux des signataires qu'il pouvait atteindre, plus les patriotes de toutes les nuances se faisaient un devoir d'y donner leur adhésion, en rappelant au

(1) SARRANS. Lafayette et la révolution de 1830.

ministère qu'une pareille association existait déjà paisiblement en Belgique.

Un événement dont ce pays fut alors le théâtre vint en quelque sorte justifier les appréhensions des patriotes français. Une conspiration orangiste avait éclaté à Gand au moment où les troupes hollandaises, sautant à pieds joints sur les protocoles de Londres, se disposaient à pénétrer dans la Belgique. Les journaux patriotes français s'emparèrent de cet événement pour faire l'éloge de l'association.

« A Bruxelles comme à Paris, disaient-ils, les journaux aristocrates déversaient chaque jour l'insulte et la calomnie sur les membres de l'*association nationale*. Des fonctionnaires hésitaient à renouveler le serment d'exclusion des Nassau. Le patriote Tielemans avait été écarté du ministère. Tout cela se faisait sous le manteau de l'*ordre public*. Mais le peuple a écarté ce manteau respectable ; il a vu au-dessous la trahison, son sang vendu, sa gloire flétrie. L'indignation lui a rendu son énergie. Le colonel Borremans et les autres officiers les plus compromis ont été arrêtés ; l'acte de l'association nationale belge s'est couvert à l'instant de signatures par milliers. »

Il y avait là une grande leçon pour le gouvernement de Louis-Philippe ; il la dédaigna, et continua de poursuivre l'association nationale française, dont les immenses progrès l'irritaient. Chaque jour les journaux ministériels, aidés par la *Gazette de France*, se répandaient en injures non seulement sur l'idée de l'association, mais encore sur tous les hommes qui y avaient apposé leur signature ; et ces hommes c'étaient les Lafayette, les Lamarque, les Dupont de l'Eure, les Laffitte, les Odilon Barrot, et tous ceux dont le crédit populaire avait tant contribué à élever Louis-Philippe sur le trône, et qui depuis avaient usé leur popularité à étayer ce trône contre le mécontentement des classes qui avaient fait la révolution.

Ce système de violence attirait aux ministres de rudes admonestations de la part des journaux patriotes. « Nous aurions fait une révolution, s'écriait le moins hostile de ces organes de l'opinion publique, nous aurions fait une grande révolution pour n'avoir pas la faculté de nous prémunir contre les fautes d'un gouvernement qui semble exister pour les menus plaisirs des ennemis de la France ! Il serait assez commode qu'une nation se laissât mettre en interdit, conduire les yeux bandés, sans demander où on la mène, s'en remettant, sans plus de souci, du soin de son salut à des *sauveurs* qui n'ont encore su que la compromettre, et leur laissant surtout une liberté illimitée de fouiller dans ses poches. Il n'en sera point ainsi. Si la nation croyait, il y a un mois, avoir des sujets de défiance, cette défiance ne se trouve que trop justifiée aujourd'hui par la fureur que l'association a excitée. On ne persuadera à personne que quand on veut bien sincèrement un résultat, on écume de rage contre ceux qui se mettent en mesure d'assurer ce résultat. L'amour-propre blessé ne conduit pas à ce degré d'absurdité. Oui, les hostilités contre les associations, les destitutions odieuses prononcées contre des hommes nationaux, tout cela avertit les Français qu'ils font bien de s'occuper eux-mêmes de leur salut. »

Puis, faisant ressortir tout ce qu'il y avait d'inhabilité à se créer des embarras nouveaux, le même journal ajoutait : « Depuis sa formation, le ministère Périer a passé presque tout son temps à réjouir les ennemis de la France et à mériter les éloges de la *Gazette*. On dirait qu'il n'a apporté aux affaires que de la *bile* et une idée fixe ; c'est tout ce qu'on a vu de lui jusqu'à ce jour. »

Et en effet les affaires extérieures avaient, depuis quelque temps, atteint le plus haut degré de gravité. On apprenait à la fois à Paris et la paisible occupation de la Romagne par les Autrichiens, et la prise de possession du Luxembourg par les troupes de la Confédération germanique, c'est-à-dire l'expulsion des Belges d'une province importante qu'ils avaient toujours considérée comme partie intégrante de la Belgique, et qui elle-même ne voulait pas rompre les liens qui l'attachaient à ce pays. C'étaient deux cas de guerre. Mais le cabinet du Palais-Royal l'avait conjurée en permettant ces deux occupations !

« Au nom de la patrie, s'écriait à ce sujet un organe de l'opposition, nous conjurons le ministère de jeter un coup d'œil sérieux sur notre avenir ! Qu'il le contemple, non avec méfiance et timidité, mais avec espoir et courage ; qu'il n'oublie pas que le système de fausse neutralité suivi jusqu'à présent a compromis le sort des nations qui ont voulu nous imiter, que maintenant la Belgique est divisée et menacée par de puissants ennemis qui sont aussi ceux de notre révolution, que l'Italie romaine est sous le joug de l'Autriche, et que, aussitôt que l'héroïque Pologne sera vaincue, nous verrons notre pays entouré d'une ceinture d'armées prêtes à fondre sur nous et à nous traiter comme des rebelles. »

« Voyez dans quelle déplorable situation nous a conduits le système du gouvernement ! ajoutait

un autre journal; sa *prudence*, au lieu de conjurer les dangers, les accroît à chaque instant. Ce n'est pas le seul mal! les causes qui ont encouragé nos ennemis extérieurs nous ôtent chaque jour, à l'intérieur, les moyens de leur résister..... Et cependant, dans la lutte qui se prépare, il ne s'agira pas, comme dans les guerres ordinaires, d'une ville, d'un lambeau de territoire, d'une province à céder. C'est notre ordre social tout entier qui sera attaqué; c'est notre liberté comme citoyens, notre indépendance comme nation qu'il faudra défendre. *Être ou ne pas être*, telle sera la question que décidera la force.

« Que le ministère y pense, concluait le journaliste; nous ne nous sommes pas lancés dans les hasards d'une révolution pour sommeiller sous les fourches caudines de 1814 et 1815; ce n'est pas pour nous traîner à la remorque des autres puissances, pour conserver la paix à force de concessions honteuses, pour laisser égorger une nation amie, pour voir démembrer la Belgique, pour abandonner aux bourreaux de l'Autriche les patriotes de l'Italie, que des promesses fallacieuses avaient appelés à la liberté. Qu'il cesse donc de représenter comme des factieux, des perturbateurs, des anarchistes, des hommes qui sont convaincus que le juste-milieu n'est qu'un précipice dans lequel sera entraînée notre belle et puissante patrie. »

A ces conseils le ministère répondait par l'organe de M. Sébastiani : « Des traités existaient en juillet; fallait-il les rompre violemment et précipiter la France dans toutes les horreurs d'une guerre universelle? Non, nous ne nous traînerons pas misérablement à la suite de quelques *brouillons*, qui voudraient condamner leur patrie et l'Europe à une guerre dont ils sont incapables de mesurer les dangers et de prévoir les résultats..... A quels titres nous reproche-t-on d'avoir trahi l'Italie? Avons-nous jamais dit que la France fût à la disposition de tous ceux qui voudraient s'insurger, et que les trésors et le sang de notre patrie dussent être prodigués pour des intérêts qui ne seraient pas les siens?.... Ce que la France a fait pour la Belgique, elle est prête à le faire encore. Nous voulons assurer son indépendance, sa séparation de la Hollande, mais à la condition qu'elle écoutera la voix de la raison. C'est à ce prix qu'on mérite notre amitié, qu'on obtient notre appui. » Relativement à la Pologne, le ministre ne répondait rien, car cette héroïque nation n'avait à attendre son salut que de son courage, et le gouvernement français ne lui avait pas même adressé *un courrier* depuis qu'elle arrêtait sur les bords de la Vistule les armées russes destinées à agir contre nous. L'abandon de la Pologne, de la part du gouvernement français, était complet et avoué. Et cependant ces mêmes traités de 1815, auxquels ce gouvernement se soumettait si facilement, garantissaient à la Pologne son indépendance, sa nationalité et les libertés pour lesquelles elle avait pris les armes.

Quant à l'Italie, le ministère annonçait qu'il n'avait plus à remplir envers elle qu'un devoir d'humanité, et qu'elle ne pouvait plus rien attendre que de la voie des négociations (1). Effectivement le gouvernement français avait fait proposer au pape d'ouvrir à Rome des conférences diplomatiques à l'instar de celles de Londres, dans lesquelles on aurait traité des affaires de ce pays et des concessions qu'il convenait de faire aux peuples de la Romagne.

Mais la cour de Rome venait de *répondre* à cette proposition en signifiant à l'ambassadeur de France que le Saint-Siége s'opposait formellement à l'établissement de tout congrès qui aurait la prétention de régler les affaires des pays soumis à sa domination.

Il ne restait donc plus au gouvernement de Louis-Philippe que de s'entendre avec l'Autriche pour l'évacuation des Etats romains. En portant ses armes dans ce pays, le cabinet de Vienne avait déclaré que l'occupation ne serait que *momentanée*. Mais ce mot présentait bien de l'élasticité. Cependant le gouvernement de Louis-Philippe fut obligé de s'en contenter, et proclama même comme une concession cet espoir de voir les soldats autrichiens sortir de l'Italie centrale.

« Quel résultat! s'écriait à ce sujet le *Courrier Français*. En vérité, de qui se joue-t-on? Le ministère se vante des protestations de désintéressement de l'Autriche; mais personne n'a jamais pensé que l'Autriche voulût s'emparer définitivement de la Romagne! Ce qu'elle se proposait est accompli : elle a détruit le gouvernement populaire et national, elle y a ramené le despotisme bigot de Rome. Il est possible que l'Autriche évacue la Romagne; mais elle a fait avorter la révolution; et voilà précisément ce que la France aurait dû empêcher! »

Le ministère, ainsi poussé à bout au sujet des affaires extérieures, ne trouva d'autres moyens de faire diversion aux craintes des patriotes que par des craintes plus grandes qu'il sema machiavéliquement dans l'intérieur de la France. Un système de division parmi les citoyens fut adopté alors et habilement suivi par tous les organes du pouvoir. Tous les jours les feuilles à la solde du ministère déversaient la calomnie contre

(1) Discours de Casimir Périer, du 13 avril.

le parti national, et cherchaient à le rendre responsable, aux yeux des marchands et des hommes timorés, du malaise qui tourmentait la société et laissait le commerce et l'industrie dans la détresse. A force de répéter que les associations nationales, l'esprit remuant des jeunes gens et les attaques des journaux patriotes contre le gouvernement étaient les seules causes qui s'opposaient à la consolidation du nouvel ordre politique et au retour de la tranquillité et de la confiance publique; à force de propager des craintes contre les intentions des patriotes, qui, disaient ces journaux, ne rêvaient que le renouvellement du régime de la terreur, la loi agraire, la dissolution de la société telle qu'elle existait, ces organes du pouvoir étaient parvenus à établir eux-mêmes la terreur parmi les classes commerçantes, les propriétaires et les femmes. Aux yeux de ces classes, si nombreuses à Paris, les patriotes, les jeunes gens, et surtout les républicains, n'étaient que des ambitieux qui voulaient ressaisir le pouvoir pour plonger la France dans les guerres et les horreurs de la première révolution, d'où résulteraient nécessairement le retour des échafauds de 1793, les proscriptions, les confiscations, et en dernière analyse la lutte entre ceux qui ne possèdent rien et ceux qui ont quelque chose.

Si de pareilles niaiseries, auxquelles nul homme de sens ne pouvait accorder la moindre attention, ne trouvaient aucun crédit parmi les classes instruites et capables d'apprécier la situation des choses, il n'en fut pas de même chez la partie égoïste et couarde de la population de la France. Ces classes, habilement travaillées par les journaux du gouvernement, par la plupart des députés ministériels, par les fonctionnaires et employés de toutes les nuances, par les nombreux agents de toutes les polices, adoptèrent facilement ces terreurs, et l'union des citoyens qui avaient fait la révolution se trouva brisée. La discorde se mit partout : les partis, qui s'étaient laissé apercevoir dans les Chambres, se dessinèrent fortement parmi la population; ils se montrèrent irrités, menaçants, prêts à en venir aux mains. La haine qui existait déjà entre les carlistes et les hommes de la révolution se manifesta plus vive et plus acharnée encore entre le parti *populaire* et celui du *juste-milieu*, entre les amis de la liberté et ceux de la royauté nouvelle, entre les hommes du *statu quò* et ceux qui voulaient le progrès. Les prétendus modérés distillèrent la fureur et la rage contre ceux qu'ils appelaient les *anarchistes*, les *bousingots* (1), les *brigands;* la division pénétra toutes les couches de la société; les anciens amis se brouillèrent, le père et le fils se trouvèrent dans deux camps opposés : les sergents de ville et les ouvriers, la garde nationale et les jeunes gens, la force armée et les citoyens, les ministériels et les patriotes parurent prêts à s'égorger; et de ce déplorable conflit, qui renfermait la guerre civile, naissaient journellement des rixes et des querelles propres à compromettre la tranquillité de la France et à réjouir ses ennemis.

Le gouvernement fut accusé de fomenter cette division entre les citoyens. On crut en trouver la preuve dans l'établissement de quelques nouveaux journaux, évidemment payés par les fonds secrets de la police, et qui semblaient tous avoir reçu la mission d'injurier les patriotes et d'alarmer les classes timides sur les projets des républicains. Ces nouveaux organes du pouvoir, ou plutôt de sa police, s'exprimaient avec une violence qui rappelait celle du *Drapeau-Blanc* et de la *Foudre*, anciens journaux *ultra-royalistes.* Une feuille de l'opposition libérale, *le Figaro*, qui, par son esprit et ses épigrammes, s'était fait remarquer sous la restauration, fut, dit-on, achetée par le gouvernement, et trompa longtemps ses anciens lecteurs et abonnés en couvrant sa nouvelle livrée du manteau de la popularité que lui avait acquise la guerre active faite à la restauration. Au *Bon Sens*, créé par MM. Cauchois-Lemaire, Rolle et autres patriotes, dont le grand succès inquiétait le pouvoir, la police opposa le *Sens Commun*, libelle éhonté, où tout ce qui se recommandait à la vénération du peuple était quotidiennement calomnié, livré à la risée des valets de tous les pouvoirs, des ennemis patents ou cachés de la révolution et de la liberté. On aurait dit que la police, chargée de veiller au bon ordre, ne s'occupait qu'à provoquer le désordre, qu'à fomenter la désunion parmi les citoyens. Son action malfaisante s'étendait sur tout ce qui exprimait des sentiments patriotiques. Tandis qu'elle permettait à ses journaux de s'affranchir de toute entrave, et de se répandre partout, des tracasseries de tous les jours, de tous les instants ne cessaient de gêner la liberté de la presse indépendante. Les agents de la police poursuivaient dans toutes les rues les crieurs du *Bon Sens*, les saisissaient et les emprisonnaient, en même temps qu'ils protégeaient ceux des feuilles ministérielles destinées à corrompre l'esprit public.

Ces injustices, ces partialités révoltantes, dont les agents subalternes se faisaient un mérite aux yeux de ceux de qui ils tenaient leur mission infernale, amenèrent plus d'une fois des résistances dans lesquelles les rédacteurs des journaux pa-

(1) Dénomination triviale par laquelle le journal le *Figaro* indiquait les républicains.

triotes furent obligés de descendre au milieu de la rue et de lutter corps à corps avec les ignobles agents de la police ; et, pour faire croire que le peuple était contre les journalistes et les jeunes gens patriotes, on recourut à des moyens ignobles que la morale réprouvait.

Ce fut alors que l'on vit circuler dans Paris cet essaim de prétendus ouvriers, de misérables hanteurs de barrières, toujours prêts à exercer leur brutale intervention au profit de la basse police. Des provocations de tous les instants ne cessaient d'assaillir ceux des patriotes qui portaient encore la cocarde tricolore à leur chapeau ; des cris de mort étaient poussés contre les jeunes gens désignés comme républicains ; des assommeurs priviligiés se mêlaient à toutes les émeutes fomentées par eux pour frapper tous ceux qui n'avaient pas dans leur poche un brevet d'impunité.

Bientôt ces moyens irritants furent employés sur une plus grande échelle, et l'on vit se renouveler dans Paris les exploits de la *jeunesse dorée* contre les patriotes.

Et tout cela se faisait sous les couleurs de la liberté, au nom de la révolution de juillet, aux applaudissements de ceux qui marchaient sous la bannière du *juste-milieu*, de la *modération!*

Et afin de laisser croire que tout le mal qui tourmentait la société provenait de l'esprit révolutionnaire, un journal que le ministère voyait souvent arriver à son secours, quoique professant des principes assez différents pour la forme, la *Gazette de France* imagina de créer une *association contre l'anarchie* pour contrebalancer l'action de la *société nationale*. Le prospectus lancé à cet effet, modèle de perfidie, semblait n'avoir d'autre objet que de jeter l'alarme dans toute la France. Les hommes que l'on admirait le 30 juillet y étaient calomniés avec une impudence propre à révolter l'opinion publique ; et les journaux du gouvernement applaudissaient à ces lâchetés.

Il y eut un redoublement de fureur contre les patriotes à l'occasion de quelques jugements prononcés par les tribunaux correctionnels. Une foule de jeunes gens, arrêtés à la suite des troubles d'octobre et de décembre, furent tous acquittés après avoir gémi plusieurs mois dans les prisons. Les journaux applaudirent à ces jugements ; mais ils ne manquèrent pas de faire des reproches à la police et au ministère public de la déplorable facilité avec laquelle leurs agents attentaient à la liberté individuelle, plutôt pour assouvir leur haine que pour satisfaire aux exigences de la justice.

« Et comment cela ne serait-il pas ainsi, s'écriaient ces journaux ? la plupart des agents de la police actuelle ne sont-ils pas les mêmes suppôts de la police Delaveau et Mangin ; et ceux que l'on a mêlés depuis à la phalange des assommeurs, ne sortent-ils pas presque tous des gendarmes de Charles X ! Et c'est pour salarier de pareils ennemis de tout ce qui appartient à la révolution de juillet que M. Périer nous demande un supplément de fonds secrets ! »

On comprend tout ce que devait exciter de colère parmi ces agents de pareilles phrases, d'autant plus poignantes qu'elles dévoilaient des faits vrais, incontestables. Aussi, ces agents de tous les rangs se vengeaient-ils sur les patriotes, que le pouvoir leur livrait pour ainsi dire à discrétion ; ils n'arrêtaient plus les jeunes gens parés de la cocarde tricolore ; ils les frappaient, ils les assommaient, en leur disant : *maintenant va te faire acquitter par le tribunal!*

Ce fut dans ces circonstances qu'eut lieu le fameux *procès des républicains*, si péniblement échafaudé par le procureur-général Persil.

On se rappelle qu'à la suite des événements du mois de décembre, plusieurs officiers et sous-officiers de l'artillerie parisienne furent arrêtés comme ayant conspiré le renversement de l'ordre de choses établi. Des jeunes gens des écoles se trouvèrent aussi enveloppés dans ce procès, dont le ministère Périer attendait l'issue pour démontrer que le parti républicain ne se composait que d'*anarchistes:* il comptait effrayer la France et surtout les départements éloignés, et détacher par là de l'association nationale, dont les progrès l'empêchaient de dormir, tous les patriotes timides qui n'auraient pu supporter le spectre de la république entouré de ses échafauds prêts à se dresser de nouveau. M. Persil avait donc pris une peine extrême pour élaborer un violent réquisitoire contre les *anarchistes,* au bout duquel il demandait les têtes de dix-sept jeunes hommes accusés d'avoir rêvé des institutions républicaines.

Placé à huit mois de distance seulement des événements de juillet, ce procès, comme le disait le *Courrier Français*, n'était pas un des phénomènes les moins étranges de notre révolution ; aussi avait-il excité au plus haut point les sympathies des jeunes gens et du peuple. » Les journaux patriotes crurent nécessaire de recommander aux amis des prévenus le calme, la réserve et la circonspection, en leur faisant comprendre que toute manifestation bruyante serait contraire aux lois et à l'intérêt des accusés.

D'après le réquisitoire dressé par M. Persil, quinze jeunes patriotes, officiers de l'artillerie parisienne ou étudiants, étaient accusés d'avoir, dans le mois de décembre 1830, formé un complot ayant pour but de détruire ou de changer

le gouvernement, et d'exciter à la guerre civile en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Deux autres républicains l'étaient d'avoir fait la proposition, non agréée, de participer à un complot dans le même but; quelques autres étaient accusés d'attaque et de violences envers la force publique; d'autres, enfin, d'avoir voulu s'emparer des pièces de l'artillerie de la garde nationale, et d'avoir provoqué à la guerre civile ou à la rébellion. Le procureur-général requérait la peine de mort contre les accusés de la première catégorie, parmi lesquels se trouvaient MM. Cavaignac, Guinard, Trélat, Danton, Sambuc, Guilley, Rouhier, etc., dont nous avons déjà parlé à l'occasion des événements du mois de décembre.

Afin de dénoncer à la France un grand complot, M. Persil avait cherché à lier entre elles des parties distinctes et séparées, qu'il était impossible de rattacher ensemble. Aussi, dès les premières audiences consacrées à ce procès, la grande conspiration se subdivisa-t-elle en trois petites, qui, ainsi que le prouvèrent les défenseurs, n'avaient aucune connexion entre elles.

Bientôt les charges que l'accusation faisait peser sur chacun des accusés s'évanouirent, la gravité des faits s'atténua, de sorte que, non seulement il ne restait plus rien qui pût justifier une action criminelle, mais encore il parut impossible de faire de cette accusation capitale l'objet d'un renvoi devant la police correctionnelle.

Les *républicains* furent tous acquittés, mais ce ne fut qu'après avoir proclamé leurs principes et déclaré ouvertement la guerre à la troisième restauration.

L'accusation avait reproché à Cavaignac de s'être opposé à ce que l'on choisît pour chef de l'artillerie une notabilité militaire. — « L'artillerie, répondit-il dans son interrogatoire, était un corps né de la révolution de juillet; elle devait avoir pour chef un homme de juillet; et pour moi, je ne sache pas que les notabilités militaires aient beaucoup contribué au succès de juillet; elles y sont restées presque complètement étrangères. L'accusation dit que je ne voulais pas de notabilités militaires qui auraient donné des garanties politiques, d'où l'on pourrait conclure que je regardais les hommes de juillet comme moins capables de donner des garanties politiques; je dois déclarer ici, qu'à mes yeux, les hommes de juillet donnaient des garanties beaucoup plus fortes que les notabilités militaires....

« On nous accuse d'avoir voulu laisser prendre nos pièces. Cette imputation est grave pour notre honneur.... Qu'on sache bien qu'il ne pouvait y avoir d'alternative pour nous : Ou nous aurions fait comme en juillet, et nous nous serions joints au peuple, avec lequel nous avons combattu, ou nous aurions défendu nos pièces contre ceux qui auraient voulu s'en emparer. Mais jamais nous n'aurions pris un terme moyen déshonorant. »

Questionné sur le propos qui aurait été tenu dans le dîner de la galerie du Louvre : — « Quand un roi ne convient plus, on s'en débarrasse, » — Cavaignac répondit : « Ce propos ne me paraît pas bien séditieux; c'est un propos historique dont on a fait l'application en juillet. »

Guinard se défendit ainsi d'avoir fait charger les armes de ses artilleurs :

« Je savais qu'un personnage (M. de Rumigny), oubliant la haute position qu'il occupe près du prince, avait répandu des calomnies contre les officiers de la 2e batterie; qu'il avait organisé des moyens d'attaque contre l'artillerie; qu'il avait voulu séduire plusieurs anciens militaires pour les engager à se porter sur les pièces, à les enclouer. Un matériel important avait été confié à ma surveillance et à mon honneur : il était aussi un monument du courage des citoyens dans les journées de juillet; car plusieurs pièces avaient été prises sur la garde royale. Je devais protéger ces pièces : je l'ai fait. Vous comprenez maintenant que j'aie dû faire charger les armes des canonniers que je commandais. »

Quand l'avocat-général Miller prit la parole pour étayer l'accusation, elle n'était plus soutenable, et le ministère public paraissait avoir pris la place des accusés.

Déjà il avait été obligé d'abandonner le système primitif de l'accusation, c'est-à-dire celui par lequel le procureur-général Persil avait voulu constater un immense complot ayant des ramifications partout. Mais persistant à soutenir que tous les accusés se connaissaient et qu'ils agissaient tous dans le même but, quoique par des moyens divers, l'avocat-général déclarait qu'au lieu d'un complot, il y avait trois complots : celui de la *société du progrès*, celui de l'*artillerie*, et celui du *faubourg Saint-Antoine* qui pesait sur Danton et Lenoble.

« Les émeutes des trois journées de décembre, dit l'avocat-général, n'ont-elles été que le résultat naturel et spontané des impressions politiques du moment? Non, messieurs; il est évident que les émeutes ont été organisées à l'avance. Les émeutes étaient pré-

dites; elles étaient annoncées à jour fixe : s'il n'y avait pas eu de complots, qui donc aurait apposé les placards incendiaires trouvés sur tous les murs de la capitale? ces placards, où l'on attaquait l'existence légale des Chambres et du gouvernement; ces placards où l'on excitait les ouvriers à la révolte.....

« Nous gémissons, plus que personne, de voir traduits sur ces bancs des citoyens honorables, ajoutait l'avocat-général, des hommes dont la vie privée paraît commander l'estime; des jeunes gens riches de nobles pensées, d'inspirations généreuses. Ce n'est pas nous qui chercherons à récuser leurs titres à la considération publique ou à la bienveillance de leurs concitoyens, et les services qu'ils ont pu rendre à la patrie.

« Mais les services qu'on a pu rendre à l'État donneraient-ils le droit de l'ébranler jusque dans ses fondements, s'il n'est pas administré suivant les doctrines qui conviennent à des imaginations qui peuvent être déréglées? mais l'ardeur de la jeunesse suffirait-elle pour légitimer des essais qui alarment tous les bons citoyens et froissent tous les intérêts? »

L'avocat-général, tout en incriminant les intentions politiques de Guinard et Cavaignac, reconnaissait que des pensées ne pouvaient seules former la base d'une accusation, et il l'abandonnait à leur égard. Mais il soutenait que les autres accusés étaient coupables sur les chefs énumérés dans le réquisitoire du procureur-général.

Les défenseurs, parmi lesquels se firent remarquer MM^es Marie, Dupont, Michel, Boussi, Rittier et Plocque, dont le début annonça un beau caractère, s'acquittèrent dignement de la tâche qu'ils avaient acceptée avec dévouement, ou sollicitée avec plaisir.

Marie, avec ce talent élevé qu'on lui connaissait déjà, peignit les causes de l'agitation dont le pouvoir s'alarmait, et qu'il essayait, disait-il, de calmer en demandant la tête des hommes de juillet.

« Ces hommes de juillet! s'écriait-il, ne pouvaient manquer à leur destinée! Vaincus, ils appartenaient de droit aux échafauds de Charles X; vainqueurs, on leur a prouvé bien vite que le pouvoir ne presse qu'avec répugnance et terreur les mains assez puissantes pour briser des trônes!

« On a beaucoup parlé de l'agitation qui a succédé aux journées de juillet, poursuivait le défenseur Marie; cette agitation trouvait son explication naturelle dans les causes générales que je prendrai la liberté de vous exposer, et dans les causes spéciales qui, en décembre et février, se manifestaient d'elles-mêmes.

« Un cri d'alarme a été jeté : parti du ministère, il a fait écho à la tribune nationale, et de là il a retenti dans toute la France. La France s'est émue; les haines se sont allumées, un brandon de discorde, qu'il sera difficile d'éteindre, a été jeté entre Paris et les provinces. Le ministère public s'est ému, et comme ses émotions se traduisent toujours par des procès criminels, des procès ont éclaté : là où la raison indiquait des mécontents, le parquet a su trouver des conspirateurs, et les prisons se sont remplies.

« Voici les républicains, se sont écrié les gens du roi; ce sont eux qui excitent les émeutes, jettent le désordre, ruinent le commerce; 93 est aux portes; que la société se mette en défense.... C'est au milieu de ces clameurs, c'est sous l'influence de ces préventions funestes que le procès a été commencé, l'instruction suivie : ou plutôt le crime a été dénoncé avant la vérification des faits; c'est un système construit en dehors des faits, et qui a pour unité terrible l'échafaud. »

Passant ensuite aux causes des troubles, Me Marie les apercevait dans l'état de malaise où le système politique qui avait fait avorter la révolution laissait les esprits.

« Après avoir détruit, disait-*il*, *il faut organiser.* Alors surtout l'unité de vues et de pensées est nécessaire. Cette unité a manqué. La crise était violente, je le sais; mais je sais aussi que la France livrée à elle-même en serait sortie victorieuse. Les trembleurs et les ambitieux ont tout gâté.....

« Organiser la révolution, s'écriait le défenseur! Comment l'aurait-on fait? on ne l'a pas comprise! Et d'ailleurs les événements ont leur logique, et dans la constitution politique d'un peuple tout dépend du point de départ.

« Une révolution n'éclate que lorsqu'il y a contradiction flagrante entre les institutions et les mœurs. Nos hommes d'État ont cru qu'un volcan comprimé pendant quinze ans n'avait fait explosion et lancé ses laves brûlantes que pour dévorer une couronne, ou incendier quelques feuilles de papier sur lesquelles le pouvoir avait lancé ses ordonnances : ils n'ont pas vu que la nation s'était agrandie; qu'un peuple nouveau s'était formé; que la civilisation s'était étendue à tous, et que tous devaient compter pour quelque chose dans l'organisation du système représentatif.

« Quel a été le résultat de ce défaut de vues? Une charte nouvelle a été faite : dans cette charte le peuple a été, comme par le passé, divisé en

deux catégories. Dans l'une, on a placé les hauts propriétaires, classe privilégiée, qui est au peuple ce qu'était au *tiers-état* la noblesse et le clergé; dans l'autre, on a placé pêle-mêle les savants, les industriels, les artistes, toutes les supériorités morales en un mot, populace remuante qui, n'ayant pas été assez adroite pour acheter des maisons, ne mérite pas d'être associée aux droits politiques.

« Ainsi la société a changé de mœurs par le développement des lumières, et les institutions sont restées les mêmes : elle cherchait l'harmonie, elle n'a trouvé que de nouvelles discordes. Et en présence de ce mal profond, on cherche une cause des troubles dans les conspirations!

« La jeunesse est turbulente! chassée même des conseils municipaux, on ne la reconnaît comme vivante que lorsqu'il s'agit de verser son sang!

« Les savants, les artistes, les industriels, les supériorités morales s'émeuvent et s'agitent; et comment en serait-il autrement? Il sont aussi chassés des colléges électoraux, condamnés à la mort politique; et cependant l'histoire des siècles leur apprend qu'ils ont eu le pouvoir, que le pouvoir appartient aux capables. Souverains détrônés, croyez-vous qu'ils s'humilieront servilement, et sans murmurer, devant une aristocratie d'argent? C'est méconnaître les mœurs et les droits de l'homme.

« Messieurs, on a cherché les causes de l'agitation, on a dénoncé à la France les statuts de la république, concluait sur ce point le défenseur Marie. Vaine parade! je signale, moi, la vraie cause du mal, et dénonce à mon tour les statuts de l'aristocratie. »

Comme on le voit, le procès fait aux républicains s'était retourné contre les hommes qui avaient fait avorter la grande révolution de juillet, et contre le gouvernement, sur lequel le défenseur rejetait tout le mal qui tourmentait la société nouvelle.

« Au reste, ajoutait-il encore, les faits ont merveilleusement répondu aux principes. Le trône était grand et fort, entouré des hommes qui l'avaient fondé. On l'a bientôt fait rougir de son éclat roturier, et la noblesse et la fortune se sont empressées à jeter la distance glaciale d'une cour entre le monarque et ses sujets.

« On a répudié les hommes; comment se serait-on inquiété de leurs sympathies? A nous la France! ont crié les pays armés; et la France, ce pays de la générosité et de l'enthousiasme; la France, si brillante par un passé de souvenirs nobles et chevaleresques: la France est devenue égoïste et froide aux mains de quelques fins spéculateurs: il n'a pas dépendu de ses hommes d'état que son antique gloire vînt se briser aux pieds de deux tombeaux.

« Ce mépris des droits, ce dédain des sympathies nationales, voilà ce qui a irrité, ce qui devait irriter. Qu'importent quelques concessions inutiles! La liberté n'a pas attendu les journées de juillet pour conquérir ses diplômes. Les principes sont posés. Ce ne sont plus des mots, ce sont des faits que veut la France; à cette condition seule le pays retrouvera le calme et la paix.

« Dans ces grandes catastrophes qui font bouillonner les nations, concluait le défenseur Marie, l'humanité est tout, l'homme bien peu de chose.

« Tolérance donc à ces jeunes imaginations qui croient à la république, parce qu'elles croient à la vertu. »

Et ces paroles, prononcées au milieu d'un auditoire si impressionnable, et jetées dans le public encore chaudes des applaudissements qui les avaient accueillies au milieu du prétoire même, exaltaient cette partie de la population dévouée à la cause qui avait de si énergiques apôtres, de si éloquents défenseurs.

Vint ensuite le tour des accusés eux-mêmes.

Pécheux d'Herbinville et Guilley racontèrent, d'une manière simple, leur vie à peine commencée et déjà si remplie de dévouement à la cause de la patrie et de la liberté.

Tous les regards étaient fixés sur Cavaignac, Guinard et Trélat, considérés comme les chefs du parti que le gouvernement avait voulu frapper. L'avocat Marie avait fait le procès aux vices du gouvernement enté sur la révolution de juillet, Cavaignac fit l'éloge du gouvernement républicain, et déclara qu'il professait les opinions républicaines.

Après quelques mots apologétiques adressés à la deuxième batterie de l'artillerie parisienne, à ce corps patriotique qui, disait-il, renfermait tant d'éléments de défense et de services pour le pays, il parla de son père, l'un des conventionnels qui proclamèrent la république à la face de l'Europe en armes, et la défendirent aux armées, et qui pour cela mourut dans l'exil après douze années de proscription. Cavaignac liait ainsi la cause qui l'amenait sur les bancs de l'accusation à ses sentiments comme fils.

« Les principes que cette cause embrasse, ajoutait-il, sont mon héritage paternel. L'étude a fortifié cette direction donnée naturellement à mes idées politiques, et aujourd'hui que l'occasion s'offre enfin à moi, je me hâte de prononcer un mot que d'autres proscrivent; je le déclare sans affectation comme sans feinte: *de cœur et de conviction, je suis républicain.*

« Mais il ne m'eût pas suffi, pour adopter mes opinions, que la république me parût être en soi le moins imparfait des gouvernements ; j'ai tâché de me rendre compte des faits ; de voir si elle était praticable, et j'ai compris non pas seulement qu'elle était possible, mais qu'elle était inévitable ; mais que tout marchait là, les événements, les esprits, les choses. J'ai compris qu'il était impossible que le mouvement qui domine aujourd'hui le monde aboutît à rien autre que la république.

« Il y a longtemps, messieurs, que cette tendance a été signalée. Napoléon l'a reconnue ; M. de Chateaubriand l'a proclamée plus d'une fois, quoiqu'il ne soient ni l'un ni l'autre suspects de partialité pour le système républicain.

« Cet avenir prochain, que ceux-là même aperçoivent qui détournent la tête avec effroi, est la véritable cause des opinions républicaines chez ceux qui veulent les réfléchir et qui ne s'y livrent pas par un enthousiasme de collége. Ils les cultivent par la raison que tout homme de sens se prépare d'avance à un résultat qu'il prévoit, dont il sera témoin, et qu'il juge infaillible ; ils ne sont pas républicains en souvenir de Rome et d'Athènes, ce serait trop niais ; ils ne le sont pas à cause du passé, mais à cause de l'avenir.

« Or, c'est précisément parce que l'avenir leur paraît certain, qu'ils ne conspirent pas. A quoi bon ! s'il est un parti en France qui ne conspire pas, c'est le parti républicain ; car il est convaincu qu'il n'a qu'à laisser aller les choses..... Le parti républicain serait bien fou de compromettre une cause, dont le succès est immanquable, par des entreprises inutiles ; il faudrait qu'il eût bien la fureur de livrer à la justice des rois des têtes qui peuvent se reposer sur la fortune des peuples. Si ce parti avait voulu conspirer, il le pouvait ; il le pouvait dans la grande semaine, et cela à la clarté du soleil de juillet, dans la place publique. Il le pouvait, et la preuve c'est qu'on a voulu négocier avec lui, mon défenseur l'attesterait au besoin, même le 30 juillet nous avons été conduits plusieurs, desquels j'étais, ainsi que Guinard, auprès du lieutenant-général du royaume, et je le déclare hautement, certes, on lui a parlé avec la franchise que j'emploie ici : « Consultez la nation, elle seule a le droit de choisir son gouvernement. » Voilà ce que nous demandions, voilà ce que nous pensions. La souveraineté du peuple est la base de nos principes, et quand on nous accuse de songer à lui imposer un ordre de choses qu'il a seul le droit de constituer, on ment.

« Avec ce que nous attendons, disait encore Cavaignac, il est facile d'attendre. Les partis qui ont de l'avenir ont de la patience..... Laissons la nouvelle épreuve s'achever ; laissons le fardeau à ceux qui le prennent ; laissons user hommes et systèmes : quand notre tour viendra, vous aurez encore assez à faire.

« On nous accuse de conspiration ! Messieurs, depuis qu'on fait des révolutions, les conjurations, c'est trop peu de chose. Eh messieurs ! nous le savons du reste. Longtemps nous avons conspiré contre les Bourbons ; qu'en est-il arrivé ? Que quelques hommes se sont trompés sans doute, qu'on n'a pas laissé prescrire le droit de résistance à l'oppression, qu'on a protesté contre l'invasion légitime ; mais voilà tout : et avec cela, la fuite des uns, la ruine des autres, la mort de ceux qui ont versé sur l'échafaud leur sang, le plus pur des patriotes. Puis un beau jour, ah ! oui, un beau jour ! le peuple qui ne conspire pas, le peuple s'est jeté dans les rues ; il a improvisé en quelques heures cette délivrance si longtemps poursuivie. Voilà ce que nous avons appris ; voilà ce que nous n'oublierons pas. Qu'on s'en souvienne aussi.....

« On nous accuse de vouloir l'anarchie, s'écriait le jeune républicain ! on nous accuse de fomenter la guerre civile, d'être des ambitieux déçus, enfin de nous unir aux carlistes. L'anarchie ? nous ne sommes pas si dupes ; l'anarchie n'a jamais servi à rien qu'à perdre ceux qui la font et la cause qu'ils servent. Si nous avions le pouvoir, nous n'en voudrions qu'à la condition qu'il fût fort, très fort ! seulement nous pensons qu'il ne peut avoir de force que celle qu'il tient de la nation ; car ceux-là sont de véritables anarchistes qui veulent être puissants par eux-mêmes, contre ou sans le peuple, et qui rendent toute autorité impossible parce qu'ils en abusent, parce qu'ils la décrient.

« Des ambitieux déçus ? Ce sont les ambitieux repus qui disent cela, ces gens dont la vie est un long cumul de places sous tous les gouvernements, de serments à tous les maîtres.... La guerre civile ? avec qui ? sans doute avec les carlistes ; car quels autres ennemis avons-nous ? Eh bien, si les carlistes la font, il faudra bien la leur faire. Si l'étranger revenait, si nous ne succombions pas dans la lutte, nous qui détestons cette race, nous n'aurions que le choix entre l'exil ou le supplice. C'est assez sur ce point. »

Examinant ensuite la politique suivie depuis la révolution de juillet, et montrant tout ce qu'elle avait d'anti-national, Cavaignac exprimait la vive sympathie de la France pour les peuples que son gouvernement laissait opprimer.

« C'est pour cela, disait-il, que nous ne nous rallions pas à ce qui existe, car ce qui existe nous ne pourrions nous y attacher qu'à condition qu'il réaliserait, sinon nos vues comme parti, du moins notre espoir comme hommes de juillet, la ruine du despotisme en Europe.

« Ce n'est pas, comme on a paru vouloir l'insinuer, ajoutait encore Cavaignac en terminant sa profession de foi ; ce n'est pas que nous prétendions personnifier en nous la dernière révolution ; il faudrait que nous fussions fous. Ce n'est pas, comme on le disait hier, que nous nous croyions les soutiens exclusifs de la liberté; grâce au ciel, nous nous perdons dans cette foule immense de bons citoyens qui se pressent autour d'elle. Vous auriez pu nous faire périr sans y rien gagner, et notre absence n'eût pas même été aperçue. La révolution, c'est la nation tout entière, moins ceux qui l'exploitent; c'est notre patrie remplissant cette mission d'affranchissement qui lui a été confiée par la providence des peuples; c'est toute la France qui a fait son devoir envers eux. Pour nous, messieurs, nous avons fait notre devoir envers elle ; et toutes les fois qu'elle aura besoin de nous, elle nous trouvera; quoiqu'elle demande, elle l'obtiendra. »

Cavaignac venait de remuer profondément l'auditoire; ses amis, les jurés, les juges eux-mêmes paraissaient vivement émus; Guinard acheva non pas la justification des accusés, mais de faire connaître qui ils étaient.

Les premiers mots qu'il prononça, en tenant la main appuyée sur l'épaule de son ami, eurent pour objet de faire l'éloge de l'artillerie parisienne, et principalement celui de la batterie portant, suivant les expressions de M. Rumigny, ce *malheureux* n° 2. « Je ne veux pas insister plus longtemps sur ces affligeants débats, ajoutait-il; je les livre à votre conscience : elle a déjà décidé de quel côté se trouvent et l'honneur et la vérité. » Et en parlant ainsi, Guinard, jetait des regards étincelants sur M. de Rumigny. « C'est moi, poursuivit-il, qui ai signalé les manœuvres de M. de Rumigny, et j'ai eu raison de les qualifier de coupables, car par elles, des citoyens, des frères d'armes se sont armés les uns contre les autres, et si le sang n'a pas coulé, on le doit à la fermeté, à la prudence des hommes qui sont sur ces bancs, au bon esprit de ceux que l'on vous a signalés comme des hommes de désordre et de guerre civile. »

Racontant sa vie, employée à presser le jour du réveil du peuple, il parla de sa jeunesse dépensée dans les luttes où, dit-il avec émotion, disparurent notre cher Bories, Caron, Vallée et l'héroïque Berton.... « Quand parut le soleil de juillet, ajoutait Guinard, nous étions prêts au au milieu des citoyens qui, dans ces journées, accomplirent leur devoir..... Les Belges, les Polonais, les Italiens, frappés comme nous et en même temps que nous par la Sainte-Alliance, nous imitèrent. Certes, cette résistance simultanée de tous les peuples opprimés par elle était la révélation d'un grand fait, d'un système politique que n'ont pas voulu reconnaître les hommes qui nous gouvernent. A ce mouvement général de tous vers une parfaite civilisation, il n'a manqué qu'*une direction*.

« L'Europe désignait notre chère France qui, alors comme toujours, avait donné l'exemple à tous; et ils sont coupables envers elle, les hommes qui, dans l'impuissance où ils sont de la guider et de la suivre, veulent l'arrêter dans cette admirable mission. En juillet, ajoutait Guinard, la restauration ne fut pas complètement vaincue, le pouvoir resta entre les mains d'hommes qui avaient pactisé avec elle, accepté ses faveurs, sympathisé avec tous ses intérêts et qui s'étaient mêlés à tous ses calculs contre les intérêts du peuple. Ainsi furent perdus les résultats de la révolution.

« Le pouvoir oublie bien vite, ou plutôt se souvient trop bien que le peuple seul avait tout fait, qu'il ne devait reconnaissance à aucun homme. Vous le savez, messieurs, les chefs n'ont paru qu'après la victoire accomplie par le peuple; et s'il connaît le nom de ses *sauveurs*, c'est pour les maudire....

« Soldat obscur des journées de juillet, choisi au milieu de mes compagnons pour désigner à la patrie ceux de ses enfants à qui elle doit de la reconnaissance, j'ai vu de près le peuple; j'ai vu de près ses vertus, ses souffrances; elles sont grandes, mais sa résignation les surpasse... Pour prix de tant de sacrifices, il veut la gloire de la France, parce qu'il sait qu'à cette gloire nouvelle sont attachées la délivrance et la longue et durable prospérité de tous les peuples. »

A ces hardis manifestes, lancés par les accusés eux-mêmes à la face de leurs accusateurs, se joignirent encore les voix amies et sympathiques de leurs défenseurs, tous hommes des glorieuses journées.

L'avocat Dupont, qui se glorifiait aussi d'être un homme de juillet et l'un des canonniers de la 2e batterie, s'attaqua corps à corps avec le ministère public, qui, disait-il, voulait prévenir les émeutes, rétablir la confiance, et escompter le crédit public avec les têtes des accusés. Il

expliqua ainsi la cause du discrédit que les hommes du pouvoir attribuaient aux opinions de ses amis.

« Après la révolution de juillet, dit-il, le pays appelait au pouvoir les hommes de juillet; les doctrinaires voulurent le conserver malgré le pays. Il fallut alors trouver un moyen d'écarter les hommes de la révolution : ce moyen fut d'intimider le pays. Aussitôt les doctrinaires prophétisèrent l'anarchie; ils prononcèrent le mot de république, non pas pour rappeler ce qu'elle avait fait de grand, de national, de glorieux, mais pour évoquer les ombres sanglantes de 93. Avec des phrases, ils épouvantèrent la bourse et les comptoirs, ils terrifièrent les boutiques et jusqu'aux cafés et aux cabinets de lecture. Ce fut au mois de septembre que commença cette longue et triste comédie donnée aux dépens du crédit public....

« C'est sur ces craintes publiques que les hommes du pouvoir vivent depuis six mois. Mais le pays allait se rassurer : on inventa alors le complot républicain : il fut hautement proclamé à la tribune nationale afin que tout le pays pût être épouvanté. En un mot, les doctrinaires ont sacrifié le crédit public à une question de pouvoir, à une question de réélection. L'industrie, en effet, ne peut prospérer sous un gouvernement qui a peur; et je le dis hautement, un gouvernement qui a peur est un mauvais gouvernement; un gouvernement qui a peur et qui le dit est un sot gouvernement. Quand donc l'industrie renaîtra-t-elle? quand le gouvernement n'aura plus peur de la grande ombre de juillet. L'industrie ne peut prospérer que sur un sol affermi, sur un sol indépendant. La question de l'indépendance est-elle jugée? non.

« De plus, ajoutait le défenseur Dupont, on s'est demandé si le sort du pays est confié à des mains capables. On savait comment les doctrinaires sauvent les peuples..... Comment le pays ne tremblerait-il pas, s'écriait-il, quand il voit le pouvoir égoïste, sans génie et sans prévision, abandonner tous les peuples qui devaient nous entourer d'une ceinture de liberté? Comment ne pas trembler, quand on entend un ministre dire à la tribune qu'il faut attendre l'ennemi sur notre territoire. Si son palais était sur la frontière, il ne tiendrait pas ce langage.......

« Dans la question commerciale, concluait Dupont, quelques émeutes ne sont donc rien; réprimez les émeutes par des lois sévères, le commerce mourra plus paisible, et voilà tout. »

L'avocat Michel (de Bourges), défenseur de Danton, parla après son collègue Dupont, et, par un discours plein de feu et de logique, il procura de nouvelles émotions à l'auditoire.

L'étudiant en droit, Plocque, défendit ses collègues les étudiants de toutes les facultés. « Tous les étudiants, dit-il dans un discours chaleureux que le président interrompit plusieurs fois, sont tous hommes des barricades, les hommes de juillet. Au Louvre, à Babylone, ils ont vu de près les uniformes rouges. Et si le pouvoir que nous avions chargé d'acquitter le prix du sang avait été aussi prompt à distribuer ces prétendues récompenses nationales comme nous le fûmes à nous ruer sous la mitraille, chacun de ces étudiants aurait figuré au banc des accusés avec l'étoile de juillet sur sa poitrine.

« On nous accuse d'être républicains. Républicains! c'était un beau nom jadis, quand il était porté par Hoche et par tant d'hommes purs de la Convention, morts dans la misère et l'exil. C'était un nom qui faisait trembler l'Europe et qui nous valait des armées; car les rois se taisaient et s'inclinaient quand un représentant du peuple avait parlé. Ce nom, de glorieuse mémoire, nous ne l'avons pas pris nous-mêmes; mais puisqu'on nous l'a jeté avec tant de dédain et de colère, il a bien fallu ramasser l'héritage de gloire et de désintéressement que nous ont renvoyé nos ennemis. »

Enfin Trélat parla aussi : *il se montra à ses juges tel qu'il était, homme de science et homme de l'avenir.*

« Nos opinions, dit-il, nos principes, nos sentiments sont pour nous de *vieux amis*, que nous n'avons pas quittés depuis que nous nous connaissons, avec qui nous nous trouvons le matin, le soir, le jour, la nuit, à toute heure, et avec lesquels nous mourrons. Les voici :

« Nous voulons la plus longue existence et la plus heureuse pour le plus grand nombre possible d'hommes. Nous le voulons, car le progrès de l'homme c'est de s'associer pour jouir du bonheur de ses semblables et pour souffrir de leurs souffrances, sans quoi il faudrait nier la loi de la sociabilité.

« La sociabilité dans toutes ses applications, c'est l'égalité parmi les hommes; elle n'est étouffée aujourd'hui ou restreinte que par les sentiments d'égoïsme et d'aristocratie amenant à leur suite priviléges, distinctions, hochets, broderies, délicatesses exquises pour les uns, donc oppression, humiliation, misère et dégradation pour les autres. La cause principale du brisement entre le gouvernement et les gouvernés, c'est le servile assujétissement à de pernicieuses traditions.

« Le pouvoir sera en lutte avec le peuple tant

qu'il aura des intérêts contraires aux intérêts populaires..... Forcé de subir le mouvement, le pouvoir n'a rien imaginé de mieux que de venir se placer au juste-milieu; c'est le moyen d'être tourmenté en tous sens. Il ne peut cesser de l'être qu'alors qu'il y aura unité dans ses vues, dans ses principes, dans ses applications, conséquemment dévouement absolu aux intérêts populaires. On ne devrait pas en connaître d'autres.

« La restauration, dont le nom seul indique la portée et qui était une mauvaise transaction entre le passé et le présent, la restauration, ajoutait Trélat, portait en elle-même ses éléments de destruction. Elle est tombée, entraînée par le mouvement. Et vous voulez la continuer quand elle est tombée en trois jours, malgré ses quatorze siècles de légitimité?

« Depuis huit mois vous avez été inquiétés tour à tour par les rassemblements d'ouvriers, par les émeutes d'octobre, par celles de décembre et de février. Vous les avez toujours présentées comme cause du malaise public, tandis qu'elles n'en étaient que les effets.......... Vous êtes coupables de tous ces mouvements populaires; vous le serez de tous les mouvements qui éclateront et qui ne sont que les symptômes du mal général qui nous tourmente......... »

Trélat venait de s'occuper des choses, il se mit à parler des hommes, afin de démontrer plus évidemment encore qu'il y avait incompatibilité avec la France de juillet et le gouvernement qui prétendait la diriger.

« La restauration convenait à un certain nombre de gens auxquels il ne manquait que ses faveurs pour qu'ils en fussent complètement satisfaits, disait-il en soulevant le voile transparent sous lequel il plaçait ses allusions. Ces hommes n'étaient pas la nation; mais à l'exception de quelques esprits droits qui avaient su les reconnaître et les estimer à leur juste valeur, ils lui avaient inspiré quelque confiance par leur opposition momentanée à la marche du gouvernement des Bourbons. Ses distinctions de cour, sa noblesse, qu'ils convoitaient avec avidité, allaient à merveille avec leur besoin de domination et de vanité. A la plupart de ces hommes à argent, il ne manquait plus que des honneurs; ils n'étaient dans les rangs de l'opposition que parce qu'on les repoussait avec dédain. La résistance ne venait pas d'eux. N'ont-ils pas, dans de certains moments d'hypocrites caresses de ces rois déchus, dansé à leurs bals (1) ou bien marché à la suite des processions de Saint-Acheul (1)? N'ont-ils pas protesté pendant quinze ans de leur amour pour la légitimité et invectivé notre première révolution?

« Les eût-on fait ministres, leur opposition cessait aussitôt, et la paix était conclue... Mais le roi Charles X lui-même les a nommés au dernier jour. D'où vient donc qu'un règne sorti des ruines sanglantes de celui qui le précédait, n'ait eu rien de mieux à faire que d'exécuter ses derniers actes!

« Sous les Bourbons, les patriotes éclairés ne craignaient rien tant qu'un ministère libéral, parce qu'ils savaient quels hommes seraient appelés à le composer. Sous la branche aîné c'étaient les jésuites qui tourmentaient notre présent et notre avenir; sous la branche cadette, ce sont les doctrinaires de haut et bas étage. Tels sont pourtant nos accusateurs! »

Trélat, après avoir dit que le pouvoir poursuivait encore en lui la *société des Amis du Peuple*, dont il avait été le président, terminait son discours par ces mots :

« Ah! croyez que lorsque chacun est arraché à ses travaux les plus chers, à ses nécessités, à ses affections de famille, il y a une préoccupation grave, un stimulant irrésistible qui pousse, qui trouble, qui entraîne les citoyens hors de leurs habitudes. Quel attrait voulez-vous que chacun trouve dans ses occupations accoutumées quand le pays est en danger? Ce serait l'immobilité de l'homme qui demeure à table quand sa maison brûle.

« Si les ouvriers s'agitent, si les jeunes gens les plus appliqués aux études sérieuses et aux sciences positives suspendent leurs travaux, si chacun est anxieux, préoccupé, dites à coup sûr que quelque chose d'insolite et de grave tourmente la société. Mais au lieu de perdre votre temps à combattre un à un les symptômes du mal, cherchez-en la cause, sans quoi vous ne ferez que l'exaspérer : la cause, c'est la violence que vous avez opposée aux institutions républicaines que réclame le pays. »

Une condamnation des républicains était devenue impossible; aussi l'avocat-général Miller s'abstint-il de répliquer : il se borna à recommander au jury de faire son devoir.

Et le jury, après avoir entendu le résumé lumineux et impartial du président Hardouin, rendit un verdict de non culpabilité.

Les auditeurs, à qui le président avait recom-

(1) Ceci s'adressait à M. Casimir Périer.

(1) M. Dupin avait tenu à honneur de porter les cordons du dais à une procession de jésuites de Saint-Acheul, comme le maréchal Soult avait porté le cierge derrière la famille royale. De pareils traits laissent des souvenirs ineffaçables dans la memoire des peuples.

mandé de s'abstenir de toute marque d'approbation ou d'improbation, continrent leur sentiments.

« Mais à peine la cour eut-elle levé l'audience, rapporte le *Courrier français*, qu'aussitôt des applaudissements partent de tous les côtés de la salle : les parents, les amis se précipitent pour embrasser les républicains. On veut toucher leurs mains, et c'est avec peine qu'ils peuvent quitter les bancs où une accusation capitale les avait fait asseoir. Ils sont obligés de redescendre dans leur prison jusqu'au moment où leur écrou peut être régulièrement levé...

« Bientôt l'écrou est levé; mais une foule nombreuse environnait la prison : une scène des temps antiques, une sorte d'ovation attendait les dix-neuf patriotes à la sortie des cachots; mais ils ont voulu se soustraire à ces marques bruyantes de la sympathie et de la joie publiques : c'est par une porte de derrière qu'ils ont quitté leur prison...

« Et ce sont là, ajoutait ce journal, ces ambitieux qui sacrifient tout à un peu de popularité! »

Cependant une foule immense stationnait sur la place du Palais de Justice et sur le quai aux Fleurs : en voyant une voiture passer rapidement, on se doute qu'elle renferme quelques-uns des républicains acquittés; on l'arrête, et les jeunes gens reconnaissent Trélat, d'Herbinville et trois de leurs défenseurs; aussitôt la voiture est dételée, des jeunes gens, des ouvriers la traînent jusqu'à la porte de Trélat, malgré ses efforts et ceux de ses collègues pour empêcher cette manifestation. En même temps, Guilley, reconnu dans la foule, est enlevé dans les bras de ses amis : les rues s'étaient remplies de citoyens de toutes les classes qui applaudissaient; les drapeaux venaient de reparaître à toutes les fenêtres, et le soir plusieurs quartiers de Paris furent illuminés.

Le parti républicain, les hommes de l'avenir venaient de se manifester avec leurs doctrines, leurs espérances, leurs sympathies et leurs forces. Le gouvernement de Louis-Philippe s'en alarma.

Le lendemain le *Moniteur* traduisit en une émeute les réjouissances de la veille, et le ministère menaça. Des ordres furent donnés pour mettre à la disposition du commandant en chef des gardes nationales toutes les troupes de la garnison de Paris; et dès le matin, des bataillons de toutes armes stationnèrent du côté du Palais de Justice, sur la place du Châtelet, à l'Odéon, au Panthéon, à la porte Saint-Denis, ainsi que sur tous les autres points où des rassemblements pouvaient se former; la garde nationale fut aussi mise sur pied, et la capitale de la France fut transformée en un vaste camp.

Il n'en fallait pas davantage pour exciter les passions, attirer la foule, et provoquer de nouvelles manifestations.

A midi, le Pont-au-Change, le quai aux Fleurs étaient déjà couverts d'une foule innombrable de citoyens, parmi lesquels on remarquait les étudiants. Des rassemblements se formaient aussi à la Porte Saint-Denis, à la Porte Saint-Martin et à la place de la Bastille. La garde nationale reçut l'ordre de les dissiper; mais elle n'y réussit que bien imparfaitement.

Du côté du Palais-de-Justice, la garde municipale courut après quelques centaines de jeunes gens qui se dirigeaient vers le quartier Saint-Jacques, et s'opposa à leur marche.

Cependant quelques-uns de ces jeunes gens des plus exaltés parvinrent à se rendre dans les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marcel; d'autres poussèrent jusqu'au faubourg Saint-Antoine, où ils trouvèrent partout *les ouvriers en* effervescence, ainsi que cela arrive toujours quand Paris n'est pas tranquille.

Tout ce mouvement, toutes ces manifestations de l'opinion patriotique n'allaient pourtant pas au-delà d'une protestation contre le système politique suivi par Louis-Philippe; et si quelques esprits ardents voulaient plus, il n'y avait certainement pas de plan arrêté qui pût inquiéter sérieusement le gouvernement. Néanmoins de grandes mesures avaient été prises pour décourager les *émeutiers* et vaincre l'*anarchie*. Comme tous les gouvernements que le moindre mouvement effraie, celui de Louis-Philippe voulait se montrer fort, et défier le parti qui venait d'obtenir un triomphe si éclatant. Tous les maires avaient été convoqués au quartier-général de la garde nationale; les adjoints étaient en permanence aux mairies, et des commissaires de police, revêtus de leurs insignes, se montraient à cheval pour faire les sommations dans tous les lieux où la foule se réunissait. Le gouvernement avait annoncé qu'il userait des *derniers moyens*.

Vers les six heures, de nombreux rassemblements se formèrent et poussèrent des cris peu flatteurs pour le gouvernement de Louis-Philippe et pour ses ministres; ces cris étaient souvent mêlés à ceux de : *Vive la Pologne! vivent les Belges!* regardés comme hostiles au pouvoir.

Alors commencèrent les évolutions par lesquelles ce pouvoir voulait montrer sa force et réduire l'*anarchie*. Des sommations furent faites

à son de trompe, et aussitôt après on lança les troupes de ligne et la garde nationale contre les rassemblements, qui furent refoulés, écrasés et dissipés violemment, non sans protester contre cet emploi brutal de la force publique.

Pendant toute la soirée les troupes restèrent sur pied pour empêcher les rassemblements et les manifestations populaires; le terrain ne leur fut plus disputé par les masses, et le ministère crut avoir vaincu le parti désarmé qu'il poursuivait ainsi avec toutes les forces armées dont il disposait.

Le lendemain, 17 avril, le pouvoir célébra son triomphe par une revue que le roi passa, et cette dernière journée de la septième ou huitième manifestation populaire ne fut plus troublée que par quelques rassemblements formés sur les quais, et dissipés par la seule intervention des magistrats.

Mais le gouvernement n'en restait pas moins placé sur un sol profondément agité, et ce ministère qui se proclamait si fort, eut encore à lutter journellement contre des manifestations ou des protestations qui ne lui donnèrent pas un moment de répit. Aussi, allons-nous voir le gouvernement de la France ne s'occuper d'autre chose que d'étouffer l'esprit révolutionnaire, de diviser les citoyens, et de rendre le patriotisme suspect à une partie de la population. En cela, comme sur la question de la politique étrangère, le ministère Périer fut bien plus *déplorable* pour la France que celui flétri par les libéraux de la restauration de cette épithète indélébile.

CHAPITRE XXXIX.

Coup d'œil sur les affaires de Pologne. — Diversion conseillée par l'ambassadeur de France à Constantinople. — Résultats que ce plan pouvait avoir. — Comment il échoue. — Disgrace de l'ambassadeur. — Sentence du gouvernement de Louis-Philippe contre les Polonais. — Entrée des Russes en Pologne — Batailles de Grochow. — Leurs résultats. — Succès du général polonais Dwernicki. — Inaction forcée des armées belligérantes. — Proclamations et manifestes des Polonais.—Ils prennent l'offensive. — Exploits de Dwernicki. — Succès de Skrzynecki. — Combats de Waver, de Dembenwilkie et d'Inganie. — Enthousiasme produit par les victoires de Polonais.

Pendant que le ministère Périer, débarrassé de la surveillance des Chambres, ou plutôt de celle de l'opposition parlementaire, s'efforce de donner de la consistance au système étroit, égoïste, anti-national qu'il a proclamé, et qu'il prépare les moyens de le faire appuyer par une nouvelle législature; pendant que les Belges, enlacés dans les protocoles, consument leurs patriotiques efforts à se débattre contre la diplomatie, contre les conspirations orangistes et contre les embarras que leur a créés le gouvernement monarchique qu'ils ont dû s'imposer; pendant que les plus généreux d'entre les Italiens, dispersés par les baïonnettes tudesques, voient leur pays courber le front devant une nouvelle restauration de leurs tyrans en jupes ou en soutanes, les Polonais, race d'hommes libres et intrépides, s'étaient préparés à la guerre à mort qu'allait leur faire l'autocrate des Russies.

Là, les exécuteurs des actes du congrès de Vienne n'interviendront pas avec leurs protocoles; là, ils laisseront le champ libre à leur complice; car il s'agit pour eux de conserver les lambeaux de la terre de Pologne qu'ils se sont partagés, et de punir un peuple coupable, à leurs yeux, d'avoir voulu reconquérir sa nationalité et ses libertés, si brutalement foulées aux pieds.

Que dis-je? Non-seulement le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche vont permettre à leur *auguste* allié d'accabler un peuple intéressant, mais encore ils se disposent, malgré leur adhésion au système impuissant proclamé par le gouvernement de Louis-Philippe, de seconder de tous leurs efforts l'invasion des armées russes dans le royaume de Pologne.

L'Autriche forme un immense cordon de troupes autour des frontières de la Pologne; elle intercepte toutes les communications des Polonais avec l'Europe, empêche l'importation des vivres et des munitions, saisit les armes. Ses troupes sont là en apparence pour garder la Gallicie: mais en effet elles menacent la Pologne indépendante: elles sont prêtes à tout événement; et si déjà l'Autriche ne fait ouvertement cause commune avec les soldats de Diébitsch, c'est qu'elle craint le noble peuple hongrois, dont les sympathies sont acquises à ses anciens frères, les Polonais; c'est encore parce que l'Italie exige toute son attention.

Quant au roi de Prusse, Diébitsch et Strogonoff lui ont fait connaître les intentions de leur maître : il faut qu'il se constitue le munitionnaire général des armées moscovites, et ses places de la frontière sont érigées en vastes magasins d'approvisionnements pour la campagne qui va s'ouvrir sur le Bug et la Vistule. Et quand la valeur des soldats polonais et le sublime dévouement des populations rurales auront réduit les Russes affaiblis à quitter un pays où la faim les moissonne, la Prusse interviendra en faveur des Russes, et les metra à

même de retourner sur la Vistule, d'où ils avaient été honteusement chassés, malgré leur nombre.

Nous avons déjà dit que la Russie se trouvait prête à entrer en campagne au moment où la Pologne se souleva. Cette circonstance fut fatale à la cause de la liberté, en ce qu'avant que les Polonais eussent pu utiliser toutes les ressources que leur offrait le dévouement patriotique des provinces insurgées; avant que les autres contrées eussent pu suivre l'exemple de Varsovie, les Russes étaient déjà, en forces supérieures, près du grand foyer de l'insurrection.

Il aurait fallu qu'une diversion utile attirât une partie des troupes russes vers le midi. Cette diversion, l'ambassadeur de France à Vienne l'avait conseillée le jour où il crut que le gouvernement français ne reculerait plus devant les prétentions insultantes de l'Autriche. Le maréchal Maison, prévoyant que c'en était fait de cette paix armée qui n'avait été qu'une guerre différée jusqu'alors pour mieux priver la France de ses auxiliaires naturels, s'était empressé de faire connaître l'état des affaires européennes à son collègue le général Guilleminot, ambassadeur de France près de la Porte-Ottomane, et lui avait conseillé d'essayer s'il ne serait pas possible d'amener le divan à profiter des embarras que les Polonais créaient à la Russie, pour se soustraire aux déplorables conséquences de la dernière guerre.

Nul doute que si la Turquie eût été en état de rompre immédiatement avec son orgueilleux vainqueur, le Divan ne se fût déclaré contre lui. Et si, comme l'avait indiqué le général Lamarque, une escadre française eût appuyé ces ennemis naturels de la Russie par sa présence dans la mer Noire, ou seulement à Constantinople, on pouvait alarmer sérieusement le cabinet de Saint-Pétersbourg, l'obliger à porter ses principales forces dans l'Ukraine, sauver la Pologne, et mettre peut-être un terme à l'agrandissement incessant du vaste empire de Russie.

Guilleminot comprit très bien les services que, de son poste, il pouvait rendre à l'Europe entière, en remuant l'Asie; il ne devait avoir aucun ménagement à garder avec la Russie, ses rapports avec son ambassadeur à Constantinople, M. de Ribeaupierre, ayant toujours été, depuis la révolution de France, ceux d'ennemis qui s'observent et se nuisent réciproquement, en attendant de s'attaquer ouvertement.

M. Guilleminot entra donc avec ardeur dans la pensée, toute patriotique, de susciter des ennemis à la Russie, pensée qui aurait dû être européenne, si les peuples eussent pu suivre le noble intérêt qui les attachait au sort de la Pologne. Il se mit secrètement à l'œuvre, aviva les ressentiments de la Porte contre le cabinet de Saint-Pétersbourg, et parvint à faire comprendre au divan que l'embrâsement général de l'Europe lui serait favorable pour prendre une revanche sur la Russie. Le 19 mars une note fut remise au divan par le général Guilleminot; elle était rédigée en vue d'une guerre générale. L'ambassadeur français conseillait à la Turquie d'armer son escadre, de terminer sans retard ses différends avec quelques-uns de ses pachas, et principalement avec celui de Bagdad, et de diriger l'ardeur belliqueuse des Albanais vers la guerre étrangère, à laquelle l'ambassadeur français conviait la Porte à se préparer. Le divan parut convaincu que non seulement il ne pouvait rester neutre dans les événements qu'on lui faisait entrevoir, mais encore qu'il était de son intérêt de se mettre en mesure d'y prendre une part active.

Mais il fallait allier le secret le plus profond à une grande activité pour atteindre le but que l'ambassadeur français indiquait à la Porte ottomane, et le divan, incapable de prendre une détermination énergique, plus incapable encore de l'exécuter avec résolution, crut devoir se concerter avec l'ambassadeur d'Angleterre. Lord Gordon, quoique professant les principes aristocratiques et impopulaires du duc de Wellington, dont il était l'ami, s'était néanmoins prêté à quelques démonstrations publiques dans lesquelles les Anglais résidant à Constantinople avaient voulu célébrer et cimenter l'union des deux peuples entre les mains desquels paraissaient être remises les destinées du monde. Mais la vieille haine contre la France couvait encore dans le sein de l'ambassadeur tory; l'idée de laisser reprendre à cette nation son antique influence sur la Turquie blessa son orgueil; il s'empressa de révéler à son collègue près la cour de Vienne les confidences qui lui avaient été faites par le reis-effendi, et sa dépêche fut communiquée à M. de Metternich, qui écrivit sur-le-champ à M. d'Appony pour qu'il eût à se plaindre des intrigues qui s'ourdissaient à Constantinople, et menacer de la guerre si le gouvernement français n'y mettait pas un terme lui-même.

A la réception de la dépêche de Vienne, les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie se rendirent chez le ministre des affaires étrangères de Louis-Philippe, et lui adressèrent les plus vifs reproches sur ce qu'ils appelaient

les menées de l'ambassadeur francais auprès de la Porte ottomane. « Comment pouvons-nous croire aux assurances pacifiques que votre gouvernement nous donne, lui dirent-ils, quand ses actes annoncent l'intention de nous préparer la guerre. Puisque vous voulez la guerre, eh bien ! vous l'aurez ! ajoutèrent-ils, d'un ton menaçant. »

Le ministre de Louis-Philippe se confondit en excuses; il affirma que le général Guilleminot s'était écarté des instructions qui lui avaient été transmises, et dont M. Sébastiani fit connaître l'esprit (1).

Et afin qu'il ne pût pas rester de doutes sur les intentions réelles du gouvernement français et sur ses sentiments envers les puissances, il fut décidé, dans un conseil tenu le soir et auquel le roi assista, que le général Guilleminot serait rappelé de son poste. On le punissait ainsi d'avoir cru que le gouvernement qu'il représentait aurait senti sa dignité et son honneur blessés par les notes et les actes de l'Autriche; on le punissait d'avoir supposé qu'il serait agréable à son gouvernement de faire quelque chose, au moins indirectement, pour sauver la Pologne; on le punissait de lui avoir prêté une politique autre que celle de la paix à tout prix.

Et, pour que la satisfaction fût plus complète, tant à l'égard de l'Autriche que relativement à la Russie, d'un côté, l'ambassadeur que Louis-Philippe venait d'envoyer au secours du pape, déclara officiellement, sous la date du 29 avril, que le gouvernement français ne voulait et ne voudrait jamais protéger les insurgés italiens dans leurs entreprises aussi coupables qu'insensées (2), et que ses instructions étaient conformes à la conduite des Autrichiens; tandis que, d'un autre côté, blâmant la résolution de la diète polonaise, par laquelle elle venait d'exclure les Romanoff, le ministre des affaires étrangères de France déclarait à Voliski, envoyé des Polonais, que la Pologne devait recourir à la clémence de l'empereur Nicolas, et se soumettre à discrétion, si elle voulait que la France pût reprendre les négociations entamées en sa faveur. Puis, sur la fausse nouvelle de la prise de Varsovie, l'organe officiel du gouvernement de Louis-Philippe fit entendre cette prédiction impie : *la Pologne est destinée à périr.*

« Elle ne périra pas, s'était écrié le général Lafayette en s'élevant contre ce blasphème : elle vivra pour l'éternel déshonneur des gouvernements qui l'auront abandonnée. »

Et les Polonais s'étaient empressés de justifier la bonne opinion que l'on avait de leur courage et de leur constance.

L'armée russe était entrée en Pologne du 5 au 10 février. Ses divisions, formant ensemble plus de cent vingt mille hommes et traînant avec elles une artillerie immense, convergèrent vers Varsovie : les glaces avaient été favorables à leur marche, et elles ne rencontrèrent aucun obstacle sérieux pour s'approcher de la capitale du royaume, les Polonais s'étant retirés sous Praga. Ils n'étaient qu'au nombre de soixante-dix mille et n'avaient pas le tiers des pièces de canon que les Russes pouvaient leur opposer ; mais ils suppléaient au nombre par leur courage et leur enthousiasme.

La première impression que produisit la présence des Russes sous les murs de Varsovie fut l'épouvante parmi la population marchande. Mais les sociétés populaires montrèrent une exaltation, une résolution qui imposa silence à toutes ces terreurs. Cependant les progrès des Russes n'avaient encore rien d'alarmant : ils avaient entre eux et la ville, objet de leurs manœuvres, une armée nombreuse, intacte et dont l'ardeur guerrière et la bravoure ne pouvaient être mises en doute; puis les fortifications formidables de Praga; puis enfin un large fleuve, dont le passage, en présence de l'armée polonaise, eût pu être funeste aux Russes.

Le plan des Polonais était de défendre leurs positions jusqu'à ce que le dégel vînt enfermer les Russes entre le Bug et la Vistule et intercepter toutes leurs communications. Mais il fallut bientôt renoncer à ce plan, et accepter la bataille que les Russes, pressés d'en finir, offrirent bientôt aux enfants de la Pologne.

Le 19 février, vers les dix heures du matin, le général Chlopicki, qui commandait de fait l'armée polonaise, dont le prince Radzivill n'était que le généralissime apparent, rectifiait sa ligne trop étendue, lorsque le corps russe du général Pahlen déboucha de la forêt de Milosna. Chlopicki avait cru devoir acccepter la bataille dans la position avantageuse que lui offrait le village de Grochow, d'un côté, et le bois dit des *Aulnes*, de l'autre. Mais l'ardeur des Polo-

(1) Plus tard on sut que le ministre des affaires étrangères de Louis-Philippe avait trompé les ambassadeurs en leur donnant connaissance des instructions qui, disait-il, avaient été transmises au général Guilleminot. Ces instructions n'avaient point été envoyées à Constantinople : elles furent rédigées après l'événement, et M. Sébastiani dut les anti-dater. C'est ainsi que l'ambassadeur français à Constantinople reçut le *duplicata* d'une dépêche dont l'original ne lui fut jamais adressé, par la raison qu'il n'existait pas antérieurement. Sur ce point comme sur tant d'autres le ministre fut convaincu de mensonge.

(2) Note de M. de Saint-Aulaire au cardinal Bernetti.

nais ne lui permit pas de faire ses dernières dispositions. A peine les Russes se montrent-ils que le général Szembec marche à leur rencontre avec sa division, et il est aussitôt suivi de la division Zimirski. Ce n'est plus un engagement d'avant-poste, c'est un combat qui va se livrer. Pahlen a avec lui de vingt-cinq à trente mille hommes : Rosen le suit à peu de distance avec un corps de même force. Les Polonais n'ont en ligne que quarante trois mille hommes. Les divisions polonaises attaquent les Russes de Pahlen, d'abord avec leur artillerie et leurs fusils, et finissent par l'arme blanche : trois fois les Russes sortent du bois, et trois fois ils sont forcés d'y rentrer. De part et d'autre l'acharnement est extrême et le carnage horrible. Le champ de bataille était couvert de morts et de blessés, quand le corps du général Rosen arriva au secours de celui de Pahlen, commandant en chef. Les Polonais redoublent d'intrépidité ; mais les régiments frais que les Russes présentent au combat et cinq nouvelles batteries d'artillerie conduites par Rosen sur la lisière du bois, forcent enfin les généraux Szembec et Zimirski à se retirer sur Grochow, protégés par la division Krukowiecki, qui arrête les Russes.

La nuit avait mis fin à la première partie de la sanglante bataille dite de Grochow, sans que ni les Russes ni les Polonais eussent obtenu le moindre avantage important. Mais huit à dix mille hommes étaient déjà hors de combat. Chlopicki appelle à lui quelques corps laissés à Varsovie et à Praga ; Pahlen attend celui de Szachoskoï, que Krukowiecki est chargé d'observer, et qui aurait pu être compromis si on avait suivi les intentions de Chlopicki.

Au jour, Diebitsch recommence ses opérations en dirigeant contre le bois d'*Aulnes* le général Rosen avec une forte division d'infanterie suivie de six batteries de canons. Le bois est gardé par la division polonaise sous les ordres de Skrzynecki, et la brigade Gielgud en défend les abords. Bientôt la lutte s'engage sur ce point, que Diebitsch regarde comme la clef de la position des Polonais. L'infanterie de Rosen, arrivant au pas de charge, pénètre dans le bois ; mais les soldats de Gielgud repoussent les Russes à l'arme blanche et les obligent à se retirer. Alors commence de part et d'autre une vive canonnade, la lisière du bois reste couverte de morts et de blessés. Le général russe ordonne au général de Witt de se porter avec sa cavalerie contre les Polonais qui défendent le bois, et de le tourner en même temps que l'infanterie de Rosen renouvellera son attaque de front. Skrzynecki accueille la cavalerie à coups de canon et la met bientôt en déroute, tandis que les grenadiers de Rosen, séparés de la cavalerie, restent exposés à la fusillade et à la mitraille partant du bois, qui leur fait un mal affreux.

D'un autre côté, le corps d'armée de Pahlen avait attaqué les divisions Zimirski et Szembec, sans avoir pu gagner du terrain. Les Russes s'étaient battus avec une grande bravoure ; mais les Polonais avaient fait des prodiges de valeur. Dans la deuxième journée, ils avaient disputé la position pied à pied, et ils n'avaient laissé aux Russes, pour tout avantage, que quelques toises de terrain. Quand la nuit mit fin au combat, les deux armées étaient également affaiblies, et les rangs éclaircis exigeaient du repos.

Mais entre l'armée russe et la capitale de la Pologne se trouvaient toujours et les *Polonais*, qu'une si belle résistance à des troupes beaucoup plus nombreuses, remplissait de joie et d'ardeur, et Praga et le Fleuve.

Dans l'impossibilité de pouvoir rien tenter de décisif, Diébitsch se décida à attendre *les renforts* que lui conduisait *Szachoskoï*. Une trêve de trois heures ayant d'abord été stipulée entre las armées belligérantes, pour enterrer les morts et ramasser les blessés, elle fut prolongée de trois jours. Chacun compta ses pertes : elles étaient considérables de part et d'autre, et ne s'élevaient pas à moins de douze *mille hommes tués* ou blessés. Les Russes avaient laissé plusieurs généraux sur le champ de bataille ; les Polonais en comptaient aussi de blessés, et tant de carnage n'avait abouti, après deux jours de combat, qu'à laisser les armées au même point où elles étaient le 19. Diébitsch s'attribua la victoire par cela seulement qu'il était un peu plus près de Varsovie.

Pendant que ces événements majeurs se passaient sous les murs de Varsovie, d'autres combats avaient lieu à la droite et à la gauche de Diébitsch. Son plan était de faire passer instantanément la Vistule par ses deux ailes, au-dessus et au-dessous de Varsovie, de la passer lui-même en marchant sur le corps de l'armée polonaise, de cerner la ville et d'y entrer de vive force.

Mais son aile gauche avait été repoussée deux fois par la division Dwernicki, qui avait battu successivement les généraux Geismar et Kreutz, leur avait fait des prisonniers et leur avait enlevé seize canons.

L'aile droite russe, ayant tenté de franchir la Vistule à Dobre, en avait été empêchée par Skrzynecki.

Ainsi le plan de Diébitsch avait échoué jusqu'alors, et aucun soldat russe n'avait pu franchir

le fleuve, quoique la glace rendît le passage facile.

Chlopicki avait proposé d'aller passer le Bug pour tomber sur le corps du prince Szachoskoï, laissé en arrière ; il paraîtrait que ce conseil ne fut pas goûté et que l'on se borna à envoyer à la rencontre de ce corps, pour l'empêcher de rejoindre l'armée, une forte division. Le général Krukowiecki fut chargé de ce soin ; il fut d'abord assez heureux pour battre les Russes au village de Bialolenka ; mais, le 24 février, Diébitsch reprit le village, et le corps de Szachoskoï, après avoir laissé un cordon de troupes pour cacher sa marche, passa la Narew et rejoignit la grande armée.

Le 25 février, Russes et Polonais se retrouvèrent en présence et prêts à recommencer le combat ; mais Diébitsch renforcé par les troupes que Krukowiecki croit encore contenir, compte près de cent mille combattants, et Chlopicki, privé de la division Krukowiecki, n'a plus que quarante-cinq mille soldats. L'artillerie des Russes est formidable; leur cavalerie est aussi deux fois plus forte numériquement que celle des Polonais. L'armée polonaise a conservé son ardeur, son enthousiasme ; mais ses chefs, qui peuvent juger le danger d'une partie si inégale, délibèrent s'ils ne mettront pas la Vistule entre eux et les Russes. La prudence commandait peut-être cette retraite; l'honneur du nom polonais s'y opposait. La bataille fut donc acceptée par la Pologne.

Au sortir du conseil, les généraux polonais se portent au galop à leur poste de bataille. Skrzynecki se place à la tête du centre; Zimirski prend le commandement de l'aile gauche, chargée de défendre ce même bois d'*Aulnes* devant lequel les efforts des Russes ont déjà échoué, et Szembec couvre et occupe Grochow, qui est devenu l'extrême droite des Polonais.

Comme le 20, le généralissime russe dirige d'abord ses efforts contre le bois que défend Zimirski. L'attaque dura deux heures, pendant lesquelles on vit se renouveler les efforts des Russes pour enlever la position, et ceux des Polonais pour la défendre à outrance. Zimirski, qui a l'ordre de s'y maintenir jusqu'à la dernière extrémité, s'y fait tuer, et sa mort devient le signal de la retraite de ses troupes. Les Russes s'emparent du bois et s'y fortifient.

Bientôt ils attaquent le centre des Polonais, qui était leur seconde ligne ; mais Skrzynecki et Chlopicki se placent à la tête de leurs grenadiers, et marchent sur les Russes au pas de charge, les attaquent à la baïonnette, les chassent du bois et leur font des prisonniers. Les Russes fuient en désordre, leurs rangs se débandent et les Polonais font entendre des cris de victoire.

Chlopicki veut profiter de ce moment pour lancer sa cavalerie contre les Russes; mais, par l'effet d'un malentendu, cette cavalerie avait reçu l'ordre de ne pas quitter sa position, et Lubienski, qui la commande, se refuse d'exécuter celui que lui donne Chlopicki. Désolé de son impuissance, le général polonais ne veut plus commander ; il cherche la mort dans les rangs de ses soldats, et bientôt un obus le renverse : on le relève grièvement blessé, et on le porte à Varsovie.

Un autre espoir de remporter la victoire, qui semblait leur échapper, restait encore aux Polonais : ils avaient envoyé l'ordre au général Krukowiecki de se replier sur le corps de bataille, en laissant un rideau devant les troupes de Szachoskoï. Mais celui-ci avait trompé la vigilance du général polonais, et ses troupes renforçaient déjà celles du généralissime. La division de Krukowiecki, sur laquelle le général polonais comptait, n'arriva pas, et se rendit ainsi inutile pendant cette journée où le moindre renfort, le moindre événement pouvait décider la victoire (1).

Cependant Diébitsch fait avancer ses réserves; le corps de Szachoskoï accourt devant Skrzynecki, l'enveloppe, le mitraille, et l'oblige encore une fois à abandonner la position du bois. Ce fut un moment critique, car la cavalerie russe et leur formidable artillerie volante venaient d'être lancées contre les Polonais, et le général Szembec était aussi obligé de se replier sous Praga.

Déjà les avenues de ce faubourg de Varsovie sont encombrées de morts entassés, de voitures qui transportent les blessés, de recrues qui fuient et vont porter la terreur jusque dans la ville, de femmes, d'enfants qui veulent passer la Vistule. Les opérations des généraux polonais en sont gênées, et les Russes profitent de ce désordre pour se rapprocher de Praga. L'incendie, allumé par les Polonais eux-mêmes, pour démasquer leurs batteries, achève de rendre cette scène effroyable. Enfin, grace aux hommes du

(1) Napoléon, de même que tous les grands capitaines, a établi qu'en principe, il ne fallait jamais faire de forts détachements la veille d'une bataille, c'est-à-dire ne point disséminer ses forces de manière à en rendre une partie inutile. Cependant, en plusieurs circonstances, il a lui-même dévié à ce principe, et par là il a plus d'une fois compromis ses batailles. A Marengo, si la division Desaix, détachée la veille, était arrivée une heure plus tard, la bataille eût été définitivement perdue. En 1815, la bataille de Ligny n'a eu aucun résultat, parce que la division d'Erlon n'a pu être utilisée ni à Ligny ni aux Quatre-Bras. A Waterloo, l'éloignement du corps de Grouchy a décidé du sort de la France.

peuple de Varsovie, qui accourent sur les lieux, l'avenue du pont se débarrasse. Malachowski, qui commande les retranchements formidables élevés à Praga, fait jouer ses batteries, arrête les Russes; les troupes polonaises se forment de nouveau et prennent position sous Praga.

Il était nuit; Diébitsch veut profiter de ce qu'il appelle sa victoire pour forcer les retranchements des Polonais : il a l'espoir d'entrer même à Varsovie. Sa grosse cavalerie s'avance contre l'infanterie polonaise; elle pénètre à travers leurs lignes; mais les Polonais l'enferment dans leurs rangs, l'accueillent avec un feu terrible, et la livrent ensuite à leurs lanciers et aux faucheurs, qui achèvent de la détruire. Les Russes sont contenus, et les généraux polonais se disposent encore à aller les attaquer à la faveur de la nuit : Skrzynecki, Szembec et d'autres généraux veulent prouver à Diébitsch qu'ils sont indomptables. Radziwill pense au contraire qu'il faut passer le fleuve, dont la prochaine débâcle pourrait, en emportant le pont, couper l'armée de la capitale. Pendant la nuit, l'armée polonaise quitte la rive droite, et rentre dans Varsovie (1), occupant toujours la tête du pont et les retranchements de Praga.

La journée avait été terrible : le champ de bataille était resté couvert de morts : six mille Polonais avaient versé leur sang pour la liberté; huit à dix mille Russes étaient morts ou hors de combat. Ainsi, depuis six jours, quarante-cinq mille Polonais avaient résisté à cent mille Russes dans trois batailles rangées : ils les avaient battus sur d'autres points; ils leur avaient fait des prisonniers, pris des canons, enlevé des bagages, enfin ils leur avaient tué ou mis hors de combat plus de vingt mille hommes. C'était, pour les Russes, avoir payé bien cher l'avantage de se trouver dans la position précaire qu'ils occupaient, en face des retranchements inexpugnables de Praga, en face d'un fleuve qui aurait pu leur servir de tombeau, en face d'une armée de héros.

Diébitsch comprit dès-lors à quel peuple il avait affaire. Au lieu d'exposer son armée affaiblie à des attaques meurtrières contre les retranchements des Polonais, il changea son plan, et remit à un autre moment l'exécution de ses menaces. Il se retira donc sur Plock pour y attendre les nouvelles troupes qui arrivaient en toute hâte de la Russie, ne laissant devant Varsovie que les troupes nécessaires pour observer l'armée polonaise. La division du général Kreutz, qui était enfin parvenue à passer sur la rive gauche de la Vistule pour y attirer des forces polonaises, reçut l'ordre de repasser le fleuve, et se hâta de s'y conformer, de crainte que la débâcle ne la livrât aux Polonais.

Le temps se mit au dégel; la pluie qui tomba pendant tout le mois de mars fit déborder la Vistule; de grandes inondations s'en suivirent, et la terre détrempée ne permit aucun mouvement militaire. Le mois de mars s'interposa comme une trêve forcée entre les Polonais et leurs agresseurs. Les divisions russes, laissées aux environs de Varsovie, employèrent ce temps à se retrancher à Waver et à Dembewilkie.

De leur côté, les Polonais ne négligèrent rien de ce qui pouvait renforcer leur armée et leur permettre de prendre une attitude respectable aux yeux de l'Europe. Voulant encourager les troupes et les remercier de ce qu'elles avaient déjà fait pour la patrie, le gouvernement et la diète leur adressèrent de flatteuses proclamations.

« Des combats gigantesques, provoqués par nos mortels ennemis, leur disait le gouvernement provisoire, ont enfin ouvert un vaste champ à l'intrépidité nationale..... Guerriers polonais, vos compatriotes vous ont contemplé avec admiration en bénissant vos armes. Le sénat, la chambre des députés et le gouvernement national délibéraient tranquillement au milieu du bruit du canon, parce qu'ils étaient protégés par vos poitrines. Vous avez atteint la gloire militaire de vos ancêtres, dont les regards, du haut des cieux, planent aujourd'hui sur vos actions héroïques. Vous avez illustré notre nation; vous avez jeté un nouveau reflet de gloire sur les annales de la patrie. Gloire à vous, braves guerriers; gloire à votre intrépidité. La patrie reconnaissante vous prépare des récompenses dignes de vous, et la postérité vous tresse d'avance des couronnes de lauriers.

« De nouveaux efforts et de nouveaux combats vous attendent encore; mais vous triompherez, et l'indépendance de notre patrie sera le prix de ce triomphe. Guerriers polonais, rappelez-vous que toutes les nations qui pensent librement sont en notre faveur, et qu'il est un Dieu juste qui récompense la bonne cause et qui châtie le parjure et l'oppression. »

A ces touchantes harangues, le gouvernement national ajoutait la déclaration qu'il ne se séparerait jamais de la brave armée polonaise, et qu'il partagerait sa bonne et sa mauvaise for

(1) C'est à la suite de cette troisième journée de Grochow que la nouvelle de la capitulation de Varsovie arriva officiellement de Berlin au gouvernement français, et causa dans Paris cette manifestation qui effraya tant le Palais-Royal. Cette fausse nouvelle fut-elle une ruse politique contre les Polonais, ou bien, Diébitsch lui même s'était il vanté qu'il allait entrer à Varsovie?

tune. La diète déclarait aussi qu'elle resterait toujours unie aux guerriers polonais et au gouvernement national, et que, si quelque événement les forçait de quitter momentanément la capitale, les représentants de la nation redoubleraient de zèle et d'activité pour veiller sur le sort de la patrie.

Enfin le ministre des affaires étrangères adressa aux agents extérieurs de la Pologne une circulaire dans laquelle il leur indiquait les principes et les arguments qui devaient leur servir de règle auprès des gouvernements étrangers.

On remarquait la phrase suivante dans cette pièce diplomatique rédigée avec autant de talent que de modération :

« Si la Belgique, qui n'a jamais été comptée parmi les états; si la Grèce, dont l'existence politique a été anéantie depuis des siècles, ont pu, au milieu des chances incertaines de la guerre, obtenir la reconnaissance de leur indépendance, je demande si la Pologne n'est pas plus fondée à y prétendre : cette Pologne dont la vie nationale, éteinte un moment, se rallume avec tant d'éclat, se soutient avec tant d'énergie, et au prix de tant de sacrifices; cette Pologne qui, seule, sans appui, a osé lutter avec le géant du Nord et a su déjà diminuer le prestige de sa puissance. Ce serait en vain que, dans la question de l'indépendance polonaise, on voudrait invoquer les transactions du congrès de Vienne. Le traité de Vienne, en réunissant la Pologne à la Russie, a voulu cependant nous assurer une individualité nationale et un gouvernement constitutionnel; il a voulu faire participer à cette nationalité les provinces polonaises incorporées à l'empire russe, et ce dans le but de consolider la paix de l'Europe.....

« La chaîne qui attachait la Pologne à la Russie a été brisée; les liens qui unissaient la Belgique à la Hollande ont été rompus peu de temps auparavant, quoique le traité de Vienne en eût garanti la durée. Les puissances européennes ont pourtant reconnu l'indépendance de la Belgique, en se proposant un but noble et élevé. Pourquoi, animées du même esprit, n'interviendraient-elles pas en notre faveur?... »

A toutes ces patriotiques sollicitudes pour le peuple polonais, à tous ces encouragements donnés à l'armée, le gouvernement national ajouta des mesures propres à augmenter ses moyens de défense.

Le prince Radziwill ayant reconnu lui-même son incapacité pour conduire les opérations militaires, et Chlopicki étant hors d'état de servir activement, à cause de ses blessures, on s'agita beaucoup à Varsovie pour choisir un nouveau généralissime. Plusieurs généraux se recommandaient au choix des Polonais; les républicains indiquaient Dwernicki, sous les ordres duquel un grand nombre d'entre eux venaient de faire des excursions brillantes dans les provinces méridionales, et qui, en ce même moment, étonnait la Pologne par l'audace de ses manœuvres et par des succès fabuleux, obtenus avec une poignée de soldats et quelques milliers de volontaires. Mais Chlopicki avait désigné Skrzynecki, dont la valeur incontestable et les talents militaires venaient de se signaler sous les yeux du gouvernement national. Skrzynecki fut promu au poste de généralissime, et ce choix prouva encore que les classes élevées, tout en donnant à leur patrie les preuves personnelles d'un dévouement honorable et sans bornes, ne comprenaient pas bien ce qu'il fallait à la Pologne pour se sauver par elle-même.

Le nouveau général en chef ne s'éloigna pas beaucoup de la marche compassée de son prédécesseur; et au lieu de se confier en la fortune du peuple polonais, à son enthousiasme, à son épée, il crut pouvoir continuer à négocier avec les Russes. De nouvelles ouvertures furent donc faites au généralissime Diébitsch, qui les repoussa, ne pouvant, disait-il, accepter qu'une soumission absolue.

Pendant que ces choses se passaient à Varsovie, le général Dwernicki, après avoir tenu la campagne avec cinq à six mille soldats ou volontaires pleins d'ardeur, et après avoir battu, en plusieurs rencontres, les corps russes nombreux qu'il ne craignait pas d'attaquer, s'était établi à Zamosc, d'où il appuyait les insurrections patriotiques qui éclataient dans la Wolhynie et la Podolie. Sa mission était d'appeler à la liberté tous les peuples de ces contrées, d'affranchir les serfs, et de créer ainsi de grands embarras à la Russie jusque dans ses possessions des bords de la mer Noire. Dwernicki s'y était livré en homme qui apprécie les circonstances et qui comprend le prix du temps, et il avait été admirablement secondé par ses volontaires républicains et par la noblesse de ces contrées.

Mais les destinées de la Pologne dépendaient du plus ou moins de résistance que ferait sa capitale. Le gouvernement national le savait; aussi redoublait-il d'efforts pour augmenter le nombre de ses troupes, et pour entourer Varsovie de fortifications respectables. Krukoviecki avait été nommé gouverneur de cette ville et directeur-général des travaux militaires qui s'y faisaient.

Quant à Skrzynecki, après s'être occupé avec

zèle de la réorganisation de l'armée et du renouvellement de son matériel, il résolut de prendre l'offensive et de signaler son avénement au généralat par un coup d'éclat. En conséquence, il réunit autour de lui un corps de vingt-cinq mille hommes de toutes armes qu'il destina secrètement à tomber sur les divisions russes restées près de Varsovie.

Au milieu de la nuit du 30 au 31 mars, Skrzynecki sort de la ville à la tête de ce corps d'élite, traverse silencieusement le pont de la Vistule et l'avenue de Praga, sur lesquels on avait jeté une couche épaisse de paille, afin de ne pas révéler la marche de l'artillerie et de la cavalerie, et se dirige sur Zomski pour pouvoir tomber sur le flanc de la division du général russe Geïsmar, qui occupait une position retranchée à Waver. Le général Rybinski, dont la division formait l'avant-garde, arriva, à la pointe du jour, près des Russes encore endormis; un brouillard épais avait protégé sa marche. Rybinski détache une de ses brigades, la met sous les ordres du colonel français Ramorino, et lui ordonne de tourner les retranchements, en se portant sur les derrières des Russes.

Au même instant les lanciers polonais tombent sur les avant-postes de l'ennemi, les culbutent et les rejettent sur la division qui, prise à l'improviste, et se trouvant attaquée à la fois sur son front et sur ses flancs par des forces supérieures, ne songe qu'à la fuite et l'opère dans le plus grand désordre.

Mais déjà Ramorino était à cheval sur la route de Mynsk, par où devait se retirer Geïsmar; les Polonais arrêtent les Russes à la baïonnette, et Geïsmar, poursuivi par les grenadiers et les lanciers de Rybinski, coupé par la brigade Ramorino, laisse la moitié de ses soldats sur le champ de bataille ou prisonniers, et s'estime heureux de pouvoir, à ce prix, trouver son salut dans les bois de Dembewilkie.

Là se trouvait Rosen avec douze mille hommes, restant de son corps de vingt-cinq mille: il s'y était retranché et se croyait à l'abri de toute attaque. Mais les Polonais ne balancent pas à l'assaillir, quoiqu'ils aient contre eux les difficultés du terrain et une artillerie qui les écrase. En peu de temps les retranchements sont atteints. Rosen, qui se trouvait en forces, résiste bravement; il se défend longtemps, et ce n'est que vers le soir qu'il abandonne ses positions. Alors commence pour lui un désastre semblable à celui que Geïsmar avait éprouvé le matin: coupé dans sa retraite, il ne se fait jour qu'en laissant entre les mains des Polonais une partie de son artillerie, la moitié de ses bagages et de ses caissons, et enfin quatre mille prisonniers.

La journée du 31 mars, ou plutôt les combats de Waver et de Dembewilkie avaient coûté aux Russes plus de cinq mille hommes restés sur le champ de bataille, autant de prisonniers, deux drapeaux, douze canons et une quantité considérable de caissons, fourgons et munitions de toute espèce. Les Polonais ne comptaient guère que quatre à cinq cents hommes mis hors de combat, dont cent cinquante tués.

On se figurera difficilement la joie des habitants de Varsovie en apprenant ce résultat et en voyant défiler dans leurs murs ces trophées de la valeur polonaise. Il y eut des fêtes, des illuminations. L'enthousiasme atteignit le délire. Pendant plusieurs jours on n'entendit que des chants de victoire.

Ajoutons que de leur côté les Russes furent démoralisés par des échecs aussi considérables, dont le terme ne semblait pas arrivé; car la cavalerie du général Lubienski ne donna pas un moment de relâche au corps de Rosen; elle le poursuivit à travers Mynsk (1) et jusqu'à Kaluszyn, en lui faisant toujours de nombreux prisonniers.

Le 10 avril, le général Prondzynski était déjà près de Siedlce. Là il trouva, au village d'Ingagnie, des troupes russes qui ne tinrent pas longtemps et qui laissèrent encore entre les mains des Polonais, plus de deux mille prisonniers, des canons et presque tous leurs bagages.

La fortune souriait à la Pologne, et tous les peuples libres battaient des mains en apprenant leurs succès. A Paris, comme à Bruxelles et à Londres, les victoires des Polonais furent célébrées par tous les patriotes. A Paris surtout, le jour où l'on annonça ces victoires, la séance de la chambre des députés fut suspendue; les membres de l'opposition quittèrent la salle pour aller répandre partout ces heureuses nouvelles. Le lendemain, on s'arrachait les journaux, on les lisait à haute voix dans tous les lieux publics, comme aux temps où arrivaient les bulletins de la grande armée, et le chant national des Polonais, demandé dans tous les théâtres, y fut, pendant plusieurs jours, exécuté au milieu des applaudissements frénétiques de tous les spectateurs.

(1) Il ne faut pas confondre ce Mynsk avec la ville du même nom, chef-lieu d'un des gouvernements formés par la Lithuanie.

CHAPITRE XL.

Persévérance du gouvernement dans son système d'intimidation — Intervention de la police dans les émeutes. — Affaire des décorés de Juillet. — Ils refusent les faveurs royales. — Banquet des républicains. — Démonstrations hostiles faites sur la place Vendôme. — Moyens burlesques employés pour dissoudre les rassemblements — Circulaire de Casimir Périer relative aux élections. — Voyages du roi. — Adresse du conseil municipal de Metz. — Réponse du roi. — Profession de foi du général Lafayette adressée à ses commettants. — effet qu'elle produit. — Nouvelles élections.

Tandis que les regards de la France suivaient avec anxiété les événements dont la Pologne est le théâtre, le gouvernement de Louis-Philippe poursuivait avec persévérance le système contre-révolutionnaire qui le mettait en lutte incessante avec tous les patriotes de la France : la violence semblait être le seul moyen employé par le ministère pour étouffer l'esprit révolutionnaire et vaincre la résistance qu'il trouvait. Les saisies des journaux, les procès à la presse indépendante, les arrestations, les provocations que d'infâmes agents se permettaient dans les rues contre les jeunes gens qui portaient encore la cocarde tricolore ou des chapeaux blancs, le langage des journaux à la solde du pouvoir, tout concourait à rendre la situation de l'intérieur pleine de difficultés. Les partis s'exaspéraient tous les jours davantage ; le gouvernement s'irritait en voyant le jury acquitter les rédacteurs des journaux et presque tous les citoyens traduits devant les tribunaux pour délits politiques. N'ayant plus confiance en la justice du pays, la police se faisait justice elle-même, et tous les jours les feuilles patriotes étaient remplies de dénonciations d'actes brutaux par lesquels ceux que l'on appelait les *assommeurs* cherchaient à prouver leur zèle. Jamais la tranquillité publique n'avait été si souvent troublée : la moindre circonstance fortuite, le plus léger prétexte suffisait pour produire des rassemblements, dont le commerce de détail s'alarmait, et que le gouvernement ne savait plus réprimer que par la force brutale. Tantôt il s'effrayait de quelques chants ou de quelques toasts portés dans les banquets patriotiques, si fréquents alors; tantôt il mettait toutes ses forces sur pied pour s'opposer à quelques hommages rendus à la mémoire de Napoléon; tantôt c'étaient les décorés de juillet, dont les bruyantes délibérations obligeaient la police à déployer ses bandes, devenues formidables par l'adjonction de nombreux auxiliaires; tout enfin devenait l'occasion de ce que l'on appelait l'*émeute*, si poétiquement définie dans une des immortelles satyres de la *Némésis* (1). Aujourd'hui c'était une querelle entre un chanteur ambulant et un bijoutier, qui faisait gronder l'émeute pendant deux jours; le lendemain l'*émeute* commençait par une lutte entre un porteur de journal et un agent de la police, et finissait par bouleverser toute une ville de neuf cent mille habitants.

Comment des causes si infiniment petites produisaient-elles d'aussi grands effets? C'est que ces causes n'étaient elles-mêmes que le résultat de la situation des esprits; c'est que l'opinion publique s'emparait de tout, s'alimentait de tout et cherchait à se manifester en tout ; c'est encore que le pouvoir, ayant la conscience de son impopularité, s'alarmait de tout, s'exagérait tout et gâtait tout ce qu'il touchait.

Déjà nous avons parlé des vives discussions que la décoration de juillet avait fait naître entre les citoyens désignés pour recevoir cette distinction patriotique et ceux des membres de la commission nationale qui partageaient les idées du gouvernement, au sujet de la forme de cette décoration et de la couleur du ruban. Le ministère crut trancher la question et mettre un terme à toutes les réclamations en décidant, par une ordonnance en date du 30 avril, que la décoration de juillet consisterait en une étoile à trois rayons, dont le centre porterait, d'un côté, 27, 28 *et* 29 *juillet*, et de l'autre côté, *Donné par le roi des Français*. Les citoyens devaient, d'après les dispositions arrêtées par le ministre, prêter serment de fidélité au roi et d'obéissance aux lois du royaume.

Mais à peine cette ordonnance fut-elle connue qu'elle souleva les plus vives réclamations de la part de ceux qui devaient porter la décoration. Aussitôt de nombreuses réunions eurent lieu, et l'immense majorité des décorés y protestèrent contre les prétentions du pouvoir, qui, disaient-ils, s'arrogeait le droit de disposer d'une récompense nationale et de la dénaturer en la concédant comme une faveur du roi. Les opposants se fondaient sur ce que les actes qui leur avaient mérité cette récompense étaient antérieurs au gouvernement du roi, et que, par conséquent, ils ne devaient la tenir que de la

(1) NÉMÉSIS, journal politique hebdomadaire, en vers alexandrins, dans lequel un jeune poète national et alors très aimé des patriotes, faisait une guerre à outrance à tous les contre-révolutionnaires. NÉMÉSIS, dont l'existence fut déplorablement coupée, à la fin de la première année, par un ministère corrupteur, restera comme un modèle d'élégance, de facilité, de richesses poétiques, de mâle énergie, et de courageuse indignation, et comme une des productions les plus prodigieuses de l'esprit humain.

patrie, pour la liberté de laquelle ils avaient combattu. Ils se refusaient aussi à prêter un serment qu'aucune loi ne leur imposait. En conséquence, une pétition raisonnée fut rédigée par la réunion, reçut presque toutes les signatures des membres présents (1), et fut adressée au roi.

Cependant le ministre de l'intérieur avait déjà décidé que la cérémonie de la distribution de cette décoration aurait lieu aux Invalides, en présence du roi; il voulait en faire l'objet d'une parade, et un lien avec lequel il comptait rattacher au gouvernement ceux des décorés qui s'en étaient éloignés. Mais les réclamations furent si vives, si générales contre toutes les prétentions du pouvoir, et le ministre craignit tant que la distribution ne devînt un objet de troubles, qu'il abandonna le projet de réunir les décorés sous les yeux du roi.

Toutefois, les intentions du gouvernement étaient claires, positives; il voulait rendre à la royauté quelques-uns des droits que la révolution lui avait ôtés, et persistait à convertir une grande distinction nationale en un hochet monarchique. De leur côté, les citoyens désignés pour recevoir cette récompense ne voulurent pas céder. L'un d'eux ayant été poursuivi devant les tribunaux pour s'être paré du ruban, sans avoir rempli les formalités, venait d'être acquitté. Cette circonstance engagea le plus grand nombre à se parer du ruban, sans attendre qu'il leur fût distribué par les maires. Une grande réunion eut lieu à l'effet de prendre une résolution conforme; elle eut lieu dans la salle de la Grande-Chaumière, passage du Saumon, sous la présidence du secrétaire de la société *Aide-toi*, M. Garnier-Pagès. Il fut décidé à l'unanimité, par un millier de ces citoyens, convoqués à domicile, qu'on accepterait le ruban bleu à liserés rouges, mais qu'on refuserait, comme contraire à la loi du 13 décembre 1830, la légende *donné par le roi* et le serment. Dans la séance, les citoyens portés au tableau se parèrent eux-mêmes du ruban affecté à la décoration.

Tout laissait croire que les décorés, comptant dans leurs rangs un grand nombre de républicains, ne céderaient pas. Les têtes s'échauffaient, et il était à craindre que l'affaire de la décoration ne servît de prétexte à quelque insurrection contre le pouvoir. Effectivement, le lendemain de l'acquittement de celui de leurs collègues qui avait porté le ruban, environ deux cents des décorés de juillet se réunirent dans un banquet qui eut lieu aux *Vendanges de Bourgogne*, faubourg du Temple. Le but de ce banquet était de fêter l'acquittement des dix-sept républicains dont le procès venait de jeter tant d'éclat sur ce parti. Comme cela arrive toujours dans ces sortes de réunions, les têtes s'échauffèrent, et au milieu d'une foule de toasts à *la liberté*, à *l'égalité*, à *l'avenir*, à *la France du 29 juillet*, à *la Pologne*, etc., un jeune républicain, Evariste Gallois, se leva et dit, en tenant un couteau à la main : *A Louis-Philippe* (1)! plusieurs personnes l'imitèrent et levèrent le bras, en criant *à Louis-Philippe!* mais le restant des convives fit entendre des sifflets, qui, selon la déposition du provocateur de ce toast, voulaient protester contre cette manifestation, dont tout le monde ne put apprécier le sens.

Au sortir de ce banquet, les convives exaltés se dirigèrent par les boulevarts sur la place Vendôme. Dans le trajet, cette colonne se renforça d'une foule de jeunes gens, et tous ensemble allèrent proférer des cris contre le gouvernement; ils se mirent à danser autour de la colonne de Napoléon, en chantant *la Marseillaise* et d'autres chansons révolutionnaires. Comme aucune force armée n'intervint, les jeunes gens et les républicains se retirèrent après cette manifestation. Dans la nuit, l'autorité commit l'imprudence de faire enlever, par un tombereau des boues, l'énorme quantité de couronnes d'immortelles et de fleurs déposées au pied de la colonne depuis le 5 mai, anniversaire de la mort de Napoléon, et de les faire jeter dans la Seine.

Le peuple y vit un outrage fait également à la mémoire de l'empereur et à la piété de ceux qui avaient tressé ces couronnes; et, ainsi que cela se voit toujours dans Paris lorsqu'un endroit quelconque a été le lieu d'un événement, le lendemain la foule se porta sur la place Vendôme. Bientôt cette place, la rue de la Paix et les autres rues voisines furent remplies de jeunes gens et d'ouvriers qui semblaient préluder à une révolte. La garde nationale, les troupes de ligne furent mises sur pied. Il fallut beaucoup de

(1) Le nombre des citoyens à qui fut donnée la décoration de Juillet s'éleva, tant sur la première liste, que sur celle dite supplémentaire, à 1521. Environ 400 avaient déjà quitté Paris, et la plupart de ceux-ci se trouvaient disséminés dans les régiments. Sur les 1,100 restant, on pouvait admettre qu'il s'était glissé parmi eux un tiers d'*hommes du lendemain* ou d'intrigants; ce furent ceux-là qui montrèrent le plus d'empressement à se parer de la décoration *donnée par le roi*.

(1) Traduit devant la cour d'assises pour provocation à un attentat contre la vie et la personne du roi, le jeune Gallois expliqua ainsi l'acte par lequel il avait été amené sur les bancs : « je tenais à la main un couteau qui venait de me servir à découper, je le levai en disant : à *Louis-Philippe, s'il trahit*; mais les sifflets m'empêchèrent de faire entendre ma pensée toute entière. » Evariste Gallois fut acquitté, comme l'étaient alors tous les accusés politiques.

peine et beaucoup de temps pour que la force publique dissipât ces immenses rassemblements. Un grand nombre de citoyens furent arrêtés.

Mais tout n'était pas fini sur ce même point. L'émeute reparut encore grondante le lendemain, jour de l'Ascension. La foule s'était de nouveau agglomerée sur la place Vendôme et dans les lieux environnants : elle s'y montrait tenace et peu disposée à se dissiper tranquillement, quand le général en chef de la garde nationale, Lobau, s'avisa d'employer un moyen de répression peu dangereux, mais qui servit efficacement ses vues. Ce général fit placer sur la place une des pompes à incendie qui se trouvaient dans la caserne des pompiers de la rue de la Paix, et la fit jouer contre l'émeute. Ce moyen burlesque servit à mettre en fuite les jeunes gens et les ouvriers; mais ce ne fut pas sans exciter leur colère, et il n'eût pas été prudent de s'en servir exclusivement une autre fois.

Le lendemain on riait à la cour des batteries employées par le général Lobau. Les vaincus de la place Vendôme se vengèrent au moyen d'une foule de caricatures, où rien n'était respecté, et les petits journaux vécurent longtemps sur les plaisanteries, les bons mots et les dénominations grotesques que cette nouvelle artillerie leur inspira. Le général Lobau ne fut pas ménagé.

Mais au milieu de ces railleries, le gouvernement voyait grossir chaque jour l'*hydre de l'anarchie* et se constituer fortement le parti qu'il redoutait le plus. Peu lui importait qu'en ce même moment quelques bandes de chouans ou de Vendéens se montrassent en armes dans les environs de Cholet et de Maulévrier; toutes les tentatives que pourraient faire les chefs vendéens ne pouvaient effrayer Louis-Philippe, parce qu'il savait très bien que ce parti n'avait de racines ni dans le peuple, ni dans la jeunesse, ni parmi les soldats. Le ministère se borna à envoyer sur les lieux le général Bonnet, qu'il investit des fonctions de commissaire extraordinaire, ayant sous ses ordres les troupes et les commandants militaires. Le gouvernement enjoignit aux autorités civiles, et jusqu'aux ecclésiastiques, de seconder la mission de ce général, qui était plutôt conciliatrice qu'hostile aux cantons insurgés.

Ces mesures prises, le pouvoir se retrouva en présence des républicains et des décorés de juillet dont l'attitude hostile obligea le ministre, qui ne transigeait jamais, à céder; une nouvelle ordonnance décida que les décorations seraient remises par les maires. La légende et le serment, causes de tant d'agitation, furent sacrifiés à l'émeute.

Une autre question plus grave, plus importante, occupait alors le ministère. Comme il ne lui paraissait plus possible de rendre à la Chambre de 1830 son existence politique sans braver trop ouvertement l'opinion publique, Casimir Périer pensait sérieusement à la dissoudre; et dans cette idée, il ne négligeait rien de ce qui pourrait ramener à la nouvelle législature le plus grand nombre des députés composant la phalange ministérielle.

Déjà, par une circulaire en date du 3 mai, longtemps secrète, le ministre de l'intérieur avait fait connaître aux préfets la prochaine dissolution; il leur enjoignait d'avoir à s'occuper des élections comme de l'objet le plus important qui pût absorber leur pensées. « Cette réélection, disait-il, sera une épreuve pour le gouvernement, mais elle en sera une aussi pour vous, Monsieur, car la meilleure et la plus grande des influences, c'est une bonne administration. » Il les engageait à défendre le gouvernement des imputations que l'esprit de parti dirigeait contre lui et de dissiper les préventions qui pourraient lui aliéner la confiance publique.

Le but que Casimir Périer indiquait aux préfets était de préoccuper tous les esprits d'améliorations positives, c'est-à-dire de tout sacrifier aux intérêts matériels. Il leur déclarait *que le gouvernement ne serait pas neutre dans les élections, et qu'il ne voulait pas que l'administration le fût plus que lui.*

« Nous désirons, ajoutait le ministre, que la dissolution ramène une chambre dont la majorité adopte et soutienne les principes et la politique extérieure exposés dans le discours du roi, et se montre fidèle aux exemples de cette Chambre qui a perfectionné la charte, offert au roi la couronne, partagé le péril et l'honneur du grand événement de juillet dont elle a consolidé le résultat. Cette règle, concluait Casimir Périer, doit déterminer la préférence de l'administration entre les divers candidats.

En conséquence, le ministre adressait aux préfets une foule de questions sur lesquelles il désirait être éclairé, et les invitait à adresser aux sous-préfets des instructions conformes à celles contenues dans sa circulaire. « Vous me ferez connaître votre opinion, disait-il, sur leur active et cordiale coopération. »

C'était ainsi que le ministère de Louis-Philippe se présentait à la grande bataille des élections et préparait le terrain. Il y avait loin, bien loin de ces instructions, ou plutôt de ces ordres impératifs, à la neutralité effective qui avait été

observée quelques mois auparavant à l'occasion des élections complémentaires, et il ne fallait pas beaucoup de perspicacité pour rester convaincu que le ministère Périer marchait déjà sur les traces des Corbière et des Peyronnet. Ce fut là l'opinion que les journaux indépendants exprimèrent dès que cette circulaire leur fut connue; ils soutinrent énergiquement que le système oppressif du ministère Villèle et du ministère Polignac était rétabli par le ministre de la révolution de juillet, et ils avaient raison.

Car, si le dernier cabinet de Charles X avait fait intervenir directement le roi lui-même dans la lutte électorale de 1830, Casimir Périer ne manqua pas de faire intervenir, du moins indirectement, le nouveau roi des Français dans les élections de 1831.

Ce fut, en effet, pour rattacher les électeurs au système de son gouvernement que Louis-Philippe quitta Paris, dans l'intervalle des deux sessions, pour aller parcourir d'abord plusieurs départements des anciennes provinces de la Normandie et de la Picardie, et ensuite les départements de l'Est. Partout la population accueillit le roi *des barricades*, comme on l'appelait encore, avec de grandes démonstrations de joie; partout les autorités chargées de complimenter l'*élu de la nation*, protestèrent de leur dévouement à sa personne et aux institutions nouvelles; partout les réponses du roi à ces harangues officielles furent empreintes de cet esprit *juste-milieu* qui avait caractérisé son précédent discours à la députation de Gaillac.

Mais à Metz, dans cette ville qui avait donné le premier exemple de l'*association nationale*, les esprits, aigris par les destitutions dont venaient d'être frappés des patriotes chers au peuple, firent entendre au roi des vœux et non des flatteries. Le conseil municipal s'exprima en ces termes:

« Monuments impérissables de la volonté nationale et de votre dévouement au salut de la patrie, les événements de juillet ont consacré les droits du premier roi citoyen à l'amour et à la fidélité des Français. Voilà ce qu'ont proclamé les conseils municipaux de France. Tels sont aussi les sentiments du conseil municipal de la ville de Metz.

« Après ce devoir de notre affection rempli, permettez-nous, sire, de profiter du bonheur que nous avons de vous voir au milieu de nous, pour vous adresser nos vœux et vous parler de nos besoins.....

« La charte a laissé dans notre gouvernement un point important à régler, celui de l'hérédité de la pairie; espérons qu'à la prochaine session le pouvoir législatif fera disparaître de nos lois un privilége désormais incompatible avec nos mœurs nationales.

« Notre sympathie est acquise aux Polonais, dont l'héroïque courage lutte pour la liberté. Puisse l'influence de votre majesté assurer à cette généreuse nation un sort digne de la belle cause qu'elle défend..... »

— « Vous me parlez de ce que les conseils municipaux de France ont proclamé, répondit sainement le roi : ils n'ont rien proclamé; il n'est pas dans leurs attributions de le faire, ni de prendre des délibérations sur des sujets de haute politique. Ce droit est réservé aux Chambres. Ainsi je n'ai pas à répondre à cette partie de votre discours. Ceci s'applique également à ce que vous me dites des relations diplomatiques de la France avec les puissances étrangères, sur lesquelles les conseils municipaux n'ont pas davantage le droit de délibérer.... »

Louis-Philippe était déjà fortement indisposé contre le conseil municipal de Metz, quand la garde nationale de la même ville se présenta pour lui offrir aussi ses hommages et ses vœux. C'étaient les mêmes que ceux exprimés par la municipalité. Aussi le roi n'écouta-t-il qu'avec une humeur très marquée la lecture du discours délibéré, que l'un des capitaines, M. Voirhaye, lui lut au nom de cette garde nationale. La phrase suivante excita la colère de Louis-Philippe.

« Parmi ces lois, disait la garde nationale après avoir énuméré celles que la France attendait impatiemment; parmi ces lois, la plus décisive pour l'avenir de la France est celle qui doit organiser la seconde branche du pouvoir législatif. Le vœu presque unanime de notre cité est.... »

A ces mots, le roi interrompit l'orateur, et lui arrachant l'adresse des mains : « C'est assez, lui dit-il; la garde nationale n'a pas à s'occuper de questions politiques; elle n'a pas d'avis à donner. — Sire, lui répondit le capitaine Voirhaye, ce n'est point un avis qu'elle donne; c'est un vœu qu'elle exprime. — La garde nationale, répliqua vivement le roi, n'a point de vœux à former; les délibérations lui sont interdites. Je ne veux pas en entendre davantage. »

La députation se retira; mais un instant après toute la ville éprouvait une sensation pénible en apprenant l'accueil fait par le roi aux vœux exprimés au nom des habitants. « Ni Louis XIV, ni Napoléon, disait-on partout, ne l'auraient pris sur un ton plus haut que le roi choisi par la bourgeoisie de Paris; cela promet! » Le soir, un seul parmi tous les officiers supé-

rieurs de la garde nationale invités à s'asseoir à la table du roi, y prit sa place ; tous les autres s'abstinrent d'y paraître. La ville était dans l'agitation, le roi et le maréchal Soult, qui l'accompagnait dans ce voyage, crurent ne pas devoir prolonger davantage leur séjour au milieu de cette population, et ils sortirent à cheval, quoique la pluie fût battante : il y eut même, dans le cortége, un moment de trouble occasionné par un jeune homme dont le cheval heurta violemment celui que montait Louis-Philippe ; ce n'était qu'un maladroit.

Pendant que le roi allait proclamer lui-même les principes sur lesquels il fondait son gouvernement et le système politique adopté par son conseil, Casimir Périer, qui se considérait comme le vice-roi de la France, avait fait prononcer la dissolution de la chambre des députés et la convocation des colléges électoraux pour le 5 juillet. Les réponses faites par les préfets à sa circulaire du commencement de mai, l'avaient rassuré sur les opinions des électeurs, et il s'était cru en mesure de maîtriser les élections.

Mais au signal donné par le ministre, les patriotes s'étaient aussi émus ; et chacun des membres de l'opposition, chacun des organes de l'opinion patriotique s'apprêta à défendre la révolution de juillet, regardée comme étant entourée de périls.

Le général Lafayette donna l'exemple. Dans une lettre adressée aux électeurs de Meaux, qu'il représentait à la Chambre dissoute, le vétéran de la liberté crut devoir exprimer son opinion sur les affaires publiques.

Après avoir rendu compte de sa coopération à ce que l'on avait fait les 31 juillet et jours suivants, il expliquait ce qui, à ses yeux, constituait ce programme de l'Hôtel-de-Ville, si violemment constesté alors (1) ; puis il examinait les diverses lois constitutionnelles dues à la session qui venait de finir, telles que la loi municipale et celle sur les élections ; à son avis, ces lois s'étaient bien éloignées des institutions républicaines promises. Abordant ensuite les grandes questions qui allaient se présenter dans la session nouvelle, il disait :

« A l'époque où fut renversée cette royauté, que la veille encore on trouvait légitime et sacrée, l'opposition d'alors réunissait, d'une part, des hommes qui avaient souhaité, ou servi, ou s'apprêtaient à servir la restauration ; des habitués du régime antérieur encore moins libéral, des aristocrates de diverses sortes, quelques orléanistes dont les timides rêves restaient relégués dans les sommités sociales, tous fort respectables sans doute, et plusieurs mes amis personnels ; la fibre politique de ceux-ci s'accommodait mieux des imperfections d'une charte octroyée que des conséquences d'une liberté populaire ; aussi notre révolution avait-elle plus que comblé leurs désirs.

« De l'autre part étaient des patriotes antipathiques à la dynastie imposée, impatients de liberté, sympathisant avec le peuple, ne croyant pas que le sang de six mille braves fût assez payé par le succès d'une quasi-restauration dont on essayait de ramener les doctrines, et cherchant l'ordre public non dans les préjugés, les priviléges et les faiblesses du petit nombre, mais dans la satisfaction et l'appui des masses nationales. Entre ces deux systèmes, disait le député de Meaux, c'est aux électeurs à choisir.

« Je ne sais pas pourquoi, ajoutait-il en abordant la question de l'hérédité de la pairie, nous nous retrancherions derrière l'insuffisance de nos lumières sur cette question constituante et si simple : voulez-vous, oui ou non, des législateurs héréditaires, et des représentants qui ne représentent rien qu'eux-mêmes?....

« En m'affligeant du fâcheux effet que produisent nos alarmes domestiques sur le commerce et l'industrie, disait encore le général, je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on rétablit le calme en mécontentant les espérances, en restreignant les libertés, en monopolisant les profits d'une révolution toute populaire. Je m'étonne aussi de l'affectation que l'on met à faire oublier que, bien avant la révolution, des causes très indépendantes d'elle avaient produit non seulement en France, mais dans toute l'Europe, la gêne manufacturière, les mécomptes dans les spéculations, et l'ébranlement des maisons les plus florissantes. »

S'expliquant ensuite sur la question extérieure, le général Lafayette disait à ses commettants que son expérience d'un demi-siècle l'avait rendu fort incrédule sur les sympathies du droit divin avec la souveraineté populaire, des pouvoirs arbitraires avec nos contagieuses libertés, des jalousies contre la France avec le libre développement de ses facultés. « Il m'est difficile aussi, poursuivait-il, de concevoir notre dévotion aux traités de 1815, dont la clause principale renverrait Guillaume III à Bruxelles, Charles X à Paris, et Louis-Philippe à Neuilly. Encore moins admettrai-je la supposition d'une politique aussi insensée que coupable, qui essaierait de se légitimer au sein de cette al-

(1) Le lecteur connaît déjà ce programme tel que l'a exposé le général Lafayette à ses commettants.

liance anti-gallicane, en promettant d'entraver les progrès de la France, et de tolérer les croisades étrangères contre la liberté des autres pays.

« Peut-être aurions-nous pu, en représailles du passé, en prévoyance de l'avenir, porter nous-mêmes sur la surface de l'Europe l'explosion de juillet, dont le coup électrique s'est déjà ouvert des cratères dans d'autres contrées. Mais en réservant cette stratégie pour le cas où des coalitions viendraient encore attaquer notre indépendance, le peuple français avait bien au moins le droit de persévérer dans le système généreux et préservateur qu'on a depuis dénaturé, calomnié sous le nom mensonger de la *paix à tout prix*.

« Quoi! mes chers commettants, la vieille diplomatie de l'Europe se mettait autrefois en émoi, en guerre même pour un transfert de village ou un cousinage de prétentions; elle s'est depuis transformée en gendarmerie pour détruire, d'abord chez nous, ensuite partout ailleurs, en nous rendant ses complices, l'indépendance et la civilisation humaine; et la France de juillet 1830, saluée, à son réveil, par les acclamations du monde entier, s'oublierait elle-même au point de tolérer, contre tout droit des gens ancien et moderne, l'intervention armée des gouvernements étrangers dans les autres pays pour y flétrir notre exemple, éteindre leurs sympathies avec nous, et par l'anéantissement du principe vital de notre existence, par la destruction de nos alliés naturels, justifier d'avance et faciliter une nouvelle invasion de notre territoire!

« Voyez où nous ont conduits aujourd'hui, dans l'intérêt de la Belgique, dans celui de la France, dans nos relations réciproques, les protocoles des congrès, les combinaisons hétérogènes, les imbroglios diplomatiques! A compromettre le nom français dans des intrigues et des menaces contre cette indépendance, fille aînée de notre révolution, pour laquelle nous nous étions, dès les premiers moments, si hautement et si utilement déclarés.

« Lorsque la nation polonaise, triplement affranchie par notre principe de souveraineté, par les brigandages successifs dont elle fut victime, et par la dernière violation du pacte fait avec elle, arrêta le mouvement des Russes contre nous en versant les restes de ce sang depuis longtemps prodigué pour la France, qui nous empêchait de protester hautement en sa faveur, de recevoir ses représentants, de ne pas rester envers elle-même au-dessous de l'abandon qui fit la honte du règne de Louis XV?

« Quant aux derniers malheurs de l'Italie, aux interventions autrichiennes, aux horreurs qui nous indignent, depuis les capitulations violées jusqu'aux atrocités du tyranneau de Modène, la faute n'en est certes point aux patriotes italiens, qui avaient dû voir dans cette signification avouée, que ne jamais consentir équivalait à une promesse d'empêcher; la faute en est à une de ces déviations de la noble impulsion de juillet que j'appellerai à mon tour *la paix à tout prix*, fût-ce au prix de nos intérêts, de nos prévoyances, de notre considération: au prix de la paix elle-même; car s'il eût suffi, pour arrêter l'Autriche, d'agir avec fermeté, je pense aujourd'hui que, dans tout autre cas, la pusillanimité ne peut qu'enhardir la malveillance et ménager l'invasion. »

Il était difficile de faire la critique de la marche du gouvernement et de sa politique avec plus de modération, plus d'urbanité et plus de logique que ne le faisait le général Lafayette dans sa profession de foi. Aussi servit-elle de base au programme de l'opposition: elle eut aussi pour résultat de ramener l'attention des électeurs sur les questions d'ordre moral et politique dont le ministère voulait les éloigner en la fixant sur les intérêts matériels. De ce moment, toutes les haines de la cour se portèrent contre le vieux patriote; les courtisans, les doctrinaires, les nouveaux aristocrates s'affranchirent à son égard de toute contrainte; le *cher général* ne fut plus qu'un factieux, et la guerre fut ouvertement déclarée entre l'homme de juillet et les hommes des jours suivants.

« Mais, à la voix vénérée de Lafayette, dit M. Sarrans en parlant de l'hérédité de la pairie, les électeurs comprirent fort bien que si, en fait de questions purement administratives, le mandat impératif peut quelquefois avoir des inconvénients, il est toujours légitime, indispensable même, quand il s'agit des points organiques de la constitution du pays. Dans presque toutes les réunions préparatoires il fut donc arrêté que le devoir des députés étant d'exprimer l'opinion de la France, et non de lui imposer la leur, l'engagement de voter contre l'hérédité de la pairie serait exigé d'eux comme condition *sine quâ non* de leur élection.

On vit alors quelque chose d'étrange, de dégradant: ces mêmes députés qui avaient si facilement livré les libertés nationales, qui s'étaient fait une sorte de gloire de résister à toutes les exigences de la révolution, se présentèrent devant les colléges électoraux pour y répudier leurs doctrines de la veille, faire les professions

de foi les plus libérales, et s'engager à voter contre l'hérédité de la pairie.

C'est qu'ils s'étaient éloignés du contact corrupteur du pouvoir, et qu'ils s'étaient rapprochés du peuple; c'est qu'ils se trouvaient alors dans une autre atmosphère que celle de la cour; c'est qu'ils respiraient l'air de la liberté répandue sur toute la France, et que les passions les plus viles, la cupidité, la peur ne troublaient plus leur jugement.

Les élections furent donc ce qu'elles devaient être et tout ce qu'elles pouvaient être avec la loi qui régissait la matière. On crut un instant qu'elles allaient rendre à la France la position que la révolution lui avait faite. Mais le ministère vit le danger; tous ses moyens furent employés à le conjurer, et il fut admirablement servi par les événements. Ce qui devait accélérer sa chute, le mauvais génie de la France le fit servir à affermir sa domination.

CHAPITRE LXI.

Ouverture anticipée de la session législative. — Statistique de la nouvelle chambre des députés. — Le ministère battu par les élections. — Colère de Casimir Périer. — Reproches que lui adressent les journaux. — Événements du 14 juillet 1831. — Rôle qu'y jouent les *assommeurs* et la garde nationale. — Bulletin triomphal du ministère. — Indignation des patriotes. — Ouverture des Chambres. — Mensonges avec lesquels le ministère croit gagner la majorité. — Question de la présidence. — La majorité semble acquise à l'opposition. — Démission de Casimir Périer et de trois autres membres de son ministère. — Comédie jouée en présence de la France indignée — Dénonciation de l'armistice par le roi de Hollande. — Le ministre du *treize mars* reste aux affaires.

L'ordonnance qui convoquait les colléges électoraux avait annoncé l'ouverture des Chambres pour le 9 août; mais une nouvelle disposition venait de la fixer au 23 juillet. Cette anticipation fit croire que la paix de l'Europe était menacée; la Bourse prit l'alarme, le commerce en souffrit encore davantage et les passions acquirent un nouveau degré d'exaltation.

Ce fut dans ces circonstaances que les députés arrivèrent à Paris.

La statistique de la nouvelle Chambre pouvait se résumer ainsi : 203 membres de celle de 1830 étaient restés sur le champ de bataille électoral; 222 avaient été réélus, mais la plupart appartenaient à l'opposition, ou bien ils avaient fait des professions de foi très libérales, principalement sur le point que l'on considérait comme le plus important de la session nouvelle, celui de l'abolition d'une pairie héréditaire : on ne comptait guère parmi les réélus qu'un très petit nombre de membres ayant émis une opinion opposée à cette sorte de mandat impératif, et encore la plupart d'entre ces derniers avaient-ils plutôt fait pressentir leurs principes en gardant le silence, qu'ils ne les avaient exprimés ouvertement. Enfin la nouvelle Chambre s'était complétée par 195 élections de citoyens n'ayant encore appartenu à aucune assemblée législative. Restait 34 réélections à faire pour remplacer les nominations doubles.

Les patriotes qui n'allaient pas au-delà de la monarchie régie par des institutions libérales, et qui voulaient au moins une partie des conséquences de la révolution de juillet, étaient donc fondés à croire que cette assemblée obligerait le gouvernement à suivre un système plus conforme à l'opinion publique et à l'intérêt que la France portait à ses amis naturels.

En présence de ces éléments d'une majorité évidemment contraire à sa politique, le ministère Périer dut se reconnaître battu par avance; battu malgré toutes toutes les combinaisons aristocratiques de la loi électorale; battu malgré ses circulaires et l'influence que ses préfets avaient voulu exercer dans les élections; battu malgré les voyages du roi.

De ce moment le président du conseil, chef apparent et responsable du système qui laissait la France isolée et toujours étreinte par les traités de 1815, entra, dit-on, dans des accès de colère dont ses subordonnés et même ses collègues eurent beaucoup à se plaindre. Le roi, qui, personnellement sympathisait peu avec son ministre, comprit alors toute la différence qui existait entre le caractère facile, les manières et le langage affables, la bonté d'âme de M. Laffitte, et l'irascibilité, le ton impérieux, la sécheresse de cœur de son successeur : on dit même qu'il ne fut pas fâché de prévoir la chute de son troisième cabinet, persuadé toutefois qu'un autre ministre plus traitable n'en subirait pas moins la haute influence qu'il exerçait lui-même sur les affaires du royaume.

Telle était la position dans laquelle se trouvait Casimir Périer quelques jours avant la réunion des Chambres. Ajoutons que les journaux patriotes lui faisaient une guerre quotidienne des plus acharnées : deux de ces journaux, la *Tribune* et la *Révolution*, venaient même de donner à entendre que le président du conseil et le maréchal Soult avaient reçu un *pot de vin* considérable dans l'affaire des fournitures de

draps et de fusils dits *fusils Gisquet* (1); ces mêmes feuilles et le *National* affirmaient aussi que la police du ministère de l'intérieur embrigadait des malfaiteurs et de malheureux ouvriers sans travail pour en faire des auxiliaires de cette police, les lancer sur les jeunes gens réputés républicains, et fomenter ainsi la guerre civile, dans le but de faire croire que la population ouvrière se détachait des *fauteurs de troubles*, et faisait elle-même la police contre les révolutionnaires (2).

Ces accusations étaient graves; elles contribuèrent beaucoup à rendre encore plus impopulaire le ministre de l'intérieur. Il allait donc tomber, aux applaudissements de toute la France libérale, quand des événements prévus par lui prolongèrent son existence politique jusqu'à l'ouverture des Chambres, époque où il donna sa démission pour la retirer le lendemain.

Le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, venait d'être choisi par les patriotes de toute la France pour faire une manifestation en faveur des principes de la révolution et de la liberté. A Paris, le programme d'une cérémonie civique, dans laquelle devait avoir lieu la plantation de plusieurs arbres de la liberté à la place de la Bastille, devant l'Hôtel-de-Ville et à la place de la Concorde, avait été arrêté dans une réunion de patriotes tenue publiquement au Wauxhall, et des placards indiquèrent l'objet de cette espèce de fête, à laquelle les patriotes de toutes les époques furent conviés.

L'autorité s'alarma; elle voulut ne voir dans cette cérémonie patriotique qu'un nouveau 20 juin 1792, et par conséquent une tentative contre l'ordre de choses établi. Le préfet de police et le préfet de la Seine firent chacun leur proclamation, dans laquelle ils annonçaient que l'autorité, avertie des desseins formés par les agitateurs, veillait au bon ordre et était prête à déjouer ce qu'elle appelait les projets subversifs des éternels ennemis de la tranquillité publique.

« Des artisans de troubles, disait le préfet « de police, ennemis du peuple dont ils osent « se nommer les amis, préparent une nouvelle « tentative contre l'ordre public, et, pour vous « tromper sur leurs véritables desseins, ils s'emparent des nobles souvenirs du 14 juillet. Ils « annoncent l'intention de planter à Paris un « arbre de la liberté..... Ordonner des cérémonies et convoquer les citoyens, c'est se « substituer à l'action du gouvernement.... »

Planter des arbres de la liberté le jour anniversaire de la prise de la Bastille, aux approches de celui de la seconde révolution, devait paraître, à un ministre contre-révolutionnaire, un acte bien audacieux, un signe de l'anarchie la plus caractérisée; aussi prit-il toutes ces précautions qui indiquent à la population attentive et effrayée, qu'il va se passer de grands événements. Les postes de la garde nationale furent doublés, les bataillons convoqués, les troupes consignées; toute la police apparente et occulte fut mise sur pied, et les auxiliaires embrigadés, ceux que l'on désignait sous le nom d'*assommeurs*, furent convoqués sur les points menacés d'être témoins de la plantation d'arbres de la liberté.

On comprend déjà combien ces fougueuses proclamations et ces mesures hostiles aux patriotes étaient propres à faire naître les troubles que l'autorité semblait annoncer par avance. Les jeunes gens étaient exaltés. La veille encore, cinq d'entre eux, arrêtés à l'occasion de la manifestation en faveur de la Pologne, avaient été jugés et acquittés, aux applaudissements d'une foule immense qui encombrait le Palais-de-Justice; et dans cette affaire, leur avocat, M. Dupont, avait voulu prouver en droit que les rassemblements n'étaient pas défendus d'une manière absolue, mais seulement dans le cas où ils auraient le caractère d'attroupements séditieux déterminés par la loi.

« Que voulaient ces jeune gens? s'était écrié leur défenseur: faire rougir le pouvoir, faire monter la honte au front d'un ministre..... Est-ce là un crime défini et qui doive être puni?..... Oui, ils ont crié *vive la Pologne!* mais ce cri est dans le cœur de tout bon Français. Oui, ils ont crié *mort aux Russes!* parce

(1) Un procès fut intenté à M. Marrast pour avoir, disait-on, calomnié les deux ministres. M. Marrast fut condamné à 25 francs de dommages intérêts et à 1,000 francs d'amende; mais cette sale affaire, dans laquelle, de l'aveu même de plusieurs députés, il y avait eu quelque chose de honteux, n'en resta pas là; elle fut déférée à la chambre des députés; les preuves matérielles de la dilapidation des deniers publics ne purent pas être fournies; mais il n'en résulta pas moins, à l'égard du président du conseil et de M. Gisquet, la preuve morale qu'un marché *sale* et onéreux pour le trésor public avait eu lieu entre les deux ministres et l'un des commandités de la maison Périer frères.

(2) Déjà, lors des troubles du mois de mars, éclatés à l'occasion de la Pologne, on avait entendu M. Agier, colonel d'une légion de la garde nationale et l'un des doctrinaires les plus hostiles aux patriotes, s'écrier, en s'adressant aux *assommeurs*, dont on essayait déjà les honteux services: « Mes braves ouvriers, jetez-vous sur ces perturbateur. » Et ces perturbateurs, c'était l'élite des jeunes hommes dont la France s'honorait, protestant douloureusement contre l'abandon de la Pologne. Les électeurs et les gardes nationaux venaient de faire justice du député-colonel doctrinaire. Il n'était plus ni député, ni colonel.

que les Russes assassinent nos frères des bords de la Vistule!.... »

Rien n'avait donc manqué pour produire une grande effervescence à l'approche du *quatorze juillet*.

Dans la nuit, la police procéda à ses provocations par la saisie de plusieurs arbres de la liberté déposés en divers endroits, et, le lendemain matin, trente à quarante mille hommes furent mis sur pied pour repousser les tentatives présumées de quelques centaines de jeunes gens. Paris offrit de nouveau le spectacle d'un camp.

Cependant les jeunes patriotes, persuadés qu'une cérémonie propre à rappeler la chute du pouvoir absolu en France et l'ère de la liberté, ne pouvait être considérée comme séditieuse que par un pouvoir manifestement contre-révolutionnaire, ne voulurent tenir aucun compte des proclamations violentes des autorités ; et, dès le matin, on les vit en foule parcourir les rues de la capitale, et se réunir en grand nombre sur la place de la Bastille, sur celles du Châtelet et de la Concorde. Les jeunes gens portaient tous la cocarde tricolore à leurs chapeaux, et la plupart avaient orné leur boutonnière d'un œillet rouge. Mais déjà des bataillons de la garde nationale et de troupes de ligne, flanqués par de nombreux agents de la police, occupaient ces points.

Vers les onze heures, un groupe de ces jeunes gens, arrivant sur le Pont-au-Change, en fut brutalement chassé par un essaim de sergents de ville et d'agents déguisés, qui se ruèrent sur les patriotes et en arrêtèrent plusieurs. Un peu plus tard, une autre réunion de jeunes gens venant de l'Odéon, et parmi lesquels se trouvaient des gardes nationaux et des artilleurs, déboucha sur le Pont-Neuf, où elle trouva également les sergents de ville, qui coururent sur les patriotes et les obligèrent à se disperser après les avoir maltraités.

Cependant d'autres jeunes patriotes se rendaient sur la place de la Bastille, où devait avoir lieu la principale plantation d'arbres de la liberté. Mais ici la lutte ne tarda pas à s'engager entre les jeunes gens et les *assommeurs;* car, dès le matin, la police avait réuni sur ce point tous les prétendus ouvriers dont elle se créait des auxiliaires moyennant 3 francs par jour : les enrôlements de ces misérables se faisaient ouvertement au marché Lenoir et chez un marchand de vin de la place de la Bastille, nommé Souchet; c'était là qu'on distribuait à ces hommes avinés et les rubans tricolores qui devaient leur servir de signe de ralliement, et les bâtons avec lesquels ils devaient tomber sur les porteurs de cocardes nationales ou de chapeaux gris, et même un drapeau, honteuse bannière à l'ombre de laquelle les assommeurs embrigadés allaient exercer leur ignoble métier; c'était là que ces misérables recevaient le mot d'ordre et les *instructions* d'un agent de la police.

Pendant plusieurs heures, cette place de la Bastille, si féconde en patriotiques souvenirs, offrit le dégoûtant spectacle d'hommes plus dégoûtants encore sortant en foule des cabarets où on les hébergeait, pour se ruer sur des jeunes gens bien mis qu'ils injuriaient, qu'ils battaient, dont ils déchiraient les habits et foulaient aux pieds les chapeaux ornés de la cocarde nationale, parés des couleurs de la liberté. Et tout cela se faisait, porte une relation digne de foi, en présence des agents patentés de la police, qui excitaient et secondaient les ignobles assommeurs que l'autorité appelait d'*honnêtes ouvriers !*

De pareils excès devaient être propres à indigner les véritables ouvriers : aussi des rixes nombreuses eurent-elles lieu sur ce point entre les *embrigadés* et les ouvriers du faubourg Saint-Antoine : ceux-ci crièrent *à l'eau les pailleux!* qualification par laquelle ils entendaient désigner les échappés des prisons. La lutte dura toute la journée; mais les jeunes gens, assaillis par la meute des assommeurs et par les sergents de ville dans un café où ils s'étaient retirés, finirent par en être chassés, et la police en arrêta un grand nombre. Tout leur crime consistait dans le port de la cocarde tricolore ou d'un œillet à la boutonnière, car aucun de ces jeunes gens n'avait des armes; la démonstration qu'il se proposaient de faire devait être toute pacifique, toute morale.

Pendant que la place de la Bastille était le théâtre des déplorables exploits des assommeurs, à l'autre extrémité de Paris, un nombre considérable de jeunes gens s'étaient réunis aux Champs-Elysées pour y couper un arbre de la liberté, qu'ils devaient planter sur la place de la Concorde. Ici les patriotes ne rencontrèrent pas les assommeurs de la place de la Bastille et du Quai-aux-Fleurs ; mais ils se trouvèrent en présence d'un bataillon de la 1re légion de la garde nationale, sous les ordres du commandant Froidefond-Desfarges.

Les jeunes gens étaient parvenus à couper l'arbre, et déjà ils s'acheminaient vers la place de la Concorde, quand le maire du 1er arrondissement accourut pour leur faire rendre l'arbre. Une lutte s'engagea entre le fonctionnaire et les patriotes; le maire fut, dit-on, renversé

sur l'arbre de la liberté; le bataillon accourut sur les jeunes gens et les dispersa à coups de baïonnette : beaucoup parmi ces jeunes gens furent blessés; un étudiant en médecine, le fils du fameux dentiste Désirabode, reçut un coup de sabre et un coup de baïonnette, dont il mourut quelques heures après (1) : la plupart des gardes nationaux du bataillon de M. Froidefond-Desfarges se montrèrent plus irrités, plus acharnés encore contre les jeunes gens que les assommeurs embrigadés (2).

La garde nationale et les agents de la police arrêtèrent, dans cette triste journée, un grand nombre de jeunes gens et de patriotes de toutes les conditions, dont tout le crime était d'avoir voulu planter des arbres de la liberté (3) : on remarqua parmi les personnes arrêtées le général Dubourg, que les journées de juillet avaient rendu célèbre, et à qui on ne pardonnait pas ses paroles énergiques adressées au lieutenant-général du royaume.

Le lendemain au matin, un autre cadavre gisait à la Morgue : il fut reconnu pour être celui d'un étudiant que des gardes nationaux avaient tué à coups de crosse de fusil!

Ce jour-là on lut dans le *Moniteur* le bulletin triomphal du ministre de l'intérieur. Il y avait dans le langage du ministère quelque chose d'odieux, de brutal et de sauvage, comme le faisaient remarquer les journaux indépendants, qui semblait annoncer un pouvoir aux abois. « Le ministère, disait-on, ne s'exprimerait pas ainsi s'il ne désespérait de la Chambre : on dirait qu'à l'exemple de Villèle, en 1827, il veut se venger des électeurs. »

— « On avait, hier, exagéré le danger, ajoutait le *Courrier français* après avoir dit que la proclamation du préfet de police lui aurait paru naturelle sous Charles X et si elle eût porté le nom de Mangin ; on n'avait rien épargné pour effrayer la population; il est tout simple que l'on exagère le triomphe. Le ministère Périer veut faire croire, à tout prix, qu'il a sauvé la France; et, pour mieux établir l'évidence de ses bienfaits, il lui promet la paix du ton dont on prêche la guerre.... »

Puis, examinant ce que le *Moniteur* appelait le triomphe de l'ordre public, ce journal s'écriait : « L'exemple du respect des lois donné par des gens qui provoquent à des rixes ceux qui portent des cocardes tricolores ! les coups de poing, les coups de bâton, les violences les plus abjectes devenus le type de l'ordre et de la légalité ! C'était un spectacle digne d'horreur que celui d'une autorité, investie d'une force de répression légale plus que suffisante, ameutant une multitude soudoyée pour servir les passions du pouvoir ! sublime pensée d'ordre que de faire croire à ces hommes qu'ils ont mission pour assommer quiconque déplaît au pouvoir ! C'est une infamie qui a révolté tous les bons citoyens, et qui retombera sur ses auteurs. »

— « Et qui nous garantit que ces bandes, qui se croient la mission d'assommer ceux qui passent dans les rues, n'iront pas assommer dans les maisons? ajoutait un autre journal. Hier, la menace en a été faite ; pourquoi ne s'exécuterait-elle pas? Jamais pensée plus anarchique n'est venue à un gouvernement; jamais plus redoutable atteinte n'a été portée à l'existence de la société. Et la garde nationale n'a que trop obéi à cette irritation qu'on cherche à lui souffler depuis si longtemps. Il y a des gens qui parlent de la compromettre, et par la compromettre, on entend la mettre aux prises avec le peuple. »

— « Qu'on ne nous parle plus des fêtes de juillet, disait encore le *National*: quand on paie des malheureux pour fouler aux pieds le ruban de juillet et la cocarde tricolore, pour accoutumer le peuple à assister de sang-froid à cette profanation odieuse : quand on voit la révolution de 1789 poursuivie dans ses plus nobles souvenirs, il y a anomalie à parler encore de fêter la révolution de 1830. »

Cette réprobation si générale, si unanime des ignobles moyens imaginés par la police, et dont le pouvoir vantait le succès, provoqua de vives réclamations non seulement de la part des personnes qui avaient été victimes de la brutalité des assommeurs, mais encore de diverses classes d'ouvriers qui déclarèrent que les *assommeurs* n'étaient que de malheureux repris de justice, et non des artisans. Des légions de la garde nationale protestèrent contre les excès de la police; plusieurs des officiers de la 1re légion blâmèrent

(1) Dans le rapport officiel, on a dit que le jeune Désirabode avait menacé le maire avec ses pistolets; les déclarations de tous ceux qui se trouvaient près de cette victime constatèrent que cet étudiant n'avait aucune espèce d'arme, si ce n'est sa trousse de chirurgie qui fut trouvée dans sa poche.

(2) Le lendemain de ces événements pénibles, le commandant de ce bataillon publia un rapport, dans lequel se trouvait une phrase que les journaux lui reprochèrent amèrement : son seul regret, disait-il, était de ne pas avoir eu affaire à un nombre plus grand de porteurs de cocardes. Un homme, horriblement fameux dans l'antiquité, avait aussi émis le vœu de trancher d'un seul coup toutes les têtes de ses ennemis : l'histoire l'a marqué au front.

(3) Le même jour, 14 juillet, des arbres de la liberté furent plantés dans un grand nombre de villes, sans que l'autorité s'en montrât effarouchée A Dijon, à Grenoble, à Toulouse, à Nismes, à Toulon, à Rennes, cette plantation d'arbres de la liberté fut faite avec le concours de l'autorité municipale. Mais à Paris on avait besoin d'une émeute.

vivement le bulletin du chef de bataillon Froidefond-Desfarges. Une foule de personnes demandèrent au préfet de police l'autorisation de porter des armes, afin de pouvoir se défendre contre les assommeurs. Le préfet, M. Vivien, déclara lui-même qu'il n'avait eu aucune part aux embrigadements d'assommeurs, qui retombèrent ainsi sur la police du ministre de l'intérieur ; et enfin les journaux retentirent même d'un projet de mettre en accusation ce ministre.

Mais toutes ces protestations touchèrent peu le gouvernement : le ministre de l'intérieur était parvenu à alarmer une partie des nouveaux députés, et cela lui suffisait : il pouvait encore espérer de ressaisir une majorité sur laquelle il n'aurait pu compter dans une situation ordinaire ; les événements du 14 juillet, quoique peu importants en eux-mêmes, venaient de le servir merveilleusement, trop merveilleusement peut-être pour qu'il ne fût pas accusé de les avoir provoqués. Ce reproche lui fut adressé par plusieurs organes de l'opinion publique, et, entre autres, par la *Tribune*.

A ces moyens généraux de frapper l'imagination des députés, le pouvoir en ajouta d'autres qu'il puisait dans la distribution des emplois et des honneurs ; de sorte qu'au bout de quelques jours, la physionomie de cette chambre nouvelle, sur laquelle les choix des collèges avaient placé tant d'espérances, se trouvait déjà bien modifiée dans le sens ministériel.

Le 23 juillet, le roi ouvrit solennellement la session législative de 1831.

Après s'être félicité de se retrouver au milieu de l'enceinte qui avait reçu ses serments, et avoir sollicité de la nouvelle chambre une coopération franche, entière, propre à donner à son gouvernement la force nécessaire, il rappelait que la Charte était devenue une vérité, et que, par conséquent, il avait tenu ses promesses envers la nation.

« En m'appelant au trône, dit le roi, la France a voulu que la royauté fût nationale ; elle n'a pas voulu que la royauté fût impuissante. Un gouvernement sans force ne saurait convenir à une grande nation. » Aussi demandait-il qu'une action uniforme de tous les pouvoirs de l'État mît un terme à des agitations prolongées qui, disait-il, servent d'aliment aux coupables espérances de ceux qui rêvent le retour de la dynastie déchue, ou de ceux qui rêvent encore la *chimère* de la république, divisés sur le but, mais s'accordant sur la volonté de détruire l'ordre politique fondé par la révolution de juillet.

Passant ensuite à la situation de la France à l'extérieur, le roi se félicitait des relations amicales que les gouvernements étrangers entretenaient avec la France. Il annonçait que l'Autriche venait d'évacuer les États romains (1), où une amnistie réelle, disait-il, faisait espérer le rétablissement complet de la tranquillité. Quant à la Belgique, le roi parlait de son indépendance reconnue ; il ajoutait que le roi des Belges ne ferait point partie de la Confédération germanique. « Les places élevées pour menacer la France, proclamait-il, et non pour protéger la Belgique, seront démolies (2). » Il parlait aussi des réparations que la France venait d'obtenir du roi de Portugal.

Arrivant ensuite à la lutte sanglante et acharnée qui se prolongeait en Pologne, Louis-Philippe annonçait qu'il avait provoqué la médiation des grandes puissances pour arrêter l'effusion du sang, et assurer à la Pologne cette nationalité qui avait résisté au temps et à ses vicissitudes (3).

La nouvelle Chambre avait hâte de se constituer ; aussi la vérification des pouvoirs fut-elle prompte. A l'exception d'une protestation faite par un collége électoral de Lyon contre la nouvelle télégraphique communiquée, séance tenante, par le préfet, pour donner connaissance des élections de Paris, et d'une autre réclamation contre l'élection de M. Félix Beaujour à Marseille, pour cause de défaut de protection et de troubles graves, peu de nominations arrêtèrent la Chambre. Trois jours après la vérification était achevée, et l'on célébrait l'anniversaire des journées de juillet sans émeutes, malgré les prévisions du pouvoir.

Cependant le ministère Périer n'était encore rien moins qu'assuré de trouver une majorité favorable à ses vues dans la Chambre de 1831 ; craignant un échec dans la réponse au discours du trône, il s'empressa de poser la question de l'adoption de son système par la nomination du président de l'assemblée : il avait déclaré que si cette épreuve ne lui était pas favorable, il se retirerait. Aussi réunit-il toutes ses forces sur ce terrain.

L'opposition portait à la présidence M. Laffitte, dont le nom était un programme tout en-

(1) Un démenti formel fut bientôt donné à cette assurance. Les Autrichiens ne s'étaient retirés de Rome qu'en laissant 30,000 hommes de garnison dans les places de la Romagne. Quant à l'amnistie réelle, elle exceptait tant de classes qu'on la considéra comme une amère dérision.

(2) On sait tout ce que ce passage excita de colère dans le cabinet de Londres. Les fortifications élevées contre la France existent encore intactes.

(3) Cette médiation fut repoussée d'une manière insultante pour la France. De toutes les promesses du discours du roi, aucune ne se réalisa. Le ministère savait à quoi s'en tenir ; mais il trouva son compte à tromper ainsi la Chambre et la France.

tier. Le ministère adopta pour candidat M. Girod de l'Ain, ancien député et magistrat libéral, qui aurait pu servir de drapeau à plus d'une des nuances de la Chambre, si ses talents et son caractère ne l'eussent relégué à un rôle très secondaire. C'était cependant le seul homme que le ministère Périer pouvait mettre sur les rangs, tant les députés marquants étaient rares dans le parti ministériel.

La lutte s'engagea le 1er août : tout portait à croire que M. Laffitte réunirait une grande majorité; mais les rangs des députés considérés comme voulant les conséquences de la révolution avaient déjà été désertés par plus d'un des membres sur lesquels les colléges avaient compté; et tel s'était prononcé fortement contre le système des doctrinaires en présence des électeurs, qui s'était déjà rapproché du pouvoir et se disposait à l'appuyer.

Grand fut donc le désappointement des hommes de la révolution quand, après un deuxième tour de scrutin, on vit M. Girod de l'Ain obtenir 181 voix, tandis que M. Laffitte n'en réunit que 176, sur 358 votants. Le premier, ayant eu la majorité absolue plus une voix, fut proclamé président.

Mais une majorité d'une voix ne pouvait pas donner à Casimir Périer l'espérance qu'il serait soutenu sur toutes les questions; et, d'ailleurs, cette simple majorité n'avait été obtenue qu'au moyen des voix données à M. Girod par trois des ministres membres de la Chambre; il était donc évident que le ministère Périer n'avait réellement pas de majorité. On en acquit encore mieux la preuve par le scrutin qui décida de la vice-présidence : sur 344 votants, M. Dupont de l'Eure obtint 182 voix, c'est-à-dire 9 voix de plus que la majorité absolue, tandis que M. Dupin, candidat ministériel, n'eut d'abord que 153 voix; M. Bérenger, qu'on ne pouvait guère considérer comme attaché au système du *treize mars*, fut le second vice-président élu. Ce jour-là, le ministère se considérait comme complétement battu. Mais, le lendemain, les craintes de guerre, semées à la Bourse et dans la Chambre pour venir en aide aux ministres, opérèrent un nouveau revirement dans l'opinion de ces quelques députés sans fixité d'idées, qui donnent cependant la majorité au côté pour lequel ils votent suivant leurs impressions du moment. M. Dupin obtint 175 suffrages pour la vice-présidence, et M. Benjamin Delessert l'emporta sur son concurrent, M. Salverte, de plus de 50 voix.

Néanmoins, la nomination de M. Dupont non seulement faisait croire que les voix de la Chambre se balançaient, mais encore que la majorité effective serait fortement acquise à l'opposition, puisqu'il restait trente-quatre députés à élire par suite de nominations doubles, appartenant presque toutes au parti qui portait M. Laffitte. Aussi, dès la veille, quatre des ministres avaient-ils rapporté au roi leurs portefeuilles. C'étaient MM. Casimir Périer, Sébastiani, Louis et Montalivet. Les autres ministres, chargés, pour ainsi dire, de parties spéciales, ne voulurent pas se traîner à la suite du président du conseil, et parurent décidés à rester jusqu'à nouvel ordre.

Casimir Périer était-il sincère quand il déposait son portefeuille, ou bien était-ce une comédie arrangée pour effrayer les hommes de la Bourse et les peureux de la Chambre. Il serait difficile de dire ce qui se passait dans l'esprit de l'orgueilleux ministre; mais toujours est-il permis de croire qu'il ne cédait qu'à la force des choses.

Et, en effet, si l'on considère ce qui se passait entre le discours du roi et la démission des quatre ministres, il ne restera plus aucun doute sur la nécessité qui résultait pour le ministère de se retirer. L'opposition triomphait, tant par les voix acquises à Dupont de l'Eure, que par les démentis donnés dans le parlement d'Angleterre aux paroles prononcées par le chef de l'Etat. On venait d'apprendre, par les révélations faites dans ce parlement, que rien n'était décidé relativement à la démolition des forteresses de la Belgique, et que le représentant de la France était exclu des délibérations dont les autres quatre puissances s'occupaient à ce sujet. La presse française s'empara de ces démentis pour reprocher au ministère, qui semblait prêt à se retirer, de laisser ainsi avilir le pouvoir en présence de l'étranger. Quelques autres révélations, sur la part que le gouvernement de Louis-Philippe avait prise à la répression de la révolte des Italiens, achevèrent de déconsidérer le ministère.

Le terrain n'était plus tenable pour Casimir Périer, et, depuis trois jours, le roi s'occupait ou paraissait s'occuper de chercher de nouveaux conseillers. Mais les moments s'écoulaient sans que rien de décisif parût dans le *Moniteur*. Alors les organes de l'opposition se mirent à crier qu'on jouait la Chambre et la France; que M. Casimir Périer n'avait pas un sincère désir de se retirer; qu'au contraire il se cramponnait au pouvoir de toutes ses forces; que l'état habituel de crispation dans lequel il était ne lui permettrait jamais de se dessaisir de son portefeuille, et que, s'il avait offert sa démis-

sion en présence des manifestations de l'opinion publique, c'était pour se faire retenir par les clameurs de la Bourse et se faire prier par le roi.

Un bulletin, affiché dans la journée du 4 août, à cette même Bourse si alarmée de la retraite de son homme de prédilection, vint rassurer les banquiers et les joueurs, en même temps qu'il confirma les esprits clairvoyants dans l'opinion où ils étaient, que quelques hommes se jouaient des choses les plus sérieuses et les plus inquiétantes pour la nation française. Ce bulletin était conçu dans ces termes:

« Le roi de Hollande a dénoncé l'armi« stice et annoncé la reprise des hostilités contre « les Belges pour ce soir, à neuf heures et « demie.

« Ce matin, à cinq heures, le roi a reçu « une lettre du roi des Belges, qui lui demande « le secours d'une armée française.

« Le roi ayant reconnu l'indépendance du « royaume de Belgique et sa neutralité, de con« cert avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et « la Russie, et les circonstances étant pressantes, « obtempère à la demande du roi des Belges. « Il fera respecter les engagements pris d'un « commun accord avec les grandes puissances.

« Le maréchal Gérard commande l'armée « du Nord, qui marche au secours de la Bel« gique, dont la neutralité et l'indépendance « seront maintenues; et la paix de l'Europe, « troublée par le roi de Hollande, sera conso« lidée.

« Dans de telles circonstances, le ministère « reste; il attendra la réponse des Chambres « au discours de la couronne. »

Tel fut le dénouement de la comédie que Casimir Périer jouait en présence de la France attentive : ce dénouement fit jeter les hauts cris à tous les organes indépendants de l'opinion publique, qui semblait se réveiller avec force en présence du danger; l'opposition parlementaire fut décontenancée de tant d'audace.

« Quoi! disait-on, c'est en présence de la guerre qu'un ministre, qui a fait tant de concessions afin de l'éviter, reste pour la diriger! Quoi! le même homme, qui proclamait naguère que le sang et les trésors de la France ne devaient être prodigués que pour la France, va maintenant faire battre une armée française pour défendre le roi que l'Angleterre vient de donner à la Belgique! Quoi! C'est encore la France de 1830 qui va servir de gendarmerie à la conférence de Londres pour faire respecter ses décisions, comme jadis la France de 1823 fut chargée de la mission liberticide d'aller punir les constitutionnels espagnols, condamnés par les déterminations de Leybach et de Troppau! Et cette France, qui va prodiguer son sang et son or pour affermir sur le trône le candidat de l'Angleterre, ne fera rien pour cette héroïque Pologne, qui combat et meurt pour nous! »

C'en était fait; les destinées de la France qui, peu de jours avant, avaient tenu à la présence de deux ou trois députés de plus dans la Chambre, restaient entre les mains d'un ministre contre lequel les hommes de la révolution et les patriotes de toutes les nuances avaient tant de motifs de suspicion; d'un ministre dont les allures contre-révolutionnaires et la déplorable politique extérieure avaient provoqué l'*association nationale*. Au prix de l'abandon de la Pologne et de l'Italie, au prix d'un refus de réunion de la Belgique, au prix de cent affronts subis par la France, ce ministre s'était toujours déclaré pour la paix, et maintenant il allait faire la guerre pour défendre un pays qu'il avait tant contribué à spolier de plusieurs de ses places fortes et d'une de ses plus belles provinces! il ne craignait pas de tirer le premier coup de canon en Europe!

D'où venait ce changement? C'est que M. Casimir Périer n'avait pu se résoudre à tomber du pouvoir, et que, pour s'y maintenir, il avait saisi l'occasion de la guerre de Belgique, comme il aurait saisi toute autre planche quelconque de salut qui l'aurait empêché de sombrer aux applaudissements de tous les hommes de la révolution.

Et, pour montrer que le gouvernement était capable de prendre de grandes déterminations, Casimir Périer faisait vanter par les journaux à la solde du pouvoir les succès obtenus à Lisbonne, succès dont il avait été question dans le discours du roi.

Le Portugal, soumis alors au joug détesté de Don Miguel, était agité par des complots et des soulèvements que le tyran des bords du Tage étouffait sans cesse dans le sang. Des milliers de citoyens étaient journellement jetés dans les cachots ou déportés pour assouvir la politique ombrageuse du frère de Don Pedro. Deux Français, M. Bonhomme, étudiant à l'Université de Coïmbre, et M. Sauvinet, négociant, établi à Lisbonne, venaient d'être victimes des mesures arbitraires par lesquelles le gouvernement de Don Miguel foulait aux pieds les lois de la justice, les droits de l'humanité et ceux des nations. Le premier de ces deux Français, accusé d'un prétendu outrage à la décence publique dans une église, avait été condamné à

être fouetté publiquement dans les rues de Lisbonne et transporté ensuite en Afrique. L'autre, vieillard de soixante-douze ans, avait été arrêté avec ses commis et ses domestiques, sous le futile prétexte d'avoir fait partir de son jardin, qui était public, des fusées destinées à servir de signal à une conspiration contre le gouvernement.

Traduit pour cela devant l'une de ces commissions expéditives que Don Miguel créait à chaque complot, le malheureux vieillard, quoiqu'il prouvât qu'il ne s'était jamais mêlé d'affaires politiques, n'en fut pas moins condamné à la déportation pour dix ans sur les côtes d'Afrique.

Il devenait évident que Don Miguel voulait braver le nouveau gouvernement de la France. Aussi le consul français prit-il à cœur l'affaire de ces deux citoyens; il n'épargna rien pour les soustraire au sort qui les attendait, et pour obtenir la mise en liberté de plusieurs autres Français, jetés arbitrairement dans les prisons de Lisbonne et d'Oporto.

Voulant appuyer les justes réclamations du consul, le ministère Laffitte avait envoyé dans le Tage un brick de guerre. Mais, en apprenant l'arrivée de ce bâtiment et les satisfactions qu'il venait demander, Don Miguel se hâta de faire exécuter la sentence contre le jeune Bonhomme, en disant : « Ils ne l'auront que lorsque son dos aura été bien écorché. »

N'ayant pu rien obtenir, le consul quitta Lisbonne au milieu du mois d'avril.

Comme les différends entre le Portugal et la France prenaient un caractère grave, le gouvernement français envoya dans le Tage une petite flotte de deux frégates et de quelques bâtiments légers. Le commandant fit connaître au gouvernement portugais les satisfactions que la France exigeait, et annonça que si elles n'étaient pas accordées au bout de vingt-quatre heures, il prendrait à son bord tous les Français résidant à Lisbonne et quitterait le Tage. La réponse n'étant pas arrivée au moment fixé, l'escadre fraçaise mit à la voile, sortit du Tage, et commença les hostilités en capturant plusieurs bâtiments portugais.

Ces représailles n'ayant point amené Don Miguel à reconnaître les griefs de la France, et sa mauvaise volonté se manifestant tous les jours davantage, une escadre de six vaisseaux de ligne, trois frégates et quelques autres bâtiments de guerre fut équipée et mise sous les ordres du contre-amiral Roussin. On y adjoignit plusieurs bâtiments de transport et des bateaux à vapeur sur lesquels furent embarquées des troupes.

Ainsi le gouvernement français, qui souffrait des affronts bien autrement sensibles de la part de ce que l'on appelle les *grandes puissances*, voulait paraître chatouilleux lorsqu'il ne s'agissait que d'intérêts très secondaires; il allait donc se montrer belliqueux contre le tyranneau du Portugal, après avoir laissé humilier la France en Italie, en Belgique, en Pologne et partout où la révolution était menacée. Aussi l'expédition contre le Portugal obtint-elle peu de sympathie en France, malgré son côté brillant.

Le 8 juillet, l'escadre française jetait l'ancre à l'embouchure du Tage. L'amiral Roussin détacha aussitôt un brick parlementaire, qui se présenta devant Lisbonne pour exiger les réparations demandées par le gouvernement français : l'officier commandant ce brick avait ordre de déclarer que, si on persistait à ne point satisfaire aux justes exigences de la France, l'escadre s'emparerait de Lisbonne. Don Miguel, ne croyant pas sérieusement à des hostilités, proposa de faire traiter les différends survenus entre la France et le Portugal par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne à Paris. C'était une réponse très peu cathégorique et qui indiquait assez que le gouvernement portugais ne céderait qu'à la force. Il avait conçu une idée tellement avantageuse de ses moyens de défense, qu'il ne pouvait croire que l'escadre française se déciderait à remonter le Tage, malgré les nombreuses tours et batteries qui en défendaient les bords, et malgré la ligne d'embossage fermée par tous les bâtiments de guerre portugais.

Mais l'amiral Roussin ne tarda pas à détruire les illusions de Don Miguel. Le 11 juillet, l'escadre française appareilla, par un vent favorable, et passa la barre du fleuve, en ordre de bataille, favorisée également par le vent et la marée : elle eut bientôt forcé l'embouchure.

L'amiral ne se décida à tirer qu'après avoir essuyé pendant un quart-d'heure le feu des tours et des batteries : alors seulement l'escadre française commença un feu nourri contre les forts et les retranchements qui garnissaient les deux rives du fleuve. En moins de quatre heures tous les bâtiments français avaient dépassé le goulet, que Don Miguel regardait comme infranchissable à cause des nombreuses batteries qui les commandaient, et l'escadre n'avait éprouvé que des pertes très légères, ou des avaries peu considérables.

Arrivé à la ligne d'embossage, l'amiral fran-



Chardon imp

L'ESCADRE FRANÇAISE FORÇANT L'ENTRÉE DU TAGE.

çais n'eut pas beaucoup de peine à faire amener le pavillon des bâtiments de guerre portugais, et rien ne put l'empêcher de jeter l'ancre devant le palais du roi.

Étonné de la hardiesse des manœuvres du contre-amiral Roussin, et effrayé des résultats que pouvait amener le déploiement des couleurs de la révolution française à Lisbonne, Don Miguel, qui craignait un soulèvement si les troupes françaises débarquaient, s'empressa de traiter avec l'amiral. « La France, toujours généreuse, lui avait écrit l'amiral français en jetant l'ancre, traitera aux mêmes conditions proposées avant mon arrivée sous les murs de Lisbonne. » Seulement il se réservait de réclamer des indemnités pour les Français victimes des actes arbitraires, et le paiement d'une somme de huit cent mille francs pour dédommager la France des frais de l'expédition que le refus du gouvernement portugais avait nécessitée.

Peu d'heures suffirent pour déterminer Don Miguel à accepter les conditions, d'ailleurs très modérées, que lui offrait le contre-amiral Roussin, tant était grande l'anxiété que lui faisait éprouver la crainte d'un débarquement, qui serait devenu le signal d'un soulèvement contre lui. Les bases contenues dans l'*ultimatum* de l'amiral français furent arrêtées ce même jour, et le 14 juillet le traité fut signé.

L'amiral s'était réservé de recueillir les fruits de la guerre, c'est-à-dire de garder prisonnière la flotte portugaise; mais il en offrit l'échange contre la liberté d'un certain nombre de détenus politiques : cet arrangement n'ayant pu être conclu, tous les bâtiments de guerre qui avaient amené leur pavillon furent conduits à Brest, où ils restèrent jusqu'à l'entière exécution du traité.

En peu de jours l'expédition de Lisbonne avait mis à la raison le despote du Portugal, malgré ses tours, ses forts, ses bastions et ses soldats, et cette affaire venait de prouver encore une fois ce que l'on pouvait attendre de grand et de généreux d'une nation qui ne connaissait point d'obstacles lorsqu'il s'agissait de sa gloire. On se demandait ce que le gouvernement n'aurait pas obtenu de ses soldats et de ses marins, s'il les eût appelés à soutenir l'honneur du nom français contre les ennemis de la France et ceux de ses alliés naturels.

CHAPITRE XLII.

Evénements de Belgique. — Embarras inextricables dans lesquels la conférence jette ce pays. — Les Belges se préparent à la guerre. — La Hollande est prête à la faire. — Election de Léopold de Saxe-Cobourg pour roi des Belges. — Difficultés qui s'opposent à son acceptation. — Projet de traité préliminaire émané de la conférence. — Réprobation qui l'accueille en Belgique. — Manifestations et débats qu'il soulève. — Son adoption par le congrès belge. — Refus du roi de Hollande d'y adhérer. — Arrivée à Bruxelles de Léopold; il jure la constitution. — Protestation de la Hollande. — Guillaume déclare que les questions de territoire seront vidées par la guerre. — Le général Chassé dénonce l'armistice. — Invasion de la Belgique par les troupes hollandaises — Déroute de l'armée belge. — Danger que court la révolution brabançonne. — Entrée en Belgique d'une armée française. — Le ministère Périer s'empare de ce prétexte pour rester aux affaires.

Pour comprendre les événements dont la Belgique allait devenir le théâtre, il faut se rappeler la situation pénible où le refus de Louis-Philippe avait laissé le congrès belge, l'irritation dans laquelle les protocoles de Londres plongeaient depuis longtemps le peuple, et le découragement de l'armée de ce pays.

Ajoutons que chaque nouveau protocole de la conférence excitait l'indignation des Belges. Tantôt la conférence déclarait, en vertu du droit qu'elle s'était attribué et que le gouvernement français avait d'abord voulu lui contester, que le Luxembourg appartenait au roi de Hollande, et que cette province faisait partie de la confédération germanique; tantôt elle disait que cet arrangement était irrévocable, et qu'il ne serait accordé à la Belgique que jusqu'au 1er juin pour l'accepter, sous peine d'une rupture avec les cinq puissances. Quelques jours après, la conférence, revenant sur sa détermination *irrévocable*, consentait à ce que le Luxembourg fît de nouveau partie de la Belgique, sauf ses relations avec la confédération germanique, mais à condition que la Belgique offrirait une compensation pécuniaire au roi de Hollande.

Puis la conférence engageait les Belges à se donner pour roi le prince de Saxe-Cobourg, auquel personne n'avait encore pensé, promettant, dans ce cas, ses bons offices auprès du roi de Hollande pour aplanir les questions épineuses de territoire et de la dette. Aujourd'hui, les plénipotentiaires de Londres décidaient qu'une négociation aurait lieu entre la Belgique et les *quatre* grandes puissances (la France se trouvait exclue de cette négociation) pour déterminer le nombre et le choix des forteresses de la Belgique qui devaient être démolies; le lendemain, on ne pensait plus à donner suite à ce projet de démolition, parce qu'on concevait déjà l'espoir

de faire adopter pour roi des Belges un prince anglais. Par un protocole, la conférence déclarait que Maëstricht appartenait au roi Guillaume; par le suivant, elle annonçait que les parties contendantes s'entendraient à l'amiable sur la possession de cette ville. Un jour les plénipotentiaires sommaient la Belgique d'accéder aux protocoles; et, quand le congrès avait enfin donné son adhésion, la Hollande ne voulait pas donner la sienne. Sous le ministère Laffitte, la France avait refusé de reconnaître le protocole du 20 janvier; sous le ministère Périer, elle l'avait adopté, au grand chagrin des Belges.

Il est impossible de se faire une juste idée de la confusion que ces protocoles avaient amenée dans les affaires de la Belgique, ni de reproduire l'analyse des délibérations auxquelles ils donnèrent lieu dans le congrès belge. A chaque protocole la Belgique éprouvait une nouvelle crise intérieure, qui amenait souvent des modifications essentielles dans le ministère.

A l'époque où nous sommes arrivés, le congrès belge allait se débattre longtemps sous les étreintes du fameux protocole en *dix-huit articles,* dans lequel les plénipotentiaires de Londres avaient essayé de formuler les préliminaires d'un traité provisoire à intervenir entre la Belgique et la Hollande, projet qui fut remplacé par un autre traité définitif en *vingt-quatre articles.* Dans tous ces projets, on reconnaissait la main de l'Angleterre. C'était ainsi qu'on imposait à la Belgique l'obligation de ne faire du port d'Anvers qu'un port purement commercial : lord Palmerston savait trop bien que Londres ne pouvait être tranquille si Anvers et Flessingue, placés en face de la Tamise, contenaient des vaisseaux de ligne.

En dehors de ces questions diplomatiques, la Belgique se trouvait en outre dans une situation fâcheuse par plusieurs motifs. Le principal de ces motifs était, aux yeux de la majorité du congrès, l'absence de tout gouvernement stable, fort et respecté, c'est-à-dire le défaut d'un chef héréditaire de la nation; car la plupart des députés de ce pays étant monarchistes, ne pouvaient abandonner l'idée qu'un roi ne fût nécessaire, et qu'un roi seul pourrait donner de la consistance et de la vigueur à la nation : jamais il n'était venu dans l'esprit de la plupart de ces députés que la Belgique pût renfermer quelques hommes capables de suppléer à l'autorité royale.

De là résultait le malaise dans lequel le congrès laissait la Belgique, sous le rapport de l'autorité. Quelques membres de cette assemblée jugeaient bien que le régent, M. Surlet de Chokier, pourrait être un aussi bon chef du pouvoir exécutif que tel prince exotique dont on était en quête; mais le nombre de ces patriotes était très borné dans le congrès, et la grande majorité attendait le messie, soit de Paris, soit de Londres, soit de toute autre contrée étrangère à la Belgique.

Entretenu dans le cercle étroit de ces idées, le pays ne pouvait en effet chercher la stabilité et la force que dans l'occupation d'un trône, déjà offert à l'un des fils de Louis-Philippe. En attendant, tout semblait languir en Belgique et on aurait dit que l'État vivait au milieu de la paix la plus profonde. Faute d'argent, l'armée, au lieu de se renforcer et de se discipliner, restait d'un tiers au-dessous du chiffre fixé; les gardes civiques, sur lesquelles on avait tant compté, n'existaient, dans beaucoup de localités, que sur les contrôles, et celles que renfermaient la plupart des villes n'étaient pas toutes pourvues d'armes. Les Belges parlaient bien de leurs deux armées, celle de l'Escaut et celle de la Meuse, mais elles étaient réduites numériquement aux deux cinquièmes de l'effectif qu'elles avaient atteint peu de jours après l'expulsion des Hollandais. Pour comble d'embarras, le ministère s'était divisé et des dissentiments s'annonçaient dans l'armée.

Les sociétés populaires seules n'avaient rien perdu de leur ardeur, et l'on peut dire que, dans ce moment de marasme occasionné par les protocoles, les clubs soutinrent l'opinion publique.

Cette opinion se manifestait de temps en temps à l'occasion de quelque événement et de quelque protocole. Ce fut ainsi que, lors du complot orangiste découvert à Gand, et dont le général Vandersmissen, à Anvers, paraissait l'âme, le peuple des villes de Bruxelles, de Gand, de Liége, d'Anvers et Louvain se porta à des violences et à de graves excès contre les feuilles publiques et les personnages que l'on supposait dévoués aux Nassau. Plusieurs imprimeries et maisons particulières furent dévastées, et des feux de joie éclairèrent la destruction de tout ce qui portait ombrage au peuple.

Bientôt un autre ministère fut réorganisé et le congrès s'assembla de nouveau. Le ministre des finances proposa un emprunt forcé de douze millions de florins, qui fut voté quelques jours après pour faire face aux besoins de l'armée.

A cette époque, le Luxembourg était menacé par des forces imposantes levées par la Confédération germanique dans le but de rétablir le grand-duché sous l'autorité du roi des Pays-Bas. Les Belges n'avaient point de troupes de ce côté

il fallut penser sérieusement à créer un corps d'armée pour défendre cette province en cas d'agression. Le ministère belge, en proposant la mobilisation du premier ban de la garde civique, ne laissa pas ignorer au pays que, dans l'incertitude où la Belgique vivait, il fallait qu'elle se préparât à la guerre et se tînt prête à combattre pour l'honneur national et pour l'indépendance.

Au commencement d'avril, le républicain Robaulx, en qui se personnifiait le parti de l'audace révolutionnaire, demanda au gouvernement de vouloir bien communiquer ce qui se passait dans les mystères de la diplomatie. Le ministre des affaires étrangères répondit que les relations extérieures n'avaient aucune consistance; que la France seule avait reçu l'envoyé belge officiellement. Quant au chef de l'État, le ministre, qui contestait aux puissances étrangères toute autre intervention dans ce choix que le droit de conseil, annonçait qu'il était sérieusement question d'offrir le trône de Belgique au prince de Saxe-Cobourg, qui se présentait sous le patronage spécial de l'Angleterre et du cabinet du Palais-Royal.

En effet, depuis quelque temps le ministre des affaires étrangères de la Belgique et l'envoyé du cabinet de Saint-James, à Bruxelles, ne cessaient d'avoir des entrevues à ce sujet. Le public s'alarmait de ce qu'il appelait les intrigues de l'Angleterre et du parti anglais qui semblait se former. M. Lebeau fut obligé de donner des explications qui parurent satisfaire le congrès, mais qui laissèrent le peuple avec ses soupçons.

M. de Robaulx prit alors la parole pour demander au ministre des affaires étrangères s'il était vrai que le gouvernement français, après s'être prononcé contre le protocole du 20 janvier qui enlevait le Luxembourg à la Belgique, eût fini par y adhérer. Cet orateur saisit l'occasion de ce changement de politique du gouvernement de Louis-Philippe pour l'attaquer violemment: il l'accusa d'être entré dans la conspiration des despotes contre la liberté, et d'abandonner la cause des peuples qui avaient mis leur gloire à imiter la France.

« Puisque les rois absolus (et ici je ne fais aucune distinction) nous abandonnent, s'écria-t-il, usons de toutes nos ressources; elles sont immenses. Par un manifeste, invoquons la sympathie des peuples, faisons un appel aux nations: la France, cette France grande, généreuse, que je distingue de son gouvernement machiavélique, est notre amie :-elle nous répondra, n'en doutons pas; notre cause est la sienne. Acceptons donc la guerre puisque les rois nous la déclarent; et montrons-leur que nous sommes dignes de la sainte cause que nous défendons. C'est sur les champs de bataille que la liberté doit triompher ou être anéantie, et non dans le repaire de la diplomatie. C'est là que nous devons en finir avec le despotisme, sous quelque masque qu'il se cache. »

— « Je ne veux pas entretenir le pays dans une sécurité trompeuse, ajouta M. Lebeau, après avoir fait connaître les communications de la France et de l'Angleterre au sujet du nouveau candidat au trône de Belgique; la guerre est imminente, inévitable: je dirai plus, elle est devenue une nécessité. Nous devons défendre le Luxembourg; c'est une question d'honneur, les habitants sont belges comme nous.

« Nous vous avons demandé des bras; ils sont prêts, mais il faut les armer... Soyez assurés que le gouvernement fera tout ce qui lui sera humainement possible pour obtenir un succès digne de la cause que nous défendons. »

Il y eut alors un moment d'enthousiasme dans le congrès. Plusieurs grandes mesures furent votées dans la prévision de la guerre. De ce nombre fut l'emprunt de 12 millions de florins dont nous avons déjà parlé. Le ministre de la guerre obtint sur-le-champ un crédit spécial de 6 millions affectés à la mobilisation de nouveaux bataillons de volontaires et de cinquante mille gardes civiques. Le gouvernement fut autorisé à donner le commandement en che de l'armée à un général étranger, si cela devenait nécessaire, et à admettre plusieurs officiers supérieurs étrangers. On ne parla plus en Belgique que de levées, de guerre et de succès. La population se montra prête à seconder le gouvernement et à ne plus compter que sur elle-même.

Avant d'être obligée de tenir l'épée, la Belgique fit encore une démarche directe auprès du roi de Hollande. Une note fut adressée au ministre des affaires étrangères à La Haye: on lui proposait de nommer trois commissaires pour chacun des deux États, lesquels seraient chargés de poser les bases d'un projet de traité à intervenir. Le ministre belge déclarait que le refus de consentir à cet arrangement, serait con sidéré comme ôtant tout espoir de conserver la paix.

La Hollande avait mis à profit le temps que lui avait laissé la conférence: le roi Guillaume était parvenu à rendre nationale chez lui la guerre contre les Belges; aussi avait-il obtenu plus d'hommes et d'argent qu'il ne lui en fallait pour réorganiser son armée, la renforcer et la munir de tout le matériel nécessaire. Cette ar-

mée, bien autrement rédoutable par le nombre et par la discipline que celle des Belges, ne demandait qu'à rompre l'armistice, et le roi Guillaume espérait encore régner sur les provinces détachées ou les punir militairement de leur révolte.

Assuré de battre les troupes belges dès que l'armistice serait dénoncé, le roi de Hollande paraissait s'inquiéter peu des protocoles de la conférence ; il ne suivait guère que les inspirations de ses rancunes, partagées par tous les Hollandais. Il ne doutait pas de faire tomber toutes les dispositions des plénipotentiaires de Londres devant une prise de possession militaire de la Belgique ; et, si la France et l'Angleterre s'en mêlaient, il avait la certitude que la Russie, la Prusse et la Confédération germanique interviendraient aussi, et qu'une guerre générale pourrait être avantageuse à ses intérêts.

Dans ces dispositions, le roi de Hollande ne daigna seulement pas répondre à la note du ministre belge, et il ne pensa plus qu'à profiter des avantages de sa situation militaire.

De son côté, le gouvernement belge redoubla d'activité pour compléter l'armée.

Quant au congrès, il s'occupa sérieusement de l'élection d'un roi, et cette fois-ci il n'avait plus l'embarras du choix : le prince de Saxe-Cobourg seul lui était imposé par la conférence, par l'Angleterre, et même par la France. Ce fut vainement que plusieurs membres auraient voulu que toutes les questions de territoire fussent vidées avant de songer à donner un roi à la Belgique : une forte majorité décida que le congrès s'occuperait du *choix* d'un roi. Des députés furent donc envoyés à Londres pour sonder les intentions du prince de Saxe-Cobourg.

Relativement aux questions territoriales, une note communiquée au congrès par lord Ponsomby faisait espérer que le Luxembourg pourrait rester à la Belgique, moyennant des compensations données au roi de Hollande ; mais, en même temps, on signifiait aux Belges d'avoir à renoncer à d'autres portions de territoire que la constitution avait déclarées partie intégrante de la Belgique ; et les Belges, menacés d'avoir la guerre avec les cinq puissances représentées à Londres s'ils n'acceptaient pas ces conditions, semblaient préférer la guerre à l'humiliation.

Malheureusement il y avait, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, des opinions opposées, tant dans le congrès qu'au sein même du ministère : l'opinion qui voulait la guerre se trouva maîtrisée par M. Lebeau ; il pensait qu'on pouvait toujours l'éviter. Le gouvernement fut autorisé par une grande majorité à ouvrir des négociations sur les questions territoriales, et à les terminer au moyen de sacrifices et d'indemnités pécuniaires.

Le congrès reprit donc pour la dernière fois la question de l'élection ; et, ayant appris que le prince de Saxe-Cobourg n'hésitait plus à accepter la couronne, les débats s'ouvrirent sur son élection. Deux séances y furent employées ; mais on n'y retrouva plus le même intérêt qui s'était attaché aux élections du duc de Nemours et du duc de Leuchtemberg : le public même se montra très froid ; car il savait que le congrès n'était pas libre dans son choix, et que cette élection ne terminerait rien.

Aussi lorsque, le 4 juin au soir, le président du congrès fit connaître le résultat du scrutin, la salle resta silencieuse. Le prince de Saxe-Cobourg avait obtenu cent cinquante-deux suffrages ; M. Surlet de Chokier quatorze ; dix-neuf membres avaient refusé de voter ; dix votèrent contre le prince de Saxe-Cobourg. Ce prince, ayant obtenu la majorité des suffrages, fut proclamé roi des Belges, à la condition d'accepter la constitution décrétée par le congrès national.

Les votes motivés furent insérés textuellement au procès-verbal, sur la demande des membres de l'opposition, qui voulurent laisser ainsi une protestation éclatante contre la décision de la majorité du congrès.

Ces votes motivés se résumaient presque tous dans ceux prononcés par MM. Frison et Destriveaux : « Je refuse mon vote au prince de Saxe-Cobourg, dit M. Frison, parce que, par déférence pour la conférence de Londres, je ne puis consentir à placer sur le trône de la Belgique un prince qui ne garantit en aucune manière les intérêts matériels du pays ; parce que ce prince ne peut accepter qu'aux conditions imposées par les protocoles ; qu'enfin il est hostile, je ne dis pas au gouvernement français, *mais à la France*, et que je regarde toute combinaison *anti-française* comme le plus grand malheur qui puisse atteindre mon pays. »

— « Je vote contre l'élection du prince, ajouta M. Destriveaux, non par un motif qui lui soit personnel, non par désir d'une reprise d'hostilités, mais parce que les circonstances de la candidature me paraissent porter atteinte à la dignité de mon pays, et ne me promettent rien de bon pour son bonheur. »

Au reste, la presque totalité des membres qui venaient de donner leur voix au prince n'avaient nullement entendu se soumettre aux dernières injonctions des protocoles ; de sorte que cette élection, faite dans les circonstances où la

Belgique se trouvait, au lieu d'aplanir les difficultés de la position, ne faisait que les accroître. Ajoutons encore que la députation envoyée au nouveau roi perdit près d'un mois dans sa mission à Londres, et que, durant ce temps, la Belgique retomba, encore dans les incertitudes où elle se trouva après l'élection du duc de Nemours.

A Londres surgirent de nouvelles difficultés. L'offre de la couronne était faite à la condition de maintenir l'indépendance et l'intégrité du territoire belge tel que la constitution l'avait fixé. Mais les questions de territoire étaient loin d'être résolues; celle du Luxembourg, que l'on croyait pouvoir terminer avec des compensations, était, sur les vives réclamations des plénipotentiaires hollandais contre la note de lord Ponsomby (1), revenue à l'état où elle se trouvait en présence du protocole du 20 janvier, blâmée puis acceptée par le gouvernement de Louis-Philippe ; la question de Maëstricht et des autres parties du Limbourg n'était rien moins que terminée, et Léopold de Saxe-Cobourg ne pouvait accepter tant que ces difficultés existeraient.

La conférence se chargea de forcer les Belges à se conformer aux volontés des cinq grandes puissances. Sous prétexte que le congrès n'avait point souscrit aux bases de la séparation dans le délai qui lui avait été fixé, la conférence déclara qu'elle rompait toute communication avec la Belgique. Et en effet, non seulement lord Ponsomby et le général Belliard, ambassadeur de France, quittèrent Bruxelles, mais encore la conférence déclara que sa résolution en *dix-huit* articles serait la seule base sur laquelle elle consentirait à traiter avec la Belgique.

Quant à Léopold, il fit connaître qu'il n'accepterait la couronne qu'autant que le congrès sanctionnerait les dernières prescriptions de la conférence, c'est-à-dire celles contenues dans le projet de traité en dix-huit articles.

Ce projet laissait le Luxembourg en dehors de la Belgique; seulement, il permettait qu'un traité de gré à gré entre la Hollande et la Belgique vînt rattacher le Luxembourg à ce dernier royaume moyennant de justes compensations. Il accordait à la Belgique une partie de Maëstricht, et lui promettait toute cette place dans le cas où il serait reconnu que la Hollande n'exerçait pas la souveraineté sur cette ville à l'époque de 1790. En un mot, le royaume belge, tel que le constituait ce projet préliminaire, était un peu plus que l'ancienne Belgique sous la domination autrichienne, mais ce n'était pas à beaucoup près le royaume fondé par la constitution émanée du congrès.

Un long cri d'indignation retentit en Belgique quand on y connut les résolutions des cinq puissances; la réprobation publique fut si unanime, que le ministre des affaires étrangères n'osa pas proposer à l'acceptation du congrès le *traité provisoire.*

Il fallait cependant ou l'accepter ou se déclarer en état de guerre avec les cinq puissances. Un député prit sur lui de saisir le congrès de cette question brûlante. Alors s'engagèrent les débats les plus vifs, les plus animés qui eussent encore eu lieu dans le sein du congrès. La lutte fut longue, acharnée entre ceux qui croyaient devoir se soumettre au projet émané de la conférence et ceux qui le repoussaient. Ceux-ci comptaient dans leurs rangs les républicains, le parti qu'on appelait français et les autres membres les plus remarquables de l'opposition; ils se prononcèrent tous avec force contre les prétentions de la conférence, et les rejetaient, quelque chose qu'il dût advenir.

On peut résumer ce qui fut dit de part et d'autre dans cette grave circonstance par un extrait des discours remarquables prononcés, d'un côté, par M. de Brouckère, de l'autre côté, par M. Nothomb et le ministre des affaires étrangères Lebeau, qui lui-même faisait violence à ses principes pour ne pas exposer la Belgique aux malheurs d'une guerre : il craignait que la guerre ne finît par imposer violemment au pays des conditions plus dures encore.

« Interprétant les conditions dans le sens le plus favorable, disait M. de Brouckère, député lui-même par la province du Limbourg, elles nous mènent toujours à l'abandon de Venloo et du quart du Limbourg. Cependant la conférence insiste pour que les Hollandais restent provisoirement dans Maëstricht, eux qui s'y sont maintenus *provisoirement* pendant des siècles. La possession de Maëstricht est d'un prix inappréciable pour la Hollande, qui ne vous le cédera jamais. Aussi vous flatte-t-on vainement de l'espoir de l'obtenir par des négociations! Que si nous étions obligés d'y renoncer, que nous importerait la possession des autres communes? que deviendrait notre commerce de transit? C'est Maëstricht qu'il nous faut : cette ville est aussi nécessaire au commerce de la Belgique que la Flandre zélandaise à sa sécurité. Ne vous attendez donc pas à des échanges.....

« Et d'ailleurs, avez-vous le droit de faire des concessions de territoire? Quelle excuse au-

(1) Lord Ponsomby fut même désavoué et rappelé à Londres.

riez-vous pour justifier un pareil acte, qu'on ne fait d'ordinaire que par force majeure ou de gré à gré? Vous ne le faites pas de gré à gré, car les habitants du Limbourg n'y consentent pas; le cas de force majeure n'existe pas, car vous êtes libres de refuser.... Le pourriez-vous comme pouvoir constituant? Non; car ce n'est pas pour faire une Belgique que vous avez été envoyés ici. Non, puisqu'elle était faite sans vous. Si vous avez été envoyés ici, c'est pour constituer la Belgique, pour sanctionner l'alliance de toutes ses parties. Vous avez été envoyés par ceux qui faisaient partie de la Belgique après sa révolution, et, parmi vos commettants, en est-il quelqu'un qui vous ait donné le droit de le vendre ou de l'échanger?

« Je dirai ma pensée tout entière, ajoutait M. de Brouckère. Je n'étais pas éloigné de l'élection du prince de Saxe-Cobourg; je la désirais moi-même, si elle avait pu être faite sans porter atteinte à la constitution, et si j'avais pu me dissimuler que ce choix serait hostile à la France.....

« Je dis à la France, Messieurs, reprit l'orateur après avoir entendu quelques dénégations; je dis aux Français, et non pas au ministère français..... Mais je voyais que cette élection, appuyée sur la constitution et sur l'intégrité du territoire, pourrait nous donner assez de force pour éviter la réunion..... Si vous nous mutilez, si vous nous paralysez, et si vous nous enlevez, en nous morcelant, toutes nos ressources industrielles, alors tous les intérêts matériels se trouvent lésés, vous rendez inévitable la réunion. »

Abordant ensuite celles des dispositions du projet de traité par lesquelles la conférence déclarait la Belgique un *état neutre*, il les considérait comme portant une nouvelle atteinte à la constitution sur le droit qu'elle donnait au roi de faire la paix et la guerre. « Le droit de paix et de guerre pour un état neutre, s'écriait-il, c'est une dérision!.....

« On nous a dit : La Pologne a besoin que nous nous constituions sans retard. Unissons le lion belge à l'aigle blanc; portons secours aux Polonais; allons cimenter l'alliance des deux peuples sur les bords de la Vistule.

« Mais qui êtes-vous pour vous joindre aux Polonais et pour faire la guerre avec eux? La guerre, vous ne pouvez la faire, vous êtes *neutres!* Les armes sont faites pour être maniées par des hommes, et vous êtes des hermaphrodites.... »

M. de Brouckère venait de produire un grand effet sur l'assemblée; son collègue, M. Nothomb, essaya de ramener la question sur les dangers que la Belgique allait courir. Répondant à ceux qui demandaient si l'échange des enclaves de la Belgique contre les parties du Limbourg affectées à la Hollande assurait l'intégrité de la Belgique, il leur demandait à son tour s'ils avaient eux-mêmes la certitude d'assurer cette intégrité du territoire en déclarant la guerre, seul moyen, disait-il, admissible dans le système du rejet des articles. « Vous ne me présentez que des chances, des probabilités de succès. Permettez donc que je ne vous présente que des chances, des probabilités. Votre système est au moins aussi conjectural que le mien; et en dernière analyse, songez-y bien, la guerre n'est pas une solution : quelque horreur que vous ayiez de la diplomatie, après la guerre il vous faudra toujours négocier, à moins que vous ne parveniez à exterminer la Hollande, et que celle-ci ne soit abandonnée de tous ses alliés. »

M. de Nothomb voulait calmer les esprits, et leur faire envisager de sang-froid, et non dans l'exaltation du patriotisme, les conséquences du rejet; il voulait que la Belgique considérât les malheurs auxquels elle allait s'exposer; et, tout en déplorant que la conférence n'eût pas été mue par des sentiments plus équitables à l'égard de la Belgique, tout en reconnaissant que les puissances semblaient *vouloir punir les Belges* de leur révolution, il conseillait l'acceptation comme un moyen de mettre un terme à l'état provisoire qui tuait la Belgique.

Après M. de Nothomb parut enfin à la tribune le ministre des affaires étrangères, M. Lebeau, que l'on considérait en quelque sorte comme en état de concert avec les plénipotentiaires de Londres. On regardait alors M. Lebeau comme un ambitieux qui avait sacrifié la Belgique à l'espoir de rester le ministre du nouveau roi, et cette accusation lui avait valu bien des outrages. Il y répondit en commençant par déclarer que, quelle que fût la détermination que le congrès allait prendre, il était décidé à quitter aussitôt le ministère.

Examinant ensuite la position que le projet de traité faisait à la Belgique, il ne craignait pas d'affirmer que son commerce saurait bien se passer de Venloo. M. Lebeau allait plus loin encore : il déclarait franchement qu'à ses yeux, la rive gauche de l'Escaut n'appartenait pas à la Belgique.

« Cependant, ajoutait-il, lorsque nous sommes sans droits à l'égard des territoires contestés, nous ne sommes pas sans devoirs envers les habitants de ces contrées. Il faut, s'il est possible, par tous les moyens de négociations, par

tous les sacrifices pécuniaires, s'efforcer de les conserver; et en cas de non succès, accorder aux habitants un indigénat honorable pour la Belgique.

Quant à Maëstricht, alors livré aux réactions de la Hollande, M. Lebeau assurait que cette ville ne pouvait manquer de revenir à la Belgique par la seule force des choses, et, dans tous les cas, par l'échange de Venloo, que les Belges occupaient alors.

« Je dois le dire, ajoutait M. Lebeau; ce n'est pas par pure affection pour la Belgique qu'on nous constitue ainsi, et telle puissance peut-être ne demande pas mieux que de voir tomber notre révolution. Mais la politique des intérêts est là : j'ai la conscience que nous n'en resterons pas là; et ici je me félicite de me trouver d'accord avec les députés de la gauche, dont je conserve les opinions pour en faire usage en temps et lieu. Ils disent que la France doit reprendre ses limites, et que les frontières du Rhin doivent appartenir ou à la France ou à la Belgique. Cette vérité sera sentie un jour, et les puissances européennes aimeront mieux nous donner les frontières que de permettre que la France y porte ses drapeaux. »

Jetant un coup-d'œil sur l'élection du prince Léopold, M. Lebeau assurait que le nouveau roi des Belges était loin de partager les préventions de l'aristocratie anglaise contre la France; il affirmait, au contraire, que Léopold professait la plus haute estime pour cette nation, et il faisait pressentir que de nouveaux liens l'y attacheraient encore davantage. Il soutint que l'acceptation des *dix-huit articles* par la Belgique lui donnerait le droit de compter sur la protection de la France et de l'Angleterre, et permettrait à ces deux puissances d'intervenir en faveur des Polonais; il espérait enfin que les sacrifices qu'allait s'imposer la Belgique profiteraient à ce peuple, dont le courage et l'héroïsme frappaient l'Europe d'étonnement et d'admiration.

Cette dernière considération fut prédominante aux yeux des libéraux du congrès, et contribua, autant que la crainte de la guerre et les avantages pécuniaires que la Belgique pouvait se promettre de son accession, à amener le congrès à des opinions moins hostiles au projet de traité.

Ces intérêts matériels, M. Lebeau les avait exposés avec clarté.

« Oubliez-vous, avait-il dit, que de votre adhésion aux préliminaires résulte, de la part des puissances, la consécration du décret d'exclusion des Nassau, et l'impossibilité de vous ruiner par le fardeau de la dette hollandaise? Eh quoi! par votre signature vous vous débarrassez d'une dette de vingt cinq millions de francs, et vous parlez d'intérêts matériels! et vous arrêtez votre main quand elle est prête à recevoir de Guillaume la quittance de la dette! Vous pouvez être délivrés de la dette et avoir la paix, qui vous permettra de dégrever tout d'un coup le budget de la guerre de vingt-cinq millions de francs, ce budget devant lequel vous reculez d'épouvante. Voilà des intérêts matériels..... Nous sommes dans la position la plus favorable pour nous constituer, concluait M. Lebeau; nous sommes dans une de ces circonstances qui décident de la vie ou de la mort; sachons en profiter. »

Malgré l'opposition qui s'était déclarée dans le congrès, et malgré celle plus vive encore que le projet de traité avait soulevée dans le public, opposition qui se manifesta violemment dans les sociétés populaires et par de nombreuses pétitions, le traité en dix-huit articles, mis aux voix, fut enfin adopté après plusieurs jours de nouveaux débats; il eut en sa faveur 126 voix; mais 70 protestèrent contre l'adhésion.

Cette adoption fut considérée comme une lâcheté; l'opinion publique se prononça par des émeutes qui menacèrent la tranquillité de Bruxelles. Les provinces accusèrent la capitale d'aller au devant du déshonneur du peuple belge pour le frivole avantage de posséder une cour. On voulait même marcher sur cette ville; mais l'irritation se calma quand on apprit que le traité en dix-huit articles rencontrait en Hollande une réprobation non moins vive qu'en Belgique.

Le roi Guillaume, se fondant sur les dispositions des premiers protocoles de la conférence, ne voulait pas accepter le projet, qu'il considérait comme tout au désavantage de la Hollande. Ce fut en vain que la conférence envoya l'un de ses membres à La Haye pour expliquer au roi les motifs de haute politique qui avaient porté les plénipotentiaires à se montrer plus favorables à la Belgique, tout en respectant les droits de la Hollande (1), Guillaume justifia la réputation d'*entêté* qu'il s'était si bien acquise, et refusa constamment d'accepter les bases du traité.

Il était évident que le roi de Hollande voulait trancher la question par le sabre. C'était là aussi le désir de toute son armée, et même de la

(1) Un des principaux motifs que fit valoir M. de Wessemberg auprès du roi Guillaume, fut qu'en exaspérant les Belges, on les obligerait à se jeter dans les bras de la France, et à demander leur réunion comme le seul remède à leurs anxiétés.

population. De l'autre côté du Moërdick, on voyait avec une indicible joie les déceptions qui assaillissaient les Belges; on se réjouissait de la division qui éclatait entre les provinces et la capitale, et le cabinet hollandais se disposait à profiter de tous les avantages de sa situation et de la force de son armée pour fondre sur la Belgique.

Il ne dissimula même point ses intentions dans une note adressée à la conférence; le ministre des affaires étrangères y déclarait que la Hollande ne pouvait acheter la paix au prix de son déshonneur; qu'elle ne devait point souscrire à d'autres conditions qu'à celles exprimées dans les précédents protocoles, et que si le roi que la Belgique venait de se donner n'acceptait pas lui-même *sans restrictions* les arrangements consignés aux protocoles 11 et 12, le roi de Hollande considérerait ce prince comme étant par cela seul en état d'hostilité envers lui et comme son ennemi; et enfin que, de ce moment, le roi se verrait réduit à obtenir des Belges, à main armée, des conditions plus équitables de séparation.

Il était facile de comprendre que les inconséquences des plénipotentiaires de Londres avaient rendu la question dont ils s'étaient occupés plus ardue et plus embrouillée que jamais; que leurs tergiversations avaient ôté toute espèce d'autorité à leurs décisions, et que le système de bascule, employé par la conférence pour satisfaire successivement la Belgique et la Hollande, avait fini par mécontenter tout le monde. Ainsi, après sept à huit mois de négociations, de protocoles dans tous les sens, de projets de traités où avaient été essayés tour à tour des systèmes différents, la queue de la diplomatie du congrès de Vienne avait eu le talent de rendre la guerre entre la Belgique et la Hollande inévitable. Seulement, l'armistice avait mis la Hollande en état de refaire et de renforcer considérablement son armée; tandis que les malheureux Belges, sans cesse occupés de leur constitution comme État indépendant, et des questions intérieures sur lesquelles ils avaient dû concentrer toute leur attention, étaient restés, sous le rapport militaire comme sur tout le reste, dans un état provisoire et de désorganisation peu propre à leur donner des forces. Cette situation les aurait laissés à la merci de la Hollande si la France n'eût jugé, dans l'intérêt de la paix que cette dernière puissance poursuivait à tout prix, qu'il fallait qu'elle protégeât la Belgique plus efficacement que ne le faisait son plénipotentiaire à Londres.

Pendant que le roi Guillaume annonçait ainsi son inébranlable résolution de résister aux arrangements proposés par la conférence et déjà acceptés par la Belgique, le prince Léopold de Saxe-Cobourg quittait l'Angleterre pour aller prendre possession de la couronne qui lui avait été offerte, les obstacles qui s'étaient opposés pendant quelque temps à son acceptation étant levés par l'adhésion de la Belgique aux *préliminaires*. Il arriva au château de Lacken, près Bruxelles, le 19 juillet; et quoiqu'il n'eût jamais eu aucun droit à l'affection des Belges, il fut reçu comme le sont toujours les rois quelconques. Les uns l'accueillirent comme le Messie, comme le rédempteur de leur nation; les autres pensèrent que sa présence mettrait un terme à l'état provisoire qui tuait la Belgique, monarchie sans roi, république sous une régence; les autres enfin, et en grand nombre, saluèrent de leurs acclamations le nouveau dispensateur des faveurs et des trésors de l'État. Quant au peuple, aux hommes qui avaient fait la révolution, ils se demandaient ce que leur pays allait gagner à avoir une cour, et ils comparaient le faste ruineux que la ville de Bruxelles déployait pour recevoir le roi, à la simplicité dont s'était toujours enveloppé leur vénérable président, Surlet de Chokier.

Quant au congrès, dans lequel se dessinait déjà une imperceptible majorité servile, il s'était hâté de voter les lois constitutives qui devaient compléter les institutions de la Belgique.

Au nombre de ces lois se trouvaient celle sur le jury, celle qui garantissait la liberté de la presse, celle qui accordait au gouvernement le crédit supplémentaire dont il avait besoin pour atteindre la réunion des Chambres, et enfin un décret rendu à l'unanimité pour déclarer que le régent avait bien mérité de la patrie.

Une question de forme aviva les débats des dernières séances du congrès : il s'agissait de décider si les membres du sénat et de la chambre des députés seraient astreints à prêter le serment de fidélité au roi. La discussion fut très chaleureuse : d'un côté, l'opposition, qui soutenait par d'excellentes raisons que les membres des Chambres, étant un des pouvoirs constitutifs de l'État, ne pouvaient prêter serment à une autre branche de ce même pouvoir; de l'autre côté, le parti des *traditions monarchiques*, qui voulait que les membres des deux chambres fussent astreints à la prestation du serment, comme ils l'étaient en France. Ce dernier parti l'emporta : quatre vingt sept voix résolurent affirmativement la question du serment, et soixante et une voix se prononcèrent contre; mais le serment exigé n'engageait les membres des Chambres belges qu'à jurer l'ob-

servation de la constitution, et non fidélité au roi.

Toutes ces lois votées, le congrès semblait ne plus attendre que la présence du prince pour terminer sa mission. Léopold entra à Bruxelles le 21 juillet; il descendit de cheval au palais du Congrès, où une députation le reçut pour le conduire à son fauteuil, placé en avant du trône.

Le régent prit alors la parole pour rendre compte de l'exercice du pouvoir qui lui avait été confié : il ne dissimula pas tout ce que les circonstances avaient accumulé de difficultés sur les pas du peuple belge dans la nouvelle carrière qu'il s'était ouverte; mais il avait, disait-il, la certitude que les destinées du peuple belge, confiées à un prince dont le noble caractère et les vertus privées offraient tant de garanties, seraient ce qu'elles devaient être. M. Surlet de Chokier terminait son discours par cette phrase : « C'est avec effusion que je puis dire aujourd'hui : J'ai vu l'aurore du bonheur se lever sur mon pays, j'ai assez vécu. »

L'assemblée avait été attendrie par le ton de modestie, de simplicité, et surtout par le patriotisme dont son ancien président avait fait profession dans son compte-rendu. M. de Gerlache, qui présidait le congrès, s'empressa d'adresser au régent l'hommage de la gratitude et de l'affection du peuple belge.

« Un jour, l'histoire racontera quel rôle conciliateur vous avez rempli au milieu des opinions divergentes des partis qui l'agitaient, dit M. de Gerlache : elle dira que l'assemblée nationale, voulant concentrer dans les mains d'un seul des pouvoirs jusque là trop divisés, chercha quelqu'un qui ne déplût à personne, qui eût l'estime et la confiance de tous, et qui voulût se dévouer pour le pays; et cet homme, ce fut vous, M. le régent. L'histoire dira qu'ayant exercé une partie de la prérogative royale pendant une révolution de cinq mois, cet homme a joui du plus grand pouvoir sans en avoir abusé un seul instant; qu'il est toujours demeuré le même; qu'il ne s'est aliéné aucun ami et ne s'est fait aucun ennemi. »

Cet éloge si vrai, si mérité, accueilli avec de si vives et si touchantes acclamations, était la critique la plus amère de la détermination prise par les diplomates du congrès belge d'aller chercher un chef de l'Etat ailleurs, quand on avait auprès de soi un citoyen sur lequel l'estime du peuple belge s'était concentrée. Ce dernier témoignage de la vénération dont M. Surlet de Chokier était l'objet parut laisser bien des regrets, en présence même du nouveau roi, tout étonné d'assister au triomphe du vieillard qu'il venait détrôner. Léopold se montra assez adroit pour s'associer à cette manifestation en faveur du soleil qui se couchait : il connaissait assez la plupart des hommes dont il était entouré, pour savoir qu'ils ne tarderaient pas à oublier le régent pour adresser leurs hommages au roi.

Il jura donc d'observer la constitution du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, appuyant même très fortement sur les derniers mots. Puis il parla de l'acte qu'il venait d'accomplir, des devoirs qu'il lui imposait, et de sa ferme volonté de se dévouer pour le peuple belge.

« Fier d'être Belge par votre adoption, dit-il, je me ferai aussi une loi de l'être toujours par ma politique.

« Le résultat de toute commotion politique est de froisser momentanément des intérêts matériels. Je comprends trop bien leur importance pour ne pas m'attacher immédiatement à concourir par la plus active sollicitude à relever le commerce et l'industrie, ces principes vivifiants de la prospérité nationale. Les relations que j'ai formées dans les pays qui nous avoisinent seconderont, je l'espère, les efforts auxquels je vais incessamment me livrer pour atteindre ce but.

« Mais j'aime à croire que le peuple belge, si remarquable à la fois par son sens droit et par sa résignation, tiendra compte au gouvernement des difficultés d'une position qui se lie à l'état de malaise dont l'Europe presque tout entière est frappée. »

Et, après avoir fait des vœux pour que toutes les haines fissent place à l'esprit de concorde et d'union, si nécessaires dans la position où la Belgique se trouvait, Léopold terminait son discours par ces mots :

« J'espère être pour la Belgique un gage de paix et de tranquillité; mais les prévisions de l'homme ne sont pas infaillibles. Si, malgré tant de sacrifices pour conserver la paix, nous étions menacés de la guerre, je n'hésiterais pas à en appeler au courage du peuple belge, et j'espère qu'il se rallierait tout entier à son chef pour la défense du pays et de l'indépendance nationale. »

Léopold avait raison de parler de la guerre : elle était devenue plus imminente du moment où il était monté sur le trône de Belgique; car, peu de jours après son intronisation, le ministre des affaires étrangères de Hollande notifiait aux plénipotentiaires de Londres que le roi Guillaume s'était déterminé à appuyer la négociation par ses moyens militaires; détermination,

disait-il sous la date du 1er août, devenue doublement nécessaire depuis les événements qui viennent de se passer en Belgique, où l'on a vu un prince se mettre en possession de la souveraineté sans avoir préalablement satisfait aux conditions fixées par la conférence dans ses douzième et treizième protocoles, et jurer sans restrictions une constitution dérogeant aux droits territoriaux de S. M. et de la Hollande.

« Comme l'intention de conclure un armistice ne s'est pas réalisée, ajoutait M. Verstolk de Soelen, il n'existe aujourd'hui aucune cessation d'hostilités. »

Ce qui signifiait que, la Hollande étant libre de ses mouvements, les hostilités recommenceraient quand bon lui semblerait.

En effet, le même jour, 1er août, le général Chassé recevait, par le même courrier envoyé à Londres, l'ordre formel de dénoncer la suspension d'armes conclue seulement entre la citadelle placée sous son commandement et les troupes belges qui étaient dans Anvers ; il fixait la reprise des hostilités au jeudi 4 août, à neuf heures du soir.

Aussitôt qu'on apprit à Bruxelles cette détermination, un courrier fut envoyé au roi Léopold, qui en ce moment-là visitait les provinces walones et se trouvait à Liége. Le roi des Belges ne perdit pas un instant pour écrire aux cabinets de Londres et de Paris et pour réclamer leur assistance. La réponse du gouvernement français annonça au roi de la Belgique qu'une armée française de 50,000 hommes, commandée par le maréchal Gérard, et dans laquelle se trouvaient les ducs d'Orléans et de Nemours, allait entrer sur le territoire belge. D'un autre côté, l'Angleterre fit des dispositions pour qu'une escadre pût se montrer dans l'Escaut le plus promptement possible.

En attendant ces secours, ou plutôt cette protestation armée de la part de celles des puissances représentées à Londres qui se trouvaient à portée des événements, toute la sollicitude des Belges se concentra sur l'opulente et malheureuse ville d'Anvers, que l'on voyait près d'être bombardée de nouveau et peut-être détruite. Le général Belliard s'y rendit aussitôt pour signifier au général Chassé que la ville d'Anvers était placée sous la sauve-garde de la France, de l'Angleterre et de toute l'Europe, et que par conséquent il eût à s'abstenir de toute hostilité contre elle. Les deux généraux eurent une entrevue dans laquelle ils arrêtèrent une suspension d'hostilités réciproque dans tout le rayon de la place et de la citadelle d'Anvers. Mais pour se mettre à l'abri des attaques dont il avait été déjà l'objet de la part des belges logés dans la fameuse lunette de Saint-Laurent, ainsi que des autres batteries construites autour de la citadelle, le général Chassé fit une sortie, surprit les troupes qui défendaient les batteries et la lunette, s'empara de cette dernière position, détruisit les autres ouvrages, encloua les pièces, puis il rentra dans la place et s'y tint tranquille.

Mais du côté des frontières de la Hollande, et principalement dans la direction de Bréda, de Turnhout et de Maëstricht, les choses ne s'étaient pas passées aussi convenablement. Les troupes hollandaises, longtemps exercées au camp de Reynen et enflammées du désir de se mesurer contre les soldats belges, avaient tout-à-coup quitté leur camp et pénétré sur le territoire belge par trois points. La division de la droite, sous les ordres du général Van Gheen, avait débouché de Bréda dans la direction d'Anvers ; le corps de la gauche, commandé par le général George, se porta en avant de Maëstricht, tandis que le corps du centre, que dirigeait le prince d'Orange, s'avançait entre ses deux ailes, dans la direction de Diest et de Hasselt. Les forces hollandaises réunies comptaient plus de 40,000 hommes, la plupart vieux soldats mercenaires appartenant à divers nations.

Pour bien comprendre les événements il faut encore faire connaître la position qu'occupaient les principaux corps de troupes belges.

Huit mille hommes de troupes et quelques milliers de volontaires ou de gardes civiques formant l'armée dite de l'Escaut, étaient à Malines, sous les ordres du général Nypels; un autre corps un peu plus fort et commandé par le général Daine, était placé entre Maëstricht et Hasselt : on l'appelait l'armée de la Meuse. Les Belges comptaient dans ces deux corps près de vingt-cinq mille soldats ; le reste se composait de gardes civiques mobilisées. Mais cette armée était partagée sur les deux extrémités des frontières de la Belgique, laissant un vide immense entre ses deux ailes, sans appui au centre.

Il fut dès lors facile au prince d'Orange, qui prenait l'initiative de l'attaque et qui arrivait à l'improviste sur les corps belges, de combiner ses mouvements de la manière la plus avantageuse. Il allait faire passer le principal corps de son armée entre les deux divisions belges, repousser la droite des Belges du côté de la Meuse, percer par le centre jusque vers Bruxelles, et laisser à sa gauche le soin de contenir et d'inquiéter l'armée de l'Escaut.

Ce plan, le prince d'Orange l'exécuta habile-

ment, avec résolution et sans donner aux Belges le temps de reconnaître ses mouvements.

Les troupes hollandaises fondirent à l'improviste sur les avant-postes belges, les mirent en fuite et entrèrent à Diest sans avoir éprouvé la moindre réssitance, les Belges s'étant empressés de se retirer sur Hasselt.

Le prince d'Orange appuya alors sur sa gauche, gagna l'ennemi qu'il avait en face et perça ainsi la ligne, au bout de laquelle se trouvaient les deux corps belges. Par cette manœuvre, il ne pouvait plus avoir affaire qu'aux seules troupes du général Daine.

Léopold, qui était accouru à Malines pour y prendre la direction de l'armée de l'Escaut, s'ébranla dans la direction de Diest, et se trouvait, le 8 août, à Aerschot, manœuvrant pour se réunir à l'armée de la Meuse. Mais déjà les Hollandais s'étaient interposés entre les deux corps d'armée de la Belgique, et, ce même jour, ils attaquaient, entre Hasselt et Tongres, les troupes du général Daine. Surpris avant même d'avoir assuré leur position, les corps de troupes que commandait ce général éprouvèrent une terreur panique telle que la guerre en offre tant d'exemples ; aucun point ne fut défendu. Hasselt fut pris par les Hollandais sans qu'il fût tiré un coup de fusil.

Avant d'être attaquée, l'armée belge était en pleine retraite. Quelques coups de canon à mitraille, tirés par les Hollandais sur la cavalerie belge formant l'arrière-garde, changèrent bientôt cette retraite en une déroute complète : la cavalerie belge se débanda et lança ses chevaux sur l'infanterie : en un instant, cavalerie, infanterie, artillerie, tout se trouva confondu pêle-mêle ; chacun ne songea plus qu'à fuir; la cavalerie à travers les champs, l'infanterie dans les bois, laissant ses canons, ses caissons, ses bagages sur la route, et ne s'arrêtant plus qu'à Liége, où l'armée de la Meuse arriva dans un désordre affreux, quoiqu'elle n'eût perdu que très peu d'hommes sur le champ de bataille.

Ainsi, la jonction des deux armées belges, dont les forces réunies pouvaient seules opposer quelque résistance à l'invasion entreprise par les Hollandais, n'était plus possible, et cette seule affaire mettait la Belgique entière à la discrétion du prince d'Orange. Car, après avoir refoulé vers la Meuse et jusqu'à Liége le corps du général Daine, il était tout naturel de penser que le prince d'Orange, se bornant à faire observer Liége, marcherait avec toutes ses forces contre l'armée de l'Escaut.

Cette armée, conduite par Léopold, s'avançait pour soutenir le général Daine, en attendant le secours des Français que Léopold sollicitait très vivement, malgré les conseils de quelques patriotes belges aveuglés sur la situation. Le 8 août, Léopold avait écrit au maréchal Gérard de hâter sa marche, et le 11 il allait lui-même attaquer Montaigu, lorsqu'il apprit la déroute de l'armée de la Meuse et l'impossibilité de la jonction.

Ce fut un coup de foudre pour le nouveau roi des Belges. Il se trouvait tout-à-coup menacé d'être cerné par les forces réunies de la Hollande, et ne pouvait plus lui opposer qu'une armée très faible et que les désastres de la Meuse allait démoraliser. Afin de pas être coupé, il ordonna aussitôt la retraite vers Bruxelles, se dirigeant par Louvain.

Le 12, les Hollandais attaquèrent l'armée de l'Escaut qui avait pris position en avant de Louvain. Les Belges, au nombre de 25 à 30,000 hommes, dont plus de la moitié de gardes civiques de Bruxelles, de Louvain, etc., se défendirent assez bien pour la situation morale où ils se trouvaient : le roi paya de sa personne ; mais la position ayant été tournée par les Hollandais, force fut de battre en retraite sur Louvain. Dans la nuit, les Hollandais, arrivant en forces autour de cette ville, obligèrent les Belges à l'abandonner et à se retirer vers Bruxelles. Le lendemain matin, les Hollandais occupaient Louvain, et la plus grande partie de leur armée n'était plus qu'à quelques lieues de la capitale de la Belgique : en peu d'heures le prince d'Orange aurait pu être sous les murs de Bruxelles, où un de ces efforts populaires qui tiennent du prodige pouvait seul l'empêcher de pénétrer.

Ainsi la Belgique allait être conquise, en peu de jours, par ses anciens oppresseurs, si l'armée française ne se fût interposée assez à temps pour empêcher les Hollandais de dépasser Louvain.

Mais cette intervention, qui allait éviter à la Belgique de grands malheurs, eut, pour la France, les résultats les plus déplorables. Le ministère contre-révolutionnaire, dirigé par Casimir Périer, tombait aux applaudissements de tout ce qui sentait battre un cœur français dans sa poitrine ; le gouvernement allait être obligé d'adopter une autre politique. Moins égoïste, moins occupé d'acheter les bonnes grâces des rois, un ministère plus national et s'harmonisant mieux avec les sympathies de la France, pouvait encore, tout en servant d'égide à la Belgique, sauver l'héroïque Pologne. L'invasion de la Belgique par les Hollandais fut la planche sur laquelle le ministère Périer se sauva avec son système. Il était permis de

soupçonner que ce ministère n'était pas tout-à-fait étranger à la brusque détermination prise par le roi de Hollande; le secret de l'expédition d'Ancône, bien connu aujourd'hui, permet de se livrer à une pareille supposition.

Quoiqu'il en soit, la répugnance du congrès belge à permettre l'entrée des troupes françaises dans les provinces de la Belgique, laisse croire tout au moins que la demande faite au roi des Français par le roi des Belges ne fut point l'effet d'une délibération mûrie, mais bien une de ces déterminations accidentelles qui ont souvent des causes autres que celles qu'on avoue tout haut. Le devoir de Léopold était, en recevant la nouvelle de la dénonciation de l'armistice, de commencer par se mettre en mesure de tenir tête à l'invasion; il ne pouvait guère admettre, sans blesser l'amour-propre de la nation qu'il était appelé à gouverner, que les soldats et les volontaires belges, encore sous l'impression de leur victoire sur les troupes hollandaises, seraient battus, mis en déroute, démoralisés du premier coup et presque sans combat; et dès lors il ne lui était pas permis d'appeler les Français sans l'autorisation des autres pouvoirs de l'État. La coïncidence de cette demande avec la dissolution imminente du cabinet Périer; l'intervalle qui s'écoula entre la démission déposée par le ministre et le bulletin dans lequel, prétextant des événements de la Belgique, il annonçait qu'il restait à la tête du cabinet de Louis-Philippe, ainsi qu'une foule d'autres circonstances, ont toujours laissé croire à un concert entre le gouvernement français et le nouveau roi des Belges, dans le but de fournir au cabinet Périer des motifs quelconques pour ne pas se retirer en présence de la majorité qui se prononçait contre son système. Nous verrons plus tard ce même ministre employer à peu près les mêmes moyens pour ne pas tomber devant la discussion du budget des affaires étrangères, et cette fois du moins les manœuvres diplomatiques auront un caractère plus authentique.

-o●o-

CHAPITRE XLIII.

Motifs de la détermination du roi de Hollande. — Mauvais effet que produit en Belgique l'entrée des troupes françaises. — Insolente permission donnée par la conférence. — Retraite de l'armée hollandaise. — Le ministère Périer raffermi au pouvoir. — Discussion de l'adresse. — Profession de foi du ministère. — Il menace la Chambre de la guerre. — Vives discussions dans la Chambre. — Le ministère convaincu de mensonge. — Critique de la politique intérieure par M. Pagès. — Question des républicains et des carlistes. — Discours violent de M. Guizot contre le parti républicain. — Vote de l'adresse — Duel entre le général Lamarque et le général Sébastiani. — Grades des Cent-Jours. — Vifs débats à ce sujet. — Triomphe de l'opposition. — Nouvelle de la chute de Varsovie. — Effet douloureux qu'elle produit en France. — L'irritation se change en insurrection. — Mauguin annonce qu'il interpellera les ministres. — Sébastiani répond que l'ORDRE RÈGNE A VARSOVIE!

Il était dans les destinées de la France de juillet de ne rien faire de bien que par des motifs honteux, depuis qu'elle était tombée entre les mains des doctrinaires. L'intervention des troupes françaises dans les affaires de la Belgique ne le prouve que trop. Sans doute qu'elles entraient dans ce pays pour secourir un peuple ami, empêcher qu'il ne fût conquis par l'armée du roi Guillaume et qu'il ne subît une *restauration*. Mais à quelles conditions les Français y entraient-ils?

Sans examiner si Guillaume n'avait pas été forcé, par la violation du seul pacte qui l'eût lié (1), à trancher avec le sabre les difficultés insurmontables que paraissait présenter tout arrangement avec la Belgique, il faut au moins reconnaître que le roi de Hollande devait se croire le droit de rejeter les préliminaires contenus dans le traité en dix-huit articles, puisqu'il avait déjà donné son adhésion aux protocoles précédents, dont les dispositions différaient essentiellement de celles qu'on voulait lui faire adopter en dernier lieu. Les Hollandais, que les prétentions de la conférence fatiguaient et contrariaient vivement, avaient cru que le meilleur moyen d'en finir était de se placer en dehors de toutes les combinaisons diplomatiques imaginées par les plénipotentiaires de Londres, et Guillaume ne doutait pas d'effrayer ces plénipotentiaires en donnant le signal de la guerre. Il était sûr que la conférence fléchirait devant

(1) Guillaume n'avait jamais adhéré à d'autres conventions qu'à celles contenues dans les protocoles du 20 et du 27 janvier, dont les dispositions avaient plusieurs fois été déclarées irrévocables par la conférence; il avait protésté contre le traité en 18 articles, qui changeait essentiellement les dispositions précédentes : il n'était donc aucunement lié.

le danger d'embrâser l'Europe. Sa détermination ne fut donc pas un coup de tête, mais un calcul profond, basé sur la connaissance parfaite des dispositions de la plupart des puissances représentées à la conférence. Guillaume savait que ni le gouvernement de Louis-Philippe, ni le ministère anglais ne voulaient la guerre pour quelque motif que ce fût; que la Russie, encore occupée à écraser la Pologne aurait vu éclater avec peine une conflagration générale qui eût pu l'obliger à porter des forces ailleurs que sur les bords de la Vistule; que la Prusse, dans la crainte de perdre ses provinces du Rhin, redoutait également la guerre, et enfin que l'Autriche n'avait plus rien de bon à attendre d'un conflit européen, depuis qu'on lui avait permis d'étouffer les révolutions de l'Italie.

Bien convaincu que l'apparence de la guerre aurait alarmé les membres du congrès de Londres, dont les prétentions consistaient à régenter l'Europe par les moyens diplomatiques, Guillaume leur présenta la guerre, et menaça ainsi de faire écrouler l'échafaudage élevé par les protocoles.

Le cabinet de Louis-Philippe fut le premier à s'effrayer de la détermination du roi de Hollande, et le ministre qui avait si aveuglément proclamé que le sang et les trésors de la France ne devaient être prodigués que dans son seul intérêt, ne balança pas, lui aussi, à pousser une armée française au devant de celle de la Hollande.

Mais quelque vives que fussent les sympathies du peuple français pour ses frères de la Belgique, son instinct lui laissa entrevoir que les troupes françaises étaient destinées à un rôle ingrat, honteux peut-être, sous la direction du cabinet que la France était encore condamnée à subir; et par cela même l'expédition qui, quelques mois plus tôt, eût été saluée des applaudissements de la nation française tout entière, fut loin d'être populaire.

En effet, était-ce dans l'intérêt des principes de juillet, dans l'intérêt de la liberté, dans celui de la France qu'une armée de cinquante mille hommes passait ses frontières pour aller s'opposer à l'invasion de la Belgique par les troupes de la Hollande? Non. *Le sang et les trésors de la France* allaient être prodigués pour faire triompher les combinaisons tyranniques et liberticides de la conférence de Londres, c'est-à-dire de la suite du congrès de Vienne, de cette conférence qui faisait jouer à la France un rôle si indigne d'elle.

Et d'abord le roi des Français s'empressa de s'excuser auprès des plénipotentiaires de Londres d'avoir été dans la nécessité de faire entrer des troupes en Belgique sans avoir préalablement obtenu la permission des puissances. La conférence daigna l'absoudre en faveur des motifs. « La conférence, disaient les plénipotentiaires (1), ayant reçu de S. M. le roi des Français communication de la demande faite à la France par le roi des Belges, de son intervention armée, vu la reprise des hostilités entre la Hollande et la Belgique; attendu que le secours demandé au gouvernement français était d'une extrême urgence, et qu'il n'y avait pas un instant à perdre si on voulait prévenir une conflagration générale;

« Que, dans les circonstances, le roi des Français avait dû se décider à former immédiatement une armée pour aller au secours des Belges, et refouler les troupes hollandaises sur leur territoire, en annonçant que, dès que le but indiqué par les déclarations faites aux quatre cours serait atteint, l'armée française rentrerait dans le département du Nord;

« Ces déclarations entendues, la conférence a considéré que, d'une part, la France, en prenant la détermination qu'elle venait d'adopter, n'avait pas eu le temps de remplir l'obligation où elle voulait rester, de se concerter avec *ses alliés*; mais que, d'un autre côté, elle manifestait l'intention de ne faire servir ces mesures qu'à l'exécution des engagements pris par les cinq puissances, relativement au maintien de l'armistice entre la Hollande et la Belgique.

« En conséquence, les plénipotentiaires des cinq cours ont regardé l'entrée des troupes françaises en Belgique comme ayant eu lieu non dans une intention particulière à la France, mais pour un objet vers lequel les délibérations de la conférence se sont dirigées; et il reste entendu que l'extension à donner aux opérations de ces troupes et leur séjour en Belgique seront fixés d'un commun accord entre les cinq cours à la conférence de Londres.

« En outre, il est demeuré convenu que le troupes françaises ne franchiront pas les anciennes frontières de la Hollande; que leurs opérations se borneront à la rive gauche de la Meuse; que, dans aucune hypothèse, elles n'investiront ni la place de Maëstricht, ni celle de Venloo, parce qu'alors la guerre serait portée trop près des frontières de la Prusse et de l'Allemagne; ce qui pourrait donner lieu

(1) Protocole no 13, en date du 6 août 1831.

à des complications graves que les puissances cherchent à éviter.... etc. »

Il n'y avait pas à s'y méprendre ; l'armée française allait, en 1831, recommencer ce qu'elle avait fait en 1823 ; elle allait servir de *gendarmerie à la Sainte-Alliance contre les peuples* (1). Ainsi, le cabinet du Palais-Royal démentait les principes qu'il avait proclamés ; il intervenait, non pas dans les intérêts de la France, mais comme si ses soldats eussent été à la solde de cette puissance collective qui, pour mieux observer la révolution française, s'était constituée à ses portes. Il allait irriter contre les Français le peuple hollandais ; il allait aviver les haines qui germaient dans le cœur des Belges contre la France depuis les intrigues qui avaient empêché l'élection du fils d'Eugène, et surtout depuis le refus fait par Louis-Philippe de sanctionner l'élection du duc de Nemours. Car on se tromperait si l'on pensait que le secours des Français fût reçu en Belgique avec gratitude. L'entrée des troupes françaises dans ce pays y fut au contraire le signal d'une explosion de mécontentement de la part de tous les partis ; parce que ce secours blessait l'amour-propre des Belges. Encore tout enorgueillis de leur ancienne victoire sur les troupes hollandaises, ils se demandaient de quel droit le gouvernement de Louis-Philippe allait intervenir dans leurs affaires, lui dont le programme désolant avait appris aux peuples à ne plus compter sur cette France, vers laquelle leurs regards s'étaient fixés avec espoir (2). Ceux-là même qui avaient voulu la réunion ou un prince français se déclaraient alors violemment contre la France, qui, disaient-ils, en agissait envers la Belgique comme si elle eût fait partie de ses départements. Les membres des sociétés populaires, dont l'énergique attitude pouvait fournir à la Belgique des forces inespérées pour sauver la capitale, tonnaient contre l'intervention armée des Français, en disant que les Belges sauraient prouver qu'ils étaient encore les hommes des journées de septembre, et qu'ils n'avaient pas besoin de l'appui méprisant des armes de Louis-Philippe. Toute la presse indépendante se réunit pour sommer le gouvernement belge de faire respecter la constitution, qui défendait l'entrée de toute troupe étrangère sur le territoire de la Belgique, sans le consentement préalable de la législature.

Le gouvernement belge dut d'abord fléchir, et le maréchal Gérard, qui était à l'extrême frontière, le 6 août, fut obligé de s'arrêter. Ce ne fut qu'après avoir reçu la pressante invitation que le roi Léopold lui adressa, après la déroute de l'armée de la Meuse, et sur l'autorisation que le ministère belge lui donna, qu'il pénétra en Belgique, trois jours après. Les premiers régiments français entraient à Bruxelles le jour même où l'occupation de Louvain par les Hollandais menaçait cette capitale de la présence de l'armée hollandaise victorieuse.

Cependant ni la conférence diplomatique, ni les cabinets de Paris et de Londres n'étaient restés inactifs depuis le jour où ils avaient eu connaissance de la dénonciation de l'armistice. Des notes sévères avaient été envoyées au roi Guillaume pour le déterminer à faire rentrer ses troupes dans les limites indiquées par le premier armistice, le menaçant de l'y contraindre par les forces combinées de terre et de mer que la France et l'Angleterre mettaient à la disposition des plénipotentiaires, s'il persistait à envahir la Belgique. Le chargé d'affaires de France à La Haye avait même déclaré que, s'il n'obtenait pas une satisfaction immédiate, il quitterait la cour de Hollande. Ainsi menacé et apprenant qu'une armée française entrait en Belgique, Guillaume, comprenant qu'il ne pourrait résister aux forces réunies de la France et de l'Angleterre, et croyant d'ailleurs avoir atteint son but d'effrayer la conférence et de faire trembler les Belges, se décida à envoyer au prince d'Orange l'ordre de se replier devant l'armée française, et de rentrer dans les limites de la Hollande.

Ce fut à Louvain que le général Belliard remit cet ordre au prince ; il dut obéir ; et l'on convint, le 13 août, que le lendemain les troupes hollandaises commenceraient leur mouvement de retraite par la route de Diest et de Tirlemont. L'armée du prince d'Orange murmura ; elle comptait prendre une revanche des Belges dans Bruxelles même, menacée des plus grands malheurs ; elle voyait son espoir déçu par l'arrivée des Français, et elle les comprit dans sa haine contre les Belges.

La retraite s'opéra conformément aux conventions ; elle fut surveillé par l'armée française.

Comme la conférence ne pouvait supporter l'idée d'une occupation, même accidentelle,

(1) Expression du général Lafayette.

(2) « Le principe de non-intervention a été posé ; nous l'adoptons, avait dit Casimir Périer ; nous le pratiquons pour notre compte ; nous le professerons en toute occasion. Est-ce dire que nous nous engagerons à porter nos armes partout où il ne sera pas respecté ? Ce serait une intervention d'un autre genre ; ce serait renouveler les prétentions de la Sainte-Alliance.... » A peu de distance, Casimir Périer faisait ce qu'il avait tant blâmé.

de la Belgique par les Français (1), elle s'empressa de prescrire aussi à la France de retirer ses troupes, auxquelles on n'avait assigné qu'un rôle ridicule et propre seulement à irriter à la fois les Belges et les Hollandais contre nous; et le ministère Périer, après avoir solennellement déclaré que l'armée française attendrait, pour évacuer le territoire belge, que les questions pour lesquelles l'armée française s'était mise en mouvement fussent décidées, céda bientôt aux désirs de la conférence et du ministère anglais. Le rappel des troupes du maréchal Gérard eut lieu immédiatement, sauf un corps de 10 à 12 mille hommes qui devait séjourner en Belgique pour donner le temps au roi Léopold de réorganiser son armée, et pour permettre à la conférence de poser la base définitive du traité à intervenir pour la complète séparation de la Belgique avec la Hollande.

La parade de l'armée française en Belgique n'avait pas duré plus de quinze jours, grâce à la condescendance du roi Guillaume; elle avait eu pour résultat d'irriter les Hollandais, les Belges, les Anglais, les Prussiens, etc., contre la France; mais elle avait trop bien servi à raffermir au pouvoir Casimir Périer et son système, si fortement ébranlés peu de jours avant. Les calculs machiavéliques du ministère s'étaient donc réalisés, et, au lieu d'une majorité hostile dans la chambre des députés, il avait déjà trouvé, dans la nomination des membres chargés de répondre au discours du roi, des garanties propres à justifier ses espérances. Le projet de réponse n'était nullement hostile au ministère : aussi vit-il arriver le jour de la discussion sans aucune appréhension. Casimir Périer ouvrit cette discussion par un discours dans lequel il exposa de nouveau les principes qui dirigeaient le cabinet. Il formula ainsi la politique adoptée par le gouvernement : *la charte et la paix*. « La *charte* de 1830, disait-il, dernier mot de la France, dernière conquête dont elle se montrait satisfaite et qui lui permettrait de clore la révolution à laquelle la France n'avait plus rien à demander; car un pas de plus vers un avenir illimité d'améliorations théoriques, elle pouvait se trouver engagée dans une carrière pleine de difficultés et de périls. La *paix*, ajoutait-il, source, plus féconde et plus sûre que les conquêtes, de prospérité, d'améliorations matérielles et de gloire pour le pays; la *paix*, besoin impérieux de l'Europe et dont tous les gouvernements comprennent la nécessité. »

Casimir Périer ne se considérait pas comme le créateur de ce système; il déclarait l'avoir trouvé établi, et ne s'être occupé que de son application plus franche et plus vigoureuse. Il exposait ensuite les bons effets que, selon lui, la France en avait ressentis. Il s'attachait à prouver que le gouvernement, sans se commettre avec les autres puissances et sans déroger à sa dignité, avait trouvé le moyen de couvrir de sa protection les révolutions de Belgique et d'Italie, nées des principes qui avaient consacré celle de la France. Quant à la Pologne, le ministre de Louis-Philippe convenait que la France n'avait pu faire autre chose que d'offrir sa médiation, seul acte d'intervention, disait-il, que le gouvernement pût se permettre sans sortir du système de paix qu'il avait adopté.

« Loin donc que la France ait abandonné les peuples que sa révolution avait mis en mouvement, s'écriait avec une sorte d'ostentation le chef du cabinet, elle leur a rendu à tous autant de services qu'une imprudente propagande a pu faire de victimes. Elle a assuré à la Belgique l'indépendance et la nationalité; à la Pologne, moins d'inégalité dans la lutte au milieu de laquelle notre intervention politique en eût appelé une trop décisive : elle a épargné à l'Italie les plus douloureuses conséquences d'une tentative manquée, et la paix générale a été maintenue; et, en maintenant la paix générale, la France s'est mise en état de faire la guerre. C'est-à-dire qu'elle a ressaisi son influence, prouvé sa sagesse et rétabli sa force. »

Résumant ensuite son système à l'égard de l'intérieur, Casimir Périer disait que tous ses vœux auraient pour objet de faire de la charte la règle invariable des actes du ministère, de reconstituer le pouvoir et de lui rendre la force et l'unité qui lui manquaient, de rasseoir tous les intérêts en leur créant des garanties d'ordre et de stabilité, et enfin de faire respecter les lois, et de puiser, dans l'ordre légal, la force morale qui en découle, ainsi que tous les moyens d'action et d'influence.

« La discussion qui vous occupe, dit-il en terminant son long discours, décidera probablement de l'avenir de l'Europe. C'est, à vrai dire, la guerre et la paix qui sont en question devant vous. Que cette pensée vous soit présente, et que la Chambre, en exerçant toute sa puissance, connaisse du moins toute sa responsabilité. »

C'était ainsi que Casimir Périer exposait sa politique et forçait tous les hommes timides à

(1) Ce ne fut pas seulement la conférence qui se montra alarmée de l'occupation de la Belgique par les troupes françaises, mais toutes les puissances, et principalement l'Angleterre. Dabs ce dernier pays, l'aristocratie anglaise se déchaînait contre le ministère Grey pour avoir permis aux Français de mettre le pied en Belgique. Les réclamations de lord Grey contribuèrent beaucoup à amener l'évacuation.

l'adopter, quelles que fussent leurs précédentes résolutions; car peu de députés auraient voulu encourir la responsabilité que le ministre semblait faire peser sur eux.

La discussion de l'adresse n'en fut pas moins vive, lumineuse et intéressante. Toutes les questions de politique intérieure et extérieure y furent longuement débattues et présentées sous tous les aspects. Il ne fut pas difficile à l'opposition de convaincre le ministre, qu'en général son système éloignait le gouvernement des principes de la révolution de juillet, et plaçait la France dans une quasi-restauration; elle soutint que toutes les concessions qu'il ferait pour conserver la paix auraient pour résultat définitif de la rendre plus douteuse; tandis qu'en déployant plus d'énergie, en plaçant la France dans la position avantageuse qu'elle tenait de son héroïque élan, on lui assurait le droit d'imposer cette paix à l'Europe, malgré le mauvais vouloir des rois.

A ces reproches, M. Thiers, ex-sous-secrétaire d'état au ministère des finances et l'un des nouveaux députés, répondait que les puissances, fortement intéressées au maintien de la paix, ne se décideraient probablement à la rompre qu'autant qu'elles seraient ultérieurement inquiétées et menacées par l'attitude de la France; que le ministère était dans la situation de rester l'arbitre de la paix, et qu'il avait fait preuve de sagesse et d'habileté en sachant la conserver; que, dans le cas même où la guerre serait inévitable, comme le supposaient les adversaires du système, on devait toujours savoir gré au gouvernement d'avoir su la retarder; « car, ajoutait-il, je me souviens d'avoir entendu un homme dont personne ne contestera l'expérience militaire, M. le maréchal Soult, dire, il y a quelques mois, que chaque jour de retard qu'on lui donnait était un jour gagné par la patrie; et le plus grand général des temps modernes, tenait moins à une armée nombreuse qu'à une armée disciplinée. » Sans contester la justesse de ces allégations, l'opposition répondait que ce que notre état militaire pouvait avoir gagné depuis quelques mois, était loin d'offrir une compensation au refroidissement de l'opinion publique; qu'une nation ne fait la guerre avantageusement que lorsque cette guerre est populaire; que la France pouvait, quelques mois auparavant, se faire suivre sur les champs de bataille par tous les peuples qui aspirent à briser leurs fers, et nommément par les Belges, les Italiens, les Polonais et même les Allemands; que si elle était obligée de faire la guerre dans les circonstances où l'Europe se trouvait, elle aurait seule à en soutenir tout le poids, par suite des catastrophes qui avaient frappé les autres insurrections; et enfin qu'il n'était permis au ministère de compter sur la paix qu'autant qu'il continuerait à laisser faire aux autres puissances ce que bon leur semblerait. Ainsi, par exemple, on reprochait au gouvernement de Louis-Philippe d'avoir permis l'entrée des troupes autrichiennes en Italie, d'avoir souffert que l'empereur de Russie et le roi de Prusse se fussent coalisés pour écraser la Pologne, dont le congrès de Vienne lui-même avait fait un état indépendant; d'avoir permis aux soldats de la confédération germanique d'occuper le grand duché de Luxembourg, griefs qui, selon l'opposition, auraient dû être autant de cas de guerre, si la France eût fait respecter le principe de non-intervention.

« Ce n'est pas, disaient Salverte, Odilon-Barrot et Lafayette, que nous voulions nous jeter dans une guerre générale sans motifs; nous sommes les partisans les plus sincères de la paix, source de prospérité des nations; mais nous aurions voulu qu'elle ne fût pas achetée par tant et de si déplorables concessions. Nous aurions voulu que le gouvernement eût montré une énergie plus grande dans toutes les graves questions dont il a eu à s'occuper, et que, puisqu'il ne voulait pas toucher aux traités de 1814 et 1815, monument de l'abaissement de la France, il eût au moins opposé constamment aux principes de la Sainte-Alliance, le principe de la non-intervention, qui pouvait être si fécond en résultats salutaires pour les peuples. » Enfin, l'opposition blâmait amèrement le gouvernement de céder toujours et sur tous les points aux exigences des puissances.

Il avait été facile aux orateurs du côté gauche de convaincre le ministère de mensonge sur plusieurs des passages du discours mis dans la bouche du roi. Le ministère avait assuré que les Autrichiens évacuaient l'Italie centrale et la Romagne; et cependant ce fait se trouvait controuvé, car les Autrichiens avaient laissé 30 mille hommes dans les états du pape : il avait annoncé que l'armée française d'occupation ne quitterait la Belgique que lorsque les objets en discussion entre la Hollande et ce nouveau royaume seraient définitivement applanis, et l'on apprenait, par la voie de Londres, que la retraite immédiate, instantanée, de toutes les troupes françaises, non seulement était exigée par la conférence et le cabinet anglais, mais encore qu'elle était consentie par le gouvernement français. Enfin ce que l'on était convenu d'appeler le discours de la couronne, donnait la certitude qu'une amnistie générale, réelle, allait briser les fers de tous les vaincus italiens; que la confiscation serait abolie dans ce pays, et que les grandes améliorations dans le système administratif et

judiciaire des États du pape seraient autant de bienfaits dus à la sollicitude de la France; et cette amnistie ne fut qu'une cruelle déception; et le pape continua de régner despotiquement sur les malheureux Italiens des légations, comme sur le reste de ses Etats.

Quant à la politique intérieure, un des nouveaux députés, M. Pagès (de l'Ariége) se chargea de faire la critique de ce gouvernement qui, depuis cinq mois, se proclamait le vainqueur de l'*hydre de l'anarchie* et le restaurateur de l'ordre public.

« Les peuples, disait ce nouvel orateur, secondent avec joie les gouvernements qui les protégent. Le plus grand malaise que la France éprouve depuis juillet, c'est l'absence de tout gouvernement. Rien ne paraît, sur les sommités, de ferme et de fort, autour de quoi on puisse se grouper. Il est impossible de se rallier à une volonté une et puissante, qui, partant du centre, embrasse la circonférence tout entière, parceque cette volonté n'existe pas. Où tout est épars, rien ne peut se lier en faisceaux. Des volontés de chaque jour, de chaque lieu, montrent que, dans le pouvoir, tout est versatile, sans règle, sans plan, sans point de départ, sans but réel et fixe. Ici, les croix sont abattues comme carlistes; là, on les tolère comme chrétiennes; ici, l'arbre de liberté s'élève comme libéral; là, il tombe comme anarchiste; ici, la cocarde aux trois couleurs est protectrice du citoyen qui la porte; là, des bandes d'assommeurs se ruent sur le téméraire qui ose l'arborer; ici, la Marseillaise est proscrite comme révolutionnaire; là, l'autorité la commande comme provoquant au patriotisme. Ici, je vois des faiblesses, là, de la violence; du pouvoir, nulle part; et cette charte, avec laquelle les ministres prétendent nous avoir gouvernés, tombe en lambeaux devant tous les partis, et ne paraît ferme que dans les départements où personne ne tente de l'ébranler.

« Au milieu de cette déplorable versatilité, concluait M. Pagès, on cherche en vain ce que veut le pouvoir : on va plus loin, on se demande s'il y a un pouvoir; et le pays, ne sachant ni ce qu'il permet ni ce qu'il défend, se trouve dans un état d'anarchie morale, incapable de rallier ni les esprits, ni les espérances, ni les intérêts. »

Le ministère fut défendu par MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, Rémusat et Mahul, tous nouveaux députés arrivés à la Chambre par une réputation d'ancien libéralisme, que l'on fut fort étonné de leur voir répudier. M. Thiers soutint que le gouvernement n'avait nullement empêché le développement des institutions fondées par la révolution de juillet. Répondant ensuite au reproche adressé à l'administration, et principalement à celle des finances, d'avoir laissé dans les emplois publics la plupart des partisans de la dynastie déchue, il soutint que l'épuration des fonctionnaires avait été faite aussi généralement que l'avait permis la crainte de désorganiser tous les services; et que si quelques carlistes se trouvaient conservés dans les emplois financiers, c'est qu'il avait été nécessaire de ne pas livrer cette administration à des hommes qui n'auraient pas eu les connaissances spéciales qu'exige cette partie.

Non seulement MM. Duvergier de Hauranne, Rémusat et Mahul défendirent les actes administratifs du ministère, mais ils soutinrent la doctrine de l'abnégation personnelle des fonctionnaires. M. Mahul alla même jusqu'à prétendre que les fonctionnaires ne devaient être que la *chair des chairs, les os des os du ministère.*

La question des républicains et des carlistes fut longuement agitée dans la discussion de l'adresse. Les membres de l'opposition qui s'en occupèrent n'eurent pas beaucoup de peine à démontrer que toutes les rigueurs du pouvoir avaient été pour les hommes de la révolution, pour ces jeunes gens généreux dont le sang devait avoir cimenté le règne de la liberté; pour les journalistes restés fidèles à leurs convictions politiques, tandis que les partisans de la famille exilée et tous les contre-révolutionnaires semblaient être l'objet des ménagements et même de la faveur du nouveau gouvernement. M. Thiers répondit à ces reproches que le ministère avait dû également comprimer et les carlistes et les républicains, et que si la répression s'était appuyée plus fortement sur ce dernier parti, c'est qu'il était beaucoup plus à craindre, parce qu'il affichait une plus grande hardiesse.

Mais nul ne se déchaîna plus fortement contre les républicains que M. Guizot. Dans un discours aussi emphatique que violent, il ne s'attacha qu'à prouver la nécessité de sévir contre ce parti. « Le parti carliste, dit-il, sera bientôt vaincu par les mesures de modération et de justice que le gouvernement emploie à son égard; mais n'attendez rien du parti d'opposition extra-parlementaire qui se qualifie du nom de *républicain*, dont il est indigne.

« Ce qu'est véritablement ce parti, ajoutait M. Guizot, le voici; passez-moi l'expression : c'est la collection de tous les débris; c'est le *caput mortuum* de tout ce qui s'est passé chez nous, de 1789 à 1830; c'est la collection de toutes les idées fausses, de toutes les mauvaises passions, de tous les intérêts illégitimes qui se

sont alliés à notre glorieuse révolution, et qui l'ont corrompue quelque temps pour la faire échouer aussi quelques temps. Les doctrines de ce parti sont le mépris et la haine de tout ce qui a été, de tout ce qui est; la haine de la constitution de 1830; la nécessité de tout reconstruire dans le gouvernement, la législation, la société. Ses moyens sont, à l'extérieur, la guerre de principes, de propagande, la nécessité de révolutionner l'Europe; à l'intérieur, l'émeute, la propagation des passions les plus anarchiques; son langage est celui des plus mauvais jours de la première révolution.

« Voilà, messieurs, le parti auquel vous avez affaire. Ce parti, que je n'appellerai pas le parti républicain, mais le parti révolutionnaire, affaibli, usé prodigieusement, grâce à Dieu, est aujourd'hui incapable d'amendement et de repentir. La lutte à laquelle vous assistez est établie entre la révolution de juillet, c'est-à-dire entre tout ce qu'il y a eu de bon, de légitime, de national depuis 1789 jusqu'en 1830, et le mauvais parti révolutionnaire, c'est-à-dire la queue de notre première révolution, ou tout ce qu'il y a eu de mauvais, d'illégitime, d'antinational depuis 1789 jusqu'en 1830. »

Un pareil langage, qui rappelait et surpassait en violence tout ce qu'avaient pu dire les Labourdonnaie, les Sallaberry, les Clausel de Coussergue, les Puymaurin de la restauration, trouva cependant des députés qui l'applaudirent en 1831; et l'orateur termina son discours par des menaces adressées à ceux de ses collègues qui ne déclareraient pas la guerre au *mauvais* parti, à la *mauvaise* presse.

« La France nous a envoyés pour prononcer entre deux systèmes, concluait-il : vous ne pouvez choisir qu'entre l'incertitude qui menace le mauvais parti et la franchise qui le combat ouvertement. Si vous ne faites pas le choix que la France attend, si vous ne lui donnez pas un système complet, franc, vous tombez dans toutes les incertitudes, les vacillations, dans toutes les menées dont la France est lassée depuis un an. »

De pareils débats montraient à nu les haines qui divisaient alors les anciens libéraux; ils continuèrent sur le même ton durant la discussion des paragraphes de l'adresse. L'opposition lutta vivement pour y faire introduire quelque pensée généreuse, quelque parole d'espérance pour les peuples qui avaient imité la France; le ministère et ses amis insistèrent vivement pour empêcher toute manifestation en faveur de ces peuples. Ce fut vainement que le général Lafayette voulut introduire dans le paragraphe relatif à l'occupation des États romains par l'Autriche, un amendement ayant pour but d'engager le gouvernement à demander la complète et définitive évacuation de l'Italie indépendante par la *maréchaussée* de la Sainte-Alliance, la majorité se borna à accepter l'assurance que cette évacuation aurait lieu, que la promesse faite à la France d'une amnistie réelle et d'améliorations dans le système administratif et judiciaire serait fidèlement accomplie, et que les fers des captifs seraient brisés.

Le paragraphe de la commission relatif à la Pologne ne contenait également que des vœux bien timidement exprimés.

« Il est un autre sentiment qui remplit, qui remue profondément tous les cœurs, disait au roi la chambre des députés: c'est celui qu'inspire le sort de la malheureuse et héroïque Pologne. La France rend grâce à votre majesté d'avoir offert sa médiation, La voix de votre diplomatie ne pouvait se faire entendre trop tôt et avec trop d'énergie, en faveur du peuple dont le rétablissement au rang des nations est si vivement désiré par les âmes généreuses et par tous les vrais amis de la civilisation européenne. »

Le général Lafayette proposa un amendement tendant à ce que la France reconnût explicitement la Pologne comme État européen et indépendant. La discussion fut vive; mais le ministère emporta sur l'opposition la triste victoire du rejet de l'amendement, en déclarant que son adoption impliquerait le cas d'une guerre avec la Russie, et, par conséquent, la guerre européenne. Les amis des Polonais ne se tinrent pas pour battus : ils proposèrent divers autres amendements dans le même esprit, et finirent par faire prendre en considération un paragraphe que M. Bignon voulait faire ajouter à celui de la commission; il était ainsi concu :

« Dans les paroles touchantes de V. M. sur les malheurs de la Pologne, la chambre des députés aime à trouver une *certitude* qui lui est bien chère : la nationalité polonaise ne périra pas. »

Mais le mot *certitude* fut jugé trop affirmatif, trop positif, par un ministère qui avait condamné la Pologne; il chercha à le remplacer par celui d'*assurance*, proposé par M. Félix Bodin. De longues et vives discussions eurent lieu sur ces deux mots. Le mot *certitude*, disait le ministère par l'organe de Casimir Périer et de M. Barthe, obligerait le gouvernement français à faire la guerre pour soutenir des engagements aussi solennels pris par la nation. — C'est ce seul mot, répondait l'opposition, qui exprime le sentiment des Français; ce mot sera une parole d'encou-

ragement envers un peuple auquel la France doit tant de reconnaissance; c'est un devoir pour la nation française de protester contre les prétentions que ne manquera pas d'afficher l'empereur de Russie, s'il sort vainqueur de la lutte. La France de juillet ne peut faire moins que le congrès de Vienne, qui a garanti aux Polonais leur nationalité.

Ce ne fut qu'après avoir épuisé toutes les raisons pour et contre la conservation de ce mot que, par une transaction si malheureusement consentie par M. Bignon, et à laquelle le ministère donna son adhésion, on supprima de part et d'autre les mots de *certitude* et d'*espérance*, pour y substituer celui juste-milieu d'*assurance*. C'était ainsi que la chambre de 1831 se lançait dans les traditions de la restauration, et que tous les efforts d'une opposition sensée, vigoureuse, patriotique, échouaient devant la majorité contre-révolutionnaire qui se manifestait dans la nouvelle Chambre par ses votes en faveur du ministère. L'ensemble du projet d'adresse, dans lequel l'opposition n'avait pu faire exprimer aucune des sympathies de la France, fut enfin voté, et le scrutin secret annonça à la France que deux cent quatre-vingt-deux députés l'avaient adopté; soixante-treize seulement le repoussèrent.

On conçoit qu'un pareil résultat fut considéré par le ministère comme une approbation éclatante du système suivi par le gouvernement, puisque aucune parole de blâme n'avait pu trouver place dans la réponse au discours du roi. Aussi le ministère Périer ne songeait-il plus à remettre sa démission, et la France de juillet dut le subir.

Toutefois il ne faudrait pas croire que la Chambre nouvelle eût approuvé tous les actes de l'administration qu'elle venait de consolider au pouvoir : si le blâme n'avait pas été inséré dans l'adresse, il s'était du moins fait entendre à la tribune, où les débats avaient souvent pris le caractère d'un combat à outrance et d'une animosité sans exemple ; ils avaient même amené des résultats très regrettables. M. Pagès de l'Ariége y fut rappelé à l'ordre pour avoir dit que le ministère mentait sciemment à la France, en lui annonçant l'évacuation des États romains par les troupes autrichiennes et en déclarant que l'armée française de Belgique ne sortirait de ce pays, qu'après que le traité à intervenir entre les Hollandais et les Belges aurait rétabli l'harmonie à nos frontières. Cependant M. Pagès n'avait avancé que deux faits justifiés peu de temps après.

Le général Lamarque ayant aussi reproché au ministre des affaires étrangères de laisser subir à la France les plus honteuses déceptions, et M. Sébastiani s'étant considéré comme blessé dans son honneur par les paroles chaleureuses échappées à Lamarque, il s'en était suivi, entre ces deux anciens généraux de l'Empire, un duel qui rappelait celui du général Foy avec M. de Cursay. Deux fois Lamarque et Sébastiani allèrent se mesurer : la première fois, les témoins empêchèrent le combat; mais les explications données au public ramenèrent bientôt les deux antagonistes sur le terrain, où plusieurs coups de pistolet furent échangés sans que personne fût atteint.

Enfin la séance du 15 août, celle où s'était discuté avec tant de vivacité l'amendement de M. Bignon, fut encore témoin d'un tumulte sans exemple. Casimir Périer ayant voulu parler après la clôture de la discussion, les membres de l'opposition, s'appuyant sur le règlement, adressèrent au président les plus violentes interpellations. M. de Podenas lui appliqua ce mot de Richelieu : « Quand je rencontre des obstacles, disait ce ministre despotique auquel on comparait déjà Casimir Périer, je les renverse; je taille, je fauche, et je couvre le tout de ma soutane rouge. » Le ministre de Louis-Philippe persistant à se mettre au-dessus des réglements, une scène de désordre se manifesta dans la salle; Casimir Périer fut obligé de descendre de la tribune, et le président de la Chambre ne put rétablir l'ordre qu'en se couvrant et en levant la séance.

Le vote de l'adresse, dont le ministère paraissait si fier, était cependant loin d'être une approbation du système suivi depuis le *treize mars*. La nouvelle Chambre s'était, il est vrai, montrée très maniable; elle n'avait pas voulu renverser le ministère tout d'un coup; elle avait à peu près approuvé l'adresse telle qu'elle était sortie de la pensée de la commission; mais le ministère, en voulant en faire une question de cabinet alors qu'il était certain de n'avoir rien à craindre sur ce point, savait très bien que les élections en 1831 avaient réuni dans la Chambre les éléments d'une opinion qui lui serait hostile le jour où il cesserait de dominer cette assemblée par la crainte de la guerre, ou bien le jour où cette guerre éclaterait. Aussi ne cessa-t-il de se méfier de cette Chambre.

Une proposition faite par M. Boissy d'Anglas pour que le gouvernement reconnût les grades et les décorations des *Cent-Jours*, vint prouver au ministère combien il pouvait peu compter sur la docilité de cette assemblée.

La Pologne avait lutté dix mois, sans qu'elle eût reçu un mot d'encouragement, sans que le gouvernement de Louis-Philippe eût seulement laissé apercevoir le moindre intérêt pour cette nation héroïque attachée à la France par tant et de si forts liens. La Pologne a succombé; que de regrets pour tout ce qui portait un cœur français! quelle humiliation pour la France! quelle honte pour son gouvernement!

Les patriotes de toutes les nuances, les jeunes gens erraient dans les rues, le crêpe au bras, faisant entendre des cris de douleur et accusant le ministère des malheurs de la Pologne. Le soir, tous les théâtres de Paris furent fermés, non pas par ordre de l'autorité, elle aurait craint de se compromettre auprès de l'ambassadeur de Russie, mais par le seul instinct de la population elle-même. Pendant toute la soirée, de nombreux rassemblements parcoururent les environs du Palais-Royal en poussant le cri de *vive la Pologne! à bas Périer! à bas Sébastiani!* L'hôtel de ce dernier ministre fut entouré d'hommes irrités qui jetèrent des pierres contre les fenêtres, et en cassèrent les vitres; les réverbères du boulevart des Capucines furent brisés. L'émeute grondait, elle préludait à la journée du lendemain.

Le 17 septembre, les journaux patriotes ne parurent qu'entourés de rubans de deuil. Ils reproduisirent la triste et déplorable dépêche télégraphique, en renouvelant leurs accusations contre le ministère qui, disaient-ils, à défaut de secours matériels, aurait pu du moins interposer la France entre les Russes et les Polonais, et exiger un armistice qui pût permettre aux négociations, dont le gouvernement avait parlé, de porter les fruits qu'il en attendait.

Il était facile de prévoir que la douleur, dont les patriotes étaient navrés la veille, allait se changer en colère, en rage, et qu'elle ferait explosion. Le pouvoir prit toutes les précautions militaires, auxquelles ses frayeurs l'avaient habitué à recourir à la moindre manifestation de l'opinion publique. Dès le matin, le rappel des tambours avait fait endosser l'uniforme aux gardes nationaux dévoués. Les troupes de ligne, la garde nationale et tous les agents de la police furent mis sur pied; de forts détachements, des bataillons entourèrent le Palais-Royal et l'hôtel des affaires étrangères; les boulevarts, les places, les points principaux furent couverts de baïonnettes: en un mot les forces dont le pouvoir disposait semblaient n'attendre que le signal pour recommencer la lutte du 14 juillet.

Cette fois il ne s'agissait plus d'une simple plantation d'arbres de la liberté; on parlait hardiment, dans les groupes qui se formaient partout, d'aller demander compte au gouvernement, du sang versé par les Russes, de la chute de Varsovie, du honteux abandon de la Pologne; l'irritation était grande parmi les hommes qui éprouvaient de la sympathie pour les Polonais. Bientôt les groupes se réunirent. Dans divers quartiers, on s'emparait des armes renfermées dans les boutiques des arquebusiers, et enfin on commençait à construire des barricades, dernière raison des peuples poussés à bout. Un rassemblement considérable, que guidait un drapeau aux trois couleurs couvert d'un crêpe noir, se présenta au Palais-Royal et porta l'alarme dans la demeure du roi. Les grilles furent aussitôt fermées; la troupe, la garde nationale s'empressèrent de garantir l'enceinte du Palais. Le rassemblement fut repoussé, et les agents de la police purent assouvir leur haine brutale sur les jeunes gens, dont plusieurs restèrent sur la place.

Une autre scène se passait alors du côté du ministère des affaires étrangères; une troupe nombreuse de ces mêmes hommes qui, le 28 juillet, avaient chassé M. de Polignac de ce même hôtel, faisait retentir les boulevarts de cris contre M. Sébastiani. Voyant une voiture sortir par la porte de derrière, le peuple se douta qu'elle renfermait le ministre des affaires étrangères de Louis-Philippe; il poursuivit la voiture jusqu'à la place Vendôme, en accablant le ministre d'imprécations. Là, deux hommes descendirent; le peuple reconnut Casimir Périer et Sébastiani, auxquels se joignit Barthe, devenu moins odieux aux hommes de la révolution. On allait se jeter sur eux lorsque le poste nombreux qui occupait l'État-Major de la place les protégea: ils purent donc se rendre à la chambre des députés, où les attendaient les vives interpellations de MM. Mauguin et Laurence.

Là, les députés patriotes, remplis de douleur et de crainte, et encore sous l'impression de la scène scandaleuse de la veille, attendaient les ministres pour les interroger sur les déplorables événements de la Pologne.

Aussitôt qu'ils parurent, Mauguin monta à la tribune, où, prenant la parole malgré l'opposition du président et des centres, il demanda que l'ordre du jour des séances suivantes fût modifié.

« Le *Moniteur* d'avant-hier, dit-il, a an-

noncé à la France une nouvelle qui l'a frappée d'étonnement (1); aujourd'hui il en contient une autre qui nous pénètre de douleur. Notre position diplomatique est tout-à-fait changée. Je demande à la Chambre la permission de lui indiquer ce que les circonstances rendent nécessaire, et d'examiner avec elle la situation nouvelle où nous allons nous trouver.

« Je voulais donc la prévenir que, si elle n'y mettait point d'obstacle, mon intention était de demander aux ministres des renseignements sur ce qui vient de se passer dans la malheureuse Pologne, et de leur adresser des interpellations sur leur conduite dans la question belge.... Je demanderai aux ministres s'il leur convient que des interpellations leur soient adressées demain ou lundi. (2) »

— « Nous sommes prêts à donner aujourd'hui même tous les renseignements que l'on peut désirer, répond fièrement le ministre des affaires étrangères.

— « Eh bien ! faites connaître de suite les derniers événements, lui crie-t-on de toutes parts.

— « Messieurs, répond de sa place et avec aplomb Sébastiani, l'ORDRE *règne maintenant à Varsovie!...* »

A ces mots, une explosion d'indignation couvre la voix de l'ancien libéral; on croit entendre l'ambassadeur de Russie; et de vives protestations accueillent les paroles désolantes que le ministre de Louis-Philip pe vient de prononcer.

Et lui, sans s'émouvoir, attend que le silence se rétablisse pour continuer à se faire l'auxiliaire de l'empereur Nicolas.

—« A la tribune ! à la tribune ! » lui crient les membres de l'opposition.

— « Le gouvernement, reprend le général Sébastiani après avoir déféré à l'invitation de la Chambre, le gouvernement a communiqué tous les renseignements qui lui sont parvenus sur les événements de la Pologne. Il a appris qu'une capitulation avait mis au pouvoir des Russes la place et la ville de Varsovie; que l'armée polonaise s'était retirée dans les environs de Modlin; que vingt-quatre mille Polonais seulement se trouvaient à Varsovie quand elle a été attaquée et menacée; que trente-six mille hommes se trouvaient en Poldachie; et qu'enfin, au moment où l'on écrivait (1), *la tranquillité régnait à Varsovie* (2). »

— « Les paroles que vous venez de prononcer, M. le ministre, lui crie M. Mauguin, sont affreuses! »

En effet, le ministre de Louis-Philippe répétait le mot de Nicolas : le czar avait dit, dans sa proclamation, qu'il allait faire rentrer les Polonais dans l'*ordre*, et M. Sébastiani annonçait impassiblement que l'ordre régnait à Varsovie.



CHAPITRE XLIV.

Evénements survenus en Pologne depuis le combat d'Inganie. — Le choléra s'étend sur la Pologne. — Revers éprouvés dans le Sud. — Derniers combats livrés par Dwernicki. — Il est obligé de se réfugier en Gallicie. — Funeste inaction de Skrzyneéki. — Il attaque le corps russe du grand-duc Michel. — Il détache Geiguld en Lithuanie. — Diébitsch reprend l'offensive. — Bataille d'Ostrolenka. — Ses résultats. — Retraite de l'armée polonaise sous Varsovie. — Mort de Diébitsch et du grand duc Constentin. — Envoi de médecins français en Pologne. — Leurs expériences sur le choléra. — Revers qu'éprouvent Geiguld et Chlapowski en Lithuanie. — Attitude du gouvernement français envers la Pologne. — L'Angleterre refuse sa médiation. — Secours accordés par la Prusse à l'armée russe. — Elle passe la Vistule vers Plock. — Démission de Skrzynecki. — L'armée russe cerne Varsovie. — Levée en masse. — Retraite de Denbenski.— Evénements du 15 août. —Massacres des prisonniers. — Krukowiecki s'empare du pouvoir.

On venait d'apprendre à Paris que Varsovie avait succombé, et que l'héroïque armée polonaise, après avoir vaillamment défendu sa capitale contre toutes les forces russes, avait été obligée d'aller chercher d'autres champs de bataille où ses débris pussent trouver une mort digne de leur courage, de leur constance, de leur dévouement à la patrie. Mais on ne connaissait aucun des détails relatifs à cette déplorable catastrophe; on ignorait à peu près tout ce qui s'était passé sur les bords de la Vistule depuis les succès obtenus par le général Skrzynecki, et encore moins était-on initié aux timides et infructueuses tentatives faites en faveur de la Pologne par le gouvernement français, dans les trois mois qui venaient de s'écouler. Ce ne fut

(1) M. Mauguin faisait allusion à la nouvelle de l'évacuation de la Belgique par l'armée française; nouvelle qui avait excité la colère de tous les hommes sensibles à l'honneur national.

(2) M. Laurence annonça aussi qu'il interpellerait le ministre sur la question de l'intérieur.

(1) Les expressions impitoyables dont M. Sébastiani s'était servi pour annoncer le triomphe des Russes sur les Polonais, ne lui appartenaient pas; il les avait trouvées dans la lettre du consul de France à Varsovie, de ce M. Durand, contre lequel s'étaient élevées tant de réclamations soit de la part des Polonais, soit de celle de l'opposition.

(2) On assure que Casimir Périer fut lui-même choqué des termes irréfléchis dont se servit son collègue, et qu'il lui en fit des reproches, à la suite desquels Sébastiani ordonna au rédacteur du *Moniteur* de ne point reproduire son mot malencontreux, qui, en effet, ne se trouve pas dans la feuille officielle.

même que longtemps après, et lorsque diverses relations des événements de la Pologne furent publiées en France (1), et que certaines pièces diplomatiques furent livrées à la curiosité du public, que l'on put se faire une juste idée des vicissitudes qui assaillirent les nobles enfants de la Pologne durant l'été de 1831, qui éclaira à la fois leurs victoires et leurs désastres.

Je vais donc faire connaître ces événements, avant de raconter les vifs débats que la chute de la Pologne provoqua, dans la chambre des députés de la France, entre l'opposition et le gouvernement. Rien de ce qui est arrivé aux Français du nord ne peut être déplacé dans l'histoire de notre propre pays.

Après le combat d'Inganie, dont nous avons déjà parlé, le général en chef Skrzynecki pouvait s'emparer de Siédlce ; mais il recula devant l'idée d'aller mettre ses troupes en contact avec les Russes atteints du choléra, qui encombraient les hôpitaux de cette ville : l'idée que ce cruel fléau était contagieux et que les armées russes le traînaient à leur suite, était tellement répandue en Pologne, ainsi que dans le reste de l'Europe, que le général Skrzynecki se serait cru digne de blâme s'il eût été de lui-même au-devant de ce redoutable auxiliaire des Russes. Bientôt le choléra gagna l'armée polonaise, et, quelques jours après, le général polonais écrivait au gouvernement provisoire que la peste asiatique avait attaqué son armée malgré toutes ses précautions, et que plusieurs centaines de ses soldats en étaient atteints. « C'est ainsi, disait-il, que, dans sa cruauté, l'ennemi, qui depuis des siècles vomissait sur notre sol toutes sortes de maux, vient de nous apporter le fléau qui nous manquait. »

Tandis que Skrzynecki s'arrêtait au camp de Kaluszyn, il donnait l'ordre au général Sierawski d'aller rejoindre Dwernicki, dont les succès dans le sud faisaient espérer de grands résultats : on se flattait que la Volhynie et la Podolie se lèveraient à la vue des soldats libérateurs ; et déjà en effet, la noblesse les accueillait avec enthousiasme. Mais le maréchal Diébitsch venait de détacher les corps de Rudiger et de Kreutz pour détruire les troupes polonaises dans le sud, très peu nombreuses ; car il fallait à tout prix empêcher l'insurrection des provinces méridionales, les Russes ne craignant rien tant que d'être obligés d'éparpiller leurs forces.

Déjà, vers le nord, une insurrection qui promettait de devenir générale éclatait en Lithuanie : les nobles se mettaient à la tête de leurs paysans, et des corps nombreux d'insurgés osaient tenir la campagne en présence des troupes russes. Il fallait s'occuper de soutenir l'insurrection du gouvernement de Wilna avant que la Russie eût pu la maîtriser, et que Nicolas eût pu mettre à exécution les menaces que, par son ukase du 3 avril, il adressait aux Lithuaniens (1).

Vers le milieu du mois d'avril, la position des Polonais était toute changée en leur faveur.

« Au moment de notre insurrection, disait le généralissime polonais sous la date du 18 de ce même mois, notre armée ne comptait que trente mille combattants. La méfiance soupçonneuse de nos oppresseurs n'a *jamais permis* d'établir dans ce pays ni *fonderie de canons*, ni moulins à poudre, ni tous autres établissements semblables. Le patriotisme a dû tout créer. Aujourd'hui, nous avons des troupes plus nombreuses (2), pourvues d'armes prises en partie à l'ennemi, ou fabriquées dans des établissements formés à la hâte. Lorsque, dans le cœur de l'hiver, l'ennemi est venu attaquer nos demeures, nous nous sommes mis en campagne avec des forces inégales ; en peu de temps, nous avons soutenu des combats meurtriers, dont aucun n'a été sans mérite, et plusieurs ont été de glorieuses victoires.

« Après les batailles sanglantes qui ont caractérisé le commencement de la guerre, votre confiance et celle de la nation m'ont appelé au commandement des braves. Alors, fier de sa supériorité numérique, l'ennemi avait étendu ses légions le long de la rive droite de la Vistule, et, faisant jour et nuit sur tous les points des préparatifs menaçants pour le passage de ce fleuve, nous annonçait hautement une ruine prochaine.

« Nous avons quitté Praga, et depuis dix jours que nous en sommes sortis, nous remportons une troisième victoire, et déjà ce plan de cam-

(1) Une foule de livres ont été publiés, en France, sur la Pologne depuis sa chute : Ceux que l'on peut consulter avec fruit sont : l'histoire de la Révolution de Pologne, par le nonce Roman Soltyk ; l'ouvrage de M. Léonard Chodsko ; celui de M. Mierolawski ; celui de M. Brozowski, etc. Il faut aussi lire la justification publiée par le général Krukowiecki ; les rapports du maréchal Paskéwitsch, ceux du général Berg. M. Louis Blanc a aussi fait connaître quelques pièces diplomatiques fort importantes, et c'est encore à cet historien que l'on doit une version de ce qui se passa dans la diète pendant les trois jours de l'assaut de Varsovie ; je dis une version, car M. Soltck et Mierolawski ont aussi donné des détails curieux sur ces journées orageuses.

(1) Cet ukase portait que tous les nobles qui auraient pris part à la révolte, seraient jugés par un conseil de guerre, d'après le réglement criminel de campagne ; que leurs biens seraient confisqués, que leurs enfants seraient enrôlés comme cantonistes militaires.

(2) L'armée polonaise comptait alors près de soixante dix mille hommes et cent soixante pièces de canon. Un peu plus tard, ces forces furent encore augmentées et s'élevérent à plus de quatre-vingt cinq mille hommes, sans compter les gardes nationales.

pagne, annoncé avec tant de fierté par l'ennemi, se trouve entièrement déjoué. Il a détruit lui-même, sur la Vistule et sur le Wieprz, les préparatifs qui devaient le faire passer sur la rive gauche et porter avec lui la dévastation dans nos paisibles demeures. Par des marches forcées il a dû jeter ses colonnes en arrière, sur la route de Brzesc, pour sauver sa ligne d'opération menacée.

« Sur ces entrefaites, ajoutait Skrzynecki, d'autres guerriers polonais, après s'être glorieusement distingués dans plusieurs combats, ont franchi la frontière que l'oppression avait mise entre nous et nos frères. Leurs premiers pas sur cette terre sacrée ont été marqués par des triomphes. Déjà la Lithuanie et la Volhynie ont arboré l'étendard de la liberté; elles s'unissent à nous et donnent de nouvelles espérances à la nation polonaise.

« Depuis l'ouverture de la campagne, dans un temps très court, mais fécond en grands événements, l'ennemi a perdu plus de cinquante mille hommes, dont Varsovie a vu seize mille prisonniers dans ses murs. Plusieurs régiments de différentes armes ont été entièrement détruits; le sixième corps de l'armée russe n'existe plus. Nous avons pris onze drapeaux, quinze à seize mille armes, trente canons, un grand nombre de caissons et de chariots remplis de munitions de guerre et de bagages.

« Compagnons d'armes, quelque brillant que soit ce que nous avons fait jusqu'ici, ce n'est qu'un commencement... Des combats et des fatigues nous attendent encore; mais, pleins de confiance dans la sainteté de notre cause, nous sortirons victorieux de cette lutte, et les destinées futures de notre patrie seront consolidées. »

C'était ainsi que le général en chef polonais résumait les opérations qu'il venait d'accomplir, et exposait la situation des affaires de la Pologne: rien n'était exagéré, et l'on pouvait concevoir les plus grandes espérances pour le reste d'une campagne qui s'ouvrait avec tant d'éclat.

Mais elles furent loin de se réaliser.

Dans le sud, le général Sierawski, après avoir balayé la rive droite de la Vistule, en remontant son cours, allait bientôt se trouver réuni à Dwernicki, quand le général russe Kreutz l'atteignit avec un corps de vingt-quatre mille hommes. Sierawski pouvait se retirer devant un ennemi aussi supérieur; mais la confiance des Polonais était alors extrême. Il accepta le combat, et le soutint même pendant toute la journée du 17 avril. Le soir, il se vit dans la nécessité de se retirer sur Kazimierz, après avoir éprouvé des pertes sensibles. Le lendemain, les Russes jetèrent à la poursuite des Polonais une nouvelle division fraîche qui les attaqua, les battit, et força Sierawski à repasser la Vistule. Ses troupes avaient beaucoup souffert; il comptait plus de douze cents hommes laissés sur le champ de bataille ou hors de combat.

Ce revers, dû à l'imprudence de Sierawski, eut des suites fâcheuses pour le général Dwernicki. Il se vit coupé de la Vistule et de Varsovie par le corps de Kreutz, qui se trouvait disponible depuis qu'il avait rejeté Sierawski au delà du fleuve. Depuis quelques jours, Dwernicki avait quitté Zamosc pour parcourir le pays; mais, le 16 avril, il fut atteint par le corps russe du général Rudiger. Il fallut livrer un de ces combats qui lui avaient valu la réputation d'un redoutable partisan. Les Russes avaient neuf à dix mille hommes; Dwernicki n'en comptait pas la moitié; mais il ne balança pas à attaquer. Après avoir disposé son infanterie dans le village de Boremel, de manière à pouvoir le défendre, Dwernicki débouche à la tête de ses lanciers, fond sur les Russes avant qu'ils aient eu le temps de prendre leur ligne de combat, rompt une de leurs brigades, la dépasse, et, par un changement de front aussi promptement que vigoureusement exécuté, il se rabat sur l'autre brigade russe, l'enfonce, la met en déroute, lui prend ses canons et quelques prisonniers, et revient, avec ses trophées, se ranger derrière son infanterie, que les Russes n'osent plus attaquer. Ainsi, en deux charges, et sans avoir engagé son infanterie, Dwernicki venait de mettre en déroute la division de Rudiger.

Mais, le lendemain, le général russe était rejoint par les troupes de Kaysaroff, et les forces réunies des deux généraux ne permettaient plus à Dwernicki de leur tenir tête. Il se décida à se diriger vers la Podolie. Rudiger et Kaysaroff le suivent, tandis qu'un autre corps, commandé par le général Roth, s'avance à sa rencontre, lui coupant la route du sud.

Le 20, Dwernicki se retourne contre l'avant-garde de Rudiger, lui livre le combat, l'oblige de reculer, et continue sa marche vers le midi. Ce fut là son dernier succès. Poursuivi, cerné par trois corps russes, dont le moindre était plus fort que le sien, il cherche à échapper aux vingt quatre mille hommes qui l'étreignent, en longeant la frontière de la Gallicie. Rudiger, qui veut à tout prix prendre Dwernicki, viole, dans la nuit, le territoire autrichien, lance une brigade sur le flanc des Polonais et les enveloppe ainsi. Dwernicki veut s'échapper par les mêmes moyens; il franchit la frontière, comme l'avait

fait son adversaire; il compte rentrer sur le territoire polonais par une marche forcée, et atteindre enfin la place forte de Kaminieck, où l'attendent les vœux des provinces polonaises incorporées à la Russie.

Mais, à peine ses troupes ont-elles mis le pied sur le territoire autrichien, qu'elles sont entourées par celles qui forment le cordon que l'Autriche a placé sur les frontières de la Gallicie; les autorités les somment de déposer les armes. C'est en vain que Dwernicki cherche à se prévaloir de l'antécédent établi par les Russes; qu'il démontre que les soldats de cette nation ont, les premiers, violé le territoire autrichien pour l'envelopper, sans que l'Autriche ait cru devoir les désarmer; qu'il n'a été obligé d'entrer sur le sol neutre que pour se soustraire aux manœuvres exécutées par les Russes sur la ligne de neutralité, et que, si l'on avait souffert les Russes, l'équité voulait que l'on souffrît les Polonais : les autorités autrichiennes, par une partialité révoltante, exigent le désarmement des héros qu'admire la population, et le corps de Dwernicki est forcé de se soumettre. Ses soldats déposent les armes comme s'ils étaient les prisonniers de l'Autriche, et sont conduits dans l'intérieur de la Hongrie. Là, l'accueil cordial qu'ils reçoivent, les fêtes dont ils sont l'objet les dédommagent de leurs fatigues, des dangers qu'ils ont courus, et leur donnent l'assurance de la vive sympathie des peuples pour leur patrie. Mais la cause de la liberté perdait cinq mille de ses plus intrépides défenseurs, et elle était privée d'un général qui, dans un poste plus élevé, pouvait peut-être sauver son pays; car la Pologne n'a péri que pour ne pas avoir su donner sa confiance à un chef déterminé.

Skrzynecki ne manquait pas de talents militaires : il avait prouvé, en maintes occasions, qu'il savait très bien conduire des troupes au feu, exécuter un coup de main et faire observer la discipline militaire. Mais ce n'était pas un général méthodique, compassé, qui pouvait faire triompher la Pologne; il fallait pour cela un homme de génie qui comprît que les révolutions ne se sauvent que par l'audace des conceptions et par des déterminations extrêmes. Cet homme, le gouvernement polonais ne le découvrit pas, parce que lui-même ne comprit pas la nécessité des seuls moyens qui pouvaient rendre la lutte moins inégale. Ce qui a manqué à la Pologne, c'est un *comité de salut public* qui planât également sur la diète, sur les ministres et sur les généraux; et certes, quoi qu'on ait dit du patriotisme étroit des membres des assemblées nationales de la Pologne, il n'eût pas été difficile de trouver, dans ce pays, les éléments d'un *décemvirat* pareil à celui qui sauva la France en 1793, et la fit triompher l'année suivante.

Pendant son inaction, Skrzynecki détacha encore le corps du général Chrzanowski pour aller en Volhynie remplacer Dwernicki, dont on apprit le triste sort, et Sierawski, contenu sur la rive gauche de la Vistule par les forces russes. Skrzynecki, affaibli par tous ces détachements, se vit bientôt forcé de se rapprocher de Varsovie : il rétrograda d'abord jusqu'à Mynsk, où il voulait arrêter la marche offensive du maréchal Diebitsch. Mais la crainte d'être coupé de Varsovie lui fit encore abandonner son projet; et il allait ramener l'armée sous les murs de la capitale, quand il apprit que celle des Russes rétrogradait de nouveau.

Pour se rendre compte de cette marche rétrograde sans combat, il ne faut pas oublier que le choléra sévissait alors d'une manière désolante au milieu de l'armée russe; que, quoique récemment renforcée, cette armée se trouvait de nouveau réduite à un nombre de combattants bien au-dessous de celui jugé nécessaire pour réduire Varsovie; que cette armée, en allant occuper le pays que les Polonais venaient de quitter, n'y trouvait *plus* aucune ressource, et qu'elle était alors exposée à mourir de faim au milieu de la Pologne, où elle ne trouvait *pas même de la paille* pour nourrir ses chevaux : les Polonais, en évacuant les provinces de Kaluszyn et Mynsk, avaient tout emporté, tout détruit, et l'armée russe, obligée de tirer de fort loin ses vivres et ses autres objets de ravitaillement, ne pouvait s'avancer que lorsqu'elle aurait reçu ses renforts et les convois qu'elle attendait.

Diébitsch reprit donc ses positions derrière Siedlce, et Skrzynecki le suivit de nouveau.

C'était peut-être le moment de porter des coups décisifs : l'armée russe se trouvait disséminée; car, pour pouvoir faire subsister ses soldats, Diebitsch s'était vu dans la nécessité de distancer ses divers corps. Un général qui aurait eu le génie de Napoléon eût compris qu'en réunissant ses forces contre chacun des corps russes, il les aurait battus en détail. Mais, pour atteindre ce résultat, il fallait un coup d'œil juste, une grande résolution et une célérité plus grande encore. Skrzynecki, commandant à des hommes intrépides, exaltés par le plus chaleureux patriotisme, pouvait beaucoup dans les circonstances où il se trouvait : il perdit un temps précieux à son camp de Kaluszyn,

et il ne se décida à agir qu'après avoir laissé à l'ennemi vingt jours de repos.

A la gauche de l'armée polonaise, et aux environs d'Ostrolenka, se trouvait le corps d'armée russe, sous les ordres du grand duc Michel. Là était la garde impériale, dans laquelle servait la noblesse. Le grand duc Michel formait ainsi, avec vingt mille hommes d'élite, la droite de l'armée, dont il se trouvait séparé par un espace de plus de vingt lieues, par plusieurs rivières, et, entre autres, par le Bug, qu'il aurait fallu franchir pour que Diebitsch pût secourir sa droite. Skrzynecki se décida enfin à attaquer la droite des Russes : il voulait la battre, ou tout au moins la mettre dans la nécessité de reculer et de lui laisser les moyens de jeter un corps de troupes en Lithuanie, où l'insurrection prenait le caractère le plus propre à inquiéter les derrières des Russes. Ce plan avait, disait-on, l'inconvénient de trop éloigner l'armée russe de Varsovie, et de l'exposer à être coupée de la Vistule. Mais il était peu probable que Diébitsch oserait laisser l'armée polonaise tout entière sur le Bug pour se rapprocher lui-même d'un grand fleuve qu'il n'était pas prêt à passer. Skrzvnecki n'avait donc à s'occuper que de tomber avec toutes ses forces sur la droite des Russes, sauf à agir suivant les circonstances après l'avoir écrasée.

Le 12 mai, le généralissime polonais commença son opération : il quitta Kaluszyn, emmenant avec lui quarante mille hommes et quatre-vingt pièces de canon : la division du général Uminski fut laissée à Kaluszyn pour cacher à Diébitsch le mouvement du reste de l'armée. Le 14, Skrzynecki entrait à Sierock, se dirigeant vers Pultusk : il longea la rive droite de la Narew, et passa cette rivière le 18. Par cette manœuvre, l'armée polonaise se trouvait entre la Narew et le Bug, au confluent desquels était Ostrolenka. Là se campait une des divisions du corps du grand-duc ; elle comptait 6 à 7,000 hommes, que commandait Sacken. Le reste de la garde était à Lomza. Sacken s'était rétranché en avant d'Ostrolenka. Skrzynecki avait deux partis à prendre : il devait ou tomber avec toutes ses forces sur la division de Sacken, ou la négliger et aller attaquer le grand-duc Michel avant que Diébitsch connût le danger. Il ne prit ni l'une ni l'autre de ces deux déterminations. Il fit attaquer Sacken par la division Gielgud, détacha la cavalerie et le reste du corps du général Lubienski vers le Bug, pour y observer Diébitsch, et marcha de sa personne sur Lomza, où il croyait atteindre la garde impériale russe.

Mais déjà cette garde, profitant des lenteurs du général polonais, se retirait devant eux, et Sacken, après avoir abandonné ses retranchements d'Ostrolenka, prenait la direction de Bialystock, sans avoir été entamé. Le 20, une division polonaise entra dans Lomza, que le grand-duc avait évacuée, et Skrzynecki suivait la route de Tykocin, dans le but de couper la retraite à la colonne russe sortie de Lomza. Skrynecki n'avait pas agi avec assez de promptitude; aussi la garde et même le corps de Sacken, qu'il aurait pu accabler à Ostrolenka, lui étaient-ils échappés. Le 21 mai, il retrouva le corps du grand-duc à Tykocin, et il dut lui livrer un combat pour le chasser de ce point. Les Russes résistèrent toute la journée, en profitant des avantages naturels que la place leur offrait; ils ne l'évacuèrent que pendant la nuit.

Ainsi Skrzynecki n'avait obtenu d'autre résultat de son mouvement contre la droite des Russes que de l'avoir forcée à lui céder le terrain et d'avoir ouvert les communications avec la Lithuanie. Diébitsch avait dû, il est vrai, repasser le Bug pour se maintenir en communication avec le grand-duc Michel dans sa retraite; le royaume de Pologne se trouvait encore une fois délivré des troupes russes. Mais ces avantages n'avaient rien de décisif et de rassurant quand l'armée Russe, intacte, pouvait à tout instant forcer les Polonais à reculer à leur tour.

Si Diébitsch eût été un homme de génie, on aurait même pu croire qu'il n'avait cédé le terrain que pour laisser l'armée polonaise se diviser et s'aventurer; mais il est probable qu'il ne dut qu'à la lenteur de son adversaire d'avoir sauvé sa droite, et que le hasard seul fit le reste.

L'armée polonaise venait de s'affaiblir du corps du général Gielgud et de celui du général Chlapowiski, dirigés l'un et l'autre sur Wilna; elle n'occupait qu'une position en l'air entre le Bug et la Narew. Diébitsch se décida à marcher contre elle.

Il repassa donc le Bug, et, après avoir détaché Sacken vers Wilna, le général en chef russe marcha sur son ennemi avec résolution. Le général Lubienski, que Skrynecki avait placé en observation, fut le premier à supporter le choc de l'armée russe. Devenu l'arrière-garde de l'armée polonaise qui se retirait, Lubienski se trouva cerné par les Russes débouchant au-dessus de Nur ; pendant toute la journée du 23 mai, Lubienski et ses dix mille Polonais luttèrent avec une rare intrépidité contre toutes les forces russes : enveloppé par la cavalerie russe et sommé de se rendre, Lubienski répondit en se faisant jour au travers des colonnes russes : tan-

tôt employant la baïonnette, tantôt la redoutable faux, les Polonais parvinrent enfin à opérer leur retraite sur le reste de l'armée.

Cependant Skrzynecki, qui n'avait pu secourir son lieutenant, voyait la droite des Russes suivre le mouvement offensif de Diébitsch : bientôt ses communications avec les corps envoyés en Lithuanie se trouvèrent fermées. Affaibli par ces détachements, et ne doutant pas d'avoir à combattre toute l'armée russe, il se décida à la retraite. Le 24, il était rentré à Ostrolenka, où il comptait passer la Narew ; et, le lendemain, il faisait filer son artillerie, ses caissons et ses bagages par les deux ponts : vers la fin de la journée, sa cavalerie et son infanterie étaient sur la rive opposée ; mais le corps de Lubienski n'avait encore pu mettre la rivière entre lui et les Russes. Le 26 au matin, ce général fut vivement attaqué dans Ostrolenka ; il ne put s'y maintenir, les projectiles de l'ennemi ayant réduit la ville en cendres, et il se vit contraint de passer la Narew, après avoir soutenu un combat opiniâtre. Sa cavalerie fila la première sur le pont endommagé : le général Kaminski soutint vaillamment la retraite avec l'infanterie, et se fit jour, à la baïonnette, pour gagner le pont.

Mais, obligé de faire une retraite aussi dangereuse sous le feu de l'ennemi, Kaminski ne put pas couper le pont, et quelques divisions russes le franchirent à sa suite, sous la protection de leur artillerie, dont le feu nourri, parti du long de la rive gauche, inquiétait les Polonais.

Le général polonais Skrzynecki était sur la rive droite depuis la veille, se doutant peu du danger qui le menaçait : il croyait même que le canon qui se faisait entendre à Ostrolenka n'indiquait qu'une affaire d'arrière-garde. Mais quand il vit les Russes déboucher sur la rive droite, quand il apprit de Lubienski que toute l'armée ennemie se trouvait ralliée sur l'autre rive, il comprit qu'il fallait l'empêcher de déboucher sur la rive droite. Appelant autour de lui ses généraux, Skrzynecki leur ordonne de faire tous leurs efforts pour rejeter dans Ostrolenka les divisions ennemies qui ont franchi le pont, et de s'opposer, jusqu'à la dernière extrémité, à ce que les Russes de la rive gauche le franchissent.

Alors commença ce que l'on a appelé la bataille d'Ostrolenka, qui fut fatale à la cause de la Pologne. Skrzynecki marche à la tête de ses troupes pour refouler les Russes : les généraux comte Pac, Prondzynski, Kaminski, Malakowski, Lubienski chargent tour à tour et avec furie ceux des ennemis qui ont passé la Narew. Le colonel français Langermann, ancien aide-de-camp du général Lamarque, et que sa belle conduite a l'affaire de Tykocin avait fait élever au grade de général, va attaquer les Russes, corps à corps. Mais ceux-ci, soutenus par quatre-vingts pièces de canon qui, de la rive opposée, vomissent la mort sur les Polonais, encouragés par l'armée russe qu'ils voyent à deux pas du champ de bataille, et recevant des secours à tout instant, se maintiennent sur la rive droite malgré les charges de la cavalerie polonaise et malgré les attaques de l'infanterie. Bientôt on se bat à la baïonnette, à l'arme blanche : les officiers polonais, marchant à la tête de leurs corps, se servent de leur épée et attaquent les Russes au chant de la *Varsovienne*. Les Russes restent inébranlables derrière un rempart de leurs cadavres. Le généralissime tente un dernier effort ; il ordonne aux lanciers de charger les Russes ; mais le terrain, déjà labouré par les charges précédentes, ne permet plus à leurs chevaux d'avancer, et les laisse exposés au feu de l'artillerie et de la mousqueterie des Russes.

La nuit mit fin à ce sanglant combat. Les Polonais avaient empêché le passage de la Narew par l'armée russe ; mais les divisions qui se trouvaient sur la rive droite s'y étaient maintenues, et le pont était resté en leur pouvoir. Toutefois, Diebitsch fit repasser le pont aux troupes de la rive droite, et dans la nuit il concentra toute son armée près d'Ostrolenka. Les pertes des Russes avaient été immenses ; ils ne comptaient pas moins de dix mille hommes mis hors de combat. Celles des Polonais étaient aussi très considérables : deux généraux, Kicki et Kaminski étaient morts sur le champ de bataille ; plusieurs autres étaient blessés, et le généralissime lui-même avait eu son habit criblé de balles et des chevaux tués sous lui. Il avoua une perte de 5,000 hommes, parmi lesquels se trouvaient 30 officiers d'état-major et 225 de diverses autres armes ; un grand nombre d'artilleurs polonais du général Bem s'étaient fait tuer sur leurs pièces.

L'armée polonaise avait conservé la position qu'elle occupait avant la bataille : elle n'avait perdu ni prisonniers, ni artillerie, ni caissons ; elle pouvait même considérer comme un avantage d'avoir forcé les Russes à évacuer, après le combat, la rive droite de la Narew ; mais, en présence de tout ce carnage, le général Skrzynecki ordonna la retraite sur Pultusk, jusqu'à Praga ; et l'armée polonaise ne tarda pas à se trouver de nouveau réunie sous les murs de la capitale, deux mois après l'avoir quittée.

La bataille d'Ostrolenka fut le terme des succès de la Pologne ; elle eut pour résultat de vives dissensions dans le sein de la capitale, où le parti exalté accusa Skrzynecki d'avoir laissé échapper les succès que les Polonais pouvaient se promettre de la dissémination des corps russes.

Maintenant Diebitsch, corrigé par les affaires de Wavre, de Dembewilke et d'Inganie, averti par les dangers que le corps du grand-duc Michel avait courus, ne devait plus s'exposer à se laisser battre en détail. Ayant porté son quartier-général à Pultusk, il s'attachait à ne plus rien donner au hasard, et il allait agir avec toute la circonspection dont ses revers lui avaient imposé la loi.

Mais déjà l'empereur avait témoigné sa colère contre le vainqueur des Turcs : à Pétersbourg, on l'accusait d'incapacité, et on ne lui pardonnait pas d'avoir laissé détruire le prestige de la puissance moscovite *par quelques poignées de rebelles* qu'il devait exterminer avec les forces redoutables dont il disposait. Diebitsch connaissait ce qui se passait à Pétersbourg ; il ne doutait pas que son rappel ne fût résolu : le vainqueur des Balkans voyait ses lauriers flétris, sa gloire effacée ; il en ressentit un chagrin mortel. Accablé par ses pertes, et plus encore par la défaveur dont il était menacé, Diebitsch, retiré dans son camp de Pultusk, semblait y attendre avec anxiété l'événement qui allait le frapper.

Quelques jours après, arrivait à son camp le comte Orloff : une entrevue eut lieu entre le maréchal et l'envoyé de l'empereur. Ce qui se passa entre ces deux personnages est un mystère que peu de personnes ont su percer. Le 11 juin, on annonça à l'armée russe la mort de son chef, après d'horribles souffrances. Périt-il par un suicide, ou bien fut-il tout simplement victime du fléau qui ravageait alors les rangs de son armée? L'une et l'autre de ces deux evrsions s'accréditèrent également. On alla plus loin, on prétendit que Diebitsch était mort empoisonné, et l'on se fondait sur la présence au camp d'un homme dont le nom rappelait de tristes antécédents de famille ; mais ces rumeurs populaires trouvèrent peu de partisans dans les classes élevées, et surtout parmi les personnes qui avaient pu apprécier le caractère personnel de Nicolas et du comte Orloff.

Il y avait cependant de quoi frapper les imaginations, lorsqu'on apprit que le grand-duc Constantin succombait, à peu de jours de distance du maréchal Diebitsch, après avoir reçu le comte Orloff à Minsk. On voulut voir dans la coïncidence de ces deux événements tragiques autre chose qu'une mort naturelle ; comme si le choléra eût dû craindre de frapper les princes et les grands ! On s'était tellement habitué à lui voir moissonner de préférence des existences obscures, misérables, souffreteuses, qu'il parut extraordinaire d'apprendre que ce fléau s'était attaqué à des personnages riches et puissants.

A l'époque où nous sommes arrivés, cette cruelle épidémie faisait de tels ravages en Russie et en Pologne que le reste de l'Europe en fut alarmé. Chaque gouvernement s'empressa de former des cordons de troupes sur ses frontières pour en interdire l'entrée au choléra ; on établit des lazarets, des quarantaines ; on interrompit même les communications de peuple à peuple ; ce qui n'empêcha pas le mal de s'étendre et de couvrir de deuil l'est et le midi de l'Europe, après avoir ravagé le nord.

Le gouvernement français, plus effrayé de l'épidémie que des revers de la Pologne, se décida à envoyer dans ce pays une commission de médecins chargés d'aller étudier la maladie, et de résoudre le problème de la contagion ou seulement de l'endémie. Six, parmi les médecins en renom dans la capitale de la France, furent envoyés officiellement en Pologne : c'étaient MM. Londe, président de la commission, Casimir Alibert, Boudard, Delmas, Dubled et Sandras. D'autres jeunes disciples de l'art les précédèrent ou les suivirent en Pologne, où ils ne pénétrèrent qu'après en avoir obtenu la permission du gouvernement prussien. Arrivés à Varsovie, où ils reçurent l'accueil le plus touchant, les médecins français y firent toutes les expériences que l'on pouvait attendre d'hommes courageux, prêts à se dévouer pour la cause de l'humanité et pour l'honneur de l'art qu'ils professaient.

Le résultat de leurs observations et des essais qu'ils firent sur eux-mêmes fut que le choléra n'était point, comme le pensait le vulgaire et même certains gouvernements, un mal contagieux qui pût se communiquer par un virus quelconque. Cependant, après ce jugement prononcé par l'art, et qui fut confirmé plus tard par les expériences renouvelées en France à l'époque où le fléau s'établit sur les bords de la Seine (1), les médecins envoyés en Pologne furent obligés, pour ne pas trop heurter l'opinion publique, de convenir que plusieurs causes accidentelle pouvaient le trans-

(1) Nous serons obligés de revenir sur le choléra lorsque nous aurons à faire connaître les ravages qu'il exerça en France et principalement à Paris.

mettre : ainsi, par exemple. il fut démontré que l'abaissement subit de la température pouvait donner un nouveau degré d'activité au mal, et même que de grandes armées pouvaient traîner avec elles une atmosphère propre à transmettre le fléau.

Cette dernière opinion trouva de nombreux partisans en France ainsi que dans le reste de l'Europe, et fournit des armes puissantes à ceux qui voyaient avec peine les Russes se rapprocher du midi. Tous les jours, les feuilles publiques adjuraient les têtes couronnées de faire taire leurs ressentiments et leur intérêt personnel, en présence de l'intérêt de l'humanité.

Mais l'empereur de Russie fut loin de se laisser toucher par ces considérations, et malgré les troubles sanglants dont Moscou et Saint-Pétersbourg furent le théâtre, lors de l'apparition du fléau dans leurs murs, il n'en continua pas moins à jeter en Pologne ses masses de soldats, soit pour remplacer les pertes de son armée, soit pour soumettre plus tôt ceux qu'il appelait les rebelles polonais.

On a assuré qu'à la suite des revers éprouvés par l'armée russe dans le mois d'avril, l'empereur Nicolas commença à considérer l'insurrection de la Pologne sous un autre aspect. Jusqu'alors il n'avait voulu l'envisager que comme une révolte du parti libéral, que comme un essai provoqué par les événements de la France et de la Belgique : c'est dans cet esprit que furent rédigés sa proclamation et son manifeste. Mais lorsqu'il apprit que ces révoltés avaient battu ses innombrables armées, Nicolas comprit enfin que la révolution du mois de novembre était une insurrection toute nationale dans ce pays, et qu'elle pourrait lui susciter de grands embarras. Alors, dit-on, une pensée de clémence entra dans son âme ; il se montra disposé à faire des concessions; et si la France et l'Angleterre eussent voulu interposer, en ce moment, leurs bons offices, nul doute que Nicolas n'eût consenti à terminer par des arrangements diplomatiques ses sanglants démêlés avec la Pologne. Mais, à cette époque, de l'aveu même de Casimir Périer et de Sébastiani, qui avaient parlé maintes fois de prétendues négociations, le gouvernement de Louis-Philippe n'avait donné d'autres instructions à son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, que celles d'implorer la *clémence* de Nicolas pour les Polonais.

Et lorsque, plus tard, le cabinet du Palais-Royal, pressé par l'opposition et par la France entière, qui, suivant l'expression du général Lafayette, était toute polonaise, depuis le *vétéran de la grande armée jusqu'aux enfants des écoles*, lorsque plus tard, disons-nous, le gouvernement de Louis-Philippe songea sérieusement à offrir sa médiation et provoqua celle de l'Angleterre, il n'était plus temps ; les Russes avaient passé la Vistule.

A la suite de la bataille d'Ostrolenka, des ravages du choléra et de la mort de Diébitsch, les deux principales armées belligérantes restèrent inactives : l'une et l'autre avaient besoin de se renforcer et de se réorganiser, car elles avaient également souffert. Ce fut principalement dans cette circonstance que les Polonais eurent à se plaindre de la conduite de la Prusse à leur égard.

Mais avant de faire connaître la participation de cette puissance à la chute de la Pologne, je dois encore suivre un instant les divers corps des troupes détachés de l'armée polonaise pour aller soutenir l'insurrection de la Lithuanie et fomenter celle des provinces méridionales.

Après la bataille d'Ostrolenka, les généraux Geiguld et Chlapowski se trouvèrent entièrement séparés du généralissime et de Varsovie : mais ils n'en poursuivirent pas moins leur mission. Chlapowski, qui s'était dirigé vers Bialystock, y trouva un corps russe qui voulut s'opposer à sa marche : le général polonais l'attaqua, le battit, le mit en fuite et continua sa route vers Minsk. C'était là le point de réunion indiqué aux deux généraux envoyés à Wilna, et c'est à Minsk en effet que leur jonction s'opéra. Sans perdre de temps, les généraux polonais marchèrent sur Wilna, dont les habitants se montraient très favorables à la cause de la liberté.

Mais déjà le général Sacken était arrivé dans cette ville et s'y était retranché. Malgré l'infériorité de leurs forces, car les deux corps polonais ne comptaient ensemble qu'environ 11,000 hommes de troupes, ils attaquèrent les retranchements des Russes, espérant être secondés par les paysans du gouvernement de Wilna, qui avaient déjà tenu la camapagne. Mais Sacken leur opposa 22,000 hommes qu'il avait placés avantageusement en avant de Wilna, sur les hauteurs de Panary, si funestes à l'armée française lors de la retraite de Moscou. Geiguld avait avec lui, outre la division Chlapowiki, le corps de partisans de Zaliwski, le héros de la révolution de novembre; il prit de très mauvaises dispositions, et mit la brigade Dembinski hors de portée de pouvoir seconder l'attaque. Il ne put non plus utiliser son artillerie à cause des accidents du terrain, et se trouva exposé à celle des Russes. Cette fois, le

courage des Polonais ne put l'emporter sur les masses disciplinées des Russes. Gieguld, Chlapowski et Zaliwski furent obligés de plier, après avoir donné des preuves d'une rare intrépidité : dès lors la retraite devint une déroute ; la plupart des insurgés ramassés à la hâte par les généraux Polonais se mirent à fuir, et entraînèrent avec eux les troupes réglées. Vivement poursuivi par les Russes, Gieguld repassa la Wilia; puis il chercha à se diriger vers la Baltique, où, suivant ses instructions, il devait, après avoir soulevé le pays, s'emparer du port de Polangen, au nord du golfe de Dantzick.

Mais, toujours poursuivi par les Russes, Gieguld détacha Dembinski d'un côté, Zaliwski de l'autre, et retourna sur ses pas. Atteint à Kowno, où il voulut tenir avec un nouveau renfort d'insurgés, il y fut encore battu. Coupé dès lors de Varsovie par la rive droite de la Vistule, Gieguld ne trouva en lui-même aucune des grandes ressources qu'inspire le danger aux hommes supérieurs : après avoir essayé de tenir la campagne, il ne trouva rien de mieux à faire que de se rapprocher des frontières de la Prusse. Le sort qui l'y attendait ne pouvait être douteux, quoique les autorités prussiennes eussent permis, peu avant, à un corps russe de se ravitailler et de rentrer en Pologne. Aussi l'idée de se rendre prisonniers sans combattre exaspéra-t-elle tous ses officiers. Ils lui reprochèrent de n'avoir su tirer aucun parti de sa position ; de s'être constamment montré au dessous de sa mission ; de s'être sans cesse fait battre par les Russes, que d'autres chefs polonais avaient toujours repoussés avec des forces bien inférieures ; ils voulurent même lui ôter le commandement pour en investir le général Chlapowski, et celui-ci refusa de suivre son chef. L'irritation contre Gieguld était telle, qu'un de ses officiers courut sur lui, et lui tira à bout portant un coup de pistolet qui lui donna la mort; à peine eut-il le temps de protester contre le reproche de trahison que ses soldats lui adressaient.

Quant à Chlapowski, il chercha à s'éloigner des frontières de la Prusse, et tint encore la campagne pendant quelques jours. Mais assailli, cerné, traqué par les Russes, force lui fut de se réfugier, lui aussi, sur le territoire prussien, pour ne pas exposer ses officiers aux brutalités des Russes ; car la guerre, en Lithuanie, avait pris, de la part des Russes, un caractère inouï de férocité : ils pendaient, ils fusillaient, ils écartelaient même les chefs et les officiers d'insurgés qui tombaient entre leurs mains, sans égard pour leur bravoure et leurs blessures.

Le reproche de trahison que l'on adressa au général Geiguld ne paraît nullement fondé; mais celui d'incapacité fut notoire. Gieguld, assez bon général divisionnaire en sous-ordre, venait de prouver que, livré à lui-même, il n'avait trouvé en lui aucune de ces qualités qui constituent le chef de partisans. Arrivant dans un pays prêt à se soulever, il avait commemcé par tout risquer dans un combat inégal et dont les dispositions des habitants lui auraient évité la nécessité s'il eût su attirer à lui tous les petits corps insurgés qui se montraient dans les gouvernements de Wilna, Kown et Minsk; car le feu sacré de la liberté et de l'indépendance s'était aussi rallumé dans ces contrées soumises au joug de la Russie. L'insurrection de la Lithuanie offrait de grandes ressources à la cause polonaise ; la noblesse avait donné l'exemple d'un généreux dévouement, et l'on avait vu la jeune comtesse Plater marcher à la tête d'un escadron qu'elle avait levé. Sans doute que la présence des autorités et des troupes russes avait été un obstacle au développement de l'insurrection ; mais le général Geiguld pouvait, en parcourant la campagne comme l'avait fait Dwernicki dans la Volhynie, amener les Lithuaniens à secouer leurs chaînes.

Les mauvais résultats du combat qu'il voulut livrer aux troupes russes ne devaient pas être pour lui une cause de découragement; il commandait à des soldats aguerris, il pouvait se maintenir en Lithuanie, ou tout au moins manœuvrer de manière à échapper aux poursuites des corps russes, et cela ne lui eût pas été impossible dans un pays coupé par de nombreux cours d'eau et couverts de forêts.

Ce qui a démontré que tout moyen de salut ne lui était pas ôté, c'est qu'un autre général polonais, Dembinski, se trouvant à peu près dans la même position que Gieguld, et n'ayant avec lui que trois mille hommes, manœuvra avec tant d'habileté et tant de résolution qu'il parvint, après avoir tenu la campagne pendant plus d'un mois, à ramener sa troupe, ses canons et ses caissons intacts jusqu'à Varsovie, où la population de la capitale le dédommagea de ses fatigues par un accueil triomphal. Cette belle retraite fit à Dembinski une réputation qui le plaça au premier rang parmi ses collègues.

Mais ce ne furent pas les hommes de mérite et de résolution qui manquèrent à la Pologne : un pays qui comptait des Dwernicki, des Dembinski, des Skrzynecki, des Lubienski, des Bem, des Prondzinski, des Malakowski, des Lelevel, des Soltyk, des Ostrowski, des Chlopicki, des

Godebski, des Wolowski, des Krukowiecki, des Rybinski, des Kamynski, des Romanski et cent autres hommes très capables de seconder une haute et énergique direction, n'avait rien à envier aux grandes nations; et ce fut même la trop grande quantité de généraux placés sur la même ligne par leur bravoure, leur dévouement à la patrie et leurs talents militaires qui, en faisant naître des rivalités, nuisit peut-être à la cause de l'indépendance polonaise.

Des étrangers ayant fait leurs preuves sous la république et sous l'empire voulurent aussi aller seconder les efforts des généraux polonais; Grouchy, Excelmans, l'un des frères Lallemant et plusieurs autres officiers supérieurs français essayèrent de se rendre en Pologne; mais ils rencontrèrent des obstacles non seulement de la part de la Prusse, qui, servant de maréchaussée à la Russie, s'opposa à leur passage, mais encore de la part du gouvernement français.

Le mois de juin se passa sans événements remarquables du côté de Varsovie. Le général Skrzynecki ayant réuni ses troupes sous Praga, travaillait activement à réparer ses pertes et à réorganiser son armée : le colonel français Ramorino, sur lequel les Polonais paraissaient fonder de grandes espérances, fut élevé au grade de général de division, et on plaça sous ses ordres un corps assez considérable. Il n'y avait plus à douter maintenant que le sort de la Pologne ne dût se décider sous les murs de sa capitale; aussi la population travaillait-elle jour et nuit à augmenter les moyens de défense, déjà formidables, qui entouraient la ville vers l'ouest; la rive droite étant suffisamment garantie par les fortifications de Praga et la tête du pont.

Du côté des Russes, le général de Toll avait provisoirement succédé au maréchal Diebitsch, et avec un nouveau général la Russie adopta un autre plan de campagne. Convaincu que l'attaque de Varsovie par la rive droite de la Vistule était impraticable, tant à cause des fortifications de Praga que par la ressource que les Polonais avaient toujours de détruire le pont, Toll comprit qu'il fallait agir sur la rive gauche. Toute la difficulté consistait donc à traverser le fleuve : une fois que l'armée russe l'aurait franchi, il lui devenait facile de s'approcher de Varsovie et de la réduire à force d'hommes.

Mais le passage de la Vistule n'était pas sans dangers s'il était effectué à portée de l'armée polonaise. Toll manœuvra pour s'éloigner de Varsovie, et attira Skrzynecki, qui de son côté le suivit sur la rive droite. Toll temporisa jusqu'au moment où tout fut prêt pour exécuter son plan. Skrzynecki resta donc dans l'inaction.

Seulement du côté de la Podolie et dans le gouvernement de Kiew, de nouvelles insurrections vinrent prouver aux Russes que, s'ils perdaient une bataille, toute la Pologne n'hésiterait pas à se déclarer en révolution. Les habitants de la Volhynie, quoique contenus par le général russe Rudiger, n'en offraient pas moins aux Polonais leur appui, s'ils pouvaient chasser les troupes de ce général. Ce fut dans le but d'affranchir cette importante province que le général Skrzynecki avait détaché de son armée le général Jankowski avec des troupes assez considérables. Ce général devait combiner ses mouvements avec ceux de Chrzanowski, alors à Zamosc, afin d'arriver à la fois contre Rudiger. Mais celui-ci marcha à la rencontre de Jankowski, l'attaqua avec toutes ses forces, le battit, lui prit quelques canons, et se retournant aussitôt contre Chrzanowski, le chassa de Lublin, où il venait d'entrer, et le força de repasser la Vistule.

Ainsi les Polonais n'avaient plus éprouvé que des revers depuis qu'ils avaient commis la faute de morceler leurs corps et de les faire agir séparément à de grandes distances. Après avoir laissé passer le moment favorable pour soulever la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie et les autres provinces, alors qu'elles n'étaient point occupées par les Russes, ils n'avaient pas su résister aux sollicitations de leurs compatriotes quand les circonstances conseillaient de tenir toutes leurs forces concentrées; car ce n'est qu'à cette condition que l'on obtient des succès à la guerre. Pour avoir voulu se départir de cette loi générale, les Polonais venaient de perdre plus de douze mille hommes et une vingtaine de canons par les désastres partiels de Dwernicki, de Geiguld, de Chlapowski et de Jankowski. La leçon aurait dû leur servir, ils l'oublièrent encore au moment décisif.

Ce fut pendant le mois de juin que le gouvernement polonais renouvela ses instances auprès du cabinet de Louis-Philippe, pour obtenir l'appui de la France. La conduite du cabinet du Palais-Royal envers les Polonais avait été empreinte d'une indécision qui lui fut vivement reprochée.

Et d'abord, lorsque parurent à Paris les premiers agents de la Pologne révolutionnée pour solliciter l'appui de la *France de juillet*, le ministre des affaires étrangères avait répondu à M. Walewsky que le gouvernement français avait besoin d'être éclairé sur la nature des événements dont les bords de la Vistule étaient le

théâtre; qu'il voulait savoir si c'était bien une *révolution* que les Polonais venaient de faire, ou une *émeute*.

Un peu plus tard, le gouvernement de Louis-Philippe se défendit de ne donner aucune marque d'intérêt aux Polonais, en disant que le dictateur de la Pologne ayant envoyé des agents à l'empereur Nicolas, la France ne pouvait que laisser les parties transiger entre elles. « L'intérêt que vous aurait montré la France, dit le ministre aux envoyés polonais, ne pourrait que la compromettre gratuitement envers la Russie. »

Quand la diète, livrée à ses seules inspirations, eut prononcé la déchéance et l'exclusion de la famille Romanoff, le langage du cabinet français fut désolant pour la Pologne : « Vous avez eu tort, dit-il; nous avions entamé des négociations; mais la déchéance ne permet plus de les continuer. Recourez à la clémence de Nicolas; mettez-vous à sa discrétion; nous pourrons alors nous intéresser à vous. » L'envoyé de Nicolas lui-même n'aurait pas tenu un autre langage.

Lorsqu'enfin les victoires de Skrzynecki eurent permis de croire à la force de la révolution polonaise et à son étoile, d'autres envoyés du gouvernement national sollicitèrent de nouveau l'appui de la France, qui, disaient-ils, pouvait se manifester soit par une médiation, soit en exigeant que les puissances voisines de la Pologne restassent complètement neutres, soit par des actes ostensibles ou même par des secours indirects.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le cabinet français se décida à offrir enfin à la Russie sa médiation pour mettre un terme à la guerre d'extermination dont les bords de la Vistule étaient le théâtre. Mais le czar repoussa dédaigneusement cette offre.

Le gouvernement français s'adressa alors à celui d'Angleterre, pour l'engager à agir ensemble dans un but de conciliation entre l'empereur Nicolas et les Polonais. Comme le cabinet du Palais-Royal ne doutait pas que sa proposition ne fût accueillie avec empressement, M. Sébastiani vit les envoyés polonais, et leur donna l'espoir d'un arrangement entre la Russie et la Pologne. C'était peu de chose : néanmoins, ce premier indice d'un intérêt tant sollicité fut accueilli avec reconnaissance par les agents de la Pologne; et, sur l'invitation du ministre des affaires étrangères, un courrier fut sur-le-champ envoyé à Varsovie (1), pour annoncer au gouvernement polonais cette intervention, et pour l'engager à ne rien précipiter, à éviter toute action décisive, en un mot, à tenir encore deux mois, temps nécessaire pour amener à terme les négociations qui allaient s'ouvrir.

Mais le gouvernement anglais ne tarda pas à détruire l'espoir fondé sur sa coopération ; lord Palmerston répondit qu'il ne pouvait compromettre la bonne harmonie existant entre la cour de Londres et celle de Saint-Pétersbourg, pour des intérêts qui ne touchaient pas directement l'Angleterre.

Cependant, peu après cette réponse, une circonstance très grave se présenta pour permettre au gouvernement français de prendre une attitude qui pouvait être favorable à la Pologne. La conférence de Londres, dont les décrets disposaient en dernier ressort des affaires de la Belgique, s'était, ainsi que nous l'avons déjà dit, avisée de dresser un projet préliminaire d'arrangement entre les Pays-Bas et le nouveau royaume belge. La conférence voulait à tout prix faire accepter ce projet, connu sous la désignation de *Traité en dix huit articles;* le congrès belge résista longtemps. Le refus de la Belgique de souscrire aux conditions qui lui étaient imposées devenait un cas de guerre entre les puissances et les Belges, et très probablement un cas de guerre continentale. Or, en ce moment-là, les puissances avaient le plus grand intérêt à empêcher tout conflit européen. L'Angleterre devait craindre que toutes ses combinaisons pour arracher la Belgique à la France ne fussent déjouées par le premier coup de canon tiré sur l'Escaut ou la Meuse. La Russie voyait dans la guerre, quelque part qu'elle éclatât, la perte irrévocable pour elle de la Pologne. La Prusse tremblait pour son duché de Posen et pour ses provinces du Rhin; et enfin l'Autriche pouvait y perdre non seulement les provinces lombardo-vénitiennes, mais encore la Gallicie; car personne ne pouvait se dissimuler que, la guerre advenant, la France, la Belgique, l'Italie et la Pologne ne fussent en état de créer bien des embarras aux co-partageants du congrès de Vienne.

Le gouvernement français pouvait donc parler haut et ferme; il pouvait dire à l'Angleterre et à l'Autriche : « J'engagerai la Belgique à se soumettre au traité préliminaire, mais à condition que vous reconnaîtrez la nationalité de la Pologne. »

Il eut bien quelque velléité de tirer parti de sa

(1) Ce fut même le ministre des affaires étrangères qui fournit à ce courrier les frais de route. Mais, arrivé en Prusse, ce courrier fut arrêté sous prétexte de quarantaine, quoiqu'il fût étrange que l'on soumît à des précautions sanitaires les provenances des pays que le choléra n'avait pas encore atteints, avant de les admettre dans les pays envahis par le fléau.

position pour prêter à la Pologne *l'assistance* qu'elle sollicitait; mais M. Sébastiani ne le fit qu'avec ces ménagemens qui provoquent les refus et qui perdent les plus belles causes. Des pourparlers eurent lieu à Londres entre Talleyrand et Palmerston qui, cette fois, se montra disposé à accepter le rôle de co-médiateur entre la Russie et la Pologne.

Talleyrand engagea alors les agents polonais à se rendre de Londres à Bruxelles pour tâcher de faire accepter par les Belges les *dix huit articles* de la conférence, en assurant le congrès qu'aussitôt après avoir affermi la paix de ce côté, la France et l'Angleterre s'occuperaient efficacement de sauver la Pologne.

On sait déjà combien furent puissantes auprès des membres du congrès les considérations que l'on fit valoir en faveur de la Pologne. Le lecteur doit se rappeler encore le discours de M. de Brouckère.

« La considération de la question polonaise, écrivait M. Zaluski, envoyé polonais à Bruxelles, à son collègue M. Walewski à Paris, a surtout puissamment contribué à ramener beaucoup de membres du congrès de l'opinion contraire à l'acceptation des propositions. Les adversaires de cette mesure avaient un côté généreux à exploiter, c'était l'abandon de Venloo; on leur a opposé aussi un côté généreux, en leur représentant les vrais intérêts de la Pologne... Je tâche maintenant de tirer parti de cette circonstance, pour obtenir une reconnaissance de notre gouvernement national par le nouveau roi. M. Lebeau veut nous aider de tous ses moyens. »

Ces illusions furent de courte durée, car, après avoir exploité la Pologne pour obtenir la soumission des Belges aux préliminaires; après avoir ainsi évité la guerre qu'un refus de la Belgique eût rendue imminente, ni le nouveau roi des Belges, ni l'Angleterre ne songèrent à reconnaître le gouvernement national de la Pologne. Et quant le représentant du gouvernement de Louis-Philippe requit le ministère anglais de tenir sa promesse, c'est-à-dire d'intervenir, de concert avec la France, dans les affaires de la Pologne afin d'arrêter l'effusion du sang, et de procurer aux Polonais une existence politique et une nationalité, lord Palmerston répondit alors par ces mots, propres à caractériser le gouvernement de l'Angleterre :

« S. M. B. se voit forcée de déclarer qu'une médiation toute officieuse, vu l'état actuel des événements, ne pourrait pas manquer d'être refusée par la Russie, d'autant plus que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de rejeter les offres de ce genre qui lui ont été faites par la France; que, par conséquent, l'intervention des deux cours, pour être efficace, devrait avoir lieu de manière à être appuyée en cas de refus.

« Le roi d'Angleterre ne croit devoir adopter aucunement cette dernière alternative; l'influence que peut avoir la guerre sur la tranquillité des autres états, n'est pas telle qu'elle doive nécessiter ces démarches, et les relations franches et amicales qui existent entre la cour de Saint-Pétersbourg et S. M. ne lui permettent pas de l'entreprendre. S. M. B. se voit donc forcée de décliner la proposition que vient de lui transmettre S. E. le prince de Talleyrand par sa note du 20 juin, jugeant que le temps n'est pas encore venu de pouvoir l'entreprendre avec succès contre le gré d'un souverain dont les droits sont incontestables......

« Des instructions ont été données à l'ambassadeur de S. M. britannique à Saint-Pétersbourg, ajoutait lord Palmerston exprimant ses regrets, pour déclarer qu'elle tiendra à ce que l'existence politique de la Pologne *établie en 1815*, ainsi que ses institutions *nationales lui soient* conservées. »

Quelle amère dérision! Quand toute l'Europe a frémi d'indignation en apprenant les déceptions cruelles, les atrocités qui ont amené la Pologne à secouer le joug des Russes, le cabinet anglais reconnaît que le droit que *s'arroge* l'empereur Nicolas d'écraser les Polonais est un droit incontestable; et tout ce que peut faire sa majesté Britannique, c'est de tenir la main à ce que l'existence politique de la Pologne, telle qu'elle a été établie en 1815, soit conservée! En d'autres termes, le cabinet de Londre ne voit de possible pour l'héroïque nation polonaise qu'une *restauration*!

Et le gouvernement de Louis-Philippe, à qui l'on vient de faire jouer un rôle propre à le laisser considérer comme complice des indignes intrigues par lesquelles on s'est joué de la Pologne; le gouvernement français, qui agissait de bonne foi et qui se voit trompé, joué, ne répond pas à la note de lord Palmerston par un langage digne de la France!

« En nous abstenant de réunir la Belgique offerte, disait à ce sujet un journal d'opposition modérée; en refusant d'occuper son trône offert, et en faisant violence à l'opinion des Belges pour les engager à souscrire à des conditions spoliatrices et humiliantes, ce n'est pas seulement à l'Angleterre que la France a fait une concession; c'est à l'Europe entière dont nous n'avons pas voulu troubler la paix; c'est dans l'intérêt de la Pologne que nous avons fait ou

conseille tant de concessions. Mais, si pour prix de notre désintéressement, de notre condescendance, nous ne devons recueillir que des déceptions pour nous et pour nos frères du Nord, alors, et au risque d'allumer cette guerre qui vous effraie tant, la France ne prendra conseil que de son honneur compromis, de sa sympathie froissée, de ses intérêts trop longtemps sacrifiés. »

Mais non, le cabinet de Louis-Philippe ne s'émeut pas pour si peu de chose : M. Sébastiani se montrera *sage* jusqu'au bout, dût la Pologne succomber. C'est encore en vain que la Prusse déclare, par une note diplomatique beaucoup plus insolente que celle de l'Angleterre, que si elle n'a pas agi à main armée contre les Polonais, c'est à cause de la certitude qu'elle avait que l'empereur de Russie écraserait seul la Pologne; que la Prusse prétend donner aux Russes tous les secours nécessaires en vivres, munitions, etc.; qu'elle entend traiter les Polonais comme des rebelles, et qu'elle interviendra même contre eux à main armée, si la Russie le demandait.

Il ne faut donc pas s'étonner que ce soient les ravitaillements tirés de la Prusse qui aient permis à Diébitsch de se maintenir dans la Pologne à l'époque où il se trouvait derrière le Bug. Maintenant des secours plus directs, plus décisifs vont mettre son successeur en état de passer la Vistule.

Tant que la Prusse n'avait manifesté l'intérêt qu'elle portait aux ennemis des Polonais que par des mesures injustes et vexatoires, mais qui n'étaient pas de nature à exercer une influence décisive sur la marche des affaires; tant qu'elle s'était bornée à entraver les communications de la Pologne, à gêner le passage des voyageurs, à arrêter même les fonds publics et particuliers des Polonais, les chefs du gouvernement national s'étaient bornés à protester, pour ne pas irriter une puissance avec laquelle la Pologne espérait maintenir les rapports internationaux. Mais dès qu'ils virent leurs destinées compromises par la conduite de la Prusse, les chefs élevèrent la voix.

Ecoutons les griefs contre la Prusse que le gouvernement national polonais dénonce à l'Europe; car tout ce qu'il dit est vrai :

« L'armée polonaise en se portant vers le théâtre de l'insurrection, en appuyant par des forces considérables l'héroïsme de nos frères de Lithuanie, a obtenu des résultats importants; l'armée d'invasion, après avoir essuyé des pertes considérables, se voit aujourd'hui cernée par une insurrection énergique, et qui s'est fortifiée encore par nos secours; elle n'ose pas avancer; elle ne peut plus même se maintenir dans le royaume : il faut qu'elle recule, car ses lignes d'opération n'existent plus : les renforts, les vivres, les munitions dont elle a besoin, ne peuvent plus lui arriver que du fond de la Russie. Le général en chef avait basé ses opérations sur ces données, qui étaient positives. Notre triomphe nous paraissait assuré; sans remporter même de victoires, nous étions sûrs de vaincre l'ennemi. Nous en étions sûrs, car nous comptions sur la neutralité du cabinet de Berlin.

« Mais si l'armée russe se voit pressée de vivres, elle en tire de la Prusse; si elle manque de munitions, la Prusse lui en fournit; et en devenant ainsi un arsenal, un magasin, une forteresse pour l'armée russe, elle détruit nos espérances et paralyse les manœuvres les mieux combinées. Ce sont des faits que nous vous citons.

« Le général Toll semblait vouloir porter la guerre sur la rive gauche de la Vistule : si avec une armée qui n'est forte aujourd'hui que de cinquante à soixante mille hommes, il passe la Vistule à Plock, il abandonnera sa ligne d'opération et ses communications avec l'empire. Il n'aurait donc jamais pu exécuter ce plan, ni même le concevoir, sans être assuré préalablement des intentions du cabinet de Berlin, sans avoir compté sur un abri dans les états prussiens, en cas de revers. »

Voilà ce que le gouvernement national portait à la connaissance de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Belgique, par ses agents.

De son côté, le généralissime Skrzynecki écrivit au roi de Prusse même, pour se plaindre de la conduite des autorités prussiennes.

« Les Russes, lui disait-il, reçoivent des subsistances des magasins de Thorn et de ses environs.

« Des artilleurs prussiens ont été envoyés dans l'armée russe, pour les employer contre nous.

« L'armée russe reçoit des munitions des forteresses prussiennes.

« Plusieurs régiments russes sont recomplétés en Prusse.

« Un ingénieur prussien, Kwedzyn, de Marienverder, a été employé à la construction d'un pont sur la Vistule, près de Zlatorla, pour le passage des Russes; les matériaux nécessaires ont été également fournis par la Prusse. »

Skrzynecki aurait pu ajouter encore que la Vistule, depuis Dantzick jusqu'à Plock, était couverte de bateaux russes chargés de blé, d'avoine et de fourrages pour l'armée de Toll.

Ainsi, les Polonais avaient à lutter non seulement contre les Russes, mais encore contre les Prussiens, car 60,000 d'entre eux occupaient le duché de Posen, et servaient pour ainsi dire de réserve à l'armée impériale. C'était ainsi que la Prusse entendait respecter la non-intervention proclamée par la France et l'Angleterre!

Cependant, le général Toll quittait, le 7 juillet, ses cantonnements des bords de la Narew, pour se diriger sur Plock, par Pultusk et Prassnitz. Skrzynecki semblait épier la marche de flanc de l'ennemi : de Modlin, il pouvait tomber sur les masses russes, convergeant, à de grandes distances entre elles, pour atteindre Plock; les Russes pouvaient trouver sur leurs pas un nouveau Champ-Aubert, un nouveau Montmirail; mais il n'y avait pas là un Napoléon pour profiter du moment favorable. Skrzynecki agit mollement, avec indécision, ne put rencontrer que l'arrière-garde ennemie, et encore la laissa-t-il passer intacte. Un seul corps de cavalerie polonais atteignit deux régiments de cosaques, et les maltraita assez pour jeter l'alarme dans l'armée russe.

Le moment des grandes déterminations était pourtant arrivé : Skrzynecki pouvait encore, avec une armée de plus de 40,000 hommes, aller attendre que les divisions russes eussent débouché sur la rive gauche, pour les attaquer, avant que le passage fût entièrement effectué : de grands succès lui paraissaient, réservés, s'il marchait avec célérité et s'il saisissait le moment propice. Mais, dans son opinion, le passage de l'ennemi sur l'autre rive était une circonstance trop heureuse pour qu'il cherchât à s'y opposer. Il espérait attaquer les Russes ayant la Vistule à dos, et les repousser; ce qui devait et pouvait être un désastre pour l'ennemi.

Un autre moyen de s'immortaliser s'offrait encore au généralissime polonais : il pouvait, négligeant un moment la principale armée russe dans les embarras de son passage du fleuve, et la faisant seulement observer, se rabattre vivement, avec toutes ses forces disponibles, sur la haute Vistule, la passer à Granne ou sur quelque autre point, tomber sur le corps russe de Rudiger et l'écraser. Ce projet, soumis au général en chef par Roman Soltyk, et que les circonstances rendaient très praticable, ne fut pas adopté par Skrzynecki, tant il était persuadé que des succès brillants l'attendaient, contre Toll, sur la rive gauche de la Vistule. Skrzynecki eut, plus tard, à se repentir amèrement de ne point avoir agi avec ses masses contre le corps de Rudiger, ou de ne point s'être opposé au passage de l'armée de Toll sur la rive gauche; car à la guerre, où tout dépend d'un moment, il ne faut jamais négliger les occasions favorables pour en attendre de meilleures.

En ce moment-là, Toll cédait son commandement temporaire au maréchal Paskewitsch, à qui ses récents succès sur les Persans avaient fait donner le nom d'Erivan. Arrivé de Saint-Pétersbourg avec un nombreux état-major, le nouveau chef des armées russes en Pologne pressa le passage de la Vistule, que sa principale armée effectua le 19 juillet et jours suivants, tant à Plock qu'à Oziek, et sur le pont construit près de Zlatorla.

De son côté, le général polonais porta aussi toutes ses forces sur la rive gauche, ne laissant à Praga que deux divisions, chargées de balayer les pays d'où Varsovie tirait ses subsistances.

Le théâtre de la guerre allait donc changer. En avant de Plock se trouvait alors Paskewitsch avec 55,000 hommes, une nombreuse artillerie, une immense quantité de fourgons et de chariots, et traînant encore avec lui le redoutable fléau du choléra. Skrzynecki était près de Modlin, entre Kolo et Lowiez, avec 45,000 hommes et 120 pièces de canon. Varsovie, entourée, sur la rive gauche, d'un triple rang de retranchements, semblait devoir être le tombeau des Russes. Ceux-ci ne commencèrent leur mouvement contre cette capitale qu'avec une extrême circonspection : ils attendaient impatiemment quelques renforts, qui devaient porter leur principale armée à plus de 65,000 hommes.

Cependant, il se passait à Varsovie des événements intérieurs d'une nature propre à favoriser le plan des Russes : la division qui existait déjà parmi ceux qu'on appelait les *aristocrates* et les *exaltés*, dégénéra en guerre ouverte entre ces deux partis. Les hommes de la révolution, les clubs, tous ceux qui pensaient que la Pologne ne pouvait être sauvée que par des coups audacieux, s'étaient indignés de l'inaction de Skrzynecki pendant la marche de flanc des Russes et lors de leur passage de la Vistule. La popularité de ce général, déjà fortement atteinte par la bataille d'Ostrolenka, en souffrit au point que les sociétés populaires, et principalement celle de la Redoute, demandaient impérieusement son remplacement. Ce parti avait de nombreux soutiens parmi les membres de la diète, et il comptait en outre deux de ses chefs dans le gouvernement national. Il avait eu longtemps à lutter contre les aristocrates pendant la dictature de Chlopicki; mais, plus le danger approchait, plus il prenait de la force.

Le gouvernement, à qui l'inaction du généralissime paraissait aussi inexplicable, s'émut

Il fit demander à Skrzynecki de lui communiquer ses plans de campagne, afin connaître les causes qui le retenaient au camp; Skrzynecki s'y refusa. On nomma alors un conseil de guerre pour aller examiner ses projets militaires et décider s'ils pouvaient être adoptés.

Ce conseil trouva l'armée polonaise dans un mécontentement extrême contre son chef, à qui elle avait inutilement demandé plusieurs fois de la conduire devant l'ennemi; et il lui fut facile de reconnaître que Skrzynecki n'était plus en position d'inspirer aux soldats la confiance nécessaire. Néanmoins il fut convenu que les Polonais livreraient bataille aux Russes, à Sochatchew; et l'on prit les dispositions nécessaires.

Mais en ce moment arriva à Skrzynecki une nouvelle dépêche à lui envoyée par l'ambassadeur de France à Berlin, M. de Flahaut, dans laquelle on invitait instamment le généralissime *à tout faire pour éviter un échec*, afin de donner le temps au gouvernement français de s'interposer auprès de l'empereur Nicolas. Cette dépêche, appuyée, pour ainsi dire, par les menées du parti qui redoutait les moyens extrêmes; empêcha, dit-on, Skrzynecki de livrer le combat; et il prit sur lui de contremander une seconde fois les ordres pour la bataille.

L'armée s'indigna; les patriotes, les *exaltés*, comme les appelaient les aristocrates, se déchaînèrent, et les motions les plus violentes furent faites contre Skrzynecki. Il crut pouvoir imposer silence à ses ennemis en proposant de confier le gouvernement à un dictateur ou à un régent, afin, disait-il, de lui donner plus de force; mais, en réalité, dans le seul but, de comprimer les passions révolutionnaires comme l'avait fait Chlopicki. Cette proposition fut même vivement discutée dans la diète, qui ne la rejeta qu'à une faible majorité.

Le 1er août, l'armée polonaise fut attaquée dans ses positions: elle se retira derrière la Bzura et la Rawska, à l'ouest de Varsovie. En même temps que la principale armée russe s'avançait de ce côté, Rudiger, avec quatorze à quinze mille hommes et quarante pièces de canon, passait la Vistule, au dessus de Varsovie, sans éprouver aucun obstacle, et manœuvrait pour se réunir à Paskewitsch. Skrzynecki comprit alors combien il avait eu tort de ne pas écraser le corps russe de la Volhynie lorsqu'il était séparé de l'armée par plus de soixante lieues et par un grand fleuve dont les Polonais avaient la clef.

A ces nouvelles fâcheuses, Varsovie parut sur un volcan. Les passions se déchaînèrent; des troupes d'hommes irrités parcoururent les rues en criant à la trahison et en demandant justice des traîtres. Les exaltés attribuaient la déroute de Jankowski, à Lublin, à une perfidie; ils demandèrent l'arrestation et la mise en jugement de ce général, de Hurtyck, de Bukowski et de Szalawski.

Le peuple lui-même les saisit chez eux, et le gouvernement national dut les faire conduire au château royal, où se trouvaient déjà détenus quelques espions russes. Ce ne fut pas même sans danger que les prisonniers traversèrent les rues de la capitale, tant l'irritation était grande; car non seulement les exaltés demandaient la destitution de Skrzynecki, mais encore ils se plaignaient vivement de ce que ni le gouvernement, ni la diète ne prenaient les mesures que les circonstances exigeaient, et surtout celle de la levée en masse, qui, disaient-ils, à une autre époque, avait sauvé la France.

Cette levée en masse avait été l'objet des méditations de la diète; mais la difficulté de donner des armes à tous les Polonais qui seraient venus en demander, et celle non moins grande de pourvoir à la subsistance d'un plus grand nombre d'hommes réunis autour de Varsovie, quand déjà on éprouvait tant de peine à approvisionner l'armée (1), avaient fait ajourner cette grande mesure. Mais il n'était plus possible de la différer, autant pour satisfaire les patriotes, que pour remplacer les vides faits dans l'armée par les désastres de Dwernicki, de Gieguld, de Chlapowski et de Jankowski.

La diète déclara donc que la patrie était en danger, et, par une proclamation touchante, elle appela tous les Polonais à sa défense:

« Au nom de Dieu et de la liberté, disait-elle, au nom de la justice et de la délivrance de l'Europe, au nom de la nation, placée entre la vie et la mort, au nom des rois et des héros vos ancêtres, qui sont tombés sur les champs de bataille pour la foi et l'indépendance de l'Europe, au nom des générations futures, qui demanderont compte à vos ombres de leur servitude, prêtres du Christ, bourgeois, cultivateurs, vous tous, levez-vous en masse! »

(1) « La France devait à la Pologne, dit M. Cabet, une somme considérable. Il s'agit de 60 millions réclamés comme dette de l'empire. Cette dette se trouvait déjà liquidée par un commissaire français, Hédouville; et sans l'insurrection polonaise, les négociations relatives au paiement seraient probablement terminées; car le prince Lubeski allait partir pour Paris quand la révolution éclata. Il faudra bien payer désormais ces 60 millions à Nicolas! Eh bien! les envoyés polonais ne demandaient qu'un *faible à-compte* sur cette créance, ou même une simple garantie pour un modique emprunt; et le gouvernement français débiteur refuse tout à son créancier! Et ce secours aurait sauvé la Pologne; car Varsovie ne succombe que par défaut d'argent. » (CABET.)

Cet appel fut solennellement publié dans toutes les villes et jusque dans les villages; les sociétés populaires l'appuyèrent de leurs chaleureuses exhortations, et, pour que la levée en masse fût le signal de la rédemption des paysans, elles proposèrent qu'un décret leur conférât la propriété des terres sur lesquelles ils vivaient. Bien des nobles firent aussitôt l'abandon de ces terres, et la levée des Polonais cultivateurs, eut pu être ainsi d'un secours très efficace si on avait eu le temps de les armer et de les organiser. Mais le parti aristocrate, que ces grandes mesures effrayaient; ce parti qui, en Pologne comme en Belgique et en France, craignait plus les révolutionnaires que l'ennemi, paralysa de toutes ses forces les seuls moyens qui pouvaient sauver la Pologne. Ajoutons que ce parti trouvait dans les villes polonaises un appui puissant parmi les classes qui vivent de trafic. En Pologne, ce que l'on qualifie du nom de bourgeoisie, c'est-à-dire la classe qui ne s'occupe ni des arts manuels ni de la culture de la terre, ne se compose guère que de Juifs ou d'Allemands, que les vrais Polonais méprisent, quoiqu'ils soient en quelque sorte sous leur dépendance à cause de la position politique et des richesses de ces marchands. C'étaient, en quelque sorte, ceux-ci qui composaient la garde nationale de Varsovie. Les patriotes imaginèrent de contrebalancer l'opinion de cette garde nationale en créant un corps de volontaires composé d'ouvriers dont le patriotisme et l'ardeur ne laissaient rien à désirer. Zaliwski fut chargé de cette organisation, et déjà il était parvenu à armer huit à dix mille de ces hommes déterminés.

Les choses étaient à ce point lorsque Dembinski, après avoir passé deux grands fleuves, dix rivières profondes, traversé un pays immense couvert de forêts, de marécages, et fait plus de 160 mille polonaises (près de 200 lieues de France) en moins d'un mois, fit son entrée à Varsovie, à la tête de ses cavaliers et fantassins exténués de fatigues, couverts d'habits en lambeaux, et la plupart sans souliers; mais ramenant leurs canons, leurs caissons et leurs drapeaux. La population tout entière fut à sa rencontre, et lui fit un accueil touchant.

Les manœuvres habiles que ce général venait de faire pour passer au travers des armées russes firent croire qu'un pareil général était destiné à sauver la Pologne, et aussitôt les mêmes hommes qui demandaient à grands cris la destitution de Skrzynecki désignèrent Dembinski pour lui succéder dans le commandement en chef de l'armée. Dembinski n'était que simple capitaine à l'époque de la révolution; il devait la plupart de ses grades à la bienveillance de Chlopicki, et surtout de Skrzynecki; c'était ce dernier général qui avait favorisé son rapide avancement; aussi lui en conservait-il de la reconnaissance, et par cela même il refusa d'abord le commandement qu'on lui offrait. Et, d'ailleurs, comment lui, simple général de brigade, aurait-il osé donner des ordres à tant d'autres généraux ses supérieurs, tous égaux en mérite et en bravoure? Ne serait-ce pas faire naître des jalousies funestes pour la cause de la patrie? Dembinski se refusa donc d'abord à accepter le commandement que l'opinion publique voulait lui confier.

Mais ce n'était pas seulement dans les clubs que Skrzynecki s'était fait des ennemis par son inexplicable inaction : presque tous les officiers de son armée demandaient aussi à grands cris son remplacement. Le gouvernement dut envoyer au camp des commissaires avec pleins pouvoirs : leur but était de faire une sorte d'enquête sur la conduite du généralissime. *Ils avaient la faculté de le destituer, si l'on alléguait contre lui des motifs graves.* Ces commissaires assemblèrent les généraux et officiers supérieurs, et exigèrent leur avis. Il fut, à une grande majorité, contraire à Skrzynecki; c'est-à-dire qu'ils déclarèrent que ce général avait perdu la confiance de l'armée, et que, par conséquent, on ne pouvait lui en laisser plus longtemps le commandement sans exposer la patrie aux plus grands malheurs. Skrzynecki se montra encore bon citoyen; il offrit sa démission, et demanda à servir en sous-ordre.

Dans ces circonstances, le gouvernement national, ne pouvant laisser l'armée sans chef, ordonna à Dembinski d'en prendre le commandement provisoire, et celui-ci obéit alors; mais il déclara qu'il professait la plus grande estime pour Skrzynecki, et qu'il marcherait *sur ses traces.*

C'était se mettre en hostilité avec le parti des clubs, avec tous ceux qui penchaient pour les résolutions extrêmes. Ce parti demandait que Skrzynecki fût mis en jugement comme Jankowski, Hurtyck, Szalawski et Bukowski. Le gouvernement eut la faiblesse de le promettre. On reprochait à Skrzynecki d'avoir refusé de combattre l'ennemi, et, en restant inactif, d'avoir laissé échapper toutes les occasions favorables, soit pour écraser Rudiger, soit pour repousser les troupes de Paskewitsch, avant qu'elles se fussent entièrement établies sur la rive gauche. Maintenant, les Russes se trouvaient en forces sous les murs de Varsovie, et Rudiger allait faire sa jonction avec le maréchal

La position des Polonais était donc devenue des plus critiques, et on attribuait tous les malheurs dont Varsovie était menacée à l'inaction dans laquelle le généralissime avait tenu son armée, lorsqu'elle ne demandait qu'à marcher sur l'ennemi.

L'agitation était extrême dans la capitale; mais les patriotes ardents avaient encore confiance en la bravoure de l'armée et dans les retranchements formidables qui défendaient la ville. Selon ces hommes, il ne fallait, pour sauver la Pologne, que purger Varsovie et l'armée polonaise des traîtres et des espions qui s'y trouvaient. Les exaltés avaient la conviction qu'un homme ayant le génie révolutionnaire pouvait encore, en utilisant le dévouement de l'armée et des hommes de la levée en masse qui accouraient à Varsovie, creuser le tombeau des Russes sous les remparts de la ville.

« Des hommes du *mouvement* de la nuance la plus exaltée, raconte le nonce Roman Soltyk, voulaient servir à tout prix la patrie dans les vues qu'ils avaient adoptées; la conduite de la diète leur paraissait empreinte de mollesse et d'indécision, et ils s'étaient mis, depuis quelque temps, en état de conspiration secrète. Leur projet était de sauver la Pologne sans la diète, ou plutôt de l'employer comme un instrument qui pût donner à leurs actes une apparence de légalité.

« Le 18 août fut fixé comme le jour d'une révolution complète; on devait se lever en masse, arrêter tous les suspects, convoquer la diète et la forcer de résigner ses pouvoirs dans les mains de quinze personnes choisies parmi les membres de la Chambre et les citoyens les plus influents de la capitale. Ils devaient être revêtus des pleins pouvoirs de la dictature, nommer une commission extraordinaire pour juger les prévenus. (La peine de mort devait être abolie, et la détention perpétuelle la peine la plus grave). S'il n'est pas prouvé que Lelewel ait été le moteur de ce projet, ajoute Soltyk, il est du moins certain qu'il en avait connaissance. Les conjurés, qui avaient des relations dans l'armée, s'appuyaient principalement sur la société patriotique, qui exerçait parmi le peuple la plus grande influence. »

Mais d'un autre côté, l'ancien gouverneur de Varsovie, le général Krukowiecki, épiait l'occasion de s'emparer du pouvoir : il avait autour de lui quelques officiers et les hommes dont les intérêts ou l'ambition n'étaient pas satisfaits. Chez Krukowiecki ce n'était pas un patriotisme exagéré ou intempestif qui le portait à agir; il ne voulait que manier le pouvoir pour mener les affaires militairement.

La nouvelle de la retraite de l'armée polonaise sous Varsovie, annoncée le 14 août, engagea ce général à profiter de ce moment pour arriver à son but. Il prépara un mouvement pour le surlendemain.

La diète venait de rendre un décret par lequel elle attribuait au gouvernement seul la nomination du général en chef, qui devait cesser de faire partie du gouvernement, et l'on s'occupait de cette élection, quand on apprit qu'à la suite de plusieurs engagements mal soutenus entre les divisions Romarino et Uminski et les russes, l'armée nationale avait perdu sa ligne de la Bzura et se retirait sous les murs de Varsovie. On ne pouvait laisser cette armée sans chef dans des circonstances aussi critiques : aussi la nuit fut-elle employée à faire ce choix. On ne pouvait plus désigner Dembinski, que la majorité des membres du gouvernement repoussait à cause de ses relations avec Skrzynecki et des opinions qu'il avait hautement émises; on jeta les yeux sur Prondzynski. Mais celui-ci refusa d'abord pour ne pas avoir l'air de supplanter Skrzynecki, avec lequel il était en opposition. Prondzynski accepta enfin provisoirement, après avoir eu une conférence avec Krukowiecki, dans laquelle ils convinrent probablement de résister aux exigences des démocrates et des clubs.

Le 15 août, la population de Varsovie avait célébré avec enthousiasme l'anniversaire de la fête de Napoléon, et son buste venait d'être solennellement promené dans les principales rues de la ville, quand, dans la soirée, des nouvelles sinistres circulèrent tout à coup sur la retraite de l'armée polonaise et sur l'approche des Russes.

« Alors le tableau des affaires publiques, raconte un témoin oculaire, apparut à chacun plus sombre que jamais : l'armée était sans chef, le gouvernement était indécis et faible; des hommes soupçonnés de haute trahison, les agents même les plus détestés de la police moscovite restaient impunis et pouvaient être délivrés par les Russes. Dans cette disposition, les esprits ne tenaient aucun compte des différences qui pouvaient exister entre la réalité des faits et le tableau qu'ils s'en étaient tracé; toutes les opinions se confondirent dans les mêmes terreurs.

« A cinq heures du soir, la société patriotique se réunit dans la salle de la Redoute : des groupes s'étaient formés tout autour, et on y discutait avec vivacité sur l'état des affaires publique : des spectateurs, en assez grand nombre, y assistaient; on remarquait en outre beaucoup d'officiers sans emploi, qui devaient sans doute être mêlés à la conspiration de Krukowiecki.

« Czynski, vice-président, occupait le fauteuil : la discussion s'engagea sur des objets d'une haute

importance politique dont il avait déjà été question dans les séances précédentes. L'abbé Pulawski, qu'une grande considération environnait parmi les membres de la société, prit la parole. Il exposa la triste position des choses ; il parla de l'armée qui battait en retraite, des dangers que pouvait entraîner au milieu des troupes la présence de Skrzynecki, directeur suprême de la guerre, sous le nom de Dembinski ; il rappela qu'on n'avait point publié le décret contre Jankowski et ses co-accusés ; il dit que les espions semblaient assurés de l'impunité, et que les lois faites sous les Russes ne pouvaient les atteindre. D'autres orateurs appuyèrent Pulawski ; ils insistèrent sur la nécessité d'obtenir des renseignements ; et l'on proposa d'envoyer une députation au gouvernement, chargée de lui exposer les griefs et les désirs de la société. Czynski, Pulawski, Pluzanski, Boski, se rendent à pied au palais du gouvernement, suivis d'une foule immense dans laquelle se manifestent les symptômes de la plus vive irritation. La députation trouva les membres du gouvernement rassemblés avec le gouverneur de la ville, le général Wergieski.

« Czynski prit la parole et, dans un discours plein de convenance, il exposa les motifs qui dictaient leur démarche : il peignit la capitale en proie à la plus violente agitation, et sollicita du gouvernement les mesures qui seules pouvaient y mettre un terme.

« On s'indigne, ajouta Czynski, de n'avoir pas encore vu publier le décret contre les prévenus de haute trahison, et le public a besoin de ne rien ignorer de ce qui se passe dans des circonstances aussi graves. » Czartoryski répondit que les sollicitudes du gouvernement pour le bien de l'État ne le cédaient en rien à celles dont pouvaient être animés les membres de la société patriotique ; que la publication du décret contre Jankowski allait avoir lieu, et que l'on allait livrer à la publicité tous les détails propres à satisfaire l'impatience du public. Il termina en engageant les députés de la société à calmer l'irritation, et à concourir, avec le gouvernement, au maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Malheureusement, l'un des membres du gouvernement, Barzykowski, eut, avec le député Boski une discussion animée, à laquelle participèrent les autres membres (1) ; et, lorsque la députation se retira, elle emporta une assez mauvaise opinion des dispositions du gouvernement. Cette opinion se répandit au milieu des masses, qui, profitant des ténèbres de la nuit et de l'absence des chefs de la société, rentrés chez eux, se présentèrent devant le château où étaient renfermés les prisonniers.

On a reproché aux membres du gouvernement de ne pas avoir, dans cette circonstance, et en entendant l'orage gronder, adopté les mesures que Lelewel proposait. Il voulait qu'ils se rendissent au milieu des rassemblements pour rassurer les esprits par une proclamation et en faisant publier le décret contre Jankowski. Il est probable, assurait-on, que l'effervescence se serait calmée, et que l'on aurait pu, le lendemain, appeler des forces dans Varsovie, gardée alors seulement par un bataillon de troupes de ligne. La majorité du gouvernement crut mieux faire de recourir à la force ; elle donna au gouverneur et au commandant de la garde nationale l'ordre de dissoudre les rassemblements par les baïonnettes ; puis chacun des membres se retira.

Cependant l'agitation était loin de se calmer. De nombreux groupes d'hommes du peuple, mêlés avec des officiers, se portèrent sur la place du château, où étaient détenus les prisonniers ; ils voulurent en enfoncer la porte. Mais un détachement de garde nationale, à qui l'on en avait confié la défense, résista en faisant feu. Aussitôt un cri sinistre se fait entendre dans les rues de Varsovie : *La garde nationale massacre le peuple !* « Alors, porte une relation de ces déplorables événements, le peuple accourt, et une foule considérable se réunit devant le château. Pendant ce temps, la générale battait, et les gardes nationaux, incertains, ne se rassemblaient qu'avec lenteur.

« Vers les onze heures, une des portes du château fut forcée ; le faible détachement de la garde nationale ne put résister plus longtemps à une foule qui s'accroissait à chaque instant : les conjurés se répandirent dans les cours, forcèrent la prison et massacrèrent les généraux Jankowski, Hurtyck, Bukowski, Szalawski, le chambellan de l'empereur Nicolas, Fentsch, Bendkowski, employé administratif, et madame Bazanow, femme d'un officier russe. Les cadavres de ces malheureux furent suspendus aux lanternes. »

Ce ne fut pas tout. La prison de Wola contenait une trentaine d'espions russes : le peuple ne voulut pas qu'ils restassent impunis et que l'armée ennemie pût les délivrer. Des masses d'hommes, précédées par des cris furieux, se rendirent à Wola et y égorgèrent ces espions. La

(1) Lelewel ne prit aucune part à ces discussions, et son silence fut considéré par les autres membres du gouvernement, comme un acquiescement aux exigences de la société populaire. Il lui fut bientôt facile de se justifier non pas de ses opinions, mais de sa coopération à ces démarches.

prison des Franciscains renfermait encore un homme considéré comme le plus vil instrument de la police du grand-duc; avec lui se trouvait un cosaque accusé d'avoir épuisé tous les raffinements de la barbarie sur des paysans polonais: le peuple les immola tous les deux à sa vengeance.

Ainsi Varsovie venait d'avoir les journées néfastes de septembre, amenées par les mêmes causes. Le peuple, au moment de l'irritation produite par le danger, s'était fait justice lui-même de ceux qu'il regardait comme des traîtres, et cela avait eu lieu en présence de la force publique, impuissante ou complice.

On craignait que la rage du peuple ne se tournât contre les hommes les plus influents du parti contre-révolutionnaire, appelé *conservateur;* on disait même que des listes de proscription étaient dressées; mais aucun des membres que l'on désignait sous le nom d'aristocrates ne fut attaqué : ce qui prouve que ces massacres ne furent l'objet d'aucune préméditation, et qu'ils devinrent l'œuvre des circonstances.

Ce parti n'en fut pas moins effrayé.

Quant au gouvernement national, il avait, pour ainsi dire, abdiqué dans cette nuit de terreur, car sa présence ne s'était fait sentir nulle part. Aussi Krukowiecki profita-t-il habilement des circonstances pour s'emparer du pouvoir. Revêtu de l'habit militaire, qu'il avait cessé de porter, il parut sur la place publique, et se posa comme souverain arbitre de la Pologne : il flatta les uns, rassura les autres, calma la tempête populaire d'un signe de sa main, et renvoya les conjurés chez eux en leur disant : *Mes amis, vous devez être satisfaits; allons nous coucher !*

CHAPITRE XLV.

Démission des membres du gouvernement national Polonais — Krukowiecki élu président. — Il fait fermer les clubs. — Situation de l'armée polonaise — Force des armes russes en Pologne. — Romarino et Lubienski détachés de l'armée. — Opérations de Romarino en Podolie. — État militaire de Varsovie. — Licenciement du peuple armé. — Paskewitsch envoie le général Berg à Varsovie. — Réponse de Krukowiecki. — Les Russes attaquent Varsovie. — Belle défense du général Sewinski. — Sa mort. — Prise de Wola par les Russes. — Journée du 7 septembre. — Krukowiecki négocie avec le maréchal russe. — Les ministres et la diète se montrent indignes. — Séance orageuse. — Les Russes attaquent la seconde ligne retranchée. — Défense du faubourg de Czysto. — Pertes que les Russes éprouvent. — Incendie du faubourg de Wola. — Fautes graves commises par les Polonais. — Dévouement du général Malakowski. — Krukowiecki donne sa démission. — Il se retire à Praga. — Niémolowski président. — Reprise des négociations. — Capitulation de Varsovie. — Colère des troupes polonaises contre Krukowiecki. — Dangers qu'il court. — Paskewitsch viole la capitulation. — Retraite de l'armée polonaise sur Modlin. — Sort de Romarino. — Rybinski, général en chef. — Ses proclamations. — Chute de la Pologne. — Expatriation des Polonais.

La nuit du 15 août avait servi les projets du général Krukowiecki : il était devenu l'arbitre de la Pologne, et personne ne se présentait pour lui disputer le pouvoir. Le gouvernement national, quoique privé de plusieurs de ses membres, nomma Krukowiecki gouverneur de Varsovie; et dès lors ce général tourna toute son activité vers les soins qu'exigeait la situation extérieure : il n'eut pas beaucoup de peine à rétablir aussi la tranquillité dans la ville en faisant la part des passions. Dès le 16, Varsovie reprit un aspect plus calme.

Cependant les hommes des clubs n'avaient pas perdu l'espoir d'amener la révolution qu'ils avaient projetée; et ce même jour, 16 août, il y eut au club de la Redoute une séance très orageuse, à la suite de laquelle il fut arrêté que la société patriotique demanderait la concentration de tous les pouvoirs dans un conseil de *neuf* membres. C'était l'organisation d'un *comité de salut public*, idée salutaire, qui pouvait avoir de grands résultats, mais dont les généraux furent loin de comprendre la portée : ils firent même arrêter Czynski, Pulawski, et ceux des membres de la société qui avaient le plus chaleureusement soutenu la nécessité de cette institution.

Revenu de sa frayeur, le gouvernement se décida enfin à ordonner au général Malakowski, vieillard plein de vigueur, et qui avait déjà refusé le commandement à cause de son grand âge, de se mettre à la tête de l'armée.

Alors les membres du gouvernement, persuadés de la nécessité d'un changement de personnes à la direction des affaires publiques, déposèrent

leurs pouvoirs. La diète se trouva seule investie de l'autorité suprême et sans partage : elle changea aussitôt la forme du gouvernement; mais, repoussant les idées émises par la société populaire de créer un conseil exécutif de neuf membres, elle décida que le gouvernement se composerait, à l'avenir, d'un président nommé par les Chambres et de six ministres choisis par lui : le président seul devait avoir voix délibérative. C'était, en quelque sorte, rétablir la dictature. Toutefois les Chambres ne pouvaient être dissoutes que de leur propre gré.

Le choix de ce président occupa aussitôt la diète. Niémoïowski était porté par le parti constitutionnel *(juste-milieu)*; les hommes du *mouvement* désignaient le maréchal de la diète, Ostrowski, bien digne de ces fonctions, mais qui ne voulut pas les accepter : alors les voix des constitutionnels et du parti conservateur se réunirent sur Krukowiecki, qui obtint une grande majorité: il fut proclamé président, et Niémoïowski vice-président.

On s'occupa ensuite de la nomination des ministres : Théophile Morawski conserva les affaires étrangères; les finances furent données à Dembowski; le département de la guerre fut confié au général Morawski qui sortait des prisons de la Russie; Grabinski eut l'instruction publique et Sewinski fut chargé de la justice.

Krukowiecki annonça son élection à la présidence par une proclamation dans laquelle il jurait *sur ses cheveux blancs* d'être toujours fidèle à la cause de la nation. Personne ne pouvait douter des bonnes intentions de ce général ni de celles du vice-président et des ministres; mais il n'en était pas moins vrai que l'élévation de Krukowiecki plaçait l'autorité entre les mains de l'opinion modérée, de celle que les clubs considéraient comme devant amener la ruine de la patrie. Et pour qu'il ne restât aucun doute sur les intentions du nouveau chef de la Pologne révolutionnaire, le président confia aussitôt le commandement de la place au général Chrzanowski, l'ennemi des républicains.

Le premier soin de Krukowiecki fut de faire fermer les clubs et de surveiller les journaux du parti qui voulait l'emploi des moyens extrêmes. Ce fut une grande faute, car ce parti seul pouvait entretenir une exaltation salutaire, et sauver la cause de la liberté et de l'indépendance. Mais, comme Napoléon en 1815, la plupart des généraux ne voulurent compter que sur les soldats. Zaliwski, le célèbre chef des porte-enseignes, dont l'intrépidité n'était mise en doute par personne, fut même éloigné de la capitale avec quelques compagnies de ses volontaires, sous prétexte d'aller observer Rudiger dans son mouvement au dessus de Varsovie.

Pendant que ces événements se passaient dans la capitale, l'armée polonaise se retirait dans les retranchements : elle comptait soixante dix huit mille hommes et cent quarante quatre bouches à feu. Cinquante sept mille étaient réunis sous les murs de Varsovie, ayant avec eux cent trente six pièces de canon, non compris les pièces en batterie dans les retranchements. Les autres forces des Polonais se trouvaient disséminées entre les places fortes de Modlin, de Praga et de Zamosc. Le général Rozycki, qui occupait les palatinats de Cracovie, Sandomir et Kalish, avait encore avec lui près de trois mille hommes. Les braves cavaliers wolhyniens, que les Russes appelaient les *bonnets-blancs*, étaient dans son corps, qui s'était recruté de quelques bataillons de la levée en masse.

Malheureusement cette levée en masse n'avait pas produit les résultats qu'on s'en promettait. L'époque de la moisson, qui s'annonçait des plus riches en Pologne, avait retenu bien des bras, et le défaut d'armes en avait fait rentrer bien d'autres qui s'étaient présentés. Le gouvernement national n'eut pas l'idée d'envoyer sur tous les lieux que les Russes n'occupaient pas des représentants du peuple pour mettre sur pied cette levée en masse et des généraux pour l'organiser. Néanmoins il existait à Varsovie quatre mille hommes de garde nationale active, et Zaliwski y avait levé un corps nombreux de partisans. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, il y avait, tant dans la diète que partout ailleurs un parti qui redoutait le peuple et qui s'opposait à ce qu'on l'armât; et ce parti avait fait des prosélytes depuis la nuit néfaste du 15 août.

Quant à l'armée russe, elle ne comptait guère à cette époque que cinquante quatre mille hommes près de Varsovie; car Kreutz, Rosen et Doctoroff, qui devaient rejoindre Paskewitsch et lui amener un renfort de trente mille hommes, étaient encore fort loin. Rudiger, avec quinze mille hommes, se trouvait sur la haute Vistule; contenu par Rozycki, il n'osait pas trop s'approcher de Varsovie dans la crainte d'être pris entre deux feux; Kaiseroff, avec dix mille hommes, était du côté de Lublin et de Zamosc, et enfin Golowin observait Praga avec six mille hommes attendant Rosen.

Dans ces circonstances, les Polonais tinrent plusieurs conseils de guerre pour savoir ce qu'ils avaient à faire. Krukowiecki voulait qu'on livrât bataille avant que les lieutenants de Paskewitsch

se fussent joints à lui : il disait que si les Russes étaient battus, leur perte devenait certaine, et que, même dans le cas où ils battraient les Polonais, on aurait toujours la ressource de se défendre dans les retranchements. D'autres généraux ne voulurent pas risquer la bataille en dehors des retranchements, soutenant qu'il valait mieux combattre dans les fortifications, puisque l'armée polonaise était moins forte que celle de l'ennemi. Uminski émit un avis qui réunit la majorité : il proposait de garder les retranchements avec trente mille hommes, considérés suffisants pour les défendre, et de jeter le reste des troupes contre le corps de Golowin, de l'écraser, de repasser la Vistule aussitôt aux environs de Colomb ou plus bas, de tomber ainsi sur Rudiger et de le mettre hors d'état de joindre Paskewitsch.

Ce plan séduisit par sa hardiesse, et l'on s'y arrêta : on y trouvait l'avantage de combattre des corps russes relativement peu nombreux, de délivrer plusieurs palatinats et d'approvisionner Varsovie. En conséquence, on confia vingt-deux mille hommes au général Ramorino, qui passa aussitôt la Vistule à Praga pour commencer son excursion vers l'est et le sud, tandis que Lubienski, avec deux mille sept cents chevaux, prit la direction du nord-ouest, suivit la Vistule, qui, à partir de Modlin, coule vers l'ouest, et parcourut la route qu'avait prise Paskewitsck en allant passer le fleuve à Plock. Lubienski devait agir ainsi sur les derrières des russes.

Faire des détachements aussi considérables en présence d'une armée ennemie qui pouvait attaquer à chaque instant, fut une de ces fautes dont les résultats ne se font jamais attendre. Il aurait fallu tout au moins prescrire à Ramorino et à Lubienski de ne pas trop s'éloigner de la capitale ; de conserver avec le général en chef polonais des communications libres et des relations suivies, au moyen desquelles ces généraux pussent se retirer sans retard, en cas de démonstrations de l'ennemi.

Mais emportés par leur ardeur, ne rencontrant point d'obstacles sérieux, et tout paraissant leur sourire, les deux généraux détachés se laissèrent entraîner fort loin. Lubienski poussa jusqu'à Plock, jusqu'à Osiek, ramassant en route des bagages et des prisonniers. Quant à Ramorino, ayant atteint les troupes russes, il les chassa successivement de Mynsk, de Kaluszyn et de Siedlce. Golowin ayant voulu lui barrer le passage à Karczew, Ramorino le repoussa encore devant lui jusqu'à Kirin, où il put enfin livrer combat. Le lendemain, Ramorino entrait à Miendzyrzec, avec quinze cents prisonniers, après avoir tué aux Russes plus de mille hommes. Quoique Golowin eût reçu des renforts qui ne tardèrent pas à porter les troupes sous ses ordres à près de quatorze mille combattants, il n'osa pas tenir à Terespol, et mit lui-même le feu aux immenses magasins d'approvisionnement que les Russes avaient formés dans cette ville. Enfin Golowin fut rejeté derrière le Bug, et Ramorino entra à Brzesc, bien au delà de Siedlce, qui paraissait devoir être le terme de sa course. Ramorino avait avec lui le président du sénat Czartoryski et le général Malachowski, qui, dans cette expédition, voulurent servir comme officiers d'état-major volontaires, et qui tous deux déployèrent la plus rare intrépidité.

Ce fut seulement à Brzesc que Ramorino, jusqu'alors sans ordres du général Krukowiecki (1), reçut une dépêche, datée du 28 août, dans laquelle le président lui reprochait de s'être trop éloigné de Varsovie, et lui ordonnait de s'en rapprocher sans retard : le général expéditionnaire se mit aussitôt en devoir de faire sa retraite sur la Vistule.

Que s'était-il donc passé à l'ouest de Varsovie et dans l'armée russe, pour que le président se décidât enfin à rappeler le corps expéditionnaire, après l'avoir laissé sans ordres pendant plusieurs jours ?

Le maréchal Paskewitsch avait reçu, dès le 2 septembre, les renforts que lui amenait Kreutz, et d'un autre côté, Rudiger lui avait aussi envoyé une division de quatre à cinq mille hommes ; de sorte que la principale armée russe s'était renforcée de près de vingt mille hommes, quand celle des Polonais se trouvait morcelée en divers corps éloignés entre eux par de grandes distances ; car, du côté de l'ouest, Lubienski s'était avancé jusqu'aux frontières de la Prusse, et, de l'autre côté, Ramorino était sur le Bug.

Paskewitsch jugea que l'occasion était favorable pour donner l'assaut à Varsovie. « Ayant « appris en même temps, porte son rapport à « l'empereur, qu'un corps de rebelles sorti de « la ville s'était dirigé sur Brzesc, et avait « même osé s'en approcher, le maréchal prit la « résolution de hâter le moment de l'attaque,

(1) Tous les Polonais qui ont écrit sur leur révolution et sur leurs campagnes se montrent d'accord pour attribuer la perte de la Pologne à la négligence ou à l'incapacité des chefs de l'État-major général : « jamais, disent-ils, nul ordre ne fut donné ou transmis à propos ; la négligence fut toujours extrême. Si Lubienski eût reçu l'ordre de se retirer derrière la Narew, la Pologne n'eût pas eu à déplorer la bataille d'Ostrolenka. Si Ramorino eût été prévenu journellement de ce qui se passait vers Varsovie, ses vingt mille hommes eussent pu former une réserve capable d'écraser les Russes sous les remparts. »

« afin de ne pas donner le temps à ce corps de « revenir pour défendre la capitale. »

Ainsi l'éloignement du corps de Ramorino fut, de l'aveu même de Paskevitsch, la cause principale de la détermination du général russe, qui aurait été obligé d'attendre la reddition de Varsovie de la famine, si l'armée qui défendait cette ville n'eût pas commis l'imprudence de se diviser; car il ne faut pas perdre de vue l'immense étendue de la première ligne des fortifications entourant la capitale de la Pologne, étendue qui n'était pas également fortifiée, et dont plusieurs parties étaient inachevées ou seulement ébauchées; de sorte qu'il fut facile au général russe de trouver bien des points vulnérables.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Varsovie était défendue par trois rangs de fortifications qui embrassaient la ville et ses faubourgs sur toutes les parties que la Vistule laissait à découvert.

La première de ces lignes, éloignée de plus d'une lieue des remparts, avait pour base Paryzow, Wola et Marymont. Wola était le point le plus saillant; il se trouvait lié avec les autres points par des lunettes. Il etait en outre entouré d'un rempart et d'un large fossé. Wola divisait en deux parties presque égales les défenses de Varsovie, en formant un rempart avancé dont le front était couvert par cinq redoutes fermées à la gorge et palissadées, commandant à une grande distance la vaste plaine qui entoure Varsovie. Quarante sept pièces de siége armaient cette première ligne.

La seconde ligne, fort éloignée de la première, comprenait le cercle passant par la route de Mokotow et Czysto jusqu'à la barrière de Jérusalem : elle se composait de plusieurs batteries armées de soixante dix huit pièces de siége, la plupart en fonte.

Enfin la troisième ligne était formée par le mur d'enceinte renforcé en rempart, et sur lequel se trouvaient encore quarante huit pièces de campagne, servant de réserve.

Varsovie était donc défendue par trois lignes de retranchements et par deux cent seize pièces de rempart.

Mais pour garder ce grand système de défense il eût fallu *cent mille* hommes, et Krukowiecki n'en comptait pas le tiers, depuis que Romarino et Lubienski avaient été éloignés de la capitale. Ainsi devenaient inutiles la plupart des travaux de défense. Il fallait donc trouver le moyen de remplir le vide de l'armée polonaise : on pensa alors, quoiqu'un peu tard, à armer les ouvriers, les hommes des faubourgs, et on confia ce soin à Zaliwski, rappelé à Varsovie à cet effet. Ce jeune et ardent patriote eut bientôt réuni un corps très nombreux de ces volontaires; il lui fit donner des armes, et les troupes eussent ainsi trouvé beaucoup d'auxiliaires intrépides, très propres à combattre derrière les retranchements. Mais les hommes du *juste-milieu* s'effrayèrent en voyant le peuple en armes, et Chrzanowski les fit licencier. Si ce ne fut pas là une trahison, ce fut au moins une de ces fautes irréparables que l'aveuglement des partis fait commettre. Les aristocrates du juste-milieu eurent plus peur de la démocratie polonaise que des Russes, c'est-à-dire que l'ombre du danger les effraya plus que le danger lui-même. Ajoutons encore que les classes marchandes, celles qui composaient la majorité de la garde nationale, virent avec joie le désarmement du peuple.

Cependant, avant d'attaquer sérieusement Varsovie, le maréchal Paskewitsch essaya encore la voie des négociations. Il envoya le général Berg aux avant-postes pour sonder les dispositions des généraux polonais. Berg eut une entrevue avec Krukowiecki et Prondzynski, qui remplissait les fonctions de quartier-maître général. Krukowiecki, après avoir demandé l'avis du conseil des ministres, annonça que les Polonais, ayant pris les armes pour défendre leur liberté et leur nationalité, ne traiteraient que sur les bases contenues dans leur manifeste. Cette réponse ôta à Paskewitsch tout espoir d'arrangement. En conséquence il employa toute la nuit du 5 septembre à disposer ses troupes pour agir : de fortes rations d'eau-de-vie furent distribuées à ses soldats. Les Russes allaient donc attaquer avec soixante-dix mille hommes et trois cent quatre ving six pièces de canon les trente trois à trente quatre mille hommes et les cent trente six pièces de canon de campagne que les Polonais avaient à leur opposer.

Mais les Polonais n'étaient point restés inactifs : les troupes, placées sous le commandement immédiat du vieux général Malakowski, furent divisées en deux corps principaux, dont l'un, sous les ordres du général Uminski, devait pourvoir à la défense des fortifications comprises depuis la Vistule, au dessus de Varsovie, jusqu'à la batterie n° 54, et l'autre, moins fort, avait à défendre, sous les ordres de Dembinski, toute la partie qui s'étendait depuis cette batterie jusqu'à la Vistule, au dessous de la ville. Krukowiecki parcourut toute la ligne, s'assura que tous les préparatifs de défense étaient faits et

que chacun était à son poste. Il donna l'ordre de se préparer au combat.

A la pointe du jour du 6 septembre, les colonnes russes, sous les ordres des généraux Pahlen et Kreutz, se mirent en mouvement pour se rapprocher de la première ligne de défense. Wola et les fortifications qui s'y rattachaient furent les points principaux sur lesquels allait se diriger l'attaque ; mais en même temps Paskewitsch devait également faire attaquer Mokotow et la barrière de Jérusalem, afin d'attirer l'attention des Polonais sur ces deux points.

Bientôt une canonnade terrible s'engagea : les Russes firent agir deux cents pièces de canon contre les retranchements de Wola, dans le but de détruire ces retranchements et de faire taire l'artillerie polonaise, qui riposta aussitôt. Pendant deux heures, cette canonnade continua avec la même furie : plus nombreuse, l'artillerie des Russes battait en brèche les fortifications ; mieux servie et dirigée sur un autre but, celle des Polonais portait la mort dans les rangs des colonnes russes. Ces formidables colonnes se serrent enfin, s'ébranlent, et montent ainsi, sur un terrain jonché de leurs cadavres, à l'assaut des redoutes 54 et 57, qui défendent la gauche de Wola : les Polonais, trop peu nombreux pour résister à ces masses, se font tuer dans les retranchements de la 57e, et l'officier Gordon, qui commande la batterie 54, se fait sauter au moment où les Russes pénètrent dans sa batterie pour y rester ensevelis.

Wola est alors attaqué vers son flanc gauche par le premier corps russe, sous les ordres de Pahlen. Le général polonais Sewinski, à qui avait été confiée la défense de Wola, avait avec lui trois mille hommes et une bonne artillerie : un rempart entourait les maisons et les jardins, et l'église elle-même, transformée en citadelle, offrait encore des moyens de défense après la chute des fortifications : la prise de Wola offrait donc autant de difficultés que de dangers. Cependant, comme le succès de la journée dépendait de la destruction de ce point important, les Russes ne balancèrent pas à l'attaquer avec leurs masses, aussitôt qu'ils se furent emparés des deux redoutes. D'abord, les Russes battirent les remparts en brèche avec plus de cent canons de siége, et, après les avoir entamés, les colonnes du premier corps marchèrent sur Wola avec des fascines et des échelles pour donner l'assaut. Accueillies par un feu d'artillerie et de mousqueterie très vif, les troupes russes virent leurs premiers rangs écrasés, anéantis. Mais il n'y avait pas à reculer; il fallait aborder les remparts ou rester foudroyés. Les volontaires de la garde, dont Paskewitsch avait formé un corps d'élite, sont lancés au pas de course sur les fortifications ; arrivés au pied des remparts, ils comblent les fossés avec des cadavres et des fascines, et parviennent ainsi à escalader ces remparts.

Ce n'était là qu'un premier avantage acheté bien chèrement. Wola pouvait encore être défendu avec succès, si le général Sewinski eût été secouru par les réserves destinées à l'appuyer. Mais le général Dembroski, qui commande ces réserves, ne les fait pas avancer (1). Sewinski, réduit à ses propres forces, n'en accueille pas moins par un feu de mousqueterie des plus violents les Russes qui veulent se loger dans les maisons et derrière les murs des jardins. Sewinski, retiré dans l'église fortifiée de Wola, fait jurer à ses soldats de mourir pour la cause de la liberté. Le combat recommence avec fureur. Paskewitsch, informé de la résistance qu'éprouvent les volontaires et des pertes qu'ils font, ordonne à une brigade du deuxième corps de marcher contre Wola, du côté faisant face à Varsovie. Cette brigade tourne les fortifications pendant que les régiments du premier corps attaquent l'église. Sewinski et ses Polonais n'étant pas secourus par les réserves, n'ont plus qu'à mourir. Sewinski tombe blessé mortellement sur les marches de l'autel; la plupart de ses braves succombent les armes à la main et sont massacrés. Les Russes restent maîtres de Wola : ils s'étaient aussi emparés de Racowieck. Il était alors onze heures du matin. L'armée russe comptait déjà des pertes énormes, et la deuxième ligne de défense n'était point entamée.

Vers midi, et avant que les Russes eussent eu le temps de se reposer, une forte colonne polonaise, ayant avec elle quarante pièces de canons, arrive devant Wola: le nonce Roman Soltyk la commande; l'excellent général Bem dirige l'artillerie. Deux heures plus tôt, ce secours eût sauvé Wola : maintenant, il faut que les Polonais reprennent cette forteresse hérissée de canons et défendue par de nombreux régiments. Trois fois les troupes polonaises s'approchent de Wola, et trois fois elles sont obligées de s'en éloigner. En ce moment, le généralissime Malakowski marche aussi à la tête de deux bataillons du fameux 4e de ligne : il vient

(1) « Le président du gouvernement, dit Krukowiecki dans sa justification, n'était pas obligé d'examiner si les bataillons destinés à la défense des fortifications de Wola était en mouvement pour aller au secours du général Sewinski. C'est ce que devait faire le général Dembroski, qui commandait ces fortifications et les réserves destinées à l'appuyer ; c'est aussi ce qu'aurait dû faire le général Malakowski qui était en personne sur les lieux. »

seconder l'attaque de Wola. Les Russes, ainsi assaillis, reculent et prennent position sous les retranchements, où les redoutables canons de Bem et les obus de Soltyk les écrasent. « L'approche du soir, porte le rapport de Paskevitsch, ne permit pas de procéder à une entreprise aussi difficile que l'assaut d'une ville fortifiée. En attendant, la canonnade fut continuée de notre côté pendant toute la journée : il fallut reconnaître les intentions de l'ennemi, qui se présentait de nouveau au combat. » Le soir, les troupes conduites par Soltyk et Malakowski rentrèrent dans la deuxième ligne, et campèrent au milieu du faubourg de Czysto, fortement défendu.

Les Russes s'étaient, il est vrai, emparés de la première ligne des Polonais, c'est-à-dire des points qui couvraient la véritable ligne de défense de Varsovie ; mais ils avaient payé chèrement cet avantage, qui n'était rien moins que décisif ; car la seconde ligne, beaucoup plus facile à défendre que la première, et plus également fortifiée, pouvait non seulement contenir les Russes, mais encore les écraser. Les pertes des Polonais, si l'on en excepte la brigade Séwinski, tuée ou prise à Wola, sont incomparablement moindres que celles des Russes, et si, Ramorino arrive la cause de la liberté peut triompher sous les murs de Varsovie même.

Aussi, tous les regards se dirigent-ils sur Praga, où l'on croit voir à chaque instant le signal de l'approche de Ramorino; et quand on interpelle à ce sujet le général Krukowiecki, il répond qu'il a envoyé des ordres bien précis au corps d'armée détaché vers l'Est de revenir sur les bords de la Vistule. Et pourtant Ramorino est encore derrière Siedlce, et il ne peut arriver avant quatre ou cinq jours! Quelle faute irréparable!

Hâtons-nous de rendre hommage à la vérité, en déclarant que le détachement vers la Podolie avait été fait contre l'avis de Krukowiecki. Il a bien assez de sa responsabilité personnelle dans la chute de la Pologne.

Krukowiecki était l'un de ces patriotes qui croyaient que la Pologne, si elle ne pouvait être sauvée par ses soldats, obtiendrait du moins des conditions honorables de l'empereur de Russie : quelques rapports indirects avec le maréchal Paskewitsch l'avaient confirmé dans cette pensée ; aussi après la perte de la première ligne, et alors que l'armée et Varsovie offraient encore tant de ressources, ne s'occupait-il plus qu'à négocier. Dans la nuit qui suivit la prise de Wola, Krukowiecki et quelques-uns des officiers-généraux qui pensaient comme lui, tinrent conseil à huit-clos et décidèrent qu'on écrirait au maréchal Paskewistsch pour lui demander un entretien (1). Krukowiecki envoya donc secrètement le général Prondzynski à Wola pour y traiter de la soumission de la nation polonaise, dont le président disait avoir les pouvoirs, quoique la diète se fût formellement réservée le droit de conclure tout traité.

Paskewitsch, que ses pertes de la journée avaient effrayé, et qui craignait une résistance plus sanglante encore lorsqu'il se présenterait devant la seconde ligne, accueillit avec empressement les ouvertures qui lui étaient faites. Il répondit au général Prondzynski en invitant le président Krukowiecki à se rendre à Wola pour y conférer sur les négociations

Aussitôt Krukowiecki et Prondzynski *se transportèrent* au quartier général de Paskewitsch. Là, en présence du grand-duc Michel, *du chef* d'état-major général et du général *Berg*, eurent lieu quelques pourparlers *sur la capitulation*. « Mais Krukowiecki me tint *un langage si différent* de celui auquel je *devais m'attendre*, porte le rapport du maréchal Paskewitsch, que je lui rappelai qu'une déclaration de son délégué avait déjà posé la question sur les seules bases que je pusse admettre, et qu'elles étaient ainsi le seul point de départ pour une négociation. *Le comte* Krukowiecki désavoua la déclaration *du général* Prondzynski en sa présence même, et prétendit de plus qu'il n'avait point reçu de la diète les pouvoirs nécessaires pour traiter définitivement de la paix, et moins encore aux conditions que j'y mettais... Cédant à de nouvelles instances et désirant éviter l'effusion du sang, je chargeai le général Berg de lire les conditions d'un arrangement, et je consentis à attendre jusqu'à une heure après midi. »

Mais quand, le 7 au matin, les ministres apprirent la démarche de Krukowiecki, il s'éleva parmi eux un cri d'indignation; et, par un mouvement spontané, ils donnèrent tous leur démission.

Il était dix heures lorsque la diète s'assembla. Aussitôt le général Prondzynski demanda au président des chambres la permission de faire connaître à la diète l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le général russe. On l'écouta en comité se-

(1) Dans son mémoire justificatif Krukowiecki assure que l'idée d'écrire au général russe fut émise en conseil des ministres : cela ne paraît pas exact, et la conduite postérieure des ministres a prouvé qu'ils n'avaient point participé à ces négociations clandestines. Il résulte même de la déclaration officielle du général Prondzynski qu'il fut délégué par le général Krukowiecki, « dont les intentions, disait le quartier-maître général, sont de rentrer sous l'obéissance de S. M., d'une manière pleine et entière avec toute la nation polonaise. »

cret. Le langage de Prondzynski fut celui d'un homme effrayé, ou qui cherchait à répandre l'alarme parmi les députés de la nation. Il parla d'abord avec exagération des forces russes ; peignit ensuite la position désespérée où la perte de Wola plaçait les défenseurs de Varsovie, et le résultat effroyable d'un assaut. Puis profitant de l'étonnement que son rapport produisait sur l'assemblée, il lui fit connaître les conditions au moyen desquelles on pouvait éviter l'entière destruction de Varsovie et de l'armée polonaise. Ces conditions étaient le retour du royaume de Pologne sous le sceptre que les Polonais avaient brisé, sans autre compensation qu'une amnistie dont on fixerait les termes.

Les nonces venaient d'écouter avec une sorte de stupeur la harangue de Prondzynski; mais aussitôt qu'il eut fini de parler, une explosion d'indignation éclata dans toutes les parties de la salle; car s'il y avait des nonces qui auraient redouté les moyens extrêmes que voulaient employer les démocrates, il ne s'en trouvait aucun qui voulût déshonorer le nom polonais. Le Maréchal de la diète s'enquit froidement du général négociateur jusqu'à quelle heure l'armistice devait durer; et sur sa réponse, que les hostilités n'étaient suspendues que jusqu'à une heure, Ostrowski s'écria : « Nous avons le temps d'armer les habitants et de les conduire nous-mêmes sur les remparts : nous tiendrons l'ennemi en respect jusqu'à l'arrivée de Ramorino, et nous ne nous déshonorerons pas par l'indigne soumission qu'un général polonais ose nous proposer. » — « La patrie a déjà été sauvée bien des fois, s'écria Worcell; elle peut l'être encore: nous seuls avons le droit de signer sa sentence de mort : s'il en est parmi nous qui aient le triste courage de la signer, qu'ils sortent de cette enceinte. » — « Rassemblons les généraux, ajouta Niémoïowski, et confions-nous en celui là seul qui aura le plus de foi en notre sainte cause. Ne donnons pas par un trait de plume un démenti solennel à toutes nos protestations. » — « Jamais, s'écria Precizewski en portant la main sur son sabre; jamais ma main ne s'est sentie plus habile à le manier : allons aux remparts ! » — « Allons élever des barricades et nous ensevelir sous elles, plutôt que de souscrire à une honteuse transaction, ajoutèrent encore Lelewel, Godebski et Zienkowiez. »

Prondzynski, étourdi, veut alors parler encore; mais on lui refuse la parole, et le maréchal de la diète déclare qu'il lèvera la séance plutôt que d'entendre des propositions infâmes. Prondzynski est obligé de sortir de la salle.

Alors Szaniecki fait la proposition formelle de sortir de Varsovie, si les Russes y entrent; d'aller chercher avec l'armée fidèle une autre capitale; et si toutes les villes de la Pologne venaient à être occupées par l'ennemi, de se disperser dans le monde plutôt que de se déshonorer. Wolowski appuie vivement cette motion; il conjure ses collègues de quitter la capitale au moment où les Russes y entreront, et d'accorder aux présidents des deux Chambres la faculté de convoquer la diète dans tel lieu de l'Europe qu'ils jugeront convenable. — « Gravez ceci dans votre mémoire, dit alors un vieillard qui paraît à la tribune. Gravez bien dans votre cœur que la Pologne ne doit avoir d'autres limites que le Dnieper et la Dwina. Moi qui vous parle pour la dernière fois, je ne verrai pas ce temps, car je finirai sans doute ma vie au fond de la Sibérie; mais vous qui êtes jeunes encore, vous verrez toutes les provinces de l'empire russe se soulever. »

Déjà Godebski lit à l'assemblée les proclamations qu'il lui propose d'adresser à l'armée et au peuple; il la prie d'ajourner toute délibération et de marcher à l'ennemi.

L'heure fixée pour la reprise des hostilités étant expirée, le maréchal Paskewitsch envoya le prince Souwaroff aux avant-postes pour annoncer sa résolution de recommencer le combat. On lui demanda encore une demi-heure, qui, s'étant écoulée sans nouvelles de Krukowiecki, amena enfin la reprise de la bataille.

En ce moment le canon se fait entendre; il ébranle les vitres de la salle où la diète est assemblée. Tous les membres s'écrient : *aux remparts! aux remparts!* en un instant la salle est déserte, et les nonces s'ajournent à quatre heures.

La seconde ligne de défense était en effet vivement attaquée et héroïquement défendue. Les efforts des Russes s'étaient concentrés sur le faubourg de Wola et sur celui de Czysto, point saillant de cette deuxième ligne, que défendaient deux fortes redoutes placées à droite, et trois autres à gauche. Paskewitsch venait de diriger vers ce point ses volontaires de la garde, la garde elle-même et ses meilleures troupes, conduites par les généraux Palhen et Kreutz; il les avait fait seconder par plus de cent pièces de canon, qui commencèrent l'attaque, comme la veille, par un feu effroyable dirigé contre les redoutes et contre Czysto. En même temps, le deuxième corps russe, conduit par Murawieff, attaquait la barrière de Jérusalem, où se trouvait Uminski, afin d'attirer sur ce point l'attention et les forces des Polonais.

Mais Malakowski et Dembinski, qui étaient

du côté de Czysto, reconnurent bientôt que la véritable attaque de l'ennemi se faisait sur ce dernier faubourg; aussi prirent-ils toutes les mesures que les circonstances exigeaient. A l'artillerie russe, ils opposèrent soixante pièces de canons de siége, tenant en réserve les pièces de campagne. Les redoutes furent défendues par de nombreuses troupes, et des corps frais restèrent disposés pour les réserves. Pendant deux heures, près de deux cents bouches à feu tonnèrent vers Czysto et firent de grands ravages de part et d'autre. Palhen et Kreutz se disposaient à l'assaut des redoutes.

Mais entre Czysto et la barrière de Jérusalem était la batterie n° 73, que défendait le colonel Przedpelski, l'un des meilleurs artilleurs de toute la Pologne : elle prenait sur le flanc l'artillerie russe qui tirait contre Czysto, lui emportait ses canonniers et démontait les pièces. Déjà Kreutz avait été obligé de remplacer ses batteries : alors Murawieff ordonne aux colonnes que conduit le général Witt de s'emparer de la redoute polonaise, dont la lunette saillante commande le flanc des Russes. Witt s'avance sur la chaussée de Jérusalem, et marche vers la redoute en colonnes serrées. Przedpelski les reçoit avec des décharges à mitraille qui éclaircissent les rangs ennemis. En ce moment, les grenadiers polonais sortent des retranchements, se précipitent sur les colonnes de Witt, les chargent à la baïonnette et les rompent après un grand carnage. Witt veut les rallier; mais Uminski lance sur elles des escadrons de lanciers qui les prennent en flanc, les repoussent une seconde fois, et les rejettent derrière leurs batteries. Murawieff fait alors charger les escadrons polonais par deux régiments de grosse cavalerie de la garde; à leur tour, les lanciers polonais sont ramenés sous la ligne des redoutes polonaises, dont les feux à mitraille écrasent les chevaux et les cavaliers. D'autres régiments de grosse cavalerie russe se présentent pour enlever la lunette qui leur est si funeste; ils sont forcés de retourner dans leurs lignes, après avoir jonché la plaine de leurs cadavres. Ainsi, du côté de la barrière de Jérusalem, les Polonais avaient vaillamment résisté à plusieurs attaques des Russes, et résister, c'était vaincre.

Malheureusement il n'en fut pas de même à Czysto. Là, Kreutz et Palhen, dont les masses attendent l'effet de leur formidable artillerie pour donner l'assaut aux redoutes et au faubourg, menacent déjà les deux redoutes qui flanquent la droite de ce faubourg; bientôt elles sont emportées à la baïonnette. La redoute 23, du côté opposé, est aussi attaquée; mais le colonel Romanski la défend avec une opiniâtreté qui n'a de terme que sa mort. Les généraux russes s'approchent alors de Czysto, que leurs obus réduisent en cendres. Les Polonais cèdent le terrain aux flammes; mais ils combattent encore derrière les murs des jardins : le fameux 4e de ligne se défend longtemps couvert par le cimetière.

En ce moment les grenadiers russes de Sakoskoï s'emparent de la barrière de Wola et pénètrent dans le faubourg au milieu de l'incendie qui se manifeste autour d'eux. Alors s'engagea dans les rues un combat dont personne ne pouvait prévoir l'issue. Le peuple du faubourg commence à élever des barricades aux carrefours. Aux détonations de l'artillerie a succédé tout à coup le silence; puis on entend le pétillement de la fusillade inégale, isolée, par laquelle les insurgés parisiens répondaient, le 28 juillet, aux feux des bataillons; fusillade terrible qui aurait pu devenir funeste aux Russes, trop affaiblis pour recommencer la lutte dans les rues.

Mais le mauvais génie de la Pologne avait dicté à Krukowiecki, à Chrzanowski et aux autres chefs ennemis de la démocratie une mesure inconcevable. Les ouvriers, les hommes du peuple qui se seraient dévoués pour sauver la Pologne et sa liberté, avaient été désarmés la veille, et Zaliwski, le chef de cette patriotique milice, était exilé, avec les plus intrépides de ses volontaires, à quelques lieues au dessus de Varsovie, d'où ils assistaient, dans une mortelle inaction, à la ruine d'une patrie qu'ils auraient défendue avec tant d'ardeur!

La cause de l'indépendance et des libertés de la Pologne ne fut sans doute pas trahie dans l'acception de ce mot: depuis Chlopicki jusqu'à Skrzynecki, jusqu'à Krukowiecki, Prondzynski et Chrzanowski, l'historien aurait bien de la peine à désigner un chef polonais qui se soit déshonoré en abandonnant la cause de la patrie. Mais que de fautes irréparables les haines et l'orgueil des partis qui divisaient les enfants de la même nation ne firent-ils pas commettre?

Et sans remonter plus loin que le passage de la Vistule par l'armée russe, quel est l'homme de sens qui ne comprend combien l'inaction de Skrzynecki fut, dans cette circonstance, fatale aux intérêts de la Pologne? On a cherché à excuser ce général en prétextant que le gouvernement français lui faisait dire de tenir deux mois sans rien compromettre. Mais depuis quand un succès aurait-il nui à des négocia-

tions, en admettant même qu'il y en eût d'entamées?

Et lorsque plus tard, l'armée russe, sous les ordres de Toll, eut enfin atteint la rive gauche, Skrzynecki ne devait-il pas savoir qu'elle comptait à peine cinquante-cinq mille soldats, et qu'il pouvait l'attaquer à forces presque égales, appuyé lui-même sur Modlin et Varsovie?

Quand l'opinion publique, ce juge souverain et infaillible des actions humaines, eut forcé le héros de Wawer, de Dobre, et de Dembe à résigner ses fonctions, n'était-ce pas le moment d'essayer au moins du système que les démocrates voulaient faire prévaloir? Fallait-il que les enseignements de l'histoire fussent perdus pour les révolutionnaires de la Pologne? Était-il quelqu'un d'entre eux qui ignorât qu'en septembre 1792, Danton avait sauvé la France de l'invasion étrangère par ces trois mots : *De l'audace, rien que de l'audace, toujours de l'audace!*

Que fait, en présence de l'armée russe prête à attaquer Varsovie, l'aristocratie polonaise? Elle met toute sa confiance dans ses soldats, dévoués, intrépides, sans doute, mais mal dirigés. Au lieu de concentrer toutes les forces de la Pologne autour de ce point où vont se résoudre ses destinées; au lieu d'armer la population, elle divise ses forces, fait fermer le foyer du patriotisme, incarcère ceux qui donnent le conseil salutaire d'une organisation qui sauva la France, et, dans la crainte de quelques désordres partiels, de quelques cris mal sonnants pour ses oreilles, elle désarme les hommes du peuple. Et, quand le danger apparaît, sans se rendre compte des pertes de l'ennemi, l'aristocratie à grosses épaulettes ne trouve rien de mieux à faire que de proposer le déshonneur de la Pologne, en lui présentant les fourches caudines!

Depuis quatre jours Paskewitsch est prêt à attaquer Varsovie, depuis deux jours il l'attaque avec furie, et Krukowiecki n'a pas seulement songé à rappeler Zaliwski, qui n'est qu'à quelques lieues de Varsovie! Zaliwski peut ramener dans les murs de la capitale quinze cents hommes intrépides; il peut réunir à lui, dans sa route, de nouveaux défenseurs de la patrie prête à périr; son entrée dans Varsovie peut rendre le courage à la population, à l'armée, qui ne désespèrent pas; mais on craint que le parti démocrate ne l'emporte, et Zaliwski est forcé de rester à Karczew.

Laissant tout le poids du commandement au vieux Malakowski, qui pendant les deux journées se dévoue comme soldat et comme général, Krukowiecki n'a d'autre pensée que de traiter avec l'ennemi. Quoique sans pouvoirs, il s'est déjà posé comme plénipotentiaire. Et quand il voit la diète reculer d'épouvante devant le déshonneur que Prondzynski lui propose, au nom du président, Krukowiecki renvoie Prondzynski au quartier-général russe pour aller traiter, déclarant que le président a les pouvoirs nécessaires.

Mais Paskewistch, à qui toutes ces démarches dévoilent ce qui se passe à Varsovie, ne veut pas même consentir à faire cesser le feu au moment où son major-général Berg se rend à Varsovie, introduit par Prondzynski.

Ils eurent beaucoup de peine à trouver Krudowiecki, et quand enfin on le rencontre au palais du vice-président, Krukowiecki est obligé d'avouer qu'il n'a pas les pouvoirs, et qu'il vient même d'envoyer sa démission à la diète. Seulement, il déclare que sa démission n'étant pas encore acceptée, il se croit toujours le droit de traiter.

En ce moment arrive le conseiller d'état Szymanowski, porteur d'une déclaration par laquelle les membres de la diète qui ne sont pas aux remparts annoncent qu'ils n'acceptent pas la démission du président du gouvernement, et qu'ils le prient, au contraire, de se dévouer au bien général. Krukowiecki s'enferme alors avec le général Berg; il refait les propositions que Paskewitsch lui a envoyées, et se montre décidé à n'en accepter que d'honorables (1). Mais Berg n'est déjà que trop assuré des intentions des généraux polonais qu'il voit autour de Krukowiecki : il insiste pour une soumission pure et simple, et finit par obtenir de Krukowiecki une lettre pour l'empereur de Russie, ainsi conçue :

« Sire, chargé en ce moment même de pouvoir parler à V. M. I. et R. au nom de la nation polonaise, je m'adresse, par Son Excellence M. le maréchal comte Paskewitsch d'Erivan, à votre cœur paternel. En nous soumettant sans aucune condition à S. M. notre roi, la nation polonaise sait qu'elle seule est à même de faire oublier le

(1) Le général Roman Soltyk, dans son histoire de la Révolution de Pologne, affirme qu'on entendit Krukowiecki dire, en frappant sur la table, au major-général Berg : « s'il en est ainsi, je rappelle Ramorino ; j'arme les faubourgs, et je m'enterre sous les ruines de Varsovie. » — Avec l'armée russe, aurait pu ajouter Krukowiecki. — Mais il paraît difficile de concilier ce langage avec la lettre écrite à l'empereur de Russie; il serait peut-être plus conforme à la vérité d'accueillir, sur ce point, la version du général Berg. « Il avait dressé un contre-projet aux articles dictés par V. Ex., dit le major-général russe, en parlant de sa mission auprès de Krukowiecki, lorsqu'on lui annonça que nos colonnes s'ébranlaient; une terreur panique se saisit de lui ; il écrivit alors la lettre adressée à S. M. I. et R. ci-annexée. » (Rapport fait au maréchal Paskewitsch.)

passé et de guérir les plaies profondes qui ont lacéré ma patrie. »

« Le comte KRUKOWIECKI, général d'infanterie, président du gouvernement.

« Varsovie, ce 7 septembre 1831, à 6 heures du soir. »

Le major-général russe part aussitôt, accompagné de Prondzynski; tous les deux sont obligés de traverser les faubourgs en flammes et de passer sous le feu de la mitraille et de la fusillade : ils sont même forcés de faire un détour considérable pour arriver au quartier-général de Wola, où se trouvaient Paskewitsch blessé et le grand-duc Michel.

Pendant que ceci se passait au palais du vice-président, ceux des membres de la diète accourus sur les remparts étaient revenus au sein de l'assemblée, où ils apprenaient à la fois la démission donnée par Krukowiecki, les pouvoirs nouveaux qui lui avaient été conférés, et les négociations entamées. Ces membres formaient la partie la plus énergique de la représentation nationale, celle qui n'avait pas voulu accepter les premières conditions apportées par Prondzynski. Ils voulurent alors connaître les bases sur lesquelles Krukowiecki traitait, déclarant qu'ils ne sanctionneraient rien de ce qui pouvait porter atteinte à l'honneur de la nation polonaise. La diète fit aussitôt connaître au président du gouvernement, par le maréchal Ostrowski, que les députés, rassemblés au palais du gouvernement, lui demandaient communication du traité qu'il allait conclure. Krukowiecki prétexta de ne pas en avoir gardé de copie, et se refusa à aller lui-même instruire la diète de ce qu'il faisait, conformément aux pouvoirs qu'il croyait tenir de la nation.

Cette réponse irrita tellement les députés, qu'ils se décidèrent aussitôt à redemander au président la démission offerte par lui le matin. Nul doute que, si la diète eût connu alors la lettre de Krukowiecki à l'empereur, elle ne l'eût immédiatement destitué et mis en jugement.

En ce même moment le vieux généralissime Malakowski arrivait au palais de la diète couvert de sueur, de poussière, et noirci par la fumée de la poudre. Il annonce qu'on se bat toujours dans les faubourgs; que si Varsovie veut se défendre derrière ses remparts, rien n'est encore désespéré; qu'Uminski, Dembinski, Rybinski sont décidés à s'ensevelir sous les ruines de la capitale : il conjure les membres de la diète de n'écouter aucune transaction, et de mourir, s'il le fallait, plutôt que de déshonorer le nom polonais. On annonce même un succès du côté où se trouve Uminski. Tous les membres se lèvent et jurent de mourir. Tous sont en frac, tous sont armés; ils veulent aller sur les remparts.

Mais Krukowiecki, après avoir remis la démission que le maréchal de la diète lui avait demandée de nouveau, était monté à cheval avec tout son état-major, et se trouvait en ce moment-là autour du palais des députés, dont il avait fait fermer les grilles. Une vive discussion s'engagea entre ce général et le maréchal Ostrowski; plusieurs nonces apostrophèrent vivement l'ex-président, qui ne trouva rien de mieux à faire que de s'en aller à Praga. Un instant après, la diète nommait par acclamation Bonaventure Niémoïoski président du gouvernement national.

La nuit, qui était survenue, avait pu seule mettre fin au combat que se livraient encore dans les faubourgs, souvent corps à corps, les soldats polonais et les soldats russes. L'armée polonaise avait perdu beaucoup de ses braves sans que son admirable courage se fût démenti un seul instant : livrée à elle-même ou dirigée par un chef indomptable, elle eût pu encore sauver la patrie, car les Russes avaient fait des pertes énormes (1); et un troisième combat, soutenu sur les remparts ou même dans les rues, eût pu avoir pour eux des suites désastreuses, surtout si Ramorino fût enfin arrivé sur la Vistule. *Il ne fallait donc* qu'un chef qui inspirât de la confiance aux soldats pour renouveler les prodiges de Gironne et de Saragosse.

Mais les habitants riches, et principalement les commerçants et trafiquants juifs ou allemands, désiraient la fin de la lutte, à quelque prix que ce fût; les hommes du peuple, les démocrates des sociétés patriotiques, les ouvriers des faubourgs auraient bien secondé les troupes derrière les remparts ou dans les rues, mais il n'était plus temps de leur donner des armes.

Ainsi tout concourait à rendre vaine la détermination du généralissime et des membres énergiques de la diète.

Et pourtant Paskéwitsch, que ses pertes effrayaient, attendait avec anxiété les résultats des négociations entamées avec Krukowiecki. Il venait encore de renvoyer à Varsovie son major-général Berg avec Prondzynski, pour conclure enfin la capitulation qu'il considérait

(1) Il résulte d'un état officiel, publié après la campagne, que la guerre de Pologne a coûté à la Russie, soit sur les champs de bataille, soit dans les hôpitaux, soit par l'effet du choléra, cent quatre-vingt mille hommes. Dans cet état, la prise de Varsovie figure pour trente-six mille six cent quarante hommes. La Russie était épuisée : elle dut ordonner aussitôt après un recrutement extraordinaire de quatre individus sur cinq cents.

déjà comme convenue par la lettre de Krukowiecki à l'empereur Nicolas.

Quand le général Berg fut rendu au palais du gouvernement, après avoir traversé les faubourgs de Czysto et de Wola en flammes et les barricades élevées dans les carrefours, il fut très étonné d'apprendre que Krukowiecki n'était plus rien, qu'il s'était éloigné, et que la diète l'avait remplacé par le président Niémoïowski. Les dispositions dans lesquelles il trouva l'état-major et les nonces l'étonnèrent. En effet, les nonces s'étaient mis en frac et ils avaient le sabre au côté; ce qui annonçait une détermination extrême de la part des chefs polonais.

Mais en diplomate habile, Berg commença par se plaindre des lenteurs qu'éprouvaient les négociations, et déclara que si elles n'étaient pas conclues immédiatement, l'assaut des remparts et du centre de la ville aurait lieu dès quatre heures du matin. Le nouveau président Niémoïowski et les généraux Malakowski, Rybinski, Dembinski et plusieurs autres dirent alors au général Berg qu'ils étaient prêts à traiter de la capitulation de Varsovie. Berg, s'apercevant qu'il s'agissait d'autre chose que de la soumission, déclara que ses pouvoirs ne lui permettaient de traiter qu'avec Krukowiecki, parce que la lettre du maréchal Paskéwitsch dont il était porteur lui était adressée personnellement, comme ayant été chargé des pouvoirs nécessaires.

Deux heures se passèrent dans un entretien sans résultat, pendant lequel le général Berg fit prévenir le maréchal de ce qui se passait à Varsovie. Ne voyant pas arriver Krukowiecki, et ne voulant pas traiter avec d'autres que ce général, Berg déclara de nouveau que, s'il ne rapportait pas au maréchal un traité définitif, l'assaut serait donné à la pointe du jour.

Il était alors deux heures : déjà des corps de troupes polonaises, sur la nouvelle répandue d'une capitulation, se dirigeaient vers le pont de la Vistule : il était à craindre que le découragement occasionné par ces bruits n'amenât un désastre; Malakowski se décida à envoyer chercher Krukowiecki. En même temps le généralissime écrivit au maréchal Paskewitsch pour l'informer de l'obstacle que l'absence de l'ancien président mettait à l'arrangement dont le général Berg sollicitait la prompte conclusion.

« Pour éviter l'effusion du sang, disait Malakowski au maréchal, et pour donner une preuve de ma loyauté, l'armée polonaise que je commande évacuera jusqu'à cinq heures du matin la ville de Varsovie, le pont sur la Vistule et Praga. L'armée impériale pourra, si vous l'ordonnez, faire son entrée aujourd'hui à cinq heures; et, en revanche de notre mouvement, nous croyons avec la plus ferme assurance, tous, généraux, officiers et soldats, et moi leur chef, que vous voudrez bien ordonner que l'occupation de Varsovie et de Praga se fasse de sorte à ne pas exposer les habitants de la ville aux suites désastreuses d'une occupation de vive force.... Je suis persuadé que, de votre côté, la liberté et la propriété des individus seront respectées; que les petits détachemens même, et les garnisons qui auraient pu être oubliées dans quelque ouvrage avancé, auront un libre passage pour suivre l'armée, de même que les effets de l'armée, à l'exception des munitions de guerre, pourront, comme les individus, quitter Varsovie et Praga dans l'espace de quarante-huit heures. »

Ce n'était pas là une soumission comme celle contenue dans la lettre que Krukowiecki avait adressée à l'empereur; c'était les bases d'une capitulation pour la place de Varsovie et celle de Praga, les seules auxquelles les députés de la nation polonaise pussent donner leur assentiment.

Cette lettre partie, Krukowiecki parut enfin avec le nouveau chef de l'état-major polonais, Lewinski, qui avait été envoyé à Praga à la recherche de ce général. Berg, qui sentait le besoin d'irriter l'ex-président contre ceux qui lui avaient arraché sa démission, courut à lui et lui demanda s'il était encore président du conseil, et s'il avait les pouvoirs de traiter. — « Je ne suis plus rien, général, s'écria Krukowiecki en jetant son bonnet par terre; je ne suis plus qu'un simple particulier; que me veut-on? » Et aussitôt il se répandit en invectives contre le maréchal de la diète, Ostrowski, contre le nouveau président Niemoïoswski et contre la diète, qui, dit-il, n'était qu'une réunion de fous. Une scène très vive eut lieu alors entre l'ex-président, Ostrowski, plusieurs autres nonces et le général Dembinski. Krukowiecki reprochait au maréchal de la diète d'avoir, par son exaltation, nourri ce qu'il appelait le coupable orgueil de la nation. Il voulait même faire arrêter Ostrowski; mais celui-ci, avec le courage civil dont il avait donné tant de preuves, lui répondit froidement qu'il se trouverait toujours en sûreté au milieu des Polonais. Le général Dembinski, que la conduite de Krukowiecki indignait, s'écria qu'il ne souffrirait pas que le maréchal de la diète, l'homme qui avait la confiance de la nation, fût offensé par qui que ce fût. « Qu'il signe donc avec moi, criait

Krukowiecki, et qu'il m'autorise à conclure au nom de la diète. »—« Quand il y aurait ici cent mille baïonnettes moscovites, lui répondit Ostrowski, je ne m'écarterais pas de mes devoirs. »

Quelques instants après, Ostrowski, marchant à la tête de la plupart des nonces, traversait tristement la rue de Bednar au milieu des soldats polonais, qui escortaient en silence les représentants de la patrie en deuil : arrivés sur la rive droite de la Vistule, les nonces se retournèrent, adressèrent un dernier adieu à Varsovie, et prirent la route de Modlin, en répétant le mot désolant de Kosciusko : *finis Poloniæ !*

Cependant Krukowiecki, soit qu'il lui répugnât de signer ce que le général russe exigeait de lui, soit, comme il l'a dit lui-même, qu'il ne se crût pas les pouvoirs nécessaires, ne voulut plus traiter avec le général Berg : il se borna à prier ce général d'intercéder auprès du grand-duc Michel pour qu'il prît sous sa protection la ville et les habitants de Varsovie. Puis il monta à cheval avec un seul aide-de-camp et se dirigea vers Praga.

Mais déjà le bruit de ce qu'on appelait sa trahison circulait dans Varsovie et dans l'armée polonaise. Reconnu au moment où il allait traverser le pont, il fut arrêté par un détachement de soldats qui le menacèrent de faire feu sur lui s'il s'obstinait à passer de l'autre côté du fleuve. Croyant que ces troupes étaient ivres, ou que leur conduite envers leur ancien général était l'effet de quelque malentendu, Krukowiecki envoya son aide-de-camp au général Uminski, déjà campé sur la rive droite. Uminski répondit à l'aide-de-camp que si Krukowiecki traversait la Vistule, il le ferait aussitôt fusiller, ne voulant pas souffrir des traîtres dans l'armée polonaise. Quelle leçon pour ce vieux général ! Désolé, humilié, Krukowiecki rentra à Varsovie. On lui supposa même un instant l'idée de se laver du soupçon qui l'avait si cruellement atteint en renouvelant le désastre de Moscou ; on le surveilla, et bientôt il alla cacher dans la retraite le chagrin d'avoir accéléré la ruine de la Pologne.

Pendant que Krukowiecki se dérobait par la fuite à la honteuse soumission que les Russes avaient exigée de ce général, d'autres chefs polonais, parmi lesquels étaient encore le généralissime Malakowski et le colonel Zielinski, dernier vice-président du gouvernement, discutaient avec le général Berg la convention militaire qui devait livrer aux Russes Varsovie et Praga, sans autre compensation qu'un armistice de deux jours pour l'évacuation de l'armée polonaise et de ses effets.

Quelques heures après, le généralissime Malakowski écrivait au maréchal Paskewitsch qu'il se rendait dans le palatinat de Plock; il recommandait à sa bienveillance le corps des invalides et les vétérans restés à Varsovie. Paskewitsch fit son entrée dans la capitale de la Pologne le même jour, marchant à la droite du grand-duc Michel. La garde nationale, dit une relation officielle, se porta au devant du généralissime russe et lui présenta le sel et le pain : *L'ordre régnait à Varsovie !...*

Nous pourrions terminer ici la relation des événements dont la Pologne fut le théâtre jusqu'à l'époque de la prise de Varsovie ; mais il nous reste à faire connaître les derniers efforts de l'armée héroïque dont l'intrépidité, la constance et le patriotisme ont laissé de si nobles et de si touchants souvenirs dans l'esprit de tous les peuples; il nous reste à parler de l'exil volontaire de l'élite de cette nation.

Le 8 septembre au soir, le généralissime polonais Malakowski écrivait encore au maréchal Paskewitsch, en date de Jablona :

« Conformément à ce dont nous sommes convenus, j'ai l'honneur d'annoncer à V. Ex. que le corps de Ramorino a reçu l'ordre de se rendre par Kamienczyki dans le palatinat de Plock : il passera à Kamienczyki le 10 du courant.... Ce corps ramassera, en route, tous nos détachements qui se trouvent dans les environs. Le détachement du lieutenant-colonel Zaliwski, qui est au delà de Karczew, a également reçu l'ordre de se porter de suite dans le palatinat de Plock. »

Ainsi l'armée polonaise se retirait militairement, sous la foi d'une capitulation et de conventions formelles. Cela résultait, même à défaut de traité, du rapport fait au maréchal Paskewitsch par le major-général Berg, dans lequel il disait : « J'ai obtenu la reddition complète et entière de la capitale, du pont de la Vistule et de Praga, avec ses pièces de siége et ses munitions de guerre. » Mais le maréchal russe, craignant que l'insurrection de la Pologne ne ressuscitât encore et n'obligeât la Russie à faire une nouvelle campagne, s'empressa de déclarer que, lorsqu'il avait consenti à la retraite de l'armée polonaise sur Plock, il l'avait considérée comme ayant fait sa soumission et devant se rendre dans cette ville pour y attendre le bon plaisir de l'empereur de Russie.

C'était violer effrontément les conditions que les Polonais avaient mises à leur éloignement de Varsovie; c'était abuser lâchement du droit de la force. Les Russes ne craignirent pas les reproches de l'histoire : ils commencèrent par retenir tous les effets et bagages que l'armée polo-

naise avait laissés derrière elle ; puis, s'emparant aussitôt du pont sur la Vistule et de Praga, ils menacèrent le corps du général Ramorino de lui couper la route de Plock, tracée dans l'itinéraire arrêté avec le général Berg ; ils forcèrent ainsi Ramorino à renoncer à sa réunion avec l'armée qui avait défendu Varsovie et à se rejeter dans la Podolie, où, après avoir lutté quelque temps, avec Rozycki, contre les corps russes de Rosen et de Rudiger, et se trouvant cerné, ce général se vit dans la nécessité de déposer les armes sur les frontières de la Gallicie. Ce fut au milieu des soldats de Rozycki que l'on vit reparaître l'ancien généralissime Skrzynecki comme simple soldat ; il voulut effacer honorablement ses fautes militaires en tirant le dernier coup de fusil contre les Russes.

Quant à l'armée de Varsovie, au milieu de laquelle marchaient, à pied, la plupart des nonces et tous les hommes que leur dévouement à la cause de l'indépendance et de la liberté avait compromis, c'est-à-dire l'élite de la noblesse et de la nation polonaise ; quant à cette armée si dévouée, elle s'arrêta d'abord à Modlin, où elle reçut une nouvelle organisation. Le commandement en chef fut confié à Rybinski, l'un des généraux du parti démocratique. Le gouvernement national polonais se reconstitua lui-même à Zakroczyn, et les débris des armées de la Pologne, encore forts, sur ce point, de plus de vingt cinq mille hommes et de cent quarante pièces de campagne, se disposèrent à disputer le terrain aux Russes.

Mais le major-général Berg offrit aux Polonais un armistice ; il leur fit des promesses, leur donna des espérances, les amusa enfin par des négociations jusqu'à ce que les Russes pussent fondre sur eux. Dès qu'il apprend le désarmement de Ramorino, Paskewitsch, qui craignait encore la jonction de ce général avec Rybinski, par Kalisk, rompt brusquement les négociations, et exige une soumission absolue. Alors les Polonais, ne prenant conseil que de leur désespoir, jettent un pont sur la Vistule, et, après avoir laissé une forte garnison à Modlin, ils se mettent en marche, le 20 septembre, ayant encore environ vingt mille hommes et quatre-vingt-quinze canons, pour continuer la lutte du patriotisme. La diète et le gouvernement national suivent l'armée, et presque tous les jeunes députés servent comme volontaires.

Ce fut un spectacle déchirant que celui des nobles représentants du peuple polonais suivant à pied l'armée dont ils sont résignés à partager les fatigues, les dangers et les privations.

Déjà les colonnes russes attendent les Polonais au passage du fleuve ; elles occupent tous les débouchés, et Rybinski, cerné de toutes parts, se décide enfin à se jeter en Prusse pour ne pas livrer à la *clémence* de Nicolas les pères de la nation polonaise, qu'il entoure de sa sollicitude.

« Le moment décisif est arrivé ! s'écrie le général des phalanges slaves ; l'ennemi nous a proposé des *conditions humiliantes :* il ne nous reste plus qu'à sauver notre honneur en les rejetant, et à franchir les frontières des États du roi de Prusse pour y chercher un asile. Dans la situation où nous nous trouvons, prolonger la lutte serait appeler de grandes calamités sur la Pologne. Nous déposerons donc les armes que nous avons prises pour la cause sacrée de l'indépendance et de notre patrie, protestant contre la violence et l'arbitraire dont nous sommes victimes jusqu'à ce que l'Europe, *sous la protection de laquelle nous nous plaçons,* prononce sur notre sort et sur celui de notre pays.

« Si nos prières ne sont pas écoutées, si la justice nous est refusée, si les rois nous repoussent, le Tout-Puissant nous vengera ; *et la pierre qui recouvrira la tombe de la Pologne ensevelira l'indépendance des nations demeurées indifférentes à nos malheurs !* Notre sang versé dans de nombreuses batailles, la persévérance et le patriotisme dont nous avons donné des exemples, seront un sujet d'admiration et d'imitation pour l'histoire et la postérité.

« Soldats ! allons où le devoir nous appelle ! Nous sacrifierons tout, excepté notre gloire qu'aucune force humaine ne peut nous ravir ; et nous attendrons notre sort avec cette tranquillité d'âme que donne la conscience d'avoir bien mérité de son pays.

« Au bivouac, près Rypin.

« RYBINSKI. »

Ainsi, plus de quarante mille Polonais, généraux, députés, officiers, gens de lettres, soldats, ouvriers, s'expatrient volontairement plutôt que de se soumettre au tyran de leur pays ; quarante mille Polonais vont de nouveau chercher sur une terre étrangère la liberté pour laquelle ils ont versé leur sang sur tant de champs de bataille. N'ayant pu mourir, les armes à la main, pour leur patrie, ils veulent au moins mourir en hommes libres.

CHAPITRE XLVI.

Situation de la France au moment de la chute de la Pologne. — Alarmes du pays. — Précautions militaires pour la séance du 19 septembre. — Interpellations solennelles adressées aux ministres par M. Mauguin — Il passe en revue les fautes du gouvernement. — M. Sébastiani essaie de repondre. — Ses aveux. — Casimir Périer attaque M. Mauguin. — Les débats dégénèrent en querelles personnelles. — Collision entre la force armée et le peuple — Plaintes des députés. — Opinion du général Lamarque, de M. Thiers, du général Lafayette, de M. Guizot. — Réplique de MM. Casimir Périer et Mauguin. — Ordre du jour motivé proposé par M. Ganneron. — Vive opposition qu'il rencontre. — Il est adopté. — Le ministère Périer est définitivement imposé à la France.

Un an s'était à peine écoulé depuis le réveil de la grande nation, et déjà il ne restait plus de traces de l'immense et salutaire secousse imprimée au monde par la révolution de juillet. Reniant son origine, abandonnant les principes auxquels il devait son existence, le gouvernement établi en France par les contre-révolutionnaires avait successivement laissé étouffer les révolutions de la Belgique, de l'Italie et de la Pologne, en permettant aux ennemis de la liberté d'intervenir de toutes les manières dans les affaires intérieures des peuples qui avaient voulu imiter les Français.

Les résultats de la politique égoïste et couarde suivie par les divers ministères de Louis-Philippe étaient déplorables : tout avait été sacrifié à l'intérêt dynastique. La France de juillet, si grande, si forte, si unie, était, sous tous les rapports, retombée au même degré d'humilité où l'avait placée la restauration. Tous les peuples émus l'avaient saluée avec respect et admiration au sortir de sa dernière lutte avec les Bourbons ; les rois étaient frappés de terreur, et pas un n'eût osé manifester ses mauvaises intentions.

Combien les situations respectives étaient changées !

Au moment de la chute de Varsovie, le gouvernement français n'avait plus un seul allié. Les patriotes espagnols et ceux de l'Italie l'accusaient du triste succès de leur élan vers la liberté ; les Belges, qui s'étaient levés au cri de *vive la France!* étaient graduellement arrivés à nous détester ; les Polonais attribuaient leurs malheurs non seulement au lâche abandon dans lequel le gouvernement français les avait laissés, mais encore à ses funestes conseils (1). La Suisse, qui avait laissé éclater son enthousiasme pour la France de juillet, s'était bien refroidie ; la Saxe, la Bavière, la Germanie, si vivement électrisées par la révolution du peuple français, nous accusaient de n'avoir pas su *nous ménager un lendemain.* L'Autriche était successivement passée de l'effroi à la menace, et de la menace aux effets. La Prusse n'avait ajourné ses projets belliqueux contre le *foyer des troubles de l'Europe* que pour donner à la Russie le temps d'en finir avec les *rebelles* Polonais ; et, si l'empereur Nicolas n'avait pas poussé ses Cosaques vers le Rhin, la France le devait beaucoup plus aux pertes énormes que les armées russes avaient faites en Pologne, qu'aux humbles paroles portées par ses ambassadeurs au pied du trône du czar.

La Pologne vaincue malgré le courage de ses nobles enfants, et les rois rassurés sur les suites de la révolution de juillet, n'était-il pas à craindre que la haine qu'ils portaient tous au peuple des barricades, au peuple qui avait chassé le préposé de la Sainte-Alliance, ne se manifestât librement, et qu'une nouvelle ligue liberticide ne vînt se venger sur la France des angoisses et des terreurs dont elle avait frappé les despotes ?

C'était là la crainte qui tourmentait les patriotes français de toutes les nuances, et qu'exprimaient journellement, avec plus ou moins de vivacité, tous les organes de l'opinion publique, depuis le *Constitutionnel* et le *journal du Commerce*, représentant l'*opposition dynastique* modérée, jusqu'à la *Révolution* et la *Tribune*.

On comprend donc que l'opinion patriotique se soit montrée alarmée, et qu'elle ait profité des malheurs de la Pologne pour demander au gouvernement un compte sévère de l'usage qu'il avait fait du pouvoir. C'est dans ce but que MM. Mauguin et Laurence avaient solennellement annoncé qu'ils adresseraient, dans la séance du 19 septembre, des interpellations au ministère.

Cette séance, sur laquelle se fixaient les regards de la France, s'ouvrit enfin au moment où Paris était encore ému par les manifestations du peuple de la capitale en faveur de la Pologne et par les troubles graves, les collisions funestes que ces manifestations avaient amenés.

Fidèle à sa tactique, le pouvoir ordonna une grande réunion de forces autour de la chambre des députés. Les jardins du palais Bourbon furent remplis de troupes de ligne ; la garde municipale stationnait sur la place du palais, et un régiment de cuirassiers était en bataille en avant

(1) « Pour nous assurer l'appui des cabinets, disait le ministre des affaires étrangères de la Pologne, nous n'avons pas tiré parti de toutes les ressources extérieures et intérieures qui s'offraient à nous. En ces derniers temps, sans les promesses des cabinets (faisant allusion à la France), nous aurions peut-être frappé un coup décisif ; mais en nous a demandé deux mois d'existence, nous crûmes qu'il fallait temporiser, ne rien donner au hasard, et nous nous persuadons aujourd'hui (15 août) qu'il n'y a que le hasard seul qui puisse nous sauver. »

du pont de la Concorde. On remarqua que la garde nationale qui avait été appelée était très peu nombreuse. Enfin plusieurs commissaires de police, décorés de leur écharpe, se montraient dans les rangs des soldats.

C'était vouloir attirer bien des curieux près du lieu où allaient se discuter de si grands intérêts; c'était le moyen de faire former des rassemblements, et d'autoriser les ministres à parler d'émeutes. La séance n'était pas encore commencée que déjà les cuirassiers avaient chargé la foule; il y avait eu des personnes renversées et d'autres arrêtées.

M. Mauguin monta enfin à la tribune, et, au milieu d'un silence solennel, il adressa aux ministres, sur les affaires de l'extérieur, les interpellations qu'il avait annoncées.

Il annonça d'abord qu'il ne venait plus demander la guerre, comme il l'avait fait dans la dernière session; il montra que les circonstances étaient bien changées : « Nous avions alors des alliés à soutenir, à défendre, et l'offensive pouvait présenter pour la France des avantages; aujourd'hui, dit-il, nous sommes seuls en Europe, seuls et réduits à nos propres forces; il ne doit donc plus être question de prendre l'attaque. »

Et, après avoir annoncé qu'il serait obligé de se borner à examiner la conduite du ministère dans les grandes questions soulevées, à l'extérieur, par la révolution de juillet, il demandait si les ministres avaient agi, à l'égard de la Pologne, comme ils le devaient pour la soutenir, pour la sauver, et si la chute de Varsovie ne devait pas être attribuée à la négligence ou à une politique funeste.

« Toutes les fois qu'il s'est agi de la Pologne, disait M. Mauguin, le ministère n'a pas manqué de dire : — « Prendre la défense de la Pologne c'est vouloir la guerre générale; quatre cents lieues nous séparent : que voulez-vous faire? » —

« Ce que vous deviez faire! s'écriait l'orateur : vous aviez pour aider l'héroïque Pologne, pour la sauver, plusieurs moyens : d'abord la reconnaissance, qui aurait doublé son courage, et lui aurait ouvert, à travers la Prusse, des communications avec le reste de l'Europe. Vous pouviez proposer votre médiation et intervenir entre la Russie et la Pologne; vous pouviez lui faire passer des armes et des subsides. N'aviez-vous pas les mers, quand une partie des provinces russes étaient livrées à l'insurrection? L'apparition d'une flotte française dans la Baltique n'aurait-elle pas doublé les forces des Polonais?.... Pourquoi ces signes d'incrédulité?... Quelles ont été les causes qui ont amené la chute de Varsovie? Ne sont-ce pas les secours donnés par la Prusse qui ont permis à la Russie d'asseoir son armée sur la frontière prussienne? ne sont-ce pas ces secours en armes et en approvisionnements qui ont soutenu les Russes, qui leur ont permis de rester pour attaquer Varsovie? ne sont-ce pas ces secours de toute espèce qui sont cause que l'armée russe n'a pas été forcée de fuir honteusement?

« Vous deviez demander compte à la Prusse de sa neutralité perfide, lui dire de respecter les droits des nations : elle avait proclamé une prétendue neutralité; elle devait la respecter.

« Quel eût été l'effet de ce langage? Aurait-il par hasard excité une guerre générale dont vous ne voulez pas?... Mais ce langage, vous l'avez tenu à la Prusse elle-même lorsqu'il fut question de la Belgique : vous lui avez déclaré que vous ne souffririez pas l'intervention des bataillons prussiens; et la Belgique a été respectée; et la Prusse n'a point fait la guerre; et la seule fois que vous ayez tenu le langage d'une grande nation, il a été suivi de succès. Si le même langage eût été tenu pour la Pologne, n'en doutez pas, il aurait été suivi des mêmes effets......... Au lieu de comprendre ce que l'intérêt de la France exigeait, vous avez, dès le principe, manifesté la résolution de laisser périr la Pologne, de l'abandonner à son sort....

« Et, en effet, vous avez refusé à la Pologne des hommes, de l'argent, et même la garantie d'un emprunt. On lui a dit : « Ne comptez pas sur nous; » et, quand enfin les sympathies de la France et les victoires des Polonais vous ont forcés à vous occuper de cette héroïque nation, vous n'avez su que lui manifester un intérêt funeste. Vous avez compromis le courage des Polonais; vous les avez empêchés de sauver leur patrie. Vous leur avez annoncé que le mois de juillet serait celui de la reconnaissance de leur nationalité par tous les cabinets de l'Europe; vous leur avez dit de ne pas compromettre leur sort dans une bataille générale, d'attendre, de ménager leurs forces. Et la Pologne, croyant aux promesses de notre diplomatie, s'abandonne elle-même, et on laisse à l'armée russe le temps de passer la Vistule! Varsovie est cernée; elle est assaillie, et, comme on l'avait prédit, les Polonais meurent! Varsovie succombe!....... Et maintenant on dit : *L'ordre règne à Varsovie!!!* » — « C'est une infamie dont il faut laver la France, s'écrient plusieurs membres de l'opposition; c'est la plus grande indignité qu'on nous ait fait entendre! » —

« Ce sont vos promesses, continue Mauguin, au milieu de l'agitation produite par ces paroles, c'est vous qui les avez empêchés de saisir

la victoire; c'est vous qui les avez désarmés devant l'ennemi; et ils pourraient vous accuser de leur défaite. Ah! du moins, Messieurs, ils n'en accusent point la France, ce n'est point elle qui fut coupable! » — « Non, elle ne l'est pas! s'écrie l'opposition tout entière. » —

« Ministres du roi des Français, reprend M. Mauguin, vous avez à rendre compte à la France et à la postérité de ce que vous avez fait envers les malheureux Polonais!

« Ministres, vous avez aussi à nous dire pourquoi vous n'avez point fait cesser les hostilités de la Prusse......

« Maintenant, poursuivait M. Mauguin au milieu des vives interpellations que l'opposition adressait aux ministres cloués sur leur banc; maintenant, vous allez nous dire ce que vous voulez faire pour sauver les restes de la nation polonaise de la clémence des vainqueurs. » — « Des lâchetés, s'écrie une voix. » —

Abordant ensuite les affaires de la Belgique, M. Mauguin démontrait que la politique suivie à cet égard par le ministère n'avait été pas moins funeste à la France que celle qui avait laissé périr la Pologne. Rappelant que le mouvement de la Belgique, inspiré par un sentiment tout français, l'orateur examinait le parti qu'on en avait tiré.

« Dès le principe, le ministère, disait-il, a déclaré que jamais la réunion de la Belgique à la France ne pourrait s'opérer.....

« La réunion rejetée, parce qu'on eut peur de la guerre générale, il fallait constituer la Belgique en état indépendant : elle voulait prendre une forme démocratique, on l'en empêcha; on avait peur de la république.

« La Belgique, ayant admis la royauté, voulut se donner un prince du sang qui avait régné sur la France et sur elle-même : on repoussa le duc de Leuchtemberg; on avait peur de l'empire.

« La Belgique élut le prince de Nemours, nomination faite sur la demande de notre diplomatie : on refusa; on avait peur de la guerre.

« Ainsi, par peur de la république, de l'empire, de la guerre ou de l'Angleterre, ayant épuisé toutes les combinaisons qui auraient convenu à la Belgique et à la France, on finit par prendre un prince de la maison d'Angleterre.

« Dans cette position, continuait l'orateur, est survenue l'invasion de la Hollande, invasion *imprévue* par nos ministres. Ils sont venus nous dire : — Nos troupes entrent en Belgique, elles n'en sortiront que quand il n'y aura plus de danger à craindre et que tout sera rentré dans l'ordre. — Qu'arrive-t-il? A peine l'entrée de nos troupes dans la Belgique est-elle annoncée, que l'orgueil britannique est soulevé : l'aristocratie britannique se révolte : on demande pourquoi nous osons prêter notre secours à la Belgique, pourquoi un seul de nos soldats a posé le pied sur le sol de ce pays! Que faire pour éviter les remontrances de l'Angleterre? On se fait écrire une lettre par laquelle le roi Léopold demande de laisser encore douze mille hommes en Belgique... (Ici les centres murmurent et les ministres rient). J'aime à voir le sourire sur les figures de messieurs les ministres, reprend M. Mauguin, mais ils se rappellent sans doute que ce que j'avance ici a été avancé, sans être démenti, à la tribune anglaise par l'ancien généralissime de l'armée : le duc de Wellington a dit qu'on avait demandé la lettre dont je parle, et il a ajouté que le subterfuge serait mauvais *s'il* ne fallait pas, malgré la lettre, laisser nos soldats en Belgique. »

Comme il était impossible de démentir ce que M. Mauguin venait de faire connaître, les ministres gardèrent le silence, au milieu de la sensation profonde, de l'agitation que les assertions de l'orateur venaient de produire dans la Chambre et jusque dans les tribunes.

« Enfin la lettre du roi Léopold parvint à notre cabinet, continue M. Mauguin après une assez longue interruption mêlée d'exclamations : aussitôt nous annonçons dans le *Moniteur* que nous laisserons douze mille hommes en Belgique. En conséquence, un camp est formé, et l'on s'occupe de faire passer à nos troupes la mauvaise saison qui s'avance.

« Mais l'orgueil britannique était encore là. A la conférence, de nouveaux protocoles; à la tribune anglaise, les voix de l'opposition firent entendre de nouveaux murmures. Qu'avons-nous fait? Nous avons fait retirer nos troupes. Rappelez-vous ce qui s'est passé au sujet de l'évacuation de l'Italie et de la non-démolition des forteresses belges : toutes les assertions de notre ministère ont été le sujet des réclamations de la diplomatie, et nous avons acquis nous-mêmes la triste certitude que la France ne peut plus compter sur la parole de ses ministres. »

Il était difficile d'interpeller, d'accuser le ministère avec plus de force, de logique et de faits : aussi la Chambre paraissait-elle vivement préoccupée du rôle que l'on avait assigné à la France partout où elle s'était mise en évidence.

M. Mauguin n'avait pas fini : il lui restait à prouver que la politique suivie par le gouvernement avait non seulement porté atteinte à l'honneur, à la dignité de la France, mais encore qu'elle aurait pour résultat de compro-

mettre sa sûreté dans un avenir qui pouvait être très prochain. Il crut donc devoir entrer dans des considérations sur la situation où le ministère avait placé la France de juillet.

« Aucune des questions qui ont agité l'Europe n'est résolue, poursuivait-il : voici la question polonaise qui s'élève, et la question belge est loin d'être terminée. La Hollande ne se prépare-t-elle pas à reprendre les hostilités le 10 octobre ?

« Pourquoi n'avez-vous pas préparé vos forces ? s'écriait l'orateur en s'adressant aux ministres. Etes-vous donc si tranquilles, si rassurés ? Peut-être avez-vous longtemps caché son état à la France ; je l'ai compris. Mais il arrive un jour où il faut tout dire : cet instant est arrivé.

« Vous comptez sur les bonnes intentions des puissances ; et pourtant, qui de vous ne s'est pas demandé pourquoi la Hollande seule commençait la guerre, quand elle devait savoir que nous défendrions la Belgique ? Croyez que la Hollande savait qui devait la seconder.....

« Aujourd'hui nous ne devons plus croire que les puissances veuillent nous attaquer. Mais ne croyez pas non plus qu'elles aient pour nous des intentions favorables.....

« Je ne demande pas la guerre, concluait sur ce point l'antagoniste du ministère Périer ; je ne vous demande que sécurité pour le pays : je demande instamment que nos forces militaires soient prêtes ; je vous demande une prompte organisation des gardes nationales mobiles. Je le déclare, si le ministère ne présente pas promptement un projet à cet égard, ajoutait M. Mauguin, je le présenterai moi-même ; car il faut que l'expérience nous éclaire. Il est temps que le gouvernement ouvre les yeux, il est temps qu'il veille ; autrement, il manquerait à ses devoirs, et c'est du haut de cette tribune qu'il faudrait les lui rappeler. »

Les interpellations de M. Mauguin avaient été vives, pressantes ; il avait longtemps tenu les ministres, et principalement ceux de l'intérieur et des affaires étrangères, sur la sellette : il avait dévoilé des faits graves ; en un mot, il avait présenté la situation où le système du gouvernement plaçait la France sous un point de vue propre à faire partager ses appréhensions, ses craintes par tous les membres qui voulaient réfléchir sur les fautes commises. Il paraissait difficile que les ministres pussent répondre catégoriquement ; aussi le ministère ne s'attacha-t-il qu'à éluder les questions brûlantes que le tribun populaire venait d'agiter.

M. Sébastiani fut le seul des ministres qui essaya de suivre l'orateur sur le terrain où M. Mauguin avait voulu l'attirer : il le fit avec cet aplomb et cette confiance en lui-même qui ne l'abandonnaient jamais.

Il commença par déclarer magistralement que la révolution de juillet avait produit un grand effet en Europe, mais que partout elle n'avait pas trouvé les mêmes sympathies, et qu'elle avait été accueillie en Russie avec une extrême défaveur ; ce dont personne n'avait jamais douté.

« Les premiers actes, dit le ministre des affaires étrangères en rappelant ce qui s'était passé en Russie, se ressentirent des premières impressions. Bientôt après, la révolution de Belgique eut lieu : elle produisit à Saint-Pétersbourg une vive impression. Cette cour vit le système élevé contre nous s'écrouler, le royaume des Pays-Bas se scinder, et avec lui la force qui avait été créée contre la France.

« Ce fait, ajoutait M. Sébastiani, rappelle une époque funeste, qui ne se représentera plus, *si la France est sage........* »

A ces mots, le ministre est interrompu par les exclamations des deux côtés de la Chambre, qui se récrient contre un pareil langage.

« La Russie, reprend sans s'étonner le ministre des affaires étrangères, fut donc vivement émue, car des intérêts de famille venaient se joindre aux intérêts généraux dans l'esprit du czar. Bientôt le roi de Hollande réclama l'appui de la Russie. L'empereur répondit qu'il désirait lui prêter appui, mais qu'il ne pouvait le faire qu'avec le concours et l'accord des autres puissances. Le cabinet de Saint-Pétersbourg sentit que sa puissance était intéressée dans ces graves événements. Presque toutes ses armées étaient étendues sur les frontières de la Turquie : il se hâta de les rassembler sur la partie occidentale de ses états.

« Le gouvernement français fut bientôt instruit de ces mouvements ; il adressa aussitôt l'ordre à son envoyé de Saint-Pétersbourg de déclarer au cabinet russe que si quelque partie de ses troupes entrait sur le territoire allemand, la France ne prendrait conseil que de ses intérêts et de sa dignité. »

Ainsi, le ministre des affaires étrangères avouait alors ce qu'il n'avait cessé de nier jusqu'à ce moment, ce que tout le monde savait, ce que le général Lafayette avait démontré les preuves irrécusables en main, à savoir que l'empereur de Russie n'avait rassemblé ses troupes vers l'occident que pour recommencer la ligue contre la France. Ce qui l'empêcha d'exécuter sa pensée, ce ne furent, de l'aveu même du ministre de Louis-Philippe, ni les représen-

tations du gouvernement français, ni sa menace de ne prendre conseil que de sa dignité : ce fut l'insurrection polonaise, la guerre longue et meurtrière qu'il dut soutenir sur les bords de la Vistule, quand il croyait la faire sur le Rhin.

Cela reconnu officiellement, le ministre de Louis-Philippe demandait ce que la France pouvait faire pour un Etat méditerranéen, n'ayant ni montagnes, comme la Suisse, ni ports comme la Hollande, et ne possédant qu'une population de trois millions d'habitants, que devaient nécessairement écraser les quarante millions de Russes.

« Le gouvernement français, dit M. Sébastiani, fit des démarches à Saint-Pétersbourg : il y trouva un cabinet irrité contre la Pologne. Il fit comprendre à la Russie qu'il y avait là deux questions : l'une intérieure et personnelle à la Russie, et l'autre européenne. Le gouvernement français ajouta que les stipulations du congrès de Vienne avaient créé un royaume, et que ce royaume de création européenne devait exister. Des explications ont été demandées, elles sont nettes et précises; et, je dois le dire, elles ont été répétées aujourd'hui même de Saint-Pétersbourg et de Berlin. »

Ici le ministre des affaires étrangères lut quelques fragments d'une lettre officielle de Saint-Pétersbourg, dans laquelle on lui annonçait que la nationalité de la Pologne serait conservée.

« La France ne s'est pas arrêtée là : elle est intervenue encore à Saint-Pétersbourg pour offrir sa médiation.... Il a été décidé que des démarches seraient faites auprès de toutes les grandes puissances pour les appeler à concourir avec nous dans cette offre de médiation. Les puissances n'ont pas cru que le moment fût arrivé pour elles de se réunir : elles ont décliné notre offre. Que devions-nous faire ? s'écriait le ministre. Les forcer d'accepter, c'était la guerre....

« Au moment où nous offrîmes notre médiation, poursuivit-il, je prévins les envoyés polonais résidant à Paris de nos démarches à Saint-Pétersbourg, et je leur dis qu'ils devaient faciliter de tout leur pouvoir l'accomplissement de ce projet si utile à l'indépendance ou du moins à la nationalité polonaise.

« On a dit que nous avions promis que dans deux mois nous reconnaîtrions la Pologne : jamais nous ne l'avons dit, assurait le ministre. On a prétendu que nous avions conseillé de quitter le système de guerre offensive, et que par là les efforts de l'armée polonaise avaient été paralysés. Nous n'avons rien dit de semblable. »

Quant au reproche qu'on adressait au gouvernement de ne point avoir reconnu la Pologne indépendante, M. Sébastiani répondait que cette reconnaissance n'aurait pas empêché la chute de Varsovie, et que le gouvernement français se serait par là inutilement compromis. Il niait que l'on pût secourir la Pologne par mer, parce-que, disait-il, il n'y avait dans la Baltique aucun port polonais. Le ministre oubliait sans doute que les Lithuaniens avaient été les maîtres de Polangen, par où l'insurrection polonaise eût pu recevoir des secours d'armes et de munitions.

Abordant ensuite la question dont s'était emparé l'ambassadeur Guilleminot à Constantinople, M. Sébastiani déclarait que le système du gouvernement français étant celui de la paix, *il* n'avait pu voir qu'avec un extrême déplaisir que cet ambassadeur se fût écarté de ses instructions en conviant la Turquie à prendre les armes et à venger ses affronts. « La Turquie elle-même, ajouta le ministre, fut effrayée d'une telle communication; elle *remit à toutes les* puissances la note de notre ambassadeur, qui avait eu le tort de parler à un *cadavre*.......

« Mais, nous dit-on, vous deviez au moins forcer la Prusse à rester dans un état de neutralité réelle, et non pas dans une neutralité mensongère. Il fallait la forcer à laisser passer les secours d'argent et d'armes que vous vouliez donner aux Polonais. Messieurs, répondait le ministre, c'est toujours la guerre qu'on nous demande, et pour quel motif? Pour des envois d'armes et d'argent, pour des exigences que ne supporte jamais un Etat indépendant.

« Dans la situation où se trouve la Pologne, qu'avons-nous pu faire ? Prévoir même des malheurs? Vous venez de le voir nous les avions prévus; veiller sur sa nationalité? nous y avons veillé; nous en avons l'assurance; elle nous a été communiquée. »

C'est ainsi que le ministre de Louis-Philippe crut avoir répondu aux pressantes interpellations de M. Mauguin et aux graves reproches que l'opposition tout entière adressait au gouvernement pour sa conduite à l'égard de l'héroïque et malheureuse Pologne.

Le ministre ne fut guère plus heureux en abordant la question belge, parce que les faits étaient là. L'opposition reconnaissait que le gouvernement français avait empêché les Prussiens de se mêler des affaires de la Belgique; elle lui savait gré d'avoir d'abord tenu à la Prusse un langage digne de la France; mais que de fautes le ministère n'avait-il pas commises depuis? Aussi, quels pitoyables raisonne-

ments que ceux par lesquels le ministre chercha à les pallier!

Arrivant enfin à l'entrée et à la sortie des troupes françaises de la Belgique, M. Sébastiani disait que l'armistice conclu et garanti par toutes les puissances avait rendu la présence de nos soldats inutile en Belgique; que la question de l'entrée ayant été une question de bonne foi, la bonne foi devait nous en faire sortir. Mais, ajoutait-il, nous avons formellement déclaré que, si les Hollandais faisaient une nouvelle tentative sur la Belgique, une nouvelle entrée de troupes françaises aurait lieu aussitôt. »

Enfin le ministre déclarait que la paix ne serait pas troublée; que l'Europe en avait pour garant l'assurance donnée par toutes les puissances et leur offre d'opérer un désarmement général. « Dans tous les cas, continuait le ministre, notre armée, dont on vous a fait un triste tableau, est en état de se montrer assez forte, assez puissante, non seulement pour faire respecter notre indépendance, mais encore pour que le cabinet français exerce toujours l'influence qui lui appartient parmi les cabinets européens. » Assurance qui fut reçue par les centres de la chambre des députés avec de grandes démonstrations de joie.

Casimir Périer ne pouvait se dissimuler la faiblesse des arguments par lesquels le ministre des affaires étrangères avait répondu aux pressantes interpellations de M. Mauguin; il comprit même qu'il lui serait impossible de détruire les impressions fâcheuses que cet orateur avait fait naître sur la conduite du gouvernement. Aussi s'occupa-t-il beaucoup plus à faire perdre de vue les questions de haute politique soulevées par son adversaire, qu'à le suivre sur le terrain de ses interpellations.

Le président du conseil commença donc par déclarer que M. Mauguin était la cause des émeutes qui venaient de troubler Paris; il lui reprocha de ne pas s'être expliqué sur-le-champ. « Peut-être, dit-il, l'agitation qui règne en ce moment dans la capitale n'aurait pas eu lieu... On aurait su, poursuivit le ministre de l'intérieur après avoir éprouvé une violente interruption, on aurait su sur quelles bases le gouvernement avait été accusé d'avoir livré, trahi le sentiment de la France envers la Pologne, et la France nous aurait jugés.

« On a parlé de dangers, et nous remercions M. Mauguin, disait avec ironie le ministre, d'avoir voulu écarter cette discussion. Nous, au contraire, nous l'appelons, et c'est au nom du pays que nous réclamons que la Chambre veuille bien aujourd'hui écouter toutes les accusations que l'on veut porter contre nous.

« On a aussi parlé de danger pour vos délibérations, ajoutait encore le ministre, toujours dans la même pensée d'effrayer la Chambre; vous n'y croyez pas, Messieurs: le gouvernement est chargé de les défendre; vous êtes sous la protection de l'armée, de la garde nationale, qui, en criant *vive la Pologne!* criait aussi *vive le roi, vive la France!...* » — *Vive le roi! vive la France!* s'écrient les membres des centres. *Vive le roi! vive la France!* répète Casimir Périer d'une voix retentissante.

Puis, continuant sur le même ton, il dit qu'au milieu de tous les cris français que l'on entendait depuis quelques jours, il était facile de voir que ceux qui criaient à bas le gouvernement du roi, n'étaient ni les amis de la Pologne, ni les amis de leur pays.

Ainsi attaqué, M. Mauguin répondit avec vivacité que puisque la discussion prenait une tournure personnelle, il ne voulait donner à personne le droit de méconnaître ses intentions.

« L'émeute, dit-on, n'aurait pas eu lieu si ces explications eussent été données sur-le-champ. Je dois déclarer qu'à mon avis, rien n'a pu exciter des doutes sur nos intentions, qui ont toujours été loyales et pleines de dévouement pour notre pays. Et j'accuserais peut-être certain pouvoir d'avoir excité les émeutes.... »

A ces mots, les ministres se récrient vivement et somment l'orateur de nommer le pouvoir qu'il entend désigner.

« Nous n'avons pas, nous, à notre disposition les rapports de l'autorité, reprend Mauguin; nous n'avons que des documents verbaux qui ne pourraient pas servir de preuve. Pour obtenir ces preuves, il n'y a d'autre moyen que d'ordonner une enquête: ordonnez-la; je la réclame; j'en fais la proposition formelle, et je pose en fait que la police a pris part à certaines émeutes. »

— « On vient de dire que c'était le système soutenu par le gouvernement du roi qui avait fait les émeutes, s'écrie le garde des sceaux Barthe en se précipitant à la tribune; on vient de dire qu'il était cause de l'agitation, et que le conseil de la rue devait être écouté: je me vois forcé, pour répondre à des accusations vagues, de descendre à des faits.

« Il est impossible de ne pas voir qu'au milieu des émotions populaires, des tentatives coupables ont eu lieu: il y a eu des hommes qui, à cette occasion, se sont déclarés républicains, et qui ont dit qu'ils voulaient la république. »

Pour prouver ce qu'il avançait, le garde des sceaux se mit à lire des lettres et des articles de journaux, dans lesquels on parlait de la nécessité de prendre l'initiative.

« Il faut que la presse qui a combattu contre le gouvernement déchu, et qui a si puissamment contribué à sa chute, concluait le garde des sceaux, ne conserve plus contre le gouvernement nouveau ces habitudes d'opposition qu'elle avait contre l'ancien.

« Ce sont là, messieurs, les dissolvants auxquels il nous faut résister, non par des lois d'exception, à Dieu ne plaise! il faut que tous les citoyens montrent du courage civique. »

Ainsi que cela convenait aux ministres, la discussion avait tellement dégénéré que, dès la fin de la première séance, il était déjà difficile de savoir à quoi elle aboutirait; et quand les députés se séparèrent, ils semblaient plus préoccupés de ce qui se passait autour d'eux, que des graves questions soulevées par M. Mauguin.

En effet, l'aspect de Paris, dans la soirée du 19 septembre, était celui d'un camp, autour duquel circulaient ou s'aggloméraient des curieux de toutes les classes, que des pelotons de cavalerie chargeaient de temps en temps. De fortes colonnes d'infanterie, de cavalerie, de garde nationale, parcouraient les principales rues de la capitale, et principalement celles qui avoisinent le Palais-Bourbon, dont elles fermaient les avenues. Plusieurs députés de l'opposition se trouvèrent cernés en sortant de la Chambre; quelques uns furent même gravement insultés, quoiqu'ils eussent déclaré leur qualité.

Vers les neuf heures du soir, le quartier du Palais-Royal fut témoin de scènes propres à irriter encore davantage les esprits. « Des soldats, ivres pour la plupart, raconte un journal, se sont élancés tout à coup sur les curieux, frappant à tort et à travers tous ceux qu'ils rencontraient: le sang a coulé. Enfin, un peu plus tard, des maisons furent envahies par un détachement de gardes nationaux, qui commirent des violations de domicile au milieu de la nuit, et troublèrent eux-mêmes la tranquillité alors complétement rétablie dans tous les quartiers. On aurait dit que la troupe et certaine partie de la garde nationale cherchaient à se venger des fatigues que leur imposait le pouvoir sur tous ceux qu'ils regardaient comme des patriotes. »

Lorsque, le lendemain, la Chambre se réunit pour assister à la suite de la discussion soulevée la veille et déjà oubliée, MM. Laboëssière Audry de Puyraveau, Cabet, Odilon Barrot et plusieurs autres de leurs collègues firent entendre les plaintes les plus vives et les plus fondées sur la consigne donnée la veille aux troupes, et si brutalement exécutée. Mais ces plaintes trouvèrent peu de sympathie parmi les membres dévoués à l'*ordre public*, que le pouvoir prétendait rétablir par ces moyens: il y en eut même qui déclarèrent que les soldats avaient bien fait de maltraiter les députés. « J'ai été arrêté quatre à cinq fois, dit l'un de ces ministériels; j'ai obéi avec respect à la consigne. Plus loin, un piquet de cavalerie me menaça plusieurs fois de coups de plat de sabre; je ne m'en fâchai pas; j'aurais reçu un coup de plat de sabre, ajouta-t-il au milieu de l'hilarité que sa résignation produisit, que je n'aurais pu m'en prendre qu'à moi. »

Un député, colonel de la garde nationale, défendit même cette garde. « La garde nationale et la troupe de ligne, dit-il, n'ont environné cette Chambre que pour la protéger contre les factieux. Trop de récits, trop de bruits de tribune excitaient déjà les passions; certes, messieurs, si quelques honorables membres de cette Chambre ont éprouvé des vexations, il faut les attribuer plutôt aux factieux qui encombraient les avenues de ce palais, qu'à la garde nationale qui protégeait les membres de cette Chambre. »

Ce fut dans ces dispositions que le *général* Lamarque prit la parole pour déclarer que les explications données par le ministre des affaires étrangères lui paraissaient, non seulement insuffisantes sous plusieurs points, mais encore fâcheuses pour la France.

« Ces explications, dit-il, n'ont pas éclairé des faits accomplis, et ne nous ont rien appris sur des résultats qui, contraires à la dignité et aux intérêts de la nation, pèsent de tout leur poids sur l'administration actuelle. Cette administration s'est, non pas seulement associée, comme Louis XVIII et Charles X, à la sainte-alliance, mais elle s'est placée à sa suite. Il ne pouvait pas en être autrement du moment qu'elle s'est engagée dans la voie qu'avait ouverte notre premier ministère, du moment où elle consentait à faire partie d'un congrès où les voix des peuples n'avaient qu'un organe, et où, comme l'a si bien démontré M. Bignon, les gouvernements absolus et les puissances rivales avaient toujours une majorité assurée. Nous recueillons les fruits de cette combinaison. »

Et le général Lamarque faisait toucher au doigt ces effets déplorables, en passant en revue les événements dont la Belgique, l'Italie et la Pologne venaient d'être les victimes. Après

avoir démontré que cette dernière puissance n'avait succombé que devant la Prusse, dont les secours, disait-il, avaient évité à l'armée russe une honteuse retraite, Lamarque parlait de la France, « car c'est de nous, disait-il, que je veux vous entretenir.

« Les ministres ne cessent de vous assurer que la paix de l'Europe ne sera pas troublée. Mais, à travers leurs assertions, percent leurs inquiétudes sur l'avenir. — Nous conserverons la paix *si nous sommes sages!* nous ne serons pas envahis *si nous sommes sages!* disait hier notre ministre des affaires étrangères. Et qui décidera si nous sommes sages ou si nous ne le sommes pas, s'écriait l'orateur? Où siégera le tribunal, l'assemblée des amphyctions? Elle sera sans doute composée de rois! eh bien! ils décideront que nous n'avons pas été sages dans le mois de juillet de l'année dernière, lorsque nous avons renversé un trône et choisi une dynastie; ils le décideront, et vous savez comme ils oublient et comme ils pardonnent! »

Le général Lamarque, après avoir fait sentir la nécessité pour la France de se mettre en mesure de soutenir avantageusement la guerre, demandait que le ministère communiquât à la Chambre ses négociations pour sauver la Pologne, pour forcer la Prusse à garder la neutralité, et pour engager l'Autriche à nous seconder. « Quand on a sacrifié la Belgique, l'Italie et la Pologne, concluait-il, il faut qu'on se justifie, et c'est nous qui sommes autorisés à dire : *il ne faut plus de paroles, il faut des preuves.* Notre confiance est à ce prix. Scipion avait sauvé la patrie quand il rendait ses comptes en montant au Capitole. »

Au général Lamarque succéda M. Thiers, qui parla très longtemps pour examiner toutes les questions que la discussion soulevait. « M. Thiers, disait au sujet de son discours le *Courrier français*, a reproduit les arguments du juste-milieu : il nous a appris que la Pologne était une grande plaine; d'où il a conclu qu'elle ne pouvait former un état indépendant.

« .... Ce discours a eu pour la Chambre, l'avantage de faire monter à la tribune le général Lafayette, qui retrouve toujours sa jeunesse pour défendre les principes auxquels il a consacré sa vie, ces principes que d'autres désertent au premier contact du pouvoir; qui ressent toujours pour les peuples opprimés cette sollicitude généreuse à laquelle des âmes plus jeunes se sont fermées. »

Lafayette avait, en effet, prononcé un de ces discours pleins de faits, dans lequel il avait trouvé le moyen de relever, avec cette urbanité exquise qui était le fond de son caractère, plusieurs erreurs historiques commises par le jeune orateur auquel il répondait.

Comme à l'époque de la discussion de l'adresse, M. Guizot se présenta à la tribune, non pas pour défendre le ministère, mais pour attaquer la politique, les idées, les intentions, les actes de l'opposition : il déclara qu'elle seule devait être responsable des agitations dont la France était le foyer; qu'elle seule avait nui à la cause de l'Espagne, de la Belgique, de l'Italie et de la Pologne; qu'elle seule avait placé en présence l'un de l'autre les partis qui déchiraient le pays. En un mot, M. Guizot reproduisit, ce jour-là, tous les sophismes qu'il avait entassés dans son précédent discours, pour démontrer que personne en France, excepté lui et ses amis, n'avait compris la révolution de juillet; qu'eux seuls étaient dans la bonne voie, et qu'ils devaient y rester, s'ils ne voulaient livrer la France à la sanglante anarchie de 1793.

M. Odilon Barrot n'eut pas beaucoup de peine à faire comprendre tout ce qu'il y avait d'absurde dans cette attaque, qui à ses yeux semblait vouloir faire perdre de vue les graves questions soulevées par la discussion.

M. Casimir Périer réservait toutes ses forces pour la fin de cette discussion. Le troisième jour, il occupa longtemps la tribune. Mais, fidèle à sa tactique, au lieu de répondre aux interpellations de ses adversaires, il les attaqua dans leurs actes comme dans leurs intentions. Selon le président du conseil, les débats soulevés si imprudemment par M. Mauguin n'avaient, pour l'opposition, d'autre objet que de remettre en question ce que le vote de l'adresse venait de décider. C'était une bataille que les vaincus livraient au pouvoir, dans l'espoir de prendre une revanche. Il voulait que la Chambre, sans s'arrêter aux questions soulevées de nouveau et à l'enquête demandée, se bornât à confirmer son vote précédent, afin de mettre un terme à toutes ces discussions, qui agitaient la rue et ôtaient au pouvoir les moyens de consolider l'œuvre de la paix et de la tranquillité intérieure.

« Ce n'est pas une question de circonstance que celle qui vous occupe, disait Casimir Périer; c'est une question constitutionnelle des plus importantes. Il s'agit de savoir si l'alliance des pouvoirs, proclamée et garantie par des manifestations en vertu desquelles chacun d'eux a dû agir, peut être compromise légèrement par des retours d'opinion qui révèleraient une inconséquence propre à jeter la perturbation dans les affaires. Vous prouverez, messieurs, à ceux qui se flattent d'obtenir ce résultat, qu'ils

ont méconnu *votre sagesse* et *votre patriotisme*.

« Il faut de l'avenir au pays, concluait Casimir Périer, et ce n'est plus en bouleversant l'ouvrage de la veille, qu'on se prépare un lendemain. Tous les artifices de l'éloquence ne sauraient dissimuler le fond de la discussion qui vient de s'ouvrir, ajoutait le ministre de Louis-Philippe... Découvrons-le hardiment. On vous propose de voter une seconde fois l'adresse que vous avez déposée au pied du trône; on vous propose de donner un démenti à la France, à l'Europe, qui croient à la paix sur la foi de vos paroles. Maintenez-le, et pour qu'on n'ait plus de prétexte d'en douter, je demande à la Chambre qu'un ordre du jour motivé, dont elle sentira, je l'espère, la nécessité, donne une signification, un but, un résultat à cette délibération! que notre majorité se lève une seconde fois, une dernière fois pour le système de la paix, et la France sera rassurée! *et l'anarchie sera vaincue!* »

Ce discours n'avait pas besoin de commentaires; Casimir Périer voulait étouffer la discussion en ordonnant à *sa majorité* de voter contre les renseignements demandés par M. Mauguin, contre l'enquête, contre la publicité. C'était la manière de procéder du ministère que la France appela *déplorable*. Aussi M. Salverte se montra-t-il indigné de ce que, après deux jours d'une discussion solennelle, le ministère présentait une sorte de question préjudicielle, une fin de non-recevoir, qui aurait écarté toute discussion.

« Le fond du système développé par M. le président du conseil, dit-il, est celui-ci : En votant l'adresse en réponse au discours de la couronne, vous avez approuvé les actes du ministère; ayant voté une première fois, vous ne pouvez pas revenir sur votre décision première... Je répondrai : ceux qui ont voté l'adresse savent quels sont les motifs qui les ont guidés dans cet acte initiatif de la session, et parce qu'il ne leur a pas paru raisonnable d'improuver un système avant de l'avoir vu se developper. Mais en adoptant le principe, nous n'avons pas renoncé au droit d'en examiner les conséquences toutes les fois que nous apercevrons une contradiction entre le principe et les conséquences : nous avons conservé le droit d'examiner si la marche qu'on poursuit est la meilleure et la plus utile au pays. »

Et, usant de ce droit, M. Salverte, dans un discours plein de logique et de faits, démontrait, comme l'avaient déjà fait MM. Mauguin, Lamarque et Lafayette, que le ministère avait suivi une marche contraire aux intérêts, aux sentiments, à l'honneur de la France.

M. Mauguin répliqua ensuite. Convaincu que le ministère avait voulu changer le terrain de la discussion, l'orateur, irrité par les attaques personnelles dont il avait été l'objet de la part du président du conseil, avait saisi avec une grande habileté les armes dont on s'était servi contre lui; sa réponse fut foudroyante pour Casimir Périer. « Le témoignage le plus authentique de son triomphe, disait le *Courrier français*, c'est la fureur avec laquelle il a été constamment interrompu; c'est le courroux des centres, qui l'a poursuivi jusque sur son banc, sans altérer son sang froid. Ce courroux était juste, car l'orateur venait d'arracher le masque dont se couvrent les fauteurs de l'insurrection en Espagne, qui foudroient la propagande; ces hommes de la restauration, créés par la restauration, ne comprenant que la restauration, qui se prétendent les hommes de juillet, et veulent qu'on leur donne en tutelle la révolution de 1830, pour la couvrir des oripeaux de la légitimité.

« M. Casimir Périer s'est plaint du mot trahison articulé contre lui, mot dur en effet, et qu'il a pu trouver injuste, ajoutait le même organe de l'opinion publique. Mais, dans les circonstances où nous nous trouvons, l'impéritie peut avoir les apparences de la trahison : nous pourrions rapporter bien des faits où *elle* a eu ce caractère...

« La question a été nettement posée, concluait le journaliste. M. Casimir Périer a réclamé de la franchise; on l'a pris au mot. Vous dites que vous avez fait respecter la dignité de la France : déposez les pièces de vos négociations, sinon vous fuyez le grand jour, vous avez des actes à cacher. Vous dites qu'au dedans vous êtes restés fidèles à la cause de la révolution de juillet : répondez sur vos actes, sur vos nominations, sur vos destitutions, sur votre système dans la Vendée. Si vous fuyez cette épreuve, si vous vous en tenez à votre ordre du jour, lors même que vous le feriez adopter, ne prétendez pas avoir triomphé. L'enquête a été demandée; c'est pour le ministère une question d'honneur. L'ordre du jour ne serait qu'un indigne subterfuge... »

— « La discussion de la Chambre, ajoutait encore un autre journal en résumant ces fameuses séances, a acquis aujourd'hui un dégré de violence qui a peu d'exemple : quand les opinions qui sont en présence se heurtent dans son sein avec cette animosité, il ne faut pas s'étonner qu'au dehors elles produisent de sérieuses agitations.... Et si l'on ajoute à ces âpres discussions les levains de colère et de vengeance que laissent après elles des mesures de répres-

sions telles que celles dont nous venons d'être témoins, on verra où nous marchons. »

En effet, l'agitation des rues ne se calmait pas, malgré les mesures extraordinaires prises par le pouvoir : pendant toute la soirée, des rassemblements tumultueux se montrèrent partout.

Le soir il y eut des conciliabules entre les ministres et une partie des députés les plus influents des centres. Pour mettre un terme à la situation des choses, il fut convenu que, dans la séance du lendemain, on proposerait à la Chambre de passer à l'ordre du jour sur les accusations adressées aux ministres par l'opposition. M. Ganneron se chargea de demander cet ordre du jour et de le colorer. Se fondant sur les dangers que présentaient pour le commerce les questions de paix et de guerre si souvent renouvelées, et sur l'affliction que tous les bons citoyens devaient éprouver en assistant à de pareils débats, il monta à la tribune, à l'ouverture de la quatrième séance, pour indiquer à la Chambre les moyens de sortir de l'embarras dans lequel elle laissait le pays ; car, dit-il, c'est au pays seul qu'il faut toujours songer dans nos délibérations.

« Une accusation grave, poursuivit-il, a été intentée ; des attaques violentes et amères ont été dirigées contre les ministres : l'attaque a été publique ; la défense l'a été aussi : le jugement de la Chambre doit l'être également. Je propose donc à la Chambre de déclarer que, satisfaite des explications données par MM. les ministres.... — Oh ! oh ! c'est trop fort ! s'écrient les membres de l'opposition..... — que, satisfaite des explications données par les ministres, reprend M. Ganneron, elle se confie dans leur sollicitude pour la dignité extérieure et la sûreté intérieure du pays. »

Au milieu de l'agitation que produit cette proposition inattendue, plusieurs membres de l'opposition se récrient contre une pareille manière de procéder. MM. de Tracy, Lamarque, Tardieu, Duboys-Aimé, de Mosbourg, Demarçay, Laurence, Sans, Odilon Barrot, Jollivet, Glais-Bizoin et plusieurs autres s'opposent à l'ordre du jour motivé, et continuent à demander l'enquête. Mais la majorité ministérielle persiste dans la tactique que M. Périer lui a indiquée ; et, sans s'arrêter aux protestations, cette même majorité fait mettre aux voix la proposition faite par M Ganneron, qui est votée par appel nominal. Sur 357 votants, 221 boules blanches accordèrent au ministère non seulement un bill d'indemnité, comme on dit dans le parlement d'Angleterre, mais encore un *satisfecit*. Cent trente six députés votèrent contre. Une trentaine de membres des plus marquants de l'opposition se refusèrent à prendre part au scrutin.

« Les choses ont bien changé de face en vingt quatre heures, disait la presse patriotique ; hier l'opposition triomphait, car elle s'appuyait sur la puissance des faits et des raisonnements : aujourd'hui les boules ont été pour le ministère. Nous avions pensé qu'aux dernières élections, plus de cent trente six colléges avaient cru nommer des députés décidés à soutenir la révolution de juillet : nous sommes convaincus aussi qu'il eut mieux valu pour la France que la Chambre se fût prononcée différemment ; mais enfin il est bon qu'elle ait énoncé nettement son opinion. Il est triste, sans doute, qu'une assemblée française n'ait su mettre un terme à tant de fluctuations, qu'en donnant un témoignage authentique de satisfaction au ministère qui vient de laisser périr les Polonais. Le temps leur apprendra tout ce que ce vote renferme de conséquences funestes !!. »

Le lendemain, M Laurence aborda vigoureusement les questions de l'intérieur, que M. Mauguin avait laissées de côté ; mais déjà la discussion était étouffée, et le ministère Périer triomphait complètement.

— « Si ses amis se réjouissent, disait alors un autre journal, on se réjouira bien plus encore à l'étranger : c'est un beau jour pour la conférence de Londres. »

Ainsi se termina cette grande discussion qui, suivant toute apparence, devait amener la chute du ministère Périer : elle eut pour résultat de l'imposer définitivemment à la France. Ce fut là le dernier coup porté à la révolution de juillet, à ses principes, à ses conséquences, à son esprit.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.



— IMPRIMERIE DE WORMS ET Cie, BOULEVART PIGALE, 46. —

